

Annexe

Dictionnaire biographique des personnels des Sainte-Chapelles de
Bourges et Paris

Annexe : Dictionnaire biographique des personnels des Sainte-Chapelles de Bourges et Paris

<i>Pierre Acher [Archer, Larchier] (1509-†1533)</i>	37
<i>Jean Achez [Acher] (1521-1522)</i>	37
<i>François Adam (1609-1651)</i>	38
<i>Pierre Adam (1628-1629)</i>	38
<i>[-] Agard (1639-1641)</i>	39
<i>Pierre d'Ailly [de Alliaco] (1351-†1420)</i>	39
<i>Guillaume Alabat dit de Saint-Jean (1516-†1548)</i>	40
<i>Jacques Alabat [Allabat] (1532-†1555)</i>	42
<i>Nicolas [Nicole] Alavoine [Alavoyne, Allavoyne] (1505-1512)</i>	43
<i>Hervé d'Albi [d'Albj] (1496-1515)</i>	43
<i>Jean d'Albret (1549)</i>	44
<i>Daniel Alexandre (1634-1643)</i>	44
<i>Geoffroy [Gaufridus] Alexandre (1510-†1522)</i>	45
<i>Simon Aligret [Alegret, Aligreti, Alligreti] (1379-†1415)</i>	45
<i>Thomas Aliot (1507-1509)</i>	47
<i>Michel Allard [Allart] (1511-†1540)</i>	47
<i>Gillet Allart (1458)</i>	47
<i>Jean Alleaume [Aleaume, Allaume] (1533-1543)</i>	47
<i>Guillaume d'Allissont (1636)</i>	47
<i>Jean Aloud (1288-†1306)</i>	48
<i>Jullian Ambet [Ambre, Amber] (1621-1650)</i>	48
<i>Louis II d'Amboise (1477-†1510)</i>	48
<i>Maître Ambroise (1597-1602)</i>	49
<i>Jean Ambroys (1445-1446)</i>	49
<i>Pierre Amelin (1470)</i>	49
<i>Jean Amellot (1563)</i>	49
<i>Guillaume Amerard [Aimerard] (1568-†1585)</i>	50
<i>Jean Amon (1561)</i>	52
<i>Jean Amours (1550-1555)</i>	52
<i>Nicolas Ancel (1502-†1505)</i>	53
<i>André d'Andilly (XVe siècle)</i>	53
<i>Jean [I] André [Paris] (†1492)</i>	54
<i>Jean [II] André [Bourges] (1552-1554)</i>	54
<i>Michel André (1562)</i>	54
<i>Charles Angot [Mangot] (1628-1651)</i>	54
<i>Simon Anguialt (1464)</i>	55
<i>Guillaume Anguier (1385-†1405)</i>	55
<i>Guillaume Anuson (1409)</i>	55
<i>[-] Apchon (1522)</i>	56
<i>Paul de Aquosis (1418)</i>	56
<i>Guillaume Arbella [Herbellet] (1577)</i>	56
<i>Michel d'Arc (1426-†1429)</i>	56
<i>Macé Archambault (1563)</i>	56
<i>Guillaume Ardellay (1572)</i>	57
<i>Antoine de Arena de Roddes [Des Arenes, La Sable, Du Sablon] (1504-1543)</i>	57
<i>Jean-Pierre Argentyer (1573-1574)</i>	58
<i>Etienne Arlet (1581)</i>	58
<i>Jean [I] Arnault (1407-1412)</i>	59
<i>Jean [II] Arnault (1560-1574)</i>	59
<i>Ursin Arnault (1527-1558)</i>	59
<i>Pierre d'Arnes (1425-1427)</i>	60
<i>Jacquot Arnoul (1610)</i>	61
<i>Simon [Symonnet] Arnoul [Arnoulx] (1401-†1420)</i>	61
<i>Mace Arrachepied (1563-1578)</i>	61

<i>Pierre d'Arrest (1393-†1397)</i>	63
<i>Claude Asselin (1631-†1665)</i>	64
<i>Maurice Auberge (1509-†1515)</i>	64
<i>[-] Aubert (1509)</i>	64
<i>Jean Aubert (1582)</i>	65
<i>Jehan d'Aubigny voir Le Roux alias d' Aubigny</i>	65
<i>François Aucancistre (1583)</i>	65
<i>Nicole [Nicoche] Aupele (1494)</i>	65
<i>Jean Autry (1578)</i>	65
<i>Raymonnet Autry (1510)</i>	65
<i>Pierre Auverard [Anverardy] (1248-†1288)</i>	66
<i>Jean [Jehannin] d'Auvergne (1488-1489)</i>	66
<i>Colin Auxard (1405-1407)</i>	66
<i>Artus [Arthur] Auxcousteaux [Aux-Cousteaux, Hautcousteaux] (1613-1656)</i>	66
<i>Ostrille [Ostrillet] d'Avène [Davent] (1489-†1505)</i>	73
<i>Guillaume Avord (1558)</i>	74
<i>Philippe Aymenon [Aimenon] (1397-†1439)</i>	74
<i>Aymery voir Cholet</i>	75
<i>Michel Babin (1601-1604)</i>	76
<i>Pierre Babou (1458-1473)</i>	76
<i>François Babou de La Bourdesiere [La Bourdaisiere] (1530-1531)</i>	76
<i>Philibert Babou de La Bourdesiere [La Bourdaisiere] (1531-†1570)</i>	76
<i>Jacques Bachelet [Bachelay, Bachollet] (1639-1640)</i>	77
<i>[-] Bagne (1577)</i>	78
<i>Gonthier [Gontier] de Bagneux [Bagneaux, Balneolis] (1367-†1385)</i>	78
<i>Robin [Robert] Baille [Bailhe, Valle, Vaille] (1409-1419)</i>	78
<i>Gonthier [Gontier] de Bagneux [Bagneaux, Balneolis] (1367-†1385)</i>	79
<i>Jean Baillet (1525-†1542)</i>	79
<i>Pierre Baillet (1613)</i>	80
<i>Jean de Bailleul (1528-†1532)</i>	80
<i>Michel [Michau] Bailleul [Bailleu, Bailheul] (1407-†1420)</i>	81
<i>Firmin Balesdan (1574-†1586)</i>	81
<i>Nicolas Ballagny (1628-1630)</i>	81
<i>Laurent de Ballencourt [Balancourt] (1299-†1306 ?)</i>	82
<i>François Ballet (1625)</i>	82
<i>Charles de Balzac [Barsac, Balsac] (1591-†1625)</i>	82
<i>Jean de Bangin (1586)</i>	83
<i>Jean Baquelier (1452-1469)</i>	83
<i>Denis de Bar (1466-†1517)</i>	84
<i>Jean de Bar (1449-†1488)</i>	84
<i>Robert de Bar (1444-1445)</i>	85
<i>Jean [Hanotin, Hottinet, Hutinet] Barat [Barra] (1510-1533)</i>	85
<i>Nicaise Barat (1440-†1468)</i>	86
<i>Jean Barbachon (1562-†1572)</i>	86
<i>Pierre Barbarin [Barberin] (1522-†1531)</i>	87
<i>Claude Barbelot (1577-1598)</i>	88
<i>César Barbier (†1628)</i>	89
<i>Geoffroy Barbier [Le Barbier] (1482-†1507)</i>	89
<i>Nicolas Barbier (1629)</i>	90
<i>[-] Barbot (1519)</i>	90
<i>Durand Bardet (1446-†1472)</i>	90
<i>Jean Bareau [Barreau] (1565-†1586)</i>	91
<i>Garnier [Guarnerius] de Baron [Barrone, Berron] (1350-†1380)</i>	92
<i>Thomas Barrilhet (1505-1506)</i>	93
<i>Jean Barrillat [Barrilhat, Barrillault ?] (1555-1576)</i>	94
<i>Garnier [Guarnerius] de Baron [Barrone, Berron] (1350-†1380)</i>	95
<i>Jacques Barrin (1581-†1614)</i>	95
<i>Jacques II Barrin: (1614-†1689)</i>	96
<i>Toussaint Barrin dit de Vincelles (1506-†1581)</i>	97

<i>Arnould Barrois (1426-†1450 ?)</i>	99
<i>Richard de Barron [Bairon] (1543)</i>	99
<i>Yvo [Yves] Barry dit Gallus (1525-1549)</i>	99
<i>Pierret Basin (1527)</i>	100
<i>Jean Basiron (1475-†1495)</i>	100
<i>Philipon [Philippe] Basiron [Barizon, Baziron] (1458-†1491)</i>	101
<i>Pierre Basiron [Barizon] (1458-†1529)</i>	105
<i>Jean Bastard [Bastart] (1529-1552)</i>	108
<i>François Bastonneau (1603-†1644)</i>	111
<i>Pierre Bataille (1529-†1556)</i>	112
<i>Martin Baucher (1532-†1564)</i>	113
<i>Jean Baucheron (1409)</i>	114
<i>Jacques Bauchet (1579-1586)</i>	114
<i>Guillaume Baudin (1389-†1396 ?)</i>	115
<i>Paulin Baudoin (1615-1616)</i>	115
<i>Pierre Baudry [Baudri] (1405-1438)</i>	115
<i>Nicolas [Nicolle, Colasius] Bauer [Boüer, Bouer, Bonet] dit Le Retif [Rety] (1470-†1525)</i>	116
<i>Gilbert Baugy [Bougy, Bogy] (1531-†1558)</i>	118
<i>Jean de Baugy [Bangy] (1554-1595)</i>	120
<i>Pierre de Baugy (1530-†1547)</i>	122
<i>Silvain Bauldry (1639-1657)</i>	123
<i>Jean Bayart (1523-†1536 ?)</i>	123
<i>Georges Bazin (1555)</i>	123
<i>Jean Beaufilz (1461-1472)</i>	123
<i>Martin Beaufills [Beaufilz] (1567-1587)</i>	125
<i>Charles Beaugard [Bougard, Baumard] (1581)</i>	126
<i>Pierre Beaugen (1532)</i>	126
<i>Philippe Beaugrand (1578-1590)</i>	126
<i>Pierre de Beaune [Baune, Belna] (1367-†1387)</i>	127
<i>Thibault de Beaune [Baune, Baulne, Belna] (1323-1367)</i>	127
<i>Jean de Beauregard (1536-†1557)</i>	128
<i>Jean [Jehannin] Beaurose [Beaurore, Beaurouvre, Beaurouze] (1405-1411)</i>	130
<i>Jean Beilhet (1587-1588)</i>	131
<i>Henri Belestat [Bellestat] (1488-†1510)</i>	131
<i>Guillaume Belier (1382-†1428)</i>	132
<i>Arnoul [Arnolphus] Belin [Belini] (1404-†1436)</i>	133
<i>Guillaume Belin [Bellain, Belyn, Belyn] (1547-†1568)</i>	134
<i>Jacques Belleau (1545 ?-†1583)</i>	135
<i>Pierre Bellemaire (1630)</i>	137
<i>Jean Bellemont (1602)</i>	137
<i>Pierre Belon [Bellon] (1398-1410)</i>	137
<i>Robert Belon (1411-1416)</i>	138
<i>Jean Benedicti (1416-1418)</i>	138
<i>Michel Bense (1554-†1560)</i>	138
<i>Gilbert Bequas (1630-†1646)</i>	139
<i>[-] Berault (1527-1528)</i>	139
<i>François Berault (1579-1586)</i>	139
<i>Jean Berault (1533-1535)</i>	141
<i>Louis Berault dit le Cardinal (1529-†1551)</i>	141
<i>Henry Berenger (1568-†1584)</i>	143
<i>François Bergeron (1534-1550)</i>	144
<i>André Bergier (1547-1596)</i>	144
<i>Mathurin Berjon (1609)</i>	147
<i>François Bernard (1530-†1572)</i>	148
<i>Aubry de Bernay [Bernay de Tonnerre] (1395-†1400)</i>	151
<i>Etienne de Bernay (1553-1556)</i>	152
<i>Nicolas de Bernay (1550-†1553)</i>	152
<i>Etienne Bernier (1415-1458)</i>	153
<i>Jean-Jacques Bernier (1633-1635)</i>	153

<i>Oudart de Bersaques (1507-1556)</i>	153
<i>Jean Bertault [Berthault] (1571-†1593)</i>	154
<i>Guillaume Bertel (1385)</i>	154
<i>Blaise Berthault [Bertaud, Berthod] dit [Berthod « le Châtré »] (1633-†1677)</i>	154
<i>Hugues Berthault alias de Boisverd (1553-1554)</i>	156
<i>Adam Berthe (1509-†1522)</i>	156
<i>Jean Berthelot [Bertelot] (1546-†1554)</i>	156
<i>Nicolas [Nicolle] Berthon [Briton, Breton, Le Breton, Le Berthon] (1405-1412)</i>	157
<i>Jacques Bertran (1601)</i>	157
<i>Bernard Bertrand (1405)</i>	157
<i>Guillaume Besgue (1405)</i>	157
<i>Antoine Besnard (1605)</i>	158
<i>Yves Bessac (1575-†1587)</i>	158
<i>Jean Beugyn [de Beugyn, Buget] (1587-1624)</i>	160
<i>Jacques Beze (1504)</i>	161
<i>Nicolas de Bezombes (1521-†1539)</i>	161
<i>Jean Biart [Biard, Byart] (1459-†1497)</i>	162
<i>Denis [de] Bidart [Bidault] (1529-†1555 ?)</i>	163
<i>Florent [Fleurant] Bienvenu [Le Bienvenu] (1568-†1623)</i>	163
<i>Gilles [Eloi, Egidius] de Bierme [Biarme] (1458-1475)</i>	165
<i>Claude [de] Biet (1630-1638)</i>	166
<i>Jean de Biet (1615-1630)</i>	167
<i>Etienne Bigot (1559-†1573)</i>	167
<i>Gilles Bigot (1638)</i>	167
<i>Marand Bigot (1561-1566)</i>	168
<i>René Billard (1467-†1502)</i>	168
<i>André Billot (1629-1643)</i>	168
<i>Alain Birreton (1426-†1432 ?)</i>	169
<i>Pierre Bisorel (1605-1607)</i>	169
<i>Michel de Blanche (1632)</i>	169
<i>Charles de Blanchefort (1487-†1515)</i>	169
<i>Hugues Blanchet [Bianchetti] (1377-†1406)</i>	170
<i>Jean Blanchet (1519-1524)</i>	171
<i>Nicole [Nicolas] Blangy (1565-†1581)</i>	171
<i>Nicolas [Nicole] Blanche (1509-1510)</i>	171
<i>Roland Blassel [Blasset, Blaceil] (1559-†1578)</i>	172
<i>Antoine Blesinard [Blaisinard] (1583-1612)</i>	172
<i>Pierre Blondeau (1502-1534)</i>	173
<i>Jacques Blondin (1594-†1634)</i>	174
<i>Antoine Bochetel [Bouchetel] (1582-1596)</i>	175
<i>Guillaume Bochetel (1519-†1529)</i>	176
<i>Jean Bochetel (1529-1549)</i>	178
<i>Jean Bodan [Bodaut] (1465-1466)</i>	178
<i>Pierre Bodet (1560)</i>	179
<i>Nicole Bodin [Bodain, Boudin] (1503-†1545)</i>	179
<i>Eudes [Oudart] Boileau (1328-†1335)</i>	179
<i>Hugues Boileau (1344-†1392)</i>	180
<i>Jean [de] Boiry [Boiry] (1403-†1435)</i>	181
<i>Pierre Boisnay [de Boisnay, Boisney, Boysnay, Boysne] (1598-1626)</i>	181
<i>Guillaume Boisratier (1404-†1421)</i>	182
<i>Etienne Boisseau (1630)</i>	183
<i>Nicolas Bonbihais (1423-†1439 ?)</i>	183
<i>Roger Bondieu (-)</i>	183
<i>Jean Bonduc alias Fundamenta (1401-†1429)</i>	183
<i>Nicolas Bonduc (1429-1440)</i>	184
<i>Pierre [I] Bonet [Paris] (1454-†1465 ?)</i>	184
<i>Pierre [II] Bonet [Bourges] (1595)</i>	184
<i>Guillaume [Guillermus] Bonin [Bonini] (1446-†1476)</i>	184
<i>Martin Bonin (1454-†1491)</i>	186

Jean Bonne (1394-1418).....	187
rdBlaise Bonneau [Bonnereau, Bruneau] (1559-†1599).....	188
Nicole Bonneil (1385)	191
Guillaume Bonnet [Brunel] (1587-†1641).....	191
Foucault [Foucaud, Foucauld] de Bonneval (1500-†1540).....	192
Jean Bonnevyn alias Beausseron (1511-†1542).....	192
Robert Bonsens [Bonhomme, Bonisensus] (1338-†1346 ?).....	193
Blanchet de Bordelles (1526-†1550).....	193
Colin Bordin (1418).....	194
Pierre Bore (1384-†1426 ?).....	194
P. Bosquan (1490).....	194
Gilles Bouard (1624-1626).....	194
Jean de Boubers (1543-†1566).....	194
Hector Boucher dit L'Enfant (1519-1533).....	194
Jean Boucher (1437-†1461 ?).....	195
Pierre Boucher [Bouchey, Bouchier] (1440-†1482).....	196
Jean Bouciquault (1440-1450).....	196
Martin Boudault (1577-1579).....	196
Gilbert Boudet [Goudet] (1563).....	197
Jean Boudin (†1608).....	197
Mathurin Bouhier (1512).....	197
Pierre Boulangier [Boulenger] (1547-†1548).....	198
Pierre Boulart [Bouillart] (1510-1513).....	198
Gilles Boulenger (1496-1511).....	198
Jean Boulenger alias Petit-Jean (1405-1416).....	199
Jean Boulholle (1576-1626).....	199
Claude Boulin (1611).....	199
Adrien Boullanger [Boullengier] (1572-1573).....	200
Jean Boullay (1622-1623).....	200
Jacques de Bourbon (1408-†1429).....	200
Jacques Bourbon [Bourbonne] dit Le Chapellier [Le Chapellyer] (1581-1587).....	201
Nicolas de Bourbon [Bourbonnis, Bourbonis, Borbon, Bourboins, Bourboyns] (1548-1551).....	201
Guillaume Bourdin (1479-1508).....	202
Pierre Bourel (1448-1450).....	202
Nicole [Nicolas] Bourgeois (1492-1501).....	203
Pierre Bourgneuf [Bourneuf] (1452-1459).....	203
Girard de Bourgogne (1282-†1325 ?).....	203
Thomas de Bourgogne (?) [Burg.] (1310-1314 ou 1352 ?).....	203
Denis Bourgoing (1493-†1549).....	204
François Bourgoing (1594-1617).....	206
Claude Bourguigne (1635).....	207
Hugues Bourguinne (1630).....	207
François Bourillon (1601-1602).....	207
Jean de Bournonville (1613-†1632).....	207
Léonard Boursault dit Le Limousin [Broussault, Brousseau] (1578-†1609).....	208
Claude Boursier (1598-†1635).....	210
François Bouru (1505).....	210
Jean Bout [Boux, Bouë] (1610-1626).....	211
Etienne Boutdumonde (1385).....	211
Jean Boutheron [Boteron, Bouteron] (1549-1550).....	211
Jean Boutier [Boutet, Boutry, Bourty] (1445-1467).....	212
Valentin Boutin (1614-1627).....	212
Christophe [Christophle] Bouton (1586-1587).....	212
Guillaume Bouttepoix [Boutepoix] (1422-†1438 ?).....	213
Pierre Bouvet (1450-1465).....	213
Jean de Bouville (1299-†1306).....	213
Pierre Boyleau [Barrault, Baraud alias Boileau, Boilleau] (1398-1410).....	213
[-] Boyreau (1533).....	214
Etienne Boys (1528).....	214

<i>Simon de Braelle [Bragelle, Braille, Bragella] (1331-1350)</i>	214
<i>Paul Branche (1539-†1551)</i>	215
<i>Jean de Brebant (1437-†1446 ?)</i>	215
<i>Jean Brechet (1564-1583)</i>	216
<i>Jacques Bremaud (1532-†1561)</i>	216
<i>Valerand [Valeran, Valleran] Brenero (1559-1563)</i>	218
<i>Guy [Guido] de Bretagne [Britonis] (1305)</i>	218
<i>Jean de Bretel (1345)</i>	219
<i>Louis de Breteville [Bretheville, Bertheville] (1540-1547)</i>	219
<i>Etienne de Brezé (1544-†1561)</i>	220
<i>Louis de Brezé (1554-†1589)</i>	220
<i>Germain de Brie [Brixus] (1508-†1538)</i>	221
<i>Jean de Briel [Brielle] (1561-1562)</i>	222
<i>Pierre de Briel [Brielle] (1572)</i>	223
<i>Etienne Brissart (1522-1562 ?)</i>	223
<i>Pierre Brissault (1476-†1501 ?)</i>	223
<i>Antoine Brisse (1638-1644)</i>	223
<i>Robert Brisson (1353-†1398)</i>	224
<i>Jean Brodeau (1539-1546)</i>	224
<i>Bon de Broe (1561-†1588)</i>	225
<i>Pierre [Pierret] de Brosse dit Pierret (1488-1506)</i>	225
<i>Pierre Brueil [Du Bruel, Le Breulh, Breul] (1532-1534)</i>	227
<i>Martin Bruere [Bruyere, Bruyet] (1580)</i>	227
<i>Eustache [Eustace] Brule (1446)</i>	227
<i>Blaise Bruneau (1559)</i>	228
<i>Clette Bruneau (1625-1626)</i>	228
<i>Gilles Brunel (1410)</i>	228
<i>Claude Brunet (1564)</i>	229
<i>Jacques Brunet (1584-1588)</i>	229
<i>Jean Brunet (1437-†1454 ?)</i>	229
<i>Ursin Brunet (1555-†1583)</i>	230
<i>Jean Brunot [Brunet, Brunel] (1409-†1419)</i>	235
<i>Jean Buchet (après 1343-†1349)</i>	236
<i>François de Bueil [Du Bueilh] (1504-†1525)</i>	236
<i>François Bueille (1504-1520)</i>	237
<i>Philippe Buille [Bueilhe, Beuille] (1524-1533)</i>	238
<i>Jacques Buisson [Dubuisson, Du Buisson] (1556-†1573)</i>	238
<i>Guy Burdelot [Berthelot, Barthelet] (1454-†1474)</i>	239
<i>Pierre Bureau [Burelli, Buzelli] (1445-1447)</i>	240
<i>Mathieu Buret (1581)</i>	240
<i>François Burgat [Burgad] (1549-1566)</i>	241
<i>Denis Burguet (1577)</i>	245
<i>Arnoulx Burlin (1444-1450)</i>	246
<i>Jacques Busserat [Buserat, Bucerat] (1565-1587)</i>	246
<i>Michel [Michelet] Bussinet [Bucynet, Bucinet, Buxinet] dit Pierret (1458-1474)</i>	247
<i>François de Butor (1559-†1566)</i>	248
<i>Jacques de Buxerete [Buxerecte] (1526-1530)</i>	248
<i>Nicolas de Buxerolles [Busserolles] (1583-1614)</i>	249
<i>Robert Buxieres (1569)</i>	250
<i>Jacques Cabaret [Cabare] (1614 ou 1630-1651)</i>	252
<i>Jean Cabaret (1614)</i>	252
<i>[-] Cabelin (1522-1523)</i>	252
<i>Jean Cachet [Casset] (1623-1626)</i>	253
<i>Michel Cachouet [Cachoit] (1583-†1624)</i>	253
<i>Thomas Cachouette [Caouette] (1598-1626)</i>	254
<i>Pierre Cadonnier (1574)</i>	254
<i>Gaspard Caffin (1614-1644)</i>	254
<i>Antoine Caillé (1438-†1472)</i>	256
<i>Anselme de Caillot de La Goupiliere [Goupilliere] (1565-†1597)</i>	256

<i>[-] Caillou (1547)</i>	257
<i>Robert Cain [Cayn] (1414-1416)</i>	257
<i>Pierre de Calmesnil [Callemesnil] (1456-1472)</i>	257
<i>Robert de Cambray (1523)</i>	259
<i>Robert de Cambray Le Jeune (1527-1530)</i>	259
<i>Jean Candel (1521-1522)</i>	260
<i>Pierre Candel (1531-1532)</i>	260
<i>Robert Cangrin (1510-1522)</i>	261
<i>Yves Cantet [Cantel, Cautet] (1498-†1515)</i>	261
<i>[-] Cantoris (1507)</i>	261
<i>Olivier Capelle (1594-1596)</i>	262
<i>Jacques [Jacquet] Carbonnier [Carbonnyer] (1547-1560)</i>	262
<i>Jacques Carlet (1458)</i>	263
<i>Antoine Carré (1639-1646)</i>	263
<i>Michel Cartier [Cartyer] (1573-1581)</i>	263
<i>René Cartin (1517-1518)</i>	264
<i>Marc Caster (1482)</i>	264
<i>Jean Castillon (1602-1609)</i>	264
<i>Pierre Cathelot [Catellot, Catallot] (1587-1588)</i>	265
<i>Pierre Cauchon de Somieuvre (1371-†1442)</i>	265
<i>Nicolas Cauchoys [Cochez, Cochoys] (1576-1581)</i>	267
<i>Robert Cenal [Ceneau, Senault, de Cenalis] (1522-†1560)</i>	267
<i>Jean de Cerizay (1501-1502)</i>	268
<i>Pierre Cerneau (1573-1584)</i>	268
<i>Pierre Certon (1529-†1572)</i>	268
<i>Jean Cesaris (1407-1417)</i>	270
<i>Pierre Cesaris [Sezaris] (1408-†1444)</i>	272
<i>Jean de Cezac (1518)</i>	274
<i>François Chabenat (1639-1650)</i>	274
<i>Guillaume [Thibault] Chabot [Chabert] (1575-†avant 1585)</i>	274
<i>Jean Chabot [Chabault] (1594-1608)</i>	275
<i>Jean Chagnon (1535)</i>	275
<i>Jean Chaignon [Chasgnon] (1577-1618)</i>	275
<i>Pierre [I] Chaignon [Chasgnon] (1551-†1581)</i>	276
<i>Pierre II Chaignon [Chasgnon] (1618-1626)</i>	277
<i>Simon de Chalons [Challons] (1581-1583)</i>	277
<i>Jean Chambanicoys [Chaburgniez, Chabarquez] (1414-1419)</i>	277
<i>Jean de Champbon [Chambon] (1403-†1438)</i>	278
<i>Guillaume [Guillermo] de Champdivers [Campo Diverso] (après 1337-avant 1403)</i>	279
<i>Guy [Guido] de Champdivers [Campodiverso] (1352-†1390 ?)</i>	279
<i>Antoine Champion (1574-1587)</i>	280
<i>Jean Champion [Campion] (1419)</i>	280
<i>Thomas Champion dit Mitou (1554-1589)</i>	280
<i>Guillaume de Chancinis</i>	281
<i>Jacques de Changy (1616-1625)</i>	281
<i>Gauthier [Gaultier] de Chanteloup [Cantulupi] (1288-1299)</i>	281
<i>[-] Chapperon [Chappiron] (1639-1651)</i>	282
<i>Antoine Charbonnier (1614-1625)</i>	282
<i>Jacques Chardon (1572-1573)</i>	282
<i>Arnould de Chareton (1417-1419)</i>	283
<i>Jacques [Jacobus] Charité [Carité, Caritatis] (1401-†1461)</i>	283
<i>Hector Charlemagne [Charlemaigne] (1474-†1506)</i>	284
<i>Jean Charlemagne [Charlemaigne] (1462-1498)</i>	286
<i>Urban Charlemagne [Charlemaigne] (1559-1562)</i>	287
<i>Guillaume Charo (1613-†1654)</i>	287
<i>Jacques Charo [Charro] (1571-†1598)</i>	287
<i>Gilbert de Charpeignes [Charpeignes, Charpaignes] (1533-1536)</i>	288
<i>Denis Charpentier (1598-1608)</i>	289
<i>Jean Charpentier (1476-1486)</i>	289

<i>Nicolas Charpentier (1639)</i>	289
<i>René [Regné] Charpentier [Charpentyer] (1586)</i>	290
<i>Nicole [Nicolas] Charreton (1408-†1423)</i>	290
<i>Guillaume Charrier (1429-1440)</i>	290
<i>Germain [Germanus] Charron (1510-1511)</i>	291
<i>Philippe Charron (1583)</i>	291
<i>Yvon Charron (1581-1591)</i>	291
<i>Jean de Chartres (1316)</i>	293
<i>Nicolas Charruyer (1585-1586)</i>	293
<i>Humbert Chassardon (1444-1453)</i>	293
<i>Daniel Chastignier [Chastignyer] (1576)</i>	293
<i>Pierre Chastillon : (voir Pierre Thouart)</i>	294
<i>[-] Chauday (1415-1416)</i>	294
<i>Gilles de Chaumont (1356-†1383)</i>	294
<i>Guillaume [Geoffroy] de Chaumont (1475-†1510)</i>	294
<i>Jean de Chaumont (1413-†1451 ?)</i>	295
<i>Jacques Chaussechien [Chaussebien] (1469-1474)</i>	296
<i>Jean Chausson (1468-†1488 ?)</i>	296
<i>Ymbert de Chauvigny (1529)</i>	296
<i>Jean-Louis [Louis] de Chauvreux (1546-1551)</i>	297
<i>Leonard Chazotte (1618-1623)</i>	297
<i>Jean de Chelles [Cala] (1248-1288 ?)</i>	297
<i>Jean Cheneteau [Chenneteau, Chenetelli, Cheveteau] (1437-†1469)</i>	298
<i>Thibault Cheron (1639-1657)</i>	299
<i>Antoine Chevalier (1550-1554)</i>	299
<i>Charles Chevallier (1551-†1554)</i>	300
<i>Jean [I] Chevalier [Paris] alias Militis (1447-†1498 ?)</i>	301
<i>Jean [II] Chevalier (1514)</i>	301
<i>Pierre Chevallier (1560-1563)</i>	301
<i>Jacques Chevreuil (1488-1490)</i>	302
<i>Louis Chevrier (1566-†1585)</i>	303
<i>Nicolas de Chevy [Caprais] (1319-†1368 ?)</i>	307
<i>Renaud [Renault] de Chevy [Caprais, Caprasia] (1306-1319)</i>	307
<i>Jehannin de Chielle (1316)</i>	308
<i>Simon [Aymery, Aymeric, Aymericus] Cholet (1418-1438)</i>	308
<i>Pierre Chollet (1532)</i>	308
<i>Le Fils de La Chouecte (1533)</i>	308
<i>Robert Ciflot [Ciffлот, Chiffлот, Siffлот] (1608-1651)</i>	309
<i>Didier Cigogne (1522-1528)</i>	309
<i>Jean Ciron [Cyron, Seron] (1552-1553)</i>	310
<i>Antoine Claré [Claire] (1561-†1586)</i>	310
<i>Claude [-] (1524)</i>	313
<i>Jean Claveau (1504-1509)</i>	313
<i>Charles Clement (1625-1626)</i>	313
<i>Eustache [Eustace] Clément (1572)</i>	314
<i>Antoine de Cleu [Clen] (1413-1415)</i>	315
<i>Guillaume de Clugny (1454-†1480)</i>	315
<i>Nicolas de Cockburn [Coquebourne, Coqueborne] (1510)</i>	315
<i>Robert de Cockburn [Coquebourne, Coqueborne] (1501-†1526)</i>	316
<i>Robert Cocquaingne (1561)</i>	317
<i>Henri Cœur (1446-†1493)</i>	317
<i>Jean Cœur (1441-†1483)</i>	319
<i>Nicolas Cœur (1437-†1451)</i>	320
<i>Jean Coillet (1433-†1465 ?)</i>	320
<i>Jean Colas dit Le Flamand (1633)</i>	321
<i>Odet [Odin, Odon] de Coligny [Coligni, Colligny] de Chatillon [Chastillon] (1517-†1571)</i>	321
<i>Pierre Colin [Collin] (1539-1572)</i>	322
<i>Colin [-] (1497)</i>	323
<i>[-] Colladon (1548)</i>	323

<i>Mestre Collin [-] (1316)</i>	323
<i>[-] Collinet (1597-1602)</i>	324
<i>Etienne Colombel [Colombe, Columbel] (1458-1473)</i>	324
<i>Jean Colombj [Colombi, Colomby] (1483-†1493)</i>	325
<i>Denis de Colons (1560)</i>	325
<i>Louis Compere dit Loyset (1491-†1518)</i>	325
<i>Amaury [Alain] de Condé [Condet, Condeto] (1350-†1388)</i>	326
<i>Gilles [Aegidius] de Condé [Condet, Condeto] (1292-†1337)</i>	327
<i>Jacques de Condé (1337-†1345)</i>	328
<i>Nicolas de Condé [Condet, Condeto] (1326-†1364)</i>	328
<i>Jean [Johannes, Gian] Conseil [Consilium, de Consilio, Du Conseil] (1510-†1535)</i>	328
<i>Louis Constant (1613-1617)</i>	330
<i>Pierre Convers (1488-†1531)</i>	330
<i>Pierre Convert (1540-†1545)</i>	331
<i>Pierre Coppin alias Fradet (1458-†1519)</i>	332
<i>Nicole Coquebart [Cocquebart] (1548-†1563)</i>	333
<i>Henry de Corbeil [Corbueil] (1480-1481)</i>	333
<i>Nicolas de Corbeil (1336)</i>	333
<i>[-] Corbie (1635)</i>	334
<i>Robert Cordelle (1470-†1485)</i>	334
<i>Jean Cordier (1415-1416)</i>	334
<i>Pierre [Petrus] Cordier (1510)</i>	335
<i>Guillaume Cornet (1514-†1522)</i>	335
<i>[-] Cornillon [Cornillat] (1641-1646)</i>	335
<i>Pierre de Corteval (avant 1547)</i>	335
<i>Helie [Helias] de Corvo [Corvee] (1395-1412)</i>	336
<i>Hugues de Cossy (1599)</i>	336
<i>Jean de Costa (1548-1554)</i>	337
<i>Guillaume de Costes (1519-†1527 ?)</i>	337
<i>Robert Cotherel (1440-1450)</i>	338
<i>Bienayme Cottanceau (1621-1623)</i>	338
<i>Denis [Dyonisius] de Couleurs [Couleur, Collatorius] (1356-†1383)</i>	338
<i>Georges de Courbes [Corbeil] (1572-1602)</i>	339
<i>André Courrat [Courat, Conard] (1515-†1533)</i>	340
<i>François Courrat [Courat] (1534-†1554)</i>	341
<i>Etienne Cousin (1551-1577)</i>	343
<i>Jean Cousin alias Escatefer (1446-1475)</i>	343
<i>Jean [Johannes] Cousin [Cosin, Cognati, Conati] [de Bourges] (1467-1471)</i>	344
<i>Joachim Cousin (1590-†1622)</i>	345
<i>Jean Coussier [Coursier] (1444-1450)</i>	346
<i>Simon Coustan [Costan, Costand, Cotan] (1535-†1559)</i>	346
<i>Nicole Coustier (1418)</i>	349
<i>François Cousturier (1569-1585)</i>	349
<i>Nicole Coyzon dit de Poitiers (1504)</i>	349
<i>Moton Cralier (1507-1508 ?)</i>	350
<i>François Credo (1583)</i>	350
<i>Roland Cremand [Cremaud] (1583-1584)</i>	350
<i>Jean Crenequin (1546-1566)</i>	351
<i>Nicole Coyzon dit de Poitiers (1504)</i>	355
<i>Antoine Crepin [Crespin, Du Bec Crespin] (1447-†1472)</i>	355
<i>Michel de Cresne [Creney] (1366-†1409)</i>	356
<i>Jean Creté (1382-†1413 ?)</i>	356
<i>Guillaume Cretin (1476-†1525)</i>	357
<i>[-] Cretin (1514-†1519)</i>	358
<i>Guillaume de Crevecœur (1323-†1337 ?)</i>	358
<i>Charles [Jean] Cronier (1582-1590)</i>	359
<i>Claude Croson (1583-1590)</i>	359
<i>Regnault Cuppe (1535)</i>	359
<i>Simon Cyart [Scyart, Sciart, Syart, Scyard] (1574-1595)</i>	359

Noël Cybot (1522-†1556).....	360
Richard Dabaro [d'Abaro, de Bars] (1546-1574).....	361
Jean Dabert [d'Abert] (1413-1420).....	361
Jean Dacambougne (1508).....	362
Jean Daigny [Dagny, d'Aigny] (1387-†1432).....	362
Jean Daliez [Dallez] (1571-1572).....	362
Philippe Dameau (1564).....	363
Nicolas Damon [Damont] (1522-1523).....	363
[Jean ?] Danet [Daneau ?] (1611-1617).....	363
Robert Danet (1365-†1380).....	363
Jean Dange (1522).....	363
[-] Danjoie (1510).....	363
Jean Dardes (1630-1641).....	364
Pierre Dargent [d'Argent] (1438-1462).....	364
Antoine Dargillieres [d'Argillieres, Des Argillieres] (1534-†1572).....	364
Jean Dargillieres [d'Argillieres, Des Argillieres] (1563-†1588).....	365
Guillaume Daro [Daron] (1559-1562).....	365
Jean [I] Darras (1365-†1382 ?).....	365
Jean [II] Darras (1482-1510).....	366
Jean Darsonval [d'Arsonval, d'Artonval] (1408-†1416).....	366
François Dasse (1611).....	367
Jean Dauberville (1547-1563).....	367
Jean Daudin (1367-†1382).....	367
Robert Daudu (1422-1425).....	368
Artus Daulnoy [Daunoy, d'Aulnoy, d'Aunoy] (1477-†1533).....	368
Guillaume [Guillermus] Dauret (1510).....	369
Jean Dausse (1607).....	369
Jean Daussy (1581).....	369
Jean Dauvet [Dannet, d'Annet, d'Auuet] (1345-†1360 ?).....	369
Jean Dauxy [Daussy, d'Auxy, d'Aussy] (1433-†1453).....	369
Guy Davesne (1514).....	370
Jean Davesne (1511).....	370
Charles David (1614-1625).....	370
Jean [I] David (1609).....	371
Jean [II] David (1630).....	371
Laurent David (1568-†1605).....	371
Nicolas David (1600-†1614).....	375
Pierre David (1574).....	375
Pierre Davrech (1409).....	375
Helie Daziere (1438-1439).....	376
Jean Debion (1495).....	376
Charles Decamp [de Camp] (1596-†1621).....	376
Guillaume de La Croix et Jehan de La Croix : (voir à la lettre L).....	376
Claude Decraut (1639-1640).....	376
Thibault Delaire (1565).....	376
Jean Deleau [de Aqua] (1526-†1531).....	377
Pierre Demarry (1518-1519).....	377
François Demenetroux [Demenistre, Demeurloux, Dementroux] (1617-1619).....	377
Joseph Demorant [Demorent] (1551).....	377
Jacques Derineau (1622-1626).....	378
Jean Derpy [d'Herpy] (1399-†1419 ?).....	378
Etienne Des Barres (1532-†1549).....	379
Macé Deschamps (1564).....	379
Roger Deschevert [Descheverts, Des Cheverts, Deschenet] (1583-†1596).....	380
Pierre Des Crosses [de Crosses, de Crociis] (1446-1488).....	381
Oudart Des Fontaines (1381-†1401 ?).....	382
Perrinet [Perrenet] Des Fontaines [de Fontaines, de La Fontaine] (1403-1447).....	383
Gobert Desloges [Des Loges, Deslouges] (1507-1530).....	386
Antoine Desmarais [Des Marais] (1610).....	386

<i>Jean Desmarquetz [Desmarquets] (1551-1562)</i>	387
<i>Jérôme Des Molins [Des Moulins, de Molins] (1561-†1579 ?)</i>	387
<i>Pierre Des Molins [Desmollins, Desmoulins] (1603-1646)</i>	388
<i>François [Francisque] Des Oliviers (1531-1584)</i>	388
<i>Jean Desplains (1517)</i>	389
<i>Germain Des Portes (1337-†1365 ?)</i>	390
<i>Philippe Desportes [Des Portes] (1546-†1606)</i>	390
<i>Jean Despretz (1587-1588)</i>	391
<i>Sébastien Des Roziers (1557)</i>	391
<i>Barthelemy Destry (1583-1584)</i>	391
<i>Antoine Desvergues (1583-1591)</i>	392
<i>André Deville (1630-†1630)</i>	392
<i>Philippe Devoir (1470-1473)</i>	393
<i>Pierre de Dierre [Piailler alias Dierre, d'Yerre, Dierrey] (1401-†1433)</i>	393
<i>Jean Dieu (1481-†avant 1492)</i>	394
<i>Regnault de Diron [Dijon] (1414-†1426 ?)</i>	394
<i>Jean Dolivat [d'Olivat, Dolmat] (1490-1491)</i>	395
<i>Charles Dondé (1630-1635)</i>	395
<i>Louis Dondé (1612-1623)</i>	395
<i>Martin Donges [Douges] (1616)</i>	395
<i>Guillaume [Gilles] Dorles [Dorle, Dorlay] (1493-1514)</i>	395
<i>Pierre Dorsanne (Dorsenne, Dorsaine) (1456-†1494)</i>	396
<i>Jean Doultre (1525-1526)</i>	397
<i>Robert Dours (1399-1400)</i>	399
<i>Marc Draulx (1601-1602)</i>	399
<i>Charles [Jean] Droulé (1570-1571)</i>	399
<i>Antoine Du Bois (1498-†1537)</i>	399
<i>Georges Du Bois [Dubois] (1567)</i>	401
<i>Jean [Johannes] Dubois [Du Bois, de Bosco, Du Bosco, Bosquet, Boquet] (1364-†1406)</i>	401
<i>Nicolas Du Bois [de Bosco] (fin 14^e siècle ?)</i>	402
<i>Jean [Johannes] Du Boys [Duboys, Dubois, de Bosco] (1493-1538)</i>	402
<i>Nicole [Nicolas] Du Boys [Dubois] (1508-†1509)</i>	403
<i>Mathurin Du Buisson (1483-1514)</i>	403
<i>Nicolas Du Buisson [Dubuisson, de Dun, de Duno, de Dumo] (1405-†1410)</i>	407
<i>Pierre Du Buisson [alias Pierre L'Organiste, Pierre de La Haye, van Der Haghe] (1493-1515)</i>	407
<i>Jean Du Camp [Buccan] (1586-†1622)</i>	409
<i>Bernard Du Chastel [Du Châtel, Duchastel] (1543-1553)</i>	410
<i>Olivier Du Chastel [de Castro] (1445-†1449 ou 1456)</i>	411
<i>Pierre Du Chastel [Du Châtel, Duchastel, Castellanus, Castellan] (1537-†1552)</i>	411
<i>Natalin [Naptalin] Du Chesne (1562-†1568)</i>	412
<i>Charles Duclozel (1625-†1658)</i>	412
<i>Antoine Du Cousu (1632-†1658)</i>	412
<i>Jean Du Drac (1522-†1555)</i>	413
<i>Jean Du Fay [Dufay] (1595-1596)</i>	413
<i>Robinet Dufay (1445-1468)</i>	413
<i>Jean Du Feu (1547)</i>	414
<i>Ambroise Dufour (1585-1586)</i>	414
<i>Jacques Dufrayne (1532-1533)</i>	414
<i>Guillaume Du Hamel (1525-†1540)</i>	415
<i>Jean Du Hamel [Duhamel] (1559-†1587)</i>	417
<i>Artus Du Hardas (1539-†1553 ?)</i>	418
<i>Louis [Raoul] Du Jardin (1576-1583)</i>	418
<i>Simon Du Jardin [Dujardin, Dugardrin] (1581-1584)</i>	418
<i>Jean Du Jardrin (1565)</i>	419
<i>Guillaume Du Lyon (1464-†1491)</i>	419
<i>François Dumaistre (1582)</i>	420
<i>Gabriel Du Mas [Dumas] (1478-†1500)</i>	420
<i>François Dumayne [Dumaine] (1573-1610)</i>	421
<i>Laurent Dumayne (1554-†1605)</i>	422

<i>Pierre Dumayne (1586)</i>	434
<i>René Du Merlier [Merlyer] voir Le Merlier</i>	434
<i>Jean Dumes (1420-1421)</i>	434
<i>Laurent [Jean ?] Du Mes [Du Metz] (1522-†1552)</i>	434
<i>Jean Du Mesnil (1509-†1546 ?)</i>	435
<i>Paul Du Mesnil (1552-†1562 ?)</i>	436
<i>Jean Du Moncel [Du Mouchel] (1493-†1531)</i>	436
<i>Jean [Joannis] Dumont [Du Mont, de Monte] (après 1337-avant 1387)</i>	436
<i>Pierre Du Mont [de Monte] (XIV^e siècle)</i>	437
<i>Mathurin Dumonthez [Montet] (1570-†1581)</i>	437
<i>Hector Du Moulin [Molin] (1526-1528)</i>	438
<i>Jean Du Moulin [de Molendino] [Paris] (1388-†1421)</i>	439
<i>Jean Du Moulin [Dumoulin] [Bourges] (1497-1517)</i>	440
<i>François Du Moustier (1574-1577)</i>	440
<i>Prégent Du Moustier (1524-1535)</i>	440
<i>Pierre Dupain [Le Pain] (1569-†1573)</i>	441
<i>Antoine Dupeschin (1498-†1509 ?)</i>	441
<i>François Dupin (1553)</i>	441
<i>Jean Du Petit Cellier (1348-†1360 ?)</i>	441
<i>Jacques Dupont [Du Pont] (1494-1511)</i>	442
<i>Jean Dupont (1385)</i>	443
<i>Pierre Du Pont (1335-1336)</i>	443
<i>Jean Dupré [de Prato] (XIV^eme siècle)</i>	443
<i>Jean Dupré (1584)</i>	444
<i>Regnauld [Renault, Renaud] Dupré-Gilbert [Du Pré-Gilbert, de Pré Gilbert, Prégilbert, de Prato Giberti, de Prato Giberti] (1343-†1353)</i>	444
<i>François Dupuy (1585-†1629)</i>	445
<i>René Du Puy (1548-1571)</i>	446
<i>Louis Dupuys (1599)</i>	446
<i>Michel Durant [Durand] (1507-†1553)</i>	446
<i>Jean Durantel dit Gigot [Guignot] (1546-†1583)</i>	448
<i>Balthasar Duret (1586)</i>	450
<i>Henry Du Ris (1506)</i>	450
<i>Jacques Du Rueille [Rieullin] (1581)</i>	451
<i>Jean Dusart [Dussart, Du Sart] (1454-†1485)</i>	451
<i>Ambroise Du Temps (1610)</i>	452
<i>Jean Du Thenon (1516-1526)</i>	452
<i>Girard Du Tillay (1504-1509)</i>	452
<i>François [Francisco] Du Val [Duval] (1499-†1512)</i>	453
<i>J. Du Val (1509)</i>	453
<i>Noël Duval (1493-†1532)</i>	453
<i>Samuel [Jean, Jacques] Duval (1572-†1585)</i>	454
<i>Pierre [Pierret, Petrus] Du Veez [Du Wez, de Ver, Devre] (1462-†1508)</i>	456
<i>Etienne Du Vergier (1497-1505)</i>	459
<i>Jean Du Vergier (1551-1556)</i>	459
<i>René Du Vergier (1570-1574)</i>	459
<i>Georges Du Vivier [Duvivier] (1540-†1571)</i>	460
<i>Jacques Duvivier (1418)</i>	461
<i>Adrien [Adrian] Dyne [Dine] (1537-1562)</i>	461
<i>Guyon Dyonis (1544-1545)</i>	461
<i>François Dyvoy [Divoy, Duroy, d'Yvoy] (1561-†1573)</i>	461
<i>Egidius [Gilles] [-] (1305)</i>	464
<i>Pierre [Petrus] d'Epône [Spedona] (1315-1316)</i>	464
<i>Guillaume Erart [Erard] (1431-†1437 ?)</i>	464
<i>Guyon d'Espinay (1503-†1525)</i>	465
<i>Jean d'Espinay L'Aîné (1484-†1500)</i>	465
<i>Jean d'Espinay Le Jeune (1487-†1503)</i>	466
<i>Thibaut d'Espinay (1485-†1486)</i>	467
<i>Pierre d'Estampes [d'Etampes, de Stampis] (1309-†1348 ?)</i>	467

<i>Jean d'Estampes [d'Etampes, de Stampis] (1405-†1455)</i>	467
<i>Jean d'Estampes [Le Jeune] (1436-†1462)</i>	468
<i>Pierre [Perrinet] Estienne (1401-1420)</i>	469
<i>Antoine d'Estrées (1555-†1609)</i>	469
<i>Pierre d'Evreux (1360-†1380)</i>	470
<i>Nicolas Fabre [Fabri] (1409)</i>	472
<i>Jean Fabry (1510-1512)</i>	472
<i>Guillaume Fachenat alias Gaudebert (1415)</i>	472
<i>Claude Fagoquin (1573)</i>	472
<i>Guillaume Faignier (1409)</i>	472
<i>Jean Faissier [Foussier] (1367-†1395)</i>	473
<i>Guillaume Farinel (1509-1511)</i>	473
<i>Pierre Fauchon [Fanchon, Feuchon] (1557-†1562)</i>	473
<i>Guillaume Faugues [Fauques, Fagus] (1462-1471)</i>	475
<i>François Faulcon [Faucon] (1524-†1565)</i>	476
<i>Robert Faurtin (1601-1602)</i>	477
<i>Barnabé de Fayolle (1547-†1569 ?)</i>	477
<i>François de Fayolle (1569-†1603 ?)</i>	477
<i>Etienne Fenouyet (1507)</i>	477
<i>Nicolas Fernou (1640-1653)</i>	477
<i>Guillaume Ferray [Ferret] (1582-1584)</i>	478
<i>Hugues Ferret (1385-†1426 ?)</i>	478
<i>Antoine Ferzen (1563)</i>	479
<i>François Feuillet dit Moricault (1568)</i>	479
<i>Robert Feuillet (1399-1409)</i>	479
<i>Guillaume Fevre (1590-1612)</i>	479
<i>Jean Fillon dit de Chartres (1360-†1401 ?)</i>	479
<i>Bernard Firmin [Fremini] (1410-1414)</i>	481
<i>Remond Fisson (1614-1615)</i>	481
<i>Gilles [Egidius] de Flagy [Flagiaco] (1336)</i>	481
<i>Martin Florie [Fleurie] (1365-1392)</i>	482
<i>Jean Flote (1489-†1504)</i>	482
<i>Jean Foliot alias de La Goulye [Foliomeri] (1405-1408)</i>	482
<i>Antoine de Fontaine [Fontaine] (1581-1586)</i>	483
<i>Louis Fontaine (1633-†1665)</i>	483
<i>Michel de Fontaine [Fontaines, Des Fontaines] (1364-†1403)</i>	484
<i>Philippe [Philippot] [de] Fontaine [Fontaines, Fontaynes] (1523-1551)</i>	485
<i>Jo. Fontenay (1590)</i>	486
<i>Nicolas de Fontenay (1495-1498)</i>	486
<i>Michel Forfait [Forfart] (1529-1531)</i>	486
<i>Balthasar Forges dit Le Lorrain (1587)</i>	486
<i>Jean Forget (1600-1617)</i>	487
<i>Louis Forget (1590-1591)</i>	487
<i>Nicolas Formé (1567-†1638)</i>	487
<i>Henri Forin (1507-†1532)</i>	489
<i>Jean de Formichon alias de Paris (1405-†1420)</i>	490
<i>Bernard de Fortia [Fortias] (1585-†1629)</i>	490
<i>Pierre Fortin (1413-1414)</i>	490
<i>Martin Foubert (1468-1473)</i>	491
<i>Guillaume [I] Foucault [Foucaut] (1577-†1614)</i>	491
<i>Guillaume II Foucault (1635-†1674)</i>	493
<i>Macé Foucault (1568-1584)</i>	493
<i>Etienne Fouchart [Fouchard, Fochart] (1490-†1537)</i>	494
<i>Guillaume de Foucherolles [Feucherolles] (1316-†1343)</i>	495
<i>Nicolas Foucquet (1605-1607)</i>	496
<i>Gilbert de Fougieres [Fogieres] (1547-†1570)</i>	496
<i>Jacques de Fourchet (1385)</i>	501
<i>Clément Fournier (1623-1624)</i>	501
<i>Etienne Fournier [Fournyer, Fornier Du Fraix] (1506-†1518)</i>	501

<i>Guillaume Fournier (1565-†1587)</i>	502
<i>Jean Fournier (1469-†1503)</i>	505
<i>Louis Fournier [Le Fournier] (1638-†1676)</i>	506
<i>Pierre Fournier (1549-†1575)</i>	507
<i>René Foussier (1577-1582)</i>	507
<i>Jean Foydeau [Feydeau, Fadeau, Foideau, Fondeau, Frideau] (1571-1582)</i>	507
<i>Antoine [I] Fradet (1601-1642)</i>	508
<i>Antoine [II] Fradet (1626-†1658)</i>	509
<i>Regnault [Regnau, Renault] Frairon [Freron] (1389-†1421)</i>	509
<i>Jean [Jacques] de France (1635-1648)</i>	510
<i>Pierre Franchomme (1563)</i>	510
<i>Maistre François (1580)</i>	510
<i>Guillaume de Fraxinis [Fraxin, de Fresne, Dufresne] (1289-†1337 ?)</i>	511
<i>Jean Fresnoy dit de Fresne (1508-1513)</i>	511
<i>Jean Frideau (1571)</i>	512
<i>Georges Froger (1612-†1646)</i>	512
<i>Jean Froger (1569-†1612)</i>	512
<i>François Fron (1641-1646)</i>	513
<i>Simon Frotte (1549)</i>	514
<i>Jean Fuselier [Le Fuzelier] (1437-†1446)</i>	514
<i>[-] Fynot (1559)</i>	514
<i>Pierre Gachet (1588-1590)</i>	516
<i>Jean de Gaigny [Gagny, Gagney, Gagnee, Gagneus] (1524-†1549)</i>	516
<i>Michel Gaillard (1500-†1502)</i>	516
<i>Simon de Gaillard (1544-†1569)</i>	517
<i>Pierre Gainier [Gainyer] (1584-1585)</i>	522
<i>Claude Gallet (1564)</i>	523
<i>Laurent Gallois [Galloys] (1594-†1616)</i>	523
<i>François Galloys (1579-†1608)</i>	524
<i>Pierre Ganelot (1417-1418)</i>	525
<i>Jean Garbe [Jarbe] dit de Marle (1383-†1388)</i>	525
<i>Nicolas de Gardault (1633)</i>	526
<i>Nicolas Garnier (1583)</i>	526
<i>Richard Garot (-)</i>	526
<i>Jean de Gartiel (1303-†1323)</i>	526
<i>Matthieu [Matheus] Gascongne (1517-1518)</i>	526
<i>Gaspard [Jaspart] [-] (1504)</i>	529
<i>Jacques Gassot (1583-†1628)</i>	529
<i>Jean Gaudier alias Doucet (1444-1463)</i>	530
<i>Ursin Gaudon [Gaudry] (1531-†1546 ?)</i>	530
<i>Jean Gauldry [alias] le Cardinal (1494-1530)</i>	531
<i>Clément Gaultier (1547-1548)</i>	532
<i>Pierre Gaurin [Gavrin, Gorin, Gorryn, Gourryn] (1585-1601)</i>	532
<i>[-] Gaurin [Gorryn] (1594)</i>	532
<i>Pierre Gay (1520)</i>	533
<i>Georges Gazeau (1572)</i>	533
<i>Eustache Gehenault [Gonaut, Genaut] (1630-†1663)</i>	533
<i>Jean Gendron (1595-1630)</i>	534
<i>Jean Gentil (1567)</i>	534
<i>Simon Gentilz (1548-1563)</i>	534
<i>Jacques Georges (1611)</i>	536
<i>Thomas de Gerson (1446-†1475)</i>	537
<i>Guillaume Gigot (1641-1690)</i>	537
<i>Jacques Gillard (1464)</i>	537
<i>Jean Gilles (1640)</i>	537
<i>Bidault Gillet (1586)</i>	538
<i>Gillot [Gillet] [-] (1477)</i>	538
<i>Jacques Gillot (1573-†1619)</i>	538
<i>Jean Gillot (1583-†1585)</i>	538

<i>Jean Gilloteau [Gillotteau, Guilloteau] (1581-1585 ou 1587)</i>	539
<i>François Girard (1543)</i>	539
<i>Girardin [Giradinus] [-] (1305)</i>	539
<i>Antoine Giraut (1515-1517)</i>	540
<i>Gaultier Girault (1561)</i>	540
<i>Jean Girondier [Gironde] alias de Morenne (1531-1533)</i>	540
<i>Simon Giroult [Girout, Gyrout, Girault, Giroust] (1526-†1582)</i>	540
<i>Thomas Gobert (avant 1627-†1672)</i>	542
<i>François Godard (1585-1614)</i>	544
<i>Jean Godart (1448-†1468 ?)</i>	544
<i>Charles Godefroy (1631-1657)</i>	544
<i>Claude Godelot [Gaudelot] (1598-1600)</i>	545
<i>Jean Godet (1576-†1597)</i>	545
<i>Sylvain Gogne [Gognay] (1548-†1574)</i>	545
<i>Mace Gogue [Guogue] (1440-1447)</i>	549
<i>Louis Going (1576-1626)</i>	549
<i>Michel Going [Goin, Goyn] (1529-†1569)</i>	551
<i>Nicolas Going (1603-1622)</i>	555
<i>Pierre Going (1617-1619)</i>	555
<i>Pierre de Gondi [Gondy] (1533-†1616)</i>	555
<i>Jean Gorrion (1420)</i>	556
<i>Jean Gosset (1633-1648)</i>	556
<i>Adrien Gouffier de Boissy [Boisy] (1498-†1523)</i>	557
<i>Louis Gouffier de Boissy (1484-†1505)</i>	558
<i>Denis Gougelet (1639)</i>	558
<i>Nicolas Gougelet (1604-†1647)</i>	558
<i>Philippe Goujon (1479-†1481)</i>	560
<i>Riquier Goulaffre [Goullaffre] (1440-1450)</i>	560
<i>Jean Gourdet (1388-1390 ?)</i>	560
<i>Jacques Goussart [Goussard] (1548-†1565)</i>	560
<i>Jean de Gouy (1535-†1550)</i>	561
<i>Jean Gouy [Goy] (1549)</i>	561
<i>Arnoult de Grandpont [Grant Pont] (1353-†1377)</i>	562
<i>Jean Grangier (1543-†1573)</i>	562
<i>Alain Grenet (1438-1494)</i>	565
<i>Nicolas [Nicole] Grenon (1399-†1456)</i>	565
<i>Nicole [II] Grenon (1506)</i>	569
<i>Lambert Grignon [Gongnon, Gougnon] (1468-1502)</i>	569
<i>Joachim de Griffon [Du Griffon] (1551-†1579 ?)</i>	571
<i>Mathurin Grilhe [Grille] (1559)</i>	572
<i>Remy Grimau (1598)</i>	572
<i>Georges Grimpet (1607)</i>	572
<i>Nicolas Griveau (1546-†1569 ?)</i>	573
<i>Mathieu Grobon (1507)</i>	573
<i>Mathieu Groslon dit Verdelet (1508-1509)</i>	573
<i>Nicolas Grosseteste (1579-1587)</i>	573
<i>Pierre Gruyer [Gonier] (1549)</i>	574
<i>Etienne Guedon (1610)</i>	574
<i>Jean Gueniart (1571)</i>	574
<i>Etienne Guerard (1532-1537)</i>	575
<i>Gilles Guerart (1492)</i>	575
<i>Michel Gueret (1405-1415)</i>	575
<i>Ymbert Gueret (1561-1575)</i>	576
<i>Frère Guerin [Guarino] (1306-†1323 ?)</i>	578
<i>Jean Guerin (1506-†1532)</i>	578
<i>Lucas Guerin (1598)</i>	579
<i>Simon Guerin (1572-†1579)</i>	579
<i>Gilles Guerret (1503)</i>	580
<i>[-] Guerrin (1337-†1365 ?)</i>	580

Jean [Johannes] Guichard [Guichardi] (1495-†1524).....	580
Jean Guillart [Gilart] (1401-1406).....	581
Guillaume [Guillermo] [-] [noteur] (1318).....	581
Guillaume [-] [enfant de chœur] (1496-1498).....	581
Adrien [Adrian] Guillebert [Guilbert] (1606-1621).....	582
Guillaume [Guillot] Guillemart (1448-1454).....	582
Jacques Guillemyn [Guillemin] (1603-†1634).....	584
Guillaume Guillepou (1436-1437).....	584
Jean Guillet [Gillet] (1444-1473).....	585
Pierre Guillier (1461-†1485).....	585
Antoine Guillot (1547-†1581).....	586
[-] [I] Guillot (1533).....	587
[-] [II] Guillot [greffier] (1563).....	587
Remy Guillouet [Guilhouet, Guylhouet, Guilhoet] (1569-†1570).....	587
Catheryn Guimard [Guymard] (1616-1617).....	589
Jean Guinot (1405-1421).....	589
[-] Guinot (1522).....	589
Guibert Guirot (1576).....	589
Gabriel Guitton (1605-1606).....	590
Etienne Guyard [Guiant] (1554-†1570).....	590
Jacques Guynon (1583-1585).....	593
Pierre Guynon (1584).....	593
Nicole Guynoys [Guynois] (1546-†1574).....	593
Claude Guyonneau [Guionneau, Guerineau] (1613-1657).....	594
François Guython [Guythoy, Guiton] (1573-†1595).....	595
Pierre Halliou [Alliou, Aliou] (1601-1619).....	598
Antoine de Halluin [Hallvyn, Hallwin] (1533-1535).....	598
François de Halluin [Hallvyn, Hallwin] (1501-†1538).....	598
Blaise Hamelin (1518).....	599
Jacques Hamelin [Amelin] (1523-†1539).....	599
Jean Hamon (1362-1367).....	599
[-] Haquebard [Hacbard] (1587).....	600
Guillaume Hardy (1492-†1503).....	600
Jacques Hardy (1617-1619).....	600
[-] Harman (1598).....	600
Pierre Harnye (1550).....	600
Jean Harpicon (1549-†1558).....	601
Martin Hartebiz (1511).....	602
Pierre Haton [Hacton] (1439-1446).....	602
Charles de Hault Boys [Du Haultboys, Hautbois] (1486-1513).....	602
Thomas de Haye (1510).....	603
Benard Hebert (1482).....	603
Jean Hector (XIV ^{ème} siècle).....	603
Jean Henry (1493).....	603
Marc Henry (1528-†1548).....	604
Pierre Herford (1434-1436).....	604
[-] de Herinault (1582-1610).....	604
Jean Herly (1410).....	605
Louis Herman [Hermant, Hermaud, Hermetz] (1586-1587).....	605
François Hesse (1561-1564).....	605
Jean de Hetomesnil [Hectormenil] (1361-†1381).....	606
Martin Hiel [Hyel] (1572-1595).....	606
Antoine Horand (1604).....	607
Pierre Houdant [Houdan] (1346-†1363).....	607
Jean Houtin (1578-1581).....	608
Gilles Huault (1548-1574).....	608
Michel [Michau] Hubert (1444-1458).....	611
Moyse Huet (1595-1608).....	611
Robinet Huiot (1401-1409).....	612

<i>Etienne Hunete (1385)</i>	612
<i>Jean Hydoux (1564-1567)</i>	612
<i>Charles Hyer [Hys] (1585-1586)</i>	612
<i>Antoine d'Inville (1630)</i>	614
<i>Martin Isambert (1639-1646)</i>	614
<i>Etienne Isnard (1630-1643)</i>	614
<i>[-] Jacob (1520-1522)</i>	614
<i>André Jacquier (1606-†1624)</i>	615
<i>Jean Jacquier (1581)</i>	615
<i>Louis Jacquier (1624-†1661)</i>	615
<i>Jacques Jacquinot (1611)</i>	616
<i>Maximin [Mesmes, Edmé, Jacquinot] Jacquinot [Jacquin, de Mesmes] (1584-†1591)</i>	616
<i>René Jallous (1574-1576)</i>	617
<i>Henri Jamet (1502)</i>	617
<i>Pierre de Janailhac [Janailac, Javailac] (1504-†1510)</i>	617
<i>François Janillet (1594)</i>	618
<i>Jean Jannequin (1573-1574)</i>	618
<i>Pierre Janvier (1615)</i>	618
<i>Antoine Jardin [Jardyn, Jourdain] (1613-1619)</i>	618
<i>Jean Jardin (1617-1624)</i>	618
<i>Richard Jardoïn [Jardin, Jardrin] (1548-†1581)</i>	619
<i>Nicole Jarre (1570)</i>	621
<i>Simon Jausson (1602-1657)</i>	621
<i>Jean Jehan (1613-1616)</i>	622
<i>Germain Jehanne (1542-†1570)</i>	622
<i>Jean Jerosme (1410-1412)</i>	623
<i>Pierre Jobart (1594-1604)</i>	623
<i>Martin Jobert (†1495)</i>	623
<i>Charles Johannet (1560-1626)</i>	624
<i>[-] Jolly (1590)</i>	626
<i>Jacques Jolly [Joly] (1610-1611)</i>	626
<i>Jean Jolynet (1557)</i>	626
<i>Jean Jorlin (1526-†1551)</i>	627
<i>Jean Josselin [Jousselin, Joussorlin] (1574-1578)</i>	628
<i>Robert Josselin (1608)</i>	629
<i>[-] Joudrion (1558)</i>	629
<i>Martin Jouglar (†1547)</i>	629
<i>Jean Joumier [Joumyer, Jounier] (1573-†1577)</i>	629
<i>Guillaume Jourdain [Jordain] alias Morellet [Morelet] (1521-1534)</i>	630
<i>François de La Roderie dit Joyeux (1499-†1511 ?)</i>	630
<i>Jean Louis [Jean] Joyeux [Jovis] (1409-†1463)</i>	631
<i>Vital Juguet [Jugnet, Jouguet, Jongnet] (1510-1535)</i>	632
<i>André Julien [Julian, Jullian] (1492-†1459)</i>	632
<i>Louis Julliard (1585-1586)</i>	634
<i>Raoul de Justines [Pasque dit de Justines] (1389-1404)</i>	634
<i>Jacques Juvenal [Jouvenel] Des Ursins (1410-†1457)</i>	635
<i>Jean Juvenis (1405-1415)</i>	636
<i>Thomas Juvenis [Le Jeune] (1449-1465)</i>	636
<i>[-] La Balle (1522-1525)</i>	638
<i>Guillaume de La Ballerye (1566-†1570)</i>	638
<i>Antoine de La Bares (1492)</i>	638
<i>Nicolas Labbé (1533)</i>	638
<i>Jean de La Bertauche (1517-†1553)</i>	639
<i>Gace de La Bigne [Lavigne, La Buigne, Desvignes] (1335-†1382)</i>	640
<i>Antoine de Labores [Laboures, Laborest] (1498-†1548)</i>	641
<i>Claude Laboret (1579)</i>	643
<i>Christophe Laboureau (1586-1633)</i>	643
<i>Robert de La Buxiere [Buxiera] (1403-†1424)</i>	644
<i>Jean Lacan [Lacquan, Laquan] (1467-1487)</i>	644

<i>Louis de La Chainaye alias Le Gentilhomme (1531-1534)</i>	644
<i>Gilles de La Champagne (1598-1599)</i>	646
<i>Jean de La Chapelle [Capella] (1297-†1336 ?)</i>	646
<i>Guillaume de La Couste [Couste, Lacoste, Lacouste] (1551)</i>	647
<i>Guillaume de La Croix (1438-1471)</i>	647
<i>Jacques de La Croix (1602-1619)</i>	647
<i>Jean de La Croix [Delacroix] [Bourges] (1494-1495)</i>	647
<i>Jean de La Croix [Paris] (1612)</i>	648
<i>Jean de La Faye (1509-1510)</i>	648
<i>Jacques de La Ferté (1580-†1651)</i>	648
<i>René de La Ferté (1608-1625)</i>	649
<i>Gabriel de La Fons [Fond] (1525-†1542 ?)</i>	650
<i>Jean de La Fontaine [Fonte] (1346-†1359 ?)</i>	650
<i>Jacques de La Fosse (1604)</i>	650
<i>Pierre de La Fous [La Fons ?] (1419)</i>	651
<i>Jean de La Garde [Lagarde] (1510)</i>	651
<i>Jacques Lagarrigue [Lagarry] (1639-1651)</i>	651
<i>Remy de La Gasche (1532)</i>	651
<i>Charles [I] de La Grange [La Grange-Trianon] (1582-†1626 ?)</i>	651
<i>Charles [III] de La Grange (1636-†1659 ?)</i>	652
<i>Claude de La Grange (1556 ?-1570)</i>	653
<i>François de La Grange (1585)</i>	653
<i>Laurent de Lagrange (1578-1579)</i>	654
<i>Léonard [Bernard] de La Grange alias Monsigny (1537-†1551)</i>	654
<i>Sébastien de La Grange (1626-†1637)</i>	655
<i>Michel de La Guerre (1620-†1679)</i>	655
<i>Pierre de La Halle [La Galle] (1623-1633)</i>	657
<i>Christophe de La Haye (1508-1509)</i>	657
<i>Louis de La Haye (1608-†1638)</i>	658
<i>Dominique Lalande (1610-†1617)</i>	658
<i>Etienne [I] Lalemant (1512-1517)</i>	659
<i>Etienne [II] Lalemant (1552-1557)</i>	659
<i>Jannequin Lalemant (1636-1639)</i>	660
<i>Jean Lalemant (1556-1559)</i>	660
<i>Guillaume Lallemand [L'Allemant] (1477)</i>	661
<i>Josce L'Allemand [Alemant] (1344)</i>	661
<i>Pierre L'Allemand [Lallemand, Lalement] (1601-†1613 ?)</i>	662
<i>Robert de La Longue [Le Longue, Lalongne] (1501-†1514 ?)</i>	663
<i>Jacques de La Loue [La Loe] (1487-1526)</i>	663
<i>Jean La Loue (1450)</i>	664
<i>Louis de La Loue (1505-1533)</i>	664
<i>Jean Laloyer dit Dambrois [d'Amboize] (1445-†1504)</i>	665
<i>Abraham de La Mare (1569)</i>	666
<i>Jean de La Mare (1318)</i>	667
<i>Gilles Lambert (1585)</i>	667
<i>Pierre Lambert (1449-1473)</i>	667
<i>Jean Lamoureux (1610-1616)</i>	668
<i>Guillaume Landry (1507-1510)</i>	669
<i>Jean de L'Angellerie [Langellerie] (1525-†1548)</i>	669
<i>Pierre Langevin (1587)</i>	670
<i>Jan Langhedul (1583-†1592)</i>	671
<i>Isaac L'Angloys [Langloys] (1535)</i>	671
<i>[_] Langloys (1594)</i>	671
<i>Jean de Lannoy (1512)</i>	672
<i>Jean Lanourettes (1584)</i>	672
<i>Guy de Laon [Lauduni] (1298-†1329)</i>	672
<i>Pierre de La Pierre (1553-†1579)</i>	673
<i>Richard de La Place (1325-†1337 ?)</i>	679
<i>Guillaume L'Apostolle [Lapostolle] (1405-1416)</i>	679

<i>Philippe Larcher (1621-1622)</i>	680
<i>Etienne Larcois (1570)</i>	680
<i>François de La Roche (1561-1573)</i>	680
<i>Louis de La Roche (1532-†1559)</i>	681
<i>François de La Roderie alias Joyeux (voir Joyeux)</i>	683
<i>Toussaint [Toussanus] de La Ruelle [de Ruella] (1410-†1470)</i>	683
<i>Jehannin [Jean] de La Tour (1418-†1465)</i>	685
<i>Antoine de Lattoc (1508)</i>	686
<i>Regnault Laurens (1561)</i>	686
<i>Roland de La Verdière (1639-†1641)</i>	686
<i>[-] La Ruelle (1587)</i>	686
<i>François de La Solde (1612)</i>	687
<i>Claude de L'Aubespine (1510-†1567)</i>	687
<i>Guillaume de Laubespine [L'Aubespine] (1569-1572)</i>	688
<i>Bonaventure Laude (1601-1614)</i>	688
<i>Antoine Laudin (1564)</i>	689
<i>Charles [Karolus] de Launay (1472-†1506)</i>	689
<i>François de Launay (1531-1537)</i>	690
<i>Louis de Launay (1514-1532)</i>	690
<i>Guillaume Lauryot [Lairiou] (1574)</i>	691
<i>Pierre [Pierret] Lauerjat [Lamergat, Lauvergat, L'Auvergat] (1575-†1625)</i>	691
<i>Jean de Laval (1489)</i>	695
<i>Philippe de Laval (1502-†1550)</i>	695
<i>Pierre Lavendrier (1563)</i>	697
<i>Guerart [Guérard] La Vieille [Lavieille] (1418)</i>	697
<i>Pierre de La Ville (1559-1560)</i>	697
<i>Nicole de La Voipiere (1560-†1565)</i>	698
<i>Geoffroy de Layde (1572)</i>	698
<i>Pierre Layne (1595)</i>	698
<i>Jean Le Bastier (1447-1448)</i>	698
<i>Etienne Lebecque [Le Bègue] (1418-†1437)</i>	699
<i>Jean Lebegue [Le Begue] (1560-1574)</i>	699
<i>Guy Le Bel [de Bel] (1452-†1476)</i>	703
<i>Jean Le Bel (1494-1507)</i>	703
<i>Bertrand [Bertrandus] Le [De] Beloy [Belloy] (1378-1384)</i>	705
<i>Guillaume Le Blanc [Leblanc] (1588 ? ou 1629-†1642)</i>	706
<i>Nicolas Le Blanc (1600)</i>	707
<i>François Leblois [Leblois, Leblon] (1590-1626)</i>	707
<i>[-] Leblois (1621-1626)</i>	707
<i>[-] Le Borgne (1595-1596)</i>	707
<i>Eustache Le Bossu (1628-†1631)</i>	708
<i>Guillaume [Guillelmus] Le Bourgoing [Burgundi] (1402-1408)</i>	708
<i>Charles [Karolus] Le Boursier [Le Borsier] (1424-1430)</i>	709
<i>Geoffroy Le Bouteiller de Senlis (1353-†1377)</i>	709
<i>Jean Le Bouteiller [Boutillier, Botillier] (1531-1543)</i>	710
<i>Hervé Lebrat (1590-†1621)</i>	713
<i>Jean Lebreton (1530)</i>	714
<i>Geoffroy Le Brun (1635-1641)</i>	714
<i>François Le Camus (1589-†1606)</i>	714
<i>Jacques Lecamus [Le Camus, Camus de Pontcarré] (1608-†1651)</i>	715
<i>Robin Le Carpentier (1418)</i>	716
<i>Guillaume Le Cesne [Le Cesue, Le Saine] (1365-1408)</i>	716
<i>Hugues Le Clerc (1421-1425)</i>	717
<i>Pierre Le Clerc (1371-†1383 ?)</i>	717
<i>Sohier Le Clerc (1473-1477)</i>	717
<i>Jacques Leclerc [Le Clerc, Clerc] (1554-†1556)</i>	718
<i>Pierre Leclerc (1563)</i>	718
<i>[-] Lecocq (1586)</i>	719
<i>Clément Le Cœur (1630-1657)</i>	720

<i>Jean Leconte (1529-†1548)</i>	720
<i>Jehannin Le Conte (1418)</i>	721
<i>Thomas Le Conte (1629-1638)</i>	721
<i>Jean Le Coq (1522-1523)</i>	721
<i>Mathieu Le Coq (1540)</i>	721
<i>Robin Le Coq (1418)</i>	721
<i>Bertault Le Cousturier (1412-1418)</i>	722
<i>Roland [Rolandus, Rolland] L'Ecrivain [L'Escrivain, Scriptoris, de Clevis] (1422-†1469)</i>	722
<i>Jean Le Cung alias Magistrat [Magistratum] (1526-†1548)</i>	722
<i>François Le Doyen [Le Doien] (†1552)</i>	723
<i>Olivier Le Doyen [Le Doien] (1542-1559)</i>	723
<i>Jean Le Dru [Le Drul, Le Brul] (1541-1578)</i>	724
<i>Denis Le Duc (1458-†1503)</i>	724
<i>Denis Le Febure (1600-1615)</i>	727
<i>Philippe Lefebure (1586)</i>	727
<i>Germain Lefebvre [Lefebure] (1639-1651)</i>	727
<i>Leonard Lefebvre alias L'Organiste (1621-1646)</i>	727
<i>Jérôme Le Fevre de Laubriere (1640-†1676)</i>	728
<i>Nicole [Nicolas] Le Fevre alias Fabri (1405-1413)</i>	728
<i>Guillaume Le Flament dit Flamingi (1438-†1441)</i>	730
<i>Guillaume Le Fourbisseur (1445-1446)</i>	730
<i>Claude Le Franc (1573-1600)</i>	730
<i>[-] Leger [Leodegarius] (1288-†1297 ?)</i>	731
<i>Guillaume Leger (1507)</i>	731
<i>Barthélemy Le Grand (1609)</i>	731
<i>Guillaume Legoaix [Le Goys, Le Goix, Le Goües] (1418-†1462)</i>	731
<i>[-] Legrand (1639-1651)</i>	732
<i>Guillaume Le Gras (1535-1536)</i>	732
<i>Guydo Le Hennier [Le Henner] (1529)</i>	732
<i>Henry Le Jay (1634-1642)</i>	732
<i>Pierre Le Jeune (1543-†1573)</i>	733
<i>Pierre Le Large (1585-1589)</i>	735
<i>Jean Le Masson [Le Macon, Macon] (1539-†1550)</i>	736
<i>Michel Le Leu [Le Loup, Le Leup] (1405-1450)</i>	737
<i>[-] Le Liegeois [Liegeois, Le Liegeois, Liegoys] (1521-†1532)</i>	737
<i>Arthur Le Long (1573-1575)</i>	737
<i>Pierre Lelong (1610)</i>	738
<i>Simon Le Lorrain (1529)</i>	738
<i>Guillaume Le Machecrier alias Le Grand Guillaume de Saint-Méry (1405-†1460)</i>	738
<i>Jean Le Maignen (1521-1525)</i>	739
<i>Jean Le Maire (†1500)</i>	739
<i>Robert [Robin] Le Maistre [Le Mestre, Le Maire, Magister] (1418-†1452)</i>	740
<i>Pierre Le Marie (1547-1566)</i>	740
<i>René Le Merlier [Du Merlier, Dumerlyer, de Merlier] (1558-†1616)</i>	742
<i>Raoul [Raoulet] Le Mesle (1458-1459)</i>	748
<i>Jean Le Nain [Le Nayn, Lenain] (1558-1574)</i>	748
<i>Jacques Le Moine [Le Moyne] (1633-†1674)</i>	750
<i>Mathieu Le Nayn (1524)</i>	750
<i>Jean Le Noir (1518)</i>	751
<i>Michel Lenoir [Le Noyr, Le Myr] (1562-1585)</i>	751
<i>Robin Le Normand (1423)</i>	751
<i>Jean Le Normant (1492)</i>	752
<i>Jean [I] Leotier (1443-1444)</i>	752
<i>Jean [II] Leotier (1444-1473)</i>	752
<i>Jean de Leoville (1505-†1522)</i>	754
<i>Guy Le Page [Lepaige] (1583-1585)</i>	754
<i>Claude Le Paintre [Le Paintre, Lepintre] (1572-1576)</i>	755
<i>Jean Lepaintre [Le Paintre, Le Peintre, Pictoris] (1438-†1468 ?)</i>	755
<i>Jean Le Pelletier [Pelliparii, Pellet] (1415-†1432)</i>	756

<i>Jean Lepere (1504)</i>	756
<i>Jean Le Petit (1316)</i>	757
<i>Charles Le Poucre (1561-†1566)</i>	757
<i>Pierre Le Poucre (1548-†1561)</i>	760
<i>[-] Le Poyctevin [Poictevin] (1434)</i>	761
<i>Adrien [Adrian] Le Queulx [Le Heu, Le Queux, Le Keu] (1569-†1586)</i>	761
<i>Guillaume Le Queulx [Lequeulx, Le Gueulx, Le Que] (1577-1585)</i>	762
<i>Martin Le Rasle (1531-†1573)</i>	763
<i>Henry Leremer (1418)</i>	766
<i>Pierre Le Roullier [Le Rouille, Le Rouillye, La Roullie] (1548-†1578)</i>	766
<i>René [Renatus] [I] Le Roullier [Le Rouille, Le Rouillye, La Roullie] (1532-†1559)</i>	767
<i>René [II] Le Roullier [Le Rouille, Le Rouillye, La Roullie] (1578-†1613)</i>	767
<i>Richard Le Roullier [La Roullie] (1519-†1530)</i>	768
<i>Jean [I] Le Roux [dit Bugues] (1594-1598)</i>	768
<i>Jean [II] Le Roux dit d'Aubigny [de Albignaco] (1455-1473)</i>	769
<i>Pierre Leroux [Leroulx, Le Roulx, Le Reulx] (1560-1612)</i>	770
<i>[-] Le Roy (1526)</i>	770
<i>Christophe Le Roy (1573)</i>	770
<i>Etienne Le Roy de Saint-Laurent (1559-1587)</i>	771
<i>Etienne Le Roy [de Saint-Martin dit Le Roy] (1595-†1621)</i>	773
<i>François Le Roy (1579-†1582)</i>	774
<i>Jean Le Roy de Dame-Sainte (1559-†1613)</i>	775
<i>Jean Le Roy [2] (1575-1576)</i>	778
<i>Jules Le Roy (1603)</i>	779
<i>Pierre Le Roy (1463)</i>	779
<i>Jean de Lerville (1506)</i>	779
<i>Didier Leschenet [Lechenetz] (1559-†1603)</i>	779
<i>Pierre de Lescluse (1559-1570)</i>	782
<i>Jean Lescuyer (1482)</i>	783
<i>Simon Lescuyer (1595-†1624)</i>	783
<i>Jean de L'Espée (1610)</i>	783
<i>Jean [I] de Lespine (1519-1523)</i>	783
<i>Jean [II] de Lespine (1613)</i>	784
<i>François de Lestrangle [L'Estrange] (1517-†1524 ?)</i>	784
<i>Jean Lestulier [Lesculier] (1508-1514)</i>	784
<i>Nicolas Le Tholier (1613)</i>	784
<i>Jacques Le Trot (1567-†1585)</i>	786
<i>Firmin [Fremin] Le Vasseur [Le Vavasseur, Le Vaicheur] (1398-†1440)</i>	786
<i>Jean Le Vasseur [Le Vavasseur] (1449-1472)</i>	787
<i>Martin Le Vasseur (1555)</i>	789
<i>Thomas Le Vasseur [Levasseur] (1439-†1483)</i>	789
<i>Guillaume Le Vavasseur [Vavasseur, Le Vasseur] (1565-1607)</i>	790
<i>Henry Le Velu [Levelu] (1567-†1573)</i>	791
<i>Claude Levesque (1615)</i>	793
<i>Amédée [Amé, Aymé] Le Viste (1461-†1485)</i>	793
<i>Barthélémy Le Viste (1408-†1442)</i>	793
<i>Antoine Lheret (1554-†1558)</i>	793
<i>Antoine Lheritier [L'Heritier] (1508-1532)</i>	794
<i>Antoine [II] Lheritier [L'Heritier] (1529-1561)</i>	795
<i>Jacques Ligier [Robert dit Ligier] (1530-1543)</i>	796
<i>Geoffroy de Ligny (1630)</i>	797
<i>Guillaume de Lissy [Lissiaco] (1288-†1297)</i>	797
<i>Roger [Rogier] de Limbourg [Limbourc, Lymboure, Limburgh, Limbourch] (1415-†1435 ?)</i>	797
<i>Gilles [Guillaume] de Linas [Lignois, d'Igny] (1314-†1328)</i>	798
<i>René Lizieres (1629-1645)</i>	798
<i>André Loirel [Loerrel, Loysel] alias Hemon (1438-1473)</i>	799
<i>Guy Loiseau (1567)</i>	799
<i>Nicolas Loisel [Loysel] (1621-†1641)</i>	799
<i>Grégoire Lombard (1601-†1615)</i>	800

<i>Jean Lomedieu [L'Hommedieu alias Robelin] (1409-†1419)</i>	800
<i>Philipon Lomedieu (1412)</i>	801
<i>Pierre de Longueil [Longueuil] (1629-†1656)</i>	801
<i>Antoine de Longueval (1498-1525)</i>	802
<i>Charles de Longueval (1561)</i>	804
<i>Guillaume Lonnet (1510-1511)</i>	804
<i>Jean Lonnet (1555)</i>	804
<i>[-] Lontant (1512)</i>	805
<i>Louis Lore (1629-1630)</i>	805
<i>Pierre L'Orfevre [Fabri] (1378-†1402)</i>	805
<i>Pierre Lormeteau (1559-†1571)</i>	806
<i>Guillaume Lorre (1439-1488)</i>	806
<i>Etienne [Stephanus] de Lorris [Lorriaco, Lorryaco, Lorriac] (1308-†1329)</i>	807
<i>Michel Louvetel (1510)</i>	808
<i>Laurent [Laurencius] de Louviers [De Locoveriis] (1343-1344)</i>	808
<i>Charles Loys [Louis] (1570-1591)</i>	808
<i>Macé Lucain [Lucquyn, Luquin] (1613-†1651)</i>	812
<i>Jean Luctier [Luttier, Luthier] (1462-1463)</i>	812
<i>Louis Ludet [Loudet] (1572-†1587 ?)</i>	812
<i>Antoine Luillier (1598-1602)</i>	813
<i>Nicolas Luillier [Lhuillier, L'Huillier] (1569-1586)</i>	813
<i>Jean [Johannes] de Lupicen [Lupiac] (1305)</i>	814
<i>Audry de Lussex [Lussens] (1510-1531)</i>	814
<i>Simon de Luxembourg (1432-1438)</i>	814
<i>[-] Lyon dit le petit Lyon (1602)</i>	814
<i>Guillaume Lyrose (1409)</i>	815
<i>Jean Macé (1560-1562)</i>	816
<i>Pascal de Maciaco (sans date)</i>	816
<i>Jean Macien (1511-1513)</i>	816
<i>Jean Macon (1384-1385)</i>	817
<i>Martin de Macon (1448)</i>	817
<i>Etienne Maeul (1569)</i>	817
<i>Etienne Maheil [Mahel, Mahuel, Mahuet] (1582-1583)</i>	817
<i>[-] Mahiot [Maillot] (1523-1525)</i>	818
<i>[-] Maillet [Mahiet] (1586)</i>	818
<i>Jacques de Maisières [Maizières] (1541-†1549)</i>	818
<i>Forcy [Fourey, Ferricum] Malesieu [Melesieu, Malassieu, Maillesien] (1405-1422)</i>	819
<i>Marin Mallet (1587-1596)</i>	820
<i>Antoine de Mally (1579)</i>	821
<i>Robert Mancel (1503-†1524)</i>	821
<i>Jean Manchon (1378-†1420)</i>	821
<i>Antoine Mandoulx (1504-†1505)</i>	822
<i>Jacques Manechez [Manechetz, Manechais] (1621-1650)</i>	823
<i>Robert Manhugeon (1473-†1484 ?)</i>	823
<i>Girard Mansu (1611-1613)</i>	823
<i>Gabriel de Marand, abbé du Dorat dit Du Dorat (1596-†1649)</i>	823
<i>Gilbert Marault [Maraut] (1568-†1589)</i>	824
<i>Pierre Marault (1528-†1535)</i>	827
<i>Pierre Marchand [Marchant, Merchant] (1438-†1473)</i>	829
<i>Simon Marcelli senioris et Pierre Marcelli junioris (-)</i>	829
<i>Jacques Mareau (1468-1469)</i>	829
<i>Antoine Marel (1499-1506)</i>	831
<i>Gilbert Marel [Mareil, Maret, Morel] (1465-†1502)</i>	831
<i>Jacques Mareschal (1603-1607)</i>	833
<i>Jean [Antoine] Mareschal (1607-†1640 ?)</i>	833
<i>Philippe Mareschal (1566-†1581)</i>	834
<i>Robert Mareschal (1613-1615)</i>	836
<i>Marin [EC] [-] (1534)</i>	837
<i>Barthélemy Marineau (1628-1659)</i>	837

<i>Berault de Marle (1420-1422)</i>	838
<i>Foulques de Marle [Marles, Marla] (1409-†1420 ?)</i>	838
<i>Baptiste Marlot (1562-†1581)</i>	838
<i>Isambert Martel (1406-†1408)</i>	838
<i>Pierre Martel [Martelli, Martheau] (1407-1421)</i>	840
<i>Nicolas Martien (1527-1559)</i>	840
<i>[-] Martignac (1522)</i>	840
<i>Bernard Martin (1420-1421)</i>	840
<i>Claude Martin (1554-†1572)</i>	841
<i>François Martin (1581)</i>	844
<i>Gilles Martin (1622-1626)</i>	844
<i>Jacques [I] Martin [Paris] (1483-†1503 ?)</i>	844
<i>Jacques [II] Martin [Bourges] (1488)</i>	844
<i>Michel Martin (1558-1560)</i>	844
<i>Robert Martin (1639-1657)</i>	845
<i>Antoine Mas (1484)</i>	846
<i>François Masson (1583)</i>	846
<i>Pasquier de Massy (1365-†1386 ?)</i>	846
<i>François de Mastrey [Mastry, Le Mastray] (1574-1579)</i>	846
<i>Etienne Mathe (1494-†1515)</i>	847
<i>Pierre Mathe (1502-†1544)</i>	848
<i>François Mathieu (1615-1616)</i>	848
<i>Gervais Mathis (1564-1566)</i>	849
<i>Maître Matthieu (1245-†1278ca)</i>	849
<i>Robert Mauger (1465-†1473)</i>	850
<i>François Maugis (1458-†1494)</i>	850
<i>Jacques Maugis (1614-1646)</i>	851
<i>Gilbert Maureau (1559)</i>	852
<i>Guillaume Maulgras (1570)</i>	852
<i>Robert Mauzelles (1503-1513)</i>	852
<i>Jean de Mehun (1494)</i>	852
<i>Hugues Meilhaud [Meilhault, Meilhand] (1472-†1504)</i>	853
<i>Guillaume de Mello (1336-†1341)</i>	853
<i>Etienne de Melun [Meloduno] (1323-†1345 ?)</i>	854
<i>Louis de Melun [Melduno] (1433-†1474)</i>	854
<i>Jean Menaigier [Menagier] (1583-1587)</i>	854
<i>Guillaume Menanteau (1415-1416)</i>	855
<i>Gilles [Eloi] Menetier [Menecier, Menessier] (1438-†1465)</i>	856
<i>Etienne Meniau (1506)</i>	856
<i>Hugues Menuisier [Menuisier] (1601-†1638)</i>	856
<i>François Mercier (1529)</i>	858
<i>Michel Mercier [Le Mercier] (1547-†1585)</i>	858
<i>Louis Méric (1604)</i>	858
<i>Beroald de Mernea (1409)</i>	859
<i>Pierre Mestinier dit le petit Pierre (1554)</i>	859
<i>Philippe Methenier (1527-1528)</i>	859
<i>Grégoire de Meulan [Meullant, Mellento] (1265-†1297)</i>	859
<i>Jean [I] de Meulan [Meullant, Melleto, Meulanto] (1334-†1363)</i>	860
<i>Jean [II] de Meulan (?) [Meillento] (1443 ?-1446)</i>	861
<i>Vincent Micheau (1566-1568)</i>	861
<i>Michel [-] (1526-1527)</i>	862
<i>Jehannin Michel [Michelet ?] (1418-†1446)</i>	862
<i>Joachim Michon (1502-†1549)</i>	862
<i>Nicolas Mignot (1584)</i>	863
<i>Pierre Mignot [Mignoti] alias de Roules (1370-†1398)</i>	864
<i>Thomas Mignot (1564)</i>	864
<i>Guillaume Migny [Meigny] (1449-1458)</i>	865
<i>Etienne Millet (1562)</i>	865
<i>Jean Million [Millon] (1508-1511)</i>	866

Noël Millot (1559).....	866
Eloy [Gilles] Minat (1438-1452).....	866
Pierre de Mirecourt [Mircourt, Moyencourt, Media Curte] (1297-†1301).....	866
Pierre Mocet (1468-†1488 ?).....	867
Claude Mocquet (1587).....	867
Jean Mocquet [Moquet] (1533-†1569).....	867
Nicolas Mocquet [Moquet] (1562-1563):.....	868
Jacques de Molin [Du Molin, Du Moulin, Molendino] (1525-†1541).....	869
Jean Molin [Mollin, Du Molin, Du Mollin] (1505-1518).....	870
Jean [Robert] de Mollemont [Molmont] :.....	870
Guillaume Mollet (1525-1526).....	871
[-] Mondain [Moudain] (1639-1657).....	871
Charles de Montchal [Mont-Chal] (1619-†1651).....	871
Etienne de Monte (1565).....	871
Guillaume de Montespedon (1429).....	872
Vincent de Monthovillier [Montoviller, Mothoviller, Montonvillier, Montonvilles] dit Monton [Mouton] (1547-†1573).....	872
Bernard de Montigny (1400-1421).....	876
Antoine de Montjoyeux [Montjoyeux] (1542-1543).....	877
Abel de Montliard (1597-1602).....	877
Philippe de Montmorency (1510-†1519).....	877
Etienne de Montmoret dit L'Aumônier [Montmort] (1418-†1446).....	878
Antoine [de] Montsayon (1533-†1572).....	879
Hugues Moquart [Mocquart] (1440-1450).....	882
Jean Morard (1567).....	882
Guillaume [Guillermus] Moreau [Morelly] (1384-†1428).....	882
Jean Moreau [Morreau, Moyreau] (1564).....	885
Clément Morel (1534-1552).....	885
Philippe Morel [Morelle dit Philippy] (1581-1586).....	886
Pierre Moreux (1529-1557).....	887
Jean Moret (1306-†1323 ?).....	888
Nicolas Morgan [Mauregan] (1566-1586).....	888
Jean Morice (1583-1588).....	888
Pierre Morillon (1571).....	890
Antoine Morin (1570-†1609).....	891
Pierre Morin alias de Ruppe [La Roche] (1405-†1409).....	891
Erard [Evrard] Morizet (1416-†1434 ?).....	892
Antoine [de] Mornable (1530-1546).....	893
Pierre Morreau dit Le Begue (†1572).....	893
Jean Mortis (1439-†1484).....	894
Pierre Mortis (1449-†1479 ?).....	895
Jacques Mothey [Mothe, Monthey] (1536-†1573).....	896
Louis Motin (1605-1639).....	901
Regnault [I] [Renault, Reginaldus] Motin [Motini] (1407-1418).....	901
Regnault II [Regnaud, Renaud] Motin (1429-†1450).....	901
Jean Motteau [Moteau] (1634-†1653 ?).....	902
Jean Moulle [Molle] (1519-†1547).....	903
Honoré Mourier [Mourié] (1573-†1606).....	903
René Mousseau (1609).....	903
Jacques de Moustier [Mouthier, Dumoustier, Du Moustier] (1613-†1631).....	904
Enguerrand de Moyenville [Semiville, Media Villa] (1390-†1399 ?).....	905
Charles Mulot (1635-1660).....	905
Jean Mulot (1631-†1649).....	905
Pierre Mulot (1628-1634).....	906
Julien [Julianus] de Murs [Muris] (1347-†1365).....	906
Guillaume Musnier (†1530).....	907
Nicolas Musnier [Munier, Meusnier] (1580-1606).....	907
Jean Mynereau (1527-1555).....	907
Nicole [Nicollas, Colas] Myson [Mijon, Michon, Micon] (1449 ou 1493-†1511).....	908

<i>Jean-Baptiste [de Naples] (1586)</i>	910
<i>Pierre [Pierron] Nau [Nart] (1503-1509)</i>	910
<i>Hugues de Neaufle [Neauphle, Nealfa] (1338-†1371 ?)</i>	911
<i>Jean Nepigue (1418)</i>	912
<i>Jean de Neufvillette [Meuvillette] (1443-†1487 ?)</i>	912
<i>Liévin [Lieuvin, Lyvin] de Neuville [Meuville, Neveline] (1422-†1443 ?)</i>	912
<i>Nicolas de Neuville [Neufville] (1584-1611)</i>	912
<i>Jean de Nevers (1467-1471)</i>	913
<i>Jacques Nicolai [Nicolay] (†1512)</i>	914
<i>Nicolas [-] (1318)</i>	914
<i>Jean Nicolas (1527-†1530)</i>	914
<i>Jean [I] Noel (1474-†1534)</i>	915
<i>Jean [II] Noel (1564)</i>	917
<i>Jacques de Noiant (1588)</i>	917
<i>Innocent Nolin (1542)</i>	917
<i>Jean Nolin [Noly] (1510-†1521 ?)</i>	917
<i>Antoine [Antonius] Normand [Normant] alias Loyal [compère Gallus] (1528-†1557)</i>	918
<i>Jacques Nort (1513)</i>	918
<i>Jacques Nosseau (1613-1617)</i>	918
<i>Toussaint Odon (1583-1584)</i>	920
<i>Jean Odry [de Gien ?] (1467-1468)</i>	920
<i>Nicolas Ogier de Corbeil [Corbolio] (1337-†1349)</i>	921
<i>Guillaume Olivier (1314-†1338 ?)</i>	921
<i>Hillaire Olivier (†1483)</i>	921
<i>Nicole [Nicolas] Oresme (1348-†1382)</i>	921
<i>Naudin Orjon (1458)</i>	922
<i>Robert Paalle [Paelle] (1448)</i>	924
<i>Pierre Paillason (1590-1595)</i>	924
<i>Charles Pain (1583)</i>	924
<i>Etienne Pain [Pains] (1468-1470)</i>	924
<i>Martin Pain (1542-†1578)</i>	924
<i>Pierre Pain (†1572)</i>	925
<i>Robinet Paindavene [Paindaveine, Paindavoine] (1405-1419)</i>	925
<i>Philippe de Palis (1411-1412)</i>	926
<i>Guillaume Palu [Palus, Paluz] (1563-1581)</i>	926
<i>Jean Palu [Palus, Paluz] (1536-†1581)</i>	926
<i>Pierre Panart (1553)</i>	928
<i>Philippot Panier [Panie] (1409-1411)</i>	928
<i>Robert Pantehon (1576)</i>	928
<i>Jean Parent (1506-†1533)</i>	929
<i>François de Paris (1634-1657)</i>	929
<i>Guillaume de Paris (1505-†1548)</i>	930
<i>Jean de Paris [Pyval dit Paris, Pinal dit Paris] (1418-†1428 ?)</i>	931
<i>Pierre de Paris (1632-1650)</i>	931
<i>Pierre Pariset (1314-†1337 ?)</i>	931
<i>Gilbert Parton (1625-1626)</i>	931
<i>Johanin Parti alias d'Avène (1434)</i>	932
<i>Girardin Pasquier alias d'Orleans [Parquier, Paiquier] (1405-1440)</i>	932
<i>Jacques Passart (1559-1570)</i>	932
<i>Pierre Passereau (1509-1532)</i>	933
<i>Georges Passerin dit L'Aumonier (1492-†1504)</i>	934
<i>Guillaume Passeron (1631)</i>	935
<i>Antoine [Anthonin] Pastoris [Pastoret, Pasteur] (1462-1487 ou 1493)</i>	935
<i>Etienne Pastoris (1458-1473 ou 1493)</i>	936
<i>Pierre Pastoris (1483-†1534)</i>	937
<i>Gabriel Patault (1543-†1596)</i>	939
<i>Abel Patriges [Patuges] (1532-1535)</i>	940
<i>Jean Paul [Pol] (1596-†1638)</i>	940
<i>Pierre Paulmier [Palmier, Paumier] (1523-†1554)</i>	941

<i>Jean de Pavilly [Pavilli] (1316-†1327)</i>	941
<i>Pierre Pechebien [Bechebien, Beschebien] (1415-†1459)</i>	941
<i>Pierre Pelion (1469)</i>	942
<i>Noël Pellerin (1565-1569)</i>	942
<i>Guillaume Pellet (1561-1564)</i>	943
<i>Guillaume Pelletier (1385-†1418 ?)</i>	943
<i>Jean Perdrier (1398-†1403)</i>	944
<i>François Pergon [Pergen] (1628-1635)</i>	944
<i>Henry Perinet (1498-1511)</i>	945
<i>Jacques Peris (1588-1596)</i>	946
<i>Jean Perlant (1505-1509)</i>	946
<i>Jean Pernault [Pernaut, Parnaut] (1451-1461)</i>	946
<i>Robert [Robertus] Pernot (1508)</i>	947
<i>Jean Perot (1497)</i>	947
<i>Mathurin Perrault (1637-1646)</i>	948
<i>Jean Perrenet [Perrinet, Perinet, Parnet] (1449-†1499)</i>	948
<i>Jean Perrier (1476-1483)</i>	948
<i>Pierre Perronnet [Peronnet] (1572-†1590)</i>	948
<i>Blaise Perrot (1629-1635)</i>	949
<i>Jean Perrot (1635)</i>	949
<i>[-] Perrotin (1639-1681)</i>	949
<i>Nicolas Pertuys (1527-1528)</i>	949
<i>André Petit (1640)</i>	949
<i>Clément Petit (1378-†1399)</i>	950
<i>Georges Petit (1630-1634)</i>	950
<i>Guillaume Petit (1385)</i>	950
<i>Jean Petit (†1637)</i>	950
<i>[Jean ?] Petit (1578-1582)</i>	951
<i>Louis Petit (1470-1471)</i>	951
<i>Martin Petit (1553)</i>	951
<i>[-] Petrot (1420)</i>	951
<i>Jacques Pezard (1584-†1621)</i>	951
<i>Jacob Phelippeaux (1613-†1647)</i>	952
<i>Jacques Philippes (1613-1614)</i>	953
<i>Jean Pibault (1488)</i>	953
<i>Guillaume Picard [Le Picard, Le Picart] (1439-1472)</i>	953
<i>Jean Picault (1561)</i>	953
<i>Mathelin Pichonet [Pichonnet] (1507-1509)</i>	954
<i>Eustache Picot (1592-†1651)</i>	954
<i>Jean Picqlin [Piquelin] (1486)</i>	957
<i>Guillemin Piefort (1447-1465)</i>	957
<i>Pierre [-] [Paris] (1318)</i>	958
<i>Pierre [-] [Bourges] (1530)</i>	958
<i>Antoine Pierre (1628-1633)</i>	958
<i>Jean Pierre (1630-1639)</i>	958
<i>[Maistre] Pierre (1531-1538)</i>	958
<i>Jean Pierson [Piarson] (1571-1586)</i>	959
<i>Pierre Pigeart [Pijart] (1552)</i>	960
<i>Robert Pihan [Pihen] (1568-†1584)</i>	960
<i>Bernard Pijault (1436-†1462)</i>	961
<i>Pierre Pinard (1348-†1356 ?)</i>	962
<i>Pierre Pinault (1574)</i>	962
<i>Jean Pinchemont [Pincemont] (1444-1458)</i>	962
<i>Etienne Pine (1513-1531)</i>	963
<i>François Pinot (1563)</i>	963
<i>Germain Pinot (1546)</i>	963
<i>Guillaume Pinot (1603-1604)</i>	964
<i>Jean Pinson (1570)</i>	964
<i>Nicole [Colinet, Nicolas] Pinson [Pincon, Pinsson] (1418-1420)</i>	964

Nicolas Pipault (1580).....	965
Jacques Piquet (1414-1416).....	965
Jean Piquet (1414-1418).....	965
Claude Plantin [Plantain] (1596-†1607).....	965
Leonard Plotin (1545).....	966
Jean Ploton (1420-†1471).....	966
Antoine [Poncellet] Poiget (1585).....	968
Noël [Natalis] Poignat [Poignard, Poignart, Prignat, Poignardi] (1405-1416).....	968
Mathurin Poisson (1558-†1563).....	968
Guillaume [Guillelmus] de Poissy [Pisciaco, Pissiaco, Passiaco] (1293 ? ou 1316-1322).....	969
Israël de Poix (1582-†1642).....	970
Guillaume Pollaer (1562).....	970
Pierre Pollisson [Pollysson, Polisson] (1566-1573).....	971
Pierre Pommereu [Pomereu] (1527-1532).....	971
Jean de Pommerolles [Pommereu, Pommeroles, Pomerolles, Pommereau] (1395-1408).....	972
Charles Poncet (1624-†1626).....	972
Pierre Poncet (1583-†1625).....	972
Jean Ponchet [Pouchet] (1553-1564).....	973
Gilles de Pontbriand [Pontbrian, Pontbriant] (1477-1518).....	976
Olivier de Pontbriand [Pontbrian, Pontbriant] (1476-†1505).....	976
Jean Porcher (1533-1556).....	977
Antoine Pot (1594-1606).....	978
Guillaume Pot (1589-1594).....	978
Philippe Pot (1509-†1525).....	978
Claude Potier (1556-1565).....	979
Jean Potuel [Potnia] (1461).....	979
Hugues Poulain [Polin] (1444-1461).....	980
Etienne Poulet (1396-1398 ?).....	981
François Poulin (1531).....	981
Claude Poullard (1582).....	981
Laurent [Etienne] Pouillet (1613-†1641).....	981
Lucas Poupard (1568-1588).....	982
Philippe Poutre (1582-1583).....	982
Jean de Pouzay (1521-1558).....	982
Guillaume Pradon (1564).....	983
Jean Prestat (1385-1418).....	983
Charles Presteau dit le petit Pâtissier (1565-1577).....	983
Bernard Prevost (1594).....	984
Jean Prevost [Paris] (1465-†1492 ?).....	984
Jean Prevost [Bourges] (1587).....	984
Mahieu [Mathieu] Prevost (1440-†1468 ?).....	985
Audry Prieur (1509-1513).....	985
Dreux [Audry, André] Prieur [Drouet alias Prieur] (1509-†1521).....	985
Jacques Prieur (1595).....	987
Paul Prieur (1580).....	987
Etienne Promptus (1564).....	987
Pierre Prophete (1399-†1408).....	987
Jean Prudhomme [Preudomme, Prudomme] (1497-†1503).....	987
Pierre Queneau (1510).....	990
Vautier [Vaultier] Quenouille [Quenouille] (1462-†1468 ?).....	990
Pierre Quersi (1495).....	990
Richard Quesneau (1385).....	990
Jean Quimere (1418).....	990
Gilles Quinault de Saint-Genoulx (1569-1579).....	990
Gervais Quotin (1385-1394).....	991
Vincent Rabier (1465-†1504).....	992
Martin de Racines [Racine] (1594-1626).....	993
Pierre Raffin (1555-†1568).....	993
Jean Ragner [Raguier] (1567).....	994

<i>Toussaint Rahel [Rael] (1563-1607)</i>	994
<i>Simon de Rambouillet (1306-†1323 ?)</i>	1001
<i>Antoine de Rançon (1558-1591)</i>	1001
<i>Mestre Raoul [-] (1316)</i>	1004
<i>Josse Raparilhot [Laparilhot, Rapailhot] (1527-†1531)</i>	1004
<i>Regnault de Rasily (1561-1569)</i>	1005
<i>Guy Rat de Salvert (1628-†1651)</i>	1005
<i>Robert Ravart (1561-†1594)</i>	1006
<i>Jacques Ravenel (1418-1422)</i>	1010
<i>Amand Raymond [Resmond] (1609-1626)</i>	1010
<i>Marin Rebours (1525-†1561)</i>	1010
<i>Nicolle [Nicole, Nicolas] Rebours (1547-†1585)</i>	1013
<i>François de Refuge (1503-1505)</i>	1015
<i>Tristan Regnard (1575-1602)</i>	1015
<i>Jean Regnault (1543-1591)</i>	1016
<i>Jean Regnault [enfant de chœur] (1553-1554)</i>	1018
<i>Jean Regnier (1495)</i>	1019
<i>Jacques Renglard [Reulhard] (1506-1508)</i>	1021
<i>Pierre Renon [Regnon] (1406-1412)</i>	1021
<i>Macé Resmon [Remond] (1491-1522)</i>	1024
<i>Pierre Resmon (1509-†1535)</i>	1025
<i>Georges Reverdy [Reverdi, Raverdi] (1506-1516)</i>	1025
<i>Henry Riblette (1602-1605)</i>	1025
<i>Benoit Richard [Richart] (1461-1476)</i>	1026
<i>Jean Richard [Paris] (1465-†1476)</i>	1028
<i>Jean [II] Richard [Richart] [Bourges] (1405-1450)</i>	1028
<i>Jean [III] Richard [Bourges] (1475)</i>	1029
<i>Jean [IV] Richard [Bourges] (1531-1532)</i>	1029
<i>Thomas Richardot (1562-1569)</i>	1029
<i>Pierre Richault [Richaut] (1509-1510)</i>	1029
<i>Jean Richome (1420-1421)</i>	1029
<i>Jacques Ridé (1427-1430)</i>	1030
<i>[-] de Rieux (1590)</i>	1030
<i>[-] Riglet (1558)</i>	1030
<i>Jean Rigolet [Rigollet] (1413-†1468)</i>	1030
<i>Louis Rivet [Revet, Renet] (1624-†1660)</i>	1031
<i>Ancelot Riviere (1420-1421)</i>	1031
<i>Noël Riviere (1498)</i>	1031
<i>Philippe Robelin alias L'Homme Dieu [Hominis Dei] (1419-1437)</i>	1032
<i>Antoine Robert (1606-1630)</i>	1032
<i>Louis Robert (1587-1589 ?)</i>	1033
<i>Jean [Jean-Jacques] Robertet (1512-†1518)</i>	1033
<i>Louis Robertet (1515-†1523 ?)</i>	1033
<i>Robert Robertin (1419)</i>	1034
<i>André Robin (1639-1646)</i>	1034
<i>Claude Robin (1604-1605)</i>	1034
<i>Jean Robin (1575)</i>	1034
<i>[Mathieu] Robin (1563-1583)</i>	1034
<i>Pierre Robin (1595-1626)</i>	1035
<i>Sylvain Robin (†1626)</i>	1035
<i>Jean Robinet (1495-1543)</i>	1036
<i>Gilles de Rochefort (1336-†1348 ?)</i>	1037
<i>Nicolas Roger (1591)</i>	1037
<i>Jacques Rogier [Ragier] (1586)</i>	1037
<i>Antoine Rognon (1587)</i>	1037
<i>Jean Rognon [Rougnon, Rongnon] (1505-†1543)</i>	1038
<i>Denis Rolin (1529-1534)</i>	1039
<i>François Rolin [Roolin] (1526-†1584)</i>	1040
<i>Joseph Rolin [Rollin] (1563-1572)</i>	1041

<i>François Rolland [Roland] (1639-1681)</i>	1042
<i>Pierre de Romanelles [Rommenelles, Roumenille] (1563-1599)</i>	1043
<i>Isaac de Romey [Romerey] (1575-†1598)</i>	1044
<i>Jean de Roncherolles [Roncerolles] (1523-†1533 ?)</i>	1044
<i>Pierre Rondet (1547)</i>	1044
<i>Jean [Giovanni Battista] Rossi [Rossy, di Iacopo dit Rosso Fiorentino, Le Rosso] (1494-†1540)</i>	1045
<i>Claude Rossignol [Roussignol] (1540-†1583)</i>	1046
<i>Moyse Rouart (1577-1590)</i>	1047
<i>Robinet de Rouen [de Bosco Auberici, de Bois Aubry] (1405-1409)</i>	1047
<i>Jean Rouille [Le Rouille] (1559-†1572)</i>	1047
<i>Germain Roumault (1613-1614)</i>	1048
<i>Jean Rousee (1531-1559)</i>	1048
<i>Hesme Rousse [Rosse] (†1559)</i>	1049
<i>Martin Rousseau (1554-†1569)</i>	1050
<i>Guillaume Roussel [Roucel, Rossel] (1508-1558)</i>	1051
<i>Jean Roussel (1365-†1385)</i>	1052
<i>Melchior [Melchyor] Roussel [Rouchel] (1585-1586)</i>	1052
<i>Jean Rousselet [Russelet] (1536-†1579)</i>	1053
<i>Enguerrant Rousset (1508)</i>	1054
<i>Jacques [de] Roussillon [Rossillon, Rossilhon] (1529-1575)</i>	1054
<i>Jullian de Roussy [Roussel, Rousse] (1583-1586)</i>	1058
<i>Sébastien Roussy (1608-1609)</i>	1059
<i>Jean de Rouvroy [Rouveroy, Rouvray, Rovroy, Rovray, Rovrayo, Rovroyo] (1388-†1461)</i>	1059
<i>Michel Roux (1625-1626)</i>	1061
<i>Louis Rouzier [Rosier, Rozier] (1508-†1562)</i>	1061
<i>Jean Roy (1405-1406)</i>	1064
<i>Martin Roy [Regis] (15^e siècle)</i>	1064
<i>Nicolas Royer (1591-1598)</i>	1064
<i>[Jacques ?] Roze (1586-1587)</i>	1065
<i>Guillaume Ruelle [Ruellé] (1613-1652)</i>	1065
<i>Pierre Ruelle [Ruellé] (1572-†1613)</i>	1066
<i>Guillaume de Ruilly [de Ruilhaco] (1389-†1420)</i>	1067
<i>Philippe de Rully [Reuilly] (1410-†1440)</i>	1068
<i>Jean Sacosper (1602)</i>	1070
<i>Pierre Sadet (1573)</i>	1070
<i>Robert Sadon (1405-†1464)</i>	1070
<i>Eustache de Sains (1509-†1518 ?)</i>	1071
<i>Pasquier de Saint-Denis (1636)</i>	1071
<i>Pierre Saint Estienne [Saint Etienne, Saint-Estienne] (1587-1590)</i>	1071
<i>Jacques de Saint-Genis (1483-†1513)</i>	1072
<i>Robin de Saint Guillin (1626)</i>	1072
<i>Jean de Saint-Juste [Saint-Just] (1319-†1370)</i>	1072
<i>Nicole [Colin] de Saint-Marc (1508-1510)</i>	1073
<i>Thomas de Saint-Merry [Saint-Mederic] (1336-†1346 ?)</i>	1073
<i>[-] de Saint-Pierre (1494-1495)</i>	1073
<i>Mahieu [Mathieu, Macé, Michel] de Saint-Pol dit Poullet (1405-1421)</i>	1074
<i>Philippe [Philipot] de Saint-Quentin [Saint-Quantin] (1415-1416)</i>	1074
<i>Pierre de Saint-Yon (1414-†1418)</i>	1074
<i>Pierre Salitz (1574)</i>	1075
<i>Jacques Salmon (1571-1587)</i>	1075
<i>Pierre de Samoie [Samesio] (1288-†1303)</i>	1076
<i>Jean Sanale (1450)</i>	1077
<i>André [Antoine] Sanguin (1525-†1539)</i>	1077
<i>Antoine Sanguin dit le Cardinal de Meudon (1502-†1559)</i>	1077
<i>Denis Sanguin (1638-†1702)</i>	1078
<i>Pierre de Sany (1563)</i>	1079
<i>Jean Sarde (1523-1539)</i>	1079
<i>Pierre Sarpe (1438-†1474)</i>	1079
<i>Pierre Satin [Sappin] (1575)</i>	1080

<i>Michel [Michault, Michau, Michaelis] Sauvage [Sauvaige, Silvestris, Silvestre] (1461-1470)</i>	1080
<i>Michel Sauvaige [Bourges] (1506)</i>	1081
<i>Mathurin Savereau [Savoureau, Sauvereau] (1531-†1558)</i>	1082
<i>Antoine de Saveuse (1563-1588)</i>	1084
<i>Martin Savineau [Semeneau] (1420 ?-1440)</i>	1084
<i>Jean Seguin [Sequyn, Sequin] (1508-1510)</i>	1085
<i>Charles Seigneuret (1550-†1551)</i>	1085
<i>Raoul de Sejour [Du Sejour, de Subjurno] (1248-†avant 1288)</i>	1086
<i>Guillaume Sellier (1621-1626)</i>	1086
<i>Jean Semelle [Semele] (1452-1489)</i>	1086
<i>M. Semeneau (1420-1421)</i>	1087
<i>Jean-Jacques de Sene (1597-1598)</i>	1087
<i>Jacques Sergeant (1586-1590)</i>	1087
<i>Guillaume Sergent (1575)</i>	1087
<i>Claude [Claudin] de Sermisy [Cermisy] (1508-†1562)</i>	1087
<i>Gilbert Sernin [Sernain, Servain] (1598-1610)</i>	1090
<i>Bon de Serres (1588-1601)</i>	1091
<i>[-] Serrurier [Sarrurier, Le Serrurier] (1532-†1533)</i>	1091
<i>Nicolas Seurat (1576-1577)</i>	1091
<i>Toussaint Sidrac (1630-1645)</i>	1092
<i>Martin Sidre (1608)</i>	1093
<i>Jean Silaix (1468-†1476 ?)</i>	1093
<i>Julien Simonin (1639-1642)</i>	1093
<i>Guillaume Simonneau [Symonneau] (1558)</i>	1093
<i>Simon Simony (1546)</i>	1094
<i>Cirus Simounin (1625-†1628)</i>	1094
<i>Jean Sohier alias Fede [Bourges] (1436-1477)</i>	1094
<i>Jean de Sommereuse (1337-†1365 ?)</i>	1097
<i>Jacques Sorbin (1611)</i>	1097
<i>Claude Souchet (1563-†1586 ?)</i>	1097
<i>Guillaume Soudays (1583)</i>	1098
<i>Jean Soupison (1468-1470)</i>	1098
<i>Jean Sourys (1639-1640)</i>	1098
<i>Gilles de Souvré [Souvray] (1614-†1631)</i>	1099
<i>Crispin [Crespin, Cripiaenene, Crispijne] van [van der, de] Stappen [Destappen] (1485-†1533)</i>	1099
<i>Yves Sycard [Cycard, Chicard] (1573-1583)</i>	1100
<i>Jean Symon (1570-1604)</i>	1102
<i>Jean Symonnet alias d'Aulbigny (1560)</i>	1102
<i>Pierre Symonnet (1583-1595)</i>	1102
<i>Guillaume Symonnis (1562)</i>	1104
<i>André Syreau (1452-†1462 ?)</i>	1104
<i>Denis Tabart [Thabart] (1560-†1604)</i>	1106
<i>Leontin Tabart [Tabert] (1463-1475)</i>	1107
<i>Philipon Tabert (1497)</i>	1108
<i>Geoffroy Tabary (†1556)</i>	1108
<i>Philibert Tabourot [Tabourault, Taboureau] (1585-1589)</i>	1108
<i>Jean Taillon (1573-†1639)</i>	1109
<i>Claude Taneau (1566)</i>	1113
<i>Guérard [Gérard] de Tanville (1248-†1291)</i>	1113
<i>Jehannin Taquetot (1418)</i>	1113
<i>Jacques Tardieu (1618-†1665)</i>	1113
<i>Pierre Tardieu (1626-†1655)</i>	1114
<i>François Tarier (1572)</i>	1114
<i>Pierre Tartel [Tarcie] (1508-†1525 ?)</i>	1114
<i>Jean Taschet dit Facette (1547-1577)</i>	1115
<i>Eustache Tassin (1365-†1380 ?)</i>	1115
<i>Charles Ternisien (1583 et 1585)</i>	1115
<i>Jean Tesson (1423)</i>	1116
<i>Etienne Testard [Testart, Testar] (1576-1585)</i>	1116

<i>Jean Testard (1547-†1563)</i>	1116
<i>Martin Testard (1504-†1530)</i>	1120
<i>Nicolas Testart [Testard] (1534-†1559)</i>	1121
<i>Sylvain Testard [Testart] (1529)</i>	1122
<i>Mathieu [Maheu, Micheau, Mahieu, Mahiet, Michel] Testart (1405-1421)</i>	1123
<i>Jean Testereau (1553-1554)</i>	1123
<i>François Textoris [Testoris] (1553-†1586)</i>	1124
<i>Louis Thay (1639-1642)</i>	1125
<i>Denis de Thermes [Thernies] (1492-1510)</i>	1125
<i>Mathieu Thinot (1611)</i>	1125
<i>Claude Thomas (1620-1657)</i>	1125
<i>Etienne [Guillaume] Thomas (1415-†1468)</i>	1126
<i>Guillaume Thomas (1612)</i>	1126
<i>Maistre Thomas [-] (1352)</i>	1127
<i>François Thorreau [Thorieau] (1563)</i>	1127
<i>François Thorel (1561)</i>	1127
<i>André [Andreas] de Thou [Tho] (1408-†1443)</i>	1127
<i>Pierre Thouard [Thouart, Touard, Toart, Toard, Touardi] alias Chastillon (1444-1476)</i>	1127
<i>Robert Thuot (1609)</i>	1130
<i>Thibault Thurel (1440-†1442)</i>	1130
<i>Denis Tiercelin (1555-1563)</i>	1130
<i>Blaise Tillar (1631)</i>	1131
<i>Jean [Tiphaine] Tiphaine [Thiphaine, Tifaine] (1421-†1468 ?)</i>	1131
<i>Pierre Tixier (1415-1416)</i>	1131
<i>Jean Torchon (1639-1670)</i>	1132
<i>Jean Touchard [Touchart] (1583-†1597)</i>	1132
<i>Pierre Touloupe (1602)</i>	1132
<i>Guy de Tourettes [Torrettes, Torretes] (1468-1497)</i>	1133
<i>Pierre Tourillon (1582-1605)</i>	1133
<i>Antoine Noël Tourin (1478)</i>	1133
<i>Jacques [Jacobus] de Tournai [Tornaco] (1296 ?-1301)</i>	1134
<i>Louis de Trappieres (1558)</i>	1134
<i>Jacques Traversier (1579-1585)</i>	1134
<i>Jean Tremblay (1426-†1437 ?)</i>	1134
<i>Etienne de Trois-Maisons (1248-avant 1288)</i>	1135
<i>Guillaume Troupelin [Trouppelin, Tropelain, Toupellin, Tropelui] (1532-1578)</i>	1135
<i>Etienne Trote [Trotet] (1551-1558)</i>	1136
<i>Mathieu Trotet (1533-1535)</i>	1137
<i>Pierre Truphy [Truffy] (1565-†1569)</i>	1137
<i>[-] Turgis (1608-1611)</i>	1138
<i>Jean de Turmegnies [Turmeigniz] (1551-1552)</i>	1138
<i>Pierre Turquant [Turquan] (1472-†1526 ?)</i>	1139
<i>Gabriel Ursin (1561-1573)</i>	1140
<i>Blandin Vacher (1603)</i>	1140
<i>Jean Vachereau (1475-1509)</i>	1140
<i>Mathieu Vaillant (1606-1608)</i>	1141
<i>Quentin de Vallast (1508-1510)</i>	1141
<i>Jacques Vallet (1604)</i>	1141
<i>Mahyet Vallet dit le Ruste (1511-1513)</i>	1141
<i>Jacques Vallon (1630-1638)</i>	1142
<i>Jean de Vanves (15^e siècle)</i>	1142
<i>Guillaume de Varennes [Varin, Varinis, Vuarinis] (1248-†avant 1288 ?)</i>	1142
<i>Jean Varinelli alias Loiauté (1424-1438)</i>	1142
<i>Maurin de Varlot (1544-1546)</i>	1143
<i>Geoffroy [Gaufridius] Vassal [Vassalli] (1420-†1446)</i>	1143
<i>Jacques Vasseur [Le Vasseur] (1559-1560)</i>	1143
<i>Antoine Vatelay (1609-1611)</i>	1144
<i>Pierre de Vaudetar [Vaudetart] (1613-†1642)</i>	1144
<i>Denis Vaultier (1518-†1545)</i>	1144

<i>Antoine de Vausselles (1588-1615)</i>	1144
<i>Jacques de Vausselles (1590-1591)</i>	1145
<i>Jean Vauveray (1638)</i>	1145
<i>Jean Venot [Vernet, Vernot] (1414-†1464)</i>	1145
<i>Aubry [Aubery] de Verberie (1320-†1367)</i>	1147
<i>Jean de Verberie [Verberia] (1288-†1320)</i>	1147
<i>Gabriel Verdereau (1559-1565)</i>	1147
<i>Richard de Verdun (1318)</i>	1148
<i>Pierre [Petrus] [de] Vermont [Vermond, Veremont] L'Aîné [Primus, Seniore] (1510-†1533)</i>	1148
<i>Pierre [Pernot] Vermont Le Jeune (1510-†1558)</i>	1150
<i>Odon [Odonis] de Vert-le-Petit [Vere Parvo] (sans date)</i>	1151
<i>Jean Verneau [Vesneau] dit Loyauté [Loyauté] (1446-1459)</i>	1151
<i>Pierre [Perrinot, Perrinet] de Verneul [Verneil] (1442-1465)</i>	1152
<i>Richard de Vernon (sans date)</i>	1152
<i>Robert de Vernon (1328-†1361 ?)</i>	1152
<i>Etienne Verrier (1559-1563)</i>	1153
<i>Gaspard Verrier [Verier] (1527-†1531)</i>	1153
<i>Rotillo Vesin (1618-1619)</i>	1155
<i>Jean [I] de Vest [Vesc] (1485-†1525)</i>	1155
<i>Jean [III] de Vest [Vesc] (1486 ?-1493)</i>	1156
<i>Germain Vialart [Viallard, Vialart, Vialar] (1551-†1574)</i>	1156
<i>Jacques Vialart [Viallard, Vialart, Vialar] (1561-†1563)</i>	1160
<i>Martin Viaud [Viau, Vrau] (1458-1464)</i>	1160
<i>Nicolas [Nicolaus] Viaud [Viaudi] (1403-†1419)</i>	1160
<i>Jean Vibelle (1414-1416)</i>	1161
<i>Paul Vic (1618-1624)</i>	1161
<i>Durant [André ?] Viel [Vielz] (1440-1475 ?)</i>	1161
<i>Herman [Hermant, Hervieu, Hervien] de Vienne (1450-†1491)</i>	1162
<i>Giradin Vientois [Vientoys] (1410-1412)</i>	1162
<i>Pierre de Vierely (1551-1560)</i>	1162
<i>Jean Vigier (1447-1475)</i>	1163
<i>Jean Vigier [Viguer, Vigico] (1469-†1498)</i>	1165
<i>Jean Vilhot (1582)</i>	1166
<i>Jean Villain (1458-1459)</i>	1166
<i>Nicolas de Villars (1586-†1608)</i>	1167
<i>Geoffroy Vincent (1577-1584)</i>	1167
<i>Hilaire de Vitte (1579-†1613)</i>	1167
<i>Richard Vivast (1355-†1369 ?)</i>	1168
<i>René Villart [Vilhart, Bilhart] (1494-†1502)</i>	1168
<i>Saliot de Villeblanche (1405-1412)</i>	1168
<i>Guillaume de Villeneuve (1449-1469)</i>	1169
<i>Etienne de Villiers (1498-1528)</i>	1169
<i>Jean de Villiers (1492-†1524)</i>	1170
<i>Jerôme de Villiers (1502-†1506)</i>	1171
<i>Pierre de Villiers (1429-†1448)</i>	1171
<i>Louis de Villiers de L'Isle-Adam [Villers] (1485-†1521)</i>	1172
<i>Pierre Vine [Vyne, Vinie] (1414-1449)</i>	1172
<i>Nicolas Viziaux [Vignault] (1609-1615)</i>	1172
<i>Pierre Viziaux [Vignault] (1594-1611)</i>	1173
<i>Ambroise Voisin (1639-†1662)</i>	1173
<i>Henry Volant (1543-1547)</i>	1173
<i>André Vole (1462-1463)</i>	1173
<i>Charles de Vouges (1521-1529)</i>	1174
<i>Jean de Voury (1423)</i>	1174
<i>André Vuagon [Huagon, Wagon, Ouagon] (1573-1574)</i>	1174
<i>Jean de Vulcourt [Bulcourt] (1549-1550)</i>	1175
<i>Regnault Ynard [Hynard] (1549-1557)</i>	1176
<i>Claude Ysore (1526)</i>	1176
<i>Guillaume Ysore (1522-†1563)</i>	1176

<i>Guillaume Ysoron (1560-†1562)</i>	1177
<i>Zacarie [-] (1526)</i>	1177
<i>Corneille Zelande (1527-1529)</i>	1177
<i>INDEX BIBLIOGRAPHIE</i>	1180

Pierre Acher [Archer, Larchier] (1509-†1533)

Pierre Acher, gagiste quelques mois en 1509 à la Sainte-Chapelle de Bourges, est cleric en 1520 et chapelain en 1527 de la Sainte-Chapelle de Paris, quand il part à la Chapelle Royale. Il meurt le 4 septembre 1533.

Il n'est pas impossible que Pierre Larchier et Pierre Archer soit la même personne. Le doute peut venir de l'origine d'Orléans pour le jeune enfant Larchier passant à la Sainte-Chapelle de Bourges et de Beauvais pour le chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, 11 ans plus tard. Une biographie de Pierre Archer peut être trouvée dans (Cazaux 2008, p. 313, 339, citant Brenet 1910, p. 72, 84 et Brenet 1904, p. 12).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1509*. Pierre Larchier reçu comme gagiste à la Sainte-Chapelle de Bourges en mai 1509, est renvoyé, car il ne réside pas suffisamment. Messieurs ont retenu le 8 mai 1509 « un jeune enfant d'Orléans nommé Pierre Larchier a 30 livres tournois de gaiges par an et son pain comme a un vicaire a paier pro rata ». Le 7 août 1509, messieurs ordonnent « que un nommé Pierre Larchier doresnavant ne sera plus de l'église de ceans et n'aura plus de gaiges et lui sera païé le mois et quil s'en voize [sic] parce quil ne fait nulle residence a l'église » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 126, 135ca).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1520-1527*. Le 18 juillet 1520, « conclurent mesdits sieurs que un chantre aiant voix de basse-contre, venu de Beauvais, nommé Petrus Acher, seroit reçu aux gaiges accoustumés et seroit mis à l'essay ». Le 21 juillet 1520, Pierre Acher est admis comme cleric à la Sainte-Chapelle de Paris. Le 24 avril 1527 après Pâques, Pierre Acher, chapelain, étant allé au service du roi, sa chambre est donnée à Barry (Brenet 1910, p. 72, 84, d'après F-AN, LL 624, f. 18v et LL 625, f. 67v).

- *Chapelle Royale de France (François I^{er}), 1527-1533*. Comme l'indique un registre de la Sainte-Chapelle, il appartient à la Chapelle Royale de 1527 jusqu'à sa mort, datée du 4 septembre 1533 par la liste des gages de la chapelle de 1533: « A maistre Pierre Archer aussi chantre et chanoine de ladict chappelle la somme de 300 livres tournois a luy aussi ordonnée par le Roy pour ses gaiges et estat de ladict année dont a esté payé seulement pour les gaiges dudict Archer des quartiers de janvier, février, mars 1532, avril, may et juing, juillet, aoust et quatre jours du mois de septembre ensuivant l'an 1533, à maistre Claude de Sermisy soubz maistre de ladict chappelle, et maistre Noel Le Gallois et Jehan Vallet chantres et chanoines ordinaires en ladict chappelle executeurs du testament dudict Pierre Archer, la somme de 203 livres tournois, comme il appert par sa quittance signée sa requeste de maistre Jacques Hamelin notaire et secrétaire du dict seigneur le 5e jour d'aoust l'an 1534 cy rendue avec la coppie dudict testament et nottification du jour du décès dudict Archer, pour ce cy en despense ladict somme de 203 livres tournois » (Brenet 1904, p. 12, d'après F-BnF, ms. fr. 10389, f. 13-13v).

Jean Achez [Acher] (1521-1522)

Jean Achez est chapelain tenoriste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1521.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1521-1522*. Chapelain tenoriste, reçu le 7 août 1521. Il est cité sans ambiguïté le 15 février 1522 pour une distribution de sel (Brenet 1910, p. 72, 74, d'après F-AN, LL 624, f. 35-35v, f. 38v). Rien n'indique qu'il soit cité en 1525 avec Moulle et Barry qui sont clerics et « sont venus ... supplier d'obtenir de MM. leur pardon pour « les faultes du temps passé » (Brenet 1910 p. 84 d'après F-AN, LL 625, f. 19). Cela pourrait être Pierre

Acher. Brenet suggère que Jean Achez pourrait être confondu avec Jean L'Archer, chantre de la Chambre du duc d'Orléans de 1542 à 1545 et parallèlement aumônier en 1542 puis chapelain de la Maison du roi à partir de 1543 et jusqu'au règne de Henri III. Christelle Cazaux en doute fortement (Cazaux 2002, p. 360).

François Adam (1609-1651)

François Adam est enfant de chœur avant 1609, vicaire en 1625, chapelain avant 1639 et maître des enfants (02.08.1625-11.1650) de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1609-1612 et 1625-1651.* François Adam, grand enfant de chœur, est envoyé au collège en 1609. Son père reçoit une pension de 100 livres annuelles jusqu'à 1611-1612 avec des formulations semblables pour chaque année : suivant l'ordonnance de 20 octobre 1609, « sera alloué la somme de cent livres tournois a payé a René Adam procureur pour une annee de la pension de François Adam son filz escheue le dernier jour de juing 1611 ». On peut lire dans le compte de 1611-1612 sans doute en octobre 1611 : « a esté aloué 60 solz par le mandement de Mr David pour certains livres fournys par Germain Lauerjat pour [François] Adam et [Jehan] Bou naguerras enfant de cœur ». De même, le 20 octobre 1611 René Adam est payé « 3 livres pour la fasson de certains habitz faictz pour son filz ».

Même si un paiement de 12 livres tournois à un monsieur Adam, est mentionné le 12 décembre 1617, on perd la trace de François Adam jusqu'à son retour comme vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1625-1626 avec ses quatre distributions normales. Il est chapelain de 1639-1640 à 1650-1651 et disparaît avant 1656-1657. Il remplace Pierre Lauerjat le 2 août 1625 : « a Maistre François Adam commis a la maistrise des enfans de cueur de ladite eglise a este paie pour la pention de huict enfans de cueur qui sont de présent en ladicte eglise... pour une année finye le dernier juing an dudict compte... compris le mois qui est le mois de juillet receu par lheritier de feu maistre Pierre Lauerjat la somme de 540 livres tournois qui est 45 livres par mois ». Il reçoit encore 32 livres tournois « pour la blanchissure du linge desdictz enffans ». Vicaire dans le compte de 1625-1626, il est qualifié le 23 octobre 1625 de « Maistre François Adam viccaire des enfans de cœur ». Chaque année, y compris la dernière année de sa charge, François Adam est payé 540 livres tournois à raison de 45 livres par mois pour la pension de huit enfants de chœur et 32 livres pour « la blanchissure des enfans ». Les comptes mentionnent de nombreux paiements à François Adam sans doute pour la vie de la maîtrise. Les 30 janvier 1646 et 20 mars 1646, il est payé de sommes « qu'il a avancé pour le procès de messieurs contre messieurs du chateau » François Adam est remplacé comme maître des enfants de chœur, par Henri Petit le 19 novembre 1650. « Maistre Petit, maistre des enfans de chœur » apparaît pour la première fois dans les comptes à la date du 26 novembre 1650, « pour la feste des chantres du jour de la Sainte Cecille » (F-AD 18, 8G 1669-1671, 8G 1672, f. 114v, 8G 1677, f. 114v, 8G 1682-1692, 8G 1547, f. 323v).

Pierre Adam (1628-1629)

Pierre Adam est chapelain en 1628 de la Sainte-Chapelle de Bourges et appartient probablement à la maison de la Présidente de Verdun.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1628-1629.* Chapelain mentionné le 26 avril 1628, pour un congé accordé, pour « aller à sa cure pour quelques affaires ». Le 20 janvier 1629, Pierre Adam, chapelain ordinaire, réclame le paiement de ses distributions pendant son absence, qui a duré

quatre mois, et déclare aux chanoines que s'ils « ne lui font raison il la tireroit d'ailleurs ». Après « plusieurs parolles insolentes et de mespris » dudit Adam, les chanoines ordonnent qu'il sera « pris au corps pour estre constitue prisonnier en nos prisons ». Le 28 mars 1629, défense est faite « à Pierre Adam de se présenter au chœur en ses habits d'église, jusqu'à ce qu'il ait purgé sa peine ». Les 20 juin et 18 juillet 1629, Pierre Adam, chapelain, est absout de ses fautes et est autorisé « d'aller à Notre Dame de Liesse, pour huit jours ». Le 1^{er} septembre 1629, les chanoines « pour plusieurs considérations », refusent à Pierre Adam la permission « d'aller aux champs avec Madame la première présidente de Verdun jusques à la St Martin » (Brenet 1910 p. 168, 171, 172, d'après F-AN, LL 602, f. 11, 39-39v, 59, 62 et 65).

• *Maison de la Présidente de Verdun, 1629 ?*. Il appartient sans doute à la maison de la Présidente de Verdun.

[-] Agard (1639-1641)

Agard sans prénom est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1641*. Agard sans prénom est vicaire de la Sainte-Chapelle de la Saint-Jean 1639 à la Noël 1641. Il reçoit 40 livres soit 10 livres par quartier en 1639-1640 (F-AD 18, 8G 1683-1684).

Pierre d'Ailly [de Alliaco] (1351-†1420)

Pierre d'Ailly est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1395.

Nos références sont d'abord Xavier de La Selle (La Selle 1995, p. 293-294), mais aussi (Gane 1999 p. 272 n° 6, Morand 1790 p. 271-273). Pierre d'Ailly est né à Compiègne en 1351 et mort le 9 août 1420 (Morand écrit le 9 octobre 1425). Il est enterré dans la cathédrale de Cambrai. Sa famille est originaire d'Ailly en Picardie. Ses parents, Colard d'Ailly et Pétronille appartiennent à la bourgeoisie de Compiègne. Il vient à Paris pour ses études entre 1363 et 1365. On pourra trouver de nombreux détails dans le mémoire de Gilles Dongois (F-AN, LL 630, p. 54-61).

• *Université de Paris, 1368-1395*. Il est maître ès arts en 1368, bachelier en théologie en 1374, puis licencié et docteur en théologie en 1381. En octobre 1372, il est élu procureur de la nation de France. Le 20 mai 1381, il représente l'Université à la cour pour proposer le concile général comme solution au schisme. Il est nommé en 1384, Grand-Maître du Collège de Navarre avec pour disciples Jean Gerson, Nicolas de Clémengis, Gilles Deschamps qui sera Grand-Maître de Navarre après lui en 1389. En 1385, il joue le premier rôle dans l'affaire du chancelier Jean Blanchard, en réussissant à la faire écarter. Dans l'affaire de l'immaculée conception, il mène l'attaque de l'Université contre les dominicains, et fait condamner Juan de Monzon, le 27 janvier 1389. Le 7 octobre 1389, Clément VII le nomme chancelier de l'Université de Paris. Il démissionne le 13 avril 1395, en faveur de Jean Gerson. Il laisse de nombreux ouvrages théologiques et historiques.

• *Cour de France (Charles VI), 1389-1395*. Pierre d'Ailly est aumônier du roi Charles VI. Après la victoire de l'Université contre les dominicains dans l'affaire Juan Monzon, il prêche devant Charles VI. Le roi renvoie son confesseur dominicain, Guillaume de Vallan, et le remplace par Michel de Creney. La charge d'aumônier est alors conférée à Pierre d'Ailly qui la garde jusqu'en juin 1395.

En 1406 après la mort de Boniface IX, Charles VI convoque une grande Assemblée, dans laquelle Pierre d'Ailly recommande pour éteindre le Schisme, de convoquer un Concile général. Cet avis est suivi et le Concile se tient à Pise en 1409.

- *Cathédrale de Paris, 1389-1395.* Pierre d'Ailly est chanoine de Paris.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1394-1395.* Il est trésorier de la Sainte-Chapelle et succède à Hugues Boileau. Il est remplacé par Clément Petit (Morand 1790, p. 271-273, Stein 1912 p. 131). On peut lire dans Dongois que le concile de Constance « confirma le statut fait par Charles VI au mois d'octobre 1410 portant que le Thésaurier de la Sainte-Chapelle ayant le pouvoir de célébrer avec tous les ornements pontificaux excepté la Crosse, et de donner solennellement les bénédictions au peuple, personne ne pourroit à l'advenir être Trésorier s'il n'étoit actuellement Prestre avec défiance aux chanoines d'avoir aucun égard aux provisions qui porroient en être espérées au contraire. Le même Statut ordonne que les chanoines lors de leur réception iureront de garder cette ordonnance. La bulle du concile qui confirme ce statut est scellée en plomb du sceau du concile et se conserve en original dans les archives de la Sainte-Chapelle » (F-AN, LL 630, p. 54-61).

Son obit est mentionné les 29 juin, 18 juillet, 8 août : « *Fundatum. una cum quadruplici processione per dominum P. de ailliaco huius sacre capelle olim Thesaurarium, deinde Cameracenum episcopum ac demum sancte romane ecclesie cardinalem. In fine cuius processionis In Inferiori capella dici pro eo ordinavit, psalmum. De profundis. cum collectis. deus qui Inter apostolicos. et. fidelium. et ibidem voluit. Cuilibet canonico presenti, octo denarios distribui capellano quatuor et clerico totidem* » (F-Pm, ms. 3339, f. 30, 32v, F-BnF ms. lat. 17741, f. 31).

- *Autres bénéfices :* Il est chanoine de Soissons en 1375, de Noyon en 1381, il l'est aussi de Meaux, d'Amiens jusqu'à 1389. Il cumule ensuite avec l'autorisation spéciale du pape en 1392 des canonicats à Cambrai, Compiègne Rouen et Paris (voir ci-avant).
- *Evêché du Puy, 1395-1396.* Benoît XIII le nomme évêque du Puy le 2 avril 1395.
- *Evêché de Noyon, 1396-1397.* Benoît XIII le transfère à Noyon comme évêque le 15 novembre 1396.
- *Evêché de Cambrai, 1396-1411.* Le 19 mars 1397, il est nommé évêque à Cambrai, malgré l'opposition du duc de Bourgogne, qui finit par accepter son investiture.
- *Cardinalat (Jean XXIII), 1411-1420.* L'anti-pape Jean XXII le fait cardinal prêtre du titre de Saint-Christogone et le nomme légat pontifical en Allemagne le 18 mars 1413. Pierre d'Ailly participe au Concile de Constance qui dépose Jean XXIII en 1415.

Guillaume Alabat dit de Saint-Jean (1516-†1548)

Guillaume Alabat est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1516.

La famille Alabat est originaire de la ville de Bourges depuis le XIII^e siècle (Thaumas 1689, p. 1016-1020). Guillaume Alabat est le fils de « Louis Alabat seigneur de la Chabotière, licencié en loix, lieutenant en l'Élection de Bourges et de Jeanne d'Orléans ». Guillaume Alabat, seigneur du Plex, chanoine de la Sainte-Chapelle, curé de Saint-Jean des Champs meurt l'an 1547 et lègue par son testament du 5 janvier 1548 (n.s.) un écu de rente à la Fabrique de Saint-Pierre le Guillard pour un Salut, qui se doit dire au devant de la Chapelle de Saint-Jean, la Vigile de l'Annonciation Notre-Dame. Ses héritiers se partagent ses biens le 14 juillet 1548 (Thaumas 1689, p. 1017-1018). Il est assez difficile de différencier les deux chanoines Guillaume et Jacques Alabat quand leurs prénoms sont omis. Nous adopterons la

règle suivante, sachant que Jacques Alabat devient chantre en 1532, nous lui attribuerons toutes mentions touchant aux chantres et à la maîtrise et dans le cas contraire nous les attribuerons à Guillaume.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1516-1548*. D'après Regnier, Guillaume Alabat est reçu chanoine en 1516, succédant à Etienne Mathé. Il étoit sieur Duplex, curé de Saint-Jean Deschamps. D'après Regnier, il est remplacé par Nicolas de Bourbon, ses lettres étant datées du 21 mai 1548 (F-AD 18, 8G 1504, p. 92-92v).

Le 10 novembre 1526, Guillaume Alabat est présent en chapitre. Le 17 novembre 1528, il est cité parmi les chanoines en procès contre « noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie, tresorier » concernant l'héritage de feu Jacques Dupont. Le 28 janvier 1529, « Alabat demande a vie la maison de messire Jehan Guerin qui la luy a laissee ». Le 23 octobre 1529, « touchant le maistre des enffans de cueur de l'eglise et veu le registre fait en chapitre du mardi 5^o de ce present moys messieurs ont ordonné pour dire a maistre Pierre Marault maistre des enffans quil n'aye plus a se entremectre de la maistrize et gouvernement desdits enffans : monsieur Alabat ». Le 15 janvier 1530, « oye la remonstrance faicte par maistre Pierre Pastoris touchant ung jeune musicien nommé maistre François estant en l'eglise de Bourges lequel ledit Pastoris dit estre suffisant pour monstrier avec luy ausdits enffans, messieurs ont sur ce ordonné et commis monsieur Alabat pour en parler audit maistre François ». Le 7 mai 1530, « messires Robert de Cambray et Jehan Poyvreault, chanoines de l'eglise de Bourges, sont venus audit chapitre, commis par messieurs les doyen et chapitre d'icelle lesquels ont exposé a messieurs les tresorier et chapitre quilz avoient en leur chapitre parlé de l'accord des processions pour doresnavant les faire avec lesdits seigneurs de l'eglise de Bourges en la manière qu'autresfoys avoient esté faictes. Et pour en deliberer avoient lesdits sieurs de l'eglise de ceans commis le doien de ladite eglise et autres chanoines. Et que de la part de messieurs de ceans, il leur pleust commectre aucun d'eulx. Messieurs pour ce faire ont commis monsieur le tresorier, messieurs le chantre, Alabat et Barbarin. Le 16 septembre 1531, « sur la requeste de monsieur Alabat par laquelle il supplie messieurs parce qu'il veult s'en aller pour le danger et inconvenient de peste luy permectre de mettre ung coffre au tresor de l'eglise pour la conservation de son bien ». Le 2 janvier 1532, suyvnt la requeste faicte en chappitre par maistre Pierre Pastoris nagueres maistre des enffans de cueur de ceans, messieurs ont commis messieurs Alabat et de Bezombes pour voir le contenu en sa requeste ; et veriffieront le contenu en l'inventaire des meubles et linge desdits enffans avec ledit Pastoris ». Le 27 avril 1532, Alabat est qualifié de vicaire du trésorier, qui est à Graçay [il s'agit sans doute de Guillaume]. Le 3 août 1532, « audit chappitre apres ce que ledit Alabat a dit et exposé a messieurs quil estoit adverty que les aucuns de messieurs vouloient donner les gages de ladite eglise a messire Jaques Dufrayne et que actendu que ladite eglise est bien chargée et qu'il y avoit beaucoup d'affaires pour le present en icelle, et aussi qu'il se vouloit absenter de la ville pour le dangier de la peste qui y est, a ceste cause et pour autres causes ad ce le mouvant s'est ledit Alabat opposé et oppose tant pour luy que pour ses adherans ad ce que ledit Dufrayne aye aucun gages de ladite eglise ; et ce fait ont messieurs oppiné sur ce quoy a la pluralité des voix a esté conclud que ledit Dufrayne n'aura aucun gaiges pour le present ». Le 1^{er} février 1533, « touchant la pension que demande le maistre des enffans de cueur de l'eglise au filz de la Chouecte et autres mencionnez en sa requeste, messieurs ont commis pour en accorder avec ledit maistre messieurs le chantre et de Saint-Jehan » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 1, 145ca, 155ca, 215ca, 235ca, 263, 8G 1515, f. 20v, 175ca, 202, 245v).

Le 9 novembre 1535, « requeste de messire Vital Jouquet, vicaire qui veut une petite maison et jardin... que souloit tenir feu messire Pierre Resnon et auparavant monsieur Alabat ». réponse positive : témoins Regnault Cuppe, musicien et Symon Le Lorrain, couturier. Le 12

mars 1547, Jaques Alabat, chantre et Guillaume Alabat chanoine sont mentionnés comme absents [mais vivants] au chapitre. Le 17 mars 1548, « quant a la grande maison que tenoit feu messire Guillaume Alabat, elle ne sera pas baillée a un chappelain actendu qu'elle est canoniale. La maison de feu monsieur de Saint-Jehan, celle qui est pour les chappelains et vicaires est mise aux enchères ». Elle est attribuée à Michel Going, à charge de faire les réparations nécessaire. Le 27 octobre 1548, « monsieur Nicolas Bourbonnis a des lettres de collation pour la prebende de feu messire Guillaume Allabat » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 235ca, 8G 1517, f. 6, f. 112v-113, 185ca).

Jacques Alabat [Allabat] (1532-†1555)

Jacques Alabat chanoine et Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1532. Il meurt le 4 juin 1555.

La famille Alabat est originaire de la ville de Bourges depuis le XIIIe siècle (Thaumas 1689, p. 1016-1020). Jacques Alabat, fils de Pierre Alabat, est seigneur de Chavanes, chanoine et archiprêtre en l'église de Bourges, chanoine de la Sainte-Chapelle et de l'église du Château les Bourges, curé de Saint-Douchard, et d'Yvoy-le-Pré, Vice-regent du Conservateur des Privileges Apostoliques de l'Université de Bourges. Il meurt le 4 juin 1555, comme il paroît dans son epitaphe qui est dans l'église de Sainte-Claire. Il est assez difficile de différencier les deux chanoines Guillaume et Jacques Alabat quand leurs prénoms sont omis. Nous adopterons la règle suivante, sachant que Jacques Alabat devient chantre en 1532 nous lui attribuerons toutes mentions touchant aux chantres et à la maîtrise et dans le cas contraire nous les attribuerons à Guillaume (Thaumas 1689, p. 1017).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1555.* Le chanoine Regnier écrit : « Jacques Alabat fut le successeur de monsieur Buille par permutation qu'il fit avec luy des cures de Mareuil et d'Audes du diocèse de Bourges, le sieur Buille fit la resignation de la prebende entre les mains de Madame Marguerite de France sœur unique du Roy François premier Duchesse de Berry laquelle fut admise à Rouen le 5 février 1531 (a.s.). Le sieur Alabat prit possession le 22 mars suivant 1531 (a.s.). Jacques Alabat estoit sieur de Chabanes, chanoine et archipretere en leglise de Bourges et chanoine du château et de la Sainte-Chapelle, curé de Saint Douchard et d'Yvoy le pré, vicegerent du conservatoire des privileges apostoliques de l'Universite de Bourges. Il mourut le 4 juin 1555. Il est inhumé en l'glise Sainte Claire ou lon voit son epitaphe ». Il a pour successeur Pierre Le Marié (F-AD 18, 8G 1504, p. 20-20v).

Le 19 mars 1532, « collation de la chanterie à Jacques Alabat sur présentation de Buille signée Marguerite... signée à Rouen le 5 février 1531 (a.s.) ». Le 1^{er} octobre 1532, « monsieur le chantre a dit et exposé a monsier Gaudon vicaire general du tresorier de seans... apres ce que ledit de Laval luy eust présenté pour son vicaire vaccant ung nommé messire Guillaume Troppelin bassecontre et a luy renvoyé pour l'examiner selon la forme des statuz de ceans et quil l'avoit examiné ledit Troppelin, lequel il avoit trouvé suffisant et ydoine pour deservir ledit office de vicaire ». Le 7 novembre 1534, [le chantre] Alabat dit quil luy avoit esté renvoyé maistre Jaques Robert dit Lig[i]er organiste lequel avoit esté présenté par messire André Julian pour estre son vicaire au lieu de messire Pierre Bataille, pour icelluy Robert examiner. Il l'a prouvé suffisant pour servir audit office de vicaire et organiste ». Il est reçu et prête serment (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 124, f. 214-214v, 8G 1516, f. 145v).

Le 12 mars 1547, Jaques Alabat, chantre et Guillaume Alabat chanoine sont mentionnés comme absents au chapitre. Le 19 janvier 1555, on examine le rapport du chantre sur Simon Gentilz. Il ne peut le faire pour son indisposition et malladye. Mais il a oy chanter de musique

psalmodier dire espitre et evangille aud Simon Gentilz. Lequelle il a trouvé incapable en voix que est la principale partye de musique et plus requise en l'estat et office auquel il est présenté ». Le 1^{er} juin 1555, « messieurs veue la procuracion passée par monsieur maistre Jaques Allabat chantre de l'église de ceant par laquelle il constitue le chapitre pour examyner Richard Jardoyn par luy présenté a l'office et place de vicaire en l'église de ceans au lieu de Jaques Carbonnyer sur sa suffisance ou insuffisance. Ont commis pour faire ledit examen Crenequin et Dumayne ». Le 8 juin 1555, « Jaques Allabat, chantre a deffuncté » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 1, 8G 1522, f. 135ca, 8G 1523, f. 15ca, 20ca). D'après Regnier ci-dessus, il meurt le 4 juin 1555.

- *Cathédrale de Bourges*. Jacques Alabat est qualifié de chanoine et d'archiprêtre de l'église de Bourges dans (Thaumas 1869, p. 1017). Il est aussi chanoine du Château de Bourges.
- *Université de Bourges*. D'après (Thaumas 1869, p. 1017), Jacques Alabat est Vice-Régent du Conservateur des Privileges Apostoliques de l'Université de Bourges.
- *Autres bénéfices*. Jacques Alabat est curé de Saint-Doulchard et d'Yvoy-le-Pré.

Nicolas [Nicole] Alavoine [Alavoine, Allavoine] (1505-1512)

Nicolas Alavoine est gagiste tenoriste en 1505, clerc en 1509 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1505-1512*. Nicolas Alavoine, ténoriste est reçu avec les gages de « clerc extraordinaire » le 22 mai 1505. Il est cité comme clerc le 24 octobre 1509 pour une distribution de sel, le 5 juillet 1511, pour un paiement exceptionnel d'absences. Enfin, le 26 janvier 1512, sa chambre est réattribuée, « si ledit Alavoine ne revient pas » (Brenet 1910, p. 46, 50, 58, 62, d'après F-AN, LL 623, f. 10, f. 58-58v, f. 85v, 115).

Hervé d'Albi [d'Albj] (1496-1515)

Hervé d'Albi est sans doute gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1496, chantre de la chapelle ducale de Savoie en 1505 et la Chapelle Royale en 1515.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1496*. Le 9 juillet 1496, les chanoines octroient à Hervé Albi le droit de « gagner les distributions de clerc comme les autres » (Brenet, 1910, p. 42, d'après F-AN, LL 622, f. 56).
- *Chapelle de Savoie (Charles III), 1505-1507*. Il est très probablement le « Helien Albi detto Le Brecton della diocesi di Leon in Bretagne » cité en 1505-1507 à la chapelle de Savoie (Bouquet 1970, p. 35).
- *Chapelle Royale de France (Louis XII), 1515*. Il est probablement le « Albi » qui figure à un rang subalterne dans la liste de la Chapelle Royale présente aux obsèques de Louis XII en 1515 (Brobeck 1995, p. 197, d'après F-AN, KK 89, f. 88, résumé dans Cazaux 2002, p. 310). Contrairement à l'hypothèse de Michel Brenet (Brenet 1910, p. 42), il n'est manifestement pas C. Dalbi, auquel Moderne attribue un motet du troisième livre de ses *Motetti del Fiore* (Lyon, 1538).

Jean d'Albret (1549)

Jean d'Albret est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1549, mais ne semble pas avoir pris possession.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1549*. D'après Regnier, Jean d'Albret, protonotaire du saint-siège apostolique de l'église Romaine a succédé à Monsieur Desbarres ayant gagné son procès contre Simon Frotte. Il ne paraît pas avoir pris possession de la prébende, mais il résigna à Germain Vialar (F-AD 18, 8G 1504, p. 76-77).

Daniel Alexandre (1634-1643)

Daniel Alexandre est maître de grammaire des enfants de chœur et probablement chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris (avant le 30 septembre 1634 et après le 30 juillet 1643).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1634-1643*. Daniel Alexandre, Maître de grammaire des enfants de chœur, est mentionné dans un mémoire sur l'administration de la maîtrise et la répartition des dépenses entre le maître de musique et le maître de grammaire le 30 septembre 1634 :

« Mémoire de la despence qu'il convient faire dans la maison des huict enfans de chœur de la Sainte-Chapelle du palais, à Paris suivant la pension de dix huictz centz cinquante livres delivrées annuellement par Messieurs de la Chambre des Comptes, tant pour lesdits enfans que pour les deux maistres, l'un en grammaire, l'autre en musique, leur serviteur et servante.

Suit la liste détaillée des dépenses... .

Somme totale de la despence qui se doibt faire par chascun jour en ladite maistrise... 4 livres 7 sols.

Plus quinze sols par jour qui restent pour la pension d'un des maistres, qui ne vivra en communauté.

Nous, Gabriel de Marand, prêtre conseiller du Roy, abbé de l'abbaye séculaire du Dorat... et tresorier de la Sainte-Chapelle Royale du Palais à Paris,... avons ordonné, dict et statué que la despence telle que cy dessus est dict, commencera dès demain premier jour d'octobre et continuera ainsi doresnavant et à tousiours et que Maistre Daniel Alexandre, prebtre, Maistre en grammaire desdits enfans, fera ladite despence, et laissera les quinze sols susdits pour la nourriture journaliere dudit Maistre en musique es mains de Maistre Hugues Menuisier prebtre, Maistre Chevecier et commis à la recepte de ladite pension, lequel les delivrera par quartier audit Maistre en musique, comme aussi le surplus de ladite somme de 1850 livres audit Maistre en grammaire pour employer a la susdite despence.

Faict à Paris le samedi dernier jour de septembre mil six centz trente quatre ».

Qualifié de prêtre, il est au moins clerc et probablement chapelain, hypothèse que j'adopterai, de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est encore mentionné pour les mêmes raisons le 26 mai 1642 (Brenet 1910, p. 180, 181, 189, 190, d'après F-AN, L 621, pièce 14 et F-AN, LL 603, f. 80v). Il est mentionné une dernière fois au sujet de la succession de Guillaume Le Blanc le 28 mai 1642 pour les dépenses de ses funérailles et la sentence rendue pour l'exécution de sa succession le 30 juillet 1643 :

Le règlement de la succession de Guillaume Le Blanc donna lieu, de la part du maître de grammaire, Daniel Alexandre, à des réclamations aux-quelles le Trésorier de la Sainte-Chapelle fit droit par une sentence rendue le 30 juillet 1643 : « Veu par nous, Gabriel de Marand, Conseiller du Roy en ses Conseils, Tresorier de la Sainte-Chapelle du Pallais à Paris, les requestes à nous présentées par Maistre Daniel Alexandre, prebtre, Maistre en grandmaire

des enfans de chœur de ladite Sainte-Chapelle, contenant les plaintes dudit Alexandre sur ce que deffunt Maistre Guillaume Leblanc vivant maistre de musique desdits enfans de chœur ayant demandé, et luy ayant esté accordé l'administration et l'œconomie de la maison desdits enfans de chœur, avoit esté chargé par notre ordonnance du 1 octobre 1634 de norrir ledit Alexandre. Neantmoins la vérité est telle que ledit Leblanc soubz prétexte de ce qu'il disoit luy estre deub plusieurs quartiers de la pension affectée à ladite maison, avait discontinué de norrir ledit Alexandre le temps porté par lesdites requestes, à nous présentées, quoy qu'en effet ledit Leblanc eust receu entièrement ou peu s'en faut toutes lesdites pentions. Lesquels il a entièrement aplicquées à son proffit. Pourquoi requérait ledit Alexandre qu'il nous pleust vouloir ordonner son remboursement de ses norritures sur lesdits deniers receus et à recevoir au nom dudit Leblanc à raison de 16 sols par chacun jour, comme aussy que durant les années de la charté des vins mentionnez en sadite requeste durant lesquelles il n'avoit receu que 2 sols par chacun jour, il sera remboursé à raison de 6 sols par chacun jour. Et que pendant le temps qu'il n'a receu que 6 sols 2 deniers pour sa norriture journalière aussy mentionnée par sadite requeste, il en sera pareillement païé du surplus, jusques à ladite somme de 16 sols par jour, à recouvrer toutes lesdites sommes, tant contre les héritiers dudit Leblanc que sur les deniers qui sont deubs de son temps pour sesdites pentions: Nous avons ordonné et ordonnons que ledit Alexandre sera païé de toutes lesdites norritures, à raison de 12 sols seulement pour le temps qu'il n'a pas été norry... comme aussy de la somme de 4 sols par jour pendant le temps de la charté du vin... outre les 2 sols dont il a esté païé... Lesquelles sommes ordonnons estre païées, tant par les héritiers dudit deffunt Leblanc que sur les deniers qui peuvent encore estre deubs à sa succession desdites pentions » (Brenet 1910, p. 190, 191, d'après F-AN, L 621, pièce 13).

Geoffroy [Gaufridus] Alexandre (1510-†1522)

Geoffroy Alexandre est enfant de chœur en 1510, sortant en 1512 pour étudier, clerc marellier en 1520, de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt peu avant le 26 avril 1522.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1522*. Enfant de chœur interrogé avec Pierre Vermont l'aîné, et autres... lors de la visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle le 1^{er} janvier 1510 (n. st.) (Brenet 1910, p. 52, 53, d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis). Le 30 octobre 1512, les chanoines « ont ordonné à Geoffroy Alexandre, enffant de cueur en ladite Saincte Chappelle, lequel s'en alloit pour ce qu'il pour ce qu'il estoit mué la somme de dix livres tournois de gratification pour aider à l'entretenir à l'estude » (Brenet 1910, p. 62, d'après F-AN, LL 623, f. 110). Le 24 novembre 1520, les chanoines accordent à Alexandre et à Pernet Vermont, marguilliers, la chambre « naguere délaissée par Jacob » (Brenet 1910 p. 73 d'après F-AN, LL 624, f. 25). Il meurt de la peste peu avant le 26 avril 1522 après Pâques. En effet : « Sur ce que Geffroy trespassa cedit jour il fut dit par Messieurs que les deux marguilliers s'en iroient hors pour quinze jours, pour ce que ledit Geffroy leur compaignon estoit mort de peste » (Brenet 1910, p. 77, d'après F-AN, LL 624, f. 43v).

Simon Aligret [Alegret, Aligreti, Alligreti] (1379-†1415)

Simon Aligret, maître es arts de l'université de Paris en 1379, est médecin du duc Jean 1^{er} de Berry dès 1397. Il est chanoine de la cathédrale de Bourges en 1399 et fait partie du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges en tant que chanoine en 1405. Il meurt en 1415.

Simon Alegret est clerc du diocèse de Bourges. Il meurt en 1415 à Rouen [?] et est enterré dans la chapelle qu'il a fait construire dans la cathédrale de Bourges ; la dalle funéraire est

ornée de son effigie. Les points de sa biographie quand ce n'est pas spécifié autrement sont tirés du dictionnaire des médecins d'Ernest Wickersheimer (Wickersheimer 1936, p. 737-738).

- *Université de Paris, 1379-1387*. Il est maître ès arts de l'Université de Paris en 1379, sous-diacre et maître régent de la Faculté de médecine de Paris en 1387 (Wickersheimer 1936, p. 737-738 d'après Samaran 1935, III, p. 258, 449).

- *Hôtel du duc Jean de Berry, 1397-1415 ?*. Maître Symon Aligret est physicien de l'hôtel du duc de Berry dès 1397-1398. Il est nommé chanoine de la future Sainte-Chapelle en 1404 lors de l'inventaire des dons du duc de Berry à cette Sainte-Chapelle : « Le duc de Berry se trouvant alors à Paris en son Hôtel de Nesle avait fait dresser par deux notaires du Châtelet la liste des objets dont il voulait se dessaisir au profit de sa chapelle palatine. La tradition du don eut lieu le 10 mai 1404 devant de très nombreux témoins... Pour réaliser pleinement sa donation, le duc avait nommé et institué les trois premiers membres de la future chapelle, Arnoul Belin, Guillaume Boisratier et Simon Aligret (Pilleboue 1990, p. 79, 104 citant Lehoux 1968, t. II, p. 15 et p. 391 d'après F-AN KK 253, f. 89v).

En 1413, lors de l'insurrection Cabochienne, le duc se réfugie à Paris chez Simon Alegret dans sa maison du Cloître Notre-Dame (Wickersheimer 1936, p. 737-738 d'après Félibien 1725, II, p. 768).

Son obit se fête le 24 octobre : Eodem die Obitus solempnis pro magistro Symone Alligreti doctore in medicina ecclesie bicturocensis Cancellario. Et istius sacre canonico Ac excellentissimi principis domini Johannis primi ducis bicturie phisico Et post missam fit processio in navi dicte capelle... (Ms 740, f. 18, 68).

- *Cathédrale Saint-Etienne de Bourges, 1399-1405 ?*. En 1399, il est chanoine et chancelier de l'église de Bourges (Wickersheimer écrit de façon erronée de la Sainte-Chapelle de Bourges qui ne sera fondée officiellement qu'en 1405).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1415*. Symon Aligret est chanoine de la Sainte-Chapelle dans le premier collège de la chapelle le dimanche 19 avril 1405 (n. s.) jour de Pâques (Pilleboue 1990, p. 423-424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Mais il ne figurera dans aucun compte de chanoines résidents ni ne touchera de distributions. On peut penser qu'il reste médecin personnel du duc de Berry jusqu'à sa mort en [octobre ?] 1415. Il est cité dans les registres de la Sainte-Chapelle les 26 novembre 1408, 23 février 1411 et le 11 mai 1415, quand on donne 200 livres à Guillaume Morelly procureur de Symon Aligret. Le 17 mai 1415, dans la catégories des dépenses communes, le trésorier reçoit 2 solz et 1 denier pour l'achat de toile pour « envelopper l'évangélier et le saultier glosé » que messieurs monsieur le trésorier et maistre Simon Aligret donnerent a monsieur de Berry. Dans la catégorie recettes, le 25 octobre 1415 on trouve les frais de réception de Fundamenta en la prébende de feu maistre Symon Alegret (Pilleboue 1990 p. 84 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1640, f. 32, 65v, 8G 1509).

- *Autres bénéfices*. D'après (Wickersheimer 1936, p. 737-738), Simon aligret est trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers. En 1395, il est nommé chanoine de l'église Saint-Austrille du château de Bourges. Il est prévôt de Normandie en l'église de Chartres.

Thomas Aliot (1507-1509)

Thomas Aliot est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1507.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1507-1509*. Le 11 décembre 1507, « messieurs ont nommé Thomas Aliot enfant de cœur ». Le 30 avril 1509, messieurs ont « ordonné que celui qui pence Thomas enfant de cœur qui a mal en une jambe sera païé aux despens de l'eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1513, f. 85v, 126).

Michel Allard [Allart] (1511-†1540)

Michel Allard est chantre de la Chapelle Royale en 1511 et chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1527. Il est remplacé éventuellement à sa mort.

- *Chapelle Royale de France (Louis XII, François I^{er}), 1511-1518*. Une supplique adressée au pape Jules II, datée du 1^{er} septembre 1511, qualifie Michel Allart prêtre du diocèse de Paris et chantre du roi de France. Il apparaît dans le compte des obsèques de 1515 et faisait encore partie de la Chapelle en 1517-1518 sous le nom de Michel Hallart aux gages de 240 livres tournois par an (Cazaux 2002, p. 339, citant Scherr 1988, p. 64, d'après F-AN KK 89, F-AN KK 289, f. 359-362).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1527-1540*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Michel Allard prend possession, cinq ans après la mort de Molmont, de la chapellenie perpétuelle Saint-Jean l'Évangéliste. Il est éventuellement remplacé à son décès par Georges Du Vivier en 1540 (F-AN, LL 630, p. 328).

Gillet Allart (1458)

Gillet Allart est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1458.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458*. Gillet Allart est mentionné dans les comptes de 1458-1459 comme vicaire avec des gages aux termes de Saint-Jean et de Saint-Michel. Il prend du vin (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1648).

Jean Alleaume [Aleaume, Allaume] (1533-1543)

Jean Alleaume est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1533.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1533-1543*. Chapelain ordinaire, Jean Aleaume reçoit la chambre de Pierre Candel, jadis chapelain le 22 janvier 1533 (n. st.) (Brenet 1910, p. 88, d'après F-AN, LL 625, f. 150v). Le 1^{er} juillet 1541, il subit des remontrances avec Pierre Convert, au sujet de « plusieurs deffectuositez » et sur ce que « ils ne psalmodioient ne chantoient. » (Brenet 1910, p. 90, d'après F-AN, LL 626, f. 34v). Enfin il est mentionné le 26 mai 1543, pour une répartition de chambres (Brenet 1910, p. 91, d'après F-AN, LL 626, f. 48-48v).

Guillaume d'Allissant (1636)

Guillaume d'Allissant est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1636.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1636*. Le 23 août 1636. Guillaume d'Allissant, natif de Mitry, est reçu enfant de chœur, au lieu de Jacques de France, renvoyé pour avoir perdu sa voix (Brenet 1910, p. 182, d'après F-AN, LL 602, f. 246).

Jean Aloud (1288-†1306)

Jean Aloud est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1288. Il meurt en 1306.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1288-1306*. Dongois écrit : « Jean Aloud Aloudi chanoine [de la 5^e chanoinie] en 1288 fut exécuteur du testament de Gregoire de Meullant Tresorier de la Sainte-Chapelle. Il fonda en l'année 1292 la feste de la conception de la Vierge pour être celebrée comme une feste double avec une Messe du Saint Esprit pendant sa vie qui seroit convertie apres sa mort en Messe de Requiem. En l'année 1297, il fonda la feste de Sainte Anne pour être celebrée double ». Il est probablement remplacé par Renaud de Chevy en 1306 (F-AN, LL 630, p. 169-170, Stein 1912 p. 134).

Son obit est mentionné les 15 et 23 mai : « *Obitus duplex dominorum Dyonisii decollatoris quondam regis karoli sexti elemosinarii et Guillermi morelli. ac Joannis aloudi, necnon Joannis de barberia, presentis capelle canonicorum, Et Rogerii boudiem eiusdem capelle capellani. Petrique laguette et eius uxoris. Ac Bonnati othoviani de spina. Et Petri de sarcellis. quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741, f. 20v).

Jullian Ambet [Ambre, Amber] (1621-1650)

Jullian Ambet est vicaire en 1621, chapelain avant 1639 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1621-1650*. Jullian Ambre ou Ambet est vicaire en 1621-1622 avec ses quatre distributions normales. Il reste vicaire de 1621-1622 à 1625-1626. Il est chapelain avant 1639 et le reste jusqu'en 1645-1646. Il est même mentionné pour une distribution de froment en 1650-1651. Il est donc probable qu'il ait disparu en 1649-1650. Le 12 septembre 1623, maistre Jullian Ambet reçoit 4 livres. Le 7 février 1626, maistre Jullian Ambet est payé a 6 livres tournois « que messieurs luy ont donné pour subvenir a ses necessitez » (F-AD 18, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682-1687).

Louis II d'Amboise (1477-†1510)

Louis II d'Amboise est évêque d'Autun en 1501, accompagne Louis XII dans sa campagne d'Italie en 1502. Il est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1502, et en parallèle évêque d'Albi en 1503 et cardinal en 1506. Il meurt en 1510.

J'utiliserai ici la notice de wikipedia avec la correction de sa date de décès (1510 au lieu de 1517) comme le prouvent les registres de la Sainte Chapelle de Bourges (wiki/Louis_II_d'Amboise). Louis II d'Amboise né en 1477 et mort en 1510, est évêque d'Autun et d'Albi et trésorier de la Sainte Chapelle de Bourges. Il est le fils de Charles 1^{er} d'Amboise favori de Louis XI et de Catherine de Chauvigny, et le frère de Charles II d'Amboise de Chaumont. Il meurt en 1510 à Lorette dans la province d'Ancône, et il est inhumé dans la basilique de Lorette.

Il fait ses études au Collège de Navarre, puis à la faculté des Arts de Paris. Dès 1496, il est coadjuteur de son oncle Louis 1^{er} d'Amboise, évêque d'Albi, et il est désigné pour lui succéder le 22 mai 1497. Il est ordonné prêtre en 1499, et pourvu d'une prébende à Chartres.

• *Evêché d'Autun, 1501-1503*. Le 9 août 1501, il est nommé évêque d'Autun par le pape Alexandre VI, mais il conserve ses fonctions d'archidiacre de Chartres et de Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges (voir ci-après) (wiki/Liste_des_évêques_d'Autun).

- *Maison du roi (Louis XII)*, En août et septembre 1502, il fait partie de la suite de Louis XII pendant sa campagne d'Italie. Le 17 octobre 1505, il donne, au château de Blois, la dispense nécessaire pour le mariage de la nièce du roi, Germaine de Foix avec Ferdinand II d'Aragon. En 1507, il retourne en Italie avec Louis XII et entre triomphalement à Gênes avec lui.
- *Evêché d'Albi, 1503-1510*. En 1503, il prend possession de l'évêché d'Albi, après le décès de son oncle Louis I^{er} d'Amboise.
- *Cardinalat, 1506-1510*. En 1506, il est créé cardinal-prêtre au titre cardinalice de Saint Marcellin et Pierre par le pape Jules II (wiki/Liste_des_évêques_d'Albi).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1502-1510*. Le 25 juillet 1502, il prend la possession de la prébende de Trésorier, vacant par le décès de l'ancien Trésorier. Le 9 août 1502, il choisit Jacques de La Loe, chanoine, comme vicaire général. Sa réception a lieu le 30 avril 1503. Le 17 octobre 1506, il visite le chapitre, pour y remettre de l'ordre. Le 13 avril 1510, un nouveau Trésorier est reçu par procuration. Il s'agit de François du Bueil, protonotaire du Saint-Siège apostolique. Il paye ses droits 54 livres tournois. Le 9 novembre 1510, François de Bueil, nouveau Trésorier, mentionne « feu monsieur de Alleby » comme ayant donné autorisation de fortifier des maisons (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1511, f. 260ca, 265ca, 8 G 1512, f. 25ca, 8 G 1513, f. 44v, 150ca, 180ca).

Maître Ambroise (1597-1602)

Maître Ambroise est gagiste haute-contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1597.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1597-1602*. Maître Ambroise est chantre haute-contre, payé 10 escus « pour le temps qu'il a servy » le 4 juin 1597. Il subit une remontrance le 29 décembre 1602 (Brenet 1910 p. 146, 150, d'après F-AN, LL 600, f. 157-157v, f. 189v).

Jean Ambroys (1445-1446)

Jean Ambroys est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est possible que Jehan Ambroys soit aussi Jehan Laloyer dit Dambroys qui revient comme maître de musique de la Sainte-Chapelle en 1467. Nous ferons cette hypothèse dans nos statistiques.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1445-1446*. Jehan Ambroys est mentionné dans les comptes de 1445-1446 comme enfant de chœur : « Item pour la façon de quatre blanches et de quatre paires de manches faiz pour Robinet, Jehan Ambroys, Bonin et petit Jehan » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1645).

Pierre Amelin (1470)

Il est possible que Pierre Amelin appartienne à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1470.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1470*]. Le 24 août 1470, Pierre Amelin est témoin à la réception de Philippe Devoir, chanoine (Pilleboue PCR d'après F-BnF, n.a.l. 1534).

Jean Amellot (1563)

Jean Amellot est solliciteur à Paris de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1563.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563*. Le 5 octobre 1563, « messieurs ont commis leur solliciteur a Paris au lieu de feu maistre Viallart, maistre Jehan Amellot advocat audit Paris

aux gages de 15 livres tournois par an actendu la certification qui leur en a esté faicte par lectres de monsieur Viillard, chanoine de ceans et monsieur de La Roche leur procureur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 60).

Guillaume Amerard [Aimerard] (1568-†1585)

Guillaume Amerard est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1568. Il meurt en novembre 1585.

D'après les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges, Guillaume Amerard a 70 ans en janvier 1582. Il serait donc né vers 1512.

Le 18 mai 1568, Guillaume Amerard est parmi les 238 habitants de Bourges avec l'archevêque de Bourges qui « signèrent une convention par laquelle ils jurèrent et promirent de s'unir tous ensemble et d'avoir une même volonté, pour defendre et maintenir la religion catholique, apostolique et romaine » [contre les huguenots] (Thaumas 1689, p. 190-191).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1568-1585*. D'après Regnier, « Guillaume Amerard, clerc du diocèse d'Orléans fut successeur de Monsieur de la Ballerye par résignation qui fut admise à Paris le 16 janvier 1568. Il prit possession le 15 mai suivant. Il meurt en novembre 1585 et est inhumé dans leglise ». Il est remplacé par François Dupuy (F-AD 18, 8G 1504, p. 86).

Le 15 mai 1568, messire Guillaume Amerard, clerc du diocèse d'Orléans, a des lettres de collation de Madame la duchesse de Berry et de Savoye de la prebende que tenoit messire Guillaume de La Ballerye a present vaccant par la pure et simple resignation quil en a faicte. Fait a Paris le 16 janvier 1568. Le 8 mars 1569, monsieur Amerard, chanoine obtient ses distributions « du 12 janvier au 7 mars quil est allé a Paris pour ses affaires ». Le 30 avril 1569, messieurs ont « commis messieurs Mothey et Amerard pour prendre garde si le maistre des enffans de cueur de l'eglise entretient lesdits enffans d'habillemens et silz sont traictez selon le marché faict avec luy et a celle fin lever ledit marché et le faire observer par ledit maistre ». Le 30 avril 1569, « monsieur Guillaume Amerard chanoine a présenté a monsieur Dumayne vicaire general messire Anthoine Rancon, vicaire a l'office de chappelain a la place de feu Michel Going ». Le 11 juin 1569, Chevrier et Amerard se plaignent que leurs maisons sont en ruines et que leurs habitants sont toujours là. Le 30 mai 1570, on demande à Chevrier s'il veut les pres de Le Roy [suite au partage des biens de chapitre de feu de Fougères] puisque c'est son tour de choisir. Il répond qu'il faut les « crier au plus offrant ». On baille les prés à Amerard. Le 31 mai 1570, Guillouet qui était empêché par la garde de la porte de la ville s'oppose au bail des prés de Le Roy à Amerard. Le 9 septembre 1570, Amerard obtient ses distributions « du 20 juin au 20 septembre pour estre allé a Paris et a la court pour les affaires de l'eglise ». Le 5 décembre 1570, messieurs « ont commis monsieur Amerard pour bailler par inventaire aux marrelliers de l'eglise les meubles qui sont en la chambre de la marrelle, ensemble les livres de plain chant, dont ils se chargeront en presence de notaire ». Le 14 février 1573, « messieurs ont... receu pour enffant de cueur François filz de deffunt Jehan Guython et de Françoyse natif de Coutres pres la ville de Bloys et ce apres quil a esté certiffié par monsieur Amerard chanoine de seant estre né en loyal mariage desdits Jehan Guython et de ladite Françoyse ses pere et mere » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 31v-32, f. 102ca, 117, f. 117-117v, f. 128, 8G 1534, f. 30v-31, f. 37v, 47, 65ca, 79, 85v, 8G 1536).

Le 6 juin 1573, sera payé « 14 livres 8 sous tournois a Gilles Huitault, marchand pour ce que monsieur Amerard a achapté pour habiller l'enffant de cueur qui a esté admené de Molins ». Le 27 juillet 1573, « Jaques Rossilhon, chapelain, procureur de monsieur Dumonthet chanoine a présenté messire Guillaume Le Vavasseur pour estre vicaire a la place de feu

Pierre Dupain [sic] ». Il est renvoyé à monsieur Amerard. Le 28 juillet 1573, Guillaume Amerard fait son rapport sur ledit Vavasseur. Il l'a interrogé en présence « d'aulcuns chantres de ladite Sainte-Chapelle et l'a trouvé capable et suffisant tant en voye, champ, lecture que musique ». Il promet chanter et tenir thaille. Le 4 août 1573, est venu en chapitre maistre Thoussaintz Rahel chapelain de seant qui a dict et remonstré a messieurs quil est deument adverty que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de seans avoyt quicté ladite maistrise pour s'en aller resider en sa cure de Saint-Hostrilhe, et pour ce quil avoyt fort bonne volonté faire service a Dieu et a l'eglise de seant et parvenir en ladite charge de maistre de laquelle il s'acquictera fidellement et bien... et apres ce messieurs a la plurallité des voyes ont conclud et ordonné que ledit Rahel sera et demourera receu pour maistre des enffans au lieu dudit de La Pierre ; et pour en passer contract selon et suyvant que celluy dudit Lebegue... et aussi pour avoir... sur ladite maistrise affin que ledit Raphael ne face en sa maison que chose digne d'ung bon maistre. [Messieurs] ont commis messieurs Dumerlier et Amerard ausquelz ilz ont baillé puissance de passer ledit contract ». Le 14 août 1573, « messieurs ont commis messieurs Dumerlyer et Amerard pour passer le marché quilz entendent faire avec maistre Thoussaintz Rahel pour la maistrise de leurs enffans de cueur ». Le 22 septembre 1573, « messieurs ont ratiffié, louent et ratiffient et ont pour agreable le contract de la maistrise des enffans de ceans que messieurs Dumerlier et Amerard ont fait en la presence de Paillason avec maistre Thoussaintz Rachel, chappellain de ceans comme icellui contract estant fait en tout et parties selon et suyvant la volonté du chapitre ». Le 23 décembre 1573, « messieurs ont commis monsieur Amerard pour achapter une couble de chemyse pour Ymbert Gueret gagiste de seant ». Le 3 février 1574, Chevrier et Amerard présentent leur rapport « du comble quil convient faire en l'eglise de seans suyvant la visitation quilz en ont faite... 400 à 500 livres tournois ». Le 14 février 1574, Amerard reçoit « 50 sous pour l'achapt et fasson d'un pourpoinct qui a esté baillé au petit patissier enffant de cueur de seans ». Le 27 février 1574, « monsieur Amerard presente Jehan Thailhon comme vicaire marreilher en la place que souloyt tenir Gilles Huault qui s'est dicelle vicairie demys ». Le 17 mars 1574, « s'ensuyvent les meubles dellaissez a messieurs de la Sainte Chapelle du Pallais Royal de Bourges par maistre Pierre de La Pierre nagueres maistre des enffans de cueur de ladite Sainte-Chapelle ; et iceulx prisez aux sommes de deniers en la marge de chacun article... personnellement estably maistre Toussaintz Rahel chappellin et maistre des enffans de cueur de la Sainte-Chapelle du Pallais Royal de Bourges ; lequel certain a cognu et confesse avoir en sa possession en l'hostel de ladite maistrise des venerables thesaurier, chanoines et chappitre de la Sainte Chapelle, venerable personne messire Guillaume Amezard [sic] l'ung d'iceulx present et acceptant pour ledit chapitre... fait a Bourges au chapitre de la Sainte-Chapelle le 23 mars 1574 ». Le 24 mars 1574, « monsieur Amezard a rapporté avoir fait marché pour la pention de Jehan Tailhon avec maistre Thoussaintz Rahel maitre des enffans de ceans a la somme de 50 livres tournois et le pain de chapitre acoutumé estre baillé aux chapelains et vicaires pour ung an a commencer du 27 février 1574 ». Le 6 avril 1574, messieurs ont « commis Mareschal et Amerard pour acheter un petit chaslict... pour coucher le serviteur de la maistrise des enffans de seans ». Le 15 mai 1574, « monsieur Dumayne suyvant la presentation a luy a esté faicte de la personne de Jehan Thailhon chantre par monsieur Amerard pour estre proveu de la viccairyre marellerie ». Le 15 octobre 1574, messieurs ont « commis Amerard pour faire fourrer les robbes des enffans de cueur, idem pour achapter des livres, des ecriptoires et plumes pour les enfant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537-1538).

Le 7 août 1576, messieurs ont « commis Chevrier et Amerard pour marchander a faire ung petit logis pour ung chappellain ou vicaire au lieu ou est de present l'estable de la tresorerie pour eviter le nombre de chevaulx que lon y mect ordinairement ». Le 21 février 1579, « monsieur Amerard a presenté comme vicaire a la place de Jehan Tailhon messire François

Berault ». Le 16 août 1580, « messieurs ont conclud qu'il sera escript au pere de François Guython enffant de cueur en l'église de seans qu'il envoie des chemyses a sondit filz aultrement que l'on luy renvoyera sondit filz ; et a ceste fin sera baillé lettres a monsieur Amerard pour les faire tenir audit pere ». Le 28 février 1581, « est venu au chappitre François Guython plus antien enffant de cueur... lequel nous adict qu'il avoyt esté adverty que samedi dernier il feu revoqué par monsieur le tresorier de la presentation qui avoyt esté faicte de sa personne... partant estoit et est appelant de ladite revocation lequel son appel il entend relever par devant qui il apartiendra ; a laquelle revocation faite au prejudice dudit Guython, monsieur Amerard s'est opposé et oppose pour les causes quil deduyra en temps et lieu. Messieurs ont commis monsieur Dumayne pour mectre François Guython enffant de cueur en pension au college de Mouthiermoyen au meilleur puis que faire il pourra et de ce en faire marché avec le principal dudit college ». Le 22 avril 1581, monsieur Mareschal est mort, sa maison ses vignes etc... sont donnés à Amerard. Foucault reçoit la maison d'Amerard et quitte la maison de Thoussaint Rahel. Le 30 janvier 1582, monsieur Amerard a 70 ans. Il est dispensé de matynes. Le 7 juin 1583, « le chapitre delibere pour savoir s'ils assisteront a la procession requise par l'archevêque de Bourges afin de faire priere a Dieu pour la conservation de l'estat ecclesiastique du roy et de son peuple. On décide de faire signer a l'archevêque declaration comme quoi ladite assistance ne prejudiciera pas au chappitre de ceans. Chevrier, Amerard et Foucault s'opposent : « depuis la fondation, le chapitre de seans n'a assisté a la procession de l'église de Bourges, ains l'ont tousjours fait a part le jour mesme a mesme heure ». Le chapitre conclud pour la participation « pour une foys et sans tirer a consequences ». Le 15 octobre 1583, on a une opposition constante entre Amerard et Marault, chantre de la cathédrale et chanoine de la Sainte-Chapelle. Le 28 janvier 1584, André Bergier aurait abatu un mur chez Amerard. Le 5 janvier 1585, Amerard est présent en chapitre. Le 23 novembre 1585, « messire François Dupuy natif du Bourg de la Barteroux, prez La Chastre en Berry a esté pourveu de la prebende que souloit tenir messire Guillaume Amerard qui a resigné. On va voir Amerard pour savoir s'il veult que sa resignation prenne effet ; d'aultant que le chapitre ne peult procedder a la reception dudit Dupuy sans declaration dudit Amerard. Amerard est d'accord pour qu'on reçoive Dupuy ». Le 26 novembre 1585, monsieur Amerard est mort (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1540, 8G 1542, 8G 1543, f. 54, f. 161-161v, f. 202v, 225v, 8G 1544).

Jean Amon (1561)

Jean Amon est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1561.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1561*. Clerc mentionné sur une ordonnance sur les absences irrégulières le 21 mars 1561 (Brenet 1910 p. 105 d'après F-AN, LL 626, f. 141).

Jean Amours (1550-1555)

Jean Amours est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1550.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1550-1555*. Jehan Amours est reçu enfant de chœur le 6 septembre 1550 : « Messieurs ont reçu enffant de cueur de l'église Jehan Amours filz de Jaques Amours apothicaire et de Marguerite Moquet de ceste ville de Bourges, après qu'ils ont estez certiffiez de son ingénuité. Et luy ont baillé les aulbes. Et ordonné que aux despens du chapitre luy sera chaptée (sic) une robe de drap rouge, actendu la pauvreté de ses pere et mere ». Le 30 janvier 1553, « monsieur Berthelot a fait entendre a messieurs que la mere de Amours enffant de cueur les prioit de luy faire delivrer quelque argent pour paier le barbier qui a pensé ledit Amours d'une apostume. Messieurs ont ordonné quil luy sera païé a raison

de 20 sous pour semaine ». Le 1^{er} février 1553, « messieurs ordonnent que messire Pierre Bataille se transportera en la maison de la mère de Jean Amours enfant de cueur pour voir s'il est encores malade qu'il ne pouvoit se retirer en la maison du maistre des enffans ». Le 7 mars 1553, maistre Alain Innocent barbier est payé 20 sous « pour avoir pensé une apostume à Jehan Amours enfant de chœur de l'église ». Le 5 mai 1554, « messieurs apres avoir entendu par leur maistre des enffans de cueur que André Vergier, Estienne de Herisson et Moucquet enffans de cueur n'ont voix pour servir a l'église, ont ordonné que en leur lieu en sera mis d'aultres et quilz seront rendus a leurs peres apres que messieurs en seront pourveu ». [Mouquet est sans doute Jehan Amours car la mère de Jehan Amours est appelée Marguerite Mocquet ou la Mouquette] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1518 f. 157v, 8 G 1520 f. 124, 126, 140, 8G 1522, f. 14).

Le 24 mai 1555, « monsieur de Fougieres a refferé a messieurs quil avoit parlé a la mouquette [la mère de Jehan Amours] et qu'elle lui avoit dit qu'elle vouloit mectre son filz en pension au college. Sur ce messieurs lui font « responce quilz bailleront 30 livres tant pour sa pension que entretenement d'habillemens ». Le 8 juin 1555, « le receveur paiera la mère de Jacques [sic] Amours nagueres enfant de cueur la somme de 40 sous par chacun mois pour la pension dudit Amours, et le reste sera pour habiller ledit Amours a commencer du 16 mai dernier ». En septembre 1555, décision est prise de placer Jehan Amours comme religieux à l'abbaye de Massay. Le 7 septembre 1555, monsieur de Fougieres reçoit « 10 livres pour paier les habitz et chaussures qui ont este achaptées pour Jehan Amours nagueres enfant de cueur pour icelluy rendre religieulx en l'abbaye de Massay » Le 10 septembre 1555, monsieur de Fougieres est mandaté par le chapitre pour négocier les « fraiz de la reception de religieulx en lad abbaye de Jean Amours, nagueres enfant de cueur, et que du jour qu'il sera mené en lad religion cessera sa pencion ». Le 14 septembre 1555, messieurs ont ordonné qu'il sera alloué au receveur de l'église 4 ecus sol qu'il a baillez pour la reception de religieux de Jehan Amours en l'abbaye de Massay et 30 sous tournois qu'il a baillez pour la despense et louaige du cheval pour mener de ceste ville audit Massay ledit Amours (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1523 f. 12ca, 23, 65v, f. 68v).

Nicolas Ancel (1502-†1505)

Nicolas Ancel est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1502. Il meurt en 1505.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1502-1505.* Le 17 février 1502, Nycolle Ancel avec Henry Jamet est témoin de l'acte de fondation de Denis Le Duc d'une messe en l'honneur de la vierge Marie tous les vendredis. Le 6 août 1505, dans un acte notarié, Pierre de Brosses, chapelain de la Sainte-Chapelle, procureur de Pierre Copin, exécuteur du testament de feu maistre Nicolle Ancel chapelain de la Sainte-Chapelle et curé de Saint-Ypollite a rendu compte des biens du deffunct à François Hayne, procureur et ayant la charge de maistre Nicole Ancel frere dudit deffunct chapelain et demourant en l'église Notre-Dame d'Arras en Picardie (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1612, 8G 1569)

André d'Andilly (XVe siècle)

André d'Andilly est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris sans doute au XVe siècle.

- *Sainte-Chapelle de Paris, XVe siècle.* André d'Andilly est un chapelain du XVe siècle dont l'obit est mentionné dans les deux obituaires de la Sainte-Chapelle les 26 août et 26 septembre : « Obitus duplex dominorum Egidii et Nicolai dictorum de Condeto, huius. sacrecapelle canonicorum, ac Joannis de Vanuis, Andrecque de Andeliaco, et Martini regis

dicte capelle capellanorum necnon Joannis de fonte, et Egidii derupeforti eiusdem capelle canonicorum, ac Jacobi quondam Thesaurarii de medunta. Quorum animabus deus sit propitius » (F-Pm, ms. 3399, f. 38v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 37).

Jean [I] André [Paris] (†1492)

Jean André est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris, remplacé en 1492.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1492*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jean André est pourvu de la chapellenie de Saint-Venant et est éventuellement remplacé par Guillaume Hardy en 1492 (F-AN, LL 630, p. 332).

Jean [II] André [Bourges] (1552-1554)

Jean André est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1552.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1552-1554*. Le 9 avril 1552, « messieurs ont receu enfant de cueur en l'église de ceans Jehan André filz de Rainaud André et de Françoise de la Masse sa femme de la paroisse de Saint-Pierre de Chateauneuf, apres estre certiffiez de son ingenuité par information sur ce faicte, et luy ont fait bailler les aulbes par monsieur le chantre, a la charge toutesfois que ou il sera trouvé ne pouvoir servir a l'église dedans ung an, de le renvoyer a son pere ». Le 8 juillet 1553, « Jehan André enfant de cueur [de Châteauneuf] sera envoyé en la maison de sa mere actendu son infirmité de malladie. Et lui sera delivré 10 sous et sa... robe [jusques ad ce qu'il soit en meilleure disposition] ». Le 9 juin 1554, messieurs ont ordonné que Jehan André sera rendu a ses pere et mere (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1519, f. 135, 8 G 1521, f. 45, 8G 1522, f. 50ca).

Michel André (1562)

Michel André est le serviteur du chanoine Gaillard de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1562.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1562*. Le 24 octobre 1562, le serviteur de monsieur Gaillard, Michel André, fait plein de voyages à Graçay (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1529, f. 30).

Charles Angot [Mangot] (1628-1651)

Charles Angot est cleric basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1628.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1628-1651*. Charles Angot, cleric basse-contre reçoit un don le 12 avril 1628 « pour l'assiduité qu'il rend au service de ladite Eglise ». Il est payé le 11 novembre 1628 « pendant qu'il avoit demeuré malade aux champs » (Brenet 1910 p. 168, 171 d'après F-AN, LL 602, f. 10 et 34). Il est cité dans la dispute entre le chanoine Barrin et Artus Auxcousteaux le 18 janvier 1645 (Brenet 1910 p. 205 d'après F-AN, LL 604, f. 55v) et enfin, il est présent comme cleric, aux funérailles d'Eustache Picot fin juin 1651 (Brenet 1910 p. 337-347 F-AN, LL 604, f. 62). Il devient en avril 1651, curé de St Leu, au doyenné de Montmorency (Lebeuf & Cocheris 1863, t. II, p. 68) sous le nom de Ch. Mangot.

Simon Anguiault (1464)

Simon Anguiault est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1464.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1464*. Le 15 mars 1464, le trésorier prive de vêtements d'église Benoît Richard et Simon Anguiault chapelains parce que ceux-ci se sont éloignés de la chapelle sans permission du trésorier ou de son vicaire ; et pour d'autre raison ; et il interdit aux chapelains de les accueillir dans la chapelle, et interdit à Denis Le Duc, receveur et Anthoine Pastoris distributeur de leur donner quoi que ce soit (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1510, f. 10ca)

Guillaume Anguier (1385-†1405)

Guillaume Anguier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1398 et meurt en 1405.

Guillaume Anguier, que l'on trouve évêque de Saint Brioux en 1385, chanoine au collège de Laon puis en 1391 chanoine à Saint Germain l'Auxerrois, et enfin en 1398 à la Sainte-Chapelle, meurt en 1405, d'après Claudine Billot (Billot 1996 p. 292).

- *Evêché de Saint Brioux. 1385-1404*. Guillaume Anguier est évêque de Saint-Brioux de 1385 jusqu'à sa mort. De façon sans doute erronée, Dongois et Morand donnent pour dates 1403-1417.

- *Collège de Laon à Paris, 1391*. Guillaume Anguier est chanoine du collège de Laon avant 1391. Il échange avec Pierre de Bièvre sa chanoinie au collège de Laon contre une chanoinie à Saint-Germain l'Auxerrois (Fabris 2005 p. 403).

- *Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, 1391*. Guillaume Anguier est chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois en 1391.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1398-1405*. Guillaume Anguier est reçu chanoine de la troisième chanoinie en 1398 (F-AN, LL 630, p. 147, Morand 1790, p. 273 et Stein 1912 p. 133). Il le reste sans doute jusqu'à sa mort en 1405. Dongois et Morand donnent 1417 comme date de sa sortie de la Sainte-Chapelle. A cette date Guillaume Pelletier est reçu chanoine.

Son obit est mentionné les 19 et 28 février : « *Obitus duplex domini Guillermi anguyer, huius sacre cappelle canonici, ac Sausserii deca[-meio] et margarete quondam concergie palatii. Joannisque de corbolio, et Nicolai de cellario, nec non dominorum Nicolai de corbolio, dicte capelle canonici, et Joannis de capella Castellani de nemosio, ac Erardi de capella uxorumque suarum, ac Joannis de capella, necnon parentum dicti de ruella. Quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741).

Guillaume Anuson (1409)

Guillaume Anuson n'appartient peut-être pas à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1509.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1409*]. Le 8 mai 1409, Guillaume Anuson, sans qualité, ni appartenance est témoin à la réception de Jean Jonis (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1509, f. 2).

[-] Apchon (1522)

Apchon sans prénom est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1522.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1522*. Chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris attesté le 15 février 1522 (n. st.) pour une distribution de sel (Brenet 1910, p. 76, d'après F-AN, LL 624, f. 40). Il ne figure pas dans la liste de Henri Stein. Serait-ce Joachim Michon reçu en 1502 ?

Paul de Aquosis (1418)

Paul de Aquosis est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. Chapelain à la Sainte-Chapelle de Paris en août 1418 cité par (Brenet 1910 p. 28) comme figurant dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910, p. 27-28, d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867, p. 382).

Guillaume Arbella [Herbellet] (1577)

Guillaume Arbella est fondeur de cloche pour la Sainte-Chapelle de Bourges en 1577.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1577*. Le 13 avril 1577, « messieurs ont ordonné que le fondeur de cloche se obligera envers eulx de fondre bien et deument la cloche qui est a fondre en l'église de seans, la rendre de mesme grosseur et de thon quelle est et accordable avec l'autre grosse cloche pour la somme de 50 livres tournois dont luy a esté avancé 20 livres contant et le surplus payable apres ladite cloche fondue. Estably Guillaume Arbella, fondeur de cloche du pays de Lorraine de present estant en ceste ville de Bourges lequel de son plein gré a promis et sest obligé aux venerables chanoines et chapitre de la Sainte-Chapelle... de fondre... la cloche qui est a fondre ; et ce dans 15 jours au plus tard en fornyssant par lesdits venerables du surplus du metal quil y faudra tant seulement et son aultre chose pour 50 livres tournois. [Signature Herbelet. Messieurs ont] commis monsieur Chevrier pour faire descendre le mestail qui est au clochier pour servir a la fonte de la cloche ». Le 30 avril 1577, a Guillaume Herbellet fondeur 50 livres tournois pour avoir fondu la cloche de l'église sans prejudice de se pouvoir adresser en avoir recours audit Herbellet fondeur du mestail qui a esté derobbé en fondant ladite cloche et contre tous autres quil appartiendra » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539).

Michel d'Arc (1426-†1429)

Michel d'Arc est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1426.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1426-1429*. D'après Gilles Dongois, Michel d'Arc est le possesseur de la chapellenie perpétuelle de Saint-Nicolas et Saint-Louis en 1426. Son remplaçant est Pierre de Villiers en 1429 (F-AN, LL 630, p. 324).

Macé Archambault (1563)

Macé Archambault est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1563.

Un Blaise Archambault est clerc et sommier de la chapelle de musique du roi en 1575 et 1580 et chapelain de la Chapelle de l'Oratoire de 1572 à 1574 et en 1580 (Handy 2008, p. 449, 497).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563*. Le 13 février 1563, « messieurs ont donné congé a Macé Archambault enffant de cueur pour 6 jours pour aller veoir sa mere suyvant sa prescription » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 57v).

Guillaume Ardellay (1572)

Guillaume Ardellay est messenger de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1572.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1572*. Le 22 novembre 1572, « messieurs ont receu de Guillaume Ardellay messagier de ceste ville de Bourges 4 bunettes d'agattes qui luy avoient estez delivrez en la ville de Paris par monsieur le thesaurier pour les apporter au chapitre ». Le 22 novembre 1572, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera et bailhera a Guillaume Ardellay messagier de ceste ville de Bourges la somme de 12 livres tournois pour avoir par luy mené en son coche de ceste ville en la ville de Paris Blaise Bonneau enffant de cueur de seant et pour l'avoir meny despuys ceste dite ville jusques audit Paris suyvant le marché que aucuns de messieurs en avoient fait avec luy » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

Antoine de Arena de Roddes [Des Arenes, La Sable, Du Sablon] (1504-1543)

Antoine de Arena de Roddes est teneur, gagiste en 1504 et vicaire en 1506 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

François Lesure assimile le Antoine de Arena, Frédérique Pilleboue lit Azena, à l'auteur notamment d'un traité de basses dances (Lesure 1999, p. 75, 109). Antoine de Arena fait l'objet d'une biographie dans le *New Grove* de Ingrid Brainard (NG2. PCB). Antoine de Arena est né à Soliès, Soliès-Pont dans le Var à la fin du XVe siècle et mort à Saint-Rémy dans les Bouches du Rhône ou Soliès après 1543. C'est un théoricien de la dance et un homme de lettres. Après des études de droit à l'université d'Avignon en 1519, et donc après son passage à la Sainte-Chapelle de Bourges, où il devait être très jeune en 1504-1505, il se joint ensuite aux troupes qui envahissent l'Italie. Il revient en Provence à la fin de 1528 et passe plusieurs années à Aix. Il est nommé juge ordinaire de Saint-Rémy en 1536. Son œuvre la plus lue et qui eut de nombreuses rééditions est un traité de dances publié à Avignon, « *Ad suos compagnones studiantes qui sunt de persona friantes bassas danzas de nova bragarditer* ». Il contient 58 basses dances avec leur chorégraphie notée en tablature franco-bourguignonne. Antoine de Arena a écrit aussi deux livres de droit et un ouvrage « *Meygra entrepriza* » publié en 1537 qui dénonce les ravages commis en Provence par les armées de Charles-Quint.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1504-1506*. Le 1^{er} octobre 1504, « messieurs ont ordonné que le chancre nouveau de Roddes qui est teneur sera retenu jusques a ce qu'on aye autrement pourveu de sa personne ». Le 29 janvier 1505, « veue la supplication et requeste baillée en chapitre par messire Anthoine de Azena de Roddes, messieurs ont augmenté ses gaiges de vicaire jusques à la somme de 40 livres tournois et son pain entier de vicaire ». Le 18 novembre 1505, messieurs ont « ordonné que la messe que messire Henry dit le vendredi sera baillée a Rodes pour icelle dire ».

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs

afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand un chapelain ou vicair d eladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le porter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble un service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicair... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailher a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour employer au prouffit d eladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... . (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1512, f. 80v, 90ca, 8G 1569, f. 6v-7).

- *Œuvres*. Ad suos compaignones studiantes qui sunt de persona friantes bassas danzas de nova bragarditer (Avignon ? 1519 et beaucoup d'autres éditions [voir Mullally]) ; edition et traduction J. Guthrie and M. Zorzi : « Rules of Dancing: Antonius Arena », Dance Research, iv/2 (1986), 3–53 [inclus : introduction and notes de J. Rimmer; basé sur une copie date de 1529, GB-Lbl]

Jean-Pierre Argentyer (1573-1574)

Jean-Pierre Argentyer est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1573.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573-1574*. Jean Pierre Argentier est d'après Regnier le successeur de Jacques Monthey, qui ne prit point de possession comme il est porté dans les lettres de Monsieur Gilles Quinault, auquel il en fit la résignation (F-AD 18, 8G 1504, p. 40). Le 11 octobre 1574, « messire Gilles Quinault, abbé de Saint-Genoulx a des lettres de collation de la duchesse pour la prebende de messire Jehan Pierre Argentyer [qui a résigné] qui en avoit esté proveu par madite dame par la mort de messire Jaques Motey » signé Marguerite a Francia, Taurini, 20 janvier 1574 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

Etienne Arlet (1581)

Etienne Arlet est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1581.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1581*. Le 17 juin 1581, « sera alloué au receveur 2 testons quil a baillez a messire Estienne Arlet [Charlet] muzicien de la ville de Paris passans pays et s'en allant a Lyon vicayre comme leur a rapporté messire Mathurin Buret a present maistre de leurs enffans (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542).

Jean [I] Arnault (1407-1412)

Jean Arnault est cleric du Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1407.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1407-1412.* Jehan Arnault, cleric du trésorier, ne semble pas avoir résidé à la Sainte-Chapelle et ne reçoit pas de distributions. Il est mentionné dans les comptes de 1407-1408 et 1411-1412 ; pour le premier : « a Jehan Arnault cleric de monsieur le trésorier pour 2 voiajes par luy faiz de Bourges a Paris esquelz il a mis 24 journées pour avoir apportées les status... a lune foys et a l'autre les lettres de l'admortissement de 500 livres de rente en terres de monsieur d'Orleans » et pour l'achat d'un livre de motez et de patrems qui fut Foliot a lui païé par le mandement de monsieur le trésorier 15 solz tournois et livré ledit livre audit Cesaris pour lesdits enfants et pour le second compte : « a Jehan Arnault cleric de monsieur le trésorier de ladite chapelle pour ung voyage qu'il a fait d'aller de Bourges à Paris au mois de décembre pour poursuivre devers monsieur le duc de Berry plusieurs mandemens sur le fait des distributions des chappellains et clerics de ladite chapelle » = 22 sous (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1634, f. 58 et 8 G 1637, f. 61).

Jean [II] Arnault (1560-1574)

Jean Arnault est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1560.

Un Jehan Arnault demeurant à Bourges est témoin le 5 septembre 1559 à la réception de Jean Le Roy chanoine (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 63). C'est peut-être le même.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1560-1574.* Le 26 mars 1560, « messieurs ont octroyé a messire Jehan Arnault chapelain de l'église ses distributions pour 3 jours quil est allé a Dun le Roy au chappitre general a cause de sa prebende dudict Dun le Roy ». Le 22 novembre 1563, « a Jehan Arnault vicaire pour parfaict des vitres de Saint-Ypolite outre 102 sous tournois paiez par monsieur Dumayne sur son marché de 18 livres tournois bailhé 12 livres 18 sous tournois ». Le 7 août 1574, « messieurs ont commis messires Jaques Rossilhon et Jehan Arnault chappellains de seans pour avoir l'œil et ordonner les chappellains et vicaires qui pourront aller sur la tour de Saint-Estienne pour faire la gieste de peur du peril de ceste ville a cause des guerres et les faire aller et entrer en ladite guette par ran » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 132v, 8G 1530, f. 76, 8G 1538).

Ursin Arnault (1527-1558)

Ursin Arnault est enfant de chœur en 1527, gagiste en 1552, vicaire en 1553 de la Sainte-Chapelle de Bourges

Ursin Arnault nommément désigné en 1527 comme enfant de chœur est peut-être le « poissonnier » enfant de chœur de 1532, sachant qu'en 1552 devant le nom Ursin Arnault est rayé le mot poissonnier peut-être la profession de son père. Je ferai cette hypothèse.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527-1532 et 1552-1558.* Le 7 mai 1527, « messieurs ont ordonné estre païé par leur receveur general au maistre des enffans de cueur de l'église la somme de 100 solz tournois pour la part de messieurs de la penssion d'un jeune enffant de cueur nommé Ursin Arnault pour demye annee quil a demoré en la maison dudict maistre avant quil fust receu enffant de cueur ». Le 4 mai 1532, « sera baillé et delivré a la mere du Poissonnier enffant de cueur de l'église la quantité de 2 boisseaux de froment et 2 de masseche pour aucunes causes ad ce les mouvans... ».

Le 26 novembre 1552, « sera achetée une robbe a [rayé : poissonnier] Ursin Arnault gaigier de l'église jusque a 10 livres » ; est commis Viallart. Le 21 mars 1553, « monsieur Viallart a

refferé a messieurs que Ursin Arnault gaigier de l'église a prié messieurs le pourveoir de l'office de vicaire en l'église de ceans qui est a la presentation de monsieur Lallemand ; et qui leur plaise luy ayder de quelques habillemens. [messieurs] ont esté d'avis que actendu que ledit Lallemand est absent et quil n'est... es ordres quil soit présenté pro capitulo a monsieur le chantre pour l'interroger sur suffisance ou insuffisance ; et ont ordonné qui luy sera achapté une paire de chausses et ung pourpoint jusques a la valeur de 60 sous ». Le 15 avril 1553, le rapport du chantre sur Ursin Arnault le juge capable et suffisant. Le 18 avril 1553, Ursin Arnault est reçu comme vicaire. Le 14 octobre 1553, Ursin Arnault demande une chappe qui lui est refusée. Le 2 mai 1556, Ursin Arnault vicaire veut congé pour « dire sa première messe au grant autel et qu'on lui donne l'offerte sy aucune y en a ». Sa requête est acceptée le 5 mai 1556. Le 9 mai 1556, Ursin Arnault pryé messieurs « de luy ayder de quelque chose pour faire son banquet de sa première messe ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 29, 8G 1515, f. 180ca, 8G 1520, f. 98v, 150, 8G 1521, f. 1ca, 5, 30ca, 8G 1524, f. 1ca, 5ca).

Le 19 juillet 1558, messieurs ont « remonstré a monsieur Dumaine vicaire du tresorier quilz ont esté avertis que Ursin Arnault vicaire de ceans estoit marié auparavant qu'il feust prestre et porveu a la place et office de vicaire a quoy ledit Du Maine a fait responce qu'il y mectra ordre et fera son debvoir ». Le 9 août 1558, « monsieur Du Mayne, vicaire de monsieur le tresorier a remonstré a messieurs qu'il a esté adverti que Ursin Arnault vicaire de ceans s'est absenté de la ville sans son congé il y a quinze jours, qui est contre les statutz sur quoy messieurs ont mandé messire François Rolin distributeur de l'église venir en chapitre ; lequel estant audit chapitre a esté enquis si ledit Arnault est absent et s'il a deffaillé venir a l'église et depuis quel temps ou bien s'il s'est fait excuser comme malade ; lequel Rolin a fait responce qu'il n'en pourroit certainement faire declaration, synon qu'il ayt veu son papier toutesfoys que ledit Arnault ne s'est fait excuser malade ; sur ce messieurs ont commandé audit Rolin d'en venir au prochain chapitre faire declaration certaine ». Le 13 août 1558, « François Rolin distributeur est comparu en chapitre... lequel a refferé a messieurs que Ursin Arnault vicaire s'est absenté de la ville des le 27 juillet dernier passé et depuis ledit jour n'est ledit Arnault venu a l'église ». Le 16 août 1558, « apres lecture faicte des conclusions de chapitre et veu par monsieur Dumaine, vicaire du tresorier le rapport fait au chapitre par messire François Rolin que messire Ursin Arnault vicaire de l'église de ceans s'est absenté de la ville des le 27 juillet dernier et depui n'est venu a l'église ; et actendu que ledit Arnault s'est absenté sans congé de monsieur le tresorier, ont déclaré que il [Dumaine] a destitué et destitue ledit Arnault dudit office de vicaire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 56, 65ca, 69, 70).

Pierre d'Arnes (1425-1427)

Pierre d'Arnes est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1425.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1425-1427*. Dongois écrit : « Pierre d'Arnes receu chanoine [de la 5^e chanoinie] le 19 novembre 1425 au lieu d'Hugues Le Clerc, etoit fils de Jean d'Arnes conseiller du Roy President en la cour de Parlement... ». Il est remplacé par Jacques Ridé en 1427 (F-AN, LL 630, p. 172, Stein 1912, p. 134).

Jacquot Arnoul (1610)

Jacquot Arnoul est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1610.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1610* : Enfant de chœur, natif de Dampmartin présenté le 2 octobre 1610, par Blesinard, maître de musique (Brenet 1910 p. 159 d'après F-AN, LL 601, f. 114v).

Simon [Symonnet] Arnoul [Arnoulx] (1401-†1420)

Symonnet Arnoulx, sommelier de la chapelle du duc de Berry en 1401, est reçu à la Sainte-Chapelle de Bourges comme chanoine en 1409. Frédérique Pilleboue l'identifie avec feu Symonnet, organiste mentionné dans les comptes 1420-1421 alors que le 26 juillet 1420, Etienne de Montmoret est reçu à la place de Symonnet Arnoulx par « aumone » du Dauphin-Régent. Il meurt en juin ou juillet 1420.

- *Chapelle du duc de Berry (Jean), 1401*. En 1401, Symonnet Arnoul est cité comme un des 7 sommeliers de la chapelle : Henri Riout, Etienne Du Boys, Jehannin le Noble, Symonnet Arnoul, Jehannin Carité, Robinet Huyot, Perrinet Estienne. La chapelle comprend outre les sommeliers 9 chapelains : Ascelin Royne, premier chapelain, Pierre Belon, Pierre Boileau, Loys Chambly, Pierre Gillain, Etienne Le Quien, Melchior [de la Cousture], Bernard de Montigny ; et 6 clercs : Richard de la Coudre, Cardinet d'Iville alias Malescure, Robinet de Heugueville, Perrinet l'Aisne, Jean Bonduc dit Fundamenta, Thassin Poschon (Wright 1979, p. 81, 82, 210 d'après F-AN, KK 254, f. 119v-120). Il est possible qu'il appartienne à la chapelle du duc de Berry jusqu'à son entrée en 1409 à la Sainte Chapelle.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1409-1420*. Symon Arnoul est reçu chanoine le 26 avril 1409. Regnier écrit le 27 novembre 1408, remplaçant Pierre Baraud alias Boyleau (F-AD 18, 8G 1504, p. 73). Il ne réside pas à la Sainte Chapelle, de sa réception jusqu'en 1416 au moins. Il est présent avec des distributions normales en 1418-1419. Le 12 septembre 1418, il est mentionné dans l'inventaire de la maîtrise des enfants de Pierre Cesaris : « inventoire fait au jour du 12^o jour de septembre l'an mille quatre cent et dix huit du mesnage des enfans de la chapelle du Palais de Bourges, receu de maistre Pierre Cesaris, livré a maistre Nicole Pinçon par la main de Symonnet Arnoul et de Pierre Baudri commis ad ce par messieurs ». Il est encore mentionné dans les registres capitulaires les 12 mai 1419, 19 et 22 juin 1420. Il est mentionné dans le compte de 1420-1421 comme chanoine au 1^{er} terme (1^{er} avril-29 juin) et disparaît au 3^{ème} (28 septembre-31 décembre). Le 26 juillet 1420, Etienne de Montmoret est reçu à sa place par « aumone » du Dauphin-Régent et dans ce même compte, Jehan Ploton (marguillier) et Jean Richome pour avoir soufflé (des orgues) à feu Symonnet joueur d'orgues et maistre Pierre Cesaris, de Pâques à Saint Michel, auquel temps sont compris 27 fêtes, reçoivent 2 sous par fêtes soient 52 sous. Symonnet Arnoul est donc décédé en juin ou juillet 1420 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1509, f. 86, 8 G 1642).

Mace Arrachepied (1563-1578)

Mace Arrachepied est enfant de chœur avant 1563, vicaire en 1564 de la Sainte-Chapelle de Bourges, chancre dessus mué de la Chapelle Royale en 1574.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563-1574*. Le 26 octobre 1563, « monsieur Dumaine pour et au nom et comme vicaire de monseigneur le thesaurier et ayant de luy charge a presenté a messieurs Mace Arrachepied enfant de cueur a la place et office de vicaire de l'eglise de ceans que souloyt tenir deffunct messire Jehan Testard a present vaccant par son decedz

lequel Arragepiéd messieurs ont renvoyé a monsieur le chantre ». Le 30 octobre 1563, « monsieur le chantre a rapporté a messieurs que suyvant le renvoy a luy fait par chapitre pour s'enquerir de la suffisance ou insuffisance de Mace Arrachepied présenté par monsieur Dumayne comme vicaire de monseigneur le thesaurier a la place et office de vicaire en l'église de ceans que souloyt tenir feu maistre Jehan Testard ; il a trouvé ledit Arrachepied cappable et suffisant pour tenir et exercer ledit office et vicariat ». Le 6 novembre 1563, « messieurs apres avoir veu le rapport fait par monsieur le chantre le penultieme jour d'octobre dernier passé qui a examyné Macé Arragepiéd de sa suffisance de tenir l'office de vicaire... cappable... [illisible] au lieu et place dudit Testard, ont remys l'installation jusques a deux ans ; et neantmoins joyra des fruitz de ladite vicairie ainsi que de... ». Le 11 décembre 1563, « monseigneur le thesaurier estant en chapitre apres avoir veu l'acte de reception de vicaire en l'église de ceans de la personne de Mace Arrachepied au lieu et place de deffunct maistre Jehan Testard a déclaré que non obstat que ledit Arrachepied n'ayt esté installé [rayé : a cause de sa jeunesse, ce qui a esté remys] laquelle installation a esté seulement remise pour cause de sa jeunesse et pour le service quil fait a l'église en l'estat d'enfant de cuer, il veult et entend neantmoins que ledit Arrachepied joisse non seulement des fruitz de ladite vicairie mais aussi des privileges et prehemynances selon le statut de ladite eglise. Et mesmes soyt mis en son ordre pour la provision des benefices, tout ainsi que sil avoyt esté installé ; et que ladite remise d'installation ne luy puisse aucunement prejudicier esdites prehemynances, droictz et emoluments de sadite vicairie ». Le 18 décembre 1563, « apres que monseigneur le tresaurier a remonstré a messieurs que Mace Arrachepied vicaire de l'église n'avoyt esté installé et que ladite instalation qui avoyt esté remise pour le service quil faisoyt d'enfant de cuer luy portoyt prejudice et estoit requis quil fust installé, ont messieurs prins et receu Arrachepied present et le quel a fait et presté serment que sont tenez faire les chappelains de l'église suyvant le statut d'icelle quil a leu mot a mot ; et pour le mectant en possession et saisine realle et actuelle de ladite vicairie ont ordonné quil sera installé par monsieur le chantre... Estant ledit Arrachepied en habit descent qui en a requis acte a moy greffier qui luy ai octroyé. Presents Pierre Chaignon bastonnier de ladite eglise et Guillaume Colombeau ». Le 31 décembre 1563, « sur la requeste présentée a messieurs par Mace Arrachepied vicaire de ceans ont ordonné que luy sera baillé des habillemens jusques a la somme de 10 escuz et commis monsieur Mothey pour les achapter entre les mains duquel sera mise la somme ». Le 11 janvier 1564, messieurs ont « ordonné que le sieur Dumayne remboursera a monsieur Mothey la somme de 10 escus quil a baillez pour Mace Arrachepied enfant de cuer de l'église suivant l'ordre du chapitre ». [rayé : Le 15 avril 1564, « sur la requeste a eulx présentée par Macé Arrachepied, Gilles Huault et Toussaint Rahel vicaires de l'église de ceans afin de leur faire part de la seconde distribution de blé, ont ordonné qui ne leur sera fait distribution et pour aucunes causes ad ce les mouvans ont ordonné que leur sera baillé a chacun d'eulx 25 sous par le receveur] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 67, f. 69-69v, f. 71, 81, 84v, 88, 93, 122v).

Le 8 avril 1564, messieurs ont « ordonné quil sera fait seconde distribution des bleds scavoir a 12 de messieurs a chacun 3 setiers froment 3 setiers mesto et 6 setiers marcesche ; et la moictié moingts aux chappelains et vicaires ; sauf a André Bergier qui n'aura que la moictié de ce que auront les autres vicaires et Gilles Huault, Toussaintz Rael, Macé Arrachepied et Thomas Mignot qui n'auront aucune chose de ladite distribution ; et outre a chacun de messieurs de 4 setiers avene, a quoy lesdits chappelains et vicaires ne prennent rien ». Le 19 mai 1565, « messieurs ont ordonné sur la requeste de Michel Arrachepied [un parent sans doute] qui demande estre receu notaire de leur baronnye de Graçay quil n'y sera pourveu ». Le 30 juin 1565, « est comparu en chapitre Mace Arrachepied qui a requis messieurs luy donner son gangne pour quelques jours quil a esté avec monseigneur le thesaurier ; a quoy ledit sieur thesaurier a déclaré ne l'avoir mené ne commandé y aller ». Le 6 mars 1568,

« messieurs ont ordonné quil sera payé a Macé Arrachepied vicaire de ceans la somme de 73 livres 10 sous tournois qui ont esté baillez des deniers dudit Arachepied a messire François de La Roche procureur de chapitre a Paris sur ses parties de la presente annee comme auroit mandé monsieur Vialar ». Le 3 février 1569, « sur la requeste de Mace Arrachepied vicaire de l'eglise messieurs luy ont donné ses distributions pour 15 jours ayant esté veoir sa mere ». Le 23 mai 1570, messieurs ont donné a Michel Arrachepied l'office de sergent des eaux et foretz en leur terre de Gracay. Le 29 mars 1572, Mace Arrachepied obtient ses distributions « pour ce quil est allé aux champs ». Le 20 janvier 1573, « sur la requeste faicte par messire Mace Arrachepied vicaire de ceans tendant a ce quil soict payé du bled quil luy est deu pour le temps de 8 moys quil a assisté au service l'annee passée... il sera payé au prorata du temps quil aura assisté audit service ». Le 21 mars 1573, Mace Arrachepied obtient ses distributions pour 15 jours. Le 19 septembre 1573, « monsieur Dumonthet remonstre que sa vicairye vacque par la longue absence de messire Guillaume Le Vavasseur qui est de deux moys et plus absent sans congé ny permission de monsieur le tresorier ou de son grand vicaire. Et partant en entendoit presenter et nommer ung aultre en son lieu qui est messire Jehan Fondeau [Foydeau] chantre... lequel il a présenté actendu quil est capable et suffisant comme le pourront certiffier messires Jehan Regnault, Thoussaintz Rahel et Mace Arrachepied chappellains de seans quil a requis a ceste fin expres envoyez querir ». Le 7 septembre 1574, Mace Arrachepied, vicaire, obtient 1 moys de distributions. Le 22 mars 1575, « le vicaire general au nom du tresorier monsieur de Mastrey... a présenté a la place de vicaire dudit seigneur thesaurier... vaccante par la demysson que en a faicte messire Mace Arrachepied, messire Yves Bessac chantre et musicien natif de la ville de Rouen ». Le 4 juin 1583, « monsieur Dumayne plus antien chanoine » fait son rapport sur François Guython pour la place de vicaire que souloit tenir messire Mace Arrachepied [qui a démissioné] » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 2v-3, 8G 1532, f. 5v, 29, 8G 1533, f. 13, 94v, 8G 1534, f. 32, 8G 1535-1538, 8G 1543, f. 159v).

- *Chapelle Royale de France (Charles IX, Henri III), 1574-1578*. Macé Arrachepied figure comme chantre de la Chapelle Royale dans la liste des membres de la maison du roi pour la fourniture d'habits de deuil sans doute pour les funéraille de Charles IX décédé le 30 mai 1574. Il est encore comme dessus mué dans l'état de chapelle de Henri III en 1578 avec 100 écus de gages annuels (en compagnie de Jacques Busserat, aussi passé par la Sainte-Chapelle de Bourges, Jehan Chevallot, Estienne Le Roy) (BrooksJ 2000, p. 400, 417, 418 et Handy 2008, p. 231 d'après F-BnF, ms. fr. 26171, f. 169v, F-BnF Cinq cents de Colbert 54, f. 364v).

Pierre d'Arrest (1393-†1397)

Pierre d'Arrest est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1395.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1395-1397*. Dongois écrit : « Pierre d'Arrests chanoine [de la 4^e chanoinie] au lieu de Jean Faissier etoit medecin du Roy Charles VI et se trouve dans l'état des officiers de sa maison raporté par Godefroy dans ses annotations sur l'histoire de Charles VI ». Il est probablement remplacé par Philippe Aymenon en 1397 (F-AN, LL 630, p. 159-160, Stein 1912 p. 134).

- *Maison du roi, 1393*. Pierre d'Arrest est en 1393 médecin de la duchesse d'Orléans (Guenée 2004, p. 122)

Claude Asselin (1631-†1665)

Claude Asselin est clerc taille en 1631 et chapelain en 1634 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est renvoyé en 1640 pour sa double appartenance à la Sainte-Chapelle et à la musique ordinaire du roi en 1638. Parallèlement il est chanoine de la Cathédrale de Bayeux et de la collégiale Saint-Mellon de Pontoise. Il meurt le 9 avril 1665.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1631-1640.* Claude Asselin, chantre taille est reçu clerc le 24 mai 1631. Le 31 octobre 1634, il est cité comme chapelain, mais qui doit apprendre à « chanter sur le livre ». Le 3 novembre 1640, « Asselin, chapelain, est rayé et congédié parce que, étant ordinaire chez le Roi, il ne peut faire son service en la Sainte-Chapelle » (Brenet 1910 p. 175, 180, 188, d'après F-AN, LL 602, f. 117v, 197v, F-AN, LL 603, f. 48v).

- *Chapelle Royale de France (Louis XIII et Louis XIV), 1638-1665.* Claude Asselin est dès avant 1638 chantre ordinaire du roi. En effet, on possède un arrêt du parlement du 31 décembre 1638 qui oblige les chanoines et le chapitre de la collégiale Saint Mellon de Pontoise, dont Claude Asselin est chanoine prébendé à lui payer ses revenus, bien que n'y résidant pas. Ce problème n'est pas récent et durera encore longtemps avec un arrêt du parlement de 1658, jusqu'à une lettre patente de Louis XIV de 1666 (Desprez, 1768, p. 1045, 1049, 1027) ; voir aussi (Laverny 2002, p. 203). Dans le livre de Henri Herluison, on trouve son acte d'enterrement d'après les registres de Saint-Germain l'Auxerrois. Il est qualifié aussi de chapelain de la Reine : « Le jeudy 9^e avril 1665 convoy et messe de messire Claude Assolin, prestre, ordinaire de la musique chez le Roy, chappellain chez la Royne, chanoine en l'église de Bayeux, pris rue des Poulies et porté à St Mellon de Pontoise, d'où il estoit chanoine pareillement » (Herluison 1873 p. 7).

- *Autres bénéfices.* Claude Asselin est chanoine de la cathédrale de Bayeux et de la collégiale Saint Mellon de Pontoise (voir plus haut).

Maurice Auberge (1509-†1515)

Maurice Auberge est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1509. Il meurt le 24 mars 1515.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1509-1513.* Maurice Auberge est mentionné comme clerc pour une distribution de sel le 24 octobre 1509, le 15 décembre 1512 pour une attribution de chambre (Brenet 1910 p. 50, 62 d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v et f. 112v). Le 7 avril 1513, sa chambre est réattribuée, Maurice Auberge étant parti à Chartres (Brenet 1910, p. 63, F-AN, LL 623, f. 118).

- *Cathédrale de Chartres, 1513-1515.* Maurice Auberge est maître de musique à la cathédrale de Chartres de 1513 au 24 mars 1515, date à laquelle il meurt de la peste (Clerval 1899, p. 80).

[-] Aubert (1509)

Aubert sans prénom est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1509.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1509.* Aubert sans prénom est mentionné comme clerc le 24 octobre 1509 pour une distribution de sel ; (Brenet 1910, p. 50, d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v).

Jean Aubert (1582)

Jean Aubert est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1582.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1582*. Dongois écrit : « Jean Aubert receu [chanoine de la 9^e chanoinie] le 2 mai 1582 au lieu de René Foussier posseda sa chanoinie jusqu'en décembre 1582. Il étoit fils de François Aubert conseiller au Parlement et depuis lieutenant general en la Senechaussé de Poitou ». Il est probablement remplacé la même année par Jean Froger (F-AN, LL 630, p. 245-246, Stein 1912, p. 135).

Jehan d'Aubigny voir Le Roux alias d' Aubigny

François Aucancistre (1583)

François Aucancistre est serviteur des marrelliers de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1583.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583*. Le 1^{er} mars 1583, « a François Aucancistre [?] serviteur des marrilliers pour avoir chanté une messe depuis le deceps de feu messire François Le Roy qui fut le penultiesme d'octobre jusques a huy : 3 sous ; et un teston pour les messes qu'il a dictes avant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 131v).

Nicole [Nicoche] Aupel (1494)

Nicole Aupel est probablement chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1494.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1494*. Le 22 mars 1494, la cure de l'oratoire Saint-Pierre ayant été mal pourvue par le trésorier, le chapitre usant de son droit nomme au roi messire Nicoche [sic] Aupel, chappelain perpetuel de ceans, afin que son plaisir soit luy en faire presentation dicelle cure dudit oratoire Saint-Pierre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1511, f. 89)

Jean Autry (1578)

Jean Autry est enfant de chœur sortant de la Sainte-Chapelle de Paris en 1578.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1578*. Jean Autry, enfant de chœur, supplie les chanoines « luy donner quelque pension pendant le temps qu'il fera ses études » le 30 avril 1578, laquelle pension est accordée le 10 juin 1578 avec un montant de 40 livres tournois (Brenet 1910 p. 130 d'après F-AN, LL 599, f. 187).

Raymonnet Autry (1510)

Raymonnet Autry est gagiste teneur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1510*. Le 27 avril 1510, Raymonnet Autry « qui avoit voix de teneur » et qui « n'a esté trouvé souffisant » est renvoyé (Brenet 1910 p. 57, d'après F-AN, LL 623, f. 67).

Pierre Auverard [Anverardy] (1248-†1288)

Pierre Auverard, chapelain de la Reine Isabelle, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1248.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1248-1288*. Dongois écrit : « Pierre Anverdy se trouve parmi les chanoines [de la 1^{ère} chanoinie] dans l'obitier qui marque un obit pour luy au mois d'avril. Il n'est point parlé de luy en aucun autre endroit ainsi il y a apparence quil estoit du temps de Saint Louis ». Il est remplacé par Jean de Verberie (F-AN, LL 630, p. 105-106, Stein 1912 p. 132). Son obit est célébré les 11 janvier, 9 et 10 avril dans les obituaires de la Sainte-Chapelle de Paris. Le 11 janvier, il est qualifié de chapelain de la Reine Ysabelle dans l'obituaire de la Bibliothèque Nationale : « *Obitus duplex minorum Ludovici primo geniti beati Ludovici regis ac Anuerardi Regine Ysabellis capellani : Petrique de Stampis et Joannis Hector parisensis quondam canonicorum necnon dominorum Joannis de capella quondam hujus sacre capelle canonici et Richardi de vernone capellani. Quorum animabus deus sit propitius* » (Fiala PCR d'après F-PN, lat. 17741). A la date du 9 avril, on peut lire dans celui de la bibliothèque mazarine : « *Obitus duplex dominorum Leodegarii et Petri Auverardi sacre capelle canonicorum et Paschasii de maciaco eiusdem capelle capellani perpetui ac Thome de naelpha quondam camere computorum custodis, necnon dominorum Dyonisii decollatoris. Quondam regis karoli sexti elemosinarii. Istiusque capelle canonici, et Marci Caster, eiusdem capelle capellani. Quorum* » (F-Pm, ms. 3339).

• *Chapelle de la Reine Isabelle*. Il s'agit probablement de la reine Isabelle d'Aragon femme de Philippe II Le Hardi. Pierre Auverard est chapelain de la reine. A ce titre je le considererai comme chanoine musicien.

Jean [Jehannin] d'Auvergne (1488-1489)

Jean d'Auvergne est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1488.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1488-1489*. Le 13 mai 1488, on donnera désormais à Jehannin d'Auvergne, enfant de chœur 12 livres tournois pour aider à sa nourriture. Le 19 décembre 1489, on donne 100 sols tournois à Jean d'Auvergne pour lui avoir une tunique. Et on arrête sa pension (canaverunt eum a pensione sua). Il sort des aubes (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1511, f. 15ca, 40ca).

Colin Auxard (1405-1407)

Colin Auxard est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1407*. Colin Auxard est cleric du chœur le 19 avril 1405 (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il figure dans les comptes 1406-1407 : « au pelletier pour avoir fourré 2 robbes, une pour Robert, l'autre pour Colin (compté à part des autres enfants de chœur) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1633).

Artus [Arthur] Auxcousteaux [Aux-Cousteaux, Hautcousteaux] (1613-1656)

Artus Aux-Cousteaux, chantre haute-contre et compositeur, est cleric en 1634, chapelain en 1637 et maître de musique par intérim en 1639 et en titre en 1642 de la Sainte-Chapelle de Paris, après avoir été chantre de la Chapelle Royale de 1613 à 1627.

D'origine picarde, comme l'indique Annibal Gantez (Gantez 1643, p. 152), peut-être d'Amiens, Artus Aux-Cousteaux fut vraisemblablement formé par Jean de Bournonville à la maîtrise de Saint-Quentin dans les années 1600. A en croire la préface de ses psaumes latins édités en 1631, il sert treize années comme haute-contre dans la chapelle de Louis XIII, sans doute entre 1613 et 1627. Il sert, semble-t-il ensuite quelque temps comme chantre à Noyon, avant d'occuper la charge de maître des enfants successivement à Saint-Quentin en 1631 et à Amiens de 1632 à 1634. En juin 1634, il est reçu clerc à la Sainte-Chapelle de Paris puis, en dépit de son mauvais caractère et de son indiscipline, chapelain en décembre 1637. Il est nommé maître de musique en mai 1642, grâce à la protection de Mathieu Molé, le premier président du Parlement de Paris auquel il dédie ses *Meslanges* publiés en 1644 (Gantez souligne que « bien qu'on die qu'il ne tient ceste maistrise qu'a la faveur du premier président, on doit pourtant dire qu'il n'a que ce qu'il mérite » ; Gantez 1643, p. 150). Vers 1651, il se retire sur un canonicat, obtenu, sans doute à nouveau avec l'appui de la famille Molé, à l'église Saint-Jacques de l'Hôpital à Paris, où il réside jusqu'à sa mort. Il est l'auteur d'au moins huit messes (dont quatre perdues), de psaumes, cantiques et chansons, d'un style généralement qualifié de conservateur.

Outre le livre d'Annibal Gantez (Gantez 1643, p. 150-152), nous utilisons la notice biographique de Michel Brenet (Brenet 1910 p. 347-350) et l'article du *New Grove* de James R. Anthony (NG2. PCB)

- *Cathédrale de Saint-Quentin, 1613*. Il étudie sous la direction de Jean de Bournonville à la maîtrise de la cathédrale de Saint-Quentin, avant 1613 (Brenet 1910 p. 348 citant Gomart 1851 p. 48).

- *Chapelle Royale de la cour de France (Louis XIII), 1613-1627*. Auxcousteaux commence sa carrière comme chantre haute-contre de la chapelle du roi, probablement de 1613 à 1627, comme il le dit lui-même en 1631 dans la préface de ses Psaumes latins « avoir servy notre Roy tres juste par treize années en sa chapelle de musique » (Brenet 1910 p. 348). On possède un document du Minutier Central où en mai 1621, Auxcousteaux est qualifié de chantre de la Chapelle Royale et habitué de la Sainte-Chapelle :

« 1621, 9 mai. - Procuration, en blanc, par Raymond Berny, chapelain de la chapelle de musique du roi et curé de Saint-Sernin d'Artigue, logé dans l'enclos du Palais, chez M. Aux Cousteaux [Haultcousteaux], chantre de la chambre de musique du roi et habitué en la Sainte-Chapelle du Palais, pour résigner entre les mains du pape sa cure d'Artigue, en faveur de Pierre Lafont, chanoine de l'église de Rieux » (Jurgens 1968, t. 1, d'après MC/ET/I/81).

- *Cathédrale de Noyon, 1627- ?*. Fetis assure qu'il fut chantre à Noyon en 1627 (Brenet 1910 p. 348).

- *Cathédrale de Saint-Quentin, 1631-1632*. Maître de musique. Il succède à Bournonville comme maître de musique à Saint-Quentin en 1631. En effet, dans un un livre de 21 psaumes latins qu'il fait paraître chez Pierre Ballard, en 1631, avec un privilège daté du 18 décembre 1629, il dit qu'ils « faisant partie de cinquante que j'ay mis en musique pendant les relasches de la charge que j'exerce en l'église royale de Saint-Quentin ». En janvier 1632, Jean de Bournonville quitte la maîtrise de musique de la cathédrale d'Amiens pour la charge de maître de musique de la Sainte-Chapelle. Il meurt en mai 1632.

- *Cathédrale d'Amiens, 1632-1633*. Maître de musique. Artus Auxcousteaux remplace Jean de Burnonville à Amiens. Il y était encore en 1633 (Inventaire AD 80, G 1053)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1621 et 1634-1650*. L'article du Minutier Central tendrait à prouver que Artus Auxcousteau appartenait à la Sainte-Chapelle en 1621, ou peut-être n'était-il que logé dans ses locaux ? Le 24 juin 1634, « lesdits Sieurs ont receu Artus Au Cousteaux

prestre de Germain Rimbault [sic pour Saint-Germain d'Amiens] cleric haulte-contre en ladicte Sainte Chapelle. Le 23 decembre 1634, on lui attribue la chambre ci-devant occupée par Sidrac. Le 14 avril 1635, il reçoit une « gratiffication pour subvenir à la maladie qu'il a eu ces jours passés, lesdits sieurs ayant esgard à sa maladie luy ont fait don de la somme de 12 livres 16 sols ».

Le 4 août 1635, Maistre Artus Auscousteaux cleric haultcontre en ladite Sainte-Chappelle s'est venu plaindre à Mesdits Sieurs de ce que mercredy dernier, à vespres, Monsieur le Chantre l'auroit injurié usant envers luy de plusieurs menaces, mesme en plein tresor luy auroit voulu donner un soufflet, ce qui auroit esté s'il n'eust paré le coup, en présence de Maistre Paul, chappellain, et de Messire Barthélemy Marineau, cleric, priant lesdits Sieurs de les envoyer querir pour sçavoir la vérité et ensemble y donner ordre ne pouvant endurer cet affront et que si telle chose arrivoit une autre fois qu'il ne le pourroit endurer et pourroit causer un grand scandalle en l'eglise, un homme n'estant pas maistre principalement quand il est si fort offensé, pour lequel éviter il prioit lesdits Sieurs de deffendre à Monsieur le Chantre de n'user plus à l'advenir de telle violence, sur quoy lesdits sieurs luy ont fait responce qu'ils y donneroient ordre et luy ont enjoinct de se comporter le plus sagement qu'il pourroit envers ledit Sieur Chantre pour éviter scandalle ». Le 5 decembre 1637, il est reçu chapelain. Le 7 avril 1638, il reçoit une gratification de 8 livres « pour luy donner moyen de rendre bon service en ladite Sainte-Chappelle ». Le 26 février 1639, « Ledit jour sur la plaincte que M. le Chantre a fait en chapitre des scandales, insolences et irrévérences que commet journellement Maistre Artus Auxcousteaux dans l'office de l'eglise, commençant l'office quand il est en sepmaine le plus souvent assis dans sa chaire sans se lever, précipitant la psalmodie sans attendre la fin des versetz et sans observer aucune médiation, parlant et querellant souvent aussy hault que ceulx qui chantent à l'eglise, que quand il est en sepmaine il recite les oraisons et ce qui se dict par le sepmainier avec telle indevotion et précipitation que beaucoup s'en scandallisent, qu'ayant plusieurs foys esté adverty et admonesté de prevoir ce qu'il devoit dire au chœur et dans l'office estant en sepmaine pour ne tomber dans les faultes et manquement comme il fait souvent, il se seroit révolté contre ledit Sieur Chantre et l'auroit querellé avec grand mespris et irrévérence, que ayant aux vespres des premiers jours de la sepmaine derniere emporté par précipitation intolérable la psalmodie, et ledit Sieur Chantre psalmodiant luy mesme, pour arrester cette precipitation luy ayant fait plusieurs foys signe de la main comme par mesure, ledit Auxcousteaux auroit irrévérencieusement et insolamment, hochant la teste et jettant la main vers ledit Sieur le Chantre, crié tout hault qu'il n'en feroit rien avecques parolles de mespris, qu'il auroit encore depuis continué et fait pis qu'auparavant jusques à jeudy dernier à vespres et à complies ou il fit encores pareils et plus grands scandales et avec plus de mespris qu'auparavant, que ledit Sieur Chantre ayant attendu après l'office de l'admonester et luy dire qu'il falloit que le Roy reglast lequel d'eulx deux seroit le maistre dans le chœur, pour tenir l'ordre de l'office, ledit Auscousteaux s'eleva et de geste et de voix contre ledit Sieur Chantre, le suivant et poursuivant à la veue de toute l'assistance des personnes seculieres notables et de qualité, des clerics, chappellains, et de Monsieur de Vandetar, l'un des chanoines, jusques à la petite descente de la Sainte-Chappelle avec parolles injurieuses d'irreverence et de grand mespris : la Compagnie a ordonné que ledit Auxcousteaux sera mandé mercredy en chapitre pour recevoir la réprimande de toutes les insolences, revoltes et scandales susdits et qu'il en demandera pardon à Monsieur le Chantre, en la presence de la Compagnie, et est enjoinct expressement audict Auxcousteaux de se mieux ranger et reduire à l'advenir à son debvoir et de rendre l'honneur, le respect et l'obeissance qu'il doit à Monsieur le Chantre et à la Compagnie et que à faute d'obéir à la presente ordonnance son congé luy sera donné et sera rayé de dessus le livre des distributions. Le 5 mars 1639, Artus Aux Cousteaux fait amende honorable.

Le 7 mai 1639, « Sur ce qui a esté représenté à la Compagnie assemblée en leur chapitre par aucuns desdits Sieurs, que Maistre Guillaume Le Blanc, maistre de musique de la Sainte Chappelle, estoit malade, et qu'à cause de son indisposition, il ne pouvoit vaquer au devoir de sa charge, qu'il estoit necessaire pendant son absence de regler et ordonner celuy des chappellains que l'on jugeroit et estimeroit le plus capable pour conduire et battre la mesure à la musique du cœur, afin d'éviter qu'il n'arrivast aucun desordre au service de l'eglise, lesdits Sieurs ayant délibéré sur cette affaire ont jugé à propos d'y commettre et ordonner Maistre Arthur Auxcousteaux chappellain ordinaire de la Sainte Chapelle pour en l'absence et indisposition dudit Maistre de Musique prendre le soing et la conduite de la musique dans l'eglise ». Le 9 juillet 1639. Maistre Guillaume Le Blanc, maistre de musique, presente à la compagnie Nicolas Charpentier, qui était enfant de chœur à Beauvais et qui s'est enfui pour chercher condition à Paris. Après une remontrance, les chanoines consentent à le recevoir comme enfant de chœur. Ce qui implique que Artus Auxcousteaux a pris réellement sa place après le 9 juillet 1639 (Brenet 1910 p.179, 181, 182, 184, 185, 186, 187 d'après F-AN, LL 602 f. 16v, 203, 210v, f. 220v-221, 271v, 280 et LL 603, f.16-16v, f. 21).

Le 29 août 1640, la querelle entre le Chantre et Artus Auxcousteaux est réactivée : « Ce jourd'huy Monsieur le Chantre a faict plainte en chapitre des grands scandales, desordres et revoltes que commet journellement Maistre Artus Auxcousteaux dans l'eglise pendant les divins offices et contre l'honneur et la reverence qu'il doibt audit Sieur Chantre... que le 10^e jour de juillet à l'issue de matines... il s'esleva en injures contre ledit Sieur Chantre luy disant que c'estoit luy qui n'y entendoit rien, et qui ne savoit pas sa charge et continuant de le quereller par semblables paroles injurieuses jusques sur le perron de la Sainte-Chapelle luy repeta qu'il n'y entendoit rien, et que le Roy seroit adverty de la confusion et du desordre qu'il auroit aporté dans la Sainte-Chapelle depuis qu'il estoit Chantre... Que le jour de Saint Louis à Matines ledit Auxcousteaux estant sorty de son siege pour aller à l'aigle chanter le Te Deum en musique, s'en alla toujours querellant un des chapelains dont ledit Chantre qui tenoit chœur avec son baston... fut contrainct de luy dire que c'estoit grande pitié de l'entendre parler et crier plus hault que ceulx qui chantoient, et fist responce arrogamment audit Sieur Chantre : c'est donc vous ! car ce n'est pas moy... et ledit Sieur Chantre prie la Compagnie d'aporter de l'ordre à tous ces scandales et desordres sans quoy il est tres certain et infaillible que tout s'en ira en une merveilleuse et pitoiable confusion... La Compagnie... a d'un commun consentement esté d'avis et resolu de donner congé audit Auxcousteaux et a ordonné qu'il sera rayé de dessus le livre des distributions de l'eglise, en quoy il sera pourveu au prochain chapitre ». Le 1^{er} septembre 1640, « en consequence de l'ordonnance du dernier chapitre, la Compagnie a rayé Maistre Artus Auxcousteaux de dessus le livre des distributions et assistances des divins offices de l'eglise, et a ordonné au distributeur de luy notifier la présente ordonnance à ce qu'il n'en pretende cause d'ignorance et qu'il ayt à vuider et enlever ses meubles de la chambre qu'il occupe dedans huit jours et luy payer les assistances qu'il se trouvera avoir gagnées pendant la presente semaine ». Sur sa requête, le 6 octobre les chanoines rétablissent et réintègrent Artus Auxcousteaux « au nombre des chantres et chappellains de ladite Sainte-Chapelle... à la charge que ledit Auxcousteaux se comportera sagement à l'eglise et qu'il rendra l'honneur et le respect qu'il doibt à Messieurs, et ont ordonné au distributeur de luy payer ses semaines ». Le 24 mai 1642, « sur la requeste verballe faite auxdits sieurs par Maistre Artus Auxcousteaux presbtre du diocèse d'Amiens tendante à ce qu'il pleust auxdits sieurs le recevoir Maistre de Musique en leur eglise, lesdits Sieurs ayant mis cette affaire en deliberation l'ont receu *ad nutum* et si longuement qu'il leur plaira, à la réserve toutefois de la nourriture et education des enfans qui sera donnée et commise au Maistre de grammaire ou aultre qu'il plaira à la Compagnie ». Le 28 mai 1642 est fait mention des frais de luminaire de l'enterrement de defunt Maistre Guillaume Le Blanc, maître en musique des enfants de chœur. Le 25 juin 1642, sur la requête d'Artus

Auxcousteaux, les chanoines lui confient la nourriture des enfants, dont ils avaient chargé le chevecier François Bastonneau. Le 20 août 1644, Artus Aux cousteaux intervient pour le compte des chapelains de la Sainte-Chapelle dans un procès contre François Blaise pour la possession de la chapelle perpétuelle de Saint-Clément. Ce procès fait l'objet d'un factum (Brenet 1910 p. 187, 188, 189, 190, 193, 195 d'après F-AN, LL 603, f. 44v, 45, 46, 47v, 80v, 81, 84v, 137-137v et F-BnF, Fm 3114).

Le 18 janvier 1645, « Monsieur Barrin, chanoine de la Sainte Chapelle de Paris a faict plainte à la Compaignie de ce que dimanche dernier le Chappier du costé droict ayant entonné le pseaulme *In exitu Israël* pour estreiceluy continué en faulx bourdon selon l'ordre ancien et de tout temps practiqué en ladite Sainte Chapelle, Maistre Artus Auxcousteaux, maistre de musique, auroit perverti ledit ordre et auroit luy mesme commencé à faire continuer ledit pseaulme en plain-chant et ainsy qu'il se chante ès parroisses, de son autorité privée, ce qu'il auroit continué le reste des vespres, tant à l'hymne qu'au *Magnificat*, ayant mesme empesché les chantres et enfans de les chanter en musique ou faulx bourdon et de propos délibéré ayant perpétuellement grondé et murmuré durant icelles vespres et disant que l'on ne recevoit que des basses et point de tailles, prenant aussy son subject que il n'y avoit point de taille du costé gauche, laquelle partie pouvoit estre chantée par Monsieur Louis Fontaine, chappellain, et Angot, clerc, ainsy qu'ils ont plusieurs fois faict en telles rencontres, outre que y ayant trois tailles du costé droict ledit maistre pouvoit prier l'un d'iceulx de passer de l'autre costé pour obvier à tel scandale recogneu par tous les assistans, comme aussy de ce que ledit Sieur Barrin en présence de Messieur Barjot aussy chanoine ayant remonstré ledit Maistre de musique à la sortie de complie sur le perron devant le portail de ladite Sainte Chapelle lui auroit dict le plus humainement et charitablement qu'il auroit pu, qu'il sembloit qu'il negligeoit sa charge, et nous mesprisoit, n'ayant point faict chanter de musique, et que tous les assistans en estoient offensés, luy faisant entendre qu'il avoit plus que nombre suffisant de chantres pour ce faire, à quoy auroit esté à l'instant respondu par ledit Maistre de musique dans la plus grande furie qui se peut imaginer audit Sieur Barrin et l'auroit payé tout à coup d'ingratitude ayant beaucoup contribué à sa réception de Maistre de musique, en luy disant en presence dudit Sieur Barjot et d'une multitude de personnes que ce n'estoit pas à luy de parler de cela ny de s'en mesler et qu'il n'y entendoit rien avec plusieurs autres parolles de mespris jusques à dire que nous recevions des chantres sans luy en demander son advis, ce qui occasiona et provoqua ledit Sieur Barrin de luy dire qu'il parloit bien insolemment et qu'il portait bien peu de respect à ses supérieurs à quoy fut à l'instant respondu par ledit Auxcousteaux qu'il ne nous reconnaissait pas pour tels et qu'il ne nous devoit simplement que le salut et non autre chose... et d'autant que lesdites parolles injurieuses dudit Auxcousteaux, scandale faict pour n'y avoir eu de musique ne touche pas seulement ledit Sieur Barrin seul mais l'honneur de Dieu et le service de l'eglise, ensemble toute la compaignie qui ne seroit plus en liberté et pouvoir de reprimer tels desordres, la supplie tres humblement d'y pourvoir et estre memoratif des coups et excedz faictz en la personne du plus grand enfant de chœur dans l'eglise et revestiaire de ladite eglise depuis trois sepmaines et autres violences par luy commises et plaintes contre luy faictes par le passé, sur laquelle plainte et choses mentionnées en icelle Messieurs ayant esté deument informez du scandale arrivé dimanche dernier par ledit Auxcousteaux comme aussy de ses desordres continuels et mauvais traitemens tant envers les chappellains et clercs que envers les enfans de chœur, et plusieurs plaintes qui ont esté faictes de ses vie et mœurs, l'ont trouvé indigne à l'advenir de plus exercer la charge de maistre des enfans ny aussy leur rendre aucun service en qualité de chappellain et pour cest effect ont ordonné qu'il seroit dès à présent rayé du livre des distributions de la Sainte Chapelle et que toute entrée du chœur luy seroit interdite ». Mais le 21 janvier 1645, le Premier Président du Parlement Molé dont la famille et lui-même soutiennent Artus Auxcousteaux fait annuler son renvoi : « Ce jourd'huy Messieurs Le Febvre et Barjot

[chanoines] ont fait rapport à la compagnie que suivant l'ordre qui leur avoit esté donné ils avoient veu Monsieur le premier president du parlement et luy avoient fait entendre le scandal causé dimanche dernier en la Sainte-Chapelle par Maistre Artus Auxcousteaux, maistre de musique... [Le premier president] priant lesd. Sieurs... de surseoir l'exécution de l'ordonnance que l'on pourroit faire contre ledit Auxcousteaux..., auroit mandé ledit jour à l'issue de son disner ledit Auxcousteaux et l'auroit grandement repris de ses mauvais déportemens, par luy commis, responces insolentes et injures proférées contre ledit Barrin, et luy auroit dict qu'il eust à se trouver le lendemain pour faire satisfaction audit Sieur Barrin, laquelle luy auroit fait en presence de Monsieur le premier president, Monsieur de Champlastreux, Monsieur le chevalier Mollé, Monsieur de Meas et plusieurs autres, en suite de quoy ledit Sieur premier president auroit dict audit Sieur Barrin qu'il prioit que ledit Auxcousteaux rayé fut restably, ce qu'il auroit fait entendre à la compagnie. Sur quoy Messieurs ayant mis l'affaire en deliberation, en consideration demondit Sieur le premier president, ont ledit Auxcousteaux restably pour l'advenir tant en qualité de chapellain que de maistre de musique à la charge qu'il se comportera avec toute la modestie requise à sa charge et qualité ecclesiastique et sans qu'il puisse esperer aucune grace en cas qu'il tombe en pareille faulte, et sera son nom remis en la prochaine sepmaine sur le livre des distributions ». Le 22 avril 1645, Auxcousteaux présente deux enfans de chœur à la réception, qui sont refusés par le collège. Auxcousteaux menace de quitter la Sainte-Chapelle : « Maistre Artus Auxcousteaux, Maistre des enfans de chœur de la Sainte Chapelle est venu presenter en chapitre deux enfans pour estre receuz en la place de deux qui s'en sont fuis et eschappez de la Maistrise, et leur auroit fait chanter *Benedicamus Domino*, qu'ils ne pouvoient presque prononcer, ce qui auroit donné subject à la Compaignie de luy dire que l'on ne pouvoit asseoir jugement de leur voix jusques à ce que on leur eust fait apprendre *ut re mi fa sol la*, suivant l'ancien usage, et qu'il devoit y satisfaire. A quoy il auroit fait responce que quand il presentoit des enfans on les devoit recevoir, et qu'il voioit bien que son service n'estoit pas agreable à la compaignie ; qu'il avoit grand regret d'y avoir entré ; que si on luy vouloit rembourser ce qui luy estoit deubs, il s'en retireroit fort volontiers. Sur quoy la compaignie ayant délibéré, et considéré les irrévérences dudit Auxcousteaux, luy auroit donné congé, et ordonné qu'il seroit remboursé de ce qui se trouveroit luy estre deubs de la nourriture des enfans, laquelle resolution lui auroit esté notifiée en plain chapitre, dont il auroit esté surpris, et demandé temps pour trouver condition, ce qu'on luy auroit accordé ». De même le 7 juin 1645, « Maistre Artus Auxcousteaux... a présenté au chapitre un enfant,... la voix duquel n'ayant pas esté jugée par Monsieur Picot et mesme de toute la compaignie, ledit Auxcousteaux auroit respondu irréverencieusement qu'il soustenoit qu'elle estoit bonne et s'y cognoissoit aussy bien que luy et mieulx encores ... Apres meure deliberation et veu plusieurs ordonnances precedentes touchant ses desordres et mauvaise conduite, [Messieurs ont décidé] de luy donner conge et luy de se retirer de la maistrise et de l'eglise et que toute entrée luy sera desniée avec deffences au distributeur de luy payer aucune chose pour l'avenir ». Le 10 juin 1645, « la compaignie ayant eu advis que maistre Auxcousteaux s'estoit allé plaindre à Monsieur le premier president... député et prié Monsieur le Chantre [Barrin], Tardieu et Violart [chanoines], de faire entendre à mondit Sieur le premier president les justes causes et raisons qu'ils ont eu » de prononcer le renvoi d'Auxcousteaux. « Au retour desdits Sieurs ayant esté rapporté que Monsieur le premier president prioit instamment MM. de pour ceste foy audit Auxcousteaux et de le restablir dans sa charge et à l'église et que s'il retombait en faulte il l'abandonneroit à l'avenir, ladite compaignie deférant beaucoup à la priere et recommandation de Monsieur le premier president qu'elle honore singulièrement, a remis et restablir ledit Auxcousteaux en ladite charge ». Le 16 mai 1646, il est payé 18 livres pour la promenade des enfans. Le 17 avril 1647, Thomas Gobert demande à la Compaignie « de le dispenser de descendre à l'aigle pour y chanter la musique soubz la mesure de Me Artus

Auxcousteaux, Maître de la musique de la Sainte Chapelle, attendu qu'ayant l'honneur de l'estre de celle du Roy, il estimoit blesser l'ordre et les regles de la bienséance s'il chantoit sous la mesure dudit Auxcousteaux auquel du moins il doit estre egal, et que pour le surplus des charges, fonctions et obligations ausquelles il est tenu à cause de sa chapelle il a promis d'y satisfaire » ; sur quoi, la Compagnie ordonne qu'il sera mis sur le livre du point, et le dispense « par grace particulière et sans tirer à conséquence, en considération de sa charge de maître de musique de la chapelle de Sa Majesté, de descendre à l'aigle pour chanter la musique sous la mesure dudit Aus-Cousteaux ». Le 15 juillet 1648, sur la plainte de Monsieur Barrin, chanoine, lequel a remontré que Maître Artus Auxcousteaux a laissé sortir le grand enfant de chœur sans l'agrément de la Compagnie, Messieurs ordonnent que ledit enfant « rentrera à la maîtrise pour y faire ses fonctions ordinaires jusqu'à ce que il en ait esté autrement ordonné ». La dernière mention d'Artus Auxcousteaux à la Sainte-Chapelle est celle d'un paiement le 30 juillet 1650 de 12 livres 16 sols pour les feux de la Saint-Jean et la Saint-Pierre. Il n'est plus dans les effectifs de la Sainte Chapelle le 16 mai 1651 dans le testament d'Eustache Picot, le maître de musique étant alors Eustache Gehenault (Brenet 1910 p. 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204 d'après F-AN, LL 603, f. 147-147v, f. 148-148v, f. 155v, f. 159-159v, f. 180, 205, 237 et LL 604 f. 42).

- *Eglise Saint-Jacques de l'Hôpital de Paris, 1651-1656.* C'est sans doute grâce à la protection de la famille Molé et notamment à Edouard Molé, évêque de Bayeux, devenu Trésorier de la Sainte-Chapelle le 15 mai 1649, que le musicien obtient un canonicat en l'église Saint-Jacques de l'Hôpital, où il se retire probablement en quittant la Sainte-Chapelle.

- *Sa réputation.* Brossard a tracé un intéressant portrait d'Artus Auxcousteaux : « J'ay ouy dire par le feu Sieur Christophe Ballard dont le père a imprimé beaucoup de musique de cet auteur, que c'estoit un pedant fieffé, qui ne vouloit suivre que sa teste, où il croyoit que toute la science imaginable estoit renfermée, et qui, parce qu'il occupoit le meilleur poste du royaume, s'imaginait que tout luy devoit céder et que rien n'estoit supportable que ce qu'il faisoit ou inventoit. Et voilà sans doute la raison pourquoy il ne voulut jamais entendre parler d'ajouter les basses continues à ses ouvrages, quoy que Mr Dumont en eût déjà introduit l'usage en France. Il ne fut pas moins ennemy de la 7e syllabe si, qui a tant facilité, depuis environ ce temps là, l'étude de la musique. Elle n'estoit pas de son invention, c'en fut assez pour la luy faire haïr ».

- *Ses œuvres.* (Voir NG2. PCB) Dans son usage de la polyphonie, la musique sacrée de Aux-Cousteaux perpétue la tradition de Du Caurroy et Bournonville. Ses chansons sont des modèles de déclamation textuelle, mais en général manquent de la grâce mélodique d'Antoine Boësset ou Etienne Moulinié. Elles sont plus proches de l'esprit du *Le Jeune des Meslanges* de 1612 que des plus progressistes *airs de cour*. En 1656, Le Petit imprima les *Paraphrase des psaumes de David* d'Aux-Cousteaux d'après des textes de Godeau (une première édition de 1654 est perdue). Au moment de sa mort, Aux-Cousteaux était en train de travailler à une nouvelle édition de ses psaumes. Le Petit approcha Gobert qui fut d'accord pour rendre les mélodies « plus agréables ». La nouvelle édition fut publiée en 1659 sous le seul nom de Gobert.

Musique sacrée

Missa, 5vv, ad imitationem moduli 'grata sum harmonia' (Paris, 1647)

Missa, 4vv, ... secundi toni (Paris, 1726)

Missa quinti toni, 5vv, in La BordeE

Missa, 5vv, ad imitationem moduli 'Quelle beauté ô mortels' (Paris, 1651)

[21] Psalmi, 4–6vv (Paris, 1631)

Octo cantica Divae Mariae Virginis, 4vv (Paris, 1641)

Noëls et cantiques spirituels, 2vv (Paris, 1644)
 Second livre de Noëls et cantiques spirituels, 2vv (Paris, 1644)
 Canticum Virginis Deiparae (Paris, 1655)
 Paraphrase des Psaumes de David, 1v, bc (Paris, 2/1656 [1st edn of 1654, lost]), repr in 1659
 attrib. Gobert
Musique profane
 Les quatrains de Mr. Mathieu, 3vv (Paris, 1643)
 Meslanges de chansons, 3–6vv (Paris, 1644), 32 chansons, 2 madrigals, 1 villageoise, 1 voix
 de ville
 Suite de la première partie des quatrains de Mr. Mathieu, 3vv (Paris, 1652)

Ostrille [Ostrillet] d’Avene [Davent] (1489-†1505)

Ostrille d’Avene est enfant de chœur en 1489, gagiste marrellier en 1493 et vicaire en 1505 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en septembre 1505.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1489-1505*. Le 19 décembre 1489, messieurs ordonnent que Ostrillet, enfant de chœur, aura 25 livres tournois pour l’entretenir à l’école.

Le 26 mars 1493, « messieurs ont ordonné que doresnavant Ostrille Davent aura 36 livres de pension avecques son pain et ou il ne souloit avoir que 30 livres, il aura lesdictes 36 livres », de même le 13 mai 1494, messieurs ont « ordonné que Ostrilhet d’Avene aura pour lui aider à avoir un robe la somme de 4 livres tournois ». Le 5 septembre 1495, monsieur « Convers au lieu dudit Pierret [devenu vicaire] a presenté [au chantre] Ostrilhet d’Avene pour estre marrellier ». Le 26 mars 1496, messieurs « ont donné à messires Hugues Meillaud et Ostrillet Davene a chacun 30 sous tournois pour avoir une paire de chausses pour les peines quilz ont eues a fere pescher lestang du Pain ». Le 1^{er} février 1497, « messieurs ont donné à Jehan Preudomme et Ostrillet d’Avene 20 sous tournois en faveur de quelque mistere qu’ilz jouerent le jour des ignocens ». Le 7 février 1498, « monsieur le tresorier a admoneste particulierement les marrelliers, c’est assavoir messire Jehan Noel et messire Ostrille Davene sub pena sentencie excommunicatione ad ce qu’ils aient à coucher en l’église comme l’ont accoustume de faire leurs predecesseurs et quilz entendent mieulx a faure leurs offices quilz n’ont accoustumé alias mondsieur leur a dit quon y pourvoiroit ». Le 2 janvier 1499, « veu la requeste faite en chapitre par les chappelains et vicaires touchant certains mistere des Rois et ygnocens, messieurs leur ont donné douze livres tournois. Et a Anthoine et Henry enffans de cueur et aussi à Ostrilet à chacun d’eulx pour aider à paier leurs habits pour le mistere 30 livres tournois ». Le 30 mai 1502, la maison ou deprent demeurent Denis Bourgoing, Ostrilhet et Henry [tous les trois ex-enfants de chœur] laquelle est chargée de 15 livres a la confrairie du corps de bien sera baillée audit Bourgoing pour lesdites 15 livres par an tant qu’il sera habitué ; et l’autre maison que tenoit monsieur Joieux sera baillée audit Ostrillet pour 8 livres tournois par an (Pilleboue PCR d’après F-AD 18, 8 G 1511, f. 39, 72, 95ca, 120ca, 132, 150, 175ca, 190ca, 250ca).

Le 6 avril 1504, « messieurs pour aucunes causes... ont inhibé et deffendu sous peine de privation a messieurs Ostrillet d’Avenue et Anthoine de Labores, prestres marrelliers de ceans que doresnavant ilz n’aient a transporter hors de l’église de ceans aucun drap de soye, habillement d’église, parements ne autres choses quelzconques sans le congié et licence de messieurs du chappitre ». Le 11 mai 1504, « messire Ostrillet Davent qui puisnagueres a esté prisonnier, actendu qu’il a tenu longuement icelle prison et quil sert très bien à l’église messieurs luy ont donné ses distributions durant le temps qu’il a esté prisonnier ». Le 17 septembre 1504, messieurs ont donné a Ostrilhet une queue de vin prise au pressouer en faveur des services que ledit messire Ostrillet a fait audit pressouer cette presente année. Le

1^{er} février 1505, « la somme de 15 livres tournois que doit Ostrillet d’Avene, vicaire à la veuve et heritiere de feu messire Jehan Caillat » sera déduite de la dette de ladite veuve auprès de la Sainte Chapelle. « Et le receveur general de ceans se paiera audit Ostrillet sur son gaigne a 5 termes ». Le 7 septembre 1505, Ostrillet d’Avene est mort : « touchant la servante de feu Ostrillet, des biens qu’elle demande, a esté ordonné par messieurs que luy seront delivrés par le chantre et le receveur en faisant apparoir par temoing souffisant comme ils sont siens, et de ce qui luy sera baillé en prandre quittance » (Pilleboue PCR d’après F-AD 18, 8 G 1512 f. 60ca, 65ca, 75ca, 90ca, 8G 1513, f. 9).

Guillaume Avord (1558)

Guillaume Avord est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1558.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558*. Le 27 septembre 1558, messieurs ont donné 10 sous à Guillaume Avord [ou Anerd] un chantre passant (Pilleboue PCR d’après F-AD 18, 8G 1526, f. 86).

Philippe Aymenon [Aimenon] (1397-†1439)

Nous nous inspirons fortement de la notice de Xavier de La Selle (La Selle 1995, p. 298) et de Michel Brenet. Philippe Aymenon est originaire d’Evaux, dans les Combrailles, au diocèse de Limoges. Il est maître ès arts et licencié en droit canon (La Selle 1995, p. 298 d’après F-AN, KK 9, f. 222). Philippe Aymenon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1397, et nous supposons qu’il est mort en 1439 à son remplacement par Jean Mortis.

- *Cathédrale de Paris*. Philippe Aymenon est chanoine de Paris.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1397-1439*. Dongois écrit : « Philippes Aimenon chanoine en 1397 au lieu de Pierre d’Arrest. Dans les comptes des officiers de Charles VI il est qualifié de clerc de l’aumosne c’est-à-dire son premier aumosnier ». Il est remplacé en 1439 par Jean Mortis (F-AN, LL 630, p. 160, Stein 1912 p. 134).

Il est cité par Brenet en 1409 dans une liste des chanoines de la Sainte-Chapelle, en août 1418 dans l’« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d’août 1418 » et enfin dans une délibération des chanoines du 31 janvier 1423 (n. st.) relative à une réduction du personnel (Brenet 1910 p. 27, 28 d’après F-AN, LL 598, Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382 et F-AN, LL 619 f. 99 à 101). Il fonde un obit double au 8 janvier (Molinier 1902 p. 815 et F-BnF, lat 17741) « *Obitus duplex magistri Philippi Aymenon, regis Karoli sexti quondam elemosinarii presentisque sacrosancte Gapelle canonici [post ann. 1423 ; 1439 ?], pro quo necnon pro festis heati Marcialis et sancte Valerie que fundavit dupplicia, dedit nobis ccc libr. tur. , ex quibus cum aliis centum et xxv libris emimus domum nostram de Panthino cum pertinentiis* ». *Cet obit est mentionné le 13 janvier dans l’obituaire de la bibliothèque mazarine (F-Pm 3339) au 13 janvier « Obitus annalis magistri philippi aymenon regis karoli sexti quondam elemosinarii presentisque capelle canonici et domini Guillermi de meleduno quondam archiepiscopi Senonensis. Quorum animabus deus ».*

- *Chapelle Royale de la cour de France (Charles VI), 1399-1422*. Il entre au service du roi Charles VI comme chapelain ordinaire chargé de la celebration de la première messe basse (Brenet 1910 p. 28 d’après F-BnF, ms fr. 20684, f. 529v et La Selle 1995 p. 298). Le roi le nomme sous-aumônier le 20 juillet 1408 puis aumônier le 8 octobre 1422. Après la mort du roi, le 26 octobre 1422, il apporte la vaisselle servant à l’aumônerie royale devant les

commissaires de l'inventaire des biens meubles de Charles VI (La Selle 1995 p. 298 d'après F-AN, KK 9, f. 202, 238 et F-BnF, ms. fr. 7855).

Aymery voir Cholet

Michel Babin (1601-1604)

Michel Babin est maître de grammaire gagiste des enfants de chœur du 30.06.1601 au 31.07.1604 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1601-1604.* Michel Babin est payé « dix escus [soit 30 livres] pour une année de son gaigne eschue de dernier juin du present compte pour avoir monstre et instruit les enffans de cœur en la grammaire ». Il prend sans doute la suite de Pierre Lauverjat qui assumait les deux fonctions de maître de musique et de grammaire en 1599-1600. Il est toujours maître de grammaire en 1602-1603 et 1603-1604 avec les mêmes gages de 30 livres. Il est encore maître de grammaire au début de l'année 1604-1605 « A maistre Michel Babin Maistre de grammaire des enffans de cœur a este paye 100 solz pour gaiges de deux mois ». Il est remplacé comme maître de grammaire par Grégoire Lombard gagiste basse contre, le 4 septembre 1604 (F-AD 18, 8G 1664-1667).

Pierre Babou (1458-1473)

Pierre Babou est vicaire en 1458 et chapelain en 1461 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1458-1473.* Pierre Babou est mentionné comme vicaire dans les comptes de 1458-1459, période de la peste. Il est reçu chapelain sur présentation de Martin Bonin, chanoine et vicaire général du Trésorier vers Noël 1461. Il est chapelain avec des distributions normales de 1462 à 1473. Le 5 septembre 1469, il est député pour lever les dîmes de St Prive avec Jo. Vigier et Biart. Le 6 décembre 1469, un Jean Babou est mentionné comme procureur. Le 3 février 1470, il est présent à un rappel de discipline. Le 18 septembre 1470, il est encore député pour lever les dîmes de St Prive et St Ambroise. Il faut noter que des Jehan Babou et Laurent Babou sont notaires royaux peut-être de la même famille (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1509, 8G 1648-1654, F-BnF n.a.l. 1534).

François Babou de La Bourdesiere [La Bourdaisiere] (1530-1531)

François Babou est le fils de Philibert Babou de la Bourdaisière (ca1484-1557), notamment maire de Tours et surintendant des finances de François 1^{er} de 1524 à 1544 (Stein 1912 p. 51). Il est le frère de Jacques Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême du 9 février 1528 jusqu'à sa mort le 26 novembre 1532 et de Philibert Babou qui le remplace comme Trésorier de la Sainte-Chapelle. Sa sœur, Françoise Babou, épouse Antoine d'Estrées, Grand-Maître de l'Artillerie de France, et est la mère de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, et des ducs d'Estrées (Morand 1790 p. 289-290).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1530-1531.* Gilles Dongois écrit : « François Babou, soudiacre fut receu [Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris] le 28 février 1530 par la demission de Robert de Cenalis en vertu des Bulles du Pape Clement 7 qui relevoient les chanoines de leur serment [voir la notice de Philibert] ». Il est remplacé par son frère Philibert Babou en 1531 (Stein 1912 p. 131, F-AN, LL 630, p. 79-80).

Philibert Babou de La Bourdesiere [La Bourdaisiere] (1531-†1570)

Philibert Babou est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1531 à 1543.

Philibert Babou, fils de Philibert Babou de la Bourdaisière (ca1484-1557), notamment maire de Tours et surintendant des finances de François 1^{er} de 1524 à 1544, est né vers 1513 à

Brisighella en Emilie-Romagne et mort le 27 janvier 1570 à Rome. Il est enterré dans l'église Saint-Louis des Français.

Il est le frère de François Babou qu'il remplace en 1531 comme Trésorier de la Sainte-Chapelle et de Jacques Babou de la Bourdaisière, évêque d'Angoulême du 9 février 1528 jusqu'à sa mort le 26 novembre 1532. Sa sœur, Françoise Babou, épouse Antoine d'Estrées, Grand-Maître de l'Artillerie de France, et est la mère de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, et des ducs d'Estrées. Cette notice est presque entièrement dans le mémoire de Gilles Dongois (F-AN, LL 630, p. 80-82, Morand 1790 p. 289-290, Stein 1912 p. 51, 131 et [wiki/Philibert_Babou_de_La_Bourdaisière](#)).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1531-1543*. Dongois écrit : « Philibert Babou, né vers 1513, acquit en peu de temps une singulière et parfaite connoissance des langues grecques et latine. En 1531 il fut pourveu de la Tresorerie de la Sainte-Chapelle [de Paris] a l'aage de 18 ans après François son frere, avec des lettres du Pape Clement 7 portant dispense d'age et qui dispensoient les chanoines du serment quils avoient fait de ne point recevoir de Tresorier qui ne fut actuellement Prestre. Les dittes lettres pareilles a celles qu'avoit obtenu François Babou son frere. A l'age de 20 ans il fut pourvu de l'evesché d'Angoulesme vaquant par la mrt de Jacques son frere. En 1541 il fut fait doyen de Saint-Martin de Tours et abbé du Jars au dioceze de Sens. En 1543, il resigna la Trésorerie a Jean Du Drac. Le Roy Henri II le fit conseiller d'Etat et en l'année 1559 l'envoya à Rome en qualité de son ambassadeur. Il continua la même ambassade sous les regnes de François II et Charles IX. Pendant son ambassade il negotia la continuation du concile de Trente. Il fut cree Cardinal en 1561 au mois de fevrier a la recommandation de Charles IX. Il fut ensuite Evesque d'Auxerre sur la resignation du Cardinal de Senancourt. Depuis sa promotion au cardinalat, il demeura a Rome ou il mourut subitement le 27 janvier 1570 a l'age de 57 ans et fut enterré dans l'Eglise de Saint-Louis (F-AN, LL 630, p. 80-82).

- *Evêché d'Angoulême, 1533-1562*. Philibert Babou est nommé évêque d'Angoulême à l'âge de 20 ans, remplaçant son frère Jacques Babou ([wiki/Liste_des_évêques_d'Angoulême](#)).

- *Evêché d'Auxerre, 1563-1570*. Philibert Babou est nommé évêque d'Auxerre.

- *Autres bénéfices*. En 1541, Philibert Babou est doyen de la Collégiale Saint-Martin de Tours et abbé de l'abbaye du Jars à Sens.

- *Cour de France (François 1^{er}, Henri II, François II et Charles IX), 1543-1561*. Voir ci-avant. En 1543, il est nommé Conseiller-d'Etat par Henri II. A partir de 1549, il est ambassadeur à Rome sous les règnes de Henri II, François II et Charles IX ; pendant son Ambassade, il négocie la continuation du Concile de Trente.

- *Cour du Pape à Rome (Pie IV, PieV), 1561-1570*. En février 1561, il est nommé Cardinal, sur la recommandation de Charles IX. Il réside à Rome, où il meurt subitement le 27 janvier 1570, âgé de 57 ans. Il venait d'être nommé camerlingue.

Jacques Bachelet [Bachelay, Bachollet] (1639-1640)

Jacques Bachelet est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1639-1640*. On a dans le compte de 1639-1640 : payé a messire Jacques Bachollet chantre pour acquit et ordonnance du 4 octobre 1639 trente livres. Jacques Bachelay a donc été gagiste deux mois avant d'être reçu vicaire à partir de la Saint-Jean 1639. Il quitte la Sainte-Chapelle à Pâques 1640. Il ne touche pas son dernier quartier (F-AD 18, 8G 1683).

[-] Bagne (1577)

Bagne sans prénom est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1577.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1577*. Bagne (le prénom en blanc) est reçu clerc le 16 janvier 1577 (Brenet 1910, p. 129, d'après F-AN, LL 599, f. 165).

Gonthier [Gontier] de Bagneux [Bagneaux, Balneolis] (1367-†1385)

Gontier de Bagneux est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1369.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1369-1372*. Dongois écrit : « Gontier de Bagneux, de Balneolis, fut chanoine [de la deuxième chanoinie] en 1369. Il est marqué dans l'état des biens donnés au Roy pour les amortissements qu'en l'an 1379 le 13 juin la Sainte-Chapelle avoit acquis six livres parisis de rente de Jean de Saint Port à prendre sur sa terre des deniers provenant de l'obit de Gontier de Bagneux, Evêque du Mans chanoine de la Sainte-Chapelle » (F-AN, LL 630, p. 125, Stein 1912 p. 133). Il pourrait avoir résigné en 1372, laissant sa place à Michel Des Fontaines. Son obit est mentionné le 20 juillet dans l'obituaire de la Bibliothèque nationale (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 28v).
- *Chancellerie de France (Charles V)*. Gontier de Bagneux est secrétaire des Finances de Charles V (Hénault 1749, p. 247).
- *Evêché du Mans, 1368-1385*. Gontier de Bageaux est nommé évêque du Mans le 25 octobre 1367.
- *Archevêché de Sens, 1385*. Il est nommé archevêque de Sens le 3 février 1385, mais meurt le 19 juillet 1385 (Eubel 1914, t. 1, p. 171, 188).

Robin [Robert] Baille [Bailhe, Valle, Vaille] (1409-1419)

Robin Baille est vicaire en 1409 de la Sainte-Chapelle de Bourges et chapelain de la chapelle ducale de Bourgogne en 1415.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1409-1412*. Robin Bailhe apparaît au terme de Saint-Remy dans les comptes 1409-1410, comme vicaire, avec des distributions normales en 1410-1411. Il disparaît aux termes de Saint-Jean et Saint-Remy 1412, comme P. Paine, G. Vientoy, Jerome, N. Grenon et Pierre Renon. Messire Robert Baille clerc de la Chapelle reçoit un « don de 58 sols tournois pour un voyage d'aler à Chartres » en 1410-1411. L'année suivante, il reçoit 9 sols tournois « pour avoir fait l'office 3 semaines de clerc en ladite Chapelle pour Milet [Le Bourbon] » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636 f. 118v, 8G 1637, f. 28)
- *Chapelle ducale de Bourgogne (Jean sans Peur), 1415-1419*. Robert Baille ou Vaille ou Valle est un des chapelains de la nouvelle chapelle réformée par Jean Sans Peur en novembre 1415. Il est mentionné en outre comme appartenant à la chapelle de Bourgogne (Wright 1979 p. 231-234 d'après F-BnF, CB 55 f. 189 (1515-Baille), CB 56, f. 248, CB 58, f. 294 et 296, F-AD 21, B 1601 f. 42v, f. 58v-59 (1418 et 1419-Baille) et p. 99 (1415-Valle), 104 (1419-Valle)) Il figure dans la liste des membres de la chapelle avec leur qualificatif pour 1419, donné dans le document 170 de Craig Wright : « A maistre Jaques de Templeuve, premier chappellain de monseigneur le duc, maistre Nicole.Grenon, maistre Jehan Brunel, maistre Bernard de Montigny, messire Pierre Godeffroy, maistre Thomas Hopinel, messire Robert Baille, messire Pierre de Fontaines, Cardot de Bellenges, Jehan Dore, maistre Fremin le Vasseur, messire Jaques Hanart, messire Jehan Hanet, maistre Jehan de Rayneval et Johanny

du Passaige, tous chappellains de la chappelle de mondit seigneur; Pierre Bonsaulx dit Provins, Jehan Greffroy, Raoul Gueroul dit Millica [fo1. 59] et Jehanninet de la Tour, sommeilliers de la chappelle d'icelluy seigneur... » (Wright 1979, doc 170 p. 210-211).

Gonthier [Gontier] de Bagneux [Bagneaux, Balneolis] (1367-†1385)

Gontier de Bagneux est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1369.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1369-1372*. Dongois écrit : « Gontier de Bagneux, de Balneolis, fut chanoine [de la deuxième chanoinie] en 1369. Il est marqué dans l'état des biens donnes au Roy pour les amortissements qu'en l'an 1379 le 13 juin la Sainte-Chapelle avoit acquis six livres parisis de rente de Jean de Saint Port a prendre sur sa terre des deniers provenant de l'obit de Gontier de Bagneux, Evesque du Mans chanoine de la Sainte-Chapelle » (F-AN, LL 630, p. 125, Stein 1912 p. 133). Il pourrait avoir résigné en 1372, laissant sa place à Michel Des Fontaines. Son obit est mentionné le 20 juillet dans l'obituaire de la Bibliothèque nationale (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 28v).
- *Chancellerie de France (Charles V)*. Gontier de Bagneux est secrétaire des Finances de Charles V (Hénault 1749, p. 247).
- *Evêché du Mans, 1368-1385*. Gontier de Bageaux est nommé évêque du Mans le 25 octobre 1367.
- *Archevêché de Sens, 1385*. Il est nommé archevêque de Sens le 3 février 1385, mais meurt le 19 juillet 1385 (Eubel 1914, t. 1, p. 171, 188).

Jean Baillet (1525-†1542)

Jean Baillet, sert à la chapelle de plain chant de France en 1525, est aumônier des enfants de France en 1533. Il est chapelain en 1540 de la Sainte-Chapelle de Paris et meurt en 1542.

Nous nous inspirons fortement de la biographie de (Cazeaux 2002 p. 340).

- *Chapelle Royale de plain-chant et chapelle de Madame la régente de France (François 1^{er} et Louise de Savoie), 1525-1533*. Chantre de la Chapelle de plain-chant du roi. Jean Baillet est cité pour la première fois dans les documents royaux le 19 janvier 1525. Il fut alors pourvu d'une prébende à Saint-Quentin (Brenet p. 91 d'après F-BnF ms. fr. 5779, f. 53 et Marichal 1892 : François 1^{er} Actes, t. V, p. 663, n° 18076). Quelques jours plus tard, le 23 janvier 1525, il résigne sa charge de chantre de Saint-Quiriace de Provins en faveur de Pierre Vermont, l'un des chantres de la Chapelle Royale (Robertet 1888 n° 235 et n°238). Il s'agit pour Robertet de Pierre Vermont l'aîné. Le 11 avril de la même année, il obtint la prévôté de Saint-Albin de Crépy-en-Valois en échange de sa chapellenie de Saint-Germain de Persan, dans le diocèse de Beauvais. Les documents l'appellent à cette époque « prêtre » et « chapelain de Madame [Louise de Savoie] » (Robertet 1888 n° 378). Peut-être Louise de Savoie le prit-elle à son service durant la captivité du roi. Un autre acte du 11 mai 1526, indique que « Messire Jehan Baillet, prestre, chapelain ordinaire de Madame la Régente de France » était alors curé de Notre-Dame d'Alençon (Hommey 1900, t. 3, p. 454).

En 1533, Jean Baillet fait partie des chantres de la chapelle de plain-chant (Brenet 1910 p. 91 d'après F-BnF ms. fr. 10389, f. 22). Mais il ne figure plus dans l'état du personnel dressé en 1535 (Cazeaux 2002 p. 314).

- *Maison des enfants de France, 1533-1540*. Pierre Baillet est aumônier des enfants de France, comme l'attestent l'états des officiers domestiques des filles de François 1^{er} et de Catherine de

Médicis de 1533 et l'état des officiers de la Maison de Catherine de Médicis et de Marguerite de France pour les années 1536-1540 (Cazaux 2002 p. 336, 337 d'après F-BnF ms F 3068, f. 108 et F-BnF NAF 9175, f. 504).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1540 ?-1542*. Après 1540, il quitta sans doute la cour pour entrer à la Sainte-Chapelle du Palais comme chapelain ordinaire, où il meurt en mars 1542. En effet, le 1^{er} avril 1542 (n. st.), la chambre de feu Jehan Baillet, naguère chapelain ordinaire, est donnée à Jehan Rougnon (Brenet 1910 p. 91 d'après F-AN, LL 626, f. 42).

- *Autres bénéfices*. Avant 1525 : chantre de Saint-Quiriace de Provins, chantrerie que Jean Baillet résigne en faveur de Pierre Vermont et chapelain de Saint Gerain de Persan qu'il échange avec la prévôté de Saint-Albin de Crépy en Valois ; 1525 : prébende à la Collégiale de Saint Quentin, prévôté de Saint-Albin de Crépy en Valois ; 1526 : curé de Notre-dame d'Alençon.

Pierre Baillet (1613)

Pierre Baillet est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1613.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1613*. Enfant de chœur sortant recevant le 26 janvier 1613 son premier payement de pension (Brenet 1910 p. 162, F-AN, LL 601, f. 137-137v).

Jean de Bailleul (1528-†1532)

Jean de Bailleul est vicaire en 1528, vicaire distributeur en 1529, de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt sans doute en septembre 1532.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1528-1532*. Jehan de Bailleul est vicaire puis distributeur de la Sainte-Chapelle de Bourges, puis chanoine de Dun le Roy.

Le 4 août 1528, « messire Jehan de Bailleul vicaire de la Sainte-Chapelle et messire Guillaume de Boifremery avocat a Bourges, accompagnés de 2 notaires ont exhibé certaines lettres de presentation de la chanoinie de la prebende de Dun le Roy vaccant par le trespas de feu messire Estienne Boys requerant en faire collation audit de Bailleul ». Cette présentation est contestée par « messire Jehan de La Bertauche, aussi vicaire de la Sainte-Chapelle et auparavant enfant de chœur d'icelle, accompagné de messire Hector du Molin... Lui mesme a esté promu chanoine par monsieur le tresorier selon les statuts ». Aucun des deux n'obtient la prebende. Le 22 septembre 1528, il supplie « messieurs luy donner ses distributions pour le temps quil a esté absent d'avoir esté vers madame la duchesse pour querir la présentation du dévolu de la prébende vaccant en l'église de St Estienne de Dun le Roy. Veu qu'il est question de la conservation des droits de l'église et aussi que ledit de Bailleul est bon serviteur et resident continuellement en l'église, messieurs luy ont donné ses distributions pour les 15 jours qu'il a esté vers madame tant a aller que venir de Saint Germain en laye ou estoit madite dame ». Le 4 décembre 1529, Denis Bourgoing est destitué de son office de distributeur et Jehan de Bailleul, vicaire est mis à sa place. Le 24 décembre 1529, la maison que tient Jehan Rafin pelletier est convoitée par Rafin, messieurs Jehan de Bailleul et Pierre Marault chappelain de l'église. On sursoit jusqu'au prochain chappitre general. Le 15 février 1530, « oye la remonstrance faicte en chapitre par messire Jehan de Bailleul distributeur touchant quelques injures et voyes de fait quil dit luy avoir esté faictes par les aucuns des chappelains et vicaires de l'église ». S'il y a procès, il « sera poursuit aux despens de chappitre ». Le 2 avril 1530, Jehan de Bailleul, vicaire et distributeur, est allé 4 ou 5 jours à Dun le Roy prandre possession des prébendes et chanoinie dudit lieu. Veu qu'il a bien servi,

tant à chanter que a résider, on lui donne ses distributions. Le 16 décembre 1531, messieurs ont ad censé a messire Jehan de Bailleul comme procureur de messire François de Launay chanoine de ceans comme estant le plus ancien chanoine a pourveoir la maison que souloit tenir feu messire Pierre Basiron et en laquelle demeure de présent maistre Pierre Pastoris naguerrres maistre des enfans de cuer de l'église, tant que icellui de Launay sera chanoine de ceans pour la somme de 10 livres tournois chacun an aux charges et condicions des autres maisons... ». Le 9 avril 1532, Jehan de Bailleul, malade quitte son office de distributeur, donné à Jehan Robinet, vicaire. Le 28 septembre 1532, Pierre Pastoris réclame la maison de feu Messire Jehan de Bailleul (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 121-122, f. 130ca, 225, 230ca, 245, 250, 8G 1515, f. 140ca, 172, 211). Jehan de Bailleul est donc mort entre avril et septembre 1532, peut-être de la peste.

Michel [Michau] Bailleul [Bailleu, Bailheul] (1407-†1420)

Michel Bailleul est vicaire en 1407, chapelain en 1410 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en juillet 1420.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1407-1420.* Michel Bailleul, Bailleu ou Bailheul est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1407 à 1410, année à laquelle au terme de Pâques il devient chapelain. Il le reste jusqu'à l'année 1420-1421. En 1413-1414, sont payés Apostole, Bailleul, Gueret, Jean Guinot, [Jehan] Richard, [Girardin] Pasquier, Paulet, chapelains pour avoir célébré des messes en la place de messire Nicole Le Fevre et Saliot du 17 juillet 1412 au 25 juin 1413. Le 25 août 1413, Michel Bailleul chapelain reçoit un don de « 40 sous tournois qu'il devoit à cause du patronage de sa cure de St Ambroys sur Aïnon laquelle a esté dévastée par le temps de la guerre ». Pour l'année 1420-1421, il reçoit des distributions réduites de moitié pour le terme de Saint Rémy, il ne reçoit rien à Noël ni à Pâques. De plus cette même année, il figure dans les comptes des messes en tant que « chapelain de la chapelle de Nostre Dame d'Allegre de Pitié fondée par le sire d'Allegre qui prend chacun an a 4 termes 12 sous ici pour le terme Saint-Jean 60 sous tournois ». Il est remplacé par Jean Richard : « A messire Jean Richard chapelain de la chapelle après la mort de Michau Bailheu depuis le 1^{er} jour d'août jusques au 31 mars auquel temps sont compris 8 mois ». On peut en déduire que Michau Bailheu est mort entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} août 1420 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1634-1642).

Firmin Balesdan (1574-†1586)

Firmin Balesdan est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1574.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1574-1586 ?.* D'après le mémoire de Gilles Dongois, Firmin Balesdans prend possession de la chapellenie perpétuelle Saint-Jean l'Évangéliste en 1574. Il est éventuellement remplacé par Antoine Morin en 1586 (F-AN, LL 630, p. 328).

Nicolas Ballagny (1628-1630)

Nicolas Ballagny est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1628.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1628-1630.* Le 17 mai 1628, Nicolas Ballagny est reçu enfant de chœur, en place de César Barbier, qui est mort le 2 février précédent. Le 14 décembre 1630, Nicolas [en surcharge: Jean] Ballagny, enfant sortant reçoit une gratification de 60 livres (Brenet 1910, p. 168, 174, d'après F-AN, LL 620, f. 11v et LL 602, f. 105).

Laurent de Ballencourt [Balancourt] (1299-†1306 ?)

Laurent de Ballencourt est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1299.

• *Sainte-Chapelle de Paris*, 1299-1306. Dongois écrit : « Laurent de Balancourt [est] receu chanoine [de la 7^e chanoinie] apres Gautier de Chanteloup en 1299. [II] a possédé sa chanoinie jusques en l'année 1306 » Il est sans doute remplacé en 1306 par Simon de Rambouillet (F-AN, LL 630, p. 204, Stein 1912 p. 134).

François Ballet (1625)

François Ballet est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1625.

• *Sainte-Chapelle de Bourges*, 1625. Maistre François Ballet reçoit 9 livres paieez « pour trois mois d'avoir montrer la Grande Mere audictz enfans de cœur par ordonnance du 19 juillet 1625 » (F-AD 18, 8G 1682).

Charles de Balzac [Barsac, Balsac] (1591-†1625)

Charles de Balzac est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1598 jusqu'à sa mort le 9 novembre 1625. Dongois écrit : « Charles de Balzac fil de Thomas seigneur de Montagu et d'Anne Gaillart, petit fils de Pierre seigneur d'Enragues et d'Anne de Graville fille de Louis de Graville amiral de France. Du coté de sa mère il etoit petit fils de Michel Gaillart seigneur de Chailly dit a present Chilly et de Souveraine d'Angoulesme fille naturelle de Charles d'Orléans comte d'Angoulesme pere du Roy François 1^{er} (F-AN, LL 630, p. 89-91).

• *Abbaye de Saint-George de Boscherville diocèse de Rouen*, 1591-1625. Charles de Barsac est abbé commendataire de l'abbaye de Saint Georges de Boscherville de 1591 jusqu'à sa mort en 1625 (wiki/Abbaye_Saint-Georges_de_Boscherville).

• *Cathédrale de Rouen*, 1594. Charles de Barsac est archidiacre du cardinal de Bourbon.

• *Evêché de Noyon*, 1596-1625. Il est évêque de Noyon.

• *Cathédrale Tours*, 1596. Charles de Barsac est doyen du chapitre à partir de 1596.

• *Sainte-Chapelle de Paris*, 1598-1625. Dongois écrit : « Abel de Montliard neveu de premier Président de Harlay s'étant demis de la Tresorerie de la Sainte-Chapelle entre les mains d'Henry IV, le Roy en pourvut Charles de Balzac Evesque de Noyon. Il en prit possession le 31 janvier 1598 et a possédé cette dignité jusqu'au 25 novembre 1625 qu'il mourut dans son abbaye de Chezy ». Il est remplacé par Gilles de Souvré (F-AN, LL 630, p. 89-91, Morand 1790 p. 307, Stein 1912 p. 131). Morand cite un « Arrêt du Parlement du 7 Juillet 1618, qui maintient Charles de Balzac, Trésorier de la Sainte-Chapelle, en possession de l'Office de Parcheminier, et de la maison en dépendante ». Morand cite encore Charles de Balzac, comme Surintendant du Collège de Navarre. En effet dans les « lettres de fondation de ce Collège, du 15 Février 1574, le Trésorier est qualifié du nom de Surintendant. Je trouve qu'en 1614 Charles de Balzac en fit la visite en cette qualité, et que par Sentence du Châtelet du 13 Février 1612, et Arrêts du Parlement de 1623 et 1669, le Trésorier de la Sainte-Chapelle fut maintenu dans le droit de pourvoir aux Charges de ce Collège dans les cas exprimés dans la fondation » (Morand 1790 p. 108, 124).

Son obit est mentionné le 30 novembre dans l'obituaire de la bibliothèque mazarine : « [dièse ds la marge] *Obitus solemnus fundatus per Reverendum Dominum Carolum de Balsac, Episcopum Novio mensem, & Thesaurarium huius [Ajout interlinéaire] sacrosanctae*

Capellae, Cuius animae Deus sit propitiis. 1628. De profundis. ["dicite #" dans la marge de gauche] » (F-Pm ms. 3399, f. 51).

• *Abbaye de Chézy en Brie, 1621-1625.* Il est abbé et meurt dans son abbaye de Chézy. Il est enterré aux Celestins de Marcoussis.

Il est sous-diacre au sacre de Marie de Médicis en 1610.

Jean de Bangin (1586)

Jean de Bangin est clerc à l'essai de la Sainte-Chapelle de Paris en 1586.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1586.* Jehan de Bangin, du diocèse de Boulogne, est reçu à l'essai, comme clerc le 8 février 1586 (Brenet 1910, p. 139, d'après F-AN, LL 600, f. 72).

Jean Baquelier (1452-1469)

Jean Baquelier est chapelain de la Reine Marie d'Anjou en 1452 et chanoine en 1461 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Chapelle de la Reine de France (Marie d'Anjou), 1452-1463.* Il est probable que Jean Baquelier chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1461 à 1469 soit le Jean Bachelier chapelain de la chapelle de la reine Marie d'Anjou de 1452-1463 (Perkins 1984, p. 548 d'après F-BnF, ms f. 7853, p. 1420-1421).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1461-1469.* D'après Regnier, Jean Baquelier, licencié en droit et professeur de théologie, succède à Henry Cuer (F-AD 18, 8G 1504, p. 48). Il est mentionné comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges sans trace de réception ni prénom en janvier et août 1461 et le 2 janvier 1462. En 1463, il est solliciteur des procès en Parlement. On lui donne 15 écus d'or pour obtenir l'exécution d'un arrêt du Parlement contre les héritiers de Reigner Pot. Le 23 novembre 1465, Baquelier est cité à propos d'un organiste ou d'un facteur d'orgues Jehan Bodaut ? : « *domini capitulantes superius denominati dempto Baquelier cum magistro Johannes Bodaut ? organista quod tam pro mercato primo facto cum ipso de organum sacre capelle* » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509 f. 62v, 8G 1510, f. 50ca).

Jean Baquelier est présent au chapitre le 13 mai 1468 avec Jean Leotier, Guillaume Bonin, Martin Bonin, Pierre Dorsenne, Denis de Bar et Pierre Touart chanoines. Le 22 février 1469, Henri Cœur est reçu chanoine à la place de Jean Baquelier qui a permuté avec lui avec une chapellenie ou vicairie perpétuelle en l'église St Pierre Puellarum à Bourges. Il ratifie la renonciation faite par ledit Baquelier à la maison canoniale. La résignation s'est faite dans les mains du cardinal d'Angers. Le procureur de Baquelier est maistre Pierre Girard (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533). A l'appui des ces mentions, Jean Baquelier figure avec des distributions normales en 1462-1463, des distributions faibles en 1467-1469. Il disparaît des comptes à partir de 1469 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649-1651).

Dans son livre *L'église du Midi à la fin du règne de Charles VII : 1444-1461*, Jean-Louis Gazzaniga cite un Jehan Baquelier au sujet d'un litige concernant le prieuré de Chirac : « Entre messire Jehan Baquelier, demandeur et complaignant en cas de nouvelleté d'une part et messire Jehan de la Faicte, défendeur d'autre, Il sera dit que les parties sont contraires, si feront leurs faiz et l'enquete faicte » (Gazzaniga 1976, p. 99).

Denis de Bar (1466-†1517)

Denis de Bar est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1466. Il meurt en mars 1517

Denis de Bar, issu d'une grande famille du Berry est le fils de Jean de Bar seigneur de Baugy, Bailly de Touraine. Il meurt en 1517 en son château de Villemenard à Saint-Germain-du-Puy. Denis de Bar est le frère de Jean [Jaques] de Bar chanoine et trésorier de la Sainte-Chapelle (Thaumas 1689, p. 763-771 et wiki/Baugy_(Cher)).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1466-1468.* Denis de Bar est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle le 3 janvier 1466, à la place d'Eloi Menecier (décédé) avec des lettres de Louis, roi de France, datées de Pont Audemer (Normandie) le 28 décembre 1465. Il est licencié en droit, protonotaire du Saint-Siège apostolique. Il est mentionné au chapitre le 13 mai 1468. Il figure dans les comptes de 1467-1468 avec des distributions normales et en 1468-1469 avec des distributions normales aux termes de Saint-Michel et Noël et nulles à Pâques. Il disparaît des comptes à partir de 1469-1470. Il réside donc à la Sainte-Chapelle de juin 1467 à Noël 1468 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, F-BnFn.a.l. 1533, F-AD 18, 8G 1650-1652). Il est parti évêque de Saint-Papoul.

- *Cathédrale Saint-Etienne de Bourges, 1467-1468.* Denis de Bar est aussi chanoine de Saint-Etienne de Bourges. Il est un proche de Guillaume de Cambrai, archevêque de Bourges.

- *Evêché de Saint-Papoul, 1468-1471 et 1495-1510.* Denis de Bar est nommé une première fois après son canonicat à la Sainte Chapelle évêque de Saint-Papoul. Il le sera une seconde fois en 1495 après son départ de l'évêché de Tulle. Il cède son évêché de Saint-Papoul à son frère Charles de Bar (wiki/Liste_des_évêques_de_Saint-Papoul et Thaumas 1689 p. 767).

- *Evêché de Tulle, 1472-1495.* Denis de Bar fait son entrée solennelle le 25 mars 1472 à l'évêché de Tulle.

- *Epitaphe.* Thaumas de la Thaumassière écrit qu'« il se fait pour luy deux Anniversaires dans les Eglise de Saint-Etienne et de la Sainte Chapelle... Il mourut le dernier mars 1517 et fut enterré en l'Eglise des Jacobins de Bourges, vis-à-vis du Tombeau de son Père, où se voit sa figure en habits Pontificaux, et l'Epitaphe qui suit :

Praesul erat Sancti Papuli, Dionisius illi/Nomen, & à Barro, Nobilitatis bonos.

At decus hoc majus, quod cum virtutibus artes./Una omnes secum victor ab orbe tulit.

Quod si fortè polos nondùm tenet ; Altitonantem,/Propter eum precibus sollicitare piis.

Jean de Bar (1449-†1488)

Jean de Bar est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1449.

Jean de Bar est frère de Denis de Bar et fils de Jean IV de Bar, chambellan des roi Charles VII et Louis XI et « Grand Bailli » de Touraine en 1460 (wiki/Baugy_(Cher)). Après la charge de trésorier de la Sainte-Chapelle, il devient évêque de Beauvais.

- *Hostel du Roi.* Le chanoine Regnier qualifie Jean de Bar de maître des requêtes de l'Hostel du roi.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1449-1462.* Le chanoine Regnier écrit : « Jean de Bar licentier es loix, Maître des requêtes de l'hostel, fut pourveu de la dignité de la Trésorerie sur la résignation pure et simple que fit Monsieur des Ursins en sa faveur entre les mains de sa Majesté. Charles 7 le nomma le 27 mai 1449 comme il paroist par ses lettres données *in Domo forti Rassiliati*. Il prit possession le 7 octobre suivant... [II] est mort en 1487. Il est

inhumé dans le chœur de Saint-Pierre/Sainte-Marthe ». Il est remplacé par Louis de Melun (F-AD 18, 8G 1504, p. 6-6v).

Il nomme un vicaire général, Regnault Motin, un official, Guillaume de Villeneuve, un promoteur, Barthelemy Marechal junior et un penitencier, Jean Ploton. Il est mentionné au chapitre les 31 octobre et 2 juin 1450, en août 1452, le 17 novembre 1454 et pour la fête-Dieu 1457 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509). Dans les comptes 1449-1450, il prend des distributions à St Jean, St Remy, Noël, mais rien à Pâques, sauf les distributions dues au Trésorier. Il est qualifié d'évêque de Beauvois dans les comptes de 1462-1463. Le 24 septembre 1463 un nouveau trésorier est reçu (probablement Louis de Melun) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1647, 8G 1649). Il est possible qu'il reste trésorier de la Sainte-Chapelle tout en assurant la charge d'évêque de Beauvais jusqu'à la nomination de Louis de Melun.

- *Evêché de Beauvais, 1462-1488*. Jean de Bar est évêque de Beauvais de juin 1462 à mars 1488 (wiki/Liste_des_évêques_de_Beauvais), sans doute date de sa mort d'après Regnier.

Robert de Bar (1444-1445)

Robert de Bar est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1444.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1444-1445*. D'après Regnier, Robert de Bar, clerc a succédé à deffunct Monsieur Leotier. Ses lettres furent données à Nancy en Lorraine le 14 novembre 1444. Il prit possession le 9 janvier 1445 par procureur qui fut Renault Motin, chanoine de Saint-Etienne et prieur de Saint-Ursin. En marge est écrit qu'il n'a jamais résidé. La prébende de Robert de Bar ne fut pourvue qu'en 1476 par Guillaume de Chaumont. (F-AD 18, 8G 1504, p. 56). Sa prise de possession est aussi relatée dans le registre des délibérations capitulaires (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

Jean [Hanotin, Hottinet, Hutinet] Barat [Barra] (1510-1533)

Jean Hanotin Barra, né peut-être à Montigny le roi, compositeur, est reçu aux gages de clerc haute contre en 1510 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est sans doute clerc ordinaire en 1511 et 1512. Il réapparaît en 1523 aux gages de chapelain.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1512 et 1523*. Nous identifions Jean Barat, Jehan Barra et Hanotin Barra au même compositeur et chantre Hottinet ou Hutinet Barra. Jean Barat, haute-contre est reçu aux gages de clercs le 23 novembre 1510. Le 22 mai 1512 il est payé de ses distributions pendant les trois semaines qu'il a été malade. Le 25 octobre 1523, Hanotin Barra est à nouveau reçu, mais cette fois aux gages de chapelains (Brenet 1910 p. 57, 61, 79, d'après F-AN, LL 623 f. 75v, 103, LL 624, f. 69v).

- *Cathédrale de Langres, 1512-1514*. Les archives départementales de la Haute-Marne gardent trace de la réception de Me Jean Barra dit Hutinet le 31 mai 1512 à la psalette de la cathédrale et le renouvellement du serment de Jean Barra, maître des enfants de chœur le 24 juillet 1514 (Inventaire F-AD 52 2G11, f. 182v, 249v)

- *Collégiale Saint-Gervais-Saint-Protais de Gisors, 1533*. En 1533, « Maistre Hotinet de Barra, curé de Courcelles près Pontoise et de Neaufles près Gisors » est maître des enfants de chœur de l'église de Gisors (Lefebvre 1886 p. 58).

- *Autres benefices, 1533*. Curé de Courcelles près de Pontoise et de Neaufles près de Gisors.

- *Œuvres* (NG2. PCB) toutes à 4 voix : édition Treize livres de motets parus chez Pierre Attaignant en 1534 et 1535

Missa 'Ecce panis angelorum', *B-Br* IV.922, *D-Bsb* 40091, *F-CA* 4, *I-Rvat* C.S.26

Missa, *CMac* L(B)

Magnificat secundi toni (i), 1534, *Pc*; *Sv*

Magnificat secundi toni (ii), 1534, *Pc*, *NL-'sH*; *Sv*

Nuptiae factae sunt, 1521, *CH-SGs* 463, ed. in *MRM*, iv (1968) (attrib. Elimot in *I-Fl* acq.e.doni 666; anon. in 10 other sources); O radix Jesse, 1534, *Svii*; O Rex gentium, 1534, *Svii*; Peccantem me quotidie, *Bc* Q19, ed. in *SCMot*,vi (19??); Salve regina, 1535, *S* xii; verbum iniquum et dolosum, 1539

Nicaise Barat (1440-†1468)

Nicaise Barat est chapelain en 1440 et chapelain perpétuel en 1448 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt probablement en 1468.

• *Sainte-Chapelle de Paris*, 1440-1468. Nicaise Barrat est chapelain puis chapelain perpétuel. à partir du 16 octobre 1448. Dans les comptes de 1440, il est appelé Nicaise sans nom : « A messire Nicaise aussi chappellain de messire Thomas Levasseur qui pour ceste annee a esté absent l'espace de cinq sepmaines et n'a servy que 47 sepmaines, ... ». Il est cité avec son nom complet dans les comptes de 1441, 1442, 1444 et 46 (Brenet 1910, p. 29, d'après F-BnF ms fr. 22392, f. 13v, 41 et 140). Le 16 octobre 1448, Nicaise Barrat devenu chapelain perpétuel est « deschargé de servir pour chapelain de chanoine » (Brenet 1910, p. 31, d'après F-AN, LL 598, f. 40-40v). Il est cité comme chapelain perpétuel dans les comptes de 1448, 1449 et 1450 (Brenet 1910, p. 31, 32, d'après F-BnF ms. fr. 22392, f. 271v, 272 et 328v). D'après Dongois, Jehan Perrinet succède en 1468 à Nicaise Barrat, comme chapelain perpétuel (Brenet 1910, p. 42, d'après F-AN, LL 630, p. 324.). On peut donc penser que Nicaise Barat est décédé cette même année. Gilles Dongois écrit de façon sans doute erronée que Nicolas [sic] Barrat obtient la chapellenie perpétuelle de Saint-Nicolas et Saint-Louis en 1466. Il faut donc lire 1448.

Son obit est célébré le 25 février ou le 22 mars : « Obitus annalis dominorum Stephani de tribus dominus et fratris Guerini sagonensis episcopi, huius capelle quondam canonicorum : necnon Nicasii Barat, eiusdem capelle capellani perpetui. Quorum animabus deus sit propitius » (F-Pm, ms. 3339).

Jean Barbachon (1562-†1572)

Jean Barbachon est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1562. Il meurt le 23 février 1572.

• *Sainte-Chapelle de Paris*, 1562-1572. Jean Barbachon est cité comme chapelain ordinaire, les 21 mars 1562 (n. st.) et 12 septembre 1563, dans deux listes de diffusion d'ordonnances relatives aux absences irrégulières des chapelains et clercs (Brenet 1910, p. 105, d'après F-AN, LL 626, f. 141, 158). Le 10 mai 1567, il figure sur un procès verbal de délibération. Le 11 avril 1571, il est témoin de remontrances faites par le chantre à Jean Gueniart, « qu'on dict estre receuz à la chapelle de la Royne Mère » pour ses absences à la Sainte-Chapelle. Enfin, il est fait mention de son exécution testamentaire le 19 mars 1572 (Brenet 1910, p. 111, 119, 121, d'après F-AN, LL 599, f. 12, 77, 92v). Son décès le 23 février 1572, le même jour que Pierre Certon est enregistré dans les deux obituaires de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910, p. 122, d'après Bibli. Maz. ms. 3339, f. 61v et F-BnF ms. lat. 11741, f. 51v).

Pierre Barbarin [Barberin] (1522-†1531)

Pierre Barbarin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1522. Il meurt en mai 1531.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1522-1531*. D'après Regnier, « Pierre Barberin a succédé à Monsieur de La Loe par résignation qu'il fit en sa faveur. Il prit possession le 23 juin 1522. Fut chanoine de Saint-Etienne. [Il est] mort en 1531 au mois de mai, est inhumé dans la chapelle de Saint Martin ». Il est remplacé par Gilbert de Charpeignes (F-AD 18, 8G 1504, p. 120v).

Pierre Barbarin est mentionné pour la première fois le 10 novembre 1526, comme chanoine, dans une délibération du chapitre. Il est très souvent commis à la maîtrise dans les délibérations du chapitre et s'oppose aussi souvent à ce même chapitre. Le 17 novembre 1528, il est cité parmi les chanoines en procès contre « noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie, tresorier » concernant l'héritage de feu Jacques Dupont. Le 21 novembre 1528, le chapitre délibère sur l'absence de maître des enfants : « Oye la remonstrance faicte en chappitre touchant de pourveoir ung maistre des enffans de cuer de l'eglise. Et sur ce opiné par antiquité messieurs ont ordonné et esleu m^o des enffans de cuer maistre Pierre Marault vicaire de l'eglise de ceans. Et ordonné quil viendra faire le serment en tel cas acoustumé. Et pour se donner garde desd enffans et les revisiter une foys ou deux la septimaine messieurs ont commis et ordonné messires Basiron et Barbarin ».

Le 4 février 1529, les clefs du trésor [des lettres] sont données a Basiron, vu que Barbarin, nommé vicaire du trésorier [à la place de feu Bochetel] a celles du trésorier. Le 6 avril 1529, messieurs le chantré et Barbarin sont commis pour vérifier « les parties baillees par ledit Verier quil a faictes pour lesdits enffans ». Le 26 mai 1529, messire Marin Rebours a esté receu vicaire en ladite Sainte-Chapelle de monsieur Basiron chanoine de ladite eglise. Au rapport fait par monsieur le chantré lequel a rapporté et dit a monsieur Barbarin comme vicaire du tresorier que ledit Rebours estoit suffisant en l'art de musique et capable pour tenir ladite vicairie. Apres lequel rapport ledit Barbarin comme vicaire a renvoié ledit Rebours audit chantré pour le installer et faire faire le serment en tel cas requis et acoustumé... ». Le 28 août 1529, messieurs ont commis et ordonné pour veoir les parties du maistre des enffans de cuer de l'eglise et pour accorder avec luy de la norriture de deux enffans quil a norry messieurs le chantré et Barbarin. Le 26 octobre 1529, « oye la requeste faicte par maistre Pierre Marault maistre des enffans de cuer de l'eglise sur le gouvernement desdits enffans messieurs ont dit audit Marault present audit chappitre, il se desparte de ladite maistrize. Et quant a ses parties ont commis messieurs le chantré, Barbarin et Buxerecte.

Le 26 janvier 1530, maistre Pierre Pastoris « supplie messieurs faire faire deux estudes pour les enffans de cuer en la maison desdits enffans, messieurs ont commis et ordonné pour faire faire lesdites estudes monsieur Barbarin ». Le 26 février 1530, messieurs ordonnent estre baillé a monsieur Barbarin pour le recompenser de la despence que a faicte en sa maison ung des enffans de cuer de l'eglise, la quantité de 6 boisseaux froment et 6 boisseaux seigle. Le 7 mai 1530, messires Robert de Cambray et Jehan Poyvreaul, chanoines de l'eglise de Bourges, sont venus audit chapitre, commis par messieurs les doyen et chapitre d'icelle lesquels ont exposé a messieurs les tresorier et chapitre quilz avoient en leur chapitre parlé de l'accord des processions pour doresnavant les faire avec lesdits seigneurs de l'eglise de Bourges en la manière qu'autresfoys avoient esté faictes. Et pour en deliberer avoient lesdits sieurs de l'eglise de ceans commis le doien de ladite eglise et autres chanoines. Et que de la part de messieurs de ceans, il leur pleust commectre aucun d'eulx. Messieurs pour ce faire ont commis monsieur le tresorier, messieurs le chantré, Alabat et Barbarin. Les 28 et 30 mars 1531, il est présent au chapitre pour la réception de Martin Le Rasle et de François Poulin comme enfants de chœur.

Enfin Pierre Barbarin meurt en mai 1531, car le 9 mai 1531, messire Baugy veut la maison de feu monsieur Barbarin et concernant sa prébende, son remplacement est difficile. Le 21 octobre 1531, on écrira « touchant la chapellenie vacante de feu messire Gaspard Verrier affin de se enquerir qui a eu la prebende de feu Barbarin pour y faire pourveoir ». Le 25 novembre 1531, messieurs ont « présenté a monsieur le tresorier et autres... a l'office de chappellenie vaccant par le deces et trespas de feu messire Gaspard Verier, maistre Jehan Le Botillier, maistre des enfans de cueur de ceans comme suffisant et ydoine pour obtenir ledit office attendu le deceps de feu messire Pierre Barbarin en son vivant chanoine et prebendé qu'il ne est point deument apparu de chanoine au lieu dudit feu Barbarin jusques a present... ». Le 1^{er} février 1533, messire Gillebert de Charpeignes a présenté des lettres de collation de la prébende de feu Barbarin, et depuy messire Jean Girondier alias de Morenne, puis Jean Porcher qui en a fait resignation (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 1, 144, 160ca, 175ca, 182, 204, 217, 238v, 247, 263, 8G 1515, f. 82v, 83, 90ca, 129, 130ca, 247, 8G 1501).

- *Cathédrale Saint-Etienne de Bourges, 1531*. D'après Thaumassière Pierre Barbarin est chanoine de l'église Saint-Etienne. Il y est inhumé dans la chapelle de Beaucaire dédiée à Saint Martin (Thaumassière 1689 p. 109).

Claude Barbelot (1577-1598)

Claude Barbelot, chantre haute-contre, a une carrière compliquée entre les Saintes-Chapelles de Paris, de Bourges et la Chapelle Royale de Henri III. D'abord gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1577, il est vicaire en 1579 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Claude Barbelot revient à la Sainte-Chapelle de Paris de 1582 à 1584, année où on le trouve à la Chapelle Royale. Il repart à Bourges comme vicaire de 1585 à 1586, puis revient comme clerc à la Sainte-Chapelle de Paris en 1596. Claude Barbelot apparaît une dernière fois en 1598 à la Sainte-Chapelle de Bourges comme gagiste.

- *Sainte Chapelle de Paris, 1577, 1582-1584 et 1596*. Claude Barbelot, chantre haute-contre, est gagiste à la Sainte-Chapelle de Paris le 23 février 1577 : messieurs « ont donné à Claude Barbelot chantre du diocèse de Beauvais sa sepmaine attendu qu'il a servi a l'église et continuera jusques à ce qu'il soit présenté par l'un des messieurs pour estre receu clerc soubz sa prébende ». Claude Barbelot est ensuite mentionné comme chantre haute-contre sous la prébende de Monsieur de Hérinault les 28 avril 1582 et le 14 juillet 1584, pour des dons les 6 mai 1582 et 5 octobre 1583. Claude Barbelot est enfin reçu comme clerc le 13 mars 1596, date à partir de laquelle il ne sera plus mentionné dans Brenet (Brenet 1910 p. 133, 135, 136, 146 d'après F-AN, LL 600, f. 22, 46, 57v, 151v).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1579, 1585-1586, 1598*. Claude Barbellot est receu comme gagiste à la Sainte-Chapelle de Bourges, puis dans la foulée vicaire, office dans lequel il ne reste que 2 mois. Le 29 septembre 1579, « messieurs ont receu messire Claude Barbellot chantre pour servir au cueur aux gaiges de 100 livres tournois par an et son pain de chapitre ; et ce tant quil leur plaira ; et mandé a leur receveur de paier lesdits 100 livres tournois par semaine et par esgalle pourtion audit Barbelot ». Le 6 octobre 1579, « Demerlier presente pour vicaire au lieu de messire Regné Le Mir [noir, Noier ?] nagueres son vicaire vacant par sa demission messire Claude Barbellot natif de Beauvoix en Beauvoysin ». Il est renvoyé au chantre. Le 6 octobre 1579, messieurs « ont ordonné que le receveur baillera a messire Claude Barbellot gagiste de sceans la somme de 100 sous tournois sur son gaigne qu'il a fait et pourra faire cy apres ». Le 13 octobre 1579, le chantre fait son rapport sur Barbellot, qui est reçu vicaire. Le 24 novembre 1579, Demerlyer presente un vicaire au lieu de messire Claude

Barbellot (demissionnaire) messire Jacques Bauchet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540-1541).

Le 5 octobre 1585, « messieurs ont reçu aux gaiges de 40 eus par an et son pain messire Claude Barbellot chantre et muzicien [rayé : et de la thaille] haulte contre ». Le 15 octobre 1585, « monsieur Bochetel a présenté comme vicaire a la place de messire Charles Loys demissionnaire messire Claude Barbellot ». Le rapport sur Claude Barbellot le juge capable. Il est reçu vicaire. Le 27 septembre 1586, « a Morice, Barbelot et au maistre des enffens leur gagne pour avoir esté absent » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Il réapparaît comme gagiste haute-contre à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1598 : « Par lordonnance du 4 juillet 1598, a este paye a maistre Claude Barbellot hautecontre la somme de douze escus pour son gaigne de neuf sepmaines... a raison de 4 livres par sepmaines... 36 livres tournois » Suivant cette même ordonnance, Claude Barbellot chantre gagiste reçoit un don de deux escus, soit 6 livres tournois (F-AD 18, 8G 1662).

- *Chapelle Royale de musique (Henri III), 1584*. Claude Barbelot est qualifié en 1584 chantre du roi sans plus de précision (Handy 2008 p. 450 citant BrossardY 1965 p.18). Cette double affectation à la Chapelle Royale et à la Sainte Chapelle explique peut-être son long statut de gagiste et vicaire à la Sainte Chapelle.

César Barbier (†1628)

César Barbier est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris décédé le 2 février 1628.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1628*. César Barbier est enfant de chœur décédé le 2 février 1628, enterré le 3 février. Les frais de l'enterrement sont payés le 19 février. Il est remplacé le 17 mai 1628 par Nicolas Ballagny (Brenet 1910, p. 168, d'après F-AN, LL 602, f. 6v et LL 620, f. 11v).

Geoffroy Barbier [Le Barbier] (1482-†1507)

Geoffroy Barbier est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1487.

- *Cathédrale de Rouen, 1482-1490*. Attesté comme tenoriste à la cathédrale de Rouen dès 1482 selon (Collette & Bourdon 1892, p. 31), son engagement est toutefois daté de mars 1489 par Rob Wegman (Wegman 2009, p. 35, d'après F-AD-76, G 2144, f. 73v). Encore payé en octobre suivant (ibid.), il fut remplacé le 4 novembre 1490 au collège des Clémentins par un autre ténoriste, Jean de Saint Gilles (Tabbagh PCR, comm. du 9 octobre 2008, d'après F-AD-76, G 2144, f. 185-185v). Il était cependant à Paris en 1487.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1487-1507*. Geoffroy Barbier est reçu à la Sainte-Chapelle le 2 mai 1487 : Messieurs « ont ordonné que maistre Geoffroy Barbier aura vivres et distributions de chapelain en servant en la Sainte-Chapelle ». Il n'est plus cité avant le 8 septembre 1507, date à laquelle on ordonne de réparer « la chambre qui était occupée par le feu Me Geoffroy Barbier ». Le 19 juillet 1508, cette chambre est attribuée à Me Jean Cacambougne, chapelain, et Claude de Cermisy, cleric (Brenet 1910, p. 39, 48, d'après F-AN LL 621, f. 132, LL 623, f. 35). Bien qu'il ne soit pas cité entre 1487 et 1507, il pourrait avoir servi assez régulièrement pendant toute cette période.

- *Monument funéraire en la collégiale de Gisors, 1507*. Il fut apparemment enterré à Gisors, dont il était originaire et où son monument funéraire, situé dans une chapelle latérale, est décrit dans une publication de 1858 : « On remarque dans une chapelle latérale méridionale, la statue couchée d'un individu mort phthisique (sic). Ce morceau de sculpture est placé dans

la chapelle de St. Clair : c'est une pierre de 1 m. 88 de long, sur 0 m. 68 c. de large, enclavée dans le mur. On lit les inscriptions suivantes près de cette statue : Au-dessus : « Quis quia ades, tu morte cades, sta, respice, plora, / Sum quod eris, modicum cineris, pro me, precor ora. » Traduction. Qui que tu sois, tu succomberas, frappé par la mort, arrête donc, regarde et pleure. Je suis ce que tu seras, un peu de cendre, je te conjure de prier pour moi. Ensuite : « Fay maintenant ce que voudras, / Avoir fait quand tu te mourras. » Et puis : « Je fus en ce lieu mis / L'an 1526. » A la tête de ce morceau de sculpture on lit l'épithaphe de Geuffray (Geoffroy) Lebarbier, prêtre, natif de Gisors, chapelain de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris. Ce marbre a été placé là aux frais de Pierre Lebarbier, curé de Lattainville, frère du décédé. On lit la date : XVIIIe, jour de novembre Vc&VII, au bas de cette inscription. L'M est oubliée, ce doit être 1507. En haut, en manière de banderolle, est la légende : « O mater Dei memento mei. » (Hersan 1858, p. 269-270). Une photo de ce monument qui se trouve encore aujourd'hui dans la chapelle Saint-Clair, figure dans le livre d'É. Hamon sur Gisors, qui précise que les héritiers avaient laissé 100 l. à la fabrique de l'église en 1507 (Hamon 2008, p. 108, 180, d'après F-AD 27, G 1965, f. 48).

Nicolas Barbier (1629)

Nicolas Barbier est clerc haute contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1629.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1629.* Clerc haute-contre, Nicolas Barbier reçoit une gratification le 4 avril 1629 « pour luy aider à achepter un surplis et une aumusse » et un don le 1^{er} septembre 1629 pour acheter un surplis (Brenet 1910 p. 172 d'après F-AN, LL 602, f. 49r et 65r).

[-] Barbot (1519)

Barbot sans prénom est sans doute clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1519.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1519.* Barbot est mentionné sans prénom ni qualification une seule fois le 21 décembre 1519 pour une chambre (Brenet 1910, p. 72, d'après F-AN, LL 624, f. 7).

Durand Bardet (1446-†1472)

Durand Bardet prêtre est receveur général de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1446. Il meurt le 28 janvier 1472.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1446-1472.* Le 14 mars 1446, Durand Bardet, prêtre est nommé receveur général. Le 26 juillet 1447, il est receveur général avec Bathélemy Maréchal junior. En août 1452, il est renommé receveur après destitution de Jean Guillot [nommé probablement en mai 1451]. Suite à un règlement sur les fonctions de receveur, Durand Bardet est nommé le 13 juillet 1453, receveur général pour un an jusqu'à la Noël, à 20 ou 25 livres de gages. En juin 1456, il est reconduit receveur pour un an jusqu'à la Saint-Jean Baptiste. Le 5 janvier 1457, il est témoin à la réception de Pierre Dorsanne. En 1462 (après Miséricorde), il a une maison dans le cloître de la Sainte-Chapelle. Il est qualifié de chanoine de la collégiale de la vierge Marie de Moyen Moutier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 36). Durand Bardet meurt le 28 janvier 1472 (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534).

Jean Bareau [Barreau] (1565-†1586)

Jean Bareau est clerc haute contre en 1565, chapelain et maître des enfants de chœur en 1572 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1576. Il meurt le 25 mai 1586.

Un Jean Barreau est mentionné comme vicaire de la cathédrale de Laon en 1565. Il est très probablement le Jean Bareau de la Sainte-Chapelle de Paris reçu en 1565. Jean Barreau maître des enfants est renvoyé de sa charge au profit de Etienne Testard en août 1576. En septembre 1576, on retrouve un Jean Barreau gagiste puis chapelain à la Sainte-Chapelle de Bourges. Il s'agit très certainement du même homme, chantre haute contre.

- *Cathédrale de Laon, 1565.* Jean Barreau est mentionné comme vicaire de la cathédrale de Laon en 1565 (F-AD 02, G. 1859, f. 130 (ou après) en 1565).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1565-1576.* Jean Bareau est mentionné la première fois le 22 décembre 1565 comme clerc pour le paiement d'une semaine et une seconde fois le 10 mai 1567 dans un procès-verbal de délibération (Brenet 1910 p. 109, 111 d'après F-AN, LL 626 f. 177 et LL 599, f. 12). Les 9 et 13 août 1572, il est cité comme maître de musique des enfants avec à cette dernière date une première réprimande pour avoir sans autorisation « bailler l'habit à ung enfant de chœur ». Il succède ainsi à Pierre Certon comme maître de musique. Le 3 décembre 1572, Jean Bareau, qui était clerc du Trésorier, est reçu chapelain ordinaire sous la prébende de Monsieur de Bangy. Le 21 décembre 1575, Jehan Bareau reçoit une longue remontrance sur sa gestion de la maîtrise : « La remontrance faicte par Monsieur le Chantre à Messieurs que le plus grand des enffans de chœur de l'église de ceans s'en estoit allé et absenté ce matin pour le mauvais traictement et oultrages que luy a cy devant faict Bareau leur maistre, de l'avoir batu tant à coups de poing et de pied... et aussi qu'il reçoit des enffans tant par faveur que autrement ainsy que bon luy semble sans autre esgard s'ilz sont sains et capables pour le service de l'église, et de plusieurs autres abbus que ledit Bareau commet en la reception desdits enfans et au service et serémonies de l'église ». Le 3 juillet 1576, les chanoines font défense à Bareau de recevoir aucun enfant de chœur « et aussy est commande audit Bareau de vivre sans scandalles et monstrier bon exemple aux susdits enffans de cœur ». Le 25 juillet 1576, « après que Bareau maistre des enffans de cœur de la Sainte Chapelle a exhibé et a donné lettres de mon seigneur le Trésorier, et remonstré que par icelles mondit seigneur luy avolt remis ses faultes cy devant faictes et en partant ne devoit estre recherché d'icelles, mesdits Seigneurs ont délibéré et ordonné audit Bareau se retirer par devers monsieur l'official de la Sainte-Chapelle qui est son juge pour luy faire justice ». En août 1576, Jehan Bareau est remplacé comme maître de musique des enfants par Etienne Testard, qui restera dans cette fonction jusqu'en 1585 (Brenet 1910, p. 110, 125, 127, 128, 124 d'après F-AN, LL 599, f. 99, 105, 148v, 156, 157v, 158). A partir de 1576, il n'est plus fait mention de Jean Bareau à Paris.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1576-1586.* Le 4 septembre 1576, « messieurs on retenu et retiennent aux gaiges de 120 livres tournois par an et le pain de chappitre messire Jehan Barreau pour servir de haulte contre et chanter a l'église de seans et ce jusques ad ce quil soit présenté a la place de chappelain par aulcuns de messieurs ». Le 11 septembre 1576, « messieurs ont... promis a messire Jehan Barreau receu puy nagueres aux gaiges de seans que ou messieurs David et Quynault chanoine de seans ne le presenteront chappelin suyvant le droict quilz ont de ce faire a cause de leurdite chanoynie le chapitre mesme le presentera en telle place de chappelin pour monsieur Pallu a cause de sadite prebende pour son infirmité ». Le 15 septembre 1576, « Quinault presente comme chappelain a la place de maistre Pierre de La Pierre vaccant par sa demysson qui tient a present la chappellenye de monsieur le tresorier, messire Jehan Barreau ». Il est renvoyé à Chevrier. Le 6 octobre 1576, « le receveur payera a

Jehan Barreau, chapelain la somme a quoy se trouvera monter 12 journées quil a esté gagiste de seans a raison de six vingt livres tournois par an ». Le 27 novembre 1576, « sur la requeste verbale faite a plusieurs foys par messire Loys Du Jardin, Charles Johannes, Nicollas Cochoys, Jehan Joussellin, Michel Le Myr et Jehan Barreau tous chappellins et vicaires receus l'année presente en l'église de seans tendant affin qu'il pleust a messieurs leur accorder leur gaigne du blé et vin quils ont gagné des ors leur reception jusques au jour Saint-Michel dernier » ; le chapitre répond favorablement. Le 28 février 1579, « le receveur payera au chantre 4 ecus 6 sous tournois pour l'achapt de deux livres de musique de notes et de muses [sic] pour servir en l'église, lesquels il a achaptez de Barreau chappelain de seans. Le 25 août 1579, « messieurs ont ordonné que le receveur payera a Anthoine Tallont maistre masson la somme de 30 livres 17 sous a laquelle somme se sont trouvez monter les partyes et besoignes par luy faictes et fait faire tant en la maison de la mestrise celle de monsieur David maistre Jehan Barreau que en l'église de ceans ». Le 25 juin 1580, Jehan Barreau reçoit son gaigne « pour le temps qu'il a esté prisonnier ». Le 1^{er} octobre 1580, Jehan Barreau obtient ses distributions pour 20 jours. Ce même jour, « messieurs ont ordonné que leur receveur general payera a messire Jehan Barreau la some de 6 livres tournois 13 sous 8 deniers pour ung moys de la pention de Charles Loys qui est escheue il y a ja longtemps en le consentant par ledit Loys qui bailhera quittance au chappitre de tout le temps passé jusques au jour quil est rentré de nouveau pour demeurer en l'esglise de seans qui feu il y a environ six sepmaines ainsi qu'il appert par acte de sa reception de ce jourdhuy » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1542).

Le 1^{er} juillet 1581, Clairé, Barreau, Taillon, Johannet, Foideau et Charles Loys obtiennent leur gaigne « a la charge qu'ilz feront meilleure residence en l'église quilz n'ont fait par le passé ». Le 18 novembre 1581, messieurs ont « conclud que messire Jehan Barreau chappelain de seans qui avoit acoustumé pour desservir sadite chappellenye se mectre et sieger du costé destre du cueur de l'église de seans pour la foyblesse de chanter et de voye, se mectra du costé de la main senestre en attendant qu'il en ay testé aultres receuz pour rendre les deux costez esgaulx et ce sans tirer a consequence ». Le 23 décembre 1582, « Yves Bessac, chapelain dict que la maison de Yves Cycard est vaccante, ayant prins party en l'église de Bourges ». Il demande cette maison. De même Jehan Barreau demande celle de Bessac. Le 3 février 1583, « messieurs ont acordé a messire Jehan Barreau chappelain la some de ung ecu sol par an pour faire la chappe au lieu du chantre. [Ce même jour] la maison de Cycard est baillée a Charles Johannet et celle de Johannet a messire Jehan Barreau ». Le 13 juin 1583, « messire Jehan Barreau a remonstré que cydavant il avoit esté commis pour faire la chappe du chantre aux gaiges seullement d'ung escu qu'il pretend n'estre suffisant veu et considere les jours qu'il faut vacquer, pour ces causes a supplyé messieurs luy augmenter lesdits gaiges tant pour le passé que pour l'advenir aultrement ne pourroit faire ladite charge » ; il aura 2 ecus sol par an a compter du 3 février deryer. Le 31 mai 1586, « sera fait bail a Jehan Morice, chapelain bassecontre de la maison de feu Jehan Barreau ». Le 19 juillet 1586, est noté que Jehan Barreau est mort le 25 mai 1586. Le 16 décembre 1586, « monsieur Marault presente comme chappelain a la place de feu messire Jehan Barreau messire Philbert Tabourot » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 3ca, 34v, 109v, 123v, 165v, 8G 1544).

Garnier [Guarnerius] de Baron [Barrone, Berron] (1350-†1380)

Nous nous référons à la notice de Xavier de La Selle (La Selle 1995, p. 290-291) qui se réfère aussi au (Père Anselme p. 227). Garnier de Berron est mort le 17 septembre 1380, contrairement à ce qu'écrit Henri Stein qui cite 1380 comme date de réception à la Sainte-Chapelle et 1382 son année de remplacement par Jean Crete. Garnier de Berron est enterré

dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle.

- *Chapelle Royale de la cour de France (Jean le Bon), 1350-1356.* Garnier de Baron est d'abord sous-aumônier de Jean le Bon le 15 septembre 1350, avant de remplacer Michel de Brèche comme aumônier le 16 septembre 1355 (La Selle 1995 p. 291 d'après F-AN, KK 9, f. 2). Il est présent à la bataille de Poitiers, et après la capture du roi, il vient le retrouver à Bordeaux en octobre 1356.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1380.* Si l'on adopte le point de vue de Xavier de La Selle, Garnier de Berron est reçu chanoine avant 1380 et le reste jusqu'à sa mort le 17 septembre 1380. Parmi ses exécuteurs testamentaires, on trouve deux chanoines de la Sainte-Chapelle Pierre de Baune et Amaury de Condé. Il fonde plusieurs messes qui sont inscrites dans l'obituaire de la Sainte-Chapelle, une double messe à Marie célébrée le 26 janvier, une messe des saintes reliques célébrée le 1^{er} octobre. Son obit lui-même est mentionné les 20 et 26 janvier, le 19 août et le 17 septembre : « *Missa duplex de beata maria fundata a domino Barnerio de barone quondam elemosinario regis Joannis. Cujus anime deus sit propitius. In qua dicitur prosa. Mittit ad virginem. et offertorium. Recordare. et profundatore. Deus qui Inter apostolicos. quequidam unosabbatorum ante septuagesimam celebrabitur* » (F-Pm, ms. 3339, f. 37v et F-Pn, Lat. 17741 cité par Molinier 1902 p. 815, 822, 821).

- *Autres bénéfices.* Garnier de Baron est chanoine de Saint-Etienne de Troyes sans doute pendant qu'il est sous-aumônier du roi (Molinier 1902 t. IV, p. 534). Il possède un canonicat au chapitre de Noyon qu'il résigne en 1369. Il est également chanoine de Laon avec la dignité d'archidiacre de Thiérache de 1363 à 1376 (Millet 1982 n° 441) et il est jusqu'en 1362 chantre de Meaux (*Reg. Urbain V* n° 4730, 24756). Il donne à l'église de Meaux un revenu de 60 florins pour qu'on y célèbre son obit.

Thomas Barrilhet (1505-1506)

Thomas Barrilhet est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1505.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1505-1506.* Le 16 juillet 1505, Charles Patofleau, chanoine prébendé en l'église de Bourges quite a messire Thomas Barrilhet, chapelain de la Sainte-Chapelle, curé d'avour (Avord) une pension qu'il a sur ladite cure.

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilhet, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire d eladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan

Guerin et Jacques Du Pont prestres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assemblez ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient paie pour employer au prouffit d'eladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 1, f. 6v-7).

Jean Barrillat [Barrilhat, Barrillault ?] (1555-1576)

Jean Barrillat, dont les lettres de tonsure datent de 1555, est vicaire en 1572, chantre et organiste de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est peut-être le compositeur Barillault qui en 1576, reçoit « le triomphe de la Cécile » au Puy de musique d'Evreux.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1572-1575*. Le 20 octobre 1572, « sur la requeste par escript presentee par Jehan Barrilhat chantre attendant affin d'estre receu vicaire en l'eglise de ceans en la place en laquelle il appartient a present au chanoine qui est proveu de la chanoynie que souloit tenir deffunct monsieur Guillouet de son vivant chanoine de ceans, apres que ledit Barrilhat a esté nommé par le chapitre a monsieur le thesaurier present, monseigneur a ordonné que icelluy Barrilhat sera examyné sur sa suffisance ou insuffisance ». Le 4 novembre 1572, « messieurs ont entendu le rapport de monsieur le thesaurier sur la suffisance de messire Jehan Barrilhat quilz avoient présenté audit sieur pour estre vicaire en la place de Jacques Busserat vaccant par sa demission et a laquelle place leur appartenoit de presenter a cause que la prebende... vaque de present ». Il est receu. On fait « comparoir messire Mathieu de La Verlarye chanoine de Saint-Pierre le Puellier et Pierre Chasgnon brodeur qui ont dit et deposé cognoistre ledit Jehan Barrilhat de veue et frequentation et scavent icelluy estre né en loyal mariaige de Pierre Barrilhat, maistre barbier cirurgien en ceste ville et de deffuncte Crionportiere [?] ses pere et mere ». Ses lettres de tonsure sont signées du 23 mars 1555. Il prête serment... A la charge toutesfoys quil sera tenu jouer des orgues toustes foye et quantes qu'il en sera besoing ». Le 16 décembre 1572, messire Jehan Barrilhat vicaire obtient ses distributions pour 8 jours. Le 21 février 1573, sur la « requeste de Jehan Barrilhat quil pleust a messieurs luy bailler une portion du bled de la... distribution qui a esté faicte ; messieurs actendu que ledit Barrilhat a esté ci tard et quil n'a peu ny muys gangner aulcun bled ; et jointct que icelluy est desja distribué [messieurs] ont ordonné que Jehan Barrilhat n'aura aulcun chose quant a present ». Le 21 mars 1573, Jehan Barrilhat obtient ses distributions pour 7 jours. Le 30 mars 1574, « messieurs ont accordé a messire Jehan Barrilhat vicaire son gaigne pour 8 jours entiers quil a esté prisonnyer es prisons de la chambre des comptes ». Le 1^{er} mars 1575, « messieurs, pour l'absence de monsieur Jomyer chanoine auquel il est... de nommer et presenter ung vicaire au lieu et place de messire Jehan Barilhat vaccant par sa demission, ont présenté a monsieur Dumayne, vicaire du tresorier, messire Guillaume Chabot [rayé : Chabert] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536, 8G 1538).

• *Maison de monsieur de Rouville [Jean ?], 1576*. Un certain compositeur Barillault qui en 1576 « estant à la suite de monsieur de Rouville », reçoit le prix le plus prestigieux au Puy de musique d'Evreux, « le triomphe de la Cécile, enrichy d'or qui est le plus grand prix » pour son « sonnet chrestien françoys fait à deux ouvertures » Race de Roys et pourrait être notre homme (Handy 2008, p. 77, 525 citant Bonnin & Chassant 1837, p. 54). Il s'agit sans doute de Jean de Rouville qui posséda les terres d'Alisay et de la Boche de 1549 à 1589 (Charpillon 1868, p. 97) et qui est dit avoir rendu des services considérables aux rois Henri II, Charles IX et Henri III (Desbois 1757, tome second, p. 213).

Garnier [Guarnerius] de Baron [Barrone, Berron] (1350-†1380)

Nous nous référons à la notice de Xavier de La Selle (La Selle 1995, p. 290-291) qui se réfère aussi au (Père Anselme p. 227). Garnier de Berron est mort le 17 septembre 1380, contrairement à ce qu'écrivait Henri Stein qui cite 1380 comme date de réception à la Sainte-Chapelle et 1382 son année de remplacement par Jean Crete. Garnier de Berron est enterré dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle.

- *Chapelle Royale de la cour de France (Jean le Bon), 1350-1356.* Garnier de Baron est d'abord sous-aumônier de Jean le Bon le 15 septembre 1350, avant de remplacer Michel de Brèche comme aumônier le 16 septembre 1355 (La Selle 1995 p. 291 d'après F-AN, KK 9, f. 2). Il est présent à la bataille de Poitiers, et après la capture du roi, il vient le retrouver à Bordeaux en octobre 1356.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1380.* Si l'on adopte le point de vue de Xavier de La Selle, Garnier de Berron est reçu chanoine avant 1380 et le reste jusqu'à sa mort le 17 septembre 1380. Parmi ses exécuteurs testamentaires, on trouve deux chanoines de la Sainte-Chapelle Pierre de Baune et Amaury de Condé. Il fonde plusieurs messes qui sont inscrites dans l'obituaire de la Sainte-Chapelle, une double messe à Marie célébrée le 26 janvier, une messe des saintes reliques célébrée le 1^{er} octobre. Son obit lui-même est mentionné les 20 et 26 janvier, le 19 août et le 17 septembre : « *Missa duplex de beata maria fundata a domino Barnerio de barone quondam elemosinario regis Joannis. Cujus anime deus sit propitius. In qua dicitur prosa. Mittit ad virginem. et offertorium. Recordare. et profundatore. Deus qui Inter apostolicos. quequidam unosabbatorum ante septuagesimam celebrabitur* » (F-Pm, ms. 3339, f. 37v et F-Pn, Lat. 17741 cité par Molinier 1902 p. 815, 822, 821).

- *Autres bénéfices.* Garnier de Baron est chanoine de Saint-Etienne de Troyes sans doute pendant qu'il est sous-aumônier du roi (Molinier 1902 t. IV, p. 534). Il possède un canonicat au chapitre de Noyon qu'il résigne en 1369. Il est également chanoine de Laon avec la dignité d'archidiacre de Thiérache de 1363 à 1376 (Millet 1982 n° 441) et il est jusqu'en 1362 chantre de Meaux (*Reg. Urbain V* n° 4730, 24756). Il donne à l'église de Meaux un revenu de 60 florins pour qu'on y célèbre son obit.

Jacques Barrin (1581-†1614)

Jacques Barrin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1581 à sa mort en 1614.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1581-1614.* Dongois écrit : « Jacques Barrin neveu de Toussaint Barrin fut reçu le 9 février 1581 après la mort de son oncle dont il eut la prébende [de la 8^e chanoinie] qu'il posséda jusqu'en 1614 qu'il mourut. Il posséda le Prieuré du Lay au diocèse de Beauvais proche Beaumont... Il est enterré dans la basse Sainte-Chapelle où son épitaphe est posée dans le chœur ». Il est remplacé en 1614 par son neveu Jacques Barrin II (F-AN, LL 630, p. 235-236, Morand 1790 p. 295-296, Stein 1912, p. 135).

D'après (Romaneix 2001 p. 15) on trouve des traces de procédure concernant la chapelle et maladrerie du Roule et les fermiers du Bas-Roule, contre Jacques Barrin, chanoine de la Sainte-Chapelle, dossier s'étalant de 1562 à 1583.

Son obit est mentionné le 29 décembre dans l'obituaire de la bibliothèque mazarine : « *Eadem die vel proximiori non impedita. Obitus fundatus per Dominum Jacobum Barrin huius Sanctae Capellae Canonicum. In quo fiet talis distributio praesentibus In vesperis mortuorum scilicet. Domino Thesaurario. xx. sol. turo. cuilibet Canonico. x. sol. tu. Domino Cantori ultra praebendam. [gratté]. sol. tu. Cuilibet Cappellano tam perpetuo quam ordinariis. iiii sol. cuilibet Clerico. iij. sol. Pulsatori. ij. sol. duobus Choristis, cuilibet. j. sol. vi. denari.*

[décorations]. *Sequenti vero die post Missam de defunctis omnes de collegio descendunt in inferiorem Cappellam cantando. Libera me domine. supra foveam cum psalmo. De profundis. et orationibus postea virtutum Salve* [Signalé par une astérique qui renvoie à la marge de gauche], *et fiet ibi talis distributio scilicet Domino Thesaurario. xl. sol. Cuilibet Canonico xx sol. Domino Cantori ultra praebendam [gratté] sol. Cuilibet Cappellano tam perpetuo quam ordinario. vi. sol. Cuilibet Clerico. v. sol. Duobus Choristis cuilibet. ij. sol. tur. Celebranti Missam. x. sol. Diacono et Subdiacono. (f. 55v) Cuilibet. ij. sol. Pulsatori. iij. sol. Distributori. ix. sol. [evi-] bus Matriculariis cuilibet. ij. sol. Cuilibet hostiario. presenti. iij. sol. Curato Inferiori Cappellae. ix. sol. tur. Pro qua quidem fundatione ad Implenda dedit dictus fundator dictis Dominicis Thesaurario et Canonicis. Mille ducentas libras turo : In annuos redditus convertendas, ut patet per litteras pro ordinatione ultimae voluntatis dicti fundatoris confectas coram Chauvin et Nutrat. Notariis die [blanc] mensis decembris. anno domini Millesimo sexcentesimo decimo quarto ».*

Jacques II Barrin: (1614-†1689)

Jacques (II) Barrin est chanoine en 1614 et Grand Chantre en 1651 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il résigne en 1683 et meurt en 1689. Il est d'après Morand, fils de M. de la Galissoniere, Maître des Requêtes.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1614-1683*. Dongois écrit : « Jacques Barrin receu chanoine [de la 8^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 28 décembre 1614 au lieu de Jacques son oncle qui mourut et est enterré dans la basse Sainte-Chapelle... Celui-cy fut receu fort jeune et dispensé par le Roy. Il posseda le Prieuré du Lay que son oncle luy avoit resigné et eut le Doyenné de Saint-Marcel a Paris quil posseda longtemps avec sa chanoinie. Il fut élu chantre en 1651 et pendant les guerres de Paris en 1649, on le choisit pour estre Lieutenant de la Colonelle du Palais ensorte quil est arrivé plusieurs fois quil a monté la garde le meme jour quil a porté le baton de chnatre dans la Sainte-Chapelle. Il a eté Grand Vicaire du temps de Du Dorat Trésorier et de Edouard Molé Evesque de Bayeux. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1683 et la resigna a son neveu. On luy conserva ses entrées a l'Eglise et il mourut en 1689 au Prieuré du Lay quil avoit resigné a son neveu ou il est enterré. Son cœur a eté aporté a la Sainte-Chapelle et a eté mis proche de la tombe de son oncle ». Il résigne son canonicat en 1683 à son neveu Louis Barrin (F-AN, LL 630, p. 236-237, Morand 1790, p. 295-296, Stein 1912, p. 135).

Il est cité les 29 novembre 1631 et 6 décembre 1631, quand il est député auprès du roi pour le remplacement du maître des enfants Jacques Du Moustier et quand ce remplacement s'est porté sur « Monsieur de Bournonville, Maistre des enfans de cœur de la ville d'Amiens » (Brenet 1910 p. 175, 176 d'après F-AN, LL 602, f. 124-124v, 125). Il est encore cité pour sa querelle avec Artus Auxcousteaux les 18 janvier 1645, 10 juin 1645, 15 juillet 1648 et 5 septembre 1648 (Brenet 1910 p. 196,197, 199, 203 d'après F-AN, LL 603, f. 147-147v, f. 148-148v, f. 159-159v, f. 237 et 243). Le 4 septembre 1649, Jacques Barrin est chargé d'intervenir auprès du « procureur général au sujet du procès de Mr. Isaac Vigneron contre le chapitre de Meaux ». Les 29 et 30 juin 1651, Barrin est chargé suite au décès d'Eustache Picot, d'« assister à l'inventaire qui sera faict des papiers et veoir s'il n'y en a aucun qui concerne les droicts de la Sainte Chappelle » et il participe à ses funérailles. Le 27 septembre 1651, Jacques Barrin est élu Chantre en remplacement de Jacques de La Ferté décédé. Le 26 février 1656, les chanoines prient le Chantre Barrin de payer à « Antoine Benard, enfant de chœur... que le maistre de musique a mis hors sans aucun secours... 2 escus pour luy aider à vivre » (Brenet 1910, p. 204, 206, 208, 346, d'après F-AN, LL 604 f. 20, 60, 62, 69, 151).

Jacques Barrin est cité comme Chantre en 1670 dans l'« État des dignitez ecclesiastiques et

autres officiers de la Sainte-Chapelle Royale du Palais (Brenet 1910, p. 217, d'après F-AN, OI 620). Le 10 juillet 1683, Louis Barrin est reçu Chanoine par la démission de son oncle Jacques Barrin. Les 6 et 13 novembre 1683, le chanoine Gobert se présentant comme pourvu par le Roi de l'office de Chantre, vacant par la démission de Jacques Barrin, les chanoines se refusent à le reconnaître pour tel, ne l'ayant pas élu ; ... l'inscription au registre des lettres de provision obtenues par Michel Gobert est cependant effectuée (Brenet 1910, p. 238, 239, d'après F-AN, LL 606 f. 108, 121 et 122)

• *Autres bénéfices*. Jacques Barrin possède le prieuré du Lay, au diocèse de Beauvais, que son oncle lui a résigné sans doute en 1614 et le doyenné de Saint Marcel.

Toussaint Barrin dit de Vincelles (1506-†1581)

Toussaint Barrin, sert la Chapelle Royale depuis 1515 comme enfant de chœur, puis comme chantre taille en 1540. Il est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1556 jusqu'à sa mort le 2 mai 1581.

Nous nous inspirons fortement de la biographie de Christelle Cazaux et d'Isabelle Handy (Cazaux 2002 p. 340-341 et Handy 2008 p. 225-226). Toussaint Barrin est né en 1506 et mort le 2 mai 1581.

• *Chapelle Royale de la cour de France (François I^{er}, Henri II, Charles IX, Henri III), 1515-1518, 1525-1529 et 1540-1580*. Toussaint Barrin semble avoir été toute sa vie lié à la cour de France.

1515-1518 et 1525-1529 : enfant de chœur à la chapelle de François I^{er}, c'est le seul des musiciens ayant accompagné le roi lors de sa captivité espagnole, en 1525, dont nous possédions le nom, grâce à un rôle d'acquets sur l'Épargne : « A Toussaintz Barrin, nagueres enfant de la Chappelle du roy, qui fut en Espagne lorsque ledit seigneur y estoit, pour son entretenement aux escolles a Paris durant trois années commencées le premier jour de janvier derrenier [1532 n. st.] et finissant le derrenier jour de decembre 1534, a 72 livres tournois par an, a prandre sur les deniers du coffre du Louvre par les quatre quartiers de chacune année oultre trois années a luy cy devant faict paier par ledit seigneur pour semblable cause. Pour ce 216 livres tournois » (Cazaux 2002 p. 340-341 d'après F-AN, J 960 (4) n° 11 [1532]).

1540-1547 : de 1529 à 1537, le roi lui verse une pension pour ses études (voir plus loin). On perd sa trace de 1537 jusqu'au 1^{er} novembre 1540, date à laquelle un document de Saint-Jacques de la Boucherie lui donne le titre de chantre ordinaire de la Chapelle (Cazaux 2002 citant BrossardY 1965 p. 21). Il réintègre donc l'institution royale parmi les voix de taille au plus tard à cette date. En 1544, il est qualifié « chantre ordinaire du roi » dans un acte notarié : il fait don à un étudiant de l'Université de Paris, en février 1544, d'une « rente d'une quarte de froment, mesure de Bellenaves, à prendre sur une pièce de terre, dite Sayard, au terroir de Bonachard, ladite pièce vendue au donateur le 4 mars 1539 (Handy 2008 p. 225 citant Coyecque 1905, voir ci-après). Il figure comme chantre taille, en 1547, dans le compte des obsèques de François I^{er} (Brenet 1910 p. 99 citant Coyecque 1905 n° 3017, p. 554 et d'après F-BnF, ms. fr. 10392, f. 173 et 214).

1547-1559 : en 1548, il est chantre de la Chapelle du roi Henri II et reçoit en don une parcelle labourable et deux pièces de vignes « sises près de Charroux » (châtellenie de Chantelle) qui avait appartenu à « feu Jean Lebret, Sieur de Belabre », condamné à mort et exécuté à Dôle en Franche-Comté. Ces terrains sont confisqués par sentence du lieutenant général de Bourdonnais (Handy 2008 p. 225 citant Henri II Actes, p. 529, n° 1847 d'après F-AN, JJ 258A, n° 160, f. 101v, 102v). En 1549, il est choisi comme témoin d'un acte que Jean

d'Escoubleau, sieur de Sourdis, passe avec Jeanne de Bretagne. Celle-ci lui fait don de biens fonciers (Handy 2008 p. 226). Il est nommé valet de chambre du roi Henri II en 1550 (Handy 2008 p. 226 d'après F-BnF, ms. Clair. 813, f. 169 et F-AN, KK 125, f. 1415v). En 1554, il est abbé de Carnoët, époque où Catherine de Médicis lui confie l'administration de la maladrerie du Roule (Baudrillart 1949, t. XI, p. 1106), maladrerie qui donnera lieu à un procès entre son neveu Jacques Barrin représentant la maladrerie et les fermiers du Bas-Roule.

1559-1574 : Qualifié d'abbé de Saint-Romain de Blois, Toussaint Barrin est aumônier de Charles IX en 1559-1560 et de Henri III en 1572-1575 aux côtés de Estienne Dugué et Joachim Thibault de Courville. (Handy 2008 p. 226 d'après F-BnF, ms. Clair. 852, f. 3-4 et ms. fr. 7007, f. 95v, F-AN, KK 129, f. 5-8, F-AN, KK 134, f. 2v-10).

1575-1580 : Il est encore aumônier du roi dans les comptes du quartier de juillet 1580 (Handy 2008, p. 450 d'après F-BnF, ms. Dupuy 127, f. 61v).

- *Université de Paris, 1529-1537*. Le roi lui verse une pension pour ses études à partir de 1529, date confirmée par cette autre mention, tirée d'un compte des Menus-Plaisirs : « A Toussaintz Baron (*sic*), l'un des chantres de la Chappelle dudit seigneur, la somme de 20 livres, 10 sols tournois pour la valleur de 10 escuz d'or solleil a 16 sols piece a luy ordonnée et donnée par ledit seigneur pour aller estudier a Paris [...] » (Cazaux 2002 p. 341 d'après F-AN, KK 100, f. 90v). Jusqu'en 1537, Toussaint Barrin reçoit régulièrement 72 livres tournois par an pour aller étudier à l'Université (Cazaux 2002 p. 341 d'après F-BnF, ms. fr. 15628, pièce n° 225, fr. 15629, f. 71v, fr. 15632, n° 415), obtenant le grade de docteur en droit canon, selon (*Gallia Christiana*, vol. XII, col. 156-170).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1556-1581*. Toussaint Barrin est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle le 15 janvier 1556, tout en conservant sans doute ses fonctions à la cour. Il meurt le 2 mai 1581, dans sa maison de « Boussy Saint-Anthoine », après avoir résigné ce bénéfice en faveur de son neveu Jacques Barrin (Stein 1912 p. 135). Il est mentionné au minutier central à la date du 27 août 1561, en compagnie de François de Butor, Trésorier et des chanoines Claude de Sermisy, Jacques Belleau, Jouachim du Griffon, Jehan Durantel pour l'exécution du testament de feu Joachim Michon en faveur de la Sainte-Chapelle (Handy 2008, p. 248 d'après F-AN, MC, VIII, 247). Il est cité le 9 mai 1562 avec Belleau, Belin et Durantel comme chanoine dans un Compte-rendu présenté par le chantre aux trésorier et chanoines de la Sainte-Chapelle des réserves qu'il a faites devant l'assemblée du Clergé touchant l'aliénation d'une partie du Trésor de leur église pour fournir un subside au roi (Vidier 1910 p. 345, 346 d'après F-AN, LL 626 p. 142). En 1579, il est cité sous le titre de « Révérend Père en Dieu, Messire Toussaintz Barrin, Sieur de Vincelles » et reçoit, de la part de « hault et puissant Seigneur Monsieur Henry de Montmorency », maréchal de France, un fief composé d'un domaine d'exploitation et de dépendances, situé à « Villiers soubz Coudun » (Handy 2008 p. 226 d'après F-AN, MC, VIII, 384, 2 janvier 1579, étude de François Croiset). Dans un autre acte du 9 janvier 1579, Toussaint Barrin est chargé de percevoir les revenus de la seigneurie d'Offermont appartenant à Henry de Montmorency au côté de l'avocat Simon Marion et de Jehan de Claux, commissaire des guerres. Il est cité comme « abbé de Ferrières ».

Voici l'inscription qui figurait autrefois sur sa pierre tombale, dans l'abbaye de Notre-Dame de Gersy : « Cy gist noble et venerable personne m^e Toussaintz Barrin dit de Vincelles, conseiller et aulmosnier du roy et de la royne et semblablement chanoine de la Sainte Chapelle du Palais a Paris, abbé des abbayes Saint Pierre et Saint Paoul de Ferrieres et de Saint Lo, qui deceda le 2 may 1581 aagé de 75 ans » (Brenet 1910 p. 99 d'après F-AN, LL 630, p. 235 et Guilhermy 1883 t. IV, p. 298).

• *Autres bénéfices*. En 1554, il est abbé de Carnouet. En 1559-1560, il est abbé de Saint-Romain de Blois. En 1581, à sa mort il est abbé de Saint-Pierre et Saint-Paul de Ferrières et de Saint-Lo

Arnould Barrois (1426-†1450 ?)

Arnould Barrois est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1426.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1426-1450*. D'après Gilles Dongois, Arnould Barrois est le possesseur de la chapelle Saint-Clément en 1426 et est remplacé par Pierre Bouvet en 1450 (F-AN, LL 630, p. 321). On peut lire dans Michel Brenet, dans les comptes de 1441, la liste des chapelains et clercs se complète par le nom de Nicaise Barat. « Aux dessusdictz chappellains de Messieurs qui ont tenu cuer, dit les Respons et les autres choses esuelles est tenu le chappellain de la Chapelle Saint-Venant fondée soubz les Sainctes Reliques appartenant à maistre Arnoul Barrois, 18 sols parisis » (Brenet 1910, p. 29, d'après F-BnF ms fr. 22392, f. 41).

Richard de Barron [Bairon] (1543)

Richard de Barron est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1543.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1543*. Richard de Bairon ou Barron est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme vicaire dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Yvo [Yves] Barry dit Gallus (1525-1549)

Yvo Barry est clerc en 1525, puis chapelain en 1527 de la Sainte-Chapelle de Paris avant de rejoindre la chapelle pontificale en 1528.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1525-1527*. Le 6 décembre 1525, le Chantre rapporte que Acher, Moulle et Yves Barry sont venus pour « supplier d'obtenir de messieurs leur pardon pour les fautes du temps passé, ce qui leur est accordé ». Le 24 avril 1527, il récupère la chambre de « Pierre Acher, chapelain, étant allé au service du roi ». Il est probable, qu'en 1527, Yves Barry est reçu chapelain comme déménageant dans la chambre d'un chapelain (Brenet 1910 p. 82, 84 d'après F-AN, LL 625, f. 19 et 67v)

• *Chapelle pontificale (Clément VII, Paul III), 1528-1549*. Yves Barry est recruté par Jean Conseil avec Philippe Fontaine et Pierre Vermont pour servir à la chapelle pontificale. Il entre au service du pape, Clément VII, le 24 décembre 1528. Les registres de la chapelle pontificale l'appellent « Yvo Barry, gallus », et le mentionnent comme chantre ordinaire jusqu'en 1549 sous le pontificat de Paul III, qui se termine cette même année (Brenet 1910 p. 84 citant Haberl Bst., t. III, p. 77-87 et Celani 1907, p. 95).

• *Cathédrale San Lorenzo de Perugia, 1533-1536*. Le livre de Brumana et Ciliberti sur la musique et les musiciens de San Lorenzo de Pérouse mentionne Ivo Barry comme maître de chapelle de la cathédrale San Lorenzo de Pérouse de 1533 à 1536 (Brumana & Ciliberti, 1991, p. 47, 50)

• *Autres bénéfiques*. Il renouvelle en 1544 pour trois ans le bail de sa cure, sise à Chuignolles, au diocèse d'Amiens (Coyecque 1905 n° 3085, p. 566).

Pierret Basin (1527)

Pierret Basin est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1527.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527*. Le 2 mars 1527, « a esté receu par messieurs 2 jeunes enffans de cueur, cest assavoir Jehan Mynereau filz de messire Guillaume Mynereau procureur en court laye a Bourges et de François Morice sa femme et Pierret Basin filz de Jehan Basin et de [-] Bayrie sa femme. Et leur a esté mys par monsieur le chantre les aulbes et assys comme en tel cas est requis et acoustumé de faire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 20v).

Jean Basiron (1475-†1495)

Jean Basiron est vicaire en 1475 et chapelain en 1491 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1475 et 1491-1495*. Le 7 janvier 1475, « en l'absence de Gilles de Bierme, vicaire marguiller, ses gages seront versés à Jean Basiron qui sert la marillerie en l'absence du susdit : 50 sous tournois pour le terme de Noel ». Le 4 avril 1475, il est présenté comme vicaire : « ord tracti Johanni Basiron vicario presentato huius sacre capelle 20 lt. quolibet anno donec alias super hoc fuerit ordinatum videlicet in quolibet termino 100 st. » (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 151, 158).

Le 13 mai 1488, Jehan Barizon est mentionné comme habitant à Bourges. Le 8 juin 1491, Jean Barrizon, chapelain a des lettres du roi datées du 31 mai qui demandent à ce que ledit Barrison soit accepté pour la vicairie perpétuelle fondée en l'église paroissiale de Saint Pierre Guillard à l'autel de la vierge Marie, que tenoit feu messire Philippe Barizon cleric de ladite chapelle. On vérifie que ce n'est pas contre la bulle des chapelains et vicaires et que cela ne portera pas préjudice au procès qu'il y a entre le trésorier et les vicaires : accordé. Le 20 septembre 1494, « a esté envoyé querir en chapitre messire Jehan Barizon pretre chapelain ; luy a esté remonstré quil a obtenu de nouvel certaine bulle contre monsieur messire Guillaume de Chaumont, chanoine et vicaire du Trésorier ; par laquelle bulle il s'est nommé et appelé chanoine et chappellain de ceste eglise qui ne devoit faire actendu que le nombre des chanoines, chapelains et vicaires est limité selon la fondacion de ceans et l'entencion du fondeur ; et quil declarast sil se vouloit aide de ladite bulle et se nommer et maintenir chanoine ou non ; lequel la repondu quil n'avoit veu ladite bulle avant lavoit baillée a son conseil pour la faire executer et que sur ce avant que faire responce il vouloit parler a son conseil requerant avoir delay pour ce faire ; qui lui a esté accordé ». Le 23 septembre 1494, a « comparu Jehan Barizon [qui] a envoyé pieça mémoires pour obtenir les bulles dont est fait mention et que en iceulx memoires il n'avoit pas mis ne fait mention ce mot canonici, combien que reallement le mot canonici fuit dedans mis et escript mais quil declaroit... quil n'entend point estre nommé chanoine ; ains seulement est chapelain de l'église de ceans ». Le 22 août 1495, messieurs ont ordonné « touchant les distributions de messire Jehan Barizon, qu'il a demandées en chapitre... que durant le temps qu'il a esté excommunié... il n'aura nulles distributions, mais que touchant les autres distributions il les aura en donnant 100 sous a sa mère ».

Le 5 septembre 1495, « messire Henry Bellestat en ensuivant les statuz de ceans et par le trespas de feu messire Jehan Barrizon qui estoit chappellain en son lieu, mondit sieur a

présenté messire Estienne Fouchart pour estre chappelain au lieu dudit Barrizon » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, 20ca, 55ca, 100ca, 120ca).

Philipon [Philippe] Basiron [Barizon, Baziron] (1458-†1491)

Philippe Basiron, compositeur avec œuvres conservées est enfant de chœur en 1458, vicaire en 1467, maître des enfants (04.02.1469-11.01.1474) de la Sainte-Chapelle de Bourges.

Philippe Basiron fait l'objet d'un article de Paula Higgins : « Tracing the Careers of Late Medieval Composers, The Case of Philippe Basiron of Bourges » (Higgins 1990b, p. 1-28) et d'une notice du *New Grove* rédigée par Jeffrey Dean (NG2. PCB). Il est né autour de 1449 et mort un peu avant le 31 mai 1491. Nous utiliserons aussi la thèse de Frédérique Pilleboue et ses notes manuscrites (Pilleboue 1990, p. 218, 361 et Pilleboue PCR).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458-1491*. Philippe Basiron est mentionné comme vicaire de la Sainte-Chapelle de 1467-1468 à 1472-1473 avec des distributions normales aux 4 termes (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1650-1653).

Il figure aussi dans des comptes antérieurs comme enfant de chœur. En 1458-1459, messieurs ont baillé « a messire Jehan Gaudier alias Doucet, chappellin dicelle chapelle pour le nourrissement et instruction de Philipon et Pierron, enffans de cuer dicelle chapelle depuis les premiers 15 jours d'octobre jusques au derrenier jour de mars ensuivant l'an de ce present compte. La somme de 18 livres 6 sols 8 deniers tournois comme appert par le mandement de mesdiz seigneurs [et] a Poncelet barbier pour avoir visité et guary Philipon l'ung des enffans de cuer dicelle chapelle d'une maladie estant en sa jambe dudit Philipon, ung escu d'or [qui vaut] pour ce icy 27 sols 6 deniers tournois ». En 1462-1463, a été baillé « par le commandement de messeigneurs a Phillebert Guerin, barbier, la somme de 5 sols tournois pour ses peynes et salaire d'avoir visité et appareillé Philipon l'ung des enffans de cuer de ladicté chapelle d'une maladie surmenné audit Philipon à l'occasion d'une pointure d'espine [et] par le commandement et ordonnance de mesdiz seigneurs 40 sols tournois pour l'achapt d'ung manicordium pour Philipon Barizon l'ung des enffens de cuer de ladicté chapelle (Higgins 1990 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648, f. 113v, 122v, 8G 1649, f. 145v, 148).

En tant que vicaire puis maître des enfants de chœur, il est mentionné plus particulièrement dans tous les comptes existants. En 1467-1468, il est cité dans la rubrique des dons « a Phelipon Barison, vicaire de ladicté Sainte Chapelle, auquel messieurs ont donné pour avoir une chape 4 livres tournois ; en 1468-1469, dans la rubrique paiement des officiers « a Jehan Laloyer et Phelippon Basiron maistres des enfants de cuer de ladite Sainte Chapelle aux gaiges de 120 livres tournois par an a payer à 4 termes » et dans la rubrique autres dépenses de voyage « a Phelippon Basizon, auquel a esté payé et baillé par le commandement de messieurs la somme de 75 sols tournois qu'il avoit despenduz pour avoir envoyé à Paris par devers monseigneur le tresorier pour estre maistre des enffans de cuer de ladicté chapelle ». En 1469-1470, Philipon Basiron figure dans la rubrique des dépenses de vin pour 12 muys pour lui et 12 muys pour les enfants de chœur, dans la rubrique paiement des officiers : « a Phelippon Basiron maistre des enffan de cuers aux gaiges de 120 livres tournois payables en 4 termes [et] audit Phelippon Basiron auquel a esté payé la somme de 12 livres tournois et 4 setiers de blé par moitié froment et seigle pour la nourriture de Jehan de Nevers et pour ung an entier avecques 6 écus pour messieurs luy ont donné pour s'en aller » et dans la rubrique des dépenses pour l'habillement des enfants de chœur « au pelletier pour une pane toute neuve d'aignaulx noirs baillée au maistre des enffans nommé Phelippon Baziron pour son salaire d'avoir joué des orgues ». En 1470-1471, il figure dans la rubrique pain de chapitre :

« a Phelippon Basiron pour les enfants de chœur par huit cedulles » ; dans la rubrique dépenses de froment : « au maistre des enffans auquel messieurs ont fait delivrer 4 setiers de blé, un tonneau de vin et 4 livres tournois pour le nourrissement du filz Robinet » ; dans les dépenses de seigle : « au maistre des enffans pour le nourrissement du filz feu Robinet 4 setiers par moitié froment et seigle » ; la rubrique des distributions de vin de Saint-Privé « a Phelippe Basiron tant pour lui que pour les enffans, 6 tonneaux qui font 24 muys 2 setiers » et dans la rubrique habillement des enffans de cueur : « 3 aulnes de violet pour faire une robe au maistre des enffans ». En 1472-1473, dans la rubrique pain de chapitre : « au maistre des enffans par 12 cedulles » ; dans la rubrique distribution de vin de Saint-Privé : à Philippon Basiron 2 tonneaux pour lui et 3 pour les enfants ; dans la rubrique paiement des officiers : « a Philippon Basiron, vicaire et maistre des enffans d'aubbe... aux gaiges de 120 livres tournois » (Higgins 1990b et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1650, f. 101, 8G 1651 f. 81, 92, 1652 f. 88v, 92v, 8G 1653, f. 56-57, 132v, 8G 1654, f. 97v, 112).

Philippe Basiron est mentionné dans les registres des délibérations de la Sainte-Chapelle. Le 12 mai 1464, Pierre Lambert est destitué de son office de maître des enfants, commis à cette charge Anthoine Pastoris, tandis que Philippe, enfant de chœur, est chargé d'instruire les autres enfants en chant et en musique. [memorati domini capitulantes destituerunt dominum Petrum Lamberti presbyterum magistrum puerum dicte sacre capelle ab officio magistratus dictorum puerum ad quorum regimen iidem domini capitulantes commisserunt Anthonio Pastoris ordinantes quod Philipus alter jam dictorum puerorum instruet et docebit alios pueros in cantus ive arte musice]. Le 1^{er} avril 1466, on accorde 15 livres tournois à Jean Vigier sur les 20 qu'il demande pour 2 mois à cause des enfants de chœur (dont il a été déchargé) ; et 100 sous à Philippon Barrizon. [concluserunt quod solvatur domino Johanni Vigier de 20 libris turonensibus quas petit de et pro duobus mensis racione puerorum chori quos tenet summa quindecim librarum turonensium et Philippo Barizon 100 solidos turonenses] (Pilleboue PCR et Higgins 1990b d'après F-AD 18, 8G 1510, f. 18, 44).

Le 3 septembre 1468, Philippe Basiron est mentionné quand il est décidé que le maître des enfants de chœur [Jean Laloyer] recevra son frère, sans doute Jean Basiron, comme enfant de chœur. [fuit conclusum quod dictus magister puerorum recipiet in domo sua fratrem Philippi [blanc] et sibi ministrabit necessaria sua aliis pueris]. Le 21 janvier 1469, Philippe Baziron a demandé à ce qu'on l'aide en lui confiant les enfants de l'église comme on le lui avait promis. Il dit avoir refusé des offres du cardinal d'Angers, de l'archevêché de Bourges et d'autres très nombreux qui lui avoient promis monts et merveilles. Mais il a à sa charge sa mère, ses frères et des parents, et si on ne l'aide pas vite, il ne pourra plus supporter cette charge. Aussi ces messieurs décident de lui donner la maîtrise et de denoncer l'autre maître, et que d'ici un mois il doit faire des provisions. On l'en pourvoira le 4 février en chapitre général. [*Philipus Baziron requisivit ut sibi videlicet quod traderentur sibi pueri ecclesie prout alias fuerat sibi promissum quoniam pro servicio ecclesie renuerat et reffutaverat servicium domini cardinalis Andegavensis domini archiepiscopi Bituricensis et aliorum quam plurimorum dominorum qui sibi promiserant facere quam plurima bona habebatque magnum onus de matre fratribus et parentis suorum quare nisi ei breviter provideretur non posset supportare dicta onera ; conclusum fuit per dictos dominos capitulantes, excepto magistro Martino Bonin quod sibi tradent pueri dicte ecclesie et quod denunciatur alteri quod infra mensem presentem faciat provisiones et sibi provideat ; et die lune Via mensis februarii in capitulo generali celebrato post festum beati Juliani anno quo supra dictus magister Martinus Bonin consentiit huiusmodi conclusioni et dictam conclusionem approbavit. [en marge : radiatur de concensu dictorum dominorum presente domino thesaurio].* Le 4 février 1469, messieurs donnent le gouvernement des enfants de chœur à Philippe Baziron et l'enlèvent à Jean Laloyer. [*prefati domini capitulantes denuo tradiderunt regimen puerorum chori dicte capelle Philipo Baziron*

amoto Johanne Laloyer quem eciam amoverunt et denunciaverunt amotum certis de causis ad hoc animum suum meventibus inhibuerunt quod domino Dionysio le Duc eorum receptori ne habeat eidem Laloyer tradere nec expedire aliquas pecunias pro et occasione regiminis puerorum sub pena recuperendi ab eo id quod tradiderit]. Le 28 mars 1469, sera donné à Vincent Rabier chapelain de la chapelle ses distributions pour le temps qu'il a été à Paris parler au trésorier pour le maître des enfants de chœur [Philippon Basiron]. Le 30 octobre 1469, messieurs ont ordonné que sera payé à Philipon Basiron une fourrure pour la tunique que lui donne l'église comme maître des enfants (Pilleboue PCR et Higgins 1990b d'après F-BnF n.a.l. 1533, f. 21v, F-BnF n.a.l. 1534, f. 11v, 18v, 20, 43).

Le 14 juin 1471, Philippon Basiron se présente avec des lettres du roi signées le 8 mai 1471, pour une prébende de Saint Oustrille du château et mandement de collation par le chapitre : le trésorier en avoit pourvu Denis Le Duc, qui avoit déjà 2 ou 3 benefices de valeur similaire... Philippe Basiron en sera pourvu (selon les Bulles obtenues par le duc de Berry son frère) « *tamquam sufficienti ad hoc et benemerito ut ilote qui ab ephebis et infancia sua usque ad propect aetatem continue... in eadem capella servicit, et nunc ad pueorum chori educationem vigil intendit* ». Mais le chapitre refuse le 18 juin 1471. Le 18 juin 1471, [*prefati domini capitulantes responderunt et responsum facerunt Philippo Basiron de et super litteris regiis superius insertis in hunc qui sequitur modum*] : « a la requeste de Phelipon Basiron par laquelle demande collacion luy estre faicte par le chappitre de ceans au moyen des lettres par luy presenties audit chappitre de la prebende du Chasteau [Saint Oustrille du Chasteau] que tient et posside il a trois ans ou environ messire Denis Le Duc prebtre ; respond ledit chappitre que volentiers s'il povoit et devoit, feroit ladite collacion ainsi que le Roy le mande. Maiz pour plusieurs causes et trois principales ne peut ne doit sans encorir les peines cy apres declairees. La premiere cause car selon raison toutesfoyz qu'il appert aucun estre possesseur d'un benefice sine cum titullo sive collocato. On ne puit faire collacion dudit benefice en ce quil est contenu en icelles. *Mandantes quatenus casu predicto etc...* qui n'est autre chose que evocation de partie. Or est ledit Le Duc possesseur de ladite prebende ; et ainsi la confesse ledit Basiron ? Parquoy il s'en suit que de ladite prebende ledit chappitre ne peut ne doit faire collacion comme premierement ne soit appelle ledit Le Duc et oy. La seconde car le privilege sur lequel sont causees lesdites lettres dudit Basiron jamais ne sortit effect. Le 5 juillet 1471, le lieutenant du Bailli de Berry vient ordonner au chapitre de faire la collation à Basiron, sous peine de voir leur temporel confisqué par ordre du roi. [*dominus locumtenens videlicet magister Johannes de Fleur pro virtute dictarum litterarum regiarum praecepit eisdem dominis capitulantibus quatenus collacionem canonicatus et prebende ecclesie de castro quos nuper et ultimo obtinere solebat dominus Stephanus Le Gendre Philippo Basiron facerent alias ipse dominus locumtenens temporalem capituli saisiret et poneret in manu regia secundum tenorem litterarum regiarum cuiquid domino locumtenenti prefati domini capitulantes...*]. Le 20 juillet 1471, on fait nettoyer aux frais du maître, la chantrerie qu'ont quitté les enfants, disant que c'est le maître qui a mis et laissé les immondices qui s'y trouvaient. [*tradi cuidem cadrigario qui mandavit domum domini cantoris in qua moram trahebant pueri chori. Id quod sibi debetur expensis tamen magistri dictorum puerorum qui immundicias ibid existent in eadem domo posuit et relequid (sic)*]. Le 11 janvier 1474, messieurs ont commis François Maugis comme maître des enfant de chœur de la Sainte-Chapelle tant quil leur plaira. [*domini deputaverunt dominum Franciscum Maugis vicarium huius sacre capelle magistrum puerorum huius sacre capelle tamdiu quamdiu eisdictibus dominibus capitulantibus placuent*] (Pilleboue PCR et Higgins 1990b d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 78, 79, 80v, 81v, 135).

Dans une supplique au pape pour obtenir la prébende de Saint-Oustrille le Château, il est qualifié d'étudiant en droit canon « *perpetuus vicarius dicte sacre capelle quatenus sibi qui*

puerorum chori eiusdem ecclesie ordinator et magister, et in universitate Bituricensis in facultate decretorum actu studens existit » (Higgins 1990b, p. 11 d'après Archivio Segreto del Vaticano, Reg. Suppl. 668, f. 104v).

Paula Higgins fait l'hypothèse que le Philippe Bourges organiste à Orléans pourrait être Philippe Basiron après qu'il ait quitté la maîtrise des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle, tout en restant affilié à la Sainte-Chapelle. En tant que vicaire de Notre-Dame dans l'église de Saint-Pierre le Guillard, il jouit d'une maison dans la rue des Arènes à Bourges. On peut lire dans le Terrier Denis Le Duc ou Livre Vert [non daté entre mai 1489 et mai 1491] : « Maistre Phelippe Basiron de sa maison et jardin qui tient a cause de sa vicairie fondée en ladict eglise de Saint-Pierre-le-Guillard a l'autel de Nostre-Dame tenant d'une part derriere au jardin dudit maistre Loys David d'autre part a la maison messire Loys [Allabat] qui est de la vicairie de Saint-Nicolas fondée a l'autel de Saint-Nicolas en ladict eglise de Saint-Pierre-le-Guillard et d'autre part a la maison dudit maistre Estienne d'Orsanville et doit cens non accordables » (Higgins 1990b, p. 25 d'après F-AD 18, 8G 1566, f. 61).

Philippe Basiron est cité une dernière fois dans les registres de la Sainte-Chapelle, le 8 juin 1491, ce qui permet d'approcher la date de sa mort. La délibération de ce jours se réfère à des lettres de Charles VIII datées du 31 mai 1491, recommandant de nommer Johannes Barizon, chapelain de la Sainte-Chapelle au vicariat perpétuel de Notre-Dame de Saint-Pierre le Guillard que tenait feu maître Philippe Barizon. Il est donc probable que Philippe Basiron soit décédé peu de temps avant le 31 mai 1491. Le 8 juin 1491, [*magister Johannes Barizon capellanus huius cappelle existens in commixtura plurinam capellanorum et vicariorum dicte capelle honorabili viro magistro Johanni Vesse in legibus licenciato presentavit dominis canonicis et capitulo ibidem existentibus quasdem mitteras presentationis domini nostri francorum Regis de data die ultime mesnsis maii ultime fluxi per quas idem dominus noster rex presentat eisdem dominis dictum Barizon ad vicariam perpetuam fundatam in ecclesia parochiali sancti Petri Guillardii Bituricensis ad altare Beatae Marie Virginis quam nuper obtinere solebat deffunctus magister Philippus Barizon clericus dicte capelle ; et hoc ob deffunctum debite provisionis eis requirens quatenus virtute ipsarum litterarum vellent sibi dare et conferre collationem dicte vicarie secundum tenorem dictarum litterarum*] (Pilleboue PCR et Higgins 1990b d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 54-54v).

- *Cathédrale d'Orléans, > 1474 ?*. Philippe Basiron pourrait être le Philippe Bourges organiste à Orléans pendant le règne de Louis XI lequel meurt en 1483.
- *Saint-Pierre-Le-Guillard de Bourges, 1489-1491*. D'après la lettre de Charles VIII du 31 mai 1491 précédemment citée, Philippe Basiron est vicaire perpétuel de Notre-Dame de Saint-Pierre Le Guillard qui dépend de la Sainte-Chapelle de Bourges.
- *Sa réputation*. Philippe Basiron est mentionné par Crétin (Cretin OP) dans sa déploration sur le trépas de Jean Ockegheim, Eloy d'Amerval dans son livre de la Déablerie (Paris, 1508) et Moulu, dans son motet Mater floreat. Des exemples de sa musique sont cités par Gaffurius, dans sa *Practica musice* (Milan, 1496), et par Spataro dans son *Tractato di musica* (Venice, 1531). Il était estimé de ses contemporains et fut copié dans toute l'Europe et réédité jusqu'en 1520. S. Vanneus, dans son *Recanetum de musica aurea* (Rome, 1531), liste Johannes Basiron en compagnie de plus jeunes musiciens comme Willaert, Festa et Conseil. Il s'agit soit d'une erreur Jean à la place de Philippe soit réellement du frère de Philippe Basiron, Jean Basiron qui pourrait être le compositeur de *Mary de par sa mère*, qui semble avoir été composé après 1491. Une édition de ses œuvres est en préparation par J. Dean.

Œuvres.

Messa de Franza, 4vv, CZ-HKm II.A.7, I-Rvat C.S.51, Sc K.I.2 (inc.), 1509¹; extract ed. in *OHM*, ii (1905, 2/1932), 194

Missa 'L'homme armé, 4vv, *Rvat* C.S.35; ed. in *Monumenta Polyphoniae Liturgicae Sanctae Ecclesiae Romanae*, 1st ser., i (Rome, 1948)

Missa 'Regina celi', 4vv, *Rvat* C.S.51, *VEcap* DCCLXI

Missa tetradi plagis [*sic*], lost, attested by F. Gaffurius, *Tractatus practicabilium proportionum* (MS, c1480, *Bc* A69), f.22

Inviolata, integra et casta es, 4vv, 1505²; *Rvat* C.S.15 (with added 5th v)

Regina celi, 4vv, *Rvat* C.S.42

Salve regina, 4vv, *Rvat* C.S.46, 1520¹; ed. in *MRM*, viii (1987)

De m'esjouir, 3vv, *D-W* 287 extrav., *I-Fr* 2794, *US-Wc* M2.1 L25 Case [Laborde]; ed. M. Gutiérrez-Denhoff, *Der Wolfenbütteler Chansonnier* (Mainz, 1988)

D'ung aultre amer, 4vv, textless, *I-Bc* Q17

D'ung aultre amer/L'homme armé, 4vv, textless, *Bc* Q17, *Rvat* C.G.XIII.27; ed. A. Smijers, *Van Ockeghem tot Sweelinck*, i (Amsterdam, 1939)

Je le sçay bien, 3vv, *D-W* 287 extrav., *US-Wc* Laborde; ed. Gutiérrez-Denhoff, *Der Wolfenbütteler Chansonnier*

Nul ne l'a telle, 3vv, *D-W* 287 extrav., *DK-Kk* Thott 291 8°, *US-Wc* Laborde; *D-Bkk* Kupferstichkabinett 78.B.17 [Rohan] (text only); ed. K. Jeppesen, *Der Kopenhagener Chansonnier* (Copenhagen, 1927, 2/1965), Gutiérrez-Denhoff, *Der Wolfenbütteler Chansonnier*

Tant fort me tarde, 3vv, *F-Pn* n.a.fr.4379/IV, *I-Rc* 2856, *US-Wc* Laborde

- *Œuvres probables* (sources anonymes)

Missa 'D'ung aultre amer', 4vv, *I-Rvat* C.S.51, San Pietro B80, *VEcap* DCCLV; excerpts ed. in Wegman

O sacrum convivium, 4vv, *Rvat* C.S.42, Pal.lat.1976–9

- *Œuvres d'attribution douteuse*

Mary de par sa mère, 4vv, textless, *CH-SGs* 461, *D-Rp* C120, *F-Pn* fr.1597 (attrib. 'Basseron' in *D-Rp* C120 seulement ; style probablement trop tardif pour Philippe Basiron, trop tôt pour Johannes Bonnevin alias Beausseron ; peut-être Jean ou Pierre Basiron); ed. F.J. Giesbert, *Ein altes Spielbuch: Liber Fridolini Sichery* (Mainz, 1936), 80–81

Rose playsante, 3vv, attrib. 'Philippon' in 1504³ (avec une 4° voix ajoutée), 'Caron' in *I-Fn* B.R.229, 'Jo. Dusart' in *Rc* 2856 (3-v originale probablement pas par Basiron) ; ed. in *MRM*, vii (1983)

Pierre Basiron [Barizon] (1458-†1529)

Pierre Basiron est enfant de chœur en 1458, clerc en 1469, chapelain en 1498, chanoine en 1517 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 23 août 1529.

Pierre Basiron est très probablement le frère de Philippe Basiron. Ils furent tous deux enfants de chœur à la Sainte-Chapelle vers la fin des années 1450. Il ne semble pas avoir résidé à la Sainte-Chapelle avant d'y être nommé chapelain en 1498 et chanoine en 1517, si c'est le même personnage, il serait mort en 1529 à plus de 70 ans. Frédérique Pilleboue penche pour deux personnages différents au contraire de Paula Higgins (Higgins 1990, p. 21) dont nous adopterons le point de vue, confirmé par Regnier (F-AD 18, 8G 1504, p. 66). Dans l'article cité, Paula Higgins s'intéresse aux trois frères Basiron, Philippon, Pierre et Jehan.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458-1529*. La seule mention de Pierre Basiron dans les comptes de la Sainte-Chapelle remontent à 1458-1459 : « A messire Jehan Gaudier alias Doucet chappelain pour le nourrissement et instruction de Philipon et Pierron depuis les 15 premiers jours d'octobre 1458 jusqu'au 30 mars 1459 ». Pierron ou Pierre est probablement le frère de Philippon Basiron (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648, f. 113v).

Le 22 février 1469, le chapitre nomme un jeune vicaire honnête auprès du prieur de Sainte Marie de Comtale à Bourges, en la personne de Pierre Basiron, clerc pour des pieces de terres : 4 arpents de vignes, pour lesquels le chapitre doit des accordements. Le 21 mars 1469, le chapitre rappelle le même fait et nomme « vicarium priori beate marie de Comitali Petrum Basiron, clericum chori dicte sacre capelle » avec 4 arpents de vigne... (Pilleboue PCR d'après F-BnF, ms. fr. 1533, f. 25v-26).

Le 1^{er} février 1498, le chapitre ascence à Pierre Barizon, chapelain de ceans... Le 21 août 1498, messieurs « ont commis pour corriger les psaultiers qui ont esté nouvellement faiz avant que les enluminer messires Pierre Barizon et Jehan Prudhomme ». Le 6 juillet 1504, messieurs « ont donné à messire Pierre Baziron ses distributions de certains jours qu'il a esté dehors puis Pasques en ça ». Le 31 décembre 1504, messieurs « ont donné à messire Pierre Barizon chapelain et messire André Julien, vicaire de ceans leurs distributions de ce que ledit Baziron a esté tenir un enfant de sa seur et ledit Julian a esté a Sancerre veoir ses parens horsles festes solempnelles, les messes de Nostre-Dame et du grant obit » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 173, 184, 8G 1512, f. 70ca, 90ca).

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire d eladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seullement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seullement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailher a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour employer au prouffit d eladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Le 3 octobre 1517, Pierre Basiron est nommé chanoine de la Sainte-Chapelle à la place d'Antoine de Longueval, qui lui-même a pris possession du canonicat possédé par Henry Bellestat le 5 mars 1510 (Higgins 1990, p. 21 d'après F-AD 18, 8G 1504). Le 10 nov 1526, Pierre Basiron est présent au chapitre comme chanoine. Le 4 février 1527, « oye la requeste faicte par monsieur Basiron, touchant Nicolas Labbé nagueres enfant de cueur, lequel est malade, messieurs ont donné charge a monsieur Basiron de le faire revisiter et penser de sa maladie et pour ce faire lui sera delivré par leur receveur general 100 sous. Le 1^{er} février 1528, « messieurs, hormis messieurs Bochetel et Basiron absents hors dudit chappitre, pour lors, ont ce jourd'huy audit chappitre ordonné qu'il sera prins une complaincte au nom dudit chappitre a l'encontre dudit Bochetel soy disant vicaire de monsieur le tresorier... ». Le 16

mars 1528, « oy le rapport de messire Baziron et Bochetel d'avoir assisté ce jourdhuy pour le chappitre au concille provincial tenu en l'archevesché de Bourges... messieurs ont donné charge ausdits Basiron et Bochetel de suyvre la plus grant et seine oppinion des evesques et abbez oppinans davant eulx audit concille sur la requeste du Roy nostre sire par laquelle il requiert du clergé 4 décimes selon la derniere taxe faicte au moys de juing dernier passé pour la rétention de ses enffans prisonniers en Espagne ». Le 3 août 1528 (entre autres dates), messieurs « ont commis et ordonné pour faire penser deux des enffans de cueur de l'église de quelque maladie quilz ont monsieur Basiron ». Le 22 août 1528, « il faut faire reffondre les cloches de l'église ». messieurs « ont commis pour donner garde du ton d'icelles monsieur Basiron ». Le 17 octobre 1528, « monsieur Basiron a dit et déclaré a messieurs qu'il ne se vouloit plus mesler de la charges qu'il avoit desdits enffans estant au college ». Le 17 novembre 1528, il est cité parmi les chanoines en procès contre « noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie, tresorier » concernat l'héritage de feu Jacques Dupont. Le 21 novembre 1528, « pour se donne garde desdits enffans et les revisiter une foys ou deux la septimaine, messieurs ont commis et ordonné messires Basiron et Barbarin ». Le 4 février 1529, « les clefs du tresor des lettres sont données a Basiron, veu que Barbarin nommé vicaire du tresorier a celles du tresorier ». Le 26 mai 1529, messire Marin Rebours a esté receu vicaire en ladite Sainte-Chapelle de monsieur Basiron chanoine de ladite eglise. Au rapport fait par monsieur le chantré lequel a rapporté et dit a monsieur Barbarin comme vicaire du tresorier que ledit Rebours estoit suffisant en l'art de musique et capable pour tenir ladite vicairie. Apres lequel rapport ledit Barbarin comme vicaire a renvoié ledit Rebours audit chantré pour le installer et faire faire le serment en tel cas requis et acoustumé... ». Le 23 août 1529, messire Basiron est mort. Le chanoine Moustier reclame sa maison, mais on lui dit que « la maison sera pour la demorance du maistre et enffans de cueur de l'église, actendu qu'elle est pres de ladite eglise. Et que la maison ou de present demeurent lesdits maistres et enffans de cueur estoit pres l'église Saint Jehan sera pour la demorance dudit Du Moustier comme estant en son tour et à pourveoir » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514 f. 15ca, 80ca, 90ca, 125, 138v, 145, 160ca, 182, f. 203-203v, 8G 1501).

Le 7 septembre 1529, « monsieur le chantré a fait son rapport d'avoir esté revisiter avec monsieur Barbarin la maison que tenoit feu monsieur Basiron de l'église. Sur lequel rapport messieurs ont ordonné qu'il sera fait commandement a Anthoine Lheritier [neveu de feu Basiron], qu'il aye a mectre ladite maison en estat des reparations qu'il y convient faire et qui luy soit inhibé de ne transporter les victres et boys, tenans en fer et a clou de ladite maison et d'oster une cuve qu'il a faicte dresser en la chambre basse de ladite maison ». Le 15 septembre 1529, est venu en chappitre messire Anthoine Lheritier lequel a exposé a messieurs quilz l'avoient fait adjourner pour quelque cuve qui avoit esté dressée en la salle de la maison ou se tenoit feu monsieur Basiron son oncle aussi pour faire les reparations necessaires en ladite maison ; et pour l'inhiber qu'il eust a transporter aucune chose de ladite maison ; et que quant a ladite cuve il estoit prest et apareillé de la faire oster de ladite salle, faire faire les reparations necessaires ne transporté aucune chose des appartenances dicelle maison le tout davant la Saint-Michel prochaine ; et consentant que ledit jour passé messieurs fissent leur prouffit de ladite maison ; et leu et déclaré que ledit jour Saint-Michel passé il n'entendoit plus la tenir et leur quictoit. Ce qui a esté accepté par messieurs » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 208). Anthoine Lhéritier est peut-être celui de la Sainte Chapelle de Paris, reçu le 22 décembre 1508, aux gages de clerks « musiciens » en compagnie de Christophle de La Haye (Brenet 1910 p. 50 d'après F-AN, LL 623, f. 52) et celui de la chapelle impériale de Charles-Quint entre 1520 et 1532 (Gachard 1882 tome III p. 306, 389 d'après Archives du royaume, tome II et III, des États des maisons des souverains et gouverneurs généraux). Le 16 sept 1529, messire Pierre Mathe a pris possession de la prébende de messire Basiron. Il prête serment, paye ses droits de 27 livres et 10 sous. Le 2 octobre 1529, « messieurs

consideré les fortunes de maladie qui sont advenues aux enfans de cueur de l'eglise pour le mauvais traictement que leur a fait maistre Pierre Marault maistre des enfans par eulx commis et autres causes ad ce les mouvans, l'ont destitué de ladite maistrise et ordonné qu'il ne s'en meslera plus et que l'on fera venir lesdits enfans en la maison ou se souloit tenir feu monsieur Basiron et ont fait venir audit chappitre maistre Josse Rapaillet auquel ilz ont demandé s'il vouloit prandre la charge de gouverner lesdits enfans jusques ad ce quilz en eussent autrement proveu... ». Le 16 décembre 1531, messieurs ont adensé a messire Jehan de Bailleul comme procureur de messire François de Launay chanoine de ceans comme estant le plus ancien chanoine a pourveoir la maison que souloit tenir feu messire Pierre Basiron et en laquelle demeure de présent maistre Pierre Pastoris naguerrres maistre des enfans de cueur de l'eglise, tant que icellui de Launay sera chanoine de ceans pour la somme de 10 livres tournois chacun an aux charges et condicions des autres maisons... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 212, 213, 8G 1415, f. 140ca).

Jean Bastard [Bastart] (1529-1552)

Jean Bastard est chapelain en 1536 et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1536 à 1552. Jean Bastard est probablement compositeur avec œuvres conservées.

- *Cathédrale de Saint-Malo, 1529-1534*. L'acte de baptême d'une certaine Jeanne Bidal dressé à Saint-Malo le 30 juillet 1529 indique, avec de surprenants commentaires railleurs, que la marraine de l'enfant était « accompagnée de Roland Columbel, maistre provost de la confrairie des frères lays de Saint-Leu, maistre Jean Bastard, chantre et fantastique de musicque, enfens du pays de Grenoble où croissent les bons vins en Saint-Safforin, et de discret maistre Jehan Faby, courant et beuvant en plusieurs lieux qui a luy ne appartiennent : donné et fait par maistre Loys Guyguel, sieur de peu de monnoye, bachelier en l'eglise cathédrale du Saint-Malo, et accompagné du seigneur et maistre Jehan Trublet, organiste aucune foys et diacre quand il peut ». En 1534, il est qualifié de Maître de la psalette à la Cathédrale de Saint-Malo (Paris-Jallobert 1894, t. I, P ; 15 et IX, p. 93). Il n'y a pas lieu de douter que le Jean Bastard nommé ici est bien celui engagé sept ans plus tard à Bourges. La formule « fantastique de musicque » est inconnue par ailleurs.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1536-1552*. Succédant à Jean le Bouteillier, il fut maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges du 7 mars 1536 au 13 février 1552. Son départ, précédé par de nombreux voyages (à Issoudun, Nevers, Tours, etc.), est, selon Frédérique Pilleboue, « un des mystères de l'histoire de la chapelle », et le chapitre eut les plus grandes peines à lui trouver un remplaçant (Pilleboue 1990, p. 220-231). On passe en revue le film des évènements.

Le 4 mars 1536, « sur la requeste de maistre Jehan Bastard vicair de l'eglise de ceans tendant afin qu'il pleust a messieurs luy donner le gouvernement et charge des enfans de cueur de l'eglise suyvant l'expectative qu'il a eue d'avoir ladite charge quand il seroit retiré au service de ladite eglise, messieurs ont ordonné qu'il aura ladite charge que tient de present maistre François Bernard, toutesfoys ledit Bernard ne se departira d'icelle charge que jusques au premier jour d'avril prochain venant. Sur quoy monsieur Desbarres en oppinant sur ce a remonstré qu'il estoit necessaire par les statuz de l'eglise que ledit Bastard avant d'administrer en ladite charge fust chappelain et qu'il n'entendoit aderer ad ce que dessus afin de n'enfraindre lesdits status et monsieur de Beuregard a remonstré le... et ont requis leursdites remonstrances estre incérées en ce present acte. Et apres ce messieurs de Laval et Desbarres commis par ledit chappitre se sont transportez par devant monsieur de Charpaignes estant malade en sa maison lequel s'est consenty ad ce que messieurs en ont fait. Le 7 mars 1436, François Bernard veut un don « pour les fraiz qu'il a eu d'entretenir les enfans de la

garde desquels il s'est desisté attendu que messieurs y avoient pourveu ». Il reçoit 6 écus d'or. Messieurs ont commis messieurs le chantre et de Laval pour faire faire l'inventaire des meubles estant en la maison des enffans de cueur confiés à maistre Jehan Bastard à présent maistre desdits enffans. Le 1^{er} avril 1536, « oye la requeste de maistre Jehan Bastard maistre des enffans de cueur de l'église par laquelle il supplie messieurs luy donner son gagne entier du terme de Pasques pour luy seuenir en ses affaires combien qu'il n'aye icelui gagné entierement. Messieurs ont ordonné qu'il aura son gagne dudit terme entier, affin d'avoir meilleur vouloir monstrier audits enffans (Pilleboue PCR d'après AD 18, 8G 1516, f. 283, 286). Il est possible que le chapitre soit allé recruter Jean Bastard (peut-être à Saint Malo) en lui promettant une place de chapelain et la maîtrise. Il arrive le 4 mars et n'a pas gagné tout son terme de Pâques (Janvier et février). Il demande donc l'intégralité de son terme.

Le 22 mars 1547, messieurs « ont donné les distributions a maistre Jehan Bastard, chappelain de l'église et maistre des enffans de cueur. Ce requerant pour le temps de 5 ou 6 jours qu'il a esté absent et autre temps par indisposicion n'est venu a l'église. Et ce non comprinse les jours que l'on dit esl obitz de monseigneur le fondateur, messes de Nostre-Dame et festes annuelles ». Le 4 mai 1547, messieurs « ont rendu a maistres Jehan Jorlin et Jehan Bastard les articles par eulx presentez de la part des chappelains et vicaires pour les communiquer a tous et les faire signer avant que messieurs advisent a y faire autre responce ». Le 5 juillet 1547, messieurs « ont donné au receveur 100 sous tournois baillé au maistre des enffans pour la recreation de Saint Oulchard ; idem a maistre Jehan Bastard, maistre des enffans 25 sous pour aucunes affaires qu'il a fait pour l'église ; ont ordonné qu'il sera délivré audit Jehan Bastard sa reception en l'église de ceans par extrait ensemble celle de messire Vincent de Monthoviller ». Le 18 janvier 1548, messieurs ont « accordé a maistre Jehan Bastard son congié pour 5 ou 6 jours pour aller à sa cure ». Le 24 mars 1548, messieurs ont « donné ses distributions a Jehan Bastard pour le temps qu'il a esté à sa cure et esté mallade ». Le 15 mai 1548, « maistre Jehan Bastard, maistre des enffans de cueur de l'église a passé obligation... a messieurs en ma presence de la somme de 30 livres a cause de peste qu'il a promis paier a la volonté de messieurs... et à la charge qu'il sera tenu mectre hors sa maison son maistre [sic] ». Le 30 juin 1548, maistre Jehan Bastard aura ses « distributions pour 3 jours qu'il est allé à Yssoudun pour aucunes ses affaires ». Le 10 octobre 1548, messieurs ont « octroyé a maistre Jehan Bastard maistre des enffans de cueur, ce requerant son congié pour 3 ou 4 jours qu'il a délibéré d'aller à Nevers pour aucunes ses affaires a la charge qu'il laissera personnage pour conduire les enffans pendant ledit temps ». Le 19 février 1549, messieurs « ont octroïé à monsieur le trésorier ce requérant congié à maistre Jehan Bastard maistre des enfants de cueur de l'église pour 10 jours pour aller avec monsieur le Trésorier à Tours » et le 9 mars 1549, « ont octroïé a maistre Jehan Bastard maistre des enffans... ses distributions pour le temps quil est allé a Tours avec monseigneur le tresorier. Le 2 avril 1549, Pierre Gruyer, chantre basse contre envoyé par monsieur Borbouins est renvoyé « parce que messires Marin Rebours, Bastard et La Roche ont rapporté qu'il y a un plus suffisant pour le service de ladite Sainte Chapelle » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 8, 17, 45ca, 90ca, 114v, 125ca, 142v, 181, 236v, 245ca, 252)

Le 31 décembre 1549, messieurs « ont octroïé a maistre Jehan Bastard maistre des enffans de cueur ses distributions pour le temps qu'il est allé à Dun le Roy pour le procès de son benefice ». Le 4 janvier 1550, « sera baillé au maistre des enffans de cueur 1 ecu pour la recreation du jour des ynnocens outre les 100 sous quil a euz par cy devant ». Le 21 janvier 1550, messieurs ont « ordonné que pour le présent ne sera donné congé au maistre des enffans de cueur pour 8 jours pour aller à sa cure, ce requerant ains qu'il attendra jusques après la Saint Jullian [27 janvier, obsèques de la duchesse de Berry]... » Congé accordé le 3 février 1550. Le 27 septembre 1550, il certifie avec Loys de La Roche et François Bernard la

suffisance de Charles Seigneuret filz de Jehan Seigneuret de la paroisse d'Estrichy pour être reçu enfant de chœur. Le 22 novembre 1550, messieurs ont « ordonné que « leur receveur general prestera a maistre Jehan Bastard, maistre des enffans de cueur la somme de 20 escus sur les 300 livres que ledit receveur doit a messieurs. De laquelle somme il prandra obligation dudit Bastard et luy sera par ledit receveur rabaptu tant sur son gaigne des termes advenir que sur la pension des 2 enffans de cueur dernièrement receux [il y a 8 enffants] » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, 50ca, 59, 60ca, f. 163-163v, f. 175ca).

Le 7 avril 1551, messieurs ont « ordonné qu'il sera enquis de personnage capable et suffisant pour tenir la maistrise des enffans de cueur de l'église au lieu de maistre Jehan Bastard ». Le 22 septembre 1551, maistre Jehan Bastard aura ses distributions « pour 15 jours qu'il est allé a sa cure de l'Ordouer et à Dun le Roy a sa vicairie ». Le 19 janvier 1552, messieurs « ont ordonné que on payera les gobbelletz qui ont esté achaptez par le maistre des enffans de cueur de l'église pour lesdits enffans sur le gaigne dudit maistre du quartier prochain ». Le 13 février 1552, « sur la requeste faicte par maistre Jehan Bastard, maistre des enffans de cueur par laquelle il les pryé luy donner congé pour cinq ou six sepmaines pour aller en la maison de son pere qui la mandé et aussi de luy prester la somme de 30 livres tournois pour faire son voiage, messieurs luy ont octroié ledit congé a la charge de retourner des ledit temps. Et laisser homme en sa maison pour la conduite desdits enffans et outre ont ordonné que ladite somme de 30 livres luy sera prestée a paier sur son gaigne, dont ledit receveur prendra obligation es termes de Saint Jehan, Saint Michel et Noël prochain venant (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 4v, 65ca, 105, 114).

Le 30 avril 1552, messieurs ont « ordonné que messire Jacques Rossillon pendant l'absence de maistre Jehan Bastard, maistre des enffans de cueur aura la conduite et garde desdits enffans jusques a la penthecoste prochaine, sauf que s'il se treuve personaige propre pour ceste charge y sera prouveu et seront [r]envoiez les serviteurs dudit Bastard ». Le 4 mai 1552, « a referé quil [chantre] et monsieur Berthelot avoient donné congé aux serviteurs de maistre Jehan Bastard et ont ordonné quil sera baillé 5 solz a Martin l'un desdits serviteurs ». Le 14 juin 1552, « sur la requeste présentée a messieurs par la servante de maistre Jehan Bastard maistre des enffans de cueur de l'église, de la recompenser de ses services qu'elle a fait au service desdits enffans, messieurs ont ordonné qui luy sera baillé par leur receveur general 20 sols pour ses services... depuis que ledit Bastard s'en est allé, et en precedant ne luy sera baillé aucune chose ». Messieurs ont « ordonné qu'il sera enquis de quelque personaige ydoine pour la maistrise desdits enffans de cueur ». Le 5 juillet 1552, messieurs « ont ordonné que messire Jaques Rossillon paiera la chamberiere qui a servy les enffans depuis que Bastard s'en est allé, compris les 20 solz que messieurs luy ont cy davant ordonné pour ladite cause. Et ou il ne la vouldra paier, sera prins sur ce qui luy est deu pour le gouvernement desdits enffans qui luy sera baillé par le receveur general ».

La quête d'un nouveau maistre des enfants dure au moins jusqu'en 1554, avec pour s'occuper des enfants des maîtres provisoires. On cherche à débaucher Clément Morel maître des enfants de Nevers (le 5 juillet 1552), Pierre Collin maître des enfants d'Autun (le 6 août 1552), Jean Ciron, le maître des enfants de Châlons (le 17 décembre 1552 et le 3 janvier 1553) et le maître des enfants d'Albi (le 13 décembre 1552). Le chapitre nomme comme maître provisoire, Jacques Rossillon puis Mathurin Savereau. Après le départ de Jehan Bastard, le chapitre traite de sa chambrière, de l'inventaire de la maison des enfants, de l'apurement de ses comptes.

Le 2 août 1552, messieurs « ont ordonné que sera païé a Jehanne chamberiere qui a servy les enffans de cueur depuis que Bastard s'en est allé la somme de 60 solz tournois compris 20 sous que luy ont esté par cy davant donnés suyvant l'ordre premier ». Le 1^{er} octobre 1552,

« veu le rapport de monsieur le trésorier qui a refferé a messieurs avoir parlé a maistre Mathurin Savereau de prandre la charge des enfans de cueur de l’eglise jusques ad ce qu’il se soit trouvé ung maistre. Messieurs ont donné la charge desdits enfans audit Savereau... et ordonnent que messieurs le chantre et Berthelot feront faire inventaire des meubles estans en la maison desdits enfans.jusqu’à ce qu’on ait trouvé un maistre [à la place de Jacques Roussillon] ». Le 4 octobre 1552, « le chantre et Berthelot ont rapporté avoir fait inventaire des biens meubles trouvez en la maison des enfans de cueur qu’ilz ont delaissez en la garde de maistre Mathurin Savereau qui a la charge desdits enfans. Et ce fait a esté apporté sur le bureau par ledit Savereau 14 livres de musique tant grandz que petiz qui n’ont esté mys par ledit inventaire lesquels livres, messieurs ont delivrez audit Savereau et ordonné qu’ilz seront inventariez ; Et que la robbe de damaz et aultres habillemens servans pour l’evesque des Innocens qui sont en ladite maison seront semblablement inventoriez ». Jehanne Pasquiere [chambrière de Bastard] reçoit 7 livres 10 sous pour 3 mois jusqu’au 30 septembre. Le 15 novembre 1552, le receveur demande luy estre alloué en son compte 4 setiers de blé quil avoit baillé a maistre Jehan Bastard pour la nourriture des enfans de cueur plus quil ne devoit. Réponse positive « pour ceste foy et deffendu de ne bailler de blé pour lesdits enfans a aucuns chappelain et vicaires de l’eglise oultre l’estat a luy baillé » (Pilleboue PCR d’après F-AD 18, 8G 1520, f. 3v, 10ca, 31, 34v, 43, 45, f. 71-71v, f. 71, f. 71v-72, f. 95ca, 105, f. 111-111v).

Enfin, Jehan Bastard est remplacé comme chapelain : le 13 février 1554, « de Beauregard a dict a monsieur le tresorier que long temps l’office et place de chappelain que tenoit maistre Jehan Bastard et par la longue et continuelle absence dudit Bastard ou aultrement est vaccant. A ceste cause ayant droict de presenter audit office... a presenté a monsieur le tresorier messire Jehan Ponchet, pour estre par luy envoyé a monsieur le chantre afin d’enquerir de la suffisance dudit Ponchet ; et apres l’instituer audit office » (Pilleboue PCR d’après F-AD 18, 8G 1521, f. 131).

- *Œuvre et réputation.* Deux chansons attribuées à “Bastard” parues chez Attaignant (“Soyez seur que la repentence” ; 1547/12 ; Hertz n° 149) et Du Chemin (“Si ton plus grand désir” ; 1550/7) sont très probablement de lui, ainsi que le motet *Ambulans Jesus*, également attribué à “Bastard” dans une anthologie allemande (1550/2). Dans *Le temple de chasteté* (Paris, 1549, f. 6v), François Habert loue son talent de musicien et de poète (notice du *New Grove* de Frank Dobbins, NG2. PCB).

François Bastonneau (1603-†1644)

François Bastonneau est enfant de chœur avant 1603, puis vicaire en 1606 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est cleric en 1610, chapelain en 1612, chapelain perpétuel en 1642 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il décède fin mai 1644.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1603-1610.* « Suivant l’ordonnance du 21 janvier 1603 a este payé trente livres a Mr François Bastonneau nagerres enfant de cœur pour ung quartier de sa pention ». Selon cette même ordonnance, « a esté paye a Maistre Pierre Lauerjat la somme de 25 livres pour ung quartier de la pention de [François] Bastonneau ». De même en 1603-1604 : « Suivant la... de Buxerolles le 26 juillet 1603, payé a Mr François Bastonneau nagerres enfant de cœur la somme de 33 livres pour ung quartier de sa pention [et] « par ordonnance du 20 octobre 1603, payé pour la pention dudit Bastonneau la somme a mr Charles Johannet qui ? a Guillaume Garnier 90 livres pour trois quartiers eschus le 15 juillet 1604 ». Sa pension est encore payée a Jehan Perault pour toute l’année 1605 et les 3 premiers termes de 1605-1606. François Bastonneau apparaît comme vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges au 4^e terme de l’année 1605-1606 au terme de Saint-Jean 1606. Il est encore vicaire

dans le compte de l'année 1609-1610, avec les deux premiers termes normaux et le troisième faible. Il a disparu au 4^e terme, c'est-à-dire au terme de Saint-Jean 1610. Il reçoit en avril 1610 50 sols. On le retrouve fin janvier à la Sainte-Chapelle de Paris (F-AD 18, 8G 1665-1669).

• *Sainte Chapelle de Paris, 1610-1644.* François Bastonneau, prêtre du diocèse de Bourges, est reçu clerc le 27 janvier 1610 et chapelain le 7 mars 1612 (Brenet 1910 p. 158, 161 d'après F-AN, LL 601, f. 106v et 128v). Le 19 septembre 1629, il est autorisé « d'aller à Clermont, où il a un bénéfice, pour quinze jours » et porte plainte contre le chapelain Loré qui loge chez lui un serrurier. Le 10 décembre 1631, François Bastonneau demande à être payé des semaines qu'il a perdues « pendant son absence à cause de la maladie contagieuse dont il avoit esté affligé ». Les Chanoines lui accordent bien qu'ils aient « trouvé qu'il n'y avoit guère d'apparence de luy accorder sa demande à cause du peu d'assistance qu'il a rendu au service de ladite Sainte Chapelle depuis sept ou huit années ». Il est encore cité le 12 janvier 1636, pour une plainte contre Lizieres, qui « l'auroit appelé gueux, frippon et yvrongne, avec plusieurs autres injures » (Brenet 1910 p. 173, 176, 182 d'après F-AN, LL 602, f. 66-66v, f. 125-125v, f. 233). Il est cité le 5 janvier 1639, pour une répartition de chambres. Le 25 juin 1642, François Bastonneau qui était cheffecier se voit retirer la nourriture des enfants au profit d'Artus Auxcousteaux (Brenet 1910 p. 185, 193 d'après F-AN, LL 603, f. 10v, 84v). Le 1^{er} décembre 1643, François Blaise conteste à Bastonneau la possession de la chapelle perpétuelle Saint Clément de la Sainte Chapelle où il avait été nommé en 1642 (LL 630 p. 318). On possède les actes du procès qui s'en suit : *Factum pour M^e François Blaise, prestre, licencié ès droicts, pourveu par S. M. de la chapelle perpétuelle de S. Clement desservie dans la Basse Sainte Chapelle du Palais à Paris, demandeur ... , contre François Bastonneau, prestre, secrétaire du Trésorier deffendeur, ... Artus Auxcousteaux, pour le corps des autres chappellains, etc.* S. 1. n. d. in-f. (Brenet 1910 p. 194, 195 d'après F-AN, LL 603, f. 119v et F-BnF, recueil Thoisy, droit civil, tome LXXVII, et un autre ex. F-BnF Fm 3114). François Bastonneau meurt fin mai 1644 et est enterré le 31 mai 1644 (Brenet 1910 p. 195 d'après F-AN, LL 603, f. 131v). François Bastonneau est remplacé comme chapelain perpétuel par François Blaise (LL 630, p. 318).

Pierre Bataille (1529-†1556)

Pierre Bataille est vicaire marelhier en 1529 et chapelain en 1534 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en juin 1556.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1556.* Messires Pierre Bataille et Jehan de La Bertauche sont vicaires marelhiers. La première mention de Pierre Bataille est le 6 avril 1529 : il est commis au luminaire. Le 1^{er} février 1530, « le receveur général a supplié messieurs mectre ordre ad ce que luy de la grant court se ferme de bonne heure par ce que lon luy a dit que messire Pierre serviteur des marelhiers de nuyt sonneur sortoit par ladite porte ; et que l'on le menassoit de venir derobber et prendre des blez des greniers. Oye laquelle supplication messieurs ont envoyé querir Pierre Bataille et Jehan de la Bertauche, vicaires marelhiers ausquelz ilz ont exposé ce que dessus ; et dit quilz ne donnassent autrement garde quilz n'avoient fait de ladite porte et que l'heure de 8 heures passée ilz ne sortent de ladite court ; et que s'il en advenoit inconvenient ilz en respondroient ». Le 9 avril 1530, Pierre Bataille, vicaire marelhier, demande une avance de 20 livres sur ses gages pour « aucunes urgens affaires ». Le 4 mai 1530, il recevra 100 sols tournois pour avoir eu garde du luminaire pendant un an. Le 3 octobre 1531, « touchant les messes que avoit feu messire Josse Raparilhot et veu les requestes de messires Morin, Bataille, Jorlin et Rousier vicaires de l'église de ceans qui les demandent messieurs ont ordonné que ledit Bataille aura la messe du

lundi au lieu de celle qu'il a du vendredi ; ledit Jorlin celle du samedi ledit Morin celle du vendredi que avoit ledit Bataille et ledit Rousier la messe de la septimaine des enffans de cuer ». Le 26 janvier 1532, permission est donnée à Pierre Bataille, vicaire, « de faire faire une clef et fermer un coffre d'une des chezes estant derriere le grant aultel de l'église pour mettre ses draps ». Le 31 mai 1532, il surveille les reparations du clocher. Le 18 juin 1533, « messire Pierre Bataille yra a Yssouldun voir si ung musicien basse contre estant audit lieu est pour servir en l'église de ceans ». Le 30 septembre 1534, Jehan Noel est mort. On va visiter sa maison et faire arrester ses biens pour faire les reparations. Pierre Pastoris aussi est mort. Leurs maisons sont convoitées par messires Pierre Breul bassecontre, Loys Rousier, Pierre Marault, Jehan Le Conte, Denis Rolin, Pierre Bataille. Le 7 novembre 1534, [le chantre] Alabat dit qu'il luy avoit esté renvoyé maistre Jaques Robert dit Lig[i]er organiste lequel avoit esté présenté par messire André Julian pour estre son vicaire au lieu de messire Pierre Bataille [reçu chapelain], pour icelluy Robert examiner ». Le 6 avril 1535, Pierre Bataille demande la maison de feu maistre Pierre Marault (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 174, 242, 256, 262, 8G 1515, f. 126, 150ca, 180ca, 8G 1516, f. 1ca, 132v, 145, 178).

Pierre Bataille est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme chapelain dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 9 juillet 1547, le receveur paiera à messire Pierre Bataille la somme de 12 livres tournois pour le linge des enffans de cuer de l'église pour demye année escheue le dernier jour du mois de juing. Le 30 août 1547, on s'enquerra de quelqu'un qui voudra prendre la charge du linge des enffans attendu que Bataille s'en veult descharger. Le 14 février 1548, messieurs ont ordonné que « le luminaire de l'église se fera desormais en la maison de Gilles Poirier ciergier et que messire Pierre Bataille assistera a le veoir faire et poyser ». Le 13 décembre 1552, il « sera envoyé un homme à Albic vers le maistre des enffans de cuer dudit lieu duquel a parlé Bataille pour scavoir s'il voudra venir par deça prandre la charge de la maistrise des enffans de cuer de l'église ». Le 1^{er} février 1553, messieurs ordonnent que messire Pierre Bataille se transportera en la maison de la mere de Jehan Amours enffant de cuer pour voir s'il est encores malade qu'il ne pourroit se retirer en la maison du maistre des enffans et qu'il sera baillé a sa mere pour sa nourriture a raison de 20 sous par semaine. Enfin le 30 juin 1556, messieurs « attendu l'indisposition notoyre de monsieur Jehan Palu chanoine auquel appartient la presentation de l'office de chappelain que tenoit en l'église de ceans feu messire Pierre Bataille et ad ce que l'église ne demeure degarnye de musiciens ont nommé a monsieur Du Maine vicaire du tresorier messire Martin Le Rasle pour estre chappelain en ladite eglise » (Pilleboue 1990, p. 223 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 49, 50, 102, 8G 1520, f. 105, 126, 8G 1524 f. 43v).

Martin Baucher (1532-†1564)

Martin Baucher est receveur général de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1532. Il meurt en 1564.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1532-1564*. Le 12 nov 1532, « messieurs ont receu pour estre enffant de cuer Jacques Bremaud filz de maistre Estienne Bremaud escriptvain et de Marie sa femme ; et a esté certiffié par monsieur maistre Guillaume Alabat et maistre Martin Baucher que ledit enffant estoit de legitimo matrimonio procreatus ». Le 28 mars 1534,

Martin Baucher fait semblant de quitter sa charge de receveur, dans laquelle le chapitre le maintient : il « a remonstré que bien soudain il leur avoit quicté leur dite reception a l'occasion de quelque fascherie qu'il avoit eue, mais ou il seroit le plaisir de messieurs le continuer et remectre audit office et estat de leur receveur general, il estoit prêt de les servir ». Le 10 mars 1548, « Crenequin et de La Grange ont veu le compte de messire Clement Gaultier leur receveur general du revenu de la cure Saint Hipolite pour estre remboursez de 40 escus dont ilz avoient respondu a messire Martin Baucher plus 16 ecus prestez a 2 fois a messire Marin Rebours curé dudit Saint Hipolite... ». Le 12 décembre 1564, « messieurs apres avoir entendu et veu le contract et transaction faict par messire Anthoine Monysayon a cause de la cure de Saint Hypolite avec Jehan Guymon en la presence de Myneau notaire royal le 8 novembre dernier passé par lequel et pour les causes y contenues ledit Montsayon a reduict et moderé a 6 livres tournois 10 sous la rente de 8 livres donnée et leguée par deffunct messire Martin Baucher et sa femme au curé dudit Saint-Hypolite pour certaine fondation par eulx faicte en ladite eglise Saint-Hypolite... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 223, 8G 1516, f. 75ca, 8G 1517, f. 110ca, 8G 1521, f. 100v-101). Son obit est célébré le 6 septembre ; celui de son épouse Anne Regnault le 20 avril (Ms 740, f. 45, 62).

Jean Baucheron (1409)

Jean Baucheron est bastonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1409.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1409.*

Le 8 mai 1409, Jehan Baucheron bastonnier est témoin à la réception de Jean Jonis (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 2).

Jacques Bauchet (1579-1586)

Jacques Bauchet est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1579.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1579-1586.* Le 24 octobre 1579, « messieurs ont receu messire Jaques Bauchet pour chantre en l'eglise de sceans aux gaiges de 80 livres tournois par an et son pain de chappitre ; et ce pour y demeurer par ledit Bauchet tant quil plaira a messieurs ». Le 24 novembre 1579, Demerlyer presente comme vicaire au lieu de messire Claude Barbellot (demissionnaire) messire Jacques Bauchet. Le 28 novembre 1579, le chantre dans son rapport sur Bauchet, le juge capable. Il est reçu vicaire. Le 5 juillet 1583, messire Jacques Bauchet obtinet son gagne « pour 3 a 4 jours qu'il a esté absent ; et luy a esté accordé de chanter sa premiere messe au grand autel de l'eglise de seans le jour de dimanche prochain apres le service dit en ladite eglise et non aultrement ».

Le 15 avril 1586, « messieurs ont commis Maurice pour dire la messe des enffans de cueur au lieu de Bauchet ». Le 15 avril 1586, messieurs ont « commis monsieur David pour arrester avec le receveur le gangne de Guiton et de Bauchet ». Le 19 avril 1586, « messire Nicollas Desvergnés vicaire de seans a demandé la maison que tenoit Bauchet vicaire vacant par sa demission ». Le chapitre est d'accord et la maison de Desvergnés ira à Brunet. Le 14 mars 1587, on alloue « au receveur 15 livres tournois qu'il avoit prestées il y a longtemps a ung nommé Bauchet lors vicaire de l'eglise ; et defense de faire d'autres prêts au chapelains et vicaires d'aautant que lesdits pretz sont causes de leurs debauches et de ce qu'ilz s'en allent hors de sceans ». Le 7 avril 1587, « monsieur Demerlyer presente comme vicaire au lieu de messire Jaques Bauchet demissionné messire Marin Mallet chantre muzicien » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1541, 8G 1543-1544).

Guillaume Baudin (1389-†1396 ?)

Guillaume Baudin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1389.

Sainte-Chapelle de Paris, 1389-1398. Dongois écrit : « Guillaume Baudin chanoine en 1389 a fondé la station de la Purification ». Il est probablement remplacé par Estienne Poulet en 1396 (F-AN, LL 630, p. 189, Stein 1912 p. 134).

Son obit est mentionné les 9 juin et 2 novembre : « *Obitus duplex dominorum Guillelmi Baudini, quondam regine elemosinarii, Guillermique [de] Igniaco, quondam hujus Capelle canonicorum, ac Johannis presbiteri et Philippi dictorum Guelderer, dicti domini de Igniaco fratrum parentumque suorum* » (F-Pn, Lat. 17741, f. 23, 42).

Paulin Baudoin (1615-1616)

Paulin Baudoin est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1615.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1615-1616.* On peut lire en 1615-1616 : « alloué la somme de 99 livres tournois 10 sols payez a Maistre Paulin Baudoin (Boudoin ?) pour trente deulx sepmaines de ses gaiges a raison de 3 francz et 3 francz 10 sols pour sepmaine suivant les ordonnances du 29 aoust 1615 et du 13 février 1616... soit 99 livres tournois 10 solz (F-AD 18, 8G 1674, f. 117).

Pierre Baudry [Baudri] (1405-1438)

Pierre Baudry est prêtre vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405. Il est en sus receveur de la Sainte-Chapelle.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1438.* Pierre Baudry est vicaire de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v) et il figure dans les comptes 1406-1407 comme vicaire avec des distributions normales. Il disparaît des comptes en 1407-1408 et 1408-1409. Pierre Baudry réapparaît dans les comptes de 1409-1411, avec des termes normaux de 1410 à 1411. Il est receveur de la Sainte-Chapelle. En 1409 et en 1412, il prend en charge les dépenses liées à la maîtrise en l'absence du maître des enfants : « Item pour la despense de maistre Guillaume Lyrose, maistre de grammaire et de six enffans de cueur, faicte par la main de moy Baudry, depuis le vingt troiesme de juillet [1409] jusques au vingt deuxiesme d'aoust suivant, que maistre Nicolle Grenon print le gouvernement desdiz enffans, pour vin, char, poissons et chaussures, et plusieurs autres choses, auquel temps sont compris trente deux jours : 15 livres tournois » et « Item pour autre despenses faicte pour le gouvernement des enffans depuis le vingt sixiesme d'avril [1412] jusques au dixiesme jour de may inclus, auquel temps sont compris 13 jours... ». En 1412 encore, Pierre Baudry se rend à Aubigny où séjourne Arnoul Belin le trésorier « pour savoir du paiement des chapelains et clerks pour le terme de Saint-Remi » (Pilleboue 1990, p. 154, 215-216 d'après F-AD 18, 8G 1636, 8G 1637, f. 27). Il est mentionné dans les comptes de 1412-1413, avec des distributions normales, de 1413 à 1416 avec des distributions faibles à l'exception d'un terme nul à Saint-Jean 1413. Il touche des distributions normales pour les années 1418-1419 et 1420-1421. Le 12 septembre 1418, il figure dans l'inventaire de la maîtrise des enfants de Pierre Cesaris : « inventaire fait au jour duy 12^e jour de septembre l'an mille quatre cent et dix huyt du mesnage des enffans de la chapelle du Palais de Bourges, receu de maistre Pierre Cesaris, livré a maistre Nicole Pinçon par la main de Symonnet Arnoul et de Pierre Baudri commis ad ce par messieurs... ». Il est mentionné dans les

registres des délibérations du chapitre comme receveur et procureur général les 20 avril et 12 mai 1419 et le 19 juin 1420. Il est encore mentionné comme vicaire en 1438, puis il disparaît des comptes à partir de 1439-1440 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1637-1643, 8G 1509, f. 86, 8G 1502).

Nicolas [Nicolle, Colasius] Bauer [Boüer, Bouer, Bonet] dit Le Retif [Rety] (1470-†1525)

Maître Nicolas Bauer ou Bonet dit le Retif est enfant de chœur en 1470, vicaire marellier en 1473, distributeur en 1475 et receveur en 1487 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est reçu chanoine et Grand Chantre en 1502. Il meurt le 7 février 1525.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1470-1525*. Le chanoine Regnier écrit : « Nicolas Boüer dit Rety permuta de prebende avec le sieur Passerin. Ils prirent tous deux possession le 12 juillet 1502. Le sieur Boüer est enterré a l'annonciade ou lon peut voir son epitaphe. Il mourut le 7 février 1524 (a.s.) » et plus loin « Philippe Buille ou Beuille succéda a monsieur Boüer par permutation. Il prit possession le 24 décembre 1524 » (F-AD 18, 8G 1504, p. 19v).

Nicolas Le Retif est mentionné comme enfant de chœur dans les comptes de 1470-1471, dans la rubrique habillement des enfans de cueur : « 3 aulnes de violet pour faire une robe au maistre des enfans et 1 aulne de drap noir pour faire un chaperon a Nicolas enffant de cueur et une pere de chausses » ; dans la rubrique dons et remissions : « a Nicolas Le Retif, enffant de cueur auquel messieurs ont donné 1 ecu pour luy gouverner en sa maladie ». Il figure comme vicaire en 1472-1473, avec des distributions très faibles (100 sous tournois) aux deux premiers termes de Saint-Michel et Noël et faibles (6 et 7 livres) aux deux autres termes de Pâques et Saint-Jean (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1653-1654).

Le 11 mai 1471, Colasius Retiz « nuper puero chori » reçoit 10 livres tournois et quatre sétiers de blé (froment et seigle) à payer pour l'année présente en 2 termes. Le 5 octobre 1471, « item ordinaverunt quode Colasius Retiz nuper puer chori huius sacre cappelle habeat pro hoc anno viginti libras tu. Cum pane unius vicarii faciendo per eum servitium absentorum quod facere poterit videlibet diaconorum et subdiaconotum [il est sans doute au moins sous-diacre]. Le 1^{er} février 1473, le receveur donnera à Nicolas Retiz 25 livres tournois par an jusqu'à ce qu'il soit vu si il est idoine et si il a de la voix. Le 29 mai 1473, Denis Le Duc a présenté Colasium Bonet alias Le Retiz comme vicaire marguiller en raison de sa prébende. Après un examen du chantre, le 5 juin 1473 « Colasius Bouer alias Le Reteiz fuit receptus et ad minus ad seu vicarium matricularium dicte sacre capelle ad presen rationem dicti domini Dionisi Le Duc ». On fait un inventaire des bijoux et ornements et ledit Colas prête serment. Le 7 février 1474, « ordinaverunt Colasio Reteiz vicario huius sacre cappelle unum scutum auri juvenum sibi ad habendum unum « eschiquier » ». Le 1^{er} février 1475, le chapitre exhorte le bas chœur et interdit au distributeur Nicolas Le Retif de donner des distributions à ceux qui sont absents au service et font du scandale (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 76, 85, 115, 125, 137v, 152v). Il faut noter que les registres de comptes et de délibérations de la Sainte-Chapelle sont lacunaires pour la période 1476-1487.

Le 16 octobre 1487, le chapitre reçoit 100 écus d'or pour une nouvelle procession fondée le jour de la toussains. Ces 100 écus sont rendus au receveur Nicolas Bonet, qui donne quittance au fondateur. Le 3 novembre 1487, le receveur [Nicolas Bonet] est changé. Le nouveau prend sa charge mais seulement à condition de donner une caution de 1000 livres. Le 4 décembre 1487, le trésorier annonce aux chapelains et vicaires « que le chapitre a destitué, expulsé et révoque maître Nicolas Bonet de son office et charge de la recette pour certaines grandes et dures causes et pour l'utilité de l'église ». Le 16 février 1488, Nicolas Bonet est privé de distributions jusqu'à ce qu'il ait rempli « forum cuiusdem domus quam nuper acceperat a

dicto capitulo ». Charles de Launay distributeur est démis de ses fonctions confiées à Nicolas Bonet, et privé de ses revenus. Le 7 octobre 1488, par suite des « inhibitions et fulminations » faite au chapitre par Nicolas Bouet et par crainte des censures contenues dans la bulle, vues également le procès entre le chapitre et les vicaires et chapelains, le chapitre fait collation à Nicolas Bonet de la prébende du château de feu Eloi Grosieulx, en obéissant au pape et au roi. Le 18 octobre 1488, Nicolas Bonet est procureur d'un homme qui tait son nom et donne 100 écus d'or pour une procession fondée à la toussains. Le 26 juin 1490, on « arrete les distributions tant en pain que en marreau de messire Nicole Bouet pour les erreurs quont esté trouvez en ses comptes ». Le 3 mai 1493, messieurs ont « ordonné que a messire Nicole Bouet prebstre vicaire en l'église de ceans sera baillé par le greffier de chapitre une presentation de la cure de Sainte Ragonde « quovis modo vacaverit » ». Le 14 décembre 1493, il y a eu procès entre le chapitre et Bonet et Convers qui ont tous deux esté receveurs et sont accusés d'avoir fait des erreurs dans le compte de 1483. Ils doivent au chapitre 389 livres 11 sous 11 deniers. Convers après appel a été condamné à les payer. Il dit que s'il y a eu erreur ce n'est pas de sa faute, mais de celle de Bonnet. On lui fait remise de 89 livres et il paye 300 livres. Le 10 juin 1494, le chapitre decide de confier la charge de maître des enfants à Hector Charlemagne s'il en est d'accord : « Messieurs, touchant la provision du maistre des enffans, ont ordonné que maistre Hector Charlemagne sera prié et aussi luy sera comandé qu'il aye a tenir les enffans ung an ou deux et qu'il preigne aide d'un des jeunes de ceans comme de Jehan de Mehun ou aultre. Et au cas que ledit Charlemagne n'en voudra prendre la charge, ilz ont nommé messire Nicoche [Nicole] Bonet ». Hector Charlemagne a accepté la charge. Le 12 août 1494, Nicolle Bonet est allé à Paris pour des affaires de l'église. Le 1^{er} décembre 1496 sont enregistrés les actes d'un procès entre Nicolle Bauer, prêtre chapelain de la Sainte-Chapelle et Jehan Byard chanoine de la Sainte-Chapelle pour une adcense. Le 6 juin 1502, Nicolas Bonet, nuper cappellanus a pris possession de son canonicat vaccant par resignation de Lambert Grignon. Le 12 juillet 1502, Nicolas Bonet a reçu la prebende et chanterrie que tenoit Georges Passerin et résigne en faveur de Georges Passerin son canonicat. Le 20 septembre 1502, messieurs ont ordonné que un enffant de cueur qui nouvellement a esté présenté par le maistre sera retenu actendu que monsieur le chantre [Bonet] a rapporté qu'il est capable ; messieurs ont ordonné que les enffans de cueur auront des robbes neufves a la toussains et ont commis pour faire faire les draps et robbes monsieur le chantre et Bellestat (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 5ca, 82v, 274, 8G 1567).

Le 12 novembre 1502, « si le chantre [Bonet] fait un proces a Joieux touchant la maison ou ledit Joieux demeure, le chappitre en prandra le garentaige pour ledit Joieux et le proces sera poursuivi aux frais de l'église ». Conclusion prises en l'absence du chantre. Le 1^{er} février 1503, la maison de Joieux est toujours en proces. Le chapitre la pretend canoniale, le chantre dit qu'elle est de chanterrie. Le chapitre prend a son compte les frais du proces et le chantre s'y oppose... . Le 23 mai 1503, le chapitre a prié le chantre de dire demain la messe qui est deue a Saint-Etienne. Le 14 novembre 1503, le chapitre a conclud « que Robinet et Pierron qui ont esté enffans de cueur seront mis a l'escolle en deux collieges et ont commis messires le chantre et Bellestat. Le 24 avril 1504, il « a esté conclud qu'on advisera quelz habillemens ont les deux enffans de cueur qui sont a l'escolle affin d'y pourveoir silz en ont besoing ; et pour y adviser y ont commis monsieur le chantre ». Le 11 mai 1504, on « delivrera a monsieur le chantre le livre des statuz de ceans pour en extraire aucunes choses qui sont necessaires extraire pour garder les seimonies requises pour le bien et l'honneur de l'église ». Le 23 juillet 1504, « commis a esté monsieur le chantre avec messire André Bourgoing pour aller voir messire Jehan [Guichard] l'organiste chanoine de Bourges pour mectre ordre et faire habiller les orgues de ceans ». Le 14 janvier 1505, le chapitre « conclud que monsieur le chantre que aultrefois a prins charge pour pourveoir aux habillemens aux enffans de cueur

que au cas que ledit chantre n'y vouldra besoingner messieurs ont commis messieurs Joieux et Bueille » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 2, 20ca, 25ca, 40, 74v).

Le 24 août 1505, Nicolle Bonet, chantre est présent au chapitre. Le 5 février 1506, « touchant le baston que monsieur le chantre porte en officiant en ladite eglise que monsieur de La Loe disoit avoir esté porté en l'église des seurs de la vierge Marie, messieurs ont dit que si ledit chantre ly avoit porté que ce n'estoit de leur consentement... ». Le 2 septembre 1508, « veu l'opinion de la plus grant et sene partie [de] messieurs que monsieur le chantre seroit sommé de presenter en une de ses plaices maistre Jehan Sequyn [à la maîtrise des enfants] le dit chantre present seroit sommé et de fait l'ont sommé de le presenter ; a quoy monsieur le chantre s'est opposé et qui ny consentoit en rien et proteste d'en appeler ; et apres ce a esté ordonné que maistre Jehan Sequyn sera receu modo et forma que avoit esté receu ? Moton Cralier ? et prandra ses gaiges de chapelain avec le prouffit de la maitrise des enffans de cuer ». Le 19 octobre 1510, monsieur « le tresorier a aresté les distributions et gaignes de monsieur le chantre... jusques ad ce quil ait consigné entre ses mains l'argent qui avoit promis de l'obit de feu monsieur Belestat ». Le 22 octobre 1510, monsieur « le tresorier ... a ordonné quil ne sera point baillé a monsieur le chantre de commission pour aller dehors touchant les affaires de l'église ». Le 3 décembre 1510, le chantre est présent au chapitre. Le 7 décembre 1510, « monsieur le chantre a exposé en chapitre que monsieur le tresorier avoit receu chapelain messire Jehan Noël sans apeler ledit chantre qui est contre la forme de presentation comme il disoit a quoy a esté respondu que quand monsieur le chantre seroit venu on luy en parleroit ». En janvier 1511, le tresorier revient en chapitre et le chantre part. Le 1^{er} février 1511, messieurs ont « ordonné que l'on ne baillera aucune commission a monsieur le chantre pour aller dehors ». Le 3 février 1511, en présence du trésorier et du chantre, messieurs ont « ordonné que le chantre fera faire des mareaulx et des tableaux pour les messes basses que ainsi quil a autrefois esté ordonné et que le chantre extraira des statuz les articles touchant les seremonies de l'église (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 1, 20ca, 107, 170ca, 185ca, 188).

Dans le registre 8G 1502, il est fait mention (pièce 14) d'un « proces entre Nicolle Bonet, soy disant chantre et chanoine de la Sainte Chapelle... [Jaques Mayet procureur] et maistre François Joieulx et les tresorier et chapitre de la Sainte-Chapelle du Palais de Bourges... [David Pain procureur] touchant la maison que ledit demandeur maintient estre de ladite chantrerie... ». Le 15 mars 1533, dans un acte notarié, il est fait mention de feu Nicole Bonet : « maison de François Michel, boulanger acquise de la niece de feu maistre Nicolle Boner en son vivant chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle assise en la paroisse de Saint Ypolite faisant le coing du poirier qui jouxte d'une part la rue publique laquelle lon va de ladite Sainte-Chapelle a l'église de Moustiermoyen, d'autres la maison de messire Nicolle Poucet et jouxte la maison de ladite Sainte-Chapelle que tient messire François de Launay. De même, le Nicolas Bonet, mentionné en 1548, comme « pencionnaires de l'église », avec Colladon et Du Vergier n'est pas notre Nicolas Bonet chantre et chanoine, qui est mort le 7 février 1525 d'après Regnier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1502, 8G 1572, 8G 1517, f. 101).

Gilbert Baugy [Bougy, Bogy] (1531-†1558)

Gilbert Baugy est enfant de chœur au collège en 1531, gagiste puis vicaire marguilier en 1535 et chapelain en 1551 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt début juillet 1558.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531-1558*. Le 7 mars 1531, « veu la requeste de Gilbert Baugy, nagerres enffant de cuer de l'église estant de présent en pension au college, par laquelle il supplie messieurs luy bailler des livres pour apprendre, et autres ses necessitez

contenues en sa requeste, messieurs ont ordonné que monsieur Barbarin luy fera acheter ce qui luy sera necessaire ». Le 12 septembre 1531, « Gilbert Baugy naguerrres enffant de cueur sera envoyé à son pere pour prandre un peu l'air actendu sa maladie, et [il] luy sera escript à ceste fin ». Le 18 août 1534, « Gilbert Baugy naguerrres enffant de cueur estant de present au college sera mys en pencion en la maison de monsieur Alabat jusques à la feste St Michel prochaine actendu sa maladie. Ledit Alabat sera païé de sa pension aux despens de l'eglise tant qu'il tient ledit Gilbert en sadite maison ». Le 5 septembre 1534, monsieur « Alabat sera contenté par le receveur pour le temps quil a pensé Gilbert Baugy naguerrres enffant de cueur ». Le 20 mars 1535, messieurs ont « ordonné que Gilbert Baugy naguerrres enffant de cueur aura un porpoint et des soliers et pour les y faire faire ont commis monsieur Julian ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 76, 123, 8G 1516, f. 123, 125ca, 135ca).

Le 6 avril 1535, messieurs ont « ordonné que Gilbert Baugy et Loys de La Roche naguerrres enffans de cueur serviront en la marrellerie et feront l'office de marrelier de l'eglise de ceans avec maistre François Bernard jusques a la feste de Saint-Jehan Baptiste prochain. Et auront chacun par moitié les gaiges d'un marrelier jusques à la feste de Saint-Jean Baptiste prochaine ». Le 10 juillet 1535, « sera païé à Gilbert Baugy et Loys de La Roche serviteurs en la marrellerie la somme de 17 livres 11 sous 7 deniers pour leur quartier escheu a la Saint-Jean Baptiste ». Le 4 août 1535, « sera païé à monsieur de Saint-Jean la somme de 40 sols tournois qui luy restoient a paier de la pension de Gilbert Baugy a présent l'un des marreliers de l'eglise ». Le 12 octobre 1535, ils sont payés pour le terme de Saint-Michel comme gagiers en la marrellerie, 15 livres, 16 sous et 3 deniers. Le 4 décembre 1535, « Nicolas de Bezombes a présenté Gilbert de Baugy, cleric, naguerrres enffant de cueur pour estre son vicair marrelier vacant par la demission de messire Michel Going à présent chappellain ». A l'occasion, messieurs ont « ordonné qu'il sera fait inventaire des calices, joyaulx, reliques, ornemens et autres choses mises entre les mains de messires Symon Cotan et Gilbert Bogy vicaires marreliers en presence de messieurs de Bezombes et Gaudon, afin d'en rendre compte au chappitre s'il se perdoit aucune chose du temps que lesdits Cotan et Bogy seront marreliers et commis a ladite charge ». Le 21 mars 1536, Gilbert Bogy, vicair marrelier, a reçu ses distributions, le temps qu'il est allé voir son père (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 175ca, 210ca, 220, 235, 248, 285ca).

Gilbert de Bogy est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme vicair dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 28 juin 1547, « sur la remonstrance de messire Jehan Testard, l'un des vicaires marreliers que peu apres la feste de Pasques messire Gilbert de Baugy son compagnon et vicair marrelier s'estoit absenté de ceste ville de Bourges sans y avoir résidé, ne servy depuis, ni fourni ce qu'ils doivent fournir à cause de leur charge, ce qui cedde au grand prejudice et dommage dudit Testard et de l'eglise, on le dira à Jehan Creneguain, chanoine marrelier et maistre dudit Bogy ad ce qu'il pourvoye au plus tôt ». Le 2 juillet 1547, on vend le vin de Gilbert Baugy. Le 12 novembre 1547, on signale que « Gilbert Bogy, vicair marrelier s'est absenté de la ville il y a plus de 7 moys et n'a residé ne deservi au grant prejudice et diminution du service... actendu la charge dudit Bogy qui est tenu continuellement resider et pernocter en ladite eglise pour la garde des Saintes reliques, joiaulx, ornemens et autres choses... », c'est un mauvais exemple pour les autres « si ceste faulte demoure impunye »... « ledit Bogy a plusque merité destre revoqué et osté dudit office ». Cependant on le fait appeler au chapitre et interroger, on le met au pain et à l'eau tous les vendredis, « et que

doresnavant il ait à mener bonne et sainte vie sur peine de privacion dud office ». Le 10 décembre 1547, on vend le vin de Gilbert Baugy et on interdit au receveur de lui donner du blé. Le 3 janvier 1548, on lui baillera par extraicts sa reception d'enfant de cueur en ladite eglise et sa reception de vicaire. Le 3 février 1548, « messieurs ont arreté le pain de Simon Gentilz et Gilbert Bogy marreliers pour la faulte qu'ils firent hyer en la sonnerie ». Le 4 février 1548, messieurs « apres avoir esté advertis que Gilbert Bogy vicaire marrelier n'avoit couché la nuict passée en la maison de la marelle comme il est tenu faire, nonobstant les injonctions et remonstrances a lui faictes en chapitre precedant, actendu sa pertinacité ont arreté ses distributions de la semaine finissant ce jour et son pain d'aujourd'hui ». Le 7 avril 1548, messieurs ont « ordonné qu'il sera arreté sur le gaigne de messire Gilbert de Bogy 50 sous pour sa part de la chezuble qui a esté perdue et 12 solz pour sa part du plat qui fut perdu ». Le 5 mai 1548, le « receveur baillera 10 sous a Testard sur le gaigne de Gilbert Bogy, vicaire marrelier pour avoir de l'encens et du pain à chanter, a quoy led Baugy est tenu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 30ca, 45ca, 74v, 85ca, 90ca, 95ca, 115ca, 125ca).

Le 7 novembre 1551, « monsieur Chevallier a presenté a monsieur le trésorier Gilbert Bogy a l'office et place de chappelain vaccante au lieu de feu Loys Berault ». Il est renvoyé au chantre. Le 22 décembre 1551, le chantre fait son rapport sur Gilbert Bogy et le 23 décembre 1551, Gilbert Bogy est institué chapelain « a la charge de servir a la marelle ainsi qu'il a cydavant fait jusques ad ce quil y ait autre vicaire marrelier institué en son lieu, et de rendre tous les ornements et joyaulx precieux de l'eglise ainsi qu'il est tenu et obligé faire ». Il prête serment. Le 25 juin 1552, Simon Gentilz est reçu vicaire marrelier à la place de Gilbert Baugy. Le 19 février 1555, Gibert Bogy demande 3 ou 4 écus « pour aller jusques en la maison de son pere pour la poursuite de l'homicide advenu en la personne de son frere ». Demande accordée (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 79, 93, 8G 1520, f. 25ca, 8G 1522, f. 155ca).

Le 5 juillet 1558, Gilbert Baugy est mort. En effet, « le maistre de l'œuvre paiera aux enffans qui ont porté les cierges et torches a l'enterrement de feu Gilbert Bogy chappelain a chacun 6 deniers ». Le 9 juillet 1558, monsieur Martin a presenté messire « Ursin Brunet vicaire a l'office de chappelain que tenoit feu Gilbert Bogy ». Messieurs ont commis monsieur Gaillard. Le 19 juillet 1558, la maison de Gilbert Bogy est adencée a Richard Jardoin pour 8 livres tournois. Le 3 septembre 1558, messieurs « sur la requeste de Pierre Jardrin barbier ad ce qu'il plaise a messieurs lui faire delivrer 6 setiers de blé et un thonseau de vin a lui venduz par feu Gilbert Bogy, ont ordonné qu'il sera declaré audit Jardrin que ledit deffunct n'a aucune chose gangné de la distribution du blé et vin » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 45ca, 56, 79).

Jean de Baugy [Bangy] (1554-1595)

Jean de Baugy est sans doute dès 1554, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est ensuite chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1569 à 1577. Il est de retour à la Sainte-Chapelle de Bourges comme trésorier de celle-ci au moins de 1579 à 1595, et sans doute dès 1577 d'après Regnier (F-AD 18, 8G 1504, p. 11). Il est qualifié à Bourges de conseiller et aumônier ordinaire du roi. Il déclare avoir 60 ans en novembre 1587 ; il serait donc né vers 1527.

- *Chapelle Royale*. Il est qualifié à Bourges de conseiller et aumônier ordinaire du roi (F-AD 18, 8G 1504, p. 11).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1554 et 1579-1595*.

1554 : Sylvie Charton-Le Clech (Le Clech 1993 p. 293), cite un Jean de Baugy dans un passage de son livre consacré à Jacques Thiboust poète et éditeur : « Le rôle d'éditeur plaisait sans aucun doute à Thiboust qui, outre la première carte du Berry par Jolivet, fit imprimer une édition de la *Jurisprudencia a primo et divino sui ortu ad nobilem Biturigump academiam deducta* en 1554 à Lyon, qu'il dédia à Jean de Baugy, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges ».

1579-1587 : Jean de Baugy est nommé trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges entre le 8 juin 1577 et le 28 janvier 1579, période de lacunes dans les registres de la Sainte-Chapelle. Probablement après son départ de la Sainte-Chapelle de Paris (voir ci-après).

Le 28 janvier 1579, Jehan de Baugy trésorier est présent au chapitre consacré à l'entretien de la Sainte-Chapelle : « messieurs considerans le grand desgast et ruine des chappes de leur eglise pour n'estre mainctenues et entretenues ». Le 27 janvier 1581, Jean de Baugy, trésorier est dit « conseiller et aulmosnier ordinaire du roy ». Le 25 février 1581, « le tresorier qui cydavant avoit nomé en la place de vicaire François Guython enffant de cueur au lieu de messire Martin Boudot vaccant par sa demysson, ayant sceu les [rayé : la mauvaise vye] et insolence que fait ordinairement ledit Guython au cueur de ladite eglise ayant gecté son aulbe par terre et fuy hors dudit cueur... a revoqué et revoque sadite presentation ; et au lieu dudit Guython qui n'a encores esté receu a nomé et nome au chappitre messire Michel Cartyer du pays Chartrin supplye le recevoir en ladite place ». Le 8 avril 1581, « le tresorier remonstre que messire Michel Cartyer a esté présenté pour monsieur Ruelle pour estre chappelain... ne restant que assavoir s'il est cappable. Touttesfoys avoit sceu par les plus experymentez en l'art de la musique de l'eglise qu'estoyt plus que suffisant pour ceste cause a mys ladite reception en deliberation et entre aultres a demandé a monsieur Brunet chantre... ce qui luy en sembloit. [il répond :] il ne pouvoit respondre cathegoricquement que prealablement il ne l'eust interrogé comme chantre qu'il est... tant en la musique, champ, deschamp que voye comme accoustumé... [le trésorier réplisque] qu'il scavoit et estoit deurement informé que ledit Cartyer estoit plus que suffisant pour avoir esté longuement maistre en plusieurs eglises dont il s'est fidellement acquité, partant l'entendoit recepvoir en ladite place si la compagnie en estoit dadvis ». Ils sont tous d'accord hormis le sieur Brunet et Dumayne qui s'opposent a ladite reception contre le statut « et qu'elle prejudicye a l'office de chantre auquel appartient l'examen desdits chantres ; joint qu'il Cartyer a cydavant et des longtemps s'est présenté pour estre receu en mesme place ou aultre a quoy il feut reffuzé pour l'incapacité de sa voye qui est la principale chose requise en ladite eglise ; et aussi quil y a aultres chanoines de present absens qui ne sont dadvis qu'il Cartyer soyt receu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540, 8G 1542).

Le 2 avril 1583, « suyvant les lettres patentes du roy expediées au proffit de monsieur de Baugy thezaurier de ceans datées du 19 février dernier, messieurs ont accordé audit tresorier le gangne entier de sa prebende ». Le 5 avril 1583 sont retranscrites les lettres patentes du trésorier Johannes de Baugy, conseiller et aumosnier du roi trésorier de la Sainte-Chapelle et doyen de la chapelle Sainte-Marie recemment institué par le roi, et in sua aula regia erecta... sur 5 pages... Il s'agit d'un vicariat general expédié au profit de monsieur Laurent David. Le 21 mai 1585, le trésorier veut faire une fondation, un salut et un obit pour le salut des ames de feu ses pere et mere et de luy le salut le jour de Saint-Baptiste ; l'obit on verra. Le 10 juin 1586, « le tresorier a escrit qu'il pryé la compagnie de se disposer a porter des chappes noires suyvant la fondation a ceste feste de toussainctz. Messieurs voyant le peu de moyen que leurs chappelains et vicaires ont d'achepter lesdites chappes pour le mauvais temps qu court ont advisé de prier monsieur le tresorier des les dispenser pour ceste année ». Le 29 septembre 1587, « il sera escript a monsieur le tresorier qu'ilz ne peulvent ny ne doibvent recepvoir messire Tristan Regnard pour chappellin comme il estoit auparavant pour les faultes et abuz

qu'il a commis tant du temps qu'il estoit par dela que despuys son departement et aultres causes qui luy seront escriptes ». Le 14 novembre 1587, « monsieur de Baugy tresorier a affirmé avoir atteint l'eaige de soixante ans ». Il veut ses matines (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 142v, f. 144-147, 8G 1544).

Son obit est célébré le 25 octobre (F-BnF, Ms 740, f. 54).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1569-1577*. Dongois écrit : « Jean de Bangy receu chanoine [de la 5^e chanoinie] le 11 octobre 1569 au lieu de Jean de Morvillier conseiller d'Etat qui en avoit été pourveu par la mort de Martin Rousseau mais qui n'en prit point possession et qui permuta avec Jean de Bangy. Il estoit du dioceze de Bourges ». Il est remplacé par Geoffroy Vincent en 1577 (F-AN, LL 630, p. 176-177, Stein 1912, p. 134).

Michel Brenet cite cinq fois Jean de Bangy pour l'affectation de clerics et de chapelains sous sa prébende, lesquels ne restaient pas longtemps. Le 3 décembre 1572, messieurs « ont receu monsieur Jehan Bareau a present cleric ordinaire soubz monsieur le thrésaurier, en chapelain ordinaire soubz la prebende de M. de Bangy ». Le 27 mai 1573, sera payé « a Baptiste Marlot, chapelain ordinaire, qui a fait une semaine sous la prébende de M. de Bangy, lequel n'a point de chapelain ». Le 10 juin 1573, « Honoré Mourier est reçu chapelain de monsieur de Bangy ». Le 2 janvier 1574, « Martin Hiel devient chapelain ordinaire, sous la prébende de monsieur de Bangy ». Le 28 juillet 1576, « Estienne Testart est reçu cleric sous la prebende de monsieur de Bangy » (Brenet 1910 p. 125, 126, 128, d'après F-AN, LL 599, f. 105, f. 110-110v, f. 120, 157v). Jean de Baugy est cité avec les chanoines Belleau, Griffon, de Molins, Durantel, de Caillot, Froger et de Broc, le 14 avril 1571 parmi le collège de la Sainte-Chapelle qui remercie l'évêque de Paris d'avoir fait donner à la dite église par la reine des ornements neufs (Vidier 1910, p. 356, d'après F-AN, LL 599, f. 77).

Pierre de Baugy (1530-†1547)

Pierre de Baugy est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1530 jusqu'à sa mort le 6 septembre 1547.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1530-1547*. Le 27 août 1530, « messire Pierre Baugy a pris la possession et saisine de la chanoinie et prebende resignée par messire Robert de Cambray le Jeune ». Le 28 mars 1531, il est présent en chapitre à la réception de Martin Le Rasle comme enfant de chœur. Le 29 avril 1531, Pierre de Baugy est nommé maître de l'œuvre. Le 16 décembre 1531, Pierre de Baugy installe Jehan Le Boutiller nouvellement reçu comme maistre des enffans de cueur. Le 7 mai 1532, de Baugy est remboursé de « 4 livres 5 sous... qui les a déboursez pour la maladie de Rouzier vicair ». Le 12 mars 1547, il est mentionné dans une délibération du chapitre. Le 6 septembre 1547, Pierre de Baugy est décédé : « la maison de feu Pierre de Baugy est adcensée au plus offrant des chanoines, monsieur Palu a 14 livres ». Le 12 novembre 1547, « messire Simon Gaillard, accompagné de maistre Leopard Marvilleau s'est présenté avec lettre de collation de la prébende de feu monsieur de Baugy, présenté par ledit Marvilleau, vicair de la Royne de Navarre, duchesse de Berry, collation datée du 23 août 1547 » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 20ca, 82v, 90ca, 95ca, f. 140v-141, f. 180ca, 8G 1517, f. 1, 59, 74).

Silvain Bauldry (1639-1657)

Silvain Bauldry est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1657*. Silvain Bauldry est vicaire de Saint-Jean 1639 à Saint-Jean 1657. Il a disparu avant 1664. Silvain Bauldry devient distributeur avec 18 livres de gages à la place de Simon Jausson en 1645. Il est qualifié en 1650 et en 1657 de curé de Saint Hypolite et de distributeur (F-AD 18, 8G 1683-1687, 8G 1692, 8G 1697).

Jean Bayart (1523-†1536 ?)

Jean Bayart est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1533.

- *Hostel du Roi, 1523-1526*. Dans le role de janvier 1522 (a.s.) à décembre 1523, monsieur le frère de Bayart, sans doute Jean Bayart est aumônier du Roi François 1^{er} (Le Roux de Lincy 1854, p. 239). Dongois affirme qu'il l'était en 1526.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1534-1536*. Dongois écrit : « Jean Bayart qui avoit été receu chanoine [de la 6^e chanoinie] le 21 janvier 1534 (n. s.) apres la mort d'Artus d'Aunois permuta sa chanoinie un mois apres avec celle qu'Odon de Colligny possedoit et Odon de Colligny luy donna la sienne [la première]. Il estoit aumosnier du Roy François 1^{er} dès l'année 1526 ». Il est remplacé en 1536 par François Faulcon (F-AN, LL 630, p. 116-117, p. 192-193, Stein 1912 p. 133).

Georges Bazin (1555)

Georges Bazin est postulant vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1555.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1555*]. Le 20 juillet 1555, « monsieur de Beauregard a presenté a monsieur le tresorier Georges Bazin a present vicaire de l'eglise Saint Ursin, à la place de vicaire de l'eglise de ceans vaccant par le trespas de feu Jehan de La Bertauche auquel appartient la presentation ». Georges Bazin est renvoyé à Crenequin en l'absence du chantre « comme plus ancien chanoyne pour l'examiner ». Le 27 juillet 1555, « ledit Bazin s'est trouvé deffectueulx en voix ce qui est le plus requis suyvant l'intencion de feu monsieur le duc fondateur ; au moyen de quoy lui semble qu'il ne doit estre receu a ladite place » écrit Crennequin (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 45ca).

Jean Beaufilz (1461-1472)

Jean Beaufilz, cleric sommelier de la Chapelle Royale, reçoit en 1572, de Louis XI la prébende de Gilbert Marel, chantre de la Sainte-Chapelle de Bourges, semble-t-il sans effet.

- *Chapelle Royale de France (Louis XI), 1461-1472*. Jehan Beaufilz figure dans l'état des « Gages des menus officiers et aucuns gentilshommes de l'hostel du Roy Loys XI du 1^{er} janvier 1461 jusques au dernier septembre 1464 » comme cleric d'une chapelle réduite qui pourrait correspondre à la chapelle du dauphin avant son accession au trône (Perkins 1984, p. 541 d'après F-BnF, ms. fr. 7853, p. 1484-1487) en compagnie de Loys de Comboin, prothenotaire de Trignac, M. Robert Magalot, Frère Charles Marcoul « qui dit la messe de la croix », M. Gallois Gourdin, chapelain ordinaire, M. Raymond d'Aydie, chapelain ordinaire, Frère Jehan de Vougue, chapelain ordinaire, Jacob Liantier, cleric, Guillaume, cleric, et Georges Robinet cleric. Il ne figure sur aucune liste de la Chapelle Royale (de chant), et rien n'indique qu'il exerçait son talent comme chantre. Pourtant, par une lettre datée de Montils-les-Tours, le 23 janvier 1472, Louis XI ordonne au chapitre de mettre Jean Beaufills,

“sommelier ordinaire de nostre dicte chapelle” en possession de la prébende et chantrerie de la Sainte-Chapelle de Bourges détenue jusqu’alors par un certain Gilbert Marel, dont le roi entend se venger car il tenait le parti de son frère, Charles de France, duc de Guyenne ; voir ci-après la reproduction de la lettre complète de Louis XI et des délibérations du chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1472*. Jean Beaufilz ne figure pas comme chanoine dans le livre de Regnier (F-AD 18, 8G 1504). Il est cependant mentionné dans le registre des délibérations de la Sainte-Chapelle. Le 1^{er} février 1472 [note marginale du XVIII^e siècle] « Gilbert Marel chantre et chanoine qui estoit en meme temps aumonier du duc de Berry devenu depuis duc d’Aquitaine estoit resté attaché a ce Prince qui en cette année estoit en guerre avec Louis XI son frere. Par haine contre les serviteurs de son frere, Louis XI donna cette prebende et chantrerie a Jean Beaufilz. Cette nomination ne paroît pas [avoir] eu d’effet [sic] car Morel resta dans la place jusqu’en 1501 ». La lettre de Louis XI est reproduite à la suite, ainsi que la réponse du chapitre (Louis XI Cor, vol. 4 p. 301-302 et Pilleboue PCR d’après F-BnF, n.a.l. 1534, f. 92, 93) et citée par Paula Higgins (Higgins 1990a, p. 11, 16).

« De par le roy

Chers et bon aimez, nous avons naguerrres donné a notre cher et bien ame Jehan Beaufilz sommelier ordinaire de nostre dicte chapelle la chantrerie et prebende de la Sainte-Chapelle de notre palais de Bourges que a tenues et occupées par cy devant ung nommé Gilbert Marel, vacant a present a notre disposition pour ce que ledit Gillebert Marel tient le party de notre frere de Guyenne et le sert a l’encontre de nous ainsi que pourrez veoir plus a plain par nos lectres de don et collation que avons sur ce octroyée a nostredit somelier. Car voulons et vous mandons bien expressement que ledit nostre somelier vous recevez et le mettez en possession et saisine desdits chantrerie et prebende et l’en faictes souffrez et laissez joyr et user paisiblement ainsi que nosdites lectres de collation le contiennent. Et que des sur tout que doubtez mespandre envers nous et encourir notre indignation que ny faciez faulte car notre plaisir et entencion, n’est pas que ledit Marel ait ne possede jamais lesdits benefices. Donné audit Montilz les Tours le 23^o jour de janvier ainsi signé Loys et Embas Tilhart »

Lettre de collation pour pourvoir une personne idoine a la place de Gilbert Marel fait a Tucellum le 12 janvier 1471 (a.s.) per regem Tilhartz

Réponse du chapitre : « Après avoir vu les lettres, Jean Leotier président du chappitre dit audit Beaufilz que il leur plairait qu’il sorte du chapitre, pour qu’ils delibèrent. Messieurs répondent que en tant que fils tres obeissants ilz étaient prêts a obéir aux mandements du roi. Mais que... presents messires Jean Huault, Denis Le Duc prêtre, David Cerlin cleric de Bourges ». A heure de vêpres.

On demande a Beaufilz s’il a quelque document pour leur faire foi de la privation dudit Gilbert Marel desdits canonicat et prebende. Il repond que non mais affirme « pro certo » que ledit Marel a été apelé par un precepte du roi et ensuite privé des dits canonicat, prebende et chantrerie. Puis voulant « mandata prefati... regis juxta posse ad implere », ils mettent ledit Beaufilz en possession réelle etc ... de la chantrerie. Jean Beaufils prête serment et paie ses droits 27 livres.

Martin Beaufiles [Beaufilz] (1567-1587)

Martin Beaufiles est clerc en 1567, puis chapelain avant 1571 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est renvoyé pour sa double appartenance à la Sainte-Chapelle et à la Chapelle Royale et celle de la reine mère en 1571.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1567-1571.* Martin Beaufilz est cité comme clerc le 10 mai 1567 sur un procès-verbal de délibération. Il est qualifié de chapelain le 11 avril 1571 « sur la remontrance faite par monsieur le Chantre que maistres Martin Beaufilz chapelain, Jehan Gueniart et Pierre Morillon, clerks ordinaires de ladite chapelle (qu'on dict estre receuz à la chapelle de la Roynne Mère), ne continuent à présent le service de l'église et s'occupent au service de ladite Dame, monsieur le Thresorier a ordonné qu'il leur sera dict que s'ils n'assistent continuellement ces jours prochains et festes de Pasques au service de l'église de céans, dès maintenant il les prive de leurs places attendu la nécessité du service et solennité des jours et ce pour ce que leur absence ne admenera scandale a l'église. Ledit jour et en ladite ordonnance de Monsieur le thresorier a esté signifiée à Maistre Martin Beaufilz, parlant à sa personne, ou giste de la Sainte-Chapelle, présent Maistre Denis Tabart, chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle, et à Maistre Jehan Gueniart au chœur d'icelle Sainte-Chapelle, presents maistres Jehan Barbachon et Henry Levelu, aussi chapelains ordinaires de l'église, lesquelz Beaufilz et Gueniart m'ont requis copie de ladite ordonnance qui leur a esté respectivement baillée par moy, Guynois ». Le 25 avril 1571, « Maistre Martin Beaufilz a supplié messieurs, disant qu'à cause qu'il prend le party de la Roynne Mere, il leur plaise luy laisser sa chambre en laquelle il demeure pour y laisser ses meubles jusques à la saint Jehan Baptiste prochain. Comme aussi a supplié maistre Pierre de Romanelles de luy donner six sepmaines de congé ce que messieurs ont remis pour en délibérer ». Le 23 juin 1571, la compagnie députe le chantre [Lhuillier] et le chanoine de Molins « pour aller vers Monseigneur [l'évêque] de Paris le prier de faire remontrance à la Roynne Mere du Roy sur les lettres que ladite dame a escriptes à messieurs en faveur de Maistres Martin Beaufilz et Pierre de Romanelles ». Il disparaît des registres de la Sainte-Chapelle après cette date (Brenet 1910 p. 111, 119, 120 d'après F-AN, LL 599, f. 12, f. 77-77v, f. 80v).

• *Chapelle Royale de France (Charles IX, Henri III) et chapelle de la reine mère (Catherine de Médicis), 1571-1587.* Au 1^{er} avril 1572, dans les comptes du Trésor de Charles IX, il reçoit comme chantre de la Sainte-Chapelle du Palais, pour son service de juillet 1571, une gratification de 30 livres pour avoir servi en juillet comme « chapelain ordinaire des hautes messes en sa chapelle de musique » et pour l'aider à poursuivre le service de sa Majesté (BrooksJ p. 420 d'après F-BnF, Clair. 233, p. 3358). Il figure dans l'état de chapelle de Henri III de 1578 comme chappellains de haultes messes pour 80 écus (BrooksJ 2000 p. 401 d'après F-BnF, Cinq cents de Colbert 54, f. 364v). Il figure dans les états de chapelle de Catherine de Médicis pour 1585 et 1587 (BrooksJ 2000 p. 408, 409 d'après F-BnF, KK 116 f. 50v et KK 117 f. 10) comme chapelain pour 66 écus 2 tiers. Autour de 1586, il figure dans la liste des chanteurs de la chapelle de Henri III (BrooksJ 2000 p. 411, 420 d'après F-BnF, Cinq cents de Colbert 10, f. 10v-11). Le 7 juin 1587, comme chapelain de la chapelle de musique, il dépose une requête pour une prébende et un canonicat de la Sainte-Chapelle de Dijon, avec un avis favorable (Brooks 2000 p. 420 d'après F-BnF ms. fr. 21480, f. 106). Toutes les informations à part cette dernière sont reprises dans (Handy 2008 p. 451, 511). Enfin, Martin Beaufilz reçoit des gages annuels de 200 livres tournois comme chapelain des hautes messes en 1589 (Handy 2008 p. 451 d'après F-BnF, ms. Clair. 1216, f. 64), mais il faut noter que dans le livre de Jeanice Brooks cet état est non daté entre 1580 et 1585, choix que je ferai.

Charles Beugard [Bougard, Baumard] (1581)

Charles Beugard est gagiste basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1581.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1581*. Le 3 juin 1581, « messieurs ont reçu Charles Bougard flament aux gaiges de 120 livres tournois par an et son pain de chappitre ». Le 13 juin 1581, « messieurs ont conclud que leur receveur payera a messires Charles Baumard [sic], Symon Dugardrin et Phelippes Morelle muziciens du pays de Flandres puis nagueres receuz aux gaiges de 6 xx livres tournois par an iceulx leursquelz gaiges de sepmaine en sepmaine et par chacun sabmedy dicelle a la raison que montera ladite sepmaine audit pris de 6 xx livres par an ». Le 20 juin 1581, sera « 20 sous tournois baillez a messire Charles Beugard gagiste de l'eglise pour avoir chanté en l'eglise de seans 3 jours auparavant qu'il fust receu ». Le 15 juillet 1581, « sera alloué au receveur 4 escuz payez a Beugard bassecontre quilz avoient mandé pour le service de leur esglise qui ne s'est trouvé suffisant et ce pour ses peynes d'estre venu a leurdit mandement » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542, 8G 1543, f. 10v).

Pierre Beaugen (1532)

Pierre Beaugen est reçu enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1532.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1532*. Le 19 novembre 1532, « aujourd'hui mesieurs ont reçu pour estre enfant de cueur Pierre Beaugen filz de Jehan Beaugen et de Denise Deschamps sa femme demourant en la ville de Graçay. Et lequel pere et Guillaume Dalmont oncle dudit enfant ont certifié que icellui enfant estoit de legitimo matrimonio procreatus. Et après ce luy a esté baillé les draps comme à un enfant de cueur appartient (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 224v).

Philippe Beugrand (1578-1590)

Philippe Beugrand de la chapelle de François d'Alençon en 1578, de la Chapelle Royale et celle de la Reine mère en 1586, est reçu gagiste en 1590 à la Sainte-Chapelle de Paris à la mort de Catherine de Médicis.

• *Chapelle de François d'Alençon, 1578-1583*. Philippe Beugrand est chapelain de François d'Alençon, le dernier des fils de Henri II et Catherine de Médicis qui meurt sans héritier en 1584 à 29 ans. Il est mis hors en 1583, avec des gages de 160 livres tournois (Handy 2008 p. 525 d'après F-BnF, ms. fr. 7854, f. 56).

• *Chapelle Royale de France et chapelle de la reine mère (Henri III et Catherine de Médicis). 1586-1587*. Philippe Beugrand est chanteur haute-contre du roi et de la reine-mère. Il figure dans la liste des chanteurs d'Henri III autour de 1586 et sur l'état de chapelle de Catherine de Médicis de 1587 avec 100 écus de gages pour le premier semestre (BrooksJ 2000 p. 409, 411, 420, 421 d'après F-BnF, Cinq cents de Colbert 10 f. 10v-11r et F-AN, KK 117 f. 9v). (Handy 2008, p. 118, 511) reprend ces informations.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1590*. Le 9 mai 1590, Beugrand, chanteur du roi défunt, résidant au collège de Beauvais, présenté par Maître Leschenet, chanteur, est admis « à porter l'habit de la Sainte Chapelle et y venir chanter » (Brenet 1910 p. 143 d'après F-AN, LL 600, f. 125).

Pierre de Beaune [Baune, Belna] (1367-†1387)

Pierre de Beaune est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1367 et Grand Chantre à une date inconnue avant 1378. Il meurt en 1387.

Dans un article, Roland Delachenal raconte l'histoire de Jacques de Chartres maître-charpentier de Charles V. Résidant dans l'enceinte du palais en 1378, Jacques de Chartres, mari jaloux, poignarde Pierre de Beaune à la mi-août 1378. Un procès a lieu en 1379, mais le roi Charles V obtient que son maître-charpentier ne soit que légèrement condamné (Delachenal 1917).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1367-1387*. Dongois écrit : « Pierre de Beaune de Belna chanoine fut élu Chantre et enterré dans le chœur de la chapelle de Saint-Michel par l'évesque de Carme et le Clergé de la Sainte-Chapelle auprès d'Arnoult de Grand Pont trésorier auquel il donne la qualité de son maître dans son testament dont il nomme exécuteur Michel de Fontaines. On voit dans Saint-Michel sa tombe sur laquelle est écrit :

Hic jacet venerabilis et circospectus / Magister Petru de Belna sacrae / Capella Cantor et canonicus, domini / nostri regis clericus notarius obiit / anno 1387 »

Dongois n'indique aucune date pour sa réception. On peut supposer qu'il est reçu sur la 6^e chanoinie qu'occupe Thibault de Beaune jusqu'en 1367. C'est l'hypothèse que fait Henri Stein. Dongois indique 1389 pour la réception du prochain chanoine connu, Guillaume Baudin, sur la 6^e chanoinie (F-AN, LL 630 p. 188-189, p. 295, Stein 1912, p. 134). D'après (Billot 1996, p. 295), il est un des exécuteurs testamentaires de Hétomesnil, qui décède en 1381, en compagnie du trésorier Hugues Boileau et trois chanoines, Denis de Couleurs, Amaury de Condé et Jean Creté.

Son obit est mentionné dans les obituaires de la Sainte-Chapelle les 30 août et 22 septembre : « *Obitus annalis dominorum petri de belna, huius sacre capelle quondam canonici et cantoris, necnon Joannis derpy quondam regis Karoli sexti capellani, eiusdem sacre capelle canonici. Quorum animabus deus* » (F-Pm, ms. 3339, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 36v, 39). Pierre de Beaune a donc été Chantre de la Sainte-Chapelle « cantoris » avant Michel de Fontaine.

• *Hôtel du roi, 1378-1387*. Pierre de Beaune est notaire du roi dès 1378.

Thibault de Beaune [Baune, Baulne, Belna] (1323-1367)

Thibault de Beaune est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1323.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1323-1367*. Thibault de Beaune est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1323 et éventuellement remplacé en 1367 par Pierre de Beaune (Stein 1912 p. 134).

Son obit est mentionné le 28 juillet dans l'obituaire de la Bibliothèque nationale : « *Obitus duplex dominorum Symonis de Bragella, quondam hujus Capelle thesaurarii, Petrique de Samesio ac Johannis d'Annet et Theobaldi de Belna, ejusdem Capelle canonicorum, necnon Hugonis de Bisontio, hujus palacii quondam hostiarii, et ejus uxoris* (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 29v).

Jean de Beauregard (1536-†1557)

Jean de Beauregard est chanoine en 1536, vicaire général du trésorier en 1549, puis Grand Chantre de 1555 à sa mort le 20 mars 1557. Mais il est souvent, dès sa réception, en charge des affaires de la maîtrise.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1536-1557*. Le chanoine Regnier écrit : « Jean de Beauregard a succédé a monsieur Blanchet en 1535. Il eut l'office de chantre en 1555 et fut grand vicaire de monsieur Pierre Lepoucre. Son installation de grand viacire est du 26 février 1548. Madame la Duchesse luy donna loffic de chantre comme il paroît par ses lettres dattées du 20 juin au château Descouan dfont il prit possession le 21 septembre de la même année. Il est mort en 1556 (a.s.) le 17 mars et inhumé dans léglise ». Son remplaçant est Jacques Mothey (F-AD 18, 8G 1504, p. 39v-40).

Le 4 mars 1536, Jehan de Beauregard, qui a succédé comme chanoine à monsieur Blanchet, est présent et consulté sur la reception de Jean Bastard comme chapelain après qu'il ait été commis à la maîtrise des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle. Le 12 mars 1547, il est présent en chapitre. Le 5 avril 1547, « sur la requeste faicte par Marin Rebours chappelain de l'église et curé de Saint-Sulpice, [messieurs ont] ordonné que de Beauregard lui delivrera des ornemens pour la feste de pasques ». Le 11 février 1548, « monsieur de Beauregard a rapporté a messieurs avoir esté mis ung des enffans de cueur de l'église survenu mallade en la maison de la barbiere a troys sol pour jour et ung petit pain ». Le 10 mars 1548, « sera païé a Simon Gentilz, gaigier de l'église la somme de 8 livres tournois qui seroit mise entre les mains de messieurs de Beauregard et de La Grange pour luy avoir une robbe ». Le 6 octobre 1548, « messieurs ont commis de Beauregard et de La Grange pour adviser avec maistre Jehan de Costa maistre de grand maire des enffans de l'église d'heure la plus commode qu'il pourra venir pour instruire lesdits enffans ». Le 23 février 1549, il est nommé vicaire général par Pierre Le Poucre, nouveau trésorier. Le 29 octobre 1549, « monsieur Bourboins a dit et remonstré a monsieur de Beauregard vicaire general du tresorier que l'office et place de vicaire que tenoit en l'église de ceans feu messire Jehan Leconte est vaccant par le deces dudit Leconte. A ceste cause aiant droit de presenter audit office a cause de ses chanoyne et prebende a présenté messire Jehan Testard pour estre par le tresorier renvoïé a monsieur le chantre affin d'enquerir de la suffisance dudit Testard ». Le 9 novembre 1549, messieurs ont ordonné « que maistre Jehan de Costa sera payé de ce qui lui est deu pour avoir instructz de grand maire les enffans de cueur de l'église et parce que messieurs sont advertiz que ledit de Costa ne fait son devoir d'instruire lesdits enffans, ont commis lesdits de Beauregard et de La Grange qui ont la charge desdits enffans pour leur en pourveoir d'un aultre qui en fera son devoir ». Le 12 novembre 1549, « sera achapté 8 aulnes de drap pour messires Simon Gentilz et Jehan de Vulcourt gaigiers de l'église pour leur faire a chacun d'eulx une robbe et pour ce faire ont commis lesdits de Beauregard et de La Grange. Le 7 décembre 1549, « monsieur de Beauregard a refferé a messieurs que la robe quil a achapté par commandement de chapitre a messire Jehan de Vulcourt basse contre sera prise au terme prochain sur le gaigne dudit Vulcourt lequel sera payé doresebavant de ses gaiges par chacun moys » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 280, 8G 1517, f. 1, 10ca, 101v, 110ca, 180v, 239, 8G 1518, f. 20ca, 28, 28v, 38).

Le 9 juillet 1552, messieurs ont « ordonné que monsieur de Beauregard seroit prié de presenter maistre Clément Morel a l'office de chappelain en l'église de ceans pour servir à la maistrise des enffans de cueur ». Le 6 septembre 1552, « sur ce que Vincent de Montoviller organiste de l'église prie messieurs le rembourser de ce quil a payé a ung passant qui a racoustré les orgues de l'église, messieurs ont ordonné quil ne luy en sera baillé aucune chose actendu quil a ce fait sans en avoir parlé a mezssieurs ; et luy a esté deffendu par monsieur de

Beauregard de ne mener doresnavant personnes avec luy audits orgues ». Le 22 avril 1553, « messieurs considerans la cappacité de maistre Pierre de La Pierre natif de la ville de Saint-Jehan d'Angellic diocese de Saintes qui s'est présenté a la maistrise des enffans de cueur de l'eglise luy ont donné ladite maistrise selon que les autres maistres l'ont par cydavant tenue ; et l'a monsieur de Beauregard assure luy retenu au service de l'eglise le presenter a monseigneur le tresorier a l'office et place de chappelain en ladite eglise de ceans qui est a sa presentation a cause de sa chanoinye et prebende ». Le 13 mai 1553, le tresorier avec le chantre, de Beauregard, Crenequin et Chevallier a veu et calculé le livre du depoust tant en recepte que despense ». Le 17 juin 1553, « monsieur de Beauregard a fait entendre a messieurs que maistre Pierre de La Pierre avoit escript a monseigneur le tresorier quil prioit messieurs luy prester la somme de 40 escuz pour aucunes affaires, messieurs ont esté d'avis que monsieur de Beauregard luy fera responce que tenant par luy sa promesse de venir servir la maistrise des enffans de cueur de l'eglise, ilz luy feront toute gracieuseté ». Le 25 novembre 1553, monsieur de Beauregard est présent pour le recrutement de Jean Ponchet comma maître des enfants. Le 19 décembre 1553, « monsieur le chantre a refferé a messieurs quil et de Beauregard en la presence du greffier de chapitre avoit fait faire inventaire des meubles trouvez en la maison des enffans appartenans a l'eglise de ceans, lesquels ils avoient dellaissez a maistre Jehan Ponchet a present maistre desdits enffans le quel ilz avoyent mis en possession de ladite maistrise, ont ordonné que ledit inventaire sera enregistré en ce present livre ». Le 30 janvier 1554 ; « messire Michel Going chappelain en l'eglise de ceans a exhibé a messieurs, estant absent du chapitre le tresorier, les lettres de nomination et presentation faictes par madame la duchesse de Bery a messieurs au proffict dudit Going de la vicairie de la Salle le Roy, les requerant luy bailler sa collation de ladite vicairie ; monsieur Beauregard a déclaré que ledit Going lui avoit demandé ung devolut le quel lui avoit reffusé parce qu'il en avoit pourveu ». Le 13 février 1554, « de Beauregard a dict a monsieur le tresorier que long temps l'office et place de chappelain que tenoit maistre Jehan Bastard et par la longue et continuelle absence dudit Bastard ou autrement est vaccant. A ceste cause ayant droict de presenter audit office... a présenté a monsieur le tresorier messire Jehan Ponchet, pour estre par luy envoyé a monsieur le chantre afin d'enquerir de la suffisance dudit Ponchet ; et apres l'instituer audit office ». Le 10 mars 1554, « monsieur le chantre a présenté Richard Jardoïn a monsieur de Beauregard pour estre receu et institué s'il se trouve suffisant a l'office et place de vicaire en l'eglise de ceans que tenoit Jaques Carbonnier le quel l'a renvoyé a Crenequin et Fogieres pour l'interroger sur sa suffisance ou insuffisance » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 31ca, 70ca, 8G 1521 f. 7-7v, f. 14, f. 29v-30, f. 99-100, f. 106v, 128, 131, 139).

Le 14 mai 1555, « sur ce que François Textoris prie messieurs lui augmenter ses gages, messieurs ont ordonné qu'elles ne lui seront augmentees et neantmoingtz sera escript a monsieur le tresorier et prié monsieur de Beauregard qui ont des places de vicaire a presenter de pourveoir aux places qui sont vaccants ». Le 8 juin 1555, « monsieur Crenequin a refferé a monsieur de Beauregard vicaire de monsieur le tresorier quil et monsieur Dumayne commis par le chapitre... avoient examiné Richard Jardoïn sur sa suffisance ou insuffisance présenté par ledit chantre a la place de vicaire que tenoit messire Jaques Carbonnyer. Et ne pouvoient certainement rapporter de la suffisance ou insuffisance dudit Jardoïn sinon qu'il demoure encores quelque temps en l'eglise pour l'experimenter. Sur ce, messieurs ont ordonné que ledit Jardoïn demorra encores tant qui leur plaira au service de l'eglise aux gaiges de 40 livres par an et deux petits pains ». Le 14 juin 1555, « monsieur Lheret a requis monsieur de Beauregard lui déclarer quil a donné congé a Martin Le Rasle son vicaire et pour quel temps ; le quel a déclaré quil avoit donné congé pour 4 mois ». Le 23 juillet 1555, « messieurs ont retenu aux gaiges de l'eglise de ceans Martin Le Vasseur, natif de la paroisse de Saingin diocèse de Beauvois a la somme de 50 livres par an et 2 petitz pains de chappitre tant quil leur

plaira et l'ont fait revestir d'un seurpeliz par monsieur de Beauregard ». Les 20 (respectivement 30 juillet 1555), monsieur de Beauregard a présenté a monsieur le tresorier Georges Bazin a present vicaire de l'église Saint-Ursin (respectivement Ursin Brunet prestre habitué en l'église Saint-Ursin de ceste ville de Bourges) a la place de vicaire de l'église de ceans vaccant par le trespas de feu Jehan de La Bertauche auquel appartient la presentation. Le 10 août 1555, messire « Jehan de Beauregard a présenté certaine provision a lui faicte par madame la duchesse de l'office de chantré de ladite eglise » [à la place de J. Allabat décédé]. Mais la provision porte que la chantrerie est une « dignité » en la Sainte-Chapelle, « combien que par les fondation, privileges et statuz elle n'est que simple office ». Messieurs demandent à Beauregard de faire corriger la provision avant de le recevoir. Le 27 août 1555, « monsieur le trésorier a nommé Martin Le Vasseur a la place et office de son vicaire que tenoit messire François Courrat au lieu de Simon Gentilz quil avoit cy davant nommé qui ne s'est trouvé cappable » Il est renvoyé à de Beauregard et Crenequin comme les plus anciens chanoines. Le 27 août 1555, « monsieur Marie a remonstré a messieurs que feu messire Jaques Alabat chanoine de ceans au lieu duquel il a esté porveu avoit présenté pour son vicaire Richard Jardrin [sic] a la place et office de vicaire que tenoit Jaques Carbonnyer. A laquelle presentation il persiste et le renvoye a Crenequin et Beauregard. Le même jour, il est déclaré suffisant et capable. Le 21 septembre 1555, Jehan de Beauregard est reçu en personne comme chantré avec lettre de provision en bonne et due forme (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 11, 20ca, 24ca, 40ca, 45, 50ca, 60ca, 80ca).

Jehan de Beauregard est malade et ne réside plus à la Sainte-Chapelle au moins le dernier trimestre de 1556. Le 12 décembre 1556, Martin Le Rasle, présenté en juin n'a toujours pas été examiné par le chantré. « Messieurs ont ordonné que monsieur Martin se transportera avec leur greffier par devers monsieur le chantré qui est malade pour entendre de lui s'il a interrogé ledit Le Rasle sur sa cappacité ». Le 19 décembre 1556, on a la réponse du chantré sur Le Rasle. « Ledit Rasle avoit esté trouvé par ledit chantré avec l'oppynion de 8 chappelains de l'église pour congnoistre le chanter et deschanter et autres choses declarées par les statuts insuffisant mesme en lecture ». Le 20 mars 1557, Jehan de Beauregard meurt. Le 29 mai 1557, « messire Jaques Monthey cleric de la chapelle de madame la duchesse de Berry a la collation de la prebende de feu messire Jehan de Beauregard » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1524, f. 130ca, 190ca, 8G 1525, f. 40ca).

Jean [Jehannin] Beaurose [Beaurore, Beauovre, Beaurouze] (1405-1411)

Jean Beaurose est enfant de chœur en 1405, vicaire en 1408 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1411*. Pour Françoise Lehoux, un Jean de Beauovre, très probablement Jean de Beaurouze, est présent comme cleric de chœur, c'est-à-dire enfant de chœur le 19 avril 1405 (n.s.) à la Sainte-Chapelle de Bourges (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il est mentionné dans les comptes de 1407-1408, dans les dépenses du maître des enfants Jehan Cesaris :

A Cesaris, en vin 9 livres 15 sous tournois, pour le nourrissage de Jehan Beaurose et par ordonnance de monsieur le trésorier lequel en outre le nombre des 6 enfants [radiatur].

A Cesaris, maistre des enfants auquel a esté baillé outre le nombre desdits enfants Jehanin Beaurose a despense et chausseure sur ce a lui païé seulement en vin 9 livres xv s. [radiatur] (Pilleboue PCR, F-AD 18, 8G 1634 f. 44v, 59)

Il est mentionné dans les comptes de 1408-1409 [Jehan Beau Roure], 1409-1410 [Jehan Beaurose] et 1410-1411 [Jehan Beaurouze], comme vicaire à partir du terme de Saint-Remy [15 août 1408], avec des distributions un peu faibles, puis des distributions normales jusqu'en

1411, dont les distributions au terme de Pâques sont très faibles. Il disparaît des comptes en 1411-1412. Jusqu'en août 1408, son entretien est de la responsabilité du maître des enfants :

« audit Cesaris pour avoir fait les despenses de Jehan Beau Rouze l'espace de 10 mois et demy entiers : commencés le 1 octobre et finiz le 15 août l'an de ce compte : 17 livres 10 s. » [nov 1408] (Pilleboue PCR, F-AD 18, 8G 1635, 8G 1636, 8G 1637).

Jean Beilhet (1587-1588)

Jean Beilhet est prêtre marrellier gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1587.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587-1588*. On peut lire dans les comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 « a Jehan Beilhet et Jehan Depretz prestres marrelliers pour avoir cellebré les messes paresseuses 15 livres 18 sols tournois et pour leurs gaiges pour la marrelerie 20 livres 8 sols 9 deniers (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1657).

Henri Bellestat [Bellestat] (1488-†1510)

Henri Bellestat est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1488. Il meurt le 19 août 1510.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1488-1510*. D'après Regnier, « Henry Bellestat a succédé à Monsieur Bonin en 1488. Il prit possession le 16 mai 1489, fut grand vicaire et official de Louis d'Amboise Tresorier. Il mourut le lundi 19 août 1510 environ onze et douze heures du matin. Il est remplacé par Antoine de Longueval (F-AD 18, 8G 1504, p. 66).

Le 11 mai 1493, messieurs ont « ordonné que Renaud Avoule sera leur prevost de la prevoste du chasteau et qu'elle luy sera estroussée a 20 livres touttefoys en faveur de messieurs Cordis et Bellestat, il n'en paiera que 12 livres ». Le 15 mars 1494, messieurs « ont commis Convers et Bellestat pour aller... a l'assemblée qui se fait en ceste ville de Bourges touchant les coustumes de Berry que nouvellement le roy a mandé les luy envoyer ». Le 22 mars 1494, il est constitué procureur du chapitre pour combattre la réforme des coutumes concernant « le fait des rachats et accordemens qui seront totalement a la diminution et detrimet de l'eglise de ceans ». Le 20 décembre 1494, messieurs « ont ordonné que les enffans de cueur auront des robes et les deux grans quon leur achaptera du drap gris et pour ce faire ont commis pour acheter messires de Saint-Pierre et Bellestat ». Le 13 janvier 1495, « du consentement de maistre Hector Charlemagne », messieurs ont « ordonné que monsieur Bellestat et ledit Charlemagne feront par ensemble les vignes de Vasselay que led Charlemagne tient à sa vie ». Le 30 mai 1495, messieurs ont « commis messires de Saint-Pierre et Bellestat pour aller visiter les enffans de cueur et veoir le compte et reliquat du mesnage qui pieça fut baillé au maistre des enffans maistre Hector [Charlemagne]. Le 5 septembre 1495, messire « Henri Bellestat en ensuyvant les statuz de ceans et par le trespas de feu messire Jehan Barrizon, qui estoit chappelain en son lieu mondit sire Bellestat a presenté Estienne Fouchart pour estre chappelain au lieu dudit Barrizon ». Le 20 septembre 1502, messieurs ont ordonné que les enffans de cueur auront des robes neufves a la toussains et ont commis pour faire faire les draps et robes monsieur le chantré [Bonet] et Bellestat (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 32, 75ca, 90ca, 105ca, 107v, 115ca, 120ca, 274).

Le 1^{er} février 1505, Henri Bellestat fonde un obit perpétuel. Il donne 70 écus d'or soleil [= 6 livres tournois]. Et tant qu'il vit, une grant messe de la conception Notre-Dame, le lendemain de ladite conception de semblable distribution que ledit obit... Il choisit sa sepulture dans la nef de la chapelle « à l'endroit du benoistier ». Le 4 février 1506, il fonde une messe sur la

sepulture de feu messire Henri Cueur en l'église Saint Austrilhet de Bourges le lundi des rogations, que on va en procession en ladite eglise. Il donne 25 livres à convertir en 25 sous tournois de rente. Le 9 novembre 1507 ; « messieurs on conclud en ensuyvant la premiere deliberation que Pastoris ne sera point receu a gaiges ny autrement et luy ont baillez 2 escuz du soleil contant que a baillez monsieur Belestat pour s'en aller lesquels seront baillez par le receveur de messieurs audit Belestat ». Le 5 juin 1510, il est vicaire du trésorier et « amoneste charitablement ». Le 19 oct 1510, monsieur le trésorier arreste les distributions et gaignes de monsieur le chantre... jusques ad ce qu'il ait consigné entre ses mains l'argent qui avoit promis de l'obit de feu monsieur Belestat (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 85ca, 8G 1513, f. 20ca, 85v). Son obit est célébré le 19 octobre (F-AD 18, Ms 740, f. 33, 60).

Guillaume Belier (1382-†1428)

Guillaume Belier, clerc du roi en 1385, devient chapelain perpétuel en 1382, puis chanoine en 1399 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt sans doute en mai 1428.

- *Chancellerie de la cour de France (Charles VI), 1385-1399*. Dans (Galland 2001 p. 52) on trouve dans le carton L 621 dans les pièces 31 à 44 consacrées aux successions exécutées par Hugues Boileau, trésorier de la Sainte-Chapelle, la pièce 43 datée du 21 octobre 1385 : Succession de Jean Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle. Compte de la succession rendu devant Hugues Boileau par les exécuteurs : Adam de Laon, abbé de Saint-Acheul d'Amiens, Guillaume Béliet, clerc du roi, et Jean Gilet, notaire public (voir aussi Billot 1996 p. 303). On trouve dans le carton L 622, du même inventaire, dans les pièces de 1 à 10 consacrées à la Paroisse de Picauville : pièce 1 datée du 7 octobre 1396 (Galland 2001 p. 53) : « Le trésorier et le chapitre de la Sainte-Chapelle constituent leurs procureurs Guillaume Béliet, Jacques Basin, Guillaume et Pierre Du Bois, Robert Broutelli, Pierre Lesage, Nicolas Tarnese et Jean Goujon, pour présenter à l'évêque et au chapitre de Coutances les lettres du roi Charles VI et du pape Benoît XIII leur accordant d'une part le droit de patronat sur la paroisse de Picauville, d'autre part l'union de cette paroisse à la Sainte-Chapelle et l'institution de deux vicaires, et pour en obtenir l'exécution ».

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1382-1428*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Guillaume Belier est possesseur de la chapelle de Saint-Clement à partir de 1382. Il est remplacé dans sa chapelle en 1411 par Philippe de Palis (F-AN, LL 630, p. 317). Cependant d'après Henri Stein et Gilles Dongois, Guillaume Béliet est reçu chanoine en 1399. Dongois écrit : « Guillaume Belier chanoine, par son testament du mois de mai 1428 il est qualifié curé de [blanc] en Normandie. Il avoit été chapelain perpétuel. Il fut enterré aupres de la tombe de Hiugues Boileau Trésorier son maitre l'ayant souhaité. Il a fondé un obit qui est marqué dans le mois de mai. Jean de Chambon etoit executeur de son testament ». Il est remplacé dans sa chanoinie en 1427 par Roland L'Ecrivain (F-AN, LL 630, p. 228-229, Stein 1912, p. 135). Cependant (Stein 1912 p. 199) écrit qu'il meurt en 1481, ce qui semble une erreur. Dans (Raunié 1890 p. 486, 487 n° 957) on peut lire à la page consacrée au monument funéraire de Guillaume Belier dans la Sainte-Chapelle, l'épithaphe : « soubz la tumbre de cy devant || gist homme de grant honneur, || maistre Guillaume Béliet, chanoine || de céans, qui trespasa le tiers jour || de may, l'an de Grace MIL CCCC || XVIII. Dieu en ait l'ame. Amen. Texte d'après l'inscription originale de (Guilhermy 1855, t. I, p. 86). Il semble que ce soit aussi une erreur de transcription, il faudrait plutôt lire l'année 1428.

Il est certainement vivant au 31 janvier 1423 (n. st.), car il est cité dans une délibération des chanoines relatives à une réduction de personnel à la Sainte-Chapelle (Brenet 1910, p. 28, d'après F-AN, LL 619 f. 99 à 101). Guillaume Béliet est cité comme délégué du trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris à l'exécution testamentaire de Jean Perdrier, chanoine de la

Sainte-Chapelle et maître de la Chambre aux deniers de la Reine, décédé en 1403 (Brenet 1910, p. 28, d'après Vidier 1910 p. 325), voir aussi (Galand 2001, p. 14). Guillaume Bélier est encore cité en 1409 dans (Brenet 1910, p. 27 d'après F-AN, LL 598) sur une liste des chanoines de la Sainte-Chapelle, le 3 juillet 1412 sur des comptes de dépenses « Parties de la despense faicte... en l'ostel de Belier pour donner a disner a l'abbé de Chasteillon-sur-Saine et a ses gens » (Galand 2001, p. 49), et en août 1418 sur l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 352).

Son obit est célébré le 8 ou 9 mai : « *Obitus duplex pro dominis cardinalibus d'Archiac et de Cholet, ac magistro Guillermo Bellier, presentis Capelle quondam canonico, et ejus recommissis* » (F-BnF, lat. 17741, f. 19, F-Pm, ms. 3339, f. 23).

Arnoul [Arnolphus] Belin [Belini] (1404-†1436)

Arnoul Belin est le premier Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1405 à sa mort en octobre 1436. Il appartient à la cour ducale de Berry en 1404.

Arnoul Belin est natif d'Aubigny sur Nerre. Il y fonde le 23 novembre 1419 le Prieuré et l'Hôtel-Dieu après un accord entre lui-même et les habitants d'Aubigny (Thaumas 1689, p. 692-693 et preuves).

- *Cour du duc Jean de Berry à Paris, 1404-1406.* Arnoul Belin est dès 1404, conseiller, confesseur et maître des comptes du duc de Berry. « Le duc de Berry se trouvant alors à Paris en son Hôtel de Nesle avait fait dresser par deux notaires du Châtelet le liste des objets dont il voulait se dessaisir au profit de sa chapelle palatine. La tradition du don eut lieu le 10 mai 1404 devant de très nombreux témoins... Pour réaliser pleinement sa donation, le duc avait nommé et institué les trois premiers membres de la future chapelle, Arnoul Belin, Guillaume Boisratier et Simon Aligret (Pilleboue 1990, p. 78, 104 d'après Lehoux 1968, t. II, p. 15).
- *Hôtel du Roi Charles VII.* Arnoul Belin est « aussi conseiller du Roy Charles 7 en sa Chambre des Comptes » d'après le chanoine Regnier (F-AD 18, 8G 1504, p. 4).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1436.* « Maistre Arnoul Belin, bachellier en loix » est le premier trésorier chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405 (n. s.) (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Mais il ne touche aucune distribution dans l'année 1406-1407, car il ne réside sans doute pas à Bourges. En effet en mai 1406, le receveur va voir le trésorier à Paris ; Arnoul Belin est très certainement encore au service du duc de Berry. A partir de l'année 1407-1408, il reçoit des distributions normales dans les comptes disponibles jusqu'à l'année 1420-1421. Il est remplacé comme trésorier par Geoffroy Vassal dans les comptes de l'année suivante disponible 1439-1440 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1643). D'après Regnier, il meurt le 29 septembre 1436. Sa mort « *per obitum deffuncti magistri Arnulphi Belini* » est mentionnée le 23 octobre 1436, ainsi que son remplacement par Gauffridus [Geoffroy] Vassal dans (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 25 et Ms 740, f. 11, 51). Il est mentionné plusieurs fois par an dans ce même registre de 1408 à 1429, puis une fois le 21 mai 1434 et le 8 juin 1435. Son testament est passé par Berthelemy Marchal le jeune le 16 septembre 1436. Il nomme pour exécuteurs de son testament l'abbé de Saint-Ambroise, Robert d'Etampes son ami, Guillaume Sadon et Jean Belin d'après Regnier (F-AD 18, 8G 1504, p. 4).

Guillaume Belin [Bellain, Bellyn, Belyn] (1547-†1568)

Guillaume Belin, est compositeur et chantre taille de la Chapelle et la Chambre de musique du roi en 1547. Il est chanoine en 1550 et Grand Chantre en 1566 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Chapelle Royale et Chambre de musique de la cour de France (François 1^{er}, Henri II, François II, Charles IX), 1547-1565.* Guillaume Belin est compositeur et chantre taille de la Chapelle et la Chambre de musique des rois François 1^{er} et Henri II attesté de 1547 à 1560.

Concernant François 1^{er}, il figure en avril 1547, dans les comptes des obsèques de François 1^{er} comme chantre taille sous le nom de Guillaume Bellyn, de la « Chappelle de musicque dudict feu roy » (Cazaux 2002 p. 255, 342 d'après F-BnF, ms. fr. 10392, f. 173v).

Dès son avènement, Henri II le place parmi les chantres et joueurs d'instruments de la Chambre d'après les états des officiers domestiques de 1536 à 1549 pour des gages annuels de 200 livres tournois en 1548 et 1549. En 1550, il est mentionné parmi les chantres de la Chambre. Guillaume Belin est sous-maître de la Chapelle de musique de 1547 à 1553, en même temps qu'Hilaire Rousseau et Claudin de Sermisy (Cazaux 2002 p. 342 d'après F-BnF, ms. fr. 21450 f. 173v et 195v et citant Brobeck 1991 p. 571 citant Du Peyrat 1645 p. 482). Il est encore cité en 1556 dans la rubrique « chantres et joueurs d'instruments » pour 200 livres tournois de gages annuels. Il est enfin mentionné dans le compte des obsèques de Henri II dans les comptes de l'argenterie du roi, pour le quartier de juillet 1559 : « Am(aistre)s Claude Sermizy, Nicolas Testard et Guillaume Belain, soubzmaestres de la Chapelle dud(ict) S(ieu)r,vingt-deux aulnzes et demye dudict drap audit pris [soit 7 livres tournois l'aune] ». Il figure aussi comme sous-maître de la chapelle et chantre de la Chambre du roi sur un acte du 29 juin 1559 passé dans l'étude de François Delafons (Handy 2008 p. 122, 160, 374, 571 d'après F-BnF, ms. Clair. 813, f. 183, ms. Clair. 1216, f. 48v, F-AN, KK 125 f. 1381v et F-AN, MC, XVII du 29 juin 1559).

Il figure dans les états de maison de François II de 1559-1560 et 1560, et dans les comptes du Trésor de François II comme chantre taille de la Chambre. Il figure aussi dans les comptes de l'argenterie de Charles IX de 1565 pour les fêtes de Bayonne (BrooksJ 2000 p. 394, 426, 427 d'après F-AN, KK 129 f. 47, f. 289-289v, KK 130 f. 298v, F-BnF, Dupuy 852, f. 23v). En parallèle au service du roi, Guillaume Belin est chanoine de la Sainte-Chapelle à partir de 1550. Ce service est confirmé par les différentes requêtes de Belin aux chanoines de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 102, 103, 109 d'après F-AN, LL 626, f. 124, 169).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1550-1568.* Le 1^{er} juillet 1550, « Guillaume Belin, chantre de la chapelle du Roi, pourvu par Henri II de la prébende vacante par le décès de Jean Le Masson, fut reçu chanoine ». Morand cite une « copie de lettre du roi Henri II, du 1^{er} de juillet de l'an 1550, par laquelle ce Prince prie et ordonne à messieurs de la Sainte-Chapelle de recevoir chanoine Guillaume Belyn, en lui permettant de porter longue barbe, nonobstant les statuts de la Sainte-Chapelle, auxquels il déroge en cette partie pour cette fois seulement » (Morand 1790 p. 254). Après le décès de Michel Durand en 1553, Guillaume Belin exerce transitoirement l'office de Chantre ; il est mentionné en cette qualité le « dernier février 1553 » (v. st.). Les délibérations postérieures à février 1554 ne désignent pas nommément le Chantre et Guillaume Belin fait partie des chanoines. On ne connaît pas la date à laquelle fut élu Chantre le chanoine Martin Rousseau, en fonction depuis plusieurs années en 1557. Notons que les écrits de Gilles Dongois au sujet de Guillaume Belin chantre sont certainement erronés et non cohérents avec les registres de la Sainte-Chapelle dépouillés par Michel Brenet (F-AN, LL 630, p. 302). Le 10 août 1560, Messieurs Belin et Durantel réclament à être payés pendant leurs absences au service du roi. Les chanoines « ont accordé ladite requeste ausdictz supplians et pour l'avenir conclud et ordonné que ung chacun chanoine pourra gagner ledict vivre qui est au lieu des gros fruitz en assistant et residant par chacun d'iceulx six mois et

plus en l'an ». Le 3 mars 1565 à nouveau, les chanoines « aiant esgard aux lettres du Roy », décident que messieurs Durantel et Belin « seront excusez pour deux mois ». Le 16 janvier 1566 (n. st.), les chanoines « ont accordé à Monsieur Belin leur présentation à la chanterie à eulx appartenant quand elle vacquera par la resignation de Monsieur Rousseau. ». Le 20 février 1566 a lieu l'installation de Guillaume Belin comme Chantre et transcription au registre de ses lettres de provision. (Brenet 1910 p. 98, 99, 102, 103, 109 d'après F-AN, LL 630, p.131, LL 626, f. 102v, 112, 124, 169, f. 178-178v, f. 179).

Il reste Chantre de la Sainte-Chapelle jusqu'à son décès trois ans plus tard, le 3 décembre 1568. Sa mort mentionnée dans les registres de délibérations l'est à la même date dans les deux obituaires de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 112, 113 d'après F-BnF, ms. lat. 17741 f. 51, et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v). Il est remplacé comme chanoine par Estienne Le Roy et comme Chantre par Martin Rousseau qui reprend du service (Stein 1912 p. 133).

Œuvres. L'œuvre de Guillaume Belin comprend une douzaine de chansons imprimées par Attaignant et Du Chemin de 1538 à 1549 (RISM 1538¹⁴, 1539¹⁶, 1539²⁰, 1540¹², 1540¹⁴, 1543¹², 1544⁸, 1548³⁴, 1549²⁰, 1550⁵), ainsi qu'une mise en musique des Cantiques traduits en français par Lancelot de Carle, publiée en 1560 et vraisemblablement perdue (Heartz 1969 p. 98 et la notice de Jane Illingworth Pierce et John T. Brobeck du *New Grove* NG2. PCB).

Jacques Belleau (1545 ?-†1583)

Jacques Belleau est chanoine en 1548 de la Sainte-Chapelle de Paris et clerc de la Chapelle Royale en 1559 pour les obsèques de Henri II.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1548-1583.* Dongois écrit : « Jacques Belleau, abbé de Cheminon fut receu chanoine [de la 4^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 6 février 1548 au lieu de Guillaume de Paris... Il mourut en 1583 et fut enterré dans la basse Sainte-Chapelle. Il est remplacé à son décès en 1583 par le poète Philippe Desportes (F-AN, LL 630, p. 163, Stein 1912 p. 134).

Il figure parmi les seize clercs et « sommeliers » dont 12 sont issus de la chapelle de musique, présents aux obsèques de Henri II, qualifié de clerc de chapelle et chanoine de la Sainte-Chapelle (Handy 2008 p. 214 d'après F-AN, KK 125, f. 1392, quartier de juillet 1559). Il est encore mentionné au minutier central à la date du 27 août 1561, en compagnie de François de Butor, Trésorier et des chanoines Claude de Sermisy, Jouachim du Griffon, Jehan Durantel et Toussaintz Barin pour l'exécution du testament de feu Joachim Michon en faveur de la Sainte-Chapelle (Handy 2008, p. 248 d'après F-AN, MC, VIII, 247). Il est cité de nombreuses fois dans le Mémorial de la Sainte-Chapelle : le 9 mai 1562, en la paie avec le Trésorier, le Chantre, Belin, Durantel et Barrin, chanoines dans le compte-rendu présenté par le chantre aux trésorier et chanoines de la Sainte-Chapelle des réserves qu'il a faites devant l'assemblée du Clergé touchant l'aliénation d'une partie du Trésor de leur église pour fournir un subside au roi ; le 3 juin 1562 dans une délibération du chapitre de la Sainte-Chapelle touchant l'aliénation d'une partie du Trésor et en particulier du chef de François 1^{er} en compagnie du Trésorier, du Chantre, Griffon, Durantel, de Molins, chanoines ; les 22 mars 1566 et 26 mars 1567 (n. st.) dans des délibérations du collège de la Sainte-Chapelle touchant l'exposition de la vraie Croix le jour du vendredi saint en compagnie de messieurs Griveau, Griffon, Rousseau, de Molins, de Caillot, Truphy, chanoines ; le 16 décembre 1566, en compagnie de messieurs le chantre, Griveau, Griffon, Rousseau, de Molins, de Caillot, Truphy, chanoines, quand Claude Rossignol, chapelain perpétuel et exécuteur testamentaire de François de Butor, trésorier, rapporte le sceau de la Sainte-Chapelle et les clefs des reliquaires et armoires ; le 14 avril 1571, en compagnie de messieurs le thresaurier, Griffon, de Molins, Durantel, de Caillot,

Froger, de Baugy et de Broe, chanoines, le collège de la Sainte-Chapelle remercie l'évêque de Paris d'avoir fait donner à la dite église par la reine des ornements neufs (Vidier 1910 p. 345-348, 352-353, 356 d'après F-AN, LL 626 f. 142, f. 143, LL 599, f. 6v, f. 10, f. 77). Jacques Belleau est mentionné en septembre 1575 dans un procès-verbal du prélèvement d'un morceau de la vraie Croix pour placer dans un nouveau reliquaire (Vidier 1910 p. 361-362 d'après F-AN, L 620, n° 15 et 15 bis et F-BnF, nouv. acq. fr. 10698, f. 1).

Enfin, Jacques Belleau est mentionné une dernière fois après son décès le 24 mai 1583, quand le 21 juillet 1583 sont remises à la Chambre des comptes des clefs du Trésor détenues par feu Jacques Belleau, en son vivant abbé de Cheminon, plus ancien chanoine de la Sainte-Chapelle et attribuées à Jean Durantel, plus ancien chanoine (Vidier 1910 p. 365 d'après F-BnF, ms. fr. 4609 (I), BnF, ms. fr. 11065, f. 85, et nouv. acq. fr. 1649, f. 366). Son obit est mentionné dans l'obituaire de la Bibliothèque mazarine le 25 juillet et le 20 juillet dans celui de la bibliothèque nationale : « *Eodem die Obitus triplex pro magistro Jacobo belleau ou cheminon* [Ajouté au-dessus de la ligne, en français] *sacro sancte capelle regaliis palatii parisiense canonico. Cuius anime.* [Dans la marge, à gauche : "*nola gd / vespera cantt / Sancti Jacobi et / defunct / capellania / 1664*" et second ajout : "*1668 / dx die Sancti / pantaleonis / ..*".] *Incipiendo vespervas mortuorum die sancti Jacobi xxv. Julii ut moris est In eisdem vesperis distribuatur manualiter quatuordecim canonicis domino Thesaurario computato pro duobus. Cuilibet conicis x. s. turon. Sex capellanis perpetuis et tredecim ordinariis Cuilibet cou. vii s vi d. t. Tredecim clericis ordinariis cuilibet eorum. vi s t. [vagues] Sequenti vero die post missam que cantabitur [tâche noire] descendunt cum cruce, cercis et aqua benedicta presbiter [gratté] ferica dyaconus subdyaconne et choruste suis ornamentis Induti totuinque. collegium In inferiorem capellam cantando. Libera me domine. supra eius foveam si tamen dictus belleau fuerit In ibi sepultus. et sinon fuerit Ibidem sepultus cantabitur nihilominus dictum libera ante altare beate Marie virginis In dicta Inferiori capelle cum psalmo. De profundis. et orationibus. dicere solitis Postea vero cantabitur Salve regina misericordie. cum versu et oratione. Deus qui de beate Marie virginis. quibus perfectis fiet distributio. [videlicet] dictis quatuor decim Canonicis cuilibet eorum [eorum ?] xx s turon. Sex capellanis perpetuis et tredecim oridinariis cuilibet eorum [eorum ?] vii s. vi d. t. Tredecim clericis cuilibet eorum [eorum ?]. vi s t. Domino Cantori xv s. t. ultra prebendam capellano domini Thesaurarii. x s. t. distributori x. s. t. Pueris chori prohabendis pastillis xv s. t. qui singuli dicere tenebuntur pro fundatore. Pater noster. et. Ave maria. et eorumdem magistro iv s t.. Choristis cuilibet. xviii d t. dyacono et subdyacono cuilibet xviii d t. Tribus ostiariis cuilibetque. ii s t. Pulsatori. vi s t. Celebranti missam viii s t. distribuuntur si forte aliquis dominorum canonicorum veluerit eam celebrare habebit x s t. Quibus per actis Incipient choriste Antiph. O christo. que cantabitur ab egressu dicte Inferioris capelle usque ad Ingresssum Ipsius superioris capelle. cum Versiculo. Omnis terra. et. oratio [pron. rel.]. Voluit preterea Idem fundator quod nullus predictorum dominorum Thesaurarii. Canonicorum, Capellanorum aut. Clericorum exceptis Infirmis Infra septa palatii existentibus et ecclesiasticis negotiis prepeditis percipiat aliquid de predictis distributionibus nisi presens fuerit. defectus vero captivis et pauperibus eadem die vel postridie erogabuntur per manus dictorum domorum Thesaurarii vel Cantoris et antiquioris canonici dicte capelle eodem Obitu assistentium. Receptori dicte sacrosancte capelle. In super fundavit Idem dominus Belleau singulis diebus totius anni missam submissa voce celebrandani In maiori altari dicte [voir suite page suivante] [f. 34] sacre capelle Incipiendo Illam Immediate post gloria patri primi psalmi, primi nocturni matutini et In qualibet missa dicentur a sacerdote genibus flexis ante agnus dei suffragia In missali Inserta et In fine cuiuslibet misse, pro dicto fundatore, patre, matre, parentibus benefactoribus. De profundis. cum orationibus consuetis. quibus dictis Immediate post distribuuntur primo sacerdoti. iiii s. t. Deinde matriculario ebdomario qui tenebitur parare altare et necessaria guerere et adiuvere. vi d t. distributori etiam. vi d t.*

Predictae vero misse dicuntur hoc ordine qui proprie die Dominica, feria 2a, feria 3a et feria 4a, de festis vel feriis occurrentibus In illis, feria 5a, pro defunctis, feria 6a. de cruce, et sabbato de beata virgine Maria, quequidem distributiones missarum et obitus faciunt summam viXX. xl s t. Pro qua huius modi fundatione facienda dictus dominus Bealleau tradidit prefatis dominis Theasaurario et canonicis ducentas libras turon., annui et perpetui redditus soluandas quatuor terminis prout per literas coram duobus notariis regiis Inde confectus latiu patet. [vagues] (F-Pm, ms. 3399, f. 33v-34).

- *Chapelle Royale de France (Henri II), 1559.* Jacques Belleau est mentionné comme clerc de chapelle et chanoine de la Sainte-Chapelle lors des obsèques de Henri II (Handy 2008, p. 158, 214, 248-249, 452)

- *Autres bénéfices.* Un Jacques Belleau est reçu vidame de Reims le 1^{er} juin 1545, c'est peut-être le même (Pillet, Jean, *Histoire du Château et de la ville de Gerberoy : de siècle en siècle*, Eustache Viret, 1679, p. 289). A l'occasion de son décès, Jacques Belleau est qualifié d'abbé de Cheminon.

Pierre Bellemaire (1630)

Pierre Bellemaire est clerc en 1630 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630.* Le 6 février 1630, sur les plaintes répétées qui ont été faites du mauvais exemple donné par Charles Dondé et Geoffroy de Ligny, clercs, les chanoines ordonnent qu'ils seront rayés et expulsés, et l'une de leurs chambres donnée à Pierre Bellemaire, qui a été reçu le même jour comme clerc (Brenet 1910, d'après F-AN LL 602, f. 77).

Jean Bellemont (1602)

Jean Bellemont est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1602.

- *Cathédrale de Noyon, 1602.* Jean Bellemont est, avant 1602, chanoine de Noyon.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1602.* Jehan Bellemont, prêtre, est reçu comme chantre chapelain le 30 mars 1602 (Brenet 1910, p. 150, d'après F-AN, LL 600, f. 186-186v).

Pierre Belon [Bellon] (1398-1410)

Pierre Belon est chanoine dans le premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

- *Chapelle du duc Jean de Berry, 1398-1405 ou 1410 ?.* D'après Françoise Lehoux, Pierre Bellon est chapelain du duc de Berry en 1398. Il l'est encore en 1401 d'après Craig Wright (Pilleboue 1990 citant Lehoux 1968, t. II, p. 391 et Wright 1979, p. 81 d'après F-AN, KK 254, f. 119v-120). Il est probable qu'il soit resté à la chapelle ducale jusqu'en 1405 année de la fondation de la Sainte-Chapelle, et même beaucoup plus tard, puisqu'en 1408-1409, il apparaît dans les distributions de la Sainte-Chapelle mais très faiblement et qu'il est mentionné comme Pierre Marault dit Boyleau dans une délibération le 20 avril 1410 sans distribution (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1635-1636 et 9G 1509).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1410.* Il est chanoine de la Sainte-Chapelle dans le premier collège du 19 avril 1405 (n. s.), mais sans distribution (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). D'après Regnier, Pierre Belon ou Belonis est archidiacre de Vendôme premier chapelain de Monseigneur le Duc Jean. Il a pour successeur

Robert de Buxieres en 1409, sans doute ancien style (F-AD 18, 8G 1504, p. 65). On a vu ci-avant qu'il touche de très faibles distributions, sans doute par sa non résidence et son appartenance à la chapelle ducale.

- *Autres bénéfices*. On a vu ci-avant que Pierre Belon est archidiacre de Vendome.

Robert Belon (1411-1416)

Robert Belon est ancien enfant de chœur en 1411 et clerc en 1412 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1411-1416*. Robert Belon est mentionné comme « naguères enfant d'aulbe » nourri par le maistre des effans respectivement Nicolas Grenon du 1^{er} nov 1411 au 20 avril 1412, et Pierre Cesaris du 20 avril 1412 au 31 octobre 1412, lesquels reçoivent respectivement 10 livres et 12 livres tournois. Ce dernier reçoit 30 sous pour 2 paires de chausses et 4 paires de souliers. Robert Belon est listé parmi les clercs ou vicaires avec des distributions normales de 1412-1413 à partir des termes de Noël 1412 à Pâques 1413 jusqu'à 1415-1416. Il disparaît des comptes à partir de 1418-1419, seul compte postérieur disponible. Il faut noter très certainement une erreur sur le prénom P. au lieu de R. dans les comptes de 1413-1414 et 1414-1415 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1637-1641). Il est probable que Robert Belon ait été reçu enfant de chœur après le 19 avril 1405 et que la mention d'un Robert en 1406-1407 : « au pelletier pour avoir fourré 2 robbes l'une pour Robert l'autre pour Colin », s'applique à Robert Sadon accompagné de Colin Auxard, clercs de chœur mentionnés par (Lehoux 1968, t. III, p. 32 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v).

Jean Benedicti (1416-1418)

Jean Benedicti est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1416.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1416-1418*. Jean Benedicti non cité par Henri Stein est mentionné par Gilles Dongois et est reçu chanoine le 8 décembre 1416, après Nicolas Charreton et avant ce dernier à nouveau reçu le 9 juillet 1418 (F-AN, LL 630, p. 191).

Michel Bense (1554-†1560)

Michel Bense, compositeur est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris de 1559 jusqu'à sa mort en 1560

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1560*. Michel Bense est chapelain du 30 décembre 1559, sur une ordonnance relative au port des chapes et sous-chapes jusqu'à sa mort le 27 décembre 1560. Déjà les 26 octobre et 2 novembre 1560, Adrian Dyne et Jacques Goussart, chapelains, étaient payés pour avoir remplacé Michel Bense, malade (Brenet 1910 p. 102, 103, 104 d'après F-AN, LL 626, f. 117, 124, 128).

• *Œuvres*. On trouve sous son nom une chanson à 4 voix « Ou est amour » dans le *Onziesme livre de chansons*, de Nicolas Duchemin, 1554.

Gilbert Bequas (1630-†1646)

Gilbert Bequas est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1630 jusqu'à sa mort en 1646.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1630-1646*. Regnier écrit : « Gilbert Bequas par permutation et resignation a succédé a Antoine Robert. Ses lettres furent données a Grenoble le 15 juillet 1630. Il prit possession le 20 septembre suivant. Il mourut... en 1646. Il est inhumé à Herisson ou il étoit chanoine ». Il est remplacé par Jacques Mignon en 1646 (F-AD 18, 8G 1504, p. 41v). Il est mentionné dans tous les comptes subsistant (F-AD 18, 8G 1683-1686).

[-] Berault (1527-1528)

Bérault sans prénom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1527.

Nous avons à la Sainte-Chapelle de Bourges, dans les années 1529-1535, deux musiciens appelés Berault, Jehan et Louis et en 1528, un enfant de chœur nommé Bérault sans prénom. Cet enfant de chœur est le fils d'un « procureur es court laye a Bourges », Guyot Berault. Jehan Berault, natif du diocèse de Nevers, est reçu gagiste à la Sainte-Chapelle en 1533 ; Louis Berault est chapelain de la Sainte-Chapelle en 1531. Ces deux musiciens, l'un natif de Nevers, l'autre chapelain, ne peuvent donc pas être confondus avec l'enfant de chœur du même nom de Bourges. Je garderai donc les trois notices Berault enfant de chœur, Jean et Louis Berault.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527-1528*. Le 9 mars 1527, « touchant Guyot Berault qui a fait supplier messieurs de faire recevoir son filz avec les enffans de cueur jusques ung an ou autre temps tant quil leur plaira a ses despens sans quil couste aucune chose a leglise, messieurs ont conclud quil sera receu porvu quil vivra en la maison de son pere ». Le 19 septembre 1528, [rayé : « Oye la requeste faicte par Guillaume Chaumeau touchant le filz de Guyot Berault, messires ont ordonné quilz se enquerront des suppotz de l'eglise, se ledit enffant est suffisant pour estre enffant de cueur de l'eglise ou non]. Oye la requeste de Guillaume Chaumeau procureur es court laye a Bourges par laquelle il supplie messieurs de recevoir pour leur enffant de cueur... Berault filz de Guyot Berault aussi procureur en ladite court lequel puyt ung an ou deux en ça a esté entretenu aux despens de son pere, messieurs apres avoir faict absenter ledit Chaumeau et sur ce oppine ont ordonné que l'on actendra le maistre nouveau et lors si ledit enffant se trouve estre cappable pour servir et tel que est requis il sera prefere a ung autre et non autrement » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 21, 128v).

François Berault (1579-1586)

François Berault est vicaire marellier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1579. Il est renvoyé en 1582 et remplacé en 1586.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1579-1582*. Le 21 février 1579, « monsieur Amerard a presenté comme vicaire a la place de Jehan Tailhon messire François Berault ». Il est renvoyé au chantre. Le 24 février 1579, le chantre Ursin Brunet fait son rapport sur François Berault vicaire marrellier « interrogé tant sur la lecture champ que deschamp, lequel il n'a trouvé ni ne treuve aulcunement suffisant pour tenir ladite place. Toutefois pour la raryté de hommes de qualité quil est tres besoing et necessaire d'avoir un tel homme que ledit Berault en l'eglise de seans tant pour savoir sarrer les chappes, nestoyer l'eglise les sierges dicelle fermer les livres que autres choses, seroict bien d'avis que ledit Berault fust receu a ladite place a la charge

que du jourdhuy il noyse une heure du jour en hostel du maistre des enffans de seans pour sassurer de la musique ». Le chapitre est favorable. Messire Anthoine Rougyer vicaire de l'église de Bourges est présent. Le 11 août 1579, « messieurs ont commis monsieur David pour faire delivrer a messieurs François Le Roy et François Berault le chasliet de lict du lict dont joyssoyt Charles Johannet vicaire marrillier pour ce fait en faire obliger lesdits Le Roy et Berault. Le 7 novembre 1579, « messieurs ont ordonné et commandé a messire François Berault vicaire marrilhier de coucher en la chambre de la marrilherie sur peyne et a faulte de ce faire d'estre privé de sadite place de vicaire marrillier a laquelle en cas de desobeissance sera proveu ». Le 12 janvier 1580, messieurs ont « ordonné que François Berault et François Le Roy qui dient la messe de prime seront payez au pris de 46 livres tournois par an qui est pour chacun 23 livres tournois de 3 en 3 moys ». Le 3 mai 1580, « sur les plainctes faictes par monsieur le chantre a l'encontre de messire François Berault vicaire marrilhier en l'église de seans pour raison des reffuz et desobeysances que icelluy Berault luy fait ordinairement pour ne voulloir aller vers luy repetter les evangilles quil doibt dire tant en temps quil est en rang que pour les absens que aussi pour les deffaults quil commect ordinairement a la lecture de ce quil chante pour ne voulloir suyvant sa reception estudier comme il y est tenu, monsieur le thesaurier suyvant l'advis de chappitre a retranché et retranche audit Berault son pain de chappitre pour le temps de 8 jours commancez du jourdhuy et a ceste fin ont esté faicte deffence a monsieur Thailon de ne luy faire aulcune distribution dudit pain pour ledit temps ; ont aussi ordonné que ledit Berault fera actuelle residence et demourance en la marrellerie et baillera caution pour le manyement des ornemens » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540-1541).

Le 22 octobre 1580, « messieurs ont ordonné qu'il sera baillé a messires Yves Cycard, Samuel Duval, Jehan Thailon, messires François et Loys la somme de 100 sous tournois pour leur recompense des grandes peynes qu'ilz ont eues l'année presente a la levée de leurs dixmes de vin de Bouilhot ». Le 20 décembre 1580, le chantre se plaint encore que les vicaires marrelliers [François Le Roy et François Berault] couchent en ville et pas en la chambre de la marilherye. Ces derniers répondent « faisant par lesdits venerable reacquiescer la chambre ou ilz sont tenuz aller demourer et fornissant ce quilz ont accoustume fornir et les faisant joir des statutz qu'ont accoustumé de joir les preceddans marilhiers ilz sont prests aller demourer en ladite chambre et leur acquicter de leur debvoir ». Le 24 janvier 1581, « François Berault est privé de son bled et de son gagne en argent tant qu'il ne baille pas caution du mainiement des ornemens ; et dans 8 jours il sera privé de sa place de vicaire mariller et de tous ses fruitcs ». Le 27 janvier 1581, [rayé : « messieurs ont... destitué messire François Berault de sa place de vicaire mariller pour ne pas avoir baillé caution de ne pas avoir demeuré en la marrellerie ni aussi estre allé a la maistrise des enffans pour apprendre et s'assurer de la musicque a laquelle il savoyt fort peu, n'ayant esté receu que pour sonner les cloches, garder lesdits ornemens et nectoyer l'église... ». On lui ôte les draps de l'église] non rayé : « il sera signifié a messire François Berault quil se prouvoye en aultre esglise ». Le 16 septembre 1581, « messieurs ont conclud que maistre Thoussaintz Rahel, Berault et Du Val seront payez du vin de pressoir au proprata qu'ilz ont servy ». Le 10 mars 1582, « le distributeur verra sur son papier le jour que messire François Berault fut interdit de la vicairye qu'il tenoit pour lui faire distribution du blé au prorata du temps qu'il a servy ». Le 27 septembre 1586, « monsieur Dupuy presente pour vicaire marrellhier au lieu de François Berault [qui a démissionné] messire Loys Going » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542, 8G 1543, f. 19v-20, 60ca, 8G 1544).

Jean Berault (1533-1535)

Jean Bérault est vicaire haute contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1533.

Nous avons à la Sainte-Chapelle de Bourges, dans les années 1529-1535, deux musiciens appelés Berault, Jehan et Louis et en 1528, un enfant de chœur nommé Bérault sans prénom. Cet enfant de chœur est le fils d'un « procureur es court laye a Bourges », Guyot Berault. Jehan Berault, natif du diocèse de Nevers, est reçu gagiste à la Sainte-Chapelle en 1533 ; Louis Berault est chapelain de la Sainte-Chapelle en 1531. Ces deux musiciens, l'un natif de Nevers, l'autre chapelain, ne peuvent donc pas être confondus avec l'enfant de chœur du même nom de Bourges. Je garderai donc les trois notices Berault enfant de chœur, Jean et Louis Berault.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1533-1535*. Le 5 juillet 1533, « oye la requeste de messire Jehan Berault musicien, natif du diocese de Nevers par laquelle il supplie messieurs lui bailler quelques gages pour servir en l'eglise de ceans, messieurs consideré la capacité dudit suppliant, et que maistres Mathurin Sallereau et Pierre Chauvelin dudit Nevers ont certiffié ledit Berault estre de legetimo matrimonio procreatus, ont retenu et receu icelluy Berault gaigier en ladite eglise a 40 livres tournois et ung grand pain de chappitre ; et ordonné quil seroit payé... ». Le 23 août 1533, « oye la requeste de Jehan Berault gagier de l'eglise par laquelle il supplie messieurs luy faire avancer sur son gaigne de quartiers avenir la somme de 6 livres 10 sous pour paier une robbe quil dit avoir achaptee ». Le chapitre est favorable. Le 16 septembre 1533, Philippe de Laval présente Jehan Berault comme vicaire à la place de messire Guillaume Toppelin absent [sa place est déclarée vacante]. Le 29 octobre 1533, « requeste de messire Jehan Berault haulte contre et vicaire de l'eglise, pour se faire delivrer 4 septiers de blez comme ordonné aux habituez de l'eglise ». Avis favorable pour avoir une chappe. Le 28 novembre 1534, Jehan Berault vicaire a esté absent pour querir sa lettre de missoire. Il aura ses distributions. Le 17 juillet 1535, messieurs ont « donné a messire Jehan Berault vicaire 8 livres 16 sous sur son gaigne du terme de Saint-Michel pour paier la penssion dudit Berault a messire Denis Bourgoing ; et deffendu au receveur de delivrer le blé dudit Berault ci se n'est pas ordonné de chapitre ». Le 5 octobre 1535, « touchant le gaigne du blé et vin de Jehan Beraut, messieurs ont ordonné que son vin sera vendu au plus offrant ; idem le blé ; et que le chapitre sera le premier remboursé de l'argent qui proviendra de ladite vente ». Le 4 décembre 1535, « Philippe de Laval a presenté messire Loys de La Roche nagueres enffant de cueur pour son vicaire, vaccant a present pour l'absence de messire Jehan Berault » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 12, 37, 40ca, 45, 150, 220ca, 235, 248).

Louis Berault dit le Cardinal (1529-†1551)

Louis Berault est chapelain en 1529 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 9 août 1551.

Nous avons à la Sainte-Chapelle de Bourges, dans les années 1529-1535, deux musiciens appelés Berault, Jehan et Louis et en 1528, et un enfant de chœur nommé Bérault sans prénom. Cet enfant de chœur est le fils d'un « procureur es court laye a Bourges », Guyot Berault. Jehan Berault, natif du diocèse de Nevers, est reçu gagiste à la Sainte-Chapelle en 1533 ; Louis Berault est chapelain de la Sainte-Chapelle en 1531. Ces deux musiciens, l'un natif de Nevers, l'autre chapelain, ne peuvent donc pas être confondus avec l'enfant de chœur du même nom de Bourges. Je garderai donc les trois notices Berault enfant de chœur, Jean et Louis Berault.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1551*. Le 8 janvier 1529, suite à un incendie, le receveur met les lettres et papiers de chapitre dans une chambre et « messire Loys Berault qui a les

clefs de ladite chambre les baillera audit receveur general ». Le 23 mars 1529, « oye la requeste de messire Loys Berault Cardinal par laquelle il supplie messieurs de luy donner ses distributions pour le temps de 15 jours quil a perdu pour la maladie de feu monsieur Bochetel, messieurs ont ordonné quil aura ses distributions » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 21, 128v, 154, 172).

Le 4 avril 1531, « messieurs ont ordonné estre païé par leur receveur general a messire Loys Berault chapelain et cardinal de ceans la somme de 100 sous tournois per modum doni pour avoir esté a Beauvoys en Picardie querir des chantres ». Le 13 mai 1531, « oye la requeste du cardinal et ses suppoz par laquelle ilz supplient messieurs leur donner permission de jouer durans leur huitaine de may, messieurs consideré le danger qui est par la ville et quil s'en pourroit ensuyvre inconvenient ont ordonné quilz ne joueront point pour lesdites causes ». Le 26 mai 1531, « sera payé au cardinal et a ses supposts la somme de 25 livres pour survenir a aucuns fraiz quilz ont faiz ». Le 11 novembre 1531, on « paiera a Loys Berault cardinal a somme de 100 sous tournois pour le recompenser de ce quil a norri les enffans de cueur de l'église en sa maison durant 7 semaines ». Le 19 mars 1532, « Louis Berault chapelain aura ses distributions pour le temps quil a esté a Paris pour son proces de son prieuré Saint-Fulgent ». Le 20 août 1532, on « aidera Louis Berault Cardinal a faire la cave de sa maison ». Le 28 mai 1535, « sera payé a messire Ysac Langloys bassecontre pour luy aider a s'en retourner a Chartres un ecu sol ; aussi ont commis pour voir les parties du cardinal de la despence quil a faicte d'avoir amené ledit messire Ysac le chantre et de Chapagnes ; sera payé au cardinal pour la despence quil a faicte a faire venir messire Ysac langloys la somme de 8 livres 15 sous tournois et 45 sous baillez audit langloys pour s'en retourner a Chartres » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 85, 91v, 95ca, 132v, 165ca, 211, 8G 1516, f. 196v).

Loys Beraut est mentionné les 15 avril, 2 mai et 4 juin 1543 comme chapelain dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Louis Berault est encore cité dans un procès contre le trésorier et le chapitre. « A tous ceux qui ces presentes lettres verront François de Laubespine conseiller du roy notre sire lieutenant general au baillage de Berry salut... Entre messire Loys Berault chapelain de la Sainte-Chapelle demandeur en execution d'arrêt, [représenté] par Pierre Beraut et le procureur de [Jehan de] Langellerie, thesaurier de la Sainte-Chapelle par Asse, et les venerables de la Sainte-Chapelle [représenté] par maistre Jehan Girardeau ». Louis Berault demande l'exécution de l'arrêt donné le 7 août 1543 et l'entérinement des lettres royaux du 7 décembre 1546. Le procès est ajourné ; donné le 23 décembre 1546. Le procès entre les mêmes se continue et une autre lettre est donnée le 11 mars 1547 (n.s.) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1508, 8G 1502, pièces 21 et 22).

Le 24 mars 1548, « distributions a Jean Bastard pour le temps quil a esté a sa cure et esté mallade ; idem a Louis Berault pour le temps quil a esté mallade et quil est allé en voiage a Saint Sernyn ». Le 21 avril 1548, Louis Berault est vicaire de La Salle le Roy et vient réclamer en chapitre parce que la dîme de blé du Tremblay a été levée par les dîmeurs du pont d'Orron alirs qu'il appartient à sa vicairie. Le 26 juin 1548, « Louis Berault aura ses distributions pour 6 jours quil a esté a Aulbigny pour sa vicairie ». Le 10 octobre 1548, « sur ce que messire Loys Berault a refferé qu'il y avoit un chantre a Orléans... pour servir de bassecontre, [messieurs] ont ordonné que ledit chantre sera mandé venir par deca pour

l'expérimenter s'il seroit capable pour servir a l'église ». Le 23 octobre 1548, messieurs ont « ordonné que messire Loys Berault nyra [sic] a Orleans aux despens de l'église pour faire venir des basses contres ». Le 18 décembre 1548, « distributions a Louis Berault pour avoir esté a Aulbigny pour retirer quelques tiltres touchant la vicairie de la Magdaleyne fondée audit Aulbigny ». Le 21 juin 1549, Louis de La Roche demande « la maison de feu Denis Bourgoing. Messieurs ont commis Loys Berault et Michel Going chappellains pour dire, par semaine les messes des enffans que disoit pour l'église ledit deffunct ». Le 28 septembre 1549, Loys Berault obtient ses distributions pour 2 jours pour faire ses vendanges. Le 7 décembre 1549, dans un acte notarié Louis Berault est qualifié de chapelain de la Sainte-Chapelle, prieur curé de Saint-Fulgent, vicaire de La Salle Le Roy. Le 1^{er} août 1551, Louys Berault chapelain obtient ses distributions « pour 3 jours quil est allé a sa vicairie d'Aulbigny ».

Le 9 août 1551, Louis Berault est mort sa maison est demandée par François Courrat, François Rolin, Pierre Le Jeune, Jehan Grangier, Mathurin Savereau. Le 7 novembre 1551, « monsieur Chevallier a présenté a monsieur le trésorier Gilbert Bogy a l'office et place de chapelain vacante au lieu de feu Loys Berault » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 114v, 121v, 140ca, 181v, 186v, 210ca, 270ca, 8G 1518, f. 1, 38, 8G 1519, f. 48v, 8G 1572).

Henry Berenger (1568-†1584)

Henry Bérenger, chapelain et organiste de la Sainte-Chapelle de Paris, remplace Claude de La Grange en 1570. Il meurt le 8 décembre 1584.

- *Notre-Dame de Paris, 1568-1570.* Henry Bérenger, organiste, succède à Loys Regnault occupant la charge de 1537 à 1568. Il est remplacé par Jean d'Oisy qui le restera jusqu'à 1579. (www.notredamedeparis.fr/Les-organistes-du-Grand-Orgue)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1570-1584.* Henry Berenger est organiste de la Sainte-Chapelle de Paris attesté depuis le 18 janvier 1570 (n. st.), quand messieurs les chanoines « ont délibéré que seroit prins dix excus sol au coffre pour bailler à Claude de La Grange naguères organiste de l'église, pour raison qu'il s'est desmis de son estat d'organiste dont monsieur le thresorier a pourveu maistre Henry Berenger », jusqu'à une date sans doute proche de sa mort le 8 décembre 1584. Il remplace l'ancien organiste Claude de la Grange. Le 22 février 1570, messieurs... « ont accordé que Maistre Jehan (sic) Berenger sera reçu chappellain ordinaire soubz la prebende de messire Leroy ». Le 8 mars 1570, Maistre « Henry Berenger, à présent organiste de la Sainte Chapelle a présenté à Messieurs l'acte passé par devant Le Camus et de Metz notaires au Chastelet de Paris, dont la teneur ensuit : Maistre Claude de La Grange par cy devant organiste de la Sainte Chapelle du Palais royal à Paris confesse avoir renoncé et renonce par ces presentes au profit de Maistre Henry Berenger, clerc ordinaire de la Sainte Chapelle et à présent organiste d'icelle, à ce present et acceptant, aux gaiges ordinaires deubz à cause dudit estat et office d'organiste de ladite Sainte Chapelle, cy devant accordez audit de La Grange sa vie durant par Messieurs les tresorier et chanoines de ladite Sainte Chapelle lorsqu'il faist demission dudit estat et office d'organiste, pour [que] desditz gaiges soit user, fait ou disposer par ledit Berenger à son plaisir et volonté. Ceste renonciation faicte au profit dudit Berenger comme dict est parce que ainsi a pleu et plaist audit de La Grange, sans que pour ce il soit plus de besoing audit Berenger avoir plus special consentement dudit de La Grange. Ce present acte ... faict l'an mil cinq cens soixante et dix le lundy vingtiesme jour de febvrier ». Le 15 avril 1570, « Henry Berenger, qui était clerc, est reçu comme chapelain ordinaire. ». Le 2 janvier 1580, Henry Berenger est réprimandé pour « la faulte par luy commise de n'avoir joué des orgues » le jour de la Circoncision (Brenet 1910 p. 114, 115, 130, d'après F-AN, LL 599, f. 55-55v, f. 56-56v, f. 59, f. 217). Le 30 septembre 1584, on apprend que Henry Bellenger (probablement Berenger) a suppléé pendant une semaine Moysse

Rouart, cleric, absent. Henry Bellenger avait été sans doute à une date inconnue avant 1584, remplacé par Moyse Rouart. Il meurt peu après cette date le 8 décembre 1584 et figure dans l'obituaire de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 136 d'après F-AN, LL 600, f. 59 et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v).

François Bergeron (1534-1550)

François Bergeron est prêtre et serviteur des marguilliers de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1534.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1534-1535.* Le 22 décembre 1534, « messieurs ont... permy a François Bergeron serviteur de la marrellerie de porter les draps de l'église ainsi que a ung serviteur de marrelier appartient tant quil plaira a messieurs ». Le 1^{er} mai 1535, « messire François Bergeron serviteur en la marellerie supplie qu'on lui permette le jour de l'ascension prochaine dire la messe des enffans de cueur pour sa premiere messe » ; réponse positive.
- *Vicairie de la Grosse Tour de Bourges, 1550.* Le 28 janvier 1550, François Bergeron est vicaire de la vicairie de la grosse tour de Bourges (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 155ca, 190, 8G 1518, f. 60ca).

André Bergier (1547-1596)

André Bergier est enfant de chœur avant 1547, mis au collège en 1561-1562. Il est reçu gagiste à la marrellerie en 1562, vicaire marellier en 1563. Il est reçu vicaire ordinaire (chantre) en 1572, puis chapelain en 1576, grand chantre par intérim en 1587-1588. Il quitte la Sainte-Chapelle en 1591, sans doute pour être curé de Saint-Pierre-Le-Guillard avant 1596.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, <1547-1591.* Le 27 avril 1549, messieurs ont « ordonné que leur greffier delivrera par extract a messire Jehan Bergier de requerant le registre de la reception d'enffant de cueur en l'église de ceans de André Bergier son filz » [on en déduit, ne possédant pas les registres entre fin avril 1536 et le 12 mars 1547 que cette réception a eu lieu avant le 12 mars 1547]. Le 13 septembre 1550, « messieurs ont ordonné... que Chevallier enffant de cueur sera mis en la maison de sa mere jusques ad ce ce quil soit guery ; et a l'esgard de André aussi enffant de cuer quil demourera nonobstant sa maladie en la maison du maistre des enffans de ladite Sainte-Chapelle et quil sera commandé audit maistre de le bien faire traicter en esgard a sa malladie ». Le 14 août 1551, « messieurs ont ordonné estre delivré 20 solz au pere de André enffant de cueur de ceans pour luy subvenir a ses necessitez de malladdye en quoy il est detenu ». Le 10 septembre 1552, « messieurs ont eu pour agreable que monsieur Berthelot a mis chez la barbiere de l'église André Bergier enffant de cueur de ceans pour le guerir de la malladie a luy survenue ». Le 25 janvier 1553, sera payé « 18 livres a la barbiere qui a pensé André Bergier enffant de cueur ». Le 31 janvier 1553, « messieurs aians entendu que André Bergier enffant de cueur de l'église mue de voix ont ordonné quil sera amené demain en chapitre, appelé aucuns des chantres de l'église pour cognoistre s'il pourra servir l'église ». Le 7 mars 1553, « [rayé : André Vergier] Jehan Regnault aussi enffant de cueur sera retiré de cheux la barbiere et amené en la maison du maistre des enffans [Mathurin Savereau] » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 257, 8G 1518, f. 160, 8G 1519, f. 54, 8G 1520, f. 65ca, 120ca, 126, 140).

Le 29 janvier 1554, messieurs ont ordonné estre « 4 livres tournois baillees au pere de Jehan Regnault [rayé : André] enffant de cueur qui luy a esté rendu pour son infirmité de malladie. Aussi ont ordonné que André Vergier enffant de cueur de l'église sera pensé en la maison dudit maistre desdits enffans de cueur [Jean Ponchet] ». Le 5 mai 1554, « messieurs apres

avoir entendu par leur maistre des enffans de cœur [Jean Ponchet ?] que André Vergier, Estienne de Herisson et Moucquet enffans de cueur n'ont voix pour servir a l'église ont ordonné que en leur lieu en sera mis d'aultres et quilz seront rendus a leurs peres apres que messieurs en seront pourveu ». Le 6 novembre 1554, sera payé « a Pierre Raffin, pelletier 9 livres, 2 sous 6 deniers pour treize manteaux de penne pour fourrer les 7 robbes des enffans de cueur, dont il y en a 2 fourrees a neuf ; et 6 sous 4 deniers pour un bonnet acheté pour André Vergier enfant de cueur ». Le 17 août 1557, sera payé « 3 sous 10 deniers a monsieur Burgat qui a baillé tant a ung medecin que a esté visité André enfant de cueur qui estoit mallade ». Le 30 janvier 1560, « quant a André Vergier aussi enfant de cueur, messieurs ont ordonné qui demorrera encores au service de leglise pour quelque temps dont ilz auront esgard ». Le 5 février 1560, messieurs « ont ordonné que de Fogieres baillera 1 escu a la mere de André Vergier enfant de cueur pour achapter des chemises audit André ». Le 4 novembre 1561 « sera remboursé par le receveur a monsieur Monthey la somme de 102 sous 3 deniers quil a frayé pour l'entretènement des souliers et chausses de André Bergier enfant de cueur estant au college ainsi quil est a plain déclaré par ses partyes ». Le 17 mars 1562, « messieurs ont ordonné que monsieur Mothey achaptera du drap a moindre despense que faire ce pourra pour fair une robe a André Bergier qui est au college » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 127ca, 8G 1522, f. 14v, 101v, 8G 1525, f. 66, 8G 1527, f. 109, 113v, 8G 1528, f. 87v, 141v).

Le 7 avril 1562, « monsieur Laurens Dumayne chanoine a présenté a monseigneur le thesaurier André Bergier enfant de cueur a la place et office de vicaire que souloit tenir messire Estienne Guiart a present chappellain, vaccant par la demission quil en a faicte ; tradat a monsieur Mothey 14 livres 14 sous 3 deniers quil a forni pour André Bergier enfant de cueur estant au college ». Le 26 septembre 1562, « sera païé a monsieur Mothey 60 sous 9 deniers quil a payé pour André Bergier nagueres enfant de cueur de l'église depuys la feste de pasques derniere passée assavoir en livres, ancre et papier 4 sous 6 deniers, en drap pour faire chausses 41 sous 3 deniers pour la façon desdites chausses 6 sous et pour une carrelure de souliers 9 sous ». Le 26 septembre 1562, « messieurs ont accordé 30 livres tournois par an et 2 petitz pains de chapitre chacun jour audit Bergier pour servir a l'église et a la marrellerie, chaque mois 50 sols tournois a compter d'aujourd'huy ; et ont commis monsieur Mothey pour faire habiller ledit Bergier ». Le 3 octobre 1562, « sera remboursé monsieur Mothey 12 livres 17 sols tournois qu'il a païé pour faire habiller André Bergier gagiste et nagueres enfant de cueur, assavoir une robbe, un prepoint, une paire de souliers ; et que pour l'advenir ne luy sera aucune chose baillé oultre ses gaiges ». Le 16 février 1563, « messieurs ont augmenté a André Bergier ses gaiges de la somme de 10 livres en consideration quil a esté présenté a la place de vicaire ». Le 20 mars 1563, « monsieur Dumaine a remonstré a messieurs que cy devant il avoit présenté a monsieur le tresorier André Bergier a la place de vicaire que tenoit Estienne Guyard et parce que le tresorier est absent a requis messieurs renvoyer ledit Bergier a monsieur le chantre ». réponse positive. Le 23 mars 1563, le rapport sur André Bergier le juge capable et il « sera receu a la place que tenoit ledit Guyard apres avoir baillé caution ». Le 23 mars 1563, Dumaine a déclaré quil avoit présenté a monsieur l'archevesque de Bourges maistres Anthoine Montsayon, Jehan Lebegue, Anthoine Claré chapelains, Richard Jardrin, Denis [sic] Ranard et André Bergier vicaires pour aller prendre les saintes ordres a Chateauroux ou est le seigneur archevesque ». Le 30 mars 1563, messieurs ont « ordonné que Germain Myneau passera le contract de la caution de André Bergier vicaire marillier de l'église de ceans et sera apporté en chapitre pour a faict recepvoir ledit Bergier ». Le 3 avril 1563, « messieurs ont receu et institué messire André Bergier nagueres enfant de cueur a la place de vicaire marrellier ». Il prête serment. Témoins Jean de Brielle, Michel Perfaict de la paroisse de Saint Phalier le Graçay (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 5, 22, 23v, 24v, 58, 64bis, 67bis).

Le 4 décembre 1563, « sur la requeste de André Bergier marrelier messieurs ont ordonné quil luy sera delivré ung septier froment et 1 septier de seigle ». Le 8 avril 1564, messieurs ont « ordonné quil sera fait seconde distribution des bleds scavoir a 12 de messieurs a chacun 3 setiers froment 3 setiers mesto et 6 setiers marcesche ; et la moictié moingts aux chappelains et vicaires ; sauf a André Bergier qui n'aura que la moictié de ce que auront les autres vicaires et Gilles Huault, Toussainctz Rael, Macé Arragepiet et Thomas Mignot qui n'auront aucune chose de ladite distribution ; et oultre a chacun de messieurs de 4 setiers avene, a quoy lesdits chappelains et vicaires ne prennent rien ». Le 30 octobre 1565, messieurs ont « commis André Bergier pour contreroler le distributeur ». Le 10 mai 1569, « requeste de messire André Bergier vicaire marrelier quil plaise a monsieur Le Roy, chanoyne le presenter a la place de vicaire que souloit tenir messire Anthoine Rancon. Apres que ledit sieur Le Roy a dict quil entendoit presenter a ladite place personaige qui soyt agreable a chappitre ainsi quil avoit promis et que si ledit Bergier estoit agreable a messieurs il estoit prest a le presenter. Ils oppinent chacun en leur rang, ont esté d'avis que lorsqu'on aura trouvé homme pour faire la charge de marrelier que fait a present ledit Bergier, icelluy Bergier soyt présenté a ladite place de vicaire a la place dudit Rancon actendu que des son jeune aige il auroit esté enfant de cueur et a toujours deuisse en ladite Sainte-Chapelle ». Le 9 juillet 1569, « requeste de Andre Bergier vicaire marrelier detenu de malladye, messieurs luy ont donné 7 livres 10 sous tournois pour luy subvenir en son traictement et vivre en sadite malladie et aura son pain de chapitre ». Le 1^{er} octobre 1569, messieurs « ont commandé a André Bergier vicaire marrelier de l'eglise de ceans quil ayt a coucher doresnavant en la chambre de la marrellerye aultrement y pourvoieront ». Le 4 octobre 1569, « messieurs ont advisé que le receveur acheptera ung licet et chaslicet pour les vicaires marrelliers de l'eglise affin quilz fassent debvoir de coucher en leur chambre pour la securité de l'eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 77, 8G 1531, f. 2v-3, 8G 1532, f. 64, 8G 1533, f. 120, 136v, 149, 150).

Le 13 juin 1572, « monsieur Mothey a présenté a Dumayne messire André Bergier vicaire marrelier en la place de vicaire a laquelle... messire Robert Ravaud a renoncé ». Il est renvoyé à Le Roy. Le 17 juin 1572, André Bergier a été « examyné tant sur la musicque que sur la plain chant ». Il est jugé capable et est reçu vicaire « ordinaire ». Le 29 juin 1572, « monsieur Dumayne a présenté Symon Guerin pour vicaire marrelier au lieu de André Bergier ». Il est renvoyé à Mothey. Le 1^{er} juillet 1572, Symon Guerin est reçu « pour l'office de vicaire marrelier pour sonner les cloches a toutes heures tant nuyt que jour ainsi que souloyt faire ledit Bergier et les autres marrelliers d'icelel eglise ; on l'a enquis tant sur sa musicque que sur le plain chant » ; Il est capable. Il prête serment « pour chantré et tenir la voix quil a » ; présent messire Anthoine Rouzier, curé de Villenesve sur... . Le 7 septembre 1572, André Bergier obtient ses distributions pour 3 jours. Le 3 juillet 1574, « a messire Andre Bergier vicaire, ont accordé le licet quil debvoit rendre a la marellerye et quil avoyt en charge de chappitre pour la somme de 8 livres tournois : a rabaptré afin d'en acheter un autre qui sera baillé a Jehan Thailon de present resident a la marellerie ». Les 2 octobre et 22 décembre 1574, André Bergier obtient ses distributions pour 2 et 15 jours respectivement (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536, 8G 1538).

Le 27 novembre 1576, « monsieur David presente comme chapelain a la place de feu Silvain Gogne, messire André Bergier ». Il est renvoyé à Demerlyer. Le 1^{er} décembre 1576, Mareschal dans son rapport sur André Bergier, « interrogé tant sur la musique, voyes, champ et deschamp, le juge capable, mais ne peult faire rapport si ledit Bergier pourra bien chanter messe d'aultant quil ne luy en a veu chanter ; veu ce et auparavant que de recepvoir ledit Bergier en ladite place monsieur Dumayne a ordonné que ledit Bergier chantera messe en la presence de messieurs ». Le 4 décembre, il a « chanté messe basse et grande messe lequel a fort bien chanté et gardé et observé les ceremonies ». Il est installé. Le 30 janvier 1577, « sur

ce que messire Yves Bessac distributeur des amonous a remonstré quil luy est impossible de trouver monnoye pour faire distributions comme il souloyt faire auparavant, messieurs ont sur ce ordonné que par cy apres et a compter de jourdhuy lesdits amonous sera payé de moys en moys et pour ce faire ont enjoinct audit distributeur de faire estat du gaing d'un chanoine qui sera contrerollé par messire André Bergyer, chapelain de seans ». Le 30 avril 1577, « monsieur de Saint-Genoulx chanoine a presenté comme vicaire a la place de messire André Bergier vacant par sa demysson messire Guillaume Lequeulx natif de la ville de Soissons ». Le 8 juin 1577, « André Bergier, chapelain va a Paris pour un proces qu'il a a cause de sa cure de Preuilly ». Il veut un congé et son gagne. Le chapitre répond positivement (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539).

Le 19 décembre 1579, André Bergier obtient son gagne pour le quartier entier. Les 9 avril, 28 juin et 1^{er} octobre 1580, André Bergier obtient ses distributions. Le 15 octobre 1580, sera payé « a Pierre Sadat menuisier 105 sous tournois pour avoir fait de sondit mestier de menuzier une fenestre de boys en la maison des enffans de cueur et aultre besongne qui estoit necessaire faire en la maison de messire André Bergier, chapelain ». Le 21 mars 1581, sera payé « 2 ecus a messire André Bergier qu'il a forny pour les affaires de la maison de la maistrise ». Le 29 mars 1581, il est témoin sur le testament de Philippe Mareschal. Le 4 avril 1581, sera payé « 38 sous a André Bergier pour la thailleure des treilhes de la maistrise ». Le 31 mars 1582, André Bergier a encore été à Paris à cause du procès de sa cure de Preuilly. Le 29 janvier 1583, « messire André Bergier veult la maison de feu messire Ursin Brunet » ; la réponse est favorable. Le 28 janvier 1584, André Bergier a paraît-il abatu un mur chez Amerard. Le 21 septembre 1586, messieurs ont « commis André Bergier pour faire la chappe en l'absence de monsieur le chantre et aussi pour faire le bref ; 4 ecus par an ». Le 22 août 1587, messieurs ont « ordonné que du gangne cydevant fait par messire Jehan Morice sera payé a messire André Bergier et Brunet [rayé : Lefranc] les messes qu'ilz dyent les jours d'hier et ce jourdhuy ; et ce a raison de 4 sous tournois sous tournois pour chacune messe » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1541-1542, 8G 1543, f. 60ca, 120, 225, 8G 1544, 8G 1612). Il est possible qu'il ait remplacé Antoine Claré comme Grand Chantre après le décès de ce dernier.

Enfin, on peut lire dans les comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 : « a André Bergier pour avoir fait le bref de l'église et l'office du chantre : 12 livres tournois » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore mentionné dans le compte de l'année 1590-1591 comme chapelain. Il déménage cette même année dans la maison de feu Monsieur le Chantre, ce qui veut peut-être dire qu'il fait l'office de chantre pendant toute cette période depuis 1588. Il quitte donc la Sainte-Chapelle entre 1591 et 1594. Il est curé de Saint-Pierre Le Guillard en 1596 (F-AD 18, 8G 1659, 8G 1661).

Mathurin Berjon (1609)

Mathurin Berjon est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1609.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1609*. Mathurin Berjon, « natif de Montlouy au diocèse de Tours », est reçu enfant de chœur le 8 juillet 1609 (Brenet 1910 p. 157 d'après F-AN, LL 601, f. 96).

François Bernard (1530-†1572)

François Bernard est gagiste en 1530, vicaire en 1532 et chapelain en 1535 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il aide Pierre Pastoris en 1530 à la maîtrise des enfants de chœur. François Bernard est maître intérimaire des enfants pendant deux périodes du 5 juillet 1531 au 25 novembre 1531 et du 12 octobre 1535 au 7 mars 1536.

- *Cathédrale de Bourges, 1530.* François Bernard est mentionné comme chantre vicaire de la cathédrale de Bourges dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1530-1572.* Le 15 janvier 1530, « oye la remonstrance faicte par maistre Pierre Pastoris maistre des enffans de cueur touchant ung jeune musicien nommé messire François estant en l'eglise de Bourges, lequel ledit Pastoris dit estre suffisant pour monstrier avec luy ausdits enffans, messieurs ont sur ce ordonné et commis monsieur Alabat pour en parler audit messire François ». Le 18 janvier 1530, « messieurs ont retenu et receu a gaiges ung musicien nommé messire François Bernard pour servir en cueur au divin service de l'eglise et pour monstrier aux enffans de cueur de l'eglise, aux gaiges de 50 livres tournois et son pain de chapitre pourveu quil se tiendra chez le maistre des enffans et monstrera a iceulx ausdits gaiges ; et lesquelz gaiges luy seront paieez par leur receveur general aux termes... acoustumés ; et luy a monsieur le chantre baillé les draps comme gagier en tel cas requis ». Le 9 avril 1530, « est venu audit chapitre messire François Bernard gaigier de l'eglise par laquelle il supplie messieurs luy aider a avoir une robbe pour ceste feste de pasques charnez. Messieurs ont ordonné que pour luy aider a avoir ladite robbe et ad ce quil soit plus enclin a bien servir en l'eglise, ont ordonné que leur receveur general lui paiera ce terme de pasques entier combien quil n'ay gaigné que 9 livres 10 sous tournois dicellui terme ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 235ca, 238, 256).

Le 28 janvier 1531, « oye la remonstrance faicte touchant les enffans de cueur de l'eglise et veu quil est besoing en recouvrer, messieurs ont ordonné que maistre Gaspard et messire François gaigier de l'eglise yront par les colleges de ceste ville pour veoir si s'en pourra trouver qui ayent bonne voix et qui soient pour servir en l'eglise ». Le 4 novembre 1531, maistre Jehan Le Boutillier est reçu maître des enfants de chœur, après une courte vacance, peut-être assumée par François Bernard. Le 1^{er} février 1532, messire François Bernard, vicaire marrelier de l'eglise demande à être payé de son blé. Il aura 3 sétiers de blé par moitié froment et seigle. Le 18 juillet 1534, « messire François Bernard, vicaire marrelier [supplie] qu'on lui permette de dire demain sa premiere messe au grant autel de l'eglise ». Réponse positive et il aura l'offerte. Le 6 avril 1535, messieurs ont « ordonné que Gilbert Baugy et Loys de La Roche nagueres enffans de cueur serviront en la marrellerie et feront l'office de marrellier de l'eglise de ceans avec maistre François Bernard jusques a la feste de Saint-Jehan Baptiste prochain. Et auront chacun par moitié les gaiges d'un marrelier jusques à la feste de Saint-Jehan Baptiste prochain ». Le 12 octobre 1535, messieurs ont « ordonné que apres ce que maistre Jehan Le Boutillier, maistre des enffans de cueur s'en sera allé que maistre François Bernard aura a garde d'iceulx enffans jusques ad ce que par messieurs en soit autrement ordonné ». Le 4 décembre 1535, Ursin Gaudon a présenté messire Symon Costan pour estre son vicaire marrelier vacant a présent par la démission de maistre François Bernard à présent chappelain » Le 4 mars 1536, « sur la requeste de maistre Jehan Bastard vicaire de l'eglise de ceans tendant afin qu'il pleust a messieurs luy donner le gouvernement et charge des enffans de cueur de l'eglise suyvant l'expectative qu'il a eue d'avoir ladite charge quand il seroit retiré au service de ladite eglise, messieurs ont ordonné qu'il aura ladite charge que tient de present maistre François Bernard, toutesfoys ledit Bernard ne se departira d'icelle charge que jusques au premier jour d'avril prochain venant ». Le 7 mars 1536, « François Bernard veut un don pour les fraiz quil a eu d'entretenir les enffans de la garde desquelz il s'est desisté

actendu que messieurs y avoient pourveu ». Il reçoit 6 ecus d'or (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 55ca, 132, 150ca, 8G 1516, f. 113, 180, 235, 248, 280, 283).

François Bernard est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme chapelain dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 10 avril 1548, « ont lieu les enchères de la maison de feu Jehan Leconte aux chapelains et vicaires après complies ». François Bernard y participe sans succès. Le 27 septembre 1550, François Bernard certifie avec Loys de La Roche et Jehan Bastard la suffisance de Charles Seigneuret filz de Jehan Seigneuret de la paroisse d'Estrichy pour être reçu enfant de chœur. Le 7 juillet 1551, « messieurs ont commis maistre François Bernard pour dire les messes du mardi et jeudi en l'église de ceans appelées les messes paresseuse ce quil a accepté au lieu de Jehan Guyon demourant en la maison de feu de La Grange ». Le 14 novembre 1551, messieurs ont « commis monsieur Berthelot pour dire a messires François Bernard et Loys de La Roche chappelains de l'église que messieurs ont ordonné [quilz] de chercher deux enffans de cueur pour servir a l'église ». Le 9 décembre 1551, « messieurs ont octroyé a messires François Bernard, Simon Costan et Jaques Rossilhon leurs distribution pour un voyage de 3 jours à la chapelle d'anguillon ». Le 3 février 1553, « messieurs ont commis messires François Bernard, Simon Coustant, Marin Rebours et Loy de La Roche pour voir les faultes qui sont es psaultiers ou erreur tant d'un couste que d'autre et les corriger ou il se trouvera des faultes ; et ont prié monseigneur d'y assister ». Le 14 novembre 1553, messieurs ont « ordonné que messire François Bernard se transportera a Orleans pour trouver un maistre pour les enffans de cueur de ceans et l'amener pardeça ». Le 25 novembre 1553, « messire François Bernard chapelain [sic] de l'église a rapporté a messieurs que suyvant l'ordonnance de chapitre il avoit esté a Orleans pour trouver un maistre pour les enffans de cueur et avoit amené maistre Jehan Ponchet qui estoit homme capable pour deservir a la maistrise desdits enffans homme de bonne vie et de bonne meurs comme il avoit esté certiffié. Et prenant deliberation... messieurs... ont fait appeler audit chapitre ledit Ponchet auquel ilz ont donné ladite charge et maistrise desdits enffans ». Ce même jour, messire François Bernard reçoit « 4 livres outre la somme de 10 livres qui luy ont cy davant donné pour le voiage quil a fait a Orleans pour amener un maistre aus enffans de cueur ». Le 7 mai 1555, « François Bernard, maistre de l'œuvre avancera a Pierre Raffin les 50 sous qui luy seront deubz au jour Saint Jehan Baptiste prochain pour demye année de ses gaiges de souffleur d'orgues de l'église de ceans ; c'est assavoir 40 sous pour ses gaiges de souffleur et 10 sous pour les confrairies du corps de dieu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 118, 163, 8G 1518, f. 42, 8G 1519, f. 42, 81, 90, 8G 1520, f. 127ca, 8G 1521, f. 42, f. 99-100, 8G 1523, f. 6v).

Le 15 octobre 1558, monsieur « Gaillard a remonstré que cy davant il a esté commis a la charge des enffans de cueur aux reparations de l'église, aux moulins le roy et messire Jaques et reparations d'iceulx. Aussi a esté chargé d'une des clefs du tresor des reliques laquelle en son absence a esté remise es mains de messire François Bernard ». Le 10 décembre 1558, « sera delivré par messire François Bernard maistre de l'œuvre au maistre des enffans de cueur de Saint-Estienne pour deux livres de musicque ou sont plusieurs messes qu'il a delivrez pour le service de l'église de ceans la somme de 6 livres tournois ». Le 10 juin 1559, « messieurs ont ordonné que le receveur avancera argent sur le present quartier a maistre Francoys Bernard, maistre de l'œuvre pour l'employer a l'œuvre actendant que monsieur Crenequin qui a la bource de chappitre soit de retour ». Le 20 juin 1559, « sur la requeste présentée par les executeurs du testament de feu Loys de La Roche luy vivant chappelain de ceans ont commis

lesdits Gaillard et Dumaine pour aller visiter les reparations de la maison que tenoit de chappitre ledit deffunct... Messieurs ont accordé quittance audits executeurs de 20 escus quilz ont receu dix pour l'œuvre baillez a maistre François Bernard maistre de leuvre et 10 qui ont esté distribuez ». Le 19 août 1559, « Gaillard et Dumaine ont oy le compte de François Bernard maistre de l'œuvre par lequel compte ledit Bernard est demeiné debiteur enver l'église de la somme de 29 sous tournois pour tout le passé ». Le 22 août 1559, « messire de Fogieres a refferé a messieurs que luy et monsieur Dumaine avoient compté l'argent des pardons de l'année dont maistre François Bernard a rendu compte et s'estoit trouvé d'argent bon 10 livres 8 sols tournois laquelle somme ilz ont dellaisé les mains dudit François Bernard pour subvenir a la despenses de l'œuvre ; Et oultre lui ont baillé la somme de 8 livres 1 sol quilz ont presentement receue de messire de Saint Estienne ». le 24 octobre 1559, messieurs « ont commis messire François Bernard pour dire la messe des enffans de cueur au lieu de feu messire Simon Cotan ». Le 16 mars 1560, 40 livres tournois sont données pour l'œuvre (le maistre de l'œuvre est toujours François Bernard). Le 22 avril 1561, « apres lecture faicte des registres du chapitre precedant et que Crenequin... a derechef reprins l'avis de messieurs pour la reception de messire Pierre Fanchon... qui ont esté d'avis que messire François Bernard, chappelain et maistre Jehan Le Begue aussi chappelain et maistre des enffans de cueur de ladite Sainte-Chapelle feussent appelez pour entendre d'eulx sy ledit Fanchon estoit capable pour tenir ladite chappellenie ; et si depuis sa reception a vicairie sa voix chant en musicque et lecture estoient dymynuez et que iceulx Bernard et Le Begue presens a ceste fin appelez ont rapporté par serment et certiffié que ledit Fanchon n'estoit depuis sa reception de vicairie en aucune chose diminué ains plutost augmenté ; ledit sieur Crenequin par l'avis de messieurs ha ordonné que ledit Fanchon sera receu au premier chapitre ». Le 17 mai 1561, « messieurs ont ordonné que les 54 livres de receptes de la reception du tresorier [Charles Le Poucre] soient réparties en 20 livres pour le receveur Guillaume Pellet, 30 livres a maistre François Bernard pour l'œuvre, 20 sous pour les enfants de chœur, 40 sous pour les marguilliers et 20 sous aux bastonniers ». Le 28 juin 1561, François Bernard demande avec d'autres « avoir l'adcense de la maison de chapelain que tenoit feu Marin Rebours nagerres deceddé » : on sursoit. Le 26 juillet 1561, « sur la requeste faicte par Pierre Raffin souffleur des orgues et varlet de la confrayrie du corps de dieu de l'église de ceans de luy avancer sur ses gaiges la somme de 60 sous, messieurs ont ordonné que ladite somme de 60 sous luy sera avancée sur sesdites gages par messire François Bernard maistre de l'œuvre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 95ca, f. 113-113v, 8G 1527, f. 27v, 30, 54, 55ca, 82, 131v, 8G 1528, f. 7, 18, 34, 55).

Le 26 mai 1562, François Bernard, chapelain reçoit 10 livres tournois. Le 3 juillet 1563, « sur la requeste de maistre François Bernard maistre de l'œuvre, remonstrant qu'il ne peult rendre compte de ladite charge, ayant perdu tant ses registres et papiers et qu'il plaise a messieurs lui faire quelque [don] pour survenir a sabiller. Messieurs en consideration de la pauvreté dudit Bernard et des peynes quil a eues en ladite charge ; et pour toutes choses quelconques quil pouroit demander a chapitre ont ordonné a lui estre bailhé par leur receveur la somme de 10 sous tournois et en sera prins quittance ». Le 10 juillet 1563, « messieurs ont commis messire Jaques Rossilhon et François Bernard pour oyr chanter ung petit enffant qui a esté présenté au chapitre par le maistre des enffans de cueur de l'église et en faire rapport s'il a voix pour le service de l'église ». Le 24 juillet 1563, « quant a messire François Bernard [messieurs] ont ordonné quilz se tiendront ad ce que luy ont donné cy davant qui est 100 sous pour les causes contenues en l'acte cappitullaire ». Le 1^{er} juillet 1564, « messieurs ont certiffié et cetiffient a tous quil appartiendra que messire François Bernard chappelain de ladite Sainte-Chapelle est actuellement resident en ladite eglise pour le divin service ; et payé de son gangne suivant le statut de ladite eglise ». Le 30 mars 1568, « requeste de Martin Le Rasle, chappelain de luy bailler ses distributions pour [ung mois] certain temps quil a esté absent ayans entendu que

sestait a la suyte d'un capitaine pour le fait de la guerre et leurs soldatz dellaissant le service de l'eglise a raison de quoy messire François Bernard auroit esté contrainct faire son office pendant ledit temps... [messieurs] ont ordonné que lesdites distributions ne luy seront baillées et que ledit Bernard sera payé avoir fait ledit office sur le gaigne dudit Le Rasle du present quartier ». Le 1^{er} mars 1569, François Bernard est curé d'Ennordre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 20v, 8G 1530, f. 29, f. 32-32v, f. 38, 8G 1531, f. 47, 8G 1533, f. 20v, 102).

Le 23 février 1572, « a messire Pierre Lacaille 60 sous tournois pour avoir descouvert la maison de feu messire François Bernard ». Le 20 mai 1572, « monsieur Le Roy a présenté a monsieur Mothey comme plus ancien chanoine de ceans... messire Robert Ravard vicaire de l'eglise de ceans a la place de chappelain que souloit tenir et exercer feu François Bernard ». Le 9 juin 1572, « monsieur Mothey chanoine... a examyné ledit Ravard sur sa capacité s'il pourra tenir et exercer l'office et place de chappelain... au lieu de deffunct messire François Bernard pour chanter et tenir la haulte contre... [il] est jugé cappable et institué chapelain ». Le 30 juin 1573, « messieurs ont passé a messire Richard Jourdin vicaire bail et adcence de la maison que souloit tenir feu messire François Bernard aux charges que la tenoit messire Martin Le Rasle qui la ce jourdhuy quictée en chapitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535-1537).

Aubry de Bernay [Bernay de Tonnerre] (1395-†1400)

Aubry de Bernay est sous-aumônier en 1395 de Charles VI et chanoine en 1398 de la Sainte-Chapelle de Paris. Une courte biographie peut être trouvée dans le livre de Xavier de La Selle (La Selle 1995, p. 309). Il meurt le 24 janvier 1400

- *Chapelle Royale de France (Charles VI), 1395-1400*. Aubry Bernay de Tonnerre est institué sous-aumônier de Charles VI en juin 1395 et le reste jusqu'à sa mort (La Selle 1995, p. 309, d'après F-AN, KK 9, f. 162).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1398-1400*. Dongois écrit : « Aubery de Bernay de Tonnerre, fut receu au lieu de Robert Brisson chanoine [de la 10^e chanoinie] en 1398 dans l'état des comptes de la maison du Roy Charles VI rapporté dans le livre des antiquités de l'Oratoire du Roy de Peyra. Il est qualifié cleric de l'Aumosnerie, c'est a dire un des Aumosniers de sa Majesté... Il mourut au mois de janvier 1400 (n.s.). Il avoit fait son testament et nommé pour ses executeurs testamentaires Jean Daigny controlleur de la Chambre aux deniers du Roy chanoine de la Sainte-Chapelle. Dans l'inventaire de ses biens fait par Clement Petit Tresorier d la Sainte-Chapelle, il est qualifié sous aumosnier du Roy ». Le chanoine suivant connu de la 10^e chanoinie est Foulques de Marles en 1409 (F-AN, LL 630, p. 260-261, Stein 1912, p. 135).

Son obit est mentionné les 18 et 21 janvier : « *Obitus duplex dominorum Dyonisii de Collatoriis quondam regis karoli sexti elemosinarii et Inguerranni de Media Villa presentis capelle quondam canonicorum necnon Petriclerici et Alberici de Barnayo de Tornodoro quondam hujuscapelle canonicorum ac domini Joannis gresle. Quorumanimabus deus* » (F-Pm, ms. 3339, F-Pn, ms. lat. 17741).

Etienne de Bernay (1553-1556)

Etienne de Bernay, probablement le frère de Nicolas de Bernay, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges et aumônier de la Duchesse de Berry.

- *Chapelle et Hostel de Marguerite de France, duchesse de Berry, 1553-1556.* Le 10 octobre 1553, monsieur de Bernay est mort. Son frère [Etienne], maître d'hostel de madame la duchesse de Berry, s'enquiert de la succession (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 80ca). En 1556, il est mentionné comme aumônier de la duchesse de Berry (voir ci-après).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1556.* D'après Regnier, Etienne de Bernay aumônier de madame la duchesse a succédé à Nicolas de Bernay. François Burgat est le successeur d'Etienne de Bernay par permutation et résignation (F-AD 18, 8G 1504, p. 57). Dans les registres de la Sainte-Chapelle, on peut lire au 17 novembre 1556 : « messire François Burgat, du diocèse de Macon, a la collation de la prebende resignée par messire Estienne de Bernay, aumosnier de madame la duchesse pour l'église paroissiale de Saint Marcial du Pyn du diocèse de Toulouse, lettre datée du 7 octobre à Paris (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1524, 85ca).
- *Autre bénéfice, 1556.* Eglise paroissiale de Saint-Marcila du Pyn du diocèse de Toulouse (voir ci-avant).

Nicolas de Bernay (1550-†1553)

Nicolas de Bernay, probablement le frère d'Etienne de Bernay, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges et aumônier de la Duchesse de Berry.

- *Chapelle de Marguerite de France, duchesse de Berry, 1550-1553.* Nicolas Bernay est le dédicataire d'un poème de Guy de La Garde paru en 1550 l'aumônier de Marguerite de France. Le 27 septembre 1550, Nicolas de Bernay est mentionné dans ses lettres de collation comme aumônier de Marguerite de France (voir ci-après).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1550-1553.* D'après Regnier, Nicolas de Bernay, aumônier ordinaire de Madame la Duchesse a succédé à defunct Monsieur de Laval en 1550. Ses lettres sont données à Saint-Germain en Laye le 7 juillet de la même année. Il prit possession le 9 août 1551. Il est mort en octobre 1553 (F-AD 18, 9G 1504, p. 57). On peut lire dans les registres de la Sainte-Chapelle que le 27 septembre 1550, messieurs « ont ordonné que lettres seront dressées responsives a celles envoyées a messieurs par madame Marguerite de France, sœur unique du Roy et duchesse de Berry escriptes a Lisle Adam le 18^o de ce moys signées Marguerite de France et Forget, dont lecture a esté faite faisant mention de laisser et souffrir joyr messire Nycolas de Bernay son aumosnyer d'une prebende de ceans ». Le 9 août 1551, messire Nicollas de Bernay a des lettres de collation [de la duchesse de Berry dont il est qualifié l'aumônier] pour la prebende de feu Philippe de Laval a Saint-Germain en Laye le 7 juillet 1550. Il n'a pas les ordres. Le 26 septembre 1551, Nicolas de Bernay apporte des lettres signées du roy Henry... messieurs sursoient leur réponse. Le 30 septembre 1551, Nicolas de Bernay insiste, on lui répond que ce n'est pas parce qu'il a des lettres du roi qu'il doit enfreindre les statuts qui interdisent de porter longue barbe. On lui lit les statuts et on dresse acte. Le 22 décembre 1551, messieurs « ont octroïé a de Bernay sa presence pour le temps qu'il est allé prandre ses ordres au bourg de Deolz » Le 10 octobre 1553, monsieur de Bernay est mort. Son frère, maître d'hostel de madame la duchesse de Berry, s'enquiert de la succession (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 163-163v, 8G 1519, f. 50ca, 66v, 93, 8G 1521, f. 80ca).

Etienne Bernier (1415-1458)

Etienne Bernier est vicaire marguillier en 1415, chapelain en 1421 et noteur de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1415-1458.* Etienne Bernier apparaît dans les comptes de la Sainte-Chapelle comme vicaire au terme de Saint-Jean 1415, quoique faiblement, jusqu'en 1420. Il devient chapelain à partir de Noël et Pâques 1421 et le reste jusqu'aux comptes 1458-1459 où il ne gagne rien au terme de Noël et disparaît ensuite du prochain compte 1462-1463. Il est mentionné en sus dans les comptes 1418-1419, pour ses gages comme prestre clerc et marrillier avec Jean Dabert et « messire Estienne Bernier, clerc et marillier » est payé 70 sols tournois : « pour avoir noté plusieurs quaiers en deux antiphoniers de ladite chapelle et en la vie de Saint Julian ung autre quahier ». En juin 1419, dans le registre des délibérations un Etienne Beruier, sans doute Bernier est mentionné : il recevra des mereaulx mais pas de distributions. En 1420-1421, dans les autres dépenses nouvellement faictes pour la messe de Clamecy qui se dit chacun jour : A messire Pierre Martel, Jehan Dabert, Estienne Bernier, Aymery Cholet, prebstres pour leur salaire d'avoir chanté chacun jour une messe de Nostre-Dame a l'autier de Nostre-Dame de Pitié depuis l'apparition nostre seigneur jusques a la feste Saint-Jean Baptiste 7 livres 15 sous (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1639-1640, 8G 1641, f. 36, 8G 1642-1643, 8G 1509).

Jean-Jacques Bernier (1633-1635)

Jean-Jacques Bernier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1633.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1633-1635.* Dongois écrit : « Jean-Jacques Bernier abbé de Beaulieu fut receu chanoine [de la deuxième chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 2 avril 1633 par la resignation de Pierre de Longueuil. Il ne posseda sa chanoinie que jusques en 1635 qu'il la permuta avec Claude Biet contre le prieuré de Saint-Marcel proche Argenton au dioceze de Bourges.

- *Autres bénéfices.* Jean-Jacques Bernier est abbé de Beaulieu et à partir de 1635, prieur de Saint-Marcel au diocèse de Bourges.

Oudart de Bersaques (1507-1556)

Oudart pris à l'essai pour deux mois en 1507 à la Sainte-Chapelle est identifiée de façon très improbable par Michel Bernet à Oudart de Bersaques de la Chapelle de Charles Quint en 1518.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1507.* Oudart, sans nom, est reçu à l'essai pour deux mois le 2 octobre 1507 (Bernet 1910 p. 48 d'après F-AN, LL 623, f. 36v).

- *Chapelle de l'Empereur du Saint-Empire Romain Germanique (Charles Quint), 1518-1556.* Il s'agit peut-être de Oudart de Bersaques, qui entre à la « petite chapelle » de Charles Quint en 1518 et y est encore comme aumônier « mayor » lors du licenciement, en 1556 (Bernet 1910 p. 48 citant Gachard 1881 t. III, p. 306, 389 et Van der Straeten 1888 t. VII, p. 295, 309, 356, 359, 395, 396).

Jean Bertault [Berthault] (1571-†1593)

Jean Bertault est sans doute gagiste haute contre et basse contre ? de la Sainte-Chapelle de Paris en 1587. Il meurt en 1593.

• *Cathédrale d'Evreux, 1571-1576 et 1589-1593*. Jehan Berthault est chapelain basse-contre. Il est cité trois fois dans le livre de Bonnin et Chassant sur le puy de musique d'Evreux. Il d'abord mentionné parmi les « fondateurs du service de madame Sainte Cécille, selon et ensuivant qu'ilz ont este les premiers à eslargir de leurs biens, pour l'érection de ladite fondation, dont il est icy fait mémoire » depuis 1571 :

« Jehan BERTHAULT, prebstre, chapelain et bassecontre en l'église cathédrale.

A donné, en l'an 1571, sept livres dix solz

A payé aud. an pour chevenge, XV d. » et la même somme de 1572 à 1575.

« Il fut Prince en l'an 1589, feict le convive du disner, lendemain desieuner, yssue de la messe des trespassez, et le souper du Puy à l'aide des confrères, et le tout par son industrie splendide et jovial. Fut entre autres assisté du sieur Du Camp, l'ung des bassecontres de la Chapelle du Roy.

Décédé en l'an m.v^c iiii^{xx} treize au mois de... (1593) et sont acquitez les confrères de ses services, tant en général que particulier ».

Il est cité une seconde fois comme Prince ou maistre de la fondation de Sainte Cécile en 1589 et enfin une troisième fois sans date « pour un don de dix solz comptant et a promis donner cinquante solz à la Saint Jehan, sans date » (Bonnin & Chassant 1837 p. 34, 35, 62, 85)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1587*. Le 21 mars 1587, Jehan Bertault, haute-contre du diocèse de Beauvais, « a esté receu clerc supernumeraire en attendant une place, à la charge qu'il se fera prebtre dedans l'an de sa réception » (Brenet 1910, p. 140, d'après F-AN, LL 600, f. 85). Il ne reste pas longtemps à la Sainte-Chapelle, car dès 1589, il est attesté prêtre et chapelain à la cathédrale d'Evreux.

Guillaume Bertel (1385)

Guillaume Bertel est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1385.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1385*. Guillaume Bertel est cité comme chapelain en 1385, dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris ». Il a célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladictte Sainte-Chapelle et en la chapelle S. Michiel le jour des dictes exeques et landemain... pour chacune messe 2 solz 8 deniers » (Brenet 1910, p. 22, d'après F-AN, L 621, pièce n° 43).

Blaise Berthault [Bertaud, Berthod] dit [Berthod « le Châtré »] (1633-†1677)

Blaise Berthault est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges et chantre dessus de la Chapelle Royale en 1634, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1646. Il meurt en 1677.

Dans La maison des Italiens de Patrick Barbier (Barbier 1999), plusieurs pages sont consacrées à Blaise Berthod. Il est le parain à Saint Eustache de nombreux enfants de ses amis, Blaise Fournier en 1632, Blaise Bananque en 1641, Agnes de Piron en 1645, Blaise Maurisset en 1647 et Blaise Tissu en 1648, ce dernier fils de Claude Tissu « ordinaire de la musique de la Chambre du Roi » demeurant rue Saint-Honoré. Tristan L'Hermite dédia le poème Orphée

de sa « Lyre » publiée en 1641 à « Monsieur Berthod Ordinaire de la Musique du Roi » et dont la première strophe commence ainsi :

Berthod, personne illustre en cet âge barbare
Où l'Ami véritable est un trésor si rare ;
Ami discret, fidèle, et digne de mon choix,
De qui l'esprit éclate aussi bien que la voix,
Et dont la merveilleuse et divine harmonie
A d'un feu tout céleste échauffé mon Génie.
Cesse de réveiller avec tant de beaux Airs
Echo qui se retire au fond de ces Déserts,
Et qui plaignant encor le trépas de Narcisse,
A besoin de repos plutôt que d'exercice.
Laisse dormir en paix les Nymphes de ces eaux
Qui couronnant leur front de joncs et de roseaux,
Sous le liquide argent de leurs robes superbes,
Dangent à tes chansons dessus l'émail des herbes.
Ne donne plus d'amour à la Reine des fleurs
Qui fait montre à tes yeux de ses vives couleurs,
Et qui prêtant l'oreille à ta voix qui l'attire,
Charge de ses odeurs les ailes de Zéphire.
Suspens cet art divin qui peut tout enchanter,
Et tiens la bouche close afin de m'écouter.

D'après Alexandre Maral, Blaise Berthod meurt en 1677 (Maral 2010, p. 76).

- *Chapelle Royale, 1633-1677.* Dans le livre de Laurence Decobert sur Henry Du Mont, Blaise Berthod est mentionné plusieurs fois comme soprano et haute-contre. Il est mentionné dans la préface des « Airs à quatre parties sur la paraphrase des psaumes de Messire Antoine Godeau » de Jacques de Gouy datée de 1650 : « en d'autres concerts qu'on m'a fait l'honneur d'assembler ailleurs, Messieurs Bertaut, Lazarin, Hautement, Henry et Estier y ont tellement excellé qu'il est impossible de pouvoir mieux faire » (Decobert 2011, p. 54, 99, 231). D'après (Dompièr 2003, p. 391), Blaise Berthod est mentionné avec Claude Le Gros comme dessus mué dans l'« Etat des Officiers de la maison du roi » pour le 1^{er} semestre de Juillet 1668.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1633-1662.* Regnier écrit : « Blaise Berthault chantre ordinaire du Roy en sa chapelle de Musique a succédé a defunt Monsieur Ruellé. Le Roy le nomma le 7 août 1633. Il prit possession le 14 novembre par procureur et le 1^{er} octobre 1634 il la prit en personne ». Il est remplacé par Jacques Villot en 1662 (F-AD 18, 8G 1504, p. 94). Il est mentionné sur tous les comptes (F-AD 18, 8G 1683-1692).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1639-1677.* Le 6 juin 1646, les chanoines décident de « se mettre en arbitrage » pour le procès qu'ils ont contre Blaise Berthault, chapelain de la chapelle de Saint Michel et de Saint Louis du Haut-Pas fondée dans la basse Sainte-Chapelle « pour raison de droict et rentes de 13 muids et demy de vin à prendre sur les maisons appelées francs mureaux au faubourg Saint Jacques » (Brenet 1910, p. 200, d'après F-AN, LL 603, f. 181v).

- *Collégiale de Saint-Quentin, 1649-1677.* Blaise Berthault est chanoine de Saint-Quentin en 1649.

- *Autres bénéfices.* Blaise Berthault possède le prieuré de Parthenay et l'abbaye de Bois-Aubry. Il se démet de cette dernière en 1675.

Hugues Berthault alias de Boisverd (1553-1554)

Hugues Berthault alias de Boisverd est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1554.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1554.* Le 5 janvier 1554, « messire Leopard de Marvilleau chanoine de Bourges procureur de messire Hugues Berthault alias de Boisverd a la collation de la prebende de messire Olivier Le Doyen, par permutation et résignation » fait a Villers Cotteret le 5 octobre 1553. Le 23 juin 1554, « messire Anthoine Lheret, curé de Sainte-marie de Lya, diocese de Bourges, a presenté des lettres de collation pour la prebende de messire Hugues Berthault alias de Boisvert (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 113v, 8G 1522, f. 70ca, 8G 1504, p. 102v-103).

Adam Berthe (1509-†1522)

Adam Berthe est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris de 1509 à sa mort en novembre 1522.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1509-1522.* Adam Berthe est cité une première fois comme chapelain, le 24 octobre 1509 pour une distribution de sel, sous son unique prénom, puis le 2 janvier 1510 (n. st.), dans une liste de chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par le roi Charles V. Le 21 décembre 1519, il est encore cité pour des messes et à nouveau le 15 février 1522 pour une distribution de sel. Le 29 novembre 1522, la chambre vacante par le décès de feu messire Adam Berthe est donnée à Gobert Des Loges, chapelain ordinaire. Il est donc décédé peu avant en novembre 1522 (Brenet 1910, p. 50, 56, 72, 76, 78, d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v, f. 61v et LL 624, f. 7, 40, 55v).

Jean Berthelot [Bertelot] (1546-†1554)

Jean Berthelot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1546. Il meurt en août 1554.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1546-1554.* D'après Regnier, « Jean Berthelot a succédé au précédent [Ursin Gaudon] en 1546 et est mort en août 1554 (F-AD 18, 8G 1504, p. 49). Le 12 mars 1547, Jehan Bertelot, chanoine, est présent au chapitre. Le 14 novembre 1551, « sur ce que monsieur Berthelot a rapporté a messieurs que de Costa nagueres maistre de grand maire pour les enffans de cueur demande estre païé pour avoir instruiet lesdits enffans ung an et huit jours durand, messieurs ont ordonné que leur receveur advisera la derniere quictance du paiement fait audit Costa pour veoir si luy est deu entierement ce quil demande pour le payer ce quil se trouvera luy estre deuses gages ». Le 4 mai 1552, « a refferé quil [chantre] et monsieur Berthelot avoient donné congié aux serviteurs de maistre Jehan Bastard et ont ordonné quil sera baillé 5 solz a Martin l'un desdits serviteurs ». Le 10 septembre 1552, « messieurs ont eu pour agreable que monsieur Berthelot a mis chez la barbiere de l'eglise André Bergier enffant de cueur de ceans pour le guerir de la malladie a luy survenue ». Le 21 mars 1553, « Crenequin rapporte que le chanoine Berthelot donnoit a l'eglise les livres suivant 'Racionalle divinatorum officiorum / l'espitre Saint-Paul avec la glose de maistre Fabrii / Epistole cum tribus voluminibus Saint Chrisostome / le psaltier' et qu'il pleust a messieurs les accepter et leur bailler place en l'eglise ; et ont prins et receuz lesditz livres et ordonné quil sera mis en la chapelle de la royne sur ung petite pulpitre etattachez d'une petite chesne de fert ». Le 25 novembre 1553, « messire François Bernard chapelain [sic] de l'eglise a rapporté a messieurs que suyvant l'ordonnance de chapitre il avoit esté a Orleans pour trouver un maistre pour les enffans de cueur et avoit amené maistre Jehan Ponchet qui estoit

homme capable pour deservir a la maistrise desdits enffans homme de bonne vie et de bonne meurs comme il avoit esté certiffié. Et prenant deliberation par messieurs sur ce ont esté des advis chascun en leur ren [sic]... En l'hostel de monsieur Berthelot ma fait responce ledit Berthelot quil est dadvis d'actendre qu'on eust nouvelle dudict de La Pierre. Et retourné en chapitre apres avoir oy l'advis desdits chantere et Berthelot, monsieur de Beauregard a esté d'advis de recepvoir ledit Ponchet a ladite maistrise et charge desdits enffans... ». Le 8 novembre 1554, monsieur Laurent Dumaine est reçu chanoine « a la place de feu monsieur Jehan Berthelot » avec des lettres datées du 2 septembre 1554, signées Marguerite de France (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 1, 8G 1519, f. 80, 8G 1520, f. 3, 70ca, 150, 8G 1521, f. 99-100, 8G 1522, f. 101ca).

Nicolas [Nicolle] Berthon [Briton, Breton, Le Breton, Le Berthon] (1405-1412)

Nicolas Briton est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1412*. Nicolas Briton est mentionné comme chapelain à la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n. s.) (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il figure sous différents prénoms, Nicolle, Nicole, Nichole, Nicholle, et noms Berthon, Breton, Le Breton dans les comptes de 1406 à 1412. Il ne touche rien au terme de Saint-Remi 1412 et disparaît ensuite (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1639).

Jacques Bertran (1601)

Jacques Bertran est cleric marelhier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1601.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1601*. Jacques Bertran, chantere, prêtre du diocèse de Chartres, est reçu marguillier le 9 novembre 1601 (Brenet 1910, p. 150, d'après F-AN, LL 600, f. 184).

Bernard Bertrand (1405)

Bernard Bertrand est cleric de chœur du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405*. Bernard Bertrand n'est mentionné qu'une fois comme enfant de chœur ou cleric de chœur dans la liste de la première assemblée du personnel de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n.s.) (Lehoux 1968, t. III, p. 32 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v).

Guillaume Besgue (1405)

Guillaume Besgue est cleric de chœur du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405*. Guillaume Besgue n'est mentionné qu'une fois comme enfant de chœur ou cleric de chœur dans la liste de la première assemblée du personnel de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n.s.) (Lehoux 1968, t. III, p. 32 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v).

Antoine Besnard (1605)

Antoine Besnard est reçu clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1605.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1605*. Antoine Besnard est reçu clerc le 30 juin 1605 (Brenet 1910, p. 152, d'après F-AN, LL 601, f. 13).

Yves Bessac (1575-†1587)

Yves Bessac, chantre et musicien natif de Rouen est vicaire en 1575, chapelain distributeur en 1576 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Yves Bessac est nommé maître des enfants de chœurs en 1584 et le reste au moins jusqu'au début 1586. Il meurt en avril 1587 curé de Saint-Pierre-Le-Guillard.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1575-1587*. Le 22 mars 1575, « le vicaire general au nom du tresorier monsieur de Mastrey dit qu'il est permis et loysible audit tresorier presenter ung viccaire et chapelain quand vacation y eschet, et d'aultant que apres la place de vicaire dudit seigneur thesaurier est vaccante par la demysson que en a faicte messire Mace Arrachepied ». Il présente « messire Yves Bessac chantre et musicien natif de la ville de Rouen, requerant le recevoir d'aultant quil a entendu et set quil est ydoyne et capable et suffisant... [Il est] mandé querir messire Jaques Rossilhon, Ursin Brunet et Thoussainctz Rahel chapelains de seans. [Ils] ont enquis et interrogé savoir si ledit Bessac estoit capable. Ils certiffient quil est suffisant tant en champ deschamp que voye ». Il est reçu vicaire. Le 11 juin 1575, « messire Yves Bessac present a supplié messieurs luy bailler son gangne pour le temps de troys sepmaines quil a esté absent avec congé ». Le chapitre répond positivement. Le 7 juillet 1576, « messieurs ont commis messire Yves Bessac chappelain de seans pour estre distributeur ». Le 30 janvier 1577, « sur ce que messire Yves Bessac distributeur des amanous a remonstré quil luy est impossible de trouver monnoye pour faire distributions comme il souloyt faire auparavant, messieurs ont sur ce ordonné que par cy apres et a compter de jourdhuy lesdits amanous sera payé de moys en moys et pour ce faire ont enjoinct audit distributeur de faire estat du gaing d'un chanoine qui sera contrerollé par messire André Bergyer, chapelain de seans ». Le 12 janvier 1580, Yves Bessac chapelain reçoit en adcence une vigne. Le 21 mars 1580, messire Yves [Bessac] reçoit ses distributions « pour le temps de son absence quil a esté aux champs ». Le 3 juin 1581, « messieurs ont permis a messire Yves [Bessac, car l'autre Yves est de Bourges] de s'en aller a son pays pour le temps de 4 semaines et il aura son gangne ». Le 10 juin 1581, « messieurs ont fait bail de la maison que tenoyt Jehan Tailhon a messire Yves Bessac, chapelain ». Gilbert Marault proteste car il n'a pas de maison (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538-1539, 8G 1542).

Le 23 décembre 1582, « Yves Bessac, chapelain dict que la maison de Yves Cycard est vaccante, ayant prins party en l'eglise de Bourges ». Il demande cette maison. De même Jehan Barreau demande celle de Bessac. Le 11 janvier 1583, « messieurs ont conclud que leur greffier expedyera au proffiz de messire Robert Ranard present et requerent... a monseigneur filz de France frere unique du roi duc de Berry pour le supplyer tres humblement nommer et presenter ledit Ranard a la cure de Saint-Pierre le Guilhard de ceste ville vaccant par le deceps de feu Pierre Grezault a laquelle cure ledit Ranard pretend avoir esté mal proveu par monsieur le tresorier pour l'avoir donnée a son immediat chappelain luy estant vingt ans et plus et messire Yves Bessac a present proveu de ladite cure puys 6 ans ; ofrant en ce faisant remectre es mains de chappitre les benefices qu'il tyre pour en provoir tellepersonne que le chappitre advisera ». Le 15 janvier 1583, Yves Bessac chappelain n'est pas d'accord pour l'attribution des maisons. Le 3 février 1583, « monsieur Dumerlyer a sommé monsieur Foucault grand vicaire de luy dire s'il a baillé congé ou dispance [a] messire Yves Bessac d'aller desservyr la

cure de Saint-Pierre le Guilhard pour laisser celluy de sceans auquel ledit Bessac est tenu » ; menaces de procès. Foucault répond « qu'il n'a oncques baillé congé ni dispence audit Bessac pour aller desservir ladite cure ». Le 19 mars 1583, Robert Ravard a des procès avec messire Yves Bessac pour la cure de Saint-Pierre le Guilhard et le trésorier s'est joint à Bessac. Ravard veut que le chapitre se joigne à lui. Le chapitre est d'accord sauf opposition de Chevrier et Foucault. Le 28 septembre 1583, Yves Bessac obtient son gagne pour 4 semaines. Le 10 avril 1584, « messieurs ont conclud que l'hostel et maison de la maistrise ou se soulloyt cydavant tenir maistre Guillaume Fournyer nagueres maistre desdits enffans sera reparé de toutes les reparations necessaires pour quoi faire ont commis Dumayne et Bouchetel. Messieurs ont donné a maistre Guillaume Fornyer present ce requerant la somme de 4 ecus d'or en consideration de la perte qu'il dict avoir faicte d'estre venu de son pays en ceste ville pour estre maistre des enffens de sceans qui luy ont ces jours passez estez baillez et delivrez a messire Yves Bessac ». Le 16 avril 1584, « le receveur payera a maistre Yves Bessac a present maistre des enffens de cueur de sceans 24 livres tournois pour la blanchissure du linge desdits enffens qu'il Bessac sera tenu faire blanchir affin de tenir nectz et nectoyer lesdits enffens et faire sy bien faire ladite blanchissure que les enffens ne vyennent a plainte ». Le 23 juin 1584, « pour la pention des enffans de cueur estant au college des jesuites 24 ecus pour ladite pention de 6 moys jusqu'au premier octobre prochain et 6 ecus pour les parties desdits enffens ». Le 23 juin 1584, sera payé « au maistre des enffens 4 ecus pour le banquet de la Saint-Oulchard » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 109v, f. 113-114, f. 118, 123v, 138v, 199v, 241v, 244v, 250ca).

Le 23 février 1585, « messieurs ont commué et commuent la demourance et residence du maistre de leurs enffans de cueur et de leursdits enffans qui demourent de present en l'hostel ou se soulloyt tenyr deffunct messire Philippe Mareschal en l'hostel que tient a present du chapitre monsieur Foucault situé pres le poyrier de ceste ville ; ou antyennement soulloyt estre la demourance dudit maistre des enffans priant ledit sieur Foucault prandre ladite maison ou se soulloyt tenir ledit deffunct Philippe Mareschal en recompense de celle qu'il tenoyt dudit chapitre située pres ledit poyrier » ; le chapitre répond positivement. Le 5 mars 1585, sera payé « a un menuisier 50 sols pour avoir desassemblé et rassemblé les chaslictz et armoyres de la maistrise des enffans ; tiré et avallé le vin du maistre desdits enffans ; 30 sous tournois a 2 manouvriers qui ont porté les meubles de la maistrise de la maison ou elle estoit a celle qui a esté baillé de nouveau au maistre des enffens ». Le 5 mars 1585, « Yves Bessac [est] procureur de messire François de la Grange cleric du diocèse de Bourges qui a eu du roi la collation de la prebende de feu messire Louys de Chevrier ». Le 5 juillet 1585, sera donné « 1 sac de thoille 1 septyer pour le maistre des enffans pour servir a la maistrise ». Le 20 juillet 1585, « le receveur mectra es mains du maistre des enffans de sceans 2 ecus d'or pour subvenir aux fraiz qu'il luy convient faire pour la récréation desdits enffens [en marge : Saint-Oulchard] ». Le 22 octobre 1585, « le receveur payera a compter du jour de Saint-Jehan dernier au maistre des enffens de cueur la somme de 10 escus sol et 4 setiers mestou par chacun an pour la pention de chascung enffant de cueur supernumerayre ». Le 25 février 1586, messieurs ont « ordonné que Yves Bessac curé de la cure Saint-Pierre le Guilhard reconnoistra le cens ».

Le 28 avril 1587, « maistre Guillaume Fornyer chapelain de sceans a demandé la maison que tenoit deffunct messire Yves Bessac. [Le chapitre est d'accord ; la maison de Fournier est donnée à Charles Louis] a la charge entre aultre que s'il vient quelque basse contre ou compaignon il sera tenu luy adcenser pendant le temps qu'il sera a la maistrise ». Le 9 mai 1587, « monsieur David, vicaire du tresorier a nommé en chapitre messire [Claude] Lefranc pour chapelain du tresorier a la place de feu messire Yves Bessac ». Le 23 mai 1587, sont nommés « un masson et un couvreur pour visiter la maison que tenoyt feu maistre Yves

Bessac pour la reparer ». Le 4 juillet 1587, « messire Guillaume Fournyer s'est contenté ds reparations de la maison que tenoit maistre Yves Bessac a luy accordée en adense pour en jouir tant qu'il sera chappelain ». Le 4 juillet 1587, Jean Halay est héritier dudit Bessac avec signature de Guillaume Fournyer (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Dans les comptes de François Dumayne de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588, on peut lire dans le paragraphe consacré à Saint-Ypolite : « de la maison située en la rue des larrons en laquelle les enfants de cœur ont demeuré six moys a cause que la contagion estoit en la maison desdits enfans et les autres 6 moys ladite maison a chomé d'aultant que ledit Bessac y estoit deceddé en contagion » ; le 9 avril 1588, « 2 ecus a monsieur Dupuy pour avoir fait faire les treilles de la maison ou se tenoit feu maistre Yves Bessac située en la rue des larrons » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1657)

Jean Beugyn [de Beugyn, Buget] (1587-1624)

Il est probable que Jean Buget et Jehan de Beugyn tous deux mentionnés dans le compte 8G 1658 et le registre de délibérations 8G 1544, ne fassent qu'un, hypothèse que nous ferons. Jehan Beugyn, reçu chapelain basse contre en 1587, est maître de grammaire de 1594 à 1596 au moins.

- *Tours, 1587*. D'après les registres de Bourges, Jean de Beugyn est chantre basse contre de Tours (voir ci-après).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587-1624*. Le 28 juillet 1587, sera alloué « 3 ecus au receveur qu'il a baillez au Franc [Le Franc] que l'on a envoyé a Tours pour le recouvrement d'ung chantre bassecontre ». Le 4 août 1587, « monsieur de Buxerolles presente comme chappelain a la place de Tristan Regnard [qui a démissionné] messire Jehan de Beugyn ». Sur rapport de Dumayne, il est jugé capable et reçu. Le 4 août 1587, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a messire Claude Lefranc chapelain de sceans 5 ecus sol oultre 3 ecus a luy cydavant payez le tout pour ses peynes salleres et vacations et despences par luy faictes a aller a Tours querir messire Jehan de Beugyn bassecontre lequel il auroit admené et fait sa despence ». Le 11 août 1587, « messire Jehan de Beugyn chappelain de sceans a remonstré qu'il ne pouvoit et du tout luy estoit impossible d'attendre le revenu de sa chappellenye qui ne se paye que de quartyer en quartyer et desiroit qu'il playsoict a messieurs recepvoir tout le groz de sadite chappellenye soict argent bled et vin de sepmayne en sepmayne affin que plus aysement il se peust vestyr, nourryr messieurs ainsi le voulloir ordonner ». Le 26 septembre 1587, sera payé « 1 ecu a messire Jehan Buget [de Beugyn] bascontre pour avoir une robbe ». Le 14 novembre 1587, « un camard a esté baillé a Beugyn (25 sous tournois) » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544, 8G 1658).

Jehan de Beugyn reçoit ses distributions de chapelain de 1587-1588 à 1623-1624. Il disparaît du compte suivant conservé, celui de 1625-1626. Il est maître de grammaire des enfants de chœur pour les années 1594-1595 et 1595-1596. Il est payé vingt livres tournois « pour avoir monstre la grand maire aux enfans de cuer ». Dans le compte de 1598-1599, « par ordonnance du 5 septembre 1598 a este conte a Jehan Beugyn chappelain de ladite eglise six escus pour lui subvenir a sa malladye ». Le chapitre lui prête 18 livres suivant le mandement du Trésorier le 1^{er} mai 1604. Il reçoit 36 livres le 14 décembre 1617. En 1622-1623, il est mentionné de nombreuses fois pour la réfection de son logis (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, f. 114, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 100, 100v, 101, 101v, 102, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682).

Jacques Beze (1504)

Jacques Beze est sans doute reçu vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1504.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1504*. Le 6 juillet 1504, « messieurs obtemperans a la requeste a eulx faicte par messire Jaques Beze qui a esté dimanche dernier chanter sa premiere messe a Sancerre et mené avecques luy aucuns habituez de l'eglise messieurs luy ont donné et a ceulx quil y a menez avec luy leurs distributions » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 70ca).

Nicolas de Bezombes (1521-†1539)

Nicolas de Bezombes est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1521. Il meurt en septembre 1539.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1521-1539*. D'après Regnier, Nicolas de Bezombes a succédé à François Buille et prit possession le 7 janvier 1521. En marge, et d'une autre écriture est noté Monsieur Jean Brodeau a été reçu chanoine au lieu de feu Monsieur de Bezombes le 12 septembre 1539 (F-AD 18, 8G 1504, p. 85v). Le 10 novembre 1526, Nicolas de Bezombes est présent au chapitre. Le 17 novembre 1528, il est cité parmi les chanoines en procès contre « noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie, tresorier » concernat l'héritage de feu Jacques Dupont. Le 3 janvier 1529, Nicolas de Bezombes présent au chapitre participe à la réception de maistre Ymbert de Chauvigny. Le 30 janvier 1529, Nicolas de Bezombes est élu maître de l'œuvre. Le 6 avril 1529, de Bezombes part a Paris et demande a estre remplacé a la maistrize de l'œuvre et qu'on luy donne ses distributions pour aller [aux obseques de son pere] a ses affaires. On ne lui donne pas « pour la consequence qui s'en pourroit ensuyvre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 1, 145ca, 152, 160ca, 170ca, 8G 1501).

Le 12 juillet 1530, « messieurs ont... donné charge a monsieur de Bezombes lequel s'en va a Paris de faire venir une basse contre estant en la Sainte-Chapelle de Paris ». Le 21 novembre 1531, messieurs « ont ordonné que monsieur de Bezombes yra a Mehun par devers monsieur le chantre pour luy porter la procuration de monsieur de Morenne et luy présenter le maistre des enfans, chapelain dudit de Morenne au lieu de feu messire Gaspard Verier suyvant ladite procuration ». Le 25 novembre 1531, messieurs ont « présenté a monsieur le tresorier et autres... a l'office de chappellenie vaccant par le deces et trespas de feu messire Gaspard Verier, maistre Jehan Le Botillier, maistre des enffans de cueur de ceans comme suffisant et ydoine pour obtenir ledit office actendu le deceps de feu messire Pierre Barbarin en son vivant chanoine et prebendé qu'il ne est point deument apparu de chanoine au lieu dudit feu Barbarin jusques a present... Messieurs ont commis monsieur de Bezombes pour aller a Montray Bellay devers monseigneur le tresaurier pour faire recevoir le maistre des enffans maistre Jehan Le Botillier en l'office de chappelain et qui menera avecques luy ledit Botillier et le greffier de mondit sieur ». Le 9 décembre 1531, « messire Philippe de Laval comme procureur de messire Jehan Gironde alias de Morenne chanoine prebendé en l'eglise de ceans... a présenté a monsieur de Bezombes comme vicaire de monsieur le tresorier [Langellerie]... a l'office de chappelain vacant par le trespas de feu messire Gaspard Verier ledit maistre Jean Le Botillier maistre desdits enffans ». Le 16 décembre 1531, Nicolas de Bezombes est mentionné comme vicaire du Trésorier. Le 2 janvier 1532, suyvant la requeste faicte en chappitre par maistre Pierre Pastoris nagueres maistre des enffans de cueur de ceans, messieurs ont commis messieurs Alabat et de Bezombes pour voir le contenu en sa requeste ; et veriffieront le contenu en l'inventaire des meubles et linge desdits enffans avec ledit Pastoris ». Le 27 février 1532, messire Michel Going clerc [sic] et gaigier en la Sainte

Chapelle de Bourges et naguères enfant de cueur dicelle [a été présenté] et a esté receu comme vicaire dudit de Bezombes et installé au cueur d'icelle Sainte Chapelle par ledit messire Pierre de Baugy ». Le 1^{er} octobre 1532, Monsieur Gaudon est qualifié de vicaire general du trésorier [en place de Nicolas de Bezombes] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 16, 135ca, 138, f. 140v-141, f. 145ca, 160ca, f. 214-214v).

Le 28 novembre 1534, Nicolas de Bezombes presente Michel Going pour estre son chappelain. Le 4 décembre 1535, « Nicolas de Bezombes a présenté Gilbert de Baugy, clerc, naguères enfant de cueur pour estre son vicaire marrelier vacant par la demission de messire Michel Going à présent chappelain ». A l'occasion, messieurs ont « ordonné qu'il sera fait inventaire des calices, joyaulx, reliques, ornemens et autres choses mises entre les mains de messires Symon Cotan et Gilbert Bogy vicaires marreliers en presence de messieurs de Bezombes et Gaudon, afin d'en rendre compte au chappitre s'il se perdoit aucune chose du temps que lesdits Cotan et Bogy seront marelriers et commis a ladite charge » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 150, 248v).

Jean Biart [Biard, Byart] (1459-†1497)

Jean Biart est enfant de chœur en 1459, vicaire en 1463, chapelain à une date indéterminée et chanoine de 1491 jusqu'à sa mort le 21 juillet 1497.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1459-1497.* Dans les comptes de 1458-1459, Jean Biard est mentionné comme enfant de chœur : Jehan Gaudier alias Doucet est payé « pour le nourrissement de Jehan Biard enfant de cueur d'icelle chapelle pour février et mars [1459] ». En 1461, Jean Biard, récemment enfant de chœur, reçoit pour vivre 16 livres et 3 setiers de froment à la mesure de Bourges par an. Dans les comptes 1462-1463, « Jehan Byart jadis enfant de chœur de ladite chapelle auquel [reçoit] pour servir à l'église 4 setiers de froment jusques ad ce que messieurs luy aient autrement ordonné et promeu pour son vivre et gouvernement ». En 1463 encore, Jehan Biart est privé de distribution et ne sera pas reçu parmi les clercs jusqu'à la venue du trésorier. Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier). En 1464, il est vicaire de Saint-Ambrois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 64, 8G 1510, f. 1, 8G 1648, 8G 1649, f. 35v, 8G 1611)

Le 30 août 1468, Jean Biart est l'un des 4 clercs choisis pour donner une partie de leurs distributions à Jehan Odry clerc en surnombre : « *Ipsa die domini ordinaverunt pro provisione Johannis Odry quod capientur super distributionibus Sarpe, Michaelis Bussinet, Cognati et Johannis Biardi 20 lib. T. videlicet super quolibet ipsorum quinque libre t. quousque alias per capitulum fuerit ordinatum omnibus aliis conclusionibus precedentis superdicta provisione factis nullis et pro non factis habitis* ». Le 5 septembre 1469, Jehan Biart receveur est député pour lever les dimes de Saint-Privé avec son clerc Jaques, Jean Vigier et P. Babou. Le 3 février 1470, a lieu un rappel de discipline où sont présents Regnatum Billart, Le Duc, P. Marchant, prêtres, et Pierre Babou, Eloi [Gilles de Bierne ?], Bussinet, Etienne Pastoris, maîtres et rajoutés en marge Biart, Charlemaigne, Etienne Columbel, Laloyer. Le 18 septembre 1470, il est député pour lever les dimes de Saint-Privé avec messire G. Du Lyon Babou et Jaques Chaussechien. Le 3 septembre 1471, le receveur paiera les pains (12 boisseaux de froment) que Jean Biart a pris du boulanger du chapitre « *pro festo misse quam noviter celebravit* » [pour sa première messe ?]. Le 15 février 1472, Jean Biard vicaire est autorisé d'aller « *penes eius patrem* » jusqu'à mercredi prochain. Le 22 février 1474, messire Guido Burdelot, chanoine presente Jean Biart, pretre vicaire pour son chappelain a la place de

feu Pierre Sarpe (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533, F-BnF n.a.l. 1534, f. 50v, 83v, 94, 137v).

Les comptes mentionnent Jean Byart comme vicaire depuis 1462-1463, où il a des distributions très faibles aux termes de Saint-Jean et Saint-Michel et moyennes à Pâques. Il touche ensuite de 1467 à 1473 des distributions normales de vicaire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649-1654).

Le 9 juin 1491, messire Jehan Byard est reçu chanoine par permutation avec lettres du roi et paie ses droits. Le 22 octobre 1493, messieurs ont « commis monsieur Byart pour faire faire des pourpointz aux enfans de cuer ». Le 5 septembre 1495, « messire Henri Bellestat a présenté messire Estienne Fouchart pour estre chappelain au lieu dudit Barizon... et ce fait monsieur Byard en ensuyvant lesdits statuz au lieu dudit messire Estienne Fouchart a présenté Pieret qui est marrellier pour estre vicaire au lieu d'icellui Fouchart ». Le 14 novembre 1495, Jehan Byard est présent au chapitre. Le 6 septembre 1496, Jehan Byard rend les comptes de la maîtrise de l'œuvre et est remplacé par Hugues Meillault. Le 1^{er} décembre 1496 sont enregistrés les actes d'un procès entre Nicolle Bauer, prêtre chapelain de la Sainte-Chapelle et Jehan Byard chanoine de la Sainte-Chapelle pour une adcense.

Le 8 août 1497, « Jean Du Moulin est receu chanoine avec lettres royaulx du 24 juillet à la place de Jean Byard deffunct ». Le 12 août 1497, messieurs ont nommé vicaire a... [Palorde de Troy ?] pour 8 sexterces de terre qui dit estre en son censif et dont feu messire Jehan Byard estoit vicaire. Le 21 juillet 1498, on peut lire dans un acte, que « feu Jehan Byard, en son vivant chanoine de la Sainte-Chapelle et curé de Saint-Austrilhet de Bourges » a prêté a Nicolle Bauer dit Retif, prebtre chapelain 200 livres tournois pour fondé un obit. Pour faire plaisir audit Bauer et en faveur et recompense de plusieurs services que ledit Bauer a fait par cydavant a ladite eglise, et aussi quil est habitue dicelle, lui ont donné toute faculté et puissance de povoir recouvrer et retirer d'eulx les 10 livres de rente qu'il leur a vendu (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 55ca, 75ca, 100ca, 125ca, 160ca, 8G 1567).

D'après Regnier, il meurt le 21 juillet 1497 (F-AD 18, 8G 1504, p. 38v). Son obit est célébré le 21 juillet (Ms 740, f. 57).

Denis [de] Bidart [Bidault] (1529-†1555 ?)

Denis de Bidart est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1529.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1528-1555*. Dongois écrit : « Denis de Bidart seigneur du Patit val en Brie fut receu chanoine [de la 8^e chanoinie] le 31 janvier 1529 a la place d'Antoine Sanguin. Il estoit fils de Denys de Bidart premier President en la chambre des comptes. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1555 ». Il est remplacé par Toussaint Barrin de Vincelles en 1555. (F-AN, LL 630, p. 234-235, Stein 1912, p. 135).

Florent [Fleurant] Bienvenu [Le Bienvenu] (1568-†1623)

Florent Bienvenu est chapelain en 1597, chapelain perpétuel en 1616, organiste de la Sainte-Chapelle de Paris et compositeur, né le 3 mars 1568 à Rouen et mort le 20 juillet 1623 à Paris. Il est enterré dans la Sainte-Chapelle (Stein 1912 p. 199, 211). Il a probablement été influencé par Titelouze de 5 ans son aîné. Nous nous référons aussi à la notice « Florent Bienvenu » du *New Grove* (NG2. PCB) par Bruce Gustafson.

• *Cathédrale de Laon*. Ordonné prêtre, Florent Bienvenu déménage à Laon et est chanoine de la Cathédrale (NG2. PCB).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1597-1623*. Florent Bienvenu est reçu organiste de la Sainte-Chapelle en septembre 1597. Il devient chapelain perpétuel de Saint Louis en la Sainte-Chapelle en 1616. Il meurt à Paris le 20 juillet 1623.

Le 17 juin 1598, il se voit refuser par les chanoines, une chambre pour sa mère : « sur la requeste verballe que Monsieur Florent organiste a faite auxdits sieurs pour obtenir une chambre proche la sienne pour y accommoder sa mere, lesdits Sieurs Galloys et de La Grange (chanoines), commandés pour la veoir, ce qu'ils ont fait, et après les avoir ouys sur la commodité ou incommodité, ladite chambre luy a esté refusée, pour esviter aucunes conséquences ». Le 4 novembre 1603, ordre lui est donné de « chasser sa chambrière et faire sortir sa mère pour aller demeurer hors dans huit jours ».

Les 23 mai 1607 et 16 août 1608, les chanoines lui permettent « d'aller à Notre Dame de Liesse » et « d'aller demain à Sorbonne avecq Monsieur de Poix » (Brenet 1910, p. 147, 151, 153, 156 d'après F-AN, LL 600 f. 162v et LL 601 f. 2v, 39v, 75v).

Florent Bienvenu est en procès en 1609 contre Louis de La Haye, neveu de Léonard Boursault, pour la possession d'une chapelle perpétuelle à Paris (V. *Factum du procez d'entre M. Louys de La Haye ... contre M. Florent Bienvenu*, s. l. n. d., in 4 de 4 p. Brenet 1910 p. 157 d'après F-BnF 4° Fm 17046), et en 1613, contre Eustache Picot, maître de chapelle du roi, pour la possession de la chapellenie perpétuelle Saint Louis, qu'il aura en 1616 (Brenet 1910 p. 162, 163, 164 d'après F-AN, LL 601 f. 144-144v), et il sera remplacé en 1624 par Louis Revet d'après Dongois (F-AN, LL 630 p. 314).

Il est cité le 16 octobre 1610, quand « A esté ordonné estre signé un acte à maistre Florent Bienvenu chapelain et organiste de la Sainte-Chapelle du jour de sa réception et comment il se comporte honnestement en sa charge » et le 26 octobre 1611, pour un paiement de 10 livres tournois « pour et au lieu de ses distributions qu'il a perdues pendant son absence qu'il a esté aux champs » (Brenet 1910 p. 159, 161 d'après F-AN, LL 601, f. 115, 124).

Sa réputation est telle, qu'il est appelé à expertiser les orgues de l'abbaye de Saint Denis en 1604, de Poitiers en 1612 et celles de Notre-Dame de Paris avec Champion et Le Secq après leur réfection par Valerant de Hement (Brenet 1910 p. 165 d'après F-AN, LL 169, p. 374. Communication de M. A. Pirro). Il a probablement supervisé la réfection dans les années 1616-1620 des orgues de la Sainte-Chapelle. Jean Denis, son élève, le vante comme « le plus excellent homme de son temps pour toucher les orgues, et aussi pour la composition de la musique vocale » (Denis 1650 p. 19).

Il meurt le 20 juillet 1623 et est enterré dans la Sainte-Chapelle. Le texte de son épitaphe mentionne les deux fondations d'offices qu'il avait faites en cette église, et dont la première comportait l'exécution en musique de toute la messe et du Stabat Mater. Cet obit est célébré le 12 février : [Ajout main D:] « *Quando festum Annuntiationis B. Mariae V. occurrit feria sexta infra hebdom. secundam Quadragesimae, Missa fundata per Hugonem Menuisier cantatur feria sexta post cineres, & Missa fundata per Flor. Bienvenu cantatur fer. 6. infra hebdom. Iam Quadragesimae. quando idem festum occurrit feria 6. infra hebdom. 3. quadr. idem observatur, & Missa fundata per Nicol. Loysel cantatur feria 6. infra hebd. 2 quadrages. si occurrat feria 6. infra hebd. 4. quadrag. idem servatur. & Ia Missa fundata per Guill. de Paris cantatur Fer. 6. infra hebdo. 3. quadr. Demun eodem festo occurrente feria 6. infra hebd. Passionis, idem ordo servatur, & 2 Missa fundata per eundem Guill. de Paris cantatur feria 6. infra hebd. 4 quadragesimae. Idem observatur quoties commemoratio reversionis Urbis in obsequium Henrici IV quondam Franciae & Nav. Regis occurrit feria 6. infra quadragesimam* ». On retrouve l'obit de Florent Bienvenu le 4 mars avec plus de détails : [toutes les entrées de 5-8 mars ont été gratées pour y substituer les ajouts suivants] [main C-xviii s.] « *Feria iva infra hebdomadam iiam Quadragesimae. [main B-xvii s.] Missa de*

quinque Plagis Domini nostri Jesu Christi fundata per magistrum Florentium Bienvenu huius sacrosanctae Cappellae Cappellanum perpetuum et Organistam pro se suisque parentibus quorum animabus Deus sit propitius. Et Sabato immediate sequenti altera Missa defunctorum, dicetur etiam in perpetuum, in forma et modum que sequitur. [main C-xviiie s.] Feria iv. infra hebdomadam ii. Quadragesimae. [main B-xviiie s.] Magister Florentius Bienvenu hujus sacro sanctae Capellae quondam Capelleanus perpetuus et Organista fundavit in perpetuum, Missam solemnen de quinque plagis salvatoris Domini Nostri Jesu Christi. que tota cum Gloria in excelsis Credo. et prosa Stabat mater decantabitur Musice in cuius fine dicetur De profundis sollemniter cum orationibus Absolve / blanc/ et Fidelium. Et die Sabbato sequenti Celebrabitur Missa de defunctis In cantu plano in cuius fine iterum dicetur De profundis. cum orationibus ut supra. Eritque in unaquaque Missa talis distributio presentibus tantum scilicet Domino Thesaurario. Vigintiquatuor solidi. singulis Canonicis duodecim solidi. Cappellanis tam perpetuisquam ordinariis. Unicuique eorum sex soli Clericis singulis, quinque solidi. Unicuique trium Matriculariorum duo solidi singulis Apparitoribus presentibus duo solidi. Capiscerio [blanc] solidi. Magistro Musicae tres sol. Pulsatori quinque solidi. Sacerdoti Missamcelebranti decem solidi. Distributo quinquosol. Pueris Choralibus Octo solidi. quipropterea in fine serviti super tumultodicti fundatoris decantabunt De profundis inteligibili Voce pro quibus duabus foundationibus dictus Bienvenu fondator Manualiter tradidit dictis Dominis Thesaurario et Canonicis. Octingentas libras turonences in perpetuos redditus convertendas. Ut patet [suite page suivante] Contractu transacto coram Parque et le Moyne Natoriis Regiis quarto die decembris. Anni Millesimi sexcentissimi decimi noni. pro eius anima. Requiescat in pace. 10v [ix. Gratté pour inclure la fin de l'entrée précédente, voir ci-dessus] (F-Pm, ms. 3339)

Un document de l'année 1597, produit par Ecorcheville le dit fils de défunt « Jehan Bienvenu, vivant receveur de la maison Saint Antoine et des Bons Enfants, et de Margueritte Lefebvre » ; dès cette année il est qualifié « chappellain ordinaire et organiste de la Sainte Chapelle ». Il est cité par Herluison comme parrain à Saint-Sulpice le 10 décembre 1600, et se déclare « prêtre, chapelain ordinaire et organiste de la Sainte-Chapelle ». Les mêmes titres lui sont donnés le 20 novembre 1609 par les notaires qui reçoivent le testament de la veuve d'un suisse de la garde du Roi, « demeurant dans l'enclos du Palais, en la maison de venerable et discrete personne, Maistre Florent Bienvenu », dont elle était vraisemblablement la servante (Brenet 1910 p. 165 d'après Bibl. Maz., ms. 3339, f. 10-10v, citant Ecorcheville 1907 p. 17 et Herluison 1873 p. 8).

Aucune des compositions de Bienvenu n'est connue aujourd'hui.

Gilles [Eloi, Egidius] de Bierme [Biarme] (1458-1475)

Gilles de Bierme est vicaire marellier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1458.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458-1475.* Gilles de Bierme est reçu comme vicaire marguillier le samedi avant Noël 1458, sur presentation de messire Jehan Leothier, chanoine marguillier. Il est issu de mariage légitime. Il apparaît dans les comptes de 1458-1459 comme vicaire au terme de Noël, en pleine peste et a des distributions normales de 1462 à 1473. Le 8 février 1464, le chapitre enjoint à Eloi de Bierme, marguillier de ne plus sonner la célébration du chapitre si ce n'est aux heures déterminées dans les statuts (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 60, 8G 1648-1654, 8G 1510, f. 1).

Le 10 juillet 1468, messieurs ont ordonné que Egidius de Biermis [Gilles de Bierme] aura ses distributions pour le temps qu'il a été à Paris auprès de l'abbé de Prato Benedicto pour le fait de sa cure de Saint-Pierre de l'Oratoire. Le 30 juillet 1468, Egidius de Bierme demande qu'on

lui rende 30 sous tournois qu'il dit avoir payé pour ces messieurs du chapitre pour la décime du prieuré de Saint-Pierre de l'Oratoire. Le chapitre répond favorablement mais dorénavant c'est lui qui les paiera. Le 21 octobre 1469, Guillaume Bonis, le prieur Arturus Bastardi et Denis Le Duc, chanoines de l'église du château sont députés par leur chapitre pour montrer les statuts à Maître Bonin vicaire du trésorier demandant à ce qu'il veuille les confirmer. Il ne répond pas. Sont présents J. Ploton et Eloi de Bienne. Le 3 février 1470, a lieu un rappel de discipline où sont présents Regnatum Billart, Le Duc, P. Marchant, prêtres, et Pierre Babou, Eloi [Gilles de Bierne ?], Bussinet, Etienne Pastoris, maîtres et rajoutés en marge Biart, Charlemagne, Etienne Columbel, Laloyer. Le 5 janvier 1474, maître Egidius de Bierme a présenté des lettres du roi Louis... pour la prébende de l'église séculaire et collégiale de Castro extra muros, unie à la Sainte-Chapelle, que tenait feu Claude Laudon à la présentation du roi hac vice virtute privilegii auctoritatis apostolice. Lettre donnée à... le 16 décembre 1473. Le chapitre veut voir le privilège et prendre conseil. Le 11 janvier 1474, après avoir pris conseil, les chanoines donnent à Eloi de Bierme la prébende. Le 8 mars 1474, maître Eloi de Bierme prêtre marguiller dit qu'il a été adjourné aux requêtes à Paris à la requête de messire Jaques de Luchat et demande la permission d'y aller. On lui répond que son office requiert la résidence personnelle. Sa demande est refusée. Le 7 janvier 1475, « en l'absence de Gilles de Bierme, vicaire marguiller, ses gages seront versés à Jean Basiron qui sert la marillerie en l'absence du susdit : 50 sous tournois pour le terme de Noel » (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533, F-BnF n.a.l. 1534, f. 50v, f. 134-134v, f. 137v, 151).

- *Autres bénéfiques.* Gilles de Bierme est curé au prieuré de Sainte-Pierre de l'Oratoire à partir de 1468.

Claude [de] Biet (1630-1638)

Claude Biet est chanoine des Saintes-Chapelles de Bourges en 1630 et de Paris en 1635.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1630-1632.* Abbé de Villers a succédé à Jean Biet son frère. Il étoit chanoine et chantre de cette eglise et chanoine de Notre-Dame de Paris, prieur des prieurés de Saint Marceau Arcy et Saint Gauner. Il fut receu chanoine de la Sainte Chapelle de Bourges en 1630. Le Roy le pourveu de la chantrerie, mais il ne fut pas receu attendu qu'il ne scavoit point de musique lacte de refus est du 8 may 1632 (F-AD 18, 8G 1540, p. 32, 32v)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1635-1638.* D'après Dongois, Claude Biet fut reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris le 9 mai 1635 par permutation avec Jean-Jacques Bernier qui eut le prieuré de Saint-Marcel d'Argenton au diocèse de Bourges que possédoit Claude Biet. Il étoit frère de François Biet conseiller au Parlement en 1630. Il [Claude Biet] fut aussi chanoine de l'église de Paris en 1636. Etant tombé malade en 1637, il demanda permission d'aller loger au cloître Notre Dame d'ou il etpoit chanoine et de gagner ses distributions, ce qui luy fut refusé, ce qui l'obligea etant revenu en santé de permuter sa chanoinie de la Sainte-Chapelle [de Paris] avec Charles de La Grange. Il est mort chanoine de l'église de Paris (F-AN, LL 630, p. 137)

- *Notre-Dame de Paris, 1636-1638.* Claude Biet est chanoine de Paris de 1636 jusqu'à sa mort.

- *Autres bénéfiques.* Claude Biet permuta le prieuré de Saint-Marcel d'Argenton au diocèse de Bourges en 1635.

Jean de Biet (1615-1630)

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1615-1630*. D'après Regnier, Jean de Biet, écolier en l'Université de Paris fut pourvu du canonicat de Monsieur Foucault vaccant par son deceds comme il paroist par ses lettres de provision données a Paris le dernier jour du mois de janvier 1615 dont il prit possession le dernier fevrier suivant par procureur et relle le 29 octobre 1624. Il fut abbé de Beaulieu (F-AD 18, 8G 1540, p. 32). Jean de Biet reçoit une pension de 200 livres tournois par an qui est payée a Mr le Lieutenant Général, dont il touche 50 livres tournois pour son gaigne desdictz troys moys escheus le premier jour de may du present compte selon l'ordonnance du dernier fevrier dudit an. En 1615-1616, « la somme de 250 livres tournois [est] payez a monsieur Biet lieutenant general pour la pentyon de mondiet sieur Biet, son nepveu dune année escheue le premier jour de juing 1616 ». En 1616-1617, on a « a Monsieur Biet lieutenant général comme ayant charge de monsieur Biet chanoine de ladicte eglise a este payé 300 livres tournois pour une annee de pentyon a luy accordee par acte du 9 janvier 1617 ». On a une formulation analogue de 1617-1618 à 1622-1623. En 1623-1624, « Monsieur Biet chanoine de la Sainte Chappelle a esté païé 75 livres pour un quartier de la pension que messieurs luy ont octroyé escheu le 1 septembre 1623 ainsy quil paroist par acquis signé Thiolat du 13 janvier 1623 ». En 1625-1626, Jean de Biet reçoit encore ses 30 livres tournois de pension (F-AD 18, 8G 1673, f. 113v, 8G 1674, f. 117, 8G 1675, f. 109, 8G 1677, f. 107, 8G 1678, f. 101v, 8G 1679, f. 95v, 8G 1680, f. 95v, 8G 1681, f. 94, 8G 1682).

Etienne Bigot (1559-†1573)

Etienne Bigot est cleric en 1559, chapelain en 1567 et enfin chapelain perpétuel en 1570 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt le 14 juilllet 1573.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1573*.

1559-1563 : Clerc, Etienne Bigot est mentionné une première fois le 30 décembre 1559 sur une ordonnance relative au port des chapes et sous-chapes. Le 14 septembre 1560, il est invité par les chanoines « à se faire promouvoir aux ordres ». Les 21 mars 1561 et 12 septembre 1563, il reçoit comme l'ensemble des clercs et chapelains les ordonnances sur les autorisations d'absence (Brenet 1910 p. 102, 103, 105, 108 d'après F-AN, LL 626, f. 117, 125, 141 et 158).

1567-1573 : Etienne Bigot est reçu chapelain en 1567. Il est cité le 30 avril 1567 pour avoir à rendre les clefs de son ancienne chambre, puis il est reçu chapelain perpétuel le 18 novembre 1570, de la chapelle Saint-Louis « par résignation de Germain Jehanne ». Il meurt le 14 juillet 1573 (Brenet 1910 p. 111, 118 d'après F-AN, LL 599, f. 11v, 70v et F-BnF, ms. Lat. 17741, f. 51v, et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v)

Gilles Bigot (1638)

Gilles Bigot est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1638.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1638*. Gilles Bigot, natif de Paris, est reçu enfant de chœur le 9 janvier 1638 en remplacement de Jacques Vallon qui a fait son temps (Brenet 1910 p. 184 d'après F-AN, LL 602, f. 274).

Marand Bigot (1561-1566)

Marand Bigot est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1561.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1561-1566.* Marand Bigot est cité comme chapelain ordinaire sur les deux ordonnances relatives aux absences irrégulières du 21 mars 1561 et du 12 septembre 1563 et une dernière fois pour l'installation de Guillaume Belin comme Chantre le 20 février 1566 (Brenet 1910 p. 105, 108, 109 d'après F-AN, LL 626, f. 141, 158, 178v et 179).

René Billard (1467-†1502)

René Billard est reçu vicaire en 1467, représenté vicaire en 1469, et chapelain en 1474 de la Sainte-Chapelle de Bourges jusqu'à sa mort avant mars 1502.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1467-1502.* René Billard figure dans les comptes disponibles de l'année 1467-1468 à partir du terme de Saint-Michel 1467 avec des distributions moitié de la normale, jusqu'en 1472-1473 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1650-1654).

Le 20 juin 1469, Regnatus Billard est reçu clerc de la Sainte-Chapelle, présenté par le chantre Gilbert Marel en chapitre sont présents en outre, Leotier, Bonin et Bonin, Dorsenne, Thouart et Grignon ou plutôt représenté car il est dit « alias fuera receptus in dicta capella et de novo in quantum opus est domini... eumdem Regnat in clericum receperunt ». Le 3 février 1470, il est présent à un rappel de discipline avec Le Duc, P. Marchant, prêtres, et Pierre Babou, Eloi [Gilles de Bierne ?], Bussinet, Etienne Pastoris, maîtres et rajoutés en marge Biart, Charlemagne, Etienne Columbel, Laloyer. Le 26 février 1474, Denis Le Duc présente Regnatus Billard prêtre vicaire pour chapelain à la place de feu Pierre Marchant. Il est reçu mais sa réception est suspendue jusqu'à Pâques.

Le 26 mars 1502, Denis Bourgoing présenté par Denis Le Duc est reçu comme chapelain à la place de feu René Billard (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533, F-BnF n.a.l. 1534, f. 30ca, 50v, 138ca, F-AD 18, 8G 1511, f. 250ca).

Son obit est célébré le 24 mars (Ms 740, f. 43).

- *Autres bénéfices.* 1490 : René Billard est prêtre et vicaire de Sainte-Catherine. Il résigne sa vicairie le 20 décembre 1491 (Sibille 1991, p. 764, 930 d'après AD 18, 8G 53, cartulaire f. 31, 8G 157, f. 44).

André Billot (1629-1643)

André Billot est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1629.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1629-1643.* André Billot est cité comme chapelain le 30 juin 1629, pour une permission d'aller pour quinze jours « à Orléans à une cure que l'on luy a donnée » et le 9 mai 1643, où il se voit attribuer une pension pour se retirer dans sa cure d'Orléans (Brenet 1910 p. 172, 194 d'après F-AN, LL 602 f. 59 et LL 603 f. 109v).

- *Orléans, 1629-1643.* André Billot est curé à Orléans.

Alain Birreton (1426-†1432 ?)

Alain Birreton est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1426.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1426-1432*. D'après Dongois : « Allain Birreton fut reçu chanoine [de la troisième chanoinie] le 4 avril 1426 au lieu de Pinal ou Paris ». Il est remplacé par Jean Tiphaine en 1432 (F-AN, LL 630, p. 148, Stein 1912 p. 133).

Pierre Bisorel (1605-1607)

Pierre Bisorel est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1605.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1605-1607*. Clerc du diocèse de Noyon, Pierre Bisorel est reçu le 1^{er} ou le 8 octobre 1605 comme clerc et chassé « pour ses insolences » le 5 septembre 1607 (Brenet 1910 p. 152,153, d'après F-AN, LL 601, f. 14, 47).

Michel de Blanche (1632)

Michel de Blanche est clerc haute contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1632.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1632*. Michel de Blanche est reçu clerc haute-contre le 3 mars 1632 (Brenet 1910, p. 177, d'après F-AN, LL 602, f. 133).

Charles de Blanchefort (1487-†1515)

Charles de Blanchefort est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1487 jusqu'à sa mort en 1515.

Charles de Blanchefort est le fils de Souveraine d'Aubusson et de Guy de Blanchefort, Chambellan du Roi Charles VII, Sénéchal de Lyon, et Bailli de Mâcon (Morand 1790 p. 283) La carrière ecclésiastique de Charles de Blanchefort est favorisée par son oncle maternel, le cardinal Pierre d'Aubusson.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1487-1515*. Dongois écrit : « Charles Blanchefort reçu [chanoine de la 7^e chanoinie] le 14 décembre 1487 par permutation avec Guy de Torrettes fut fait Evêque de Senlis... [voir ci-après] et ne laissa pas de posséder encore sa chanoinie jusqu'en 1515... Il mourut en 1515. Il prenait la qualité de Prothonotaire dans sa signature et avait l'abbaye de Saint-Euvert d'Orléans ». Il est remplacé par Philippe Pot futur trésorier de la Sainte-Chapelle, mais aussi apparenté à sa sœur (F-AN, LL 6530, p. 209-210, Stein 1912 p. 135).

Il est cité une fois par Michel Brenet le 4 juin 1488 dans une délibération sur le logement du personnel de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910, p. 39, 40 d'après F-AN, LL 622 f. 3v).

Son obit est mentionné le 18 septembre dans l'obituaire de la bibliothèque nationale : « (Omission Molinier, main bcp plus tardive repris de F-Pm 3339, à compléter) *Notandum perpetuo quod anno domini quingentesimo undecimo die jovis xia Septembris DATE 1511 Reverendus in christo, pater dominus Karolus de blanchefort miseratione divina Episcopus Silvanectensis, Canonicus prebendatus huius sacre capelle palatii prisiensis. Perpetuo fundavit processionem In navi Iustus sacre capelle singulis diebus Louis cuiuslibet anni aut eis predictis proxima die ante vel post perpetuo faciendam Immediate ante magnam diei missam. In principio a duobus choristis capis Indutis cantabuntur Ant Ave regina celorum. que a collegio processionaliter exeunte plano cantu perficietur. Qua dicta dicetur a pueris versus. Post partum. et a sacerdote. Deus qui de beate marie virgini. quibus dictis Incipietur*

a choristis. Ant. Salva nos christe. redeundo in chorum. Ea finita dicitur a pueris. versus. Adoramus te christe. et a sacerdote oratorio. Perpetua nos quesumus domine. deinde Incipietur a choristis prosa. Ecce panis angelorum. qua finita dicitur a pueris versus. Panem celi dedit eius. et a sacerdote oratio. Deus qui nobis subsacramento. et. Deus qui Inter apostolicos. Et Inqualibet processione quilibet canonicus presens percipiet. iiiiior ?denarios parisienses, ceteri vero tam capellani quam clerici presentes duos. Pro cuius fundatione perpetua prefatus reverendus quingentas viginti quinque libras tradidit sacre capelle predictae. In redditus perpetuos ad ipsius sacre capelle utilitatem convertendas. Que in thesauro huius sacre capelle fuerunt prosite. Anno et die predictus » (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 36).

- *Evêché de Senlis, 1499/1502/1509-1515.* En 1499, il est élu une première fois évêque de Senlis par une minorité de chanoines du chapitre cathédral, tandis que les chanoines, en majorité, accordent leur préférence à Nicolas de Sains (le frère du bailli de Senlis) et que l'archevêque de Reims désigne Imbert de la Platrière. L'imbroglio juridique qui suit l'élection de Blanchefort est en partie résolu lorsqu'il reçoit les bulles du pape Alexandre VI en octobre 1502. Malgré cette légitimité, il ne prend possession de son évêché qu'en 1509 (Amalou 2007, p. 353, d'après Gallia Christiana t. X. coll. 1437-1438 et Baudrillard 1949, t. IX, 1937, p. 99).

- *Autres bénéfices.* Charles de Blanchefort est chanoine de la Cathédrale de Chartres, abbé de l'Abbaye de Saint Euvert d'Orléans, de l'Abbaye de Saint-Quentin de l'Isle à Saint-Quentin.

Hugues Blanchet [Bianchetti] (1377-†1406)

Hugues Blanchet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1382 et est nommé Trésorier en 1399.

Nous nous inspirons fortement de deux notices biographiques la première de Xavier de La Selle (La Selle 1995 P. 295, 296) et de Robert Gane et Claudine Billot (Gane 1999 p. 287). Hugues Blanchet meurt le 24 avril 1406 et est enterré dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle. Il est issu d'une famille de la bourgeoisie de Sens, qui a donné plusieurs notaires et secrétaires du roi. Son père est Pierre Blanchet, secrétaire du roi et ambassadeur auprès du Roy d'Angleterre. Il meurt à Londres en 1400. Il a un frère, Louis, lui aussi secrétaire du roi, et une sœur, Renaude, qui épouse François Chanteprime, receveur général des aides. A la mort de l'archevêque de Sens, Guillaume de Dormans, le 2 octobre 1405, il est pressenti par le chapitre pour lui succéder, mais le roi s'y oppose en présentant Jean de Montaigu (Gallia Christiana, t. XII, col. 80).

- *Chancellerie de la cour de France, 1377-1406 ?.* Hugues Blanchet est secrétaire et conseiller du roi au moins à partir de 1377 (La Selle 1995 p. 295 d'après F-BnF, Pièces originales 364, Blanchet, n° 7), il le reste sous Charles VI (Douët-d'Arcq 1864 p. 19).

- *Notre-Dame de Paris, 1379-1399.* Hugues Blanchet est chanoine de Paris et Chantre de Notre-Dame de Paris de 1392 à 1395. Il est nommément cité comme appartenant au chapitre de Notre-Dame en 1399 (Gane 1999 p. 287 et La Selle 1995 p. 295 d'après Chart. Univ. Par., t. III, p. 576).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1382-1388 ? et 1399-1406.* Dongois écrit que « Hugues Blanchet fut quelque temps chanoine et ensuite fut fait trésorier en 1399 ». On peut supposer qu'il a été reçu chanoine après la mort de Jean Daudin en 1382 et remplacé probablement dans sa chanoinie en 1388 par Pierre L'Orfèvre (F-AN, LL 630, p. 207, Stein 1912, p. 135). Morand affirme qu'il est resté à la Sainte-Chapelle jusqu'à sa mort (Morand 1790 p. 274). Quoi qu'il en soit, Hugues Blanchet est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle en 1399 en

remplacement de Pierre d'Ailly, et le reste jusqu'à sa mort en 1406. Il possède à ce titre un hôtel dans l'enclos canonial du Palais, où il fait faire des réparations (La Selle 1995 p. 295, d'après F-BnF, Pièces originales 364, Blanchet, n° 9). Il sera remplacé lui-même par Ysambert Martel (Stein 1912 p. 131).

- *Autres bénéfices.* 1390 : chanoine de la Cathédrale de Laon (Millet 2001 p. 75, 136, 162, 519) ; 1395 : Archidiacre de Sens ; 1397 : chanoine de la Cathédrale d'Amiens.

- *Chapelle Royale de la cour de France (Charles VI), 1498-1403.* Hugues Blanchet est aumônier du roi Charles VI à partir de mars 1398 (Gane 1999 p. 287, d'après F-AN, LL 86, (6), f. 221 et s. et La Selle 1995 p. 295). Sa présence est mentionnée dans un acte sanctionnant un accord entre l'évêque d'Auxerre Michel de Creney et le chapitre d'Auxerre, en 1401 (La Selle 1995 p. 296 d'après Gallia Christiana, t. XII, col. 189-196). Il est envoyé en ambassade en Avignon par Charles VI auprès de Benoît XIII, en 1403. En tant qu'aumônier, il présente au pape deux *rotuli*, contenant les noms de vingt-cinq de ses parents et familiers, dont beaucoup sont originaires de Sens (La Selle 1995, p. 296, d'après R. S. 97 Benoît XIII, f. 52v, 89).

Jean Blanchet (1519-1524)

Jean Blanchet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1519.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1519-1524.* D'après Regnier, « Jean Blanchet fut chanoine par la résignation que fit Monsieur [Pierre] De Marry en sa faveur. Il prit possession le 7 juin 1519 ». Il fut remplacé par Pregent Du Moustier en 1624 (F-AD 18, 8G 1504, p. 39-39v).

Nicole [Nicolas] Blangy (1565-†1581)

Nicolas Blangy est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1565. Il meurt chapelain le 19 mars 1581.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1565-1581.* Nicolas Blangy est cité comme clerc ordinaire pour la première fois le 20 février 1565 pour l'installation de Guillaume Belin comme Chantre, pour un procès-verbal de délibération le 10 mai 1567 et pour une réprimande le 8 juillet 1570. Il meurt chapelain le 19 mars 1581 et ses funérailles sont mentionnées le 29 mars 1581 (Brenet 1910 p. 109, 111, 117, 131, d'après F-AN, LL 626, f. 178v, 179, LL 599, f. 12, 63, LL 600, f. 6 et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v).

Nicolas [Nicole] Blanche (1509-1510)

Nicole Blanche est clerc tenoriste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1509.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1509-1510.* Nicole Blanche, clerc ténoriste, est cité une première fois comme clerc et sans prénom pour une distribution de sel le 24 octobre 1509 et une seconde fois pour son renvoi le 3 avril 1510 « pour ce que n'est pas bon musicien » (Brenet 1910 p. 50, 56 d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v, f. 65).

Roland Blassel [Blasset, Blaceil] (1559-†1578)

Roland Blassel, chantre basse contre de la Chapelle Royale dès 1559, est cleric en 1576 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt en 1578.

• *Chapelle Royale de la cour de France (François II, Charles IX, Henri III), 1559-1578.* Sous le nom de Rolland Blaceil, il est cité dans le compte des obsèques de Henri II pour le quartier de juillet de 1559 (Handy 2008 p. 213, 215, 571 d'après F-AN, KK 125 f. 1392). Chantre basse-contre cité par Jeanice Brooks sous le nom de Rolland Blasset. Il reçoit un don de 41 l. 8 sols avec P. Bordin et J. Le Dru dans les comptes de François II du 16 mai 1560 comme chantre de la chapelle de musique (BrooksJ 2000 p. 428, d'après F-AN, KK 127, f. 2075v). Il est cité pour un achat d'habits pour les fêtes de Bayonne, comme chantre de la chapelle en 1565 dans les comptes de l'Argenterie de Charles IX et dans la liste des chanteurs de la chapelle pourvus d'habits de deuil, probablement pour Charles IX en 1574 (BrooksJ 2000 p. 428, 429 d'après F-AN, KK 130, f. 297v et F-BnF, fr. 26171, f. 169v). Il est enfin mentionné comme basse-contre dans l'état de chapelle de Henri III en 1578 pour ses gages annuels (BrooksJ 2000 p. 400, 429, d'après F-BnF, Cinq cents de Colbert 54, f. 364) ; voir aussi Isabelle Handy qui reprend toutes ces données (Handy 2008 p. 453).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1576-1578.* Rolland Blassel reçoit, comme cleric de la Sainte-Chapelle, différents dons, d'un escu d'or soleil le 16 décembre 1576 et de 2 escus d'or soleil le 19 mars 1578 avec Rouart « en considération de leur pauvreté ». Il meurt le 5 mai 1578 (Brenet 1910 p. 128, 129 d'après F-AN, LL. 599, f. 161v, 184v et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v).

Antoine Blesinard [Blaisinard] (1583-1612)

Antoine Blesinard est enfant de chœur en 1583, cleric en 1605, chapelain en 1607 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est maître des enfants du 18 septembre 1609 au 5 mars 1612 au moins.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1583-1612.* Le 7 septembre 1583, Antoine, fils de Pierre Blesinard marchand à Dammartin-en-Goële entre comme enfant de chœur à la maîtrise de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est peut-être reçu cleric le 30 juin 1605 (les actes mentionnent un certain Antoine Besnard qui n'apparaît nulle part ailleurs) et l'était certainement avant le 11 janvier 1607, date à laquelle il devient chapelain. Il avait dû auparavant obtenir une prébende à la collégiale Notre-Dame dans sa ville natale puisque le 6 septembre 1606, il est autorisé à y résider pendant trois mois. Sommé plusieurs fois entre octobre et décembre 1608 de revenir résider à la Sainte-Chapelle (avant la Toussaint, puis avant Noël), il semble avoir largement outrepassé ce congé. Le 18 juillet 1609, Antoine Blesinard, « chanoine de Notre-Dame de Dammartin », obtient une nouvelle chapellenie, ce qui pourrait indiquer qu'il ait été remercié temporairement durant son séjour à la collégiale Notre-Dame. A la même date, le maître de musique des enfants, Jacques Renvoyré demande que « Maistre Anthoine Blesinart, prebtre, a présent chappellain ordinaire de ladite eglise le puisse soullasger et luy ayder à instruire et enseigner et moriginer lesdits enfans de choeur de ladite eglise et pour la conduite d'iceulx ». Dès l'année suivante, le 2 octobre 1610, Antoine Blesinard est maître des enfants à plein-temps et en tant que tel, recrute Jacquot Arnoul natif de Dampmartin comme enfant de chœur. Le 4 janvier 1612, les chanoines lui accordent « une des chambres de la montée des chantres pour se retirer, à la charge de la quitter, si cela advenoit qu'il prenne party chez le Roy », laissant entendre qu'il aurait pu songer à servir le roi. Mais le 5 mars suivant, il est encore qualifié de « maître de musique de la Sainte-Chapelle du Palais » à l'occasion d'un engagement pris avec sa sœur Jeanne Blésimart (épouse de Nicolas Dupuis, maître cordonnier) et son frère Marc Blésimart, également « chanoine de Norte-Dame-de-

Dammartin, logé dans l'enclos du Palais » (Jurgens 1968, t. 2, p. 690). On perd sa trace après cette date. (Brenet 1910 p. 135, 152, 156, 161 d'après F-AN, LL 600, f. 45v, F-AN, LL 601, f. 13, 16v, 23, 78, 80v, f. 81-81v, f. 96v, 97, 114v, 126v). Il est possible de spéculer sur quelques unes de ses relations musicales puisqu'il fut le parrain d'Antoine Dupuy le 16 septembre 1610 et d'Antoine Rémy le 8 octobre 1610. Le premier pourrait être un chantre de la musique du roi documenté entre 1637 et 1644, le second, un maître joueur d'instrument (violoniste) qui a signé plusieurs contrats d'association en 1647 (BrossardY 1965, p. 34, 113, 254, Jurgens, 1974, t. 2, p. 420-423, 633). *JS, FT*

- *Collégiale Notre-Dame de Dammartin, 1606-1609 ?*. Antoine Blesinard est chanoine de Notre-Dame de Dammartin.

Pierre Blondeau (1502-1534)

Pierre Blondeau, brièvement gagiste à la Sainte-Chapelle de Paris en 1506, sert à la Chapelle Royale de 1506 à 1521 et en 1533-1534. Pierre Blondeau est très probablement compositeur avec des œuvres conservées.

Je m'inspire très fortement en l'adaptant légèrement de la biographie de Pierre Blondeau dans (Cazaux 2002 p. 344), laquelle biographie est exposée dans (Wright 1989 p. 222-224), ouvrage consacré à la cathédrale Notre-Dame de Paris. Pierre Blondeau est né vers 1479 à Toulouse.

- *Notre-Dame de Paris, 1502-1506 et 1521*. Pierre Blondeau apparaît pour la première fois dans les registres de Notre-Dame en 1502, comme clerc des Matines. Dès 1506, l'animosité des chanoines de la cathédrale, due à ses absences répétées, le pousse à se tourner vers la Sainte-Chapelle, où il est reçu parmi les clercs. A partir de 1521, il reste à Notre-Dame, où il exerce notamment une activité de copiste de livres de musique (Wright 1989 p. 223).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1506*. Pierre Blondeau est reçu « aux gaiges de clerc, pour estre et assister solennellement au service divin qui se fait nuyt et jour en ladite Sainte Chapelle, tant qui plaira à messieurs » le 25 février 1506 (n. st.) (Brenet 1910 p. 47 F-AN, LL 623, f. 20v). Il ne reste pas à la Sainte-Chapelle et il échange le bénéfice dont il jouit à Notre-Dame contre une chapellenie à l'église Saint-Marcel, à Paris.

- *Chapelle Royale de la cour de France (Louis XII, François 1er), 1506-1521 ? et 1533-1534*. Jusqu'en 1513, il continue ce jeu de permutations temporaires contre des prébendes ne l'obligeant pas à résider ; selon Craig Wright, cela correspondrait aux périodes où il servait le roi de France. En juillet 1513, une mention des registres de délibérations capitulaires de la cathédrale de Paris montre qu'il se préparait à aller à Rome avec d'autres chantres envoyés au pape Léon X par Louis XII. Il était donc proche de la cour, voire au service du roi à ce moment-là (Wright 1989, p. 222). En 1533, il apparaît dans les comptes de la Chapelle de musique en tant que « noteur ». Avec à peine 60 livres tournois de gages par an, on peut penser que les services qu'il rendait à François I^{er} n'avaient rien d'exclusif, mais qu'il produisait des manuscrits sur commande, en fonction des besoins de la Chapelle : « a maistre Pierre Blondeau noteur de ladite Chappelle la somme de 60 livres tournois a luy ordonnée par le roy pour ses gaiges de ladite année, laquelle somme de 60 livres tournois ledit receveur général a payé comptant audict Blondeau par vertu dudit estat, comme il appert par trois ses quictances signées à sa requeste la preumiere de maistre Pierre Parenet, notaire et secrétaire dudit seigneur le 13^e jour d'aoust l'an 1533, montant 15 livres tournois, et les deux autres de maistre Jacques Hamelin aussi notaire et secrétaire dudit seigneur le 18^e jour de janvier et dernier jour de février ensuivant audit an, l'une montant 30 livres tournois et l'autre 15 livres tournois, cy rendue ». (Cazaux 2002, p. 311 d'après F-BnF, ms. fr. 10389, f. 16).

• *Autres bénéfices*. 1506 : Chapelain de l'église Saint-Marcel à Paris.

Œuvres : Daniel Hertz dans sa notice sur « Blondeau, Pierre », du *New Grove* (NG2. PCB), a fait de Pierre Blondeau l'auteur probable de la *Pavane Blondeau* éditée par Attaignant et de diverses pièces pour luth signées « P. B. » dans les *Dix huit basses danses* publiées par l'imprimeur parisien en 1529 et 1530. Selon lui, le musicien aurait même été l'éditeur ou l'arrangeur de cette collection et aurait participé et suscité plusieurs autres publications, comme le recueil de musique pour luth intitulé *Trés breve et familiere introduction*, paru à Paris en 1529, les *Six gaillardes* et les *Neuf basses danses* (NG2. PCB).

En en faisant un luthiste, D. Hertz (NG2. PCB) a proposé en outre de l'assimiler au « maître joueur d'instruments » du nom de Pierre Blondeau qui est cité dans un contrat de rente en 1550. Cet homonyme était cependant père de famille, ce qui rend l'identification avec notre musicien, qui était prêtre, peu probable. Quant au « Jean Blondeau » qui est cité dans un compte des Menus-Plaisirs pour 1528-1529, son identité reste mystérieuse.

« A Jehan Blondeau, chantre ordinaire de la Chappelle dudit sieur, la somme de 41 livres tournois pour la velleur de 20 escuz d'or solleil à 16 sols piece a luy donnée et ordonnée par ledit sieur pour subvenir a ses necessitez et affaires, oultre ses gaiges et autres dons et bienfaictz qu'il pourroit avoir euz cy devant pour semblable cause... Bullioud, notaire et secretaire du roy le dixiesme jour de janvier 1528 (v. st.) » (Cazaux 2002 p. 344 d'après F-AN, KK 100, f. 31).

Jacques Blondin (1594-†1634)

Jacques Blondin est enfant de chœur en 1594, cleric avant 1608, chapelain perpétuel en 1629, maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris et compositeur avec œuvres perdues.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1594-1634*. Jacques Blondin, décrit comme natif de Bouillon, est reçu enfant de chœur de la Sainte Chapelle de Paris le 9 juillet 1594, mais fuit la maîtrise dès l'été 1596, comme l'indique une requête qu'il présenta au chapitre le 2 janvier 1599 pour demander une aumône « pour l'abiller et vivre en attendant qu'il ait trouvé party », qui lui est accordée par charité : « requeste presentee par Jacques Blondin, naguere enfant de coeur, lequel s'en estoit enfuy sans demander congé a personne et n'avoit esté enfant de chœur qu'environ deux ans, estant seul, nu sans manteau et fort mal équipé » (F-AN, LL 600, f. 166). Il est finalement reçu cleric avant le 16 août 1608 et mentionné pour un congé le 9 avril 1611. En 1629, il hérite de la chapellenie perpétuelle de Saint-Jean l'Évangéliste vacante par la mort de Jacques Renvoyré (F-AN, LL 630, p. 328). Un placard du concours de musique de la Sainte-Cécile du Mans imprimé en 1637 le désigne comme premier lauréat du concours en 1633 et le qualifie de « Maistre de musique en la Sainte Chapelle de Paris, en l'an 1633 » (Triger 1896, p. 353). En dépit du silence des archives du chapitre à ce sujet, il occupe vraisemblablement cette fonction après le décès de Bournonville en mai 1632, et la garde après novembre 1633. Une délibération du collège nous apprend que le 3 juillet 1632, « la charge de maître de musique sera mise au concours et que pour cet effect sera baillé un subject à ceulx qui se trouveront en la maison de Monsieur Guillemyn plus ancien des chanoines apres en adviser et ordonner ». Le maître de musique est mentionné sans nom le 2 avril 1633. On peut penser qu'il s'agit de Jacques Blondin. C'est en 1634 d'après Gilles Dongois (F-AN, LL 630, p. 328), que Guillaume Le Blanc obtient sa chapellenie perpétuelle. On peut supposer qu'elle avait été laissée vacante par le décès de Jacques Blondin, et que Le Blanc devient maître de musique de la Sainte-Chapelle de Paris (Brenet 1910, p. 146, 148, 156, 160, 177, d'après F-AN, LL 600, f. 144v, 166, LL 601, f. 75v, 120, LL 602, f. 140, 157v). Aucune de ses œuvres ne semble avoir été conservée. *JS, DF*.

Antoine Bochetel [Bouchetel] (1582-1596)

Antoine Bochetel est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1582.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1582-1596*. D'après Regnier, « Antoine Bochetel, prestre du diocèse de Bourges, doyen de Moutiermoyen, a succédé à deffunct monsieur Pallu. Sa possession est du 16 juillet 1582 ». Il est remplacé par Charles Decamp par sa résignation le 14 avril 1596 (F-AD 18, 8G 1504, p. 121).

Le 16 juillet 1582, « Anthoine Bochetel, doyen de Moutiermoyen, prebstre du diocèse de Bourges reçoit la prebende de feu Jehan Pallus par des lettres de François, filz de France, frere unique du roy, duc d'Anjou, Alençon et Berry datées du 31 mai 1582 a Saumeur scellée du grand sceau de cire rouge sur simple queue ». Le 14 juin 1583, « messieurs ont commis monsieur Bochetel pour faire marché avec ung barbyer pour gueryr messire Philippes Morel chantre de sceans a present malade d'une maladye a laquelle il est tres necessaire a provoier ». Le 28 janvier 1584, « monsieur Bochetel presente comme chapelain a la place de messire Estienne Mahuet demissionnaire maistre Berthelemy Destry ». Le 3 mars 1584, « messieurs ont comis monsieur Dumayne et Bochetel pour avoir l'œil sur les enffans de cueur de sceans tant pour veoir s'ilz sont bien instructz en l'art de musicque, grand mere que voye et conversation et aussi pour leur faire donne ce qui leur sera necessaire soyt pour leur norriture que habitz ». Le 3 mars 1584, sera payé « a Bochetel 30 sous pour payer a un menuisier tant pour avoir rellevé quelques chaslictz en la maistrise que latrynes et deppendances de la maison de la maistrise ». Le 6 mars 1584, « messieurs ont prié monsieur Bouchetel d'accomoder messire Jehan Morice d'ung lit duquel il s'obligera payer par les quartiers et en fera charger messire Anthoine Claré et aussi de faire faire ung bas de chausse a messire Jehan Dupré bassecontre ». Le 17 mars 1584, sera payé « 4 ecus 1/3 a Bochetel pour acheter des meubles pour messire Jehan Maurisse, desquelz messire Anthoine Clare se chargera pour les représenter a messieurs toutes et quantes fois que bon leur semblera ». Le 24 mars 1584, messieurs ont « ordonné qu'il sera signiffié au maistre des enffans de cueur par messieurs Dumaine et Bouchetel que le chapitre se contente de son service ; et qu'ilz sont pourvez d'ung maistre en sa place pour le regard de la maistrise actendu son infirmité a raison de laquelle il ne peult vacquer a l'instruction et gouvernement des enffens ». Le 10 avril 1584, « messieurs ont conclud que l'hostel et maison de la maistrise ou se souloyt cydavant tenir maistre Guillaume Fournyer nagueres maistre desdits enffans sera reparé de toutes les reparation necessaires pour quoi faire ont commis Dumayne et Bouchetel ». Le 5 mai 1584, « monsieur Bochetel a présenté messire Pierre Cerneau [Cerveau] du diocèse d'Angiers a la place de vicaire de Charles Loys » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. , 106, 166, 225, 236, 237, 238, 239v, 241, 245ca).

Le 5 janvier 1585, Bochetel est présent en chapitre. Le 1^{er} février 1585, « monsieur Bochetel fera faire 4 chemyses au petit Guynon enfant de cueur ». Le 2 mars 1585, « messieurs ont commis monsieur Bochetel pour voir quelz meubles sera necessaire a la maistrise et a ceste fin veoir l'antien inventaire pour estre suyvy, chancer et commuer la vesselle et aultres ustensylz de mayson qui seront necessaires ». Le 2 avril 1585, messieurs ont commis « Bochetel pour acheter jusques a 80 aulnes de thoilles... pour faire des linceulx aux enffans de sceans ». Le 11 mai 1585, messieurs ont « commis Bochetel pour acheter un lit affin d'accomoder Lambert, maistre de grandmere des enffans ; et aussi pour acheter de la thaille affin de faire des plintyers es lictz de la maistrise ». Le 21 septembre 1585, « monsieur Bochetel a rapporté avoir suyvant la charge a luy donnée fait confirmer en la journée d'hier par monsieur l'evesque de Lusson ung nommé Poisselet (Poncellet ?) enfant de cueur de seans et pour ce que ledit nom n'estoit convenable et nom de saintz l'a fait nommer

Anthoine ce que messieurs ont trouvé bon ». Le 15 octobre 1585, « monsieur Bochetel a présenté comme vicaire a la place de messire Charles Loys demissionnaire messire Claude Barbellot ». Le 29 janvier 1586, messieurs ont « commis monsieur Dumayne et Bochetel pour faire habiller Going enfant de cueur de sceans ». Le 1^{er} mars 1586, « sur le rapport fait par monsieur Bochetel d'avoir mis en pension ung nommé [Jehan] Louis Going en logis de maistre Jullian de Roussel barbier au pris de 24 ecus sol a la charge d'avancer un quartier ». Le 15 avril 1586, messieurs ont « ordonné que Dumayne et Bouchetel achepteront les meubles qui sont necessaires a la maistrise et feront charger le maistre d'icelle tant des meubles qui y sont de ceulx qu'ilz achepteront ». Le 19 avril 1586, « messieurs ont commis messieurs Dumayne et Bochetel pour rendre a messire Gervays Julliard son filz puy nagueres receu enfant de cueur ; et ce pour l'indisposition dudit jeune enfant ; lequel ne peut faire service a l'eglise ». Le 18 octobre 1586, « maistre Melchior chappellin et masitre des enffens de sceans s'est en personne présenté lequel a prins congé de messieurs et ce faisant quicte les places qu'il tenoyt en ceste eglise ; sur ce messieurs ont chargé monsieur Bochetel d'en parler au maistre Guillaume Fornyer pour ce fait estre proveu qu'il appartiendra ». Le 28 octobre 1586, « messieurs ont commis monsieur Bochetel pour faire rendre compte au maistre des enffens de present des meubles qui sont en sa possession et ce fait en charger maistre Guillaume Fornyer ». Le 28 octobre 1586, « messieurs ont conclud de prandre de ce jour pour maistre a leurs enffens maistre Guillaume Fornyer et pour faire rendre compte des meubles a maistre Melchior a present maistre desdits enffens ont commis monsieur David et Bochetel affin de les mectre es mains dudit Fornyer lequel en feront obliger d'iceulx ». Le 30 novembre 1586, Bochetel est présent en chapitre. Le 30 novembre 1586, messieurs ont « commis Dumayne et Bochetel pour avoir l'œil sur les habitz des enffens savoir s'il sera necessaire de leur en bailher de neufves ou bien actendre a la feste de pasques ; en tout cas faire fourrer leurs vieilles robbes ». Le 6 décembre 1586, messieurs ont « conclud que Dumayne et Bochetel feront faire des camyszolles de drap blanc pour l'usage des enffens de cueur et aussi des longues robbes de telle coulleur qu'ilz verront estre propre et necessaire a iceulx ». Le 21 juillet 1587, sera payé « 2 ecus pour 6 bonnets pour les enffens de cueur achetez par Paris par Bochetel ». Le 4 août 1587, sera payé « 1 ecu a ung maistre d'enffent de cueur qui est venu de Tours pour estre receu au lieu de maistre Guillaume Fornyer ce qui n'auroit esté faict pour ce qu'ilz n'auroient auparavant chargé monsieur Bochetel leur confrere d'en trouver ung a Paris » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

On peut lire dans les comptes de 1587-1588 : « 2 ecus sol a monsieur Bouchetel pour l'achapt de 6 bonnetz pour les enffans de cœur, ordonnance du 26 juillet 1587 » ; Antoine Bochetel reçoit ses distributions pour la période considérée (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1658). Il reçoit ses distributions de 1590-1591 à 1595-1596 et disparaît des comptes suivants (F-AD 18, 8G 1659-1662).

Guillaume Bochetel (1519-†1529)

Guillaume Bochetel est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1519. Il meurt en janvier 1529.

Un Guillaume Bochetel (mort en 1558) est homme d'État et diplomate qui exerce ses charges sous les règnes de François I et Henri II. C'est l'héritier d'une grande famille rémoise transportée dans le Berry après que son aïeul Jean Bochetel ait épousé la sœur de Jacques Cœur le grand argentier de Charles VII. Il a écrit « *Le sacre & coronement de la Royne imprime par commandemet du Roy nostre Sire* », Éditeur Geoffroy Tory. Paris 1530 et « *L'Entree de la Royne en sa ville & cité de Paris imprimee par le commadement du Roy nostre Sire*, Éditeur Geoffroy Tory, Paris 1531. Il fut traducteur d'Euripide. Il a été marié et a

eu quatre enfants. Clerc de notaire de la Chambre du roi François 1^{er} en 1518, il part en Espagne avec le vicomte de Turenne en décembre 1529. En 1530, il est nommé Secrétaire des finances royales. Cependant, il est peu probable que ce soit notre homme (wiki/Guillaume_Bochetel). Un autre candidat est un Guillaume Bochetel chanoine de Notre-Dame de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1519-1529*. D'après Regnier, « Guillaume Bochetel, prêtre, a succédé à Monsieur de Brie par résignation. Il prit possession le 16 juillet 1519. Il est mort en janvier de lan 1528 (a.s.) ». Il est remplacé par Jean Bochetel (F-AD 18, 8G 1504, p. 75-75v).

Le 10 novembre 1526, Guillaume Bochetel est présent au chapitre. Le 5 février 1527, « monsieur Bochetel comme vicaire de monseigneur le tresorier a fait venir audit chapitre les chappelains, vicaires et enffans de cueur de l'eglise ausquelz il a fait remonstrance touchant le service divin et la maniere de eulx gouverner et assister en cueur ». Le 22 octobre 1527, « messieurs ont ordonné que l'execution de la sentence par eulx obtenue a l'encontre de monsieur le tresorier touchant son vicaire et du distributeur de l'eglise luy sera notiffiée ; et aussi... qui luy sera remonstré comme son logis de la tresorerie sen va par terre ». Le 1^{er} février 1528, « messieurs, hormis messieurs Bochetel et Basiron absents hors dudit chappitre, pour lors, ont aujourd'huy audit chappitre ordonné qu'il sera prins une complaincte au nom dudit chappitre a l'encontre dudit Bochetel soy disant vicaire de monsieur le tresorier pour raison de ce qu'il a baillé les draps de l'eglise a Corneille Zelande at a d'autres enffans sortis des aulbes. Aussi de ce quil a receu maistre Pierre Marault chappelain sans luy faire faire le serment en chapitre en tel cas requis et acoustumé. Et pour autres cas nouveaulx par luy faitz ». Le 16 mars 1528, « oy le rapport de messire Baziron et Bochetel d'avoir assisté... pour le chappitre au concille provincial tenu en l'archevesché de Bourges... messieurs ont donné charge ausdits Basiron et Bochetel de suyvre la plus grant et seine opinion des evesques et abbez oppinans davant eulx audit concille sur la requeste du Roy nostre sire par laquelle il requiert du clergé 4 décimes selon la derniere taxe faite au moys de juing dernier passé pour la rétion de ses enffans prisonniers en Espagne ». Le 14 août 1528, « messieurs ont commis et ordonné pour faire faire de petitz chaslictz pour les enffans de cueur de l'eglise chacun a part, messieurs les chantré et Bochetel ».

Le 17 novembre 1528, se conclut un procès entre les chanoine du chapitre et « noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie, tresorier. Ayant pris la cause pour venerable messire Guillaume Bouchetel son vicaire chanoine. « Pour raison de la succession et biens delaissez par feu messire Jaques Du Pont de son vivant prestre chappelain qui avoit par son testament institué lesdits demandeurs ses heritiers et donne tous sesdits biens... au proffict de l'œuvre de la Sainte-Chapelle ; lesquelz bien ledit tresorier pretendoit a luy appartenir par ce quil disoit que ledit deffunct estre aulbin et natif hors du royaume et estre heritier dicelluy deffunct. Les parties ont transigé, pacifié et accordé : ledit tresorier s'est desisté et departy dudit proces au proffict desdits venerables chanoines et chapitres. Ils sont heritiers de feu messire Jaques Du Pont pour l'œuvre. Messieurs ont ordonné a Guillaume Bochetel qui a prins et saisi lesdits biens de leur en rendre compte et relira ».

Le 4 février 1529, les clefs du trésor [des lettres] sont données a Basiron, vu que Barbarin, nommé vicaire du trésorier [à la place de feu Bochetel] a celles du trésorier. Le 23 mars 1529, « oye la requeste de messire Loys Berault Cardinal par laquelle il supplie messieurs de luy donner ses distributions pour le temps de 15 jours quil a perdu pour la maladie de feu monsieur Bochetel, messieurs ont ordonné quil aura ses distributions ». Le 31 mai 1529, « touchant le proces intenté contre feu monsieur Bochetel pour raison du serment que n'a fait maistre Pierre Marault a sa reception de chappelain en l'eglise, messieurs ont ordonné quil sera prins comparuit contre ledit deffunct » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 1,

20ca, 62, 80ca, 89, 125, 160ca, 172, 184, 8G 1501).

Jean Bochetel (1529-1549)

Jean Bochetel est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1529 à 1532.

Jean Bochetel est sans doute l'héritier d'une grande famille rémoise transportée dans le Berry après que l'aïeul Jean Bochetel ait épousé la sœur de Jacques Cœur le grand argentier de Charles VII. Un Jean Bochetel, chanoine de l'église de Bourges est mentionné dans un arrêt en sa faveur : Jean Bochetel résigne son canonicat à la cathédrale de Bourges en faveur de son neveu qui n'en veut pas. Jean Bochetel veut alors reprendre son canonicat, s'opposant à un chapitre. Un arrêt de 1549 réintègre Jean Bochetel dans son bénéfice. Il s'agit sans doute du même homme.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1532.* D'après Regnier, « Jehan Bochent [sic pour Bochetel] fut le successeur de Guillaume en 1528 (a.s.) par resignation qu'il fit en sa faveur. Il prit possession le 8 février 1528 (a.s.) ». Il est remplacé par Etienne Des Barres (F-AD 18, 8G 1504, p. 75-75v).

Le 8 février 1529, il prête serment, paye ses droits 27 livres tournois et est installé par de Laval. Le 13 novembre 1530, la maison de Buxerecte est accordée à Bochetel. Le 28 mars 1531, il est présent au chapitre à la réception de Martin le Rasle comme enfant de chœur. Le 30 mars 1531, Jehan Bochetel est présent au chapitre pour la réception comme enfant de chœur de François Poulin filz de feu Gillet Poulin. Le 24 décembre 1532, « messieurs ont ordonné que monsieur Bochetel aura ses distributions pour le temps qu'il a esté à Paris pour faire venir messire Pierre Brueil basse contre en la Sainte Chapelle de Paris ». Le 20 mai 1533, monsieur Estienne Desbarres a des lettres de collation du 15 décembre 1532, pour la prebende de Jehan Bochetel resignée (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 160ca, 8G 1515, f. 37v, 82v, 83, 235, 260ca).

- *Cathédrale de Bourges, 1533-1549.* Voir cy avant. Jean Bochetel est très probablement chanoine de Saint-Etienne de Bourges avant 1533 jusqu'à après 1549.

Jean Bodan [Bodaut] (1465-1466)

Jean Bodan est facteur d'orgues et en charge de la réparation des orgues de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1465.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1465-1466.* Le 23 novembre 1465, est passé un marché entre Baquelier, chanoine et Jehan Bodan, organiste (ou probablement facteur d'orgues) pour 160 livres tournois y compris le « service après vente » : « domini capitulantes superius denominati dempto Baquelier cum magistro Johannes Bodane [Bodaut ?] organista quod tam pro mercato primo facto cum ipso de organum sacre capelle ». Le 8 mars 1466, maître Johannes Bondans organiste promet de réparer à ses frais les défauts des orgues dans un délai d'un an à compter de ce jour. Le 22 mars 1466, maître Jehan Bondan organiste reconnaît avoir reçu 188 livres tournois en paiement de la facture de l'orgue (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510).

Pierre Bodet (1560)

Pierre Bodet est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1560.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1560*. Le 9 mars 1560, « messieurs sur ce que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de l'eglise a demandé estre payé de la nourriture de Pierre Bodet et Charles Johannet pour le temps quilz ont esté supernuméraires enffans de cueur de l'eglise ont ordonné que monsieur Gaillard sera oy sur ladicte requeste pour luy faire responce » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 128).

Nicole Bodin [Bodain, Boudin] (1503-†1545)

Nicole Bodin est chapelain en 1503 et maître de grammaire avant le 1^{er} janvier 1503 jusqu'après le 31 décembre 1504, et chapelain perpétuel en 1523 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1503-1545*. Compte-tenu des lacunes des registres capitulaires de 1499 à 1503, on ne peut savoir quand, avant 1503, Nicole Bodin arrive à la Sainte-Chapelle de Paris comme maître de grammaire, alors que Mathurin Dubuisson est maître de musique des enfants de chœur. Nicole Bodin et Mathurin Dubuisson, pour les années 1503-1504, se partagent 400 livres tournois pour l'entretien des enfants de chœur (Bonime, 1975, p. 37, 125 d'après F-BnF ms fr. 2927, f. 12 (janvier-décembre 1503), 2930, f. 120 (janvier-décembre 1504)). On peut faire l'hypothèse qu'il est resté à la Sainte-Chapelle depuis le début de 1503. Nicole Bodin est cité comme chapelain les 24 octobre 1509 et 15 février 1522 pour une distribution de sel, les 2 janvier 1510 et 21 décembre 1519 pour des célébrations de messes. La mention d'un procès le 4 juillet 1523, intenté par Jehan Rougnon contre Nicole Bodin, pour la possession de la chapelle perpétuelle de Saint Jean l'Évangéliste, peut conduire à penser que Bodin est à cette époque chapelain perpétuel, mais il n'est pas cité par Dongois (Brenet 1910, p. 50, 56, 72, 76, 78, d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v, LL 623, f. 61v et LL 624, f. 7, 40, 66v). Un Nicole Bodain est inhumé en l'église des Saints-Innocents à Paris avec pour épitaphe datée du 29 octobre 1545 : « Nicole Bodain, chantre au palais et chapelain » (Lebeuf & Cocheris 1863, t. 1, p. 210). Il est probable que ce soit notre homme.

Eudes [Oudart] Boileau (1328-†1335)

Eudes Boileau est d'après Morand et Dongois « petit fils d'Etienne Boileau, Garde de la Prévôté de Paris du temps de Saint-Louis, dont Dubreul fait mention dans ses Antiquités de Paris, comme d'une personne d'un grande probité, et d'un grand mérite. Il est enterré aux Chartreux, mais le Nécrologe de ces Religieux ne fait point mention de l'année de sa mort, qui arriva en 1334 ou 1335 » (Morand 1790, p. 265-267, F-AN, LL 630, p. 49-50). La notice de (*Gallia Christiana* T2 p. 113) donne sans doute à tort le 12 octobre 1333 comme date de sa mort, car il a été remplacé par Jean de Meullant en 1335.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1328-1335*. Eudes de Boileau est Trésorier de la Sainte-Chapelle de 1328 en remplacement de Guy de Laon, jusqu'en 1335, année où il laisse sa place à « Jean de Meulan devenu évêque de Paris » (Stein 1912, p. 131 et La Selle 1995, p. 307). Si l'on suit Morand, il aurait été Trésorier jusqu'à l'année de sa mort. La *Gallia Christiana* et Gilles Dongois ajoutent que « divers titres [plusieurs héritages a Villeneuve Leroy] de 1328, 1331 et 1333 constatent qu'il était chef du chapitre ». Il est mentionné dans les obituaires de la Sainte-Chapelle les 5 et 14 août : « *Obitus annalis magistrorum Joannis amyoti, quondam clerici et solutoris operum regis, necnon Odonis boyleau Thesaurarii. et Petri pinardi quondam canonici. quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3399, f. 36, F-BnF ms. lat. 17741,

f. 31v).

Hugues Boileau (1344-†1392)

Hugues Boileau est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1377 jusqu'à sa mort en 1392.

Cette biographie reprend dans ses grandes lignes le portrait de Hugues Boileau tracé par Françoise Autrand (Autrand 1996, p. 49-51) qui s'inspire de la notice biographique de (La Selle 1995 p. 307-308). Hugues Boileau est né à Vezelay dans le diocèse d'Autun vers 1331 et mort en 1392. D'après (Billot & Crescenzo 1984 p. 85-86 d'après F-AN, X^{1a} 41, f. 47 et X^{1a} 1477, f. 1), il aurait eu 60 ans en 1391. Il est mort entre le 11 octobre 1392, date de son testament, et le 13 novembre 1392, jour de la rentrée parlementaire, où ses exécuteurs soumièrent sa succession à la Cour (Xavier de La Selle écrit 1394). Hugues Boileau est un jeune parent d'Eudes Boileau, trésorier de la Sainte-Chapelle de 1329 à 1335. Morand écrit qu'il a été évêque de Nantes (Morand 1790, p. 265-267), mais Hugues Boileau ne figure pas dans les listes des évêques de ce diocèse ni dans les différentes notices consultées.

- *Université de Paris : Collège de Navarre, 1344-1360.* Hugues étudie au Collège de Navarre la grammaire en 1344, les arts en 1345, la théologie de 1349 à 1352. Il passe pour avoir été l'élève de Nicolas Oresme. Les suppliques adressées aux papes Urbain V (Gane 1999 p. 288 d'après Lettres secrètes d'Urbain V, 23503, 25994) puis Grégoire IX précisent son cursus universitaire. Il est maître ès arts puis obtient la licence en lois en 1360. Il a une formation complète de philosophe, de légiste et de théologien. En 1373, il est présent à la dédicace de la chapelle du collège célébrée par le confesseur royal Pierre de Villiers (La Selle 1995 p. 307 d'après F-AN, M 180, n° 5).

- *Chapelle de la reine à la cour de Navarre (Jeanne d'Evreux), 1368-1371.* Hugues Boileau appartient à la maison de Jeanne d'Evreux, veuve de Charles IV le Bel, roi de Navarre. Une lettre d'Urbain V (Autrand 1996, p. 49 d'après Jean Launois, *Regii Navarrae gymnasii historia*, veuve Edmond Martin, Paris, 1677, t. II, p. 894-895) nous apprend que Hugues Boileau appartient à la maison de la reine de Navarre le 9 novembre 1368. La reine Jeanne meurt le 4 mars 1371, sans avoir vu la réconciliation de Charles de France et Charles de Navarre, célébrée à Vernon. Charles V, cependant, reprend Hugues Boileau à son service. Hugues Boileau devient alors conseiller et familier de la reine Jeanne de Bourbon (La Selle 1995 p. 308 d'après *Reg. Urbainv*, n° 23503)

- *Chapelle Royale de France (Charles V), 1371-1380.* Sous-aumônier du roi en mai 1371, Hugues Boileau occupe cette charge jusqu'en 1380 (La Selle 1995 p. 308 d'après F-AN, KK 9, f. 74). Hugues Boileau s'est fait une spécialité de l'exécution testamentaire des princes : la comtesse de Vendôme en 1364, la comtesse d'Aumale en 1369, la reine Jeanne de Navarre. Charles V le désigne comme exécuteur testamentaire dans son testament rédigé en octobre 1374. Il s'occupe ensuite de la succession de la comtesse d'Harcourt en 1389, de Jean d'Hétomesnil, maître des requêtes de l'Hôtel du roi et chanoine de la Sainte-Chapelle.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1377-1392 :* Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1377, succédant à Arnoult de Grandpont, d'après (Stein 1912, p. 131) et l'inventaire des manuscrits de la Sainte-Chapelle de 1377 (F-BnF, fonds latin n° 17107, f. 21 à 28), jusqu'à sa mort en 1392. Il semble qu'il y ait un trou entre Hugues Boileau et Pierre d'Ailly nommé d'après Stein en 1394. Il y fonde plusieurs fêtes et un obit double (au 12 octobre).

Il fonde en outre un obit dans l'église des Célestins à Paris (en mars) (Molinier 1902, t. 1, p. 822, 718). Son obit est mentionné les 5, 12 et 20 octobre dans les obituaires de la Sainte-Chapelle : « *Obitus duplex dominorum Amedei le viste, domini nostri regis In sua parlamenti*

curia consilarii, huiusque sacre capelle canonici, suorumque patris et matris, ac magistri Joannis de vely, eiusdem avunculi, necnon hugonis boyleau, eiusdem capelle thesaurarii, et Dionisii de collatoris quondam regis Karoli sexti elemosinarii dicteque capelle canonici. Quorum » (F-Pm ms. 3399, f. 44, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 39v, 40v).

• *Autres bénéfices.* Il est chanoine de Châlons, de Langres jusqu'en 1363, de Saint-Quiriace de Provins et de Sens, de Notre-Dame de Corbeil et de Saint-Exupère jusqu'en 1368. Il est aussi curé de la paroisse du vieux Corbeil et prévôt de l'église Saint-Martin de Champeaux en 1370. En 1375, il est en procès pour un canonicat que lui a conféré le roi à Saint-Pierre de « Gerberroy » au diocèse de Beauvais (La Selle 1995 p. 308 citant *Reg. Urbain V*, n° 3416, 23503, 25994, d'après F-AN, X^{1a} 25, f. 9v).

Jean [de] Boirry [Boiry] (1403-†1435)

Jean de Boiry est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1420.

Je fais l'hypothèse que le chanoine Boiry de la Sainte-Chapelle est le même que le Jean de Boiry qui figure dans les notices biographiques des ambassadeurs, porte-parole et députés de l'Université de Paris au XVe siècle (Tournier 2000, Vol. 3, Annexes, p. 485-546).

• *Université de Paris, 1403-1435.* Noble, originaire du diocèse d'Amiens, Jean Boiry apparaît comme maître régent à la faculté des arts sur le rotulus de la nation picarde d'octobre 1403, et avec le même titre sur celui envoyé à Jean XXIII en 1410/1411. Qualifié de docteur en théologie avant 1420, il ne figure parmi les maîtres régents qu'à partir de septembre 1425, et enseigne presque sans interruption jusqu'en août 1435. Le 21 mars 1420, il est député à la conférence de Troyes (CUP, t. 4, no 2155), et en octobre 1432 à celle d'Auxerre (CUP, t. 4, nos 2418, 2419 n. 1).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1420-1423.* Dongois écrit : « Jean Boirry chanoine [de la 5^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle au lieu de Pierre Cauchon, eut la chanoinie de Jean Du Moulin et la sienne fut donnée a Hugues Le Clerc en 1421 ». Ceci est confirmé par l'inscription dans la 11^e chanoinie : « Jean Boiry au lieu de Jean Du Moulin qui etoit rentré depuis la resignation quil avoit fait a Antoine de Clen ». On peut en déduire qu'il a pris la suite de Jean Du Moulin décédé en septembre 1421 et qu'il a cédé sa place à Nicolas Bonbihais en 1423 (F-AN, LL 630, p. 172, p. 275-276, Stein 1912 p. 134 et 136).

• *Chapelle de la Reine d'Angleterre (Catherine de France), 1423.* Confesseur de Catherine de France reine d'Angleterre en septembre 1423.

• *Evêché de Meaux, 1426-1435.* Il est élu évêque de Meaux, le 8 avril 1426, sur proposition de l'Université, et devient alors conservateur des privilèges apostoliques de la corporation. Le 7 février 1428, il intervient, au nom du duc de Bedford, pour que le médecin anglais Jean Kim soit reçu à la licence en dérogation des règlements établis pour son obtention. Il reste évêque jusqu'à sa mort survenue le 17 août 1435.

Pierre Boisnay [de Boisnay, Boisney, Boysnay, Boysne] (1598-1626)

Pierre Boisnay est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1598.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1598-1626.* Boisnay sans prénom est mentionné comme vicaire pour les trois derniers quartiers de 1598-1599, c'est-à-dire les termes de Noël 1598 au terme de Saint-Jean 1599. Il est encore mentionné comme vicaire de 1599-1600 à 1625-1626. Pour la distribution de froment de 1602 l'initiale « P » de son prénom est donnée. Il est payé 30 sols en 1616-1617. En 1618-1619, le chapitre lui prête 12 livres (F-AD 18, 8G 1664-1671, 8G

1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 117v, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, f. 109v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682).

Guillaume Boisratier (1404-†1421)

Guillaume Boisratier est chanoine du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405. Il meurt le 19 juillet 1421 et est inhumé dans la cathédrale Saint-Etienne.

- *Hôtel du duc Jean de Berry, 1404-1408.* Guillaume Boisratier est chancelier de la maison du duc et est institué membre de la Sainte-Chapelle avec Arnoul Belin et Symon Aligret dans le cadre du don du duc pour la fondation de la future chapelle : « Le duc de Berry se trouvant alors à Paris en son Hôtel de Nesle avait fait dresser par deux notaires du Châtelet le liste des objets dont il voulait se dessaisir au profit de sa chapelle palatine. La tradition du don eut lieu le 10 mai 1404 devant de très nombreux témoins... Pour réaliser pleinement sa donation, le duc avait nommé et institué les trois premiers membres de la future chapelle, Arnoul Belin, Guillaume Boisratier et Simon Aligret (Pilleboue 1990, p. 78, 104 d'après Lehoux 1968, t. II, p. 15). D'après Regnier, il est exécuter testamentaire du duc Jean.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1409.* Le chanoine Regnier écrit : « Guillaume Boisratier, professeur en droit civil et canonique,, chancelier de trez excellent Prince Jean Duc de Berry etoit originaire de Bourges, fut archidiacre, secrétaire du roi Charles 6^e et ensuite Maître des requestes. Il fut aussi nommé exécuter testamentaire du Duc Jean. Il assista au concile de Pise et de Constance qui le nomma pour un des electeurs du Pape Martin V. Il fut patriarche et Archevesque de Bourges lan 1410 le 12 mai nommé par election du chapitre. Il avoit été docteur régent en l'université de Boulogne, prieur de Saint Ursin et doyen de l'église de Bourges. Il mourut le 19 juillet 1421 et est inhumé dans le chœur de cette eglise où l'on voit son épitaphe :

Hic Jacet / Reverendissimus Pater Dominus / Guillermus Boisratier, nature de Bitieris viriusque juris Doctor / quondam Prior S. Ursini Cano / nicus et decamus Bituris et deinde / Archiepiscpus Bituriencis / Obit anno domini 1421 19 Juli.

Et en dehors de la tombe d'airin sont ces vers... » . Il est remplacé par Jean Louis Joyeux qui prit possession le 8 mai 1409 (F-AD 18, 8G 1504, p. 28-29).

Guillaume Boisratier est dans le premier collège de chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405 (n. s.) (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Mais il ne figurera dans aucun compte de chanoines résidents ni ne touchera de distributions. Jean Jonis [sic Joyeux] est reçu chanoine à sa place le 8 mai 1409 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 2).

- *Evêché de Mende, 1408-1409.* Par son accession à l'évêché de Mende, il devient Comte de Gévaudan (wiki/Guillaume_de_Boisratier et wiki/Liste_des_évêques_de_Mende)

- *Archevêché de Bourges, 1409-1421.* Guillaume de Boisratier est nommé archevêque de Bourges en octobre 1409. Il assiste aux conciles de Pise et de Constance. Puis il est désigné comme adjoint aux cardinaux lors de l'élection du pape Martin V (wiki/Guillaume_de_Boisratier et wiki/Archevêque_de_Bourges)

- *Cour de France (Charles VI, dauphin Charles, futur Charles VII), 1420.* Regnier écrit que Guillaume de Boisratier est secrétaire, puis maître des requêtes du roi Charles VI. Il accompagne le régent Charles, futur Charle VII dans son voyage à Toulouse. Il est présent à

Tours en l'église de Marmoutiers comme conseiller du dauphin et chanoine du chapitre quand le 30 mars 1420 le dauphin est reçu par le chapitre de Marmoutiers (Valet de Viriville 1862, p. 207-208, 259-260).

Etienne Boisseau (1630)

Etienne Boisseau est enfant de chœur entrant (1630) de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630*. Le 20 mars 1630, Estienne Boisseau et Jacques Vallon sont reçus comme enfants de chœur, en place de Hugues Bourguinne et Jehan David « qui ne pouvaient rendre aucun service à cause de leur infirmité ». Le 5 octobre 1630, Eustache Gonaut [très certainement Gehenault] est reçu enfant de chœur, en place de Tienaut [Boisseau], qui est malade (Brenet 1910 d'après F-AN, LL 602, f. 80, 100)

Nicolas Bonbihais (1423-†1439 ?)

Nicolas Bonbihais est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1422.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1423-1439*. Dongois écrit : « Nicolas Bonbihais fut receu chanoine [de la 11^e chanoinie] le 11 mars 1423 (n.s.) au lieu de Jean Boirry. Il a été exécuteur du Testament de Pierre Dierre avec Jean de Chaumont... ». Il est probablement remplacé début 1439 par Thomas Levasseur (F-AN, LL 630, p. 276, Stein 1912, p. 136).

Roger Bondieu (-)

Roger Bondieu est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris sans date.

- *Sainte-Chapelle de Paris*. Roger Bondieu est chapelain de la Sainte-Chapelle sans date. Son obit est célébré le 25 mai : « *Obitus duplex dominorum Johannis de Verberia, istius Capelle canonici, et Rogerii Bondieu, ejusdem Capelle capellani, Petrique la Guette et ejus uxoris ac Bonnati Othoviani de Spina, et Petri de Sarceilis* » (F-Pn, Lat. 17741).

Jean Bonduc alias Fundamenta (1401-†1429)

Jean Bonduc alias Fundamenta est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1415. Il meurt en août ou septembre 1529.

- *Chapelle du duc Jean de Berry, 1401-1418*. Jean Bonduc alias fundamenta est clerc de la chapelle du duc de Berry en 1401 (Pilleboue 1990, p. 84 et Wright 1979, p. 82n d'après F-AN KK 254, f. 119v-120). Il signe les comptes de 1410-1411 de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636, f. 120). On peut donc dire qu'il appartient à la maison du duc de Berry en 1411 et probablement jusqu'en 1418 quand il devient résident de la Sainte-Chapelle.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1415-1429*. D'après Regnier, Jean Bonduc alias Fundamenta serait reçu en 1417, plutôt en 1415 d'après les registres de la Sainte-Chapelle. Il est remplacé par Guillaume de Montespedon le 12 septembre 1429 (F-AD 18, 8G 1504, p. 110-110v). Les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges mentionnent que Jean Bonduc est reçu le 25 octobre 1415. En effet, même s'il ne réside pas et donc n'est pas dans les effectifs, on trouve dans les comptes de 1415-1416, dans la rubrique « recepte receu par la main de messieurs de l'argent du tresor », le 25 octobre 1415 les frais de réception de Fundamenta en la prébende de feu maistre Symon Alegret. Par contre il figure dans les comptes 1418-1419 et 1420-1421,

comme chanoine avec des distributions normales (Pilleboue 1990 p. 84 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1640, f. 32, 8G 1641-1642).

Il est présent très souvent au chapitre en 1419, 1420 et 1421. Il est encore présent le 28 avril 1422, le 4 décembre 1424, le 29 novembre 1426 et le 3 novembre 1427. Il est déclaré deffunt le 5 septembre 1429, lorsque son frère Nicolas Bonduc, clerc, est nommé receveur général. On ascence une vigne qu'il tenait à Robert Le Maistre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

Nicolas Bonduc (1429-1440)

Nicolas Bonduc est receveur général de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1429.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1429-1430*. Le 5 septembre 1429, Nicolas Bonduc frère de feu Jehan Bonduc est nommé receveur général de la Sainte-Chapelle pour l'année.
- *Municipalité de Bourges, 1430-1431, 1440*. Le 19 juin 1430, Nicolas Bonduc est receveur de la ville de Bourges. Le 30 janvier 1439, il est dit « clerc de la cour de Bourges, autrefois receveur de la Sainte-Chapelle ». Il promet de payer au chapitre 57 livres pour augmenter la fondation de feu Jehan Bonduc alias fundamenta son frère, pour employer à la construction d'une grande des dîmes des blés (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509). Nicolas Bonduc est élu au gouvernement de la ville de Bourges en 1440 (Thaumas 1689, p. 163).

Pierre [I] Bonet [Paris] (1454-†1465 ?)

Pierre Bonet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1454.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1454-1465 ?*. Pierre Bonet est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris le 11 mars 1454 (n.s.) jusqu'en 1465. Il est remplacé par Robert Mauger (F-AN, LL 630, p. 230, Stein 1912, p. 135).

Pierre [II] Bonet [Bourges] (1595)

Pierre Bonet est sans doute chantre passant de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1595*. Le 14 mars 1595, a este païé a Mr Pierre Bonet chantre 20 solz (F-AD 18, 8G 1660).

Guillaume [Guillermus] Bonin [Bonini] (1446-†1476)

Guillaume Bonin est reçu en 1446 chanoine et enfant de chœur, mais n'appartiendra réellement au chapitre qu'en 1453. On peut supposer qu'il est reçu chanoine très jeune et suit dans les premières années la formation d'enfant de chœur. Il meurt en 1476.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1446-1476*. Le 10 août 1446, Guillaume Bonin, dit « clericus puer chori », fils de Jean Bonin citoyen de Bourges est reçu par lettres royales à la place de feu Etienne de Montmoret, lettres datées du 3 août 1446 à Rasiliati. Il reçoit le surplis et le manteau. Cependant il n'apparaît dans les effectifs de la Sainte-Chapelle et donc dans les distributions que dans les deux premiers termes de l'année 1458-1459, puis normalement dans tous les comptes de 1462 à 1473. En 1472-1473, il y a des distributions exceptionnelles pour « messires les residens en la Sainte-Chapelle aux quelz a esté baillé la somme de 70 sols t. 5 deniers pour distribuer pour l'amour de Dieu le jour de la cene en la maniere acoustumée c'est

assavoir le trésorier 16 sous 3 deniers, chanoines chacun 5 sous 5 deniers dont residens messire Gillebert [Marel] chantre, J. Leotier, G. Bonin, P. Dorsanne, M. Bonis, P. Thoart, G. Du Lyon, J. Laquan, L. Grignon, H. Cœur, P. des Crosses » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648-1654).

Il est présent au chapitre le 13 juillet 1453, en septembre 1453, pour la fête Dieu 1457, le 1^{er} juin 1459, en janvier 1461, le 11 avril 1461 et en août 1461. Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clerics et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 37v, 8G 1510, f. 1).

Pour les années où il est dans les effectifs de la Sainte-Chapelle il est très souvent présent aux réunions de chapitre, d'ailleurs avec Martin Bonin, notamment dans les années 1468-1471. Le 17 mai 1468, Guillaume Bonin, qui a entrepris de construire la maison de sa prébende, est en retard parce qu'il ne comptait y mettre que 100 écus d'or ou environ et neanmoins il ne peut arriver à tout payer. Il demande l'aide du chapitre en échange de quoi il est prêt à laisser la maison au chapitre et ne pas voir l'anniversaire qui lui a été promis et assigné sur cette maison. Le chapitre est d'accord pour payer 1/3 des frais. Le 14 octobre 1469, les registres contiennent la lettre patente suivante du roi donnée à Amboise le 7 mai 1468 : Il paraît que vous avez sans autorisation partagé les maisons appartenant à la chapelle « pour être tenues et possédées deslors en avant » par les chanoines moyennant de petites pensions. Résultat elles osnt en ruines parce que lesdits chanoines ne les réparent pas. On casse le partage. Les maisons seront baillées au profit de la chapelle aux chanoines, chapelains et vicaires et habituez de ladite chapelle, mandement donné aux trésoriers de France, Bailly de Berry, justiciers et lieutenants. Le chapitre décide que toutes les maisons canoniales sauf la trésorerie seront remises entre les mains du chapitre. Elles seront baillées au plus offrant et dernier encherissant. Les présents [Leotier, G. Bonin, M. Bonin, Dorsanne, Thouart] renoncent à leurs maisons sauf H. Cœur et L. Grignon qui y ont déjà renoncé lors de leur réception. Messires Guillaume Du Lyon et Jean Lacquan chanoines « in sacris ordinis minime constitute » sont convoqués et renoncent à leurs maisons. Quant aux maisons que tiennent le chantre, messire Guido Burdelot, messire Pierre de Callemesnil absents, on attendra qu'ils aient résigné pour disposer de leurs maisons. Le 21 octobre 1469, Guillaume Bonis, le prieur Arturus Bastardi et Denis Le Duc, chanoines de l'église du château sont députés par leur chapitre pour montrer les statuts à Maître Bonin vicaire du trésorier demandant à ce qu'il veuille les confirmer. Il ne répond pas. Sont présents J. Ploton et Eloi de Bienne. Le 11 janvier 1471, Guillaume Bonin demande à avoir ses distributions pendant le temps qu'il doit faire résidence personnelle en l'église du château parce que certains veulent « sibirare inpedimentum super prioratum » (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533 et F-BnF n.a.l. 1534, f. 40ca, 65ca). D'après Regnier, il est mort en 1476 et enterré dans l'église de la Sainte-Chapelle (F-AD 18, 8G 1504, p. 73v).

• *Eglise du Château de Bourges, 1469-1471*. Guillaume Bonin est chanoine de l'église du château de Bourges, voir ci-avant.

Martin Bonin (1454-†1491)

Martin Bonin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1459. Il meurt le 21 avril 1491.

Martin Bonin est le fils de Renaud Bonin, d'une grande famille de Bourges les Bonin du Orpoy, conseiller du roi, maître des requêtes des rois Charles VII et Louis XI. Il est probablement né en 1425, licencié en lois. La date de sa mort varie selon les auteurs ; le 21 avril 1481 pour Thaumassière, 1488 pour Regnier, le 21 avril 1491 pour Frédérique Pilleboue et Claire Sibille. Sachant que Martin Bonin est encore présent à une réunion du chapitre le 18 septembre 1487, et qu'il est remplacé par Henry Bellestat en 1488 avec une prise de possession le 16 mai 1489 à la Sainte-Chapelle de Bourges, on peut faire l'hypothèse que Martin Bonin a quitté la Sainte-Chapelle de Bourges pour se consacrer à la cathédrale Saint-Etienne où il sera inhumé (Thaumassière 1689 p. 109, 1038, F-AD 18, 8G 1504, p. 65v-66, Pilleboue PCR et Sibille 1991, p. 540-542).

- *Eglise Saint-Etienne de Bourges, 1454-1491.* Martin Bonin était à la fois chanoine de Saint-Etienne et de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est enterré dans la chapelle de Beaucaire en l'église Saint-Etienne, chapelle dédiée à Saint-Martin (Thaumassière 1689, p. 109, 1038). On fait l'hypothèse qu'il est mort le 21 avril 1491.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1459-1488.* Il figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle à partir de l'année 1462-1463, jusqu'en 1472-1473 où il est chanoine résident avec des distributions normales. Il n'y figure pas en 1458-1459. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648-1654).

Le 1^{er} juin 1459, Martin Bonin licencié en décrets est reçu avec lettres royales à la place de Jean Pernaut qui a résigné dans les mains de l'évêque de Constance, confesseur du roi le 24 mai 1459. Le 23 mars 1461, il est qualifié de vicaire général de Jean de Bar, au spirituel et au temporel. Il visite Saint-Hyppolite. Il est mentionné au chapitre le 11 avril 1461 et en août 1461. En 1461 encore, messire Martinus est chargé d'aller auprès du roi pour obtenir la confirmation des revenus et biens donnés à la Sainte-Chapelle et l'amortissement des nouvelles acquisitions. A Noël 1461, Martin Bonin présente Pierre Babou comme chapelain. Le 2 janvier 1462, il présente Jean Charlemeigne comme clerc ou vicaire. Le 2 août 1463, il soutient un procès contre Gabriel Balsarin au sujet de sa maison canoniale aux frais du chapitre. En 1463 à Saint-Eloi et Saint-Loup, il présente comme clerc [à moins que ce ne soit Guillaume] Leontin Tabert, pour servir jusqu'à Pâques (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 61v).

Le 7 février 1464, Martin Bonin en réunion de chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) exhorte les clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier) à respecter les statuts. Le 9 juin 1464, le chapitre avec de Crosse, Bonis, Dorsenne, Thouart, rassemble les chapelains et clercs pour leur exposer leurs deffauts de vie et de mœurs et dans leur service. Martin Bonin « dulciter excitant » les exhorte de s'abstenir de ces deffauts. En octobre 1464, Martin Bonin, vicaire général est commis pour conférer les benefices a la collation du tresorier. Le 16 juillet 1465, comparaissent Pierre Lambert et Jehan Le Rou alias de Albignaco qui ont dit qu'ils ont été récemment privés des vêtements et distributions par Martin Bonin et supplient d'être remis dans leur état. Bonin leur dit de ne plus avoir de concubine dans leurs foyers et les avertit sous peines d'éloigner ces femmes de leur société et de ne plus parler ni converser avec elles et qu'ils jeunent, se frappent et se cognent... D'abord tout le monde le savait et c'était une honte publique pour la chapelle et ses membres et que c'est pour ça qu'ils avaient été privés de vêtements et de distributions. Ils jurent et on les réintègre jusqu'à la toussaint avec leurs

distributions (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510).

Martin Bonin est présent au chapitre les 13 et 17 mai 1468 et le 14 octobre 1469, quand les registres contiennent la lettre patente suivante du roi donnée à Amboise le 7 mai 1468 : Il paraît que vous avez sans autorisation partagé les maisons appartenant à la chapelle « pour être tenues et possédées deslors en avant » par les chanoines moyennant de petites pensions. Résultat elles sont en ruines parce que lesdits chanoines ne les réparent pas. On casse le partage. Les maisons seront bailées au profit de la chapelle aux chanoines, chapelains et vicaires et habituez de ladite chapelle. Mandement est donné aux trésoriers de France, Bailly de Berry, justiciers et lieutenants. Le chapitre décide que toutes les maisons canoniales sauf la trésorerie seront remises entre les mains du chapitre. Elles seront baillées au plus offrant et dernier encherissant. Les présents [Leotier, G. Bonin, M. Bonin, Dorsanne, Thouart] renoncent à leurs maisons sauf H. Cœur et L. Grignon qui y ont déjà renoncé lors de leur réception. Messires Guillaume Du Lyon et Jean Lacquan chanoines « in sacris ordinis minime constitute » sont convoqués et renoncent à leurs maisons. Quant aux maisons que tiennent le chantre, messire Guido Burdelot, messire Pierre de Callemesnil absents, on attendra qu'ils aient résigné pour disposer de leurs maisons. Le 29 novembre 1468, sont députés par le chapitre Martin Bonin, Jean Guillet et Etienne Pain pour s'informer sur le procès entre le chapitre du Château et celui de la Chapelle et transiger amicalement si possible. Le 18 janvier 1469, le chapitre représenté par Jean Leotier, Pierre Dorsenne, Martin Bonin, Pierre Thouart, prestres chanoines de la Sainte-Chapelle reçoit par procuration Jean Vigier comme trésorier à la place de feu Jean Cheneteau. Le 21 janvier 1469, Martin Bonin, vicaire du trésorier paie les droits du nouveau trésorier. Martin Bonin est aussi présent au chapitre le 24 août 1470 pour la réception comme chanoine de Philippe Devoir à la place de Pierre de Callemesnil. Il est encore présent à la réunion du chapitre du 18 septembre 1487, avec le chantre Gilbert Marel, Guillaume Du Lion, G. de Chaumont, L. Grignon, La Loe... (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533, f. 1ca, 15ca, n.a.l. 1534, f. 30ca, 60ca, F-AD 18, 8G 1511, f. 1).

Jean Bonne (1394-1418)

Jean Bonne est maître de grammaire des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris de 1394 à 1403 et sans doute à ce titre chapelain. Il est chapelain du duc de Bourgogne en 1418.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1394-1403*. Jean Bonne est mentionné en 1394 comme maître de grammaire des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris, dans deux références qui se rapportent sans doute à la même source : [5640] « Sachent tous que je, Jehan Bonne, maistre de grammaire des enfans de la chapelle du roy NS, confesse avoir eu et receu de honorable homme, Godefroy le Fevre, varlet de chambre et appoticaire de MS le duc d'Orliens, la somme de huit livres parisis que le dit seigneur a donné au dis enfans pour leur feste des Saints Innocents prochain venant. De laquelle some de viij livres je me tien à bien païé. L'an mil ccc iiij^{xx} et quatorze le vendredi xvij^e jour de decembre » (Laborde 1853, p. 96 d'après F-BnF, cab généalogique, décembre 1394 et catalogue analytique des archives de m. le baron de Joursanvault, par Joursanvault (baron de.)). Il est encore mentionné en 1397-1398 sans sa qualité de maître de grammaire dans un extrait d'un compte de l'hotel de Jean, duc de Berri du 1^{er} novembre 1397 au dernier avril 1398 : « A Jehan Bonne, maistre des Enfants du Palais de Paris, auquel Monseigneur avoit ordonné estre baillié 6 escuz, qui valent 6 l. 15 s. t., lesquelz il avoit donnez pour une foiz, de grâce espécial, aux diz Enfants.... Pour ce. 6 l. 15 s. t. » (Douët-d'Arcq 1865, p. 298 d'après F-BnF, KK. 253, f. 1.). Dans une étude sur la musique à l'Université de Paris au Moyen-Age, Nan Cooke Carpenter écrit : « And in 1403 the master of the children of the Sainte-Chapelle, Johannes Bonne, magister artium, was enrolled as a student in theology » (Carpenter 1958, p. 119-133).

- *Chapelle ducale de Bourgogne, 1418.* Enfin en 1418, Jean Bonne est chapelain ordinaire du duc de Bourgogne, bien que ne figurant pas dans la liste de la chapelle ducale de 1418, construite par Craig Wright : « Maistre Jehan Bonne, chapelain, et Jehan Fatras, varlet de chambre de Monseigneur le duc de Bourgogne, firent jouer et monstrier en la presence de la royne et de mondit seigneur de Bourgogne, le Mystere de la Résurrection Nostre Seigneur, à la feste de Pasques, darrenierement passée en la ville de Troyes XCCCCXVIII (1418) (Roy 1974 p. 101 et Wright 1989, p. 102, 102n, 210 (doc 169) citant Des Salles 1729, p. 93, d'après F-BnF CB 104, f. 207v).

- *Autres bénéfices.* Jean Bonne est chapelain de Saint-Germain l'Auxerrois de Paris en 1400 (Wright 1989, p. 102 d'après F-AN, LL 393, f. 41).

rdBlaise Bonneau [Bonnereau, Bruneau] (1559-†1599)

Blaise Bonneau est enfant de chœur en 1559, vicaire organiste en 1573, maître des enfants en 1587-1588, chapelain en 1596. Il meurt en 1599, avant novembre.

Blaise Bonneau, reçu enfant de chœur, sans doute en 1559, sous le nom de Blaise Bruneau de Herisson, est envoyé au collège à Paris. Blaise Bonneau est reçu gagiste marelleux en 1573. Vicaire « organiste » fin décembre 1573, Blaise Bonneau est nommé maître des enfants de chœur en 1587. Il laisse sa place à Pierre Lauverjat avant 1590, année à laquelle il reste seulement organiste vicaire de l'église. Il est reçu chapelain en 1596 et meurt avant novembre 1599, délaissant ses fonctions à la Sainte-Chapelle vers la fin juin 1599.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1559-1599.* Le 28 janvier 1559, « messieurs ont receu enffant de cueur Blaise Bruneau filz de Pierre Bruneau et de Gabrielle Querot de la ville de Herisson apres avoir esté certifié de son ingenuité ; Et luy ont baillé les aulbes et dellaissé en la charge et garde du maistre des enffans ; et ordonné que le receveur paiera audit de La Pierre la somme de 44 sous tournois pour les despens faictz pour avoir esté a Herisson pour amener Blaise Bruneau pour estre enffant de cueur et pour la facon de 2 robbes et une paire de soulier ». Le 11 février 1559, « messieurs ont ordonné que le receveur baillera 12 solz a cellui qui menera a Herisson le garson qui estoit venu pour estre enffant de cueur ». Il s'agit de l'un des deux enfants de chœur venant de Herisson, Blaise Bruneau ou Gilbert Maureau. Le 14 mars 1564, « a esté baillé a de Brielle et sa femme les toilles de l'église pour faire 13 aulbes et 13 amys... et une aulne et denye pour faire les goussetz plus 4 aulnes de toille pour faire les chemises du petit Blaise ». Le 23 juin 1564, « sera payé a la femme de Jean de Brielle la somme de 7 livres 11 sols tournois pour des sais et aulbes qu'elle a faicte pour l'église et pour quatre chemises pour Blaise enffant de cueur de l'église ». Le 18 août 1565, « 21 sous a Mothey pour avoir fait rhabiller les soulyers des enffans de cueur et pour une paire de souliers neufz achaptez pour Blaise l'ung desdits enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, 8G 1530, f. 118, 8G 1531, f. 31-31v, 8G 1532, f. 43).

Le 26 avril 1572, est « présenté vicaire vivant et meurant desdits terres et vignes messire Blaise Bonneau et en cas de mort dudit Bonneau... ». Le 14 octobre 1572, « messieurs ont commis monsieur Chevrier pour habiller a neuf Blaise enffant de cueur de seans qu'ilz envoient a Paris pour apprendre a jouer des orgues ». Le 31 octobre 1572, « messieurs ont ordonné que Blaise, enffant de cueur de seans sera mys en penssion en la ville de Paris pour apprendre en l'ars de musique et a jouer des orgues et ce au meilleur marché que l'on pourra et pour ce faire ont commis monsieur le thesaurier lequel ilz pryent de ce faire ». Le 4 novembre 1572, « messieurs ont ordonné que le receveur payera a monsieur Chevrier 57 livres 4 sols 4 deniers pour le rembourser de ce quil a payé au sieur Gilles Hurtault marchand a Bourges a causes de certaines marchandises qui a esté enlevée en l'hostel dudit Hurtault

pour habiller a neuf Blaise Bonnereau enfant de cuer de ceans que l'on a envoy  en la ville de Paris aux escolles pour apprendre a jouer des orgues ». Le 22 novembre 1572, « messieurs ont ordonn  que leur receveur payera et bailhera a Guillaume Ardellay messagier de ceste ville de Bourges la somme de 12 livres tournois pour avoir par luy men  en son coche de ceste ville en la ville de Paris Blaise Bonneau enfant de cuer de seant et pour l'avoir meny despuys ceste dite ville jusques audit Paris suyvant le march  que aucuns de messieurs en avoient fait avec luy ». Le 13 janvier 1573, « sera escript a monseigneur le thesaurier quil bailhe une aule a Blaise enfant de cuer de seant et aultres choses qui luy seront necessaires ». Le 14 mars 1573, « messieurs ont ordonn  quil sera escript a monseigneur le thesaurier de bailler et fornir a Blaise enfant de cuer de present estant a Paris ung chapeau, ung hault de chaulsse et aultres menues besongnes qui luy seront necessaires qui luy seront rembourser par le chapitre » (Pilleboue PCR d'apr s F-AD 18, 8G 1611, 8G 1536).

Le 1^{er} ao t 1573, « messieurs ont conclud quil sera escript a monsieur le tresorier de renvoyer Blaise enfant de cuer de ceans a la fin du present moys d'aoust ». Le 25 ao t 1573, « messieurs ont pri  monsieur Dumayne se charger et prandre en pention en son hostel Blaise... nagueres enfant de cuer de seant ; et que pour sadite pention le chapitre luy payera pour chacun an la somme de 60 livres tournois et deux petitz pains de chapitre par chacun jour ; ce qui a est  accord  et accept  par ledit sieur Dumayne que a promils moyenant lesdits... susdits a luy promis ledit Blaise tenus en sondit hostel ». Le 29 ao t 1573, « messieurs ont ordonn  quil sera bailh  a Blaise Bonneau la somme de 60 livres tournois et 2 petitz pains par jour de pention et ce tant quil plaira pour servir a l'eglise et a la marrellerye selon ce qui luy sera command  ». Le 29 ao t 1573, messieurs ont « ordonn  que le receveur payera a monsieur Mareschal la somme de 10 sous pour la nourriture de Blaise enfant de cuer de seans que ledit Mareschal a nourry trois jours ». Le 5 septembre 1573, « messieurs ont commis pour veoir et arrester les parties de monsieur de La Roche leur procureur, celles de Blaise enfant de cuer, Dumaine, Le Roy et David ». Le 12 septembre 1573, messieurs ont « commis monsieur Dumayne pour habiller Blaise [Bonneau] et Johannes [Charles Johannet] effans de cuer de seant de chacun une robbe noyres ung says une paire de chaulsses chacun deux supliz et ung bonnet noir ». Le 29 septembre 1573, messieurs « ont nomm  pour vicaire vivant et morant Blaise Bonneau vicaire de seant aux venerables de Saint-Ursin pour les vignes de Vasselay qui et au chapitre de seant qui sont en censif ... desdits honorables : et ont pass  vicaryat audit Bonneau en la presence de Paillasson. Le 13 octobre 1573, « sera allou  au receveur 45 livres tournois 3 sous quil a payez et desbourcez par le menu et ordonn  de chapitre pour l'entretien de Blaise et Johannet nagueres effans de cuer ». Le 20 octobre 1573, « messieurs ayant veu la requeste par escript present e par Blaise Bonneau sorty enfant de cuer de seant puys nagueres et estant a present au gaigne du chappitre de 60 livres tournois pour chacun an et son pain tendant affin de luy estre bailh  quelque argent pour son entretenement pour ce que ses gaiges sont entierement employez a sa pention a cause de la chere ann e ont apres avoir icelle myse en deliberation conclud que quant ledit Bonneau sera en necessit  de quelquechose pour son entretenement il luy sera baill  par le chapitre quoy que ce soyt par l'ung de messieurs... qui seront commis quant ad ce ». Le 1^{er} d cembre 1573, sera pay  « au receveur... 40 sous pour une paire de panthoufles et une paire de souillyers pour Blaise Bonneau ». Le 5 d cembre 1573, « monsieur David a present  Blaise Bonneau pour son vicaire au lieu de maistre Vincent de Monthonvillier ». Il est renvoy  a Dumerlier. Le 5 janvier 1574, Dumerlyer a fait son rapport sur Blaise Bonneau nagueres enfant de cuer : il l'a « enquis et interrog  en presence de messire Jaques Rossillon et Jehan Regnault chapelains lequel il a trouv  capable et suffisant pour tenir ladite place tant en voye, lecture, champ et deschamp ». Il pr te serment. Il sera « receu a la charge de jouer des orgues toutesfoys et quante quil luy sera command  ». Le 14 f vrier 1574, « sera contrainct Blaise Bonneau vicaire de seans d'aller chacun jour une heure dicelluy en l'hostel

du maistre des enffans pour apprendre aux enffans de cueur ou a l'ung d'eulx a jouer de l'espynette et manycordion d'aultant que ce quil en scayt sa esté par le moien de messieurs qui luy ont fait apprendre aux despens du chappitre ». Le 24 août 1574, « messieurs ont nommé pour vicaire vivant et morant a [?] seigneur de Savigny, messire Blaise Bonneau vicaire de seans ». Le 9 novembre 1574, Ymbert Gueret et Blaise Bonneau reçoivent leurs distributions de blé. Le 16 février 1577, « la maison neuve sera baillée a un des vicaires de ceans a Foydeau en dellaisant la chambriere et femme quil a de present ou aultre a faulte de ce faire a Blayse Bonneau ». Le 26 février 1577, « apres que messire Jean Foydeau a déclaré ne voullay prendre en adcense la maison neuve aux conditions portées par certaine ordonnance de chapitre, [messieurs] ont accordé ladite maison a Blaise Bonneau vicaire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537-1539).

Le 24 octobre 1579, « sera alloué a leur receveur general la somme d'ung escu et 2 testons qui ont esté baillez a messire Blaise, pour aller a Vierzon querir ung organiste affin de veoir visiter les orgues de l'église de seans reffaictes par ung nommé de La Grange et ce tant pour la despense de luy et de son cheval que pour le louaige d'icelluy ». Le 14 novembre 1579, « sera païé a messire Blaise Bonneau 3 ecus pour avoir logé maistre Laurent de La Grange durant que il y estoit tenu le loger besongnant a leurs orgues ». Le 8 février 1580, « messieurs ont fait marché a maistre Blaise Bonneau organiste pour monstrier a jouer de l'espynette a deux enffans de cueur de sceans au pris d'ung escu deux tiers par chescung moys, laquelle somme de ung escu deulx tiers sera payable par leur receveur general audit Bonneau de moys en moys et commencera le premier payement le quinziesme de mars prochain d'aultant que ledit Bonneau a commencé a monstrier ausditz enffans le quinziesme du present mois ». Le 5 mars 1581, messieurs ont « comis monsieur Chevrier pour accorder avec maistre Thoussaintz Rahel pour raison des victres de voyries qu'il Rahel a fait faire a ses despens en la maison de la maistrise. [Idem], il fera faire des serrures et gonds es portes de ladite maistrise ». L'échange de maison entre Rahel et Thailon sera communiqué au conseil. Blaise Bonneau et Foucault sont sur les rangs pour la maison. Le 6 mai 1581, sera alloué « au receveur 5 ecus sol quil a baillez a messire Blaise Bonneau pour aller a Tours recouvrer ung maistre des enffans ». Le 18 novembre 1581, messire Blaise Bonneau est mentionné. Le 19 mai 1582, « messieurs ont accordé a messire Blayse Bonneau vicaire organiste de ceans la maison que tenoit de chapitre messire Jehan Foydeau ». Le 25 mai 1582, sera donnée « a Charles Johannet la maison de Blaise Bonneau organiste de l'église ». Le 2 avril 1583, Blaise Bonneau obtient son gage pour 15 jours (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1541-1542, 8G 1543, f. 34v, 77v, 78, 142v).

Le 5 novembre 1585, Blayse Bonneau veut la maison de feu messire Nicolle Rebours. Le 18 août 1587, « messieurs ont pryé maistre Blayse Bonneau de se charger des enffens de cueur de sceans pour les instruyre en l'art de musicque nourryr et hospitaller comme maistres ont acoustumés faire ; ce qu'il a accepté au pris charges et conditions portées et declairées par les baulx de ladite maistrise qu'il a dict bien savoir et de luy payer pour une foys 20 ecus a cause de la cherté du temps qui est et peult estre en l'année presente ; messieurs ont conclud que bail en sera fait et passé audit Bonneau auquel il sera advencé 1 mois de la pention de ladite maistrise ». Le 29 août 1587, « messieurs ont conclud que outre le pris qui sera porté et declairé par le bailh de la maistrise qu'ilz entendent et veullent faire a maistre Blayse Bonneau, luy serra payé et bailhé par leur receveur par chacun an de moys en moys par esgalle pourtion la somme de 20 ecus sol et ce pour tant de temps que ledit Bonneau aura et tiendra ladite maistrise ; [messieurs] ont aussi conclud que le pain de chappitre dudit Bonneau qui luy appartient a cause de sa vicairye sera commué en bled qui luy sera payé en pareille quantité que l'on payoit a maistre Thoussaintz Rahel l'hors qu'il estoit maistre desdits enffens aussi pour tant de temps qu'il sera maistre ; et en consideration du cher temps de la

presente année ont ordonné qu'il sera bailhé pour ceste foys seulement audit Bonneau 1 quarteron de fagoz ou la somme de 6 ecus pour iceulx achaptez ». Le 1^{er} septembre 1587, « messieurs ont... faict bailh de leur maistrise a maistre Blaise Bonneau pour le temps pris charges conditions et modiffications portées par icelluy passé par Paillason notaire royal au jourd'huy ». Le 19 septembre 1587, « messieurs ont mis es mains du maistre des enffens ung livre de messes couvert de vert en musique et ung livre de motetz imprimez [et chansons] aussy en musique » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Blaise Bonneau reçoit ses distributions comme vicaire pour l'année 1587-1588. Dans ce même compte, on peut lire : « a maistres Guillaume Fornier, Blaise Bonneau et Guillaume Le Blanc pour la pention des enffans de cœur a esté payé 100 ecus sol pour l'année du present compte [soit] 300 livres tournois ». De plus, Blaise Bonneau est payé « 12 livres tournois 10 sols pour ayder a nourrir lesdits enffans a cause de la cherté du temps » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1658).

En 1590-1591, le maître de musique est Pierre Lauverjat ancien maître de grammaire. Blaise Bonneau a dû laisser sa place de maître de musique des enfants entre 1588 et 1590. Blaise Bonneau n'est plus qu'organiste de l'église et est en tête des vicaires pour les distributions de cette année. « A este paye a maistre Blaise Bonneau organiste pour avoir monstre a jouer de lespinette à Pezard nagerres enfants de cueur la somme de sept escus (21 livres)... a raison de ung escu par moys ». Il est toujours vicaire en 1594-1595 et « à présent maistre de l'œuvre ». Il reçoit encore ses distributions comme vicaire les deux termes de Saint-Michel et Noël 1595-1596. Ces deux années, Blaise Bonneau organiste est payé 24 livres pour avoir monstre a jouer de l'espinette a deux enfans de cueur de l'eglise. Il est promu chapelain et touche ses distributions de chapelain les deux premiers termes de 1596. Il reçoit des distributions normales de chapelains en 1598-1599. Par ordonnance du 8 mai 1598, est « alloué au receveur la somme de six ecus donnés a Blaise Bonneau organiste pour luy subvenir a sa malladye [et] ledict Bonneau pour se a faict obligation au chappitre ». Blaise Bonneau disparaît ensuite des comptes de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt sans doute à la fin du terme de Saint-Jean 1599. Le chapitre donne 4 livres 9 solz « a la soeur de deffunct Maistre Blaise Bonneau par ordonnance du 17 novembre 1599 » (F-AD 18, 8G 1659-1663).

Nicole Bonneil (1385)

Nicole Bonneil est peut-être chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1385.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385*. Nicole Bonneil est cité en 1385 dans le compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle, comme ayant participé aux messes basses chantées pour ledict defunct (Brenet 1910 p. 22 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43). Nous ferons l'hypothèse qu'il est chapelain.

Guillaume Bonnet [Brunel] (1587-†1641)

Guillaume Bonnet est enfant de chœur en 1587, vicaire en 1598, puis chapelain en 1614 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587-1641*. Le 7 février 1587, « messieurs ont retenu pour enffant de cueur Guillaume Brunel filz du deffunct Claude Brunel vivant marchand bouchyer en ceste ville et de Françoyse Turfin a la charge de l'habiller d'une robe de drapt rouge entrant en la maistrise et quatre chemyse ». Le 17 février, « messieurs ont commis monsieur de Buxerolles pour faire le concordat avec monsieur Perchyer pour l'enffant de cueur [Bonnet ?] quil a presenté suyvant la proposition faite en chapitre (Pilleboue PCR d'après F-

AD 18, 8G 1544). Il est probable qu'il s'agisse de Guillaume Bonnet présent dans les comptes de la Sainte-Chapelle à partir de 1595-1596, où il est qualifié de naguerrès enfant de chœur mis au collège.

En 1595-1596, Pierre Lauverjat, maistre de musique est payé cinquante livres pour la pension de Michel Cachouet et Guillaume Bonnet. En 1598-1599, il est à nouveau mentionné avec François Bourgoing comme vicaire de l'église. Il est mentionné comme vicaire dans tous les comptes de 1598-1599 à 1614-1615. Il est promu chapelain au terme de Saint Jean 1614. Il est ensuite mentionné comme chapelain de l'année 1615-1616 à 1639-1640. Il figure encore sur la liste des chapelains de la Sainte-Chapelle jusqu'en octobre 1641, dans le compte de 1641-1642. Il disparaît des comptes suivants conservés. Il est nommé G Bonnet dans la distribution de froment de 1602. Dans le compte de l'année 1598-1599 il a des distributions normales pour les trois premiers quartiers et moyennes pour le quartier de Saint-Jean 1599. En 1599-1600, « par ordonnance du tresorier du 4 juillet ont esté paye a Loys Going, Lauverjat, Cachouette, Musnier, Luillier, Bourgoing et Bonnet [Bonnier ?] treize livres six solz 9 deniers ». En 1602-1603, il reçoit un don de 3 livres. En 1604-1605, il reçoit cette fois un don de 6 livres. En 1622-1623, il reçoit 6 livres 8 solz pour avoir esté aux dismes de bledz de Saint Privé. En 1639-1640, il est maître de l'œuvre et payé 20 livres pour cela. Dans la liste des chapelains pour leurs distributions de 1641-1642, il est écrit pour le deuxième terme, celui de Noël 1641 que Guillaume Bonnet est « deceddé le 15 octobre 1641 ». De plus Simon Jausson le remplace comme maître de l'œuvre : « a Maistres Guillaume Bonnet et Simon Jausson a esté paye 20 livres tournois pour une année de gages de la charge de maistre de l'œuvre comme il paroist par les acquitz dudict Jausson et de maistre Dumayne comme heritier dudict feu Bonnet » (F-AD 18, 8G 1661-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 100v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682-1685).

Foucault [Foucaud, Foucauld] de Bonneval (1500-†1540)

Foucault de Bonneval est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1500.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1500-1514*. Dongois écrit : « Foucault de Bonneval receu le 9 décembre 1500 [chanoine de la 9^e chanoinie] au lieu de Jean Vachereau a possédé sa chanoinie jusques en 1514 ». Il est remplacé en 1514 par Guillaume Cornet (F-AN, LL 630, p. 242, Stein 1912, p. 135). Il fait ensuite une carrière ecclésiastique d'évêque.
- *Evêché de Soissons, 1519-1528*. Foucault de Bonneval est évêque de Soissons (wiki/Liste_des_évêques_de_Soissons).
- *Evêché de Bazas, 1528-1532*. Foucault de Bonneval est évêque de Bazas (wiki/Liste_des_évêques_de_Bazas).
- *Evêché de Périgueux, 1532-1540*. Foucault de Bonneval, nommé évêque de Périgueux en 1532, meurt en 1540 (wiki/Liste_des_évêques_de_Périgueux).

Jean Bonnevyn alias Beusseron (1511-†1542)

Jean Bonnevyn est cleric haute contre en 1511 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il sert dans la Chapelle pontificale à partir de 1514. Jean Bonnevyn alias Beusseron est compositeur avec des œuvres conservées.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1511*. Son acte de réception comme cleric de la Sainte-Chapelle de

Paris, le 11 février 1511, indique qu'il était natif de Chenou (F-dép. Seine-et-Marne) et chantait haute-contre (« Jehan Bonnevin, musicien ayant voix de haute contre, natif de Chenou en Beauce » ; Brenet 1910, p. 61, n. 2, d'après F-AN, LL 623, f. 98v).

- *Chapelle pontificale, 1514-1542.* Devenu membre de la chapelle pontificale en 1514, il fut pendant près de trente ans un des plus fameux chanteurs des papes, encore cité avec les meilleurs chantres de Léon X par Cosimo Bartoli en 1567 : « si seulement vous aviez entendu Carpentras, Consiglio, Bidon, Biaseron [i.e. Beausseron] » (Bartoli RA, f. 36-37, cité par Pirro 1935, p. 15-16). Dans un motu proprio de la fin juin 1514, il est mentionné avec Georges Le Vasseur comme chantre et chapelain de la chapelle de Léon X. Un document du 15 février 1517 précise qu'il était alors clerc du diocèse de Chartres et notaire apostolique (« *clerico Carnotensis diocesis notario* »).

- *Bénéfices.* Sa carrière romaine lui permis d'accumuler de nombreux bénéfices : il obtint successivement, le 19 juillet 1516, le rectorat de l'église de Vouillé (dioc. Poitiers ; F-dép. Vienne) ; le 31 juillet 1516, un canonicat avec prébende à Saint-Géry de Cambrai (Frey 1955, p. 71) ; en 1517, le prieuré Notre-Dame « Dallouhe », i.e. d'Alloue (dioc. Poitiers ; F-dép. Charente) ; le 26 septembre 1518, le rectorat de l'église « de Carampis » (dioc. Noyon ; à identifier) et le prieuré de Sainte-Geneviève (dioc. Soissons ; à identifier) ; le 8 octobre 1520, le rectorat de l'église paroissiale de Saint-Martin de Tours ; le 1 juillet 1521, un canonicat de la cathédrale de Bourges (Frey 1955, p. 179-180 ; Frey 1956, p. 415) ; enfin, le 29 novembre 1539, il reçut l'aumônerie Sainte-Marie de Vorselar (dioc. Cambrai ; i.e. Vosselaar, B-prov. Anvers ; Haberl 1887, p. 268 [Bst. III, p. 80] ; Celani 1907, p. 93). En janvier 1535, il était devenu chantre de la chapelle privée du Pape Paul III (Haberl 1887, p. 265 [Bst. III, p. 77]). Sa signature apparaît dans deux listes de quittances des officiers de la chapelle du pape, une de décembre 1526 et l'autre datable avant le sac de Rome, qui documente aussi son salaire de 8 ducats (I-BAV, Cappella Sistina 681, reproduit dans Sherr 1976). Sur tout ceci, voir aussi <http://sophia.smith.edu/~rsherr/bonnevin.htm>

- *Décès.* Il meurt subitement le 22 mai 1542 et est enterré le lendemain. Ses obsèques sont célébrées le 5 juin en l'église Saint-Louis-des-Français (Haberl 1887, p. 269 [Bst. III, p. 81] ; Casimiri 1932, p. 262 ; NG2. PCB).

- *Œuvres.* Deux messes, un Credo et cinq motets de sa composition sont conservés, principalement dans des manuscrits musicaux de la Bibliothèque Vaticane. Ils sont publiés dans CMM 95, I, p. 40-120.

Robert Bonsens [Bonhomme, Bonisensus] (1338-†1346 ?)

Robert Bonsens est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1338.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1338-1346.* Robert Bonsens est reçu chanoine d'après Henri Stein en 1338 et probablement remplacé en 1346, par Jean de La Fontaine. Dongois ne signale que sa mention en septembre dans l'obituaire de la Sainte-Chapelle (F-AN, LL 630, p. 259, Stein 1912, p. 135).

Blanchet de Bordelles (1526-†1550)

Blanchet de Bordelles est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris de 1526 jusqu'à sa mort le 15 mars 1550.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1526-1550.* Blanchet de Bordelles est d'abord reçu chapelain à l'essai le 20 juillet 1526, puis chapelain ordinaire jusqu'à sa mort le 15 mars 1550. (Brenet

1910 p. 83, 98 d'après F-AN, LL 625, f. 47v et F-BnF, ms. lat. 17741, f. 50v).

Colin Bordin (1418)

Colin Bordin est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. Colin Bordin est cité comme clerc en août 1418 dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 352).

Pierre Bore (1384-†1426 ?)

Pierre Bore est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle en 1384

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1384-1426*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Pierre Boré est titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis (F-AN, LL 630, p. 313).

P. Bosquan (1490)

P. Bosquan est probablement chapelain gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1490.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1490*. Le 13 mars 1490, Messieurs ordonnent « en la faveur du service divin, que maîtres P. Bosquan et Maturin Dubuysson, tenoristes, auront à chacun quartier chacun 25 solz tournois outre le vivre et distributions, pourveu qu'ils continuent et facent leur devoir audit service divin » (Brenet 1910, p. 41, d'après F-AN, LL 622, f. 13v). On peut supposer que maître Bosquan est aux gages de chapelain comme peut l'être Mathurin Dubuysson.

Gilles Bouard (1624-1626)

Gilles Bouard est receveur général de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1624.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1624-1626*. Gille Bouard est le receveur général pour son deuxième compte celui de 1625-1626. Il n'appartient pas au collège de la Sainte-Chapelle de Bourges (F-AD 18, 8G 1682).

Jean de Boubers (1543-†1566)

Jean de Boubers est clerc en 1543, chapelain en 1558. Il meurt le 6 janvier 1566.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1543-1566*. Jehan de Boubers est cité pour la première fois, comme clerc, le 10 janvier 1543 pour une attribution de chambre. Il avait été sans doute reçu clerc en janvier 1543. Il est mentionné comme chapelain ordinaire pour une attribution de chambre le 29 janvier 1558. Les 21 mars 1562 et 12 septembre 1563, il est destinataire des ordonnances sur la gestion des absences. Jehan de Boubers meurt le 6 janvier 1566 (Brenet 1910 p. 91, 101, 105, 108, d'après F-AN, LL 626, f. 46, 112, 141, 158 et F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51v).

Hector Boucher dit L'Enfant (1519-1533)

Hector Boucher, sans doute compositeur, est clerc haute contre en 1519 de la Sainte-Chapelle

de Paris avant de servir à la Chapelle Royale en 1525.

Cette biographie est largement empruntée à Christelle Cazaux (Cazaux 2002 p. 346). Hector Boucher est chantre haute-contre et compositeur.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1519-1522*. Hector Boucher est cité comme clerc le 21 décembre 1519, au sujet d'une absence de deux semaines lesquelles, puis à nouveau pour une distribution de sel le 15 février 1522 (Brenet 1910 p. 72, 76 d'après F-AN, LL 624, f. 7 et 40v).

- *Chapelle Royale de la cour de France (François I^{er}), 1525 ?-1533*. Toutes les références sont prises ici dans (Cazaux 2002 p. 346). Hector Boucher entre probablement peu après son départ de la Sainte-Chapelle au service de François I^{er}, dont il était certainement l'un des chantres lorsqu'il résigne, le 17 février 1525, une chapellenie de l'église Saint-Étienne de Troyes (Robertet 1888 n° 283) dont tous les bénéfices étaient à la collation du roi (Brobeck 1995 p. 591). A la même époque, vers 1525-1530, Jean Du Four lui dédie une épître qui se trouve à la suite d'un manuscrit des Chroniques de France en vers de Guillaume Créatin et qui cite quelques musiciens de la cour, dont les noms se retrouvent dans le compte de 1533 (F-BnF ms. F 17276, f. 95). Cette pièce a vraisemblablement été copiée avant la reliure du manuscrit, datée de septembre 1530 (Brobeck 1995 p. 588, note 29.). Dans la dédicace, Hector Boucher est qualifié de « chantre du roy nostre sire François premier de ce nom, aussy chantre et chanoine de Nostre Dame de Meheun ». En 1533, il figure parmi les hautes-contre de la Chapelle de musique avec 360 livres tournois de gages annuels (Cazaux 2002 p. 311 d'après F-BnF, ms. fr. 10389, f. 8).

- *Autres bénéfices*. Hector Boucher résigne sa chapellenie de Saint-Etienne de Troyes le 17 février 1525. Vers 1530, il est chanoine de l'église Notre-Dame de Mehun sur Yèvre. (voir ci-avant). Sa présence à Notre-Dame de Mehun-sur-Yèvre est confirmée par une copie des lettres lui octroyant le doyenné de cette église, que l'on trouve dans un formulaire de rédaction des provisions de charges, mais dont la date a été coupée. Vers 1530 encore, Hector Boucher est mentionné comme chanoine de la Sainte-Chapelle du Vivier. Ces deux derniers bénéfices peuvent être trouvés dans le même document de la BnF (Cazaux 2002 p. 346 d'après F-BnF, Dupuy 273, f. 305v à 306v, acte 34 et f. 306v à 307v, acte 35).

- *Œuvres*. D'après Christelle Cazeaux, les compositions de Hector Boucher ne sont pas nombreuses. On peut lui attribuer un motet *Inpace*, contenu, sous le nom de Lenfant, dans le recueil de Passions imprimé par Attaignant en 1534. Fétis a proposé de l'assimiler à l'« Infantis » ayant composé une pièce éditée par Petrucci en 1503. Cette hypothèse a néanmoins été remise en cause (Brobeck 1995, p. 592), non seulement en raison de la distance chronologique qui sépare l'édition vénitienne des recueils parisiens, mais également parce qu'un surnom comme l'Enfant devait être assez répandu parmi les jeunes chanteurs sortant des maîtrises (Fétis BUM2 p. 282).

Jean Boucher (1437-†1461 ?)

Jean Boucher est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1437.

Sainte-Chapelle de Paris, 1437-1460. Dongois écrit : « Jean Boucher fut receu chanoine [de la 5^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle en 1437 le 29 novembre apres Guillepou. Il y a eu un Jean Boucher chantre et chanoine de l'église de Chartres... ». Il est probablement remplacé en 1461 par Jean Potuel (F-AN, LL 630, p. 173, Stein 1912 p. 134).

Pierre Boucher [Bouchey, Bouchier] (1440-†1482)

Pierre Bouchey est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1440 et éventuellement chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris décédé en 1482.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1440.* Pierre Bouchier apparaît au terme de Pâques 1440 avec des distributions normales. Il a disparu aux comptes suivants en 1444-1445 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1643-1644).
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1482.* Pierre Bouchey est mentionné comme chapelain perpétuel, possédant « la chapelle de Culant fondée au grand autel de la basse chapelle » jusqu'à sa mort en mars ou avril 1482. Il est remplacé par Messire Marc Caster chapelain et ténoriste (Brenet 1910 p. 38, d'après F-AN, LL 621, f. 107-107v).

Jean Bouciquault (1440-1450)

Jean Bouciquault est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1440.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1440-1450.* Jehan Bouciquault figure comme clerc dans les comptes de la Sainte-Chapelle de 1440, 1444, 1448 et 1450. En 1440, il est l'un des « diz chapellains et clerks qui ont fait ledit divine service à la Sainte-Chapelle de Paris. [...] a chacun d'eulx par an 20 livres 16 sols parisis valant 7 livres 4 sols parisis » et pour 1444 « pour avoir fait leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de mesdits sieurs comme par suplication appert, fut donné 32 sols parisis » (Brenet 1910, p. 29, 32, d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 13v, 140, 271v, 272, 328v)

Martin Boudault (1577-1579)

Martin Boudault est clerc à l'essai de la Sainte-Chapelle de Paris en 1577 et vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1578.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1577-1578.* Martin Boudault, clerc, originaire du diocèse de Beauvais, est reçu à l'essai le 9 février 1577. Le 7 août 1577, il y a une plainte contre Martin Boudault ; les chanoines lui ordonnent de « se rendre prisonnier aux prisons de ladite Sainte Chappelle pour y demorer tant qu'il plaira à monsieur le grand vicaire [du trésorier] ». Le 6 août 1578, il rentre en service. (Brenet 1910 p. 129, 130, d'après F-AN, LL 599, f. 166-166v, f. 174, 192).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1579.* Le 21 février 1579, « monsieur le tresorier a presenté pour vicaire François Guython plus antian enfant de cueur de sceans pour la tenir et exercer comme faisoit messire Martin Boudault dernier possesseur d'icelle vaccant par sa desmyse quoyque et soict par son absence ». Il est renvoyé au chantre. Le 25 février 1581, « le tresorier qui cydavant avoit nomé en la place de vicaire François Guython enfant de cueur au lieu de messire Martin Boudot vaccant par sa demysson, ayant sceu les [rayé : la mauvaise vye] et insolence que fait ordinairement ledit Guython au cueur de ladite eglise ayant gecté son aulbe par terre et fuy hors dudit cueur... a revoqué et revoque sadite presentation ; et au lieu dudit Guython qui n'a encores esté receu a nomé et nome au chappitre messire Michel Cartyer du pays Chartrin supplye le recevoir en ladite place ». Il est renvoyé au chantre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540, 8G 1542).

Gilbert Boudet [Goudet] (1563)

Gilbert Boudet est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1563.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563*. Le 11 mai 1563, messieurs ont « ordonné que messire Gilbert Boudet sera païé par le receveur general de la somme de 60 sous tournois pour ses gaiges jusques au jour [?] et feste Saint-Michel dernier passé tant seulement » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 10).

Jean Boudin (†1608)

Jean Boudin est sonneur de la Sainte-Chapelle de Paris décédé fin juillet 1608.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1608*. Jehan Boudin est mentionné comme sonneur de la Sainte-Chapelle, mort fin juillet 1608. Par acte du 21 juillet 1608, il avait fait fondation d'un salut avec cloches, orgues et musique. Cette fondation est acceptée le 1^{er} août 1608 (Brenet 1910 p. 156 d'après F-AN, LL 601, f. 73 et Bibl. Maz., ms 3339, f. 24v et 37).

Son obit est célébré le 20 mai et le 14 août : « *Die Sancto penthecostes circiter Horam septimam serotinam pro salute dicti fundatoris ad pulsum campanarum omnibus sancte capelle more solito, duo cleri hebdomadarii cum capis incipient hymnum. Veni creator spiritus, quem indicate partim organa partim chorus pro sequentur, in cuius fine dicent versum. Repleti sunt omnes spiritussancto. sacerdos vero hebdomadarius cum capa orationem. Deus qui Hodierna die, post ea incipient choris. Tractum. Domine non secundum. postea dicent versum. [gratté : preci-]pue. Ostende nobis domine misericordiam tuam : sacerdos vero orationem Deus qui proprium postremo dicitur. De profundis. Musice cum tribus collectis scilicet. Deus qui inter apostolicos, deus venie Largitor et fidelium. Distribuentur Domino Thesaurario viginti solidi cuilibet dominorum Canonorum decem solidi. domino cantori quinque sol. hebdoma. officienti iii s. duobus choris. iii s. singulis capellanis perpetuis et ordinariis quinque soli. clericos [???] singulis iiii soli. pueris chori et eorum magistro, x. sol. Organiste quatuor soli. Flatori duo so. [vagues] distributo. iiii. s. et hostiarino [Quelle fonction à la Sainte-Chapelle ?] iiii s. distribuentur inter eos qui presentes fuerint. Pro permissorum fundatione et pro alia eadem singuli fundatione die sancte assumptionis beate marie dictus magister Joannes boudin donavit manualiter et realiter tradidet dominis Thesaurario et canonicis noningentas libras turonenses in perpetuos redditus convertendas tu patet fusius per literis coram parquo et cothereau Notariis Regis inde confectas die vigesima prima Iulii millesimo sexcentesimo octavo DATE 1608 » (F-Pm, ms. 3339).*

Mathurin Bouhier (1512)

Mathurin Bouhier est sans qualité à la Sainte-Chapelle de Paris en 1512.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1512*. Mathurin Bouhier est mentionné comme procureur de maître Dreux Prieur, signataire de la copie, datée du 17 janvier 1512, du procès verbal de la visite du Trésorier Robert Coquebourne auprès des enfants de la Sainte-Chapelle fait le 3 novembre 1508. Cette copie est faite dans le cadre des procès engagés contre la Sainte-Chapelle par Dreux Prieur (Brenet 1910, p. 52, d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis.).

Pierre Boulangier [Boulenger] (1547-†1548)

Pierre Boulangier est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1547. Il meurt le 28 juin 1548.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1547-1548*. Pierre Boulangier est cité comme chapelain les 6 et 10 août 1547 pour une répartition de chambre et le 28 juin 1548 pour son décès : « L'an 1548, la veille St Pierre et St Paul [28 juin] maistre Pierre Boulenger, chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle trespassa environ 4 heures du matin. Dieu lui face pardon à l'ame. Amen » (Brenet 1910, p. 94, 97, d'après F-AN, LL 626, f. 91 et F-BnF, ms. lat. 17741, f. 50v).

Pierre Boulart [Bouillart] (1510-1513)

Pierre Boulart est gagiste teneur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1513*. Pierre Boulart « teneur », est reçu aux gages de clerc le 23 novembre 1510. Il est cité pour une attribution de chambre le 15 décembre 1512 et renvoyé le 5 mars 1513 (n. st.) : messieurs « ont donné congé à Pierre Bouillart, ayant voix de teneur, et délibéré et conclud qu'il n'auroit plus les gaiges de ladite eglise, pour plusieurs faultes par luy faictes et aussi pour ce qu'il ne venoit point au service après ce que par plusieurs fois de ce faire a esté admonesté et aussi pour ce qu'il a bien mauvaise voix et n'est pas propre pour servir en icelle Sainte Chappelle ». Le 9 mars suivant sa chambre est réattribuée (Brenet 1910, p. 57, 62, 63, d'après F-AN, LL 623, f. 75v, 112v, 116v et 117).

Gilles Boulenger (1496-1511)

Gilles Boulenger est chapelain tenoriste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1509.

- Un Gille Boullenghier est nommé procureur de Josquin Lebloitte dit Desprez à propos de son héritage à Condé le 23 mars 1483, avec d'autres membres de sa famille (« Gille et Germain Boullengier... Haguinot Boullengier »)

- *Cathédrale de Cambrai, 1496-1502 et 1504-1509*. D'après Planchart (Plachart PCR), Gilles Boulengier est chantre tenoriste et petit vicaire de la cathédrale de Cambrai du 14 mai 1496 au 27 mai 1502 [LAN, 4G 7472 (1495-96), 9v; CBM 1064, 377v]. Il est à nouveau reçu petit vicaire en avril 1504 [CBM 1064, 497v] (check the end). Il prend les ordres en 1499 et dit sa première messe le 14 avril [CBM 1064, 169v]. C'est un homme querelleur impliqué dans de nombreux combats. Il est sévèrement blessé dans l'un d'eux [CBM 1064, 99v]; Il est réprimandé pour la qualité de son travail et est rétrogradé un temps à mi traitement [CBM 1064, f. 251, f. 254]. Le 15 octobre 1501, il est nommé à la chapellenie de l'autel de Notre Dame de la Poudre à la mort de Pierre Hochart [CBM 1064, 340].

D'après Pirro, il est accusé de blasphème le 18 janvier 1499 (Pirro 1926, p. 194). Il est qualifié le 3 décembre 1498 de ténoriste et le 21 septembre 1500, il est listé pour des gages journaliers à 2s : Petr. Daix, Egid. Boulengier, Paul Collepin, Jo. Charlet et Gomarum, et Hotinetum le Clerc (PirroBN-Acta 1064, 134 et 282). Il est licencié le 24 février 1509 pour une raison inconnue (Cambrai BM, ms. 1066, f. 41).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1509-1511*. Gilles Boulenger « ayant voix de teneur » est reçu aux gages de chapelain le 10 mars 1509. Il est cité pour une distribution de sel le 24 octobre 1509. Le 2 janvier 1510, il est dans la liste des chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par Charles V. Le 11 avril 1511, Gilles Boulenger est renvoyé « pour ce qu'il n'a pas bonne voix et ne peult faire le service en ladite Sainte Chappelle ». Le 31 mai 1511, Gilles Boulenger, « qui a esté mis hors pour les raisons et causes cy devant alléguées et pour

plusieurs autres causes et raisons », reçoit une gratification, mais les chanoines refusent définitivement de le réengager le 9 juillet 1511 (Brenet 1910, p. 50, 56, 58 d'après F-AN, LL 623, f. 55, 58-58v, f. 61v, 82-82v, f. 85v).

Jean Boulenger alias Petit-Jean (1405-1416)

Jean Boulenger est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1416.* Jean Boulenger est mentionné comme chapelain dans le premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405 (n.s.) (Pilleboue PCR citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cite H, f. 25-25v). Il est mentionné comme chapelain dans les effectifs de 1406-1407 à 1415-1416. Il a disparu des comptes suivant de 1418-1419. Ses distributions sont normales sauf aux termes de Saint-Jehan et Saint-Remy 1415. Plus précisément, il est mentionné dans la rubrique distributions dans les comptes de 1407-1408 comme Jehan Boulenger alias Parvus Johannes ou Petit-Jehan, dans les comptes de 1408-1409 comme Jean Petit, dans la rubrique autres despenses de vin pour le terme de noel dans les comptes de 1409-1410 comme Jehan Petit (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633, 1634, f. 41v, 8G 1635, f. 36v, 8G 1636, f. 85v, 8G 1637-1641).

Jean Boulholle (1576-1626)

Jehan Boulholle est un des deux bâtonniers de la Sainte-Chapelle en 1576.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1576-1626.* Le 6 octobre 1576, « messieurs deuement informez des bonnes vyes mœurs... de Jehan Boulloche tailleur de draps en ceste ville de Bourges et de ses sens suffisance loyaulté... ont pour ces causes donné et octroyé... l'office de bastonnier en ladite Sainte-Chapelle aux gaiges de 3 septiers mestou mesure de Bourges et 1000 sous tournois en argent par an et cela a la charge que ledit Boulholle sera tenu toutes et chascunes les festes annuelles festes de Nostre-Dame, festes de chantres, obiitz de monseigneur le duc et les jours de dimanches se trouver et assister au service divin qui se dit et celebre en ladite Sainte-Chapelle pour y servir selon que ledit office de bastonner le requiert et encores d'assister a la garde de la porte de leur chappitre tant en chapitres generaux que ordinaires qui sont chacun mardy et sabmedy de chacune sepmaine ». Il prête serment et à l'instant « ly a ledit baston esté baillé par monsieur Dumayne ». Le 16 août 1580, « messieurs ont... fait marché avec Jehan Boulholle pour le blanchissement du linge de la maistrise au pris de 26 livres tournois par an duquel linge sera fait inventaire et au pied déclaré obligation de l'entreprise dudit blanchissement » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539, 8G 1542).

On peut lire dans les comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 : « et 16 livres tournois payees par le receveur a Jehan Boulholle pour la blanchisseure du linge de leglise » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore mentionné comme bastonnier avec Jean Chaignon et comme tailleur dans les comptes de 1590-1591 à 1625-1626 (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 106v, 108v, 111, 113v, 8G 1673, f. 106, 107v, 110v, 8G 1674, f. 105v, 106, 107v, 8G 1675, f. 110, 8G 1677, f. 108, 8G 1678, f. 102v, 8G 1679, f. 96v, 98v, 8G 1680, f. 96v, 98v, 8G 1681, f. 95v, 97v, 8G 1682).

Claude Boulin (1611)

Claude Boulin est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1611.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1611.* Claude Boulin, prêtre du diocèse d'Autun, est reçu cleric le 1^{er} juin 1611. (Brenet 1910, p. 160, d'après F-AN, LL 601, f. 121v).

Adrien Boullanger [Boullengier] (1572-1573)

Adrien Boullanger est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1572.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1572-1573*. Le 26 août 1572, « messieurs ayant veu la requeste par escript presentée par maistre Adrian Boullanger le precepteur en grandmaire des enffans de cuer de seans ont ordonné que ledit precepteur sera payé tant pour le passé que pour l'advenir a raison de 20 livres tournois par an a la charge que ledit precepteur sera tenu par chacun pour faire une lesson ausdits enffans a l'heure de midi a une heure et a ceste fin sera tenu faire ladite lesson en l'hostel du maistre des enffans ; et lesquelz gaiges seront payez de troys en troys moys par le receveur ». Le 28 février 1573, « sur la requeste par escript presentee par messire Adrian Boullengier, maistre de grand mayre des enffans de cuer de sens tendant affin d'estre paié pour deulx moys de ses gaiges [que lon luy avoit accordé pour instruyre en grand mere] iceulx fyniz et eschez le jour d'huy dacte de present, messieurs ont ordonné que ledit Boullengier sera payé esdits deulx moys a la raison des gaiges que luy avoient accordez par chacun an par lesdits sieurs » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

Jean Boullay (1622-1623)

Jean Boullay est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1622.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1622-1623*. Jehan Boullay est reçu chapelain vers la fin du premier terme de 1622-1623, c'est-à-dire la première quinzaine de septembre. Il disparaît des comptes suivants. Il reçoit sans doute très près de son installation 6 livres le 8 septembre 1622, 3 livres 4 solz le 13 septembre et 15 livres le 20 septembre (F-AD 18, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 101).

Jacques de Bourbon (1408-†1429)

Jacques de Bourbon est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1408 à 14 ans.

Né vers 1394 et mort assassiné le 12 juillet 1429 en revenant de Rome, Jacques de Bourbon, seigneur de Thury, doyen de Saint-Martin de Tours et archidiacre de Sens, est un proche parent du roi Charles V.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1408-1417*. Jacques de Bourbon est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris à 14 ans par le roi Charles VI en 1408. (Stein 1912 p. 131). Guillaume evesque d'Evreux et Louis comte de Vermandois, ses oncles en presenterent les provisions aux chanoines... le 4 octobre 1408. Les chanoines font des difficultés, car il n'est pas prêtre. Cependant, ils acceptent contre l'engagement du roi que cela ne se reproduise plus. Le Roi fait confirmer cet engagement en 1415 par le Concile de Constance. Jacques de Bourbon conserve la Trésorerie jusqu'en 1416, année à laquelle il décide de quitter l'état ecclésiastique, son frère Louis de Bourbon ayant été tué à la Bataille d'Azincourt en 1415. Il se marie en 1417 et s'attache au Dauphin Charles, le futur Charles VII, régent de France pendant l'emprisonnement de son père. Jacques de Bourbon perd son épouse l'année suivante sans postérité, il décide de ses retirer dans un monastère des Célestins et de lui léguer tous ses biens. Jean Gerson écrit qu'il quitta l'habit de Célestin, pour prendre celui de Cordelier, et qu'il fut assassiné quelque temps après en revenant de Rome le 12 de Juillet 1429 (Morand 1790 p. 274-276, F-AN, LL 630, p. 65-69).

Jacques Bourbon [Bourbonne] dit Le Chapellier [Le Chappellyer] (1581-1587)

Jacques Bourbon est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1581.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1581-1587*. Le 7 janvier 1581, « messieurs ont receu pour enffant de chœur Jacques Bourbon filz de André Bourbon demourant à Saint-Pierre le Marché ; a la charge que le maistre se fera payer de la pention dudit Jacques par sondit pere jusques et tant de temps qu'il y a ung des antiens enffans des aulbes et que ledit pere entretiendra sondit filz de chemises ». Le 17 juin 1586, « messieurs ont commis monsieur Demerlyer pour parler au pere de l'enffant de cueur de sceans nommé Le Chappellyer [Bourbonne] pour luy remonstrer son incapacité et que le chappitre ne s'en peult servir ». Le 9 septembre 1586, « messieurs cognoissant que Jacques Bourbonne n'estoit propre pour servir d'enffant de cueur en l'eglise de seans combien qu'ilz l'eussent prins pour cest effect pensant que le temps luy apporteroit la voye plus forte qu'il n'avoit l'hors qu'ilz le prendrent auroient mandé venir vers eulx André Bourbonne maistre chappellyer en ceste ville de Bourges son pere auquel ilz auroient faict entendre ce que dessus affin de prouveoir a son filz selon qu'il venoict et trouveroict estre necessaire et encores dict que pour le service qu'il auroict faict a l'eglise [rayé : demourance en leur maistrise] ilz luy bailheroient quarente escuz sol soyt pour entretenir sondit filz aus escolles ou le mectre a mestyer partant qu'il advisast ce qu'il vouloit faire ; et leur y faire savoir responce ; lequel André Bourbonne auroict dict qu'il estoit fort mary que sondit filz n'estoit propre a l'eglise pour ce que de son jeune eaige il luy auroict vohe mais puy qu'il ne pouvoit avoir voye pour chanter il estoit prest d'accepter lesdits quarente escus offertz les luy payant a deulx termes savoir 20 escuz contant et les aultres d'huy en ung an ; et encores habillant sondit filz d'habitz selon sa quallité ; ce que mesdits sieurs luy ont accordé en signe de quoy et pour aprobaton de tout ce que dessus ont icelle faict signer audit Jacques Bourbonne les jour et an que dessus ». Le 13 septembre 1586, « on paie 20 ecus a André Bourbonne maistre chappellyer pere de Jacques Bourbonne cydavant leur enffant de cueur ». Le 7 juillet 1587, « André Bourbonne recevra 20 ecus sol qui luy seront deubz le 5 septembre prochain pour subvenir a ses necessitez » ; le chapitre est d'accord mais pour 10 livres seulement (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542, 8G 1544).

Nicolas de Bourbon [Bourbonnis, Bourbonis, Borbon, Bourboins, Bourboyns] (1548-1551)

Nicolas de Bourbon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1548.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1548-1551*. D'après Regnier, « Nicolas de Bourbon du diocese de Langres a succédé a Monsieur Alabat. Ses lettres furent données a Pau le 21 mai 1548 ». Il est remplacé par sa résignation, par Charles Chevalier (F-AD 18, 8G 1504, p. 93v).

Le 27 octobre 1548, « monsieur Nicolas Bourbonnis a des lettres de collation pour la prebende de feu messire Guillaume Allabat ». Le 7 décembre 1548 « messieurs ont ordonné qu'il sera escript à monsieur Bourbouyns de faire venir la basse contre dont il les a advertis ensemble ; a monsieur maistre des enffans de cueur de la Sainte Chapelle de Paris leur envoyer ung autre bassecontre actendu la penurité qui soffre de present en l'eglise de ceans ». Le 2 avril 1549, « messieurs ont ordonné que sera alloué a leur receveur un escu d'or sol quil a baillé a messire Pierre Gruyer [Gonier] chantre bassecontre qui dit estre venu icy par le commandement de monsieur Borbouins chanoine de la Sainte Chapelle qui desja a chanté quelques foys en l'eglise et se retirera ledit Gruyer [parce que messires Marin Rebours, Bastard et La Roche ont rapporté qu'il y a un plus suffisant pour le service de ladite Sainte Chapelle] par ce quil ne s'est trouvé suffisant ». Le 1^{er} juin 1549, « monsieur Bourbouins a exhibé ses lettres de prestre daté du 20 avril » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517 f.

185ca, 199, 252, 263).

Le 29 octobre 1549, « monsieur Bourboins a dit et remonstré a monsieur de Beauregard vicaire general du tresorier que l'office et place de vicaire que tenoit en l'eglise de ceans feu messire Jehan Leconte est vaccant par le deces dudit Leconte. A ceste cause aiant droit de presenter audit office a cause de ses chanoynie et prebende a presenté messire Jehan Testard pour estre par le tresorier renvoié a monsieur le chantre affin d'enquerir de la suffisance dudit Testard ». Le 10 décembre 1549, « Jehan Testard... dit que des longtemps il a esté presenté par monsieur Bourboins pour estre vicaire a la place de Jehan Leconte et renvoié au chantre. A ceste cause a sommé et requis ledit chantre de faire son rapport a monsieur le vicaire ». Le 7 octobre 1550, « monsieur Bourboins a remonstré a messieurs que par cy davant il a presenté a monsieur le tresorier Silvain Gongne enffant de cueur de l'eglise de ceans, pour le recepvoir a l'office et place de vicaire vacant en ladite eglise qui appartient audit Bourboins a cause de ses chanoynie et prebende ; et parce qu'il avoit esté adverty que ladite presentation n'estoit bonne ne deument faicte selon les statuz de l'eglise et partant ne veult et n'entend s'en ayder ; et qu'il en avoit faict estat par maniere de remonstrance et pour donner occasion audit Gongne de... bien faire son devoir a l'eglise ». Le 14 janvier 1551, messire Charles Chevallier a des lettres de collation par Marguerite de France pour la prébende que souloit tenir messire Nycollas Bourbouyns alias Borbon, qui en a fait la resignation et a permuté avec Charles Chevallier, prebtre et resteur paroissial de Saint-Pierre le Guillard. Fait à Chambord le 3 janvier 1550 (a.s.). (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 23, 38, 166, 200ca,).

Monsieur Bourboins est encore mentionné longtemps après qu'il ait résigné sa chanoynie dans l'affaire de Jehan Testard qui avait été présenté en 1549 comme son vicaire et qui souhaite redevenir un vicaire « ordinaire », par exemple : le 29 novembre 1558, on a « donné a monsieur Gaillard des extracts du registre sur la presentation de Testard a l'office de vicaire par Bourboins » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 108v-109).

Guillaume Bourdin (1479-1508)

Guillaume Bourdin est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1479.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1479-1508 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Guillaume Bourdin est d'abord titulaire de la chapelle Saint-Jean l'Evangeliste de 1479 à 1501, où il est remplacé par Robert Le Longue [Le Loigne], puis de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis de 1501 à 1508 (F-AN, LL 630, p. 314). Son obit est mentionné le 12 novembre : « [Ajout main différente] *Obitus annalis magistri Guillermi Bourdin, hujus sacre Cappelle capellani perpetui ac per spacium viginti unius annorum procuratoris et receptoris generalis, pro se suisque parentibus, benefactoribus ac fundatoribus, pro cujus fundatione centum duodecim libras parisienses eidem ecclesie contullis, in redditus perpetuos et in eorumdem admortisamentum convertendas* (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 43v).

Pierre Bourel (1448-1450)

Pierre Bourel est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1448.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1448-1450*. Pierre Bourel est cité comme chapelain perpétuel dans les comptes de 1448 et 1450 (Brenet 1910 p. 31, 32 d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 271v et 272 et f. 328v).

Nicole [Nicolas] Bourgeois (1492-1501)

Nicole Bourgeois est chapelain perpétuel et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1501.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1492-1501*. D'après Dongois : « Nicolas Bourgeois receu le 24 juillet 1492 [chanoine de la 12^e chanoinie] au lieu de Jean Prevost par permutation avec la chapelle perpétuelle de Saint Clement, posseda sa chanoinie jusqu'en 1501 ». Il est probablement remplacé en 1501 par François de Halluin. En confirmation de la permutation mentionnée, Nicole Bourgeois est cité dans la partie du mémoire de Gilles Dongois consacrée aux chapelains perpétuels en 1492 à la mort de Jean Colomby comme chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Clement et remplacé la même année par Noël Duval (F-AN, LL 630, p. 285-286, p. 317, Stein 1912, p. 136).

Pierre Bourgneuf [Bourneuf] (1452-1459)

Pierre Bourgneuf est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1452 et chapelain de la Chapelle Royale en 1452.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1452*. D'après Regnier, Pierre Bourneuf prêtre chapelain du Roy, [est le] successeur de Monsieur Le Maitre. Charles luy donna des provisions le 12 octobre et prit possession le 27 du même mois 1452. Il est remplacé à une date inconnue par Jean Boutet, licencié en droit canon (F-AD 18, 8G 1504, p. 91v). Pierre Bourneuf ne semble pas avoir résidé et ne figure qu'une fois dans les registres de délibération du chapitre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 51).

• *Chapelle Royale de France (Charles VII), 1452-1455 ou 1452-1459 ?*. Pierre Bourgneuf, très probablement le Bourneuf des registres de la Sainte-Chapelle de Bourges est chapelain de la Chapelle Royale de Charles VII, sûrement de 1452 à 1455 et peut-être écrit Leeman Perkins jusqu'à 1459. Il figure dans la liste des prestres (chantres et chapelains) dans les comptes de 1452-1453 de la BnF. Il n'est pas sur l'état des membres de la chapelle présents aux obsèques de Charles VII. (Perkins 1984, p. 521, note 31, p. 547, 551, 554 d'après F-AN, ms K 1713, n° 11, F-BnF ms f. 32511 f. 162v et F-BnF ms f. 7853, p. 1412).

Girard de Bourgogne (1282-†1325 ?)

Girard de Bourgogne est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1282.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1282-1325*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Girard de Bourgogne est le premier titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis. Il aurait été remplacé par Richard de La Place en 1325 (F-AN, LL 630, p. 313).

Thomas de Bourgogne (?) [Burg.] (1310-1314 ou 1352 ?)

Thomas Burg. est maître des enfants probablement de grammaire et à ce titre chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris de mai 1310 à après le 1^{er} novembre 1314.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1310-1314 ou 1352 ?*. Un « *Compotus Thome Burg. de expensis puerorum capelle regis* » est mentionné deux fois dans l'*Inventarium compotorum ordinarium et aliorum* de Robert Mignon, successivement entre l'Ascension 1310 et l'Ascension 1311 et entre l'Ascension 1314 et la Toussaint 1314. (Langlois 1899, p. 357, 360). Ceci laisse entendre que ce Thomas fut maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris au moins durant cette période. Il est difficile de résoudre l'abréviation « Burg. » que le transcripteur de l'*Inventarium* de Mignon a rendu d'abord par « Burgensis », puis

« Burgundi ». On ne retiendra une origine bourguignonne qu'à titre d'hypothèse. Il n'est pas interdit de penser qu'il faisait l'intérim du maître de grammaire des enfants, en tant que maître de musique des enfants et qu'on le retrouve dans les comptes royaux du terme de la Saint-Jean 1352, comme « maistre Thomas » avec Julien de Murs comme « maistre et gouverneur desdiz enfans [de la Sainte-Chapelle de Paris] » (Douët d'Arcq 1851, p. 160). Nous maintiendrons cependant la notice de Maistre Thomas. *JS, FT*.

Denis Bourgoing (1493-†1549)

Denis Bourgoing est enfant de chœur en 1493, reçu vicaire en 1494 et chapelain en 1502 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est organiste de la Sainte-Chapelle et meurt en juin 1549.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1493-1549*. Le 26 janvier 1493, messieurs ont « ordonné que Arnoul Belin, le greffier du chapitre, baillera lettres à Denis Bourgoing enfant de cœur de ceans et autres que en pareil cas en auront a besongner la lectre comment ilz ont esté presentez pour estre vicaires en l'église de ceans par aucuns de messieurs qui les ont presentez pour leur valloir ce que de raison ». Le 26 octobre 1493, monsieur de Villiers a exposé que feu son predecesseur monsieur Cœur avoit présenté ung nommé Denis Bourgoing en ensuyvant les statuts de ceans pour estre vicaire, et le presente a monsieur le vicaire de Chaumont. Le 18 novembre 1493, messieurs « ont creu la pension de Denis Bourgoing de la somme de 10 livres tournois. Et aussi en cest chappitre, monsieur le chantre a rapporté à monsieur le vicaire Chaumont quil avoit trouvé ledit Bourgoing capable principalement pour ce qu'il avoit bon commencement de joer des orgues lequel monsieur le vicaire present a respondu et dit quil avoit agreable ledit rapport, mais a la requeste de mes dits sieurs les capitulans et pour le bien et prouffit dicelluy Bourgoing et afin quil coutumast mieulx de toujours faire son prouffit et apprendre quil differoit ladite reception jusques a pasques prochain venant tant seulement ». Le 26 mars 1502, Denis Bourgoing est reçu comme chapelain présenté par Denis Le Duc a la place de feu René Billard. Henry est reçu comme vicaire à la présentation de Jehan de Villiers à la place de Denis Bourgoing. Le 9 avril 1502, messieurs ont « confirmé à messire Denis Bourgoing l'un des chappelains de ceans la maison qui luy fut baillée la veille de pasques ou de present demeure monsieur Joyeux, pour 6 livres tournois par chacun an, a la charge de jouer des orgues en l'église quant il le pourra licitement faire et qui ne sera point ebdomadier ». Le 30 mai 1502, « la maison ou depresent demeurent Denis Bourgoing, Ostrilhet et Henry [tous les trois ex-enfans de chœur] laquelle est chargée de 15 livres a la confrairie du corps de bien sera baillée audit Bourgoing pour lesdites 15 livres par an tant qu'il sera habitué de ceans. Et l'autre maison que tenoit monsieur Joieux sera baillée audit Ostrillet pour 8 livres tournois par an » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 72v, 79, 82, 260ca).

Le 26 novembre 1502, le chapitre « conclud que, quant messire Denis Bourgoing qui joue des orgues sera en sepmaine et y jourra desdites orgues en sa semaine, chapitre luy donnera et paiera les jours qui jourra desdites orgues, actendu, comme dit est, qu'il a charge de l'église de jouer desdites orgues ». Le 1^{er} février 1503, La Loe et Convers ont esté commis « pour visiter la maison de messire Denis Bourgoing touchant la gallerie qui dit qui tombe ». Le 3 février 1503, le chapitre « conclud a esté touchant Denis Bourgoing que de 15 livres qui doit ou devra pour une année de l'adcense de sa maison y compris 50 sous qu'il a offert bailler outre lesdites 15 livres qui est 17 livres 10 sols en tout que ladite somme sera mise en reparation en ladite maison pour faire une gallerie et muraille estans necessaires de faire pour l'utilité dicelle maison pourveu que lesdites reparations seront faictes par ordonnance de chappitre ou aucun commis par eulx ». Le 22 juillet 1503, on « donnera a messire Anthoine de Labores ses distributions d'avoir esté chanté sa première messe. Et aussi a messire Denis

Bourgoing en faveur dud anthoine ». Et touchant la conclusion dudit chapitre en tant que ledit chapitre a ordonné ses distributions audit Bourgoing, monsieur Coffin s'est opposé. Le 23 juillet 1504, monsieur le chantre avec messire André [sic] Bourgoing a été commis « pour aller voir messire Jehan [Guichard] l'organiste chanoine de Bourges pour mectre et faire habiller les orgues de ceans. Vue la requeste faite en chapitre par messire Denis Bourgoing qui joue des orgues, messieurs luy ont donné pour les bons services qui fait chacun jour en l'église en maintes manieres et pour soy entretenir plus honnetement 100 sols tournois tant qu'il plaira au chapitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 1ca, 30ca).

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs affaires en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire de ladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faite par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour employer au prouffit d eladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Le 28 septembre 1527, messieurs « en ensuyvant la sentence de messieurs des requeste a Paris donnée a leur prouffit a l'encontre de monsieur le trésorier par laquelle ilz ont esté maintenant gardez en possession et saisine d'avoir la dosposition institution et destitution de la charge et office de distributeur de la Sainte-Chapelle de ceans et y pourveoir avec ledit tresorier quant il est present en chappitre et eulx seuls quant il est absent. Messieurs en ensuyvant ladite sentence ont commis et institué en ladite charge et office de distribution de ladite eglise messire Denis Bourgoing chappelain en ladite eglise tant qu'il leur plaira lequel present audit chappitre a accepté ladite charge. Et fait a messieurs dudit chappitre le serment en tel cas repris ». le 4 décembre 1529, Denis Bourgoing est destitué de son office de distributeur et est remplacé par Jehan de Bailleul. Le 7 décembre 1529, Denis Bourgoing est sommé de rendre les clefs de la distribution et les mareaulx sous peine d'excommunication (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 58, 225ca).

Le 18 juin 1530, sera païé à messire Denis Bourgoing chappelain 60 sols tournois en don selon la conclusion de chappitre du 15 juin 1512. Et ce pour ceste presente année 1530. Le 6 août 1532, « oye la requeste des chapelains et vicaires de l'église par la voix et organe de messires Denis Bourgoing et Jehan Le Conte par laquelle ilz supplient messieurs quil soit leur plaisir aller ce jourdhuy en procession a l'enterrement de feu messire Jehan Guerin chappelain

de l'église lequel a longuement esté de l'église et bien servi en icelle. Ce considéré messieurs ont ordonné qu'on yra a ladite procession et ceste foys seulement sans prejudicier aux statuz et ordonnances de l'église pour le temps avenir ». Le 3 février 1533, messieurs ont « ordonné que messire Denis Bourgoing chapelain et Jehan Robinet, vicaire feront faire un colletaire et ung autre livre auquel seront inserez les anthenes de benedictus, de magnificat et des laudes » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 8, 43, 202ca, 247).

Autour de 1543, et semble-t-il dès mai 1542, a lieu un procès de quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?] contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence ; alors que les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle se revendiquent comme perpétuels. Un de leurs représentants est les 2 et 5 mai et le 4 juin 1543 Denys Bourgoing (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 21 juin 1549, Louis de La Roche demande « la maison de feu Denis Bourgoing. Messieurs ont commis Loys Berault et Michel Going chappelains pour dire, par semaine les messes des enffans que disoit pour l'église ledit deffunct ». Le 20 décembre 1552, « monsieur le tresorier a presenté a monsieur le chantré maistre Jehan Grangier pour estre chappelain au lieu de feu messire Denis Bourgoing » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 265ca, 8G 1520, f. 110ca). Denis Bourgoing est donc actif jusqu'à sa mort probablement en juin 1549.

François Bourgoing (1594-1617)

François Bourgoing est vicaire marellier en 1594, chapelain en 1602, puis distributeur en 1611 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1594-1616*. Bourgoing est mentionné comme vicaire dans le compte de l'année 1594-1595. Il a été sans doute récemment reçu vicaire marrellier. Il est payé 30 solz « pour avoir fait le pain a chantré pour le vicaire marrellier absen » Il est encore mentionné comme vicaire de 1595-1596 à 1601-1602. En 1595-1596, il est payé 45 solz pour avoir fourni le pain à chantres. En 1598-1599, François Bourgoing et Guillaume Bonnet vicaires de l'église, reçoivent 4 livres. En 1599-1600, « par ordonnance du tresorier du 4 juillet ont esté paye a Loys Going, Lauverjat, Cachouette, Musnier, Luillier, Bourgoing et Bonnet treize livres six solz 9 deniers ». Un Bourgoing est encore dans la liste des vicaires de la Sainte-Chapelle mais a été rétrogradé de troisième à dernier ou avant dernier de la liste. Cela peut vouloir dire que ce n'est pas le même Bourgoing. Quoi qu'il en soit c'est toujours François Bourgoing qui reçoit des distributions de froment comme vicaire et qui est promu chapelain dans le compte de 1602-1603. Il est mentionné comme chapelain de 1603-1604 à 1616. De 1610-1611 à 1615-1616, François Bourgoing est payé 30 livres tournois « pour fournir le vin de messe durant ladite année » et reçoit des gages de distributeur de 18 livres tournois, à la place de Jehan Taillon receveur général. Pour l'année 1616-1617, François Bourgoing n'est mentionné qu'au premier terme de Saint Michel 1616 avec des distributions normales. Il disparaît ensuite des 3 derniers termes et des comptes suivants. On peut lire en 1616-1617 : « a este payé a messieurs Lebloy et Lelarge 150 livres donnes et octroye a Maistre François Bourgoing naguerrés chappelain de ladicte sainte chapelle suivant l'ordonnance du 22 octobre 1616 ». Il reçoit 14 solz le 19 juillet 1616 (F-AD 18, 8G 1660-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, f. 106v, 114v, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, f. 106, 110, 113v, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1675, f. 109v, 114v).

Claude Bourguigne (1635)

Claude Bourguigne est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1635

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1635*. Le 13 janvier 1635, don de 12 livres à Claude Bourguigne, enfant de chœur, malade chez son père (Brenet 1910, p. 181, d'après F-AN, LL 602, f. 204v).

Hugues Bourguinne (1630)

Hugues Bourguinne est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris, remplacé en 1630.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1630*. Le 20 mars 1630, Estienne Boisseau et Jacques Vallon sont reçus comme enfants de chœur, en place de Hugues Bourguinne et Jehan David « qui ne pouvaient rendre aucun service à cause de leur infirmité » (Brenet 1910 d'après F-AN, LL 602, f. 80).

François Bourillon (1601-1602)

François Bourillon est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1601.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1601-1602*. Dans le compte de 1601-1602, on peut lire : « suivant lordonnance du chappitre du 19 septembre 1601 a este paye a messire François Bourillon gagiste la somme de trente livres dix solz pour son gaigne de 15 sepmaines escheues le 26 décembre 1601 » et « par lordonnance du 8 janvier 1602 a este paye audit Bourillon la somme de 57 livres pour son gaigne de 19 sepmaines eschues le 8 may 1602 a raison de 3 livres par sepmaine » (F-AD 18, 8G 1664)

Jean de Bournonville (1613-†1632)

Jean de Bournonville est né à Noyon vers 1585 et mort le 27 mai 1632, alors qu'il venait d'arriver comme maître de musique de la Sainte-Chapelle, sans doute gagiste comme non prêtre, est un compositeur avec œuvres conservées. La biographie de Jean de Bournonville est largement reprise de la note de Michel Brenet (Brenet 1910 p. 334, 335) et de l'article du *New Grove* de Denise Launay et James R. Anthony (NG2. PCB).

• *Eglise collégiale de Saint Quentin, 1613-1618*. Jean de Bournonville est maître des enfants. Il est cité en 1613, dans un article des comptes de la cathédrale de Cambrai : « à M^e Jean de Bornouville, M^e des enfans de l'eglise de M. S. S^t Quentin pour ses œuvres de plusieurs messes composées en musique imprimées en un livre offert au chapitre, 9 livres » (Houdoy 1880 p. 224). De plus, Claude Héméré cite en latin des chanoines et maîtres de musique célèbres de la Collégiale de Saint-Quentin « *Itaque, ab aevo praesertim Ludovici 12 i, et Canonicos et scholae cantus praefectos habuimus musicae peritissimos: Josquinum a pratis, Carolum de Villari, Frumentinum, Ludovicum Compatrem, Bornouillaum, etc scriptis suis notos posteritati* » (Hemeré 1643, p. 337-338, intégralement cité et traduit dans Fallows 2009, p. 15) dans lesquels *Bornovillam* semble de toute évidence renvoyer au nom Bournonville, très manifestement en référence à Jean de Bournonville, maître des enfants de cette église en 1613.

• *Cathédrale d'Amiens, 1619-1632*. Il est encore maître des enfants. Fétis affirme qu'il quitte Saint Quentin en 1618, pour occuper de façon très brève un poste équivalent à Abbeville, avant d'être nommé à Amiens en 1619. En 1619, il publie son recueil de treize messes se déclarant : *Auctore Joanne de Bournonville, Ecclesiae Cathedralis Ambianensis*

Symphoniarca Duaci, ex officina Joannis Bogardi, M. DC. XIX. (F-BnF,vm1 885). Il prend le même titre au frontispice des *Cinquante quatrains du sieur de Pibrac, mis en musique à 2, 3, et 4 parties, par Jean de Bournonville, maître des enfants de chœur de l'église cathédrale d'Amiens*. Paris, Pierre Ballard, 1622 (Collection G. Becker). Le 23 juin 1623, il est l'un des arbitres désignés pour la réception des orgues de la cathédrale d'Amiens (Durand 1922). Le titre de ses *Magnificat* imprimés chez Ballard avec la date 1625 le désigne comme maître de musique à Saint-Quentin, mais cette édition peut n'avoir été qu'une réimpression d'un ouvrage antérieur. Une pièce de vers placée dans le livre de treize messes, en 1619, fait allusion aux succès de Bournonville aux puy de musique de Rouen, d'Evreux et d'Abbeville.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1632*. Le 6 décembre 1631, messieurs « ont arrêté et ordonné que la maistrise des enfans de cœur de ladite Sainte-Chapelle seroit offerte à Monsieur de Bournonville, Maistre des enfans de cœur de la ville d'Amiens, comme en ayant meurement délibéré, et trouvé capable de remplir cette place vacante par le decès dudit Maistre Jacques du Moustier, et que pour cet effect luy seroit escript de la part desdits Sieurs par ledit Sieur Barrin, chanoine et greffier du chapitre ce qui a esté fait en consequence de ce que dessus ». Le 3 janvier 1632, « Ledit jour Monsieur de Bournonville, maistre de la musique de la ville d'Amiens, s'estant présenté au chappitre pour offrir son service ausdits sieurs pour exercer la maistrise de ladite Sainte Chappelle a esté receu desdits Sieurs pour Maistre des enfans de cœur suyvant et en conséquence d'un precedent acte capitulaire fait le samedy sixiesme de decembre de l'année 1631, et a esté installé après avoir fait le serment accoustumé, par le plus ancien desdits Sieurs, aux basses chaires du costé droict, n'ayant l'ordre de prestrise ». Mais il décède 5 mois plus tard le 27 mai 1632. Il est remplacé à ce poste par Guillaume Le Blanc (Brenet 1910, p. 176, 177 d'après F-AN, LL. 602, f. 125, 128v, 138-138v).

Ses contemporains ont loué sa conduite exemplaire autant que ses talents musicaux et plus de dix ans après sa mort, Gantez le cite en exemple. Il eut pour élève son fils Valentin de Bournonville, qui fut maître de chapelle à Notre-Dame de Paris entre 1646 et 1653, et Artus Auxcousteaux.

• *Œuvres*.

8 cantica virginis matris, quavulgo Magnificat dicuntur, cum hymnis communibus pene totius anni...vesperae secundum ritum romanus, 4, 5vv (Paris, 1612; complétée 2/1625)

Missa ad imitationem moduli 'Ave maris stella', 4vv (Paris, 1618)

Missae tredecim, quarum ultima pro defunctis, 4–6vv: ad libitum, 'Ave Maria', 'Ave maris stella', 'Heu mihi', septimi toni, 4vv; in cantu peregrinorum S Jacobi, 'In nomine Jesu', 'Le rossignol', 'Nunc dimittis', 5vv; 'Ad nutum', 'Dessus le marché d'Arras', 'La guerre française', pro defunctis, 6vv (Douai, 1619)

50 quatrains du sieur de Pybrac, 2–4vv (Paris, 1622)

2 messes, 'Par un matin d'été', 'Sappi, madonna', 4vv; 3 messes, 'J'ay senti les doux maux', Luscinia, 'Narcisse', 5vv: lost, citées dans FétisB

Léonard Boursault dit Le Limousin [Broussault, Brousseau] (1578-†1609)

Léonard Boursault est chantré basse contre à la Chapelle de la reine et la Chapelle Royale en 1578. Il est probablement aux gages de chapelain ou chapelain ordinaire quand il est mentionné pour la première fois en 1581 à la Sainte-Chapelle de Paris. Il est reçu chapelain perpétuel en 1585.

• *Chapelle de la reine et Chapelle Royale de France (Henri III, Catherine de Médicis, Henri IV), 1578-1605*. Concernant le règne de Henri III, il est mentionné sous le nom de Leonard Broussault pour des gages annuels de 100 écus comme basse-contre dans l'état de chapelle de

Henri III pour l'année 1578 et la liste des chanteurs de la chapelle et des officiers domestiques de Henri III autour de 1586. Il figure aussi comme basse-contre dans les états de maison de Catherine de Médicis, un état non daté entre 1580 et 1585 pour 300 l. de gages annuels, pour les quartiers de janvier et juillet en 1585 et pour le second semestre en 1587 pour des gages annuels de 100 écus et sur un reçu de paiement de 30 écus et demi des gages du premier trimestre 1585 comme chantre ordinaire de la chapelle de musique le 16 avril 1585 (BrooksJ 2000 p. 400, 407, 409, 411, 433 d'après F-BnF, Cinq cents de Colbert 54, f. 364, Colbert 10 f. 10v-11, Clair. 1216, f. 64, F-AN, KK 116, f. 49, KK 117, f. 9v et F-BnF, fr. 7835, pièce 27). Isabelle Handy reprend l'ensemble de ces données. Isabelle Handy rajoute qu'il est chantre basse-contre en 1589, citant le même manuscrit Clairembault 1216 et le même folio 64 que Jeanice Brooks date entre 1580 et 1585 (Handy 2008 p. 456, 512). J'adopterai ce point de vue.

Concernant le règne de Henri IV, Léonard Broussault figure dans l'état de chapelle d'Henri IV de 1595. Etant mort en 1609, il ne peut figurer dans l'état de 1610 (Le Moël 1966 p 6 d'après F-BnF, ms. fr. 3994 f. 226-228). De Michel Brenet, on peut comprendre que Léonard Boursault est resté au service de Henri IV jusqu'au 23 mars 1605, date où il est remplacé au service du roi par Nicolas Gougelet (Brenet 1910 p. 152 d'après F-AN, LL 601, f. 11-11v).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1581-1609*. Léonard Boursault figure dans les registres de la Sainte-Chapelle, sous le nom de Boursault. Parallèlement à son service en la chapelle du roi et de la reine mère, il est mentionné une première fois à la Sainte-Chapelle le 8 avril 1581 : « ce jour a esté donné à Boursault, basse contre, le cartier de son augmentation vallant douze livres dix solz, encore qu'il eust este absent, en considération du devoir qu'il a faict et promet faire au service de l'eglise ». Le 24 juillet 1585, il devient chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Blaise en la basse Sainte-Chapelle, succédant à Jacques Le Trot décédé le 23 juillet 1585. En effet : « Ledit jour Maistre Maximin Jacquinet, chantre de la chambre du Roy s'est présenté ... pour estre receu chappellain perpétuel au lieu du deffunct Maistre Jacques Le Trot luy vivant chappellain de Saint Blaise fondée en la basse Sainte Chappelle ... par la resignation que luy en avoit faicte ledit Le Trot, en date du 13^e juillet 1585, tesmoins Charles Benoist secrétaire conseiller du Roy sur le pont au change Maistre Jacques Salmon aussy chantre de la chambre du Roy. Messieurs répondent que en vertu des fondations la chapelle vacante par le décès de Le Trot doit revenir à « Maistre Leonard Boursault dit le Limosin, de longtemps habitué et desservant ordinaire en la Sainte-Chapelle ». D'après Gilles Dongois, Léonard Boursault aurait obtenu en 1585 la chapelle Saint-Nicolas et Saint-Louis et la chapelle Saint-Blaise serait revenu en 1586 à Maximin Jacquinet, après un petit interlude en 1585 d'Antoine Morin (F-AN, LL 630, p. 321 et 324).

Le 23 mars 1605, un congé est accordé à Nicolas Gougelet, pour aller remplacer Boursault au service du roi, et ce, « sans tirer à conséquence » (Brenet 1910 p. 132, 137, 138, 152 d'après F-AN, LL 599, f. 6v, LL 600, f. 67, LL 601, f. 11-11v).

Léonard Boursault meurt le 13 juin 1609 d'après un *factum* imprimé, d'où il résulte que, « estant à l'article de la mort », il avait passé procuration pour résigner ses bénéfices en faveur de son neveu, Louis de La Haye. Ce dernier eut à soutenir, pour leur possession, deux procès, l'un, au sujet de la chapelle perpétuelle dite de saint Nicolas et saint Louis, contre Antoine Morin, l'autre, au sujet d'une chapelle dite de saint Georges, dans la prévôté et vicomté de Paris, contre Florent Bienvenu. v. *Factum du procez d'entre M. Louys de La Haye ... contre M. Florent Bienvenu*, s. l. n. d., in 4 de 4p..

Boursault avait fondé un obit inscrit dans le manuscrit de la Bibliothèque Mazarine (Brenet 1910 p. 156, 157 d'après F-BnF 4° Fm 17046 et Bibl. Maz. 3339, f. 28) à la date du 15 juin « *Eodem die, Obitus solemnus fundatus per Magistrum Leonardum broulsault, huius sacro*

sancte Capella capellanum perpetuum, pro se suisque parentibus amicis et benefactoribus, Quorum erat capellanos perpetuus capellaniae Storum nicolai et Ludovici. Quo quidem obitus perpetuo. Ibid. Junii. ut moris est. nisi fuerit dies illa alliquod impedimento praepedita et tunc alia die sequente et viciniore fiet in eo obitu distributio erit in in pecunia presentaria Talis autem erit distributio presentibus videlicet. In vigiliis : mortuorum, Domino thesaurario. xviii s. solidi turon. Cuilibet canonico. ix. solid. turon. Domino cantori ultra suam praebendam. [blanc] Cuilibet capellano tam perpetuo quam ordinario. vii. turo. Cuilibetque clerico iiii s. vi d. t. distribuentur. Sequenti vere die in Missa fiet assistentibus similis distributio et celebranti missam. x. s. turon. matricularii cuiuslibet iii. s. turon. pulsatori. vi. s. turon. distributori vi s. ostiariis. iii s. turon. Pro qua huius modi dominis thesaurario. et canonicis. 600 lt [blanc] turon. In perpetuum reditus convertendas ut patet per literas coram parque et coterau notariis Regis inde confectas die 20 junii 1609 DATE ».

Claude Boursier (1598-†1635)

Claude Boursier est clerc basse contre en 1598 et chapelain avant 1605 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il effectue en 1609 un remplacement à la Chapelle Royale.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1598-1628.* Claude Boursier, prêtre du diocèse de Noyon, basse-contre, est reçu comme clerc le 10 février 1598. Il est reçu chapelain avant le 13 mai 1605, quand il reçoit un don « de 3 escus pour luy aider à se garir, et ce, par charité ». En 1609, il est autorisé à remplacer pendant huit jours un chantre de la Chapelle Royale. Le 23 janvier 1610, les chanoines le nomment à la cure de Lithaire « en considération du long temps qu'il y a qu'il sert à l'eglise ». Il est réprimandé le 26 décembre 1612 pour « son insolence et la faulte qu'il fait dymanche dernier a l'eglise estant yvre ». Il meurt en novembre 1635, les chapelains et clercs qui ont assisté au service fait pour ses funérailles sont payés le 1^{er} décembre 1635 (Brenet 1910 p. 147, 152, 154, 157, 158, 161, 171, 182 d'après F-AN, LL 600, f. 11-11v, LL 601, f. 98v, 106v, f. 136-136v, LL 602, f. 32-32v, f. 230-230v).

- *Chapelle Royale de France (Henri IV), 1609.* Claude Boursier, chantre basse-contre, est autorisé le 12 août 1609, d'aller remplacer un chantre dans la chapelle du roi pendant huit jours (Brenet 1910 p. 157 d'après F-AN, Nat. LL 601, f. 98v)

- *Autres bénéfices, 1610-1635.* Claude Boursier est nommé par les chanoines, curé de Lithaire le 23 janvier 1610, tout en continuant son service à la Sainte-Chapelle. Il n'est plus à la Sainte-Chapelle le 14 octobre 1628, date à laquelle il reçoit des arriérés de pension pour la cure de Lithaire.

François Bouru (1505)

François Bouru est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1505.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1505.* François Bouru est un ancien enfant de chœur, dont on a supprimé la gratification « pour ses estudes, pour ce qu'il a délaissé ses estudes » le 26 juillet 1505 (Brenet 1910 p. 46 d'après F-AN, LL 623, f. 13).

Jean Bout [Boux, Boüe] (1610-1626)

Jean Bout est enfant de chœur en 1610, envoyé au collège en 1611, vicaire en 1613, puis chapelain en 1622 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1610-1626.* Enfant de chœur, Jehan Boux est envoyé au collège au moins début 1611. Dans le compte de 1610-1611, on a « sera alloué audit comptable 50 livres tournois a payer par advance de la pension de Jehan Boux et pour demye annee seulement suivant lordonnance du 19 mars et les quittances dudict Boux du 21 mars et 28 juing 1611. Dans le compte de 1611-1612, on peut lire « a esté aloué 60 solz par le mandement de Mr David pour certains livres fournys par Germain Lauverjat livres pour [François] Adam et [Jean] Bou naguerrres enfant de cœur et de même « sera alloué... [la] somme de 100 livres payez par advance pour la pentyon de Jehan Boux pour la presente annee escheue le 28 juing 1612 ». Il apparaît comme vicaire dans le compte de l'année 1613-1614, avec des distributions très faibles au premier terme de Saint Michel 1613, vers le début de septembre et des distributions normales ensuite. Il est ensuite mentionné comme vicaire de 1614-1615 à 1621-1622. Il est promu chapelain en 1622 et le restera jusqu'à 1625-1626 (F-AD 18, 8G 1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682).

Etienne Boutdumonde (1385)

Etienne Boutdumonde est sans doute chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1385.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385.* Estienne Boutdumonde est cité comme chapelain ou clerc en 1385, dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris ». Il a célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladicte Sainte-Chapelle et en la chapelle S. Michiel le jour des dictes exeques et landemain... pour chacune messe 2 s. 8 d. » (Brenet 1910, p. 22, d'après F-AN, L 621, pièce n° 43).

Jean Boutheron [Boteron, Bouteron] (1549-1550)

Jean Boutheron est gagiste basse-contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1549.

- *Eglise de Nevers, 1549-1550.* Jean Bouteron est d'après les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges chantré basse contre à Nevers.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1549.* Le 10 août 1549, « messieurs ont pris et retenu a gaiges tant qu'il leur plaira messire Jehan Bouteron natif d'Oisy pres Clamecy diocèse d'Auxerre aux gaiges de 50 livres tournois par an et 2 petitz pains par chacun jour ; et lui font bailler par monsieur le chantré les draps de l'église ; et ordonné estre baillé au compaignon dudit Boteron 1 teston ». Le 20 août 1549, « sera avancé a messire Jehan Boutheron gagier de l'église 1 ecu sur ce qu'il a gagné et pourra gagner ». Le 3 décembre 1549, « sera escript a la basse contre qui est a Nevers venir pardeça pour estre prins au service de l'église ». Le 17 mai 1550, messieurs ont « commis monsieur le chantré pour arrester les parties que Going a faictes au voiage fait a Nevers pour recouvrer une basse contre » : 116 sous 6 deniers. Le 23 août 1550, « sera alloué au receveur 2 sous quil a baillé aung messagier qui a aporté des lectres de messire Jehan Boterou, basse contre demourant a Nevers » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517 f. 302, 307, 8G 1518, f. 37, 109, 153).

Jean Boutier [Boutet, Boutry, Bourty] (1445-1467)

Je ferai une assimilation osée entre Jehan Boutier vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges entre 1445 et 1450, Jehan Boutet chanoine en 1456 de cette même chapelle et Jehan Boutry prêtre sommelier de la Chapelle Royale de Louis XI entre 1461 et 1467.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1445-1450 et 1456.*

1445-1450 : Jehan Boutier est mentionné comme vicaire pour la première fois en 1445-1446 avec des distributions très faibles pour les deux premiers termes indifférenciés de Saint-Jean et Saint-Rémy et normales pour la deuxième partie de l'année. En 1447-1448 il a des distributions normales au premier semestre et très faibles aux termes de Noël et Pâques. En 1449-1450 ses distributions sont normales aux deux premiers termes et très faibles aux deux autres termes. Il a disparu des comptes suivants de 1458-1459 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1645-1648).

1456 : D'après Regnier, Jean Boutet, licencié en droit canon, succède comme chanoine à Pierre Bourneuf donc après 1452. En marge est marqué : « sa réception n'est point marquée, on sait seulement qu'il a été chanoine par le Brevet de Pierre Dorsanne » qui lui a succédé par permutation et résignation qui fut admise à Lyon le 22 décembre 1456 (F-AD 18, 8G 1504, p. 91v).

- *Chapelle Royale de France (Louis XI), 1461-1467.* Jean Boutier peut être le Jehan Bourty ou Boutry cité comme « prestre, sommelier » par Perkins (Perkins 1984, p. 554).

Valentin Boutin (1614-1627)

Valentin Boutin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1614.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1614-1616.* Dongois écrit : « Valentin Boutin fut reçu chanoine [de la deuxième chanoinie] le 5 novembre 1614 au lieu de Jacques Philippes. Il posséda sa chanoinie jusques en 1616 qu'il la résigna à Jean Forget. Il posséda depuis l'abbaye de Clairefontaine au diocèse de Chartres (F-AN, LL 630, p. 134, Stein 1912 p. 133).

- *Abbaye de Claire-Fontaine de Chartres, 1616-1627.* D'après Dongois, Valentin Boutin est abbé de Claire-Fontaine dans le diocèse de Chartres, dès 1616. On apprend ensuite qu'il y établit les Augustins déchaussez le 27 Septembre 1627 dans l'*Histoire des ordres religieux, et des congrégations régulières et séculières de l'Eglise*, de Jean Hermant (Hermant 1710, p. 138).

Christophe [Christophle] Bouton (1586-1587)

Christophe Bouton, chantre haute contre reçu clerc en 1586, sert à la Chapelle Royale en 1586-1587.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1586.* Christophe Bouton, chantre haute-contre, originaire d'Amiens, est reçu clerc le 22 octobre 1586. (Brenet 1910 p. 140, d'après F-AN, LL 600, f. 78-78v).

- *Chapelle Royale de France (Henri III), 1586-1587.* Bouton, sous le prénom de Christophle figure dans la liste des chanteurs de la chapelle et des officiers domestiques de Henri III autour de 1586 (BrooksJ 2000 p. 411, 431 d'après F-Pn Cinq cents de Colbert 10, f. 10v-11). Il est aussi cité en 1587 comme chantre, prêtre demeurant ordinairement à Amiens (Handy

2008 p. 455 citant BrossardY 1965 p. 44).

Guillaume Bouttepois [Boutepoix] (1422-†1438 ?)

Guillaume Bouttepois, chapelain de la Chapelle Royale en 1422, est chanoine de la Sainte-Chapelle en 1423.

- *Chapelle Royale de France (Charles VI), 1422*. Guillaume Bouttepoix figure comme chapelain de la chapelle dans le « roole des pauvres, officiers et serviteurs du feu roy Charles VI... extrait du compte de Regnault Doriae, commis au payement des obseques et funerailles du feu roy Charles qui trespassa a Paris... le mercredi 21 octobre 1422 (Perkins 1984 p. 545 d'après F-BnF, ms. fr. 7853, p. 1296)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1423-1438*. D'après Dongois et Stein, Guillaume Bouttepois est reçu chanoine le 23 avril 1423, au lieu de Nicolas Charreton et probablement remplacé en 1438 par Guillaume Le Flament dans la 6^e chanoinie (F-AN, LL 630, p. 191, Stein 1912 p. 134).

Pierre Bouvet (1450-1465)

Pierre Bouvet est chapelain perpétuel de 1450 à 1465 et chanoine à une date indéterminée de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1450-1465 ?*. D'après Gilles Dongois, Pierre Bouvet est le possesseur de la chapelle Saint-Blaise après Arnould Barrois et avant Jean Richard en 1465 (F-AN, LL 630, p. 321). Son obit dans lequel il est qualifié de chanoine est célébré le 23 ou le 27 janvier, mais Jean Bouvet ne semble pas être mentionné par Henri Stein : « *Obitus annalis magistri petri bouvet et huius sacre capelle canonici, et dominorum Joannis de meillento [ca 1443], et adonis de vere [ca 1443] parvo eiusdem capelle quondam magistrorum. Quorum animabus* » (F-Pm, ms. 3339 et F-Pn, Lat. 17741 [sans Jean de Meulan ni Odon de Vere]).

Jean de Bouville (1299-†1306)

Jean de Bouville est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1299.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1299-1306*. Dongois écrit : « Jean de Bouville chanoine [de la 6^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle etoit d'une famille ancienne qui a eu un chevalier chambellan et secrétaire du Roy. Il etoit frere d'Hugues de Bouville conseiller au Parlement en 1310 ». Il est remplacé en 1306 par Jean Moret. Son frère Hugues de Bouville est conseiller au Parlement en 1310 (Stein 1912 p. 134 et Morand 1790 p. 264).

Pierre Boyleau [Barrault, Baraud alias Boileau, Boilleau] (1398-1410)

Pierre Boyleau est chapelain de la chapelle ducale de Berry en 1398 et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

- *Chapelle du duc Jean de Berry, 1398-1405*. D'après Françoise Lehoux, Pierre Boyleau est chapelain du duc de Berry en 1398. Il l'est encore en 1401 d'après Craig Wright (Pilleboue 1990 citant Lehoux 1968, t. II, p. 391 et Wright 1979, p. 81 d'après F-AN, KK 254, f. 119v-120). Il est probable qu'il soit resté à la chapelle ducale jusqu'en 1409 ou 1410, car il ne

réside pas à la Sainte-Chapelle. Laurent Vallière donne les dates 1397-1404 (Vallière 2008, p. 325).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1410*. Le chanoine Regnier est peu disert sur Pierre Baraud alias Boyleau (F-AD 18, 8G 1504, p. 73). Pierre Boyleau fait partie du premier collège des chanoines de la Sainte-Chapelle du 19 avril 1405 (n. s.), mais ne réside pas en 1406-1407, ni en 1407-1408. Sa première mention dans les effectifs et encore pour des distributions très faibles est l'année suivante en 1408-1409. Il a disparu des effectifs résidents en 1409-1410. On peut lire dans les comptes 1409-1410 : « a Nicolas Viaut chanoine pour Boilleau auquel estoit deu 70 sous tournois lesquels deniers il a despensé pour avoir fait son obit ». Il est mentionné une fois dans les registres de délibération de la Sainte-Chapelle le 26 novembre 1408 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1636, 8G 1509).

- *Autres bénéfices*. Il est chanoine de Sainte Radegonde de Poitiers en 1385, chanoine de Lecture en 1404, chanoine de Reims de 1394 à 1409.

[-] Boyreau (1533)

Boyreau est reçu clerc de la Sainte-Chapelle en 1533.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1533*. Boyreau sans prénom est probablement reçu clerc le 22 janvier 1533 (Brenet 1910 p. 88, d'après F-AN, LL 625, f. 150v).

Etienne Boys (1528)

Etienne Boys n'appartient probablement pas à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1528.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1528*]. Le 4 août 1528, « messire Jehan de Bailleul vicaire de la Sainte-Chapelle et messire Guillaume de Boisremeray avocat a Bourges, accompagnés de 2 notaires ont exhibé certaines lettres de presentation de la chanoinie de la prebende de Dun le Roy vaccant par le trespas de feu messire Estienne Boys requerant en faire collation audit de Bailleul » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1514).

Simon de Braelle [Bragelle, Braille, Bragella] (1331-1350)

Simon de Braelle, originaire du diocèse d'Amiens, est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1341.

- *Chapelle Royale de France (Philippe VI), 1331-1332* : Simon de Braelle est chapelain de l'Hostel de Philippe VI de Valois en 1331-1332 (Viard 1894, p. 599).

- *Chapelle de la Reine de France (Jeanne de Bourgogne), 1340-1349*. Simon de Braelle est aumônier de la reine, attesté du 4 juin 1340, quand « Philippe VI donne à Simon de Braelle, aumônier de la reine, une maison sise à Paris au delà de la porte du Temple, qui avait appartenu à feu Bonnat de Lespine, lombart ». Fait à Pierrefonds. Il le reste jusqu'à la mort de la reine Jeanne de Bourgogne (Viard 1900 p. 83, 84).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1341-après 1343*. Simon de Braelle est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1341 succédant à Guillaume de Mello, inhumé dans la Sainte-Chapelle, jusqu'à une date inconnue où il est remplacé par Jean Buchet qui sera Trésorier lui-même jusqu'en 1349. Stein complète la liste des Trésoriers de Morand par de nouveaux noms dont Simon de Braelle et Pierre Buchet, et de nouvelles dates (Morand 1790 p. 306, 307, Stein 1912 p. 131). L'année 1341 d'installation de Simon de Braelle est confirmée par l'inventaire

des ornements et bijoux dressé en février 1341, sur l'ordre de Miles de Frignicourt et de Roger de Baleham, maîtres de la Chambre des comptes, après le décès de Guillaume de Mello, et au moment de l'entrée en fonctions de Simon de Braelle. Il avait alors déjà le titre d'aumônier de la reine. (Viard 1900 p. 83, 84 et Delisle 1868 tome 1 p. 259). L'inventaire est en original au Trésor des chartes, sous la cote J 155, n° 14. Cela contredit l'affirmation de Brenet : « Tous les bénéfices de la Sainte-Chapelle étant à la collation du roi, celui-ci les donnait souvent en récompense à ses propres serviteurs; c'est ainsi que Simon de Braelle, chapelain de Philippe VI, devint en 1345 trésorier de la Sainte-Chapelle » (Brenet 1910 p. 14). Simon de Braelle est encore en fonction au mois d'avril 1343 (Journaux du trésor de Philippe de Valois, n° 166) et le 21 juin 1343, date à laquelle Philippe VI donna un camaïeu au pape (Trésor des chartes, cote J. 155, n° 15, Musée des Archives nationales, n° 333).

Son obit est mentionné le 28 juillet dans l'obituaire de la Bibliothèque nationale : « *Obitus duplex dominorum Symonis de Bragella, quondam hujus Capelle thesaurarii, Petrique de Samesio ac Johannis d'Annet et Theobaldi de Belna, ejusdem Capelle canonicorum, necnon Hugonis de Bisontio, hujus palatii quondam hostiarii, et ejus uxoris* (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 29v).

- *Notre-Dame de Paris, 1347-1350*. Simon Braelle est chanoine de Notre-Dame de Paris (Gane 1999, p. 127, 291).

- *Autres bénéfices*. 1345 : chanoine de la cathédrale de Rouen, d'après les lettres de rémission de Jean le Bon du mois d'avril 1345 (Viard 1900 p. 83, 84 d'après F-AN, JJ 81, n° 320) ; chanoine de Saint-Quentin-en-Vermandois ; deux chapellenies perpétuelles dans le diocèse de Noyon et maison épiscopale de Braelle, dans le diocèse de Beauvais (La Selle 1995 p. 317 citant *Reg. Jean XXII*, n° 59710).

Paul Branche (1539-†1551)

Paul Branche est enfant de chœur sortant en 1539, puis mentionné comme clerc en 1546 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt le 16 juillet 1551.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1539-1551*. Paul Branche, enfant de chœur sortant, reçoit un don de 25 livres tournois le 2 avril 1539 (n. st.). Il est cité comme clerc de la Sainte-Chapelle le 24 juillet 1546 pour une répartition de chambre. On peut penser qu'il est revenu à la Sainte-Chapelle, dès la fin de ses études, c'est-à-dire vers 1541. Il est resté à la Sainte-Chapelle jusqu'à sa mort le 16 juillet 1551 (Brenet 1910 p. 89, 93, 98 d'après F-AN, LL 626, f. 19v, 86v et F-BnF, ms lat. 17741, f. 50).

Jean de Brebant (1437-†1446 ?)

Jean de Brebant est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1437.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1437-1446*. Jean de Brébant est reçu chanoine en 1437 et probablement remplacé en 1446 par Jean Verneau dit Loyauté (F-AN, LL 630, p. 127-128, Stein 1912 p. 133). Il est peut-être le Jean de Brébant, avocat et conseiller du roi Charles VII, cité par (Gane 1999, p. 292).

Jean Brechet (1564-1583)

Jean Brechet est reçu enfant de chœur en 1564, puis mis en apprentissage chez le barbier Jourdain en 1579 et probablement vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564-1583*. Le 23 décembre 1564, « messieurs ont receu enffant de cueur en l'eglise de ceans Jehan Brechet filz de feu Guillaume Brechet de son vivant laboureur paroissien de Fucy après quilz ont esté certiffiez de l'ingenuité dudit Brechet par monsieur Dumaine qui s'en est informé des habitans dudit Fucy estant audit lieu et luy ont donné les aulbes ».

Le 14 septembre 1579, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera pour cest foys seullement et par forme d'aulmosne a Jehan Brechet nagueres enffant de cueur de seans la somme de 2 ecus d'or sol pour se prouvoir par ledit Brechet ainsi qu'il verra et debvra luy declairant que l'on ne le peult recepvoir en quelque estat que ce soit pour le service de l'eglise de seans tant pour son incapacité que aultres ». Le 6 octobre 1579, « messieurs ont ordonné que Jehan Brechet nagueres enffant de cueur qu'ilz ont mys en apprentissage chez le sieur Jourdain barbyer sera habillé d'ung propoinct et d'une paire de chaulsses tant hault que bas et quil sera baillé audit Jardrin 4 livres pour luy achapter un estuy et la garnyture d'icelluy ». Le 24 octobre 1579, « pour un hault de chausse et des bas qu'il a fait pour Jehan Brechet nagueres enffant de cueur demourant a present chez maistre Pierre Jourdin 35 sous tournois ». Le 7 novembre 1579, « messieurs ont baillé pour vicaire vivant et mourant aux sein de Troy... Jehan Brechet ». Le 12 décembre 1579, « messieurs ont pryé monsieur Dumayne d'achepter un manteau pour Jehan Brechet nagueres enffant de cueur ». Le 2 janvier 1580, sera payé pour le « manteau de Brechet 2 escus d'or ». Le 19 avril 1580, sera « 2 testons baillés a Jacques Brechet nagueres enffant de cueur pour laquelle somme et en consideration que ledit Brechet a esté entretenu aux escolles que mys en mestyer il a quicté et quicte ladite chapelle de toutes choses generalement quelconques et promis ne leur demander jamays aucune choses d'aautant quil est plus que satisfait ». Le 2 janvier 1582, « messieurs ont commis monsieur Brunet pour compter avec messire Pierre Jourdrin touchant la pention de Jehan Brechet pour le temps qu'il a demoré en apprentissage avec ledict Jourdin et d'aautant que ledit Jardin par marché fait avec luy a receu plus qu'il ne luy fault pour le peu de demeure que icelluy Brechet a fait en l'hostel dudit Jardin ; [messieurs] ont chargé ledit Brunet de retyrer ledit surplus et en bailler quictance audit Jardin ».

Le 4 juin 1583, « monsieur Dumayne plus antien chanoine » fait son rapport sur François Guython pour la place de vicaire que souloit tenir messire Mace Arrachepied [qui a démissionné]. Il est capable et sufisant. Il est « receu par la sceance qui luy en a esté baillée au cueur du costé de la dite eglis au rang desdits vicaires de la main destre entrant audit cueur, par monsieur Brechet commis par le chappitre quand a ce » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 104, 8G 1541, 8G 1543, f. 48v, 159v).

Jacques Bremaud (1532-†1561)

Jacques Bremaud, mentionné de 1532 à 1536 comme enfant de chœur, est cité avec son prénom à partir de 1550 comme noteur de musique « au cahier ». Il est marié avec des enfants et meurt en août 1561. Un François Bremaud est mentionné deux fois en 1547 et probablement comme noteur de musique. Il s'agit sans doute du même personnage, hypothèse que je ferai avec Frédérique Pilleboue.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1532-1536, 1547, 1553-1561*. Le 12 novembre 1532, « messieurs ont receu pour estre enffant de cueur Jacques Bremaud [ou Breniaud] filz de maistre estienne Bremaud escriptvain et de Marie sa femme ; et a esté certiffié par monsieur

maistre Guillaume Alabat et maistre Martin Baucher que led enfant estoit de legitimo matrimonio procreatus ». Le 4 janvier 1536, « messieurs ont... nommé vicaire aux vénérables de Saint Ursin pour les héritages qu'ils tiennent en leur censif Jacques Bremaud enfant de cueur de l'église ». Le 28 janvier 1536, « messieurs ont... nommé vicaire aux vénérables de Saint Ursin de Bourges pour certaines vignes quilz tiennent en leur censif Jacques Bremaud, enfant de cueur de ceans filz de maistre Estienne Bremaud escriptvain » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 223, 8G 1516, f. 257, 260ca).

Le 13 août 1547, messieurs « ont octroyé a messire François Brevault son congié pour 3 ans ou autre temps pour aller chercher party ; et luy ont donné 6 escus d'or ». Le 30 août 1547, est rayé [rayé : (sera payé) a messire François Brevault ung ecu pour avoir notté les messes] (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 50).

Le 22 avril 1550, « a Jacques Brevault qui a requis messieurs le prendre au service et gaiges de l'église, messieurs ont ordonné quilz ne le prendront ». Le 29 avril 1550, messieurs ont « ordonné estre baillé par le receveur genral à Jaques Brevault 2 escus sol pour s'en aller et pour trouver party ». Le 6 juin 1550, « sur la requeste de Brenault faicte à messieurs qui leur plaise le retenir au service de l'église a quelques gaiges ont ordonné qu'il ne sera retenu a gaiges actendu qu'il n'est pour servir l'église ». Le 10 juin 1550, « sur la requeste de Brenault qui a supplyé messieurs luy donner quelque provision pour vivre, ont ordonné que la conclusion cappitulaire cy davant prinse... sera tenue et qu'il se pourvoie ou bon lui semblera ». Le 6 septembre 1550, « messieurs sur la requeste a eulx faicte par Jacques Bremault l'on retenu au service de l'église jusques a pasques tant seulement a raison de 30 livres par an, dont il sera paié au feur de temps avec ung pain de chapitre chacun jour ; pendant lequel temps il cherchera autre party ». Le 4 octobre 1550, messieurs « ont donné congié a Jacques Bremault pour 5 jours pour aller a Leuroulx [faubourg de châteauroux] trouver party ». Le 11 octobre 1550, « messieurs ont ordonné estre baillé a Jaques Bremault 2 escus sol outre ce qui luy peut estre deu de ses gaiges pour se retirer a Leuroux ou il a trouvé party ». Le 3 février 1552 messieurs ont « ordonné quil sera escript a Jaques Bremault estant a Leuroulx de rendre des la fin de ce moys le livre quil a emporté de l'église et celluy quil devoit parachever dont luy fut baillé six escuz. Autrement sera cité » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1518 f. 98, 102v, 117, 158, 165v, 168v, 8G 1519, f. 105ca).

Le 18 février 1553, « messire Jaques Bremault a prié messieurs de le recepvoir a gaiges en l'église de ceans, en consideracion qu'il a esté enfant de cueur d'icelle. Messieurs ont ordonné qu'il lui sera baillé la somme de 50 livres tournois par an avec son pain de chapelain ». Le 18 avril 1553, messieurs ont ordonné que Jacques Bremault parachevera le livre des messes qu'il a encommancé pour icelluy fait de sa peyne ». Le 3 février 1554, « sur la requeste de Jacques Bremault qui prie messieurs lui donner une robbe, ont ordonné que ou ledit Bremaut fera son debvoir au service de l'église plus qu'il n'a fait cy davant que ladite robbe lui sera baillée à Pasques ». Le 24 février 1554, seront « 30 sous baillés a Bremault pour avoir du grand papier pour noter et faire des livres pour l'église ». Le 5 mai 1554, Jaques Bremault demande « quelque argent pour prandre party en autre part en consideracion des services qu'il a faitz, [messieurs] ont ordonné qui lui sera delivré 20 escus sol à la charge de ne demander doresnavant aucune chose a l'église ; et qu'il rendra les livres qu'il a par devers lui ». Le 8 mai 1554, le receveur a « prins en la bource 46 livres pour Jaques Bremault. Messieurs ont delivré et baillé contant à Jacques Bremault present en la presence de Marie d'Oryol sa mère la somme de 46 livres tournois pour tous les services qu'il a faitz a l'église dont il s'est contenté et quicte messieurs de ses services et autres choses que leur pourroit demander ». Le 11 mai 1554, « Jaques Bremaut veut entierement son moys encommancé qui doit finir le 18^o de ce mois. [accordé] ; et quant au paiement qu'il demande des messes qu'il a notées, [messieurs] ont aussi ordonné qu'il lui sera [paié] deux escus outre deux autres qu'il a

receu » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 133v, 8G 1521, f. 5, 132, 135ca, 8G 1522, f. 15ca).

Le 23 juin 1556, « sera baillé 100 sous a Jaques Bremault pour ses estrennes de sa benediction nuptiale ». Le 14 août 1556, messieurs « ont [ordonné] marchander avec Jacques Bremault a faire des livres de musique au cayer et paier au pris qu'il fera le cayer ; et ont commis monsieur Viillard pour marchander ». Le 22 août 1556, messieurs ont « ordonné que Jaques Bremault sera payé par le maistre de l'euvre du premier cayer du livre de musique qu'il a commencé a raison de 20 sols quand il aura achevé ledit cayer ». Le 4 mai 1557, « messieurs ont commis monsieur Burgat pour adviser avec Jaques Bremault pour besongner aux livres de musicque a raison de 16 sous pour cahier tant quil leur plaira ». Le 24 mai 1558, messieurs ont « ordonné qu'il sera presté a Jaques Bremault 8 livres dont il s'obligera avec sa femme et sa mere ». (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1524, f. 35ca, f. 65-65v, 8G 1525, f. 8v, 8G 1526, f. 20ca).

Le 2 août 1561, messieurs « ont aulmosné a Jaques Bremault en consideration de sa maladye la somme de 100 sous assavoir par chacune semaine 10 sols tournois et 6 deniers ». Le 26 août 1561, « messieurs ont ordonné que ce qui reste a paier de la somme de 2 sous quilz avoient aulmosné a deffunct Jaques Bremault pour luy subvenir en sa maladie sera delivré a la veuve dudit Bremault tant pour elle que pour ses enffans » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 57, 65ca).

Valerand [Valeran, Valleran] Brenero (1559-1563)

Valerand Brenero est cleric en 1559, chapelain en 1562 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1563*. 1559-1560 : Valerand Brenero est cité comme cleric le 30 décembre 1559, pour une ordonnance relative au port de chapes et sous-chapes et le 14 septembre 1560 dans une invitation à se faire promouvoir aux ordres ; 1562-1563 : Il est mentionné comme chapelain ordinaire et a donc obéi à l'invitation de 1560. Il est cité dans les deux significations d'ordonnance sur les absences irrégulières les 21 mars 1562 et 12 septembre 1563, date à partir de laquelle il n'apparaît plus dans les registres de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910, p. 102, 103, 104, 105, 108, d'après F-AN, LL 626, f. 117, 125, f. 130-130v, f. 141, 158).

Guy [Guido] de Bretagne [Britonis] (1305)

Guy de Bretagne est maître des enfants, probablement de grammaire et à ce titre chapelain de la Sainte Chapelle de Paris en 1305.

• *Sainte Chapelle de Paris, 1305*. Guy de Bretagne est pour Michel Brenet le premier maître des enfants connu. L'études des comptes royaux en fait apparaître un autre maître antérieur, celui de Jacques de Tournai, et d'autres postérieurs comme Etienne de Lorris, Guillaume de Poissy... sans que l'on sache s'il était maître de musique ou de grammaire. Il est probable qu'il était maître de grammaire, comme comptable de la maîtrise de la Sainte-Chapelle. En 1305, le compte du maître Guy de Bretagne fait état d'un paiement pour les six enfants de la Sainte-Chapelle de Paris : « *Compotus magistri Guidonis Britonis de expensis puerorum capelle domini regis apud Parisius...* ; *Expensa pro predicto Guidoni et sex pueris, pro qualibet septimana, 35 sols parisis 103 livres 5 sols* ; *Pro Egidio, pro 2 septimanis, 10 sols parisis* ; *Pro Girardino, pro 39 septimanis, 9 livres 15 sols parisis* ; *Pro Johanne de Lupicen, pro 31 septimanis, 7 livres 15 sols* » (Vidier 1901, p. 331-332 et Brenet 1910, p. 12, 15, d'après F-BnF, ms. Baluze 394, f. 3v). Comme c'est également le cas de ses successeurs

(Thomas Burg. (?), Pierre d'Épône, etc.), il est manifestement maître des enfants puisque, bien que se présentant comme simple responsable du compte des enfants, il s'inclut dans les frais engagés. Bien que l'on ne dispose d'aucune donnée biographique le concernant, on peut tenter, à titre d'hypothèse, quelques rapprochements avec des homonymes contemporains. Entre 1304 et 1315, un *socius* du collège de Sorbonne a légué trois manuscrits dont un au moins porte la mention « ex legato magistri Guidonis Britonis quondam socii istius domus » (Delisle 1868, t. 2, p. 150 et Franklin 1875, p. 235) : la troisième partie de la *Somme* de Thomas d'Aquin (F-BnF, ms. lat. 15801), les *Distinctions* de Nicolas de Gorran (F-BnF, ms. lat. 15950) et les *Questions* de Hervé Nédellec dit le Breton (F-BnF, ms. lat. 15868). Il n'est pas impossible qu'il soit l'auteur d'un abrégé des *Décrétales* de Gratien s'achevant par l'explicit « Expliciunt Casus magistri Guidonis natione Britonis » (F-BnF, lat. 3922, f. 90). Ce Guido Britonis a intégré le collège entre 1274 et 1284 et pourrait être décédé vers 1315 (Franklin 1875, p. 223 ; Quétif 1719, p. 295, donne des dates d'activité invérifiables entre 1274 et 1287 ; Hauréau 1881, p. 477-478). Il est certainement mort avant 1321 puisqu'il est mentionné le 24 août dans l'obituaire de la Sorbonne qui signale un legs de 10 livres confiées à Pierre d'Auvergne : « Obiit magister guido dictus brito qui legavit huic domui x libras pro quadam pictancia emenda. Illas x libras custodit magister petrus de alvernia » (F-BnF, ms. lat. 16574, f. 39 ; Glorieux 1966, t. 1 p. 171-172). Il est par ailleurs possible d'envisager un lien entre le maître de la Sainte-Chapelle et un prêtre membre de la « Grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et aux bourgeois » dont les obituaires signalent au 17 mars et au 19 mars un « *anniversarium Guidonis Britonis presbiteri* » (F-BnF, NAL 855 ; Molinier 1902, t. 1, vol. 2, p. 829 et 835, d'après F-AN, LL 435). Les obituaires de la Sainte-Chapelle ne faisant aucune mention de Gui de Bretagne, il est impossible de s'assurer de son identité. *JS, FT.*

Jean de Bretel (1345)

Jean de Bretel est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1345.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1345.* D'après Gilles Dongois, Jean de Bretel serait le premier chapelain perpétuel de la chapelle de Saint-Venant. Le suivant connu est Regnault Dijon reçu en 1414 (F-AN, LL 630, p. 332).

Louis de Breteville [Bretheville, Bertheville] (1540-1547)

Louis de Breteville, chantre basse contre probablement chapelain (1540) de la Sainte-Chapelle de Paris, sert à la Chapelle Royale (1543).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1540-1542.* Maître « Loys de Bretheville, basse-contre, » est « reçu à l'essay en la place de chappellain ordinaire de ceans, » et se voit attribué la chambre de maître Testard le 16 octobre 1540. Le 1^{er} janvier 1541 (n. st.) il reçoit « la somme de 8 livres tournois par forme d'aulmosne et don pitoiable par ce que le jour des Innocens estans allé en pelerinaige ausdits Innocens sa bourse luy fut couppée en laquelle estoit toute la sepmaine des chappellains et clercez qu'il avoit receue dudit receveur pour leur distribuer à la charge qu'il ne sera par luy révélé aulcune chose dudit don et aulmosne pour la consequence, sur peine de perdre son gros ordinaire ». Il en repart dès janvier 1542 (n. st.), car sa chambre est réattribuée le 11 janvier 1542, c'est-à-dire 15 mois après son entrée, sans doute pour passer au service du roi (Brenet 1910 p. 90, 91 d'après F-AN, LL 626, f. 29v, f. 31-31v, f. 38v).

- *Chapelle Royale de France (François I^{er} et Henri II ?), 1543-1547.* Il est probable que, quittant la Sainte-Chapelle, il soit allé à la Chapelle Royale. Il figure dans les registres de

1547, lors des obsèques de François 1^{er}, mais ne semble plus mentionné ensuite (Cazaux 2002 p. 344 et Brenet 1910 p. 91 d'après F-BnF, ms. fr. 10392, f. 72v). Il est en fait mentionné comme "chantre et chanoine de la chapelle du Roy" dès mai 1543, dans un document relatant le règlement de son procès au sujet de la prévôté et prébende de Saint-Étienne de Troyes, aux quelles il renonce (Bonnet 1913, p. 178) : Le 17 mai 1543, « maistre Loys Breteville, chantre et chanoine de la chapelle du Roy », reconnaît avoir reçu « de Maistre Anthoine Coueffier, prévost et chanoine de l'église Monseigneur Saint Etienne de Troys, par les mains de Maistre André du Pré, secrétaire de monseigneur l'évesque de Lavors, présent » 15 ecus d'or soleil restant de 48 livres 12 sols 6 deniers « pour les fraiz et despens que ledit Breteville avoict frayez a la poursuite de certain procès qu'il avoict contre ledit Coueffié tant es requestes du palais à Paris, bailly de Troys, que ailleurs pour raison de ladict prevosté et prebende dudict Saint Etienne de Troys, a laquelle icelluy Breteville a renoncé pour et au prouffict dudict maistre Anthoine Coueffié, consentant que icelluy Coueffié en joisse paisiblement comme vrai titulaire d'icelluy ».

Etienne de Brezé (1544-†1561)

Etienne de Brezé est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1550 à sa mort en 1561.

Etienne de Brezé est protonotaire apostolique, conseiller et maître des requêtes du Dauphin, futur Henri II le 23 avril 1544, quand il prend possession de la charge qui vient d'être créée d'abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Melleray (AD 44, B. 1009). Il est abbé commendataire de l'abbaye de Coulombs, et siège à la Coutume de Montfort (octobre 1556) pour les seigneureries de La Noue (à Grosrouvre) et de Houdeville (près Gas) appartenant à son abbaye. Etienne de Brezé y est enterré (Les fiefs du comté de Montfort-l'Amaury de M. Adolphe de Dion (Dion 1869, p. 304)

- *Chancellerie de France (François 1^{er}, Henri II), 1544.* Maître des requêtes.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1550-1561.* Dongois écrit : « Estienne de Brezé [fut] receu chanoine [de la 12^e chanoinie] le 13 février 1550 (n. st.) au lieu de Jean de Gouy. Il estoit Maitre des Requestes et abbé de Sainte Colombe au dioceze de Chartres ou il est enterré etant mort en 1561. Il a possédé sa chanoinie jusques a sa mort. Il estoit parent de Louis de Brezé trésorier de la Sainte-Chapelle et Evesque de Meaux ». Il est remplacé à sa mort en 1561 par Charles de longueval (F-AN, LL 630, p. 287, Morand 1790, p. 291, Stein 1912, p. 136).

Louis de Brezé (1554-†1589)

Louis de Brezé est trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1570 à sa mort en 1589.

- *Evêché de Meaux, 1554-1564 et 1571-1589.* Louis de Brezé est évêque de Meaux depuis 1554. Il résigne son évêché en 1565 à Jean Du Tillet, et y rentra *via regressus* en 1570. Il meurt le 15 septembre 1589 dans sa maison de la Trésorerie [de la Sainte-Chapelle] et est enterré à Meaux. Dongois précise qu'il assista au concile de Trente (F-AN, LL 630, p. 86, Morand 1790 p. 291, wiki/Liste_des_évêques_de_Meaux).
- *Cour de France (Henri II), 1558.* Dongois précise qu'il était grand Aumônier de France depuis 1558.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1570-1589 :* Louis de Brezé est reçu Trésorier de la Sainte-Chapelle le 8 décembre 1570 succédant à Pierre de Gondi et conservant sa charge jusqu'à sa mort le 15 septembre 1589.

A la suite du vol d'un ciboire, la chambre des comptes demande le 3 décembre 1573 un inventaire générale des biens de la Sainte-Chapelle, qui se déroule du 16 décembre 1573 au 31 janvier 1576. Les membres du collège présents (de la Sainte-Chapelle) sont : le trésorier Louis de Brézé, évêque de Meaux, le chantre Nicolas Luillier, le plus ancien chanoine Jacques Belleau, abbé de Cheminon (Vidier 1910, t. XXXV, p. 193). Plus loin, p. 197, on trouve mention d'un « procès-verbal d'un récolement du trésor fait du 2 septembre au 6 octobre 1589, à la suite du décès du trésorier Arthur de Brézé, par les conseillers des comptes Jean Aymeret et Jacques de Pleure, assistés du procureur général de la Chambre, de Robert Danès, greffier, de Françoisvarroquier, contrôleur de la Sainte-Chapelle, de Jeanvachette et de Jean Friquet, orfèvres, et en présence du chevecier Morier et des chanoines La Goupilière et Froger ». Il semble qu'il y ait eu une erreur sur le prénom, car outre que seul Louis de Brézé est cité comme évêque de Meaux, ce dernier meurt le 15 septembre 1589. On peut donc supposer que Louis de Brézé est remplacé dans sa charge de Trésorier de la Sainte-Chapelle par Nicolas de Villars (Stein 1912 p. 131 et Morand 1790 p. 307).

- *Autres bénéfices.* 1554-1555 : abbé commendataire de l'abbaye Saint-Georges de Boscherville (wiki/Abbaye_Saint-Georges_de_Boscherville) ; 1557 : Abbé de Saint Faron à Meaux ; 1556 : Abbé de Pontlevoy (diocèse de Blois) ; 1556 : Abbé d'Igny (diocèse de Reims).

Germain de Brie [Brixus] (1508-†1538)

Germain de Brie est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1517. Il meurt en 1538.

Germain de Brie est un poète et universitaire humaniste de la Renaissance, associé étroitement à Erasme et connu pour sa controverse littéraire avec Thomas More. Né à Auxerre, il étudie d'abord le droit et voyage beaucoup, devenant un ami de collègue de Heinrich Cornelius Agrippa von Nettesheim.

A partir de 1508, il étudie avec John Lascaris et devient à cette époque un ami d'Erasme de Rotterdam. Il devient secrétaire de l'évêque d'Albi, Louis d'Amboise, Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges (mort en 1510), puis de l'homme politique Jean de Ganay, mort en 1512. Il devient ensuite secrétaire de la reine d'Anne de Bretagne après avoir écrit en latin *Chordigeræ navis conflagratio* (Paris 1513) sur la récente destruction du bateau breton la *Cordelière* pendant la bataille de Saint-Mathieu entre les flottes anglaises et françaises. Cet ouvrage déclenche une controverse littéraire avec Thomas More. Touché par les attaques de Thomas More, de Brie écrit une satire en vers latins *Antimorus* (Paris, 1519). Erasme intervient et calme la situation. Auparavant, devenu à la mort de la Reine, aumônier du roi, il écrit les « Epitaphes latines d'Anne de Bretagne » (La Garanderie, 1967, p. 377-396). En 1522, de Brie revient à l'étude du grec et traduit les écrits de Jean Chrysostome en collaboration avec Erasme. En 1536, il écrit les épitaphes d'Erasme. Il meurt en 1538 (en.wikipedia.org/wiki/Germain_de_Brie).

- *Maison de Louis d'Amboise, 1508-1510.* Germain de Brie est secrétaire de Louis d'Amboise, évêque d'Albi et Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Maison de la Reine (Anne de Bretagne) et Chapelle Royale (Louis XII, François 1^{er}), 1512-1522.* Germain de Brie est secrétaire de la Reine, puis aumônier de Louis XII et de François 1^{er}.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1517-1519.* D'après Regnier, Germain de Brie succède à Monsieur Desplains qui fit une résignation en sa faveur. Il fut reçu le 22 décembre 1517. Il est remplacé lui-même après résignation par Guillaume Bochetel le 16 juillet 1519 (F-AD 18, 8G

1504, p. 75). On possède au minutier central une quittance de Claude Sermisy, chanoine de la Sainte-Chapelle et de Philibert Baloux, trésorier, et autres chanoines de la Sainte-Chapelle à Germain de Brie pour arrerages de rentes au 9 juin 1534 (MC/ET/VIII/174).

Jean de Briel [Brielle] (1561-1562)

Jean de Briel est bedeau et bastonnier « brodeur » de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1561.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561-1572*. Le 14 mai 1561, « François Percault... procureur de noble et reverand pere en Dieu, maistre Charles Le Poucre, abbé de Saint Elloy Fontaine, conseiller et aulmosnier de madame la duchesse de Savoye et de Berry... apporte des lettres de collation faite par ladite dame audit Le Poucre de la thesaurerie vaccant par le trespas de feu maistre Pierre Le Poucre... sont temoins de l'installation de Charles Le Poucre messire Anthoine Lheritier, procureur en la court ecclesiastique de Bourges, Jehan de Brielle et Pierre Chaignon bedeaux et bastonniers ». Le 3 juin 1561, messieurs « ont ordonné que des deniers receuz de la reception de monsieur le thesaurier [Charles Le Poucre] sera baillé par le receveur a Pierre Chaignon et Jehan de Brielle bastonniers et brodeur de l'eglise et a chacun d'eulx 20 sous nonobstant que ledit receveur en ayt distribué 20 sous aux marreliers ce qui ne debvoit se faire ». Le 20 décembre 1561, sera payé « a la femme de Jehan de Brielle 25 sous pour avoir rhabillé les haulbes des enffans ». Le 13 octobre 1562, « messieurs ont ordonné que Jehan de Brielle brodeur servant a l'eglise comme de coustume aura par chacune sepmaine 20 sous tournois, 2 petitz pains de chapitre chacun jour jusques ad ce que autrement y soict pourveu ». Le 29 novembre 1562, sera payé « a Jehan de Brielle, 100 sous tournois pour 2 buées quil a faict faire pour blanchir le linge de l'eglise et les haulbes des enffans de cueur ». Le 12 décembre 1562, « Jean de Brielle bastonnier reçoit 50 sous pour employer a leuvre comme il luy sera commandé ». Le 5 janvier 1563, « messieurs ont ordonné que le receveur paiera 50 sous a Jean de Brielle pour employer a leuvre ». Le 23 février 1563, « encore 50 sous pour l'œuvre a Jean de Brielle ». Le 27 mars 1563, sera payé « 10 livres tournois a Jean de brielle, pour luy aider a ses necessitez » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 15ca, 22v, f. 102v-103, 8G 1529, f. 28, 40v, 41v, 46, 60, 65ca).

Le 14 juin 1563, « monsieur Crenequin a refferré a messieurs que ce jourdhier fut tiré de la bource de chappitre 4 escuz pistoletz qui furent baillez a Jehan de Bruelle pour emploier a l'œuvre ; et un double ducat pour estrenner la meriée du filz de leur receveur general ; et aussi ont ordonné quil sera commandé par monsieur le chantre a une bassecontre de l'eglise se mectre du costé... pour le deffault qui y est ». Le 28 juin 1563, ont « ordonné que Jehan de Brielle bailleroit a ceulx qui ont veillé la vigille Saint-jehan pour le feu de la fouldre tobée sur l'eglise 12 sous tournois ». Le 22 novembre 1563, sera payé « a Jehan de Brielle, brodeur pour employer aux affaires de l'œuvre 20 livres ». Le 8 janvier 1564, « le receveur continuera de payer a Jehan de Brielle brodeur et bastonnier la somme de 20 sous tournois de gaiges par semaine tant quil plaira a messieurs ; et a Pierre Chaignon 5 sous par semaine ». Le 15 février 1564, « Jehan de Brielle brodeur a rendu a messieurs les clefs des chappes et ornemens de l'eglise lequelles clefs ont esté mises es mains de monsieur Mothey pour en bailler une a de Brielle et l'autre au marrelier ». Le 14 mars 1564, « a esté baillé a de Brielle et sa femme les toilles de l'eglise pour faire 13 aulbes et 13 amys... et une aulne et denye pour faire les goussetz plus 4 aulnes de toille pour faire les chemises du petit Blaise ». Le 23 juin 1564, « sera payé a la femme de Jean de Brielle la somme de 7 livres 11 sols tournois pour des sais et aulbes qu'elle a faicte pour l'eglise et pour quatre chemises pour Blaise enfantde cueur de l'eglise ». Le 15 juillet 1564, messieurs ont « commis monsieur Gaillard pour faire payer Jehan Going cordier et Jehan de Brielle des cordes quil a mises aux cloches de l'eglise ». Le 18 juin 1569, sera payé « 19 sous 9 deniers a Jehan de Brielle, brodeur, pour avoir faict

blanchir la chambre de la marrellerie ou est deceddé messire Jehan Moquet ». Le 10 juin 1572, « sur la requeste de Jehan de Briel brodeur et bastonnyer de sceans tendant afin d'avoir pour ayde Pierre de Briel son filz et encores d'avoir la survyvance des charges et estatz quil a sceant pour ledit Pierre sondit filz, messieurs ont ordonné que ledit Jehan de Briel suppliant prandra si bon luy semble ledit Pierre sondit filz... Messieurs ont ordonné que les brodeurs retourneront travailler de leur estat de brodeur audessus de chappitre au lieu ou ilz avoient acoustume de besongner... et a ceste fin leur receveur messire Ursin Brunet hostera tout ce quil a dedans ledit lieu » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 19-19v, f. 28v, 79, 90v, 100ca, 118, 8G 1531, f. 28, 52v, 8G 1533, f. 131, 8G 1536).

Pierre de Briel [Brielle] (1572)

Pierre de Briel est bastonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1572.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1572*. Le 10 juin 1572, « sur la requeste de Jehan de Briel brodeur et bastonnyer de sceans tendant afin d'avoir pour ayde Pierre de Briel son filz et encores d'avoir la survyvance des charges et estatz quil a sceant pour ledit Pierre sondit filz, messieurs ont ordonné que ledit Jehan de Briel suppliant prandra si bon luy semble ledit Pierre sondit filz... Messieurs ont ordonné que les brodeurs retourneront travailler de leur estat de brodeur audessus de chappitre au lieu ou ilz avoient acoustume de besongner... et a ceste fin leur receveur messire Ursin Brunet hostera tout ce quil a dedans ledit lieu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

Etienne Brissart (1522-1562 ?)

Etienne Brissart est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1522.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1522*. Brissart est cité une fois sans prénom comme chapelain ordinaire par (Brenet 1910 p. 76, d'après F-AN, LL 624, f. 40) le 15 février 1522 pour une distribution de sel.

- *Cathédrale de Troyes, 1556-1562 ?*. D'après Brenet, il pourrait être Etienne Brissart, maître de musique de la cathédrale de Troyes de 1556 à 1562 (Brenet 1910 p. 76 citant Prévost 1905 p. 34).

Pierre Brissault (1476-†1501 ?)

Pierre Brissault est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1476.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1476-1501*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Pierre Brissault (ou peut-être Brichaut) est d'abord pourvu de la chapellenie de Saint-Venant en 1468, puis de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis de 1476 à 1501 (F-AN, LL 630, p. 313-314, 332). Il est le neveu de Jean Mortis.

Antoine Brisse (1638-1644)

Antoine Brisse est cleric basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1638.

- *Sainte Chapelle de Paris, 1638-1644*. Antoine Brisse, basse-contre est reçu comme cleric le 5 juin 1638 et renvoyé le 2 janvier 1644 car il « estoit coutumier de grandes fautes et de n'assister au service de l'église », ainsi que de loger dans sa chambre « des personnes qui ne sont de sa profession » (Brenet 1910 p. 185, 194 d'après F-AN, LL 602, f. 288v, LL 603, f.

121v).

Robert Brisson (1353-†1398)

Robert Brisson, chapelain du roi en 1353, est chanoine de la Sainte-Chapelle de 1382 jusqu'à sa mort en 1398.

• *Chapelle Royale de France (Jean le Bon, Charles V, Charles VI), 1353->1380 ?*. L'obit de Robert Brisson indique qu'il avait servi les rois de France, de Jean Le Bon à Charles VI. Une preuve peut en être trouvée au moins pour l'année 1353 dans un article d'Etienne Anheim à paraître sur la Chapelle Royale dans un compte de l'hôtel du roi F-AN KK8 : « Les noms des personnes qui ont eu robes en ce terme des dons du roy tant ordinaires comme extraordinaires dont mencion est faite dessus. (...) Le trésorier de la chapelle royal/Messire Gasse de la Buigne/Messire Arnoul de Grant Pont/Messire Nicole Despernay et/Messire Gieffroy le Bouteiller, maistres chapellains de lostel du roy/Maistre Jehan Le Coq, maistre/de la chambre aus deniers/Messire Ermon de Bernaville/Messire Estienne de Trois Maisons/Messire Denys Chauderi/Messire Nicole de Moustier, clers chapellains/Messire Bertaut le Boulengier/Messire Garnier de Berron sous aumosnier/Et Guerri contrerolleur de la chambre/aus deniers/Messire Jehan Le Picart/Messir Guy de Semur/Maistre Robert Bresson/Regnaut de Saint Germain/Henart/Viry/Cabuel et/Calletor clers simples et someliers de la chapelle de lostel du roy » (Anheim 2011, citant F-AN KK 8, f. 168v-169). Robert Brisson était clerc et sommelier de l'hôtel du roi.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1382-1398*. D'après Dongois, « Robert Brisson, chapelain du Roy fut chanoine [de la 10^e chanoinie] en 1382 le 24 septembre au lieu de Gacé de La Bugne, jusques en 1398. L'exécuteur de son testament estoit Berault Brisson eslu sur le fait des aydes et ordonnances de la la Guerre son neveu qui a fondé pour luy un obit marqué dans le mois de mars [?] ». Il est remplacé en 1398, par Aubry de Bernay de Tonnerre (F-AN, LL 630, p. 260 et Stein 1912 p. 135). Son obit est célébré le 27 janvier : « *Missa duplex de beata maria fundata per dominum Robertum Brissonis, hujus sacre capelle quondam canonicum serenissimorum principum dominorum. Videlicet Joannis et Karoli quinti, ac Karoli sexti successive regum francie capellanum. Cujus anime. Que missa semper sabbato ante septuagesimam est celebranda nisitamem illam diem antiqua solenni festivitate occupari continerit. In quo casu die sabbati precedenti celebrabitur. Et in ipsa missa fundator predictus prosam que Incipit. Mittit ad virginem. una cum offertori. Recordare virgo. Ordinavit decantari* » et les 12 et 28 mars : « *Obitus duplex dominorum Gregorii huius capelle magistri capellani ac Joannis de Pival alias Paris, necnon Roberti Brissonis, cuiusdem capelle canonicorum ac Reginaldo de Meulento, Eustachii que de Messiaco ac Petri Loysel et Octoviani Bonati, uxorumque suarum. Quorum animabus* » (F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741).

Jean Brodeau (1539-1546)

Jean Brodeau est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1539.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1539-1546*. D'après Regnier, Jean Brodeau qui n'est pas mentionné dans les registres survivant de la Sainte-Chapelle, et qui ne figure qu'en marge du mémoire du chanoine Regnier, succède à feu Nicolas de Bezombes le 12 septembre 1539. On peut supposer qu'il est remplacé en 1546 par Jean Crenequin (F-AD 18, 8G 1504, p. 85v).

Bon de Broe (1561-†1588)

Bon de Broé est chanoine de la Sainte-Chapelle de 1570 jusqu'à sa mort le 1^{er} mars 1588.

- *Parlement de Paris, 1561-1588.* Bon de Broé est reçu conseiller clerc le 27 juin 1561. Il est nommé Président de la 1^{ère} Chambre, le 4 février 1581 au lieu de Philibert de Dion. Il résigne en 1588, remplacé par Martin de Bragelonne pourvu le 29 juillet par Henri III, reçu seulement au parlement ligueur (Maugis 1916 p. 248 d'après X1A 1730, f. 290, 9 juillet 1594).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1570-1588.* Dongois écrit : « Bon de Broé conseiller au Parlement et Président des Enquestes a la 1^{ère} Chambre fut receu chanoine le 25 juillet 1570 au lieu d'Estienne Le Roy. Il estoit de la ville de Tournon sur le Rhosne dioceze de Viviers, simple clerc quand il fut receu. Il fut envoyé en ambassade en Italie. Il posseda les abbayes de Saint Amand de Boisse au dioceze d'Angoulesme et de Montebourg dioceze de Custan en Normandie. Il posseda sa chanoinie jusques a la mort, l'ayant resignée a Bon de Serres son neveu en 1588. Il est enterré aux Augustins ou on voit sa figure et son epitaphe que Charles de Montchal archevesque de Toulouse son neveu a fait poser. Il fonda un college a Tournon pour faire etudier et entretenir sept pauvres etudians. Il estoit fils de Jean de Broé Seigneur de Marches et de Chardon, et de Jeanne de Chapillon. Sa troisième sœur nommée Perrette avoit epousée Montdon de Montchal Maître d'hotel ordinaire du Roy et chevalier de son ordre pere d'Antoine de Montchal gentilhomme ordinaire du Roy et chevalier de son ordre, Pere de Charles de Montchal archevesque de Toulouze qui a été chanoine de la Sainte-Chapelle. Sa quatrième s'appeloit Barbe de Broé fut mariée avec Jacques de Serres Lieutenant général de Vivarez Pere de Bon de Serres qui succeda a la chanoinie de la Sainte-Chapelle de Bon de Broé ». Il est remplacé (voir ci-avant) à son décès par son neveu Bon de Serres en 1588 (F-AN, LL 630, p. 131-132, Stein 1912 p. 133).

- *Cour de France (Charles IX, Henri III).* Conseiller du roi

- *Autres bénéfices.* 1571-1588 : Abbé commendataire de Saint-Amant de Boixe, diocèse d'Angoulême ; 1580-1588 : Abbé de Montebourg (Manche). En 1580 après la démission de Charles de Bourbon, il obtient l'abbaye de Montebourg. Il fonde par son testament un collège ou une congrégation à Montebourg et meurt le 1^{er} mars 1588. Cette fondation sera réalisée par son neveu Jacques de Serres abbé commendataire suivant de 1588 à 1621 (/wiki/Abbaye_de_Montebourg et Annuaire du Département de la Manche, volumes 42 à 45, Saint-Lo, Elie fils, 1870, p. 55, 64).

Pierre [Pierret] de Brosse dit Pierret (1488-1506)

Pierre de Brosse est enfant de chœur en 1488, vicaire en 1495 et chapelain en 1505 de la Sainte-Chapelle de Bourges. En 1496 il est prêtre à la cathédrale de Bourges comme maître des enfants de la cathédrale.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1488-1506.* Le 16 août 1488, deux enfants de chœur sont mentionnés par leurs prénoms, Piret et Noël. Il est probable qu'il faille lire Pierret ou Pieret et qu'il s'agisse de Pierre de Brosse dit Pierret. Le 5 septembre 1495, messire « Henri Bellestat en ensuyvant les statuz de ceans et par le trespas de feu messire Jehan Barrizon, qui estoit chappelain en son lieu mondit sire Bellestat a presenté Estienne Fouchart pour estre chappelain au lieu dudit Barrizon. Et ce fait monsieur Byard en ensuyvant lesdits statuz au lieu dudit messire Estienne Fouchart a presenté Pieret qui est marrellier pour estre vicaire au lieu dudit Fouchart ; monsieur Convers au lieu dudit Pierret a presenté [au chantre] Ostrilhet d'Avène pour estre marrellier ». Il est renvoyé au chantre. Le 25 juin 1496, « en obtemperant a la requeste a eulx faicte par messieurs de l'eglise de Bourges, ont donné congié pour ung an à

Pierre de Brosse dit Pierret pour ce qu'il est de present maistre des enffans de cueur de ladite eglise de Bourges, à compter du jour dhuy ». Le 1^{er} juillet 1497, le chapitre « conclud que le vicaire de monsieur le trésorier donnera congié à Pieret jusques a la magdeleine prochaine ; ce qu'il a fait ». Le 20 août 1502, le chapitre « conclud que si la maison de la seur Meilhate est baillée a ung du college de ceans, que Pieret sera preferé devant tout autre en faveur des services qui fait à l'eglise ordinairement ». Le 8 novembre 1502, le chapitre « conclud qu'on envoira Pieret en Flandres et Picardie avec lescuier Pierre Dardene pour chercher des chantres dessus et luy ont donné pouvoir d'en amener jusques a trois desdits chantres c'est assavoir deux dessus et une teneur ». Le 4 août 1503, le chapitre « conclud qu'on escripra a Loyset qu'il envoie par deça la teneur et dessus quon luy a mandé puisnagueres par Pieret et que eulx venus on les assurera de lieu ceans ». Le 6 août 1505, dans un acte notarié, Pierre de Brosses, chapelain de la Sainte-Chapelle, procureur de Pierre Copin, exécuteur du testament de feu maistre Nicolle Ancel chapelain de la Sainte-Chapelle et curé de Saint-Ypollite a rendu compte desbiens du deffunct à François Hayne, procureur et ayant la charge de maistre Nicole Ancel frere dudit deffunct chapelain et demourant en l'eglise Notre-Dame d'Arras en Picardie Le 23 décembre 1505, Pierre de Brosse est mentionné comme maître de l'œuvre.

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresenavant quand ung chapelain ou vicaire de ladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le porter en terre bien et honorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seullement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seullement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour emploier au prouffit de ladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 20ca, 125ca, 8G 1512, f. 1v, 34v, 8G 1513, 8G 1569, f. 1, f. 6v-7).

• *Cathédrale de Bourges, 1496-1497*. Pierre de Brosse est prêté à la cathédrale de Bourges pour un an du 25 juin 1496 au 22 juillet 1497, comme maître des enfants de chœur ; voir ci-avant.

Pierre Brueil [Du Bruel, Le Breulh, Breul] (1532-1534)

Pierre Brueil est probablement basse contre gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1532 et chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1533.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1532*. Pierre Breul n'est pas mentionné dans (Brenet 1910), mais appartiendrait à la Sainte-Chapelle de Paris probablement comme gagiste d'après les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1533-1534*. Le 24 décembre 1532, « messieurs ont ordonné qu'il sera escript à messire Pierre Brueil, bassecontre en la Sainte Chapelle de Paris pour s'en venir par de ça suyvant ses lettres missives ; et qui sera mys entre les mains de monsieur Gaudon 2 ecus d'or sol pour luy envoyer pour sa despence de venir par deça ; messieurs ont ordonné que monsieur Bochetel aura ses distributions pour le temps qu'il a esté à Paris pour faire venir messire Pierre Brueil basse contre en la Sainte Chapelle de Paris hors mys les festes Nostre-Dame festes annuelles et obiz de monsieur le duc ». Le 16 septembre 1533, « monsieur Pierre de Baugy, chanoine, a présenté a messire Ursin Gaudon, vicaire general du tresorier messire Pierre Du Brueil prestre pour estre son chapelain vaccant par le deces et trespas de feu messire Jehan Guerin ». Il est examiné par le chantre et est reçu comme chapelain. Le 20 septembre 1533, vue la « requeste de messire Pierre Du Brueil basse contre qui supplie qu'on lui delivre quelque argent tant pour son voyage d'estre venu de Paris que pour s'en retourner audit lieu querir ses besongnes », sera donné 3 écus sol. Le 18 octobre 1533, « messire Pierre Le Breul [sic], chapelain et bassecontre aura ses distributions pour le temps qu'il a esté à Paris querir ses lettres de tonsure et prestrise ». Le 30 septembre 1534, Jehan Noel et Pierre Pastoris sont morts. Leurs maisons sont convoitées par messires Pierre Breul bassecontre, Loys Rousier, Pierre Marault, Jehan Le Conte, Denis Rolin, Pierre Bataille (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 235v-236v, 8G 1516, f. 40ca, 132).

Martin Bruere [Bruyere, Bruyet] (1580)

Martin Bruere est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1580.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1580*. Le 3 décembre 1580, « messieurs ayant receu messire Martin Bruyet [Bruyere] natif de Flandre pour chanter musique en l'église de seans des le 26^e jour de novembre dernier au pris de [rayé : 200] 100 livres tournois par an et son pain pour tant de temps qu'il leur plaira. [Messieurs] mandent a leur receveur de payer audit Bruyet le gangne qu'il a faict... ce de quinze en quinze jours en advancement... [rayé : messieurs ont ordonné que leur receveur payera a messire Martin Bruere nagueres receu chantre a gaige de 100 livres par chacun an et son pin par chacune sepmaine et commencera du 27 novembre dernier qui est par semayne 38 sous tournois 6 denier] » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542).

Eustache [Eustace] Brulé (1446)

Eusatche Brulé est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1446.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1446*. Eustache Brulé est mentionné comme clerc dans les comptes de 1446 (Brenet 1910, p. 30, d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 202v, 203).

Blaise Bruneau (1559):

Blaise Bruneau est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1559. Il s'agit sans doute de Blaise Bonneau.

Il est probable que Blaise Bruneau soit l'enfant de chœur nommé Blaise tout court, puis Blaise Bonnereau et enfin Blaise Bonneau avec un nom stabilisé par la suite. Le doute provient du fait que moins d'un mois après sa réception en 1559, il est renvoyé chez ses parents. Blaise Bonneau, mentionné comme enfant de chœur de 1564 à 1573, n'est envoyé au collège pour apprendre à jouer des orgues que de 1572 à 1573.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1559.* Le 28 janvier 1559, « messieurs ont receu enffant de cueur Blaise Bruneau filz de Pierre Bruneau et de Gabrielle Querot de la ville de Herisson apres avoir esté certifié de son ingenuité ; Et luy ont baillé les aulbes et dellaissé en la charge et garde du maistre des enffans ; et ordonné que le receveur paiera audit de La Pierre la somme de 44 sous tournois pour les despens faictz pour avoir esté a Herisson pour amener Blaise Bruneau pour estre enffant de cueur et pour la facon de 2 robbes et une paire de soulier pour ledit [?] ». Le 11 février 1559, « messieurs ont ordonné que le receveur baillera 12 solz a celui qui menera a Herisson le garson qui estoit venu pour estre enffant de cueur ». Il s'agit de l'un des deux enfants de chœur venant de Herisson Blaise Bruneau ou Gilbert Maureau (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, 125ca, 140ca).

Clette Bruneau (1625-1626)

Clette Bruneau est vicaire 1625, puis gagiste basse contre en 1626 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1625-1626.* Clette Bruneau apparaît comme vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges pour la distribution de froment et le premier terme de 1625-1626, celui de Saint Michel 1625 avec des distributions nomales en deniers. Il touche déjà trois quart des se distributions le deuxième terme de Noël 1625 et disparaît ensuite des listes. Il quitte donc les effectifs permanents de la Sainte-Chapelle vers le début décembre 1625. Messieurs octroient 12 livres tournois à Maistre Clette Bruneau, pour se retirer le 10 février 1626. Cependant le même Clette Bruneau est reçu basse contre « aux gages de 4 livres 10 solz pour chascune sepmaine [et payé] 40 livres 10 solz ainsy quil appert par ordonnance du 24 mai 1626 et acquitz dudict Bruneau » (F-AD 18, 8G 1682).

Gilles Brunel (1410)

Gilles Brunel est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1410.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1410.* Gilles Brunel est cité comme clerc avec Jehan Brunet, pour des dons du roi Charles VI en 1410 : « A Messire Jehan Brunet prestre et Gillet Brunel clerks de la sainte chapelle du palais pour habiller et querir aucuns vestemens pour faire les jeux de la feste de Pasques qui seront iceluy jour devant le roy en la dicte chapelle du palais 18 fr 2s 6d. » (Leber 1838 t.19, p. 193 citant les Comptes de l'Épargne en 1409-1410).

Claude Brunet (1564)

Claude Brunet, frère du receveur Ursin Brunet, est copiste pour la Sainte-Chapelle de Bourges en 1564.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564.* Le 14 octobre 1564, « sera payé par le receveur a messire Claude Brunet son frere la somme de 7 livres 9 sols 6 deniers pour avoir copyé les inventaires antians et nouveaulx de l'eglise, previlleges du prieuré de Dun le Roy ». Le 31 octobre 1564, Claude Brunet reçoit 74 sous tournois « pour avoir copyé en un livre de papier relyé de parchemin les statutz de l'eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 79, 84).

Jacques Brunet (1584-1588)

Jacques Brunet est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1584.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1584-1588.* Le 26 mai 1584, le rapport de Dumayne « sur Jacques Brunet de la ville de Vallance, pour estre vicaire a la place de messire Jehan Lanouettes présenté par monsieur Marault » est jugé capable et reçu vicaire. Le 29 mai 1584, sera payé « 1 ecu a messire Jacques Brunet chantre receu vicaire ». Le 3 juillet 1584, « en consideration des bons services que fait Brunet, il aura le quartier de Saint-Jehan entier ». Le 8 octobre 1585, messieurs ont « conclud que de dimanche dernier Jacque Brunet vicaire chantera chacun jour la messe de Clamecy ou messe des enffens de cuer au lieu de maistre Guillaume Fornyer qui s'en est deschargé samedi dernier au mesme pris, par quartier ». Le 19 avril 1586, « messire Nicollas Desvergnés vicaire de seans a demandé la maison que tenoit Bauchet vicaire vacant par sa demission. Le chapitre est d'accord et celle de Desvergnés ira a Brunet ». Le 27 septembre 1586, « la maison de Anthoine Claré est accordée a Anthoine Desvergnés [rayé : Philbert Tabourot] et Jacques Brunet ». Le 22 août 1587, messieurs ont « ordonné que du gangne cydevant fait par messire Jehan Morice sera payé a messire André Bergier et Brunet [rayé : Lefranc] les messes qu'ilz dyent les jours d'hier et ce jourd'huy ; et ce a raison de sous tournois pour chacune messes » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 249, 249v, 250ca, 8G 1544).

Jacques Brunet reçoit ses distributions comme vicaire pour l'année 1587-1588. Il est payé de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588, avec Desvergnés, Loys et Le Franc des messes des enffans de 55 livres tournois 15 sols ; et « audit Brunet 21 sol pour la 14eme semaine qui est trouvée au quartier de noel pour avoir celebre lesdites messes, par ordonnance du 25 janvier 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658)

Jean Brunet (1437-†1454 ?)

Jean Brunet est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1437-1454 ?.* D'après Gilles Dongois, Jean Brunet est pourvu chapelain perpétuel de la chapelle de Saint-Venant en 1437. Il est probablement remplacé par Jean Godart avant 1448, bien que Dongois écrive 1454 (F-AN, LL 630, p. 332).

Ursin Brunet (1555-†1583)

Ursin Brunet, prêtre de Saint-Ursin de Bourges, est reçu vicaire en 1555, chapelain en 1558 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il semble que l'on puisse le confondre avec Vincent Brunet qualifié de distributeur de 1559 à 1561. En 1564, il est nommé receveur général et le reste jusqu'en 1573. En 1579, Ursin Brunet est qualifié de chantre et chanoine. En 1582, Ursin Brunet abandonne sa charge de maître de l'œuvre qu'il détenait sans doute en parallèle avec l'office de chantre. Il conserve l'office de chantre jusqu'à sa mort le 25 janvier 1583. Les informations du chanoine Regnier sur Ursin Brunet semblent erronées (F-AD 18, 8G 1504, p. 21).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1555-1583*. Le 30 juillet 1555, « monsieur de Beauregard a présenté Ursin Brunet prestre habitué en l'église Saint-Ursin de ceste ville de Bourges en la place de vicaire que tenoit feu messire Jehan de La Bertauche ». Il est renvoyé au chantre. Le 27 août 1555, « monsieur Crenequin a fait son rapport sur Ursin Brunet présenté par monsieur de Beauregard » et l'a trouvé suffisant et cappable. Il est institué vicaire. Le 9 juillet 1558, « monsieur Martin a présenté messire Ursin Brunet vicaire a l'office de chappelain que tenoit feu Gilbert Bogy. Messieurs ont commis monsieur Gaillard ». Le 16 juillet 1558, Gaillard fait son rapport sur Ursin Brunet et l'a trouvé capable. Il est institué chapelain. « Messieurs pour aucunes causes ont destitué messire François Rolin distributeur de l'église de la charge de ladite distribution et ont commis messire Ursin Brunet vicaire [sic] ». Le 1^{er} octobre 1558, « sur les requestes a eulx faictes par Michel Martin et Anthoine de Rancon bassecontres gaigiers de l'église par lesquelles ilz ont prié messieurs de les pourveoir chacun d'un office de vicaire en l'église de ceans, monsieur Mothey a présenté ledit Martin a monsieur Du Mayne au lieu et place de messire Ursin Brunet a present chappelain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 45ca, 60ca, 8G 1526, f. 45ca, 86).

Le 27 juin 1559, messieurs « ont commys monsieur Dumayne pour dire a Vincent [si] Brunet quil continue la distribution ». Le 19 décembre 1559, messieurs ont « ordonné que monsieur Crenequin baillera a messire Ursin Brunet des deniers de chapitre 76 sous tournois pour les despens et louage de cheval quil a faict pour aller a Vastan chercher des enffans de cueur pour l'église ». Le 1^{er} février 1560, « messieurs ont ordonné que le filz de Johannet Darcay et le filz de feu Christofle Mace seront prins enffans de cueur en l'église de ceans veu le rapport fait par le maistre des enffans de cueur et par messire Jehan Regnault et Ursin Brunet et que ledit Johannet sera mandé et les parents dudit Mace pour en deliberer avecq eulx ». Le 10 février 1560, « messieurs ont receu enfant de cueur de l'église Charles Johannet filz de Michel Johannet et de Andrée Pariez de la paroisse d'Arcay apres quilz ont estez certiffiez de son ingenuité par Toussaint Johannet laboureur demourant en la paroisse d'Arcay messire Vincent [sic] Brunet chappelain de l'église de ceans et messire Robert Duperozeau procureur audict Bourges presens ». Le 23 mars 1560, « messieurs ont ordonné que monsieur Burgat advisera avec messire Ursin Brunet ce qui peult estre deu au maistre des enffans de cueur de l'église pour avoir nourry Johannet enfant de cueur avant sa reception qui en fera son rapport pour luy oy ordonner par messieurs sur le paiement que demande ledit masitre des enffans ». Le 28 juin 1561, « sur les requestes respectivement faictes par messires François Bernard, Jaques Rossillon, Nycole Rebours, Martin Le Rasle, Anthoine Rancon, Loys Rozier, Ursin Brunet, Sylvain Goghay et Pierre Fanchon pour avoir l'adcense de la maison de chapelain que tenoit feu Marin Rebours naguerrres deceddé » : on sursoit. Le 27 août [sic : septembre] 1561, messires... Vincent [sic] Brunet... [demandent à messieurs] leur donner leurs distributions pour aucuns jours quilz ont esté absents. On attend de savoir combien de journées chacun s'est absenté. Le 30 septembre 1561, Brunet obtient ses distributions. Le 4 janvier 1564, « le sieur Dumaine baillera a messire Ursin Brunet 15 sous tournois d'une part pour l'extraicte de la clause du testament de feu messire Loys de La Roche par laquelle il donne a l'église 10

livres tournois de rente et treize sous d'aitre pour l'extraict de ce qui a esté vendu du domayne de l'eglise ». Le 12 février 1564, « sera payé par monsieur Dumayne a messire Ursin Brunet la somme de 40 sous tant pour 2 journées de 2 hommes qui ont mesuré les bleds estans es greniers de la recepte a raison de 6 sous chacun jour pour homme que pour leur despense ». Le 19 février 1564, « sera dit a Brunet quil amene mardy prochain en chapitre son pere, sa mere et son frere pour luy passer le marché du bail de la recepte » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 45, 92v, f. 111-111v, f. 116v, 131bis, 8G 1528, f. 34, 76, 77v, 8G 1530, f. 89-89v, f. 100ca, 103v).

Le 10 juin 1564, Ursin Brunet s'occupe des voyages, frais, adenses, gestions diverses. Le 1^{er} juillet 1564, messieurs ont « ordonné que sera payé par le receveur general Brunet la somme de 1000 sous a messire Jaques Rossillon pour avoir fait l'office de chantre par le temps de 6 mois pour l'absence de monsieur le chantre ; et ordonné que messire Vincent Brunet leur receveur general que paiera a Leonard Brunet masson 50 livres ». Le 18 juillet 1564, messieurs ont « ordonné que les receveurs Pellet et Brunet ne delivreront rien a messire Toussaintz Rael de son quartier escheu et aultres a escheoir ains le retiendront par leurs mains jusques au parfaict paiement de la somme de 200 escus dont il est obligé a messieurs... [et qu'ils] rabaptront a messire Estienne Guyart la somme de 10 livres sur le quartier Saint-Michel prochain venant pour le paiement de la somme de 30 livres quil doibt au chappitre et dont il est obligé ». Le 12 août 1564, « messieurs ont ordonné que messire Ursin Brunet, receveur general en l'eglise presentement rabaptra a Silvain Gogne sur le prochain quartier a escheoir de son gaigne 6 escus d'or sol quil luy a avancé ». Le 16 septembre 1564, « monsieur Vialart a remonstré a messieurs que monsieur Burgat les prient luy donner son quartier de la Saint-Jehan dernier a raison de la pension qui leur plaisoit luy donner de 120 livres tournois et aussy le quartier de la Saint-Michel prochaine... Sur ce messieurs ont ordonné que messire Guillaume Pellet nagueres receveur general paiera audit sieur Burgat la somme de 30 livres pour son gaigne du quartier de Saint-Jehan ; et pour le quartier Saint-Michel luy sera payé semblable somme par messire Ursin Brunet a present receveur ». Le 14 avril 1565, « Sur la requeste de messire Ursin Brunet chappelain de l'eglise et curé de Preuilly messieurs ont ordonné luy estre baillé le cyboyre quil a demandé pour l'eglise dudit Preulhy ». Le 13 janvier 1568, Ursin Brunet est mentionné comme receveur général. Le 4 mai 1568, « apres que monsieur de Fougieres a referé a messieurs quil y a ung jeune enffant en la maison du maistre des enffans de cueur de l'eglise de ceans que monseigneur de Vatan gouverneur pour le Roy en ceste ville desire estre mis enffant de cueur ceans, ont delliberé en faveur dudit seigneur le recepvoir s'il est cappable. Et pour congnoistre sa cappacité l'on faict amener en chappitre et chanter es presences de maistres Jaques Rossillon, Jehan Regnault, Ursin Brunet chappelains de ladite Sainte Chapelle et dudit maistre des enffans ». Le 4 février 1569, « messire Estienne Guyard chappelain procureur de messire François Rolin vicair a dellaissé es mains de messieurs la maison que ledit Rollin tient de chappitre. Messire Ursin Brunet a dellaissé la maison quil tient de chappitre en laquelle demeure a present messire Jaques Rossillon chappelain. Messieurs l'ont adensé audit Rossillon ; et ont adensé audit Brunet la maison que tenoit ledit Rollin » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 25v, 47ca, 53v, 61, 68ca, 160ca, 8G 1533, f. 1ca, 28v-29, f. 95).

Le 10 juin 1572, « sera alloué a messire Ursin Bonnet [sic] la somme de 5 sous tournois quil a baillez a Georges Gazeau chantre et haulte contre par forme et maniere d'aulmosne [et] sur la requeste de Jehand de Briel brodeur et bastonnyer de sceans tendant afin d'avoir pour ayde Pierre de Briel son filz... Messieurs ont ordonné que les brodeurs retourneront travailler de leur estat de brodeur audessus de chappitre au lieu ou ilz avoient acoustume de besongner... et a ceste fin leur receveur messire Ursin Brunet hostera tout ce quil a dedans ledit lieu ». Le 16 août 1572, « messieurs ont ordonné que messire Ursin Brunet receveur baillera a messire

Anthoine Montsayon chappellain de seans 3 escuz d'or sol pour tout fray que ledit Montsayon pourra faire a chercher ung enfant de cueur pour servir a ladite Sainte-Chapelle ». Le 6 juin 1573, « sur ce que messire Ursin Brunet receveur general a dict que 18 ans sont ou environ quil est au service de la Sainte-Chapelle et que pour ceste cause il avoyt eu vollonté de supplyer messieurs luy faire ceste faveur... a monsieur le thesaurier pour avoir la vicairie de Saint... fondée en l'eglise de Saint-Pierre le Guillard que souloit tenir feu messire Pierre Le Jeune dernier possesseur dicelle... Offrant que sil a bien fait par le passé quil fera encores myeulx... Messieurs ordonnent que le chapitre escripra au tresorier affin que ledit Brunet puisse estre aulcunement recompensé de ses services, joint qu'il n'a receu aucun bien fait sinon une prebende de Dun le Roy laquelle il a playdé plus de deux ans et n'est neaulmoins de valleur que 30 livres par an ». Le 18 juillet 1573, Ursin Brunet remercie messieurs de lui avoir confié la recette... « et par ce que puy peu de temps enca sa mere qui luy estoit ung grand support et ayde est deceddée que luy est malladif..., que s'il venoit a decedder pendant le temps deladite recepte il laissast en peyne son pere qui est un bon homme viel et caduc et non lettré (?) et aussi qu'il a fait ladite recette le temps de neuf ans entyeres escheuz le jours de Saint-Jean Baptiste... ne pouvant plus ce faire pour ces causes a supplyé et requis tres humblement lesdits sieurs le excuser de ce quil ne puyt plus faire ladite recepte laquelle il a quité et quitte a messieurs pour la mettre entre les mains de tel quilz verront et debvront les remercyant tres humblement de l'honneur ». Mais il reste chappellain. On sursoit la réponse. Le 21 juillet 1573, « Sire François Dumayne, bourgeois et marchand de Bourges, a esté adverty que Ursin Brunet laissoit sa recette... ». Il la veut, tres humblement. Il offre caution. Le chapitre va consulter les [chanoines] mallades. Le 2 janvier 1574, « Jardin, Ursin Brunet, Thoussainctz Rahel et Nycolle Rebours vicaires tous ensembles reçoivent leur gaigne ». Le 23 janvier 1574, messieurs empruntent 2000 livres tournois à Ursin Brunet. Le 26 juin 1574, Ursin Brunet chapelain reçoit ses distributions pour 3 semaines accordées par le vicaire du desffunct tresorier ; de même le 22 décembre 1574, il les reçoit pour un quartier entier. Le 22 mars 1575, « le vicaire general au nom du tresorier monsieur de Mastrey... [présente] messire Yves Bessac chantre et musicien natif de la ville de Rouen... [Il est] mandé querir messire Jaques Rossilhon, Ursin Brunet et Thoussainctz Rahel chapelains de seans, [qui] ont enquis et interrogé savoir si ledit Bessac estoit capable. [Ils] certiffient quil est suffisant tant en champ deschamp que voye » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536-1538).

Le 28 janvier 1579, Jehan de Baugy trésorier, Ursin Brunet chantre sont présents au chapitre consacré à l'entretien de la Sainte-Chapelle : « messieurs considerans le grand desgast et ruine des chappes de leur eglise pour n'estre maintenues et entretenues ». Le 24 février 1579, le chantre Ursin Brunet présente son rapport sur François Berault vicaire marrellier, interrogé tant sur la lecture champ que deschamp ; lequel il n'a trouvé ni ne treuve aulcunement suffisant pour tenir ladite place. Toutesfoys pour la raryté de hommes de qualité quil est tres besoing et necessaire d'avoir un tel homme que ledit Berault en l'eglise de seans tant pour savoir sarrer les chappes, nestoyer l'eglise les sierges dicelle fermer les livres que autres choses, seroict bien dadvis que ledit Berault fust receu a ladite place a la charge que du jourdhuy il noyse une heure du jour en hostel du maistre des enfans de seans pour sassurer de la musique ». Le chapitre est d'accord. Le 11 avril 1579, monsieur Marault a présenté pour son vicaire messire Claude Laboret de Laon en Picardye au lieu de messire Guillaume Le Cueulx par la demysson dicelluy ». Il est renvoyé au chantre.

Il semble que Gilbert Marault chanoine de la Sainte-Chapelle et chantre de la cathédrale de Bourges dispute à Ursin Brunet la qualité de chantre de la Sainte-Chapelle. Les greffiers ont du mal à lever l'ambiguïté.

Le 14 avril 1579, le rapport du chantre sur Claude Laboret « interrogé tant sur la lecture, voye, musique champ que deschamp » le juge capable et suffisant. Il est reçu. Ce même jour,

messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a monsieur Marault chantre en l'église de ceans [sic : de l'église de Bourges] 1 ecu pour 3 grands planchiers qu'il a fourniz ». [Ce même jour], « monsieur Marault, chanoine veut son gaigne pour 15 jours pour servir personnellement en l'église de Bourges de laquelle il est chantre ». réponse du chapitre est favorable. Le 28 avril 1579, le « procureur de Ruelle, conseiller du Roy en Parlement, presente comme vicaire a la place de messire Jehan Jouselin qui a demissionné messire Charles Johannet, vicaire marilher en l'église ». Il est renvoyé au chantre. Le 28 avril 1579, le chantre dans son rapport juge capable Charles Johannet, qui est reçu vicaire. Le 24 mai 1579, messieurs ont « commis messieurs Brunet et Marault chantres et chanoynes en l'église de seans pour voir et visiter les orgues de leur eglise quilz font faire a neuf par Laurent de La Grange et y avoir loiel [l'œil] quelles soient faictes selon le marché quilz en ont fait avec ledit de La Grange et a faulte de ce faire le ocntraindre par les voyes et contrainctes portéespar ledit marché dont du tout ilz ont chargé et chargent lesdits seigneurs Brunet et Marault ». Le 9 juin 1579, le rapport du chantre sur François Roy pour la place de vicaire mariller que souloyt tenir messire Charles Johannet viccaire, le juge capable et il est reçu. Le 26 juin 1579, « messieurs ont ordonné que dimanche prochain seront tendues les tappysseries en l'église de seans au long des murailles de ladite eglise pour l'entré de monsieur de La Chastre prenant possession de bailly et gouverneur de Berry ; et aussi seront dressez eschauffaults en certain endroict tel quil plaira a monsieur le chantre Brunet pour y chanter la musique qu'il advisera ; et du tout a esté pryé ledit sieur Brunet et seront les vespres ledit jour sonnez a mydi ». Le 27 juin 1579, « messieurs ont ordonné quil sera mis es mains de monsieur le chantre Brunet les 10 livres tournois acoustumez estre baillez pour les banquetz de Saint Oulchard et feste des ynocens pour subvenir aux fraiz du banquet que messieurs entendent et vellent faire faire au lieu de... pres Bourges en la maniere acoustumée et sera aussy dellivray le pain de chappitre acoustumé » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540).

Le 8 janvier 1580, messieurs ont « commis le chantre pour achepter une robe a Charles Loys nagueres enfant de cueur et prendre sa vieille robe pour la donner a ung petit enfant de cueur du pays de Provence ». Le 20 février 1580, messieurs ont « ordonné que monsieur Brunet achaptera du drapt bonzon ou groz noir pour faire faire une robbe, ung saye et une paire de chaulsse pour l'usage de Charles Loys nagueres enfant de cueur... et de present estant en pention et par eulx entretenu au college de Jhesuystes ». Le 20 février 1580, messieurs ont « ordonné que Brunet achaptera une paire de souliers et une payre d'heures [sic] a Charles Loys nagueres enfant de cueur de present estant au college des Jhesuystes ». Le 19 avril 1580, « messieurs ont commis et commectent messieurs Brunet et David pour faire habiller les enfans de cueur de robbe de drapt rouge pour la chevalchée de la seizaine de may prochaine ». Le 3 mai 1580, « sur les plainctes faictes par monsieur le chantre a l'encontre de messire François Berault vicaire marrilhier en l'église de seans pour raison des reffuz et desobeysances que icelluy Berault luy fait ordinairement pour ne vouldoir aller vers luy repetter les evangilles quil doibt dire tant en temps quil est en rang que pour les absens que aussi pour les deffaults quil commect ordinairement a la lecture de ce quil chante pour ne vouldoir suyvant sa reception estudier comme il y est tenu, monsieur le thesaurier suyvant l'advis de chappitre a retranché et retranche audit Berault son pain de chappitre pour le temps de 8 jours commencez du jourdhuy et a ceste fin ont esté faicte deffence a monsieur Thailon de ne luy faire aulcune distribution dudit pain pour ledit temps ; ont aussi ordonné que ledit Berault fera actuelle residence et demourance en la marrellerie et baillera caution pour le mayement des ornemens ». Le 17 mai 1580, sera payé « a monsieur le chantre 100 sous tournois pour la pention et nourriture de 23 journées echeant le 8 du present moys que Charles Loys pentionnaire de l'église de seans a demouré en la maison dudit sieur chantre, laquelle pention est de 80 livres tournois par an et son pain de chappitre ». Le 8 juin 1580, « messieurs entendu le desordre qui se fait des habillemens linge et aultres meubles de la maistrise ont

ordonné que messieurs le chantre et Dumayne mectront ordre ou y verront estre necessaire soit pour les habillemens linge et aultres meubles et feront rendre compte au maistre de ce dont il est chargé suyvant l'inventaire ». Le 17 juin 1580, messieurs « ont commis monsieur Brunet pour faire le livre des responces que chantent ordinairement les enffans de cueur de l'eglise de seans et icelluy mectre en parchemin afin quil dure dadventage » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1541).

Le 10 septembre 1580, « messieurs ont ordonné que le receveur general payera et baillera a monsieur Brunet chantre la somme de 4 escuz d'or sol pour ses remboursements de pareille somme qu'il a payé et baillé a ung nommé messire Nicollas Pipault pour avoir escript et notté ung livre de responce en parchemyn pour les enffans de cueur de seans et 16 sols pour la rellieure dudit livre ; et lequel livre a presentement esté mys sur le bureau pour estre mys au cueur afin de servir ausdits enffans ». Le 6 mars 1581, « messieurs ont commys monsieur le chantre Marault au lieu de monsieur le chantre Brunet pour faire les baux dimanche prochain a Preuilly ». Le 8 avril 1581, « le tresorier remonstre que messire Michel Cartyer a esté présenté par monsieur Ruelle pour estre chappelain... ne restant que assavoir s'il est cappable. Touttesfoys avoit sceu par les plus experymentez en l'art de la musicque del'eglise qu'estoyt plus que suffisant pour ceste cause a mys ladite reception en deliberation et entre aultres a demandé a monsieur Brunet chantre... ce qui luy en sembloit. [il répond :] il ne pouvoit respondre cathegoricquement que prealablement il ne l'eust interrogé comme chantre qu'il est... tant en la musicque, champ, deschamp que voye comme accoustumé... [le trésorier réplique] qu'il scavoit et estoit deument informé que ledit Cartyer estoit plus que suffisant pour avoir esté longuement maistre en plusieurs eglises dont il s'est fidellement acquicté, partant l'entendoit recepvoir en ladite place si la compaignie en estoit dadvis ». Ils sont tous d'accord hormis le sieur Brunet et Dumayne qui s'opposent a ladite reception contre le statut « et qu'elle prejudicye a l'office de chantre auquel appartient l'examen desdits chantres ; joint qu'il Cartyer a cydavant et des longtemps s'est présenté pour estre receu en mesme place ou aultre a quoy il feut reffuzé pour l'incapacité de sa voye qui est la principale chose requise en ladite eglise ; et aussi quil y a aultres chanoines de present absens qui ne sont dadvis qu'il Cartyer soyt receu ». Le 30 avril 1581, [rayé : « ordonné que la maison que tenoit maistre Thoussaintz Rahel nagueres vicair sera donnée en adcence au plus ancien chapelain ou vicair ou le suivant » : opposition de Brunet, Dumayne, Amerard parce que la maison a été donnée à Jean Taillon]. Le 6 mai 1581, messieurs ont « commis monsieur Brunet et Chevrier pour accommoder les lictz de ma maistrise et en changer aulcungs d'iceulx a des matheratz ». Le 17 juin 1581, [rayé : « Le chappitre de la Sainte-Chapelle du Pallais Royal de Bourges deument advertys et certiffiez de la prudhomye capacité et suffisance de maistre Mathieu Buret puy nagueres receu maistre des enffans de cueur de sceans et qu'il est ydoine et capable tant en musicque, voye, champ que deschamps suyvant le rapport que fait leur en a esté par monsieur Brunet chantre et chanoine... ont icellui Buret apres qu'il a fait foy de ses lettres de tonsure et de son ingenuyté receu et recoyvent en la place de chappellin que souloyt tenir deffunct messire Martin Le Rasle] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542).

Le 23 septembre 1581, « messieurs ont pryé monsieur le chantre Brunet faire chanter les messes de Saint-Sebastien et Notre-Dame acoustumée estre dicte en l'eglise de sceans soit en plain champ ou en musicque selon la fondation et statut en joingnant et comandant aux chappelins vicaires de l'eglise de sceans ly obeir et entendre pour cest effect et a toutes autres choses dont ilz seroit commandé pour le service de ladite eglise sur peyne de privation des fruitz desdites chappellenyes et vicairyes ou aultrement se provoier contre eulx ainsi que le chappitre advisera ». Le 23 septembre 1581, « monsieur le chantre Brunet a esté commis pour hoster le maistre et enffens de cueur de sceans ensemble les meubles de la maistrise de la maison ou de present ilz demorent et la transporter et mectre en l'hostel que tenoyt feu

monsieur Mareschal et faire faire par ledit Brunet les victres qu'il conviendra mettre en la maison dudit feu Marechal ». Le 10 octobre 1581, sera payé « au chantre 14 sous 6 deniers pour deulx portefest qui ont porté les meubles de l'hostel de la maistrise a celui que tenoyt feu monsieur Mareschal ou les enffens ont esté my demeurance par ordre de l'eglise ». Le 2 janvier 1582, « messieurs ont conclud que la thoille neufve de present estant es coffres de sceans sera employée en aulbes nappes linceulx et aultre linge necessaire et pour la commodité de l'eglise de seans dont ilz ont chargé Brunet et ce fait fera charger le maistre des enffans du linge quil luy sera baillé ». Le 2 janvier 1582, « messieurs ont commis monsieur Brunet pour compter avec messire Pierre Jourdrin touchant la pension de Jehan Brechet pour le temps qu'il a demoré en apprentissage avec ledict Jourdin et d'aultant que ledit Jardin par marché fait avec luy a receu plus qu'il ne luy fault pour le peu de demeure que icelluy Brechet a fait en l'hostel dudit Jardin ; ont chargé ledit Brunet de retyrer ledit surplus et en bailler quittance audit Jardin ». Le 29 janvier 1582, « le chantre fera faire une longue selle pour servir asseoir les enffans quand ilz... assisteront ordinairement es services qui se feront la caresme prochaine ». Le 3 avril 1582, messieurs ont « conclud que le receveur prestera a messire Samuel Duval chappelain de sceans la somme de 4 ecus dont il tyra obligation... lequel prest se fait par le moyen de ce que monsieur le chantre Brunet a promis prendre gaige pour ladite some de par Duval ». Le 29 mai 1582, « messieurs ont commis et commectent monsieur Brunet pour s'informer de la cappacité du barbier que le chapitre veult avoir pour leurs enffans et pour en faire passer le marché ». Le 12 juin 1582, « le chantre fera faire des chappeaulx pour les enffans de cueur et appellera des prebstres pour assister a la procession de dimanche prochain ; ensemble ceulx qui ont acoustumé de jouer des instrumens a ladite procession ». Le 19 juin 1582, Ursin Brunet a longtemps assuré la charge de l'œuvre et veult s'en décharger. Le 15 janvier 1583, le chantre et Dumayne sont commis « pour voir les parties de Philippe Bouilhollé pour la besongne de taille et cousture qu'il a faicte pour les enffans de cueur : 8 livres 7 sous ».

Le 25 janvier 1583, « messieurs ont conclud que les portes et huys de la maison de feu messyre Brunet sera cadennassée pour evyter au dangyer et peril a cause qu'il deffunct est mort de contagyon ». Le 29 janvier 1583, messire André Bergier veult la maison de feu messire Ursin Brunet ; le chapitre répond favorablement. Le 29 janvier 1583, « messieurs ont commis et commectent messire Anthoine Claré chappelain de sceans en la charge de soubz chantre par le moyen du deceps de feu monsieur Brunet vivant chantre et chanoine de sceans ; et ce aux gaiges de 12 livres tournois par an qui luy seront payez de demy an en demy an ». Le 15 mars 1583, « monsieur Marault a presenté messire François Masson a la place de vicaire que tenoit Guillaume Le Que... mais monsieur Foucault a écrit au tresorier quil ne se vouloit plus imiscer du vicariat. On renvoye ledit Masson a monsieur Dumayne le plus ancien chanoyne, pour ce que la place de chantre vacque [Ursin Brunet est mort]. Le 15 mars 1583, Nicollas Brunet pere de feu le chantre s'occupe de l'heritage (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 21-22v, 23v, 47-48v, 54, 71v, 82, f. 85-85v, f. 86v, 118, 119, 121v, 137v, 138).

Jean Brunot [Brunet, Brunel] (1409-†1419)

Jean Brunot, clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1409, est chapelain de la chapelle ducale de Bourgogne en 1418.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1409-1410*. Prêtre clerc cité par Brenet d'après Leber sous le nom de Brunot. Mais Leber mentionne Jehan Brunet en 1409 et 1410 pour des dons du roi Charles VI en 1409 et 1410: « A Jehan Brunet prestre et Jehan Herly clerks de la sainte chapelle du roy, le xxiii jour de marsveille de Paques 1409, 30fr a eux ordonnez pour leur aider a ordonner habiller et querir aucuns vestemens habillemens et autres necessitez pour faire les

jeux de la Resurrection et de la feste de Paques devant le dit seigneur en la ditte chapelle du palais... 30 fr. » ; « A Messire Jehan Brunet prestre et Gillet Brunel clerics de la sainte chapelle du palais pour habiller et querir aucuns vestemens pour faire les jeux de la feste de Pasques qui seront iceluy jour devant le roy en la dicte chapelle du palais 18 fr 2s 6d. » (Leber 1838 t.19, p. 187, 193 citant les Comptes de l'Epargne en 1409-1410. Leber est cité par Brenet 1910, p. 27).

- *Chapelle de Bourgogne (Jean sans Peur), 1418-1419.* Jehan Brunel est chapelain de la chapelle de Bourgogne pour les deux années 1418 et 1419. Il y figure en 4^{ème} et 3^{ème} place derrière Nicolas Grenon. Il meurt le 6 juillet 1419 (Wright 1979 p. 105, 233, 234 ; doc. 170 d'après F-AD 21, B 1601, f. 42v, 58v-59, B 1603 f. 16v)

Jean Buchet (après 1343-†1349)

Jean Buchet est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris après 1343 jusqu'en 1349.

- *Sainte-Chapelle de Paris, après 1343-1349.* Jean Buchet est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle après 1343, succédant à Simon de Braelle. Il est remplacé à sa mort en 1349, par Pierre de Houdan (Stein 1912, p. 131).

François de Bueil [Du Bueilh] (1504-†1525)

François de Bueil est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1510 à sa mort le 25 mars 1525.

François de Bueil, originaire de Saint-Laurent d'Orgereux dans le diocèse d'Orléans, est le fils de Jacques de Bueil, comte de Sancerre et de Jeanne de Boisjourdan. Il est docteur en droit canon et protonotaire apostolique. Il enseigne à Bourges les lettres saintes et le droit canon. Il meurt à Paris le 25 mars 1525 (n.s.). Il est inhumé dans le chœur de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 553-555 et Thaumais 1689 p. 328-329, et wiki/François_de_Bueil).

- *Cathédrale de Rouen, 1504-1512.* François de Bueil est chanoine de Rouen le 19 avril 1504, remplaçant Jean Bohier qui a résigné en sa faveur. Il le reste sans doute jusqu'en 1512.

- *Cathédrale de Bourges, 1512-1520.* François de Bueil est chanoine de Bourges puis trésorier de la cathédrale jusqu'à son élection comme archevêque de Bourges le 11 janvier 1520.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1510-1521.* Le 13 avril 1510, François Du Bueil, protonotaire du Saint-Siège apostolique est reçu trésorier de la Sainte-Chapelle par procuration. Le 5 octobre 1510, « noble et scientifique personne messire François de Bueil, docteur, trésorier de ladite Sainte-Chapelle a fait son entrée comme tresorier et fait le serment en tel cas acoustumé en chapitre presents messieurs le chantre et chanoines ; et esté installé par ledit chantre en son lieu en chapitre et après en son siège au cueur de ladite Sainte-Chapelle, en la presence de plusieurs habitués de ladite eglise ». Le 19 octobre 1510, « monsieur le tresorier a arresté les distributions et gaignes de monsieur le chantre... jusques ad ce quil ait consigné entre ses mains l'argent qui avoit promis de l'obit de feu monsieur Belestat ». Le 22 octobre 1510, « monsieur le tresorier a amonesté charitablement [rappel à la discipline]... aussi a esté ordonné quil ne sera point baillé a monsieur le chantre de commission pour aller dehors touchant les affaires de l'eglise ». Le 9 novembre 1510, « monseigneur messire François de Bueille, docteur en droit canon, trésorier... s'oppose aux permissions de fortifications données aux vassaulx de l'eglise, notamment à Pierre Coppin, chanoine et sire du Co[u]ldray ». Le 7 décembre 1510, « monsieur le chantre a exposé en chapitre que monsieur le Trésorier

avoit receu chapelain Jehan Noel sans appeler ledit chantre qui est contre la forme de presentation comme il disoit a quoy esté respondu que quant monsieur le tresorier seroit venu on luy en parleroit ». En janvier 1511, le tresorier revient en chapitre et le chantre part . Le 1^{er} février 1511, « messieurs ont ordonné que lon ne baillera aucune commission à monsieur le chantre pour aller dehors touchant le fait de l'eglise ».

Les registres sont absents pour la période d'avril 1511 à novembre 1526. D'après Regnier, François de Bueil est resté Trésorier de la Sainte-Chapelle jusqu'en 1521, quand il est remplacé par Jean Le Maignen et sans doute quand il est nommé archevêque de Bourges. Le 16 février 1527, « touchant un article couché es comptes du receveur general du gaigne de feu monsieur de Bueil tresorier, messieurs ont ordonné quil sera communiqué au conseil savoir sil se doit allouer ou non » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 150ca, 175ca, 180ca, 8G 1514, f. 20ca). Son obit est célébré le 25 mars (F-AD 18, 8 G 1459 bis)

- *Archevêché de Bourges, 1520-1525.* François de Bueil est élu le 19 janvier 1520 en remplacement d'Antoine Bohier décédé le 27 novembre 1519. Cette élection a mis en minorité le candidat du roi François 1^{er}, Guillaume Parvy évêque de Troyes et confesseur du roi. François 1^{er} soutenait qu'au préjudice du Concordat le chapitre n'avait pas le droit d'élire un archevêque. Après bien des débats et des oppositions François de Bueil fait son entrée solennelle à Bourges le 1^{er} juin 1522. Il reste archevêque de Bourges jusqu'à sa mort en 1525.

- *Autres bénéfices.* François de Bueil est abbé de Plainpied de 1513 jusqu'à sa mort en 1525.

François Bueille (1504-1520)

François Bueille est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1504.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1504-1520.* D'après Regnier, « François Buille, licentier en droit canon, chanoine de Saint-Etienne succeda a Monsieur Le Duc. Il prit possession le 10 avril 1504 ». Il est remplacé comme chanoine par Nicolas Bezombe le 7 janvier 1521 (F-AD 18, 8G 1504, p. 85-85v).

Le 10 avril 1504, François Buille, licencié en droit canon presente des lettres authentiques de la duchesse de Berry pour être reçu « chanoine et frère ». Il paie ses droits. Le 14 janvier 1505, le chapitre « conclud que monsieur le chantre [Bonet] que aultrefois a prins charge pour pourveoir aux habillemens aux enfans de cueur que au cas que ledit chantre n'y voudra besoingner messieurs ont commis messieurs Joieux et Bueille ». Le 24 août 1505, il est présent à la réunion de chapitre. Le 11 octobre 1505, « Estienne Ainault, ecuyer, sire de La Grange d'Issart, alias Pierot Issart a preté foi et hommage au vicaire du tresorier [évêque d'Alby] pour sa terre et seigneurie de La Grange d'Issart ». Bueille reçoit cette foi en qualité de vicaire du trésorier. Jacques de La Loe, vicaire général proteste. Le 31 janvier 1508, messieurs ont « ordonné pour aller parler a monsieur l'organiste de Saint-Estienne pour les orgues de seans pour les faire rabiller monsieur Bueille et monsieur Coppin ». Le 20 avril 1510, messieurs ont « ordonné que on obtiendra une complainte contre monsieur Buille vicaire de monsieur le trésorier [François de Bueil est reçu trésorier le 13 avril] et contre ceulx du chasteau ». Le 5 juin 1510, « le vicaire [du trésorier] messire Henry Belestat a amonesté charitablement ». Le 4 janvier 1511, messieurs ont « ordonné pour aller veoir le linge qui fault aux enfans et autres choses necessaires messieurs Joyeux et Buille » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 60ca, 8G 1513, f. 1ca, 8v, 89, 150ca, 160ca, 190ca). On peut déduire de ces écritures que François Buille ou Bueille est différent de François de Bueille le trésorier.

- *Cathédrale de Bourges.* D'après Regnier, François Buille est chanoine de l'église Saint-Etienne (F-AD AI, 8G 1504, p. 85).

Philippe Buille [Bueilhe, Beuille] (1524-1533)

Philippe Buille est chanoine et Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1524.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1524-1533*. Regnier écrit : « Philippe Buille ou Beuille succéda a monsieur Bouër par permutation. Il prit possession le 24 décembre 1524 [de la chantrerie] ». Il est remplacé par Jacques Alabat (F-AD 18, 8G 1504, p. 19v-20).

Le 10 novembre 1526, Philippe Buille, chantre, est présent au chapitre. Le 17 novembre 1528, se conclut un procès entre les chanoines du chapitre et « noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie, tresorier. « Pour raison de la succession et biens delaissez par feu messire Jaques Du Pont de son vivant prestre chappellain qui avoit par son testament instirué lesdits demandeurs ses heritiers et donne tous sesdits biens... au proffict de l'œuvre de la Sainte-Chapelle ; lesquelz bien ledit tresorier pretendoit a luy appartenir par ce quil disoit que ledit deffunct estre aulbin et natif hors du royaume et estre heritier dicelluy deffunct ». Sont présents Philippe Bueilhe chantre, Philippe de Laval, Guillaume Alabat, Pierre Barizon, Nicolas de Bezombes, Pierre Barbarin, Robert de Cambray tous chanoines prebendés, capitulans plus messire Jehan de Langellerie tresorier. Le 9 avril 1530, « messieurs ont ordonné qui sera baillé a monsieur le chantre lequel s'en va à Saint Claude passant par Lyon la somme de 10 escus d'or sol pour achapter des veloux et ornemens pour l'église ainsi qu'il verra estre affaire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 1, 2, 256, 8G 1501).

Le 20 décembre 1530, un Jehan Buille est mentionné comme chantre de Bourges, probablement de la cathédrale, à ne pas confondre avec Philippe Buille. Le 30 mars 1531, « messieurs, messire Philippe Buille chantre, Pierre Barbarin, Jehan Bochetel, Loys de Launay, Ursin Gaudon... ont receu pour estre enffant de cueur en l'église de ceans François Poulin filz de feu Gillet Poulin et luy ont baillé les draps comme a ung enffant de cueur ». Le 21 novembre 1531, « messieurs ont ordonné que monsieur de Bezombes yra a Mehun par devers monsieur le chantre pour lui porter la procuration de monsieur de Morenne et luy presenter le maistre des enffans [Le Boutiller] chapellain dudit de Morenne au lieu de feu maistre Gaspard Verier suyvant ladite procuration ». Le 19 mars 1532, Philippe Buille, naguères chantre de l'église fait une requête touchant l'œuvre. La chantrerie est donnée à messire Jacques Alabat, sur présentation de Buille avec de lettres de collation de la duchesse Marguerite. Le 5 juillet 1533, messire Philippe Buille est qualifié de chanoine de Bourges (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 50, 83, 135ca, 165ca, 8G 1516, f. 12).

• *Cathédrale de Bourges, 1533*. Philippe Buille a dû avoir à choisir entre la résidence à la Sainte-Chapelle et un canonicat très prenant à la cathédrale de Bourges (voir ci-dessus).

Jacques Buisson [Dubuisson, Du Buisson] (1556-†1573)

Jacques Buisson, organiste de la Chambre du roi en 1556, est clerc en 1573 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt en 1573.

• *Chapelle Royale de France, 1556-1561*. Un Jacques Du Buisson ou Dubuisson est organiste de la chambre du roi pour l'année 1556 aux gages de 200 livres tournois, chantre de la chambre aux obsèques de Henri II en 1559. En 1559-1560, il est cité comme organiste dans les joueurs d'instruments. De même en 1561, il est encore qualifié d'organiste aux gages de 200 livres tournois (BrooksJ 2000, p. 394 et surtout Handy 2008, p. 124, 386, 404, 571 d'après F-BnF ms. Clair. 1216, f. 48v, F-AN KK 125, f. 1394, F-AN KK 129, f. 290, F-BnF ms. Dupuy 852, f. 23-23v et F-BnF ms. Clair. 232, f. 2017). Il s'agit peut-être du même personnage.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1573*. Jacques Buisson est mentionné comme clerc pour un congé le 15 juillet 1573. Il meurt le 10 septembre 1573 (Brenet 1910 p. 125 d'après F-AN, LL 599, f. 113v et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v).

Guy Burdelot [Berthelot, Barthelet] (1454-†1474)

Guy Burdelot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1469. Il meurt en novembre ou décembre 1474.

Frédérique Pilleboue assimile les deux chanoines Burdelot et Berthelot par cohérence des prénoms et des activités ; ce dernier nom n'étant mentionné qu'une fois en 1469-1470. Nous la suivrons.

• *Parlement de Paris (Charles VII, Louis XI), 1454-1474*. Guy Burdelot clerc licencié en lois, est le fils de Guy, bourgeois de Tours archidiacre de Pinchiers en l'église de Chartres. Il est reçu au Parlement de Charles VII le 10 mai 1454. Il meurt et est remplacé par Jean de Paris le 20 décembre 1474 (Maugis 1916, t. 3, p. 93, 101, 111 d'après X1A 4811, f. 117, 12 mai 1469).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1469-1474*. Guy Berthelot, très probablement Guy Burdelot ne figure dans les effectifs de la Sainte-Chapelle comme chanoine que dans les comptes de 1469-1470 pour une très faible somme, 18 sols, au terme de Saint-Jean. Il disparaît des comptes suivants et donc ne réside plus de 1469 à 1473 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1652-1653).

Cependant, le 14 octobre 1469, les registres contiennent la lettre patente suivante du roi donnée à Amboise le 7 mai 1468 : Il paraît que vous avez sans autorisation partagé les maisons appartenant à la chapelle « pour être tenues et possédées deslors en avant » par les chanoines moyennant de petites pensions. Résultat elles sont en ruines parce que lesdits chanoines ne les réparent pas. On casse le partage. Les maisons seront bailées au profit de la chapelle aux chanoines, chapelains et vicaires et habituez de ladite chapelle. mandement donné aux trésoriers de France, Bailly de Berry, justiciers et lieutenants. Le chapitre décide que toutes les maisons canoniales sauf la trésorerie seront remises entre les mains du chapitre. Elles seront baillées au plus offrant et dernier encherissant. Les présents [Leotier, G. Bonin, M. Bonin, Dorsanne, Thouart] renoncent à leurs maisons sauf H. Cœur et L. Grignon qui y ont déjà renoncé lors de leur réception. Messires Guillaume Du Lyon et Jean Lacquan chanoines « in sacris ordinis minime constitute » sont convoqués et renoncent à leurs maisons. Quant aux maisons que tiennent le chantré, messire Guido Burdelot, messire Pierre de Callemesnil absents, on attendra qu'ils aient résigné pour disposer de leurs maisons. Le 2 juin 1470, il est présent au chapitre et le 4 juin, messire « Guy Burdelot chanoine de la chapelle renonce à sa maison canoniale que tenait Bernard Pijaud de son vivant. Il la prend a cens a vie pour 7 livres tournois ». Le 28 janvier 1474, Guy Burdelot, « chanoine de la Sainte-Chapelle et conseiller du roi en très haute cour de Parlement à Paris », reçoit 20 livres tournois « en recompense des services qu'il fait dans les proces de la chapelle ». Le 13 décembre 1474, Guy Burdelot est mort. On fait les réparations de sa maison et on l'adcense à Lambert Gougnon. Le 14 mars 1475, Guillaume de Chaumont clerc du diocèse de Reims présente des lettres royales pour la prébende de feu Guy Burdelot, lettres du 7 décembre 1474 à Castrum Theodoricum [Château-Thierry] (Pilleboue PCR d'après F-BnF, ms. fr. 1534, f. 30ca, 50ca, 136, 149).

Guy Burdelot est sans doute mort les derniers jours de novembre 1474 ou les premiers de décembre.

Pierre Bureau [Burelli, Buzelli] (1445-1447)

Pierre Bureau est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1445.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1445-1447*. Le 23 septembre 1445, Pierre Bureau est reçu par procuration de Etienne Thomas, vicaire, à la place de Jean d'Etampes junior qui a résigné. Il est maître es arts, archidiacre et chanoine de Reims, fils naturel et légitime de Jean Bureau (Burelli) Trésorier de France. Il présente des lettres royales datées à Sens du 23 août 1445 [Regnier écrit septembre]. Le 6 avril 1447 (n.s.) [Regnier écrit le 4], il résigne par procuration de Jean Burelli, Trésorier de France. Pierre des Crociis le remplace, avec lettres datées du 4 avril 1447, à magduni super evram (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509 f. 35v).

- *Cathédrale de Reims, 1445*. D'après Regnier, Pierre Bureau est archidiacre et chanoine de Reims.

Mathieu Buret (1581)

Mathieu Buret, maître des enfants de l'église Saint-Gatien de Tours est pressenti en juin 1581, puis reçu le 13 juin 1581, comme maître des enfants de la Sainte-Chapelle, puis adjourné pour des raisons inconnues un mois plus tard.

- *Eglise Saint-Gatien de Tours, 1581*. Mathieu Buret était maître des enfants de chœur de l'église Saint-Gatien de Tours comme l'indiquent les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1581*. Le 6 juin 1581, « sera alloué au receveur 110 sous tournois payez a ung messagier envoyé a Tours querir un maistre des enffans ». Le 13 juin 1581, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera a maistre Mathieu Buret maistre des enffans de Tours la somme de 6 escuz d'or sol pour son remboursement de pareilhe somme quil a frayez et desbourcez a venir de pardeca par leur mandement pour luy bailher la maistrise de leurs enffans que pour aultres fraiz quil fera a son retour ». Le 17 juin 1581, [rayé : « Le chappitre de la Sainte-Chapelle du Pallais Royal de Bourges deument advertys et certiffiez de la prudhomye capacité et suffisance de maistre Mathieu Buret puyz nagueres receu maistre des enffans de cueur de sceans et qu'il est ydoine et capable tant en musique, voye, champ que deschamps suyvant le rapport que fait leur en a esté par monsieur Brunet chantre et chanoine... ont icellui Buret apres qu'il a fait foy de ses lettres de tonsure et de son ingenuyté receu et recoyvent en la place de chappellin que soulloyt tenir deffunct messire Martin Le Rasle]. Le 17 juin 1581, « sera alloué au receveur 2 testons quil a baillez a messire Estienne Arlet [Charlet] muzicien de la ville de Paris passans pays et s'en allant a Lyon vicyayre comme leur a rapporté messire Mathurin Buret a present maistre de leurs enffans. [Ce même jour], « le chapitre a nommé et présenté Mathieu Buret pour monsieur Pallu. Son attestation d'ingenuité a esté faite par deposition de maistre Thoussainctz Rahel et Pierre Bauchet. Le 15 juillet 1581, « messieurs ont ordonné que Buret maistre des enffans de cueur de Tours sera adjourné pour veoir executer le marché fait par luy pour raison de la mestrisse des enffens de cueur ou pour veoir courir les dommages et interestz quilz pretendent contre luy ». Le 25 juillet 1581, sera payé « 58 sous a Nicolas Chauldin messagier pour avoir esté a Tours adjourner maistre Mathieu Buret maistre des enffans de Saint-Gatien » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542, 8G 1543, f. 12).

François Burgat [Burgad] (1549-1566)

François Burgat, après avoir servi comme clerc de chapelle des Ducs d'Orléans, d'Angoulême et d'Anjou en 1549, est chanoine en 1556, puis Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est en parallèle au service du roi en 1564.

- *Chapelle des ducs d'Orléans, d'Angoulême et d'Anjou, 1549-1553.* François Burgat est clerc entré le 1^{er} mai 1549 avec des gages de 120 livres tournois à la chapelle des ducs d'Orléans, d'Angoulême et d'Anjou et est « hors » en 1553 (Handy 2008 p. 527, d'après F-BnF, ms fr 7854, f. 47v). Il est probable qu'il ait continué au service du duc d'Orléans au moins jusqu'en 1559.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1556-1566.* D'après Regnier, François Burgat du diocèse de Mascon a été successeur d'Etienne de Bernay par permutation et résignation, laquelle fut admise a Paris le 7 octobre 1556 par Madame la Duchesse. Il prit possession le 17 novembre de la même année. Monsieur Burgat fut pourvu de l'office de chantre a la place de Monsieur Le Marié qui sen demit entre les mains de Madame la Duchesse. Il en prit possession le 24 décembre 1561. Il est écrit dans une autre écriture en dessous : « C'est ce Monsieur Burgat qui a dressé le plan du Château des Thuilleries ; voir le registre caitulaire année 1564, f. 14 ». Philippe Mareschal lui succède par permutation et résignation le 15 avril 1566 (F-AD 18, 8G 1504, p. 57-57v).

On peut encore lire dans les registres de délibération de la Sainte-Chapelle : le 17 novembre 1556, messire François Burgat a la collation de la prébende resignée par messire Estienne Bernay, aumônier de la reine, « pro ecclesia parrochiali Sancti Marcialis du Pyn, Tholosimensis diocesis » datée du 7 octobre 1556 à Paris. Le 24 décembre 1556, « monsieur Gaillard a refféré a messieurs que monsieur Burgat avoit eu responce du maistre des enffans de cueur de Mascon qu'il avoit mandé qui avoit fait responce qu'il ne viendroit ». Le 17 août 1557, sera payé « 3 sous 10 deniers a monsieur Burgat qui a baillé tant a ung medecin que a esté visité André enffant de cueur qui estoit mallade... et pour du papier et ancre pour lesdits enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1524, f. 80ca, 134, 8G 1525, f. 66).

Le 28 juin 1558, Gilbert Candegay, poislier reçoit « la somme de 6 livres 10 sous pour la poisle... que messieurs Gaillard et Burgat ont achaptée pour le maistre des enffans de cuer ». Le 3 septembre 1558, « monsieur Dumaine a remonstré a messieurs que monsieur Burgat chanoine vient souventesfoys aux festes annuelles a l'église portant longue barbe, qui est contre le statut de l'église ; et qu'il en a eu des doleances, et prie messieurs donner sur ce leur avis. Messieurs sont d'avis que le statut soit observé. Du Maine, de l'autorité de monsieur le tresorier a faict commandement audit Burgat de ne venir doresnavant es festes annuelles en l'église aiant barbe suyvant ledit statut ; lequel Burgat a fait responce obediendum est propositus etiam discolis ; et pour ceste raison obeyra au tresorier et ne viendra a l'église sans faire sa barbe ». Le 15 octobre 1558, monsieur « Gaillard a remonstré que cy davant il a esté commis a la charge des enffans de cuer aux reparations de l'église, aux moulins le roy et messire Jaques et reparations d'iceulx. Aussi a esté chargé d'une des clefs du tresor des reliques laquelle en son absence a esté remise es mains de messire François Bernard. Semblablement avoit esté chargé de faire venir un praticien pour faire l'inventaire des tiltres... Presentement ledit Gaillard s'en est dechargé et prie la compaignye y pourveoir d'autres... Veu laquelle remonstrance et descharge dudit Gaillard, messieurs ont commis pour la charges desdits enffans de cuer et reparations de l'église lesdits Dumayne et Monthey ; et pour la charge des molins lesdits Martin et Burgat ». Le 15 novembre 1558, « monsieur Burgat au nom et comme procureur de monsieur le tresorier a nommé et presente comme son vicaire maistre Jehan Testard a la place et office a present vaccant par le trespas de feu messire Jehan Harpicon... [Il déclare] ledit Testard ydoine et suffisant ». Le 19 novembre

1558, « apres lecture des conclusions du chapitre precedent monsieur Burgat pour et au nom de monsieur Martin et se soy disant avoir de lui charge a declaré qu'il s'oppose a la deliberation faicte par messieurs de recevoir maistre Jehan Testard a l'office de vicaire... Monsieur Burgat a dit que adherant aux opynyons de messieurs Crenequin, Dumaine et Monthey il est d'avis que ledit Testard soit receu a ladite place de vicaire et a ceste fin soit de nouveau examiné ». Le 29 novembre 1558, on a donné a monsieur Gaillard des extracts du registre sur la presentation de Testard a l'office de vicaire par Bourboins. « Messires de Fougieres, Martin et Burgat ont oy ledit Testard tant lecons que evangilles et congneu comme chacun a peu le faire notoirement quil deffault grandement en la lecture qui est chose fort indescente en ladite eglise et contre le statut d'icelle ; et n'est capable quant a ladite lecture d'estre receu audit office de vicaire ». Gaillard présente ce même jour au chapitre une lettre « anonyme » qu'il dit être de la main de Burgat sur le recrutement ou non recrutement de musicien. Le 20 décembre 1558, le rapport de Crenequin sur Estienne Guyard, juge ce dernier capable. Martin et Burgat ont dit qui sont d'avis recevoir ledit Guiart. Le 21 mars 1559, « messieurs sur la requeste faicte par messire Jehan Chaumeau seigneur de Lanay et actendu les lettres que leur a escriptes madame la Duchesse ont commis messieurs Martin et Burgat pour dresser le cahier des antiquitez et choses dignes de memoire qui seront trouvées en la librairie de ceans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 42-43, f. 79, 95ca, 105ca, f. 108v-110, f. 115ca, 150ca).

Les 8, 11, 15 et 29 avril 1559, Burgat est présent au chapitre. Le 1^{er} juin 1559, « monsieur Gaillard a remonstré a messieurs que le jour de la chevauchée de la soizaine de may dernier estant sur son mullet pour sen venir en la maison du receveur ou messieurs ont acoustumé eulx trouver et assembler pour aller a ladite chevauchée luy survint ung flus de sang par le nez a grande effusion qui fut cause quil ne peult aller a ladite chevauchée neantmoing messieurs Du Mayne, Burgat et Mothey avoient party entre eulx la distribution dudit sieur Gaillard sans luy en faire protestant d'en avoir recours ». Le 20 juin 1559, « sur la requeste presentée par les executeurs du testament de feu Loys de La Roche luy vivant chappelain de ceans... Monsieur Burgat a prié messieurs luy bailler par adcense une allee sortant de la maison que tenoit de chapitre ledit feu Loy de La Roche pour aller au puis et quil en baillera 40 sous chacun an ». Le 29 août 1559, « messieurs ayant veu les lettres que leur a escriptes monsieur le duc d'Orléans par lesquelles il les prie permettre a monsieur Burgat chanoine de ceans porter barbe comme estant a son service, ont ordonné qu'il en sera deliberé avecq ledit sieur Burgat quant il sera au chapitre ». Le 20 janvier 1560, « monsieur Dumayne au nom de vicaire de monseigneur le tresorier a decclaré a messieurs qu'il proteste de nullité la reception et installation de messire Jehan Le Nayn a l'office de chappelain faicte par messieurs messire Simon Gaillard, Claude Martin, François Burgat et Jaques Mothey ». Le 31 janvier 1560, messieurs « ont ordonné que Denis enfant de cueur de leglise sera mis en penssion en ung college pour ung an et pour ce faire ont commis monsieur Burgat ». Le 17 février 1560, messieurs ont ordonné que Denis Tiercelin enfant de cueur sera mis au college en penssion et pour ce faire ont commis monsieur Burgat pour s'en donner garde ». Le 20 février 1560, messieurs après que monsieur Burgat leur a rapporté quil a mis Denis Tiercelin enfant de cueur au college de Moutiermoyen a 20 escus de penssion par an ont ordonné quil sera advencé 12 livres 10 solz pour le premier quartier qui commencera le dimanche 18 de ce present mois ». Le 9 mars 1560, messieurs ont « ordonné que le receveur paiera a monsieur Burgat la somme de 47 solz tournois 8 deniers quil a debourcé pour achapter les livres et aultres menues necessitez a Denis Tiercelin mis au college ». Le 23 mars 1560, « messieurs ont ordonné que monsieur Burgat advisera avec messire Ursin Brunet ce qui peult estre deu au maistre des enffans de cueur de l'eglise pour avoir nourry Johannet enfant de cueur avant sa reception qui en fera son rapport pour luy oy ordonner par messieurs sur le paiement que demande ledit masitre des enffans ». Le 23 mars 1560, messieurs « ont payé ledit sieur Burgat

faire faire la lecture de grand maire ausdits enffans de cueur en sa maison veu leur maistre qui a acoustumé les instruire jusques ad ce quilz auront pourveu d'un maistre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 7, 8, 11, f. 23-23v, f. 30ca, 61, 105, 110, 118, 119v, 120v, 128, 131bisv).

Le 15 avril 1561, François Burgat est présent au chapitre. Le 19 avril 1561, Dumayne présente un rapport sur « Pierre Fauchon qui lui avoit remonstré quil n'estoit subject a examen actendu quil avoyt esté examiné lors quil avoit esté commis vicaire et trouvé et rapporté cappable. [Burgat est] d'avis que ledit Fauchon devoit estre institué et receu chapelain ». Le 14 juin 1561, « cappitulans et estans assemblez en chapitre pour decider des affaires messieurs... François Burgat... tous chanoines de ladite eglise » en l'absence du trésorier, de son vicaire et du chantre décident de la suppression des distributions pour toute absence non autorisée des chapelains et vicaires. Le 29 juillet 1561, « après lecture faicte du registre de la demission faicte par monsieur Lemarie au chapitre preceddant de l'office de chantre et que monsieur Crenequin, de Fougieres, Gaillard, Dumayne, Martin et Mothey ont déclaré quilz ne veulloient accepter ladite charge et s'en despartoient prians monsieur Burgat de l'accepter, ledit sieur Burgat a accepté ledit office de chantre et accorder faire la charge dicellui office ». Le 20 septembre 1561, « monsieur Martin a déclaré qu'il se deschargeoit de l'examen de François Dyvoy a luy renvoyé par le vicaire general veu ce que Dumayne a renvoyé ledit Dyvoy a monsieur François Burgat chanoine ». Le 23 septembre 1561, François Burgat fait son rapport sur « François d'Yvoy sur la presentation de René Demerlier pour estre vicaire a la place de Anthoine Montsayon ». Il est capable et présente ses lettres de tonsure pour faire apparoir de son ingénuité. Le 23 septembre 1561, messieurs ont « commis monsieur Burgat pour monter au clocher veoir la cloche quil fault rehabiller pour la faire racoster ». Le 27 août [sic septembre ?] 1561, « messieurs ont marchandé avec Jaques Duhomeau sarruzier demourant a Bourges a la somme de 7 livres 10 sous pour habiller les troys cloches de l'eglise qui ont esté visitées par monsieur Burgat et doibt fournir de toutes choses ». Le 22 novembre 1561, messieurs ont « commis monsieur Burgat et Mothey pour faire faire la distribution des bleds et sera a chacun de messieurs 3 setiers de froment viel et aux chapelains et vicaire la moictié moins ». Le 6 décembre 1561, monsieur Burgat a présenté les lettres de collation a lui faicte par madame la duchesse de Berry de l'office de chantre, les requerant le recevoir audit office. Il y a délibération. Les chanoines présents au chapitre, Crenequin, Gaillard, Martin, Dumayne sont partisans que l'on réunisse un chapitre complet. « remonstre que il est necessaire que celluy quil veult tenir l'office de chantre doibt estre capable et suffisant ; et luy semble quil ne doibt estre receu sans en avoir l'expresse demission de monsieur Le Marie chanoine de ceans qui en est porveu par Madame ». Le 9 décembre 1561, Burgat s'impatiente. Le 20 décembre 1561, Burgat demande réponse : « Monsieur Mothey a dict qu'il a entendu par les officiers de madame la duchesse que ladite dame trouveroit for estrange de ce que on auroit pourveu audit office au lieu de monsieur Le Marie, craignant d'en estre taxé de madite dame et des sieurs et que ainsi de l'ung et de l'autre il se deportoit d'en oppiner ; et messieurs en donnent que il leur plaira... . Le greffier a vu monsieur Le Roy : actendu que madame avoit pourveu ledit Burgat audit office, il s'en remect ad ce quil plaira a messieurs ». On sursoit. Ce même jour, « sera païé 100 sous tournois a messire Jaques Rossillon pour avoir fait l'office de chantre en l'absence du chantre de ladite eglise... depuis la feste Saint-Jehan baptiste dernièrement passée jusqu'à huy ». Le 24 décembre 1561, François Burgat est receu chantre. Le 3 janvier 1562, « apres lecture faicte des conclusions du chappitre preceddant, monsieur Burgat a déclaré a messieurs les cappitullans que combien que madame l'ayt pourveu de l'office de chantre en l'eglise de ceans ; toutesfoys ad ce que monsieur Le Marie aussi chanoine qui auparavant en avoit la provision de madite dame n'ait cause de se mescomptenter et en estre marry que s'il luy plaist dedans troys moys en prandre la charge et la venir exercer ne luy fera aucun empeschement et

ne s'aydera de sadite provision ; et aussi ou ledit Le Marie ne voudra ad ce satisfaire il veult et s'entend aider de sadite provision... dudit office de chancre et l'exercer veu la faulte quil cognoist estre en l'eglise de ceans a faulte dudit office ». Le 10 janvier 1562, Mothey et Burgat demandent successivement certification de leur chanoynie (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 1, 5, 29, f. 55-55v, f. 56, 72, f. 73-73v, f. 76, 93, 96v, f. 102v-103, f. 103v, 109v, 111v).

Le 7 avril 1562, « monsieur Burgat a requis monseigneur le thesaurier et messieurs le recevoir et mettre en possession de chancre de l'eglise suyvant la provision qui luy en a esté faicte par madame duchesse de Berry, les requestes par luy a ceste fin cy devant et des longtempz faictes ordonnances et deliberation sur ce faictes par chapitre, declarant que en cas que messire Lemarie auparavant pourveu dudit office de chancre qui se seroit depuy desmis la voudra rebrandre dedans 3 moys et pour s'en despartir ; sur ce monsieur le tresorier et les autres ont ordonné quil sera receu audit office... Messieurs ont quicté Burgat des droictz quil estoit tenu paier a cause dudit office ». Le 8 avril 1562, François Burgat est reçu chancre et prête serment. Les 11 et 14 avril, « en l'absence du tresorier René Dumerlier et Leroy ont prié monsieur le chancre d'avoir l'œil sur le gangne de ceulx de l'eglise et de le contreroller ». Le 19 septembre 1562, « messeurs ont commis monsieur le chancre pour compter avec le maistre des enffans de cueur de l'eglise de ce qui luy peut estre deub de ladite maistrise au jour des enffans quil a euz selon quil est contenu par sa reception a ladite maistrise ». Le 6 octobre 1562, « messieurs ont ordonné sur la requeste de Mathurin Poisson, maistre de grammaire des enffans de cueur de l'eglise qui luy sera païé par leur receveur general la somme de 6 livres tournois pour avoir instruit lesdits enffans de cueur depuis le jour de noel dernier passé jusques a la feste Saint-Jehan Baptiste ensuivant et dernière passée ; et en continuant l'instruction desdits enffans sea païé pour l'advenir depuis ce jourd'huy faisant son debvoir ». Le 17 octobre 1562, « monsieur Burgat chancre a requis messieurs d'ordonner sur ce quilz ont mis en surceance le gaigne de son office de chancre du quartier Saint-Michel deu pendant lequel temps le service de l'eglise n'avoit peu estre fait aumoyen des guerres, percistant ad ce que ledit gaigne luy soit octroyé actendu que le semblable a esté fait pour le regard de messieurs et des chapelains et vicaires. Messieurs ont remis ledit gaigne a la conscience dudit Burgat sauf monsieur Gaillard qui a insisté du contraire veu le statut de l'eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 5, 7, 21, 26, f. 28v-29).

Le 28 avril 1563, « messieurs, considerans le dangier de qui est en ceste ville de mortalité de peste et pour y eviter ont ordonné que ceulx de mesditssieurs qui se voudront retirer aux champs, ilz pourront et leur sera permis ce faire jusques a la feste Saint-Michel prochaine seullement ; et neantmoings gangneront leur marreau et a l'esgard de monsieur le chancre le gangnera semblablement tant pour sa prebende que office de chancre pour ledit temps seulement ». Le 10 juillet 1563, « monsieur le chancre a dit que estant en cueur voulant mettre ordre sur les insolances que avoient faictes aucuns chappelains et vicaires cellebrant le divin service ; ils l'auroyent voulu oultrager usant de manasses contre luy ce qu'il auroyt remonstré au vicaire general de monsieur le tresorier pour en faire justice ». Le 20 juillet 1563, « monsieur Gaillard... a presenté messire Pierre Franchomme prestre diocese d'Auxerre a la place et office de vicaire de l'eglise de ceans que souloit tenir messire Anthoine Clare ». Il est renvoyé à monsieur Burgat. Le 30 octobre 1563, « monsieur le chancre a rapporté a messieurs que suyvant le renvoy a luy fait par chapitre pour s'enquerir de la suffisance ou insuffisance de Mace Arrachepied presenté par monsieur Dumayne comme vicaire de monseigneur le thesaurier a la place et office de vicaire en l'eglise de ceans que souloyt tenir feu maistre Jehan Testart ; il a trouvé ledit Arrachepied cappable et suffisant pour tenir et exercer ledit office et vicariat » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 4-4v, f. 32-32v, f. 36, f. 69-69v).

François Burgat, nous apprennent les registres de délibération de la Sainte-Chapelle, est parti au service du roi Charles IX tout en étant payé de sa prébende. D'après Regnier, il a eu l'autorisation de permuter et résigner sa prébende de chanoine au profit de Philippe Marechal le 15 avril 1566 (F-AD 18, 8G 1504, p. 56v).

- *Chapelle Royale de France (Charles IX), 1564-1565*. Le 16 mai 1564, « messieurs en consideration que messire François Burgat leur confrere est au service du roy luy ont accordé la somme de 120 livres par an au fin de temps quil sera actuellement employé au service dudit sieur ». Le 30 mai 1564, « monsieur de Fougieres a remonstré quon avoit rapporté a messire François Burgat quil de Fougieres seul avoit empesché quon donnast audit Burgat son gaigne qui est contre verité car la compaignye scait quil fut d'adviz que pour le peu de temps que ledit de Burgat demandoyt ledit gangne qui luy fust octroyé. Ce que messieurs ont déclaré estre vray ; dont ledit de Fougieres a requis acte ». Le 16 septembre 1564, « monsieur Vialart a remonstré a messieurs que monsieur Burgat les prient luy donner son quartier de la Saint-Jehan dernier a raison de la pension qui leur plaisoit luy donner de 120 livres tournois et aussy le quartier de la Saint-Michel prochaine ; de laquelle pention il se contenteroyt comme il est contenu dans un memoire escript de la main dudit sieur Burgat baillé audit sieur Vialart ; et exhibé par ledit sieur Vialard es mains duquel il est demouré. Sur ce messieurs ont ordonné que messire Guillaume Pellet nagueres receveur general paiera audit sieur Burgat la somme de 30 livres pour son gaigne du quertier de Saint-Jehan ; et pour le quartier Saint-Michel luy sera payé semblable somme par messire Ursin Brunet a present receveur ». Le 3 octobre 1564, messieurs ont « ordonné que le receveur payera 50 sous tournois a messire Jaques Rossilhon pour avoir exercé l'office de chantré durant 3 moys eschez le dernier jour de septembre dernier passé et continuera a le payer de troys en troys moys a raison de 50 sous pour lesdits troys moys tant que monsieur le chantré sera absent seullement ». Le 3 octobre 1564, « monsieur Burgat aura 30 livres tournois par quartier au roole ». Le 3 février 1565, messieurs ont « ordonné que monsieur Burgat sera payé de son gaigne du terme de pasques et Saint-Jean dernier et de la premiere distribution de bled qui est 6 setier froment 6 setier seigle et 6 setiers avoine parce quil avoit gagné auparavant que son aller ; et luy sera delivré pour chacun des quartiers assavoir : pasques 59 livres 5 sous tant pour le gaigne que la chanterie ; Saint-Jehan 30 livres ; et oultre lui sera delivré autres 30 livres pour le quartier de noel » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 16, f. 18-18v, f. 77 et autres).

Le 3 juillet 1565, « le chantré Burgat sera payé de la bource du chapitre de 59 livres tournois et 5 sous que devoit Guillaume Pellet ». Le 11 septembre 1565, « monsieur Dumerlier a prié messieurs luy bailler par adcense la maison que tient de chapitre monsieur le chantré a la charge de s'en sortir de ladite maison toutesfoys et quantes que ledit syeur chantré reviendra, et s'en sortyra de ladite maison et le luy delaissera... Respondu quilz ont agreable ce que ledit chantré en fera sans prandre de droict de l'eglise. Le trésorier s'en est allé de chapitre ». Le 3 novembre 1565, « le receveur paiera a Burgat 89 livres tournois tant pour son gaigne de sa prebende que de ladite chanterie du terme de pasques 1564 [a.s.] que aussi pour sa pension de 30 livres du terme de Saint-Jehan ensuyvant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1532, f. 30, 54 et autre).

Denis Burguet (1577)

Denis Burguet est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris envoyé au collège en 1577.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1577*. Denis Burguet est enfant de chœur sortant le 13 mars 1577 avec une « pension de 30 livres tournois par an, accordée pour trois ans » (Brenet 1910 p. 129 d'après F-AN, LL 599, f. 168).

Arnoulx Burlin (1444-1450)

Arnoulx Burlin est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1444.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1444-1450*. Arnoulx Burlin est vicaire dans tous les comptes disponibles de 1444-1445 à 1449-1450 avec des distributions normales quoique un peu faibles. Il disparaît des comptes à partir de 1458-1459. Le 6 avril 1447, il est témoin de la réception de Pierre des Crosses (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1644-1648, 8G 1509, f. 40).

Jacques Busserat [Buserat, Bucerat] (1565-1587)

Jacques Busserat est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1565, puis chantre « enucque, apte à la taille, haute-contre et dessus » de la Chambre et Chapelle Royale en 1572.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1565-1572*. Le 17 novembre 1565, « monsieur Simon de Gaillard a présenté a monsieur Laurent Dumaine vicaire du tresorier maistre Jaques Busserat natif de la ville d'Issoudun diocese de Bourges a l'office et place de vicaire en ladite eglise que souloit tenir messire Toussainctz Rahel ». Il est renvoyé à Crenequin. Le 24 novembre 1565, Crennequin présente son rapport « sur Jaques Busserat, il a enquis et examiné ledit Busserat de sa suffisance a tenir ladite place en la presence de plusieurs chantres de l'eglise, lequel il a trouvé estre suffisant et cappable. [Il] sera receu quand il aura fait apparoir de ses lettres de tonsure ». Le 24 novembre 1565, Jaques Busserat est reçu vicaire, le temps d'aller chercher ses lettres de tonsure. Il prête serment, il doit faire aparoir de son ingenuité dedans 8 jours et se faire promouvoir aux saintes ordres dans 1 an. Le 4 novembre 1572, « messieurs ont entendu le rapport de monsieur le thesaurier sur la suffisance de messire Jehan Barrilhat quilz avoient présenté audit sieur pour estre vicaire en la place de Jacques Busserat vaccant par sa demission et a laquelle place leur appartenoit de presenter a cause que la prebende... vaque de present » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1532, f. 74v, 77v, 78, 8G 1536).

• *Chambre et Chapelle Royale de France, (Charles IX, Henri III), 1572-1587*. Jacques Busserat ou Buserat est mentionné comme chantre de la Chapelle Royale de musique de 1572 à 1578 et de musicien et chantre de la Chambre de musique de 1575 à 1587. Il est cité par Isabelle Handy et Jeannice Brooks (Handy 2008, p. 120, 231, 245, 320, 377, 453, 456) et BrooksJ 2000, p. 397, 403, 434-435). Plus précisément :

En 1572, Jacques Buserat est mentionné comme chantre avec Jehan Bernard et « six autres leurs compaignons ». Ils reçoivent 300 livres tournois à se partager (Handy 2008, p. 456 d'après F-BnF, ms. Clair. 233, f. 3361). En 1574, il est dans une liste du personnel de la maison du roi pour des habits de deuil, comme chantre de la chapelle, sans doute pour les funérailles de Charles IX (BrooksJ 2000 p. 434 d'après F-BnF fr. 26171, f. 169v). En 1575, il est mentionné parmi les chantres et joueurs d'instruments aux gages de 200 livres tournois cité aux côtés de Thomas Champion (200 lt), Guillaume Costeley (240 lt), Charles Edinthon (200 lt) Nicolas de la Grotte (240 lt) (BrooksJ 2000, p. 397, 434 et Handy 2008, p. 377 d'après F-BnF fr. 7000, f. 125). En 1577, il est sur un reçu du 4 juillet 1577 comme chantre de la chambre de 50 livres de paiement des gages pour le quartier de janvier donné à G. Piter sommelier du gobelet de la Roynne comme procureur (BrooksJ 2000 p. 434 d'après F-BnF fr. 26160, pièce 541). En 1578, il figure comme dessus muez avec Jehan Chevallot, Estienne Le Roy et Macé Arrachepied dans un inventaire de la chapelle de Henri III aux gages de 100 écus et sur un reçu du 22 février 1578 comme joueur d'instruments de la chambre de 50 livres paiement des gages du quartier d'Avril (BrooksJ 2000, p. 400, 434 et Handy 2008, p. 231

d'après F-BnF Cinq cents de Colbert 54, f. 363v-365v et F-BnF fr. 26161, pièce 730). En 1580, il est mentionné comme joueur d'instruments aux gages de 66 écus deux tiers (BrooksJ 2000, p. 403, 434 d'après F-BnF Dupuy 127, f. 91v). En 1581, Jacques Buserat est cité comme chantre de la Chambre « enucque, apte à la taille, haute-contre et dessus » au moment de sa présence au Puy d'Evreux, au côté des chantres du roi invités cette année là et en 1583, il est mentionné comme membre de la congrégation royale des pénitents de l'Annonciation 25 mars 1583 (Handy 2008, p. 120, 245 citant Bonnin & Chassant 1837 p. 23-24 et d'après F-BnF fr. 7549, f. 22v). En 1584, il est cité comme chantre dans l'état de maison de Henri III aux gages de 66 écus 2 tiers (BrooksJ 2000, p. 404, 434 d'après F-AN, KK 138, f. 34). Autour de 1586, il est dans la liste des chanteurs de la chapelle et officiers de Henri III (BrooksJ 2000 p. 435 d'après F-BnF Cinq cents de Colbert 10, f. 10v-11). Enfin, en 1587, il a des problèmes avec sa prébende. Il fait condamner les chanoines de la collégiale Saint-Cyr à Issoudun, car il n'a pas touché les revenus de son bénéfice depuis deux ans (Handy 2008, p. 377 citant Dumont 1971, t. I, n° 1466, 10 juillet 1587).

Michel [Michelet] Bussinet [Bucynet, Bucinet, Buxinet] dit Pierret (1458-1474)

Michel Bussinet est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1458.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458-1474*. Michelet Bucinet est mentionné un première fois comme vicaire dans les comptes de 1458-1459 avec un terme de Saint-Michel très faible, sans doute dû à la peste et un terme de Noël faible. Il figure ensuite comme vicaire à distributions normales dans les comptes de 1462-1463 avec une initiale de prénom sans doute erronée J Bussinet. Michel Bucynet, Bucinet ou Buxinet figure dans les comptes suivant avec des distributions normales de vicaire jusqu'en 1472-1473 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648-1654).

Auparavant, Michel Bussinet dit Pierret est présent le 7 février 1464, quand Martin Bonin, vicaire du trésorier exhorte les chapelains et vicaires à observer les statuts de l'église. Il est probablement vicaire. En effet, il est le 30 août 1468 l'un des 4 chapelains et vicaires avec Sarpe, Cognati et Johannes Biard sur lesquels on prend 5 livres tournois pour rémunérer Jean Odry, clerc en surnombre : « Ipsa die domini ordinaverunt pro provisione Johannis Odry quod capientur super distributionibus Sarpe, Michaelis Bussinet, Cognati et Johannis Biardi 20 lib. T. videlicet super quolibet ipsorum quinque libre t. quousque alias per capitulum fuerit ordinatum omnibus aliis conclusionibus precedentis superdicta provisione factis nullis et pro non factis habitis ». Le 30 septembre 1469, M. Bonnin et H. Cœur s'opposent à ce qu'on lui fasse remise des 5 écus qu'il doit pour « la folle enchere » qu'il a faite pour prendre la dime du Pont d'Aunon. Enfin, le 3 février 1470, il est présent à un rappel de discipline. Le 11 mai 1471, messieurs ont constitué leurs procureurs en cour de Rome [messires Ancelin Potin, Jean Malartie, Jacques Girard, Jacques Chaussechien, Nicolas Rilliati] pour supplier le pape qu'il lui plaise d'assigner une pension de 30 ducats sur la cure de Saint-Pierre le Guillard dont Denis Le Duc est curé. Présents Messires Jehan Charlemaigne, Micheleto Bussinet, prebstres de ladite Sainte-Chapelle, vicaires ou chapelains... . Le 16 avril 1474, messieurs ordonnent qu'on fera une lettre de non résidence à Michel Bussinet, prêtre curé de Montlouis (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, F-BnF, n.a.l. 1533 et 1534, f. 50v, 142 et autre). Il a donc à cette date quitté la Sainte-Chapelle de Bourges pour la cure de Montlouis dans le Cher.

François de Butor (1559-†1566)

François Butor est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1559.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1566*. François de Butor est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1559, en remplacement d'Antoine d'Estrées. Il le reste jusqu'à sa mort en décembre 1566, où il est remplacé par Pierre de Gondi (Stein 1912 p. 131, F-AN, LL 630, p. 84, Morand 1790 p. 307). Il est mentionné au minutier central à la date du 27 août 1561, en compagnie des chanoines Claude de Sermisy, Jacques Belleau, Jouachim du Griffon, Jehan Durantel et Toussaintz Barin pour l'exécution du testament de feu Joachim Michon en faveur de la Sainte-Chapelle (Handy 2008, p. 248 d'après F-AN, MC, VIII, 247) :

« Nobles et discrettes personnes, maistres François Debutord trésorier, Claude de Sermisy, Jacques Belleau, Jouachim du Griffon, Jehan Durantel et Toussaintz Barin, tous chanoines de la Sainte Chappelle du Palays roral à Paris, deument assemblez au lieu dict le parc, jour, lieu et heure accoustumez, pour traicter des négozes et affaires de ladicte Sainte-Chappelle. Ce, faisans et représentans la plus grade et saine partye des chaoines d'icelle Sainte Chappelle à Paris, résidens en ceste ville de Paris. Confessent, oudict nom, avoir eu et receu et leur avoir esté baillé, païé et distribué par honorable homme maistre Léon de Cerbye, examinateur pour le Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris, le jour de l'adjudication par décret faicte au parc civil dudict Chastellet, d'une maison size rue Troussevache, qui fut et apartint à feu honorable homme Joachim Michon en son vivant Conseiller du Roy en icelluy Chastellet, la somme de trois cens soixante-quatre livres, unze solz, six deniers tournoyz, savoir est LXIII l., XI s., VIII d. t., pour tous les arrérages qui estoient deubz ausdictz Sieurs de la Sainte Chappelle, à cause des vingt-cinq livres tournoys de rente desclarées et contenues audict banc ».

Il est mentionné deux fois dans le mémorial de la Sainte-Chapelle, le 27 juin 1562, en compagnie de Martin Rousseau, chantre, Joachim du Griffon, Jehan Durantel et Jherosme de Moulins chanoines dans l'« obligation du collège de la Sainte-Chapelle ... lorsqu'il aura été remboursé de tout ou partie des sommes représentant la valeur des reliquaires et bijoux du Trésor de la Sainte-Chapelle fondus sur l'ordre du roi, à en faire le remploi sous forme de reliquaires et bijoux identiques, à l'exception du chef de François 1er et le 14 décembre 1566, quand Claude Rossignol, chapelain perpétuel et exécuteur testamentaire de François de Butor, trésorier, rapporte le sceau de la Sainte-Chapelle et les clefs des reliquaires et armoires (Vidier 1910 p. 351, 353 d'après F-AN, L 620, n° 13 et LL 599, f. 6v).

• *Autre Bénéfice*. Dongois le qualifie d'abbé de Mouzon au diocèse de Rheims.

Jacques de Buxerete [Buxerecte] (1526-1530)

Jacques de Buxerette est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1526.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1526-1530*. D'après Regnier, « Jacques de Buxerete a succédé à Jean Duthenon par résignation. Il prit possession le 29 mai 1526 ». Il est remplacé par Louis de Launay (F-AD 18, 8G 1504, p. 101v-102).

Le 30 janvier 1527, monsieur Buxerete aura « les 2/3 de son gaigne des mois de septembre et octobre qu'il a esté absent pour la mortalité ». On peut lire au 24 septembre 1527, « sur la distribution du blé et vin de ceste presente année parce quil y a plusieurs de messieurs qui n'ont residé l'année entiere commencent a la Saint-Michel 1526 et finissant a la Saint-Michel 1527. Et que lesdits blez et vins se gaignent en resident a prorata de la residence. C'est assavoir... 9 moys pour Jacques de Buxerete. Le 14 août 1528, « oye la requeste faicte en chappitre par Guillaume Cigogne, père de Didier Cigogne enfant de cuer de l'église par laquelle il supplie messieurs reprendre sondit filz lequel s'en estoit sorty, et le mectre en son

lieu d'enfant de cuer comme il souloit. Messieurs ont ordonné et commis pour eulx informer des mœurs dudit enfant. Messieurs le chantre et Buxerecte apres le rapport par eulx incontinant fait messieurs ont ordonné que ledit pere emmenera sondit filz et lui fera aprandre a l'escolle ou au mestier ainsi que bon luy semble. Et pour luy aider a le substanter et norrir ont ordonné qui luy sera baillé et païé par chacun an jusques a 3 ans seulement la somme de 10 livres tournois, payables par le receveur de Gracay. Le 16 septembre 1529, messire Pierre Mathé a pris possession de la prébende de messire Basiron. Il est installé par Buxerecte. Le 19 octobre 1529, messire Buxerete, vu qu'il est sexagenaire, demande à gagner ses matines sans venir à l'église. Le 26 octobre 1529, il est commis avec messieurs le chantre et Barbarin pour examiner les parties de « maistre Pierre Marault maistre des enfans de cuer de l'église sur le gouvernement desdists enfans messieurs » qui est renvoyé de la maîtrise. Le 13 novembre 1530, messire Loys de Launay prend possession de la prébende résignée par messire Buxerete et la maison de Buxerecte, est accordée à Bochetel. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 10ca, 55ca, 125, 211, 215ca, 8G 1515, f. 38).

Nicolas de Buxerolles [Busserolles] (1583-1614)

Nicolas de Buxerolles est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1614.* Le 26 juillet 1583, Nicolas de Buxerolles prebtre du diocèse de Bourges a des lettres de son altesse François, « pour la prebende de son amé et feal conseiller et premier aumosnier Simeon de Challons abbé commandataire de Notre-Dame de Vaultysant qui a résigné en faveur dudit Buxerolles daté de Donquarque le 23 juin 1583 ». Il est reçu et installé. Le 5 janvier 1595, de Buxerolles est présent en chapitre. Le 16 avril 1585, « monsieur de Buxerolles presente comme chapelain a la place de messire Samuel Duval, vaccant par son decedz et trespas messire Michel Lenoir ». Le 3 septembre 1585, « monsieur de Buxerolles presente comme chapelain a la place de feu Samuel Duval Jean Pierson, prebtre et bassecontre natif de Haulsson ville de Lorraine diocese de Thou [Toul ?] ». Le 9 novembre 1585, « monsieur de Buxerolles a présenté comme vicaire a la place de feu Nicollas Rebours, messire Charles Loys chantre et muzicien ». Le rapport sur Charles Loys le juge capable « en lecture, musique, voye champ et deschamp ». Il est reçu. Le 28 février 1586, « monsieur de Buxerolles presente messire Mechyor de Rouchel comme chapelain a la place de Jehan Pierson demissionnaire ». Le 18 mars 1586, on présente en chapitre le rapport sur Charles Loys, « monsieur David a dit que... il avoit receu lettre de la part du sieur Gassot revocquant ladite presentation, et par monsieur de Buxerolles aussi a été dict que ladite presentation estoit nulle de foy a cause que jamays ledit Duval n'a été chappelain dudit sieur Gassot ny de son predecesseur ains de luy de Buxerolles au lieu duquel a présenté Pyerson et despuys maistre Melchyor a present maistre des enffens ». On attendra que ledit Gassot soit present. Le 30 novembre 1586, de Buxerolles est présent en chapitre. Le 17 février, « messieurs ont commis monsieur de Buxerolles pour faire le concordat avec monsieur Perchyer pour l'enfant de cuer [Bonnet] quil a présenté suyvant la proposition faite en chapitre ». Le 7 avril 1587, « monsieur de Buxerolles a présenté comme vicaire au lieu de messire Charles Loys demissionné messire Claude Le Franc du diocese d'Amyens chantre et muzicien ». Le 4 août 1587, « monsieur de Buxerolles presente comme chappelain a la place de Tristan Regnard [qui a démissionné] messire Jehan de Beugyn ; rapport a heure de vespres de Dumayne ». Il est capable et reçu. Le 11 août 1587, « messieurs ont ordonné que apres avoir oy le mothet et faict et composé par messire Pierre Langevin s'il se trouve suffisant pryer monsieur Gassot le presenter a sa place ; monsieur de Buxerolles procureur de monsieur Gassot a présenté comme chappelain messire Pierre L'Angevin du pays de

Thoulloze » ; il est renvoyé à monsieur Dumayne (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 186, 8G 1544).

Nicolas de Buxerolles reçoit ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658) et il est mentionné dans les comptes de 1590-1591 à 1614-1615. Il reçoit ses deux distributions de froment et ses deux premières distributions en deniers avec des montants normaux, mais disparaît des listes les deux derniers termes de l'année en 1615. D'après Regnier, Buxerolles fut l'official de Monsieur de Baugy. De plus Antoine Charbonnier succède à Nicolas de Buxerolles comme chanoine par « résignation en sa faveur, laquelle fut admise par le Roy à Paris le 9 décembre 1614 » (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1504, p. 58).

Robert Buxieres (1569)

Robert Buxieres est éventuellement gagiste marelleier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1569.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1569*]. Le 25 juin 1569, « messire Robert Buxieres nagueres adcenseur de la cure de Couy, s'est presenté a messieurs pour faire la charge de marrellier en l'eglise de ceans au lieu de feu messire Jehan Moquet (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 135ca).

Jacques Cabaret [Cabare] (1614 ou 1630-1651)

Jacques Cabaret, sans doute clerc basse contre en 1630 et chapelain en 1647 de la Sainte-Chapelle de Paris, était chantre du roi au moins en 1633. Il faut noter qu'un Jehan Cabaret, basse-contre, prêtre du diocèse de Rouen, est reçu clerc le 7 juin 1614 en place de Nicolas Gougelet. A une erreur de prénom près, il s'agit peut-être du même homme, avec la même tessiture de basse contre (Brenet 1910 p. 163 d'après F-AN, LL 601, f. 151).

- *Cathédrale Notre-Dame de Paris, 1629*. D'après le minutier central on sait qu'avant de réintégrer la Sainte-Chapelle, Jacques Cabaret était chantre ordinaire de Notre-Dame de Paris.

« 1629, 26 juillet. - Quittance par Charles Dondé et Geoffroy de Ligny, prêtres, chapelains et clercs en la Sainte-Chapelle, à Jacques Cabaret, aussi prêtre, chantre ordinaire en l'église de Paris et cidevant chapelain de ladite Sainte-Chapelle, demeurant au cloître Notre-Dame, d'une somme due par ledit Cabaret, à la suite d'un arrêt de la cour de parlement » (Jurgens 1968, t. 1, p. 638, d'après MC/ET/VIII/628).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630-1651*. Jacques Cabare est reçu le 6 mars 1630. Il est cité comme chantre basse-contre, le 13 mai 1633, quand « lesdits Sieurs ont reçu lettre de cachet de Sa Majesté portant mandement auxdits Sieurs de luy envoyer Cabare et Colas le Flamand, basse-contre et haulte-contre, pour servir à la solemnité des chevaliers qui se doit faire le jour de la Pentecoste ». Le 24 novembre 1646, a lieu la prise de possession de la chapelle perpétuelle dite de Saint Blaise, en la basse Sainte-Chapelle par « Maistre Thomas Gobert, prestre du diocèse de Paris, maistre de la musique du Roy », chapelle vacante par la résignation de Jacques Cabaret. On apprend donc que Jacques Cabare était chapelain perpétuel en 1646. Cependant, il n'est pas mentionné par Dongois (F-AN, LL 630, p. 319-322). De plus les liens entre Cabare et la Chapelle Royale devaient être importants depuis 1633. Le 4 décembre 1647, les chanoines avertissent Gosset et Cabaret que « la nécessité de leurs affaires les avoit obligez à leur retrancher l'augmentation qui leur avoit esté faite par pure gratification ». L'appartenance de Gosset à la Chapelle Royale permet de penser qu'il en est de même pour Cabare à cette époque. Le 30 juin 1651, Jacques Cabaret assiste aux funérailles d'Eustache Picot en tant que chapelain ordinaire (Brenet 1910 p. 173, 178, 201, 202, 346, d'après F-AN, LL 602, f. 79v, 161v, LL 603, f. 192v, f. 221 et LL 604, f. 62).

- *Chapelle Royale de France (Louis XIII), 1633*. Jacques Cabaret est mandé le 13 mai 1633 à chanter pour le roi à la pentecôte (Brenet 1910 p. 178, d'après F-AN, LL 602 f. 161v). Très probablement, voir ci-avant il appartient au service du roi de façon intermittente ou permanente au moins jusqu'en 1647.

Jean Cabaret (1614)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1614*. Jehan Cabaret, basse-contre, prêtre du diocèse de Rouen, est reçu le 7 juin 1614 en place de Nicolas Gougelet [clerc] (Brenet 1910 p. 163 d'après F-AN, LL 601, f. 151). Il est possible que Jean et Jacques Cabaret soient le même personnage.

[-] Cabelin (1522-1523)

Cabelin sans prénom est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1522.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1522-1523*. Cabelin, sans prénom, est cité comme chapelain ordinaire pour une distribution de sel le 15 février 1522 (n. st.). Il est mentionné le 28 mars 1523 (n. st.), quand les chanoines donnent sa chambre au Liégeois (Brenet 1910 p. 76, 78,

d'après F-AN, LL 624, f. 40 et 61v).

Jean Cachet [Casset] (1623-1626)

Jean Cachet est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1623.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1623-1626.* Jehan Cachet est recruté vers la fin du dernier terme de 1622-1623, le terme de Saint Jehan 1623, sans doute dans la première quinzaine de juin. Il est encore mentionné comme chapelain de 1623-1624 à 1625-1626. Il ne reçoit qu'un tiers de sa distribution de froment en 1623-1624. Il remplace François Lebloy comme curé de Saint Ypolitte en 1625-1626 (F-AD 18, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682)

Michel Cachouet [Cachoit] (1583-†1624)

Michel Cachouet est enfant de chœur en 1583, vicaire en 1598 et organiste de l'église, chapelain entre 1606 et 1609, distributeur en 1615, receveur général en 1620. Il meurt entre Pâques et Saint Jean 1624.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1624.* Le 30 novembre 1583, « messieurs ont retenu pour enfant de cœur Jaques Guynon filz de Jehan Guynon et Michel Cachouet filz de feu Jehan Cachouet de la paroisse de Chasteau lez Bauges, lesdits enffans presentez savoir Jaques Guynon par ledit Jehan Guynon son pere et ledit Michel Cachouet par sa mere ; et ce au lieu de Symonnet et l'Auvergat ». Le 28 octobre 1586, messieurs ont « ordonné qu'il sera alloué au receveur ½ ecu payez a la mere de Cachouet enfant de cœur de sceans pour le traicter en sa maladie durant 8 jours a commancer dhuy ». Le 30 novembre 1586, « messieurs ont ordonné que le receveur baillera a la Cachouette la somme de 4 livres 10 sous tournois qui feront avec 30 sous tournois cydevant donnez pour l'alyment traictement et nourrissement d'ung enfant de cœur de sceans son filz pour tout le temps qu'il a esté et sera avec elle ». Le 26 septembre 1587, « A Françoise Berthet 2 ecus 2/3 pour ce qu'elle a nourry Michel Cachouet son filz l'ung de leurs enffens de cœur durant 40 jours » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 212v, 8G 1544). En 1595-1596, Pierre Lauverjat, maistre de musique est payé cinquante livres pour la pension de Michel Cachouet et Guillaume Bonnet. Michel Cachouet est mentionné comme vicaire dans le compte de 1598-1599. Cependant, « par ordonnance du 7 aoust dudict an, est commis es mains de monsieur Dupuy six escus pour envoyer Michel Cachouet vicaire de leglise de seans à Paris pour apprendre a jouer des orgues ». Monsieur Dupuy reçoit 4 écus pour s'en retourner de Paris après avoir accompagné Michel Cachouet. Ce dernier est mentionné comme vicaire de la Sainte-Chapelle de 1599-1600 à 1605-1606. Michel Cachouet est le dernier de la liste des chapelains en 1609. Il a donc été promu entre la Saint-Jean 1606 et la Saint-Jean 1609. Il touche des distributions normales en 1609-1610. Il figure dans les comptes de chapelain de 1609-1610 à 1623-1624. En 1601-1602 : « a este paye a maistre Michel Cachou organiste six livres pour avoir montre a jouer de lespinette aux enffans de cœur ». Cette même année : « A Michel Cachou organiste de ladite eglise la somme de 75 livres pour la pention de Pierre Robin naguerrres enffan de cœur de leglise ». En 1602-1603, il est mentionné pour avoir été payé 4 livres 5 solz. En 1604-1605, « luy sera alloué 10 livres payez a Mr Michel Cachouet organiste de leglise pour ung livre de musique suivant lordonnance du 23 septembre ». De 1615-1616 à 1618-1619, « Michel Cachou reçoit 18 livres tournois pour son gaigne de distributeur » et encore 18 livres par ordonnance du 27 octobre 1615. Dans le compte suivant il est receveur général de la Sainte-Chapelle pour son second compte. C'est dire qu'il est receveur général depuis 1620-1621 et payé pour cette charge 112 livres tournois annuelles et il reçoit une distribution extraordinaire

de froment. L'année 1623-1624 est l'année de son quatrième compte. Cependant il disparaît de la liste des chapelains au quatrième terme de Saint Jehan 1624. Il meurt sans doute entre Pâques et Saint Jean 1624, mais le règlement de son cautionnement par Jehan Taillon se règle les 5 juillet et 18 décembre 1625 (F-AD 18, 8G 1661-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, f. 111, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, f. 110, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, f. 108, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, f. 102v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, f. 99, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 99, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 98, 1682).

Thomas Cachouette [Caouette] (1598-1626)

Thomas Cachouette est chapelain basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1598.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1598-1626.* [Thomas] Caouette est le dernier chapelain de la liste du personnel pour les années 1598-1599 et 1599-1600, et ce pour la distribution de froment et pour les 4 distributions de deniers. Il est toujours chapelain de 1601-1602 à 1625-1626. Il n'est plus dans le premier compte suivant conservé de 1639-1640. Le 14 juillet 1598, par ordonnance de messieurs, « a este preste a Messire Thomas Cachouette bassecontre de leglise trois escus. Pour ce a faict obligation a payer a la volonté de Messieurs suivant ladite ordonnance ». Par ordonnance du tresorier du 4 juillet [1599] ont esté paye a Loys Going, Lauverjat, Cachouette, Musnier, Luillier, Bourgoing et Bonnet treize livres six solz 9 deniers. Thomas Cachouette est payé 6 livres en 1613-1614. Il est payé 15 livres le 7 janvier 1617 (F-AD 18, 8G 1662-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, f. 112, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, f. 118v, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682-1683).

Pierre Cadonnier (1574)

Pierre Cadonnier est bâtonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1574.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1574.* Le 15 mai 1574, on « payera a la femme de Pierre Cadonyer leur bastonnyer 9 livres 2 sous pour avoir fait 13 aulbes... pour les enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Gaspard Caffin (1614-1644)

Gaspard Caffin est clerc à l'essai de la Sainte-Chapelle de Paris en 1614.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1614.* Gaspard Caffin, prêtre natif de Blainville, diocèse de Beauvais, est reçu à l'essai comme clerc le 5 avril 1614 (Brenet 1910 p. 163 d'après F-AN, LL 601, f. 149v).

- *Notre-Dame de Paris, 1630-1644.* Un Gaspard Caffin, sans doute le même, figure dans un acte notarié de 1630 : le 6 mars 1630 - Quittance par Edme Quesnay, prêtre et curé de Frouville, à Gaspard Caffin, aussi prêtre, chantre en l'église de Paris, demeurant au cloître Notre-Dame, de 18 livres en déduction de 36 livres que lui devait Caffin par obligation, et mainlevée de la saisie faite sur les gages accordés audit Caffin par les sieurs de la Sainte-Chapelle (Jurgens 1068, t. 1, p. 638, d'après MC/ET/VIII/630) et deux actes notariés du 22 janvier 1638 : « cession et transport de 3 septiers de blé méteil de rente, par messire Gaspard Caffin prêtre chantre habitué en l'église Notre Dame de Paris, y demeurant... » et du 19 avril 1644 : « par devant Pierre Dagneaux notaire à Pontoise : vente "cest assavoir d'une maison,

court, grange, estable, jardin et lieux comme ils se comportent partie diceux lieux en ruyne et décadans assis audict Hérouville lieudict la rue des fischets" faite - parvénérable et discrète personne Gaspard Caffin "prebtre chantre de léglise de Paris demeurant au cloistre dicelle... » (<http://dardelide.free.fr> d'après AD 95, 2E10/56 et AD 95, 2E10/313)

Antoine Caillé (1438-†1472)

Antoine Caillé chapelain en 1438 de la Sainte-Chapelle de Dijon, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1440 à son décès en 1472.

- *Sainte-Chapelle de Dijon, 1438*. Un Antoine Caillet est prêtre chapelain à la Sainte-Chapelle de Dijon en 1438. Il s'agit peut-être du même homme (Fiala, PCR d'après F-AD21, carton 56).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1440-1472*. Antoine Caille est reçu chanoine [de la 6^e chanoinie] le 15 avril 1440 au lieu de Guillaume Flamingi. Il est probablement remplacé en 1472 par Sohier le Clerc (F-AN, LL 630, p. 191, Stein 1912, p. 134).

Dans Brenet, Maître Anthoine Caillé chanoine est cité dans les comptes de 1444 : « A la fête de Saint-Nicolas 1444, les chapelains ont reçu 32 s. p. par l'ordonnance de Mesditsseurs comme par suplication appert » et de 1450, ainsi que le 1^{er} décembre 1447 pour le paiement des distributions aux chapelains et clercs et pour un problème relatif à un clerc sous sa prébende (Brenet 1910 p. 29, 31, 32 d'après F-BnF, ms fr. 22392, f. 130v, 140, 328v et F-AN, LL 598, f. 61v, 62).

Son obit, omis dans Molinier, est mentionné dans l'obituaire de la Bibliothèque Nationale au 19 novembre : « Eodem die obitus annualis magistri Anthonii Caille dni nri regis in sua parlamenti curia consilarii et canonici sacre capelle » (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 44).

- *Parlement de Paris, 1439-1472*. Conseiller clerc, licencié en lois, est reçu au parlement le 12 novembre 1439. Il est conseiller confirmé par lettre patente du 18 septembre 1461. Il est mort en 1472 et remplacé par Jean de Besançon (Maugis 1916, t. III, p. 88, 89, 100).

Anselme de Caillot de La Goupilliere [Goupilliere] (1565-†1597)

Anselme de Caillot de la Goupilliere est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1565 jusqu'à sa mort en 1597.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1565-1597*. Dongois écrit : « Anselme de Caillot, seigneur de la Goupilliere, chanoine [de la 9^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle en 1565 au lieu de Pierre Fournier étoit fils de Louis Caillot conseiller au Parlement en 1523 qui mourut President des Enquestes en 1543 et fut enterré a Saint Paul. Il posseda sa chanoinie jusques en 1597 qu'il mourut. Pierre de Gondy Trésorier de la Sainte-Chapelle resigna la Trésorerie en faveur de Louis de Brezé et fit donner un benefice a Anselme Caillot ». Il permuta sa chanoinie avec celle de René Foussier [la 5^e] en 1581. Il est remplacé en 1597 dans la 5^e chanoinie par Jean-Jacques de Sene (F-AN, LL 630, p. 177, 245, Stein 1912 p. 134, 135).

Il est mentionné plusieurs fois de 1566 à 1592 dans le Mémorial de la Sainte-Chapelle édité par Alexandre Vidier. Anselme de Caillot est mentionné une première fois le 14 décembre 1566 pour l'exécution testamentaire de François de Butor, le 22 mars 1567 (n. st.) pour les célébrations de la «vraie croix» et le 14 avril 1571 quand le collège de la Sainte-Chapelle remercie l'évêque de Paris d'avoir fait donner à la dite église par la reine des ornements neufs. Les 16 novembre 1583 et 20 juillet 1592, Anselme de Caillot fait des démarches pour récupérer les sommes nécessaires au remplacement des ornements pris par le roi (Vidier 1910, p. 353, 356, 365, 384 d'après F-AN, LL 599, f. 6v, f. 10, f. 77, LL 600, f. 130v et F-BnF, ms. fr. 11065, f. 85v).

Brenet le mentionne de nombreuses fois. Le 10 mai 1567 il figure sur un procès verbal de délibération. Les autres citations montrent que Anselme de Caillot a dans sa prébende le maître des enfants et les enfants de chœur. En effet, le 17 février 1571, Anselme de Caillot se

préoccupe de la nourriture des enfants de chœur, le 10 juin 1573, Christophe Le Roy est reçu clerc sous sa prébende. Les 27 juillet 1585 et 14 août 1585 respectivement, il réprimande Etienne Testart le maître des enfants puis le remplace par Jehan Guillauteau, ancien maître de chapelle de Monsieur de Villeroy. Le 15 avril 1589, Anselme de Caillot est qualifié devicaire de Monseigneur le Thésaurier et réprimande Monsieur « de Saint-Etienne, chappellain ordinaire auquel il a enjoinct et commandé se comporter doresnavant plus révéremment au cœur de la Sainte Chappelle, et qu'il ayt à psalmodier plus distinctement et devotement que n'a accoustumé sans faire actes qui retournent à scandalles. Semblable remonstrance a esté faicte à Formé » (Brenet 1910 p. 111, 119, 125, 138, 142 d'après F-AN, LL 599, f. 12, 74v, f. 110-110v, LL 600, f. 29v, 67, f. 68-68v).

[-] Caillou (1547)

Caillou sans prénom est ancien enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1547.

- *Sainte-Chapelle de Paris*, 1547. Le 1^{er} juillet 1547, Caillou, sans prénom, ancien enfant de chœur, reçoit un don de 25 livres tournois « en aulmosne » [sans doute pour études] (Brenet 1910, p. 93, d'après F-AN, LL 626, f. 90v).

Robert Cain [Cayn] (1414-1416)

Robert Cain est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1414.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1414-1416*. Robert Cayn apparaît dans les comptes de la Sainte-Chapelle comme chapelain au terme de Saint-Jean avec des distributions très faibles. Il est donc reçu vers mai ou juin 1414. En 1415-1416, il ne perçoit que la moitié de la moyenne des chapelains au terme de Pâques 1416. Il a disparu dans les comptes de 1418-1419 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1639-1641).

Pierre de Calmesnil [Callemesnil] (1456-1472)

Maistre Pierre de Calmesnil est chapelain de Charles de France, frère de Louis XI et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1462.

Maître Pierre de Calmesnil intervient à une période autour de 1460-1470 où de nombreux princes du royaume, ducs de Bretagne et de Bourgogne notamment, se préparent à entrer en guerre contre Louis XI dans ce qui s'appelle la guerre du bien public. Le jeune Charles de France, frère du roi, est attiré par la rébellion. En 1465 par exemple, la ville de Bourges entre en rébellion contre le roi. Pierre de Calmesnil est maître des comptes du Berry, aumônier et conseiller du duc et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. Pour plus de détails, lire le livre de Henri Stein sur Charles de France, frère de Louis XI (Stein 1919).

- *Chapelle de Charles de France, 1456-1472 ?*. On peut lire dans le livre de Henri Stein : Monseigneur [Charles de France] a un chapelain particulier, messire Pierre de Callemesnil, prêtre, qui touche 50 livres d'appointements annuels et auquel il fait faire une robe et un chaperon neufs « pour estre plus honnestement à son service ». Sa signature, Pierre de Callemesnil, se trouve sur un acte du 24 avril 1466 (Stein 1919, p. 10 d'après F-BnF, ms. fr. 26090, n° 490 (acte du 24 avril 1466), F-AN, K 530b, n° 1 et KK 55, f. 118v).

Pierre de Calmesnil est connu par une traduction française d'un traité de Jean Gerson. En tête de cette traduction, il s'intitule « vostre très humble et très obéissant serviteur, indigne chapelain translateur ». La miniature par laquelle s'ouvre ce volume (dont la copie fut

terminée le 24 novembre 1485 par Jean Léger pour le compte de Mgr. de Chastellux, gouverneur du Carladès) représente le traducteur P. de Callemesnil à genoux, offrant son travail à la reine Marie d'Anjou assise sur son trône, entourée de seigneurs et de dames d'honneur. Pierre de Callemesnil, dans l'introduction de son traité des Douze périls de l'Enfer, affirme au roi que « Monseigneur son filz est sur tous autres de son aage en don de nature et de grâce excellemment doté ». Le chapelain, en même temps, se plaint en termes amers que les nombreux déplacements de son jeune disciple ne lui ont pas permis de terminer plus tôt une œuvre souvent interrompue, et dont l'achèvement peut être fixé à l'année 1456 ou 1457 (Stein 1919 p. 10, 13 d'après F-BnF, ms. fr. 448-449). On peut en déduire que Pierre de Calmesnil était au service de Charles de France avant 1456.

Pierre de Calmesnil figure avec Gilbert Mareil aussi chanoine de la Sainte-Chapelle (pour trois d'entre elles) dans quatre pièces comptables de la maison de Charles de France. Dans le rôle des dépenses de Charles de France duc de Normandie du 6 mars 1467, Pierre de Calmesnil figure comme aumônier avec Gilbert Mareil pour 15 livres chacun ; du 29 mai 1467 pour le mois de mars 1467 : « A maistre Pierre de Calmesnil et à messire Gilbert Mareil, prebstres aulmosniers de mondit seigneur à chacun 10 livres » ; du 6 août 1467 pour juin et juillet 1467 : « A maistre Pierre de Calmesnil et à messire Gilbert Mareil, prebstres aulmosniers de mondit seigneur 40 livres [pour les deux] » ; du 6 octobre 1468, d'avril 1468 (n.s.) à septembre 1468 : « a maistre Pierre de Calmesnil, aulmosnier 12 livres ». Gilbert Mareil ne reçoit dans une ligne séparée que 10 livres (Stein 1919, p. 608, pièce justificative n° 39, p. 615, pièce justificative n° 41, p. 627, pièce justificative n° 44, p. 682, pièce justificative n°61).

Il est possible que Pierre de Calmesnil soit resté au service de Charles de France jusqu'à la mort de ce dernier, en mai 1472.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1462-1470*. D'après Regnier, « Pierre Calmenil a succédé à Monsieur Joyeux par la résignation qu'il fit en sa faveur en 1462 ou 1463 ». Philippe Devoir prêtre lui succède sur la résignation qu'il fit entre les mains du Roy et par permutation, le 20 août 1470 (F-AD 18, 8G 1504, p. 29-29v).

Pierre de Calmesnil est mentionné comme chanoine de la Sainte-Chapelle dans les comptes de 1462-1463 à partir des termes de Noël et Pâques avec des distributions faibles. Il ne figure pas dans les autres comptes de 1467 à 1470, et donc ne réside pas jusqu'à sa résignation (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649-1653).

Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier). Le 17 mars 1464, une lettre du duc de Berry ordonne que messire Pierre de Callemesnil aura désormais les clés du trésor et rendra des comptes au duc. Le 28 avril 1464, Callemesnil est procureur de Guillaume de Lyon, chanoine pour sa réception à la place de Robert Sadon. Il est muni de lettres du duc. En octobre 1464, « Pierre de Callemesnil est constitué pour punir et coriger tous les chapelains, clercs et vicaires de la chapelle qui feront deffaut au service avec pouvoir de suspendre les distributions des deffailans aux statuts ». En janvier 1465, Calmenil est commis pour visiter la maison « utensilia » des enfants de chœur (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, f. 1, 16, 20ca).

En 1465, Pierre de Calmesnil est payé pour faire chanter des messes en faveur du duc et avoir approvisionné la ville de Bourges : « A Maistre Pierre de Calmesnil, conseiller, maistre des comptes de mondit seigneur et son aumosnier, la somme de XXVII s. VI d. t. pour pareille somme par lui païée et baillée à certains chappellains de la sainte Chapelle du Palais à

Bourges, pour avoir chanté treize messes pour prier Dieu pour mondit seigneur ». Pierre de Calmesnil se charge un peu plus tard d'approvisionner la grosse tour de Bourges d'un muid de blé froment, et d'un muid de seigle, qui lui sont payés 13 livres 6 sous (Stein 1919 d'après F-AN, K 580 (3), n° 8) et F-BnF, ms. frs 26090, n° 490).

Le 14 octobre 1469, les registres contiennent la lettre patente suivante du roi donnée à Amboise le 7 mai 1468 : Il paraît que vous avez sans autorisation partagé les maisons appartenant à la chapelle « pour être tenues et possédées deslors en avant » par les chanoines moyennant de petites pensions. Résultat elles osnt en ruines parce que lesdits chanoines ne les réparent pas. On casse le partage. Les maisons seront bailées au profit de la chapelle aux chanoines, chapelains et vicaires et habituez de ladite chapelle ; mandement est donné aux trésoriers de France, Bailly de Berry, justiciers et lieutenants. Le chapitre décide que toutes les maisons canoniales sauf la trésorerie seront remises entre les mains du chapitre. Elles seront baillées au plus offrant et dernier encherissant. Les présents [Leotier, G. Bonin, M. Bonin, Dorsanne, Thouart] renoncent à leurs maisons sauf H. Cœur et L. Grignon qui y ont déjà renoncé lors de leur réception. Messires Guillaume Du Lyon et Jean Lacquan chanoines « in sacris ordinis minime constitute » sont convoqués et renoncent à leurs maisons. Quant aux maisons que tiennent le chantré, messire Guido Burdelot, messire Pierre de Callemesnil absents, on attendra qu'ils aient résigné pour disposer de leurs maisons. Le 24 août 1470, Pierre de Callemesnil résigne dans les mains de frère Eloi de Gloys, abbé de Plainpied et confesseur du roi pour permuter avec Philippe Devoir, prêtre à l'église paroissiale de Sancto Lubesio [Saint-Loubes], burdegalensis diocèse [diocèse de Bordeaux] (Pilleboue PCR et Stein 1919, p. 10, d'après F-BnF, n. a. l. 1534, f. 40ca, 60). Henri Stein ajoute : ce qui lui permit de continuer son service auprès de la personne du duc. Il devint en outre chanoine de Saint-Seurin de Bordeaux, et abandonna, à la même époque, sa cure de Notre-Dame de Canouville pour celle de Saint-Martin de Veules au pays de Caux (Stein 1919, p. 10 d'après F-AD 76, G 2062).

Robert de Cambray (1523)

Robert de Cambray est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1523.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1523*. D'après Regnier, « Robert de Cambray fut successeur de à Monsieur Le Coq par résignation qu'il fit entre les mains du roy. Il prit possession le 13 juin 1523. Il étoit archidiacre en l'église de Bourges et abbé de Plainpied ». Il résigne au profit de Jean Sardé le 24 novembre 1523, sans doute pour rester à la cathédrale (F-AD 18, 8G 1504, p. 30v).
- *Cathédrale de Bourges, 1523*. Il était, écrit Regnier, archidiacre de l'église de Bourges et abbé de Plainpied.
- *Autres bénéfices, 1523*. Abbé de l'abbaye de Plainpied.

Robert de Cambray Le Jeune (1527-1530)

Robert de Cambray Le Jeune est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1527.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527-1530*. Regnier écrit : « Robert de Cambray fut successeur de Monsieur Sardé par résignation qu'il fit en sa faveur. Il prit possession le 4 juillet 1527. Il étoit archidiacre en l'église de Bourges ». Il est remplacé en août 1530 par Pierre de Baugy (F-AD 18, 8G 1504, p. 30v).

Le 4 juillet 1527, monsieur messire « Robert de Cambray le jeune a prins possession et saisine de la chanoinie et prebende de ladite Sainte-Chapelle que souloit tenir messire Jehan Sarde par la resignation que luy en a faicte ledit Sarde ». Il paye ses droits et est installé au chœur par le chantre... Le 26 août 1527, messieurs ont « nommé vicaire a l'abbé de Saint Benoît sur Loire... a cause de son chastel du Molnier et de la court de Margny ledit messire Robert de Cambray. Messieurs ont passé procuration et constitué leur procureur messire Martin Gaucher, bachelier en decret auquel ilz ont donné puissance de faire la loy et homage audit abbé de Saint-Benoit sur Loire. Et luy presenter ledit vicariat et pour luy paier rachapt droitz et devoirs ». Le 17 novembre 1528, il est cité parmi les chanoines en procès contre « noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie, tresorier » concernat l'héritage de feu Jacques Dupont. Le 21 novembre 1528, Robert de Cambray va à Paris quelques temps et offre de prendre en charge les proces de l'église, en échange si on veut lui laisser une partie de sa prébende... Messieurs répondent que si monsieur de Cambray fait quelque service a l'église ilz y auront esgard » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, 40ca, 50ca, 144).

- *Cathédrale de Bourges, 1530*. Le 7 mai 1530, messires Robert de Cambray et Jehan Poyvreaul, chanoines de l'église de Bourges, sont venus audit chapitre, commis par messieurs les doyen et chapitre d'icelle lesquels ont exposé a messieurs les tresorier et chapitre quilz avoient en leur chapitre parlé de l'accord des processions pour doresnavant les faire avec lesdits seigneurs de l'église de Bourges en la manière qu'autresfoys avoient esté faictes. Et pour en deliberer avoient lesdits sieurs de l'église de ceans commis le doyen de ladite eglise et autres chanoines. Et que de la part de messieurs de ceans, il leur pleust commectre aucun d'eulx. Messieurs pour ce faire ont commis monsieur le tresorier, messieurs le chantre, de Lannoy, Alabat et Barbarin. Le 27 août 1530, messire Pierre Baugy a pris possession et saisine de la chanoinie et prébende résignée par messire Robert de Cambray le jeune (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 263, 8G 1515, f. 20ca).

D'après (Thaumas 1689, p. 1042), un Robert de Cambray qui pourrait bien être notre homme est le fils de Jean de Cambray III du nom et est archidiacre en l'église de Bourges et abbé de Plain-pied.

- *Autres bénéfices, 1530*. Abbé de l'abbaye de Plainpied.

Jean Candel (1521-1522)

Jean Candel est cleric basse contre en 1521 et chapelain en 1522 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1521-1522*. Jehan Candel, venu d'Avranches, ayant voix de basse-contre est reçu cleric le 20 mars 1521. Il est cité le 15 février 1522 pour une distribution de sel. Il devient chapelain ordinaire le 15 avril 1522 (Brenet 1910, p. 73, 76, 77, d'après F-AN, LL 624, f. 33v, 40 et 43).

Pierre Candel (1531-1532)

Pierre Candel est chapelain en 1531 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1531-1532*. Pierre Candel, chapelain, est renvoyé le 7 octobre 1531 pour une absence sans congé et aussi pour la « discordance de savoix ». Le 14 février 1532, il « sollicite et obtient de continuer son service » sans doute jusqu'en avril ou mai 1532. Le 8 mai 1532, sa chambre est réattribuée à Certon. Cette même chambre de « Pierre Candel, jadis chapelain » est donnée à Alleaume le 22 janvier 1533 (Brenet 1910, p. 87, 88, d'après F-AN, LL 625, f. 128v, 138v, 142v, 150v).

Robert Cangrin (1510-1522)

Robert Cangrin est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1522*. Rober Cangrin est mentionné une première fois le 2 janvier 1510 (n. st.) dans la liste des chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par Charles V. Le 15 juin 1510, on enregistre une plainte du chanoine Daunoy contre Robert Cangrin au sujet des « offrandes, chandelles, cierges et oblations ». Robert Cangrin, « lequel est incorrigible et scandaleux », est renvoyé solennellement le 25 août 1511, sa chambre ayant été réattribuée le 11 août 1511 à Audry de Lussex et le 21 novembre 1511 « a esté conclud qu'on se adioindra avec Me Audry de Lussens, ayant gaiges de chapelain, en certain procez contre Mre Robert Cangrin estant aux requestes du Palais ». Le 7 juin 1522, Cangrin, « qui a esté nouvellement receu à Saint-Germain l'Auxerrois », reçoit l'ordre de vider sa chambre. Il meurt peu après en 1522 d'après une pièce relative à des emprunts contractés par feu Robert du Cangrin, prêtre, chapelain de la Sainte-Chapelle. (Brenet 1910 p. 56, 57, 58, 59, 77 d'après F-AN, LL 623, f. 61v, 69v, 87, 88, 92v, LL 624, f. 47v et Coyecque 1905 n° 3093, p. 567)

• *Eglise Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, 1522*. D'après Brenet ci-avant, Robert Cangrin est reçu chapelain de Saint-Germain l'Auxerrois en juin 1522.

Yves Cantet [Cantel, Cautet] (1498-†1515)

Yves Cantet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1503 jusqu'à sa mort en 1515.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1503-1515*. Dongois écrit : « Yves Cantet fut receu [chanoine de la troisième chanoinie] le 28 décembre 1503 après la mort de Jean Fournier. Il a possédé sa chanoinie jusques à sa mort arrivée en 1515 ? Il est enterré dans la basse Sainte-Chapelle auprès de la sépulture de Gregoire de Meullant, et qualifié conseiller au Parlement ». Il est remplacé en 1515 par Noël Duval (F-AN, LL 630, p. 150, Stein 1912 p. 133, 199).

Il est sans doute cité par Brenet sous le nom seul de Cantel pour une distribution de sel le 24 octobre 1509 (Brenet 1910 p. 50, d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v). Son obit est mentionné dans l'obituaire de la bibliothèque nationale le 3 octobre : « Obitus triplex pro magistro Yvone Cantet, dni nri regis In sua parlamenti curia consiliario et canonico huius sacre capelle » (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 38)

• *Parlement de Paris. 1498-1515*. Curé de Saint-Aubin-de-Lorme, diocèse d'Autun, Yves Cautet est élu conseiller le 19 décembre 1498 et reçu en 1505-1506. Il meurt en 1515 et est remplacé le 2 juillet 1516 par Charles de Chaucey (Maugis 1916 p. 141, 156 d'après X 3A 18, 30 décembre 1507, Dupont-Ferrier 1936). C'est probablement notre chanoine.

[-] Cantoris (1507)

Cantoris sans prénom est éventuellement gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1507.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1507*. Cantoris, sans prénom, est peut-être un gagiste de l'église. Le 12 juin 1507, messieurs ont « ordonné touchant Cantoris que le receveur luy baillera ce qui luy est deu de son gaigne » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 65ca).

Olivier Capelle (1594-1596)

Olivier Capelle est chantre basse-contre gagiste en 1594, puis vicaire en 1595 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1594-1596.* Olivier Capelle, basse-contre est reçu gagiste le 18 octobre 1594 : « a este païé a Maistre Olivier Cappelle bassecontre aux gages dun escu par sepmaine la somme de trente six escus pour ses gaiges escheuz le dernier jour de juillet 1595 suivant l'ordonnance du 18 octobre 1594...soit 108 livres tournois ». Il reçoit suivant cette même ordonnance un écu de gage, soit 3 livres. Le 4 février 1595, Olivier Capelle reçoit en don « deulx escus... pour luy aider a avoir une robe soit 6 livres ». Il est encore gagiste pour le début de l'année 1595-1596, et reçoit 16 escus « pour ses gaiges a raison de ung escu par semaine soit 48 livres tournois ». Olivier Capelle est mentionné comme vicaire à partir du terme de Noël 1595 et pour les deux derniers termes de Pâques et Saint-Jean 1596. Il a disparu du compte de 1598-1599 (F-AD 18, 8G 1660-1663).

Jacques [Jacquet] Carbonnier [Carbonnyer] (1547-1560)

Jacques Carbonnier vicaire en 1547 de la Sainte-Chapelle de Bourges et chantre basse contre de la Chapelle Royale en 1553.

• *Sainte Chapelle de Bourges, avant 1547-1553.* Jacques Carbonnier est cité comme vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges, d'avantage pour ses absences que pour le service de l'église. Le 29 mars 1547, il reçoit ses distributions « pour 6 semaines ou environ qu'il a esté absent », le 10 avril 1548, il participe aux enchères de la maison de feu Jehan Leconte, le 22 mars 1550, « pour 3 semaines à Paris pour aucune ses affaires » et le 27 juin 1552, « Jaques Carbonnyer vicaire demande 13 jours de distributions pour estre allé à Vierzon chercher des titres de sa vicairie de la chapelle ». Le 24 décembre 1549, « Jaques Carbonnier et Martin Le Rasle n'auront aucune distribution de blé attendu qu'ils n'ont pas servi ». Le 7 février 1551, par acte notarié on assense à maistre Jaques Carbonnyer vicaire de la Sainte-Chapelle une maison sise paroisse Saint Ypolite qui jouxte la maison de la thesaurerie la rue entre deulx d'une part d'autre la maison de la communaulte des vicaires de Notre-Dame de Salles. Le 2 mai 1551, « monsieur le chantre a remonstré a messieurs quil ya aucuns des chappelains et vicaires de l'église de ceans qui ne se sont faits promouvoir aux sacrées et saintes ordres dedans le temps contenu par les statuts. Et parce qu'ils n'ont ce fait ne leur failloit bailler aucun gaigne des habitués et officiers de l'église. Sur ce messieurs ont fait venir au chapitre Martin Le Rasle vicaire, auquel apres luy avoir esté remonstré qu'il ne s'estoit fait promouvoir aux saintes ordres suyvant les statutz et injonctions a luy faictes lors qu'il avoit esté receu a ladite place de vicaire, luy ont commandé que a la prochaine feste de penthecoste il eust a prendre lesdites ordres aultrement ne gaignera aucune chose... Et que le semblable sera fait aux autres chapelains et vicaires qui n'ont prins lesdites ordres. Et en oultre a messire Jacques Carbonnyer aussy vicaire qui a esté mandé venir audit chapitre et s'est trouvé absent ». Le 14 mars 1553, Jehan de la Bertauche est mort. Sa maison est demandée par Jehan Grangier, François Courrat, Gilbert Bogy, Pierre Le Jeune, Jacques Rossillon, Martin Le Rasle et Jaques Carbonnyer. Cependant, le chapitre commence à se douter que les absences de Jacques Carbonnier sont dues à son service à la Chapelle Royale. Le 26 juillet 1553, « sera enquis a Pierre Le Jeune si Carbonnyer est au service du Roy et ou il certifiera qu'il sera audit service, sera donnée l'adcence de sa maison audit Le Jeune ». Le 22 août 1553, « Aujourd huy Jaques Carbonnier estant a l'office de vicaire de l'église de ceans a déclaré a messieurs qu'il estoit retenu au service et gaiges du roy et estoit delibere d'y aller servir a ceste feste Saint-Michel prochaine, les remerciant des biens qu'il avoit prins en l'église de ceans et que si leur plaist luy permettre son surpeliz et aulmure jusques a lad feste il fera son debvoir ». Et il veut

son blé, son vin et sa maison jusqu'à Noël. Sa requête est accordée. Le 10 mars 1554, « monsieur le chantre a présenté Richard Jardoïn a monsieur de Beauregard pour estre receu et institué s'il se trouve suffisant a l'office et place de vicaire en l'église de ceans que tenoit Jaques Carbonnier ; lequel l'a renvoyé a Crenequin et Fogieres pour l'interroger sur sa suffisance ou insuffisance » (Pilleboue PCR d'après FG-AD 18, 8G 1517, 8G 1517-1520, 8G 1521, f. 46ca, 61v, 139v, 8G 1573).

- *Chapelle Royale de France (Henri II, François II), 1553-1560*. D'après les registres de la Sainte Chapelle de Bourges, Jacquet Carbonnier appartient très certainement à la Chapelle Royale à partir d'août 1553. Il a dû être testé avant 1550. Quoi qu'il en soit, il figure parmi les 7 basses contre de la chapelle du feu roi Henri II dans le compte des obsèques de Henri II, du quartier de juillet 1559 : « A maistres Rolland Blaceil, [Vincent] de Tournay, Jehan Duval, Guillaume Troppelin, Pierre le Vasseur, Jacquet Carbonnier, François Testoris, basses contres » (Handy 2008, p. 571 d'après F-AN, KK 125, f. 1392). Il est cité comme chantre de la chapelle de musique de François II dans les comptes du Trésor de François II au 23 juin 1560 pour un don de 69 livres à partager avec V[incent] de Tournay et P. Lavocat pour des services au quartier d'avril et « pour les aider à se retirer en leur maison celui-ci achevé » (BrooksJ 2000, p. 435 d'après F-AN, KK 127, f. 2140v). Isabelle Handy fait une erreur de lecture en ne séparant pas les noms propres ; elle écrit Jacquet Carbonnier de Tournay, au lieu de Jacquet Carbonnier, de Tournay.

Jacques Carlet (1458)

Jacques Carlet est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1458.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458*. Jacques Carlet ne figure que dans les comptes de 1458-1459 comme vicaire. Il a des distributions nulles aux termes de Noël et Pâques et ne prend pas de vin. Il disparaît ensuite (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648).

Antoine Carré (1639-1646)

Antoine Carré est bâtonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1646*. Antoine Carré est bâtonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1639 à 1646. Il a disparu avant 1650. Claude Decraut et Anthoine Carre Bastonniers de ladite esglise [sont payés] dix livres pour leurs gaiges en 1639. Antoine Carré est tout seul en 1641-1642. Cette même année un Anthoine Carré est tailleur pour les chausseures des enfants (F-AD 18, 8G 1683-1687).

Michel Cartier [Cartyer] (1573-1581)

Michel Cartier est refusé par deux fois comme vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1573 et 1581.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1573 et 1581*]. Le 13 juin 1573, « monsieur David a présenté messire Michel Cartier pour tenir et exercer l'office de vicaire que souloit tenir deffunct maistre Vincent Montonvilhier. [Il est] renvoyé a monsieur Mareschal le plus ancien chanoine ». Le 20 juin 1573, monsieur Mareschal présente son rapport sur messire Pierre [?] Cartier, qu'il « a icelluy interrogé tant sur le chant de chant musicque lecture d'évangile et voye[sic] lequel il n'a trouvé suffisant en voye ». Le 25 février 1581, « le tresorier qui cydavant avoit nomé en la place de vicaire François Guython enffant de cueur au lieu de messire Martin Boudot vaccant par sa demysson, ayant sceu les [rayé : la mauvaise vye] et

insolence que fait ordinairement ledit Guython au cueur de ladite eglise ayant gecté son aulbe par terre et fuy hors dudit cueur... a revoqué et revoque sadite presentation ; et au lieu dudit Guython qui n'a encores esté receu a nomé et nome au chappitre messire Michel Cartyer du pays Chartrin [et] supplye le recevoir en ladite place ». Il est renvoyé au chantre. Le 8 avril 1581, « le tresorier remonstre que messire Michel Cartyer a esté présenté pour monsieur Ruelle pour estre chappelain... ne restant que assavoir s'il est cappable. Touttesfoys avoit sceu par les plus experymentez en l'art de la musique de l'eglise qu'estoyt plus que suffisant pour ceste cause a mys ladite reception en deliberation et entre aultres a demandé a monsieur Brunet chantre... ce qui luy en sembloit. [il répond :] il ne pouvoit respondre cathegoricquement que prealablement il ne l'eust interrogé comme chantre qu'il est... tant en la musique, champ, deschamp que voye comme accoustumé... [le trésorier réplique] qu'il scavoit et estoit deument informé que ledit Cartyer estoit plus que suffisant pour avoir esté longuement maistre en plusieurs eglises dont il s'est fidellement acquicté, partant l'entendoit recepvoir en ladite place si la compagnie en estoit dadvis ». Ils sont tous d'accord hormis le sieur Brunet et Dumayne qui s'opposent a ladite reception contre le statut « et qu'elle prejudicye a l'office de chantre auquel appartient l'examen desdits chantres ; joint qu'il Cartyer a cydavant et des longtemps s'est présenté pour estre receu en mesme place ou aultre a quoy il feut reffuzé pour l'incapacité de sa voye qui est la principale chose requise en ladite eglise ; et aussi quil y a aultres chanoines de present absens qui ne sont dadvis qu'il Cartyer soyt receu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537, 8G 1542).

René Cartin (1517-1518)

René Cartin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1517.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1517-1518*. D'après Regnier « René Cartin a été receu chanoine en lan 1517 », en remplacement de Jean Dumoulin. Il est remplacé par Pierre Demarry en décembre 1518 (F-AD 18, 8G 1504, p. 38v-39).

Marc Caster (1482)

Marc Caster, chapelain tenoriste de la Sainte-Chapelle de Paris devient en 1482 chapelain de la chapelle de Culant.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1482*. Le 9 avril 1482, Messieurs « ont conféré et donné à Messire Marc Caster chapelain et tenoriste en icelle Sainte-Chapelle la chapelle de Culant fondée au grand autel de la basse chapelle vacant par le trespas de messire Pierre Bouchey dernier chapelain possesseur d'icelle chapelle ainsi nommée de Culant » (Brenet 1910 p. 38 d'après F-AN, LL 621, f. 107-107v). Son obit est probablement célébré le 9 avril : « *Obitus duplex dominorum Leodegarii et Petri Auverardi sacre capelle canonicorum et Paschasii de Maciaco eiusdem capelle capellani perpetui ac Thome de naelpha quondam camere computorum custodis, necnon dominorum Dyonisii decollatoris. Quondam regis karoli sexti elemosinarii. Istiusque capelle canonici, et Marci Casier (Marc Caster ?), eiusdem capelle capellani. Quorum* » (F-Pm, ms. 3339).

Jean Castillon (1602-1609)

Jean Castillon est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1602.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1602-1609*. Jehan Castillon, fils d'un sainturier de la paroisse Saint-Barthelemy, est reçu enfant de chœur le 20 avril 1602. Il reçoit une avance sur sa

pension le 12 décembre 1609 (Brenet 1910 p. 150, 158 d'après F-AN, LL 600, f. 186-186v et LL 601, f. 104-104v).

Pierre Cathelot [Catellot, Catallot] (1587-1588)

Pierre Cathelot est gagiste basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1587.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587-1588*. Le 5 janvier 1587, « messieurs ont receu Pierre Catellot aux gaiges de 200 livres tournois par an payables de semaine en semaine, commancant le 23 décembre ». Le 13 janvier 1587, sera payé « a monsieur David 3 ecus pour une robe de drapt noir qu'il a baillé a messire Pierre Cathelot bassecontre qui sera deduit dudit Cathelot sur ses gaiges ; et on avancera audit Pierre Cathelot bassecontre et gagiste 4 livres tournois sur ses gages ». Le 20 janvier 1587, sera payé « encore 4 livres tournois a Pierre Cathelot ». Le 28 février 1587, messieurs ont « conclud que les gages de messire Pierre Cathelot seront de 4 livres tournois par semaine a compter du jour de sa reception ; et parce que leur receveur luy a fourni quelques deniers puis qu'il ne ly failhoyt ont ordonné qu'il ne ly payera par semaine que 3 livres tournois 10 sous tournois jusques ad ce qu'il soyt remboursé du plus qu'il luy a payé ». Le 24 mars 1587, sera alloué « ½ ecu a Cathelot gagiste pour avoir une paire de soulliers ». Le 11 avril 1587, « le receveur payera a messire Pierre Cathelot gagiste de sceans la somme d'un ecu d'or sol en attendant par ledit Cathelot plus grande ordonnance quand il aura parachevé de reacoustrer l'oreloge qu'il a entrepris reacoustrer ». Le 17 avril 1587, sur la « requeste de Pierre Cathelot gagiste qui veut qu'on luy augmente ses gaiges actendu la charté du temps ou sommes de present ; et qu'il ne peult vivre et s'entretenyr des 4 livres tournois par semaine a luy cydavant accordez, [messieurs ont] ordonné qu'il aura 4 livres et 10 sols tournois ». Le 13 juin 1587, « le receveur payera a messire Pierre Cathelot gagiste 1 ecu pour le quartier de Saint-Jehan a cause de l'entretyenement de l'orloge de l'eglise duquel Cathelot ilz ont donné congé pour 3 jours ». Le 19 septembre 1587, « a messire Pierre Cathelot bassecontre en l'eglise 1 ecu pour la despence qu'il a faict au voyage qu'il a faict a Yssouldun pour aller queryr les livres de l'eglise ». Le 6 octobre 1587, « oy que cy apres messire Pierre Cathelot bassecontre aura 8 livres par an pour l'entretien du orloge de ceste eglise desquelz 8 livres tournois le receveur payera 40 sous tournois pour le quartier escheu le dernier septembre et de la en avant sera payé 40 sous tournois est de 3 moys en 3 moys » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

On peut lire dans les comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 : « a messire Pierre Cathelot basse contre 139 livres tournois 10 sols pour ses gaiges de 4 livres 10 sols par semaine commancans du 3 juillet 1587 et finissant le 30 janvier ensuyvant » ; « plus audit Cathellot 38 livres tournois pour ses gaiges a raison de 4 livres par semaine suyvant l'ordonnance du 26 avril 1588 jusqu'au 25 juin ensuyvant » ; « a maistre Pierre Cathellot basse contre pour l'entretènement de lorloge de ladite eglise durant 4 moys par ordonnance du 6 octobre 1587 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658).

Un Cathellot, chantre passant sans prénom est payé le 28 août 1595 (F-AD 18, 8G 1661).

Pierre Cauchon de Somievre (1371-†1442)

Pierre Cauchon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1419.

Nous nous inspirons ici de la biographie de Xavier de La Selle (La Selle 1995 p. 299-300 citant Tisset 1960 t. II, notice biographique n° 16, p. 388-391) et la notice pour mémoire de Morand (Morand 1790 p. 276). Pierre Cauchon est né en 1371 à Reims et mort le 18 décembre 1442 à Rouen. Il est enterré dans la cathédrale de Lisieux. Son frère Jean, chanoine

de Reims, est étudiant en théologie comme lui. Il a un neveu, Jean Bidault, à qui il fait obtenir un canonat au chapitre de Reims en 1426 et qui deviendra chanoine de Rouen en 1439, et une nièce Guillemette, qui épouse Jean de Rinel, Anglo-bourguignon, secrétaire de Charles VI, puis du roi d'Angleterre Henri VI.

- *Université de Paris, 1397-1432.* Pierre Cauchon prend les grades de maître ès arts et de licencié en décret de l'Université de Paris, dont il est élu recteur en 1397 et 1403. Il est conservateur des privilèges de l'Université en 1423, fonction qu'il conserve jusqu'à son transfert à l'évêché de Lisieux. Au concile de Paris de 1398, il vote la soustraction d'obédience et fait partie en 1407 de l'ambassade chargée d'obtenir de Benoît XIII et Grégoire XII la renonciation au souverain pontificat.

- *Cour du duc de Bourgogne (Jean sans peur), 1409-1419.* Il est nommé conseiller de Jean sans Peur dans une lettre du 6 février 1409. Le duc de Bourgogne l'envoie en 1415 au concile de Constance, où il défend la *Justification* de Jean Petit. Le concile aboutira à la résolution du Grand Schisme d'Occident et à l'élection du pape Martin V en 1417.

- *Cour de France (Charles VI), 1418-1420.* Pierre Cauchon, est maître des requêtes et conseiller du roi, pendant la période où le duc de Bourgogne et allié au roi de France.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1419-1420.* Pierre Cauchon est reçu chanoine de la 5^e chanoinie le 14 décembre 1419 au lieu de Jean Derpy. Il est remplacé en 1420 par Jean de Boiry (F-AN, LL 630, p. 172, Stein 1912 p. 134).

- *Cour d'Angleterre (Henri V, Henri VI), 1419-1433.* Après l'assassinat du duc de Bourgogne Jean sans Peur, le 19 septembre 1419, Pierre Cauchon prend le parti des Anglais. Il participe pour la première fois au grand conseil de Henri VI en 1423 pour des gages annuels de 1000 livres. Entre 1425 et 1429, Henri VI l'investit de plusieurs missions administratives et militaires. En août 1429, l'avance de Charles VII le contraint à quitter Beauvais pour Rouen. En juillet 1430, il demande que Jeanne d'Arc, prisonnière des bourguignons, lui soit livrée, afin qu'il lui fasse son procès.

- *Evêché de Beauvais, 1420-1432.* Martin V le nomme évêque de Beauvais le 21 août 1420. Il le reste jusqu'à son transfert à l'évêché de Lisieux le 29 janvier 1433. A ce titre, il est l'ordonnateur du procès de Jeanne d'Arc.

Il devient aumônier de Henri VI sans doute peu après le sacre du roi à Paris, le 16 décembre 1430, comme le prouve la mention d'un compte de l'hôpital des quinze-vingts qu'il fait vérifier par le sous-aumônier Jean d'Estivet en 1432 (La Selle 1995 p. 300 d'après Arch. Quinze-vingts, B 61, 5946, f. 114). En tant qu'aumônier, il assume la direction supérieure du collège parisien de Maître-Gervais et rend une sentence le 11 août 1433 concernant certaines préséances auxquels prétendent les boursiers de ce collège (Reims, Bibl. mun. ms. n° 1522, f. 106).

Envoyé au concile de Bâle par Henri VI en 1434, il y apprend son excommunication. En juillet 1435, il quitte Bâle pour venir au congrès d'Arras, où il défend les droits du roi d'Angleterre. Entre 1438 et 1440, il passe plusieurs fois en Angleterre et participe aux négociations des traités de paix.

- *Evêché de Lisieux, 1433-1442.* Beauvais étant passée aux mains du roi de France, Pierre Cauchon est nommé sur proposition du roi d'Angleterre, évêque de Lisieux du 29 janvier 1433 jusqu'à son décès en 1442. Il continue de résider souvent à Rouen.

- *Autres bénéfices.* 1403 : prébende au chapitre de Châlons ; 1409 : chanoine de Reims et de Beauvais ; 1410 : vidamé de l'église de Reims ; chanoine de Chartres, prévôt de Lille, archidiacre de Châlons et référendaire pontifical.

Nicolas Cauchoys [Cochez, Cochoys] (1576-1581)

Nicolas Cauchoys, prêtre de Beauvais, est chapelain basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1576. Il démissionne en 1581 pour intégrer la cathédrale d'Orléans comme chantre basse contre.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1576-1581*. Le 17 juillet 1576, « messieurs pour l'entretienement de la messe qui a accoustumé d'estre dicte et cellebrée pour les enffans de cueur de seant qui se doibt dire par chacun jour a chacune heure de matyne ont conclud et ordonné pour icelle dire messires Anthoine Claré, Yves Cycard, Symon Guerin et Nicolle Cochez chappelins qui seront tenus de la dire chacun en leur rang affin quil n'en advienne aulcune faulte ny desordre ». Le 13 octobre 1576, Nicollas Cauchoys, chappelain demande son gaigne de blé et vin prorata du temps quil est receu chapelain qui feu le 17 mai dernier. Le 27 novembre 1576, « sur la requeste verbale faite a plusieurs foys par messire Loys Du Jardin, Charles Johannes, Nicollas Cochoys, Jehan Joussellin, Michel Le Myr et Jehan Barreau tous chappellins et vicaires receus l'année presente en l'eglise de seans tendant affin qu'il pleust a messieurs leur accorder leur gaigne du blé et vin quil ont gagné desors leur reception jusques au jour Saint-Michel dernier ». Le chapitre répond favorablement. Le 15 juillet 1581, « pour le deceds de monsieur Philippes Marechal, messieurs ont présenté pour estre chappelain au lieu de messire François [sic] Cochoict vacant par sa demission Samuel Duval ». Il est renvoyé au chantre qui le trouve capable de suite (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539, 8G 1543, f. 10).

- *Cathédrale d'Orléans, 1581*. Nicolas Cauchoys, prêtre de Beauvais, servait comme basse-contre à la cathédrale d'Orléans (Leroy & Herluison 1897, p. 785 citant les registres capitulaires de la cathédrale de la Sainte-Croix à Orléans).

Robert Cenal [Ceneau, Senault, de Cenalis] (1522-†1560)

Nous nous inspirons de la notice de Morand reprise de Gilles Dongois (Morand 1790 p. 286-287, F-AN, LL 630, p. 78-79) et des différentes listes d'évêques pour vérification des dates (wiki/Liste_des_évêques_de_Vence, de_Riez et d'Avranches). Maître Robert Cenal est né à Paris et mort dans cette même ville le 27 avril 1560.

- *Chapelle Royale*. D'après Dongois, Robert Cenal est aumônier du Roi.

- *Université de Paris*. Robert Cenal est docteur en théologie. Il publie de nombreux ouvrages dans les années 1540-1560. Il est doyen de la Faculté de Théologie.

- *Evêché de Vence, 1522-1530*. Robert Cenal est évêque de Vence pendant qu'il exerce sa charge de trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1525-1530*. Robert de Cenalis Docteur de Sorbonne... succeda à Philippe Pot, et fut mis en possession [de la Trésorerie] le 3 juin 1525. Il est remplacé par François Babou le 28 février 1530 (Stein 1912 p. 131, F-AN, LL 630, p. 78-79). Robert Ceneau, absent, est cité comme évêque de Vence et trésorier de la Sainte-Chapelle, dans le mémorial de la Sainte-Chapelle le 28 juillet 1527, quand « le chantre et les chanoines de la Sainte-Chapelle reconnaissent avoir reçu en don du roi un chef d'or à son effigie » en compagnie de « Jacques Du Moulin, chantre et chanoine de la Sainte Chappelle du Palais royal a Paris, Joachim Michon, Jehan Parent, Noël Duval, Antoyne Sanguin, Pierre Palmyer, Jehan de Aqua et Pierre Pommereu, tous chanoynes » (Vidier 1910, p. 337 d'après F-AN, LL 623 f. 73)

- *Evêché de Riez, 1530-1533*. Robert Cenal est évêque de Riez.
- *Evêché d'Avranches, 1532-1560*. Robert Cenal est évêque d'Avranches jusqu'à sa mort.

Jean de Cerizay (1501-1502)

Jean de Cerizay est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1501.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1501-1502*. Jean de Cerizay receu [chanoine de la deuxième chanoinie] le 7 septembre 1501 a possédé cette chanoinie jusqu'en 1502 ». Il est remplacé par Joachim Michon le 18 février 1502 (n.s.) (F-AN, LL 630, p. 129-130, Stein 1912 p. 133).

Pierre Cerneau (1573-1584)

Pierre Cerneau est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1584.

- *Cathédrale d'Orléans, 1573*. Pierre Cerneau servait comme chantre de passage (Le Roy & Leroy & Herluison 1897, p. 785, citant les registres capitulaires de la cathédrale de la Sainte-Croix à Orléans).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1584*. Le 5 mai 1584, « monsieur Bochetel a présenté messire Pierre Cerneau du diocèse d'Angiers à la place de vicaire de Charles Loys ». Le 6 mai 1584, le rapport sur Cerneau le juge capable. Il est reçu vicaire. Le 15 mai 1584, sera payé « a messire Jehan Tailhon 20 sous tournois pour avoir nourri messire Pierre Cerneau 2 jours avant qu'il feust receu vicaire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 247v, 248).

Pierre Certon (1529-†1572)

Pierre Certon est clerc en 1532, maître de musique des enfants et sans doute chapelain en 1536 et chapelain perpétuel en 1548 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt le 13 février 1572.

Nous utilisons les biographies de Brenet (Brenet 1910 p. 333-334), de Christelle Cazaux (Cazaux 2002 p. 347-348) et la notice « Pierre Certon » du *New Grove* d'Aimé Agnel et Richard Freedman (NG2. PCB). Pierre Certon est né vers 1510 et mort le 13 février 1572.

- *Cathédrale de Paris, 1529*. La carrière de Pierre Certon commence à la cathédrale Notre-Dame de Paris, où il entre comme clerc des matines en 1529 (Wright 1989 p. 314).
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1532-1572*. Pierre Certon apparaît pour la première fois le 8 mai 1532 en qualité de « clerc sous la prébende de M. de Colligny ». En 1542, il porte, au titre de son Second Livre de motets, le titre de Maître des enfants de la Sainte-Chapelle, qu'il conserve jusqu'à sa mort en 1572. (Christelle Cazaux écrit qu'il est nommé maître de musique des enfants de chœur le 15 novembre 1536). Il devient chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Blaise, remplaçant maître Marc Henry, chapelain perpétuel, décédé le 28 mars 1548. Il sera remplacé dans sa chapellenie en 1571 par Antoine Guillot (Gilles Dongois ; F-AN, LL 630, p. 321).

Pierre Certon est mentionné le 21 mars 1561 pour la signification de l'ordonnance relative aux absences irrégulières et le 20 février 1566 (n. st.) pour l'installation de Guillaume Belin comme Chantre (Brenet 1910 p. 87, 97, 105, 109 d'après F-AN, LL 625, f. 142v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 50v et LL 626, f. 141, f. 178v et 179). Le 2 octobre 1566, Pierre Certon est mentionné pour l'acceptation de la fondation d'un obit dont le texte est dans les deux obituaires au 13 décembre : « *Missa solennis magistri Petri Certon, huiusque sacrosancte*

capelle capellani perpetui necnon puerorum choralium musices magistri, pro se, suisque parentibus et amicis. Quorum. Statuit autem predictus magister Petri Certon ut quotannis In vigilia sancte lucie videlicet pridie Idus novembris antedictus obitus fiat ut moris est. hoc dempto quod altera die vice commendationum, Sacerdos Indutus casula, cum Diacono et subdiacono flexis genibus ante maius altare dicte capelle, omnique choro sic existente in suis cathedris Incipet Requiem eternam dona quam perficet chorus in plano cantu tantum, [gratté] aduobus Chorist, dicetur versus. Te decet hymnus. Postea a sacerdote oratio Deus qui inter Apostolicos, cum orationibus. Deus venie largitor et fidelium, fiet autem [gratté] distributio talis in pecunia presentaria scilicet Domino Thesaurario xvi. solidi turonenses. Cuilibet canonico. iiii sol. t. Domino cantori. [gratté] sol. vi. d. t. Cuilibet capellano. v s t. [trait] Cuilbet clerico. iiii s. Cuilibet puero choral. xii d. t. [gratté] Preterea celebranti missam x sol. t. Pulsatori. iiii s. t. Distributori. iiii sol. t. Absque tamen diminutione distributionum que fieri solent in merellis. Pro qua huiusmodi fundatione facienda. Idem Certon fundator realiter tradidit, Thesaurario, Cantori, et Canonicis sepe dicte Sancte capelle Trecentas libras turon in perpetuos redditus convertendis. ut patet per literas coram Buffon et Moupeou notariis Inde confectas. Die sabbati. Quinta mensis octobris. Anno domini Millesimo quingentesimo sexagesimo sexto DATE 1566 ».

Il est dans la liste de distribution d'un procès verbal du 10 mai 1567. En outre, il fait une donation à l'hôtel Dieu de Paris le 3 octobre 1567 : « de venerable et discrete personne maistre Pierre Certon prebtre et chantre de la chappelle du Roy nostre sire et chappelin de la sainte Chappelle du Palais Royal a Paris la somme de MXL livres tournois par ledict Certon » (Brenet 1910 p. 333 et Inventaire-sommaire des Archives hospitalières antérieures à 1790 : volume 2, Administration générale de l'assistance publique à Paris - 1884 – Extraits). Le 22 mars 1570, les chanoines ordonnent qu'il soit payé pour son absence aux champs pour une semaine. Le 23 mai 1571, le Chantre se plaint aux chanoines que Pierre Certon l'aurait injurié. Pierre Certon décède le 23 février 1572, le même jour que Jehan Barbachon. Il est remplacé comme maître de musique des enfants par Jehan Bareaux (Brenet 1910 p. 110, 111, 116, 120, 121 d'après F-AN, LL 599, f. 4v, 12, 58, 79v, d'après Bibl. Maz. ms. 3339, f. 53, 61v, F-BnF ms. lat. 11741, f. 51v et F-AN, LL 599, f. 157v).

- [Sainte-Chapelle de Bourges], 1550 et 1570. Pierre Certon figure deux fois dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges au titre de maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris. Pierre Certon est cité le 5 août 1550 dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges sous le nom de Serton : messieurs ont « octroyé a messire Jehan Regnault ce requerant ses distributions pour 5 journées quil est allé avec monsieur Serton maistre des enffans de la Sainte-Chapelle de Paris » ; et le 8 avril 1570, messieurs ont « ordonné quil sera escript a monsieur Certon maistre des enffans de la Sainte Chapelle de Paris de leur choisir des livres de musique qui est de douze messes et seize magnificatz qui sera deux de chacun... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 141, 8G 1534, f. 22).

- Notre-Dame de Melun, 1560. Il obtient sans doute avant 1560, une prébende de chanoine à Notre-Dame de Melun, vraisemblablement son pays d'origine (Lhuillier 1868 p. 3). Sa fondation en cette église d'un salut annuel, qui se chantait tous les ans le jour et fête de l'Annonciation au mois de mars, le 25, à l'heure du couvre-feu, in hora ignis legii, comme parle le Martyrologe et selon qu'il était contenu en la pierre, pour ce attachée au pilier proche la chaire du prédicateur (Rouillard 1628, p. 293). M. Certon avait pour devise pour allusion à son nom : *Tene certum, dimitte incertum* (La Fortelle 1845, p. 44).

- Chapelle Royale de France (François Ier, Henri II, François II, Charles IX) ?? . Certon ne fait pas partie de la Chapelle Royale sous François I^{er}. Cependant, il figure comme chantre de la Chappelle du feu Roy dans le compte des obsèques de Henri II du quartier de Juillet 1559

au titre des clercs et officiers de ladite Chappelle de musique pour « sept aulnes et demye ». (Handy 2008 p. 571 d'après F-AN, KK 125 f. 1394v).

Un document de 1567 le dit « chantre de la Chapelle du roy ». En 1570, une édition de chansons, *Les Meslanges*, le qualifie de « compositeur de musique de la Chapelle du roy », titre qui jusqu'à cette date n'avait été porté que par Sandrin, en 1547, et par Janequin, en 1557. Il semble donc que Pierre Certon ait été membre de la Chapelle Royale sous Henri II, éventuellement François II et Charles IX. Il est certain en tout cas que sa position à la Sainte-Chapelle le mit en contact avec la cour de France dès l'époque de François I^{er}. Il semble avoir été particulièrement lié à Claudin de Sermisy : en 1538, Certon publia une « fricassée » faite d'*incipit* de chansons du sous-maître de la Chapelle Royale ; en 1542, il lui dédia son second livre de motets ; enfin, lors de sa mort, en 1562, il composa une déploration. Il entretenait des relations avec d'autres musiciens de la cour de France, puisqu'en 1554, par exemple, il devient parrain du fils de Thomas Champion, organiste et joueur d'épinette de la Chapelle et de la Chambre (F. Lesure, « Pierre Certon » in MGG).

Œuvres. Compositeur le plus prolifique du xvi^e siècle, Pierre Certon connaît une renommée comparable à celle de Clément Janequin ou Claudin de Sermisy. Comme eux, il est célébré par nombre de poètes du xvi^e siècle : par exemple, Guy Le Fèvre de La Boderie, dans la *Galliade* (1582), le cite en exemple, en compagnie d'Albert de Rippe et de Janequin, lorsqu'il parle de la musique à l'époque du « grand roy François, le premier de son nom et le premier des rois favorisant les arts » :

Certon en bons accords et harmonieux sons
Meist des ailes auxvers, et une ame aux chansons.

L'œuvre profane de Pierre Certon comprend plus de deux cents chansons sur des poèmes de Saint-Gelais, Marot, Scève, Chappuys, dont les premières, publiées de 1533 aux années 1540, révèlent l'influence de Claudin de Sermisy et de Sandrin. Deux livres de motets, le premier est perdu, le second paraît en 1542, ainsi que d'autres motets isolés ont été imprimés par Attaignant de 1533 à 1565, une cinquantaine en tout. Sa musique religieuse comprend en outre huit messes complètes, la plupart postérieures à 1550, sauf deux, parues en 1540. Enfin, bien que resté toute sa vie catholique, il a laissé quinze chansons spirituelles et mis en musique des psaumes en français. D'un premier recueil publié en 1545, il reste l'arrangement de Guillaume Morlaye pourvoix et luth paru en 1554. En 1555, vit le jour un autre recueil de cinquante psaumes sur des paraphrases de Marot (F. Lesure, « Pierre Certon » in MGG).

Jean Cesaris (1407-1417)

Jean Cesaris, compositeur avec œuvres conservées est vicaire en 1407, maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1407-1409*. Nous utilisons la thèse de Frédérique Pilleboue, le papier de Paula Higgins et la notice du *New Grove* rédigée par Tom R. Ward (Pilleboue 1990, p. 85, 215, 233, 247, 255, Higgins 1990a, p. 12, note 51, p. 22, p. 25 doc 17 et NG2. PCB). Jehan Cesaris est organiste comme Guillaume Le Bourgoing, Bernard de Montigny, Jehan Foliot appartenant ou ayant appartenu à la Sainte-Chapelle de Bourges. Jehan Cesaris apparaît comme vicaire au terme de Pâques 1407 de l'année 1406-1407, avec des distributions très faibles. Il est vicaire avec des distributions normales en 1407-1408. En 1408-1409, son terme de Saint-Remy est un peu faible. Par contre en 1409-1410, il touche des distributions faibles pour Saint-Jean, très faibles pour Saint-Remy et nulles pour Noël et Pâques. Il a disparu des comptes de 1410-1411. Il ne reste donc à la Sainte-Chapelle de Bourges que de 1407 à 1409

(Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1636). Un Pierre Cesaris apparaît en 1408, lequel sera aussi maître des enfants.

Jehan Cesaris figure de nombreuses fois dans les comptes de 1407-1408. Dans la rubrique dépense de vin : « a Cesaris maistre des enffans lequel a heu du disme du pont d'Aurron ung tonneau de vin prisé trente sols tournoys et du disme de Saint-Privé quatre tonneaux prisez huit livres ung sol t. soient cinq tonneaux ». Dans la rubrique des dépenses de paiement sur les distributions, Jehan [Cesaris] reçoit environ 12 livres à chacun des quatre termes. Dans la rubrique des dépenses pour le vivre et le norrissement des enffans et gaiges des officiers de ladite chapelle : « a Cesaris, maistre des enffans, pour le norrissement, gouvernement et chausseure de six enfants : 200 livres tournois » ; « a Cesaris pour avoir joué les orgues à la feste Saint Remy jusques à la feste de pasques ensuivans : 100 sous » et « a Cesaris qu'il a receu en vin neu[f] livres quinze solz tournoy pour le norrissement de Jehan Beuroze et par ordonnance de monsieur le tresorier, lequel en oultre le nombre de six enffans ». Dans les dépenses pour la fête des innocents : « a Cesaris maistre des enffans tant pour la feste que pour le jeu : cent sous ». Dans la rubrique autre despense pour le mesnage desdits enffans de nombreux achats de meubles pour la maîtrise et « six tablettes pour faire le contrepoint desditz enffans » relève Frédérique Pilleboue. De même le maître des enfants va recruter des enfants de chœur : Les 10 et 11 août [1407], « louage de deux cheveaulx pour Cesaris et Noel [Poignat] lesquelz ont esté à la Boerie pour visiter deux enffans, tant pour les despense comme autres parties : 15 sous tournois ».

Le chapitre fait racheter un livre de musique de l'ancien maître de musique Jehan Foliot pour les donner au nouveau Jehan Cesaris. « a Jehan Arnault, clerck de monseigneur le tresorier, pour l'achapt d'un livre de motez et de Patrens [sic] qui fut Foliot, a luy païé par le commandement de monseigneur le tresorier XLV sols tournois et livré ledit livre audit Cesaris pour les diz enffans ». Il réapparaît la même formule avec l'enfant de chœur surnuméraire : « a Cesaris maistre des enffans de ladite chapelle auquel a esté baillé oultre le nombre desdits enffans Jehanin Beau Rose, a despense et chausseure sur ce a luy païé seulement en vin neuf livres quinze sols [avril] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1634, f. 16v, 41, 44v, 45, 46, 46v, 57, 58, 59).

Jehan Cesaris figure comme clerck dans les comptes de 1408-1409. Pierre Cesaris apparaît comme chapelain au deuxième terme de Saint-Remy. Dans la rubrique des dépenses pour le vivre et le norrissement des enffans d'aubes et gaiges de officiers on a : « a Jehan Cesaris clerck et maistre des enffans d'aube pour le gouvernement norrissement chauffage et autres necessitez par luy faictes audits enffans : 200 livres tournois » avec une quittance et son seing manuel. « audit [Jean] Cesaris pour le salaire d'un varlet qui a servi a souffler en jouant des orgues : 60 sous ». On retrouve enfin l'enfant de chœur surnuméraire : « audit Cesaris maistre des enffans pour avoir fait les despences de Jehan Beau Rouze l'espace de 10 mois et demy entiers commencés le premier jour d'octobre et finis le 15^o jour d'aoust l'an de ce compte : 17 livres 10 solz », payés en novembre 1408 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1635, f. 39v).

Jehan Cesaris figure enfin dans les comptes de 1409-1410, jusqu'à son départ. « A Jean Cesaris, du 1^{er} avril 1409 au 22 juillet 1409, date à laquelle il print congé de messeigneurs : 62 livres ». Du 23 juillet au 22 août, le maître de Grammaire Guillaume Lyrose assure le frais des 6 enfants de chœur, jusqu'à l'arrivée du nouveau maître des enfants Nicolle Grenon qui prend le relais. De même pour l'entretien de Jean Beurose et le salaire du « varlet » : « audit [Jean] Cesaris pour avoir norry le petit maistre Jean et chaussé depuis la feste Saint-André jusques au 22^o jour de juillet » payé le 23 juillet 9 livres tournoys et « a Cesaris pour le salaire d'icellui qui a soufflé pour les orgues depuis le 1^{er} avril jusqu'au 2 juillet : 16 sols 4 deniers » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636, f. 40v, 41v).

• *Cathédrale d'Angers, 1417*. Il est probable que l'on puisse l'identifier à l'organiste de la cathédrale d'Angers qui reçoit un orgue de Yolande d'Aragon en 1417.

• *Sa réputation*. La réputation de Jehan Cesaris organiste et compositeur est telle qu'il est cité par Martin Le Franc (vers 1440) dans le *Champion des Dames* (Wright 1979, p. 130 citant Le Franc CdD) :

« Tapissier, Carmen, Cesaris
N'a pas longtemps si bien chanterrent
Qu'ilz esbahirent tout Paris
Et tous ceulx qui les frequenterrent »

• *Œuvres*. Les œuvres de Jehan Cesaris se trouvent majoritairement dans des manuscrits de la première moitié du 15^{ème} siècle.

Edition: *Early Fifteenth-century Music*, ed. G. Reaney, CMM, xi/1 (1955) [édition de toutes les pièces]

Motet : A virtutis ignicio/Ergo beata nascio/Benedicta filia tua, 4vv

Ballades : Le dieus d'amours, 3vv; also ed. in PMFC, xix (1982)/Bonté, bialté, 3vv

Rondeaux : A l'aventure va Gauvain, 3vv/Je ris, je chant, je m'esbas, 3vv/Mon seul vouloir/Certes m'amour, 3vv/Pour la douleur/Qui dolente, 2vv/Se par plour/Se par plour, 3vv

Se vous scaviés, 3vv (probablement de Passet).

Pierre Cesaris [Sezaris] (1408-†1444)

Pierre Cesaris est chapelain de la Sainte-Chapelle, maître des enfants du 10 mai 1412 au 1^{er} octobre 1418, date à laquelle il est remplacé par Nicole Pinson, puis du 5 novembre 1420 jusqu'à sa mort sans doute en octobre 1444. Il est remplacé par Hugues Poulain.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1408-1444*. Pierre Cesaris figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle comme chapelain depuis les comptes de 1408-1409, où il apparaît au terme de Saint-Remy avec environ la moitié des distributions normales, jusqu'en 1439-1440, en passant par l'année 1438 avec pour toutes ces années des distributions normales. Il disparaît des comptes à partir de 1444-1445 (Pilleboue 1990, p. 210, 239, 248 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1635-1644 et 8G 1502 [pour 1438]).

Plus précisément dans les comptes de 1411-1412, dans la rubrique, dépenses pour le vivre et nourrissement des enfants d'aube, on trouve « Item à Bordin Baucher pour avoir servi lesdits enffans de cueur depuis le 27 mars jusqu'au 10 mai [1412] que fut baillé le gouvernement a messire Pierre Cesaris auquel temps sont compris 14 jours = 103 sous ». Maistre Pierre Cesaris reçoit « pour la nourriture et le gouvernement de 5 enfants et leurs serviteurs depuis le 10 mai 1412 jusqu'au 24 septembre 1412 auquel temps sont compris 4 mois 17 jours à 120 livres tournois par an » 44 livres a luy païé le 26 décembre 1412 [il succède à N. Grenon, qui était payé 200 livres tournois par an]. Il reçoit encore à la suite de Nicole Grenon : « audit Cesaris pour la nourriture dudit Robert Belon clerc de ladite chapelle depuis le 26 avril jusqu'au 31 octobre 12 livres 16 sols et pour deux paires de chausses pour ledit Robert et 4 paires de souliers 30 sols ». Il reçoit en outre sous le nom de Serazis [sic], la somme de 10 livres tournois « pour supporter les menues necessitez desdits enffans a paier en 3 termes ». Dans les dépenses pour le maître et les enfants de choeur de l'année 1412-1413, maistre Pierre Cesaris, chapelain et maistre de 6 enfants... a 120 livres par an, pour 6 mois du 1^{er} octobre au 31 mars 1413, reçoit 60 livres. Il reçoit en outre 100 sous soit 5 livres pour les mêmes 6 mois « pour autres necessitez auxdits enffans, comme solliers, estre rez, les tenir de robes, linges, rez et leurs robes, robes en estat » et encore 100 sous pour la fête des Innocens le 15 fevrier 1413 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1637, f. 27).

Dans les dépenses pour le vivre et nourrissement des enffans de l'année 1413-1414, maistre Pierre Cesaris reçoit les mêmes 130 livres que les années précédentes « pour le nourrissement de lui et desdits enffans et de les instruire de gramere, musique et autres sciences a eux necessaires et soutenir la vesture et chaussure desdits enffans ». De même, il reçoit le 12 décembre [1413], un « don a luy fait et audiz enffans pour faire la feste des ignoscens cent sous ». En 1414-1415, le maistre et les enfants ont été logés dans l'ostel Saint Jaques, jouxtant à l'ostel du petit palais, et pour lequel Bertrand Habert espicier et ses enfants doivent 4 livres tournois de rente par an. Il est aussi fait mention « d'un hostel assis juxte l'église Saint Jean l'évangéliste que tient à present maistre Pierre Cesaris pour les enffans et lequel tenoit Pain d'Avene et de l'hotel que tenoit L'Apostolle ». Dans les autres dépenses pour officiers de ladite chapelle, « maistre Pierre Cesaris comme aiant le gouvernement des enfants d'aube » reçoit ses mêmes 130 livres tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1638, f. 42, 8G 1639, f. 26vca).

En 1415-1416, on retrouve les mention de l'hostel que tenoit « maistre Pierre Cesaris pour les enffans » et sa pension qui s'élève à 125 livres tournois. Il refuse de prendre à sa charges l'achat des nécessités pour les enfants : « Item a messire Pierre Martel pour avoir forny les enffans d'aulbe de ladite chapelle de chausseure et fait appareiller leurs robes, chausses et autre choses necessaires a eulx et païé leur barbier par le temps de demi an lesquelles choses le maistre soloit faire pour le pris de 10 livres tournois par an, et ne l'a plus volu faire pour ce qu'il disoit y avoir perte pour ce y a pour demi an cent sous ». il reçoit en sus quelques livres pour les messes d'Alegre : « A maistre Pierre Cesaris chapelain et maistre des enfants d'aulbe pour avoir chanté à l'autier de Nostre-Dame 3 messes chaque semaine pour le feu seigneur d'Alegre du 15 aoust jusqu'au 30 mars », 7 mois et demi à 12 livres par an = 7 livres 10 sous. Le chapitre cherche à le remplacer en payant « messire Fo[u]rcy Malessieu pour avoir esté de Paris à Meaux [en 1415] pour trouver un maistre pour les enfants de la chapelle » soit 26 sols tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1640, f. 1ca, 65vca).

Le 12 septembre 1418, le chapitre prépare le remplacement de Pierre Cesaris par Nicole Pinson en faisant réaliser un inventaire de la maîtrise des enfants de chœur : « inventaire fait au jour duy 12^o jour de septembre l'an mille quatre cent et dix huyt du mesnage des enffans de la chapelle du Palais de Bourges, receu de maistre Pierre Cesaris, livré a maistre Nicole Pinçon par la main de Symonnet Arnoul et de Pierre Baudri commis ad ce par messieurs... . Dans les comptes de 1418-1419, il est fait mention de [l'hostel St Jean l'évangéliste] « que tient a present messire Nicole Pinsson pour les enffans ». Pierre Cesaris et Nicole Pinson le nouveau maître se partagent le salaire du maître des enfants de chœur : « a Pierre Cesaris chapelain de ladite chapelle et maistre des enffans d'aulbe pour son salaire d'avoir introduit [sic] lesdits enffans et norry depuis le jour de Pasques 1418 jusques à la feste St Remy ensuyvant [1^{er} octobre 1418] » : 50 livres tournois et « a maistre Nicole Pinsson chappelain et maistre des enffans d'aulbe la somme de 50 livres tournois pour son salaire depuis la feste de Saint-Remy 1418 jusqu'au 1^{er} jour d'avril ensuyvant ». Pierre Cesaris reste chapelain de la Sainte-Chapelle et l'on apure les comptes : « A Pierre Cesaris nagerres maistre des enffans de cueur pour sa robe qui lui estoit deue à cause du gouvernement desdits enffans pour l'an passé ». Dans la rubrique des dépenses de messes, maistre Pierre Cesaris remplace le chappelain messire Rogier absent pour une semaine (Pilleboue 1910, p. 409-410 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 86, 8G 1641, f. 1ca, 36ca).

Dans le compte 1420-1421, Pierre Cezaris est payé comme organiste, avant que Nicole Pinson ne quitte la Sainte-Chapelle : « a Jehan Ploton (mariller) et Jehan Richome pour avoir soufflé à feu Symonnet joueur des orgues et maistre Pierre Cesaris pour la feste de pasques [1420] jusqu'à la Saint-Michel [1420] auquel temps sont compris 27 festes a 2 sous par festes qui sont 52 sous ». Le 6 novembre 1420, Pierre Cesaris reprend la charge de maître des

enfants de Nicole Pinson. En effet on peut lire dans le comptes de 1420-1421 : « a mestre Nicholle Pinson, mestre des enffans d'aulbe lequel a acoustumé d'avoir chacun an pour le nourrissement et gouvernement des 4 enffans de boire, manger a 100 livres par an ; auquel a esté païé par compte fait avec ledit Pinson depuy le 1^{er} avril au 5 novembre 1420 que le gouvernement fut baillé des enffans à Cesaris 59 livres 6 sous 8 deniers » et « audit Cesaris chapellain et nouvellement ordonné maistre des enffans aux gaiges et pension de 100 livres tournois par an depuis le 6 novembre 1420 au 31 mars 1421 : 40 livres 13 sous 4 deniers ». Dans les autres depenses la chambrière de maistre Pierre Cesaris est citée et ce dernier reçoit 6 livres « pour avoir fait la feste des Innocens ». Enfin, est mentionné « le salaire d'un homme qui a porté le message des enffans en la maison de Cesaris » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642, f. 10).

Pierre Cesaris est toujours « chapelain et maistre des enffans de cuer » pour l'année 1439-1440. Il reçoit du vin de Saint-Privé pour lui-même et pour les enfants de chœur. Il reçoit ses distributions comme maître des enfants : « a maistre Pierre Cesaris chaplain et maistre des enffans de cuer pour le nourrissement de 5 enffans de cuer 100 livres en 4 termes pour 1 an ». Il meurt probablement en 1444, car le 1^{er} inventaire de la maîtrise par Hugues Poulain [Hugo Polin] le 26 octobre 1444 mentionne « feu maistre Cesaris » et Pierre Cezaris a disparu des effectifs cette année 1444-1445 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1643, f. 1ca, 72v, 8G 1644).

Jean de Cezac (1518)

- [*Sainte-Chapelle de Paris, 1518*]. Il est peu probable que Jean de Cezac, cleric du diocèse de Limoges, ait appartenu à la Sainte-Chapelle. Il est mentionné le 16 février 1517 (a.s.) pour avoir accompagné Antoine de Longueval, maître de la Chapelle du roi dans sa visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910, p. 69, d'après F-AN, L 621, pièce n°10).

François Chabenat (1639-1650)

François Chabenat est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Cathédrale de Bourges*. D'après Regnier, François Chabenat est chanoine de la cathédrale Sainte-Etienne.
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1650*. Regnier écrit : « François Chabenat chanoine de l'Eglise de Bourges fut le successeur de Monsieur Lalemant. Il prit possession le 24 décembre 1639 ». Il est remplacé par Ignace Heurtault en 1650 (F-AD 18, 8G 1504, p. 87v)

Guillaume [Thibault] Chabot [Chabert] (1575-†avant 1585)

Guillaume Chabot est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1575. Il meurt avant le 8 octobre 1585.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1575-avant 1585*. Le 29 janvier 1575, « messieurs ont receu messire Thibault Chabot chantre natif de la ville de Tours aux gaiges de 80 livres par an et le pain de chappitre pour faire son devoir en l'eglise de seans tant que ont fait et font les chappellains et vicaires ». Le 1^{er} mars 1575, « messieurs, pour l'absence de monsieur Jomyer chanoine auquel il est... de nommer et presenter ung vicaire au lieu et place de messire Jehan Barilhat vaccant par sa demission, ont présenté a monsieur Dumayne, vicaire du tresorier, messire Guillaume Chabot [rayé : Chabert]. Ledit Chabert [sic] est renvoyé a Dumerlyer ». Le rapport sur « Chabot oy tant sur la musique, champ et deschamp », le juge capable. Le 5

mars 1575, « messieurs ont accordé a messire Guillaume Chabot gagiste de seans son gangne pour le temps quil a esté absent ». Le vicaire du trésorier le reçoit comme vicaire.

Le 8 octobre 1585, « monsieur Foucault presente pour son vicaire a la place de feu messire Thibault Chabot messire Philbert Thabourot ». Le 23 mai 1587, « monsieur Foucault a presenté pour son vicaire au lieu de feu messire Chabot vacant par son decedz messire Loys Robert gagiste » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538, 8G 1544).

Jean Chabot [Chabault] (1594-1608)

Jehan Chabot est brièvement chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1594, et probablement clerc gagiste, chantre et cornettiste, de la Sainte-Chapelle de Paris en 1607.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1594*. Le 10 septembre 1594, « a esté donné a Maistre Jehan Chabot chantre un escu soleil ». Sans doute gagiste, Jean Chabot a été employé une semaine environ (F-AD 18, 8G 1660).

- *Cathédrale d'Angoulême, 1599*. Un Jehan Chabot, musicien de Lorraine, est enregistré comme choriste à la cathédrale d'Angoulême le 27 septembre 1599 (Nanglard 1893, p. 229). Peut-être est-ce notre homme ?

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1607-1608*. Jehan Chabot, chantre et cornettiste, est reçu clerc le 18 juillet 1607. Il reçoit une aide « pour pour luy ayder à avoir ung cornet à bocquin » le 12 septembre 1607 et un don de 6 livres tournois « en aumône et sans plus y revenir » le 2 avril 1608 (Brenet 1910 p. 153, 154 d'après F-AN, LL 601, f. 44, 47v, 64v).

Jean Chagnon (1535)

Jean Chagnon est maître de grammaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1535.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1535*. Le 11 août 1535, messieurs ont retenu maistre de grant maire des enffans de cueur de l'église de ceans maistre Jehan [rayé : Breton] Chagnon aux gaiges acoustumez qui sont 12 livres tournois par chacun an, paiable a 4 termes. Messieurs ont ordonné estre païé a maistre Jehan [sic : Etienne] Trotet, nagerres maistre des enffans de cueur la somme de 30 sols qui luy restoient a paier de ses gaiges d'avoir monstré auxdits enffans... (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 221-221v).

Jean Chaignon [Chasgnon] (1577-1618)

Jean Chaignon est bâtonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1577.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1577-1618*. Le 26 février 1577, « Pierre Chasgnon, brodeur et bastonnyer prie messieurs de mettre a sa place son filz Jehan Chasgnon actendu que durant 50 ans il a fidelement servi ». Réponse favorable. Le 9 septembre 1586, messieurs « ont conclud que Jehan Chaignon brodeur sera superieur sur Jaques Rogier brodeur compaignon ». Le 12 mai 1587, « messire Jehan Menagier vicaire marrelier a presenté caultion jusques... a 200 ecus de la personne de Jehan Chasgnon brodeur en ceste eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539, 1544). Jehan Chaignon est mentionné de nombreuses fois de 1590-1591 à 1614-1615. En 1615-1616, un Chaignon est mentionné comme bastonnier sans prénom, mais récupère son prénom Jehan en 1616-1617 comme bastonnier de l'église seul ou avec le deuxième bâtonnier Jehan Boulholle. Il faut cependant attendre 1618-1619 pour voir apparaître Pierre Chaignon (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 106v, 112, 8G 1673, f. 106, 8G 1674, f. 106, 8G 1675, f. 110, 8G 1677, f. 108).

Pierre [I] Chaignon [Chasgnon] (1551-†1581)

Pierre Chaignon est bâtonnier brodeur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1551. Il meurt le 13 mai 1581.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1551-1581*. Le 5 septembre 1551, le chantre et de Fogieres achètent à Pierre Chaignon brodeur « le drap de 2 robes a Richard Jardoïn naguerrès enffant de cueur estant a present au college » pour 18 livres tournois et 20 sols. Le 22 avril 1559, « sur la requeste de Pierre Chaignon brodeur de l'eglise messieurs luy ont accordé son congé juques a la Saint-Jehan a la charge qu'il delaissera homme pour porter le baston au service ». Le 5 septembre 1559, Pierre Chaignon brodeur et Jehan Arnault demourans a Bourges sont témoins de la réception de messire Jehan Le Roy chanoine. Le 6 mai 1561, sur la « requeste de Pierre Chaignon brodeur et bastonnier, messieurs luy ont octroyé conges pour aller a l'entree du roy a Paris pour gangner quelque argent a la charge quil commectra homme capable en sa place pour faire sa charge ». Le 14 mai 1561, Jehan de Brielle et Pierre Chaignon bedaulx et bastonniers sont temoins de la réception par procuration de Charles Le Poucre. Le 3 juin 1561, messieurs « ont ordonné que des deniers receuz de la reception de monsieur le thesaurier [Charles Le Poucre] sera baillé par le receveur a Pierre Chaignon et Jehan de Brielle bastonniers et brodeur de l'eglise et a chacun d'eulx 20 sous nonobstant que ledit receveur en ayt distribué 20 sous aux marreliers ce qui ne debvoit se faire ». Le 14 novembre 1562, on augmente de 10 sous par semaine Pierre Chaignon, brodeur, bastonnier, vue sa pauvreté. Le 20 novembre 1563, « le receveur continuera a Pierre Chaignon la somme de 10 sous tournois par semaine en faveur de sa pauvreté jusques a noel ». Le 18 décembre 1563, « apres que monseigneur le tresaurier a remonstré a messieurs que Mace Arrachepied vicair de l'eglise n'avoyt esté installé et que ladite instalation qui avoyt esté remise pour le service quil faisoyt d'enffant de cueur luy portoyt prejudice et estoyt requis quil fust installé, ont messieurs prins et receu Arragepied present et lequel a faict et presté serment que sont tenuz faire les chappelains de l'eglise suyvant le statut d'icelle quil a leu mot a mot. Presents Pierre Chaignon bastonnier de ladite eglise et Guillaume Colombeau ». Le 27 décembre 1563, « maistre Toussaintz Rael vicair de l'eglise au lieu et place de messire Anthoyne Clare a present chappelain est comparu en chapitre lequel a faict apparoir a messieurs de son ingenuité... . Presents Pierre Chaignon brodeur, Pierre Raffin pelletier. Le 8 janvier 1564, « le receveur continuera de payer a Jehan de Brielle brodeur et bastonnier la somme de 20 sous tournois de gaiges par semaine tant quil plaira a messieurs ; et a Pierre Chaignon 5 sous par semaine ». Le 5 décembre 1573, « messieurs ont commis messire Jaques Rossilhon, Pierre Chasgnon leur bastonnyer pour faire racoustrer les souffletz des orgues ». Le 5 janvier 1574, messieurs ont « ordonné que le receveur bailhera et mectra es mains de Pierre Chaignon leur brodeur la somme de 8 livres 3 solz 6 deniers pour ladite somme distribuer a ceulx qui puyt naguerrès ont besongné et travaillé aux orgues de ceans, suyvant les parties qui en ont esté arrestées par monsieur David chanoine qui a eu loeil sur la besongne ». Le 26 février 1577, « Pierre Chasgnon, brodeur et bastonnyer prie messieurs de mettre a sa place son filz Jehan Chasgnon actendu que durant 50 ans il a fidelement servi ». Réponse favorable. Le 13 mai 1581, Pierre Chasgnon, brodeur et bastonnier, est mort On ira en procession l'inhumer à Saint-Pierre de Pellier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 60, 8G 1527, f. 10v-11, f. 61v, 8G 1528, f. 12, 13v, 20ca, 22v, 8G 1529, f. 36v, 8G 1530, f. 73, 83, 87, 90v, 8G 1537, 8G 1539, 1542).

Pierre II Chaignon [Chasgnon] (1618-1626)

Pierre Chaignon est bâtonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1618-1626*. Pierre Chaignon remplace Jehan Chaignon comme bâtonnier avec Jehan Bouillolle en 1618-1619. Il y est encore en 1625-1626, mais a disparu du compte suivant conservé de 1639-1640 (F-AD 18, 8G 1678, f. 102v, 8G 1679, f. 96v, 8G 1680, f. 96v, 8G 1681, f. 95v, 8G 1682-1683).

Simon de Chalons [Challons] (1581-1583)

Simon de Chalons est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1581.

- *Maison de François duc d'Alençon et de Berry, 1581-1583*. Simon de Chalons est conseiller et aumônier ordinaire en 1581, puis premier aumônier en 1583 du duc d'Alençon (voir ci-après).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1581-1583*. D'après Regnier, « Simon de Chalons abbé commandataire de Vauluisant dans le diocèse de Sens, aumônier de madame la duchesse a succédé à Monsieur Marechal. Ses lettres furent données à Alençon le 15 mai 1581. Il prit possession le 20 juillet suivant ». Il est remplacé par Nicolas de Buserolles en 1583 (F-AD 18, 8G 1504, p. 57v).

Le 20 juin 1581, « arrive messire Anthoine Rouzier, prebtre sire de Villeneuve sur Cher au nom du sieur de Vauluisant monsieur Simon de Chalons conseiller et aulmonnier ordinaire de monseigneur filz de France duc de Berry [pour être] chanoine a la place de feu Mareschal, donné a Alençon le 15 mai 1581 scellée d'un grand scel au armoyries de sadite altesse ». Le 26 juillet 1583, Nicolas de Buxerolles prebtre du diocèse de Bourges a des lettres de son altesse François... pour la prebende de son amé et feal conseiller et premier aumosnier Simeon de Challons abbé commandataire de Notre-Dame de Vauluisant qui a résigné en faveur dudit Buxerolles daté de Donquarque le 23 juin 1583 » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542, 8G 1543, f. 186).

- *Autres bénéfices*. Simon de Chalons est abbé commandataire de Notre-Dame de Vauluisant.

Jean Chambanicoys [Chaburgniez, Chabarquez] (1414-1419)

Jean Chambanicoys est organiste du dauphin Louis en 1414 et faiseur d'orgues en 1419 à la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Hôtel du dauphin Louis de Guyenne, 1414-1415*. Un « Jean Chabarquez » ou « Chaburgniez » sert le jeune dauphin Louis de Guyenne (fils de Charles VI, mort en 1415) au titre de valet de chambre, organiste et faiseur d'orgues, comme l'indiquent des extraits de comptes des années 1414-1415 (Wright 1979, p. 20, d'après F-BnF, ms. fr. 7853, p. 1136).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1419*. Il est très probablement la même personne que le « Jehan Chambanicoys » (transcription probablement corrompue) payé comme facteur d'orgues dans les comptes de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1418-1419, pour avoir réparé l'instrument de l'église : « a Jehan Chambanicoys faiseur d'orgues par marché a luy fait par messieurs de ladite chapelle pour avoi appareilhé les orgues d'icelle chapelle c'est assavoir pour avoir fait des tuyaux tous neufs en lieu de ceulx qui avoient esté perduz et appareilhé ceux qui estoient despreciez et pour avoir appareilhé les soufflez et covers de cuir tout neu et avoir fait 12 clefs avec les registres en la panture et ycelles orgues avoir acordées tout a neuf et rendues du tout au net de ce que y estoit necessaire deffaire et avoir forni tout ad ce necessaire a ses despens

et pour le pris et la somme de 50 l.t. a luy païé. Mercredi 1^{er} mars 1418 (a.s.) » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1641, f. 57v).

Jean de Champbon [Chambon] (1403-†1438)

Jean de Champbon est Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris et chanoine en 1409. Il meurt probablement en 1438.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1403-1438*. Gilles Dongois affirme que le Roy Charles VI donna l'office de la chantrerie en 1403 à Jean Chambon qui n'était point chanoine ce n'est pas confirmé par Michel Brenet ni Henri Stein. Il écrit encore « En l'année 1405 sur la remontrance que luy firent les tresorier et chanoines de la ditte Sainte-Chapelle, il fit expedier ses lettres patentes au mois de May de la mesme année 1405 par lesquelles il reconoist.

I Qu'apres une exacte et soigneuse enquete il avoit apris avec douleur que depuis quelques temps il y avoit eu plusieurs scandales et defauts commis dans la celebration de l'office divin provenants de ce que depuis la mort de Michel de Fontaines en son vivant chantre et Chanoine qui avoit toutes les qualitez necessaires pour sacquitter dignement de cet office il avoit donné cet office a des personnes qui ny estoient pas propres par ce quil n'avoit pas fait reflexion aux qualitez necessaires pour le posseder

2 Sçavoir que cet office doit estre possédé *per canonicum notabilem virum, musicum, et aliis scientiis virtutibus insignitum, nec per alium exerceri*

3 Que depuis un an ou environ il lavoit donné a quelques personnes lesquelles faute d'avoir les qualitez requises comme celuy qui en estoit pour lors revestu, sçavoir ean de Chambon, et qui netoient point chanoines n'avoient pu se faire obeir par les chapelains et clerics de la mesme chapelle dont le chantre par sa fondation et le devoir de sa charge doit corriger les fautes quilz peuvent commettre in *Lectura, Cantu, Discantu*, c'est a dire la Musique, *accentu & aliis divinum concernantibus obsequium*, cest a dire les Ceremonies et usages de la Saint-Chapelle.

Pour toutes ces raisons et afin que l'office fut a l'advenir celebré avec plus de solemnite de respect et d'obeissance, il ordonna que l'office de chantre seroit *electivum Deinceps in perpetuum*, et possédé par un chanoine de la Sainte-Chapelle revestu de toutes les qualitez necessaires *nec per alium quemcumque possidendum* qui lui seroit presené et a ses successeurs Roys par les Tresorier et chanoines, au quel chanoine ainsi esleu *nos et successores nostri officium confiremus antedictum*.

En 1406 Jean de Chambon obtint du Roy Charles VI des lettres d'union de la première chanoinie qui vacqueroit et en consequences il fut maintenu par arrest du Parlement du 27 avril 1409 en possession de la chanoinie qui avoit vacqué par la mort de Pierre Prophete contre Jean d'Arsonval qui sen estoit fait pourvoir par le Roy (Dongois : F-AN, LL 630, p. 295-298). D'après Dongois il est remplacé comme chantre par Jean Mortis en 1439.

Dongois écrit : « Jean de Champbon chanoine [de la 7^e chanoinie] en 1409 qui estoit deja chantre des l'année 1403, fut receu au lieu de Jean D'Arsonval avec qui il avoit eu une contestation ». Il est probablement remplacé à son décès en 1438 par Jean le Peintre (F-AN, LL 630, p. 209, Stein 1912, p. 135).

Il est cité dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 », et dans la délibération du 31 janvier 1423, relative à une réduction de personnel à la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 27, 28 d'après F-AN, LL 598, Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 352 et F-AN, LL 619 f. 99-

Guillaume [Guillermo] de Champdivers [Campo Diverso] (après 1337-avant 1403)

Guillaume de Champdivers a été Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris. On a plusieurs candidats pour Guillaume de Champdivers. Le premier est un médecin de Dijon qui fait des acquets de terre à Mirande en 1312-1313 et qui meurt au plus tard en 1347. Il est physicien de Hill reçoit un legs d'Agnes de France, duchesse douairière de Bourgogne, qui meurt en 1327. Il est chanoine d'Autun en 1318 (Wickhersheimer, p. 233). Un autre candidat, mais peu probable, est Guillaume de Champdivers, conseiller et chambellan de Charles VI, mais aussi diplomate et militaire au service des ducs de Bourgogne Jean Sans Peur et Philippe Le Bon dès 1414, gouverneur de Troyes en 1417.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1337-1403*. Gilles Dongois affirme que Guillaume de Champdivers fut Grand Chantre après Gilles de Condé et avant Jean Chambond (F-AN, LL 630, p. 295). Il n'est cité ni par Michel Brenet (Brenet 1910) ni par Henri Stein (Stein 1912). L'obituaire de la bibliothèque mazarine mentionne « *Guillermi de campo diverso dicte capelle canonici et cantoris* », soit Guillaume de Champdivers chanoine et Grand Chantre (F-Pm, ms. 3399, f. 37).

Guy [Guido] de Champdivers [Campodiverso] (1352-†1390 ?)

Guy de Champdivers est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1368.

Je m'inspire essentiellement de sa notice prosopographique dans (Gane 1999 p. 294, 298 n° 144, p. 302, 303, mais aussi Viard 1900 p. 194, Autrand 1986 p. 416). Issu de la noblesse franc-comtoise, il est parent de Guillaume de Champdivers, conseiller et chambellan de Charles VI, et d'Odette de Champdivers, favorite de Charles VI.

- *Notre-Dame de Paris, 1352*. Guy de Champdivers est donné comme exemple parmi d'autres de chanoine marié du Chapitre de Notre-Dame et qui ne bénéficie donc pas d'une prébende (Gane 1999 p. 27, 146).

- *Cour de France (Charles V, Charles VI), 1364-après 1380*. En 1364, Guy de Champdivers est clerc du roi Charles V et secrétaire de la reine Jeanne de Bourbon ; En 1377, il est secrétaire du roi ; Maître clerc à la Chambre des Comptes. Enfin, il appartient à la Chambre aux deniers de la reine Isabeau de Bavière (Gane 1999 p. 27, d'après F-AN, LL 105 p. 59)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1368-1390*. Dongois écrit : « Guy de Champ Divers, de Campo diverso, etoit chanoine [de la 5^e chanoinie] est reçu chanoine en 1362 [sic]. Dans la fondation qu'il a faite d'une Messe que les chapelains perpétuels doivent dire tous les jours chacun a leur tour de semaine dans la nef de la haute Sainte-Chapelle a l'autel que l'on apelloit du pain, qui est du coté de l'Epistre derriere la place du Trésorier, et dont l'extrait est gravé sur une lame de cuivre attachée a la muraille proche de cet autel sur laquelle on luy donne la qualité de Conseiller du Roy, Doyen de Langres, chanoine de Paris et de ceans et est marqué qu'il a fondé audit autel... ». Il est probablement remplacé par Enguerrand de Moyenneville en 1390 (F-AN, LL 630, p. 170-171, Stein 1912 p. 134).

Son obit est mentionné les 29 janvier, 5 février, 27 août : « *Obitus duplex dominorum Simonis marcelli senioris, et Petri marcelli Junioris et Joannis permet [Perrinet] quondam hujus capelle capellani perpetui nec non Guidonis de campo diverso. Arnulphique de magno ponte, presentis capelle quondam canonicorum. Quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3339 et F-Pn, Lat. 17741, f. 33).

- *Autres bénéfiques*. Chanoine de Meaux, d'Autun, d'Auxerre, doyen de Langres.

Antoine Champion (1574-1587)

Antoine Champion est clerc marellier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1574.

- *Sainte-Chapelle de Paris*, 1574. Anthoine Champion est reçu comme clerc marguillier, le 18 février 1574. (Brenet 1910 p. 126 d'après F-AN, LL 599, f. 122).
- *Chapelle Royale de France (Henri III), 1586-1587*. Il figure comme chapelain ordinaire en 1586 (Handy 2008, p. 457 d'après F-BnF, ms. fr. 21480, f. 39), dans la liste des chanteurs de la chapelle et des officiers domestiques de Henri III autour de 1586 (BrooksJ 2000 p. 411, 438 d'après F-BnF Cinq cents de Colbert 10, f. 10v-11) et la liste des requêtes à Henri III à la date du 2 mai 1587 (BrooksJ 2000 p. 438 d'après F-BnF fr. 21480 f. 72). Il demande confirmation de don de la première prébende vacante à la cathédrale de Vicquier. Il se qualifie de chapelain ordinaire de la musique. Il est probable qu'il soit basse-contre étant entouré de chantres basses-contre.

Jean Champion [Campion] (1419)

Jean Champion est refusé comme chanoine par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1419.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1419*]. Le 12 juin 1419, Jean Champion présente des lettres de collation émanant du dauphin de Viennois, duc de Berry, pour la prébende de feu Jehan Homme Dieu. Il est repoussé par le chapitre et c'est Philippe Robelin alias Homme Dieu qui possède cette prébende (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1509).

Thomas Champion dit Mitou (1554-1589)

Il est possible que Thomas Champion, chantre passant en septembre 1561 à la Sainte-Chapelle de Bourges, soit Thomas Champion dit Mithou, fils de Jehan Mitou chantre de la Chambre du roi, compositeur et organiste du roi. Nous utilisons l'article du New Grove de David Fuller et David Ledbetter (NG2. PCB) et le livre de Isabelle Handy (Handy 2008, p. 173-174).

- *Maison d'Antoine de Bourbon-Vendôme, 1554-1557*. Thomas Champion appartient à la maison d'Antoine de Bourbon-Vendôme, futur roi de Navarre par son mariage et père du futur Henri IV. Il habite Paris en 1554 et dans le Béarn en 1557 (NG2. PCB).
- *Chambre du roi et Chapelle Royale, 1557-1584*. Le 21 octobre 1557, il est mentionné comme organiste de la Chambre du roi. En 1559 il joue le rôle d'Orphée donné en l'honneur du mariage de Marguerite, sœur de Henri II, avec le duc de Savoie. Thomas Champion, ; après avoir servi Henri II et François II, entre au service de Charles IX à qui il dédie en 1561 ses soixante psaumes harmonisés. Entre 1576 et 1578, Henri III le gratifie de 900 livres tournois pour ses deux enfants. En 1578, il devient premier organiste de la Chambre et de la Chapelle Royale. Il est mentionné une dernière fois en 1584 (Handy 2008, p. 173-174, d'après BrossardY 1965, p. 57, F-BnF ms Dupuy 852, f. 41). Marin Mersenne en fait l'éloge : « Thomas Champion organiste & espinette du Roy, a défriché le chemin pource qui concerne l'Orgue & l'Epinette sur lesquels il faisoit toutes sortes de canons ou de fugues a l'improviste : il a esté le plus grand Contraponctiste de son temps » (Handy 2008, p. 173 citant Mersenne 1636, T. 1, p. 57)

• *Maison de François d'Alençon*. Parallèlement à son service à la cour, il exerce une charge de secrétaire de François d'Alençon à 200 livres tournois de gages (Handy 2008, p. 174, d'après F-BnF ms fr. 7854, f. 69).

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1561*. Le 30 septembre 1561, 10 sous sont « baillez a Thomas Champion chantre en consideration quil s'est présenté au service de l'église de ceans et chanté en icelle » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 77v).

• *Maison de Louise de Lorraine, 1589*. Louise de Lorraine fut reine de France de 1575 à 1589, puis surnommée « la reine blanche » après l'assassinat de Henri III. Thomas Champion est mentionné en 1589 comme secrétaire de Louise de Loraine (Handy 2008 d'après F-BnF, ms. Clair. 1216, f. 61v).

• *Œuvres*. Peu de ses œuvres ont survécu. On garde son « premier livre contenant 60 pseumes de David » (Paris 1561) à quatre voix, quatre chansons sacrées et sept chansons profanes à quatre voix dispersés dans différents recueils (RISM 1548, 1549, 1552 (2/1556), 1552 (2/1554), 1554, 1556, 1556 (2/1556), 1575 et 1597), dont deux sont transcrites pour le luth (1552).

Guillaume de Chancinis

Guillaume de Chancinis est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris, uniquement connu par son obit.

• *Sainte-Chapelle de Paris*. Guillaume de Chancinis est mentionné sans date comme chapelain perpétuel, dans l'obituaire de la Sainte-Chapelle de Paris, au 10 novembre : « *Obitus annalis domini Guillelmi de Chancinis, hujus sacre Capelle perpetui capellani, pro cujus fundatione de pecuniis ipsius c sol. par. redditus post fundum terre emimus super domum ad Scutum Francie in Halis, unde habemus litteras Castelleti* » (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 43).

Jacques de Changy (1616-1625)

Jacques de Changy est chanoine sans doute au collège jusqu'en 1623.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1616-1625*. D'après Regnier, Jacques de Chaugy a succédé à son oncle René Du Merlier qui a résigné en sa faveur entre les mains du Roy qui fut admise à Tours le 8 mars 1616. Il prit possession le 21 novembre de la même année. Il est remplacé par Charles Duclozel par résignation le 24 mai 1625 (F-AD 18, 8G 1504, p. 103-103v). On trouve dans le compte de l'année 1616-1617 : « a monsieur de Changy chanoyne a este payé 70 livres 16 solz 3 deniers pour 4 mois et 8 jours escheus le 30 mars 1617 de la pentyon a luy accordee a raison de 200 livres tournois par an ainsy quil appert par ordonnance faicte le 7 janvier 1617 et par acquit signé de Changy du 2 avril dudit an » et « a este payé pour ung quartier de ladicte pentyon dudict de Changy escheu le dernier jour de juing audict an la somme de 60 livres tournois ». Il touche de 1617-1618 à 1621-1622, 240 livres de pension annuelle. Il apparaît dans la liste des chanoines résidents en 1623-1624, puis disparaît du compte suivant disponible, celui de 1625-1626 ; ce qui confirme les écrits du chanoine Regnier (F-AD 18, 8G 1675, f. 109, 8G 1677, f. 107, 8G 1678, f. 101v, 8G 1679, f. 95v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682).

Gauthier [Gaultier] de Chanteloup [Cantulupi] (1288-1299)

Gauthier de Chanteloup est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1288.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1288-1299*. Dongois écrit : « Gauthier de Chanteloup de Cantulupi, natif du village dont il porte le nom au diocezae de Bordeaux est nommé parmi les chanoines [de la 7^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle en 1288. Il étoit parent de Bertrand de Goto [Got] qui fut depuis créé pape et prit le nom de Clément V. Son frere Arnould de Chanteloup fut esleu en 1303 [sic 1305] archevesque de Bordeaux [une fois Bertrand Got devenu pape] et cardinal du titre de Saint Marcel... Gautier ne posseda sa chanoinie que jusques en l'année 1299 et mourut avant la promotion de Clement V a la Papauté [1305] ». Il est probablement remplacé par Laurent de Ballencourt en 1299 (F-AN, LL 630, p. 203-204, Morand 1790 p. 264, Stein 1912 p. 134).

Son obit est mentionné dans l'obituaire de la bibliothèque nationale au 5 décembre : « *Obitus annalis domini Petri de Mediacuria, quondam thesaurarii, et Galterii de Cantulupi, presentis Capelle canonici* (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 46v).

[-] Chapperon [Chappiron] (1639-1651)

Chapperon sans prenom est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1639-1625*. Chapperon est mentionné comme chapelain de 1639 à 1651. Il a disparu avant Saint-Jean 1656 (F-AD 18, 8G 1683-1687, 8G 1692).

Antoine Charbonnier (1614-1625)

Antoine Charbonnier, étudiant de l'Université de Paris avant 1614, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1625.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1614-1625*. D'après Regnier, Antoine Charbonnier, écolier, étudiant de l'Université de Paris, cleric du diocèse d'Auxerres fut pourveu de la prébende Monsieur de Buxerolles par résignation qu'il fit en sa faveur, laquelle fut admise par le Roy à Paris le 9 décembre 1614. Il prit possession le 23 décembre 1614. Il est remplacé par Cirus Simounin par résignation en sa faveur le 19 décembre 1625 (F-AD 18, 8G 1504, p. 58). Antoine Charbonnier apparaît dans la liste des chanoines au deuxième terme (de Noël 1614) du compte de l'année 1614-1615, avec des distributions minimales au deuxième terme et moitié de la normale le troisième terme de Pâques 1615. Les deux autres distributions sont normales. Il est ensuite mentionné comme chanoine de 1615-1616 à 1623-1624. Le 22 juillet 1623, « Mr Charbonnier chanoine de ceant a esté payé la somme de 50 livres faisant moitié de 100 livres que messieurs luy ont octroyé pour son logement ». En 1625-1626, Antoine Charbonnier est mentionné les deux premiers termes, jusqu'à Noël 1625 avec des distributions normales et disparaît les deux derniers termes, le premier semestre 1626. On peut lire dans le compte correspondant : « Monsieur Charbonnier a esté païé la somme de 50 livres tournois pour la moitié de son quartier et parties ainsy quil appert par le certificat du distributeur et acquitz dudict Charbonnier du 11 février 1626 » (F-AD 18, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 94v, 8G 1682).

Jacques Chardon (1572-1573)

Jacques Chardon est reçu cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1572.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1572-1573*. Jacques Chardon est reçu clerc à l'essai le 30 août 1572. Il apparaît comme clerc ordinaire le 22 octobre 1572 pour un don. Le 30 septembre 1573, ordre est donné « au receveur paier aux chapelains et clercs ordinaires de l'église la sepmaine escheue samedy dernier qui a jà esté baillée à Jacques Chardon nagueres clerc ordinaire de l'église le quel s'en seroit allé et a emporté ladite sepmaine montant à la somme de 41 livres 16 sols 20 deniers » (Brenet 1910 p. 124, 126 d'après F-AN, LL 599, f. 99, 102-102v, 117).

Arnould de Chareton (1417-1419)

Arnould de Chareton est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1417.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1417-1419*. Arnould de Chareton est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1417, succédant à Jacques de Bourbon. Il le reste jusqu'en 1419, où il est remplacé par Jean Manchon (Stein 1912 p. 131, Morand 1790 p. 307, F-AN, LL 630, p. 70).

Jacques [Jacobus] Charité [Carité, Caritatis] (1401-†1461)

Jacques Charité, sommelier de la chapelle du duc de Berry en 1401, est chanoine en 1412 de la Sainte-Chapelle de Bourges et peut être identifié au compositeur « Charité ».

Le compositeur d'une unique œuvre *Jusques à tant/Puisqu'ency/Certes m'amour* signée Charité fait l'objet de nombreuses spéculations quant à son identité, spéculations évoquées par Craig Wright (Wright 1979, p. 82-83, citant Pirro 1930, p. 25), rassemblées dans la notice de Paula Higgins du *New Grove* (NG2. PCB) et par Christan Meyer dans un papier sur la musique en Avignon (MeyerC 1991, p. 266-267). Craig Wright écrit, que l'on a trois pistes pour identifier le compositeur Charité : Jean Carité un chapelain de Laon et l'un des 24 ministres de la Cour d'Amour fondée en l'Hôtel d'Artois du duc de Bourgogne Philippe le Hardi pour le jour de la Saint-Valentin 1401. Philippe le Hardi est mort en 1404 ; Johannes Caritatis, chanoine de Saint-Donatien de Bruges de 1406 à 1411 et chapelain du duc de Berry ; Jacques Carité chapelain du duc de Berry. Paula Higgins ajoute qu'un Jacques Carité fut chanoine de la cathédrale de Cambrai de 1433 à sa mort en 1461 et que Guillaume Du Fay fut l'un de ses exécuteurs testamentaires (NG2. PCB citant F-AD 59, 4G 1253). D'après Christian Meyer dans son article sur la musique en Avignon, écrit que Jehan Carité est chanoine de Laon de 1409 à 1411. Le 12 juillet 1409, quand il arrive à la cathédrale pour recevoir sa prébende, il est qualifié de chapelain du duc de Berry. Comme partisan des Armagnacs, l'église le prive de ses bénéfices en 1411. Un document du pape Jean XXIII déclare son canonicat vacant en 1412 par sa mort. Mais il est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1413 et appartient certainement à la maison du duc.

• *Chapelle du duc Jean de Berry, 1401-1416*. Un Jehannin Carité figure dans la chapelle du duc Jean de Berry en 1401 comme sommelier (Wright 1979, p. 82-83 d'après F-AN, KK 254, f. 119v-120). En 1403, il est mentionné comme chapelain du duc et le reste jusqu'à la mort du duc en 1416 (MeyerC, p. 266-267). Le chapelain du duc, Carité est cité cinq fois dans l'inventaire de Jean duc de Berry pour des dons de pierres ou d'anneaux précieux (Guiffrey 1894, p. 129, 131, 133, 306, 318) ; item 428 : donné le 7 décembre 1414 [Jacobus] ; 437 : donné le 7 décembre 1414 [Jacobus] ; 445 : donné sans date entre 1408 et 1409 [Dominus Johannes] ; 1149 : donné le 28 janvier 1413 [magister Jacobus] ; 1190 : donné sans date entre 1413 et 1415 [magister Jacobus]). D'après Guiffrey, Carité se prénommerait Jean-Jacques d'où l'utilisation alternative des deux prénoms et l'identification des deux personnes. Il est

possible que ce soit le même homme que Jacques Charité chapelain du duc de Berry après 1401. On peut donc affirmer que Carité appartient à la maison du duc jusqu'en 1414 date des dons, et probablement jusqu'en 1418 date de sa première résidence en la Sainte-Chapelle.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1412-1422.* D'après Regnier, Jacobus Caritatis est reçu en 1406, ce qui semble inexact, car il remplace Helias de Corvo qui disparaît de la Sainte-Chapelle vers mars-avril 1412 (voir cette entrée). Charité est remplacé le 4 mars 1422 (n. s.) par Robert Daudu (F-AD 18, 8G 1504, p. 100). Charité apparaît dans les effectifs de la Sainte-Chapelle de Bourges comme chanoine en 1418-1419 au terme de Noël 1418. Il a des distributions normales au terme de Pâques 1419. Carité est encore mentionné dans les comptes suivant disponibles de 1420-1421 avec des distributions normales au terme de Saint-Jehan, des distributions faibles au terme de Pâques, très faibles à celui de Saint-Remy et nulles à celui de Noël. Il disparaît des comptes 1439-1440. Plus précisément dans les comptes de 1413-1414, dans la rubrique recettes en deniers sont mentionnés les droits de réception de maistre Karité 20 livres tournois (Pilleboue 1990, p. 84 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1638, f. 37, 8G 1641-1643). Jacobus Caritatis est mentionné comme chanoine dans les registres de délibération de la Sainte-Chapelle le 12 mai 1419, en mai 1420 et le 12 juin 1420, les 19 et 21 février, 6 mars 1421. Enfin le 4 mars 1422, Robert Daudu est reçu à sa place et promet de rembourser ses dettes (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

- *Discussion.* Paula Higgins identifie le compositeur Carité au chapelain du duc de Berry appelé indifféremment Jean ou Jacques Carité, chanoine de Laon, au chanoine de Saint-Donatien de Bruges de 1406 à 1411 et au membre de la Cour d'Amour. Christian Meyer affirme que au minimum Jean Carité et Jacques Carité sont une seule et même personne, chanoine de Laon de 1409 à 1411. C'est le point de vue que nous adopterons. Il a pu exister deux Jean Carité. Quant au Jacques Carité chanoine de Cambrai dont Du Fay a été l'exécuteur testamentaire en 1461, il n'est pas impossible que ce soit le même.

- *Cathédrale de Laon, 1409-1411.* Jean Carité, chapelain du duc de Berry est chanoine de Laon et vient prendre sa prébende en personne le 12 juillet 1409. Il est révoqué de sa prébende en 1411, car appartenant au camp des Armagnacs (MeyerC 1991, p. 266).

- *Cathédrale de Cambrai, 1433-1461 ?.* Un Jacques Carity est chanoine de Cambrai de 1433 jusqu'à sa mort et a pour exécuteur testamentaire Guillaume Du Fay. Paula Higgins fait l'hypothèse que c'est notre ex chanoine de Laon, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Œuvres.* Il ne survit qu'une seule œuvre signée Charité, éventuellement notre homme, un rondeau sur trois textes *Jusques à tant/Puisqu'ency/Certes m'amour* (éditée dans CMM, xi/2, 1959), et préservée dans le cinquième fascicule de *GB-Ob Canon.misc.213*.

Hector Charlemagne [Charlemaigne] (1474-†1506)

Hector Charlemagne est successivement vicaire en 1474 de la Sainte-Chapelle de Bourges, chantre de la chapelle de René d'Anjou en 1477, vicaire, chapelain et chanoine de la cathédrale de Bourges, chanoine à la collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans, puis maître des enfants à la Sainte-Chapelle de Bourges du 10 juin 1494 au 30 mai 1495. Il meurt en décembre 1506.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1474-1475 et 1494-1495.* Hector Charlemaigne est mentionné sur deux périodes de 1474 à 1475 comme vicaire, puis de 1494 à 1495 comme maître des enfants et en 1496 comme curé de Saint-Ypolite qui dépend de la Sainte-Chapelle.

1474-1475 : le 3 septembre 1474, « Martin Bonin presente Jean Charlemaigne prebtre et auparavant son vicaire, pour son chappelain. Et à la place, il présente comme vicaire Hector

Charlemeigne [son frère] ». Les deux frères sont reçus. Le 29 avril 1475, messieurs « ont adencé a Jehan Charlemeigne prebtre chaplain pour lui et pour Hector Charlemeigne, vicaire, et pour maistre Robert Charlemeigne frères et au survivant des trois pour la somme de 40 sols tournois paiables chacun an pendant ladite adcence... une place de maison et jardin assise en la rue de Gratecoille, paroisse Saint Ypolite... pour batir une maison a 2 chambres et 2 cheminées et 3 etages... » (Pilleboue PRC d'après F-BnF, n.a.l. 1534, f. 146v, 158v).

1494-1495 : le 10 juin 1494, le chapitre decide de confier la charge de maître des enfants à Hector Charlemagne s'il en est d'accord : « Messieurs, touchant la provision du maistre des enffans, ont ordonné que maistre Hector Charlemaigne sera prié et aussi luy sera comandé qu'il aye a tenir les enffans ung an ou deux et qu'il preigne aide d'un des jeunes de ceans comme de Jehan de Mehun ou aultre. Et au cas que ledit Charlemaigne n'en voudra prandre la charge, ilz ont nommé messire Nicole Bouet ». Nicolas Bouer dit Le Retif, ancien enfant de choeur de la Sainte Chapelle, était alors vicaire. Il deviendra plus tard chanoine et chantre (Pilleboue 1990, p. 218, 219 d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 100ca).

Le 5 juillet 1494, « messieurs ont donné a Hector Charlemaigne pour une demye année qu'il a nourry Jehan de La Croix, 6 livres tournois et ung muy de ble qui a esté pieça donné aud charlemaigne sera alloué ». Le 13 janvier 1495, « du consentement de maistre Hector Charlemaigne », messieurs « ont ordonné que Monsieur Bellestat et ledit Charlemaigne feront ensemble les vignes de Vasselay que ledit Charlemaigne tient à sa vie ». Hector Charlemaigne a donc accepté de façon transitoire la charge de maître des enfants, car le 16 mai 1495, le chapitre « conclud qu'on ecriera à ung maistre des enfants de Nevers pour le prier de venir en ceste ville et de prandre les enfants ». Le 30 mai 1495, messieurs ont « commis messieurs de Saint Pierre et Bellestat pour aller visiter les enffans de cueur et veoir le compte et reliqua du mesnage qui pieça fut baillé au maistre des enfants maistre Hector » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 100ca).

Le 24 décembre 1496, Hector Charlemaigne est mentionné comme curé de St Ypolite et le 10 novembre 1498, il est devenu chanoine de l'église de Bourges. Le 19 décembre 1506, touchant la maison que demande Anthoine de Labres, chapelain de ceans que tenoit feu messire Hector Charlemaigne qui est canoniale. Messieurs ont ordonné que monsieur Buelle sera entendu pour savoir si la veult avoir ou autres chanoines lesquels seront preferes si la veullent avoir (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 149v, 8G 1513, f. 50ca).

- *Chapelle Royale d'Anjou (René d'Anjou), 1477-1480 ?*. Il sert à Aix avec Josquin dans la chapelle de René d'Anjou à la fin des années 1470 (Esquieu 1981)

- *Cathédrale de Bourges, 1475-1505*. D'après Claire Sibille, Hector Charlemagne est pourvu d'une vicairie de la cathédrale le 5 juin 1475 et d'une chapellenie en 1480. D'après les archives de la Sarthe citées ci-après, on apprend que Hector Charlemaigne était, dès 1480, année de la mort de René d'Anjou, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges. Le 27 avril 1481, le Saint-Siège accorde à Hector Charlemagne, familier de l'évêque de Digne une dispense pour avoir 3 bénéfices incompatibles. Hector Charlemagne devient chanoine prébendé au moins dès le 1^{er} février 1498, car la maison canoniale qu'occupait Claude Dumesnil-Simon près Notre-Dame de Salles lui fut ascensée « pendant le temps qu'il serait chanoine ». Le 19 août 1484, il est procureur de Josquin des Prés : à Milan, « Ioschinus de Prattis », cleric de Cambrai, nomme Franciscus Guiberteau, [secrétaire de la chancellerie de Paris], Hector Charlemagne et Johannes Bonnin, [prêtres de Bourges], et Jacobus Denet comme procureurs pour l'église de Saint-Aubain au diocèse de Bourges (Sherr 2000, p. 13 citant Merkley & Merkley 1999, p. 428, 430, 444). Il est probable qu'Hector Charlemagne quitte la cathédrale de Bourges pour résider au Mans comme chanoine. Y revient-il après 1490 ? Il ne sera à nouveau mentionné à Bourges et à la Sainte-Chapelle qu'en 1494. Il

résigne ses canonicat et prébende le 4 juillet 1505. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511 et Sibille 1991, p. 349, 516, 579, 930).

- *Collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans, 1488-1490*. D'après (Menjot d'Elbenne 1909, p. 320-321 et 336), on apprend que Hector Charlemaigne est prêtre et chanoine de Saint-Pierre-de-la-Cour de 1488 jusqu'au 2 juillet 1490, quand il permute sa prébende avec Thibault Enjorren, contre la cure d'Écommoy, et résigne entre les mains de Jean de Rély, confesseur du roi. Il était étudiant en l'Université et chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1480, curé de Saint-Pierre de Fay. Il est curé de Saint-Maixent en 1492. Les archives de la Sarthe nous apprennent que, en Juin ou Juillet 1489, la liste des chanoines comprenait : Jean Le Paige, doyen, Jean Vachereau, chantre, Pierre Le Bourdays, Thomas Sabeau, Jean Bellanger, Nicolas Guérinays, Jacques de Courthardy, Jean Colliceau, Hugues Pidey, Ambroise de Bures, Guillaume des Arglentiers, Étienne Moreau, Jean de La Haye, Jean Olivier, Nicolas Dogier, Hector Challemaigne [sic], Jean de La Barre, et *honestus juvenis* Jean Bordier. De meme, ces archives, sans doute les sources de Menjot d'Elbenne comprennent les points relatifs au départ d'Hector Charlemaigne du Mans : « Thibault Enjorren, qui a permuté la cure d'Escomoué (Écommoy) avec le canonicat possédé par Hector Charlemaigne, est admis par le Chapitre comme chanoine, sur le vu des lettres de collation du Roi Charles VIII. Il paye 7 livres 10 sous pour sa réception, et 14 écus pour sa chape de soie (1490). — Le Chapitre présente l'un de ses membres, Étienne Moreau, pour l'église de Fay (*de Fayaco*), vacante par la résignation d'Hector Charlemaigne » (F-AD 72, G 481, 1488-1498).

- *Cure de Saint-Ypolite, 1493-1496*. Hector Charlemaigne est qualifié de curé de Sainte-Ypolite le 23 octobre 1493 sur le testament de Jehan Convers, frère de Pierre Convers (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1567, f. 92) et en 1496 (voir ci-avant).

- *Autres bénéfices*. Le 23 octobre 1505, Hektor Charlemaigne est qualifié de curé de Saint-Silvain de Laverdines.

Jean Charlemaigne [Charlemaigne] (1462-1498)

Jean Charlemaigne, frère d'Hector Charlemaigne, est vicaire en 1462, chapelain en 1495 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est encore vivant en 1498.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1462-1498*. Le 2 janvier 1462, Jean Charlemaigne est reçu clerc ou vicaire sur la présentation de Martin Bonin, peu après Pierre Babou. Fin août 1463 (samedi après Saint Barthelemy) il sera rappelé et admis à la chapelle. Il figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle, comme vicaire avec des distributions normales de 1462 à 1472. Le terme de Saint-Jean 1473 est un peu faible (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, 8G 1649-1654).

Le 28 mai 1468, le chapitre nomme Regnault Bonin [procureur du roy en Berry en 1455 et 1460 (Thaumas 1689 p. 55)] et Jehan Charlemaigne arbitres dans le différent qui oppose le chapitre et Guillaume de Magduno à propos d'une dime de lainages et chainages. Le 3 février 1470, a lieu un rappel de discipline où sont présents Regnatum Billart, Le Duc, P. Marchant, prêtres, et Pierre Babou, Eloi [Gilles de Bierne ?], Bussinet, Etienne Pastoris, maîtres et rajoutés en marge Biart, Charlemaigne, Etienne Columbel, Laloyer. Le 11 mai 1471, messieurs ont constitué leurs procureurs en cour de Rome [messires Ancelin Potin, Jean Malartie, Jacques Girard, Jacques Chaussechien, Nicolas Rilliati] pour supplier le pape qu'il lui plaise d'assigner une pension de 30 ducats sur la cure de Saint-Pierre le Guillard dont Denis Le Duc est curé. Présents Messires Jehan Charlemaigne, Micheleto Bussinet, prebstres de ladite Sainte-Chapelle, vicaires ou chapelains... Le 3 septembre 1474, Martin Bonin

présente Jean Charlemeigne, prêtre et auparavant son vicaire, pour son chapelain. Et a la place, il presente comme vicaire Hector Charlemaigne. Le 14 janvier 1475, Pierre Dorsenne présente Jean Charlemaigne « nuper vicarium » pour son chapelain, à la place de Leonet Tabart, « quondam capellanum ». Il est reçu et examiné par le chantre. Il prête serment. Le 29 avril 1475, messieurs ont adencé a Jehan Charlemeigne prebste chapelain pour lui et pour Hector Charlemeigne, vicaire, et pour maistre Robert Charlemeigne frères et au survivant des trois pour la somme de 40 sols tournois paiables chacun an pendant ladite adence... une place de maison et jardin assise en la rue de Gratecoille, paroisse Saint Ypolite... pour batir une maison a 2 chambres et 2 cheminées et 3 etages... (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533, f. 1ca, F-BnF n.a.l. 1534, f. 50v, 76, 146v, 151v, 158v).

Le 24 nov 1498, Jean Charlemaigne est curé de Saint Ypolite, et sans doute y remplace son frère Hector qui devient chanoine de la cathédrale de Bourges le 10 novembre 1498 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 180ca).

Urban Charlemagne [Charlemaigne] (1559-1562)

Urban Charlemagne n'appartient sans doute pas à la Sainte-Chapelle en 1559.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1559-1562*]. Le 17 octobre 1559, Urban Charlemaigne est procureur du chapitre a Mehun. Le 14 novembre 1562, maistre Urbain Charlemaigne procureur a Mehun sur Evre est témoin de la reception comme maître des enfants de chœur de Pierre Le Jeune (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 81, 8G 1529, f. 37v).

Guillaume Charo (1613-†1654)

Guillaume Charo est cleric haute contre en 1613, chapelain en 1631 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt fin mars 1654.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1613-1654*. Guillaume Charo, du diocèse de Bourges, est reçu cleric haute contre le 6 février 1613. Le 10 avril 1631, Charo, chapelain reçoit un don de 18 livres « à cause du long temps qu'il a esté mallade ». Le 28 novembre 1637, Guillaume Charo se voit attribué une chambre. Une nouvelle répartition de chambres a lieu le 5 janvier 1639 (Brenet 1910 p.162, 175, 183, 185 d'après F-AN, LL 601, f. 138, LL 602 f. 114v, 270v, LL 603, f. 10v). Le 25 avril 1643, il est invité à quitter la Sainte-Chapelle comme plusieurs autres, Estienne Isnard et André Billot, et à résider en sa cure d'Ivry. Il reçoit pour ce faire une pension le 9 mai 1643. Une interdiction lui est faite de porter la chape le 2 septembre 1645 et faire d'autres fonctions dans l'église « au préjudice de ce qui lui a esté ordonné de porter les habits d'église et psalmodier seulement ». Il est rétabli dans sa charge de chapelain ordinaire chantre, le 5 décembre 1646, après requête au Palais (Brenet 1910, p. 194, 199, 200, 201, d'après F-AN, LL 603, f. 107v, 109v, 167, 193-193v). Il est présent aux obsèques d'Eustache Picot en juin 1651. Enfin, il meurt fin mars 1654. En effet, le 1^{er} avril 1654, il est fait mention des funerailles de Charo, chapelain, qui ont eu lieu le 29 mars (Brenet 1910 p. 346, 208 d'après F-AN, LL 604, f. 62, 126-126v).

- *Autres bénéfices*. Apparemment, Guillaume Charo possède la cure d'Ivry de 1643 à 1654.

Jacques Charo [Charro] (1571-†1598)

Jacques Charo est chapelain basse contre en 1571 et chapelain perpétuel en 1591. Il appartient à la Chapelle Royale de 1576 à 1587.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1571-1598*. Le 2 mai 1571, Jacques Charo, chantre basse-contre, est reçu clerc à l'essai pour trois mois. Il est définitivement reçu comme chapelain ordinaire le 13 juin 1571. Le 15 octobre 1572, il reçoit un don de 8 livres tournois « pour lui avoir une chappe et affin qu'il continue de bien en mieulx le service de l'eglise, et à la charge que s'il laisse la Sainte Chapelle il la rendra ou luy sera rabatu sur ce qu'il aura gagné et lui sera deu » Le 7 septembre 1577, il reçoit la permission « d'aller faire son quartier de chappelain et chantre en la chappe lie du Roy ». Le 5 juillet 1581, il reçoit une augmentation, à condition « qu'il fera meilleure résidence et debvoir ». Enfin, le 12 juillet 1586, la Compagnie lui paye des arrérages de son augmentation qui lui avaient été retenus en punition de ses « faultes », c'est-à-dire ses absences. On voit donc que la Sainte-Chapelle supporte de plus en plus mal les absences de Jacques Charo pour son service sans doute à la chapelle du roi depuis sa réception. Le 14 juillet 1590, il subit une réprimande collective (Brenet 1910 p. 120, 124, 129, 132, 139, 144 d'après F-AN, LL 599, f. 9, 78, 80, f. 102-102v, f. 177 et LL 600, f. 74v, f. 126). D'après Gilles Gondois, Jacques Charrot devient possesseur de la chapelle Saint-Blaise en 1591 et la conserve sans doute jusqu'en 1598, quand il est remplacé par Charles [sic] Plantin (F-AN, LL 630, p. 322).

- *Chapelle Royale de France (Henri III), 1576-1587*. Jacques Charo figure sur l'état de chapelle de Henri III en 1578 comme basse contre pour 100 écus de gages annuels. Il est mentionné dans la liste des chanteurs de la chapelle et des officiers domestiques de Henri III autour de 1586. Il est cité 5 fois dans la liste des requêtes à Henri III, le 15 novembre 1586 pour une prébende de fidélité due par l'évêque de Choissons (avis favorable) et pour la chapelle Saint-Martin d'Alteville (rejetée), le 2 mai 1587, comme chantre de la chappelle de musique, pour la cure de Saint-Nicolas d'Azeuille (avis favorable) et le 28 février 1587, la première avec une note en marge à la requête de M Dru pour la cure de Saint-Martin de Pierreval, « expédié au nom de Jacques Charro » et la seconde pour Saint-Spire de Corbeil (rejetée). On ne sait si l'une de ces requêtes a abouti (BrooksJ 2000 p. 400, 440, 441 d'après F-BnF, Cinq cents Colbert 54 f. 164, Cinq cents Colbert 10 f. 10v-11 et F-BnF, fr. 21480 f. 16, 72, 38v, 40v). Isabelle Handy reprend ces informations et ajoute que d'après Yolande de Brossard, il est chantre de 1576 à 1584 et qu'en 1587, il est récompensé avec Estienne Le Roy, d'une somme de 100 écus à se partager entre eux deux et treize autres chantres (Handy 2008 p. 458 citant BrossardY 1965 p. 18 et d'après F-BnF, n. acq. fr. 1441, f. 40).

Gilbert de Charpeignes [Charpeignes, Charpaignes] (1533-1536)

Gilbert de Charpeignes est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1533.

Gilbert de Charpaignes est sans doute issu d'une grande famille du Berry, officiers du duc de Berry et prélats voir par exemple (Thaumas 1689, p. 82, 83). Un Gilbert de Charpaignes fait partie avec entre autres Germain de Brie et Jacques Toussaint qui fut le premier lecteur royal de la formation, à Bayeux, d'un cénacle d'humanistes.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1533-1536*. D'après Regnier, « Gilbert de Charpeignes, licencié en droit, archidiacre de Chateauroux a été le successeur de monsieur Barberin par permutation et resignation qu'il fit laquelle fut admise a Longjumeau le 11 janvier 1532 (a.s.). Il prit le 1^{er} février suivant ». Il est remplacé par Jean Palu en 1536, année à laquelle il est sans doute décédé (F-AD 18, 8G 1504, p. 120v-121).

Le 1^{er} février 1533 (n.s.), messire Gillebert de Charpeignes a présenté des lettres de collation de la prebende de feu messire Barbarin et depuy messire Jehan Girondier alias de Morenne, puis Jehan Porcher qui en a fait resignation. Le 5 février 1533, « touchant les bassecontres quil convient promptement avoir en l'eglise de ceans et veu les remonstrances faictes sur ce,

messieurs ont ordonné que monsieur de Charpeignes escripra a Troppelin qui autresfoys a esté receu en l'église de ceans vicairé afin de le faire venir par deça. Aussi qu'on envoyra ung homme de pié a Tours par devers ung nommé Guillot bassecontre pour icellui faire venir par deça ». Le 10 avril 1535, « Du Moustier delaisse la maison respondant a Saint-Jehan l'Evangeliste ». Elle est baillée à monsieur de Charpagnes pour 10 livres tournois. Il y a de grosses réparations à faire. Le 16 mai 1535, monsieur de Charpagnes veut des pierres qui sont dans la cour de l'église pour faire faire des marches a l'huys respondant en l'église Saint-Jehan l'Evangeliste. Le 28 mai 1535, messieurs « ont commis pour voir les parties du Cardinal de la despence quil a faicte d'avoir amené ledit messire Ysac [Langlois basse contre], le chantre et de Charpagne ». Le 4 mars 1536, « sur la requeste de maistre Jehan Bastard vicairé de l'église de ceans tendant afin qu'il pleust a messieurs luy donner le gouvernement et charge des enfans de cueur de l'église suyvant l'expectative qu'il a eue d'avoir ladite charge quand il seroit retiré au service de ladite eglise, messieurs ont ordonné qu'il aura ladite charge que tient de present maistre François Bernard, toutesfoys ledit Bernard ne se departira d'icelle charge que jusques au premier jour d'avril prochain venant. Sur quoy monsieur Desbarres en oppinant sur ce a remonstré qu'il estoit necessaire par les statuz de l'église que ledit Bastard avant d'administrer en ladite charge fust chappelain et qu'il n'entendoit aderer ad ce que dessus afin de n'enfraindre lesdits status et monsieur de Beauregard a remonstré le... et ont requis leursdites remonstrances estre incérées en ce present acte. Et apres ce messieurs de Laval et Desbarres commis par ledit chappitre se sont transportez par devant monsieur de Charpaignes estant malade en sa maison lequel s'est consenty ad ce que messieurs en ont fait (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 245, 247v, 8G 1516, f. 190ca, 196, 196v, 280ca).

- *Archevêché de Bourges*. Gilbert de Charpeignes est qualifié d'archidiacre de Chateauroux par Regnier.

Denis Charpentier (1598-1608)

Denis Charpentier est enfant de chœur en 1598 et clerc en 1607 de la Sainte-Chapelle de Paris. :

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1598-1608*. Le 17 octobre 1598, Denis Charpentier, natif de Pontoise, âgé de 8 à 9 ans, est reçu enfant de chœur. Il est sortant avec une pension de 50 livres le 5 juillet 1603. Denis Charpentier est reçu clerc à la Sainte-Chapelle le 4 avril 1607. Le 16 août 1608, il est autorisé avec « l'organiste, Blondin, Charpentier, et le Cornet d'aller demain à Sorbonne avecq Monsieur de Poix ». Il est mentionné une dernière fois pour une répartition de chambres le 22 novembre 1608 (Brenet 1910 p. 147, 151, 153, 156 d'après F-AN, LL 600, f. 163v, LL 601, f. 1, 35, 75v et 80v).

Jean Charpentier (1476-1486)

Jean Charpentier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1476.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1476-1486*. D'après Regnier, « Jean Charpentier fut le successeur de Monsieur Thouard en 1476 ». Il est remplacé par Jean de Vest en 1486 (F-AD 18, 8G 1504, p. 100v-101).

Nicolas Charpentier (1639)

Nicolas Charpentier est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1639.

- *Cathédrale de Beauvais, 1639*. On apprend par Brenet que Nicolas Charpentier s'est enfui de la maîtrise de Beauvais.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1639*. Le 9 juillet 1639, Maître Guillaume Le Blanc, Maître de musique, présente à la compagnie Nicolas Charpentier, qui était enfant de chœur à Beauvais et qui s'est enfui pour chercher condition à Paris ; après une remontrance, les chanoines consentent à le recevoir comme enfant de chœur (Brenet 1910, p. 187, d'après F-AN, LL 603, f. 24).

René [Regné] Charpentier [Charpentyer] (1586)

René Charpentier est chantre gagiste basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1586.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1586*. Le 8 novembre 1586, « messieurs ont reçu messire Regné Charpentyer bassecontre du pays de thourayne aux gaiges de 50 sous tournois par semaine et son pain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Nicole [Nicolas] Charreton (1408-†1423)

Nicolas Charreton est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1408 à 1416 et de 1418 jusqu'à son décès en 1423.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1408-1416 et 1418-1423*. Dongois écrit : « Nicole Charreton [est reçu] chanoine [de la 6^e chanoinie] en 1408. Par son testament qui est du 24 avril 1422, il a fondé un obit...Il y a un Jean Charreton conseiller au Parlement en 1404. En 1416, Jean Benedicti [inconnu de Stein] fut reçu chanoine le 8 décembre 1416 au lieu de Nicolas Charreton. E, 1418, Nicolas Charreton [est] reçu chanoine le 9 juillet 1418 au lieu de Jean Benedicti ». Nicolas Charreton est remplacé en 1423 par Guillaume Bouttepois (F-AN, LL 630, p. 190-191, Stein 1912, p. 134).

Nicole Charreton est cité dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » et la délibération des chanoines du 31 janvier 1423 (n. st.) sur la réduction de personnel de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 27, 28 d'après F-AN, L 618, pièce 44, Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382 et LL 619 f. 99 à 101). Il est donc probable que Charreton soit décédé en 1423.

Guillaume Charrier (1429-1440)

Guillaume Charrier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1429.

Guillaume Charrier, chanoine de Bourges (d'après Frédérique Pilleboue) est aussi chanoine d'Orléans, ville dont il est nommé évêque en 1438. Il est transféré ensuite en 1439 au siège d'Agde. Un Guillaume Chartier fut évêque de Paris de 1447 à 1472 mais ne semble pas avoir de rapport avec la famille Charrier de La Roche, dont est issu Guillaume Charrier.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1429-1438*. D'après Regnier, « Guillaume Charrier fut reçu le 27 septembre 1429 [sic] ». Porté en marge dans une autre écriture manuscrite on peut lire : « quinze jours après la réception de G. de Montespedon, qui apparemment n'eut aucun lieu ». Il est remplacé en août 1438 par Bernard Pijaud (F-AD 18, 8G 1504, p. 110v).

Le 12 septembre 1429, Guillaume Charrier est reçu à la place de feu Jean Bonduc [sic : il semble y avoir confusion entre la date de réception de G. de Montespedon et celle de Guillaume Charrier]. Il paie des droits de 24 écus d'or. Ses témoins sont Guillaume Bastard,

licencié en droits, lieutenant du Bailli de Bourges et conseiller et maître des comptes du roi, Guillaume Ripandi, cleric des comptes du roi et Nicolas Erlant, notaire et secrétaire du roi. Le 24 novembre 1429, il y a un différent entre lui et Guillaume de Montespedon pour la possession du canonicat : Charrier apporte une sentence définitive à son avantage, de la cour de Bourges. Le 17 décembre 1429, il promet de construire une maison avec 3 étages et un escalier à vis. Il est mentionné en chapitre les 8 juin 1435, 11 octobre 1436 et 16 août 1437. Le 1^{er} août 1438 [Regnier écrit le 11 août, pour sa réception personnelle], Bernard Pijaud est reçu à sa place, après que Guillaume Charrier soit élu évêque d'Orléans (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

- *Evêché d'Orléans, 1438-1439.* Guillaume Charrier, chanoine d'Orléans est nommé évêque de cette ville le 21 juillet 1438. Il est transféré au siège d'Agde par Eugène IV le 9 janvier 1439 (Gallia Christiana t. VIII, col 1478 et wiki/Liste_des_évêques_d'Orléans)
- *Evêché d'Agde, 1439-1440.* Guillaume Charrier ne reste évêque d'Agde que jusqu'en 1440 (wiki/Liste_des_évêques_d'Agde).

Germain [Germanus] Charron (1510-1511)

Germain Charron est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1511.* Germain Charron est un des enfants de chœur interrogés avec Pierre Vermont l'aîné, et autres... lors de la visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle le 1^{er} janvier 1510 (n. st.). Le 12 novembre 1511, « Germain Charron et Pierre de Veremont naguères enfans de cueur lesquelz s'en alloient estudier au collège » reçoivent « la somme de quatre livres parisis qui est a chascun 40 sols parisis pour acheter des livres » (Brenet 1910 p. 52, 53, 56, 59 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis et LL 623, f. 91v).

Philippe Charron (1583)

Philippe Charron est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1583.* Le 7 septembre 1583, deux pensions de 50 livres tournois par an sont accordées pour trois ans à Philippe Charron et Toussaint Odon, enfants sortis de la maîtrise (Brenet 1910, p. 135, d'après F-AN, LL 600, f. 45v).

Yvon Charron (1581-1591)

Yvon Charron est grand enfant de chœur en 1581, reçu cleric marellier en 1584 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est probablement reçu vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1590.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1581-1584.* Une pension de 40 livres tournois par an, est accordée pour trois ans à Yvon Charron, « grand enfant de chœur » sortant le 8 septembre 1581. Le 18 avril 1582, la pension « accoutumée » lui est accordée. Le 30 mars 1583 un enfant de chœur est reçu à sa place. Il est enfin reçu cleric marguillier le 7 juillet 1584, soit trois ans après sa sortie de la maîtrise d'enfants (Brenet 1910 p. 132, 133, 134, 135, 136 d'après F-AN, LL 599, f. 11v et LL 600, f. 18, 37 et 57v).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1590-1591.* Yvon Charron est payé 10 livres en 1590, comme chantre gagiste pour cinq semaines qu'il a servi, avant d'être reçu comme vicaire. Il reçoit 4 distributions normales comme vicaire pour l'année 1590-1591 et disparaît du compte suivant conservé, celui de 1594-1595 (F-AD 18, 8G 1659-1660).

Jean de Chartres (1316)

Jean de Chartres est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1316.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1316*. Guillaume de Poissy est probablement le « mestre aus enfanz de la chapelle de Paris » bénéficiaire de « 2 fourreures de rouz veir pour sa robe de la Toussainz, et pour 1 chaperon de menuver et 2 chaperons de gros veir » à l'occasion des dons de la Toussaint 1316 où 5 enfants de chœur reçoivent également des dons : « Item pour les enfanz de ladite chapelle / premièrement. Pour Jehannin de Chartres, une penne d'aigniaus à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Jehan le Petit, son frère 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Raoul, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour Jehannin de Chielle, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Collin, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon » (Douët d'Arcq 1851, p. 25).

Nicolas Charruyer (1585-1586)

Nicolas Charruyer est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1585.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1585-1586*. Le 20 août 1585, « monsieur Dumayne a rapporté avoir composé et accordé avec ung jeune homme escollyer nommé messire Nicollas Charruyer pour monstrier la grand mere aux enffens de cueur a la somme de 10 escuz par an et remonstré en chapitre que ledit Charruyer demande qu'il luy soict avancé ung quartier qui est 2 escus et demy moyennant que le maistre du college de Moutiermoien en repondra ; messieurs ont conclud qu'il retiendront ledit pour monstrier la grand maire aux enffens de sceans ». Le 3 juin 1586, messieurs ont « conclud que le maistre de grand maire de leurs enffens sera renvoyé du service qu'il leur a cydavant fait de l'instruction de leurs dits enffens ; et payé de ses vaccations jusques a ce jourdhuy ; et en son lieu ont institué et commis messire Pierre Dumayne pour linstruction [des enfants] aux gages acoustumés » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Humbert Chassardon (1444-1453)

Humbert Chassardon, maître des enfants de Lyon, a été seulement en contact avec la Sainte-Chapelle de Paris en 1446

• *Cathédrale de Lyon, 1444-1453*. Humbert Chassardon est manécant ou directeur des enfants de chœur à la cathédrale de Lyon. Il est contacté le 11 juin 1446, en vain, par le Chantre de la Sainte-Chapelle, Jean Mortis, pour devenir Maître des enfants de la Sainte-Chapelle (Brenet p. 30 d'après F-AN, LL 598, f. 34).

Daniel Chastignier [Chastignyer] (1576)

Daniel Chastignier est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1576.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1576*. Le 20 juillet 1576, « messieurs ont commis monsieur Dumayne pour rendre et faire rendre ung petit enffant de cueur de seans mallade des escrouelles es mains de sa mere ou aultres ses parens pour en faire ce que bon leur semblera ». Le 11 août 1576, messieurs ont « ordonné au receveur de bailher a Magdalene Lardier mere de Daniel Chastignyer ung escu sol par forme d'aulmosne pour l'ayder a le nourryr jusques a huyt ou dix jours pres la feste Notre-Dame de septembre prochain quil sera mené au roy pour le toucher affin d'estre guary des escrouelles dont il est a present detenu pour faire lequel voyage messieurs luy ayderont de quelque chose ». Le 28 août 1576, messieurs ont « ordonné

que le receveur baillera en aulmosne a Magdalaine Lardier mere de Daniel Chastignyer nagueres enfant de cuer de seans la somme de 20 livres tournois pour mener et conduire sondit filz au roy pour le faire toucher de la malladye des escrouelles desquelles il est a present detenu, ladite aulmosne faite sans tirer a consequence » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539).

Pierre Chastillon : (voir Pierre Thouart)

[-] Chauday (1415-1416)

Chauday sans prénom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1415.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1415-1416*. Chauday sans prénom, enfant de chœur, est mentionné dans les comptes de 1415-1416, et reçoit une robe de panne blanche (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1640).

Gilles de Chaumont (1356-†1383)

Gilles de Chaumont est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1356.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1356-1383*. Dongois écrit : « Gilles de Chaumont il paroist [comme chanoine de la 3^e chanoinie] par contrat passé a Paris par devant de Saint Denis et de Jean de Montmorency notaires quil estoit fils de Raoul de Chaumont advocat et de Cecile de Chaumont et quils avoient fondé un anniversaire tous les ans pour lequel accomplir ils avoient assigné 26 sols 8 deniers parisis de rente de cens annuel sur une maison size à Paris rue aux Ferre, le contrat est datté le 1^{er} juillet 1356 ». Il est probablement remplacé par Michel de Cresne en 1383 (F-AN, LL 630, p. 146, Stein 1912 p. 133).

- *Chancellerie de la cour de France*. D'après Claudine Billot, Gilles de Chaumont est cleric du roi (Billot 1996, p. 303).

Guillaume [Geoffroy] de Chaumont (1475-†1510)

Guillaume de Chaumont est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1475 à 1496. Il est meurt en 1510.

D'après Claire Sibille, Guillaume de Chaumont, né vers 1453, est licencié en décret, chanoine et chancelier de la cathédrale de Bourges. Il meurt en 1510. (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 582-583).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1475-1496*. D'après Regnier, « Guillaume de Chaumont du dioceze de Rheims licentier en droit chanoine de l'eglise de Bourges et chancellier fut pourveu de la prebende de Monsieur de Bar en 1476 ». Il écrit encore que « Geoffroy de Chaumont a succédé au précédent » et une autre écriture : « Je croy que Geoffroy et Guillaume est le même », hypothèse que je ferai aussi. Il est remplacé par Pierre Coppin en février 1496 (F-AD 18, 8G 1504, p. 56-56v)

Le 14 mars 1475, Guillaume de Chaumont, cleric du diocèse de Reims, a des lettres royales pour la prebende de feu Guy Burdelot daté de Castrum Theodoricum [Châteauthierry] le 7 décembre 1474 [Regnier écrit qu'il remplace Robert de Bar]. Le 18 septembre 1487, Guillaume de Chaumont est présent au chapitre avec le chantre, Martin Bonin, Guillaume Du Lyon, Lambert grignon et La Loe. Le 5 novembre 1491, il est nommé vicaire du trésorier. Le

19 octobre 1493, messire « Guillaume Le Verrier a présenté une collation faite par monsieur messire Guillaume de Chaumont, chanoine de ceans vicaire du roy nostre sire en ceste partie par la voix de messire Jaques de Treignat ; a requis estre admis et receu chanoine de ceans et qu'il pleust a messieurs le recevoir ; Et ce fait messieurs ont mis en deliberation la matiere apres ce quilz on veu ladite collation et procuracion et sur ce advis avecques les aucuns du conseil de ceans ont fait responce que le roy estant pres dicy et quilz vouloient actendre a 2 ou 3 jours jusques ad ce quilz aient sceu le bon vouloir et plaisir dudit sire ». Le 24 octobre 1493, messieurs ont commis messire de Chaumont et de Villiers pour parler a monsieur de Bourges touchant les lectres de non residence ». Le 26 octobre 1493, monsieur de Villiers a exposé que feu son predecesseur monsieur Cueur avait présenté ung nommé Denis Bourgoing en ensuyvant les statuts de ceans pour estre vicaire et le presente a monsieur le vicaire de Chaumont ». Le 11 mars 1494, « comme puis nagueres les distributions de messire Rene Vilhart, chappelain de ceans pour ce quil ne faisoit continue residence en l'eglise et au divin service comme il est tenu faire aiant esté anestées par monsieur le vicaire de Chaumont... ». Le 5 septembre 1495, monsieur de Chaumont a présenté Jean Delacroix pour être vicaire en son lieu qui est vacant et iceluy a présenté a monsieur le chantre. Le 26 septembre 1495, il « a esté remonstré, dit et exposé a monsieur messire Pierre Convers chanoine de ceans que... en son absence le chapitre avoit donné la capitainerie de Graçay a noble homme Jehan Chevrier, escuier sire de Pandi, laquelle donnation luy avoit esté notifiée pour savoir sur ce son oppinion lequel n'avoit volu respondre si non que luy et monsieur de Villiers estoient opposans ». Monsieur de Chaumont a dit qu'il était d'accord avec la décision du chapitre. Le 14 novembre 1495, il est présent au chapitre en présence du Trésorier. Le 26 février 1499, Guillaume de Chaumont est chancelier et chanoine de l'église de Bourges par acte notarié, renonce au bail de la maison qu'il tient de la Sainte-Chapelle, mais y reste. Le 28 novembre 1503, on fera ung livre nouveau de ceans pour mettre les messes basses fondées nouvellement, et y sera mis celle de monsieur messire Guillaume de Chaumont, le jour de samedi dont il a baillé puisnagueres 80 sous [?] tournois (Pilleboue PCR d'après F-BnF, n. a. l. 1534, f. 156, F-AD 18, 8 G 1511, f. 1, 60ca, 78, 79ca, 86v, 125ca, 130ca, f. 194-195, 8G 1512, f. 45ca, 8G 1567, f. 390).

- *Cathédrale de Bourges, 1477-1510*. D'après Claire Sibille, Guillaume de Chaumont est chanoine prébendé en 1477 de la cathédrale de Bourges avec l'appui de Louis XI. En 1492, il succède à Nicolas Fradet, décédé, comme chancelier de l'église de Bourges (voir aussi Thaumais 1689, p. 325).

- *Autres bénéfices*. D'après Claire Sibille, il est en 1483, curé de Châteauvieu, archiprêtre de Vierzon, et en 1495 curé de Parassy.

Jean de Chaumont (1413-†1451 ?)

Jean de Chaumont est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1413.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1413-1451*. Jehan de Chaumont, notaire et Secrétaire du Roy est chanoine [de la 12^e chanoinie] en 1413 et probablement remplacé par Jean Coillet début 1451 (F-AN, LL 630, p. 285, Stein 1912, p. 136). Il est cité par Brenet, dans la délibération des chanoines sur une réduction de personnel à la Sainte-Chapelle du 31 janvier 1423, dans les comptes de 1444 « pour avoir faict leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de Mesd. SSR comme par suplication appert, fut donné 32 s. p. » et de 1450 et le 1^{er} décembre 1447 dans une décision de paiement des droits et distributions (Brenet 1910 p. 28, 29, 31, 32 d'après F-AN, LL 619 f. 99 à 101, F-BnF, ms fr. 22392, f. 130v, 140 et 328v et LL 598, f. 61v).

- *Chancellerie de la cour de France*. D'après Dongois, Jean de Chaumont est notaire et

secrétaire du roi (Billot 1996 p. 303 et F-AN, LL 630, p. 108, 285).

Jacques Chaussechien [Chaussebien] (1469-1474)

Jacques Chaussechien est clerc, prêtre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1469 et receveur en 1474.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1469-1474*. Le 25 novembre 1469, sont procureurs ad lites soli Jacques Chaussechien, Denis Le Duc, Etienne Pains et Pierre Pelion. Le 18 septembre 1470, sont députés par le chapitre pour lever les dimes de Saint Privé, messires Guillaume Du Lyon, Biart, Babou (pour Saint-Ambroise) et Jaques Chaussebien. Le 5 février 1471, messieurs ont ascensé à Jaques Chaussechien, clerc, et à Perrete sa mere, a leur vie, pour 20 livres tournois la maison et le jardin, sis a Bourges a costé dune autre maison du chapitre que tient Guillaume Bartholome. Le 11 mai 1471, messieurs ont constitué leurs procureurs en cour de Rome [messires Ancelin Potin, Jean Malartie, Jacques Girard, Jacques Chaussechien, Nicolas Rilliat] pour supplier le pape qu'il lui plaise d'assigner une pension de 30 ducats sur la cure de Saint-Pierre le Guillard dont Denis Le Duc est curé. Présents Messires Jehan Charlemaigne, Micheleto Bussinet, prebstres de ladite Sainte-Chapelle, vicaires ou chapelains... Le 21 décembre 1473, il permute avec Pierre Lambert pour une vicairie du Château de Vierzon et apprend que Antoine Pastoris a obtenu une présentation du roi pour cette vicairie. Il s'oppose à ce que le chapitre en fasse collation à Pastoris. Le 27 août 1474, Jacques Chaussebien, prêtre est nommé receveur de la Sainte Chapelle aux gaiges de 40 livre tournois, un arpent de pré et 6 setiers d'avoine. Le 3 septembre 1474, il accepte la recette et prête serment (Pilleboue PCR d'après F-BnF, n.a.l. 1534, f. 70v, 76, 133v, 146).

Jean Chausson (1468-†1488 ?)

Jean Chausson est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1468.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1468-1488*. Dongois écrit : « Jean Chausson receu [chanoine de la 9^e chanoinie] le 11 septembre 1468 au lieu de Vaultier Quenouille jusques en 1488 ». Il est remplacé en 1488 par Jean Vachereau (F-AN, LL 630, p. 242, Stein 1912, p. 135). Brenet le cite le 9 décembre 1476 dans une ordonnance relative à la mort du Trésorier Guy Le Bel et le 12 décembre 1481 dans une réponse positive d'augmentation du ténoriste Henry de Corbueil (Brenet 1910, p. 35, 36, d'après F-AN, LL 620, f. 7v et LL. 621, f. 98).

Ymbert de Chauvigny (1529)

Ymbert de Chauvigny est gagiste haute-contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1529.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529*. Ymbert de Chauvigny est gagiste haute-contre à la Sainte-Chapelle de Bourges. Le 2 janvier 1529, messieurs « ont retenu a gaige maistre Ymbert de Chauvigny, voix de haulte contre, après avoir oy sa requeste, a 40 livres tournois par an et ung pain par jour tant qu'il plaira a messieurs ». Le 3 janvier 1529, messieurs messire Philippe Brueil, Philippe de Laval, Guillaume Alabat, Nicolas de Bezombes, Pierre Barbarin et Robert de Cambray « cappitulans et assemblez ensemble soubz la voulte du serf ont fait venir maistre Ymbert de Chauvigny, auquel en ensuyvant la conclusion faicte en chapitre en la journée dhier ont baillé les draps et fait faire le serment en tel cas requis comme gagier la ladite Sainte Chapelle. Messieurs et ledit de Chauvigny ont requis lectre a moy greffier qui leur ay octroïée et fait lectre... ». Le 27 février 1529, messieurs « ont donné congié à Ymbert de Chauvigny gaigier de l'eglise pour aller en son pays jusques a la feste de

pasques et ordonné que leur receveur general le paiera de ses gaiges pour le temps qu'il a servy jusques a ce jour ». Le 30 avril 1529, touchant Ymbert de Chauvigny et Guydo Le Hennier, gagiers, pour ce que par cy davant ilz ont mal fait leur devoir et encores de present font de venir au service divin neantmoins que on leur ait par plusieurs foys remonstré, pour ce que l'église de present est fort chargée et que les places sont pleines, messieurs ont ordonné que monsieur le chantre leur dira qu'ilz se provoyent et que messieurs n'entendent plus leur donner gaiges et pour leur en aller seront paieez du terme entier qui eschera a la Saint Jehan Baptiste prochain (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 152, 168, 179v).

Jean-Louis [Louis] de Chauvieux (1546-1551)

Louis Chauvieux est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1546.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1546-1551*. Dongois écrit : « Louis de Chauvieux, seigneur d'Amblinwilliers et des fiefs de Mignon et de Senlis receu chanoine [de la 10^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 3 juillet 1546 au lieu de Jean de Gaigny étoit petit fils de Claude Chauvieux conseiller au Parlement en 1445 ». Il est remplacé par Joachim du Griffon en 1551 (F-AN, LL 630, p. 265-266, Stein 1912, p. 136).

Leonard Chazotte (1618-1623)

Leonard Chazotte est gagiste marellier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1618.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1618-1623*. On peut lire dans le compte de 1618-1619, que Leonard Chazotte marellier partage avec François Dementroux la charge de marellier et de célébrer la messe des enfants. Il reçoit 6 livres d'augmentation sur ses gages par acte du 2 mars 1619. Il reçoit en sus 6 livres tournois par ordonnance du 25 mai 1619. Il partage de même 24 livres de fourniture du vin de messe avec François Dementroux. De 1621-1622 à 1622-1623, il est seul gagiste marellier à célébrer la messe des enfants, aux gages de 120 livres en 1621 et 150 livres en 1622. Il est encore payé 15 livres pour le vin de messe par semestre. En 1623-1624, il n'est payé que pour un seul quartier : « a maistre Leonard Chazotte marillier a esté païé 40 livres tournois pour un quartier de ses gages escheus le jour de Saint Michel an du présent compte (1623) ainsy quil paroist par acquis de luy signé le 19 octobre 1623 » et il est remplacé pour les trois autres quartier par Clement Fournier. Plus loin dans le compte : il est payé 17 livres 10 solz « a maistre Leonard Chazotte n'a guerres marguillier de l'esglise pour avoir founny le vin des messes durant sept mois ainsy quil est dict par ordonnance du 3 octobre 1623 » (F-AD 18, 8G 1678, f. 101, 113, 114v, 8G 1679, f. 95, 101, 104, 8G 1680, f. 95, 101, 104, 8G 1681, f. 94, 100v).

Jean de Chelles [Cala] (1248-1288 ?)

Jean de Chelles est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1248.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1248-1288*. Dongois écrit : « Jean de Cala de Chelles de Chelles chanoine [de la 7^e chanoinie] en 1248 étoit parent de Raoul de Cala de Chelles Evêque de Reroüenne en 1256. Il posseda sa chanoinie jusques en 1288. L'obitier fait mention d'un obit pour luy dans le mois de février ». Il est éventuellement remplacé en 1288 par Gautier de Chanteloup (Stein 1912 p. 134).

Jean Cheneteau [Chenneteau, Chenetelli, Cheveteau] (1437-†1469)

Jean Cheneteau est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1443 et Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1464.

• *Parlement de Paris, 1437-1469.* D'après Dongois (voir ci-après), il est commis au greffe, puis Greffier civil du Parlement de Paris depuis 1537 jusqu'au 31 décembre 1467. Il est alors Doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, Chantre de Saint-Paul de Lyon, Archidiacre de Sens. Il est reçu conseiller du Parlement en 1467. Il meurt le 10 janvier 1469 et est remplacé le 10 mai 1471 par Simon Hennequin (Maugis 1916, p. 107, d'après X^{1A} 87, f. 45, X^{1A} 102, f. 50, X^{3A} 2, 2 juin 1458, 7 avril 1460, X^{1A} 4844, f. 145v)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1443-1452.* Dongois écrit : « Jehan Cheneteau receu chanoine [de la 8^e chanoinie] le 15 août 1443 au lieu de Rolland L'Escrivain a possédé sa chanoinie jusques en 1452 (n.s.). Il étoit Doyen de Saint Germain L'Auxerrois et fut commis au greffe et ensuite Greffier du Parlement depuis 1437 jusqu'au 31 décembre 1467. Il a été depuis conseiller clerc au même Parlement. Guillaume Cerizay lui succéda dans sa charge de Greffier ». Il est remplacé au début 1452 par Jean de Rely (F-AN, LL 630, p. 229, Stein 1912, p. 135).

Il est cité par Brenet, dans les comptes de 1444 « pour avoir fait leur feste de saint Nicolas, par l'ordonnance de Mesd. SSr comme par suplication appert, fut donné 32 s. p. » et de 1450, le 1^{er} décembre 1447 pour le paiement des gros et distributions aux chapelains et clercs (Brenet 1910 p. 29, 31, 32 d'après F-BnF, ms fr. 22392, f. 130v, 140 et 328v et F-AN, LL 598, f. 61v).

• *Eglise Saint-Germain L'Auxerrois de Paris, 1446-1469.* Jean Cheneteau est chanoine de Saint-Germain, le 23 septembre 1446, il est élu doyen de cette église le 5 juin 1451 et installé le 13 septembre suivant. Il représente le diocèse de Paris au concile de Sens en 1460, reçoit le serment de Pierre de Brabant, curé de Saint-Eustache. Il meurt le 11 janvier 1469 (Gallia Christiana T2, p 139-140).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1464-1469.* Le 15 septembre 1464 [samedi après l'exaltation de la croix], le chapitre a reçu des lettres du duc de Berry sur la collation de la trésorerie, du canonicat et de la prebende a Jean Chenetelli [Cheneteau]. Le 6 octobre 1464 en chapitre, dont le trésorier, Bonin, de Crosse, Dorsanne etc... , le trésorier approuvant les actes de son prédécesseur Louis de Melun prive à nouveau Benoit Richard de son office et de ses vêtements en interdisant aux autres chapelains et chanoines de lui permettre de les porter dans la chapelle. Un dénommé m^o Jean Cheneteau [?] est nommé solliciteur des procès à 10 livres par an. Le 12 décembre 1464 [mercredi avant la Sainte Luce], Jean Cheneteau licencié en decret a visité l'église collégiale de Saint Austrille du château. Il défend l'utilisation d'un autre sceau que le sien. Le lendemain il visite l'église de Saint-Ypolite (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, f. 20ca).

Le 18 janvier 1469, le chapitre représenté par Jean Leotier, Pierre Dorsenne, Martin Bonis, Pierre Thouart, prebstres chanoines de la Sainte-Chapelle en la présence de messire Guillaume Capitis, prebstre maclonen [?] diocesis, bachelier en droit, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Senona, diocèse d'Angers, procureur de maistre Jean Vigerii, licencié en droit, conseiller du roi en la cour du Parlement, lit les lettres patentes du roi, scellées de cire jaune au sujet de la collation de la trésorerie que tenoit feu Jean Cheneteau, conseiller en cour de Parlement audit Jean Viguier ; datées de Opidum Montileii le 12 janvier 1468 (a.s.). Une fois les lettres lues, on fait sortir le procureur, on délibère et on installe Jean Viguier par procuration... témoins Jean Pinot, docteur en droit, chanoine de l'église de Bourges ; Jean Salat, in utroque jure ; Estienne de Lalbergue, licencié en lois etc... Les trois

témoins promettent de payer les droits du trésorier ce qui est fait le 31 janvier par Martin Bonin, vicaire du trésorier : 39 escus d'or et 7 sous 6 deniers tournois. Les comptes de 1468-1469 confirment le départ du trésorier Cheneteau et l'arrivée du nouveau. En effet, Jean Cheneteau trésorier reçoit le pain du chapitre pour 7 mois [Jean Vigier le reste] et des distributions normales jusqu'au terme de Noël et seulement 69 sous 4 deniers pour le terme de Pâques ; le reste va à Jean Vigier (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, F-AD 18, 8G 1651).

Thibault Cheron (1639-1657)

Thibault Cheron est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1657.*

Thibault Cheron parfois désigné uniquement par son prénom est vicaire de Saint-Jean 1639 à Saint-Jean 1657. Dans le compte de 1656-1657, une « vefve Cheron [est payée] pour la blanchissure du linge de l'église ». Thibault Cheron a disparu avant 1664 (F-AD 18, 8G 1683-1687, 8G 1692, 8G 1697).

Antoine Chevalier (1550-1554)

Antoine Chevalier est enfant de chœur en 1550 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1550-1554.* Le 13 septembre 1550, messieurs ont ordonné que « Chevallier enfant de cueur sera mis en la maison de sa mère jusques ad ce qu'il soit guery ». Le 31 octobre 1550, « maistre Estienne Tillyer medecin pour avoir visité mallade Anthoine Chevallier enfant de cueur de l'église » reçoit 30 sous. Le 3 décembre 1550, « Estienne Tillier medecin pour avoir visité Anthoine chevalier enfant de cueur durant sa malladie » reçoit ung ecu. Le 20 décembre 1550, « sera baillé a Pierre Jardoin barbier une paire de chausses pour son salaire d'avoir pensé Gilles Huault enfant de cueur de l'église d'une playe qu'il avoit sur la teste ; et pour avoir seigné Anthoine Chevallier aussi enfant de cueur ». Le 4 avril 1551, messieurs « ont ordonné estre alloué a leur receveur general la somme de 125 sous tournois pour la grosse de 4 lettres de coronne pour Richard Jardoin, Anthoine Chevallier, Gabriel Patault et Silvain Gogne enffans de cueur de l'église lesquelles ont esté mises au tresor ou coffre des quictances ». Le 24 octobre 1551, messieurs ont « ordonné que apres ceste feste de toussaint, Silvain et Anthoine enffans de cueur de l'église seront mis au college ; et a monsieur Berthelot prins la charge dudit Silvain et sera prié monsieur le chantre de prandre la charge dudit Anthoine ». Le 9 décembre 1551, messieurs ont « ordonné que au premier de janvier prochain Silvain et Antoine enffans de cueur seront mis au college ; et a monsieur Berthelot prins la charge dudit Silvain et ont prié monsieur Vialart prendre la charge dudit Anthoine ». Le 15 décembre 1551, messieurs « ont ordonné qu'Anthoine Chevalier, enfant de cueur de l'église ne sera envoyé au college à Paris ains sera mis en ceste ville comme l'on a accoustumé faire des autres enffans de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 160, 170ca, 185ca, 188, 8G 1519, f. 1, 74v, 90, 93).

Le 9 juillet 1552, « sera paié à messire Jehan de Costa [ancien m^o de grammaire] 10 livres 15 sous pour 3 moys de la pension de Anthoine Chevallier enfant de cueur de l'église escheue le dernier jour de juing dernier ». Le 2 janvier 1554, messieurs « ont ordonné que la requeste de Anthoine Chevallier nagueres enfant de cueur et considéré qu'il n'a vois pour servir a l'église, qui lui sera baillé la somme de 50 livres tournois pour se retirer et se entretenir à l'estude a Paris [et non pour estre employé en aultre chose] a la charge qu'il ne retournera plus a l'église, ne demandera aucune chose attendu qu'il est inutile pour le service de

l'église ». Le 9 janvier 1554, « suyvant la requeste faicte par la mere de Anthoine Chevalier, nagueres enffant de cueur, messieurs ont ordonné qu'il sera mis entre ses mains 50 livres pour se mectre en estat de marchandise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 31v, 8G 1521, f. 113, 114).

Charles Chevallier (1551-†1554)

Charles Chevalier est chanoine en 1551 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en décembre 1554

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1551-1554*. Le 14 janvier 1551, messire Charles Chevallier a des lettres de collation par Marguerite de France pour la prébende que souloit tenir messire Nycollas Bourbouyns alias Borbon, qui en a fait la resignation et a permuté avec Charles Chevallier, prebste et resteur paroissial de Saint-Pierre le Guillard. Fait à Chambord le 3 janvier 1550 (a.s.). Il prête serment. Le 7 avril 1551, Jaques Rossilhon est installé comme chapelain par monsieur Chevallier chanoine. Le 1^{er} juin 1551, monsieur Chevalier a reclamé ses matines actendu sa vieillesse sur quoy il a affirmé estre agé de soixante ans : accordé. Le 7 novembre 1551, « monsieur Chevallier a présenté a monsieur le trésorier Gilbert Bogy a l'office et place de chappelain vaccante au lieu de feu Loys Berault ». Le 20 juin 1552, messieurs ont « commis messieurs de Fogieres et Chevallier pour advertir maistre Jehan Testard quilz ait a oster de la chambre de la marelle les potz et sabotz qui y sont ; et ou il ne les otera seront jectes en la rue ». Le 13 mai 1553, « le tresorier avec le chantre, de Beauregard, Crenequin et Chevallier a veu et calculé le livre du depoust tant en recepte que despense ; et a esté trouvé quil peult avoir au coffre du tresoer en argent et or monnoye tant bon que mauvais environ de 16 a 1800 livres tournois ». Le 8 juin 1553, messire « Chevallier maistre de l'euvre paiera Martin Petit trompette de ce qu'il a acoustumé avoir pour avoir joué dimanche dernier a la procession du corps de Dieu. Le 25 novembre 1553, Chevallyer est consulté pour le recrutement du nouveau maître des enfants de chœur Jehan Ponchet. Le 2 janvier 1554, « monsieur Chevallier a présenté Silvain Gogne nagueres enffant de cueur de l'église a l'office de vicaire ». Il est renvoyé au Chantre. Le 13 janvier 1554, messieurs ont « commis le chantre et Chevallier pour parler a maistre Jehan de Costa s'il vouldra prandre a pension pour ung an Silvain Gogne [qui poursuit un an au collège] ». Le 30 janvier 1554, Charles Chevallier accorde sa collation « messire Michel Going chappelain en l'église de ceans [qui] a exhibé a messieurs estant absent dui chapitre le tresorie, les lettres de nomination et presentation faictes par madame la duchesse de Bery a messieurs au proffict dud Going de la vicairie de la Salle le Roy ». Le 21 avril 1554, le chantre dans son rapport sur Silvain Gogne le trouve suffisant pour l'office de vicaire présenté par Chevallier. Le 22 décembre 1554, monsieur [Laurent] Dumaine a prié messieurs lui permectre tenir messire François Roolin, vicaire de l'église ou aultre dans la maison qui lui a esté baillée, que tenoit feu monsieur Chevallier. Le 24 décembre 1554, messire Claude Martin a collation de prebende a la place de feu messire Charles Chevallier datée du 13 décembre 1554 à Saint-Germain en Laye. Il est placé chaise basse du côté droit « actendu que ledit Martin n'est constitué es sacrées ordres » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 205ca, 8G 1519, f. 4, 25ca, 79, 8G 1520, f. 10ca, 8G 1521, f. 14, 25ca, 110ca, 120ca, 8G 1522, f. 10ca, 120ca).

Jean [I] Chevalier [Paris] alias Militis (1447-†1498 ?)

Jean Chevalier alias Militis est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris avant 1447. Il remplace Jean Mortis comme Grand Chantre en 1484 et est remplacé en 1490 comme chantre et 1498 comme chanoine.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1447-1498*. Pour Dongois et Stein, Jehan Chevalier est reçu chanoine en 1458 et remplacé en 1498 par Adrien Gouffier de Boissy (F-AN, LL 630, p. 128, Stein 1912 p. 133). Cependant, il est attesté chanoine de la Sainte-Chapelle sous le nom de Jehan Militis par Brenet le 7 août 1447 comme témoin de la fondation d'un obit par Jean Mortis chanoine et chantre ; il est alors qualifié de licencié en théologie. Il est à nouveau cité comme chanoine le 9 décembre 1476 sur une ordonnance relative à la mort de Guy Le Bel. On le retrouve aussi dans une réponse « à la supplication faicte par maistre Henry de Corbueil tenoriste... requerant avoir plus grans gaiges pour soy entretenir ». Enfin, sous le nom de Jehan Chevalier, il est élu Chantre de la Sainte-Chapelle le 8 mai 1484, en remplacement de Jehan Mortis décédé le 6 mai 1484. Il est cité comme tel une première fois le 9 mai (Brenet écrit mars) 1484 au sujet de la demande d'Antoine Mas d'acquérir la prébende de Jean Chevalier et une seconde fois le 4 juin 1488 sur un comte-rendu de réunion des chanoines sur le logement des personnels de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 31, 35, 36, 39, 40 d'après F-AN, LL 619, f. 104-104v, LL 620, f. 7v et LL. 621, f. 98, f. 123-123v, et LL 622 f. 3v). Jean Chevalier est probablement cité dans (Lebeuf 1855 tome 2, p. 81, 436, 445) dans les feuilles de l'année 1494 comme Chantre et chanoine de la cathédrale d'Auxerre, dans la liste des gouverneurs et échevins de la ville d'Auxerres ; ce qui donnerait une plus grande probabilité à la date 1498 pour le remplacement de Jean Chevalier comme chanoine. Cependant, Gilles Dongois dans son mémoire écrit qu'il est remplacé comme chantre par Jean de Vesc en 1490 (F-AN, LL 630, p. 298).

Jean [II] Chevalier (1514)

Jean Chevalier est gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1514.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1514*. Le 22 mars 1514, « Jehan Chevalier, musicien » est reçu aux gages de clerc (Brenet 1910 p. 64, d'après F-AN, LL 623, f. 129-129v).

Pierre Chevallier (1560-1563)

Pierre Chevallier est chapelain en 1561 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1560-1563*. Le 15 avril 1561, « a esté présenté a monsieur Jehan Crenequin comme plus antian chanoyne l'office de Thesaurier vaccant, par messieurs cappitullans au nom de monsieur Viallard et en vertu de son mandement et pouvoir qui sera cy apres inseré messire Pierre Chevallier prestre du diocese d'Avygnon gagiste de l'eglise de ceans au lieu et place de chappellain en ladite eglise que souloit tenir feu Loys de La Roche estant a la presentation... Il est renvoyé par devers monsieur Gaillard en l'absence de monsieur de Fougieres lequel incontinent estant entré au chappitre s'en est sorty. Affin d'estre par lui enquis, oy et examiné sil est capable et suffisant... s'ensuyt la teneur dudit mandement dudict sieur Villard [sic Viallard]... daté du 28 mars 1560 à Rouen. Le 19 avril 1561, monsieur Gaillard a fait rapport sur messire Pierre Chevallier, il avoit oy et examiné ledit Chevallier... Il est suffisant et receu. Il prête serment. Le 3 mai 1561, « sur la requeste faicte par messire François Hesse vicaire et Pierre Chevallier chappellain que parce quilz nont d'argent pour leur survenir [sic] plaise a messieurs ordonner que ce qu'ilz ont gangné en ce present quartier leur soyt delivré. Messieurs ont ordonné que leur receveur delivrera ausdits

Hesse et Chevallier les deniers de ce quilz ont gagné dudit quartier a la certification du distributeur ». Le 9 septembre 1561, messieurs ont « ordonné quil sera mandé a messieurs Dumayne et Burgat qui sont au pressouer ne faire delivrance de vin a Chevallier et Ranard que autrement ne soit ordonné ». Le 16 septembre 1561, Pierre Chevallier, chapelain, « veut ses distributions pour le temps quil a esté en son pais pour ses affaires. [Messieurs ont] ordonné que suyvant les ordonnances cy davant faictes ne luy sera baillé aulcune distribution ». Le 27 août [sic : septembre] 1561, « messires Jehan Testard, Martin Le Rasle, Vincent Brunet, Silvain Gogne, Anthoine Rancon, Jehan Lebegue, Loys Rozier, Pierre Fanchon et Anthoyne [sic : Pierre ?] Chevallier [prient messieurs] leur donner leurs distributions pour aucuns jours quilz ont esté absents. On attend de savoir combien de journées chacun s'est absenté. Le 30 septembre 1561, Chevallier obtient ses distributions pour 40 jours 9 livres 14 sous 2 deniers. Et messieurs ont « ordonné que doresnavant lesdits vicaires et chapelains ayans congé de monsieur le tresorier ou son vicaire seront tenus le venir declarer a messieurs au prochain chapitre ensuyvant ». Le 18 novembre 1561, messieurs ont « ordonné sauf monsieur Gaillard sur la requeste faicte par messires Jehan Lebegue, Pierre Fauchon, Pierre Chevallier, Robert Ranard, Anthoine Claré, chapelains et vicaires de l'eglise, qui leur sera faict de grace distribution de blés pour moictié seulement actendu qu'il n'a esté faict autrement d'ancieneté. Ledit sieur Gaillard a esté d'avis qu'il soit fait distributions tant a messieurs que auxdits chapelains et vicaires au fur du temps qu'ilz ont servy [Nota : on a fait une distribution de blé comme d'habitude ; les chapelains et vicaires n'ont droit qu'à la moitié de ce que reçoivent les chanoines et pas d'avoine car ils n'ont pas de chevaux] ». Le 3 mars 1562, « sur la remonstrance faicte a messieurs par Pierre Chevallier vicaire de ceans quil y avoit une basse contre a Chartres qui desiroit venir au service de l'eglise s'il plaisoit a messieurs le prendre, messieurs ont ordonné que se presentant au chapitre ledit basse contre et l'ayant oy le chantre, messieurs le prendront aux gaiges de l'eglise sil est trouvé cappable de servir » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 3-4, f. 5, f. 9v-10, f. 64, 71, 75, 76, 77v, 92, 132v).

Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard, Ranard et Dyvoy leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur devoir de venir au service de l'eglise autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour preceddant quilz feront ladite faction ». Le 2 octobre 1563, [rayé : « messire Pierre Chevalier chappellain a pryé messieurs luy donner ses distributions pour 4 jours quil estallé a Aulbigny pour prendre possession d'un benefice » : d'accord]. Le 7 décembre 1563, sera baillé par le receveur general [au compere de Chevalier] a Leonard Pillet 5 sous tournois pour avoir rendu a messieurs une nomination de vicairie d'ung nommé Jehan Le Beau [ou Brau] portant recongnissance des cens que doibvent au chappitre de ceans les venerables de Moustiermoien (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 46v-47, 8G 1530, f. 51, 79).

Jacques Chevreuil (1488-1490)

Jacques Chevreuil est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1488.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1488-1490*. Regnier écrit « Jacques Chevreuil, protonotaire du Saint-Siège a succédé à Monsieur de Vest et prit possession le 2 mai 1488 ». Il est remplacé par Jean d'Olivat le 20 octobre 1490 (F-AD 18, 8G 1504, p. 101).

Louis Chevrier (1566-†1585)

Louis Chevrier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1566. Il meurt en janvier 1585.

Louis Chevrier est le fils d'André Chevrier seigneur de Villeneuve, de Janvarenes et Billeron et de Françoise Baudiment (mariés en 1503) (Thaumas 1684, p. 691). Il est probable que le monsieur de Villeneuve mentionné en 1580 se rapporte à Louis Chevrier.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1566-1585*. Regnier écrit « Louis Chevrier fut successeur en de Pierre Le Marié. Madame Marguerite de France luy donna ses lettres de provision à Saint-Maur des Fosses le 24 juin 1566. Il prit possession le 1^{er} octobre suivant. Monsieur Chevrier estoit fils d'André Chevrier seigneur de Villeneuve. Il est décédé en janvier 1585 ». Il est remplacé par François de La Grange, qui gagna un procès contre Etienne Le Roy qui convoitait la même prébende (F-AD 18, 8G 1504, p. 20v-21).

Les 3 janvier et 20 mars 1568, Loys Chevrier est présent au chapitre. Le 11 septembre 1568, monsieur Chevrier obtient ses distributions « pour le temps quil a esté a la court pour le fait public de ceste ville ». Le 20 décembre 1568, « monsieur Fougieres a remonstré a messieurs que le divin service demeure a dire le plus souvant, parce quil n'i a nombre de chappellains et vicaires ordinaires en l'eglise de ceans pour ce faire et se excusent quilz sont tous empeschez aung mesme jour aux gardes de la ville. Par quoy ledit sieur de Fougieres a supplié et requis messieurs Chevrier, cappitaine du clergé, Dumayne enseigne et vicaire de monseigneur le thesaurier, Le Roy sergent et Dumerlier caporal y pourvoir et faire rolles a ce que tous ceulx de l'eglise soyent separez ». Les 4 et 8 janvier 1569, il y a dispute entre le trésorier [Germain Viallart] et Chevrier. Le 15 janvier 1569, « Chevrier s'oppose a ce qu'on baille a vie la maison a monsieur de Fougieres... Il menace encore de procès et de contrainte par les gens du roi, disant que c'est aller vers l'alienation de toutes les maisons du chapitre ». Le 15 mars 1569, Dumayne et Chevrier demandent tous les deux « la maison et les vignes que tenoit monsieur Gaillard delaissant sa maison et vigne de chapitre » ; elles sont attribuées a Dumayne, celles de Dumayne a Dumerlier et celle de Dumerlier à Chevrier. Le 19 mars 1569 sont présents au chapitre pour se répartir les dépouilles de Simon de Gaillard : de Fougieres, Dumaine, Martin, Mothey, Le Roy, Chevrier, Aimerard, David, Guylhouet. Le 10 avril 1569, Chevrier demande la maison que tenoit monsieur Le Roy se desistant de celle de Dumerlier ; accordé. Le 11 juin 1569, Chevrier et Amerard se plaignent que leurs maisons sont en ruines et que leurs habitants sont toujours là (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 1, 54, 59, f. 80-81v, f. 83v, 107, 114, 128).

Le 29 avril 1570, « sera remboursé par le receveur a monsieur Chevrier la somme... quil a payée pour l'achat de livres de musicque ». Le 23 mai 1570, on se partage les biens de de Fougieres. « par messieurs Chevrier et Guillouet a esté remonstré pour le regard desdits prez et vignes, quilz doibvent estre divisez et que chacun chanoine de ceans en doibt avoir sa portion [ou qu'ils soient] baillez au plus offrant et derniers encherisseurs au proffict de l'eglise ». Dumaine, Mothey, Le Roy et David penchent pour qu'ils soient attribués selon leur rang et ancienneté et semblent l'emporter. Chevrier et Guillouet sortent du chapitre. Le 27 mai 1570, Chevrier baille par escrit ses remonstrance. Il menace de faire procès devant les gens du Roi et Madame de Savoye « pour eulx joindre avec luy pour l'observation et conservation des droictz et devoirs de ladite eglise, refformer les abus et empescher que telles voyes ayent lieu ». Le 30 mai 1570, on demande à Chevrier s'il veut les prés de Le Roy puisque c'est son tour de choisir. Il répond qu'il faut les « crier au plus offrant ». On baille les prés à Amerard. Chevrier sort du chapitre. Le 6 juin 1570, Chevrier veut connaître le prix de l'adcense des prés de de Fougieres. Chevrier et Guillouet sortent du chapitre pendant la délibération. Chevrier aura son prix. Le 13 juin 1570, « payera le receveur a monsieur

Chevrier la somme de 14 livres quil a payées pour la musicque des messes et quantiques et demyrame de papier pour noter des hymnes, le tout achapté a Paris pour l'eglise de ceans ». Le 30 septembre 1570, « messieurs ont commis messieurs Demerlier et Chevrier pour accorder avec les heritiers de feu monsieur Guillouet pour les reparations quil estoit tenu faire en la maison ou il est deceddé » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 25, f. 30v-31, f. 32, 35v, f. 37-37v, f. 40ca, 43, 68v).

Le 5 février 1572, « messieurs ont commis Chevrier pour parler a monsieur le lieutenant general des insolences et malversations que faict a messire Jehan Pallu chanoine de ceans son frere Guillaume Pallu en la maison ou il demeure ». Le 13 juin 1572, messieurs ont « comis monsieur Chevrier pour faire faire les reparations quil convient faire en la maison de messire Silvain Augnay chappelain de ceans ». Le 29 juillet 1572, « sera alloué au receveur 23 sous tournois 10 deniers quil a debourcez par le commandement de monsieur Chevrier pour habiller Joseph Rollin qui est sorty ces jours passez des aulbes de l'eglise de sceans ». Le 30 septembre 1572, « messieurs ont ordonné quil sera baillé a Joseph Rollin nagueres enffant de cueur de seans ung says de drap noir et une aire de soulhyers pour l'usaige dudit Roullin ; et ce pour ceste foys seullement et sans tirer a consequence ; commis Chevrier ». Le 14 octobre 1572, « messieurs ont commis monsieur Chevrier pour habiller a neuf Blaise enffant de cueur de seans qu'ilz envoient a Paris pour apprendre a jouer des orgues ». Le 4 novembre 1572, « messieurs ont ordonné que le receveur payera a monsieur Chevrier 57 livres 4 sols 4 deniers pour le rembourser de ce quil a payé au sieur Gilles Hurtault marchand a Bourges a causes de certaines marchandises qui a esté enlevée en l'hostel dudit Hurtault pour habiller a neuf Blaise Bonnereau enffant de cueur de ceans que l'on a envoyé en la ville deParis aux escolles pour apprendre a jouer des orgues ». Le 18 novembre 1572, messieurs ont un procès contre messire Loys Chevrier. Le 4 avril 1573, « messieurs ont commis monsieur Chevrier de parler au maistre des enffans de ceans pour tenir en son hostel et maison le temps de troys ou quatre moys l'enffant de cueur admené par monsieur David de la ville de Molins pour certain pris dont il s'accordera avec ledit maistre ». Le 7 avril 1573, « monsieur Chevrier a remonstré que suyvant la charge que le chapitre luy avoit donnee pour faire marché avec le maistre des enffans pour la pension de l'enffant de cueur admené de la ville de Molins par monsieur David, il a fait marché avec ledit maistre des enffans a la somme de 30 livres tournois et 4 septiers de blé mestou par an pour la nourriture dudit enffant le tout soubz le bon plaisir di chapitre sur ce messieurs ont ordonné que ledit marché marché tiendra at aura lieu, lequel ilz ont pour agreable ; et commencera l'année au cinquiesme du present moys a la charge que ledit maistre monstrera audit enffant l'art de musicque et a chanter sur le lyvre au mieulx qui luy sera possible ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535-1536).

Le 30 juin 1573, Chevrier écrit le 10 juin « pour qu'il pleust a messieurs luy donner son gaigne nonobstant son absence ». Réponse négative. Le 19 septembre 1573, « le chapitre reçoit un arrest en cour de parlement contre Loys Chevrier qui est débouté de son opposition à certains baux de fermes ». Le 9 janvier 1574, « monsieur Chevrier a présenté pour son chappelain messire Symon Guerin au lieu de [feu] messire Jehan Lebegue notoyrement absent ». Le 3 février 1574, Chevrier et Amerard présentent leur rapport « du comble quil convient faire en l'eglise de seans suyvant la visitation quilz en ont faite... 400 à 500 livres tournois ». Le 3 février 1574, messieurs ont « commis Chevrier et Le Roy pour acheter a Paris les choses necessaires pour l'eglise suyvant le memoire donné par messire Jaques Rossillon ». Le 24 mars 1574, Chevrier est toujours à Paris. Le 24 avril 1574, Chevrier demande le gaigne de Joumyer et Rivelle. Le 11 mai 1574, « messieurs ont commis monsieur Chevrier pour achapter du drap blanc et le faire tindre en violet ... pour l'usaige desdits enffans ». Le 22 mai 1574, suite au décès de Germain Viillard, trésorier, Louis Chevrier

s'oppose à ce que l'on donne le sceau du trésorier à Laurent Duamyne. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Le 10 juillet 1574, « sur la requeste présentée par Andre Huagon chantre aux gaiges de ceans tendant affin quil pleust a messieurs luy donner une robbe et ung surpeliz sur et tant moings du gaingne quil fera a l'eglise de seans ont conclud et ordonné que ladite robbe et supeliz sera achapté par monsieur Chevrier chanoine de ceans qui a esté commis ». Le 24 juillet 1574 « Monsieur Chevrier a requis comme cydevant il a faict que maistre Thoussaintz Rahel maistre des enffans de seans ayt a chasser de sa maison la servante quil a de present pour estre femme de mauwayse gouverne et avec laquelle les enffans ne peuvent aprandre bonne chose et pour [cesser ?] au scandalle congneu ». Le 14 août 1574, « messieurs ont conclud et ordonné que leur receveur rabaptra a André [Huagon] Vagon la somme de 10 livres tournois que coste la robbe que monsieur Chevrier luy a achapté sur ses gaiges a raison de 20 sous par chacun moys jusques au remboursement ». Le 7 septembre 1574, sur la « requeste escripte de Jehan Thailon, vicaire tendant ad ce que le chappitre ayt a luy declarer si icelluy est sa partye pour raison d'aulcunes pretendues charges et accusations contre luy faictes par Ymbert Gueret aussi vicaire de seans et si ledit chapitre a donné charge ou non a l'ung de messieurs de se rendre partye et faire les fraiz et despens dicelluy contre luy ou non pour ce faict se proveoir ainsi que de raison ; et semblablement pour se purger desdits cas requerant quil ne soyt mené en aultres prisons que celle de ceans offrant si représenter toutesfoys et quante que par temps en sera ordonné. Sur ce messieurs ont dict quilz ne sont aulcunement partye dudit Thailon quilz ne veullent ny n'entendent que les fraiz que l'on faict a la poursuyte de ladite accusation soyt faicte aux despens dudit chapitre ains aux despens dudit Gueret sy bon luy semble. Quilz entendent quil soyt mys en prisons de ceant et quilz ont seullement chargé monsieur Chevrier de solliciter les officys de la thesaurerie de ceans de faire garder le droict a qui il appartient ». Le 15 octobre 1574, « messieurs ont commis Dumaine et Chevrier pour faire dresser la declaration qu'ilz entendent faire faire a monseigneur l'archevesque de Bourges sur leur justice et droictz ainsi que ont fait les predecesseurs dudit sieur archevesque ». Le 26 avril 1575, « monsieur Chevrier a présenté au nom de monsieur Ruelle comme vicaire... messire Claude Le Pintre ». Le 3 juin 1575, « messieurs ont commis monsieur Chevrier pour faire l'office de chantre a la procession de la feste Dieu (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

Le 7 août 1576, messieurs ont « commis Chevrier et Amerard pour marchander a faire ung petit logis pour ung chappellain ou vicaire au lieu ou est de present l'estable de la tresorerie pour eviter le nombre de chevaulx que lon y met ordinairement ». Le 11 septembre 1576, « monsieur Demerlier presente a la place de vicaire... messire Michel Lemyr ». Il est renvoyé à Chevrier. Le 15 septembre 1576, « Quinault presente comme chappellain... messire Jehan Barreau ». Il est renvoyé à Chevrier. Le 2 avril 1577, monsieur de Mesnard, procureur de de Merlyer chanoine, demande qu'il aie son gaigne. Le chapitre répond favorablement. Chevrier proteste. Le 13 avril 1577, « messieurs ont ordonné que le fondeur de cloche se obligera envers eulx de fondre bien et deument la cloche qui est a fondre en l'eglise de seans... commis monsieur Chevrier pour faire descendre le mestail qui est au clochier pour servir a la fonte de la cloche ». Le 4 juillet 1579, « monsieur Chevrier a remonstré qu'il est aché de 60 ans et plus ; ne peult plus a son grand regret assister aux matines » ; réponse favorable. Ce même jour, « messieurs ont commis monsieur Chevrier pour faire racoustrer les estudes des enffans de cueur ». Le 29 septembre 1579, monsieur Chevrier presente pour chappellain... messire Samuel Duval » ; qui est reçu. Le 24 novembre 1579, « Mareschal et Chevrier verront mes parties de Jacques Ligier [apothicair] pour les enffans de cueur ». Le 5 mars 1580, « est venu en chappitre messire Samuel Duval, chappellain sous monsieur de Villeneuve lequel a remercyé le chapitre de l'avoir receu en leur eglise ; et pour ce que le revenu dicelle ne le puyt

entretenir a ceste cause s'est desmys de ladite chappellenye accordant et consentant que le chappitre y provoye en son lieu ainsi quil verra et debvra » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1541).

Le 23 novembre 1580, « est venu en chappitre messire Samuel Duval chappelain en l'eglise de seans lequel a remonstré que cy devant il avoit pleu a messieurs l'avoir prins et receu en ladite place de vicaire a la nomynation qui faicte auroyt esté de sa personne par monsieur Chevrier auquel il appartient a cause de sa chanoynye et prebende presenter en ladite place ; et sur ce qu'il desire se retyrer du service de l'eglise de seans et prandre party ailheur, s'est desparty de ladite place... suppliant messieurs luy donner le gangne de ce present quartier qu'il auroit peu perdre pendant son absence ». Le 31 janvier 1581, « monsieur Chevrier a présenté un vicaire au lieu et place de feu messire Richard Jardrin, Charles Loys nagueres enfant de cueur ». Le 5 mars 1581, messieurs ont « comis monsieur Chevrier pour accorder avec maistre Thoussaintz Rahel pour raison des victres de voyries qu'il Rahel a faict faire a ses despens en la maison de la maistrise. [Idem], il fera faire des serrures et gonds es portes de ladite maistrise ». Le 21 mars 1581, « messieurs ont commis monsieur Chevrier pour avoir l'œil sur les enffans de cueur de seans et sur les meubles et utancilz qui sont et conviennent mettre en l'hostel de ladite maistrise, y faire fournyr ce qui est necessaire ». Le 22 avril 1581, messieurs ont « commis Chevrier pour acheter un lict pour les enffans de cueur. Messieurs ont surciz a faire apprendre leurs enffans a jouer des orgues ou aultres instrumens... jusques a ung an cependant ont ordonné qu'ilz seront oinstructz a la langue latyne par ung pedagogue qui sera prins et choisy pour cest effect par monsieur Chevrier que le chappitre a commis ad ce ». 8 livres 9 sous 6 deniers pour la fasson des treilhes de la masitrise : partyes de Chevrier ». Le 6 mai 1581, messieurs ont « commis monsieur Brunet et Chevrier pour accommoder les lictz de ma maistrise et en changer aulcungs d'iceulx a des matheratz ». Le 13 mai 1581, sera payé « a Chevrier 4 livres 4 sols pour l'achapt de 5 paires dheures et quelques autres livres qu'il a achaptez pour les enffans de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542).

Le 16 août 1581, seront « 3 escus d'or sol baillés a monsieur Chevrier pour ung livre de musicque qu'il a apporté de la ville de Paris ou sont contenuz unze messes composées par Orlande [Roland de Lassus] ». Le 19 septembre 1581, « messieurs ont conclud que l'hostel et maison de la maistrise des enffens de sceans sera... en l'hostel que tenoyt du chappitre feu monsieur Mareschal... et en echange a esté dellaisé [audit] sieur Foucault presentement et acceptant la maison et hostel de la maistrise estant proche le poyryer pour en joyr tant qu'il sera chanoine au pris charges et conditions que la tenoyent les predessesseurs chanoines ; dont luy sera fait baillh et adcence et laquelle maison sera au preallable mise en reparation pour quoy faire ont esté comis messieurs Chevrier et David ». Le 25 novembre 1581, « messieurs ont commis monsieur Chevrier pour faire des aulbes aux enffens de cueur, de toilles qui sont dans les coffres estans dans le chappitre d'icelle ». Le 5 décembre 1581, messieurs ont « ordonné que monsieur Chevrier fera charger le maistre des enffens de sceans par inventaire et obligation du linge ce jourdhuy rendu par la femme de Boulholle qui estoit blanchisseresse dudit linge qui est de 25 linceulx, 6 nappes, 3 douzaines de serviettes, 26 chemyses 33 aulbes et en descharge la femme de Boulholle ». Le 17 mars 1582, messieurs ont commis « monsieur Chevrier et David pour prevoir aux robes qu'il convient faire faire pour les enffans de cueur au moys de may prochain ». Le 20 mars 1582, « Brunet, Chevrier, David ont acheté marchandise pour vestir et habiller les enffans 30 escus 49 sous 6 deniers ». Le 25 mai 1582, « monsieur Chevrier presente comme vicaire... messire Estienne Maheil ». Le 19 mars 1583, Robert Ravard a des procès avec messire Yves Bessac pour la cure de Saint-Pierre le Guilhard et le trésorier s'est joint à Bessac. Ravard veut que le chapitre se joigne à lui. Le chapitre est d'accord sauf opposition de Chevrier et Foucault. Le 28 mai 1583, « messieurs ont ordonné

que leur receveur payera a maistre Guillaume Fornyer maistre des enffans la some de 7 livres 1 sol tournois a quoy se montent les partyes dudit Fournyer arrestées par monsieur Chevrier ». Le 7 juin 1583, « le chapitre delibere pour savoir s'ils assisteront a la procession requise par l'archevêque de Bourges afin de faire priere a Dieu pour la conservation de l'estat ecclesiastique du roy et de son peuple. On décide de faire signer a l'archevêque declaration comme quoi ladite assistance ne prejudiciera pas au chappitre de ceans ». Opposition de Chevrier, Amerard et Foucault. Le 11 octobre 1583, messieurs ont « commis Chevrier pour faire fourrer les robes des enffans de cueur ». Le 12 novembre 1583, sera payé « 15 livres, 15 sols a Jehan Thomas pelletyer pour avoir fourré les robes des enffans de cueur et pour avoir forny de panes et forrures selon le marché qu'en avoit fait monsieur Chevrier ». Le 3 décembre 1583, « messieurs ont commis monsieur de Chevrier pour soy informer du maistre des enffans quelz meubles il conviendra pour la comodité de ladite maistrise ». Le 25 décembre 1583, « messieurs ont commis monsieur de Chevrier pour achapter aux enffans de cueur les livres qu'ilz leur seront necessaires et aussi pour hoster et mettre dehors les deulx grands enffans de cueur et iceulx envoyer aux escolles de jhesuistes de Bilhon faire marché deux pentions et de charoy pour leur conduite audit lieu les habiller de tous habitz qu'il verra estre necessaire et prandre de leur receveur telle some de deniers qu'il advisera et sera necessaire pour l'effet que dessus ». Le 28 février 1584, « monsieur Dumayne presente comme vicaire marrilher... messire Jehan Menaigier » ; qui est renvoyé a Chevrier. Le 3 mars 1584, Chevrier dans son rapport juge Jehan Menagier, interrogé par en presence [des chantres] d'autres chapelains et vicaire, « insuffisant et incapable ».

Le 15 janvier 1585, « monsieur de Chevrier est mort ». Le 5 mars 1585, « Yves Bessac, procureur de messire François de la Grange cleric du diocèse de Bourges qui a eu du roi la collation de la prebende de feu messire Louys de Chevrier ; et par ces lettres de provision par clause expresse avoir hosté et debouté tout autre illegitime possesseur mesmement messire Estienne Le Roy abbé de Saint-Laurent ; mais ilz refusent de le recevoir, veue la prise de possession qu'en a faicte cydavant ledit Le Roy. Il n'a qu'à faire un procès (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 15, 21, 34v, 41v, 70ca, 78, 138, 158, f. 160v, 200ca, 213, 217v, 232ca, 8G 1544).

Nicolas de Chevry [Caprais] (1319-†1368 ?)

Nicolas de Chevry est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1319.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1319-1368*. Dongois écrit : « Nicolas Caprais, neveu de Renault de Caprais fut pourveu de la chanoinie [de la 5^e chanoinie] de son oncle par resignation quil en fit en sa faveur admise par le Roy Philipes Le Long. Il l'a possédé jusqu'en 1368 ». Il est éventuellement remplacé par Guy de Champdivers en 1368 (F-AN, LL 630, p. 170, Stein 1912 p. 134).

Renaud [Renault] de Chevry [Caprais, Caprasia] (1306-1319)

Renaud de Chevry est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1306.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1306-1319*. Dongois écrit : « Renaud de Caprais de Caprasia fut receu chanoine [de la 5^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle en l'année 1306 apres la mort de Jean Aloud. Il l'a possédé jusques en l'année 1319 qu'il l'a resigné a son neveu Nicolas Caprais (F-A ?; LL 630, p. 170, Stein 1912 p. 134).

Jehannin de Chielle (1316)

Jehannin de Chielle est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1316.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1316.* Guillaume de Poissy est probablement le « mestre aus enfanz de la chapelle de Paris » bénéficiaire de « 2 fourreures de rouz veir pour sa robe de la Toussainz, et pour 1 chaperon de menuver et 2 chaperons de gros veir » à l'occasion des dons de la Toussaint 1316 où 5 enfants de chœur reçoivent également des dons : « Item pour les enfanz de ladite chapelle / premièrement. Pour Jehannin de Chartres, une penne d'aigniaus à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Jehan le Petit, son frère 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Raoul, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour Jehannin de Chielle, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Collin, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon » (Douët d'Arcq 1851, p. 25).

Simon [Aymery, Aymeric, Aymericus] Cholet (1418-1438)

Simon Cholet est clerc en 1418 et chapelain avant 1438 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1418-1438.* Dans les comptes de 1418-1419, on trouve E. Cholet et E Aymery dans les clercs. Ils n'ont pas de distribution. Ils ne semblent donc pas résider. En 1420-1421, Symon Cholet a des distributions très faibles aux deux premiers termes de Saint Jean et Saint Remy et nulles aux deux derniers termes. Aymery a des distributions nulles aux deux premiers termes et normales à Noël et Pâques. Dans les « autres dépenses nouvellement faictes pour la messe de Clamecy qui se dit chacun jour : A messire Pierre Martel, Jehan Dabert, Estienne Bernier, Aymery Cholet, prebstres pour leur salaire d'avoir chanté chacun jour une messe de Nostre-Dame a l'autier de Nostre-Dame de Pitié depuis l'apparition nostre seigneur jusques a la feste Saint-Jean Baptiste 7 livres 15 sous ». On peut donc identifier les deux prêtres Cholet et Aymery. Le 25 juin 1433, il prend à cens 2 arpents de vigne. Le 1^{er} février 1437, il est nommé procureur et receveur. Dans les comptes de 1438, Aymeric Cholet est chapelain avec des distributions faibles à Saint Jean et Saint Remi. Il ne prend pas de vin. Il n'est plus dans les comptes de 1439-1440 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1502, 8G 1509, f. 25v, 8G 1641-1643).

Pierre Chollet (1532)

Pierre Chollet est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1532.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1532.* Le 20 février 1532, messieurs ont « retenu a gaiges maistre Pierre Chollet pour monstres de grant maire aux enffans de cueur de l'eglise. Et aura par chacun an 12 livres tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 160v). Il succède après une lacune à Pierre Pastoris.

Le Fils de La Chouecte (1533)

Le fils de La Chouecte est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1533.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1533.* Le 1^{er} février 1533, « touchant la pension que demande le maistre des enffans de cueur de l'eglise du filz de La Chouecte et autres mencionnez en sa requeste, messieurs ont commis pour en accorder avec ledit maistre, messieurs le chantre et de Saint-Jehan » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 245v).

Robert Ciflot [Ciffлот, Chiffлот, Siffлот] (1608-1651)

Robert Ciflot, enfant de chœur en 1608 et clerc en 1614 de la Sainte-Chapelle de Paris est membre de la Chapelle Royale en 1631.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1608-1651*. Robert Ciflot, « natif de vers Vandosme », est reçu enfant de chœur le 2 janvier 1608. Le 3 décembre 1614, sa pension d'enfant sortant est accordée et dans la foulée, le 13 décembre 1614, il est reçu clerc. Le 30 juin 1629, le Chantre se plaint de Leblanc et Ciffлот pour « leur inexactitude ». Le 5 janvier 1639, Robert Ciffлот est cité pour une répartition de chambre et le 10 juin 1651 pour l'attribution d'un « bouge » à côté de sa chambre. Enfin, il est cité comme clerc dans la liste des personnels de la Sainte-Chapelle assistant aux obsèques d'Eustache Picot, mort le 26 juin 1651 (Brenet 1910 p. 154, 163, 172, 205, 206, 337-347 d'après F-AN, LL 601, f. 57v, 155v, 156v, LL 602, f. 59, LL 603, f. 10v et LL 604, f. 59, 62).

• *Chapelle Royale de France (Louis XIII), 1631-1638*. Parallèlement, à son service à la Sainte-Chapelle, Robert Siflet ou Ciffлот est chantre taille de la Chapelle Royale de Musique, avec Eustache Asselin au semestre de juillet 1631 et aux semestres de juillet 1633 et 1638. Il n'y est plus en 1668 (Thoinan MS vol. 1 p. 439, 441, 445, 447 d'après F-AN, Z^{1A} 486, voir aussi Brenet 1910 p. 206)

Le Minutier Central contient deux actes qualifiant Robert Chifflet de chantre de la Chapelle Royale en 1632.

Le 29 janvier. - Bail à ferme par Robert Chifflet, chantre ordinaire de la chapelle de musique du roi et résignataire d'Antoine Hennicque, clerc du diocèse d'Amiens, étudiant en l'université de Paris, de l'une des quinze chapelles fondées en l'église collégiale de Roye, demeurant en l'enclos du Palais, à Jacques Hennicque, licencié en droit et chanoine de l'église Saint-Florent de Roye, y demeurant, des revenus de ladite chapelle, moyennant 90 livres par an.

Et le 31 janvier. - Contrat de mariage entre Jean Mercier, clerc au Palais, demeurant rue de Bucy, et Denise Perdreau, veuve d'Etienne Pascault, maître drapier à Orléans, demeurant au faubourg Saint-Germain, devant la Charité. Parmi les témoins du fiancé figure Robert Chifflet, chantre de la chapelle de musique du roi, ami, et parmi ceux de la fiancée, Barthélemy Marineau, chantre de la Sainte-Chapelle (Jurgens 1968, t. 1, p. 94 d'après MC/ET/VIII/635 et MC/ET/III/548).

Didier Cigogne (1522-1528)

Didier Cigogne est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1522.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1522-1528*. Le 21 février 1522 : « Messieurs les tresorier et chapitre de la Sainte-Chapelle doibvent vicaire et accordemens a messieurs de Notre-Dame de Moustiermoyen de Bourges a cause des chouses qui s'ensuyvent... 100 sols tournois de rente pour le chapitre de la Sainte-Chapelle sur la maison de feu Jean Vigier chapelain de la Sainte-Chapelle, et a present a messire Macé Resmond, prebtre chapelain de la Sainte-Chapelle, icelle maison assise a Bourges en la paroisse dudit Moustiermoyen... desquels 100 sols de rente nous avons nommé et par ces presentes nommons vicaire quand ad ce Dydier Cigogne enffant de cueur de notre Sainte-Chapelle. Et s'il meurt ils en bailleront un aultre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1611).

Le 14 août 1528, « oye la requeste faicte en chappitre par Guillaume Cigogne, père de Didier Cigogne enffant de cueur de l'église par laquelle il supplie messieurs reprandre sondit filz lequel s'en estoit sorty, et le mettre en son lieu d'enffant de cuer comme il souloit. Messieurs

ont ordonné et commis pour eulx informer des mœurs dudit enfant. Messieurs le chantre et Buxerecte apres le rapport par eulx incontinant fait messieurs ont ordonné que ledit pere emmenera sondit filz et lui fera aprendre a l'escolle ou au mestier ainsi que bon luy semble ; et pour luy aider a le substanter et norrir ont ordonné qui luy sera baillé et païé par chacun an jusques a 3 ans seulement la somme de 10 livres tournois, payables par le receveur de Gracay » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 125v).

Jean Ciron [Cyron, Seron] (1552-1553)

Jean Ciron est maître des enfants de Châlons, quand il est contacté par la Sainte-Chapelle de Bourges pour remplacer Jean Bastard.

• *Cathédrale de Châlon-sur-Saône, 1552-1553*. Le 17 décembre 1552, messieurs ont « ordonné que messire Symon Coustant se transportera à Chaaslons ou autre lieu pour trouver quelque personne cappable et ydoine pour estre maistre des enffans de cueur avec une basse contre et les amener avec lui ; Et pour faire son voiage luy a deslivré de la bource de chapitre 12 escus soleil dont il rendra compte a son retour ». Le 3 janvier 1553, messire Simon Coustand a refferé à messieurs qu'il avoit esté à Chaaslons pour amener une basse contre et le maistre des enffans de cueur dudit lieu pour servir en l'église de ceans suyvant la charge a luy donnée de ce faire ; Et avoit parlé audit maistre et basse contre qui luy avoient promis eulx rendre en ceste ville dedans la chandelleur prochaine ; Et a mis sur le bureau ses parties de la despence quil a faicte audit voiage mopntant la somme de 18 livres 7 sous 7 deniers... ». Le 30 janvier 1553, messieurs « ont ordonné que si dedans la chandelleur le maistre des enffans de cueur de Chaaslons ne vient de par deça, pour servir a l'église sera envoyé vendredi prochain un message a pied vers luy pour scavoir sa volonté ». Le 6 fevrier 1553, messieurs « ont ordonné qu'il sera envoyé un messagier a maistre Jehan Seron, maistre des enffans de cueur de Chaaslons pour scavoir s'il veult prandre la maistrise des enffans de cueur de l'église de ceans ». Le 7 février 1553, le receveur paye 3 livres, 10 sous au messenger qui est allé a Chaaslons. Le 18 février 1553, messieurs « aians veu les lettres que leur a envoiées maistre Jehan Ciron maistre des enffans de cueur de Chaaslons en dacte du 6^o de ce present moys, ont ordonné qu'ils ne pourvoiront a la maistrise de leurs enffans de cueur jusques ad ce que le message qu'il ont dernièrement envoyé vers ledit cyron soit de retour pour entendre la volonté dudit cyron. [succession de Jean Bastard] » Le 21 février 1553, messieurs « veu les lettres que leur a envoiées maistre Jehan Cyron maistre des enffans de cueur de Chaaslons qui s'est excusé de venir servir a la maistrise des enffans de cueur de l'église, ont ordonné que la charge en demourra a maistre Mathurin Savereau jusques ad ce qu'ils y auront pourveu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 105, 111-111v, 125, 131, 133v et autres).

• *Œuvres*. D'après François Lesure (Lesure 1999, p. 128), Jean Cyron est l'auteur de deux chansons à 4 voix publiées à Paris chez Nicolas Du Chemin (1549-1551).

Antoine Claré [Claire] (1561-†1586)

Antoine Claré est vicaire en 1561 et chapelain en 1562 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est nommé sous-chantre en 1583 et fait l'interim du chantre Ursin Brunet décédé. Antoine Claré meurt sans doute en septembre 1586.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561-1586*. Le 15 avril 1561, « monsieur Gaillard a aussi présenté audit sieur Crenequin messire Pierre Fauchon, vicaire de l'église de ceans au lieu et place de chappelain que soloit tenir messire Jehan Lenayn absent d'icelle eglise de longue absence ; et a ladite place de vicaire a aussy présenté messire Anthoine Clare gagiste de ladite

eglise, estans lesdites places de chapelain et vicaire a la presentation dudit Gaillard... lesquelz Feuchon et Clare, ledit Cenequin a renvoyé par devers monsieur Dumayne affin d'estre par luy oy et examiné ». Le 19 avril 1561, suite au rapport de Dumayne sur « Pierre Fauchon qui lui avoit remonstré quil n'estoit subject a examen actendu quil avoyt esté examiné lors quil avoit esté commis vicaire et trouvé et rapporté cappable ; Crenequin prend l'avis des chanoines assistans assavoir Martin, Burgat, Mothey pour le costé droit et ledit Gaillard et Du Mayne pour le costé gaulche qui ont esté et d'avis que ledit Fauchon devoit estre institué et receu chapelain. Ce neantmoins ledit sieur Crenequin tant pour ledit Feuchon que Anthoine Clare présenté pour vicaires audit lieu dudit Fanchon apres quil seroit pourveu de ladite chapellenie a remis ce negoce pour en ordonner au premier chapitre ». Les 22 avril et 17 mai 1561, Laurent Dumayne a fait son rapport sur messire Anthoine Claré vicaire. Il est suffisant. Il est reçu et prête serment. Le 21 juin 1561, « messieurs ont octroyé a messire Anthoine Claré ce requerant ses distributions pour 17 jours quil a esté absent ». Le 2 septembre 1561, messieurs « ont ordonné que le tresorier aura une distribution pour une prebende seulement de bled et vin ceste presente année et messires Pierre Fanchon, Jehan Lebegue et Anthoine Claré auront seulement demye distribution dudit ble et vin ». Le 18 novembre 1561, messieurs ont « ordonné sauf monsieur Gaillard sur la requeste faicte par messires Jehan Lebegue, Pierre Fauchon, Pierre Chevallier, Robert Ranard, Anthoine Claré, chapelains et vicaires de l'eglise, qui leur sera fait de grace dictribution de blés pour moictié seulement actendu qu'il n'a esté fait autrement d'ancieneté. Ledit sieur Gaillard a esté d'avis qu'il soit fait distributions tant a messieurs que auxdits chapelains et vicaires au fur du temps qu'ilz ont servy [Nota : on a fait une distribution de blé comme d'habitude ; les chapelains et vicaires n'ont droit qu'à la moitié de ce que reçoivent les chanoines et pas d'avoine car ils n'ont pas de chevaux] » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 3-4, f. 5, 7, 32v, 33, 69, 92).

Le 28 avril 1562, Anthoyne Claré demande la maison que tenoit messire Loys Rosier nagueres deceddé. Le 31 octobre 1562, on remboursera « a Anthoine Claré 10 livres a cause de son gaigne pour le quartier de Saint-Michel, en consideration des troubles advenus pendant ledit quartier ». Le 31 octobre 1562, « monsieur Gaillard chanoine a présenté... messire Anthoine Claré a la place et office de chappelain que souloit tenir en ladite eglise deffunct Pierre Fauchon ». Le 9 novembre 1562, Anthoine Claré est renvoyé au chantre. Le 10 novembre 1562, le chantre dans son rapport juge Anthoine Claré suffisant et capable « tant en voix, champ que lecture ». Le 12 novembre 1562, « Anthoine Claré s'est desparty de son office de vicaire et a promis prandre ses ordres de prestrise dedans ung an ». Il est receu chappelain, prête serment, présents Jehan Borde et Anthoine Gorge, prestres demonrans en la paroisse de Clunac, diocèse de Limoges. Le 1^{er} décembre 1562, « le chantre a remonstré que le service de l'eglise n'estoit fait comme il doibt parce quil y a plusieurs des chappelains et vicaires de ladite eglise qui ne sont en leur ordre de prestre, diacre, soubzdiacres messires maistre Jehan Lebegue, Anthoine Montsayon, Anthoyne Claré chappelains lesquels doibvent estre prestres ; Robert Ranard, vicaire lequel doibt estre diacre. [Messieurs ont] ordonné que si au prochain ordre qui seront tenuz ilz ne se font pourvoit en lesdites ordres il empesche que par apres et jusques ad ce quilz y soient pourvez ilz gangnent aulcune chose ; enjoinct au distributeur Estienne Guyard de leur faire scavoit et a luy inhibé de les faire gangner de son auctorité sur peyne de sentence d'excommunication ». Le 23 mars 1563, « Dumaine a déclaré quil avoit présenté a monsieur l'archevesque de Bourges maistres Anthoine Montsayon, Jehan Lebegue, Anthoine Claré chapelains, Richard Jardrin, Denis [sic] Ranard et André Bergier vicaires pour aller prendre les saintes ordres a Chateauroux ou est le seigneur archevesque ». Le 20 juillet 1563, « monsieur Gaillard chanoine de ceans a présenté a monsieur Dumaine vicaire de monsieur le thesaurier messire Pierre Franchomme prestre diocese d'Auxerre a la place et office de vicaire de l'eglise de ceans que souloit tenir messire Anthoine Clare a present chappelain estant a la presentation de monsieur Gaillard ». Le 18 décembre 1563,

« monsieur du Gaillard a présenté a monsieur le thesaurier messire Toussaintz Rael cleric du diocese du Mans au lieu et place de vicaire en l'eglise de ceans que souloit tenir messire Anthoine Clare a présent chappelain estant a la presentation dudit Gaillard ». Le 1^{er} juillet 1564, « messieurs ont octroyé a messire Anthoine Clare ses distributions pour 5 jours quil est allé aux ordres. Le 4 juillet 1564, le tresorier s'oppose aux distributions données à Claré, Ravard, Regnault, Jardrin. Le 3 avril 1565, Anthoine Claré obtient ses distributions pour 6 jours (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 10ca, 32, 32v, 35ca, 36, f. 41-41v, f. 64bis, 8G 1530, f. 37, 83, 8G 1531, f. 47, 49, 149).

Les 30 mars et 2 octobre 1568, messieurs ont octroyé a messire Anthoine Claré ses distributions pour 3 jours [quil a esté pour sa prebende de Dun le Roy]. Le 21 mars 1570, « messieurs ont octroyé a Anthoine Claré ses distributions pour 4 jours quil est allé a Dun Le Roy a la feste Saint-Vincent pour le fait de sa prebende dudit lieu », de même le 4 juillet 1570. Le 19 août 1570, « Martin Le Rasle et Anthoine Claré... veulent la maison de feu Estienne Guyard ». Elle est attribuée à Martin Le Rasle, plus ancien qu'Antoine Claré. Le 13 décembre 1572, « messieurs ont accordé a messire Anthoine Claire chappelain de ceans present et requerant son gaingne pour 8 jours quil a esté absent par l'expresse consentement de monsieur le thesaurier ou de monsieur son grand vicaire ». Le 6 juin 1573, « messieurs en suiyyant les bonnes et louables coustumes dont ilz ont acoustumé user envers les chappellains et vicaires de seans pour les loger quand il y a des maisons vacantes, ayant receu l'humble et suppliantte requeste de messire Anthoyne Clare chapelain et Nicolle Rebours vicaire tendant afin d'avoir en adcense la maison que souloyt tenir deffunct messire Pierre Le Jeune nagueres deceddé de son vivant chapelain de seans, ladite requeste myse en deliberation, messieurs ont accorde et accordent audit Claré la maison que puy peu de temps en ca avoyt esté bailee en adcence audit Le Jeune qui est celle que acquité messire Jaques Rossilhon ; et ont aussi accordé audit Rebours celle que quicte a present ledit Clairé ». Le 2 octobre 1574, Anthoine Claré obtient ses distributions pour 1 jour. Le 27 mars 1575, messieurs ont donné « congé a messire Anthoine Clare pour aller faire le service a sa cure Domoy ». Le vicaire du trésorier proteste. Le 7 juillet 1576, « messieurs ont commis messire Anthoine Clairé a avoir l'œil au bref et conduire le cueur de l'eglise ». Le 17 juillet 1576, « messieurs pour l'entretenement de la messe qui a accoustumé d'estre dicte et cellebrée pour les enffans de cueur de seant qui se doibt dire par chacun jour a chacune heure de matyne ont conclud et ordonné pour icelle dire messires Anthoine Claré, Yves Cycard, Symon Guerin et Nicolle Cochez chappelins qui seront tenus de la dire chacun en leur rang affin quil n'en advienne aulcune faulte ny desordre ». Le 29 septembre 1576, messieurs ont « ordonné que messire Anthoine Claré chapelain fera le bref de l'eglise sur lequel il aura tousjours lors affin quil ne soict fait aulcune faulte ny commis aulcung aberation et pour ses peynes sallaire et vacation luy ont accordé par chacun an a la somme de 6 livres tournois payables de demy en demy an et d'aultant quil a commencé a faire ledit bref des le jour de pasques » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 20v, 57v, 8G 1534, 8G 1536-1539).

Le 27 juin 1579, « messieurs ont donné a messire Anthoyne Claire chapelain 9 jours de distributions ». Le 9 avril 1580, Anthoine Claré obtient son gagne sur requeste du chantre. Les 23 décembre 1580 et 4 avril 1581, Claré obtient ses distributions. Le 27 juin 1581, Clairé, Barreau, Taillon, Johannet, Foideau et Charles Loys obtiennent leur « gagne a la charge qu'ilz feront meilleure residence en l'eglise quilz n'ont fait par le passé ». Le 23 mars 1582, messire Anthoine Claré a esté aux champs durant le temps de 10 jours. Il obtient ses distributions. Le 4 janvier 1583, Thaillon redemande son quartier entier, Anthoine de Rançon et Anthoine Clairé ont aussi demandé leurs distributions « pour le temps qu'ils ont estez absens tant a cause de la contagyon que par les congez ». Le 29 janvier 1583, « messieurs ont commis et comectent messire Anthoine Claré chappelain de sceans en la charge de soubz chantre par le

moyen du deceptions de feu monsieur Brunet vivant chantre et chanoine de sceans ; et ce aux gaiges de 12 livres tournois par an qui luy seront payez de demy an en demy an ». Le 3 février 1583, « messieurs ont commis messire Anthoine Claré pour faire le brief au lieu du chantre ; et commectre a l'advenir aux offices vaccantes pour le service du cueur aux gaiges acoustumez [de 3 ecus 1 tiers par an] ; et s'il n'y a aulcung qui reffuze faire lesdits offices sur lesdits mandements qu'ilz en recepvront dudit Clairé aura recours a monsieur le grand vicaire ». Le 6 mars 1584, « messieurs ont prié monsieur Bouchetel d'accomoder messire Jehan Morice d'ung lit duquel il s'obligera payer par les quartiers et en fera charger messire Anthoine Claré et aussi de faire faire ung bas de chausse a messire Jehan Dupré bassecontre ». Le 17 mars 1584, sera alloué « 4 ecus 1/3 a Bochetel pour acheter des meubles pour messire Jehan Maurisse, desquelz messire Anthoine Clare se chargera pour les représenter a messieurs toutes et quantes fois que bon leur semblera ».

Le 24 septembre 1586, « monsieur Foucault a présenté pour son chapelain messire Charles Loys vicaire de sceans au lieu de feu messire Anthoine Claré. [Ce même jour] on verra si on peut diviser en deux la maison de feu Anthoine Claré ». Le 27 septembre 1586, « la maison de Anthoine Claré est accordée a Anthoine Desvergues [rayé : Philbert Tabourot] et Jacques Brunet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540-1542, 8G 1543, f. 121v, 123v, 237, 238v et autres, 8G 1544).

Claude [-] (1524)

Claude sans nom est enfant de chœur en 1524 de la Sainte-Chapelle de paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1524*. Le 29 novembre 1524, un don de 6 livres tournois est accordé à « Claude, povre enffant de cueur de ladite eglise, pour luy achepter des livres pour aller estudier au collège » (Brenet 1910 p. 79, 80 d'après F-AN, LL 624, f. 83).

Jean Claveau (1504-1509)

Jean Claveau est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1504.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1504-1509*. Le 24 février 1504, messieurs ont « nommé vicaire pour le seigneur de Briere, Jehan Claveau, enffant de chœur de l'eglise de ceans ». Le 30 juillet 1504, messieurs « ont nommé vicaire du seigneur de Briere en partie nommé Glaude [Claude] de Chauvigny, Jehan Claveau enfant de cueur pour la moitié de la seigneurerie dudit Briere appartenant au chappitre ». Le 17 mars 1509, « touchant le nepveu de Symon Claveau, qui estoit enffant de cueur, qui s'en est allé, messieurs ont ordonné que on ne le reprendra point veu le rapport du maistre des enffans et vicaires et que le receveur lui baillera 10 livres tournois pour une fois pour l'entretenir a l'escolle ou a mestier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 50ca, 75ca, 8G 1513, f. 120ca).

Charles Clement (1625-1626)

Charles Clément est gagiste marellier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1625.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1625-1626*. On peut lire dans le compte 1625-1626 : « a esté payé a maistre Charles Clement marguillier la somme de 160 livres tournois pour une année finye le dernier jour de juing 1626 an du présent compte laquelle somme luy a esté païée suivant l'ordonnance de messieurs du premier jour d'octobre 1624 signez Thiolat et acquitz cdudict Clement de quatre quartiers de ladicté année » et le 4 août 1625 et le 17 mars 1626

« a esté païé a Maistre Charles Clement marguillier la somme de 15 livres pour demye année d'avoir iceluy fourny le vin pour le service de l'esglise » (F-AD 18, 8G 1682).

Eustache [Eustace] Clément (1572)

Eustache Clément est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris envoyé au collège pour 3 ans en 1572.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1572*. Eustace Clément, ancien enfant de chœur, se voit accordée une pension annuelle de 30 livres tournois pour trois ans, le 23 août 1572 (Brenet 1910 p. 124 d'après F-AN, LL 599, f. 99).

Antoine de Cleu [Clen] (1413-1415)

Antoine de Cleu est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1413.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1413-1415*. Dongois écrit : « Antoine de Cleu [est reçu] chanoine [de la 11^e chanoinie] en 1413 au lieu de Jean Du Moulin par résignation dont il jouit pendant pres de deux ans que Jean Du Moulin rentra » Il est probablement remplacé par Jean Du Moulin en 1415 (F-AN, LL 630, p. 275-276, Stein 1912, p. 136).

Guillaume de Clugny (1454-†1480)

Guillaume de Clugny ne fut chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris que 14 jours début 1470.

Nous utilisons pour cette biographie les notices de (Morand 1790 p. 279 et Moreri 1740 t. 3 p. 483). Guillaume de Clugny troisième fils de Henri de Clugny fut employé comme son frère le cardinal de Clugny par Philippe le Bon et par Charles son fils, ducs de Bourgogne. Il fut licencié ès loix. Il était en 1458 conseiller et maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel du Duc

- *Cour de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, 1458-1477*. Guillaume de Clugny est en 1458, conseiller et Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Duc. Il fut aussi protonotaire du Saint-Siège apostolique. Il effectue en 1465 une mission diplomatique en Angleterre pour conclure une ligue contre la France. En 1468, il est Trésorier général du duc. Il figure encore dans un acte, le 19 octobre 1474, comme conseiller du Duc et premier Maître des requêtes en ordonnance de son Hôtel. Après la mort de Charles le Téméraire, il est appelé auprès du roi de France Louis XI.

- *Conseil du roi de France (Louis XI), 1478-1480*. Conseiller et chef de son conseil (Billot 1996, p. 301) comme le qualifie un passeport pour son neveu le 20 juin 1478. Il effectue jusqu'à sa mort en 1480 de nombreuses missions diplomatiques, touchant les droits sur la Bretagne et le rachat de possessions de René d'Anjou.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1470*. Guillaume de Clugny est reçu chanoine de la troisième chanoinie le 28 Janvier 1470 (n. st.), par la résignation de Jean Fournier et résigne la même Chanoinie, quatorze jours après sa réception, au même Jean Fournier (F-AN, LL 630, p. 149-150, Morand 1790 p. 279, Stein 1912 p. 133). Stein ne semble pas avoir eu connaissance de la résignation presque immédiate de Guillaume de Clugny, décrite par Morand.

- *Autres bénéfices*. 1454 : chanoine et archidiacre d'Avallon ; Chanoine, archidiacre et official d'Autun ; 1470 : Administrateur perpétuel de l'église et évêché de Terouanne ; 1473 : Il est qualifié le 20 janvier 1473, sur le contrat de mariage de son neveu protonotaire du Saint Siège Apostolique et doyen du chapitre d'Autun ; 1478 : chanoine de Saint-Martin et Saint-Gatien de Tours et Abbé de Bourgueil en vallée près d'Angers.

- *Evêché de Poitiers, 1479-1480*. Il est évêque de Poitiers jusqu'à sa mort à la place de Jean du Bellay mort le 3 septembre 1479 ; Ces données sont cohérentes avec (wiki/Liste_des_évêques_de_Poitiers).

Nicolas de Cockburn [Coquebourne, Coqueborne] (1510)

Nicolas Cockburn est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510. Il est aumônier de Louis XII. Son frère Robert Cockburn lui a succédé comme Trésorier.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510*. Nicolas de Coquebourne est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle en 1510. (Morand 1790 p. 307 et Stein 1912 p. 131) donnent les dates 1510-1517 qui sont en contradiction avec les sources citées par Michel Brenet, qui affirment que Robert

Coquebourne son frère était trésorier en 1511 et 1512. En effet, une lettre de Louis XII du 8 avril 1511 (n. st.) tranchant entre le maître de sa chapelle et le Trésorier de la Sainte-Chapelle, en faveur de ce dernier, quant au choix du maître de musique des enfants, cite Robert Coquebourne comme Trésorier (Brenet 1910 p. 54-56 d'après Morand 1790 *Pièces justificatives*, p. 88). Il est cité une seconde fois dans une copie du procès verbal de la première visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle du 3 novembre 1508, copie qui date du 17 janvier 1512 (n. st.) et qui est faite à la requête de Jehande Lannoy, procureur de maistre Robert de Coqueborne, evesque de Ross et trésorier de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 51 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis). Il est probable qu'il faille considérer soit, Nicolas de Cockburn Trésorier, succédant à Gilles de Pontbriand, pour l'année 1510 et remplacé par son frère Robert Cockburn, Trésorier de 1510 à 1517, soit, Robert Cockburn, Trésorier de 1510 à 1517, remplacé lui-même par son frère Nicolas Cockburn en 1517, Philippe Pot lui succédant.

- *Chapelle Royale, 1510*. Nicolas de Cockburn est aumônier du roi Louis XII

Robert de Cockburn [Coquebourne, Coqueborne] (1501-†1526)

Robert de Cockburn apparaît pour la première fois en 1501, quand il est présenté au roi d'Ecosse Jacques IV pour la charge de « parson » de Dunbar, étant qualifié de Maître Robert Cockburn, doyen de Rouen. Plus tard, il est loué pour ses compétences en latin (wiki/Robert_Cockburn).

- *Evêché de Ross en Ecosse, 1507-1524*. Robert de Cockburn est évêque de Ross.
- *Evêché de Dunkeld en Ecosse, 1524-1526*. Il est nommé évêque en 1524 et meurt le 12 avril 1526. Il est enterré dans le chœur de la Cathédrale de Dunkeld.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1511-1517*. Il est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle par Louis XII. Il est cité comme Trésorier une première fois sur une lettre de Louis XII du 8 avril 1511 (n. st.) tranchant entre le maître de sa chapelle et le Trésorier de la Sainte-Chapelle, en faveur de ce dernier, quant au choix du maître de musique des enfants (Brenet 1910 p. 54-56 d'après Morand 1790 *Pièces justificatives*, p. 88). Il est cité une seconde fois dans une copie du procès verbal de la première visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle du 3 novembre 1508, copie qui date du 17 janvier 1512 (n. st.) et qui est faite à la requête de Jehande Lannoy, procureur de maistre Robert de Coqueborne, evesque de Ross et trésorier de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 51 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis). Ceci est contradictoire avec les listes des trésoriers à la fois données par (Morand 1790 p. 307 et Stein 1912 p. 131) à la suite de Dongois (F-AN, LL 630, p. 77). Ils donnent Nicolas Coquebourne Trésorier de 1510 à 1517 et Robert Coquebourne Trésorier pour la seule année 1517. Il est probable qu'il faille considérer soit, Robert Cockburn Trésorier de 1510 à 1517, succédant à Gilles de Pontbriand et remplacé lui-même par son frère Nicolas Cockburn en 1517, soit Robert Cockburn Trésorier de 1510 à 1517, succédant à son frère, Trésorier en 1510 et lui-même remplacé par Philippe Pot. Je choisirai cette dernière hypothèse. Donfois écrit encore qu'il « assista à la ceremonie de l'enterrement d'Anne de Bretagne ».
- *Chapelle Royale de France (Louis XII), 1511*. Dans la lettre citée de Louis XII, celui-ci qualifie Maître Robert Coquebourne de « nostre amé et féal conseiller et aumosnier ordinaire ».
- *Cour d'Ecosse, 1515*. Robert de Cockburn est ambassadeur d'Ecosse en France et en 1524, ambassadeur en Angleterre pour négocier la trêve.

Robert Cocquaingne (1561)

Robert Cocquaingne est sonneur de cloches de la Sainte-Chapelle de Paris en 1561.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1561*. Robert Cocquaingne est mentionné comme sonneur de la Sainte-Chapelle le 24 mai 1561 (Brenet 1910 p. 104 d'après F-AN, LI.. 626, f. 130-130v).

Henri Cœur (1446-†1493)

Henry Cœur est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1446 à 1459 et de 1469 à 1493. Il meurt le 12 octobre 1493.

Henri Cœur, second fils de Jacques Cœur, frère de l'archevêque de Bourges Jean Cœur, est né autour de 1430 et mort en 1493. Il fait ses études de droit à Orléans et est licencié en lois en 1450 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 558-590). Il est recommandé par Louis XI au chapitre de Saint-Martin de Tours pour l'obtention d'une prébende (La Selle 1995, p. 301 citant Louis XI COR, t. 1, n° 107, p. 141). Après la mort de Jacques Cœur, argentier de Charles VII, il obtient du Pape l'autorisation de ramener le corps de son père en France. Jean d'Auton, historien de Louis XII, et qui a vécu avec les enfants de Jacques Cœur, dit qu'il y est enterré dans l'église des cordeliers.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1446-1459 et 1469-1493*. Henri Cœur est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle une première fois en 1446 et a quitté probablement son canonicat entre 1459 et 1462, puis une seconde fois en 1469. Il est mentionné dans les registres de délibération du chapitre jusqu'en 1473, puis ne revient qu'en 1490 et reste chanoine de la Sainte-Chapelle jusqu'à sa mort en 1493. D'après Regnier, « Henry Cœur frère de Jean lui succéda par la résignation qu'il fit entre les mains du Roy laquelle fut admise le 20 juillet 1446. Il prit possession le 27 décembre suivant, fut doyen de l'église de Bourges et mourut le 12 octobre 1493. Il est inhumé à Saint Oustrille ». On a d'une autre main : « au 24 août 1493, il est dit que Jean de Villiers succéda à Henry Cœur qui étoit déjà mort ». Il est remplacé en 1460 par Jean Baquelier (F-AD 18, 8G 1504, p. 48).

1446-1459 : Henri Cœur est reçu une première fois le 27 décembre 1446 à la place de son frère Jean Cœur, qui a résigné après avoir été nommé archevêque de Bourges, par lettres du roi du 20 juillet 1446, à Razillacum. Les témoins en sont, Nicolas Cœur évêque de Luçon, Lambert de Leodepart, prévost de Bourges et appartenant à la partie flamande de la famille, Jean Richart, Jean Ploton et Guillaume de La Croix, chapelains. Il est présent au chapitre en septembre 1453 et à la fête-Dieu de 1457.

Il apparaît dans les comptes en 1458-1459 où il gagne très peu aux termes de Saint-Jean et Noël et rien aux deux autres termes. Il est aussi mentionné dans ces comptes de 1458-1459 dans la rubrique Dépenses pour les enfants de cœur : « a Jehan de Vaulx pour l'achat de 6 paires de chausses pour les enfants par messire Henry Cœur par commandement de messieurs, le 8 avril [1459] 55 sous ». Il est donc non résident de 1446 à 1458. Il a disparu des comptes en 1462-1463 et 1467-1468, ce qui peut correspondre à ses années de charge permanente à l'église de Bourges, chancelier de 1462 à 1463 et archidiacre de l'église de Bourges (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 40, 8G 1646-1647, 8G 1648, f. 121v-122v, 8G 1649-1650).

D'après Regnier, Jean Baquelier succède à Henry Cœur et Baquelier est cité à la Sainte-Chapelle en janvier 1461. Henry Cœur quitte donc la Sainte-Chapelle une première fois au plus tard en 1560 (F-AD 18, 8G 1504, p. 48).

1469-1473 : Il réapparaît au terme de Pâques avec des distributions faibles en 1468-1469. Il a ensuite des distributions normales de 1469 à 1473 où il a un terme de Saint-Jean faible. Le 22 février 1469, Henri Cœur est reçu une seconde fois, à la place de Jean Baquelier, qui a permuté avec lui avec une chapellenie ou vicairie perpétuelle en l'église Saint-Pierre puellarum à Bourges. Il ratifie la renonciation faite par ledit Baquelier à la maison canoniale. Témoins Jean Brenier, Jean Preposite prêtres et Ranando [Renaud] Avoule. La résignation est faite dans les mains du cardinal d'Angers, son procureur est messire Pierre Girard.

Il est cité dans l'ordonnance sur l'abandon des maisons canoniales : le 14 octobre 1469, les registres contiennent la lettre patente suivante du roi donnée à Amboise le 7 mai 1468 : Il paraît que vous avez sans autorisation partagé les maisons appartenant à la chapelle « pour être tenues et possédées deslors en avant » par les chanoines moyennant de petites pensions. Résultat elles sont en ruines parce que lesdits chanoines ne les réparent pas. On casse le partage. Les maisons seront bailées au profit de la chapelle aux chanoines, chapelains et vicaires et habituez de ladite chapelle. mandement donné aux trésoriers de France, Bailly de Berry, justiciers et lieutenants. Le chapitre décide que toutes les maisons canoniales sauf la trésorerie seront remises entre les mains du chapitre. Elles seront baillées au plus offrant et dernier encherissant. Les présents [Leotier, G. Bonin, M. Bonin, Dorsanne, Thouart] renoncent à leurs maisons sauf H. Cœur et L. Grignon qui y ont déjà renoncé lors de leur réception. Messires Guillaume Du Lyon et Jean Lacquan chanoines « in sacris ordinis minime constitute » sont convoqués et renoncent à leurs maisons. Quant aux maisons que tiennent le chantre, messire Guido Burdelot, messire Pierre de Callemesnil absents, on attendra qu'ils aient résigné pour disposer de leurs maisons. Le 3 décembre 1469, Henri Cœur « ascence à vie pour 10 livres tournois de la maison sise près du petit palais royal ». Il est aussi présent au chapitre le 24 août 1470 pour la réception comme chanoine de Philippe Devoir à la place de Pierre de Callemesnil.

Henri Cœur figure dans les comptes de 1472-1473, pour des distributions exceptionnelles à « messires les residens en la Sainte-Chapelle aux quelz a esté baillé la somme de 70 sols t. 5 deniers pour distribuer pour l'amour de Dieu le jour de la cene en la maniere acoustumée c'est assavoir le trésorier 16 sous 3 d., chanoines chacun 5 sous 5 d. dont residens messire Gillebert [Marel] chantre, J. Leotier, G. Bonin, P. Dorsanne, M. Bonis, P. Thoart, G. Du Lyon, J. Laquan, L. Grignon, H. Cœur, P. des Crosses ».

Cependant à partir de Pâques 1473, il semble ne plus résider sinon avoir résigné son canonicat ? pendant l'exercice de sa charge d'archidiacre de Bourges au moins de 1473 à 1477. Le 15 mai 1473, Denis Leduc prêtre, a présenté des lettres royales sur la collation du canonicat que tenait messire Henri Cœur (sans plus de détail ?) [8G 1654 Comptes 1472-1473 : terme de St Jean faible (10 livres)]. Le 9 octobre 1473, messieurs ont « depute Dorsenne et Du Lyon pour faire executer sur les reparations et paiement a faire par l'archidiacre de Bourges, c'est-à-dire Henri Cœur du revenu perpétuelle (rente), qu'il a vendu au chapitre sur une maison de la chaussée ». Le 29 juillet 1474, Henri Cœur grand archidiacre de Bourges et son procureur Jean Cocton et Guenin Jundrere fermiers de l'église paroissiale de Saint-Bonet donne 40 livres tournois sur ce qu'il doit au chapitre à cause de rentes perpétuelles (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533 et F-BnF 1534, f. 123, 131v)

1490-1493 : En 1490, Henri Cœur est en procès avec le tuteur des enfants de feu D. de Crosses à qui il doit de l'argent pour une rente (Pilleboue PCR d'après 8G 1567, f. 24v). Le 28 janvier 1490, messire Henri Cœur jure avoir 60 ans à Noël. Le 11 mai 1493, messieurs ont « ordonné que Renaud Avoule sera leur prevost de la prevoste du chasteau et qu'elle luy sera estroussée a 20 livres touttefoys en faveur de messieurs Cordis et Bellestat, il n'en paiera que 12 livres tournois ». On en déduit que le 11 mai 1493, Henri Cœur était vivant. Le 24 octobre

1493, Jean de Villiers avec lettres du roi du 19 octobre a pris possession réelle de sa prébende et canonicat vacants par mort de Henri Cœur. Il prête serment et paye ses droits ; aussi messieurs ont commis messire de Chaumon et de Villiers pour parler à monsieur de Bourges touchant les lettres de non résidence ». Le 26 octobre 1493, monsieur de Villiers a exposé que feu son prédécesseur monsieur Cœur avait présenté un nommé Denis Bourgoing en ensuyvant les statuts de ceans pour estre vicaire et le présente à monsieur le vicaire de Chaumon » [voir au 26 janvier 1493, dans la biographie de Denis Bourgoing]. Le 4 février 1506, Henri Bellestat demande « à dire et chanter chacune année sur la sepulture de feu messire Henry Cœur, en l'église de Saint Austrilhet de Bourges, le lundi des rogations lors de la procession dans ladite église ». Il donne 25 livres tournois à convertir en 25 sols de rente (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 40ca, 75ca, 78ca, 8G 1513, F. 20ca). D'après Regnier, Henry Cœur est mort le 12 octobre 1493.

- *Cathédrale de Bourges, 1446-1450 et 1462-1477.* Henri Cœur est chanoine de Bourges en 1446. Il résigne son canonicat pour devenir doyen du chapitre de Limoges. Il revient à Bourges comme chancelier de l'église de 1462 à 1466. Il devient grand archidiacre de Bourges en 1468 et le reste jusqu'en 1477, année où il résigne pour redevenir archidiacre de Châteauroux.

- *Autres bénéfices* 1450 : Doyen du chapitre de la cathédrale de Limoges ; 1467 : archidiacre de Châteauroux ; 1471-1477 : curé de St Pierre le Guillard et Saint Bonet, résignée contre compensation en 1477 d'une cure à Aubusson ; 1477 : archidiacre de Châteauroux à nouveau ; 1483 : curé de St Pierre du Four (Pilleboue PCR d'après Sibille 1991).

Jean Cœur (1441-†1483)

Jean Cœur est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1441. Il meurt le 25 juin 1483.

Jean Cœur est né vers en 1421 et mort le 25 juin 1483. Il est enterré dans la cathédrale de Bourges. C'est le fils aîné de Jacques Cœur, le « grand argentier » de Charles VII. Son oncle, Nicolas Cœur, mort en 1451, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, puis évêque de Luçon. Il est aussi inhumé dans la cathédrale de Bourges. Son frère Henri Cœur est recommandé par Louis XI au chapitre de Saint-Martin de Tours pour l'obtention d'une prébende (La Selle 1995, p. 301 citant Louis XI COR, t. 1, n° 107, p. 141) et sera aussi chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. Après la disgrâce de Jacques Cœur, c'est surtout lui, l'aîné, qui réussira à faire réhabiliter son père et à rapatrier sa dépouille de l'île de Rhodes.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1441-1446.* Le 24 décembre 1441 ou 1442, Jean Cœur est nommé par lettres royales à la place de Nicolas Cœur son oncle, promu évêque de Luçon. Le 18 avril 1445, a lieu sa réception personnelle, mais il ne réside pas. Sa prébende est « matriculaire ». Le 27 déc 1446, il résigne en faveur de son frère Henri Cœur, par lettre royale du 20 juillet 1446, à Razilliacum. Il est donc absent des effectifs jusqu'en 1445-1446 où il ne touche que des distributions minimales et uniquement la deuxième partie de l'année. Plus précisément, en 1444-1445 Jean Cœur est mentionné dans la rubrique des dépenses des maisons de Saint-Hypolite. Jean Cœur loue sa maison canoniale : « de la maison de Jean Cœur a cause de sa prébende a 6 livres tournois de pension chacun an ; néant icy car elle a été baillée pour la demourance des enfants de Cœur de ladite chapelle » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 35, 8G 1644, f. 48v, 8G 1645)

- *Archevêché de Bourges, 1446-1483.* Le 2 septembre 1446, âgé à peine de 25 ans, Jean Cœur est élu par le chapitre de Bourges et nommé archevêque de Bourges avant d'avoir atteint l'âge canonique en remplacement de Henry d'Avangour (1421-1446). Cependant son élection, bien que fortement appuyée par Charles VII n'est pas approuvée immédiatement par le Saint-Siège.

Eugène IV tempore pendant quatre ans. Le jeune archevêque de Bourges fait son entrée solennelle dans cette ville au mois de septembre 1450. Il reste archevêque de Bourges jusqu'à sa mort le 25 juin 1483 (wiki/Archevêque_de_Bourges).

- *Cour de France, 1461-1464.* Peu après son accession au trône, Louis XI le commet « à l'office de son aumône » et lui confie par lettre de commission toutes les attributions des confesseurs et des aumôniers concernant les maisons hospitalières et la collation des bourses du collège de Navarre (La Selle 1995, p. 301 d'après Arch. Quinze-Vingts, A 12, 480 ; B 61, 5960 et F-BnF, Dupuy 498, f. 27). Il tombe en disgrâce en 1464.

- *Autres bénéfices.* Il est protonotaire apostolique, puis doyen de de Poitiers. Il est en 1450 métropolitain, patriarche et primat des Aquitaines. Il reçoit en outre l'abbaye de Saint-Sulpice en 1462.

Nicolas Cœur (1437-†1451)

Nicolas Cœur est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1437. Il meurt le 1^{er} octobre 1451.

Nicolas Cœur, né vers 1403 et mort en 1451, est le frère de Jacques Cœur le « grand argentier » de Charles VII. Il est inhumé avec son neveu Jean Cœur dans la cathédrale de Bourges.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1437-1440.* Nicolas Cœur, licencié en droit, est reçu chanoine le 28 juillet 1437 à la place de Philippe Robelin « quequidem prebenda est matricularia ». Il est mentionné le 16 août 1437. Le 9 juin 1441, il prend la maison de R. Molin en viager, le 24 décembre 1441, nommé évêque de Luçon, il résigne en faveur de Jean Cœur son neveu. Le 27 décembre 1446, Nicolas Cœur est présent à la réception de Henri Cœur, un autre de ses neveux. Il est présent de façon normale dans les comptes de 1439-1440. Il est absent de façon logique des comptes 1444-1445 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, 8G 1643, 8G 1644).

- *Evêché de Luçon, 1441-1451.* Nicolas Cœur est évêque de Luçon de 1441, année à laquelle il résigne son canonicat de la Sainte Chapelle de Bourges, jusqu'à sa mort le 1^{er} octobre 1451 (wiki/Liste_des_évêques_de_Luçon).

Jean Coillet (1433-†1465 ?)

Jean Coillet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1451.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1451-1465.* Jean Coillet est reçu chanoine le 15 janvier 1451 au lieu de Jean de Chaumont. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1465. Il est probablement remplacé par Jean Prevost en 1465 (F-AN, LL 630, p. 285, Stein 1912, p. 136). Dans un livre sur François Villon, on trouve dans la Communauté de Saint-Benoît-le-Bien-Tourné de Guillaume de Villon un Jehan Coillet qui pourrait bien être notre chanoine : « Jehan Coillet aussi du diocèse de Cambrai, fut reçu bachelier en décret le 12 mai 1433 » (Schwob 1974, p. 27, d'après Fournier 1913, p. 402).

Jean Colas dit Le Flamand (1633)

Jean Colas clerc haute contre en 1633, a sans doute chanté pour le roi en 1633.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1633*. Jean Colas, clerc haute-contre, est cité une première fois le 13 mai 1633, mandé par le roi avec Cabare pour « servir à la solennité des chevaliers qui se doit faire le jour de la Pentecoste ». Il est renvoyé le 23 juillet 1633 « sur ce que ce n'est pas la coutume de tenir des hommes mariés » (Brenet 1910 p. 178 d'après F-AN, LL 602, f. 161v et 167v).
- *Chapelle Royale de France (Louis XIII), 1633*. D'après la mention ci-avant, il a probablement chanté pour le roi le jour de pentecôte 1633.

Odet [Odin, Odon] de Coligny [Coligni, Colligny] de Chatillon [Chastillon] (1517-†1571)

Odet de Coligny est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1519 à 1547. Il meurt à Cantorbery le 21 mars 1571.

Odet de Coligny, né le 10 juillet 1517 (Morand écrit 1515) à Chatillon-Coligny et mort le 21 mars 1571 à Cantorbery, est le fils de Gaspard de Coligny, Maréchal de France et le frère de l'Amiral de Coligny et François de Coligny d'Andelot (Morand 1790 p. 287-289 et wiki/Odet_de_Coligny). Une partie de cette biographie se trouve dans le mémoire de Dongois (F-AN, LL 630, p. 115-116, p. 193).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1530-1547*. Odet de Coligny est reçu chanoine [de la première chanoinie] très jeune en 1530. Il permute de chanoinie avec Jean Bayart, chanoine de la 6^e chanoinie, le 21 janvier 1534. Il est remplacé par Barnabé de Fayolle en 1547 (F-AN, LL 630, p. 115-116, p. 193, Stein 1912 p. 133-134). C'est cette dernière date 1534 que Morand retient pour sa réception, alors que Brenet le cite le 8 mai 1532 pour une attribution de chambre à Certon « clerc sous la prébende de M. de Colligny » (Brenet 1910 p. 87 d'après F-AN, LL 625, f. 142v).
- *Curie romaine (Clément VII, Paul III, Jules III, Paul IV, Pie IV), 1533-1563*. Clément VII le crée cardinal en 1533 au titre de Saint-Serge et Saint-Bacche. Il se fait appeler le Cardinal de Chatillon. En 1534, il assiste en qualité de cardinal à la sélection de Paul III. Le 25 février 1548, le Pape Paul III lui donne le titre de Saint-Adrien. En 1550, il assiste à l'élection de Jules III. Il se convertit au protestantisme en 1560, se marie. Il faut attendre le 31 mars 1563 pour que le pape Pie IV l'excommunie, lui retire son cardinalat, et toutes ses autres charges.
- *Archevêché de Toulouse, 1534-1562*. En 1534, il est fait diacre et Archevêque de Toulouse. En 1562, il résigne l'Archevêché de Toulouse au Cardinal d'Armagnac, qui lui donne en échange les Abbayes de Conches, au Diocèse d'Evreux, et de Belle-Perche, au Diocèse de Montauban.
- *Evêché de Beauvais, 1535-1563*. En 1535, il est fait Evêque-Comte de Beauvais, et assiste en cette qualité au sacre du roi Henri II. Du fait de sa conversion au protestantisme en 1560 et de son excommunication en 1563, il perd cette année son évêché.

Autres bénéfices. A chaque nomination il reçoit de nombreux bénéfices qui seront retiré en 1563. 1534 : Abbé de Vauluisant, diocèse de Sens, Abbé de Saint Euverte d'Orléans ; 1548 : abbé de Fontainejean ; 1550 : Abbé de Saint-Germer au Diocèse de Beauvais, de Saint-Jean de Sens, et de Sainte-Croix de Quimperlai, au Diocèse de Quimper-Corentin ; Abbé de Ferrières, au Diocèse de Sens.

Durant les guerres de religion, il sert souvent d'intermédiaire entre la monarchie et les chefs protestants parmi lesquels figurent ses deux frères. En 1568, craignant pour sa vie, il se

réfugie en Angleterre. Il y meurt en 1571, empoisonné dit Morand par son valet-de-chambre. Il est inhumé dans la cathédrale de Cantorbéry.

Pierre Colin [Collin] (1539-1572)

Pierre Colin est maître des enfants d'Autun et est démarché par la Sainte-Chapelle de Bourges pour remplacer Jean Bastard.

• *Cathédrale d'Autun, 1539-1572*. Pierre Colin est d'après la notice du *New Grove* de William C. Lengefeld (NG2. PCB) compositeur, maître des enfants de chœur de 1539 environ à 1561 et organiste de 1562 à 1569 environ. Il est mentionné comme prêtre et chapelain de 1539 à 1572.

Pierre Colin est contacté par la Sainte-Chapelle de Bourges pour éventuellement prendre la charge de maître des enfants en 1552.

Le 6 août 1552, messieurs ont « ordonné qu'il sera envoyé un homme de pied à Autun vers maître Pierre Collin, maître des enfants de chœur de l'église dudit lieu pour lui porter lettres pour savoir s'il voudroit venir au service de l'église et prendre la charge de la maîtrise des enfants de chœur ». [après échec auprès de Clément Morel, maître des enfants de Nevers, et départ de Jean Bastard] Le messager a été payé le 9 août 1552 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 45v).

Hippolyte Abord dans son *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, cite Pierre Colin : On représentait, le jour de la Pentecôte, une sorte de mystère ou moralité, qui semble avoir eu pour sujet la conversion des Gentils par les apôtres. Une délibération du 24 mai 1560 donne les détails suivants sur ce drame de *l'Homme sauvage* :

« Sur le mis en avant par André Ferrand, chanoine, que depuis six ou sept ans en ça, pour raison des guerres et cher temps, on avoit délaissé de faire, en l'église d'Autun, le jour de la fête de Pentecôte, certaine peinture ornée et environnée de fleurettes, et icelles figures servant d'instruction au peuple, selon le temps que l'on appelle vulgairement *l'Homme sauvage*, avec certains devis et sentences déclaratives d'icelle figure. — On requiert MM. sur ce délibérer et ordonner que le dit homme sauvage soit fait cette » prochaine fête de Pentecôte, à la manière accoustumée. —, En conséquence, Pierre Colin, maître des enfants d'aube, sera adverti les mener aux champs ces mardi, mercredi, jeudi et vendredi, pour cueillir et amasser les dites fleurs et herbes, et pourvoir que le dit homme sauvage soit représenté le jour de Pentecôte, selon que de toute ancienne et louable coutume en leur église a été fait le temps passé. Il est ordonné à chacun des enfants et autres qui voudraient aller aux champs avec eux, de ne jouer à jeux de cartes, dés ni autres défendus et de ne se trouver ni assister au service divin, auquel, pour raison des dites herbes, nul ne sera tenu pour présent.

[Pierre Colin, grand-marguillier et directeur de la maîtrise, chargé de la nourriture, de l'entretien et de l'instruction des enfants de chœur, avait coutume de les tenir chez lui l'espace de six mois pour éprouver leur voix dans le plain-chant. Colin fut plus tard organiste de la cathédrale. Son frère, Jean Colin, était recteur de l'hôpital du Saint-Esprit ou de Notre-Dame du Châtel.]

• *Œuvres*. La plupart des 26 messes de Pierre Colin sont inspirées de ses propres motets et psaumes, mais aussi des motets de Richafort, Certon et d'autres. Dans la préface de son *Liturgicon musicarum* il explique qu'il a cherché dans la construction de sa musique, à ce que le texte puisse être facilement compris. Six de ses huit chansons qui lui sont attribuées ont été publiées par Attaignant sous son nom de famille. Par son œuvre sacrée, Colin apporte une contribution significative à la musique française de la génération post Josquin.

Œuvres sacrées

Liber octo missarum ... moduli quos motettos usitatori nomine vulgus vocat ... parthenica cantica in laudem illibatae virginis conscripta (quae ... Magnificat inscribuntur) octo sunt, singulaque proprio tono distinguuntur, 4–6vv (Lyons, 1542)

Liber tertius missae sex, 4vv (Venice, 1544)

Les 50 pseaulmes de David traduitz par Clement Marot ... en chant non vulgaire; mais plus convenable aux instrumens, 4vv (Paris, 1550)

Liturgicon musicarum 12 missarum (Lyons, 1554 [lost], 2/1556)

Missa, ad imitationem moduli 'Confitemini', 4vv (Paris, 1556)

Missa, ad imitationem moduli 'In me transierunt', 4vv (Paris, 1556)

Missa, ad imitationem moduli 'Surgens Jesus', 4vv (Paris, 1556)

Modulorum (quos vulgo motecta vocant), liber I, 4–6vv (Paris, 1562)

Modulorum ... liber II (Paris, 1562)

Les sept pseumes penitenciaux de David, traduits en rithme françoise, par Clement Marot, 4vv (Paris, 1564)

Messe, 4vv (Venice, 1580)

2 messes, 1547²; Missa 'Salus nostra', 4vv, in Missae duodecim (Paris, 1554) [réimprimée plus tard séparément]; 2 messes reimprimées d'après des éditions antérieures en 1590²

1 Magnificat, 1547²; 3 Magnificat settings, 1553³ [2 reimpressions du Liber octo missarum]

15 motets, 1539¹¹, 1542⁵, 1542⁷, 1551¹, 1553⁸, 1555¹³, 1555¹⁴

Œuvres profanes

7 chansons, 1538¹², 1541⁵, 1543⁷, 1545¹², 1549¹⁹, 1550¹²; 1 in Le parangon des chansons, XIIe livre (Lyons, 1543) [sans nom d'auteur, attribuée à P. Colin in *Catalogue de la bibliothèque de F.J. Fétis* (Brussels, 1877)]; 2 ed. in PÄMw, xxiii (1899/R), 1 ed. in RRM, xxxviii (1981)

Colin [-] (1497)

Colin, sans prénom ou sans nom, est teneur gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1497.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1497*. Le 16 septembre 1497, « pour la pitié et maladie de la grosse verolle que a eue Colin la teneur de ceans, messieurs lui ont donné 40 sols tournois ». Le 18 novembre 1497, messieurs ont « conclu que Colin chantera doresnavant les messes qu'il a acoustumé de dire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511).

[-] Colladon (1548)

Colladon sans prénom est mentionné comme pensionnaire de l'église en 1548.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1548*. Colladon est mentionné comme pensionnaire de l'église le 6 février 1548, pour une « distribution des cierges pour la purification ND aux pensionnaires de l'église ½ livre chacun c'est assavoir Colladon, Du Vergier et Bonet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 101).

Mestre Collin [-] (1316)

Collin sans nom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1316.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1316*. Guillaume de Poissy est probablement le « mestre aus enfanz de la chapelle de Paris » bénéficiaire de « 2 fourreures de rouz veir pour sa robe de la

Toussainz, et pour 1 chaperon de menuver et 2 chaperons de gros veir » à l'occasion des dons de la Toussaint 1316 où 5 enfants de chœur reçoivent également des dons : « Item pour les enfanz de ladite chapelle / premièrement. Pour Jehannin de Chartres, une penne d'aigniaus à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Jehan le Petit, son frère 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Raoul, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour Jehannin de Chielle, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Collin, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon » (Douët d'Arcq 1851, p. 25).

[-] Collinet (1597-1602)

Collinet sans prénom ou sans nom est cleric haute-contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1597.

- *Notre-Dame Paris*. Collinet, dont le patronyme reste inconnu, est cité comme ancien enfant de chœur de la cathédrale (voir ci-dessous).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1597-1602*. Collinet, chantre haute-contre, natif de Paris, ancien enfant de chœur à Notre-Dame, est reçu à la Sainte-Chapelle le 28 novembre 1597. Il est cité pour l'attribution d'une chambre le 14 juin 1600, comme étant « le plus ancien ». Il est une dernière fois cité le 4 septembre 1602 : « Collinet qui avait été chassé, est de nouveau reçu comme cleric » (Brenet 1910 p. 147, 149, 150 d'après F-AN, LL 600, f. 159, f. 176-176v, f. 188-188v). Il est donc probable qu'il soit resté un certain temps hors de la Sainte-Chapelle entre 1600 et 1602.

Etienne Colombe [Colombe, Columbel] (1458-1473)

Etienne Colombe est chapelain de la chapelle de la reine Marie d'Anjou en 1458 et chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1468.

- *Chapelle de la Reine de France (Marie d'Anjou, femme de Charles VII), 1458-1463*. Estienne Colombe est chapelain de la chapelle de la reine en 1458, « au lieu de Gillier en janvier 1458 ». Il figure, dans les expectatives de la cour de France envoyées à Rome en 1462, parmi les officiers recommandés par la reine, au titre de chanoine de Chartres (par expectative) et chapelain de la reine (Gotteri 1971, annexe III, p. 519, renvoyant à I-BAV, Reg. Vat. 520, f. 330v). Enfin il est encore mentionné comme chapelain de l'hostel de la Reine Marie d'Anjou à 100 escus d'or de gages pour l'année 1463 (Perkins 1984, p. 549 d'après F-BnF, ms. fr. 7853, p. 1420-1421) dans l'« Estat des officiers domestiques de l'hostel de la Reyne Marie d'Anjou, femme du Roy Charles VII, depuis l'année 1452 jusqu'en et compris 1463 ».

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1468-1473*. Estienne Columbel apparaît dans les comptes de 1467-1468 comme chapelain au terme de Saint-Jean 1468 avec des distributions très faibles. Il figure comme chapelain avec des distributions normales jusqu'en 1473.

Le 3 février 1470, Estienne Columbel est présent à un rappel de discipline où sont aussi Regnatum Billart, Le Duc, P. Marchant, prêtres, et Pierre Babou, Eloi [Gilles de Bierne ?], Bussinet, Etienne Pastoris, maîtres et rajoutés en marge Biart, Charlemaigne, Laloyer. Le 24 août 1470, en présence au chapitre de Jehan Leotier, Martin et Guillaume Bonin, Pierre Dorsenne, Pierre Thouart, Guillaume Du Lyon, Henri Cueur, Lambert Grignon, « venerable et discrete personne messire Philippe Devoir, prebtre a des lettres royales et est reçu a la place de Pierre de Callemesnil qui a resigné par procuracion dudit messire Fiare ? dans les mains de frere Eloi Du Gloys, abbé de Plainpied, conseiller et confesseur du roi, pour permuter avec

Philippe Devoir, prebtre a l'église paroissiale de Saint-Pierre de Sancto Lubesio [Saint-Loubes] du diocèse de Bordeaux. A Amboise le 20 août 1470... . Sont témoins maistre Marin Bigot, maistre es arts et bachelier en décret, Estienne Columbel et Pierre Amelin prebstres et Denis Le Duc » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1650-1654, F-BnF n.a.l. 1534, f. 50v, 59v).

• *Autres bénéfices.* Etienne Colombe est aussi mentionné comme chanoine de Chartres en 1462.

Jean Colombj [Colombi, Colomby] (1483-†1493)

Jean Colombj est chapelain du trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris jusqu'à sa mort en novembre 1493.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1483-1493.* Maître Jean Colombi, chapelain du Trésorier, est cité pour des paiements motivés par la cérémonie annuelle de l'exposition des reliques pendant la semaine de Pâques 1483 : « Pro magistro Johanne Colombj capellano Domino Thesaurarii ... pro diligentia sua per predictos tres dies adhibita ad ostendendam cruce sanctam ad reliquias sacras per totum annum, 24 s. p. ». Les mêmes paiements ont lieu de 1484 à 1487. Le 23 novembre 1493, Jean Colombi est mentionné pour une « quittance donnée aux héritiers de feu Mre Jehan Colombj, chapelain et chevecier de la Sainte-Chapelle, de la somme de 140 l. t. qu'il a léguée pour la fondation d'un obit. La fondation de Jean Colombi est inscrite aux 5 et 7 mai dans les obituaires de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910, p. 38, 42, d'après F-AN, LL 621, f. 136v à 140v, f. 142, LL 622, f. 38v et Molinier 1902 p. 817 d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 18v, F-Pm, ms. 3339) : « (main F:) *Obitus annualis magistri Johannis Columbi, dum vivebat capicerii et cappellani hujus sacre Cappelle* ». D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jean Colomby est possesseur de la chapelle de Saint-Clement à partir de 1488. Il est éventuellement remplacé par Nicole Bourgeois en 1493, puis la même année par Noël Duval (F-AN, LL 630, p. 317).

Denis de Colons (1560)

Denis de Colons est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1560.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1560.* Le 31 janvier 1560, messieurs « ont ordonné que Denis enffant de cueur de leglise sera mis en penssion en ung college pour ung an et pour ce faire ont commis monsieur Burgat ». Le 1^{er} février 1560, « sur le rapport fait par monsieur de Fogieres que monsieur de Colons [rayé : l'oncle] de Denis enffant de cueur le voloit prandre en sa maison l'entretenant par messieurs d'habillemens et autres memes besongnes et livres, messieurs ont ordonné que ledit Denis sera mis en penssion en la maison dudit sieur de Colons [rayé : de sondit oncle] et payé par an jusques a la somme de 30 livres tournois pour l'entretenement dudit Denis et des ses livres qui sera payée par leur receveur par chacun mois 50 sous tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 110, 111v).

Louis Compere dit Loyset (1491-†1518)

Louis Compère est un compositeur français mort le 16 août 1518.

[*Sainte-Chapelle de Bourges, 1491-1503.*] Louis Compère dit Loyset est probablement cité trois fois dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges. Le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges s'adresse à Loyset pour recruter des chanteurs et un maître de musique

en cas de besoin. En 1491, Loyset est chantre de la Chapelle Royale de Charles VIII. La proximité de la Sainte-Chapelle avec la Chapelle Royale rend très probable ces relations.

Le 10 mai 1491, messieurs ont « ordonné qu'il sera rescript a Loyset, qu'il escripve au maistre des enffans de Poictiers qu'il viengne par deça et que luy venu on lui baillera en administration les enffans et a promis le vicaire Du Lion le recevoir quant il sera présenté ».

Le 16 août 1491, messieurs ont « donné 35 solz tournois a ung chantre nouveau qui est ung dessus que Loyset avoit envoyé ».

En 1502-1503, Loyset est prévôt de la cathédrale Saint-Pierre de Douai. Quand Pierre de Brosse dit Pierret est envoyé en Flandres et Picardie, il a dû rencontrer Loyset : Le 8 novembre 1502, le chapitre « conclud qu'on envoira Pieret en Flandres et Picardie avec lescuier Piere Dardene pour chercher des chantres dessus et luy ont donné pouvoir d'en amener jusques a trois desdits chantres c'est assavoir deux dessus et une teneur ».

Le 4 août 1503, le chapitre « conclud qu'on escripra a Loyset qu'il envoie par deça la teneur et dessus quon luy a mandé puisnagueres par Pieret et que eulx venus on les assurera de lieu ceans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 53ca, 56, 8G 1512, f. 1v, 34v).

Loyset Compère fait l'objet d'une notice du *New Grove* (NG2. PCB) rédigée par Joshua Rifkin, Jeffery Dean et David Fallows.

Amaury [Alain] de Condé [Condet, Condeto] (1350-†1388)

Amaury de Condé est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1364, jusqu'à sa mort en 1388.

Nous nous inspirons fortement de la notice prosopographique de Xavier de la Selle (La Selle 1995 p. 307).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1364-1388*. Dongois écrit : « Amaury de Condé chanoine [de la 4^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle fut receu en 1364 apres Nicolas de Condé son oncle qui luy avoit resigné sa chanoinie par son testament qui est du 17 avril 1383. Il est qualifié chanoinie de Saint-Cloud et de la Sainte-Chapelle. Il donna tous ses biens a la Sainte-Chapelle pour faire prier Dieu pour luy. Il mourut en 1383 [sic] et il est enterré dans la basse Sainte-Chapelle... Il avoit été clerc ou auditeur des comptes et suspendu de sa charge pour avoir donné quelquechose en recompense de cette charge ». Il est remplacé par Jean Gourdet à sa mort en 1388 (F-AN, LL 630, p. 158-159, Stein 1912 p. 134).

Il est exécuteur testamentaire de 3 chanoines de la Sainte-Chapelle, Geoffroy Le Bouteiller de Senlis, premier chapelain de Charles V, mort en 1377, Garnier de Berron, aumônier de Jean le Bon, mort en 1380 et enfin de Jean de Hétomesnil, décédé en 1381. Pour les deux premiers, Xavier de La Selle cite Dongois (F-AN, LL 630-633). Concernant Garnier de Berron, Stein écrit contrairement à Xavier La Selle, 1382, comme année de sa mort. Les autres exécuteurs testamentaires du chanoine Hétomesnil, sont le trésorier Hugues Boileau et quatre autres chanoines, Pierre de Beaune, Denis de Couleurs, Jean Creté et Oudart de Fontaines (Billot 1996, p. 297).

• *Autres bénéfices*. Chanoine de Saint-Quentin en Vermandois ; 1362 : chanoine de l'église de Théroüanne (abandonnant un autre bénéfice dans l'église Saint-Maurice de Compiègne) ; chapelain perpétuel dans l'église de Saint-Denis et à Mirebeau au diocèse de Poitiers (*reg. Urbain V*, n° 3690). Il est aussi qualifié de chanoine de Saint-Cloud dans son testament.

• *Chambre des comptes de Paris (Jean le Bon, Charles V), 1350-1367*. Amaury de Condé est « clerc extraordinaire » des comptes de novembre 1350 à novembre 1359, puis clerc des

comptes jusqu'en mars 1367 (La Selle 1995, p. 307 citant Jassemin 1933, index). En 1353, il procède à l'inventaire de la garde-meuble de l'Argenterie avec un autre clerc des comptes, Jean de la Charmoie (Douët-d'Arcq 1851 p. 304).

• *Chapelle Royale de France (Jean le Bon), 1356-1362*. Jean le Bon le choisit comme sous-aumônier de février 1356 à au moins juillet 1362 (La Selle 1995 p. 307 d'après F-AN, KK 9, f. 24 et U 2011, f. 132).

Gilles [Aegidius] de Condé [Condet, Condeto] (1292-†1337)

Gilles de Condé est chanoine en 1297 et premier Grand Chantre en 1319 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Chapelle Royale, 1292-1306*. D'après l'ordonnance 3 de l'hôtel de février 1291 à Toussaint 1292, ligne 6, Gilles de Condé est chevecier de la Chapelle Royale : « Item les chapelains de la chapele, c'est assavoir le chevecier, mons. Gile de Condé... » et d'après l'ordonnance 4 de septembre 1306 à septembre 1307, ligne 7, Gilles de Condé est maître chapelain de la Chapelle : « Les chapelains Monseigneur Gile de Condé, le mestre chapelain, aura 3 prouendes d'avainne et n'aura nulz vallés menganz a court, mes il prendra pour 3 vallés, pour chascun 8 d. par jour et aura pour soi ses gages acoustumez ». Il est en outre maître des deniers de l'hôtel (Laloue 2006 ordonnance 3 d'après F-AN, 12814 f. 67v-69 et ordonnance 4 d'après F-AN, JJ 57 f. 49).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1297-1337*. Dongois écrit : « Gilles de Condé de Condeto [fut receu] chanoine [de la 4^e chanoinie] en 1297 apres la mort d'Allerin de Rheims. Il etoit parent de Pierre de Condé qui etoit chapelain de Saint-Louis et qui fut avec luy au voyage de la terre sainte. On voit dans le Spicilege des lettres de ce Pierre de Condet a Matthieu abbé de Saint-Denis Regent de France pendant le voyage du Roy Saint Louis ce Pierre Condet fonda une chapelle perpétuelle dans la Sainte-Chapelle sous le titre de Saint Nicolas et de Saint Louis. Philippes Le Long en l'année 1319 ayant fondé l'office de chantre dans la Sainte-Chapelle en pourvut t qui la posseda avec sa chanoinie iusques a la mort. Il resigna sa chanoinie a Nicolas de Condet son neveu... Il est enterré dans l'église de Saint-Michel devant l'autel de L'Agissante ou on lit sur sa tombe

Hic jacet Dominus Aegidius / De Condeto quondam Canonicus / et primus Cantor per misericordiam / Dei requiescat in pace ».

Il est remplacé à sa mort en 1337 par son neveu Nicolas de Condé (F-AN, LL 630, p. 157-158, p. 295, Stein 1912 p. 134). On a vu qu'il est le premier à exercer la charge de Chantre de la Sainte-Chapelle de 1319 à 1337 (F-AN, LL 630, p. 293-295, Morand 1790, Pièces justificatives p. 43-48, Brenet 1910, p. 17).

Il est cité comme membre du collège de la Sainte-Chapelle, Chantre, assistant à l'inventaire des reliques et bijoux du trésor de la Sainte-Chapelle réalisé du 26 janvier aux 29 août 1336 après la mort de Pierre Du Pont, Trésorier, et pour l'entrée en charge de son successeur, Guillaume de Mello (Vidier 1910 p. 291, 292 d'après une copie du XIV^e siècle F-AN, JJ, reg. F, f. 41v-50).

Son obit est mentionné avec celui de Nicolas de Condé dans les obituaires de la Sainte-Chapelle les 26 août et 26 septembre : « *Obitus duplex dominorum Egidii et Nicolai dictorum de condeto, huius. Sacre capelle canonicorum, ac Joannis de vanuis, Andrecque de audeliaco, et Martini regis dicte capelle capellanorum necnon Joannis de fonte, et Egidii derupeforti eiusdem capelle canonicorum, ac Jacobi quondam Thesaurarii de medunta. Quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3399, f. 38v).

• *Autres bénéfice*

Notre-Dame de Chartres, 1300. On peut lire dans le Nécrologue de Notre-Dame au 15 septembre 1300, que Gilles de Condé archidiacre, fait don d'une image en albâtre de la Vierge, qui doit être placée devant le Jubé à droite (Lecocq 1876 p. 213)

Chapelle Saint-Michel du Palais, 1329. Gilles de Condé est chapelain de l'autel Notre-Dame en la chapelle Saint-Michel du palais en janvier 1329 (Viard 1900, p. 32-33 d'après JJ. 65B, n° 13 aussi sur en ligne sur gallica)

Jacques de Condé (1337-†1345)

Jacques de Condé est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1337.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1337-1345.* D'après Gilles Dongois, Jacques de Condé est le premier possesseur de la chapellenie perpétuelle de Saint-Nicolas et Saint-Louis en 1337. Il est remplacé par Renault Du Pre Gilbert en 1345 (F-AN, LL 630, p. 324).

Nicolas de Condé [Condet, Condeto] (1326-†1364)

Nicolas de Condé est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1337 jusqu'à sa mort en 1364. J'utiliserai la notice de (Gane 1999) et (Billot 1996 p. 302). Nicolas de Condé, originaire du diocèse de Laon, meurt en 1364.

• *Notre-Dame de Paris, 1326.* Nicolas de Condé est cité comme chanoine de Paris en 1326.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1337-1364.* Dongois écrit : « Nicolas de Condé fut pourvu en 1337 de la chanoinie [à la 4^e] que possédait Gilles de Condé son oncle. Il l'a possédé jusques en 1364 qu'il la resigna a Amaulry de Condé son neveu (F-AN, LL 630, p. 158, Stein 1912 p. 134).

Son obit est mentionné avec celui de Gilles de Condé dans l'obituaire de la Bibliothèque mazarine le 26 août : « *Obitus duplex dominorum Egidii et Nicolai dictorum de condeto, huius. Sacre capelle canonicorum, ac Joannis de vanuis, Andrecque de audeliaco, et Martini regis dicte capelle capellanorum necnon Joannis de fonte, et Egidii derupeforti eiusdem capelle canonicorum, ac Jacobi quondam Thesaurarii de medunta. Quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3399, f. 38v).

• *Chambre des comptes de l'Hôtel du Roi (Philippe VI).* Nicolas de Condé est clerc puis Maître de la Chambre aux deniers de Philippe VI.

Jean [Johannes, Gian] Conseil [Consilium, de Consilio, Du Conseil] (1510-†1535)

Jean Conseil est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510 avant de rejoindre la chapelle pontificale en 1514. Il meurt début 1535.

Nous nous inspirons notamment de la biographie du *New Grove* de Stanley Boorman et Mitchell Brauner, « *Jean Conseil* » (NG2. PCB). Jean Conseil, né à Paris en 1498 ou 1501 et mort à Rome en 1535, est un compositeur français actif en Italie. Une bulle papale de 1521 date sa naissance en 1498, mais une autre de 1515 affirme qu'il était alors dans sa 15^{ième} année. Il meurt probablement dans les tous premiers jours de janvier 1535. Une messe de funéraille est célébrée le 11 janvier 1535 à Saint Louis des Français.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1513.* Jean Conseil est parmi les enfants de chœur interrogés avec Pierre Vermont l'aîné, Germain Charron, Geoffroy Alexandre lors de la visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle le 1^{er} janvier 1510 (n. st.) (Brenet 1910 p. 52, 53 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis). En 1513, il est envoyé par Louis XII avec deux autres enfants, Hilaire Penet et Pierre de Monchiaron pour servir le Pape Léon X.

- *Chapelle pontificale à Rome (Léon X, Adrien VI, Clément VII), 1514-1535.* En 1514, Jean Conseil est cité comme enfant de chœur avec Hilaire Penet et de Monchiaron dans la maison d'Elzéar Genet dit Carpentras, maître de chapelle, qui figure dans le rôle de la maison du pape le 1^{er} mai 1514. Carpentras avait déjà dû quitter lui-même, la cour de Louis XII à la demande de Léon X (Son service semble directement attaché au pape et à son neveu le cardinal Giulio de Medicis, qui sera plus tard le pape Clément VII).

En 1526, il figure parmi les chantres pontificaux, à Rome, avec la qualification de « cleric du diocèse de Paris ». En juin 1526, Conseil est appelé "maestro della cappella secreta di N.S." bien qu'il n'y ait pas de preuve de l'existence d'un tel groupe de musicien. Une prébende de chanoine lui est accordée en l'église de Nantes. En 1528, il reçoit aussi un canonicat à Cambrai et il représente à Rome le chapitre de Cambrai. Cette même année, il est chargé d'aller recruter en France et en Flandres des chanteurs et des enfants pour la chapelle pontificale de Clément VII, mise à mal par le sac de Rome. Son voyage le mène à Cambrai, Sens et Paris. Pour la France, il est aidé par le légat pontifical à la cour de France, Jean Salviati, qui remarque et fait recruter Pierre Vermont Le Jeune. Jean Conseil recrute aussi Yvo Barry et Philippe de Fontaine avec trois autres musiciens. Les six nouvelles recrues apparaissent en 1529 dans les effectifs de la chapelle papale. Il est probable que Conseil n'ait pas rejoint la chapelle Sixtine avant l'accession de Clément VII à la papauté, car les états de chapelle de 1526 le placent très loin en terme de séniorité. Il est encore dans le nord en 1530-1531, visitant Cambrai et Paris.

On trouve dans (Sherr CSB) les sources suivantes. Il figure dans les listes des reçus de 1525-1526 et de décembre 1526 ; dans les comptes de juillet-septembre 1529, avril 1530-octobre 1531, janvier 1532-décembre 1534 ; dans des document inédits : RAS, Camerale I, 1106, f. 54-58 ; bulle datée du 5 Septembre 1514, LR 20, f. 165 ; entrée datée du 20 août 1518, LR 20 ; entrée datée du 16 Octobre 1518, LR 25, f. 21 ; entrée datée du 4 mai 1519, LR 21 ; entrée datée du 24 Décembre 1519, LR 23 ; entrée datée du 13 avril 1521, RV 1446, f. 527-528v ; bulle datée du 27 avril 1525, RV 1327, f. 159v-161v ; bulle datée du 10 avril 1526, RL 1476, f. 88-89v ; bulle datée du 15 juillet 1527, RV 1370, f. 255-256v ; bulle datée du 20 avril 1528, RL 1503, f. 123v-125 ; bulle datée du 28 avril 1528, RV 1446, f. 319-320v ; bulle datée du 6 septembre 1528, RV 1430, f. 229-230v ; bulle datée du 31 octobre 1528, RV 1405, f. 22-28v ; bulle datée du 20 février 1529 ; voir FREY pour les bulles datées des 10 et 13 février 1515, du 16 mai 1515, des 4 mars et 10 octobre 1517, du 8 décembre 1518, du 11 janvier 1520, des 6 février et 9 avril 1521.

- *Autres benefices.* Prébende de chanoine en l'église de Nantes ; 1528 : chanoine de Cambrai.

Œuvres. Jehan Conseil est un compositeur prolifique, qui nous laisse de nombreuses compositions, dispersées dans différents manuscrits et dont deux chansons ont été publiées par Attaignant en 1529. Certaines des compositions de Conseil figurent dans des manuscrits du Vatican : *Lumen ad revelationem* dans VatS 484, f. 40v-41v ; *Ego sum qui sum* dans VatS 24, f. 40v-45 ; *O desolatorum Consolator* dans VatS 55, f. 130v-133. Pour la liste des œuvres complètes, voir le New Grove.

Louis Constant (1613-1617)

Louis Constant est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1613.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613-1616*. Louis Constant apparaît comme vicaire au deuxième terme, de Noël 1613, de l'année 1613-1614. Ses trois dernières distributions de l'année sont normales. Il reçoit 3 livres 4 sols de la part de monsieur David, puis 6 livres cette même année. Il est mentionné comme vicaire de l'année 1614-1615 à 1615-1616. Il touche sa distribution de froment en 1616-1617 mais est absent des distributions de deniers. Il disparaît des comptes suivants. Il reçoit 55 sols le 28 juillet 1616 et 12 livres le 4 avril 1617 dates auxquelles il a probablement quitté la Sainte-Chapelle, mais conservé quelques liens (F-AD 18, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, f. 110v, 112, 112v, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, f. 108, 110, 112v, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, f. 108, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, f. 114v, 121, 8G 1677).

Pierre Convers (1488-†1531)

Pierre Convers est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1488. Il meurt le 27 mars 1531.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1488-1531*. D'après Regnier, « Pierre Convers, licentier en droit, succéda au précédent [Olivier de Pontbriant] en 1488. Il prit possession le 4 août, fut curé de Saint-Pierre Le Guillard et grand vicaire de Monsieur le trésorier. Il mourut le 27 mars 1530 (a.s.) et est inhumé dans la Sainte-Chapelle ». Il est remplacé par Ursin Gaudon (F-AD 18, 8G 1504, p. 48v-49).

Le 3 août 1488, Pierre Convers est reçu chanoine. Le 14 décembre 1493, il y a procès entre le chapitre et Bonet et Convers qui ont tous deux été receveurs et sont accusés d'avoir fait des erreurs dans le compte de 1483. Ils doivent au chapitre 389 livres 11 sous 11 deniers. Convers après appel est condamné à les payer. Il dit que s'il y a eu erreur ce n'est pas de sa faute, mais celle de Bonnet. On lui fait remise de 89 livres et il paye 300 livres. Le 15 mars 1494, messieurs « ont commis Convers et Bellestat pour aller... à l'assemblée qui se fait en ceste ville de Bourges touchant les coutumes de Berry que nouvellement le roy a mandé les luy envoyer ». Le 5 août 1494, « sont commis Dorsenne, Le Duc et Convers pour faire des remonstrances à messire Jehan Noel ». Le 5 septembre 1495, monsieur « Convers au lieu dudit Pierret [devenu vicaire ?] a présenté [au chantre] Ostrilhet d'Avène pour estre marrelier ». Le 26 septembre 1495, Il « a esté remonstré, dit et exposé à monsieur messire Pierre Convers chanoine de ceans que... en son absence le chapitre avoit donné la capitainerie de Graçay à noble homme Jehan Chevrier, escuier sire de Pandi, laquelle donation luy avoit esté notifiée pour savoir sur ce son opinion lequel n'avoit voulu respondre si non que luy et monsieur de Villiers estoient opposans ». Monsieur de Chaumont a dit qu'il était d'accord avec la décision du chapitre. Le 12 mai 1498, « a maiori parte capituli a esté conclud qu'Henry aura une robe du demourant du drap des robes des enffans ; à quoy monsieur Convers s'est opposé ». Le 27 mai 1498, messieurs « ont commis messires de La Loe et Convers pour aller chez le maistre des enffans pour visiter quelques reparations quil fault faire en la maison dudit maistre des enffans et aussi acheter des draps... pour les obitz ». Le 9 mai 1500, sur la requeste de André Gaultier, en faveur de messire Convers, de qui il est oncle, messieurs luy ont donné l'office de bastonnier vaccant à present par trespas de Jehan Le Maire filz de feu Jehan Le Maire. Le vicaire du trésorier, Etienne du Vergier, dit que l'office estoit adonner à messire le trésorier et non pas à chapitre ; Et qui ci ainsi estoit pour obvier à proces ilz ne vouloient faire tort à mondit sieur le trésorier ; le chantre repond que c'est le contraire que l'office est au chapitre. Le 16 mai 1500, Convers demande à ce que les

lettres de collation de l'office de bastonnier soient scellées, et Du Vergier rejette ses réclamations et s'oppose à ce qu'on scelle. On passe outre et on scelle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 20ca, 82v, 90ca, 100ca, 120ca, 178, 210ca).

Pierre Convers est cité dans le testament de son frère Jehan Convers, bachelier en décret, chanoine de Notre-Dame de Mehung daté du 22 octobre 1493 en présence de maître Hector Charlemagne curé de Saint-Hypolite (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1567, f. 92).

Le 19 novembre 1502, le chapitre « conclut que on donnera ses distributions à monsieur Convers de 16 jours qu'il a été à Mehun pour muer l'air, touchant la maladie qu'il a eue puis deux mois en ça ». Le 1^{er} février 1503, La Loe et Convers ont été commis « pour visiter la maison de messire Denis Bourgoing touchant la gallerie qui dit qui tombe ». Le 24 août 1505, il est présent au chapitre avec Nicolle Bonet chantre, François Joieulx, Pierre Coppin, Etienne Mathé, Etienne Du Vergier et François Bueille. Le 4 février 1506, un J. de Lerville est présent au chapitre en compagnie de M Bonet chantre, Pierre Convers, Henri Belestat, P. Joyeulx, Bueilhe et J. de La Loe. Le 7 septembre 1527, « oye la remontrance faite à messieurs dudit chapitre par leur receveur general par laquelle il leur a dit et remonstré qu'il est délibéré de prendre party de mariage ce qu'il ne vouloit faire sans les en advertir ad ce qu'ilz ne fussent pas contents de luy ; Et aussi que s'il estoit leur plaisir qu'il demorast à leur service contre la coutume que sil avoit bien fait, il feroit encores mieulx... ». Ils sont d'accord. « A quoy monsieur Convers a dit que ne se contentoit en riens et se opposoit ad ce que ledit receveur taint la recepte luy estant marié ne autre personne estant mariée » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 1ca, 10ca, 8G 1513, f. 120ca, 8G 1514, f. 55).

Le 21 février 1531, messire Ursin Gaudry, prebtre licencié en decret, a présenté des lettres de collation pour la prebende de Pierre Convers qu'il a resignée [signée par Marguerite de Navarre]. Tout le monde veut la maison de Pierre Convers... Pierre [Philippe] de Laval l'obtient « d'autant que neantmoins que par le decès de feu messire Estienne Macché en son vivant chanoine de ceans il eust testé proveu de ladite maison dudit feu mathé laquelle depuis a la requeste de nous il eust remise entre nos mains pour loger nos enfans de cueur par protestation de ne perdre son tour ». Le 25 février 1531, il est décidé, comme Pierre Convers est trop vieux, de lui laisser sa maison. Philippe de Laval y renonce (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 60ca, 70ca).

• *Autre bénéfice.* D'après Regnier, Pierre Convers est curé de Saint-Pierre Le Guillard.

Pierre Convert (1540-†1545)

Pierre Convert est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1540. Il meurt le 5 décembre 1545.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1540-1545.* Pierre Convert est cité comme chapelain ordinaire une première fois le 10 avril 1540 pour un don parce qu'il « est tumbé en hidropisie et n'avoit de quoy se faire penser ». Il subit de nombreuses remontrances le 1^{er} juillet 1541 avec Jehan Aleaume au sujet de « plusieurs deffectuositez » et sur ce que « ils ne psalmodioient ne chantoient », le 16 avril 1544, « pour excès qu'il auroit fait sur le vin » et le 19 avril 1544, Pierre Convert, de nouveau « suffisamment admonesté » est suspendu jusqu'à la Pentecôte et sera expulsé s'il ne veut se corriger. Entre temps, le 1^{er} avril 1542 (n. st.) sa chambre est attribuée à Germain Jehanne, ce qui peut induire qu'il a été renvoyé une première fois. Il meurt le 5 décembre 1545 (Brenet 1910 p. 89, 90, 91, 92 d'après F-AN, LL 626, f. 25-25v, f. 34v, 42v, f. 60-60v et F-BnF, ms. lat. 17741, f. 50v).

Pierre Coppin alias Fradet (1458-†1519)

Pierre Coppin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1496.

Pierre Coppin est clerc, jamais prêtre, neveu de bâtard né en 1458, licencié en decret. Chanoine de la cathédrale de Bourges il est enterré dans la chapelle Saint-Etienne qu'il a fait construire (voir ci-après). Il est sans doute de la même famille que Pierre Fradet fondateur de la chapelle de Fradet dans la cathédrale et ambassadeur à Rome de Charles VII et y est mort, ce qui pourrait expliquer ses relations avec Rome.

• *Cathédrale de Bourges, 1482-1519*. D'après Claire Sibille Pierre Coppin est chanoine de la cathédrale de Bourges de 1482 jusqu'à sa mort en 1519 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 592-594). Il est nommé dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges le 8 octobre 1491 : « a esté mis en delibération que en ensuyvant la conclusion autresfoys prinse en chapitre ung nommé Pierre Coppin, solliciteur en court de Rome avoit escript et mandé a messieurs de chapitre quil avoit eu une signature » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 60ca). On peut aussi lire dans (Romelot 1821, p. 230-231) : Pierre Coppin, chanoine de la Sainte-Chapelle, sous-chantre et chanoine de la cathédrale fit construire la chapelle Saint-Etienne indifféremment appelée aussi [Saint-Laurent, Saint-Papoul, Sainte-Colombe ou de Coppin] en 1495 et la mit sous l'invocation de Saint Papoul, prêtre et martyr en Languedoc qui était son pays natal. Par acte de dernière volonté de l'an 1506, il y fit fondation d'une messe par semaine et demanda à être enterré dans le caveau funéraire qu'il y avait fait pratiquer ; ce qui a été exécuté. De plus, en 1505, Pierre Coppin et Jean Boju sont envoyés à Rome vers le Pape Jules II pour le prier d'accorder la confirmation de la postulation de Michel de Bucy comme archevêque de Bourges (Thaumas 1689, p. 326).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1496-1513*. D'après Regnier, « Pierre Coppin licentier en droit, chanoine de l'église de Bourges a succédé à Geoffroy [sic : Guillaume] de Chaumont. Il prit possession le 9 février 1495 (a.s.). Il mourut en 1519, est inhumé dans la chapelle qu'il a fait bâtir a Saint-Etienne de ladite eglise ». Il est remplacé par Philippe de Laval (F-AD 18, 8G 1504, p. 56v citant Thaumas 1689).

Pierre Coppin est reçu chanoine le 9 février 1496, remplaçant Guillaume de Chaumont. Il est lui même remplacé par Philippe de Laval en 1513. Le 24 décembre 1502, Pierre Coppin s'oppose aux permissions données à des gentilshommes de la baronie de Gracay de fortifier leurs maisons. Il obtient qu'elles soient résiliées et désormais prosrites. Le 22 juillet 1503, « touchant la conclusion dudit chapitre en tant que ledit chapitre a donné ses distributions audit Bourgoing monsieur Coppin s'est opposé ». Le 6 août 1505, dans un acte notarié, Pierre de Brosses, chapelain de la Sainte-Chapelle, procureur de Pierre Copin, exécuteur du testament de feu maistre Nicolle Ancel chapelain de la Sainte-Chapelle et curé de Saint-Ypollite a rendu compte desbiens du deffunct à François Hayne, procureur et ayant la charge de maistre Nicole Ancel frere dudit deffunct chapelain et demourant en l'église Notre-Dame d'Arras en Picardie. Le 24 août 1505, il est présent au chapitre avec Nicolle Bonet chantre, François Joieulx, Pierre Coppin, Etienne Mathé, Etienne Du Vergier et François Bueille. Le 18 septembre 1507, messieurs « ont advohe et adohe monsieur Coppin des lettres quil a baillées a François de Ulcopt qui sont touchant un maistre pour les enffans quil a chargé d'en faire venir ung et de luy faire des despens ensembles de deux dessus sil en treuve et de faire leurs despens... Et ont messieurs agreable ce qui sera fait par ledit Ulcopt ». Le 31 janvier 1508, messieurs « ont ordonné pour aller parler a monsieur l'organiste de Saint-Etienne [Jehan Guichard] pour les orgues de ceans pour les faire rabiller monsieur Bueilhe et monsieur Coppin ». Le 22 octobre 1510, messire Pierre Coppin fonde un obit perpétuel pour 180 écus d'or soleil soit 7 livres de rente. Le 9 novembre 1510, monseigneur messire François du Bueil, docteur en droit canon tresorier de ladite Sainte-Chapelle a exposé au chapitre quil a

esté adverty que les chanoines de ladite Sainte-Chapelle ont donné permission a aucuns des vassaulx de ladite eglise a cause de leur seigneurerie de Graçay de faire maison fort et forteresses en leurs maisons et pour ce quil cognoit que cest au prejudice de l'eglise et la diminution des droiz seigneriaux de ladite terre de Graçay, il s'est opposé formellement esdites permissions comme de normal venu a sa cognoissance et proteste de nullité ; Et a déclaré ledit maistre Pierre Coppin, que autresfoys il s'est opposé ad ce quil Pierre Copin estant sire du Coldray deust fortifier sa maison dudit Couldray, auquel feu monsieur de Alleby [ex-trésorier] et le chapitre luy avoit octroïé lectre de fortification et se est opposé ledit Copin pour luy ... ». Le 16 novembre 1510, « monsieur maistre Pierre Coppin a presenté a presenté a monsieur de La Loe vicaire de monsieur le tresorier Gaspart qui a esté enffant de cueur en office de vicaire soubz luy lesquelz ont accepté lad presentation » (Pilleboue 1990, p. 213-214 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 132, 8G 1512, f. 5ca, 30ca, 8G 1513, f. 1ca, 75ca, 89, 180ca, 181, 8G 1569).

- *Autres bénéfices*. 1478 : chanoine de Mehun sur Yevre ; 1480 : chanoine de Saint-Ursin ; 1482 : recteur de Parassy. Il a aussi été chanoine de Nôtre-Dame de Salles, curé de Saint Jean des Champs, de Château Meillaud, Briantes, Saint Etienne de Deols et St Pierre le Guillard.

Nicole Coquebart [Cocquebart] (1548-†1563)

Nicole Coquebart est chapelain de la Sainte-Chapelle de paris en 1548. Il meurt le 16 mars 1563.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1548-1563*. Nicole Coquebart est cité comme chapelain une première fois pour une distribution de chambres le 3 novembre 1548 sous le prénom de Michel, que l'on peut supposer erroné. Le 7 mai 1561, il est payé, « pour aller à la court obtenir lettres patentes de déclaration du Roy pour les privileges de non resider sur les benefices ». Il est le 21 mars 1562 (n. st.), comme chapelain, sur la liste de diffusion de l'ordonnance sur les absences irrégulières. Il meurt le 16 mars 1563 (n. st.) (Brenet 1910, p. 94, 104, 105, d'après F-AN, LL 626, f. 101, 130-130v, f. 141 et F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51v).

Henry de Corbeil [Corbueil] (1480-1481)

Henry de Corbeil est gagiste tenoriste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1480.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1480-1481*. Henry de Corbeil est mentionné une première fois le 12 avril 1480 où « fut conclud que Henry de Corbeil teneur aura 4 sols parisis par sepmaine pour servir à l'eglise jusques à ce que messieurs y aient autrement pourvu » et le 12 décembre 1481, les chanoines « à la supplication faicte par maistre Henry de Corbueil tenoriste, lequel avoit six sols parisis par chacune sepmaine, requerant avoir plus grans gaiges pour soy entretenir, luy ont octroyé mesdits sieurs qu'il aura distribucions en la Sainte-Chapelle comme ung clerc » (Brenet 1910, p. 36, d'après F-AN LL 620, f. 32v, LL. 621, f. 98).

Nicolas de Corbeil (1336)

Nicolas de Corbeil est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1336.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1336*. Nicolas de Corbeil est certainement chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris avant 1336, car Thomas de Saint Merry, Gilles de Condé, Chantre et Nicolas de Corbeil du collège de la Sainte-Chapelle sont présents à l'inventaire du 26 janvier

aux 29-30 août 1336 des reliques et bijoux du trésor de la Sainte-Chapelle (Vidier 1910 p. 291, 292 d'après une copie du XIV siècle F-AN, JJ, reg. F, f. 41v-50).

Son obit est mentionné les 19 février et 6 mars : « *Obitus duplex domini Guillermi Anguyer, huius sacre cappelle canonici, ac Sausserii deca[meio] et Margarete quondam concergie palatii. Joannisque de Corbolio, et Nicolai de Cellario, nec non dominorum Nicolai de Corbolio, dicte capelle canonici, et Joannis de Capella Castellani de nemosio, ac Erardi de Capella uxorumque suarum, ac Joannis de Capella, necnon parentum dicti de ruella. Quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3339 et F-Pn, Lat. 17741).

[-] Corbie (1635)

Corbie est un chantre éventuellement gagiste et éventuellement de la Sainte-Chapelle de Paris en 1635.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1635 ?*. Le 2 juin 1635, messieurs « ont ordonné que l'on manderoit un nommé Corbie, chantre, pour servir en ladite Sainte-Chappelle » (Brenet 1910, p. 181, d'après F-AN, LL 602, f. 216v).

Robert Cordelle (1470-†1485)

Robert Cordelle est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1470.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1470-1485*. Dongois écrit « Robert Cordelle, receu chanoine [de la première chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 12 juin 1470 au lieu d'Hermand de Vienne, étoit procureur au Parlement comme il paroist par le decret qui fut fait le 3 avril 1381 de la maison de Saint Bon et de Saint Germain des Prez le 12 mai 1484. Il a possédé sa chanoinie jusqu'en 1485 ». Il meurt en 1485 avant le 28 avril 1485, date à laquelle il est remplacé par Louis de Villiers de l'Isle-Adam (F-AN, LL 630, p. 110, Morand 1790 p. 282, Stein 1912 p. 133). Il est mentionné dans un « arrêt du parlement de Paris du 29 février 1472, rendu entre Robert Cordelle chanoine de ladite Sainte-Chappelle, d'une part, et le sieur le Bel trésorier » (Oroux 1776, p. 569). Michel Brenet le cite en outre dans une ordonnance du 9 octobre 1476 relative à la mort du trésorier Guy de Bel et pour un obituaire qu'il fonde et qui se célèbre le 14 avril ou 15 avril (Brenet 1910 p. 35 d'après F-AN, LL 620, f. 7v, d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 17 et Molinier 1902 p. 817, F-Pm, ms. 3339) : « *Obitus triplex magistri Roberti Cordelle, sacre Capelle canonici, qui legavit dicte sacre Capelle quandam domam, quam noviter fecerat edificari in Sancto Germano de Pratis prope Parisius, cum uno parvo orto satis prope illam domum situato, non erat tamen domus ista tota perfecta* ».

Jean Cordier (1415-1416)

Jean Cordier est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1415.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1415-1416*. Jehan Cordier est mentionné dans les comptes de 1415-1416 : « A Guillemain Burlin pelletier pour avoir livré 4 manteaux de panne blanche et mis en œuvre a fourrer les robes de Jehan Cordier, Guillaume Thomas, Pierre Tixier et Chauday a 30 sous chaque manteau vallent 7 livres (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1640).

Pierre [Petrus] Cordier (1510)

Pierre Cordier est l'official du trésorier Robert de Cockburn de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510*. Pierre Cordier est l'official du trésorier de la Sainte-Chapelle et évêque Robert de Cockburn dans le procès verbal de la seconde visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle le 22 juillet 1510 (Brenet 1910, p. 54, d'après F-AN, L. 621, pièce n° 10 bis).

Guillaume Cornet (1514-†1522)

Guillaume Cornet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1514 jusqu'à sa mort le 1^{er} septembre 1522.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1514-1522*. Dongois écrit : « Guillaume Cornet archidiacre de Soissons et d'Hiennes en l'Eglise de Bayeux, curé de Saint-Mederic a Paris et chanoine [de la 9^e chanoinie] au lieu de Foucault de Bonneval, mourut le 30 août 1522 et fut enterré a la basse Sainte-Chapelle ou son Epitaphe est adossée contre le mur proche de celui de Guillaume de Paris : Cy gist Noble et Scientifique / Personne Guillaume Cornet / en son vivant Grand Archidiacre / de Soissons, Archidiacre d'Hiennes / en l'eglise de Bayeux curé de / Saint-Mederic a Paris et chanoine / de ceans qui trepassa le penultiesme / jour d'aoust 1522 ». Il est remplacé par Guillaume Cretin en 1422 (F-AN, LL 630, p. 242-243, Stein 1912, p. 135, 199).

Il est mentionné le 15 février 1522 (n. st.) pour une distribution de sel et le 1^{er} septembre 1522 pour son remplacement par Guillaume Cretin après son décès en 1522 (Brenet 1910, p. 76, 77, d'après F-AN, LL 624 f. 40, 52v)

- *Eglise Saint-Merri de Paris, 1522*. Guillaume Cornet est curé de Saint-Merri.
- *Autres bénéfices*. Guillaume Cornet est archidiacre de Soissons et d'Hiennes.

[-] Cornillon [Cornillat] (1641-1646)

Cornillon est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1641 et sans doute sous le nom de Cornillat toujours sans prénom vicaire en 1645.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1641-1646*. Dans le compte de 1641-1642, « Pizema chantre [est payé] 24 livres pour avoir montré a jouer du serpent a Cornillon enfant de cœur » et en 1642-1643, il est parti au collège : « Payé a monsieur Cornillon pere de Cornillon nagerres sorty des aulbes 300 livres que Messieurs ont ordonné luy estre dellivre au lieu de la pension et entretien d'habits dudit Cornillon fils pendant deux ans ainsy qu'il est declaré par ordonnance du 29 aoust 1642 ». Un Cornillat, sans doute notre enfant de chœur Cornillon est vicaire dans le compte de 1645-1646. Il a disparu avant la Sainte-Jean 1650 (F-AD 18, 8G 1684-1687).

Pierre de Corteval (avant 1547)

Pierre de Corteval est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges, parti avant 1547 et peut-être organiste, comme son remplaçant Vincent de Monthovillier.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, avant 1547*. Le 22 juin 1547, « Estienne Des Barres chanoine a dit et remonstré que longtemps [son office de vicaire est resté vacant] Pierre de Corteval est par la longue et continue absence dudit Corteval resident en autre eglise ou aultrement

vaccant ; a ceste cause ayant droit de presenter audit office a cause de ses chanoine et prebende, a presenté audit sieur vicaire en l'absence de monsieur le tresorier notoirement absent de ceste ville et diocese de Bourges, maistre Vincent Montonvilles dit Monton present pour estre par luy envoié a monsieur le chantre affin d'enquerir de la suffisance dudit de Montonvilles ». Le 28 juin 1547, monsieur le chantre, apres que « il a enquis de la capacité et suffisance de maistre Vincent de Monthoviller pour tenir l'office de vicaire que tenoit par avant Pierre de Corteval, presenté par monsieur Desbarres... il a trouvé ledit de Monthoviller suffisant tant en musique que pour jouer des orgues chose de present fort necessaire actendu qu'il ne s'est trouvé y a longtemps homme expert pour ce faire ; et que ledit de Monthoviller est homme de bonnes meurs ; et que il soit receu et institué ainsi qu'il a esté fait cy davant des personnes de maistres Guillaume Rossel et Jaques Robert » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 30ca).

Helie [Helias] de Corvo [Corvee] (1395-1412)

Helie de Corvo est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

- *Château de Bourges, 1395*. D'après Regnier, Helias de Corvo est chanoine du Château en l'an 1395 (F-AD 18, 8G 1504, p. 100).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1412*. Helye de Corvo est mentionné comme chanoine dans le premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405 (n.s.) (Pilleboue PCR citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il est mentionné comme chanoine dans les comptes de 1406 à 1412 avec des distributions normales de 1408 à 1411. En 1410, il reçoit 20 livres supplémentaires au titre de l'année 1405. En 1411-1412, il ne touche que la moitié des distributions moyennes. Il disparaît sans doute vers mars ou avril 1412 par résignation ou décès. Il n'est plus mentionné à partir de 1412-1413.

Plus précisément dans les comptes de 1406-1407 dans la rubrique « depense de vin : a Pierre de La Roche, chantre de la chapelle le tresorier ordonne qu'il sera payé sur ses distributions desservies et à desservir a prandre du vin creu audit disme de Saint-Privé... idem a Nicole Du Buisson, chanoine, 2 queues de vin tenans 4 muis estimées valloir 7 livres ; Idem a Guillaume de Ruilly et Helie de Corvo » et dans la rubrique : « autres depenses pour paier les distributions des oz faitz et celebrez en ladite chapelle et avant de la nativité » : le trésorier, Pierre de La Roche chanoine et chantre, Nicole Du Buisson, Helie de Corvo, Jehan de Pommereo, Guillaume de Ruilly (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1638).

Helye ou Helias de Corvo est présent à de nombreuses réunions de chapitre les 26 et 27 novembre 1408, 23 mars et 26 avril 1409, 20 avril, 25 juin, 23 juillet 1410, 28 juillet 1411 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509). Regnier affirme sans doute à tort, qu'il est remplacé par Jacques Charité en 1406 (F-AD 18, 8G 1504, p. 100).

Hugues de Cossy (1599)

Hugues de Cossy est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1599.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1599*. Hugues de Cossy, enfant de chœur sortant, se voit accordé une pension le 3 avril 1599 (Brenet 1910, p. 148, d'après F-AN, LL 600, f. 169).

Jean de Costa (1548-1554)

Jean de Costa est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1548 à 1551.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1548-1554*. Le 6 octobre 1548, « messieurs ont commis de Beauregard et de La Grange pour adviser avec maistre Jehan de Costa maistre de grand maire des enffans de l'eglise d'heure la plus commode qu'il pourra venir pour instruire lesdits enffans ». Le 2 mars 1549, « messieurs ont ordonné estre païé a maistre Jehan de Costa, maistre de grand maire des enffans de cueur la somme de 12 livres pour avoir instruitz lesdits enffans un an durant finy et escheu le dernier jour de fevrier dernier ». Le 9 novembre 1549, messieurs ont ordonné « que maistre Jehan de Costa sera payé de ce qui lui est deu pour avoir instruitz de grand maire les enffans de cueur de l'eglise et parce que messieurs sont advertiz que ledit de Costa ne fait son debvoir d'instruire lesdits enffans, ont commis lesdits de Beauregard et de La Grange qui ont la charge desdits enffans pour leur en pourveoir d'un aultre qui en fera son debvoir ». Le 12 novembre 1549, messieurs « ont ordonné estre païé par leur receveur a maistre Jehan de Costa, maistre de grand maire des enffans de cueur la somme de 8 livres tournois pour 8 mois quil a instruitz lesdits enffans escheuz le dernier jour d'octobre ». Le 8 novembre 1550, messieurs ont « ordonné que maistre Jehan de Costa sera païé de la semaine de 12 livres tournois pour sa vaction d'avoir instruy de grand maire les enffans de cueur durant ung an escheu le dernier jour d'octobre ». Le 1^{er} août 1551, messieurs « ont ordonné qu'il sera pourveu d'un maistre de grand maire aux enffans de cueur de l'eglise au lieu de cellui qui est a present ». Le 7 novembre 1551, « messieurs ont receu pour instruire en grand maire les enffans de cueur Jehan Du Vergier, natif de la paroisse d'Assigny pres Sancerre apres quilz ont estez certifiez par maistre Anthoine Tougnon principal du college Sainte-Marie, present que ledit Du Vergier est suffisant et capable a la charge de 12 livres de gaiges par an ». Le 14 novembre 1551, « sur ce que monsieur Berthelot a rapporté a messieurs que de Costa nagueres maistre de grand maire pour les enffans de cueur demande estre païé pour avoir instruit lesdits enffans ung an et huict jours durand, messieurs ont ordonné que leur receveur advisera la derniere quittance du paiement fait audit Costa pour veoir si luy est deu entierement ce quil demande pour le payer ce quil se trouvera luy estre deuses gages ». Le 17 novembre 1551, messieurs « ont ordonné que de Cousta [sic] sera payé de la somme de 12 livres cinq solz tournois pour ung an et 8 jours escheuz le 8^o de ce moys quil a instruit de grand maire les enffans de cueur ». Le 9 juillet 1552, « sera païé à maistre Jehan de Costa, la somme de 10 livres 15 sous pour 3 moys de la pension de Anthoine Chevalier enfant de cueur de l'eglise escheue le dernier jour de juing dernier » [enfant au collège]. Le 13 janvier 1554, messieurs ont « commis le chantre et Chevallier pour parler a maistre Jehan de Costa s'il voudra prandre a pension pour ung an Silvain Gogne [qui poursuit un an au collège] » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 180v, 239v, 8G 1518, f. 27v, 28, 174, 8G 1519, f. 48v, 79, 8G 1520, f. 31v, 8G 1521, f. 125ca).

Guillaume de Costes (1519-†1527 ?)

Guillaume de Costes est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1519.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1519-1527*. D'après Gilles Dongois, Guillaume Costes devient le possesseur de la chapelle Saint-Blaise en 1519 et est remplacé en 1527 par Nicolas Pertuys (F-AN, LL 630, p. 321). Guillaume de Costes est mentionné sans prénom comme chapelain perpétuel le 15 février 1522 pour une distribution de sel et le 22 décembre 1525 pour une demande de communication du testament de « feu Maistre François Duval » adressée à son frère Noël Duval (Brenet 1910 p. 50, 82, 83 d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v et LL 625, f. 21).

Robert Cotherel (1440-1450)

Robert Cotherel est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1440.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1440-1450*. Chapelain cité dans les comptes de 1440 pour une gratification collective « Aux diz chappellains et clerks qui ont fait ledit divin service... toute ceste année », dans les comptes de 1444 gratifié de 32 sols parisis « pour avoir faict leur feste de Saint Nicolas » et dans les comptes de 1448 et 1450 (Brenet 1910, p. 29, 31, 32, d'après BnF ms fr. 22392, f. 13v, 140, 271v, 272, 328v).

Bienayme Cottanceau (1621-1623)

Bienayme Cottanceau est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges envoyé au collège en 1621.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1621-1623*. Bienaymé Cottanceau est un ancien enfant de chœur envoyé au collège avec une pension de 100 livres : « monsieur Bienayme Cottanceau a esté païé la somme de 100 livres tournois de pension suivant lordonnance de messieurs du 28 avril 1621 ». Il reçoit 50 livres pour deux quartiers de sa pension en 1622 et 18 livres le 9 mai 1623. Il disparaît des comptes suivants conservés (F-AD 18, 8G 1679, f. 96, 8G 1680, f. 96, 105).

Denis [Dyonisius] de Coulours [Couleur, Collatorius] (1356-†1383)

Denis de Coulours est chanoine de la Sainte-Chapelle en 1369 et est chapelain du roi Jean Le Bon en 1356, secrétaire de Charle V en 1364 et aumônier de Charles VI en 1380 jusqu'à sa mort en 1383. Cette notice est empruntée presque entièrement à Xavier de La Selle (La Selle 1995, p. 292, notice n° 18). Denis de Coulours, originaire de Coulours dans l'Yonne, est mort le 18 février 1383 et inhumé dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle (Douët-d'Arcq 1865 p. 206 et Père Anselme, p. 228)

- *Chancellerie et Chapelle Royale de France (Jean le Bon, Charles V et Charles VI), 1356-1383*.

1356-1364 : Il est notaire, secrétaire et chapelain du roi Jean le Bon sans doute avant la défaite de Poitiers en 1356. Il accompagne le roi dans sa captivité à Londres, et pendant cette période, il tient le compte de l'Hôtel (Douët-d'Arcq 1851, p. 195) et rédige le testament royal de 1364 (La Selle 1995, d'après F-AN, J 404 B, n° 36). Après la mort de la reine Jeanne de Boulogne en 1361, il fait l'inventaire de ses biens.

1364-1380 : Il reste secrétaire du roi sous Charles V, qui le retient avec quelques autres lorsqu'il réduit en 1365 le nombre des notaires et secrétaires voir les Ordonnances des rois de France (Ordonnances 1755, t. IV, p. 558). Il est chargé en 1369 de recevoir les droits des rachats et reliefs de la vicomté de Paris. En 1371, il devient aumônier du dauphin, qui parvenu au trône, le garde dans les mêmes fonctions à partir du 1^{er} octobre 1380 (Père Anselme, p. 228 ; Douët-d'Arcq 1851 p. 27).

1380-1383 : Il reste aumônier de Charles VI jusqu'à sa mort, deux ans plus tard.

- *Cathédrale de Meaux, 1362*. Denis de Coulours est chanoine avant 1362, puis chantre à partir de cette date. Il y fonde un obit célébré le 31 août et participe à la reconstruction de plusieurs maisons canoniales (Molinier 1902 t. IV, p. 91 A). Il est en outre titulaire de plusieurs chapellenies et cures paroissiales, qu'il abandonne en novembre 1362 contre la

chantrerie de Meaux (*Reg. Urbain V*, n° 4730)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1369-1380*. D'après (Stein 1912 p. 135) il est reçu chanoine de la 8^e chanoinie en 1369, en remplacement de Jean de Saint-Just et il est remplacé par Pierre Mignot en 1380. Il fonde douze messes et vingt-quatre processions annuelles et lègue ses biens à la Sainte-Chapelle, par son testament du 16 août 1381 (Molinier 1902 t. 1, p. 815, 816, 821). Le texte complet du chanoine Dongois est : « Denys de Couleurs de collatoriis, clerc secrétaire du Roy Jean et amosnier de Charles cinq son fils fut pourveu de la chanoinie de la Sainte-Chapelle en l'année 1359 [sic : il faut lire 1369] et depuis de la chapelle ditte de Culan. Il avoit été commis par ce mesme roy a la garde des joyaux de la couronne pendant sa prison et a faire inventaire de tous les bien et meubles qui appartenoint a la Reyne Jeanne de Boulogne sa seconde femme qui mourut en Bourgogne pendant la prison de son mary. Les commissions et les inventaires sont dans les archives de la Sainte-Chapelle avec le compte qu'il en rendit au Roy. Il contribua au don de la terre de Langenerie pres Orleans que Charles V fit a la Sainte-Chapelle en l'année 1364 la premiere de son regne et a celui de quatre ecents livres de rente que ce mesme Roy Charles fit en l'année 1368 pour estre employée au fonds de treize obits quil avoit fondés dans la Sainte-Chapelle par chaque année et de deux messes tous les jours. Il est même qualifié de chantré dans l'acceptation de cette fondation par son testament du 16 aoust 1381. Il prend la qualité de chantré et de chanoine de Meaux de chanoine de Saint-Quentin et de curé dans le diocèse d'Auxerre et donne tous ses biens à la Sainte-Chapelle, et avoit déjà fondé les vingt quatre processions annuelles et la seconde messe du jour de Noël avec douze obits doubles, et chargea les exécuteurs de son testament de donner a la Sainte-Chapelle par maniere de restitution une somme de ... pour estre distribuée entre tous les chanoines qui avoient assistez au service divin pendant quil estoit aupres du Roy recognoissant qu'il n'avoit pas deub en toucher les distributions comme il avoit fait. Il ordonna qu'il seroit enterré dans la Basse Sainte-Chapelle, si faire se pouvoit ou au cemetierre des Saints Innocents. Il mourut le 16 février 1382 et fut enterré dans la basse Sainte-Chapelle ». Gilles Dongois affirme encore que Denis de Coulours fut Grand Chantré après Gilles de Condé et avant Jean Chambond. Il n'est cité comme tel, ni par Michel Brenet (Brenet 1910) ni par Henri Stein (Stein 1912) (F-AN, LL 630, p. 226-227, p. 295).

Il est un des exécuteurs testamentaires en 1381 de Jean Hétoimesnil avec le Trésorier Hugues Boileau et quatre autres chanoines, Pierre de Beaune, Amaury de Condé et Jean Creté (Billot 1996 p. 297). Son obit figure dans les deux obituaires à de nombreuses dates : le 18 janvier, les 5, 10, 13, 17 février, le 18 mars, les 9 et 17 avril, les 15 et 23 mai, le 14 juin, le 5 octobre ; par exemple pour la première date : « *Obitus duplex dominorum Dyonisii de Collatoriis, quondam regis Karoli sexti elemosinarii, et Ingueranni de Mediavilla, presentis Capelle quondam canonicorum* » et « *Obitus duplex dominorum Dyonisii decollatoriis quondam regis karoli sexti elemosinarii et Inguerranni de media villa presentis capelle quondam canonicorum necnon Petriclerici et Alberici de barnayo de tornodoro quondam hujuscapelle canonicorum ac domini Joannis gresle. Quorum animabus deus* » (F-Pm, ms. 3339 et F-Pn, Lat. 17741).

Georges de Courbes [Corbeil] (1572-1602)

Georges de Courbes est chantré gagiste basse-contre en 1572 et chapelain en 1573 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est chantré des Chapelles de musique du roi et de la reine mère en 1584.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1572-1573*. Le 31 octobre 1572, les chanoines « ont accordé à maistre Georges de Courbes, basse-contre, l'habit de l'église de ceans sans le recevoir soubz aucune prebende d'icelle, ains seulement sera païé comme un clerc ordinaire de ce qu'il

servira et gagnera en vivres, en gros, distributions et pain de chapitre, et ce comme gaigé seulement et à la charge que quand les places de chappellains et clercs ordinaires seront remplies ou que aultrement il plaira a messieurs, il sera tenu laisser ledict habit et n'aura plus rien de ladicte église, et luy ont promis messieurs pour le temps qu'il sera ainsi que dessus au service de ceans, le loger en l'une des chambres affectées aux chappellains et clercs ordinaires, tous iceulx premierement choisissans et logez ». Le 25 juillet 1573, Jacques Renvoiré est reçu comme clerc, et Georges de Courbes, comme chapelain ordinaire (Brenet 1910 p. 125, 126, d'après F-AN, LL 599, f. 103, f. 114-114v).

- *Chapelle de la reine mère et Chapelle Royale de France (Catherine de Médicis, Henri III), 1584-1587.* Georges de Courbes ou Corbeil est qualifié de chantre des Chapelles de musique du roi et de la reine mère dans un acte du 17 septembre 1584 du Minutier Central transcrit par M. Jurgens (Handy 2008 p. 460 d'après F-AN, MC, I, 9, 17 septembre 1584). Les informations suivantes sont aussi dans (Handy 2008, p. 515). Georges de Courbes figure comme chapelain dans les états de chapelle de Catherine de Médicis de 1585 « pour servir les mois de janvier, febvrier, mars, juillet, aoust et septembre » et de 1587 pour le second semestre. Il figure dans la liste des chanteurs de la chapelle et officiers d'Henri III autour de 1586 et la liste des requêtes au roi Henri III en 1587 comme chantre demandant la permission pour Pierre Le Large de lui céder sa prébende de Notre-dame de la Ronde à Rouen (BrooksJ 2000 p. 407, 410, 450 d'après F-AN, KK 116 f. 49, KK 117 f. 11, F-BnF, Cinq cents de Colbert 10, f. 10v- 11 et fr. 21480, f. 181)

Georges de Courbes est mentionné comme chapelain des hautes messes de la Chapelle du roi pour des gages annuels de 200 livres tournois (Handy 2008 p. 460 d'après F-BnF, ms. Clair. 1216, f. 64), qu'Isabelle handy date de 1589. Jeanice Brooks par contre le date entre 1580 et 1585. C'est ce point de vue que j'adopterai. Georges de Courbes ne figure apparamment pas dans l'état de 1595 cité par (Le Moël 1966), même s'il a pu dans les premières années du règne de Henri IV appartenir à sa chapelle de musique.

- *Saint-Jacques de l'Hôpital à Paris, 1586-1602.* D'après Brenet, Georges de Courbes est chapelain de Saint-Jacques de l'Hôpital. Il est nommé dans deux *Transactions entre confrères, pèlerins et chapelains* de cette église du 14 juillet 1586 et du 30 janvier 1602 (Brenet 1910 p. 126 d'après Bibl. de la ville de Paris, anc. cote 2085, nouv. cote 102788, impr. s. 1., conservés dans un Recueil de titres en partie impr. en partie mss, relatifs à l'hôpital des pèlerins de Saint-Jacques).

André Courrat [Courat, Conard] (1515-†1533)

Maître André Courat est grand enfant de chœur en 1515, chantre de la Chapelle Royale de musique au moins de 1517 jusqu'à sa mort en 1533.

Nous utilisons la notice biographique de Cristelle Cazaux (Cazaux 2002, p. 359). François Courrat, voir ce nom, est le frère d'André Courat et est mentionné comme ancien enfant de chœur et vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1534 à 1554.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1515.* On peut lire dans le registre des « vicaires passifs », que le 3 juillet 1515, André Courat, enfant de cueur de la Sainte-Chapelle est nommée vicaire auprès de Penete Lecoute, veuve du sieur d'Ambligny (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1611). Il est possible qu'il soit resté à la Sainte-Chapelle jusqu'en 1517 ou 1518, puisqu'il n'est payé que pour un demi-service à la Chapelle Royale pour l'année allant d'octobre 1517 à octobre 1518.

- *Chapelle Royale de Musique, 1517-1533*. Dans les comptes de la Chapelle Royale courant d'octobre 1517 à octobre 1518, on peut lire : « A maistre André Conrart, chantre, Jehan Rabier clerc et noteur de ladite Chappelle, la somme de 240 livres tournois, qui est a chacun d'eulx 120 livres pour leurs gaiges et entretenemens en ladite Chappelle durant ladite année, a raison de 10 livres a chacun d'eulx par mois, laquelle somme leur a esté paiée par ce present receveur general comme par leurs quictances cy rendues appert. Pour ce cy 240 livres tournois ». Il reçoit donc moitié moins que les autres chantres de la Chapelle. En 1532, il bénéficie d'une partie des deniers restant de la somme annuellement allouée aux dépenses de la Chapelle de musique. En 1533, il est classé parmi les officiers de la Chapelle, sous le nom de André Conard, dans les comptes de la Chapelle de musique et de la Chapelle de plainchant, sous le titre de chantre et chanoine ordinaire comme les autres musiciens : « A maistre André Conard chantre et chanoine ordinaire de la Chappelle dy roy la somme de 129 livres tournois a luy ordonnée par ledit sieur pour ses gaiges et estat qu'il a en icelle Chappelle durant l'année de ce compte commencée le 1^{er} jour de janvier de l'an 1532 (a.s.) et finye le dernier jour de decembre ensuyvant 1533 dont ledit receveur genral a payé seulement par vertu dudit estat cy devant rendu, servant cy, la somme de 40 livres tournois a maistre François Conard, frere, heritier et executeur du testament dudit maistre André Conard, pour lesdictz gaiges et estat des mois de janvier, fevrier et mars et avril de ladite année, ainsi qu'il appert par sa quictance signée a sa requeste de maistre Jehan de Vignolles notaire et secretaire dudit seigneur le 24^e jour de juillet 1533, montant la somme de 70 livres tournois rendue sur semblable partie du compte precedent avec une copie du testament dudit deffunct et une certification du jour de son deces, servant cy. Pour de cy en despense ladite somme de 40 livres tournois ». Il meurt donc vers le mois de mai 1533 (Cazaux 2002, p. 82, 238, 246, 310, 311, 313, 349 d'après F-AN J 960 (6), f. 12 (20 janvier 1533), F-AN J 961 (14), n°4 et F-AN KK 289, f. 359-362, F-BnF ms. F 10389, f. 16).

François Courrat [Courat] (1534-†1554)

François Courrat est enfant de chœur à une date indéterminée et vicaire en 1534 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt entre février et octobre 1554.

François Courrat est le frère de André Courrat, voir ce nom, enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1515 et chantre de la Chapelle de Musique de François 1^{er} de 1517 jusqu'à sa mort en 1533. François Courrat est exécuteur testamentaire de son frère en 1533, sans que l'on sache son emploi à ce moment, comme le montre l'extrait du compte de la Chapelle du Roy de 1533 :

« A maistre André Conard chantre et chanoine ordinaire de la Chappelle dy roy la somme de 129 livres tournois a luy ordonnée par ledit sieur pour ses gaiges et estat qu'il a en icelle Chappelle durant l'année de ce compte commencée le 1^{er} jour de janvier de l'an 1532 (a.s.) et finye le dernier jour de decembre ensuyvant 1533 dont ledit receveur genral a payé seulement par vertu dudit estat cy devant rendu, servant cy, la somme de 40 livres tournois a maistre François Conard, frere, heritier et executeur du testament dudit maistre André Conard, pour lesdictz gaiges et estat des mois de janvier, fevrier et mars et avril de ladite année, ainsi qu'il appert par sa quictance signée a sa requeste de maistre Jehan de Vignolles notaire et secretaire dudit seigneur le 24^e jour de juillet 1533, montant la somme de 70 livres tournois rendue sur semblable partie du compte precedent avec une copie du testament dudit deffunct et une certification du jour de son deces, servant cy. Pour de cy en despense ladite somme de 40 livres tournois » (Cazaux 2002, p. 246 d'après F-BnF ms. F 10389, f. 16).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1534-1554*. Le 24 janvier 1534, « Oye la requeste de messire François Courrat et veu les lettres missives de Madame la royne de Navarre duchesse de

Berry et celles de monsieur de Longueville, et de monsieur le trésorier, et par messieurs considéré aussi que ledit Courrat a esté enffant de cueur de l'eglise, ont ordonné qu'il aura de gages 40 livres tournois par chacun an et ung grant pain de chapitre tant qu'il leur plaira. Et luy a esté baillé par le chancre les draps comme gagier ». Le 31 mars 1534, « oye la requeste de messire François Courrat gagier de l'eglise de ceans par laquelle il supplie messieurs luy donner son quartier du terme de pasques combien quil n'aye icellui gagné mais que en ce faisant il sera tousjours plus enclin a bien servir l'eglise ». Il obtient son quartier entier. Le 30 avril 1534, « suivant le rapport fait par le chancre de l'examen par luy fait de messire François Courrat présenté par monsieur le trésorier pour estre son vicaire en ladite Sainte-Chapelle ; Et renvoié pour icellui examiner par messire Ursin Gandon, vicaire de monsieur le tresorier lequel chancre a rapporté ledit Courrat estre suffisant pour servir audit office de vicaire. Actendu aussi que ledit Courrat a fait foy de sa geniture... ». Il prête serment.

Le 5 septembre 1534, François Courrat, vicaire, demande ses distributions pour le temps quil a esté absent. Il n'en aura que la moitié et prorata de vin et blé ». Le 28 novembre 1534, François Courrat demande son blé en entier actendu qu'il n'a pas résidé toute l'année, il n'en aura que la moitié. Le 4 mai 1535, monsieur le trésorier « avoit ordonné distributions estre faictes a François Rolin et François Courrat vicaires de l'eglise pour le temps quils avoient esté detenus prisonniers ». Mais c'est contre les statuts, il doit reculer (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 68, 85ca, 90ca, 130ca, 150, 191).

François Courrat est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme vicaire dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 19 avril 1547, messieurs ont « ordonné qu'il sera délivré a messire François Courrat sa reception de vicaire par extrait ». Le 10 avril 1548, il participe aux enchères de la maison de feu Jehan Leconte. Le 5 octobre 1549, requeste de messire François Courrat, vicaire présenté et institué par monsieur le tresorier, contenant quil y a 15 ans ou environ qu'il est vicaire présenté et institué par ledit trésorier ou son predecesseur et quil et ses predecesseurs vicaires ont acoustumé et leur appartient d'estre tousjours le premier du roolle des distributions au rang des vicaires... Au terme de Saint Michel, il est troisième. Il proteste. Le distributeur refera le rolle... Le 9 septembre 1551, François Courrat reçoit ses distributions pour 12 jours à sa cure. Le 14 mars 1553, Jehan de la Bertauche est mort. Sa maison est demandée par Jehan Grangier, François Courrat, Gilbert Bogy, Pierre Le Jeune, Jacques Rossillon, Martin Le Rasle et Jaques Carbonnyer. Le 6 février 1554, messieurs ont ordonné que pour le messel noté que a apporté Courrat lui sera baillé 60 solz achapté [pour] servir au cueur et a esté dellaisé es mains du maistre des enffans de cueur présent [Ponchet]. Le 6 octobre 1554, la maison de feu François Courrat est convoitée par Jehan Grangier et Nicolle Rebours. La maison est adcensée à Jehan Grangier. Le 27 août 1555, « monsieur le trésorier a nommé Martin Le Vasseur a la place et office de son vicaire que tenoit messire François Courrat au lieu de Simon Gentilz quil avoit cy davant nommé qui ne s'est trouvé cappable » Il est renvoyé à de Beauregard et Crenequin comme les plus anciens chanoines. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 10ca, 118, 8G 1518, f. 15ca, 8G 1519, f. 60, 8G 1520, f. 145ca, 8G 1521, f. 130ca, 8G 1522, f. 79, , 8G 1523, f. 60ca).

Etienne Cousin (1551-1577)

Etienne Cousin est chantre gagiste en 1551 de la Sainte-Chapelle de Bourges et chantre de la Chapelle et de la Chambre du roi en 1559.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1551-1552.* Estienne Cousin, natif de la ville de Sens, est retenu le 22 décembre 1551 au service de l'église « a raison de 40 livres tournois par an et 2 petits pains de chapitre par jour ». En février et mars 1552, il semble malade. Le 20 février 1552, les chanoines ont ordonné sur la requête de Estienne gagier de l'église estant a present malade qu'il aura son pain de chapitre et le 23 mars 1552, il reçoit « 100 sous tournois pour se faire penser de la maladie a lui survenue » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 93, 135ca).

- *Chapelle Royale de France (Henri II, Charles IX, Henri III), 1559-1577.* Il est fort probable que Etienne Cousin gagiste à la Sainte Chapelle de Bourges soit aussi Etienne Cousin de la Chapelle et de la Chambre du Roi. Ce dernier est présent aux obsèques de Henri II, comme chantre de la chapelle de musique du feu roi en 1559. Il reçoit un don de 37 livres et 10 sols le 8 mai 1572 comme chantre de la chapelle et de la Chambre de Charles IX. Il est très probablement présent aux obsèques de Charles IX en 1574. Il figure dans l'état de maison de Henri III en 1575 pour 200 livres de gages annuels et on possède des reçus de paiements de 50 livres à son nom, en tant que chantre, pour les quartiers de janvier et d'avril 1577 (Handy 2008 p. 158, 213, 382, 460, 572 d'après F-AN, KK 125, f.1395v et BrooksJ 2000, p. 398, 451, 452 d'après F-BnF, Clair. 233, p. 3320, ms. fr. 26171, f. 169v, ms. fr. 7007, f. 125v et ms. fr. 26160, n° 580, 598).

Jean Cousin alias Escatefer (1446-1475)

Jean Cousin alias Escatefer, chantre de la Chapelle de Bourbon en 1446, est brièvement maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1459 avant de rejoindre la Chapelle Royale en 1461. Jean Cousin est très probablement compositeur.

- *Chapelle de Bourbon (Charles 1^{er} de Bourbon), 1446-1448.* « Jehan Cousin » est le septième des dix chantres nommés (après le premier chapelain) dans la liste des livrées de la chapelle de Charles 1^{er}, duc de Bourbon en 1448, au sein d'un second groupe recensé après les trois premiers chantres, qualifiés de prêtres :

« Audit argentier, pour 36 aulnes de vert pour faire douze robes aux douze personnes cy après nommées, c'est assavoir : à maistre Geoffroy Gonault, premier chappellain, messire Pierre Bellot, messire Jehan Mambus et messire Jehan Quentin, prebtres ; Johannes Obreghan, Estiennot Courtois, Simonnet Parent, Jehan Cousin, messire Jehan Fouet, Jaques de Vielz-Moustier et Olivier Godelin, chantres de la chappelle d'icelui seigneur, et messire Robert de Cleves, son chappellain, au prix chacune aulne de 52 sous 6 deniers, font 94 livres 10 sols tournois » (Brenet 1911 p. 29 citant Vayssière 1891, p. 59 en ligne archive.org/stream/musiqueetmusicie00bobi).

Ce chantre est très probablement celui qui sert la Chapelle Royale dans les années 1460, mais il pourrait aussi être identifié avec le maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges mentionné en 1459 dans les comptes de la chapelle pour quelques semaines ou mois, mais sans distribution, ce que nous ferons. Cependant d'autres Jean Cousin ou Cosin ou Cognati sont mentionnés à la Sainte-Chapelle de Bourges (voir la fiche Jean Cousin [Cognati]), mais comme vicaire. Il paraît difficile de les assimiler à notre Jean Cousin alias Escatefer qui est un musicien confirmé. Sans plus de précision Paula Higgins suppose que « le » Jean Cousin de Bourges est le Jean Cousin de la Chapelle Royale (Higgins 1990a, p. 16, 22).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1459.* Jehan Cousin est qualifié dans les comptes de 1458-1459 de maître des enfants (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648). Il reçoit 4 livres 10 sols tournois en 1459 pour sa robe. Il est nommé chapelain à Pâques mais sans distribution, ni vin. Il est probable qu'il soit au service de Charles VII dès 1459-1460. Et qu'après la mort du roi Charles VII, il reste au service de Louis XI.
- *Chapelle Royale de France (Charles VII, Louis XI), 1461-1475.* Jehan Escatefer dit Cousin figure dans les comptes des obsèques de Charles VII, mort le 22 juillet 1461, et dans les états et comptes de chapelle de Louis XI de l'année 1461-1462 à l'année 1474-1475. Il est cité par Perkins dans une bulle papale du 5 décembre 1463 qui autorise certains membres de la Chapelle Royale de Louis XI dont Okeghem, à détenir trois benefices incompatibles au même moment. Il s'agit de Martin Comtoys [recte Courtois], Pierre Guillier, Jean du Clerc [Leclerc], Jean Marchant, Vincent le Beut [Lekent], Jean de Fontenelle, Jean Escatafer, David d'Aunet [de Lannoys?], Jean Bourti, Michel Silvestre [Michault Sauvage?], Jacques Leuteri [Waghe Feustrier?], Maurice Martinet dit Carpeau, and Andre Vielt (Perkins 1984, p. 533, citant Dubrulle 1905 d'après I-ASV, RV 513, f. 14 et 17v). Il figure enfin dans l'Appendix II au n° 23 comme prestre, chapelain (Perkins 1984, p. 531, 535, 551, 554 d'après F-BnF, ms. fr. 7853, p. 1412, ms. fr. 32511, f. 220 et ms. fr. 20685 et Brenet 1911, p. 35, 36, 38-41, 111, 212-213)
- *Œuvres.* Une *Missa tube* attribuée à « Cousin » dans les manuscrits I-TRmp 90 et TRcap 93 semble avoir été composée dans les années 1440. Comme le suggère son titre, elle imite les sons de trompette au moyen d'insistantes répétitions de motifs triadiques. Elle ne cite aucun cantus firmus. Tinctoris cite dans un traité de 1472-1473 des extraits d'une "Missa nigrarum" qu'il affirme être de "Cousin". Le titre de cette messe aujourd'hui perdue est manifestement corrompu : il peut faire référence à l'antienne à la Vierge *Nigra sum sed Formosa* ou, plus probablement, à l'antienne *Nisi granum frumenti cadens in terram*. Voir la notice de Rob C. Wegman du *New Grove* (NG2. PCB).

Jean [Johannes] Cousin [Cosin, Cognati, Conati] [de Bourges] (1467-1471)

Jean Cousin [de Bourges] est ancien enfant de chœur, vicaire en 1467, est renvoyé et reçoit 100 solz pour aller à la « Court de Monseigneur de Lyon » en 1471.

On trouve dans les effectifs de la Sainte Chapelle de Bourges, un Jehan Cousin, chapelain en 1458-1459 et un Jehan Cosin vicaire pour les années 1467-1468, 1468-1469 et 1469-1470. Dans les registres latins, on trouve des Johannes Cognati ou Conati qui signifient « parent » en latin et sont probablement une traduction latine des noms Cousin ou Cosin. Ces Cognati ou Conati peuvent se retraduire en français par Cognat ou Conat. On peut donc penser que les Cognati, Conati, Cognat, Conat correspondent à une personne nommée Cousin ou Cosin. C'est l'hypothèse que nous ferons. Je fais encore l'hypothèse que Jean Cousin, chapelain et maître des enfants en 1459 est différent du Jean Cosin, Cognati, ancien enfant de chœur et vicaire mentionné dans les années 1467-1470.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1467-1470.* Jean Cosin figure comme vicaire dans les comptes des années 1467-1468, 1468-1469 et 1469-1470. Il a des distributions normales aux quatre termes des deux premières années. En 1469-1470, il est payé comme vicaire à Saint-Michel et à Noël, mais ne reçoit rien à Pâques ni à Saint-Jean. De plus, au titre des dons et remissions, Jean Cousin reçoit 100 sous tournois pour s'en aller en la court de Monseigneur de Lyon [Charles de Bourbon cardinal archevêque de Lyon] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1650-1652, 8G 1653, f. 149v).

Les registres capitulaires en latin pour les années 1468-1470 mentionnent Johannes Cognati, dans le cadre de ce que Frédérique Pilleboue appelle « l'histoire de l'intégration des enfants

de chœur » (Pilleboue 1990 p. 334-340). Jean Odry de Giens, ancien enfant de chœur de la Sainte Chapelle de Bourges demande le 17 juillet 1468 à être reçu vicaire. Le chapitre répond à sa requête par un refus, mais en revanche décide de lui accorder pour vivre une pension annuelle de 10 livres tournois. Le 28 août 1468, messieurs ont ordonné que Johanes Odry de Gien, qui demandait à être reçu dans la chapelle... et Jean Cognate auront tous les deux et prendront ensembles pour un vicaire ou clerc dans ladite chapelle c'est-à-dire que chacun d'eux prendra la moitié des distributions et des autres choses qui reviennent à un clerc de la chapelle jusqu'à ce que le chapitre en ait ordonné autrement. Cette décision est annulée deux jours plus tard le 30 août 1468, et le chapitre décide de prélever sur les revenus de quatre membres du collège les sommes nécessaires à la constitution d'une pension de vingt livres tournois. Il s'agit de Pierre Sarpe, chapelain et de Michelet Bussinet, Jean Biard et Jean Cousin, vicaires : « Ipsa die domini ordinaverunt pro provisione Johannis Odry quod capientur super distributionibus Sarpe, Michaelis Bussinet, Cognati et Johannis Biardi 20 libre t. videlicet super quolibet ipsorum quinque libre t. quousque alias per capitulum fuerit ordinatum omnibus aliis conclusionibus precedentis superdicta provisione factis nullis et pro non factis habitis ». Mais cette tentative d'intégration échoue, car le 26 novembre 1468, Jean Odry quitte la Sainte Chapelle et demande un don pour son départ. Un don de 10 livres tournois lui est accordé, dont la moitié lui sert à payer son hébergement chez le chapelain Pierre Lambert. Pour résoudre ce problème d'intégration des enfants de chœur et de musiciens de qualité, le chapitre ordonne le 14 octobre 1469 qu'il serait réservé « quatre places, deux de chapelains et deux de vicaires pour pourvoir l'église en hommes idoines et enfants de chœur, s'il s'en trouvait quelques uns qui conviennent, et qu'aucun des capitulants ni de leurs successeurs n'aurait le droit de faire nomination de son chapelain ou de son vicaire qu'il n'y avait des places vacantes outre ce nombre de quatre. Et il reviendrait au chapitre de nommer ces chapelains et vicaires des personnes honnêtes, suffisantes et idoines ». Le même jour, le trésorier avec le conseil du chapitre écoute les dépositions de trois vicaires et chapelains qui disent et jurent que Jean Cognati n'était ni n'est de présent suffisant ni idoine pour servir dans la chapelle, car il n'a pas de voix. Le chapitre le suspend selon les statuts et le prive de distributions au moins pour les deux derniers termes, comme le confirment les comptes de 1469-1470. Cependant le 17 avril 1470, Jean Cousin est encore chargé avec le chanoine Jean Leotier et le chapelain Jean Ploton de la garde des trésors de l'église. Le 4 décembre 1470, le chapitre donne 100 sous tournois à « Johani Conati nuper puer chori huius sacre capelle », pour l'aider à payer son logis et pour qu'il puisse honorablement retourner chez ses parents. Cette écriture est à rapprocher d'une écriture presque semblable des comptes de 1470-1471, donnée ci-avant : « a Jehan Cousin auquel messieurs ont donné 100 sous tournois pour s'en aller en la court de Monseigneur de Lyon [Charles de Bourbon cardinal archevêque de Lyon] » (Pilleboue 1990, p. 335-340 d'après F-BnF, n.a.l. 1533 et 1534).

- *Chapelle de Charles II de Bourbon, cardinal-archevêque de Lyon, 1471 ?*. Peut-on déduire de la délibération ci-avant que Jean Cousin va à la chapelle de Charles II de Bourbon ? Est-il lié au Jean Cousin alias Escatefer qui a commencé sa carrière chez Charles 1^{er} de Bourbon le père de Charles II ? A-t-il ses parents tout simplement à la cour de Charles de Bourbon ?

Joachim Cousin (1590-†1622)

Joachim Cousin est gagiste marellier en 1590, puis pensionné en 1609 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en 1622.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1590-1622*. Joaquim Cousin est mentionné comme prêtre marellier gagiste en 1590-1591 : « a Maistre Joachim Cousin prestre marrellier a este paye la somme de 72 livres tournois pour avoir dict et celebré les messes de prime » et « audict

Cousin a este payé la somme de 50 livres tournois pour son gaigne de marellier de ladite eglise ». Il est encore marellier gagiste de 1594-1595 à 1605-1606 au moins. On le retrouve tous les ans, pour les messes des enfants, qui étaient en 1590-1591 confiées à Antoine de Vausselles : « a esté païé par ledict receveur a maistre Jouaquin Cousin la somme de 64 livres pour avoir dit et célébré les messes de Clamecy autrement dict des enfants de cueur a loffic des matynes lannée du présent compte a raison de trois solz pour chascune » et « audit Cousin a este payé la somme de 55 livres tournois pour son gaigne de marrellier ». Ces sommes deviennent 64 livres et 60 livres en 1602-1603. Le prénom Jehan en 1601-1602 est certainement une erreur. Il est payé en 1604-1605, « 24 livres pour avoir fourny en vin pour dire la messe en ladite eglise ». Cette même année, il est payé 6 livres « pour luy ayder a payer son barbier » et il reçoit un don de 6 livres « pour luy ayder a avoir du bois » et de « 18 livres pour luy subvenir les frais a sa malladye ». Dans le compte de 1609-1610, il est remplacé comme marellier par Nicolas Vignault mais touche encore des distributions. En effet en 1609-1610 et avec la même formulation ou une formulation équivalente, jusqu'en 1621-1622, on peut lire : « a Mr Jouachim Cousin naguerrres marguillier de ladite eglise a esté payé six vingt livres quil plaise a Messieurs luy donner pour lannée escheue ». En 1622, il touche encore 4 mois de pension et le chapitre dépense 11 livres tournois « pour les obseques et funerailles de maistre Joachin Cousin ainsy quil est contenu par les partyes et ordonnances du 12 novembre 1622 » (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 106v, 8G 1673, f. 105v, 8G 1674, f. 105v, 8G 1675, f. 108v, 8G 1677, f. 106v, 8G 1678, f. 101, 8G 1679, f. 95, 8G 1680, f. 95, 102).

Jean Coussier [Coursier] (1444-1450)

Jean Coussier est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1444.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1444-1450*. Jean Coussier est mentionné dans les comptes de la Sainte-Chapelle de 1444 à 1450, comme chapelain avec des distributions normales sauf en 1449-1450 avec des termes très faibles à Saint-Rémy et Noël. Il a disparu du compte de 1458-1459. Plus précisément, en 1449-1450, la maison de Jehan Cuer a 6 livres est ascendée à Jehan Coursier chapelain a 7 livres tournois, dont on n'en a reçu que 105 sous « pour ce que ladite chapelle lui a osté les draps de l'église et s'en est allé avant le bot de l'an » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1644-1648).

Simon Coustan [Costan, Costand, Cotan] (1535-†1559)

Simon Coustan est vicaire marellier en 1535 et chapelain « noteur » en 1543 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1535-1559*. Simon Coustan est reçu vicaire marellier en 1535, chapelain avant 1547. Il est noteur de musique.

Le 4 décembre 1535, « Ursin Gaudon a présenté messire Symon Costan pour estre son vicaire marrellier vacant a present par la démission de messire François Bernard a present chappelain ». Il voit le chantre et prête serment (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 248).

Symon Costan est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme chapelain dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par

le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 9 juillet 1547, on delivrera à Simon Cotan par extract l'acte de sa reception [de chapelain]. Le 12 juin 1548, Simon Coustan recevra ses distributions « pour 12 ou 13 jours qu'il est allé à Paris pour la sollicitation du proces de la cure de Saint Pierre le Guillard ». Le 2 octobre 1548, messire « Simon Coutan est comparu audit chapitre et a prié messieurs de peurvoir en son lieu de personnaige pour dire la messe des enffans de cuer et la messe de prime en quoy messieurs ont ordonné quil y sera proveu ». Le 19 février 1549, « Simon Coustan est allé de nouveau a Paris (17 jours) pour la sollicitation de son proces touchant la cure de St-Pierre le Guillard ». Le 7 mai 1549, Simon Costan aura ses distributions « pour 3 jours qu'il est allé à l'obseques de feu son frere » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 45ca, 134v, 180ca, 235ca, 260ca).

Le 3 juin 1550, « sur la requeste faicte a messieurs par messire Simon Costan, chapelain de ceans qui leur plaise luy estre delivré sa distribution de blé ainsy qu'il a esté fait aux autres chapelains ; Et qu'il entretiendra les livres de musique de l'eglise comme il a encommancé faire, messieurs ayant esgard aux statuz de l'eglise et que lors du gaingne de ladite distribution ledit Costand estoit detenu en censures [sic], ont ordonné qui ne lui sera faict aucune distribution de blé. Touttesfois faisant son debvoir d'entretenir lesdits livres de musique sera recompensé de son labeur. Le 12 juin 1550, « requeste de Simon Costan qu'il plaise à messieurs luy avancer quelques deniers pour avoir noté plusieurs messes, motetz, hymnes et autres choses, pour le service de l'eglise. On remet pour en ordonner jusques ad ce quilz en soient en plus grand nombre de messieurs ». Le 12 juillet 1550, Symon Coustant reçoit « 3 ecuz pour ses peynes d'avoir noté plusieurs messes, motetz et autres services pour l'eglise ». Le 24 janvier 1551, Simon Coustand reçoit ses distributions « pour 3 jours qu'il est allé aux espouzailles dun sien frere ». Le 7 février 1551, la maison de feu Jehan Jorlin est ascensee a Simon Costand. Le 1 août 1551, Simon Costan, chapelain reçoit ses distributions « pour 6 jours qu'il est allé à l'execution du testament d'un sien parent ». Le 9 décembre 1551, messieurs « ont octroié a messire François Bernard, Simon Costand et Jaques Rossillon leurs distributions pour 3 jours quilz sont allés à la chapelle d'Anguillon ». Le 9 avril 1552, il sera baillé ung ecu sol a Simon Costand pour le livre qu'il a fait de l'ordre de l'eglise et ont ordonné quil en sera faict deux coppies par leur greffier pour servir a l'eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 114, 118, 130, 205ca, 209, 8G 1519, f. 90, 135v).

Le 7 mai 1552, Costan reçoit ses distributions « pour 5 jours qu'il est allé à Nevers pour comparoitre au Seyne pour sa cure ». Le 17 décembre 1552, messire « Symon Coustand se transportera a Chaalons ou autre lieu pour trouver quelque personne cappable et ydoine pour estre maistre des enffans de cuer avec une basse contre et les amener avec luy ; et pour faire son voiage luy a esté delivré de la bource du chapitre 12 escus soleil dont il rendra compte a son retour ». Le 3 janvier 1553, messire « Simon Coustand a reffere a messieurs qu'il avoit esté a Chaalons pour amener une basse contre et le maistre des enffans de cuer dudit lieu pour servir en l'eglise de ceans suyvant la charge a luy donnée de ce faire et avoit parlé audit masitre et basse contre qui luy avoient promis eulx rendre en ceste ville dedans la chandelleur prochaine ; et a mis sur le bureau ses parties de la despence qu'il a faicte audit voiage montant la somme de 18 livres 7 sous 7 deniers sur les 12 ecus de reste dont messieurs ont ordonné qui luy en sera baillé ung... ». Le 30 janvier 1553, « Simon Costan demande augmentation des messes de prime et paresseuze ». Le 31 janvier 1553, messire « Simon Coustand chapelain et autres compaignons qui dient les messes paresseuses et de prime ont prié messieurs faire dire lesdites messes a autres qui les diront pour les trois mois qui sont encommanchez et ce pendant sear advisé d'y pourveoir ». Le 3 février 1553, messieurs « ont commis messires François Bernard, Simon Coustant, Marin Rebours et Loys de La Roche pour voir les faultes qui sont

es psaultiers ou erreur tant d'un cousté que d'autre et les corriger ou il se trouve des faultes ; Et ont prié monseigneur d'y assister » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 3v, 105, f. 111-111v, f. 124, 126, 126ca).

Le 7 juin 1553, « Simon Coustand chapelain a prié messieurs luy aider du tiltre de l'exemption des habituez de l'église de la juridiction de monseigneur de Bourges. Messieurs ont ordonné que le tiltre sera draché et publyé pardevant l'official de Bourges ad ce quil nen pretende cause d'ignorance at quil demeure notoire ». Le 1^{er} juillet 1553, Simon Costand reçoit ses distributions pour 11 jours à sa cure à Nevers. Le 11 mai 1554, Simon Coustan [est] 5 jours à Nevers pour comparoïre au Seyne pour sa cure. Le 22 mai 1554, messire Simon Coustan reçoit 6 sous « pour avoir collé ung livre de musique de l'église ». Le 2 octobre 1554, le chapitre ordonne estre payé « a messire Simon Coustan 7 livres 10 sous pour avoir escript ung livre de musique pour jouer aux orgues ; et 20 sous a maistre Vincent Montoviller pour le papier qu'il a achapté pour faire ledit livre ». Le 27 octobre 1554, messieurs « ont reffere avoir baillé a messire Simon Coustan 8 livres pour le livre de musique qu'il a faict pour jouer aux orgues. Et 12 sous 6 deniers pour avoir fait relyer ledit livre dont il a quittance. Et avoient mis ledit livre es mains de maistre Vincent de Montoviller, organiste de l'église qui s'en estoit chargé ». Le 5 mars 1555, Simon Coustan reçoit ses distributions « pour 4 jours qu'il est allé aux espousailles de deux de ses niepces ». Le 15 septembre 1556, Simon Costan reçoit ses distributions « pour 2 jours à sa cure à la chappelle ». Le 27 mars 1557, Simon Cotan a sa cure à la chapelle d'anguillon (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 25ca, 45ca, 8G 1522, f. 15ca, 79v, 100ca, 159ca, 8G 1524, f. 70ca, 190ca).

Le 21 février 1559, Cotan demande un prêt de 20 ecus pour les [pieces] du proces qu'il a contre Rolin pour la cure d'Avor[d] : réponse négative. Le 20 juin 1559, « sur la requeste présentée par les executeurs du testament de feu Loys de La Roche luy vivant chapelain de ceans... . Messire Marin Rebours a prié messieurs lui bailler par adcense la maison que tenoit de chapitre feu messire Loys de La Roche, delaisant celle quil tient pour en pourveoir aultre que bon leur semblera. Simon Cotan a fait semblable requeste, de même que messire Martin Le Rasle ne voulant toutesfoys contrevenir aux requestes des anciens de l'église qui pourront demander ladite maison et en le pourvoiant de l'une de celles quilz dellaisseront dont ilz ont pourveuz, idem Loys Rozier, Jaques Rossillon, Pierre Le Jeune. Ladite maison sera baillée a messire Marin Rebours ; Et celle que tient ledit Rebours a Simon Cotan et icelle dudit Cotan a messire Pierre Le Jeune a la charge... des reparations... ». Le 1^{er} juillet 1559, on « adcense... la maison de Marin Rebours a Simon Cotan chapelain ». Il « ne peut lever des treilles du jardin a l'endroit des fenestres de la maison de monsieur de Fogieres qui puisse empescher la veue. Il est tenu les faire chacun an et les entretenir de boys bien et deuement ». Le 18 juillet 1559, le chapitre « adcense a Pierre Le Jeune... la maison de Simon Cotan pour 8 livres par an ». Le 21 octobre 1559, messieurs « ont adcensé la maison que tenoit feu Simon Cotan a messire Jehan Le Roy, chanoine son frere ladcensera tant quil sera chanoine. Le 28 novembre 1559, aux executeurs du testament de feu messire Symon Cothan en son vivant chapelain... sera livré 6 setiers de blé pour la distribution ordinaire pour ceste presente année. Le 19 décembre 1559, monsieur « Gaillard a présenté a monsieur Du Maine vicaire de monsieur le tresorier messire Jehan Le Nain a la place de chapelain que souloit tenir en l'église de ceans feu messire Simon Coutand auquel la presentation en appartient a cause de sa chanoinie et prebende lequel monsieur Dumaine a renvoïé ledit Le Nain a monsieur Crenequin comme plus ancien chanoine de ceans actendu la vaction de l'office de chantre pour estre examiné sur sa suffisance ou insuffisance pour son rapport y faire ce quil appartiendra ». Le 13 janvier 1560, sur la requête de messire Jehan Lenain vicaire de l'église de ceans... « messieurs apres avoir oppiné sur ladite requeste actendu l'absence notoire de monsieur le thesaurier et de son vicaire ont ordonné que ledit Le Nayn sera receu a l'office de chapelain en ladite eglise au

lieu dudit feu Coustan veu le rapport cy datant faict a chapitre par monsieur Crenequin, chanoine... que ledit Le Nayn est capable... et aussi que ledit Le Nayn est basse contre chose de present fort necessaire pour le divin service ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 143, 8G 1527, f. 30ca, 45ca, 49, 81v, 87, 92v, 99).

Nicole Coustier (1418)

Nicole Coustier est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. Nicole Coustier est cité comme chapelain dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910 p. 27-28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382).

François Cousturier (1569-1585)

François Cousturier est gagiste marrellier en 1569 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1569-1585*. Le 2 juillet 1569, « messieurs ont receu messire François Cousturier prestre serviteur marrellier de l'église de ceans pour le temps quil plaira aux gaiges de 40 livres tournois par an et 2 pains de chapitre chacun jour, a la caution de maistre Robert Duperouzeau qui s'obligera et demeurera responsable de tous les reliquaires et autres choses que ledit marrellier aura en sa charge et de toutes les circonstances et deppendances de ladite charge de marrellier ». Le 23 juillet 1569, « messieurs ont commis messieurs Dumayne et Guillouet pour faire obliger messire François Cousturier de servir a l'église de marrellier ; et avec luy maistre Robert Duperouzeau sa caution suyvant l'acte de chapitre du 2 du present mois ».

Le 30 avril 1581, François Costurye marrilhier reçoit un don « de une courbe de surepliz de thoille de plain en consideration des services ». Le 19 mai 1582, « messieurs ont conclud que messire François Dumaistre dira et cellebrera par chacun jour la messe paresseuse... et ce a telle raison que messire François Cousturier dict et cellebre celle de prime depuis le 13 mai. Il sera payé de 3 en 3 moys ». Le 7 juin 1583, « messieurs ont ordonné que a compter de la Saint-Jehan Baptiste sera payé a François Cousturyer, marrellier la somme de 50 livres tournois et a Jehan Menagier aussi marrellhyer 90 livres tournois le tout de gaiges par chacun an ». Le 4 mai 1585, « messieurs ont receu et reçoivent Gilles Lambert maistre es arts et theologie prebstre du diocese de Cambray present ce acceptant aux gaiges de 8 escus 1/3 d'une part pour monstrier et enseigner les enffans de cueur de l'église de seans en l'art de [rayé : musique] grand mere a aultres gaiges de 8 escus 1/3 pour ayder en la marrellherye et sonnerye de ceste eglise avec messire François Cousturier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 135v, 141, 8G 1542, 8G 1543, f. 78, 160v, 8G 1544).

Nicole Coyzon dit de Poitiers (1504)

Nicole Coyzon est chantre gagiste à la Sainte-Chapelle de Paris en 1504.

• *Sainte-Chapelle Paris, 1504*. Le 12 octobre 1504, les chanoines présents à l'assemblée « ont donné de grâce speciale à Messire Nicole Coyzon, autrement dict de Poytiers, servant de clerc en ladite Sainte Chapelle et en faveur de ce qu'il a continué le service en icelle et aussi pour s'en retourner en son pays la somme de trois escuz d'or couronné ». Le 30 octobre sa chambre est réattribuée (Brenet 1910 p. 45, 46 d'après F-AN, LL 623, f. 3v, 4v).

Moton Cralier (1507-1508 ?)

Moton Cralier est éventuellement chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges, après mai 1507 et avant juillet 1508.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, après 05.1507-avant 07.1508.* On peut faire l'hypothèse, que Moton Cralier a été recruté à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1507 ou 1508, comme chapelain et maître des enfants pour remplacer Jean Le Bel. En effet, ce nom n'est cité qu'une fois, dans les registres de la Sainte-Chapelle, pour le recrutement de Jean Seguin : le 2 septembre 1508, « veu l'oppinion de la plus grant et sene partie [de] messieurs que monsieur le chantre seroit sommé de presenter en une de ses plaices maistre Jehan Sequyn [à la maîtrise des enfants] le dit chantre present seroit sommé et de fait l'ont sommé de le presenter ; a quoy monsieur le chantre s'est opposé et qu'il ny consentoit en rien et proteste d'en appeler ; et apres ce a esté ordonné que maistre Jehan Sequyn sera receu modo et forma que avoit esté receu Moton Cralier et prandra ses gaiges de chapelain avec le prouffit de la maitrize des enfans de cuer » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 107v).

François Credo (1583)

François Credo est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1583.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583.* Le 14 mai 1583, « messieurs ont receu messires François Credo du pays de Picardye et Phelippes Morel du pays de Flandres pour chanter au cuer de l'église de sceans sellon et ainsi que font les chapelains et vicaires de ladite eglise ; et ce aux gaiges de six vingt livres tournois pour chacun d'eulx et leur pain tel que lesdits chapelains et vicaires le prenent ; lesquelz six vingt livres leur seront payez par leur receveur general de sepwayne en sepwayne auquel ilz le mandent ainsi le faire ; et ordonnent ledit paiement commancer pour la premiere sepwayne d'aautant qu'il y a huyt jours qu'ilz sont receuz ausdits gages et de la en avant de sepwayne en sepwayne pour tant de temps qu'il plaira audit chapitre ». Le 10 septembre 1583, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a messire François Credo chantre et musicien en l'église de sceans la somme de 100 sous tournois pour son gaigne de 2 sepmaines escheans le 15 jours du present mois de septembre... ayant messieurs pour aulcunes considerations donné audit Credo une sepwayne entyere encores qu'il n'ayt gagné que 2 jours seulement » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 155v, 198v).

Roland Cremand [Cremaud] (1583-1584)

Roland Cremand est chantre basse contre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1583.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1584.* Le 2 août 1583, « messieurs ont receu messire Rolland Cremand (Cremaud ?) prebtre natif de Aix pres Collongne en Allemagne aux gaiges de VI xx [120] livres tournois par an et son pain acoustumé estre bailhé aux chapelains et vicaires et ce pour chanter sa voix de bassecontre en l'église de sceans » : il sera payé de semaine en semaine en commençant le premier paiement samedi prochain. Le 9 août 1583, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera messire Rolland [Cremand] gagiste en l'église de sceans 100 sous tournois pour 15 jours de ses gaiges qu'il a servy en l'église de sceans a raison de 120 livres tournois... et se sont contentez dudit service auquel ilz ont donné congé pour se retyrer ou il verra ». Le 9 juin 1584, sera donné « ½ teston a messire Roulland nagueyre gagiste de sceans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 188, 190, 245ca).

Jean Crenequin (1546-1566)

Jean Crenequin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1546. Il meurt avant le 28 août 1568.

Jean Crenequin est issu d'une grande famille de Bourges. Un Jean Crenequin, avocat, est échevin de la ville de Bourges en 1529 et 1530 (Thaumas 1689, p. 179).

- *Cathédrale de Bourges, <1549-1563*. Jean Crenequin est archidiacre de la cathédrale de Bourges au moins depuis octobre 1549, puisqu'il se retire dans la maison de son archidiaconné le 27 octobre 1549 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 20ca). D'après Thaumas de la Thaumassière il est doyen du chapitre de Bourges en 1563 (Thaumas 1689, p. 348).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1546-1566*. D'après Regnier, Jean Crenequin succède comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges à Jean Brodeau en 1546 [Regnier écrit Nicolas de Bezombes, mais à ce nom d'une autre écriture est mentionné que « Jean Brodeau a été reçu chanoine au lieu de feu Monsieur de Bezombes le 12 septembre 1539]. Il est remplacé le 25 janvier 1566 par sa résignation, par Guillaume de La Ballerie (F-AD 18, 8G 1504, p. 85v). Il meurt avant le 28 août 1568. Le 12 mars 1547, Jehan Crenequin, chanoine, est présent au chapitre. Le 10 mai 1547, « messieurs par la voix et organe de de Laval ont sommé monsieur Crenequin, soy disant vicaire général de monseigneur le trésorier, que son plaisir feust leur bailler ung double signé de son vicariat pour la bailler a leurs despens ; et l'acte de la presentation et acceptation dudit vicariat affin de le communiquer a leurs conseils actendu qu'il en est proces entre ledit trésorier et le chapitre de ceans ». Le 10 mars 1548, « Crenequin et de La Grange ont veu le compte de messire Clement Gaultier leur receveur general du revenu de la cure Saint Hipolite pour estre remboursez de 40 escus dont ilz avoient respondu a messire Martin Baucher plus 16 ecus prestez a 2 fois a messire Marin Rebours curé dudit Saint Hipolite ». Le 27 octobre 1549, Crenequin a fait reparer la maison de son archidiaconné et s'y retire. Il libère une maison canoniale pourveu qu'on lui donne ses matines et laudes des trespassez. La réponse est favorable. Le 21 mars 1553, « Crenequin rapporte que le chanoine Berthelot donnoit a l'église les livres suivant... et qu'il pleust a messieurs les accepter et leur bailler place en l'église ». Le 13 mai 1553, le trésorier avec le chantre, de Beauregard, Crenequin et Chevallier a veu et calculé le livre du depoust tant en recepte que despense ». Le 25 novembre 1553, Jean Crenequin est absent de Bourges et ne peut être consulté sur le recrutement du maître de musique Jehan Ponchet. Le 10 mars 1554, « monsieur le chantre a présenté Richard Jardoin... pour estre receu et institué s'il se trouve suffisant a l'office et place de vicaire en l'église de ceans que tenoit Jaques Carbonnier lequel l'a renvoyé a Crenequin et Fogieres pour l'interroger sur sa suffisance ou insuffisance » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 1, 17ca, 110ca, 8G 1518, f. 20ca, 8G 1520, f. 150, 8G 1521, f. 14, f. 99-100, f. 139v).

Le 7 mai 1555, « messieurs ont prins au service de l'église Anthoine Monsayon, natif de la ville de Herisson en Bourbonnoys haulte contre aux gaiges de 40 livres tournois par an et deux petitz pains de chappitre tant qui leur plaira et l'on fait revestir d'un surpeliz par monsieur Crenequin ce que ledit Monsayon a accepté ». Le 1^{er} juin 1555, « messieurs veue la procuration passée par monsieur maistre Jaques Allabat chantre de l'église de ceant par laquelle il constitue le chapitre pour examyner Richard Jardoin par luy présenté a l'office et place de vicaire en l'église de ceans au lieu de Jaques Carbonnyer sur sa suffisance ou insuffisance. Ont commis pour faire ledit examen Crenequin et Dumayne ». Le 8 juin 1555, « monsieur Crenequin a refferé a monsieur de Beauregard vicaire de monsieur le trésorier quil et monsieur Dumayne commis par le chapitre... avoient examiné Richard Jardoin sur sa

suffisance ou insuffisance présenté par ledit chantre a la place de vicaire que tenoit messire Jaques Carbonnyer. Et ne pouvoient certainement rapporter de la suffisance ou insuffisance dudit Jardoin sinon qu'il demoure encores quelque temps en l'église pour l'experimenter. Sur ce, messieurs ont ordonné que ledit Jardoin demorra encores tant qui leur plaira au service de l'église aux gaiges de 40 livres par an et deux petits pains ». Le 20 juillet 1555, « monsieur de Beauregard a présenté a monsieur le tresorier Georges Bazin a present vicaire de l'église Saint Ursin, à la place de vicaire de l'église de ceans vaccant par le trespas de feu Jehan de La Bertauche auquel appartient la presentation... ». Georges Bazin est renvoyé à Crenequin en l'absence du chantre « comme plus ancien chanoine pour l'examiner ». Le 27 août 1555, « monsieur le trésorier a nommé Martin Le Vasseur a la place et office de son vicaire que tenoit messire François Courrat au lieu de Simon Gentilz quil avoit cy davant nommé qui ne s'est trouvé cappable » Il est renvoyé à de Beauregard et Crenequin comme les plus anciens chanoines. Le 27 août 1555, « monsieur Marie a remonstré a messieurs que feu messire Jaques Alabat chanoine de ceans au lieu duquel il a esté porveu avoit présenté pour son vicaire Richard Jardrin [sic] a la place et office de vicaire que tenoit Jaques Carbonnyer. A laquelle presentation il persiste et le renvoye a Crenequin et Beauregard. Le même jour, il est déclaré suffisant et capable. Le 20 juillet 1556, après la mort de Jaques Alabat, chantre, Jean Crenequin est chargé d'examiner les vicaires et chapelains comme le plus ancien chanoine (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 6, 15ca, 20ca, 45ca, 60ca, 8G 1524, f. 55ca).

Le 23 novembre 1557, sont transcrites des lettres de la duchesse sur l'office de chanterie, à Saint-Germain le 4 octobre 1557. Elle veut savoir si monsieur Gaillard accepte l'office de chantre. Il a refusé. Il suggère Crenequin, de Fougieres et Martin. Il ne s'est trouvé nul des chanoines a present resident qui ait voulu accepter ladite charge et office de chantre tant a cause de leurs empeschemens, aiges que infirmitéz. Messieurs supplient la duchesse d'en pourvoir messire Pierre Lemarye, sinon messire Loys de La Roche ou Jehan Grangier prestres chappelains, lesquels ont moien faire ladite permutation et ont scavoir suffisant pour exercer ledit office ». Le 9 juillet 1558, monsieur de Fougères présente messire Pierre Le Jeune vicaire comme chapelain. Messieurs ont commis Crenequin pour l'interroger parce que l'office de chantre est vaccant. Le 16 juillet 1558, Crenequin fait son rapport sur Pierre Le Jeune et l'a trouvé capable. Il est institué chapelain. Ce même jour, messire Symon Gaillard chanoine... présente Jehan Lenain [Le Nayn], basse contre prebtre natif de la paroisse de Saint-Martin de Boussenay diocese de Troye en Champagne à la place de maistre Pierre Le Jeune. « messieurs ont commis Crenequin pour interroger ledit Lenain, qui sur le champ l'a trouvé capable ». Il est institué vicaire. Le 13 septembre 1558, messieurs ont ordonné que la somme de 40 livres qu'ilz ont accordé bailler a Estienne Trotet naguerrés enfant de cuer de l'église sera delivré a Jehan Jodyou (Jodyo) bouchier demourant a Herisson, son oncle pour le mettre a apprendre mestier et de faict a esté delivré autant par monsieur Crenequin de la bource de chapitre audit Jodyou present qui s'en est chargé et promet l'employer pour ledit Trotet a lui faire apprendre quelque mestier et ad ce s'est obligé ». Le 19 novembre 1558, monsieur Gaillard a fait son rapport sur Jehan Testard, qui postule à un office de vicaire « ordinaire » lequel « Testard quinze ans ou environ a esté receu et est vicaire marguiller, et déclaré cappable et suffisant par chapitre ; et n'est question que de le commuer d'un siege en l'autre ; et partant n'est besoing le reexaminer sur sa cappacité de tenir ledit office de vicaire auquel il a esté présenté... Monsieur Burgat a dit que adherant aux opynyons de messieurs Crenequin, Dumaine et Monthey il est d'avis que ledit Testard soit receu a ladite place de vicaire et a ceste fin soit de nouveau examiné ». Le 13 décembre 1558, « monsieur Dumayne a présenté a la place de vicaire marelrier que souloit tenir messire Jehan Testard, Estienne Guyard naguerrés enfant de cuer et a present aux gaiges de l'église ». Il est renvoyé à Crenequin, qui le juge capable le 20 décembre 1558. Le 11 mars 1559, messieurs sur la remonstrance faite par monsieur Crenequin que le receveur des decimes les presse de paier et

parce qu'il ny a assez argent en la bource du chapitre pour y satisfaire ont pryé ledit Crenequin paier le surplus de ses denyers et sera remboursé sur les premyers denyers qui seront receuz (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 105ca, 8G 1526, f. 45ca, 50ca, 55ca, 85ca, 105ca, 113v, 115ca, 145ca).

Jean Crenequin est présent à tous les chapitres d'avril 1559. Le 27 mai 1559, « messieurs ont receu de monsieur Viallart les lettres anciennes et de don fait par le roy François deux mil escus sur les decimes pour les reparations de l'eglise, le proces verbal fait dernièrement desdites reparations... Lesdites lettres de don avecq ledit proces verbal ont esté baillez a monsieur Crenequin qui sen va a Paris pour l'eglise de Bourges pour obtenir aultre don du Roy de l'exemption desdites decimes avec la recognoissance dudit Quynault et parties dudit sieur Viallart ». Le 10 juin 1559, « messieurs ont ordonné que le receveur avancera argent sur le present quartier a maistre Francoys Bernard, maistre de l'euvre pour l'emploier a l'euvre actendant que monsieur Crenequin qui a la bource de chappitre soit de retour ». Le 13 juin 1559, Crenequin donnera 20 livres tournois a François Bernard pour leuvre ». Le 7 octobre 1559, « messieurs sur la requeste faite verbalement par Jehan Arnault procureur du roy ont commis messieurs Crenequin et Dumaine pour aller veoir ce qui a esté entrepris sur les murs de la cité qui en feront le rapport pour icelluy oy garder les droitz de l'eglise ». Le 19 décembre 1559, monsieur « Gaillard a présenté a monsieur Du Maine vicaire de monsieur le tresorier messire Jehan Le Nain a la place de chappelain que souloit tenir en l'eglise de ceans feu messire Simon Coutand... lequel monsieur Dumaine a renvoié ledit Le Nain a monsieur Crenequin comme plus ancien chanoine de ceans actendu la vaction de l'office de chantré pour estre examiné sur sa suffisance ou insuffisance ». Le 19 décembre 1559, messieurs ont « ordonné que monsieur Crenequin baillera a messire Ursin Brunet des deniers de chapitre 76 sous tournois pour les despens et louage de cheval quil a fait pour aller a Vastan chercher des enffans de cuer pour l'eglise ». Le 13 janvier 1560, Jehan Lenain n'est toujours pas reçu chapelain et fait une requête écrite. « Sur quoy messieurs apres avoir oppiné sur ladite requeste actendu l'absence notoire de monsieur le thesaurier et de son vicaire ont ordonné que ledit Le Nayn sera receu a l'office de chappelain en ladite eglise veu le rapport cy datant fait a chapitre par monsieur Crenequin, chanoyne ». Le 29 janvier 1560, après une nouvelle requête Jehan Le Nayn est effectivement reçu par Dumaine. Le 6 avril 1560, il est décidé que « Crenequin, Gaillard et Dumaine auront chacun une clef jusques ad ce que aultrement en soit ordonné ; et que monsieur Gaillard contrerollera ce qui sera cy apres mis audit coffre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 1, 7, 11, 20, 27, 27v, 92v, 98, 107v, 138).

Le 15 avril 1561, « a esté présenté a monsieur Jehan Crenequin comme plus antian chanoyne l'office de thesaurier vaccant, par messieurs cappitullans au nom de monsieur Viallard et en vertu de son mandement et pouvoir qui sera cy apres inseré messire Pierre Chevallier prestre du diocese d'Avygnon gagiste de l'eglise de ceans au lieu et place de chappelain en ladite eglise que souloit tenir feu Loys de La Roche estant a la presentation ». Ce même jour, « monsieur Gaillard a aussi présenté audit sieur Crenequin messire Pierre Fauchon, vicaire de l'eglise de ceans au lieu et place de Chappelain que soloit tenir messire Jehan Lenayn absent d'icelle eglise de longue absence ; et a ladite place de vicaire a aussy présenté messire Anthoine Clare gagiste de ladite eglise, estans lesdites places de chapelain et vicaire a la presentation dudit Gaillard... lesquelz Feuchon et Clare, ledit Cenequin a renvoyé par devers monsieur Dumayne affin d'estre par luy oy et examiné ». Le 19 avril 1561, Jehan Crenequin discute en chapitre de l'opportunité de représenter a l'examen Pierre Fauchon pour l'office de chapelain alors qu'il avait déjà été jugé sufisant précédemment pour l'office de vicaire. Le 22 avril 1561, « apres lecture faite des registres du chapitre precedant et que Crenequin... a derechef reprins l'avis de messieurs pour la reception de messire Pierre Fanchon... qui ont esté d'avis que messire François Bernard, chappelain et maistre Jehan Le Begue aussi

chappelain et maistre des enfans de cuer de ladite Sainte-Chapelle feussent appellez pour entendre d'eulx sy ledit Fanchon estoit capable pour tenir ladite chappellenie ; [lesquels]... ont rapporté par serment et certiffié que ledit Fanchon n'estoit depuis sa reception de vicaire en aucune chose diminué ains plutost augmenté ; ledit sieur Crenequin par l'avis de messieurs ha ordonné que ledit Fanchon sera receu au premier chapitre ». Les 26 avril et 3 mai 1561, Crenequin installe et reçoit Pierre Fauchon « au lieu et place de messire Jehan Lenain ». Le 3 mai 1561, « apres que monsieur Crenequin a déclaré avoir l'obligation de la somme de 70 livres tournois contre messire Marin Rebours, messieurs ont ordonné qu'il la rendra audit Rebours ». Ce même jour, « sera de la bource de chappitre a monsieur Crenequin 10 sous tournois quil a paieez pour une coppye levee de prevost huissier des saysies par luy faictes des droits de l'eglise ». Le 24 mai 1561, messieurs ont ordonné « que messieurs s'assembleront pour oyr le compte de l'administration que messieurs Crenequin et Dumayne ont eue de la bource de chappitre ». Les 14 juin et 26 juillet 1561, Jehan Crenequin est présent en chapitre. Le 29 juillet 1561, « après lecture faicte du registre de la demission faicte par monsieur Lemarie au chapitre preceddant de l'office de chantré et que monsieur Crenequin, de Fougieres, Gaillard, Dumayne, Martin et Mothey ont déclaré quilz ne veulloient accepter ladite charge et s'en despartoient prians monsieur Burgat de l'accepter, ledit sieur Burgat a accepté ledit office de chantré et accorder faire la charge dicellui office ». Le 23 août 1561, « monsieur de Fougieres a presenté messire Anthoine Monsayon vicaire de l'eglise a l'office de chappelain que souloit tenir feu maistre Mathurin Savereau vaccant a present par son trespas ». Anthoine Monsayon est renvoyé à monsieur Crenequin « pour la vacation de l'office de chantré ». Le 26 août 1561, Crenequin fait son rapport sur Montsayon qui est jugé suffisant et reçu. Il s'excuse pour l'examen de « messire François Dyvoy a la place ey office de vicaire de l'eglise que souloit tenir messire Anthoine Monsayon ». Le 9 septembre 1561, « Du Mayne a renvoyé ledit Dyvoy par devers monsieur Martin comme plus antien chanoine apres lesdits Crenequin et De Fougieres pour estre examiné... pour tenir ladite vicairie au lieu dudit Montsayon, actendu que ledit Crenequin s'est excusé presentement de faire ledit examen et que ledit de Fougieres s'en seroit aussi excusé ». Crenequin est mentionné les 11 et 15 novembre 1561. Il est encore là en chapitre pour les différents épisodes de la réception de François Burgat comme chantré à la place de Pierre Le Marie les 6 et 9 décembre 1561. Jean Crenequin intalle le nouveau trésorier Charles Le Poucre le 11 février 1562 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 1, f. 3-4, f. 5, 7, 8v, f. 9v-10, f. 11v, 12, 20, 29, f. 55-55v, f. 56, 64, f. 70-70v, f. 88v, f. 90v-91, f. 96v, f. 125v-126).

Les 23 mai, 19 septembre et 6 octobre 1562, les 7 et 27 avril 1563, Jehan Crenequin est présent au chapitre. Le 29 mai 1563, « pour l'achapt de deux chandelliers, deux enssansouers, deux vesseaulx a porter le saint sacrement ung benoistier avec ses espaisonez le tout de ... a esté payé par messire Crenequin 18 escuz ». Le 14 juin 1563, « monsieur Crenequin a refferré a messieurs que ce jourdhier fut tiré de la bource de chappitre 4 escuz pistoletz qui furent baillez a Jehan de Bruelle pour employer a l'œuvre ». Le 30 octobre 1563, Crenequin est présent pour la réception de « Mace Arrachepied... a la place et office de vicaire en l'eglise de ceans que souloyt tenir feu maistre Jehan Testart ». Le 22 décembre 1563, « monsieur Crenequin a presenté a monsieur le thesaurier Gilles Huault a l'office et place de vicaire marrelier que tenoit Simon Gentilz ». Le 3 février 1564, « messieurs suyvant l'ordonnance faicte en chapitre... ordonnent que doresnavant le jour de la chandeleur monsieur Crenequin n'aura qu'un cierge de distribution a cause de sa prebende de ceans seullement et non a cause du doyenné ». Le 14 mars 1564, Jehan Crenequin « plus antien chanoine pour l'absence de monsieur le chantré » a examiné de « messire Thomas Mignot basse contre et prestre du diocese de Chartres, natif de la paroisse de Lye Planté... a la place de vicaire en l'eglise de ceans que souloit tenir messire François Esse et l'a trouvé suffisant et capable » (Pilleboue

PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 17v, 21, 26, 8G 1530, f. 1, f. 4-4v, f. 19-19v, f. 25ca, f. 69-69v, f. 85v, 100ca, 1018).

Le 8 avril 1564, Crenequin est présent au chapitre. Le 11 juillet 1564, il se fait rembourser de 23 sous « pour la consultation faicte contre monseigneur le tresorier ». Le 16 septembre 1564, Jehan Crenequin est présent au chapitre qui décide de payer son quartier à François Burgat malgré son absence au service au roi. Le 4 novembre 1564, « a Jehan Cousin prestre du diocese de Bourges, scavoir faisons que veue les remonstrances a nous faictes par messire Jehan Crenequin nostre confraire et conchanoine de ladite Sainte-Chapelle et ledit messire Jehan Cousin, auquel Crenequin a esté proveu par madame Marguerite de France duchesse de Berry et Savoie du prioré de l'eglise seculiere et collegiale de Saint-Etienne de Dun le Roy, icelluy priorer lors vaccant par le deceds de deffunct messire Pierre Mestier... ». Le 25 novembre 1564, il est présent en chapitre. Le 20 février 1565, il reçoit une deuxième distribution de blé. Le 8 mai 1565, « messieurs ont commis Crenequin et Martin pour dresser memoyres et trouver recompense de leur juridiction de la seizaine de may ». Le 3 novembre 1565, « monsieur Vialard a requis messieurs luy faire bail des vignes prés... que tient monsieur Crenequin en cas que ledit Crenequin se demecte de sa prebende ». Le 17 novembre 1565, monsieur Simon de Gaillard a présenté... maistre Jaques Busserat natif de la ville d'Issoudun diocese de Bourges a l'office et place de vicaire en ladite eglise que souloit tenir messire Toussaintz Rahel ». Il est renvoyé à Crenequin qui fait son rapport le 24 novembre 1565 et l'a « trouvé estre suffisant et cappable ». Le 28 août 1568, « a esté mis au coffre de chappitre les lectres qu'avoit de l'eglise de ceans feu monsieur Crenequin vivant chanoine retirez par monsieur de Fougieres et par luy renduz et apportez audit chappitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 1, 50ca, 68ca, 86, f. 100ca, 130ca, 8G 1532, f. 71, 74v, 78, 8G 1533, f. 50ca).

Nicole Coyzon dit de Poitiers (1504)

Nicole Coyzon est chantre gagiste à la Sainte-Chapelle de Paris en 1504.

- *Sainte-Chapelle Paris, 1504*. Le 12 octobre 1504, les chanoines présents à l'assemblée « ont donné de grâce speciale à Messire Nicole Coyzon, autrement dict de Poytiers, servant de clerc en ladite Sainte Chapelle et en faveur de ce qu'il a continué le service en icelle et aussi pour s'en retourner en son pays la somme de trois escuz d'or couronné ». Le 30 octobre sa chambre est réattribuée (Brenet 1910 p. 45, 46 d'après F-AN, LL 623, f. 3v, 4v).

Antoine Crespin [Crespin, Du Bec Crespin] (1447-†1472)

Antoine Crespin est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1447.

- *Evêché de Paris, 1447-1449*. Antoine Crespin est chanoine de Notre-Dame de Paris, puis évêque de Paris de 1447 à 1449 (wiki/Liste_des_évêques_puis_archevêques_de_Paris)
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1447-1449*. Parallèlement à l'évêché de Paris, il tient la charge de Trésorier de la Sainte-Chapelle, comme un siècle plus tard Pierre de Gondi (Stein 1912 p. 131 et Morand 1790 p. 279, 306). Ces deux auteurs sont d'accord. Antoine Crépin succède à Olivier Du Châtel et est remplacé par Jean Dauxy.
- *Evêché de Laon, 1449-1460*. Antoine Du Bec Crespin est évêque-duc et Pair de France de 1449 à 1460 (wiki/Liste_des_évêques_de_Laon)
- *Archevêché de Narbonne, 1460-1472*. Il restera archevêque jusqu'à sa mort en 1472 (wiki/Liste_des_archevêques_de_Narbonne).

Autres bénéfices. 1464-1472 : Antoine Crespin est le 61^e abbé de l'abbaye de Jumièges d'après (Morand 1790 p. 279). Il possède aussi l'abbaye de Saint-Jean de Laon.

Michel de Cresne [Creney] (1366-†1409)

Cette biographie est presque entièrement empruntée à Xavier de la Selle (La Selle 1995, p. 273-276). Michel Creney, originaire de Creney dans l'Aube, naît vers 1350 et meurt le 13 octobre 1409. Il est enterré à Paris à la chartreuse de Vauvert. Son obit est célébré à la chartreuse de Vauvert, à la Sainte-Chapelle et à la cathédrale d'Auxerre (Molinier 1902 t. I, p. 704, 822 ; t. III, p. 265 D)

- *Université de Paris, 1366-1371.* Il étudie au Collège de Navarre à la faculté de Théologie ou il obtient sa maîtrise ès arts en 1366. En 1368, il est Procureur de la nation France de l'université de Paris, et maître des artistes du collège de Navarre en 1372. Il commence ses études de théologie en 1367 et les poursuit au moins jusqu'en 1371 (*Reg. Grégoire XI*, n° 4280).

- *Cour de France (Charles V, Charles VI), 1378-1409.*

1378-1389 : En 1378, il est choisi pour être le précepteur du dauphin, futur Charles VI. A l'extrême fin du règne de Charles V, il devient sous-aumônier du roi, le 1^{er} février 1380, avant d'être promu aumônier de Charles VI dès le 22 avril 1382 (Oroux 1776 p. 485 et La Selle 1995 p. 275 d'après Douët d'Arcq 1864 p. 23 et F-AN, KK 9, f. 98).

1389-1409 : En 1389, à la suite de l'affaire de l'immaculée conception, Charles VI le choisit comme confesseur, après avoir renvoyé le dominicain Guillaume de Vallan. Il est remplacé à la tête de l'aumônerie par Pierre d'Ailly. Il est remplacé à sa mort comme confesseur du roi par Jean Manchon en octobre 1409 (Billot 1996, p. 302). Le dernier confesseur de Charles VI sera Pierre de Fontaines qui sera aussi chanoine de la Sainte-Chapelle.

En 1387, il est avec Jean d'Aigny et Jen de Saint-Syre, exécuteur testamentaire de Jean Bonnet, habitant de Troyes. Il figure aussi parmi les exécuteurs du testament de Charles VI de janvier 1393 (La Selle 1995 d'après F-AN, X IA 35, f. 19 et J 404 B, n° 40).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1383-1389.* Michel de Cresne est reçu chanoine de la 3^e chanoinie en 1383, à la place de Gilles de Chaumont, et remplacé en 1389 par Mathieu Regnault (Stein 1912 p. 133). Gilles Dongois écrit sans doute à tort qu'il fut enterré aux Chartreux en l'année 1400 (F-AN, LL 630, p. 146).

- *Autres bénéfices.* 1378 : chanoine d'Evreux et peut-être chantre ; avant 1390 : archidiacre de Meaux ; chanoine de Saint-Quentin ; 1388 : Chanoine de Notre-Dame de Paris (Gane 1999, p. 150).

- *Evêché d'Auxerre, 1390-1409* : Il est nommé en janvier 1390 évêque d'Auxerre, mais ne fait son entrée solennelle dans la ville qu'en juin 1401. C'est Hugues Blanchet, archidiacre de Sens, et futur Trésorier de la Sainte-Chapelle, qui l'installe dans son église (wiki/Liste_des_évêques_d'Auxerre).

Jean Creté (1382-†1413 ?)

Jean Creté est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1382.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1382-1413.* Dongois écrit : « Jean Crete chanoine [de la 12^e chanoinie] le 12 octobre 1382 au lieu de Garnier de Barron etoit maitre des Comptes et fut nommé par Charles VI l'un de ses executeurs testamentaires en 1392 avec Pierre d'Ailly

cardinal qui avoit été Tresorier de la Sainte-Chapelle ». Il est probablement remplacé en 1413 par Jean de Chaumont (F-AN, LL 630, p. 285, Stein 1912, p. 136). Il est mentionné dans une liste de chanoines en 1409 (Brenet 1910, p. 27, d'après F-AN, LL 598).

Son obit est célébré le 22 février et le 18 mars : « *Obitus duplex dominorum Petri mignoti quondam regis elemosinarii et Radulphi subiurno, ac Joannis de Kala huius capelle quondam canonicorum necnon Dyonisii decollatoris, quondam regis karoli sexti elemosinarii, et Joannis crete eiusdem capelle canonicorum. Quorum animabus* » (F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741).

- *Chambre des comptes de France (Charles VI)*. Jean Creté est Maître des Comptes de Charles VI, qui le nomme en 1393 avec le cardinal Pierre d'Ailly, ancien trésorier de la Sainte-Chapelle, un de ses exécuteurs testamentaires (Morand 1790 p. 271).

Guillaume Cretin (1476-†1525)

Guillaume Cretin, chapelain perpétuel en 1476, puis chanoine en 1522 et Grand Chantre en 1523 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes en 1514 et membre de la Chapelle Royale de 1486 jusqu'à sa mort le 30 novembre 1525. Il est enterré à la Sainte-Chapelle de Vincennes. On utilise notamment la biographie de (Cazaux 2002, p. 350) et les notes et citations de Michel Brenet.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1476-1514 et 1522-1525*.

1476-1514 : D'après Dongois, Cretin est chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Blaise à la Sainte-Chapelle de Paris de 1476 à 1514. Il a pour successeur son neveu en 1514. Il est cité pour la première fois par Brenet le 23 octobre 1504, quand il est envoyé avec Robert Mancel, tous deux chapelains perpétuels en mission auprès du Trésorier de France, pour recouvrer certains titres et papiers de la Sainte-Chapelle. Il est mentionné le 24 octobre 1509, pour une distribution de sel (Brenet 1910 p. 46, 50, 82 d'après F-AN, LL 623, f. 4, f. 58-58v et citant Dongois d'après F-AN, LL 630, p. 321).

1522-1525 : D'après Gilles Dongois, Guillaume Cretin fut reçu [comme chanoine dans la 9^e chanoinie] le premier septembre 1522 au lieu de Guillaume Cornet qui étoit mort fut élu chantre et a possédé sa chanoinie jusques en 1525. Il étoit aumosnier ordinaire du Roy Louis XII aux gages de 240 livres. Il est remplacé par Jacques Du Moulin le 25 octobre 1525 (F-AN, LL 630, p. 243, 301 et Stein 1912 p. 135). Le 4 juillet 1523, Guillaume Cretin prend possession de l'office de Chantre, par permutation avec le chanoine Guillaume de Paris, élu lui-même Chantre en 1512, mais qui ne décèdera qu'en 1548. D'après Cazaux, il avait déjà été proposé par le roi Louis XII comme Chantre en 1512, en remplacement de Jacques Nicolay. Mais il avait été récusé par les chanoines de la Sainte-Chapelle comme n'étant pas des leurs.

Le 25 octobre 1525, M. de La Roullie, chanoine, dit avoir été chargé par M. Guillaume Cretin, chantre et chanoine, de représenter que vu « son vieil age et la maladie où il estoit, qu'il ne pouvoit plus faire la charge de son office de chantre selon sa charge, dont il estait deplesant et afin que l'eglise de ceans feust pourveue de quelque notable personage qui sceust l'art et science de musicque, il estoit délibéré soubz le bon plaisir de messieurs bailler sadite prebende de chantre à maître Jacques Du Molin, docteur en théologie, curé de St Nicolas du Chardonnet qui est notable et grand personnage et bien savant en l'art et science de musicque ». Le décès de Guillaume Cretin doit intervenir très peu de temps avant le 30 novembre 1525, quand les chanoines décident de ne payer aux exécuteurs testamentaires de Guillaume Cretin ce qui lui était dû pour ses distributions, vivre, etc., qu'après qu'ils auront

payé les réparations de la maison de Villeneuve-le-Roy, appartenant à la Sainte-Chapelle. (Brenet 1910 p. 77, 78, 82 d'après F-AN, LL 624, f. 52v, 66v et LL 625, f. 10-10v, f. 18). Il résigne sa charge de Chantre en faveur de Jacques de Molin. L'inscription sur la pierre tombale, autrefois placée dans la Sainte-Chapelle de Vincennes, citée par Lebeuf (Lebeuf & Cocheris 1863 p. 413) indique sa date de décès : « Cy gist venerable et discrete personne Me Guillaume Cretin, en son vivant aumônier du Roy, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris, jadis Tresorier de ceans, lequel trespassa le XXXe jour de novembre l'an 1525. Priez, etc ».

- *Chapelle Royale de France (Charles VIII, Louis XII, François 1er)*. 1486-1525 : Guillaume Cretin est membre de la Chapelle Royale de Charles VIII en 1486 (Perkins 1984 p. 507-566). Il figure dans les états des officiers domestiques du roi, comme aumônier de François 1er, pour les années 1516 à 1525 aux gages de 240 livres tournois sauf en 1523 où il n'a pas de gage. Il ne fait donc plus partie à proprement parler de la Chapelle à cette période (Cazaux 2002, p. 316-319, d'après F-BnF, ms. fr. 21449-21450).

- *Sainte-Chapelle de Vincennes, 1504-1524*. Guillaume Cretin part comme chanoine et trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes où il reste jusqu'en 1524. Les actes sont datés des 29 et 30 novembre 1504. Sa réception a lieu le 5 décembre (Cretin OP, préface de Kathleen Chesney, p. xii-xiii)

- *Autres bénéfices*. Guillaume Cretin est chanoine de la Cathédrale d'Evreux qu'il permute avec Jean Drouin pour le bénéfice de Fidelaire (canton de Conches arrondissement d'Evreux), qu'il conserve jusqu'en novembre 1525 (Cretin OP, p. xii)

- *Œuvres*. Il est plus connu comme poète de la génération des Grands Rhétoriqueurs que comme musicien. On lui doit notamment des chroniques de France en vers. Cependant, Guillaume Cretin appartient à l'histoire de la musique par sa *Déploration sur le trépas de Jean Ockeghem*, qui fut composée entre 1496 et 1498, imprimée en 1527 dans le recueil posthume de ses *Chantz royaulx, oraisons et aultres petitz traictez* (Brenet 1910 p. 82 d'après F-BnF, Ye 1393, réserve). Guillaume Cretin est concurrent des Palinods de Rouen en 1511, un de ses Chants Royaux remporte le second prix en 1513, de nouveau en 1516, et le premier en 1520, une ballade et un rondeau sont présentés en 1522, tandis qu'un rondeau remporte le prix en 1523 (Cretin OP, p. xv)

[-] Cretin (1514-†1519)

Cretin sans prénom est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1514.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1514-1519*. Cretin sans prénom est qualifié par Gilles Dongois de neveu de Guillaume Cretin qui prend sa suite comme chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Blaise en 1514. Il est remplacé par Guillaume Costes en 1519 (F-AN, LL 630, p. 321).

Guillaume de Crevecœur (1323-†1337 ?)

Guillaume de Crevecœur est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1323.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1323-1337*. Dongois écrit : « Guillaume de Crevecœur chanoine [de la 7^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle en 1323 étoit de la famille ancienne de Crevecœur, dont il y a eu un Philippe de Crevecœur Marechal de France en 1423. Il y a eu un Alexandre Crevecœur Prevost de Paris en 1348. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1337 ». Il est probablement remplacé en 1337 par Nicolas Ogier (F-AN, LL 630, Morand 1790, p. 265, Stein 1912, p. 135).

Charles [Jean] Cronier (1582-1590)

Charles Cronier est clerc basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1582.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1582-1590*. Un Cronier, prêtre basse-contre, est reçu sans prénom clerc à l'essai le 11 juillet 1582. Le 25 septembre 1585, Charles Cronier se voit attribuer la chambre d'Etienne Testard clerc. Le 14 juillet 1590, un Jehan Cronier, clerc, est cité dans une réprimande collective à des chapelains et clercs chantres. Je ferai l'hypothèse qu'il s'agit du même personnage (Brenet 1910 p. 134, 138, 144, d'après F-AN, LL 600, f. 25v, f. 68-68v, f. 126).

Claude Croson (1583-1590)

Claude Croson est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1583.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1583-1590*. Claude Croson, « filz de monsieur Croson auditeur des comptes » est reçu enfant de chœur le 30 mars 1583 et demande une pension pour études le 6 janvier 1590 (Brenet 1910 p. 134, 143 d'après F-AN, LL 600, f. 37 et 122).

Regnault Cuppe (1535)

Regnault Cuppe est éventuellement chantre musicien passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1535.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1535*. Le 9 novembre 1535, « requeste de messire Vital Jouquet, vicaire qui veut une petite maison et jardin... que souloit tenir feu messire Pierre Resnon et auparavant monsieur Alabat ». réponse positive : témoins Regnault Cuppe, musicien et Symon Le Lorrain, couturier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 245ca).

Simon Cyart [Scyart, Sciart, Syart, Scyard] (1574-1595)

Simon Cyart, sert à la Chapelle Royale comme haute-contre en 1574. Il est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1584.

• *Chapelle Royale de France (Charles IX, Henri III, Henri IV), 1574-1595*. Simon Scyart figure dans la liste des chantres pour les funérailles de Charles IX en 1574 comme chantre de la chapelle, sur l'état de chapelle de Henri III en 1578 comme haute-contre (sous l'orthographe Sciart) et la liste des chanteurs de la chapelle et officiers domestiques de Henri III (sous l'orthographe Scyard) autour de 1586 (BrooksJ p. 400, 528 d'après F-BnF, fr. 26171, f. 169v, F-BnF, Cinq cents de Colbert 54, f. 364 et Colbert 10 f. 10v-11). Il figure aussi sur l'état de 1595 de la maison de Henri IV (Le Moël 1966, p. 6, d'après F-BnF, ms. fr. 3994, f. 226-228). On peut donc penser qu'il appartient à la Chapelle Royale jusqu'après 1595.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1584-1585*. Simon Cyart, que l'on identifie aux Scyard et Sciart de Jeanice Brooks est reçu comme clerc le 13 janvier 1584. Le 7 juillet 1585, Cyart est « mis hors » pour un mois, à cause des « scandales » qu'il a commis « et aussy qu'on dict estre infecté de la contagion ». Il est réintégré le 21 juillet 1585 (Brenet 1910 p. 136, 137 d'après F-AN, LL 600, f. 52v, f. 66-66v). Il disparaît alors des registres de la Sainte-Chapelle.

Noël Cybot (1522-†1556)

Noël Cybot, compositeur et organiste, est reçu clerc à l'essai en août 1522 de la Sainte-Chapelle de Paris, régularisé clerc en mars 1523, reçu chapelain avant décembre 1541 et chapelain perpétuel en 1543. Il meurt le 21 août 1556.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1522-1556.* Noël Cybot, chantre originaire de Limoges, est reçu à l'essai comme clerc de la Sainte-Chapelle de Paris le 9 août 1522. Le 28 mars 1523 (n. st.) Noël Cybot « qui a esté pris à l'essay, aura le gros pour autant de semaines comme il a servy, de grace spécial ». Le 3 décembre 1541, Noël Cybot, qui est devenu chapelain ordinaire, obtient la permission de loger dans une chambre de la maison des chantres « ung sien neveu » qui est « aux estudes », et ce, « tant qu'il plaira à Messieurs ». Le 25 janvier 1542, cette chambre est attribuée à Martin Pain. Le 30 mai 1543, les chanoines décident que Cybot gardera sa chambre jusqu'à ce qu'il soit « paisible possesseur » de la chapelle perpétuelle dont il vient de devenir titulaire. En fait, il devient chapelain perpétuel de la chapelle de Saint-Louis laissée vacante par le décès de Jehan Rougnon en 26 mai 1543. Les 16 et 26 novembre 1547, Cybot effectue des démarches pour obtenir confirmation des privilèges de la chapelle perpétuelle donnée. Il aura à soutenir un procès pour la possession de cette chapelle, procès qui ne se terminera qu'en 1548 par un arrêt du Parlement. Le 31 décembre 1544, il reçoit paiement de 7 livres 17 sols 6 deniers tournois « pour avoir été à Fontainebleau solliciter l'assignation du vivre et entretenement des enfants de chœur, à quoi ledit Cybot a vaqué l'espace de neuf jours » (Brenet 1910 p. 77, 78, 91, 92, 94 d'après F-AN, LL 624, f. 51, 61v, LL 626, f. 38, 39, f. 48-48v, f. 68-68v, f. 93v, LL 630 p. 332, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51 et Morand 1790 pièces justif. p. 154)

Enfin, « le 21^e jour d'aoust 1556, messire Noël Cybot, chapelain de la Chapelle perpétuelle Monseigneur Saint Louis en la basse Sainte-Chapelle, de la chapelle appelée Notre Dame la gisante fondée à Saint Michel, et de Saint Denis de Gravenson, et organiste de ceans, trespasa en son logis et fut inhumé à Saint Michel ». On voit par cette épitaphe, que Noël Cybot était aussi organiste de la Sainte-Chapelle. Guillaume Ysore lui succède comme chapelain perpétuel. Il a fondé un obit pour une procession dont le texte est intégralement cité par Michel Brenet (Brenet 1910 p. 99, 100, d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 1v, 50 et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 2). Ce texte a été publié en abrégé par (Molinier 1902 t. 1, p. 814).

Noël de Vertemont, organiste et valet de chambre de la Chambre du roi en 1549 et 1550 est mentionné comme le « nepveu et légataire de feu maistre Noël Cybot, en son vivant chappellain perpétuel en la Sainte-Chappelle du Palays Royal à Paris » (Handy 2008 p. 339, 409 d'après F-AN, MC, VIII, 310, 30 juillet 1563)

Œuvres. (NG2. PCB) Un des volumes d'Attaignant (RISM 1530) contient deux pièces de cour à quatre voix à la manière homophonique de Sermisy. Deux autres pièces dans le style de Janequin et Passereau figurent dans un autre volume d'Attaignant (1535), attribué à « Cirot ». Une collection de Magnificats, publiés par Attaignant (1534) s'ouvre sur un Magnificat de Cybot composé d'une manière imitative de la période post-Janequin (éd. A. Smijers et A.T. Merritt, *Treize livres de motets parus chez Pierre Attaignant*, v, Paris, 1960).

Richard Dabaro [d'Abaro, de Bars] (1546-1574)

Richard Dabaro est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1546 et sert à la Chapelle Royale de 1546 à 1559.

Nous utilisons principalement pour cette biographie les données de Michel Brenet et la notice de Christelle Cazaux (Cazaux 2002 p. 350), qui s'en inspire très fortement.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1546*. Richard Dabaro est reçu clerc le 28 avril 1546 et cité pour une répartition de chambre le 24 juillet 1546 (Brenet 1910 p. 93, F-AN, LL 626, f. 83 et 86v). Il est probable qu'il soit reparti tout de suite après.

- *Chapelle Royale de France (François 1^{er}, Henri II). 1546-1559*. : Dès le 7 février 1547 (n. st.), il est qualifié « Chantre et chanoine ordinaire de la chapelle du Roy », sous le nom de Richard de Bars, et reçoit le bénéfice de la cure de Roncey au diocèse de Coutances (Brenet 1910 p. 93 d'après BnF ms. fr. 5127, f. 32 et le catalogue des actes de François 1^{er}, Marichal 1892, t. V, p. 171, n° 15548). Il figure sous le nom de Dabaro, comme taille, parmi les chantres chanoines, hautes-contre, de la chapelle du roi, dans le compte des obsèques de François 1^{er} de 1547 (Brenet 1910 p. 93, d'après BnF ms. fr. 10392, f. 172v).

Il figure dans le compte des obsèques de Henri II, au quartier de juillet 1559 « A m(aistr)e Richard Dabaro, pensionnaire de la Chappelle de musique du feu Roy, sept aulnes et demye dudict drap » (Handy 2008 p. 461, 573, d'après F-AN, KK 125, f. 1399)

- *Cathédrale de Rouen, 1565-1574*. Après avoir été enfant de chœur de la cathédrale de Rouen, il devient à une date inconnue chanoine de la cathédrale de Rouen sous le nom de d'Abaro. Le 25 janvier 1565, le chantre de la cathédrale de Rouen le réprimande pour avoir chanté chez lui avec un autre chanoine le directeur de la maîtrise Dominique Dujardin, des psaumes en français, le rendant suspect de sympathie pour les huguenots (Collette & Bourdon 1892 p. 119).

- *Autres bénéfices*. 1547 : il reçoit le bénéfice de la cure de Roncey au diocèse de Coutances ; 1567-1574 : il est curé de l'église Saint-Laurent de Rouen sous le nom de Richard Dabaro.

Jean Dabert [d'Abert] (1413-1420)

Jean Dabert est prêtre, vicaire marellier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1413.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1413-1420*. Jehan Dabert figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle de 1413-1414 à 1420-1421 comme clerc. Il reçoit des distributions un peu faible au terme de Saint-Jean 1413 puis normales jusqu'au terme de Saint-Remy 1420. Il ne touche plus rien aux termes de Noël 1420 et Pâques 1421 (comme Jean Somichon, Estienne Bernier, Symon Cholet).

Plus précisément en 1413-1414, dans la rubrique Distributions : « a Pierre Martel et Jehan Dabert, prestres, clerks et marguilliers pour bailler pain et vin a chanter, encens et charbon et aussi pain et vin a chanter a Saint-Jehan Baptiste 20 livres tournois » ; en 1414-1415, dans la rubrique autres depenses pour officiers de ladite chapelle : « a Pierre Martel et Jehan d'Abert prestres clerks marrilliers pour leurs gages de 20 livres par an en 3 termes a cause dudit office de marrillerie et avoir livré du pain et vin a chanter en ycelle et baillé charbon et encens 20 livres » ; en 1415-1416 dans la rubrique Distributions : « Pierre Martel et Jehan Dabert prestres et clerks marrillers » pour leurs gages ; en 1420-1421, Messire Daber figure comme marillier (Pierre Martel est devenu chapelain) et dans les autres dépenses nouvellement faictes

pour la messe de Clamecy qui se dit chacun jour : A messire Pierre Martel, Jehan Dabert, Estienne Bernier, Aymery Cholet, prebstres pour leur salaire d'avoir chanté chacun jour une messe de Nostre-Dame a l'autier de Nostre-Dame de Pitié depuis l'apparition nostre seigneur jusques a la feste Saint-Jean Baptiste 7 livres 15 sous (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1638-1639, 8G 1640, f. 77, 8G 1641-1642).

Jean Dacambougne (1508)

Jean Dacambougne est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1508.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1508*. Jean Dacambougne est cité comme chapelain le 19 juillet 1508 : « messieurs ... ont baillé et délivré une chambre que souloit tenir maistre Geoffroy Barbier, à maistre Jehan Dacambougne, chapelain en ladite Chapelle » (Brenet 1910 p. 48 d'après F-AN, LL 623, f. 44).

Jean Daigny [Dagny, d'Aigny] (1387-†1432)

Jean Daigny est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1401 jusqu'à sa mort le 22 juin 1432.

On a une première trace de Jean d'Aigny en 1387, quand avec Michel de Creney et Pierre d'Ailly, il est exécuteur testamentaire de Jean Bonnet, habitant de Troyes (La Selle 1995 p. 273, d'après F-AN,, X IA 35, f. 19)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1401-1432*. Dongois écrit : « Jean D'Aigny chanoine [de la 9^e chanoinie] en 1401, archidiacre de Soissons a fondé un obit par son testament du 12 juin 1432. Il est enterré dans la basse Sainte-Chapelle ou son Epitaphe se trouve en ces termes : Cy gist venerable homme / Maistre Jean Daigny dont Dieu ait l'ame jadis Conseiller du Roy Charles VI archidiacre de Soissons / et chanoine de ceans qui trespassa / le XXII jour du mois de juin / 1432 ». Il est remplacé en 1432 par Simon de Luxembourg (F-AN, LL 630, 240-241, Stein 1912, p. 135, 199).

Il est cité par Michel Brenet dans une liste des chanoines pour l'année 1409 sous le nom de Daigny et le 31 janvier 1423 (n. st.) sur une délibération des chanoines relative à une réduction de personnel sous le nom de Dagny. Il fonde le 23 juin un obit (Brenet 1910 p. 27, 28 d'après F-AN, LL 598, LL 619 f. 99 à 101, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 24v, 3, 19, 12v et Molinier 1902 p. 819), qui le qualifie de « *regis quondam Karoli sexti in sua denariorum camera contrarotulatoris hujusque Capelle canonici* (1432) ». Il est aussi mentionné le 5 juin avec Guillaume Duboys « *domini nostri regis In sua compotorum camera procuratoris* » (F-Pm, ms. 3339). Il meurt le 22 juin 1432, d'après (Raunié 1890, t. II, p. 486).

- *Cour de France (Charles VI)*. D'après Dongois, Jean Daigny est qualifié de conseiller du roi et de contrôleur de la Chambre aux deniers dans son épitaphe (voir aussi Molinier 1902, p. 819, Billot 1996, p. 302, 303, Brenet 1910, p. 28).

Jean Daliez [Dallez] (1571-1572)

Jean Daliez est cleric en 1571 et chapelain en 1572 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1571-1572*. Jean Daliez est reçu cleric à l'essai le 2 mai 1571. Il est une dernière fois cité comme chapelain ordinaire le 5 novembre 1572, pour un don de 8 livres tournois (Brenet 1910, p. 120, 125 d'après F-AN, LL 599, f. 78, 103).

Philippe Dameau (1564)

Philippe Dameau est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1564.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564*. Le 28 octobre 1564, messieurs ont donné un « demy teston à Philippe Dameau chantre passant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 84).

Nicolas Damon [Damont] (1522-1523)

Nicolas Damont est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1522.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1522-1523*. Nicolas Damon reçoit un don 4 livres tournois le 18 juin 1522 : « à Nicolas Damon, demourant au collège du Cardinal Lemoine, naguères enffant de cueur de ladite eglise, pauvre orphelin de pere et de mere, pour luy ayder à vivre ». Le 13 mai 1523, il est autorisé à « dire sa première messe en la Sainte-Chapelle où il a été neuf ou dix ans enfant de chœur » (Brenet 1910, p. 77, 78, d'après F-AN, LL 624, f. 48, 63v).

[Jean ?] Danet [Daneau ?] (1611-1617)

[Jean] Danet est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1611.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1611*. Danet, sans prénom est renvoyé le 28 décembre 1611. Ordre est donné à « Danet, l'un des clercs » de « prendre party où bon luy semblera », avant la fête de Pâques prochaine (Brenet 1910 p. 161 d'après F-AN, LL 601, f. 126v).
- *Chapelle Royale, 1617*. Un Jean Daneau appartient à la Chapelle Royale au moins en 1617 sur une pétition en faveur de Fiacre de Mortière. Il faut être circonspect sur une éventuelle identification (Le Moël 1966, p. 14, 24).

Robert Danet (1365-†1380)

Robert Danet est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1365-1380*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Robert Danet est le second possesseur connu de la chapelle de Saint-Clement en 1365. Il est éventuellement remplacé en 1380 par Eustache Tassin (F-AN, LL 630, p. 317).

Jean Dange (1522)

Jean Dange est clerc à l'essai haute contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1522.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1522*. Jehan Dange, haute-contre venant de Beauvais, est reçu à l'essai le 17 décembre 1522 (Brenet 1910 p. 78, d'après F-AN, LL 624, f. 55).

[-] Danjoie (1510)

Danjoie est enfant de chœur (1510) de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510*. Danjoie, sans prénom, est un enfant de chœur interrogé avec Pierre Vermont l'aîné, et autres... lors de la visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle le 1^{er} janvier 1510 (n. st.) (Brenet 1910 p. 52, 53 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis).

Jean Dardes (1630-1641)

Jean Dardes est enfant de chœur (1630) de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630-1641*. Le 7 décembre 1630, Jean Dardes, natif de Saint-Leu Taverny, est reçu enfant de chœur, en place de Nicolas Balagny, sortant. Le 2 avril 1633, « sur ce qui a esté représenté par le maistre des enfans de cœur que Jean Dardes un des enfans de cœur, estant des y a longtemps fort enrumé et plein de galles et vilanies, son pere desiroit le faire panser et luy faire prandre l'air, et qu'il pleust audits Sieurs luy donner congé pour ung mois de temps à condition de le ramener, lesdits Sieurs ayant opiné sur ce que dessus luy ont permis d'emmener ledit Jean Dardes son fils et luy ont donné congé pour ledit temps d'un mois et le ramener ledit temps passé pendant lequel luy ont promis de n'en recevoir aucun en sa place ». Le 1^{er} mai 1641, la pension ordinaire est accordée à Jean Dardes, ancien enfant de chœur (Brenet 1910, p. 174, 178, 189 d'après F-AN LL 602, f. 105, 157v, LL 603, f. 58).

Pierre Dargent [d'Argent] (1438-1462)

Pierre Dargent est vicaire en 1438, receveur général en 1450 de la Sainte-Chapelle de Bourges, puis chapelain de la reine Marie d'Anjou en 1452.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1438-1450*. Pierre Dargent est mentionné comme clerc ou vicaire des comptes de 1438 à ceux de 1445-1446 avec des distributions normales. Il a disparu des comptes de 1447-1448. Plus précisément, en 1439-1440, les comptes sont tenus par Jehan Ploton, Jehan Ploton et Pierre Dargent sont mentionnés ensemble comme marguilliers et tout seul Pierre Dargent comme distributeur. Dans les comptes de 1444-1445, Pierre Dargent et Michau Hubert sont mariliers. Dans les registres de délibération du chapitre, le 27 juin 1450, Pierre Dargent est receveur et le chapitre lui doit de l'argent à prendre sur les distributions, tout comme un chapelain, jusqu'à extinction de la dette (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1502, 8G 1643-1645, 8G 1509).

- *Chapelle de la reine Marie d'Anjou femme du roi Charles VII, 1452-1462*. Pierre Dargent est qualifié de chapelain de la Reine à 100 écus de gages dans l'Estat des officiers de l'hostel de la Reyne Marie d'Anjou, femme du Roy Charles VII, depuis l'année 1452 jusqu'à 1462 (Perkins 1984, p. 548 d'après F-BnF, ms. fr 7853, p. 1420-1421).

Antoine Dargillieres [d'Argillieres, Des Argillieres] (1534-†1572)

Antoine d'Argillieres travaille avec Crinon sur les orgues de la Sainte-Chapelle de Paris et succède à ce même Crinon en 1553 comme « facteur des orgues des chapelles du roi ».

- *Sainte-Chapelle de Paris*. Nous nous inspirons de la notice du New Grove de Pierre Hardouin (NG2. PCB) et on peut trouver d'avantages de détails dans (Handy 2008, p. 90, 92-93, 281, 334, 347-349, 545, 629-631). Antoine d'Argillière fait partie d'une grande famille de facteurs d'orgues parisienne. Il démarre sa carrière, employé dans l'atelier de Pierre Dugué, dont il épouse la fille en 1534. Il a huit enfants dont cinq devinrent acteurs d'orgues, dont Jean mentionné ci-après. Il travaille sous la supervision du maître facteur d'orgues Crinon sur les orgues de la Sainte-Chapelle de Paris. Notons qu'il n'est pas cité par Michel Brenet (Brenet 1910). Il succède à Crinon en 1553 comme « facteur des orgues des chapelles du roi ».

Il construit les instruments des églises Saint-Gervais par contrat du 25 février 1565, Saint-Jean-en-Grève et Sainte-Genevieve des-Ardents à Paris. Ses orgues en dehors de Paris témoignent d'une faible influence du style flamand.

Jean Dargillieres [d'Argillieres, Des Argillieres] (1563-†1588)

Jean d'Argillieres travaille sur les orgues de la Sainte-Chapelle de Paris en 1570. Jehan d'Argillieres est membre d'une grande famille de facteurs d'orgues notamment du roi allié aux Dugué, organistes du roi. Il est le second fils d'Antoine d'Argillieres auquel il succèdera au service du roi (Handy 2008, p. 91, 345, 347-348, 546). Jehan Dargillieres est qualifié de maître « faiseur d'orgues et de tous autres instrumens de musicque à Paris et y demeurant rue de Troussevache », dans un acte notarié du 5 mars 1569, reproduit par (Ecorcheville 1907 p. 32). Il est également facteur d'épinettes en 1563. Il épouse une certaine Marie Fouquet et demeure rue Troussevache, paroisse Saint-Merry (BrossardY 1965, p. 82). Lors du baptême en 1568, de Marie Dargillieres, sa fille, la marraine est Claude Congneux [Le Coigneulx], femme de Jehan I Dugué, organiste du roi. En 1577, il est appelé à Rouen par Nicolas Dabenet, avec qui il avait travaillé sur l'orgue de Notre-Dame de Paris, pour restaurer l'orgue de Saint-Michel. Il est mentionné comme organiste demeurant à Paris et reçoit la somme de 468 livres tournois « reduictz suivant l'edict en cent cinquante six escus soleil » (Dufourcq 1971, t. I p. 114, doc n° 190 d'après F-AD 76, G 7164). Il a refait en 1587 les orgues de l'église Saint-Germain, à Montivilliers (Veulin 1892, p. 356, d'après). Il meurt en Normandie en 1588 (NG2. PCB).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1570*. On trouve la trace de Jehan Dargillieres dans un compte rendu au trésorier de l'épargne par Maistre Claude Rossignol, commis à la chefcerie de la Sainte-Chapelle, en 1570 : « a Jehan Dargilliere, faiseur d'orgues, la somme de 42 livres tournois par sa quittance du 21^e juing 1570 » (Brenet 1910 p. 115 d'après F-AN, L 418).

Guillaume Daro [Daron] (1559-1562)

Guillaume Daro est prêtre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1559.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1559-1562*. Le 15 avril 1559, messieurs « ont mis es mains de messire Guillaume Daron [Daro en marge] la somme de 24 sous tournois qui estoit deue a feu messire Jullian des messes qui a dictes pour l'église de ceans pour faire de ce ung service solempnel en la paroisse ou il a esté inhumé ; et en apportera ledit Daro certificacion du curé de ladite paroisse ce quil a promis faire ». Le 19 mars 1560, sur la « requeste de messire Guillaume Darron, messieurs ont ordonné quil aportera ses tiltres pour iceulx venus voir silz prandront la garentye pour luy ». Le 7 février 1562, messieurs ont « ordonné que le receveur delivrera a messires Guillaume Daro et Guillaume Symonnis prebstres qui disent les messes de l'église a chacun d'eulx 40 sous tournois par aulmone et charité » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1626, f. 8-8v, 131v, 8G 1528, f. 122v).

Jean [I] Darras (1365-†1382 ?)

Jean Darras est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1365.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1365-1382 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jean Darras est d'abord possesseur de la chapelle Saint-Jean l'Evangeliste de 1365 à 1380, année où il prend la chapelle de Saint-Clement jusqu'à 1382. Il est éventuellement remplacé en 1382 par Guillaume Bellier (F-AN, LL 630, p. 327).

Jean [III] Darras (1482-1510)

Jean Darras, gagiste tenoriste en 1482 de la Sainte-Chapelle de Paris est chantre de la chapelle de Savoie de 1488 à 1510.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1482*. Le 8 mars 1482, les chanoines ordonnent que « messire Jehan Darras, tenoriste, en servant au service de la Sainte-Chapelle auroit vivre et distributions comme ung clerc d'icelle Sainte-Chapelle » (Brenet 1910, p. 38, d'après F-AN, LL 621, f. 107-107v).

- *Chapelle de Savoie, 1488-1510*. Bien que sa fonction de ténoriste ne soit pas spécifiée, il doit s'agir du Johannes Darras actif à la cour de Savoie du 1er juillet 1488 à 1510 environ (Bouquet-Boyer 1968, p. 285).

Jean Darsonval [d'Arsonval, d'Artonval] (1408-†1416)

Jean Darsonval est chanoine en 1408 de la Sainte-Chapelle de Paris et « maistre d'escolle et confesseur du dauphin Louis ». Il appartient à la maison de la reine Isabeau de Bavière en 1408.

J'utilise fortement la notice de Xavier de La Selle (La Selle 1995 p. 319 et Morand 1790 p. 276). Morand écrit de façon erronée qu'il a été évêque de Mâcon et il ne figure pas dans les listes existantes, fait confirmé par (Billot 1996 p. 300). Jean d'Arsonval meurt le 26 août 1416. Morand écrit que pendant sa maladie il est soigné par Pierre Pechebien ou Bechebien, médecin du roi, évêque de Chartres et Trésorier de la Sainte-Chapelle en 1440. Il est enterré à Paris, à la chartreuse de Vauvert, où il fonde un obit (Molinier 1902, t. I, p. 699, 703). Sa tombe est à côté de celle de Michel de Creney (Raunier 1890 p. 32). Il est originaire d'Arsonval (Aube).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1408-1409*. Chanoine reçu en 1408 et remplacé en 1409 par Jean de Chambon. Gilles Dongois écrit : Jean D'Arsonval chanoine de Chartres fut receu chanoine de la Sainte-Chapelle en 1408. Il ne la posseda qu'une année et le Roy le nomma evesque de Mascon en 1413 [il faut lire Chalons sur Saône]. Il étoit confesseur de Louis duc de Guyenne Dauphin fils de Charles Six et mourut le 27 aoust 1416. Il est enterré aux chartreux de Paris dans la chapelle de la Magdeleine. Pendant sa maladie il fut sollicité par Pierre Bechebien medecin du Roy qui a été trésorier de la Sainte-Chapelle et evesque de Chartres. Dans les antiquitez de Paris il est qualifié Evesque de Chaalons. Dans les annotations de Godefroy sur l'histoire de Charles Six, il est qualifié de confesseur et de précepteur de Monseigneur le duc de Guyenne en l'année 1408 » (F-AN, LL 630, p. 208-209, Stein 1912 p. 135)

- *Cour de France (Charles VI), 1408-1416*. Il est « maistre d'escolle et confesseur du dauphin Louis duc de Guyenne » mort en 1416. Jean Gerson compose un opuscule à son intention sur l'éducation du prince, vers 1408-1410. Familier de la reine Isabeau de Bavière, il reçoit une pension de 100 livres en 1408 (La Selle 1995 p. 319, Billot 1996 p. 302 et Perkins 1984 p. 545 d'après F-BnF, ms fr. 7855 p. 1132).

- *Evêché de Chalon sur Saône, 1413-1416*. Jean d'Arsonval devient évêque en avril 1413 et le reste jusqu'à sa mort le 26 août 1416 (wiki/Liste_des_évêques_de_Chalon-sur-Saône).

- *Autres bénéfices*. Chanoine de Tours, Chartres.

François Dasse (1611)

François Dasse est clerc à l'essai de la Sainte-Chapelle de Paris en 1611.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1611*. François Dasse, clerc du diocèse de Beauvais, est admis à « porter l'habit de la Sainte-Chapelle en attendant qu'il soit plus amplement receu » le 23 mars 1611 (Brenet 1910 p. 159, d'après F-AN, LL. 601, f. 119).

Jean Dauberville (1547-1563)

Jean Dauberville est greffier de chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1547, notaire royal à Bourges.

Jean Dauberville est qualifié de notaire royal de Bourges (voir ci-après). Il est procureur des affaires communes de la ville de Bourges en 1561 (Thaumas 1689 p. 271).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1547-1563*. Jean Dauberville, notaire royal de Bourges, devient greffier du chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, succédant à Jacques Rodilhon, du 12 mars 1547 à Pâques 1563 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517-1529).

Plus particulièrement, on a le 3 mai 1561 : « Crenequin a receu et institué messire Pierre Fenchon chapelain au lieu et place de messire Jehan Lenain... A quoy messire Symon Gentilz vicaire present a dit quil supposoit et que ledit Fanchon n'estoit vicaire ne chappelain ; desquelles choses ledit Fauchon a requis acte a Germain Myneau notaire royal commis de messire Jehan Dauberville greffier de chapitre ». Le 6 mai 1561, « messieurs ont rendu a messire Marin Rebours chapelain son obligation de la somme de 70 livres a cause de prest a luy fait par chapitre signee Dauberville en dacte du sixiesme may 1559 comme solue et acquictée ». Le 22 septembre 1562, « messieurs ont passé procuration a messire Jehan Dauberville pour faire informer contre ceulx qui ont pillé et vollé les reliques et autres joyaulx de l'eglise de ceans et abatu les ymaiges et rompues livres tiltres et enseignements dressés sur articles et les signer ; et porsuys ledit delinquand en justice pour raison dudit desastre... [ce même jour] sera baillé par le receveur 10 livres tournois a messire Jehan Dauberville pour faire les frais des informations contre ceulx qui ont vollé les reliques et joyaulx de l'eglise et abatu les ymaiges ». Le 3 juillet 1563, messieurs ont « ordonné quil sera payé... au greffier Guillot la somme de 36 sous pour 9 journées qu'il a employées a nectoyer l'eglise apres l'entree du Roy ; et a servir les cures qui estoient au pressoir Saint-Privé ou logis de monsieur Dauberville » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528 f. 9v-10, f. 12, 8G 1529, f. 21v, 22, 8G 1530, f. 31). Jean Dauberville est probablement remplacé par un certain Guillot.

Jean Daudin (1367-†1382)

Jean Daudin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1367 à sa mort en 1382. Qualifié de poète par Dongois, il est essentiellement à notre connaissance un traducteur et le traducteur de Charles V.

- *Cour de France (Charles V). 1373-1378*. Jean Daudin est un des traducteurs de Charles V. Avant 1373, il fait la traduction française du *De eruditione filiorum nobilium* de Vincent de Beauvais. En 1374, celle de *l'Epistola consolatoria de morte amici* du même Vincent Beauvais. Enfin, il traduit le *De remediis utriusque fortunae* de Francesco Petrarca. Il reçoit pour ce faire 200 francs de Charles V en 1378.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1367-1382*. Dongois écrit : « Jean Daudin chanoine [de la 7^e chanoinie] en 1367 mourut en 1382. Il a été enterré a Saint Michel. Il etoit natif de Franconville et grand Poete ainsi que nous l'apprenons de son Epitaphe : Hic jacet Joannes

cognomine / Daudin, cui franconvilla genitale / solum, plange pecus virum quem / deflet ortographia, et selecta / philisophia qui trantulit in / Gallos plurium scripta.... / Versiculos Daudine Sequeris / versivulosus eras, versiculosus / eris ». Il est éventuellement remplacé en 1382 par Hugues Blanchet avant qu'il ne devienne trésorier (F-AN, LL 630, p. 206, 207, Morand 1790 p. 270-271, Stein 1912, p. 135).

Robert Daudu (1422-1425)

Robert Daudu est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1422.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1422-1425*. Robert Daudu est reçu chanoine le 4 mars 1421 (a.s.) à la place de Jacques Charité. Il promet de rembourser les dettes de Charité. Il est remplacé lui-même en 1425 par Jehan de Rouvroy (Pilleboue PCR et Santoni 1979, p. 26 d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 13v, 8G 1504, f. 100-100v).

Artus Daulnoy [Daunoy, d'Aulnoy, d'Aunoy] (1477-†1533)

Artus Daunoy est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1477 jusqu'à sa mort en 1533.

- *Chancellerie de la cour de France (Charles VII, Louis XI)*. Artus Daunoy est d'après Dongois maître des requêtes du roi.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1477-1533*. Dongois écrit : « Artus d'Aunoy Maitre des Requestes fut receu chanoine [de la 6^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 25 janvier 1478 (n. s.) au lieu de Sohier Le Clerc. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1533. En l'année 1488 il consentit que le Roy Charles VIII donnast aux Trésorier et chanoines de la Sainte-Chapelle sa maison canoniale size au long des murs de la clôture du Palais du costé de la rue de la Bavillerie pour loger leurs chapelains et clercs. Le Roy pour recompense luy donna et a ses successeurs chanoines une maison size dans le Palais rue de Gallilée tenant d'un costé au jardin qui estoit de sa maison canoniale et dautre coté a l'hotel et jardin de la conciergerie du Palais. Cela est enoncé plus au long dans les lettres de Charles 8 du 29 août 1488 entregistrées a la chambre des comptes le 7 janvier suivant ». Il est remplacé par Jean Bayart début 1534 (F-AN, LL 630, p. 192, Stein 1912 p. 134).

Il est cité dans Brenet une première fois le 9 décembre 1476 pour une ordonnance relative à la mort du trésorier Guy Le Bel et une dernière fois le 15 février 1522 (n. st.) pour une distribution de sel. Le 12 décembre 1481, il est cité pour une supplication aux chanoines du ténor Henry de Corbueil. Le 4 juin 1488, il est cité de nombreuses fois pour la cession qu'il fait à la Sainte-Chapelle de sa maison canoniale, avec un complément le 7 novembre 1489. En exécution de cette délibération les trésorier et chanoines obtinrent du roi Charles VIII des lettres, datées du 29 août 1488, entérinées en la Chambre des Comptes le 7 janvier 1489 (n. st.). Le texte en a été publié par (Morand 1790 pièces justif., p. 85 et suiv.). Le 24 octobre 1509, le chanoine Daunoy est cité pour une distribution de sel. Le 15 juin 1510, on enregistre une plainte du chanoine Daunoy contre Robert Cangrin au sujet des « offrandes, chandelles, cierges et oblations » (Brenet 1910 p. 35, 36, 39, 40, 41, 50, 57, 58, 76, d'après F-AN, LL 620, f. 7v, LL 621, f. 98, LL 622 f. 3v, 13v, LL 623, f. 58-58v, f. 69v et LL 624, f. 40).

En outre, le 1^{er} août 1483, il est parmi les chanoines de la Sainte-Chapelle qui désignent les chanoines et chapelains qui porteront au roi la croix devictoire et la verge de Moïse. (Vidier 1910, p. 331-332 d'après F-AN, LL 621, f. 111).

Le 8 février 1511, Arthur Daunoy fait la fondation d'une procession. La fondation de cette procession et celle d'un obit par Arthur Daunoy sont inscrites en grand détail dans l'obituaire

de la Sainte-Chapelle au 9 décembre (Brenet 1910 p. 58 d'après F-AN, LL 623, f. 78v et F-BnF, ms. lat. 17741, f. 10v, 47) et dans l'obituaire de la bibliothèque mazarine au 12 novembre : « *Obitus triplex pro domino Artoru daunoy, presentis capelle canonico. Cuius.* [marge de gauche : « *Pro cantoria.* »] » (F-Pm ms. 3399, f. 48v).

Guillaume [Guillermus] Dauret (1510)

Guillaume Dauret est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510.* Guillaume Dauret est l'un des enfants de chœur interrogés avec Pierre Vermont l'aîné, et autres... lors de la visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle le 1^{er} janvier 1510 (n. st.) (Brenet 1910 p. 52, 53 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis).

Jean Dausse (1607)

Jean Dausse est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1607.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1607.* Jehan Dausse, fils de David Dausse marchand à Paris, est reçu enfant de chœur le 19 décembre 1607 (Brenet 1910, p. 154, d'après F-AN, LL 601, f. 55).

Jean Daussy (1581)

Jean Daussy est gagiste marguillier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1581.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1581.* Le 19 avril 1581, Jehan Daussy, retenu pour chantre marguillier, n'a pu faire que quinze jours de service (Brenet 1910 p. 132, d'après F-AN, LL 599, f. 6v).

Jean Dauvet [Dannet, d'Annet, d'Auuet] (1345-†1360 ?)

Jean Dauvet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1345.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1345-1360.* Jean Dauvet est chanoine en 1345 et probablement remplacé en 1360 par Jean de Saint-Just (F-AN, LL 630, p. 225, Stein 1912 p. 135).

Son obit est mentionné le 28 juillet dans l'obituaire de la Bibliothèque nationale : « *Obitus duplex minorum Symonis de Bragella, quondam hujus Capelle thesaurarii, Petrique de Samesio ac Johannis d'Annet et Theobaldi de Belna, ejusdem Capelle canonicorum, necnon Hugonis de Bisontio, hujus palatii quondam hostiarii, et ejus uxoris* (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 29v).

Jean Dauxy [Daussy, d'Auxy, d'Aussy] (1433-†1453)

Jean Dauxy est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1449.

Nous utiliserons abondamment la notice n° 29 de Xavier de La Selle (La Selle 1995 p. 300, 301). Jean d'Aussy est issu d'une famille de la patite noblesse picarde, du diocèse de Beauvais. Son grand-père, Guérard d'Aussy, écuyer a servi dans l'armée de Louis d'Orléans dans les années 1392-1393. Son père, Thomas d'Aussy, fils cadet de Guérard, est écuyer lui aussi. Il a trois frères (Mathieu et Henri, écuyers, ses héritiers, et Jean, chanoine de Beauvais et doyen de Pontoise) et une sœur, Robine, femme de Jean Le Fèvre, écuyer (Père Anselme p.

231). Il meurt en 1453.

- *Université de Paris, 1433-1448*. Il fait ses études au collège de Cholets, suit les cours de la faculté de théologie à partir de 1433, obtient la licence, puis la maîtrise de théologie en 1444. Il est élu recteur en 1437, puis réélu en 1442. Il participe à des ambassades de l'Université, en 1432 auprès du duc de Bourgogne, où il représente la nation picarde, et en 1438, où il est l'un des représentants de l'Université au concile de l'église gallicane de Bourges (*Chart. Univ. Par.*, t. IV, p. 545, 562, 605, 636). En 1448, il est nommé à la tête du collège de Navarre.
- *Cour de France (Charles VII), 1445-1448*. En 1445, il est envoyé en ambassade avec Robert Ciboule auprès du duc de Savoie. Il est choisi comme aumônier du roi en 1446 (Père Anselme p. 231). Après la mort du confesseur de Charles VII, Gérard Machet, en juillet 1448, il est vraisemblable qu'il le remplace auprès du roi, cumulant les deux offices de confesseur et d'aumônier (Archon 1704 t. II 375, 379).
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1449-1452*. D'après (Stein 1912 p. 131, Morand 1790 p. 279, 306, Gallia Christiana, F-AN, LL 630, p. 73-74) Jean Dauxy est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle le 4 septembre 1449 en remplacement d'Antoine Crespin qui a démissionné. Il résigne sa charge en 1452, remplacé par Guy Le Bel, quand il est élu évêque de Langres. Il est cité comme Trésorier dans les comptes de 1450 par Michel Brenet (Brenet 1910, p. 32 d'après BnF ms. fr. 22392, f. 328v).
- *Evêché de Langres, 1452-1453*. Jean Dauxy est évêque-duc de Langres et Pair de France.
- *Autres bénéfices*. En 1440, il est doyen de la Collégiale Saint-Melon de Pontoise (*Auctarium*, t. II, p. 516).

Guy Davesne (1514)

Guy Davesne est clerc tenoriste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1514. Il peut probablement être identifié au Jean Davesne de 1511.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1514*. Guy Davesnes, tenoriste, est privé de ses distributions pendant la semaine « en punition de plusieurs fautes et scandales » le 24 mars 1514 (n. s.) (Brenet 1910 p. 65, d'après F-AN, LL 623, f. 129-129v).

Jean Davesne (1511)

Jean Davesne est clerc tenoriste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1511. Il peut probablement être identifié au Guy Davesne de 1514.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1511*. Jehan Davesnes, ayant voix de teneur, est reçu comme clerc le 3 décembre 1511 (Brenet 1910 p. 60, d'après F-AN, LL 623, f. 94).

Charles David (1614-1625)

Charles David est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1614.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1614-1625*. D'après Regnier, Charles David, chanoine de Saint-Ursin, a succédé à Nicolas David par résignation qui fut admise à Tours le 25 juillet 1614. Il prit possession le 11 octobre 1614. Il est remplacé par Antoine Fradet le 4 mai 1625 après sa résignation (F-AD 18, 8G 1504, p. 77v-78). Un David est dans la liste des chanoines résidents et touchant des distributions normales pour les quatre termes de l'année 1613-1614. Il s'agit sans doute de Charles David après la mort de Nicolas en février 1614. En 1614-1615,

Charles David reçoit ses distributions de froment et ses distributions en deniers avec une indéterminée sur le titulaire des distributions pour les deux premiers termes. Il s'agit très probablement de Charles David pour les deux derniers termes. Charles David est mentionné comme chanoine de 1615-1616 à 1623-1624. Antoine Fradet est chanoine dans le compte suivant de 1625-1626 (F-AD 18, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682).

Jean [I] David (1609)

Jean David est reçu à l'essai enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1609.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1609.* Jehan David, de la paroisse Saint Paul, est reçu à l'essai, pour six mois, comme enfant de chœur le 16 septembre 1609 (Brenet 1910 p. 157, d'après F-AN, LL 601, f. 100-100v).

Jean [II] David (1630)

Jean David est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris remplacé en 1630.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630.* Jehan David, enfant de chœur, est remplacé le 20 mars 1630, parce qu'il ne pouvait « rendre aucun service à cause de son « infirmité » (Brenet 1910 p. 173, d'après F-AN LL 602, f. 80).

Laurent David (1568-†1605)

Laurent David est chanoine en 1568, maître de l'œuvre en 1583 et grand vicaire du trésorier en 1585 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il résigne le 7 décembre 1600 en faveur de Nicolas David et meurt le 28 février 1605.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1568-1600.* D'après Regnier, « Laurent David prêtre chanoine de l'église de Bourges a succédé à Monsieur Vialard par résignation qu'il fit en sa faveur. Ses lettres d'apossession furent données à Paris le 11 décembre 1568 par Madame Marguerite de France Duchesses de Berry et de Savoye. Il prit possession le 27 décembre et mourut en 1604 [a.s.] le 28 février ». Il résigne en faveur de son frère Nicolas David le 7 décembre 1600 (F-AD 18, 8G 1504, p. 77, 77v).

Le 27 décembre 1568, « monsieur Vialart a fait entendre à messieurs que madame de Berry et de Savoye l'avoit pourveu de la dignité de thesaurier de la l'église de Sainte-Chapelle de ceans par la resignation que en avoit faite messire Vincent Micheau, dernier paisible et pacifique possesseur de ladite thesaurerie ; et aussi à sa resignation avoir pourveu de sa chanoinye et prebende en ladite Sainte Chapelle Laurens David clerc en son lieu. Requerans messieurs ce que a fait aussi ledit David present les recevoir respectivement scavoit ledit Vialart en ladite dignité de thesaurier et ledit David en chanoinye de ladite Sainte Chapelle. Sur lesquelles requestes messieurs ont deliberé comme il s'ensuict : reception de messire Laurens David clerc avec lettres de la duchesse à la prebende que tenoit Germain Viallar datées de Paris 11 décembre 1568 et reception de messire Germain Viallar conseiller du roy en la court de parlement à Paris à la tresorerie, vacant par resignation de messire Vincent Micheau lettres datées de Paris le 11 décembre 1568 ». Le 8 avril 1570, messieurs ont « comy monsieur David avec le receveur pour aller visiter la maison des sabotz que tient Michel Johannet affin de scavoit s'il satisfait au contenu de son marché ». Le 23 mai 1570,

on se partage les biens de de Fougieres. « par messieurs Chevrier et Guillouet a esté remonstré pour le regard desdits prez et vignes, quilz doibvent estre divisez et que chacun chanoine de ceans en doibt avoir sa portion ». Dumaine, Mothey, Le Roy et David penchent pour qu'ils soient « baillez au plus offrant et derniers encherisseurs au proffict de l'eglise » et semblent l'emporter. Le 26 mai 1570, les chanoines se répartissent les bien de chapitre que tenait Gilbert de Fougieres : les prés à Dumaine, les vignes à Mothey, la maison à Le Roy et les prés de Mothey, la maison de Le Roy à David et les vignes de Mothey à Dumerlier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 22, f. 30v-31, f. 32, f. 34v-35)

Le 4 avril 1573, « messieurs ont commis monsieur Chevrier de parler au maistre des enffans de ceans pour tenir en son hostel et maison le temps de troys ou quatre moys l'enffant de cueur admené par monsieur David de la ville de Molins pour certain pris dont il s'accordera avec ledit maistre. [Ce même jour, messieurs ont] ordonné que monsieur David achaptera une robe et 2 surpeliz pour ledit enffant ; et ordonné que le receveur bailhera et paiera a monsieur David chanoine la somme de 6 escus dix sols pour son remboursement de pareille somme quil a frayé et avancée pour admener de la ville de Molins en ceste ville ung enffant de cueur nommé Jehan Tailhon ». Le 7 avril 1573, « monsieur Chevrier a remonstré que suyvant la charge que le chapitre luy avoit donnee pour faire marché avec le maistre des enffans pour la pention de l'enffant de cueur admené de la ville de Molins par monsieur David, il a fait marché avec ledit maistre des enffans a la somme de 30 livres tournois et 4 septiers de blé mestou par an pour la nourriture dudit enffant le tout soubz le bon plaisir du chapitre ». Le 22 mai 1573, messieurs ont « ordonné que le receveur remboursera a monsieur David 4 livres 2 sous quil a payez et avancez par ordre du chapitre pour deux surpeliz achaptez a l'enffant de Molins et pour la fasson de la robe d'icellui ». Le 23 mai 1573, David proteste de ce qu'on ait donné des prés à Demonthey qui est moins ancien chanoine que lui. Le 13 juin 1573, « monsieur David a présenté messire Michel Cartier pour tenir et exercer l'office de vicaire que souloit tenir deffunct maistre Vincent Montonvillier ». Le 4 août 1573, est venu en chapitre maistre Thoussaintz Rahel chapelain de seant qui a dict et remonstré a messieurs quil est deument adverty que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de seans avoyt quicté ladite maistrise pour s'en aller resider en sa cure de Saint-Hostrilhe, et pour ce quil avoyt fort bonne volonté faire service a Dieu et a l'eglise de seant et parvenir en ladite charge de maistre de laquelle il s'acquictera fidellement et bien... Icelle requeste mise en deliberation et auparavant que de rien ordonner sur icelle messieurs ont mandé querir messire Jaques Rossilhon et Jehan Regnault plus antians chappelains de seans pour savoir d'eulx la cappacité suffisance ou insuffisance dudit Raphael et s'il est propre pour tenir et exercer ladite maistrise ou non ; et estant audit chappitre ayant esté enquis sur ce que dessus ont dune mesme voye dict notiffié et atesté de verité quilz cognoissent ledit Rahel estre ung des plus suffisans homme pour tenir ladite maistrise que homme qui se puisse trouver ; et quant lesdits sieurs le recepvront a ladite maistrise ilz ne sauroient faire ung plus grand bien pour lesdits enffans et service de ladite eglise ; et apres ce messieurs a la plurallité des voyes ont conclud et ordonné que ledit Rahel sera et demourera receu pour maistre des enffans au lieu dudit de La Pierre... [Messieurs] ont commis messieurs Dumerlier et Amerard ausquelz ilz ont bailhé puissance de passer ledit contract ; et sur ce que dessus monsieur David a dict quil n'estoit dadvis que lon changeast de maistre que premier monsieur le Thesaurier ne s'est présenté disant outre quil a charge de monsieur Mareschal pour faire telle remonstrance quil a faicte parlant tan pour luy que pour ledit Mareschal se oppose a le reception dudit Rahel ». Le 5 septembre 1573, « messieurs ont commis pour veoir et arrester les parties de monsieur de La Roche leur procureur, celles de Blaise enffant de cueur, Dumaine, Le Roy et David ». Le 5 décembre 1573, monsieur David a présenté Blaise Bonneau pour son vicaire au lieu de maistre Vincent de Monthonvillier ». Le 2 janvier 1574, « messieurs ont commis monsieur David pour acorder avec le maistre des enffans de cueur ou autre pour blanchir et nectoyer le

linge pour chacun desdits enffans ». Le 5 janvier 1574, messieurs ont « ordonné que le receveur bailhera et mectra es mains de Pierre Chaisgnon leur brodeur la somme de 8 livres 3 solz 6 deniers pour ladite somme distribuer a ceulx qui puyz nagueres ont besongné et travaillé aux orgues de ceans, suyvant les parties qui en ont esté arrestées par monsieur David chanoine qui a eu loeil sur la besongne ». Le 22 mai 1574, Jehan Taillon, « interrogé tant sur la musique, lecture, chan et deschan, est jugé suffisant et capable aussy quil a la voix propre ». Son ingénuité est attestée par la déposition de monsieur David, chanoine et messire Loys Bon chanoine du château « qui ont dit le bien cognoistre pour estre natif de la ville de Mollins ». Il est reçu vicaire marillier, en baillant caution. David et Bon le cautionnent et pleigent (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535-1537).

Le 11 septembre 1576, « messieurs ont... promis a messire Jehan Barreau receu puyz nagueres aux gaiges de seans que ou messieurs David et Quynault chanoine de seans ne le presenterent chappelin suyvant le droict quilz ont de ce faire a cause de leurdite chanoynie le chapitre mesme le presentera en telle place de chappelin pour monsieur Pallu a caise de sadite prebende pour son infirmité ». Le 27 novembre 1576, « monsieur David presente comme chapelain a la place de feu Silvain Gogne, messire André Bergier ». Le 11 août 1579, « messieurs ont commis monsieur David pour faire delivrer a messieurs François Le Roy et François Berault le chaslict de lict du lict dont joyssoyt Charles Johannet vicaire marrillier pour ce fait en faire obliger lesdits Le Roy et Beraut ». Le 25 août 1579, « messieurs ont ordonné que le receveur payera a Anthoine Tallont maistre masson la somme de 30 livres 17 sous a laquelle somme se sont trouvez monter les partyes et besoignes par luy faictes et fait faire tant en la maison de la mestrise celle de monsieur David maistre Jehan Barreau que en l'eglise de ceans ». Le 24 octobre 1579, « messieurs ont commis monsieur David pour avoir l'œil sur les enffans de cueur de l'eglise de seans les faire instruyre nourryr et entretenir d'habitz et chaulssures ainsi qu'il en advisera ». Le 19 avril 1580, sera payé « a R. Jougnet, maistre cordonyer 2 ecus deux tiers pour 7 paires de souliers et 1 paire de pentoffles pour les enffans de cueur... ainsi que a rapporté monsieur David ayant la charge desdits enffans ». Le 19 avril 1580, « messieurs ont commis et commectent messieurs Brunet et David pour faire habiller les enffans de cueur de robe de drapt rouge pour la chevalchée de la seizaine de may prochaine ». Le 28 mai 1580, sera payé « 33 sous tournois pour l'Auvergnat, libraire pour quelques livres quil a venduz et forniz aux enffans de cueur del'eglise de seans ainsi quil est porté par les partyes arrestées par monsieur David » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1541).

Le 19 septembre 1581, « messieurs ont conclud que l'hostel et maison de la maistrise des enffens de seans sera apres en l'hostel que tenoyt du chappitre feu monsieur Mareschal... laquelle maison sera au preallable mise en reparation pour quoy faire ont esté comis messieurs Chevrier et David ». Le 17 mars 1582, messieurs ont commis « monsieur Chevrier et David pour prevoir aux robes qu'il convient faire faire pour les enffans de cueur au moys de may prochain ». Le 20 mars 1582, « Brunet, Chevrier, David ont acheté marchandise pour vestir et habiller les enffans 30 ecus 49 sous 6 deniers ». Le 1^{er} février 1583, « monsieur David accepte de se charger de l'œuvre a condition qu'il prandra telle personne que bon luy semblera pour le soullager ». Le 5 avril 1583 sont retranscrites les lettres patentes du trésorier Johannes de Baugy, conseiller et aumosnier du roi trésorier de la Sainte-Chapelle et doyen de la chapelle Sainte-Marie recemment institué par le roi, et in sua aula regia erecta... sur 5 pages... Il s'agit d'un vicariat general expédié au profit de monsieur Laurent David. Le 14 mai 1583, « Jehan Tailhon s'est présenté a monsieur David, grand vicaire, pour demander la cure de Bussy, vaccant par incapacité de celui qui en a esté proveu ». David refuse. Il s'adresse au chapitre, David repond qu'il a proveu a ladite cure par permutation et partant ne peult bailler autre provision, laquelle responce ledit Tailhon a prins pour reffuz ; il prie le chapitre le nommer a

son altesse duc de Berry pour ladite cure de Bussy ». réponse favorable. Le 28 mai 1583, « messieurs ont conclud que suyvant la nomynation faicte par monsieur le tresorier de la personne de François Guython nagueres enffant de cueur de sceans pour tenir et exercer sa place de vicaire de l'esglise de sceans des le 21 février 1579 sera receu en ladite place sa suffisance prealablement cogneu pour laquelle congnoistre est renvoyé a monsieur David pour l'absence du chantre affin de l'oyr et interroger pour ce fait estre proveu audit Guython ainsi que le chapitre advisera ». Le 28 janvier 1584, « Dumayne raconte que hier, vers 9 a 10 heures messire Samuel Duval chapelain acompagné de plusieurs autres ayant espées se jeterent sur son serviteur requerant monsieur David grand vicaire faire faire justice desdites insolances » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 21, 70ca, 122, f. 144-147, f. 156, 158v, 225v).

Le 5 janvier 1585, Laurent David est présent en chapitre. Le 28 janvier 1585, « monsieur David, vicaire general demande que les chanoines, chapelains et vicaires portent cy apres les chappes accoustumées estre portées en ceste Sainte-Chapelle et differées estre portées puy les premiers troubles ». Le 29 juin 1585, « messieurs ont comis David pour parler a messire Nicolas Rebours et luy dire qu'il laisse jouir de son logis Philippis attendu qu'il fait service a l'esglise ». Le 28 septembre 1585, « le receveur payera a messire Jehan Piarson nagueres gagiste et a present chapelain les gages qui luy sont deubz depuis sa reception ; et sera presté audit Piarson 8 ecus d'or pour l'employer a l'achapt d'un licet et chaslicet pour son coucher, priant monsieur David d'avoir l'œil a l'achapt dudit licet affin que ladite somme ne soyt employée a aultre effect ». Le 16 novembre 1585, « sera escript au maistre des enffens de Montlucon nommé Melchior pour entendre et savoir de luy s'il veult prandre party en ceste eglise, tant pour la conduite des enffens que d'une chappellenye de laquelle le chapitre le provoira et pour faire tenir la lettre ont pryé monsieur David ». Le 3 décembre 1585, « sur les plaintes et doleances ce jour faites en chapitre pour raison des scandales que de jour a aultres intervynnent au cueur de l'esglise entre les chappelins et vicaires, messieurs ont pryé monsieur David, grand vicaire d'avoir l'œil et de punir et chastier les delinquans comme le fait le meritera ». Le 18 mars 1586, dans son rapport sur Charles Loys, « monsieur David a dit que... il avoit receu lettre de la part du sieur Gassot revocquant ladite presentation, et par monsieur de Buxerolles aussi a esté dict que ladite presentation estoit nulle de foy a cause que jamais ledit Duval n'a esté chappelain dudit sieur Gassot ny de son predecesseur ains de luy de Buxerolles au lieu duquel a presenté Pyerson et despuys maistre Melchior a present maistre des enffens ». Le 18 mars 1586, messieurs « ont pryé monsieur David de trouver une maison pour Morice affin de se loger et respondre au pris envers ceulx qui acomoderont ledit Morice de ladite chambre ». Le 1^{er} avril 1586, messieurs ont « commis David pour commander a l'ung des chappelins de sceans pour laire l'office de chantre ». Le 15 avril 1586, messieurs ont « commis monsieur David pour arrester avec le receveur le gangne de Guiton et de Bauchet ». Le 28 octobre 1586, « messieurs ont conclud de prandre de ce jour pour maistre a leurs enffens maistre Guillaume Fornyer et pour faire rendre compte des meubles a maistre Melchior a present masitre desdits enffens ont commis monsieur David et Bochetel affin de les mectre es mains dudit Fornyer lequel en feront obliger d'iceulx ». Le 6 décembre 1586, « monsieur David acheptera un charroy de gros boys et 1 charroy de fagotz pour le chauffage des enffens ». Le 16 décembre 1586, messieurs ont « commis David pour examyner et arrester les partyes du maistre de leurs enffens ». Le 13 janvier 1587, sera payé « a monsieur David 3 ecus pour une robe de drapt noir qu'il a baillé a messire Pierre Cathelot bassecontre qui sera deduit quidit Cathelot sur ses gaiges ». Le 24 février 1587, « messieurs deument advertis du scandalle que fait messire Jehan Morice chapelain tant de jour que de nuyt mesme en l'esglise pendant le service divin... a esté a diverses foyes admonesté et que ordinairement il va aux tavernes ou il s'enyvre tellement qu'ung chacun s'en treuve scandallizé davantage qu'il ne vacque au debvoir de sa charge pour ces causes monsieur David grand vicaire de

monsieur le thesaurier a arresté le guangne dudit Morice tant de pain que argent faisant deffenses a leur distributeur et receveur ne luy bailler aulcune chose ». Le 17 avril 1587, messieurs ont « conclud que les messes de Notre Dame qui se dyent chacun samedi des chanteront sur le livre des deulx costez comme aussi ilz feront le dymanche et diront davantage les proses priant monsieur David grand vicaire... y tenir la main ». Le 9 mai 1587, « monsieur David, vicaire du tresorier a nommé en chapitre messire [Claude] Lefranc pour chapelain du tresorier a la place de feu messire Yves Bessac ». Le 9 mai 1587, « Jehan Thailon a requis estre nommé au roy pour la cure de Saint-Pierre le Guillard a cause de ce qu'il pretend avoir esté mal proveu a ladite cure par monsieur David » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Laurent David reçoit ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore mentionné dans les comptes de 1590-1591 à 1599-1600. En 1590-1591, il est encore qualifié de maître de l'œuvre. En 1604-1605, il reçoit une des deux distributions de froment, la première étant pour Nicolas David qui se retrouve en dernière place des chanoines comme pour les 4 distributions en deniers (F-AD 18, 8G 1659-1664).

- *Cathédrale de Bourges, 1600-1604*. D'après Regnier, Laurent David est prêtre, chanoine de l'église de Bourges, au moins depuis sa résignation de la Sainte-Chapelle de Bourges en faveur de son frère Nicolas David le 7 décembre 1600, jusqu'à sa mort le 28 février 1605 (F-AD 18, 8G 1504, p. 77, 77v).

Nicolas David (1600-†1614)

Nicolas David est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1600.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1600-1614*. D'après Regnier, Nicolas David, frère de Laurent David lui a succédé comme chanoine, ses lettres de provision furent données à Moulins le 7 décembre 1600 et ensuite confirmées par Henri IV à Paris le 14 février 1601. Il prit possession le 6 mars 1601. Il meurt le 28 février 1614 et est inhumé dans la Sainte-Chapelle (F-AD 18, 8G 1504, p. 77v). Nicolas David est mentionné sans son prénom dans les comptes de 1601-1602 à 1613-1614. Un David est dans la liste des chanoines résidents et touchant des distributions normales pour les quatre termes de l'année 1613-1614. Il s'agit sans doute à partir du deuxième terme de Charles David après la mort de Nicolas en février 1614 (F-AD 18, 8G 1664-1672).

Pierre David (1574)

Pierre David est reçu clerc marellier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1574. Un Pierre David est chantre de la Chapelle Royale en 1619 (F-BnF ms. Clair. 808). Mais il est peu probable que ce soit notre homme compte-tenu du laps de temps écoulé.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1574*. Pierre David est reçu comme clerc marguillier le 13 mars 1574 (Brenet 1910 p. 126, d'après F-AN, LL 599, f. 123).

Pierre Davrech (1409)

Pierre Davrech, peut-être Pierre d'Yerres, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1409.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1409*. Pierre Davrech est cité dans la liste des chanoines de 1409 (Brenet 1910 p. 27, d'après F-AN, LL 598). Il n'est pas cité sous ce nom dans la liste des

chanoines de Henri Stein. Il s'agit peut-être de Pierre d'Yerres de la première chanoinie (Stein 1912).

Helie Daziere (1438-1439)

Helie Daziere est vicaire en 1438 et chapelain en 1439 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1438-1439*. Helie Daziere est mentionné comme vicaire dans les comptes de 1438 et chapelain dans ceux de 1439-1440 avec des distributions normales sauf au terme de Pâques où il ne touche rien (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1643, 8G 1502).

Jean Debion (1495)

Jean Debion est probablement chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1495.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1495*. Le 15 septembre 1495, « pour récompenser Jehan Debion [sans doute chantre] des plaisirs qu'il fait chacun jour a l'église et messieurs du chapitre, on lui donne une queue de vin du pressouer de Saint Privé (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 130ca).

Charles Decamp [de Camp] (1596-†1621)

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1596-1621*. D'après Regnier, Charles de Camp, natif de Bourges fut successeur de Monsieur Bochetel par résignation qu'il fit, laquelle fut admise a Traversi le 14 avril 1596. Il prit possession le dernier du mesme mois et mourut a Bourges en juillet 1621 (F-AD 18, 8G 1504, p. 121). Charles Decamp touche ses distributions le quartier de Saint-Jean 1596, puis de façon normale au moins de 1598-1599 à 1618-1619. En 1621-1622, il touche sa distribution ordinaire de froment, mais est absent de toutes les autres distributions. Il est qualifié de Maistre de l'œuvre fin 1598. En 1622-1623, le chapitre demande pour 4 livres 14 solz 6 deniers un extrait de son testament (F-AD 18, 8G 1661-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 103).

Guillaume de La Croix et Jehan de La Croix : (voir à la lettre L)

Claude Decraut (1639-1640)

Claude Decraut est bâtonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1640*. Claude Decraut est bâtonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639-1640. Il a disparu avant Pâques 1641. Claude Decraut et Anthoine Carre Bastonniers de ladite esglise [sont payés] dix livres pour leurs gaiges en 1639 (F-AD 18, 8G 1683-1684).

Thibault Delaire (1565)

Thibault Delaire est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1565.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1565*. Le 11 septembre 1565, sera donné « a Thibault Delaire chantre passant 1 teston » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1532, 53v).

Jean Deleau [de Aqua] (1526-†1531)

Jean Deleau est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1526 à sa mort en 1531.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1526-1531*. Jean Deleau est reçu chanoine [de la 7^e chanoinie] le 30 mai 1526 au lieu de François Faucon et de Pierre Tirquan. Il est remplacé à son décès par Jacques Hamelin en 1531 (Stein 1912 p. 135).

Pierre Demarry (1518-1519)

Pierre Demarry est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1518.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1518-1519*. D'après Regnier, « Pierre Demarry a été successeur de Monsieur Cartin qui fit une résignation en sa faveur. Il prit possession de son canonicat le 7 décembre 1518. Il résigne en juin 1519 en faveur de Jean Blanchet (F-AD 18, 8G 1504, p. 39).

François Dementroux [Demenistre, Demeurloux, Dementroux] (1617-1619)

François Dementroux est marellier gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1617-1619*. François Dementroux est mentionné pour la première fois en 1617 dans le compte de 1617-1618, comme marellier gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges, prenant la suite de Jacques Nosseau pour la célébration des messes des enfants à partir du 2 septembre 1617 : « a maistre Jacques Nosseau et François Dementroux marelliers de ladite eglise a este payé la somme de 114 livres tournois tant pour leurs gages de marguilliers que pour avoir dict et celébré chascun jour les messes des enfans de chœur a loffice des matynes pour l'espace d'un an escheu la veille de Saint Jehan Baptiste an du present compte ainsy quil est porté tant par lordonnance faicte pour la resignation de Mr Jacques Nosseau... que par celle faicte de la fonction dudict sieur Menetroux depuis le 2 septembre 1617 signé Faivre ». Il est payé 24 livres tournois pour « fornir le vin de messes » à partir de septembre 1617. On peut lire dans le compte de 1618-1619 : « a maistre François Dementroux marellier a este payé la somme de 114 livres tournois tant pour ses gaiges de marellier que pour avoir dit et servi chascun jour la messe des enfans de cœur de ladite eglise et compris quatre mois de ladite année qua servi maistre Leonard Chazotte auquel Chazotte a este donne 6 livres daugmentation des gaiges annuelz quavoient accoustume d'avoir les marelliers ainsy quil appert par acte signe Faivre du 2 mars 1619 lesquelz quatre mois montent a la somme de... 16 livres tournois ». De même, il partage encore 24 livres pour fournir le vin de messe avec Leonard Chazotte (F-AD 18, 8G 1677, f. 106v, 119, 8G 1678, f. 101, 114v).

Joseph Demorant [Demorent] (1551)

Joseph Demorant est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1551.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1551*. Le 29 août 1551, « messieurs ont retenu au service de l'église tant qu'il leur plaira Guillaume de La Couste natif d'Ayx en Provence et Joseph Demorant natif de la ville de Paris de la paroisse de Saint-Germain de l'Auxerrois a raison de

50 livres a chacun d'eulx par an avec leur pain de chapitre et seront paieez par le receveur general par chacune semaine a commencer de mardi dernier. Le 12 septembre 1551, Guillaume Lacoste et Joseph Demorent gaigiers de l'eglise reçoivent « 15 sous a chacun d'eulx pour leur avoir des seurpeliz ». Le 6 octobre 1551, « sur la requeste faicte a messieurs par Guillaume Couste et Joseph Demorant gaigiers de l'eglise ad ce quil leur plaise leur augmenter leurs gaiges. Messieurs ont ordonné quilz auront chacun d'eulx de gaiges 20 solz par chacune semaine avec leur pain de chapitre et seront paieez chaque semaine » [soit 54 livres au lieu de 50]. Le 10 octobre 1551, « sur requeste presentée par Guillaume Lacoste et Joseph Demorant gaigiers pour leur augmenter leurs gaiges qu'ilz se tiendront a l'ordonnance sur ce faicte au dernier chapitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 58v, 60, 68, 70ca).

Jacques Derineau (1622-1626)

Jacques Derineau est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges au collège en 1622.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1622-1626*. Le 5 novembre 1622, le chapitre donne « 8 livres 9 solz 6 deniers pour un chapeau et une livrée achaptés a Derineau sorty d'enfant de chœur ». Jacques Derineau « nagerres enffant de cœur de l'esglise a esté païé la somme de 50 livres tournois de pension suivant lordonnance de messieurs du 24 janvier 1623 et ce pour deux quartiers comme il appert par acquitz signé ». Il reçoit encore 22 livres 10 solz pour... une aulmusse et faire un habit et une soutaine... messieurs Robert et Charbonnier commis par ordonnance du 24 décembre 1622. Le 8 avril 1623, il reçoit 3 livres « pour luy aider a avoir un surpelix ». En 1623-1624, « la pension de Jacques Derineau cy davant enfant de cœur a esté païé pour l'année du present compte la somme de 75 livres ainsy quil appert par les ordonnances du chapitre signées Thiolat et acquittées signées Girard des 26 septembre 1623 et 10 janvier 1624 ». Le 9 août 1626, il reçoit 3 livres 4 solz. Il ne réapparaît pas en 1639-1640, seul compte suivant disponible (F-AD 18, 8G 1680, f. 96, 102, 104v, 8G 1681, f. 95, 8G 1682-1683).

Jean Derpy [d'Herpy] (1399-†1419 ?)

Jean Derpy, chapelain du roi en 1399, est chanoine de la Sainte-Chapelle en 1400.

- *Chapelle Royale de France (Charles VI), 1399*. Jean d'Herpy est chapelain ordinaire du roi, avec Robert Feuillet et Philippe Aymenon, pendant que Jehan Du Moulin est « premier chapelain » (Brenet 1910 p. 27, d'après F-BnF ms fr. 20684, f. 529v).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1400-1419*. Jean d'Herpy est reçu chanoine de la 5^e chanoinie le 8 novembre 1400 au lieu de Robert Dours. Il étoit chapelain du roy Charles VI et posseda sa chanoinie jusques en 1419. Il fut probablement remplacé cette année par Pierre Cauchon (F-AN, LL 630, p. 171 et Stein 1912 p. 134).

Il est cité par (Brenet 1910 p. 27 d'après F-AN, LL 598) dans la liste des chanoines de la Sainte-Chapelle pour 1409. Son obit est mentionné dans les obituaires de la Sainte-Chapelle les 30 août et 25 septembre : « *Obitus annalis dominorum Petri de Belna, huius sacre capelle quondam canonici et cantoris, necnon Joannis Derpy quondam regis Karoli sexti capellani, eiusdem sacre capelle canonici. Quorum animabus deus* » (F-Pm, ms. 3339, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 37).

Etienne Des Barres (1532-†1549)

Etienne Des Barres est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1532. Il meurt en août 1549.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1533-1549*. Daprès Regnier, « Etienne Des Barres a succédé par résignation à Jean Bochetel et par permutation. Ses lettres furent données à Paris le 15 décembre 1532. Il prit possession le 21 mars 1533. Il mourut en 1549 au moins d'août. Il est inhumé dans l'église au milieu de la nef. Il eut pour successeur Simon Frotte, aumônier de la duchesse de Berry, qui fit procès contre Jean D'Abret, procès qu'il perdit. Jean D'abret résigna à Germain Vialart sans prendre possession (F-AD 18, 8G 1504, p. 75v-76v). Plus précisément, suivant les délibérations du chapitre.

Le 20 mai 1533, monsieur Estienne Desbarres a des lettres de collation, du 15 décembre 1532, pour la prébende de Jehan Bochetel résignée. Le 17 février 1534, « oye la requeste de l'organiste [Jacques Ligier] par laquelle il supplie messieurs luy faire obtenir sa lettre de naturalité », messieurs ont ordonné que monsieur Des Barres allant à Paris, s'occuperait des dites lettres. Le 15 décembre 1534, « monsieur de Sassy insiste pour que le chanoine Desbarres qui est à Paris ait son gain continué » : réponse positive. Le 4 mars 1536, « sur la requeste de maître Jehan Bastard vicaire de l'église de ceans tendant afin qu'il pleust à messieurs luy donner le gouvernement et charge des enfants de cœur de l'église suivant l'expectative qu'il a eue d'avoir ladite charge quand il seroit retiré au service de ladite église, messieurs ont ordonné qu'il aura ladite charge que tient de présent maître François Bernard... Sur quoy monsieur Desbarres en opinant sur ce a remonstré qu'il estoit nécessaire par les statutz de l'église que ledit Bastard avant d'administrer en ladite charge fust chapelain et qu'il n'entendoit adérer ad ce que dessus afin de n'enfreindre lesdits status... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 250ca, 8G 1516, f. 80v, 150ca, 280ca).

Le 12 mars 1547, Estienne Des Barres est présent au chapitre. Le 28 juin 1547, « suivant le renvoy fait à luy chantre, il a enquis de la capacité et suffisance de maître Vincent de Monthoviller pour tenir l'office de vicaire que tenoit par avant Pierre de Corteval, présenté par monsieur Desbarres qui a trouvé ledit de Monthoviller suffisant tant en musique que pour jouer des orgues chose de présent fort nécessaire attendu qu'il ne s'est trouvé y a longtemps homme expert pour ce faire ; et que ledit de Monthoviller est nommé de bonnes meurs ». Il est institué vicaire et a la charge de jouer des orgues les jours, heures, services et solempnitez acoustumées... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 1, 40ca).

Le 15 octobre 1549, Etienne Desbarres est mort, on se partage ses dépouilles : maison, vignes, etc. Le 16 novembre 1549, messire Symon Frotte est reçu par procuration de Philippe Salles, avec lettres de collation de la reine de Navarre pour la prébende vacante par le trépas de feu messire Estienne Desbarres, données le 16 octobre dernier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 20ca, 28).

Macé Deschamps (1564)

Macé Deschamps est un prêtre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1564.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1564*]. Le 5 décembre 1564, messieurs donnent « 20 sous tournois à un pauvre prestre passant nommé messire Macé Deschamps » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 100).

Roger Deschevert [Descheverts, Des Cheverts, Deschenet] (1583-†1596)

Roger Deschevert est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1583 et élu Grand Chantre en 1586. Il était aumônier du roi Henri IV, doyen de Saint-Germain l'Auxerrois, prieur commendataire de Sainte-Honorine de Gonflans et vicaire de Pontoise. Son élection et office interviennent pendant les guerres entre le roi Henri IV et la Ligue, notamment à Pontoise.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1583-1589*. Gilles Dongois écrit : « Roger Des Cheverts receu chanoine [de la 7^e chanoinie] le 19 novembre 1583 au lieu de Jean Durantel fut eslu chantre le 29 novembre 1586 a la place de Nicolas Lhuillier. Il permuta sa chanoinie en l'année 1589 avec celle [la 3^e chanoinie], que possédait Pierre Poncet, et ne demeura que trois semaines chanoine depuis qu'il eut changé de chanoinie. [Il y est remplacé par François Le Camus]. Roger Des Cheverts etoit Doyen de Saint-Germain l'Auxerrois et depuis aumosnier du Roy Henry quatre, et nommé par luy au Vicariat de Pontoise le 14 septembre de l'année 1594 ». Dans la quatrième partie du livre de Dongois consacrée à la chantrerie on peut lire : « en 1586, Roger Descheverts chanoine obtient du Roy Henry III des provisions de la chantrerie. Les Trésorier et chanoines refuserent de le recevoir, et sur leur refus intervint arrest du Parlement de Paris le 20 décembre 1586 par lequel le dit Des Cheverts fut debouté, et il fut ordonné qu'il seroit procedé par les Trésorier et chanoines a l'election de l'office de Chantre de la Sainte-Chapelle suivant les statuts et privileges d'icelle. En consequence de cet arrest, il fut procedé a l'election d'un chantre et le 24 décembre Roger Des Cheverts fut eslu chantre au lieu du dit Lhuillier et confirmé par le Roy Henry III le même jour 1586 ». Il est remplacé en 1587 sur sa démission par Jean Froger, qui ne put obtenir ses lettres d'Henry IV pour cause des guerres... (F-AN, LL 630, p. 214-215, p. 303-304, Stein 1912 p. 133, 135).

Brenet précise et commente : il est proposé par le Roi pour l'office de Chantre de la Sainte-Chapelle le 19 juillet 1586, en remplacement de Nicolas Luillier. Une élection « pour la forme » est organisée le 14 décembre 1586. (Brenet 1910 p. 140, d'après F-AN, LL 600, f. 75 et 79v). Il démissionne de l'office de chantre le 4 février 1589, année où il obtient la prébende de l'abbaye de Saint-Laurent, au diocèse de Paris, où il meurt au mois de mai 1596. (Gallia Christiana, t. VII, p. 272 et Brenet 1910 p. 142, d'après F-AN, LL 600, f. 109). Cela ne semble pas cohérent avec les écrits de Dongois. Car concernant Jean Froger, Michel Brenet écrit d'après les délibérations capitulaires de la Sainte-Chapelle que « le 10 février 1589, Jean Froger est élu Chantre en remplacement de Roger Deschevert Chantre démissionnaire. Il démissionne à son tour de sa charge le 20 mai 1589 » (Brenet 1910 p. 142, d'après F-AN, LL 600, f. 109, 113v).

- *Chapelle Royale de France*. Roger Des Cheverts est aumônier du Roi Henri IV.
- *Saint-Germain L'Auxerrois, 1595-1596*. Roger Des Cheverts est doyen de Saint-Germain l'Auxerrois (voir ci-après).
- *Abbaye de Saint-Laurent, 1589-1596*. Il démissionne de l'office de chantre, et sans doute de la Sainte-Chapelle le 4 février 1589 pour devenir abbé de Saint-Laurent (voir Brenet ci-avant).
- *Prieuré de Sainte-Honorine de Gonflans, 1590-1596*. Roger Des Cheverts est prieur commendataire de Gonflans Sainte-Honorine (voir ci-après).
- *Vicariat de Pontoise, 1590-1596*. Roger Des Cheverts, vicaire de Pontoise dès 1590 est confirmé par Charles de Bourbon le 24 janvier 1595, révoqué, le 24 février 1596 ; nommé de nouveau, le 10 avril de la même année. On sait qu'il meurt en mai 1596 (voir ci-après).

Roger Descheverts intervient dans la guerre opposant Henri IV et la Ligue. Des détails peuvent être trouvés dans les archives départementales de la Seine Inférieure, aux rubriques Descheverts et de La Saussaye et dans l'histoire du vicariat de Pontoise (Demeunynck 1937, p. 72, 113, p. 115-118, p. 163) :

« LA SAUSSAYE (Jacques de la), licencié en l'un et l'autre droit, prieur des Saintes-Vertus au vicariat de Pontoise, nommé vicaire ou official de Pontoise, par Mgr. de Bourbon, le 9 mars 1577. Après la mort du cardinal de Bourbon, en 1590, les chanoines de Rouen, considérant le siège archiépiscopal comme vacant, parce que son neveu et son coadjuteur, comme lui cardinal de Bourbon, avait adhéré au parti de Henri IV, nommèrent Adrien Ballue, vicaire de Pontoise, nomination dont ne tint compte le nouvel archevêque qui maintint La Saussaye dans son office et transféra la juridiction ecclésiastique à Limay. Après la mort du second cardinal de Bourbon, Jean Dadré, théologal et pénitencier de Rouen, fut nommé vicaire de Pontoise par le Chapitre, le 4 août 1594 ; le 30 septembre, il fut autorisé à se substituer Roger Deschevert, lequel, à la faveur des troubles de la Ligue, s'était intrus dans les fonctions du vicariat dès 1590. Ce Deschevert fut nommé vicaire de Pontoise par Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, 3^e du nom. Mais on voit que cette même année, un arrêt du grand Conseil réintégra La Saussaye au vicariat (30 septembre 1595), et bientôt après (22 février 1596) celui-ci obtint, de l'archevêque, de nouvelles lettres de provision, ce qui n'empêcha pas ce prélat de le révoquer au bout de peu de temps et de mettre Deschevert à sa place. Le siège archiépiscopal ayant été déclaré vacant parce que le pape avait reconnu qu'on n'y avait point pourvu suivant les formes canoniques, Dadré reparut comme vicaire de Pontoise, en vertu de la nomination du Chapitre, du 31 mai 1596. Le 6 janvier 1597, l'archevêque, cette fois, régulièrement pourvu, rendit le vicariat à La Saussaye et le lui retira, le 29 septembre de l'année suivante, ce qui donna lieu à un procès qu'il suffira d'avoir indiqué » (Robillard 1865, d'après F-AD 76, Inventaire série G tome II, 1874, p. XII, XIII).

Pierre Des Crosses [de Crosses, de Crociis] (1446-1488)

Pierre Des Crosses est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1446 à 1467 et une seconde fois de 1473 à 1488.

- *Cathédrale de Bourges, 1449-1482.* Pierre de Crosses, né vers 1408, est d'après Claire Sibille chanoine de la cathédrale de Bourges de 1449 à 1482 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 597-598). Il est mentionné pour avoir commandé une série de 6 tapisseries pour la cathédrale : « conclusum fit quod fiat littera magistro de Crossis de fundatione facta eidem pro tapissaria » [il est décidé d'adresser une lettre à maître de Crosses, au sujet de sa fondation pour la réalisation d'une tapisserie]. De cette série une seule subsiste (Mater 1904 d'après 8G 1510, f. 47v).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1446-1467 et 1473-1488.* D'après Regnier, « Pierre des Crosses, de Crociis pretre licencié en droit canon sur la resignation que fit Monsieur Buret entre les mains du Roy. Il fut pourveu du canonicat et prébende par Charles 7. Ses lettres sont données a Mehun sur Yevre le 4 aoust 1446 et prit possession le 6 du meme mois. Il est remplacé par Jean Lacan le 26 août 1467 ». Pierre des Crosses semble reçu chanoine une seconde fois en 1473. « Pierre de Crosse licentier en droit a succédé à Monsieur Devoir par permutation et sur la resignation que fit le sieur Devoir entre les mains de sa Majesté qui fut admise a Tours le 14 février et prit possession le 20 dudit mois 1472 (a.s.). Il est remplacé par Jacques de Saint-Genis en 1488 (F-AD 18, 8G 1504, p. 29v-30, 119v-120).

Pierre de Crosses figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle en 1447-1448, 1449-1450, 1458-1459, 1462-1463 avec des distributions normales sauf en au terme de Noël 1458 et à

celui de Pâques 1459, qui correspondent à la peste. En 1458-1459, il est encore mentionné dans la rubrique maisons de Saint-Ypolite : « de la maison de messire Pierre de Crosses laquelle tient de present Guillaume Migny ; Et y sont logés les enffans de cueur de ladite chapelle a 7 livres de pencion par an, ce ycy neant pour ceste année pour cause que mesdits sieurs l'ont baillé audit Migny pour lesdits enffans ». Mais il n'est plus dans les comptes suivants de 1467 à 1471 et réapparaît en 1472-1473 au terme de Pâques 1473 avec des distributions très faibles et à celui de Saint-Jean avec des distributions moyennes. Pour cette année il est dans la liste des chanoines résidents qui reçoivent un don exceptionnel (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1646-1654).

Le 6 avril 1447, Pierre de Crociis, prêtre licencié en droit, est reçu à la place de Pierre Burelli qui a résigné par procuration de Jean Burelli [Bureau] Trésorier de France, avec des lettres du 4 avril 1447, à magduni super evram. Sont témoins : Guillaume de La Croix, Pierre Sarpe (chapelains), André Loysel, Arnoul Burlin (vicaires), Jean Menera (secrétaire du roi), Guillaume Carpentarii (clerc juré).

Il est présent à de nombreuses réunions de chapitre les 2 et 25 mai 1447, le 31 octobre 1449, le 27 juin 1450, en mai 1451, août 1452, septembre 1453 et novembre 1455. En juin 1456 ou 1457, la maison canoniale de Pierre des Crosses appelée l'hostel Saint-Jacques, sise près le petit palais est adcensée au brodeur pour 7 livres. Il est encore présent pour la fête-Dieu de 1457, en janvier et août 1461 et le 2 janvier 1462. Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier). Le 26 août 1467, Jean Laquan est reçu à la place de Pierre de Crosses, sans lettre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 40-43, 8G 1510).

Pierre de Crosses est à nouveau reçu chanoine à la Sainte-Chapelle en 1473. Le 20 février 1473, vénérable homme messire Pierre de Crociis licencié en décret a des lettres royales pour la prébende que tenait messire Philippe Devoir, licencié en décret, qui a résigné les canonicats et prébendes des églises cathédrales et collégiales Sainte Marie et Saint Pierre du Puellier de Bourges, que tient à present Pierre des Crosses ; donné à Tours le 14 février 1473. Sont témoins André Loerrel alias Hemon et Jean Vigier prêtres (Pilleboue PCR d'après F-BnF, n.a.l. 1534, f. 118).

Oudart Des Fontaines (1381-†1401 ?)

Oudart Des Fontaines est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1381.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1381-1401*. Oudart Des Fontaines est reçu chanoine [de la 9^e chanoinie] est reçu le 9 janvier 1381 au lieu de Jean de Hetomesnil. Il est probablement remplacé par Jean d'Aigny en 1401. Il est le neveu et exécuteur testamentaire de Jean de Hétomesnil (Stein 1912 p. 135, F-AN LL 630, p. 240, Billot 1996 p. 29).

Perrinet [Perrenet] Des Fontaines [de Fontaines, de La Fontaine] (1403-1447)

Perrinet Des Fontaines est sommelier en 1403, puis chapelain en 1415 de la cour ducale de Bourgogne. Il est vicaire en 1405-1406 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Pierre de Fontaine est chapelain en 1420 de la chapelle pontificale et enfin chapelain en 1428 de la Sainte-Chapelle de Dijon ou cour ducale de Bourgogne.

• *Chapelle ducale de la Cour de Bourgogne (Philippe II le Hardi, Jean sans Peur), 1403-1404 et 1415-1419.*

1403-1404 : Perenet de La Fontaine est embauché comme sommelier de la chapelle de Bourgogne avant le 25 mai 1403, il y est encore en 1404 (Wright 1979, p. 229, 230 d'après F-AD 21, B 1538, f. 64v-65 et f. 65v-66v) :

« A Perrinet de la Fontaine, sommelier de la chappelle de mon dit seigneur, pour don a lui fait par le dit seigneur, la somme de XX frans pour avoir de la robe un jupon, chausses, robes, linges et autres necessitez en son service. Si comme il appert plus aplain par les lettres dudit seigneur sur ce faites, donnees a Paris le XXVe jour de may l'an 1403.... XX fr ». (Wright 1979 p. 202, doc 128 d'après F-AD 21, B 1532, f. 226). Pour l'année 1404 : « Aus dessus diz chappellains, clerks, sommeliers et fourrier pour leurs diz gaiges a eulz semblablement ordonné prendre et avoir hors de la despens ordinaire de mon dit seigneur comme contenu est es lettres rendues sur la partie precedant, lesquelz mon dit seigneur veult semblablement avoir et prendre leurs diz gaiges pour l'annee commençant le premier jour de janvier 1403 et fenissant le demier jour de decembre ensuivant inclus par lettres dudit seigneur faites le XVe jour de fevrier l'an 1403 par la somme et maniere qui s'ensuit. C'est assavoir : a maistre Jaquet de Templeuve durant ledit temps par chascun jour de gaiges XXXII S. parisis, a messire Jehan du Moloy XXIII s. parisis par jour, a messire [f. 66] Jaques de Fescamp XVI s. parisis par jour, a messire Andrieux du Mor, messire Jehan de Hamencourt, messire Henry Sconeheze, messire Robert Souvent, messire Jehan François, messire Jehan de Watignyes, messire Nicole de Hamencourt, messire Nicole Fessart, messire Eynard le Fevre, messire Jehan Oudanch, messire Jehan Haussant, messire Jehan Bakre, Estienne du Marez, messire Regnault du Houlx, Henry le Fevre, messire Pierre Quiquette et messire Gilles le Gras, a chascun semblablement XVI s. parisis par jour; a messire Nicole le Forestier dudit premier jour de janvier jusques au XXVe jour dudit mois incluz qu'il ala de vie a trespassement XVI s. parisis par jour ; Jehan de Halarville aux gaiges de clerc de chappelle dudit premier jour de janvier au XXVIIe ensuivant que mon dit seigneur le retint en son chappellain et doresnavant tant qu'il servira ledit seigneur audit office XVI s. parisis par chascun jour ; et Jehan Boucher dudit premier jour de janvier jusques au XVIIe jour d'icellui mois incluz comme clerc semblablement d'icelle chappelle X s. VII d. parisis par chascun jour et du XVIIIe jour dudit mois que mon dit seigneur le retint en son chappellain et d'illec en avant tant comme il servira ledit seigneur XVI s. parisis par chascun jour ; Jehan de Lachenel dit Boulongne, clerc de la dicte chappelle, X s. VIII d. parisis par chascun jour ; a Emery Regal, fourrier, V s. IIII d. parisis par chascun jour. Parmy lesquelz gaiges iceulz chappellains, clerks et fourrier dessus dit ne prendront aucuns gaiges ou livrees et n'auront aucunes pensions de mon dit seigneur ne demanderont aucuns dons ou deniers pour perte de chevaulx ou autrement durant ledit temps. Item, aus quatre sommeliers de la dicte chappelle, c'est assavoir : Thevenin Hardy, Gillot Martin, Vincent Colas et Perenet de la Fontaine, a chascun XVI d. parisis [f. 66v] par chascun jour, XX fr. de pension par an, avec leurs livrees de bouche en l'ostel de mon dit seigneur ainsi qu'ilz ont acoustume ; montent lesdiz gaiges et pensions IXmCLXXIX fr. XIII s. IIII d. tournois. Et pour les robes de livree d'iceulx chappellains, clerks et sommeliers pour une foiz a eulx ordonnees et tauees par mon dit seigneur mil VIIIcIII fr. Pour tout XmIXcIIIxxII fr. XIII s. IIII d. toumois.... par vertu des

dictes lettres, certifficacion dudit maistre Jaques faite le XVIe jour de juillet 1404 ». Plus loin de le même registre il est qualifié « le petit Perrinet », ce qui fait dire à Craig Wright qu'il a pu servir, sans en avoir la qualification d'enfant de choeur (Wright 1979, p. 203, doc 131 et p. 172 d'après F-AD 21, B 1538, f. 65v-66v et f. 67).

1415-1419 : Il figure dans les listes des membres de la chapelle de Bourgogne en 1415, 1416, 1418, 1419 comme chapelain sous le nom de Pierre de Fontain[n]es (Wright 1979, p. 231, 234 d'après F-BnF, CB 55, f. 189, CB 56, f. 248, CB 58, f. 294 et 296, F-AD 21, B 1601, f. 42v, f. 58v-59). Plus précisément pour l'année 1419 on peut lire : « A maistre Jaques de Templeuve, premier chappellain de monseigneur le duc, maistre Nicole Grenon, maistre Jehan Brunel, maistre Bernard de Montigny, messire Pierre Godeffroy, maistre Thomas Hopinel, messire Robert Baille, messire Pierre de Fontaines, Cardot de Bellenges, Jehan Doré, maistre Fremin le Vasseur, messire Jaques Hanart, messire Jehan Hanet, maistre Jehan de Rayneval et Johanny du Passage, tous chappellains de la chappelle de mondit seigneur ; Pierre Bonsaulx dit Provins, Jehan Greffroy, Raoul Gueroul dit Millica [f. 59] et Jehanninet de la Tour, sommeilliers de la chappelle d'icelluy seigneur, la somme de cinq cens quarante frans que mondit seigneur de sa grace leur a donnez pour les grans pertes et dommaiges qu'ilz ont eues et soustenues, tant en pertes de chevaulx comme de tres grant chierte de vivres qu'ilz ont euz depuis le derrenier partement de mondit seigneur de la ville de Paris jusques a present, c'est assavoir : audit maistre Jaques de Templeuve, LX frans; et a chascun de tous les autres chappellains dessus nommez, XXX frans; a chascun des diz quatre sommeilliers dessus nommez, XV frans ; montent les dictes parties a la dicte somme de VcXL frans, non obstant l'ordonnance faite sur le fait de la chappelle pour laquelle ilz ne doivent prendre ne demander dons, etc. Comme il appert par mandement de mondit seigneur donné a Provins le XXIe jour de may 1419 ; cy rendu avec trois quictances des dessus nommez, chascun de sa part et porcion, requises par ledit mandement seulement, pour ce.... VcXL fr » (Wright 1979, p. 210-211, doc 170 d'après F-AD 21, B 1601, f. 58v-59).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1406*. Perrinet des Fontaines figure comme vicaire sous le nom de Petrum de Fontibus dans la liste du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges, le 19 avril 1405 (NG2. PCB, Higgins 1990b d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H f. 25-25v). Perrinet des Fontaines est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1406, dans les comptes de l'année 1406-1407. Il touche des distributions normales aux termes de Saint-Jean et Saint-Remy 1406 et rien aux termes de Noël 1406 et Pâques 1407 et disparaît des comptes suivants (Pilleboue 1990 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633).

- *Chapelle papale (Martin V), 1420-1427*. La chapelle papale est à Florence en 1420. D'après (Haberl 1885, p. 453), « Petrus de Fonte, presb. rothomag. » jure dans la chapelle pontificale le 30 mars 1420, avec Jean Dore, du diocèse de Rouen, et Toussaint de La Ruelle, du diocèse de Noyon. Petrus de Fonte est qualifié de Roen sans « diocèse ». Il pourrait être le « Pierre de Fontaines » dont les biens à Rouen furent saisis après la prise de la ville par Henry V d'Angleterre. Pierre de Fontaine est huitième chapelain du pape en juin 1420 avec 5 florins par mois, troisième en 1422 avec 6 florins par mois. En 1426, Pierre de Fontaine occupe le quatrième rang. La même année, un décret du pape le nomme avec Bertoldo et Jehan Delesme « Domini n. pape familiars et sue capelle cantores ». En 1427, il a le même rang et en 1428 il est de retour à la chapelle de Bourgogne (Marix 1939 p. 153, citant Haberl 1885, p. 453). Pour la date de 1428 voir ci-après.

- *Sainte-Chapelle de Dijon ou Chapelle ducale de Bourgogne (Philippe III le Bon), 1428-1447*. En 1428, le duc de Bourgogne est en Hollande et a emmené à ce dernier voyage avec son chapelain Pierre Fontaine, son danseur de morisque, Estevenin Paresis qui lui ont rendu des services « en armes et autrement ». Il est attribué un paiement de 24 livres à « Pierre de

Fontaines, Pierre de Montchanin, Guillaume des Espeaulx que monseigneur leur a donné... pour consideration des services quilz luy ont faiz ou pais de Hollande en armes et autrement, ou par longue espace de temps, ilz ont esté en son service comme pour eulx en retourner [en] Bourgoingne ». Jeanne Marix écrit qu'on peut identifier ce Pierre Fontaine avec le musicien d'autant qu'il ne figure plus dans les comptes de la chapelle papale. Il ne paraît pas avoir été ordonné prêtre avant 1433, où il célèbre sa première messe : A « l'Evesque d'Auxerre... la somme de cent frans laquelle monseigneur a ordonné lui estre bailliée et delivrée comptant pour... la donner et delivrer a Fontaines, chappellain de la chappelle d'icellui seigneur, le jour que derrenierement il chanta en la ville de Dijon sa première messe pour luy aidier a supporter les fraiz et charges ». La même année il est abbé des « folz » et reçoit 19 livres pour « luy aidier a fere sa feste ». Pierre de Fontaine qui depuis 1436 occupe chaque année le deuxième rang des chantres paraît une dernière fois sur la première liste de 1447. Il est absent d'une liste de 1447 d'avril à octobre et ce n'est qu'en 1451 que Nicolas de Graincourt est nommé chapelain « au lieu de Fontaines ». Il est nommé en 1436, 1438-1442, 1444-1447. On a d'autres mentions de Pierre de Fontaine : En 1438 « a messire pierre de Fontaines, chappellain... de monseigneur, quil avoit paié pour vingt-quatre messes que icellui seigneur luy avoit chargé faire et celebrer a sa devocion, 48 solz ». En 1439 a « Pierre de Fontaines... pour ung cheval de poil bay a longue queue ». Le 19 octobre 1441, Pierre de Fontaine obtient un canonicat à la chapelle ducale c'est-à-dire à la Sainte-Chapelle de Dijon : « De mess Pierre de Fontaine, chappellain a present de monseigneur le duc de Bourgogne, la somme de 13 s 4 gr pour sa reception a la prebende et chanonie de la chappelle de monseigneur le duc a Dijon faicte le vendredy 19e jour d'octobre l'an 1441 et tenoit paravant ladite prebende et chanonie feu maistre Josse d'Auxonne. Pour ce... ». En 1445, a « Pierre de La Fontaine pour quatre grans chandeilliers de bois a mettre les quatre grans chierges aux quatre cornetz de ladite representacion le jour dudit service, vingt-cinq sols ». En 1446, « A messire Pierre de Fontaines, chappellain de monseigneur pour l'offrande d'icellui..., le samedi 21^o jour... d'aoust a la messe en l'église Nostre-Dame de Haulx, vingt-quatre sols » (Marix 1939, p. 166, 167, p. 242-250 d'après F-AD 59, B 1938, f. 72, B 1957, B 1963, f. 236v, B 1966, f. 239, B 1972, B 1975, B 1978, B 1982, f. 243, B 1988, f. 248v, B 1991, B 1994, B 2004, B 2008, f. 89v, F-AD 21 G 1520, f. 15v).

• *Autres bénéfices*. 1424 : « Pierre de Fonte s'oblige à payer les annates pour un canonicat et une prébende dans l'église Saint-Hermes de Renaix... vacante par la mort de Jacques de Walle survenue à Rome et conférée à Gallicano, diocèse de Palestrina » (28 juin 1424) ; 1444, Pierre de Fontaines obtient un canonicat à Saint-Gommaire de Lierre (Maris 1939, p. 167 citant Dubrulle 1906, t. XXXI, p. 28 et t. XXXIII, p. 445) ; 1445, Pierre de Fontaines est chanoine de la cathédrale d'Arras (Wright 1979, p. 173 citant Baix 1960, p. 258, n. 13).

En tant que compositeur, Pierre Fontaine ne semble avoir écrit que des chansons françaises profanes, si l'on en juge par ses œuvres survivantes, voir la notice du *New Grove* de Craig Wright (NG2. PCB). Le motet *Regali ex progenie* par Fonteyns dans le Vieux Manuscrit de Hall (GB-Lbl 57950) et le Kyrie de Perrinet dans le manuscrit d'Apt (F-APT 16 bis), parfois attribués à Pierre Fontaine ne sont certainement pas du même auteur. Sept chansons avec son nom survivent dans des manuscrits du XVe siècle : six rondeaux et une ballade. La réputation de Pierre Fontaine était très grande parmi ses contemporains. Il est mentionné dans le motet de Binchois *Nove cantum melodie*, et est probablement le « Perinet » du rondeau de Du Fay *Ce moys de may* et le « Fontaine » auquel est adressé le rondeau anonyme *Fontaine, a vous dire le voir*.

Œuvres. Edition : *Les musiciens de la cour de Bourgogne au XVe siècle, 1420–1467*, ed. J. Marix (Paris, 1937/R) [M]

A son plaisir volentiers serviroye, 3vv, M (Ct par Guillaume Legrant)

De bien amer, 3vv; ed. J. Wolf, *Geschichte der Mensural-Notation von 1250–1460*, iii (Leipzig, 1904/R), 83
 J'ayme bien celui, 3vv, ed. in CMM, i/6 (1964) ('contrateneur trompette')
 Mon cuer pleure, 3vv, M; ed. in CMM, xxxvii (1966)
 Pastourelle en un vergier (ballade), 3vv, M
 Pour vous tenir en la grace amoureuse, 3vv, M (GB-Ob Can.misc.213 a un cantus alternatif 'Mon doulx amy'; *I-PAas* B.75.52 a un Ct by Matteo da Perugia)
 Sans faire de vous departie, 3vv, M (Ct par Francus de Insula; T survit comme une basse danse T dans B-Br 9085)

Gobert Desloges [Des Loges, Deslougues] (1507-1530)

Gobert Desloges est reçu aux gages de clerc en décembre 1507, il semble clerc en 1509 et chapelain en février 1522 de la Sainte-Chapelle de Paris. Michel Brenet en fait un compositeur, que je qualifierais pour le moins d'incertain. Il s'agirait en fait de Philippe Verdelot.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1507-1530*. Gobert Desloges est « reçu aux gaiges de clerc » le 22 décembre 1507. Le 16 septembre 1508 « a esté délibéré et conclud que Gobert Desloges, musicien, auquel ilz [les chanoines] donnoient gaiges de clerc, seroit mis hors de leur service et du service de ladite Sainte-Chapelle pour ce qu'il estoit fort mutin, noysif, fier et orgueilleux, et ne vouloit psalmodier ne continuer le service divin en ladite Sainte-Chapelle et aussi pour ce qu'il avoit dit plusieurs grandes injures dedens ladite Sainte-Chapelle à Monsieur Maître Pierre de Janailhac, chanoine d'icelle église ». Le 24 octobre 1509, comme clerc et le 15 février 1522 (n. st.), comme chapelain, il est cité pour une distribution de sel. Le 15 mai 1510, Gobert Deslougues, clerc, qui « ne fait pas le service » et qui est « inobedient » est renvoyé, mais réintégré le 25 mai 1510. Le 21 mars 1512, il reçoit une gratification de 2 écus d'or pour sa première messe le lendemain. Le 10 décembre 1513, Gobert Deslougues est privé de ses distributions « pour raison d'aucuns scandales ». Le 29 novembre 1522, Gobert Des Loges, chapelain ordinaire, se voit attribuer la chambre de feu Mr. Adam Berthe. Le 16 juillet 1530, Gobert Deslougues est poursuivi devant l'official « à raison de plusieurs parolles injurieuses » qu'il a adressées publiquement à M. de Paris, chanoine. Mais le 5 août 1530, il demande et obtient son pardon (Brenet p. 48, 49, 50, 57, 61, 64, 76, 78, 86 d'après F-AN, LL 623, f. 39, 47, f. 58-58v, f. 67v, 68v, 100v, 125v, LL 624 f. 40, 55v et LL 625, f. 111-111v).

Œuvres. C'est par erreur que Eitner lui a donné pour prénom Philippe (Eitner 1877 p. 526 et Eitner 1900 t. III, p. 184). Les recueils d'Attaignant, imprimés en 1529, qui contiennent de Deslougues deux motets et une chanson, ne donnent aucune indication de prénom. Cette chanson, « Seule demeure », a été réimprimée par H. Expert.

Antoine Desmarais [Des Marais] (1610)

Antoine Desmarais est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1610.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1610*. Anthoine des Marais, ancien enfant de chœur, reçoit le paiement de la première année de sa pension le 24 mars 1610 (Brenet 1910 p. 158, d'après F-AN, LL 601, f. 108v).

Jean Desmarquetz [Desmarquets] (1551-1562)

Jean Desmarquetz est à la fois enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1551 envoyé en collège en 1562 et page de la Chapelle du roi en 1551.

- *Chapelle Royale de France, (Henri II), 1551-1559.* Jehan Desmarquet figure parmi les pages de la chapelle du roi en 1551 comme écolier et enfant de chœur de la Sainte-Chapelle, ce qui confirme le point suivant. Il reçoit un don d'un chapelain de Chatellerault « ad ce qu'il ayt mieulx de quoy soy entretenir l'estude et avoir ses necessitez ». Il figure aussi dans le compte des obsèques de Henri II au quartier juillet 1559 comme « escuier de cuisine » (Handy 2008 p. 223, 574 d'après F-AN, Y 98, 14 et 15 octobre 1551, f. 40v et KK 125 f. 1409v)
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1551-1562.* Une pension est accordée à Jehan Desmarquetz, naguères enfant de chœur le 31 janvier 1562 (n. st.) (Brenet 1910 p. 104 d'après F-AN, LL 626, f. 139v).

Jérôme Des Molins [Des Moulins, de Molins] (1561-†1579 ?)

Jérôme Des Moulins est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1561 à 1579 avec un bref passage de témoin à Guillaume de L'Aubespine. Il est élu sans effet Grand Chantre en 1567.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1561-1579.* Dongois écrit : « Hierome des Moulins [fut] receu chanoine [de la 12^e chanoinie] le 26 décembre 1561 au lieu de Charles de Longueval qui estoit devenu claviniste... Hierome a possédé sa chanoinie jusques en 1579. Il avoit permuté en 1572 sa chanoinie avec Guillaume de L'Aubespine. Il rentra un mois apres ». Il est remplacé en 1579 par Pierre de Ruellé (F-An, LL 630, p. 287-288, Stein 1912, p. 136). Stein écrit cependant 1572 bien que Jérôme Des Moulins soit encore présent le 7 juin 1575 dans l'affaire du vol de la Sainte Croix, ce qui confirme l'affirmation de Dongois comme quoi Guillaume de L'aubespine est resté chanoine très peu de temps.

Michel Brenet mentionne Jérôme des Molins, sans prénom, le 18 novembre 1564, quand le chanoine de Molins est élu à l'office de Chantre, mais cette élection restera sans effet, le 10 mai 1567 dans un procès verbal de délibération et le 11 juillet 1571 pour une remontrance à l'un de ses clercs « Après la remontrance faicte par Mr le chantre des insolences faictes dimanche dernier a vespres par le Rouille, clerc de Monsieur de Molins, a esté par toute la compagnie resolu qu'il doibt estre chassé après la venue de M. le trésorier » (Brenet 1910, p. 109, 111, 120, d'après F-AN, LL 626, f. 166v et LL 599, f. 12, f. 82-82v).

En dehors de Michel Brenet, il est cité par Vidier dans le Mémorial de la Sainte-Chapelle, les 3 juin 1562 et 27 juin 1562 dans une délibération du chapitre de la Sainte-Chapelle touchant l'aliénation d'une partie du Trésor et en particulier du chef de François 1^{er} et le réemploi des sommes remboursées sous formes de reliquaires et de bijoux identiques à l'exception du chef de François 1^{er}. Le 14 décembre 1566, il est encore cité lors d'une réunion du collège, et quand Claude Rossignol, chapelain perpétuel et exécuteur testamentaire de François de Butor, trésorier, rapporte le sceau de la Sainte-Chapelle et les clefs des reliquaires et armoires. Jérôme Des Moulins est mentionné une dernière fois par Vidier le 7 juin 1575 : La Chambre des comptes arrête que le chevalier du guet devra placer trois archers devant la porte de la Sainte-Chapelle, suite au vol commis dans la Sainte-Chapelle (Vidier 1910, p. 347, 348, 351, 353, 360, d'après F-AN, LL 626, f. 143, L 620 n° 13, LL 599, f. 6v, F-BnF, ms. fr. 11065, f. 83, et nouv. acq. fr. 1649, f. 245).

Pierre Des Molins [Desmollins, Desmoulins] (1603-1646)

Pierre Desmolins est enfant de chœur au collège en 1603, vicaire en 1617 et chapelain en 1625 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1603-1606 et 1617-1646*. En 1603-1604, « sera alloué au recepveur la somme de cinquante livres pour luy garantir de la pension de Pierre Desmollins et Nicolas Going naguerrres enffans de cœur et 50 livres pour les faire conduire au Collège de Bilhon comme appert lacquit signé Esmont et lordonnance supplémentaire du 28 novembre 1603 ». Le 10 mai 1604, est « payé a ung nommé Duchon la somme de 50 livres pour ung quartier de la pension desdictz Guillemin et Going ». En 1604-1605, sera payé « la somme de sept vingt onze (155) livres neuf solz ung denier... pour la pention de Nicolas Going et Pierre Desmoulins naguerrres enffans de cœur ... envoyés a maistre Jehan Aymont le principal a Bilhon ». De même dans le compte de 1605-1606, le 30 octobre 1605, sera allouée la somme de 100 livres pour la pension de Desmoulins et Going, commis Dupuy. On a cette même année : « sera payé a ung voiturier trente solz pour avoir amené ledit Desmolins de la ville de Bilhon a laquelle il estoit en pention et encore « sera alloué 25 livres payés a Mr Pierre Desmolins pour ung quartier de ses gaiges ». Il apparaît comme vicaire à la fin du premier terme de 1617-1618, vers la fin septembre, légèrement après Claude Guyonneau. Il touche ensuite ses trois dernières distributions à un niveau normal. Il reste sans doute vicaire de 1617-1618 à 1623-1624, peut-être même 1624-1625. En effet en 1625-1626, il figure en dernière place sur la liste des chapelains de la Sainte-Chapelle. Il reste chapelain jusqu'en 1645-1646. Il a disparu du compte suivant conservé, celui de 1650-1651. Le 8 mars 1622, il est payé 3 livres 4 solz puis le 22 mars, 48 solz. En 1639-1640 il reçoit 61 livres 9 solz 6 deniers pour un procès contre maistre Barbier (F-AD 18, 8G 1666-1668, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, f. 104, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 104v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682-1687).

François [Francisque] Des Oliviers (1531-1584)

François Des Oliviers est compositeur d'orgues pour les Saintes-Chapelle de Bourges (1553) de Dijon (1560) et la cour de France (1560-1584). Il est mentionné plusieurs fois dans le livre d'Isabelle Handy (Handy 2008, p. 90, 93, 381, 547) et fait l'objet d'une notice biographique dans le livre de Norbert Dufourcq sur l'orgue français 1589-1789 (Dufourcq 1971, t. I).

- *Cathédrale de Beauvais, 1531*. François Des Oliviers participe à la construction de l'orgue de la cathédrale de Beauvais aux côtés d'Alexandre des Oliviers, sans doute son père (Dufourcq 1971, t. I).
- *Cathédrale de Tours, 1550*. Installé à Tours, François des Oliviers conduit le projet de restaurations du grand orgue de la cathédrale de Tours. Il visitera pendant son séjour à Tours les grandes orgues de Chartres (Dufourcq 1971, t. I)
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1553*. Le chapitre de la Sainte-Chapelle fait appel à François Des Oliviers pour réparer ou refaire ses orgues en 1553. Il ne semble pas que l'affaire ait été à son terme. Le 13 mai 1553, « messieurs et monsieur Gaillard venu en chapitre ont ordonné que pour le present ils ne feront reffaire a neuf les orgues de l'eglise actendu les grandes affaires qui s'offrent de present ; et quil sera baillé 6 escus sol à maistre François Des Oliviers compositeur d'orgues qui est venu de Troyes en ceste ville pour veoir lesdites orgues pour sa despense actendu qu'il avoit esté mandé ». Le 16 mai 1553, messieurs « ont ordonné que ou maistre François l'organiste [Des Oliviers] vouldra reffere a neuf les orgues de l'eglise pour 500 escus seront reffectes en baillant par luy caucion ». Il s'agit sans doute d'un devis imposé par le chapitre. Le 1^{er} juillet 1553, Vincent de Monthovillier obtient ses distributions « pour le

temps qu'il est allé à Troyes pour amener un organiste pour voir les orgues de l'église » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 14, 15ca, 40ca).

- *Cour de France, 1560-1584*. Dès 1560, Francisque des Oliviers est mentionné comme « maistre faiseur d'orgues et d'instrumens » du roi dans une rubrique artisans. Il reçoit 200 livres tournois de gages. Il est encore cité en 1571-1572 aux côtés de Guillaume Costeley et Nicolas de la Grotte. En 1572, Francisque des Oliviers « ouvrier et faiseur d'orgues » du roi est gratifié de « la pension qui souloit avoir feu Dargillières ». Entre 1576 et 1578, le lyonnais Francisque des Oliviers est répertorié dans la rubrique « Artisans » aux côtés des peintres, écrivains, barbiers, horlogers. Il réside le plus souvent dans sa maison de Nogent-sur-Seine, non loin de Troyes voir ci-avant les registres de Bourges (Handy 2008, p. 90, 93, 381, 547 d'après F-BnF, ms. Dupuy 127, f. 36, F-BnF, ms. fr. 7007, f. 91v, F-BnF, ms. Dupuy 852, f. 74 et F-AN, MC, XCIX, 144, 4 mai 1584).

- *Sainte-Chapelle de Dijon, 1560-1570*. Le 1^{er} septembre 1560, par contrat François des Oliviers, compositeur d'orgues de Troyes répare les orgues pour 500 livres. Les mentions de maistre François des Oliviers sont alors nombreuses dans les comptes de la Sainte-Chapelle de Dijon. En 1560, dans le compte premier de maistre Esmé Chenu, chanoine : « A Me Francois des Oliviers, organiste... 100 livres tournois... pour une partie du marchié fait avec ledit des Oliviers » ; en 1561, dans le compte 2^o de Esmé Chenu : « De maistre Francisque des Oliviers, organiste... pour payer des charretiers qui ont amené les meubles dudit des Oliviers » et viennent ensuite dans les folios suivants de nombreuses dépenses à « A maistre Francois des Oliviers, organiste » et une à l'organiste titulaire : « A maistre Gilles Gallant, prebtre organiste... 50 sous tournois... pour le service qu'il a fait en ce lieu pour ayder a accorder les orgues » et un dernier paiement le 6 décembre 1561 ; en 1562, dans le compte 3^o de Esmé Chenu : « A maistre François des Oliviers, organiste... pour avoir collé du cuyr et papier au jeu de trompettes, chose necessaire et mys des lateaulx de bois audit jeu pour les porte le tout par l'avis de Me Adam, organiste » ; en 1563, dans le compte 4^o de Esmé Chenu : « A maistre Francisque des Oliviers, organiste... gaiges... pour avoir gouverner et netoyer les orgues ». Dans les comptes de MS Berbis du 10 juillet 1565 au 31 décembre 1565, maistre François des Oliviers, organiste reçoit ses gages. Enfin dans les comptes de la fabrique 1567-1574, pour l'année 1570 dans les comptes 6^o : « Maistre Francisque des Oliviers, maistre organiste pour avoir refait et racoustrer les trompettes et souffletz des orgues de ladite eglise appert par quitance dudit maistre Francisque et notification de messire Adam Moyard, chanoine d'icelle eglise » (F-AD-21, G 1141, f. 32, 55, 56, 57, 58, 58v, 61v, 62v, 84v, 127v, 202, G 1527, f. 93).

- *Eglise Notre-Dame de Confort de Lyon, 1570*. L'église Notre-Dame de Confort reçoit en 1570 un orgue de François des Oliviers, un des organiers les plus réputés du XVI^e siècle (Lyon, Archives municipales, Fichier Dalbanne série ii)

- *Abbaye Saint-Benigne de Dijon, 1572*. La mention la plus ancienne concernant les orgues de la cathédrale Saint-Benigne est de 1572, elle indique la réparation du petit orgue placé sur le jubé par François des Oliviers.

- *Eglise Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, 1584*. En 1584, François des Oliviers demeure temporairement au faubourg Saint-Honoré, accueilli dans la maison du duc de Retz. Il est chargé de restaurer l'orgue de Saint-Germain l'Auxerrois, voir l'acte du minutier central au 4 mai 1584.

Jean Desplains (1517)

Jean Desplains est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1517.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1517*. D'après Regnier, Jean Desplains conseiller du roi au Parlement de Paris a succédé à Etienne [1] Lalemant Il est remplacé par Germain de Bris, pour lequel il a résigné le 22 décembre 1517 (F-AD 18, 8G 1504, p. 74v-75).
- *Parlement de Paris, 1517*. D'après Regnier, Jean Desplains est conseiller du Roy au Parlement de Paris. Il ne semble pas figurer dans (Maugis 1916).

Germain Des Portes (1337-†1365 ?)

Germain Des Portes est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1337.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1337-1365 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Germain Des Portes est le premier possesseur de la chapelle de Saint-Blaise en 1337. Il est éventuellement remplacé par Martin Florie en 1365 (F-AN, LL 630, p. 321).

Philippe Desportes [Des Portes] (1546-†1606)

Philippe Desportes est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1583.

Philippe Desportes, né à Chartres en 1546, d'une famille de riches négociants, et mort à l'abbaye Notre-Dame de Bonport le 5 octobre 1606 est un poète baroque français. Philippe Desportes, entre dans les ordres après de solides études classiques. Il est l'oncle du poète Mathurin Régnier. Surnommé le « Tibulle français » pour la douceur et la facilité de ses vers, il fut abbé de Tiron, lecteur de la chambre du Roi conseiller d'Etat et chanoine de la Sainte-Chapelle (Morand 1790, p. 292-293 et [wiki/Philippe_Desportes](#)).

- *Maison d'Antoine de Sénec terre, évêque du Puy*. « Il suit l'évêque du Puy, dont il est devenu le secrétaire, à Rome où il découvre la poésie de Pétrarque, qui influença profondément son œuvre. » Son séjour à Rome se place après 1561, année de nomination d'Antoine de Sénec terre à l'évêché du Puy, jusqu'en 1567 ([wiki/Liste_des_évêques_du_Puy-en-Velay](#)).

- *Cour de France (Henri duc d'Anjou puis Henri III) 1567-1589*. « A son retour en France en 1567, il (Philippe Desportes) gagne les bonnes grâces de personnages haut placés, dont le duc d'Anjou, le futur Henri III, qu'il suit en Pologne. » Lorsque celui-ci revient occuper le trône de France, en 1574, à la mort de son frère Charles IX, il en fait son poète officiel et lui donne plusieurs abbayes dont les abbayes de Tiron et de Bonport, qui lui procurent un revenu important » (Morand 1790, p. 292-293). Après la mort d'Henri III, il prend d'abord le parti de la Ligue, avant de rallier Henri IV. Il se retire en Normandie, où il meurt le 5 octobre 1606 (Morand écrit 1603).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1583-1603*. Dongois écrit : « Philippe Desportes receu chanoine le 14 mai 1583 au lieu de Jacques Belleau natif de Chartres s'engagea fort jeune au service d'Henry Duc d'Anjou frere du Roy Charles IX qu'il suivit en Pologne. Il gagna tellement le cœur de ce prince et il parvint dans un si haut degré de faveur qu'il fut admis dans son conseil étroit ou se traittoient les plus importantes affaires de son Royaume. Ce fut par ce moyen qu'il obtint l'Abbaye de Tiron, celle de Josaphat, des Vaux de Cernay, d'Aurillac et de Bomport... Il fut estimé et pourveu du titre de Prince des Poetes français. Apres la mort d'Henry III et du duc de Joyeuse beau-frere du Roy son protecteur et son amy il se retira aupres de l'amiral de Villars cousin germain du feu Duc de Joyeuse dans la province de Normandie et quatre ans apres sa retraite Henry le Grand etant parvenu a la couronne, il travailla si utilement pour son Roy qu'il fut le rincipal autheur de la reduction de cette province sous l'obeissance du Roy. Entre plusieurs ouvrages de Poesie qu'il a composé et qui luy acquirent l'estime de son

siècle, et cette excellente version des Pseaumes de David, il mourut en l'année 1603... Il est enterré dans son Abbaye de Bonport au diocèse d'Evreux ». Il est remplacé par son neveu Jacques Guillemain en 1603. (F-AN, LL 630, p. 164-165, Morand 1790 p. 292-293, Stein 1912 p. 134).

• *Œuvres*. Nourri d'Homère et de Virgile, Desportes pousse moins loin que Ronsard l'imitation de l'antiquité. Il polit la langue, donne plus de soin à la régularité des rimes, à l'harmonie de la phrase ; les inversions chez lui sont moins fréquentes et plus claires que chez Ronsard ; les hiatus et les enjambements commencent à disparaître dans ses vers. La grâce de ses sonnets, l'averse de ses chansons suffirait à lui assurer la renommée. Il faut lire sa *Villanelle de Rosette* et quelques vers sur le bonheur de la campagne qui ont inspiré La Fontaine. Il figure avec Jean Bertaut dans le couplet dédaigneux de Nicolas Boileau dans l'*Art poétique* sur Pierre de Ronsard :

« Ce poète orgueilleux, trébuché de si haut,
Rendit plus retenus Desportes et Bertaut. »

Ses *Poésies*, en partie galantes, en partie dévotives, eurent un grand succès : il y imite avec bonheur Clément Marot et les poètes italiens.

Jean Despretz (1587-1588)

Jean Despretz est prêtre marrellier gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1587.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587-1588*. On peut lire dans les comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 « a Jehan Beilhet et Jehan Despretz prestres marrelliers pour avoir celébré les messes paresseuses 15 livres 18 sols tournois et pour leurs gaiges pour la marrellerie 20 livres 8 sols 9 deniers (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1657).

Sébastien Des Roziers (1557)

Sébastien des Roziers basse contre, est reçu gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1557, mais n'est pas venu.

• [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1557*]. Le 24 juin 1557, « Sebastien des Roziers prebtre natif de la ville de Lusarche au baz Lymozin bassecontre s'est présenté au service de l'église a quoy messieurs l'ont receu aux gaiges de 100 livres par an et ung pain de chappitre chacun jour et se rendra audit service dedans 3 mois. Ce quil a accepté et promis et juré venir faire residence en ceste ville pour ledit service ledit temps de trois mois duquel jour il entre en gaiges. Sera baillé audit Desrosiers 4 ecus sol pour son voyage quil est venu dont le maistre des enffans de cueur s'obligera de rendre ladite somme en cas quil ne retourne ». Le 26 octobre 1557, « veu par messieurs la lettre a eulx escripte par un chantre de Sainte nommé Rogieres [Rosiers ?] ont ordonné que le maistre des enffans qui a présenté lesdites lettres lui fera responce que suivant sa lettre et aussi qu'il escript a messieurs il sera actendu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 44v, 101).

Barthelemy Destry (1583-1584)

Barthelemy Destry chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges début 1584.

• *Tours, 1583*. Le 12 novembre 1583, « messieurs ont commis monsieur Dumayne pour escrire a maistre Berthelemy Destry maistre des enffans de cueur demourant a Tours affin de

le faire venir de par delà pour monstrer et enseigner leursdits enffans en l'art de musicque » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 210v).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1584*. Le 3 décembre 1583, « messieurs ont commis monsieur de Chevrier pour soy informer du maistre des enffans quelz meubles il conviendra pour la comodité de ladite maistrise ». Le 17 décembre 1583, « 2 ecus sol et 2 testons pour les fraiz et despens qui ont estez faitz et fornyz a faire venir maistre Berthelemy Destry et ung basse contre de la ville de Tours ». Le 28 janvier 1584, « monsieur Bochetel presente comme chapelain a la place de messire Estienne Mahuet demissionnaire maistre Berthelemy Destry » ; il est renvoyé a Dumayne pour l'absence de monsieur le chantré. Le 28 janvier 1584, sera alloué « au receveur 1 ecu a Destry et ung basse contre jusques qu'ilz fasses proveu de place ou de... ». Le 28 janvier 1584, le rapport sur Berthelemy Destry [Destril [sic]], interrogé est jugé « cappable et suffisant tant en voye, musique, champ et deschamp » ; il est reçu chapelain. Le 30 janvier 1584, sera alloué « au receveur 2 ecus payés a Destry et Dupré... outre l'escu qu'il leur avoit cydavant esté ordonné ». Le 3 février 1584, « monsieur Dumayne pour achapter un lict pour apropryer Destry en la maistryse affin enseigner les enffans et ce faisant faire charger le maistre de ce quilz ly auroit forny » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 213, 217, 225, 225v, 227v, 228v).

Antoine Desvergnés (1583-1591)

Antoine Desvergnés est sans doute vicaire de la Sainte-Chapelle en 1583 et se confond avec le Nicollas Desvergnés mentionné en avril 1586. Il est probablement chapelain comme Antoine Claré et Philibert Tabourot en 1586.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1591*. Le 28 septembre 1583, messire Anthoine Desvergnés aura son gagne a pour 10 jours. Le 19 février 1585, « messire Anthoine Desvergnés aura 50 sous tournois pour avoir fait la donnée et soubzdonnée de messire Jehan Morice la semaine passée a cause de son absence ». Le 19 avril 1586, « messire Nicollas [sic] Desvergnés vicaire de seans a demandé la maison que tenoit Bauchet vicaire vacant par sa demission. Le chapitre est d'accord et celle de Desvergnés ira a Brunet ». Le 27 septembre 1586, « la maison de Anthoine Claré est accordée a Anthoine Desvergnés [rayé : Philibert Tabourot] et Jacques Brunet ». Le 30 décembre 1586, sera donné « a messire Philibert Tabourot 15 sous tournois pour 5 messes dites a la descharge de messire Anthoine Desvergnés qui est tenu cellebrer celle des enffens » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 200, 8G 1544).

Antoine Desvergnés, reçoit ses distributions parmi les chapelains, pour l'année 1587-1588 de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588. De plus, il est payé avec Jacques Brunet, Loys et Le Franc, 55 livres tournois 15 sols pour les messes des enffans (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658 et 8G 1658). Il reçoit encore des distributions de chapelain pour l'année 1590-1591. Il disparaît du compte suivant conservé de 1594-1595 (F-AD 18, 8G 1659-1660).

André Deville (1630-†1630)

André Deville est reçu clerc taille de la Sainte-Chapelle de Paris en 1630. Il teste le 27 juin de la même année.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1630*. André Deville est reçu comme clerc taille le 20 mars 1630. Il est reçu chapelain le 6 avril de la même année (Brenet 1910 p. 173 d'après F-AN, LL 602, f. 80 et 82). Il teste la même année d'après un acte du Minutier Central :

1630, 27 juin. - Testament d'André de Ville, prêtre, chantre de la Sainte-Chapelle, gisant au lit malade en une chambre de la montée des chantres, en l'enclos du Palais. Legs à chacun de ses frère et soeur de 5 sols tournois à Claude Quiquelet, chantre ordinaire de la musique du roi, son oncle de tous ses biens et choix de ce dernier comme exécuteur testamentaire (Jurgens 1968, t. 1, p. 644, d'après MC/ET/VII/19).

Philippe Devoir (1470-1473)

Maistre Philippe Devoir est prêtre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1470.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1470-1473*. D'après le chanoine Regnier, « Philippe Devoir, prêtre a succédé a Monsieur Camenil sur la resignation qu'il fit entre les mains du Roy et par permutation laquelle fut admise par Louis XI. Ses lettres sont données a Amboise le 20 aoust 1470. Le Siezur Devoir prit possession le 24 du même mois ». Pierre de Crosse lui succède le 14 février 1473 (n.s.) par permutation et résignation (F-AD 18, 8G 1504, p. 29v).

Philippe Devoir est mentionné dans les comptes de la Sainte-Chapelle en 1470-1471 et 1472-1473 avec des distributions nomales sauf au terme de Saint-Michel 1470 avec des distributions faibles (il arrive en août 1470), et aux termes de Pâques et Saint-Jean 1473, distributions faibles à Pâques et nulles à Saint-Jean (il part en février 1473) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1653-1654).

Le 24 août 1470, en présence au chapitre de Jehan Leotier, Martin et Guillaume Bonin, Pierre Dorsenne, Pierre Thouart, Guillaume Du Lyon, Henri Cueur, Lambert Grignon, « venerable et discrete personne messire Philippe Devoir, prebtre a des lettres royales et est reçu a la place de Pierre de Callemesnil qui a resigné par procuration dudit messire Fiare ? dans les mains de frere Eloi Du Gloys, abbé de Plainpied, conseiller et confesseur du roi, pour permuter avec Philippe Devoir, prebtre a l'église paroissiale de Saint-Pierre de Sancto Lubesio [Saint-Loubes] du diocèse de Bordeaux. A Amboise le 20 août 1470... Sont témoins maistre Marin Bigot, maistre es arts et bachelier en décret, Estienne Columbel et Pierre Amelin prebstres et Denis Le Duc. Ils jurent qu'il est de legitime mariage. Il est insallé par Jehan Leotier et paie ses droits. Il est présent au chapitre dès le 25 août 1470, puis les 13 et 19 octobre 1470, en effet : « pour le bien de l'église, les chanoines seront désormais solliciteurs des causes et affaires chacun leur tour ; et ils auront leurs distributions entières. Le 19 octobre 1470, Philippe Devoir est le premier solliciteur, il prête serment.

Il est encore présent le 15 décembre 1470. Le 9 avril 1471 Philippe Devoir reçoit 3 écus pour les procès sollicités à Paris et ses distributions pour le voyage. Il est au chapitre le 18 juin 1471. Le 20 février 1473, « vénérable homme messire Pierre de Crociis licencié en décret a des lettres royales pour la prébende que tenait messire Philippe Devoir, licencié en décret, qui a résigné les canonicats et prébendes des églises cathédrales et collégiales Sainte Marie Carnoten [Chartres ?] et Saint Pierre du Puellier de Bourges, que tient à present Pierre des Crosses ; donné à Tours le 14 février 1473. Sont témoins André Loerrel alias Hemon et Jean Vigier prêtres (Pilleboue PCR d'après F-BnF, n.a.l. 1534, f. 59v, 60ca, 72, 78v, 118).

- *Cathédrale de Chartres, 1473*. ? Il est possible que Philippe Devoir réside à Chartres.

Pierre de Dierre [Piailier alias Dierre, d'Yerre, Dierrey] (1401-†1433)

Pierre de Dierre est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1401. Il meurt le 23 octobre 1433. Il est mentionné dans le procès en condamnation de Jeanne d'Arc (Quicherat 1841, p. 421). Dans ce même ouvrage dans la même page, il est mentionné dans les registres de

Parlement, comme professeur au collège de Navarre, curé de Saint-André des Arts, chanoine de la Sainte-Chapelle, doyen de la faculté de Théologie et vice chancelier de l'église de Paris (Du Boulay 1673, p. 912).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1401-1433*. Le chanoine Dongois écrit : « Pierre Pialler alias Dierre, docteur et Professeur en théologie, curé [recteur d'après son obit] de Saint-André des Arts, chanoine de Meaux et de Saint Honoré a Paris fut chanoine de la Sainte-Chapelle en 1401. Il mourut le 23 octobre 1433 étant chanoine de la Sainte-Chapelle et fut enterré dans Saint-André par l'Evesque de Maux, conduit par le corps de la Sainte-Chapelle... Il fut nommé dans l'année 1432 exécuteur testamentaire de Jean d'Aigny chanoine de la Sainte-Chapelle et archidiacre de Soissons avec Jean de Chaumont chanoine de la Sainte-Chapelle et secrétaire du Roy... Le 22 novembre 1430 le corps de la Sainte-Chapelle accepta la fondation d'une messe... ». Il est remplacé par Barthélémy Le Viste en 1433 (F-AN, LL 630, p. 108-109, Stein 1912 p. 132). Il est cité dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » et le 31 janvier 1423 (n. st.) dans une délibération des chanoines relative à une réduction de personnel (Brenet 1910 p. 27, 28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382 et F-AN, LL 619 f. 99 à 101).

Son obit est mentionné le 23 octobre dans l'obituaire de la Bibliothèque Nationale : « *Obitus duplex pro magistro Petro d'Yerre, aime facultatis theologie doctore et decano, hujusque sacre Capelle canonico, ac parochialis ecclesie Sancti Andree de Arcubus rectore, pro se suisque parentibus, amicis et benefactoribus ac parochianis, de cujus denariis empte fuerunt xvi libre et x sol. annui redditus super plateam et stalla ultra Parvum Pontem Civitatis* » (F-BnF ms. lat. 17741, f. 40v).

- *Cathédrale de Meaux, 1433*. Pierre Dierre est chanoine de Meaux et est enterré dans la cathédrale.
- *Eglise paroissiale de Saint-André des Arts, 1433*. Pierre Dierre est recteur de Saint-André des Arts.
- *Eglise Saint-Honoré de Paris*. Pierre Dierre est chanoine de Saint-Honoré

Jean Dieu (1481-†avant 1492)

Jean Dieu est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1481.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1481-<1492 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jean Dieu est pourvu de la chapellenie de Saint-Venant en 1481. Il est éventuellement remplacé par Jean André avant 1492 (F-AN, LL 630, p. 332).

Regnault de Diron [Dijon] (1414-†1426 ?)

Regnault de Diron est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1414.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1414-1426 ?*. D'après Gilles Dongois, Regnault de Diron que Dongois appelle de Dijon, est pourvu chapelain perpétuel de la chapelle de Saint-Venant en 1414. Il est éventuellement remplacé par Jean Tremblay en 1426 (F-AN, LL 630, p. 332). En 1418, Regnault de Diron est cité comme chapelain dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910 p. 27-28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382).

Jean Dolivat [d'Olivat, Dolmat] (1490-1491)

Jean Dolivat est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1490.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1490-1491*. D'après Regnier, « Jean d'Olivat prêtre Bachelier es Loix a été receu chanoine a la place de Monsieur Chevreuik le 20 octobre 1490 ». Il est remplacé en 1491, par François de La Roderie (F-AD 18, 8G 1504, p. 101-101v). Jehan Dolmat prend la possession réelle de sa prébende de chanoine le 20 octobre 1490 à la place de Jacques Chevreuil (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511).

Charles Dondé (1630-1635)

Charles Dondé est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1630.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630*. Charles Dondé est un clerc renvoyé le 16 février 1630 : « sur les plaintes répétées qui ont été faites du mauvais exemple donné par Charles Dondé et Geoffroy de Ligny, clercs... ». Le 23 février, le Trésorier décide que « le bras séculier sera imploré » pour leur faire vider leurs chambres. Le 6 mars 1630, la chambre de Dondé est attribuée à Jacques Cabare. Le 13 juin 1635, on apprend par un paiement des « espices », qu'il avait intenté un procès et perdu un procès contre les chanoines (Brenet 1910 p. 173, 181, d'après F-AN, LL 602, f. 77, 79v, 217).

Louis Dondé (1612-1623)

Louis Dondé est clerc basse contre en 1612, chapelain avant 1623 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1612-1623*. Louys Dondé, prêtre du diocèse de Paris, est reçu « pour clerc basse-contre ... en la place de maistre François de La Solde basse-contre, qui s'en est allé » le 5 décembre 1612. Il est reçu chapelain et renvoyé de la Sainte-Chapelle avant 1623, année à laquelle il entame contre la Compagnie un procès pour licenciement abusif (Brenet 1910 p. 161, 166 d'après F-AN, LL 601, f. 136-136v et citant *Pour les chanoines de la Sainte-Chapelle du Palais, à Paris, inthimez, contre Me Louis Dondé, l'un des chappellains desdits chanoines, appelant comme d'abus*. - S. l. n. d., in-4 de 4 pages d'après F-BnF, 4° Fm 23979).

Martin Donges [Douges] (1616)

Martin Donges est gagiste basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1616.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1616*. Martin Donges ou Douges est gagiste pour 2 semaines en 1616 : « a Maistre Martin Donges bassecontre a este payé 7 livres tournois pour deulx sepmaines des gaiges a luy accordez par acte capitullayre du 8 octobre dudict an du présent compte qui appert par deulx quittances signees dudit Donges » (F-AD 18, 8G 1675, f. 109v).

Guillaume [Gilles] Dorles [Dorle, Dorlay] (1493-1514)

Il est probable que Gilles Dorles tenoriste gagiste en 1493 et Guillaume Dorlay reçu clerc en 1508 ne fassent qu'un, hypothèse que nous ferons ici. Guillaume Dorles est compositeur avec œuvres conservées

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1493 et 1508-1514*.

1493 : Gilles Dorles, tenoriste reçoit « un escu d'or en avance sur son vivre de ce present quartier fini au jour de Pasques 1493 » le 30 mars 1493 (Brenet 1910 p. 42, d'après F-AN, LL 622, f. 32v).

1508-1514 : Guillaume Dorlay est reçu comme clerc le 25 novembre 1508. il est cité pour une distribution de sel le 24 octobre 1509. Le 1^{er} avril 1510, les chanoines accordent à Guillaume Dorlay « le vivre » pour les trois semaines qu'il a été absent. Le 17 avril 1512, les chanoines accordent à Guillaume Dorlay les distributions de clerc. Le 4 mars 1514 (n. st.), les chanoines « ont donné à Messire Guill. Dorle (sans doute Dorlay), clerc en ladite Sainte Chappelle de grace special pour ceste fois seulement le vivre d'iceluy pour le terme de Pasques 1514 ». Le 30 avril 1514, Guillaume Dorlay est autorisé à célébrer sa première messe en la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 49, 50, 58, 61, 63 d'après F-AN, LL 623, f. 50v, f. 58-58v, f. 81v, 119, 128v).

• *Œuvres*. Le recueil de *XII Motetz à quatre et cinq voix* publié à Paris par Attaignant en 1529 (F-BnF) contient un *Laudemus Dominum* de Dorle.

Pierre Dorsanne (Dorsenne, Dorsaine) (1456-†1494)

Pierre Dorsanne est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1456.

La famille Dorsanne est une des grandes familles d'Yssoudun. Pierre Dorsanne est le fils de Jean Dorsanne, seigneur de Vorlay et du Souchet, conseiller et procureur du roy aux sièges royaux d'Yssoudun, et de Marguerite Daudu, (mariée en 1429) lequel mourant en 1461 laissa cinq enfants (Thaumas 1689, p. 1057). Regnier mentionne deux Pierre Dorsanne, le premier licencié en droit canon et bachelier en loix successeur de Jean Boutet le 22 décembre 1456, et prieur de Saint-Cir d'Yssoudun et le second chanoine de Saint-Etienne qui lui succède en 1463 et meurt le 10 octobre 1494 (F-AD 18, 8G 1504, p. 91v-92). Je choisirai cependant de n'en faire qu'une et une seule personne.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1456-1494*. Pierre Dorsanne figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle de 1458-1459 où il a des distributions normales à tous les termes sauf à Noël où il ne touche rien, puis dans tous les comptes suivants existant jusqu'à 1472-1473 avec des distributions normales. Cette dernière année il est sur la liste des chanoines résidents (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648-1654).

Auparavant en janvier 1457, Pierre Dorsanne présent en personne, licencié en decret et bachelier en loix, chanoine prébendé de la Sainte-Chapelle, a des lettres royales... [pour] la prébende que tenoit messire Jean Bouteti, licencié en decret, vacante par resignation faite dans les mains de l'evesque de Constance, conseiller du roi, et permutation avec messire Pierre Dorsanne au prieuré de l'église seculiere et collegiale de Sainte-Marie de Loches, diocèse de Tours... fait a Lion le 22 décembre 1456. Sont témoins notamment Jean Bridier et Durand Bardet prestres. Pierre Dorsanne est présent aux réunions de chapitre de la fête Dieu 1457, le 1 juin 1459, en janvier 1461, le 11 avril 1461, en août 1461, 2 janvier 1462 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 57v-58).

Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier). Le 7 février 1464, Pierre Dorsanne est interdit de distributions jusqu'à ce qu'il ait payé ce qui était dû par ses prédécesseurs pour leur réception. Le 15 mars 1464, le chapitre confie la garde des clés du trésor des reliques au chantre, à Guillaume Bonin et Pierre Callemesnil et la garde du trésor

des lettres et des chappes à Pierre Dorsanne, Gilles Menecier et Pierre Thouart. Le 9 juin 1464, il est présent au chapitre pour une exhortation aux bonnes mœurs des chapelains et vicaires. Le 6 octobre 1464 en chapitre, dont le trésorier, Bonin, de Crosse, Dorsanne... , le trésorier approuvant les actes de son prédécesseur Louis de Melun prive à nouveau Benoit Richard de son office et de ses vêtements en interdisant aux autres chapelains et chanoines de lui permettre de les porter dans la chapelle. Le 23 février 1465, messire Pierre Dorsenne présente Leo Tabart comme chapelain (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, f. 1, 15ca, 20ca)

Le 17 mai 1468, Pierre Dorsanne est présent au chapitre. Le 18 janvier 1469, le chapitre représenté par Jean Leotier, Pierre Dorsenne, Martin Bonin, Pierre Thouart, prebstrs chanoines de la Sainte-Chapelle en la présence de messire Guillaume Capitis, prebstrs maclonen [?] diocesis, bachelier en droit, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Senona, diocèse d'Angers, procureur de maistre Jean Vigerii, licencié en droit, conseiller du roi en la cour du Parlement, lit les lettres patentes du roi, scellées de cire jaune au sujet de la collation de la trésorerie que tenoit feu Jean Cheneteau, conseiller en cour de Parlement audit Jean Viguiier. Datées de Opidum Montileii le 12 janvier 1468 (a.s.)... . Le 14 octobre 1469, suite à lettre patente du roi donnée à Amboise le 7 mai 1468, le chapitre décide que toutes les maisons canoniales sauf la trésorerie seront remises entre les mains du chapitre. Elles seront baillées au plus offrant et dernier encherissant. Les présents [Leotier, G. Bonin, M. Bonin, Dorsanne, Thouart] renoncent à leurs maisons sauf H. Cœur et L. Grignon qui y ont déjà renoncé lors de leur réception. Messires Guillaume Du Lyon et Jean Lacquan chanoines « in sacris ordinis minime constitute » sont convoqués et renoncent à leurs maisons. Quant aux maisons que tiennent le chantre, messire Guido Burdelot, messire Pierre de Callemesnil absents, on attendra qu'ils aient résigné pour disposer de leurs maisons. Le 10 avril 1470, il est présent au chapitre. Il est aussi présent le 24 août 1470 pour la réception comme chanoine de Philippe Devoir à la place de Pierre de Callemesnil. Le 9 octobre 1473, messieurs ont « depute Dorsenne et Du Lyon pour faire executer sur les reparations et paiement a faire par l'archidiacre de Bourges, c'est-à-dire Henri Cœur du revenu perpétuelle qu'il a vendu au chapitre sur une maison de la chaussée » (Pilleboue PCR d'après F-BnF, n.a.l. 1533, n.a.l. 1534, f. 15ca, 40ca, 59v, 131v).

Le 4 octobre 1487, Pierre Dorsanne est au chapitre. Le 30 janvier 1489, lors d'une délibération le chantre étant sorti, c'est lui comme « le plus ancien chanoine de ladite eglise qui dirige la séance ». Le 1 octobre 1493, il déclare qu'il est sexagénaire et réclame ses matines. Le 5 août 1494, « sont commis Dorsenne, Le Duc et Convers pour faire des remonstrances a messire Jehan Noel ». Le 23 avril 1495, Etienne Mache [Mathé] est reçu chanoine à la place de feu Pierre Dorsaine [sic]. Il paie 27 livres 10 sous de droits (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 1ca, 30ca, 77v, 100ca, 115ca).

Jean Doultre (1525-1526)

Jean Doultre est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1525.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1525-1526*. Jehan Doultre est payé des distributions pour la célébration des messes fondées le 17 mars 1525 (a. st.) (Brenet 1910 p. 83 d'après F-AN, LL 625, f. 34). Sa présence est attestée comme curé de Cérans en 1525 dans le fragment du protocole de maistre Mathurin Delaroché, notaire des cours de Fouilletourte et des prieurés d'Oizé et de la Fontaine-Saint-Martin 1525-1526 : Le 3 février 1525, « prise de possession de la cure de Cérans au nom de messire Jehan Doultre, prêtre, chapelain de la Sainte-Chapelle, par messire Jehan Devaulx prêtre, vicaire de Cérans son procureure (Roquet 1903, p. 163 d'après F-AD 72, H 30, f. 2v).

- *Cure de Cérans, 1525. Voir ci-dessus.*

Robert Dours (1399-1400)

Robert Dours est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1399.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1399-1400*. Robert Dours est reçu chanoine de la 5^e chanoinie en 1399 au lieu d'Enguerrand de Moyenville. Il est probablement remplacé par Jean d'Herpy en 1400 (F-AN, LL 630, p. 171, Stein 1912 p. 134).

Marc Draulx (1601-1602)

Marc Draulx est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1601.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1601-1602*. « maistre Marc Draulx gagiste [a esté payé] la somme de 82 livres 10 solz pour ses gaiges commençant le 2 novembre 1601 et finissant le 20 juing 1602 a raison de 50 solz par sepmaine ». Il reçoit le 3 avril 1602, 3 livres « pour luy ayder a achapter queques habitz ». Marc Draulx continue ensuite de chanter pour la Sainte-Chapelle jusqu'à fin novembre 1602 : il est payé le 3 décembre 1602, la somme de 57 livres 10 solz (F-AD 18, 8G 1664-1665).

Charles [Jean] Droulé (1570-1571)

Charles Droulé est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1570.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1570-1571*. Maître Charles Droulé est reçu cleric le 2 septembre 1570 en place de maistre Adrian Le Keu. Il est renvoyé pour « sa petite voix » le 4 avril 1571 sous le prénom de Jehan (Brenet 1910 p. 117, 119 d'après F-AN, LL 599, f. 66v, 76v).

Antoine Du Bois (1498-†1537)

Antoine Du Bois est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1498. Il meurt le 7 avril 1537, évêque de Beziers.

Sa biographie est très développée dans l'article ([wiki/Antoine_Dubois_\(évêque\)](#)) avec notamment pour références (Sabatier 1854 et Fisquet 1870). Antoine du Bois né vraisemblablement en 1469 est issu d'une ancienne maison noble originaire du comté de Guînes. Il est le second fils de Jean III de Fiennes, Baron d'Esnes, seigneur du Bois, d'Annequin, de Noyelles, de Raincheval et de Catherine de Caumesnil. Du côté paternel il est le neveu de Philippe de Crèvecoeur, le maréchal d'Esquerdes et le demi-frère de Barbe du Bois, seconde épouse de François I^{er} comte de La Rochefoucault, parrain de François I^{er}, roi de France, couple à l'origine des Marquis de Montendre, Ducs de La Rochefoucauld-Doudeauville et des Montendre-Longchamps. Antoine Du Bois acquit des biens par héritage de son oncle Philippe de Crèvecoeur, de son père ou de son frère Jean. Il fut ainsi seigneur de Chaumont en bassigny, d'Annequin, de Tincques, de Roye, d'une partie de Magny en Vexin...

- *Abbaye Saint Lucien de Beauvais, 1490-1537*. Une bulle papale du 9 juillet 1490 nomma Antoine du Bois premier abbé commendataire de Saint-Lucien de Beauvais.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1498-1504*. Antoine Du Bois est reçu chanoine, en 1498, par résignation en sa faveur de son oncle Louis de Villiers de l'Isle Adam. Ce dernier fut élu évêque de Beauvais en juin 1497, au préjudice de la réserve faite de cet évêché à Antoine Du Bois. Il est remplacé probablement en 1504 par Pierre de Javillac (F-AN, LL 630, p. 111-113, Stein 1912 p. 133, Morand 1790 p. 282).

• *Evêché de Beziens, 1504-1537*. Nous reprenons les péripéties de la nomination d'Antoine Du Bois comme évêque de Beziens de (wiki/Antoine_Dubois_(évêque)) qui confirme dans les grandes lignes le mémoire de Gilles Dongois.

En 1486, à 17 ans, Antoine du Bois était protonotaire du Saint Siège et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris [Il s'agit sans doute d'une erreur, il ne sera chanoine de la Sainte-Chapelle qu'en 1498]. Philippe de Crèvecoeur, son oncle, obtint à cette date par l'entremise du roi un bref du pape Innocent VIII. Ce dernier réservait l'évêché de Beauvais à Antoine du Bois pour le moment où il deviendrait vacant. L'évêque de Beauvais, Jean de Bar, mourut le 15 mars 1487. Les chanoines de Beauvais s'opposèrent à la décision papale. En effet, une telle déclaration allait à l'encontre des règles du clergé qui lui garantissait l'élection de ses chefs. Malgré les recommandations maintes fois renouvelées de Philippe de Crèvecoeur, gouverneur de Picardie, du roi Charles VIII et du Saint-Père Innocent VIII, les chanoines élurent le 1^{er} juin 1487 Louis de Villiers de l'Ile-Adam comme évêque de Beauvais. De ce fait, le roi ordonna la saisie temporelle du chapitre par une lettre du 24 juin 1487. L'archevêque de Reims, Pierre de Laval, confirma l'élection de Louis de Villiers en janvier 1488. Philippe de Crèvecoeur obtint un second bref du pape daté du 27 janvier 1488, qui renouvelait les défenses déjà faites au chapitre, de ne procéder à aucune nomination d'évêque, sous peine d'excommunication. L'affaire fut portée devant le parlement qui rendit un arrêt le 7 septembre 1489. Celui-ci maintenait le chapitre dans l'exercice de la juridiction spirituelle tant que durerait le litige entre les deux opposants. Une bulle papale du 9 juillet 1490 nomma Antoine du Bois premier abbé commendataire de Saint-Lucien de Beauvais. Le 24 juin 1497, après neuf ans de procès, l'évêché fut attribué à Louis de Villiers.

Le roi Charles VIII nomma Antoine du Bois évêque de Béziers le 23 mai 1490 en remplacement de Jean Bureau mort le 2 mai 1490. Les chanoines de Saint-Nazaire de Béziers, quant à eux, élurent le 5 juillet 1490 Pierre de Javailhac au siège d'évêque. Le pape Innocent VIII confirma le choix de Charles VIII. Par une lettre du 7 janvier 1491 destiné aux chanoines, le pape leur défendit d'élire un évêque, ce choix devant, selon lui, lui revenir. Malgré cela Pierre de Javailhac fut maintenu à son siège par les chanoines. Il abdiqua finalement en faveur d'Antoine du Bois et reçut de celui-ci un canonicat à la Sainte-Chapelle de Paris qu'il occupa à partir du 2 février 1504 (n. s.). Le 10 mai 1504, le pape Jules II préconisa de nouveau Antoine du Bois à l'évêché de Béziers. Malgré cela, Gui de Castelnau de Bretenoux fut élu par le chapitre de Béziers. En 1506, le parlement de Toulouse attribua finalement l'évêché de Béziers à Antoine du Bois. À partir de 1516, le concordat de Bologne accordera au roi de France le droit de nommer les évêques en son royaume.

En 1515, Antoine du Bois acheta au prix de 160 livres à Pierre Pradines un jardin situé sous les fenêtres de l'évêché, du côté du pont. La même année, il consentit à rattacher la cure de Saint-Martin de Valros à la Cathédrale Saint-Nazaire de Beziens. En 1515, Guillaume du Puy, de Blangy, dédie des poèmes à Antoine du Bois. Le 26 avril 1519, il reçut dans son palais le sire de Chèvres, ambassadeur de Charles-Quint qui allait à Montpellier s'entretenir avec son homologue attaché à François 1^{er}. À cette occasion, comme pour son retour dans la ville de Béziers, Antoine du Bois lui offrit un fastueux accueil. Le palais épiscopal fut alors couvert de tapisseries. En 1529, suite à la paix des Dames, François 1^{er} doit verser une rançon de 2 000 000 écus afin de recouvrer ses deux fils aînés. Antoine du Bois contribua à payer cette rançon. En 1530, la veille de l'Annonciation de la Vierge, il donna 500 livres pour instituer le repons *Gaude Maria virgo* de Raymond d'Aguilers. En 1533, Antoine du Bois reçoit la reine Eléonore de Habsbourg le 25 juillet et le roi François 1^{er} le 13 août à Beziens. La famille royale logea au palais épiscopal. L'évêque offrit à ses hôtes une somptueuse réception. Antoine du Bois meurt le 7 avril 1537.

Georges Du Bois [Dubois] (1567)

Georges Dubois est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1567.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1567*. Georges Du Bois est cité comme chapelain perpétuel dans un procès-verbal de délibération du 10 mai 1567 (Brenet 1910 p. 111 d'après F-AN, LL 599, f. 12). Il n'est pas cité par Gilles Dongois (F-AN, LL 630)

Jean [Johannes] Dubois [Du Bois, de Bosco, Du Bosco, Bosquet, Boquet] (1364-†1406)

Jean Dubois, au service de l'archevêque de Nîmes en 1379, au service de Louis II duc d'Anjou, comte de Provence, avant 1390, est chantre de la chapelle pontificale en 1391 et enfin vicaire en 1405 de la Sainte-Chapelle de Bourges où il meurt en novembre 1406. Jean Dubois est un compositeur avec au moins deux œuvres conservées.

Il faut noter que le nom Jehan Dubois ou du Bosco est un nom très commun. Ursula Günther identifie un Jean Dubois, chanteur à Tournai puis dans la chapelle du pape Clément VII à Avignon au Jean Dubois qui passe à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1406. Il y mourrait avant le 30 novembre 1406. Les dates sont cohérentes. Craig Wright adopte aussi ce point de vue et cite Ursula Günther (Wright 1979, p. 62, 67 note 98 d'après F-AN, LL 393, f. 33v et 34v). Un Jean du Bosco, différent sans doute, appartient à la chapelle du pape Eugène IV à Rome en mai-juin 1432, juste avant que sa mort ne soit signalée (Lütteken 1993, p. 229 et n. 67). J'adopterai le point de vue de Ursula Günther (Günther 1964, p. 186-187, Günther 1993 et NG2. PCB).

• *Tournai, 1364*. Un Johannes de Bosco (Boscho, Bosquo) ou Jean Dubois est un chantre clerc de Tournai

• *Maison de l'archevêque de Nîmes Jean de Blauzac, 1379*. Jean Dubois sert le cardinal Jean de Blauzac, archevêque de Nîmes et vicaire général à Avignon sous Grégoire IX, comme *cubicularius* jusqu'en 1379 (et ce probablement depuis 15 ans) avec Richardus de Bozonvilla, qui devient plus tard maître de chapelle à Avignon (1394-1405) (NG2. PCB).

• *Chapelle de Louis II duc d'Anjou, comte de Provence, avant 1390*. Voir ci-après.

• *Chapelle papale (Clément VII, Benoît XIII), 1391-1404*. Jean Dubois est chanteur à la chapelle de l'antipape Clément VII de 1391 jusqu'en 1394, puis de Benoît XIII jusqu'au 12 décembre 1404. Clément VII était né Robert comte de Genève. En 1393, il reçoit un don du pape comme musicien du duc Louis II d'Anjou, un titre qu'il a dû acquérir avant 1390. En 1394, Jean de Bosco et 13 autres chanteurs, incluant les compositeurs Hasprois et Haucourt jurent allégeance au nouveau pape Benoît XIII. Bosco renouvelle son serment après la fuite du pape d'Avignon en 1403. Il suit Benoît à l'abbaye Saint-Victor de Marseille, mais n'accompagne pas le pape en Italie à la fin de 1404. Jean Dubois a peut-être passé les deux dernières années de sa vie à la cour de Jean, duc de Berry, l'oncle de Louis II d'Anjou et on le retrouve en 1406 à la Sainte-Chapelle de Bourges (voir ci-après) (NG2. PCB).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1406*. Jean Du Bois figure dans le premier collège des membres de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405 comme vicaire (Pilleboue 1990 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il figure dans les comptes de 1406-1407 comme vicaire avec des distributions normales au terme de Saint-Jean 1406, très faibles au terme de Saint-Remi, normales au terme de Noël 1406 et nulles au terme de Pâques 1407, comme Pierre des Fontaines, Grand Guillaume, Robinet de Rouen et Saliot de Villeblanche. Il est qualifié de « bastonnier » avec Jean Baucheron à Noël

1406 et on peut lire aussi à Pâques : « A Jehan Du Bois et Jehan Gaucheron bastonnier pour leurs gaiges et saleres de Pâques à Saint-Jehan » [1406] = 100 sous chacun (5 livres). De même : « A Robinet de Rouen pour don fait par messieurs comme pour ses distributions » idem à Dubois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633). On peut suivre Ursula Günther, quand elle écrit qu'il était depuis 1405 au service de Jean de Berry. Il semble être mort peu avant le 30 novembre 1406, car des demandes de reversion de ses bénéfices au Mans et à Reims sont archivées à cette date.

- *Autres bénéfices*. 1371 : Jean Dubois est recteur d'Ascq et reçoit une chanoinie à Saint-Pierre de Lille ; 1400 : Chanoine de Saint-Germain l'Auxerrois ; 1406 : canonicats au Mans et à Reims.

- *Œuvres*. Deux compositions survivent sous le nom de Bosquet ou Boquet : un Gloria à trois voix qui apparaît avec un contretenor additionnel dans la copie de Coussemakerr de F-Sm 222 et un Gloria à quatre voix qui a un différent contreténor et un Amen plus long dans I-Bu 2216, qui est attribuée à Nicolaus de Capoa. Les deux partitions sont copiées dans le manuscrit du 15^{ème} siècle I-Bc Q15, édité dans CMM, xi/2, 1959, and PMFC, xxiii, 1989–92. Certains fragments de compositions polyphoniques dans les archives départementales du Cher et attribuées à Jean Du Bois sont certainement de notre compositeur. Il semble difficile pour des raisons de style, d'identifier notre compositeur à un « Johannes de Bosco alias Peliçon » dont des pièces sont copiées dans le manuscrit d'Apt (F-Apt 16 bis).

Nicolas Du Bois [de Bosco] (fin 14^e siècle ?)

Nicolas Du Bois est probablement un chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de la fin du 14^e siècle.

- *Sainte-Chapelle de Paris, fin XIV^e siècle ?*. Nicolas Du Bois, sans doute chanoine, n'est connu que par son obit dans les obituaires de la Sainte-Chapelle de Paris, mentionné les 6 et 22 novembre sans date, mais en compagnie de chanoine de la fin du XIV^e siècle Jean de Saint-Juste, Pierre d'Evreux, Guillaume Olivier et Jean Fillon (Fiala PCR) : « Obitus duplex dominorum Joannis de Sancto Iusto, et Petro de ebroicis, huius capelle quondam canonicorum, Joannis de prato, dicte capelle clerici, et Nicolai debosco, necnon Guillermi oliveri, et Joannis fillon, eiusdem capelle canonicorum, ac Petri de monte thesaurarii clerici. Quorum animabus deus » (F-Pm ms. 3399, f. 48, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 44v). Un homonyme, Nicolas Du Boys, est mentionné par Brenet comme organiste au début des années 1500 à la Sainte-Chapelle de Paris (Brenet 1910 p. 50-53, 56 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis, LL 623, f. 58-58v, f. 63v). Il est cependant peu probable que les deux Nicolas Du Boys et Du Bois puissent être confondus, vue la proximité dans l'obit avec des chanoines tous de la fin du XIV^{ème} siècle.

Jean [Johannes] Du Boys [Dubois, Dubois, de Bosco] (1493-1538)

Jean Dubois, chantre tenor à la Sainte-Chapelle de Paris en 1506, a un nom très répandu dans l'Europe du début du XVI^{ème} siècle. On peut l'identifier à différents chantres et compositeurs, dont Jean de Bosco de la chapelle pontificale en 1508 et à Jean Bois chantre pour les enfants de France de 1521 à 1538.

- *Leuven puis Orléans, 1493-1503*. Jan van Houte [Johannes de Ligno] est actif entre 1493 et 1503 à Leuven et Orléans (Wegman BSCE).

- *Cathédrale de Cambrai, 1505*. Pirro relève dans les registres de la cathédrale de Cambrai :

« Dominus Jo. de Bosco, tenorista Senogiensis reconciliatur et faciat pacem cum suo socio Adriano dicto Frelorion, pv... » (PirroBN-acta1065 au 21 février 1505)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1506*. Le 10 octobre 1506, les chanoines « ont receu maistre Jehan Duboys, tenoriste, après qu'il avoit esté à l'examen par l'espace de dix jours » (Brenet 1910 p. 47 d'après F-AN, LL 623, f. 28v).

- *Chapelle pontificale à Rome, 1508*. Sherr relève “Jean de Bosco” dans la chapelle pontificale en 1508 (Sherr CSB).

- *Maison des enfants de France, 1521-1538*. Un « Jean Bois » était chantre pour les « enfans de France » entre 1521 et 1538 (Brobeck 1991, p. 564).

- *Œuvres*. Deux motets de Jehan Dubois furent imprimés en 1539 par Jacques Moderne dans les *Motetti dei Fiore*. Un Noël « Noe Noe Noe virgo parit natum » est attribué à Du Bois dans le Manuscrit BolC Q20, la chanson « Ma bouche rit » imprimée chez Attaignant (1536/3, no.19) est attribuée à Dubois avec 2 concordances instrumentales (Brown 1531/3 et 1533/4). Je dois ces dernières précisions à Patrice Nicolas (Nicolas PCR)

Nicole [Nicolas] Du Boys [Dubois] (1508-†1509)

Nicole Dubois est maître de grammaire des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris en 1508, sans doute à ce titre chapelain. Il est qualifié d'organiste en 1509. Il meurt fin 1509.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1508-1509*. Nicolas Dubois est cité dans les deux premiers procès-verbaux de visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle le 3 novembre 1508 comme maître de grammaire en titre et le 1^{er} janvier 1510 (n. st.) comme maître de grammaire des enfants décédé, remplacé par Jean Du Mesnil. Il est cité pour une distribution de sel le 24 octobre 1509 comme organiste. Enfin, le 23 janvier 1510 (n. st.), on a un versement de 22 livres 16 sols tournois par les exécuteurs testamentaires de feu maistre Nicole Du Boys, pour un service (Brenet 1910 p. 50-53, 56 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis, LL 623, f. 58-58v, f. 63v). Nicolas Dubois est mort fin 1509.

Mathurin Du Buisson (1483-1514)

Mathurin Du Buisson est gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris, 1489-1493, 1503-1507 et 1512-1514. Maître des enfants (1503-1504). Chapelle Royale (1493-1505 ?). Compositeur avec œuvres conservées (identification très hypothétique).

La carrière de ce chantre indiscipliné, sûr de sa valeur jusqu'à l'insolence, est faite d'allers-retours entre la cathédrale de Rouen et la Sainte-Chapelle de Paris 1489-1493, 1503-1506 et 1512-1514. Si l'on suit Collette et Bourdon, il aurait été chantre de la Chapelle Royale entre 1493 et 1505 (Collette & Bourdon 1892).

- *Cathédrale de Rouen, 1483-1489, 1500 et 1507-1508*.

1483-1489

Ses premières mentions connues datent du 23 octobre 1483 : le chapitre donne l'habit de la cathédrale à messire Martin (sic) du Buisson, ténoriste et expert en musique. Il est déjà ordonné prêtre (et donc âgé d'au moins 25 ans, *i.e.* né avant 1468). Le lendemain le chapitre lui fait don de 27 sous 6 deniers. Le 30 octobre, le chapitre le commet pour desservir les deniers du Saint-Esprit à la place d'Antoine Ancel absent sans autorisation. Le 5 décembre 1483, le chapitre prononce la sentence de privation des deniers du Saint-Esprit d'Antoine Ancel. Le 17 décembre 1483 le chapitre fait don de 10 livres tournois à Mathurin, puis le 20

décembre 1483, ténoriste à la cathédrale, il est officiellement reçu aux deniers du Saint-Esprit à la place d'Antoine Ancel, sur collation de l'archevêque comme pour toute entrée au collège du Saint-Esprit, qui comporte six chapelains.

Jusqu'en janvier 1489, le chapitre lui alloue de nombreuses gratifications tout en le réprimandant régulièrement pour sa chevelure trop longue, le port d'un bonnet ou d'une cornette de velours dans l'église, ses propos déplacés et injurieux, les scandales qu'il provoque et ses défaillances dans le service. En mars 1484, le chapitre fait un don de 6 livres tournois à Mathurin. En août 1484 il reçoit du chapitre une gratification de 100 sous, mais aussi des remontrances sur ses mœurs : il doit s'abstenir de la compagnie des laïcs et vivre honnêtement et sobrement. En novembre 1484, le chapitre lui verse 100 sous pour acquérir une chape, mais il est de nouveau réprimandé, il devra vivre comme un prêtre et porter des vêtements honnêtes reflétant son état lorsqu'il est dans la cathédrale. Quelques jours plus tard, le chapitre change d'avis et paye directement 6 livres au pelletier dont il était débiteur (F-AD 76, G 2142, f. 73v, 76v, 78, 85v, 89, 109v, 140, 155v, 156v).

Le 3 février 1485, le chapitre reçoit à l'habit de la cathédrale un jeune homme, Antoine Dionis, cousin du ténoriste Mathurin du Buisson. En mars 1485, le chapitre lui fait don de 6 l. étant donné qu'il est faiblement pourvu. Fin juin 1485 nouveau don de 100 sous, pour le terme de la Saint-Jean Baptiste, puis même somme début octobre 1485 pour le terme de Saint-Michel. Il touche 100 sous le 28 décembre 1485 pour le terme de Noël. Fin mars 1486, le chapitre refuse de verser à Mathurin du Buisson 100 solz tournois pour le terme de Pâques, qu'il a réprimandé à propos de sa chevelure, de sa jactance et de ses défaillances dans le service, tant qu'il n'aura pas coupé ses cheveux et cessé de porter un bonnet ou une cornette de velours dans la cathédrale comme il en a l'habitude. Comme il a fait preuve d'humilité et s'est coupé les cheveux, le chapitre lui verse les 100 solz le 17 avril. Le terme de Saint-Jean lui est payé le 28 juin, bien qu'il porte toujours bonnet ou cornette dans la cathédrale. En juillet 1486, Mathurin paye des amendes correspondant à ses défaillances de service. En septembre 1486 le chapitre le réprimande de nouveau pour sa chevelure, ses vêtements et sa conversation deshonnête, mais lui verse 100 solz. Le 20 janvier 1487, le ténoriste Mathurin du Buisson touche 100 solz pour le terme de Noël, bien qu'il ait quelque temps quitté la cathédrale sans autorisation. Le 7 avril il touche 100 solz pour le terme de Pâques, sans difficulté. Fin mai, malade, il touche par avance les 100 solz du terme de Saint-Jean. Par la suite il touche ses termes régulièrement. En mars 1488, le chapitre l'exhorte à éviter les scandales et à se couper les cheveux (F-AD 76, G 2143, f. 5v, 20v, 44, 80v, 112, 137, 143, 155v, 178, 182, 202, 204, 223v, 237, 244v, 295).

Le 27 août 1488 il vient à la connaissance du chapitre un excès commis par maître Mathurin, ténoriste, la veille au soir il a frappé une femme et son fils en les injuriant. Deux jours plus tard, il comparaît devant le chapitre et nie les faits. Le chantre, qui préside alors le chapitre, le réprimande parce qu'il porte un chapeau avec une *corneta*, qu'il tient une jouvencelle dans sa chambre du collège du Saint-Esprit et fornique avec elle, malgré les interdictions qui lui ont déjà été faites. Il circule à son propos une rumeur défavorable. Du Buisson répond avec arrogance qu'il ne quittera pas son chapeau et qu'il préférerait abandonner le service de la cathédrale le plus tôt possible. Le lendemain le chapitre décide qu'il lui sera ordonné de ne plus porter son chapeau dans l'église, de chasser sa maîtresse qu'il présente comme sa cuisinière, d'éviter l'arrogance et les scandales, mais il est miséricordieusement pardonné. Le 27 octobre 1488, Mathurin du Buisson comparaît devant le chapitre parce que la veille il a injurié dans la cathédrale le recteur des choristes maître Jean Versoris. Mathurin s'excuse mais déclare que les enfants de chœur perdent leur temps avec les autres. Le chapitre interdit à Mathurin d'injurier Versoris, celui-ci démissionne de sa fonction de recteur des choristes. Le 5 janvier 1489, Mathurin du Buisson abandonne à Guillaume du Val, clerc, notaire de la

cour de l'archevêque, ses deniers du Saint-Esprit à la cathédrale, par une permutation avec un bénéfice fictif (AD 76, G 2144, 35-35v, 46v, 60).

1500

Ses activités sont inconnues jusqu'au 11 février 1500, date à laquelle le chapitre de Rouen répond favorablement à sa requête d'être réadmis au chœur « après de longs détours dans diverses régions » ; parce qu'il a « amendé ses mœurs et que sa capacité est notoire », il est engagé comme ténoriste aux gages de 60 livres tournois pour cette année sur la bourse du chapitre et « à son bon plaisir », jusqu'à ce qu'il soit pourvu d'un bénéfice (AD 76, G 2146, f. 155-155v et cité par Wegman 2009, p. 35).

1507-1508

Il n'y a rien au sujet de Mathurin dans les délibérations du 24 juin 1506 (voir en revanche ci-dessous le 24 juin 1507). Le 19 mars 1507, le chanoine Mésenge expose au chapitre que maître Mathurin, qui alors réside à la Chapelle Royale de Paris, mais qui a eu à un autre moment le gouvernement des choristes, offre de revenir à cette rectorie avec un autre maître pour l'aider et instruire les choristes en grammaire selon le traité ancien et actuel, pour une somme de 100 livres tournois. Le chapitre décide, étant donné sa capacité, de lui transmettre son accord par l'intermédiaire de Mésenge, lequel ira rapidement à Paris. Le 4 juin 1507, le chapitre décide d'écrire à maître Mathurin que s'il décide de venir pour régir les choristes selon le contrat passé, ce sera sans versement d'argent par anticipation pour liquider ses dettes à Paris. Le 21 juin 1507, le chapitre décide d'admettre Maître Mathurin, ténoriste, à sa requête, à la charge de recteur des choristes moyennant 100 livres tournois par an, en plus de l'ancien contrat pour la nourriture des choristes. Il devra former les enfants, par lui ou d'autres, en chant et en grammaire, et leur faire suivre une discipline décente. Il devra arriver à Rouen environ huit jours avant l'Assomption. Le chapitre lui accorde 20 écus d'or sur ses gages, par anticipation, avec l'engagement d'un fidéjusseur suffisant qui remboursera la somme s'il ne vient pas. Le 24 juin 1507, maître Mathurin Dubuisson, ténoriste, est reçu à l'habit de la cathédrale et institué recteur des choristes, à 100 livres par an. Il a donné un fidéjusseur en la personne de Pierre du Vallet, et le chapitre décide donc de lui expédier 20 écus. Il doit venir huit jours avant l'Assomption. On ne trouve rien à son sujet dans les jours qui précèdent l'Assomption. Le 14 septembre 1507, le doyen et le chantre exposent au chapitre que Maître Mathurin Dubuisson, ténoriste de la cathédrale et recteur des choristes a opté pour des deniers du Saint-Esprit alors vacants par mort, dont le revenu sera défalqué de sa pension. Le chapitre décide de demander au cardinal d'Amboise sa nomination au collège du Saint-Esprit. Le 30 novembre 1507, Mathurin est reçu aux deniers du Saint-Esprit sur collation de l'archevêque faite en son château de Gaillon. Il prête serment d'obéissance et est installé dans les secondes formes, à droite du chœur. Mathurin du Buisson figure dans une liste de chapelains du Saint-Esprit en janvier 1508. Le 14 septembre 1508, Mathurin dépose entre les mains du chapitre la charge de recteur des choristes, se recommandant à la grâce du chapitre et s'offrant pour le service de la cathédrale selon ce que décideront les chanoines. Le 4 octobre 1508, qualifié de ténoriste, autrefois recteur des choristes, le chapitre lui accorde sur sa demande une pension de 50 livres pour cette année, en plus de ses deniers du Saint-Esprit. Mais Dubuisson trouve la somme insuffisante et le 9 octobre 1508 le chapitre lui accorde 60 livres pour continuer son office de ténoriste à matines, la messe de Notre-Dame et les grandes vêpres et heures dans lesquelles des hymnes sont chantés par des experts en art du chant. Le 20 décembre 1508, le chapitre accepte de verser à Maître Mathurin 20 écus d'or par anticipation. A l'époque de Mathurin, on peut estimer à 40 livres par an les revenus d'un chapelain du Saint-Esprit (AD 76, G 2147, f. 204v, 239, 248, 250-250v, 260v, 267-267v, 274v, 300, 304v-305, 313v, G 4855, G 4860).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1489-1493, 1503-1506 et 1512-1514.*

1489-1493

Il avait peut-être alors déjà prévu de partir pour Paris où il reçoit, huit mois plus tard, le 13 août 1489, un don de deux écus d'or des chanoines de la Sainte-Chapelle, qui ordonnent, le 13 mars 1490, « en la faveur du service divin, que maistres P. Bosquan et Maturin Dubuysson, tenoristes, auront à chacun quartier chacun 25 sols parisis outre le vivre et distributions, pourveu qu'ils continuent et facent leur devoir audit service divin ». Servant probablement près de quatre ans comme chapelain gagiste, il quitte l'église avant le 26 octobre 1493, quand la chambre « que tenoit naguere Maturin, tenoriste » est réattribuée (Brenet 1910, p. 41-42, d'après F-AN, LL 622, f. 8v, 13v, 38).

1503-1507

Compte-tenu des lacunes des registres capitulaires de 1499 à 1503, on ne peut savoir quand Dubuysson revient à la Sainte-Chapelle de Paris avant 1503. Il est néanmoins de retour à la Sainte-Chapelle de Paris dès 1503 au plus tard, puisqu'il perçoit directement des finances royales 400 livres tournois annuelles pour l'entretien des enfants de chœur en 1503 et 1504, au titre de maître de musique des enfants de chœur, en compagnie du maître de grammaire Nicole Bodin (Bonime, 1975, p. 37, 125 d'après F-BnF ms fr. 2927, f. 12 [1503], 2930, f. 120 [1504]). C'est sans doute peu après qu'il a renoncé à cette charge que les chanoines décident, le 27 septembre 1505, qu'il ne recevrait « doresnavant que les distributions et vivre ordinaires d'un chappellain perpetuellement resident en ladite eglise, ainsi que ont les autres chappellains d'icelle ». Sa décision de repartir à Rouen se fait ensuite avec l'accord de la Sainte-Chapelle : le 4 juillet 1506, les chanoines lui accordent une « avance sous forme de prêt » de 12 livres tournois, dont ils lui font finalement don le 4 août 1507, en ajoutant un don de 40 s. « pour s'en aller a Rouen estre maistre des enffans de cueur de Nostre-Dame de Rouen » (Brenet 1910, p. 46-48 d'après F-AN, LL 623, f. 15, 22, 25, 33).

1512-1514

Il revient à la Sainte-Chapelle de Paris en 1512, puisque les chanoines décident dès le 13 octobre 1512 que « maistre Mathurin Dubuysson ayant voix de teneur, qui autrefois avoit esté de ladite Sainte-Chapelle, auroit les gaiges de chapelain en icelle tant qu'il plaira a Messieurs de ladicte Sainte Chapelle. Et aussi que s'il fait aucun scandalle et ladite eglise ou qui soit noyseux ou rioteux aux aultres compaignons, ou qui ne serve solemnellement en ladite eglise, qu'il sera mis hors sans procez tout ainsi que met ung maistre son vallet dehors quand il lui plaist en le payant de ses gaiges, lequel Mathurin l'a aussi voulu, et luy ont donné terme jusques aux Roys pour aller faire ses besongnes à Rouen ». Le 4 mars 1514, les chanoines réitèrent que « maistre Mathurin Dubuysson auroit les gaiges de chapelain en desservant solemnellement tant qui leur plaira seullement et le pourront mettre hors et luy oster les gaiges quand bon leur semblera, et de ce en a passé brevet ledit Du Buysson ». La disparition des registres de 1514-1519 ne permet pas de savoir à quelle date, il se retire de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 46-48, 61-62, 64 d'après F-AN, LL 623, f. 15, 22, 25, 109, 128v).

• *Chapelle Royale de France (Louis XII), 1493 ?-1505 ?*. il est possible de faire l'hypothèse que Colette et Bourdon ne se sont pas trompés comme l'affirme Michel Brenet, et qu'entre 1493 et 1505, Mathurin Dubuysson était ténor de la Chapelle Royale de Louis XII (Collette et Bourdon 1892). *DF & VT*.

• *Œuvres*. Mathurin Dubuysson est un compositeur très incertain. Il est peut-être identifiable au compositeur Mathurin Forestier. Dans son étude du Codex Médecis de 1518 (Lowinski 1968), Lowinski proposa d'identifier ce chantre de la Sainte-Chapelle au compositeur

« Mathurin Forestier », auquel sont attribuées trois messes et deux motets (séquences). L'hypothèse reste pour le moment sans réponse.

Nicolas Du Buisson [Dubuisson, de Dun, de Duno, de Dumo] (1405-†1410)

Nicolas Dubuisson est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405. Il meurt au début de 1410.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1410*. Regnier le mentionne comme premier chanoine de la quatrième chanoinie, remplacé par Jean L'Homme Dieu alias Robelin, médecin du Duc de Berry (F-AD 18, 8G 1504, p. 47). Nicole Dubuisson est mentionné dans le premier collège des chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges du 19 avril 1405 (n.s.) (Pilleboue PCR citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il est mentionné dans les comptes de la Sainte-Chapelle de 1406-1407 à 1409-1410 avec des distributions normales sauf en 1410, car il meurt en début de l'année 1410. Il est remplacé par Jehan Lommedieu.

Il est mentionné plus précisément en 1406-1407 dans la rubrique dépense de vin : « a Pierre de La Roche, chantre de la chapelle le tresorier ordonne qu'il sera payé sur ses distributions desservies et à desservir a prendre du vin creu audit disme de Saint-Privé... idem a Nicole Du Buisson, chanoine, 2 queues de vin tenans 4 muis estimées valloir 7 livres ; Idem a Guillaume de Ruilly et Helie de Corvo » et dans la rubrique : « autres depenses pour paier les distributions des oz faitz et celebrez en ladite chapelle et avant de la nativité » : Le trésorier, Pierre de La Roche chanoine et chantre, Nicole Du Buisson, Helie de Corvo, Jehan de Pommereo, Guillaume de Ruilly (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1636). Il est présent aux réunions de chapitre des 26 et 27 novembre 1408, 23 mars, 26 avril et 8 mai 1409 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

Pierre Du Buisson [alias Pierre L'Organiste, Pierre de La Haye, van Der Haghe] (1493-1515)

Pierre Du Buisson, est un prêtre d'origine flamande, dont le véritable nom est Van der Haghe, francisé ensuite en Du Buisson et dans une moindre mesure en de La Haye. Il est l'organiste de la Sainte-Chapelle de Bourges au moins du 15 octobre 1493 à mars 1502.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1493-1502*. Le 15 octobre 1493, messieurs ont donné [50 sous] à maistre Pierre l'organiste pour pitié qu'ilz ont eue de luy pour la maladie qu'il a eue ». Le 22 août 1495, « pour le scandalle que fist dimanche dernier maistre Pierre l'organiste qui est que au salve regina fondé par Perrete de Cambray, vesve de feu Pierre Boni, il ne joua point des orgues, combien que la fondation le porte et que la faulte quil a faicte, il a faicte « maliciose ». Messieurs ont ordonné que pour ceste heure il y sera pardonné a ceste charge que doresnavant s'il fait autre faulte d'apparence ou de conséquence, on luy osterá les clefz des orgues ». Le 22 septembre 1495, « messieurs ont donné a maistre Pierre l'organiste ses distributions de dix jours qu'il a esté mener un enfant de cueur à la Royne ». Le 30 juin 1498, « Estienne Fouchart chappelain et maistre Pierre l'organiste ont eu leurs distributions du voyage qu'ils firent à Périgueux en tour pasques ». Le 22 septembre 1498, « veue la requeste faicte en chapitre par maistre Pierre l'organiste, messieurs lui ont donné surceance de paier 20 livres tournois qu'il doit a l'église jusques a ung an prochain venant a compter du jour dacte de ces presentes et en oultre l'ont a terminé ledict an passé de paier lesdites 20 livres a 50 sous par quartier ». Le 14 avril 1500, « veue la requeste a eulx faicte en chapitre par maistre Pierre l'organiste, en faveur de madame la duchesse [Jeanne de France (sainte)

filles de Louis XI], messires luy ont donné [10 livres tournois] sur ses distributions quil a perdues et deues » ; il a esté absent par la mortalité. Le 12 janvier 1501, messieurs « ont donné a maistre Pierre Du Buisson l'organiste de ceans ses distributions de ce qu'il a esté a Paris pour la cure de Prully ». Le 17 août 1501, « pour vider le different qu'il y a entre le chapitre et l'organiste de ceans a cause de la cure de Prully qu'ils actendront la venue de monsieur le trésorier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 78, 130ca, 140ca, 180ca, 200ca, 210ca, 227, 238).

Pierre Du Buisson est sans doute parti éventuellement dans sa cure de Prully, Il est remplacé au moins officieusement. Le 9 avril 1502, messieurs ont « confirmé à messire Denis Bourgoing l'un des chappelains de ceans la maison qui luy fut baillée la veille de pasques ou de present demeure monsieur Joyeux, pour 6 livres tournois par chacun an, a la charge de jouer des orgues en l'église quant il le pourra licitement faire et qui ne sera point ebdomadier »... Le 23 juillet 1504, monsieur le chantre avec messire André [sic] Bourgoing a été commis « pour aller voir messire Jehan [Guichard] l'organiste chanoine de Bourges pour mettre et faire habiller les orgues de ceans. Vue la requeste faite en chapitre par messire Denis Bourgoing qui joue des orgues, messieurs luy ont donné pour les bons services qui fait chacun jour en l'église en maintes manieres et pour soy entretenir plus honnetement 100 sols tournois tant qu'il plaira au chapitre ». Un nouvel organiste officiel est engagé le 29 juillet 1508 : « messieurs ont retenu ung jeune filz nommé Guillaume Roucel pour servir a l'église et jouer des orgues et aura de gaiges par chacun an la somme de 30 livres tournois et son pain comme un vicair tant que plaira a messieurs » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 260ca, 8G 1512, f. 74, 8G 1513, f. 104v).

- *Eglise paroissiale de Ploec [-sur-Lié], 1506.* On ne sait si Pierre Du Buisson a pris possession du rectorat de l'église paroissiale de Ploec, mais trois documents du 8 et 11 février 1506 (n. s.) signés au château de Blois en attestent. Ils concernent pour les deux premiers, Olivier Duchastel, protonotaire apostolique qui nomme des procureurs pour résigner le rectorat de l'église de Ploec, diocèse de Saint-Brieux, en faveur de Petrus vander Haghe alias Dubuisson, prêtre du diocèse de Tournai. De son côté Petrus vander Haghe alias Dubuisson, nomme François de la Rue (chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc) procureur pour la collation et l'administration de ce rectorat (Dumitrescu PCR d'après F-AD 41, E 743, f. 5v, 6 ; Doc 21, 22, 24).

- *Chapelle de la Reine (Anne de Bretagne), 1509.* Le 2 février 1509 (n. s.), Petrus vander Haghe *alias* Du Buisson, qualifié de chanteur ordinaire, organiste et chapelain de la reine et prieur du prieuré bénédictin de Balzac, diocèse de Nantes, nomme Mathurin Gallet et Jehan du Gahil (seigneur des Roches) procureurs pour prendre possession du bénéfice et des revenus du prieuré. Ses revenus consistent en une pension annuelle de 60 livres tournois provenant des revenus de l'archidiaconat de la cathédrale de Nantes et du prieuré, y compris la vente de son bois. Les témoins en sont à Blois : Simon Martineau et Saturnin Pelletier (Dumitrescu PCR d'après F-AD 41, E 743, f. 70v ; Doc 63). Il devait bien avant avoir des relations fortes avec la maison de la reine Anne de Bretagne, puisque d'après les délibérations du chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges, le 22 septembre 1495, « il a esté mener ung enfant de cuer à la Royne » et ce durant dix jours.

- *Cathédrale de Bourges, 1510-1515.* D'après Claire Sibille, Pierre Du Buisson devient chanoine de Bourges le 13 octobre 1510 et le reste jusqu'à sa résignation le 5 mars 1515, Jacques du Breuil son procureur. Il est permute avec Jean de Sauzay, cellerier de la collégiale Saint-Martin (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 349, 548, 615, 622, 724, 932 d'après F-AD 18, 8G160, f. 16, 178v).

Jean Du Camp [Buccan] (1586-†1622)

Jean Du Camp est d'abord membre de la Chapelle Royale en 1586, comme basse contre, puis chapelain avant 1607 et chapelain perpétuel en 1607 de la Sainte-Chapelle de Paris.

Il figure dans le contrat de mariage de sa nièce Nicole Du Camp, le 4 mai 1615 : Contrat de mariage entre François de Quevauviller, maître tailleur d'habits, demeurant dans l'enclos du Palais, en la maison du sieur Du Camp, fils de défunt Nicolas de Quevauviller et de Jeanne Despréaux, du bourg d'Araynes, et Denise Baziers, fille de défunt Daniel Baziers, de Coulommiers, et de Nicole Du Camp, demeurant sur le quai de la Mégisserie, chez le sieur de Thomassin. Parmi les témoins de la fiancée figurent Jean Du Camp, son oncle, chapelain ordinaire du roi et de la Sainte-Chapelle, Guillaume de Thomassin, conseiller, secrétaire du roi, et Françoise de Chabanes, sa femme, cousins. Une clause de ce contrat comporte la donation par Jean Du Camp de la somme de 600 livres et la promesse de loger les jeunes époux, sa vie durant. En marge : 1617, 2 mars. - Quittance de 300 livres. À la suite : 1617, 20 mai. - Quittance des 300 livres restantes (Jurgens 1968 t. I, p. 101, d'après MC/ET/VI/290).

Il meurt entre février 1621, date de dépôt de son testament, [le 6 février 1621 : Testament de Jean Du Camp, prêtre, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle et chapelain ordinaire des hautes messes de la chapelle de musique du roi, demeurant en l'enclos du Palais, malade, portant élection de sépulture en la basse Sainte-Chapelle] et le 15 novembre 1622 : Quittance par Florent Bienvenu, organiste de la Sainte-Chapelle, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine de Bois-le-Roi, à Mathurin Desvignes, laboureur, vigneron à Bois-le-Roi, qui tient à ferme de feu Jean Ducamp, dernier chapelain de la chapelle Sainte-Catherine, des maison et vignes appartenant à ladite chapelle, de la somme de 75 livres pour la jouissance pendant un an (Jurgens 1968, p. 101, 687 d'après MC/ET/VI/302 et MC/ET/VIII/613 barré [MC/ET/VIII/610]).

• *Chapelle royale de France (Henri III, Henri IV, Louis XIII)*. 1586-1621 : Jehan Du Camp figure sur la liste des musiciens de Henri III autour de 1586 (BrooksJ 2000 p. 411, 466 d'après F-BnF, Cinq cents de Colbert 10 f. 10v-11). D'après Brenet, Jehan Du Camp est chantre basse-contre de la chapelle du roi de 1589 à 1619 et l'un des juges du Puy de musique d'Evreux en 1589 (Brenet 1910 p. 153, 154 d'après F-BnF ms. Clair. 808, p. 87, F-AN, LL 630, p. 321, Bonnin & Chassant 1837, p. 35). Jehan Du Camp figure sur l'état de la maison du roi Henri IV de 1595, parmi les chapelains de la Chapelle Royale. Sans être complètement explicite, Le Moël indique qu'il figure sur l'état de 1610. Il signe aussi le 13 février 1617 une « pétition » en faveur de Fiacre de Mortiere. Jehan Du Camp se trouve enfin sur l'état de 1619, que cite aussi Michel Brenet (Le Moël 1966 p. 5, 24, 6 d'après F-BnF, ms. fr. 3994, f. 226-228, F-AN, MC. XXIV, 258 et F-BnF ms. Clair. 808, p. 87). Le 26 octobre 1618, il est encore mentionné comme chapelain du roi et de la Sainte-Chapelle : Accord entre Jean Du Camp, chapelain ordinaire du roi et de la Sainte-Chapelle, résidant en l'enclos du Palais, d'une part, et François de Quevauviller, maître tailleur d'habits, et Denise Baziers, sa femme, demeurant rue de la Calandre, à l'enseigne du Saumon, d'autre part, mettant fin aux procès en cours, au Châtelet, entre les parties, en raison de la non observance de la promesse qu'avait faite Du Camp de loger et nourrir Quevauviller et sa femme, et fixant à 800 livres la valeur de la nourriture et du logement (Jurgens 1968, t. I, p. 101 d'après MC/ET/VI/297).

En 1620, il est aumônier et chapelain du roi, comme nous l'apprend le minutier central. Le 11 décembre 1620 : Accord entre Jean Du Camp, aumônier et chapelain du roi, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle, ancien curé de Châtaincourt, et Abraham Picot, curé de Châtaincourt, de passage à Paris, mettant fin à un procès relatif à l'attribution des revenus de la cure (Jurgens 1968, t. I d'après MC/ET/VI/301)

• *Sainte-Chapelle de Paris*, 1607-1622. Le 14 février 1607, le Chantre, Renvoyré, maître de

musique, Moÿse (Rouart) et Jehan Du Camp, cités comme chapelains, sont commis et députés « pour refformer et regler le service de l'eglise de ladite Sainte Chappelle conformement au service et breviaire de Romme ». Le 15 septembre 1607, Maître Jehan Buccan [en marge: Jehan Du Camp], chapelain ordinaire, obtient « la chapelle perpétuelle de Saint Blaise, vacante par « incapacité » de Maître Claude Plantin ». Il est remplacé comme chapelain perpétuel par Nicolas Gougelet (Brenet 1910 p. 153 d'après F-AN, LL 601, f. 32v et 47v). Jean Du Camp teste le 14 juin 1610 et désigne Florent Bienvenu organiste de la Sainte-Chapelle comme son exécuteur testamentaire : Testament de Jean Du Camp, prêtre, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle et chapelain ordinaire des hautes messes de la chapelle de musique du roi, résidant en l'enclos du Palais, nommant comme exécuteur testamentaire Florent Bienvenu, chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle (Jurgens 1968, p. 685, d'après MC/ET/VI/281).

• *Cathédrale de Tulle, 1604*

Le 13 mai 1604, un acte de donation nous apprend que Jean Du Camp est célerier de la cathédrale de Tulle : Donation par Jean Du Camp, chantre de la chapelle du roi, ci-devant pourvu de l'office de célerier en la cathédrale de Tulle, demeurant en l'enclos du Palais, à Gabriel Cotignon, secrétaire de la chambre du roi, commis de M. de Gesvres, demeurant rue Tirechappe, des revenus qui peuvent lui être dus en raison de ladite célerie (Jurgens 1968, p. 100, d'après MC/ET/VII/65)

• *Autres bénéfices.*

Le 9 janvier 1615, Jean Du Camp est prieur de Notre-Dame du Rouget : Permission par Jean Du Camp, prieur de Notre-Dame du Rouget, demeurant en l'enclos du Palais, à Nicolas Poncet, laboureur audit lieu, fermier du revenu temporel de son prieuré, de faire couper 12 arpents de bois taillis, situés au bois des Marchais et au bois Notre-Dame, à la réserve des baliveaux dont il faudra garder 16 par arpent et vente de tous les chênes et chêneaux, à la réserve de ceux de 18 ans, moyennant 400 livres, dont la moitié sera employée aux réparations du prieuré (Jurgens 1968, p. 100 d'après MC/ET/VI/290)

En 11 décembre 1620, il est qualifié dans un acte d'ancien curé de Châtincourt (voir ci-avant).

En novembre 1622, il est mentionné comme ancien chapelain de Sainte-Catherine de Bois-le-Roi, chapelle qui est revenue après son décès à son exécuteur testamentaire, Florent Bienvenu.

Bernard Du Chastel [Du Châtel, Duchastel] (1543-1553)

Bernard Du Chastel est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1544.

Bernard Du Chastel chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris et aumônier de Henri II, est fils d'Emeric Du Chastel, frère de Pierre Du Chastel aussi chanoine de la Sainte-Chapelle.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1544-1546.* Dongois écrit : « Bernard Du Châtel, neveu de Pierre Evêque d'Orleans, fut receu chanoine [de la troisième chanoinie] le 9 juillet 1544 par la promotion de François Faucon a l'Evesché de Macon que possedoit Pierre Du Chatel et quil luy permuta avec l'Evesché d'Orléans a conditio, quil donneroit sa chanoinie a Bernard Du Chatel. C'etoit un jeune ecolier que la faveur de son oncle fit aumosnier du Roy Henry II dont il fut pourveu le 24 janvier 1552 (a.s.) aussi bien que de l'abbaye d'Auvillers au dioceze de Rheims dont avoit joüÿ son oncle. Il posseda sa chanoinie jusqu'en 1546 ». Il est remplacé par Nicolas Griveau en 1546 (F-AN, LL 630, p. 151-152, Morand 1790 p. 278-279, Stein 1912 p. 133).

- *Abbaye de Grandvaux, 1543-1551.* Bernard Du Chastel est abbé commendataire de l'abbaye de Grandvaux de 1543 à au moins 1551. Il est probable qu'il cède son bénéfice à son frère Jean qui meurt en 1553, abbé de Grandvaux (Lecouvet 1859, p. 382).
- *Abbaye de Hautvilliers, 1548-1551.* Lecouvet écrit que Bernard Du Chastel serait devenu Abbé de Hautvilliers au diocèse de Reims après l'année 1548 et il l'aurait résigné en 1551 en faveur de Jean de Caravac dit de la Vigne.
- *Chapelle Royale de France (Henri II), 1553.* D'après Dongois, Bernard Du Chastel est aumônier du roi le 24 janvier 1552 (a.s.).

Olivier Du Chastel [de Castro] (1445-†1449 ou 1456)

Olivier Du Chastel est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1445. Il est le frère de Tannegui du Chastel, chevalier breton, Maréchal de France, et Régent du royaume en 1422. Olivier du Chastel meurt vers 1449 d'après (Gallia Christiana t. 2 p. 116), en 1456 d'après (Morel 1740 t. 2 p. 141).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1445-1447.* Olivier Du Chastel est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris le 10 juin 1445, succédant à Pierre Bechebien, Il le reste jusqu'à 1447 où il est remplacé à ce poste par Antoine Crespin (Stein 1912 p. 131, Morand 1790 p. 278, F-AN, LL 630, p. 73).
- *Evêché d'Uzes, 1446-1448.* Il devient évêque d'Uzès le 30 mai 1446. Il résigne en faveur de son neveu Gabriel Du Chastel (wiki/Liste_des_évêques_d'Uzès)
- *Autre bénéfice.* En 1444, Olivier Du Chastel est prieur commandataire de Pont-Saint-Esprit.

Pierre Du Chastel [Du Châtel, Duchastel, Castellanus, Castellan] (1537-†1552)

Pierre Du Chastel est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris quelques mois en 1539.

Pierre Du Chastel est né à Arc en Barrois vers 1480 et mort le 3 février 1552 (n.s.), il fait ses études à Dijon puis voyage en Italie, Egypte, Palestine, Syrie et Grèce. A son retour il est présenté par le cardinal Jean Du Bellay à François 1^{er}. (wiki/Pierre_Duchâtel, Lecouvet 1859, p. 335-387 et Galland 1674).

- *Cour de France (François 1^{er}, Henri II), 1537-1548.* 1537 : lecteur ordinaire du roi ; 1540-1552 : Maître de la Librairie du roi succédant à Guillaume Budé et remplacé par Pierre de Montdoré. En 1544, il dirigea la réunion de la librairie de Blois à celle de Fontainebleau. 1548 : Henri II le nomme Grand Aumônier de France par lettre du 25 novembre 1548.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1539.* Dongois écrit : « Pierre Du Chatel fut receu chanoine [de la 7^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 21 mai 1539 a la place de Jacques Hamelin, qui avoit été quelques années auparavant pourvu de l'Eveché de Tullés. Il étoit natif de la ville de Langres [sic]... Il étoit Professeur des lettres d'humanité... François 1^{er} l'honora apres la mort de Budée de la charge de son bibliothécaire et le fit ensuite Evesque de Tullés et puis de Macon en 1543 et luy donna l'Abbaye d'Auvilliers au dioceze de Rheims. Ce fut luy qui fit l'oraison funebre de François 1^{er} et a Saint-Denis et dans l'Eglise de Paris... Henry II en l'année 1548 luy donna la charge de grand Aumosnier. Il permuta en 1551 l'Evesché de Macon quil possedoit avec l'Evesché d'Orleans que possedoit François Faucon. Il mourut d'un apoplexie dont il fut attaqué prechant dans l'Eglise de Saint-Laurent des Orgerits avant que de faire son entrée dans la ville d'Orléans. Ce fut en l'année 1552 [qu'il mourut]. Il posseda sa chanoinie jusques au mois de septembre 1539 [sans doute à sa nomination comme

évêque de Tulle] qu'il la resigna a Artus Du Hardas ». Morand donne la date erronée de 1536 (F-AN, LL 630, p. 212-214, Morand 1790 p. 278-279, Stein 1912, p. 135)

- *Evêché de Tulle, 1539-1544.* Pierre Du Chastel est évêque de Tulle (wiki/Liste_des_évêques_de_Tulle)
- *Evêché de Mâcon, 1544-1551.* Pierre Du Chastel est évêque de Mâcon (wiki/Liste_des_évêques_de_Mâcon)
- *Evêché d'Orléans, 1551-1552.* Pierre Du Chastel est évêque d'Orléans (wiki/Liste_des_évêques_d'Orléans)
- *Abbaye d'Hautvilliers du diocèse de Reims.* Pierre Du Chastel est Abbé de l'Abbaye de Hautvilliers..

Natalin [Naptalin] Du Chesne (1562-†1568)

Natalin Du Chesne est clerc en 1562, chapelain en 1567 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt le 4 mai 1568.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1562-1568.* Natalin Du Chesne est reçu comme clerc le 31 octobre 1562 Il reçoit le 15 septembre 1563 l'ordonnance sur les absences irrégulières, en tant que clerc. Le 10 mai 1567, il est cité sur un procès verbal, cette fois en tant que chapelain. Il meurt le 4 mai 1568 (Brenet 1910, p. 107, 108, 111, d'après F-AN, LL 626, f. 149v, 158, LL 599, f. 12 et F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51).

Charles Duclozel (1625-†1658)

Charles Duclozel est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1625-1658.* D'après Regnier, Charles Duclozel a succédé à Jacques de Chaugy, par résignation admise à Paris le 24 mai 1625. Il prit possession le 14 juin suivant. Il meurt le 29 novembre 1658. Il est enterré dans la Sainte-Chapelle où l'on voit son épitaphe (F-AD 18, 8G 1504, p. 103v). Charles Duclozel est mentionné pour la première fois dans la liste des chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges dans le compte de 1625-1626. Cette année il touche la moitié des distributions normales de froment et la moitié des distributions normales pour le premier terme de saint Michel 1625. Il touche ensuite des distributions normales. Ce qui signifie qu'il ne s'installe pas à plein temps à la Sainte-Chapelle ce premier terme. Il touche ensuite des distributions normales jusqu'en 1656-1657 (F-AD 18, 89G 1682-1692).

Antoine Du Cousu (1632-†1658)

Antoine Du Cousu est probablement chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1632. C'est un compositeur et théoricien de la musique avec œuvres conservées.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1632.* Michel Brenet ne mentionne pas Antoine Du Cousu comme chantre de la Sainte-Chapelle de Paris. Ce renseignement est mentionné dans la bibliographie de la note du New Grove par Albert Cohen (NG2. PCB), notamment le livre de Ernest Thoinan, édité par A. Claudin à Paris en 1866. Il est probablement chapelain compte-tenu de ses postes suivant de chanoine, de maître de chapelle et maître de musique, malgré son âge.
- *Cathédrale de Noyon, ca 1632.* D'après cette même notice (NG2. PCB), il sert après la Sainte-Chapelle à la cathédrale de Noyon, comme maître de chapelle

- *Collégiale de Saint-Quentin, ca 1635-1658*. D'après l'Harmonie Universelle de Marin Mersenne (Mersenne 1736, Traité des consonnances, p. 300-303), il est vers 1635 chanoine et maître de musique de la Collégiale de Saint-Quentin. Il meurt à Saint-Quentin le 11 août 1658.

Œuvres. Mersenne a imprimé une Fantaisie « en faveur de la quarte » de Antoine de Cousu, qui est, semble-t-il, la seule composition de sa main qui survive. Cependant, la réputation d'Antoine de Cousu tient principalement à son travail de théoricien de la musique, qui est amplement repris par Marin Mersenne dans son Harmonie Universelle. Son œuvre principale est « *La musique universelle, contenant toute la pratique et toute la théorie* » (Paris, avant 1658/R), qui ne subsiste qu'en deux exemplaires incomplets, qui sont sans doute des épreuves de correction d'imprimeur. Ils contiennent trois livres, dédiés à une présentation systématique des principes de musique et de notations musicales et des règles concernant la théorie et la pratique du contrepoint de deux à six voix.

Jean Du Drac (1522-†1555)

Jean Du Drac est le fils de Jean Du Drac, vicomte d'Aÿ, seigneur de Mareuil, Beaubourg, Beaulieu et Champagne sur Oise, Prévôt des Marchands de Paris de 1486 à 1489. Jean Du Drac fils meurt le 30 janvier 1555 (n. st.) (F-AN, LL 630, p. 82-83, Gallia Christiana t. 2 p. 40, racineshistoire.free.fr). Claudine Billot, à la suite de Dongois, le qualifie sans doute à tort de conseiller au Parlement de Paris, le confondant peut-être avec son frère Adrien Du Drac.

- *Cathédrale de Paris, 1522-1555*. Jean du Drac est chanoine, puis doyen du chapitre de Paris. Il est inhumé dans Notre-Dame de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1543-1555*, Il est installé comme Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris le 15 septembre 1543 (Dongois écrit 26 février 1543) succédant à Philibert Babou de la Bourdaisière. Il le reste jusqu'à sa mort en 1555, quand il est remplacé par Antoine d'Estrées (Morand 1790 p. 307, Stein 1912 p. 131). Son obit est mentionné les 26 février et 10 mars dans les obituaires de la Sainte-Chapelle (F-Pn, Lat. 17741, F-Pm, ms. 3339). Citons celui du 26 février : « Obitus annalis defuncti Johannis de Hestomesnilio, istius Capelle quondam canonici, et Odonis, ejus nepotis. (Omission Molinier, ajout main C - très - postérieure:) Obitus triplex pro dno Jo Dudrac, huius sacre capelle thesaurorio... nota quod iste obitus non debet fieri nisi die decima mensis martii quo die obiit pretatus dns Dudrac anno 1554 [a. s] ».

- *Autres bénéfices*. Curé de Saint-Denis de Wissous ; Archidiacre de Vendôme et chanoine, dans l'église de Chartres.

Jean Du Fay [Dufay] (1595-1596)

Jean Du Fay est clerc basse contre en 1595 et chapelain en 1596 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1595-1596*. Jehan du Fay, natif de Corbie, est reçu comme clerc basse-contre le 25 octobre 1595. Le 7 juin 1596, Dufay, chantre, est reçu chapelain (Brenet 1910, p. 146, d'après F-AN, LL 600, f. 151-151v, f. 152v).

Robinet Dufay (1445-1468)

Robinet Dufay est enfant de chœur en 1445 et vicaire en 1447 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1445-1447*. Robinet Dufaye est mentionné comme enfant de chœur dans les comptes de 1445-1446 et 1447-1448, quoique cette même dernière année il figure dans les effectifs de la Sainte-Chapelle comme clerc aux termes de Saint-Jean et Saint-Remy 1447 avec des distributions faibles et rien en 1448. Dans la rubrique dépense... pour vestir les enffans de cuer et le maistre desdits enffans dans les comptes 1445-1456 : « Item pour la façon de quatre blanches et de quatre paires de manches faiz pour Robinet, Jehan Ambroys, Bonin et petit Jehan » et dans la rubrique dons d'argent des comptes de 1447-1448 : « au pere de Robinet enfant de cuer de ladite chapelle auquel mesdits sieurs ont fait bailler 15 sous pour avoir esté querir ledit Robinet a Luçon ». Robinet Dufay ne figure ensuite dans les comptes que pour des dons : en 1449-1450, « a Robinet Dufay, clerc nagueres enffant de cuer auquel mesdits seigneurs ont donné 40 sous tant pour lui aider avoir une robbe comme appert par mandement de messieurs. Signé de messieurs J. Jonis, R. Motin et en 1467-1468, « a Robinet Dufay, jadis enffant de cuer pour l'amour de Dieu pour subvenir a ses necessitez (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1645, f. 90v, 8G 1646, f. 107, 8G 1647, 8G 1650, f. 101).

Jean Du Feu (1547)

Jean Du Feu est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1547.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1547*. Jehan Du Feu est cité comme chapelain le 6 ou le 10 août 1547, pour une répartition de chambres (Brenet 1910 p. 94 d'après F-AN, LL 626, f. 91).

Ambroise Dufour (1585-1586)

Ambroise Dufour est gagiste marrellier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1585.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1585-1586*. Le 5 juillet 1585, « messieurs ont retenu au service de leur eglise messire Ambroys Dufour pour soy tenir a la marrilherye et faire tout ce que doit faire ung viccaire marrellier aux gaiges de 100 livres tournois par an et son pain ». Le 23 juillet 1585, messieurs ont « ordonné que messire Ambroys Du Four gagiste marrilher dira la messe paresseuse que souloyt dire le maistre de grand mere des enffens ». Le 19 juillet 1586, « plainctes contre messire Ambroys Dufour marilher pour les desobeysances et malversations qu'il comect en sa charge, messieurs se sont contentez de son service, a luy enjoinct et commandé prandre party ailheurs ne voullans que du jourdhuy il se imysse en aulcune chose pour les affaires de seans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Jacques Dufrayne (1532-1533)

Jacques Dufrayne est ancien enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges à une date inconnue et refusé comme gagiste en 1532.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1532-1533*. Le 3 août 1532, « audit chappitre apres ce que ledit Alabat a dit et exposé a messieurs quil estoit adverty que les aucuns de messieurs vouloient donner les gages de ladite eglise a messire Jaques Dufrayne et que actendu que ladite eglise est bien chargée et qu'il y avoit beaucoup d'affaires pour le present en icelle, et aussi qu'il se vouloit absenter de la ville pour le dangier de la peste qui y est, a ceste cause et pour autres causes ad ce le mouvant s'est ledit Alabat opposé et oppose tant pour luy que pour ses adherans ad ce que ledit Dufrayne aye aucun gages de ladite eglise ; et ce fait ont messieurs oppiné sur ce quoy a la pluralité des voix a esté conclud que ledit Dufrayne n'aura aucun gaiges pour le present ». Le 27 mai 1533, « oye la requeste dun jeune musicien nommé Jaques

[Dufrayne] par laquelle il supplie messieurs luy donner quelques gaiges pour servir en l'église, messieurs, actendu l'examen qui par cy devant a esté fait de sa personne, considéré aussi que l'église est fort chargée pour le present ont ordonné qui ne luy sera baillé aucuns gages ». Le 10 juin 1533, « oye la requeste dun jeune musicien [Jacques Dufrayne ?] par laquelle il supplie messieurs luy donner les draps de l'église pour se proveoir aux ordres, actendu que autrefois il a esté enffant de cueur de l'église, messieurs ont ordonné que pour la consequence qui s'en pourroit ensuivre, ne luy bailleront lesdits draps » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 202, 270ca).

Guillaume Du Hamel (1525-†1540)

Guillaume Du Hamel, appelé aussi Jean à son décès, est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1525, chapelain en 1526 et probablement compositeur.

Observons que Maistre Du Hamel sans prénom originaire d'Abbeville est probablement reçu à la Sainte-Chapelle de Paris autour de mars 1525, comme clerc. Un maître Guillaume Du Hamel est probablement reçu chapelain au début de février 1526, quand sa chambre qu'il partageait avec Pierre Vermont Le Jeune est réattribuée. Il est vraisemblable qu'il s'agisse du même maître chantre, d'autant qu'un Guillaume Du Hamel est mentionné à Abbeville pour l'entrée de la reine Eléonore d'Autriche à Abbeville en 1531. Le prénom Jean appliqué à feu maître Du Hamel pour deux répartitions de chambres en série est probablement une erreur d'après Michel Brenet. Il s'agit bien du même Guillaume Du Hamel (Brenet 1910, p. 80, 83, 89, 90).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1525-1540*. Le 18 mars 1525 (n. st.), « maistre Du Hamel ayant voix de dessus » est mentionné pour une répartition de chambres entre lui-même, Maillot et La Balle. Les deux derniers sont des clercs. Le 5 avril 1525, « maistre Du Hamel, venu d'Abbeville, ayant voix de dessus, sera payé de son gros pour le terme de Pâques ». Le 3 février 1526, Guillaume Mollet hérite de la chambre « que souloit tenir Maistre Guillaume Du Hamel et Vermont le jeusne » probablement promu chapelains (Brenet 1910, p. 80, 83 d'après F-AN, LL 624, f. 88, 89v, LL 625, f. 26).

Un Guillaume Du Hamel est mentionné en décembre 1531 à Abbeville pour l'entrée de la reine Eléonore d'Autriche à Abbeville le 19 décembre 1531, dans un extrait du compte des argentiers dans la rubrique dons de vins : « a maistre Guillaume du Hamel, chappellain et aubmosnier de mondiet sieur le legalt, iiij quennes » (Ledieu 1902, p. 65).

Le 18 septembre 1540, « messieurs... ont receu à l'essai en la place de clerc de la Sainte-Chappelle Maistre [le prénom en blanc] Testard et pour l'excellence et superlativité de sa voix et son sçavoir en musique luy ont ce jour mesme assigné et donné la chambre de feu Maistre Jehan Du Hamel en son vivant chappellain ordinaire et distributeur d'icelle Sainte Chapelle, et ce affin que ledit Testard fut plus enclin de demourer en icelle et y faire son devoir ». Le 16 octobre 1540, « messieurs... ont ordonné que la chambre qu'ils avoient auparavant donnée à Maistre Testard que avoit tenue feu Maistre Jehan du Hamel distributeur, seroit à Maistre Loys de Bretheville, basse-contre, receu par eux à l'essay en la place de chappellain ordinaire de ceans, parce que ledit Testard ne s'estoit pas voulu tenir en la Sainte Chapelle en laquelle avoit esté receu à l'essay clerc, ains s'en estoit retourné à Rouen sans plus revenir ainsi quil l'avoit mandé par deça ». Jehan Duhamel était mort le 22 juin 1540 (Brenet 1910, p. 89-90 d'après F-AN, LL 626, f. 29v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51). Un second Jean Duhamel est mentionné en 1559 et 1561 comme clerc de la Sainte-Chapelle et chantre de la Chapelle Royale.

• *Œuvres*. Il est probablement l'auteur des deux Magnificat et de la chanson « Pour ton

amour » attribués à « Du Hamel » dans deux recueils publiés par Pierre Attaignant en 1534 (le sixième livre de motets, RISM 1534/8, Hertz 56 et le recueil des « 28 chansons musicales », RISM 1534/12, Hertz 56).

Jean Du Hamel [Duhamel] (1559-†1587)

Jean Du Hamel est clerc haute contre en 1559, puis chapelain en 1562 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est en parallèle chantre de la Chapelle Royale en 1559.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1562.* Jehan Du Hamel est mentionné comme clerc haute-contre le 30 décembre 1559 et le 21 mars 1562 (n. st.) comme chapelain ordinaire sans doute nouvellement reçu, dans la signification d'une ordonnance sur les absences irrégulières (Brenet 1910 p. 102, 105 d'après F-AN, LL 626, f. 117, 141).

- *Chapelle Royale de France (Henri II, François II, Charles IX, Henri III), 1559-1587.* Jehan Duhamel figure dans le compte des obsèques de Henri II pour le quartier de juillet 1559. Il devait donc avoir intégré la Chapelle Royale de Henri II, quelques temps avant (Handy 2008 p. 582 d'après F-AN, KK 125, f. 298). Il figure dans les comptes du Trésor de François II les 14 juillet et 28 août 1560 comme chantre de la chapelle de musique ; il reçoit avec Nicolas Millot 15 livres tournois de don du roi « en faveur des services qu'ilz luy font chacun jo(u)r en sad(ict) Chappelle et pour leur donner couraige de continuer et se y entretenir de bien en myeux » (Handy 2008 p. 299 et BrooksJ 2000 p. 472 d'après F-AN, KK 127, f. 2152 et 2205). Concernant Charles IX, il remplace Pierre Ladvoat qui décède en 1562 comme haute contre de la Chapelle du roi (Handy 2008 p. 535 d'après F-AN, KK 125 f. 298). Il est cité dans les comptes de l'argenterie en 1565, pour l'achat d'habits pour les fêtes de Bayonne, dans les comptes du Trésor du 17 octobre 1572, pour un don 100 livres et dans la liste du personnel de la Maison pour l'achat d'habits de deuil, probablement pour les funérailles de Charles IX en 1574 (BrooksJ 2000 p. 472 d'après F-AN, KK 130 f. 298, F-BnF, Clair. 2333, p. 3509 et F-BnF, fr. 26171 f. 169v). On le retrouve dans l'état de chapelle d'Henri III de 1578 comme haulte contre pour des gages annuels de 100 écus et dans la liste des requêtes à Henri III au 28 février 1587 où il demande la cure de Saint Martin de Petitville dans le diaconé de Saint Georges, diocèse de Rouen (BrooksJ 2000 p. 400, 472, 473 d'après F-BnF, Cinq cents de Colbert 54, f. 364 et F-BnF fr. 21480, f. 38v). La plupart des sources précédentes sont reprises par Isabelle Handy.

- *Cathédrale de Rouen, 1575-1587.* Un Jehan Duhamel, est d'après son testament de 1575, chanoine du chapitre de Rouen et chantre de la Chapelle Royale (Inventaire AD 76, G 3429). Michel Brenet écrit 1587 (Brenet 1910 p. 105). On apprend d'après ce même inventaire que Jean Duhamel, chanoine de Rouen en 1585-1586, est en procès avec les messieurs du chapitre de la cathédrale de Rouen : procès entre messieurs du chapitre et M. Jean Duhamel, chanoine de Rouen, chantre de la chapelle du Roi, et prétendant, en cette qualité, être tenu présent à l'office canonial. Écrit de conclusions fourni au Parlement de Paris par le chapitre, dans l'instance en requête civile entre ledit Duhamel et les chanoines (Inventaire F-AD 76, G 3632). Tougard donne des dates pour son canonicat à la cathédrale de Rouen, il aurait été chanoine de Rouen du 8 janvier 1582 au 15 juin 1587. Il semble donc mort en 1587. Il est enterré en la chapelle du Saint-Esprit de la Cathédrale (Tougaard 1897).

- *Autres bénéfices.* Tougard résume ses bénéfices dans la liste des chantres de la Chapelle Royale domiciliés à Rouen. 1574 : Il est prieur de Saint-Etienne d'Arques le 30 avril 1574 ; 1576 : il est chantre en la collégiale d'Ecouis le 14 avril 1576 ; 1579 : il est curé de Gonfreville-la-Caillet le 4 décembre 1579 ; 1583 : il est chantre en l'église d'Etampes le 23 février 1583.

Artus Du Hardas (1539-†1553 ?)

Artus Du Hardas est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1539.

- *Archidiaconé d'Angers*. D'après Dongois, Artus Du Hardas est archidiacre d'Angers.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1539-1553*. Dongois écrit : « Artus Du Hardas archidiacre d'Angers fut receu chanoine [de la 7^e chanoinie] le 9 septembre 1539 et posseda sa chanoinie jusques en 1553 ». Il est remplacé par Jean Durantel en 1553 (F-AN, LL 630, p. 214, Stein 1912, p. 135).

Louis [Raoul] Du Jardin (1576-1583)

Louis Du Jardin est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1576.

Il semble que le greffier utilise indifféremment les deux prénoms Raoul (ou Roulx) et Loys pour la même personne Du Jardin, ou mélange les prénoms de deux personnes différentes. Je présente dans une seule notice les mentions concernant Louis et Raoul Du Jardin. Loys Du Jardin est probablement vicaire car remplacé par un vicaire en 1583. Raoul Du Jardin, présenté par monsieur Palu, qui obtient 15 jours pour aller quérir ses ordres le 21 mars 1580 en revient semble-t-il sans et est déposé le 14 juin. Mais c'est Louis qui est remplacé auprès de Palu en mai 1583.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1576-1583*. Le 27 novembre 1576, « sur la requeste verbale faite a plusieurs foys par messire Loys Du Jardin, Charles Johannes, Nicollas Cochoys, Jehan Joussellin, Michel Le Myr et Jehan Barreau tous chappellins et vicaires receus l'année presente en l'eglise de seans tendant affin qu'il pleust a messieurs leur accorder leur gaigne du blé et vin quilz ont gangné desors leur reception jusques au jour Saint-Michel dernier ». Le chapitre répond favorablement. Le 2 mai 1579, messire Roulx Du Jardin absent obtient ses distributions pour 3 jours. Le 21 mars 1580, messire Raoul Du Jardin reçoit ses distributions pour « 15 jours quil a esté aux champs pour querir ses ordres en la ville de Nevers ». Le 14 juin 1580, « messieurs se ressouvenant messire Raoul Du Jardin avoir esté proveu en la place de vicaire a laquelle et présenté par monsieur Palu, quoy que ce soyt par le chapitre pour l'infirmité d'icelluy Palu a la charge quil feroit soubzdiacre dans l'an suyvant le statut et privilege de l'eglise... a quoy il navoyt jusques icy satisfait encores quil en avoit par plusieurs foys esté requis et interpellé, ont conclud de pryer monsieur le tresorier de deposer ledit Jardin de ladite place et deffendre au distributeur et receveur ne bailler aucune chose audit de Jardin ». Le 25 mai 1583, « le chapitre pour la vaccance de la chanoinie et prebende de feu Jehan Palu a présenté comme vicaire a la place de messire Loys [sic : Raoul ?] Du Jardin messire Charles Loys » ; il est renvoyé au chantre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1541, 8G 1543, f. 79).

Simon Du Jardin [Dujardin, Dugardrin] (1581-1584)

Simon Du Jardin est chantre taille gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1581 et maître de musique par intérim du 15 juillet 1581 au 12 septembre 1581.

Simon Du Jardin, chantre taille gagiste natif de Flandres est commis à la maîtrise des enfants de chœur le 15 juillet 1581, date à laquelle Mathieu Buret, maître des enfants de Tours, qui avait été reçu maître des enfants de Bourges a été adjourné. Se représentant en février 1584, pour être maître des enfants, on répond à Simon Du Jardin, que la place est prise (par Guillaume Fournier, par Barthélémy Destry ou déjà par Yves Bessac ?).

• *Sainte-Chapelle de Bourges 1581*. Le 6 juin 1581, « messieurs ont receu messires Symon Du Jardin taille et Phelippes Morel bassecontre natifs de Selain dioceze de Touné aux gaiges de 120 livres tournois par an et leur pain de chappitre ». Le 13 juin 1581, « messieurs ont conclud que leur receveur payera a messires Charles Baumard, Symon Dugardrin et Phelippes Morelle muziciens du pays de Flandres puis nagueres receuz aux gaiges de 6 xx livres tournois par an iceulx leursquelz gaiges de sepmaine en sepmaine et par chacun sabmedy dicelle a la raison que montera ladite sepmaine audit pris de 6 xx livres par an ». Le 15 juillet 1581, « messieurs ont commis Simon de Gardin pour gouverner les enffans de cueur de seans jusques ad ce quilz ayent aultrement proveu a la meztrisse et partant pour la nourriture d'iceulx et le service ordonnent que leur receveur donnera audit Gardin ce que lon a acoustumé de donner aux aultres maistres pour leurs despens sepmaine par sepmaine en continuant jusques ad ce que aultrement en ayent esté prouveau ».

Le 22 février 1584, « sera alloué au receveur 2 testons baillez a maistre Symon Dujardin du pays de Flandre cydavant ayant demouré au service de ceans et en charge des enffans de sceans pretendant y rentrer ce qui ly a esté denyé a cause que sa place avoyt esté remplye » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1542, 8G 1543, f. 10v, 232).

Jean Du Jardrin (1565)

Jean Du Jardrin est chantre gagier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1565.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1565*. Le 11 septembre 1565, « messieurs ont déclaré quilz ont prins aux gaiges de l'église Jehan du Jardrin chantre a 100 livres tournois de gaiges par an pour toutes choses a commancer du huictiesme jour de ce present moys lesquels gaiges luy seront payés par leur receveur general et ce tant quil plaira a messieurs ». Le 29 septembre 1565, « tradat a Jehan du Jardrin gaigier ses gaiges au feu du temps quil a servy » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1532, 45ca, 55ca).

Guillaume Du Lyon (1464-†1491)

Guillaume Du Lyon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1464. Il mert en juin 1491.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1464-1491*. D'après Regnier, « Guillaume de Lyon a été reçu chanoine a la place de Monsieur Sadon le 28 avril 1464 qu'il prit possession par procureur et en personne le 17 juin 1469. Il fut Grand Vicaire de Monsieur Vigier Trésorier. Il mourut en 1491 au mois de juin ». Il est remplacé par Jean Biard (F-AD 18, 8G 1504, p. 38v).

Le 28 avril 1464, Guillaume du Lyon est reçu par procuration de Callemesnil le 28 avril 1464, et en personne le 17 juin 1464, chanoine à la place de Robert Sadon avec des lettres du duc. Guillaume du Lyon n'est mentionné dans les effectifs de la Sainte-Chapelle qu'à partir de 1469-1470, avec des distributions faibles aux trois premiers termes et normales au terme de Saint-Jean 1470. Il ne réside donc pas de sa réception en 1464 jusqu'à début 1469. Il a des distributions normales dans les deux comptes suivant disponibles de 1470 à 1473 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, 8G 1650-1654).

Le 17 juin 1469, en présence du chantre, de G. Bonin, P. Dorsenne, H. Cœur, L. Grignon, Guillaume Dulion, chanoine de la chapelle est reçu personnellement et reellement comme chanoine : témoins messire Guillaume Pelourde, monsieur Jean Daubigny et plusieurs autres. Le 14 octobre 1469, les registres contiennent la lettre patente suivante du roi donnée à Amboise le 7 mai 1468 : Il paraît que vous avez sans autorisation partagé les maisons

appartenant à la chapelle « pour être tenues et possédées deslors en avant » par les chanoines moyennant de petites pensions. Résultat elles osnt en ruines parce que lesdits chanoines ne les réparent pas. On casse le partage. Les maisons seront bailées au profit de la chapelle aux chanoines, chapelains et vicaires et habituez de ladite chapelle. mandement donné aux trésoriers de France, Bailly de Berry, justiciers et lieutenants. Le chapitre décide que toutes les maisons canoniales sauf la trésorerie seront remises entre les mains du chapitre. Elles seront baillées au plus offrant et dernier encherissant. Les présents [Leotier, G. Bonin, M. Bonin, Dorsanne, Thouart] renoncent à leurs maisons sauf H. Cœur et L. Grignon qui y ont déjà renoncé lors de leur réception. Messires Guillaume Du Lyon et Jean Lacquan chanoines « in sacris ordinis minime constitute » sont convoqués et renoncent à leurs maisons. Quant aux maisons que tiennent le chantre, messire Guido Burdelot, messire Pierre de Callemesnil absents, on attendra qu'ils aient résigné pour disposer de leurs maisons.

Il est régulièrement présent au chapitre notamment le 24 août 1470 pour la réception comme chanoine de Philippe Devoir à la place de Pierre de Callemesnil. Le 18 septembre 1470, il est député avec Biart pour lever les dîmes de Saint Privé. Le 9 octobre 1473, messieurs ont « depute Dorsenne et Du Lyon pour faire executer sur les reparations et paiement a faire par l'archidiacre de Bourges, c'est-à-dire Henri Cœur du revenu perpétuelle (rente), qu'il a vendu au chapitre sur une maison de la chaussée » (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 20ca, 40ca, 59v, 60ca).

Le 18 septembre 1487, il est présent au chapitre. Le 10 août 1488, Guillaume Du Lion chanoine et vicaire du trésorier, s'oppose à ce que les bastonniers n'aient plus leurs blés sous pretexte qu'ils ne servent pas le chapitre comme ils le doibvent. Le 10 mai 1491, « messieurs ont ordonné qu'il sera rescript a Loyset, qu'il escripve au maistre des enffans de Poitiers qu'il viengne par deça et que luy venu on lui baillera en administration les enffans et a promis le vicaire Du Lion le recevoir quant il sera présenté » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 1, 15ca, 55ca).

François Dumaistre (1582)

François Dumaistre est soubzmarrellier gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1582.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1582*. Le 23 janvier 1582, « messieurs ont receu pour soubz marrellier en l'eglise de sceans François Dumaistre pour y sonner, sarrer les chappes et ornemens et nectoyer l'eglise le tout selon et ainsy quil ont acoustumé faire leur marrilhyers a la charge que pour le maniemment desdits ornemens et chappes il soyt tenu bailler caution et ce aux gaiges de 40 livres tournois par an et le pain tel que l'on a acoustumé bailler aux vicaires et ce pour tant de temps qu'il leur plaira ». Le 19 mai 1582, « messieurs ont conclud que messire François Dumaistre dira et cellebrera par chacun jour la messe paresseuse.. et ce a telle raison que messire François Cousturier dict et cellebre celle de prime depuis le 13 mai ». Il sera payé de 3 en 3 moys (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 53, 78).

Gabriel Du Mas [Dumas] (1478-†1500)

Gabriel Du Mas est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1497 jusqu'à sa mort en 1500.

Gabriel Du Mas, évêque de Mirepoix et de Périgueux, est trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1497 jusqu'à sa mort en 1500 (Soubeyran 1988). Michel Soubeyran, *Mgr Gabriel Du Mas, 60^{ème} évêque de Périgueux de 1485 à 1500 et sa famille*, in *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, CXV (1988), N° spec., p. 175-180).

• *Evêché de Mirepoix, 1478-1486*. Gabriel Du Mas est évêque de Mirepoix de 1478 à 1486 (wiki/Liste_des_évêques_de_Mirepoix).

• *Evêché de Périgueux, 1486-1500*. Il est évêque de Périgueux de 1486 jusqu'à sa mort en 1500 (wiki/Liste_des_évêques_de_Périgueux)

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1497-1500*. Le chanoine Regnier écrit : « Gabriel Dumas succeda a Monsieur Vigier. Il prit possession le 9 mai 1497 comme il paroist dans le cahier capitulaire de ladite année fol 156v. Monsieur Dumas fut Evêque de Mirepoix, ensuite de Perigueux ou il siegea environ 15 ans ». Il est remplacé par Michel Gaillard d'après le chanoine Regnier (F-AD 18, 8G 1504, p. 7v-8).

Le 9 mai 1497, Gabriel Du Mas, évêque de Perigueux, est reçu trésorier et paie ses droits de 55 livres tournois. Le 10 juin 1497, messieurs ont ordonné que on envoie vers monsieur le trésorier pour lui faire aucunes remonstrances touchant l'utilité et prouffit de l'église (il était parti depuis le 13 ou 14 mai). Le 20 juin 1497, il est de retour au chapitre. Le 8 novembre 1497, il est cité dans un contrat. Le 11 avril 1500, il y a présentation d'un vicariat de monsieur de Perigueux, trésorier dont il demande le publicata en chapitre. Etienne du Vergier est vicaire du trésorier. Le 22 juin 1500, il est présent et prend parti dans une querelle de préséance au chapitre. Le 27 juin 1500, le trésorier admoneste charitablement les chapelains et vicaires (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 156v, 220, 8G 1567). D'après Regnier, il meurt la même année 1500.

François Dumayne [Dumaine] (1573-1610)

François Dumaine est receveur général de la Sainte-Chapelle pendant 37 ans.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573-1610*. Le 21 juillet 1573, « Sire François Dumayne, bourgeois et marchand de Bourges, a esté adverty que Ursin Brunet laissoit sa recette... ». Il la veut, tres humblement. Il offre caution. Le chapitre va consulter les [chanoines] mallades. Le 29 août 1573, « sera alloué a François Dumayne receveur la somme de 2 escus d'or sol quil a delivrez par le commandement desdits sieurs a messire Guillaume Le Vavasseur qui avoyt esté présenté par monsieur de Mesicard[?] en la place de chappellain auquel il luy appartient de presenter a cause de sa prebende ». Le 1^{er} mai 1574, « Ymbert Gueret vicaire de seans a dict et remonstré a messieurs que cy devant il avoyt receu de François Dumayne leur receveur la somme de 24 livres tournois sur ce qui luy [restoyt] deub par cy apres a cause de son gagne et pour ce... que ledit receveur luy rabapte ladite somme entierement sur le premier quartier quil a a recepvoir que par ce moyen luy seront hosté le moyen de vivre veu la cherté du temps ; a ceste cause a ledit Gueret supplyé et requis tres humblement messieurs luy donner et accorder terme de payer ladite somme de 24 livres quoy que ou soyt luy acorder que ladite somme luy soyt rabbaptue par le menu sur plusieurs quartys de sondit gangne affin quil ayt moyen de vivre. Messieurs considerant la pauvreté dudit Gueret ordonnent que ladite somme sera desduicte audit de Gueret sur son gaigne par les 4 quartiers de l'année » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Le 3 juillet 1574, « sur la requeste verballe presentement faite par messire André [Onason] Ouagon chantre et receu aux gaiges de seant [a la somme de 90 livres tournois par chacun an et son pain] tendant affin d'estre payé de sesdits gaiges de huyct en huit jours affin d'avoir moyen de vivre, messieurs ont conclud et ordonné que François Dumayne leur receveur general payera de huyt en huyt audit [Onayson] Ouagon les gaiges a luy accordez qui sont de 90 livres tournois par chacun an ». Le 8 janvier 1577, « messieurs les capitulans... ont promis et se sont obligez a François Dumayne leur receveur de l'acquicter des dommaiges, rendre quicte et indamme envers le roy et tous aultres quil appartiendra de la charge et commission

qui luy a.. esté donnée par Jaques Dorneau sergent royal a la requeste de monsieur le procureur general du roy en la court de parlement de Paris et de monsieur de Vigny pour deffaults de payment... ». Le 21 février 1579, François Dumayne reclame « augmentation du priz de la faction de ses comptes ». Il n'a que 100 sous tournois ce qui ne paie même pas le papier sans parler du clerc de sa nourriture qui font 15 livres tournois. Ce qui revient a plus de 20 livres tournois. Il obtient 10 livres (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538-8G 1540).

François Dumayne est responsable des comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore receveur général de la Sainte-Chapelle pour les comptes des années 1590-1591 à 1609-1610 (du 18^e au 37^e) (F-AD 18, 8G 1659-1669).

Laurent Dumayne (1554-†1605)

Laurent Dumayne est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1554. Il meurt le 28 août 1605. Il reste constamment en charge des affaires de la maîtrise.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1554-1605*. D'après Regnier, « Laurent Dumayne prêtre de Loudun a succédé a deffunct Monsieur Berthelot. Ses lettres furent données a Compiègne le 2 septembre 1554. Il prit possession le premier decembre suivant. Il mourut le 28 août 1605. Il est enterré dans la Sainte-Chapelle. Il etoit chanoine de Saint-Etienne, prieur du Château. Il fut grand vicaire de Messieurs les trésoriers Charles Le Poucre, Vincent Micheau, [Germain] Viallard, [François] de Mastrey et [Martin] de Racines ». Il est remplacé par Louis Motin (F-AD 18, 8G 1504, p. 49v).

Le 8 novembre 1554, monsieur Laurent Dumayne, prêtre de Loudun, est reçu a la place de feu messire Jehan Berthelot, par lettres du 2 septembre 1554 de Marguerite de France, qui demande de le recevoir faisant foi de ses lettres de tonsure et de prestrise, et de son ingenuité. On est prêt a le recevoir « en se mectant en son devoir ainsi qu'il est contenu aux statuts, entre autre chose qu'il n'est permis a nul de l'eglise et college de ceans de portes longue abarbe comme a de present ledit Du Maine ». On lui lit les statuts. « Du Maine offre bailler a messieurs lettres expresses du roy et Madame dedans 15 jours portant dispense de porter sa barbe, protestant contre messieurs ou il ne le voudront recevoir suivant ladite collation de tous despens dommaiges et interetz ; laquelle protestation, messieurs ont respondu qu'ilz sz garderont de mesprendre, lui declairant qu'il ya aucuns des chanoines qui sont absens. On verra au prochain chapitre ». Le 10 novembre 1554, « Du Maine demande a jouir des fruits de sa prebende depuis le jour de sa presentation. On lui répond que on ne peut déroger aux statuts. Il n'a qu'à apporter une dispense.e peut déroger aux statuts. On verra. Le 1^{er} décembre 1554, Dumayne revient avec des lettres de la duchesse le dispensant de porter longue barbe, dattées de Saint Germain en Loy le 21 novembre 1554. Il est installé. Le 22 décembre 1554, « monsieur [Laurent] Dumayne a prié messieurs lui permectre tenir messire François Roolin, vicaire de l'eglise ou aultre dans la maison qui lui a esté baillée, que tenoit feu monsieur Chevallier ». Le 12 novembre 1555, préparant le départ de Jean Ponchet comme maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle, messieurs de Fougieres et Du Maine sont commis à l'inventaire des meubles de la maîtrise. Le 30 juin 1556, messieurs « attendu l'indisposition notoyre de monsieur Jehan Palu chanoine auquel appartient la presentation de l'office de chappelain que tenoit en l'eglise de ceans feu messire Pierre Bataille et ad ce que l'eglise ne demeure degarnye de musiciens ont nommé a monsieur Du Maine vicaire du tresorier messire Martin Le Rasle pour estre chappelain en ladite eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522, f. 101, 115ca, 120ca, 8G 1523, f. 90, 8G 1524, f. 43v).

Le 19 juillet 1558, messieurs ont « remonstré a monsieur Dumaine vicaire du tresorier quilz ont esté avertis que Ursin Arnault vicaire de ceans estoit marié auparavant qu'il feust prestre et porveu a la place et office de vicaire a quoy ledit Du Maine a fait responce qu'il y mectra ordre et fera son debvoir ». Le 9 août 1558, « monsieur Du Mayne... a esté adverti que Ursin Arnault vicaire de ceans s'est absenté de la ville sans son congé ». Le 16 août 1558, apres lecture faicte... au chapitre par messire François Rolin que messire Ursin Arnault vicaire de l'église de ceans s'est absenté de la ville des le 27 juillet dernier et depuis n'est venu a l'église... il [Dumaine] a destitué et destitue ledit Arnault dudit office de vicaire ». Le 16 août 1558, « Dumaine a octroié congé pour ung mois audit Lenain pour faire apparoir son ingenuité ». Le 9 septembre 1558, « monsieur Dumaine... de l'autorité de monsieur le tresorier a faict commandement audit Burgat de ne venir doresnavant es festes annuelles en l'église aiant barbe suyvant ledit statut... pour ceste raison [il] obeyra au tresorier et ne viendra a l'église sans faire sa barbe ». Le 1^{er} octobre 1558, Michel Martin et Anthoine de Rancon bassecontres gaigiers de l'église par lesquelles ont été présentés à un office de vicaire a monsieur Du Mayne. Le 15 octobre 1558, monsieur Gaillard s'étant déchargé des enfants de chœur, « messieurs ont commis pour la charges desdits enffans de cueur et reparations de l'église lesdits Dumayne et Monthey ». Le 19 novembre 1558, dans l'affaire Jehan Testard, qui veut échanger un office de vicaire marrellier contre un office de vicaire « ordinaire », Laurent Dumaine, vicaire du trésorier défend la position du Trésorier qui est de ne pas faire repasser un examen à Testard et de l'accepter comme vicaire, au grand dam de certains autres chanoines. Le 7 décembre 1558, Jehan Testard est finalement reçu. Le 13 décembre 1558, « monsieur Dumayne a présenté a la place de vicaire marelhier que souloit tenir messire Jehan Testard, Estienne Guyard naguerrres enffant de cueur et a present aux gaiges de l'église » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 56v, 68v, 86, 90ca, 105ca, 110, , f. 113-113v).

Par la suite, il est très régulièrement présent aux réunions de chapitre et s'occupe principalement des enfants de chœur, quand il ne représente pas le trésorier en tant que son vicaire.

Le 26 mai 1559, messieurs ont « ordonné que le receveur general paiera a monsieur Dumayne la somme de 48 livres 17 solz 6 deniers faisant le parfaict de la somme de 54 livres 7 solz 6 deniers pour les robbes, chapperons et bonnetz que ledit Dumayne a faict faire pour les enffans de cueur de l'église ; et pour la façon d'iceulx ». Le 20 juin 1559, sur la requête présentée par les executeurs du testament de feu Loys de La Roche luy vivant chappelain de ceans ont commis lesdits Gaillard et Dumaine pour aller visiter les reparations de lamaison que tenoit de chappitre ledit deffunct ». Le 27 juin 1559, « messieurs ont ordonné que monsieur Dumaine fera habiller les plunties des litz des enffans de cueur de l'église ». Le 19 août 1559, « Gaillard et Dumaine ont oy le compte de François Bernard maistre de l'euvre ». Le 10 septembre 1559, « sur la remonstrance faicte par monsieur Dumayne vicaire du tresorier que maistre Vincent Mothoviller organiste de ceans luy avoit demandé congé pour ung jour seulement pour aller aux champs, toutesfoys avoit esté comme encore est absent... messieurs ont ordonné quil ne sera fait aucune distribution de vin audit Mothoviller ». Le 30 septembre 1559, « messieurs ont ordonné que monsieur Dumayne fera rabiller lesgout de la cuisine de la maison du maistre des enffans de cueur. [Ce même jour], messieurs ont commis monsieur Dumaine pour adbviser avec la veuve de feu messire Hesme Rosse leur receveur sur le papier du dict deffunct pour veoir ce qui est deub au maitre des enffans de cueur [Pierre de la Pierre] sur le paiement que demande ledit maistre des enffans ». Ce qui est rapporté le 3 octobre 1559. Le 7 octobre 1559, « messieurs sur la requête faicte verbalement par Jehan Arnault procureur du roy ont commis messieurs Crenequin et Dumaine pour aller veoir ce qui a esté entrepris sur les murs de la cité... [Ce même jour], messieurs ont « ordonné que le receveur payera a la femme de Pierre Raffin 100 sous pour deux mois quelle a gouverné les

enffans de cueur malades en la maison de monsieur Gaillard ». Le 25 novembre 1559, messieurs ont « ordonné que Fogiere paiera a Dumayne 19 livres 18 sols tournois pour les coctes, chaslitz et fourrures des robes des enffans de cueur de l'eglise et aultres choses declarées par ses partyes baillées pour lesdits enffans ». Le 19 décembre 1559, « monsieur Gaillard a presenté a monsieur Du Maine vicaire de monsieur le tresorier messire Jehan Le Nain a la place de chappelain... lequel monsieur Dumayne a renvoié ledit Le Nain a monsieur Crenequin comme plus ancien chanoine de ceans actendu la vaction de l'office de chantre pour estre examiné sur sa suffisance ou insuffisance pour son rapport y faire ce quil appartiendra ». Le 20 janvier 1560, « monsieur Dumayne au nom de vicaire de monseigneur le tresorier a decclaré a messieurs qu'il proteste de nullité la reception et installation de messire Jehan Le Nain a l'office de chappelain faicte par messieurs messire Simon Gaillard, Claude Martin, François Burgat et Jaques Mothey ». Cette affaire se poursuit les 23 et 29 janvier 1560 et s'achève, prenant en compte le rapport de Jean Crenequin, par la réception de Jehan Le Nain. Le 20 février 1560, monsieur Gaillard a presenté a monsieur Du Maine vicaire du tresorier Jehan Symonnet a la place et office de vicaire en l'eglise de ceans que soloit tenir messire Jehan Le Nain. Le 6 avril 1560, « monsieur de Fougieres a rendu son compte a messieurs... la recepte 306 livres 17 sols 9 deniers... sera mise au coffre du chapitre ; et que dudit coffre lesdits sieurs Crenequin, Gaillard et Dumayne auront chacun une clef jusques ad ce que aultrement en soit ordonné ; et que monsieur Gaillard contrerollera ce qui sera cy apres mis audit coffre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 18v, f. 30ca, 45ca, 54, 65, f. 73v-74, f. 87, 92v, 120, 138).

Le 15 avril 1561, messires Pierre Fauchon et Anthoine Clare, présenté comme chapelain et vicaire sont renvoyés « par devers monsieur Dumayne affin d'estre par luy oy et examiné », lequel fait ses rapports les 19 et 22 avril et le 10 mai 1561. Le 29 avril 1561, « messieurs ont ordonné quil sera prins en la bource de chapitre la somme de 38 livres 8 sols 6 deniers tournois pour payer 14 aulnes et demy de drap rouge achapté par monsieur Dumayne pour les enffans de cueur ». Le 24 mai 1561, messieurs ont ordonné « que messieurs s'assembleront pour oyr le compte de l'administration que messieurs Crenequin et Dumayne ont eue de la bource de chappitre ». Le 3 juin 1561, messieurs ont « ordonné que messieurs Dumayne et Mothey qui ont la charge des enffans feront mectre des pluncties [?] aux lictz desdits enffans qui en auront besoing, des toilles qui ont esté achaptées par chapitre ». Le 26 juillet 1561, monsieur Le Marie a presenté a monsieur Dumayne vicaire de monsieur le thesaurier messire Estienne Guyard a l'office de chappelain. Le 29 juillet 1561, « Du Mayne somme le chapitre de proceder a l'audition de ses comptes actendu quil veut s'en aller aux champs sinon il ne se tiendra pas a la redition dudit compte ». Le 19 août 1561, messieurs ont commis Dumayne et Mothey « pour aller a mydy au logis de monsieur de Bourges pour assister de la part de chapitre a la congregation qui se fait pour le clergé ». Le 19 août 1561, monsieur Laurens Dumayne chanoine a presenté au chapitre pour l'absence de monsieur le tresorier et de son vicaire messire François Divoy a la place de vicaire marrellier ». Le 23 août 1561, « Dumayne vicaire general du tresorier a decclaré que le congié quil avoit baillé a messire François Hesse vicaire de l'eglise pour aller en son pais est expiré des le 14^o jour du present moys d'aoust ». Le 9 septembre 1561, se passe une autre affaire Jean Testard en la personne de messire François Dyvoy, vicaire marrellier, qui est présenté comme vicaire « ordinaire ». Crenequin et De Fougieres, puis Martin et Burgat s'excusent de faire ledit examen. Le 6 décembre 1561, Laurent Dumayne est présent en chapitre quand on examine et sursoit la réception de François Burgat comme chantre en place de Le Marie qui en était pourvu. Le 24 décembre 1561, Dumayne fait un rapport sur la fourniture « de 2 paires de chausses a chacun des enffans de cueur ». Le 25 février 1562, monsieur Dumayne est commis pour examiner le différent entre monsieur Gaillard et le Trésorier au sujet de « la muraille que a faicte bastir monsieur Gaillard entre la court de la maison de monsieur le tresorier et son estable » (Pilleboue PCR d'après F-

AD 18, 8G 1528, f. 1, f. 3-4, f. 5, 7, 8v, f. 9v-10, f. 14, 18, 20v, 22v, 29, f. 55-55v, f. 56, 62, 63, f. 70-70v, f. 72v, 93, 96v, 108v, 130).

Le 7 avril 1562, « monsieur Laurens Dumayne chanoine a presenté a monseigneur le thesaurier André Bergier enffant de cueur ». Le 12 mai 1562, « sur la remonstrance faicte a messieurs par monsieur Dumayne que les chapelains et vicaires de ceans les vouloient supplier les dispenser de ne faire leurs barbes... ont ordonné qui ne leur sera permis ains enjoinct d'observer ledit statut ». Le 19 septembre 1562, « messieurs [dont Dumaine] ont commis monsieur le chantre pour compter avec le maistre des enffans de cueur de l'église de ce qui luy peut estre deub de ladite maistrise au jour des enffans quil a euz selon quil est contenu par sa reception a ladite maistrise ». Le 26 septembre 1562, « monsieur Dumaine a rendu a messieurs ung calice et une platine d'argent doré de l'église quil avoit scelé en sa maison lorsque les ennemys de l'église entrerent en ceste ville ». Le 10 novembre 1562, « monsieur Dumayne a presenté a messieurs pour l'absence du tresorier, messire Pierre Le Jeune gaigier a la place et office de chappelain que souloit tenir deffunct messire Loys Rozier ». Le 29 novembre 1562, Dumayne est remboursé de 20 livres 6 deniers qu'il a dépensé pour les enffans de cueur. Le 23 février 1563, « messieurs ont prié monsieur Dumayne vicaire du tresorier faire faire le divin service de l'église aux chapelains, vicaires et gagistes de ladite eglise comme il avoit acoustumé estre fait auparavant les ruynes et demolitions faictes en eglises par les rebelles contre la magesté de roy et pryé monsieur le chantre y avoir l'œil et de commander a Estienne Guyard distributeur tenir bon et loyal registre des assistans et ne faire gangner aulcunement les absens autrement sera pourveu a ladite charge ». Le 20 mars 1563, « monsieur Dumaine a remonstré a messieurs que cy devant il avoit presenté a monsieur le tresorier André Bergier a la place de vicaire que tenoit Estienne Guyard et parce que le tresorier est absent a requis messieurs renvoyezr ledit Bergier a monsieur le chantre ». Le 23 mars 1563, André Bergier est jugé capable et reçu. Le 23 mars 1563, Dumaine a déclaré quil avoit presenté a monsieur l'archevesque de Bourges maistres Anthoine Montsayon, Jehan Lebegue, Anthoine Claré chapelains, Richard Jardrin, Denis [sic] Ranard et André Bergier vicaires pour aller prendre les saintes ordres a Chateauroux ou est le seigneur archevesque » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 1, 17, 22, 35, 38, 64bis).

Le 28 avril 1563, « messieurs, considerans le dangier de qui est en ceste ville de mortalité de peste et pour y eviter ont ordonné que ceulx de mesdits sieurs qui se voudront retirer aux champs, ilz pourront et leur sera permis ce faire jusques a la feste Saint-Michel prochaine seullement ; et neantmoins gangneront leur marreau et a l'esgard de monsieur le chantre le gangnera semblablement tant pour sa prebende que office de chantre pour ledit temps seulement... A quoy ledit sieur Dumayne viacaire general de monseigneur le tresaurier ». Le 15 mai 1563, « messieurs ont déclaré avoir marchandé a une feme pour guerir du mal de teste deux enffans de cueur de l'église a la some de 40 sous tournois ; et ont ordonné que ladite somme de 40 sous sera payée par monsieur Dumaine des deniers de chapitre quil a entre ses mains ». Le 20 juillet 1563, « monsieur Gaillard chanoine de ceans a presenté a monsieur Dumaine vicaire de monsieur le thesaurier messire Pierre Franchomme prestre diocese d'Auxerre ». Le 24 juillet 1563, « messieurs ont ordonné quil sera mis es mains de monsieur Du Mayne deux escuz pour bailer a Denis Tiercelin pour s'en aller hors de la ville affin de trouver parti ». Le 24 juillet 1563, « monsieur Dumayne a remonstré a messieurs que lors que les huguenaulx ont tenu ceste ville ilz ont rompu les fenestres et vitres de la maison qu'il tient de l'église et faict plusieurs autres demolymens [violances] ; et prié messieurs les faire reparer ; sur quoy ont messieurs remis pour en ordonner quand la compagnie sera plus grande ». Le 7 août 1563, « messieurs ont commis messieurs Gaillard et Dumayne pour faire l'ynventaire des tiltres et enseigenemens de l'église actendu quilz ont esté brouilhez aumoyen

des guerres ». Le 20 août 1563, « Dumaine vicair general a fait venir en chapitre Estienne Guiart distributeur de l'église auquel il a demandé depuis quel temps messire Simon Gentilz vicair s'est absenté ». Le 12 octobre 1563, « sera alloué a monsieur Dumaine 100 sous qu'il a baillez au libraire qui a relyé ung groz livre de l'église en veau qui sert pour l'avent ». Le 12 octobre 1563, [rayé : plus luy sera alloué [Dumaine] la somme de 100 sous qu'il a baillez a Claude Potier nagueres enffant de cueur de l'église pour ses despens de son retour en son pays]. Le 26 octobre 1563, « monsieur Dumaine pour et au nom et comme vicair de monseigneur le thesaurier et ayant deluy charge a présenté a messieurs Mace Arragepiéd [Arrachepied ?] enffant de cueur ». Le 30 octobre 1563, « monsieur le chantre a rapporté a messieurs que suyvnt le renvoy a luy faict par chapitre pour s'enquerir de la suffisance ou insuffisance de Mace Arrachepied présenté par monsieur Dumayne comme vicair de monseigneur le thesaurier... a trouvé ledit Arrachepied cappable et suffisant pour tenir et exercer ledit office et vicariat ». Le 4 janvier 1564, « le sieur Dumaine baillera a messire Ursin Brunet 15 sous tournois d'une part pour l'extraicte de la clause du testament de feu messire Loys de La Roche par laquelle il donne a l'église 10 livres tournois de rente et treize sous d'autre pour l'extraict de ce qui a esté vendu du domayne de l'église ». Le 11 janvier 1564, messieurs ont « ordonné que monsieur Dumayne remboursera le tresorier de la somme de 10 escuz soleil quil a forniz pour le chappitre, aussi ordonné que le sieur Dumayne remboursera a monsieur Mothey la somme de 10 escus quil a baillez pur Mace Arrachepied enffant de cueur de l'église suivant l'ordre du chapitre ». Le 18 janvier 1564, a esté delivré a monsieur Dumayne le livre rouge auquel sont inscritz toutes les bulles de la fondation de ceans contenant 160 feuilletz de parchemin escriptz couvertz de boys et cuyr [Le mardy 2 may 1564 en chapitre le dit sieur Dumaine a rendu ledit livre sur le bureau]. Le 20 janvier 1564, messieurs ont « ordonné quil sera payé a monsieur Dumayne la somme de 12 livres tournois au libraire qui a relyé 3 livres assavoir ung responsaire de la trinité ung legendaire des enffans de cueur et le martirloge ». Le 30 janvier 1564, le chapitre a « comys messieurs Dumaine et Mothey pour faire nouveau inventaire des meubles de la maison de la maistrize ». Le 12 février 1564, « sera payé par monsieur Dumayne a messire Ursin Brunet la somme de 40 sous tant pour 2 journées de 2 hommes qui ont mesuré les bleds estans es greniers de la recepte a raison de 6 sous chacun jour pour homme que pour leur despense ». Le 19 février 1564, « sera alloué amonsieur Dumayne 6 sous quil a baillez pour avoir faict rabiller les chemynées de la maison des enffans de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 4-4v, f. 11, 37v, 42, 47v, 63, 67v, 94, 96, 102ca, 103v).

Le 2 mai 1564, monsieur Dumayne reçoit 5 sous « quil a baillez a ung chantre passant ». Le 20 juin 1564, messieurs ont « commis messieurs Dumayne et Le Roy pour visiter le logis de la cure Saint-Ypolite ce requérant messire Anthoine Montsayon a present curé dudit Saint-Hipolite ». Le 15 juillet 1564, monsieur Dumaine reçoit 3 sous 9 deniers « pour 3 donnatz quil a achaptez pour les enffans de cueur ». Le 18 juillet 1564, « messieurs ont ordonné que ce qui a esté rendu par la Royne des Relicques de l'église de ceans a messieurs Dumaine et Le Roy sera descript et veriffié sur l'inventaire ; idem de ce qui a esté rendu par messire Guillaume Pellet ». Le 19 août 1564, « monsieur Dumayne a déclaré a messieurs quil se deschargeoit de la charge des enffans de cueur de l'église ». Le 23 décembre 1564, « messieurs ont receu enffant de cueur en l'église de ceans Jehan Brechet filz de feu Guillaume Brechet de son vivant laboureur paroissien de Fucy après quilz ont esté certiffiez de l'ingenuité dudit Brechet par monsieur Dumaine qui s'en est informé des habitans dudit Fucy estant audit lieu et luy ont donné les aulbes ». Le 14 avril 1565, « sera remboursé a Dumaine 102 sous tournois quil a payez pour 6 bonnetz rouges ». Le 2 mai 1565, « messieurs ont commis messieurs Dumaine et Demerlier pour communiquer a messieurs absens du present chappitre silz trouveront bon qu la chevaulchée de la seizaine de may soit faicte ceste presente année ». Le 17 novembre 1565, « messieurs ont commis monsieur Gaillard pour faire

rhabiller et reffaire a neuf si besoing est les grandes portes de maisons que tiennent de l'eglise messieurs de Fougieres, Dumaine et ledit Gaillard (qui ont été demolies lors des troubles, d'après Dumaine) ». Le 17 novembre 1565, monsieur Simon de Gaillard a présenté a monsieur Laurent Dumaine vicair du tresorier maistre Jaques Busserat natif de la ville d'Issoudun diocese de Bourges a l'office et place de vicair » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 10ca, 28, 52v, 63v, 104, 151bis, 8G 1532, f. 2, 74).

Le 24 janvier 1568, messieurs ont « commis monsieur de Gaillard et Dumayne pour assister a l'assemblée du clergé pour la deliberation d'avoir et lever harquebuziers de pied a la garde de la ville ». Le 30 mars 1568, sur la « requeste de Martin Le Rasle, chappelain de luy bailler ses distributions pour [ung mois] certain temps quil a esté absent ayans entendu que sestoit a la suyte d'un capitaine pour le fait de la guerre et leurs soldatz dellaissant le service de l'eglise... et apres que monsieur Dumaine vicair de monseigneur le thesaurier a déclaré ne ly avoir donné congé que pour ung mois seulement pour aller a ses affaires et non pour autre cause, [messieurs] ont ordonné que lesdites distributions ne luy seront baillées ». Le 8 mai 1568, « sur ce que messieurs en ont ordonné estre faicte aucune distribution de faryne a monseigneur le thesaurier, monsieur Dumayne comme vicair general du thesorier leur a remonstré quil luy en appartient autant que a un aultre actendu quil joist de ses prebendes jointt aussi quil a payé les droictz et a esté receu en thesaurier et chanoine ». Le 18 septembre 1568, « honorable homme et sage messire Mace Foucault a esté institué par le chappitre official du tresorier (le siege et dignité de thesaurier vacant) lequel office il a toujours exercé y ayant esté constitué par monsieur Dumaine vicair du tresorier, requerant estre payé la somme de 10 livres tournois pour ses gaiges d'une annee escheue ». Le 2 octobre 1568, « messieurs ont entendu de messieurs Dumayne et Le Roy la deliberation et conclusion de l'assemblee du clergé faicte et tenue en l'hostel de monseigneur l'archevesque de Bourges ». Le 20 décembre 1568, monsieur Fougieres a remonstré a messieurs que le divin service demeure a dire le plus souvant, parce quil n'i a nombre de chappellains et vicaires ordinaires en l'eglise de ceans pour ce faire et se excusent quilz sont tous empeschez aung mesme jour aux gardes de la ville. Par quoy ledit sieur de Fougieres a supplié et requis messieurs Chevrier, cappitaine du clergé, Dumayne enseigne et vicair de monseigneur le thesaurier, Le Roy sergent et Dumerlier caporal y pourvoir et faire rolles a ce que tous ceulx de l'eglise soyent separez ». Le 27 décembre 1568, sont présents au chapitre de Fougieres, Germain Vialard, Dumayne, Martin, Mothey, Dumerlier, Le Roy, Mareschal, Chevrier pour la réception de monsieur Viallart comme thesaurier de l'eglise de Sainte-Chapelle de ceans par la resignation que en avoit faicte messire Vincent Micheau et celle de Laurens David en place de Germain Viallart. Le 15 mars 1569, « la maison et les vignes que tenoit monsieur Gaillard delaissant sa maison et vigne de chapitre [est] attribuées a Dumayne, celles de Dumayne a Dumerlier et celle de Dumerlier a Chevrier ». Le 30 avril 1569, « monsieur Guillaume Amerard chanoine a présenté a monsieur Dumayne vicair general messire Anthoine Rancon, vicair a l'office de chappelain ». Le 21 mai 1569, « maistre Pierre de La Pierre chappelain de l'eglise de ceans et maistre des enfans de cuer a... [des] lettres de presentation de madame madame duchesse de Berry et de Savoye... a la vicairie de la Salle le Roy... [Le tresorier et son grand vicair général messire Laurent Dumayne refusent, car] la vicairie de la Salle le Roy de laquelle ledit de La Pierre demande a estre proveu n'a aulcunement vacqué ». Le 7 juin 1569, « il faut rhabiller les fenestres et huys du logis que tenoit feu monsieur Gaillard adcensé a monsieur Dumaine actendu que par bail dudit deffunct icelluy deffunct n'estoit tenu ausdites reparations ». Le 11 juin 1569, « sur la remonstrance faicte par monsieur Dumayne du deffault qui se fait chaque jour au divin service de l'eglise par les chapelains et vicaires de ladite eglise... qui doibvent chanter les evangiles et epistres tellement que le plus souvent telz deffaults viennent du scandalle de l'eglise et du peuple quil seroit bon que sur le gangne de ceulx qui doibvent lesdits offices que leur receveur de l'eglise

paye celluy qui sera commis pour faire lesdits offices a l'ordonnance que en fera messire Jaques Rossilhon qui est commis faire l'office de chantré ». Le 23 juillet 1569, messieurs ont commis messieurs Dumayne et Guillouet pour faire obliger messire François Cousturier de servir a l'eglise de marrellier ; et avec luy maistre Robert Duperouzeau sa caution suyvant l'acte de chapitre du 2 du present mois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 1ca, 20v, 29v, 55v, f. 57-57v, f. 69v, f. 117-117v, f. 128, 141, 145).

Le 18 mai 1568, Laurent Dumaine signe avec l'archevêque de Bourges et 236 habitants de cette ville une convention par laquelle ils jurent et promettent de s'unir tous ensemble et d'avoir une même volonté, pour défendre et maintenir la Religion Catholique, Apostolique et Romaine (Thaumas 1689, p. 190).

Le 1^{er} février 1570, « sur la remonstrance faicte a messieurs par monsieur Dumaine quil est necessaire commectre aucuns de messieurs pour avoir l'œil a ce que les enffans du cueur soyent traictez et enseignez et leur fournyr ce qui leur est necessaire d'habillemens linge et livres, messieurs ont commis pour cest effect messieurs Mareschal et Guilhouet ». Le 23 mai 1570, on se partage les biens de de Fougieres ; « par messieurs Chevrier et Guillouet a esté remonstré pour le regard desdits prez et vignes, quilz doibvent estre divisez et que chacun chanoine de ceans en doibt avoir sa portion. [Dumaine, Mothey, Le Roy et David penchent pour qu'ils soient] baillez au plus offrant et derniers encherisseurs au proffict de l'eglise ». Ces derniers semblent l'emporter contre Chevrier. Le 26 mai 1570, les chanoines se répartissent les bien de chapitre que tenait Gilbert de Fougieres : les prés à Dumaine, les vignes à Mothey, la maison à Le Roy et les prés de Mothey, la maison de Le Roy à David et les vignes de Mothey à Dumerlier. Le 19 décembre 1570, « monsieur Le Roy a présenté a monsieur Laurent Dumaine vicaire general maistre Toussaintz Rahel pour estre son vicaire ». Le 14 mai 1572, « messire Pierre Rivelle chanoine de ceans... prie [messieurs de recevoir] messire Duvergier bassecontre a la place de vicaire... Il est renvoyé a Mothey plus ancien chanoine par Dumaine vicaire du tresorier, l'office de chantré vaccant ». Le 20 mai 1572, monsieur Le Roy a présenté a monsieur Mothey comme plus ancien chanoine de ceans monseigneur le tresorier absent et monsieur Dumayne son vicaire n'estant au chapitre et ny estre voullu venir... messire Robert Ravas vicaire de l'eglise de ceans ». Le 6 juin 1572, Leroy presente Robert Ravard, vicaire comme chappelain a Dumaine (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 8, f. 30v-31, f. 32, f. 34v-35, f. 90v, 8G 1535).

Le 9 juin 1572, « a tous... savoir faisons que monsieur Mothey chanoine auquel messire Robert Ravard avoit esté renvoyé par monsieur Dumayne vicaire general du tresorier a examyné ledit Ravard sur sa capacité s'il pourra tenir et exercer l'office et place de chappelain... et est jugé cappable et institué chapelain ». Le 13 juin 1572, monsieur Mothey a présenté a Dumayne messire André Bergier vicaire marrellier en la place de vicaire a laquelle... messire Robert Ravaud a renoncé ». Le 29 juin 1572, « sur la requeste verbale de Gilles Huault vicaire de ceans tendant afin quil ne luy soyt aucune chose rabaptue sur son gaigne pour 10 jours quil a esté aux champs de monsieur Dumayne vicaire du tresorier ». Le 29 juin 1572, « monsieur Dumayne a présenté Symon Guerin pour vicaire marrellier au lieu de André Bergier ». Le 16 août 1572, « messieurs ont ordonné que messire Ursin Brunet receveur baillera a messire Anthoine Montsayon chappelain de seans 3 escuz d'or sol pour tout fray que ledit Montsayon pourra faire a chercher ung enffant de cueur pour servir a ladite Sainte-Chapelle et pour ce faire monsieur Dumayne grand vicaire de monsieur le tresorier luy a donné congé pour 3 sepmaines pendant lequel temps il ne perdra aucune chose de son gangne ». Le 27 septembre 1572, « messieurs ont donné a maistre Pierre de La Pierre chappelain et maistre des enffans de seans son gaigne pour 6 jours quil a esté absent par ordre et permission de monsieur Dumayne ». Le 13 décembre 1572, sur la « requeste de Regne Duvergier vicaire quil plaise a messieurs luy aider de quelque argent pour achapter une robbe

veu sa pauvreté ; sur ce et sans autrement tirer a consequence, messieurs ont ordonné quil sera achapté audit Duvergier une robe de force [?] des Landes pour laquelle achapter et faire faire ont commis monsieur Dumayne ». Le 23 décembre 1572, « messieurs ont ordonné que monsieur Dumayne sera payé et remboursé de la somme de 9 livres 10 sous tournois par luy debourcée pour la grande robe quil a achaptee au bassecontre de ceans [René Du Vergier] ». Le 9 janvier 1573, « monsieur Dumonthet chanoine de seant a présenté a monsieur Dumayne grand vicaire de monsieur le thesaurier pour son chappelin messire Yves Sycard ». Le 13 janvier 1573, monsieur Mothey dans son rapport sur Yves Cycard le trouve suffisant ; « monsieur Dumayne a remonstré que il avoyt fait auparavant que de bonne et louable coustume ; l'eglise de Bourges et celle de seant n'avoient eu et n'ont acoustumé de prendre et recevoir les chappellains et vicaires qui avoient esté nourriz a chacune des esglises partant seroyt bien d'advis de garder lesdites bonnes et louable coustumes et s'il est possible de ne substraire ledit Cycard de ladite eglise de Bourges... ce seroit une fort bonne chose et une occasion de vivre en amytié les ungs avec les aultres comme ils ont toujours fait ». Le 14 février 1573, « messieurs ont... receu pour enffant de cueur François filz de deffunt Jehan Guython et de Françoyse natif de Coutres pres la ville de Bloys... et a ceste fin ont ordonné que les draps que ont acoustumé porter les enffans de cueur luy seront bailhez ce qui a esté fait par monsieur Dumayne aussi chanoine de seans qui luy bailhe la benediction de Dieu acoustumée estre bailhée ausdits enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

Le 30 mai 1573, « messieurs ayant veu les parties de Pierre Pailhasson leur scribe de la besongne quil a faite pour eulx... suivant l'arrest que en a fait monsieur Dumayne... ». Le 3 juillet 1573, « monsieur Dumayne a présenté pour son chappelin messire Thoussaint Rahel au lieu de feu messire Pierre Le Jeune ». Le 21 juillet 1573, « messieurs ont ordonné que le receveur payera les chaulsses et soulhiers qui seront achaptez par monsieur Dumayne pour l'usage de Jehan Thailhon enffant de chœur de seans ». Le 8 août 1573, « le receveur remboursera a monsieur Dumayne 9 livres tournois 17 sous tournois 6 deniers quil a payez et avancez pour habiller Jehan Thailhon enffant de seant ». Le 25 août 1573, « messieurs ont prié monsieur Dumayne se charger et prendre en pension en son hostel Blaise... nagueres enffant de cueur de seant ». Le 5 septembre 1573, « messieurs ont commis pour veoir et arrester les parties de monsieur de La Roche leur procureur, celles de Blaise enffant de cueur, Dumaine, Le Roy et David ». Le 12 septembre 1573, messieurs ont « commis monsieur Dumayne pour habiller Blaise et Johannes enffans de cueur de seant de chacun une robe noyres ung says une paire de chaulsses chacun deux supliz et ung bonnet noir ». Le 29 septembre 1573, « messieurs ont ordonné que monsieur Dumayne se informera des parens de Johannet nagueres enffant de cueur de seans quelle vocation ledit Johannet veult prendre assavoir s'il veult suyvre l'estat eclesiastique quil avoit commencé prendre pour le mettre aux escolles durant le temps de deux ans suyvant les antiennes coustumes ou bien le mettre a mestier ». Le 20 octobre 1573, « messieurs ont conclud que monsieur Dumayne achaptera des livres de gramere a Johannet nagueres enffant de cueur de seant de present entretenu au college, une escriptoire, des plumes, ung tranche plume et des chaulsses et ung pourpoint ». Le 5 décembre 1573, « sur la requeste présentée par Ymbert Gueret chantre et muzicien tendant affin d'estre receu en l'eglise de seans pour y faire service tout ainsi que l'ung des aultres chantres... messieurs ont ordonné que le receveur bailhera a Ymbert Gueret chantre la somme de 26 sous pour 5 journées quil a chanté et fait son devoir de chanter en l'eglise de ceans auparavant quil feust receu aux gaiges ; [ont] commis monsieur Dumayne pour achapter une robe de petit pris pour bailler a Ymbert Gueret chantre ». Le 2 janvier 1574, monsieur Dumayne reçoit 7 livres tournois pour une robe achetée pour messire Ymbert. Le 15 mai 1574, Jehan Thailhon chantre est présenté à monsieur Dumayne par monsieur Amerard pour estre proveu de la viccairyre marellerie. Le 22 mai 1574, « monsieur Dumayne plus antien chanoine de seans et president en chapitre pour l'absence de monsieur le thesaurier et chantre

a dict et remonstré que ayant plus a Dieu appeler a soy monsieur Germain Viallard leur thesaurier il convenoyt pour les affaires de chappitre et ainsi que l'on a acoustumé faire quant ladite thesaurerye vacque... nommer entre eulx ung des chanoines de ladite eglise pour viacire affin d'expédier les provisions et collations des benefices que viendront a vacquer pendant et jusques ad ce quil se soyt apparu autre thesaurier au lieu dudit deffunct sieur Viallard ; et aussi pour faire administrer la justice que ledit sieur thesaurier a en ladite Sainte-Chapelle... Le tout mys en deliberation et... selon l'ordre et antiquité ont tous les assistans audit chapitre estez d'avis que ledit sieur Dumayne demourast vicair general et quil expediast toutes les affaires que se presenteront ». Le 8 juin 1574, est transcrit dans le registre l'acte conférant officiellement le titre et les pouvoirs du vicair general à monsieur Dumayne (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Le 29 juin 1574, « messieurs ont conclud que monsieur Dumayne grand vicair general institué par le chapitre par le decedz de feu monsieur le thesaurier dellivrera ung devolu de la prebende de messire Pierre Pinault chanoine en l'église de Saint-Estienne de Dun le Roy pour son incappacité a maistre Pierre de la Pierre chappelain de seans et ce a ses perilz et fortunes ». Le 24 juillet 1574, « monsieur Dumayne vicair general commis et institué par le chapitre pour la justice et aultres choses appartenans a la dignité de thesaurier, ladite dignité vacante, a mys sur le bureau un proces verbal des insolences qui furent faictz en l'église de ceans. [II] pry messieurs designer un juge pour les juger ». Le 15 octobre 1574, « messieurs ont commis Dumayne et Chevrier pour faire dresser la declaration qu'ilz entendent faire faire a monseigneur l'archevesque de Bourges sur leur justice et droictz ainsi que ont fait les predecesseurs dudit sieur archevesque ». Le 1^{er} mars 1575, « messieurs, pour l'absence de monsieur Jomyer chanoine... ont présenté a monsieur Dumayne, vicair du tresorier, messire Guillaume Chabot [rayé : Chabert] ». Le 3 juillet 1576, « Dumayne se plaint que le rolle des distributions soit truqué. Neantmoins le chapitre le fait signer... et admoneste le distributeur ». Le 20 juillet 1576, « messieurs ont commis monsieur Dumayne pour rendre et faire rendre ung petit enfant de cueur de seans mallade des escrouelles es mains de sa mere ou aultres ses parens pour en faire ce que bon leur semblera ». Le 29 septembre 1576, « messieurs ont commis monsieur Dumayne pour appeler avec luy deux chappellains ou vicaires de seans telz quil luy plaira pour savoir sy le filz de feu Going est propre pour estre enfant de cueur et sil est seing et nect ». Le 6 octobre 1576, il présente son rapport sur le filz Going. Le 6 octobre 1576, messieurs reçoivent Jehan Boulloche tailleur de draps en ceste ville de Bourges... bastonnier en ladite Sainte-Chapelle. Il prête serment et à l'instant « ly a ledit baston esté baillé par monsieur Dumayne ». Le 30 octobre 1576, « Laurent Dumayne prieur de l'église collegiale de Saint-Austrille du Chasteau et chanoine de la Sainte-Chapelle a remonstré que noble personne messire François Le Mastray prothonotaire du Saint-Siege apostolic et aulmosnier ordinaire de monsieur le duc de Savoye, auroit esté pourveu de la dignité de thesaurier vacante par le deceds de monsieur Germain Vialart par deffuncte haulte et puissante dame madame Marguerite de France, duchesse de Savoye et Berry et que despuys ladite provision ledit Mastray ne seroit venu en ce pays pour le service ordinaire quil doit audit sieur duc... ». Le 1^{er} décembre 1576, suivant le rapport de Mareschal sur André Bergier, « interrogé tant sur la musique, voyes, champ et deschamp ; il est jugé capable, mais ne peult faire rapport si ledit Bergyer pourra bien chanter messe d'aultant quil ne luy en a veu chanter ; veu ce et auparavant que de recevoir ledit Bergyer en ladite place monsieur Dumayne a ordonné que ledit Bergyer chantera messe en la presence de messieurs (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538-1539).

Le 28 avril 1579, Dumayne plus ancien chanoine fait des remonstrances sur les changements appliqués a la sonnerie de l'église. « pour empescher le murmure de beaucoup de personne de ceste ville qui sont en possession de ladite sonnerie laquelle a toujours esté faicte a une

certaine heure a laquelle les gens de justice et manouvriers s'arestent ». Le 6 juin 1579, « monsieur Dumayne presente pour son vicaire au lieu de Charles Johannet messire François Le Roy, natif de ceste ville de Bourges ». Le 12 décembre 1579, « messieurs ont pryé monsieur Dumayne d'achepter un manteau pour Jehan Brechet nagueres enfant de cuer ». Le 5 février 1580, « le tresorier veut avoir le sceau du chappitre de present en la possession de monsieur Dumayne plus antien chanoine, pour d'icelluy joyr comme faisoyt ses predecesseurs, joint que le statut de l'eglise luy donne. Dumayne repond que ledit sceau n'est pas au tresorier ains du chappitre qui en puyt et doibt disposer ». Le 8 juin 1580, « messieurs entendu le desordre qui se fait des habillemens linge et aultres meubles de la maistrise ont ordonné que messieurs le chantre et Dumayne mectront ordre ou y verront estre necessaire soict pour les habillemens linge et aultres meubles et feront rendre compte au maistre de ce dont il est chargé suyvant l'inventaire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540, 8G 1541).

Le 2 août 1580, « messieurs ont commis messieurs Dumayne et de Merlyer pour faire habiller les enfans de cuer de seans et pour adviser a toutes leurs necessitez faire faire inventaire des meubles habillemens desdits enfans et chemises qui leur seront fournies pour en faire charger le maistre ». Le 26 septembre 1580, « le receveur payera a masitre Ambroys, le libraire, la somme de 38 sols pour certain livre qu'il a forny pour les enfans de cuer de sceans sur rapport de Dumayne ». Le 5 novembre 1580, sera payé « 33 livres tournois, 10 sous, 2 deniers au receveur pour certains meubles achaptez pour la maistrise par monsieur Dumayne ». Le 15 novembre 1580, « sur la remonstrance de Dumayne... qu'il est tres necessaire faire faire des pentouffles aux enfans de cuer de l'eglise de seans... [messieurs] ont commis ledit sieur Dumayne ». Le 8 avril 1581, « le tresorier remonstre que messire Michel Cartyer a esté présenté pour monsieur Ruelle pour estre chappelain... ne restant que assavoir s'il est cappable. Touttesfoys avoit sceu par les plus experymentez en l'art de la musique de l'eglise qu'estoyt plus que suffisant pour ceste cause a mys ladite reception en deliberation et entre aultres a demandé a monsieur Brunet chantre... ce qui luy en sembloit. Il ne pouvoit respondre cathegoricquement que prealablement il ne l'eust interrogé comme chantre qu'il est... tant en la musique, champ, deschamp que voye comme accoustumé... [le trésorier réplisque] qu'il scavoit et estoit deument informé que ledit Cartyer estoit plus que suffisant pour avoir esté longuement maistre en plusieurs eglises dont il s'est fidellement acquicté, partant l'entendoit recepvoir en ladite place si la compagnie en estoit dadvis ». Ils sont tous d'accord hormis le sieur Brunet et Dumayne qui s'opposent a ladite reception contre le statut « et qu'elle prejudicye a l'office de chantre auquel appartient l'examen desdits chantres ». Le 30 avril 1581, [rayé : « ordonné que la maison que tenoit maistre Thoussaintz Rahel nagueres vicaire sera donnée en adcence au plus ancien chapelain ou vicaire ou le suivant » : opposition de Brunet, Dumayne, Amerard parce que la maison a été donnée à Jean Taillon]. Le 6 mai 1581, « messieurs ont chargé monsieur Dumayne de bailler les necessitez a François Guython chaussures, manteau et autres habits » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542).

Le 8 juillet 1581, « monsieur Dumayne fera faire un manteau a François Guiton agueres enfant de cuer ». Le 21 juillet 1581, « monsieur Dumayne achettera une paire de soullier a François Guiton enfant de cuer a present escollier du college Chevallier et luy fera arrester son bas de chaulsse ». Le 5 août 1581, seront payées 25 livres tournois à Dumayne pour François Guython. Le 28 octobre 1581, « monsieur Dumayne fera faire un saye et des pantouffles a François Guiton nagueres enfant de cuer ». Le 28 juillet 1582, « monsieur Dumayne fera faire un bas de chaulsse pour François Guython nagueres enfant de cuer et luy faire bailher par le receveur 2 testons pour sa conduite jusques chez son pere ». Le 15 janvier 1583, messieurs ont commis « le chantre et Dumayne pour voir les parties de Philippe

Bouilhollé pour la besongne de taille et couture qu'il a faite pour les enfans de cuer : 8 livres 7 sous ». Le 3 février 1583, « messieurs ont commis monsieur [rayé : le chantre] Marault pour fermer les portes et fenestres de la maison des enfans du costé de monsieur Dumayne ; et ce suyvant aultres ordonnances cydavant faictes et encores pour faire chastyer et punyr les enfans pour la faulte qu'ilz ont commise a l'[encontre] de monsieur Dumayne ». Le 8 février 1583, « messieurs ont accordé avec maistre Guillaume Soudays advocat a Bourges pour monstrier et enseigner les enfans de cuer de sceans en l'art de grand mere... et pour faire ledit enseignement desdits enfans une foys par chacun jour et sans aucun intervalle seront achaptez des livres pour l'instruction des enfans en l'art de grandmere et pour iceulx achaptez comis monsieur Dumayne ». Le 15 mars 1583, « monsieur Marault a presenté messire François Masson a la place de vicaire. On renvoye ledit Masson a monsieur Dumayne le plus ancien chanoine, pour ce que la place de chantre vacque [Ursin Brunet ets mort]. Le 4 juin 1583, « monsieur Dumayne plus antien chanoine » fait son rapport sur François Guython pour la place de vicaire... Il est reçu. Le 15 juin 1583, « messieurs ont commis messieurs Dumayne et Demerlyer d'ung maistre pour conduire et instruyre les enfans de cuer de seans et en ayant descouvert quelqu'ung le mander au plus tost ». Le 23 juin 1583, « monsieur Dumayne a presenté comme chapelain a la place de maistre Thoussaintz Rahel messire Jehan Morice chantre basse contre du pays de Picardye ». Le 28 janvier 1584, « monsieur Bochetel presente comme chapelain... maistre Berthelemy Destry » ; il est renvoyé a Dumayne pour l'absence de monsieur le chantre. Le 28 janvier 1584, « Dumayne raconte que hier, vers 9 a 10 heures messire Samuel Duval chapelain acompagné de plusieurs autres ayant espées se jeterent sur son serviteur requerant monsieur David grand vicaire faire faire justice desdites insollances ». Le 3 février 1584, « monsieur Dumayne pour achapter un lict pour apropryer Destry en la maistryse affin enseigner les enfans et ce faisant faire charger le maistre de ce quilz ly auroit forny ». Le 28 février 1584, « monsieur Dumayne presente comme vicaire marrilher au lieu de feu messire François Le Roy messire Jehan Menaigier » ; il est renvoyé a Chevrier. Le 3 mars 1584, « messieurs ont comis monsieur Dumayne et Bochetel pour avoir l'œil sur les enfans de cuer de sceans tant pour veoir s'ilz sont bien instruitz en l'art de musicque, grand mere que voye et conversation et aussi pour leur faire donne ce qul leur sera necessaire soyt pour leur norriture que habitz ». Le 24 mars 1584, messieurs ont « ordonné qu'il sera signifié au maistre des enfans de cuer par messieurs Dumayne et Bouchetel que le chapitre se contente de son service ; et qu'ilz sont pourvez d'ung maistre en sa place pour le regard de la maistrise actendu son infirmité a raison de laquelle il ne peult vacquer a l'instruction et gouvernement des enfans ». Le 10 avril 1584, « messieurs ont conclud que l'hostel et maison de la maistrise ou se souloyt cydavant tenir maistre Guillaume Fournyer nagueres maistre desdits enfans sera reparé de toutes les reparation necessaires pour quoi faire ont commis Dumayne et Bouchetel ». Le 26 mai 1584, Dumayne juge capable Jacques Brunet dans son rapport, pour être vicaire. Il est reçu vicaire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 8v, 11v, 13ca, 25ca, 109, 118, 123, 125v, 137v, 159v, 166v, 167, 225, 225v, 228v, 232, 236, 239v, 241v, 249v).

Le 17 avril 1585, Dumayne présente son rapport sur Michel Lenoir. Il le juge capable et Lenoir est reçu. Le 9 juillet 1585, messieurs ont « Dumayne commis pour comptes avec maistre Gilles Lambert maistre de grandmaire des enfans pour raison de la messe paresseuse celebrée depuis sa reception jusqu'au dernier jour de juin, et par ledit compte a luy desduict les deffaults qu'il a fait : 3 escus d'or ». Le 20 août 1585, « monsieur Dumayne a rapporté avoir composé et accordé avec ung jeune homme escollyer nommé messire Nicollas Charruyer pour monstrier la grand mere aux enfans de cuer a la somme de 10 escuz par an et remonstré en chapitre que ledit Charruyer demande qu'il luy soict avancé ung quartier qui est 2 escus et demy moyennant que le maistre du college de Moutiermoien en repondra ; messieurs ont conclud qu'il retiendront ledit pour monstrier la grand maire aux enfans de

sceans ». Le 29 janvier 1586, messieurs ont « commis monsieur Dumayne et Bochetel pour faire habiller Going enfant de cueur de sceans ». Le 4 février 1586, Dumayne se plaint du service : les chapelains et vicaires laissent le service a dire et le 22 janvier fut laissé un obit des rois de France qui est de la fondation et communement ilz font scandalle durant le service ; il n'y a plus de devotion mais toute difformité et confusion audit service ; et quelque remonstrance que l'on face dudit grand vicaire n'en fait aucune justice. Il menace de porter plainte ». Le 1^{er} mars 1586, Dumayne présente son rapport sur Melchior « qui a esté oy tant de champ que deschamp sur la composition par icelluy Melcior faicte et certain verset ». Il est jugé suffisant, reçu et installé. Le 15 avril 1586, messieurs ont « ordonné que Dumayne et Bouchetel acheptent les meubles qui sont necessaires a la maistrise et feront charger le maistre d'icelle tant des meubles qui y sont de ceulx qu'ilz acheptent ». Le 19 avril 1586, « messieurs ont commis messieurs Dumayne et Bochetel pour rendre a messire Gervays Julliard son filz puy nagueres receu enfant de cueur ; et ce pour l'indispensosition dudit jeune enfant ; lequel ne peut faire service a l'eglise ». Le 30 novembre 1586, messieurs ont « commis Dumayne et Bochetel pour avoir l'œil sur les habitz des enffens savoir s'il sera necessaire de leur en bailher de neufves ou bien actendre a la feste de pasques ; en tout cas faire fourrer leurs vieilles robbes ». Le 30 novembre 1586, « messieurs ont ordonné que le receveur baillera a la Cachouette la somme de 4 livres 10 sous tournois qui feront avec 30 sous tournois cydevant donnez pour l'alyment traictement et nourrissement d'ung enfant de cueur de sceans son filz pour tout le temps qu'il a esté et sera avec elle ». Le 6 décembre 1586, messieurs ont « conclud que Dumayne et Bochetel feront faire des camyszolles de drap blanc pour l'usage des enffens de cueur et aussi des longues robbes de telle coulleur qu'ilz verront estre propre et necessaire a iceulx ». Le 20 décembre 1586, « messieurs ont conclud que le bassecontre duquel a parlé monsieur Dumayne sera oy pour ce fait estre proveu comme il appartiendra ». Ce même jour, Dumayne présente son rapport sur messire Philbert Tabourot : il est capable et reçu. Le 31 janvier 1587, « messieurs ont commis monsieur Dumayne et Dupuy pour acheter les commodités de vivre des enffens pour ce caresme prochain soyt vin et boys jusques a la concurrence de 6 ecus ». Le 7 avril 1587, Jean Menagier a 8 jours pour faire foy de son ingenuité et bailher caution », sinon monsieur Dumayne nommera un aultre vicaire marrilhier. Le 11 avril 1587, Dumayne présente son rapport sur messire Marin Mallet. Il est jugé capable et est reçu vicaire ; de même messire Claude Franct [Lefranc] est jugé capable et reçu vicaire. Le 12 mai 1587, messieurs ont « conclud que monsieur Dumayne fera faire un propoint de thoille pour le plus grand enfant de cueur de sceans ». Le 11 août 1587, « messieurs ont ordonné que apres avoir oy le mothet et faict et composé par messire Pierre Langevin, s'il se trouve suffisant pryer monsieur Gassot le presenter a sa place ; monsieur de Buxerolles procureur de monsieur Gassot a présenté comme chappelain messire Pierre L'Angevin du pays de Thoulloze ; Il est renvoyé à monsieur Dumayne. Le 12 septembre 1587, « monsieur Du Mayne a remonstré qu'il y a beaucoup de meubles qui deffailhent pour la maistrise et aussi que aulcung des enffents ont perdu leurs robbes le tout par le moyen de la malladye de contagion advenue a ladite maistrise ont conclud et chargé monsieur Dumayne d'achapter tout ce qui sera necessaire a icelle ». Le 19 septembre 1587, sera alloué « 22 livres et 10 sols tournois au receveur pour 45 aulnes de thoille pour faire des linceulx aux enffans de cueur et 1 ecu pour des livres acheptez pour les enffenes de cueur par commandement de monsieur Dumayne ». Le 12 décembre 1587, « monsieur Dumayne presente comme vicaire marrelhier au lieu de messire Jehan Menagier [qui a démissionné] messire Pierre Symonnet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Laurent Dumayne est mentionné dans les comptes de 1590-1591 à 1604-1605. En 1605-1606, il reçoit ses deux distributions de froment et les distributions du premier terme de Saint-Michel. Il disparaît ensuite des comptes. Le receveur général François Dumayne reçoit de

chapitre 84 livres pour laquelle ledit recepveur general a dellaisé ung qualisse et un plateau d'argent qui a appartenu a deffunct Mr Dumayne (F-AD 18, 8G 1659-1668).

- *Cathédrale de Bourges*. D'après Regnier, Laurent Dumaine est chanoine de l'église Saint-Etienne de Bourges et prieur du Château.

Pierre Dumayne (1586)

Pierre Dumayne est maître de grammaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1586.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1586*. Le 3 juin 1586, messieurs ont « conclud que le maistre de grand maire de leurs enffens sera renvoyé du service qu'il leur a cydavant fait de l'instruction de leurs dits enffens ; et payé de ses vaccations jusques a ce jourdhuy ; et en son lieu ont institué et commis messire Pierre Dumayne pour linstruction [des enfants] aux gages acoustumés » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544). Il est probablement remplacé par Pierre Simonnet.

René Du Merlier [Merlyer] voir Le Merlier

Jean Dumes (1420-1421)

Jean Dumes est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1420.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1420-1421*. Jean Dumes n'est mentionné que dans les comptes et effectifs de 1420-1421 comme vicaire avec des distributions faibles aux quatre termes. Plus précisément dans la rubrique voyages : « A Jean Dumes, cleric de la chapelle le 25 jour du moys a esté baillé et delivré 6 motons en or au pris chacun moton de 70 sous pour bailler aux gens du conseiller a Poitiers pour le faict de la cause de Vaten... Item a messire Jehan Dumes pour son voyage d'avoir esté a Brives par le faict du seigneur Delebret... Le mardi 17 août a Jean Dumes pour avoir esté devers ledict conte daulphin a Meilhan pour demander certain argent et Jehan Corset en sa compagnie » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642, f. 8).

Laurent [Jean ?] Du Mes [Du Metz] (1522-†1552)

Laurent Du Mes est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris et peut-être d'après Michel Brenet compositeur.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1522-1552*. Le 13 septembre 1522, les distributions de pain, et une chambre, sont accordées à Jehan du Mes et Ysoré, chantres nouvellement pris à l'essai. Le 1^{er} octobre 1522, Jehan Du Mes, qui perd son prénom, reçoit une gratification avec La Balle et Ysoré. On le retrouve très certainement dans la suite mais avec le prénom de Laurent. Le 6 décembre 1525, le Chantre rapporte que Acher, Moulle, Du Mes et Barry sont venus le supplier d'obtenir de MM. leur pardon pour « les faultes du temps passé », ce qui leur est accordé. Le 17 mars 1526 (n. st.), Laurent Du Mes est mentionné dans le règlement des distributions pour la célébration des messes fondées. Le 9 juillet 1547, Laurent Du Mes, cleric ordinaire, reçoit « la chambre que tenait feu Martin Jouglar ». Les 6 et 10 août 1547, il est cité pour une nouvelle répartition de chambres. Laurent Du Mes meurt le 18 avril 1552 (Brenet 1910 p. 78, 82, 83, 93, 94 d'après F-AN, LL 624, f. 53v, LL 625, f. 19, 34, LL 626, f. 91 et F-BnF, ms. 17741, f. 50). D'après Michel Brenet, le recueil de Jacques Moderne, *Le difficile des chansons*, contient un morceau a quatre voix de Du Metz, qui peut lui être attribué (Brenet

1910, p. 94).

Jean Du Mesnil (1509-†1546 ?)

Jean Du Mesnil est maître de grammaire gagiste fin 1509, chapelain en 1513, chapelain perpétuel en 1517 de la Sainte-Chapelle de Paris.

Jehan Du Mesnil est sans doute maître de grammaire gagiste à partir de 1509, comme semble l'indiquer la décision de renvoi de Guillaume Farinel, Martin Hartebiz et Jehan Du Mesnil le 5 décembre 1511. Il est chapelain perpétuel en 1522, et probablement en 1517. Il quitte sa charge de maître de grammaire en 1519. On peut penser qu'il a été chapelain après avoir dit sa première messe en 1513.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1509-1546*. En 1509, l'abbé de Saint-Magloire nomme recteurs des écoles de Montfort Thomas de Pitres, bachelier ès-arts, et Jean du Mesnil, natif de Montfort et alors âgé de vingt et un ans. Ce dernier renonça bientôt à sa nomination pour entrer comme maître de grammaire de la Sainte-Chapelle du Palais (Dion 1879, p. 15-16, d'après F-AN, S. 1154). Jehan Du Mesnil est cité comme maître de grammaire des enfants sur les deux derniers procès verbaux de visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle du 1^{er} janvier 1510 et du 22 juillet 1510. Il a remplacé Nicole Du Boys décédé en fin 1509 et qui figurait sur le premier procès verbal du 3 novembre 1508, comme maître de grammaire. Le 7 décembre 1510, Messieurs « ont donné à maistre Jehan Du Mesnil, plaidant la maistrise de grammaire des enffans de cueur d'icelle église les gaiges de clerc en icelle Sainte Chappelle tant qui plaira à Messieurs et jusques à ce que le procez de ladite maistrise soit jugé par devant Messieurs des requestes ». Le 15 janvier 1511 (n. st.), Messieurs « ont aussi ordonné et conclud que maistres François Du Val et Jehan du Mesnil auroient le double [la copie] de la fondation du Roy et lettres collationnées à l'original à leurs despens pour eulx servir au procez de la maistrise des enffans de cueur de ladite Sainte-Chappelle ». Le 5 décembre 1511, les chanoines décident que Guillaume Farinel, Martin Hartebiz et Jehan Du Mesnil « n'auroient plus riens et ne seroient plus des gaiges de ladite Sainte Chappelle ». Cette décision ne sera pas maintenue pour Jehan Du Mesnil. Le 31 décembre 1513, Jehan Du Mesnil est autorisé à dire sa première messe en hault au grant autel de ladite église. Il est mentionné de nombreuses fois dans le procès-verbal de visite de la maison des enfants de chœur, visite faite le 16 février 1518 (n. st.), non pas, comme en 1508-1510, par le Trésorier, mais par le « Maître et premier chapelain de la chapelle du roi », Antoine de Longueval (Brenet 1910 p. 50-54, 57, 58, 60, 64, 68, 69 d'après F-AN, L 621 pièce 10 bis, F-AN, LL 623, f. 76, 77v, 94, 126v et L 621, pièce n° 10).

D'après Dongois, Jehan Du Mesnil est chapelain perpétuel de la Chapelle de Saint-Venant en 1517, succédant à Antoine Giraut. Il est mentionné dans les registres de la Sainte-Chapelle, comme chapelain perpétuel, le 15 février 1522. (n. st.) pour une distribution de sel et le 23 décembre 1525, pour un problème de testament de François Duval décédé qui aurait laissé quelques legs à la Sainte-Chapelle. Jehan Du Mesnil, chapelain perpétuel, a probablement quitté sa fonction de maître de grammaire des enfants en 1519, peu de temps après avoir obtenu sa chapellenie perpétuelle. Ses lettres de collation existent aux Archives Nationales. Jean Du Mesnil fonde un office pour la fête de la visitation. Selon Dongois, il aurait vécu et conservé son bénéfice de chapelain perpétuel jusqu'en 1546. Il possédait aussi le bénéfice de la maladrerie du Mans, qui lui avait été accordé le 1^{er} mai 1525. Son obit est célébré le 2 juillet : « *Visitatio beate Marie virginis annuale festum ab honorabili viro magistro Joanne du mesnil huius sacrosancte capelle capellano perpetuo constat In hunc modum esse fundatum. Et primo voluit ac ordinavit servitium huius festi fieri ut solet In die. presentationis dempta legenda que propria est et mutabitur nomen presentationis vel nativitatis In nomen*

visitationis distributiones quoque constituit esse similes diei, præsensationis » (Brenet 1910 p. 76, 82, 83 d'après F-AN, LL 624, f. 40, LL 625, f. 21, L 618, F-BnF, ms. lat. 17441, f. 26 et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 30v, F-AN, LL 630, p. 332, F-BnF, ms. fr. 3779, f. 89v et François 1^{er} Actes, t. V, p. 698, n° 18281).

Paul Du Mesnil (1552-†1562 ?)

Paul Du Mesnil est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1552.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1552-1562 ?*. D'après Gilles Dongois Paul Du Mesnil est pourvu de la chapellenie perpétuelle de Saint-Venant en 1552 et est éventuellement remplacé par Claude Rossignol en 1562 (F-AN, LL 630, p. 333).

Jean Du Moncel [Du Mouchel] (1493-†1531)

Jean Du Moncel est gagiste chapelain ténoriste en 1497 de la Sainte-Chapelle de Paris et membre de la Chapelle Royale de Charles VIII et Louis XII. Il meurt le 11 septembre 1531.

- *Cathédrale de Cambrai, 1493*. Il est probablement le ténoriste "Johannes du Mouchel" [recte Monchel ?] qui reçoit une aumône du chapitre cathédral de Cambrai en septembre 1493 (Pirro BnF, notes F-Ca ms. 1062, f. 97 : le 13 septembre 1493, « Jo. du Mouchel, ténoriste, ordinentur super elemosina pietatis »)
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1497*. Le 22 novembre 1497, les chanoines accordent à Jehan Du Moncel, ténoriste, les vivre et distributions de chapelain (Brenet 1910, p. 43, d'après, F-AN, LL 622, f. 64).
- *Chapelle Royale de France (Charles VIII, Louis XII), av. 1498-av. 1514*. L'inscription funéraire de ce ténoriste (voir ci-dessous) indique qu'il avait été chantre de Charles VIII et Louis XII. Son nom n'apparaît nulle part dans la documentation très lacunaire de la chapelle de ces deux souverains (Du Moncel n'est mentionné ni dans Cazaux 2002, ni dans Sherr 1988, qui cite toutefois, p. 68, un « Jean de Montul » permutant des bénéfices dans le diocèse de Chartres en 1509, qui pourrait être Du Moncel).
- *Dalle funéraire à la cathédrale de Noyon, avant 1514-1531*. La pierre tombale gravée de Jean du Moncel, chanoine de Noyon et ancien chantre de Charles VIII et Louis XII, natif de Lagny-les-Chataigniers (aujourd'hui Lagny, F-dép. Oise, arr. Compiègne), mort le 11 septembre 1531, est toujours visible dans la cathédrale de Noyon. Son texte exact indique: CY GIST IEHAN DU MO[N]CEL P[RE] BTRE EN SON VIVA[N]T CHAN[OIN]E DE NOYON [ET] P[AR] AVA[N] T CHA[N]TRE DES FEUZ ROIS CHARLES VIII E [ET] LOUYS XII E LEQUEL T[RE]SPASSA LAN MIL V C[ENT] XXXI LE XI IOUR DE SEPTEMBRE/NATIF DE LAIGNY LES CASTIGNIERS (Laurain 1941, p. 131). La description de cette dalle est consultable en ligne sur la base de données Palissy de l'inventaire du patrimoine mobilier du ministère de la culture : <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>.

Jean [Joannis] Dumont [Du Mont, de Monte] (après 1337-avant 1387)

Jean Dumont est Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, après la mort de Gilles de Condé en 1337 et avant 1378 où est mentionné Pierre de Beaune Chantre.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1337<<1403 ?*. Gilles Dongois affirme que Jean Dumont fut Grand Chantre après Gilles de Condé et avant Jean Chambond (F-AN, LL 630, p. 295). Il

n'est cité ni chez Michel Brenet (Brenet 1910) ni Henri Stein (Stein 1912). L'obituaire de la Sainte-Chapelle confirme sa qualité de Chantre. Il fonde une messe de la nativité : « *Nativitatis sancti Joannis baptiste. Annuale. Quod fundavit dominus Joannes de monte huius capelle canonicus et Cantor. cum octavis solennibus* » et son obit marque ses qualités : « *Joannis de Monte ejusdem sacre capelle canonici et cantoris* » (F-Pm, ms. 3399, f. 29, 45). Il n'est pas cité comme chanoine par Michel Brenet (Brenet 1910) ni par Henri Stein (Stein 1912).

- *Collégiale de Saint-Quentin, vers 1360*. Jean Dumont est chanoine de Saint-Quentin vers 1360 (Hemeré 1633, p. 128).

Pierre Du Mont [de Monte] (XIV^e siècle)

Pierre Du Mont est clerc du trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, sans doute au XIV^e siècle.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 14^e siècle?*. Pierre Du Mont ou Petrus de Monte n'est connu que par son obit mentionné les 6, 22 novembre et 16 décembre dans les obituaires de la Sainte-Chapelle en compagnie de chanoines de la fin du XIV^e siècle : « *Obitus duplex dominorum Joannis de Sancto Iusto, et Petro de ebroicis, huius capelle quondam canonicorum, Joannisque de prato, dicte capelle clerici, et Nicolai debosco, necnon Guillermi oliveri, et Joannis fillon, eiusdem capelle canonicorum, ac Petri de monte thesaurarii clerici. Quorum animabus deus* » (Fiala PCR d'après F-Pm ms. 3399, f. 48, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 44v, 48). Il est mentionné comme clerc du trésorier.

Mathurin Dumonthet [Montet] (1570-†1581)

Mathurin Dumontet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1570. Il meurt le 10 juin 1581.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1570-1581*. Le 16 septembre 1570, « messire Mathurin Montet clerc du diocèse de Bourges, a des lettres de la duchesse pour la prebende de feu Gilbert de Fougieres, datées de Turin le 1^{er} aoust 1570 ». Le 11 novembre 1570, « sur la requeste de monsieur Montet, messieurs luy ont octroyé sa presence pour le temps quil a esté absent ; et encores luy ont accordé 15 jours pour aller a Limoges ». Le 9 juin 1572, « monsieur Mothey chanoine... a examyné ledit Ravard sur sa capacité s'il pourra tenir et exercer l'office et place de chappellain... pour chanter et tenir la haulte contre ». Il est jugé cappable, institué chapelain et installé par Dumonthet aussi chanoine de la Sainte-Chapelle. Le 27 décembre 1572, monsieur Dumonthet, chanoine obtient un mois de distribution. Le 9 janvier 1573, « monsieur Dumonthet chanoine de seant a présenté a monsieur Dumayne grand vicaire de monsieur le thesaurier pour son chappellin messire Yves Sycard » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 54bis, 74, 8G 1536).

Le 23 mai 1573, « David proteste de ce qu'on ait donné des prés à Demonthey qui est moins ancien chanoine que lui. [Ce même jour], messieurs ont commis monsieur Dumonthet pour faire l'office de chantre demain a la procession du corps de Dieu ». Le 27 juillet 1573, « Jaques Rossillon, chapelain, procureur de monsieur Dumonthet chanoine a présenté messire Guillaume Le Vavasseur pour estre vicaire a la place de feu Pierre Dupain [sic] ». Le 4 août 1573, est venu en chapitre maistre Thoussainctz Rahel chapelain de seant qui a dict et remonstré a messieurs quil est deument adverty que maistre Pierre de La Pierre maistre des enfans de cueur de seans avoyt quicté ladite maistrise pour s'en aller resider en sa cure de Saint-Hostrilhe, et pour ce quil avoyt fort bonne volonté faire service a Dieu et a l'église de

seant et parvenir en ladite charge de maistre de laquelle il s'acquictera fidellement et bien. Les chanoines présents sont consultés pour un recrutement immédiat de Toussaint Rahel sans attendre la présence du trésorier. David et Mareschal s'y opposent. Les absents sont consultés par le greffier. « moy leur scribe soubz signé suys transporté pardevers monsieur Dumonthet aussi chanoine a present malade en son hostel auquel je signiffye le contenu cy dessus qui a déclaré quil est davis que ladite maistrise fut bailhée des a present audit Rahel comme suffisant pour tenir et exercer icelle veue le quictement dudit de La Pierre ». Le 19 septembre 1573, « monsieur Dumonthet remonstre que sa vicairye vacque par la longue absence de messire Guillaume Le Vavasseur qui est de deux moys et plus absent sans congé ny permission de monsieur le tresorier ou de son grand vicaire. Et partant en entendoit presenter et nommer ung aultre en son lieu qui est messire Jehan Fondeau chantre... lequel il a présenté actendu quil est capable et suffisant comme le pourront certiffier messires Jehan Regnault, Thoussainctz Rahel et Mace Arrachepied chappelains de seans quil a requis a ceste fin expres envoyez querir. Ce qui a esté fait et estant present nous ayant les dessus dits sur ce document esté enquis ont par le serment par eulx presté dict certiffié et atesté de verité que ledit Fondeau est fort suffisant et capable pour tenir et exercer ladite place de vicaire. Ce scavent pour l'avoir veu chanter en musicque [rayé : lecture] et plain chant et avoir la voye bonne telle quelle est requise en ladite place de vicquaire... Le grand vicaire ordonne que ledit Foideau sera et demeurera receu en ladite place... a la charge quil verifera de son ingenuité dedans troys moys ». Le 14 février 1574, messieurs ont « commis monsieur Dumonthet pour veoir la treille du jardin de la maison de la maistrise et dire au premier chapitre ce quelle pourroyt coster pour estre redressée » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Le 22 juin 1576, Dumonthet est présent au chapitre quand messieurs ont « ordonné que le receveur payera a messire Michel Lemyr gagiste son gaigne au pris de 10 [sic] livres tournois par an et ce de 15 en 15 jours ausdits gaiges qui fut le 19 mai dernier ». Le 10 juin 1581, Mathurin Dumontet est mort. Bessac fait des réparations dans sa maison (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539, 8G 1542).

Hector Du Moulin [Molin] (1526-1528)

Hector Du Moulin est official du trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1526.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1526-1528*. En octobre 1526, Jean Jorlin prêtre et chapelain de la Sainte-Chapelle fait appel devant le doyen de la cathédrale Saint-Etienne, d'une sentence de l'officialité de la Sainte-Chapelle le condamnant pour luxure et incontinence, appelant contre l'official du trésorier Hector Du Moulin, licencié en lois. Le 4 août 1528, « messire Jehan de Bailleul, vicaire de la Sainte-Chapelle et maistre Guillaume de Boifremeroy avocat a Bourges, accompagné de deux notaires ont exhibé certaines lettres de presentation de la chanoinie de la prebende de Dun le Roy vaccant par le trespas de feu messire Estienne Boys, requerant en faire collation audit de Bailleul. Apres vient messire Jehan de La Bertauche, aussi vicaire de la Sainte-Chapelle et auparavant enffant de cueur d'icelle, accompagné de maistre Hector du Molin. Il dit que soubz un faulx donné a entendre a madite dame par ledit de Bailleul, elle auroit octroyé lesdites lettres de presentation. Lui mesme a esté proueu chanoine par monsieur le tresorier selon les statuts. Il montre ses lettres de collation ; demande a ce qu'on ne luy baille aucun empeschement... actendu le long temps que y avoit quil a esté receu enffant de cueur de l'eglise, et servy en icelle de son jeune aage ; et depuis a esté comme encores est de present vicaire en icelle servant jour et nuyt en ladite eglise ».

Messieurs ont conclud que le chapitre « ne feroit autre collation audit de Bailleul, sachant veritablement n'avoir esté mal ne abusivement proceddé par ledit tresorier ou son vicaire en la provision de la prebende et par ce n'y povoit avoir ». En fait, Jehan de La Bertauche restera

vicair puis deviendra vicair marellier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1479, 8G 1514, f. 121-122).

Jean Du Moulin [de Molendino] [Paris] (1388-†1421)

Jean Du Moulin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1388 à 1413 et sans doute de 1415 à sa mort le 17 septembre 1421.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1388-1413 et 1415-1421*. Dongois écrit : « Jean Du Moulin chanoine en 1388, par son testament est qualifié Docteur en theologie, Aumosnier du Roy, chanoine de l'Eglise de Paris, prevost de Chartres et chanoine de la Sainte-Chapelle. Il mourut le 17 septembre 1421 et fut enterré dans le cimetièrre au dessous de la fenestre dou l'on montre les Saintes Reliques ». Il semble à lire la notice d'Antoine Cleu que ce dernier ait succédé à Jean Du Moulin pendant deux ans, sans doute pour un service plus prenant auprès du Roy entre 1413 et 1415 et qu'il ait repris sa charge de chanoine de 1415 jusqu'à sa mort en septembre 1421. Il aurait alors été remplacé par Jean Boiry qui change de chanoinie pour aller dans la 5^e en 1422 (F-AN, LL 630, p. 275-276, Stein 1912 p. 136).

Il est mentionné par Michel Brenet en 1409 dans la liste des chanoines de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910, p. 27 d'après F-AN, LL 598). Le 14 septembre 1396, Philippe le Hardy, duc de Bourgogne donne « un gobelet d'argent, dore, couvert que mondit seigneur fist prendre et achecter de luy [Henry Orlandt] pour donner a messire Jehan du Moulin, premier chappellain du Roy, en recompensacion d'un breviaire a l'usage de Paris qu'il avoit donne a mon dit seigneur » valant 42 francs (Wright 1979, p. 148, doc 107 d'après F-AD 21, B 1508, f. 119v).

Son obit est mentionné les 19 août et 17 septembre dans les obituaires de la Sainte-Chapelle : « *Obitus duplex dominorum Garnerii de Barone, quondam regis Joannis elemosinarii ac Joannis de Molendino regis Karoli sexti olim prothocapellani necnon Reginaldi de Prato Gilberti presentis capelle canonicorum et Petri Tarsiel eiusdem capelle capellani. Quorum.xx. A. Philiberti abbatis. Memoria* » (F-Pm, ms. 3399, f. 37v, F-BnF, ms. Lat. 17741, f. 36).

• *Chapelle Royale de France (Charles VI), 1396-1400*. D'après Wright ci-avant, Jean Du Moulin était premier chapelain du roi dès 1396. Jehan du Moulin était aussi en 1399 « premier chapelain » et Robert Feuillet, Jean Derpy et Philippe Aymenon, chapelains ordinaires du roi. (Brenet 1910 p. 27 d'après BnF ms fr. 20684, f. 529v). Ce fait est confirmé par la lettre de commission de l'inventaire des biens de Charles VI après son décès en 1423. Cette lettre est datée du 16 décembre 1423 (Leber 1838, t. 19, p. 218, 219, 220) :

« CHAPELLES DU ROY CHARLES VI.

Inventoire fait par moy Andry Gourtevache clerck du roy nostre sire en sa chambre des comptes, par lordonnance et mandement de messeigneurs les gens des tresoriers generaux, gouverneurs de toutes les finances du dict seigneur et de leur dicte lettre de commission donnee le xvj jour de decembre lan MCCCCXXIII, transcrites cy devant, des chapelles et aornemens deglise de feu le roy nostre sire Charles VI derraiment (dernièrement) trespasse, dont Dieu ait lame, dont feu messire Jehan du Moulin en son vivant premier chapelain du dict feu seigneur avoit eu la garde et administration : les quels aornemens messire Hierosme Boutepois chanoine du Palais, et messire Jehan du Tremblay chapelain illec executeur de feu messire Jehan du Moulin, ont baillez et delivrez ainsi que ordonne estoit par le roy et nos dis seigneurs des comptes et tresoriers, a Jehan Duval pieca ordonné garde de la tapisserie et chambre du roy nostre dict seigneur, et de nouvel ordonné avec ce garde des dictes chapelles, le quel Jehan Duval en a en soy prins la charge ».

On peut lire p. 220 : « et premièrement : La chapelle que Robin de Varennes delivra au dict Me Jehan du Moulin le XXV e jour de may lan MCCCC ».

Ces dates sont cohérentes avec une mort de Jean Du Moulin en septembre 1421.

- *Notre-Dame de Paris*. Jean Du Moulin est d'après Dongois chanoine de Notre-Dame de Paris.
- *Cathédrale de Chartres*. Toujours d'après Dongois, Jean Du Moulin est prévôt de Normandie à la Cathédrale de Chartres. On pourra voir aussi le livre d'André Pirro sur Gilles Mureau (Pirro 1929)

Jean Du Moulin [Dumoulin] [Bourges] (1497-1517)

Jean Du Moulin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1497.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1497-1517*. Le 8 août 1497, « Jean Du Moulin est receu chanoine avec lettres royaulx du 24 juillet à la place de Jean Byard deffunct » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511). D'après Regnier, il est remplacé par René Cartin en 1517.

François Du Moustier (1574-1577)

François Du Moustier est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1574.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1574-1577*. François Du Moustier est reçu chapelain le 6 novembre 1574, il reçoit un don « pour avoir une chappe » le 30 octobre 1577 et est renvoyé le 21 novembre 1577 « pour ce qu'il n'assiste pas au service de l'église » (Brenet 1910 p. 126, 129 d'après F-AN, LL 599, f. 132v, 177v, 178v).

Prégent Du Moustier (1524-1535)

Prégent Du Moustier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1524.

Prégent Du Moustier est le fils de Jean de Moustier, sieur de Saragosse en Berry, conseiller et maître d'hôtel d'Éléonore d'Autriche, seconde femme de François 1^{er}, qui possède le domaine de Coutempierre.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1524-1535*. D'après Regnier « Pregent Dumoustier succeda a Monsieur Blanchet en 1524 ». Il est remplacé par Jean de Beauregard en 1535 (F-AD 18, 8G 1504, p. 39v).

Cependant, il est mentionnée pour la première fois dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges en notre possession, le 29 janvier 1527 : « touchant le gaigne de monsieur Du Moustier chanoine de l'église de la residance qu'il a faicte... ont ordonné lui estre baillé et delivré par leur receveur general 4 setiers de blé par moitié froment et seigle pour l'année escheue a la St michel dernier passée » et le 28 septembre 1527, pour une requête de dons pour aller étudier : « messieurs apres avoir receu plusieurs lectres de madame la reyne de navarre contenant commandement pour bailler quelque argent a Pregent Du Moustier chanoine de l'église de ceans pour l'aider a entretenir aux ecolles et aussi les remonstrances faictes en ceste matiere ce jourdhuy par monseigneur le tresorier, ont ordonné que ledit Du Moustier aura jusques a 2 ans chacun an la somme de 40 livres tournois par ce que ledit Pregent ne viendra gaigner pendant ledit temps sa distribution en l'église. Et ce par maniere de don ». Le 13 novembre 1530, la maison de Buxerecte, qu'il convoite est accordée à Bochetel. En 1534 et 1535, il revient à la charge pour ses études, notamment le 11 août 1534.

Le 23 janvier 1535, il sera escript a monsieur de Saragosse par monsieur Du Moustier son filz lequel sen va audit lieu. Et ce touchant quelque petite piece de terre ains en la metairie de Lymeulx. Enfin le 22 juin 1535, « Du Moustier demande son quartier de Saint Jean Baptiste et en echange se departit de l'octroy qui luy avoit esté fait par le chapitre qui est de 60 livres tournois par an touteffois et quantes qu'il sen vouldroit aller estudier et ce jusques a 3 ans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 10ca, 58, 8G 1515, f. 37-37v, 8G 1516, f. 122, 160ca, 210ca).

Pierre Dupain [Le Pain] (1569-†1573)

Pierre Dupain est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1569. Il meurt en 1573.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1569-1573*. Le 25 juin 1569, messire Pierre Dupain obtient ses distributions pour 5 jours. Le 20 mai 1570, « Mareschal a presté 25 livres tournois a messire Pierre Dupain, vicaire de l'église sur les 120 livres que luy ont presté messieurs ; [messieurs ont] ordonné que au cas ou ledit Pain deceddroyt avant que payer ladite somme, ledit sieur Mareschal ne sera tenu au paiement de ce qui pourroit rester desdites 25 livres lors du decedz d'icelluy Dupain ». Le 1^{er} juillet 1570, Pierre Le Pain obtient ses distributions pour 4 jours. Le 27 juillet 1573, « Jaques Rossilhon, chapelain, procureur de monsieur Dumonthet chanoine a presenté messire Guillaume Le Vavas seur pour estre vicaire a la place de feu Pierre Dupain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, 8G 1534, f. 29v, 47v, 8G 1537).

Antoine Dupeschin (1498-†1509 ?)

Antoine Dupeschin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1498.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1498-1509 ?*. Antoine Dupeschin est reçu chanoine de la huitième chanoinie le 12 août 1498. Il est remplacé par Eustache de Sains en 1509 (F-AN, LL 630, p. 232, Stein 1912, p. 135).

François Dupin (1553)

François Dupin est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1553.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1553*. François Dupin, chantre passant à la Sainte-Chapelle reçoit un teston le 11 juillet 1553 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 46).

Jean Du Petit Cellier (1348-†1360 ?)

Jean Du Petit-Cellier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1348.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1348-1360*. Jean Du Petit-Cellier est reçu chanoine en 1348 et probablement remplacé en 1360 par Pierre d'Evreux (F-AN, LL 630, p. 283-284, Stein 1912, p. 136). Il est de la famille d'Enguerran Du Petit-Cellier, membre de la Chambre du Trésor et pourvoyeur de l'armée et des hôtels du roi et de la reine (1336), conseiller du roi (1340) et chanoine de Paris (1350) (Gane 1999, p. 315).

Jacques Dupont [Du Pont] (1494-1511)

Jacques Du Pont est chantre dessus, reçu gagiste en 1494, puis vicaire en 1497. Il est reçu chapelain après 1511 et décède avant 1528, où se conclut un procès entre le trésorier qui veut s'approprier l'héritage de Jacques Dupont contre le chapitre. Le procès se conclut par le désistement du Trésorier. L'héritage de Jacques Dupont est reversé à l'œuvre de la Sainte-Chapelle.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1494-1511*. Le 23 décembre 1494, messieurs « ont donné a Jaques Du Pont l'un des dessus de ceans pour pitié et aulmone et affin qu'il ait cause de soy mieulx entretenir 4 livres tournois ». Le 8 août 1495, « messieurs ont augmenté les gaiges de Jaques Du Pont jusques a 40 livres tournois avecques son pain ». Le 26 mars 1496, messieurs « ont donné a Jaques Du Pont 4 livres tournois pour lui aider a avoir le drap d'une robe ». Le 12 novembre 1496, en presence du Trésorier, du chantre de Grignon, Le Duc, Convers, de Saint-Genis, Byart : « Oye la requeste faicte en chapitre par Jaques Dupont a ce que le plaisir de mesdits seigneurs fust luy bailler lieu en l'église actendu qu'il avoit servy en icelle par l'espace de troys ans continuellement et qu'il ne se pourroit entretenir pour les gaiges qu'il avoit ou qu'on lui donnast congié. Oye ladite requeste fut advisé audit chapitre quil estoit pour estre receu en quelque lieu de vicaire et apres quil fust enquis des lieux vacquans fut dit et trouvé que le lieu de vicaire de messire François Joyeux, chanoine estoit vuide et que par plusieurs foiz il avoit esté requis de y pourveoir et de y presenter personne ydoine et suffisant et par monseigneur le tresorier luy avoit esté rescript et toujours avoit delayé a y en mectre. A esté advisé et ordonné par le chapitre actendu ce que dit est que ledit messire François Joyeux fait point de résidence a l'église et quil est bien expedient et necessité de y mectre bons chantres et instruitz en l'art de musique qui ayent voix et principalement de dessus ». Le 2 septembre 1497, « a esté reçu vicaire de ceans soubz le lieu de monsieur Joyeux, Jaques Du Pont qui a fait le serment » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 105ca, 125ca, 140ca, 146, 160ca).

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire d eladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour employer au prouffit d eladite communaulte et ce dedans la feste de la

purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Le 3 février 1511, Jaques Du Pont est encore mentionné comme vicaire. Le 17 novembre 1528, se conclut un procès entre les chanoines du chapitre et « noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie, tresorier ; ayant pris la cause pour venerable messire Guillaume Bouchetel son vicaire chanoine : pour raison de la succession et biens delaissez par feu messire Jaques Du Pont de son vivant prestre chappellain qui avoit par son testament institué lesdits demandeurs ses heritiers et donne tous sesdits biens... au proffict de l'œuvre de la Sainte-Chapelle ; lesquelz bien ledit tresorier pretendoit a luy appartenir par ce quil disoit que ledit deffunct estre aulbin et natif hors du royaume et estre heritier dicelluy deffunct ». Sont présents Philippe Bueilhe chantre, Philippe de Laval, Guillaume Alabat, Pierre Barizon, Nicolas de Bezombes, Pierre Barbarin, Robert de Cambray tous chanoines prebendés, capitulans plus messire Jehan de Langellerie tresorier. Les parties ont transigé, pacifié et accordé : ledit tresorier s'est desisté et departy dudit proces au proffict desdits venerables chanoines et chapitres. Ils sont heritiers de feu messire Jaques Du Pont pour l'œuvre. Messieurs ont ordonné a Guillaume Bochetel qui a prins et saisi lesdits biens de leur en rendre compte et relira (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 188v, 8G 1501).

Jean Dupont (1385)

Jean Dupont est clerc ou chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1385.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385*. Jehan Dupont est cité comme chapelain ou clerc en 1385 dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris » (Brenet 1910 p. 22 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43).

Pierre Du Pont (1335-1336)

Pierre Du Pont est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1335.

- *Sainte-Chapelle de Paris 1335-1336*. Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris d'après (Stein 1912 p. 131). Il succède en 1335, à Jean de Meulan, et est remplacé par Guillaume de Mello en janvier 1336. Guillaume de Mello fait réaliser du 26 janvier aux 29-30 août 1336 juste après sa prise de fonction un inventaire des reliques et bijoux du trésor de la Sainte-Chapelle (Vidier 1910 p. 291, 292 d'après une copie du XIV^e siècle F-AN, JJ, reg. F, f. 41v à 50). Pierre Du Pont n'est cité ni par Dongois, ni par Morand.

Jean Dupré [de Prato] (XIV^{ème} siècle)

Jean de Prato est sans doute chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris au XIV^{ème} siècle.

- *Sainte-Chapelle de Paris, XIV^{ème} siècle*. Jean Du Pré ou Johannes de Prato n'est connu que par son obit mentionné les 6, 22 novembre dans les obituaires de la Sainte-Chapelle en compagnie de chanoines de la fin du XIV^{ème} siècle : « *Obitus duplex dominorum Joannis de Sancto Iusto, et Petro de ebroicis, huius capelle quondam canonicorum, Joannisque de prato, dicte capelle clerici, et Nicolai debosco, necnon Guillermi oliveri, et Joannis fillon, eiusdem capelle canonicorum, ac Petri de monte thesaurarii clerici. Quorum animabus deus* » (Fiala PCR d'après F-Pm ms. 3399, f. 48, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 44v, 48). Il est mentionné comme clerc de chapelle.

Jean Dupré (1584)

Jean Dupré est chantre basse-contre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1584.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1584*. Le 28 janvier 1584, « messieurs ont receu messire Jehan Dupré chantre natif de la ville Doncerot pays de Flandre diocese Diple [sic] aux gaiges de 50 ecus par an et son pain de chapitre » ; il sera payé de semaine en semaine à commencer samedi prochain. Le 30 janvier 1584, sera alloué « au receveur 2 ecus payés a Destry et Dupré... oultre l'escu qu'il leur avoit cydavant esté ordonné ». Le 6 mars 1584, « messieurs ont prié monsieur Bouchetel d'accomoder messire Jehan Morice d'ung lit duquel il s'obligera payer par les quartiers et en fera charger messire Anthoine Claré et aussi de faire faire un bas de chausse a messire Jehan Dupré bassecontre ». Le 10 avril 1584, « messieurs ont donné congé [pour 8 jours] a messire Jehan Dupré gagiste pour aller a Saint-Aignan a la premiere messe d'ung syen amy et compaignon » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 225, 227v, 237, 241).

Regnauld [Renault, Renaud] Dupré-Gilbert [Du Pré-Gilbert, de Pré Gilbert, Prégilbert, de Prato Giberti, de Pratogileberti] (1343-†1353)

Regnauld Dupré-Gilbert est chapelain perpétuel en 1343, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris sans doute en 1444. Il meurt le 25 septembre 1353.

- *Parlement de Paris (Philippe VI, Jean le Bon), 1344-1353*. D'après Maugis, R. de Pratogileberti est premier clerc du Parlement de Paris dans le rôle de novembre 1444. Il a pour exécuteur testamentaire Etienne Belin. (Maugis 1916, p. 6, Morand 1790, p. 304, Billot 1996, p. 302).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1343-1353*. D'après Gilles Dongois, Renault Du Pré Gilbert obtient la chapellenie perpétuelle de Saint-Nicolas et Saint-Louis sans doute avant de devenir chanoine en 1344. La date écrite par Dongois n'est pas claire et raturée. Il pourrait s'agir de 1343. On ne connaît pas son remplaçant (F-AN, LL 630, p. 324). Dongois écrit dans la partie consacrée aux chanoines : « Renault Du Pré-Gilbert de Prato Gilberti, conseiller au Parlement de Paris de l'année 1444 fut receu chanoine [de la 7^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle au lieu de [blanc]. Il fut depuis président des enquestes, chantre et chanoine d'Auxerre et chanoine de Sens. Il mourut le 25 septembre 1353 et est enterré dans la chapelle du cloître Sainte-Genevieve et sur la tombe est écrit : *Hic jacet vir magna discretionis / et prudentia, magister Reginaldu / a Prato Gilberti quondam Praesidens / in Camera Inquestarum Domini / regis, Cantor et canonicus Altissio / dorensis, canonicus Senonensis, et / Capella regalia parisiensis, qui / obiit anno domini 1353, 25 septem / bris anima ejus requiescat in pace* ». Le prochain chanoine reçu dans la 7^e chanoinie est Jean Fillon en 1360 (F-AN, LL 630, p. 205-206, Morand 1790 p. 304, Stein 1912 p. 134).

Son obit est mentionné les 19 août, 17 et 24 septembre dans les obituaires de la Sainte-Chapelle : « *Obitus duplex dominorum Garnerii de barone, quondam regis Joannis elemosinarii ac Joannis de molendino regis Karoli sexti olim prothocapellani necnon Reginaldi de prato Gilberti presentis [Ajout de "fiat" (?) dans la marge de gauche] capelle canonicorum et Petri tarsiel eiusdem capelle capellani. Quorum.xx. A. Philiberti abbatis. Memoria* » (F-Pm, ms. 3399, f. 37v, F-BnF, ms. Lat. 17741, f. 36, 37).

- *Autres bénéfices*. D'après Dongois, Renault Dupré-Gilbert est chantre et chanoine de la cathédrale d'Auxerre et chanoine de la cathédrale de Sens.

François Dupuy (1585-†1629)

François Dupuy est chanoine et official du trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1585-1629*. Le chanoine Regnier écrit : « François Dupuy, natif de la Berthenoüe en Berry a succédé a monsieur Amerard par resigantion qui fut admise a Paris le 27 juillet 1585 a la charge que le resignant vivra 20 jours depuis la datte de ses lettres de provision. Il prit possession le 23 novembre 1585. Il est mort le 18 février 1629 et inhumé dans l'église, ou est son épitaphe. Il a été chanoine de Saint-Etienne et official du trésorier de l'église [la Sainte-Chapelle] (F-AD 18, 8G 1504, p. 86).

Les registres de délibérations capitulaires apportent plus de précision. Le 23 novembre 1585, messire François Dupuy natif du Bourg de la Barteroux, prez La Chastre en Berry a esté pourveu de la prebende que souloit tenir messire Guillaume Amerard qui a resigné ; On va voir Amerard pour savoir s'il veult que sa resignation prenne effet ; d'autant que le chapitre ne peult procedder a la reception dudit Dupuy sans declaration dudit Amerard. Amerard est d'accord pour qu'on reçoive Dupuy. Il est certiffié de son ingenuité par Regné Dumerlyer et messire André Dupuy escollier ». Ses lettres sont datées de Paris le 27 juillet 1585. Le 26 novembre 1585, « Dupuy veut son gangne pendant le temps qu'il sera a ses lessons d'autant qu'il desire les poursuyvre » ; le chapitre répond favorablement. Le 27 septembre 1586, « monsieur Dupuy presente pour vicaire marrelhier au lieu de François Berault [qui a démissionné] messire Loys Going ». Le 31 janvier 1587, « messieurs ont commis monsieur Dumayne et Dupuy pour acheter les commodités de vivre des enffens pour ce caresme prochain soyt vin et boys jusques a la concurrence de 6 ecus » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Dans les comptes de François Dumayne de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588, on peut lire : le 9 avril 1588, « 2 ecus a monsieur Dupuy pour avoir fait faire les treilles de la maison ou se tenoit feu maistre Yves Bessac située en la rue des larrons » ; François Dupuy reçoit ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658) et il est mentionné dans les comptes de 1590-1591 à 1625-1626. Il ne reçoit pas ses distributions de froment en 1595-1596. En 1598-1599, « par ordonnance du 7 aoust dudict an, est commis es mains de monsieur Dupuy six escus pour envoyer Michel Cachouet vicaire de leglise de seans à Paris pour apprendre a jouer des orgues » (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682).

En juin 1610 et 1611, on peut trouver en marge et d'une écriture plus récente « commission pour faire l'office de chantre » en face de la délibération : « messieurs ont prié monsieur Dupuy de faire l'office de chantre le jour de demain la feste du corps de Dieu ». De plus, le 28 janvier 1613 : « messieurs ont commis mons Dupuy et maistre Charles Johannet pour prendre et choisir quelques vicaires de l'église de seans qui ayent bonne voix et qui prononcent bien les motz pour dire en jours de dimanches et festes en ladite église l'espitre et l'evangile » (F-AD 18, 8G 1545, f. 63v, 111, 180).

- *Cathédrale de Bourges*. D'après Regnier, il est chanoine de l'église Saint-Etienne.

René Du Puy (1548-1571)

René Du Puy est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1548.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1548-1570.* René Du Puy est mentionné pour la première fois comme clerc pour une répartition de chambre le 3 novembre 1548. Le 30 décembre 1559, il est cité dans une ordonnance sur le port des chapes. Le 14 septembre 1560, les chanoines l'invitent « à se faire promouvoir aux ordres ». Les 21 mars 1562 (n. st.) et 12 septembre 1563 il est cité dans les ordonnances sur les absences irrégulières comme clerc ordinaire. Le 10 mai 1567, il est mentionné sur un procès verbal de délibération. Enfin les 15 et 16 octobre 1569, René Du Puy apporte sa lettre de sous-diaconat. Le 18 octobre 1570, René Du Puy semble être parti en laissant ses meubles dans sa chambre. Le 14 mars 1571 ce départ est confirmé et le chanoines « ont ordonné que Mr René Du Puy, clerc ordinaire de l'église sera païé entièrement de son gros et vivre qui escherra samedy prochain, combien qu'il ne l'ayt entièrement gagné » (Brenet 1910, p. 94, 102, 103, 105, 111, 114, 118, 119, d'après F-AN, LL 626, f. 101, 117, 125, 141, 158, LL 599, f. 12, 49v, 68v, 75v). On perd alors sa piste. Un René Dupuis est enfant de la Chappelle et Chambre du feu Roy dans le compte des obsèques de Henri II du quartier de juillet 1559 mais ne semble pas de la même génération (Handy 2008, p. 571, d'après F-AN, KK 125, f. 1393v, 1394)

Louis Dupuys (1599)

Loys Dupuys, chantre taille est reçu clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1599.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1599.* Louis Dupuys, natif de Silly, prestre du diocèse du Mans, chantre taille, est reçu clerc le 7 août 1599. On lui attribue une chambre le 20 août 1599. (Brenet 1910 p. 148, 149, d'après F-AN, LL 600, f. 170v, f. 171-171v).

Michel Durant [Durand] (1507-†1553)

Michel Durand est reçu chapelain en 1507 et chapelain perpétuel en 1512. Il est élu grand chantre en 1543, et le reste jusqu'à sa mort en 1553.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1507-1553.* Michel Durant est reçu chapelain le 9 décembre 1507. Le 15 novembre 1508, « la chambre que tenoit ledit Reverdy » a été « baillé à maistre Michel Durant ». Mentionné pour une distribution de sel le 24 octobre 1509 puis le 2 janvier 1510 (n.s.) dans une liste de chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par le roi Charles V, il est également cité dans le troisième procès-verbal de visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle le 22 juillet 1510 (Brenet 1910, p. 48-50, 54 et 56 d'après F-AN, LL 623, f. 38, 49v, 58-58v et 61v, et L 621, pièce n° 10 bis). Le 12 décembre 1512, devenu chapelain perpétuel, il cède à Henry Forin la chambre qu'il occupait, avant qu'intervienne encore une nouvelle répartition de chambres le 4 juin 1513. Le 15 février 1522 (n.s.), il est cité comme chapelain perpétuel pour une distribution de sel puis est mentionné le 23 décembre 1525, pour une requête verbale sur le testament de « feu Maistre François Du Val, lesdits chapelains prétendant qu'il avait laissé quelques legs à leur communauté “dont ilz n'ont esté satisfaitz et sy y a longtemps qu'il est trespasé” » (Brenet 1910, p. 62-63, 76, 82-83 d'après F-AN, LL 623, f. 111v, 120v, LL 624, f. 40, et LL 625, f. 21). D'après Gilles Dongois, Michel Durant est pourvu en 1512 de la chapellenie perpétuelle de Saint-Nicolas et Saint-Louis et en 1514 [Brenet écrit 1524] de celle de Saint-Clément qu'il garde jusqu'à sa mort. Le problème est alors : si Michel Durant remplace Robert Mancel en 1514, pourquoi en 1524, si l'on suit Michel Brenet, le testament de Robert Mancel le qualifie de chapelain perpétuel ? Si Michel Durant reste à la chapelle Saint-Nicolas et Saint-Louis jusqu'en 1524, quid de Nolin et de

Charles de Vouges qui sont mentionnés chapelains perpétuels en 1522 ? (F-AN, LL 630, p. 324, 318).

Le 10 août 1543, Michel Durant, chapelain perpétuel, est élu Chantre en remplacement de Jacques de Maisières. Il reste Chantre jusqu'à sa mort : « Le 3 juillet 1553 venerable et discrete personne maistre Michel Durand en son vivant chapelain perpétuel de Saint Clement et presentement Chantre de l'eglise de ceans, ala de vie a trespas ». Il est remplacé comme Chantre par Guillaume Belin, d'abord de façon informelle puis après résignation de Martin Rousseau, officiellement, en 1565. Il fonda un obit et d'une procession (voir ci-après) (Brenet 1910, p. 92, 98-99, d'après F-AN, LL 626, f. 52v, 102v, L 620, inventaire des titres ; F-BnF, ms. lat. 17741, f. 13v, 44v, 50). Par trois actes enregistrés en 1545 dans un registre du Minutier Central des notaires de Paris, il s'était constitué deux rentes annuelles et perpétuelles et avait signé un bail de location pour une chambre garnie dans l'enceinte du palais (Dumitrescu PCR : F-AN, MC, Et.VIII-292, à la date des 10 mai, 23 juillet et 16 septembre 1545). Morand, signale dans ses pièces justificatives (section « Extraits des Registres du Conseil d'État », 1681) divers documents testamentaires qui restent à localiser : « Copie du testament de M. Michel Durant chapelain perpétuel de l'an 1550, portant donation de la maison & terres sis à Picpus pour la fondation de son obit. Contract de 1574, portant délivrance faite aux trésorier & chanoines par les exécuteurs dudit testament, des biens portez par ledit testament à la charge dudit obit, & de payer 400 livres aux héritiers, & 60 livres pour une rente viagère. Quittances desdits paiemens, ensemble l'estat des réparations joint audit contract » (Morand 1790, p. 154).

Son obit est mentionné les 29 mars, 2 avril, et le 21 novembre de façon plus détaillée : « *Annuale festum presentationis marie virginis per magistrum Michaellem durand cantorem et capellanum perpetuum sacrosancte capelle fundatum fiet In hunc modum ut fieri solet in conceptione et nativitate debatissime virginis excepto quod nomen conceptionis aut nativitatis mutabitur In nomen presentationis eum oratione et legenda propria de dicta presentatione. Et fiet processio In primis et secundis vesperis in navi ut consuetum est, in dictis conceptione et nativitate. Et in illis cantabitur Responsorium. Gaude maria. Ante vero magnam missam fiet processio in capelle Inferiori in qua dicetur. Responsorium Solem Justicie. In regressu autem dicte processionis dicetur. Antiph. Subtuum presidium. Et fient equales distributiones In prenominato festo presentationis Dominis Thesaurario, Cantore, canonicis, capellanis perpetuis, capellanis, et clericis ordinariis, ut il aliis festis annualibus eiusdem virginis marie. Et ultra huiusmodi distributiones distribuentur tam In vigilia ante dicti festi quam In die ipsius in matutinis, magna missa, ac aliis horis, ut distribui solet in festo trium lectionum. Preterea antenominatus fundator vult distribui sabbato ipsum festum presentationis Immediate sequente personis postea nominatis distributiones que sequuntur videlicet cui magnam missam celebraverit eiusdem festi. iii s. par. Coadiutori in officio divino domini cantoris. iii. s. Organiste. iv. s. Organorum flatori. ii. s. Capicerio. ii. s. Pulsatori. ii. s. Distributori. ii s. paris. Cuilibet matriculario. xvi. d. Pueris chori et eorum magistris. iiii solidi parisienses. Et ut prefata fundatio in futurum perpetuo remaneat prefatus durand fundator dedit predictis dominis Thesaurario et Canonicis supradicte sacrosancte capelle quingentas libras turonenses In commodum eiusdem convertendas ut in litteris autenticis super hoc confectis latius continetur » (Fiala PCR d'après F-Pn, Lat. 17741, F-Pm, ms. 3339, f. 50).*

Jean Durantel dit Gigot [Guignot] (1546-†1583)

Jean Durantel est chantre haute contre de la Chapelle Royale en 1546 et chanoine en 1553 de la Sainte-Chapelle de Paris.

Michel Brenet, Christelle Cazaux et Jeanice Brooks permettent de reconstituer la carrière de Jean Durantel, qui est mort le 3 septembre 1583 contrairement à ce que Brenet et Cazaux affirment. Michel Brenet mentionne le règlement le 8 octobre 1583, des distributions aux chapelains et clercs qui ont assisté aux funérailles de M. Durantel, chanoine.

• *Chapelle Royale de France (François I^{er}, Henri II, François II, Charles IX et Henri III), 1546-1580.* Jehan Durantel, chantre haute contre de la Chapelle de musique, est mentionné pour la première fois dans les tous derniers jours du règne de François I^{er}. Dans un document du 2 février 1547, Jean Durantel est cité comme chantre de la chapelle du roi (Cazaux 2002 p. 354 d'après BnF NAF 12100 (fichier Laborde), fiche n° 25269). Le musicien figure ensuite dans le compte des obsèques de François I^{er}, parmi les hautes-contre (Cazaux 2002 p. 312 d'après BnF ms. fr. 10392, f. 173v). Jean Durantel remplace Toussaint Marchelerbe, mort le 29 mai 1550, au sein du groupe de la Chambre comme l'indique l'état des officiers domestiques pour l'année 1550, dans la rubrique chantre et joueurs d'instruments : « Parfait pour toute l'année depuis le jour dud. trespas [de Marchelerbe] a Jehan Durantel, dit Gigot, par acquit et quittance 116 L. 3 s. 4 d. led. Durantel pourveu en la place dud. feu Machelerbe depuis led. jour [29 mai 1550] » (Cazaux 2002 p. 354 d'après BnF Clair 813, f. 185). Il continue cependant à chanter à la chapelle : Le 4 février 1553 (n. st.) un document notarié lui donne le titre de « chantre a la chappelle du roy » (Cazaux 2002 p. 354 d'après BnF NAF 12100 (fichier Laborde), fiche n° 25270). En outre, il cumule ses fonctions à la cour avec un canonicat de la Sainte-Chapelle, qu'il obtient le 10 juin 1553 (voir à la rubrique Sainte-Chapelle). Il figure dans le compte des obsèques de Henri II du quartier de juillet 1559 (Handy 2008 p. 571, 572 d'après F-AN, KK 125 f. 1392, 1396).

Jehan Durantel figure dans les états de maison et comptes du Trésor de François II pour les années 1559-1560 comme chantre (haultecontre) avec des gages annuels de 200 l.. Dans ces derniers comptes du trésor de François II du 30 mai 1560 comme chantre de la Chambre, il reçoit 57 l. 10 s. comme don pour les services du trimestre de janvier 1560 (n. st.) et « pour l'aider à se retirer maintenant en sa maison ». Ce qui peut laisser penser que Durantel a quitté quelques années la Chambre du roi. (BrooksJ 2000 p. 394, 473 d'après F-AN, KK 129 f. 47 et 290, F-BnF, Dupuy 852, f. 23v et F-AN, KK 127, f. 2085)

Concernant Charles IX, Christelle Cazaux cite un acte royal datant de 1568, qui le nomme à nouveau chantre de la Chambre, cette fois comme successeur du compositeur Jacques Arcadelt (Lesure 1955 p. 225) : « Jacques Arcadelt, chantre ordinaire de nostre Chambre, à présent deffunct, vous pavez, baillez et delivrez contant à nostre cher et bien amé Jehan Durantel, pourveu et entré aud(ict), estat au lieu et place dudict deffunct Archadet ».

Cependant, les registres de la Sainte-Chapelle font penser qu'il travaille pour le service du roi un ou deux trimestres au moins par an, tout en étant payé par la Sainte-Chapelle. Il figure dans les comptes de l'argenterie de Charles IX de 1565 comme chantre pour l'achat d'habits pour la fête de Bayonne. Le 7 juin 1569, le roi lui attribue un don de 35 sols tournois « pour l'offrande f(ai)cte par le Roy à sa messe oye en lad(icte) Chappelle, Sa Majesté estant à Paris » (Handy 2008 p. 245 d'après F-AN, KK 137, f. 118, 7 juin 1569). En 1569 encore, dans un fragment de liste du Trésor de Charles IX, il reçoit 92 livres parmi un groupe de chantres de la Chambre pour « dépence et entretenement » pour le quatrième trimestre « au lieu du plat qu'ilz souilloient avoir... à raison de 20 sols par jour ». Il figure dans l'état de maison de Charles IX de 1572 comme chantres avec 200 livres de gages annuels. Il reçoit un don par procuration de G. Paulain le 18 octobre 1572, inscrit dans les comptes du Trésor

comme chantre de la chapelle et de la chambre. Enfin, il est mentionné sur la liste des personnels de la chambre du roi pour l'acquisition d'habits de deuil, sans doute pour les funérailles du roi Charles IX en 1574 (BrooksJ 2000 p. 396, 474 d'après F-AN, KK 130 f. 298v, F-BnF, fr. 26149, pièce 1731, F-AN, KK 134 f. 51v, F-AN, KK 133A f. 2569 et F-BnF, fr. 26171 f. 169).

Concernant Henri III, il figure encore dans la Chambre du roi comme le prouvent des reçus de paiements des gages du premier et deuxième trimestre de 1577 de 50 livres chacun, le 15 octobre 1577 comme chantre ordinaire de la chambre et le 3 décembre 1577 comme « noble et discrète personne maistre JD, chantre ordinaire de la chambre ». on le trouve enfin dans l'état de maison de Henri III de 1575 comme chantre haultecontre pour des gages annuels de 200 livres, dans l'état de chapelle de Henri III de 1578, comme haulte contre, avec des gages annuels de 100 e. et l'état de maison de Henri III de 1580, comme chantre, avec des gages annuels de 66 e 2 tiers, sommes qui font penser à une année incomplète travaillée (BrooksJ 2000 p. 397, 399, 403, 474, 475 d'après F-BnF, fr. 26160 pièce 614, F-BnF fr. 26160 pièce 645, F-BnF, fr. 7007 f. 125v, F-BnF Cinq cents Colbert 54, f. 364 et F-BnF, Dupuy 127, f. 91v). Enfin, il est cité une dernière fois comme chantre de la Chapelle et de la Chambre le 28 juin 1581 dans un acte du minutier central (Handy 2008 p. 390 d'après F-AN, MC, VIII, 340).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1553-1583*. Jehan Durantel est reçu chanoine de la 7^e chanoinie le 10 juin 1553 à la place de Artus Du Hardas. Il le reste jusqu'à sa mort le 3 septembre 1583. Il est remplacé par Roger Deschevert (Brenet 1910 p. 136 d'après Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v et Stein 1912 p. 135).

Il est mentionné une première fois par Michel Brenet comme chanoine du clerc Geoffroy Tabary qui « trespassa en sa chambre et fut inhumé à St Michel » le 15 janvier 1556 (n. st.). A partir de 1560 et jusqu'en 1570 les mentions de Durantel ne sont que requêtes pour être payés de sa prébende pendant les services qu'il fait pour le roi. Ces requêtes sont en général acceptées de plus ou moins bonne volonté aidée par des lettres du roi. Il est donc probable qu'il ait été chantre du roi sans discontinuer de 1560 à 1572. Le 10 août 1560, les chanoines « sur la requeste faicte par Messieurs Belin et Durantel quilz fussent paieez entierement de leurs gros et vivres de l'année passée combien qu'ils aient este absens plus de treize sebmains en ladicte année, attendu que pendant leurs absences ilz ont esté emploiez au service du Roy et qu'ils sont chantres ordinaires dudict Sieur en sa chapelle et chambre... ont accordé ladite requeste ausdictz supplians ». Le 3 mars 1565 (n. st.), les chanoines « aiant esgard aux lettres du Roy », décident que Messieurs Durantel et Belin « seront excusez pour deux mois ». Le 15 mars 1567 (n. st.) : « sur la requeste faicte par Monsieur Durantel à Messieurs de luy vouloir faire quelque grace et gagner par luy sa prebende pendant qu'il sera au service du roy par ce que par son commandement monseigneur le grand aulmosnier l'a mandé y aller et que s'il y avoit affaire en la court par l'eglise qu'on lui veuille commander il se y emploiera, ont délibéré que affin que ledit Sieur Durantel ayde à Monsieur Truphy [chanoine] aux affaires pour lesquelz il est commis pour lesdictz seigneurs et qui luy seront donnez durant son quartier, il gagnera son gros entier et six sepmains de ses distributions manuelles sans participer au cuilibet pour lesdites six sepmains. A la charge que tous Messieurs ont resolut de ne donner plus telles graces pour l'advenir ». De même, le 1 juillet 1570, MM. « ont accordé à Monsieur Durantel que pour le temps qu'il sera au service du Roy pour ses quartiers seulement et non autrement, il aura le cuilibet ». Le 16 août 1570, « Sur les lettres du roy adressantes à Messieurs par lesquelles led. seigneur leur mande de donner à Mr Durantel sa prebende franche pour le temps qu'il sera à son service, ont ordonné à Guynois [greffier] aller es maisons de chacun de Messieurs et les advertir qu'ilz aient à se trouver samedy prochain à la paye pour en délibérer ». Le 2 septembre 1570, « M. Durantel a présenté pour son clerc Mre Anthoine Morin pour estre receu sitost qu'il aura pris congé de Saint Germain de l'Ausserrois

où il est a present cleric, au lieu de Mre Jacques Passart ». Le 20 septembre 1570. « Sur la délibération faite par Messieurs sur les lettres qu'il a pleu au Roy escrire à Monsieur de Paris Thesaurier de ceans, en particulier et à messieurs en général en faveur de Monsieur Durantel pour gagner franc pendant qu'il est en quartier au service du Roy... ont debouté ledit Durantel de l'effect desdites lettres et neantmoins sur la requeste verballe par luy faite... luy ont accordé la charge de leurs affaires et par mesme moien qu'il puisse user de mesme benefice que font ceulx qui font service aux affaires de ladite eglise et gagner franc durant le service qu'il fera en sesdictz quartiers suivant les statutz » (Brenet 1910 p. 99, 102, 103, 109, 110, 111, 116, 117, 118 d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 50, F-AN, LL 626, f. 124, 177, LL 599, f. 9v, 10, 62v, 66-66v, f. 67v).

Son nom apparaît une dernière fois dans un acte notarié, où il est donateur dans un contrat de mariage, le 27 août 1582. Il meurt le 3 septembre 1583. Le 8 octobre 1583, sont annoncés le règlement des distributions aux chapelains et clercs qui ont assisté aux funérailles de M. Durantel, chanoine. Le 19 novembre 1583, « Noble homme M. Roger Deschenet » est pourvu par le Roi de la prébende de chanoine vacante par le décès de M. Durantel (Brenet 1910 p. 135, 136 d'après Ecorcheville 1907 p. 11, F-AN, LL 600, f. 47-47v, f. 49v).

• *Collégiale de Saint-Quentin, 1569*. Jean Durantel y est chanoine en 1569.

Balthasar Duret (1586)

Balthasar Duret est cleric à l'essai de la Sainte-Chapelle de Paris en 1586.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1586*. Balthasar Duret, du diocèse d'Arras, est reçu cleric à l'essai le 15 février 1586 (Brenet 1910 p. 139, d'après F-AN, LL 600, f. 72).

Henry Du Ris (1506)

Henry Du Ris est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1506.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1506*. Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont été presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire de ladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le porter en terre bien et honorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailher a la communaulte sellon l'ordonnance faite par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a

cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient paié pour employer au prouffit d eladite comunaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Jacques Du Rueille [Rieullin] (1581)

Jacques Du Rueille est chantre haute contre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1581.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1581*. Le 2 septembre 1581, « messieurs ont receu Jacques Du Rueille [Rieullin ?] hostecompte [sic] aux gaiges de 6 xx livres par an et son pain de chappitre lequel sera payé de sepmaine en sepmaine » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 18).

Jean Dusart [Dussart, Du Sart] (1454-†1485)

Jean Dusart est chantre gagiste à la Sainte-Chapelle de Paris en 1483. Jean Dussart est un chantre compositeur franco-flamand qui commence sa carrière comme petit vicaire à la cathédrale de Cambrai. Il est à deux reprises maître de musique en 1456-1458 et 1461-1465. Il meurt le 12 octobre 1485 comme maître des enfants à Sainte-Gudule de Bruxelles. Nos références sont essentiellement les données d'Alejandro Planchart (Planchart PCR), l'article de David Fallows et Barbara Haggh du New Grove (NG2. PCB) et notamment sa bibliographie dont (Wright 1975 et Haggh 1988).

- *Cathédrale de Cambrai, 1454-1467*. Jean Dussart commence sa carrière de chantre compositeur comme petit vicaire de la cathédrale de Cambrai en 1454 et restera à Cambrai jusqu'à 1467. D'après Alejandro Planchart (Planchart PCR), Petit Jehan II est un petit vicaire du 3 décembre 1454 au 29 mars 1455 et du 6 avril 1455 au 27 octobre 1465 [LAN, 4G 7453, f. 7-7v; 4G 7464, f. 5v]. Le chapitre enregistre que le 20 août 1455, l'église paroissiale de Marech, vacante par la mort de Jehan Haiselin, est attribuée à Jehan du Sart, petit vicaire [CBM 1059, f. 150]. Comme Petit Jehan est le seul Jehan parmi les petits vicaires à ce moment, Petit Jehan II et Jehan du Sart sont une et une seule personne. Les listes de distribution de vin l'appellent Petit Jehan jusqu'à juin 1463 et Jehan Du Sart après. Le 24 novembre 1462, il obtient la chapellenie de l'autel de Sainte-Anne à la mort de Thomas le Turcq [CBM 1060, f. 152] et devient un membre de la grande communauté des chapelains de 1463-1464 [LAN, 4G 6934, f. 14] à 1466-1467 [LAN, 4G 6940, f. 19v]. Le 1^{er} mars 1463, il démissionne de l'église paroissiale de Marech qui va à Etienne Bourgeois [CBM 1060, f. 161v]. Le 29 mai 1467, il reçoit les habits de l'église de Cambrai jusqu'à la fête de Saint-Jean Baptiste suivante et le même jour, il démissionne de sa chapellenie de l'autel de Sainte-Anne pour un canonicat à Notre Dame de la Salle-le-Combe à Valenciennes, et apparemment il quitte définitivement Cambrai.

Jean Dusart est à deux reprises maître de musique des enfants de la cathédrale de Cambrai en 1456-1458 et 1461-1465. Les actes notent un don d'habits à Iohannes, le nouveau maître des enfants en mars 1456 [CBM 1059, f. 206], et que ce don en forme d'aumône se rapporte à lui, comme Parvus Iohannes [LAN, 4G 7763, fascicule de 1455-56, f. 10v]. Le 23 août 1458, les chanoines forment un comité pour trouver un nouveau maître des enfants [CBM 1060, f. 22v] et une entrée sans date dans les aumônes de 1458-1459 fait référence à Jehan comme l'ancien maître des enfants [LAN, 4G 7764, fascicule de 1458-59, f. 20]. Il a apparemment un frère qui travaillait à Cambrai, car une entrée dans le registre des aumônes pour 1456-1457 mentionne un Nicaise, « frère du maître des enfants » qui enseigne la grammaire aux enfants de chœur pendant la peste [LAN 4G 7763, fascicule de 1456-57, f. 13]. Son second emploi de

maître des enfants commence par un appointement temporaire le 9 décembre 1461, quand Jehan Zemberch fut renvoyé [CBM 1060, f. 127v] et Du Sart confirmé le 14 septembre 1462, après que Iohannes Regis ait décliné le poste [CBM 1060, f. 149]. Les chanoines le déposent de son poste le 25 octobre 1465 [CBM 1060, f. 226v] et le remplacent temporairement par Rasse de la Verne [LAN, 4G 7764 (1465-66), f. 4, 25]. Il est peut-être le Jehan du Sart qui s'est inscrit à Leuven en août 1466 (NG2. PCB).

- *Notre-Dame de la Salle-le-Combe à Valenciennes, 1467.* Le 29 mai 1467, il démissionne de sa chapellenie de l'autel de Sainte-Anne pour un canonicat à Notre Dame de la Salle-le-Combe à Valenciennes.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1483.* Jean Dusart est payé pour la semaine de Pâques 1483 et les célébrations de l'exposition des reliques : « Domino Johanni Dusart presbitero qui per predictos tres dies stetit retro maius altare ad custodiendam dictam sanctam crucem, 6. s. p. » (Brenet 1910 p. 38 d'après F-AN, LL 621, f. 142).

- *Sainte-Gudule de Bruxelles, 1485.* Jean Dussart peut être identifié à « Janne de Sart » dit « Petit Jehan » maître de chant à Sainte-Gudule de Bruxelles. Il meurt le 12 octobre 1485.

- *Œuvres.* Les comptes de la fabrique pendant les années 1460 notent la copie de plusieurs de ses œuvres liturgiques, dont aucune apparemment n'a survécu. Deux œuvres profanes lui sont cependant attribuées (NG2. PCB). Son nom est mentionné dans le « Omnium bonorum plena » de Loyset Compère, indiquant que Du Sart a pu être présent à la représentation de l'œuvre, peut-être en juillet 1472 à Cambrai (Montagna 1987, p. 107-157). On peut lui attribuer le rondeau à trois voix « Rose plaisante » (ed. Brown, n° 219) (I-Rc 2856) et la chanson « Mon trestout et mon assotee/Il estoit ung bonhomme » du Chansonnier de Mellon (US-NH 91, Perkins & Garey Ed 1979, n° 28), signée « Petit Jan ».

Ambroise Du Temps (1610)

Ambroise Du Temps est enfant de chœur envoyé au collège en 1610.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1610.* La pension est accordée à Ambroise Du Temps, ci-devant enfant de chœur le 4 août 1610 (Brenet 1910 p. 158 d'après F-AN, LL 601, f. 113v).

Jean Du Thenon (1516-1526)

Jean Du Thenon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1516.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1516-1526.* D'après Regnier, « Jean Du Thenon a succédé à Monsieur Raverdy comme chanoine de la Sainte-Chapelle en 1516 ». Il résigne et est remplacé par Jacques de Buxerette le 29 mai 1526 (F-AD 18, 8G 1504, p. 101v).

Girard Du Tillay (1504-1509)

Girard Du Tillay est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1504.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1504-1509.* Girard Du Tillay est mentionné comme cleric le 30 octobre 1504, probablement la date de sa réception, et le 24 octobre 1509 pour une distribution de sel (Brenet 1910 p. 46, 50 d'après F-AN, LL 623, f. 4v, f. 58-58v). Il est possible que Girard soit une partie du nom de ce cleric.

François [Francisco] Du Val [Duval] (1499-†1512)

François Duval est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris, maître des enfants avant le 3 novembre 1508 et probablement dès 1499 jusqu'après le 15 janvier 1511.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1499-1512*. D'après Gilles Dongois, François Duval possède la chapellenie perpétuelle de Saint-Nicolas et Saint-Louis de 1499 jusqu'à 1512 sans doute l'année de son décès. Il succède à Jean Perrinet, maître des enfants, comme chapelain perpétuel. François Duval est remplacé par Michel Durant comme chapelain perpétuel.

François Duval est maître de chant des enfants attesté de 1508 à 1510, associé à Nicole du Boys « *videlicet magistro Francisco du Val, magistro cantus, et Nicolas du Boys, magistro grammatices ipsorum puerum* », puis du Mesnil « *Johannem du Mesnil, magistrum grammatices dictorum puerum* », maîtres de grammaire d'après les procès verbaux des visites de la maison des enfants de chœur, rédigés les 3 novembre 1508, 1^{er} janvier 1510 et 22 juillet 1510. D'après ce dernier procès-verbal, il s'est fait suppléer comme maître de musique dans les dernières années par Dreux Prieur « *prefatis Du Val et Du Mesnil ac magistro Andrea Prieur, substituto dicti Du Val* ». Dreux Prieur adjoint de François Du Val, va porter plainte contre le collège de la Sainte-Chapelle, quand il n'est pas choisi comme maître des enfants après le départ de Du Val. Ce procès durera jusqu'à la mort de Dreux Prieur en 1521.

Le 24 octobre 1509, François Du Val est mentionné pour une distribution de sel avec un autre J. Duval, chapelain perpétuel. Gilles Dongois ne note qu'un second Du Val chapelain perpétuel, Noël Du Val, frère de François Du Val. Il est probable que J. Du Val et Noël Du Val ne fasse qu'un.

Le 21 septembre 1510, les chanoines accordent à Maistre François Du Val, chapelain perpétuel, le paiement de ses distributions pendant les semaines qu'il a passées à Soissons et qu'il a été malade. Le 15 janvier 1511, les chanoines « ont aussi ordonné et conclud que maistres François Duval et Jehan du Mesnil auroient le double [la copie de la fondation du Roy et lettres collationnées à l'original à leurs despens pour eulx servir au procez de la maistrise des enffans de cueur de ladite Sainte-Chappelle ». On en déduit que François Du Val est maître des enfants jusqu'à cette date (Brenet 1910 p. 42, 50-54, 57, 58, d'après F-AN, LL 630, p. 324, L. 621, pièce n° 10 bis, LL 623, f. 58-58v, f. 73v, 77v). François Du Val a quitté la Sainte-Chapelle ou est décédé peu de temps après. En 1521, on ne trouve qu'un seul Duval à la Sainte-Chapelle, le chanoine Noël Duval son frère.

J. Du Val (1509)

J. Du Val, probablement Noël Duval est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1509.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1509*. J. Du Val est mentionné comme chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris, en même temps que François Du Val le 24 octobre 1509 pour une distribution de sel. Il est possible que par une erreur de transcription, il s'agisse de Noël Du Val, identification que je ferai.

Noël Duval (1493-†1532)

Noël Duval est chapelain perpétuel en 1493 et chanoine en 1515 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est probable que le J. Du Val mentionné en 1509, soit Noël Du Val.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1493-1532 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Noël Duval, frère de François Duval, est possesseur de la chapelle de Saint-Clement de 1493 à 1503. Il est

remplacé en 1503 par Gilles Guerret. Il change alors de chapellenie perpétuelle en prenant la chapelle de Saint-Venand. Il la garde jusqu'en 1515 où il est remplacé par Antoine Giraut « au lieu de Duval qui fut chantre ». C'est probablement une erreur car Guillaume de Paris est élu chantre le 5 janvier 1513 et le reste jusqu'à sa permutation avec Guillaume Cretin le 4 juillet 1523 (F-AN, LL 630, p. 315).

Noël Duval est mentionné dans l'ordinaire de Paris, pour un an fini à la Saint Jean 1505 : « Maistre Noel Duval au lieu de Maistre Guillaume Hardy, chapelain de la Chapelle Royale fondée en l'église de la Sainte-Chapelle...en l'honneur de Saint Venant a la charge de celebrer chacune semaine sept messes. 26 livres pour son gros a prendre sur la boëtte au bled dont la collation appatient au Roy » (Sauval 1724, t. 3, p. 526).

D'après Gilles Dongois, encore, « Noël Duval fut receu chanoine [de la troisième chanoinie] le 28 octobre 1515 au lieu de Yves Cantet... Il a possédé sa chanoinie jusques en 1532 ». Il est remplacé en 1532 par René Le Roullier (F-AN, LL 630, p. 150, Stein 1912 p. 133).

Noël Duval est cité le 15 février 1522 pour une distribution de sel et le 7 décembre 1522 avec Guillaume de Paris, chantre, qui remercie Mlle de Lusarche pour le don qu'elle a fait d'un calice d'argent. Il est encore mentionné le 23 décembre 1525, quand les chanoines demandent à Noël Duval de communiquer le testament de son frère décédé, François Duval, maître de musique des enfants de la Sainte-Chapelle sans doute de 1508 à 1512 (Brenet 1910 p. 50, 82, 83, d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v, LL 625, f. 21). Il est cité le 28 juillet 1527, quand le chantre et les chanoines de la Sainte-Chapelle reconnaissent avoir reçu en don du roi un chef d'or à son effigie (Vidier 1910 p. 337, 338, d'après F-AN, LL 623, f. 73).

Son obit est célébré les 11 juin, 3 juillet, 2 août : « *Obitus solennis magistri Natalis du Val presentis capelle capicerii et demum canonici. Cuius anime deus* » et « *Obitus solennis magistri Natalis du Val, per spacium xxv annorum et eo amplius presentis Capelle capicerii et demum canonici* ». (F-Pm, ms. 3339, f. 27v, F-Pn, Lat. 17741, f. 26, 30).

Samuel [Jean, Jacques] Duval (1572-†1585)

Samuel Duval est à la Sainte-Chapelle de Bourges, successivement gagiste en 1572, chapelain en 1579, démissionne en début 1580, est à nouveau reçu chapelain en juillet 1581 et meurt en 1585. Notons qu'un Jehan Duval est chantre basse-contre dans le groupe vocale de la chapelle rassemblé aux obsèques de Henri II en juillet 1559 et mentionné dans l'état de chapelle de Henri III de 1578 comme pensionnaire « qui souloit estre bassecontre » (Handy 2008, p. 213, 465, 571 et BrooksJ 2000, p. 475 d'après F-AN, KK 125, f. 1392, F-BnF, Cinq cents de Colbert 54, f. 365). Il est possible, mais bien peu probable que ce soit notre homme.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1572 et 1579-1585*. Le 29 mars 1572, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a Duval et Le Paintre gaigiers de l'église a chacun deulx 60 sous tournois pour leur ayder a avoir quelques habillemens ». Le 29 septembre 1579, « monsieur Chevrier presente pour chappelain a la place de feu Symon Guerin messire Samuel Duval ». Il est renvoyé au chantre dont le rapport le juge capable. Il est reçu. Le 15 décembre 1579, « messieurs ont ordonné que messire Jaques [sic] Duval chappelain de l'église de seans aura son gangne a cause de sa chappellenye du jour quil feu receu aux gaiges en l'église de seans tant ainsi que sil eust ledit jour esté receu a ladite chappellenye ». Le 19 décembre 1579, Samuel Duval chapelain obtient son gagne pour le quartier entier. Le 5 mars 1580, « est venu en chappitre messire Samuel Duval, chappelain sous monsieur de Villeneuve lequel a remercyé le chapitre de l'avoir receu en leur eglise ; et pour ce que le revenu dicelle ne le puyt entretenir a ceste cause s'est desmys de ladite chappellenye accordant et consentant que le chappitre y provoye en son lieu ainsi quil verra et debvra ». Le 21 mars 1580, Duval

chappelain aura ses distributions « pour le temps de son absence quil a esté aux champs ». Le 7 mai 1580, sera alloué « au receveur 2 ecus quil a baillez a messire Samuel Duval pour et en recompense de ce quil navoyt eu la mercesche de la seconde distribution quil pretendoit luy estre deue et acquise (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535, 8G 1541).

Le 25 juin 1580, Samuel Duval vicaire reçoit son gagne pour 3 jours. Le 1^{er} octobre 1580, il obtient ses distributions. Le 18 octobre 1580, « messieurs ont pryé et requis monsieur le tresorier ainsi quilz ont cydevant fait de faire bonne et brieve justice a messire Samuel Duval prisonnyer de son auctorité pour peu de choses ainsi qu'ilz ont entendu affin que le service de seans ne demeure a faulte de bassecontre ainsi qu'ila faict puy 8 jours protestant a faulte de ce faire de s'en provoir par devant qui il appartiendra sur ladite priere et requeste monsieur le tresorier a promis faire faire justice dudit Val par monsieur son official ; et par mesdits seigneurs a esté dict audit sieur thesaurier qu'il n'a aulcung officys et que s'il en avoyt aulcung ilz se fussent païé et fait foy de leur pouvoir en ce chapitre pour leur obeyr et entendre des choses touchant et consernans leurs estatz et offices ; mais ont sceu que la cause pour laquelle ledit Duval est prisonnyer ne merite d'estre tenu 8 jours entyers sans l'oyr et interroger ; et que sil a aulcune chose commis il deust a present estre puny. Toutesfoys ont entendu que son emprisonnement ne proceddoict que d'avoir rit et parlé au cueur de l'eglise ». Le 22 octobre 1580, « messieurs ont ordonné qu'il sera baillé a messires Yves Cycard, Samuel Duval, Jehan Thaillon, messires François et Loys la somme de 100 sous tournois pour leur recompense des grandes peynes qu'ilz ont eues l'année presente a la levée de leurs dixmes de vin de Bouilhot ». Le 23 novembre 1580, « est venu en chappitre messire Samuel Duval chappelain en l'eglise de seans le quel a remonstré que cy devant il avoit pleu a messieurs l'avoir prins et receu en ladite place de vicaire a la nomynation qui faicte auroyt esté de sa personne par monsieur Chevrier auquel il appartient a cause de sa chanoynye et prebende presenter en ladite place ; et sur ce qu'il desire se retyrer du service de l'eglise de seans et prandre party ailheur, s'est desparty de ladite place ; et mys icelle es mains du chappitre pour en provoir telle aultre personne que bon leur semblera avec remercyment de l'honneur que ledit chappitre luy auroyt faict de l'avoir receu en ladite place. Suppliant messieurs luy donner le gangne de ce present quartier qu'il auroit peu perdre pendant son absence ». Le 26 novembre 1580, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera et bailhera a messire Samuel Duval nagueres chappelain de seans son sallaire de deulx sepmaines pour les messes des enffans de cueur de l'eglise de seans qu'il a dictyes ey celebrées durant ledit temps suivant le certifficat du distributeur et outre son gaigne pour le temps du present quartier jusques au jour qu'il a quicté sa place de chappelain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542).

Le 15 juillet 1581, « pour le deceds de monsieur Philippes Marechal, messieurs ont présenté pour estre chappelin au lieu de messire François Cohoict vacant par sa demission Samuel Duval ». Il est renvoyé au chantre qui le trouve capable de suite. Le 16 septembre 1581, « messieurs ont conclud que maistre Thoussaintz Rahel, Berault et Du Val seront payez du vin de pressoir au proprata qu'ilz ont servy ». Le 23 septembre 1581, « Chevrier presente un chappelin a la place de messire Samuel Duval vaccant par sa demission maistre Guillaume Fournyer a present maistre des enffens de seans ». Le 10 octobre 1581, Samuel Duval reçoit son gagne, de même le 31 mars 1582, « pour le temps qu'ils ont esté aux champs ». Le 3 avril 1582, messieurs ont « conclud que le receveur prestera a messire Samuel Duval chappelain de seans la somme de 4 ecus dont il tyrera obligation... le quel prest se faict par le moyen de ce que monsieur le chantre Brunet a promis prandre gaigne pour ladite some de par Duval ». Le 1^{er} février 1583, « messieurs ont accordé en adcence a messire Samuel Duval la maison de messire Jehan Barreau ». Le 28 juin 1583, « messieurs ont accordé a messire Charles Johannet vicaire d'aller chanter sa premiere messe en la paroisse d'Arcay dont il est natif ; et

que avec luy, il emmenera pour le jour de dimanche messires Robert Ravard, Duval et François Guython ». Le 1^{er} octobre 1583, Duval chapelain obtient son gagne. Le 31 décembre 1583, est accordé « a Jehan Duval [sic] 15 jours de gagne soict pour l'emprisonnement de sa personne et estre allé aux champs ». Le 21 janvier 1584, sera alloué « a Samuel Duval et Jaques Bauchet prebstres et chapelains de sceans 2 ecus 15 sous pour les messes parresseuses celebrées durant 46 jours ». Le 28 janvier 1584, « Dumayne raconte que hier, vers 9 a 10 heures messire Samuel Duval chapelain acompagné de plusieurs autres ayant espées se jeterent sur son serviteur requerant monsieur David grand vicaire faire faire justice desdites insollances ». Le 15 mai 1584, sera donné « 1 teston a Samuel Duval pour le recouvrement d'ung image du dueil qui est alentour de la sepulture de monseigneur le duc » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 10, f. 19v-20, f. 21v, 23, 70ca, 123, 169v, 199V, 217v, 220v, 225, 248).

Le 23 mars 1585, messieurs ont « ordonné que le receveur payera en acquit de deffunct Duval a un quidam 2 ecus qu'il Duval luy devoit ». Le 16 avril 1585, « monsieur de Buxerolles presente comme chapelain a la place de messire Samuel Duval, vaccant par son decedz et trespas messire Michel Lenoir ». Le 3 septembre 1585, « monsieur de Buxerolles presente comme chapelain a la place de feu Samuel Duval Jean Pierson, prebstre et bassecontre natif de Haulsson ville de Lorraine diocese de Thou [Toul ?] ». Le 4 février 1586, « monsieur Gassot presente un chapelain en lieu de messire Samuel Duval vacant par sa demission messire Charles Loys ». Le 18 mars 1586, dans son rapport sur Charles Loys, « monsieur David a dit que... il avoit receu lettre de la part du sieur Gassot revocquant ladite presentation, et par monsieur de Buxerolles aussi a esté dict que ladite presentation estoit nulle de foy a cause que jamays ledit Duval n'a esté chappelain dudit sieur Gassot ny de son predecesseur ains de luy de Buxerolles au lieu duquel a presenté Pyerson et despuys maistre Melchior a present maistre des enffens ». On attendra que ledit Gassot soit present. Le 21 septembre 1586, « monsieur Gassot a présenté pour son chappelain messire Tristan Regnard au lieu de messire Samuel Duval [rempli par la suite] nagueres chapelain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Pierre [Pierret, Petrus] Du Veez [Du Wez, de Ver, Devre] (1462-†1508)

Pierre Du Veez est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges pour l'année 1462-1463, avant de servir à la chapelle de Bourgogne de 1464 à 1494 avec une interruption de janvier 1484 à août 1485 à la chapelle pontificale. Il meurt en 1508

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1462-1463*. Il pourrait être « Pierre du Veez » (Pierret), employé comme vicaire pour les quatre termes de l'année 1462-1463, avec des gages un peu faibles aux termes de Saint-Michel, Noël et Pâques. Il disparaît ensuite (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649).

- *Chapelle ducale de Bourgogne, 1464-1484*. Retenu comme « petit sommelier » de la chapelle de Bourgogne le 1^{er} octobre 1464 à Hesdin, promu sommelier le 1^{er} décembre 1466, clerc le 1^{er} mars 1469, et chapelain en août 1477, il est un des rares chantres à servir après avril 1483, alors que la chapelle ne compte plus que quelques membres. Encore payé fin mai 1483, il ne réapparaît toutefois que sur une liste, le 9 mars 1484, avec Pierre Le Canonne et Pierre Basin. Toujours appelé « Pierquin » jusqu'en 1475, il est prénommé « Pierre » à partir de la liste du 7 décembre 1476. Les premières mentions de son titre de « messire » figurent dans les deux listes de gages de la chapelle en décembre 1477 et septembre-octobre 1478, et le rôle des bénéfices de 1481, où il est appelé « Messire Pierre du Wez de la chapelle ». Il reçut trois dons en 1482 : 24 livres en mars, 6 livres en novembre pour l'aider « a vivre et entretenir jusques a ce que autrement il [Maximilien] le aura pourveu », et 6 livres en

décembre. Durant ces années, il devint chapelain du château de Bellemotte-lez-Arras le 9 février 1474, Pierre le Canonne étant installé en son nom le 22 juillet. Il réclama ensuite un canonicat à Saint-Amé de Douai dans la liste d'expectatives de la chapelle soumise à Rome en janvier 1477 (Roth 1991, p. 542-543), et figure sur le rôle des bénéfices de la cour dressé en 1481, pour les prébendes de Bois-le-Duc [*s-Hertogenbosch*] (3^e/4), de Béthune (1^{er}/5), et les cures du pays d'Artois (1^{er}/2). (Fiala 2002 / PCR) .

- *Chapelle pontificale, 1484-1485*. Ce chantre est très probablement le « Petrus Devre » ou « De Ver » rémunéré à la chapelle pontificale « d'octobre 1484 à août 1485 » (Sherr 1975, p. 54 ; N.B.: les tables p. 26-27 indiquent son service de janvier 1484 à octobre 1485, mais la notice p. 54 est sans ambiguïté), précisément à une période où il n'apparaît pas à la cour de Bourgogne. Comme le montre la corruption de son nom, son patronyme posa souvent problème aux clercs de la péninsule italienne (pour une autre graphie illisible, voir Merkley 2001, p. 555 & 565, évoqué ci-dessous). Dans la mesure où son titre de prévôt de Condé est attesté en octobre 1485, on peut imaginer qu'il est bien aussi le « Petrus Cigneti », prévôt de l'église Notre-Dame de Condé, qui s'acquitta le 15 novembre 1484 à Rome des droits de résignation d'un chanoine de Courtrai (Brouette 1963, p. 3-4, n°9 : « Dicta die Petrus Cigneti, prepositus ecclesie B. Marie Condatensis, Cameracensis dioc., ut principalis et privata persona obligavit se Camere apost. nomine Johannis de Mussen, canonici ecclesie B. Marie Curtracensis, Tornacensis dioc., pro facultate resignandi. » ; N.B.: en 1481, Jean de Mussen servait le cardinal bourguignon Ferry de Clugny). Il faut éviter toute confusion avec « Petrus Cagnet », clerc de Tournai (et non de Théroutanne), commensal du cardinal d'Urbino et procureur de plusieurs chanteurs milanais à la curie pontificale entre février 1478 et janvier 1480 (Merkley & Merkley 1999, p. 249 & 290-293), mais rien ne lie ce personnage à Condé-sur-l'Escaut. En l'état, il semble probable que le nom « Cigneti » renvoie bien à Du Wez. (Fiala 2002 / PCR).

- *Chapelle de Bourgogne, 1485-±1494*. Encore payé à la chapelle pontificale en août 1485, Du Wez figure cependant sur une liste de la cour de Bourgogne en date du 7 juillet 1485. Cette contradiction apparente s'explique sans doute par des usages administratifs imparfaits, et laisse penser que Du Wez rentra très rapidement à la demande de Maximilien d'Autriche, qui réorganisait alors son hôtel en prévision de son couronnement comme roi des romains. Comme le relate le chroniqueur Jean Molinet, c'est aux environs de « la nuit Saint-Rémy » (1^{er} octobre) que Maximilien « retint la chapelle en estat, laquelle, du tanz des ducz Philippe et Charles, avoit esté d'excellente renommée de par le monde universel, et fort amenie et quasy du tout aneantie par torment de guerre, tellement que les chapelains d'icelle estoient dispers et retenus en divers marches. Neantmoins, il fit chercher et choisir les plus expérimentez musiciens, ayans les plus consonantes et proporcionnées voix que possible estoit de trouver, tant de ceulx qui paravant y estoient comme aultres », parmi lesquels : « Sire Pierre Du Wez, prévôt de Condé » (Molinet CHR, I, p. 470). Bien que la documentation de la chapelle dans ces années soit très lacunaire, Du Wez dut servir lors de toutes ses périodes d'activité. Comme la plupart des membres de la chapelle, il reçut une expectative impériale (*primariae preces*) le 4 juin 1486 à Dordrecht, pour une prébende à Cambrai (avec le qualificatif de « clerico Morinensis diocesis »; Santifaller 1949, p. 592, n°201). Il figure ensuite parmi les trois chantres du roi à recevoir un don en août 1486, puis en tête des huit « cantores regis romanorum » récompensé par la confrérie Notre-Dame de Bois-le-Duc pour leur visite en 1492 (« Heer Peter du Wez, presbyter » ; Smijers 1932, p. 192-193). Premier des chapelains de la liste de gages de la chapelle pour les années 1492-1495, il reçoit une somme correspondant à environ 445 jours de gages à 12s. Encore qualifié de chapelain de Philippe le Beau lors de sa réception à son canonicat de Bruxelles le 9 mai 1494 (voir ci-dessous), c'est probablement vers cette date qu'il cessa de servir la chapelle (Fiala 2002 /

PCR).

- *Carrière ecclésiastique, 1489-1508*. Depuis son retour dans les Pays-Bas bourguignons en 1485, Du Wez mène une brillante carrière bénéficiale. Le 4 décembre 1489, il est reçu chanoine de Sainte-Waudru de Mons (avec le qualificatif de “docteur en loi”), le canonicat vacant par son trépas passe à Jean Pingoleeu le 3 juin 1508 (il est alors désigné comme: « en son vivant prévôt de Douai » ; Devillers 1908, p. 486 & 578-579). Il est reçu chanoine de Lierre le 17 février 1492 (Theunissens 1881, p. 400, d’après la *Lyra sacra*, manuscrit de Christophe Drymans sur l’histoire de l’église de Lierre rédigé dans la seconde moitié du XVIIIe siècle ; « *Possessores tertiae praebendae. [...] XIV. Petrus Duwez, capellanus serenissimi ducis, cantor. Fit canonicus 17 februarii 1492, et resignat anno sequenti* »), chapelain de Berlaar le 23 juin 1493 (Wouters & Schreurs 1996, p. 124) et curé de Iteghem le 17 mai 1493 (Brouette 1963, p.112). Il permute sa prébende de Lierre dès le 22 juin 1494 (avec le titre de « meester »), probablement suite à son installation, le 10 mai précédent, à la 6e prébende de Sainte-Gudule de Bruxelles (« *D. Petrus Duwez, capellanus domesticus Regi* »), où il est ensuite exécuteur testamentaire de Nicole Mayoul l’aîné (†1505), et où son obit est célébré le 20 mai (Haggh 1988, p. 582). Vers 1503-1504, il hérite de la prévôté de Saint-Pierre de Douai par un échange avec Loyset Compère (Kellman 1976, p. 185 & 205-207) afin de transmettre la prévôté de Condé à Josquin Des Prez, comme en attestent des lettres de procuration établies en vue de cette triple permutation le 30.5.1503 à Ferrare (Merkley 2001). Du Wez obtint encore ensuite la chapelle Saint-Adrien de l’église de Zuidland en 1506-1507 (« *D. Petri Duwers, praepositi Duacensis* » ; Grijpink & Holtkamp 1937, vol. 7, p. 121). Enfin, bien que Du Wez soit qualifié à quelques reprises de « maître » et même de « docteur en lois » dans les années 1490, il figure étrangement dans les matricules de l’université de Louvain le 30 juillet 1498 (« *D. Petrus du Wez, prepositus de Condato* » ; Matricule Louvain, vol. 3, p. 172, n° 117).
- *Décès le 20.5.1508*. Le décès de Du Wez à Braine-le-Comte, enregistré par le compte des mortes-mains de Hainaut de 1507-1508, peut être daté du 20 mai 1508. Il donne lieu à un échange de lettres les jours suivants entre deux secrétaires de la cour au sujet des bénéfices vacants par le trépas d’un chanoine de Sainte Gudule non nommé dont ils pensent (à tort mais non sans raison) qu’il était prévôt de Condé au moment de son décès. Son bénéfice à Sainte Gudule ayant été accordé à un fils de l’audiencier, Marguerite d’Autriche, croyant que cette personne était encore prévôt de Condé, tenta d’obtenir du chapitre l’élection à cette dignité d’un autre de ses protégés, mais le chapitre répondit que leur prévôt était “en bonne santé, et appelé Josquin Desprez” (Kellman 1976, p. 207-208).
- *Homonymes*. L’affirmation selon laquelle il avait été « élève de la maîtrise N.D. de Cambrai » (Marix 1939, p. 215) résulte d’une confusion avec un homonyme, chapelain ténoriste à Cambrai mort en 1483 (Fallows 1982, p. 256 ; voir la fiche Pierre Du Wez [Cambrai]*). Le « maistre Pierre Du Wez, doïien de Théroüanne » évoqué en février 1487 par Molinet (Molinet CHR, I, p. 554) semble également un homonyme.
- *Œuvres*. Aucune musique polyphonique de Du Wez n’est conservée, mais il remporte vers 1495 un concours de composition pour le nouvel office en plain-chant de N.D.-des-Sept-Douleurs. Cet office est sans doute celui qui figure dans le manuscrit B-BR, ms. 215-216 (Robijns 1960 et Haggh 2000, p. 48-51).

Etienne Du Vergier (1497-1505)

Etienne Du Vergier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1497.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1497-1505*. Le 25 avril 1497, Etienne Du Vergier est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. Le 11 avril 1500, Etienne du Vergier est reçu vicaire du trésorier Monseigneur de Perigueux [Gabriel Du Mas]. Le 9 mai 1500, sur la requête de André Gaultier, en faveur de messire Convers, de qui il est oncle, messieurs luy ont donné l'office de bastonnier vaccant a present par trespas de Jehan Le Maire filz de feu Jehan Le Maire. Le vicaire du trésorier, Etienne du Vergier, dit que l'office estoit a donner a messire le tresorier et non pas a chapitre ; Et que ci ainsi estoit pour obvier a proces ilz ne vouloient faire tort a mondit sieur le tresorier ; le chantre repond que c'est le contraire que l'office est au chapitre. Le 16 mai 1500, Convers demande a ce que les lettres de collation de l'office de bastonnier soient scellées, et Du Vergier rejette ses reclamations et s'oppose a ce qu'on scelle. On passe outre et on scelle. Le 15 janvier 1502, Du Vergier fait une « requête... touchant sa maladie ; [il] aura pour sa guerison ses distributions autant que il sera dehors pour soy garire par les conseils des medecins en sa conscience ». Le 24 août 1505, il est présent au chapitre avec Nicolle Bonet chantre, François Joieux, Pierre Coppin, Etienne Mathé et François Bueille. Il est peut-être cité parmi les pensionnaires de l'église qui reçoivent des cierges « c'est assavoir Colladon, Du Vergier et Boner » le 6 février 1548 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 150ca, 210ca, 220ca, 250ca, 8G 1513, f. 1, 8G 1517, f. 101). Regnier écrit que Jean de Leoüille lui succède en 1505. Est-il parti ou mort ?

Jean Du Vergier (1551-1556)

Jehan Du Vergier est reçu maître de grammaire des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1551, succédant à Jean de Costa.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1551-1556 ?*. Le 7 novembre 1551, « messieurs ont receu pour instruire en grand maire les enffans de cueur Jehan Du Vergier, natif de la paroisse d'Assigny pres Sancerre apres quil a esté certiffié par maistre Anthoine Tougnon principal du college Sainte-Marie, present, que ledit Du Vergier est suffisant et capable a la charge de 12 livres de gaiges par an a commancer lundi prochain ». Le 31 janvier 1556, est comparu audit chappitre le maistre de grand maire des enffans de cueur lequel a fait entendre a messieurs quil estoit deliberé se retirer a Paris ce moys de mars prochain. Ont messieurs ordonné que ce pendant l'on advisera a en trouver un autre » [il s'agit probablement de Jean Du Vergier] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 79, 8G 1523, f. 123).

René Du Vergier (1570-1574)

René Du Vergier est chantre basse contre gagiste en 1570 et vicaire en 1572 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1570-1574*. Le 17 juin 1570, « messieurs ont receu au service de l'église de ceans pour le temps qui leur plaira René Dumergier basse contre natif de la ville de Chemillay en Enjou aux gaiges de la somme de 90 livres tournois par an et son pain de chapitre ». Le 11 juillet 1570, messieurs ont « ordonné que leur receveur paiera Rene Dumergier basse contre gagiste de ceans de ses gaiges pour le mois de juing dernier passé entierement en consideration de sa pauvreté, combien quil n'ayt esté receu au service de l'église que le 17^e jour dudit mois ». Le 12 avril 1572, en présence du trésorier, Germain Vialard conseiller du roy en parlement, « messieurs ont ordonné quil sera escript a monsieur Pivelle quil envoie procuration pour presenter messire René Duvergier bassecontre a la place

de vicaire quil doibt a cause de sa prebende ». Le 14 avril 1572, sur la « requeste de messire Anthoine Rancon chapelain par laquelle il a remonstré a messieurs que leur distributeur luy avoit faict perdre sur le quartier de pasques derniere 50 sous tournois encores que messieurs luy eussent octroyé ses distributions pour le temps de son absence... [messieurs ont] ordonné que le receveur payera 4 livres audit Rancon tant pour sa perte de son gangne que pour la despence quil a payé sur les champs pour messire René Duvergier bassecontre quil a amené pour servir a l'eglise ». Le 14 mai 1572, « apres avoir par messieurs leu les lettres a eulx envoyees par monsieur messire Pierre Rivelle chanoine de ceans par laquelle il leur prie reception messire Duvergier bassecontre a la place de vicaire qui est a sa presentation a cause de sadite chanoinie... Il est renvoyé a Mothey plus ancien chanoine par Dumaine vicaire du tresorier, l'office de chantré vaccant. Et en l'instant ledit sieur Mothey et Jaques Rossillon chappelain de ladite Sainte-chapelle a rapporté que depuis le temps que ledit Du Vergier a chanté en l'eglise de ceans ils ont cogneu comme est capable pour tenir et exercer ladite place de vicaire. Il est receu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 44, 49, 8G 1535).

Le 16 septembre 1572, « sur la requeste verballe faicte par messire Regné Duvergier bassecontre de seans, messieurs ont accordé audit Regné Duvergier tout le vin qui luy pourroit advenir a cause de sondit office de vicaire et bassecontre, encores quil ne luy en apartint que la moitié ; et pour raison de l'aulture luy a esté remise par messieurs en forme d'aulmosne et pour le regard de son bled quil sera declaré payé a fin de temps quil aura servy en ladite Sainte-Chapelle ». Le 13 décembre 1572, sur la « requeste de Regne Duvergier vicaire quil plaise a messieurs luy aider de quelque argent pour achapter une robbe veu sa pauvreté ; sur ce et sans autrement tirer a consequence, messieurs ont ordonné quil sera achapté audit Duvergier une robbe de force [?] des Landes pour laquelle achapter et faire faire ont commis monsieur Dumayne ; et ce en consideration de ce que ledit Duvergier n'a gagné la presente annee aucun vin et un peu de ble pour ce qu'il est parvenu ci tard ». Le 23 décembre 1572, « messieurs ont ordonné que monsieur Dumayne sera payé et remboursé de la somme de 9 livres 10 sous tournois par luy debourcée pour la grande robbe quil a achaptee au bassecontre de ceans [René Du Vergier ?] ».

Le 17 septembre 1574, monsieur Ruelle, chanoine, presente vicaire a la place de Regné Duvergier, vacant par sa demission, messire [André] Huagon, chantré. Il est renvoyé à monsieur Dumerlyer pour l'interroger. Le 16 novembre 1574, « le sieur Duvergier veut faire un pont-levis a sa maison et un collombyer ». Le 26 avril 1575, « monsieur Chevrier a presenté au nom de monsieur Ruelle comme vicaire au lieu de messire Regné Duvergier nagueres vicaire, vacant par sa demission messire Claude Le Pintre. Il est renvoyé à monsieur Dumerlyer. Et au nom de monsieur Le Roy, il presente comme vicaire a la place de maistre Thoussaintz Rahel vaccant par sa demission messire Jean Roy gagiste de seans ». Le 14 juillet 1576, « le chapitre au nom de monsieur Ruelle presente messire Jehan Jusselin pour tenir la place que souloit cydavant tenir un nommé [rayé : Duvergier] messire Claude Le Pintre vaccant par sa demysson » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536, 8G 1538-1539).

Georges Du Vivier [Duvivier] (1540-†1571)

Georges Du Vivier est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris de 1540 à sa mort le 1^{er} juin 1571.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1540-1571*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Georges Du Vivier prend possession de la chapellenie perpétuelle Saint-Jean l'Evangeliste en 1540. Il est remplacé une première fois par Leonard Plotin en 1545, puis est réintégré cette même année 1545. Il sera remplacé en 1570 par Nicolas Guignois ou Nicole Guynois, greffier de la Compagnie depuis 1561. Sa mise hors, sans doute pour raisons disciplinaires, en 1545 peut

être expliquée par la délibération suivante du chapitre le concernant : Georges Duvivier, chapelain perpétuel, est mis à l'amende pour « aucuns scandales » le 3 janvier 1545 (n. st.). Il est mentionné le 21 mars 1562 pour la signification d'une ordonnance sur les absences irrégulières. Georges Duvivier meurt le 1^{er} juin 1571 (Brenet 1910, p. 92, 105, 120, d'après F-AN, LL. 626, f. 68-68v, f. 141, LL 630, p. 328 et Bibl. Maz., ms. 3339, f. 61v).

Jacques Duvivier (1418)

Jacques Duvivier est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. Jacques Duvivier est cité comme chapelain dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910 p. 27-28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382).

Adrien [Adrian] Dyne [Dine] (1537-1562)

Adrien Dyne est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1560.

- *Collégiale de Saint-Quentin, 1537-1560 ?* Par un acte signé à Fontainebleau le 2 septembre 1537, François 1^{er} donne « permission à Jean Hanezart de résigner et permuter sa prébende de Saint-Quentin avec la cure de Saint-Eloi d'Ognoles, au diocèse de Noyon, que tient à présent Adrien » (François 1^{er} Actes, t. 3, p. 382, n° 9270). Une entrée des registres de la Sainte-Chapelle de Paris (voir ci-dessous) montre qu'il était sans doute encore chanoine de Saint-Quentin en 1560.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1560-1562*. Le 8 juin 1560, Adrien Dyne, chapelain obtient « ses distributions pendant le temps qu'il a été à Saint-Quentin » ; les 26 octobre et 2 novembre 1560, il reçoit des paiements pour avoir « remplacé Michel Bense, malade ». Enfin le 21 mars 1562, lui est signifié une ordonnance sur les absences irrégulières (Brenet 1910, p. 102, 105, d'après F-AN, LL 626, f. 122-122v, 125v-126, f. 141).

Guyon Dyonis (1544-1545)

Guyon Dyonis est grand enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1544.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1544-1545*. Guyon Dyonis, enfant « qui est en mutation de voix » reçoit des dons les 2 avril 1544 et 3 avril 1545 (n. st.) (Brenet 1910, p. 92 d'après F-AN, LL 626, f. 59v, 72v).

François Dyvoy [Divoy, Duroy, d'Yvoy] (1561-†1573)

François Dyvoy est vicaire marelhier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1561.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561-1573*. Le 19 août 1561, « monsieur Laurens Dumayne chanoine a présenté au chapitre pour l'absence de monsieur le trésorier et de son vicaire messire François Divoy a la place de vicaire marelhier que souloit tenir messire Estienne Guyant a présent chappelain ». Le 23 août 1561, « sera cherché les actes de chapitre de reception de messire Jean Grangier a l'office de chappelain et de messire Jehan Testard a l'office de vicaire pour veoir ce que sera a faire et procedder sur la presentation faicte au chappitre par monsieur Dumayne a l'office de vicaire marelhier de la personne de messire François Duroy et autres actes consernant le mesme faict ». Le 26 août 1561, Crenequin et de

Fougieres premier et deuxième plus anciens chanoines se sont excusés. Gaillard troisième plus ancien chanoine se voit renvoyer messire François Dy Voy présenté à l'office de vicaire marrelier pour voir s'il est suffisant. Le 9 septembre 1561, « Symon Gaillard, procureur de maistre René de Merlier... presente messire François Dyvoy a la place et office de vicaire de l'église que souloit tenir messire Anthoine Monsayon ; a quoy par monsieur de Fougieres a esté remonstré que ja cy devant ledit Dumayne comme chanoine avoit présenté ledit Dyvoy a la place de vicaire marrelier que souloit tenir messire Estienne Guyart et que pour l'absence du tresorier monsieur Crenequin le plus ancien chanoine auroit ledit Divoy renvoyé au reffus dudit de Fougieres pour estre examiné par devers ledit Gaillard lequel de Fougieres a sommé de faire son rapport et jusques ad ce ne doit ledit Divoy estre receu a autre presentation ou bien que ledit Dyvoy se desparte de la presentation faicte de sa personne par ledit Dumayne parce que ce luy seroit baillé deux places de vicaires en ladite chapelle et toutallement contrevenu a la fondation ; et en cas que ledit Dumayne voudroit passer outre proteste d'en appeler ou autrement se pourveoir en justice ainsi quil verra estre a faire par raison ; lequel Du Mayne a renvoyé ledit Dyvoy par devers monsieur Martin comme plus ancien chanoine apres lesdits Crenequin et de Fougieres pour estre examiné... pour tenir ladite vicairie au lieu dudit Montsayon, attendu que ledit Crenequin s'est excusé presentement de faire ledit examen et que ledit de Fougieres s'en seroit aussi excusé ». Le 20 septembre 1561, « monsieur Martin a déclaré qu'il se deschargeoit de l'examen de François Dyvoy a luy renvoyé par le vicaire general veu ce que Dumayne a renvoyé ledit Dyvoy a monsieur François Burgat chanoine ». Le 23 septembre 1561, François Burgat fait son rapport sur « François d'Yvoy sur la presentation de René Demerlier pour estre vicaire a la place de Anthoine Montsayon. [Il est capable et présente] ses lettres de tonsure pour faire apparoir de son ingenuité ; messire Anthoine Lheritier procureur en la court ecclesiastique de Bourges aigé de 61 ans et messire Jehan Testard vicaire de ladite eglise aigé de 50 ans presens, desquelz a esté prins le serment au cas requis lesquelz chacun d'eulx ont rapporté et certiffié de verité quilz ont congneu les pere et mere dudit Dyvoy lesquelz en leur mariage se sont bien gouvernez sans aulcun vil blasme ou reproche ; et que d'eulx est descendu en loyal mariage ledit Dyvoy ains quilz ont cognu et veu par la frequentation quilz ont faicte quasi ordinere avec lesdits pere et mere dudit Dyvoy ». Il prête serment de vicaire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 64, f. 70-70v, f. 72v, 74v et autres).

Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard, Ranard et Dyvoy leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur devoir de venir au service de l'église autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour precedant quilz feront ladite faction ». Le 5 janvier 1574, « monsieur Dumerlyer a présenté pour son vicaire au lieu de feu messire François Dyvoy puis nagueres decedé Ymbert Gueret du diocese de Chartres » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 46v-47, 8G 1537).

Egidius [Gilles] [-] (1305)

Gilles sans nom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1305*. Gilles sans nom est enfant de chœur cité dans un compte de dépenses pour 1305 (Brenet 1910, p. 12, d'après F-BnF, ms. Baluze 394, f. 3v).

Pierre [Petrus] d'Épône [Spedona] (1315-1316)

Pierre d'Épône est probablement chapelain et maître des enfants, probablement maître de grammaire de la Sainte-Chapelle de Paris en 1315.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1315-1316*. Dans l'*Inventarium compotorum ordinarium et aliorum* de Robert Mignon, le terme de l'Ascension 1316 fait état d'un « Compotus Petri de Spedona de expensis puerorum de capella tunc » correspondant à l'année 1315 (a.s.) (Langlois 1899, p. 360). Pierre d'Épône, le responsable de ce compte, a donc dû être maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris juste avant que Guillaume de Poissy ne reprenne cette charge. On peut faire l'hypothèse qu'il est malgré tout chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris. Le trésor des chartes conserve une lettre datée du 2 juillet 1310 et signée Pierre d'Épône, chanoine de Nevers et garde du sceau de la prévôté nivernaise (Glénisson & Guérout 1958, p. 308, d'après F-AN JJ. 47, n° 56, f. 35-38) qui pourrait être le même individu. On ne trouve aucune autre mention de ce maître dans les comptes du trésor royal ou des bailliages de France. Les comptes rendus par « Petrus magister Capelle Regis Parisius » aux termes de l'Ascension 1298 et 1299 pour les « besoins de la chapelle » (Fawtier 1953, p. 24, p. 165-166) sont certainement dus à un autre homme. En effet, le maître des enfants de la Sainte-Chapelle était alors Jacques de Tournai, et le détail du compte de 1299 montre que les affaires gérées par le maître concernent essentiellement la sacristie. On y trouve ce versement gracieux de 20 s. « [pro] Moderatori organorum et ingenii capelle » qui est parfois considéré comme la première trace d'un orgue à la Sainte-Chapelle de Paris (Brenet 1910, p. 12), mais mérite amplement d'être nuancé. *JS, FT*.

Guillaume Erart [Erard] (1431-†1437 ?)

Guillaume Erart est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1432.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1432-1437*. Dongois écrit : « Guillaume Erart, au lieu de Jean Le Pelletier [fut] receu chanoine [de la deuxième chanoinie] le 20 octobre [1432]. Il étoit chanoine de Terouanne, et a fondé un obit assigné sur une maison de la rue de la Huchette en 1433 ». Il est remplacé en 1437 par Jean de Brebant (F-AN, LL 630, p. 127, Stein 1912 p. 133).

Dans la vie de Jeanne d'Arc d'Anatole France (1908) on trouve un Guillaume Erard qui intervient dans le procès de Jeanne d'Arc en 1431 et plus précisément qui tente de la faire abjurer. Il est docteur en théologie et du parti des Anglais.

- *Autres bénéfices*. Guillaume Erard est chanoine de Therouanne, de Langres et de Beauvais.

Guyon d'Espinay (1503-†1525)

Guyon d'Espinay est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1503 jusqu'à sa mort en 1525.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1503-1525 ?*. Dongois écrit : « Guyon d'Espinay fils d'Henry d'Espinay chambellan du Roy Louis XII et de Catherine d'Estourville fut pourvu de la chanoinie [la 10^e] de la Sainte-Chapelle par la résignation de Jean d'Espinay [sans doute Le Jeune évêque de Valence et non] Evesque de Mirepoix et de Nantes son grand oncle... Il posseda le prieuré de Saint Nicolas de Senlis... Il posseda sa chanoinie jusques en l'année 1525 quil mourut ». Le prochain chanoine de sa chanoinie est Pierre Pommereu reçu début 1527 (F-AN, LL 630, p. 263, Stein 1912, p. 135, 136).

Jean d'Espinay L'Aîné (1484-†1500)

Jean d'Espinay l'aîné est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1484. Il meurt le 25 septembre 1500.

On supposera que Jean [l'aîné] est le premier à être reçu à la Sainte-Chapelle en 1484. Contrairement à ce qu'écrivent Dongois et Morand, c'est vraisemblablement Jean d'Espinay [Le Jeune], qui est conseiller au Parlement de Paris, évêque de Valence et de Die et abbé d'Aiguevine si l'on suit Maugis et Jean d'Espinay [l'aîné] qui est évêque de Mirepoix et de Nantes (Maugis 1916 p. 115).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1484-1495*. Dongois écrit : « Jean d'Espinay [que nous nommerons l'aîné pour distinguer les deux frères Jean], cinquième fils de Richard d'Espinay chevalier Marquis d'Espinay, Chambellan du Duc de Bretagne, et de Béatrix de Montauban, héritière de la Maison des Ducs de Milan fut receu chanoine [de la 8^e chanoinie] le 24 avril 1484 a la place de Robert Manhugeon. [à reporter sur Jean le jeune] *Il avoit été Ecolatre et chanoine de Rennes dez l'année 1482. Il fut pourvu dez l'année 1491 de l'abbaye d'Aiguevine au diocèse de Tours par le pape Sixte IV et de l'Evesché de Valence et de Die en Dauphiné en l'année 1495*. Il posseda la chanoinie de la Sainte-Chapelle jusques en l'année 1495 qu'il la resigna a Nicolas de Fontenay... Il n'y a que cette famille qui ait eu en même temps dans les premières dignitez de l'eglise cinq freres dont le premier d'apelloit André, etoit cardinal archevesque de Bordeaux et de Lyon, le troisième Guillaume Evesque de Laon, le quatrieme Jean Evesque de Valence et le cinquieme Robert Evesque de Nantes. Leur frere aîné apellé Guy premier de ce nom.... ». Il est remplacé en 1495 par Nicolas de Fontenay (F-AN, LL 630, p. 230-232, Morand 1790, p. 280, 281, Stein 1912, p. 135).

Il est probable que Jean l'aîné ne soit pas le Jean d'Espinay mentionné dans la délibération du 4 juin 1488 sur le logement du personnel de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910, p. 39, 40, d'après F-AN, LL 622 f. 3v). Il était à cette date déjà évêque de Mirepoix si les dates données par (wiki/Liste_des_évêques_de_Mirepoix) sont exactes.

Son obit et celui de son frère sont célébrés les 15 et 25 février : « *Obitus annalis Joannis senioris et Joannis Junioris dictorum de lissiaco [Jean d'Espinay] necnon Joannis de hestomesnilio, Iustus capelle quondam canonici, et Odonis eius nepotis. Quorum animabus deus sit propitius* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741).

- *Evêché de Mirepoix, 1486-1493*. Jehan d'Espinay est élu évêque en 1486, mais Morand écrit 1489.

- *Evêché de Nantes, 1495-1500*, Jehan d'Espinay est nommé évêque de Nantes en juillet 1495, en remplacement de son frère Robert mort en 1493, et le reste jusqu'à sa mort le 25

septembre 1500.

Jean d'Espinay Le Jeune (1487-†1503)

Jean d'Espinay [le jeune] est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1487 et meurt probablement en 1503.

On supposera que Jean [l'aîné] est le premier à être reçu à la Sainte-Chapelle en 1484. Contrairement à ce qu'écrivent Dongois et Morand, c'est vraisemblablement Jean d'Espinay [le jeune], qui est conseiller au Parlement de Paris, évêque de Valence et de Die et abbé d'Aiguevine si l'on suit Maugis et Jean d'Espinay [l'aîné] qui est évêque de Mirepoix et de Nantes (Maugis 1916 p. 115).

- *Cathédrale de Rennes, 1482*. D'après Dongois et à condition de faire la permutation entre Jean d'Espinay le jeune et l'aîné, Jean [le jeune] est Ecolatre et chanoine de Rennes dès 1482.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1487-1503*. Dongois écrit : « Jean d'Espinay [que nous nommerons le jeune pour distinguer les deux frères Jean], troisième fils de Richard d'Espinay chevalier Marquis d'Espinay, Chambellan du Duc de Bretagne, et de Béatrix de Montauban, héritière de la Maison des Ducs de Milan fut pourvu de la chanoinie [de la 10^e] le 15 janvier 1487 (n. s.), vacante par la mort de Thibault d'Espinay... [à reporter sur Jean l'aîné] *Il fut nommé a l'Evesché de Mirepoix dez l'année 1489 [sic 1486] et ensuite Robert son frere qui etoit Evesque de Nantes etant mort en l'année 1493, il luy succeda a cet Evesché*. Il fut choisi pour être conseiller du Parlement de Paris et President des Generaux des Aydes... Il avoit deja son frere chanoine de la Sainte-Chapelle *qui fut Evesque de Valence et de Die en Dauphiné*. Il posseda longtemps sa chanoinie avec l'Evesché, car je trouve sur les registres et les comptes de la Sainte-Chapelle qu'il ne la quitta qu'en l'année 1503 en faveur de Guyon d'Espinay son neveu » (F-AN, LL 630, p. 262-263, Stein 1912, p. 135).

Il est probablement mentionné dans la délibération du 4 juin 1488 sur le logement du personnel de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 39, 40 d'après F-AN, LL 622 f. 3v). Son obit et celui de son frère sont célébrés les 15 et 25 février : « *Obitus annalis Joannis senioris et Joannis Junioris dictorum de lissiaco [Jean d'Espinay] necnon Joannis de hestomesnilio, Iustus capelle quondam canonici, et Odonis eius nepotis. Quorum animabus deus sit propitius* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741).

- *Parlement de Paris (Charles VIII), 1488-1492*. Jehan d'Espinay est clerc du Parlement, qualifié d'abbé de Notre-Dame d'Aiguevive, Trésorier de Reims, frère de l'archevêque de Bordeaux, et reçu le 29 avril 1488 au siège clerc de Charles Guillard mué en lai (Maugis 1896 p. 124 d'après X3A 8, 19 mai 1487 et X 1A 9319, n° 50). Il est recommandé par la Cour au choix du chapitre de Valence et de Die (Maugis 1916 p. 115 d'après X1A 9323, n° 98, 16 nov. 1491 et Gallia Christiana XVI, col 330). Il est remplacé après sa nomination comme évêque de Valence par un autre Jean d'Espinay, le 19 juillet 1492.

- *Evêché de Valence et Die, 1491-1503*. Jean d'Espinay est donc évêque de 1491 jusqu'à probablement sa mort en 1503 (wiki/Liste_des_évêques_de_Valence).

- *Autres bénéfices*. D'après Dongois et Maugis, Jean d'Espinay [le jeune] est pourvu par le pape Sixte IV, Abbé d'Aiguevive, au Diocèse de Tours en 1491.

Thibaut d'Espinay (1485-†1486)

Thibault d'Espinay est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1485. Il meurt le 15 décembre 1486.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1485-1486*. Dongois écrit : « Thibault d'Espinay fut pourvu le 3 septembre 1485 d'une chanoinie [la 10^e] de la Sainte-Chapelle vacante par la mort de Pierre Guillier. Il ne la posséda que jusqu'au 15 décembre 1486 qu'il mourut. Il est remplacé par Jean d'Espinay le jeune en 1486 (F-AN, LL 630, p. 262, Stein 1912, p. 135).

Pierre d'Estampes [d'Etampes, de Stampis] (1309-†1348 ?)

Pierre d'Etampes est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1318.

- *Cour de France (Louis X, Philippe V, Charles IV), 1309-1324*. Pierre d'Etampes est garde du Trésor des Chartres de ces trois rois. Il fait composer entre 1314 et 1316 un répertoire de huit cents bulles, intéressant la Couronne de France de 1198 à 1314 (Delaborde 1900, vol 61, p. 426-446, La Selle 1995, p. 44, citant Fawtier 1953, vol 101, p. 54-56, d'après F-BnF, ms. lat. 12726, ancien registre VI du Trésor des Chartres).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1318-1347*. Dongois écrit : « Pierre d'Estampes de stampis fut pourvu de la chanoinie [de la 12^e] de la Sainte-Chapelle que fonda Philippes Le Long en confirmant les quatre que son pere avoit fondée... Il l'a posédé jusques en 1347 (a.s.). Son obit est marqué dans l'obitier dans le mois de janvier ». On peut formuler l'hypothèse que Pierre d'Etampes a conservé sa chanoinie jusqu'en janvier 1348 et qu'il est éventuellement remplacé en 1348 par Jean Du Petit-Cellier (F-AN, LL 630, p. 283, Stein 1912, p. 136).

Jean d'Estampes [d'Etampes, de Stampis] (1405-†1455)

Jean d'Etampes est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

D'après Thaumasson de la Thaumassiere (Thaumasson 1689 p. 886), Jean d'Etampes et Jean d'Etampes junior que l'on trouve chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges sont deux enfants de « Robert d'Etampes Valet de Chambre et Garde Joyaux du Duc Jean, Maître des Comptes à Bourges, Capitaine de la Grosse Tour de Bourges, S. de Sallebris, Bien, Chaumasson et des Roches, [qui] épousa Jaquette Rolland, fille d'Imbaud Rolland Medecin du même Duc... Ils laisserent sis enfans ».

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1436*. D'après le chanoine Regnier, qui cite en partie Thaumasson de La Thaumassiere, « Jean d'Etampes, maître des requêtes, general de Finances, doyen et Trésorier de Saint Hilaire de Poitiers, évêque de Carcassonne en 1445, dont il prit possession le 4 octobre, confesseur du duc Jean, conseiller du Roy Charles 7 et son Intendant des finances, mourut en la ville de Nevers dans le Palais episcopal le 15 janvier 1455 (a.s.). Il est enterré dans la cathedrale ». Il est remplacé par son frère Jean d'Estampes [junior] (F-AD 18, 8G 1504, p. 119).

On peut donc faire l'hypothèse que le Jean d'Etampes qui fait partie du premier collège des chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405 (n. s.) (Pilleboue PCR citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v) est l'ainé des deux Jean précédant. Il n'apparaît dans les comptes de la Sainte-Chapelle qu'en 1409-1410 encore qu'avec de très faibles distributions, puis redisparaît pour revenir en 1418-1419 avec un terme de Saint-Jehan faible, rien à Saint-Remy et Noël, très peu à Pâques 1419. Pour le compte suivant 1420-1421, il touche des distributions faibles à la Saint-Jean, nulles à la Saint-Remy et faibles (moitié de la moyenne) aux deux autres termes. Un Jean d'Etampes

réapparaît en 1439-1440 mais c'est sans doute Jean d'Etampes junior, puisque le premier a résigné en 1436 en faveur de son frère (Pilleboue 1990, p. 79 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1643). Ce premier Jean d'Etampes réside très peu à la Sainte-Chapelle et est accaparé par ses tâches à la cour de Jean de Berry.

Jean d'Etampes est mentionné le 12 juin 1419, les 15 novembre et 11 décembre 1420, le 28 avril 1422, le 8 novembre 1423, les 12 et 17 décembre 1429. Le 11 octobre 1436, Jean d'Etampes est qualifié de docteur en lois. Son frère Jean d'Etampes junior, licencié en droit est reçu à sa place (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 25).

- *Hôtel de Jean duc de Berry, 1405-1416*. ? D'après Françoise Lehoux et Regnier, Jean d'Etampes est conseiller et confesseur du duc (Pilleboue 1990 citant Lehoux 1968, t. 1 p. 430 et t. 2 p. 241, 425).
- *Maison du roi (Charles VII)*. Il est d'après Regnier, conseiller du roi, maître des requêtes général des finances, intendant des finances.
- *Evêché de Carcassonne, 1446-1455*. Jean d'Etampes est élu évêque de Carcassonne en 1445 et le reste jusqu'à sa mort (wiki/Liste_des_évêques_de_Carcassonne). Le 24 octobre 1447, Jean d'Etampes, évêque de Carcassonne est qualifié de frère de Robert d'Etampes ce qui est confirmé par (Thaumas 1689, p. 886).
- *Autres bénéfices*. Jean d'Etampes serait d'après Thaumas de la Thaumassière doyen et trésorier de Saint Hilaire de Poitiers.

Jean d'Estampes [Le Jeune] (1436-†1462)

Jean d'Etampes le Jeune est chanoine en 1436 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 24 décembre 1462.

D'après Thaumas de la Thaumassière (Thaumas 1689 p. 886), Jean d'Etampes et Jean d'Etampes junior que l'on trouve chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges sont deux enfants de « Robert d'Etampes Valet de Chambre et Garde Joyaux du Duc Jean, Maître des Comptes à Bourges, Capitaine de la Grosse Tour de Bourges, S. de Sallebris, Bien, Chaumasson et des Roches, [qui] épousa Jaquette Rolland, fille d'Imbaud Rolland Medecin du même Duc... Ils laisserent sis enfans ».

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1436-1445*. D'après Regnier, « Jean d'Etampes [le Jeune], licencié es loix frere du précédent lui succeda en 1436 le 11 octobre. Il fut tresorier de l'église de Nevers, ensuite évêque du même lieu. Il deceda le 24 décembre 1462, et est enterré dans son église proche de son frere. Il fut chancelier et chanoine de Saint-Etienne ». Il résigna et permuta avec Pierre Buret (F-AD 18, 8G 1504, p. 119-119v).

Plus précisément dans les registres de la Sainte-Chapelle, Jean d'Etampes Junior, licencié en droit est reçu à la place de Jean d'Etampes qualifié de docteur en lois, le 11 octobre 1436 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 25). Jean d'Etampes (très certainement junior) apparaît dans le premier compte survivant après sa réception en 1436, celui de 1439-1440 ou il gagne des distributions normales, quoique un peu faibles. Il figure dans les deux comptes suivants de 1444-1445 avec des distributions faibles et de 1445-1446 avec des distributions faibles au deux premiers termes et rien aux deux derniers. Ce qui correspond à son élection à l'archevêché de Nevers. Plus précisément, en 1445 on peut lire : « A monsieur maistre Jehan d'Estampes chantre de l'église de Bourges, 10 écus d'or neufs et 35 sous tournois en monnaie pour la moitié de 12 escus d'or et 70 sous en monnée laquelle icellui maistre Jehan avoit baillé tant pour lui que pour messieurs en plusieurs et diverses parties pour certaine enqueste

faicte a Vierzon par messire David, chambellan lieutenant de monsieur le bailly de Berry a cause de la terre de Ferté Himbault ». Cela signifie qu'avant de résigner et de devenir évêque de Nevers, il était chantre de la cathédrale de Bourges ou chantre de la Sainte-Chapelle [?] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 8G 1643, 8G 1645, f. 73).

Jehan d'Estampes le Jeune est mentionné au chapitre le 13 janvier 1440 ou 1441, le 24 décembre 1441 ou 42, le 21 janvier 1442 ou 43, les 6 et 18 février, 26 juin 1443. Le 23 septembre 1445, Jean d'Estampes résigne son bénéfice et Pierre Burelli (Bureau) est reçu à sa place (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

- *Cathédrale et évêché de Nevers, 1445-1461*. Jean d'Estampes junior est trésorier de l'église de Nevers avant de devenir évêque de Nevers en 1445 et le reste jusqu'en 1461 [ou 1462 ?]. Il meurt le 24 décembre 1462 et est enterré aux côtés de son frère dans la cathédrale de Nevers (wiki/Liste_des_évêques_de_Nevers et Thaumais 1689, p. 886). En mai 1446, Jean d'Estampes, évêque de Nevers, prête 200 écus d'or au chapitre. Le 20 août 1446, le chapitre demande à Jehan d'Estampes [junior] évêque de Nevers, de faire apporter à Bourges la croix d'argent qui est à Paris. A la Noël 1447, Jean d'Estampes, évêque de Nevers est à Bourges avec son frère Jean d'Estampes l'évêque de Carcassonne. A la Noël 1447, Jehan d'Estampes le Jeune, évêque de Nevers est à Bourges avec le trésorier, touchant la vente de la Ferté Ymbaud (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

Pierre [Perrinet] Estienne (1401-1420)

Pierre Estienne, sommelier de la chapelle du duc de Berry en 1401, est vicaire en 1418, puis chapelain en 1419 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Chapelle ducale de Berry (Jean duc de Berry), 1401*. Perrinet Estienne est sommelier dans la chapelle du duc de Berry en 1401 avec Jehannin Carité, Robinet Huyot (Wright 1979, p. 81-82 d'après F-AN, KK 254, f. 119v-120).

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1418-1420*. Pierre Estienne apparaît comme vicaire au terme de Saint-Remi 1418 dans le compte 1418-1419. Dans le compte 1420-1421, Pierre Estienne apparaît comme chapelain au terme de Saint-Jean, mais ne gagne rien à Noël et à Pâques. Il a disparu du compte suivant conservé de 1439-1440 (Pilleboue 1990 p. 84 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1641-1643).

Antoine d'Estrées (1555-†1609)

Antoine d'Estrées est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1555.

Antoine d'Estrées, né vers 1529 et mort le 11 mai 1609, est marquis de Coevres, vicomte de Soissons et de Bercy, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit et chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1578. De son mariage avec Françoise Babou de la Bourdaisière (1537-1593), il a neuf enfants dont Gabrielle d'Estrées (v.1572-1599), maîtresse d'Henri IV et François-Annibal d'Estrées (v.1573-1670), maréchal de France (wiki/Antoine_d'Estrées).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1555-1559*. Trésorier de la Sainte-Chapelle, il succède à Jean Du Drac et est remplacé dans sa charge par François de Butor (F-AN, LL 630, p. 83, Morand 1790 p. 307 et Stein 1912 p. 131)

- *Cour de France (Henri IV), 1597-1599*. Outre sa qualité de père de Gabrielle d'Estrées, il est Grand Maître de l'Artillerie de France.

Pierre d'Evreux (1360-†1380)

Pierre d'Evreux est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1360.

Pierre d'Evreux, issu de la grande noblesse est mort en 1380. Il est pair de France, comte d'Etampes, de Gien et de Biscaye, seigneur de Dourdan et de la Lande (Billot 1996 p. 294).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1360-avant 1380*. Dongois écrit : « Pierre d'Evreux chanoine [de la 12^e chanoinie] en 1360 étoit de la maison d'Evreux comte d'Etampes, de Gien et de Biscaye seigneur de Dourdan et de Lande, Pair de France ». Il est probablement remplacé par Garnier de Baron en 1380 (Stein 1912 p. 136). Son obit est célébré les 6 et 22 novembre dans les obituaires de la Sainte-Chapelle : « *Obitus duplex dominorum Joannis de Sancto Iusto, et Petro de ebroicis, huius capelle quondam canonicorum, Joannisque de prato, dicte capelle clerici, et Nicolai debosco, necnon Guillermi oliveri, et Joannis fillon, eiusdem capelle canonicorum, ac Petri de monte thesaurarii clerici. Quorum animabus deus* » (Fiala PCR d'après F-Pm ms. 3399, f. 48, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 44v).

Nicolas Fabre [Fabri] (1409)

Nicolas Fabre, prêtre et curé de Saint-Pierre-le-Guillard.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1409*]. Le 8 mai 1409, Nicolas Fabre, qualifié de curé de Saint-Pierre le Guillard, est témoin de la réception de Jean Jonis (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 2).

Jean Fabry (1510-1512)

Jean Fabry est gagiste clerc haute contre en 1510 et clerc en 1512 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1512*. Le 20 avril 1510, Jean Fabry, « musicien ayant voix de haute-contre » est reçu aux gages de clerc. Il est reçu clerc le 25 février 1512 (n. st.). Le 2 juin 1512, les chanoines donnent « de grace special et pour cette foiz seulement » le vivre d'un « terme » à Jehan Fabry et à Pierre de Vermont (Brenet 1910, p. 56, 61 d'après F-AN, LL 623, f. 66, 99-99v, 104).
- Homonyme / Identification. Il n'est pas impossible de supposer qu'il est le même chanteur que le Jean Fabri documenté à la cathédrale de Cambrai de 1485 à 1505 (Pirro 1926, p. 195 et Wright 1976, p. 212).

Guillaume Fachenat alias Gaudebert (1415)

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1415*]. Le 19 mai 1415, Guillaume Fachenat est témoin de la donation du bout de la vraie croix. Le chapitre lui remet 300 livres tournois au nom de Robinet pour Jehan Gilet ou ses héritiers (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

Claude Fagoquin (1573)

Claude Fagoquin est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges (1573).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573*. Le 28 janvier 1573, « sur la requeste verballement faicte par Claude Fagoquin pauvre jeune enffant natif de Troys en Champaigne comme il a dict, tendant ad ce qu'il pleust ausdits sieurs le recepvoir pour servir d'enffant de cueur et chanter en l'esglise comme ung des aultres enffans et que en ce faisant il feroit tels debvoir que lesdits sieurs auroient contantement de luy ; messieurs apres avoir oy chanter ledit Fagoquin et la susdite requeste mise en deliberation, ont ordonné que pour l'honneur de Dieu ilz prendront ledit Fagoquin, pour chanter en l'esglise comme l'ung des aultres enffans de cueur de seans, et que pour ce faire il aura les draps ainsy que l'ung desdits enffans ; duquel Fagoquin, lesdits sieurs se servyront tant quil leur plaira sans que pour raison de ladite demeureance et service lesdits sieurs soient sur ce tenuz bailher aulcune chose audit Fagoquin que ce quil leur plaira de liberalle et franche vollonté » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

Guillaume Faignier (1409)

Guillaume Faignier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1409.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1409*. Guillaume Faignier est mentionné en 1409 dans une liste de chanoines (Brenet 1910 p. 27, d'après F-AN, LL 598). Il ne figure pas dans la liste de Henri

Stein (Stein 1812 p. 131-136).

Jean Faissier [Foussier] (1367-†1395)

Jean Faissier est sous-aumônier du roi Charles VI en 1382 et chanoine de la Sainte-Chapelle en 1390. Il meurt en 1395.

Nous nous inspirons principalement de la notice bibliographique de Xavier de La Selle (La Selle 1995 p. 308, 309). Jean Faissier meurt en 1395 et est inhumé dans la Sainte-Chapelle (Billot 1996 p. 304).

- *Chancellerie de la cour de France (Charles V, Charles VI), 1367-1387*. Il est cleric de la chambre des comptes de septembre 1367 à février 1389 (Jassemin 1933, index). Il suit de près la tenue des comptes de la congrégation des Quinze-Vingts dans les années 1382-1387 (La Selle 1995 p. 309 d'après Arch. Quinze-Vingts, B 60, 5941)

- *Chapelle Royale de France (Charles VI), 1382-1393*. Il sert le roi comme sous-aumônier avec Amaury de Condé d'avril 1382 à mai 1393 (La Selle 1995 p. 308, d'après F-AN, KK 9, f. 114)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1390-1395*. Jean Faissier est reçu chanoine de la 4^e chanoinie en 1390. Il remplace Jean Gourdet. Il est remplacé à sa mort en 1395 par Pierre d'Arrest. Gilles Dongois écrit : « Jean Foussier ou Faissier sous aumosnier du Roy Charles V, chantre et chaoine de Nevers, fut chanoine de la Sainte-Chapelle, et deceda le 20 février 1380 [sic]. Il fut enterré dans l'église Saint-Michel ainsi qu'il paroist dans son epitaphe qui s'y trouve dans le chœur a main droite » (F-AN, LL 630, p. 149 et Stein 1912 p. 134).

Son obit est célébré le 23 avril : « *Obitus duplex dominorum Joannis bonnoti de trecis armigeri et Joannis fasserii, et domini Guillermi flammina, quondam huius sacre capelle canonicorum necnon Richardi de vernone, Radulphique de calvomonte, et eorum parentum. Quorum* » (F-Pm, ms. 3339).

- *Autres bénéfices*. Il est chantre et chanoine de Nevers.

Guillaume Farinel (1509-1511)

Guillaume Farinel est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1509.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1509-1511*. Guillaume Farinel est mentionné comme cleric le 24 octobre 1509 pour une distribution de sel. Son renvoi est notifié d'abord le 21 octobre 1511, puis le 5 décembre 1511 (Brenet 1910 p. 50, 59, 60 d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v, f. 91 et 94).

Pierre Fauchon [Fanchon, Feuchon] (1557-†1562)

Pierre Fauchon est gagiste haute-contre en 1557, sans doute reçu dans la foulée vicaire, et chapelain en 1561. Il meurt en septembre 1562.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1557-1562*. Le 14 août 1557, « Pierre Fauchon haulte contre qui a chanté en l'église de ceans » reçoit 20 solz. Le 15 avril 1561, « monsieur Gaillard a... présenté audit sieur Crenequin messire Pierre Fauchon, vicaire de l'église de ceans au lieu et place de chapelain que soloit tenir messire Jehan Lenayn absent d'icelle eglise de longue absence ; et a ladite place de vicaire a aussy présenté messire Anthoine Clare gagiste de ladite eglise, estans lesdites places de chapelain et vicaire a la presentation dudit Gaillard... lesquelz

Feuchon et Clare, ledit Crenequin a renvoyé par devers monsieur Dumayne affin d'estre par luy oy et examiné... ». Le 19 avril 1561, Dumayne fait son rapport sur « Pierre Fauchon qui lui avoit remonstré quil n'estoit subject a examen actendu quil avoyt esté examiné lors quil avoit esté commis vicaire et trouvé et rapporté cappable. [Crenequin prend l'avis des] chanoines assistans assavoir Martin, Burgat, Mothey pour le costé droit et ledit Gaillard et Du Mayne pour le costé gaulche qui ont esté et d'avis que ledit Fauchon devoit estre institué et receu chapelain. Ce neantmoins ledit sieur Crenequin tant pour ledit Feuchon que Anthoine Clare présenté pour vicaires audit lieu dudit Fanchon apres quil seroit pourveu de ladite chapellenie a remis ce negoce pour en ordonner au premier chapitre ». Le 22 avril 1561, « apres lecture faicte des registres du chapitre precedant et que Crenequin... a derechef repris l'avis de messieurs pour la reception de messire Pierre Fanchon... qui ont esté d'avis que messire François Bernard, chappelain et maistre Jehan Le Begue aussi chappelain et maistre des enfans de cueur de ladite Sainte-Chapelle feussent appelez pour entendre d'eulx sy ledit Fanchon estoit capable pour tenir ladite chappellenie ; et si depuis sa reception a vicaire sa voix chant en musicque et lecture estoient dymynuez et que iceulx Bernard et Le Begue presens a ceste fin appelez ont rapporté par serment et certiffié que ledit Fanchon n'estoit depuis sa reception de vicaire en aucune chose diminué ains plutost augmenté ; ledit sieur Crenequin par l'avis de messieurs ha ordonné que ledit Fanchon sera receu au premier chapitre ». Le 26 avril 1561, Crenequin installe Pierre Fauchon. Le 3 mai 1561, suivant les declarations... « Crenequin a receu et institué messire Pierre Fanchon chapelain au lieu et place de messire Jehan Lenain ». Il prête serment. Il est placé en chaize haulte du costé senestre « estant ledit Fauchon en habit descent... A quoy messire Symon Gentilz vicaire present a dit quil supposoit et que ledit Fanchon n'estoit vicaire ne chappelain ; desquelles choses ledit Fauchon a requis acte a Germain Myneau notaire royal commis de messire Jehan Dauberville greffier de chapitre » : présents Jehan de Bruelle brodeur, Claude Dusollier sergent de la baronny de Graçais. Le 28 juin 1561, « sur les requestes respectivement faictes par messires François Bernard, Jaques Rossillon, Nycole Rebours, Martin Le Rasle, Anthoine Rancon, Loys Rozier, Ursin Brunet, Sylvain Goghay et Pierre Fanchon pour avoir l'adcense de la maison de chapelain que tenoit feu Marin Rebours naguerres deceddé » : on sursoit. Le 2 septembre 1561, messieurs « ont ordonné que le tresorier aura une distribution pour une prebende seulement de bled et vin ceste presente année et messires Pierre Fanchon, Jehan Lebegue et Anthoine Claré auront seulement demye distribution dudit ble et vin ». Le 27 août [sic septembre ?] 1561, messires Jehan Testard, Martin Le Rasle, Vincent Brunet, Silvain Gogne, Anthoine Rancon, Jehan Lebegue, Loys Rozier, Pierre Fanchon et Anthoyne Chevallier demandent « leurs distributions pour aucuns jours quilz ont esté absents ». On attend de savoir combien de journées chacun s'est absenté. Le 30 septembre 1561, le chapitre accorde leurs « distributions a Loys Rozier et aux autres subzsequans les jours entiers quilz ont esté absens par congé suyvant le rapport que en a faict Estienne Guyard distributeur », assavoir : Rossillon 8 jours 41 sous 2 deniers ; Le Rasle 20 jours 4 livres 5 sous 10 deniers ; Brunet 9 sous 6 deniers ; Chevallier 40 jours 9 livres 14 sous 2 deniers ; Guiart 4 livres 14 sous 2 deniers ; Rebours 20 sous ; Monthovillier 2 jours 6 sous 11 deniers ; Jardrin 2 jours 6 sous 11 deniers ; Rançon 14 jours 59 sous 9 deniers ; Testard 20 sous 2 deniers, Fanchon 6 jours. Et messieurs ont « ordonné que doresnavant lesdits vicaires et chapelains ayans congé de monsieur le tresorier ou son vicaire seront tenus le venir declarer a messieurs au prochain chapitre ensuyvant ». Le 21 octobre 1561, « Pierre Fauchon pour 9 jours qu'il est allé a Clery » obtient ses distributions. Le 18 novembre 1561, messieurs ont « ordonné sauf monsieur Gaillard sur la requeste faicte par messires Jehan Lebegue, Pierre Fauchon, Pierre Chevallier, Robert Ranard, Anthoine Claré, chapelains et vicaires de l'eglise, qui leur sera faict de grace dictribution de blés pour moictié seulement actendu qu'il n'a esté faict autrement d'ancieneté. Ledit sieur Gaillard a esté d'avis qu'il soit fait distributions tant a

messieurs que auxdits chapelains et vicaires au fur du temps qu'ilz ont servy [Nota : on a fait une distribution de blé comme d'habitude ; les chapelains et vicaires n'ont droit qu'à la moitié de ce que reçoivent les chanoines et pas d'avoine car ils n'ont pas de chevaux] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 65, 8G 1528, f. 3-4, f. 5, 7, 8v, f. 9v-10, f. 69, 76, 77v, 83v, 92).

Le 26 septembre 1562, « messieurs ont ordonné que pour les distributions de messire Pierre Fauchon vicaire de l'église decedde durant ces guerres sera delivré 2 setiers de blé froment seigle et une queue de vin a la distribution du pressouer ; et sera paié de son gaigne jusques au jour de son deceds par fin de temps combien quilz ne soient ad ce tenus, ains luy ont donné pour aulcunes causes ad ce les mouvans ; et sans tirer a consequences pour l'avenir ». Le 31 octobre 1562, « monsieur Gaillard chanoine a présenté... messire Anthoine Claré a la place et office de chappelain que souloit tenir en ladite eglise deffunct Pierre Fauchon » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 22, 32v).

Guillaume Faugues [Fauques, Fagus] (1462-1471)

Guillaume Faugues, compositeur, est chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1462. Il apparaît une seconde fois comme chapelain en 1471.

Guillaume Faugues ou Fagus est un compositeur français actif entre environ 1460 et 1475, comme l'écrit Rob C. Wegman dans sa notice du New Grove (NG2. PCB). Christopher Reynolds dans son ouvrage « Papal patronage and the Music of St. Peter's, 1380-1513 » fait une hypothèse et une démonstration que nous ne suivons pas mais qu'il est intéressant de signaler. Il assimile Guillaume Faugues au chanteur ténor de la basilique Saint-Pierre et de la Chapelle Sixtine Guillaume Des Mares, au compositeur et copieur de musique de la basilique Saint-Pierre prénommé Gullielmus et éventuellement au ténoriste Guillelmus Da Francia de la cathédrale de Padoue (Reynolds 1995, p. 194-202), et ainsi donne une vraie biographie au compositeur Guillaume Faugues.

• Sainte-Chapelle de Bourges, 1462 et 1471.

1462 : Guillaume Faugues figure comme chapelain dans les comptes 1462-1463, avec des distributions normales au terme de Saint-Jean (9 livres 6 sols et 6 deniers) et très faibles au terme de Saint-Michel (37 sous et 4 deniers). Il ne touche rien à Noël et Pâques. Il disparaît du compte suivant disponible celui de l'année 1467-1468. Il n'est donc resté que 3 mois chapelain de la Sainte-Chapelle, sachant cependant que l'on ne dispose pas des comptes des 3 années précédentes, ni des 4 années suivantes. Par contre, pendant ces trois mois, il fait office de maître des enfants, ayant parmi ses enfants de chœur Philippe Basiron, Pierre Lambert est maître des enfants de chœur les 9 mois suivants. Il partage les distributions de Pierre Lambert comme l'indique une annotation en marge des comptes de 1462-1463 pour Pierre Lambert : « A Messire Pierre Lambert pour le nourrissement et instruction desdiz enffans lesquelz il a nourriz et instruis durant l'an de ce present compte pour lequel nourrissement et instruction il a eu par marché fait entre mesdizseigneurs et luy la somme de 120 livres tournois [dans la marge : *Docuit per quictantiam de IIIxxX libris signatam Lambertet per unam quictantiam de XXX libris signatam Faugues*]. Guillaume Faugues a presque certainement rencontré pendant cette période Johannes Ockeghem en visite à Bourges (NG2. PCB, Higgins 1990, p. 12, 14, 26 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649, f. 113,114, 117v et 8G 1650).

1471 : le 16 juillet 1471, messieurs ordonnent que maître Fauques prêtre sera présenté exparte capituli au trésorier ou son vicaire pour être reçu chappelain à la place de feu Jean Ploton. [*conclusum fuit quod dominus Faugues presbiter presentabitur ex parte capituli domino thesaurario seu eius vicario ut recipiatur et admictatur ad cappellanum seu in cappellaniam*

sacre cappelle loco deffuncti domini Johannis Ploton]. Cette présentation fait référence à une ordonnance du 14 octobre 1469, réservant 4 places à la présentation du chapitre pour les hommes suffisants et idoines. C'est la première mention de ce type de présentation (Pilleboue PCR d'après F-BnF, n.a.l. 1534, f. 81).

- *Œuvres*. Bien que Guillaume Faugues soit mentionné parmi 13 *magistri cantilenarum* dans le *Omnium bonorum plena* de Compère datant approximativement de 1470, il ne survit de ses œuvres que 5 messes. Tinctoris fait l'éloge de sa Missa « *Vinus vina vinum* ». Ses messes sont largement diffusées dans les années 1460 et 1470 et il semble avoir eu une grande influence sur Johannes Martini. Une brève analyse de ses 5 messes est faite dans la notice de Wegman (NG2. PCB) à laquelle nous renvoyons.

Ses œuvres sont publiées par G.C. Schuetze, *Collected Works of Faugues*, (New York, 1960) [S] et dans les deux éditions de *Monumenta polyphoniae liturgicae sanctae ecclesiae romanae*, i/1 (Rome, 1948); i/4 (Rome, 1952) [M].

Missa « La basse danse » [S] / Missa « L'homme armé » [S, Mi/1] / Missa « *Vinus vina vinum* » [Mi/4] / Missa « Le serviteur » [S], ed. in DTÖ, xxxviii, Jg.xix (1924) / Missa « Je suis en la mer » [S].

François Faulcon [Faucon] (1524-†1565)

François Faulcon est sans doute chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1524 à 1544. François Faucon, né à Montpellier dans une famille florentine exilée et mort le 22 octobre 1565, est le fils de Falcon de Faucon et de Charlotte Bucelli.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1524-1544*. Dongois et Stein après lui mentionnent un François Faucon dans trois chanoines de 1524 à 1544, avec un trou éventuellement de 1526 à 1536. Dongois écrit pour la 6^e chanoine : « François Faucon receu chanoine le 17 octobre 1524 au lieu de François de Letrange [Lestrange] était de Montpellier, aumosnier du Roy François 1^{er} et archidiacre de Chartres. Il posséda l'abbaye de Saint-Jean de Sens, l'Evesché de Tulle et celui d'Orléans. Ensuite il permuta ce dernier avec l'Evesché de Mascon que possédoit Pierre Duchastel. En 1547, il eut l'Evesché de Carcassonne et mourut en 1565... ». Il est remplacé dans la 6^e chanoine en 1526 par Pierre Turquan. Pour la 3^e chanoine : « François Faucon receu chanoine le 17 octobre 1524 au lieu de François de Letrange [Lestrange] obtint en 1536 le canonicat de Jean Bayart et le permuta ensuite avec René Le Roullier en l'année 1537 ». Il est remplacé en 1544 par Bernard Duchastel. Et enfin pour la première chanoine : « François Faucon obtint en 1536 la chanoine qu'avoit possédée Jean Bayart et la permuta avec René Le Roullier en 1537 ».

Morand fait l'hypothèse qu'il n'y a eu qu'un seul François Faucon chanoine du 17 Octobre 1524 à 1544 (Morand 1790 p. 286). C'est l'hypothèse, la plus simple, que je ferai. Il figure dans la liste des chanoines d'Henri Stein, voir ci-avant (F-AN, LL 630, p. 117, 151, p. 210-211, Stein 1912 p. 133 et Billot 1996 p. 294).

- *Cour de France (François 1er, Henri II)*. Aumônier et conseiller du roi (Richard 1760, p. 753).

- *Evêché de Tulle, 1544-1550*. Evêque.

- *Evêché d'Orléans, 1550-1551*. Evêque.

- *Evêché de Mâcon, 1551-1553*. Évêque.

- *Evêché de Carcassonne, 1553-1565*. évêque jusqu'à sa mort. (wiki/Liste_des_evêques_de_Tulle ; Orléans ; Mâcon ; Carcassonne).

• *Autres bénéfices*. 1541 : chanoine de l'Abbaye d'Hautvilliers au diocèse de Reims ; de l'abbaye de Saint-Jean à Sens ; archidiacre de la cathédrale de Chartres ; 1553 : chanoine de l'Abbaye de Sauve au diocèse de Nîmes.

Robert Faurtin (1601-1602)

Robert Faurtin est souffleur d'orgue de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1601..

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1601-1602*. « A Robert Faurtin a este paye 12 livres pour avoir soufflé des orgues et nettoye alentour de leglise » (F-AD 18, 8G 1664).

Barnabé de Fayolle (1547-†1569 ?)

Barnabé de Fayolle est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1547.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1547-1569*. D'après Gilles Dongois : « Barnabé de Fayolle fut reçu chanoine [de la 6^e chanoinie] le 5 juin 1547 au lieu d'Odon de Colligny. Il eut l'abbaye de Royaumont au diocèse de Beauvais et posséda sa chanoinie jusques en 1569 ». Il est remplacé par un parent, François de Fayolle (F-AN, LL 630, p. 193 et Stein 1912 p. 134).

François de Fayolle (1569-†1603 ?)

François de Fayolle est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1569.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1569-1603*. François de Fayolle [est reçu] chanoine [de la 6^e chanoinie] le 1^{er} octobre 1569. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1603. Il est remplacé par Jacques Gillot en 1603 (F-AN, LL 630, p. 193, Stein 1912, p. 134).

Il est cité pour le rachat d'une rente par la famille Bouthillier pour un contrat de mariage entre Jean de La Barde et Bonne Bouthillier inscrit au minutier central dans la thèse d'Yves Le Guillou : Les Bouthillier, de l'avocat au surintendant (ca 1540-1652) : Histoire d'une ascension sociale et formation d'une fortune (Le Guillou 1997, d'après F-AN, MC, LXXIII, 236, 7 novembre 1598).

Etienne Fenouyet (1507)

Etienne Fenouyet est sans doute gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1507*. Le 23 octobre 1507, « messieurs ont donné congé 8 jours a Estienne Fenouyet pour aller voir sa mere et 35 sous » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 80ca).

Nicolas Fernou (1640-1653)

Nicolas Fernou est enfant de chœur en 1640 et clerc en 1652 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1640-1653*. Le 9 septembre 1640, André Petit, natif de Pierrefitte, et Nicolas Fernou, natif de Paris, sont reçus enfants de chœur. Le 9 juillet 1650, « la Compagnie a arrêté que le grand enfant de chœur nommé Nicolas Fernou, à cause qu'il a fort bonne voix et qu'il est utile à l'église, qu'il servira encore deux ans ». Le 5 octobre 1652, Nicolas Fernou est reçu comme clerc. Le 6 novembre 1652, Bellezaize, Cardonnet et Fernou, qui avaient été privés de leur semaine de distributions, pour n'avoir pas communié au grand

autel, obéissent et obtiennent leur pardon. Le 21 juin 1653, Fernou est renvoyé pour s'être absenté sans congé (Brenet 1910, p. 188, 204, 207, d'après F-AN, LL 603, f. 46v, LL 604, f. 39v, 92, 96, 113).

Guillaume Ferray [Ferret] (1582-1584)

Guillaume Ferray est le barbier des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1582.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1582-1584*. Le 2 juin 1582, « messieurs ont receu Guillaume Ferray barbyer et cyrurgyen au lieu de maistre Pierre Jardin son beau-pere, et ce aux gaiges de 12 livres par an pour le faict de [?] des enffans tant seulement ». Le 2 juillet 1583, « messieurs payeront a Guillaume Ferret, maistre barbyer et cyrurgyen 100 sous tournois pour avoir penssé et medicamenté les enffans de cueur ». Le 29 mai 1584, « a maistre Guillaume Feré maistre barbier 1 ecu pour avoir penssé et medicamenté un petit enffant de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 82v, 169, 249v).

Hugues Ferret (1385-†1426 ?)

Hugues Ferret est chapelain en 1385 et chapelain perpétuel à partir de 1408 au moins de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385-1426 ?*. Hugues Ferret est mentionné comme chapelain en 1385 dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris ». Il a célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladicte Sainte-Chapelle et en la chapelle S. Michiel le jour des dictes exeques et landemain... , pour chacune messe 2 s. 8 d. » Il est cité dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910 p. 22, 27-28 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43 et Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382). Il est mentionné dans les lettres de Sauvegarde Royale pour le Trésorier & les chanoines de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris de Charles VI à Paris le 14 de Juillet 1408 : « Collation faite à l'original rendu à Messire Hugues Ferret Procureur de la Sainte Chapelle, & Chappellain perpétuel en ycelle, le jeudi XXX.e & pénultième jour du mois d'Aoust, l'an mil CCCC. & huit. (Ordonnances 1755 p. 351-353). Hugues Ferrat (ou Ferret) est encore mentionné avec Pierre Ganelot dans le cadre de l'inventaire, puis de la fonte et la vente des bijoux de la Sainte-Chapelle appartenant au roi se déroulant en juillet et août 1417 : *Compotus Lomeri le Ber devendicione plurimorum jocalium... pro convertendo in facto guerre* (Henwood 1980 d'après F-BnF, ms. fr. 6747, f. 25-112). D'après Gilles Dongois, Hugues Ferret aurait possédé la chapelle Saint-Blaise, après un certain Gervais sans nom, éventuellement Gervais Quotin, avant 1408. Le chapelain perpétuel suivant dans la même chapellenie est Arnould Barrois, en 1426. Cependant Hugues Ferret est mentionné comme chapelain perpétuel reçu en 1411 de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste et remplacé en 1426 par Guillaume Le Goües (F-AN, LL 630, p. 321, 328). Il est mentionné dans les obituaires les 7 et 25 août : « *Obitus annalis dominorum Jonannis Richardi, necnon Hugonis Ferreti huius capelle capellanorum perpetuorum. Quorum, animabus* » (F-Pm, ms. 3399, f. 36, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 33).

Antoine Ferzen (1563)

Antoine Ferzen est chantré passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1563.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563*. Le 31 août 1563, « 10 sous tournois baillez a Anthoine Ferzen chantré passant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 50).

François Feuillet dit Moricault (1568)

François Feuillet est messager de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1568.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1568*. Le 14 février 1568, on donne « 2 testons a François Feuillet dit Moricault pour un voiage quil a fait a Gracay pour l'église ». Le 16 mars 1568, François Feuillet dit Moricault est messager (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 10, 16).

Robert Feuillet (1399-1409)

Robert Feuillet est chapelain ordinaire du roi en 1399 et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1409.

- *Chapelle Royale de France (Charles VI), 1399*. Robert Feuillet est chapelain ordinaire du roi Charles VI avec Jean Derpy et Philippe Aymenon, sous Jehan Du Moulin premier chapelain (Brenet 1910 p. 27 d'après F-BnF, ms fr. 20684, f. 529v).
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1409*. Il est mentionné comme chanoine en 1409 dans une liste des chanoines (Brenet 1910 p. 27, d'après F-AN, LL 598). Il ne figure pas dans la liste des chanoines donnée par Henri Stein. Son obit est mentionné le 18 décembre dans l'obituaire de la bibliothèque nationale : « (Omission Molinier) *Obitus duplex dominorum Dyonisio de Collatoriis, quondam regis Karoli sexti elemosinarii et Roberti Fueillet, huius capelle canonicorum, regumque capellanorum* » (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 48).

Guillaume Fevre (1590-1612)

Guillaume Fevre est le barbier des enfants de chœur.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1590-1612*. Guillaume Fevre est mentionné plusieurs fois dans les comptes de 1590-1591 à 1611-1612 comme barbier, chirurgien, médecin des enfants de chœur. En 1610-1611, il est qualifié de « cirurgyen » (F-AD 18, 8G 1659-1671).

Jean Fillon dit de Chartres (1360-†1401 ?)

Jean Fillon dit de Chartres est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris au moins de 1360 à 1362 et de 1393 à 1401. Il est sans preuve formelle à la Chapelle Royale autour de 1360-1384 et sert comme premier chapelain de la chapelle ducale de Bourgogne. Jean de Chartres est très certainement originaire de Chartres mais possède un hôtel, place royale dans l'Île de la Cité (Wright 1979 p. 57, d'après F-BnF, CB 53, f. 203).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1360-1362 et 1393-1401*. Jean Fillon est reçu chanoine de la 7^e chanoinie en 1360, remplaçant Renaud de Pré-Gilbert. Il est probablement remplacé par Jean Hamon en 1362. Sous le nom de Jean de Chartres, il est mentionné dans la première chanoinie reçue en 1393, remplaçant Clement Petit. Il est probablement remplacé par Pierre d'Yerre en 1401. Gilles Dongois écrit : « Jean Fillon chanoine de la Sainte-Chapelle en 1360 a fondé la

station du jour de la purification. Il y a un obit pour luy marqué dans le mois de novembre » et « Jean de Chartres de Carnoto chanoine de la Sainte-Chapelle en 1393 estoit de la maison de Renault de Chartres archevesque de Rheims, cardinal et chancelier de France » (F-AN, LL 630, p. 206, 107 et Stein 1912 p. 132, 134). Il est sans doute aussi chanoine de Chartres. Il est probable aussi qu'il soit resté chanoine de la Sainte-Chapelle de 1360 à 1401, sans résidence pendant la période intermédiaire et notamment pendant son service à Philippe Le Hardi duc de Bourgogne (voir ci-après). Craig Wright cite une source où Jean de Chartres est mentionné chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1397 à 1400, ce qui ne contredit pas les affirmations de Henri Stein. Il a également reçu une expectative pour la cathédrale de Cambrai le 1er janvier 1392 (Wright 1978, p. 68, d'après F-AN, LL 619, f. 51, 59, 63 et citant Nelis 1934, p. 720).

Son obit est célébré les 6 novembre et 16 décembre dans les deux obituaires de la Sainte-Chapelle : « *Obitus duplex dominorum Joannis de Sancto Iusto, et Petro de ebroidis, huius capelle quondam canonicorum, Joannisque de prato, dicte capelle clerici, et Nicolai debosco, necnon Guillermi oliveri, et Joannis fillon, eiusdem capelle canonicorum, ac Petri de monte thesaurarii clerici. Quorum animabus deus* » (F-Pm ms. 3399, f. 48, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 48).

- *Chapelle Royale de France, 1360ca-1384ca*. Bien qu'aucun document de la cour royale le mentionnant n'ait été repéré, la requête qu'il dépose en 1399 pour être relevé de son service à la tête de la chapelle de Philippe le Hardi signale qu'il avait servi 40 ans, notamment au service des rois de France (voir ci-dessous), à moins qu'il faille comprendre que le service à la Sainte-Chapelle soit assimilée au service du roi de France.

- *Chapelle de Bourgogne (Philippe le Hardi), 1384-1399*. Jehan de Chartres est mentionné comme premier chapelain dès la première liste de la chapelle de Philippe le Hardi en 1384, il demande à être relevé de ses fonctions le 4 avril 1399 à cause de l'âge et de ses infirmités, en se prévalant d'avoir servi le duc, ainsi que les rois de France (Charles V et Charles VI) « l'espace de 40 ans ». Il est remplacé par Jehan du Moloy (Wright 1979, p. 74, et document 119 publié p. 200, d'après F-BnF, CB 23, f. 90v). Plus précisément, Jehan de Chartres est cité dans le personnel de la chapelle de Bourgogne de 1384 à 1398 (Wright 1979 p. 212-224 d'après ACO, B 1461, f. 35v-38v, B 1463, f. 43-45v, B 1465, f. 37-38v, B 1467, f. 18-19v, B 1469, f. 24-25v, B 1479, f. 27-28, B 1486, f. 23, B 1495, f. 66, B 1500, f. 34-36, B 1503, f. 36-37v, B 1511, f. 105, B 356 liasse, B 1514, f. 73v-74, F-BnF, CB 23, f. 104, f. 154v, CB 98, f. 681). Jehan de Chartres est mentionné en compagnie de 7 autres chapelains et de 7 clers en 1384 :

Jehan de Chartres (premier chapelain)/Jean Abidon/Toussains Prier/Jehan d'Ambrun/Symon le Corier/Jacques Fescamp/Jehan de Coulommiers/Guillaume Moreau, chapelains

Jehan Grosseteste/Jehan Martin/Jehan de Hamencourt/Henri de Zurendriesch/Henri Potage/Nicole de Hamencourt/Jehan Ondanch, clercs

Pour de plus amples détails sur la vie et la carrière de Jean de Chartres voir l'ensemble du livre de Craig Wright (1979). Notamment en tant que premier chapelain, il procède à des achats de livres de chapelle par exemple deux missels « à chanter la messe » en 1396, il écrit à Clément Petit, pour lui commander un orgue pour le duc, en mai 1388, à Pierre de Pacy doyen de l'église de Paris, pour la livraison d'un positif à l'hôtel d'Artois le 3 août 1393 (Wright 1979 p. 75, 111, 113 d'après ACO, B 1475, f. 60v [doc. 68], B 1500, f. 135 et f. 157v-158 [doc. 92]).

Bernard Firmin [Fremini] (1410-1414)

Bernard Firmin est chanoine de la Saite-Chapelle de Bourges en 1410.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1410-1414*. Bernard Firmin est mentionné comme chanoine le 25 juin sans doute 1410. Mais un Bernart peut-être le même est mentionné les 23 février, 28 juillet 1411 et dans les comptes de 1413-1414 pour une assignation en seigle sur les distributions 4 setiers à 7 sous le setier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 2, 8G 1639).

Remond Fisson (1614-1615)

Remond Fisson est clerc haute contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1614.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1614-1615*. Remond Fisson, clerc du diocèse de Bordeaux, est reçu chantre haute-contre et clerc le 15 octobre 1614. Il quitte la Sainte-Chapelle pour « s'en retourner en son pays » le 22 avril 1615 (Brenet 1910 p. 163 d'après F-AN, LL 601, f. 154, 159).

Gilles [Egidius] de Flagy [Flagiaco] (1336)

Gilles de Flagy est chapelain et probablement maître de musique, éventuellement de grammaire, des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris en 1336.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1336*. Le 16 mars 1336, Egidius de Flagiaco, maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris et spécialiste de l'art musical (« in arte musice perito, magistro puerorum capellæ regalis Parisiensis ») reçoit une expectative pour un canonicat de la collégiale Saint-Pierre d'Aire (diocèse de Thérouanne) à condition qu'il renonce à ses chapellenies perpétuelles d'Athies et de Villers-Carbonnel (diocèse de Noyon) et de Choisy-le-Roi (diocèse de Paris). Il est alors également qualifié d'abbé de Saint-Jean-du-Mont-lès-Thérouanne (bénédictins), de doyen de Saint-Donat à Bruges et chantre de Saint-Barthélémy de Béthune (Vidal 1902, t. 1, p. 267 ; Fierens 1910, p. 104-105). Issue de sources vaticanes, cette mention ne trouve aucun écho dans les registres de la Sainte-Chapelle de Paris qui, à cette période, ne font état que d'un Egidius de Condé (Condeto), premier chanoine chantre en 1319 (Brenet 1910, p. 13). Par ailleurs, tandis que la présence d'un chantre nommé Egidius est attestée à Saint-Barthélémy de Béthune en 1323 (Loisne 1894, p. 65-66), celle d'un doyen de ce nom à Saint Donatien de Bruges n'est pas documentée à ce jour. Le seul doyen nommé Egidius (Boninus) a été actif de 1286 à 1290 et Philippus de Arbosio fut nommé à cette charge en 1335 (Compendium chronologicum 1731, p. 80-81). Les différents bénéfices obtenus par Gilles de Flagy, en particulier dans le diocèse de Thérouanne, ont pu suggérer – de manière très spéculative – des rapprochements avec un (ou des) musicien(s) mentionné(s) durant le XIV^e siècle. Egidius de Morino apparaît dans les deux motets *Musicalis scientia / Scientie laudabili* et *Apollinis eclipsatur / Zodiacum signis / In omnem terram* ; il est peut-être identifiable comme Egidius de Murino, auteur du traité *De motettis componendis* et, avec beaucoup de réserve, Egidius de Muris vel de Morino / de Murino / de Marino, auteur du *Tractatus de diversis figuris* (l'auteur est parfois qualifié de Monachus, ce qui ne cadre pas avec la charge de maître des enfants, tandis que le traité, également attribué à Philippe de Caserta, est plus tardif que le précédent et sans doute italien) ; enfin, signalons le clerc « Egidius de Terwane alias Egidius de Morino », chantre du comte de Flandre qui accompagne Louis II de Flandre à Douvres en 1364 (Hoppin & Clercx 1959, p. 85 ; Cousse-maker 1869, t. 3, p. 124-128). *FT* et *DF*.

Martin Florie [Fleurie] (1365-1392)

Martin Florie est chapelain perpétuel en 1365 de la Sainte-Chapelle de Paris. Martin Florie est probablement compositeur.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1365-1392*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Martin Florie est le second possesseur de la chapelle de Saint-Blaise en 1365 (F-AN, LL 630, p. 321). Martin Florie est cité comme chapelain dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris » de 1385 (Brenet 1910 p. 22 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43). Il est sans doute « marreglier de la Sainte-Chapelle » d'après (Vidier 1910, Vol. 34 p. 234). Il est encore cité dans (Billot & Crescenzo 1984 p. 27) « C'est le trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais, Hugues Boileau, qui fut chargé par le roi de recevoir, le 1^{er} juin 1392, la démission du chapelain de Saint-Martin, Martin Florie (ou Fleury) ». Enfin dans le *New Grove*, Gilbert Reaney (NG2. PCB) l'identifie selon toute probabilité avec le compositeur Florie d'Apt, connu par une seule composition : un Sanctus à trois voix dans le manuscrit d'Apt (F-Apt 16 bis) et un Benedictus édité dans (CMM, xxix, 1962, p.120 et PMFC, xxiiia, 1989, p. 36).

Jean Flote (1489-†1504)

Jean Flote est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1489. Il meurt en octobre 1504.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1489-1504*. Jean Flote est implicitement chapelain le 7 novembre 1489 : « A la demande de Mre Jehan Flote, les chanoines accordent aux chapelains la jouissance d'une cuisine dans la maison commune cédée par M. Artus Daunoy ». De même, le 30 octobre 1504, après son décès, sans doute en octobre 1504, sa chambre est réattribuée à un chapelain (Brenet 1910 p. 41, 46, d'après F-AN, LL 622 f. 9v et LL 623 f. 4v).

Jean Foliot alias de La Goulye [Foliomeri] (1405-1408)

Jean Foliot est vicaire organiste en 1405 de la Sainte-Chapelle de Bourges et de la chapelle pontificale en 1408.

Françoise Lehoux signale un Jean de La Goulye vicaire le 19 avril 1405 (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Jean de La Goulye pourrait correspondre dans les comptes de 1406-1407 à Jean Foliot. C'est l'hypothèse que fait Frédérique Pilleboue.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1407*. Jean Foliot alias Jean de La Goulye, figure dans les comptes de 1406-1407 avec des distributions normales aux termes de Saint-Jean, Saint-Remi et Noël. Les distributions de Pâques sont très faibles. Il reçoit cette année des gages comme clerc et organiste : « A Jehan Foliot clerc et jouelx des orgues en ladite chapelle pour ses gaiges... a cause dudit office seulement pour jouer des orgues de ce compte : 10 livres ». Il reçoit 2 sous pour une dépense au jeu des orgues pour la feste dieu 1407, le 15 août 1407, 20 deniers pour une despence aux orgues le jour de la Saint-André et le dimanche 29 août 2 sous 6 deniers, pour vin despensé aux orgues (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633, f. 40, 50v). Pour l'année 1407-1408, il reçoit des distributions normales pour le terme de Saint-Jean, faible et très faible pour celui de Saint-Remi et de Noël. Il ne touche rien à Pâques. Il a dû partir au début du terme de Noël, c'est-à-dire en octobre 1407. C'est confirmé par la dépense des orgues répartie entre Jean Foliot et Cesaris. Dans la rubrique « autre despence faicte pour dons ausdits chappellains et clerks d'icelle chapelle dont ledit receveur se charge cy devant en

recette de la somme de 300 livres lesquels mondit seigneur le duc leur a donnés... Beneficiers chacun 11 livres 10 sous 9 deniers tournois », Jehan Foliot est dans la liste des clercs. De plus on peu lire [f. 44] : « A Jean Foliot, pour avoir joué des orgues : 10 livres par an soit 100 sous pour deux termes, Saint-Jean et Saint-Remi [mars-septembre 1407] ; A Cesaris pour avoir joué des orgues de Saint-Remy à Pâques 100 sous » et [f. 45] : « A Jean Foliot pour lui en aler devers le pape, 103 st. » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1634 f. 44v-45). Avant son départ pour la chapelle du pape, la Sainte-Chapelle de Bourges rachète un livre qui appartenait à Jehan Foliot pour le nouveau maître des enfants Jean Cesaris : « A Jehan Arnault, clerc de monseigneur le tresorier, pour l'achapt d'un livre de motez et de Patrems qui fut Foliot, a luy païé par le commandement de monseigneur le tresorier 45 sols tournois et livré ledit livre audit Cesaris pour les diz enfans » (Pilleboue 1990, p. 248 et Higgins 1990a, p. 10 note 42 d'après F-AD 18, 8G 1634, f. 58).

- *Chapelle papale à Savona (Benoît XIII), 1408.* (Tomasello 1983) Andrew Tomasello dans un complément à la référence précédente illustre les liens entre la chapelle papale et celle du duc de Berry par la carrière de « Jehan Foliot, an organist of the Sainte-Chapelle from 1406 until 1408 [il faut lire 1407], when he left the ducal court to go to the papal Curia. This musician who, Professor Higgins tells us, was paid by the chapter of Bourges for a book of motets an Patrems must endoubtedly be the Johannes Foliomeri who entered the employ of Benedict XIII at Savona in January 1408 ».

Antoine de Fontaine [Fonteine] (1581-1586)

Antoine de Fontaine est clerc en 1581 de la Sainte-Chapelle de Paris et probablement chantré basse contre de la Chapelle Royale et de l'Oratoire en 1586.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1581-1585.* Antoine de Fontaine est reçu comme clerc le 10 juin 1581. Le 30 juin 1582, Fontaine, clerc sous la prébende du chantré Luillier « a esté receu et change de coste sous la prebende de monsieur Ruelle ». Fontaine est réprimandé avec Traversier pour « la baterie et scandalles par eux faits, en leur chambre » le 6 avril 1585 (Brenet 1910 p. 132, 137 d'après F-AN, LL 599, f. 7v, LL 600, f. 64-64v) et (F-AN, LL 600, f. 22v)

- *Chapelle Royale de France (Henri III), 1586 ?.* Il est probable que Antoine de Fontaine et Anthoine Fonteine mentionné comme chantré, probablement basse-contre, dans la liste des musiciens et officiers de la chapelle de musique et Oratoire du Roy (BrooksJ 2000 p. 411, 478 d'après F-BnF, Cinq cents Colbert 10, f. 10v et 11, non daté entre 1585 et 1589) puissent être confondus.

Louis Fontaine (1633-†1665)

Louis Fontaine est reçu clerc basse contre en 1633, chapelain en 1640 et chapelain perpétuel sans doute en 1663. Il meurt en 1665.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1633-1665.* Louis Fontaine est reçu clerc basse-contre le 14 décembre 1633. Le 31 décembre 1633, il reçoit un don « pour avoir un habit d'église ». Le 18 avril 1640, Louis Fontaine est reçu chapelain. Le 11 avril 1643, et les 2 et 26 mars 1644, il est payé pour avoir chanté les Passions. Le 18 janvier 1645, il est cité dans la querelle opposant le chanoine Barrin et Artus Auxcousteaux. Les 4 janvier 1651, 18 mars 1654 et 22 août 1657, Louis Fontaine est mentionné pour des augmentations demandées et/ou accordées (Brenet 1910 p. 179, 187, 194, 195, 196, 197, 205, 208 d'après F-AN, LL 602, f. 172v, f. 173-173v, LL 603, f. 37, 106v, 126, 128v, f. 147, f. 148-148v, et LL 604, f. 50v, 126-126v, f. 171-171v).

D'après Dongois, Louis Fontaine aurait succédé à Eustache Gehenault sans doute en 1663 comme chapelain perpétuel. Il meurt en 1665 remplacé par Jean Gilbert (Brenet 1910 p. 214, 215, 217, d'après F-AN, LL 630, p. 321).

Michel de Fontaine [Fontaines, Des Fontaines] (1364-†1403)

Michel de Fontaines, premier chapelain du roi en 1364, est chanoine en 1372, puis Grand Chantre en 1387 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Chapelle Royale de France (Charles V), 1364-1378*. Oroux le qualifie de Premier Chapelain du roi Charles après Gace de La Vigne (Oroux 1776 p. 453). Dès 1364, on trouve mention de Michel de Fontaines chapelain du roi. Dans les recueils des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences ... de l'Eure, on trouve plusieurs mentions de chapelains du roi détenteurs de cures, notamment p 543 : Rue-Saint-Pierre (la), 1364. — Cure baillée par messire Michel de Fontaines, chapelain du roi, 1 an, 110 florins d'or (Robillard 1865, p. 543). Il figure trois fois dans les mandements et actes divers de Charles V (1364-1380) ; actes 715, 779 et 1734 (Charles V Actes, p. 360-361, 399-400, 853).

Acte 715 du 1^{er} septembre 1370 : « Pour une pièce de poupre de Venise, delivrée de nostre commandement à nostre amé chapellain Michiel, le XXVe jour de may ensuiant, pour couvrir un autel pour la chapelle nostre très cher et amé ainsné filz Charles au bois de Vincennes, V frans ».

Acte 779 du 29 Mai 1371 : « Pour demie alne de cendail rouge large en graine, delivrée le VIIIe jour de mars ensuiant à messire Michiel, nostre chapellain, et fu pour fourrer une chemise pour les eures qui sont demourans à la chapelle du Louvre, I franc. [...] Pour une alne et demi quartier de camocas d'oultre mer, delivrée de nostre commandement à messire Michiel, nostre chapellain, pour faire une couverture et une chemise à un bréviaire que nous envoiasmes à nostre très chier et amé frère le roy de Navarre le XVIe jour d'avril ensuiant, V frans. Item à lui demi alne et demi quartier de cendail rouge en graine, I franc et III sols parisis ; pour tout, vi frans et un s. p. [...] Pour III alnes et demie de cendail large en graine, delivrées de nostre commandement au dit messire Michiel de Fontaines, nostre chapellain, le XXe jour d'avril ensuiant, pour fourrer une chasuble, estolle et fanon d'un camocas blanc d'oultre mer brodé à estoilles d'or, que Jehan le Grant fist, IX frans ».

Acte 1734 du 3 juin 1378 : Charles V ordonne d'allouer aux comptes de François Chantepreme « la somme de six vins douze frans d'or, desquelz nous avons fait baillier et delivrer à nostre amé premier chapellain Michiel de Fontaines C frans, pour acheter plusieurs choses necessaires pour la chapelle de nostre très cher et ainsné filz Charles, daulphin de Viennois, et XXII frans donnez aux sommeliers de nostre chapelle, en recompensacion d'une vieille oratoire de cendal vermeil qui leur appartenoit de leur droit, laquelle nous avons retenue devers nous, pour faire doubleures pour chapelles. / Par le roy : TABARI »

De plus, une copie d'un manuscrit musical contenant des motets, le manuscrit La Trémoille (Earp 1995, p.122 ms [58]), dont il ne subsiste à la Bibliothèque Nationale qu'un bifolio (F-BnF, Ms n.a.fr. 23190) avec l'index, retrouvé dans les années 1920 dans les archives de la famille de la Trémoille, porte l'inscription « Iste liber motetorum pertinet capelle illustrissimi principis <Philippi ducis Burgondie et comitis Flandrie> (palimpseste) quem scripsit Michael... de ...ia ejusdem principis capellanus millesimo trecentesimo septuagesimo sexto ». La thèse selon laquelle ce manuscrit aurait été copié pour la cour de France par Michel de Fontaine, premier chapelain de Charles V a été mise en doute par Margaret Bent (Bent 1990, p. 217-242), et l'idée qu'il appartient dès l'origine à Philippe le Hardi semble désormais prendre le pas (De Winter 1985).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1372-1403*. Il est reçu chanoine de la 2^e chanoinie en 1372, remplaçant Gontier de Bagneux et le reste jusqu'à sa mort en 1403. Il faut donc lire 1403 au lieu de 1408 dans la liste de Stein, qui donne Regnault Frairon pour son remplaçant. Gilles Dongois écrit : « Michel Des Fontaines, de Fontanis, natif de Beauvais, grand archidiacre de la grande eglise de cette ville, chancelier de Saint-Quentin en Vermandois et chanoine de la Sainte-Chapelle jadis premier chapelain du Roy Charles V mourut le 20 octobre 1403. Il est enterré dans le chœur de l'église de Saint Michel en entrant ou son epitaphe marque toutes ses qualitez. Son père s'apelloit Jean de Fontaines bourgeois de Beauvais et sa mère Agnes de Fontaines qui trepasserent dans l'hotel du dit Michel de Fontaines, scavoir le pere le 18 août 1320 [sic] et la Dame Agnes le 22 novembre 1320 [sic] ainsi que porte leur epitaphe qui est dans le chœur de Saint Michel a main gauche. Ce qui fait voir que le dit Michel etoit chanoine dez ce temps la. Il a été chantre de la Sainte-Chapelle apres Pierre de Beaune en 1387. Son epitaphe porte : Cy gist / Monsieur Michel Des Fontaines / né de Beauvais / grand archidiacre de la grande eglise de cette ville / chancelier de Saint-Quentin en / Vermandois, chanoine de la Sainte-Chapelle Royale jadis premier / chapelain du Roy Charles cinq / qui trepassa le 29 [sic] octobre / 1403 » (F-AN, LL 630, p. 125-127, Stein 1912 p. 133)

Il est le dernier Grand Chantre à ne pas avoir été élu par le collège des chanoines. Michel de Fontaine a fait fondation d'un double obit à la Sainte-Chapelle le 19 octobre et le 3 octobre. On peut lire dans l'obituaire de la bibliothèque mazarine : « *Obitus annalis dominorum hugonis aprensis episcopi. necnon Michaelis de fontanis. huius sacre capelle canonici et cantoris. suorumque parentum. Quorum* » (Morand 1790 p. 114 et pièces justif. p. 71, F-BnF ms. lat. 17741, f. 40, F-Pm, ms. 3399, f. 43v).

- *Autre bénéfice*. 1375 : Michel de Fontaine est dit chanoine et grand archidiacre de la cathédrale de Beauvais et chancelier de Saint Quentin en Vermandois.

Philippe [Philippot] [de] Fontaine [Fontaines, Fontaynes] (1523-1551)

Philippe de Fontaine est clerc basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1523. Il sert à la chapelle pontificale en 1529, puis à la Chapelle Royale en 1548.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1523-1525*. Philippe Fontaine « ayant voix de basse contre » est reçu comme clerc le 23 mai 1523. Le 3 février 1525, sa chambre est réattribuée (Brenet 1910 p. 53, 83 d'après F-AN, LL 624, f. 64 et LL 625, f. 27).

- *Collégiale Saint-Martin de Tours, 1525-1528*. Il part à Tours en 1525. En effet le 25 octobre 1525, il est noté « Ledit jour ont esté présentées lettres à Messieurs venant de Tours de la part de Philippes Fontaynes, clerc de l'église de ceans, par lesquelles il mande à Messieurs qu'il a trouvé bon party en leglise Saint-Martin de Tours et qu'il l'a pris, et s'excuse envers Messieurs de ce qu'il ne prit congé et que on le pardonne » (Brenet 1910 p. 80, 81 d'après F-AN, LL 625, f. 10-10v).

- *Chapelle pontificale à Rome (Clément VII), 1529-1534*. Il ne restera pas longtemps à Tours, car il part avec Jean Conseil à Rome, où on le voit figurer parmi les chanteurs de la chapelle pontificale, depuis janvier 1529 jusqu'à février 1534. Il est reçu le 24 décembre 1528 (selon la liste dans DS 2 f. 94v). Il reçoit une gratification de 8 ducats le 10 janvier 1529, en compagnie de Pierre Jouauld alias Brule, Pierre Vermont, Pierre Lambert, Yves Barry et Antoine Souman, tous décrits comme « noviter receptus » dans les comptes de juillet-septembre 1529, avril 1530-janvier 1534 (Haberl 1887 t. III, p. 73, 74, Celani 1907 p. 95 et Sherr 1998 d'après des documents non publiés : RV 1446, f. 385 à 386v ; bulle datée du 23 juillet 1528, RV 1370, f. 55 à 59v ; bulle datée du 20 février 1529).

- *Chapelle Royale de France (Henri II), 1548-1551*. Un Philippe de Fontaines qui est probablement notre chantre de retour de Rome est mentionné comme chantre de la chapelle de musique du roi en 1548 et en 1551. Il perçoit le 24 mai 1551 une rente de 9 écus d'or soleil de la part de Mathieu Delanoix, laboureur demeurant à Gisors. Il est nommé « noble homme et discrete personne maître Philippes de Fontaines, chantre ordinaire du Roy nostre Sire à ce présent » (Handy 2008 p. 467 citant Henri II actes t. II p. 17, n° 2039 d'après F-BnF, ms. fr. 25 724, n° 25 et F-AN, MC, CXXII, 1374-1375, 24 mai 1551).

Jo. Fontenay (1590)

Jo. Fontenay, sans doute Jean Fontenay est enfant de chœur sortant de la Sainte-Chapelle de Paris en 1590.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1590*. Le 6 janvier 1590, les chanoines « adviseront » sur la demande de pension faite par Jo. Fontenay et Croson, enfants sortants (Brenet 1910 p. 143 d'après F-AN, LL 600, f. 122).

Nicolas de Fontenay (1495-1498)

Nicolas de Fontenay est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1495.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1495-1498*. Nicolas de Fontenay est reçu chanoine de la huitième chanoinie le 15 juin 1495 au lieu de Jean d'Espinay et remplacé par Antoine Dupeschin en 1498 (F-AN, LL 630, p. 232, Stein 1912, p. 135).

Michel Forfait [Forfart] (1529-1531)

Michel Forfait est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1529.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1531*. Le 1^{er} décembre 1529, « messieurs ont receu Michel Forfait filz de Pierre Forfait barbier demourant a Romorantin et Jaques de Rousilhon filz de feu Jehan de Rousilhon en son vivant tondeur demourant audit Romorantin pour estre enffans de cueur en ladite Sainte-Chapelle ; et leur ont messieurs baillé les draps comme enffans de cueur en icelle Sainte-Chapelle ». Le 11 novembre 1531, « messieurs ont ordonné que lon escripra au pere du petit Michel enfant de cueur et qu'on dira a un nommé le Rasle tondeur qu'ilz viennent querir leurs enffans actendu qu'ilz ne peuvent servir l'eglise. Le 18 novembre 1531, « messieurs ont ordonné estre païé a Pierre Forfait barbier demourant a Romorantin, pere du petit Michel enffant de cueur la somme de 10 livres pour rammener sondit filz en sa maison, actendu quil ne peult servir l'eglise. Ce que ledit Pierre Forfait present audit chapitre a accepté ; et a receu reaulment et de fait de messieurs par les mains de leurdit receveur ladite somme de 10 livres tournois dont a quicté et faict lesdits jour et an : presens messire François Boguier licencié en loys et messire Jehan Jorlin chappelain de ladite eglise tesmoins a ce appelez » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 225v, 8G 1515, f. 132v, 134).

Balthazar Forges dit Le Lorrain (1587)

Balthazar Forges est clerc taille à l'essai de la Sainte-Chapelle de Paris en 1587.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1587*. Balthazar Forges, chantre taille, natif de Nancy, est reçu à l'essai comme clerc le 19 septembre 1587 et sans doute renvoyé le 23 décembre 1587 : « Sur

ce qui peult estre deubt au Lorain, clerc chantre », seront payés ses créanciers (Brenet 1910, p. 141, d'après F-AN, LL 600, f. 91, 94).

Jean Forget (1600-1617)

Jean Forget est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1600.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1600-1617*. Dongois écrit : « Jean Forget receu chanoine [de la deuxième chanoinie], le 16 mars 1616 au lieu de Valentin Boutin ne posseda sa chanoinie qu'un an et la resigna a Bernard de Fortias son parent... Son frere Pierre Forget avoit epouse Françoise de Fortias l'une des Dames de la Reyne ». Il est remplacé en 1617 par Bernard de Fortias (F-AN, LL 630, p. 134-135, Stein 1912 p. 133). Cependant, on trouve dans un recueil d'arrêts du Parlement de Paris un arrêt impliquant Jean Forget, chanoine de la Sainte-Chapelle en 1600 : « Par cet Arrest la Cour a infirmé la Sentence de Messieurs des Requestes du Pallais, du 25 Avril 1600, par laquelle la veuve avoit este condamnée, Maistre Jean Forget Chanoine de la Sainte-Chapelle, & Maistre Robert de Housse procureur en Parlement, Marguerite Bourdin sa femme, auparavant veuve de Claude de Launay, parties plaidantes... » (Louët & Brodeau 1678, vol. 1, p. 714). Jean Forget a pu changer de chanoinie... .
- *Cathédrale de Tours, 1610-1612*. On trouve aussi un Jean Forget, peut-être notre homme, chanoine et trésorier de l'église de Tours en 1610 et 1612, à l'occasion de la préparation et de l'assemblée elle-même du clergé de France de 1612 (Desprez 1768, vol. 2, p. 22, vol. 8, p. 1419).
- *Cathédrale de Rouen, 1616*. De même, en 1616, on trouve un contrat du minutier central daté du 15 juillet 1616 : « Bail d'une maison consistant en un corps d'hôtel donné par Jean Forget, chanoine de l'église de Rouen, à Marie l'Angelier et Françoise de Louvain pour 860 l. t. (Balsamo & Simonin 2003 d'après MC, LVII, 26).

Louis Forget (1590-1591)

Louis Forget est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1590.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1590-1591*. Louis Forget est mentionné dans le compte de l'année 1590-1591 comme chantre gagiste. Il reçoit 29 livres 5 solz pour « ses gages de treize sepmaines quil a servi la dicte eglise a raison de 41 solz par sepmaine » (F-AD 18, 8G 1659).

Nicolas Formé (1567-†1638)

Nicolas Formé, né le 26 avril 1567 à Paris, est compositeur, clerc haute-contre en 1587, puis chanoine en 1626 de la Sainte-Chapelle de Paris, il appartient à la Chapelle Royale en 1592. Il meurt le 27 mai 1638.

Cette note est directement tirée de la biographie (Brenet 1910, p. 335-337) et de la notice du *New Grove* de Denise Launay et James R. Anthony (NG2. PCB). Nicolas Formé s'intitulait lui-même « parisien », dans l'épithaphe de Du Caurroy : « Nic. Formé, parisinus, eidem regio muneri succedens ». Il est né d'après son acte de baptême qui figure parmi les papiers cités dans son inventaire après décès : « Le samedi XXVIe jour du mois d'avril milVCLXVII, fut né à cinq heures du matin et fut baptisé à cinq heures du soir, le dit jour qui estoit le jour des Martirs, à St Jehan le Rond par Mr Pierre Chiverny curé de ladite église, qui fut nommé sur le fond Nicolas Formé » (Le Moël 1966 p. 19 d'après F-AN, MC, XLI, 136, p. 25).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1587-1592 et 1626-1638*.

1587-1592 : Nicolas Formé est reçu comme clerc le 4 juillet 1587. Le « Chantre a fait son rapport de sa capacité tant de musique que de lettres ». Les 15 avril 1589, 16 mai 1590, 14 juillet 1590, il subit des remontrances tant individuelles que collectives, par exemple en mai : « Ledit jour sur les remontrances faictes à Formé sur des faultes qu'il est coutumier de faire au service divin et peu de devoir qu'il a toujours faict depuis qu'il est receu en l'eglise, estant present en la congregation desdits Sieurs » (Brenet 1910 p. 141, 142, 143, 144 d'après F-AN, LL 600, f. 29v, 89, 125 et 126). Il passe en 1592 au service du roi et ne reviendra à la Sainte-Chapelle, qu'en tant que chanoine et en 1626.

1626-1638 : La prébende de chanoine de la Sainte-Chapelle, dont il prend possession le 11 novembre 1626 est une preuve de la faveur royale. La maison canoniale assignée pour demeure à Formé, en la cour du Palais, est une de celles dont la démolition, pour percement d'un « passage à carrosses » avait été accordée au président Le Jay par brevet du roi, en 1624. Les chanoines de la Sainte-Chapelle réclament contre cette démolition, ordonnée par arrêt du 25 juin 1624. Le 7 octobre 1628, MM. Mareschal et Formé, chanoines, sont payés pour les frais de voyage qu'ils ont fait à La Rochelle auprès du roi « touchant l'ouverture d'une porte que Mr le president Le Jay prétendoit faire en leurs maisons, pour empescher lad. ouverture ». Ils ne réussissent point, et un nouvel arrêt du 21 juin 1630 ordonne la démolition et la construction de nouveaux logis pour les deux titulaires des maisons expropriées. Les 23 et 27 août 1636, sa maison étant depuis longtemps terminée, Formé est sommé par les chanoines de venir l'habiter. Il refuse et continue de faire sa résidence dans une maison de la rue Bertin-Poirée où, selon Sauval, il mène depuis longtemps une vie irrégulière, et où il décède le 27 mai 1638. Le 9 juin 1638, Denis Sanguin est reçu chanoine en la prébende de feu Nicolas Formé (Brenet 1910 p. 167, 171, 182, 183, 185 d'après F-AN, LL 630, p. 246, LL 602, f. 32-32v, f. 247, 289, Stein 1912 p. 135). Concernant la requête au roi, (voir une requête imprimée s. l. n. d. *Au Roy*, 4 p. in 4, Brenet 1910 p. 336 d'après F-BnF, Fm 23976 ; Morand 1777, Usus t. I pièces 175 à 178 ; Félibien 1725 t.V. p. 78 et 79)

• *Chapelle Royale de France (Henri IV, Louis XIII), 1592-1638*. En 1592, il passe au service du roi, comme chanteur de la chapelle. Sa voix de haute-contre était d'une « justesse admirable ». Le jour même de la mort d'Eustache Du Caurroy, le 7 août 1609, il lui succède comme sous-maître et compositeur de la chapelle du Roi ; il conserve cette double charge jusqu'à sa mort, le 27 mai 1638 (Brenet 1910 p. 335 d'après F-BnF, ms. Clair. 837, p. 3249, F-AN, Nat. KK 152, Z1a, 486, et F-BnF, ms. Clair. 808, p. 83 et JAL *Dict. Crit.*, art. Formé).

En 1595, il figure sur l'état de la chapelle de musique du Roy comme haute contre pour le semestre de janvier aux gages de 150 livres. En 1609, quand il succède à Eustache Du Caurroy, il avait été préféré à Etienne Le Roy qui figure encore sur un document de 1610. Enfin, il figure sur une pétition en faveur de Fiacre de Mortière le 13 février 1617 (Le Moël 1966 p. 20, 24 d'après F-BnF, ms. fr. 3994, f. 226-228, ms. fr. 18512, f. 205 et F-AN, MC, XXIV, 258).

Un acte de donation d'une maison sise à Juvisy, qu'il fait le 28 mars 1624, l'intitule « Noble homme Nicolas Formé, soubz maître de la chapelle du Roy et compositeur en la musique d'icelle, demeurant à Paris, au cloistre et paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois » (Ecorcheville 1907 p. 39).

• *Abbaye de Notre-Dame de Reclus de Troyes, 1624-1634*. En la même année 1624, le Roi récompense ses services en le nommant abbé commendataire de l'abbaye de Notre-Dame de Reclus, au diocèse de Troyes ; il en est le 36^e possesseur, et résigne ce bénéfice en 1634, en faveur de son neveu Jean Formé (Gallia Christiana, t. XII p. 601).

Nicolas Formé est inhumé à Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, avec pour épitaphe, sur une plaque de marbre, contre un pilier, devant la chapelle Saint-Jean : « Cy gist Nicolas

Formé, vivant abbé de Notre-Dame de Recluz et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, lequel a servy tres dignement Henry le grand et Louis XIIIe l'espace de vingt-huit années en la charge de soubz maistre et compositeur de la musique de la chapelle. L'avantage qu'il a eu sur tous les autres de sa profession luy a fait mériter non-seulement l'approbation publique mais encore une estime si particuliere de S. M. qu'elle a voulu luy faire l'honneur de garder elle mesme ses œuvres. Il a rendu son ame à Dieu le 27e may 1638 en la 71e année un mois et un jour de son age » (Brenet 1910 p. 336 d'après F-BnF, ms. fr. 8219, p. 947)... Par un testament passé par-devant notaires le 15 décembre 1631, Nicolas Formé a institué, pour légataire universelle, sa sœur « Elisabeth Formé, vefve de honorable homme Anthoine de La Croix, vivant marchand et bourgeois de Paris », laquelle résidait chez lui ; quelques jours après le décès de Formé, le 13 ou 14 juin 1638, elle fit donation de tous les biens et créances de la succession, « la maison size à Passy » exceptée, à Paul Auget, surintendant de la musique du Roi et sa femme Marie Le Camus, moyennant une pension viagère de 1600 l. t. et l'engagement d'acquitter certains legs à la mort de la donatrice (Ecorcheville 1907 p. 39 et suiv.). Les œuvres de Formé furent, ainsi qu'en témoignent son épitaphe et le récit de Sauval, recueillies par Louis XIII, qui les fit « enlever par un exempt de ses gardes » ; après la mort du roi, elles « tombèrent entre les mains de Jean Villot, sous-maître de la chapelle, qui en fit son profit » (Sauval 1724 t. 1 p. 36).

• *Œuvres*. (NG2. PCB)

Aeternae Henrici magni ... missam hanc duobus choris, 4/5vv (Paris, 1638); San et Ag, ed. A. Gastoué (Paris, n.d.) ; contient aussi 2 motets : Domine salvum fac Regem ; Ecce tu pulchra es, amica mea, ed. D. Launay, *Anthologie du motet latin polyphonique en France au début au XVIIe siècle* (Paris, 1963).

Messe en contrepoint simple, par b mol, 4vv (Paris, avant 1707), perdue.
8 Magnificats sur les 8 tons, 4vv, F-BnF.

Henri Forin (1507-†1532)

Henri Forin est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1507. Il meurt en mai 1532.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1507-1532*. Maître Henry Forin, prêtre, est reçu le 9 décembre 1507 comme chapelain. Le 22 novembre 1508, il est mandaté pour faire le tour des principales églises, Soisson, Noyon..., Arras « pour chercher, querir et amener les meilleurs et plus excellents chantres qui pourra trouver pour servir en ladite Sainte-Chapelle, pour ce que le Roy, la Royne et Monsieur de Bourbon ont prins en leurs services ceux qui estoient et les ont amenez ». Le 16 décembre 1508, les chanoines accordent à Henri Forin une gratification de 20 sous parisis, « pour ses peines » Les 24 octobre 1509 et 15 février 1522 (n. st.), il est mentionné pour une distribution de sel. Le 2 janvier 1510 (n. st.), il est cité dans la liste des chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par le roi Charles V. Les 12 décembre 1512 et 4 juin 1513, il est mentionné pour des répartitions de chambre. Enfin, le 25 mai 1532, ordre est donné de faire réparer la chambre de feu Forin, et celles de Magistrum et de Guerard (Brenet 1910 p. 49, 50, 56, 62, 63, 76, 87, d'après F-AN, LL 623, f. 44, 51v, f. 58-58v, f. 61v, 111v, 120v, LL 624, f. 40, et LL 625, f. 142v). Henri Forin est donc mort en mai 1532.

Jean de Formichon alias de Paris (1405-†1420) :

Jean de Formichon est enfant de chœur en 1405 et vicaire en 1406 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt à l'été 1420.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1405-1420.* Jean de Formichon est mentionné comme clerc de chœur, c'est-à-dire probablement enfant de chœur, le 19 avril 1405 (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il apparaît plusieurs fois dans les comptes 1406-1407, pour une paire de chausses livrées à Jean de Paris au milieu des fournitures pour enfants de chœur, pour des paiements à « Jehannin de Paris depuis le 17 novembre 1406 nouvellement institué clerc dans ladite chapelle : 7 livres 2 deniers 4 sols et comme vicaire aux termes de Pâques 1407 avec des gages normaux. Il est mentionné comme vicaire avec des gages normaux dans les comptes de 1407 à 1419. En 1411, « Jehan de Formichon clerc de ladite chapelle [reçoit] le 28 mars l'an de ce compte pour don a lui faict de 40 sols tournois par messieurs ». A partir des comptes 1413-1414, « Jehan Formichon alias de Paris [est] clerc distributeur de pain et des mereaux, 100 sols tournois par an ». Il fait un peu office, écrit Frédérique Pilleboue, de maître d'œuvre. On lui baille 10 livres tournois de l'argent du Trésor pour employer es œuvres des maisons et a l'église. Dans les comptes de 1420-1421, ses gages de Saint-Jean sont normaux : « A messire Jehan de Formichon distributeur des mereaulx et du pain aux gaiges de 6 livres tournois par an a lui payé au terme de Saint-Jean 30 sols tournois » et de Saint-Remi sont très faibles. Il ne touche rien pour les termes de Noël et de Pâques. On peut lire dans ces mêmes comptes de 1420-1421 que « le rôle des semaines des absents a été tenu par feu messire Jehan de Paris ». Il est donc mort au début de l'été 1420 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633 à 1637, 8G 1638, f. 37, 8G 1639-1641, 8G 1642, f. 5).

Bernard de Fortia [Fortias] (1585-†1629)

Bernard de Fortias est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1617 jusqu'à sa mort en 1629.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1617-1629.* Dongois écrit : « Bernard de Fortias fut receu chanoine [de la deuxième chanoinie] le 24 mai 1617 au lieu de Jean Forget. Il étoit conseiller au Parlement de l'année 1585, et fut depuis Maître des Requestes. Il avoit épousé Marguerite Le Clerc de Lesseville et après la mort de sa femme, il se mit dans les ordres et eut la chanoinie de la Sainte-Chapelle qu'il posséda jusqu'en 1529 [sic] qu'il mourut. Il est enterré dans la basse chapelle dans la chapelle de Saint Jacques proche le chœur vis à vis celle de Saint Jean ou on voit son épitaphe... ». Il est remplacé à sa mort en 1629 par Pierre de Longueil (F-AN, LL 630, p. 135, Stein 1912, p. 133, 199).

• *Parlement de Paris, 1585.* Bernard de Fortia, lai. Sieur de Hermes, fils du conseiller Bernard 1^{er} est reçu le 22 février 1585. Il a épousé Marguerite Le Clerc fille de Nicolas, secrétaire du Roi (Maugis 1916, p. 268).

Pierre Fortin (1413-1414)

Pierre Fortin est clerc des marguilliers en 1413 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1413-1414.* Pierre Fortin est clerc des marguilliers et reçoit une robe pour sa première messe dans les comptes de l'année 1413-1414 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1639)

Martin Foubert (1468-1473)

Martin Foubert est enfant de chœur en 1468, vicaire en 1472 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1468-1473*. Le 29 novembre 1468, « honestum juvenem Martinum Foubert, clericum seu puerum chori » est mentionné comme vicaire de Saint-Ambrois. Martin Foubert est mentionné le 16 mai 1472, comme enfant de chœur : « ordonnaverunt tradi Martino Foubert pueri chori duas alnas panni de percico restantes de panno tunicorum puerorum pro sibi juvando habendum unum caputium et le 11 août 1472, quand Pierre Thouart présente pour son clerc Martin Forbert « nuper clericum chori ». Il est vicaire au terme de Saint-Michel pour l'année 1472-1473 avec des gaiges de 113 sols tournois soit un peu moins de la moitié du terme normal (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1611, F-BnF n.a.l. 1534 f. 100, 105, 8G 1654).

Guillaume [I] Foucault [Foucaut] (1577-†1614)

Guillaume Foucault est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1577 et vicaire du trésorier. La famille Foucault est une grande famille de Bourges (Thaumas 1689, p. 1062).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1577-1615*. D'après Regnier, « Guillaume Foucault, licentier es loix chanoine et grand Archidiacre de l'église de Bourges estoit conseiller clerc au presidial et abbé de Chatenoy. Il fut receu chanoine en 1576. Son pere estoit president au baillage de cette ville ». Il est remplacé par Jean de Biet en janvier 1615 (F-AD 18, 8G 1504, p. 31v-32).

Le 8 janvier 1577, Foucault chanoine est mentionné. Le 2 avril 1577, « messire Guillaume Foucaut chanoine a présenté et mis sur le bureau ses lettres de soubdiacre expediées par l'evesque d'Orleans le samedi dymanche de la passion... le 23 mars dernier... Il supplie messieurs lui bailler lieu et place au cueur et au chapitre, prebende quil tient a la place de feu messire Jehan Joumyer dont il a esté proveu ». le chapitre répond favorablement. Le 14 novembre 1579, « monsieur Foucault a esté proveu de par le roy de l'estat et office de conseiller de l'église du siege presidial de Bourges ». Le 5 mars 1581, messieurs ont « comis monsieur Chevrier pour accorder avec maistre Thoussaintz Rahel pour raison des vitres de voyries qu'il Rahel a fait faire a ses despens en la maison de la maistrise. [Idem], il fera faire des serrures et gonds es portes de ladite maistrise ». L'échange de maison entre Rahel et Thailon sera communiqué au conseil. Blaise Bonneau et Foucault sont sur les rangs pour la maison. Le 18 mars 1581, le bail de la maison de Rahel sera fait a monsieur Foucault. Le 22 avril 1581, monsieur Mareschal est mort, sa maison, ses vignes... sont données à Amerard. Foucault reçoit la maison d'Amerard et quitte la maison de Thoussaint Rahel (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539, 8G 1541-1542).

Le 19 septembre 1581, « messieurs ont conclud que l'hostel et maison de la maistrise des enffens de sceans sera apres en l'hostel que tenoyt du chappitre feu monsieur Mareschal et la demourance du guetz ilz y ont estably et establyssent et d'aultant qu'avoyt cydevant esté acordée a monsieur Foucault en recompense et en echange a esté dellaisé audit sieur Foucault presentement et acceptant la maison et hostel de la maistrise estant prehs le poyryer pour en joyr tant qu'il sera chanoine au pris charges et concitions que la tenoyent les predessesseurs chanoines ; dont luy sera fait bailh et adcence et laquelle maison sera au preallable mise en reparation pour quoy faire ont esté comis messieurs Chevrier et David ». Le 21 juin 1582, « messieurs veu le peu de nombre de chanoines qui sont en l'église, on retranche son gage a monsieur Foucault qui ne fait pas son service et ne réside pas ». Le 7 juillet 1582, Foucault est nommé vicaire du trésorier. Le 11 janvier 1583, « messieurs ont conclud que leur greffier expedyera au proffiz de messire Robert Ranard present et requerent... a monseigneur filz de France frere unique du roi duc de Berry pour le supplier

tres humblement nommer et presenter ledit Ranard a la cure de Saint-Pierre le Guilhard de ceste ville vaccant par le deceps de feu Pierre Grezault a a laquelle cure ledit Ranard pretend avoir esté mal proveu par monsieur le tresorier pour l'avoir donnée a son immediat chappelain luy estant vingt ans et plus et messire Yves Bessac a present proveu de ladite cure puy 6 ans ». dans sa requête écrite, Robert Ranard met en cause Guillaume Foucault pour avoir induement pourvu de ladite cure Yves Bessac. Le chapitre envoie au duc une lettre pour soutenir Robert Ravard. Le 3 février 1583, « monsieur Dumerlyer a sommé monsieur Foucault grand vicaire de luy dire s'il a baillé congé ou dispance [a] messire Yves Bessac d'aller desservyr la cure de Saint-Pierre le Guilhard pour laisser celluy de sceans auquel ledit Bessac est tenu » ; aux menaces de procès, Foucault répond « qu'il n'a oncques baillé congé ni dispance audit Bessac pour aller desservir ladite cure ». Le 25 février 1583, « monsieur Foucault (vicaire du tresorier) a présenté des lettres du tresorier qui demande son gangne ; [réponse favorable à condition qu'il mette] homme suffisant et cappable pour son vicaire qui est l'œil pour faire faire le service ainsy qu'il doit estre fait et pour administrer justice et toutes aultres choses deppendantes de la charge dudit tresorier comme de commectre officiers pour sa justice, sauf festes annuelles, obitz, etc... et argent qui s'appelle ad manum ». Le 15 mars 1583, « monsieur Marault a présenté messire François Masson a la place de vicaire que tenoit Guillaume Le Que... mais monsieur Foucault a écrit au tresorier quil ne se vouloit plus imiscer du vicariat. On renvoye ledit Masson a monsieur Dumayne le plus ancien chanoine, pour ce que la place de chantre vacque [Ursin Brunet ets mort]. Le 19 mars 1583, Robert Ravard a des procès avec messire Yves Bessac pour la cure de Saint-Pierre le Guilhard et le trésorier s'est joint à Bessac. Ravard veut que le chapitre se joigne à lui. Le chapitre est d'accord sauf opposition de Chevrier et Foucault. Le 26 mars 1543, « monsieur Foucault aura son gaigne pour le temps qu'il a vacqué en la chambre du conseil, seances des sieges presidial et baillage et expedition des causes ». Le 7 juin 1583, « le chapitre delibere pour savoir s'ils assisteront a la procession requise par l'archevêque de Bourges afin de faire priere a Dieu pour la conservation de l'estat eclesiasticque du roy et de son peuple. On décide de faire signer a l'archevêque declaration comme quoi ladite assistance ne prejudidiera pas au chappitre de ceans. Opposition de Chevrier, Amerard et Foucault « depuis la fondation, le chapitre de sceans n'a assisté a la procession de l'église de Bourges, ains l'ont tousjours fait a part le jour mesme a mesme heure ». Ils parlent des statuts disant que le grand vicaire n'a pas le droit de les rompre et que Dumerlyer et Marault ne doivent pas oppiner attendu qu'ilz sont domestiques dudit sieur de Bourges. Réponce des deux susnomés : on n'est pas domestiques dudit sieur de Bourges mais c'est en quallité de chanoine de sceans qu'ilz ont ceste oppinion, tres sainte et fondée sur leurs raisons et le tout a l'honneur de Dieu et de l'église affin d'exciter le peuple a devotion ». L'archevêque déclare que c'est le jour du sacre et procession du corps de Dieu sur admonition de l'archevêque. Le chapitre s'incline « pour une foys et sans tirer a consequences » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 21, 86v, 93v, f. 113-116, f. 123v, 131, 137v, 138, 140v, f. 161-161v).

Le 23 février 1585, « messieurs ont commué et commuent la demourance et residence du maistre de leurs enffans de cueur et de leursdits enffans qui demourent de present en l'hostel ou se souloyt tenyr deffunct messire Philippe Mareschal en l'hostel que tient a present du chapitre monsieur Foucault situé pres le poyrier de ceste ville ; ou antyennement souloyt estre la demourance dudit maistre des enffans priant ledit sieur Foucault prandre ladite maison ou se souloyt tenir ledit deffunct Philippe Mareschal en recompense de celle qu'il tenoyt dudit chapitre située pres ledit poyrier » ; réponse positive. Le 5 octobre 1585, sera payé « a messire Philibert Tabourot gagiste 100 sous tournois pour ses gaiges de 2 semaines escheant samedi prochain laquelle semaine prochaine luy a esté donnée en advence en consideration de ce qu'il a promis d'accepter la vicairye que luy est a presenter par monsieur Foucault ». Le 8 octobre 1585, « monsieur Foucault presente pour son vicaire a la place de feu messire

Thibault Chabot messire Philbert Thabourot ». Le 24 septembre 1586, « monsieur Foucault a présenté pour son chappelain messire Charles Loys vicaire de sceans au lieu de feu messire Anthoine Claré ». Le 23 mai 1587, « monsieur Foucault a présenté pour son vicaire au lieu de feu messire Chabot vacant par son decedz messire Loys Robert gagiste » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Guillaume Foucault reçoit ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore mentionné dans les comptes de 1590-1591 à 1614-1615. Guillaume Foucault touche ses deux distributions de froment et une première distribution de deniers normale pour le premier terme de l'année c'est-à-dire le terme de Saint Michel et des distributions de montant moitié de la normale pour le deuxième terme de Noël 1614. Il semble donc mort vers la mi-novembre 1614 (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105). Cette dernière date de novembre 1614 semble confirmée par Regnier, qui écrit qu'il est remplacé à son décès par Jean de Biet le 31 janvier 1615 (F-AD 18, 8G 1504, p. 32).

- *Cathédrale de Bourges, 1579.* D'après Regnier, Guillaume Foucault est chanoine et grand Archidiacre de l'église de Bourges. En 1579, il est nommé par le roi conseiller de l'église du siège présidial de Bourges.

Guillaume II Foucault (1635-†1674)

Guillaume Foucault, seigneur de Coiffard, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1635. Il meurt le 14 septembre 1674.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1635-1667.* Regnier écrit : « Guillaume Foucault pretre du dioceze de Bourges a esté successeur de Monsieur Claude Biet par permutation et resignation que fit Claude Biet en sa faveur. Monsieur Foucault a été ensuite abbé de Puy-Ferrand et Doyen de l'église de Bourges. Il prit possession le 22 décembre 1635. Il est inhumé a Sainte-Etienne et mourut le 14 septembre 1674 ». Il est remplacé par Gabriel de Lalot (F-AD 18, 8G 1504, p. 32-33).

- *Sainte-Etienne de Bourges, 1661-1674.* Guillaume Foucault est chanoine et archidiacre de Chateauroux et doyen de la Cathédrale de Bourges d'après Regnier citant (Thaumas 1689, p. 348).

- *Autre bénéfice.* Guillaume Foucault est abbé de Puy Ferrand.

Macé Foucault (1568-1584)

Macé Foucault est l'official du trésorier au moins de 1568 à 1584. Il semble gagiste non musicien de la Sainte-Chapelle de Bourges

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1568-1584.* Le 18 septembre 1568, « honorable homme et sage messire Mace Foucault a esté institué par le chappitre official du tresorier (le siege et dignité de thesaurier vacant) lequel office il a toujours exercé y ayant esté constitué par monsieur Dumaine vicaire du tresorier, requerant estre payé la somme de 10 livres tournois pour ses gaiges d'une annee escheue ». Il sera payé sur les gangnes du sieur tresorier. Le 16 janvier 1584, une main mal intentionnée a rayé du catalogue des fondations le nom d'Anthoine Rancon. Il menace de porter plainte. On charge Foucault official de faire une enquête (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 55v, 8G 1543, f. 220v).

Etienne Fouchart [Fouchard, Fochart] (1490-†1537)

Etienne Fouchart est enfant de chœur avant 1490, vicaire en 1490 et chapelain en 1495 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en janvier 1537 chanoine de Sainte-Etienne de Bourges.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1490-1532.* Estienne Fouchart est d'abord enfant de chœur avant 1490, puisque le 2 octobre 1490, « sa pension est creue de 100 sous qui sont 30 livres tournois ». Le 13 novembre 1490, « Jean Dolmat a presenté Etienne Fochart pour qu'il soit receu vicaire. A quoi monsieur le vicaire [du trésorier] a repondu que pieça au chapitre general de ceans ou autre a esté accordé par monsieur le trésorier et chapitre qu'on garderoit en l'église de ceans six places vuides pour recueillir les bons chantres tant dessus que autres pour l'augmentation du divin service a ladite chapelle et afin qu'elle feust tousjours mieulx servie et que pour ceste cause il le remectoit a la venue de monsieur le trésorier ladite presentation ».

Le 5 septembre 1495, « messire Henry Bellestat en ensuivant les statuz de ceans et par le trespas de feu messire Jehan Barrizon qui estoit chapelain en son lieu mondit sieur Bellestat a presenté messire Estienne Fouchart pour estre chapelain en lieu dudit feu Barrizon. Il est présenté au chantre. Et ce fait, monsieur Byard en ensuivant lesdits statuz au lieu dudit messire Estienne Fouchart a presenté Pieret qui est marrellier pour estre vicaire au lieu dicellui Fouchart ». Le 30 juin 1498, « Estienne Fouchart chapelain et maistre Pierre l'organiste ont eu leurs distributions du voyage qu'ils firent a Perigueux entour Pâques. Et aussi audit Fouchart du voyage qu'il a esté veoir sa mere ». Le 31 mars 1500, « Messieurs ont donné a messire Estienne Fouchart 12 jours de ses distributions qu'il avoit perdues pour aller a Aulbigny pour l'obsequie de son feu oncle ». Le 16 janvier 1501, on recommande Etienne Fouchart au trésorier par lettre. Le 7 mai 1502, messieurs « ont donné a messires Estienne Fouchart et Jehan Noel prestres leurs distributions d'un voyage quilz ont faicts cest assavoir ledit Noel a Beauvais en Beauvoisin pour prandre la possession d'une sienne cure et ledit Fouchart a Paris pour la sollicitation d'un proces quil a de sa cure de Saint Ambrois ».

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, « ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire de ladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le porter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seullement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Etienne Fouchart est mentionné une dernière fois dans Pilleboue le 30 avril 1532 : « un danger de peste est survenu dans la maison de messire Estienne Fouchart chapelain. Il aura ses distributions pour 3 semaines a venir » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, 8G 1515). Dans un acte notarié de 1510, on apprend qu'Etienne Fouchart est curé de l'église paroissiale de Sainte-Tourecte (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569)

- *Cathédrale de Bourges, 1505-1537.* Dans la thèse de Claire Sibille, on peut lire que Etienne Fouchart entre au chapitre cathédral avec expectative d'une dignité ou personnat, le 23 juillet

1505. Le 5 août 1505, après la mort de Georges Robinet, il est pourvu de la sous-chanterie. Il est reçu chanoine de la cathédrale de Bourges en juillet 1505 avec expectative. Il est sous-chantre en novembre 1505 et reste chanoine jusqu'à sa mort en janvier 1537. Sa prébende passe alors à Jean Grelet (Sibille 1991, p. 622-623 d'après F-AD 18, 8G 37, 8G 158, f. 234, 234v, 237, 8G 159-162, 8G 163, f. 350, 8G 229, f. 37, f. 247v-251v).

Guillaume de Foucherolles [Feucherolles] (1316-†1343)

Guillaume de Foucherolles, chapelain de Philippe de Valois en 1316, puis du même devenu roi Philippe VI, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1331.

Nous recopions presque intégralement le fiche prosopographique de Guillaume de Feucherolles dans (La Selle 1995 p. 288, 289). Guillaume de Feucherolles est mort peu après décembre 1343, date de son testament (La Selle 1995 d'après F-AN, JJ 68, n° 80, inv. Anal., n° 2338). Il est enterré dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle de Paris (Raunié 1890 p. 433, n° 923). Originaire de Feucherolles (Yvelynes, arr. St-Germain-en-Laye, c. Marly-le Roi), Archon en fait le frère de Florus de Feucherolles, grand prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Archon 1704 t. II, p. 248-249). Il a un neveu, Renaud Saget, qu'il institue comme héritier et exécuteur testamentaire (La Selle 1995 d'après F-AN, JJ 68, n° 80, inv. Anal., n° 2338 ; Viard 1900 t. II, p. 216).

Il possède des biens situés à Rocquencourt (Yvelynes) avec lesquels il fonde une chapellenie dont le roi a la collation, et qui sont amortis à la demande de ses exécuteurs testamentaires en 1350 (La Selle 1995 d'après F-AN, JJ 78, n° 106, inv. Anal., n° 7115). Il a également des possessions dans la région de Chartres, à Villemeux-sur-Eure, données au chapitre cathédral de Chartres pour son obit et celui de son neveu, célébrés le 27 septembre et le 25 février (Molinier 1902 t. II, p. 99 H). Il fonde également une chapelle à Feucherolles (Archon 1704 *loc. cit.*).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1331.* Guillaume de Feucherolles est chanoine de la Sainte-Chapelle, mais ne figure pas dans les listes de Gilles Dongois, ni de Henri Stein (F-AN, LL 630 et Stein 1912).

- *Autres bénéfices.* 1316 : Il reçoit un canonicat en expectative dans l'église d'Auxerre ; 1318 : un canonicat en expectative à Tours ; 1318-1331 : chanoine de la collégiale de Saint-Melon à Pontoise ; 1331 : Chanoine de la collégiale de Saint-Quentin ; 1331 : Chanoine de Saint-Etienne de Droco à Chartres ; 1331 : prébende de Chantre (Reg. Jean XXII, n° 983, 6650, 6560, 14957, 29362, 41495 et 54137) de la cathédrale de Coutances ; 1322 : Chanoine de la cathédrale du Mans ; 1327 : il résigne un canonicat de Dol ; 1328 : En juin 1328, il obtient la grâce expectative d'un bénéfice relevant de la collation de l'évêque de Paris.

- *Chapelle Royale de France (Philippe VI de Valois), 1316-1343.* Il entre au service du comte du Mans Philippe de Valois comme chapelain dès 1316. En février 1328, il devient son aumônier, lorsque celui-ci accède au trône (Oroux 1776, p. 414 ; Extraits Baluze : F-BnF fr. 9501, f. 113 ; Cazelles 1959, p. 62). Il est toujours aumônier de l'Hostel de Philippe VI de Valois en 1331-1332 (Viard 1894 p. 599).

- *Chancellerie de la cour de France (Philippe VI de Valois).* Maître de la Chambre aux deniers, il semble avoir eu une action importante dans le domaine de l'administration hospitalière : il s'est occupé en particulier d'affaires touchant l'hôpital Buridan de Saint-Quentin, dont il est qualifié de gouverneur, la maladrerie de la Ferté-Milon et celle de Méry-sur-Seine (La Selle 1995 d'après F-AN, JJ 66, n° 489, inv. Anal., n° 4736 ; JJ 74, n° 574, inv. Anal., n° 5397).

Nicolas Foucquet (1605-1607)

Nicolas Foucquet est clerc en 1605 et chapelain en 1607 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1605-1607*. Nicolas Foucquet, prêtre du diocèse de Noyon, est reçu comme clerc le 1^{er} octobre 1605. Il est cité comme chapelain le 27 janvier 1607, pour une attribution de chambre (Brenet 1910 p. 152, 153, d'après F-AN, LL 601, f. 14 et 31v).

Gilbert de Fougieres [Fogieres] (1547-†1570)

Gilbert de Fougieres est chanoine avant 1547 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en mai 1570.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, <1547-1570*. Gilbert de Fougieres est mentionné comme chanoine en mars 1547. Etant données les lacunes des registres entre 1536 et 1547, Gilbert de Fougieres a été reçu chanoine de la Sainte-Chapelle entre ces deux dates. Le 19 août 1550, « monsieur de Fogieres comme procureur dudit messire Simon de Gaillard a suyvnt la requeste faicte par messieurs audit de Fogieres de presenter messire Pierre Le Jeune bassecontre vicaire a l'office et place de vicaire vaccante qui appartient audit de Gaillard a cause de ses chanoynie et prebende... a ledit de Fogieres présenté a monsieur le trésorier ledit messire Pierre le Jeune présent en chappitre ». Le 28 janvier 1551, messieurs « ordonnent qu'il sera escript a monsieur de Fogieres estant a present a Paris d'achapter 2 psaultiers en parchemin pour le cueur de l'eglise et un martiloge [sic] pour les enffans de cueur et les envoyer au plutoust quil pourra ». Le 11 avril 1551, « monsieur de Fogieres a refferé a messieurs avoir marchandé avec Jehan Pelisson regent du grant hostel pour la pension de Richard Jardoin, enffant de cueur de l'eglise a la somme de 16 escuz pour un an et 4 ecus pour le linge, boys, chambre et autre necessitez ausit Jardoin ». Le 5 septembre 1551, le chantre et de Fogieres achètent à Pierre Chaignon brodeur « le drap de 2 robes a Richard Jardoin naguerras enffant de cueur estant a present au college » pour 18 livres tournois et 20 sols. Le 14 novembre 1551, messieurs ont « ordonné que monsieur de Fogieres escripra au maistre des enffans de cueur de La Chastre venir par deça pour servir a l'eglise ou il se trouvera suffisant pour ce faire a la place de vicaire vaccant qui est a la presentation de monsieur de Fogieres ». Le 28 janvier 1552, messieurs « ordonnent qu'il sera escript a monsieur de Fogieres estant a present a Paris d'achapter 2 psaultiers en parchemin pour le cueur de l'eglise et un martiloge [sic] pour les enffans de cueur et les envoyer au plutoust quil pourra ». Le 14 juin 1552, « de Fogieres a présenté messire Pierre Viereli pour estre receu vicaire ». Le 23 août 1552, lors de la redition des comptes du Receveur de Gien, Gaillard s'oppose a ce que ces comptes soient clos avant que Crennequin, Berthelot et de Fougieres aient rendu compte de la charge qu'ils ont eue du trésor depuis 1537, qui sont plus de 36 ou 37 000 livres tournois. Le 21 mars 1553, « monsieur de Fogieres a refferé que Richard Jardoin enffant de cueur a esté remis au college » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 1, 8G 1518, f. 147, 8G 1519, f. 5, 59v, 80v, 105, 8G 1520, f. 20ca, 55ca, 150).

Le 25 novembre 1553, « messire François Bernard chapelin [sic] de l'eglise a rapporté a messieurs que suyvnt l'ordonnance de chapitre il avoit esté a Orleans pour trouver un maistre pour les enffans de cueur et avoit amené maistre Jehan Ponchet qui estoit homme capable pour deservir a la maistrise desdits enffans homme de bonne vie et de bonne meurs comme il avoit esté certiffié. Et prenant deliberation par messieurs sur ce ont esté des advis chascun en leur ren [sic] c'estassavoir lesdits Gaillard, de Fougieres et Chevallyer que ledit Ponchet seroit receu a gaiges pour ladite maistrise et jusques ad ce quil soit receu en l'office de chappellain en ladite eglise ». Le 10 mars 1554, « monsieur le chantre a présenté Richard Jardoin a

monsieur de Beauregard pour estre receu et institué... lequel l'a renvoyé a Crenequin et Fогieres pour l'interroger sur sa suffisance ou insuffisance ». Le 24 mai 1555, la mère de Jehan Amours fait dire au chapitre par l'intermédiaire de monsieur de Fогieres « qu'elle vouloit mectre son filz en pension au college. Sur ce messieurs lui font « responce quilz bailleront 30 livres tant pour sa pension que entretenement d'habillemens ». Le 7 septembre 1555, monsieur de Fогieres reçoit « 10 livres pour paier les habitz et chaussures qui ont esté achaptées pour Jehan Amours nagueres enffant de cueur pour icelluy rendre religieulx en l'abbaye de Massay ». Le 10 septembre 1555, monsieur de Fогieres est mandaté par le chapitre pour négocier les « fraiz de la reception de religieulx en ladite abbaye de Jean Amours, nagueres enffant de cueur, et que du jour qu'il sera mené en lad religion cessera sa pension » Le 12 novembre 1555, « messieurs sur la requeste qui leur a esté faite par maistre Jehan Ponchet maistre des enffans de cueur de l'eglise de luy bailler sa presence pour 13 jours quil a esté absent et d'avoir esgard a la perte quil dit avoir eue a la charge desdits enffans, ont ordonné que apres que messieurs de Fогieres et Du Maine auront verifié l'inventaire des meubles qui luy ont esté donnez et leur rapport oy de ce quilz trouveront en la maison sera ordonné sur ladite requeste. Et que le livre de musique que a presenté ledit Ponchet a messieurs sera achapté pour servir l'eglise (Pilleboue PCR d'après FG-AD 18, 8G 1521, f. 99-100, f. 139, 8G 1523, f. 15ca, 65v, 69, 90).

Le 23 novembre 1557, sont transcrites des lettres de la duchesse sur l'office de chanterrie, à Saint-Germain le 4 octobre 1557. Elle veut savoir si monsieur Gaillard accepte l'office de chantre. Il refuse et suggère Crenequin, de Fогieres et Martin. Aucun n'accepte. Messieurs supplient la duchesse d'en pourvoir messire Pierre Lemarye, sinon messire Loys de La Roche ou Jehan Grangier prestres chappellains, « lesquels ont moien faire ladite permutation et ont scavoir suffisant pour exercer ledit office ». Le 10 mai 1558, « monsieur de Fогieres a rendu plusieurs vicariat vidimus des privileges de l'eglise et autres coppies de titres et pieces de l'eglise qu'il avoit par devers luy, declarant qu'il n'a d'autres titres sauf les papiers censuriers ». Le 9 juillet 1558, « monsieur de Fогieres a remonstré que messire Pierre Le Jeune vicaire s'en vouloit aller ; toute fois estoit adverti que ou on vouldroit le pourvoir d'une place de chappelain demorerait au service de l'eglise ; surquoy messieurs ont prié ledit sieur de Fогieres de le presenter a la place de son chappelain au lieu de feu maistre Mathurin Savereau ». Le 16 août 1558, « sur la remonstrance faite a messieurs par le maistre des enffans de cueur, ont ordonné que Estienne enffant de cueur sera renvoyé a sa mere et mené au lieu de sa demeure actendu qu'il n'est pour servir l'eglise... et qu'ilz paieront sa pension jusques a la somme de 40 livres ; et sera habillé ainsi que monsieur de Fогieres vera estre a faire dequel pour ce faire ilz ont commis ». Le 30 août 1558, monsieur de Fогieres reçoit « 12 livres, 18 sols 6 deniers tant pour le drap achapté pour faire ung saiz et aultres habillemens au filz de la Joudrion delivrez que pour les fraiz de voiage de celui qui la mené en la maison de sa mere ». Le 19 novembre 1558, Jehan Testard demande à être reçu comme vicaire « ordinaire », étant vicaire marrellier. La question qui agite le chapitre est : faut-il lui faire repasser un exament prouvant sa suffisance en musique. Il est soutenu par le trésorier. « Monsieur de Fогieres a remonstré que notoirement ledit Testard est deffectueux de tenir ledit office tant en voix, art, que lecture ; et partant est requis qu'il soit examyné suivant le statut ; et conclud ad ce que ledit examen soit fait audit Testard par aultre que ledit Gaillard ou il ne lui plaira ce faire ». Finalement il est reçu le 29 novembre 1558. Le 31 décembre 1558, monsieur de Fогieres apres avoir leu l'acte de reception de Estienne Guyart a l'office de vicaire marguyiller en l'eglise de ceans a protesté de nullité de ladite reception actendu qu'il dit que la forme n'a esté gardée selon les statutz et de se pourvoir sur ce ou il pourra et devra protestant oultre contre messieurs qui l'on receu de tous despens dommaiges et interestz en leurs propres et pryvez noms ». Le 17 janvier 1559 « sera baillé par le receveur general au lacquays de monsieur de Fогieres ung teston pour le voiage qu'il a fait par commandement

de messieurs en la ville d'Issouldun porter lectres au curé de Sequy affin d'avoir ung enffant de cueur (Pilleboue PCR d'après FG-AD 18, 8G 1525, f. 101-101v, 8G 1526, f. 10ca, 45ca, 70ca, 77v, 105ca, f. 108v-109, f. 123-123v).

Le 22 avril 1559, messieurs ont « commis monsieur de Fougieres estant a son priore de Semur aller audit Issouldun pour faire dresser leur production contre Boguereau ». Monsieur de Fougieres a aussi remonstré que ledit jour [de la chevauchée de la soizaine de may dernier] luy survint une malladye quil avoit prinse aux affaires de l'eglise en maniere qu'il n'avoit peu aller a la chevauchée ; et bailla son mullet a monsieur Du Mayne, requerant sa distribution de son droict qui luy appartient luy estre baillée ». Le 6 juin 1559, « messieurs apres avoir veu la requeste de Pierre Vierely vicaire de ceans ont pryé monsieur de Fougieres luy remonstrer ses faultes et prandre par declaration les debtes quil doibt pour son rapport oy ordonné par messieurs sur l'argent quil demande luy estre presté ». Le 27 juin 1559, messieurs ont commis monsieur de Fougieres pour achapter a Pierre Vierely vicaire deux surplis et deux chemises jusques a la somme de 100 sous tournois ». Le 29 juillet 1559, « de Fougieres a refferé de l'achapt pour Pierre Vierely [de nombreux habits pour] 6 livres 2 sols 6 deniers. Messieurs ont ordonné que ledit Vierely s'oubligera de ladite somme ; et sera ladite somme allouée audit Gilbert de Fougieres sur les deniers quil a de l'eglise ». Le 22 août 1559, « messire de Fougieres a refferé a messieurs que luy et monsieur Dumaine avoient compté l'argent des pardons de l'année dont maistre François bernard a rendu compte et s'estoit trouvé d'argent bon 10 livres 8 sols tournois laquelle somme ilz ont dellaisé les mains dudit François Bernard pour subvenir a la despenses de l'œuvre ». Le 5 septembre 1559, Fougieres reçoit « 10 livres 15 sols tournois [pour le] maistre de l'œuvre ladite somme provenant de la reception de messire Jehan Le Roy chanoine ». Le 9 septembre 1559 de Fougieres donnera au distributeur 51 sous pour la distribution de demain qui restoient de la presente semaine. Le 28 octobre 1559, « messieurs ont ordonné quil sera delivré par de Fougieres des deniers quil a de chappitre au maistre des enffans de cueur pour les frais quil a faitz pour aller chercher des enffans de cueur la somme de 30 sols tournois et sera ladite somme allouée audit de Fougieres ». Le 14 novembre 1559, messieurs ont « ordonné que Gilles enffant de cueur de l'eglise sera mis aux escolles en ceste ville en tel college et a telle pension quil sera advisé par monsieur de Fougieres lequel pour ce faire, messieurs ont commis ». Le 25 novembre 1559, messieurs ont « ordonné que Fogiere paiera a Dumayne 19 livres 18 sols tournois pour les coctes, chaslitz et fourrures des robes des enffans de cueur de l'eglise et aultres choses declarées par ses partyes baillées pour lesdits enffans ». Le 30 janvier 1560, « messieurs ont ordonné que Gilles enffant de cueur sera mis au college. Sera neantmoins son oncle mandé pour scavoir sa volonté ; et quil entend quil en soit fait ; et commis monsieur de Fougieres pour luy rescripre ». Le 1^{er} février 1560, « sur le rapport fait par monsieur de Fougieres que monsieur de Celons [rayé : l'oncle] de Denis enffant de cueur le voloit prandre en sa maison l'entretenant par messieurs d'habillemens et autres memes besongnes et livres, messieurs ont ordonné que ledit Denis sera mis en penssion en la maison dudit sieur de Colons [rayé : de sondit oncle] et payé par an jusques a la somme de 30 livres tournois pour l'entretienement dudit Denis et des ses livres qui sera payée par leur receveur par chacun mois 50 sous tournois ». Le 5 février 1560, messieurs « ont ordonné que de Fougieres baillera 1 escu a la mere de André Vergier enffant de cueur pour achapter des chemises audit André ». Le 17 février 1560, messieurs suyvant la deliberation faicte par cy davant et en consideration que Gilles Huault enffant de cueur a bien servi l'eglise et que messire André Henry son oncle curé d'Oyson et de la Chapelle present a prié messieurs le mectre aux escolles a Paris pour le temps de deux ans, ont ordonné quilz paieront audit Henry sondit oncle la somme de 50 livres tournois pour sa penssion et pour toutes choses quelzconques par an durant lesdites deux années ; Et que monsieur de Fougieres luy advencera la somme de 25 livres tournois pour demye année de ladite penssion des deniers de l'eglise qui luy sera allouée ». Le 20 février 1560, monsieur Gaillard a presenté a

monsieur Du Maine vicaire du tresorier Jehan Symonnet a la place et office de vicaire en l'église de ceans ; il est renvoyé a monsieur de Fougieres pour la vocation de l'office de chancre, comme plus ancien chanoine pour examen ». Le 24 février 1560, « monsieur de Fougieres a referé quil a enquis Jehan Symonnet... et l'a trouvé cappable et suffisant pour tenir ladite place de vicaire ». Le 27 février 1560, « oy le rapport fait par monsieur de Fougieres de la personne de Jehan Symonnet alias d'Aulbigny présenté comme vicaire » ; il est reçu vicaire. Le 6 avril 1560, « monsieur de Fougieres a rendu son compte a messieurs des deniers qu'il a receuz de chapitre des et depuis le 26 mai 1559, et monte la recepte dudit compte la somme de 1825 lozres 14 solz 11 deniers ; et la mise 1518 livres, 17 sols 2 deniers ; partant doit la mise a la recepte 306 livres 17 sols 9 deniers que le sieur de Fougieres a paiez contant et en est demouré quicte ; et est ledit sieur de Fougieres demouré redevable de la somme de 100 livres quil dict avoir payée a maistre François de La Roche procureur a Paris ; et de 15 livres a maistre Gaspard Quynault jusques ad ce quil ayt rendu quictancesdites sommes. Plus doit la somme de 30 livres quil avoit receue de Pierre Lardies de Genoilly en deduction de plus grand somme laquelle somme de 30 livres ledit de Fougieres a couchée en la recepte de son compte. Ladite somme de 306 livres... sera mise au coffre du chapitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 10v-11, f. 23-23v, f. 25, 45, 53, 55ca, 62, 63, 82v, 85v, 87, 109, 111, 113v, 119v, 120, 120v, 122, 138).

Le 15 avril 1561, « a esté présenté a monsieur Jehan Crenequin comme plus antien chanoine l'office de Thesaurier vaccant, par messieurs cappitullans au nom de monsieur Viillard... messire Pierre Chevallier prestre du diocese d'Avygnon gagiste de l'église de ceans... [il] est renvoyé par devers monsieur Gaillard en l'absence de monsieur de Fougieres lequel incontinent estant entré au chappitre s'en est sorty, affin d'estre par lui enquis, oy et examiné sil est capable et suffisant ». Le 26 avril 1561, « monsieur Dumayne a mis sur le beureau un compte de l'argent quil a receu et mis pour l'église depuis le compte rendu par monsieur de Fougieres ; lequel compte a esté mis entre les mains de monsieur Gaillard pour le communiquer a monsieur de Fougieres et aux autres chanoynes ». Le 29 juillet 1561, « après lecture faite du registre de la demission faite par monsieur Lemarie au chapitre precedant de l'office de chancre et que monsieur Crenequin, de Fougieres, Gaillard, Dumayne, Martin et Mothey ont déclaré quilz ne veulloient accepter ladite charge et s'en despartoient prians monsieur Burgat de l'accepter, ledit sieur Burgat a accepté ledit office de chancre et accorder faire la charge dicelui office ». Le 23 août 1561, « monsieur de Fougieres a présenté messire Anthoine Monsayon vicaire de l'église a l'office de chappelain que souloit tenir feu maistre Mathurin Savereau vaccant a present par son trespas ». Le 26 août 1561, « Crenequin et de Fougieres premier et deuxième plus anciens chanoines se sont excusés. Gaillard troisième plus ancien chanoine se voit renvoyer messire François Dy Voy présenté a l'office de vicaire marrelier pour voir s'il est suffisant ». Le 9 septembre 1561, « Symon Gaillard, procureur de maistre René de Merlier presente messire François Dyvoy a la place ey office de vicaire de l'église... a quoy par monsieur de Fougieres a esté remonstré que ja cy devant ledit Dumayne comme chanoine avoit présenté ledit Dyvoy a la place devicaire marrelier que souloit tenir messire Estienne Guyart et que pour l'absence du tresorier monsieur Crenequin le plus antien chanoine auroit ledit Divoy renvoyé au reffus dudit de Fougieres pour estre examiné par devers ledit Gaillard lequel de Fougieres a sommé de faire son rapport et jusques ad ce ne doit ledit Divoy estre receu a autre presentation ou bien que ledit Dyvoy se desparte de la presentation faite de sa personne par ledit Dumayne parce que ce luy seroit baillé deux places de vicaires en ladite chapelle et toutallement contrevenu a la fondation ; et en cas que ledit Dumayne vouldroit passer outre proteste d'en appeler ou autrement se pourveoir en justice ainsi quil verra estre a faire par raison ; lequel Du Mayne a renvoyé ledit Dyvoy par devers monsieur Martin comme plus antien chanoine apres lesdits Crenequin et De Fougieres pour estre examiné... pour tenir ladite vicairie au lieu dudit Montsayon, actendu que ledit

Crenequin s'est excusé presentement de faire ledit examen et que ledit de Fougieres s'en seroit aussi excusé (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 1, 8v, 29, f. 55-55v, f. 56, 63, 64, f. 70-70v).

Le 4 avril 1562, sur la demande de Silvain Gogne, vicaire, de louer sa maison de chapitre, on a envoyé le greffier du tresorier « en ladite maison pour veoir s'il y avoit aulcunes femmes suspectes et lubricques ; et par le rapport dudit greffier ne si en estoit trouvé aulcunes ». dans la délibération, de Fougieres est d'accord pour ne lui la louer que « pour 1 an ou 2 seulement affin qu'il soit en crainte de ne mener mauvaise et deshonneste vye ne tenir en sa maison aulcunes personnes suspectes ». Le 20 août 1563, il « sera alloué au receveur 10 sols tournois quil a remboursez a monsieur de Fougieres pour ung messenger qui a apporté des lettres de Rouan de monsieur Vialart pour les affaires de l'eglise ». Le 15 janvier 1564, monsieur de Fougieres reçoit « 36 sous quil a payé pour la grosse du testament de feu Loys de La Roche ». Le 11 mars 1564, « monsieur de Fougieres a presenté a monsieur le tresorier messire Thomas Mignot basse contre et prestre du diocese de Chartres, natif de la paroisse de Lye Planté, filz de Jehan Mignot a la place de vicaire en l'eglise de ceans que souloit tenir messire François Esse estant a la presentation ». Le 30 mai 1564, « monsieur de Fougieres a remonstré quon avoit rapporté a messire François Burgat quil de Fougieres seul avoit empesché quon donnast audit Burgat son gaigne qui est contre vertité car la compaignye scait quil fut d'adviz que pour le peu de temps que ledit de Burgat demandoyt ledit Gangne qui luy fust octroyé. Ce que messieurs ont déclaré estre vray ; dont ledit de Fougieres a requis acte ». Le 15 juillet 1564, « monsieur Gaillard a remonstré a messieurs quil avoit donné ung pain de chappitre a une pauvre femme qui avoit nectoyé soubz le serf et que depuis monsieur de Fougieres avoyt rayé ledit pain requerant ledit Gaillard ledit pain estre alloué. Messieurs ont ordonné que ledit pain sera payé au boulangier ce que ledit Gaillard n'a voulu accepter ». Le 22 juillet 1564, messieurs « ont ordonné qu'on achapteroit les 2 calices avec leurs platines que a fait poiser monsieur de Fougieres qui a rapporté quilz poisent 3 marcs 5 onces vallent a raison de 16 livres le marc 509 livres ». Le 17 novembre 1565, « messieurs ont commis monsieur Gaillard pour faire rhabiller et reffaire a neuf si besoing est les grandes portes de maisons que tiennent de l'eglise messieurs de Fougieres, Dumaine et ledit Gaillard (qui ont été demolies lors des troubles, d'après Dumaine) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 1, 17v, 21, 26, 8G 1530, f. 42, 48, f. 69-69v, f. 93v, 107v, 8G 1531, f. 2-2v, f. 18-18v, f. 52v, 54v, 131, 8G 1532, f. 74v).

Le 4 mai 1568, « apres que monsieur de Fougieres a refferé a messieurs quil y a ung jeune enffant en la maison du maistre des enffans de cueur de l'eglise de ceans que monseigneur de Vatan gouverneur pour le Roy en ceste ville desire estre mis enffant de cueur ceans, ont delliberé en faveur dudit seigneur le recepvoir s'il est cappable ». Le 28 août 1568, « a esté mis au coffre de chappitre les lectres qu'avoit de l'eglise de ceans feu monsieur Crenequin vivant chanoine retirez par monsieur de Fougieres et par luy renduz et apportez audit chappitre ». Le 20 décembre 1568, « monsieur Fougieres a remonstré a messieurs que le divin service demeure a dire le plus souvant, parce quil n'i a nombre de chappellains et vicaires ordinaires en l'eglise de ceans pour ce faire et se excusent quilz sont tous empeschez aung mesme jour aux gardes de la ville. Par quoy ledit sieur de Fougieres a supplié et requis messieurs Chevrier, cappitaine du clergé, Dumayne enseigne et vicaire de monseigneur le thesaurier, Le Roy sergent et Dumerlier caporal y pourvoir et faire rolles a ce que tous ceulx de l'eglise soyent separez ». Le 9 juillet 1569, « le distributeur apporte le rolle du gaigne et monsieur de Fougieres a dit quil fallait coter en perte ceux qui avoient fait deffault, et sort du chapitre ». Le 23 juillet 1569, on rembourse « de Fougieres de 300 livres tournois quil avoit prestées pour l'autre subvention demandée par le roy » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 1, f. 28v-29, f. 50ca, f. 72v-73, f. 136v-137, f. 139, 141).

Le 23 mai 1570, « ont comparu audit chappitre honorables hommes Maistre Anthoine de Fougieres notaire royal en Bournonnois demeurant au Montet, frere et heritier du deffunct messire Gilbert de Fougieres, vivant chanoine de la Sainte-Chapelle de ceans et Gilles Eurthault bourgeois et marchand de ceste ville de Bourges executeur du testament dudit deffunct ». Gilbert de Fougieres souhaite être enterré dans la Sainte-Chapelle et fonder un obit célébré chaque année au jour anniversaire de son décès... présents Jehan de Brielle brodeur et Pierre Bryon libraire ». Ce même jour, les chanoines discutent de la manière de se partager les biens de de Fougieres. « par messieurs Chevrier et Guillouet a esté remonstré pour le regard desdits prez et vignes, quilz doivent estre divisez et que chacun chanoine de ceans en doit avoir sa portion ». Dumaine, Mothey, Le Roy et David penchent pour qu'ils soient « baillez au plus offrant et derniers encherisseurs au proffict de l'eglise » et semblent l'emporter ; Chevrier et Guillouet sortent du chapitre. Le 26 mai 1570, les chanoines finissent la répartition des biens de chapitre que tenait Gilbert de Fougieres : les prés à Dumaine, les vignes à Mothey, la maison à Le Roy et les prés de Mothey, la maison de Le Roy à David et les vignes de Mothey à Dumerlier ; et quand audit Guillouet a dict quil persiste en son empeschement et opposition de tous lesdits baulx et adcenses, quand aux pres et vignes ; declarant pour le regard des maisons ne les vouloir empescher pourveu quil soit logé comme les aultres ». Le 16 septembre 1570, messire Mathurin Montet cleric du diocese de Bourges, a des lettres de la duchesse pour la prebende de feu Gilbert de Fougieres, datées de Turin le 1^{er} aoust 1570 » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 30v-31, f. 32, f. 34v-35, f. 54bis).

Jacques de Fourchet (1385)

Jacques de Fourchet est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1385.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385*. Jacques de Fourchet est cité comme chapelain dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris » de 1385 (Brenet 1910 p. 22 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43).

Clément Fournier (1623-1624)

Clément Fournier est gagiste marguillier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1623.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1623-1624*. Clément Fournier remplace Leonard Chazotte comme marelle au deuxième terme de 1623-1624, c'est-à-dire le terme de Noël 1623. On peut lire dans ce compte : « a maistre Clement Fournier a esté païé la somme de 120 livres pour trois quartiers de ses gages de marguillier au lieu dudit Chazotte escheu le dernier juing an du présent compte ainsy quil est porté par ordonnance signée Thiolat du 23 octobre 1623 ». Il a disparu du compte suivant conservé celui de 1625-1626 (F-AD 18, 8G 1681, f. 94, 8G 1682).

Etienne Fournier [Fournyer, Fornier Du Fraix] (1506-†1518)

Etienne Fournier est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1506. Il est chorial en 1510, receveur en 1511 et sous chantre en 1512 de la Sainte-Chapelle de Dijon. Il est cleric à voix de dessus de la Sainte-Chapelle de Paris en 1511. Etienne Fournier meurt en 1518 à la Sainte-Chapelle de Dijon.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1506-1508*. Le 24 janvier 1506, « messieurs ont retenu Estienne Fornier Du Fraix pour servir a l'eglise et ont ordonné que il auroit de gaiges 35

livres et son pain tant qu'il plaira a messieurs ». Le 31 octobre 1506 messieurs ont « ordonné que Estienne Fornier chantere en l'eglise de seans aura 20 sous tournois a luy a noel et apres sesdits gaiges seront crus de 5 sols tournois qui sont 40 livres tournois par an ». Le 24 mars 1508, messieurs ont « ordonné que Estienne Fournier chantere que ses gaiges luy seront creus de la somme de 10 livres tournois qui sont 50 livres tournois par an » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 19v, 44v, 90 ca).

- *Sainte-Chapelle de Dijon, 1510-1518*. Cité comme prêtre chorial à partir de 1510, maître Etienne Fournier occupe la fonction de receveur de la fabrique en 1511-1513 et celle de sous-chantre à partir de 1516 au plus tard. Il meurt autour de 1518.

Il est mentionné la première fois dans les comptes de la fabrique de 1510, sans doute après le 5 octobre entrée précédente : « De messire Estienne Fournier, prebtre, la somme de soixante solz tournois et ce pour les drois de la fabricque, a cause de la chappelle de la Croix vacante par le decep de feu monseigneur le doyen maistre Odo Macheco ». En 1511, « messire Estienne Fournier, prebtre chorial [reçoit les] premiers fruis de la chapelle de l'oratoire, [elle aussi vacante par la mort du doyen Macheco] » ; et plus loin la même année, « De messire Estienne Fournier prebtre, receveur de l'extraordinaire de ladite eglise, la somme de 10 solz tournois que ledit receveur de la fabrique prent chacun an pour le luminaire de la feste sainte croix qu'a fondé feu messire Odo Macheco, a son vivant doyen de ladite eglise ». En 1513, on a la même entrée que précédemment. Dans les comptes de 1513 à 1521, on peut lire au vendredi 14 janvier 1516 (n. s.) : « Icelluy jour, messires ont donné les papiers du cuer d'icelle eglise et la charge de rayer a maistre Estienne Fournier, l'ung des soubzchantre, pour ung an seulement » (F-AD 21, G 1521, f. 101, 122v, 141, G 1514, f. 20v).

Son décès survint vers 1518. En effet dans les comptes de l'année 1518, on peut lire : « De maistre Nicolas Ponnier soubchantre de ladite eglise, la somme de 4 livres 15 sols tournois pour le droit de ladite fabricque a cause de la possession par luy prinse de la chappellenie de l'oratoire que tenoit feu messire Estienne Fournier » ; dans le registre secrétaire du chapitre de 1515 à 1535 pour 1518 « chapelle d'Etienne Fournier pour Nicolas Ponnyer succentor ». En 1521, Etienne Fournier est encore mentionné : « de l'admodiation des gros fruis de la chappellenie de l'oratoire admodiée à maistre Nicolas Panier apres le trespas de feu mess Estienne Fournier... 12 livres tournois ». Et enfin il figure dans l'obituaire de la Sainte-Chapelle au 22 juin « anniversaire Etienne Fournier succentor » (F-AD 21, 1522, f. 112bisv, 172v, G 1239, f. 79, G 1167, f. 93v).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1511-1512*. Bien qu'employé à Dijon, Fournier servit momentanément à la Sainte-Chapelle de Paris lors de l'hiver 1511-1512. Le 19 novembre 1511, « Estienne Fournier, clerc, ayant voix de dessus est reçu comme clerc ». Le 22 mai 1512, il est renvoyé, « à l'occasion qu'il estoit noysif et rioteux ... et aussi pour aulcun scandalle qu'il a fait aux processions des Rogations » (Brenet 1910 p. 59, 60, 61 d'après F-AN, LL 623, f. 93v et 103).

Guillaume Fournier (1565-†1587)

Guillaume Fournier est chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1581 à 1584 et de 1586 à 1587. Il meurt en septembre ou octobre 1587.

Guillaume Fournier, prêtre avec des lettres de prêtrise datées de la veille de pasques 1565, maître des enfants de chœur de la cathédrale de Senlis, est reçu maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges le 12 septembre 1581. Il est renvoyé le 24 mars 1584, pour infirmité (?), et remplacé peut-être par Barthélémy Destry pour quelque mois de 1584, puis Yves Bessac de 1584 à 1586 et Melchior Roussel pour 6 mois en 1586. Au départ de ce

dernier on le rappelle quelques mois jusqu'au 14 mars 1587. Il est remplacé par Blaise Bonneau en août 1587. Il meurt probablement fin septembre ou début octobre 1587.

- *Cathédrale de Senlis, 1581*. Guillaume Fournier est mentionné dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges comme maître des enfants de chœur de l'église de Senlis (voir ci-après).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1581-1587*. Le 16 août 1581, « messieurs ont ordonné qu'il sera escript a monsieur Fornyer maistre des enffans de cueur de l'eglise de Sanslys pour savoir s'il veult prandre la maistrise de seans a tel pris charges et conditions que la tenoyt maistre Thoussaintz Rahel et pour cest effect luy sera envoyé coppie du contract dudit Rahel ; et oultre que luy sera baillée une chappellenye qui est de valleur de 200 livres tournois ». Le 12 septembre 1581, « messieurs ont... receu maistre des enffans de cueur de l'esglise de seans maistre Guillaume Fournyer a present maistre des enffans de cueur de l'esglise de cathedrale de Sanlys aux charges et conditions portées et déclarées par le bailh de ladite maistrise que fait luy en a esté en la presence du notaire soubzsigné... Messieurs ont accordé audit Fournyer present ce acceptant la chappellenye a la quelle appartient a nomer et presenter a monsieur Pallu chanoine de sceans ; et ly ont reservé de l'en prouvoir absolument jusques a la venue de monsieur le tresorier ce pendant ont conclud et ordonné que ledit maistre des enffans gangnera les fruitz d'icelledite chappellenye du jourdhuy ». Le 16 septembre 1581, « au messagier et cochyer juré de ceste ville de Bourges 4 escus pour le marché fait avec luy pour admener maistre Guillaume Fournyer maistre des enffens de Sanlys de la ville de Paris en ceste ville... pour estre maistre des enffens de sceans ; lesquelz 4 escus seront desduitz audit Fornyer sur ce qu'il gangnera ». Le 23 septembre 1581, « Chevrier presente un chappelin a la place de messire Samuel Duval vaccant par sa demission maistre Guillaume Fournyer a present maistre des enffens de seans ». Il est renvoyé au chantre. Le 24 septembre 1581, le chantre présente son rapport sur Guillaume Fornyer pour estre chappelain. Il est cappable et receu en l'absence du tresorier. [il y a de nombreuses hésitations sur le protocole a suivre en l'absence du trésorier]. Lettres de prebtrise de Guillaume Fournier sont données a Paris la veille de pasques 1565 syngnées Ryoussé. Le 5 décembre 1581, messieurs ont « ordonné que monsieur Chevrier fera charger le maistre des enffens de sceans par inventaire et obligation du linge ce jourdhuy rendu par la femme de Boulholle qui estoit blanchisseresse dudit linge qui est de 25 linceulx, 6 nappes, 3 douzaines de serviettes, 26 chemyses 33 aulbes et en descharge la femme de Boulholle.

Le 16 décembre 1581, « messieurs ayant receu la supplication et requeste de maistre Guillaume Fournyer maistre des enffens de sceans tendant affin qu'il leur pleust faire ordonnance pour avoir quelques sommes de deniers en advensement de la maistrise, ladite requeste myse en deliberation ont conclud et ordonné que leur receveur advencera audit maistre la some de 10 escus sur sadite maistrise et chappellebye pour subvenir a la provision de ses affaires en mendant a leur receveur... desquelles sommes il s'obligera, payables a quatre termes ». Le 17 février 1582, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a maistre Guillaume Fornyer maistre des enffans de cueur de sceans la somme de 2 escus sol pour... faire faire les treilhes de l'hostel et maison ou il demoure qui depende de l'eglise de seans que soulloyt tenir feu messire Philippe Mareschal et ce daultant que lesdites treilhes sont a present rompues et abaptues ». Le 10 mars 1582, messieurs ont « ordonné qu'il sera payé au maistre des enffans de cueur 6 livres 10 sols pour le blanchissier du linge desdits enffans durant le quartier escheu ». Le 31 mars 1582, « messieurs ont accordé a maistre Guillaume Fournyer pour la blanchissure du linge des enffans de cueur de sceans a la some de 24 livres tournois par chacun an » ; payé par quartier. Le 17 juillet 1582, [rayé : « messieurs ont ordonné que le receveur payera au maistre des enffans 4 escus sol soit 2 escus pour le banquet des ynocens qui n'avoient esté baillez et les deulx autre pour le banquet de la Sainte-Oulchard ; et encores

sera delivré audit maistre le pain de chapitre qui a acoustumé estre baillé pour ledit banquet de Sainte-Oulchard »]. Le 21 juillet 1582 : idem non rayé. Le 22 janvier 1583, « messieurs ont conclud que l'huys et porte de la maison ou se tyent a present le maistre des enffens de sceans qui est celle sortant par le derryere du costé de l'eglise Saint-Estienne sera musrée ou cadenassée. Le 26 mars 1583, messieurs ont « ordonné que le receveur prestera des deniers de la recepte a maistre Guillaume Fornyer, maistre de leurs enffans jusques a la some de 6 escus d'or sol dont il tytera obligation dudit Fornyer ». On rabatra par quartier 2 escus à commencer à la Saint-Jehan prochaine. Le 28 mai 1583, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera a maistre Guillaume Fornyer maistre des enffans la some de 7 livres 1 sol tournois a quoy se montent les partyes dudit Fournyer arrestées par monsieur Chevrier ». Le 10 juin 1583, sera alloué au receveur « 7 livres 1 sol au maistre des enffans ». Le 3 décembre 1583, « messieurs ont commis monsieur de Chevrier pour soy informer du maistre des enffans quelz meubles il conviendra pour la comodité de ladite maistrise ». Le 24 mars 1584, messieurs ont « ordonné qu'il sera signifié au maistre des enffans de cueur par messieurs Dumaine et Bouchetel que le chapitre se contente de son service ; et qu'ilz sont pourvez d'ung maistre en sa place pour le regard de la maistrise actendu son infirmité a raison de laquelle il ne peult vacquer a l'instruction et gouvernement des enffens ».

Le 10 avril 1584, « messieurs ont conclud que l'hostel et maison de la maistrise ou se souloyt cydavant tenir maistre Guillaume Fournyer nagueres maistre desdits enffans sera reparé de toutes les reparation necessaires pour quoi faire ont commis Dumayne et Bouchetel. Messieurs ont donné a maistre Guillaume Fornyer present ce requerant la somme de 4 escus d'or en consideration de la perte qu'il dict avoir faicte d'estre venu de son pays en ceste ville pour estre maistre des enffens de sceans qui luy ont ces jours passez estez baillez et delivrez a messire Yves Bessac » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 14v, 19, f. 19v-20, f. 21v, 23, 41v, 44, 55ca, 60ca, 106v, 107, 118v, 140v, 158, 162, 213, 239v, 241v).

Le 5 octobre 1585, « le receveur attendra maistre Guillaume Fornyer chappelin de 10 escus qu'il doit au chapitre ». Le 8 octobre 1585, messieurs ont « conclud que de dimanche dernier Jacque Brunet vicaire chantera chacun jour la messe de Clamecy ou messe des enffens de cuer au lieu de maistre Guillaume Fornyer qui s'en est deschargé samedi dernier au mesme pris, par quartier ». Le 16 novembre 1585, « congé a maistre Guillaume Fornyer chapelain pour 4 semaines pour le voyage qu'il entend faire a sa cure de Sanlis pres Paris ». Le 31 décembre 1585, Guillaume Fournier est de retour à Bourges.

Le 18 octobre 1586, « maistre Melchyor chappelin et maistre des enffens de sceans s'est en personne presenté lequel a prins congé de messieurs et ce faisant quicte les places qu'il tenoyt en ceste eglise ; sur ce messieurs ont chargé monsieur Bochetel d'en parler au maistre Guillaume Fornyer pour ce fait estre proveu qu'il appartiendra ». Le 25 octobre 1586, « sera alloué un ecu sol a maistre Guillaume Fornyer chappelin de sceans pour son remboursement de pareilhe somme qu'il avoyt avancée pour le reliage de deulx grandz livres de muzicque qu'il Fornyer a composez et fait relier a neuf ». Le 28 octobre 1586, « messieurs ont commis monsieur Bochetel pour faire rendre compte au maistre des enffens de present des meubles qui sont en sa possession et ce fait en charger maistre Guillaume Fornyer. [Ce même jour,] messieurs ont conclud de prandre de ce jour pour maistre a leurs enffens maistre Guillaume Fornyer et pour faire rendre compte des meubles a maistre Melchyor a present maistre desdits enffens ont commis monsieur David et Bochetel affin de les mectre esmains dudit Fornyer lequel en feront obliger d'iceulx ». Le 25 novembre 1586, sera payé « 2 escus sol au maistre des enffens pour avoir fait inhumer ung enffent de cueur mort de la contagion de peste ». Le 16 décembre 1586, messieurs ont « commis David pour examyner et arrester les partyes du maistre de leurs enffens ». Le 16 décembre 1586, « sera alloué 1 ecu 1/3 au maistre des enffens pour certains fraiz qu'il a fait a faire nectoyer la maistrise a cause d'ung enffent de

cœur qui y est mort de contagyon que pour l'avoir fait inhumer et ce oultre tradat a luy cydavant fait ».

Le 14 mars 1587, messieurs ont « conclud que le receveur rendra a messire Guillaume Fornyer maistre des enffans l'obligation de 10 ecus qu'il a en sa possession, qu'ilz luy ont remis et ce en consideration des livres de muzicque qu'il a cydavant faits et delivrez au chappitre ; et encores qu'il fera rellever a ses despens les treilhes de l'hostel de sa maistrise ». Le 28 avril 1587, « maistre Guillaume Fornyer chapelain de sceans a demandé la maison que tenoit deffunct messire Yves Bessac. [Le chapitre est d'accord ; la maison de Fournier est donnée à Charles Louis] a la charge entre aultre que s'il vient quelque basse contre ou compaignon il sera tenu luy adcenser pendant le temps qu'il sera a la maistrise ». Le 2 juin 1587, « Paillason passera bail a Guillaume Fornyer et Charles Loys pour l'adcense des maisons qu'ilz tiennent de chappitre ». Le 4 juillet 1587, « messire Guillaume Fournyer s'est contenté des reparations de la maison que tenoit maistre Yves Bessac a luy accordée en adcense pour en jouir tant qu'il sera chappelain ». Le 4 juillet 1587, Jean Halay est héritier dudit Bessac avec signature de Guillaume Fournyer. Le 4 août 1587, sera alloué « 1 ecu a ung maistre d'enffent de cœur qui est venu de Tours pour estre receu au lieu de maistre Guillaume Fornyer ce qui n'auroit esté fait pour ce qu'ilz n'auroient auparavant chargé monsieur Bochetel leur confrere d'en trouver ung a Paris ».

Le 6 octobre 1587, messieurs ont « conclud que le receveur payera a la Visve la blanchissure du linge des enffens a la raison qu'il a acoustumé estre payé ; et ce pour le temps qu'il luy est deub qui est depuys la mort de messire Jehan [sic] Fornyer jusques a huy ». Le 12 décembre 1587, « monsieur Godard presente comme chappelain au lieu de feu maistre Guillaume Fornyer messire Charles Johannet » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1544).

On peut lire une dernière mention de Guillaume Fournier dans le compte de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 : « a maistres Guillaume Fornier, Blaise Bonneau et Guillaume Le Blanc pour la pention des enffans de cœur a esté payé 100 ecus sol pour l'année du present compte : 300 livres tournois » ; « a maistre Guillaume Fournier et a la Vezue [sic] pour avoir blanchy le linge des enffans de cœur l'annee du present compte : 24 livres tournois » ; Il reçoit comme chapelain ses distributions pour le terme de Saint-Michel 1587 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1657).

Jean Fournier (1469-†1503)

Jean Fournier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1469 jusqu'à sa mort en 1503 à part quelques jours en 1470 et 1474.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1469-1503*. Dongois écrit : « Jean Fournier fut receu chanoine [de la troisième chanoinie] le 15 janvier 1468 (a.s.) au lieu de Jean Tiphaine. Il resigna sa chanoinie au mois de janvier de l'année 1469 (a.s.) a Guillaume de Clugny, maître des Requestes de Charles duc de Bourgogne... et rentra dans sa chanoinie le 12 février suivant sur la resignation que luy en fit Guillaume de Clugny. En 1474 [sic : plutôt 1477 voir L'Allemant] il la resigna tout de nouveau a Guillaume L'Allemant et rentra six jours apres, et l'a possédé depuis jusqu'à sa mort. Il avoit un frere conseiller au Parlement en 1476. En l'an 1487 il fit un pelerinage en Jerusalem et douze ans apres a Rome et a Saint-Nicolas. Par son testament du 10 juillet 1503, il se qualifie chanoine de l'église de Paris et chapelain de la chapelle de Sainte-Anne dans la paroisse de Saint Barthelemy. Il donna tous ses biens pour l'entretien de la fondation d'un salut quil avoit fondé [à la Sainte-Chapelle]... ». Il est remplacé l'espace de 14 jours par Guillaume de Clugny en 1470 et l'espace de 6 jours par Guillaume L'Allemant en 1474 (F-AN, LL 630, p. 148-149, Morand 1790 p. 279, Stein 1912

p. 133).

Michel Brenet cite de nombreuses fois Jean Fournier de 1476 à 1498. Plus précisément le 9 décembre 1476, Jean Fournier est mentionné dans une ordonnance relative à la mort du trésorier Guy Le Bel. Le 12 décembre 1481, les chanoines dont J. Fournier répondent positivement « à la supplication faite par maistre Henry de Corbueil tenoriste » pour avoir une augmentation de gage ». Le 4 septembre 1482, les chanoines décident de s'associer à l'opposition formée par leur « conchanoine » Fournier contre « les chapelains et chantres royaux nouvellement fondez en ladite Sainte-Chappelle », au sujet du partage d'une offrande de cent écus d'or envoyée par le Roi. Enfin le 5 mai 1498, Jean Fournier fonde des offices pour la veille et le jour de la fête de l'Annonciation (Brenet 1910 p. 35, 36, 43, d'après F-AN, LL 620, f. 7v, LL 621, f. 98, 103v, LL 622, f. 66). Le texte de la fondation peut être trouvé dans les obituaires de la Sainte-Chapelle aux 23, 24, 25 et 26 mars, 1^{er} juillet :

« Fundatio dni Johannis Fournier Canonici sacrosancte capelle regalis palacij Parisiensis facta per dictum Fournier in dicta Capella. videlicet. Responsorium: Gaude Maria, pro dicta fondatione cantabit ["circa hora septimam serotinam", ajouté en surcharge] invigilia Annuntiationis Dominice quod responsorum incipietur et reincipietur ante altare a quatuor pueris chori genibus flexis et erectis adversiculum: Gabrielem, cum Gloria patri. Et cantabitur dictum responsum in pleno [sic] cantu duntaxat sine rebus factis. Et pulsabitur organo campana dictum Responsorium durante. Postea vero in organo cantabitur Inviolata cum versiculo et oratione Deus qui de beate cum psalmo De profundis. Et distribuentur cuilibet canonico 3. s. t. et cuilibet capellano 2. s. t. et cuilibet clerico, pueris chori, curato et pulsatori 18 d. t. Et pulsatorem pro pulsatione omnis campanæ 4 s. t. Et organiste tam pro dicto Inviolata que pro Missa fundata per dictum Fournier, 5. l. t. Pulsatorem ante organorum, 18 s. t. ».

Jean Fournier meurt en 1503 (Brenet 1910 p. 43 d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 12v et Bibl. maz. ms. 3339, f. 12 et 55v, F-AN, LL 630 p. 148)

• *Notre-Dame Paris*. Avant 1503, Jean Fournier devient chanoine de Notre-Dame et chapelain de la chapelle Sainte Anne, paroisse Saint Barthélémy d'après son testament de 1503.

Louis Fournier [Le Fournier] (1638-†1676)

Louis Fournier est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1638.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1638-1676*. D'après Dongois, Louis Fournier remplace son oncle Louis de La Haye en 1638 dans la chapellenie perpétuelle de Sainte Nicolas et Saint Louis et est remplacé lui-même par Louis de Guiry en 1576 (F-AN, LL 630, p. 325). Plus de détails sont donnés par Brenet.

Le 28 avril 1638, Louis Fournier [ou Le Fournier] cleric du diocèse d'Évreux, pourvu par le Roi d'une chapelle perpétuelle est reçu provisoirement, à condition qu'il ne touchera « aucunes distributions, ny ne sera employé sur le livre de table d'icelles distributions de l'église, [avant] qu'il se soit rendu capable dudit chant de musique et de plain-chant, et pour ce faire luy ont donné espace de trois mois, sauf à prolonger le temps jusqu'à ce qu'il s'en soit effectivement rendu capable ». Le 2 octobre 1638. La réception de Louis Le Fournier est ajournée « jusqu'à ce qu'il se soit rendu capable au plain-chant et la musique » (Brenet 1910, p. 184, 185, d'après F-AN, LL 602, f. 286, LL 603, f. 5).

Il est mentionné en juillet 1651 parmi les participants aux funérailles d'Eustache Picot comme chapelain perpétuel (Arch. Assist. publ., dossier Picot). Il est mentionné encore en 1670, dans l'« État des dignitez ecclesiastiques et autres officiers de la Sainte-Chapelle Royale du

Palais », comme chapelain perpétuel sous le nom de Louis Le Fournier (Brenet 1910, p. 217, d'après F-AN O¹ 620).

Le 11 mars 1676. Louis de Guiry, pourvu par le Roi de la prébende de feu Louis Le Fournier, est reçu chapelain perpétuel. Michel Brenet écrit que Louis Fournier fut mêlé au procès des chapelains contre les chanoines, contre l'obligation de chanter au service des chapelains perpétuels. Il laisse par testament des livres de chant à ses successeurs ; ce legs est mentionné dans le factum : *Extrait des registres du Conseil d'Etat... , etc.*, impr. 1681, in fol. (Brenet 1910, p. 225, d'après F-AN. LL 605, f. 135v, et citant Morand 1777, *Usus*, t. II, pièce 214; Morand, *Hist.*, pièce justif. p. 158).

Pierre Fournier (1549-†1575)

Pierre Fournier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1549.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1549-1565*. Dongois écrit : « Pierre Fournier receu chanoine [de la neuvième chanoinie] le 13 juillet 1549 au lieu de Jacques de Maiziere etoit de la famille de Jean Fournier... Il a possédé sa chanoinie jusques en 1565 ». Il est remplacé en 1565 par Anselme de Caillot de La Goupillière (F-AN, LL 630, p. 244-245, Stein 1912, p. 135).

- *Cathédrale de Périgueux, 1561-1575*. Pierre Fournier est nommé chanoine de l'église de Périgueux en 1561. Il meurt le 14 juillet 1575 : « De son temps les religionnaires répandirent leurs erreurs dans le diocèse de Périgueux, et y commirent de grands désordres. Ils se saisirent même de l'évêque, et ne le délivrèrent que sur la promesse d'une somme d'argent considérable. Ce prélat fut assassiné le 14 juillet 1575, dans son château, par ses domestiques accompagnés de quelques autres scélérats, qui en voulaient à son argent » (Richard 1761, p. 424).

René Foussier (1577-1582)

René Foussier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1577.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1577-1582 ?*. Dongois écrit : « René Foussier receu le 28 septembre 1577 [chanoine de la 5^e chanoinie] au lieu de Geoffroy Vincent posséda sa chanoinie jusques en 1582. Il avoit changé de chanoinie [la 9^e] avec celle d'Anselme de Caillot de la Goupilliere » et encore pour la 9^e chanoinie « René Foussier qui etoit chanoine des l'année 1577 permuta sa chanoinie avec celle d'Anselme de Caillot de laquelle il prit possession le 3 janvier 1581 ». Il est remplacé par Jean Aubert en 1582 (F-AN, LL 630, p. 177, 245, Stein 1912 p. 134).

Jean Foydeau [Feydeau, Fadeau, Foideau, Fondeau, Frideau] (1571-1582)

Jean Foydeau est vicaire en 1573 et chapelain en 1579 de la Sainte-Chapelle de Bourges et éventuellement clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1571.

- *Sainte Chapelle de Paris, 1571*. Jehan Frideau est reçu comme clerc le 13 juin 1571 (Brenet 1910 p. 120, d'après F-AN, LL 599, f. 80).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573-1582*. Le 19 septembre 1573, « monsieur Dumonthet remonstre que sa vicairye vacque par la longue absence de messire Guillaume Le Vavasseur qui est de deux moys et plus absent sans congé ny permission de monsieur le tresorier ou de son grand vicaire. Et partant en entendoit presenter et nommer ung aultre en son lieu qui est messire Jehan Fondeau chante... lequel il a presenté actendu quil est capable et suffisant comme le pourront certiffier messires Jehan Regnault, Thoussaintz Rahel et Mace

Arrachepied chappellains de seans quil a requis a ceste fin expres envoyez querir. Ce qui a esté fait et estant present nous ayant les dessus dits sur ce document esté enquis ont par le serment par eulx presté dict certiffié et atesté de verité que ledit Fondeau (Foideau ?) est fort suffisant et capable pour tenir et exercer ladite place de vicaire. Ce scavent pour l'avoir veu chanter en musique [rayé : lecture] et plain chant et avoir la voye bonne telle quelle est requise en ladite place de vicquaire. Le grand vicaire ordonne que ledit Foideau sera et demeurera receu en ladite place... a la charge quil verifera de son ingenuité dedans troys moys ». Le 7 novembre 1573, « sera alloué au receveur la somme de 3 livres tournois 12 sous quil a forny pour l'achapt et fasson d'ung camard qui a esté delivré a Feydeau [Foydeau ?] vicaire de ceans ». Le 3 juillet 1574, « pour favoriser messire Jehan Fadeau vicaire de ceans, [messieurs ont] ordonné que le receveur l'attendra de 23 livres tournois jusqu'à noel ». Le 11 septembre 1574, « messire Jehan Foydeau, vicaire a supplyé messieurs luy accorder quil puisse faire l'espitre tout ainsy que sil estoit soubzdiacre jusques a certain temps dans lequel il se fera recevoir soubzdiacre. [Messieurs ont] ordonné que ledit Foideau fera et pourra faire ladite espitre pour le temps de 3 moys seulement a commencer du jourdhuy ». Le 16 février 1577, « la maison neuve sera baillée a un des vicaires de ceans a Foydeau en dellaissant la chambriere et femme quil a de present ou aultre a faulte de ce faire a Blayse Bonneau ». Le 26 février 1577, « apres que messire Jean Foydeau a déclaré ne voullay prendre en adcense la maison neuve aux conditions portées par certaine ordonnance de chapitre, [messieurs] ont accordé ladite maison a Blaise Bonneau vicaire ». Le 27 mai 1579, « est venu en chappitre messire Jehan Foideau chappellin en l'église de seans lequel nous a dit et remonstré que combien qu'il soict en rang d'estre proveu de benefice quand vacation y eschoit tant par le moien de longtemps quil est de l'église ayant touzjours fait son debvoir au service d'icelle comme il appert et neantmoingt n'a esté proveu de benefice par monsieur le thesaurier collateur d'iceulx comme il le merite ains en ont estez proveuz ceulx qui despuys luy ont estez et a ces causes et pour ce que le chapitre est conservateur des droictz des chappellins et vicquaires de la dicte eglise qui a puissance de presenter ausdits benefices quand ledit sieur tresorier ny provoye et requis voulloyr le nomer et presenter a monseigneur frere unique du Roy au premier benefice qui viendra a vacquer pour ce pouvoir. Sur icelle par devers son altesse et aussi se soustenir et maintenir les chappellins et vicquaires de ladite eglise ne demeure le tout selon l'intantion du duc Jean fondateur d'icelle ». On verra. Le 12 septembre 1579, Foideau obtient ses distributions. Le 27 juin 1581, Clairé, Barreau, Taillon, Johannet, Foideau et Charles Loys obtiennent leur gagne « a la charge qu'ilz feront meilleure residence en l'église quilz n'ont fait par le passé ». Le 19 mai 1582, « messieurs ont accordé a messire Blayse Bonneau vicaire organiste de ceans la maison que tenoit de chapitre messire Jehan Foydeau » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1537-1541, 8G 1543, f. 1, 77v).

Antoine [I] Fradet (1601-1642)

Antoine [I] Fradet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1625.

Antoine [I] Fradet, sieur de Givray et Abbé de Meobec est le fil d'Antoine Fradet sieur de Loye et de Chappes, qui exerça par Commission la Charge de Lieutenant du Roy et Lieutenant général. Ce dernier fut aussi maître des requêtes de François de France, Duc de Berry et d'Alençon et épousa en 1556 Claude Bidault et mourut en 1597 (Thaumas 1689, p. 1148).

- *Parlement de Paris, 1601-après 1610.* Antoine [I] Fradet est cleric, avocat au Parlement de Paris en 1595, sous-diacre en 1599 et reçu le 19 janvier 1601 (Maugis 1916, p. 317).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1625-1642.* D'après Regnier, Antoine [I] Fradet succède à Charles David par résignation, laquelle est admise à Paris le 4 mai 1625. Il prit possession le

25 mai 1625. Il est peu probable qu'il soit remplacé par Antoine [II] Fradet qui est trésorier en 1626 (F-AD 18, 8G 1504, p. 11v-12, p. 78).

Les deux Antoine Fradet coexistent jusqu'à la disparition du premier en 1642. Antoine [I] Fradet est mentionné comme chanoine dans le compte de 1625-1626 à 1639-1640. En 1641-1642, Antoine [I] Fradet touche ses distributions de froment soit en nature soit en argent. Il reçoit ses trois premières distributions en deniers, mais disparaît pour la quatrième celle du terme de Saint Jean 1642. En 1642-1643, il touche encore ses distributions de froment, mais aucune distribution en deniers. Il n'est plus résident. Il disparaît des comptes suivant conservés (F-AD 18, 8G 1682-1686).

- *Cathédrale Sainte-Etienne de Bourges, 1599*. Antoine Fradet est sous-diacre en 1599, chanoine et grand chantre de l'église de Bourges (Thaumas 1689, p. 1148).

Antoine [II] Fradet (1626-†1658)

Antoine [II] Fradet est chanoine et Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1626 à sa mort le 19 mai 1658, succédant à Martin de Racines

Antoine [II] Fradet est le fils de Jean de Fradet, seigneur de Saint-Août, Baron de Bourdelles, Chevallier de l'Ordre du Roy, Capitaine de la Grosse Tour de Bourges et de François Bousset qu'il épousé en 1596. Antoine Fradet est seigneur de Marmaigne, Abbé de Plain-Pied (Thaumas 1689, p. 1149). Il est peu probable que ce soit comme l'indique Regnier, Antoine Fradet conseiller au Parlement en 1601, qui devrait être celui que nous avons appelé Antoine [I] Fradet.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1626-1658*. Regnier écrit : « Prêtre licentier en droits, conseiller du Roy en ses conseils d'état et privé, abbé de plainpied et de Meaubeck, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges et Grand Chantre de l'église de Bourges, fut pourveu de la Trésorerie par la résignation qu'en fit Monsieur de Racines en les mains du Roy en sa faveur, comme il paroist par ses lettres patentes données à Nantes le 15 juillet 1626. Il prit possession le 4 août suivant. Il est inhumé dans l'église Saint-Etienne dans la chapelle des Fradet. Il mourut à Bourdeilles sur Baranjon le 19 mai 1658 ». Il est remplacé comme chanoine par Antoine Eustache Le Clerc de Lesseuille en 1642 et comme trésorier par Michel Colbert (F-AD 18, 8G 1504, p. 11v-12, p. 78-78v).

Il est très certainement le trésorier des comptes de 1639-1640 à 1656-1657 (F-AD 18, 8G 1683-1692).

- *Cathédrale Sainte-Etienne de Bourges*. Antoine Fradet est chanoine et grand chantre de l'église de Bourges (Thaumas 1689, p. 1149).

- *Abbaye de Plainpied et de Maubeck*. Antoine Fradet est abbé de ces deux abbayes.

- *Maison du Roi*. Antoine Fradet est conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé.

Regnault [Regnault, Renault] Frairon [Freron] (1389-†1421)

Regnault Freron, médecin de Charles VI, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1421.

- *Maison du Roi, 1389-1421*. Regnault Freron est membre du collège de Navarre. Il donne au collège de son vivant un missel conservé actuellement à la Bibliothèque Mazarine de Paris. Regnault Freron est cité par son contemporain Jacques Despars à propos d'un cas d'étouffement. Une poudre pour préserver contre les épidémies porte son nom. Sous le nom de Regnault, il est peut-être Maître en médecine, physicien du roi, ayant reçu un cadeau de la

Duchesse de Bourgogne entre 1383 et 1389 (Wickersheimer, p. 255, citant F-BnF, Ms lat. 6957, f. 212, Canon d'Avicenne, Lyon 1498, livre III, fen 9, ch. 10, Paris Mazarine, Ms 411, f. 217).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1408-1421*. Dongois écrit : « Regnault Frairon, chanoine [de la 2^e chanoinie] en 1408 au lieu de Michel Des Fontaines avoit été Premier Medecin du Roy Charles VI et employé en cette qualité dans l'état des officiers de la maison du Roy dez l'année 1393 au raport de Godefroy dans ses annotations sur l'histoire de Charles VI » Il est probablement remplacé à sa mort ? en 1421 par Jean Le Pelletier (F-AN, LL 630, p. 127, Stein 1912 p. 133).

Jean [Jacques] de France (1635-1648)

Jean de France est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1635.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1635-1648*. Le 28 mars 1635, Jean de France, natif de Paris, est reçu enfant de chœur. Le 23 août 1636. Guillaume d'Allissont, natif de Mitry, est reçu enfant de chœur, au lieu de Jacques de France, renvoyé pour avoir perdu sa voix (Brenet 1910, p. 181, d'après F-AN, LL 602, f. 209v, 246). Le 15 octobre 1644. Jean de France, ancien enfant est payé 75 livres « pour moitié de la somme de 150 livres que Messieurs ont accoustumé de donner aux enfants de chœur lorsqu'il sortent du service ». Le 1^{er} août 1648, la permission de quitter la maîtrise est accordée à Jacques de France, enfant de chœur, qui était revenu y faire son service ; la récompense ordinaire de 150 livres en trois paiements lui est accordée (Brenet 1910, p. 195, d'après F-AN, LL 603, f. 139, 240).

Pierre Franchomme (1563)

Pierre Franchomme est probablement vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1563.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563*. Le 20 juillet 1563, « monsieur Gaillard chanoine de ceans a présenté a monsieur Dumaine vicaire de monsieur le thesaurier messire Pierre Franchomme prestre diocese d'Auxerre a la place et office de vicaire de l'église de ceans que souloit tenir messire Anthoine Clare a present chappelain estant a la presentation de monsieur Gaillard ». Il est renvoyé à monsieur Burgat (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1530, 37v).

Maistre François (1580)

Maistre François, organiste de Saint-Ursin, donne des leçons en 1580 à un enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Collégiale Saint-Ursin de Bourges*. Maître François est mentionné dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges comme organiste de Saint-Ursin et donne des leçons d'orgues et d'épinette aux enfants de chœur de la Sainte-Chapelle.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1580*. Le 2 janvier 1580, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera a maistre François organiste de Saint-Ursin la somme d'ung escu sol quil luy est deub pour ung mois escheu le dernier jour de decembre dernier pour avoir monstré a jouer de l'espynette a François Guython l'uns de leurs enffans de cueur... et quil maistre François continuera a monstrier audit Guython... pour tant de temps quil plaira au chappitre » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1541).

Guillaume de Fraxinis [Fraxin, de Fresne, Dufresne] (1289-†1337 ?)

Guillaume de Fraxinis est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1289.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1289-1337*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Guillaume de Fraxinis est le premier possesseur de la chapelle de Saint-Clement en 1289. Aucun autre chapelain perpétuel n'est connu avant 1337 (F-AN, LL 630, p. 317). Il se confond peut-être avec Guillaume de Chancinis dont on a l'obit.

Hervé [Henry] de Fresnoy [de Fresnay, Du Fresnoy] (1438-†1452 ?)

Hervé de Fresnoy est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1438.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1438-1452*. Hervé Du Fresnoy est reçu chanoine le 8 janvier 1438 (n.s.) au lieu de Simon de Luxembourg. Il est remplacé en 1452 par André Syreau (F-AN, LL 630, p. 241-242, Stein 1912, p. 135). Parallèlement un Henri de Fresnay ou Henry de Fresnoy est cité par Michel Brenet de 1446 à 1450. La concordance des dates fait que c'est certainement le même homme, malgré la différence de prénoms. Il est mentionné dans les comptes de 1446, le 1^{er} décembre 1447 pour le paiement des distributions aux chapelains et clercs et enfin dans les comptes de 1450 (Brenet 1910, p. 30, 31, 32, d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 202v, 203, 328v, F-AN, LL 598, f. 61v).

Jean Fresnoy dit de Fresne (1508-1513)

Jean Fresnoy est clerc gagiste dessus de la Sainte-Chapelle de Paris en 1508.

Il faut noter qu'il n'est pas Jean Fresneau prêtre et compositeur de la Chapelle Royale de Louis XI et Charles VIII de 1469 à 1475 et 1480 à 1488, à la chapelle de Milan en 1476-1477 et à la cathédrale de Chartres de 1494 à 1505 (NG2. PCB, Fiala PCR, Perkins 1984, p. 555,)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1508*. Jehan Fresnoy « ayant voix de dessus » est reçu aux gaiges de clerc le 25 février 1508 (Brenet 1910 p. 50, d'après F-AN, LL 623, f. 54v). Il est probable qu'il ait été recruté par la reine en novembre 1508 avec Claudin de Sermisy en même temps que Georges Reverdy était recruté par le roi :

Le 22 novembre 1508, « Messieurs... ont ordonné et conclu que Maistre Henry Forin, ayant gaiges de chappellain en ladite eglise, yroit à Soissons, Noyon, Saint-Quentin, Laon, Reims, Sedan et à Arras pour chercher, querir et amener les meilleurs et plus excellens chantres qui pourra trouver pour servir en ladite Sainte-Chapelle, pour ce que le Roy, la Royne et Monseigneur de Bourbon ont prins en leurs services ceux qui estoient et les ont amenez. Et pour faire ledit voyage ont ordonné au procureur Maistre Robert Mancel bailler audit Forin ung cheval et dix livres tournois pour faire ses deppens » (Brenet 1910, p. 49 d'après F-AN, LL.623, f. 50).

• *Chapelle Royale, 1508 ?-1513*. Jean Fresnoy n'est cité qu'une fois à la Sainte-Chapelle. Il est possible qu'il soit parti à la chapelle de la reine Anne de Bretagne vers novembre 1508. On le retrouve sous le nom de Jean de Fresne dans une supplique au pape Léon X le 9 mai 1513, comme clerc du diocèse de Cambrai et chantre de la chapelle de la reine pour une dispense pour la détention de deux bénéfices incompatibles « Johannes de Fresne, clericus Cameracensis diocesis, capellanus et cantor cappelle devote vestre francorum regine » (Sherr 1988, p. 74, d'après RS 1411, f. 141v).

Jean Frideau (1571)

Jean Frideau est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1571. Il s'agit peut-être de Jehan Foydeau reçu le 19 septembre 1573, à la Sainte-Chapelle de Bourges, et qui y restera de 1573 à 1582.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1571*. Jehan Frideau est reçu comme clerc le 13 juin 1571 (Brenet 1910, p. 120, d'après F-AN, LL 599, f. 80).

Georges Froger (1612-†1646)

Georges Froger, Docteur de Sorbonne, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1612. Il meurt le 13 septembre 1646 d'après la Liste de Portraits de (Lelong 1775 p. 198).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1612-1620*. D'après Dongois : « Georges Froger est reçu chanoine le 1^{er} juillet 1612, au lieu de Jean Froger, son frère. Il posséda sa chanoinie jusques en 1620, où il est remplacé par Eustache Picot le 2 mai 1620 (F-AN, LL 630, p. 246, Stein 1912 p. 135).

- *Cathédrale de Bourges, 1628*. Il est doyen du chapitre de Bourges et résigne son doyenné en faveur de Philippe Hebert, neveu de Roland Hebert, archevêque de Bourges vers 1628 (La Thaumassière 1689 p. 348).

- *Autre bénéfice*. Curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris.

Jean Froger (1569-†1612)

Jean Froger est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1569. Il est brièvement Grand Chantre du 10 février au 20 mai 1589.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1569-1612*. D'après Dongois : « Jean Froger fut receu chanoine en 1569 au lieu de Nicolas Griveau. Il resigna sa chanoinie en 1582 a Philippe Poutre et le mesme jour il donna a Jean Aubert une cure pour la chanoinie de la Sainte-Chapelle quil possedoit. Ainsi il a ete deux fois chanoine et reprit une nouvelle possession, et conserva cette chanoin ie jusques en 1612 » et « Jean Froger qui avoit ete receu chanoine en 1569 de la chanoinie dont la maison est la neufvieme apres la Tresorerie et fait face a la rue de Nazareth fut receu chanoine de nouveau apres Jean Aubert qui luy avoit resigné la prebende dont la maison est la troisieme apres la Tresorerie et la conserva jusques en l'année 1612 » à nouveau cité comme reçu en 1582 (a.s.) dans la neuvième chanoinie. Il est remplacé par son frère Georges Froger en 1612. D'après la quatrième partie consacrée à la chantrerie de l'ouvrage de Gilles Dongois : « en 1587 [sic : il faut lire 1589] sur la demission du dit Des Chevets, Jean Froger chanoine fut esleu chantre et ne put obtenir ses lettres d'Henry IV a causes des guerres qui empechoient qu'on ne put aller trouver le Roy ». Il est remplacé par Didier Leschenet cette même année 1589 (F-AN, LL 630, p. 152, 246, 304, Stein 1912 p. 133, 135).

Monsieur Froger chanoine, sans prénom, est cité dans Brenet de 1570 à 1597. Le 17 mai 1570, Jean Froger et le Chantre Nicolas Luillier vont voir Pierre de Gondi à la fois évêque de Paris et trésorier de la Sainte-Chapelle, pour un procès en cours. Le 22 mars 1581, Jean Froger sollicite la réambauche de maître Robert Pihan chantre du roi et de la reine, lequel chantre subit à nouveau des réprimandes le 7 mars 1582. Le 12 août 1581, « Maistre Martin Hiel bassecontre et chantre du Roy a esté receu en l'eglise de ceans pour chappellain soubz la prebende de Monsieur Froger à la charge qu'il fera mieulx son devoir d'assister au service divin de lad. eglise que n'a fait le passé, estant hors de cartier, et aussy qu'il ne pourra prendre aultre party que celluy du Roy seullement. ». Le 10 février 1589, Jean Froger est élu

Chantre en remplacement de Roger Deschevert Chantre démissionnaire. Il démissionne à son tour de sa charge le 20 mai 1589 : les chanoines élisent « Maistre Didier Leschenet pour faire la charge et office ». La dernière mention de Jean Froger chez Michel Brenet date du 23 décembre 1597 où « sur la plainte de M. Froger, chanoine, Moyse Huet, chapelain, basse-contre, est réprimandé » (Brenet 1910 p. 116, 131, 132, 133, 142, 147 d'après F-AN, LL 599 f. 6v, 60v, LL 600, f. 5, 17v, 109, 113v, 159v).

Dans le Trésor de la Sainte-Chapelle édité par Alexandre Vidier, on trouve de nombreuses citations de Jean Froger. Le 14 avril 1571, il est mentionné parmi le collège de la Sainte-Chapelle qui remercie l'évêque de Paris d'avoir fait donner à la dite église par la reine des ornements neufs. Le 16 novembre 1583, Anselme Caillot et Jean Froger soumettent à l'approbation de la Chambre des comptes l'accord qu'ils ont conclu touchant la régale de l'évêché de Lisieux et montant à 8000 livres, dont 4000 livres pour le roi à employer pour les ornements de la Sainte-Chapelle. Le 29 mars 1589, le collège de la Sainte-Chapelle fait remontrances au trésorier touchant les exhibitions de la vraie Croix, et décision du trésorier attribuant à deux chanoines une clef des reliquaires. Il figure dans les procès-verbaux du récolement des reliques et bijoux conservés dans le revestiaire de la Sainte-Chapelle récolements faits du 22 septembre au 6 octobre 1589 et du 13 au 15 juillet 1592. Les 20 juillet, 3 octobre et 12 décembre 1592, il est mentionné dans la présentation au collège de la Sainte-Chapelle de l'arrêt de la Chambre des comptes autorisant l'aliénation d'objets du Trésor et la décision de vendre la croix donnée par Madame de Champvallon pour payer les chapelains et les clercs de l'église (Vidier 1910 p. 356, 365, 367, 371, 381-384, 386 d'après F-AN, LL 599 f. 77, LL 600 f. 115, 130v, 135v, F-BnF ms. fr. 11065 f. 85v, 115 et ms. fr. 4609 f. 229, 239, 254). Son obit est célébré le 30 mars : « [main B-xvie s.] *Ea die vel proximiori non impedita. Obitus fundatus per Magistrum Johannem Froger huius sanctae Capellae Canonicum Praebendatum. Cuius animae Deus sit propitius. Amen. In quo fiet talis distributio praesentibus In vesperis Mortuorum scilicet Domino Thesaurario. x viii. sol. Cuilibet Canonico. ix. sol. Domino Cantori ultra prae-bendam [gratté]. vi. den. Cuilibet Capellano tam per-petuo quam Ordinario. vi. sol. Cuilibet Clerico. [gratté] vi* (F-Pm, ms. 3339).

• *Abbaye de Roë, 1573-1575 et 1578-1584.* Jean Froger est abbé commendataire de l'abbaye du Roë dans le diocèse d'Angers (wiki/Abbaye_de_la_Roë). Jean Froger occupe deux fois la chaire abbatiale. C'est en son nom que fut faite, le 1^{er} septembre 1573, l'enquête sur le pillage de l'abbaye par les huguenots. En 1575, il donne le bail de la terre de la Garaudière. Il est pourvu une seconde fois en 1578. Il laisse François Le Poulcre, passer avec les religieux un concordat en vertu duquel il « leur délaisse le membre ou corps de l'abbaye avec leurs appartenances ou dépendances, tout ainsi que frère Thugal Cornilleau, auparavant fermier du dit corps, en jouissait, pour les nourriture et autres charges portées par le dit accord », le 31 mars 1579. L'abbé qui se trouvait au Mans le lundi 15 décembre 1580, nomme Thomas Goulay, prieur claustral, sonvicaire temporel et spirituel. Il est encore en charge nominalement, le 29 décembre 1584.

François Fron (1641-1646)

François Fron est enfant de chœur avant 1641, vicaire en 1643 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1641-1646.* François Fron est enfant de chœur sorti des aubes en 1641 : « payé a Fron naguerrres sorty des aulbes 120 livres pour une année de sa pension finie le 4 juin 1642 par ordonnance et acquit du 23 juillet, 9 novembre 1641, 14 janvier et 12 avril 1642 ». Dans le compte 1642-1643 : « payé a Maistre François Fron sorty des aulbes 120

livres pour une année de sa pension finie le 14 juin 1643 suivant ». François Fron est reçu vicaire dans les derniers jours de juin 1643. Il l'est encore en 1645-1646 et a disparu avant la Saint-Jean 1650 (F-AD 18, 8G 1684-1687).

Simon Frotte (1549)

Simon Frotte est brièvement chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1549.

- *Chapelle ducale de Berry, 1549*. D'après Regnier, Simon Frotte est cleric du diocèse d'Autun et aumônier de Madame la Duchesse (F-AD 18, 8G 1504, p. 76).

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1549*. Le 16 novembre 1549, messire Symon Frotte est reçu par procuration de Philippe Salles, avec lettres de collation de la reine de Navarre pour la prébende vacante par le trépas de feu messire Estienne Desbarres, données le 16 octobre dernier. La procuration est passée devant tabellions d'Alençon. Il y a 12 écus de droits. Il occupera la chaire basse du côté droit, la troisième en entrant, « attendu qu'il nous a déclaré ledit Frotte n'estre constitué es sacrées et saintes ordres » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 28). D'après Regnier, il eut un procès pour la possession du canonicat avec Jean d'Albret, qu'il a perdu (F-AD 18, 8G 1504, p. 76).

Jean Fuselier [Le Fuzelier] (1437-†1446)

Jean Fuselier est médecin chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1437.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1437-1446*. Dongois écrit : « Jean Fuselier [est] reçu chanoine [de la première chanoinie] le 8 octobre 1437 au lieu de Bathelémy Le Viste ». Il est remplacé par Thomas Gerson en 1446 (F-AN, LL 630, p. 109, Stein 1912 p. 133). On trouve un Jean Fuselier, physicien qui légua tous ses livres à la maison de Sorbonne ; en proviennent les manuscrits latins 15453, 15455, 15456 de la Bibliothèque nationale (Wickhersheimer p. 403 citant Molinier 1902).

- *Cour de Charles d'Orléans, 1446*. L. Delisle l'identifie avec Jean Le Fuzelier qui fut conseiller de Charles d'Orléans en 1446 et qui donna à son maître un livre de médecine en français (Wickhersheimer citant Laborde 1853, 6591, 6645 et Delisle 1868, I, p. 111 et II, p. 158).

[-] Fynot (1559)

Fynot sans prénom est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1559.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1559*. Le 28 (ou 29) février 1559, sera payé « 20 sous tournois a Fynot chantre qui s'est présenté au service de l'église » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526). Il est peu probable qu'il puisse être confondu avec Ferry Finet chantre et chapelain de la chambre et chapelle du roi de 1550 à 1560 (Handy 2008, p. 391-392, 467).

Pierre Gachet (1588-1590)

Pierre Gachet est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1588.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1588-1590*. Pierre Gachet, chantre, est reçu comme clerc le 13 juillet 1588 et « mis à l'amende pour blasphème » le 29 mai 1590 (Brenet 1910, p. 141, 144, d'après F-AN, LL 600, f. 99-99v, f. 126).

Jean de Gaigny [Gagny, Gagney, Gagnee, Gagneus] (1524-†1549)

Jean de Gaigny est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1540. Il meurt en 1549.

- *Université de Paris, 1524-1535*. Jean de Gaigny est docteur en théologie au Collège de Navarre en 1524 (Hunt 1982). En 1531, Jean de Gagny est Chancelier de l'Université de Paris. Il exhume et édite de nombreux ouvrages en particulier Tertullien. Il publie en 1535 le *Livre des sept paroles*. Il traduit en français le *Commentaire* de Primasius sur les *Epîtres* de Saint Paul (Billot 1996, p. 300). Il meurt en 1549 (wiki/Jean_de_Gagny).

- *Chapelle Royale de France (François 1^{er}), 1536-1547*. Jean de Gaigny est nommé aumônier du roi en 1536 et confesseur en 1539. Il le restera jusqu'à la mort de François 1^{er} en 1547 (Billot 1996, p. 302).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1540-1546*. Dongois écrit : « Jean de Gaigny docteur en theologie predicateur et premier Aumosnier du Roy François 1^{er} fut receu chanoine [de la 10^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 4 décembre 1540 apres la mort de Jean Rossy. C'etoit un des açavants hommes de son siecle qui composa par les ordres de François premier le commentaire de Primasius disciple de Saint Augustin sur les Epitres de Saint Paul aux romains et aux hebreux. Il a fait aussi un commentaire sur les Epitres canoniques et sur l'apocalypse de Saint Jean en Français ». Il est remplacé en 1546 [Morand dit 1548] par Louis de Chauvieux (F-AN, LL 630, p. 265, Morand 1790, p. 290-291, Stein 1912, p. 136).

- *Autre bénéfice*. 1540-1549 : Abbé de Boscherville, diocèse de Rouen (wiki/Abbaye_Saint-Georges_de_Boscherville).

Michel Gaillard (1500-†1502)

Michel Gaillard est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1500. Il meurt le 4 juin 1502.

- *Parlement de Paris*. Michel Gaillard, fils de Mathurin Gaillard avocat à Blois, est Conseiller Clerc du Roi en sa court du Parlement de Paris. Il ne figure pas dans (Maugis 1916).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1500-1502*. Il est mentionné comme Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges dans les mémoires de Michel de Castelneau (Castelnau 1731, p. 171). Il est aussi mentionné dans (F-AD 18, 8G 1504, p. 8), prenant la suite de Gabriel Du Mas mort en 1500. Dans la même référence, il est dit en marge mourir le 4 juin 1502. Il est aussi ajouté qu'il fut évêque de Périgueux, mais il ne figure pas dans la liste des évêques de ce diocèse et la référence à Monsieur de Périgueux s'applique très probablement à Gabriel Du Mas (Pilleboue PCR d'après 8G 1511, f. 210ca). Michel Gaillard trésorier comble un trou entre Gabriel Du Mas et Louis d'Amboise qui devient trésorier le 26 juillet 1502. Mais le changement de trésorier ni le nom même de Michel Gaillard ne sont pas évoqués dans les registres de la Sainte-Chapelle.

Simon de Gaillard (1544-†1569)

Simon de Gaillard est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1547.

Simon de Gaillard dont le vicariat remonte à 1544, est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle en 1547. Il est très actif dans la gestion de la Sainte-Chapelle, mais aussi de la maîtrise. Il résigne son canonicat en mars 1568 et meurt en mai ou début juin 1569 (Pilleboue 1990, p. 185-187).

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1547-1568*. D'après Regnier, « Simon Gaillard a été pourveu de la prebende et canonicat de deffunct Monsieur de Baugy par Madame Marguerite de France, sour unique du Roy par la grace de Dieu Reine de Navarre Duchesse d'Alencon et de Berry. Ses lettres furent données a Pau le 29 novembre 1547. Il prit possession le 10 mai 1550 ». Remy Guillouet lui succède comme chanoine le 7 mars 1570 (F-AD 18, 8G 1504, p. 31).

Simon de Gaillard a des difficultés pour se faire recevoir chanoine à la Sainte Chapelle de Bourges. Le 12 novembre 1547, « messire Simon Gaillard accompagné de maistre Leopard Marvilleau avec des lettres de collation pour la prebende de feu monsieur de Baugy, présenté par ledit Marilleau, vicaire de la Royné de Navarre, duchesse de Berry ». Sa collation est datée du 23 août 1547 et son vicariat du 11 juin 1544, le tout signé Marguerite. On refuse de le recevoir, attendu que la collation doit venir de la duchesse elle même et non d'un prétendu vicaire. Le 10 décembre 1547, Simon Gaillard revient avec des lettres de la duchesse, dont l'une est datée du 30 novembre 1547, mais non scellée. On lui refuse sa collation. Il proteste et demande des dommages et intérêts. Enfin le 10 mai 1550, il apporte des lettres de collation de feu la duchesse, datées du 29 novembre 1547. Il est reçu chaire haute du côté senestre. Le 19 août 1550, « monsieur de Fogieres comme procureur dudit messire Simon de Gaillard... a [présenté] messire Pierre Le Jeune bassecontre vicaire a l'office et place de vicaire vacante qui appartient audit de Gaillard a cause de ses chanoynie et prebende ». Le 10 janvier 1551, messieurs ont « ordonné que Jehan Lespinglier s'en yra hors de la maison de l'organiste qui est en adense de monsieur Gaillard chanoine de ceans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 74, 83, 8G 1518, f. 105ca, 147, 190ca).

Pendant l'année 1552, Simon de Gaillard dénonce la gestion de la Sainte-Chapelle et tente d'y remédier. Il fait recruter aussi un nouveau maître de musique Jehan Ponchet. Le 30 juillet 1552, « monsieur de Gaillard a déclaré que par plusieurs fois il a remonstre qu'il estoit besoing retirer les maisons, pres, vignes alyénées du moingt baillées a longues années a vil pris et retirer pour mectre au tresor les tiltres passés en incelluy. Et baillez a plusieurs personnes avec recepicé ou faire recepicé. Et d'iceulx faire inventaire... . Ledit de Gaillard se portoit pour appellant comme d'abbus au roi en sa court de Parlement à Paris... ». Le 23 août, puis le 3 septembre 1552, lors de la reddition des comptes du Receveur de Gien, Gaillard s'oppose a ce que ces comptes soient clos avant que Crennequin, Berthelot et de Fougieres aient rendu compte de la charge qu'ils ont eue du trésor depuis 1537, qui sont plus de 36 ou 37 000 livres tournois. Le receveur de Gien paie comptant au chapitre 781 livres et 10 sous tournois. Le 8 octobre 1552, « sur les plainctes et doleances faictes par messieurs mesmes par messieurs Crennequin et de Gaillard au tresorier a cause des insollences et rebellions que font chacun jour les vicaires et chappelains, requerans monsieur le tresorier qui a la justice sur eulx les faire pugnir et corriger par justice. Monsieur le tresorier a respondu qu'il fera procedder contre eulx en justice ains quil verra estre a faire par raison et conseil ». Le 25 novembre 1553, Gaillard, de Fougieres et Chevallyer sont d'accord pour que Jean Ponchet, maistre des enfants de chœur d'Orléans amené à Bourges par messire François Bernard chapelain [sic] de l'église soit « receu a gaiges pour ladite maistrise [de la Sainte-Chapelle] et jusques ad ce quil soit receu en l'office de chappelain en ladite eglise ». Ce qui fut acté et « ledit Ponchet a accepté

et promis se rendre au service de l'église dedans 3 semaines » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 43v-44, f. 50ca, 75ca, 8G 1521, f. 99-100).

Le 2 janvier 1557, messieurs « ont commis Gaillard et Burgat pour voir les robes que a fournies Pierre Raffin pour les 7 enfants de cueur et pour celle de Estienne qui est au college ». Le 23 novembre 1557, sont transcrites des lettres de la duchesse sur l'office de chantrerie, à Saint-Germain le 4 octobre 1557. Elle veut savoir si monsieur Gaillard accepte l'office de chantre. Il refuse et suggère Crenequin, de Fougieres et Martin. « Il ne s'est trouvé nul des chanoines a present resident qui ait voulu accepter ladite charge et office de chantre tant a cause de leurs empeschemens, aiges que infirmitéz. Messieurs supplient la duchesse d'en pourvoir messire Pierre Lemarye, sinon messire Loys de La Roche ou Jehan Grangier prestres chappelains, lesquels ont moien faire ladite permutation et ont scavoir suffisant pour exercer ledit office ». Le 8 février 1558, le chapitre reçoit une lettre de la duchesse : « Chers et bien amez, avons entendu par maistre Simon Gaillard plusieurs desordres et abbuz que cy devant se sont commis au fait gouvernement et administration de la Sainte-Chapelle touchant les joyaulx, reliques... [Elle ordonne qu'un inventaire soit fait et qu'il faudra] faire ce que sera requis pour la reddition des comptes qui se doibvent rendre pour l'administration des deniers de la chapelle... » donné a Paris le premier jour de février 1557 et signé Marguerite de France. Le 12 mars 1558, « messieurs ont pryé monsieur Gaillard faire venir le personnaige duquel il leur a parlé pour faire l'inventaire des titres ; et luy sera baillé par jour 15 sous » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1524, f. 136, 8G 1525, f. 105ca, 142).

Le 16 juin 1558, « le receveur remboursera monsieur Gaillard de la somme de 12 sous 3 deniers quil a baillez pour des livres et du paier [sic] pour les enffans de cueur ; et au pelletier qui a defforré les robbes ». Le 18 juin 1558, Gaillard a fait Pâques a sa cure de Replonges en maconnais. Le 9 juillet 1558, « monsieur Martin a présenté messire Ursin Brunet vicaire a l'office de chappelain que tenoit feu Gilbert Bogy. Messieurs ont commis [pour l'interroger] monsieur Gaillard ». Le 16 juillet 1558, Gaillard fait son rapport sur Ursin Brunet et l'a trouvé capable. Il est institué chapelain Le même jour, le receveur payera « a Gilbert Candegay, poislier la somme de 6 livres 10 sous pour la poisle... que messieurs Gaillard et Burgat ont achaptée pour le maistre des enffans de cuer ». Le 16 août 1558, messire Symon Gaillard chanoine présente « Jehan Lenain [Le Nayn], basse contre prebstre natif de la paroisse de Saint-Martin de Boussey diocese de Troye en Champagne... [à] l'office de vicaire que souloit tenir en icelle maistre Pierre Le Jeune a present chapelain ». Le 15 octobre 1558, monsieur « Gaillard a remonstré que cy davant il a esté commis a la charge des enffans de cueur aux reparations de l'église, aux moulins le roy et messire Jaques et reparations d'iceulx. Aussi a esté chargé d'une des clefs du tresor des reliques laquelle en son absence a esté remise es mains de messire François Bernard. Semblablement avoit esté chargé de faire venir un praticien pour faire l'inventaire des tiltres... Presentement ledit Gaillard s'en est dechargé et prie la compaignye y pourveoir d'autres... Veu laquelle remonstrance et descharge dudit Gaillard, messieurs ont commis pour la charges desdits enffans de cueur et reparations de l'église lesdits Dumayne et Monthey ; et pour la charge des molins lesdits Martin et Burgat ».

Du 19 novembre 1558 au 7 décembre 1558, Simon Gaillard, procureur du trésorier, participe de l'« affaire Testard ». Jehan Testard vicaire marrelier depuis longtemps postule un office de vicaire ordinaire, c'est-à-dire de chantre. Le trésorier est d'accord pour cette présentation, soutenu par Gaillard. Le reste du chapitre s'y oppose. Gaillard et le trésorier ont le dernier mot. Le rapport de Gaillard sur Jehan Testard a « remonstré que ledit Testard quinze ans ou environ a esté receu et est vicaire marguiller ; et déclaré cappable et suffisant par chapitre ; et n'est question que de le commuer d'un siege en l'autre ; et partant n'est besoing le reexaminer sur sa cappacité de tenir ledit office de vicaire auquel il a esté présenté. Monsieur Du Maine a dit que faisant aparoir par ledit Testard de sa suffisance de tenir ledit office de

vicair faicte par chapitre il est d'advīs de recevoir ledit Testard au lieu et place de vicair dudit deffunct Harpicon. Neantmoins pour cognoistre si ledit Testard a depuis mué de voix n'empesche qu'il soyt de nouveau examiné. Monsieur Burgat a dit que adherant aux opynyons de messieurs Crenequin, Dumaine et Monthey il est d'advīs que ledit Testard soit receu a ladite place de vicair et a ceste fin soit de nouveau examiné. On rappelle le précédent de Simon Gentilz qui n'a été jugé capable que d'exercer la charge de vicair marrelier et non celle de chantre. Le 29 novembre 1558, « messires de Fougieres, Martin et Burgat ont oy ledit Testard tant lecons que evangilles et congneu comme chacun a peu le faire notoirement quil deffault grandement en la lecture qui est chose fort indescente en ladite eglise et contre le statut d'icelle » et qu'il n'était pas besoin de poursuivre plus avant. Le 7 décembre 1558, « monsieur Gaillard suivant la charge a laquelle il a esté commys par ordonnance du chappitre pour l'absence du chantre pour enquerir de la suffisance de messire Jehan Testard vicair et marguiller en l'eglise presenté... monsieur Gaillard combien qu'il ne fust besoing examyner ledit Testard actendu quil estoit porveu de semblable office des l'an 1539 a rapporté qu'il avoit fait appeler tous les chappelains de l'eglise ; Et en la presence des musiciens desdits chappelains il avoit examyné ledit Testard en lecture chant et musique ; Et par l'advīs desdits chappelains l'avoit trouvé cappable et suffisant pour obtenir ledit office de vicair actendu qu'il avoit par l'espace de quinze ans exercé le mesme office et plus onereulx en ce que il n'est comme vicair dudit tresorier tenu aux espistres et evangilles comme sont les aultres vicaires ; Et aussi que depuis sa premiere reception il n'est en aucune chose dymynué soit en voix ou lecture ; mais plus tost augmenté et ainsi que dessus, icellui Gaillard l'a certifié a monsieur Dumaine grand vicair general de monsieur le tresorier ; et ce en sa conscience pour le proffict et honneur de ladite eglise ; au moien de quoy et que messieurs cappitulans n'ont sur ce voulu aucune chose oppyner ledit Dumaine a institué ledit Testard audit office de vicair ; et ordonné... qu'il sera tenu et a promis d'exercer la charge de marguiller en ladite eglise jusques ad ce qu'il y ait esté porveu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526 f. 28v, 55ca, 70ca, 95ca, f. 108v-110).

Les 11 et 15 avril 1559, Simon Gaillard est présent au chapitre. Le 1^{er} juin 1559, « monsieur Gaillard a remonstré a messieurs que le jour de la chevauchée de la soizaine de may dernier estant sur son mullet pour sen venir en la maison du receveur ou messieurs ont acoustumé eulx trouver et assembler pour aller a ladite chevauchée luy survint ung flus de sang par le nez a grande effusion qui fut cause quil ne peult aller a ladite chevauchée neantmoing messieurs Du Mayne, Burgat et Mothey avoient party entre eulx la distribution dudit sieur Gaillard sans luy en faire protestant d'en avoir recours ». Le 20 juin 1559, « sur la requeste presentée par les executeurs du testament de feu Loys de La Roche luy vivant chappelain de ceans ont commis lesdits Gaillard et Dumaine pour aller visiter les reparations de la maison que tenoit de chappitre ledit deffunct... ». Le 19 août 1559, « Gaillard et Dumaine ont oy le compte de François Bernard maistre de l'euvre par lequel compte ledit Bernard est demeiné debiteur envers l'eglise de la somme de 29 sous tournois pour tout le passé ». Le 7 octobre 1559, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a la femme de Pierre Raffin 100 sous pour deux mois quelle a gouverné les enfans de cueur malades en la maison de monsieur Gaillard ». Le 19 décembre 1559, « monsieur Gaillard a présenté a monsieur Du Maine vicair de monsieur le tresorier messire Jehan Le Nain a la place de chappelain que souloit tenir en l'eglise de ceans feu messire Simon Coutand ». Jehan Le Nain est reçu le 13 janvier 1560. Le 20 janvier 1560, le trésorier s'y oppose par la voix de son vicair monsieur Dumaine. Les chanoines Simon Gaillard, Claude Martin, François Burgat et Jaques Mothey menacent le trésorier de reprendre les procès en cours. Le 29 janvier 1560, maistre Jehan Le Nayn est comparu en sa personne au chapitre general et a demandé une npuvelle fois d'être reçu chapelain. Malgré l'opposition de Claude Martin qui ne veut rien faire contre « l'auctorité du tresorier » et « neant moings... veu le rapport ci davant faict par messire Jehan Crenequin... a

receu et reçoit ledit Le Nayn audit office de chapelain que tenoit ledit feu Cotan ». Le 20 février 1560, « monsieur Gaillard a présenté a monsieur Du Maine vicaire du tresorier Jehan Symonnet a la place et office de vicaire en l'église de ceans que soloit tenir messire Jehan Le Nain ». Le 6 avril 1560, à l'occasion du rendu des comptes de la Sainte-Chapelle par Gilbert de Fougieres, « Crenequin, Gaillard et Dumaine auront chacun une clef [du coffre de la chapelle] jusques ad ce que aultrement en soit ordonné ; et que monsieur Gaillard contrerollera ce qui sera cy apres mis audit coffre ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 1-8, f. 23-23v, f. 30ca, 54, 76, 92, 99, 105, f. 107v-108v, f. 120, 138).

Le 15 avril 1561, Symon Gaillard est présent au chapitre. Le 15 avril 1561, « a esté présenté a monsieur Jehan Crenequin comme plus antian chanoyne... messire Pierre Chevallier prestre du diocese d'Avygnon gagiste de l'église de ceans au lieu et place de chapelain en ladite eglise que souloit tenir feu Loys de La Roche... Il est renvoyé par devers monsieur Gaillard en l'absence de monsieur de Fougieres ». Le 15 avril 1561, monsieur Gaillard a aussi présenté audit sieur Crenequin messire Pierre Fauchon, vicaire de l'église de ceans au lieu et place de Chapelain que soloit tenir messire Jehan Lenayn absent d'icelle eglise de longue absence ; et a ladite place de vicaire a aussy présenté messire Anthoine Clare gagiste de ladite eglise, estans lesdites places de chapelain et vicaire a la presentation dudit Gaillard... ». Le 19 avril 1561, monsieur Gaillard a fait rapport sur messire Pierre Chevallier, qui est jugé suffisant et est reçu. Le 26 avril 1561, « monsieur Dumayne a mis sur le beureau un compte de l'argent quil a receu et mis pour l'église depuis le compte rendu par monsieur de Fougieres ; lequel compte a esté mis entre les mains de monsieur Gaillard pour le communiquer a monsieur de Fougieres et aux autres chanoynes ». Le 24 mai 1561, « monsieur Gaillard a remonstré que... Estienne Guiart vicaire et marrellier tenant ung bouquet de plusieurs fleurs en sa main frappant sur le livre ou lon chantoit lui auroit plusieurs foys remonstré que cela estoit indescent et commandé soy abstenir ce quil n'auroit voulu faire combien que semblablement lui eus testé remonstré par les chapelains et vicaires de ladite eglise ; requiert ledit sieur Gaillard messieurs y pourveoir ». Les 14 juin et 26 juillet 1561, Simon Gaillard est présent au chapitre. Le 29 juillet 1561, « après lecture faite du registre de la demission faite par monsieur Lemarie au chapitre preceddant de l'office de chantré et que monsieur Crenequin, de Fougieres, Gaillard, Dumayne, Martin et Mothey ont déclaré quilz ne veulloient accepter ladite charge et s'en despartoient prians monsieur Burgat de l'accepter, ledit sieur Burgat a accepté ledit office de chantré et accorder faire la charge dicellui office ». Le 26 août 1561, Crenequin et de Fougieres premier et deuxième plus anciens chanoines se sont excusés. Gaillard troisième plus ancien chanoine se voit renvoyer messire François Dy Voy présenté à l'office de vicaire marrellier pour voir s'il est suffisant. Le 15 novembre 1561, « messieurs ont passé procuration a messire François de La Roche pour former opposition pour messieurs en la court du parlement a Paris et ailleurs que besoing sera a la publication de l'edict par le Roy au mois de janvier dernier... pour le regard de ce qui concerne les privileges et exemptions de messieurs comme de nouvel venu a leur cognoissance en adherant a l'opposition generale formée par le clergé... et pour avoir declaration du Roy pour lesdits exemptions et previlleiges ont prié messieurs Crenequin et Gaillard pour en dresser lettres adressans a monseigneur de Laubespine ; et audit de La Roche leur procureur ». Le 18 novembre 1561, messieurs ont « ordonné sauf monsieur Gaillard sur la requeste faite par messires... chapelains et vicaires de l'église, qui leur sera fait de grace dictribution de blés pour moictié seullement actendu qu'il n'a esté fait autrement d'ancieneté. Ledit sieur Gaillard a esté d'advis qu'il soit fait distributions tant a messieurs que auxdits chapelains et vicaires au fur du temps qu'ilz ont servy... Sur la requeste de monsieur Le Roy, messieurs ont ordonné sauf monsieur Gaillard, qui luy sera baillé pour sa distribution de blé... et quant [à] Gaillard il est d'advis que ledit Le Roy ait sa distribution au fur du temps quil a servy en l'église ». Le 6 décembre 1561, « monsieur Burgat a présenté les lettres de collation a lui faite par madame

la duchesse de Berry de l'office de chantre, les requerant le recevoir audit office ». Les chanoines présents au chapitre délibèrent. Gaillard est d'accord. D'autres veulent « avoir l'expresse demission de monsieur Le Marie chanoine de ceans qui en est porveu par Madame ». Le 3 janvier 1562, monsieur Gaillard se fait l'interprète de Jehan Grangier curé de Saint Pierre le Guillard qui souhaite abandonner un procès « a cause du patronage et droit de patronage de ladite cure ». Le 25 février 1562, « monsieur le tresorier a remonstré a messieurs que la muraille que a faicte bastir monsieur Gaillard entre la court de la maison de monsieur le tresorier et son estable empesche que l'eau tombant du ciel ne se peult esgouter aumoyen de quoy il seroict contrainct luy mectre ung escheveau qui est a son interest et prejudice ; et quil plaise a messieurs y avoir esgard sur ce, messieurs sauf le sieur Gaillard qui s'est absenté, ont ordonné que monsieur Dumayne se transportera sur le lieu et appellera ledit sieur Gaillard pour veoir le differend qui en fera son rapport » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 3-4, f. 5, 8v, 20ca, 29, f. 55-55v, f. 56, 64, f. 90v-91, f. 92, 96, 109v, 110, 130).

Le 23 mai 1562, Gaillard est présent en chapitre. Le 17 octobre 1562, « monsieur Burgat chantre a requis messieurs d'ordonner sur ce quilz ont mis en surceance le gaigne de son office de chantre du quartier Saint-Michel deu pendant lequel temps le service de l'église n'avoit peu estre fait aumoyen des guerres, percistant ad ce que ledit gaigne luy soit octroyé actendu que le semblable a esté fait pour le regard de messieurs et des chapelains et vicaires. Messieurs ont remis ledit gaigne a la conscience dudit Burgat sauf monsieur Gaillard qui a insisté du contraire veu le statut de l'église ». Le 31 octobre 1562, « monsieur Gaillard chanoine a présenté... messire Anthoine Claré a la place et office de chappelain que souloit tenir en ladite eglise deffunct Pierre Fauchon ». Le 6 mars 1563, le receveur a remboursé « de 4 livres quil dit avoir payé par le compte de monsieur Gaillard pour les images quil a fait racoustrer en l'église ». Messieurs s'y opposent. Le 20 mars 1563, monsieur Gaillard reçoit « 70 sous pour les benoistiens [qu'il] a achapté pour l'église » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 17v, f. 28v-29, f. 31v, 60, 63).

Le 20 juillet 1563, monsieur Gaillard chanoine de ceans a présenté a monsieur Dumaine vicaire de monsieur le thesaurier messire Pierre Franchomme prestre diocese d'Auxerre a la place et office de vicaire de l'église de ceans que souloit tenir messire Anthoine Clare a present chappelain estant a la presentation de monsieur Gaillard ». Le 7 août 1563, « messieurs ont commis messieurs Gaillard et Dumayne pour faire l'ynventaire des tiltres et enseigenemens de l'église actendu quilz ont esté brouilhez aumoyen des guerres ». Le 5 octobre 1563, « messieurs ont ordonné sur la requeste a eulx baillée par monsieur Gaillard par escript pour Gilles Huaud nagerres enffant de cueur qui la viendra faire verbalement en personne et luy sera fait responce ». Le 30 octobre 1563, Gaillard est présent au chapitre pour l'examen de la suffisance ou insuffisance de Mace Arrachepied présenté par monsieur Dumayne comme vicaire de monseigneur le thesaurier a la place et office de vicaire en l'église de ceans que souloyt tenir feu maistre Jehan Testart ». Le 18 décembre 1563, « monsieur du Gaillard a présenté a monsieur le thesaurier messire Toussaintz Rael cleric du diocese du Mans au lieu et place de vicaire en l'église de ceans que souloit tenir messire Anthoine Clare a présent chappelain estant a la presentation dudit Gaillard... ». Le 8 février 1564, est « commis monsieur Gaillard pour faire monter les pierres qui sont préparées sur la terrasse affin de les mectre en œuvre ». Le 7 mars 1564, monsieur Gaillard reçoit 1 ecu « pour une douzaine de parchemins quil a achapté pour l'église ». Le 11 mars 1564, de Gaillard est présent en chapitre pour la présentation au tresorier de messire Thomas Mignot basse contre et prestre du diocese de Chartres... a la place de vicaire en l'église de ceans que souloit tenir messire François Esse » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 36, 42, 60, 67v, 83v, 90, 100ca, 107v).

Le 15 juillet 1564, « monsieur Gaillard a remonstré a messieurs quil avoit donné ung pain de chappitre a une pauvre femme qui avoit nectoyé soubz le serf et que depuis monsieur de Fougieres avoyt rayé ledit pain requerant ledit Gaillard ledit pain estre alloué. Messieurs ont ordonné que ledit pain sera payé au boulangier ce que ledit Gaillard n'a voulu accepter ». Le 15 juillet 1564, messieurs ont « commis monsieur Gaillard pour faire payer Jehan Going cordier et Jehan de Brielle des cordes quil a mises aux cloches de l'église ». Le 5 août 1564, monsieur Gaillard est commis à l'inventaire des biens de la cure Saint-Hipolite apportés à la Sainte-chapelle par Jacques Rossillon. Le 16 septembre 1564, Simon de Gaillard est présent en chapitre. Le 14 octobre 1564, « monsieur Gaillard a remonstré a monseigneur le tresorier et messieurs que depuis les troubles le service de l'église de ceans a cessé pour ung temps et depuys reprins non pas entier car y a diminutions en messes... La vie lubricque en femmes et habitz dissoluz n'a cessé mais plus torts augmenté... ». Le 18 novembre 1564, messieurs ont « commis monsieur Gaillard pour contreroller le distributeur de l'église et tenir registre du controle des distributions ». Le 25 novembre 1564, Gaillard est présent en chapitre. Le 20 février 1565, de Gaillard et les autres chanoines ont une deuxieme distribution de blé ainsi que les treize chappelains et 11 vicaires (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 52v, 59v, 79, 92, f. 131).

Le 17 novembre 1565, « messieurs ont commis monsieur Gaillard pour faire rhabiller et reffaire a neuf si besoing est les grandes portes de maisons que tiennent de l'église messieurs de Fougieres, Dumaine et ledit Gaillard ». Le 17 novembre 1565, « monsieur Simon de Gaillard a présenté a monsieur Laurent Dumaine vicaire du tresorier maistre Jaques Busserat natif de la ville d'Issoudun diocese de Bourges a l'office et place de vicaire en ladite eglise que souloit tenir messire Toussaintz Rahel » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1532, f. 74v).

Le 3 janvier 1568, de Gaillard est présent au chapitre. Le 24 janvier 1568, messieurs ont « commis monsieur de Gaillard et Dumayne pour assister a l'assemblée du clergé pour la deliberation d'avoir et lever harquebuziers de pied a la garde de la ville ». Le 29 mai 1568, Simons de Gaillard apparaît la dernière fois au chapitre. Le 15 mars 1569, Dumayne et Chevrier demandent tous les deux « la maison et les vignes que tenoit monsieur Gaillard delaissant sa maison et vigne de chapitre. Le 15 mars 1569, réception de messire Remy Guillouet (clerc) à la place de messire Symon de Gaillard (prebtre) qui a résigné par lettres datées de Bourges le 7 mars 1569. Le 19 mars 1569 le chapitre se répartit les biens de chapitre de Simon de Gaillard. Le 7 juin 1569, « il faut rhabiller les fenestres et huys du logis que tenoit feu monsieur Gaillard adcensé a monsieur Dumaine actendu que par bail dudit deffunct icelluy deffunct n'estoit tenu ausdites reparations » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 1, 5ca, 35, 106v, 107, 145).

Pierre Gainier [Gainyer] (1584-1585)

Pierre Gainier est escollier et paye la pension des enfants de chœur au régent du collège en 1584.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1584-1585.* Le 7 janvier 1584, messieurs « ont reçu maistre messire de maistre Pierre Poyade regent du college de jhesuiste de Bilhon dacté du 1^{er} de ce moys contenant ledit Poyage avoir de et reçu du chapitre par les les mains de Pierre Gainyer la some de 16 ecus d'or pour la pension de L'Auvergat et Symonnet nagueres enffans de cueur de sceans ; partant ont deschargé ledit Pierre Gainyer du contenu en l'obligation... du 26 décembre ; d'autand qu'il Gainyer a respondu et fait promesse de la pension desdits enffans a raison de 24 escus pour chacun et par an » ; il a payé 3 mois jusqu'au 1^{er} avril. Le 31 janvier 1584, sera payé « 2 testons a Pierre Gainyer pour avoir rapporté les robes rouges

fourees des deulx enffans qu'ilz ont envoye aux escolles a Billon ». Le 7 avril 1584, « le receveur donnera a Pierre Gainyer 12 ecus et demy pour la pention de 2 enffans de cueur a present au college des jesuites a Belhon de 3 moys escheuz ». Le 19 février 1585, sera paye « a Pierre Gainier 35 ecus pour porter a Billon tant pour payer la pention des enffans qui y sont que pour leur entretenir d'habitz ». Le 23 mars 1585, « on a envoye 35 ecus par Pierre Gainier a Pierre Poyade principale du college de Billon pour la pention de Pierre Lamergat et Pierre Symonnet pour 2 quartiers jusqu'au premier jour d'avril prochain ». Le 15 juillet 1585, Pierre Gainyer est escollier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 219v-220, f. 228, 240ca, 8G 1544).

Claude Gallet (1564)

Claude Gallet est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1564.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564*. Le 4 novembre 1564, sera paye « 5 sous a Claude Gallet chantre passant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 86).

Laurent Gallois [Galloys] (1594-†1616)

Laurent Gallois, chantre, est clerc en 1594, chapelain en 1612, chapelain perpétuel en 1613 de la Sainte-Chapelle de Paris jusqu'à sa mort en 1616.

On trouve dans le livre de Michel Brenet à la même période deux et même trois Galloys l'un, François Galloys est chanoine et est mentionné plusieurs fois comme tel dans le Trésor de la Sainte-Chapelle publié par Alexandre Vidier et l'autre sans prénom est qualifié de clerc chantre reçu en 1594, le troisième Laurent Gallois est mentionné de 1612 jusqu'à sa mort en 1616. En 1608, le chapitre accepte la fondation de feu Gallois clerc. Il est probable que ce Gallois clerc est le chanoine François Galloys, d'autant que Henri Stein donne la même année pour son remplacement par Jacques Lecamus. Il aurait été reçu en 1579. Le Gallois sans prénom pourrait être Laurent Gallois dont nous n'avons pas explicitement sa date de réception. Nous ferons donc l'hypothèse que François Galloys, chanoine est mort en 1608 après avoir fait une fondation à la Sainte-Chapelle et que Laurent Gallois a été reçu en 1594 et est mort en 1616.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1594-1616*. Le 11 juin 1594, Galloys, sans prénom, est reçu comme clerc chantre à la Sainte-Chapelle de Paris. Le 7 mars 1612, Girard Mansu, Laurent Gallois et Jacques Bastonneau, qui étaient clercs, sont reçus chapelains. Le 5 octobre 1613, Eustache Picot « maître de la chapelle du Roy, s'est présenté avec lettres de collation du Roy, de la Chapelle perpétuelle de St Louys, et de celle de Notre Dame de la Gisante, en date du 25 septembre 1613, vacantes par la mort de Monsieur Hilaire de Vitte; auquel a été fait response que lesdits lieux estoient rempliz des personnes de Monsieur Laurent Galloys et Monsieur Florent Bienvenu, qui auroient pris possession dès le 26 et 27 septembre dernier ». En 1616, sans autre précision de date, « Florent Bienvenu prend possession de la chapelle perpétuelle dite de Saint-Louis, vacante par le décès de Laurent Gallois (Brenet 1910 p. 146, 161, 162, 163, 164 d'après F-AN, LL 600, f. 143-143v, LL 601, f. 128v, 144-144v et LL 30, p. 314).

François Galloys (1579-†1608)

François Galloys est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1579 jusqu'à sa mort en 1608.

On trouve dans le livre de Michel Brenet à la même période deux et même trois Galloys l'un, François Galloys est chanoine et est mentionné plusieurs fois comme tel dans le Trésor de la Sainte-Chapelle publié par Alexandre Vidier et l'autre sans prénom est qualifié de clerc chantre reçu en 1594, le troisième Laurent Gallois est mentionné de 1612 jusqu'à sa mort en 1616. En 1608, le chapitre accepte la fondation de feu Gallois clerc. Il est probable que ce Gallois clerc est le chanoine François Galloys, d'autant que Henri Stein donne la même année pour son remplacement par Jacques Lecamus. Il aurait été reçu en 1579. Le Gallois sans prénom pourrait être Laurent Gallois dont nous n'avons pas explicitement sa date de réception. Nous ferons donc l'hypothèse que François Galloys, chanoine est mort en 1608 après avoir fait une fondation à la Sainte-Chapelle et que Laurent Gallois a été reçu en 1594 et est mort en 1616.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1579-1608*. Dongois écrit : « François Galloys receu le 2 septembre 1579 au lieu de Joachim Du Griffon, posseda sa chanoinie [de la 10^e] jusques en 1608... ». Il est remplacé en 1608 par Jacques Lecamus (F-AN, LL 630, p. 266, Stein 1912, p. 136).

Il est cité deux fois dans le livre de Michel Brenet. Il refuse avec La Grange, le 17 juin 1598 la requête de Florent Bienvenu l'organiste de la Sainte-Chapelle de loger sa mère à ses côtés : « sur la requeste verballe que Monsieur Florent organiste a faite auxdits sieurs pour obtenir une chambre proche la sienne pour y accommoder sa mere, lesdits Sieurs Galloys et de La Grange (chanoines), commandés pour la veoir, ce qu'ils ont faict, et après les avoir ouys sur la commodité ou incommodité, ladite chambre luy a esté refusée, pour esviter aucunes conséquences ». Le 16 juillet 1608, les chanoines acceptent « la fondation de feu Gallois, clerc » (Brenet 1910, p. 147, 155, d'après F-AN, LL 600, f. 161v, LL 601, f. 73).

Le chanoine François Galloys est cité aussi dans le Trésor de la Sainte-Chapelle publié par Alexandre Vidier. Il figure le 29 mars 1589 dans les remontrances du collège de la Sainte-Chapelle au trésorier touchant les exhibitions de la vraie Croix et décision du trésorier attribuant à deux chanoines une clef des reliquaires, en novembre ou décembre 1591 dans une requête des chanoines de la Sainte-Chapelle tendant à l'aliénation d'objets du Trésor de la Sainte-Chapelle afin de pourvoir à leurs besoins. Les 20 juillet, 3 octobre et 12 décembre 1592, il est mentionné dans la présentation au collège de la Sainte-Chapelle de l'arrêt de la Chambre des comptes autorisant l'aliénation d'objets du Trésor et la décision de vendre la croix donnée par Madame de Champvallonn pour payer les chapelains et les clercs de l'église. Il figure dans le procès-verbal du récolement du Trésor de la Sainte-Chapelle et de la remise des clefs à Jean Touchard, évêque de Meaux et trésorier du 5 au 12 août 1596 (Vidier 1910, p. 367-368, 383-384, 389, d'après F-AN, LL 600, f. 115, 130v, 135v, L 620 n° 19 et F-BnF, nat. ms. fr. 4609, f. 254).

Son obit est célébré le 30 avril : « [Ajout main] *Obitus solennis pro magistro Francisco gallois sacro sancte capelle Regalis palatii canonico pro se suisque parentibus et benefactoribus in perpetuum [marge de gauche : "dicite xio / Maii sequentis".] Die undecima mensis maij aut proximiorij non impedita fiet obitus ut moris est Incipiendo a primis vesperis precedentis diei in quibus talis erit distributio, presentibus videlicet in vigiliis mortuorum que dicentur cum tribus lectionibus tantum, ut moris est tempore paschali. Domino Thesaurario xxiiii solidi, cuilibet dominorum Canonicorum, xii solidi domino Cantori vi solidi, cuilibet dicenti Missam x. solidi. singulis capellanis perpetuis et ordinariis. sex solidi. singulis clericis, iiii sol. cum semisse, pueris et eorum magistro duodecim solidi. [vagues] Distributori*

iii s. pulsatori iii s. In die vero post missam De profundis, cui dicetur musice, fiet eadem et similis presentibus et predictis distributo. Pro quo obitus Dominus gallois donavit realiter tradidit dominis Thesaurario et canonicis dicte sancte capelle octingentas libras turonen. in perpetuos redditus convertendas ut patet fusius per literas coram chauvyin et nutrat notariis regis inde confectas die mercurii nona mensis iulii millesimo sexcentesimo octavo » (F-Pm, ms. 3339).

Pierre Ganelot (1417-1418)

Pierre Ganelot est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1417.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1417-1418.* Pierre Ganelot est mentionné avec Hugues Ferrat (ou Ferret) dans le cadre de l'inventaire, puis de la fonte et la vente des bijoux de la Sainte-Chapelle appartenant au roi se déroulant en juillet et août 1417 : *Compotus Lomeri le Ber devendicione plurimorum jocalium... pro convertendo in facto guerre* (Henwood 1980 d'après F-BnF, ms. fr. 6747, f. 25-112). Il est enfin mentionné comme chapelain dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910 p. 27-28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382).

Jean Garbe [Jarbe] dit de Marle (1383-†1388)

Jean Garbe de Marle est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1384. Il meurt sans doute le 14 mai 1388.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1384-1388.* Dongois écrit : « Jean Garbes dit de Marles premier medecin du Roy Charles VI chanoine de Laon et de Rheims fut receu chanoine [de la 11^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 11 février 1383 (a.s.) a la place de Pierre Le Clerc. Il estoit fils de Jean Garbe docteur en medecine de la faculté de Paris natif de Marle en Picardie. Il n'a possédé sa chanoinie de la Sainte-Chapelle que cinsq ans et mourut le 14 mai 1388. Il ets enterré dans le chœur de la basse Sainte-Chapelle ou son Epitaphe se trouve escrit autour de sa tombe qui est un peu effacée, on y trouve en latin : *Joannes Garba de marla in / medecina doctor et Caroli VI / primus medicus Rhemensis et / Laudunensis canonicus, et hujus / Palatii qui obiit die XIV Martii / anno.*

Et ensuite Cy gist homme de bonne memoire \ Maistre Jean Garbe dit de marle docteur / en medecine chanoine de l'eglise / de laon et de cette Eglise, aumosnier / du Roy qui trepassa le XIV mai 1388

Et dans la chapelle de Saint Nicolas de la paroisse d Marle on voit l'epitaphe de son pere et de sa mere ou on lit : Cy giste Jean Garbe et sa femme / avec la representation de Maitre / Jean Garbe leur fils 1^{er} medecin / du Roy chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en la / quelle il repose qui trespasa le XIV mai 1388 ». Il est remplacé par Jean Du Moulin en 1388 (F-AN, LL 630, p. 274-275, Stein 1912 p. 136, 199).

Son obit est célébré le 15 mai : « *Obitus duplex dominorum Johannis de Marla, quondam regis Karoli sexti primi phisici hujusque Capelle canonici, ac Johannis de Valle Bolone et ejus uxoris* » (Fiala PCR d'après F-Pn, Lat. 17741, f. 19v).

• *Cour de France (Jeanne d'Evreux, Charles V, Charles VI), 1371-1382.* Jean Jarbe de Marle est médecin de la Reine mère Jeanne d'Evreux et des rois Charles V et Charles VI (Wickersheimer, p. 163, Stein 1912, p. 199).

• *Chapelle Royale de France (Charles V, Charles VI).* Jean Garbe de Marle est aussi

aumônier du roi.

- *Autres bénéfices*. 1373-1380 : Jean Garbe est chanoine de Laon sous le nom de Jarbe de Marle et chanoine de Reims selon Dongois.

Nicolas de Gardault (1633)

Nicolas de Gardault est clerc basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1633.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1633*. Le 16 juillet 1633, Nicolas de Gardault (?), natif d'Avranches, est reçu clerc basse-contre (Brenet 1910, p. 178, d'après F-AN, LL 602, f. 167v).

Nicolas Garnier (1583)

Nicolas Garnier est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583*. Le 22 mars 1583, « messieurs ont retenu Nicollas Garnyer natif de la ville de Blois pour chanter en plain champ et musique en l'église de sceans au pris de 100 livres tournois par an et son pain ». Le 2 avril 1583, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a Nicollas Garnyer gagiste de l'église ses gages au pris de 100 livres tournois par an, de huytaine en huytaine par esgalle pourtion » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 140, 142v).

Richard Garot (-)

Richard Garot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris*. Richard Garot, chanoine, n'est connu que par son l'obit mentionné le 24 avril : « Obitus annalis domini Ricardi Garoti, hujus sacre Capelle quondam canonici, parentumque suorum » (Fiala PCR d'après F-Pn, Lat. 17741).

Jean de Gartiel (1303-†1323)

Jean de Gartiel est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1303 jusqu'à sa mort en 1323.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1303-1323*. Jean de Gartiel est reçu chanoine en 1303 et remplacé à sa mort en 1323 par Jean de Pavilly (F-AN, LL 630, p. 124, Stein 1912 p. 133).

Matthieu [Matheus] Gascongne (1517-1518)

Matthieu Gascongne, sans doute chantre de la Chapelle Royale (1517) n'a jamais appartenu à la Sainte-Chapelle de Paris, mais figure aux côtés d'Antoine deLongueval dans le compte-rendu de sa visite à la Sainte-Chapelle en 1518.

Nous reprenons largement la biographie de Christelle Cazeaux (Cazeaux 2002 p. 355-356) et l'article du *New Grove* de Peter Gram Swing (NG2. PCB).

- *Chapelle Royale de France (François 1^{er}), 1517-1518*. Matthieu Gascongne est compositeur et chantre de la chapelle de François 1^{er}. La biographie de Matthieu Gascongne est mal connue. Les musicologues ont longtemps supposé qu'il avait été chantre du roi de France, notamment à cause de la présence, dans les éditions d'Attaignant, de dix-sept pièces de lui, dont plusieurs célèbrent des événements touchant la cour (Heartz 1969 p. 98 et NG2. PCB). Son

nom figure dans un procès-verbal de la visite de la maison des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle, daté du 16 février 1518, où il est mentionné comme « prêtre du diocèse de Cambrai », à côté d'Antoine de Longueval, alors maître de la Chapelle (Brenet 1910 p. 69 d'après F-AN, L 62 J, pièce n° 10). Mais cela ne résout pas le problème de ses rapports réels avec la cour.

Récemment, les recherches de R. Sherr ont permis de confirmer ce qui n'était qu'une hypothèse : en effet, dans une supplique adressée à Léon X, le 17 décembre 1518, Matthieu Gascongne est qualifié de prêtre du diocèse de Meaux, chapelain perpétuel de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de la cathédrale de Tours, et chantre ordinaire de la Chapelle Royale (Sherr 1988 p. 88). Il y demande une dispense pour tenir deux bénéfices incompatibles. Enfin, on retrouve son nom dans le compte de la Chapelle de musique pour 1517-1518 et pour des gages de 240 l. t. (Cazaux 2002 p. 310 d'après KK 289, f. 359-362). Ainsi, tous les documents actuellement connus à son sujet se placent chronologiquement autour de l'année 1518.

• *Cathédrale de Tours, 1518*. Chapelain perpétuel de la chapelle Sainte-Marie-Madeleine de la cathédrale.

Gascongne est l'auteur de huit messes, ainsi que de quinze chansons, essentiellement dans le style rustique à trois voix. De ses vingt motets, écrits pour la plupart avant 1522 (Brobeck 1991 p. 467), beaucoup sont des œuvres de circonstance. Mais la plupart du temps il est difficile de savoir à quel événement précis ils se rattachent. Certains datent du règne de Louis XII (NG2. PCB), d'autres semblent devoir se rapporter à celui de son successeur. *Christus vincit* (NG2. PCB), une pièce dont le texte, tiré des *Laudes Regiae*, fut adapté aux circonstances du sacre de François I^{er}, implore la protection du Christ sur le roi « couronné par Dieu ». Selon P. G. Swing, *Non nobis Domine*, un *contrafactum* de celui de Jean Mouton, fut écrit pour la même occasion. Par ses paroles invitant à chanter les louanges du fils de François I^{er} et affirmant que « Dieu donnerait l'Empire au roi de France » (NG2. PCB), *Cantemus et laetemur* pourrait avoir été composé au cours des premiers mois de l'année 1519. Cette période correspond en effet à la fois à la naissance d'Henri, le 31 mars, et à la vacance du trône impérial, entre le 12 janvier, jour de la mort de Maximilien I^{er}, et le 28 juin, date de l'élection de Charles de Habsbourg. Or François I^{er} espérait fermement être élu roi des Romains (Dunning 1970 p. 324).

Il est moins facile de faire des conjectures sur *Deus regnorum et christianissimi maxime protector regni*, motet dont A. Dunning situait la composition vers la fin des années 1520, à un moment où la guerre s'éternisait et où les négociations de paix entre Charles Quint et François I^{er} semblaient ne jamais devoir aboutir (Dunning 1970 p. 323). Toutefois, J. T. Brobeck le situe au moment des préparatifs de l'expédition en Italie de septembre 1515 (Brobeck 1991 p. 485). Cela paraît peu vraisemblable, car le texte implore la victoire sur les ennemis du roi et le retour de la paix, ce qui correspondrait plus à une période où la guerre sévissait déjà qu'à l'atmosphère idyllique qui baigna les premiers mois du règne de François I^{er} et la reconquête du Milanais.

Après 1518, Gascongne n'a pas, semble-t-il, laissé de traces dans les archives royales.

Œuvres. (NG2. PCB)

Messes

Missa 'Es hat ein Sin', 4vv, B-Br IV 922 (Bs only, in Josquin's Missa 'Pange lingua'), D-Mbs F, E-MO, F-CA, I-Rvat; ed. in MMB, ix (1963) (opening quotes from Ockeghem's Missa 'Mi-mi')

Missa 'L'aultre jour per my ces champs', 4vv, I-Rvat C.S.26, CFm MA 53

Missa 'Myn herte herft altytverlanghen', 4vv, B-Br IV 922, D-Mbs F, 7, Ju 2, F-CA 4, 125-8, S-UuviH 76c; ed. in MMN (in preparation) (on La Rue's song; attrib. Johannes Gascongn)

Johannes Gascoeing, in D-Mbs 7, Ju 2)
 Missa 'Mon mari ma diffamee', 4vv, F-CA 4, I-Rvat C.S.26; ed. in MMN (in preparation) (on Josquin's chanson)
 Missa 'Pourquoy non', 4vv, F-CA 3, I-Rvat C.S.17, P.L.1982, NL-SH 75; ed. in MMN (in preparation) (on La Rue's motet)
 Missa supra 'Benedictus', 4vv, 15212 (on Févin's motet)
 Missa super 'Nigra sum', 4vv, 15321, D-ROu 40, E-Tc Res.23, F-CA 4, NL-SH 75; ed. in MMN (in preparation) (on own motet)
 Missa 'Ut fa' (= Missa 'Pourquoy non')
 Missa 'Vos qui in turribus', 4vv, F-CA 3
Eléments de magnificat, motets à quatre voix, sauf indiqué autrement (voir la liste complète dans Brobeck 1991)
 Magnificat septimi toni, 15348; Svi
 Magnificat octi toni, D-Ju 20
 Benedicat tibi Dominus, c1526 [Sup only; no. ofvv unknown]
 Bona dies per orbem, Z 16; Bone Jesu dulcissime, 15353, F-AM 162, S xi; Cantemus et laetemur, I-Bc Q20, ed. in SCMot,viii (1989); Caro meavere est cibus, 15343, S i;
 Christus vincit, Christus regnat, 15344, S ii; Dignare me, 15343, S i; Dulcis mater, 3vv, GB-Cmc Pepys 1760; Ecce venit Rex, Lcm 2037
 Ista est speciosa, canon, 12vv, Cmc Pepys 1760; Laetatus sum, 15351, S ix; Ne reminiscaris, 15353, S xi; Nigra sum, 3vv, Cmc Pepys 1760; O quam magnificam, RUS-KA 1740 [1v only]; Osculetur me, GB-Lbl Add.19583, ed. in CMM, iii/9; Quare tristis, 15353, S xi; Sivitarevelis, 2vv, 154916 [contrafactum of Agnus Dei, D-Mbs 260]; Spiritus ubi vult spirat, 15344, S ii; verbum Domini, 12vv, Rp B220–22 [contrafactum of Ista est speciosa]; virginitas pulchris, 2vv, 154916 [contrafactum of Agnus Dei from Missa super 'Nigra sum']
Chansons à trois voix sauf indiqué autrement
 Bouvons ma commere, 155322; Celle qui m'a demandé, GB-Cmc, ed. H.M. Brown, *Theatrical Chansons of the Fifteenth and Early Sixteenth Centuries* (Cambridge, MA, 1963); D'amour je suis desheritée, 157815; Dessus l'herbevert' à l'escart, 157816; En ce joly temps gratieux, Cmc Pepys 1760; En contemplant la beauté de m'ame, 157816; Et d'où venezvous madame Lucette, 4vv, 15359; Il fait bon dormir en lit, 157815
 J'ay dormy la matinée, 157815; Je my sçauroys chanter ne rire, 4vv, 15292, ed. in MMRF,v (1897); Jevoy, jeviens, mon cueur s'envolle, Cmc, ed. H.M. Brown, *Theatrical Chansons* (Cambridge, MA, 1963); Mon povre cueur, héllas, 4vv, 15292, ed. in MMRF,v (1897); Pastourelle Dieu te doint joye, Cmc Pepys 1760; Pour avoir faict au gré de mon amy, Cmc Pepys 1760; Robin, Robinviendras-tu à la veille, 157815; Si j'eusse Marion, 4vv, Cmc Pepys 1760
Œuvres d'attribution controversée
 Credo, Missa ferialis, 5vv; attrib. Févin in 15161, 'M. gasconia' in E-Tc Res.23
 Alleluia. Noli flere mulier, 4vv, I-Bc Q20; attrib. Mouton in 15476
 Mariavirgo semper laetare, 4vv, 15343, S i; attrib. Mouton in 15191 and probably by him
 Deus regnorum, 4vv, 15353; attrib. Gascongne in print, Sermisy in index, S xi
 Non nobis Domine, 4vv, 15353, S xi; attrib. Mouton in 15191 and probably by him
 Rex autem David, 4vv, 15215; attrib. La Fage in 15216, attrib. Lupus in 153911; by La Fage
 En disant une chansonette, 3vv, 157816; attrib. Janequin in 154113, 154323
 J'ay mis mon cueur, 3vv, GB-Cmc Pepys 1760, ed. H.M. Brown, *Theatrical Chansons* (Cambridge, MA, 1963); attrib. Janequin in 15412
 Je suis trop jeunette, 3vv, in *Trente et une chansons musicales*, 3vv (Paris, 1535), 155322, 157815; attrib. Janequin in 154113, attrib. Gombert in 155210, 15602, 156911
 Mon amy n'a plus que faire, 5vv, F-P

Gaspard [Jaspart] [-] (1504)

Gaspard sans nom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1504.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1504*. Le 10 septembre 1504, « conclud a esté que le receveur paiera a l'apothicquere 53 sous 10 deniers tournois pour les parties baillées par lui a Jaspart [sic] l'un des enffans de cueur. Le 29 novembre 1504, « conclud qu'on donnera a Jehan Yvon, docteur en medecine un ecu pour la peine qu'il a eue de visiter un des enffans de cueur [Gaspard ?] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 80ca, 85ca).

Jacques Gassot (1583-†1628)

Jacques Gassot est le fils de Jacques Gassot et Jeanne de l'Hôpital, morte le 11 août 1587 (inventaire de ses biens après décès). On peut trouver une biographie complète de Jacques Gassot le père de notre chanoine dans (Riffé 1868, p. 181-191), né vers 1521 ou 1522, il est envoyé en 1546 par la reine Leonore en terre sainte pour implorer Dieu de sauver le roi François 1^{er}. Il est ensuite envoyé en ambassade en Turquie et il narre son voyage dans un livre « Discours du voyage de Venise à Constantinople » par maistre Jacques Gassot publié à Paris en 1606 ; Il est ensuite envoyé en Italie par Henri II. Il écrit aussi des poèmes. Après son mariage en 1560, il reste à Bourges et sera maire de Bourges en 1565, 1566, 1567, 1575, 1576. Il meurt le 10 octobre 1585. Il eut avec Jeanne de l'Hôpital, 11 enfants dont notre Jacques Gassot, chanoine de Notre-Dame de Paris et prieur de Sancoins ; il fut pourvu d'un canonicat à la Sainte-Chapelle de Bourges par lettres royales datées de Dunkerque le 1^{er} mai 1583 et devint doyen du chapitre de Saint-Etienne de cette ville. Il mourut le 23 août 1628, le 28 d'après Regnier. Il est enterré dans la cathédrale Saint-Etienne (F-AD 18, 8G 1504, p. 21).

- *Cathédrale Notre-Dame de Paris*. (Riffé 1870, p. 191-192).

- *Cathédrale de Bourges*. Jacques Gassot est chanoine puis doyen du chapitre de Saint-Etienne (Riffé 1870, p. 191-192).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1628*. Le 11 juin 1583, une lettre de François filz de France frere unique du roy par la grace de Dieu, duc de Lothier, Braban, Gueldre, Anjou, Frandres... fait un bon rapport sur Jacques Gassot avec la collation de ladite chanterie, vacant par le trepas de messire Ursin Brunet donné a Duncarque le 1^{er} mai 1583. Il est reçu en la chanoinye et prebende que tenoit feu monsieur Brunet et non a l'office de chantre. Le 23 janvier 1584, sera alloué « a Jaques Gassot, chanoine, en faveur de ses estudes 40 escus par an ». Le 10 avril 1584, monsieur Gassot veut poursuivre ses estudes ; on lui donne ses distributions. Le 5 janvier 1595, Gassot est présent en chapitre. Le 4 février 1586, « monsieur Gassot presente un chapelain en lieu de messire Samuel Duval vacant par sa demission messire Charles Loys ». Le 18 mars 1586, dans le rapport sur Charles Loys, « monsieur David a dit que... il avoit receu lettre de la part du sieur Gassot revocquant ladite presentation, et par monsieur de Buxerolles aussi a esté dict que ladite presentation estoit nulle de foy a cause que jamays ledit Duval n'a esté chappelain dudit sieur Gassot ny de son predecesseur ains de luy de Buxerolles au lieu duquel a presenté Pyerson et despuys maistre Melchior a present maistre des enffens. On attendra que ledit Gassot soit present. Le 5 août 1586, Gassot veut faire un voyage en Itallye et demande son gangne » ; le chapitre répond favorablement. Le 21 septembre 1586, « monsieur Gassot a présenté pour son chappelain messire Tristan Regnard au lieu de messire Samuel Duval [rempli par la suite] nagueres chapelain ». Le 30 novembre 1586, Gassot est absent au chapitre. Le 11 août 1587, « messieurs ont ordonné que apres avoir oy le mothet et fait et composé par messire Pierre Langevin s'il se trouve suffisant pryer

monsieur Gassot le presenter a sa place ; monsieur de Buxerolles procureur de monsieur Gassot a presenté comme chappelain messire Pierre L'Angevin du pays de Thoulloze ». Le 26 septembre 1587, « la mere de monsieur Gassot est morte » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 162, 223, 241v, 8G 1544).

Jacques Gassot reçoit ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658) et il est mentionné dans les compte de 1590-1591 à 1625-1626 (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682).

Jean Gaudier alias Doucet (1444-1463)

Jean Gaudier est vicaire en 1444, chappelain en 1458 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il fait l'intérim du maître des enfants d'octobre 1458 à fin mars 1459.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1444-1445 et 1449-1463* Jean Gaudier figure comme vicaire dans les comptes de 1444-1445 et 1445-1446 avec des termes inexistantes à Noël 1445 et Pâques 1446. Il réapparaît dans les comptes 1449-1450 comme vicaire et ne prend plus que le vin dans l'année 1458-1459. Il semble ne plus résider à la chapelle, mais s'occupe des enfants de chœur Philippe et Pierre Baziron et Jehan Biart : « A messire Jehan Gaudier alias Doucet, chappelain d'icelle chapelle, pour le nourrissement et instruction de Phillippon et Pierron enffans de cuer depuis les premiers 15 jours d'octobre [1458] jusques au derrenier jour de mars ensuivant. La somme de 18 livres, 6 sols 8 deniers tournois comme appert par le mandement de mesdiz seigneurs ; Audit Gaudier, auquel a esté baillé pour le nourrissement de Jehan Biart enfant de cuer, pour les mois de fevrier et mars [1459] ; A messire Jehan Doucet pour sa peine d'avoir gouverné les enfants durant la mortalité, auquel messieurs ont donné 3 écus ». Il est à nouveau chappelain dans les comptes de 1462-1463 pour disparaître dans les comptes suivant conservés 1467-1468 (Higgins 1990, p. 23, Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1644-1647, 8G 1648 f. 113v, 8G 1649-1650).

Ursin Gaudon [Gaudry] (1531-†1546 ?)

Ursin Gaudon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1531.

Ursin Gaudry, chanoine, ne se retrouve pas dans la suite comme chanoine. Il s'agit sans doute de Ursin Gaudon ou du nommé Gaudon, sans prénom, vicaire général du Trésorier.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531-1546.* Ursin Gaudry est mentionné le 21 février 1531 : « messire Ursin Gaudry, prêtre, licencié en décret a présenté ses lettres de collation pour la prébende de Pierre Convers qu'il a résignée [signée par Marguerite de Navarre]. Le 30 mars 1531, Ursin Gaudon est présent en chapitre à la réception « pour estre enffant de cuer en l'église de ceans François Poulin filz de feu Gillet Poulin et luy ont baillé les draps comme a ung enffant de cuer... ». Le 5 juillet 1531, « messieurs ont commis et ordonne pour voir les parties de maistre Pierre Pastoris quil a faictes et payées pour les enffans de cuer de l'église, messieurs le chantre et Gaudon ». Le 19 mars 1532, « monsieur Gaudon aura ses distributions quand il yra dire la grant messe a sa cure de Saint-Pierre le Guillard ». Le 1^{er} octobre 1532, « monsieur le chantre a dit et exposé a monsieur Gaudon vicaire general du tresorier de sens comme en la journée d'hier apres ce que ledit de Laval leur eust presenté pour son vicaire vaccant... ». Le 15 octobre 1532, messieurs ont « ordonné que monsieur Gaudon fera au nom de chappitre la consignation de 10 escus d'or en quoy est tenu maistre Jehan Botillier maistre

des enfans aux chanoines de Bloys. Et quil fera obliger ledit Le Botillier a paier ladite somme sur son gaigne ». Le 29 janvier 1533, « pour mectre au college Loys de La Roche nagerres enffant de cueur de l'eglise de ceans ont commis monsieur Gandon et marchandera au maistre du college ainsi que vera estre a faire pour le prouffit de l'eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 70ca, 83, 106, 165ca, f. 214-214v, f. 220ca, 243v). D'après Regnier, Ursin Gaudon est le neveu de Pierre Convers. Il est remplacé par Jean Berthelot en 1546 (F-AD 18, 8G 1504, p. 49).

Jean Gauldry [alias] le Cardinal (1494-1530)

Jean Gauldry est qualifié de vicaire en 1498 et 1506. Il est probable qu'il soit déjà vicaire en 1494.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1494-1530*. Le 31 mai 1494, messieurs « ont donné au cardinal et ses suppotz qui veulent demain joer 40 sous pour aider a faire leurs eschaufaulx » et le 3 juin 1494, « aussi ont donné au Cardinal et ses compagnons 20 sous outre les 40 sous dessusdits ». Le 15 novembre 1494, « pour ce que messire François Maugis est malade, bien soit que si ledit Maugis va de vie a trespas et messire Hugues Melhand dira doresnavant 2 desdites messes que ledit Maugis dit et l'autre messe au Cardinal ». Le 31 janvier 1498, le cardinal Jehan Gauldry, vicaire, loue une maison a condition d'y faire des réparations.

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gauldry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assemble ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire de ladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le porter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement... .

Le 27 avril 1510, « a esté destitué de la distribution messire Jehan Gauldry et mis en son lieu pour faire ladite distribution messire Henry Perinet et ordonné qu'il baillera des mareaulx et aussi ordonné pour le conteroller messire Estienne de Villiers et en son absence monsieur de La Ville et la exercera ung an a conter du jour dhuy et quil commancera demain a bailler les mereaulx et fera savoir si ung mois davant quil la laisse pour y pourveoir ». Le 28 mai 1530, on donne au cardinal un écu sol « pour envoyer querir ung nommé messire Jehan Lebreton demorant a Lectore » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 100ca, 173, 8G 1513, f. 155ca, 8G 1515, f. 5ca, 8G 1569, f. 6v-7).

Clément Gaultier (1547-1548)

Clément Gaultier est receveur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1547.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1547-1548*. Le 1^{er} octobre 1547, le receveur Clément Gaultier avoue ne pas avoir assez d'argent pour payer le terme de Saint-Michel : « sur la remontrance faicte par maistre Clement Gaultier, receveur general, disant qu'il ne peut paier leur gaigne du terme de Saint Michel sans recevoir du receveur de Gien la somme de 200 livres tournois ar luy deue. Messieurs ont ordonné que ledit receveur fornira ledit quartier nonobstant sa remontrance ». La querelle s'envenime. Le 7 août 1548, le receveur Clement Gaultier fait une sommation contre le chapitre, menaçant de coucher dans son prochain compte « tous les deniers et blez deubz du revenu de ladite Sainte-Chapelle et dont il n'a esté payé durand le temps qu'il a esté receveur ; et desduyre et rabattre sur la closture les sommes de deniers et quantité de blez a quoy lesdits articles se pourront monter ». La réponse du chapitre est violente écrit Frédérique Pilleboue : on accuse le receveur de n'agir ainsi que dans l'espoir de retarder la reddition de ses comptes, « pour garder en main les deniers de l'église et en faire son proffit, au grand prejudice de ladite Chapelle qui par faute desdits deniers que a toujours deubz ledit receveur, souffre beaucoup de pertes... L'église soffre tel et grandz interretz, que la structure et bastimens d'icelle, par faulte de y donner ordre, viennent en ruyne... a quoy pourroit estre pourveu si lesdits deniers deubz par ledit Gaultier et dont il se ayse et faict son proffit estoient entre les mains de messieurs pour les employer ausdites choses plus que necessaires, et au paiement des decimes octroïées au roy, du paiement desquelles ilz sont pressez » (Pilleboue 1990 p. 183, 184 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 65ca, f. 153-154).

Pierre Gaurin [Gavrin, Gorin, Gorryn, Gourryn] (1585-1601)

Pierre Gorin est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1585 et peut-être chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1594.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1585-1590*. Pierre Gorin, chantre, natif de Boulogne, est reçu comme clerc le 13 avril 1585, Le 15 octobre 1585, Pierre Gorin, natif de Béthune, naguère reçu clerc haute contre, est attesté avoir pris les ordres. Le 14 juillet 1590 il reçoit une réprimande collective comme clerc (Brenet 1910 p. 137, 139, 144 d'après F-AN, LL 600, f. 64-64v, f. 69-69v, f. 126).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1594-1601*. Dans la partie du compte de 1594-1595 consacrée aux maisons canoniales, on peut lire « de maistre Pierre Gourryn au lieu de maistre Charles Johannot ». Gourryn sans prénom est mentionné comme chapelain pour la distribution de froment et comme vicaire dernier de la liste avec un montant rayé. Les deux coexistent au premier terme de 1594-1595 ; ce qui me conduit à conserver ces deux entrées, l'un sans prénom vicaire et l'autre Pierre Gaurin chapelain qui est encore mentionné comme tel dans les comptes de 1595-1596 à 1600-1601 avec des distributions normales aux 4 termes de l'année. Il disparaît du compte de l'année 1601-1602 (F-AD 18, 8G 1660-1664).

[-] Gaurin [Gorryn] (1594)

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1594*. Coexistent en 1594 au premier terme de 1594-1595, celui de Saint Michel 1594 deux Gauryn, l'un Pierre prénommé dans la partie réservée aux maisons canoniales et qui est certainement le chapelain et un autre vicaire qui n'a pas de distribution de froment, mais des distributions complètes de vicaire en 1594. C'est

éventuellement une erreur, mais peu probable. C'est pourquoi je maintiens ces deux entrées (F-AD 18, 8G 1660).

Pierre Gay (1520)

Pierre Gay est clerc haute contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1520.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1520.* Pierre Gay « aiant voix de haulte contre, du païs de Gatinois » est reçu à l'essai puis admis comme clerc les 25 et 28 juillet 1520 (Brenet 1910 p. 72, 73 d'après F-AN, LL 624, f. 19).

Georges Gazeau (1572)

Georges Gazeau est chantre passant haute contre à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1572.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1572.* Le 10 juin 1572, « sera alloué a messire Ursin Bonnet [sic] la somme de 5 sous tournois quil a baillez a Georges Gazeau chantre et haulte contre par forme et maniere d'aulmosne » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

Eustache Gehenault [Gonaut, Genaut] (1630-†1663)

Eustache Gehenault est enfant de chœur en 1630, clerc en 1644, chapelain avant 1651 et chapelain perpétuel en 1657 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est maître des enfants (après 08.1650 et avant 05.1651-1663) et compositeur avec œuvres perdues.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630-1663.* Le 5 octobre 1630, Eustache Gonaut est reçu enfant de chœur, en place de Tienaut, qui est malade. Le 24 décembre 1644, la chambre qu'occupait Lizières est donnée à Eustache Gehenault, clerc. Le 4 décembre 1647, ayant appris que Gehenault, chantre, a cédé une partie de son logement à un marchand, la Compagnie ordonne la saisie des loyers et l'expulsion du marchand.

Le codicille du testament d'Eustache Picot : « Je donne a Maistre Eustache Benault [Gehenault] maistre de la musique de la Sainte Chapelle toute ma musique, de quelque maniere que ce soit », prouve qu'à la date du 17 mai 1651, le maître de musique était Eustache Gehenault : il avait par conséquent succédé à Auxcousteaux entre le mois d'août 1650 et le mois de mai 1651. Le 2 novembre 1652, permission est donnée au maître de musique de mener les enfants chanter « en une musique qu'il doit faire en l'église Saint-Jacques la Boucherie le jour de Saint-Charles Borromée, pourveu que ceste musique ne se fasse point pendant le service de la Sainte-Chappelle, et pour ceste fois seulement et sans tirer à consequence ». Il est probable qu'il fasse jouer de la musique de sa composition.

Le 13 octobre 1657 « Eustache Ghenault (Gehenault), clerc du diocèse de Paris, maistre des enfans de chœur et de la musique de la Sainte-Chapelle », se présente pour prendre possession de la chapelle perpétuelle de Saint-Blaise, dont Maistre Raymond Mottin s'est démis en sa faveur ; les chanoines y consentent à condition qu'il se fera, dans l'année, promouvoir à l'ordre de prêtrise. Le certificat de tonsure, qu'il apporte et dont le texte est transcrit au registre, est daté du 19 novembre 1638 et l'appelle « Eustachio Gehenault filio Eustachii Gehenault et Maria Oudan conjugium ». Le 2 octobre 1659, Maistre Eustache Gehenault fait recevoir un enfant, non dénommé (Brenet 1910, p. 174, 196, 202, 205, 207 à 209, 214, 215, 345, 346, 352, d'après F-AN LL 602, f. 100, LL 603, f. 143v, 221, LL 604, f. 96, 174v, 258). D'après Dongois, il aurait succédé comme chapelain perpétuel à Raymond Mottin en 1656 et aurait lui-même eu comme successeur Louys Fontaine (F-AN, LL 630, p. 322). Il est probable que

1663 soit la date de sa mort. René Ouvrard lui a succédé comme maître de musique de la Sainte-Chapelle de Paris.

Jean Gendron (1595-1630)

Jean Gendron clerc haute contre en 1630 de la Sainte-Chapelle de Paris figure dans les effectifs de la Chapelle Royale en 1595.

- *Chapelle Royale de France (Henri IV), 1595.* Jean Gendron figure sur l'état de la Chapelle Royale de 1595 pour deux semestres (Le Moël 1966 p. 15, d'après F-BnF, ms. fr. 3994, f. 226-228).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630.* Jean Gendron, d'Angers, est reçu comme clerc haute contre le 9 novembre 1630. Il reçoit des gratifications les 20 novembre et 28 décembre 1630 pour avoir un habit d'église et « pour luy ayder à achepter un licet » (Brenet 1910 p. 174, 175 d'après F-AN, LL 602, f. 104 et 106v).

Il est nécessaire d'étudier les différents comptes postérieurs à 1595, jusqu'à 1630 pour connaître le statut de Jean Gendron pendant cette période.

Jean Gentil (1567)

Jean Gentil est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1567.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1567.* Jehan Gentil est cité comme chapelain dans un procès verbal de délibération du 10 mai 1567 (Brenet 1910 p. 111, d'après F-AN, LL 599, f. 12).

Simon Gentilz (1548-1563)

Simon Gentilz est gagiste marguiller avant 1548, vicaire marguiller en 1555 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est renvoyé pour absence en 1563.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1548-1563.* Le 3 février 1548, « messieurs ont arrêté le pain de Simon Gentilz et Gilbert Bogy marrelliers pour la faulte quilz firent hyer en la sonnerie » [Il y a deux vicaires marelriers : Jean Testard et G de Baugy. S. Gentilz doit donc être serviteur des marrelliers]. Le 10 mars 1548, « sera païé a Simon Gentilz, gaigier de l'église la somme de 8 livres tournois qui seroit mise entre les mains de messieurs de Beauregard et de La Grange pour luy avoir une robe ». Le 14 avril 1548, on « achetera une robe pour Moquet au pris de celle que a eue Simon Gentilz ». Le 9 avril 1549, Symon Gentilz gagier de l'église reçoit la somme de 60 sous tournois « pour luy avoir ung pourpoint et une paire de chausses ». Le 12 novembre 1549, « sera achapté 8 aulnes de drap pour messires Simon Gentilz et Jehan de Vulcourt gaigiers de l'église pour leur faire a chacun d'eulx une robe et pour ce faire ont commis lesdits de Beauregard et de La Grange ». Le 12 mars 1550, Simon Gentilz demande « qu'il plaise a messieurs lui augmenter ses gaiges ». Le chapitre sursoit sa réponse (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 100ca, 110ca, 119, 250ca, 8G 1518, f. 28, 87).

Le 25 aout 1551, « sera baillé à Simon Gentilz gaigier de l'église la somme de 35 sous pour paier lapothicaire qui la penssé de sa malladie et pour le barbier qui l'a saigné ». Le 5 avril 1552, Simon Gentilz gagier de l'église reçoit « 10 livres tournois. pour lui avoir une robe ». Le 25 juin 1552, Simon Gentilz vicaire est présenté à la place de messire Gilbert Bogy. Le rapport du chantre « l'a trouvé défectueux en voix, au moien de quoy lui semble que ledit Gentilz ne pourroit tenir et exercer ledit office ; veue la requeste dudit Gentilz présent qui les a priez et requis le recevoir a la charge qu'il deservira sa vie durant a la marrelle, et y fera sa

residence, et qu'il ne pourra a l'advenir demander place de vicaire ou chappellain, et que des a present il se contente de ladite place de vicaire marrelier, messieurs en considerant que ledit Gentilz a de tout son jeune aige esté enfant de cuer en l'eglise de ceans et qu'il a toujours bien deservi ont esté d'advis le recevoir comme vicaire ». Le 19 octobre 1552, « messieurs ont ordonné qu'on paiera a Françoise Gentilz [peut-être une parente] revenderesse 16 livres tournois 12 sols 6 d. pour 9 aulnes de drap blanc pour faire des chausses aux enfans de cuer et pour les habiller ». Le 16 juin 1554, messieurs ont « ordonné que Simon Gentilz aura la clef des livres de musique pour sen donner garde autant de temps que Testard les a gardés et dont il sera responsable ». Le 3 novembre 1554, « le trésorier a presenté comme vicaire Simon Gentilz a la place de messire François Courrat ». Le 19 janvier 1555, le chantre présente son rapport sur Simon Gentilz. « Il a oy chanter de musique psalmodier dire espitre et evangille audit Simon Gentilz, laquelle il a trouvé incapable en voix que est la principale partye de musique et plus requise en l'estat et office auquel il est présenté. Et est ce qui lui semble en vraye verité a ceste cause ne doit ledit Gentilz estre receu audit lieu et place. Joinct qu'il cognoist ladite Sainte Chapelle estre degarnye de musiciens ayant bonne voix pour l'ornement et decoration de ladite eglise, ainsi que a volu et entendu le fondateur. Aussi que que pour ladite insuffisance, il a esté ordonné en chapitre a la requeste et priere dudit Gentilz que ne seroit receu a aultre place que de vicaire marrelier en laquelle il est, dont il s'est contenté et permis a l'advenir ne pouvoir demander aultre place de vicaire ou chappellain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 55ca, 136, 8G 1520, f. 30ca, 70ca, 8G 1522, f. 100ca, 133).

Le 6 août 1555, « Symon Gentilz vicaire marrelier est comparu en chappitre lequel a pryé messieurs le revoir a la place de vicaire en l'eglise de ceans vaccant par le trespas de feu messire François Courrat suyvant la nomination que a faicte a chappitre monsieur le tresorier ; auquel Gentilz, messieurs ont fait responce que pieça feu monsieur le chantre messire Jaques Alabat auquel il avoit esté renvoyé pour l'examen avoit raporté son insuffisance qui estoit satisfait a sadite requeste ». Le 17 août 1555, « en presence de maistres Jehan d'Auberville et Jehan Millet notaires royaux est comparu en chapitre messire Symon Gentilz vicaire marrelier qui a dict et declairé a monsieur le trésorier... que veu l'appel interjecté par messieurs le jour d'hier comme d'abbus en la court de Parlement a Paris de la collation et provision qui lui a esté faicte par ledit tresorier de l'office et place de vicaire que tenoit feu messire François Courrat [et vu qu'il est encore temps de renoncer a cet appel] a déclaré qu'il ne veult se aider des lettres patentes par luy obtenues du roy nostre sire de l'entherinement desquelles est question, ne semblablement de ladite collation et provision a lui faicte par monsieur le tresorier dudit office et le 13^e jour d'avril 1554 dernier signées Chevallier et se desiste de sesdites lettres patentes et de ladite collation. Consent et accorde estre debouté de l'effect et exécution d'icelles et lad collation et provision dudit tresorier cassée et adnullée comme estant contre les fondacion et statutz de la Sainte Chapelle ; et que en ladite place et office monsieur le tresorier nomme a chappitre autre personnaige... cappable et suffisant ; et offre paier les despens de ladite cause telz que de raison [le trésorier dit la même chose : nulle] ». Le 27 août 1555, « monsieur le trésorier a nommé Martin Le Vasseur a la place et office de son vicaire que tenoit messire François Courrat au lieu de Simon Gentilz quil avoit cy davant nommé qui ne s'est trouvé cappable » Il est renvoyé à de Beauregard et Crenequin comme les plus anciens chanoines (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 49v, 60ca, 65ca).

L'affaire Gentilz donne lieu à une lettre à Germain Gaillard à Paris datée du 3 août 1555 disant que « monsieur le trésorier par surprinse a fait collation a Simon Gentilz de sa vicairie en votre eglise... et Simon Gentilz a obtenu lettres patentes par lesquelles il est mandé au Bailly de Berry le mettre en possession de ladite vicairie... et nous a faict adjourner sur l'entherinement desdites lettres et exhibé ladite pretendue collation dont nous avons estez

grandement esbahyz... Ils se portent appelans comme d'abbus, malgré l'avis du conseil ». Simon Gentilz est aussi cité le 19 novembre 1558 dans le cadre de l'affaire Jehan Testard, qui est reçu vicaire marelhier sans être « capable » d'être vicaire ordinaire c'est-à-dire chantre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1502, 8G 1526, f. 100ca).

Le 1^{er} juin 1559, « sont comparus en leurs personnes [Jehan Testard barré] Simon Gentilz et Estienne Guynart vicaires marelhiers lesquels ont déclaré a messieurs qu'ilz avoient trouvé que les ornemens de l'église estoient entierement selon quilz sont contenus et declarez par l'inventaire d'iceulx et partant quilz s'en chargent et que Jehan Testard nagueres vicaire marelhier en demoure deschargé si bon semble ce faire a mesdits sieurs lequel Testard present a pryé mesdits sieurs l'en descharger. Sur ce mesdits sieurs ont ordonné que ledit Guiart et Gentilz signeront ledit inventaire desdits ornemens et que ledit Guyart sera obligé ses pleiges et cautions pour ce fait ordonnez ce que de raison ; a quoy monsieur de Fogieres na en riens consenty et s'en est sorty de chappitre ». Le 13 juin 1559, « messieurs ont ordonné sur la requeste de Simon Gentilz vicaire qui ne luy sera presté aucuns deniers ». Le 17 juin 1559, messieurs ont « ordonné que le receveur delivrera a Simon Gentilz par le menu ce qui luy est deu sur ce present quartier actendu la malladie dudit Gentilz ». Le 23 décembre 1559, « Sur la requeste faite par Simon Gentilz messieurs ont ordonné quil sera actendu ». Le 26 mars 1560, messieurs « ont donné a Michel Goyn, Jehan Testard et Simon Gentilz leurs distributions pour 3 jours a chacun d'eulx ». Le 3 mai 1561, Crenequin a receu et institué messire Pierre Fenchon chapelain au lieu et place de messire Jehan Lenain... A quoy messire Symon Gentilz vicaire present a dit quil s'opposoit ; et que ledit Fanchon n'estoit vicaire ne chappelain ; desquelles choses ledit Fauchon a requis acte a Germain Myneau notaire royal commis de messire Jehan Dauberville greffier de chapitre ». Le 14 février 1562, « sur ce que messire Symon Gentilz a prié messieurs luy prester la somme de 15 livres tournois pour aulcunes ses necessitez qui luy sera deduicte par quartier sur son gaigne, [messieurs ont] ordonné qu'il sera entendu de leur receveur s'il a moyen de le faire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 23, 28, 29v, 94, 132v, 8G 1528 f. 9v-10, 126v).

Le 20 août 1563, « Dumaine vicaire general a fait venir en chapitre Estienne Guiart distributeur de l'église auquel il a demandé depuis quel temps messire Simon Gentilz vicaire s'est absenté ; responce quil y a unze mois ou plus que ledit Gentilz est absent de ladite eglise. Veue laquelle declaration et que ledit Gentilz s'est absenté sans congé ne permission dudit vicaire et dudit chapitre et suivant le statut d'icelluy ledit sieur vicaire general a déclaré l'office de vicaire dudit Gentilz vaccant ». Le 18 décembre 1563, « monsieur le thesaurier a ratiffié et eu agreable la destitution par luy en devant faite comme son vicaire general de la personne de messire Simon Gentilz de son office de vicaire quil tenoyt en l'église de ceans pour les causes portées par l'acte de ladite destitution faite en chapitre le 21 aoust dernier ». Le 22 décembre 1563, « monsieur Crenequin a présenté a monsieur le thesaurier Gilles Huault a l'office et place de vicaire marelhier que tenoit Simon Gentilz » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 47v, 83, 85v).

Jacques Georges (1611)

Jacques Georges est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1611.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1611*. Jacques Georges, natif de Chateaudun, est reçu enfant de chœur le 6 août 1611 (Brenet 1910 p. 160, d'après F-AN, LL 601, f. 123-123v).

Thomas de Gerson (1446-†1475)

Thomas de Gerson, neveu de Jean Charlier, dit Jean Charlier de Gerson, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1446.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1446-1463*. Dongois écrit « Thomas Gerson est reçu chanoine le 26 août 1446 au lieu de Jean Fuselier ». Il est remplacé en 1463, par Hermand de Vienne (F-AN, LL 630, p. 109, Stein 1912 p. 133). Il est cité par Michel Brenet dans les comptes de 1446 pour les paiements des droits et distributions le 1^{er} décembre 1447 et enfin dans les comptes de 1450 (Brenet 1910 p. 30, 31, 32 d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 202v, 203, 328v et F-AN, LL 598, f. 61v).

• *Autres bénéfices*. Il est chantre dignitaire de Saint-Martin de Tours, jusqu'à sa mort en 1475 ; Il possède une prébende à Paris et la Trésorerie de Reims que lui a cédé en 1450 Jean Majoris (La Selle 1995 p. 319)

Œuvres. On attribue à Thomas une vie des Pères du désert, et un écrit intitulé : *des Sept Paroles du Sauveur sur l'arbre de la croix*, Paris, Cavelier, 1538, in 8° (Beauvais 1829, p. 1242).

Guillaume Gigot (1641-1690)

Guillaume Gigot est enfant de chœur avant 1641, vicaire avant 1650, chapelain avant 1664 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1641-1690*. Dans le compte de 1641-1642, [Guillaume] Gigot est qualifié d'ancien enfant de chœur : « payé a Gigot naguerrres sorty des aulbes 18 livres ». Il est reçu vicaire de la Sainte-Chapelle avant 1650 et le reste au moins jusqu'en 1656. Dans le compte 1656-1657, Guillaume Gigot est maître de l'œuvre et gardien de la cire : « a Guillaume Gigot maistre de l'œuvre la somme de 20 livres pour une année de ses gaiges de maistre de l'œuvre » et « a messire Guillaume Gigot pour ses gaiges de garde Cire de l'année du present compte : 8 livres ». En 1664, il est reçu chapelain. Il l'est encore en 1690 et disparaît au quartier de Noël 1690. Comme chapelain, il est encore distributeur aux gages de 24 livres, maître de l'œuvre aux gages de 20 livres et gardien de la cire aux gages de 8 livres. En 1669-1670 et 1680-1681, il n'est plus que distributeur aux gages de 24 livres (F-AD 18, 8G 1684-1712).

Jacques Gillard (1464)

Jacques Gillard est peut-être vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1464.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1464*. Jacques Gillard est condamné à réparer les dommages causés à Pierre Lambert chapelain, battu jusqu'au sang (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, f. 16v).

Jean Gilles (1640)

Jean Gilles est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1640.

• *Sainte-Chapelle de Paris*, Le 28 juillet 1640, Jehan Gilles, natif de Pierrefitte, fils d'un vigneron dudit lieu, est reçu enfant de chœur (Brenet 1910, p. 167, d'après F-AN, LL 603, f. 43).

Bidault Gillet (1586)

Bidault Gillet est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1586.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1586*. Le 16 septembre 1586, « messieurs ont reçu pour enffent de cueur Bidault Gillet filz de Joachain Gillet et de Jacquette Goundonelle demourant en la paroisse de Saint-Medard ledit Bidault Gillet aagé de neuf ans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Gillot [Gillet] [-] (1477)

Gillot sans nom est clerc gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1477.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1477*. Gillot [le nom en blanc], reçu provisoirement clerc « marelier » en attendant le retour du Chantre le 1^{er} juin 1477. Le 20 septembre 1477, les chanoines « ordonèrent que Gillet [le nom en blanc] auroit doresnavant par chacune sepmaine, de grace, 8 sols parisis, jusques à Noel prochainement venant en faisant son debvoir à l'église comme les autres, et s'il n'amende sa voix dedans ledit temps, *gratia nihil* » (Brenet 1910 p. 35, d'après F-AN, LL 620, f. 17, 20).

Jacques Gillot (1573-†1619)

Jacques Gillot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1603 jusqu'en 1618. Il meurt en 1619.

Jacques Gillot est homme de lettres et poète, l'un des principaux auteurs de la Satire Ménippée ou Catholicon d'Espagne, ami de Jacques-Auguste de Thou, de Scaliger, de Casaubon, des deux Pithous, des Saintes-Marthes (Morand 1790, p. 294-295). Il est aussi d'après Henri Stein échevin de Paris.

- *Parlement de Paris, 1573-1613*. Conseiller clerc reçu le 19 juin 1573 par résignation de Nicole de Thou fait évêque de Chartres (Maugis 1916 p. 245 d'après X 3A, 6 mai 1613), puis conseiller de Grand'Chambre.

- *Sainte-Chapelle de Paris. 1603-1618*. Gilles Dongois écrit 4 pages pleines sur Jacques Gillot. « Jacques Gillot Conseiller au Parlement dez l'année 1577 [sic 1573] receu chanoine de la 6^e chanoinie le 20 juillet 1603 au lieu de François de Fayolle posseda sa chanoinie jusques a sa mort apres l'avoir resignée a Jacques Tardieu, son neveu [en 1618]. Il est enterré dans la basse Sainte-Chapelle dans le chœur ou l'on voit son Epitaphe. C'etoit un homme de lettres et tres docte... Jacques Gillot conseiller de la Grand'Chambre, Doyen de Langres et chanoine de la Sainte-Chapelle mourut en 1619... » (F-AN, LL 630, p. 193-197, Stein 1912 p. 134).

- *Autres bénéfices*. D'après Dongois, Jacques Gillot est Doyen du chapitre de Langres ; prieur de Saint Léger-au-bois dans le diocèse de Soissons et du Bon Nuel,

Jean Gillot (1583-†1585)

Jean Gillot est clerc basse contre à l'essai en 1583 et clerc en 1585. Il meurt le 28 avril 1585.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1583-1585*. Jehan Gillot, prêtre basse-contre, est reçu comme clerc à l'essai le 21 octobre 1583, et le 9 février 1585, « ung nommé Gillot, basse-contre, venu de Reims », est reçu comme clerc. Il meurt le 28 avril 1585 (Brenet 1910 p. 136 d'après F-AN, LL 600, f. 47v, 62v et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v).

Jean Gilloteau [Gillotteau, Guilloteau] (1581-1585 ou 1587)

Jean Gilloteau, maître de chapelle de Monsieur de Villeroy est clerc sans doute gagiste en 1585 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Chapelle privée de Monsieur de Villeroy, 1581-1585*. Il est probable que Jehan Guilloteau, cité comme chantre de Monsieur de Villeroy en 1581, soit notre homme. Son état de laïc, comme sa charge chez Villeroy, sont confirmés par l'acte de baptême de son fils du 19 novembre 1581 (Handy 2008 p. 535 citant BrossardY 1965 p. 144 d'après le fichier Laborde). Il était donc maître de la chapelle en 1585, quand il est appelé à la maîtrise des enfants à la Sainte-Chapelle.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1585-1587 ?*. Le 14 août 1585, « Jehan Gillotteau chantre natif de Vains diocèse de Cambrai et depuis quelque temps Maistre de la chappelle de Monsieur de Villeroy, a esté receu clerc soubz la prebende du Sieur de Caillot et Maistre des enfans de cœur de la Sainte-Chapelle, au lieu de Testart, mis hors de la maitrise d'icelle Sainte Chappelle depuis naguères ». Il s'agit sans doute d'une réception comme clerc gagiste étant donné son état de laïc (voir ci-avant). Le 19 octobre 1585, Gilloteau, « naguères receu maistre de musique des enfans de cœur de la Sainte Chappelle ... pour de tant plus l'obliger a estre soigneulx et mieulx faire au service divin de icelle Sainte Chappelle que au devoir de sa charge » reçoit un paiement de 40 sous. Il est aussi possible qu'il soit concerné par un paiement daté du 28 novembre 1587 concernant le vin du « banquet du Maistre des enfans le jour de la Sainte Cecille », sachant que le prochain maître de musique connu de la Sainte-Chapelle de Paris est Jacques Renvoyré reçu avant 1594.

Le recrutement de ce maître des enfants semble s'inscrire dans une dynamique plus large d'échanges avec la chapelle de Villeroy. Ainsi, le 1^{er} juillet 1572, François Tarier revenait à la Sainte-Chapelle de Paris en tant que clerc ordinaire après y avoir effectué un service ; entre 1572 et 1575, Claude Le Painctre, primé au Puy d'Évreux en 1576, était chantre gagiste à la Sainte-Chapelle de Bourges, mais également maître de chapelle au service de Villeroy. (Brenet 1910, p. 124, 138-139, d'après F-AN, LL 599, f. 96-96v, F-AN, LL 600, f. 68-68v, f. 70-70v, Bonnin & Chassant 1837, p. 31, 54). *JS, FT*.

François Girard (1543)

François Girard est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1543.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1543*. François Girard est mentionné probablement comme clerc, le 26 mai 1543 pour une répartition de chambres (Brenet 1910 p. 91, d'après F-AN, LL 626, f. 48-48v).

Girardin [Giradinus] [-] (1305)

Girardin sans nom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1305.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1305*. Girardin est cité sans nom comme enfant de chœur dans un compte de dépenses de 1305 (Brenet 1910 p. 12, d'après F-BnF, ms. Baluze 394, f. 3v).

Antoine Giraut (1515-1517)

Antoine Giraut est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1515.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1515-1517 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Antoine Giraut est pourvu de la chapellenie de Saint-Venant en 1515. Il est éventuellement remplacé par Jean Du Mesnil en 1517 (F-AN, LL 630, p. 332).

Gaultier Girault (1561)

Gaultier Girault n'appartient peut-être pas à la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561*. Le 12 juillet 1561, « sera aulmoné 1 ecu a Gaultier Girault pour l'ayder a rendre religieulx au couvent des Jacobins de ceste ville » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528).

Jean Girondier [Gironde] alias de Morenne (1531-1533)

Jean Girondier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1531.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531*. Le 21 octobre 1531, on écrira « touchant la chapellenie vaccante de feu messire Gaspard Verrier affin de se enquerir qui a eu la prebende de feu Barbarin pour y faire pourveoir ». Le 21 novembre 1531, messieurs « ont ordonné que monsieur de Bezombes yra a Mehun par devers monsieur le chantré pour luy porter la procuracion de monsieur de Morenne et luy présenter le maistre des enfants, chapellain dudit de Morenne au lieu de feu messire Gaspard Verier suyvant ladite procuracion ». [On en déduit que monsieur de Morenne a été reçu sur la prébende de Barbarin]. Le 9 décembre 1531, « messire Philippe de Laval comme procureur de messire Jehan Gironde alias de Morenne chanoine prebendé en l'église de ceans... a présenté a monsieur de Bezombes comme vicaire de monsieur le tresorier... ledit maistre Jean Le Botillier maistre desdits enffans ». Le 16 décembre 1531, Jehan Le Boutillier est reçu officiellement... « a la presentation et nomination de monsieur Jehan Girondier alias de Morenne chanoine de ceans ». Le 1^{er} février 1533, messire Gillebert de Charpeignes a présenté des lettres de collation de la prébende de feu Barbarin, et depuy messire Jean Girondier alias de Morenne, puis Jean Porcher qui en a fait resignation (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 129v, 135ca, 138v, f. 140v-141).

Simon Giroult [Girout, Gyroult, Girault, Giroust] (1526-†1582)

Simon Giroult a fait toute sa carrière à la Sainte-Chapelle de Paris. Enfant de chœur envoyé au collège en 1526, sans doute reçu clerc en 1529 et chapelain en 1541 quand la chambre et la fonction de Rougnon maître de grammaire lui sont données, il devient chapelain perpétuel en 1546. Il appartient à la Chapelle Royale comme « notteur » à partir de 1547. Il meurt en 1582.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1526-1582*. Le 17 novembre 1526, Vermont, maître des enfants de chœur, présente Symon Girout, qui a longtemps servi comme enfant de chœur et qui est « trop grand pour desservir doresnavant ». Vermont demande aux chanoines de « luy donner quelque chose pour l'entretenir au collège ». Simon Giroult, ancien enfant de chœur est payé d'un quartier de la pension le 29 décembre 1528. Ses études finies, Simon Giroult revient à la Sainte-Chapelle et le 1^{er} janvier 1541 (n. st.), messieurs ordonnent que « la chambre que tient maistre Symon Giroult seroit baillee a maistre Jean Rougnon par ce qu'il s'est defaict de la maistrise [de grammaire] des enffans de cueur audit maistre Symon Giroult ». Il était sans doute déjà chapelain. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Simon Girout est une première

fois pourvu de la chapellenie de Saint-Venant en 1546 et remplacé par Paul Dumesnil en 1552. Il est à nouveau pourvu chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Clement en 1553 d'après Michel Brenet et 1554 d'après Dongois et est remplacé par Israel de Pois en 1582 à son décès (F-AN, LL 630, p. 318, 332). C'est comme chapelain perpétuel tel que le 21 mars 1562 (n. st.), une ordonnance sur la gestion des absences lui est signifiée. Le 13 janvier 1562 (v. st.), Simon Giroult, chapelain perpétuel et maître de grammaire, est payé des semaines qu'il a été absent « pour éviter le danger de la peste advenu en la maison des enfans de chœur ». Le 10 mai 1567, il est mentionné dans un procès-verbal de délibération. Le 2 mai 1573, les chanoines acceptent une fondation faite par Simon Giroult. Enfin le 29 octobre. 1575, Simon Giroult, chapelain perpetuel, est chargé de « reduire les obitz de tous les jours de la sepmaine aux jours des lundys, mercredys et vendredys de chascune sepmaine sans toutes foyz changer ny oster les obitz des Roys et Roynes des jours ordinaires auxquelz ilz ont esté fondez » (Brenet 1910 p. 84, 85, 90, 105, 108, 111, 125, 127 d'après F-AN, LL 625, f. 54v, 106v, LL 626, f. 31-31v, f. 141, 152 et LL 599, f. 12, 109v, 146v).

Lors de son décès on peut lire : « Le mardi 6^e jour de novembre 1582, trespassa M^r M^e Symon Gyroult, chapelain perpétuel en la Sainte-Chapelle, qui a vescu 33 ou 34 ans maistre des enfans de chœur en ladicte Sainte-Chapelle, maistre en grammaire vivant avec le bonhomme M. Creton [Certon]. Il est inhumé auprès de la porte dedans l'église, en bas, au costé de la chapelle perpétuelle qui est fondée de S^t Clément. En son vivant il estoit noteur du Roi nostre sire et il a accentué les livres des Epistres et Evangiles et les Légendiers » (Brenet 1910 p. 134 citant JAL article « Noteur »). On peut en déduire qu'il a sans doute abandonné ses fonctions de maître de grammaire des enfants en 1573 ou 1574. Parallèlement à ses fonctions de chapelain jusqu'à sa mort, il est « noteur » du roi depuis 1547 dans la Chapelle de musique, sous le nom de Simon Girault.

Son obit est mentionné le 28 mai : « *Eodem die Obitus solennis fundatus per magistrum Simonem Giroult huius sacrosancte capelle capellanum perpetuum, puerorumque choralium eiusdem capelle grammatices magistrum, prose suisque parentibus, amicis et benefactoribus. Quorum animabus deus sit propitius. Quiquidem obitus perpetuo die xxixa. mensis maii, ut moris est nisi fuerit dies illa aliquo festo vel octavis duplicibus prepedita, et tunc alia die sequente et viciniore fiet. In eo obitu distributio erit in pecunia presentaria, nec minuentur distributiones que fieri solent In merellis. Talis autem erit distributio presentibus videlicet In vigiliis mortuorum domino Thesaurario duodecim solidi turonenses, Cuilibet canonico sex solidi turon. domino Cantori [blanc] solidi turon. Cuilibet capellano tam perpetuo quam ordinario quatuor solidi turon. Cuilibet clerico tres solidi turon. Cuilibet puero choralis et eorum magistris tres solidi tur. Distributori tres solidi tur. et pulsatori tres solidi tur. distribuentur. Sequenti vero die In missa fiet assistentibus similis distributio, et celebranti missam quinque solidi tur. distribuentur. Quae quidem missa de cantabitur [blanc] In fine cuius dicetur psalmus. De profundis. musica alta voce, presbitero existente In altari, quo finito [blanc] [blanc] dicentur a sacerdote preces consuete cum oratione. Absolve quesumus. Pro qua huiusmodi fundatione facienda Idem giroult realiter tradidit predictis dominis Thesaurario et Canonicis quadringentas et quinquaginta libras turon. In perpetuos redditus convertendas. ut patet per literas coram le noir et rose notariis regiis Inde confectas die sabbati predicti mensis maii. anno domini 1573. Postera autem die tenebuntur antedicti puerorum magistri missam pro defunctis celebrare, pueris assistentibus et cantantibus illam alta voce in capella sancti Clementis que est in Inferiori capelle sancta, Cuius capelle Idem giroult modo est capellanus, In cuius fine dicetur a dictis pueris clara voce psalmus. De profundis. cum precibus et oratione ut premittitur. Et ut pueri procliviores sint ad fundendum preces pro defunctis, recipient a suis magistris eo die in cibo et potu meliorem conditionem solito » (F-Pm, ms. 3339, f. 25v, F-Pn, Lat. 17741, f. 21v).*

- *Chapelle Royale de France (François 1^{er}, Henri II, François II, Charles IX, Henri III), 1547-1582.* Simon Giroult est « notteur » ou noteur dès 1547 (Brenet 1910 p. 134 d'après F-BnF, ms. fr. 10392, f. 173v, 215, ms. lat. 17741, f. 21v et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 25v, 61v). Il est probablement sous le nom de Simon Giroust dans le compte des obsèques de Henri II du quartier de juillet 1559 comme membre de la Chappelle de musique du feu Roy (Handy 2008 p. 213, 572, d'après F-AN, KK 125, f. 1395v). Il est encore « notteur » dans l'état de la chapelle d'Henri III de 1578 comme officier pour des gages de 40 écus (BrooksJ 2000 p. 401 d'après F-BnF Cinq cents Colbert 54 f. 364v). Enfin, il l'était jusqu'à sa mort comme il est écrit dans son épitaphe ; voir aussi la notice de Christelle Cazaux (Cazaux 2002 p. 357).

Thomas Gobert (avant 1627-†1672)

Thomas Gobert, enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris avant 1630, sert la Chapelle Royale de 1638 à 1669, et revient à la Sainte-Chapelle en 1646 comme chapelain perpétuel et en 1651 comme chanoine. Il meurt le 26 septembre 1672.

Nous empruntons pour cette biographie à la notice de Michel Brenet (Brenet 1910, p. 350-351) et à celle du *New Grove* rédigée par James R. Anthony (NG2. PCB).

- *Sainte-Chapelle de Paris, après 1615-avant 1627 et 1646-1672.* D'après Gilles Dongois, Thomas Gobert devient chapelain perpétuel en 1647, à la place de Nicolas Gougelet et est remplacé en 1651 par Ferdinand de Florence. Dongois écrit à propos de Thomas Gobert, chanoine : « Thomas Gobert sous maître de la musique de la chapelle du Roy, chapelain perpétuel de Saint-Blaize fut receu chanoine le 26 septembre 1651 apres la mort de Jacques de La Ferté abbé de la Magdelaine. Il avait été enfant de chœur de la Sainte-Chapelle dans sa jeunesse et sa capacité dans la musique le fit parvenir a la sous maîtrise de chez le Roy qui lui donna la chanoinie de la Sainte-Chapelle et celle de Saint-Quentin dont il a joüy jusques a sa mort arrivée en 1672 apres une assez longue maladie. Il est enterré dans la basse Sainte-Chapelle. Le Pere Ferrier Confesseur du Roy procura ses benefices a ses deux neveux : celui de la Sainte-Chapelle à Michel Gobert... et celuy de Saint-Quentin a son autre neveu frere dudit Michel. Les chanoines de la Sainte-Chapelle n'oublieront jamais la bonté avec laquelle il s'appliqua a soutenir les droits de ses confreres. On trouve beaucoup de ses compositions en Musique qu'il a fait imprimer, et dont la plus part des Religieuses se servent » (F-AN, LL 630, p. 155, 322).

Thomas Gobert est d'après Dongois enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris et reçu entre 1615 et 1627. Il rentre donc dans notre corpus des personnels de la Sainte-Chapelle de Paris reçue avant 1630. La période 1615-1627 correspond à une lacune des registres des délibérations de la Sainte-Chapelle. Thomas Gobert réapparaît dans les registres de la Sainte-Chapelle, le 24 novembre 1646, « Thomas Gobert, prestre du diocèse de Paris, maistre de la Musique du Roy » prend possession de la chapelle perpétuelle Saint Blaise, chapelle vacante par la résignation de Jacques Cabaret. Dongois ne parle pas de Jacques Cabaret et donne la date de 1647, pour la prise de possession de la chapellenie perpétuelle. Le 6 janvier 1647, Thomas Gobert se présente au chapitre pour obtenir d'être mis sur le livre du point, ce qui lui est accordé, à condition qu'il rendra les services auxquels sont tenus les chapelains perpétuels « descendants à l'aigle du milieu du chœur pour y chanter la musique ». Le 17 avril 1647, Thomas Gobert se présente « pour la seconde fois » pour être mis sur le livre du point et demande à la Compagnie « de le dispenser de descendre à l'aigle pour y chanter la musique soubz la mesure de Maistre Artus Auxcoustaux, Maistre de la musique de la Sainte-Chapelle, attendu qu'ayant l'honneur de l'estre de celle du Roy, il estimoit blesser l'ordre et les regles de la bienséance s'il chantoit soubz la mesure dudit Auxcoustaux auquel du moins il doit estre egal, et que pour le surplus des charges, fonctions et obligations ausquelles il est tenu à cause

de sa chapelle il a promis d'y satisfaire » ; sur quoi, la Compagnie ordonne qu'il sera mis sur le livre du point, et le dispense « par grace particulière et sans tirer à conséquence, en considération de sa charge de maistre de musique de la chapelle de Sa Majesté, de descendre à l'aigle pour chanter la musique sous la mesure dudit Aus-coustaux ».

Le 26 septembre 1651, Thomas Gobert, chapelain perpétuel, est pourvu par le roi de la prébende de chanoine, vacante par le décès de la Ferté ; les lettres de collation le qualifient « prêtre du diocèse de Paris et maître de la musique de la chapelle du Roi » ; les lettres de tonsure, transcrites au registre, sont datées du 21 février et l'appellent « Thomas Gobert filius Guillelmi Gobert et Claudia Sadel conjugium ». Suite à l'installation de Claude Auvry, évêque de Coutances comme Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris le 3 avril 1653, de nombreux procès sont engagés. Le 1^{er} mars 1656 a lieu un compromis passé devant notaires signé du trésorier et de six chanoines dont Thomas Gobert. La sentence arbitrale est rendue le 15 septembre 1657. Thomas Gobert est mentionné comme chanoine dans l'« état des dignitez ecclesiastiques et autres officiers de la Sainte-Chapelle Royale du Palais » pour 1670.

Le 27 septembre 1672, l'avis de la mort de Thomas Gobert, décédé la veille au soir est donné ; les chanoines fixent son enterrement au lendemain (Brenet 1910, p. 201, 206, 210-212, p. 217, 221 d'après F-AN, LL 603, f. 192v, f. 199-199v, f. 205, LL 604, f. 68-69, citant Morand 1790, pièces justificatives p. 109-117, F-AN, O¹ 620, F-AN LL 605, f. 45). D'après Dongois, il est inhumé dans la chapelle basse de la Sainte-Chapelle.

- *Collégiale de Saint-Quentin, 1630-1672*. Chanoine de Saint-Quentin depuis 1630 (Gomart 1851, p. 51), il soutient contre le chapitre de cette église, pour la perception des revenus de sa prébende, un procès qui durait encore en 1666, malgré un arrêt du Parlement rendu en sa faveur le 6 juin 1648 (*Déclaration du Roi du mois de mars 1666*, etc., impr. Paris, 1767; F.BnF, recueil Thoisy, t. LXXVII, et recueil de Morand, 1777, *Usus*, t. II, pièce 244). D'après Gantez, il est en même temps maître de musique de Peronne (Gantez 1643, p. 142).

- *Chapelle du cardinal de Richelieu, avant 1638*. D'après Gantez, Gobert était Picard d'origine ; « à tout le moins il a esté maistre à Péronne, ... et de là fit un beau saut chez M. le Cardinal [de Richelieu] et un meilleur chez le Roy, puisqu'il est maistre de sa chappelle laquelle gaigna au prix » (Gantez 1643, p. 142).

- *Chapelle Royale, 1638-1669*. Thomas Gobert a succédé à Nicolas Formé en 1638 comme sous-maître de la Chapelle du Roi, charge qu'il partage avec Jean Veillot et à la mort de ce dernier en 1662 avec Henry Du Mont. En 1664, Louis XIV décide qu'il y aurait à la chapelle quatre sous-maîtres, un par quartier, Thomas Gobert pour le quartier de janvier, Pierre Robert pour celui d'avril, Gabriel Expilly pour celui de juillet et Henry Du Mont pour celui d'octobre. Thomas Gobert se retire de la Chapelle Royale en 1669.

Avec Formé et Veillot, Gobert fut un compositeur d'avant-garde et fit beaucoup pour stabiliser le motet à double chœur français. La forme du Grand Motet versaillais est déjà présente dans la description des motets faite par Gobert de ses propres motets composés pour la Chapelle Royale. « Le grand chœur à cinq parties est toujours chanté par beaucoup de voix. Le petit chœur est uniquement formé de solistes » (lettre à Constantin Huygens du 17 octobre 1646). Aucun des grands motets de Gobert ne subsiste, même si l'on a gardé quelques paroles. Après Jacques de Gouy, Lardenois et Auxcousteaux, Gobert remit en musique la *Paraphrase des pseumes de David en vers francois*, que Antoine Godeau, évêque de Grasse et de Vence avait achevée en 1644 ; sa composition, disposée pour dessus et basse, et pouvant se chanter sans basse, fut imprimée à Paris, chez Le Petit en 1659, in-12, comme cinquième édition de l'œuvre de Godeau, et réimprimée en 1661, 1672, 1676 et 1686. La préface de l'imprimeur expliquait que la musique primitive (celle de Auxcousteaux) n'ayant pas « toute la grâce qui estait désirée pour des vers si admirables », Gobert, à sa demande, les avait refaits à

deux parties selon « la première intention de Mgr de Vence qui estoit qu'on les mist en un simple contrepoint, pour la commodité de ceux qui ne sçavent que peu de musique »; cette préface contenait « quelques petites instructions » rédigées par Gobert « pour la conduite du chant de ces excellents Pseaumes ».

Œuvres. Paraphrase des psaumes de David, en vers françois par Antoine Godeau ... *Mis nouvellement en chant par Thomas Gobert, ... Cinquième Édition, revuë et corrigée* (Paris, 1659). « Audite coeli » dans *Paroles tirées de la Ste Ecriture, et mises en motet* (Paris, 1660), texte seulement. Quelques airs dans *Recueil des plus beaux airs*, éd. B. de Bacilly (Paris, 1661). 6 pieces dans F. Berthod : *Livre d'airs de dévotion à deux Parties* (Paris, 1662).

François Godard (1585-1614)

François Godard est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1585.

- *Cathédrale de Bourges, 1585*. D'après les registres de la Sainte-Chapelle, François Godard est chanoine et chancelier de la cathédrale de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1585-1614*. Le 15 juillet 1585, noble et scientifique personne messire François Godard, chanoine et chancelier en l'église de Bourges : il a provision royale de la prebende resignée par messire Estienne Le Roy. Messieurs ont conclud que ledit Godard sera receu. Le 23 août 1586, « monsieur Godard chanoine a presenté pour vicaire a la place de Jehan Foydeau demissionné messire Tristan Regnard du diocese de Beauvoix prebtre et muzicien ». Il est renvoyé a Dumayne. Le 30 novembre 1586, Godart est présent en chapitre. Le 12 décembre 1587, « monsieur Godard presente comme chappelain au lieu de feu maistre Guillaume Fornyer messire Charles Johannet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

François Godard reçoit ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658) et il est mentionné dans les comptes de 1590-1591 à 1611-1612 avec des distributions normales. En 1613-1614, il reçoit des distributions normales jusqu'à la Noël 1613, des distributions environ 2/3 de la normale au premier terme de 1614 et disparaît ensuite. Il a dû quitter la Sainte-Chapelle fin février 1614. Il reçoit cependant sa distribution de froment ordinaire en 1614-1615, mais n'est plus dans la liste des chanoines résidents (F-AD 18, 8G 1659-1673).

Jean Godart (1448-†1468 ?)

Jean Godart est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1448.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1448-1468*. Jehan Godart est mentionné comme chapelain perpétuel dans les comptes de 1448 (Brenet 1910, p. 31, 32, d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 271v, 272). D'après Gilles Dongois, Jean Godart aurait été pourvu chapelain perpétuel de la chapelle de Saint-Venant en 1454, ce qui semble erroné. Il est éventuellement remplacé par Pierre Brissaut en 1468 (F-AN, LL 630, p. 332).

Charles Godefroy (1631-1657)

Charles Godefroy est receveur général de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1631.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1631-1657*. Charles Godefroy est receveur général de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1631 à au moins 1657 (F-AD 18, 8G 1683-1692). Il est probablement non ecclésiastique et non musicien.

Claude Godelot [Gaudelot] (1598-1600)

Claude Godelot est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1598.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1598-1600*. Claude Godelot, ayant fait son temps d'enfant de chœur, sollicite la pension accoutumée le 28 octobre 1598. Il reçoit un don de un escu sous le nom de Gaudelot « naguères enfant de chœur » le 17 octobre 1600 (Brenet 1910 p. 147, 149 d'après F-AN, LL 600, f. 163v, 177v).

Jean Godet (1576-†1597)

Jean Godet, clerc en 1576, puis chapelain en 1594 de la Sainte-Chapelle de Paris, appartient à la Chapelle Royale comme basse contre en 1580. Michel Brenet mentionne deux Godet, Jehan Godet reçu clerc en 1576 et Godet sans prénom est reçu chapelain en 1594. Je ferai l'hypothèse que c'est le même personnage, soit qui est resté à la Sainte-Chapelle et a eu une « promotion interne » soit qu'il est parti à la Chapelle Royale à un moment inconnu entre 1576 et 1594, puis est rentré à la Sainte-Chapelle en 1594 comme chapelain. Il meurt fin août 1597.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1576 et 1594-1597*. Le 2 mai 1576, Jehan Godet est reçu comme « compagnon clerc ». Le 19 avril 1594, Jehan Godet, chantre du roi, est reçu comme chapelain. Le 27 août 1597, « Godet, chantre chappellain dudit sieur Thresaurier estant malade en sa chambre de la peste a esté transporté en la rue Saint-Victor sur les unze heures de nuict » (Brenet 1910 p. 128, 145, 147 d'après F-AN, LL 599, f. 153v et LL 600, f. 141, 158). Il meurt très probablement vers la fin août 1597.

• *Chapelle de la reine mère et Chapelle Royale de France (Catherine de Médicis, Henri III, Henri IV), 1580-1594*. Il figure dans l'état de maison de Catherine de Médicis autour de 1580-1585 comme « maistres sousmaistres et chantres de la chapelle bassecontre » avec 300 livres de gages annuels ; dans l'état de maison de Catherine de Médicis en 1585 pour les deuxièmes et quatrième trimestres avec 100 écus de gages comme bassecontre de la chapelle ; dans la liste des chanteurs et officiers de la chapelle de Henri III autour de 1586 ; et enfin dans l'état de maison de Catherine de Médicis de 1587 pour les gages du second semestre se montant à 100 écus (BrooksJ 2000 p. 408, 409, 411, 480 d'après F-BnF, Clair 1216, f. 64v, F-AN, KK 116 f. 50, F-BnF, Cinq cents Colbert 10, f. 10v et 11 et F-AN, KK 117 f. 10v). Il nous faut rajouter des données nouvelles apportées par Isabelle Handy. Jehan Godet est chantre basse contre en 1584 avec des gages de 100 écus pour les deuxième et quatrième trimestres et il est prêtre chapelain en 1586 (Handy 2008 p. 469 d'après F-AN, KK 139, f 33 et F-BnF ms. fr. 21480 f. 72v). Il y a un trou entre 1587 ou 1589 et sa nouvelle entrée à la Sainte-Chapelle. Jean Godet est d'après Michel Brenet chantre du roi en 1594. Il ne semble pas être dans l'état de chapelle de 1595 (Le Moël 1966).

Sylvain Gogne [Gognay] (1548-†1574)

Sylvain Gogne est enfant de chœur en 1548, vicaire en 1554, maître de grammaire en 1563, distributeur en 1570, chapelain en 1572 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en novembre 1574.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1548-1574*. On peut déduire de la délibération du 6 mars 1548 que l'enfant de chœur malade le 14 février est Sylvain Gogne. Le 11 février 1548, « monsieur de Beauregard a rapporté a messieurs avoir esté mis ung des enffans de cueur de l'eglise

survenu mallade en la maison de la barbriere a troys sol pour jour et ung petit pain ». Le 14 février 1548, messieurs apres avoir entendu que pour la santé des enffans de cueur seroit necessaire les faire coucher chacun separement et les faire faire a chacun ung lict, ont ordonné qui leur en seroit faict a chacun ung ; et doresenavant coucheront chacun separement ». Le 6 mars 1548, messieurs ont ordonné être payés « 66 sous tournois... a la vesve feu Pierre Jardoin barbriere pour la penssion de Silvain Gogne enffant de cueur de leglise qui est mallade en sa maison ». Le 10 mars 1548, messieurs ont ordonné être payés « a la veuve de feu messire Pierre Jardoin barbriere la somme de 2 ecus pour reste de la nourriture et medicamens de Silvain Gogne enffant de cueur ». Le 7 octobre 1550, « monsieur Bourbouins a remonstré a messieurs que par cy davant il a presenté a monsieur le tresorier Silvain Gongne enffant de cueur de l'eglise de ceans, pour le recepvoir a l'office et place de vicaire vacant en ladite eglise qui appartient audit Bourbouins a cause de ses chanoinie et prebende ; et parce qu'il avoit esté adverty que ladite presentation n'estoit bonne ne deument faicte selon les statuz de l'eglise et partant ne veult et n'entend s'en ayder ; et qu'il en avoit faict estat par maniere de remonstrance et pour donner occasion audit Gongne de ... bien faire son debvoir a l'eglise ». Le 3 janvier 1551, sera payé « a Simon le Lorrain 8 sous pour la façon d'un saiz pour Silvain enffant de cueur de l'eglise et rhabillé les saiz des autres enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 101, 102v, 110ca, 8G 1518, f. 166, 190ca).

Le 4 avril 1551, « messieurs ont ordonné estre alloué a leur receveur general la somme de 15 sous pour la grosse de 4 lettres de Coronne pour Richard Jardoin, Anthoine Chevalier, Gabriel Patault et Silvain Gogne enffans de cueur de l'eglise lesquelles ont esté mises au tresor ou coffre des quictances ». Le 24 octobre 1551, messieurs ont « ordonné que apres ceste feste de toussaint Silvain et Anthoine enffans de cueur de l'eglise seront mis au college ; et a Monsieur Berthelot prins la charge dudit Silvain et sera prié monsieur le chantre prandre la charge dudit Anthoine ». Le 9 décembre 1551, « messieurs ont ordonné que au premier de janvier prochain Silvain et Anthoine enffans de cueur seront mis au college ; et a monsieur Berthelot prins la charge dudit Silvain et ont prié monsieur Vialart prandre la charge dudit Anthoine ». Le 9 août 1552, messieurs ont « ordonné que Berthelot contentera Pierre Jardoin barbier de ce qu'il a pensé mallade Silvain Gogne enffant de cueur de l'eglise ». Le 23 septembre 1553, « messieurs sur la requeste de Silvain Gogne estant au college ont ordonné quil luy sera achapté a noel une robbe neufve et ont prié le chantre pour l'achapter ». Le 2 janvier 1554, « monsieur Chevallier a presenté Silvain Gogne nagueres enffant de cueur de l'eglise a l'office de vicaire ». Il est renvoyé au Chantre. Le 5 janvier 1554, messieurs ont « ordonné que Silvain Gogne enffant de cueur sera mis en penssion au college et qu'il luy sera baillé 30 livres et son pain ; et sera païé de ses gaiges du premier jour de l'an a la charge de contempter monsieur Berthelot ». Le 9 janvier 1554, messieurs ont « ordonné que Silvain Gogne sera encore tenu ung an au college en ceste ville a la penssion de 40 livres tournois ». Le 13 janvier 1554, messieurs ont « commis le chantre et Chevallier pour parler a maistre Jehan de Costa s'il voudra prandre a penssion pour ung an Silvain Gogne ». Le 29 janvier 1554, messieurs ont « ordonné que le receveur paiera a monsieur Berthelot la somme de 70 sous pour la despense faicte par Silvain Gogne depuis la vigille de noel ». Le 27 février 1554, « sur ce que monsieur Berthelot demande le pain de Silvain Gogne depuis la vigille de noel dernier pour la penssion dudit Gogne, a esté ordonné quil ne luy en sera riens baillé actendu quil estoit encores a la penssion du college » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 1, 74v, 91, 8G 1520, f. 45, 8G 1521, f. 70ca, 114, 115ca, 128ca, 135ca).

Le 21 avril 1554, le chantre dans son rapport sur Silvain Gogne le trouve suffisant pour l'office de vicaire présenté par Chevallier. Le 9 juin 1554, messieurs ont « ordonné que les supliz achetez pour Silvain Gogne seront paiez aux despens de l'eglise jusques a 30 sous, actendu que monsieur de Fougieres estoit commis auparavant la reception de vicaire dudit

Gogne pour acheter lesdits surpliz ». Le 30 mars 1555, « Silvain Gogne... veut ses distributions de blé. [messieurs ont] ordonné qu'il sera advisé le jour de sa reception et s'il a esté un vicair lui sera fait distributions comme aux aultres ». Le 2 avril 1555, « considerés les services qu'il a fait pour l'église » Gogne aura ses distributions de blé. Le 1^{er} juin 1555, « sur ce que Silvain Gogne vicair a demandé estre païé des dolines quil a faictes au lieu des absens », on attend le chantre. Le 9 mars 1557, « messieurs ont mandé en chappitre Silvain Gogne auquel ilz ont enjoinct de se mectre en son ordre dedans trois mois suivant le serment par luy fait lors quil fut receu vicair nonobstant une pretendue dispense quil maintient luy avoir esté donnée contre et au prejudice des statuts ; et a faulte de ce faire ledit temps passé messieurs pourvoiron d'un aultre a sa place ». Le 20 mars 1557, « messieurs ont octroyé a Silvain Gogne de requerant ses distributions pour 5 jours quil est allé prandre ses ordres au bourg de Deolz ». Le 2 avril 1558, messieurs ont octroyé ses distributions « a Silvain Gogne pour 4 jours quil est allé aux nopces de sa seur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522, f. 13ca, 20ca, 160ca, 183, 8G 1523, f. 13ca, 8G 1524, f. 187, 188, 8G 1525, f. 145ca).

Le 10 février 1560, « le receveur avancera a Sylvain Gogne vicair la somme de 6 livres tournois sur leur quartier prochain si faire se peult ». Le 17 juin 1561, « messieurs ont octroyé a Sylvain Gogne ce requerant ses distributions pour 2 jours quil a esté a Dun le Roy a la premiere messe d'un homme d'église ». Le 28 juin 1561, « sur les requestes respectivement faictes par messires... Sylvain Gognay et... pour avoir l'adcense de la maison de chapelain que tenoit feu Marin Rebours nagueres deceddé » : on sursoit. Le 12 juillet 1561, messieurs ont « ordonné que la maison que tenoit Jehan Grangier sera adcensée a Sylvain Gogne pour un an... pour 10 livres ». Le 27 août [sic septembre ?] 1561, messires... Silvain Gogne... [demandent] leur donner leurs distributions pour aucuns jours quilz ont esté absents ». On attend de savoir combien de journées chacun s'est absenté. Le 21 mars 1562, messieurs « ont octroyé a messires Jaques Rossilhon, au maistre des enffans [Jehan Le Begue] Rancon, Gogne, Le Rasle et Ranard leurs distributions pour troys jours quilz ont esté a Saint Florent a la quarentaine du sieur dudit lieu par ordonnance de chapitre ». Le 24 mars 1562, « Silvain Gogne vicair [demande] luy donner la maison ou il demoure pour adcense tant quil sera vicair. Messieurs ont prié monsieur le tresorier faire informer de la vie et meours dudit Gogne pour cognoistre q'il a satisfait au contenu du bail qui luy a esté cy davant fait de ladite maison » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 116v, 8G 1528, f. 29, 33, 54, 65ca, 76, 142v, 143).

Le 9 mai 1562, messieurs ont « ordonné qu'il sera entendu de Silvain Gogne s'il veult prandre la maison que tenoit feu messire Loys Rozier et laisser la sienne a chapitre ou autrement sera contracté entretenir et charges et clauses contenues par l'ordonnance de chapitre ». Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a... Gogne, etc... leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'église autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour precedant quilz feront ladite faction ». Le 3 juillet 1563, « sur la requeste faicte par plusieurs chappelains et vicaires de l'église de leur donner leurs distributions pour quelques jours quilz ont esté absents, messieurs voyant quilz viennent en si grand nombre et que par ladite absence le service de l'église demeure et ne font leur debvoir ont ordonné quilz n'auront lesdites distributions ; et que le distributeur n'en exemptera les ungs... [en marge : ... Gogne 15 jours] ». Le 18 décembre 1563, « messieurs au lieu de deffunct maistre Mathurin Poisson maistre de grand maire des enffans de cueur de l'église ont commis maistre Silvain Gogne aux gaiges de la somme de 12 livres tournois par an qui luy sera payé par le receveur general de troys moys en troys moys par esgalles portions a commencer du premier jour d'octobre dernier passé ». [rayé : Le 15 avril 1564, « sur la requeste faicte a messieurs par

messire Sylvain Gogne vicaire de ceans qui pryé messieurs luy aider d'anciennes bulles pour produire au proces quil a pour raison d'une prebende a Dun Le Roy, messieurs ont ordonné quelles seront cherchées et mises es mains de monsieur Dumayne pour les presenter a l'assignation] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 13, f. 46v-47, 8G 1530, f. 29, f. 83v-84, f. 122v).

Le 4 juillet 1564, messieurs « ont ordonné que la porte de la maison dudit maistre des enffans et celle de la maison de Silvain Gogne qui sortent par derriere seront fermées ; et quilz ny sortiront plus ». Le 26 septembre 1564, « Silvain Gogne vicaire [demande] ses distributions du temps quil a esté absent depuys le 4 aoust jusques au 23 aoust. [Messieurs ont] ordonné quelles luy seront baillées pour l'argent quil luy a esté presté pour son voiage de Parys luy sera rabaptu sur chacun quartier la somme de 102 sous tournois ». Le 6 février 1565, seront prêtées « 15 livres a Silvain Gogne vicaire avancées sur son gaigne ». Le 30 mars 1565, « messieurs ont commis messire Thoussainctz Rahel vicaire de l'église presentement maistre de grand maire des enffans de cueur au lieu de messire Silvain Gogne laquelle charge ledit Rahel a accepté aux gaiges accoustumes montant la somme de 12 livres tournois par an payées par quartier de 3 mois en 3 mois 60 sous tournois a partir du 1^{er} avril ».

Le 30 mars 1568, messieurs ont octroyé ses distributions « a messire Silvain Gogne pour 3 jours et demi quil a esté absent pour prandre son ordre de prestrise ». Le 19 août 1570, Silvain Gogne est nommé distributeur à la place de feu Guyard et « pour dire la messe des enffans de cueur au lieu dudit deffunct Guyard, [messieurs] ont commis ledit Gogne avec les aultres troys qui sont tenus de dire icelle messe » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 49, 72, 125ca, 147v, 8G 1533, f. 20v, 8G 1534, f. 55v).

Le 5 janvier 1572, messieurs ont ordonné que Gogne réparera sa maison et paiera ses dettes. Le 13 juin 1572, messieurs ont « comis monsieur Chevrier pour faire faire les reparations quil convient faire en la maison de messire Silvain Augnay chappelain de ceans ». Le 1^{er} juillet 1572, « messieurs ont ordonné que le rolle de distribution du cartier de Saint-Jehan presentement exhibé par Gangnay distributeur sera grossoyé et signé par leur greffier ». Le 15 juillet 1572, sera fait réparation de la maison de messire Silvain Guaugnon [sic : sans doute Gogne]. Le 15 novembre 1572, « messieurs ont ordonné quil sera informé a la requeste du promoteur de seant a la deliberation d'eulx a l'encontre de messire Silvain Guaugne [en marge : Silvain Gogne] chappelain pour la mauvaise vye lubricque et scandalleuse quil menne ung chaque jour en la maison ou il demeure qui est de chappitre de seant ; et l'information faicte suyvant la clause de son bailh d'adcence de ladite maison, [messieurs ont ordonné] le faire sortyr hors icelle ». Le 28 février 1573, « messieurs ont commis messire Silvain Guaugnay [sic] chappelain de seant et de son consentement pour monstrier et enseigner es lettres de grand mayre les enffans de cueur de seans et a lyre et a escrire aux gaiges acoustumez qui sont de 20 livres tournois chacun an » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535-1536).

Le 22 mai 1573, Silvain Guaugnay, distributeur est présent au chapitre. Le 6 juin 1573, messieurs ont « ordonné que le proces meu devant le bailly par messire Silvain Guaugnay pour raison d'une portion canonique qu'il pretend a cause de la cure de Prulhy dont il a esté prouveu par monsieur le thesaurier, contre le seigneur de la Mothe, sera communiqué au conseil pour savoir comme ilz doibvent faire ». Le 7 octobre 1573, « messieurs ont ordonné que leur receveur prestra a messire Silvain Gognay chappelain de ceans pour soy acquiter envers ses creanciers dont il est le plus poursuyvi la somme de 40 livres tournois de laquelle somme il s'obligera envers eulx a icelle payer par chacun quartier de l'année la somme de 4 livres tournois jusques a fin de payment d'icelle ». Le 27 février 1574, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a maistre Thoussainctz Rahel, maistre des enffans de seans

la somme de 40 sous 1 denier pour le gaigne que messire Guillaume Lauryot chantre de seans a fait pendant le temps quil a demouré au service de l'eglise de seans ainsi quil apert par la certification de Gognay leur distributeur ». Le 11 mai 1574, messieurs ont « conclud que messire Silvain Gognay sera sommé pour sortyr et yssir de la maison ou il se tient de present quil tient de chappitre actendue et vue la vye scandalleuse quil meyne ung chacun jour, nonobstant les jugemens et remonstrances qui cy devant luy ont esté faictes ; et aussi que par son bailh il est entre aultres choses porté que s'il meyne vye scandalleuse il sera deschassé de ladite maison ». Le 29 mai 1574, sera donné « 10 ecus a messire Sylvain Guaugnay chapelain pour sortir du proces que lesdits sieurs avoient contre ledit Gongne a raison de la pension canonique quil pretendoyt sur les decimes de Preuilhy ausdits sieurs appartenant a cause de la cure dudit Preuilhy dont il est curé » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Le 4 septembre 1574, on « rabaptra a messire Silvain Gaugné sur ce qui luy sera deub du quartier de Saint-Michel 100 sous tournois en consideration de sa pauvreté ». Le 2 octobre 1574, Sivain Guaugné et Anthoine Rancon chappelains échangent leurs maisons. Le 27 novembre 1574, « messieurs ont accordé a maistre Pierre de La Pierre chappelain de seans et comme le plus antian la maison que souloyt tenir deffunct messire Silvain Gongne vivant aussi chappelain vacant par son decedz. [Ce même jour], « messieurs ont ordonné que le receveur payera les fraiz que cousteront l'enterrement de messire Silvain Gognay deceddé sans aulcuns biens ». Le 27 novembre 1576, « monsieur David presente comme chapelain a la place de feu Silvain Gogne, messire André Bergier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538-1539).

Mace Gogue [Guogue] (1440-1447)

Mace Gogue est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1440.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1440-1447*. Mace Gogue est mentionné comme cleric dans les comptes de 1440 « Aux diz chappellains et clerics qui ont fait ledit divin service », de 1444 « Aux chappellains de l'eglise pour avoir fait leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de Mesd. SS comme par suplication appert, fut donné 32 s. p. » et le 1^{er} décembre 1447, Mace Gogue est sanctionné : « pour ce que on a dict à messire Mace Gogue, cleric à la prebende de monsieur maistre Anthoine Caille chanoine de ladite église, qu'il se deportast de soy plus occuper au service divin d'icelle église pour certaines causes, a quoy il a humblement acquiescé, on a accordé de grace audit messire Mace tant qu'il plaira à mesdissires les trésorier et chanoines qu'il ayt chascune sepmaine la moitié des distributions entieres de cleric de ladite église, et Guillemain Piefort aura de grace l'autre moitié desdites distributions s'il les gaigne chascune sepmaine, et ce que ledit Guillemain en perdra à gaigner du totage sera a ses despens et sur sa part et non pas dudit Mace » (Brenet 1910 p. 29, 31, d'après F-BnF ms fr. 22392, f. 13v, 130v, 140 et F-AN, LL 598, f. 62).

Louis Going (1576-1626)

Louis Going apparaît comme enfant de chœur en 1576, d'abord sans prénom, puis François, Jehan et enfin Louis qui tend à s'imposer. Il est reçu en 1586 vicaire marellier, chapelain en 1598 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1576-1626*. Le 29 septembre 1576, « messieurs ont commis monsieur Dumayne pour appeler avec luy deux chappellains ou vicaires de seans telz quil luy plaira pour savoir sy le filz de feu Going est propre pour estre enffant de cueur et sil est seing et nect ». Le 6 octobre 1576, « rapport sur le filz Going nommé ?, Dumayne l'a faict chanter

en presence de 4 chantres de seans la voye duquel se trouve propre pour estre enffant de cueur de seans. [Messieurs ont] ordonné quil sera receu enffant de cueur et que a ceste fin les draps luy seront baillez a la charge que ses parents luy bailheront les premiers habitz qui luy seront necessaires pour estre enffant de cueur ». Le 4 octobre 1580, « le receveur payera a Anne Going 3 ecus sol pour avoir gouverné en sa maison François Going enffant de cueur lequel estoit mallade ».

Le 19 février 1585, « messieurs ont receu Poncellet Poiget fils de deffunct Poiget et de Denise Aubery pour enffant de cueur en l'eglise de sceans lors que [François] Going sera mis hors d'enffant de cueur a la charge toutesfoys que ladite Aubery sa mere payera sa pension au maistre desdits enffans jusques a ce que ledit Going soit sorty et encores l'entretiendra er habillera d'habituz jusques audit temps ; et lorsqu'il sera sorty luy donnera les habituz accoustumez ». Le 21 décembre 1585, « messieurs ont receu pour enffant de cueur de l'eglise de seans Loys Julliard filz de messire Gervays Julliard, tinturier a Bourges et de Claude Desgrenyers ses pere et mere eagé de sept ans passez et venant a la feste Saint-Vincent prochaine aura huit ans suyvant la requeste de sondit pere present pour servir en l'eglise comme les autres enffens jusques a ce que Jehan [sic] Gouyn a present enffant de cueur sorte de ladite maistrise ». Le 29 janvier 1586, messieurs ont « commis monsieur Dumayne et Bochetel pour faire habiller Going enffant de cueur de sceans ». Le 1^{er} mars 1586, « sur le rapport fait par monsieur Bochetel d'avoir mis en pension ung nommé [Jehan] Louis Going en logis de maistre Jullian de Roussel barbier au pris de 24 ecus sol a la charge d'avancer un quartier ». Le 27 septembre 1586, « monsieur Dupuy presente pour vicaire marrelhier au lieu de François Berault [qui a démissionné] messire Loys Going ». Le 4 octobre 1586, le rapport sur Jehan Going nagueres enffant de cueur a la place de feu François Le Roy, le juge capable et il est « notoyre que ledit Going est nay en loyal mariage et a fait foy de ses lectres de tonsure ». Le 14 février 1587, « Louys Going et Jehan Menagyer devront bailler caution pour le manyement des ornemens ». Le 17 avril 1587, « messieurs ont conclud pour la derniere fois que Jehan Menagier et Jehan Going vicaire marrelhiers admeneront caution... et aussi feront apparoir de leur ingenuité ». Le 25 juillet 1587, messieurs ont « ordonné que Going n'aura aulcune chose de son gagne que au preallable il n'ayt donné caution pour le manyement qu'il fait et doibt faire a cause de sa vicairie de marrelherye ». Le 24 octobre 1587, « Jehan Going et Jehan Menagier ont 8 jours pour bailler caution ». Le 7 novembre 1587, « Pierre Symonneau marchand tanneur en ceste ville de Bourges lequel de son bon gré e bonne vollonté s'est constitué pleige et caution de messire Loys Going vicaire marilhier jusques a la somme de 300 ecus sol pour une foys payer » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539, 8G 1542, 8G 1544).

Loys Going reçoit ses distributions de vicaire pour toute l'année 1587-1588, c'est-à-dire jusqu'à la Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore mentionné comme vicaire de 1590-1591 à 1595-1596. Il est promu chapelain et reçoit les quatre distributions correspondantes de 1598-1599 à 1625-1626. Il a disparu du compte suivant conservé, celui de 1639-1640. En 1599-1600, Par ordonnance du tresorier du 4 juillet ont esté paye a Loys Going, Lauverjat, Cachouette, Musnier, Luillier, Bourgoing et Bonnet [Bonnier ?] treize livres six solz 9 deniers. En 1623-1624, Maistre Going est apyé 6 livres « pour l'adcense de son grenier par ordonnance du 19 mars 1624 » (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 103v, 8G 1682-1683).

Michel Going [Goin, Goy] (1529-†1569)

Michel Going a fait toute sa carrière à la Sainte-Chapelle de Bourges, enfant de chœur avant 1529, gagier à la marrellerie dès 1530, vicaire marelhier en 1532, chapelain en 1534, il meurt le 15 avril 1569.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1569*. Le 20 mars 1529, « oye la requeste des 2 enffans de cueur qui sont sortis du colleges, messieurs veu et consideré que l'eglise est pour le present trop chargée ont ordonné que leur receveur general leur baillera a chacun 10 livres tournois pour aller veoir le pais jusques a quelque temps ». [Il s'agit sans doute de Goy] et Testard comme il est indiqué le 24 avril]. Le 23 mars 1529, « oye la requeste des 2 enffans de cueur sortis du colleges, par laquelle ilz supplient messieurs leur donner quelques gaiges pour servir et vivre en l'eglise et que pour le present actendu quil fait mal vivre sur les champs ne sauroient ou aller, messieurs sur ce oppiné ont ordonné que la conclusion faicte de ce au chappitre de samedi dernier tiendra et se tiennent a icelle et non autrement ». Le 24 avril 1529, « messieurs ont ordonné estre païé par leur receveur general a Jehan Laboures marchant la somme de 10 livres 10 sols tournois pour sept aulnes de drap quil a fourni pour habiller Goy] et Testard nagueres enffans de cueur ». Le 30 avril 1529, « sur la requeste de Goy] et Testard nagueres enffans de cueur de l'eglise messieurs cognoissans le temps qui est malaisé et qui ne pouroient facilement trouver lieu ou on les voulust recevoir ont ordonné que jusques a la feste de pasques charnez prochaine venant ilz auront chacun 10 livres tournois de gaiges ». Le 25 septembre 1529, « messieurs ont ordonné estre païé a Goy] nagueres enffant de cueur la somme de 40 sous tournois pour aider a le faire penser de sa maladie ». Le 6 novembre 1529, [radiatur le 9 novembre : oye la requeste de Michel Going nagueres enffant de cuer par laquelle il supplie messieurs le mectre serviteur en la marrellerie au lieu de Messire Pierre Moreulx qui s'en est allé, messieurs ont ordonné, actendu que ledit Going a esté enffant de cuer, il sera preferé a ung autre ; et pour en parler aux marelhers ont commis le chantre et Alabat]. Le 24 décembre 1529, « oye la requeste de Michel Going, nagueres enffant de cueur, parlaquelle il supplie messieurs luy augmenter ses gaiges qui ne sont que de 10 livres tournois ; et que en ce faisant il sera plus enclin a servir l'eglise et au service divin d'icelle ; messieurs en obtemperant a ladite requeste ont creu et augmenté sedit gaiges de autres 10 livres et ung petit pain de chapitre qui sont 20 livres tournois et ung pain paiables par leur receveur generalaux termes... ». Le 10 mai 1530, « messieurs ont ordonné estre païé par leur receveur general a Michel Going gagier de l'eglise la somme de 10 livres tournois afin qu'il s'en aille quelque temps sur les champs aprendre et veoir le pais ; et ou ledit Going ne voudra ce faire ont ordonné qu'il sera privé des gaiges quil a de l'eglise entierement (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 171v, 175, 178, 212, 220, 230ca, 265ca).

Le 22 novembre 1530, « messieurs ont ordonné estre alloué a leur receveur general 50 sous tournois qu'il avoit trop avancé a Michel Goy] gagier de l'eglise sur son terme de l'année passée ». Le 7 janvier 1531, « oye la requeste de Michel Going par laquelle il supplie messieurs lui croistre et augmenter ses gaiges lesquels ne sont que de 20 livres et ung demy pain ; et que de ce il ne peut bonnement pas vivre messieurs ce considerant ont augmenté et creu ses gaiges de 10 livres tournois et de demy pain qui sont 30 livres tournois et ung grant pain ». Le 1^{er} juillet 1531, « oye la requeste de Michel Going gagier de l'eglise par laquelle il supplie messieurs luy croistre et augmenter ses gages qui ne sont que de 30 livres tournois et son pain et que actendu la cherté du temps present il ne peut bonnement vivre... messieurs ont augmenté et creu ses gaiges de 10 livres qui sont 40 livres tournois et ung pain ». Le 27 février 1532, en la presence de moy notaire royal, messire Michel Going clerc [sic] et gagier en la Sainte Chapelle de Bourges et nagueres enffant de cueur dicelle s'est transporté au chapitre, ou estoient cappitulans et assemblez noble et scientifique personne maistre Jehan de L'Angellerie tresaurier de la Sainte Chapelle, venerables et discrectes personnes messieurs

Philippe de Laval, Alabat, de Baugy tous chanoines ausquels ledit Michel Going auroit dit et remonstré qu'il avoit esté présenté par venerable et discrete personne monsieur Nicolas de Bezombes chanoine pour son vicairé marrelier en icelle Sainte Chapelle au lieu de messire Jehan de la Bertauche : et receu a l'examen... Messieurs apres avoir veu lesdites presentations et supplications dudit Michel Going, luy ont fait faire et dire le serment... et a esté receu comme vicairé dudit de Bezombes et installé au cueur d'icelle Sainte Chapelle par ledit monsieur Pierre de Baugy ». Le 26 octobre 1532, messieurs ont « ordonné qu'on obtiendra une citation a l'encontre de Michel Going marrelier de l'église ». Le 6 mai 1533, « oye la requeste de Michel Going vicairé, par laquelle il supplie messieurs lui faire cest honneur de chanter sa premiere messe au grand autel de l'église et luy donner l'offrande, messieurs acceptent, considéré quil a esté enfant de l'église (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 45ca, 55, 106, 160ca, 215ca, 255ca).

Le 28 novembre 1534, Nicolas de Bezombes presente Michel Going pour estre son chapelain. Apres examen du chantre, il est reçu « et a promis nonobstant la presente reception faire et exercer l'office de marrelier comme il a faict par cy davant jusques ad ce que ledit Bezombes et messieurs en ayent proveu un autre ». Le 13 avril 1535, Michel Going restera marrelier jusqu'à ce qu'on en aye trouver un autre. Le 4 décembre 1535, « Nicolas de Bezombes a présenté Gilbert Baugy, clerc, nagueres enfant de cueur pour estre son vicairé marrelier vacant par la demission de messire Michel Going a present chapelain ». Le 21 janvier 1538 (n.s.), le lieutenant du prevost de Bourges et le procureur du roi ouvrent une procedure a l'encontre d'ung nommé Guillaume [Orry] serviteur du prothonotaire de Chanzeon. Or ledit Guillaume sur les conseils de son maistre s'est refugié en franchise en la Sainte-Chapelle pour éviter la prinse de corps... Le lieutenant et 2 sergents royaux décident de passer outre et se saisissent dudit Guillaume. « A quoy avons esté empeschez par messire Michel Going, ung nommé le grand maistre Pierre autrement basse contre et ung autre chantre nommé Robinet l'organiste de ladite Sainte-Chapelle, disans par eux que ne l'extrairions »... Ils le laissent et le reprennent le lendemain et le mettent en prison. Il est libéré le 12 avril 1537 avant pasques a la requeste dudit Guillaume qui demande a estre ramené en son immunité de franchise comme avoit esté promis aux chanoines... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 150, 190ca, 8G 1472).

Michel Going est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme chapelain dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 21 mai 1547, Michel Going, chapelain aura ses distributions pour 8 jours qu'il a esté en voyage a Vendosme. Le 27 mars 1548, « Going qui est allé a Paris pour le proces quil a a cause de sa vicairie » obtient ses distributions ; de même le 30 juin 1548, pour 3 jours qu'il a esté a sa cure. Le 27 novembre 1548, « messieurs ont octroyé a messire Michel Going chapelain ses distributions pour 8 jours qu'il est allé a la court a la poursuite de la presentation faicte a sa personne par la Reine de Navarre duchesse de Berry de la vicairie Notre Dame fondée en l'église Notre Dame de Gracay ». Sa lettre de collation en latin est reproduite. Le 17 mai 1550, messieurs ont « commis monsieur le Chantre pour arrester les parties que Going a faictes au voiage fait a Nevers pour recouvrer une basse contre [peut-être Jehan Bouteron] qui sont 116 sous 6 deniers ». Le 5 avril 1552, Michel Going obtient ses distributions pour 2 jours avec le trésorier. Le 20 septembre 1552, « messieurs ont octroyé a messires Michel Going, Pierre Le Jeune, Jehan Regnault et Pierre Vierely ce requerans leurs distributions pour 4 jours quilz sont allez a Montloys en la cure dudit Going ». Le 29 octobre

1552, « Michel Going, chappelain a fait entendre que monsieur de Bourges avoit donné un devolut sur la cure de Montloys qui est en la collation de monsieur le trésorier, qui est au prejudice des droits de l'église. On vera le conseil. Le 1^{er} juillet 1553, Michel Going obtient ses distributions pour 4 jours. Le 9 septembre 1553, « Goin a ramené une bassecontre sur un cheval loué soit 1 écu et 5 jours de distribution » [Il s'agit soit de François Textoris soit de François Testereau tous deux basse contre et reçus le 5 septembre 1553]. Le 12 septembre 1553, « messire Michel Goin a baillé en chapitre ses parties de la despence et fraiz faictz davoit amené ung chantere a l'église et pryé messieurs lui faire raison sur icelles parce qu'il n'en a esté deument satisfait ». Le 3 octobre 1553, messire Michel Going reçoit 60 sous « pour la despence de la bassecontre qu'il a amenée comprins l'escu a luy cidavant donné ». Le 30 janvier 1554, messire Michel Going chappelain en l'église de ceans a exhibé a messieurs, estant absent de chappitre le tresorier, les lettres de nomination et presentation faictes par madame la duchesse de Bery a messieurs au proffict dudit Going de la vicairie de la Salle le Roy, les requerant luy bailler sa collation de ladite vicairie. Monsieur Beauregard a déclaré que ledit Going lui avoit demandé un devolut lequel lui avoit reffusé parce qu'il en avoit pourveu. Monsieur Crenequin a dit que obtemperant a madame la duchesse luy en fait collation. Monsieur de Fougeres a dit que ladite présentation et nomination n'est deument faite et que quand elle sera deument faite fera ce que de raison. Gaillard et Chevallier lui font collation. Et a esté conclud a la plus grand part que collation sera faite de ladite vicairie audit Goin *jure devoluto*. Présents Pierre Chaignon et Jehan de Brielle brodeurs demourans a Bourges tesmoingts ». Le 13 février 1554, « après lecture faite de l'advis du conseil sur la presentation et nomination de madame la duchesse de la personne de Michel Going de la vicairie de La Salle le Roy, monsieur le trésorier a dit qu'il empesche que aultre collation soit faite de ladite vicairie sinon que celle qu'il a baillée laquelle il a faite selon l'advis du conseil (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 20ca, 109v, 115ca, 135ca, 197, 8G 1518, f. 109, 8G 1519, f. 135ca, 8G 1520, f. 71, 90ca, 8G 1521, f. 45ca, 68, 70ca, 128, 131).

Le 13 juillet 1555, sera alloué « 20 sous pour la despence faite au renvoy des 2 enffans qui avoient esté amenez de Vierzon pour estre enffant de cueur qui n'ont esté trouvez capables ; a Going 20 sous pour le temps que lesdits enffans ont esté en sa maison et pour ce qu'il est allé audit Vierzon pour les amener ». Le 22 août 1556, « Richard Jardoïn a pryé messieurs lui donner ses distributions pour 2 jours qu'il est allé a la cure de Goyn ». réponse négative. Le 4 avril 1559, Michel Going aura ses distributions. Le 27 juin 1559, Michel Goin reçoit « 50 sous tournois sur la perte quil a faite durant ce present quartier ; et le reste demourera en perte pour ledit Goyn ». Le 30 septembre 1559, Michel Going recevra ses distributions pour les 5 jours où il a été absent. Le 26 mars 1560, « messieurs ont donné a Michel Goyn, Jehan Testard et Simon Gentilz leurs distributions pour 3 jours a chacun d'eulx ». Le 15 avril 1561, le chapitre décide les réparations de la maison que tient de chapitre Jean de Ville, la muraille en la maison... [de] Michel Going. Le 20 avril 1562, « sera escript a maistre François de La Roche procurer du chapitre a Paris et luy sera envoyé coppye de l'arrest donné entre monsieur le thesaurier contre les chappelains et vicaires pour s'en aider en la cause contre Michel Going ». Le 25 septembre 1562, messieurs « ont commis messire Michel Going chapelain de ladite Sainte-Chapelle pour recouvrer ce qui a esté prins et transporté de ladite eglise hors d'icelle quant au cuyvre, fer, plomb et livres iceulx recevoir et en bailler descharge a toutes personnes quil appartient ». Le 26 septembre 1562, « sera baillé par le receveur... 70 sous tournois baillez a Going pour faire les frais du recouvrement de ce qui a esté derobbé de l'église ». Le 31 octobre 1562, on remboursera 20 sous tournois a Michel Going quil a baillez a ung poislier pour ses vacations d'avoir assisté avec luy pour congnoistre les chandelliers, lyvres et autres choses transportée de l'église en plusieurs maisons ». Le 5 Janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard messieurs ont octroyé a

Going... [et de nombreux autres] leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'eglise autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour preceddant quilz feront ladite faction ». Le 1^{er} décembre 1565, « requeste de Michel Goin chappelain, veu la certification de Pierre Jardrin, maistre barbier a Bourges de la malladye dudit Going ont donné audit Going ses matines tant qui leur plaira avec son pain de chapitre que gagnent ceulx qui assistent a matines. S'ensuict la certification dudit Jardrin : Jay, Pierre Jardrin maistre barbier et chirurgien en ceste ville de Bourges certiffié a tous quil appartiendra que depuy deux moys jusques a present jay pensé et medicamenté honorable et discrete personne messire Michel Going prestre chappelain de la Sainte-Chapelle royal de Bourges d'une maladie appelée hernie honorable dont icelluy n'en est gueri ; et pour causes des grandes vacations que ledit a eues ». Le 4 décembre 1565, « messieurs ont revoqué la grace faicte au chapitre preceddant a messire Michel Going, synon quil vienne la demander en personne » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 40ca, 8G 1524, f. 65v, 8G 1527, f. 1, 45, 74, 132v, 8G 1528, f. 1, 8G 1529, f. 7, 22, 31v, f. 46v-47, 8G 1532, f. 79-79v, f. 79v).

Le 3 avril 1568, « monsieur Le Roy pour messire Michel Going chappelain a remonstré que ledit Going avoit fondé et ordonné une station a dire et chanter le jour de dominica in passione a 7 heures du soyr laquelle sera sonnée par la grosse cloche une demye heure et sera chanté et commence ce qu'en suit par deux enffans de cueur... Puis apres quil soit par le cueur chanté en musique le pater noster composé par Adrien Viellard et le psaulme miserere... ». Le 15 avril 1569, « sur la requeste a eulx faicte par venerables personnes messires Jaques Girard et Vincent Morin executeurs testamentaires de messire Michel Going chappelain de l'eglise de ceans decedde ce jourd'huy et apres avoir veu le testament faict par ledit Going, ont ordonné que son corps sera enterré enladite eglise de ceans selon qu'il est porté par son testament a la charge que lesdits executeurs feront faire la fosse, icelle carreler et remectre en estat ce qui sera rompu et gasté faisant ladite fosse a leur despens ». Le 21 avril 1569, « monsieur Le Roy a prins la maison de feu messire Michel Going ». Le 21 mai 1569, « maistre Pierre de La Pierre chappelain de l'eglise de ceans et maistre des enffans de cueur a insynué a messieurs les lettres de presentation de madame madame duchesse de Berry et de Savoye a eulx faicte de la personne dudit de La Pierre a la vicairie de la Salle le Roy les supplians de luy faire collation de ladite vicairie » Le trésorier et son grand vicaire général messire Laurent Dumayne refusent. « Or est il que la vicairie de la Salle le Roy de laquelle ledit de La Pierre demande a estre proveu n'a aulcunement vacqué. Ains celluy qui la tient a present la eue de messire Michel Going chapellain en ladite Sainte-Chapelle... ». Le 10 décembre 1569, messieurs ont « ordonné que le receveur payera et dellivrera aux heritiers de feu messire Michel Going vivant chapelain le bled qui luy est deub jusques au jour de son decceds qui sont 7 mois ». Le 12 avril 1572, « monsieur Le Roy a mis es mains du receveur la somme de 100 livres tournois pour la fondation de feu messire Michel Goin qui se fait le dimanche de la passion ». Le 26 avril 1572, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a messire Anthoine Monssayon la somme de 24 sous tournois pour avoir escript la forme des fondations de messire Loys de la Roche, Michel Going, madame du Couldray dedans le livre des obitz et aussy pour avoir redigé par escript les oraisons que l'on doit dire ausdits obitz » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f 21v-22, f. 114, 116, f. 122v-124v, 162, 8G 1535).

Nicolas Going (1603-1622)

Nicolas Going est enfant de chœur au collège en 1603, maître de grammaire en 1621 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1603-1606 et 1621-1622.* « Est alloué au receveur la somme de [cinq ?] cent livres pour luy garantir de la pension de Jehan ? Guillemain et Nicolas Going naguerrés enfans de cœur... pour les faire conduire au Collège de Bilhon ». Est payé a un nommé Duchon la somme de 50 livres pour un quartier de la pension de Guillemain et Going le 10 may 1604 ». De même en 1604-1605 : « sera alloué la somme de sept vingt onze (155) livres neuf solz un denier payez pour la pension de Nicolas Going et Pierre Desmoulin naguerrés enfans de cœur ... envoyés a maistre Jehan Aymont le principal a Bilhon ». En 1605-1606, le 30 octobre 1605, sera allouée la somme de 100 livres pour la pension de Desmoulin et Going, commis Dupuy. De retour du collège, Nicolas Going est mentionné comme maître de grammaire gagiste du 19 juillet 1621 au 1^{er} décembre 1621 : « a maistre Nicolas Going pour avoir enseigné les enfans de cœur en grandmaire six mois eschez le premier jour de décembre an du présent compte (1621) a esté païé la somme de 18 livres tournois ». On peut lire encore : « païé audict Going pour un mois vingt deux jours d'avoir enseigné lesdicts enfans ci dessus la somme de 100 solz comme il appert par ordonnance du 5 avril 1622 ». Il remplace Claude Guyonneau (F-AD 18, 8G 1666-1667, 8G 1679, f. 98v).

Pierre Going (1617-1619)

Pierre Going est maître de grammaire gagiste en 1617 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1617-1619.* On peut lire dans le compte de 1616-1617 que François Mathieu et maistre Going se sont partagés la charge de maistre de grammaire : « a maistre François Mathieu et maistre Going pour avoir enseigné lesdicts enfans de cœur en lart de grand maire ... 36 livres ». Pierre Going touche la même somme tout seul en 1618-1619 avec le prénom Pierre (F-AD 18, 8G 1675, f. 112, 8G 1677, f. 110, 8G 1678, f. 104v).

Pierre de Gondi [Gondy] (1533-†1616)

Pierre de Gondi, né à Lyon en 1533 et mort le 17 février 1616, est fils de Guidobaldo Gondi, seigneur de Perron, banquier à Lyon et le frère d'Albert de Gondi né en 1522 et mort en 1602, duc de Retz, dit le « Maréchal de Retz ». C'est un protégé de Catherine de Médicis qui favorisera sa carrière. Il est trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1566 à 1570 (Morand 1790 p. 291-292 et [wiki/Pierre_de_Gondi](#)).

- *Cour de France (Charles IX, Elizabeth d'Autriche, Henri III, Henri IV).* Pierre de Gondi est Chancelier et Grand Aumônier de la reine Elizabeth d'Autriche et maître de l'Oratoire de Charles IX en 1568. Il accomplit sous les règnes de Henri III et Henri IV des missions diplomatiques à Rome auprès de Grégoire XIII, Sixte et Clément VIII.

- *Evêché de Langres, 1566-1568.* Pierre de Gondy est évêque de Langres, quand il est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1566-1570.* Pierre de Gondi est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris le 10 janvier 1567. Il succède à François de Butor nommé en 1559 et résigna la Trésorerie en faveur de Louis de Brézé en 1570 (Stein 1912 p. 131). Il est cité deux fois par Michel Brenet les 17 mai 1570 et 20 septembre 1570 la première fois pour intercéder auprès du roi au sujet du procès contre Roullé et la seconde au sujet du double service de

Durantel auprès du roi et à la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 116, 117 d'après F-AN, LL 599 f. 60v, 67v).

- *Evêché de Paris, 1570-1598*. Evêque de Paris en 1570, il démissionne en faveur de son neveu Henri de Gondi (1598-1622†). Les deux neveux de ce dernier furent aussi évêques et archevêques de Paris. De par son ancienne charge de Trésorier de la Sainte-Chapelle, il est l'objet de demandes d'intercession auprès du roi et de la reine. Il est cité dans le Trésor de la Sainte-Chapelle le 14 avril 1571, quand le collège de la Sainte-Chapelle le remercie d'avoir fait donner à la dite église par la reine des ornements neufs (Vidier 1910 p. 356 d'après F-AN, LL 599, f. 77).

- *Curie romaine (pape Sixte V), 1587-1616*. Il est nommé cardinal par le pape Sixte V à la recommandation du roy Henri III, au titre cardinalice de San Sylvestro in Capite : le « cardinal de Retz ». Il baptise le futur roi Louis XIII à Fontainebleau le 14 septembre 1606. Il meurt en 1616 à l'âge de 84 ans et fut enterré dans la chapelle des Gondys qui est dans l'église de Notre-Dame (F-AN, LL 630, p. 84-85)

- *Autres bénéfices*. Il est abbé commendataire des abbayes de Saint-Aubin-d'Angers, La Chaume, Sainte-Croix de Quimperlé et Buzay.

Jean Gorrion (1420)

Jean Gorrion est cleric marguiller de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1420.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1420*. En juin 1420, Jean Gorrion, cleric marguiller, reçoit des mereaulx en guise de distributions (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

Jean Gosset (1633-1648)

Jean Gosset est gagiste en 1633, cleric taille en 1635 de la Sainte-Chapelle de Paris renvoyé en 1637 pour sa double appartenance avec la Chapelle Royale. Il est réintégré cleric en 1643 avant d'être à nouveau renvoyé en 1648.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1633-1637 et 1643-1648*.

1633-1637 : Les 26 octobre 1633 et 4 février 1634, Jehan Gosset, (sans doute gagiste ou pris à l'essai) cleric, natif de Saint-Quentin, reçoit un don de 12 livres pour avoir un habit d'église et un don de 8 livres « pour ayder à payer son licit ». Le 12 septembre 1635, Jehan Gosset est reçu cleric taille, à condition que s'il devenait « ordinaire » chez le roi, il se retireroit. Le 23 mai 1637, MM. ordonnent que Gosset, cleric taille, sera rayé du livre des distributions, son service d'Ordinaire chez le Roi l'empêchant de servir à la Sainte-Chapelle. Il est probable que Jean Gosset soit passé à plein temps au service du roi à partir de 1637 et qu'il ait été repris avant 1643.

1643-1648 : Le 11 avril 1643, Jean Gosset, cleric taille, reçoit une gratification de 12 livres... pour avoir un surplis. Le 2 janvier 1644, les chanoines s'étant assurés que Gosset, cleric haute taille « estoit coutumier de grandes fautes et de n'assister au service de l'église », ainsi que de loger dans sa chambre « des personnes qui ne sont de sa profession », lui ont « défendu l'entrée du chœur et donné congé, ce qu'il a accepté ». Cependant le 18 novembre 1645, il reçoit une augmentation ; il n'a donc pas été renvoyé. Le 4 décembre 1647, les chanoines avertissent Gosset et Cabaret que « la nécessité de leurs affaires les avoit obligez à leur retrancher l'augmentation qui leur avoit esté faicte par pure gratification ». Le 29 avril 1648, Jean Gosset est renvoyé avec un don de 20 livres « à la charge de se retirer du service de la Compagnie ce qu'il a accepté » (Brenet 1910 p. 178, 179, 194, 200, 202 d'après F-AN, LL

602, f. 171, 178v, f. 223-223v, f. 262 et LL 603, f. 106v, 121v, 221, 231).

• *Chapelle Royale de France (Louis XIII), 1637 ?-1643 ?*. De ce qui précède, on peut induire que Jehan Gosset est chantre taille, musicien ordinaire du roi, au moins à partir de 1637 et pour une période inférieure à 6 ans.

Adrien Gouffier de Boissy [Boisy] (1498-†1523)

Adrien Gouffier de Boissy est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1498.

Adrien Gouffier de Boissy, né vers 1479 et mort le 24 juillet 1523 dans son château de Villedieu sur Indre, est avec Louis Gouffier son frère, le fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Bonnavet et de Boissy, sénéchal de Saintonge, chambellan du roi Charles VII, et gouverneur du dauphin Charles le futur Charles VIII (Morand 1790 p. 281-282 et wiki/Adrien_Gouffier_de_Boissy).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1498-1501*. Dongois écrit : « Adrien Gouffier cardinal du titre de Sainte-Sabine [sic] fut reçu chanoine [de la deuxième chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 16 juin 1498 à la place de Jean Chevalier. Il posséda sa chanoinie jusqu'en 1501... De l'âge de 14 ans, il fut pourvu d'une charge de Protonotaire et en 1509 fut Evêque de Coutances. Le Roy François 1^{er} luy procura en l'année 1515 le chapeau de Cardinal et ensuite la legation de France. Il fut fait Evêque d'Alby en 1519 et fut pourvu de ce temps la des abbayes de Bourdieu en Berry, de Saint Jean en Normandie, de Corbie au diocèse d'Amiens, de Sainte-Croix au diocèse de Poitiers, du Bec et de la Chaize-Dieu. Il avoit été abbé de Bourgeuil et de Cormery qu'il eut en 1503 par la mort de Louis Gouffier son frere. Il fut grand aumosnier de France et mourut en 1523 au château de Villedieu en Touraine. Il avoit encor eu l'abbaye de Saint-Nicolas d'Angers. Il avoit un frere qui fut amiral de France qui s'appelait Guillaume ». Il est remplacé en 1501 par Jean de Cerizay (F-AN, LL 630, p. 128-129, Stein 1912 p. 133).

• *Evêché de Coutances, 1510-1519*. Adrien Gouffier est nommé évêque le 15 avril 1510.

• *Curie romaine, 1515-1523*. Adrien Gouffier est promu par le Pape Léon X Cardinal-Prêtre au titre des *Santi Marcellino e Pietro*. Il se fait appeler le Cardinal de Boissy. En 1518, il hérite de la dignité de légat à latere du Saint-Siège en France, qui fait de lui la figure ecclésiastique la plus puissante et la plus en vue dans le royaume.

• *Cour de France (François 1^{er}), 1516-1523 ?* Il est nommé Grand Aumônier de France en novembre 1516. Il est l'orateur du clergé dans l'assemblée de la Grand'Chambre du Parlement de Paris, convoquée en février 1517 pour l'enregistrement du concordat de Bologne, qui autorise le roi à nommer les évêques et les abbés, signé l'année précédente.

• *Evêché d'Albi, 1519-1523*. D'abord évêque *in administrationem*, Adrien Gouffier prend réellement possession de son évêché en 1522.

• *Autres bénéfices*. 1503 : André Gouffier est doyen de Thouars, abbé de Bourgeuil et de Cormery. 1519 : il est abbé de Bourdieu en Berry, de Saint Jean en Normandie, de Corbie au diocèse d'Amiens, de Sainte-Croix au diocèse de Poitiers, du Bec et de la Chaize-Dieu. Il est encore abbé de Saint-Nicolas d'Angers.

Louis Gouffier de Boissy (1484-†1505)

Louis Gouffier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1484, sans doute jusqu'à sa mort en 1505.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1484-1503*. Dongois écrit : « Louis Gouffier chanoine [de la 4^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle [reçu] le 21 mai 1484 au lieu de Jean Mortis étoit le fils de Guillaume Gouffier, seigneur de Boissy et de Dame Philippes de Montmorency qui étoit veuve de Charles de Melun. Il étoit pourveu de l'abbaye de Saint-Maixant en 1488 de Saint Jean le Moustier au dioceze de Langres et de Comery. Il étoit frere d'André Gouffier qui a été chanoine de la Saite-Chapelle du même temps et cardinal. Il avoit un frere qui s'apelloit Pierre abbé de Saint-Denis et un autre nommé Aymart abbé de Clugny. Il mourut en l'année 1505 [Morand écrit 1503] apres s'être demis de sa chanoinie de la Sainte-Chapelle. Il est qualifié conseiller au parlement dans le Gallia Christiana et dans le catalogue des Présidents et conseillers du Parlement fait par Blanchard ». Il est remplacé à son décès en 1505 par Guillaume de Paris (F-AN, LL 630, p. 161-162, Morand 1790 p. 281-282, Stein 1912 p. 134).

Il est cité par Michel Brenet le 4 juin 1488 sur un comte-rendu de réunion des chanoines sur le logement des personnels de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 39 d'après F-AN, LL 622 f. 3v).

- *Autres bénéfices*. Louis Gouffier est abbé de Saint-Maixent en 1488. Il est encore abbé de Saint-Jean-le-Moustier et de Cormery.

- *Parlement de Paris, 1498-1503 ?*. Conseiller clerc, licencié en lois, *de nobili genere*, (ms. 7555) Louis Gouffier est reçu le 28 avril 1498, au siège de feu Anjorand Ra, par don du roi renouvelé de Charles VIII, et sans préjudice au droit d'élection (Maugis 1916 p. 137).

Denis Gougelet (1639)

Denis Gougelet est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1639*. Le 21 septembre 1639, plainte du chantre contre Denis Gougelet, chapelain perpétuel (Brenet 1910, p. 187, d'après F-AN, LL 603, f. 27-27v). Il ne figure pas dans Dongois. On peut éventuellement le confondre avec Nicolas Gougelet, ce que je ferai.

Nicolas Gougelet (1604-†1647)

Nicolas Gougelet chantre basse contre est clerc en 1604, maître de grammaire des enfants de 1611 à 1613 de la Sainte-Chapelle de Paris et renvoyé en 1615 pour double appartenance à la Chapelle Royale à laquelle il servait depuis 1605. Il revient à la Sainte-Chapelle en 1624 comme chapelain perpétuel.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1604-1615 et 1624-1647*. Le 28 avril 1604, Gougelet, clerc, est autorisé à célébrer sa première messe au grand autel de la Sainte-Chapelle. Le 23 mars 1605, les chanoines autorisent Nicolas Gougelet à remplacer Boursault au service du roi, et ce, « sans tirer à conséquence ». Le 26 août 1609, il est mentionné comme vicaire perpétuel et curé de la basse Sainte-Chapelle ; c'est le premier possesseur de ce titre. Nicolas Gougelet est maître de grammaire des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris dès 1611, multipliant les conflits avec le maître de musique Antoine Bésinart. Le 10 janvier 1611. « A esté ordonné au recepveur de rembourser Maistre Nicolas Gougelet maistre de grammaire des enfantz de cœur pour l'ordre de la somme de 26 livres 6 sols tournois pour le surplus qui est deub de la despence faicte au soupper qui a esté faict à Messieurs et à tous les compagnons

en la maistrise le jour de la feste des Innocentz, à la charge qu'à l'advenir ne se fera plus telle despence pour ledit souper » ; A partir de 1611, il est donc mentionné comme maître de grammaire des enfants de cœur. Les 28 septembre 1611 et 7 avril 1613, Nicolas Gougelet est payé respectivement 6 livres 8 sols tournois et 10 livres tournois « pour mener jouer et prendre l'air les enfants de cœur » (Brenet 1910 p. 151, 152, 159, 161, 162 d'après F-AN, LL 601, f. 4v, f. 11-11v, f. 99, f. 116v, f. 124-124v, f. 140v).

A partir de 1613, le service au roi de Nicolas Gougelet, comme basse-contre commence à poser problèmes à la Sainte-Chapelle. Le 3 juillet 1613, Nicolas Gougelet subit une remontrance sur le fait « qu'il ne peut pas servir à la chapelle du Roy, et faire à la Sainte-Chapelle le résidement et les charges qu'il est tenu faire ». Le 21 août 1613, il est remplacé comme maître de grammaire par Jacques Du Moustier : Signification à Nicolas Gougelet « de ne plus se présenter pour porter l'habit a l'eglise et ne plus s'immiscer de la nourriture des enfantz de cœur ny de la maistrise de grammaire, au lieu duquel ilz [les Chanoines] ont commis Maistre Jacques du Moustier pour avoir le soing et la conduite des enfantz ». Le 11 septembre 1613, les chanoines sursoient à leur ordonnance jusques à la venue de M. le Trésorier ». Le 9 avril 1614, les chanoines accordent à Gougelet dispense de résidence à condition d'en obtenir lettres du Roi, et « sans tirer à conséquence ». Le 7 juin 1614, Jehan Cabaret, prêtre du diocèse de Rouen, est reçu cleric basse-contre en place de Nicolas Gougelet. Le 23 août 1614, Gougelet « qui s'en est allé sans prendre congé » sera rayé du livre des distributions. Le 14 février 1615, Gougelet est sommé d'opter entre le service du Roi et celui de la Sainte Chapelle et le 25 février 1615, « itératif commandement » à Gougelet, d'opter dans la huitaine (Brenet 1910 p. 162, 163 d'après F-AN, LL 601, f.142-142v, f. 143-143v, f. 144-144v, f. 149v, 151, 153, f. 158-158v).

Il est impliqué alors dans plusieurs procès avec le curé de la paroisse Saint-Bathélémy, qui conteste les droits paroissiaux de la chapelle basse de la Sainte-Chapelle Nicolas Gougelet est impliqué dans trois procès. Le premier, au sujet des fonctions curiales dans le Palais, s'élève en 1611 entre lui et le curé de St Barthelemy, procès continué par les chanoines et qui est encore pendant en 1629 comme en témoigne une procédure menée devant la cour de Rome entre juin et novembre 1614 au cours de laquelle il résigne son droit à une chapellenie de l'église de Chevilly à la collation du chapitre de Notre-Dame (Malingre 1640, p. 75, Arrest du parlement de Paris 1616, p. 28-29 ; Pouillé général 1648, p. 11).

Le 17 juin 1615, les chanoines donnent ordre de payer 4 quarts d'écus à M. Bouteraye, avocat au grand conseil, « pour plaider pour MM. la cause contre Maistre Nicolas Gougelet ». Les arrêts rendus lors de ce procès n'ayant pas été conservés, on ignore s'il a pu se maintenir à la Sainte-Chapelle, mais il abandonne certainement la vicairie de la chapelle basse avant 1620, date à laquelle un certain Jean Paul est cité à cette charge (Malingre 1640, p. 77). Il n'est donc pas impossible qu'il soit resté au service exclusif du roi à partir de 1615. Gougelet soutenait en meme temps contre Denis Lefebure, chapelain et chefvecier de la Sainte-Chapelle pour la possession d'un bénéfice de chapelain perpétuel, un troisième procès, qui est mentionné dans un factum relatif à une affaire postérieure. Selon Dongois, dont les renseignements ne sont pas tous très sûrs, Gougelet n'aurait pris possession de ce bénéfice qu'en 1624, et l'aurait conservé jusqu'en 1647 (Brenet 1910 p. 164 d'après F-BnF, ms. fr. 15730, f. 801, 805, 809, trois factum imprimés relatifs à ce procès, F-AN, LL 601, f. 160v, citant Morand 1777, Usus, t. 1, pièce 205 : *Arrest du Conseil privé du Roy, etc.*, 1673 et F-AN, LL 630, p. 322).

• *Chapelle Royale de France (Henri IV, Louis XIII), 1605-1638*. On voit que très tôt, il chante au service du roi Henri IV, la première mention en est faite en 1605 (voir ci-avant). En 1613, il entre au service du roi comme chantr basse-contre. Sommé de choisir entre le service du roi et celui de la Sainte-Chapelle en 1614, il quitte définitivement la Sainte-Chapelle en 1615,

année à laquelle les chanoines engagent un procès contre lui. Il est mentionné encore à la Chapelle Royale en 1619, 1622, 1636 et enfin en 1638 (Brenet 1904, p. 21, Brenet 1910 p. 164 d'après F-BnF, ms. Clair 808, p. 96 et F-AN, Z1a, 486, Griselle 1912, p. 9, 135, BrossardY 1965, p. 139). D'après (Le Moël 1966 p. 14-15), Nicolas Gougelet sert les deux semestres à la Chapelle Royale.

- *Autres bénéfices.* Il devient notamment chanoine de la collégiale Notre-Dame de Vitry-le-François avec laquelle il est en procès entre 1614 et 1635 (F-AD 51, G 1645, Inventaire archives ecclésiastiques, vol. 4, p. 358), et obtient une chapellenie au château de Nemours au plus tard en 1636 (F-AD 45, A 1519, Inventaire-sommaire, vol. 1 p. 329).

Philippe Goujon (1479-†1481)

Philippe Goujon est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1479.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1479-1481 ?.* D'après le mémoire de Gilles Dongois, Philippe Goujon est pourvu de la chapellenie de Saint-Venant en 1479. Il est éventuellement remplacé par Jean Dieu en 1481 (F-AN, LL 630, p. 332).

Riquier Goulaffre [Goullaffre] (1440-1450)

Riquier Goulaffre est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1440.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1440-1450.* Riquier Goulaffre est mentionné comme chapelain dans les comptes de 1440 : « aux diz chappellains et clerks qui ont fait ledit divin service »... « a chacun d'eulx par an 20 l. 16 s. p.valant 71. 4 s. p. » et dans les comptes de 1444 : « aux chappellains de l'eglise pour avoir fait leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de Mesdits Sieurs comme par suplication appert, fut donné 32 s. p. ». Il est mentionné aussi dans les comptes de 1448 et 1450 (Brenet 1910 p. 29, 31, 32 d'après F-BnF, ms fr. 22392, f. 13v, f. 130v, 140, f. 271v, 272, 328v).

Jean Gourdet (1388-1390 ?)

Jean Gourdet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1388.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1388-1390 ?.* Jean Gourdet est chanoine en 1388 et probablement remplacé en 1390 par Jean Foussier (F-AN, LL 630, p. 159, Stein 1912 p. 134).

Jacques Goussart [Goussard] (1548-†1565)

Jacques Goussart est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1548.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1548-1565.* Jacques Goussart est mentionné une première fois pour l'attribution de la chambre de « feu Maistre Jehan Le Cung, alias Magistrat », peut-être à sa réception, le 3 novembre 1548. Jehan Le Cung étant à son décès chapelain, il est probable que Jacques Goussart est lui aussi chapelain. Les 26 octobre et 2 novembre 1560, Adrian Dyne et Jacques Goussart chapelains, sont payés pour avoir remplacé Michel Bense, malade. Le 21 mars 1562 (n. st.) et le 12 septembre 1563, lui sont signifiées comme chapelain ordinaire des ordonnances sur la gestion des congés. Il meurt en janvier 1565, à un jour non précisé (Brenet 1910 p. 94, 103, 105, 108, d'après F-AN, LL 626, f. 101, 124, 141, 158 et F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51v).

Jean de Gouy (1535-†1550)

Jean de Gouy est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1535 à sa mort le 11 février 1550.

Jean de Gouy est docteur en droit, seigneur d'Arcy, avocat au Parlement, curé d'Ausserville, diocèse de Sens.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1535-1550*. Dongois écrit : « Jean de Gouy Conseiller au Parlement fut receu chanoine [de la 12^e chanoinie] le 27 mars 1535 au lieu d'Antoine de halluin. Il fut depuis President aux Enquestes en l'année 1543. Il mourut chanoine de la Sainte-Chapelle le 11 février 1550 (n.s.). Il est remplacé en 1550 par Etienne de Brézé (F-AN, LL 630, p. 286-287, Stein 1912, p. 136).

Son obit est célébré le 8 février : « *Obitus triplex domini Joannis de gouy consiliarii regis, necnon in una curie parlamenti parisiensis Inquestarum camera presidis hujusque sacrosancte capelle canonici. Cuius anime deus sit propitius* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339).

- *Parlement de Paris, 1531-1550*. Jean de Gouy est avocat au Parlement et conseiller-clerc reçu le 5 avril 1531. Il est reçu Président de la II^e Chambre des Enquêtes en 1543 par résignation d'André Verjus. Jean le Lieur, dit Burgoidt est reçu au siège clerc de feu Jean de Gouy en 1552 (Billot 1996, p. 302, Maugis 1916, p. 153, 174, 202, d'après X 1A 1534, f. 158 et X3A 38 du 29 août 1530).

Jean Gouy [Goy] (1549)

Jean Gouy est musicien, chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1549.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1549*. Jehan Gouy musicien reçoit ung escu, le 19 février 1549. Le 16 mars 1549, « messieurs ont retenu au service de l'église tant qu'il leur plaira Jehan Goy, natif de la paroisse de Frelinguyn pres Lisle en Flandres, diocèse de Tornay aux gaiges de 40 livres tournois par an a compter du 1^{er} jour de fevrier dernier passé et 2 petits pains de chapitre par jour a le prandre du jourdhuy ; sans y comprendre lescu qui luy ont par cidavant donné. Et luy ont fait bailler le surpliz par monsieur le chantre ». Il s'agit peut-être de l'un des deux basses-contre cités les 7 et 15 décembre 1548 : le 7 décembre « messieurs ont ordonné qu'il sera escript à monsieur Bourbouyns de faire venir la basse contre dont il les a advertis ensemble ; a monsieur maistre des enffans de cueur de la Sainte Chapelle de Paris leur envoyer ung autre bassecontre actendu la penurité qui soffre de present en l'église de ceans ». Le 15 décembre, il « sera mandé deux bassecontres pour estre experimentez s'ilz sont suffisans pour servir a l'église, pour ce fait les retenir si faire se doit ».

Le 14 mai 1549, [en relation avec les décisions précédentes] « messieurs ont retenu au service de l'église messire Regnault Ynard de la paroisse de Vellenne pres Beauvois en Picardie aux gaiges de 70 livres par an et deux petits pains de chapitre chacun an. Et luy ont fait bailler le surpliz par monsieur le Chantre. Le 7 juin 1549, Jean Goy est sans doute renvoyé : « monsieur le chantre [est commis] pour de rechef dire a Jean Goy gaigier de l'église qu'il se pourvoie entre cy et ung mois et qu'il sera païé du quartier Saint Jean prochain et outre ce lui sera donné quelque argent ainsi qu'il sera advisé par messieurs » et le 15 juin 1549, le receveur est remboursé des « 10 livres qu'il a baillé a messire Jean Goy outre ses gaiges » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18 8G 1517, f. 208, 236v, 247v, 272).

Arnoult de Grandpont [Grant Pont] (1353-†1377)

Arnoult de Grandpont est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1363 jusqu'à son décès en 1377.

- *Chapelle Royale de France (Jean le Bon), 1353.* En 1353, Arnoul de Grandpont est maître chapelain de Jean le Bon comme le compte de l'hôtel le montre : « Les noms des personnes qui ont eu robes en ce terme des dons du roy tant ordinaires comme extraordinaires dont mention est faite dessus. (...) Le trésorier de la chapelle royal/Messire Gasse de la Buigne/Messire Arnoul de Grant Pont/Messire Nicole Despernay et/Messire Gieffroy le Bouteiller, maistres chapelains de lostel du roy/Maistre Jehan Le Coq, maistre/de la chambre aus deniers/Messire Ermon de Bernaville/Messire Estienne de Trois Maisons/Messire Denys Chauderi/Messire Nicole de Moustier, clers chapelains/Messire Bertaut le Boulengier/Messire Garnier de Berron sous aumosnier/Et Guerri contrerolleur de la chambre/aus deniers/Messire Jehan Le Picart/Messir Guy de Semur/Maistre Robert Bresson/Regnaut de Saint Germain/Henart/Viry/Cabuel et/Calletor clers simples et someliers de la chapelle de lostel du roy » (F-AN, KK 8, f. 168v-169).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1363-1377.* Arnoult de Grandpont est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1363 et le reste jusqu'à sa mort en 1377 d'après (Stein 1912, p. 131) et les inventaires de 1363 et 1377 des manuscrits de la Sainte-Chapelle intitulés « Inventaire dressé en 1363 lors de l'entrée en fonctions du trésorier Arnoul de Grandpont » et « Inventaire dressé en 1377, à l'entrée en fonctions de Hugues Boileau, successeur d'Arnoul » (Delisle 1868 t. 1 p. 259 d'après F-BnF, fonds latin n° 17107, f. 21 à 28 et 66 à 72). L'inventaire commença le 3 août 1363 avec Jean d'Arras, de Verberie du diocèse de Soissons. Jean d'Arras était chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle et exécuteur testamentaire de Pierre de Houdan. Quand le second inventaire commence, Arnoul de Grandpont était décédé depuis peu (Gallia christiana p. 114). Gallia Christiana donne la date de 1376. Morand lui, donne les années 1365 et 1373 (Morand 1790, p. 306 et Billot 1996 p. 304 pour sa date de décès). Arnould de Grandpont a donc succédé à Pierre de Houdan mort en 1363 et est remplacé par Hugues Boileau en 1377. D'après Gilles Dongois, hormis sa date de mort erronée en 1373 : « il est nommé... dans l'acte d'acceptation de la fondation faite par le Roy Charles V de treize obits et de deux messes sans chant tous les jours au petut autel de la nef de la haute Sainte-Chapelle, dont le fonds fut assigné sur les domaines de Saint Quentin et sr celui de Riblémont. En 1368, il fonda l'antienne *Salve Regina* qui se chante... Il est enterré dans le chœur de Saint Michel vis a vis le maître autel » (F-AN, LL 630, p. 52-53).

Son obit est mentionné les 29 janvier, 5 février, 16 décembre : « Obitus duplex dominorum Simonis Marcelli senioris, et Petri Marcelli Junioris et Joannis Permet [Perrinet] quondam hujus capelle capellani perpetui nec non Guidonis de Campo Diverso. Arnulphique de Magno Ponte, presentis capelle quondam canonicorum. Quorum animabus deus sit propitius (F-Pm, ms. 3339, f. 53v et F-BnF, Lat. 17741).

Jean Grangier (1543-†1573)

Maître Jehan Grangier d'abord vicaire en 1543, puis chapelain en 1553 de la Sainte-Chapelle est proposé comme chantre, sans succès. Il était chapelain du trésorier. Il définit en détail une fondation où notamment un motet de Josquin devra être chanté. Il meurt sans doute en 1573.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1543-1573.* Jean Grangier est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme vicaire dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maître Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre

1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 7 août 1548, messire Loys Rozier et Jehan Grangier partagent la même maison. Le 23 juin 1551, Jehan Grangier vicaire reçoit ses distributions pour 4 jours à sa cure. Le 9 août 1551, Louis Berault est mort sa maison est demandée par François Courrat, François Rolin, Pierre Le Jeune, Jehan Grangier, Mathurin Savereau. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 154, 8G 1519, f. 28ca, 53ca).

Le 20 décembre 1552, « monsieur le tresorier a presenté a monsieur le chantre maistre Jehan Grangier pour estre chappelain au lieu de feu messire Denis Bourgoing ». Le 17 janvier 1553, le rapport du chantre sur Jehan Grangier le trouve suffisant. Il est institué chappelain et prête serment. Le 14 mars 1553, Jehan de la Bertauche est mort. Sa maison est demandée par Jehan Grangier, François Courrat, Gilbert Bogy, Pierre Le Jeune, Jacques Rossillon, Martin Le Rasle et Jaques Carbonnyer. Le 6 octobre 1554, la maison de feu François Courrat est convoitée par Jehan Grangier et Nicolle Rebours. La maison est adcensée à Jehan Grangier. Le 9 octobre 1554, la maison de Jehan Grangier est ascencée a Vincent de Montoviller (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 110ca, 145ca, 8G 1522, f. 80ca).

Le 23 novembre 1557, sont transcrites des lettres de la duchesse sur l'office de chantrerie, à Saint-Germain le 4 octobre 1557. Elle veut savoir si monsieur Gaillard accepte l'office de chantre. Il a refusé. Il suggère Crenequin, de Fougieres et Martin. Il ne s'est trouvé nul des chanoines a present resident qui ait voulu accepter ladite charge et office de chantre tant a cause de leurs empeschemens, aiges que infirmitéz. Messieurs supplient la duchesse d'en pourvoir messire Pierre Lemarye, sinon messire Loys de La Roche ou Jehan Grangier prestres chappelains, lesquels ont moien faire ladite permutation et ont scavoir suffisant pour exercer ledit office » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 120ca).

De 1560 à 1565, Jehan Grangier est principalement cité pour la fondation qu'il veut faire et dont nous donnons presque intégralement la transcription.

Le 5 mars 1560, « maistre Jehan Grangier, chappelain de l'eglise de ceans curé de Saint-Pierre le Guillard present a remonstré a messieurs que son intention estoit de fonder a perpetuel en l'eglise de ceans une stacion le dimanche des rameaulx selon le contenu des articles quil a baillez presentement a messieurs et leur aquerir pour l'entretenement de ladite fondation la somme de 7 livre 10 sols tournois de rente... priant messieurs accepter... [le chapitre est d'accord] et pour cognoistre les fraiz a quoy elle pourra revenir fera les fraiz de ladite stacion de ses deniers le dimanche des rameaulx prochanins, et que l'an apres il baillera a l'eglise... la somme de 8 livres de rente fonciere ou pour icelle la somme de 160 livres tournois es mains de messieurs... . S'ensuit l'intencion de maistre Jehan Grangier chappelain de la Sainte-Chapelle du pallais royal de Bourges lequel a vouloir de fonder a perpetuel en ladicte Sainte-Chapelle, sil plaist a vous messeigneurs, messieurs les tresorier, chanoines et chappitre de la Sainte-Chapelle ce que s'ensuict :

Premierement desire ledit Grangier que le dimanche des rameaulx soit celebré en ladicte Sainte-Chapelle une stacion laquelle sera sonnée entre les six et sept heures du soir de la cloche que lon sonne le salut de l'anonciation Nostre-Dame et finira a sept heures et sera fait intervalle jusques ad ce que le dominyer [maître ?] et enffans de cueur soient venuz ; et alors tous messieurs du college assemblez au cueur, ledit Domnyer estant a genoulx davant l'ange avec une chappe et deux enffans de cueur en aulbes derriere la selle des chappiers a genoulx ; tous ceulx du cuer et les sudicts enffans commanceront « O crux ave spes unica » bien pausement ; et le couste dextre respondra jusques a la fin du vert. Les susdits enffans reitereont « o crux ave » ; et le couste senestre respondra semblablement ; et de rechef pour la

troisième fois lesdits enffans recommenceront « desi... a deux trinitas » et les deux costez ensemble acheveront jusques « amen ».

Cella faict les enffans estans debout commanceront ung respont de la croix cest assavoir « ce tuam crucem » et le cueur en sortant pour aller a la nef respondra en plain chant bien branlé comme on a acoustumé jusques a la fin ; et les susdits enffans chanteront le verset par cueur en plain chant royal et bien taillé et tout le cueur chantera la reprise du dict respont et cella achevé les enffans diront le petit verset cest assavoir « adoramus te christe et benedicimus tibi » ; Et le cueur respondra et le domnyer dira l'oraison du mesme dymanche cest a ssavoir « omnipotens sempiterna deus qui humano generi » ; et alors les chappellains et vicaires au meilleur de ladite nef a la mode acoustumée s'assembleront pour chanter incontinant l'oraison fuynie le motet composé par feu de bonne memoire maistre Jehan Jousquin « stabat mater dolorosa ».

Icelluy mottet achevé les enffans diront la verset « dignare me laudare te virgo sacrata » et le cuer respondra ; et le domnyer dira l'oraison assavoir « interveniat pro nobis » ; et ladite oraison finye le susdit domnyer commencera « de profundis » ; et a la fin de l'oraison « absolve » ainsi qu'on a acoustumé ; et a la fin les petitz enffans diront « requiescat in pace » le cueur respondra Amen...

Et affin que ladite stacion soit annuellement celebree sera distribué pour icelle la somme de 100 solz tournois tans pour messieurs, chappellains que vicaires et ce omnibus de dictis ; et outre ce sera distribué au domnyer douze deniers tournois ; et aux vicaires marrelliers lesquelz sonneront les quatre cloches... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 124-126v).

Le 8 juillet 1561, messieurs ont adcensé a messire Jehan Grangier chapelain de l'eglise tant quil sera chapelain la maison que souloit tenir feu messire Marin Rebours. Le 12 juillet 1561, messieurs ont « ordonné que la maison que tenoit Jehan Grangier sera adcensée a Sylvain Gogne pour un an... pour 10 livres ». Le 23 août 1561, « sera cherché les actes de chapitre de reception de messire Jean Grangier a l'office de chapelain et de messire Jehan Testard a l'office de vicaire pour veoir ce que sera a faire et proceder sur la presentation faicte au chappitre par monsieur Dumayne a l'office de vicaire marrellier de la personne de messire François Duroy et autres actes consernant le mesme fait ». Le 3 janvier 1562, « monsieur Gaillard a refferé a messieurs que messire Jehan Grangier curé de Saint Pierre le Guillard l'avoit prié de ne faire poursuite en proces par eulx intenté aux requestes a cause du patronage et droit de patronage de ladite cure sur ce messieurs ont ordonné que recognoissant par ledit Grangier ledit patronage cesseront la poursuite dudit proces sans despens ». Le 24 janvier 1562, messieurs « ont continué a messire Jehan Grangier la fondation de sa station pour l'année presente » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528 f. 46ca, 60ca, 64, 109v, 169ca).

Le 31 décembre 1563, « messieurs ont donné a Richard Jardrin vicaire de ceans ses distributions quil est allé a sa cure a ceste feste de noel pour troys jours. Aussi a messire Jehan Grangier, chapelain distributions pour 3 jours quil est allé a sa cure ». Le 11 mars 1564, [rayé : messieurs ont ordonné que messire Jehan Grangier mettra es mains du distributeur la somme ordonnée pour la station quil entend fonder en l'eglise de ceans affin d'estre distribuez et ladite station faucte]. Le 11 mars 1564, messieurs ont « ordonné que la station que messire Jehan Grangier entend fonder sera faicte le dimanche de pasques flories faisant par ledit Grangier la distribution quil mettra es mains du distributeur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 89, 107).

Le 3 avril 1565, « messire Jehan Grangier baillera argent pour la stacion du dimanche de pasques floryes prochaine et quil sera advisé de trouver le moyen d'employer en rente la

somme de 100 livres que ledit Grangier veult donner pour la fondation de ladite stacion ». Le 22 mai 1565, « est comparu en chappitre messire Jehan Grangier chappelain de l'eglise de ceans lequel a presenté a messieurs par escript ce qui s'ensuit... s'ensuit l'intention de maistre Jehan Grangier chappelain de la Sainte Chapelle du Palais de Bourges lequel a vouloyr de fonder a perpetuel en ladite Sainte Chapelle sil plaist a vous monseigneur, messieurs les thesaurier et chapitre de ladite Sainte Chapelle, ce qui s'ensuit... [Jehan Grangier décrit ensuite sa fondation en détail avec les différents chants les répons ; voir au 5 mars 1560] Et alors les chappelains et vicaires au meilleur de ladite nef a la mode accoustumée s'assembleront pour chanter l'oraison finie le motet composé par feu de bonne memoire maistre Jehan Josquin « Stabat mater dolorosa » Icellui motet achevé les enffans diront le verset « dignare me laudare te virgo sacrata ». Le 30 juin 1565, « est comparu en chapitre maistre Jehan Grangier qui a requis messieurs luy donner son gangne pour 4 jours estant allé a son prieuré... ». Le 24 novembre 1565, « la maison de Grangier touche celle de monsieur Dumaine : il y a un problème d'apentis en ruine ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 149, 8G 1532, f. 8-9v, 23, 75ca)

Le 17 mars 1573, « a Jaques Rossilhon present ce requerant [messieurs] ont accordé la maison que soulloyt tenir deffunct Jehan Grangier de son vivant chappelain pour sa vie... ». On donne sa maison a messire Pierre Le Jeune chapelain. Le 4 avril 1573, on visite la maison de feu Jehan Grangier, chappelain. Le 9 avril 1575, « le vicaire du tresorier presente comme chappelain du tresorier a la place de maistre Jehan Grangier, messire Pierre Satin (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536, 8G 1538).

Alain Grenet (1438-1494)

Alain Grenet est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1438 et éventuellement chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1494.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1438-1439*. En 1438, il est mentionné comme vicaire. Dans les comptes 1439-1440 il est listé parmi les clercs, il touche des distributions faibles pour le terme de Saint-Remi et nulle pour ceux de Noël et de Pâques. Ce qui signifie qu'il n'est plus résident à la Sainte-Chapelle de Bourges à partir de 1440 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1643, 8G 1502). Un Alain Grenet est à la Sainte-Chapelle de Paris en 1494. Est-ce le même Grenet qu'à la Sainte-Chapelle de Bourges ? Cela paraît possible mais peu vraisemblable.

- *Sainte-Chapelle de Paris ?, 1494*. Maître Chapelain, Alain Grenet fonde un obit le 1^{er} avril 1494 qui se fête le 27 août (Brenet 1910 p. 42 d'après F-AN, LL 622, f. 46v, F-BnF ms. lat. 17741, f. 33, Molinier 1902, p. 821). Il est peu vraisemblable que ce soit le compositeur Garnier [Grenier, Guarnier] actif de 1538 à 1542 dont la notice, rédigée par Frank Dobbins et Richard Freedman est dans le New Grove (NG2. PCB).

Nicolas [Nicole] Grenon (1399-†1456)

Nicolas Grenon, né vers 1375 et mort en 1456, est un compositeur avec œuvres conservées dont la première trace conservée est à la cathédrale de Paris en 1399. Il est maître des enfants de la cathédrale de Laon en 1403, maître de grammaire et chantre de la cathédrale de Cambrai en 1408, vicaire maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1409, maître des enfants de la chapelle ducale de Bourgogne en 1412. Après une lacune de deux ans dans sa biographie, il revient à Cambrai en 1421. Il sert ensuite à la chapelle pontificale en 1427

comme maître des enfants et revient finir sa carrière à Cambrai comme chanoine et maître des enfants en 1427.

- *Cathédrale de Paris, 1399-1418*. La première trace écrite de Nicolas Grenon date de 1399, contrairement à ce qui a pu être écrit sur son appartenance à la chapelle du duc Philippe Le Hardi en 1385. Il est mentionné comme clerc de Notre-Dame de Paris, puis remplace son frère décédé Jean Grenon comme chanoine de l'église du Saint-Sépulcre à Paris, une des « filles de la cathédrale Notre-Dame ». Jean Grenon avait été reçu chanoine de l'église du Saint-Sépulcre en 1392. Le 19 mars 1401, Nicolas Grenon, qui avait été reçu sous diacre le 26 février 1399, est promu diacre de l'église du Saint-Sépulcre. Il est mentionné en 1414 comme chanoine de l'église du Saint-Sépulcre et le reste au moins jusqu'en 1418 (Wright 1979 p. 97, 103, 174, 175 d'après F-AN, LL 107, p. 47, LL 109a, p. 19, 135, 141, et LL 111 p. 295, F-AD 21, B 1601, f. 79v).

- *Cathédrale de Laon, 1403-1408*. On retrouve Nicolas Grenon à Laon comme maître des enfants de la cathédrale, « magister puerum », en 1403. Il le reste jusqu'en 1408 (Wright 1979, p. 175 d'après F-AN, LL 109b, p. 453 et Pirro 1940, p. 55).

- *Cathédrale de Cambrai, 1408-1409, 1421-1423 et 1427-1456*. Nicolas Grenon, qui fut sans doute petit vicaire à la cathédrale de Cambrai avant sa présence à Notre Dame de Paris est actif de façon attestée à la cathédrale de Cambrai à trois périodes différentes en 1408-1409, 1421-1423 et de 1427 à sa mort en 1456. Les petits vicaires sont d'après Wright des hommes qui chantent quotidiennement la messe et les heures canoniques.

1408-1409 : Nicolas Grenon est pour une courte période 1408-1409 maître de grammaire des enfants et chanteur à la Cathédrale de Cambrai. Il démissionne de ce poste à la fin de juillet 1409 (Wright 1979, p. 97, 175 citant Pirro 1940, p. 55 et d'après F-AD 59, 4 G 6789).

1421-1423 : Après l'assassinat de Jean sans Peur en 1419, il est à nouveau mentionné à la cathédrale de Cambrai comme maître des enfants en 1421 et 1423 (Wright 1979, p. 175 d'après CBM, 1056, f. 98v et 125)

1427-1456 : Le 7 février 1427, il obtient un canonicat à la cathédrale de Cambrai et y résidera jusqu'à sa mort. La couverture parchemin d'un compte des prévôtés de 1468-1469 rendu par Jean Le Nain pour Nicolas Couvreur, chanoine (Fiala PCR d'après F-AD 59, 4G 6462) est une bulle de Martin V, datée du 10 avril 1427 à Saint-Pierre de Rome, accordant à Nicolas Grenon, chanoine de Lens, chantre de la chapelle papale, le canonicat du chapitre de Cambrai vacant par le départ de Jean de Grolea, qu'il vient de pourvoir du prieuré bénédictin de « Varacin » au diocèse de Vienne (St-Pierre de Rome, 1427, 10 avril) (il s'agit de Varacieux en Isère). En 1430, le chapitre de la cathédrale charge le compositeur de superviser l'achat de robes pour les enfants de chœur et leur maître. En 1437, il est nommé par le chapitre maître des petits vicaires, charge qu'il gardera jusqu'en 1442, année où il est remplacé par Guillaume Dufay. Les comptes de 1442-1443 montrent qu'il a aidé à copier « pluribus Patrem, Et in terra, ac aliis carminibus musicae » pour le chœur. Sa présence presque continue à la cathédrale, fait qu'il représente dans certains actes un certain nombre de musiciens absents. Par exemple, en mai 1428, il est procureur de Guillaume Dufay à St-Géry de Cambrai. De même, le 12 novembre 1436, il lui sert de procureur pour un canonicat à Cambrai. Dix années plus tard, il acquiert une maison canoniale au nom de Symon le Breton, un chanteur à la Cour de Bourgogne et ami de Dufay (Wright 1979, p. 175, 176 d'après F-AD 59, 4G 7761 et 4G 4649, f. 26, CBM 1057, f. 39 et 52, et CBM 1058, f. 65v).

Le domicile de Grenon à Cambrai, qui est située près de la maison de Dufay, à quelques mètres seulement du côté est de la Cathédrale, est vraisemblablement possédée par le chapitre. Le 9 décembre 1447, les chanoines de la cathédrale exigent que Grenon cesse de permettre à

une femme de mauvaise réputation (« multum diffamatam »), Jeanne Rousselle, de cohabiter avec lui. Nicolas Grenon meurt le 17 octobre 1456. La veillée funèbre « exequies » se déroule dans la cathédrale le 19 octobre avec ses obsèques le jour suivant. La tombe du compositeur était creusée sous la cloche de la cathédrale et devant le portrait de Sainte Agnes. Un reçu de paiement au fossoyeur est conservé à la bibliothèque municipale à Cambrai. Une plaque en bronze à la mémoire du défunct est érigée au-dessus de la tombe et était encore visible au dix-huitième siècle (Wright 1979, p. 176 d'après F-AD 59, 4G 4653, f. 2v, CBM 1058, f. 140v, CBM 1059, f. 239v, 242v et CBM 1046, f. 141).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1409-1412*. Nicolas Grenon, parti de Cambrai fin juillet 1409, apparaît comme vicaire de la Sainte Chapelle de Bourges au terme de Saint-Rémy 1409 avec des distributions très faibles. Ce qui nous permet de penser qu'il est reçu le 22 août 1409, date à laquelle il prend la suite du maître des enfants Jean Cesaris, parti le 22 juillet. Pendant la période transitoire du 22 juillet au 22 août, les enfants sont entretenus par le maître de grammaire Guillaume Lyrose. Nicolas Grenon reçoit des distributions normales pour les termes de Noël 1409 et de Pâques 1410, les 4 termes pour l'année 1410-1411 et les termes de Noël 1411 et Pâques 1412. Il disparaît ensuite des comptes de la Sainte-Chapelle et notamment à partir de 1412-1413. Pour l'année 1410-1411, il reçoit 200 livres tournois par an : « A Nicolle Grenon comme aiant le gouvernement des enffans de ladite chapelle... Audit maistre, la somme de 200 livres tournois a lui ordonné pour la norreture de lui, le maistre de gramere et 6 enffans et instruire les diz enffans des sciences, gramere, musique et autres sciences a eulx necesseres ». Il est payé le 15 février 1410, « pour le nourrissement et gouvernement des enfants depuis le 22 août [1409] inclus jusqu'au dernier jour de septembre, auquel temps sont compris 40 jours à 16 livres 13 sous 4 deniers par mois, vallent audit pris 21 livres 17 sols 6deniers » et le 15 avril 1410 il reçoit 100 livres tournois pour les 6 mois du 1^{er} octobre 1409 au 31 mars 1410.

Du 27 mars au 26 avril 1412, Nicolas Grenon reçoit 100 sous et du 26 avril au 10 mai 1412 seulement 4 sous. L'entretien des enfant du 26 avril au 10 mai 1412 est pris en charge par Bordin Boucher, Après le 10 mai, les enfant sont pris en charge par Pierre Cesaris nouveau maître des enfants (Pilleboue 1990 p. 85, 215, 233, Pilleboue PCR d'après 8G 1636-1637, et Higgins 1987)

• *Chapelle de Bourgogne (Jean sans Peur), 1412-1419*. Nicolas Grenon a donc abandonné ses fonctions de maître des enfants à Bourges fin mars 1412. Il entre au service du duc de Bourgogne Jean sans Peur le 1 août 1412 comme maître des enfants de la chapelle de Bourgogne et le reste jusqu'à l'assassinat du duc le 10 septembre 1419. Il a la responsabilité de 4 enfants de chœur : Caisin Dupuy, Jean Dupuy, Philippot l'Arbalestrier et Jean Pousset. L'un deux Caisin Dupuy a pu être enfant de chœur à Cambrai, car un enfant de chœur de la cathédrale, dénommé « Caisin » a quitté la cathédrale en même temps que Nicolas Grenon en 1409 (Wright 1979 p. 97 d'après F-AD 21, B 1572, f. 23 ; doc. 160 et F-AD 59, 4G 6789). Pour plus de détail sur la carrière de Caisin ou Nicaise Dupuy, on peut lire (Marix 1939, p. 172-173).

En 1413, Nicolas Grenon est à Gant avec le duc Jean pour les services de Noël. En effet un paiement issu de cette ville le 26 décembre, établit qu'on a fourni des chevaux à Grenon et deux de ses élèves, la monture de Grenon étant qualifiée de « cheval bay a courte queue ». En mars 1414, on donne au maître dix francs, dix-sept sous et six deniers pour acheter « pourpains, robes, tinges et chausses » pour lui-même et ses pupilles. Apparemment, Grenon est toujours en Flandres avec le duc à ce moment, car il engage un certain Pierre Busco comme vicaire pour son canonicat de l'église du Saint-Sépulcre à Paris. Une entrée des registres de Notre-Dame à la date du 8 mars 1414 indique que le chapitre reconnaît Busco

comme représentant de Grenon sachant que Grenon est « absens a villa parisiensis » (Wright 1979, p. 98 d'après F-AD 59 B 1903, f. 143, 213v ; doc 162, 163 et F-AN, LL 111 p. 295). Comme les Armagnacs ont pris le contrôle de Paris, il n'est pas étonnant que Grenon, du parti des bourguignons, ait quitté la capitale. En 1416, Nicolas Grenon s'occupe de 4 enfants de chœur Jean Dupuy, Jean Pousset, Michelet Despeaux, and Jean Le Fevre, qui sont toujours présents l'année suivante quand le maître et ses 4 enfants reçoivent de quoi acheter « brides et autres harnois de leurs chevaux ». Ils figuraient déjà dans une ordonnance datée du 5 novembre 1415. En 1418, on leur donne 40 francs pour acheter « robes a chevaucher, pourpoints, chausses, robes, linges, souliers... » (Wright 1979, p. 98, 99 d'après F-BnF, CB 55, f. 189, CB 56, f. 240 ; doc. 167, CB 57, f. 193 et CB 58, f. 296 ; doc 165). Après la reprise de Paris par Jean et ses bourguignons à l'été 1418, trois des anciens enfants de chœur Jean Pousset, Michelet Despeaux, et Jean Le Fevre sont inscrits au collège comme « escoliers a Paris » et chacun paie cinq sous et quatre deniers pour leurs dépenses quotidiennes. Mais en Octobre 1418 ils sont tous les trois enrôlés dans les forces bourguignonnes ; ils reçoivent un total de douze francs pour s'habiller de manière à servir dans l'armée que le duc Jean rassemble au nom de roi « contre les Anglois, ses anciens ennemies ». Le duc Jean abandonne Paris en 1419 en y laissant un temps sa chapelle qui le rejoint ainsi que le roi et la reine de France à Provins. A cette occasion le 16 avril 1419, les hommes de la chapelle reçoivent un don extraordinaire de 540 francs en compensation de leurs pertes diverses. Nicolas Grenon figure dans la liste des chapelains à cette date et au second rang après Jacques de Templeuve, premier chapelain (Wright 1979, p. 98, 104 d'après F-AD 21, B 1601, f. 42, F-BnF, CB 56, f. 244 et F-AD 21, B 1601, f. 59 ; doc 170).

Il chante occasionnellement pour Philippe le Bon dans les années 1430, par exemple une rente lui est payée en 1437 pour avoir aidé à célébrer le service divin dans l'Hôtel du duc Philippe le Bon à Bruges (Marix 1939 p. 155 d'après F-AD 59, B 17656). En 1449, on a gardé trace de sa lecture des évangiles devant Philippe pour une messe dans la cathédrale de Cambrai (Dupont 1759, vol. II, xvi-xxi).

- *Chapelle papale (Martin V), 1425-1427.* Après son second séjour à Cambrai, il occupe la charge de maître des enfants de la chapelle papale de Martin V entre juin 1425 et décembre 1427 au plus tard. Nicolas Grenon est venu avec quatre enfants de chœur de Cambrai Stefani de Heldenque ou Ildeconque, Johannes Rouche ou Royme, Johannes Piet et Barthelemy Poignare ou Pugnare (Marix 1939 p. 155, Haberl 1885, p. 454-456, Baix 1955, p. 337-342, 470, 503, 623 et 849). En janvier 1426, les « cantores pueri » reçoivent avec leur maître 18 florins par mois et 23 au mois de septembre de la même année quand on leur adjoint deux nouveaux enfants : Guibert Guitlet et Petrus Careton.

- *Autres bénéfices.* Les bénéfices acquis par Nicolas Grenon sont nombreux. Après 1418, il reçoit une prébende à Saint-Donatien de Bruges (Wright 1979, p. 175 d'après F-AD 59, 4 G 1082, n° 62). En 1424, il demande des canonicats à Saint-Pierre de Lille et à la cathedral de Tournai avec des expectatives de prébendes (Baix 1955, p. 113). Le 7 février 1427, il obtient un canonicat à la cathédrale de Cambrai et la même année, il est mentionné comme chanoine à Lens (Wright 1979, p. 175 d'après CBM, 1046, f. 141 et F-AD 59, 4 G 6462). En avril 1431, Grenon est dit posséder des bénéfices dans les diocèses d'Arras, de Cambrai, de Chartres et de Tarentaise (Baix 1955, p. 113 ; voir aussi Dubrulle 1906, p. 387).

Œuvres. Nicolas Grenon a composé dans les trois genres de la musique vocale polyphonique du début du 15ème siècle, la chanson profane, le motet and la messe, dont subsistent cinq chansons françaises, quatre motets et une messe incomplète :

Edition : *Early Fifteenth-Century Music*, ed. G. Reaney, CMM, xi/7 (1983)

Musique sacrée : Gloria, ?4vv, seuls les triplum et motetus sont conservés ; Ad honorem Sancte Trinitatis/Celorum regnum/Iste semper, 4vv (pour la Toussaint) ; Ave virtus virtutum/Prophetarum fulti suffragio/Infelix, 4vv (pour Noël) ; Nova vobis gaudia, 3vv (pour Noël) ; Plasmatoris humani/Verbigne mater ecclesia, 4vv (pour Pâques)

Musique profane : Je ne requier de ma dame (ballade), 3vv (Ct par Matteo da Perugia)/Je suy defait (rondeau), 3vv, S ; La plus belle et douce figure (virelai), 3vv ; La plus jolie et la plus belle (rondeau), 3vv ; Se je vous ay bien (rondeau), 2 versions, 2vv, 3vv

Attribution incertaine : Argi vices Poliphemus/Cum Pilemon rebus paucis, 4vv (en l'honneur de Jean XXIII), 4vv, ed. dans Cobin, n° 9 ; aussi dans PMFC, xiii (1987)

Nicole [III] Grenon (1506)

Nicole Grenon est chantre passant de la Sainte-Chapelle de Paris en 1506.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1506* : Le 4 juillet 1506, les chanoines ordonnent un paiement de 4 sous à « maistre Nicole Grenon, musicien, pour passer son chemin, pour ce que n'a été trouvé souffisant pour servir en ladite Eglise » (Brenet 1910 p. 47 d'après F-AN, LL 623, f. 25).

Lambert Grignon [Gongnon, Gougnon] (1468-1502)

Lambert Grignon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1469.

D'après Thaumassière de la Thaumassière (Thaumassière 1689 p. 901) Lambert Gougnon, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, où il a fondé un Anniversaire qui se dit tous les ans le 13 décembre, et un salut la veille de l'Annonciation, et qui fut aussi administrateur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Palais est l'un des 12 enfants de Antoine Gougnon, né en 1415 conseiller et Maître d'Hôtel du Roy et de Catherine Cottereau qu'il épousa le 26 novembre 1440. Frédérique Pilleboue lit souvent Gongnon et dans la lettre de Louis XI, il est lu Grignon.

- *Cathédrale de Bourges, 1468 ou 1469 (n.s. ?)*. Pour Claire Sibille, Lambert Grignon résigne sa charge de vicaire de la cathédrale le 8 février 1468 et permute avec son frère Philibert (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 641).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1469-1502*. Lambert Grignon ou Gougnon figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle en 1468-1469 avec des distributions nulles aux termes de Saint-Michel et Noël et faibles à Pâques. Il touche ensuite des distributions normales, les années suivantes disponibles 1469-1470, 1470-1471 et 1472-1473. Plus précisément en 1472-1473, il est écrit que la dépense pour « la maison de messire Lambert Gongnon que tiennent les enfants » est nulle. Il est dans la liste des chanoines résidents qui reçoivent un don spécial (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1651-1654).

Le 8 mars 1469, maistre Lambert Grignon [licencié en loys, bachelier en decret], a des lettres du roi [Louis XI], scellées au sceau du secret et signées manuellement du roi et de messire Baudeti Meurin son secrétaire [Lettre CCCCXXV au chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges] De par le Roy

Nous avons puis aucuns jours donné les chanonie et prébende de la Sainte Chappelle de nostre palais de Bourges à nostre bien amé maistre Lambert Grignon, licencié en loys et bachelier en decret, vacant par la resignacion qui en a esté faicte, es mains de nostre amé et féal conseiller et confesseur l'evesque d'Avranches, par nostre bien amé chappellain ordinaire et sommelier de nostre chappelle Michel Sauvage, à cause de permutacion d'autres bénéfices que ledit maistre Lambert lui a pour ce baillez et resignez. Et combien que ladite resignacion

ait été deurement faicte et qu'il n'y ait proces ne quelconque debat a cause de la dite prebende, neantmoins vous avez fait difficulté de recevoir ledit maistre Lambert a la dite prebende soubz de ce que nagueres vous avons escript en vous deffendant que ne recevassiez aucuns chanoines en nostredite chapelle qui eussent obtenues lesd prebendes vacans par resignation ou permutation sinon que lesd resignations ou permutations aient été faictes en noz mains. Et pour ce que lesdites permutations et resignations ont esté faictes es mains de nostredit confesseur qui a sur ce pouvoir de nous. Et en ensuivant les ordonnances enciennes de nostre hostel affin de obvier qu'il n'y ait survenu symonie ou autre illicite paction, Pour le descharge de nostre conscience, et que ledit maistre Lambert a sur ce noz lettres patentes en ensuivant lesd ordonnances de nostred hostel. Nous voulons et vous mandons de permutacion faictes es mains de nostred confesseur a cause de permutacion vous le recevez a ladite prebende, et en faictes et souffrez joyer selon la teneur de nosd lettres sans plus y faire difficulté. Car tel est notre plaisir. Non obstant nosdites lettres que sur ce vous avons escriptes au contraire et gardes qu'il ny ait faulte. Donné a Amboise le 5^o de mars [5 mars 1469].

Maître Lambert Grignon se présente à la place de Michel Silvestri [Michel Sauvage] qui a résigné dans les mains du confesseur du roi, évêque d'Avranche, par permutation contre l'église paroissiale de Varnay à Bourges, et 2 vicairies perpétuelles une à l'église de Bourges, une à l'église collégiale de Sainte-Marie de Gracay.

Lambert Grignon est donc reçu chanoine le 8 mars 1469 et renonce à ses droits sur sa maison canoniale en la cédant à l'église. Un des témoins est Jean Alabat notaire. Le 9 mars 1469, Lambert Gognon [sic pour Frédérique Pilleboue] paye ses droits et ceux dus par Michel Sauvage soit 39 écus d'or, 7 sous et 6 deniers tournois (Louis XI COR p. 308-310 d'après F-BnF, n.a.l. 1533, f. 27, 28v et Pilleboue PCR). Cette réception a lieu dans le cadre de la guerre du bien public et des rivalités notamment entre le roi et son frère cadet Charles de France. Lambert Grignon s'était vu refuser ses lettres patentes datées du 22 février 1468 (a.s.) sous prétexte que la permutation qui l'amenait à être chanoine de la chapelle n'avait pas été faite dans les mains du roi mais dans celles de son confesseur, l'évêque d'Avranche. La lettre du roi a été faite dans ce contexte.

Le 28 mars 1469, messieurs ordonnent que maistre Lambert Grignon et monsieur Jean Le Vasseur seront sollicitateurs des procès aux gages de l'église de 100 sols tournois. Le 3 octobre 1469, Jean Guillet et Etienne Pastoris demandent des lettres de non résidence (de non residendo) parce que les officiers de l'archevêque de Bourges refusaient de les leur donner. Messieurs ont ordonné que Lambert Grignon ira parler avec monsieur l'archevêque et le sommerá avant qu'il ne concède quelque chose. Il est encore cité les 7, 10, 14 (voir ci-après) et 17 octobre 1469 au chapitre.

Le 14 octobre 1469, les registres contiennent la lettre patente suivante du roi donnée à Amboise le 7 mai 1468 [sur les maisons canoniales] : Il paraît que vous avez sans autorisation partagé les maisons appartenant à la chapelle « pour être tenues et possédées deslors en avant » par les chanoines moyennant de petites pensions. Résultat elles osnt en ruines parce que lesdits chanoines ne les réparent pas. On casse le partage. Les maisons seront bailées au profit de la chapelle aux chanoines, chapelains et vicaires et habituez de ladite chapelle. Mandement a été donné aux trésoriers de France, Bailly de Berry, justiciers et lieutenants. Le chapitre décide que toutes les maisons canoniales sauf la trésorerie seront remises entre les mains du chapitre. Elles seront baillées au plus offrant et dernier encherissant. Les présents [Leotier, G. Bonin, M. Bonin, Dorsanne, Thouart] renoncent à leurs maisons sauf H. Cœur et L. Grignon qui y ont déjà renoncé lors de leur réception. Messires Guillaume Du Lyon et Jean Lacquan chanoines « in sacris ordinis minime constitute » sont convoqués et renoncent à leurs

maisons. Quant aux maisons que tiennent le chantre, messire Guido Burdelot, messire Pierre de Callemesnil absents, on attendra qu'ils aient résigné pour disposer de leurs maisons.

Le 25 novembre 1469, le chapitre « ascence a maistre Lambert Grignon chanoine tant qu'il sera chanoine pour 60 sous tournois en 2 termes [de] la maison que tient Jehan Chambre sise pres de l'église Saint Ypolite juxta per retro muros civitatis et à côté de la maison et du jardin du curé de Saint Ypolite et de la maison que tient Jehan Leotier ». Le 6 décembre 1469, le chapitre ascence à Lambert Grignon pour 3 ans et 14 livres tournois de cens [de] la maison sise pres du four du chapitre que tenait de son vivant Bernardus Pijault. Le 10 avril 1470, le receveur donnera et expediera a maistre Lambert Grignon 100 sols tournois pour son salaire et gage qu'il merite pour la sollicitation des proces de l'église pour l'année ecoulée a condition que ledit Grignon sera tenu de continuer à solliciter le conseil pour ces proces comme il l'a fait (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 25, 43, 45, 50ca).

Lambert Gongnon est mentionné à la réunion de chapitre du 18 septembre 1487, avec Gilbert Marel, Martin Bonin, Guillaume Du Lion, Guillaume de Chaumont et Jacques de La Loe. Il en est de même le 14 novembre 1495 en présence de Jean Vigier le trésorier, de Gilbert Morel chantre, Denis Le Duc, Guillaume de Chaumont, Jacques de La Loe, Pierre Quersi, Jacques de Saint-Genis, Jean Byard et Jean de Villiers et le 12 novembre 1496, en presence du Trésorier, du chantre, Le Duc, Convers, de Saint-Genis, Byart.

Le 24 mars 1498, monsieur maistre Lambert Grignon chanoine de ceans a expose et dit a monsieur messire Jaques de La Loe vicaire de monsieur le trésorier que par le statut et fondation de ceans tenant le lieu d'aucun chappelain et vicaire est vaccant il est permis a chacun de messires les tresorier, chantre et chanoines presenter chappelain ou vicaires a monsieur le trésorier ; Et pour ce que son lieu de vicaire estoit vaccant et qu'il avoit esté adverti que Pierre Pastoris qui avoit esté par cy devant enfant de cueur de ceans estoit capable d'estre vicaire ainsi qu'il avoit esté adverty il le presentoit en priant et requerant ledit monsieur de La Loe vicaire dessusdit que son plaisir feust ad ce le recevoir et admectre. Lequel mondit sieur de La Loe a faict responce a mondit sieur Grignon que monsieur le tresorier avoit esté par cy devant adverty de ladite presentation que vouloit faire ledit Gognon. Et que de nouvel ung jour de ceste sepmaine mondit sieur lui avoit deffendu de non recevoir a presentation dicelluy Grignon de la personne dudit Pastoris ensemble de toutes autres presentations jusques a sa venue qui devoit estre prochaine et que son plaisir feust actendre sadite venue, ce que a accepté ledit Gongnon.

Le 6 juin 1502, « Nicolas Bonet nuper cappellanus a pris possession de son canonicat vaccant par resignation de Lambert Gognon (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 1, 125ca, 146, 170ca, 265ca).

Joachim de Griffon [Du Griffon] (1551-†1579 ?)

Joachim Du Griffon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1551.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1551-1579*. Dongois écrit : « Joachim Du Griffon receu chanoine [de la 10^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle au lieu de Louis de Chauvieux le 21 juillet 1551 a possédé sa chanoini jusques en 1579 ». Il est remplacé en 1579 par François Galloys (F-AN, LL 630, p. 266, Stein 1912, p. 136).

Il est cité par Brenet dans un compte-rendu de délibération du 10 mai 1567 et le 19 février 1572. « Mr Denis Tabart, chappelain ordinaire soubz la prebende de Mons. Griffon, chantre de la chapelle de musique du Roy, disant avoir recompense une prebende de Noyon où il dict qu'il s'enva résider, est venu mercier Messieurs du bon traictement par eulx à luy faict,

mesmes de l'avoir tolléré en la Sainte Chapelle depuis qu'il est au service du Roy » (Brenet 1910 p. 111, 121 d'après F-AN, LL 599, f. 12 et 91).

On retrouve Joachim de Griffon dans le Mémorial de la Sainte-Chapelle. Il est cité le 3 juin 1562, dans une délibération du chapitre de la Sainte-Chapelle touchant l'aliénation d'une partie du Trésor et en particulier du chef de François 1^{er} et le 27 juin 1562, quand le collège de la Sainte-Chapelle s'engage, lorsqu'il aura été remboursé de tout ou partie des sommes représentant la valeur des reliquaires et bijoux du Trésor de la Sainte-Chapelle fondus sur l'ordre du roi, à en faire le remploi sous forme de reliquaires et bijoux identiques, à l'exception du chef de François 1^{er}. Joachim de Griffon est encore cité le 14 décembre 1566, quand Claude Rossignol, chapelain perpétuel et exécuteur testamentaire de François de Butor, trésorier, rapporte le sceau de la Sainte-Chapelle et les clefs des reliquaires et armoires. Ces citations sont prises dans le Mémorial de la Sainte-Chapelle et le 22 mars 1567, dans une délibération du collège concernant l'exposition de la vraie Croix le jour du vendredi saint. Enfin, le 14 avril 1571, le collège de la Sainte-Chapelle, dont Griffon, remercie l'évêque de Paris d'avoir fait donner à la dite église par la reine des ornements neufs (Vidier 1910 p. 347, 348, 351, 352, 353, 354, 356 d'après F-AN, LL 626, f. 143, 144, L 620, n° 13 et LL 599, f. 6v, 10 et 77).

D'autre part, en 1563, Joachim du Griffon, chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris fait une donation à Pierre Grippon, prêtre, demeurant à Rueil en Paris, d'une vigne au terroir de Rueil (F-AN, Y//103, f. 330, Notice n° 6772).

- *Abbaye Saint-Etienne de Fontenay*. Joachim de Griffon est abbé commendataire de l'Abbaye Saint-Etienne de Fontenay (wiki/Abbaye_Saint-Étienne_de_Fontenay).

Mathurin Grilhe [Grille] (1559)

Mathurin Grilhe est un musicien de passage à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1559.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1559*]. Le 1^{er} juillet 1559, on peut lire qu'il y a des réparations à faire dans la maison de Loys de La Roche adcensée a Marin Rebours. Les témoins en sont Jehan de Brielle brodeur et Mathurin Grilhé musicien demourant a Chartres (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 45). Un Simon Grille est en 1554 trésorier et payeur des chantres et chapelains de la Chapelle de plain-chant de Henri II (Handy 2008, p. 209).

Remy Grimau (1598)

Remy Grimau est vicaire en 1598 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1598*. Remy Grimau est mentionné comme vicaire pour la distribution de froment et pour le quartier de Saint-Michel dans le compte de l'année 1598-1599. Il est mentionné encore le 5 septembre 1598 pour un paiement de 41 livres. Il disparaît ensuite (F-AD 18, 8G 1662-1663).

Georges Grimpet (1607)

Georges Grimpet est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris envoyé au collège en 1607.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1607*. Georges Grimpet est un enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris sortant ou récemment sorti. En effet le 2 juin 1607, le collège rembourse au chanoine de La Grange « 27 livres 7 sols qu'il a employées en achat d'habillementz pour

vestir Georges Grimpet naguères enfant de cœur » (Brenet 1910, p. 153, d'après F-AN, LL 601, f. 41).

Nicolas Griveau (1546-†1569 ?)

Nicolas Griveau est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1546.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1546-1569*. D'après Dongois, « Nicolas Griveau fut reçu chanoine [de la troisième chanoine] le 6 juillet 1546 au lieu de Bernard Du Chatel ». Il est remplacé en 1569 par Jean Froger (Stein 1912 p. 133). Il est cité dans le Trésor de la Sainte-Chapelle les 22 et 26 mars 1567 (n. st.) dans deux délibérations du collège de la Sainte-Chapelle touchant l'exposition de la vraie Croix le jour du vendredi saint (Vidier 1910 p. 352-354 d'après F-AN, LL 599, f. 10).

- *Cathédrale d'Amiens, 1561-1567*. Nicolas Griveau est mentionné comme doyen et chanoine de la cathédrale d'Amiens : « Il paroît par le procès-verbal de l'assemblée de 1567, que dans l'assemblée de Poissy, tenue en 1561, le Clergé créa pour syndics généraux ... M Nicolas griveau doyen et chanoine d'Amiens et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris... M. Martin Rousseau archidiacre de Puisai dans l'église d'Auxerre ». Griveau et Rousseau sont cités comme étant toujours syndics en 1567 (Desprez 1769, vol 8, p. 1872-1873, 1020). Nicolas Griveau est doyen d'Amiens jusqu'à sa résignation en faveur d'Antoine de Saveuse (Maugis 1916 p. 229).

Mathieu Grobon (1507)

Mathieu Grobon est un candidat musicien refusé à la Sainte-Chapelle de Paris en 1507.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1507*. Le 8 septembre 1507, les chanoines « ont ordonné la somme de 16 sols parisis estre baillée à Mathieu Grobon, musicien, qui demandoit estre reçu en ladite Sainte-Chapelle, lequel n'a esté trouvé souffisant » (Brenet 1910 p. 48 d'après F-AN, LL 623, f. 35).

Mathieu Groslon dit Verdelet (1508-1509)

Mathieu Groslon est sans doute gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1509.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1508-1509*. Le 23 juin 1508, « messieurs ont retenu un jeune enfant nommé Mathieu Groslon dit Verdelet [sans doute gagiste] pour servir à l'église et ordonné qu'il aura la somme de 40 livres tournois par an et le pain d'un vicaire, païé prorata de ce qui demeurera et servira à l'église et tant qu'il plaira à messieurs. Le 21 avril 1509, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera à messire Jehan de La Faye et à Mathieu Groslon dit Verdelet à chacun 100 sous pour avoir à chacun une aulmusse (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513 f. 100v, 126).

Nicolas Grosseteste (1579-1587)

Nicolas Grosseteste est cleric basse-contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1579, avant d'intégrer la chapelle de la reine mère et la Chapelle Royale en 1585.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1579-1580*. Reçu comme cleric le 28 novembre 1579, il reçoit dès le 9 janvier 1580 un « avertissement [à Nicolas Grosseteste, cleric, basse contre] d'avoir à faire son devoir et service ». Le 12 mars 1580, Grosseteste demande et obtient son congé (Brenet

1910 p. 130, 131, d'après F-AN, LL 599, f. 216, 217, 219v).

• *Chapelle de la Reine mère et Chapelle Royale de France (Catherine de Médicis, Henri III), 1585-1587.* On relève, dans les états de chapelle de Catherine de Médicis de 1585, un Michel Grosseteste, chapelain, avec des gages de 66 écus 2 tiers pour les premier et troisième trimestres et dans l'état de chapelle analogue pour 1587, Nicolas Grosseteste, chapelain, avec les mêmes gages pour le premier semestre. Il paraît vraisemblable que Michel Grosseteste puisse être assimilé à Nicolas Grosseteste. Nicolas Grosseteste figure aussi sur la liste des musiciens et officiers de la chapelle de Henri III, non datée entre 1585 et 1589. Il figure enfin sur la liste des requêtes d'Henri III à la période de septembre/octobre 1587 pour une confirmation de son appointment comme « chapelain des hautes messes » de la chapelle de musique (BrooksJ 2000 p. 407, 410, 411, 481 d'après F-AN, KK 116 f. 48r et KK 117, f. 11, F-BnF, Cinq cents Colbert 10 f. 10v, 11 et ms. fr 21480, f. 165v). Il est encore mentionné comme chapelain des hautes messes pour un gage de 200 l. t. dans le manuscrit Claurambault 1216 folio 64 qu'Isabelle Handy date de 1589 et que Jeanice Brooks date entre 1580 et 1585 (Handy 2008 p. 470 d'après F-BnF, ms. Clair. 1216, f. 64). C'est ce dernier point de vue que j'adopterai.

Pierre Gruyer [Gonier] (1549)

Pierre Gruyer est bassecontre chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges avant 1549.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1549.* Le 2 avril 1549, « messieurs ont ordonné que sera alloué a leur receveur un escu d'or sol quil a baillé a messire Pierre Gruyer [Gonier] chantre bassecontre qui dit estre venu icy par le commandement de monsieur Borbouins chanoine de la Sainte Chapelle qui desja a chanté quelques foyes en l'église et se retirera ledit Gruyer [parce que messires Marin Rebours, Bastard et La Roche ont rapporté qu'il y a un plus suffisant pour le service de ladite Sainte Chapelle] par ce quil ne s'est trouvé suffisant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517 f. 252).

Il semble que les deux chantres basses contre, envoyés par monsieur Bourboins, ont été refusés. Marin Rebours vient d'aller chercher des chantres à Amiens, qu'il juge meilleurs.

Etienne Guedon (1610)

Etienne Guedon est enfant de chœur mis au collège en 1610 de la Sainte-Chapelle de Paris ;

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1610.* Etienne Guedon, ancien enfant de chœur, est payé de sa pension le 29 mai 1610 (Brenet 1910 p. 158, d'après F-AN, LL 601, f. 111-111v)

Jean Gueniart (1571)

Il est probable que Jean Guéniart et Pierre Morillon, clerics en 1571, aient été renvoyés de la Sainte-Chapelle de Paris en même temps que Martin Beaufilz pour leur appartenance à la chapelle de Catherine de Médicis, bien que contrairement à Martin Beaufilz, ils ne figurent pas dans les états de chapelle conservés de Catherine de Médicis.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1571.* Jehan Gueniart subit le 11 avril 1571 avec Martin Beaufilz et Pierre Morillon une remontrance du Chantre : « sur la remontrance faite par monsieur le Chantre que maistres Martin Beaufilz chapellain, Jehan Gueniart et Pierre Morillon, clerics ordinaires de ladite chapelle (qu'on dict estre receuz à la chapelle de la Royne Mère), ne continuent à présent le service de l'église et s'occupent au service de ladite Dame, monsieur

le Thresorier a ordonné qu'il leur sera dict que s'ils n'assistent continuellement ces jours prochains et festes de Pasques au service de l'église de céans, dès maintenant il les prive de leurs places attendu la nécessité du service et solennité des jours et ce pour ce que leur absence ne admenera scandale a l'église. Ledit jour et en ladite ordonnance de Monsieur le thresorier a esté signifiée à Maistre Martin Beaufilz, parlant à sa personne, ou giste de la Sainte-Chapelle, présent Maistre Denis Tabart, chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle, et à Maistre Jehan Gueniart au chœur d'icelle Sainte-Chapelle, presents maistres Jehan Barbachon et Henry Levelu, aussi chapelains ordinaires de l'église, lesquelz Beaufilz et Gueniart m'ont requis copie de ladite ordonnance qui leur a esté respectivement baillée par moy, Guynois » (Brenet 1910 p. 119, d'après F-AN, LL 599, f. 77).

• *Chapelle de la Reine Mère de France (Catherine de Médicis), 1571 ?*. Il n'y a pas d'autre preuve que la mention précédente dans les registres de la Sainte-Chapelle.

Etienne Guerard (1532-1537)

Etienne Guerard clerc de la Sainte-Chapelle en 1532, la quitte pour le service du roi en 1537.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1532-1537*. Le 25 mai 1532, ordre est donné de faire réparer la chambre de feu Forin et celles de Magistrum et de Guerard. Le 24 mars 1537 (n. st.), Estienne Guerard, clerc, quitte la Sainte-Chapelle pour aller au service du roi (Brenet 1910 p. 87, 89 d'après F-AN, LL 625, f. 142v, LL 626, f. 9v).

• *Chapele royale de France (François 1^{er}), 1537-avant 1547*. La dernière mention dans les registres de la Sainte-Chapelle est la seule indication comme quoi Etienne Guerard aurait fait partie de la Chapelle Royale, entre 1537 et 1547. Il ne figure pas dans le compte des obsèques de François 1^{er} (Cazaux 2002 p. 357).

Gilles Guerart (1492)

Gilles Guerart est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1492.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1492*. Le 23 mai 1492, les chanoines confèrent la chapelle dite de Culant, en la basse Sainte-Chapelle, à Maistre Gilles Guerart, prêtre et clerc franc en ladite Sainte-Chapelle. Le 18 août 1492, Messieurs décident que Gilles Guerart, chapelain « aura la chambre que tenoit naguere Crespin Destappen, tenoriste, en leur hostel dessus la grant porte du palais » (Brenet 1910 p. 41, d'après F-AN, LL 622, f. 26v, 27v).

Michel Gueret (1405-1415)

Michel Gueret est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1415*. Michel Gueret est figure comme chapelain dans la liste du premier collège de la Sainte-Chapelle le 17 avril 1405 (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il touche des termes normaux pour les années 1406 à 1410. En 1410, il reçoit un don de 8 livres tournois le 30 juin « a lui fait... a cause de la maladie qu'il a eue ». Il commence à chanter 3 messes par semaine à l'« autier Notre-Dame pour le sire d'Alegre » payé 12 livres par an. Il continue de chanter ces messes jusqu'au 1^{er} mars 1415, date à laquelle il est remplacé d'abord par Richart puis par Pierre Cesaris du 15 août 1415 au 30 mars 1416. En 1411-1412, sont payés Apostole, Bailleul, Gueret, Jean Guinot, Richard Pargnes, Paulet, chapelains pour avoir célébré des messes en la place de messire Nicole Le Fevre et Saliot du 17 juillet 1412 au 25 juin 1413. Il disparaît des comptes

1415-1416 et sans doute physiquement dans le courant du terme de Pâques 1415 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1640 et 8G 1636, f. 118, 8G 1637 f. 28).

Ymbert Gueret (1561-1575)

Ymbert Gueret est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1574.

Ymbert Gueret a des lettres de tonsure datées du 28 mars 1561 et signées de Seneux aux armoiries de l'évêque de Chartres.

- *Cathédrale Orléans, 1573*. Ymbert Guéret est choriste en 1573 à la cathédrale d'Orléans (Leroy & Herluison 1897, p. 785), d'après les registres capitulaires de la cathédrale de la Sainte-Croix à Orléans.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573-1575*. Le 5 décembre 1573, « sur la requeste présentée par Ymbert Gueret chantre et muzicien tendant affin d'estre receu en l'église de seans pour y faire service tout ainsi que l'ung des aultres chantres, toutesfoys a tel gaiges quil plaira a messieurs ; la susdite requeste myse en deliberation eu esgard que ledit Gueret est propre et a voye suffisante pour chanter en ladite eglise, messieurs ont retenu et retiennent ledit Gueret pour leur service a icelle et pour y chanter a la charge qu'il obeyra et fera son devoir selon les statutz et privileges d'icelle esglise aux gaiges de 90 livres par an et son pain de chappitre tel quil a acostumé estre bailhé aux chappelains et vicaires de ceans tant seulement ; et ce tant quil leur plaira. Lequel Gueret sur ce oy qui a promis faire son devoir en ladite eglise selon quil luy sera commandé de la part desdits sieurs ou aultre pour eulx, s'est contenté et contante desdits gaiges qui luy seront payables de sepmaine en sepmaine par leur receveur, auquel ilz le mande ainsi le faire sans difficulté et rapportant quittance dudit Gueret... [ce même jour, messieurs] ont ordonné que le receveur bailhera a Ymbert Gueret chantre la somme de 26 sous tournois pour 5 journées quil a chanté et fait son devoir de chanter en l'église de ceans auparavant quil feust receu aux gaiges ; [ont] commis monsieur Dumayne pour achapter une robe de petit pris pour bailler a Ymbert Gueret chantre ». Le 23 décembre 1573, « messieurs ont commis monsieur Amerard pour achapter une couble [sic] de chemyse pour Ymbert Gueret gagiste de seant ». Le 2 janvier 1574, sera payé « 35 sous tournois pour payer 3 chemyses baillees a gagiste de seans... 7 livres tournois pour une robe pour messire Ymbert achetée par monsieur Dumayne ». Le 5 janvier 1574, « monsieur Dumerlyer a présenté pour son vicaire au lieu de feu messire François Dyvoy puis nagueres deceddé, Ymbert Gueret du diocese de Chartres ». Il est renvoyé à Mareschal. Le 9 janvier 1574, Philippe Mareschal présente son rapport sur Ymbert Gueret. Il a « oy enquis et interrogé ledit Gueret [en présence de Jehan Regnault] lequel il a trouvé capable et suffisant pour tenir... tant en voye, lecture, champ et deschamp ». Ymbert Gueret est reçu vicaire et prête serment. Le 2 mars 1574, [rayé : « sur la requeste de Ymbert Gueret quil pleust a messieurs luy faire avancer quelque somme pour sa nourriture actendu ce quil a cydevant receu il l'a employé en habitz pour sa commodité ; sera avancé a celluy qui tiendra en pension ledit Ymbert 10 livres tournois de moys en moys jusques ad ce que aultrement en soyt ordonné »]. Le 13 mars 1574, sera donné « a Ymbert Gueret pour son entretien et nourriture 7 livres 10 sous sur le gaigne du quartier avenir laquelle somme le receveur mettra es mains de maistre Pierre de La Pierre ». Le 1^{er} mai 1574, « Ymbert Gueret vicaire de seans a dict et remonstré a messieurs que cy devant il avoyt receu de François Dumayne leur receveur la somme de 24 livres tournois sur ce qui luy [restoyt] deub par cy apres a cause de son gaigne et pour ce quil double [?] que ledit receveur luy rabapte ladite somme entierement sur le premier quartier quil a a recepvoir ; que par ce moyen luy seront hosté le moyen de vivre veu la cherté du temps ; a ceste cause a ledit Gueret supplyé et requis tres humblement messieurs luy donner et accorder terme de payer ladite somme de 24 livres quoy que ou soyt luy acorder que ladite somme luy

soyt rabbaptue par le menu sur plusieurs quartyers de sondit gangne affin quil ayt moyen de vivre. Messieurs considerant la pauvreté dudit Gueret ordonnent que ladite somme sera desduicte audit de Gueret sur son gaigne par les 4 quartiers de l'année » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Le 3 août 1574, Ymbert Gueret, vicaire demande à messieurs « luy proroger le terme de leur payer » ; réponse négative. Le 14 août 1574, « est venu en chapitre messire Ymbert Gueret vicaire de seans lequel a dict et exposé que deux jours sont quil fut pryé par Jehan Tailhon aussi vicaire d'aller coucher avec luy en la marrellerye de seans ce que pour luy faire plaisir luy avoit eccordé et que le jour d'hier enthour lheure de neuf heures du soir estant couché nu et sans chemise dans le lict ou a coustume coucher ledit Tailhon, survinct deux hommes de l'eglise de seans a luy incongnuz par ce quil estoit nuyt, lesquelz boterent a la porte de ladite marilherye deux petitz coups seulement la porte de laquelle marrilherye incontinent quilz firent entrer se meyrent apres luy avec grandes poignées et verges, de fasson et manniere quil en a tout le corps meurtry et n'y a bourreau qui en eust tant voullu bailher a larron quil en avoyt et ne sachant la cause pour quoy ; partant a supplyé et requis messieurs luy faire admi[ni]strer justice ladite exposition et requeste myse en deliberation, messieurs ont renvoyé et renvoye le present delict a monsieur l'official de la thesaurerie de ceans et au promoteur des causes d'office pour en faire raison et justice ». Le 7 septembre 1574, requeste escripte de Jehan Thailhon, vicaire tendant ad ce que le chappitre ayt a luy declarer si icelluy est sa partye pour raison d'aulcunes pretendues charges et accusations contre luy faictes par Ymbert Gueret aussi vicaire de seans et si ledit chapitre a donné charge ou non a l'ung de messieurs de se rendre partye et faire les fraiz et despens dicelluy contre luy ou non pour ce faict se proveoir ainsi que de raison ; et semblablement pour se purger desdits cas requerant quil ne soyt mené en aultres prisons que celle de ceans offrant si representer toutesfoys et quante que par temps en sera ordonné. Sur ce messieurs ont dict quilz ne sont aulcunement partye dudit Thailhon quilz ne veullent ny n'entendent que les fraiz que l'on faict a la poursuyte de ladite accusation soyt faicte aux despens dudit chapitre ains aux despens dudit Gueret sy bon luy semble. Quilz entendent quil soyt mys en prisons de ceant et quilz ont seulement chargé monsieur Chevrier de solliciter les officyers de la thesaurerie de ceans de faire garder le droict a qui il appartient ». Le 14 septembre 1574, messieurs ont « ordonné que Ymbert Gueret aura une queue de demy vin et Jehan Thailhon une queue de vin pour et ce d'aultant que les dessusdits n'ont aultre chose gagné dudit vin pour ce que atard ils ont estez receuz en la place de vicaire ». Le 9 novembre 1574, Ymbert Gueret et Blaise Bonneau reçoivent leurs distributions de blé. Le 23 novembre 1574, « messire Ymbert Gueret vicaire a suyvant ce quil estoit tenu par son acte de reception faict foy et apparoir d'ung acte d'attestation de son ingenuyté passé pardevers Pasquet Lenteraulx tabelhyon juré en la chastellenye de Auteray le 24 octobre 1574 signé dudit Lenteraulx et sellé en placard ; et aussi de sa lettre de thonsure expedyée par monsieur l'evesque de Chartres en dacte du samedy vigile de pasques 28 mars 1561 ». Le 27 novembre 1574, messieurs ont « ordonné que le receveur ne payera a Ymbert Gueret le bled qui luy sera deub pour la seconde distribution ny les sommes de deniers qui luy seront aussi deubz a l'advenir pour le gainne quil pourra faire en la Sainte-Chapelle a cause de sa viccairyen en icelle jusques ad ce que ledit Gueret soyt gary de la malladye de laquelle il est a present detenu ». Le 1^{er} décembre 1574, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a Ursin Reuilly maistre barbier et cirurgien la somme de 6 ecus d'or sol sur et tant moins de ce qui luy a esté promis pour la garison de Ymbert Gueret et laquelle somme et aultres qui sont et seront deub audit de Gueret, ledit receveur retiendra par semaines jusques au remboursement de la somme quil couste a guarir ». Le 22 décembre 1574, sont donnés « 69 sous tournois à Ymbert Gueret ». Le 22 décembre 1574, Ymbert Gueret doit 34 livres tournois par 100 sous par quartier. On doit au barbier 10 livres tournois. Le 11 juin 1575, « monsieur Dumerlyer a presenté comme vicaire au lieu de messire Ymbert Gueret

demissionnaire messire Regné Jallous ». Le 11 septembre 1576, « monsieur Demerlier presente a la place de vicaire de messire [rayé : Ymbert Gueret] Regné Jallou vaccant par sa demission messire Michel Lemyr ». Il est renvoyé à Chevrier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538-1539).

Frère Guerin [Guarino] (1306-†1323 ?)

Frère Guérin est le premier possesseur de la 8^e chanoinie de la Sainte-Chapelle de Paris en 1314.

- *Evêché de Sagonne, 1306-1323ca.* Guarino est mentionné comme évêque de Sagone de 1306 à 1323 environ (wiki/Liste_des_évêques_de_Sagone).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1314-1323.* Dongois écrit : « Frère Guérin, Evesque de Sagonne fut pourvu d'une des chanoinies [la 8^e] de la Sainte-Chapelle qu'avoit fondées Philippes IV dit Le Bel en l'année 1314. Il estoit Evesque *in partibus* et avoit été religieux. Cette chanoinie luy fut donnée pour subsister n'ayant aucun revenu et il l'a possédé jusques en 1323 ». Il est éventuellement remplacé par Etienne de Melun (F-AN, LL 630, p. 223-224, Stein 1912 p. 135). Morand cite des « Lettres du roi Louis X, de l'an 1314, adressantes aux trésorier et chanoines, concernant des provisions d'une chanoinie et prébende de ladite Sainte-Chapelle en faveur de frère Guerin, évêque, avec injonction de lui donner voix délibérative au chapitre » (Morand 1790 pièces justificatives, p. 150).

Son obit est célébré le 25 février ou le 21 mars : « *Obitus annalis dominorum Stephani de tribus dominus et fratris Guerini sagonensis episcopi, huius capelle quondam canonicorum : necnon Nicasii barat, eiusdem capelle capellani perpetui. Quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741).

Jehan Guerin (1506-†1532)

Jehan Guerin est vicaire en 1506 et chapelain en 1529 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1506-1532.* Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire d eladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faite par pieca les

chapelains et vicaires estant assemblez ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour employer au prouffit d'eladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Le 28 janvier 1529, « Alabat demande a vie la maison de messire Jehan Guerin, qui la luy a lailsee ». Le 31 mai 1532, « Jehan Guerin chappelain de l'eglise de ceans demande que messieurs receoivent a leurs gaiges ung jeune musicien nommé Abel Patuges [Patriges ?] qui autresfoys a esté enffant de cueur en l'eglise du château lez Bourges. Messieurs apres avoir oy le rapport dudit Guerin et des aultres habituez de l'eglise l'ont retenu et receu gaigier en l'eglise aux gaiges de 30 livres tournois et ung grant pain de chapitre ; et luy ont baillé le surpely comme gagne ». Le 6 août 1532, se célèbrent ses obsèques à laquelle les chapelains et vicaires de l'eglise « oye la requeste des chapelains et vicaires de l'eglise par la voix et organe de messires Denis Bourgoing et Jehan Le Conte par laquelle ilz supplient messieurs quil soit leur plaisir aller ce jourdhuy en procession a l'enterrement de feu messire Jehan Guerin chappelain de l'eglise lequel a longuement esté de l'eglise et bien servi en icelle. Ce considéré messieurs ont ordonné qu'on yra a ladite procession et ceste foys seulement sans prejudicier aux statuz et ordonnances de l'eglise pour le temps avenir » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 154, 8G 1515, f. 170ca, 202).

Lucas Guerin (1598)

Lucas Guerin est reçu clerc taille de la Sainte-Chapelle de Paris en 1598.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1598*. Lucas Guerin, chantre taille est reçu comme clerc le 8 novembre 1598 (Brenet 1910 p. 147-148, d'après F-AN, LL 600, f. 164v).

Simon Guerin (1572-†1579)

Simon Guerin est reçu vicaire marrellier en 1572 et chapelain début 1574 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en septembre 1579.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1572-1579*. Le 29 juin 1572, « monsieur Dumayne a présenté Symon Guerin pour vicaire marrellier au lieu de André Bergier ». Il est renvoyé à Mothey. Le 1^{er} juillet 1572, Symon Guerin est reçu « pour l'office de vicaire marrellier pour sonner les cloches a toutes heures tant nuyt que jour ainsi que souloyt faire ledit Bergier et les autres marrelliers d'icelle eglise ; on l'a enquis tant sur sa musique que sur le plain chant... ; Il est capable. Il prête serment « pour chanter et tenir la voix quil a » ; présent messire Anthoine Rouzier, curé de Villenesve sur... . Le 7 septembre 1572, messire Symon Guerin, vicaire, obtient ses « distributions pour 4 jours a quil a esté absent par l'ordonnance et permission de monsieur Dumayne ». Le 15 novembre 1572, « messieurs ont donné et donnent a messire Symon Guerin, marrellier de seans douze boisseaux de blé par moytié froment et seigle mesure de Bourges pour et en consideration des services qu'il a faitz a l'eglise de seant despuys le jour quil a esté receu en ladite marrellherye jusques au jour dhuy ; et ce sans tirer a consequence a la charge toutesfoys qu'il sera tenu fornir de pain a chanter au lieu de messire Gilles Home qui s'en est allé de seans puy peu de temps ença ». Le 9 janvier 1574, « monsieur Chevrier a présenté pour son chappelain messire Symon Guerin au lieu de [feu] messire Jehan Le Begue notoyrement absent ». Il est renvoyé a monsieur Dumerlyer. Le 16 janvier 1574, Dumerlier a présenté son rapport sur Symon Guerin et la trouvé capable et suffisant. Il est reçu chapelain, « a la charge quil fera la marrellherie de ladite eglise que il a acoustumé faire jusques ad ce que ung aultre ne soyt présenté en son lieu ». Le 7 août 1574,

« messieurs ont commis et institué distributeur messire Symon Guerin ». Le 17 juillet 1576, « messieurs pour l'entretienement de la messe qui a accoustumé d'estre dicte et cellebrée pour les enffans de cueur de seant qui se doibt dire par chacun jour a chacune heure de matyne ont conclud et ordonné pour icelle dire messires Anthoine Claré, Yves Cycard, Symon Guerin et Nicolle Cochez chappelins qui seront tenus de la dire chacun en leur rang affin quil n'en advienne aulcune faulte ny desordre ».

Le 29 septembre 1579, « monsieur Chevrier presente pour chappelain a la place de feu Symon Guerin messire Samuel Duval » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536-1539, 8G 1541).

Gilles Guerret (1503)

Gilles Guerret est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1503.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1503*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Gilles Guerret, qui est peut-être Gilles Guerard, voir ce nom, est possesseur de la chapelle de Saint-Clement en 1503. Il est éventuellement remplacé la même année par Robert Mauzelles [Mancel] (F-AN, LL 630, p. 317-318).

[-] Guerrin (1337-†1365 ?)

Guerrin sans prénom est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1337.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1337-1365 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Guerrin sans prénom est titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis. Il remplace Richard de La Place et est sans doute remplacé lui-même par Jean Roussel en 1365 (F-AN, LL 630, p. 313).

Jean [Johannes] Guichard [Guichardi] (1495-†1524)

Jean Guichard est chanoine et organiste de la cathédrale Saint-Etienne et vicaire de la Sainte-Chapelle (1495). Il meurt le 24 décembre 1524.

- *Cathédrale Saint-Etienne de Bourges, 1495-1524*. Jean Guichard, chanoine prébendé et organiste de la cathédrale de Bourges, est mentionné pour la première fois dans les archives communales de Bourges le 9 janvier 1495. Il est en relation forte avec la Sainte-Chapelle, comme en témoignent les délibérations de la Sainte-Chapelle. Par exemple : le 1^{er} février 1498, « Messieurs ont ordonné qu'on baillera a messire Jehan Guichard chanoine et organiste de Bourges ses lectres touchant sa fondation de la messe qu'il a fondée le dimanche » ou le 23 juillet 1504, monsieur le Chantre avec messire André Bourgoing sont commis « pour aller voir messire Jehan [Guichard] l'organiste chanoine de Bourges pour mectre ordre et faire habiller les orgues de ceans ». Le 31 janvier 1508, messieurs « ont ordonné pour aller parler a monsieur l'organiste de Saint-Etienne pour les orgues de ceans pour les faire rabiller monsieur Bueilhe et monsieur Coppin » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511 f. 173, 8G 1512 f. 74v et 8G 1513 f. 89v). Johannes Guichardi d'après Claire Sibille est mandaté pour reconstruire les orgues de la Cathédrale le 9 mars 1507 « Organista pro reedificatione organorum ». Le 28 octobre 1513, il fonde un obit à l'autel Saint-Guillaume de la cathédrale. Il meurt le 24 décembre 1524 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 645-646 d'après F-AD 18, 8G 157, f. 147, 8G 159, f. 74, 8G 162 f. 32v).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1495*. Jean Guichart, vicaire de la Sainte-Chapelle fait la fondation de 100 écus d'or suivante datée du 10 mars 1495. « Tous les dimanches une messe basse à l'heure que dieu de la grant messe se monstrera laquelle sera dicte de mesmes et

comme ladite grant messe sera dicte en faisant memoire des trespassez et de Nostre Dame, les enffans de cueur chanteront a haulte voix ung respond des trespassez « ne recorderis » et « de profundis » a haulte voix et iceulx responds dictz le chappellain qui aura celebré ladite messe sera tenu de dire l'oraison a ce convenable ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1567, f. 209v).

• *Autres bénéfices*. Jean Guichard est curé de Verneuil et de Saint Silvain de Leverdines jusqu'au 29 novembre 1524, et chanoine de Saint-Pierre-Le-Puellier.

Jean Guillart [Gilart] (1401-1406)

Jean Guillart, probablement chapelain de la Reine de France Isabelle, est chapelain en 1405 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Chapelle de la Reine de France (Isabelle de Bavière), 1401*. Jean Guillart appartient à la chapelle de la reine Isabel en 1401 parmi sept chapelains comprenant outre lui-même, Jean Maresse premier chapelain, Etienne Galhaout, Pierre Aume, Jean Colet, Raoul Gosset, Jacques du Boshert, un clerc Jehannin Vaillant et deux sommeliers Ancelet de Veulettes, Guillaume Marchant (Wright 1979, p. 82n d'après F-AN, KK 27, f. 166).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1406*. D'après (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v) Jean Guillart est chapelain le 19 avril 1405. Mais dès les premiers comptes de 1406-1407, il perçoit des distributions faibles au terme de Saint-Jean, très faibles à Saint-Remy et Noël et inexistantes à Pâques. Le 17 novembre 1406, on peut lire que messire Jehan Gilart est remplacé comme chapelain par Saliot de Villeblanche (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633).

Guillaume [Guillermo] [-] [noteur] (1318)

Guillermo sans nom est noteur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1318.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1318*. On trouve dans des comptes de 1318 un Guillermo [Guillaume] « noteur » de musique : « Item, Guillermo, notatori, pro perficiendis tribusvoluminibus predictum antiphonarium, una cum hoc quod alias fuit pro ipso computatum, 60 s. » (Brenet 1910 p. 13 d'après BnF ms. fr. 23256, f. 4, publié par Vidier 1901 p. 336-341).

Guillaume [-] [enfant de chœur] (1496-1498)

Guillaume sans nom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1496.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1496-1498*. Le 15 novembre 1496, Messieurs ont « conclud que Guillaume qui souloit estre enffans de cueur sera mis a l'escolle et pour ce faire luy ont donné messieurs 25 livres tournois par chacun an tant qu'il plaira a messieurs le tresorier et chapitre ». Le 21 octobre 1497, « pour consideration des services que... a faiz ceans que a esté enffant de cueur messieurs ont donné audit Guillaume 4 livres 10 sols tournois pour luy aider a avoir une robe ». Et enfin le 5 février 1498, « on donnera a Guillaume 15 livres tournois pour une foiz et qui ne sera plus de ceans actendu qu'il n'est pas *legitimo matrimonio* » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 146, 166).

Adrien [Adrian] Guillebert [Guilbert] (1606-1621)

Adrien Guillebert est enfant de chœur en 1606, clerc en 1608 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est vraisemblablement vicaire de 1615 à 1619 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1606-1610.* « La pension ordinaire est accordée à Adrien Guillebert, ancien enfant de chœur » le 23 décembre 1606. Le 16 février 1608 il est « reçu comme clerc chantre. Le 20 février 1608, il reçoit un don de 36 livres pour « luy avoir ung habit ». Il reçoit à nouveau le 3 décembre 1608 un don de 30 livres « pour gratification et par aulmosne ». Enfin, le 23 janvier 1610, « a esté ordonné que Adrian Guillebert cy devant enfant de cœur, en consideration de sa pauvreté, sera receu au service de l'eglise, clerc sous la prebende de Monsieur d'Herinault, à la charge de se comporter plus modestement qu'il n'a fait cy devant » (Brenet 1910 p. 152, 154, 156, 158 d'après F-AN, LL 601, f. 27, 60v, 61, f. 81-81v, f. 106v). Il avait sans doute été renvoyé temporairement.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1615-1619.* Adrian Guilbert apparaît dans la liste des vicaires de l'année 1614-1615, au quatrième terme de Saint Jean 1615 avec les deux-tiers de ses distributions ; ce qui permet d'évaluer sa date de réception dans la deuxième quinzaine de mai 1615. Auparavant, il avait été gagiste du 28 avril 1615 au 20 mai suivant et reçoit pour ce faire 21 livres tournois. Il est mentionné comme vicaire de 1615-1616 à 1618-1619. Il disparaît des vicaires résidents du compte suivant conservé, celui de 1621-1622. Adryan Guillebert reçoit la somme de 6 livres par ordonnance du 17 octobre 1615. Il reçoit « la somme de 36 livres tournois [paiés] a Maistre Adrian Guilbert comme il appert par ordonnance du 18 septembre 1621 ». Il semble déjà ne plus appartenir à la Sainte-Chapelle (F-AD 18, 8G 1673, f. 101v-105, 8G 1674, f. 101v-105, f. 108, 111, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 101).

Guillaume [Guillot] Guillemart (1448-1454)

Guillaume Guillemart est clerc avant 1448, chapelain en 1448 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il appartient à la chapelle de René duc d'Anjou et comte de Provence en 1449.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1448-1450.* Clerc, puis reçu chapelain dans l'année 1448, Guillaume Guillemart figure dans les comptes des années 1448-1449 et 1449-1450 (Brenet 1910 p. 31, 32 d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 271v, 272, 306, 328v). Dans le compte de 1450-1451 qui court du 4 juillet 1450 au 26 juin 1451, il perçoit les distributions de son service de chapelain « par l'espace de vint semaines » (Comet 1971, T III, p. 927). Il part donc aussitôt pour la chapelle de René d'Anjou.

- *Chapelle de René duc d'Anjou, Comte de Provence, 1450-1454.* On trouve mention de Guillot ou Guillaume Guillemart dans les comptes de la chapelle de René d'Anjou et sa femme Isabelle (Allinson 1993, p. 67-69, 71, 75-80, 83, 85-86, 90 d'après F-AN, KK 245, f. 5v-8, et F-BnF, fonds fr. 8588, f. 91-92v, f. 93v-95, f. 97).

Le 18 novembre 1450, « ausditz Phelippe Boutillat, Oudot Garin, Thassin de Haveresse, Guillot Guillemart nouveau chantre, Pierre Lescaudet, Colas Michon, Jehan de Fontenoy et Pierre Barbier, chappellains de ladite chappelle, la somme de quatre vingts escuz neufs qui vallent a xxvij sols vj deniers tournois l'escu cent dix livres tournois. C'est assavoir a chacun desdits chantres dix escus a eulx ordonnez par ladite dame pour leurs robbes dudit mois d'octobre ». Le 11 juin 1451, il est mentionné pour ses gages du quartier de Noël 1450 : « ausdiz chantres cy apres declairez la somme de cent quatre vingts [dix livres] et six soulz six deniers tournois pour les causes cy apres declairees... ; a Guillot Guillemart presbitre la somme de quinze escus a lui semblablement ordonne pour ses gages des quinze jours derrain

dudit mois de novembre qu'il vint au service de ladite chappelle et desdits mois de decembre et janvier a ladite raison de six escus par mois ». Il est mentionné pour ses gages de pasques 1451 : « audit Tassin et ses compagnons dessus nommez, la somme de deux cens cinquante une livres douze soulx six deniers tournois. C'est assavoir ; audit Tassin vingt quatre escus pour ses gages de trois mois. C'est assavoir ; fevrier, mars avril mil iiij c cinquante et cinquante et ung a ladite [6v] raison de huit escus par mois ; a Phelippe Boutillat, Oudet Garin, Guillaume Guillemart presbitres, Colas Michon, Pierre Barbier et Jehan Haquinet chantres cent huit escus pour leurs gages desdits mois de fevrier mars et avril qui est a raison de 6 escus par mois pour homme... ». Le 5 août 1451, il est mentionné pour ses gages du quartier de Saint-Jean « ausdiz chantres et chappellains... par vertu d'un mandement du Roy... par lequel il veult et mande que doresnavant ledit Vacincourt paye et de livre d'or des deniers du revenu, proffit et emolument desdits tabliers, les gages desdits chantres et autres choses necessaires en ladite chappelle, et jusques au nombre de douze chantres ou au dessoubz. Ainsi que par ledit evesque d'Orenges sera maistre de ladite chappelle, sera certiffie... la somme de cent cinquante neuf escus d'or et xv sols pour cause de leurs gages des mois de may, juing, juillet audit an qu'ilz ont servy. C'est assavoir ; a Thassin de Haversse teneur vingt quatre escus, Phelippe Boutillat, Oudet Garin, Guillot Guillemart presbitres... c'est assavoir ; a chascun d'eulx dix huit escus... ». En 1451, il reçoit 10 escus pour acheter une robe pour le mois de mai. Il est mentionné ensuite pour ses gages du quartier de Saint-Remy 1451 : « a iceulx chantres la somme de cent lxxij livres xij sols vj deniers tournois... pour leurs gaiges des moys d'aoust, septembre et octobre ensuivant mil quatercens cinquante ung... C'est assavoir ; audit Tassin teneur vingt quatre escus, audit Pierre Lescaudet xxj escus et a chascun des autres dix huit escus... ». Chacun des chantres reçoit « dix escus... pour leurs robes du moys d'octobre 1451 ». Pour les gages de Noël 1451, un nouveau nom apparaît, Guillaume Jonauveau que Louise Allinson semble identifier à Guillaume Guillemart. « [ausdits chantres et] Guillaume Jonauveau... pour leurs gaiges des moys de novembre, decembre et janvier mil quatre cens cinquante ung. C'est assavoir ;... a Guillot Guillemart xxj escus..., et Guillemart Jonauveau pour deux litriz de bois mis en ladite chappelle quatre escus ». Il est implicitement évoqué pour les gages du quartier de pasques et Saint-Jean 1452 et pour avoir la robe du moys d'octobre 1452. Il reçoit 21 écus pour ses gages du quartier de Saint-Remy 1452. Le 16 juin 1452, les membres de la chapelle sont cités pour leurs robes d'octobre 1452 : « a reverend pere en Dieu monseigneur l'evesque d'Orenges, Thassin de Haveresse et Cardot teneurs, Phelippe Boutillat, Oudet Garin, Guillot Guillemart presbitres, Colas Michon, Pierre Lescaudet, Jehan de Montigny, Pierre Barbier, haquinet de Roddes chantres... Pierres Maillet, Rogier clerks de chappelle... . C'est assavoir... a chascun desdits chantres, chappellains et aumosniers dix escus... avec laquelle somme ledit seigneur leur a ordonne pour avoir chascun une robe au mois d'octobre 1452 ». Et enfin le 17 novembre 1451 « aus chantres qui s'ensuivent la somme de cent quarante ung escus a eulx donnez par ledit seigneur. C'est assavoir ; Thassin de Haveresse teneur de ladite chappelle xix escu... Guillot Guillemart xiv escus pour avoir a chascun la penne d'une fourreure de gris a fourrez leurs robes de migraine a eulx donnees par le Roy » (Allinson 1993, p. 67-69, 71 d'après F-AN, KK 245, f. 5v-8, [34-40, 43-46, 49-50, 61]).

Le second manuscrit des comptes de la chapelle mentionne Guillot Guillemart pour ses gages des quartiers de Noël 1452 à Saint-Remy 1454. Sont différenciés maître Philippe Boutillat qualifié en 1453 de maître de chapelle, les prêtres Oudet Guerin, Guillot Guillemart et Pierre Lescaudet avec des gages trimestriels de 21 écus et enfin les autres chantres et clerks de chapelle. Donnons par exemple l'item [126], les gages du quartier de Saint-Remy 1453 : « aux autres chantres et chappellains [Phelippes Boutillat est mentionné avant comme chantre et maistre de chappelle] qui s'ensuivent, c'est assavoir ; messire Oudo Guerin, Guillot Guillemart, a chascun vingt ung escus... pour leurs gaiges desdits troys moys d'aoust,

septembre et octobre mil cccc liii... ». De façon plus spécifique, le 6 avril 1453, les membres de la chapelle reçoivent 10 écus pour une robe de deuil : « a Phelippes Boutillat, Oudo Guerin, Guillot Guillemart, Thassin de Havresse, Jehan Hue, Jehan de Montigny, Pierres Lescaudet, Collas Micon, Pierre Donnel alias Barbier et Hacquinet de Rodes, tous chantres et chappellains de ladite chappelle qui sont au nombre de dix chantres. A chascun dix escus... pour avoir une robe de deuil pour la sene royne Ysabel ». Le 12 novembre 1453, « aus chantres et chappellains de ladite chappelle cy apres nommes, c'est assavoir ; Oudo Guerin, Guillot Guillemart, Jehan Hue, Pierre Lescaudet, Jehan de Montigny, Pierre Donnel alias Barbier, Mathurin Terrien, Colas Micon, tous chantres et chappellains de ladite chappelle, a chascun la somme de dix escus... pour leurs robes d'yver ». En 1454, « a Guillot Guillemart chantre pour semblable cause [pour sa robes de mai 1454], la somme de dix escus par quittance et certification cy rendu ». Et enfin dans la rubrique « deniers payez par mandement dudit seigneur » : le 3 mai 1453, « aus chantres et chappellains de ladite chappelle cy apres nommes, c'est assavoir ; Phelippes Boutillat, Oudo Guerin, Guillot Guillemart, Jehan Hue, Thassin de Havresse, Pierre Lescaudet, Jehan de Montigny, Pierre Donnel alias Barbier, Nicollas Micon, Hacquinet de Rodes, tous chappellains et chantres ; a chascun la somme de dix escus... pour avoir chacun ung cheval a aller de ce pays d'Anjou en Provence avec ledit seigneur » (Allinson 1993, p. 75-80, 83, 85-86, 90 d'après F-BnF, fonds fr. 8588, f. 91-92v, f. 93v-95, f. 97 [119-120, 122, 126, 129, 132, 142, 146, 153, 161, 172]).

Dans d'autres sources, Guillot Guillemart est qualifié de chantre angevin (Allinson 1993 citant Arnaud d'Agnel (Agnel 1908, 3389 d'après F-AD 13, B 2479, f. 59v).

Jacques Guillemyn [Guillemin] (1603-†1634)

Jacques Guillemin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1603.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1603-1634*. Neveu du poète Philippe Desportes qui résigne en sa faveur, Jacques Guillemin est reçu chanoine de la quatrième chanoinie le 19 avril 1603. Il est remplacé à sa mort en 1634 par Henry Le Jay (F-AN, LL 630, p. 165, Stein 1912 p. 134).

Il est mentionné dans Brenet le 3 juillet 1632 : Messieurs « ont ordonné que la charge de Maistre de musique sera mise au concours et que pour cet effect sera baillé un subject à ceulx qui se trouveront en la maison de Monsieur Guillemyn plus ancien des chanoines, pour puis apres en adviser et ordonner » (Brenet 1910 p. 178 d'après F-AN, LL 602, f. 140). On trouve dans un « Traité de l'antiquité et des privilèges de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal de Paris » de Sébastien Rouillard (Rouillard 1606), un factum pour Jacques Guillemin, chanoine de la Sainte-Chapelle et de la cathédrale de Chartres, contre le Chapitre de Chartres, pour montrer qu'il devait, quoique non résidant, gagner ses gros fruits, sauf les distributions manuelles.

- *Cathédrale de Chartres, 1606*. D'après ce qui précède, Jacques Guillemin était aussi chanoine de la cathédrale de Chartres.

Guillaume Guillepou (1436-1437)

Guillaume Guillepou est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1436.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1436-1437*. Guillaume Guillepou est reçu chanoine le 21 avril 1436 au lieu de Pierre Herfort. Il est remplacé en 1437 par Jean Boucher (F-AN, LL 630, p. 173, Stein 1912 p. 134).

Jean Guillet [Gillet] (1444-1473)

Jean Guillet est prêtre, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1444.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1444-1473*. Jean Guillet est mentionné dans les comptes de la Sainte-Chapelle. Il apparaît tardivement dans l'année 1444 comme chapelain. Il a des distributions normales jusqu'en 1469-1470, où son terme de Pâques est faible. Il retrouve des distributions normales en 1470-1471 et 1472-1473. Jean Guillet n'est plus mentionné ensuite dans les registres de délibération. Plus précisément en 1445-1446, Jean Guylhet est mentionné comme chapelain et vicaire de la chapelle fondée par le Sire d'Alegre à 12 livres par an. Il reçoit 6 livres pour six mois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1644-1654).

En 1450, Jean Guillet est chargé de la moisson avec Jean Ploton. En mai 1451, il est nommé receveur et procureur général. Il est destitué en août 1452 et remplacé par Durand Bardet. En juin 1461, Jean Guillet « ascence a Mathieu Conault une maison qu'il tenoit a la porte Arnaise ». A la Saint-Martin d'été 1461, Jean Guillet est nommé receveur pour les accordements et les cens, et en son absence Denis Le Duc, vicaire. En 1462 (après Misericorde), il prend a cens une petite maison avec jardin sise dans le cloître de la chapelle et à nouveau en 1463 (après Saint Martin d'hiver), il prend a cens une maison. Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 47, 8G 1510, f. 1ca).

Le 29 novembre 1468, sont députés par le chapitre Martin Bonin, Jean Guillet et Etienne Pain pour s'informer sur le procès entre le chapitre du Château et celui de la Chapelle et transiger amicalement si possible. Le 3 octobre 1469, en chapitre, Jean Guillet et Etienne Pastoris demandent des lettres de non residence (de non residendo) parce que les officiers de l'archevêque de Bourges refusaient de les leur donner. Messieurs ordonnent que Lambert Grignon ira parler avec monsieur l'archevêque et le sommer... (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533 et 1534).

Pierre Guillier (1461-†1485)

Pierre Guillier appartient à la Chapelle Royale en 1461 et est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1470.

• *Chapelle Royale de France (Charles VII, Louis XI), 1461-1474*. Pierre Guillier figure comme prêtre chapelain dans la chapelle de Charles VII (au moins pour ses obsèques), et celle de Louis XI. D'après Michel Brenet il appartient à la Chapelle Royale de 1461 à 1474 (Brenet 1910 p. 37 d'après Brenet 1893). Grâce à Perkins on peut apporter plus de précisions. Il figure dans la liste des noms des officiers de la maison du Roy Charles VII, qui ont eu robes et chaperons faits des draps noirs pour les obseques et funerailles du corps du feu Roy, l'an 1461... Extrait du compte de M. Pierre Burdelot, notaire et secretaire du Roy et son argentier, pour l'annee finie en septembre 1461 « Les xviii chapelains de la chapelle dudit Seigneur qui ont eu 18 robes longues et autant de chaperons, les quatre premieres a iiii escus l'aulne et les autres a ii escus l'aulne » et pour l'année 1462 l'extrait du 1er compte de Pierre Jobert, receveur general des finances de Langue d'oïl pour l'annee finie en septembre 1462, qui contient un état de la chapelle citant Pierre Guillier et en premier Jehan de Okeghen. Il figure dans une bulle papale du 5 décembre 1463 citée par Perkins qui autorise certains membres de la Chapelle Royale de Louis XI dont Okeghem, à détenir trois bénéfices incompatibles au même moment. Il s'agit de Martin Comtoys [recte Courtois], Pierre Guillier, Jean du Clerc

[Leclerc], Jean Marchant, Vincent le Beut [Lekent], Jean de Fontenelle, Jean Escatafer, David d'Aunet [de Lannoys?], Jean Bourti, Michel Silvestre [Michault Sauvage ?], Jacques Leuteri [Waghe Feustrier ?], Maurice Martinet *dit Carpeau*, and Andre Vielt. Enfin le tableau chronologique du personnel de la Chapelle Royale de Perkins nous montre l'appartenance de Pierre Guillier à la Chapelle Royale de 1461 à 1474 (Perkins 1984 p. 533, 551 d'après F-BnF, ms. fr. 7853 p. 1412, ms. fr. 32511, f. 220, ms. fr. 20685 et citant Dubrulle 1905 d'après I-ASV, RV 513, f. 14 et 17v).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1470-1485 ?*. Pierre Guillier est reçu chanoine de la 10^e chanoinie le 21 février 1470, remplaçant Jean de Meuvillette et probablement remplacé en 1485 par Thibaut d'Espinay (F-AN, LL 630, p. 262 et Stein 1912 p. 135). Il est cité par Michel Brenet de 1476 à 1482. Le 9 décembre 1476, dans une ordonnance relative à la mort du trésorier Guy de Bel. Le 12 décembre 1481 dans la réponse des chanoines « à la supplication faite par maistre Henry de Corbueil tenoriste, lequel avoit six s. p. par chacune sepmaine, requerant avoir plus grans gaiges pour soy entretenir, luy ont octroyé mesdits sieurs qu'il aura distribucions en la Sainte Chapelle comme ung clerc en les guaignant et recevant mereaulx, pour servir en ladite eglise ainsi que les autres clerchez ». Enfin, il présente des clerks à la réception. Le 23 janvier 1482 (n. st.), Messieurs « ont ordonné que de grace Benard Hebert, clerc présenté par Monsieur Maistre Pierre Guillier aura les distributions d'ung clerc jusques à Pasques prochainement venant en attendant pour veoir s'il sera utile pour l'eglise, soubz la prébende dudit Monsieur P. Guillier ». Le 18 décembre 1482, Messieurs ordonnent que « Messire Jehan Lescuyer présenté clerc mareglie par maistre P. Guillier auroit les distributions de clerc pour et en attendant sçavoir s'il sera utile pour servir à la Sainte-Chapelle comme clerc mareglie » (Brenet 1910 p. 35, 36, 37 d'après F-AN, LL 620 f. 7v, LL 621 f. 98, 99, 106).

Pierre Guillier est mentionné dans un acte notarié du 27 décembre 1477 de donation à Jean Jaloignes : « Donation par vénérable et discrète personne maître Pierre Guillier, chapelain ordinaire de la chapelle du Roi » (McDonald PCR citant F-AD 37, 3E1). Encore, Pierre Guillier est peut-être aussi archidiacre de Lasçois ou Lassois dans le diocèse de Langres. Il est convoqué en début de 1481 pour l'élection le 24 mai 1481 de l'évêque de Langres en remplacement de Gui Brenard décédé (Inventaire-F-AD 52-G).

Antoine Guillot (1547-†1581)

Notons qu'un Guillot figure d'après Christelle Cazaux parmi Robin, Mathurin, Marin, Abraham, Anthoine, Guillot mentionnés comme page de la chapelle du roi et présents aux obsèques de François 1^{er} en 1547 (Cazaux 2002, p. 255, 315 d'après F-BnF, ms. fr. 10392, f. 173v). Il suffirait d'oter la virgule entre Anthoine et Guillot... . Je me permettrai donc d'identifier Anthoine Guillot, chapelain en 1562, puis chapelain perpétuel en 1571 de la Sainte-Chapelle de Paris à ce page de la Chapelle Royale. Il meurt en 1581.

- *Chapelle Royale de France (François 1^{er})*, 1547. Antoine Guillot est éventuellement page de ladite chapelle de musique, présent aux obsèques de François 1^{er}.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1562-1581*. Antoine Guillot est mentionné comme chapelain ordinaire le 21 mars 1562 et le 12 septembre 1563 pour une signification d'ordonnances sur la gestion des absences, le 25 février 1566 (n. st.) pour l'installation du Trésorier Guillaume le Bel et le 10 mai 1567 pour une délibération des chanoines (Brenet 1910 p. 105, 108, 109, 111, d'après F-AN, LL 626, f. 141, 158, 178v, 179 et LL 599, f. 1). Il obtient la chapellenie perpétuelle de Saint-Blaise en 1571, remplaçant Pierre Certon et la garde jusqu'à sa mort le 15 juin 1581 (F-AN, LL 630, p. 321, Brenet 1910 p. 111 et Handy 2008 p. 251 d'après Bibl.

Maz. ms. 3339, f. 61v).

[-] [I] Guillot (1533)

Guillot sans prénom est bassecontre de Tours contacter par la Sainte-Chapelle de Bourges pour le faire venir en 1533.

• *Cathédrale de Tours, 1533*. Guillot bassecontre de l'église de Tours est contacté pour venir chanter à la Sainte-Chapelle de Bourges. Le 5 février 1533, « touchant les bassecontres quil convient promptement avoir en l'église de ceans et veu les remonstrances faictes sur ce, messieurs ont ordonné que monsieur de Charpeignes escripra a Toppelin qui autresfoys a esté receu en l'église de ceans vicaire afin de le faire venir par deça. Aussi qu'on envoyra ung homme de pié a Tours par devers ung nommé Guillot bassecontre pour icellui faire venir par deça ». Le 8 février 1533, on envoie messire Marin Rebours chapelain et bassecontre de l'église, à Tours pour faire venir un nommé Guillot Bassecontre. Marin Rebours reçoit 6 livres pour ses frais de voyage. Le 22 février 1533, « veu les lettres missives de Guillot basse contre en l'église de Tours, messieurs ont ordonné qui luy sera escript au nom de chappitre ; et l'assurer de promesse d'une chappellenie de l'église de ceans s'il veut venir par deça ; et pour luy rescrire ont commis monsieur Julian » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 249, 250ca).

[-] [II] Guillot [greffier] (1563)

Guillot sans prénom est cité en 1563 comme greffier de la Sainte-Chapelle de Bourges, succédant à Jean Dauberville.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563*. Le 3 juillet 1563, messieurs ont « ordonné quil sera payé... au greffier Guillot la somme de 36 sous pour 9 journées qu'il a employées a nectoyer l'église apres l'entree du Roy ; et a servir les cures qui estoient au pressoir Saint-Privé ou logis de monsieur Dauberville (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 31).

Remy Guillouet [Guilhouet, Guylhouet, Guilhoet] (1569-†1570)

Rémy Guillouet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1569 à sa mort en septembre 1570.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1569-1570*. D'après Regnier, « Remy Guillouet cleric a succédé a Monsieur Gaillard par resignation que fit ledit sieur entre les mains de Madame la Duchesse laquelle fut admise a Bourges le 7 mars 1569. Il prit possession le 15 suivant du même mois ». Il est remplacé en 1573 par Jean Joumier (F-AD 18, 8G 1504, p. 31-31v).

Le 15 mars 1569, monsieur Remy Guillouet (clerc) est reçu à la place de monsieur Symon de Gaillard (prebtre) qui a résigné par lettres datées de Bourges le 7 mars 1569. Le 23 juillet 1569, messieurs ont commis messieurs Dumayne et Guillouet pour faire obliger messire François Cousturier de servir a l'église de marrellier ; et avec luy maistre Robert Duperouzeau sa caution suyvant l'acte de chapitre du 2 du present mois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 107, 141).

Le 3 janvier 1570, « monsieur Guilhoet prie messieurs luy donner sa presence pour le temps quil a esté absent en la ville de Molins ; et ne s'est osé achemyner pour s'en retourner en ceste ville aumoien des gens de guerre qui ont esté sur les chemins comme sont de present » ; réponse positive. Le 1^{er} février 1570, « sur la remonstrance faicte a messieurs par monsieur

Dumaine quil est necessaire commectre aulcuns de messieurs pour avoir l'œil a ce que les enffans du cueur soyent traictez et enseignez et leur fournyr ce qui leur est necessaire d'habillemens linge et livres, messieurs ont commis pour cest effect messieurs Mareschal et Guillouet ». Le 15 avril 1570, « messieurs ont commis monsieur Guillouet pour faire examyner par aucuns chantre de ceans l'enffant de cueur de Vierzon pour scavoir s'il y a esperence quil puisse servir a l'eglise ; et en fera son rapport au premier chapitre ». Le 22 avril 1570, « apres que monsieur Guillouet a rapporté que par ordonnance de chappitre il avoit par trois chantres de ceans fait examyner l'enffant de cueur de Vierzon lesquelz chantres tiennent quil est pour servir a l'eglise ; messieurs ont ordonné que ledit sieur Guillouet conviendra avec ung organiste pour apprendre audit enffant de cueur a jouer du manicordion ». Le 13 mai 1570, « sera alloué la somme de 78 sous quil a payez pour les livres et aultres choses achaptees par monsieur Guillouet pour les enffans de cueur comme il est déclaré par le menu es parties signees dudit Guillouet ». Le 23 mai 1570, on se partage les biens de de Fougieres decédé. « Par messieurs Chevrier et Guillouet a esté remonstré pour le regard desdits prez et vignes, quilz doibvent estre divisez et que chacun chanoine de ceans en doibt avoir sa portion ». Dumaine, Mothey, Le Roy et David penchent pour qu'ils soient « baillez au plus offrant et derniers encherisseurs au proffict de l'eglise » et semblent l'emporter ; Chevrier et Guillouet sortent du chapitre. Le 26 mai 1570, les chanoines se répartissent les bien de chapitre que tenait Gilbert de Fougieres... et quand audit Guillouet a dict quil persiste en son empeschement et opposition de tous lesdits baulx et adcenses, quand aux prez et vignes ; declarant pour le regard des maisons ne les vouloir empescher pourveu quil soit logé comme les aultres. Le 31 mai 1570, Guillouet qui était empêché par la garde de la porte de la ville s'oppose au bail des prés de Le Roy à Amerard. Le 6 juin 1570, Chevrier veut connaître le prix de l'adcense des prés de de Fougieres. Chevrier et Guillouet sortent du chapitre pendant la délibération. Le 20 juin 1570, « messieurs ont commis monsieur Guillouet pour trouver avecq Loys Rolin pere de Joseph Rollin enffant de cueur de leglise maison pour mectre en penssion ledit Joseph soit avecq le maistre des enffans de cueur de l'eglise [Pierre de La Pierre ?] ou aultre lieu ; ce requerant ledit pere dudit Joseph ; et luy faire aprandre a jouer du manicordion pour le temps de deux ans ; et l'entretiendront durant lesdits deux ans aux despens de chappitre moyennant ce que ledit pere a quicté et deschargé ledit chappitre de tout ce qui leur pourroit estre tenu a cause de temps quil a esté enffant de cueur pour toute recompence ». Le 27 juin 1570, « monsieur Guillouet a refferé a messieurs avoir accordé avec Loys Rollin pere de Joseph Rollin son filz enffant de cueur de l'eglise selon la quictance quil a mise sur le bureau signée Paillasson laquelle messieurs ont eu agreable ». Le 5 août 1570, « monsieur Guillouet a remonstré a messieurs que contre les ordonnances de chapitre a son prejudice et d'aultres de messieurs qui ne sont pourvez de maisons, monsieur Martin a baillé par adcense la maison quil tient de l'eglise a aultre, ce qui ne luy est permys... ».

Le 30 septembre 1570, messieurs ont commis messieurs Demerlier et Chevrier pour accorder avec les heritiers de feu monsieur Guillouet pour les reparations quil estoit tenu faire en la maison ou il est decédé ». Le 20 octobre 1572, « sur la requeste par escript presentee par Jehan Barrilhat chantre attendant affin d'estre receu vicaire en l'eglise de ceans en la place en laquelle il appartient a present au chanoyne qui est proveu de la chanoyne que souloit tenir deffunct monsieur Guillouet de son vivant chanoine de ceans, apres que ledit Barrilhat a esté nommé par le chapitre a monsieur le thesaurier present, monseigneur a ordonné que icelluy Barrilhat sera examyné sur sa suffisance ou insuffisance ». Le 11 juillet 1573, maistre Jehan Picault procureur au siege presidial de Bourges, procureur de messire Jehan Jomyer qui a eu collation de la prebende de feu Remy Guillouet, par lettres du 5 mars 1573 à Turin. Jomyer est cleric du diocèse de Bourges (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 1, 8, 22v, f. 23v-24, f. 28v, f. 30v-31, f. 32, f. 34v-35, f. 37v, 40ca, 45v, 46, 55v, 68v, 8G 1536-1537).

Catheryn Guimard [Guymard] (1616-1617)

Catheryn Guimard est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1616.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1616-1617*. Catheryn Guimard [gagiste] est payé pour la première fois 7 livres par ordonnance du 30 septembre 1616. « Maistre Catheryn Guimard a este paye la somme de 56 livres pour quatorze sepmaines despuys le 3 janvier jusques au 9 avril an du présent compte (1617) suivant l'ordonnance... du 3 janvier ». Plus la somme de 3 livres par ordonnance du 29 janvier 1617 (F-AD 18, 8G 1675, f. 109v, 118, 119v).

Jean Guinot (1405-1421)

Jean Guinot est vicaire marellier en 1405 et chapelain en 1408 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1421*. Jean Guinot est mentionné comme vicaire le 19 avril 1405 (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il figure aussi comme vicaire dans les comptes de 1406 à 1408. En 1406-1407 et 1407-1408, « messires Forcy Melesieu et Guinot, marrilliers » reçoivent « pour leurs gaiges et saleres 60 livres tournois par an ». De même, Jehan Guinot, cleric de ladite chapelle, reçoit pour son salaire de 2 années qu'il a faicte la table pour le Chantre a lui païé par le commandement de chapitre 4 livres tournois auquel chantre a esté rabatu sur le compte precedent.

Il devient chapelain à partir du terme de Saint-Remi de 1408. Il le reste jusqu'en 1421, malgré des termes faibles de Saint-Jean et Saint-Remi en 1411-1412, et il disparaît après l'année 1420-1421 c'est-à-dire à partir des comptes de 1449-1450. Entre temps, en 1409-1410, il est encore mentionné comme chapelain marrellier avec Forcy Mallesieu. En 1413-1414, sont payés Apostole, Bailleul, Gueret, Jean Guinot, Richard Pargnes, Paulet, chapelains « pour avoir célébré des messes en la place de messire Nicole Le Fevre et Saliot » du 17 juillet 1412 au 25 juin 1413. Cette même année, dans les recettes en cire et depenses : « au chapelain Jean Guinot pour 18 livres de cire baillée a monsieur le chantre pour le luminaire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633, 8G 1634, f. 44v, 48, 59v, 8G 1635-1643).

[-] Guinot (1522)

Guinot sans nom ou prénom est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1522.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1522*. Guinot sans prénom ou nom est cleric mentionné le 15 février 1522 (n. st.) pour une distribution de sel (Brenet 1910 p. 76 d'après F-AN, LL 624, f. 40).

Guibert Guirot (1576)

Guibert Guirot sans nom ou prénom est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1576.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1576*. Guibert Guirot est reçu comme cleric le 7 septembre 1576 (Brenet 1910 p. 128, d'après F-AN, LL. 599, f. 158).

Gabriel Guitton (1605-1606)

Gabriel Guitton est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1605.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1605-1606.* Gabriel Guitton est reçu chantre gagiste le 25 septembre 1605 : « Mrs Dupuy et de Camp [sont commis] pour achapter une robe audit Guitton suivant lordonnance du 25 septembre 1605 » et il reçoit 63 livres « pour ses gaiges de 21 semaines eschues le 11 février 1606, ordonné le 28 septembre 1605 ». Il reçoit 6 livres par ordonnance du 3 mai 1605 (F-AD 18, 8G 1668).

Etienne Guyard [Guiant] (1554-†1570)

Etienne Guyard est d'abord cité comme enfant de chœur fin 1554 de la Sainte-Chapelle de Bourges, mis aux écoles début 1555. Il est reçu marrellier gagiste en 1557 poursuivant en parallèle ses études. Il est reçu vicaire marellier fin 1558 et chapelain en 1561 puis distributeur. Il meurt entre le 5 et le 19 août 1570.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1554-1570.* Le 15 décembre 1554, il est payé « a messire Girard Guyard barbier 2 ecus pour la nourriture et medicamens de Estienne Guyard son filz enfant de cueur pour le temps qu'il a esté mallade en la maison de sondit pere et pour sa maladie qu'il a eu... ». Le 2 janvier 1555, « messieurs ont ordonné que Estienne Guyard enfant de cueur sera mis au college en penssion et commis Anthoine Lheret pour luy mectre et s'en donner garde ». Le 23 février 1555, « messieurs on ordonné qu'on avancera au maistre descolle de Estienne Guyard nagueres enfant de cueur 11 livres 19 sous tournois pour le 1^{er} quartier de sa penssion ». Le 19 juin 1555, « messieurs ont ordonné que le receveur avancera le quartier de la penssion de Estienne Guyard nagueres enfant de cueur au maistre du college pour ceste fois seullement ». Le 5 juillet 1555, il est payé « 5 ecus pour le second quartier de la penssion de Estienne Guyard nagueres enfant de cueur au maistre du college a laquelle penssion il est entré le 3^e jour de fevrier dernier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522 f. 119, 125ca, 150ca, 8G 1523, f. 25ca).

Le 2 janvier 1557, messieurs « ont commis Gaillard et Burgat pour voir les robes que a fournies Pierre Raffin pour les 7 enfans de cueur et pour celle de Estienne qui est au college et lui faulte tradat de son paiement ». Le 3 février 1557, « messieurs ont receu au service de l'église de ceans Estienne Guyard cy davant enfant de cueur de l'église aux gaiges de 30 livres par an et le pain. Et ce tant qui leur plaira ». Le 4 février 1557, « messieurs ont baillé les draps a Estienne Guyard receu le jour d'hier aux gaiges de l'église ». Le 5 février 1557, « messieurs ont permis a Estienne Guyard ce requerant aller a l'estude de puis 7 heures du matin jusques a neuf. Et a la presdyner jusques a vespres » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1524, f. 140ca, f. 167-167v, f. 171v).

Le 27 avril 1557, on « achettera une robe a Estienne Guyant jusques a 9 livres seulement, et ne luy seront baillées les chausses qui luy avoient esté données ». Le 19 octobre 1557, sur la « requeste d'Estienne Guyard gagier qui prie messieurs luy bailler une paire de chausses et un says, [messieurs ont] ordonné qui luy sera baillé ladite paire de chausses seulement actendu quil a servi au pressouer durant les vendanges ». Le 26 octobre 1557, « sur ce que le maistre des enfans de cueur demande que le pain de Guyart gagiste quil prent en sa maison soyt commué en blé, [messieurs] ont ordonné que aulcun pain ne sera baillé audit gagiste et neaulmoings que au maistre des enfans sera delivré pour la penssion dudit Guyant tant quil plaira a messieurs 5 boisseaulx de blé par moys ». Le 11 octobre 1558, Estienne Guyant gagier demande à messieurs « qui leur plaise lui augmenter ses gaiges et lui donner un says, messieurs ont ordonné que ne luy donneront aucune chose ». Le 13 décembre 1558, « monsieur Dumayne a presenté a la place de vicaire marellier que souloit tenir messire Jehan

Testard, Estienne Guyard naguerrés enfant de cœur et a présent aux gaiges de l'église ; et a fait ladite présentation a monsieur Monthey vicaire de monsieur le tresorier ». Il est renvoyé à Crenequin. Le 20 décembre 1558, le rapport de Crenequin l'a trouvé capable Estienne Guyard, qui est institué ; « lequel Guyard a présenté pour ses cautions noble homme Pierre Decaluze mareschal des logis de madame la duchesse de Berry ; et Ursin Roulin maistre barbier audit Bourges presents ; lesquels chacun d'eulx et pour le tout l'ont pleizé et cautionné pour la somme de 1000 livres tournois a quoy lesdits Martin et Burgat ont dit qui sont d'avis recevoir ledit Guiart. Et quant aux cautions dit quilz sont d'avis que messieurs les chanoines anciens de l'église de ceans qui sont absens soyent attendus pour entendre la forme qu'on a accoustumé tenir a la reception des cautions que sont tenus de bailler les vicaires marrelliers de ladite eglise ; et que le statut doit estre gardé ». Il prête serment. Le 31 décembre 1558, « monsieur de Fougieres apres avoir leu l'acte de reception de Estienne Guyart a l'office de vicaire marguyiller en l'église de ceans a protesté de nullité de ladite reception actendu qu'il dit que la forme n'a esté gardée selon les statutz et de se pourveoir sur ce ou il pourra et devra protestant outre contre messieurs qui l'on receu de tous despens dommaiges et interestz en leurs propres et pryvez noms ». Le 11 février 1559, messieurs sur la requeste de Jehan Lenain bassecontre lui faire distribution de blé de l'extraordinaire, ordonnent qui luy sera baillé 3 setiers mestou ; et a Anthoine de Rancon, Michel Martin et Estienne Guiant a chacun 3 setiers mestou (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 1ca, 101ca, 8G 1526, f. 90ca, f. 113-113v, f. 115ca, 140ca).

Le 1^{er} juin 1559, sont « comparus en leurs personnes [Jehan Testard barré] Simon Gentilz et Estienne Guyart vicaires marrelliers lesquels ont déclaré a messieurs qu'ilz avoient trouvé que les ornemens de l'église estoient entierement selon quilz sont contenus et declarez par l'inventaire d'iceulx et partant quilz s'en chargent et que Jehan Testard naguerrés vicaire marrellier en demoure deschargé si bon semble ce faire a mesdits sieurs lequel Testard present a pryé mesdits sieurs l'en descharger. Sur ce mesdits sieurs ont ordonné que lesdits Guiart et Gentilz signeront ledit inventaire desdits ornemens et que ledit Guyart sera obligé ses pleiges et cautions pour ce faict ordonnez ce que de raison ; a quoy monsieur de Fougieres na en riens consenty et s'en est sorty de chappitre ». Le 24 mai 1561, « monsieur Gaillard a remonstré que... Estienne Guiart vicaire et marrellier tenant ung bouquet de plusieurs fleurs en sa main frappant sur le livre ou lon chantoit lui auroit plusieurs foys remonstré que cela estoit indescent et commandé soy abstenir ce quil n'auroit voulu faire combien que semblablement lui eus testé remonstré par les chappellains et vicaires de ladite eglise ; requiert led sieur Gaillard messieurs y pourveoir ». Le 26 juillet 1561, sont présents au chapitre Jean Crenequin, Gilbert de Fougieres, Simon Gaillard, Laurent Dumaine, Claude Martin, Pierre Le Marie, François Burgat. « Monsieur Le Marie a présenté a monsieur Dumayne vicaire de monsieur le thesaurier messire Estienne Guyard a l'office de chappelain [rayé : a present vaccant par son depces] que soloit tenir deffunct messire Marin Rebours ». Il est renvoyé a Crenequin. Le 16 août 1561, Crenequin fait son rapport sur Estienne Guyant, vicaire marrellier de l'église. Il est capable et « est receu chapelain a l'heure de vespre ». Le 19 août 1561, « monsieur Laurens Dumayne chanoine a présenté au chapitre pour l'absence de monsieur le tresorier et de son vicaire messire François Divoy [ou Duroy ?] a la place de vicaire marrellier que souloit tenir messire Estienne Guyant a present chappelain ». Le 9 septembre 1561, « Symon Gaillard, procureur de maistre René de Merlier... presente messire François Dyvoy a la place et office de vicaire de l'église que souloit tenir messire Anthoine Monsayon ; [François Dyvoy avait déjà été présenté en vain « a la place de vicaire marrellier que souloit tenir messire Estienne Guyart... ». Le 30 septembre 1561, reçoivent leurs distributions... Loys Rozier et aux autres subzsequans les jours entiers quilz ont esté absens par congé suyvant le rapport que en a faict Estienne Guyard distributeur. Assavoir [Rossilhon, Le Rasle, Brunet, Chevallier, Guiart, Rebours, Monthovillier, Jardrin, Testard, Fanchon] ». Et messieurs ont « ordonné que

doresnavant lesdits vicaires et chapelains ayans congé de monsieur le tresorier ou son vicaire seront tenus le venir declarer a messieurs au prochain chapitre ensuyvant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 23, 8G 1528, f. 20v, f. 55-55v, f. 62, f. 70-70v, f. 77v).

Le 7 avril 1562, « monsieur Laurens Dumayne chanoine a presenté a monseigneur le thesaurier André Bergier enffant de cueur a la place et office de vicaire que souloit tenir messire Estienne Guiart a present chappellain, vaccant par la demission quil en a faicte ». Le 28 avril 1562, Nycolle Rebours demande la maison que tenoit messire Loys Rosier nagueres decedé ; idem messires Martin Le Rasle, chapelain, Anthoyne Rancon, Anthoyne Claré, Estienne Guyard. Le 1^{er} décembre 1562, « le chantre a remonstré que le service de l'eglise n'estoit faict comme il doibt parce quil y a plusieurs des chappelains et vicaires de ladite eglise qui ne sont en leur ordre de prestre, diacre, soubzdiacres messires maistre Jehan Lebegue, Anthoine Montsayon, Anthoyne Claré chappelains lesquels doibvent estre prestres ; Robert Ranard, vicaire lequel doibt estre diacre... [Messieurs ont] enjoinct au distributeur Estienne Guyard de leur faire scavoir et a luy inhibé de les faire gangner de son auctorité sur peyne de sentence d'excommunication. Le 23 février 1563, « messieurs ont prié monsieur Dumayne vicaire du tresorier faire faire le divin service de l'eglise aux chapelains, vicaires et gagistes de ladite eglise comme il avoit acoustumé estre faict auparavant les ruynes et demolitions faictes en eglises par les rebelles contre la magesté de roy et pryé monsieur le chantre y avoir l'œil et de commander a Estienne Guyard distributeur tenir bon et loyal registre des assistans et ne faire gangner aucunement les absens autrement sera pourveu a ladite charge ». Le 20 mars 1563, « monsieur Dumaine a remonstré a messieurs que cy devant il avoit presenté a monsieur le tresorier André Bergier a la place de vicaire que tenoit Estienne Guyard... ». Le 23 mars 1563, André Bergier est jugé capable et « sera receu a la place que tenoit ledit Guyard apres avoir baillé caution » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 5, 13, f. 41-41v, f. 60, 64bis).

Le 3 juillet 1563, « messire Estienne Guyard a presenté a messieurs le roule du present quartier lequel veu, messieurs ont ordonné estre remply quant aux chappelains et vicaires selon quilz ont gagné ». Le 17 juillet 1563, messieurs « ont commandé a Estienne Guyart leur distributeur quil n'ait a faire gangner aucuns des habituez de l'eglise sinon comme ont gagné ; et parce que aucuns disent avoir esté dispensez par monseigneur le thesaurier seront mis en perte ou ilz n'assisteront au service, actendu que mondit seigneur le thesaurier ne le peult faire ». Le 20 août 1563, Dumaine vicaire general a fait venir en chapitre Estienne Guiart distributeur de l'eglise auquel il a demandé depuis quel temps messire Simon Gentilz vicaire s'est absenté. Responce quil y a unze mois ou plus que ledit Gentilz est absent de ladite eglise. Veue laquelle declaration et que ledit Gentilz s'est absenté sans congé ne permission dudit vicaire et dudit chapitre et suivant le statut d'icelluy ledit sieur vicaire general a déclaré l'office de vicaire dudit Gentilz vaccant ». Le 20 novembre 1563, « sera presté a messire Estienne Guyard la somme de 30 livres faisant obliger sa mere avec luy ». Le 11 janvier 1564, « messieurs ont déclaré que suyvant l'ordonnance du chapitre precedant a esté tiré de la bource de chapitre la somme de 600 livres et pour estre distribuée dont a esté mis es mains de messire Estienne Guyart distributeur 300 livres tournois pour distribuer aux chapelains et vicaires et que les autres 300 livres ont esté distribuées a monseigneur le tresorier et messieurs ». Le 18 juillet 1564, messieurs ont ordonné que les receveurs Pellet et Brunet « rabaptront a messire Estienne Guyart la somme de 10 livres sur le quartier Saint-Michel prochain venant pour le paiement de la somme de 30 livres quil doibt au chappitre et dont il est obligé ; et ou il n'y aura esté deduict ledit terme de pasques seront les 2 quartier rabaptus (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 31, 36, 47v, 76, 93, 8G 1531, f. 53v).

Le 3 février 1569, « messieurs ont adconsé ladite maison [de Anthoine Montsayon] a messire Estienne Guyart chappellain de l'eglise de ceans pour le temps quil sera chappellain pour 8

livres par an ». Le 4 février 1569, « messire Estienne Guyard chappelain procureur de messire François Rolin vicaire a delaissé es mains de messieurs la maison que ledit Rollin tient de chappitre... ». Le 11 juin 1569, « Sur la remonstrance faicte par monsieur Dumayne du deffault qui se faict chaque jour au divin service de l'eglise par les chapelains et vicaires de ladite eglise... messieurs ont commandé a messire Estienne Guyard distributeur de l'eglise pour ce appelé en chapitre quil ait doresnavant a fare son debvoir de faire perdre ceulx qui deffauldront au service tant messieurs les chanoines que les chapelains et vicaires ». Le 5 août 1570, à sa demande, « messire Estienne Guyard chappelain de long temps detenu de maladye » reçoit 100 sous tournois.

Le 19 août 1570, Martin Le Rasle et Anthoine Claré veulent la maison de feu Estienne Guyard. Elle est attribuée à Martin Le Rasle, plus ancien qu'Antoine Claré. Silvain Gogne est nommé distributeur à la place de feu Guyard. Et « pour dire la messe des enffans de cueur au lieu dudit deffunct Guyard, [messieurs] ont commis ledit Gogne avec les aultres troys qui sont tenus de dire icelle messe ». Etienne Guyard est donc mort entre le 5 et le 19 août 1570 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 94v-95, f. 128v-129, 8G 1534, f. 55v).

Jacques Guynon (1583-1585)

Jacques Guynon est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1585*. Le 30 novembre 1583, « messieurs ont retenu pour enffant de cueur Jaques Guynon filz de Jehan Guynon et Michel Cachouet filz de feu Jehan Cachouet de la paroisse de Chasteau lez Bauges, lesdits enffans presentez savoir Jaques Guynon par ledit Jehan Guynon son pere et ledit Michel Cachouet par sa mere ; et ce au lieu de Symonnet et l'Auvergat ». Le 1^{er} février 1585, « monsieur Bochetel fera faire 4 chemyses au petit Guynon enffant de cueur ». Le 15 septembre 1587, sera payé « a la femme de Guillaume Vize 4 livres tournois pour 1 semaine entyere qu'elle a penssé et traicté le petit Guynon enffant de cueur de sceans ; et pour ce qu'il est retombé mallade luy sera payé par le receveur pareilhe somme de 4 livres pour chacune semaine ». Le 26 septembre 1587, sera payé « a la femme de Guillaume Visve 1 ecu 30 sous tournois pour avoir nourry 1 semaine Guynon l'ung de leurs enffens de cueur plus la somme de 25 sous tournois tant pour façon de quelques linceulx que pour ce qu'elle a payé a ung meddecin pour Pezard l'ung desdits enffens » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 212v, 8G 1544).

Pierre Guynon (1584)

Pierre Guynon est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1584, sans doute frère aîné de Jacques Guynon.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1584*. Le 25 août 1584, « Pierre Guymon, filz de Jehan Guymon demourant en la paroisse de Saint-Fulgent a present enfant de cueur en ladite Sainte-Chapelle au lieu de deffunct messire François Roullin, vivant vicaire en ladite Sainte-Chapelle » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1611).

Nicole Guynois [Guynois] (1546-†1574)

Nicole Guynois est sans doute clerc en 1546, chapelain en 1562 comme greffier et chapelain perpétuel en 1570. Il meurt en 1574.

- *Sainte-Chapelle Paris, 1546-1574*. Le 24 juillet 1546, Nicole Guynois est mentionné pour une répartition de chambres entre Testart, Germain Pinot, Branche, Resin et Dabaro. Les 6 et

10 août 1547, il est à nouveau mentionné pour une répartition de chambres entre Henry Volant, Michel Mercier, Laurent Du Mes, Jehan Du Feu et Pierre Boulangier. Il est sans doute clerc comme les autres chantres cités. Il est cité comme greffier de la « Compagnie » à partir du 21 mars 1562 (n. st.), dans la notification de l'ordonnance sur les congés. Il est probablement à cette date chapelain ordinaire. Le 16 août 1570, il doit convoquer une réunion : « sur les lettres du roy adressantes à Messieurs par lesquelles ledit seigneur leur mande de donner à Monsieur Durantel sa prebende franche pour le temps qu'il sera à son service, ont ordonné à Guynois [greffier] aller es maisons de chacun de Messieurs et les advertir qu'ilz aient à se trouver samedy prochain à la paye pour en délibérer ». Il remet le 11 avril 1571 une copie de la remontrance suivante : « sur la remontrance faicte par monsieur le Chantre que maistres Martin Beaufilz chapellain, Jehan Gueniart et Pierre Morillon, clerics ordinaires de ladite chapelle (qu'on dict estre receuz à la chapelle de la Roynne Mère), ne continuent à présent le service de l'église et s'occupent au service de ladite Dame, monsieur le Thresorier a ordonné qu'il leur sera dict que s'ils n'assistent continuellement ces jours prochains et festes de Pasques au service de l'église de céans, dès maintenant il les prive de leurs places attendu la nécessité du service et solennité des jours et ce pour ce que leur absence ne admenera scandale a l'église. Ledit jour et en ladite ordonnance de Monsieur le thresorier a esté signifiée à Maistre Martin Beaufilz, parlant à sa personne, ou giste de la Sainte-Chapelle, présent Maistre Denis Tabart, chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle, et à Maistre Jehan Gueniart au chœur d'icelle Sainte-Chapelle, presents maistres Jehan Barbachon et Henry Levelu, aussi chapelains ordinaires de l'église, lesquelz Beaufilz et Gueniart m'ont requis copie de ladite ordonnance qui leur a esté respectivement baillée par moy, Guynois ».

Nicole ou Nicolas Guynois a succédé en 1570 à Georges Duvivier comme chapelain perpetuel. Il est remplacé à son décès par Firmin Balesdans en 1574 (Brenet 1910 p. 93, 94, 105, 119, 120 d'après F-AN, LL 626, f. 86v, 91, 141, LL 599, f. 66, 77, LL 630, p. 328). Il meurt le 1^{er} février 1574 (Brenet 1910 p. 120 et Handy 2008 p. 251 d'après Bibl. Maz. ms 3339, f. 61v).

Claude Guyonneau [Guionneau, Guerineau] (1613-1657)

Claude Guyonneau est enfant de chœur au collège en 1613, vicaire en 1617, chapelain avant 1639, maître de grammaire en 1621 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613-1657.* Claude Guerineau est un grand enfant de chœur envoyé au collège en avril 1613 : « a esté payes 36 livres tournois a Mr Jehan Guerineau pour habiller Claude Guerineau son filz suivant lordonnance de Messieurs du 12 avril 1614 ». Il reçoit en outre cent livres de pension annuelle jusqu'en 1616-1617 : « a maistre Jehan Guyonneau a este paye la somme de de 70 livres de pentyon accordee a Claude Guyonneau son filz pour une annee qui finira le jour de Saint Remy prochyn 1616 comme acquit dudict Guionneau ». Claude Guyonneau est reçu vicaire en 1617 vers la fin du premier terme de Saint-Michel 1617 sans doute dans la dernière quinzaine de septembre, avec une première distribution très faible. Il touche ensuite ses trois dernières distributions à un niveau normal. Il est mentionné comme vicaire de 1617-1618 à 1625-1626. Il est reçu chapelain avant 1639 et le reste au moins jusqu'en 1656-1657. Il disparaît avant 1664. Claude Guyonneau est maître de grammaire des enfants sur deux périodes ; d'abord du 18 janvier au 18 juillet 1621, et il est remplacé pour les 6 mois suivants par Nicolas Going : « Maistre Claude Guyonneau pour avoir enseigné lesdictz enfans en grandmaire six mois eschez le 18 juillet an du présent compte comme il appert par ordonnance du 23 juillet 1622... a esté païé 18 livres ». La seconde période s'étale sur les années 1622-1623 et 1623-1624. Par exemple cette dernière

année : « a Maistre Claude Guyonneau pour avoir enseigné les enfans de cœur a la grammaire durant une année finie le 23 juillet [1624] par ordonnance signée Thiolat dudit 23 juillet 1622 a esté païé la somme de 36 livres » (F-AD 18, 8G 1672, f. 113, 114v, 8G 1673, f. 109v, 114, 8G 1674, f. 108, 110v, 117, 8G 1675, f. 109v, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, f. 98v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 98v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 97v, 8G 1682-1697).

François Guython [Guythoy, Guiton] (1573-†1595)

François Guython est enfant de chœur en 1573, vicaire en 1579 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en 1595.

François Guython est dit avoir 19 ou 20 ans en octobre 1580. Il est donc né en 1560 ou 1561. Enfant de chœur en 1573, François Guython est présenté comme vicaire en 1579, mais est maintenu parmi les enfants de chœur ne pouvant être remplacé. Il continue à apprendre à jouer des épinettes et de l'orgue. Il est envoyé au collège en 1581. En 1583, il est gagiste à l'église et étudiant à temps partiel. Cette même année, il est reçu vicaire. Vicaire auprès de Jean Pilordi seigneur de Troy, il meurt en 1595.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573-1595*. Le 14 février 1573, « messieurs ont... receu pour enffant de cueur François filz de deffunt Jehan Guython et de Françoyse [-] natif de Coutres pres la ville de Bloys et ce apres quil a esté certiffié par monsieur Amerard chanoine de seant estre né en loyal mariage desdits Jehan Guython et de ladite Françoyse ses pere et mere ; et a ceste fin ont ordonné que les draps que ont acoustumé porter les enffans de cueur luy seront bailhez ce qui a esté faict par monsieur Dumayne aussi chanoine de sean qui luy bailhe la benediction de Dieu acoustumée estre bailhée ausdits enffans ». Le 13 juin 1573, « messieurs ont nommé a monsieur l'abbé de Saint-Benoist sur Loyre pour vicaire vivant et morant François Guython enffant de cueur de ceans a cause de ce que tiennent en fief dudit sieur abé a cause de sadite abbaye ». Le 3 juillet 1573, « messieurs ont nommé vicaire vivant et mourant du seigneur de Dompierre François Guython enffant de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536-1537).

Le 21 février 1579, « monsieur le tresorier a presenté pour vicaire François Guython plus antian enffent de cueur de sceans pour la tenir et exercer comme faisoit messire Martin Boudault dernier possesseur d'icelle vaccant par sa desmyse quoyque et soict par son absence ». Il est renvoyé au chantre. Le 7 novembre 1579, « messieurs ont ordonné que l'organiste de Saint-Ursin constinuera a monstrier a jouer de l'espynette a François Guython enffant de cueur en l'église de seans au pris d'ung escu pour moys ». Le 2 janvier 1580, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera a maistre François organiste de Saint-Ursin la somme d'ung escu sol quil luy est deub pour ung moys escheu le dernier jour de decembre dernier pour avoir monstrier a jouer de l'espynette a François Guython l'uns de leurs enffans de cueur... et quil maistre François continuera a monstrier audit Guython... pour tant de temps quil plaira au chappitre ».

Le 16 août 1580, « messieurs ont conclud qu'il sera escript au pere de François Guython enffant de cueur en l'église de seans qu'il envoie des chemyses a sondit filz aultrement que l'on luy renvoyera sondit filz ; et a ceste fin sera baillé lettres a monsieur Amerard pour les faire tenir audit pere ». Le 15 octobre 1580, « est venu en chappitre messire Jehan Guython pere de François Guython a present le plus antian enffant de cueur en l'église de seans, lequel nous a dit et remonstré que cy devant et puy neuf ans enca sondit filz est demeuré en ceste eglise soubz la charge du maistre des enffans et il pensse que sondit filz a faict fort bien son deubvoir pour ceste cause et que sondit filz est a present eaigé de dix neuf a ving ans a supplié

messieurs le vouloyr mectre aux escolles pour apprendre la langue latyne affin de servir a l'advenir a l'esglise de seans auquel il la vohé et vohe. Ladite requeste myse en deliberation messieurs considerant quilz nont a present enffant de cueur parfaict comme peult estre ledit Guython ont requis ledit Jehan Guython laisser encores sondit filz a l'estat d'enffant de cueur ou il est encores present jusques a certain temps qu'il y aura aultre qui puisse faire la charge que ledit François peult faire a present ; et ce faisant le chappitre aura occasion de plus en plus a le recognoistre... en le tyrant des a present du service de l'eglise, le chapitre n'aydera en rien que ce soyt audit François comme contrevenant au statut et privilege de l'eglise de seans ; estant icelluy François en la disposition du chappitre et non de sondit pere. Toutsfoys esperent faire envers ledit François que sondit pere en aura contentement ». Le 31 janvier 1581, sera payé « 22 sous au cordonnyer pour une paire de souliers a François Guython enffant de cueur ». Le 25 février 1581, « le tresorier qui cydavant avoit nomé en la place de vicaire François Guython enffant de cueur au lieu de messire Martin Boudot vaccant par sa demysson, ayant sceu les [rayé : la mauvaise vye] et insolence que fait ordinairement ledit Guython au cueur de ladite eglise ayant gecté son aulbe par terre et fuy hors dudit cueur... a revoqué et revoque sadite presentation ; et au lieu dudit Guython qui n'a encores esté receu a nomé et nome au chappitre messire Michel Cartyer du pays Chartrin supplye le recevoir en ladite place ». Le 28 février 1581, « est venu au chappitre François Guython plus antien enffant de cueur... lequel nous a dict qu'il avoyt esté adverty que samedi dernier il feu revoqué par monsieur le tresorier de la presentation qui avoyt esté faicte de sa personne... partant estoit et est appelant de ladite revocation lequel son appel il entend relever par devant qui il apartiendra ; a laquelle revocation faite au prejudice dudit Guython, monsieur Amerard s'est opposé et oppose pour les causes quil deduyra en temps et lieu. Messieurs ont commis monsieur Dumayne pour mectre François Guython enffant de cueur en pention au college de Mouthiermoyen au meilleur pris que faire il pourra et de ce en faire marché avec le principal dudit college ». Le 30 avril 1581, sera payé « 35 sous pour un chapeau a François Guython nagueres enffant de cueur ». Le 6 mai 1581, « messieurs ont chargé monsieur Dumayne de bailler les necessitez a François Guython chaussures, manteau et autres habits ». Le 6 juin 1581, messieurs ont « ordonné que messire François sera logé en la petite maison de la loge du poirier et lui sera donné chacun jour ung pain avec ses messes qui luy seront payées de 3 mois en 3 mois ». Le 10 juin 1581, « messieurs ont ordonné qu'il sera fait faire a François Guython nagueres enffant de cueur ung propoinct ung hault et ung bas de chaulsse une paire de souliers des esguillettes et seyntures et pour cest effect ont commis monsieur Dumayne. 8 écus 1/3 pour la pention dudit François Guython par quictance d'un nommé Fuzon » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540-1542).

Le 8 juillet 1581, « monsieur Dumayne fera faire ung manteau a François Guiton nagueres enffant de cueur ». Le 21 juillet 1581, « monsieur Dumayne achettera une paire de soullier a François Guiton enffant de cueur a present escollier du college Chevallier et luy fera arrester son bas de chaulsse ». Le 5 août 1581, sera alloué « 25 livres tournois payées à Dumayne pour François Guython ». Le 28 octobre 1581, « monsieur Dumayne fera faire ung saye et des pantoufles a François Guiton nagueres enffant de cueur ». Le 30 janvier 1582, sera payé « 25 ecus au principal du college Sainte-Marye pour la pention de François Guython nagueres enffant de cueur de 3 quartiers qui escheront ce premier avril prochain ». Le 27 mars 1582, messieurs ont « ordonné que le receveur payera les pentoffles que l'on a fait pour François Guython 13 sous tournois ». Le 28 avril 1582, « sera alloué a leur receveur la some de 8 ecus 1 tiers au princippal du college Sainte-Marye pour la pention de François Guython d'un quartier jusqu'au dernier jour de juin prochain ». Le 15 juin 1582, « messieurs ont conclud que François Guython nagueres enffant de cuer sera entretenu au college des Jesuystes jusques a la concurrence de la somme de 200 livres tournois a compter du jour qu'il aura esté mys audit college et ladite some employée par les parents dudit Guython l'entretiendront si bon

leur semble ; deffendant a leur receveur de passer outre au payement pour la pension dudit Guython que au concurrant come dict est desdites 200 livres tournois ». Le 14 juillet 1582, sera payé la « pension a François Guython au college des Jesuistes 25 livres tournois ». Le 28 juillet 1582, sera alloué « 10 sous tournois au receveur pour la carrelure des soulhiers de François Guython ». Le 28 juillet 1582, « monsieur Dumayne fera faire ung bas de chaulsse pour François Guython naguyeres enffant de cueur et luy faire bailhezz par le receveur 2 testons pour sa conduite jusques chez son pere ». Le 8 janvier 1583, sera payé « 14 livres 4 sous au princippal du college des jhesuistes pour la pension de François Guython ». Le 30 avril 1583, « messieurs ont receu François Guython naguyeres enffent de cueur de l'eglise de sceans pour chanter en ladite eglise aux gaiges de 110 livres par an et son pain de chapitre ordinaire, payé de moys en moys ; et ce faisant, messieurs ont accordé audit Guython d'aller aux escolles et estudyer pendant les heures qu'il ne sera occupé au service de ladite eglise et pour les festes fera actuelle residence en ladite eglise pour y faire le deub de sa charge ; et ordonné que le receveur fornira audit guython la somme de 10 livres tournois faisant partie desdites 110 livres tournois ». Le 7 mai 1583, sera donné « 1 ecu a François Guyton, gagiste pour luy aider a acheter une robbe ». Le 28 mai 1583, « messieurs ont conclud que suyvant la nomynation faicte par monsieur le tresorier de la personne de François Guython naguyeres enffant de cueur de sceans pour tenir et exercer sa place de vicaire de l'esglise de sceans des le 21 février 1579 sera receu en ladite place sa suffisance prealablement cogneu pour laquelle congnoistre est renvoyé a monsieur David pour l'absence du chantre affin de l'oyr et interroger pour ce fait estre proveu audit Guython ainsi que le chapitre advisera ». Le 4 juin 1583, « monsieur Dumayne plus antien chanoine » fait son rapport sur François Guython pour la place de vicaire que souloit tenir messire Mace Arrachepied [qui a démissionné]. Il est capable et sufisant. Il est « receu par la ceance qui luy en a esté baillée au cueur du costé de la main destre entrant audit cueur, par monsieur Brechet commis par le chappitre quand a ce ». Le 28 juin 1583, « messieurs ont accordé a messire Charles Johannet vicaire d'aller chanter sa premiere messe en la paroisse d'Arcay dont il est natif ; et que avec luy, il emmenera pour le jour de dimanche messires Robert Ravard, Duval et François Guython ». Le 15 avril 1586, messieurs ont « commis monsieur David pour arrester avec le receveur le gangne de Guiton et de Bauchet ». Le 14 mars 1587, Morice aura trois termes pour payer ses dettes, idem a Robert Ravard, Tristan Regnard, François Guython, Charles Loys et Philbert Tabourot. Le 27 juin 1587, François Guython aura son gagne pour 12 jours (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 8v, 11v, 13, 25ca, 54, 70ca, 75, f. 86-86v, 100ca, 108v, 109, 113, 152, 155, 158v, 159v, 169v, 8G 1544).

François Guyton reçoit ses distributions comme vicaire pour l'année 1587-1588. Il décède en 1595. En effet il est remplacé le 17 octobre 1595, comme vicaire auprès de Jean Pilordi, seigneur de Troy par Guillaume Bonnet enfant de chœur pour trois pièces de terre (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1657, 8G 1611).

Pierre Halliou [Alliou, Aliou] (1601-1619)

Pierre Halliou est enfant de chœur avant 1601-1602, et vicaire marellier en 1602 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1602-1619*. Halliou sans prénom est reçu vicaire au quatrième terme de 1601-1602 c'est-à-dire au terme de Saint-Jean 1602. Dans ce même compte de 1601-1602, « a maistre Pierre Lauverjat a este paye 91 livres 13 solz 4 deniers pour douze mois de la pension de Pierre Haliou naguerrres enffant de cœur a raison de cent livres par an ». Il est mentionné comme vicaire de 1602-1603 à 1618-1619. En 1602-1603, Pierre Allyou est remboursé de 11 livres 9 solz pour un voyage. En 1603-1604, « a este payé a Mr Pierre Alliou vicaire marellier ... pour avoir fourny du pain de chantré ». Il est payé 10 livres 10 sols le 14 février 1617 et 9 livres le 31 janvier 1618. Pierre Halliou disparaît du compte suivant conservé, celui de 1621-1622 (F-AD 18, 8G 1664-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, f. 120, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, f. 113, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679).

Antoine de Halluin [Hallvyn, Hallwin] (1533-1535)

Antoine de Halluin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1533.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1533-1535*. Dongois écrit : « Antoine de Halluin fut receu chanoine [de la douzième chanoinie] le 15 janvier 1533. Il estoit Bastard de la maison d'Halluin et fut dispensé par le Roy. Il succeda a Jean de Roncerolles. Il ne posseda sa chanoinie que quatre ans ». Il est remplacé en 1535 par Jean de Gouy (F-AN, LL 630, p. 286, MémoiresPicardie 1856 p. 499, Stein 1912, p. 136).

- *Autre bénéfices*. En 1533, Antoine de Halluin est abbé commendataire de Sery, chanoine de la collégiale Saint-Martin de Picquigny les deux dans le diocèse d'Amiens.

François de Halluin [Hallvyn, Hallwin] (1501-†1538)

François de Halluin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1501. Il meurt le 18 juin 1538.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1501-1522*. Dongois écrit : « François de Halluin receu chanoine [de la 12^e chanoinie] le 10 novembre 1501 au lieu de Nicolas Bourgeois a possédé sa chanoinie jusqu'en 1522. Il fut depuis Evesque d'Amiens et abbé du Gard au dioceze d'Aments en l'année 1533. Il estoit de la famille du Marquis de Halluin fils de Louis Chevelier marquis de Piennes gouverneur de la Picardie, et de Jeanne de Guistelle dame d'Esellebecq. Il n'avoit que vingt ans et il fut fait Evesque d'Amiens en 1502 (a.s.). Il mourut en 1537 [sic 1538], et fut enterré dans l'Abbaye du Gard ». Il est remplacé début 1523 par Jean de Roncherolles (F-AN, LL 630, p. 286, Morand 1790, p. 283, Stein 1912, p. 136).

- *Evêché d'Amiens, 1503-1538*. François de Halluin est nommé évêque d'Amiens le 29 septembre 1503 et le reste jusqu'à sa mort le 18 juin 1538 (wiki/Liste_des_évêques_d'Amiens) ; Morand écrit 1537.

- *Autres bénéfices*. D'après Dongois, François de Halluin est Abbé de l'Abbaye du Gard au diocèse d'Amiens.

Blaise Hamelin (1518)

Blaise Hamelin procureur de Dreux Prieur n'appartient peut-être pas à la Sainte-Chapelle de Paris.

- [*Sainte-Chapelle de Paris, 1518*]. Blaise Hamelin est procureur de Dreux Prieur, maître des enfants de la Sainte-Chapelle, quand il fait dresser et collationner le 12 mars 1518 une copie du règlement pour l'administration des enfants de chœur (Brenet 1910, p. 15, d'après F-AN, L 621, pièces n° 9, 9 bis et 11)

Jacques Hamelin [Amelin] (1523-†1539)

Jacques Hamelin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1533 jusqu'à sa mort en 1539.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1533-1539*. Dongois écrit : « Jacques Hamelin, notaire et secrétaire du Roy, premier Aumosnier de François 1^{er} en 1523 fut le premier qui ait eu cette qualité dont ceux qui étoient pourvus auparavant étoient apelez clerks de l'aumosne. Il fut receu chanoine [de la 7^e chanoinie] le 1^{er} juillet 1531 apres la mort de Jean de Aqua. Il étoit petit fils de Barthelemy Hamelin conseiller au Parlement en 1414. Il eut l'Evesché de Tulle en 1535 [sic], et ne laissa pas de posseder sa chanoinie jusques en 1539 ». Il est remplacé à sa mort en 1539 par Pierre Duchâtel (F-AN, LL 630, p. 212, Morand 1790, p. 289, Stein 1912, p. 135).

- *Evêché de Tulle, 1536-1539*. Jacques Hamelin est évêque. Il est remplacé dans sa charge par Pierre Duchâtel (comme pour le canonicat de la Sainte-Chapelle) (wiki/Liste_des_évêques_de_Tulle)

- *Abbaye Saint-Georges de Boscherville, 1536-1539*. Jacques Hamelin est le vingtième abbé (commendataire).

- *Chancellerie de France*. D'après Dongois, Jacques Hamelin est notaire et secrétaire du Roi.

- *Chapelle Royale de France (François 1^{er}), 1523-1539*. 1523 : Premier Aumônier de François 1^{er} ; 1536-1539 : Confesseur du roi (Billot 1996, p. 302, Oroux 1776, t. 2, p. 18).

- *Cathédrale du Mans*. Jacques Hamelin est chanoine du Mans.

Jean Hamon (1362-1367)

Jean Hamon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1362 et chapelain du roi.

- *Chapelle Royale, 1362*. D'après Dongois Jean Hamon était chapelain du Roi.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1362-1367*. Dongois écrit : « Jean Hamon chanoine [de la 7^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle en l'année 1362 a fondé l'antienne du samedi apres les complies qui se chante en musique. Il étoit chapelain du roy Charles V ou Charles VI [sic] et le fonds de cette fondation est marqué dans l'état des biens donnez au Roy pour les amortissements ». Il est probablement remplacé par Jean Daudin en 1367 (F-AN, LL 630, p. 206, Stein 1912 p. 134, 135).

[-] Haquebard [Hacbard] (1587)

Haquebard sans prénom est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1587.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587*. Le chapitre fait don de un ecu sol « a ung chantre nomme Hacbard par ordonnance du 4 aout 1587 : 3 livres tournois. [Dans la marge Haquebard] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1657).

Guillaume Hardy (1492-†1503)

Guillaume Hardy est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1492. Il meurt probablement en 1503.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1492-1503 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Guillaume Hardy est pourvu de la chapellenie de Saint-Venant en 1492. Il est éventuellement remplacé par Noël Duval en 1503 (F-AN, LL 630, p. 332).

Jacques Hardy (1617-1619)

Jacques Hardy est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1617.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1617-1619*. On peut lire dans le compte de 1617-1618 : « a este payé a Mr Jacques Hardy gagiste de ladict eglise pour 48 sepmaines des gages a luy ordonnes par ordonnance signee Faivre du 20 juillet 1617 la somme de 168 livres tournois ainsy quil est porté par sa quittance ». Il reçoit encore 3 livres tournois, le 22 juillet 1617. En 1618-1619, « Mr Jacques Hardy gagiste de ladict eglise [est payé] 45 livres 10 sols pour 13 sepmaines de ses gaiges a raison de 3 livres 10 sols par sepmaine a luy accorde. Il est probable qu'il soit aussi le Jullian Hardy qui reçoit 24 livres par ordonnance du 22 septembre 1618. Il disparaît des comptes suivants (F-AD 18, 8G 1677, f. 107v, 111v, 8G 1678, f. 102, 107, 8G 1679).

[-] Harman (1598)

Harman est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1598.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1598*. Harman sans prénom reçoit ses distributions de froment et celles du premier terme de Saint-Michel pour l'année 1598-1599. Il disparaît ensuite (F-AD 18, 8G 1662). Harman est peut-être à rapprocher de Louis Herman chantre flamand, gagiste à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1586-1587 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Pierre Harnye (1550)

Pierre Harnye n'a pas été recruté comme chantre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1550.

- *Tours, 1550*. Pierre Harnye semble être chapelain à Tours avant mars 1550.
- [*Sainte-Chapelle de Bourges*], 1550. Le 12 mars 1550, Messieurs ont ordonné estre baillé par leur receveur 3 ecus sol a messire Pierre Harnye que Monsieur le Trésorier avoit fait venir de Tours pour le presenter son chappelain pour ses frais et despens qu'il a fait a venir et pour son retour lequel n'est pour servir l'église actendu son aige (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 87v).

Jean Harpicon (1549-†1558)

Jean Harpicon chantre taille, est gagiste en 1549, puis vicaire en 1555 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt entre le 15 février 1558 et le 4 juin 1558.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1549-1558*. Le 31 octobre 1549, « a esté ce jourdhuy retenu au service de l'église tant qu'il plaira a messieurs Jehan Harpicon de la ville d'Iste, pais de Liege aux gaiges par chacun an de 50 livres tournois et 2 petits pains de chapitre. Et luy ont fait bailler le surepliz par monsieur le Chantre ». Le 7 décembre 1549, il « ne sera aucune chose baillé a Jehan Harpicon tailhe outre ses gaiges a lui ordonnez ». Le 7 janvier 1550, « sur la requeste présentée par Jehan Harpicon tailhe qui leur pleust luy faire augmentation de ses gaiges. Messieurs ont ordonné qu'ils ne luy feront augmentation de sesdits gaiges aussi luy sera achapté aux despens de chapitre par monsieur le chantre ung pourpoint et une paire de chausses. Et pour ce faire sera delivré audit chantre 4 livres tournois ». Le 18 janvier 1550, « messieurs ont augmenté les gaiges de Jehan Harpicon tailhe de 100 sous tournois par an et seront emploiez lesdits 100 sous pour la première année en une robe et le surplis prins sur ses gaiges a luy accordez. Commis le chantre pour achapter ladite robe ». Le 19 avril 1550, « messieurs ont ordonné estre payé à Jacques Hemere marchand à Bourges la somme de 9 livres tournois pour 4 aulnes de drap achapté par monsieur le chantre pour faire une robe a Jehan Harpicon tailhe de l'église. Sur laquelle sera prins 100 solz de l'augmentation de ses gaiges de la première année. Et le reste rabatu sur ses gaiges. Ainsi qu'il a esté ordonné par cidavant chapitre et a Simon Le Loncun 6 sous pour la façon de ladite robe ». Le 21 juin 1550, « sur ce que messire Jehan Harpicon taille de l'église a requis messieurs luy augmenter ses gaiges ont ordonné que aulcune augmentation ne luy sera faicte. Ains qu'il se contentera de ce qu'il a ». Le 2 août 1550, vue la « requeste de Jehan Harpicon taille de l'église quil plaise a messieurs le pourveoir de l'office de vicaire de l'église de ceans ou bien luy augmenter ses gaiges, [messieurs] ont ordonné que sesditz gaiges seront augmentez de 100 sous par an affin quil ait l'occasion de tousjours bien deservir l'église ». Le 30 septembre 1550, « messieurs ont octroyé a Jehan Harpicon gaigier de l'église son congé pour aller en la maison de son pere quil dit estre distant de ceste ville de 180 lieues » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 24, 38, 58v, 98, 104, 120ca, 140ca, 164).

Le 16 novembre 1555, « monsieur Lheret chanoine comme procureur de monsieur le tresorier (procuracion receue a Tours par le notaire de l'official) a nommé Jehan Harpicon cleric a la place et office de vicaire dudit tresorier que tenoit en ladite eglise Martin Le Vasseur ». Il est envoyé au chantre. Le 19 novembre 1555, le chantre dans son rapport sur Jehan Harpicon, le juge suffisant. Il est reçu vicaire. Le 6 juillet 1557, messieurs ont « accordé a messire Jehan Harpicon 3 sous quil a perduz de son gaigne ». Le 3 novembre 1557, Jehan Harpicon est malade. On lui prête 20 livres tournois sur son gaigne. Le 15 février 1558, Harpicon obtient un congé « pour aller en son pais ».

Le 4 juin 1558 : messieurs ont « ordonné que eulx estans paieez de l'argent que leur doibt feu Harpicon et les reparations faictes de sa maison en ce qu'il estoit tenu, sera son blé delivré a qui il appartiendra ». Le 16 juin 1558, messieurs « ont ordonné que le bled eu a feu messire Jehan Harpicon vicaire sera delivré par le receveur a messire Anthoine Montsayon pour paier l'apotecaire qui a pensé mallad[i]e dudit Harpicon ». Le 15 novembre 1558, « monsieur Burgat au nom et comme procureur de monsieur le tresorier a nommé et presente comme son vicaire maistre Jehan Testard a la place et office a present vaccant par le trespas de feu messire Jehan Harpicon ». Il déclare « ledit Testard ydoine et suffisant ». Il sera examiné par Gaillard. Ceci déclenche ce que l'on pourra appeler l'affaire Jehan Testard. Testard demande à échanger son vicariat à la marrelerie contre un vicariat de chantre « normal ». Il repasse un exament et n'est pas jugé apte. Il finit avec l'appui du trésorier et de son vicaire à avoir gain

de cause (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 95ca, 8G 1525, f. 48, 101v, 8G 1526, 20ca, 28v, 105ca).

Martin Hartebiz (1511)

Martin Hartebiz est chantre dessus gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1511 et renvoyé cette même année.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1511*. Le 11 septembre 1511, Jehan Macien, ayant voix de ténor est reçu aux gages de chapelain, et Martin Hartebiz, « qui est dessus », aux gages de clerc. Le 21 octobre 1511, « a esté déclaré que Maistre Guillaume Farinel et Martin Hartebiz n'estoient plus des gaiges de la Sainte Chappelle ». Le 5 décembre 1511, Messieurs décident « que Maistre Guillaume Farinel, Martin Hartebiz et Jehan Du Mesnil « n'auroient plus riens et ne seroient plus des gaiges de ladite Sainte Chappelle » (Brenet 1910 p. 59, 60 d'après F-AN, LL 623, f. 89v, 91, 94).

Pierre Haton [Hacton] (1439-1446)

Pierre Hacton est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1439.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1439-1446*. Pierre Hacton est mentionné parmi les clercs dans les comptes de 1439-1440 pour les gages et distributions de vin, comme vicaire dans les comptes de 1444-1445 et 1445-1446 sous le nom de Haton. En 1444-1445, il est qualifié de vicaire de la chapelle d'Alegre. L'année suivante, il a des distributions très faibles aux termes de Noël et de Pâques. Concernant la chapelle d'Alegre : « a messire Pierre Haton chapelain et vicaire de la chapellenie fondée par le sire d'Alegre a l'autier de ND de Pitié assis en lad chapelle a 12 l. par an et ladite vicairie doit chacune semaine 3 messes : soit 6 livres pour une demie année [l'autre revient à Jean Guilhet]. Il touche aussi des distributions pour chanter les messes de Clamecy et l'office des absents. Il est sans doute parti de la Sainte-Chapelle quand une « réparation de l'hostel ou souloit demourer Pierre Haton » est mentionnée. Pierre Haton disparaît des comptes 1447-1448. Son ancienne maison est encore mentionnée en 1458-1459, comme celle de messire Jehan Ploton (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1643-1646, 8G 1648).

Charles de Hault Boys [Du Haultboys, Hautbois] (1486-1513)

Charles de Hault Boys est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1488.

• *Parlement de Paris et Cour des Aides, 1486-1510*. Charles Du Haultboys, originaire de Chatellerault, licencié en Lois, est reçu le 30 juillet 1486 conseiller clerc. Il remplace Jean Boucher, passé en office lai. Il est l'auteur d'un rapport au Parlement de Paris sur un procès engagé en 1453 entre feu Jeanne de Bonnay et feu Bernard de Landorre et est chargé par le roi Charles VIII de procéder au jugement dans une lettre n° CCCXCVIII au Parlement de Paris datée à Chinon du 28 février 1489 (Charles VIII COR, p. 290). Il est reçu le 21 mars 1496 suppléant avec survivance de Jean Lespervier, président des enquêtes. Il remplace ce dernier décédé le 27 février 1500. Il est reçu Président. Il est Maître des Requêtes en mars 1501 (Maugis 1916 p. 117, 122, 124, 131). Il est le dernier Président ecclésiastique de la Cour des Aides le 12 novembre 1510.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1488-1493*. D'après Regnier, « Charles Du Haultbois conseiller en la cour du Parlement de Paris fut pourveu du caconicat et prebende de Monsieur

Martin par permutation. Il prit possession le 9 février 1487 (a.s.) ». Il est remplacé par Jean de Villiers en 1493 (F-AD 18, 8G 1504, p. 74).

On a la même information dans les délibérations de la Sainte-Chapelle au 9 février 1488 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 13).

- *Evêché de Tournai, 1506-1513*. Il est évêque de Tournai de 1506 à 1513 (Liste_des_évêques_de_Noyon-Tournai).

Thomas de Haye (1510)

Thomas de Haye est mentionné comme chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510*. Thomas de Haye est cité comme chapelain ordinaire dans le procès verbal de la seconde visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle le 22 juillet 1510 (Brenet 1910 p. 54, d'après F-AN, L. 621, pièce n° 10 bis).

Benard Hebert (1482)

Benard Hebert est cleric gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1482.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1482*. Le 23 janvier 1482 (n. st.), les chanoines « ont ordonné que de grace Benard Hebert, cleric présenté par Monsieur Maistre Pierre Guillier aura les distributions d'ung cleric jusques à Pasques prochainement venant en attendant pour veoir s'il sera utile pour l'eglise, soubz la prébende dudit Monsieur P. Guillier » (Brenet 1910 p. 36 d'après F-AN, LL 620, f. 99).

Jean Hector (XIV^{ème} siècle)

Jean Hector est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, probablement au XIV^{ème} siècle.

- *Sainte-Chapelle de Paris, XIV^{ème} siècle*. Johannis Hector n'est connu, comme chanoine vivant probablement au XIV^{ème} siècle, que par son obit mentionné les 11 et 16 janvier en compagnie de Pierre d'Etampes et Pierre Auverard, ce dernier chapelain de la reine Ysabelle : « *Obitus duplex minorum Ludovici primo geniti beati Ludovici regis ac Anuerardi Regine Ysabellis capellani : Petrique de Stampis et Joannis Hector parisensis quondam canonicorum necnon dominorum Joannis de capella quondam hujus sacre capelle canonici et Richardi de vernone capellani. Quorum animabus deus sit propitius* » (Fiala PCR d'après F-PN, lat. 17741).

Jean Henry (1493)

Jean Henry est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1493.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1493*. Jehan Henry est mentionné comme chapelain le 26 octobre 1493 pour l'attribution de la chambre « que tenoit naguere Maturin, tenoriste » probablement Mathurin Dubuysson (Brenet 1910 p. 42 d'après F-AN, LL 622, f. 38).

Marc Henry (1528-†1548)

Marc Henry est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1528. Il meurt le 28 mars 1548.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1528-1548*. Marc Henry est chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Blaise de 1528 à sa mort le 28 mars 1548 (F-AN, LL 630, p. 321). Pierre Certon lui succède dans son bénéfice. Il fonde un office pour la Transfiguration le 27 juillet : « *Transfiguratio domini Annuale fetum ab honorabili viro magistro Marco henrico huius sacrosancte capelle capellanus perpetuo In hunc modum constat esse fundatum. Primo voluit ac ordinavit processionem misse necnon totum servitium predicti festi fieri ut solet In die sancte primitatis demptis his que diei festo proprie scripta habentur, videlicet. Antiph. de Magnificat. de Benedictus oratione. Septima, octava, nova lectione. Deinceps loco, processionum que fieri solent In utrisque vesperis festorum annualium beate Marie In fine matutinarum et secundarum vesperum dicti festi Transfigurationis ordinavit dici fantummodo submissa voce psalmum. De profundis. cum orationibus. Deus qui Inter apostolicos. et. Fidelium. Statuit eo ipso modo distribui quo sit cum predictae processionis celebrantur.*

Distributiones etiam equo perpetuo fore his que fiunt In die presentationis beate Marie hoc est fin : distributionum diminutionem festi trium lectionum. Et quod coadiutori Cantoris. Organiste. sufflatores, Capicerio, Pulsatori, Distributori, Matriculariis, Pueris chori et eorum magistris, tot distribuetur quo distribui solet In festo dicte, presentationis his addendus est qui missam celebrabit » (Brenet 1910 p. 97 et Fiala PCR d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 29, 50v et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 34v).

Thibault Herbin (1510)

Thibault Herbin est reçu gagiste clerc taille en 1510 à la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1510*. Thybault Herbin « musicien ayant voix de taille » est reçu aux gages de clerc le 4 septembre 1510 (Brenet 1910 p. 57, d'après F-AN, LL 623, f. 73).

Pierre Herford (1434-1436)

Pierre Herford est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1434.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1434-1436*. Pierre Herford est un anglais reçu chanoine le 21 février 1434 et remplacé en 1436 par Guillaume Guillepou (F-AN, LL 630, p. 173, Stein 1912, p. 134, Billot 1996 p. 294).

[-] de Herinault (1582-1610)

De Herinault sans prénom est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1582.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1582-1610*. Monsieur de Hérinault, sans prénom et sans qualité, ne figure pas dans les listes de chanoine de (Stein 1912). Le 28 avril 1582, « Maistre Claude Barbelot haulte contre a esté receu soubz la prebende de monsieur de Herinault et de son consentement promettant audit Barbelot d'autant qu'il est bon chantre, qu'il sera le bienvenu chez ledit sieur pour y boire et menger et prendre ses repas sy bon lui semble toutes et quantes foys que ledit Barbelot voudra ». Le 14 juillet 1584, Claude Barbelot est mentionné comme changeant de prébende et passant sous celle de Monsieur Hérinault [?]; les chanoines lui accordent « par grâce », une somme de 12 escuz par an. Le 23 janvier 1610, « a esté ordonné que Adrian Guillebert cy devant enfant de cœur, en consideration de sa pauvreté, sera receu

au service de l'église, clerc sous la prébende de Monsieur d'Herinault, à la charge de se comporter plus modestement qu'il n'a fait cy devant » (Brenet 1910 p. 133, 136, 158 d'après AN, LL 600, f. 18, 57v, LL 601, f. 106v).

Jean Herly (1410)

Jean Herly est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1410.

- *Sainte-Chapelle de Paris*, 1410. Les clercs Jehan Brunot et Jehan Herly sont mentionnés par Michel Brenet en 1410, citant les Comptes de l'Épargne en 1409-1410. Plus précisément il est mentionné pour des dons du roi Charles VI en 1410. En 1410 (n. st), « A Jehan Brunet prestre et Jehan Herly clercs de la sainte chapelle du roy, le xxiiiie jour de mars veille de Paques 1409, 30 fr a eux ordonnez pour leur aider a ordonner habiller et querir aucuns vestemens habillemens et autres necessitez pour faire les jeux de la Resurrection et de la feste de Paques devant le dit seigneur en la ditte chapelle du palais... 30 fr. » (Leber 1838, t.19, p. 187, 193 ; cité par Brenet 1910, p. 27).

Louis Herman [Hermand, Hermaud, Hermetz] (1586-1587)

Louis Herman, chantre du pays des Flandres, est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1586 et peut-être chantre de la Chapelle Royale sous le nom de Hermetz autour de 1586.

- *Chapelle Royale de France (Henri III), ca 1586*. Un Hermetz sans prénom est dans la liste des chanteurs de la chapelle et officiers de Henri III autour de 1586 (BrooksJ 2000, p. 411, 483 d'après F-BnF Cinq cents de Colbert 10, f. 10v-11). Il s'agit peut-être de notre homme
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1586-1587*. Le 6 juin 1586, « messieurs ont receu messire Loys Hermaud du pays de Flandres aux gaiges de 50 sous tournois pour chacune sepmaine et demy pain ». Le 17 juin 1586, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a messire Loys Hermand gagiste les gaiges a luy accordez ». Le 5 juillet 1586, « le receveur payera par semaine a messire Louys Herman 55 sous tournois de gaiges nonobstant que cydavant il n'ayt esté receu que aux gaiges de 50 sous tournois ». Le 21 mars 1587, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a un chantre nommé Herman naguere gagiste de ceans la somme de 20 sous tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

François Hesse (1561-1564)

François Hesse est chantre basse contre vicaire en 1561 et de 1563 aux premiers jours de 1564 de la Sainte-Chapelle de Bourges et clerc gagiste en 1563 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561 et 1563-1564*. Le 3 mai 1561, « sur la requeste faicte par messire François Hesse vicaire et Pierre Chevallier chappelain que parce quilz nont d'argent pour leur survenir [sic] plaise a messieurs ordonner que ce qu'ilz ont gagné en ce present quartier leur soyt delivré. Messieurs ont ordonné que leur receveur delivrera ausdits Hesse et Chevallier les deniers de ce quilz ont gagné dudit quartier a la certification du distributeur ». Le 28 juin 1561, « messire François Hesse, vicaire de l'église a supplié messieurs luy donner congé de 5 sepmaines pour aller en son pais ». Le 23 août 1561, Dumayne vicaire general du tresorier a déclaré que le congié quil avoit baillé a messire François Hesse vicaire de l'église pour aller en son pais est expiré des le 14^o jour du present moys d'aoust ». Le 11 mars 1564, « monsieur de Fougieres a presenté a monsieur le tresorier messire Thomas Mignot basse contre et prestre du diocese de Chartres, natif de la paroisse de Lye Planté, filz de Jehan Mignot a la place de vicaire en l'église de ceans que souloit tenir messire François Esse... » (Pilleboue

PCR d'après F-AD 18, 8G 1528 f. 9v-10, f. 34v, 64, 8G 1530, f. 107v).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1563*. Le 27 mars 1563 (n. st.), François Hesse et François Pinot, basses-contre sont payé de semaines (Brenet 1990 p. 108, d'après F-AN, LL 626, f. 153).

Jean de Hetomesnil [Hectormenil] (1361-†1381)

Jean Hetomesnil est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1361 à sa mort le 25 février 1381.

• *Chancellerie de la cour de France (Charles V)*. D'après Dongois, Stein et Billot, Jean de Hétomesnil est maître de la Chambre des Comptes et des requêtes de l'Hôtel (voir les références ci-après).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1361-1381*. Dongois écrit : « Jean Hectormenu chanoine [de la 9^e chanoinie] par son testament du 6 février 1381 (n.s.) est qualifié Conseiller du Roy, Maître des Requestes, ancien chanoine de la Sainte Chapelle et de Tournay enterré a la basse Sainte-Chapelle qui mourut le 25 février 1381. Oudart Des Fontaines son neveu qui avoit été chanoine a sa place est institué son executeur testamentaire... ». Jean de Hetomesnil et son neveu sont enterrés dans la Sainte-Chapelle. Ses exécuteurs testamentaires sont outre ses deux neveux Oudart des Fontaines et Hector de Hargicourt, son filleul Loys Blanchet (aussi de la chancellerie) et six chanoines de la Sainte-Chapelle : le Trésorier Hugues Boileau et cinq chanoines, Pierre de Beaune, Denis de Couleurs (aussi de la chancellerie), Amaury de Condé et Jean Creté, et au Parlement : Arnault de Corbie (F-AN, LL 630, p. 240, Galland 2001 p. 16, autres séries : KK 330A, Exécutions testamentaires. Jean de Hétomesnil, chanoine de la Sainte-Chapelle, 1381-1382, Stein 1912, p. 135, Billot 1996, p. 297, 303).

Son obit ainsi que celui de son neveu sont mentionnés les 15 et 26 février : « *Obitus annalis Joannis senioris et Joannis Junioris dictorum de lissiaco necnon Joannis de hestomesnilio, Iustus capelle quondam canonici, et Odonis eius nepotis. Quorum animabus deus sit propitius* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339).

Martin Hiel [Hyel] (1572-1595)

Martin Hiel, basse contre, fait des allers-retours entre la Sainte-Chapelle de Paris (1572-1574, 1575-1576, 1581) et la Chapelle Royale et la chapelle de la reine mère en 1574.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1572-1574, 1575-1576 et 1581*. Le 5 avril 1572, Martin Hiel, qui a pris les ordres, reçoit une gratification de 100 sols tournois. Le 12 avril 1572, Martin Hiel, chapelain ordinaire, est autorisé d'aller « dire sa première messe au lieu de sa nativité ». Le 2 janvier 1574, Martin Hiel devient chapelain ordinaire sous la prébende de Monsieur de Bangy. Il doit être mis hors quelques temps pour avoir servi le roi Charles IX et Henri III.

Le 24 décembre 1575, Martin Hyel est remis chapelain « à la charge d'assister à l'église et y faire mieulx son debvoir que par le passé ».

Il disparaît à nouveau des registres de la Sainte-Chapelle pour servir le roi et réapparaît le 12 août 1581, « Maistre Martin Hiel bassecontre et chantre du Roy a esté receu en l'eglise de ceans pour chappellain soubz la prebende de Monsieur Froger à la charge qu'il fera mieulx son debvoir d'assister au service divin de ladite eglise que n'a faict le passé, estant hors de cartier, et aussy qu'il ne pourra prendre aultre party que celluy du Roy seulement » (Brenet 1910 p. 123, 126, 127, 132 d'après F-AN, LL 599, f. 93-93v, f. 120, 148v, f. 10).

• *Chapelle Royale et chapelle de la reine-mère de France (Charles IX, Henri III, Catherine de*

Médicis, Henri IV), 1574-1595. Martin Hiel figure dans la liste des gens de maison pour des habits de deuil sans doute pour les funérailles de Charles IX en 1574 comme chantre de la chapelle.

Concernant le règne de Henri III, il figure dans l'état de chapelle et la liste des musiciens et officiers de Henri III en 1578 pour des gages annuels de 100 écus, et autour de 1586 comme bassecontre. Il figure dans les états de chapelle et état de maison de Catherine de Médicis en 1585 pour deux trimestres avec des gages annuels de 100 écus, entre 1580 et 1585 pour 300 l. de gages annuels et en 1587 pour le premier semestre avec 100 écus de gages annuels, comme basse contre. On le retrouve dans trois requêtes à Henri III dans l'année 1587, comme chantre de la chapelle de musique, le 28 février pour une prébende et un canonicat à la collégiale de Saint Thomas du Louvre (refusée), le 7 mars pour une prébende de Saint Spire de Corbeil (favorable) et en septembre/octobre pour la chapelle de sainte Catherine de Grandpré de Saint Martin de Rouen (refusée) (BrooksJ 2000 p. 400, 408, 409, 411, 483, 484 d'après F-BnF, Cinq cents Colbert 10 f. 10, 11, fr. 26171 f. 169v, Cinq cents Colbert 54 f. 364, F-AN, KK 116 f. 50, F-BnF, Clair. 1216, f. 64v, F-AN, KK 117 f. 9v, et F-BnF, fr. 21480, f. 40v, 47, 167). Isabelle Handy reprend l'ensemble de ces données relatives aux règnes de Charles IX et Henri III.

Concernant le règne de Henri IV, Martin Hyel figure dans l'état de chapelle de 1595 (Le Moël 1966 p. 6 d'après F-BnF, ms. fr. 3994, f. 226-228).

Antoine Horand (1604)

Antoine Horand est éventuellement chapelain de la Sainte-Chapelle de Pais en 1604.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1604* : Antoine Horand est mentionné en 1604, année de la mort de Denis Tabart, pour avoir engagé contre Jacques Vallet et Hilaire de Vitte un procès pour la possession du bénéfice de la chapelle de Notre-Dame de la Gisante dépendant de la Sainte-Chapelle. Il semble que Hilaire de Vitte ait gagné (Brenet 1910 p. 121, d'après F-BnF, ms. fr. 26345, f. 4).

Pierre Houdant [Houdan] (1346-†1363)

Pierre Houdant est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1348 ou 1349 à sa mort le 15 juillet 1363.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1346-1363.* Gilles Dongois écrit dans la partie consacrée aux Trésoriers à l'année 1348 « Pierre Houdant avoit été chanoine de la Sainte-Chapelle, ainsi qu'il paroist par le bail de deux arpants de vigne scis a Villejuif en l'année 1346. Mais il succéda a la dignité de Trésorier au lieu et place de Jean de Meullant. Il ne la posséda que quinze ans. Par son testament qui est du 4 juin 1363 il ordonna qu'il seroit enteré au cimetierre des saints Innocents sans cerceüil...Il mourut le 15 juillet suivant. Il ya dans le compte de son execution testamentaire un chapitre entier de la depense du luminaire et autres necessitez de la Sainte-Chapelle et même des reparations du clocher ; dont les executeurs rendoient compte au Roy » (F-AN, LL 630, p. 51-52). Stein donne 1349 pour sa nomination comme Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris (Stein 1912 p. 131). Dongois et Morand le placent après Jean de Meulan à partir de 1348 et avant Hugues de Neaufle, qui aurait été nommé en 1352 (Morand 1790, p. 306). En fait Hugues de Neaufle ne figure pas parmi les Trésoriers de la Sainte-Chapelle. Plusieurs sources, citées par Alexandre-Charles-Philippe Vidier, confortent les affirmations de Stein. « Un chirurgien nommé Nicolas aurait été appelé auprès de Pierre de Houdan, Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris pour « une boce

d'épidémie de laquelle il trespasa », en 1363 et le *Compte de la succession de Pierre de Houdan, trésorier de la Sainte-Chapelle du Palais*, à Paris (1364) (Vidier 1901 p. 353, 349-363). Ce qui permet de penser que Pierre de Houdan meurt en 1363 encore Trésorier de la Sainte-Chapelle. Dongois écrit le 15 juillet 1363. Son successeur est Arnoult Grandpont. Pierre de Houdan succède à Jean Buchet d'après (Stein 1912, p. 131), lequel ne figure pas dans la liste des trésoriers de la Sainte-Chapelle de Morand.

Son obit est mentionné le 6 juillet : « *Obitus duplex dominorum petri dehoudanto quondam Thesaurarii, et Guillermi de vuarinis, necnon Joannis pictoris, huius sacre capelle canonicorum, ac Bernardi curati sancti Eusatchii parisiense, et Georgii de gregi. Quorum animabus* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, f. 31).

Jean Houtin (1578-1581)

Jean Houtin est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris au collège depuis trois ans en 1581.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1578-1581*. Le 22 juillet 1581. « Jehan Houtin, cy-devant enfant de chœur à la Sainte Chappelle ayant faict ses trois ans au college ordonnez et accoustumez faire par chascun des enfans de cœur sortans du service de ladite Sainte-Chappelle, a prié lesdits Sieurs de luy vouloir continuer encore ung an sa pension pour le désir qu'il a de prouffiter, lesdits sieurs par charité luy ont accordé sa requeste et ordonné au recepveur luy payer ladite pension accoustumée » (Brenet 1910 p.132 d'après F-AN, LL 599, f. 10).

Gilles Huault (1548-1574)

Gilles Huault est enfant de chœur en 1548, gagiste et vicaire marellier en 1563 de la Sainte-Chapelle de Bourges, qu'il quitte en 1572.

Gilles Huault est reçu enfant de chœur en 1548 et présenté par son oncle André Henry. En 1559-1560, l'enfant de chœur Gilles, sans nom de famille, est soigné de maladie, puis mis au collège. Il est question d'un oncle très certainement André Henry et l'on retrouve ensuite Gilles Huault, mis au collège. Il est donc fort probable que Gilles enfant de chœur soit Gilles Huault. Après ses années au collège, il est nommé gagiste puis vicaire marrellier en 1563. Il se retire en sa cure de Saint-Eloy en 1572. Il est mentionné une dernière fois en 1574.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1548-1574*. Le 16 septembre 1548, « messire André Henry, prestre curé de St Jean des Chaulmes present, a presenté a messieurs Gilles Huault son nepveu maternel filz de Jehan Huault et de Jaquete Henry demourans a Aulbigny sur Nerre pour estre enffant de cueur de lad chapelle. Il a supplié et requis a messieurs le recevoir. Et aprez ce que led André ensemble messire André Henry [sic] notaire et procureur en la court ecclesiastique de Bourges aussy present ont certifié ledit Gilles Huault estre nay en loyal mariage, messieurs ont receu ledit Gilles Huault enffant de cueur de ladite Sainte Chapelle et icelluy baillé et delaissé entre les mains et charge de maistre Jehan Bastard maistre des enffans de cueur de ladite eglise ad ce present ». Le 20 décembre 1550, P. Jardrin, barbier reçoit « une paire de chausses pour son salaire d'avoir pensé Gilles Huault enfant de cueur d'une playe quil avoit sur la teste ». Le 15 mai 1551, Gilles Huault est affecté comme vicaire à l'abbaye de Massay, « et sera païé a monsieur l'abbé de Massay pour le proffit qui luy est deu a cause de l'estang du Perry appartenant a messieurs 32 escus tant pour le principal que autres choses ; et luy sera nommé et baillé pour vicaire Gilles Huault, enffant de cueur de l'église natif d'Aulbigny » (Pilleboue PCR, F-AD 18, 8G 1517, f. 172-174, 8G 1518, f. 188, 8G 1519, f. 16).

Le 27 mai 1559, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a Pierre Jardoin, barbier de l'église 2 testons pour avoir pensé Gilles enfant de cuer de ceans d'une playe quil avoit en la jambe ». Le 14 novembre 1559, messieurs ont « ordonné que Gilles enfant de cuer de l'église sera mis aux escolles en ceste ville en tel college et a telle pension quil sera advisé par monsieur de Fougieres lequel pour ce faire, messieurs ont commis et que pendant ce temps que ledit Gilles sera audites escolles Pierre de La Ville suivant sa requeste sera receu au service de l'église en la place dudit Gilles et a tel service que icellui aura gaiges a raison de 30 livres tournois par an par toutes choses a commencer du jour que ledit Gilles sera mis audit college ». Le 30 janvier 1560, « messieurs ont ordonné que Gilles enfant de cuer sera mis au college. Sera neantmoins son oncle mandé pour scavoit sa volonté ; et quil entend quil en soit fait ; et commis monsieur de Fougieres pour luy rescripre ». Le 31 janvier 1560, messieurs ont « ordonné quil sera envoyé ung messaige de pied vers l'oncle de Gilles enfant de cuer de l'église pour entendre de luy quil en veult que soit fait de son nepveu ». Le 17 février 1560, « messieurs suyvant la deliberation faicte par cy davant et en consideration que Gilles Huault enfant de cuer a bien servi l'église et que messire André Henry son oncle curé d'Oyson et de la Chapelle present a prié messieurs le mectre aux escolles a Paris pour le temps de deux ans, ont ordonné quilz paieront audit Henry sondit oncle la somme de 50 livres tournois pour sa pension et pour toutes choses quelzconques par an durant lesdites deux années ; Et que monsieur de Fougieres luy advencera la somme de 25 livres tournois pour demye année de ladite pension des deniers de l'église qui luy sera allouée ». Le 14 novembre 1561, messieurs ont « ordonné que le receveur paiera a messire André Henry oncle de Gilles Huault nagueres enfant de cuer de l'église estant au college a Paris la somme de 25 livres restant a paier et faisant le parfaict paiement de deux années de la pension dudit Huault » (Pilleboue PCR, F-AD 18, 8G 1527, f. 20, 85v, 109, 110, 118, 8G 1528, f. 90).

Le 20 août 1563, « sur la requeste de messire Gilles Huault nagueres enfant de cuer de l'église messieurs l'ont retenu au service de l'église pour le temps qui leur plaira a raison de 30 livres tournois par an et deux pains de chapitre chacun jour ; et luy ont donné les draps ; et ont outre ordonné qui luy sera achapté une robbe ». Le 5 octobre 1563, « messieurs ont ordonné sur la requeste a eulx baillée par monsieur Gaillard par escript pour Gilles Huault nagueres enfant de cuer qui la viendra faire verbalement en personne et luy sera fait responce ». Le 9 octobre 1563, « messieurs ont augmenté a Gilles Huault ses gaiges de la somme de 10 livres commençant ladite augmentation ce jourd'huy qui est en ce faisant 40 livres tournois de gaiges et son pain de chapitre ». Le 22 décembre 1563, « monsieur Crenequin a presenté a monsieur le thesaurier Gilles Huault a l'office et place de vicaire marrelier que tenoit Simon Gentilz... » Il est renvoyé au chantre. Le 31 décembre 1563, le chantre juge Gilles Huault dans son rapport suffisant. Il prête serment « et estans bien memoratif que lors quil a esté receu enfant de cuer en ladite eglise il a fait foy de son ingenuité ». Est présent « maistre André Henry, notaire en la court ecclesiastique de Bourges lequel a pleigé et caucionné ledit Huault pour les ornemens et joiaulx precieux de ladite eglise estans a la charge dudit Huault jusques a la somme de 50 livres seulement ». Le 15 janvier 1564, « messieurs ont ordonné que Gilles Huault [vicaire de l'église] sera payé par le receveur de ses gaiges jusques au jour quil a esté receu vicaire de l'église ». [rayé : Le 15 avril 1564, « sur la requeste a eulx presentée par Macé Arrachepied, Gilles Huault et Toussaint Rahel vicaires de l'église de ceans afin de leur faire part de la seconde distribution de blé, ont ordonné qui ne leur sera fait distribution et pour aucunes causes ad ce les mouvans ont ordonné que leur sera baillé a chacun d'eulx 25 sous par le receveur]. Le 8 avril 1564, messieurs ont « ordonné quil sera fait seconde distribution des bleds scavoit a 12 de messieurs a chacun 3 setiers froment 3 setiers mesto et 6 setiers marcesche ; et la moictié moingts aux chappelains et vicaires ; sauf a André Bergier qui n'aura que la moictié de ce que auront les autres vicaires et Gilles Huault, Toussaintz Rael, Macé Arrachepied et Thomas

Mignot qui n'auront aucune chose de ladite distribution ; et oultre a chacun de messieurs de 4 setiers avene, a quoy lesdits chappelains et vicaires ne prennent rien ». Le 13 mars 1565, « messieurs ont octroyé a messire Gilles Huault vicaire ses distributions pour 12 jours quil est allé a Yvoy au mandement de son oncle ayant eu congé.

Le 16 juin 1566, Gilles Huault est nommé vicaire auprès de messire Guillaume Belouche seigneur de Troy, pour trois pièces de terres assises en la seigneurie de Troy... . Le 26 juin 1568, il reçoit ses distributions « pour 8 jours quil a esté absent pour la conduite d'un syen oncle sur les champs » et le 25 juin 1569, pour 4 jours. Le 20 août 1569, « messieurs ont mis es mains de Gilles Huault les fers et bacin pour faire le pain a chanter ce quil a promis faire et s'est chargé desdits fers et bacin » (Pilleboue PCR, F-AD 18, 8G 1611, 8G 1530, f. 47, 60, 61v, 85v, 88, 93v, 122v, 8G 1531, f. 2v-3, f. 140v, 8G 1533, f. 39v, 131, 147).

Le 29 mars 1572, Gilles Huault vicaire reçoit ses « distributions pour 13 jours quil est allé aux obseques de feu son oncle ». Le 26 avril 1572, « messieurs ont quicté et remis a Jacqueline Henry et a messire Gilles Huault vicaire de ceans les accordemens qui leu sont deubz pour raison de la mestairie des Patynraulx et du lieu de la Griboulle[?] situez en la paroisse de ... par la succession de deffunct messire André Henry pour la somme de 25 livres tant seulement leu ayant le surplus des accordemens esté remis en consideration de ce que ledit Huault est de son jeune aige demourant en ladite Sainte-Chapelle et y faisant service, a la chapelle quil Huault et sadite mere reconnoitront en presence de leur notaire les droicts et debvoirs quilz ont sur lesdits lieux ». Le 29 juin 1572, « sur la requeste verbale de Gilles Huault vicaire de ceans tendant afin quil ne luy soyt aulcune chose rabaptue sur son gaigne pour 10 jours quil a esté aux champs de monsieur Dumayne vicaire du tresorier ». Le 31 octobre 1572, « Gilles Huault vicaire a prins congé de chapitre, disant quil vouloit aller resider a sa cure de Saint-Eloy ; et supplie messieurs de le descharger de sadite vicairie et en sa place y mettre tel que bon leur semblera ; a quoy monsieur le thesaurier present a receu et recoyt ledit Huault lequel en ce faisant l'a deschargé de sadite vicairie a laquelle a la nomination et presentation de messieurs il prouverra ainsi quil verra et debvra. Il veut demeurer quicte de la dette de 20 livres tournois quil a envers le chappitre ». La réponse est négative, mais il gagnera le mois prochain entier. Le 8 novembre 1572, « messieurs ont accordé a Joseph Roullin nagueres enfant de cuer la somme de 60 livres tournois et la moitié du pain... a la charge que ledit Rollin servira a la marrellerye au lieu de messire Gilles Huault ». Le 15 novembre 1572, « messieurs ont donné et donnent a messire Symon Guerin, marrillier de seans douze boisseaux de blé par moytié froment et seigle mesure de Bourges... a la charge toutesfoys qu'il sera tenu fornyr de pain a chanter au lieu de messire Gilles [sic ; Huault] home qui s'en est allé de seans puys peu de temps ença ». Le 23 mai 1573, « sur la requeste présentée par escript par messire Gilles Huault nagueres vicaire de seans, tendant affin quil plust a messieurs luy accorder et bailher son pain pour le mois de novembre nonobstant quil eust pris congé auparavant ledit temps pour aller desservir sa cure de Saint-Esloy ; et aussi que luy et maistre André Henry sa caution fussent deschargez du manymment des ornements et relicques quil avoyt et manyoit pendant le temps quil estoit demourant seans dont il disoyt avoir rendu bon compte. Icele requeste ayant esté myse en deliberation, messieurs ont ordonné et ordonnent que ledit Huault rendra compte de ce qui luy a esté baillé en charge lhors quil entra en l'office de marrellier de seans... et quant au pain quil demande par sadite requeste, l'ont messieurs debouté du contenu en icelle ». Le 27 février 1574, « monsieur Amerard presente Jehan Thailhon comme vicaire marreilher en la place que souloyt tenir Gilles Huault qui s'est dicelle vicairie demys ». Le 22 décembre 1574, « messire Gilles Huault, curé de Saint-Eloy, supplie messieurs luy bailler a cens des terres de Mery es Boys » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535-1538).

• *Cure de Saint-Eloy, 1573-1574*. D'après ce qui précède, Gilles Huault quitte la Sainte-Chapelle pour la cure de Saint-Eloy en 1573.

Michel [Michau] Hubert (1444-1458)

Michel Hubert est vicaire en 1444 et chapelain en 1458 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1444-1458*. Michel Hubert figure dans les comptes comme vicaire avec des distributions normales pour les années 1444-1446, 1447-1448, 1449-1450. Pour l'année suivante disponible 1458-1459 il est chapelain avec des distributions faibles au terme de Saint-Michel et rien après. Est-il mort de la peste ? Il est qualifié de marguillier en 1445-1446 et 1449-1450 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1644-1648).

Moyse Huet (1595-1608)

Moyse Huet est chapelain basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1595.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1595-1608*. Les 18 et 21 janvier 1595, Jacques Prieur et Moyse Huet sont reçus comme chapelain. Le 23 septembre 1597, sur la plainte de M. Froger, chanoine, Moyse Huet chapelain basse contre est réprimandé. Le 9 octobre 1599, Moyse [Huet] est privé d'une semaine « pour le scandalle advenu en l'église par sa faulte ». Le 8 mars 1606, la chambre que tenait Maître Honoré Mourier est donnée à Moyse Huet, qui est « le plus ancien chapelain ».

En 1607 et 1608, les chanoines soutiennent un procès contre Moyse Huet. Le 24 novembre 1607, ordre est donné de livrer au procureur les pièces nécessaires pour le procès que les chanoines soutiennent à la Tournelle contre Moyse Huet. Le 19 janvier 1608, les chanoines délibèrent « sur le compromis qui a esté fait et signé le 11^e jour du present mois... entre Moyse Huet et Bonaventure Laude, chappellains... pour aucunes injures qui auroient esté profferées et dittes par ledit Huet audit Laude ». Le 2 mai 1608, les chanoines réprimandent Moyse Huet, dont les absences et insolences « apportent ung desordre et confusion en la celebration du divin service de ladite eglise, que davantage il estoit coustumier pendant le divin service de s'en aller au revestiaire au lieu de chanter comme les autres chappellains et clerics auxquels en ce faisant il donnoit tres mauvais exemple... [et] que il estoit ordinairement en pourpoint avecq un manteau court passémenté et garny de boutons à longues queues allant et venant par la ville, qui ne luy estoit pas convenable ny seant à sa qualité... lequel avecq arrogance et parolle auroit replicqué... plusieurs insolentes parolles... Messieurs ont ordonné que ledit Huet seroit rayé et biffe hors du livre des distributions... et qu'il y ait à prendre parti en une autre eglise ou ailleurs ainsy qu'il verra bon estre ». La signification de cette décision lui est signifiée par huissier le 7 mai 1608. Le 4 juin 1608 les chanoines réitèrent le commandement à Moyse Huet d'avoir à vider sa chambre. Le 11 juin 1608, il y a paiement de 74 sols « pour les fraitz qui ont este faitz à l'ouverture de la chambre de Maistre Moyse Huet y compris le sallaire des huissiers qui ont aydé à sortir les meubles ». Le même jour, ordre au receveur de « bailler à Monsieur Moyse Huet, cy devant chappellain, la somme de 20 livres... pour s'ayder à se retourner en son pays ». Enfin le 18 juin 1608, la chambre de Huet est donnée à Boursier (Brenet 1910 p. 146, 147, 149, 152, 154, 155 d'après F-AN, LL 600, f. 148, 159v, f. 171-171v, LL 601, f. 18, 51v, 58v, 68, 69, 70v, 71v, 72).

Robinet Huiot (1401-1409)

Robinet Huiot, chapelain du duc de Berry en 1401, est vicaire en 1405 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Chapelle du duc de Berry, 1401*. Robinet Huyot est chapelain du duc de Berry en 1401 (Wright 1979, p. 82 note 209 d'après F-AN, KK 254 f. 119v-120).
- *Sainte Chapelle de Bourges, 1405-1409*. D'après (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v), il est vicaire le 19 avril 1405. Il figure comme vicaire dans les comptes de 1406-1407 avec des distributions normales aux termes de Saint-Jean, Saint-Remy et Pâques, de 1407-1408 sans distribution sauf un peu à Saint-Remy, de 1408-1409 avec un terme normal à Pâques et 1409-1410 avec seulement un terme faible à Saint-Jean. Il a disparu des comptes suivants (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 1633-1637).

Etienne Hunete (1385)

Etienne Hunete est probablement chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1385.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385*. Etienne Hunete est cité comme chapelain ou clerc en 1385, dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris ». Il a célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladicte Sainte-Chapelle et en la chapelle S. Michiel le jour des dictes exeques et landemain..., pour chacune messe 2 sols 8 deniers » (Brenet 1910 p. 22 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43).

Son obit est mentionné les 16 novembre et 17 décembre dans les obituaires de la Sainte-Chapelle : « *Obitus annalis dominorum Stephani huvette quondam succentore et canonico ecclesie carnotensis, necnon Joannis pape xxiidi. Quorum animabus deus* » (Fiala PCR d'après F-Pm ms. 3399, f. 49, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 48).

- *Cathédrale de Chartres, XIVème siècle*. D'après son obit, Etienne Hunette est chantre et chanoine de l'église de Chartres.

Jean Hydoux (1564-1567)

Jean Hydoux est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1567.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1567*. Le 15 février 1567 (n. st.) les chanoines « ont ordonné au recepveur paier à Jehan Hydoux, nagueres enfant de chœur de l'eglise, trois années durant et consecutives par chacune d'icelles la somme de trente livres tournois, et ce eu esgard a sa pauvreté et sans tirer à conséquence, pour ce mesmes qu'on n'avoit par devant acoustumé de donner par an que la somme de vingt-cinq livres tournois. A commencer à paier à la Saint Jehan Baptiste prochain venant pour le premier quartier » (Brenet 1910 p. 110 d'après F-AN, LL 599, f. 8v).

Charles Hyer [Hys] (1585-1586)

Charles Hyer gagiste à la Sainte-Chapelle de Paris en 1586 est peut-être le Charles Hys de la Chapelle Royale autour de 1585.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1586*. Charles Hyer, natif de Rouen, est reçu « compagnon chantre à l'essai » le 2 août 1586 (Brenet 1910 p. 140, d'après F-AN, LL 600, f. 76).

- *Chapelle Royale de France (Henri III), 1585 ?*. Jeanice Brooks mentionne un Charles Hys qui figure dans l'état des musiciens et officiers de la chapelle de Henri III non daté entre 1585 et 1589 (BrooksJ 2000 p. 411 d'après F-BnF, Cinq cents Colbert 10 f. 10, 11), peut-être est-ce le même personnage.

Antoine d'Inville (1630)

Antoine d'Inville est enfant de chœur sortant en 1630 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630*. Le 13 juillet 1630, Anthoine d'Inville, ci-devant enfant de chœur, reçoit un don de 38 livres en sus de la récompense accoutumée. Le 24 août 1630, Jean Pierre est reçu enfant de chœur, en place de Anthoine d'Inville, sortant (Brenet 1910 d'après F-AN, LL 602, f. 89v, 97).

Martin Isambert (1639-1646)

Martin Isambert est souffleur d'orgues de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1646*. Martin Isambert est souffleur d'orgue de 1639 à 1646. Il touche 12 livres de gages : « A Martin Isambert souffleur de l'orgue pour ses gaiges de l'année du present compte 12 livres » (F-AD 18, 8G 1683-1687).

Etienne Isnard (1630-1643)

Etienne Isnard est clerc joueur de cornet de la Sainte-Chapelle de Paris en 1630.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630-1643*. Le 6 avril 1630, la chambre de Loré, chantre gagiste est donnée à Le Conte et Etienne Isnard, mentionné pour la première fois. Le 19 mai 1638, « lesdits sieurs ont ordonné que Estienne Isnard, clerc jouant du cornet en ladite Sainte-Chapelle, ne portera plus les draps en ladite Sainte-Chapelle pour causes qui ne sont honnestes ny necessaires estre escriptes en ce present registre et ayant esgard au long service qu'il a rendu en ladite eglise luy ont permis devenir jouer du cornet avec le manteau en habit décent et modeste et luy ont ordonné par chaque année la somme de deux cents livres qui luy sera payée à prorata par chaque semaine, à la charge d'assister à toutes les messes tous les jours de l'année, vespres des dimanches et festes et veilles d'icelles et autres jours tant à matines que autres heures que l'on chantera en musique ou sur le livre, ce qui luy a esté notiffié et accepté par luy dont il a remercié lesdits sieurs ». Le 2 mai 1643, une pension de 150 livres par an est accordée à Etienne Isnard, joueur de cornet, qui demande à se retirer « pour son incommodité et maladie du poulmon » (Brenet 1910 p. 173, 184-185, 194 d'après F-AN, LL 602, f. 82, 288, LL 603, f. 108v).

[-] Jacob (1520-1522)

Jacob sans prénom est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1520.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1520-1522*. Jacob, sans prénom ni qualité, reçoit une chambre le 6 novembre 1520. Le 24 novembre 1520, Les chanoines accordent à Alexandre et à Pernot Vermont, marguilliers, la chambre « naguère délaissée par Jacob ». Il est une dernière fois mentionné le 15 février 1522 (n. st.) pour une distribution de sel comme chapelain (Brenet 1910 p. 73, 76 d'après F-AN, LL 624, f. 21v, 25, 40). On peut faire l'hypothèse qu'il a été recruté comme chapelain en 1520.

André Jacquier (1606-†1624)

André Jacquier, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris, est élu Grand Chantre en 1606.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1606-1624*. Gilles Dongois écrit : « en 1606 sur la démission dudit Mourier pour cause de permutation, fut élu [Grand Chantre] André Jacquier chapelain perpétuel de Saint Venant, et confirmé par le Roy Henry IV le 19 novembre 1606 (F-AN, LL 630, p. 304-305).

A la date du 31 décembre 1606, on peut lire dans les délibérations de la Sainte-Chapelle : Maître Jacquier est pourvu à la fois d'un bénéfice de chapelain perpétuel et de l'office de Chantre. Le 2 juillet 1608, les chanoines « ont député et commis Messieurs de La Grange, Lalement, Le Chantre Jacquier et Renvoyré maistre des enfans de chœur de musique pour adviser et ordonner pour le mieulx ce qu'il sera bon de faire touchant le retranchement des proses qui se chantent à l'église ». Il restera Chantre jusqu'en 1624, année de sa mort. Son successeur, comme chapelain perpétuel, est Louis Jacquier. L'office de Chantre est attribué à Louis de La Haye, déjà chapelain perpétuel. On peut lire dans Dongois : en 1624 Louis Jacquier neveu dudit André Jacquier se fit pourvoir de la chantrerie par le Roy Louis XIII sur la resignation qu'en avoit faite en sa faveur ledit André Jacquier. Les Tresorier et chanoines soppoiserent a ses lettres et sur leur oposition intervint arrest du Grand Conseil le 29 mars 1624 par lequel le dit Louis Jacquier fut deboutté et les tresorier et chanoines furent maintenus et gardez au droit d'election de la chantrerie de la ditte Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 153, 155, 167 d'après F-AN, LL 601, f. 25, 72v, LL 630, p. 293 et 333).

Jean Jacquier (1581)

Jean Jacquier est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1581.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1581*. Le 18 juillet 1581, messieurs ont commis le chantre pour accorder avec ung nommé Jacquier regent en college Chevallier de ceste ville pour son salaire de venir deulx fois le jour apprendre aux enffens de cueur de leur eglise ou pour ce faire ce que les aultres maistres ont accoustumé d'avoir ». Le 21 juillet 1581, « messieurs ont accordé a maistre Jehan Jacquier escollier en ceste ville de Bourges la somme de 24 livres tournois par an pour monstrier aux enffans de cueur de seans l'art de grand maire deulx foys et deulx heures chacun jour et commancera a ce faire dans le premier jour d'aoust prochain ». Le 29 juillet 1581, 18 sols tournois au receveur qu'il a payez au maistre de grand mere de seans pour son remboursement de pareilhe somme quil a payée a maistre Ambroys le libraire pour l'achapt de six rudymens et une paire d'heures pour les enffans de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 11v, 12).

Louis Jacquier (1624-†1661)

Louis Jacquier est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1624.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1624-1661*. D'après Dongois, « en 1624 Louis Jacquier neveu dudit André Jacquier se fit pourvoir de la chantrerie par le Roy Louis XIII sur la resignation qu'en avoit faite en sa faveur ledit André Jacquier. Les Tresorier et chanoines soppoiserent a ses lettres et sur leur oposition intervint arrest du Grand Conseil le 29 mars 1624 par lequel le dit Louis Jacquier fut deboutté et les tresorier et chanoines furent maintenus et gardez au droit d'election de la chantrerie de la ditte Sainte-Chapelle ». Il assiste aux funérailles d'Eustache Picot le 30 juin 1651. Il est éventuellement remplacé par Simon Legrand en 1661 (F-AN, LL

630, p. 293, p. 304-305, p. 333 et Brenet 1910 p. 167, 346 d'après LL 604, f. 62).

Jacques Jacquinet (1611)

Jacques Jacquinet quitte la maîtrise de la Sainte-Chapelle de Paris en 1611.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1611*. Le 31 août 1611, Jacques Sorbin, demeurant à Dreux, est reçu enfant de chœur « en la place de Jacques Jacquinet » (Brenet 1910 p. 160 d'après F-AN, LL 601, f. 123-123v).

Maximin [Mesmes, Edmé, Jacquinet] Jacquinet [Jacquin, de Mesmes] (1584-†1591)

Jacquinet de Mesme, dessus mué, sert à la Chapelle Royale et la chapelle de la reine mère en 1584. Il est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1586. Il meurt le 2 mars 1591.

D'après Brenet, on sait qu'un Maximin Jacquinet chantre du roi, est reçu chapelain perpétuel à la Sainte-Chapelle. Il correspond très certainement au chantre dessus mué nommé Mesme Jacquinet ou Jacquin cité par Jeanice Brooks et à Jacquinet de Mesme d'Isabelle Handy.

- *Chapelle de la reine mère et Chapelle Royale de France (Catherine de Médicis, Henri III), 1584-1589*. Il figure dans les états de maison de Catherine de Médicis, le premier non daté entre 1580 et 1585 dans la liste des maîtres sous-maîtres et chantre de la chapelle comme dessus muet ordinaire pour 300 livres de gages annuels et le second en 1585 pour 100 écus de gages annuels pour les deuxième et quatrième trimestres (BrooksJ 2000 p. 408, 484 d'après F-BnF, Clair 1216, f. 64 et F-AN, KK 116, f. 50v). De plus, en 1581, Jacquinet de Mesme est invité au Puy de musique d'Evreux aux côtés de Jacques Buserat, de Beaulieu, de Laurigny, Jacques Salmon, Claude Balifre, Delinet comme « eunuque et dessus ». Le 25 mars 1583, les chantres de la chapelle, dont Jacquinet de Mesme, interviennent dans la première apparition publique de la congrégation royale des pénitents de l'annonciation de Notre-Dame. (Handy 2008 p. 120, 245 citant Bonnin & Chassant 1837 p. 23-24 et d'après F-BnF, Mél. Colbert 82, f. 73, 89v et Mettayer 1584 (*Heures de Notre-Dame, pour la congrégation Royale des Penitens de l'Annonciation de Notre-Dame*, Paris, Jamet Mettayer, 1584)).

Mesme Jacquinet est mentionné dans l'état de maison d'Henri III, daté de 1584, comme chantre avec 66 écus deux tiers de gages, dans la liste des personnels gagés de la maison de Henri III pour 1584 dans les « vois ordinaires, hautecontre qui sert aussi de dessus, et dans la liste des chanteurs de la chapelle et officiers de Henri III non daté entre 1585 et 1589 (BrooksJ 2000 p. 411, 484 d'après F-AN, KK 139 f. 34, F-BnF, Dupuy 489 f. 13 et F-BnF, Cinq cents Colbert 10, f. 10v-11). De plus, d'après Isabelle Handy, Jacques Faverault aurait remplacé en 1587 Jacquinet de Mesme comme chantre dessus (Handy 2008 p. 517). En 1589 il est mentionné comme chantre tenant la voix de « dessus muet ordinaire » aux gages de 300 livres tournois (Handy 2008 p. 482 d'après F-BnF, ms. Clair. 1216, f. 64).

Enfin, il figure dans la liste des requêtes à Henri III comme chantre (ordinaire) de la chambre le 28 février 1587 pour une prébende à Plessis lez Tours, marqué favorable, le 7 mars 1587 pour une prébende à Plessis lez Tours, marqué défavorable, le 30 mai 1587 pour la confirmation du don d'une prébende à Saint Foray de Péronne, défavorable, en juin 1587 pour une prébende à Saint Etienne de Troyes, défavorable et enfin en septembre/octobre 1587 pour un titre d'abbé et une prébende à Saint Spire de Corbeil (BrooksJ 2000 p. 484, 485 d'après F-BnF, fr. 21480, f. 41, 47, 101, 109, 164).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1586-1591*. Le 24 juillet 1585. « Maître Maximin Jacquinet,

chantre de la chambre du Roy s'est présenté ... pour estre receu chappellain perpétuel au lieu du deffunct Maistre Jacques Le Trot luy vivant chappellain de Saint Blaise fondée en la basse Ste Chappelle... par la resignation que luy en avoit faicte ledit Le Trot, en date du 13^e juillet 1585, tesmoings Charles Benoist secrétaire conseiller du Roy sur le pont au change Maistre Jacques Salmon aussy chantre de la chambre du Roy. Messieurs répondent que en vertu des fondations la chapelle vacante par le décès de Le Trot doit revenir à « Mr Leonard Boursault dit le Limosin, de longtemps habitué et desservant ordinaire en la Sainte-Chapelle ». D'après Gilles Dongois, Edmé Jacquinet obtient malgré tout la chapellenie perpétuelle Saint-Blaise en 1586 et semble être remplacé en 1591 par Jacques Charrot. Or Jacquinet est mort le 2 mars 1591 (F-AN, LL 630, p. 321-322). En outre, le 11 janvier 1586, on apprend que de Mesmes et Salmon, chantres du Roi, ont occupé une chambre à la Sainte-Chapelle pendant quatre mois. Il est probable que de Mesmes et Mesmes Jacquinet ne fassent qu'un. Maximin Jacquinet, chapelain perpétuel, meurt le 2 mars 1591 (Brenet 1910 p. 137, 138, 139, 144, d'après F-AN, LL 600, f. 67, f. 71-71v, f. 128).

René Jallous (1574-1576)

René Jallous est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1575.

- *Collégiale Saint-André de Grenoble, 1574*. Il est très probable que René Jalon, maître de musique de la Collégiale Saint-André de Grenoble en 1574, cité par François Lesure (Lesure 1999, p. 157) soit le René Jallous de Bourges.
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1575-1576*. Le 11 juin 1575, « monsieur Dumerlyer a présenté comme vicaire au lieu de messire Ymbert Gueret demissionnaire messire Regné Jallous. Il est renvoyé à Mareschal ». Le 14 juin 1575, le rapport de Mareschal sur Regné Jallous, le juge capable. Il est reçu. Le 11 septembre 1576, « monsieur Demerlier presente a la place de vicaire de messire [rayé : Ymbert Gueret] Regné Jallou vaccant par sa demission messire Michel Lemyr » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538-1539).

Henri Jamet (1502)

Henri Jamet est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1502.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1502*. Le 17 février 1502, Henry Jamet avec Nycolle Ancel est témoin de l'acte de fondation de Denis Le Duc d'une messe en l'honneur de la vierge Marie tous les vendredis. Il est qualifié de chapelain de Denis Le Duc (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1612)

Pierre de Janailhac [Janailac, Javaillac] (1504-†1510)

Pierre de Janailac est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1504. Il meurt en 1510.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1504-1510*. Dongois écrit : « Pierre de Javaillac, chanoine et chancelier de Beziers, ayant été esleu Evêque de Beziers au prejudice des deffences du Roy [voir la notice d'Antoine Du Bois] Charles VIII et du Pape Innocent VIII qui avoit nommé et confirmé Antoine Du Bois dans l'Evesché de Beziers ne voulut pas s'attirer l'indignation du Roy et ceda son election en faveur d'Antoine Du Bois qui luy ceda sa chanoinie [de la première chanoinie] de la Sainte-Chapelle dans laquelle il fut receu le 2 février 1504. Il ne la posseda que sept années au bout desquelles il mourut chanoine et fut enterré dans la basse Sainte-Chapelle ». Il est remplacé en 1510 par Philippe de Montmorency (F-AN, LL 630, p. 113, Stein 1912 p. 133).

Il est cité le 16 septembre 1508, « a esté délibéré et conclud que Gobert Desloges, musicien, auquel ilz [les chanoines] donnoient gaiges de clerc, seroit mis hors de leur service et du service de ladite Sainte-Chapelle pour ce qu'il estoit fort mutin, noysif, fier et orgueilleux, et nevouloit salmodier ne continuer le service divin en ladite Sainte-Chapelle et aussi pour ce qu'il avoit dit plusieurs grandes injures dedens ladite Sainte-Chapelle à Monsieur Maistre Pierre de Janailhac, chanoine d'icelle eglise, lequel luy remonstroit les fautes qu'il faisoit ordinairement audit service. Et ledit jour et an ledit Myson, chanoine, vicaire de Monseigneur le Tresorier, luy a osté l'abbat de ladite Sainte-Chapelle ». Il est mentionné pour une distribution de sel le 24 octobre 1509 (Brenet 1910 p. 49, 50 d'après F-AN, LL 623, f. 44, f. 58-58v).

François Janillet (1594)

François Janillet est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1594.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1594*. Le 16 Juillet 1594, a este donné a messire François Janillet chantre passant 30 sols (F-AD 18, 8G 1660).

Jean Jannequin (1573-1574)

Jean Jannequin est souffleur d'orgues des la Sainte-Chapelle de Bourges en 1573.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573-1574*. Le 6 avril 1574, « sera alloué au receveur la somme de 50 sous quil a payée a Jehan Jannequin nagueres souffleur aux orgues de seans pour demye annee des gaiges finye et escheue le dernier jour de mars dernier passé » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Pierre Janvier (1615)

Pierre Janvier est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1615.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1615*. Pierre Janvier, de la paroisse Saint Barthélemy, est reçu enfant de chœur le 26 avril 1615 (Brenet 1910 p. 164, d'après F-AN, LL 601, f. 160v).

Antoine Jardin [Jardyn, Jourdain] (1613-1619)

Antoine Jardin est barbier des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1613.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613-1619*. Jourdyn apparaît comme barbier des enfants en 1613-1614 et l'est encore de 1614-1615 à 1618-1619. En 1615-1616, Anthoyne Jardyn est payé 10 livres tournois ; il s'agit peut-être du barbier (F-AD 18, 8G 1672, f. 107, 8G 1673, f. 106, 8G 1674, f. 106, 108, 8G 1675, f. 110, 8G 1677, f. 108, 8G 1678, f. 102v).

Jean Jardin (1617-1624)

Jean Jardin est le barbier des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1617.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1617-1624*. Jehan Jardin est barbier des enfants de chœur de 1617-1618 à 1623-1624. Maistre Jehan Jardin chirurgien est payé 10 livres « pour avoir pansé et médicamenté les enfans de chœur » (F-AD 18, 8G 1677, f. 108, 8G 1678, f. 102v, 8G 1679, f. 96v, 8G 1680, f. 96v, 105v, 8G 1681, f. 95v, 104).

Richard Jardoïn [Jardin, Jardrin] (1548-†1581)

Richard Jardoïn est enfant de chœur en 1548, gagiste en 1554, puis vicaire d'août 1555 à sa mort en janvier 1581 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1548-1581*. Le 26 juin 1548, Richard Jardrin, fils de feu Pierre Jardrin et Louise Pichon de la paroisse de Saint-Pierre-Le-Guillard, clerc et enfant de chœur est nommé vicaire pour le sieur de Brière, François de Chauvigny. Le 4 avril 1551, « messieurs ont ordonné estre alloué a leur receveur general la somme de 15 sous pour la grosse de 4 lettres de coronne pour Richard Jardoïn, Anthoine Chevalier, Gabriel Patault et Sylvain Gogne enffans de cueur de l'eglise lesquelles ont esté mises au tresor ou coffre des quictances ». Le 11 avril 1551, « monsieur de Fogiere a reffere a messieurs avoir marchandé avec Jehan Pelisson regent du grand hostel pour la pension de Richard Jardoïn enffant de cueur de l'eglise a la somme de 16 escuz pour un an et 4 ecus pour le linge, boys, chambre et autres necessitez audit Jardoïn ». Le 5 septembre 1551, seront payés « 18 livres 20 sous tournois pour le drap de 2 robbes achetées par le chantre et de Fogieres a Pierre Chaignon brodeur et a Richard Jardoïn nagueres enffant de cueur estant a present au college ». Le 26 septembre 1551, il « sera baillé a la mere de Richard Jardoïn enffant de cueur de leglise nagueres mis au college estant a present mallade en la maison de sadite mere la somme de 20 solz par chacune sepmaine tant qu'il sera mallade a commancer du jour qu'il est party du college pour la nourriture et alymens dudit Jardoïn laquelle somme sera rabaptue sur la pension qu'il doibt paier audit college » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 135, 8G 1519, f. 1, 5v, f. 65v-66).

Le 18 mars 1553, messieurs ont « ordonné que la robbe de Richard Jardoïn enffant de cueur de l'eglise sera retiree du cousturier auquel ledit Jardoïn l'avoit engaigée et lui sera rendu les 50 [sous] et la cappe ». Le 21 mars 1553, « monsieur de Fogieres a refferé que Richard Jardoïn enffant de cueur a esté remis au college ». Le 18 avril 1553, messieurs ont ordonné que Richard Jardoïn sera « tenu encores 3 semaines au college pour accomplissement de ses deux années pour semblable temps quil a esté absent ». Le 9 mai 1553, messieurs ont ordonné que Richard Jardoïn sera « osté du college son temps finy et mis au service de l'eglise pour ung an a compter de samedi prochain ; et luy sera baillé 30 livres avec son pain de chapitre a la charge quil se tiendra avec sa mere et sera ladite somme et pain delivrez a sadite mere aultrement luy seront ses gaiges ostez ; et luy sera acheté une paire de chausses et un pourpoint aux despens de chapitre ». Le 25 novembre 1553, « Richard Jardoïn prie messieurs luy aider de quelques habillemens ». Le 5 décembre 1553, messieurs « ont achapté a Richard Jardoïn gaigier une paire de chausses et ung porpoint pour les peines quil a eues en vendanges dernyeres a la recollecte des vins du pressoire ». Le 9 janvier 1554, ont été payés « 4 livres 5 sous 6 deniers pour le drapt doubleure et façon des chausses de Richard Jardoïn et pour un pourpoint de futaine noire et blanche ». Le 27 février 1554, messieurs « ont ordonné que Richard Jardoïn n'aura doresnavant son pain de chapitre ains sera distribué a sa mere avec laquelle messieurs luy ont enjoinct demorer et vivre. Autrement sera osté des gages de l'eglise et des a present ou il ne obeyra a sadite mere, lui ont donné congé ». Le 10 mars 1554, « monsieur le chantre a présenté Richard Jardoïn a monsieur de Beauregard pour estre receu et institué s'il se treuve suffisant a l'office et place de vicaire en l'eglise de ceans que tenoit Jaques Carbonnier lequel l'a renvoyé a Crenequin et Fogieres pour l'interroger sur sa suffisance ou insuffisance » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 147, 150, 8G 1521, f. 5, 13, f. 99-100, f. 114, 135ca, 140).

Le 19 mai 1554, à la « requeste de Richard Jardoïn gaigier de avoir augmentation de ses gages, [messieurs ont] ordonné qu'il aura 10 livres oultre trente livres a luy données » soit 40 livres

tournois par an ; « a la charge de demourer avec sa mere ». Le 11 août 1554, messieurs ont « ordonné que sera donné congié a Richard Jardoin et lui sera baillé la somme de 100 sous pour aller chercher parti ». Le 27 octobre 1554, à la « requeste présentée par Richard Jardoin pour le reprendre aux gaiges de l'eglise, [messieurs] « ont ordonné qu'ilz ne le reprendront ». Les 3 novembre et 6 novembre 1554, même requête et même réponse du chapitre. Le 28 mai 1555, à la « requeste de Richard Jardoin qui prie messieurs de le reprendre au service de l'eglise, [messieurs] ont ordonné que pour le present ne le reprendront. Lui sera toutesfois baillé par leur receveur 10 livres pourveu qu'il n'y retourne plus ». Le 1^{er} juin 1555, « messieurs veue la procuracion passée par monsieur messire Jaques Allabat chantre de l'eglise de ceans par laquelle il constitue le chappitre pour examyner Richard Jardoin par luy présenté à l'office et place de vicaire en l'eglise de ceans au lieu de Jacques Carbonnyer sur sa suffisance ou insuffisance, ont commis pour faire ledit examen Crenequin et Du Mayne ». Le 8 juin 1555, monsieur Crenequin a refferé a monsieur de Beauregard vicaire de monsieur le trésorier quil et monsieur Dumayne commis par le chapitre... avoient examiné Richard Jardoin sur sa suffisance ou insuffisance présenté par ledit chantre a la place de vicaire que tenoit maistre Jaques Carbonnyer ; et ne pouvoient certainement raporter de la suffisance ou insuffisance dudit Jardoin sinon qu'il demoure encores quelque temps en l'eglise pour l'experimenter. Sur ce messieurs ont ordonné que ledit Jardoin demorra encores tant qui leur plaira au service de l'eglise aux gaiges de 40 livres par an et deux petits pains ». Le 27 août 1555, « monsieur Marie a remonstré a messieurs que feu messire Jaques Alabat chanoine de ceans au lieu duquel il a esté porveu avoit présenté pour son vicaire Richard Jardrin [sic] a la place et office de vicaire que tenoit Jaques Carbonnyer. A laquelle presentation il persiste » et le renvoye a Crenequin et Beauregard. Le même jour, il est déclaré suffisant et capable avec une chaise basse côte droit (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522, f. 15ca, 75ca, 80ca, 101, 8G 1523, f. 15ca, 20ca, 65ca).

Le 12 octobre 1557, « sera presté 20 livres a Richard Jardrin sur la bource de chapitre pourveu que son beau frere s'en obligera ; laquelle somme lui sera rabaptue sur son gaigne a chacun terme 100 sous ». Le 23 novembre 1557, messieurs ont « ordonné que Pierre Jardrin aura doresnavant les gaiges de leur... et barberie ; et des chapelains, vicaires et enffans de cueur sur lesquelz gagiges sera païé a la mere dudit Jardrin 3 setiers de blé et 6 livres chacun an sa vie durant ». Le 18 juin 1558, Richard Jardrin vicaire aura ses « distributions pour 3 jours qu'il est allé aux espouzailles de quelq'un de ses amys ; et a luy enjoinct ne departir de la ville doresnavant sans le congé de monsieur le tresorier ou son vicaire ». Le 19 juillet 1558, la maison de Gilbert Bogy est adcencée a Richard Jardoin pour 8 livres tournois. Le 10 octobre 1559, messieurs ont « ordonné quil sera rabaptu a Richard Jardrin 100 sous tournois pour une foy sur l'adcense de sa maison pourveu quil s'obligera de faire reparer sa maison et haulcer les latrines d'icelles jusques a la chambre haulte et les fera curer ». Le 23 septembre 1561, André [sic] Jardrin obtient ses distributions pour 4 jours. Le 30 septembre 1561, Jardrin aura ses distributions pour 2 jours : 6 sous 11 deniers. Et messieurs ont « ordonné que doresnavant lesdits vicaires et chapelains ayans congé d emonsieur le tresorier ou son vicaire seront tenus le venir declarer a messieurs au prochain chapitre ensuyvant ». Le 20 décembre 1561, Richard Jardrin aura ses distributions pour 4 jours. Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Jardrin [et autres] leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'eglise autrement ne leur sera leur absence octroyée ». Le 23 mars 1563, « Dumaine a déclaré quil avoit présenté a monsieur l'archevesque de Bourges messires Anthoine Montsayon, Jehan Lebegue, Anthoine Claré chapelains, Richard Jardrin, Denis [sic] Ranard et André Bergier vicaires pour aller prendre les saintes ordres a Chateauroux ou est le seigneur archevesque » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 85ca, 105ca, 8G 1526, f. 28, 56, 8G 1527, f. 77, 8G 1528, f. 73, 77v, 103v, 8G 1529, f. 46v-47, f. 64bis).

Dans la période suivante Richard Jardoin est très souvent absent pour aller à sa cure de Saint-Just, et obtient ses distributions.

Le 3 juillet 1563, « sur la requête faite par plusieurs chapelains et vicaires de l'église de leur donner leurs distributions pour quelques jours quilz ont esté absens, messieurs voyant quilz viennent en si grand nombre et que par ladite absence le service de l'église demeure et ne font leur debvoir ont ordonné quilz n'auront lesdites distributions ; et que le distributeur n'en exemptera les ungs... [en marge : Mouton 15 jours, Le Rasle 12 jours, le Maistre [Lebegue ?] rien, Jardoin 8 jours, Rainaud 8 jours Gogne 15 jours] ». Le 31 décembre 1563, « messieurs ont donné a Richard Jardrin vicaire de ceans ses distributions quil est allé a sa cure a ceste feste de noel pour troys jours ». Les 1^{er} juillet 1564, 17 mars 1565, 23 septembre 1570 et 19 décembre 1570 messieurs ont donné a Richard Jardrin vicaire ses « distributions pour 3 jours ayant esté a sa cure [a Saint Just] » [le 4 juillet 1564, le tresorier s'y oppose]. Le 20 juin 1573, « requête de messire Richard Jourdin vicaire qui fait entendre que messire Martin Le Rasle, chapelain et luy ont fait eschange de leurs maisons quilz tiennent de chapitre... requerant que la maison ou se tient ledit Le Rasle apres son deceds luy demoure pour tant de temps quil sera vicaire pour le mesme pris... » Accordé. Le 30 juin 1573, « messieurs ont passé a messire Richard Jourdin vicaire bail et adcence de la maison que souloit tenir feu messire François Bernard aux charges que la tenoit messire Martin Le Rasle qui la ce jourdhuy quictée en chapitre ». Le 14 août 1573, « sera baillé a messire Richard Jardrin la quantité de 12 crus[?] de thuille pour couvrir l'appentil quil est tenu faire refaire en la maison de deffunct messire Martin Le Rasle qui puy nagueres luy a esté baillée en adcence ». Le 19 septembre 1573, Richard Jourdin aura ses distributions « pour 3 jours avec deffense de n'aller plus en taverne en ceste ville ». Le 2 janvier 1574, Richard Jardin, Ursin Brunet, Thoussaintz Rahel et Nycolle Rebours vicaires auront leur gaigne tous ensembles. Le 12 mars 1577, Richard Jourdin est toujours vicaire (pour une maison).

Le 31 janvier 1581, « monsieur Chevrier a presenté un vicaire au lieu et place de feu messire Richard Jardrin, Charles Loys nagueres enfant de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 29, 87, 8G 1531, f. 47, 142, 8G 1534, f. 90v, 8G 1536-1537, 8G 1539, 8G 1542).

Nicole Jarre (1570)

Nicole Jarre est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1570.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1570*. Le 8 avril 1570, « messieurs ont ordonné que maistre Nicolle Jarre aura la somme de 18 livres tournois par an pour instruire en grandmaire les enffans de cueur de l'église et leur apprendre a escrire ; et sera payé par le receveur de l'église a maistre Guillaume Palu ce qui luy est deub de l'instruction desdits enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 21v).

Simon Jausson (1602-1657)

Simon Jausson est vicaire en 1602, chapelain en 1614, maître des enfants par intérim (07.1625), Grand Chantre (juin 1639-juin 1646), maître de l'œuvre en 1641 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1602-1657*. Jausson sans prénom est reçu vicaire au cours du premier terme de 1602-1603, puis qu'il perçoit des distributions pour ce terme de 2/3 des distributions normales. Il a ensuite des distributions normales pour les 3 derniers termes de l'année. Il est mentionné comme vicaire dans les comptes de 1603-1604 à 1613-1614. En 1609-1610, il est payé 15 livres tournois pour des messes. Le 2 janvier 1611, Simon Jausson

est payé 10 livres « pour parachever les livres quil a en commencez ». On peut lire encore : « par mandement signé de Buxerolles, a este payé 30 sols a Symon Jausson pour avoir dict la passion la presente année pour le vicayre apsent dudit de Buxerolles ». Il est reçu chapelain et mentionné comme tel dans le compte de l'année 1614-1615, avec des distributions normales aux quatre termes jusqu'au moins 1656-1657. Il a disparu avant 1664. Il reçoit 9 livres, le 7 juin 1622. Maistre Simon Jausson est payé 30 livres tournois « pour le soing quil a eu a conduire et enseigner les enfans de cœur pendant la maladye de feu maistre Pierre Lauverjat par ordonnance du 2 août 1625 ». Il a donc fait l'intérim du maître des enfants au moins le mois de juillet, puisque Pierre Lauverjat est remplacé par François Adam le 2 août 1625. En 1639-1640, il fait l'office de chantre et le bref de chœur pour 12 et 6 livres. A la mort de Guillaume Bonnet maître de l'œuvre le 15 octobre 1641, Simon Jausson reprend en plus de la charge de cierger, de faire le bref du chœur et l'office de chantre la charge de maître de l'œuvre. En 1642-1643, il prend une nouvelle charge celle de distributeur. Il conserve toutes ces charges en 1645-1646. En 1650-1651, il n'est plus que maître de l'œuvre et cierger. Simon Jausson figure encore dans le compte de 1656-1657, mais cette fois sans aucune charge précisée. En 1650-1651, une ligne « pro cantoris » a été introduite en dessous des distributions du chanoine Ambroise Voisin, mais sans montant ou avec un montant rayé de 12 livres, et avec une annotation en marge, ou on peut lire « néant... procès ». Il est possible que la charge de Grand Chantre ait été redonnée à un chanoine. En 1656-1657, cette ligne « pro cantoris » est encore présente sous le nom de Ambroise Voisin et avec le montant de 12 livres tournois. Il est possible que le chanoine Ambroise Voisin ait succédé comme chantre à Simon Jausson (F-AD 18, 8G 1665-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 105v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682-1692, 8G 1697).

Jean Jehan (1613-1616)

Jean Jehan est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges au collège en 1613.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613-1616.* Jehan Jehan est un grand enfant de chœur envoyé au collège en 1613 : « sera alloué la somme de 75 livres payés pour troys quartiers de la pentyon de Jehan Jehan escheue le 7 juillet 1614 suivant lordonnance du 12 octobre 1613 ». Pour 1614-1615, Thomas Boux est payé « la somme de cen livres tournois... pour la pentyon de Jehan Jehan dune année escheue le 17 juillet 1615 ». Jehan Jehan est payé en 1615-1616 50 livres par ordonnance du premier jour de septembre 1615 et 25 livres pour un quartier suivant l'ordonnance du 8 juillet 1615 (F-AD 18, 8G 1672, 114v, 8G 1673, f. 114, 8G 1674, f. 109v, 117).

Germain Jehanne (1542-†1570)

Germain Jehanne est clerc en 1542, chapelain avant 1562, chapelain perpétuel en 1563 de la Sainte-Chapelle de Paris. Elu Grand Chantre en 1569, il n'exercera pas, car non chanoine.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1542-1570.* Germain Jehanne est mentionné pour la première fois le 1^{er} avril 1542 (n. st.), probablement la date de sa réception : la chambre de feu Jehan Baillet, naguère chapelain ordinaire, est donnée à Jehan Rougnon, et celle de Pierre Convert à Germain Jehanne, clerc. Le 21 mars 1562 (n. st.), l'ordonnance sur la gestion des absences lui est signifiée, comme chapelain ordinaire. Le 12 septembre 1563, une ordonnance sur les congés lui est signifiée comme chapelain. En 1563 (n.s.), il remplace Guillaume Ysoré comme chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Louis d'après Gilles Dongois (F-AN, LL 630,

p. 314). Le 20 février 1566 (n. st.), il est mentionné comme chapelain perpétuel parmi les personnels présents à l'installation de Guillaume Belin comme Chantre.

Le 25 mai 1569, sur la démission du chanoine Rousseau, l'Assemblée élit pour Chantre « sous le bon plaisir du Roy », Maître Germain Jehanne, chapelain perpétuel. Mais le 4 juin 1569, M. Rousseau fait savoir « qu'il désire de résigner la Chantrerie entre les mains d'un chanoine ». Le 11 juin 1569, la compagnie remet à une séance ultérieure l'élection du Chantre. Le 23 juillet 1569, le chanoine Truphy est alors désigné Chantre sans nouvelle élection, sur provisions du roi. Le 18 novembre 1570, Étienne Bigot est reçu chapelain perpétuel, par résignation de Germain Jehanne. Germain Jehanne meurt en novembre 1570 (Brenet 1910 p. 91, 105, 108, 109, 113, 118 d'après F-AN, LL 626, f. 42, 141, 158, f. 178v-179, LL 599, f. 37, 38, f. 30-30v, f. 43, 70v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51v et Bibl. Maz., ms. 1339, f. 61v).

Jean Jerosme (1410-1412)

Jean Jerosme est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1410.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1410-1412.* Jean Jerosme est mentionné comme vicaire dans les comptes de la Sainte-Chapelle. Il apparaît au terme de Pâques 1410 avec des distributions faibles. Il touche quatre termes normaux en 1410-1411. En 1411-1412, il touche un terme de Noël 1411 normal et un terme de Pâques très faible. Il disparaît ensuite (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636-1637).

Pierre Jobart (1594-1604)

Pierre Jobart est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1594.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1594-1604.* Le 9 juillet 1594, Pierre Jobart, natif de Langres, Jehan Le Roux dit Bugues, natif de Gisors, et Jacques Blondin, natif de Bouillon, sont reçus enfant de chœur « soubz Maistre Jacques Renvoyré, maistre de musique en icelle Sainte Chapelle ». Le 6 juin 1604, la pension ordinaire est accordée à Pierre [sans nom], enfant de chœur sortant. Michel Brenet fait l'hypothèse que le Pierre, sorti en 1604, est Pierre Jobart (Brenet 1910 p. 146, 151, d'après F-AN, LL 600, f. 144v, LL 601, f. 5-5v).

Martin Jobert (†1495)

Martin Jobert est probablement grand enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges décédé en 1495.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1495.* Le 9 mai 1495, messieurs « ont nommé vicaire Jehan Delacroix par le deces de feu messire Martin Jobert qui estoit vicaire des Estimes de Montmerault » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 115ca).

Charles Johannet (1560-1626)

Charles Johannet, natif d'Arçay, est reçu enfant de chœur en 1560 et envoyé au collège au moins de 1573 à 1574. Il est reçu vicaire marellier en 1576, puis vicaire « ordinaire » c'est-à-dire chantre en 1579. Il est nommé distributeur en 1582 et est présenté chapelain en décembre 1587 et est reçu au début de 1588. De 1595 à 1626, il fait l'office de chantre.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1560-1626.* Le 1^{er} février 1560, « messieurs ont ordonné que le filz de Johannet d'Arçay et le filz de feu Christofle Mace seront prins enffans de cueur en l'église de ceans veu le rapport fait par le maistre des enffans de cueur et par messire Jehan Regnault et Ursin Brunet et que ledit Johannet sera mandé et les parents dudit Mace pour en deliberer avecq eulx ». Le 10 février 1560, « messieurs ont receu enffant de cueur de l'église Charles Johannet filz de Michel Johannet et de Andrée Pariez de la paroisse d'Arçay apres quilz ont estez certiffier de son ingenuité par Toussaint Johannet laboureur demourant en la paroisse d'Arçay, messire Vincent Brunet chappelain de l'église de ceans et messire Robert Duperozeau procureur audict Bourges presens ; et ont ordonné que les aulbes lui seront baillées a la charge que si dedans ung an il nestoit capable pour servir a l'église de le rendre a son pere ». Le 17 février 1560, messieurs « ont receu enffant de cueur en ladite eglise Charles Johannet filz de Michel Johannet et de Andrée Paris de la paroisse d'Arçay et luy ont donné les aulbes et baillé en garde a la charge dudit maistre Pierre de La Pierre, maistre des enffans de cueur de ladite Sainte-Chapelle ». Le 9 mars 1560, « messieurs sur ce que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de l'église a demandé estre payé de la nourriture de Pierre Bodet et Charles Johannet pour le temps quilz ont esté supernuméraires enffans de cueur de l'église ont ordonné que monsieur Gaillard sera oy sur ladicte requeste pour luy faire responce ». Le 23 mars 1560, « messieurs ont ordonné que monsieur Burgat advisera avec messire Ursin Brunet ce qui peult estre deu au maistre des enffans de cueur de l'église pour avoir nourry Johannet enffant de cueur avant sa reception qui en fera son rapport pour luy oy ordonner par messieurs sur le paiement que demande ledit masitre des enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527 f. 111-111v, f. 116v, 118, 128, 131bisv).

Le 10 janvier 1562, messieurs « tradat a Pierre Jardrin, maistre barbier a Bourges 30 sous tournois pour avoir medicamenté deux des enffans de cueur qui sont Macé et Johannet ». Le 11 août 1565, messieurs ont « ordonné estre payé a Loyse Pichon la somme de 60 sous oultre 40 sous tournois quelle a cy devant receu pour avoir pensé et guery du mal de teste Johannet enfant de cueur ». Le 12 septembre 1573, messieurs ont « commis monsieur Dumayne pour habiller Blaise et Johannes enffans de cueur de seant de chacun une robbe noyres ung says une paire de chaulsses chacun deux supliz et ung bonnet noir ». Le 29 septembre 1573, « messieurs ont ordonné que monsieur Dumayne se informera des parens de Johannet nagueres enffant de cueur de seans quelle vocation ledit Johannet veult prandre assavoir s'il veult suyvre l'estat eclesiastique quil avoit commancé prandre pour le mectre aux escolles durant le temps de deux ans suyvant les antiennes coustumes ou bien le mectre a mestier, pour ce fait estre proveu audit Johannet enffant de cueur ». Le 7 octobre 1573, « messieurs ont ordonné que le receveur avancera au principal du college de Moutiermoyen pour la pention de [rayé : Estienne] Charles Johannet nagueres enffant de cueur de l'église de ceans la somme de 6 escuz et demy qui sera pour le premier quartier de l'année ». Le 13 octobre 1573, « sera alloué au receveur 45 livres tournois 3 sous quil a payez et desbourcez par le menu et ordonné de chapitre pour l'entretien de Blaise et Johannet nagueres enffans de cueur ». Le 20 octobre 1573, « messieurs ont conclud que monsieur Dumayne achaptera des livres de gramere a Johannet nagueres enffant de cueur de sean de present entretenu au college [de Motiermoien], une escriptoire, des plumes, ung tranche plume et des chaulsses et ung pourpoint ». Le 15 décembre 1573, sera payé « au receveur 20 sous pour une paire de soulhier qui ont esté achetes pour Charles Johannet nagueres enffant de cueur ». Le 2 janvier 1574, sera payé « la

somme de 6 livres 18 solz 8 deniers a quoy se montent les parties fournies par ledit... pour une paire de chausses et autres choses acheptées avec la dite somme a Jehannet ». Le 16 mars 1574, messieurs ont « ordonné quele receveur paiera a maistre Jehan es mains principal du college de ceste ville de Bourges de troys en troys moys la somme de 6 ecus et demi d'or pour la pension de Charles Jehannet et ce tant et durant le temps que ledit Jehannet sera par lesdits sieurs entretenu audit college ». Le 29 mai 1574, sera payé « au receveur 7 livres 11 sous pour le drapt qui a esté achepté pour faire des habillemens a Jehannet nagueres enffant de cueur et a present entretenu aux escolles aux despens dudit chapitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 111v, 8G 1532, f. 42v, 8G 1537).

Le 27 novembre 1576, « sur la requeste verbale faite a plusieurs foys par messire Loys Du Jardin, Charles Jehannet, Nicollas Cochoys, Jehan Joussellin, Michel Le Myr et Jehan Barreau tous chappellins et vicaires receus l'année presente en l'église de seans tendant affin qu'il pleust a messieurs leur accorder leur gaigne du blé et vin quilz ont gangné desors leur reception jusques au jour Saint-Michel dernier ». Le chapitre répond favorablement. Le 28 avril 1579, le « procureur de Ruelle, conseiller du Roy en Parlement, presente comme vicair a la place de messire Jehan Jouselin qui a demissionné messire Charles Jehannet, vicair marilher en l'église ». Il est renvoyé au chantre. Le 28 avril 1579, le chantre dans son rapport juge Charles Jehannet « cappable... Aussi icelluy Jehannet s'est vollontairement chargé de faire faire la place de marrilher pour 1 an ». Il est reçu vicair. Le 6 juin 1579, « monsieur Dumayne presente pour son vicair au lieu de Charles Jehannet messire François Le Roy, natif de ceste ville de Bourges ». Le 9 juin 1579, le chantre dans son rapport juge capable « François Roy pour la place de vicair mariller que soulloyt tenir messire Charles Jehannet vicair. [Il est reçu, mais] Robert Regnard [sic : Ravard ?] chappelain de la dite Sainte-Chapelle a dit qu'il s'opposoyt a la reception et prinse de possession de ladite place de vicair pour les causes qu'il entendent desduyre ». Le 11 juillet 1579, est mentionné Charles Jehannet vicair de la Sainte-Chapelle a cause de l'estang du Perry, tenu en fief, foy et hommage du sieur abbé de Massay. Le 11 août 1579, « messieurs ont commis monsieur David pour faire delivrer a messieurs François Le Roy et François Berault le chaslict de licit du licit dont joyssoyt Charles Jehannet vicair marrillier pour ce fait en faire obliger lesdits Le Roy et Berault ». Le 29 mars 1581, il est témoin comme vicair sur le testament de Philippe Mareschal. Le 1^{er} juillet 1581, Clairé, Barreau, Taillon, Jehannet, Foideau et Charles Loys obtiennent leur gaigne « a la charge qu'ilz feront meilleure residence en l'église quilz n'ont fait par le passé ». Le 25 mai 1582, sera ad censé « a Charles Jehannet la maison de Blaise Bonneau organiste de l'église ». Le 28 juillet 1582, Jehan Tailhon demissionne de son office de distributeur, il est remplacé par Charles Jehannet. Le 3 février 1583, la maison de Cycard est baillée a Charles Jehannet et celle de Jehannet a messire Jehan Barreau. Le 28 juin 1583, « messieurs ont accordé a messire Charles Jehannet vicair d'aller chanter sa premiere messe en la paroisse d'Arcay dont il est natif ; et que avec luy, il emmenera pour le jour de dimanche messires Robert Ravard, Duval et François Guython ». Le 5 juillet 1586, messieurs ont « ordonné que messire Charles Jehannet dira les messes paresseuses ». Le 12 décembre 1587, « monsieur Godard presente comme chappelain au lieu de feu maistre Guillaume Fornyer messire Charles Jehannet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1541, 8G 1543, f. 8, 78, 108, 123v, 169v, 8G 1544, 8G 1611-1612).

Charles Jehannet reçoit ses distributions comme vicair les deux premiers termes de l'année 1587-1588 et comme chapelain de Pâques 1588 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il reçoit ses distributions comme chapelain de 1590-1591 à 1625-1626. Il disparaît du compte suivant conservé celui de 1639-1640. Pendant toutes ces années, il est cierger et est payé 8 livres tournois pour la garde de la cire de la Sainte-Chapelle et par exemple en 1594-1595, il est payé deux escus (6 livres) « pour acheter de lhuile pour la lampe

de l'église ». A partir de 1594-1595, il est payé 6 livres « pour avoir fait le bref du cœur de ladite eglise » et de 1595-1596, toujours 6 livres pour « avoir fait l'office de Chantre ». A partir de 1621-1622, Charles Johannet ne garde plus la cire mais continue à faire le bref du chœur et l'office de chantre (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 102v-106, 107, 8G 1673, f. 101v-105, f. 106, 8G 1674, f. 101v-105, f. 106, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, f. 110, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, f. 108v, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, f. 103, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, f. 97, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 97, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 96, 8G 1682-1683).

Il semble que pour les grandes fêtes, Charles Johannet partage l'office de chantre avec François Dupuy notamment en 1610 et 1611. De plus, le 28 janvier 1613 : « messieurs ont commis monsieur Dupuy et maistre Charles Johannet pour prendre et choisir quelques vicaires de l'église de seans qui ayent bonne voix et qui prononcent bien les motz pour dire en jours de dimanches et festes en ladite église l'espitre et l'evangile » (F-AD 18, 8G 1545, f. 63v, 111, 180).

[-] Jolly (1590)

Jolly sans prénom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1590.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1590*. Le 16 mai 1590, « lesdits sieurs ont donné en forme d'aumosne et de grace speciale à Jolly nagueres sorty d'enfant de cœur la somme de 4 escus sol, oultre et pardessus la pension qui luy avoit esté accordée au collègue » (Brenet 1910 p. 143 d'après F-AN, LL 600, f. 125).

Jacques Jolly [Joly] (1610-1611)

Jacques Jolly est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1610.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1610-1611*. Prêtre du diocèse de Senlis, Jacques Jolly est reçu clerc le 5 mai 1610. Le 6 août 1611, « sur la plainte faicte par aulcuns de Messieurs de la batterie et insolence faicte entre Turgis et Joly, clerchez, qui se sont battuz avec effusion de sang, a esté ordonné que tous deux seront rayez du des distributions et leur a esté enjoinct de se retirer, et prendre party ailleurs » (Brenet 1910 p. 160 d'après F-AN, LL 601, f. 109v, 123-123v).

Jean Jolynet (1557)

Jean Jolynet est basse contre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1557.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1557*. Le 17 août 1557, « messieurs ont retenu au service de l'église Jehan Jolynet bassecontre natif de la ville de Chartres aux gaiges de 100 livres tournois par an et deux petitz pains de chapitre. Ce quil a accepté et luy ont baillé le seurpliz et sera payé de ses gaiges par chacun moys a commancer du 15 de ce moys ». Le 31 août 1557, « sur la requeste faicte par messire Jehan Jolynet bassecontre [messieurs] ont ordonné quil sera payé par leur receveur de ses gaiges a commancer du 1^{er} jour du present moys pour luy aider d'avoir des surpeliz et autres ses necessitez ». Le 25 septembre 1557, « messire Jehan Jolynet gagier a demandé congé a messieurs jusques a la toussaints pour aller a Perigueux pour mectre ordre a quelques affaires » réponse positive (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 66, 80ca).

Jean Jorlin (1526-†1551)

Jean Jorlin est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1526. Il meurt probablement en février ou mars 1551.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1526-1551*. En octobre 1526, Jean Jorlin prêtre et chapelain de la Sainte-Chapelle fait appel devant le doyen de la cathédrale Saint-Etienne, d'une sentence de l'officialité de la Sainte-Chapelle le condamnant pour luxure et incontinence, appelant contre l'official du trésorier Hector Du Moulin. Le 1^{er} septembre 1528, « oye la requeste de maistre Gaspard Verier chappellain de l'eglise de ceans et maistre des enfans de cueur par laquelle il a quicté et quicte a messieurs la maison quil tenoit de l'eglise pour 8 livres ; et que le plaisir de messieurs soit la bailler en son lieu a messire Jehan Jorlin aussi chappellain de l'eglise aux charges et conditions quil la tenoit messieurs en obtemperant a ladite requeste ont baillé et adcensé audit Jorlin present audit chappitre ladite maison que tenoit ledit Verier pour 8 livres chacun an aux charges et conditions mises et apposées par son bailh par notaire royal... et ce tant quil sera habitué en l'eglise ». Le 10 juillet 1529, « oye la remonstrance touchant les enffans de cueur par ce que promptement il est besoing d'en avoir et recouvrer, messieurs ont ordonné que messire Josse et Jehan Jorlin yront sur les champs pour en chercher » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1479, 8G 1514, f. 128v, 195v)

Le maître de musique Gaspard Verier décédé, il faut recruter un nouveau maître des enfans. Le 1^{er} octobre 1530, il y a un procès touchant des distributions dues a Loys Rousier, [Antoine] de Laboures, Jorlin et Resmon. Le 3 octobre 1531, « touchant les messes que avoit feu messire Josse Raparillhot et veu les requestes de messires Morin, Bataille, Jorlin et Rousier vicaires de l'eglise de ceans qui les demandent messieurs ont ordonné que ledit Bataille aura la messe du lundi au lieu de celle quil a du vendredi ; ledit Jorlin celle du samedi ledit Morin celle du vendredi que avoit ledit Bataille et ledit Rousier la messe de la septimaine des enffans de cueur ». Le 6 octobre 1531, « messieurs ont ordonné estre païé par le receveur a messire Jehan Jorlin chappellain de l'eglise la somme de 8 livres tournois pour aller a Engiers faire venir le maistre des enffans de cueur dudit lieu pour ceulx de l'eglise de ceans ». Le 21 octobre 1531, il « sera payé a Jehan Jorlin chappellain la somme de 9 livres tournois pour aller a Chinon faire venir le maistre des enffans dudit lieu ». Le 18 novembre 1531, « messieurs ont ordonné estre païé a Pierre Forfait barbier demourant a Romorantin, pere du petit Michel enffant de cueur la somme de 10 livres pour rammener sondit filz en sa maison, actendu quil ne peult servir l'eglise. Ce que ledit Pierre Forfait present audit chapitre a accepté ; et a receu reaulment et de fait de messieurs par les mains de leurdit receveur ladite somme de 10 livres tournois dont a quicté et faitc lesdits jour et an : presens messire François Boguier licencié en loys et messire Jehan Jorlin chappellain de ladite eglise tesmoings a ce appelez » et « Messieurs ont ordonné estre païé ... a messire Jehan Jorlin chappellain de l'eglise la somme de 10 livres tournois outre ce quil a ja receu ; et ce pour le recompenser des fraiz voyages et despenses faiz pour aller querir le maistre des enffans de cueur [Le Boutiller] de l'eglise par le commandement de chappitre ». Le 10 juin 1533, Louis Rousier vicaire et Jehan Jorlin chapelain sont en procès l'un contre l'autre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 29, 126, 127, 129v, 134, dernier folio).

Jehan Jourlin est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme chapelain dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 4 mai 1547, « messieurs ont rendu a messire Jehan Jorlin et Jehan Bastard les articles par eulx presentez de la part des chappelains et vicaires pour les communiquer a tous et les faire signer avant que messieurs advisent a y faire autre responce ». Le 29 mai 1548, « Mathurin Savereau et Jehan Jorlin qui sont allez 6 ou 7 jours a Vendosme » reçoivent leurs distributions. Le 24 septembre 1549, Jehan Jorlin, chapelain, reçoit ses distributions pour 4 jours a sa cure. Le 7 février 1551, la maison de feu Jehan Jorlin est ascensee a Simon Costand. Le 3 mars 1551, Jaques Rossillon demande « quil pleust a messieurs le pourveoir de l'office de chappelain en l'eglise, en la place de feu messire Jehan Jorlin ». Le 11 avril 1551, Jehan Testard reçoit « 4 livres 5 sous pour avoir dit les messes paresseuses et de prime aulieu de feu messire Jehan Jorlin trois mois durant escheus a Pasques dernieres » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 17, 128, 8G 1518, f. 1ca, 209, 210ca, 8G 1519, f. 5v).

- *Cathédrale d'Angers, 1531 ?*. D'après François Lesure un Jehan Jorlin est maître de musique de la cathédrale en 1531 avant Clément Jannequin qui, chapelain depuis 1527, est maître de musique de la psalette de 1534 à 1537. Peut-être est-ce notre homme, puisque celui-ci fait un voyage à Angers en 1531 pour chercher un maître de musique pour Bourges et n'est plus cité à Bourges avant 1533, ou un parent homonyme ? (Lesure 1999, p. 58, 61).

Jean Josselin [Jousselin, Joussorlin] (1574-1578)

Jean Jousselin est gagiste bassecontre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1574.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1574-1576*. Jehan Josselin est reçu chapelain à l'essai, le 10 novembre 1574. Il est renvoyé le 13 juin 1576, pour « telles scandalles qu'il a cuydé advenir effusion de sang en l'eglise » (Brenet 1910 p. 126 d'après F-AN, LL 599, f. 133-133v, f. 155v).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1576-1578*. Le 22 juin 1576, « messieurs ont receu et reçoivent messire Jehan Joussorlin basse contre pour servir a l'eglise aux gaiges de 100 livres par an et son pain de chapitre ». Le 7 juillet 1576, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a messire Jehan Jousselin ses gages a luy accordez qui sont de 100 livres tournois par an et ce de 8 jours en 8 jours ». Le 14 juillet 1576, « le chapitre au nom de monsieur Ruelle presente messire Jehan Jousselin pour tenir la place que souloit cydavant tenir un nommé [rayé : Duvergier] messire Claude Le Pintre vaccant par sa demysson ». Il est renvoyé a Demerlyer. Le 17 juillet 1576, dans son rapport sur Jehan Josselin, René Demerlyer après l'avoir « oy tant sur la musicque champ et deschamp [que aussi sur sa voye] » l'a jugé capable. Il est reçu vicaire. Le 24 juillet 1576 « a messire Jehan Jousselin vicaire 70 sous tournois en don pour ayder a payer les fraiz quil doit avoir faitz a venir de Paris en ceste ville pour servir a leglise de seans ». Le 27 novembre 1576, « sur la requeste verbale faite a plusieurs foys par messire Loys Du Jardin, Charles Johannes, Nicollas Cochoys, Jehan Joussellin, Michel Le Myr et Jehan Barreau tous chappelains et vicaires receus l'année presente en l'eglise de seans tendant affin qu'il pleust a messieurs leur accorder leur gaigne du blé et vin quil ont gagné desors leur reception jusques au jour Saint-Michel dernier » ; réponse favorable.

Le 28 avril 1579, « monsieur Marault, procureur de Ruelle, conseiller du Roy en Parlement, presente comme vicaire a la place de messire Jehan Jousselin qui a demissionné messire Charles Johannet, vicaire marilher en l'eglise ». Charles Johannet est reçu vicaire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1540).

- *Cathédrale de la Sainte-Croix d'Orléans, 1578*. Jean Jousselin sert comme basse-contre à la cathédrale d'Orléans (Leroy & Herluison 1897, p. 785 citant les registres capitulaires de la cathédrale).

Robert Josselin (1608)

Robert Josselin est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1608.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1608*. Robert Josselin, de Laon, est reçu comme clerc « sous la prébende de M. de Saint-Martin, dit Le Roy » le 1^{er} octobre 1608 (Brenet 1910 p. 156, d'après F-AN, LL 601, f. 78).

[-] Joudrion (1558)

Joudrion sans prénom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1558.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558*. Le 30 août 1558, sera payé « a monsieur de Fougieres 12 livres, 18 sols 6 deniers tant pour le drap achapté pour faire ung saiz et aultres habillemens au filz de la Joudrion delivrez que pour les fraiz de voiage de celui qui la mené en la maison de sa mere » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 77v).

Martin Jouglar (†1547)

Martin Jouglar est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris décédé en juillet 1547.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1547*. Le 9 juillet 1547, la chambre que tenait feu Martin Jouglar est donnée à Laurent Du Mes, clerc ordinaire. Il est donc décédé en juillet 1547 (Brenet 1910 p. 93 d'après F-AN, LL 626, f. 91).

Jean Joumier [Joumyer, Jounier] (1573-†1577)

Jean Joumier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1573. Il meurt en 1577.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573-1577*. D'après le chanoine Regnier, Jean Joumier, pretre licencié en droit, natif de Mehun sur Yevre fut nommé successeur de Monsieur Guillouet le 21 mars 1573. Il prit possession le 11 juillet suivant. Ses lettres furent données à Turin le 5 mars 1573. Il est remplacé par Guillaume Foucault en 1576 (a.s.) (F-AD 18, 8G 1504, p. 31v).

Le 21 mars 1573, « messire Jehan Jounyer... veut estre receu chanoine a la place de feu messire Jehan [sic : Remy ?] Guilloet avec lettres de la duchesse de Savoye et Berry ». il a ses lettres d'ingénuité : « tesmoignage de messire Thery Decrosses curé de Boy, agé de 37 ans ou environ natif de Mehung sur Yevre et Estienne Paithon marchand a Vierzon, natif dudit Mehung age de 40 ans, lesquels ont dict et deposé notiffié et aresté en vertu quilz cognoissent ledit messire Jehan Joumyer 20 ans soit de plus de veue et frequentation pour estre nez et natifs d'une mesme ville et comme voisins savent que ledit Jounyer est ne en loyal mariage et estre filz naturel de deffunct Gervais Joumyer et de Geoffroytte Torbart ses pere et mere, quilz depossans ont aussi congneuz pour nestre lesdits pere et mere dudit messire Jehan Joumier deceddez que puyz dix ou onze ans en ca... ». Le 11 juillet 1573, « maistre Jehan Picault procureur au siege presidial de Bourges, procureur de messire Jehan Jomyer qui a eu collation de la prebende de feu Remy Guillouet, par lettres du 5 mars 1573 à Turin ». Jomyer est clerc du diocèse de Bourges. Le 24 avril 1574, Chevrier demande le gaigne de Joumyer et Rivelle. Le 1^{er} mars 1575, « messieurs, pour l'absence de monsieur Jomyer chanoine auquel il est... de nommer et presenter ung vicaire au lieu et place de messire Jehan Barilhat vaccant par sa demission, ont présenté a monsieur Dumayne, vicaire du tresorier, messire Guillaume Chabot [rayé : Chabert]. Ledit Chabert [sic] est renvoyé a

Dumerlyer. [Le rapport sur Chabot] oy tant sur la musicque, champ et deschamp, [le juge capable] ». Le 2 avril 1577, « messire Guillaume Foucaut chanoine a presenté et mis sur le bureau ses lettres de soubdiacre expediees par l'evesque d'Orleans le samedi dymanche de la passion... le 23 mars dernier... Il supplie messieurs lui bailler lieu et place au cueur et au chapitre, prebende quil tient a la place de feu messire Jehan Joumyer dont il a esté proveu » ; réponse favorable (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536-1539).

Guillaume Jourdain [Jordain] alias Morellet [Morelet] (1521-1534)

Guillaume Jourdain, ancien enfant de chœur en 1521, clerc marguillier à l'essai en 1525, clerc en 1526 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il sert à la Chapelle Royale en 1533.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1521-1526*. Le 6 juillet 1521, les chanoines ordonnent « Guillaume Jordain, nagueres enffant de cueur de ladite eglise seroit retenu pour estre clerc ». Le 16 août 1525, Morelet, ancien enfant de chœur, est reçu comme clerc [à l'essai] à la marguillerie. Le 16 décembre 1525, le vivre pour le terme de Noël est accordé à Guillaume Jordain, alias Morelet, qui « demoure tout jour à l'essay jusques au jour de Pasques. Le 10 février 1526 (n. st.), Guillaume Jourdain, alias Morellet, qui était à l'essai, est reçu comme clerc (Brenet 1910 p. 73, 80, 82, 83 d'après F-AN, LL 624, f. 34, 96v, LL 625, f. 4, 21, 27).

- *Chapelle Royale de France (François 1^{er}), 1533-1534*. Il figure dans les comptes de la chapelle de musique comme officier de la Chapelle pour l'année 1533-1534 : « a maistre Guillaume Jourdain chantre et notaire ordinaire de ladite Chapelle la somme de 120 livres tournois... comme il appert par trois quictances... la première de Maistre Jehan Picart le 12^e jour d'aoust l'an 1533 montant 30 livres tournois, la deuxiesme de maistre Jehan de Veignolles le 28^e jour de janvier audit an (1534 n. st.) montant 60 livres tournois et la quatriesme du 18^e jour d'avril l'an 1534 après Pasques montant 30 livres tournois, cy rendue ». Il devait être chargé d'écrire ou de copier des livres de musique en plus de chanter. Guillaume Jourdain est donc arrivé à la Chapelle de Musique avant 1533 et en est parti avant 1547 (Cazeaux 2002 p. 311, 359, d'après F-BnF, ms. fr. 10392, f. 16).

François de La Roderie dit Joyeux (1499-†1511 ?)

François de La Roderie dit Joyeux est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt éventuellement en 1511.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1491-1511*. D'après Regnier, François de La Roderie est le successeur de Jean Dolivat en 1491. Il prend possession par procureur le 23 juin et en personne le 3 novembre 1491. Il est remplacé en 1511 par Georges Raverdy (F-AD 18, 8G 1504, p. 101v). Plus précisément, le 23 juin 1491, « messire François Joyeux chanoine de Saint Etienne de Dun le Roy est receu avec lettres du roi ». Il paye ses droits : 27 livres 10 sous tournois. Le 22 août 1494, messieurs « ont donné a monsieur messire François Joieux un setier ou deux d'avene quil devoit au receveur en faveur des services qu'il fait a l'eglise ». Le 12 novembre 1496, en presence du Trésorier, du chantre de Grignon, Le Duc, Convers, de Saint-Genis, Byart : « oye la requeste faicte en chapitre par Jaques Dupont a ce que le plaisir de mesdits seigneurs fust luy bailler lieu en l'eglise actendu qu'il avoit servy en icelle par l'espace de troys ans continuellement et qu'il ne se pourroit entretenir pour les gaiges qu'il avoit ou qu'on lui donnast congié. Oye ladite requeste fut advisé audit chapitre quil estoit pour estre receu en quelque lieu de vicaire et apres quil fust enquis des lieux vacquans fut dit et trouvé que le lieu de vicaire de messire François Joyeux, chanoine estoit vuide et que par plusieurs foiz il avoit esté requis de y pourveoir et de y presenter personne ydoine et suffisant

et par monseigneur le tresorier luy avoit esté rescript et toujours avoit delayé a y en mectre. A esté advisé et ordonné par le chapitre actendu ce que dit est que ledit messire François Joyeux fait point de résidence a l'église et quil est bien expedient et necessité de y mectre bons chantres et instruitz en l'art de musique qui ayent voix et principalement de dessus » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 56, 100ca, 145).

Le 12 novembre 1502, « si le chantre [Bonet] fait un proces a Joieux touchant la maison ou ledit Joieux demeure, le chappitre en prandra le garentaige pour ledit Joieux et le proces sera poursuivi aux frais de l'église. Conclusion prise en l'absence du chantre... ». Le 1^{er} février 1503, « la maison de Joieux est toujours en proces. Le chapitre la pretend canoniale, le chantre dit qu'elle est de chanterie. Le chapitre prend a son compte les frais du proces et le chantre s'y oppose... ». Le 17 août 1504, « Hugues Meillhaud est mort. L'office de l'œuvre est donné a Joieux ».

Le 14 janvier 1505, le chapitre « conclud que monsieur le chantre que aultrefois a prins charge pour pourveoir aux habillemens aux enffans de cuer que au cas que ledit chantre [Bonnet] n'y voudra besoingner messieurs ont commis messieurs Joieux et Bueille ». Le 24 août 1505, il figure sur la liste de chanoine pour une délibération. Le 28 janvier 1507, « oye les requestes de messire Jehan Noël, Anthoine de Laboureur et jehan Le Bel et autres de l'église messieurs [François] Joyeux, [Etienne] Mache visiteront les maisons qui sont a bailler celle que tenoit Charlemaigne et la vesve Moreau et apres quils auront baillé par declaration les reparations quils ont l'intention de y faire ensemble le pris quils en veuglent bailler et rapport fait en chapitre seront baillées au prouffit de l'église ». Le 6 février 1507, messieurs ont « ordonné que Joyeux et Mache iront revisiter les maisons de l'église tant au cloistre que dehors pour sommer les detracteurs d'icelles de y faire ce en quoy ilz sont tenus et les reparations nécessaires » Le 24 juillet 1509, Joyeux fait une fondation de 6 livres tournois de rente pour 124 livres tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, 1v, 5ca, 77, 90ca, 8G 1513, f. 1, 52, 55ca, 135).

Dans un acte notarié, de 1509 ou 1510, on apprend que François de La Roderie alias Joyeux a un neveu clerc François de La Roderie qui prend une pension de 15 livres tournois par an sur la cure de Bournay (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569).

Jean Louis [Jean] Joyeux [Jovis] (1409-†1463)

Jean Louis Joyeux est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1409 jusqu'à sa mort en 1463.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1409-1463*. Jean Louis Joyeux, d'après Regnier, succède comme chanoine à Guillaume de Boisratier le 8 mai 1409. En marge on peut lire qu'il « quitta en 1463 et mourut peu après » (F-AD 18, 8G 1504, p. 29).

Considérant les comptes et registres de délibération de la Sainte-Chapelle de Bourges, on apprend que Jean Jonis [sic] est reçu chanoine le 8 mai 1409 à la place de Guillaume Boisratier avec comme témoins notamment Guillaume Anuson, Jean Baucheron, bastonnier, Nicolas Fabre, curé de St Pierre le Guillard. Il est né vers 1389, car le 4 mars 1449, il jure qu'il a 60 ans pour obtenir son jubilaire. Il est mentionné dans les comptes de la Sainte-Chapelle en 1410-1411 avec des distributions très faibles. Il ne réside pas de 1411-1412 à 1414-1415. Il réapparaît avec des distributions très faibles en 1415-1416. Il a des distributions normales en 1418-1419, sauf au terme de Pâques où il a presque rien, en 1420-1421 sauf au terme de Saint Remy, où il n'a aucune distribution. Il a des distributions normales de 1439-1440 à 1449-1450. Il en est de même en 1458-1459, sauf au terme de Noël, comme beaucoup de chanoines (Il s'agit peut-être de la peste). En 1462-1463, il ne touche rien pour les termes

de Saint Michel, Noël et Pâques. Il disparaît à partir de 1467-1468. Il est donc vivant au moins jusqu'à fin septembre 1462.

Plus précisément, il est mentionné de nombreuses fois du 12 mai 1419 au 17 décembre 1429. Le 28 février 1432, il tient le « contre role de la fabrique et de l'œuvre ». Il est cité du 21 mai 1434 au 4 mars 1449, pour ses 60 ans et du 27 juin 1450 jusqu'à une dernière fois en janvier 1461 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, 8G 1636-1651).

Vital Juguet [Jugnet, Jouguet, Jongnet] (1510-1535)

Vital Juguet est tenoriste gagiste, maître de grammaire en 1510, vicaire avant 1529 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1510-1535*. Le 7 septembre 1510, « a esté ordonné que ung nommé Vital Juguet chantre sera retenu a gaiges a la raison de 35 livres tournois et le pain d'un vicaire a la charge de servir a l'église et de montrer [de grammaire] aux enffans de cuer de ceans et tant quil plera a messieurs ; et au cas quil ne montrera aux enffans il ne aura que 25 livres par an et ledit pain ». Le 5 novembre 1510, « touchant la requeste faicte en chapitre par Vital Jugnet chantre disant quil avoit peu de gaiges pour soy entretenir messieurs ont ordonné quil aura 35 livres tournois et son pain tant quil plera a messieurs ». Le 6 juillet 1529, messire Vital Juguet [Jugnet] aura ses distributions... ». Le 1^{er} décembre 1529, « messieurs ont ordonné que messire Vital tenoriste yra du couste senestre jusques ad ce que Jehan Le Conte aye recouvert sa voix ». Le 2 avril 1530, « est venu audit chapitre messire Vital Jongnet vicaire de ceans quil dit avoir esté absent 2 ou 3 jours pour ses affaires ». Le chapitre refuse de lui donner ses distributions. Le 9 novembre 1535, « messire Vital Jouguet, vicaire... [demande] une petite maison et jardin... que souloit tenir feu messire Pierre Resmon et auparavant monsieur Alabat ». Le chapitre répond positivement. Sont témoins : Regnault Cuppe, musicien et Symon Le Lorrain, couturier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 170ca, 180ca, 8G 1514, f. 195ca, 225v, 250, 8G 1516, f. 240ca).

André Julien [Julian, Jullian] (1492-†1459)

André Julien est successivement enfant de chœur en 1492, vicaire en 1496, puis chanoine en 1532 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en 1559.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1492-1559*. Le 31 janvier 1492, messieurs ont « ordonné que on paiera a la femme qui a guery André 60 sous tournois pour la maladie de sa teste ». Le 21 novembre 1495, messieurs « ont ordonné que pour ceste année André qui est a pension au college il aura 25 livres tournois de pension ». Le 30 avril 1496, messieurs « ont ordonné que André qui a esté enffant de cuer ceans qui de present est malade quon lui baillera une femme pour le penser ». Le 15 novembre 1496, messieurs « ont conclud que André enffant de cuer qui nouvellement a esté fait vicaire de monsieur le tresorier sera entretenu en sa pension jusques a pasques prochain venant et ce pendant ne gangnera riens de distributions ». Le 10 juin 1497, « André Julien vicaire de ceans a fait le serment de sa prebende de Dun le Roy et a esté receu ad ce par monsieur le vicaire Jean [sic : Jacques] de la Loe » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 60ca, 120ca, 146, 160ca).

Le 31 décembre 1504, messieurs « ont donné à messire Pierre Barizon chappelain et messire André Julien, vicaire de ceans leurs distributions de ce que ledit Baziron a esté tenir un enffant de sa seur et ledit Julian a esté a Sancerre veoir ses parens hors les festes solempnelles, les messes de Nostre-Dame et du grant obit » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 80ca).

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Broses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire de ladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le porter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour employer au prouffit de ladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7)

Le 9 septembre 1508, messieurs ont « ordonné que messires Jaques Renglard et André Julian auront leurs distributions durant le temps quilz ont esté a Sancerre ; et veu leurs requestes plus ont donné audit messire André 3 jours quil a esté a sa cure ». Le 3 septembre 1510, « messieurs ont donné les distributions a messire André Julien curé de Bucy durant le temps quil a esté dehors pour 8 ou 10 jours hors le grant obit et les messes de Nostre-Dame (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 157, 170ca).

Le 7 mai 1532, André Julian a des lettres de collation pour la prebende de Pierre Mathé qui l'a résignée... signé Marguerite à Alençon le 29 avril 1532. Le 23 juillet 1532, « oye la requeste du Gentilhomme naguerrres enffant de cueur par laquelle il supplie messieurs luy donner une robe, messieurs ont ordonné que monsieur Julian lui fera achapter par le receveur une robe ainsi quil vera estre a faire ; et que fera paier au maistre de Grantmere des enffans de cueur l'argent que luy doit ledit Gentilhomme qui est 8 sous 6 deniers de reste de linge quil a achapté de luy ». Le 22 février 1533, « veu les lettres missives de Guillot basse contre en l'eglise de Tours, messieurs ont ordonné qui luy sera escript au nom de chappitre ; et l'assurer de promesse d'une chappellenie de l'eglise de ceans s'il veut venir par deça ; et pour luy rescrire ont commis monsieur Julian ». Le 7 novembre 1534, « Alabat dit quil luy avoit esté renvoyé maistre Jaques Robert dit Ligier organiste lequel avoit esté présenté par messire André Julian pour estre son vicaire au lieu de messire Pierre Bataille ». Le 4 mai 1535, vues les « remonstrances touchant 2 basses contre estans l'un en la Sainte Chapelle de Paris et l'autre a Chartres, messieurs ont ordonné que monsieur Julian yrai audit lieux aux despens de chapitre pour amener celluy des deux qui sera pour servir l'eglise ». Le 28 mai 1535, il « sera païé a messire Ysac Langloys basse contre pour luy aider a s'en retourner a Chartres un ecu du sol. Aussi ont commis pour voir les parties du cardinal [Jullian ?] de la despence quil a faite d'avoir amené ledit messire Ysac le chantre et de Chapagnes et [il] sera payé au cardinal pour la despence quil a faite a faire venir messire Ysac Langloys la somme de 8 livres 15 sous,

et 45 sous baillés audit Langloys pour s'en retourner a Chartres » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 180ca, 200, 250ca, 8G 1516, f. 145v, 191, 196v).

Le 28 février 1548, monsieur André Julian est vicaire de la vicairie Sainte Severe fondée en l'église de Bourges. Le 15 avril 1559, messieurs « ont mis es mains de messire Guillaume Daron [Daro en marge] la somme de 24 sous tournois qui estoit deue a feu messire Jullian des messes quil a dictes pour l'église de ceans pour faire de ce ung service solempnel en la paroisse ou il a esté inhumé ; et en apportera ledit Daro certification du curé de ladite paroisse ce quil a promis faire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 105ca, 8G 1527, f. 8).

- *Cure de Bucy, 1510*. Voir plus haut : le 3 septembre 1510, « messieurs ont donné les distributions a messire André Julien curé de Bucy durant le temps quil a esté dehors pour 8 ou 10 jours hors le grant obit et les messes de Nostre-Dame »

- *Cathédrale de Bourges, 1548-1559*. André Julian est qualifié en février 1548 de vicaire de Sainte-Severe en l'église de Bourges.

Louis Julliard (1585-1586)

Louis Julliard est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1585.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1585-1586*. Le 21 décembre 1585, « messieurs ont receu pour enffant de cueur de l'église de seans Loys Julliard filz de messire Gervays Julliard, tinturier a Bourges et de Claude Desgrenyers ses pere et mere, eagé de sept ans passez et venant a la feste Saint-Vincent prochaine aura huit ans suyvant la requeste de sondit pere present pour servir en l'église comme les autres enffens jusques a ce que Jehan Gouyn a present enffant de cueur sorte de ladite maistrise ». Le 19 avril 1586, « messieurs ont commis messieurs Dumayne et Bochetel pour rendre a messire Gervays Julliard son filz puy nagueres receu enffant de cueur ; et ce pour l'indisposition dudit jeune enffant ; lequel ne peut faire service a l'église ». Le 28 juin 1586, « a maistre Gervays Julliard 2 ecus sol payés au barbyer qui a penssé et médicamenté son filz enffant de cueur de seans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Raoul de Justines [Pasque dit de Justines] (1389-1404)

Raoul de Justines, aumônier du duc d'Orléans après avoir été son précepteur en 1389, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1394.

- *Hôtel du duc d'Orléans (Louis d'Orléans), 1389-1404*. Raoul Pasqué dit de Justines devient aumônier du duc d'Orléans en 1389 après avoir été son précepteur ou « maistre d'escolle ». Cette même année il accompagne le duc d'Orléans et le roi Charles VI en Languedoc. Il est ordonné prêtre en 1390. Le 12 août 1395, Raoul de Justines, « nagaires nostre aumosnier », (est) retenu en 1395 par Louis d'Orléans « en nostre conseiller aux gaiges ou pension de cinquante livres tournois par an » ; « considerans les très bons, agréables et notables services qu'il nous a faiz par long temps, continuellement, tant en nous instruisant et apprenant a l'escole comme audit office d'aumosnier » (Gonzalez 2004 p. 263 d'après F-BnF, nouv. acq. fr. 3639, 242). Il reste conseiller du duc jusqu'en 1404.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1394-1401*. Raoul de Justines est reçu chanoine de la 7^e chanoinie en 1394, remplaçant Pierre L'Orfèvre et probablement remplacé en 1401 par Pierre Prophète (F-AN, LL 630, p. 208, Stein 1912, p. 135).

- *Autre bénéfice*. 1395 : Raoul de Justines est aussi curé de l'église de Saint-Pol en face de l'Hôtel Saint-Pol résidence du duc.

Jacques Juvenal [Jouvenel] Des Ursins (1410-†1457)

Jacques Juvenal Des Ursins est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1444 à 1449.

Le chanoine Regnier écrit : « Jacques Jouvenel des Ursins licentier es loix, conseiller du Roy et Président a la chambre des comptes fut successeur de Monsieur Le Picard. Le Roy Charles 7 le nomma a la Tresorerie le 25 janvier 1443 (a.s.)... Il fut ensuite Archevêque de Rhins [en marge : il quitta l'archevêché de Rheims avant le 9 mai 1449], fut fait Duc et Pair, fut évêque de Poitiers, Patriarche d'Antioche. Monsieur de Thaumassiere dit qu'il fut chanoine de l'église de Bourges. Il garda la trésorerie dont il fut nommé administrateur perpetuel [en marge : qu'il quitta en 1449] » Regnier ajoute qu'il est mort à Rome en 1456 ou 1458, mais enterré en l'église Sainte Marthe de Poitiers (F-AD 18, 8G 1504, p. 5v-6).

D'après (wiki/Jacques_Jouvenel_des_Ursins), Jacques Juvenal ou Jouvenel, né le 14 octobre 1410 et décédé le 12 mars 1457 à Poitiers, est le septième fils de Jean Jouvenel des Ursins et de Michelle de Vitry. Président en Chambre des Comptes, Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges, il est nommé archevêque de Reims, évêque de Poitiers et évêque de Frejus. Il est aussi diplomate au service du roi de France. Il est notamment impliqué dans la résolution du Grand Schisme d'Occident.

- *Parlement de Paris et Chambre des Comptes, 1436-1443*. Frère cadet de Jean Jouvenel des Ursins, il est avocat du roi à Poitiers. Institué à Paris lors du rétablissement de la Cour le 1^{er} décembre 1436, il devient Président en Chambre des Comptes en 1443 (Maugis 1916 t. III, p. 332 d'après X 1A 1482, f. 1v)
- *Cathédrale de Paris, 1441*. Jacques Juvenal des Ursins est archidiacre de Paris en 1441.
- *Cathédrale de Bourges*. D'après Thaumassière, Jacques Juvenal est chanoine de l'église de Bourges (voir ci-avant).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1444-1449*. Jacques Juvenal des Ursins devient tresorier par permutation faite avec Guillaume Picard le 18 février 1444. Il est licencié des 2 droits, conseiller du roi et président à la cour des comptes (voir ci-avant). Il est trésorier de l'église de Tours. Les lettres royaulx sont datées d'Angers, 25 janvier 1443 (a.s.). son procureur est Jean Du Breuil, licencié en lois, chanoine et archidiacre maior de Bourges. Le 28 [regnier écrit le 23] juin 1444 a lieu sa reception en personne.

Le 24 novembre 1444, Jean de Rouvray presente des lettres royales où il apparaît que Jaques Juvenal des Ursins, quoique élevé a la dignité d'archevêque de Reims, garde la Trésorerie pour le bien de la Chapelle et semble-t-il a la demande des chanoines. Le 7 mars 1446, il est présent au chapitre et est qualifié d'archevêque et duc de Reims, administrateur perpétuel de la Sainte-Chapelle. Le 14 mars 1446, il nomme 3 vicaires : de Rouvray, Motin et Pijaud (Pilleboue 1990, p. 169, 170 d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 36).

Il figure avec des termes normaux dans les comptes de 1444 à 1448 et est mentionné dans les délibérations du chapitre les 15 mars et 16 août 1446, 15 mai, 26 juillet, Noël 1447 et 23 avril 1448. Le 31 mai 1449, il est nommé patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers. Il résigne son canonicat et la Trésorerie. Jean de Bar est nommé Trésorier par lettres du 27 mai 1449 signées à Sasilliaci. Dans les comptes de 1458-1459, figure à la date du 13 octobre l'anniversaire de feu m^o Jaques Jouvenel celebré en lad Chapelle pour 5 écus d'or (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, 8G 1644-1646 et 8G 1648).

- *Archevêché de Reims, 1444-1449*. Jacques Jouvenel des Ursins est nommé archevêque de Reims mais conserve la Trésorerie de la Sainte-Chapelle de Bourges (voir ci-avant). Il résigne

en 1449 en faveur de son frère aîné Jean II Jouvenel des Ursins après qu'il eut été institué patriarche d'Antioche par le pape Nicolas V (wiki/Liste_des_archevêques_de_Reims).

- *Evêché de Poitiers, 1449-1457*. Le 5 novembre 1449, il est nommé évêque de Poitiers et le 30 du même mois, évêque de Frejus (wiki/Liste_des évêques_de_Poitiers).

- *Evêché de Frejus, 1449-1452*. Nommé le 30 novembre en même temps qu'évêque de Poitiers. Il échange sa charge contre celle de prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris (wiki/Liste_des évêques_de_Fréjus_et_Toulon).

- *Cour de France, 1436-1449*. Avocat du roi au Parlement de Paris rétabli en 1436, il exécute de nombreuses missions diplomatiques à l'étranger. Notamment, il est l'un des acteurs de la résolution du Grand Schisme d'Occident en notifiant en avril 1449 sa déchéance à Amédée de Savoie, le dernier antipape sous le nom de Felix V. En récompense de quoi, il se voit attribué le patriarcat d'Antioche.

Jean Juvenis (1405-1415)

Jean Juvenis est chapelain en 1405, puis vicaire en 1414 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1408 et 1414-1415*. D'après (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v), Jean Juvenis est chapelain le 19 avril 1405 (n. s.). Il apparaît dans les comptes 1406-1407, quoiqu'il ne touche rien au terme de Pâques. On a cette même année : « A messire Jehan Juvenis pour don a luy fait a son retour par messieurs : 60 sous tournois ». Ses distributions sont normales jusqu'au terme de Saint-Jean 1408. Il disparaît alors pour réapparaître comme vicaire en février 1414. Il reste à la Sainte-Chapelle jusqu'en mars 1415 environ, puis l'on perd sa trace (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1640).

Thomas Juvenis [Le Jeune] (1449-1465)

Thomas Juvenis est chapelain en 1449 de la Sainte-Chapelle de Paris et chantre de la chapelle de Charles d'Orléans en 1455.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1449-1450*. Thomas Juvenis est mentionné comme chapelain ordinaire dans les comptes de 1449 et 1450 (Brenet 1910, p. 32, d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 271v, 272, 328v).

- *Chapelle de Charles, duc d'Orléans, 1455-1465*. « Messire Thomas Le Jeune » ou « messire Thomas, chantre » figure dans les listes des chantres de la chapelle de Charles d'Orléans en 1455 (Laborde 1853, t. 3, p. 351 & 372-373) et toujours en 1464-1465 (Higgins 2009, p. 181-182 : listes des gages de janvier, février et mars 1464, d'après F-AD 45, 2J100 et F-BnF, ms. n.a.fr. 20515, pièces 9 et 11 bis ; liste de livrée de deuil pour les obsèques de Charles d'Orléans en janvier 1465, d'après F-BnF, ms. pièces originales 2161, pièce 573 [1], également publiée par Roman 1885, p. 231).

[-] La Balle (1522-1525)

La Balle sans prénom est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1522.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1522-1525*. Sans prénom, La Balle est mentionné une première fois comme clerc pour une distribution de sel le 15 février 1522 (n. st.). Le 7 juin 1522, les distributions de pain sont accordées à La Balle, « naguères receu à l'essay, ayant voix de haute-contre ». Le 1^{er} octobre 1522, il reçoit des gratifications en compagnie de Du Mes et Ysoré. Il est mentionné une dernière fois le 18 mars 1525 (n. st.), pour une répartition de chambres entre lui-même, Maillot et « maistre Du Hamel ayant voix de dessus » (Brenet 1910 p. 76, 77, 78, 80 d'après F-AN, LL 624, f. 40, 47v, 53v, 88). La Balle est sans doute clerc après un essai de quelques mois après février 1522.

Guillaume de La Ballerye (1566-†1570)

Guillaume de La Ballerye est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1566. Il meurt après janvier 1570.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1566-1568*. D'après Regnier, Guillaume de La Ballerye, prêtre succède à Monsieur Crenequin par résignation, laquelle fut admise a Moulin le 25 janvier 1566. Il prit possession le 6 avril suivant (F-AD 18, 8G 1504, p. 85v). Il est présent en chapitre les 3 janvier et 20 mars 1568. Le 15 mai 1568, « messire Guillaume Amerard a des lettres de collation de Madame la duchesse de Berry et de Savoye de la prebende que tenoit messire Guillaume de La Ballerye a present vaccant par la pure et simple resignation quil en a faicte ». Guillaume Amerard, clerc du diocèse d'Orléans. Fait a Paris le 16 janvier 1568. Le 4 juillet 1570, « messieurs ont commis monsieur Le Roy pour aller a Lochy affin de scavoir que peuvent valoir les heritages que messire Guillaume de La Ballerye leur veult dellaisser en paiement de ce qui leur doibt ». Il meurt sans doute après le 4 janvier 1570 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 1, 18, f. 31v-32, 8G 1534, f. 48).

Antoine de La Bares (1492)

Antoine de La Bares est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1492.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1492*. Le 12 mai 1492, messieurs « ont donné a Anthoine de La Bares naguere enffant de cueur la somme de 60 sous tournois et conclud quil n'aura plus rien acetero » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 65ca).

Nicolas Labbé (1533)

Nicolas Labbé est ancien enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges mentionné en 1533.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1533*. Le 2 septembre 1533, Nicolas Labbé demande à être employé dans la chapelle : « Sur la requeste de ung jeune musicien nommé Labbe qui autresfoys a esté enffant de cueur de l'eglise de ceans par laquelle il supplie messieurs le prandre et recevoir a leur service. Messieurs ont surcy le contenu en sa requeste jusques au chapitre de samedi prochain pendant lequel temps il sera oy par les musiciens de l'eglise savoir s'il est suffisant pour servir en icelle ». Le 6 septembre 1533 : « Oy le rapport des anciens musiciens lesquelz ont rapporté que ledit Labbe n'avoit voix suffisante pour servir l'eglise ». On lui donne 6 livres. Le 29 octobre 1533, « messieurs ont ordonné estre païé a

Nicolas Labbe qui autresfoys a esté enffant de cueur de ceans la somme de 10 livres pour une foys outre et par dessus 6 livres qui luy ont esté puyz nagueres baillées ; et qu'il aye a se pourveoir ailleurs (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516 f. 38v, 45)

Jean de La Bertauche (1517-†1553)

Jean de La Bertauche est enfant de chœur en 1517 et vicaire avant 1528. Il meurt le 14 mars 1553.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1517-1553*. Le 8 juillet 1517, Jean de La Bertauche, cleric de la Sainte-Chapelle et enfant de chœur, est nommé vicaire pour les terres de la paroisse des Crosses (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1611).

Le 4 août 1528, « messire Jehan de Bailleul, vicaire de la Sainte-Chapelle et maistre Guillaume de Boifremeroy avocat a Bourges, accompagné de deux notaires ont exhibé certaines lettres de presentation de la chanoinie de la prebende de Dun le Roy vaccant par le trespas de feu messire Estienne Boys, requerant en faire collation audit de Bailleul. Apres vient messire Jehan de La Bertauche, aussi vicaire de la Sainte-Chapelle et auparavant enffant de cueur d'icelle, accompagné de maistre Hector du Molin. Il dit que soubz un faulx donné a entendre a madite dame par ledit de Bailleul, elle auroit octroyé lesdites lettres de presentation. Lui mesme a esté promeu chanoine par monsieur le tresorier selon les statuts. Il montre ses lettres de collation ; demande a ce qu'on ne luy baille aucun empeschement... actendu le long temps que y avoit quil a esté receu enffant de cueur de l'eglise, et servy en icelle de son jeune aage ; et depuis a esté comme encores est de present vicaire en icelle servant jour et nuyt en ladite eglise ». Messieurs ont conclud que le chapitre « ne feroit autre collation audit de Bailleul, sachant veritablement n'avoir esté mal ne abusivement procedd par ledit tresorier ou son vicaire en la provision de la prebende et par ce n'y pavoit avoir ». En fait, Jehan de La Bertauche restera vicaire puis deviendra vicaire marellier.

Le 21 novembre 1528, « messieurs ont ordonné quil sera fait une actestation a Jehan de La Bertauche vicaire du temps quil a servy et residé en l'eglise ». Le 28 septembre 1529, « oye la requeste de messire Jehan de La Bertauche vicaire de l'eglise par laquelle il supplie messieurs luy donner ses distributions et a ses compaignons pour le temps quilz ont esté a Sancerre pour chanter sa premiere messe, messieurs ont ordonné quilz auront lesdites distributions pour samedi, dymanche, lundi et mardi seulement, non compris la messe Nostre-Dame et la feste Nostre-Dame ». Le 1^{er} février 1530, « le receveur general a supplié messieurs mectre ordre ad ce que lhuys de la grant court se ferme de bonne heure par ce que messire Pierre serviteur des marrelliers de nuyt sonneur sortoit par ladite porte ; et que lon menassoit devenir derobber et prandre des blez des greniers. Oye laquelle supplication messieurs ont envoyé querir messire Pierre Bataille et Jehan de La Bertauche, vicaires marelliers, ausquelz ilz ont exposé ce que dessus ; et dit quilz ordonnassent autrement garde quilz n'avoient fait deladite porte ; et que l'heure de 8 heures passée ilz ne sortent de ladite court ; et que s'il en advenoit inconvenient ilz en respondroient » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 121-122, f. 145, 212, 238).

Le 26 septembre 1531, Jehan de La Bertauche et Pierre Marault demandent leurs distributions « pour le temps quilz ont esté prisonniers et davantage ledit de La Bertauche pour avoir esté faire leursdits partages a Sancerre ». Le chapitre sursoit à Toussaint. Le 16 janvier 1532, monsieur Du Moustier « supplie messieurs faire faire et prester le serment et installer comme son vicaire en l'eglise de ceans messire Jehan de La Bertauche suyvant les lettres de presentation du 4^o de ce present mois de janvier. Messieurs ont ordonné que la matiere sera mise en surceance jusques au chappitre premier succequant actendu les affaires quilz ont pour

le present ». Le 5 février 1534, « messire Jehan de La Bertauche vicair de l'eglise de ceans... supplie messieurs luy bailler ung vicariat par lequel il fut nommé luy estant enfant de cuer de ceans vicarie vivant et morant au sire de Laugy pour icelluy faire coppier et produire en certain proces. Messieurs ont ordonné que ledit vicariat luy sera communiqué. Le 2 juin 1534, de La Bertauche veut « ses distributions d'estre allé a Paris pour proces et a Sancerre voir sa mere qui estoit malade ». Le 31 juillet 1548, de La Bertauche obtient « un congé actendu l'indisposition de sa personne ». Le 19 mars 1549, il obtient ses distributions pendant le temps qu'il « est allé a Paris pour se faire pensé de quelque malladye a luy survenue » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 126, 145ca, 8G 1516, f. 75, 105ca, 8G 1517, f. 149, 250ca).

Autour de 1543, et semble-t-il dès mai 1542, a lieu un procès de quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?] contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence ; alors que les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle se revendiquent comme perpétuels. Un de leurs représentants est le 15 avril, le 2 mai et le 4 juin 1543 Jehan de La Bertauche (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1508).

Jehan de La Bertauche meurt le 14 mars 1553 ou peu avant. Sa maison est demandée par Jehan Grangier, François Courrat, Gilbert Bogy, Pierre Le Jeune, Jacques Rossillon, Martin Le Rasle, Jacques Carbonnyer, chapelains et vicaires (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 147).

Gace de La Bigne [Lavigne, La Buigne, Desvignes] (1335-†1382)

Gace de Lavigne, premier chapelain du roi Jean Le Bon en 1356, est chanoine de la Sainte-Chapelle de 1359 jusqu'à sa mort en 1382.

Gace de La Bigne appartient à une famille de la noblesse normande. Prêtre du diocèse de Bayeux, il est ordonné par le cardinal évêque de Preneste, Pierre Després, qui le fait son chapelain. Gace de La Bigne accompagne le cardinal à Avignon vers 1342, pour négocier la paix entre Philippe de Valois et Edouard d'Angleterre.

- *Chapelle Royale de France (Philippe VI, Jean II le Bon, Charles V), 1356-1377.* Premier Chapelain du roi Jean le Bon, il partage à ce titre pendant quelque temps la captivité du roi Jean en Angleterre (1356). Le roi charge Gace de La Bigne en 1359, de composer, pour son fils Philippe de Bourgogne, âgé de quatre ans, le roman en vers des *Déduits de la chasse*, un traité de fauconnerie et de vénerie. La Bigne commence en Angleterre ce long ouvrage qu'il vient achever en France, après la mort du roi Jean, vers 1377.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1359-1382.* Gace de La Bigne est reçu chanoine de la 10^e chanoinie en 1359, remplaçant Jean de La Fontaine et peut-être remplacé en 1382 par Robert Brisson. Gilles Dongois écrit : « Gacé de La Bugne, de Bigne, aumosnier du Roy et premier aumosnier de la Reyne Jeanne d'Evreux, chanoine de Rhgeims et de Chartres, trésorier de Saint Frambourg de Senlis fut receu chanoine en 1359. Il l'a possédé jusques au 18 septembre quil mourut et fut enterré dans la basse Sainte-Chapelle par son testament du 21 juillet 1382 il fonda un obit et a encor fondé l'antienne de la Vierge qui se chante en musique tous les samedys apres complies » (F-AN, LL 630, p. 260 et Stein 1912 p. 135).

- *Autres bénéfices.* 1335 : L'on possède dans les archives du Vatican une bulle datée du 8 septembre 1335 à Sorgues. Par cette bulle Benoît XII confère à Gace de La Bigne un canonicat dans l'église de Saint-Pierre de Gerberoi, avec l'expectative d'une prébende, et il

l'autorise à cumuler avec ce nouveau bénéfice la cure et la dîme de la Goulafrière, au diocèse de Lisieux, dont il était déjà en possession. Elle qualifie les relations de Gace avec le cardinal Pierre Després : *capellanus suus domesticum et continuas commensalis*. (Lecoy 1973 p. 184 d'après Reg. Benoît XII cote 120, bulle n° 493). Gace Des Vignes est aussi Trésorier de Saint-Frambourg de Senlis, Chanoine de Reims et de Chartres (Oroux 1776 p. 453).

Antoine de Labores [Laboures, Laborest] (1498-†1548)

Antoine de Laborest est enfant de chœur en 1498, vicaire marrellier en 1502, chapelain en 1506 et meurt en février 1548.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1498-1548*. Le 23 octobre 1498, « Anthoine qui a esté enfant de cueur de ceans pour une année aura 20 livres tournois de pension et servira a l'eglise au mieulx qui pourra ». Le 2 janvier 1499, « veu la requeste faite en chapitre par les chappellains et vicaires touchant certains misteres des Roys et ygnoscens, messieurs leur ont donné douze livres tournois et a Anthoine et Henry enfans de cueur et aussi a Ostrillet pour aider a parer leurs habits 30 st a chacun d'eulx ». Le 11 mai 1499, messieurs « ont donné a Anthoine de Labores cent sous pour ceste foiz pour luy aider a avoir une robe ». Le 17 août 1499, « messieurs ont augmenté la pension de Anthoine de Laboures de 100 sous c'est a scavoit 20 livres pour sa pension et 100 sous pour luy aider a avoir ses necessitez » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511 f. 180ca, 190, 200v, 206).

Le 9 janvier 1502, Anthoine de Laborest, vicaire présente une lettre de l'official de Bourges attestant qu'il a été présenté par Etienne Mathé pour être son chapelain à la place de feu Jean Charlemagne. Le chantre Nicolas Bauer alias Le Retif l'a jugé suffisant. Le vicaire du trésorier [J. de La Loe] refuse de le recevoir disant qu'il n'est ni suffisant ni capable. Le 22 juillet 1503, messire Anthoine de Labores reçoit « ses distributions d'avoir esté chanter sa premiere messe ». Le 6 avril 1504, messieurs... « ont inhibé et deffendu sous peine de privation a messieurs Ostrillet d'Avenue et Anthoine de Labores, prestres marrelliers de ceans que doresnavant ilz n'aient a transporter hors de l'eglise de ceans aucun drap de soye, habillement d'eglise, parements ne autres choses quelzconques sans le congié et licence de messieurs du chappitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1502, 8G 1512, f. 30ca, 60ca).

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire d eladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels

certain ont promis paier et bailler a la comunaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assemble ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient paie pour employer au prouffit d'eladite comunaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Le 30 mai 1506, Anthoine de Labores s'est fait dérober les 25 écus qu'il devait porter à Ferron. « Messieurs ont conclud que on contraindrai messire Anthoine de Labores a paier les 25 escus d'or que luy furent bailler pour porter audit Ferron si ne fait aparoir autrement comme ilz luy ont estez desrobés ». Le 5 septembre 1506, « messieurs ont quicté a messire Anthoine de Labores chappelain de ceans de la somme de 50 livres tournois que l'eglise luy avoit presté touchant l'exécution de feu Jehan Bailly en aquet de ce qu'il a delaissé et delaisse a perpetuel au proffit de l'eglise deux maisons... appartenant audit deffunct dont il est executeur ». Le 7 septembre 1506, messire Anthoine de Labores a paie ladite somme de 10 escus d'or qu'il avoit promis payer par l'appointement cy devant escript touchant les vignes de feu Jehan Bailly et paier contant et par ainsi demeure quicte ».

Le 19 décembre 1506, « touchant la maison que demande Anthoine de Labores chapelain de seans que tenoit maistre Hector Charlemaigne qui [est] maison canoniale, messieurs ont ordonné que monsieur Bueilh sera actendu pour savoir si la veult avoir ou aultres chanoines lesquelz seront preferes silz la veullent avoir . Touchant les 200 mereaulx neufs que messire Anthoine distributeur a fait faire par le commandement du chappitre, [messieurs ont] ordonné quilz seront paieez par le receveur 20 livres... ». Le 28 janvier 1507, « oyes les requestes de messires Jehan Noel, Anthoine de Laboureur et Jehan Le Bel et autres de l'eglise, messieurs [François] Joyeux, [Etienne] Mache visiteront les maisons qui sont a bailler celle que tenoit Charlemaigne et la vesve Moreau et apres quilz auront baillé par declaration les reparations quilz ont intention de y faire ensemble le pris quil en veugle bailler et rapport fait en chapitre seront baillées au prouffit de l'eglise ». Le 29 janvier 1507, « messieurs ont baillé par adense a messire Anthoine de Labores prebste chapelain de seans la maison que tenoit feu maistre Hector Charlemaigne tant que ledit messire Anthoine sera de l'eglise et habitué de seans dix livres tournois paiables chacun an de 3 mois en trois mois et fera les reparations quil a bailliez par escript dedans ung an a conter du jour d'yer et ne la pourra adenser a autres que a ceulx de l'eglise de seans et a promis de faire une estable toute neuve ». Le 23 juin 1508, messieurs ont « ordonné que messire Anthoine de Labores aura ses distributions en obtemperant a sa requeste par autant quil a esté a Paris porter des lettres a messire Feron » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 30ca, 40ca, 50ca, 52, 100)

Le 27 novembre 1526, Anthoine de Labores, chapelain, fait une requête « a propos de vignes quon luy a adense a 19 ans ». Le 5 juillet 1529, « Anthoine de Labores a esté 5 jours a Sancerre ». Le 1^{er} octobre 1530, il y a un procès touchant des distributions dues a Loys Rousier, de Labores, Jorlin et Resmon. Le 13 juin 1531, « messire Anthoine de Labores chappelain de l'eglise... supplie messieurs leur [sic] faire paier par le receveur general la somme de 15 sous tournois pour certains diademes quilz avoient fait faire pour jouer quelque jeu pour la feste dieu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 3, 200ca, 8G 1515, f. 29, 96).

Antoine de Labores est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme chapelain dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 21 mai 1547, Anthoine de Laborest « n'aura rien pour les reparations faictes en sa maison ». Il meurt très probablement en février 1548, car il est décidé le 21 février 1548 que « Jehan Laborest aura le ble de feu Anthoine de Laborest son oncle ». Le 7 décembre 1548, la place de chapelain que tenoit Anthoine de Laborest est attribuée à Jehan Regnault vicaire pour estre chappelain (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 20ca, 105ca).

Claude Laboret (1579)

Claude Laboret est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1579.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1579.* Le 11 avril 1579, « monsieur Marault a presenté pour son vicaire messire Claude Laboret de Laon en Picardye au lieu de messire Guillaume Le Cueulx par la demysson dicelluy ». Il est renvoyé au chantre. Le 14 avril 1579, le rapport du chantre sur Claude Laboret « interrogé tant sur la lecture, voye, musicque champ que deschamp » le juge capable et suffisant. Il est reçu. Le 12 septembre 1579, Foideau et Labouret reçoivent leurs distributions. Le 7 novembre 1579, Pierre [sic] Labouret demande son gagne et obtient une réponse favorable (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540-1541).

Christophe Laboureau (1586-1633)

Christophe Laboureau est sans doute gagiste basse-contre en 1586, puis chapelain en 1590 de la Sainte-Chapelle de Paris avant de servir à la Chapelle Royale en 1592.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1586-1590.* Le 8 mars 1586, une augmentation de 25 livres tournois par an est accordée à Laboureau, clerc basse-contre, et lui sera payée par quartier « tant qu'il plaira » à Messieurs. Le 8 octobre 1588, Laboureau obtient le paiement de « la demye année » de son augmentation « à la charge que s'il ne faict son devoir à l'advenir on le retranchera du tout ». Le 21 mars 1590, « sur la demande de la chambre faicte par Laboureau de la chambre dy deffunct Peronnet [chapelain], lesdicts sieurs ont ordonné que l'antiquité pour l'esgard des chambres des chappellains et clercs sera gardée et observée comme elle estoit le passé et que advenant vacation les plus antiens desdicts chappellains ou clercs choysira, et en apportant la clef laissera en bon estat celle qui laissera pour en prendre une aultre ». Le 14 juillet 1590, il est mentionné une dernière fois pour une réprimande collective comme chapelain (Brenet 1910 p. 139, 141, 143, 144 d'après F-AN, LL 600, f. 72, f. 103-103v, 123v, 126).

- *Chapelle Royale de France (Henri IV, Louis XIII), 1592-1633.* Christophe Laboureau figure comme chantre basse-contre dans la Chapelle Royale de 1592 à 1618, d'après Michel Brenet et dans tous les états ou comptes de 1595 (et les deux semestres pour cet état) à 1633, sachant qu'il ne figure plus dans l'état de 1638 d'après Michel Le Moël (Brenet 1910 p. 144 d'après F-BnF, ms. Clair. 808 p. 83, Clair. 837 p. 3249 et Le Moël 1966 p. 14, 15 d'après F-BnF, ms. fr. 3994, f. 226-228, ms. fr. 18512, f. 205, ms. Clair. 808 et F-AN, Z IA 486, etc...).

Il est cité dans un arrêt relaté par (Louët & Brodeau 1678 p. 212) : « Autre Arrest donné en la cinquième Chambre des Enquestes, au rapport de Monsieur Faye, le 28 Juin 1597, au profit de Christophe Laboureau, contre le Chapitre de Saint Georges de Vendosme, qui adjoûte certificat, tant du grand Aumosnier, que du Tresorier de la maison, pour obvier aux fraudes qui se commettoient ausdits certificats. En outre, il signe la pétition en faveur de Fiacre de Mortiere le 13 février 1617 (Le Moël 1966 d'après F-AN, MC, XXIV, 258).

- *Autres bénéfices.* D'après l'arrêt précédent, Christophe Laboureau appartient en 1597 à la collégiale Saint-Georges de Vendôme.

Robert de La Buxiere [Buxiera] (1403-†1424)

Robert de La Buxiere est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1409. Il meurt le 4 décembre 1424.

- *Saint-Etienne de Bourges, 1403*. Robert de la Buxiere, chanoine de Bourges et Pierre Ratier chantre de Bourges sont deux des dix exécuteurs testamentaires de Louis de Sancerre couchés sur son testament du 4 février 1403 (n.s.) (Jouet 1999, p. 210-211, d'après F-AN, XIa 9807, f. 69).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1410-1424*. D'après Regnier, « Robert de La Buxiere de Buxiera en l'an 1409. Il fut chanoine de Saint-Etienne » en manuscrit : « Il ne se peut que Robert de La Buxiere ait succédé en 1409 à Pierre belon, car ce Pierre Belon étoit présent au chapitre du 20 avril 1410 ». Il est remplacé par Renaud Motin le 1^{er} octobre 1429 (F-AD 18, 8G 1504, p. 65).

Il est cité comme chanoine de nombreuses fois du 25 juin 1410 au 8 novembre 1423. Le 4 décembre 1424, il est mort et remplacé par Charles Le Boursier. Le 2 décembre 1429, Regnault Motin est reçu à sa place (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509). Les comptes disponibles montrent qu'il reçoit des distributions normales de 1410 à 1415 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636-1639).

Jean Lacan [Lacquan, Laquan] (1467-1487)

Jean Lacan est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1467.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1467-1501 ou 1487*. D'après Regnier, « Jean Lacan cleric a succédé a Monsieur Des Crosses le 26 août 1467 ». Il est remplacé en 1501 par Jacques de La Loe. Mais on a, manuscrit en marge, « Il [Jacques de La Loe] étoit chanoine dès 1490 et dès 1487 (F-AD 18, 8G 1504, p. 120). A-t-il changé de prébende ou faut-il comprendre qu'il a remplacé Jean Lacan avant 1487 ?

Jean Laquan est reçu chanoine à la place de Pierre de Crosses, sans lettres, le 26 août 1467. Le 14 octobre 1469, messire Guillaume Du Lyon et Jean Lacquan chanoines « in sacris ordinis minime constituti » sont convoqués et renoncent à leurs maisons [canoniales] comme le font les autres chanoines. Jean Laquan participe parfois aux réunions du chapitre pendant l'année 1470-1471 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510 et F-BnF n.a.l. 1534). Les différents comptes nous indiquent qu'il réside très peu sauf à partir de 1470. Jean Lacan figure dans les comptes de 1467-1468 avec des distributions normales au terme de Saint-Michel et très faibles aux autres termes. Il a des distributions très faibles en 1468-1469 et 1469-1470, sauf au terme de Saint-Jean et des distributions normales en 1470-1471 et 1472-1473. Il faut noter que si Pierre de Crosses disparaît des comptes de 1467 à 1471, il y revient en 1472-1473 en même temps que Lacquan (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1650-1654).

Louis de La Chainaye alias Le Gentilhomme (1531-1534)

Louis de La Chainaye est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1531.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531-1534*. Le Gentilhomme ou vraisemblablement Louis de La Chainaye, alias Le Gentilhomme, si l'on suit Frédérique Pilleboue est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle sorti et mis au collège.

Le 25 février 1531, messieurs ont « ordonné que ung des enffans de cueur de l'eglise nommé Legentilhomme sera mys au collège pour apprendre et pour ce faire ont commis monsieur Barbarin ». Le 10 juin 1531, messieurs ont... « donné charge a monsieur de Laval au lieu de feu monsieur Barbarin a faire administrer les necessités au Gentilhomme enffant de cueur de l'eglise estant de present au college de la Fourchault et paier ce qui luy sera delivré par leur receveur general a la descharge dudit Laval lui sera alloué dans ses comptes ». et messieurs ont « ordonné estre païé par leur receveur a Jehan Chevalier bonnetier la somme de 52 sols t. pour 8 bonnets rouges... sanglés quil a fournis pour les enffans de cueur de l'eglise et ung noir pour Le Gentilhomme ». Le 1^{er} juillet 1531, « touchant la maladie de laquelle est de present detenu Legentilhomme naguerrres enffant de cueur de l'eglise de ceans, messieurs ont donné charge a Monsieur de Laval de faire garir ainsi quil verra estre de faire pour le prouffit de l'eglise ». Le 11 novembre 1531, messieurs ont « donné charge a monsieur de Laval de parler au maistre des enffans de l'eglise pour tenir Le Gentilhomme naguerrres enffant de cueur jusques a la Nostre-Dame chandelleur prochaine ». Le 18 novembre 1531, messieurs ont « ordonné que monsieur de Laval fera faire paire de chausses et ung pourpoint au Gentilhomme naguerrres enffantv de cueur et prandra les 20 s.t. que ledit enffant a de reste des 40 st. qui luy avoient esté baillez en deduction de ce qui pourront coster lesdits chausses et pourpoint. Et quil fornira au reste pour ce fait en estre ramboursé par le receveur general du chappitre ». Le 3 février 1532, messieurs ont « ordonné que maistre Jehan Le Botillier maistre des enffans de cueur de l'eglise aura 60 st. par moys pour la pension et nourriture de Gentilhomme naguerrre enffant de cueur... et pour l'envoier tous les jours a l'escolle. Lequel ledit maistre present audit chappitre a accepté tant quil plaira a messieurs. Et commencera ladite pension le 1^{er} jour de ce present moys de fevrier ». Le 26 mars 1532, messieurs ont « ordonné que le receveur avancera a maistre Jehan Le Botillier, maistre des enffans la pension des enffans et celle du Gentilhomme pour le terme de Saint-Jehan Baptiste prochain : soit 54 livres tournois dont 9 livres pour le Gentilhomme et 7 livres 10 sous pour chacun enffant de cueur ». Le 6 juin 1532, Le Gentilhomme naguerrres enffant de cueur, reçoit 45 sous pour un surpliz. Et on lui fera faire une paire de chausses. Le 23 juillet 1532, « oye la requeste du Gentilhomme naguerrres enffant de cueur par laquelle il supplie messieurs luy donner une robbe, messieurs ont ordonné que monsieur Julian lui fera achapter par le receveur une robe ainsi quil vera estre a faire ; et que fera paier au maistre de Grantmere des enffans de cueur l'argent que luy doit ledit Gentilhomme qui est 8 sous 6 deniers de reste de linge quil a achapté de luy ». Le 19 octobre 1532, messieurs ont « ordonné que la chetive robe du Gentilhomme sera fourrée ». Et ont commis monsieur de Laval. Le 19 novembre 1532, à la requeste du Gentilhomme naguerrres enffant de cueur, messieurs ont « ordonné que monsieur de Laval luy fera achapter ung porpoint, chausses et souliers si besoing en a ». Le 23 novembre 1532, messieurs ont « ordonné que Le Gentilhomme naguerrres enffant de cueur sera mys en pension au college pour aprandre science. Et pour marchander aux messires de ladite pension et veoir ou, il pourra bien estre commis monsieur Julian. Et quant est de Loys [de La Roche] enffant de cueur ont surcys de le mectre au collège jusques a caresme prochain ».

Le Gentilhomme et Loys de La Roche sont tous deux des enfants de chœur le premier est déjà au collège et le second le suivra d'un trimestre. Le 29 janvier 1533, « pour mectre au college Loys de La Roche naguerrres enffant de cueur de l'eglise de ceans ont commis monsieur Gaudon et Marchant ». Le 31 janvier 1533, messieurs ont ordonné estre avancé a monsieur de Villata principal du grant hostel la somme de ... pour le premier quartier de pension de Loys de la Chainaye naguerrres enffant de cueur ». Le 4 février 1533, messieurs ont « ordonné estre païé en avance a monsieur de Vilate principal du college du grant hostel la somme de 10 livres t. sur la pension de Loys [rayé : de La Chainaye] de La Roche naguerrres enffant de

cueur... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 70ca, 96, 106, 132, 134, 150ca, 165ca, 180ca, 200, 220ca, 224v, 226v, 243, 247v).

On en déduit que Loys de La Chainaye et Le Gentilhomme ne font qu'un et que Le gentilhomme est un noble dont les chanoines s'occupent personnellement. Le 15 septembre 1534, messieurs ont « ordonné touchant la maladie de Gilbert [sic] de la Chainaye naguerrres enffant de cueur de l'église que messire Pierre Jardin barbier de l'église et messire Ambroys penseront ledit de La Chainaye ». Le 30 septembre 1534, « oy[ant] la remonstrance faicte touchant la maladie ou de présent est detenu Le Gentilhomme naguerrres enffant de cueur de l'église, messieurs ont ordonné qu'il sera pensé aux despens du chappitre ». Le 3 octobre 1534, « sera païé au receveur 20 sous pour la visitation du Gentilhomme naguerrres enffant de cueur ». Le 22 décembre 1534, « touchant la requeste de messire Pierre le barbier et oy le rapport fait par monsieur Alabat sur le pensement que a fait ledit messire Pierre a la maladie du Gentilhomme naguerrres enffant de cueur, messieurs ont ordonné que pour contenter ledit messire Pierre luy sera baillé et delivré la somme de 15 livres tournois comprinse en icelle somme 100 sols t. quil a ja receus » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 130ca, 132v, 135ca, 155ca).

Gilles de La Champagne (1598-1599)

Gilles de La Champagne est chirurgien des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1598*. « sera alloue au receveur la somme de quatre escus quil a payés a Maistre Gilles de La Champagne operateur pour avoir pense lung des enffans de cueur de leglise par ordonnance du 5 décembre 1598 » (F-AD 18, 8G 1662).

Jean de La Chapelle [Capella] (1297-†1336 ?)

Jean de La Chapelle est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1297.

D'après (Morand 1790 p. 264), il est de la famille d'Olivier de la Chapelle, Chevalier, Maréchal du Duché de Bretagne, époux d'Alliette de Molac, dont ses descendants sont depuis appelés de la Chapelle-Molac.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1297-1336*. Dongois écrit : « Jean de La Chapelle, de Capella, fut receu chanoine [de la troisième chanoinie] en l'année 1297... Il posseda la chanoinie... jusqu'en l'année 1336, quil la résigna a Gilles de Rochefort son neveu. Il donna en l'année 1316 pour la fondation d'une messe de la vierge durant sa vie et qui seroit convertie apres sa mort en un obit annuel vingt deux sols parisis de rente a prendre sur une maison size rue de la Huchette au coin de la rue Zacharie... En l'année 1331, il donna a la Sainte-Chapelle vingt sols parisis de rente pour l'augmentation de son obit a prendre sur une maison size a Gonesse... ». Il est donc remplacé par Gilles de Rochefort (F-AN, LL 630, p. 144-145, Morand 1790 p. 264 et Stein 1912 p. 133).

Il est exécuteur testamentaire de Guy de Laon mort entre le 12 avril 1329 et le 13 mai 1329 (Fabris 2005 p. 34, 35). Il a un obit le 16 janvier (Fiala PCR d'après F-Pm 3339) : « *Obitus duplex dominorum Ludovici primo geniti beati Ludovici regis ac Anuerardi Regine Ysabellis capellani : Petrique de Stampis et Joannis Hector parisensis quondam canonicorum necnon dominorum Joannis de capella quondam hujus sacre capelle canonici et Richardi de vernone capellani. Quorum animabus deus sit propitius* ».

Guillaume de La Couste [Couste, Lacoste, Lacouste] (1551)

Guillaume de La Couste est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1551.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1551*. Le 29 août 1551, « messieurs ont retenu au service de l'église tant qu'il leur plaira Guillaume de La Couste natif d'Ayx en Provence et Joseph Demorant natif de la ville de Paris de la paroisse de Saint-Germain de l'Auxerrois a raison de 50 livres a chacun d'eulx par an avec leur pain de chapitre et seront paieez par le receveur general par chacune semaine a commencer de mardi dernier. Le 12 septembre 1551, Guillaume Lacouste et Joseph Demorant gaigiers de l'église reçoivent « 15 sous a chacun d'eulx pour leur avoir des seurpeliz ». Le 6 octobre 1551, « sur la requeste faite a messieurs par Guillaume Couste et Joseph Demorant gaigiers de l'église ad ce quil leur plaise leur augmenter leurs gaiges. Messieurs ont ordonné quils auront chacun d'eulx de gaiges 20 solz par chacune semaine avec leur pain de chapitre et seront paieez chaque semaine » [soit 54 livres au lieu de 50]. Le 10 octobre 1551, « sur requeste presentée par Guillaume Lacoste et Joseph Demorant gaigiers pour leur augmenter leurs gaiges qu'ilz se tiendront a l'ordonnance sur ce faite au dernier chapitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 58v, 60ca, 68).

Guillaume de La Croix (1438-1471)

Guillaume de La Croix est prêtre chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1438.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1438-1471*. Guillaume de La Croix figure comme prêtre chapelain en 1438 et dans les comptes de 1439 à 1471 avec des distributions normales sauf aux termes de Saint-Jean 1467, 1469 et 1470 où les distributions sont faibles. Il disparaît à partir des comptes 1472-1473.

Le 6 février 1442 ou 1443, Guillaume de La Croix est procureur de Jean Venot chanoine nommé chantre. Les 27 décembre 1446 et 6 avril 1447, il est témoin respectivement de la réception de Henri Cœur avec Ploton et Jean Richard, et celle de Pierre de Crociis. Dans les comptes 1445-1446, il reçoit 2 ecus pour avoir été par le commandement de messieurs jusques en la ville de Blois par devers les gens du conseil de monseigneur d'Orléans à cause de la terre de Vasten 7 jours (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1502, 8G 1643-1654, 8G 1509 f. 40, 8G 1645, f. 75).

Jacques de La Croix (1602-1619)

Jacques de La Croix est apothicaire des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1602-1619*. L'apothicaire est cité comme le barbier ou le chirurgien. Par exemple en 1613-1614, « Jacques de La Croix apothiquaire des enfans de cœur est paye 24 livres » (F-AD 18, 8G 1665-1671, 8G 1672, f. 112, 8G 1675, f. 119v, 8G 1677, f. 115v, 8G 1678, f. 111v).

Jean de La Croix [Delacroix] [Bourges] (1494-1495)

Jean de La Croix est enfant de cœur en 1494 et vicaire en 1495 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1494-1495*. Le 5 juillet 1494, « messieurs ont donné a Hector Charlemaigne pour une demye année qu'il a nourry Jehan de La Croix, 6 livres tournois et ung muy de ble qui a esté pieça donné audit Charlemaigne sera alloué ». Le 12 août 1494,

« messieurs ont ordonné que Jehan Delacroix sera mis a pension cheulx le maistre des enffans et pour sa pension aura 20 livres et 100 sous pour labillement ». Frédérique Pilleboue fait l'hypothèse que Jehan de Mehun, naguères enffant de cueur cité le 10 juin 1494 n'est autre que Jehan Delacroix. Le 10 janvier 1495, « messieurs ont ordonné qu'on donnera Jehan Alacroix et audit... naguères enffans de cueur pour paier... a l'escolle a chacun 2 demy ecu ». Le 9 mai 1495, « messieurs ont nommé vicaire Jehan Delacroix par le decès de feu messire Martin Jobert qui estoit vicaire des estimes de Montmerault [vicaire auprès de l'abbé de St Ambrois] ». Le 5 septembre 1495, « monsieur de Chaumont a presente Jehan Delacroix pour estre vicaire en son lieu qui est vaccant et icelluy a presenté a monsieur le chantre ». Le 27 octobre 1495, messieurs « ont nommé vicaire à l'abbé de St Ambrois Jehan Robinet, enffant de cueur touchant les estimes de Montméruault ». Est-ce en remplacement de Jean Delacroix ? (Pilleboue 1990, p. 219 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 107v et autres).

Jean de La Croix [Paris] (1612)

Jean de La Croix est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1612.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1612*. Jehan de La Croix, naguère enfant de chœur reçoit le paiement de sa pension le 13 octobre 1612 (Brenet 1910 p. 161 d'après F-AN, LL 601, f. 134v).

Jean de La Faye (1509-1510)

Jean de La Faye est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1509.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1509-1510*. Le 21 avril 1509, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a messire Jehan de La Faye et a Mathieu Groslon dit Verdelet a chacun 100 sous pour avoir a chacun une aulmusse ». Le 4 mai 1510, « veu la requeste de La Faye messieurs ont ordonné quil sera païé de son gaigne et de son blé depuis son partement qu'il s'en est allé jusques a la toussains » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 126, 196v).

Jacques de La Ferté (1580-†1651)

Jacques de La Ferté est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1625, Grand Chantre en 1638. Il meurt en septembre 1651.

- *Prieuré des Deux-Amants, 1620-1649*. Jacques de La Ferté est prieur commendataire de 1620 à 1649 (wiki/Prieuré_des_Deux-Amants).

- *Abbaye royale de Sainte-Coulombe, 1623-1630*. Jacques de La Ferté devient l'abbé de l'abbaye royale de Sainte-Coulombe. Il « prit possession, par procureur, après la mort de Robert de la Ménardière, qui avait résilié en sa faveur. Sous son administration, les moines de Sainte-Coulombe entourent leur propriété de Cuy de murs, tours et fossés existant encore en partie aujourd'hui. Craignant les dépenses auxquelles l'obligeaient les réparations du monastère, il permuta avec Mathurin Mangot, qui devint après lui abbé de Sainte-Coulombe [en 1630] (wiki/Jacques_de_La_Ferté).

- *Abbaye de la Madeleine, 1624-1651*. « Quoique l'abbé Jacques de la Ferté ne fût que commendataire de l'abbaye de la Madeleine, comme il habitait assez souvent sa maison paternelle, paroisse de Saint-Lubin de Châteaudun, il souhaitait avec le plus grand zèle de voir le bon ordre et l'édification régner dans son abbaye, et c'est ce qui y manquait dans ce temps ». On a la copie de son testament daté d'août-septembre 1651 : « Testament de Jacques de la

Ferté, abbé de la Madeleine, élisant sa sépulture au chœur de l'église de la Madeleine du côté de la chapelle des Anges, et voulant « qu'il soit mis au lieu de sa sépulture une tombe plate de pierre dure, sur laquelle sera gravé et inscript sa figure, nom, quallitez et armes avec crosse et mitre, et autour de ladicte tombe sera aussi inscript que c'est ledict testateur qui par la grâce de Dieu a establi la sainte réforme en ladicte abbaye ». Ledit testateur, entre autres legs, fait les suivants : « au noviciat des Pères Jésuites du faulxbourg Saint-Germain, 3 000 livres sur le revenu de son prieuré des Deux-Amants; aussi 3 000 livres au collège des Jésuites de Paris; aux Jésuites de la résidence de Québec au Canada une des parts à luy appartenant dans la Compagnye de la Nouvelle-France » (wiki/Jacques_de_La_Ferté).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1625-1651.* Jacques de La Ferté est reçu chanoine en 1625 en remplacement de son frère René de La Ferté. Il est remplacé lui-même par Thomas Gobert à sa mort en 1651 (Stein 1912 p. 133). D'après Dongois : « Jacques de La Ferté abbé de la Magdelaine fut receu chanoine le 24 octobre 1625 au lieu de René de La Ferté son frere qui lui resigna etant malde a Montreüil. Il fut eleu chantre en 1638. C'etoit une personne de grande pieté commode a tout son voisinage, auquel il s'efforçoit de faire tous les plaisirs quil pouvoit. Il posseda sa chanoinie jusquen 1651 quil mourut ». Dans sa quatrième partie consacrée à la chantrerie : « en l'année 1638 après la mort de Louis de La Haye fut esleu Jacques de La Ferté chanoine et confirmé par le roi Louis XIII le 25 avril 1638 » (F-AN, LL 630, p. 154-155, 305).

Le 20 mars 1632, il est mentionné par Michel Brenet pour un paiement de 30 livres « pour chevaux de louage, despence faicte par Messieurs Picot et de La Ferté en un voyage par eux faict à Saint-Germain-en-Laye » au sujet de la réception de M. Du Dorat, nommé Trésorier par le Roi. Le 17 avril 1638, les chanoines étant informés du décès de Maistre Louis de La Haye, Chantre en dignité de la Sainte-Chapelle, décédé « il y a deux jours » elisent pour Chantre Maistre Jacques de La Ferté, l'un des Chanoines. Jacques de La Ferté est mentionné aux obsèques d'Eustache Picot fin juin 1651. Il meurt peu après le 23 [sic] septembre 1651. Il est remplacé comme Chantre par le chanoine Jacques Barrin (Brenet 1910 p. 177, 184, 206, 346 d'après F-AN, LL 602, f. 133, 283, LL 604, f. 68).

- *Compagnie de la Nouvelle France, 1630-1651.* Le 5 septembre 1630, il devint l'un des membres de la Compagnie de la Nouvelle France, dite Compagnie des Cent-Associés. En Nouvelle-France, il reçut le 15 janvier 1636 une vaste seigneurie de 50 km par 100 km le long du fleuve Saint-Laurent, connue sous le nom de seigneurie de La Madeleine, à l'est de Trois-Rivières. Elle s'étendait de la rivière Saint-Maurice jusqu'à la rivière La Chevrotière, à Deschambault, et remontait jusqu'à la rivière Mattawin. En Nouvelle-France, l'abbé avait aussi une prairie près de Montreal, appelée Prairie de la Madeleine, qui fut donnée aux Jésuites où ils établirent la Mission de Saint-François-Xavier des Prés (wiki/Jacques_de_La_Ferté).

René de La Ferté (1608-1625)

René de La Ferté est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1608, et brièvement Grand Chantre en 1624.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1608-1625.* Dongois écrit : « René de La Ferté fut receu chanoine au lieu de Nicolas de Neuville les 19 avril 1608. Il posseda sa chanoinie jusques en 1625 quil la resigna a son frere [Jacques de La Ferté]. Dans sa quatrième partie consacrée à la chantrerie, on apprend que René de La Ferté a été élu et a résigné aussitôt : « en la même année 1624 sur la démission de la chantrerie faitte entre les mains des Trésorier et chanoines par le dit René de La Ferté aucun des chanoines ne voulant accepter la chantrerie... ». La

chantrerie est revenue au chapelain perpétuel Louis de la Haye confirmé par le Roy Louis XIII le 24 mars 1624 (F-AN, LL 630, p. 154, 305 et Stein 1912 p. 133).

Gabriel de La Fons [Fond] (1525-†1542 ?)

Gabriel de La Fons est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1525.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1525-1542*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Gabriel de La Fons est titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis de 1525 à 1542, remplacé par Jean Rougnon (F-AN, LL 630, p. 314). De La Fons (sans prénom), et c'est sans doute le même, est mentionné comme chapelain perpétuel le 23 décembre 1525 : « sur requête verbale de Durant, Du Mesnil, de Costes et de La Fons, chapelains perpétuels, les chanoines ordonnent que Monsieur Noël Duval, chanoine, communiquera auxdits chapelains le testament de son frère, feu Maistre François Duval, lesdits chapelains prétendant qu'il avait laissé quelques legs à leur communauté « dont ilz n'ont esté satisfaitz et sy y a longtemps qu'il est trespasé » (Brenet 1910, p. 82-83, d'après F-AN, LL 625, f. 21).

Dans les œuvres de Maistre Jean Bacquet (Bacquet 1688, p. 776), et notamment dans la « première partie du droit de la Bastardie » est illustré le fait que les bâtards peuvent tester. « Il y eut semblable Arrest donné le 6 juillet 1545 pour les biens de feu Maistre Gabriel de La Fons, en son vivant Chapellain perpetuel de la Sainte-Chapelle, *qui filius sacerdotis erat* : par lequel fut ordonné quele testament du defunt seroit executé, & main-levée faite aux executeurs, combien que le testament apres quelques legs particuliers, contint un legs universel, lequel on pretendoit estre fait *in fraudem fisci*. »

Jean de La Fontaine [Fonte] (1346-†1359 ?)

Jean de La Fontaine est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1346.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1346-1359*. Jean de La Fontaine est reçu chanoine en 1346 d'après Henri Stein et probablement remplacé par Gace de la Bigne ou Vigne en 1359. Dongois ne parle que de sa mention dans l'obituaire de la Sainte-Chapelle ci-dessous (F-AN, LL 630, p. 259-260, Stein 1912, p. 135).

Son obit est mentionné dans les obituaires de la Sainte-Chapelle les 26 août et 28 septembre : « *Obitus duplex dominorum Egidii et Nicolai dictorum de condeto, huius. sacrecapelle canonicorum, ac Joannis de vanuis, Andrecque de audeliaco, et Martini regis dicte capelle capellanorum necnon Joannis de fonte, et Egidii derupeforti [Rochefort] eiusdem capelle canonicorum, ac Jacobi quondam Thesaurarii de medunta. Quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3399, f. 38v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 37v).

Jacques de La Fosse (1604)

Jacques de La Fosse est sans doute chantre à l'essai à la Sainte-Chapelle de Paris en 1604.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1604*. Jacques de La Fosse « naguères reçu chantre à la Sainte-Chapelle » est payé le 9 août 1604 (Brenet 1910 p. 151 d'après F-AN, LL 601, f. 6).

Pierre de La Fous [La Fons ?] (1419)

Pierre de La Fous est probablement chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1419.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1419.* Un Pierre de La Fous, probablement de La Fons, figure dans les comptes de 1418-1419 et ce probablement fin 1419. L'argent de sa réception cumulé avec celui de la réception de Robert Le Maistre [chanoine] sera employé « en drap et pennes pour les enfants d'aulbe pour leu vestir... 30 livres et 20 livres tournois ». Pierre de La Fons ne figure pas dans la liste des chanoines, ni dans la liste suivant de 1420-1421 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1641-1642).

Jean de La Garde [Lagarde] (1510)

Jean de La Garde est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510.* Jean de La Garde est cité comme chapelain ordinaire dans le troisième procès verbal de visite de la Sainte-Chapelle du 22 juillet 1510 (Brenet 1910 p. 53, 54 d'après F-AN, L. 621, pièce n° 10 bis).

Jacques Lagarrigue [Lagarry] (1639-1651)

Jacques Lagarrigue est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1651.* Jacques Lagarry est chapelain dans les comptes disponibles de Saint-Jean 1639 à Saint-Jean 1646. En 1650-1651, prochain compte disponible apparaît un Jacques Lagarrigue qui est sans doute la même personne. Il disparaît avant Saint-Jean 1656. Le 4 octobre 1550, est « payé a Messire Jacques Lagarrigue chappelain six livres pour despens faict par luy a Pallin pour les dixmes » (F-AD 18, 8G 1683-1687, 8G 1692).

Remy de La Gasche (1532)

Rémy de La Gasche est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1532 et mentionné comme ancien enfant de chœur de la Sainte-Chapelle.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1532.* Le 9 avril 1532, « messieurs ont... retenu et receu a gaiges ung jeune musicien nommé Remy de La Gasche du diocèse de Théroouanne qui autresfoys a esté enffant de cueur en l'eglise de ceans, aux gaiges de 30 livres et un grant pain de chapitre ». Le 25 juin 1532, « messieurs ont donné congié a Remy gagier de l'eglise cinq jours pour aller a La Chastre suyvant sa requeste ». Le 3 août 1532, on a avancé 40 sous a Remy sur son gaigne. Le 20 septembre 1532, messieurs ont « ordonné estre païé a Remy de La Gasche pour s'en aller 8 escus d'or vallant 16 livres tournois. Ledit de La Gasche a quicté et renoncé a la presentation qui luy avoit esté faicte par ledit de Laval d'une vicairie de ceans vaccant par le trespas de feu messire Jehan Nicolas ; et l'a remise et remect entre les mains dudit de Laval pour en disposer ainsi quil verra estre a faire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 172, 190ca, 200, 211).

Charles [I] de La Grange [La Grange-Trianon] (1582-†1626 ?)

Charles de La Grange est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1582.

Charles de La Grange-Trianon est Chevalier de Malte reçu sur preuves au Temple de Paris le 13 juin 1580 (Dictionnaire de la Noblesse, Tome VII, p. 413)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1582-1626*. Dongois écrit : « Charles de La Grange l'ainé fut receu [chanoine de la 12^e chanoinie] le 26 août 1582 au lieu de Pierre Ruellé. Il est issu d'Estienne de La Grange premier président de la cour des aydes et depuis cardinal. Il résigne en faveur de son neveu Sébastien de La Grange début 1626 (F-AN, LL 630, p. 289, Stein 1912, p. 136).

Charles de La Grange est cité dans le Mémorial de la Sainte-Chapelle le 29 mars 1589, dans des remontrances du collège de la Sainte-Chapelle au trésorier touchant les exhibitions de la vraie Croix, et décision du trésorier attribuant à deux chanoines une clef des reliquaires. Mémorial de la Sainte-Chapelle. Le 20 juillet 1592, dans la présentation au collège de la Sainte-Chapelle de l'arrêt de la Chambre des comptes autorisant l'aliénation d'objets du Trésor. Il est encore mentionné le 3 octobre 1592, parmi le collège de la Sainte-Chapelle qui décide de vendre la croix donnée par Madame de Champvallon pour payer les chapelains et les clercs de l'église (Vidier 1910 p. 367, 368, 383-385 d'après LL 600, f. 115, 130v, 135v).

Michel Brenet cite Charles de la Grange sans prénom de 1598 à 1611. Galloys et La Grange refusent à Florent Bienvenu le 17 juin 1598 une chambre pour sa mère : « sur la requête verbale que Monsieur Florent organiste a faite auxdits sieurs pour obtenir une chambre proche la sienne pour y accommoder sa mere, lesdits Sieurs Galloys et de La Grange (chanoines), commandés pour la veoir, ce qu'ils ont fait, et après les avoir ouys sur la commodité ou incommodité, ladite chambre luy a esté refusée, pour esviter aucunes conséquences ». Le 2 juin 1607, le chanoine de La Grange est remboursé de « 27 livres 7 sols qu'il a employées en achapt d'habillemetz pour vestir Georges Grimpet naguères enfant de cœur ». Le 2 juillet 1608, les chanoines « ont député et commis Messieurs de La Grange, Lalement, Le Chantre Jacquier et Renvoyré maistre des enfans de chœur de musique pour adviser et ordonner pour le mieulx ce qu'il sera bon de faire touchant le retranchement des proses qui se chantent à l'église ». Le 24 février 1611, M. de La Grange est remboursé de 77 livres tournois « qu'il a fournies pour l'achapt qui a esté par luy fait par ordonnance de la Compagnie, de deux grandz livres d'Antiphonaires pour servir à lad. eglise, semblables aux deux autres livres qui avoyent cy devant esté acheptez pour servir aussy a l'eglise, d'autant que ce n'estoit pas assez de deux grandz livres qui ont este acheptez cy devant, et en failloit quatre pour en mettre deux de chascun costé [du chœur] pour chanter plus commodement ». De même le 24 septembre 1611, « a esté ordonné par Monsieur Jehan Paul de l'eglise de ceans, sera payé de ce qu'il a fait pour les livres de l'église a raison de dix solz tournois pour chacun feuillet tant pour l'écriture que pour la notte. Et a esté prié Monsieur de La Grange de faire compte avec ledit Maistre Paul de ce qu'il a receu et de ce qui luy est deub de reste » (Brenet 1910, p. 147, 153, 155, 159, 160, d'après F-AN, LL 600, f. 162v, LL 601, f. 41, 72v, 118, 124).

Charles [III] de La Grange (1636-†1659 ?)

Charles de La Grange est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1636 et 1645.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1636-1642 et 1645-1659*. Dongois écrit : « Charles de La Grange fut receu chanoine [de la deuxième chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 17 avril 1638 par la resignation a cause de permutation que fit en sa faveur Claude Biet qui estoit chanoine de Paris. Il estoit de La Grange seigneur de Neuville maître des Comptes. Son frere estoit President en la 2^e chambre des Requestes du Palais ». Il est remplacé en 1642 par Jean Desfriches de Saint Bon, par resignation et permutation qui ne se firent pas. Charles de La Grange aumônier du roi rentre en possession de sa chanoinie en 1645 et la garde jusqu'en 1659 (F-AN, LL 630, p. 138)

- *Chapelle Royale*. Charles de la Grange est aumônier du Roi sans doute dès 1636.

Claude de La Grange (1556 ?-1570)

Claude de La Grange est organiste de la Sainte-Chapelle au moins de 1564 jusqu'en 1570, quand il est remplacé par Henry Bérenger.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1556 ?-1570*. Brenet ne mentionne pas l'année de réception de Claude de La Grange comme organiste. Cependant, elle mentionne le décès de Noël Cibot, organiste de la Sainte-Chapelle, le 21 août 1556. Il est possible que Claude de La Grange ait pris sa place. Il est aussi vraisemblable que Claude de La Grange était chapelain. On possède au minutier central un acte du 27 avril 1564 qui mentionne la vente d'un lit par Claude de La Grange, organiste du roi à la Sainte-Chapelle à Paris, à Gabriel d'Argilliers puiser (F-AN, MC/ET/XXI/8). Claude de La Grange démissionne de ses fonctions d'organiste en janvier 1570. Plus précisément le 14 janvier 1570 (n. st.), « a esté arresté que Monsieur le chantre parlera à l'organiste de Notre Dame de Paris pour sçavoir s'il voudra venir ceans prendre place de chappellain ordinaire et jouer des orgues, et accorder avec La Grange pour le faict des orgues ». Le 18 janvier 1570, messieurs « ont délibéré que seroit prins dix excus sol au coffre pour bailler à Claude de La Grange nagueres organiste de l'eglise, pour raison qu'il s'est desmis de son estat d'organiste dont Monsieur le thresorier a pourveu Maistre Henry Berenger ». Le 8 mars 1570, « Maistre Henry Berenger, à présent organiste de la Sainte Chapelle a présenté à messieurs l'acte passé par devant Le Camus et de Metz notaires au Chastelet de Paris, dont la teneur ensuit : Maistre Claude de La Grange par cy devant organiste de la Sainte Chapelle du Palais royal à Paris confesse avoir renoncé et renonce par ces au profit de Maistre Henry Berenger, cleric ordinaire de la Sainte Chapelle et à présent organiste d'icelle, à ce present et acceptant, aux gaiges ordinaires deubz à cause dudit estat et office d'organiste de ladite Sainte Chapelle, cy devant accordez audit de La Grange sa vie durant par messieurs les tresorier et chanoines de ladite Sainte Chapelle lorsqu'il faist demission dudit estat et office d'organiste, pour [que] desditz gaiges soit user, faict ou disposer par ledit Berenger à son plaisir et volonté. Ceste renonciation faicte au profit dudit Berenger comme dict est parceque ainsi a pleu et plaist audit de La Grange, sans que pour ce il soit plus de besoing audit Berenger avoir plus special consentement dudit de La Grange. Ce present acte ... faict l'an mil cinq cens soixante et dix le lundy vingtiesme iour de febvrier » (Brenet 1910 p. 99, 100, 114, 115 d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 50 et LL 599, f. 55-55v, 56v).

François de La Grange (1585)

François de La Grange est refusé comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1585.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1585*]. Le 5 mars 1585, « Yves Bessac, procureur de messire François de la Grange cleric du diocèse de Bourges qui a eu du roi la collation de la prebende de feu messire Louys de Chevrier ; et par ces lettres de provision par clause expresse avoir hosté et debouté tout autre illegitime possesseur mesmement messire Estienne Le Roy, abbé de Saint-Laurent ; mais ilz refusent de le recevoir, veue la prinse de possession qu'en a faicte cydavant ledit Le Roy ». Il n'a qu'à faire un procès (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Laurent de Lagrange (1578-1579)

Laurent de Lagrange est facteur d'orgues pour la Sainte-Chapelle de Bourges en 1578.

Notons que Claude de La Grange est organiste de la Sainte-Chapelle de Paris sans doute de 1556 à 1570.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1578-1579.* Le 30 janvier 1579, « messieurs ont ordonné qu'il sera alloué a leur receveur general 60 ecus sol [180 livres tournois] qu'il a payez a Laurent de Lagrange entrepreneur des orges [sic] de seans sur plus grande somme a luy promise pour la refection desdites orgues... » (acte par Pailhasson le 27 octobre 1578). Le 13 mars 1579, sera alloué « au receveur 56 ecus sol payes a Delagrange entrepreneur des orgues de seans ». Le 21 mars 1579, sera payé « 22 ecus 2 livres tournois a deduit de plus grande somme a Laurent de La Grange entrepreneur pour la refection des orgues de l'église de seans ». Le 24 mai 1579, messieurs ont « commis messieurs Brunet et Marault chantres et chanoynes en l'église de seans pour voir et visiter les orgues de leur eglise quilz font faire a neuf par Laurent de La Grange et y avoir loiel [l'œil] quelles soient faictes selon le marché quilz en ont fait avec ledit de La Grange et a faulte de ce faire le contraindre par les voyes et contrainctes portées par ledit marché dont du tout ilz ont chargé et chargent lesdits seigneurs Brunet et Marault ». Le 7 juillet 1579, « messieurs ont ordonné que leur receveur general payera a Loys [sic : Laurent] de La Grange entrepreneur des orgues de l'église de seans la somme de 2 ecus sur et tan moins de la somme qui lui est due de reste pour la besongne par luy entreprinse pour le fait des orgues et rapportant quictance dudit Delagrange luy sera alloué ». Le 11 août 1579, sera payé « a maistre Laurent Delagrange entrepreneur des orgues de l'église... 10 ecus sur le prix promis pour la refection des orgues ». Le 24 octobre 1579, « sera alloué a leur receveur general la somme d'ung escu et 2 testons qui ont esté baillez a messire Blaise, pour aller a Vierzon querir ung organiste affin de veoir visiter les orgues de l'église de seans refaictes par ung nommé de La Grange et ce tant pour la despense de luy et de son cheval que pour le louaige d'icelluy ». Le 14 novembre 1579, « sera païé a messire Blaise Bonneau 3 ecus pour avoir logé maistre Laurent de La Grange durant que il y estoit tenu le loger besongnant a leurs orgues » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540-1541).

Léonard [Bernard] de La Grange alias Monsigny (1537-†1551)

Léonard de La Grange est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1537. Il meurt vraisemblablement en 1551.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1537-1551.* D'après Regnier, « Léonard de La Grange alias Monsigny a succédé [à François de Launay] par résignation, laquelle fut admise à Fontainebleau le 6 août 1537. Il prit possession le 11 du même mois ». Il est remplacé par François Le Doyen (F-AD 18, 8G 1504, p. 102).

Dans les registres de la Sainte-Chapelle lacunaires entre 1536 et 1547, Frédérique Pilleboue mentionne un de La Grange avec deux prénoms différents Bernard ou Leonard rayé et remplacé par Bernard. Il s'agit sans doute du même homme. Léonard de La Grange, d'après Regnier, est mentionné le 12 mars 1547 à une délibération de chapitre comme chanoine absent. Le 19 mars 1547, il demande « avoir ung organiste pour l'église ; et qu'il y avoit l'organiste de Saint-Ursin [Jean Taschet]..., messieurs ont esté d'avis de parler audit organiste et scavoir de luy sil voudroit prandre la charge d'organiste de ladite eglise... ». Le 6 octobre 1548, « messieurs ont commis de Beauregard et de La Grange pour adviser avec maistre Jehan de Costa maistre de grand maire des enfans de l'église d'heure la plus commode qu'il pourra venir pour instruire lesdits enfans ». Le 9 novembre 1549, messieurs ont ordonné « que maistre Jehan de Costa sera payé de ce qui lui est deu pour avoir instruitz

de grand maire les enffans de cuer de l'eglise et parce que messieurs sont advertiz que ledit de Costa ne fait son debvoir d'instruire lesdits enffans, ont commis lesdits de Beauregard et de La Grange qui ont la charge desdits enffans pour leur en pourveoir d'un aultre qui en fera son debvoir ». Le 12 novembre 1549, « sera achapté 8 aulnes de drap pour messires Simon Gentilz et Jehan de Vulcourt gaigiers de l'eglise pour leur faire a chacun d'eulx une robe et pour ce faire ont commis lesdits de Beauregard et de La Grange. Le 7 décembre 1549, « monsieur de Beauregard a refferé a messieurs que la robe quil a achapté par commandement de chapitre a messire Jehan de Vulcourt basse contre sera prise au terme prochain sur le gaigne dudit Vulcourt lequel sera payé doresebavant de ses gaiges par chacun moys (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 1, 6, 180, 8G 1518, f. 25ca, 28, 38).

Le 7 juillet 1551, « messieurs ont commis messire François Bernard pour dire les messes du mardi et jeudi en l'eglise de ceans appelées les messes pareseuse ce quil a accepté au lieu de messieur Jehan Guyon demourant en la maison de feu de La Grange ». [Bernard] de la Grange est donc décédé avant juillet 1551. Le 22 octobre 1552, « Jean Luillier, chanoine de Bourges procureur de Olivier le Doien, cleric de la chapelle de la Royne a presenté des lettres de collation audit Olivier de la prebende que tenoit feu messire Bernard [rayé Leonard] de Lagrange, et apres son trespas messire François le Doien [cleric du diocèse de Tours], a present vaccant par son trespas. données a Chaslons le 20 juin 1552, signées Marguerite de France » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 42, 8G1520, f. 80ca).

Sébastien de La Grange (1626-†1637)

Sébastien de La Grange est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1626. Il meurt à Issy, le 7 mai 1637 et est inhumé dans la chapelle du château de Neuville sur Oise (www.neuville-sur-oise.com).

- *Chapelle Royale de France (Louis XIII)*. Sébastien de La Grange est aumônier du roi.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1626-1634*. Dongois écrit : « Sébastien de La Grange fut receu chanoine [de la 12^e chanoinie] le 4 janvier 1626 (n.s.) au lieu de Charles de la Grange son oncle par resignation. Il a eu en 1629 l'abbaye de Saint Acheuil au dioceze d'Amiens et posseda sa chanoinie jusques en 1634 ». Il est remplacé en 1634 par François de Paris (Stein 1912 p. 136).
- *Autre bénéfice*. Sebastien de La Grange est abbé de Saint-Acheul au diocèse d'Amiens en 1629.

Michel de La Guerre (1620-†1679)

Michel de La Guerre est organiste de la Sainte-Chapelle de Paris, puis organiste et receveur de 1633 jusqu'à sa mort le 12 novembre 1679. Il est né vers 1606. Michel de La Guerre est organiste, luthiste et compositeur.

Il épouse Marguerite Trépagne dont il a dix enfants. Son fils Jérôme lui succède comme organiste de la Sainte-Chapelle. Son autre fils Marin fut marié à Elisabeth Jacquet, claveciniste et compositrice. Nous nous inspirons outre les citations de Michel Brenet de la notice du New Grove de Catherine Cessac.

- *Notre-Dame de Paris, 1630-1632*. A l'âge de 14 ans, il succède à Charles Racquet organiste de Notre-Dame de Paris (NG2. PCB).
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1633-1679*. Le 1^{er} janvier 1633, « lesdits Sieurs ont receu Michel de La Guerre né natif de Paris pour organiste de ladite Sainte Chappelle, en la place de La

Galle cy devant organiste ». Le 7 mai 1633, Messieurs accordent à Michel de La Guerre une petite chambre « pour s'y retirer quand il vient jouer de l'orgue ». Le 4 février 1637, messieurs « ont ordonné que Michel de la Guerre organiste de ladite Sainte Chappelle vuidera et quittera la chambre » qui lui avait été concédée à condition de la rendre « toutes et quantes fois qu'il en seroit requis ». Cette chambre est donnée à Sidrac (Brenet 1910, p. 178, 183, d'après LL 602, f. 148v, 160v, f. 255-255v)

En 1670, dans l'« Etat des dignitez ecclesiastiques et autres officiers de la Sainte-Chapelle Royale du Palais », maistre Michel de La Guerre est mentionné comme « receveur temporel et ensemble organiste de la Sainte-Chapelle ». Le 18 février 1671, Michel de La Guerre reçoit une gratification de 250 livres pour « avoir fait la recepte depuis un an [et pour] l'obliger et lui donner courage de continuer ». Le 26 août 1671. « Ce jour sur ce que Maistre Michel de La Guerre, organiste de la Sainte-Chapelle, a remonstré à la Compagnie que l'orgue de ladite Sainte-Chapelle estoit en si mauvais estat qu'il avoit esté obligé de le faire visiter par des experts, lesquels ont fait rapport qu'il estoit nécessaire de relever ledit orgue et d'augmenter chaque jeu de deux feintes, de faire un cornet d'Echo garni de ses jeux, de faire de nouveaux claviers pour la rendre parfaite, ladite Compagnie a prié Messieurs Barjot, Dongois et Du Tronchay [chanoines] de voir Messieurs de la Chambre des Comptes et les prier de faire travailler audit orgue au plus tôt pour éviter une plus grande ruine, et au meilleur marché que faire se pourra ». Le 2 avril 1672, « Ce iour sur ce qui a esté représenté à la Compagnie par l'organiste de la Sainte-Chapelle, que le facteur avoit achevé ce qui est porté sur son marché, et que l'orgue estoit en estat il y a desjà quelque temps d'estre visitée et receuë ainsy que le demande ledit facteur il y a desjà du temps, ladite Compagnie a arrêté que l'Orgue seroit visité avant Pasques par les sieurs Gigot, organiste de Saint Nicolas des Champs, et Henoc, facteur d'orgues, pour estre receu ensuite si les experts le jugent à propos ». Le 27 avril 1672, Michel de La Guerre reçoit une gratification de 100 livres pour « avoir esté chargé de plusieurs pacquets de marchandises qu'elle [la Compagnie] auroit pris en paiement [de deux locataires]... et qu'en conséquence d'ordres qu'il avoit receus de ladite Compagnie il auroit vendu lesdites marchandises a plusieurs et différentes personnes, ce qui luy auroit donné beaucoup de peine et a toute sa famille qui y a esté occupée plusieurs jours ». Le 30 avril 1672, « sur ce qui a esté représenté à la Compagnie que M. Michel de la Guerre receveur de la Sainte-Chapelle s'est employé depuis quelques années avec beaucoup d'attache et d'affection aux affaires de la recepte, ce qui l'avoit obligé d'abandonner en partie ses employs et ses occupations ordinaires affin de vacquer avec plus de liberté aux affaires de ladite recepte, ladite Compagnie en consideration de ce que dessus et de ses bons et agreables services luy a donné la somme de trois cents livres tournois qui lui sera allouée dans son prochain compte ». Le 22 avril 1673, « sur ce qui a esté représenté à la compagnie par maistre Michel de La Guerre recepveur de la Sainte-Chapelle, que les affaires de sa recepte et notamment celle de Messire Pierre Blaise l'ont tellement occupé depuis un an qu'il n'a peu travailler au palais comme il faisoit auparavant, ce qui l'a obligé de prier la Compagnie d'avoir égard à la modicité de ses gages et vouloir le gratifier de quelque somme », les chanoines lui accordent 250 livres.

Le 27 janvier 1674, « la Compagnie a ordonné au receveur de donner à son fils Hyerosme de La Guerre la somme de 18 livres ». Le 8 août 1674, « sur ce que le Sieur de La Guerre organiste de la Sainte-Chapelle a desisté depuis deux ans de toucher l'orgue dans la haulte Sainte-Chapelle pendant le divin service les jours et festes de la Transfiguration de Nostre Seigneur, Presentation de la Vierge et Visitation, la Compagnie desirant que ces jours, le service divin soit celebré avec majesté et devotion et par ce moyen augmenter la devotion des peuples, a ordonné au receveur et organiste de toucher l'orgue les trois veilles aux premieres vespres et les jours dessusdites festes de mesme a Vespres ». Le 19 juin 1675, « le sieur de La

Guerre receveur a prié la Compagnie de considerer qu'il estoit fort avancé en aage et que les affaires de la recepte demandaient beaucoup de soing et de peine et qu'ayant son fils qui estoit en estat de le soulager il prioit la Compagnie de veoir si ses services luy seroient agreables conjointement avec les siens, et pour ce luy permettre l'entrée avec luy au chapitre les jours de chapitre ; ledit de La Guerre retiré, l'affaire mise en deliberation, la Compagnie ayant egard à la requête du sieur de La Guerre et aux bonnes mœurs et conduite de son fils, luy a accordé l'entrée au chapitre les jours dudit chapitre, pour soulager l'aage et la memoire de son pere ». Le 7 septembre 1677, Michel de La Guerre demande à la Compagnie d'accorder à son fils la survivance de la charge de receveur : la décision sur cette demande est ajournée. Michel de La Guerre est encore mentionné comme receveur dans « Estat des dignitez ecclesiastiques et autres officiers de la Sainte-Chapelle Royale du Palais » en l'année 1677. Le 26 mars 1678, Hierosme de La Guerre est « gratifié de la commission de receveur général du revenu du temporel de la Sainte-Chapelle que exerçoit ci-devant Maistre Michel de La Guerre, son père ». Le 22 novembre 1679, « Desmarets, chefvécier, a raporté au chapitre la cire du service de feu Maistre Michel de La Guerre, laquelle la Compagnie a rendu aux enfans dudit deffunct, et l'offrande faite à la messe» (Brenet 1910, p. 217, 218, p. 220-224, p. 232, d'après F-AN O¹ 620, LL 605, f. 3, 15v, 31v, 33v, f. 57-57v, f. 72v, f. 89-89v, f. 111v-112, f. 183, 194v, 232v).

- *Réputation et œuvres.* Michel de La Guerre est considéré par Jean Loret (Loret 1857 : la Muze historique, 16 décembre 1654, p. 578, vers 105-138) comme « un très excellent maistre de Luth ». Il est considéré comme le créateur de la pastorale française : Le triomphe de l'Amour sur un poème de Charles de Beys est joué au Louvre le 22 janvier 1655 et ensuite au théâtre du Palais Royal le 26 mars 1657. La musique est perdue. En 1661 environ, La Guerre dédicace à Louis XIV une collection de ses pièces « Œuvres en vers de divers auteurs, mis en musique, parmi lesquelles un Dialogue sur l'alliance de la France et de l'Espagne, dans laquelle chaque allégorie chante dans sa propre langue. La musique est elle aussi perdue.

Pierre de La Halle [La Galle] (1623-1633)

Pierre de la Halle, que Michel Brenet appelle La Galle sans prénom, est organiste de la Sainte Chapelle de Paris, à partir de 1623, probablement, et jusqu'à la fin de 1632.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1623-1632.* La Galle (sans prénom) est cité comme organiste de la Sainte Chapelle de Paris remplacé le 1^{er} janvier 1633 par Michel de La Guerre. Il succède très probablement à Florent Bienvenu décédé en 1623 (Brenet 1910 p. 178, d'après F-AN, LL 602, f. 148v, Dufourcq 1982, p. 269). Il s'agit d'après (Bisaro PCR) de Pierre de La Halle mentionné en 1625 à la Sainte-Chapelle de Paris. En 1630, lui est proposée la place d'organiste à Saint-Nazaire. Il refusera (Beges 1982, p. 88).

- *Cathédrale Saint-André de Bordeaux, 1633.* Le 17 décembre 1632, Pierre de La Halle s'engage par contrat à servir d'organiste à la Cathédrale Saint-André de Bordeaux (Revue historique de Bordeaux, vol 33-38, 1940, p. 50).

Christophle de La Haye (1508-1509)

Christophle de La Haye, reçu gagiste dessus de la Sainte-Chapelle de Paris en 1508 est renvoyé en 1509.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1508-1509.* Le 22 décembre 1508, sont reçus à l'examen : Quentin de Vallast prêtre aux gages de chapelain, Antoine Lheritier et Christophle de La Haye aux gages de clercs « musiciens ». Le 25 avril 1509, messieurs « ont donné congé à Xhe [Christophe] de La Haye, musicien ayant voix de dessus, pour ce qu'il ne pouvoit servir à

ladite Sainte-Chapelle et estoit malladif et luy ont donné 2 escuz d'or pour s'en retourner à son pays » (Brenet 1910 p. 50 d'après F-AN, LL 623, f. 52, 56).

Louis de La Haye (1608-†1638)

Louis de La Haye, neveu de Léonard Boursault basse contre de la Chapelle Royale et chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris, est chapelain en 1608 et probablement chapelain perpétuel dès 1609 et surement en 1624, quand il devient Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est aussi chantre basse-contre de la Chapelle Royale au moins en 1619. Il meurt le 15 avril 1638.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1608-1638*. Louis de La Haye est mentionné la première fois pour une répartition de chambre le 22 novembre 1608. Le 20 juin 1609, Antoine Morin, chapelain, maître de grammaire des enfants, pourvu de la chapelle perpétuelle vacante par le décès de Léonard Boursault, engage un procès contre de La Haye pour la possession de ce bénéfice. En effet, d'après Michel Brenet, Léonard Boursault meurt le 13 juin 1609 d'après un factum imprimé, d'où il résulte que, « estant à l'article de la mort », il avait passé procuration pour résigner ses bénéfices en faveur de son neveu, Louis de La Haye. Outre le procès contre Antoine Morin, mentionné plus haut, pour la possession de la chapelle perpétuelle dite de Saint Nicolas et Saint Louis, Louis de La Haye soutient un deuxième procès pour la possession d'une chapelle dite de Saint Georges, dans la prévôté et vicomté de Paris, contre Florent Bienvenu. v. *Factum du procez d'entre M. Louys de La Haye ... contre M. Florent Bienvenu*, s. l. n. d., in 4 de 4p. (Brenet 1910 p. 156, 157 d'après F-AN, LL 601, f. 80v, 94 et F-BnF, 4° Fm 17046).

Il est probable que Louis de La Haye ait possédé la chappellenie perpétuelle de Saint Nicolas et Saint Louis à la mort d'Antoine Morin c'est-à-dire dès 1609. En 1624, Louis de La Haye, chapelain perpétuel de Saint Nicolas et de Saint Louis, est élu Chantre et confirmé par le Roy Louis XIII le 27 mars 1624 en remplacement d'André Jacquier. Le successeur d'André Jacquier, comme chapelain perpétuel, est Louis Jacquier et le restera jusqu'à sa mort en 1638. Les 15 mars 1628 et 11 mars 1637, Maître Louis de La Haye, Chantre, « en considération de l'assidue assistance qu'il rend journellement au service de ladite eglise » reçoit un don de 60 livres et une gratification de 30 livres. Le 28 mars 1629, Louis de La Haye, Chantre, émet une plainte contre Louys Loré l'un des chapelains, qui lui a dit « plusieurs parolles insolentes et de mespris, mesme proféré quelques injures contre luy, sur la remontrance qu'il luy faisoit de psalmodier avec respect et attention, escouter et suivre les autres chapplains et chantres, veu qu'il chantoit sur la fin de matinnes à bastons rompus tantost devant tantost après ». Les chanoines envoient quérir ledit Loré et lui font remontrance. Le 17 avril 1638, les chanoines étant informés du décès de Maistre Louis de La Haye, Chantre en dignité de la Sainte-Chapelle, décédé « il y a deux jours » elisent pour Chantre Maistre Jacques de La Ferté, l'un des chanoines. Louis de La Haye meurt donc le 15 avril 1638 et a pour successeur en tant que Chantre Jacques de La Ferté et en tant que chapelain perpétuel, son neveu Louis Fournier. (LL 630, p. 293, 305, 325, 332, Brenet 1910 p. 167, 168, 172, 183, 184 d'après F-AN, LL 602, f. 8, f. 47v-48, f. 257-257v, f. 283).

• *Chapelle Royale de France (Louis XIII), 1619*. D'après Michel Brenet, Louis de La Haye est chantre basse contre à la Chapelle Royale en 1619 et probablement avant (Brenet 1910 p. 184 d'après BnF ms. Clair. 808, p. 100).

Dominique Lalande (1610-†1617)

Dominique Lalande est gagiste en 1610 et vicaire marellier en 1611 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1610-1617*. Dominique Lalande est gagiste de la Sainte-Chapelle depuis mai 1610. En effet, on peut lire dans le compte 1610-1611 : « Alloué 24 livres a payer a Mr Dominique Lalande gagiste a raison de trois livres par semaine pour huit semaines escheues le 26 juin 1610 » et « par ordonnance du 6 octobre 1610 a este païé a Mr Dominique Lalande gagiste de leglise la somme de 3 livres » et par cette même ordonnance : « a este payé 156 livres tournois a Dominique Lalande gagiste de leglise pour une année escheue le 4 juillet 1611 ». Dominique Lalande est reçu vicaire marguillier le 8 novembre 1611. Il reçoit des distributions normales les deux semestres. Il reçoit cette même année le reste à payer de ses semaines de gagiste : « alloué la somme de 57 livres tournois payé a Maistre Dominique Lalande pour son gaigne avant quil fust vicquaire, de 19 semaines a raison de 3 livres par semaines. Il est encore mentionné comme vicaire de 1613-1614 à 1617-1618. Le 27 février 1616, il reçoit 3 livres tournois. Il touche seulement la moitié de ses distributions du premier terme, le terme de Saint Michel 1617, de l'année 1617-1618. Il disparaît des trois derniers termes de l'année et des comptes suivants. En fait, il meurt sans doute dans la première quinzaine de septembre 1617, puisque le chapitre paye 9 livres 19 sols six deniers pour l'enterrement de feu Maistre Dominiques Lalande par ordonnance du 12 septembre 1617 et paye 6 livres a la mere dudict deffunct Lalande par ordonnance du 16 septembre (F-AD 18, 8G 1669-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, f. 113, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, f. 110v, 8G 1674, f. 101v-105, f. 108, 113v, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, f. 113).

Etienne [I] Lalemant (1512-1517)

Etienne [I] Lalemant est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1512.

Thaumas de La Thaumassière décrit la généalogie de la famille Lalemant qui donne deux maires de Bourges Jean Lalemant en 1500 et Jean Lalemant le Jeune en 1510 (Thaumas 1689, p. 1078-1081).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1512-1517*. Regnier écrit « Etienne Lalemant fut le successeur d'Etienne de Villiers en l'an 1512 ». Il est lui-même remplacé par Jean Desplains (F-AD 18, 8G 1504, p. 74v-75).

Etienne [II] Lalemant (1552-1557)

Etienne [II] Lalemant est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1552.

Thaumas de La Thaumassière décrit la généalogie de la famille Lalemant qui donne deux maires de Bourges Jean Lalemant en 1500 et Jean Lalemant le Jeune en 1510 (Thaumas 1689, p. 1078-1081). Un Etienne Lalemant fils de Jean Lalemant II, receveur général de Normandie mort en 1494 et de Marie Petit fut chanoine de Tours et de la Sainte-Chapelle de Bourges, chancelier de Saint-Quentin. C'est sans doute notre homme cité par Regnier qui cite lui-même Thaumas de La Thaumassière (F-AD 18, 8G 1504, p. 67).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1550-1556*. D'après Regnier, « Etienne [II] Lalemant, chanoine de Tours chancelier de Saint-Quentin, conseiller du Roy et maître des requestes ordinaire de son hostel, seigneur de Nouzay a succédé a Monsieur Julian en 1550, Thomassière ». Il est remplacé par son neveu Jean Lalemant en 1556 (F-AD 18, 8G 1504, p. 67).

Cependant sa première mention à la Sainte-Chapelle est le 4 février 1552 : le chanoine Lallemand est conseiller du roi en son grand conseil. Il délaisse sa maison ascensée à messire Marin Rebours. Le 23 février 1552, « messieurs ont ordonné que la copie des lettres patentes du roi de la soulde des cinquante mil hommes demandez par le roy sur les villes de son reaulme ensemble la copie du privilege de l'eglise seront anvoies a Paris a monsieur de Fogieres pour le tout communiquer avec monsieur Lalement chanoine de ceans pour obtenir une declaration de l'exempcion de ladite soulde... ». Le 21 mars 1553, « monsieur Vialart a refferé a messieurs que Ursin Arnault gaigier de l'eglise a prié messieurs le pourveoir de l'office de vicaire en l'eglise de ceans qui est a la presentation de monsieur Lallemand ; et qui leur plaise luy ayder de quelques habillemens. [messieurs] ont esté d'avis que actendu que ledit Lallemand est absent et quil n'est... es ordres quil soit présenté pro capitulo a monsieur le chantre pour l'interroger sur suffisance ou insuffisance ; et ont ordonné qui luy sera achapté une paire de chausses et ung pourpoint jusques a la valeur de 60 sous ». Le 27 avril 1557, « messire Jehan Mocquet curé de Ory, procureur de messire Jehan Lallemand présente la collation de la prebende que tenoit messire Estienne Lallemand sire de Voulzan maistre des requestes ordinaire de l'hostel du Roy, et qu'il a resigné a son neveu. Fait à Saint-Germain en Laye le 11 novembre 1556 » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 105ca, 120ca, 8G 1520, f. 150, 8G 1525, f. 1).

- *France, cour de : chancellerie, 1552-1557*. Etienne Lalement est conseiller du Roy en son grand conseil en 1552 et qualifié en 1557 de maître des requêtes de l'hôtel du roy.
- *Collégiale de Tours*. D'après Regnier, Etienne [II] Lalemant est chanoine de Tours.
- *Collégiale de Saint-Quentin*. D'après Regnier encore, il est aussi chancelier de Saint-Quentin

Jannequin Lalemant (1636-1639)

Jannequin Lalemant est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1636.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1636-1639*. D'après Regnier, « Jannequin Lalemant, beaufils de monsieur le Président Seguier a succédé à monsieur de Saint-Denis. Ses lettres sont du 27 septembre 1636. Il prit possession le 23 janvier 1637 ». Il est remplacé par François Chabenat, chanoine de l'église de Bourges le 24 décembre 1639 (F-AD 18, 8G 1504, p. 87-87v). Effectivement, Lalemant apparaît dans le compte conservé de 1639-1640 aux deux premiers termes sans distribution et il est remplacé au troisième terme par François Chabenat (F-AD 18, 8G 1683).

Jean Lalemant (1556-1559)

Jean Lalemant est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1556.

Thaumas de la Thaumassière décrit la généalogie de la famille Lalemant qui donne deux maires de Bourges Jean Lalemant en 1500 et Jean Lalemant le jeune en 1510 (Thaumas 1689, p. 1078-1081). Il peut s'agir ici de Jean Lalemant, fils de François Lalemant conseiller et secrétaire du Roy et de Jaquette Baudet, lui-même frère d'un Etienne Lalemant. Ce Jean Lalemant est qualifié de maître des Comptes à Paris et Grand Audienier de la Chancellerie qui s'allia avec Marie [sic] Luillier de Boulancourt, voir ci-après.

- *Parlement de Paris, 1553*. Jean Lalement est lai conseiller au parlement de Rouen, seigneur de Marmaigne, reçu le 7 juin 1553 sur résignation de Pierre Hotman. Il résigne et est remplacé

par Antoine de Cirier le 19 août 1553. Il est l'époux de Renée Luillier, fille de Jean, seigneur de Mesmin (Maugis 1916, p. 203).

- *Chancellerie de la cour de France (Henri II)*. Il est qualifié dans (Thaumas 1689, p. 1081) de Grand Audiencier de la Chancellerie.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1556-1559*. D'après Regnier, « Jean Lalemant, neveu d'Etienne, fut chanoine de cette église par la résignation qu'il fit en sa faveur qui fut admise a Saint Germain en Laye le 11 novembre 1556. Il prit possession le 27 avril 1557 ». Il est remplacé par Jean le Roy par sa résignation en sa faveur en 1559 (F-AD 18, 8G 1504, p. 67-67v).

Le 27 avril 1557, « messire Jehan Mocquet curé de Ory, procureur de messire Jehan Lallemand présente la collation de la prebende que tenoit messire Estienne Lallemand sire de Voulzan maistre des requestes ordinaire de l'hostel du roy, et qu'il a resigné a son neuveu. Fait à Saint-Germain en Laye le 11 novembre 1556 ». Il est placé chaise basse du côté senestre « attendu que ledit Lallemand n'est constitué es sacrées et saintes ordres ». Le 5 septembre 1559, « a Fougieres 10 livres 15 sols tournois au maistre de l'œuvre ladite somme provenant de la reception de messire Jehan Le Roy [à la place de Jehan Lalemant, qui a resigné]. Ses lettres de collation ont été faites à Paris le 18 juillet 1558 et signées Marguerite de France et Forget (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 1, 8G 1527, f. 63).

Guillaume Lallemand [L'Allemant] (1477)

Guillaume Lallemand n'est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris que quelques jours en 1477.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1477*. D'après Dongois, Guillaume Lallemand est reçu chanoine [de la troisième chanoinie] le 24 décembre 1477 au lieu de Jean Fournier. [II] ne posséda sa chanoinie que six jours et Jean Fournier rentra » (F-AN, LL 630, p. 148-150, Stein 1912 p. 133).

Josce L'Allemand [Alemant] (1344)

Josce L'Allemand est maître des enfants en 1344, probablement maître de grammaire et chapelain de la Sainte Chapelle de Paris.

Sainte Chapelle de Paris, 1344. La 6^{ème} pièce des *Miracles de Nostre Dame par personnages* (Paris BnF, 819-820, ms. Cangé) met en scène le jeune saint Jean Chrysostome. Abandonné par sa mère qui quitte le monde, doté d'une « voix gracieuse et bele » et sachant « chanter respons et traiz », il est présenté devant le roi afin de devenir « enfant de la chappelle au roy ». Ce dernier ordonne alors qu'on le mène immédiatement auprès de « maistre Josce l'alemant » (Paris & Robert 1876, vol. 1, p. 265-267). Si ce maître n'est pas un personnage fictif, il a dû être maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris au moment de la rédaction de la pièce, ou peu de temps avant. Compilés chronologiquement dans le ms. Cangé, ces miracles ont été représentés annuellement (ou presque) entre 1339 et 1382 « au puy [de la confrérie] des orfèvres a paris ». Le 7^{ème} étant de 1345 (Runnals 1976, p. 257-258), cette mention du maître Josce l'Allemand date en toute vraisemblance de 1344. Il serait donc le successeur de Laurent de Louviers, maître des enfants documenté de 1343 à 1344. *FT*

Le texte nous concernant peut être trouvé dans (Bnf Cangé français 819-820, confrérie des orfèvres 1339) :

LE CURÉ

Filz, souffrez vous, en amistié, / De ce dire, je vous em proy. / Se voulez venir avec moy,
Ne mais qu'il plaise a vostre dame (330) / Je vous feray estre, par m'ame, /
Enfant de la chappelle au roy, / Dont vous pourrez en grant arroy / Encor venir.

LA MÈRE ANTHURE

Sire, ne le vueil detenir (335) / Prenez le donc, il me plaist bien. /
Moult lie seray s'a grant bien / Le voy monter.

LE CURÉ

Dame, il n'en convient point doubter / Qu'a grant estat d'onneur ne viengne,
Mais qu'a court sagement se tiengne / Et humble soit.

LA MÈRE ANTHURE

Sire, Diex grace lui ottroit, / Par son plaisir, et vous autel ! / Je m'en revois a mon hostel :
A Dieu vous di.

LE CURÉ

A Dieu, dame! je vous affi / Que tout maintenant le menray / Au roy et li presenteray.
Sa, biau filz, tien moy par la main! / Sire, le doulx roy souverain /
Vous ottroit la gloire haultaine! / Sire, cest enfant vous amaine
Pour estre de vostre chappelle. / Il a voiz gracieuse et bele / Et scet chanter respons et traiz,
Et s'est de bonnes gens estraiz i / Et sachez puis un petitet
Sa mère, qui preude femme est, / Est vers Dieu de si bon courage /
Qu'elle a laissé son heritage, / Ses meubles et touz ses amis, / Et s'en va aval le pais /
Pour Dieu povre estre.

LE ROY

Par le seigneur qui me fist naistre, / Curé, vous avez moult bien fait. /
Il est biaux enfes, bien me plait. / Alez, si le faites mengier, / Et puis si li ferez taillier
Robe neuve de ma livrée; (370) / Je vueil qu'elle li soit livrée / Ysnel le pas.

PREMIER CHEVALIER

Mon seigneur, il n'y fauldra pas / Que tost ne l'ait.

LE CURÉ

Mon seigneur, s'il ne vous est lait (375) / Pour Dieu, qu'il suive encor l'escale;
Car il est de si bonne cole / Qu'il apprendra tant c'on vouldra, / Et c'est parquoy miex: il vouldra
Toute sa vie (380)

LE ROY

Curé, je ne vous desdy mie, / Et je le vueil.

LA ROYNE

Mon seigneur, conme il a doulz œil / Et gracieux maintien en soy ! /
Il fait bien a amer, par foy, / Mon seigneur chier.

LE ROY

Alez le vous deux convoier, / Et faites tout cè que j'ay dit. / Puis le menez sanz contredit
A maistre Josce l'alemant (390) / Et li dites que je li mant / Que bien l'apprenne

Pierre L'Allemand [Lallemand, Lalement] (1601-†1613 ?)

Pierre L'Allemand est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1601.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1601-1613*. Dongois écrit : « Pierre L'Allemand fut receu

chanoine [de la deuxième chanoinie] le 15 décembre 1601 au lieu de Bon de Serres. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1613. Il étoit fils de Jacques L'Allemand conseiller en 1580, issu de Jean L'Allemand conseiller en 1553 [confirmé par Maugis 1916]... ». Il est remplacé en 1613 par Jacques Philippes (F-AN, LL 630, p. 133-134, Stein 1912 p. 133).

C'est probablement le même personnage que Michel Brenet cite sous le nom de Lalement sans prénom le 2 juillet 1608 au sujet de la création d'un groupe de travail sur la réforme de la liturgie : les chanoines « ont député et commis Messieurs de La Grange, Lalement, Le Chantre Jacquier et Renvoyré maistre des enfans de chœur de musique pour adviser et ordonner pour le mieulx ce qu'il sera bon de faire touchant le retranchement des proses qui se chantent à l'église » (Brenet 1910 p. 155 d'après F-AN, LL 601, f. 72v).

Robert de La Longue [Le Longue, Lalongne] (1501-†1514 ?)

Robert de La Longne est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1501.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1501-1514 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Robert Le Longue ou de La Longue est chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste de 1501 à 1514. Il est remplacé par son neveu Jean ou Robert de Molmont (F-AN, LL 630, p. 328). De plus, Lalongne, sans prénom, est cité comme chapelain perpétuel pour une distribution de sel le 24 octobre 1509 (Brenet 1910, p. 50 d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v).

Jacques de La Loue [La Loe] (1487-1526)

Jacques de La Loue est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1487.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1487-1522*. D'après Regnier, « Jacques de La Loe fut le successeur de Monsieur Lacan en 1501 et prit possession le 9 août 1502. Il fut grand vicaire et official de Monsieur [le trésorier Louis] Damboise ». On a en marge manuscrit « Il étoit chanoine dès 1490 et dès 1487 ». Il est remplacé par résignation en 1522 par Pierre Barberin sans doute pour intégrer Saint-Etienne (F-AD 18, 8G 1504, p. 120-120v). Il a dû changer de prébende ou ne pas être le successeur de Lacquan.

Jacques de la Loë est mentionné une première fois dans une délibération du chapitre le 18 septembre 1487. Le 30 juin 1495, « monsieur le vicaire de Chaumont a admonesté les chappellains, vicaires et marrelliers de ladite eglise ad ce que doresnavant ilz aient chacun en droit soy faire mieulx leur devoir a servir a dieu et faire les serimonies en cueur quilz ont accoustume et aussi que aucuns d'eux ne portent plus habitz dissoluz ne leurs cheveulx longs comme ilz ont accoustumé... Et pour ce quil avoit este adverty que lesdits marrelliers avoient commis et comectent faulte touchant ce les a admonestez sub pena contenta in statuto quelz n'aient plus a ouvrir si non apres led premier coup d'apres matine et fermer a leure deue et decent selon led statut. A quoi monsieur messire Jacques de La Loe pour lesdits marrelliers et pour aucun interetz qu'il y pourroit avoir sest opposé et requis jour pour dire les causes de son opposition audit monsieur le vicaire qui luy a octroïé au moys. Sur la requeste faicte par monsieur de La Loe d'avoir une clef du premier huys pour lequel est demoré a pension avecques le receveur, messieurs a maiori capituli ont conclud propter consequentiam quil n'en aura point ». Le 10 juin 1497, « André Julien vicaire de ceans a fait le serment de sa prebende de Dun Le Roy et a esté receu ad ce par monsieur le vicaire Jean [sic] de La Loe ». Le 24 mars 1498, « monsieur maistre Lambert Grignon chanoine de ceans a expose et dit a monsieur messire Jaques de La Loe vicaire de monsieur le trésorier que par le statut et fondation de ceans tenant le lieu d'aucun chappellain et vicaire est vaccant il est permis a chacun de messires les tresorier, chantre et chanoines presenter chappellain ou vicaires a monsieur le

trésorier ; Et pour ce que son lieu de vicaire estoit vaccant et qu'il avoit esté adverti que Pierre Pastoris qui avoit esté par cy devant enfant de cueur de ceans estoit capable d'estre vicaire ainsi qu'il avoit esté adverty il le presentoit en priant et requerant ledit monsieur de La Loe vicaire dessusdit que son plaisir feust ad ce le recevoir et admettre. Lequel mondit sieur de La Loe a fait responce a mondit sieur Grignon que monsieur le tresorier avoit esté par cy devant adverty de ladite presentation que vouloit faire ledit Gognon. Et que de nouvel ung jour de ceste sepmaine mondit sieur lui avoit deffendu de non recevoir a presentation dicelluy Grignon de la personne dudit Pastoris ensemble de toutes autres presentations jusques a sa venue qui devoit estre prochaine et que son plaisir feust attendre sadite venue, ce que a accepté ledit Gognon ». Le 27 mai 1498, messieurs « ont commis messires de La Loe et Convers pour aller chez le maistre des enffans pour visiter quelques reparations quil fault faire en la maison dudit maistre des enffans et aussi achapter des draps... pour les obitz ». Le 22 juin 1500, après une décision de vote en chapitre soit par ancienneté soit selon la position dans le chœur, Jacques de La Loe, représentant le côté gauche du chœur s'oppose à ce que le chantre opine le premier. Le 9 août 1502, Jacques de La Loe est qualifié de vicaire du trésorier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 1, 119, 160ca, 175ca, 180ca).

Le 11 octobre 1505, « Arnault (Estienne), ecuyer, sire de La Grange d'Issart a preté foi et hommage au vicaire du trésorier (évêque d'Alby) pour sa terre et seigneurie de La Grange d'Issart ». Bueille reçoit cette foi ; de La Loe proteste. Le 5 février 1506, « touchant le baston que monsieur le chantre [Bonet] porte en officiant en ladite eglise que monsieur de La Loe disoit avoir esté porté en l'église des seurs de la vierge Marie, messieurs ont dit que si ledit chantre ly avoit porté que ce n'estoit de leur consentement... ». Le 16 nov 1510, « monsieur maistre Pierre Coppin a présenté a monsieur de La Loe vicaire de monsieur le tresorier Gaspart qui a esté enfant de cueur en office de vicaire soubz luy lesquelz ont accepté lad presentation » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 8, 20ca, 180).

- *Cathédrale de Bourges, 1502-1526*. D'après Claire Sibille, Jacques de La Loe, licencié en droit, est chanoine de la cathédrale de Bourges de 1502 à 1526. En 1506, il a une prébende à la collation de Mehun sur Yere (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 660-661).

Jean La Loue (1450)

Jean La Loue est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1450.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1450*. Jean La Loué apparaît dans les comptes de 1449-1450 au terme de Pâques 1450 et disparaît après (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1647)

Louis de La Loue (1505-1533)

Louis de La Loué est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1505.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1505-1533*. D'après Regnier, « Louis de La Lœe succeda a deffunct Monsieur Passerin le 20 février 1504 (a.s.) » (F-AD 18, 8G 1504, p. 113v ?).

Le 20 février 1505, « 2 quidam honorables maistres es lois apportent des nouvelles de la prebende de feu Georges Passerin. Le roi nostre sire l'a donnée a Louis de la Loe, cleric ». Il paie ses droits (27 livres). Cette prébende était convoitée par Jehan Nicolas, malade à Paris, qui a fait porter des lettres de collation de bénéfice signées par feu la duchesse. Le 19 février 1508, il obtient une pension pour aller étudier à Paris : « messieurs ont donné et donnent a Loys de la Loe, frere et chanoine de seans la somme de 60 livres tournois chacun an durant 4 années a conter du jour qui sen alla estudier a Paris qui fut le dernier jour de juing dernier

passé et pour lentretenir a l'estude ». Le 10 novembre 1526, il est présent au chapitre. Le 7 décembre 1526, « monsieur de La Loe a fait venir audit chapitre François Rolin enfant de cueur de l'église pour lui pieça présenté son vicaire en ladite Sainte-Chapelle ». Le 3 février 1529, « sur la requête baillée en chapitre par maistre Jehan Nicolas vicaire et organiste de l'église de ceans par laquelle il supplie messieurs luy aider de quelque argent pour luy survenir en aucunes ses affaires, messieurs apres avoir oy ladite requête ont ordonné que monsieur de la Loe prandra dudit Nicolas par despense l'argent qu'il prie d'avoir ; et apres ce veu et ordonné aussi quilz voiront lesdites affaires ». Le 28 mars 1531, il est présent au chapitre pour la réception de Martin Le rasle comme enfant de chœur. Le 9 septembre 1533, « monsieur de La Loe n'aura ni blé ni vin sur son gagne parce qu'il n'a pas residé assez pour gagner les 40 livres tournois qu'il faut gagner » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, dernier folio, 8G 1513, f. 95ca, 8G 1514, 1, 10ca, 160ca, 8G 1515, f. 82v, 8 G 1516).

- *Archidiaconé du diocèse d'Auxerre, 1527-1535*. Il est probable que le Louis de La Loe cité dans (Lebeuf 1848, p. 462-463 d'après les registres capitulaires) soit notre homme. En effet, il est qualifié de « ci-devant Chapelain de Sainte-Magdeleine dans l'Eglise de S. Hippolyte de Bourges ». Il est reçu archidiacre de Puisaye et chanoine de l'église d'Auxerre le 4 mai 1527. Il passe le 7 mai 1535 par devant Fauchot, une reconnaissance des 40 sols dûs au chapitre pour sa cure de Mezilles.

Jean Laloyer dit Dambrois [d'Amboize] (1445-†1504)

Jean Laloyer est probablement enfant de chœur en 1445, vicaire et maître des enfants en 1467, chapelain en 1488. Il meurt en décembre 1504.

- *Sainte-Chapelle de Bourges ??, 1445-1446*. Jehan Ambroys est mentionné dans les comptes de 1445-1446 comme enfant de chœur : « Item pour la façon de quatre blanches et de quatre paires de manches faiz pour Robinet, Jehan Ambroys, Bonin et petit Jehan » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1645)

- *Saint-Martin de Tours, < 1467*. D'après Paula Higgins (Higgins 1990a, p. 16 citant Higgins 1986, p. 70-76), Jean Laloyer occupait avant la charge de maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges, celle de maître des enfants de Saint-Martin de Tours où il a pu connaître Antoine Busnois présent à la cathédrale de Tours en 1465. Il est probable que le 28 avril 1467, le chapitre de la Sainte-Chapelle l'envoie quérir à Tours pour prendre la charge de maître des enfants occupée par Pierre Lambert (Pilleboue PCR d'après F-AD 18 8G 1510, f. 57).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1467-1504*. Le 28 avril 1467, on enverra quérir Jehan Dambreux pour les enfants de chœur [sans doute à Tours]. Jean Dambroys est reçu vicaire et maître de musique des enfants le 11 juillet 1467 par Martin Bonin, vicaire du trésorier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, f. 57, 59, 60). Il est formellement nommé le 12 décembre 1467 « ad instruendum eos in scientia et arte cantu ». Il succède à Pierre Lambert (22 février 1466-11 juillet 1467), Jean Vigier (17 août 1465-22 février 1466) et Antoine Pastoris (12 mai 1464-17 août 1465). Pierre Lambert avait été une première fois maître des enfants pendant l'année 1462-1463 et sans doute jusqu'au 12 mai 1464. Paula Higgins n'indique pour cette première fois que la période du 5 mars à mai 1464 (Higgins 1990a p. 9, note 37). Jean Laloyer figure comme vicaire avec des distributions normales sur les comptes que nous possédons 1467-1471, 1472-1473 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1650-1654).

Le 4 février 1469, Jean Laloyer est remplacé comme maître des enfants par Philippe Basiron « *Eadem die prefati domini capitulantes denuo traddiderunt regimen puerorum chori dicte cappelle Philipo Bazison amoto Johanne Laloyer quem etiam amoverunt et denunciaverunt amotum, certis de causis ad hoc animum suum moventibus inhibuerunt quod domino Dionysio*

le Duc eorum receptori ne habeat eidem Laloyer tradere nec expedire aliquas pecunias pro et occasione regiminis dictorum puerorum sub pena recuperendi ab eo id quod tradiderit » (Higgins 1990b, p. 8, 24 d'après F-BnF n.a.l. 1533, f. 21v, F-BnF n.a.l. 1534, f. 20). Il est d'ailleurs mentionné avec Philippe Basiron pour leurs salaires de maîtres des enfants dans les comptes de 1468-1469 (Higgins 1990b p. 27 d'après F-AD 18, 8 G 1651, f. 81).

Tout l'épisode du limogeage de Jean Laloyer en faveur de Philippe Basiron est résumé dans les délibérations du 7 et 21 janvier 1469. Le 7 janvier 1469, sur la requête de Jean Laloyer, maître des enfants disant qu'il est venu à sa connaissance que ces messieurs voulaient lui enlever la charges de enfants disant qu'il n'avait rien fait pour qu'on veuille la lui enlever, c'est pourquoi au cas où ils voudraient y procéder, il s'y opposait et s'y opposa au chapitre, et dans la main de Martin, vicaire général du trésorier demandant qu'on le reçoive à opposition. Cette requête entendue le vicaire dit audit Laloyer qu'il n'avait pas l'intention d'y procéder si ledit maître ne fait pas pire qu'il a fait puisqu'il ne savait aucune chose à son sujet. [*Eadem die super requesta per Johannem Laloyer magistrum puerorum dicte sacre cappelle facta dicens quod ad sui noticiam devenerat quod dicti domini volebant eum a regimine puerorum predictorum amovere, dicens nullam causam fecisse propter quam amoveri deberet, quare casu quo ad hoc procedere vellent se opponebat et se opposuit in capitulo necnon in manu dicti Martini Bonini tamquam vicarii generalis domini thesaurarii, petens se ad oppositionem admitti, qua requesta per dominum vicarium audita eidem Laloyer dixit quod non habebat intencionem ad hoc procedendi nisi dictus magister feceret peius quam fecit, quoniam nullam sciebat causam in eo id circo eum admisit ad oppositionem; dicti vero domini capitulantes concluderunt quod eum non amoverent nisi contingeret eundem Laloyer aliquid facere quod non esset fiendum*]. Les minutes de la délibération du chapitre du 21 janvier 1469 n'ont pas été réintégrées dans la copie formelle des actes du chapitre où l'on garantit la maîtrise des enfants à Philippe Basiron, contrairement à ce qui avait été affirmé à Jean Laloyer (Higgins 1990b, p. 8, 24 et Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533, f. 18v, BnF n.a.l. 1534, f. 18v).

Le 3 février 1470, Jean Laloyer est présent à un rappel de discipline. Le 12 septembre 1472, Messieurs ordonnent que si maître Jean Laloyer ne veut aller au pressoir de Saint Privé, il sera privé de vin et de distributions. Le 16 août 1488, en plein conflit avec le trésorier, Jean Laloyer et Nicolas Bonet, chapelains présentent des lettres du roi sur la collation des bénéfices (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a. l. 1534 f. 50, 126v, F-AD 18, 8G 1511, f. 12-13).

Enfin, Jean Laloyer est mentionné les 19 novembre et 31 décembre 1502, le 4 avril 1503 et le 2 juillet 1504 pour des requêtes (avec réponses positives) en vue d'obtenir ses distributions de matines. Citons par exemple celle du 19 novembre 1502 : « Jean Laloyer dyt d'Ambroize chappelain dit quil est d'aige de 75 ans et a servi en l'eglise de ceans plus de 50 ans. Et que pour ce quil est vieilh et decrepy il pleust au chapitre luy donner ses distributions des matines ». Le 31 décembre 1504, le décès de Jehan d'Ambrois est mentionné (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 2, 10ca, 60ca, 85ca).

Abraham de La Mare (1569)

Abraham de la Mare est éventuellement clerc ou chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1569.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1569*. Les 19 et 26 février et le 19 mars 1569 (n. st.), sont réprimandés les chantres Rouillé, Passart, Lescluse et Abraham de la Mare. Rouillé et Passart sont clercs, Lescluse est chapelain (Brenet 1910 p. 113 d'après F-AN, LL 599, f. 33 et 34v). Abraham de La Mare est donc soit clerc, soit plutôt chapelain.

Jean de La Mare (1318)

Jean de La Mare est enlumineur de manuscrits musicaux pour la Sainte-Chapelle de Paris en 1318.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1318*. On trouve dans des comptes de 1318 un Johannes ou Jehan de La Mare enlumineur de manuscrits musicaux « *Item, Richardo de Verduno et Johanni de La Mare, socio suo pro dictis antiphonariis illuminandis de grossis et minutis, 10 l. 13 s.* » (Brenet 1910 p. 13 d'après F-BnF, ms. fr. 23256, f. 4, publié par Vidier 1901 p. 336-341).

Gilles Lambert (1585)

Gilles Lambert est maître de grammaire des enfants gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1585.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1585*. Le 4 mai 1585, « messieurs ont receu et reçoivent Gilles Lambert maistre es arts et theologie prebtre du diocese de Cambray present ce acceptant aux gaiges de 8 ecus 1/3 d'une part pour monstrier et enseigner les enffans de cueur de l'eglise de seans en l'art de [rayé : musique] grand mere a aultres gaiges de 8 ecus 1/3 pour ayder en la marrellherye et sonnerye de ceste eglise avec messire François Cousturier ; et pour le myeux entretenyr aux charges susdites luy ont accordé demy pain de celluy que ont accoustumé prandre les chappelains ; et qu'il dira par chacun jour en ladite eglise la messe paresseuse pour laquelle et chacune d'elle il luy sera payé 3 sous tournois ; et sa demourance et residence en la chambre basse de la marrilherye avec ung lict qui luy sera porté et outre luy sera avancé 2 ecus sur ses gaiges ». Le 11 mai 1585, messieurs ont « commis Bochetel pour acheter un lit affin d'acomoder Lambert, maistre de grandmere des enffans ; et aussi pour acheter de la thoille affin de faire des plintyers es lictz de la maistrise ». Le 9 juillet 1585, messieurs ont « Dumayne commis pour comptes avec maistre Gilles Lambert maistre de grandmaire des enffans pour raison de la messe paresseuse celebrée depuis sa reception jusqu'au dernier jour de juin, et par ledit compte a luy desduict les deffaults qu'il a fait : 3 ecus d'or ». Le 23 juillet 1585, messieurs ont « ordonné que messire Ambroys Du Four gagiste marrilher dira la messe paresseuse que souloyt dire le maistre de grand mere des enffens » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Pierre Lambert (1449-1473)

Pierre Lambert est vicaire en 1449 et chapelain en 1459 de la Sainte-Chapelle de Bourges et maître des enfants de 1462 à 1464 et de 1466 à 1467.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1449-1473*. Pierre Lambert figure comme vicaire à partir du terme de Noël (très faible) de l'année 1449-1450. Il le reste sans doute jusqu'en 1458-1459 où il reçoit des distributions faibles pour les termes de Saint-Michel et de Noël, pendant la peste. Il est nommé chapelain à Pâques et reçoit des distributions normales en 1462-1463, 1467-1471 et 1472-1473 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1647-1654).

1462-1464 : Pierre Lambert est pendant cette période une première fois maître des enfants de chœur, contrairement à Paula Higgins qui ne note que la période du 6 mars 1464 à mai de la même année. Dès l'année 1462-1463, Pierre Lambert reçoit comme maître des enfants des distributions de pain « tant pour luy comme pour les enffans et maistre de gramaire » et on peut lire encore : « A messire Pierre Lambert, maître des enffens de cuer pour le nourrissement et instruction des enffans lesquelz il a nourriz et instruits durant l'an de ce compte... il a eu par marché fait entre messieurs et luy 120 livres tournois ». Le 12 mai 1464,

Pierre Lambert est destitué de son office de maître des enfants et remplacé par Antoine Pastoris et Philippe [Baziron] enfant de chœur est chargé d'instruire les autres enfants en chant et musique [*ad quorum regimen iidem domini capitulantes commiserunt Anthonio Pastoris ordinentes quod Philipus alter jamdictorum peri... instruet et docebit alios pueros in cantu sine arte muzice*].

Dans les comptes de l'année 1462-1463 Pierre Lambert est mentionné « pour la despense des Innocens montant en somme de 16 livres 10 deniers sur quoy messieurs ont baillé ung mandement de 100 sous et 40 sous tournois pris sur messire Jehan Ploton et 20 sous sur le maître des enffans aussi reste 8 livres 10 deniers dont messieurs ont ordonné en chapitre quelles se payront sur la bourse du chapitre ». Il reçoit ses distributions de vin comme chapelain. En janvier 1462, Pierre Lambert est chargé de dire la messe d'Allegre qui se dira les samedi, dimanche et lundi après l'élévation. D'ailleurs, il figure dans les dépenses des messes : « A messire Pierre Lambert, vicaire de la vicairie d'Alegre fondée a l'autel de Nostre Dame de Pitié chargé de 3 messes la semaine a payer en 4 termes la somme de 12 livres dont n'en a esté païé l'an de ce compte que 6 livres pour ce que messieurs l'ont deffendu a cause de ce que les messes ne se disoient point » et « A messire Pierre Lambert pour avoir celebré la grande messe en ladite chapelle des semaines des chapelains de monsieur messire Gilles chanoyne et monsieur le trésorier 30 sous tournois ». Le 6 mars 1464, il reçoit 2 écus pour acheter une robe. Le 27 mars 1464, Jaques Gillard est condamné à réparer les dommages causés à Pierre Lambert, chapelain, injurié et battu jusqu'au sang (Higgins 1990b, p. 9 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649, f. 33, 55v, 117v, 147, 8G 1510, f. 5ca, 20ca).

1465 : Le 16 juillet 1465, comparaissent Pierre Lambert et Jean de Rou alias de Albignaco, qui ont dit qu'ils ont été récemment privés des vêtements et distributions par Martin Bonin, et supplient d'être remis dans leur état. Bonin leur dit de ne plus avoir de concubine dans leurs foyers et les avertit sous peines d'éloigner ces femmes de leur société de ne plus leur parler ni converser avec elles... D'abord tout le monde le savait et c'était une honte publique pour la chapelle et ses membres et que c'est pour ça qu'ils avaient été privés de vêtements et de distributions. Ils jurent et on les réintègre jusqu'à la toussaint avec leurs distributions (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, f. 16v).

1466-1467 : Pierre Lambert est une seconde fois chargé de la maîtrise des enfants de chœur en remplacement de Jean Vigier. Le 22 février 1466, messieurs ordonnent que les enfants de chœur soient enlevés à Jean Vigier et confiés à Pierre Lambert pour les gouverner au prix de 80 livres pour l'année. Il est remplacé le 11 juillet 1467 par Jehan Laloyer. En effet dans les comptes de 1467-1468, on trouve le partage des distributions : « A messires P. Lambert et Jehan Laloyer maitres des enffans de cueur pour le nourrissement et instruction d'iceulx lesquelz ilz ont nourriz c'est assavoir ledit Lambert 3 moys et led Laloyer 9 moys 120 livres tournois ». En outre, il est payé 30 sous tournois pour les messes de Chasteluz en compagnie de P. Marchant, J. Le Vasseur et J. Charlemeigne (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1650).

1468-1473 : Pierre Lambert reçoit des distributions comme chapelain en 1468-1469. Le 21 décembre 1473, Jaques Chaussechien permute avec Pierre Lambert pour une vicairie du château de Vierzon et apprend que Antoine Pastoris avait obtenu une présentation du roi pour cette vicairie. Chaussechien s'oppose à ce que le chapitre en fasse collation à Pastoris. On perd la trace de Pierre Lambert qui occupe sans doute la vicairie qu'il a permuté avec Jacques Chaussebien (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1651, F-BnF n.a.l. 1534, f. 133v).

Jean Lamoureux (1610-1616)

Jean Lamoureux est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges au collège en 1610.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1610-1616*. « sera alloué... somme de 50 livres tournois a payer a Estienne Lamoureux pour demye annee de la pension de Jehan Lamoureux son filz par advance suivant lordonnance du 19 mars 1611. De même en 1611-1612 : « sera alloué la somme de 50 livres a paye a Estienne Lamoureux pour la pentyon de Jehan Lamoureux son filz pour demye annee escheue le 22 mars 1612 ». Jehan Lamoureux reçoit 6 livres le 22 octobre 1616, sans doute pour un don car il ne semble pas recruté à la Sainte-Chapelle à sa sortie du collège (F-AD 18, 8G 1671, 8G 1675, f. 117).

Guillaume Landry (1507-1510)

Guillaume Landry est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1507.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1507-1510*. Les chanoines « ont receu aux gaiges de chappellain Maître Guillaume Landry et aux gaiges de clerc Maître Gobert Desloges » le 22 décembre 1507. Il est mentionné sans prénom pour une distribution de sel le 24 octobre 1509. Il est cité une dernière fois le 2 janvier 1510 (n. st.), dans la liste des chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par le roi Charles V (Brenet 1910 p. 48, 50, 56, d'après F-AN, LL 623, f. 39, f. 58-58v, f. 61v).

Jean de L'Angellerie [Langellerie] (1525-†1548)

Jean de L'Angellerie est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1525 jusqu'à sa mort en 1548.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1525-1548*. Peu présent à la Sainte-Chapelle, il est cité dans un procès qu'il engage contre le chapitre pour une question d'héritage et dans un procès au parlement de Paris contre l'ensemble des chapelains et vicaires pour le renvoi du vicaire organiste de l'église Jacques Robert. Il est Trésorier d'après Regnier depuis le 7 juillet 1525 et remplacé par Pierre Le Poucre (8G 1504, p. 9-9v) et réside au moins en 1531 à Montier en Bellay (voir ci-après).

Le 17 novembre 1528, se conclut le procès entre les chanoine du chapitre et « noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie, tresorier. Ayant pris la cause pour venerable messire Guillaume Bouchetel son vicaire chanoine. Pour raison de la succession et biens delaissez par feu messire Jaques Du Pont de son vivant prestre chappellain qui avoit par son testament institué lesdits demandeurs ses heritiers et donne tous sesdits biens... au proffict de l'œuvre de la Sainte-Chapelle ; lesquelz bien ledit tresorier pretendoit a luy appartenir par ce quil disoit que ledit deffunct estre aulbin et natif hors du royaume et estre heritier dicelluy deffunct ». Sont présents Philippe Bueilhe chantre, Philippe de Laval, Guillaume Alabat, Pierre Barizon, Nicolas de Bezombes, Pierre Barbarin, Robert de Cambray tous chanoines prebendés, capitulans plus messire Jehan de Langellerie tresorier. « Les parties ont transigé, pacifié et accordé... ledit tresorier s'est desisté et departy dudit proces au proffict desdits venerables chanoines et chapitres... Ils sont heritiers du feu messire Jaques Du Pont pour l'œuvre. Messieurs ont ordonné a Guillaume Bochetel qui a prins et saisi lesdits biens de leur en rendre compte et relira » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1501).

Le 9 décembre 1531, « apres avoir oy le rapport fait par monsieur de Bezombes qui a esté par devers monsieur le tresorier estant en la ville de Montier en Bellay pour le maistre des enffans maistre Jehan Le Botillier, messieurs ont de rechef dit et declaré que combien quilz aient permis audit Le Botillier de porter l'abbit des chappellains quilz n'ont entendu ny n'entendent l'avoir fait soubz le bon plaisir de mondsieur ». Le 27 février 1532, il est mentionné nominativement pour la première fois dans les registres de la Sainte-Chapelle pour une

réception : « messire Michel Going cleric et gaigier en la Sainte-Chapelle de Bourges et nagueres enffant de cueur d'icelle s'est transporté au chapitre ou estoient capitulans et assemblez noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie tresaurier de la Sainte-Chapelle, venerables et discrettes personnes messires Philippe de Laval, Alabat, de Baugy, tous chanoines ausquelz ledit Michel Going auroit dit et remonstré quil avoit esté présenté par venerable et discrete personne messire Nicolas Bezombes chanoine pour son vicair marelleier en icelle Sainte-Chapelle au lieu de messire Jehan de la Bertauche et receu a l'examen... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 138, 160).

Autour de 1543, et semble-t-il dès mai 1542, a lieu un procès de quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?] contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence ; alors que les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle se revendiquent comme perpétuels (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 22 juin 1547, le trésorier Jean de Langellerie est encore en procès contre le chapitre de la Sainte-Chapelle et ce depuis longtemps, avant le 16 février 1544, date à laquelle le procès fut mis au greffe. Le Bailly de Bourges a nommé d'office un vicaire général, Jehan Crennequin. Ce procès fait l'objet de nombreuses délibérations. Le 9 septembre 1548, Jean de Langellerie est mort. « Le chantre, procureur de noble et venerable personne maistre Pierre Le Poucre, bachelier en sainte theologie a présenté des lettres de collation de la tresorerie de la Sainte-Chapelle vacant par le trespas de feu maistre de Langellerie données a Pau le 18^o de may dernier signées Marguerite » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 139, f. 166v-167).

Pierre Langevin (1587)

Pierre Langevin, du pays de Toulouse, sert brièvement en 1587 comme chantre gagiste et chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges et semble aussi être compositeur d'après les registres de la chapelle.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1587*. Le 8 août 1587, « messieurs ont receu aux gaiges d'ung ecu par semaine et le pain messire Pierre Langevin du pays [rayé : d'Anjou] de Thoulloze. Le 11 août 1587, « messieurs ont ordonné que apres avoir oy le mothet et fait et composé par messire Pierre Langevin s'il se trouve suffisant pryer monsieur Gassot le presenter a sa place ; monsieur de Buxerolles procureur de monsieur Gassot a présenté comme chappelain messire Pierre L'Angevin du pays de Thoulloze » ; il est renvoyé à monsieur Dumayne (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544). Pierre Langevin reçoit des distributions très faibles au terme de Saint-Michel 1587 et rien ensuite. On peut lire dans ces comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 : « a messire Pierre Langevin gagiste la somme de 2 ecus sol pour 2 semaines suivant l'ordonnance du 8 août 1587 : 6 livres tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1657).

Jan Langhedul (1583-†1592)

Jan Langhedul est facteur d'orgues pour la Sainte-Chapelle de Paris en 1585. Il meurt le 6 février 1592.

Jan Langhedul est issu d'une famille flamande de facteurs d'orgues, active entre 1475 et 1635. Nous utilisons la notice du *New Grove* de Maarten Albert Vente (NG2. PCB). Jan Langhedul est mort à Ghent le 6 février 1592. Il commence sa carrière dans la région de Courtrai et d'Ypres, mais la guerre, le régime calviniste le forcent à déménager à Lille en 1583 et à Paris en 1585. A Paris, il restaure les orgues de Saint-Benoît, de la Sainte-Chapelle, du couvent des Augustines et de Saint-Eustache. Il construit un nouvel instrument dans l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie qui apporte de nombreuses innovations. Il reçoit le titre de facteur d'orgues du roi de France pour son travail à la Sainte-Chapelle. Jan quitte Paris après le 15 octobre 1590 et retourne à Ypres. Ses derniers travaux se trouvent notamment à Ghent, en collaboration avec Guillames [Guillaume], probablement son fils. Jan est enterré dans l'église des Dominicains, la seule église, dont les orgues ont survécu aux guerres de religion.

Isaac L'Angloys [Langloys] (1535)

Isaac Langloys est chantre basse-contre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1535.

- *Cathédrale de Chartres, 1535 ?*. Isaac Langloys est sans doute avant mai 1535, chantre de la cathédrale de Chartres. Y retourne-t-il après avoir été refusé à Bourges ?

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1535*. Le 4 mai 1535, le chapitre fait « remonstrances touchant 2 basses contre estans l'un en la Sainte-Chapelle de Paris et l'autre a Chartres, messieurs ont ordonné que monsieur Julian yrai audit lieux aux despens de chapitre pour amener celluy des deux qui sera pour servir l'église ». Le 28 mai 1535, on apprend que la basse-contre de Chartres est maître Isaac Langloys et ne convient pas. Il « sera payé à messire Ysac Langloys basse contre pour luy aider a s'en retourner a Chartres un ecu sol. Aussi ont commis pour voir les parties du Cardinal de la despence quil a faicte d'avoir amené ledit messire Ysac le chantre et de Charpaignes et [il] sera payé pour la despence quil a faicte a faire venir messire Ysac Langloys la somme de 8 livres 15 sous et 45 sous baillez audit Langloys pour s'en retourner a Chartres » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 191, 196v).

[-] Langloys (1594)

Langloys sans prénom est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1594. Un Abraham Langloys est chantre ordinaire de la Chapelle Royale en 1619, peut-être le même homme (F-BnF, ms. Clair. 808)

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1594-1595*. Langloys sans prénom est mentionné comme chapelain dans le compte de l'année 1594-1595 pour le quartier de Saint-Michel 1594 et pour sa distribution de froment. Il disparaît ensuite. Il avait été reçu chapelain après la Saint-Jean 1591. Le compte précédent conservé étant celui de 1590-1591. Signalons qu'un Isaac Langloys certainement pas le même homme a brièvement été recruté en 1535 (F-AD 18, 8G 1660 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 191, 196v).

Jean de Lannoy (1512)

Jean de Lannoy est le procureur du trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1512.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1512.* Jehan de Lannoy est procureur de maistre Robert de Coqueborne, Trésorier de la Sainte-Chapelle. C'est à sa requête qu'a été faite le 17 janvier 1512 (n. st.) une copie du procès verbal de la première visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle du 3 novembre 1508 (Brenet 1910 p. 51 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis).

Jean Lanourettes (1584)

Jean Lanourettes est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges avant 1584.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1584.* Le 26 mai 1584, Dumayne présente son rapport sur « Jacques Brunet de la ville de Vallance, pour estre vicaire a la place de messire Jehan Lanourettes présenté par monsieur Marault » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 249v).

Guy de Laon [Lauduni] (1298-†1329)

Nous utilisons pour cette biographie (Fabris 2005 p. 33-35) sur le Collège de Laon, (Gane & Billot 1995, p. 126, 150, 337 notice n° 353) sur le chapitre de Notre-Dame, (Morand 1790 p. 264-265), (Stein 1912 p. 131) et Gilles Dongois (F-AN, LL 630, p. 46-48) sur la Sainte-Chapelle.

Guy de Laon est né à Laon de famille obscure et mort en 1329, plus précisément entre le 12 avril 1329 (n. st.) date de son testament et le 13 mai 1329, date à laquelle ceux qui avaient l'expectative de ses prébendes présentent au chapitre les lettres établissant leurs droits aux bénéfiques devenus vacants. Il est inhumé dans la Sainte-Chapelle en tant que Trésorier avec 1329 pour la date de sa mort. Il a choisi notamment comme exécuteur testamentaire Jean de La Chapelle, chanoine de la Sainte-Chapelle (Fabris 2005 p. 34, 35 d'après F-AN, LL 105, p. 102 et Raunié 1890 t. 2 n° 927).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1301-1329.* Guy de Laon est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle en 1301, succédant à Pierre de Moyencourt pour (Stein 1912 p. 131) ou Pierre de Micourt pour (Morand 1790 p. 306) et remplacé en 1329 (1328 pour Morand et Dongois) par Eudes Boileau. Michel Brenet cite deux comptes de Guy de Laon, trésorier de la Sainte-Chapelle, qui font mention de toile achetée pourvêtir les enfants, et des salaires de l'organiste et des « noteurs » ou copistes de musique pour les années 1315 et 1318 (Brenet 1910 p. 12 d'après F-AN, L. 621, n° 20, et F-BnF, ms. fr. 23256, f. 4, publiés par Vidier 1901 p. 333-336 et 336-341).

- *Université de Paris, 1314.* Guy de Laon est Maître es Arts et fondateur du Collège de Laon à Paris. La première charte du collège date de 1314. Il intervient dans de nombreux autres établissements d'enseignement ou de charité (Fabris 2005 p. 33).

- *Cathédrale de Paris, 1316-1329.* Guy de Laon est chanoine prébendé de Paris. En 1327, il appartient encore au chapitre de Notre-Dame de Paris.

- *Autres bénéfiques.* 1298-1329 : Guy de Laon est chanoine de la collégiale de Saint-Quentin. Il organise le béguinage des Grénetiers de Saint-Quentin fondé en 1300. 1304 : Il est chanoine et sous-chantre de la Cathédrale de Laon et organise l'instruction des enfants de chœur de la cathédrale de Laon.

Il ne semble pas qu'il ait été aumônier du roi Philippe le Bel comme l'affirme Morand.

Pierre de La Pierre (1553-†1579)

Pierre de La Pierre, natif de Saint-Jean d'Angely, du diocèse de Saintes, est maître des enfants de chœur à Tours en 1553, maître de chapelle de la Cathédrale Saint-André de Bordeaux en 1553, chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1556, remplacé successivement par Jean Lebègue et Toussaint Rahel. Il meurt quelques jours avant le 12 septembre 1579.

- *Tours, 1553*. D'après les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges, Pierre de La Pierre est maître des enfants de chœur à Tours jusqu'en avril 1553.

- *Cathédrale Saint-André de Bordeaux, 1553-1556*. D'après François Lesure, Pierre de La Pierre est maître de chapelle de la cathédrale Saint-André en 1553 (Lesure 1999, p. 104). La présence à Bordeaux est confirmée par les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges, voir ci-après.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1556-1560 et 1568-1579*. Le 18 avril 1553, « messieurs ont ordonné que ayant oy chanter le personnaige qui a esté envoyé de Tours pour servir a la maistrise des enffans de cueur de l'eglise sera receu s'il est trouvé cappable » [Pierre de La Pierre]. Le 22 avril 1553, « messieurs considerans la cappacité de maistre Pierre de La Pierre natif de la ville de Saint-Jehan d'Angellic diocese de Saintes qui s'est présenté a la maistrise des enffans de cueur de l'eglise luy ont donné ladite maistrise selon que les autres maistres l'ont par cydavant tenue ; et l'a monsieur de Beauregard assure luy retenu au service de l'eglise le presenter a monseigneur le tresorier a l'office et place de chappellain en ladite eglise de ceans qui est a sa presentation a cause de sa chanoine et prebende ; ce que ledit de La Pierre a accepté et promis venir servir ladite maistrise dedans la fin du moys de juing prochain ; sera baillé audit de La Pierre 6 escus d'or pour la despence de son voiage quil est venu en ceste ville pour se presenter a ladite maistrise ». Le 17 juin 1553, « monsieur de Beauregard a fait entendre a messieurs que maistre Pierre de La Pierre avoit escript a monseigneur le tresorier quil prioit messieurs luy prester la somme de 40 escuz pour aucunes affaires, messieurs ont esté d'avis que monsieur de Beauregard luy fera responce que tenant par luy sa promesse de venir servir la maistrise des enffans de cueur de l'eglise, ilz luy feront toute gracieuseté... Sera baillé deus escuz sol a la bassecontre que avoit envoyé de pardeça ledit de La Pierre pour s'en retourner qui n'a esté prouvé pour servir l'eglise ». Le 5 août 1553, sera donné « 10 sous a un messagier qui a apporté des lettres de maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de Bordeaux... messieurs ayant veu lesdites lettres dudit Pierre de la Pierre ont ordonné que icellui de La Pierre ait a se trouver en ceste ville dedans le premier jour de septembre prochain pour desservir a la maistrise des enffans de cueur de l'eglise de ceans autrement en sera proveu d'un aultre ; et que l'argent qui demande luy aider messieurs ne ly peuvent pour le present aider ». Le 9 septembre 1553, « messieurs ont ordonné actendu que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de Bordeaux n'est venu a la maistrise des enffans ainsi quil avoit promis quilz en chercheront ung aultre... ». Le 25 novembre 1553, « messire François Bernard chapelain [sic] de l'eglise a rapporté a messieurs que suyvant l'ordonnance de chapitre il avoit esté a Orleans pour trouver un maistre pour les enffans de cueur et avoit amené maistre Jehan Ponchet qui estoit homme capable pour deservir a la maistrise desdits enffans homme de bonne vie et de bonne meurs comme il avoit esté certiffié. Et prenant deliberation par messieurs sur ce ont esté des avis chascun en leur ren [sic] c'estassavoir lesdits Gaillard, de Fougieres et Chevallyer que ledit Ponchet seroit receu a gaiges pour ladite maistrise et jusques ad ce quil soit receu en l'office de chappellain en ladite eglise », sans attendre d'avantage Pierre de La Pierre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 5v, f. 7-7v, 29v-30, f. 60ca, 69, f. 99-100).

Le 1^{er} août 1556, « messieurs ont ordonné quil sera marchandé a ung homme de pied pour envoyer vers maistre Pierre de La Pierre a Bourdeaulx pour savoir sil voudra venir a la charge de la maistrise des enffans de cueur et luy sera escript au nom du chappitre ». Le 1^{er} septembre 1556, messieurs ont « ordonné quil sera alloué au receveur la somme de 9 livres quil a payé a Pierre Intrat pour son voiage d'avoir porté des lettres a Bourdeaulx a maistre Pierre de La Pierre ». Le 29 décembre 1556, « messieurs ont receu maistre des enffans de cueur de l'église de ceans maistre Pierre de La Pierre et ordonné qui luy sera payé 210 livres tournois, deux muys 4 setiers de blez pour la nourriture des sept enffans de cueur qui sont de present qui est a raison de 30 livres et 4 setiers de blé pour chacun desdits enffans et pour toutes choses ; ce que ledit de La Pierre a accepté et promis de bien et loyaulment instruyre lesdits enffans. Messieurs ont commis le sieur de Gaillard pour aller voir le chancre [de Beauregard] qui est mallade et luy remonstrer quilz ont receu ledit de La Pierre a la maistrise desdits enffans et quil luy plaise le presenter a la place et office de son chappellain vaccant en ladite Sainte-Chapelle ». Le chancre dans son rapport écrit que « il y a longtemps que ledit chancre cognoist ledit de La Pierre et luy semble estre cappable pour tenir ledit office de chappellain ». Il est présenté. Le 31 décembre 1556, Pierre de La Pierre est institué chappellain.

Le 2 janvier 1557, le receveur donnera à Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur 20 livres tournois sur le mois de janvier. Le 9 janvier 1557, « le receveur baillera a maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur la somme de 10 livres pour paier le lict quil a achapté ; laquelle somme sera desduite du terme de pasques audit de La Pierre sur son gaigne de sa chapellenye ». Le 9 mars 1557, « messieurs ont donné congé a maistre Pierre de La Pierre chappellain ce requerant pour aller au bourg de Deolz prandre des ordres pour 3 jours » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1524, f. 56, 70ca, 136v, 140ca, 187v).

Le 22 mai 1557, messieurs ont « orodonné que le maistre des enffans chappellain de feu monsieur le chancre [de Beauregard] continuera la charge et office de chancre en l'église de ceans jusques ad ce que madame ait proveu ledit office ». Le 24 juin 1557, « sera baillé audit des Rosiers [qui vient d'être reçu comme basse contre et qui s'est engagé à venir à la Sainte-Chapelle dans les 3 mois] 4 ecus sol pour son voyage qu'il est venu dont le maistre des enffans de cueur s'obligera de rendre ladite somme en cas quil ne retourne ». Le 6 juillet 1557, « messieurs sur la requeste faicte par le maistre des enffans de cueur ont ordonné que le receveur lui avancera la pension desdits enffans de ce present mois de juillet et du blé pour 15 jours pour ceste foys seullement. Le receveur bailhera au maistre des enffans 100 sous pour la recreation de Saint-Oulchard et 12 grands pains ». Le 9 octobre 1557, sur la « remonstrance faicte par le maistre des enffans de cueur que leur receveur luy vouloit faire paier le lict qui luy fut achapté lorsqu'il est entré en la maistrise desdits enffans et prie messieurs ne luy faire paier. Messieurs ont ordonné que le contract faict avec luy et l'ordonnance de chappitre seront entretenuz ». Le 12 octobre 1557, sur la « requeste de maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur, messieurs ont ordonné qui luy sera presté la somme de 30 livres de la bource de chapitre a paier par chacun mois 100 sous jusques a la fin de paiement ; et quant aux 10 livres qu'il doibt a cause du lict qui luy a esté acheté ont ordonné que ladite somme luy sera rabaptue sur les 60 livres qu'on luy paye pour l'entretiennement du linge et chaussure des enffant de cueur... » Le 26 octobre 1557, « monsieur Crenequin a referé a messieurs que lui et monsieur Gaillard avoyent esté samedi dernier visité la maison du maistre des enffans et trouvé qu'Anthoine Saulteron a satisfait au contenu du marché... et que ne sera carrellé la garde robbe que demande y estre faicte ledit mistre des enffans et contentera de ce qui a esté fait. Sur ce que le maistre des enffans de cueur demande que le pain de Guyant gagiste quil prent en sa maison soyt commué en blé, [messieurs] ont ordonné que aulcun pain ne sera baillé audit gagiste et neaulmoings que au maistre des enffans sera delivré pour la pension dudit Guyant tant quil plaira a messieurs 5

boisseaulx de blé par mois ; et veu par messieurs la lettre a eulx escripte par un chantre de Sainte nommée Rogieres ont ordonné que le maistre des enffans de cuer de l'église de ceans qui a presenté lesdites lettres lui fera responce que suivant sa lettre et aussi quil escript a messieurs ; il sera actendu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 16v, 44v, 48v, 66, 85ca, f. 100v-101v).

Le 23 juillet 1558, messieurs ont « ordonné que le receveur avancera a maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cuer de l'église la somme de 30 livres qui lui seront deues a noel prochain a cause de la fourniture qu'il est tenu faire de linge et chausseure pour les enffans ». Le 29 octobre 1558, « messieurs sur la requeste presentée par le maistre des enffans de cuer de l'église ont ordonné que ceulx de messieurs qui ont la charge desdits enffans adviseront avec luy des frais quil dit avoir faitz pour les enffans qui ont esté mallades ; et qu'il sera trouvé des enffans pour servir l'église au lieu des decedez ». Le 5 novembre 1558, messieurs ont « ordonné qu'il sera commandé au maistre des enffans de cuer de chasser hors de sa maison les ecolliers qu'il tient en ladite maison pensionnaires et aultres personnes suspectes » et ont donné « congié au maistre pour 3 jours pour aller a Sancerre ». Le 17 décembre 1558, il reçoit 100 sous pour la récréation des innocens... telle somme qu'il leur délivra l'an passé... ». Le 20 décembre 1558, messieurs ont « octroïé a maistre Pierre de La Pierre ses distributions pour 4 jours quil est allé aux champs achapter du vin pour les enffans de cuer ». Le 11 janvier 1559, messieurs ont « ordonné que le maistre des enffans de cuer se transportera a Herisson affin de trouver quelques jeunes enffans pour servir d'enfant de cuer et lui sera delivré la somme de 100 sous pour subvenir aux frais de voiage ». Le 14 janvier 1559, Gilbert Maureau marchand demourant a Herisson a presenté a messieurs, Gilbert Maureau son filz et de Anthoinette Perignat sa femme pour estre enfant de cuer sur quoy messieurs ont ordonné que ledit enfant sera retenu jusques a ung moys en la maison du maistre des enffans de cuer pour estre experimenté ; et ou il sera trouvé capable pour servir a l'église luy bailleront les aulbes et sera receu ; et que si dedans ung an il se trouvoit insuffisant sera envoyé a son dit pere. Le 28 janvier 1559, messieurs ont... « receu enfant de cuer Gilbert Maureau filz de Gilbert Maureau marchand drappier demourans a Herisson apres qu'ils ont esté certifiés de son ingenuité ; et luy ont baillé les aulbes et delaissé en la charge et garde de maistre Pierre de La Pierre, maistre des enffans de ladite Sainte-Chapelle ; aussi ont receu enfant de cuer Blaise Bruneau filz de Pierre Bruneau et de Gabrielle Querot de la ville de Herisson apres avoir esté certifié de son ingenuité ; et luy ont baillé les aulbes et delaissé en la charge et garde du maistre des enffans ; et ordonné que le receveur paiera audit de La Pierre la somme de 44 sous tournois pour les despens faitz pour avoir esté a Herisson pour amener Blaise Bruneau pour estre enfant de cuer et pour la facon de 2 robes et une paire de soulier pour ledit x ». Le 25 février 1559, « messieurs veu la requeste faite par maistre Pierre de La Pierre, maistre des enffans de cuer de l'église, il leur a remonstré qu'il a eu plusieurs desdits enffans mallade ; et aucun supernumeraires a fraié plusieurs choses pour leur malladye et nourriture de femmes qui les ont gouvernez, ont ordonné, actendu que ledit de La Pierre a esté 3 ou 4 mois sans avoir le nombre de sept enffans le tout despensé d'une part et d'autre, pour lesquels neaulmoing il a esté païé entierement, quilz demoureront quictes jusques a huy de la pension et fourniture des dits enffans et que a l'advenir leur receveur le paiera de 3 en 3 moys de la chaussure et fourniture de linge desdits enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 60ca, 99, 100v, f. 123-123v, f. 115ca, 120ca, 123, 125ca, 143v).

Le 15 avril 1559, sonts présents au chapitre le trésorier, Crenequin, de Fougieres, Gaillard, Martin, Du Mayne, Burgat, Mothey ; « sur la requeste que a presentée maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cuer de l'église luy avancer 20 livres tournois sur la pension desdits enffans sur les mois de may et juing, [messieurs] ont ordonné que ladite somme ne luy sera avancée ». Le 1^{er} juillet 1559, messieurs ont « donné au receveur 100 sous quil a baillés

au maistre des enffans de cueur pour la recreation de Saint-Oulchard ». Le 30 septembre 1559, messieurs ont « commis monsieur Dumaine pour adviser avec la veuve de feu messire Hesme Rosse leur receveur sur le papier du dict deffunct pour veoir ce qui est deub au maitre des enffans de cueur [Pierre de la Pierre] sur le paiement que demande ledit maistre des enffans ». Le 14 octobre 1559, messieurs « ont ordonné que leurdit receveur delivrera au maistre des enffans de cueur de l'eglise du blé de mois en mois pour la nourriture desdits enffans selon le marché fait avec lui ». Le 17 février 1560, messieurs ont receu enfant de cueur en l'eglise de ceans Jehan Macé filz de feu Christofle Macé et de Catherine Charlemaigne demourans a Bourges et luy ont baillé les aulbes et delaissé a la charge et garde de maistre Pierre de La Pierre, maistre des enffans de cueur de l'eglise et Charles Johannet filz de Michel Johannet et de Andrée Paris de la paroisse d'Arcay et luy ont donné les aulbes et baillé en garde a la charge dudit maistre Pierre de La Pierre, maistre des enffans de cueur de ladite Sainte-Chapelle ». Le 9 mars 1560, « messieurs sur ce que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de l'eglise a demandé estre payé de la nourriture de Pierre Bodet et Charles Johannet pour le temps quilz ont esté supernuméraires enffans de cueur de l'eglise ont ordonné que monsieur gaillard sera oy sur ladite requeste pour luy faire responce ». Le 23 mars 1560, « messieurs ont ordonné que monsieur Burgat advisera avec messire Ursin Brunet ce qui peult estre deu au maistre des enffans de cueur de l'eglise pour avoir nourry Johannet enfant de cueur avant sa reception qui en fera son rapport pour luy oy ordonner par messieurs sur le paiement que demande ledit maistre des enffans ». Le 26 mars 1560, « messieurs ayant actendu [sic] les plaintes et doleances a eulx par plusieurs et diverses foys faictes contre maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de l'eglise de ceans au scandalle d'eulx, ont ordonné que ledict de La Pierre seroit appellé en chappitre et que luy seroyt commandé de changer sa vie scandalleuse et de chasser de la maison desdits enffans toutes les femmes scandalleuses quil y entretient sans plus y introduire et de n'y plus avoir des pensionnaires escolliers ; lequel commandement a esté fait audict de La Pierre pour ce present audit chappitre a la charge de s'il contrevient luy sera osté dedans le commancement du prochain moys de may la charge desditz enffans pour raison de scandalle qui leur donne. A quoy s'est accordé ledit de La Pierre promectant d'obeir au commandement que dessus dont messieurs ont ordonné que registre en soit fait ». Le 19 octobre 1560 par acte notarié, Pierre de La Pierre prend congé et délaisse la maîtrise des enfants (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 7, 45ca, 73v, 80, 118, 128, 131bisv, f. 133-133v, 8G 1575, f. 47).

Le 30 mars 1568, messieurs ont « octroyé a maistre Pierre de La Pierre ce requerant ses distributions pour 3 jours quil a esté a Dun le Roy pour sa prebende ». Le 26 juin 1568, messieurs ont « ordonné estre baillé au maistre des enffans de cueur la somme de 100 sous tournois pour la recreation de la Saint-Ouchard ». Le 12 octobre 1568, « messieurs apres avoir oy sur ce le maistre des enffans de cueur de l'eglise et leur receveur general presens ont commué les deux muys froment de la pension et nourriture desdits enffans a deux muys 4 setiers mestou dont ledit maistre s'est contanté. Et luy seront payez lesdits mestous par le receveur chacun an, du bled provenant de la ferme du Molin de la Chappe, a commencer du jour Saint-Jehan Baptiste dernier passé ». Le 18 décembre 1568, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera au maistre des enffans de cueur la somme de 100 sous et 12 pains pour la recreation du jour des innocens ». Le 28 janvier 1569, messieurs « ont ordonné quil sera enjoinct au maistre des enffans de cueur de l'eglise ne transporter en sa maison les livres de musique qui sont en l'eglise et seront baillez lesdits livres au libraire pour les racoustrer ». Le 30 avril 1569, messieurs ont « commis messieurs Mothey et Amerard pour prendre garde si le maistre des enffans de cueur de l'eglise entretient lesdits enffans d'habillemens et silz sont traictez selon le marché faict avec luy et a celle fin lever ledit marché et le faire observer par ledit maistre ». Le 21 mai 1569, « maistre Pierre de La Pierre chappellain de l'eglise de ceans et maistre des enffans de cueur a insynué a messieurs les lettres de presentation de

madame madame duchesse de Berry et de Savoye a eulx faicte de la personne dudit de La Pierre a la vicairie de la Salle le Roy les supplians de luy faire collation de ladite vicairie. [Le trésorier et son grand vicaire général messire Laurent Dumayne refusent]. Or est il que la vicairie de la Salle le Roy de laquelle ledit de La Pierre demande a estre proveu n'a aulcunement vacqué. Ains celluy qui la tient a present la eue de messire Michel Going chapellain en ladite Sainte-Chapelle... ». La question semble d'importance ; les chanoines Chevrier, Philippe Mareschal sont cités ou s'expriment. On fera réponse. Le 10 juin 1569, « messieurs ont ordonné estre alloué a leur receveur la somme de 60 sous quil a payee pour la consultation faicte sur l'impetration [sic] de maistre Pierre de La Pierre de la presentation quil a obtenue de madame la duchesse de Berry de la vicairie de La Salle le Roy ». Le 11 juin 1569, « maistre Pierre de la Piarre [sic] chappellain de l'eglise de ceans et maistre des enffans de cueur a requis messieurs luy faire responce sur sa requeste cy davant faicte afin de luy faire collation de la vicairie de la Salle le Roy en la paroisse de Saint-Martin d'Aubigny, suivant la presentation que leur a faicte madame la duchesse de Berry qui leur a cy davant exhibée lesquels luy ont fait responce quilz ont esté advertis que monsieur le thesaurier ou son vicaire en ont fait collation ; et partant ne luy en feront collation, dont ledit Delapierre a requis acte pour luy servir en temps et lieu. Octroyé ». Le 14 juin 1569, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera 100 sous tournois au maistre des enffans de cueur de l'eglise pour la recreation de la Saint-Oulchard avec le pain de chapitre ». Le 22 octobre 1569, « sur la requeste a eulx faicte par maistre Pierre Alapierre [sic] maistre des enffans, messieurs luy ont fait responce que monseigneur le thesaurier a pourveu a la cure quil demande, partant se garderont de mesprendre ». Le 29 octobre 1569, « messieurs sur la requeste a eulx faicte par le maistre des enffans ont ordonné luy estre payé par leur receveur la somme de 6 livres tournois en consideration de quelques frais quil a faictz pour lesdits enffans ; et ne presentera doresnavant telles parties pour le fait contenu en sadite requeste » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 20v, 39, 60, 74, 92, 117, f. 122v-124, f. 127v, 129v, 153, 154v).

Le 18 février 1570, « messieurs sur la remonstrance faicte par le procureur de Montfaulcon de prendre enfant de cueur en l'eglise de ceans ung jeune enfant qil y avoit place vaccans ; et ou il s'y auroit place vacant leprandre a penssion en la maison desdits enffans. Apres avoir oy le maistre desdits enffans, ont ordonné que l'enfant de cueur qui est de Tours sera renvoyé et en son lieu sera prins ledit enfant qui se presente par ledit procureur de Montfaulcon s'il est trouvé suffisant ». Le 11 mars 1570, messieurs « ont ordonné quil sera payé par le receveur au maistre des enffans... pour la conduite de l'enfant de cueur qui est renvoyé a Tours 60 sous tournois ». Le 20 juin 1570, « messieurs ont commis monsieur Guilhouet pour trouver aveq Loys Rolin pere de Joseph Rollin enfant de cueur de leglise maison pour mectre en penssion ledit Joseph soit avecq le maistre des enffans de cueur de l'eglise [Pierre de La Pierre] ou aultre lieu ; ce requerant ledit pere dudit Joseph ; et luy faire aprendre a jouer du manicordion pour le temps de deux ans ; et l'entretiendront durant lesdits deux ans aux despens de chappitre moyennant ce que ledit pere a quieté et deschargé ledit chappitre de tout ce qui leur pourroit estre tenu a cause de temps quil a esté enfant de cueur pour toute recompence ». Le 27 juin 1570, messieurs « sur la requeste du maistre des enffans de cueur, ont ordonné quil entretiendra ledit Joseph Rollin comme ung des autres enffans de cueur et le tiendra aux aulbes jusques ad ce quil en soit autrement décidé par messieurs et ont ordonné que leur receveur baillera au maistre des enffans de cueur la somme de 100 sous tournois pour la recreation de Saint-Oulchard ». Le 5 août 1570, « sur la requeste de maistre Pierre de La Pierre, maistre des enffans de cueur de l'eglise, messieurs luy ont donné congé pour ung moys pour aller a Paris pour le fait du proces de sa prebende de Dun le Roy et de la vicairie de la Salle le Roy ». Le 26 septembre 1570, « sur la requeste de maistre Pierre de La Pierre, maistre des enffans de cueur de l'eglise, messieurs luy ont octroyé ses distributions pour 25 journées quil a esté a Paris par congé de chapitre ». Le 30 décembre 1570, sera donné « 100 sous

tournois au maistre des enffans pour la recreation du jour des innocens » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 11v, 15v, 45v, 46, 55v, 68, 90ca).

Le 29 mars 1572, « messieurs ont octroyé a maistre Pierre de la Pierre maistre des enffans de cuer de l'eglise ce requerant ses distributions pour 24 jours quil est allé aux champs ayans congié de messieurs ». Le 27 septembre 1572, « messieurs ont donné a maistre Pierre de La Pierre chappelain et maistre des enffans de seans son gaigne pour 6 jours quil a esté absent par ordre et permission de monsieur Dumayne ». Le 23 décembre 1572, « messieurs ont accordé a maistre Pierre de La Pierre chappelain de seant present ce requerant son gaigne pour 4 jours quil a esté absent ». Le 17 mars 1573, « messieurs ont accordé a maistre Pierre de La Pierre, maistre des enffans son gangne pour 5 jours quil a esté absent ». Le 4 avril 1573, « messieurs ont commis monsieur Chevrier de parler au maistre des enffans de ceans pour tenir en son hostel et maison le temps de troys ou quatre moys l'enffant de cuer admené par monsieur David de la ville de Molins pour certain pris dont il s'accordera avec ledit maistre ». Le 7 avril 1573, « monsieur Chevrier a remonstré que suyvant la charge que le chapitre luy avoit donnee pour faire marché avec le maistre des enffans pour la pention de l'enffant de cuer admené de la ville de Molins par monsieur David, il a faict marché avec ledit maistre des enffans a la somme de 30 livres tournois et 4 septiers de blé mestou par an pour la nourriture dudit enffant le tout soubz le bon plaisir di chapitre sur ce messieurs ont ordonné que ledit marché marché tiendra at aura lieu, lequel ilz ont pour agreable ; et commencera l'année au cinquiesme du present moys a la charge que ledit maistre monstrera audit enffant l'art de musicque et a chanter sur le lyvre au mieulx qui luy sera possible » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535-1536).

Le 3 juillet 1573, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera au maistre des enffans l'argent qui a acoustumé d'estre bailhé pour faire la feste de Saint-Oulchard de ceste annee presente ». Le 7 juillet 1573, « sur la requeste verballe presentement faite par maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de la Sainte-Chapelle de seans tendant affin destre deschargé de la maistrise desdits enffans et en son lieu y... provoir ung aultre parce qu'il n'a moyent aucun de les entretenir et neaulmoins lui permectre de joyr de la maison ou il se tient de present jusques a ung an pendant lequel temps il en trouvera une. La susdite requeste mise en deliberation, messieurs ont conclud et ordonné que ilz se provoiront d'ung maistre pour lesdits enffans et que en estant proveu ilz en advertiront ledit de La Pierre ung moys d'avant quilz recoivent ledit maistre nouveau pour et affin que icelluy de La Pierre se puisse provoir comme il verra et debvra ». Le 4 août 1573, est venu en chapitre maistre Thoussainctz Rahel chapelain de seant qui a dict et remonstré a messieurs quil est deument adverty que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cuer de seans avoyt quicté ladite maistrise pour s'en aller resider en sa cure de Saint-Hostrilhe, et pour ce quil avoyt fort bonne volonté faire service a Dieu et a l'eglise de seant et parvenir en ladite charge de maistre de laquelle il s'acquictera fidèlement et bien... et apres ce messieurs a la plurallité des voyes ont conclud et ordonné que ledit Rahel sera et demourera receu pour maistre des enffans au lieu dudit de La Pierre ». Le 26 septembre 1573, « messieurs ont accordé a maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cuer de seant son gangne pour 12 jours quil a esté absent avec congé ». Le 29 septembre 1573, « messieurs ont ordonné que les enffans de cuer seront tyrez de la maison de maistre Pierre de La Pierre et iceulx mis en l'hostel de maistre Thoussainctz Rahel pour troys jours pendant lequel temps il les instruyra et nourrira ; et pendant ledit temps monsieur Dumerlier commis quant ad ce de par leur chapitre fera faire nectoyer et acouter la maison de ladite maistrise affin que ledit Rahel y puisse bien tost aller demourer en ladite maison suyvant le marché fait avec luy ». Le 29 septembre 1573, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a maistre Pierre de La Pierre nagueres maistre des enffans de seans la somme de 112 livres pour certaines meubles quilz luy appartiennent en ladite maison de la

maîtrise pour la commodité du maître qui y va demeurer par mesme moyen, messieurs ont ordonné que maître Thoussaint Rahel se chargera par inventaire sommaire tant des susdits meubles que aultres qui luy seront baillez pour sa dite commodité ». Le 23 décembre 1573, Pierre de La Pierre obtient ses distributions pour 15 jours. Le 13 mars 1574, « a Ymbert Gueret pour son entretien et nourriture 7 livres 10 sous sur le gaigne du quartier avenir laquelle somme le receveur mettra es mains de maître Pierre de La Pierre ». Le 17 mars 1574, « s'ensuyvent les meubles dellaissez a messieurs de la Sainte Chapelle du Pallais Royal de Bourges par maître Pierre de La Pierre nagueres maître des enfans de cuer de ladite Sainte-Chapelle ; et iceulx prizez aux sommes de deniers en la marge de chacun article... ». Le 12 juin 1574, on prête 30 livres tournois à Pierre de La Pierre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Le 26 juin 1574, messieurs « ont accordé a maître Pierre de La Pierre son gaigne pour 9 jours quil a esté absent ». Le 29 juin 1574, « messieurs ont conclud que monsieur Dumayne grand vicaire general institué par le chapitre par le decedz de feu monsieur le thesaurier dellivrera ung devolu de la prebende de messire Pierre Pinault chanoyne en l'eglise de Saint-Estienne de Dun le Roy pour son incappacité a maître Pierre de la Pierre chappelain de seans et ce a ses perilz et fortunes ». Le 27 novembre 1574, « messieurs ont accordé a maître Pierre de La Pierre chappelain de seans et comme le plus antian la maison que souloyt tenir deffunct messire Silvain Gongne vivant aussi chappelain vacant par son decedz ». Le 15 septembre 1576, « Quinault presente comme chappelain a la place de maître Pierre de La Pierre vaccant par sa demysson qui tient a present la chappellenye de monsieur le tresorier, messire Jehan Barreau ». Il est renvoyé à Chevrier. Le 10 novembre 1576, « messieurs ont ordonné que monsieur de La Pierre sera prié de prandre et accepter la charge de l'œuvre de seans et que leinge luy sera baillé par inventaire de ce ledit de La Pierre se chargera ». Le 30 janvier 1577, « messieurs ont commis monsieur Mareschal pour voir si l'organiste qui avoit entrepris a reacoustrer les orgues de seant a satisfait a sondit marché et pour ce fait appeler a monsieur Facette et de La Pierre ». Le 10 février 1577, « le receveur payera a Nicollas Seurat 10 livres tournois qui luy reste a payer de la somme de 40 livres tournois... ainsi quil a esté rapporté par Facette et de La Pierre commis quant ad ce ».

Le 12 septembre 1579, « messieurs ont ordonné qu'il sera alloué a leur receveur general la somme de 7 livres 16 sous tournois quil a frayez et deslivrays par le menu pour les obseques de deffunct maître Pierre de La Pierre selon quil est contenu par les parties arrestées par monsieur Mareschal » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538-1539, 8G 1541).

Richard de La Place (1325-†1337 ?)

Richard de La Place est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1325.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1325-1337 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Richard de La Place est le premier titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis. Il est éventuellement remplacé par Guerrin sans prénom en 1337 (F-AN, LL 630, p. 313).

Guillaume L'Apostolle [Lapostolle] (1405-1416)

Guillaume Lapostolle est vicaire en 1405 et chapelain en 1410 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1416*. Guillaume Lapostolle est vicaire de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 d'après (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il figure comme vicaire avec des distributions normales de 1406 à 1410, et

comme chapelain dans les comptes suivant de 1410 à 1416. Il disparaît à partir de l'année 1418-1419. Il est cité dans les comptes de 1413-1414 : sont payés Apostole, Bailleul, Gueret, Jean Guinot, [Jehan] Richart, [Giradin] Pasquier, Paulet, chapelains pour avoir célébré des messes en la place de messire Nicole Le Fevre et Saliot [de Villeblanche] du 17 juillet 1412 au 25 juin 1413. Dans les comptes de 1415-1416, il est encore mentionné pour des dépenses sur la maison qu'il partage avec Robert Belon (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1641, 8G 1640, f. 41v).

Philippe Larcher (1621-1622)

Philippe Larcher est souffleur d'orgues de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1621-1622.* Philippe Larcher remplace Hervé Lebrat comme souffleur d'orgues le 1^{er} octobre 1621 : « a Philippe Larcher a esté païé 9 livres tournois pour avoir tiré les souffletz de l'orgue durant neuf mois scavoïr depuis le mois d'octobre jusqu'au dernier de juing suivant » et il est payé 3 livres « pour avoir tiré les souffletz de l'orgue de la Sainte Chapelle durant trois mois scavoïr juillet aoust septembre (1622) ». Il est remplacé par Gilles Martin savetier (F-AD 18, 8G 1679, f. 97v, 8G 1680, f. 97v).

Etienne Larcois (1570)

Etienne Larcois est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1570.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1570.* Le 29 juillet 1570, « messieurs ont receu enfant de cueur en l'église de ceans supernumeraire Estienne Larcois filz de Estienne Larcoys maistre tisserant en draps parroisien de Saint-Medard et de Genevieve Durant, et ont ordonné que les draps luy seront baillez » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 54).

François de La Roche (1561-1573)

François de La Roche est procureur de la Sainte-Chapelle de Bourges auprès du Parlement de Paris en 1561.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561-1573.* Le 6 avril 1560, « monsieur de Fougieres a rendu son compte a messieurs des deniers qu'il a receuz de chapitre des et depuis le 26 mai 1559... et est ledit sieur de Fogieres demeuré redevable de la somme de 100 livres quil dict avoir payée a maistre François de La Roche procureur a Paris... ». Le 15 novembre 1561, « messieurs ont passé procuration a messire François de La Roche pour former opposition pour messieurs en la court du Parlement a Paris et ailleurs que besoing sera a la publication de l'edict par le Roy au mois de janvier dernier tenant les estats en la ville d'Orléans pour le regard de ce qui concerne les privileges et exemptions de messieurs comme de nouvel venu a leur cognoissance en adherant a l'opposition generale formée par le clergé... ; et pour avoir declaration du Roy pour lesdits exemptions et previlleiges ont prié messieurs Crenequin et Gaillard pour en dresser lettres adressans a monseigneur de Laubespine ; et audit de La Roche leur procureur ». Le 6 décembre 1561, il « sera escript a monsieur de La Roche pour aller a la court par devers monsieur de l'Aubespine pour obtenir provision a cause de la reuyon du doumaine et bailler les lettres que messieurs luy en escripront ». Le 20 avril 1562, « sera escript a maistre François de La Roche procurer du chapitre a Paris et luy sera envoyé coppye de l'arrest donné entre monsieur le thesaurier contre les chappelains et vicaires pour s'en aider en la cause contre Michel Going ». Le 12 novembre 1562, « messieurs ont passé procuration a maistre François de La Roche pour s'opposer a la delivrance de la personne du seigneur

Conte de Montgomery prisonnier ; et icelluy faire arrester a leur requeste pour les relicaires et autres joyaulx et meubles de l'église par luy prins et transportez... au moyen de volleryes, ruynes et demolitions commis en ladite Sainte-Chapelle edifices et membres d'icelle ». Le 5 octobre 1563, « messieurs ont commis leur solliciteur a Paris au lieu de feu maistre Viallart, maistre Jehan Amellot advocat audit Paris aux gages de 15 livres tournois par an actendu la certification qui leur en a esté faite par lectres de monsieur Viillard, chanoine de ceans et monsieur de La Roche leur procureur ». Le 6 mars 1568, « messieurs ont ordonné quil sera payé a Macé Arrachepied vicaire de ceans la somme de 73 livres 10 sous tournois qui ont esté baillez des deniers dudit Arachepied a messire François de La Roche procureur de chapitre a Paris sur ses parties de la presente annee comme auroit mandé monsieur Vialar ». Le 5 septembre 1573, « messieurs ont commis pour veoir et arrester les parties de monsieur de La Roche leur procureur, celles de Blaise enfant de cueur, Dumaine, Le Roy et David » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 138, 8G 1528, f. 90v-91, f. 96, 8G 1529, f. 10ca, 36, 8G 1530, f. 60, 8G 1533, f. 13, 8G 1537).

Louis de La Roche (1532-†1559)

Louis de La Roche est enfant de chœur en 1532, mis au collège de 1533 à 1535 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est reçu vicaire probablement au début de 1536, après être gagiste à la marrellerie une bonne partie de 1535. En 1547, il est sans doute chapelain (surement en 1550) et le reste jusqu'à son décès en 1559.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1532-1559.* Le 29 mai 1532, « sera païé au marchand de drap 37 sous 6 deniers pour une aulne et demye quil a fournie pour faire ung saiz [sic] a Loys enfant de cueur » Le 23 novembre 1532, « quant est de Loys enfant de cueur, [messieurs] ont surcys de le mectre au college jusques a caresme prochain ». Le 29 janvier 1533, messieurs « pour mectre au college Loys de La Roche nagueres enfant de cueur de l'église de ceans ont commis monsieur Gandon et marchandera au maistre du college ainsi que vera estre a faire pour le prouffit de l'église ». Le 31 janvier 1533, « messieurs ont ordonné estre avancé à monsieur de Villata principal du grant hostel la somme de... pour le premier quartier de la pension de Loys de La Charnaye nagueres enfant de chœur [il faut sans doute lire La Roche, car de La Charnaye est déjà au collège] ». Le 30 septembre 1534, « messieurs ont ordonné qu'on fera rabiller les habillemens de Loys estant de present au college et nagueres enfant de cueur. Et apres ce fait sil veult aller veoir son pere luy sera donné congié ». Le 3 octobre 1534, « messieurs ont ordonné estre païé a Loys de La Roche nagueres enfant de cueur pour luy aider a faire sa despenses pour aller veoir son pere 20 sous tournois ». Le 6 avril 1535, messieurs ont « ordonné que Gilbert Baugy et Loys de La Roche nagueres enffans de cueur serviront en la marrellerie et feront l'office de marrellier de l'église de ceans avec messire François Bernard jusques a la feste de Saint-Jehan Baptiste prochain. Et auront chacun par moitié les gaiges d'un marrellier jusques à la feste de Saint-Jean Baptiste prochain ». Les 10 juillet [et 12 octobre 1535], « sera païé a Gilbert Baugy et Louys de La Roche serviteurs en [gagiers de] la marrellerie la somme de 17 livres tournois 11 solz 3 deniers pour leur quartier escheu a la Saint-Jehan [15 livres 16 sols 3 deniers pour le terme de Saint-Michel] ». Le 4 décembre 1535, « Philippe de Laval a presenté messire Loys de La Roche nagueres enfant de cueur pour son vicaire, vaccant a present pour l'absence de messire Jehan Berault » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 190ca, 226v, 243, 8G 1516, f. 132, 135ca, f. 179v-180, 210ca, 235, 248).

Loys de La Roche est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme chapelain dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques

Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Louis de La Roche est de plus en plus absent les dernières années de sa vie. Le 2 avril 1547, il reçoit ses distributions de 4 ou 5 jours qu'il a été absent. Le 14 octobre 1547, messieurs ont « ordonné que messire Loys de La Roche demorera en surceance de son gaigne jusques ad ce quil soit venu ». Le 28 septembre 1548, « Louys de La Roche a passé un moys dans son pays pour ses affaires ». Le 2 avril 1549, Loys de La Roche reçoit ses distributions « pour 3 jours a Dun le Roy ». Le 2 avril 1549, « messieurs ont ordonné que sera alloué a leur receveur un escu d'or sol quil a baillé a messire Pierre Gruyer [Gonier] chantre bassecontre qui dit estre venu icy par le commandement de monsieur Borbouins chanoine de la Sainte Chapelle qui desja a chanté quelques foyes en l'église et se retirera ledit Gruyer [parce que messires Marin Rebours, Bastard et La Roche ont rapporté qu'il y a un plus suffisant pour le service de ladite Sainte Chapelle] par ce quil ne s'est trouvé suffisant ». Le 21 juin 1549, Louis de La Roche demande « la maison de feu Denis Bourgoing. Messieurs ont commis Loys Berault et Michel Going chappellains pour dire, par semaine les messes des enffans que disoit pour l'église ledit deffunct ». Les 2 et 6 septembre 1550, messieurs « ont prié monsieur le chantre de parler a messire Loys de La Roche ou autre chappellain de l'église pour prandre en pension Gavriel Patault » ; ce dont Louis de La Roche s'est excusé. Le 6 septembre 1550, Louys de La Roche obtient ses distributions pour être « allé en la maison de ses parents ». Le 27 septembre 1550, il certifie avec Jehan Bastard et François Bernard la suffisance de Charles Seigneuret filz de Jehan Seigneuret de la paroisse d'Estrichy pour être reçu enfant de chœur (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517 f. 10ca, 65ca, 174, 252, 280ca, 8G 1518, 157, 163v).

Le 14 novembre 1551, messieurs ont « commis monsieur Berthelot pour dire a messires François Bernard et Loys de La Roche chapelains de l'église que messieurs ont ordonné de chercher deux enffans de cueur pour servir l'église ». Le 3 février 1553, « messieurs ont commis messires François Bernard, Simon Coustant, Marin Rebours et Loy de La Roche pour voir les faultes qui sont es psaultiers ou erreur tant d'un couste que d'autre et les corriger ou il se trouvera des faultes ; et ont prié monseigneur d'y assister ». Le 23 novembre 1555, « maistre Vinvent Montoviller vicaire a présenté a messieurs la presentation que leur fait madame la duchesse de sa personne a la vicairie de Nostre-Dame de Graçay quil dit estre vaccant par l'incapacité et insuffisance de messire Loys de La Roche, les suppliant luy en faire collation a ladite presentation. [messieurs font réponse] madame la duchesse faisant ladite presentation avoit esté circonvenue et quilz scavent les statuz... de l'église et que suivant iceulx monsieur le tresorier y a bien deument provu. Partant ne feront pour ceste foy aucune collation ». Le 23 novembre 1557, sont transcrites des lettres de la duchesse sur l'office de chanterie, à Saint-Germain le 4 octobre 1557. Elle veut savoir si monsieur Gaillard accepte l'office de chantre. Il a refusé. Il suggère Crenequin, de Fougieres et Martin. Il ne « s'est trouvé nul des chanoines a present resident qui ait voulu accepter ladite charge et office de chantre tant a cause de leurs empeschemens, aiges que infirmitéz. Messieurs supplient la duchesse d'en pourvoir messire Pierre Lemarye, sinon messire Loys de La Roche ou Jehan Grangier prestres chappellains, lesquels ont moien faire ladite permutation et ont scavoir suffisant pour exercer ledit office » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 81, 8G 1520, f. 130, 8G 1523, f. 98, 8G 1525, f. 105ca).

Le 1^{er} juin 1559, « maître Estienne Chapelle comme exécuteur du testament de messire Loys de La Roche chappellain de ceans en sa personne a présenté a messieurs l'extract des articles du testament dudit de La Roche concernans aucuns legs que a faitz ledit de La Roche a l'église lesquelz mesdits sieurs apres en avoir eu communication ont acceptez et acceptent ; et ordonne quelles seront mises au livre des obitz et fondacions ». Le 20 juin 1559, sur la

requete présentée par les executeurs du testament de feu Loys de La Roche luy vivant chappelain de ceans ont commis lesdits Gaillard et Dumaine pour aller visiter les reparations de la maison que tenoit de chappitre ledit deffunct ; et quant au linge qui estoit sur le corps dudit deffunct ordonné quil ne sera rendu aux executeurs. Messieurs ont accordé quittance audits executeurs de 20 escus quilz ont receu dix pour l'euve baillez a maistre François Bernard maistre de leuvre et 10 qui ont esté distribuez. Monsieur Burgat a prié messieurs luy bailler par adcense une allee sortant de la maison que tenoit de chapitre ledit feu Loy de La Roche pour aller au puis et quil en baillera 40 sous tournois chacun an. [messieurs] ont ordonné que ladite allee ne luy sera adcensée parce que ce seroit trop grand incommodité pour ladite maison. Messire Marin Rebours a prié messieurs lui bailler par adcense la maison que tenoit de chapitre feu messire Loys de La Roche, delaisant celle quil tient pour en pourvoir aultre que bon leur semblera ». Le 27 juin 1559, « sur la requête de Marin Rebours par laquelle il a requis messieurs luy passer l'adcense de la maison que tenoit feu messire Loys de La Roche et remettre le pris de ladite adcense a la somme de 10 livres, messieurs ont ordonné que son marché lui sera passé selon l'ordonnance de chappitre ». Le 1^{er} juillet 1559, on recense les « réparations à faire dans la maison de Loys de La Roche adcensée a Marin Rebours ». Sont témoins : Jehan de Brielle brodeur et Mathurin Grilhé musicien demourant a Chartres. Le 11 juillet 1559, « messieurs ont ordonné que le receveur donnera aux executeurs testamentaires de La Roche son gaigne du terme de la Saint-Jehan Baptiste et au prealable satisfait le masson de l'ouverture de la terre ou est inhumé ledit de La Roche ». Le 10 septembre 1559, on donne aux héritiers de Louis de La Roche sur le gagne du deffunct 2 queues de vin, 2 septiers de froment et 2 septiers de seigle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 23, 30, 44, 45, 48, 65).

Le 15 avril 1561, « a esté présenté a monsieur Jehan Crenequin comme plus antian chanoyne... messire Pierre Chevallier prestre du diocese d'Avygnon gagiste de l'eglise de ceans au lieu et place de chappelain en ladite eglise que souloit tenir feu Loys de La Roche ». Le 4 janvier 1564, « le sieur Dumaine baillera a messire Ursin Brunet 15 sous tournois d'une part pour l'extraicte de la clause du testament de feu messire Loys de La Roche par laquelle il donne a l'eglise 10 livres tournois de rente et treize sous d'aitre pour l'extraict de ce qui a esté vendu du domayne de l'eglise ». Le 15 janvier 1564, monsieur de Fougieres reçoit 36 sous « quil a payé pour la grosse du testament de feu Loys de La Roche ». Le 26 avril 1572, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a messire Anthoine Monssayon la somme de 24 sous tournois pour avoir escript la forme des fondations de messire Loys de la Roche, Michel Going, madame du Couldray dedans le livre des obitz et aussy pour avoir redigé par escript les oraisons que l'on doit dire ausdits obitz » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 3-4, 8G 1530, f. 89-89v, f. 93v, 8G 1535).

François de La Roderie alias Joyeux (voir Joyeux)

Toussaint [Toussanus] de La Ruelle [de Ruella] (1410-†1470)

Toussaint de La Ruelle est enfant de chœur en 1410 de la Sainte-Chapelle de Paris, puis passe au service de la reine Isabeau de Bavière en 1416, à la chapelle ducale de Bourgogne, avant 1419 et à la chapelle pontificale en 1420.

Concernant la biographie de Toussaint de La Ruelle, Michel Brenet cite (Haberl Bst t. I, pp. 57-62, 65, 66, 102, 116 et t. III, p. 32, 33). L'origine picarde de Toussaint de la Ruelle est attestée par les documents qui le qualifient de clerc du diocèse de Noyon, et confirmée par le fait que son premier bénéfice important semble avoir été un canonicat (pour non prêtre) de la

cathédrale de Noyon.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1410.* Toussaint de la Ruelle « premier des enfans de la chapelle du palais du roy » auquel est délivrée une somme de 10 écus or « pour faire leur feste des Innocens ». Il était donc probablement né peu avant 1400 et achevait alors sa formation à la Sainte-Chapelle de Paris (Brenet 1910 p. 27 d'après Leber 1838 t. XIX, p. 187 citant les Comptes de l'Epargne en 1409-1410).

- *Chapelle de la reine de France (Isabeau de Bavière). 1416.* Fin 1416, passé au service de la chapelle de la reine de France, Isabeau de Bavière, il est toujours lié aux enfants de chœur de la Sainte-Chapelle, dont il organise la Fête des Innocents (Le Roux de Lincy 1848, p. 642) : « 26 décembre 1416. A Toussains de la Ruelle, somellier de la chapelle de la Royne, qu'il a païé et baillé du sien aux enfans d'aube de la sainte chapelle du Palaiz, que la dicte dame leur avoit, et a de coustume donné chacun an, pour fere leur feste le jour des Innocens, par commendement de Bietrix du Ry, etc. ... iiii l. x s. ».

- *Chapelle ducale de Bourgogne (Jean sans Peur, Philippe le Bon), -1419 et 1432 ?-1451.* 1419 : Seule son inscription funéraire indique qu'il sert dans la chapelle du duc de Bourgogne Jean sans Peur mort en 1419, avant de partir servir le pape.

1432(?)-1451 : Il quitte sans doute la chapelle pontificale afin de se rendre directement au service de la prestigieuse chapelle que le duc de Bourgogne Philippe le Bon avait réorganisée en 1430. Non nommé dans la liste de chanteurs du motet *Nove cantum melodie*, composé par Binchois en 1431, il figure comme chapelain dans la première liste de la chapelle conservée, pour l'année 1436, et sur toutes les listes jusqu'en 1451, toujours parmi les trois derniers chapelains nommés, sauf sur les listes de 1444 à 1447 (Brenet 1910 p. 27 d'après F-AD 59, B 1978, Chambre des Comptes de Lille).

- *Chapelle pontificale (Martin V, Eugène IV), 1420-1431.* Dès mars 1420, Toussaint de La Ruelle figure parmi les chanteurs de la chapelle du pape Martin V, alors à Florence. Il sert ainsi la chapelle pontificale jusqu'en octobre 1431, au début du règne d'Eugène IV, moyennant quelques périodes d'absence. En 1426, il avait notamment fait un voyage au Nord des Alpes, pour recruter, en qualité de « maître des enfans de la chapelle du pape », deux enfants de chœur de Cambrai qu'il ramène à Rome.

- *Autres benefices.* 1422 : chanoine de la cathédrale de Noyon ; 1425-1470 ? : chanoine de Saint-Omer. En 1451, il se retire sans doute dans une des églises dans lesquelles il détenait un bénéfice. Chanoine de Noyon dès 1422 et de Saint-Omer dès 1425 au plus tard, sa dalle funéraire à Saint-Omer indique que c'est vraisemblablement dans cette église qu'il passe la majeure partie des vingt dernières années de sa vie.

- *Dalle funéraire en l'église de Saint-Omer, 1470.* Sur sa dalle funéraire, toujours en place dans l'église de Saint-Omer, on peut lire cette épitaphe : “† Chy gist sire Toussains de Le Ruelle Jadis en son vivant chanonne // de ceste eglise de Saint Aumer et de plusieurs aultres lieux le quel fust en son tamps chappelain es chapelles des papes Martin et // Eugene, de Ysabel royne de Franche et de messeigneurs les // dus de Bourgoigne Jehan et Phelippe qui trespasa l'an mil CCCC & LXX le XIX jour de septembre priés pour son ame.” Ce monument en pierre de Tournai pourrait être l'œuvre du sculpteur Jacquemart de Rosteleu (Gil & Nys 2004, p. 232-233, avec reproduction).

- *Liens de parenté (?).* Un certain Jacquet de La Ruelle, poursuivant d'armes de la cour de Jean sans Peur sous le nom d'office de “Talan” est l'auteur d'un poème de 500 vers à la gloire de la victoire du duc lors de la bataille d'Othée (1408), intitulé La bataille du Liège. Dans la mesure où Toussaint de La Ruelle servit également Jean sans Peur, il semble probable qu'il existe un lien de parenté entre le poursuivant d'armes et le chanoine de Saint-Omer (Schnerb

2005, p. 276, 456). En prolongeant cette hypothèse qui associe la famille de La Ruelle à Noyon, on pourrait proposer d'identifier le poursuivant d'armes Jacquet de La Ruelle au ménestrel "Jacquet de Noyon" actif entre 1374 et 1393 dans les cours d'Anjou, auquel est attribuée une fameuse chanson du manuscrit musical de Chantilly (sur sa biographie, voir Plumley 2003, p. 118-122). Toussaint de La Ruelle pourrait donc être le fils d'un célèbre joueur d'instruments devenu officier d'armes à la cour de Bourgogne.

Jehannin [Jean] de La Tour (1418-†1465)

Jehannin de La Tour, clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418, sert à la chapelle ducale de Bourgogne en 1419 et 1426, et la Sainte-Chapelle de Dijon en 1440, passant par la Chapelle Royale en 1422. Il meurt en 1465.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. « Jehannin de la Tour » figure comme clerc de la Sainte-Chapelle dans l'« Etat des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910, p. 28).

- *Chapelle de Bourgogne, 1419*. Retenu comme sommelier de la chapelle de Jean sans Peur le 28 janvier 1419, en remplacement de Roger de Bréaulté, décédé le 24 octobre 1418, il perçoit 30 fr comme dernier des quatre sommeliers nommés (avec le diminutif « Jehanninet de la Tour ») lors du paiement consenti le 21 mai 1419 aux membres de la chapelle en compensation des « grans pertes et dommaiges qu'ilz ont eues et soustenues, tant en perte de chevaulx comme de tres grant chierté de vivres qu'ilz ont euz depuis le derrenier partement de mondit seigneur de la ville de paris jusques a present » (Wright 1979, p. 104-105, 107-108, 210-211 et 234, d'après F-AD21, B 1601, f. 42v et f. 58v-59). Après l'assassinat du duc (20 septembre 1419), il reçut, comme les deux autres « clercs de la chapelle de feu monseigneur le duc », un don de 75 fr de la duchesse Marguerite de Bavière, le 22 octobre à Dijon (« Jehannin de la Tour » ; Marix 1939, p. 145). Il passa sans doute peu après au service du roi de France, comme ses collègues Jean Du Passage et Raoul Gueroust.

- *Chapelle Royale de France, 1422*. Non nommé dans l'« Ordonnance de l'ostel du roy Charles VI faite à Senlis le 1er juillet 1422 par l'ordonnance du roi d'Angleterre, héritier et régent de France » (Douët-d'Arcq 1864, t. I, p. 444 ; Marix 1939, p. 149), il perçoit 16 fr., comme second des deux sommeliers nommés dans l'« extrait du compte de Regnault Doriac, commis au payement des obseques et funerailles du feu Roy Charles qui trespassa a Paris... le mercredi 21 octobre 1422 » (« Jehan de la Tour », Perkins 1984, p. 545, d'après F-BnF, ms. f. fr. 7853, p. 1296).

- *Chapelle de Bourgogne, 1426-1455*. « Jehannet de la Tour » revint dès 1426, bien avant la reconstitution officielle d'une chapelle ducale, au service de la cour de Bourgogne, reprenant la charge de maître des enfants de la chapelle, abandonnée par Nicolas Grenon en 1421. En 1426, il est responsable de l'entretien de quatre enfants (tandis que Jacques Vide en avait deux à sa charge), puis de six en 1428. Il fut sans doute intégré à la chapelle dès sa reconstitution vers 1430, puisqu'il est probablement le « de Terre » (pour « de Turre » ?) dont le nom figure parmi les chantres cités dans le motet *Nove cantum Melodie* de Binchois (janvier 1431). Onzième chapelain (« Jehan de la Tour ») de la première liste de paiement de la chapelle conservée, pour 1436, il gravit régulièrement la hiérarchie jusqu'au troisième rang, qu'il atteint en 1450 et conserva jusqu'à sa dernière mention, sur la liste des gages finissant au 28 février 1455. Il réapparaît néanmoins sur des listes de gages trimestriels en 1464 et 1465, qui précisent que, bien qu'absent, il devait exceptionnellement percevoir des gages de 4 sols par jour parce qu'il était « occupé de la maladie de gouttes » (Marix 1939, p. 61-62, 127, 139-140, 143, 145, 149, 160-161, 164, 175, 195, 242-253, 257-258).

• *Sainte-Chapelle de Dijon, 1440-1465*. Il est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle le 15 janvier 1440 et le reste sans doute jusqu'à son décès en 1465, comme indiqué dans son testament (voir ci-après).

• *Canonicats*. Bien qu'il n'ait jamais été ordonné prêtre (son testament de 1464 le qualifie de « sous-diacre » ; voir ci-dessous), il est qualifié de chanoine de Furnes dès le 18 juin 1433, de Saint-Étienne de Besançon dès 1434, de Condé-sur-l'Escaut le 11 octobre 1439 et il fut reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon le 15 janvier 1440 (Marix 1939, p. 164). En 1448, un acte de l'évêque de Tournai Jean Chevrot concernant Saint-Pierre de Cassel le qualifie encore d'archidiacre de Gray (diocèse de Besançon) et de chapelain ducal (F-AD59, 19 G 9 ; Fiala PCR). Il était devenu chanoine de Saint-Pierre de Lille à une date qui reste à préciser. C'est en cette église qu'il élit sa sépulture, par son testament daté du 20 septembre 1464, dans lequel il se présente comme « soubdiacre, chantre de la chapelle des ducs de Bourgogne à Dijon, et chanoine prébendé ès esglises de Saint-Pierre de Lille et de sainte Walburge de Furnes ». Au dos de ce testament figure la sentence d'exécution rendue par le chapitre le 26 août 1465 (Hautcœur 1894, p. 1039).

Antoine de Lattoc (1508)

Antoine de Lattoc est reçu gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris à la fin 1508.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1508*. Le 2 décembre 1508, Antoine de Lattoc et Nicole de Saint-Marc sont reçus aux gages de clerc, à l'essai (Brenet 1910 p. 49, d'après F-AN, LL 623, f. 51).

Regnault Laurens (1561)

Regnault Laurens est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris envoyé au collège en 1561.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1560*. La pension ordinaire est accordée à Pierre Le Roux et à Regnault Laurens enfants sortants le 2 avril 1561 (n. st.) (Brenet 1910, p. 104, d'après F-AN, LL 626, f. 130-130v).

Roland de La Verdière (1639-†1641)

Roland de La Verdière est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris de 1639 à sa mort en mai 1641.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1639-1641*. Le 7 septembre 1639, Roland de la Verdière, natif de Beauvais, est reçu enfant de chœur. Le 4 mai 1641 est mentionné le paiement des frais de sépulture de Roland [le nom en blanc], enfant de chœur (Brenet 1910, p. 187, 189, d'après LL 603, f. 27-27v, f. 58).

[-] La Ruelle (1587)

La Ruelle sans prénom est chantre passant de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1587.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587*. Le 13 juin 1587, le receveur payera 2 ecus à un chantre nommé La Ruelle du pays [rayé : d'Aultung] de Beauvoix qui est venu de la part d'un nommé Prevost bassecontre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

François de La Solde (1612)

François de La Solde est clerc basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1612.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1612.* Le 5 décembre 1612, Louys Dondé, prêtre du diocèse de Paris, est reçu « pour clerc basse-contre ... en la place de Mr François de La Solde basse-contre, qui s'en est allé » (Brenet 1910 p. 161 d'après F-AN, LL 601, f. 136-136v).

Claude de L'Aubespine (1510-†1567)

Claude de L'Aubespine, est un homme d'état et diplomate français né à Orléans le 1^{er} mai 1510 et mort au Palais du Louvre le 11 novembre 1567 (wiki/Claude_de_L'Aubespine).

La famille de L'Aubespine est une très grande famille dont sont issus des hommes d'état, d'église. La famille de l'Aubespine a une chapelle dans la cathédrale Saint-Etienne de Bourges. Il est probable ici qu'il s'agit de Claude de L'Aubespine secrétaire d'Etat de François I, Henri II, François II et Charles IX, puisqu'il signe au dessous du roi Charle IX une lettre de cachet en mars 1565. Il semble être le protecteur de Claude Martin, chanoine. Claude de L'Aubespine est le gendre de Guillaume Bochetel secrétaire d'Etat de François 1^{er} et le choisit comme successeur de sa charge en 1542 (Moreri 1740, p. 598).

[• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558-1565.*] Le 20 décembre 1558, Monsieur de L'Aubespine intervient pour que monsieur Martin ait son gaigne. Le 28 octobre 1559, « sur la requeste de monsieur Martin, chanoine, messieurs luy ont donné le mois extraordinaire et en faveur de monsieur de Laubespine luy ont aussi baillé un autre mois durant le temps quil a esté absent ». Le 15 novembre 1561, « messieurs ont passé procuration a messire François de La Roche pour former opposition pour messieurs en la court du Parlement a Paris et ailleurs que besoing sera a la publication de l'edict par le Roy au mois de janvier dernier tenant les estats en la ville d'Orléans pour le regard de ce qui concerne les privileges et exemptions de messieurs comme de nouvel venu a leur cognoissance en adherant a l'opposition generale formée par le clergé »... ; et pour avoir declaration du Roy pour lesdits exemptions et previlleiges ont prié messieurs Crenequin et Gaillard pour en dresser lettres adressans a monseigneur de Laubespine ; et audit de La Roche leur procureur ». Le 6 décembre 1561, il « sera escript a monsieur de La Roche pour aller a la court par devers monsieur de l'Aubespine pour obtenir provision a cause de la reuynon du doumaine et bailler les lettres que messieurs luy en escripront ». Le 3 janvier 1562, « monsieur Martin a fait entendre a messieurs que monsieur de l'Aubespine luy avoit escript que le Roy avoit envoyé lectres a monsieur le general declaratives qu'il n'entendoit comprendre par ses lettres de la reunion de son domayne les terres et possessions detenues par les prelatz, gens d'église et en main morte ; et avoit une coppie de ladite lettre qu'il a exhibée a messieurs qui en ont fait faire lecture et ordonné qu'elle sera enregistrée au present registre » ; suit la copie de la lettre. Le 12 novembre 1562, « messieurs ont passé procuration a maistre François de La Roche pour s'opposer a la delivrance de la personne du seigneur Conte de Montgomery prisonnier ; et icelluy faire arrester a leur requeste pour les relicaires et autres joyaulx et meubles de l'église par luy prins et transportez... au moyen de volleryes, ruynes et demolitions commis en ladite Sainte-Chapelle edifices et membres d'icelle ». Le 4 juillet 1564, « messieurs ont donné a monsieur Martin en faveur de monseigneur de l'Aubespine ses distributions pour le temps quil a esté employé aux affaires dudit sire de l'Aubespine ». Le 8 novembre 1564, « messieurs ont ordonné quil sera escript a monsieur de l'Aubespine obtenir dispense du roy ou madame la duchesse de Berry de porter chappes et camardes ; et aussi de porter barbes pour les causes qui luy seront mentionnées en la missive ». Le 3 mars 1565, « monsieur Martin presente a

messieurs une lettre de cachet du roy » qui dispense « de porter chappes et camardz... jusques a 3 ans prochainement » ; lettre du 21 décembre 1564, signée Charles et plus bas de Laubespine. Le 8 mai 1565, « messieurs ont commis Crenequin et Martin pour dresser memoyres et trouver recompense de leur juridiction de la seizaine de may ; et on escripve a monseigneur de Laubespine au nom du chapitre ». Le 24 novembre 1565, « messieurs après avoir veu les lettres que leur a escriptes monsieur de l'Aubespine ont donné a monsieur Martin en la loyauté et conscience dicelluy sa presence estant empesché pour les affaires dudit seigneur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 115ca, 8G 1527, f. 82v, 8G 1528, f. 90v-91, f. 96, 110, 8G 1529, f. 36, 8G 1531, f. 49, 91v, 133, 8G 1532, f. 5ca, 72).

Guillaume de Laubespine [L'Aubespine] (1569-1572)

Guillaume de L'Aubespine est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris un mois en 1572.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1572*. Dongois écrit : « Guillaume de l'Aubespine fut receu chanoine [de la 12^e chanoinie] le 15 septembre 1572 par permutation qu'il fit avec Jerosme Des Moulins. Il ne la posseda que jusqu'au 8 octobre suivant et la rendit au mesme Hierosme Des Moulins. Il etoit conseiller au parlement de Paris dez l'année 1569 et Maitre des requestes en 1572 lorsqu'il fut receu chanoine. Il etoit fils de Claude de L'Aubespine chevalier Baron de Château Neuf secrétaire d'etat et de Jeanne de Bochetel sa premiere femme qui etoit fille de Guillaume de Bochetel secretaire d'Etat... Il fut fait conseiller d'Etat en 1574 et a esté Doyen du Conseil, chancelier des ordres du Roy et de la Reyne Louis de Lorraine. Il epousa Marie de La Castre sœur et tante de Claude et Louis de La Chastre Marechaux de France dont est issu Charles de L'Aubespine qui a été deux fois Garde des Sceaux » (F-AN, LL 630, p. 288-289, Stein 1912, p. 136).

- *Parlement de Paris, 1569-1572*. D'après Maugis, il est reçu entre le 23 décembre et le 19 mai (création). Il est maître des Requestes le 13 août 1572 (Maugis 1916, p. 238).

Bonaventure Laude (1601-1614)

Bonaventure Laude est clerc basse contre à l'essai en 1601, clerc 1605 et chapelain en 1607 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1601-1614*. Bonaventure Laude est reçu comme clerc le 10 août 1601, sans doute à l'essai. En effet, les 1^{er} et 8 octobre 1605, Nicolas Foucquet, prêtre du diocèse de Noyon, Pierre Bisorel, clerc du diocèse de Noyon, et... Laude (le prénom en blanc), clerc basse contre du diocèse de Caen, sont reçus comme clercs. Le 19 décembre 1605, Bonaventure Laude promet à Pierre Tourillon chantre de la Chapelle Royale de le remplacer pour le quartier de juillet (Jurgens 1968, vol. 1, p. 106-107, d'après F-AN, MC/ET/VIII/567) : « Promesse aux termes de laquelle Bonaventure Laude, prêtre, chanoine [sic] de la Sainte-Chapelle, résidant en la cour du Palais, s'engage envers Pierre Tourillon, chanoine de la cathédrale de Clermont-Ferrand, chantre de la chapelle de musique du roi, demeurant rue Saint-Honoré, à l'enseigne des Trois Pucelles, paroisse Saint-Eustache, à faire le service auquel celui-ci est tenu, à cause de son office de chantre, en la chapelle du roi et à la cour, [p. 106] durant le semestre de juillet. Cette promesse est faite à la condition que Tourillon fasse recevoir Laude en son lieu et place par M. du Caurroy, sous-maître de la chapelle de musique, et moyennant la somme de 225 livres, payable soit à raison de 45 livres par mois, soit en une seule fois par Louis Delahaye, chanoine [sic] de la Sainte-Chapelle et chantre de la musique du roi, qui a une procuration de Tourillon pour recevoir ses gages ». Il figure comme nanti d'une procuration, dans un acte de l'année 1606, qui a été résumé par M.

Ecorcheville. Le 31 janvier 1607, Laude, clerc, devient chapelain. Le 5 janvier 1608, Bonaventure Laude, chapelain, est réprimandé pour s'être présenté à l'église « estant suffocqué de vin ». Le 19 janvier 1608, il est délibéré « sur le compromis qui a esté faict et signé le 11^e jour du present mois... entre Moyse Huet et Bonaventure Laude, chappellains... pour aulcunes injures qui auroient esté profferées et dittes par ledit Huet audit Laude ». Le 8 mai 1614, Bonaventure Laude quitte la Sainte-Chapelle pour « se retirer en sa cure pour la deservir » (Brenet 1910, p. 150, 152, 153, 154, 163, d'après F-AN, LL 600, f. 183, LL 601, f. 14, 31v, 57v, 58v, 150v et citant Ecorcheville 1907 p. 54).

Antoine Laudin (1564)

Antoine Laudin est prêtre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1564.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564*. Le 7 novembre 1564, messieurs ont donné a dire a messire Anthoine Laudin, prestre present et ce requerant la messe de sixte ». Il sera payé de 15 en 15 jours (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 91).

Charles [Karolus] de Launay (1472-†1506)

L'identification de Charles de Launay prête à controverse. Pour Fabrice Fitch (NG2. PCB), contrairement à Paula Higgins (Higgins 1990a, p. 15), Charles de Launay et Colinet de Lannoy ne peuvent être la même personne. En effet, le compositeur de Lannois cité par Guillaume Cretin dans sa *Déploration sur le trépas de Jean Okeghem* (Cretin OP) est donc décédé avant Ockeghem, c'est-à-dire avant le 6 février 1497. Charles de Launay, lui, a émigré en Italie, s'est installé à Florence, et a épousé la belle-sœur d'Henrich Isaac. Il est mort en 1506. Nous suivons ce point de vue. Charles de Launay est un compositeur avec œuvres conservées.

Charles de Launay est grand enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1472, et petit vicaire de 1472 à 1474. Compte-tenu des lacunes dans les comptes et dans les registres de délibérations capitulaire, et prenant des durées moyennes d'emploi de vicaire, on peut estimer que Charles de Launay s'il est resté jusqu'à son départ en 1488 à la Sainte-Chapelle fut reçu chapelain vers 1482 et était chapelain en 1488 quand Nicolas Bauer le remplace comme distributeur.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1472-1488*. Charles ou Karolus de Launay est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle, quand il est nommé, le 5 septembre 1472, vicaire du prier du chapitre de Moutiermoien et le 8 janvier 1474, vicaire pour le frère Guenin Roy, célerier du monastère de Saint-Ambroise de Bourges (Pilleboue PCR et Higgins 1990a, p. 15 d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 106v et 134v). Le 3 octobre 1487, Charles de Launay est mentionné comme un homme venerable à qui on interdit d'occuper sa maison. Il la quitte et est nommé distributeur. Sa maison sera ascendée le 13 octobre 1487. Le 16 février 1488 (d'après Frédérique Pilleboue) et les 11 et 18 mars 1488 (d'après Paula Higgins), il est démis de ses fonctions de distributeur et privé de ses distributions. Le chapitre commet à sa place Nicolas Bonet, qui vient d'être privé de la recette (Pilleboue PCR et Higgins 1990a, p. 15 d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 3v, 15-16). Il part sans doute en Italie après ces péripéties.

- *Cour de François II de Gonzague, Marquis de Mantoue, 1491*. Isabella d'Este fille d'Ercole d'Este se marie avec le marquis de Mantoue. Elle souhaite poursuivre ses leçons de chant avec le compositeur de la cour de Ferrare, Johannes Martini qui lui recommande comme professeur de chant un soprano français appelé uniquement par son prénom « Carlo », et qui arrive à la cour de Mantoue en mars 1491. Il se révèle être Charles de Launay dans une

lettre que ce dernier envoie à la marquise de Mantoue pour revenir à son service le 23 octobre 1499 où il signe : « Carlo de Launay, cantore de Vostra Signoria Illustrissima » (Prizer 1999, p. 13 d'après ASMN, busta 1144). Dès octobre 1491, Charles de Launay quitte la cour de Mantoue pour l'église San Giovanni de Florence.

- *Eglise « San Giovanni » de Florence, 1491-1506* (D'Accone 1961, p. 344 et 350 et NG2. PCB) Charles de Launay arrive à Florence en Octobre 1491. Il y reste jusqu'en 1506.

- *Œuvres*. N'assimilant pas Karolus de Launay avec Colinet de Lannoy et suivant en cela Fabrice Fitch on peut attribuer à Charles de Launay ou à un des Launay de la Chapelle Royale, avec cependant des doutes, un fragment de messe à 3 voix (Credo, Sanctus, Agnus Dei) contenu dans le manuscrit (CZ-HK II A 7) et des fragments des mêmes Sanctus et Agnus Dei dans le manuscrit (I-Rvat SP B80).

François de Launay (1531-1537)

François de Launay est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1531.

Il est sans doute le fils de Jean II de Launay (Thaumas 1689, p. 923) qui indique seulement François de Launay ecclésiastique, frère de Jean III de Launay qui épouse Catherine de Boisse en 1544.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531-1537*. D'après Regnier, « François de Launay a succédé à Louis [de Launay] par résignation laquelle fut admise a Fontainebleau le 1^{er} août 1531 ». Il est remplacé par Leonard de La Grange par résignation le 6 août 1537 (F-AD 18, 8G 1504, p. 102).

Le 8 août 1531, François de Launay présente ses lettres de collation de la prébende de Louis de Launay. Le 16 décembre 1531, messieurs ont adensé a messire Jehan de Bailleul comme procureur de messire François de Launay chanoine de ceans comme estant le plus ancien chanoine a pourveoir la maison que souloit tenir feu messire Pierre Basiron et en laquelle demeure de présent maistre Pierre Pastoris naguerrès maistre des enffans de cueur de l'église, tant que icellui de Launay sera chanoine de ceans pour la somme de 10 livres tournois chacun an aux charges et condicions des autres maisons... ». La maison de François de Launay est mentionnée dans l'acte notarié suivant : Le 15 mars 1532, « maison de François Michel, boulanger acquise de la niece de feu maistre Nicolle Boner en son vivant chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle assise en la paroisse de Saint Ypolite faisant le coing du poirier qui jouxte d'une part la rue publique laquelle lon va de ladite Sainte-Chapelle a l'église de Moustiermoyen, d'autres la maison de messire Nicolle Poucet et jouxte la maison de ladite Sainte-Chapelle que tient messire François de Launay. Le 7 septembre 1535, « monsieur de Launay est venu en ville sans se presenter a l'église alors qu'il n'a residé depuis 6 mois et a pris ses distributions ». Le chapitre rédige alors une ordonnance sur la nécessité de résider pour avoir ses distributions (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 115v, 140ca, 8G 1572, 8G 1516, f. 230ca).

Louis de Launay (1514-1532)

Louis de Launay est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1530.

- *Cathédrale de Bourges, 1514-1532*. Louis de Launay est prêtre et licencié en décret. Il appartient au chapitre cathédrale de 1514 à 1532. Il a une prébende à la collégiale Saint-Amand à partir de 1512 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 599-600).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1530-1531*. D'après Regnier, « Louis de Launay fut le successeur de Monsieur de Buxerette par resignation qu'il fit entre les mains de Madame la Duchesse Marguerite de France. Ses lettres sont datées du 8 novembre 1530. Il prit possession le 13 du même mois ». Il est remplacé par François de Launay (F-AD 18, 8G 1504, p. 102).

Le 13 novembre 1530, messire Loys de Launay présente ses lettres de collation pour la prébende resignée par messire Jaques Buxerete. Il a aussi un canonicat à Saint-Austrille de Graçay. Le 28 mars 1531, il est présent en chapitre à la réception de Martin Le Rasle comme enfant de chœur. Le 8 août 1531, François de Launay, est reçu avec lettres à la place de Louis de Launay qui a resigné (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 37-37v, f. 82v, 115v).

Guillaume Lauryot [Lairiou] (1574)

Guillaume Lauryot est chantre taille vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1574.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1574*. Le 19 janvier 1574, « sur la requête verbale présentée par Guillaume Lauryot chantre natif du Bourg Duché pays du Mayne tendant affin d'estre receu au service de l'église de seant a la charge de faire son debvoir comme les aultres chantres d'icelle... considéré quil est besoing d'avoir en ladite eglise des chantres et mesmes des thailles ce que ledit Lauryot peult faire, ont retenu et retiennent ledit Lauryot au service de ladite eglise aux gaiges de 80 livres par an et du pain acoustumé estre baille et distribué aux chappelains et vicaires de 15 en 15 jours ; et mandé au receveur de ainsi le faire sans difficulté ». Le 6 février 1574, « Guillaume Lairiou lequel a esté trouvé capable et suffisant pour estre vicaire a la place de maistre Rahel, a la presentation de Le Roy, ladite vicairye estant vaccante par la demition dudit Rahel » est institué. Le 27 février 1574, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a maistre Thoussaintz Rahel, maistre des enffans de seans la somme de 40 sous 1 denier pour le gaigne que messire Guillaume Lauryot chantre de seans a fait pendant le temps quil a demouré au service de l'église de seans ainsi quil apert par la certification de Gognay leur distributeur ; et ce d'aillant que ledit Lauryot demouroyt en la maison dudit Rahel ». Le 16 mars 1574, « sera païé au maistre des enffans de ceans pour le guaigne de Jehan [sic] Lauryot nagueres gagiste de ceans pour 19 jours quil a residé la somme de 4 livres 11 solz qui est tout ce que peult estre deub audit Lauryot » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Pierre [Pierret] Lauverjat [Lamergat, Lauvergat, L'Auvergat] (1575-†1625)

Pierre Lauverjat est enfant de chœur en 1575, chantre et maître de grammaire des enfants en 1587, vicaire en 1588, chapelain en 1590 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est maître des enfants au moins de 1590 jusqu'à sa mort en juillet 1625.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1575-1625*. Le 30 avril 1575, « messieurs ont receu pour enffant de cueur Pierret Lauvergat filz de feu Sulpice Lauvergat et de Daulphine Arnault suyvant la presentation que y a fait ladite Arnault sa mere a la charge que sil change de voye elle sera tenue le reprandre ». Le 30 novembre 1583, « messieurs ont retenu pour enffant de cueur Jaques Guynon filz de Jehan Guynon et Michel Cachouet filz de feu Jehan Cachouet de la paroisse de Chasteau lez Bauges, lesdits enffans presentez savoir Jaques Guynon par ledit Jehan Guynon son pere et ledit Michel Cachouet par sa mere ; et ce au lieu de Symonnet et l'Auvergat ». Le 7 janvier 1584, messieurs « ont receu une missive de maistre Pierre Poyade regent du college de jhesuiste de Bilhon dacté du 1^{er} de ce moys contenant ledit Poyade avoir de et receu du chapitre par les mains de Pierre Gainyer la some de 16 ecus d'or pour la

pention de L'Auvergat et Symonnet nagueres enffans de cueur de sceans ; partant ont deschargé ledit Pierre Gainyer du contenu en l'obligation... du 26 décembre ; d'autand qu'il Gainyer arespondu et fait promesse de la pention desdits enffans a raison de 24 escus pour chacun et par an » ; il a payé 3 mois jusqu'au 1^{er} avril. Ce même jour, messieurs ont ordonné être « au receveur 91 livres tournois 11 sols payez tant pour la pention de Lauvergat et Symonnet menez au college des jhesuistes a Bilhon que pour leur nourriture et conduite audit Bilhon ». Le 23 juin 1584, « pour la pention des enffans de cueur estant au college des jesuites 24 ecus pour ladite pention de 6 moys jusqu'au premier octobre prochain et 6 ecus pour les parties desdits enffens » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538, 8G 1543, f. 150ca, 212v, f. 219v-220, f. 250ca).

Le 23 mars 1585, « on a envoyé 35 ecus par Pierre Gainier a Pierre Poyade principale du college de Bilhon pour la pention de Pierre Lamergat et Pierre Symonnet pour 2 quartiers jusqu'au premier jour d'avril prochain. Le 24 août 1585, « payé a messire Jehan Desmontz escolier en ceste ville de Bourges 24 ecus pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée a maistre Pierre Poyade precepteur du college des jhesuistes de Bilhon pour la pention de Lamergat et Symonnet nagueres enffans de cueur de 6 mois escheant le dernier jour de septembre prochain ». Le 27 août 1585, « on écrira a monsieur Poyade... que si Lamergat et Symonnet ont affaire de quelques habitz, il leur fornyra selon leur quallité toutesfoys sans aulcung manteaulx ». Le 12 octobre 1585, messieurs ont « conclud que les deux enffans estant au college de Bilhon seront entretenus audit college pour le temps d'ung an depuis la Saint-Michel dernier au pris que le demande a present le princippal dudit college qu'il est d'ung ecu pour chacun enffant et par chacun quartiery ; et au surplus qu'il sera demandé a monsieur Poyan leur princippal qu'il advise acomoder lesdits enffens pour l'hyver prochain d'habité selon leur commodité et a plus petit pris qu'il vera ». Le 11 mars 1586, sera payé « 25 ecus payez a maistre Poyade es mains de monsieur Guerin escollyer en ceste ville pour la pention des enffans de cueur estant au college de Bilhon ». Le 10 mai 1586, « sera escript a monsieur Poyard maistre du college de Billon qu'il face faire a Symonnet et Lamergat a chacun ung manteau et ce au moindre fraiz que faire ce pourra estant payé 25 ecus au filz de monsieur Chastry le 9 avril dernier ». Le 13 septembre 1586, « on verra ce qu'on doit encore de la pention des enffans qui sont a Bilhon ; et sera chargé Pierre Gargnyer allans de par dela de les amener ». Le 16 septembre 1586, « sera escript a monsieur Poyade que messieurs ont advisé qu'ilz veullent retirer leurs enffens et le prier de les envoyer ensemble les partyes qu'il a fournyes pour luy aire tenyr ce qu'il luy sera deub ». Le 11 octobre 1586, « le receveur a Pierre Gainyer maistre tailheur d'habit de ceste ville de Bourges 59 ecus qu'il a payé scavoir 50 ecus pour la pention de Pierre Symonnet et Pierre Lamergat qui estoient en pention au college de Bilhon es mains de maistre Estienne Poyade ; et pour avoir admené dudit Bilhon en sa charrette les dessusdits enffens avec leurs ardes ».

Le 18 octobre 1586, « messieurs ont receu Pierre Lamergat et Pierre Symonnet nagueres enffens de cueur aux gaiges chacun d'eulx de 33 ecus 1/3 par an qui seront payables de semaine en semaine » commençant aujourd'hui. Le 14 mars 1587, messieurs « ont ordonné a messire Pierre Lamergat gagiste de ceans la somme de 30 livres tournois par an pour et a la charge qu'il Lamergat monstrera et enseignera les enffans de cueur de sceans en l'art de grandmere payé de mois en mois [rayé : Pierre Lamergat aura de gaiges par an 120 livres tournois ala charge qu'il fera son debvoir a chanter en l'eglise de sceans] [messieurs ont] ordonné que Pierre Lameregat instruyra les enffans moyenant 30 livres tournois par an et luy ont accordé ses gaiges outre les 80 livres tournois de gaiges a quoy il estoit receu pour chanter en l'eglise. Du 27 juin 1587 au 30 juin 1588 Pierre Lauverjat est maître de grammaire des enfants gagiste pour les huit premiers mois et vicaire les quatre derniers. Le 27 juin 1587, messieurs ont « conclud que Lamergat aura de gaigne par an la somme de sept vingts livres

[140] tant pour chanter a l'eglise que pour l'instruction de grandmere qu'il est et sera tenu monstrier aux enffens de cueur de sceans [120 livres + 20 livres comme maître de grammaire]... lesquelz gaiges seront payés par semaine ». Le 7 juillet 1587, « messieurs ont donné congé a messire Pierre Lameyat gagiste de sceans pour s'en aller a Paris et luy ont donné la somme de 100 sous tournois pour faire son voyage ». Le 23 août 1587, messieurs ont « ordonné que Lamergat et Symonnet auront chacun 2 demy pains par jour pour leur ayder a vivre et ce pour tant de temps qu'ils feront leur debvoir a l'eglise » à compter du 1^{er} septembre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544). En 1588, on peut lire dans le compte de 1587-1588 : « a maistre Pierre Lauvergat maistre de grand maire a esté païé 10 livres tournois pour l'instruction des enffans de cœur pour 4 moys eschez le dernier juin 1588.

Il reçoit des distributions de vicaire pour les deux derniers termes de 1587-1588, ceux de Saint Michel et Noël (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658) et jusqu'à la fin 1594. Il est reçu chapelain en 1595 et figure dans la liste des chapelains de 1595-1596 à 1623-1624. Il meurt légèrement avant le 9 juillet 1625. Il reçoit 4 livres sur 50 pour ses distributions du premier terme de Saint Michel 1625.

Il est qualifié de maître de musique des enfants de chœur de 1590-1591 à 1623-1624. Il est remplacé par François Adam le 2 août 1625, après un très court intérim de Simon Jausson au moins pour le mois de juillet mais sans doute un peu avant : en effet, Maistre Simon Jausson est payé 30 livres tournois « pour le soing quil a eu a conduire et enseigner les enfans de cœur pendant la maladie de feu maistre Pierre Lauverjat par ordonnance du 2 août 1625 ».

Sa première mention est en 1590-1591 « Sera alloué la somme de vingt escus (60 livres) pour la somme quil a payé a Maistre Pierre Lauverjat pour la nourriture dung enfant supernumeraire pour lannée du present compte ». Plus loin : « A maistre Pierre Lauverjat Maistre des enfans de cueur a este paye six vingt escus (= 360 livres tournois) pour la nourriture et pension desdits [six] enfans ». et enfin, « a aussi este paye... a maistre Pierre Lauverjat pour avoir blanchi le linge des enfans de cueur pour lannée du présent compte... la somme de 24 livres ». En 1601-1602, « a maistre Pierre Lauverjat a este paye 91 livres 13 solz 4 deniers pour douze mois de la pension de Pierre Haliou nagerres enffant de cœur a raison de cent livres par an ». Le 7 janvier 1602, « a este paye a Maistre Pierre Lauverjat maistre des enfans de cœur la somme de vingt quatre livres pour un grand livre de musique ». En 1602-1603, il est payé 360 livres pour la pension de six enfants de chœur. En 1603-1604, Pierre Lauverjat est payé 60 livres « pour la pention dung enffant supernumeraire. Cette même année, il est payé 92 livres 8 solz « pour le ble qui luy estoit deub du reste de la pention des enffans de cœur ». De même en 1604-1605, « a esté payé a maistre Pierre Lauverjat maistre des enffans de cœur 6 livres pour la recreation des enffans le jour de Saint Oulchard suivant l'ordonnance du 24 juillet 1604 ». En 1610-1611, il est payé 6 livres pour le « jour de la Sainte Cecille ». En 1611-1612, il est payé 25 livres « pour achapter du boys » et 6 livres pour la fête des « ynnocens ». En 1614-1615, « a maistre Pierre Lauverjat maistre des enfans de cœur a este payé pour la nourriture desdits enfans pour lannée du présent compte la somme de 405 livres suyvant laugmentation a luy faicte de 60 livres par an de lordonnance du 20 septembre 1614 ». On a la même formulation et la même somme en 1615-1616. Il est encore augmenté à 420 livres annuelles en 1616-1617. Le 19 juillet 1625, l'heritier de Pierre Lauverjat, P. Lauverjat, est payé 9 livres 3 solz « pour quelque pantion

Il est aussi payé pour avoir été maître de grammaire : « A messire Pierre Lauverjat pour avoir monstrier la grammaire aux enfans de cueur a esté payé 10 escus (30 livres) » dans les comptes de l'année 1590-1591, de 1598-1599 et 1599-1600, sachant que Jehan de Beugyn est maître de grammaire pour les années 1594-1595 et 1595-1596. En 1625, peu avant sa mort Pierre Lauverjat avait enseigné environ un mois, la grammaire aux enfants puisqu'on peu lire

dans le compte de 1625-1626 : « a esté païé a feu maistre Pierre Lauverjat maistre des enfans de cœur 3 livres 4 solz pour avoir enseigne la grande mere aux enfans de cœur par ordonnance du 10 janvier 1626 » (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, f. 107, 107v, 110, 112v, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, f. 106, 106v, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, f. 106, 106v, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, f. 110, 111, 119v, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, f. 108, 109, 115v, 117v, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, f. 102v, 103v, 106v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, f. 96v, 97v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 96v, 97v, 103, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 95v, 96v, 8G 1682).

Pierre Lauvergat teste le 23 juin 1625 et meurt peu avant le 9 juillet 1625 où son testament est lu en chapitre. La teneur de son testament est la suivante :

Pierre L'Auverjat chapelain de la Sainte-Chapelle et maistre des enffens de cueur en son logis siz en la paroisse de Saint Ypolite,

Il veut que son corps soit enterré en l'église de la Sainte-Chapelle devant le grand crucifix au lieu ou les enffans de cueur mettent le polpistre pour chanter le « virginibus » dans la nef ;

Il veut a son enterrement 13 torches de chacune demye livre et treize cierges de chacung ung quarteron et treize armoyries qui seront faicts faire par mon heritier cy apres déclaré. Il veut que le chapitre y assiste avecle curé de la paroisse Saint Ypolitte et ses chapelains et les 4 mendiants acoustumes d'avoir aux aultres enterrements ;

Il veut une messe du corps le jour ou le lendemain de son enterrement plus 3 grandes messes a Saint Ypolitte « ma paroisse » ; Ung salut perpetuel dans la Sainte-Chapelle le jour de Saint-Pierre et Saint-Paul a 6 heures du soir qui sera sonnee pendant demy heure auquel salut sera dit par les assistans l'imne dudict jour Saint-Pierre et Saint-Paul selon le concille de Trente qui se commance « aurea luce » etc et suit tout l'ordonnancement du salut avec les différents chants responds avec ou sans orgue... [*qui sera commancé par deux enffans de cœur estans devant le grans hostel et parachevé par l'orgue avec quatre chantres sy faire se peult commodement ; et surtout dans la nef durant que l'orgue jouera pendant ledit premier verset et icelluy premier verset fini chanter « jauctor celi » en faulx bourdon le tiers par deux enffans de cueur tout entier « felix Roma » estant acheve l'orgue poursuivra « sit tunitati sempiterna gloria » puis les enffans de cueur diront le petit verset « anunciaverunt opera dei » et le cueur respondra « et facta eires intellexerunt » puy l'oraison du jour qui se commance « deus qui odiernam diem » etc la seconde « protege domine populum tuum » et la troysiesme « omnes sancti ui qui sumus etc » pendant cesdites oraisons les chantres qui seront a l'orgue dessendront pour venir chanter le mottet a deux cœurs « benedicavit dominum in omni tempore » le quel dict on commencera le psaulme « exaudi deus deprecationem meam intende orationi mee » le quel sera commance par le domier ou enffant de cueur. Cela fait diront l'oraison « absolve quaesumus etc » « deus venice largitor » etc et « fidelium » etc et le lendemain une messe basse devant le ymages Saint-Pierre et Saint Paul derriere le grand hostel apres matines ; puis les assistans apres le service diron en plain chant « Petrus apostolus et Paulus doctor gentium etc » et ung verset « in omnem terram » et l'oraison dudit jour « deus qui odiernam diem » avec ung libera sur sa fosse et pour cest effect quil leur soit donne par son heritier la somme de 20 livres tournoi de rente tant pour ledit salut et messe et pour cest effect sera tenu en conctituer rente etc...]*

L'heritier fera parachever les estuddes de Denys Lauvergat filz de Pierre L'Auvergat jusques a la philosophie ou theologie et l'entretenir pendant le dit temps et en cas quil ne voulust estudier luy faire apprendre l'estat de jardinier. Le surplus a Jehan Lauvergat marchand libraire demourant en la paroisse Saint-Ursin. Temoins maistre Simon Jausson chappelain de la Sainte-Chapelle, Jullien Terrien marchand Michel Le Rat maistre savetier.

Le testament a été lu en chapitre et accepté le 9 juillet 1625 en la salle du palais royal (mort de Pierre Lauerjat) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1612).

Je reprends la notice du New Grove de Denise Launay et James R. Anthony pour évoquer Pierre Lauerjat compositeur (NG2. PCB). Entre 1613 et 1623, Balard publie huit messes à quatre et cinq voix de Pierre Lauerjat, qui furent grandement estimées. En effet en 1621-1622, le chœur de la cathédrale de Troyes achète six d'entre elles. Obéissant aux décrets du concile de Trente, Pierre Lauerjat utilise toujours un cantus firmus latin des sources liturgiques, hymnes, psaumes et antiennes. C'est un excellent contrapontiste, qui compose dans le style habituellement employé en France au début du XVIIe siècle. Son contrepoint est orné et écrit selon le système modal traditionnel, bien que fortement marqué par la tonalité moderne. Son écriture mélodique devient de plus en plus libre entre ses premières publications et celles de 1617 et 1623.

Œuvres (NG2. PCB). Missa 'Confitebor tibi', 5vv (Paris, 1613) ; Missa 'Fundamenta ejus', 5vv (Paris, 1613) ; Missa 'Ne morieris', 5vv (Paris, 1613) ; Missa 'Tu es petrus', 5vv (Paris, 1613) ; Missa 'Iste confessor', 4vv (Paris, 1617) ; Missa 'Legem pone', 4vv (Paris, 1617) ; Missa 'O gloriosa Domina', 4vv (Paris, 1623) ; Missa pro defunctis, 4vv (Paris, 1623).

Jean de Laval (1489)

Jean de Laval, compositeur, est clerc gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1489.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1489*. Le 24 octobre 1489, messieurs « à la supplication de messire Jehan de Laval requerant avoir le vivre comme les autres clercs luy ont octroyé avoir ledit vivre afin que mieulx il s'employe au service de la Sainte-Chapelle » (Brenet 1910, p. 41 d'après F-AN, LL 622, f. 9v).

Michel Brenet, citant (Eitner 1900 t.VI, p. 84), identifie Jehan de Laval au Jean de Laval, compositeur d'une chanson à 4 voix « Fors seulement », dans le ms D-Rp ms C. 120 (Pernner Codex), p. 328-331 (« De laval et Jo. [Ockeghem] ») et CH-SGs ms 461 (Fridolin Sichers Liederbuch), pp. 22-23 (anon.).

Philippe de Laval (1502-†1550)

Philippe de Laval est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1513. Il meurt en juillet 1550.

- *Cathédrale de Bourges, 1502->1506*. Philippe de Laval est créé chanoine par le pape en 1502 et il obtient des lettres de non-résidence en 1506 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 664).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1513-1550*. D'après Regnier, « Philippe de Laval a succédé à Monsieur Coppin en 1513. Il est enterré dans l'église de Moutiermoyen auprès de son oncle ou il a élu sa sépulture. Il est mort en 1550 au mois d'août » [Il semble d'après les registres qu'il faille lire juillet]. Il est remplacé par Nicolas de Bernay en 1550 (F-AD 18, 8G 1504, p. 56v-57).

Il est mentionné pour la première fois, comme chanoine, sans trace de réception, dans les registres de la Sainte-Chapelle le 10 novembre 1526. Le 17 novembre 1528, il est cité parmi les chanoines en procès contre « noble et scientifique personne maistre Jehan de Langellerie, trésorier » concernant l'héritage de feu Jacques Dupont. Le 12 février 1530, « messieurs ont remonstré à monsieur de Laval d'autant que son vicaire nommé messire Jehan Nicolas estoit allé à dieu que devoit si tost pourveoir par ce quil ny a que ceste place vuide. Et quil est

besoing pour l'honneur et utilité de l'église avoir une ou plusieurs haultes contres. Aussi quelque excellent organiste. Et l'ont prié de ny pourveoir si tost. Ce que ledit Laval a promis de faire ».

Le 24 mai 1530, « monsieur de Laval a présenté messire Estienne Piné pour son vicaire en ladite eglise au lieu de messire Jehan Nicolas ; lequel monsieur le tresorier pour savoir de ydoineyté et suffisance dudit Piné l'a envoyé a monsieur le chantre pour estre par luy examiné pour en faire son rapport au premier chapitre ». A priori pas de suite. Le 3 septembre 1530, « messire Philippe Laval a dit et exposé a messieurs audit chapitre que ja pieça il avoit présenté a monsieur le trésorier pour son vicaire en l'église de ceans messire Estienne Pine ; et que derechief entend que besoig seroit. Il le presentoit a monsieur Barbarin comme vicaire de monsieur le tresorier, lequel Barbarin a dit a monsieur le chantre quil examinast de sa suffisance ou insuffisance pour pouvoir ainsi que devra et vera estre a faire ». Le 10 septembre 1530, « pour ce que feu maistre Jehan Nicolas en son vivant vicaire de l'église de ceans puis la Saint-Michel dernier lequel a son trespas qui fuit au commencement de février a residé en icelle l'espace de 4 moys ou environ, messieurs ont ordonné que pour ledit temps sera mys a part le vin et le ble par ledit Nicolas gaigné ; et que ledit de Laval envoyra une queue aux pressouer pour mectre ledit vin lequel vin sera vendu au prouffit de l'église en deduction de l'argent que ledit Nicolas doit a l'église ». Le 31 janvier 1531, monsieur de Laval est sexagenaire et doit gagner ses matines. Il a une lettre de couronne datée de décembre 1477. Le 21 février 1531, « messire Ursin Gaudry, prebtre licencié en decret a présenté ses lettres de collation pour la prebende de Pierre Convers qu'il a resignée... Tout le monde veut la maison de Pierre Convers... Pierre [?] de Laval l'obtient « d'autant que neantmoins que par le deces de feu messire Estienne Maché en son vivant chanoine de ceans il eust testé proveu de ladite maison dudit feu Mathé laquelle despuis a la requeste de nous il eust remise entre noz mains pour loger noz enffans de cueur par protestation de ne perdre son tour ». Le 28 mars 1531, il est présent au chapitre pour la réception de Martin Le Rasle comme enfant de chœur. Le 9 décembre 1531, « messire Philippe de Laval comme procureur de messire Jehan Gironde alias de Morenne chanoine... a présenté a monsieur de Bezombes comme vicaire de monsieur le tresorier [Langellerie]... a l'office de chappelain... maistre Jean Le Botillier maistre desdits enffans ». Le 19 décembre 1531, sera achapté ausdits enffans de cueur des chausses pour ceste foys seullement actendu que Pastoris qui nagueres estoit leur maistre les a renduz sans chausses ne souliers. Aussi considere que leur maistre qui a present est [Le Boutiller] les a forniz de souliers ; et pour faire fourrer les robbes desdits enffans et faire faire ce que dessus, messieurs ont commis monsieur de Laval s'il luy plaist en prendre la charge ». Le 20 septembre 1532, messieurs ont « ordonné estre païé a Remy de La Gasche pour s'en aller 8 escus d'or vallant 16 livres tournois. Ledit de La Gasche a quicté et renoncé a la presentation qui luy avoit esté faite par ledit de Laval d'une vicairie de ceans vaccant par le trespas de feu maistre Jehan Nicolas ; et la remise et remect entre les mains dudit de Laval pour en disposer ainsi qu'il verra estre a faire »

Le 4 mars 1536, « sur la requeste de maistre Jehan Bastard vicaire de l'église de ceans tendant afin qu'il pleust a messieurs luy donner le gouvernement et charge des enffans de cueur de l'église suyvant l'expectative qu'il a eue d'avoir ladite charge quand il seroit retiré au service de ladite eglise, messieurs ont ordonné qu'il aura ladite charge que tient de present maistre François Bernard, toutesfoys ledit Bernard ne se departira d'icelle charge que jusques au premier jour d'avril prochain venant. Sur quoy monsieur Desbarres en oppinant sur ce a remonstré qu'il estoit necessaire par les statuz de l'église que ledit Bastard avant d'administrer en ladite charge fust chappelain et qu'il n'entendoit aderer ad ce que dessus afin de n'enfraindre lesdits status et monsieur de Beauregard a remonstré le... et ont requis leursdites remonstrances estre incerées en ce present acte. Et apres ce messieurs de Laval et

Desbarres commis par ledit chappitre se sont transportez par devers monsieur de Charpaignes estant malade en sa maison lequel s'est consenty ad ce que messieurs en ont fait » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 1, 144, 244v, 8G 1501, 8G 1515, f. 1ca, 20ca, 60ca, 75ca, 82v, 138v, 140ca, 210, 8G 1516, f. 283).

Le 12 mars 1547, Philippe de Laval est absent [excusé] à la réunion de chapitre. Le 1^{er} juin 1548, il est inscrit au registre que Philippe « de Laval a fait son testament le 28 mai 1548 et donne 30 livres a l'église pour une fondation :

Chaque année le mercredi des Roizons en l'église collegiale de Nostre Dame de Moustiermoien a Bourges, le 7eme respons de vigilles de mors selon l'usage de Bourges ; ne recorderis.../ psaulme de profundis et l'oraison Absolus quesumus domine... sur la sepulture de feu son oncle et la sienne » avec des distributions de 27 sous 6 deniers soit 25 sous a messieurs les chapelains et vicaires et 2 sous 6 deniers aux enfans de cuer de lad Sainte-Chapelle ; « lesquelz enfans seront tenuz ung chacun d'eulx dire les 7 psaulmes penitencielles pour les ames des trespassez. On fera copie de ladite fondation dans le livre des obitz. Et ou ilz ne pourroient aller ledit jour en procession audit Moustiermoien pour l'indisposition du temps, il leur plaira dire ledit respond selon ce que dit est en ladite Sainte-Chapelle ».

Le 3 mars 1551, Jaques Rossillon requiert « quil pleust a messieurs le pourveoir de l'office de chappelain en l'église, en la place de feu messire Jehan Jorlin. Messieurs luy ont octroyé ladite place estant en la disposition de chapitre obstant la mort de messire Philippe de Laval chanoine d'icelle qui est vaccant [au]quel appartenoit la place de chappelain. Et ont icellui présenté a monseigneur le tresorier lequel la renvoié a monsieur le chantre pour l'interroger suyvant les statutz ». Le 9 août 1551, messire Nicollas de Bernay a des lettres de collation [de la duchesse de Berry dont il est qualifié l'aumônier] pour la prebende de feu Philippe de Laval. A Saint-Germain en Laye le 7 juillet 1550 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 1, 130ca, 8G 1518, f. 215ca, 8G 1519, f. 50ca). Il est sans doute décédé en juillet 1550. Regnier écrit août 1550.

Pierre Lavendrier (1563)

Pierre Lavendrier est vicaire de la vicairie du Pot à la Cathédrale de Bourges en 1563.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1563*]. Le 4 mai 1563, « messieurs ont ordonné que leur receveur paiera a messire Pierre Lavendrier vicaire de la vicairie du pot la somme de 10 livres tournois pour demye année escheue a pasques dernier passé de 20 livres de rente deue a cause de ladite vicairie ; en prenant quittance dudit Lavendrier avec promesse de rendre ladite some si et en cas quil y ait autre vicaire que luy (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530).

Guerart [Guérard] La Vieille [Lavieille] (1418)

Guérart La Vieille est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. Guérart Lavieille est mentionné comme chapelain dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910, p. 28, d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382).

Pierre de La Ville (1559-1560)

Pierre de La Ville est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1559.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1559-1560*. Le 14 novembre 1559, messieurs ont « ordonné que Gilles enfant de cuer de l'église sera mis aux escolles en ceste ville en tel college et a telle pension quil sera advisé par monsieur de Fougieres lequel pour ce faire, messieurs ont commis et que pendant ce temps que ledit Gilles sera audites escolles Pierre de La Ville suivant sa requeste sera receu au service de l'église en la place dudit Gilles et a tel service que icellui aura gaiges a raison de 30 livres tournois par an par toutes choses a commencer du jour que ledit Gilles sera mis audit college ». Le 31 janvier 1560, « sur la requeste baillée par Pierre de La Ville qui demande estre païé de ses services quil a faictz a l'église ont ordonné que l'ordonnance qui en a esté faicte sera aportée pour luy faire responce ». Le 20 février 1560, « messieurs ont ordonné que Pierre de La Ville demourera aux gaiges de l'église tant que leur plaira a la somme de 30 livres tournois a compter du jourd'huy a la charge quil assistera a l'église tout ainsy que les enffans de cuer de l'église pour toutes choses quelzconques ». Le 30 mars 1560, messieurs ont « ordonné que leur receveur avancera ung escu a Pierre de La Ville gaigier de l'église sur le second moys » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 85v, 110, 120, 134).

Nicole de La Voipiere (1560-†1565)

Nicole de La Voipiere est cleric à l'essai en 1560, cleric ordinaire en 1562 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt en 1565.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1560-1565*. Nicole de La Voipiere est reçu à l'essai comme cleric le 17 août 1560. Il est cité comme cleric ordinaire le 21 mars 1562 (n. st.) et le 12 septembre 1563, dans la signification d'ordonnances sur la gestion des absences. Nicole de La Voipiere meurt avant le mois de janvier 1566, à une date laissée en blanc (Brenet 1910 p. 103, 105, 108 d'après F-AN, LL 626, f. 124, 141, 158 et F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51v).

Geoffroy de Layde (1572)

Geoffroy de Layde est ancien enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1572.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1572*. Le 5 juillet 1572, il y a ordre au receveur de payer « à Nicolas de Layde, père de Geoffroy de Layde, nagueres enfant de chœur de ceans, pour ayder à se guérir de la maladie qu'a son dict filz, la somme de 12 livres tournois en forme d'aulmosne » (Brenet 1910 p. 124, d'après F-AN, LL 599, f. 97-97v).

Pierre Layne (1595)

Pierre Layne est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1595.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1595*. Les chanoines accordent le don d'une robe à Pierre Layné, chantre chapelain le 22 août 1595 (Brenet 1910 p. 146, d'après F-AN, LL 600, f. 150)

Jean Le Bastier (1447-1448)

Jean Le Bastier est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1447.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1447-1448*. Jean Le Bastier figure comme vicaire dans les comptes de 1447-1448 avec des distributions faibles pour les termes de Saint-Jean et Saint-

Remi et rien à Noël et Pâques. Mais il prend quand même du vin (comme Robinet Dufay) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1646).

Etienne Lebecque [Le Bègue] (1418-†1437)

Etienne Lebecque est chapelain en 1418, puis chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris de 1426, sans doute jusqu'à sa mort en 1437.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1418-1437 ?*. Estienne Lebecque est mentionné comme chapelain dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910 p. 28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867, p. 382). D'après le mémoire de Gilles Dongois, Estienne Le Begue est titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis de 1426 à 1437 (F-AN, LL 630, p. 313).

Jean Lebegue [Le Begue] (1560-1574)

Jean Lebegue est chapelain et maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges, du 25 décembre 1560 jusqu'au moins le 20 novembre 1565.

Les premières mentions dans les registres de délibération de la Sainte-Chapelle, de Jehan Lebegue, maître des enfants de chœur date du 22 avril 1561, mais on apprend le 5 juin 1563, qu'il a été reçu maître des enfants à Noël 1560. Il reste à la maîtrise jusqu'au moins novembre 1565, sachant que le maître des enfants suivant identifié est Pierre de la Pierre en 1568.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1560-1565*. Le contrat de maître des enfants de chœur est passé chez le notaire Myneau fin 1560 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1575, f. 205v). Le 22 avril 1561, « apres lecture faicte des registres du chapitre precedant et que Crenequin... a derechef reprins l'advis de messieurs pour la reception de messire Pierre Fanchon... qui ont esté d'advis que messire François Bernard, chappelain et maistre Jehan Le Begue aussi chappelain et maistre des enffans de cueur de ladite Sainte-Chapelle feussent appellez pour entendre d'eulx sy ledit Fanchon estoit capable pour tenir ladite chappellenie ; et si depuis sa reception a vicairie sa voix chant en musicque et lecture estoient dymynuez et que iceulx Bernard et Le Begue presens a ceste fin appellez ont rapporté par serment et certiffié que ledit Fanchon n'estoit depuis sa reception de vicairie en aucune chose diminué ains plutost augmenté ; ledit sieur Crenequin par l'advis de messieurs ha ordonné que ledit Fanchon sera receu au premier chapitre ». Le 31 mai 1561, messieurs « ont ordonné que leur receveur general prestera a maistre Jehan Lebegue, maistre des enffans de cueur de l'eglise la somme de 40 livres pour achapter du boys pour le chauffage desdits enffans de laquelle somme il passera obligacion et luy sera rabatue sur chacun quartier de sa chappellenie et maistrize desdits enffans la somme de 10 livres ; et sera commancé le rabapt au quartier de Saint-Michel prochain ». Le 26 août 1561, « messieurs ont octroyé a maistre Jehan Lebegue maistre des enffans de cueur de l'eglise pour huict jours pour aller aux champs pour aulcunes ses affaires ». Le 2 septembre 1561, messieurs « ont ordonné que le tresorier aura une distribution pour une prebende seullement de bled et vin ceste presente année et messires Pierre Fanchon, Jehan Lebegue et Anthoine Claré auront seulement demye distribution dudit ble et vin ». Le 27 août [sic septembre ?] 1561, messires Jehan Testard, Martin Le Rasle, Vincent Brunet, Silvain Gogne, Anthoine Rancon, Jehan Lebegue, Loys Rozier, Pierre Fanchon et Anthoyne Chevallier demandent à messieurs « leur donner leurs distributions pour aucuns jours quilz ont esté absents ». On attend de savoir combien de journées chacun s'est absenté. Le 18 novembre 1561, messieurs ont « ordonné sauf monsieur Gaillard sur la requeste faicte par messires Jehan Lebegue, Pierre Fauchon, Pierre Chevallier, Robert Ranard, Anthoine Claré,

chapelains et vicaires de l'église, qui leur sera fait de grace distribution de blés pour moitié seulement attendu qu'il n'a esté fait autrement d'ancieneté. Ledit sieur Gaillard a esté d'avis qu'il soit fait distributions tant a messieurs que ausdits chapelains et vicaires au fur du temps qu'ilz ont servy » [Nota : on a fait une distribution de blé comme d'habitude ; les chapelains et vicaires n'ont droit qu'à la moitié de ce que reçoivent les chanoines et pas d'avoine car ils n'ont pas de chevaux]. Le 13 décembre 1561, « le receveur baillera 100 sous au maistre des enffans de cueur pour la recreation du jour des innocens ». Le 21 mars 1562, messieurs « ont octroyé a messires Jaques Rossillon, au maistre des enffans [Jehan Le Begue], Rancon, Gogne, Le Rasle et Ranard leurs distributions pour troys jours quilz ont esté a Saint Florent a la quarentaine du sieur dudit lieu par ordonnance de chapitre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 7, 22, 65ca, 69, 75, 92, 101,142v).

Le 19 septembre 1562, « messeurs ont commis monsieur le chancre pour compter avec le maistre des enffans de cueur de l'église de ce qui luy peut estre deub de ladite maistrise au jour des enffans quil a euz selon quil est contenu par sa reception a ladite maistrise ». Le 3 octobre 1562, « monsieur le chancre a rapporté a messieurs quil a calculé suyvant la charge quilz luy avoient donnée combien estoit deub au maistre des enffans maistre Jehan Lebegue pour la nourriture de partie d'iceulx depuys le 27^e de may dernier passé jusques au premier jour du present moys d'octobre ; et trouvé que deduct ce quil a receu et ce quilz entendent rabatre pour troys desdits enffans qui ont esté absens une partie dudit temps, ne luy est deub de reste que 26 livres 13 sous 5 deniers... Toutesfoys, messieurs, en consideration de quelques frais extraordinaires que a faictz ledit maistre pour raison du trouble advenu au moyen des guerres, et afin de luy donner occasion de faire de bien en mieulx son deubvoir, ont ordonné que leur receveur luy paiera au lieu de la susdite somme la somme de 36 livres tournois ; laquelle somme sera allouée en sondit compte pour la pention desdits enffans depuis le premier jour de juillet jusqu'au premier jour d'octobre de ceste presente année ». Le 1^{er} décembre 1562, « le chancre a remonstré que le service de l'église n'estoit fait comme il doibt parce quil y a plusieurs des chappelains et vicaires de ladite eglise qui ne sont en leur ordre de prestre, diacre, soubzdiacres messires maistre Jehan Lebegue, Anthoine Montsayon, Anthoyne Claré chappelains lesquels doibvent estre prestres ; Robert Ranard, vicaire lequel doibt estre diacre. [Messieurs ont] ordonné que si au prochain ordre qui seront tenuz ilz ne se font pourvoit en lesdites ordres il empesche que par apres et jusques ad ce quilz y soient pourvez ilz gangnent aulcune chose ; [il] enjoinct au distributeur Estienne Guyard de leur faire scavoit et a luy inhibé de les faire gangner de son auctorité sur peyne de sentence d'excommunication ». Le 5 janvier 1563, messieurs ont ordonné que le receveur paiera 100 sous au maistre des enffans pour le jour des innocens. [Ce même jour] « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard, Ranard et Dyvoy leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur deubvoir de venir au service de l'église autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour precedant quilz feront ladite faction ». Le 23 mars 1563, « Dumaine a déclaré quil avoit présenté a monsieur l'archevesque de Bourges maistres Anthoine Montsayon, Jehan Lebegue, Anthoine Claré chapelains, Richard Jardrin, Denis [sic] Ranard et André Bergier vicaires pour aller prendre les saintes ordres a Chateauroux ou est le seigneur archevesque » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 21, f. 24v-25, f. 41-41v, f. 46v-47, f. 64bis).

Le 15 mai 1563, messieurs ont « ordonné que le receveur paiera au maistre des enffans de cueur, chappelains et vicaires de l'église le bled qui leur est deub en argent de la valeur ». Le 5 juin 1563, « sera veu le registre de reception de maistre Jehan Le Begue a la maistrise des

enffans de cueur pour veoir quelles clauses et conditions y sont apposées qui fut a noel 1560 ». Le 12 juin 1563, « messieurs ont ordonné que le maistre des enffans de cueur de l'eglise... les parties quil a faittes et les gens de guerre quil a euz en sa maison combien quil n'ayt eu le nombre des enffans de cueur porté sur son marché sera payé et pour ceste presente année de 2 muys de froment ; et par chacune des autres années advenus aura 4 setiers dudit bled pour chacun enffant ». Le 3 juillet 1563, « sur la requeste faicte par plusieurs chappelains et vicaires de l'eglise de leur donner leurs distributions pour quelques jours quilz ont esté absens, messieurs voyant quilz viennent en si grand nombre et que par ladite absence le service de l'eglise demeure et ne font leur devoir ont ordonné quilz n'auront lesdites distributions ; et que le distributeur n'en exemptera les ungs [en marge : Mouton 15 jours, Le Rasle 12 jours, le Maistre [Lebegue ?] rien, Jardoin 8 jours, Rainaud 8 jours Gogne 15 jours] ». Le 24 juillet 1563, « messieurs ont receu enffant de cueur en l'eglise de ceans Joseph Rolin filz de Loys Rollin menuzrier demourant a Vierzon, apres quilz ont estez certiffiez par messieurs Jehan Le Begue et Martin Le Rasle de ladite eglise de son ingenuité ; et laissé en la charge et garde dudit Le Begue maistre des enffans de cueur d'icelledite eglise ». Le 7 août 1563, « est enjoinct au maistre des enffans de ne retenir les chantres passans en sa maison oultre ung repas ». Le 14 août 1563, messieurs ont « ordonné quil sera donné a maistre Jehan Lebegue maistre des enffans de cueur de l'eglise 10 escuz sol ». Le 9 octobre 1563, « sera baillé par le receveur 30 sous tournois a [x] de Romorantin pour les frais de son voiage ayant amené son fils en ceste ville et présenté pour enffant de cueur a l'eglise de ceans, lequel est demouré avec le maistre des enffans de cueur pour avant que le recevoir congnoistre s'il est suffisant ». Le 12 octobre 1563, « messieurs ont ordonné que le maistre des enffans de cueur de l'eglise remerciera l'enfant de cueur de Romorantin ; et sera payé a Ranard pour les frais quil a faitz pour amener ledit enffant la somme de 60 sous tournois ; et luy ont octroyé ses distributions pour 4 jours qu'il est allé audit Romorantin ». Le 9 novembre 1563, « messieurs ont [passé marché] avec Annete Moyson, femme de Nicolas Bonnet pour fournir le linge pour le maistre des enffans de cueur de l'eglise ». Le 31 décembre 1563, messieurs ont « ordonné quil sera baillé au maistre des enffans de cueur la somme de cent sous pour la recreation du jour des Innocens ». Le 31 décembre 1563, « au maistre des enffans de cueur de l'eglise pour 2 jours quil est allé a sa vicairie a Dun le Roy ». Le 30 janvier 1564, « messieurs ont fait venir en chapitre maistre Jehan Le Begue maistre des enffans de cueur de l'eglise, auquel ils ont remonstré que par son marché luy est expressement deffendu ne tenir pensionnaires ne gens estranges en la maison de ladite maistrize ; a ceste cause luy ont commandé observer et garder le contenu de sondit marché (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 5ca, 17v, 19, 29, 38v, 42, 44v, f. 61v-62, f. 62v, , f. 72-72v, f. 88v, 89, 96).

Le 4 juillet 1564, « messieurs estans advertiz que le maistre de leurs enffans de cueur tient en sa maison plusieurs personnaiges incongneuz et femmes supectes, au grand scandalle du peuple, ont ordonné quil sera signiffié audit maistre de leur ordonnance et commandement quil ait a mectre hors de sadite maison lesdits gens incongneuz et femmes suspectes ; et a l'advenir ne tenir plus en sadite maison telles personnes aultrement ilz y pourveoiront ». Le 4 juillet 1564, messieurs « ont ordonné que la porte de la maison dudit maistre des enffans et celle de la maison de Silvain Gogne qui sortent par derriere seront fermées ; et quilz ny sortiront plus. Semblablement [messieurs] ont ordonné que le receveur general baillera 100 sous au maistre des enffans de cueur pour la recreation de Saint Oulchard et oultre leur sera baille 12 grans pains de chappitre ». Le 16 août 1564, « messieurs ont ordonné que le receveur paiera au maistre des enffans de cueur la quantité de 4 setiers froment [pour chacun enffant] et 30 livres tournois en deniers pour chacun enffant de cueur ; et 30 livres tournois pour une foys par chacun an pour achapter du boys pour chauffer lesdits enffans ». Le 5 septembre 1564, « messieurs ayans veu le contract faict avec maistre Jehan Lebegue maistre des enffans de cueur ont ordonné que rabaptu 30 livres tournois pour les enffans absens en

nombre de troiz montant la somme de 90 livres tournois et 4 setiers de bled pour chacun par an le surplus luy sera payé par le receveur qui est la somme de 210 livres et 16 septiers froment actendu quil n'a que 4 enffans ». Le 30 décembre 1564, messieurs ont « ordonné que le receveur delivrera au maistre des enffans de cueur de l'eglise la somme de 100 sous tournois pour la recreation du jour des ynnocents ». Le 9 janvier 1565, sera payé « 10 livres pour bailler au maistre des enffans de cueur pour le mescompte qu'il avoit fait de la nourriture desdits enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 49v, 62v, 67v, 105, 116v).

Le 30 juin 1565, « sera baillé au maistre des enffans de cueur la somme de 100 sous tournois pour la recreation de la Saint-Oulchard ». Le 14 août 1565, messieurs ont « commis messieurs Martin et Mothey pour visiter les reparations qui sont necessaires estre faictes en la maison du maistre des enffans de cueur ». Le 16 octobre 1565, « messieurs ont baillé par adcense a monsieur Mothey pour le temps quil sera chanoine de l'eglise present et acceptant la maison ou souloit demourer le maistre des enffans de cueur de l'eglise pour le pris quil donnoit de l'aulture maison quil tenoit et a mesmes charges et conditions ; laquelle aulture maison il a dellaissee pour ledit maistre ; et s'est desparti de l'adcense qui luy en avoit esté faicte et a promis icelle maison rendre en bonne reparation audit maistre ; et ont mesdits sieurs commis monsieur Vialard pour visiter ladite maison presentement adcensée audit sieur Mothey et y faire les reparations quil y convyent faire ». Le 20 novembre 1565, « messieurs ont commis messieurs Martin et Demerlier pour visiter la maison de maistre des enffans de cueur de l'eglise que monsieur Mothey a dellaissee » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1532, f. 22v, 42v, f. 63v-64, f. 75v).

Jean Lebègue ne figure pas dans le compte du 24 juin 1567 au 23 juin 1568, le premier à subsister depuis 1473. Compte-tenu des lacunes dans les registres des délibérations du 23 décembre 1565 au 2 janvier 1568, on peut en déduire que Jean Lebègue a quitté la Sainte-Chapelle et la maîtrise des enfants entre décembre 1565 et juin 1567. Il est probable, sans que l'on ait de preuves formelles, qu'il ait été remplacé par Pierre de La Pierre.

Jean Lebègue en 1574 n'est sans doute pas mort, puisque le mot feu est rayé et remplacé par la formule notoirement absent. Mais il a laissé des souvenirs dans les mémoires, même après son successeur Pierre de la Pierre. Le 4 août 1573, « est venu en chapitre maistre Thoussainctz Rahel chapelain de seant qui a dict et remonstré a messieurs quil est deument adverty que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de seans avoyt quicté ladite maistrise pour s'en aller resider en sa cure de Saint-Hostrilhe, et pour ce quil avoyt fort bonne volonté faire service a Dieu et a l'eglise de seant et parvenir en ladite charge de maistre de laquelle il s'acquictera fidèlement et bien. A ces causes a supplyé et requis messieurs luy baillher et accordder ladite maistrise pour la tenir et exercer comme la tenoyt maistre Jehan Le Begue, offrant en ce faisant y faire son debvoir et faire en sorte et maniere de donner contantement a mesdits sieurs. Icelle requeste mise en deliberation et auparavant que de rien ordonner sur icelle messieurs ont mandé querir messire Jaques Rossilhon et Jehan Regnault plus antians chappelains de seans pour savoir d'eulx la cappacité suffisance ou insuffisance dudit Raphael et s'il est propre pour tenir et exercer ladite maistrise ou non ; et estant audit chappitre ayant esté enquis sur ce que dessus ont dune mesme voye dict notiffié et atesté de verité quilz cognoissent ledit Rahel estre ung des plus suffisans homme pour tenir ladite maistrise que homme qui se puisse trouver ; et quant lesdits sieurs le recepvront a ladite maistrise ilz ne sauroient faire ung plus grand bien pour lesdits enffans et service de ladite eglise ; et apres ce messieurs a la plurallité des voyes ont conclud et ordonné que ledit Rahel sera et demourera receu pour maistre des enffans au lieu dudit de La Pierre ; et pour en passer contract selon et suyvant que celluy dudit Lebegue... et aussi pour avoir... sur ladite maistrise affin que ledit Raphael ne face en sa maison que chose digne d'ung bon maistre ». Le 9 janvier 1574, « monsieur Chevrier a présenté pour son chappelain messire Symon Guerin au

lieu de [rayé : feu] messire Jehan Le Begue notoyrement absent » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Guy Le Bel [de Bel] (1452-†1476)

Guy Le Bel est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1452 à 1468 et de 1469 à 1476.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1452-1468 et 1469-1476*. Guy Le Bel est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1452 à 1468 et de 1469 à 1476, d'après (Stein 1912, p. 131, Gallia Christiana p. 116 et F-AN, LL 630, p. 74-75) sous le nom de Guy de Bel ou Le Bel. Gilles Dongois écrit à la date de 1452 : « Guy Le Bel aumosnier du Roy Charles VII maitre es arts et simple clerc tonsuré obtint du Roy Charles VII des provisions de la tresorerie vacante par la demission de Jean D'auxy pour cause de permutation avec Guy Le Bel, mais parce que les chanoines refuserent de le reconoitre pour Tresorier a cause qu'il n'etoit pas Prestre. Il receut depuis l'ordre de Prestrise et ensuite il obtint du mesme Roy Charles VII le 13 octobre 1458 de nouvelles provisions de la tresoreire vacante par la mort de Jean D'auxy ou en quelqu'autre maniere que ce fust ». A la date de 1468 : « Jacques Mareau fut receu Tresorier le 14 mai 1468 par permutation avec Guy Le Bel. Il en jouit pendant quinze mois et la rendit a Guy Le Bel ». Et à la date de 1469 : « Guy Le Bel rentra le 7 aoust 1469 en possession de la Trésorerie par la résignation de Jacques Mareau ». En 1463, Guy de Bel engage un procès contre le chanoine Thomas Levasseur, sur ce que le trésorier n'était pas en droit de refuser l'admission d'un chapelain présenté par un chanoine pour servir « sous sa prébende », si ce chapelain est « ydoine et suffisant ». Oroux cite un « arrêt du Parlement de Paris du 29 février 1472, rendu entre Robert Cordelle chanoine de ladite Sainte-Chapelle, d'une part, et le sieur le Bel trésorier » (Oroux 1776, p. 569). Guy Le Bel reste Trésorier jusqu'à sa mort au début de décembre 1476. En effet le 9 décembre 1476, Michel Brenet cite une ordonnance relative à la mort de Guy Le Bel, sans doute décédé au début du même mois. Guy de Bel est remplacé par Olivier de Pontbriand (Brenet 1910 p. 33, 35 d'après F-BnF, ms. fr. nouv. acq. 2049, p. 433 et F-AN, LL 620, f. 7v). Morand, dans sa liste des Trésoriers ne signale pas cette double période et le nomme Guy Le Bel (Morand 1790 p. 306).

• *Cour de France (Charles VII)*. Guy de Bel est d'après Oroux et Dongois, aumônier du roi Charles VII (Oroux 1776, p. 569).

Jean Le Bel (1494-1507)

Jean Le Bel est chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1495 à 1507.

• *Cathédrale de Nevers, 1494-1495*. Jehan Le Bel est avant mai 1495 maître des enfants de chœur de la cathédrale de Nevers (voir ci-après).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1495-1507*. Les premières démarches pour recruter Jehan Le Bel comme maître des enfants de la Sainte-Chapelle se place en mai 1495. Mais il ne sera appelé par son nom qu'en 1507, étant désigné par sa qualification de maître des enfants. Le 16 mai 1495, messieurs « ont conclud a maiori parte vocem qu'on escrira a ung maistre des enffans de Nevers pour le prier de venir en ceste ville et de prandre les enffans ». Le 30 mai 1495, « messieurs ont commis messires de Saint-Pierre et Bellestat pour aller visiter les enffans de cueur et veoir le compte et reliqua du mesnage qui pieça fut baillé au maistre des enffans maistre Hector [Charlemagne]. Le 13 juin 1495, « messieurs ont ordonné a maiori parte capituli que le maistre des enffans quon a envoie querir a Nevers sera receu chappelain a ceste charge que tant quil sera maistre des enffans il sera chappellain et non autrement. Le 31

mars 1500, messieurs « ont donné au maistre des enffans qui a esté en languedoc la moitié de sept semaines de ses distributions ». Le 30 août 1502, on « conclud que le receveur paiera le louage du cheval du maistre des enffans du temps quil a demouré a charcher des enffans » (Pilleboue 1990 p. 212, 213 et Pilleboue PCR d'après 8G 1511, f. 115ca, 210ca, 270).

Le 10 juin 1503, messieurs « ont donné au magister des enffans de cueur ses distributions de ce quil a esté... en sa cure ». Le 7 novembre 1503, « pour recompenser le maistre des enffans de ce quil a nourry Pierron l'un des enffans de cueur qui faille mener a l'escolle une année messieurs luy ont donné 6 livres tournois et ses distributions de ce qu'il a esté a Nevers. Le 31 décembre 1504, « du voyage que le maistre des enffans et messire Henry ont fait a Nevers messires leur ont donné pro hac vice leurs distributions ».

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry du Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire de ladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry du Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour employer au prouffit de ladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain.

Le 14 février 1506, « touchant les cinquante livres qui furent ordonnées pour le salut de feu madame a esté dit quil en sera donné 10 livres... au maistre des enffans et le reste sera pour convertir au prouffit de l'evre pour achapter les ornemens » (Pilleboue PCR d'après 8G 1512, f. 27, 40, 85ca, 8G 1569, f. 6v-7).

Le 28 janvier 1507, « oyes les requestes de messire Jehan Noël, Anthoine de Laboureur et Jehan Le Bel et autres de l'eglise messieurs [François] Joyeulx, [Etienne] Mache visiteront les maisons qui sont a bailler celle que tenoit Charlemagne et la vesve Moreau et apres quils auront baillé par declaration les reparations quils ont l'intention de y faire ensemble le pris quils en veuglent bailler et rapport fait en chapitre seront baillées au prouffit de l'eglise ». Le 1^{er} février 1507, messieurs « ont baillé par adcense a messire Jehan Le Bel maistre des enffans de seans une piece de vigne a Vasselay que tenoit monsieur le chancelier... tant qu'il sera habitué de l'eglise et pour le pris de 40 sous par an ».

Enfin Jehan Le Bel annonce en chapitre sa démission. Le 4 mai 1507, « messire Jehan Le Bel prebstre chappelain de l'eglise de seans et maistre des enffans de cueur a dit et déclaré en chappitre a mesdits sieurs qu'il avoit esté a Nevers veoir ses parens et amy lesquelz lui

avoient dit et remonstré qui seroit mieulx audit Nevers et plus pres d'eulx et disoit se estre consenty a y aller demorer et mesd sieurs se pourveussent de ung maistre pour lesdits enffans et qui leur pleust le pardonner. Oye laquelle declaration ainsi faicte par ledit Le Bel messieurs l'on heue agreable et ordonné quon se pourvoyra d'un autre pour gouverner iceulx enffans de cuer ». Le chapitre essaie de le remplacer. Le 18 septembre 1507, messieurs « ont advohe et advohe monsieur Coppin des lettres quil a baillées a François de Ulcopt qui sont touchant un maistre pour les enffans quil a chargé d'en faire venir ung er de luy faire des despens ensembles de deux dessus sil en treuve et de faire leurs dessous... ». Le 8 juillet 1508, messieurs « ont retenu maistre Jehan Seguyn prestre pour estre et demorer maistre des enffans de seans a la maniere que ont esté les autres maistres par cy davant et sera receu vicaire et lui ont baillé 8 livres tournois pour aller et revenir et sera païé sa despence que a faicte » (Pilleboue 1990 p. 404 et Pilleboue PCR d'après 8G 1513, f. 63v, 77v, 80ca, 100ca).

Bertrand [Bertrandus] Le [De] Beloys [Belloy] (1378-1384)

Bertrand Le Beloys est maître des enfants de la Sainte Chapelle de Paris en 1384. Il est probablement maître de grammaire et à ce titre chapelain. Il peut être identifié à un sous-diacre de l'église de Noyon et membre de l'Université de Paris.

- *Université de Paris, 1378-1379*. Bertrand Le Beloys appartient à l'Université de Paris. Il est sous-diacre du diocèse de Noyon, maître ès arts, bachelier en décret (droit canon), lecteur à l'université de Paris et possède le bénéfice dit « cornes ou angles du maître autel de l'église de Noyon ». Il sollicite alors (ou obtient) un bénéfice à collation de l'évêque, du doyen et du chapitre de Notre-Dame ainsi qu'a un autre à collation de l'abbaye bénédictine de Saint-Éloi hors les murs de Noyon (Chart. Univ. Paris, p. 261 et 276 ; Courtenay et Goddard 2013, vol. 3, part. 2, p. 204, 327-328 et 477). Les citations latines sont : [p. 204] « *Bertrandi le Beloys subdiac. Noviomen. dioc., mag. in artibus, bac. in iure canonico actu legenti Parisius in decretis, de benefic. ecclesiast., dign., person, vel offic. c.c. vel s.c. etiam si in eccl. cath existat, ad collat. episc., decan. et capit. eccl. Parisien. et quorumque aliorum beneficia in dicta Parisen. eccl. aut etiam in civ. suburbiis Parisien. conferre habentium ; non obst. quod benef. quoddam vocatum cornetum seu angulum maioris altaris in eccl. Noviomen. (7 lib. par. secund. dec.) noscatur obtinere* ». [p. 327-28] « *Item Bertrando de Beloys, subdiac. Noviomen. dioc., mag. in artibus, bac. in decretis, actu legenti Parisius, de benefic. ecclesiast c.c. vel s.c. ad collat. abb. et conv. b. Eligii extra muros Noviomen., O.S.B. ; non obst. quadam speciali gratia ab ipsa s.v. obtenta vel obtinenda in rotulo filie vestre universitatis Parisien., et quod benef. quoddam cornetum seu angulum maioris altar in eccl. Noviomen nuncupatum (7 lib par. secun. novam dec.) obtineat* ». [p. 477] « *[252v]2 Item Bertrando de Beloys, subdiac. Noviomen. dioc., mag. in artibus, bac. in decretis, actu legenti Parisius in eorumdam decretorum facultate beneficiatoque in eccl. Noviomen., de quodam benef. vocato corneto seu angulo maioris altar. in dicta eccl. Noviomen. quatenus sibi specialem gratiam facientes tabellionatus offic., auctoritate apostolica, eidem B. dignem. Concedere* » (Courtenay et Goddard 2013, vol. 3, part. 2, p. 204, 327-328 et 477)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1384*. Le compte du trésor de Noël 1384 (juillet-décembre) garde la trace du « *magister Bertrandus Le Beloys, doctor puerorum capelle Regalis Palatii* » (Fawtier 1930, p. 135). Nous l'identifions au Bertrand de/le Beloys, mentionné au côté de Guillaume Le Cesne dans les demandes de bénéfices adressées à Clément VII en 1378-1379 par la nation picarde de l'université de Paris (ainsi que dans celles des licenciés et bacheliers en droit et celles du nonce universitaire). Contrairement à ce dernier, il n'y est pas désigné comme maître des enfants, ce qui suppose qu'il a obtenu cette charge ultérieurement.

Enfin, il est possible qu'il puisse appartenir à la famille picarde Belloy et être un proche

d'Anceau de Belloy, gendre du parlementaire Pierre des Essarts (Fossier 1976, p. 116-177, n. 1 ; Gane 1999, p. 283).

• *Eglise de Noyon, 1378-1379*. Bertrand Le Belloys est, d'après ce qui précède, sous-diacre du diocèse de Noyon et possède le bénéfice dit « cornes ou angles du maître autel de l'église de Noyon ». *JS, FT*.

Guillaume Le Blanc [Leblanc] (1588 ? ou 1629-†1642)

Guillaume le Blanc est cité à la Sainte-Chapelle de Bourges comme chapelain en 1588 en compagnie de l'ancien maître de musique qui vient de décéder et du nouveau. Un autre Guillaume Le Blanc, peut-être le même, est clerc haute-contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1629, chapelain perpétuel en 1634 et maître de musique de 1634 à 1639. Il meurt en mai 1642.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1588*. Guillaume Le Blanc reçoit ses distributions comme chapelain de Pâques 1588 à Saint-Jean 1588. On peut lire dans les comptes de cette année 1587-1588 : « a maistres Guillaume Fornier, Blaise Bonneau et Guillaume Le Blanc pour la pension des enfans de cœur a esté payé 100 ecus sol pour l'année du present compte : 300 livres tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1657).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1629-1642*. Guillaume Le Blanc est cité une première fois le 30 juin 1629 dans une plainte du Chantre contre Leblanc et Cifflot pour leur « inexactitude ». Il est mentionné le 21 janvier 1632, pour un congé de 8 ou 10 jours accordé à Guillaume Le Blanc, clerc haute-contre (Brenet 1910 p. 172, 177, d'après F-AN, LL 602, f. 59, f. 130-130v).

Cependant, en 1632, le chapitre de Troyes lui offre la maîtrise de la cathédrale (Prevost 1906 p. 253 d'après F-AD 10, G 1297, f. 425). Mais Jean de Bournonville qui venait d'être nommé maître de musique de la Sainte-Chapelle en janvier 1632, décède le 27 mai 1632. Sans doute, Jacques Blondin prend la suite. Car il est qualifié de maître de musique de la Sainte-Chapelle en novembre 1633, quand il gagne le premier Puy de Musique du Mans. Guillaume Le Blanc devient vraisemblablement maître de musique de la Sainte-Chapelle en 1634, quand il devient chapelain perpétuel à la place de Jacques Blondin. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il l'était avant le 7 mai 1639. En effet, le 7 mai 1639, Guillaume Le Blanc, malade, demande à être remplacé temporairement. La compagnie désigne Artus Auxcousteaux : « Sur ce qui a esté représenté à la Compagnie assemblée en leur chapitre par aucuns desdits Sieurs, que Maistre Guillaume Le Blanc, maistre de musique de la Sainte Chappelle, estoit malade, et qu'à cause de son indisposition, il ne pouvoit vaquer au devoir de sa charge, qu'il estoit necessaire pendant son absence de regler et ordonner celui des chappellains que l'on jugeroit et estimeroit le plus capable pour conduire et battre la mesure à la musique du cœur, afin d'éviter qu'il n'arrivast aucun desordre au service de l'eglise, lesdits Sieurs ayant délibéré sur cette affaire ont jugé à propos d'y commettre et ordonner Maistre Arthur Auxcousteaux chappellain ordinaire de la Sainte-Chapelle pour en l'absence et indisposition dudit Maistre de Musique prendre le soing et la conduite de la musique dans l'eglise ». Le 9 juillet 1639. Maistre Guillaume Le Blanc, maistre de musique, presente à la compagnie Nicolas Charpentier, qui était enfant de chœur à Beauvais et qui s'est enfui pour chercher condition à Paris. Après une remontrance, les chanoines consentent à le recevoir comme enfant de chœur.

Guillaume Le Blanc décède en mai 1642. En effet, Brenet mentionne au 28 mai 1642 « des frais de luminaire de l'enterrement de défunt Maistre Guillaume Le Blanc, maître en musique des enfans de chœur » (Brenet 1910 p. 177, 180, 181, 187, 190 d'après F-AN, LL 602, 128v, f. 138-138v, F-AN, L 621, pièce 14, LL. 603, f. 21, 24, 81).

Nicolas Le Blanc (1600)

Nicolas Le Blanc est clerc basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1600.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1600.* Nicolas Le Blanc, chantre basse-contre, est reçu comme clerc le 1^{er} février 1600 (Brenet 1910 p. 149, d'après F-AN, LL 600, f. 174-174v).

François Leblois [Leblois, Leblon] (1590-1626)

François Leblois est gagiste marelleux en 1590, chapelain en 1594, maître de l'œuvre en 1599 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1590-1626.* François Leblois est sans doute gagiste marelleux en 1590-1591. Il est qualifié de serviteur de la marrellerie et touche vingt livres pour trois mois de ses gages, à raison de quatre vingts livres par an suivant l'ordonnance du 4 avril 1590. François Leblon est mentionné comme nouveau chapelain dans le compte de 1594-1595 avec des distributions normales. Il est encore mentionné comme chapelain de 1595-1596 à 1625-1626. Il disparaît du compte suivant conservé, celui de 1639-1640. A partir de l'année 1599-1600, François Leblon est maître de l'œuvre de la Sainte-Chapelle : « a este paye a Mr François Leblon la somme de vingt livres pour la maistrise de l'oeuvre de leglise pour lannee eschue le premier septembre par ordonnance du penultiesme jour doctobre 1599. D'année en année, François Leblon est payé 20 livres pour son gaigne de maistre de l'œuvre, au moins jusqu'en 1625-1626. Comme maître de l'œuvre, il est très sollicité par les nombreux travaux et ventes faits sur la Sainte-Chapelle, par exemple en 1621-1622 : « a maistre François Leblois chapelain de la Sainte Chapelle a esté païé la somme de 100 livres tournois pour les jardins qui ont estes venduz aux religieuses de la visitation ». En 1623-1624 il est qualifié de curé de Saint Hippolyte (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, f. 111v, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, f. 114, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, f. 107, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, f. 111, 120v, 121, 123, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, f. 109, 112, 114v, 116v, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, f. 103v, 107, 107v, 108, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, f. 96, 97v, 106, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 96, 97v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 94v, 96v, 8G 1682-1683).

[-] Leblois (1621-1626)

Le Blois est médecin des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1621-1626.* Leblois médecin sans doute de la même famille que François Leblois maître de l'œuvre est médecin des enfants en parallèle avec Jehan Jardin, le barbier et chirurgien et Jacques de Lacroix l'apothicaire des enfants (F-AD 18, 8G 1679, f. 106v, 8G 1680, f. 98, 103, 8G 1681, f. 97, 8G 1682).

[-] Le Borgne (1595-1596)

Le Borgne sans prénom est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1595.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1595-1596.* Le Borgne sans prénom est mentionné comme vicaire pour les trois derniers termes de l'année 1595-1596. Il disparaît du compte suivant conservé de 1598-1599 (F-AD 18, 8G 1661-1662).

Eustache Le Bossu (1628-†1631)

Eustache Le Bossu est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1628.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1628-1631*. Dongois écrit : « Eustache Le Bossu fut receu chanoine [de la 10^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 28 janvier 1628 au lieu de Charles de Mont-Chal qui fut sacré archevesque de Toulouze, et qui luy resigna sa chanoinie pour le prieuré de Beaulieu. Il estoit fils d'Olivier Le Bossu conseiller en 1570, et posseda sa chanoinie jusqu'en 1631 qu'il mourut ». Il est remplacé par Jean Mulot en 1631 [Pierre Mulot et Charles Mulot furent chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges respectivement en 1628 et 1634] (F-AN, LL 630, p. 267, Stein 1912, p. 136). Il est inhumé dans l'église paroissiale de Saint Eustache. Son épitaphe dit : « maistre Eustache Le Bossu, chanoine de la Sainte Cha/pelle a Paris, au jour de son deceds, arrivé le ix e janvier l'an MDCXXXI, LE XXXVIII DE SON || AGE » (Raunié 1890 t. IV p. 115). Il serait donc né en 1592 ou 1593.

Guillaume [Guillelmus] Le Bourgoing [Burgundi] (1402-1408)

Guillaume Le Bourgoing, organiste, est chapelain du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405, et maître des enfants du 19 avril 1405 à la Saint-Jean 1407.

• *Eglise Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, 1402*. Guillaume Le Bourgoing est reçu en 1402, organiste de l'église Saint-Germain l'Auxerrois à Paris, aux gages de 8 écus par an (Pirro 1930, p. 19 d'après F-AN, LL 393, f. 15v).

• *Université de Paris, 1403-1404*. En 1403, Guillelmus Burgondi est organiste et enseigne l'orgue à l'Université de Paris : « Rotulus magnus Universitatis Parisiensis pro magistris ; 1403, 21 octobre, Sallone... [ad finem]... Guillelmo Burgondi pesb. Parisiens. Dioc. Actu docenti in arte musice Parisius es auctoritate et licencia Universitatis Paris. Ac cantori eiusdem. (Samaran 1935, IV, p. 110)

• *Cathédrale de Chartres, 1404-1405 ?*. D'après André Pirro, au chapitre de la Saint-Jean 1404, les chanoines désignèrent Guillaume Bourgoing pour maître de leurs enfants de chœur. Il était alors à Paris (Pirro Mélanges, p. 23 d'après Bibliothèque de Chartres, ms 1007, f. 129). Peut-être a-t-il été appelé de Chartres à la Sainte-Chapelle de Bourges ?

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1408*. D'après (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v) Guillelmus Burgundi est chapelain de la Sainte-Chapelle le 17 avril 1405. Les comptes de 1406-1408 montrent qu'il reçoit des distributions normales aux quatre termes. En 1408-1409, il reçoit des distributions nomales au terme de Saint-Jean, faible à celui de Saint-Remy et rien à Noël et à Pâques. Il a dû quitter les effectifs de la Sainte-Chapelle en septembre ou octobre 1408.

Pour l'année 1406-1407, Guillaume Le Bourgoing est maître des enfants. En effet on peut lire dans les comptes de cette année : « dépenses de deniers paieez à maistre Guillaume Le Bourgoing comme aiant le gouvernement des enffans de ladite chapelle 200 livres tournois a luy donnée, a prandre et avoir par an des deniers de ladite recepte pour son salere de norrir et gouverner 6 enffans et le maistre de grant mayre, a luy païé par lesdits termes escheus a la Saint-Jehan Baptiste, Saint-Remy ensuivant, Nativité Notre Seigneur prouchainement apres ensuivant et Pasques commencent ensuivant mil quatre ens et sept qui sont quatre termes ». De plus, il reçoit sa part de 11 livres, 10 sous et 9 deniers tournois du don de 300 livres du duc à l'ensemble des chapelains et clercs de la Sainte-Chapelle. Il reçoit pour la feste des Innocens 100 sous. Il paye sans doute un loyer pour une pièce de terre (Pilleboue 1990 p. 85, 232-233, 420 d'après F-AD 18, 8G 1633, f. 15, f. 44v-45)

Il est remplacé comme maître des enfants par Jehan Cesaris en 1407-1408. En effet on a dans les comptes de cette année dans les distributions de vin : « a maistre Cesaris, maistre des enfants 5 tonneaux et à Guillaume Le Bourgoing 1 tonneau ». Le 5 octobre 1407, messire Guillaume Le Bourgoing et messire Guillaume Machecrier reçoivent « pour leur despences et louage de chavault d'avoir esté a Coucoursault, 20 sous tournois ». Encore en décembre 1407-janvier 1408, Le Bourgoing voyage à Paris pour voir le duc : « a Guillemain Du Port pour le louage d'un cheval lequel a mené a Paris maistre Guillaume Le Bourgoing par devers monsieur le duc auquel louage ledit cheval a demoré 37 jours a 2 sous 1 denier par jour valent 77 sous 1 denier a compter du 17^o jour de décembre [1407] jusques au 22^o jour de janvier [1408] l'un et l'autre inclus que ledit cheval fut recouvré par ledit Martel » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1634, f. 57v, 58v).

Charles [Karolus] Le Boursier [Le Borsier] (1424-1430)

Charles Le Boursier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1424.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1424-1430*. Le 4 décembre 1424, Charles Le Boursier est reçu chanoine à la place de feu Robert de Buxière. Il est maître es arts et licencié en droit [in legibus]. Son procureur est Jean de La Croix, prêtre. Le trésorier l'installe en tant que vicaire et procureur du roi de France Charles, patron de la Chapelle, trésorier et collateur des canonicats et prebendes. Martin Morety, prêtre paye 27 livres pour lui. Le 2 décembre 1429, Regnault Motin est reçu chanoine à la place de feu Robert de Buxière par don du roi de France. Le 17 décembre 1429, Charles Le Boursier est présent au chapitre. Le 22 septembre 1430, Regnault Motin obtient un arrêt de la Cour Royale qui lui confère le canonicat [à la place de Le Boursier] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509). Charles Le Borsier n'est présent dans le mémoire du chanoine que par une note manuscrite en marge de la notice de Regnault Motin : « Il [Motin] fut maintenu par arrêt de la cour dans son canonicat contre Charle Le Borsier qui avoit été nommé au canonicat de Robert de La Buxiere par Arnoul Belin comme vicaire et procureur de Charles 7. Regnaud Motin avoit été nommé par le Roy même » (F-AD 18, 8G 1504, p. 65-65v).

Geoffroy Le Bouteiller de Senlis (1353-†1377)

Geoffroy Le Bouteiller de Senlis est premier chapelain de Jean le Bon et Charles V en 1353 et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1367. Il meurt le 12 juillet 1377. Il est licencié en l'un et l'autre droit.

• *Chapelle Royale de France (Charles V), 1353-1377*. En 1353, Messire Gieffroy le Bouteiller est maître chapelain de Jean le Bon comme le compte de l'hôtel le montre : « Les noms des personnes qui ont eu robes en ce terme des dons du roy tant ordinaires comme extraordinaires dont mencion est faite dessus. (...) Le trésorier de la chapelle royal/Messire Gasse de la Buigne/Messire Arnoul de Grant Pont/Messire Nicole Despernay et/Messire Gieffroy le Bouteiller, maistres chapellains de lostel du roy/Maistre Jehan Le Coq, maistre/de la chambre aus deniers/Messire Ermon de Bernaville/Messire Estienne de Trois Maisons/Messire Denys Chauderi/Messire Nicole de Moustier, clers chapellains/Messire Bertaut le Boulengier/Messire Garnier de Berron sous aumosnier/Et Guerri contrerolleur de la chambre/aus deniers/Messire Jehan Le Picart/Messir Guy de Semur/Maistre Robert Bresson/Regnaut de Saint Germain/Henart/Viry/Cabuel et/Calletor clers simples et someliers de la chapelle de lostel du roy » (Anheim citant F-AN KK 8, f. 168v-169). Il est ensuite chapelain du Dauphin Charles, puis premier chapelain de Charles V (Archon 1704 t. II, p. 280-296, Oroux 1776 p. 450, La Selle 1995 p. 307).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1367-1377*. Il est reçu chanoine de la 1^{ère} chanoinie en 1367, remplaçant Aubry de Verberie et remplacé après son décès en 1378 par Clément Petit. Gilles Dongois écrit : « Geoffroy Le Bouthelier, fils de Guillaume Le Bouthelier de Senlis seigneur d'Hermenonville de Montespillouer du Lavry, et de Jeanne de La Chapelle. En 1367, il est nommé dans l'acte d'acceptation de la fondation de deux messes fondées par Charles cinq le 22 janvier 1368. Il étoit premier aumosnier du Roy Charles V chancelier et chanoine de Chartres et chanoine de Paris. Il mourut le 12 juillet 1377 et est enterré aux Chartreux ou on trouve son epitaphe » (F-AN, LL 630, p. 106-107 et Stein 1912 p. 132).

Son obit est célébré le 4 juillet : « *Obitus duplex dominorum Inguerrani de media villa, quondam huius sacre capelle canonici, et Joannis de meulento, Stephanique laguette et eius uxoris, ac Nicolai de parvo cellario, necnon Gaufriori leboutellier, quondam regis Karoli quinti, prothocapellani, et Joannis perdrier, presentis capelle canonicorum. Quorum animabus. [Autre main:] Missa de quinque plagis / Rossignol. / vide supra* » (F-Pm, ms. 3339, f. 30v).

- *Cathédrale de Paris*. Geoffroy Le Bouteiller de Senlis est chanoine (Gane 1999, p. 150).

- *Autres benefices*. Geoffroy Le Bouteiller de Senlis est chanoine de Chartres, chanoine et chantre de la cathédrale d'Angers, chanoine de Dole en 1356.

Jean Le Bouteiller [Boutillier, Botillier] (1531-1543)

Jean Le Bouteiller est chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1531 à 1535. Il est à nouveau chapelain en 1543.

Dans le prologue du quart livre de François Rabelais, on peut lire : « Neuf Olympiades et un an intercalare après... , je ouy Adrian Villart, Gombert, Janequin, Arcadelt, Claudin, Certon, Manchicourt, Auxerre, Villiers, Sandrin, Sohier, Hesdin, Morales, Passereau, Maille, Maillart, Jacotin, Heurteur, Verdelot, Bouteiller, Lupi, Pagnier, Millet, du Mollin, Alaire, Marault, Morpain, Gendre et aultres joyeux musiciens en un jardin secret, soubz belle feuillade, autour d'un rempart de flaccions, jambons, pasteuz et diverses cailles coyphées, mignonnement chantans... (Rabelais Pantagruel, prologue). On y trouve deux musiciens qui sont passés par la Sainte-Chapelle de Bourges, [Le] Bouteiller et éventuellement [Pierre] Marault.

Les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges relient peut-être de façon complètement fortuite deux musiciens dont la notice est dans le New Grove et rédigée toutes deux par Frank Dobbins : Jean Le Boutillier et Jean Rousée. Je ferai cependant deux notices différentes, attendant que des études ultérieures confirment ou infirment l'identité de ces deux compositeurs ; ce qui permettrait d'étoffer la bibliographie et les œuvres connues du compositeur.

- *Cathédrale d'Angers ou église de Chinon, 1531*. Le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges a envoyé Jehan Jorlin chapelain chercher en octobre 1531 le maître des enfants de la cathédrale d'Angers et celui de l'église de Chinon, Jehan Le Bouteiller, pour occuper cette même charge à la Sainte-Chapelle (voir ci-après). D'après François Lesure Jean Jorlin est mentionné comme maître des enfants de chœur de la cathédrale d'Angers (Lesure 1999, p. 61). Il est donc possible qu'il y ait remplacé Jehan Le Botiller.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531-1535 et 1543*. Le 6 octobre 1531, messieurs « ont ordonné estre païé par le receveur a maistre Jehan Jorlin chappelain de l'eglise a somme de 8 livres tournois pour aller a Engiers faire venir le maistre des enffans de cueur dudit lieu pour ceulx de l'eglise de ceans » et le 21 octobre 1531, « la somme de 9 livres tournois pour aller a Chinon faire venir les maistre des enffans dudit lieu ».

La démarche a porté ses fruits, Jehan Le Bouteiller est reçu maître des enfants le 4 novembre 1531 : « messieurs pour la longue absence des vicaires de monsieur le tresorier et quil est tres necessaire de pourveoir a l'office de maistre des enffans de cueur de l'eglise qui a esté longuement vaccant aux groz interetz de l'eglise diminuez du service divin et chanterie d'icelle ont commis aux gaiges acoustumes a l'administration regime et gouvernement des enffans de cueur de l'eglise de ceans maistre Jehan Le Boutiller. Et ordonné que ledit Le Boutiller joira de la valeur des fruiz d'une chappellenie de ceans en marreau, argent blanc, pain de chapitre que autres choses par provision et veu la necessite urgente de l'eglise le tout sans prejudice des droiz autorité de monsieur le tresorier du chappitre et autres quil appartiendra ». Le 7 novembre 1531, messieurs « ont baillé la maison que tenoit messire Pierre de Baugy assise au dessus de l'eglise Saint-Jehan l'Evangeliste a maistre Jehan Le Botiller maistre des enffans de l'eglise pour loger luy et lesd enffans jusques ad ce que messieurs y aient autrement pourveu de maison silz voient que bien soit et que les enffans ne fussent bien en celle la ». Le 18 novembre 1531, messieurs ont « ordonné estre païé... a messire Jehan Jorlin chappelain de l'eglise la somme de 10 livres tournois outre ce quil a ja receu. Et ce pour le recompenser des fraiz voyages et despenses faiz pour aller querir le maistre des enffans de cueur de l'eglise par commandement de chappitre ».

Il reste à faire acter la décision du chapitre par le trésorier et ses vicaires. Une première démarche par procuration auprès du chantre ne conclut pas. Le 21 novembre 1531, messieurs ont « ordonné que monsieur de Bezombes yra a Mehun par devers monsieur le chantre pour luy porter procuration de monsieur de Morenne et luy presenter le maistre des enffans, chapellain dudit de Morenne au lieu de feu maistre Gaspard Verier suyvant ladite procuration ». Le 25 novembre 1531, messieurs « ont présenté a monsieur le tresorier et autres que appartiendra, a l'office de chappellenie vaccant par le deceps et trespas de feu messire Gaspard Verier, maistre Jehan Le Botiller, maistre des enffans de cueur de ceans comme suffisant et ydoine pour obtenir ledit office actendu le deceps de feu messire Pierre Barbarin en son vivant chanoine prebendé de ceans a qui appartenoit ladite presentation a cause de sadite chanoine et prebende quil n'est point deument apparu de chanoine au lieu dudit feu Barbarin jusques a present. Et que ce pendant le divin service de ceans en est diminué grandement. Messieurs ont commis monsieur de Bezombes pour aller a Montray Bellay devers monseigneur le tresorier pour faire recevoir le maistre des enffans maistre Jehan Le Botillier en l'office de chappelain et quil menera avecques luy ledit Botillier et le greffier de mondit sieur. Aussi ont ordonné quil sera envoié un double signé des registres qui furent faiz en chappitre pour avoir maistre Jehan Rouzee et pour luy bailler la maistrize des enffans. Afin d'envoier le tout a monsieur le tresaurier avec les lettres missives de messieurs ». On a reuni le conseil la veille « touchant le maistre des enffans ».

Après la visite au trésorier, le chapitre reprend à zéro la procédure. Le 9 décembre 1531, « apres avoir oy le rapport fait par monsieur de Bezombes qui a esté par devers monsieur le tresorier estant en la ville de Montier en Bellay pour le maistre des enffans maistre Jehan Le Botillier, messieurs ont de rechef dit et déclaré que combien quilz aient permis audit Le Botillier de porter l'abbat des chappelains quilz n'ont entendu ny n'entendent l'avoir fait soubz le bon plaisir de monds. Et jusques ad ce que ledit Le Boutillier maistre des enffans eust esté porveu d'une chappellenie comme il est requis par les statuz de ceans et non autrement... ». Le 16 décembre 1531, « sera païé a maistre Jehan Le Boutillier maistre des enffans de cueur pour certaines parties et mises quil a fait pour les enffans la somme de 66 sous 1 denier tournois ». Le même jour [16 décembre 1531], « messire Philippe de Laval comme procureur de messire Jehan Girondie alias de Morenne chanoine prebendé en l'eglise de ceans fondé de lectres de procuration dactées du 23^o octobre l'an present 1531 signées maistre Lardiere, a présenté a monsieur de Bezombes, comme vicaire de monsieur le

tresorier... a l'office de chappelain vaccant par le trespas de feu maistre Gaspard Verier ledit maistre Jehan Le Boutillier maistre des enffans. Lequel de Bezombes comme vicaire susdit a receu ladite nomination et presentation ainsi faicte par ledit Laval procureur susdit de la personne dudit Le Boutillier. Et apres ce ordonné que icellui Le Boutillier sera examiné par le chantre de ceans selon lesdits statuz pour ce fait estre porveu comme il appartiendra par raison ».

Jean Le Bouteiller a donc passé toutes les étapes de sa réception. Le 16 janvier 1532, messieurs ont « ordonné estre païé par leur receveur a maistre Jehan Le Botillier maistre des enffans de cueur la somme de 10 livres pour aucuns fraiz et affaires quil a faiz pour l'eglise. Aussi ont ordonné que le receveur lui avancera 33 livres tournois pour le terme de pasques charnez prochain venant pour la pension desdits enffans ». Le 3 février 1532, messieurs ont « ordonné que maistre Jehan Le Botillier maistre des enffans de cueur de l'eglise aura 60 sous par moys pour la pension et nourriture de Gentilhomme naguere enffant de cueur... et pour l'envoier tous les jours a l'escolle ; lequel ledit maistre present audit chappitre a accepté tant quil plaira a messieurs ; et commencera ladite pension le 1^{er} jour de ce present moys de fevrier ». Le 7 février 1532, Jean Le Bouteiller obtient une augmentation pour lui et les enfants de chœur : « messieurs apres certaines remonstrances a eulx faictes par leur maistre des enffans de cueur maistre Jehan Le Boutillier, et veu la requeste desdits enffans de cueur touchant leur pension laquelle n'est que de six vingt livres tournois et deux muys froment qui est bien peu pour le tems qui court, actendu que tout est bien cher ; ce consideré messieurs ont ordonné que ledit maistre aura neuf vingt livres tournois et lesdits deux muys de froment par chacun an qui est trente livres tournois et quatre septiers de blé pour chacun enffant et ce a commencer au premier jour de janvier dernier passé, ad ce que ledit maistre et autres maistres le temps a venir ayent meilleur corage de bien instruyre et traicter lesdits enffans a l'honneur et augmentation du divin service ». Le 26 mars 1532, messieurs « ont ordonné que le receveur avancera a maistre Jehan Le Botillier, maistre des enffans la pension des enffans et celle du Gentilhomme pour le terme de Saint-Jehan Baptiste prochain venant » : soit 54 livres tournois dont 9 livres pour le Gentilhomme et 7 livres 10 sous pour chacun enffant de cueur. Le 6 juillet 1532, « oye la requeste de maistre Jehan Le Botillier, maistre des enffans de cueur par laquelle il supplie messieurs luy faire avances par leur receveur le terme Saint-Michel prochain pour faire ses provisions et aultres choses a luy necessaires. On ne luy avancera que demy terme ». Le 9 juillet 1532, « maistre Jehan Le Botillier chapelain et maistre des enffans... supplie messieurs luy donner congïé d'aller querir ses lettres de ses ordres de prestre. Messieurs luy ont donné congïé ung moys pour ce faire en pourvoyant a son office de chappelain et aux enffans de cueur ». Le 15 octobre 1532, messieurs ont « ordonné que monsieur Gandon fera au nom du chappitre la consignation de 10 escus d'or en quoy est tenu maistre Jehan Botillier maistre des enffans aux chanoines de Bloys. Et quil sera obligé ledit Le Botillier a paier ladite somme sur son gaigne ». Le 9 novembre 1532, messieurs ont « fait venir en chappitre le maistre des enffans de cueur de l'eglise auquel ilz ont deffendu de ne plus laisser aller lesdits enffans de cueur hors de sa maison sans le vouloir et commandement de messieurs. Ce que le maistre a promis de faire ». Le 1^{er} février 1533, touchant la pension que demande le maistre des enffans de cueur de l'eglise au filz de la Chouecte et autres mencionnez en sa requeste, messieurs ont commis pour en accorder avec ledit maistre messieurs le chantre et de Saint-Jehan (Pilleboue 1990, p. 215, 235, 237 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 127, 129v, 132, 132v, 134, f. 138-138v, f. 140v-141, f 145ca, 150ca, f. 151v-152, f. 153, 165ca, 190ca, 222, 245).

Le 5 juillet 1533, le « maistre des enffans de cueur... supplie messieurs luy donner congier d'aller jusques en son pays querir ses ordres messieurs luy ont donné congïé pour aller audit lieu jusques a la myaoust prochain. Et quant ad ce qui luy est deu pour les enffans quil a tenus

oultre les enffans de cueur de l'eglise messieurs ont ordonné quil sera paié du fur de ce qu'il les aura tenus. Et que monsieur de Laval commis a visiter lesdits enffans de cueur parlera avec luy de ce qui luy sera deu ». Le 20 septembre 1533, il demande une avance de 10 écus d'or couronne sur son gaigne de Saint-Michel pour payer semblable somme quil doit aux venerables de l'eglise de Blois. Le 23 septembre 1533, il demande ses distributions pour le temps qu'il a esté absent pour aller quérir ses lettres de prestrise ; ce qui lui est accordé. Le 29 octobre 1533, « Sur la remonstrance faicte touchant l'enffant de Nicolas Mocquet, apoticaire estant de present avec les enffans de cueur de l'eglise, messieurs apres avoir oy chanter ledit enffant et le rapport du maistre des enffans... » .

Le 27 juin 1534, le chantre et Gaudon sont « commis pour aller chez le maistre des enffans de cueur pour verifiser l'inventaire du linge et autres meubles desdits enffans ». Le 4 juillet 1534, est fait le rapport de visite. « Et quant a six aulbes qui ont esté perdues, ont ordonné quon les fera paier a chamberiere du maistre des enffans ou audit maistre ». Le 7 juillet 1534, messieurs ont commis monsieur Julian « touchant la charge des enffans de cueur de l'eglise pour les visiter et se donner garde tant de leurs habillement, linge que autres choses pour les necessitez desdits enffans de cueur » et le chantre et Gaudon « pour accorder avec la chamberiere du maistre des enffans touchant le pensement de la maladie desdits enffans et pour luy faire rendre compte de 6 aulbes desdits enffans perdues ».

Le 23 juillet 1535, le « maistre des enffans de cueur... supplie messieurs lui donner congé pour aller jusques a son pays parce quil entend de brief chanter sa premiere messe ». Congé accordé jusqu'à la myaoust. Le 12 octobre 1535, messieurs ont « ordonné que apres ce que maistre Jehan Le Boutillier, maistre des enffans de cueur s'en sera allé que maistre François Bernard aura a garde d'iceulx enffans jusques ad ce que par messieurs en soit autrement ordonné » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 12v, 40ca, 45v, 110ca, 112v, 220ca, 235v).

Il semble qu'il soit de retour à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1543, après être parti de Chartres. En effet, Jehan Boutillier est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme chapelain dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines impliquant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

• *Cathédrale de Chartres, 1535-1542*. Jean Le Bouteiller est d'après Frank Dobbins (NG2. PCB citant Lesure 1966 p. 538-544), maître des enfants de la cathédrale de Chartres. Pour l'abbé Clerval, Jean Le Bouteiller remplace Jacques de La Censerie le 14 août 1534 comme maître des enfants de Chartres et il est remplacé lui-même par Jean Guyon vers 1541 (Clerval 1899, p. 81 d'après Bibliothèque Municipale de Chartres 1016, Br, O. f. 80).

Œuvres. Les œuvres connues de Jehan Le Bouteiller se réduisent à deux motets et quatre chansons à 4 voix publiées à Paris chez Attaignant entre 1534 et 1540.

2 motets, 4vv, 1534 ; ed. A. Smijers and A.T. Merritt, *Treize livres de motets parus chez P. Attaignant en 1534-1535*, i-ii (Paris, 1934)

4 chansons, 4vv, 1532, 1539, 1539, 1540; ed. H.M. Brown, *Theatrical Chansons of the Fifteenth and Early Sixteenth Centuries* (Cambridge, MA, 1963); ed. in RRM, xxxviii (1981)

Hervé Lebrat (1590-†1621)

Hervé Lebrat est souffleur d'orgues et savetier

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1590-1621*. « Hervé Lebrat savetier est payé 4 escus ou 12 livres « pour avoir soufflé les orgues de ladite eglise et nettoye alentour de leglise » et par exemple en 1603-1604 : « Hervé Lebrat savetier a esté payé 30 livres pour l'entretènement des soulliers et pantoufles des enffans de cœur ». On a les mêmes écritures de 1604-1605 à 1618-1619 avec des gages comme souffleur d'orgues constants à 12 livres. En 1621-1622, il est fait mention de son décès entre octobre et décembre 1621. Il est remplacé par Philippe Larcher comme souffleur d'orgues le 1^{er} octobre 1621 (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 106v, 8G 1673, f. 106v, 8G 1674, f. 106v, 8G 1675, f. 111, 8G 1677, f. 109, 116v, 8G 1678, f. 103v, 8G 1679, f. 97v).

Jean Lebreton (1530)

Jean Lebreton n'a probablement pas appartenu à la Sainte-Chapelle de Bourges.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1530 ?*]. Le 28 mai 1530, on donne au cardinal un écu sol « pour envoyer querir ung nommé messire Jehan Lebreton demorant a Lectore » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515).

Geoffroy Le Brun (1635-1641)

Geoffroy Le Brun est clerc taille de la Sainte-Chapelle de Paris en 1635 et en 1641.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1635 et 1641*. Geoffroy Le Brun, natif d'Angoulême, taille, est reçu comme clerc le 30 juin 1635. Geoffroy Le Brun, qui avait quitté la Sainte-Chapelle, étant malade, est de nouveau reçu comme clerc le 18 décembre 1641 (Brenet 1910, p. 180, 189, d'après F-AN, LL. 602, f. 218v, LL 603, f. 72).

François Le Camus (1589-†1606)

François Le Camus est chanoine de la Sante-Chapelle de Paris en 1589 jusqu'à sa mort en juin 1606.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1589-1606*. Dongois écrit : « François Le Camus receu chanoine [de la 3^e chanoinie] le 30 novembre 1589 au lieu de Roger Des Chevrets, posseda sa chanoinie iusqu'en 1606 ». Il est remplacé par Nicolas de Neufville en 1606 (F-AN, LL 630, p. 154, Stein 1912 p. 133).

Il reste chanoine jusqu'à sa mort. En effet, « les chanoines fixent au 7 juin 1606, l'enterrement de feu M. Le Camus » (Brenet 1910 p. 152 d'après F-AN, LL 601, f. 23).

Il fonde un salut solennel célébré le 29 mai : « *Fundatio, Magistri francisci le Camus quondam sacro sancte Cappelle canonici, pro die, et tota octava Sancti Sacramenti. In perpetuum. Die Sancti Sacramenti circiter horam septimam serotinam, omnibus sancte capelle more solito congregatibus post pulsum campanarum pro salute dicti fundatoris, cuisque benefactoribus Primo sacerdos hebdomadarius. Afferet sanctum Sacramentum de Thesaurario et duo choriste hebdomadarii cum capis incipient Pange lingua gloriosi. immediate partim organa, partim chorus prosequentur. In cuius fine, pueri dicent versum : panem de celo prestitisti ei. sacerdos vero incipit antiphona. O sacrum. Magnificat. orationem. Deus qui nobis sub sacram. deinde duo choriste incipient. Tractum. Domine non secundum. in cujus fine de versu. [a pue]. ostende nobis domine misericordiam tuam. oratio. Deus qui proprium. post orationem. De profundis. cum tribus collectis Deus qui inter*

*apostolos. Deus qui nos patrem et fidelium. Diebus vero singulis, totius octave dicti sacramenti. Immediate post vespervas, absque ulla pulsatione campanarum et sine organo. Primo sacerdos hebdomadarius efferet sacramentum de Thesauro. duo vero et choriste hebdomadarii cum capis incipient. O salutaris hostia. sine. Unitrinoque et post Responsorium incipit a choris. Homo quidam fecit. versum Venite comedite cum gloria patri. quo dicto pueri dicent versu. Panem de celo prestitisti ei sacerdos orationem. Deus qui nobis subsacramento deinde duo choristae incipiunt. Tractum. Domine non secundum peccata versum et orationem [Mentionné sur la même ligne, dans la marge de gauche] quo finito dicetur postremo. De profundis. sine musice cum tribus collectis. Deus qui inter apostolicos. deus qui nos patrem et fidelium. [vagues] In die sancti sacramenti talis erit distributio. Domino thesaurario v fine cuilibet [sur la même ligne, dans la marge de gauche] xx - solidi. Cuilibet dominorum Canonorum. x. s. Cantori. v. s. officienti hebdomadario. iii s. duobus choris iii s. singulis capellanis perpetuis et ordinariis. v. solidi. singulis clericis iii soli. organiste. iii. s. [vagues] pulsatori iii s. distribuentur. iii s. ostiariis. iii. s. distribuendi inter eos qui presentes fuerint pueri chori pro habendis pastiliis die dominica infra octavam xvi solidi. Diebus vero singulis totius octave talis erit distributio domino thesaurario xvj s. Cuilibet dominorum canonorum. viii s. Cantori iii s. s. Capellanis perpetuis et ordinariis iii sol. clericis iii s. officienti. i s Hostiarius. iii s. distri. iii s. distribuendi inter eos qui presentes fuerint. Pro permissiorum fundatione dictus Franciscus le Camus huius Sancte capelle quondam Canonicus donavit [nominatim]. [suite sur le folio suivant, dont les premières lignes ont été grattées:] et realiter tradidit dominis Thesaurario et canonico. Mille septingentas sexaginta et duodecim libras turonenses inperpetuos redditus convertendas ut patet fusius per litteras coram Chauvyn et nutrat Notarys regis inde confectas, die duodecima mensis Martiis millesimo vic quinto DATE 1605 ». Le contrat de ce salut est imprimé et est reproduit dans le *Usus de Morand* (Brenet 1910 p. 152, citant Morand 1777, *Usus*, t. I, pièce 160 et d'après Bibl. Maz. ms. 3339, f. 26).*

François Le Camus est cité dans le Mémorial de la Sainte-Chapelle le 20 juillet 1592, dans la présentation au collège de la Sainte-Chapelle de l'arrêt de la Chambre des comptes autorisant l'aliénation d'objets du Trésor. Il est encore mentionné le 3 octobre 1592, parmi le collège de la Sainte-Chapelle qui décide de vendre la croix donnée par Madame de Champvallon pour payer les chapelains et les clercs de l'église (Vidier 1910 p. 383-385, d'après F-AN, LL 600, f. 130v, 135v).

Il nous reste une quittance de François Le Camus à Eustacje Du Caurroy au Minutier central : « 1605, 24 novembre. - Quittance par François Le Camus, chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais, demeurant dans l'enclos du Palais, en son nom et comme procureur de Catherine Le Camus, sa soeur, veuve de Macé Patoillat, bourgeois de Paris, à Eustache Du Caurroy, maître de la musique de chapelle du roi, en l'acquit [p. 69] d'Etienne Chevrier, huissier de l'hôtel du roi, de 350 livres pour paiement d'arrérages et pour rachat de 6 écus deux tiers d'une rente contre laquelle auraient été cédés certains héritages » (Jurgens 1968, t. 1, d'après MC/ET/VI/272).

Jacques Lecamus [Le Camus, Camus de Pontcarré] (1608-†1651)

Jacques Le Camus est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1608. Il meurt en mai 1651 au château de Fleuré.

- *Notre-Dame de Paris*. D'après Dongois ci-après, Jacques Le Camus est chanoine de Paris.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1608-1619*. Dongois écrit : « Jacques Le Camus, chanoine de Paris receu chanoine [de la 10^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle après la mort de François Gallois le 23 avril 1608 surnomé Pont-Carré fut nommé Evesque de Seez en Normandie et

posséda sa chanoinie jusques en 1619 ». Il est remplacé par Charles de Montchal en 1619 (F-AN, LL 630, p. 266, Stein 1912, p. 136).

- *Evêché de Séez, 1614-1650*. On peut citer l'article (wiki/Jacques_Camus_de_Pontcarré). Dès qu'il a pris possession de son siège, Jacques Camus de Pontcarré convoque ses calendes et publie divers statuts. Ayant confirmé le changement ordonné par Jacques Suares son prédécesseur du bréviaire diocésain en celui de Rome, il fait paraître un propre des saints du diocèse de Séez, et quelques années après un rituel. Camus travaille à la réforme de l'abbaye d'Almenêches, forme une maison de missionnaires et augmente l'hôpital de Séez. Il entreprend de grands travaux pour la réparation du château de Fleuré, de l'évêché, et surtout de sa cathédrale. C'est en partie par ses soins que s'élèvent dans le diocèse le séminaire de Séez, le collège des jésuites à Alençon, les maisons des capucins à Falaise, à Argentan et à Mortagne ; celles des ursulines et des filles de Notre-Dame à Alençon, un prieuré de bénédictines à Exmes et un second à Argentan.

Robin Le Carpentier (1418)

Robin Le Carpentier est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418* : Robin Le Carpentier est cité comme clerc dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910, p. 28, d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867, p. 382).

Guillaume Le Cesne [Le Cesue, Le Saine] (1365-1408)

Guillaume Le Cesne est maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris de 1365 à 1379, maître de musique ou maître de grammaire et chapelain perpétuel en 1380. Il est mentionné comme secrétaire des ducs Louis 1^{er} d'Anjou et Jean 1^{er} de Berry. Il est probablement décédé en 1408.

- *Université de Paris, 1353 ca.* Guillaume Le Cesne est maître es Arts de l'Université de Paris vers 1353 et apparaît comme maîtres ès arts de la nation picarde de l'université de Paris en 1379 (voir ci-après).

- *Sainte Chapelle de Paris, 1365-1408*. En 1365, un acte de cession de droit d'une maison jouxtant l'abbaye Saint-Magloire est cosigné par « maistre Guillaume le Saine [...] maistre des enfants de cuer de la chappelle du roy nostre sire au palais » (Terroine et Fossier 1976, t. 3, p. 298-300). Il s'agit très certainement de Guillaume Le Cesne qui apparaît dans un rôle des maîtres ès arts de la nation picarde de l'université de Paris en 1379. Il y est qualifié de « prêtre, maître ès arts depuis 26 ans, étudiant en théologie pendant 6 ans, clerc, secrétaire et maître des enfants de la chapelle du roi, ainsi que secrétaire des ducs d'Anjou et de Berry ». Présenté par le roi pour un bénéfice à Notre-Dame de Tourville (diocèse de Lisieux), il bénéficie alors d'une expectative pour une prébende à la Sainte-Chapelle de Paris où il est chapelain (chapelle de Saint-Jean-Évangéliste). Il est en outre chapelain de la chapelle Saint-Léger de Saint-Eustache et chanoine de la collégiale Saint-Cloud (Chart. Univ. Paris, 4, p. 266 et Courtenay et Goddard 2012, vol. 3, part. 2, p. 263, signalé dans l'index sans autre précision comme prêtre du diocèse de Rouen, p. 992). Bien que l'on ait pu le suggérer, il n'est pas évident d'effectuer un rapprochement entre ce maître des enfants de la Sainte-Chapelle et un chanoine homonyme appartenant au chapitre de Notre-Dame en 1350 (Gane 1999, p. 341). De même, la distance chronologique interdit d'y reconnaître le « Guillaume le Cesne, Maître en Arts, Licentié en Theologie é Secretaire du Roy » envoyé devant le pape 8 septembre 1418

par Charles VI (Des Salles et Gandouin 1729, t. 2, p. 98-99, n. m). En revanche, il pourrait s'agir du « Guillaume le [-] » signalé à la Sainte-Chapelle par Gilles Dongois comme bénéficiaire de la chapellenie perpétuelle de Saint Jean l'Évangéliste successeur de Jean d'Arras en 1380, et remplacé par Hugues Ferret avant 1408 (F-AN, LL 630, p. 324, 327). Car si Dongois écrit la date de 1411 pour la réception de Hugues Ferret, ce dernier était déjà chapelain perpétuel en 1408 comme il est mentionné dans les lettres de Sauvegarde Royale pour le Trésorier & les chanoines de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris de Charles VI à Paris le 14 de Juillet 1408 : « Collation faicte à l'original rendu à Messire Hugues Ferret Procureur de la Sainte Chapelle, & Chappellain perpétuel en ycelle, le jeudi XXX.e & pénultième jour du mois d'Aoust, l'an mil CCCC. & huit. (Ordonnances 1755 p. 351-353).

- *Maison du duc Louis 1^{er} d'Anjou et Jean 1^{er} de Berry*. Guillaume Le Cesne est mentionné comme secrétaire du duc Louis 1^{er} d'Anjou (1339-†1384) et du duc Jean 1^{er} de Berry (1340-†1416), les deux fils de Jean le Bon (voir ci-avant).

- *Autres bénéfices*. D'après ce qui précède Guillaume Le Cesne est chapelain de la chapelle Saint-Leger de Saint-Eustache et chanoine de la Collégiale Sainte-Cloud.

Hugues Le Clerc (1421-1425)

Hugues Le Clerc est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1421.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1421-1425*. Dongois écrit : « Hugues Le Clerc fut receu chanoine [de la 5^e chanoinie] au lieu de Jean Boirry qui eut la prébende de Jean Du Moulin receu chanoine en 1421 ». Il est probablement remplacé par Pierre d'Arnes en 1425 (F-AN, LL 630, p. 172, Stein 1912, p. 134).

Il est mentionné dans une délibération du 31 janvier 1423 (n. st.) relative au nombre des chapelains et des clercs, comme chanoine absent au Collège (Brenet 1910 p. 28 d'après F-AN, LL 619 f. 99-101).

Pierre Le Clerc (1371-†1383 ?)

Pierre Le Clerc est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1371.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1371-1383*. Pierre Le Clerc est reçu chanoine de la 11^e chanoinie en 1371 [1370 pour Dongois] et probablement remplacé en 1383 par Jean Garbe, dit de Marle (F-AN, LL 630, p. 273-274, Stein 1912, p. 136).

Son obit est célébré Son obit est célébré le 18 janvier : « *Obitus duplex dominorum Dyonisii decollatoriis quondamregis karoli sexti elemosinarii et Inguerranni de media villa presentis capelle quondam canonicorum necnon Petriclerici et Alberici de barnayo de tornodoro quondam hujuscapelle canonicorum ac domini Joannis gresle. Quorumanimabus deus* » et le 21 janvier : « *Obitus duplex dominorum Petri Clerici et Alberici de Bernayo, de Tornodoro, quondam hujus capelle canonicorum, ac domini Johannis Gresle* » (F-Pm, ms. 3339 et F-Pn, Lat. 17741).

Sohier Le Clerc (1473-1477)

Sohier Le Clerc est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1473. Il paraît peu probable qu'il s'agisse de Jean Sohier alias Fede.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1473-1477*. Gilles Dongois écrit « Sohier Le Clerc, [est] reçu

chanoine [de la 6^e chanoinie] le 12 janvier 1473, au lieu d'Antoine Caille. Il l'a possédé jusques en 1474 [sic : il est probable qu'il faille lire 1477 ». Il est remplacé par Artus Daunoy reçu lui-même le 25 janvier 1478 (F-AN, LL 630, p. 191-192, Stein 1912, p. 134). Henri Stein et Dongois donnent la date de 1474, Michel Brenet écrit 1477 ainsi que David Fallows dans sa notice du New Grove. Ce dernier affirme qu'il figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle jusqu'à 1477 (Brenet 1910 p. 76).

Jacques Leclerc [Le Clerc, Clerc] (1554-†1556)

Jacques Leclerc est basse contre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1554. Il meurt le 13 octobre 1556.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1554-1556*. Le 29 septembre 1554, messieurs « ont retenu aux gaiges de l'église Jacques Leclerc basse contre natif de la ville Desgueperse [Aigueperse] a la somme de 50 livres par an et deux petits pains de chapitre quil a accepté et promis de rendre audit service dedans trois semaines ». Le 6 novembre 1554, « sera baillé 30 sous par le receveur a Jaques Leclerc gagier de l'église pour le subjour qu'il a faict en ceste ville, pour actendre le party de messieurs ». Le 22 décembre 1554, messieurs « ont augmenté les gages de Jaques Leclerc de 100 sous [55 livres par an] ». Le 8 janvier 1555, messieurs ont « ordonné que s'il y a des messes de l'église qui soient a bailler seront données a Jacques Leclerc, gagier pour les dire ». Le 11 janvier 1555, messieurs ont « donné à Jacques Leclerc, basse contre, gagier de l'église, le requerant, pour 4 jours pour aller a Vasten querir quelques besongnes quil y a laissées quand il est venu au service de l'église ». Le 29 janvier 1555, « Jaques Leclerc basse contre a demandé augmentation de ses gages. On lui augmente de 100 sous [50 livres par an] » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522, f. 78v, 101v, 120ca, 133v, 135).

Le 30 avril 1555, messieurs ont « donné congié a Jaques [Leclerc] ce requerant pour 8 jours pour aller en son pays pour aulcunes affaires ». Le 20 août 1555, « Jaques Leclerc demande sa presence pour le temps qu'il est demouré mallade en son pais outre le temps a lui donné par son congé » : refusée. Le 31 août 1555, Jaques Leclerc, gagier ne sera toujours pas augmenté. Le 3 décembre 1555, Jaques Clerc [sic] gaigier de l'église recevra une aumône « chacun jour pour dix deniers tant qu'il sera prisonnyer ». Le 21 décembre 1555, on verra si on lui donne son gaigne du temps qu'il a esté prisonnier apres que son proces soit fini. Réponse positive le 31 décembre. Le 14 juillet 1556, « sur la requeste faicte par Jaques Clerc basse contre gaigier de l'église qui les prie lui faire augmentacion de ses gages, ont remis pour en ordonner ayans congiés quil fera son deivoir au service de l'église ». Le 14 août 1556, Jaques Clerc, gagier sera enfin augmenté jusqu'à 70 livres à commencer du quartier prochain. Le 13 octobre 1556, Jaques Clerc gagier est mort. Son frere Gabriel Clerc demande l'heritage. Mais le receveur ne lui doit rien. « Le jour qu'il partit de ceste ville pour s'en aller le receveur le paia entierement jusques audit jour » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 1, 55ca, 65ca, 8G 1524, f. 45ca, 64, 80).

Pierre Leclerc (1563)

Pierre Leclerc est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1563.

Un Pierre Le Clerc trompette a été recruté par Michel Noiret pour sonner l'entrée du Roy à Paris en mars 1571 (Handy 2008, p. 265, 558).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563*. Le 7 août 1563, « sera baillé par ledit receveur general a Pierre Leclerc chantre passant ung teston. [Ce même jour] est enjoinct au maistre des enffans

de ne retenir les chantres passans en sa maison oultre ung repas » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 42).

[-] Lecocq (1586)

Lecocq sans prénom est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1586.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1586*. Le 7 juin 1586, « sera alloué au receveur 17 livres tournois payez a ung nommé Maihet et Lecocq chantres qui leur avoyt esté avancez par leur receveur pour les avoir envoyez a Tours » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Clément Le Cœur (1630-1657)

Clément Le Cœur est cleric basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1630.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1630-1657*. Clément Le Cœur, cleric basse-contre est mentionné pour des dons et gratifications : le 20 mars 1630, une gratification de 18 livres « pour s'achepter un surplus et pour subvenir à ses necessitez » ; le 31 décembre 1633, des dons de 12 livres pour « une maladie dont il a esté affligé » ; le 11 mars 1648, une gratification de 30 livres pour subvenir à sa maladie. Il est présent aux funérailles d'Eustache Picot comme cleric ordinaire le 30 juin 1651 et est mentionné une dernière fois avec Fontaine le 22 août 1657 (Brenet 1910, p. 173, 179, 202, 208, 346, d'après F-AN, LL 602, f. 80, 173-173v, f. 226v et LL 604, f. 62, f. 171-171v).

Jean Leconte (1529-†1548)

Jean Leconte est vicaire ténoriste en 1529, distributeur en 1532 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt sans doute en avril 1548.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1548*. Le 1^{er} décembre 1529, messieurs ont « ordonné que messire Vital [Jugnet] tenoriste yra du couste senestre jusques ad ce que Jehan Le Conte aye recouvert sa voix ». Le 28 juin 1530, messieurs « ont ordonné estre alloué a leur receveur general 10 livres tournois qu'il avoit paiées par leur commandement a messire Jehan Le Conte vicaire de l'église pour aller querir des chantres et musiciens pour icelle ». Le 6 juillet 1532, messire Jehan Le Conte est nommé distributeur à la place de Robinet. Il tiendra le registre de la distribution, du pain et le fera signer tous les jours par le chantre ou un chapelain. On lui augmente ses gages de 100 sous [10 livres par an]. Le 6 août 1532, « oye la requeste des chapelains et vicaires de l'église par la voix et organe de messires Denis Bourgoing et Jehan Le Conte par laquelle ilz supplient messieurs quil soit leur plaisir aller ce jourdhuy en procession a l'enterrement de feu messire Jehan Guerin chappelain de l'église lequel a longuement esté de l'église et bien servi en icelle. Ce considéré messieurs ont ordonné qu'on yra a ladite procession et ceste foys seulement sans prejudicier aux statuz et ordonnances de l'église pour le temps avenir ». Le 30 septembre 1534, Jehan Noel et Pierre Pastoris sont morts. Leurs maisons sont convoitées par messires Pierre Breul bassecontre, Loys Rousier, Pierre Marault, Jehan Le Conte, Denis Rolin, Pierre Bataille.

Jean Leconte est aussi cité les 15 avril, 2 mai et 4 juin 1543, dans les pièce d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle.

Le 10 avril 1548, la maison de feu Jehan Leconte est mise aux encheres pour les chapelains et vicaires. La maison est adjugée à Jehan Regnault pour 15 livres 10 sous. Le 14 avril 1548, messires « Bataille et Jehan Regnault, executeurs du testament de feu messire Jehan Leconte lors qu'il vivoit vicaire en l'église de ceans, ont refferé a messieurs que ledit deffunct avoit donné a l'œuvre la somme de 10 livres et ung messel a lusaige de Paris ung breviaire en parchemin lesquels messel et breviaire ilz ont mis sur le bureau. Et avoit ledit deffunct par son testament ordonné estre mis ung epitaphe en la muraille qui estoit pres sa sepulture en cimetier de Saint-Hipolite. Ils supplient messieurs leur permectre faire mestre ledit epitaphe ». Accordé. Le 29 octobre 1549, « monsieur Bourboins a dit et remonstré a monsieur de Beauregard vicaire general du tresorier que l'office et place de vicaire que tenoit en l'église de ceans feu messire Jehan Leconte est vaccant par le deces dudit Leconte. A ceste cause

ayant droit de présenter audit office a cause de ses chanoyne et prebende a presenté messire Jehan Testard pour estre par le tresorier renvoié a monsieur le chantre affin d'enquerir de la suffisance dudit Testard... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 225v, 8G 1515, f. 12, 195ca, 203, 8G 1516, f. 132, 8G 1517, f. 118v, 119, 8G 1518, 8G 1508, f. 23).

Jehannin Le Conte (1418)

Jehannin Le Conte est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. Jehannin Le Conte est cité comme cleric dans l' « État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910, p. 28, d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867, p. 382).

Thomas Le Conte (1629-1638)

Thomas Le Conte est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1629.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1629-1638*. Thomas Le Conte, natif de Meaux, est reçu comme cleric sous la prébende de Monsieur Picot le 28 juillet 1629. Le 6 avril 1630, Le Conte et Etienne Isnard reçoivent la chambre de Louis Loré. Le 16 juillet 1631, Thomas Le Conte, cleric chantre, reçoit un don de 6 escus quarts « pour subvenir en sa maladie » (Brenet 1910 p. 172, 173, 175 d'après F-AN, LL 602, f. 63v, 82, 120).

- *Cathédrale de Meaux, 1638*. Le 23 octobre 1638, Thomas Le Conte ayant été pourvu d'une prébende de chanoine en la cathédrale de Meaux, quitte la Sainte-Chapelle (Brenet 1910, p. 185, d'après F-AN, LL 603, f. 6v).

Jean Le Coq (1522-1523)

Jean Le Coq est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1522.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1522-1523*. D'après Regnier, il succède à Jean de Leoville en 1522. Il résigne lui-même au profit de Robert de Cambray le 17 juin 1523 (F-AD 18, 8G 1504, p. 30-30v).

Mathieu Le Coq (1540)

Mathieu Le Coq est cleric marellier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1540.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1540*. Le 13 novembre 1540, Claude Rossignol devient marguillier en place de feu Mathieu Le Coq (Brenet 1910 p. 90 d'après F-AN, LL 626, f. 30).

Robin Le Coq (1418)

Robin Le Coq est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. Robin Le Coq est cité comme cleric dans l' « État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910 p. 28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382).

Bertault Le Cousturier (1412-1418)

Bertault Le Cousturier est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1412.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1412-1418*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Bertaud Couturier est possesseur de la chapelle de Saint-Clement de 1412 à 1418. Il est éventuellement remplacé en 1418 par Jacques Ravenel (F-AN, LL 630, p. 315). Bertault Le Cousturier est cité comme chapelain dans l' « État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910 p. 28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382).

Roland [Rolandus, Rolland] L'Ecrivain [L'Escripvain, Scriptoris, de Clevis] (1422-†1469)

Roland L'Ecrivain est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1422. Il meurt probablement en 1469. Nous nous inspirons du livre de Thérèse Charmasson (Charmasson 1980 p. 177, 178). Roland l'Ecrivain est un médecin, un astrologue et un ecclésiastique. Il se qualifie de « médecin de Lisbonne », mais vit principalement à Paris et dans les états du duc de Bourgogne.

- *Université de Paris, 1422-1442*. Roland L'Ecrivain fait ses études à la Faculté des Arts, puis à la faculté de Médecine de l'Université de Paris. Il est admis au grade de bachelier de médecine en 1422 et au grade de licencié en médecine en 1424. Maître-régent à la Faculté de Médecine, il est élu doyen trois fois de 1427 à 1430.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1427-1443*. Rolland L'Escripvain est reçu chanoine le 3 mai 1427 au lieu de Guillaume Belier. Il est remplacé en 1443 par Jean Cheneteau (F-AN, LL 630, p. 229, Stein 1912 p. 135).

- *Autres bénéfices*. Roland L'Escripvain est chanoine et archidiacre de l'église Notre-Dame d'Arras en 1439 et doyen de Sainte-Donat de Bruges en 1442.

- *Cour d'Angleterre (duc de Bedford), 1425 ca.* Roland L'Escripvain est médecin du duc de Bedford et lui dédie deux de ses ouvrages.

- *Cour ducale de Bourgogne (Philippe le Bon), 1437-1469*. Roland L'Escripvain est médecin du duc de Bourgogne de 1437 à 1469, sans doute l'année probable de sa mort.

Jean Le Cung alias Magistrat [Magistratum] (1526-†1548)

Jean Le Cung est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1526 et mentionné comme chantre de la Chapelle Royale en 1532. Il meurt le 2 novembre 1548.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1526-1548*. Jehan Le Cung, chapelain ordinaire, est cité la première fois le 10 janvier 1526 (n. st.) pour un don de 6 escus sol. Il est mentionné le 24 août 1527, pour une chambre, sous le nom de Magistrat, alias Le Cung, chapelain. Le 25 mai 1532, ordre est donné de faire réparer la chambre de feu Forin et celles de Magistrum et de Guerard. Le 3 novembre 1548. Messieurs décident que « Jacques Goussart aura la chambre de feu Maistre Jehan Le Cung, alias Magistrat ». Sa mort est mentionnée au 2 novembre 1548 dans l'Obituaire de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 83, 84, 87, 94 d'après F-AN, LL 625, f. 23v, 75v, 142v, LL 626, f. 101 et F-BnF, ms lat. 17741, f. 50v).

- *Chapelle Royale de France (François I^{er}), 1532*. Chantre sous le nom de « Magistrum ». Il n'est mentionné qu'une seule fois en janvier 1533, lorsque François I^{er} fait don du reste de la somme allouée aux dépenses de la Chapelle de musique pour 1532 à quelques-uns de ses

membres (Cazaux 2002 p. 311, 364, 365 d'après F-AN, J 960 (6), f. 12). Christelle Cazaux fait l'hypothèse que Magistrum est Jehan Le Cung alias Magistrat, qui aurait appartenu à la Chapelle Royale en parallèle avec sa charge de chapelain à la Sainte-Chapelle.

François Le Doyen [Le Doien] (†1552)

François Le Doyen, nommé chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, est mort avant d'en prendre possession.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1552*. D'après Regnier, François Le Doien, cleric du diocèse de Tours, fut nommé successeur de Monsieur de La Grange. Il mourut sans prendre possession (F-AD 18, 8G 1504, p. 102). Son décès date de peu avant juin 1552. En effet on peut lire dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges à la date du 22 octobre 1552 : « Jean Luillier, chanoine de Bourges procureur de Olivier le Doien, cleric de la chapelle de la Roynne a presenté des lettres de collation audit Olivier de la prebende que tenoit feu messire Bernard de Lagrange, et apres son trespas messire François le Doien [cleric du diocèse de Tours], a present vaccant par son trespas. Données a Chaslons le 20 juin 1552, signées Marguerite de France » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520)

Olivier Le Doyen [Le Doien] (1542-1559)

D'après Regnier, « Olivier le Doyen a été cleric de la chapelle de la reyne et secrétaire de Monsieur le cardinal Du Bellay, fut pourvu du canonicat et prebende de François Le Doyen. Ses lettres furent données a Chaalons le 20 juin 1552. Il prit possession par procureur qui fut Maistre Jean Tuillier chanoine de Saint-Estienne le 22 octobre et en personne le 4 mars 1553 (F-AD 18, 8G 1504, p. 102v).

- *Saint-Riquier, diocèse de Rouen, 1542*. Olivier Le Doyen est le 11 février 1542, curé de Saint-Riquier (Petris 2008, p. 172 d'après F-AN, MC, état 78, 8, du 11 février 1542).
- *Maison du cardinal Du Bellay, 1542-1559*. D'après Regnier, Olivier Le Doyen est secrétaire du cardinal Du Bellay (voir ci-avant). D'après Petris, il était déjà au service de Jean Du Bellay le 15 juillet 1542. En outre un acte du Minutier central au 15 mai 1544 qualifie Maistre Olivier Le Doyen de secrétaire de Jean du Bellay (F-AN MC, état 3, 59). On possède à la Bibliothèque nationale des minutes de lettres du Cardinal Jean Du Bellay à Olivier Le Doyen s'étalant entre le 16 juillet 1548 et le 20 octobre 1559 (F-BnF ms fr 5151, f. 27-35 et 37-77).
- *Chapelle de la reine (Catherine de Médicis), 1550-1554*. Olivier Le Doyen est mentionné comme aumônier de la reine de 1550 à 1552 à 5 livres tournois par an et chapelain de la reine aux gages de 120 livres tournois, de 1552 à 1554 (Kolk 2007 d'après F-BnF, ms, n.a.f. 9175, f. 379-394 et Handy 2008, p. 520 d'après F-AN, KK 116, f. 25v) ; voir aussi ci-après.
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1553*. Outre la notice de Regnier, on a plus de précision dans les registres de la Sainte-Chapelle : « Jean Luillier, chanoine de Bourges procureur de Olivier le Doien, cleric de la chapelle de la Roynne a presenté des lettres de collation audit Olivier de la prebende que tenoit feu messire [Léonard] de Lagrange, et apres son trespas messire François le Doien, a present vaccant par son trespas. Données a Chaslons le 20 juin 1552, signées Marguerite de France ». Olivier Le Doyen résigne le 5 octobre 1553 sa chanoinie à messire Hugues Bertault alias de Boisvert (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 90ca, 139v, 8G 1521).

Jean Le Dru [Le Drul, Le Brul] (1541-1578)

Jean Le Dru, chantre haute contre, est enfant de chœur en 1541 et clerc en 1543 de la Sainte-Chapelle de Paris. Renvoyé en 1555 pour sa double appartenance à la Chapelle Royale, il sert au moins depuis 1555 cette dernière.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1541-1555*. Le 18 mars 1541, les chanoines accordent « par forme de don pitoyable », 25 livres tournois à Jehan Le Dru, « enfant en muance de voix ». Le 18 juillet 1543, Le Dru est reçu à l'essai, comme clerc. Le 25 juin 1555, « sur ce que les chapelains et clercs se sont plaints que Jehan Le Dru, chantre de la Chapelle du Roy, entreprenoit contre les privilèges de la Sainte-Chapelle », les chanoines décident, qu'il sera rayé du livre des distributions. Le 30 septembre 1556, « sur certaine remontrance faicte par les chappellains et clercs de la Sainte-Chapelle tendante à ce que ledit Le Dru et aultres chantres en la chapelle de la suytte du roy ne fussent capables des distributions de l'eglise, a esté ordonné par Messieurs que ledit Le Dru entre aultres seroyt privé des distributions de ladite Sainte Chappelle... Et pour le regart des aultres receipts en la chappelle du Roy lesdits Seigneurs les ont aussy privez desdites distributions et declarez ne povoyr ne debvoir estre receiptz en l'assistance du divin service pour en recepvoir aucun proffict selon et conformement aux anciens statuz et chartres reformatrices de ladite eglise. Et neantmoins les ont tolerez et tollerent jusques à quinzaine en la reception desdites distributions, en faysant par eulx assistance audit service. Lequel temps apres ne pourront plus recepvoir lesdites distributions. Et cependant sera advisé à recouvrer aultres chantres capables qui pourront et debvront servir en ladite eglise en leur lieu et place, par Messieurs les chanoynes qui les debvront presenter selon le statut de ladite eglise » (Brenet 1910, p. 91, 92, 101 d'après F-AN, LL 626, f. 41, 51v, 108v, 109v).

• *Chapelle Royale de France (Henri II, François II, Charles IX, Henri III), 1555-1578*. Cité à la Sainte-Chapelle comme chantre de la Chapelle Royale dès 1555 (voir ci-dessus), il y sert pendant près de 25 ans. Il est d'abord cité dans le compte des obsèques de Henri II, quartier de juillet 1559, comme chantre de la chapelle (Handy 2008, p. 475, 582 d'après F-AN, KK 125, f. 197v) puis, toujours comme chantre de la chapelle de musique, reçoit un don de 41 livres 8 sols tournois à partager avec R. Blasset (qui appartient aussi à la Sainte-Chapelle) et P. Bordin, le 16 mai 1560 (BrooksJ 2000, p. 493 d'après F-AN, KK 127, f. 2075 — Comptes du Trésor de François II). Il figure ensuite dans les Comptes de l'Argenterie de Charles IX de 1565 comme chantre de la chapelle pour l'achat d'habits pour les fêtes de Bayonne et au sein de la liste des chanteurs de la chapelle pour l'achat d'habits de deuil, probablement pour les funérailles de Charles IX en 1574 (BrooksJ 2000, p. 494, d'après F-AN, KK 130, f. 298 et F-BnF, fr. 26171, f. 169v). En 1568, il est condamné pour ne pas s'être acquitté d'une amende de 120 livres parisis (Handy 2008, p. 475 d'après F-APP [Archives de la Préfecture de Police de Paris], AB2, 1568, f. 229v). Il est mentionné une dernière fois dans l'état de chapelle de Henri III de 1578, comme haute contre aux gages annuels de 100 écus (BrooksJ 2000, p. 399, 494, d'après F-BnF Cinq cents Colbert 54, f. 364).

Denis Le Duc (1458-†1503)

Denis Le Duc est vicaire marellier en 1458, receveur, puis chanoine en 1473 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 26 septembre 1503.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458-1503*. D'après Regnier, « Denis Le Duc prestre a esté successeur de Monsieur Cueur par resignation qu'il fit entre les mains du Roy Louis onze. Il prit possession le 22 may 1473. Il est mort le 26 septembre 1503. Il fut curé de Saint-Pierre-Le-Guillard et rendit de grands services à l'eglise ». En manuscrit dans la marge « avant

d'être chanoine, il avait été chapelain [Il faut sans doute lire vicaire] et receveur du chapitre. Etant chapelain [?], il eut un canonicat du Château et la cure de Saint-Pierre Le Guillard ». Il est remplacé par François Buille (F-AD 18, 8G 1504, p. 85).

Dans les comptes de la Sainte-Chapelle disponibles, Denis Le Duc est vicaire avec des distributions normales pour les quatre termes de 1458 à 1471. Il est cité avec Jehan Leotier en 1462-1463. Ils sont commis pour passer marché avec le pelletier pour fourrer les robes des enfants. Pour l'année 1472-1473, il est vicaire de Saint-Michel à Pâques. Il ne touche rien au terme de Saint-Jean. Il est reçu chanoine le 22 mai 1473 et meurt le 26 septembre 1503 (F-AD 18, 8G 1504, p. 85).

Dans les registres de la Sainte-Chapelle, Denis Le Duc est mentionné de nombreuses fois jusqu'en 1502. Le mardi après Saint-Martin d'été 1458, Denis Le Duc est nommé receveur pour Bourges. A la fête-Dieu 1461, il demande à être remplacé dans son office. A la Saint-Martin d'Été 1461, Jean Guillet est nommé receveur pour les accordements et les cens, et en son absence Denis Le Duc. En août 1461, il est élu à la majorité par le chapitre receveur et solliciteur. A l'automne 1463, il est commis pour visiter les maisons de la chapelle en vue de réparations. Le 7 février 1464, Denis Le Duc comparaît devant le chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) avec les autres clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts. Le 15 mars 1464, le trésorier prive de vêtements d'église Benoît Richard et Simon Anguault chapelains parce que ceux ci se sont éloignés de la chapelle sans permission du trésorier ou de son vicaire... et il interdit à Denis Le Duc, receveur et Anthoine Pastoris distributeur de leur donner quoi que ce soit. Le 7 février 1467, « messieurs assemblés en leur chapitre ont ordonné que messire Denis Le Duc leur receveur baillera au cordonnier qui chausse les enfans de cueur la quantité de 2 sestiers de seigle et 2 de mesceche » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 59, 8G 1510, f. 1, 10ca, 55ca).

Le 28 juin 1468, messieurs ont ordonné que Denis Le Duc aura comme gages de receveur 40 livres pour l'année présente à condition que Jaques son clerc sollicite les causes de la chapelle auprès des procureurs et avocats. Le 15 octobre 1468, le receveur Denis Le Duc, marguillier demande a ce qu'on l'aide a réparer l'escalier des voutes de la chambre de la marrellerie... On lui donne 10 écus d'or. Le 18 avril 1469, le chapitre donne pouvoir à Lambert Grongnon et Denis Le Duc de passer compromis avec ceux du château sur la base de la sentence de Nicolas de Gannay et de Pierre Tullier (Pilleboue PCR d'après F-BnF, n.a.l. 1533)

Le 21 octobre 1469, Guillaume Bonin, prior Arturus Bastardi et Denis Le Duc, chanoines de ladite église du château sont députés par leur chapitre pour montrer les statuts à Martin Bonin vicaire du Trésorier demandant a ce qu'il veuille les confirmer. Il sursoit sa réponse. Le 28 octobre 1469, a lieu l'audition des comptes de Denis Le Duc. Le 25 novembre 1469, Jacques Chaussechien, Denis Le Duc, Etienne Pains et Pierre Pelion sont procureurs ad lites soli. Il en est de même le 9 décembre 1469 pour Jacques Chaussechien, Denis Le Duc, Etienne Pains avec tous les autres praticants. Le 3 février 1470, a lieu un rappel de discipline où sont présents Regnatum [René] Billart, Denis Le Duc, Pierre Marchant, prêtres, et Pierre Babou, Eloi [Gilles de Bierne ?], Bussinet [dit Pierret], Etienne Pastoris, maîtres ; et rajoutés en marge Biart, Charlemaigne, Etienne Columbel, Laloyer. Le 24 août 1470, il est témoin de la réception de Philippe Devoir comme chanoine à la place de Pierre de Callemesnil. Le 27 avril 1471, Denis Le Duc est pourvu par le trésorier de la cure de Saint-Pierre-le-Guillard, François Maugis conteste et demande un devolu. Le chapitre répond que si Denis le Duc se démêt de sa cure, François Maugis en sera pourvu. Le 11 mai 1471, messieurs ont constitué leurs procureurs en cour de Rome [messires Ancelin Potin, Jean Malartie, Jacques Girard, Jacques

Chaussechien, Nicolas Rilliati] pour supplier le pape qu'il lui plaise d'assigner une pension de 30 ducats sur la cure de Saint-Pierre le Guillard dont Denis Le Duc est curé. Présents Messires Jehan Charlemaigne, Micheleto Bussinet, prebstres de ladite Sainte-Chapelle, vicaires ou chapelains... Du 14 au 18 juin 1471, est évoquée l'affaire Baziron : Basiron a des lettres de présentation pour une prébende de Saint-Outrille le château qui avait été conférée à Denis le Duc deux ou trois ans auparavant par le trésorier. Basiron a plaidé un devolut, arguant du fait que Denis Le Duc avait eu peu avant collation de 2 ou 3 bénéfices de bonne valeur. Louis XI dit que la collation est nulle ipso facto et demande au chapitre de la casser et de pourvoir Basiron. Le chapitre refuse avant d'avoir entendu Denis Le Duc. Le 1^{er} février 1472, Jean Leotier [II] est présent comme « president du chappitre » de la Sainte-Chapelle, quand Jehan Beaufilz apporte ses lettres de collation de Louis XI pour la prébende encore détenue par Gilbert Marel. « Après avoir vu les lettres, Jean Leotier président du chappitre dit audit Beaufilz que il leur plairait qu'il sorte du chapitre, pour qu'ils deliberent. Messieurs répondent que en tant que fils tres obeissants ilz étaient prêts a obeir aux mandements du roi. Mais que... presents messires Jean Huault, Denis Le Duc prêtre, David Cerlin clerc de Bourges ». Le 15 mai 1473, maître Denis Le Duc prêtre a présenté des lettres royales sur la collation du canonicat que tenait messire Henri Cœur. Les 29 mai et 5 juin 1473, Denis Le Duc présente Colasium Bonet [Bouer] comme vicaire marguiller en raison de sa prébende. Après un examen du chantré, ce dernier nommé « Colasius Bouer alias Le Reteiz » est reçu le 5 juin. On fait un inventaire des joyaux et ornements et ledit Colas prêtre serment. Le 26 février 1474, Denis Le Duc présente Regnatus Billart prêtre vicaire pour chapelain à la place de feu Pierre Marchant. Il est reçu mais sa réception est suspendue jusqu'à Pâques (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 50v, 74v, 123).

Le 4 octobre 1487, Denis Le Duc est présent au chapitre. Le 11 juillet 1489, Denis Le Duc chanoine suivant la fondation et les statuts de l'église a présenté a messire Guillaume Du Lion vicaire du trésorier pour être vicaire et marguiller Jehan Noël, demandant de bien vouloir l'admettre on lui répond que un jour le trésorier s'est opposé à ce que ledit Jehan Noël soit résident à la chapelle, vu qu'il n'avait pas de voix, à ce qu'il apparaît dans les registres du chapitre. Et il ne l'admettrait pas avant d'avoir eu le consentement du trésorier. On donne 10 livres à Jehan Noël pro assistendo in dicto loco usque ad la Saint-Michel. Le 14 juin 1494, dans un acte, il est qualifié de curé de Sainte-Pierre Le Guillard (voir ci-avant la requête de François Maugis en 1471). Le 5 août 1494, « sont commis Dorsenne, Le Duc et Convers pour faire des remonstrances a messire Jehan Noel ». Le 25 juin 1495, messieurs ont « ordonné estre donne a ung jeune enffant qui a escript auvuns cayers des terres de ceans ung escu d'or le quel terrier a faict monsieur Le Duc » (voir le 8G 1566 sur le terrier de Denis Le Duc). Le 14 novembre 1495, Jean Vigier, trésorier, est présent au chapitre. Gilbert Morel chantré, Lambert Grignon et Denis Le Duc son cités comme présents. De même le 12 novembre 1496, il est présent au chapitre pour entendre une requeste de Jacques Du Pont. Denis Le Duc teste en 1501. Le 7 février 1502, Denis Le Duc fonde une messe chaque vendredi après l'élévation du corps de Dieu pour 160 livres tournois en or. Sont présents à la rédaction de l'acte Nycolle Ancel chapelain et Henry Jamet prebstre « son chapelain ». Le 26 mars 1502, Denis Bourgoing est reçu chapelain, présenté par Denis Le Duc à la place de feu René Billard (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 1ca, 32, 80ca, 119, 125ca, 145ca, 250ca, 8G 1612).

- *Autres bénéfices.* Malgré la requête de François Maugis, il semble que Denis Le Duc soit resté de 1471 à 1494 curé de Saint-Pierre-Le-Guillard. Il fut aussi d'après Regnier chanoine du Château (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1567).

Denis Le Febure (1600-1615)

Denis Le Febure est cleric basse contre en 1600, chapelain en 1607 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est probablement apparenté au compositeur du roi - au moins jusqu'en 1619 - Jacques Lefèvre et peut-être au compositeur Denis Lefebvre de la seconde partie du 17^e siècle (NG2. PCB).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1600-1615 ?*. Denis Lefebure, natif de Péronne, prêtre, bassecontre, est reçu comme cleric le 23 novembre 1600. Le 4 septembre 1606, il fait une donation à Jacques Lefèvre, qui sera compositeur du roi au moins en 1619. C'est sans doute un proche parent, sinon son fils comme l'affirme Madelaine Jurgens. Le texte de l'acte du minutier central est le suivant

1606, 4 septembre : Donation par Denis Lefebvre, prêtre chantre et chévecier de la Sainte-Chapelle, demeurant dans l'enclos du Palais, à Jacques Lefèvre, fils de Léonarde Perche, demeurant rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît, de tous ses biens meubles et immeubles après son décès ; cette donation est faite afin de donner audit Jacques le moyen de « s'entretenir aux estuddes et luy faire aprendre quelque chose de vertu, ainsy que sadicte mere jugera et ferra bon estre », et à la charge que celui-ci le fasse inhumer selon sa qualité et fasse prier Dieu pour lui (Jurgens 1968, tome II, p. 693 d'après F-AN, MC/ET/XVIII/142).

Le 27 janvier 1607, il est mentionné pour une attribution de chambre avec Foucquet, tous les deux qualifiés de chapelains. Il est chapelain et chefvecier de la Sainte-Chapelle autour de 1615 en procès contre Nicolas Gougelet, maître de grammaire des enfants, pour la possession d'un bénéfice de chapelain perpétuel (Brenet 1910 p. 150, 153, 164 d'après F-AN, LL 600, f. 178v, LL 601, f. 31v et citant Morand 1777, Usus, t. 1, pièce 205 d'après *Arrêt du Conseil privé du Roy, etc.*, 1673).

Philippe Lefebure (1586)

Philippe Lefebure est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1586.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1586*. La pension ordinaire est accordée à Philippe Lefebure, enfant sortant le 25 janvier 1586 (Brenet 1910 p. 139, d'après F-AN, LL 600, f. 71-71v).

Germain Lefebvre [Lefebure] (1639-1651)

Germain Lefebvre est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1651*. A partir de 1639, Germain Lefebure chapelain, coexiste avec Léonard Lefebvre l'organiste, vicaire, jusqu'à la Saint-Jean 1651. Il disparaît avant Saint-Jean 1656 (F-AD 18, 8G 1683-1687, 8G 1692).

Leonard Lefebvre alias L'Organiste (1621-1646)

Leonard Lefebvre est organiste gagiste en 1621, puis vicaire en 1626 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1621-1646*. Leonard Lefebvre est mentionné trois fois dans le compte de 1621-1622. Il reçoit comme organiste de l'église 10 livres tournois le 17 juillet 1621 puis 9 livres le 22 mars 1622. Le 16 octobre 1621, il est qualifié de faiseur d'orgue sans doute pour une réparation. En 1622-1623, il est organiste de l'église et donne des leçons à deux enfants de chœur : « a monsieur Leonard Lefebvre pour ses gages de toucher l'orgue et

monstrer a deux enffans de cœur diz toucher a esté païé 280 livres tournois pour quatorze moys escheue le premier jour de juillet an du présent compte ainsy quil est porté par le marché quil a faict avec messieurs du 28 avril 1621 signé Thyolat ». Par ordonnance du 17 décembre 1622, maistre Leonard Le Febvre l'organiste reçoit 3 livres 6 sols « pour le jeu de clairon par luy faict en leur orgue ». En 1623-1624, « Leonard Lefebvre organiste touchant l'orgue de lesglise a esté payé tant pour toucher lesdictes orgues que pour monstrer a deux enfants a esté payé 240 livres tournois ». Le 14 octobre 1623, il reçoit 4 livres 15 solz, 6 deniers. En 1625-1626, il est enfin intégré comme vicaire au quatrième terme, celui de Saint-Jean 1626. Il touche ses derniers gages d'« organiste touchant l'orgue de la dicte esglise... païé tant pour toucher l'orgue que pour monstrer a deux enfants de cœur pour 9 mois finis le dernier mars 1626 du present compte 180 livres... d'aultant que messieurs ont receu le dict Lefebvre aux gages d'ung vicaire ». Un autre Lefebvre, Germain Lefebvre, 13 ans plus tard, est chapelain de la Sainte-Chapelle et coexiste avec Leonard Lefebvre qui reste vicaire et est qualifié alors de Lefebvre l'organiste ou simplement « l'organiste ». Leonard Lefebvre ne touche ses distributions sous ce nom, que pour les troisième et quatrième termes de l'année 1639-1640. « L'organiste » touche ses distributions comme vicaire jusqu'en 1645-1646. Il disparaît du compte suivant, celui de 1650-1651 (F-AD 18, 8G 1679, f. 100, 101v, 104, 8G 1680, f. 96, 102v, 8G 1681, f. 95, 100v, 8G 1682-1686).

Jérôme Le Fevre de Laubriere (1640-†1676)

Jérôme Le Fevre de Laubriere est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1640.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1640-1676*. Dongois écrit : « Hierosme Le Fevre de Laubriere est receu chanoine [de la 11^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 28 avril 1640 par permutation qu'il fit du prieuré de Saint Germain... avec la chanoinie que possedoit Jean Marechal. Il estoit natif d'Anjou et avoit un frere qui estoit Conseiller au Parlement de Bretagne. Il estoit jeune quand il fut receu. Il se fit Conseiller au Parlement en l'année 1652 et posseda sa chanoinie jusques a sa mort qui arriva en l'année 1676 au pays d'Anjou ou il est enterré (F-AN, LL 630, p. 279-280).

- *Parlement de Paris, 1652-1676*. D'après Dongois, Jérôme Le Fevre est conseiller du Parlement de Paris, sans doute jusqu'à sa mort.

Nicole [Nicolas] Le Fevre alias Fabri (1405-1413)

Nicole Le Fevre est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1413*. Nicolas Le Fevre ou Nicolaum Fabri est présent comme chapelain dans le premier collège de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n. s.) (Lehoux 1968, t. III, 32, 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Dans les comptes de la Sainte-Chapelle, il est chapelain avec des distributions normales de 1406 à 1412. Pour l'année 1412-1413 il ne reçoit rien à Pâques 1413 et il disparaît ensuite des comptes à partir de 1413-1414. Plus précisément en 1406-1407, messire Nicole Le Fevre, chapelain en la chapelle reçoit, pour chanter pour chacune semaine les messes ordonnées en la chapele de Toussains fondée en icelle par monsieur d'Aligre, 6 livres 10 sols. En 1407-1408, on a une livraison de pains à Nicole Le Fevre distributeur. En 1409-1410, il est mentionné pour avoir chanté la messe du sire d'Alegre pendant 2 ans et 9 mois de la Saint-Jean 1406 à Pâques 1409. Il est cité dans les comptes de 1413-1414, quand sont payés [L']Apostole, Bailleul, Gueret, Jean Guinot, [Jehan] Richart, [Giradin] Pasquier, Paulet, chapelains pour avoir célébré des messes en la place de messire Nicole Le Fevre et Saliot [de Villeblanche] du 17 juillet 1412

au 25 juin 1413. Il faut noter qu'il a reçu ses distributions normalement jusqu'en décembre 1412. Cette même année, dans le chapitre des « recettes en deniers a cause des patronages des eglises advenues a la chapelle par l'union du Chastel les Bourges » : de messire Nichole le Fevre, prestre, a cause de l'eglise paroissiale de Saint-Pierre-le-Guillard, unie a ladite chapelle, ordonné par messieurs, curé d'icelle payant chacun an de patronage pour convertir a l'œuvre de ladite chapelle 60 livres tournois a payer a Pasques et a la Saint-Remi. Il semble donc que Nicolas Le Fevre soit parti comme curé de Saint-Pierre-le-Guillard en 1413, qui dépend de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1638).

- *Eglise Saint-Pierre-Le-Guillard de Bourges, 1413. Voir plus haut.*

Guillaume Le Flament dit Flamingi (1438-†1441)

Guillaume Le Flament est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1438-1440.* Guillaume Le Flament dit Flamingi, est reçu chanoine le 8 mars 1438 au lieu de Guillaume Bouttepois. Dans le second compte de l'exécution testamentaire dudit Le Flament, il paroist qu'il estoit mort en 1441. Il est remplacé par Antoine Caillé en 1440 (F-AN, LL 630, p. 191, Stein 1912 p. 134).

Guillaume Le Fourbisseur (1445-1446)

Guillaume Le Fourbisseur est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1445.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1445-1446.* Guillaume Le Fourbisseur n'est cité qu'une fois dans les comptes de 1445-1446 comme enfant de chœur en compagnie de François auquel on fournit 2 paires de manches pour les pourpoings gris (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1645).

Claude Le Franc (1573-1600)

Claude Le Franc, du diocèse d'Amiens, dont les lettres de prêtrise sont datées de 1573, est chantre vicaire en 1587 et un mois plus tard chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587-1600.* Le 21 mars 1587, « messieurs reçoivent au service de l'église messire Claude Lefranc aux gaiges d'ung ecu par mois [semaine ?] d'autant qu'il est entré en ceste eglise aux sudits gages des le 5 du present moys ». Le 7 avril 1587, « monsieur de Buxerolles a présenté comme vicaire au lieu de messire Charles Loys demissionné messire Claude Le Franc du diocese d'Amyens chantre et muzicien ». Le 11 avril 1587, sera payé « 1 ecu d'une part a messire Marin Machet et d'autre a messire Claude Le Franc 5 sous tournois qui leur ont esté payés pour partye de fraiz qu'il ont faitz en ceste ville en attendant qu'ilz feussent receuz aux gaiges ». Le 11 avril 1587, sera payé « a Tristan Regnard 100 sous tournois qu'il a avancez a messire [rayé : Marin Mallet] Claude Lefranc a venir de la ville [rayé : de Beauvoix en Picardye ou il estoit] de Paris [rayé : et sebjourné en ladite ville jusques a ce que le cochier de ceste ville vienne de par deça par la voye duquel il est venu et a present receu vicaire de sceans] en ceste ville pour y demourer et faire residence en l'église de sceans ». Le 11 avril 1587, dans son rapport, Dumayne juge messire Claude Franc capable ; il est reçu vicaire. Le 9 mai 1587, « monsieur David, vicaire du tresorier a nommé en chapitre messire [Claude] Lefranc pour chapelain du tresorier a la place de feu messire Yves Bessac ». Le 27 mai 1587, le raport sur Claude Lefranc le juge capable. Il est reçu chapelain. Le 6 juin 1587, « messire Claude Le Franc a fait foy de son ingenuitté et lettre de prestrise en dacte du 24 septembre 1573 signée de La Vampiere et scellée de cire rouge, et aussi fait par acte signée de Mathon Claude Landrin Pissallon et Guirot en dacte du 27 février 1573 ». Le 28 juillet 1587, sera alloué « 3 ecus au receveur qu'il a bailhez au Franc que l'on a envoyé a Tours pour le recouvrement d'ung chantre bassecontre ». Le 22 août 1587, messieurs ont « ordonné que du gangne cydevant fait par messire Jehan Morice sera payé a messire André Bergier et Brunet [rayé : Lefranc] les messes qu'ilz dyent les jours d'hier et ce jourd'huy ; et ce a raison de sous tournois pour chacune messes ». Le 26 septembre 1587, sera payé « a Claude Lefranc son gagne pour le temps qu'il a esté a Tours par le commandement du chantre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Claude Lefranc reçoit ses distributions et est payé de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588, avec Brunet, Desvergnés et Loys des messes des enffans de 55 livres tournois 15 sols (Pilleboue

PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il reçoit ses distributions de 1590-1591 à 1599-1600 pour les trois premiers termes et disparaît au quatrième terme de Saint-Jean 1600 et dans les comptes suivants. Il touche environ 2/3 des distributions normales pour le troisième terme de Pâques 1600. Il disparaît sans doute fin février ou début mars 1600 (F-AD 18, 8G 1659-1664).

[-] Leger [Leodegarius] (1288-†1297 ?)

Leger sans prénom est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1288.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1288-1297*. Dongois écrit : « Leger Leodegarius [est reçu] chanoine en 1288. Je ne trouve point d'autre nom que luy. Il est parlé de luy dans les actes passez en cette année. L'obitier fait mention d'un obit pour luy dans le mois d'avril. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1297 ». Le prochain chanoine connu de Dongois de la 6^e chanoinie est Jean de Bouville en 1299 (F-AN, LL 630, p. 187-188, Stein 1912 p. 134).

Guillaume Leger (1507)

Guillaume Leger est solliciteur des procès de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1507.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1507*. Le 5 octobre 1507, « messieurs ont ordonné pour estre solliciteur en tous leurs proces au lieu de messire Guillaume Leger messire Jehan Noel lequel l'a accepté » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 85ca).

Barthélemy Le Grand (1609)

Barthélémy Le Grand est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1609.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1609*. Barthélemy Le Grand, fils de feu Jehan Le Grand, sergent à verge, demeurant rue des Rosiers, paroisse Saint Germain, est reçu à l'essai, pour six mois, comme enfant de chœur le 14 novembre 1609 (Brenet 1910 p. 158 d'après F-AN, LL 601, f. 104-104v).

Guillaume Legoaix [Le Goys, Le Goix, Le Goües] (1418-†1462)

Guillaume Legoaix est chapelain en 1418, et chapelain perpétuel en 1426 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418-1462*. Guillaume Legoaix est cité comme chapelain dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 ». A condition de confondre Guillaume Legoaix avec les Guillaume Le Goys et Le Goix, il est cité comme chapelain perpétuel le 1^{er} décembre 1447 pour le paiement des distributions des chapelains et clercs et dans les comptes de 1448 et 1450 (Brenet 1910 p. 28, 31, 32 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382, F-AN, LL 598, f. 61v et F-BnF, ms. fr. 22392, f. 271v-272, f. 328v). D'après le mémoire de Gilles Dongois, Guillaume Le Goües, sans doute notre homme, est possesseur de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste de 1426 à 1462. Il est éventuellement remplacé en 1462 par Jean Rigolet (F-AN, LL 630, p. 328).

[-] Legrand (1639-1651)

Legrand sans prénom est maître de grammaire gagiste des enfants en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1651*. Maître Legrand est payé 18 livres par semestre, par exemple pour le premier semestre 1639 : « A este païé a Maistre Legrand maistre de grand maire des enffans pour 6 mois eschus le 13 novembre 18 livres ». Il est encore maître de grammaire en 1651. En 1656, un certain Chedretault est maître de grammaire (F-AD 18, 8G 1683-1687, 8G 1692).

Guillaume Le Gras (1535-1536)

Guillaume Le Gras est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1535.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1535-1536*. Les 14 décembre 1535 et 27 décembre 1536, Guillaume Le Gras, enfant de chœur sortant reçoit des dons de 25 livres tournois (Brenet 1910 p. 89 d'après F-AN, LL 625, f. 171, LL 626, f. 7v).

Guydo Le Hennier [Le Henmyer] (1529)

Guydo Le Hennier est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1529.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529*. Le 30 avril 1529, « touchant Ymbert de Chauvigny et Guydo Le Hennier, gagiers, pour ce que par cy davant ilz ont mal fait leur devoir et encores de present font de venir au service divin neantmoins que on leur ait par plusieurs foys remonstré, pour ce que l'église de present est fort chargée et que les places sont pleines, messieurs ont ordonné que monsieur le chantre leur dira qu'ilz se provoyent et que messieurs n'entendent plus leur donner gaiges et pour leur en aller seront paiez du terme entier qui eschera a la Saint Jehan baptiste prochain ». Le 26 mai 1529, « sur la request de Guydo Le Henmyer nagueres gagier de l'église, par laquelle il supplie messieurs le rebrandre aux gaiges comme il souloit estre, messieurs ont ordonné que veu la conclusion faicte en chapitre le dernier jour d'avril dernier passé et les causes contenues en icelles, ilz se tiennent a ladite conclusion et quil aye a se pourveoir ». Le 25 septembre 1529, « veu la requeste de Guydo Le Henmyer nagueres gagier de l'église par laquelle il supplie messieurs luy donner quelque argent pour s'en aller ou le rebrandre aux gaiges comme il souloit estre, messieurs ont ordonné luy estre païé par leur receveur general la somme de 10 livres tournois et ce sans plus retourner et requeste et quil s'en aille » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 179v, 182, 212).

Henry Le Jay (1634-1642)

Henry Le Jay est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1634.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1634-1642*. Dongois écrit : « Henry Le Jay fut receu chanoine [de la 4^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle après la mort de Jacques Guillemin le 29 novembre 1634. Il étoit fort jeune et neveu du premier President Le Jay qui a fait bastir la rue Saint-Louis et la rue Sainte-Anne. Il posseda sa chanoinie jusques en 1642 qu'il la resigna a Christophle Barjot qui luy donna le Prieurez de Saint Thibault et de Saint Denys de Foulloy. Il a été depuis maître des requestes et s'est marié. Il possedoit l'abbaye de Marchesieux. Il étoit fils de Jacues Le Jay chevalier conseiller d'Etat et gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy et de Genevieve Rubantel (F-AN, LL 630, p. 165).

Pierre Le Jeune (1543-†1573)

Pierre Le Jeune, chantre basse contre, sans doute vicaire en 1543 et ayant démissionné, est recruté à nouveau comme vicaire de la Sainte-Chapelle en 1550. Il démissionne en 1560 ou 1561 allant sans doute dans sa cure de Notre-Dame d'Espine en Normandie et revient comme gagier en 1562, puis chapelain fin 1562. Il meurt au début de juin 1573.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1543, 1550-1560 et 1562-1573.* Pierre Le Jeune est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme vicaire (as-il quitté la Sainte-Chapelle pour se faire recevoir à nouveau en 1550 ?) dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 16 août 1550, [en présence du Trésorier] messieurs « sur la requeste de messire Pierre Le Jeune basse contre qui s'est offert au service de l'église l'ont remis a mardi pour lui faire responce ». Le 19 août 1550, « monsieur de Fogeres comme procureur dudit messire Symon de Gaillard a suyvant la requeste faicte par messieurs audit de Fogeres de presenter messire Pierre Le Jeune basse contre vicaire a l'office et place de vicaire vaccante qui appartient audit de Gaillard a cause de ses chanoynie et prebende obtemperant a laquelle requeste... a ledit de Fogeres présenté a monsieur le trésorier ledit messire Pierre Le Jeune présent en chappitre ». Il est renvoyé au chantre. Le 23 août 1550, le chantre dans son rapport « a trouvé ledit Pierre Le Jeune estre suffisant et parce luy semble que ledit Le Jeune doibt estre institué audit office ». Il est institué par le trésorier, prête serment... . Le 27 septembre 1550, « sur la requeste faicte par messire Pierre Le Jeune vicaire qui leur plaise luy accorder son gaigne de tout le present quartier depuis le jour quil a esté receu seulement, qui neanmoingts lui sera delivré par leur receveur 2 ecus sol pour ses despens quil a fait a venir en ceste ville suyvant le mandement de messieurs ». Le 28 février 1551, messire Pierre Le Jeune vicaire demande « qu'il plaise a messieurs lui faire distribution de blé ainsi quil avoit esté fait aux autres vicaires ; [messieurs ont] ordonné qui ne lui sera fait distribution actendu quil ne l'a gaigné ». Le 13 juin 1551, il reçoit ses distributions « pour le temps qu'il est allé a sa cure » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 147, 150ca, f. 163-163v, f. 210, 8G 1519, f. 26).

Le 26 avril 1552 : « messire Pierre Le Jeune, vicaire, a pryé messieurs luy faire acte de sa residence en l'église de ceans... pour le regime de sa cure de Nostre-Dame de l'Espine [Notre-Dame d'Epine, Eure], diocèse d'Evreux. Et luy prester argent pour luy avoir ung cheval pour faire son voiage ». Il est répondu positivement pour l'acte mais pas pour l'argent. Le 25 juin 1552, messire Pierre Le Jeune reçoit ses distributions pour 8 jours qu'il est allé a sa cure. Le 20 septembre 1552, « messieurs ont octroyé a messires Michel Going, Pierre Le Jeune, Jehan Regnault et Pierre Vierely ce requerans leurs distributions pour 4 jours quilz sont allez a Montloys en la cure dudit Goin ». Le 20 décembre 1552, messieurs ont octroyé ses « distributions a Pierre Le Jeune pour ung mois quil est allé a un sien benefice ». Le 14 mars 1553, la maison de Jehan de la Bertauche, décédé est demandée par Jehan Grangier, François Courrat, Gilbert Bogy, Pierre Le Jeune, Jacques Rossillon, Martin Le Rasle et Jaques Carbonnyer. Le 18 avril 1553, « Pierre Le Jeune veut acte de sa residence en l'église pour luy servir d'excuse au seyme pour le regime de sa cure de Nostre-Dame de l'Espine diocese d'Evreux ». Le 26 juillet 1553, « sera enquis a Pierre Le Jeune si Carbonnyer est au service du Roy et ou il certifiera qu'il sera audit service, sera donnée l'adcence de sa maison audit Le Jeune ». Le 30 août 1553, messieurs ont « ordonné que si Pierre Le Jeune vicaire allant a sa cure treuve 2 bonnes bassecontres qui les amene avec lui de pardeça pour servir l'église »

(Pilleboue PCR d'arès F-AD 18, 8G 1520, f. 1, 30ca, 70ca, 110ca, 145ca, 8G 1521, f. 5v, 46, 67).

Le 9 septembre 1556, Pierre Le Jeune reçoit ses distributions pour 23 jours « quil est allé a sa cure en Normandye ». Le 7 septembre 1557, Pierre Le Jeune obtient 3 jours de congé pour aller a La Chapelle d'Anguillon et 8 jours de distributions. Le 9 juillet 1558, « monsieur de Fougères a remonstré que messire Pierre Le Jeune vicaire s'en vouloit aller ; toute fois estoit adverti que ou on voudroit le pourveoir d'une place de chappelain demoreroit au service de l'église ; surquoy messieurs ont prié ledit sieur de Fougieres de le presenter a la place de son chappelain au lieu de feu maistre Mathurin Savereau ». Messieurs ont répondu positivement et commis Crenequin pour l'interroger parce que l'office de chantré est vaccant. Le 16 juillet 1558, Crenequin fait son rapport sur Pierre Le Jeune et l'a trouvé capable. Il est institué chapelain. Le 16 août 1558, « messire Symon Gaillard chanoine a remonstré que Jehan Lenain [Le Nayn], basse contre prebste natif de la paroisse de Saint-Martin de Boussey diocese de Troye en Champagne s'est présenté au service de l'église de ceans ; et d'aillant que ayant assisté en ladite eglise pendant le divin service par plusieurs fois il a congneu que ledit Lenain est pour servir a ladite eglise et que l'office de vicaire que souloit tenir en icelle maistre Pierre Le Jeune a present chapelain d'icelle est vaccant estant a sa presentation a présenté a messire Laurens Dumaine vicaire du tresorier ledit Lenain a la place de vicaire que tenoit ledit Le Jeune ». Le 4 avril 1559, « messieurs ont octroié a maistre Pierre Le Jeune ses distributions pour 5 jours qu'il a esté absent » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1524, f. 70ca, 8G 1525, f. 79, 8G 1526, f. 45ca, 50ca, 70).

Le 4 avril 1559, « messieurs ont octroié a maistre Pierre Le Jeune ses distributions pour 5 jours qu'il a esté absent ». Le 20 juin 1559, « messire Marin Rebours a prié messieurs lui bailler par adcense la maison que tenoit de chapitre feu messire Loys de La Roche, delaisant celle quil tient pour en pourveoir aultre que bon leur semblera. Simon Cotan a fait semblable requeste, de même que messire Martin Le Rasle ne voulant toutesfoys contrevenir aux requestes des anciens de l'église qui pourront demander ladite maison et en le pourvoiant de l'une de celles quilz dellaisseront dont ilz ont pourvez, idem Loys Rozier, Jaques Rossillon, Pierre Le Jeune. Ladite maison sera baillée a messire Marin Rebours ; et celle que tient ledit Rebours a Simon Cotan et icelle dudit Cotan a messire Pierre Le Jeune ». Le 18 juillet 1559 [le chapitre] adcense a Pierre Le Jeune... la maison de Simon Cotan pour 8 livres par an ». Le 12 décembre 1559, messieurs « ont mis es mains de leur receveur general presentement une obligation contre messire Pierre Le Jeune de la somme de 6 livres tournois pour icelle rabaptue audit Le Jeune sur son quartier de noel prochain ; et on tiendra compte ». Le 23 décembre 1559, messire Pierre Le Jeune reçoit ses distributions « pour 29 jours qu'il est aller a sa cure ». Le 26 mars 1560, « messieurs ont octroyé a messire Pierre Le Jeune chappelain ses distributions pour 3 jours quil est allé a Dun le Roy au chappitre general a cause de sa prebende dudit Dun le Roy » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 1, 29v, 48v, 87, 94, 132v).

Le 26 août 1561, Crenequin fait son rapport sur Montsayon présenté à l'office de chapelain « que souloit tenir maistre Mathurin Savereau et depuis Pierre Le Jeune a present vaccant pour la longue absence dudit Le Jeune. Il est jugé suffisant et reçu. Le 28 avril 1562, « messieurs ont retenu au service de l'église messire Pierre Le Jeune ce requerant aux gaiges de 100 livres tournois et deux petiz pains de chapitre par an pour tel temps que bon leur semblera ». Le 9 mai 1562, messieurs ont « ordonné que leur receveur paiera a messire Pierre Le Jeune gaigier de l'église de ses gaiges a raison de 100 livres tournois par an qui est par mois 8 livres 6 sous 8 deniers et de demy mois en demy mois ». Le 3 octobre 1562, messieurs « ont ordonné que messire Pierre Le Jeune gagiste sera payé par le receveur de ce qui luy est deub de ses gaiges jusques au 20 septembre dernier passé ». Le 6 octobre 1562,

messieurs ont « ordonné que messire Pierre Le Jeune gagier de l'église sera païé pour les mois de juillet, aoust, septembre a raison des gaiges a luy accordez ». Le 10 novembre 1562, « Monsieur Dumayne a presenté a messieurs pour l'absence du tresorier, messire Pierre Le Jeune gagier a la place et office de chappelain que souloit tenir deffunct messire Loys Rozier ». Il est renvoyé au chantre. Le 14 novembre 1562, le chantre fait son rapport sur Pierre Le Jeune. Il est jugé capable et suffisant. Il est reçu chappelain, prête serment. Les témoins sont Pardaix Pignous, prestre vicaire de la cure de l'église paroissiale d'Avor et maistre Urbain Charlemaigne procureur a Mehung sur Evre. Le 28 juin 1563, messieurs « ont donné a messire Pierre Le Jeune vicaire de ceans ce requerant ses distributions pour le temps quil a esté absent estant allé a sa cure et ayant eu congié de monsieur le vicaire de monsieur le tresorier ». Le 20 juin 1564, « a messire Pierre Le Jeune ses distributions pour le moys de may quil est allé a sa cure de Nostre-Dame d'Espine en Normandie pour donner ordre au trouble qui luy avoit esté fait » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 64, 8G 1529, f. 10ca, 13, 24v, 36, 37v, 8G 1530, f. 28, 8G 1531, f. 28).

Le 17 mars 1573, « a Jaques Rossilhon present ce requerant [messieurs] ont accordé la maison que souloyt tenir deffunct Jehan Grangier de son vivant chappelain pour sa vie » On donne sa maison a messire Pierre Le Jeune chapelain. Le 6 juin 1573, « messieurs en suiivant les bonnes et louables coustumes dont ilz ont acoustumé user envers les chappellains et vicaires de seans pour les loger quand il y a des maisons vacantes, ayant receu l'humble et suppliante requeste de messire Anthoyne Clare chapelain et Nicolle Rebours vicaire tendant afin d'avoir en adcese la maison que souloyt tenir deffunct messire Pierre Le jeune nagueres deceddé de son vivant chapelain de seans, ladite requeste myse en deliberation, messieurs ont accordé et accordent audit Claré la maison que puy peu de temps en ca avoyt esté bailee en adcence audit Le Jeune qui est celle que acquité messire Jaques Rossilhon ; et ont aussi accordé audit Rebours celle que quicte a present ledit Clairé ». Le 30 juin 1573, « requeste de la mere de deffunct messire Pierre Le Jeune qui demande le guaagne de son feu filz tant en argent que en blé » Accordé. Le 3 juillet 1573, « monsieur Dumayne a presenté pour son chappelin messire Thoussaint Rahel au lieu de feu messire Pierre Le Jeune ». Le 13 octobre 1573, « le vin de feu messire Pierre Le jeune sera baillé a maistre Anthoine Rancon comme ayant le droict des heritiers dudit deffunct » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536-1537).

Pierre Le Large (1585-1589)

Pierre Le Large chantre basse contre de la chapelle de la reine mère en 1585, est chapelain en 1585 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il a peut-être quitté la Sainte-Chapelle pour la chapelle de Catherine de Médicis. Il est à nouveau clerc de la Sainte-Chapelle en 1588, puis à nouveau chapelain en 1589 de la Sainte-Chapelle de Paris jusqu'à son renvoi en 1589.

• *Chapelle Royale et chapelle de la reine mère de France (Henri III, Catherine de Médicis), 1585-1587.* Sa réception en tant que chapelain à la Sainte-Chapelle le 5 octobre 1585 (voir ci-après) nous indique qu'il était à cette date chantre basse-contre de la chapelle de la reine mère Catherine de Médicis. Il est cité en cette année 1585 comme ayant « assisté » à Evreux le « prince » du Puy de musique (Bonnin & Chassant 1837 p. 45). Il figure dans la liste des chanteurs de la chapelle et officiers d'Henri III autour de 1586 et dans l'état de maison de Catherine de Médicis de 1587 comme basse contre le 1^{er} semestre pour des gages annuels de 100 écus.

Il est mentionné aussi dans la liste des requêtes à Henri III pour l'année 1587, le 28 février 1587 comme chantre de la chapelle ; requête pour 32 écus demy qui auraient dû être payés comme gages du dernier trimestre 1586 à F. Textoris, décédé (avis défavorable), le 29 août 1587 comme chantre basse contre de la chapelle de musique ; requête pour une prébende à

l'église Notre-Dame de la Ronde de Rouen (avis favorable), en septembre/octobre 1587 comme chantre de la chapelle de musique ; requête pour la cure de Saint-Martin de Fresnoy, diocèse de Lisieux, le 15 décembre 1587 comme chantre de la chapelle de musique ; requête pour la permission de céder la prébende à l'église Notre-Dame de la Ronde de Rouen à G. de Courbes (avis favorable) (BrooksJ 2000 p. 409, 495, 496 d'après F-BnF, Cinq cents de Colbert 10, f. 10v, 11, F-AN, KK 117, f. 9v et F-BnF, fr. 21480, f. 26, 137, 165v et 181). Une partie des données de Jeanice Brooks sont reprises par Isabelle Handy (Handy 2008 p. 118, 476, 521)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1585 et 1588-1589* : Pierre Le Large, chantre, du diocèse d'Evreux, et basse contre de la chapelle de la reine, est reçu comme chapelain, et ne fera que son quartier chez la reine le 5 octobre 1585. Le 10 août 1588, Pierre Le Large, qui était cleric, devient chapelain. Est-ce à dire qu'il aurait entre temps été rétrogradé à l'office de cleric à cause de ses absences au service de la reine ? Le 30 janvier 1589, Pierre Le Large est rayé « pour sa longue absence » (Brenet 1910 p. 139, 141, 142 d'après F-AN, LL 600, f. 69-69v, f. 94, 100, 108v).

Jean Le Masson [Le Maçon, Maçon] (1539-†1550)

Jean Le Masson chantre haute contre de la Chapelle Royale en 1539, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1548. Il meurt le 26 juin 1550.

- *Chapelle Royale de France (François 1^{er}, Henri II), 1539-1550*. Absent de la liste de la chapelle en 1533, « Jean Le Maçon, chantre ordinaire de la chapelle du roi » est mentionné le 25 avril 1539 dans une lettre royale qui confirme la collation d'une prébende de la collégiale Saint-Fursy de Péronne à Antoine des Merliers, révoquant la collation de cette même prébende faite le lendemain, par inadvertance, au chantre de la chapelle. Le 18 février 1540 à Amiens est produite une « commission pour assigner Jean Le Maçon à comparaître au Conseil du roi, afin de répondre sur le contenu d'une requête présentée par Antoine des Merliers, prébendé en l'église collégiale de Péronne » (François 1^{er} Actes, t. VI [supplément 1527-1547], p. 566, n° 21 841 [date de 1529 par erreur dans l'analyse] et p. 589, n° 21 970). Le 15 avril 1546 (n. st.), Jean Le Maçon obtient une prébende de chanoine à Saint-Quentin (Cazaux 2002 p. 258, 362 d'après F-BnF, ms. fr. 10392 f. 215v et ms. fr. 5127 f. 9v). Jean Le Masson est cité dans le compte des obsèques de François 1^{er} comme chantre haute-contre de la Chapelle de musique du roi en janvier 1547. Son décès est mentionné avec la mention de chantre de la Chapelle Royale : « L'an 1550, le 26^e jour de juin, environ 3 heures après-midi, Maistre Jehan Le Masson, chantre de la chapelle du Roy et chanoine de la Sainte Chapelle, alla de vie a trespas. Dieu, etc. » (Brenet 1910 p. 98 d'après F-BnF, ms lat. 17741, f. 50v).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1548-1550*. Chanoine de la 2^e chanoinie de sa réception le 20 février 1548, remplaçant Joachim Michon, jusqu'à sa mort le 26 juin 1550, il est remplacé par Guillaume Belin. Gilles Dongois écrit : « Jean Maçon fut receu chanoine le 20 février 1548 au lieu de Joachim Michon. Il y a un Robert Masson chancelier de France en 1419 sous Charles VII. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1550. Il eut l'abbaye de Saint-Estienne de Valles au diocèse de Saintes en l'année 1546. Il étoit frère de Germain Maçon conseiller au Parlement en l'année 1554 » (F-AN, LL 630, p. 130-131 et Stein 1912 p. 133).

- *Autres bénéfices, 1546-1550*. Jean Le Masson est chanoine de Saint-Quentin et abbé de Saint-Estienne de Valles au diocèse de Saintes.

Michel Le Leu [Le Loup, Le Leup] (1405-1450)

Michel Le Leu est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1450*. Michel Le Loup est mentionné dans la liste du premier collège de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n. s.) (Lehoux 1968, t. III, 32, note 7 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle, comme vicaire, avec des distributions normales de 1406 à 1450, si l'on excepte l'année 1407-1408 où ses distributions sont faibles aux termes de Saint-Jean, Saint-Remi et Noël. Il a disparu des comptes de 1458-1459 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1648).

[-] Le Liegeois [Liegeois, Le Liegeois, Liegoys] (1521-†1532)

Le Liegeois est sans doute clerc en 1521 et reçu chapelain en 1523, recevant une chambre de Cabelin, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1521-1523*. Le Liegeois est mentionné une première fois dans la délibération du 30 novembre 1521 : les chanoines font délivrer un don de « 4 philippes au Liegeois, l'un des clercs de ladite eglise, affin qui fut plus enclin à bien servir l'eglise et ne s'en iroit au service de Monseigneur le légat ». Le 28 mars 1523 (n. st.), les chanoines ordonnent que « le Liegeois » sera reçu et aura la chambre de Cabelin. Il reçoit encore le 23 mai 1523, une gratification de cent sols. Sa dernière mention se place le 25 octobre 1523, quand, déjà parti de la Sainte-Chapelle, sa chambre est réattribuée à Hanotin Barra et Mahiot (Brenet 1910 p. 76, 78, 79 d'après F-AN, LL 624, f. 38v, 61v, 64, 69v).

• *Chapelle Royale de France (François I^{er}), 1532*. Il est cité dans l'épître de Jean Du Four à Hector Boucher dit l'Enfant.

« Mais vous sçavez que a telz procès vuyder
Il ne fust onc en chantant qu'on ne beust
Maistre Noel et Turpin ont le but
Et le Liegoys baille son gant pour gaige »...

Ce qui prouve qu'il était connu à la cour de France dans les années 1520, quand cette épître a été composée. Cependant, l'unique mention du Liégeois à la Chapelle Royale figure dans un rôle des acquits de l'Épargne pour l'année 1532 daté du 20 janvier 1533 : « Aux héritiers feu maistre Liegeois, aussi chantre, 75 livres tournois » ; ce qui révèle qu'il est mort peu de temps auparavant, probablement en 1532 (Cazaux 2002 p. 261, 311, 313, 361 d'après F-AN, J 960 (6), f. 12).

Arthur Le Long (1573-1575)

Arthur Le Long est clerc marellier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1573.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1573-1575*. Arthur Le Long est reçu le 15 juillet 1573, comme clerc marguillier, à l'essai, pour trois mois, avec injonction « d'aprendre à chanter sur le livre ». Il est cependant renvoyé avec Regnard le 29 octobre 1575 (Brenet 1910 p. 125, 127 d'après F-AN, LL 599, f. 113v, 146v). Il faut noter qu'un Symon Le Long est, en 1572, chantre de la chapelle de Charles IX (BrooksJ 2000 p. 496).

Pierre Lelong (1610)

Pierre Lelong est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1610 pour 4 semaines.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1610*. Reçu le 4 mai 1610, Mr Pierre Lelong bassecontre est payé « la somme de douze livres... pour ses gages de quatre semaines » par ordonnance du 4 mai 1610 ». Le 12 mai il fait une requête pour aller faire ses affaires (F-AD 18, 8G 1545, f. 59, 60, 8G 1669).

Simon Le Lorrain (1529)

Simon Le Lorrain est bâtonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1529.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529*. Le 28 août 1529, François Mercier résigne son office de bâtonnier « attendu qu'il est vieil et caduc ». On élit Symon Le Lorrain (F-AD 18, 8G 1514, f. 204).

Guillaume Le Machecrier alias Le Grand Guillaume de Saint-Méry (1405-†1460)

Guillaume Le Machecrier est vicaire en 1405, puis chapelain en 1406 de la Sainte-Chapelle de Bourges avant de rejoindre la chapelle pontificale en 1418, puis la cathédrale de Rouen en 1422. Il passe à la cour de Bourgogne en 1433 et meurt en mai 1460.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1405-1410*. Grand Guillaume de Saint Merry est mentionné dans les comptes de 1406-1407 comme vicaire. D'après Françoise Lehoux, il est vicaire le 19 avril 1405 (n. st.) (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Le 17 novembre 1406, Le Grand Guillaume est reçu chapelain au lieu de messire Jarry [sic: il faut lire Jean Roy]. Il semble lié à Saliot de Villeblanche*, qualifié de chapelain du pape et qui est reçu chapelain le même jour que lui. Il reçoit "pour ses distributions de chapelain depuis la semaine commençant au terme de nactivité NS" 9 livres 1 sol 8 deniers. Il est enfin mentionné pour un don aux chapelains et vicaires sous le nom de Guillaume le Marcherere (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633 et 8G 1633, f. 45).

Dans les comptes 1407-1408, il est mentionné comme chapelain sous le nom de Grant Guillaume. Le 5 octobre 1407, il va à Coucoursault avec maître Guillaume Le Bourgoing (louage de chevaux) sous le nom de messire Guillaume Le Maschecrier. C'est ensuite sous le même nom qu'il est mentionné dans les comptes de 1408 à 1410. Il touche un très faible terme de Pâques 1410 et disparaît des comptes à partir de l'année 1410-1411, où on peut lire que 5 prêtres de la chapelle touchent des distributions pour avoir célébré plusieurs messes en l'absence du Grant Guillaume (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1634-1637 et 8G 1634, f. 57v, 8G 1637, f. 118 et Higgins 1990a p. 689-701).

- *Chapelle pontificale, 1418-1421*. Son nom complet figure dans son acte d'engagement comme chapelain et chanteur de la chapelle pontificale, en date du 20 octobre 1418 (« In Mediolano : Die vicesima mensis octobris dominus Guillermus Le Machecrier alias le grant Guillaume, rector parrochialis ecclesie de Bosco Hugonis [Le Boshion], Rothomagensis diocesis, receptus fuit in cappellanum et cantorem cappelle domini nostri pape »; Uginet 1975, p. 98). Également appelé « Guillermus magnus », il sert en continu de cette date à l'été 1421 au moins (les listes suivantes manquent). Il sollicite une prébende à Saint-Vaast de Beauvais le 4 janvier 1420 (Haberl 1885, 453, 461 [Bst. I, p. 57, 65] ; Baix 1960, p. cclii; le tout résumé par Schuler 1968a, p. 40).

- *Cathédrale de Rouen, 1422-1460*. Prêtre, chanoine et sous-chantre de la cathédrale de 1422 à 1460, une entrée des actes capitulaires indique qu'il naquit vers 1378. Noble du diocèse de

Rouen, frère de Colart, écuyer, et oncle d'Hector de Coquerel, il résida régulièrement, sauf en 1433, où il appartient à la chapelle du duc de Bourgogne (cet emploi signalé par les actes capitulaires [F-AD76, G 2127, f. 42v, réf. communiquée par V. Tabbagh] n'a apparemment pas laissé de trace dans la documentation bourguignonne). Il détenait plusieurs cures, vivait avec sa servante et son fils illégitime et mourut en mai 1460 (Tabbagh 1998, p. 203, n° 297).

- *Chapelle de Bourgogne, 1433.* Voir ci-dessus.

- *Réputation poétique.* Dans « le grand et vrai art de pleine rhétorique », paru à titre posthume en 1521, Pierre Fabri, qui avait été, en 1487, un des premiers princes du Puy de Rouen, cite les poètes « Guillaume le Munier, Grant Guillaume, Gadiffer », probablement des figures locales rouennaises sur lesquelles l'éditeur moderne du texte regrette de « ne pouvoir fournir aucun renseignement au lecteur » (Fabri Rh, III, p. xxvi). Fabri cite en fait trois poèmes de « Grant Guillaume » : le rondeau « C'est bel ouvrage que de plâtre » (id., II, p. 28), et deux autres rondeaux (id., II, p. 69) l'un, obscène, à triple lecture (« Margot / Les couillons Lucas // M'amie / M'ont cousté XX sous »), et l'autre évoquant la vie cléricale d'une manière conforme à la biographie de Le Machecrier (« Se je n'ay plus du pain de chapitre // Je ne chanteray plus en cueur // Ne diray leçon ne epistre, // Se je n'ay... »). Au vu de la longue carrière rouennaise de Guillaume Le Machecrier et de son activité de compositeur de chansons, il est probablement l'auteur de ces textes cités par Fabri.

- *Remarque.* Il n'est pas Guillaume Le Grain, membre de la chapelle de Charles d'Orléans (cité notamment par Higgins 1987, p.267) .

- *Œuvres.* Toutes attribuées à « Le Grant Guillaume » (NG2. PCB, MGG, Fallows 1999, p. 704) : 1 Gloria et 2 Credo (dont un daté de 1426 dans le manuscrit), 4 virelais (dont un avec l'acrostiche: LE GRANT GUILLAUME), 1 pièce sans texte, et 1 contraténor supplémentaire pour « A son plaisir » de Pierre Fontaine.

Jean Le Maignen (1521-1525)

Jean Le Maignen est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1521. En l'absence des comptes et registres de délibération de la Sainte-Chapelle de Bourges pour ces années, les seules sources à notre disposition sont le livre du chanoine Regnier.

- *Maison de Marguerite de France duchesse de Berry et de Savoie, 1521.* D'après Regnier, Jean Le Maignen est conseiller de Marguerite de France, duchesse de Berry.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1521-1525.* Regnier écrit : « Jean Le Maignen, prêtre, Docteur en Theologie, conseiller de Madame la Duchesse Marguerite de France, Duchesse de Berry et de Savoye, fille de Francois 1^{er}, qui lui donna la Trésorerie dont il prit possession par procureur le 18 décembre 1521, et en personne le 12 juillet 1522 ». Il remplace François de Bueil et est remplacé comme Trésorier par Jean de Langellerie le 6 juillet 1525. (F-AD 18, 8G 1504, p. 9).

Jean Le Maire (†1500)

Jean Le Maire est bâtonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1500.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1500.* Le 9 mai 1500, « sur la requeste de André Gaultier, en faveur de messire Convers, de qui il est oncle, messieurs luy ont donné l'office de bastonnier vaccant a present par trespas de Jehan Le Maire filz de feu Jehan Le Maire » (F-AD 18, 8G 1511, f. 210ca).

Robert [Robin] Le Maistre [Le Mestre, Le Maire, Magister] (1418-†1452)

Robert Le Maistre est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1418-1452*. D'après Regnier, « Robert Lemaitre a succédé a Monsieur de Montigny. Il fut receu en 1418 le dernier aoust. Il fut doyen de Saint-Estienneen 1409. Il est mort en 1452 [d'après Thomassière] ». Il est remplacé par Pierre Bourgneuf (F-AD 18, 8G 1504, p. 91-91v).

Robert Le Maistre est reçu chanoine probablement fin août 1418 et installé au chœur par le chantre, à la place de Bernard de Montigny. Il est cité aux délibérations du chapitre plusieurs fois par an de 1419 à 1424 puis de façon plus espacée de 1426 à 1444. Le 5 septembre 1429, il prend à cens une pièce de vigne que tenait feu Jean Bonduc. Il meurt en 1452. Pierre Bourneuf reçoit sa prébende par lettre datée du 12 octobre 1452 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 9, 51).

Concernant les comptes de la Sainte-Chapelle, Robert Le Maistre apparaît en 1418-1419 au deuxième terme, très peu payé. Il figure sur tous les comptes suivants de 1420-1421 à 1449-1450. Il a disparu du compte 1458-1459. Plus précisément, en 1418-1419, Robert Le Maistre et Pierre de La Fous paient leurs droits de réception de 30 livres et 20 livres tournois respectivement « pour employer en draps et pennes pour les enfans d'aulbe pour les vestir... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1641-1648).

- *Cathédrale de Bourges, 1409*. D'après Regnier citant Thaumassière 1689, Robert Le Maistre est doyen de Saint-Etienne en 1409.

Pierre Le Marie (1547-1566)

Pierre Le Marie, chapelain et confesseur de madame Marguerite de France duchesse de Berry, est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1555, Grand Chantre en 1557.

- *Chapelle de plain-chant (François 1^{er}, Henri II), <1547-1559*. Pierre Le Marie est présent aux obsèques de François 1^{er} en tant que chappellain dans la liste des « chappellains et autres officiers de la Chappelle de plain chant dudit feu roy ». Il n'est pas dans l'état de chapelle de plain-chant de 1535. Il est donc arrivé dans la chapelle de plain-chant entre 1535 et 1547 (Cazaux 2002, p. 256, 314 d'après F-BnF, ms. fr. 10392, f. 175 et F-BnF, ms. r. 2964). En 1554, il est qualifié de chantre et chapelain de la chapelle de plain-chant du roi. Simon Goille, trésorier et payeur des chantres et chapelains « d'icelle chappelle », lui octroie la somme de 140 livres tournois « en monnoye de douzains » pour ses gages de l'année 1555. En 1559, Pierre Vermont vend la charge de Pierre Le Marie au prêtre Jérôme Follet. (Handy 2008, p. 236-237, 508-509, 630 d'après F-BnF, ms. fr. 7835, pièce 7, 12 février 1555, F-AN, MC, XIX, 293, 16 février 1559, étude de Nicolas Delavigne). Il s'agit peut-être de Pierre Mariau, chantre, mentionné deux fois dans le compte des obsèques de Henri II en 1559 la première aux côtés de Mathieu Parnille et la seconde aux côtés du chapelain Thomas Bouscheret (Handy 2008, p. 481 d'après F-AN, KK 125, f. 1395v-1418).

- *Chapelle de Marguerite de France, duchesse de Berry, <1555-1566*. Pierre Le Marie ou Le Marie est confesseur de Marguerite de France. Il réside auprès de Marguerite de France et non à la Sainte-Chapelle de Bourges où il est chanoine.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1555-1566*. D'après le chanoine Regnier : « Pierre Le Marie chapelain et confesseur de madame Marguerite de France duchesse de Berry, fut pourvu du canonicat prebende et chantrerie [sic] de monsieur Alabat après son décès. Ses lettres furent

données à Fontainebleau le 10 juin 1555. Il prit possession le 24 août suivant. En 1561, il remit entre les mains du chapitre l'office et la charge de la chanterie ne pouvant l'exercer ceant au service de madame le duchesse Marguerite de France. Monsieur Burgat en fit les fonctions ». Il fut remplacé comme chanoine par Louis Chevrier le 24 juin 1566. Il semble cependant que la chanterie est d'abord revenue à Jean de Beauregard avant de lui revenir en novembre 1557 (F-AD 18, 8G 1504, p. 20v).

Le 24 août 1555, « messire Pierre Le Marie a la collation de la prebende que tenoit feu messire Jaques Alabat », chappelain de la duchesse : fait à Fontainebleau le 10 juin 1555. « et affin que ne facions difficulté de le recepvoir au moyen de ce quil porte longue barbe nous a presenté aultre lettre de madame par lesquelles elle la dispensé de porter sadite barbe » le 18 juin 1555. Le 8 février 1556, Pierre Le Marie, confesseur de madame la duchesse, reçoit 120 livres par an sur sa prebende, sans residence. Le 23 novembre 1557, sont transcrites des lettres de la duchesse sur l'office de chanterie, à Saint-Germain le 4 octobre 1557. Elle veut savoir si monsieur Gaillard accepte l'office de chanterie. Il a refusé. Il suggère Crenequin, de Fougieres et Martin. Il « ne s'est trouvé nul des chanoines a present resident qui ait voulu accepter ladite charge et office de chanterie tant a cause de leurs empeschemens, aiges que infirmitéz. Messieurs supplient la duchesse d'en pourvoir messire Pierre Lemarye, sinon messire Loys de La Roche ou Jehan Grangier prestres chappelains, lesquels ont moien faire ladite permutation et ont scavoir suffisant pour exercer ledit office » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 60ca, 132, 8G 1525, f. 105ca).

Le 26 juillet 1561, « monsieur Le Marie a desclaré a messieurs que sil y a aulcun chanoine de l'église qui veuille accepter la charge de l'office de chanterie il la mettra en ses mains d'aultant quil ne peult faire ladite charge pour la residence quil fait au service de Madame et est des a present desmis et despartit. Sur ce messieurs ont ordonné quil sera enquis particulièrement s'il y a aulcun des chanoines qui la veuille accepter pour en advertir madame affin de l'en pourvoir, considerée ladite demission et departement. Monsieur Le Marie a presenté a monsieur Dumayne vicair de monsieur le thesaurier messire Estienne Guyard a l'office de chappelain [a present vaccant par son deces] que soloit tenir deffunct messire Marin Rebours. Le 29 juillet 1561, « après lecture faite du registre de la demission faite par monsieur Lemarie au chapitre precedant de l'office de chanterie et que messieurs Crenequin, de Fougieres, Gaillard, Dumayne, Martin et Mothey ont déclaré quilz ne veulloient accepter ladite charge et s'en despartoient prians monsieur Burgat de l'accepter, ledit sieur Burgat a accepté ledit office de chanterie et accorder faire la charge dicellui office ». Le 6 décembre 1561, monsieur Burgat a presenté les lettres de collation a lui faite par madame la duchesse de Berry de l'office de chanterie, les requerant le recevoir audit office. Il y a délibération. Les chanoines présents au chapitre, Crenequin, Gaillard, Martin, Dumayne sont partisans que l'on réunisse un chapitre complet. Dumayne remonstre que il est necessaire que celluy quil veult tenir l'office de chanterie doibt estre capable et suffosant ; et luy semble quil ne doibt estre receu sans en avoir l'expresse demission de monsieur Le Marie chanoine de ceans qui en est porveu par Madame. Le 20 décembre 1561, « Burgat demande réponse : monsieur Mothey a dict qu'il a entendu par les officiers de madame la duchesse que ladite dame trouveroit for estrange de ce que on auroit pourveu audit office au lieu de monsieur Le Marie, craignant d'en estre taxé de madite dame et des sieurs et que ainsi de l'ung et de l'autre il se deportoit d'en oppiner ; et messieurs en donnent que il leur plaira... On verra ». Le 3 janvier 1562, « apres lecture faite des conclusions du chappitre precedant, monsieur Burgat a déclaré a messieurs les cappitullans que combien que madame l'ayt pourveu de l'office de chanterie en l'église de ceans ; toutesfoys ad ce que monsieur Le Marie aussi chanoine qui auparavant en avoit la provision de madite dame n'ait cause de se mescomptenter et en estre marry que s'il luy plaist dedans troys moys en prandre la charge et la venir exercer ne luy fera aucun

empeschement et ne s'aydera de sadite provision ; et aussi ou ledit Le Marie ne voudra ad ce satisfaire il veult et s'entend aider de sadite provision... dudit office de chancre et l'exercer veu la faulte quil cognoist estre en l'eglise de ceans a faulte dudit office » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 55-55v, f. 56, 96v, f. 102v-103, f. 109v).

Le 7 avril 1562, « monsieur Burgat a requis monseigneur le thesaurier et messieurs le recevoir et mettre en possession de chancre de l'eglise suyvant la provision qui luy en a esté faicte par madame duchesse de Berry, les requestes par luy a ceste fin cy devant et des longtemps faictes ordonnances et deliberation sur ce faictes par chapitre, declarant que en cas que messire Lemarie auparavant pourveu dudit office de chancre qui se seroit depeuy desmis la voudra rebrandre dedans 3 moys et pour s'en despartir ; sur ce monsieur le tresorier et les autres ont ordonné quil sera receu audit office... Messieurs ont quicté Burgat des droictz quil estoit tenu paier a cause dudit office ». Le 4 novembre 1564, messieurs « ont ordonné estre delivré de la bource de chapitre a monsieur Lemarye 90 livres tournois pour son gaigne de 3 quartiers qui escherront au jour et feste de noel prochain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 5, 8G 1531, f. 86). Compte-tenu des lacunes dans les sources pour l'année 1565-1566, il est probable, suivant Regnier, que Pierre Le Marie soit resté chanoine de la Sainte-Chapelle jusqu'au 25 juin 1566.

René Le Merlier [Du Merlier, Dumerlyer, de Merlier] (1558-†1616)

René Le Merlier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1558 à sa mort en novembre 1616.

- *Saint-Ursin de Bourges, 1558*. D'après Regnier, il est chanoine de Saint-Ursin (F-AD 18, 8G 1504, p. 103).
- *Cathédrale de Bourges, 1583*. René Le Merlier et Gilbert Marault sont mentionnés en 1583 dans les registres de la Sainte-Chapelle comme « domestiques dudit sieur de Bourges », l'archevêque de Bourges. Ils appartiennent sans doute au chapitre de la cathédrale.
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558-1616*. D'après Regnier, « René Demerlier succeda a deffunct Monsieur Lheret. Ses lettres furent données a Paris le 9 fevrier 1557 (a.s.). Il prit possession le 5 aoust 1558 et fut chanoine de Saint-Ursin. Il est mort en 1616 au mois de novembre ». Il est remplacé par Jacques de Chaugy (F-AD 18, 8G 1504, p. 103).

Le 5 août 1558, messire Rene Demerlier a la collation de la prebende que tenoit feu Anthoine Lheret, à Paris le 9 fevrier 1557 (a.s.) signées Marguerite et Forget. Il fait certifier son ingénuité par noble homme Jehan Rabotin seigneur Du Vergier pres Graguey, agé de 35 ans et Guillaume Ganyveau de la ville de Bayeux agé de 50 ans ou environ. Il est filz naturel et legitime de noble home Charles de Merlier et damoiselle Jehane Depernay. Il est placé chaise basse du côté senestre « actendu qu'il n'est constitué des sacrées et saintes ordres ». Le 20 août 1558, requeste de messire de Merlier qu'il plaise a messieurs lui octroier son gaigne pendant le temps qu'il yra aux escolles ; [réponse positive] pour la matinée chaque jour, reservées les jours de feste ». Le 14 mars 1559, « est comparu en chapitre le seigneur de Chesnay, oncle de messire René Dumerlyer, chanoine de ceans lequel a remonstré a messieurs qu'il avoit esté envoyé de la part de la mere dudit Du Merlyer pour les supplier que en faveur de l'estude dudit monsieur René ou elle le vouloit employer et envoyer a Paris luy donner quelque portion du revenu de sa prebende pour s'entretenir audites estudes ; et pour cest effect a presenté a messieurs lettres de madame la Duchesse de Berry. Messieurs après avoir oy la lecture des lettres et requeste dudit sire Du Chesnay ont ordonné quil sera baillé audit Dumerlyer la somme de 60 livres par chacun an en faveur de son estude et de madame estant audit lieu de Paris aux escolles, a compter du jour qu'ilz seront certiffiez qu'il sera

resident a l'estude ; et sera païé de quartier en quartier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 60ca, 75, 150ca).

Le 11 juillet 1561, « s'est presenté audit chappitre messire René de Merlier chanoyne de ladite Sainte-Chapelle lequel a faict apparoir a messieurs de ses lettres de soubzdiacre de l'evesque de Paris en dacte de 8 juin 1560 et de ses lettres demissoire [?] de l'evesque de Nevers en dacte du 24^o may dudit an requerant luy estre assigné audit chapitre ainsy que aux autres chanoynes de l'eglise : lues lesquelles lettres et suyvant ladite requeste, messieurs ont a icelluy Demerlier assigné lieu audit chapitre du cousté senestre pour y assister ainsy que les autres chanoines de ladite eglise et selon le statut d'icelle. Sur la requeste de Demerlier tendant ad ce quil plaise a messieurs en faveur de ce quil veult aller estudier a Paris luy accorder quelque somme honneste pour sa prebende, messieurs ont accordé a icelluy Demerlier la somme de 100 livres tournois par an pour sadite prebende en faveur desdites estudes ». Le 9 septembre 1561, « Symon Gaillard, procureur de messire René de Merlier (procuracion faite devant Jehan Nalet, notaire royal au Bailly de Saint-Pierre le Moustier, en dacte du 1^{er} jour de septembre) presente messire François Dyvoy... a quoy par monsieur de Fougieres a esté remonstré que ja cy devant ledit Dumayne comme chanoine avoit présenté ledit Dyvoy a la place de vicaire marrelier... et que pour l'absence du tresorier monsieur Crenequin le plus antien chanoine auroit ledit Divoy renvoyé au reffus dudit de Fougieres pour estre examiné par devers ledit Gaillard ; lequel de Fougieres a sommé de faire son rapport et jusques ad ce ne doibt ledit Divoy estre receu a autre presentation ou bien que ledit Dyvoy se desparte de la presentation faicte de sa personne par ledit Dumayne parce que ce luy seroit baillé deux places de vicaires en ladite chapelle et toutallement contrevenu a la fondation ; et en cas que ledit Dumayne vouldroit passer outre proteste d'en appeler ou autrement se pourveoir en justice ainsy quil verra estre a faire par raison ». Le 23 septembre 1561, François Burgat fait son rapport sur « François d'Yvoy sur la presentation de René Demerlier pour estre vicaire a la place de Anthoine Montsayon ». Il est capable et... prête serment de vicaire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 49v-50, f. 70-70v, f. 74).

Le 11 et 14 avril, en l'absence du trésorier, « René Dumerlier et Leroy ont prié monsieur le chantre d'avoir l'œil sur le gangne de ceulx de l'eglise et de le contreroller ». Le 28 avril 1562, Dumerlier demande « a estre dispensé du service pour quelques heures du jour en faveur de l'estude ou il se veult emploier. Messieurs ont ordonné que retournant a Paris pour estudier luy sera donné la somme de 120 livres par an pour les frais de sa prebende ; et pour ce que a present y a pestillence audit Paris et troubles jusques ad ce que cela soit cessé luy ont accordé une heure du matin pour aller aux estudes en ceste ville assavoir depuis 8 heures jusques a neuf pour lequel temps il n'y a dispense d'assister a la messe aux jours de lecture ». Le 9 mai 1562, Dumerlier demande une maison. Le 23 mai 1562, Le Merlier est présent en chapitre. Le 10 octobre 1562, « messieurs ont païé 30 livres tournois a monsieur Dumerlier pour sa pension de sa prebende du quartier de Saint-Michel ; et ont continué audit Le Merlier sa penssion de 120 livres a la charge quil satisfera pour sa coctization au clergé pour la garde de la ville. Le 20 juillet 1563, « monsieur Le Merlier a déclaré quil quicte la penssion qui luy avoyt cy davant esté accordée par chappitre pour sa prebende actendu quil veult et entend gangnier le proffict et esmolument de sadite prebende comme present et resident actuellement ». Le 20 février 1565, les chanoines dont de Merlier, les chapelains et vicaires reçoivent une deuxieme distribution de blé. Le 2 mai 1565, « messieurs ont commis messieurs Dumaine et Demerlier pour communiquer a messieurs absens du present chappitre silz trouveront bon que la chevaulchée de la seizaine de may soit faicte ceste presente année ». Le 14 juillet 1565, « monsieur Dumerlyer demande la maison que tenoit monsieur Martin veu la declaration faicte par ledit Martin au chapitre precedent ». Le 11 septembre 1565, « monsieur Dumerlier a prié messieurs luy bailler par adcense la maison que tient de chapitre monsieur le

chantre a la charge de s'en sortir de ladite maison toutesfoys et quantes que ledit syeur chantre reviendra, et s'en sortyra de ladite maison et la luy delaissera... [messieurs ont] repondu quilz ont agreable ce que ledit chantre en fera sans prandre de droict de l'eglise. Monsieur le trésorier s'en est allé de chapitre ». Le 20 novembre 1565, « messieurs ont commis messieurs Martin et Demerlier pour visiter la maison de maistre des enffans de cueur de l'eglise que monsieur Mothey a dellaissee » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 7, 10ca, 17v, 27, 8G 1530, f. 36, 8G 1531, f. 131, 8G 1532, f. 2, 32, 54, 75v).

Le 27 mars 1568, monsieur Demerlier « veut sa presence pour 2 mois quil a esté a Nevers estant detenu de maladye » ; réponse positive. Le 20 juillet 1568, messieurs ont « ordonné que monsieur Dumerlier commis a la perception des dismes de blez du quartier d'Auron appellera aucuns des chappellains ou vicaires de ceans quil verra estre propres pour luy aider a ladite perception ». Le 20 décembre 1568, « monsieur Fougieres a remonstré a messieurs que le divin service demeure a dire le plus souvant, parce quil n'i a nombre de chappellains et vicaires ordinaires en l'eglise de ceans pour ce faire et se excusent quilz sont tous empeschez aung mesme jour aux gardes de la ville. Par quoy ledit sieur de Fougieres a supplié et requis messieurs Chevrier, cappitaine du clergé, Dumayne enseigne et vicaire de monseigneur le thesaurier, Le Roy sergent et Dumerlier caporal y pourvoir et faire rolles a ce que tous ceulx de l'eglise soyent separez ». Le 15 mars 1569, Dumayne et Chevrier demandent tous les deux « la maison et les vignes que tenoit monsieur Gaillard delaisant sa maison et vigne de chapitre : attribuées a Dumayne, celles de Dumayne a Dumerlier et celle de Dumerlier à Chevrier. Le 26 mars 1569, « monsieur Demerlier aura son gaigne pour 4 mois pendant le voyage quil fera avec monsieur de Nevers ». Le 10 avril 1569, Chevrier demande la maison que tenoit monsieur Le Roy se desistant de celle de Dumerlier ; accordé. Le 20 août 1569, « est comparu en chapitre noble homme ... seigneur de Puymaussion, lequel a offert a messieurs leur rendre les clefs de la maison que tenoit de chapitre monsieur Dumerlier son beau frere... [qui] dysant quil avoit vuydé ladite maison suyvant la sommation qui luy en avoit esté faicte, a cause des troubles pour le mandement dudit sieur Dumerlyer, son beau frere, et non de son autorité, offrant s'il se trouvoit y avoir esté faict aucune demolition pendant sa demurance la faire reparer ». Le 22 avril 1570, « sur la requeste de Dumerlier qui leur plaise luy donner son gangne pour 6 mois quil a esté absent oultre les cinq mois a luy accordez n'estant peu retourner plus tost a cause du danger des chemyns » ; on verra. Le 29 avril 1570, « monsieur Dumerlier sera payé de 80 livres tournois pour son gangne de 8 mois commençant le 1^{er} aoust 1569 et puis le dernier avril passé, oultre les 4 mois precedant a luy accordez n'ayant peu retourner plus tost a cause des guerres et dangers des chemyns ». Le 23 mai 1570, Dumerlier et Martin sont absents au chapitre, car malades. Le 26 mai 1570, les chanoines se répartissent les bien de chapitre que tenait Gilbert de Fougieres : les prés à Dumaine, les vignes à Mothey, la maison à Le Roy et les prés de Mothey, la maison de Le Roy à David et les vignes de Mothey à Dumerlier. Le 30 septembre 1570, « messieurs ont commis messieurs Demerlier et Chevrier pour accorder avec les heritiers de feu monsieur Guillouet pour les reparations quil estoit tenu faire en la maison ou il est deceddé ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 1, 19, 43, f. 72v-73, f. 106v, 110ca, 114, 146v, 8G 1534, f. 23v-24, f. 25, f. 30v-31f. 34v-35, f. 68v).

Le 4 août 1573, « est venu en chapitre maistre Thoussainctz Rahel chapelain de seant qui a dict et remonstré a messieurs quil est deument adverty que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de seans avoyt quicté ladite maistrise pour s'en aller resider en sa cure de Saint-Hostrilhe, et pour ce quil avoyt fort bonne volonté faire service a Dieu et a l'eglise de seant et parvenir en ladite charge de maistre de laquelle il s'acquictera fidellement et bien... messire Jaques Rossilhon et Jehan Regnault plus antians chappellains de seans... et apres ce messieurs a la pluralité des voyes ont conclud et ordonné que ledit Rahel sera et

demourera receu pour maistre des enffans au lieu dudit de La Pierre... ont commis messieurs Dumerlier et Amerard ausquelz ilz ont baillé puissance de passer ledit contract ». Le 14 août 1573, « messieurs ont commis messieurs Dumerlyer et Amerard pour passer le marché quilz entendent faire avec maistre Thoussainctz Rahel pour la maistrise de leurs enffans de cueur ». Le 22 septembre 1573, « messieurs ont ratiffié, louent et ratiffient et ont pour agreable le contract de la maistrise des enffans de ceans que messieurs Dumerlier et Amerard ont fait en la presence de Paillason avec maistre Thoussainctz Rachel, chappellain de ceans comme icellui contract estant fait en tout et parties selon et suyvant la volonté du chapitre ». Le 26 septembre 1573, « sera achapté du linge pour la maistrise et pour ce faire ont commis monsieur Dumerlier ». Le 29 septembre 1573, « messieurs ont ordonné que les enffans de cueur seront tyrez de la maison de maistre Pierre de La Pierre et iceulx mis en l'hostel de maistre Thoussainctz Rahel pour troys jours pendant lequel temps il les instruyra et nourrira ; et pendant ledit temps monsieur Dumerlier commis quant ad ce de par leur chapitre fera faire nectoyer et acouter la maison de ladite maistrise affin que ledit Rahel y puisse bien tost aller demourer en ladite maison suyvant le marché fait avec luy ». Le 17 novembre 1573, « messieurs ont commis messieurs Demerlyer et Amerard pour marchander avec un pelletier pour faire fourrer les robbes des enffans de cueur de ceans et ce au meilleur marché et pris qu'ilz pourront ». Le 1^{er} décembre 1573, sera payé « au receveur 13 livres 4 sous 3 deniers pour avoir habillé Taillon par monsieur de Merlieres [sic] ». Le 5 décembre 1573, « monsieur David a présenté Blaise Bonneau pour son vicaire au lieu de maistre Vincent de Monthonvillier ». Il est renvoyé à Dumerlier. Le 5 janvier 1574, Dumerlyer a fait un rapport sur Blaise Bonneau nagueres enffant de cueur : il l'a enquis et interrogé en presence de messire Jaques Rossillon et Jehan Regnault chapelains lequel il a trouvé capable et suffisant pour tenir ladite plave tant en voye, lecture, champ et deschamp ». Le 5 janvier 1574, « monsieur Dumerlyer a présenté pour son vicaire au lieu de feu messire François Dyvoy puis nagueres decedé Ymbert Gueret du diocese de Chartres ». Le 9 janvier 1574, « monsieur Chevrier a présenté pour son chappellain messire Symon Guerin au lieu de [feu] messire Jehan Le Begue notoyrement absent ». Il est renvoyé à monsieur Dumerlyer. Le 16 janvier 1574, Dumerlier a présenté son rapport sur Symon Guerin et la trouvé capable et suffisant. Il est reçu chapelain, « a la charge quil fera la marrellerie de ladite eglise que il a acoustumé faire jusques ad ce que ung aultre ne soyt présenté en son lieu ». Le 15 mai 1574, « monsieur Dumayne suyvant la presentation a luy a esté faite de la personne de Jehan Thailhon chantre par monsieur Amerard pour estre proveu de la vicairye marellerie... » Il est renvoyé a monsieur Dumerlyer (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Le 24 juillet 1574, « Monsieur Dumerlyer pour l'observance des statutz de seans a requis que nul de seant ne se presente a l'hostel pour faire l'office de diacre et soubzdiacre quil ne soyt en ordre et congneu et approuvé tel et ou il y auroyt aulcuns des chappellain et vicaires que fissent l'office au lieu de ceulx qui ne sont en ordre... messieurs ont ordonné que a l'advenir nul se presentera a l'autel pour faire l'office quil ne soyt de la quallité quil doibt estre par le statut et sil y en a aulcuns qui ne soient de ladite quallité, en mectront aulcuns en leur place qui sera de ladite quallité ». Le 17 septembre 1574, monsieur Ruelle chanoine presente vicaire a la place de Regné Duvergyer, vacant par sa demission, messire [André] Huagon, chantre. Il est renvoyé à monsieur Dumerlyer pour l'interroger. Le 1^{er} mars 1575, « messieurs, pour l'absence de monsieur Jomyer chanoine auquel il est... de nommer et presenter ung vicaire au lieu et place de messire Jehan Barilhat vaccant par sa demission, ont présenté a monsieur Dumayne, vicaire du tresorier, messire Guillaume Chabot [rayé : Chabert]. Ledit Chabert [sic] est renvoyé a Dumerlyer. Le rapport sur Chabot oy tant sur la musicque, champ et deschamp, le juge capable. Le 26 avril 1575, « monsieur Chevrier a présenté au nom de monsieur Ruelle... comme vicaire au lieu de messire Regné Duvergyer nagueres vicaire, vacant par sa demission messire Claude Le Pintre. Il est renvoyé à monsieur Dumerlyer. Et au nom de

monsieur Le Roy, il presente comme vicaire a la place de maistre Thoussaintz Rahel vaccant par sa demission messire Jean Roy gagiste de seans. Il est renvoyé à Dumerlyer. Le 22 mai 1575, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a monsieur Demerlier 7 livres 10 sous pour le remboursement de pareille somme payée pour messire Claude Le Pintre chantre de seant a messire Mace Bereyer. [Messieurs ont] ordonné que le receveur tirera dudit Le Pintre obligation de ladite somme de 7 livres 10 sous payée pour et en son acquit audit Bereyer ». Le 11 juin 1575, « monsieur Dumerlyer a resentié comme vicaire au lieu de messire Ymbert Gueret demissionnaire messire Regné Jallous. Il est renvoyé à Mareschal » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

Le 14 juillet 1576, « le chapitre au nom de monsieur Ruelle presente messire Jehan Jousselin pour tenir la place que souloit cydavant tenir un nommé [rayé : Duvergier] messire Claude Le Pintre vaccant par sa demission ». Il est renvoyé à Demerlyer. Le 11 septembre 1576, « monsieur Demerlier presente a la place de vicaire de messire [rayé : Ymbert Gueret] Regné Jallou vaccant par sa demission messire Michel Lemyr ». Le 30 octobre 1576, monsieur Ruelle dit qu'il a été averti que monsieur Dumerlyer a résigné sa prébende. Il veut sa maison. Le 8 janvier 1577, Demerlier reçoit « 20 sous tournois pour estre allé apres 2 enfans de cueur qui s'en estoient allez a Dun le Roy ». Le 19 janvier 1577, Demerlyer présente son rapport sur messire Jehan Tailhon sur presentation de monsieur de Dames Saintes [Jean Le Roy, chanoine, prieur de Dame-Sainte], chanoine a la place de vicaire vacant par demission de messire Jehan Le Roy ». Il est reçu. Le 16 mars 1577, Dumerlyer est chanoine mais veut ses distributions malgré son absence notoire. Le 2 avril 1577, monsieur de Mesnard présente une requeste « pour monsieur [rayé : Ruelle] de Merlyer chanoine pour avoir son gaigne » ; réponse favorable. Chevrier proteste. Le 14 février 1579, « monsieur Dumerlier, chanoine a fait presenter les lettres de presentation du prieuré Saint-Austrille les Gracay et requi en estre pourveu. « François filz de France, frere unique du roy duc d'Anjou, d'Alençon, Touraine, Berry... toutesfois que les prieurés de Saint-Austrill les Gracay et Saint-Estienne lez Dun le Roy vaquent la presentation en appartient aux chanoines de la Sainte-Chapelle... ou ils ne le font, c'est le duc qui le fait. Louis Bernier, dernier prieur est decédé. Le trésorier l'a présenté quelqu'un de moins ancien de ledit Dumerlier. Le duc présente Dumerlier. Le 6 octobre 1579, Demerlier presente pour vicaire au lieu de messire Regné Le Mir nagueres sondit vicaire vacant par sa demission messire Claude Barbellot natif de Beauvoix en Beauvoysin ». Le 24 novembre 1579, Demerlyer presente un vicaire au lieu de messire Claude Barbellot (demissionnaire) messire Jacques Bauchet ». Le 2 août 1580, « messieurs ont commis messieurs Dumayne et de Merlyer pour faire habiller les enfans de cueur de seans et pour adviser a toutes leurs necessitez faire faire inventaire des meubles habillemens desdits enfans et chemises qui leur seront fournyes pour en faire charger le maistre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1542)

Le 3 février 1583, « monsieur Dumerlyer a sommé monsieur Foucault grand vicaire de luy dire s'il a baillé congé ou dispance [a] messire Yves Bessac d'aller desservyr la cure de Saint-Pierre le Guilhard pour laisser celluy de seans auquel ledit Bessac est tenu » ; menaces de procès. Foucault répond « qu'il n'a oncques baillé congé ni dispance audit Bessac pour aller desservir ladite cure ». Le 14 mai 1583, « messieurs ont commis monsieur Dumerlyer pour escrire a ung bassecontre flament de present estant en la ville d'Aultung pour venir par deça au service de l'église de seans ; et y envoyer a home expres auquel il fera bailler argent, prandra une lettre d'ung flament gagiste de seans pour acompagner la sienne affin de persuader ledit basse contre a venir par deça ». Le 7 juin 1583, le chapitre délibere pour savoir s'ils assisteront a la procession requise par l'archevêque de Bourges afin de faire prière à Dieu pour la conservation de l'estat eclesiastique du roy et de son peuple. Chevrier, Amerard et Foucault s'y opposent, car c'est contre les statuts ; de plus, « Dumerlyer et Marault ne doivent

pas oppiner actendu qu'ilz sont domestiques dudit sieur de Bourges. [Les deux susnomés répondent qu'ils ne sont] pas domestiques dudit sieur de Bourges mais c'est en quallité de chanoine de sceans qu'ilz ont ceste oppinion, tres sainte et fondée sur leurs raisons et le tout a l'honneur de Dieu et de l'église affin d'exciter le peuple a devotion. [Le chapitre se prononce pour la participation] pour une foys et sans tirer a consequences ». Le 10 juin 1583, sera payé « 100 sous tournois a Dumerlyer pour telle somme avancée pour ung voiage qui auroict esté fait a Haultung affin de recouvrir une basse contre ». Le 15 juin 1583, « messieurs ont commis messieurs Dumayne et Demerlyer d'ung maistre pour conduire et instruyre les enffans de cueur de seans et en ayant descouvert quelqu'ung le mander au plus tost ». Le 23 juin 1583, monsieur Dumayne a presenté comme chapelain messire Jehan Morice chantre basse contre du pays de Picardye. Il est renvoyé a Dumerlyer pour l'absence de chantre.

Le 31 août 1585, messieurs ont « conclud que la voyture et despence faicte pour 3 chantres envoyez de la ville de Paris en ceste ville par monsieur Demerlyer pour servir a l'église sera payée ». Le 3 septembre 1585, sera payé « 13 écus au cochier de la ville pour avoir admené de la ville de Paris 3 chantres, tant pour leur dite voyture nourriture que ardes ». Le 7 septembre 1585, « le receveur payera a messire Charles Loys 2 ecus et a messire Guy Le Paige chantres 1 ecu lesquelz avoient estez envoyez par monsieur Demerlyer de la ville de Paris pour estre receuz en l'église de sceans et lesquelz n'avoient esté receuz partant messieurs en consideration de ce que dessus leur ont donné ladite somme ». Le 23 novembre 1585, « messire François Dupuy natif du Bourg de la Barteroux, prez La Chastre en Berry a esté pourveu de la prebende que souloit tenir messire Guillaume Amerard qui a resigné. Il est certiffié de son ingenuité par Regné Dumerlyer et messire André Dupuy escollier ». Le 11 mas 1586, [rayé : ordonné que monsieur Demerlyer baillera par le menu a Philippy gagiste de sceans jusques a la somme de 3 ecus qui luy seront rabaptus a raison de 20 sous tournois par mois sauf 1 ecu dont le chapitre luy fait don pour achapter une robe audit Philippy]. Le 7 juin 1586, messieurs « ont commis monsieur Marault pour faire l'office de chantre a la procession le jour de demain et monsieur Demerlyer pour signifier aux joueurs d'instrumens et trompectes qu'ilz n'ayent a eulx trouver a la procession pour hoster le murmure du peuple ». Le 17 juin 1586, « messieurs ont commis monsieur Demerlyer pour parler au pere de l'enffant de cueur de sceans nommé Le Chappellyer pour luy remonstrer son incapacité et que le chappitre ne s'en peult servir ». Le 27 septembre 1586, Dumerlyer « plus ancien chanoine » présente son rapport sur messire Tristan Regnard, qui est jugé capable et est reçu. Le 7 avril 1587, « monsieur Demerlyer presente comme vicaire au lieu de messire Jaques Bauchet demissionné messire Marin Mallet chantre muzicien ». Le 4 juillet 1587, « monsieur Dumerlyer dit qu'il est le second plus ancien chanoine et que par les statuts il a droit a une des clefs du tresor ; et demande que tous les papiers concernant les receptions... ou autres soient mis dans une caisse sous bon inventaire pour y avoir recours » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 123v, 155v, f. 161-161v, f. 164, 8G 1544).

René Le Merlier reçoit ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore mentionné dans les comptes de 1590-1591 à 1616-1617. Il touche des distributions normales au premier terme, moitié de la normale au terme de Noël 1616 et disparaît ensuite (F-AD 18, 8G 1559-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108).

Raoul [Raoulet] Le Mesle (1458-1459)

Raoul Le Mesle, ancien enfant de chœur, teneur est renvoyé chez lui « pour cause de peste en 1459.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458-1459.* Raoul Le Mesle est mentionné plusieurs fois dans les comptes de 1458-1459, année de la peste qualifiée d'année de « mortalité ».

Dans les rubriques distributions : « a Guillaume Migny maistre des enffans de cueur pour la pencion et instruction de Raoulet Meslet par l'ordination de messieurs 7 livres depuis le 1^{er} avril jusques au 1^{er} septembre que ledit Raoulet s'en alla pour la mortalité » ; « audit Raoulet le Mesle le 8^o jour de septembre [1458], pour une paire de chausses : 15 sous ; audit Raoulet pour 2 paires de souliers achaptés de Pierre Guillemet par commandement de messieurs : 7 sous 6 deniers ; audit Raoulet teneur auquel par le commandement de monsieur le vicaire de monseigneur messire Jehan Jonis a lui baillé 1 escu pour faire ces despens jusques y fust en son pays pour ce quil s'en alat pour la mortalité ; audit Raoulet Le Mesle le 16 janvier 1459 a esté baillé la somme de 40 sous pour s'en aller pour ce que ledit Raoulet estoit retourné pour cuider estre receu en ladite chapelle ». Dans la rubrique dons et remissions « a Raoulin jadis enfant de cueur ausquel messieurs ont donné ung escu d'or pour soy retourner de Bourges a Tours » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648, f. 114v, 139v).

Jean Le Nain [Le Nayn, Lenain] (1558-1574)

Jean Le Nain est vicaire basse contre en 1558 et chapelain en 1560 de la Sainte-Chapelle de Bourges et probablement chantre de la Chapelle Royale en 1574 pour les obsèques de Charles IX, hypothèse que je ferai.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558-1560.* Le 16 août 1558, « messire Symon Gaillard chanoine a remonstré que Jehan Lenain [Le Nayn], basse contre prebtre natif de la paroisse de Saint-Martin de Boussenay diocese de Troye en Champagne s'est présenté au service de l'église de ceans ; et d'aultant que ayant assisté en ladite eglise pendant le divin service par plusieurs fois il a congneu que ledit Lenain est pour servir a ladite eglise et que l'office de vicaire que souloit tenir en icelle maistre Pierre Le Jeune a present chapelain d'icelle est vaccant estant a sa presentation a présenté a messire Laurens Dumaine vicaire du tresorier ledit Lenain a la place de vicaire que tenoit ledit Le Jeune ; messieurs ont commis Crenequin pour interroger ledit Lenain, qui sur le champ l'a trouvé capable. Il est institué vicaire. Il doit faire apparaître son ingenuité dedans un an ; et jusques ad ce qu'il en ait fait apparoir ne prendra aucune distribution ». Le 17 septembre 1558, « sur la requeste de messire Jehan Le Nayn, vicaire [messieurs] luy ont donné son gangne de sadite vicairie depuis le jour de sa reception reservé les festes annuelles, messes Nostre-Dame et obitz de feu monsieur le Duc. Messieurs ont ordonné que le receveur baillera audit Le Nayn la somme de 50 sous tournois pour aucuns services qu'il a fait pour l'église ». Le 11 février 1559, « messieurs sur la requeste de Jehan Lenain bassecontre lui faire distribution de blé de l'extraordinaire, ordonnent qui luy sera baillé 3 setiers mestou ». Le 23 septembre 1559, « messieurs ont octroïé a messire Jehan Le Nayn vicaire ses distributions pour 24 jours quil a esté a son pais par congé de monsieur le vicaire du tresorier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 71v et autres).

Le 19 décembre 1559, « monsieur Gaillard a présenté a monsieur Du Maine vicaire de monsieur le tresorier messire Jehan Le Nain a la place de chappelain que souloit tenir en l'église de ceans feu messire Simon Coutand auquel la presentation en appartient a cause de sa chanoinie et prebende lequel monsieur Dumaine a renvoïé ledit Le Nain a monsieur Crenequin comme plus ancien chanoine de ceans actendu la vacation de l'office de chantre

pour estre examiné sur sa suffisance ou insuffisance pour son rapport y faire ce quil appartiendra ». Le 13 janvier 1560, « messire Jehan Lenain vicaire de l'église de ceans a présenté a messieurs la requeste dont la teneur suit : supplie humblement Jehan Le Nain disant que an et jour sont passez que a la presentation de monsieur Simon Gaillard chanoine en ladite eglise ledit Le Nain a esté présenté et receu et installé en l'office de vicaire, depuis vaccant l'office de chappelain la presentation dudit Gaillard par le deceps de feu Symon Coustant le suppliant a esté présenté a monsieur le thesaurier ou bien a monsieur Laurent Dumayne son vicaire qui a renvoyé a monsieur messire Jehan Crenequin plus ancien chanoine en ladite eglise en absence du chantre pour certiffier la suffisance ou insuffisance capable pour obtenir madite chapellenie. Neaulmoings ledit Du Maine pour quelque malevelance par lui concerné sans cause contre ledit suppliant veult toutalement adherer a ceste cause messieurs il vous plaira selon droict et raison ordonner que ledit suppliant sera receu et institué soubz l'auctorité de chappitre pour l'absence de monsieur le tresorier. Sur quoy messieurs apres avoir oppiné sur ladite requeste actendu l'absence notoire de monsieur le thesaurier et de son vicaire ont ordonné que ledit Le Nayn sera receu a l'office de chappelain en ladite eglise au lieu dudit feu Coustan veu le rapport cy datant faict a chapitre par monsieur Crenequin, chanoine... que ledit Le Nayn est capable... et aussi que ledit Le Nayn est basse contre chose de present fort necessaire pour le divin service ». Il prête serment. Le 20 janvier 1560, « monsieur Dumayne au nom de vicaire de monseigneur le tresorier a decclaré a messieurs qu'il proteste de nullité la reception et installation de messire Jehan Le Nayn a l'office de chappelain faicte par messieurs messire Simon Gaillard, Claude Martin, François Burgat et Jaques Mothey, d'aultant qui ne lont deu ne peu faire, proteste davantaige audit nom de se pourveoir en temps et lieu contre les susdits en leur noms prinz de ce quilz ont entrepris sur l'auctorité de monsieur le tresorier ; et ont peu et deu faire, proteste davantaige audit nom de se pourveoir en temps et lieu contre les susdits en leur noms prinz de ce quilz ont entrepris sur l'auctorité de monsieur le tresorier ; et ont tout ce que dessus contrevenu a leu serment statutz et fondacion de ceans ; ledit sieur Gaillard a faict protestation contraires et declaré quil et les susditz ont peu et deu faire ce quilz ont fait suyvant les transactions faictes en l'année 1527, 28 et 38 entre feuz messieurs François de Bueilh et Jehan de Langellerie lors tresorier et les chanoines et chappitre ; et en autre entre lesdits tresorier, chanoines d'une part et les chappelains et vicaires d'aultre, desquels il a sommé en absence dudit tresorier ledit Dumayne vicaire declarer ledit sieur ou luy comme son vicaire veuillent entretenir lesdites transactions protestans a faulte de ce repandre pour luy et ses adherans les proces lors pendant sur lesquelz sont intervenus lesdites transactions ; et de tout requis acte par ledit Gaillard ledit jour soubz la voulte du serf a vespres ». Le 23 janvier 1560, « messieurs sur la requeste de Jehan Le Nayn de lui prester 6 escus pour aller a Troys pour aucunes ses affaires et aussi a prié messieurs lui bailler congíé pour aller audit lieu, quand audit congíé monsieur Dumayne lui accorde pour trois sepmaines et quant a l'argent qui luy sera presté 10 livres tournois sur son quartier de pasques prochain en baillant par lui caution ». Le 29 janvier 1560, « maistre Jehan Le Nayn est comparu en sa personne audit chapitre general lequel a présenté la requeste qui s'ensuict : a messieurs les tresorier et chanoines de la Sainte-Chapelle supplie humblement... quil vous plaise prier monsieur Dumayne comme luy mesme l'en supplie de l'installer en la place de chappelain en laquelle il a esté présenté par monsieur Gaillard et depuis en icelle institué par le chapitre de ladite institution il ne se veult ayder pour ce quil a esté adverti que doibt estr institué par monsieur le tresorier ou par son vicaire ainsi que portent les statutz... Et pourtant puy qu'il a esté présenté a mondit sieur le vicaire et par luy renvoyé a monsieur Crenequin... et a fait apparaistre a monsieur le vicaire quil est prestre, comme il voloit en estre assureé il le suplie de l'instituer et l'installer s'il luy plait sans le plus tenir en suspend : le suplie davantage luy remectre l'offence qui luy a faicte par parolles injurieuses ou aultrement ont il en est deplaisant se soubzmectant a telle correction qui luy

plaira comme celluy qui veult demeurer son subject et tres humble serviteur et de tous messieurs les chanoines les remerciant la mesme affection quilz ont en son endroit. Ainsi signé Le Nayn. A quoy monsieur Martin a dit repondant a ladite requeste quil ne pretend avoir riens fait contre monsieur le tresorier ; et quand a la reception que ledit Le Nayn demande estre faicte est d'adviz d'actendre la campaygnye et quil baillera plus ample declaration a ladite requeste ; auquel monsieur Dumaine vicaire... a déclaré que suyvant ses protestacions cy davant faictes que ledit tresorier se pourvoira contre luy en son privé nom en temps et lieu pour la contravention faicte contre l'auctorité de monsieur le tresorier et statutz de l'eglise de ceans. Et neant moings que veu le rapport cy davant faict par messire Jehan Crenequin... a receu et reçoit ledit Le Nayn audit office de chappelain que tenoit ledit feu Cotan ; lequel sieur Martin s'en est allé et sorty hors dudit chapitre ; et a ledit Du Mayne fait prester le serment... a la charge qu'il fera apparoir de son ingenuité dedans 3 moys ». Le 20 février 1560, « monsieur Gaillard a présenté a monsieur Du Maine vicaire du tresorier Jehan Symonnet a la place et office de vicaire en l'eglise de ceans que soloit tenir messire Jehan Le Nain... Il est renvoyé a monsieur de Fogieres pour la vocation de l'office de chantre, comme plus ancien chanoine pour examen ». Le 15 avril 1561, « monsieur Gaillard a aussi présenté audit sieur Crenequin messire Pierre Fauchon, vicaire de l'eglise de ceans au lieu et place de chappelain que soloit tenir messire Jehan Lenayn absent d'icelle eglise de longue absence ». Le 3 mai 1561, « suivant les declarations... Crenequin a receu et institué messire Pierre Fenchon chapelain au lieu et place de messire Jehan Lenain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 92v, 99, 105, 106, f. 107v-108v, f. 120, 8G 1528, f. 3-4, f. 9v-10).

- *Chapelle Royale de France (Charles IX), 1574*. Jehan Le Nain figure sur la liste des chanteurs de la Chapelle Royale, à qui sont fournis des habits de deuil probablement pour les obsèques de Charles IX (BrooksJ 2000, p. 496 d'après F-BnF, ms. fr. 26171, f. 169v).

Jacques Le Moine [Le Moyne] (1633-†1674)

Jacques Le Moine est chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle de Paris de 1633 à sa mort le 21 août 1674.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1633-1674*. Le 14 décembre 1633, Jacques Le Moine est reçu chapelain basse-contre, et Louis Fontaine est reçu clerc basse-contre. Le 24 décembre 1633, Le Moine reçoit une gratification de 6 livres « pour les frais qu'il a faicts pour aller à Beauvais et faire venir ses meubles ». Le 5 décembre 1637, Artus Auxcousteaux, prêtre, haute-contre, qui servait comme clerc, est reçu chapelain. Sa précédente chambre est donnée à Maistre Jacques Le Moine, prêtre chapelain. Le 2 janvier 1638, Jean Paul, chapelain est décédé, son logement est donné à Jacques Le Moine, chapelain, basse-contre. Le 31 mai 1644, François Bastonneau, chapelain est enterré ; le même jour, sa chambre est donnée à Le Moyne, chapelain (Brenet 1910, p. 184, d'après LL 602, f. 172v, f. 173-173v, f. 271v, 273v, LL 603, f. 131v).

Jacques Le Moine assiste comme chapelain ordinaire aux funérailles de Picot en juillet 1651 (Brenet 1910, p. 346, d'après Arch. Assist. publ., dossier Picot.). Le 10 juin 1673, permission est donnée à Jacques Lemoine, chapelain « d'aller aux champs trois semaines pour tascher à recouvrer la santé ». Jacques Le Moine meurt le 21 août 1674 (Brenet 1910, p. 223, d'après LL 605, f. 60v, Bibl. Mazarine, ms 3339, f. 61v).

Mathieu Le Nayn (1524)

Mathieu Le Nayn est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1524.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1524*. « Mathieu Le Nayn, pauvre enfant orphelin lequel a servy longuement d'enfant de cueur en ladite Sainte Chapelle, pour ses estudes » reçoit un don de 4 livres tournois le 16 mars 1524 (n. st.) (Brenet 1910 p. 79 d'après F-AN, LL 624, f. 73).

Jean Le Noir (1518)

Jean Le Noir n'appartient probablement pas à la Sainte-Chapelle de Paris en 1518.

• [*Sainte-Chapelle de Paris, 1518*]. Johannes Le Noir, prêtre du diocèse de Bayeux (Baiocensis) est mentionné accompagnant Antoine de Longueval, maître de la Chapelle du roi, le 16 février 1518 (n. st.) dans sa visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 69 d'après F-AN, L 621, pièce n° 10).

Michel Lenoir [Le Noyr, Le Myr] (1562-1585)

Il est probable que Michel Le Myr, vicaire de 1576 à 1579 et Michel Le Noir, reçu chapelain en 1585 tous deux de la Sainte-Chapelle de Bourges, soient le même personnage, hypothèse que nous ferons.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1576-1579 et 1585*.

1576-1579 : Le 22 juin 1576, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a messire Michel Lemyr gagiste son gaigne au pris de 10 [sic] livres tournois par an et ce de 15 en 15 jours ausdits gaiges qui fut le 19 mai dernier ». Le 11 septembre 1576, « monsieur Demerlier presente a la place de vicaire de messire [rayé : Ymbert Gueret] Regné Jallou vaccant par sa demission messire Michel Lemyr ». Il est renvoyé à Chevrier. Le 15 septembre 1576, Chevrier présente son rapport sur Michel Lemyr : « interrogé tant en musique champ que deschamp », il est jugé satisfaisant et reçu. Le 17 septembre « ledit Lemir a fait foy de ses lettres de prebstrise expedyées a Paris le 27 du moys de mars 1562 ». Le 27 novembre 1576, « sur la requeste verbale faite a plusieurs foyes par messire Loys Du Jardin, Charles Johannes, Nicollas Cochoys, Jehan Joussellin, Michel Le Myr et Jehan Barreau tous chappellins et vicaires receus l'année presente en l'eglise de seans tendant affin qu'il pleust a messieurs leur accorder leur gaigne du blé et vin quilz ont gangné desors leur reception jusques au jour Saint-Michel dernier » ; réponse favorable. Le 22 décembre 1576, Lemir obtient ses distributions pour 3 semaines. Le 6 octobre 1579, « Demerlier presente pour vicaire au lieu de messire Regné [sic : confusion avec le prénom de Regné Jallou son prédécesseur ?] Le Mir [Noir, Noier ?] nagueres sondit vicaire vacant par sa demission messire Claude Barbellot natif de Beauvoix en Beauvoysin » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539, 8G 1541).

1585 : Le 16 avril 1585, « monsieur de Buxerolles presente comme chapelain a la place de messire Samuel Duval, vaccant par son decedz et trespas messire Michel Lenoir ». Le 17 avril 1585, Dumayne présente son rapport sur Michel Lenoir. Il le juge capable et est reçu (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Robin Le Normand (1423)

Robin Le Normand est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1423.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1423*. Le 18 février 1423, on ascence à Robin Le Normand, clerc de la chapelle, une maison sise pres du palais et de la chapelle pour 4 livres tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 15v).

Jean Le Normant (1492)

Jean Le Normant est prêtre « gagiste » de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1492.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1492.* Le 15 mai 1492, messieurs ont donné « a Jehan Le Normant qui chanta sa premiere messe dimanche 40 sous » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 62).

Jean [I] Leotier (1443-1444)

Jean [I] Leotier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1443.

Deux Jehan Leotier sont mentionnés dans les registres de la Sainte-Chapelle, que nous nommerons Jean [I] Leotier et Jean [II] Leotier. Jean [II] Leotier est dit être le fils de Guillaume Leotier, sans doute médecin du dauphin Louis, futur Louis XI (Wickersheimer 1936). Pour corroborer cette hypothèse, le procureur de Jean [II] Leotier [2], Regnault Thierry est dit « dilectus chirurgicus ». Jean [I] Leotier résigne en faveur de Jean [II] Leotier en novembre 1444 et il y a toute raison de penser que le Jean Leotier mentionné au chapitre de 1455 à 1473 est Jean [II] Leotier.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1443-1444.* D'après Regnier, « Jean Leotier pretre a succédé à Monsieur Venot comme il paroît par ses lettres de provision données par Charles 7 a Montauban le 20 janvier 1442 (a.s.). Il prit possession le 6 février suivant ». Il est remplacé par Jean [II] Leotier par resignation et permutation (F-AD 18, 8G 1504, p. 55v).

Le 6 février 1442, Jean Leotier se présente avec des lettres royaux [avec les mêmes dates que celles de Jean Venot : 20 janvier 1442] pour obtenir la prébende de Jean Venot, devenu Chantre. Il s'agit d'une des deux prébendes matriculaires. Le 26 juin 1443, il est présent au chapitre. Le 23 novembre 1444, Jean Leotier résigne en faveur de Jean [II] Leotier, fils de Guillaume Leotier avec lettre royale du 8 novembre 1444 Lunaremvillum. Son procureur est Regnault Thierry « dilectus chirurgicus ». Le 1^{er} janvier 1445, Robert de Bar est reçu à la place de deffunct Jean Leotier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

Il s'agit probablement de Jean Leotier [1], même si le délai de comblement du poste de chanoine semble long. Mais les temps sont troublés ! En suivant le même point de vue, le Jean Leotier qui figure dans les comptes de 1444-1445 avec des distributions normales le premier semestre et quasiment rien au 2^{ième} semestre et ne résidant pas les années suivantes de 1445 à 1450, est probablement Jehan Leotier [2]

Jean [II] Leotier (1444-1473)

Jean [II] Leotier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1444.

Deux Jehan Leotier sont mentionnés dans les registres de la Sainte-Chapelle, que nous nommerons Jean [I] Leotier et Jean [II] Leotier. Jean [II] Leotier est dit être le fils de Guillaume Leotier, sans doute médecin du dauphin Louis, futur Louis XI (Wickersheimer 1936). Pour corroborer cette hypothèse, le procureur de Jean [II] Leotier [2], Regnault Thierry est dit « dilectus chirurgicus ». Jean [I] Leotier résigne en faveur de Jean [II] Leotier en novembre 1444 et il y a toute raison de penser que le Jean Leotier mentionné au chapitre de 1455 à 1473 est Jean [II] Leotier.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1444-1473.* D'après Regnier, « Jean [II] Leotier a succédé au précédent [Jean [I] Leotier] par resigantion et permutation laquelle fut admise par Charles 7 le 8 novembre de la susdite année et prit possession le 23 dudit mois ». En manuscrit dans la

marge « dans le brevet de Robert de Bar il est dit que la prebende avoit vaqué par la mort de Jean Leotier. Cependant on ne voit pas que Robert de Bar ait jamais résidé. Il n'a été présent à aucun chapitre et dans presque tous les chapitres de l'année 1456 reparoît un Jean Leotier sans qu'on voye sa réception et qui est probablement le même cy dessus » (F-AD 18, 8G 1504, p. 55v-56).

Aucun Jean Leotier n'est mentionné dans les effectifs de 1445 à 1450. Jean [II] Leotier n'a pas résidé pendant cette période à la Sainte-Chapelle. En 1458-1459, Jean [II] Leotier touche des distributions normales les deux premiers termes de Saint-Jean et Saint-Michel 1458 et presque rien les deux derniers termes. Il touche des distributions normales jusqu'en 1470-1471 et moyennes les deux derniers termes de 1472-1473.

Il est cependant mentionné dans les comptes de 1447-1448 et 1449-1450 dans la rubrique recettes des loyers des maisons de Saint-Ypolite avec la mention néant car Jean Leotier donne sa maison canoniale au maître des enfants et à la maîtrise : « de la maison que souloit tenir messire Jean Leotier à cent sous de pension neant pour ce que messieurs l'ont baillée au maistre des enfants et n'en paie rien ». Il figure encore dans les comptes de la Sainte Chapelle en 1462-1463 : monsieur Jehan Leotier et messire Denis Le Duc ont été commis par messieurs pour passer marché avec le pelletier pour fourrer les robes des enfants ; en 1468-1469 : « depense faite par messire Jean Leotier et messire Jean Vigier [trésorier] pour avoir été à Tours devers le roy obtenir unes lettres adressans à nostre Saint Pere et aux cardinaulx par lesquelles le roy requeroit nostre Saint Pere qu'il luy pleust non revoquer un privilege derrenierement octroïé par nostre dit Saint Pere le pape à ladite Chapelle par lequel il donne faculté et puissance au tresorier et chapitre d'icelle Sainte-Chapelle de pouvoir donner les lettres de non résidence aux chapelains et vicaires regens les cures des dessusdits... Et aussi pour obtenir unes chartres coment le roy se consent doresnavant que les maisons canoniales soient baillées aux plus offrans au proffit dudit chapitre et quilz ne soyent plus unies audites prebendes... » et en 1472-1473, il y a des distributions exceptionnelles pour « messires les residens en la Sainte-Chapelle aux quelz a été baillé la somme de 70 sols tournois, 5 deniers pour distribuer pour l'amour de Dieu le jour de la cene en la maniere acoustumée c'est assavoir le trésorier 16 sous 3 deniers, chanoines chacun 5 sous 5 deniers dont residens messire Gillebert [Marel] chantre, J. Leotier, G. Bonin, P. Dorsanne, M. Bonis, P. Thoart, G. Du Lyon, J. Laquan, L. Grignon, H. Cœur, P. des Crosses » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1644-1654 et Pilleboue 1990, p. 175, 243).

Le 23 novembre 1444, Jean [I] Leotier résigne en faveur Jean [II] Leotier, clerc chapelain de la chapelle fondée à l'autel Saint-Jacques en l'église de Saint-Pierre de foi à Bourges, par lettre royale du 8 novembre 1444 apud lunaremvillam. Le 9 janvier 1445, Robert de Bar est reçu à la place d'un Jean Leotier (je fais l'hypothèse que c'est Jean [I] Leotier). Il est présent au chapitre en novembre 1455. En mai 1456, un Jean Leotier chanoine donne 27 livres au chapitre pour sa nouvelle réception. Jean Leotier est présent le jour de la Fête Dieu 1457. Le samedi avant Noël 1458, il présente Eloi Bierme comme clerc marguiller. Il est encore présent au chapitre du 2 janvier 1462 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 33v).

Il est encore présent aux réunions de chapitre plusieurs fois par an de 1468 à 1472. Notamment le 18 janvier 1469, pour la réception du nouveau trésorier Jean Vigier à la place de feu Jean Cheneteau. Le 13 mai 1469, le chapitre ascende à Jean Leotier un grenier existant dans sa maison canoniale. Le 17 mai 1469, messire Richard Benoit [Benoit Richart], récemment vicaire ou chapelain de l'église... qu'il avait quitté... pour aller au service du duc de Berry, est repris à la Sainte-Chapelle. il supplie que ses comptes soient vus et clos. Jean Leotier, Martin Bonin, Jean Ploton et Denis Le Duc sont commis pour voir ses comptes. Jean Leotier est présent le 20 juin 1469, pour la réception de René Billard. Le 14 octobre 1469,

suite à l'ordonnance royale sur les maisons canoniales, les présents au chapitre [Leotier, G. Bonin, M. Bonin, Dorsanne, Thouart] renoncent à leurs maisons sauf H. Cœur et L. Grignon qui y ont déjà renoncé lors de leur réception. Le 26 octobre 1469, Leotier a sa maison en location jusqu'à 3 ans seulement à 100 sous. Mais s'il refait sa toiture et « trochitio » on la lui laisse à 40 sous. Le 10 février 1470, on cède à Jean Leotier tous les revenus amendes, redevances et des forrets et eaux sur la terre de Graçay jusqu'à la Saint-Jean Baptiste prochaine en guise de distributions et deniers qui lui sont dus. Le 29 mai 1470, on cède à Jean Leotier en son absence la decime des lanages et chainages dus par Vincent Masson et Guiot, laboureurs, paroissiens de Saint-Eloi de Gii habitants au village de Dannes pour cette année. Le 24 août 1470, en présence au chapitre de Jehan Leotier, Martin et Guillaume Bonin, Pierre Dorsenne, Pierre Thouart, Guillaume Du Lyon, Henri Cœur, Lambert Grignon, « venerable et discrete personne messire Philippe Devoir, prebtre a des lettres royales et est reçu a la place de Pierre de Callemesnil qui a resigné. Le 31 décembre 1471, le chapitre adence à Jean Leotier une maison sise à côté de la maison que tient de l'église Jean Carré marchand de Bourges et à côté du cimetierre Saint-Ypolite de Bourges et à côté de la maison que tiennet les enfants de chœur. Le 1^{er} février 1472, Jean [II] Leotier est présent comme « president du chappitre » de la Sainte-Chapelle, quand Jehan Beaufilz apporte ses lettres de collation de Louis XI pour la prébende encore détenue par Gilbert Marel (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533, F-BnF n.a.l. 1534, f. 89, f. 92-93).

Jean de Leoville (1505-†1522)

Jean de Leoville est chanoine en 1505 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1505-1522*. D'après Regnier, « Jean de Leouille succeda à Monsieur [Etienne] Du Vergier en 1505. Il est mort en 1522 ». Il est remplacé par Jean Le Coq en 1522 (F-AD 18, 8G 1504, p. 30).

Guy Le Page [Lepaige] (1583-1585)

Guy Le Page est reçu brièvement gagiste en 1583, de la Sainte-Chapelle et appartient probablement à la chapelle de musique de l'abbé de Vallemont en 1585.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583 [et 1585]*. Le 17 septembre 1583, « messieurs ont receu Guy Lepaige muzicien de la ville de Chartres aux gaiges de 100 livres tournois par an et son pain » ; il sera payé de semaine en semaine. Le 15 octobre 1583, « messieurs se sont contentez et contentent du service que leur a fait messire Guy Lepaige gagiste de sceans ; [messieurs] ont ordonné que ledit Le Paige se departyra de leurdit service et se provoyra ainsi qu'il verra ; laquelle ordonnance sera signiffiée audit Lepaige pour luy tollyer toute cause d'ignorance ». Le 31 août 1585, messieurs ont « conclud que la voyture et despence faicte pour 3 chantres envoyez de la ville de Paris en ceste ville par monsieur Demerlyer pour servir a l'eglise sera payée ». Le 3 septembre 1585, 13 écus au cochier de la ville pour avoir admené de la ville de Paris 3 chantres, tant pour leur dite voyture nourriture que ardes ». Le 7 septembre 1585, « le receveur payera a messire Charles Loys 2 ecus et a messire Guy Le Paige chantres 1 ecu lesquelz avoient estez envoyez par monsieur Demerlyer de la ville de Paris pour estre receuz en l'eglise de sceans et lesquelz n'avoient esté receuz partant messieurs en consideration de ce que dessus leur ont donné ladite somme » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 199v, 202v, 8G 1544).

- *Chapelle de musique de l'abbé de Vallemont, 1585*. Un Guy Le Page, très certainement le même, est « domestic de monsieur l'abbé de Vallemont » et a assisté Claude de Maillet, sieur

de Corneuille prince du Puy d'Evreux en 1585. Guy Le Page et Pierre Le Large, bassecontre de la Roynne, mère du Roy ont chanté en l'église et au Puy. Isabelle Handy écrit membre de la chapelle de musique de l'Abbé de Vallemont (Handy 2008, p. 539 citant Bonnin & Chassant 1837, p. 44-45). Par Abbé de Vallemont il faut comprendre Nicol[us] de Braban, aumosnier de Catherine de Médicis [?], qui a donné pour la fondation des prix la somme de vingt livres tournois qu'il a payez contant le jour de madame sainte Cecille, 1577 et est décédé en 1587 (Bonnin & Chassant 1837, p. 68, 87).

Claude Le Paintre [Le Paintre, Lepintre] (1572-1576)

Claude le Paintre est d'abord chantre gagier en 1572, puis vicaire en 1576 de la Sainte-Chapelle de Bourges. On le retrouve maître de la chapelle de Nicolas de Neufville marquis de Villeroy secrétaire de Charles IX, conseiller de Henri III et ministre de Henri IV en 1576. Il reçoit un prix de la chanson au Puy d'Evreux en 1576 et est donc compositeur.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1572-1576.* Le 29 mars 1572, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a Duval et Le Paintre gaigiers de l'église a chacun deulx 60 sous tournois pour leur ayder a avoir quelques habillemens ». Le 12 mars 1575, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera a messires Claude Lepintre et Jehan Le Roy chantres par eulx receuz le dixiesme de ce present moys et an aux gaiges de 100 livres tournois par an et leur pain de chappitre les gaiges desdits Lepintre et Le Roy par chacune sepmaine a fin de ce quil leur appartient a ladite raison ». Le 26 avril 1575, « monsieur Chevrier a présenté au nom de monsieur Ruelle comme vicaire au lieu de messire Regné Duvergier nagueres vicaire, vacant par sa demission messire Claude Le Pintre ». Il est renvoyé à monsieur Dumerlyer. Le 30 avril 1575, monsieur Dumerlyer présente son rapport sur Le Pintre et le juge capable. Il est reçu. Le 22 mai 1575, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a monsieur Demerlier 7 livres 10 sous pour le remboursement de pareille somme payée pour messire Claude Le Pintre chantre de seant a messire Mace Bereyer ; ordonné que le receveur tirera dudit Le Pintre obligation de ladite somme de 7 livres 10 sous payée pour et en son acquit audit Bereyer ». Le 14 juillet 1576, « le chapitre au nom de monsieur Ruelle presente messire Jehan Jousselin pour tenir la place que souloit cydavant tenir un nommé [rayé : Duvergier] messire Claude Le Pintre vaccant par sa demysson » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535, 8G 1538-1539).
- *Chapelle de musique de monseigneur de Villeroy, 1576.* En 1576, les chantres de la Chapelle de musique de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, accompagnés de leur maître de musique Claude Le Paintre interprètent les œuvres couronnées au Puy de musique d'Evreux. Il reçoit le deuxième prix de la chanson (Handy 2008, p. 320, 539 citant Bonnin & Chassant 1837, p. 23-24, p. 30-31, 53-61 et BrooksJ 2000, p. 88) avec la chanson « un compagnon frisque et gaillard ».

Jean Lepaintre [Le Paintre, Le Peintre, Pictoris] (1438-†1468 ?)

Jean Le Paintre est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1438.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1438-1468.* Dongois écrit : « Jean Le Peintre Pictoris fut receu chanoine [de la 7^e chanoinie] le 29 novembre 1438 au lieu de Jean de Chambon. Il avoit pour frere Jean Le Peintre sergent de la chambre du grenier a sel d'Aubenthon au dioceze de laon ». Il est remplacé en 1468 par Guy de Turrettes (F-AN, LL 630, p. 209, Stein 1912, p. 135).

Il est mentionné par Michel Brenet dans les comptes de 1444 et 1450 et le 1^{er} décembre 1447 pour le paiement des distributions aux chapelains et clercs (Brenet 1910 p. 29, 31, 32, d'après F-BnF, ms fr. 22392, f. 130v, 328v, F-AN, LL 598, f. 61v). Il est encore vivant en 1468,

comme nous l'apprend l'histoire de l'église Saint-Jacques de la Boucherie, qui s'est agrandie en rachetant en 1468 la maison « d'Agnès de Dampmartin qui appartenait pour lors à Jean Le Paintre, chanoine de la Sainte-Chapelle » (Villain 1758 p. 73, 74).

Son obit est mentionné le 6 juillet : « *Obitus duplex dominorum petri dehoudanto quondam Thesaurarii, et Guillermi de vuarinis, necnon Joannis pictoris, huius sacre capelle canonicorum, ac Bernardi curati sancti Eusatchii parisiense, et Georgii de gregi. Quorum animabus* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, f. 31).

Jean Le Pelletier [Pelliparii, Pellet] (1415-†1432)

Jean Le Pelletier est chapelain en 1415, puis chanoine en 1421 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1415-1432*. Jean Le Pelletier est mentionné en 1415 comme chapelain de la Sainte-Chapelle ayant fourni du parchemin pour des livres liturgiques de la cathédrale de Chartres, où il pourrait avoir également servi : « Pour 8 botes de parchemin... achetées pour la garnison de l'œuvre par messire Jehan le Pelletier, chappellain de la Sainte-Chapelle du Palais, lequel parchemin est ordonné estre employé et mis pour faire escrire des processionnaires et autres livres necessaires pour l'eglise » (Merlet 1899, p. 6). « Messire Jehan Lepelletier » figure parmi les quinze chapelains de la Sainte-Chapelle cités dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910, p. 27-28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867, p. 382).

De plus un Jean Le Pelletier est reçu chanoine en 1421 et probablement remplacé par Guillaume Erart en 1432 (F-AN, LL 630, p. 127, Stein 1912 p. 133). Il s'agit sans doute du même homme.

D'autre part, les registres mémoriaux contiennent à la date du 31 janvier 1423 (n. st.) une délibération de l'assemblée des chanoines, relative au nombre des chapelains et des clercs, qui consacre une réduction du personnel, comparativement à l'état précédent. Un Jehan Pellet y figure comme chanoine. Sachant que Stein ne relève pas de Pellet chanoine, je considérerai que c'est encore notre Jean Le Pelletier, les dates étant compatibles (Brenet 1910 p. 28, d'après F-AN, LL 619, f. 99-101).

Son obit est mentionné les 12 août et 13 septembre dans les obituaires de la Sainte-Chapelle : « *Obitus annalis dominorum Philippi de Rulliaco quondam regis consilarii huiusque sacre capelle thesaurarii, necnon Joannis Le Pelletier eiusdem capelle canonici, parentusque amicorum ac benefactorum. Quorum* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3399, f. 36v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 35v).

Jean Lepere (1504)

Jean Lepere est teneur prêtre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1504.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1504*. Le 10 septembre 1504, « messire Jehan Lepere prebtre a esté retenu en l'église de ceans pour teneur aux gaiges de 30 livres tournois par an tant qu'il plaira a messieurs » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 80ca).

Jean Le Petit (1316)

Jean Le Petit est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1316.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1316.* Guillaume de Poissy est probablement le « mestre aus enfanz de la chapelle de Paris » bénéficiaire de « 2 fourreures de rouz veir pour sa robe de la Toussainz, et pour 1 chaperon de menuver et 2 chaperons de gros veir » à l'occasion des dons de la Toussaint 1316 où 5 enfants de chœur reçoivent également des dons : « Item pour les enfanz de ladite chapelle / premièrement. Pour Jehannin de Chartres, une penne d'aigniaus à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Jehan le Petit, son frère 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Raoul, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour Jehannin de Chielle, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Collin, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon » (Douët d'Arcq 1851, p. 25).

Charles Le Poucre (1561-†1566)

Charles Le Poucre est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1561 jusqu'à son décès en 1566.

- *Maison et chapelle de Marguerite de Savoie, duchesse de Berry, <1561-1562.* Charles Poucre est qualifié de conseiller et d'aumônier de Marguerite de Savoie et duchesse de Berry (voir ci-après).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561-1566.* Le 14 mai 1561, « a tous ceulx qui ces presentes verront..., François Percault, sire de la Contée, procureur de noble et reverand pere en Dieu, maistre Charles Le Poucre, abbé de Saint Elloy Fontaine, conseiller et aulmosnier de madame la duchesse de Savoye et de Berry (procuracion datée du 22 avril 1561) signée de Lamourié et La Chapelle notaires en la court de Chastellais Novel ». Il apporte des lettres de collation faite par ladite dame audit Le Poucre de la thesaurerie vaccant par le trespas de feu maistre Pierre Le Poucre ; donné a Verselles le 18 décembre 1560 signées Marguerite de France et Forget... Il paie ses droits 54 livres et prête serment ; « et venerable et scientifique personne messire Jehan Crenequin, grand archidiacre et chanoine en l'eglise de Bourges et de ladite Sainte-Chapelle »... l'installe au 1^{er} siège des haultes chaizes du cueur du costé droit, siege desdits thesauriers. Sont temoins : messire Anthoine Lheritier, procureur en la court ecclesiastique de Bourges, Jehan de Brielle et Pierre Chaignon bedeaux et bastonniers ; « et apres ce ledit Percault en la presence de notre greffier s'est transporté en la maison de ladite thesaurerie et d'icelle a pris possession par l'entree et yssue ; et aussi s'est transporté en la mayson et mestairie Doury de laquelle audit nom il a pris et aprehendé la vraye reale et actuelle et corporelle possession et saisite par l'entree et yssue quil a faicte es chambres, cours, jardins et autres appartemens ». Le 17 mai 1561, « messieurs ont ordonné que les 54 livres de recettes de la reception du tresorier [Charles Le Poucre] soient réparties en 20 livres pour le receveur Guillaume Pellet, 30 livres a maistre François Bernard pour l'œuvre, 20 sous pour les enfants de chœur, 40 sous pour les marguilliers et 20 sous aux bastonniers ». Le 3 juin 1561, messieurs « ont ordonné que des deniers receuz de la reception de monsieur le thesaurier [Charles Le Poucre] sera baillé par le receveur a Pierre Chaignon et Jehan de Brielle bastonniers et brodeur de l'eglise et a chacun d'eulx 20 sous nonobstant que ledit receveur en ayt distribué 40 sous aux marreliers ce qui ne devoit se faire ». Le 11 février 1562, « monseigneur messire Charles Le Poucre thesaurier de la Sainte-Chapelle de ceans estant audit chapitre a requis messieurs le recepvoir ad osculum pacis et le mectre en possession reale et actuelle de ladite dignité de thesaurier selon et ensuyvant le statut de l'eglise, prest de prester le serment quil est tenu de faire par ledit statut ou entherinant laquelle requeste et apres que ledit sieur thesaurier a esté revestir par monsieur Crenequin de son habit

que ont acoustumé porter les thesauriers de ladite eglise et fait le serment contenu par ledit statut et promet l'observer, mesdits sieurs ont ordonné que ledit sieur Crenequin le installeroit au premier siège des chaizes haultes du cueur de ladite eglise du costé droict siege desdits thesauriers en continuant la premiere installation faicte en la personne de son procureur ; ce qui a esté faict par ledit sieur Crenequin ; et retourné ledit sieur thesaurier audit chappitre messieurs l'ont receu et recogneu ad osculum pacis desquelles choses icellui thesaurier a requis acte ». Le 12 février 1562, « messieurs ont certiffié et certiffient a tous quil appartiendra que monseigneur le thesaurier est resident actuellement en la Sainte Chapelle de ceans selon le statut d'icelle dont ledit sieur thesaurier a requis acte ». Le 7 avril 1562, « monsieur le tresorier a presenté a messieurs les lettres de Madame duchesse de Savoie et de Berry données a Ryvolles le 28 septembre dernier passé : Nos amez et feaulx sachant que les statuts et ordres de notre Sainte Chapelle sont telz que quiconques est pourveu du benefice de la thesaurerie d'icelle ne luy est permis porter barbe si est ce que nous ayant supplié ledit monsieur de La Benestaie notre maistre d'hostel quil nous pleust exampter l'abbé de Saint Esloy son frere de la rigueur et par mesme moien vous escripre la presente pour vous prier nos amez et feaulx recepvoir ledit abbé de Saint-Esloy en la dignité et preheminance qui luy appartient avec sadite barbe ; et aussi que estant employé en l'estat de nos officiers domestiques en estat d'aulmosnier il doit user de semblable previllesges que nos autres officiers qui faict que nous ne vous en ferons pour luy autres prieres ne commandement, nous assurant voulloir et intention comme vous avez acoustumé de faire en toutes autres choses... signé Marguerite et Jullian ». On sursoit la décision (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 18, 22v, f. 125v-126, f. 126v, 8G 1529, f. 5).

Le 14 décembre 1563, « messieurs ont pryé et sommé monsieur le tresorier present a ce quil ayt et doyt faire sa demourance en la maison de la thesaurerie et y faire faire les reparations selon la visitation qui en a esté faicte par monsieur le Bailly de Berry ou son lieutenant lequel sieur thesaurier a fait responce quil fera ce que de raison ». Le 18 décembre 1563, « monsieur le thesaurier a ratiffié et eu agreable la destitution par luy en devant faicte comme son vicaire general de la personne de messire Simon Gentilz de son office de vicaire quil tenoyt en l'eglise de ceans pour les causes portées par l'acte de ladite destitution faicte en chapitre le 21^o aoust dernier ». Le 18 décembre 1563, « monsieur du Gaillard a presenté a monsieur le thesaurier messire Toussaintz Rael clerc du diocese du Mans au lieu et place de vicaire en l'eglise de ceans que souloit tenir messire Anthoine Clare a présent chappelain estant a la presentation dudit Gaillard ». Le 18 décembre 1563, « apres que monseigneur le tresorier a remonstré a messieurs que Mace Arrachepied vicaire de l'eglise n'avoit esté installé et que ladite instalation qui avoyt esté remise pour le service quil faisoyt d'enfant de cueur luy portoyt prejudice et estoyt requis quil fust installé, ont messieurs prins et receu Arragepied present et lequel a faict et presté serment que sont tenuz faire les chappelains de l'eglise suyvant le statut d'icelle quil a leu mot a mot » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 82, 83, 83v, 84v).

Le 17 mars 1564, Charles Le Poucre, trésorier de la Sainte Chapelle envoie au chapitre une longue lettre reproduite dans le registre 8G 1501, qui « fait inhibitions et defences à tous de non se ingerer a clore et arrester a l'advenir les comptes des recepveurs ceans, moy estant en ville et aussi requiers voir et avoir les comptes rendus depuys le temps que je suys proveu de madite dignité de thesaurier ». Il fait une grande déclaration par articles. « Ce sont les droictz lesquels monsieur le tresorier de la Sainte-Chapelle dict et maintient luy appartenir a cause de sa dignité de thesaurier » : délimitation des compétences du chapitre et du trésorier concernant les congés et distributions, le pain de chapitre, les comptes, les sceaux, la justice, la disposition des offices... Les chanoines répondent point par point (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1501).

Le 27 mai 1564, « messieurs ont certiffié que noble et discrete personne monsieur Charles Le Poucre tresorier de la Sainte-Chapelle et abbé de Saint Esloy est actuellement resident en ladite Sainte-Chapelle et payé de son gangne selon le statut de ladite eglise ». Le 3 juin 1564, « monsieur le tresorier a declaré que... au sortir de matines a fait assembler en chappitre messieurs ensemble les chappelains, vicaires et marreliers et leur a faict remonstrances accoustumées et enjoinct d'observer tous et chacuns les articles contenus au statut de la fondation de l'eglise et de expulser toutes femmes suspectes et scandaleuses de leur compaignye sur peine de pugnition corporelle ». Le 4 juillet 1564, le tresorier s'oppose aux distributions données à Claré, Ravard, Regnault, Jardrin. Le 11 juillet 1564, Crenequin reçoit 23 sous « pour la consultation faicte contre monseigneur le tresorier ». Le 30 septembre 1564, monsieur Vialar a refferé a messieurs quil avoit veu le sac pieces et proceddure du proces du prieuré de Dun le Roy... A quoy monseigneur le thesaurier a dit quil s'opposoit ». Le 3 octobre 1564, le tresorier « a declaré quil s'oppose aux distributions données a messire Vincent Montonviller disant que c'est a luy de les donner. Et s'en est ledit thesaurier sorty hors dudit chapitre ». Messieurs « ont ordonné que sera formé complaincte contre monsieur le tresorier sur l'opposition quil a formée des distributions données a messire Vincent Motonviller ». Le 14 octobre 1564, « monsieur Gaillard a remonstré a monseigneur le tresorier et messieurs que depuis les troubles le service de l'eglise de ceans a cessé pour ung temps et depuys reprins non pas entier car y a diminutions en messes... La vie lubricque en femmes et habitz dissoluz n'a cessé mais plus torts augmenté »... Le tresorier attaqué se défausse sur son vicaire général. Le 23 décembre 1564, « sera escript a monsieur Vialard faire évoquer toutes les instances d'entre le chappitre de ceans et monseigneur le thesaurier aux requestes a Paris et a ceste fin obtenu commission ». Le 6 mars 1565, « le tresorier fait lecture de missives receues de son conseil de Paris touchant le proces qui est entre luy et messieurs »... on verra si on peut traiter a l'amyable. On en envoie copie a monsieur Vialart a Paris pour quil dise ce quil en pense. Le 17 mars 1565, le tresorier demande par écrit a voir tous les comptes de la Sainte-Chapelle. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 2-2v, f. 16, 21, f. 48v, 76, 77, f. 80-80v, 104, 135, 140v)

Le 19 mai 1565, la guerre continue entre le chapitre et le tresorier au sujet du paiement d'un messenger de Paris. Le 5 juin 1565, « tradat a monseigneur le thesaurier et maistre Pasquet Grezault la somme de 7 livres 7 sous 6 denier de despens quil a obtenuz contre messieurs pour contredire leur production nouvelle au procès ». En juillet 1565, la guerre continue entre le tresorier et le chapitre. Le 11 septembre 1565, monsieur Dumerlier a prié messieurs luy bailler par adcense la maison que tient de chapitre monsieur le chantre a la charge de s'en sortir de ladite maison toutesfoys et quantes que ledit syeur chantre reviendra, et s'en sortyra de ladite maison et la luy delaissera... [lui a été] repsondu quilz ont agreable ce que ledit chantre en fera sans prandre de droict de l'eglise... monsieur le tresorier est s'en est allé de chapitre ». Le 17 février 1568, [rayé : « ordonné quil sera envoyé homme a la Benestaye pour faire adjourner les heritiers de feu monsieur le thesaurier de ceans maistre Charles Le Poucre, suyvant la commission de la court »] « sera veu au greffe du baillage en quelle quallité monsieur de la Benestaye a demandé dellivrance des biens de feu monsieur le thesaurier contre messire François Mondyt ; et ce pendant sera escript a madame de la Benestaye comme messieurs ont obtenu arrestz et depens a la court contre ledit deffunct monsieur thesaurier a ce qui lui plaise dy satisfaire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1532, f. 6, 11v, 54, 8G 1533, f. 10v). Regnier donne 1566 comme date de sa mort. Il est remplacé par Vincent Micheau.

• *Abbé commendataire de Saint-Eloy Fontaine*. D'après (F-AD 18, 8G 1504, p. 9v), Charles Le Poucre est le premier abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Eloy Fontaine, diocèse de Noyon

Pierre Le Poucre (1548-†1561)

Pierre Le Poucre est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1548 jusqu'à son décès en avril 1561.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1548-1561.* Pierre Le Poucre, bachelier en théologie et trésorier de la Sainte-Chapelle est fort peu présent à la chapelle et se fait souvent représenté par son vicaire ou reçoit les visites de membres du chapitre à Tours où il réside majoritairement.

Le 9 septembre 1548, « le chantre, procureur de noble et venerable personne maistre Pierre Le Poucre bachelier en sainte theologie a presenté des lettres de collation de la tresorerie de la Sainte-Chapelle vacant par le trespas de feu monsieur de Langellerie données a Pau le 18^o de may dernier signées Marguerite ». Il paie ses droits de 54 livres. Il est certifié « de ce que ledit Poucre est né en loyal mariage yssu et procréé de parens pere et mere francz et nobles vivans noblement ». Il prête serment et prend possession de la maison de la trésorerie par entrée et yssue. Le lendemain le procureur chantre s'est rendu en la « maison et metairie d'Ory de laquelle il a prins et aprehendé la vraye reelle actuelle et corporelle possession et saysine par l'entrée et yssue que a fait es chambres, cours, jardins et autres appartenances ». Il est présent au chapitre par éclipses le 7 décembre 1548, les 18 janvier et 18 mars 1550, fin 1550 et début 1551, le 1^{er} août 1551, le 20 septembre 1552. Plus précisément, le 19 février 1549, messieurs « ont octroïé a monsieur le tresorier ce requerant congié a maistre Jehan Bastard maistre des enffans de cuer de l'eglise pour 10 jours pour aller avec monsieur le tresorier a Tours ». Le 23 février 1549, [Jean] de Beauregard est nommé vicaire general. Le 12 mars 1550, « messieurs ont ordonné estre baillé par leur receveur 3 escus sol a messire Pierre Harnye que monseigneur le tresorier avoit fait venir de Tours pour le presenter son chappelain, pour ses frais et despens quil a faict a venir et pour son retour ; lequel n'est pour servir servir l'eglise actendu son aige ». Le 1^{er} octobre 1552, « veu le rapport de monsieur le trésorier qui a refferé a messieurs avoir parlé a maistre Mathurin Savereau de prandre la charge des enfants de cuer de l'eglise jusques ad ce qu'il se soit trouvé ung maistre. Messieurs ont donné la charge desdits enffans audit Savereau... et ordonnent que messieurs le chantre et Berthelot feront faire inventaire des meubles estans en la maison desdits enffans.jusqu'à ce qu'on ait trouvé un maistre [à la place de Jacques Roussillon] ». Le 4 février 1553, le tresorier fait une « remonstrance... ad ce que doresnavant lon eust a assister a la messe de l'obit de feu monsieur le duc fondateur... ». Le 14 février 1553, « maistre Vincent Monthoviller organiste de l'eglise [est payé] 6 livres pour 2 psaultiers a l'usage de Paris qui ont esté achapté pour psalmodier en cuer ; et un ecu sol quil a baillé pour avoir acoustrer les orgues de l'eglise ; et actendu l'office dudit Monthoviller de bailler 10 ecus pour rhabiller lesdites orgues, messieurs ont prié le resorier de faire venir par deça l'organiste de Tours pour les rhabiller ». le 13 mai 1553, le tresorier avec le chantre, de Beauregard, Crenequin et Chevallier a veu et calculé le livre du depoust tant en recepte que despense ; et a esté trouvé quil peult avoir au coffre du tresor en argent et or monnoye tant bon que mauvais environ de 16 a 1800 livres tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 166v-167, f. 200ca, 236, 239, 8G 1518, f. 58v, 87v, 190ca, 8G 1519, f. 48, 8G 1520, f. 71 130ca, f. 133-133v).

Le 11 juillet 1553, on envoie acheter du parchemin à Tours auprès du trésorier. Le 2 janvier 1554, le trésorier est présent en chapitre. Le 30 janvier 1554, il est mentionné comme absent du chapitre. Le 30 janvier 1554 ; « messire Michel Going chappelain en l'eglise de ceans a exhibé a messieurs, estant absent du chapitre le tresorier, les lettres de nomination et presentation faictes par madame la dicheesse de Bery a messieurs au proffict dudit Going de la vicairie de la Salle le Roy, les requerant luy bailler sa collation de ladite vicairie » Le 7 avril 1554, « requeste de François Rolin demandant estre présenté et nommé a madame la duchesse

pour obtenir collation de la cure de Mordre qui a vaqué par le trespas de feu messire Guillaume Penin ; mais on est d'avis de ne pas troubler le trésorier de ce quil avoit pourveu de ladite cure ». Le 20 juillet 1555, « monsieur de Beauregard a présenté a monsieur le trésorier Georges Bazin a present vicaire de l'église Saint Ursin, à la place de vicaire de l'église de ceans vaccant par le trespas de feu Jehan de La Bertauche auquel appartient la presentation... ». Georges Bazin est renvoyé à Crenequin en l'absence du chantre « comme plus ancien chanoyne pour l'examiner... ». Le 27 août 1555, « monsieur le trésorier a nommé Martin Le Vasseur a la place et office de son vicaire que tenoit messire François Courrat au lieu de Simon Gentilz quil avoit cy davant nommé qui ne s'est trouvé cappable » Il est renvoyé à de Beauregard et Crenequin comme les plus anciens chanoines. Le 3 septembre 1555, le trésorier est présent en chapitre. Le 16 novembre 1555, monsieur Lheret chanoine comme procureur de monsieur le trésorier (procuracion receue a Tours par le notaire de l'official) a nommé Jehan Arpicon clerc ala place et office de vicaire dudit trésorier que tenoit en ladite eglise Martin Le Vasseur ». Il est envoyé au chantre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 46, 114ca, 120ca, 8G 1522, f. 1ca, 8G 1523, f. 45ca, 65ca, 93ca).

Le 29 décembre 1556, « monsieur Lheret a présenté a monsieur le trésorier messire Anthoine Montsayon gagier a la place de vicaire en ladite eglise ou vacation escherra de ladite place auquel appartient la presentation... ». Le 30 janvier 1557, monsieur le trésorier s'est chargé d'examiner Martin Le Rasle sur sa capacité presente a l'office de chappelain. Le 19 avril 1561, le siege du Thesaurier est vaccant par le deces de feu monsieur Pierre Le Poucre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1524, f. 136, 160ca, 8G 1528, f. 5).

[-] Le Poyctevin [Poictevin] (1434)

Le Poictevin sans prénom est sans doute vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1434.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1434*. Le 1^{er} juin 1434, le chapitre reçoit Johanin Parti alias d'Avène et le Poyctevin sans doute comme vicaires, et le trésorier leur donne par mode de provision 30 livres tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 23v).

Adrien [Adrian] Le Queulx [Le Heu, Le Queux, Le Keu] (1569-†1586)

Adrian Le Queux est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1569. Il appartient à la chapelle de Catherine de Médicis en 1572.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1569-1570*. Adrian Le Keu, clerc, est mentionné le 20 avril 1569 : « a esté fait remontrance au Keu de ne plus aller aux champs sans congé et s'estant présenté vestu d'une houppelande, luy a esté remonstré que ce n'étoit habit décent et honneste à ung homme d'église et qu'il ait à se vestir ainsi qu'il appartient à son état ». Le 8 juillet 1570, les chanoines ordonnent d'informer au sujet des « scandales causés par Adrian Le Keu et Jacques Passart, dans leur chambre ». Le 2 septembre 1570, Maistre Charles Droulé est reçu comme clerc, en place de Maistre Adrian Le Keu (Brenet 1910 p. 113, 117 d'après F-AN, LL 599, f. 36, 63, 66v).

- *Chapelle de la reine mère (Catherine de Médicis), 1572-1586*. Isabelle Handy cite une lettre de Catherine de Médicis du 23 février 1571, désirant s'attacher un nommé Le Heu, chantre taille, « pour dresser une Chappelle de musicque » avec plusieurs autres (Handy 2008 p. 230 d'après F-BnF, ms, fr. 3178, f. 203 cité par La Ferrière 1880 p. 30). Elle fait l'hypothèse qu'il s'agit d'Adrien Le Queulx. Ce dernier est mentionné comme chantre taille de la chapelle de Catherine de Médicis en 1572, aux côtés de Gaspard Lefranc, maître des enfants de la Chapelle et de Pierre Lesueur, tous aux gages de 100 écus (Handy 2008 p. 521 d'après F-AN,

KK 116, f. 51v).

Adrian Le Queux figure dans l'état de maison de Catherine de Médicis entre 1580 et 1585 comme taille dans la liste des maîtres sous-maîtres et chantres de la chapelle pour des gages annuels de 300 livres. Il figure dans l'état de maison de Catherine de Médicis de 1585 comme taille pour des gages annuels de 100 écus pour les deuxième et dernier trimestres (BrooksJ 2000 p. 408, 495 d'après F-BnF, Clair. 1216, f. 64v et F-AN, KK 116, f. 50). Il y figure en compagnie de ses anciens collègues de la Sainte-Chapelle, Beaufilz et Rommanelles. Ces données figurent dans (Handy 2008).

Le décès d'Adrien Le Queux, chantre du roi et de la reine mère est mentionné le 18 août 1586 : ce jour-là a lieu son convoi, il vit rue du Signe. Il est inhumé au cimetière des Saints-Innocents (Handy 2008 p. 521 citant BrossardY 1965 p. 89). Isabelle Handy considère qu'un homonyme était encore actif à la Chapelle Royale en 1589 et qu'il s'agit du chantre de la Sainte-Chapelle actif en 1569-1570. Il est probable que ce soit cependant une erreur (Handy 2008 p. 229-230, 476).

Guillaume Le Queux [Lequeux, Le Gueux, Le Que] (1577-1585)

Guillaume Le Queux est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1577. Il est très probable qu'on puisse l'identifier à Guillaume Le Gueux chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1579 et que ce chantre appartienne en 1585 et sans doute avant à la chapelle de Catherine de Médicis.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1577-1579.* Le 30 avril 1577, « monsieur de Saint-Genoux chanoine a présenté comme vicaire à la place de messire André Bergier vacant par sa demission messire Guillaume Lequeux natif de la ville de Soissons ». Il est renvoyé à Mareschal. Le 11 avril 1579, « monsieur Marault a présenté pour son vicaire messire Claude Laboret de Laon en Picardye au lieu de messire Guillaume Le Cueux par la demission dicelluy ». Le 15 mars 1583, « monsieur Marault a présenté messire François Masson à la place de vicaire que tenoit Guillaume Le Que » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1540, 8G 1543, f. 137v, 138).

• *Sainte Chapelle de Paris, 1579-1582.* Guillaume Le Gueux, clerc est cité le 28 octobre 1579, pour le don d'une chape. Il est encore mentionné comme chapelain, le 12 septembre 1582 : « les chappellains ordinaires ont fait une requeste, parlant par Mourier et Le Gueux, à ce qu'il pleust ausdits sieurs que en faisant la sepmaine des defaillans ilz receussent le profit et emolumens que lesdits chappellains gaigneroient » ; Messieurs leur ordonnent de « bailler leur dire par escript » (Brenet 1910 p. 130, 134, d'après F-AN, LL 599, f. 214v, LL 600, f. 28v).

• *Chapelle de la reine mère Catherine de Médicis, 1585.* Guillaume Le Queux est mentionné comme chantre haulte contre avec Eustache du Courroy et Gilles Fereau aux gages de 100 écus pour les quartiers d'avril et octobre (Handy 2008, p. 229-230, 521 et BrooksJ 2000, p. 497 d'après F-AN, KK 116, f. 50v) Isabelle Handy donne l'année 1580 pour cette source alors que Jeanice Brooks donne 1585. Nous suivrons cette dernière.

Martin Le Rasle (1531-†1573)

Martin Le Rasle est reçu enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1531 et le reste jusqu'en 1535. En raison des lacunes des registres, Martin le Rasle n'est cité comme vicaire qu'en 1548. Il est institué chapelain en 1557 et le reste jusqu'à sa mort en 1573.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531-1573*. Le 28 mars 1531, « messieurs... ont receu pour estre enffant de cueur en l'eglise de ceans Martin Le Rasle fils de Louis Le Rasle et de feue Marguerite Vatiem paroissien de Saint-Bonnet ; et luy ont baillé les draps comme a une enffant de cueur appartient ». Le 11 novembre 1531, « messieurs ont ordonné que l'on escripra au pere du petit michel enffant de cueur et qu'on dira a un nommé Le Rasle tondeur quilz viennet quérir leurs enffans actendu quilz ne peuvent servir a l'eglise ». Le 26 mars 1532, on donne « a Loys Le Rasle 20 sous tournois et un petit pain chacun jour tant que son filz enffant de cueur de l'eglise sera mallade en sa maison ». Le 16 avril 1532, « sera païé a Loys Le rasle pour avoir pensé son filz enffant de cueur pendant le temps que a esté malade en sa maison la somme de 40 sous tournois ». Le 19 janvier 1535, « sera alloué au receveur 40 sous quil a païé savoir 20 sous au pere du petit Martin enffant de cueur pour l'avoir faict pensé en sa maladye » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 82, 132, 170ca, 175ca, 8G 1516, f. 160ca).

Le 4 février 1548, « Martin Le Rasle a ses distributions pour 8 jours quil a esté aux noces d'un sien frere avec congé du vicaire ». Le 10 avril 1548, ont lieu les enchères de la maison de feu Jehan Leconte aux chapelains et vicaires après complies. Martin le Rasle y participe. Le 30 juin 1548, « Martin Le Rasle a restitué le pain de chapitre qui luy avoit esté arrêté par faulte de service ». Le 7 janvier 1550, « Martin Le Rasle vicaire de l'eglise a exposé que luy prisonnier pour quelques parolles par luy mal dictes a monsieur le chantre luy remonstrant les faultes quil faisoit en cueur durant le divin service a supplié messieurs que bon leur plaisir feust avoir regard a sa faulte et pour ceste foys luy pardonner ; et quil confessoit et reconnoissoit avoir grandement failly et que de sa faulte et pourroit estre pugny et quil est grandement desplaisant promectant ne retourner jamais et telle faulte ; a laquelle requeste ledit chantre dit que pour les parolles a lui dictes il n'en vouloit avoir aucune reparation pour l'honneur des gens de bien qui l'en avoient prié et supplie messieurs luy pardonner en ce que ledit Le Rasle les avoit offensés ; lesquels en consideration de la jeunesse dudit Le Rasle et l'esperance quilz ont du service quil pourra cy apres faire a l'eglise faisant son devoir... luy ont pardonné ladite faulte ». Le 2 mai 1551, « monsieur le chantre a remonstré a messieurs quil ya aucuns des chappelains et vicaires de l'eglise de ceans qui ne se sont faits promouvoir aux sacrées et saintes ordres dedans le temps contenu par les statuts. Et parce qu'ils n'ont ce faict ne leur failloit bailler aucun gaigne des habitués et officiers de l'eglise. Sur ce messieurs ont fait venir au chapitre Martin Le Rasle vicaire, auquel apres luy avoir esté remonstré qu'il ne s'estoit faict promouvoir aux saintes ordres suyvant les statutz et injonctions a luy faictes lors qu'il avoit esté receu a ladite place de vicaire, luy ont commandé que a la prochaine feste de penthecoste il eust a prandre lesdites ordres aultrement ne gaignera aucune chose ». Le 27 octobre 1551, Martin Le Rasle reçoit 100 sous « sur son gaigne pour luy aider a vivre durant sa malladie » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 100ca, 118, 142, 8G 1518, f. 50, 8G 1519, f. 10ca, 78).

Le 20 novembre 1554, « l'acte de reception de vicaire sera delivré a Martin Le Rasle a la charge de prandre ses ordres aux premieres qui se feront ». Le 22 décembre 1554, « Martin Le Rasle veut estre nommé a la cure de Mordre [?] quil dit estre vacante ou autre benefice vacant. Messieurs ont déclaré quilz se garderont de mespandre a ladite requeste ». Le 9 février 1555, « Martin Le Rasle demande l'acte de sa reception d'enffant de cueur ». Le 2 avril 1555, « messire Martin Le Rasle vicaire a exhibé les lettres de presentation de madame la duchesse

de Berry qu'elle a faicte a chappitre de sa personne a la vicairie Notre-Dame la Blanche fondée en l'église Saint-Pierre le Guillard de Bourges qui a vaqué par le trespas de feu messire Philippe Mestynuyer. Les requerant suyvant ladite presentation lui faire collation de ladite vicairie. [On sursoit, la presentation est scellée normalement. Messieurs] ont donné audit Martin Le Rasle ses distributions pour le temps quil a esté vers madame la duchesse pour obtenir ladite presentation ». Le 14 juin 1555, « monsieur Lheret a requis monsieur de Beauregard lui declarer s'il a donné congé a Martin Le Rasle son vicaire et pour quel temps ; lequel a déclaré quil avoit donné congé pour 4 mois ». Le 7 septembre 1555, de Beauregard a rapporté que le congé quil avoit donné a Martin Le Rasle estoit expiré le dernier jour du mois d'aoust dernier, affin que le chanoine dudit Le Rasle en fasse comme il lui plaira ». Le 21 septembre 1555, Le Rasle est revenu. On lui refuse son blé et son vin, mais on lui donne 10 livres tournois « attendu sa pauvreté et necessité ». Le 30 juin 1556, messieurs « attendu l'indisposition notoyre de monsieur Jehan Palu chanoine auquel appartient la presentation de l'office de chappelain que tenoit en l'église de ceans feu messire Pierre Bataille et ad ce que l'église ne demeure degarnye de musiciens ont nommé a monsieur Du Maine vicaire du tresorier messire Martin Le Rasle pour estre chappelain en ladite eglise ». Le 26 septembre 1556, Martin Le Rasle obtient ses distributions « pour 8 jours quil est allé prendre ses ordres ». Le 12 décembre 1556, « messire Martin le Rasle a remonstré a messieurs que peu cy davant il avoit esté nommé a l'office de chappelain de l'église de ceans au lieu de feu messire Pierre Bataille ; quil pleust a messieurs le recevoir. Messieurs ont ordonné que monsieur Martin se transportera avec leur greffiers par devers monsieur le chantre qui est mallade pour entendre de luy s'il a interrogé ledit Le Rasle sur sa capacité ». Le 19 décembre 1556, le chantre répond sur Martin Le Rasle : « ledit Rasle avoit esté trouvé par ledit chantre avec l'oppynion de 8 chappelains de l'église pour cognoistre le chanter et deschanter et autres choses declarées par les statutz, insuffisant mesme en lecture. Mais prie messieurs tres humblement de pourvoir a ladite chappellenye ledit Rasle ou il sera trouvé en plus grande suffisance quil n'estoit pour lors ». Crenequin est commis pour interroger Le Rasle. Le 30 janvier 1557, « monsieur le tresorier s'est chargé d'examiner Martin Le Rasle sur sa capacité presente a l'office de chappelain ». Le 1^{er} février 1557, « le tresorier a enquis Martin Le Rasle sur sa lecture des lecons et espitres et evangilles et lui semble quil est capable pour tenir l'office de chappelain ». Le 6 février 1557, Martin Le Rasle est institué comme chapelain. Le 20 mars 1557, messieurs ont octroyé « a Martin Le Rasle [ses distributions] pour 10 jours quil est allé prendre son ordre au Bourg de Deolz et par devers le seigneur de Baubard pour luy paier les accordemens d'une sienne vicairie » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522, f. 115ca, 120ca, 140ca, 183, 8G 1523, f. 23, 65, 75ca, 8G 1524, f. 43, 79, 125ca, 160ca, 166, 190ca).

Le 4 janvier 1558, Martin Le Rasle obtient ses distributions « pour 4 jours a sa cure de Brynay ». Le 4 avril 1559, « messieurs ont ordonné que Martin Le Rasle comptera avec le distributeur et ce qu'il trouvera avoir perdu, lui ont donné, réservé les festes annuelles... et les jours quil a esté tenu en censure ». Le 20 juin 1559, la maison de feu Loys de la Roche est convoitée par Martin Le Rasle qui « ne voulant toutesfoys contrevenir aux requestes des anciens de l'église qui pourront demander ladite maison [demande le pourvoir] de l'une de celles quilz dellaisseront dont ilz ont pourveuz ». Les 3 octobre et 23 décembre 1559, Martin Le Rasle, chapelain, reçoit ses distributions pour 8 jours et 25 jours respectivement. Le 28 juin 1561, « sur les requestes respectivement faictes par messires Martin Le Rasle [et autres] pour avoir l'adcense de la maison de chapelain que tenoit feu Marin Rebours naguerrres decedé » : on sursoit. Le 27 août [sic septembre ?] 1561, messires Martin Le Rasle et autres demandent à messieurs « leur donner leurs distributions pour aucuns jours quilz ont esté absents ». On attend de savoir combien de journées chacun s'est absenté. Le 30 septembre 1561, Le Rasle obtient ses distributions pour ses jours d'absence. Le 28 janvier 1562, « le receveur avancera a Martin Le Rasle, 100 sous sur le present quartier si ne luy a encores

riens avancé ». Le 21 mars 1562, messieurs « ont octroyé a messires Le Rasle [et autres] leurs distributions pour troys jours quilz ont esté a Sainct Florent a la quarentaine du sieur dudit lieu par ordonnance de chapitre ». Le 28 avril 1562, Martin Le Rasle « demande la maison que tenoit messire Loys Rosier nagueres deceddé » comme beaucoup d'autres. Le 29 novembre 1562, de la dette de Le Rasle, on a constitué une rente au chapitre. Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Le Rasle et autres leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'église autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour preceddant quilz feront ladite faction » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 129, 8G 1527, f. 1, 30ca, f. 74v-75, 93, 8G 1528, f. 33, 75, 77v, 119, 142, 8G 1529, f. 10ca, 41, f. 46v-47).

Le 27 avril 1563, « messieurs sur la requeste faicte par messire Martin Le Rasle de luy bailler par adcense la vigne que tenoit de chapitre deffunct ». On la lui baille pour 1 an. Le 3 juillet 1563, « sur la requeste faicte par plusieurs chappelains et vicaires de l'église de leur donner leurs distributions pour quelques jours quilz ont esté absens, messieurs voyant quilz viennent en si grand nombre et que par ladite absence le service de l'église demeure et ne font leur debvoir ont ordonné quilz n'auront lesdites distributions ; et que le distributeur n'en exemptera les ungs... [en marge notamment : Le Rasle 12 jours]. Le 24 juillet 1563, « messieurs ont receu enffant de cueur en l'église de ceans Joseph Rolin filz de Loys Rollin menuziers demourant a Vierzon, apres quilz ont estez certiffiez par messieurs Jehan Le Begue et Martin Le Rasle de ladite eglise de son ingenuité ». Le 6 novembre 1563, « messieurs ont octroyé a messire Martin Le Rasle ce requerant ses distributions pour le temps quil a esté malade ». Le 3 avril 1565, Martin Le Rasle obtient ses distributions pour 15 jours d'absence. Le 30 juin 1565, Martin Le Rasle a esté a sa cure 4 jours. Le 14 juillet 1565, Martin Le Rasle obtient ses distributions « pour 13 jours quil est allé a sa cure de Brinay pour pourveoir a ses paroissiens d'un chappelain ». Le 30 mars 1568, sur la « requeste de Martin Le Rasle, chappelain de luy bailler ses distributions pour [ung mois] certain temps quil a esté absent ayans entendu que se estoit a la suyte d'un capitaine pour le faict de la guerre et leurs soldatz dellaisant le service de l'église a raison de quoy messire François Bernard auroit esté contrainct faire son office pendant ledit temps et apres que monsieur Dumaine vicaire de monseigneur le thesaurier a déclaré ne ly avoir donné congé que pour ung mois seulement pour aller a ses affaires et non pour autre cause, [messieurs] ont ordonné que lesdites distributions ne luy seront baillées et que ledit Bernard sera payé avoir faict ledit office sur le gaigne dudit Le Rasle du present quartier ; et que a l'advenir ledit Le Rasle sabsente et dellaisse le service de l'église sauf pour cause legitime et par congé livré, demeurera privé de sa place de chappelain et y sera pourveu d'un aultre ; et affin quil n'en pretende cause dignorance la presente luy sera signiffiée ». Le 10 avril 1568, « Martin le Rasle... demande [par écrit] ses distributions d'avoir esté aux champs ». Cette demande est refusée. Le 27 avril 1568, messieurs ont « ordonné que le receveur paiera a messire Martin Le Rasle la somme de 100 sous tournois que luy ont donnée pour aucuns services qui leur a faictz a la deffense de la ville de Graçay ». Le 4 avril 1570, Martin Le Rasle obtient ses distributions « pour le temps quil n'est venu a l'église estant de garde de la porte comme capporal ». Le 19 août 1570, Martin Le Rasle et Anthoine Claré veulent la maison de feu Estienne Guyard. Elle est attribuée à Martin Le Rasle, plus ancien qu'Antoine Claré. Le 19 décembre 1570, Martin Le Rasle obtient ses distributions pour 3 jours (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 4-4v, f. 29, 38v, 71, 8G 1531, f. 149, 8G 1532, f. 22v, 32, 8G 1533, f. 20v, 25ca, 28, 8G 1534, f. 20v, 56, 90v).

Le 13 juin 1572, « sera alloué au receveur 14 livres tournois 4 sous faisant moityé de 28 livres 16 sous 40 a quoy se montent les parties d'une muraille que a esté faite entre le logis de monsieur le thesaurier et messire Martin Le Rasle ». Le 26 août 1572, « sera presté 6 escuz sol a messire Martin Le Rasle chapelain en baillant par luy caution et non aultrement et ce pour luy subvenir en la malladye en laquelle il est a present detenu ». Le 20 juin 1573, sur la « requeste de messire Richard Jourdin vicaire qui fait entendre que messire Martin Le Rasle, chappelain et luy ont fait eschange de leurs maisons quilz tiennent de chapitre... requerant que la maison ou se tient ledit Le Rasle apres son deceds luy demoure pour tant de temps quil sera vicaire pour le mesme pris » messieurs sont d'accord. Le 30 juin 1573, « messieurs ont passé a messire Richard Jourdin vicaire bail et adcense de la maison que souloit tenir feu messire François Bernard aux charges que la tenoit messire Martin Le Rasle qui la ce jourdhuy quietée en chapitre ». Le 11 juillet 1573, « sur la requeste de messire Martin Le Rasle quil pleust a messieurs luy accorder le payement de son gaigne de sepmaine en sepmaine ou bien de moys en moys en advanceant messieurs considerant la grande malladye de laquelle il est detenu ordonné quil sera payé de semaine en semaine affin qu'il eut moyen de vivre ». Le 14 août 1573, « sera baillé a messire Richard Jardrin la quantité de 12 crus[?] de thuille pour couvrir l'appentil quil est tenu faire refaire en la maison de deffunct messire Martin Le Rasle qui puy nagueresluy a esté baillée en adcense ». Le 20 octobre 1573, « messieurs sachant que feu messire Martin Le Rasle vivant chapelain avoyt en adcense une vigne... le receveur payera les accordemens ». Le 17 juin 1581, [rayé : « Le chappitre de la Sainte-Chapelle du Pallais Royal de Bourges deument advertys et certiffiez de la prudhomye capacité et suffisance de maistre Mathieu Buret puy nagueres receu maistre des enffans de cueur de sceans et qu'il est ydoine et capable tant en musique, voye, champ que deschamps suyvant le rapport que fait leur en a esté par monsieur Brunet chantre et chanoine... ont icellui Buret apres qu'il a fait foy de ses lettres de tonsure et de son ingenuyté receu et recoyvent en la place de chappellin que souloyt tenir deffunct messire Martin Le Rasle] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536-1537, 8G 1542). Martin Le Rasle est donc décédé entre le 11 juillet et le 14 août 1573, probablement en août.

Henry Leremer (1418)

Henry Leremer est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. « Messire Henry Leremer » figure parmi les quinze chapelains de la Sainte-Chapelle cités dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910, p. 27-28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867, p. 382).

Pierre Le Roullier [Le Rouille, Le Roullie, La Roullie] (1548-†1578)

Pierre et son frère René aussi chanoine de la Sainte-Chapelle sont les fils de Sebastien le Roullier, Conseiller du Roi et Trésorier des Chartes et les neveux de Richard Le Roullier. Pierre Le Roullie est mentionné dans un contrat daté du 30 juillet 1548 : il offre 100 écus d'or soleil pour le mariage de son « homme de chambre », Nicolas Lhomme. Il meurt en juin 1578 « revenant de boire de l'eau de Spa » (Handy 2008 p. 293 d'après F-AN, Y 94, f. 89 et Bibl. Maz. Ms. 3339, f. 61-62).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1578*. Dongois écrit : « Pierre Le Roullier fut receu chanoine de la Sainte-Chapelle en l'année 1559 après la mort de René son frère qui étoit évêque de Senlis. Il eut l'Abbaye de Lagny et celle d'Herivaux. Il se fit conseiller au Parlement de Paris et mourut au mois de juin 1578 chanoine de la Sainte-Chapelle. Il est

enterré avec son oncle dans l'abbaye d'Herivaux. Il revenoit des eaux de Spa... ». Il est remplacé par Pierre de Vaudetart neveu de René Le Roullier (F-AN, LL 630, p. 117-118, Morand 1790 p. 285, Stein 1912 p. 133).

- *Parlement de Paris, 1563-1578 ?*. Pierre de Rouillé, abbé de Hérivaux, seigneur de Genyton, est reçu conseiller clerc au Parlement le 21 mars 1563 (Maugis 1916 p. 233 d'après X 3A 55, f. 201 du 10 mars 1563), au lieu de feu Jean Jean Jacquelot.

- *Autres bénéfices*. 1578: chanoine prébendé des abbayes de Lagny et de Hérivaux selon un acte du roi du 6 juillet 1578 (Handy 2008 p. 292, d'après F-AN. MC, VIII, 335).

René [Renatus] [I] Le Roullier [Le Rouille, Le Roullie, La Roullie] (1532-†1559)

René et son frère Pierre aussi chanoine de la Sainte-Chapelle sont les fils de Sebastien Le Roullier, Conseiller du Roi et Trésorier des Chartres et les neveux de Richard Le Roullier.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1532-1559*. Dongois écrit pour la 3^e chanoinie : « René Le Roullier chanoine de la Sainte-Chapelle fut receu le 28 avril 1532 au lieu de Noel Duval. Il estoit abbé de Sainte-Marie de Valles et eut l'abbaye d'Herivaux au diocèse de Paris apres la mort de Richart Le Roullier son oncle. Ensuite il eut l'Evesché de Senlis et mourut en 1559 et est enterré dans l'abbaye d'Herivaux avec Richard son oncle. Il avoit été Conseiller au Parlement de Paris et il estoit fils de Philippe Le Roullier, seigneur de Genestoy et en partie de Bussy Saint Georges pres Lagny et Perrine Pot. Il [Richard] resigna sa chanoinie a René Le Roullier son neveu apres l'avoir changé avec celle que François Faucon possedait et donné au dit Faucon qui estoit la meme qu'avaoit possédé Richard Le Roullier ».

Dongois écrit pour la première chanoinie : « René Le Roullier receu chanoine le 28 avril 1532 au lieu de Noel Duval permuta sa chanoinie avec François Faucon en 1537 [quand il devint évêque de Senlis] ». Il est remplacé à sa mort en 1559 par son frère Pierre Le Roullier (F-AN, LL 630, p. 117, p. 150-151, Stein 1912 p. 133). Il est probable que le chanoine La Roullie cité par Michel Brenet, sans prénom, et attribué dans l'index à René La Roullie est en fait Richard Le Roullier (voir ce nom).

- *Evêché de Senlis, 1537-1559*. René Le Roullier ou Renatus Le Rouillé est nommé évêque de Senlis le 8 janvier 1537 et le reste jusqu'à sa mort le 14 septembre 1559. (Morand 1790 p. 285 et [wiki/Liste_des_évêques_de_Senlis](#))

René [II] Le Roullier [Le Rouille, Le Roullie, La Roullie] (1578-†1613)

René le Roullier est probablement chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1578 à sa mort en 1613.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1578-1613*. Il y a très probablement un autre René Le Roullier, neveu de Pierre ou René, qui est reçu chanoine de la première chanoinie de la Sainte-Chapelle à la mort de Pierre en 1578. Il meurt en 1613 et il est lui-même remplacé par son neveu Pierre de Vaudetart. Il n'est mentionné, ni par Dongois, ni par Stein, mais permet de combler un trou entre 1578 date de décès raisonnable de Pierre Le Roullier et la nomination de Pierre de Vaudetart prenant la suite de René Le Roullier son oncle décédé en 1613.

Richard Le Roullier [La Roullie] (1519-†1530)

Richard Le Roullier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1519 jusqu'à son décès en 1530.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1519-1530*. Dongois écrit : « Richard Le Roullier abbé d'Herivaux, fut receu chanoine [de la première chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 26 novembre 1519 au lieu de Philippes de Mont morency. Il fut depuis nommé par le Roy à l'Evesché de Sarlat. Il estoit frere de Philipe Le Roullier escuyer Seigeneur de Bussy-Saint-Georges pres Lagny sur Marne, qui avoit epousé Perrine Pot sœur de Philippe Pot Trésorier de la Saite-Chapelle. Il posseda sa chanoinie jusques en 1530. Il avoit été archidiacre de Blois et mourut avant d'avoir les bulles de l'Evesché de Sarlat ». Il est remplacé par Odet de Coligny en 1530 (F-AN, LL 630, p. 113-114, Morand 1790 p. 285, Stein 1912 p. 133). Sa mort en 1530 est compatible avec la liste des évêques de Sarlat (wiki/Liste_des_évêques_de_Sarlat).

Il semble, au vu des dates, que Brenet cite Richard Le Roullier sous le nom de René La Roullie, le 15 février 1522 (n. st.) pour une distribution de sel et le 25 octobre 1525 comme représentant de Guillaume Cretin : « monsieur de La Roullie, chanoine, dit avoir été chargé par monsieur Guillaume Cretin, chantre et chanoine, de représenter que vu « son vieil age et la maladie où il estoit, qu'il ne pavoit plus faire la charge de son office de chantre selon sa charge, dont il estait deplesant et afin que l'eglise de ceans feust pourveue de quelque notable personage qui sceust l'art et science de musicque, il estoit délibéré soubz le bon plaisir de messieurs bailler sadite prebende de chantre à Monsieur Maistre Jacques Du Molin, docteur en théologie, curé de Saint Nicolas du Chardonnet qui est notable et grand personnage et bien savant en l'art et science de musicque ». En effet d'après (Stein 1912 p. 133) un René Le Roullier est reçu en 1532, un autre (mais c'est peut-être le même qui a changé de chanoinie) en 1537 et le frère du précédent Pierre est reçu en 1559 (Brenet 1910 p. 76, 80, 81 d'après F-AN, LL 624, f. 40, LL 625, f. 10-10v).

- *Autres bénéfices*. Archidiacre de Blois ; Abbé d'Herivaux (Cette abbaye faisait partie du Diocèse de Paris bien que située dans la commune de Luzarches à 35 km au nord de Paris).

Jean [I] Le Roux [dit Bugues] (1594-1598)

Jean Le Roux est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1594.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1594-1598*. Le 9 juillet 1594, Jehan Le Roux dit Bugues, natif de Gisors, est reçu enfant de chœur avec Pierre Jobart, natif de Langres et Jacques Blondin, natif de Bouillon, « soubz Maistre Jacques Renvoyré, maistre de musicque en icelle Sainte Chapelle ». Le 12 juillet 1597, il « a esté ordonné payer à Jehan Le Roulx nagueres enfant de cœur, la somme de seize escus deux tiers que lesdits Sieurs luy ont donnée sortant d'enfant de chœur pour luy ayder à se faire penser d'une maladie qu'illuy est survenue, sur sa pention ». Le 7 septembre 1598, Jehan Le Roux reçoit un don de 3 escus « pour luy aider à s'abiller et à vivre en attendant qu'il ait trouvé parti » (Brenet 1910 p. 146, 147 d'après F-AN, LL 600, f. 144v, f. 157-157v, f. 163v). Il n'est donc pas réembauché.

Jean [II] Le Roux dit d'Aubigny [de Albignaco] (1455-1473)

Jean Le Roux est enfant de chœur sortant en 1455, vicaire en 1459 et chapelain fin 1470 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1455-1473.* Jean Le Roux dit d'Aubigny est enfant de chœur ou enfant de chœur sortant en novembre 1455, quand Jean Touart maître des enfants est quitte d'un accordement qu'il doit au chapitre pour avoir nourri Jean d'Aubigny enfant de chœur pendant 2 mois. Le 13 octobre 1459, Jean Le Roux, vicaire, est privé des vêtements et distributions comme Martin Viau et Jean Villain s'ils continuent à se battre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 54, 62).

Jean Le Roux est mentionné comme vicaire dans les comptes de la Sainte-Chapelle. Il est vicaire pendant l'année 1458-1459 et reside pendant la peste. Il est encore vicaire avec des distributions normales aux quatre termes de 1462 à 1469. En 1469-1470, il gagne de très grosses distributions à Noël, puis rien à Pâques et Saint-Jean. En 1470-1471, il ne gagne rien à Saint-Michel, à Pâques et à Saint-Jean et énormément à Noël. En 1472-1473, ses distributions sont nulles à Saint-Michel et Noël, très faibles à Pâques et nulles encore à Saint-Jean. On perd ensuite sa trace. En 1469-1470, messieurs donnent au père de messire Jehan d'Aubigny pour l'amour de Dieu 10 sous. En 1470-1471, Jehan d'Aubigny reçoit au titre des dons et rémissions 20 livres tournois, alors que son père reçoit « pour pityé et aumosne 5 sous » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648-1654).

Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier) Jean d'Aubigny est écrit 2 fois sans doute par erreur. Le 16 juillet 1465, comparaissent Pierre Lambert et Jehan Le Rou alias de Albignaco qui ont dit qu'ils ont été récemment privés des vêtements et distributions par M. Bonin et supplient d'être remis dans leur état. Bonin leur dit de ne plus avoir de concubine dans leurs foyers et les avertit sous peines d'éloigner ces femmes de leur société et de ne plus parler ni converser avec elles et qu'ils jeunent, se frappent et se cognent... D'abord tout le monde le savait et c'était une honte publique pour la chapelle et ses membres et que c'est pour ça qu'ils avaient été privés de vêtements et de distributions. Ils jurent et on les réintègre jusqu'à la toussaint avec leurs distributions. Le 29 octobre 1465, le chapitre enjoint à Jean de Albignaco de ne plus entretenir de concubine nommée Marguerite et sous peine... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510).

Le 17 juin 1469, Guillaume Du Lion, chanoine de la chapelle est reçu personnellement et réellement comme chanoine. Sont témoins : messire Guillaume Pelourde et monsieur Jean d'Aubigny et plusieurs autres. Le 3 novembre 1470, on donnera à Jean de Albignaco maintenant chapelain et serviteur comensal et domestique du trésorier 10 livres tournois. Cette promotion pourrait expliquer la grande variation des distributions de Jean Le Roux pendant les années 1469-1471, où il aurait pu accompagner le trésorier hors la Sainte-Chapelle et garder quand même une partie de ses distributions concentrées sur un terme (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533 et 1534).

Pierre Leroux [Leroux, Le Roulx, Le Reulx] (1560-1612)

Pierre Leroux de la Sainte-Chapelle de Bourges peut être identifié à Pierre Leroux enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris entre 1560 et 1568. Pierre Leroux est chanteur basse-contre en 1598 et sans doute chapelain en 1606 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1560-1568.* La pension ordinaire est accordée à Pierre Le Roux et à Regnault Laurens enfants sortants le 2 avril 1560. Le 2 juillet 1567, « sur la requête présentée à Messieurs par Pierre Le Roux naguères enfant de chœur en la Sainte Chapelle afin qu'il leur plaise luy ordonner quelques deniers pour subvenir à ses necessitez, ont ordonné le suppliant fasse revenir la bourse qu'il avoit au college de Navarre, ce fait Messieurs adviseront de luy faire quelque bien ». Le 12 mai 1568, « sur la requête faicte par Pierre Le Roux, lequel a esté par cy-devant enfant de chœur en la Sainte Chapelle afin qu'il pleust à Messieurs le recepvoir cleric soubz la prebende de Monsieur Truphy, de long temps absent, soubz la prebende duquel il n'y a aucun cleric, ont ordonné audit Le Roux d'estudier et quand on verra qu'il aura proficté, ilz adviseront de luy faire pour le mieulx » (Brenet 1910, p. 104, 111, 112, d'après F-AN, LL 626, f. 130-130v, LL 599, f. 15, 23v). Ces deux requêtes sont donc refusées et l'on retrouvera probablement Pierre Le Roux à la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1598 et 1606-1612.* « A este paye a maistre Pierre Leroux basse-contre la somme de quarante livres pour dix semaines de son gaigne commancant le 4 juillet 1598 jusqu'au 6 septembre dudit an ». Pierre Leroux apparaît dans le compte de 1605-1606, comme chanteur gagiste à 3 livres par semaine et est payé 28 livres. Ce Pierre Le Roux est sans doute identifiable à Pierre Leroux gagiste en 1598. Il apparaît comme chapelain au quatrième terme, de Saint-Jean 1606, de l'année 1605-1606. Il est mentionné comme chapelain en 1609-1610 et il est probable qu'il ait été chapelain entre 1606 et 1609. Il est mentionné encore comme chapelain de jusqu'à 1611-1612. Le 12 avril 1611, il reçoit un don de Messieurs de 3 livres. En 1611-1612 il est « payé 103 solz 5 deniers a monsieur Le Roulx suivant le certificat de maistre François Bourgoing distributeur de leglise ». Cette même année, « a este alloué au receveur 6 livres tournois restant des 18 livres par luy prestées par ordonnance du chapitre le 24 avril 1610 a Maistre Pierre Leroux leur chapelain de ladite eglise ». Pierre Le Reulx chapelain de l'église fait une requête au chapitre le 26 juillet 1611. Pierre Leroux disparaît du compte de l'année 1613-1614 et des comptes suivants (F-AD 18, 8G 1662, 8G 1668-1672).

[-] Le Roy (1526)

Le Roy est reçu à l'essai cleric marelleier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1526.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1526.* Le Roy, sans prénom, est reçu à l'essai comme cleric à la marguillierie le 19 Septembre 1526, en remplacement de Guillaume Ysoré reçu comme cleric (Brenet 1910 p. 84, d'après F-AN, LL 625, f. 50v).

Christophe Le Roy (1573)

Christophe Le Roy est reçu cleric à l'essai de la Sainte-Chapelle de Paris en 1573.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1573.* Christophe Le Roy est reçu cleric sous la prébende de M. de Caillot, sans doute à l'essai, le 10 juin 1573 et renvoyé le 29 août 1573, « pour n'avoir esté trouvé suffisant » (Brenet 1910 p. 125, 126, d'après F-AN, LL 599, f. 110-110v et f. 116).

Etienne Le Roy de Saint-Laurent (1559-1587)

Etienne Le Roy est le musicien favori de Charles IX, puis de Henri III. « Entre toutes les voix, dit Sorbin, il aimoit celle de maistre Estienne Le Roy, abbé de Saint Laurent, qu'il chérissoit uniquement, et constituoit juge de tout ce qui se presentoit de bon en musique. Et non en vain à dire vray. Aussi est-il vertueux et aimable, doué de la plus belle voix de notre temps, et du plus adextre usage d'icelle ». (Sorbin 1574 f. 32v). C'était un castrat avec une « haute et douce voix » (Danjou 1834 t. VIII, p. 342-343). Il est cité par de nombreux auteurs de l'époque par exemple (Le Fèvre de La Boderie 1578 f. 126).

• *Sainte Chapelle de Paris, 1568-1570*. D'après Stein, Etienne Le Roy est reçu chanoine en 1568 et est remplacé par Bon de Broé en 1570 (Stein 1912 p. 134). Plus précisément, maître « Estienne Le Roy, chantre de la chapelle du Roy » enregistre le 4 décembre 1568 à Melun ses « lettres de collation et provision de chanoine, et prébende de la Sainte Chapelle, vacantz par le décès de feu Mre Guill^e Belin ». Il est encore mentionné le 22 février 1570, quand les chanoines « ont accordé que Mr Jehan (sic) Berenger sera receu chappellain ordinaire soubz la prebende de Mr. Leroy » (Brenet 1910 p. 113, 114, 115 d'après F-AN, LL 599, f. 29, f. 56-56v). Il semble avoir quitté la Sainte Chapelle à cette époque pour devenir abbé de Saint-Laurent, tout en restant chantre de la chambre du roi. Il signera sous ce titre et sera souvent dénommé Monsieur de Saint Laurent par ses contemporains.

• *Chapelle Royale de France (Henri II, Charles IX, Henri III), 1559-1587*.

1559 : Concernant Henri II, Etienne Le Roy figure comme petit chantre de la Chambre dans le compte des obsèques de Henri II du quartier de juillet 1559 (Handy 2008 p. 569, 571 d'après F-AN, KK 125, f. 1394). Il serait donc né vers 1549.

1562-1584 : Il est cité comme aumônier de François d'Alençon et qualifié d'abbé de Saint-Laurens aux gages de 200 livres tournois (Handy 2008 p. 539 d'après F-BnF, ms. fr. 7854, f. 55 ; voir ci-après les autres références données par Jeanice Brooks).

1560-1574 : Concernant le règne de Charles IX, il est mentionné de 1565 à 1574 comme chantre et maître des enfants de la Chambre.

Le 14 août 1565, le roi est à Angoulême. Etienne Le Roy « chantre de sa cham(br)e » est répertorié parmi les fourriers de cuisine avec un « cachet » de 10 solz tournois. Une deuxième prestation est notifiée le 21 février 1566 (Handy 2008 p. 399 d'après F-AN, Na. Fr. 20 108, pièces 76, 79).

En 1569, il figure dans un fragment de liste du Trésor pour un ordre de paiement de 92 livres parmi un groupe de chantres de la chambre pour « despence et entretenement » pour le dernier trimestre « au lieu du plat qu'ils souloient avoir... a raison de 20 sols par jour ». Dès 1572, il figure comme chantre et maître de trois ou quatre enfants de chœur qu'il entretient. Dans l'état de maison de Charles IX de 1572, il est cité pour 200 livres de gages annuels et 400 livres annuels pour le « deffroy du logis de troys petitz chantres nourriture et despence de leurs montures et d'ung serviteur ». Le 9 avril 1572, il reçoit d'après les comptes du Trésor 250 livres de don comme maistre des petitz chantres de la chambre. Il figure enfin dans la liste des gens de la maison du roi pour des habits de deuil sans doute pour les funérailles de Charles IX en 1574 (BrooksJ 2000 p. 396, 497 d'après F-BnF, fr. 26149 pièce 1731, F-AN, KK 134, f. 51-51v, F-BnF, Clair. 233, p. 3272, F-BnF, fr. 26171 f. 169).

Le 18 août 1572 il participe aux festivités des noces de Marguerite de Valois avec Henri de Navarre ou se donne *Le paradis d'Amour*, représentation scénique et allégorique, dans lequel il intervient comme soliste (Handy 2008 p. 328 citant Strong 1991 p. 208-210)

1575-1587 : Concernant Henri III, il est qualifié comme sous Charles IX de chantre de la

chapelle, dessus muez, et de maître des enfants, mais en plus d'aumônier et de sous-maître de la chapelle.

Il figure au titre de l'année 1575, dans l'état de Maison d'Henri III comme aumosnier, abbé de St Laurens, sans gage, de chantres aux gages annuels de 200 livres et avec 400 livres « pour le deffroy du logis de trois petits chantres et despense de leurs montures et d'un serviteur ». Il intervient dans un fragment de liste du trésor de 1575 comme prieur de Saint Laurens, soubmaistre de la chapelle de musique, en charge de C. Balifre et N. Bouyer, chantres de la chambre, en vue d'un don. (BrooksJ 2000 p. 396, 398, 498 d'après F-BnF, fr. 7007, f. 94v, 125v, F-BnF, fr. 26159 pièce 293).

Au titre des années 1576 à 1578, il est cité comme chantre de la Chambre aux côtés de Roland de Lassus et reçoit 666 écus deux tiers (Handy 2008 p. 399 d'après F-BnF, ms. Dupuy 852, f. 44). Pour 1577, on possède 4 reçus datés du 29 mars, du 30 mars et deux du 2 novembre 1577 qualifié de noble et discrete personne EL., abbé de St Laurens lez Cosnes sur Loire et maistre des petitz chantres de la chambre, pour un paiement de 100 livres pour « fraiz debvis et occupations des logis desdits petitz chantres... nourriture et entretenement de leurs montures » et de 50 livres de gages pour les premier et deuxième trimestres. Il figure dans l'état de chappelle de Henri III de 1578, comme dessus mué, pour 100 écus de gages annuels, dans l'état de maison de François d'Anjou, comme aulmosnier, abbé de St Laurens pour 300 livres de gages annuels (voir ci-avant la référence d'Isabelle Handy). On possède des reçus datés des 16 novembre et 31 décembre 1578, pour un paiement de 100 livres « pour le deffray de quatre petis enffans chantres » du troisième trimestre, et de 50 livres, pour ses gages du troisième trimestre 1577, en tant que chantre de la chambre (BrooksJ 2000 p. 400, 498, 499 d'après F-BnF, fr. 26160 pièces 485, 486, 621 et 622, Cinq cents Colbert 54 f. 364v, fr. 20614 f. 47 et fr. 26161 pièces 859 et 873).

Au titre de l'année 1580, il figure dans l'état de maison d'Henri III, comme aumônier ordinaire abbé de Saint Laurens, sans gage, en tant que chantre pour des gages annuels de 66 ecus 2 tiers et 133 ecus 1 tiers « pour le defroy du logis de troys petitz chantres de leurs montures et d'un serviteur ». Comme en 1578, il est mentionné dans les comptes du Trésor de François d'Anjou (voir ci-avant les références supplémentaires d'Isabelle Handy) en tant qu'abbé de Saint Laurens, aulmosnier ordinaire pour un paiement de 100 ecus qui lui sont dus pour les gages annuels de 1580, non payés par « faulte de fondz » (BrooksJ 2000 p. 402, 403, 499 d'après F-BnF, Dupuy 127, f. 60v, f. 91v-92 et F-AN, KK 238 f. 42).

Au titre des années 1583 et 1584, Etienne Le Roy est mentionné dans les comptes de l'Argenterie d'Henri III de 1583 en tant que Sieur de St Laurens pour l'achat de linges pour quatre petits chantres de la chambre, dans l'état de maison d'Henri III de 1584 en tant que chantres pour pour des gages annuels de 66 e 2 tiers et une somme de 133 e 1 tiers « pour le defroy du logis de troys petitz chantres de leurs montures et d'un serviteur ». Il figure dans les comptes du payeur de la maison d'Henri III en tant qu'aulmosnier, abbé de St Laurens, parmi les aumôniers non payés en 1584. Enfin, il est dans la liste des membres de la maison d'Henri III retenus pour des gages en 1584, en tant que vois ordinaires, St Laurens Le Roy est retenu « et les deux enfans avec luy » (BrooksJ 2000 p. 404, 406, 499, 500 d'après F-AN, KK 138 f. 34, 80, 373 et F-BnF, Dupuy 489, f. 13). En 1583, il figure parmi les membres de la Congégation des penitents (Handy 2008 p. 399 d'après F-BnF, n. a. fr. 7549, f. 22v et citant *Heures de Nostre-Dame, pour la congrégation Roiale des Penitens de l'Annonciation de Nostre-Dame*, Paris, Jamet Mettayer, Mettayer 1584)

Au titre de 1586 et 1587, il est mentionné dans une liste des chanteurs de la chapelle et des officiers d'Henri III autour de 1586 et dans un fragment de liste du Trésor d'Henri III du 10 février 1586 (Isabelle Handy écrit 1587), pour un don pour les étrennes de 100 e à partager

avec J. Chavis et 13 autres chanteurs de la chapelle (non nommés) (BrooksJ 2000 p. 410, 500 d'après F-BnF, Cinq cents Colbert 10 f. 10v-11 et n. a. fr. 1441, f. 40).

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1585*]. D'après Regnier, Etienne Le Roy et François de La Grange plaidèrent le canonicat de monsieur Chevrier, mais Monsieur de La Grange gagna son procès (F-AD 18, 8G 1504, p. 21). On a plus de détails dans les registres de la Sainte-Chapelle. Le 5 mars 1585, « Yves Bessac, procureur de messire François de la Grange clerc du diocèse de Bourges qui a eu du roi la collation de la prebende de feu messire Louys de Chevrier ; et par ces lettres de provision par clause expresse avoir hosté et debouté tout autre illegitime possesseur mesmement messire Estienne Le Roy abbé de Saint-Laurent ; mais ilz refusent de le recevoir, veue la prinse de possession qu'en a faicte cydavant ledit Le Roy ». Il n'a qu'à faire un procès. Le 15 juillet 1585, « noble et scientifique personne messire François Godard, chanoine et chancelier en l'église de Bourges » a provision royale de la prebende resignée par messire Estienne Le Roy. Messieurs ont conclud que ledit Godard sera receu (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Etienne Le Roy [de Saint-Martin dit Le Roy] (1595-†1621)

Etienne Le Roy de Saint-Martin, compositeur et sous-maître de la Chapelle Royale en 1595, est chanoine de la Sainte-Chapelle de 1598 à sa mort en 1621.

- *Chapelle Royale de France (Henri IV), 1595-1610*. Etienne Le Roy est compositeur et sous-maître de la Chapelle Royale au moins de 1595 à 1610. Il figure sur les états de chapelle correspondant (Le Moël 1966 p. 5-6 d'après F-BnF, ms. fr. 3994, f. 226-228 et 18512, f. 205).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1598-1621*. D'après Stein et Gilles Dongois, « Etienne Le Roy fut reçu le 25 mars 1598 [chanoine de la 5^e chanoinie] au lieu de Jean-Jacques de Senes. Il y avait déjà eu un chanoine de ce nom en 1568 et plusieurs conseillers au Parlement... Il posseda sa chanoinie jusques en 1621 et a fait une fondation d'un obit. Il avoit resigné sa chanoinie a Nicolas Loysel et ne vecut que six semaines apres la resignation » (F-AN, LL 630, p. 177-178 et Stein 1912 p. 134) voir ci-après Brenet pour plus de précision. Ce second Etienne Le Roy se fait appeler Monsieur de Saint-Martin, dit Le Roy d'après une abbaye qu'il possède. Le 24 mars 1598, Estienne Le Roy « prêtre sous maistre de la chapelle du Roi », est pourvu par le roi d'une prébende de chanoine. Le 24 mai 1600, il se plaint « de ce que le maistre de musique auroit fait refus de faire chanter une messe en musique de la composition dudit Le Roy, à l'église du cœur, a esté ordonné que toutes et quantes foys que ledit Le Roy ou aultre de Messieurs voudront faire chanter de la musique soit de leur composition ou aultre, et devaller au pupitre, faire ils le pourront sans que ledit maistre les en puisse empescher. Le 1^{er} octobre 1608, Robert Josselin, de Laon, est reçu comme clerc « sous la prébende de M. de Saint-Martin, dit Le Roy » Sa mort est mentionnée en 1621 (Brenet 1910 p. 147, 149, 156 d'après F-AN, LL 600, f. 161v, 176-176v, LL 601, f. 78 et LL 630 p. 240). Son obit, probablement plutôt que celui de Le Roy abbé de Saint-Laurent, est mentionné le 10 février : « [Long ajout main C xviii s.:] *Ea die vel proximiori non impedita. em die, Obitus fundatus per Magistrum Stéphanum le Roy, hujus sacre Capellae quondam Canonicorum, Cuius animae. Responsus. sit propitius In quo fiet talis distribution praesentibus in vesperis mortuorum s[cili]cet Domino Thesaurario. xx. solid. cuilibet Canonico. x. fol. Domino Cantorio ultra praebendam. [blanc] sol. [blanc] cuilibet Capellano tam perpetuo quam ordinario iiij fol. [blanc] cuilibet Clerico. [blanc] fol. Pulsatori [blanc] fol. [blanc] duobus Choristis cuilibet j. sol. vj. denari. Sequenti vero die post Missam cantabr Musicae cum cantu solemn. Ps. De profundis. Feria vi. infra hebdomadam iam Quadragesimae. Missa Solémnis de quinque plagis Domini Nostri Iesu Christi, Fundata per Magistrum Hugonem Menusier Presbiterum huius Sacrosanctae Capellae Cappellanum ordinarium. Cuius animae Deus sit propitius. Quae quidem Missa*

perpetuo cantabitur feria sexta infra hebdomadam primam Quadragesimae. In qua quidem Missa dicetur Prosa Stabat mater dolorosa quae cantabitur alternatim a choro musicae & a duobus Pueris & in fine dicte Missae dicetur De profundis musicae. cum precibus & orationibus assuetis. Absolve quaesumus Domine animam famuli tui Sacerdoti, & animas famulorum tuor benefactor nostrum. Sabbato immediate sequenti dicetur Missa pro deffunctis & in fine De profundis musice cum precibus & orationibus consuetis » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339).

François Le Roy (1579-†1582)

François Le Roy est reçu sans doute vicaire marelhier en 1579 et chapelain fin 1580 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 30 octobre 1582.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1579-1582.* Le 6 juin 1579, « monsieur Dumayne presente pour son vicaire au lieu de Charles Johannet messire François Le Roy, natif de ceste ville de Bourges ». Le 9 juin 1579, le chantre présente son rapport sur François Roy « pour la place de vicaire mariller que souloyt tenir messire Charles Johannet viccaire. [Il est reçu, mais] Robert Regnard [sic : Ravard ?] chappelain de la dite Sainte-Chapelle a dit qu'il s'opposoyt a la reception et prinse de possession de ladite place de vicaire pour les causes qu'ilz entendent desduyre ». Le 11 août 1579, « messieurs ont commis monsieur David pour faire delivrer a messieurs François Le Roy et François Berault le chaslict de licit du licit dont joyssoyt Charles Johannet vicaire marrillier pour ce fait en faire obliger lesdits Le Roy et Berault ». Le 12 janvier 1580, messieurs ont « ordonné que François Berault et François Le Roy qui dient la messe de prime seront payez au pris de 46 livres tournois par an qui est pour chacun 23 livres tournois de 3 en 3 moys ». Le 28 janvier 1580, « messieurs ont ordonné que la messe que leur avoit acoustumé dire et cellebrer chacun jour a l'heure de dix heures communement appellée la messe paresseuse sera dicte par cy apres apres leslevation du corps de Dieu de la dernyere messe que l'on dict ordinairement au cueur de l'eglise les jours de dymanche, lundi mardi et vendredi pour chacune desquelles sera payé 3 sols ; et sera ladite messe dicte par messire François Le Roy vicaire en l'eglise de seans ayant ladite messe esté conduite a quatre pour chacune sepmaine a cause que l'on ne peult a present trouver prebstres pour ce faire ». Le 26 novembre 1580, « messieurs ont comis pour dire la messe des effans de cuer François Le Roy, chappelain [à la place de Samuel Duval nagueres chapelain de sceans] ». Le 20 décembre 1580, le chantre se plaint encore que les vicaires marrelhiers [François Le Roy et François Berault] couchent en ville et pas en la chambre de la marilherye. Ces derniers répondent « faisant par lesdits venerables reacoustrer la chambre ou ilz sont tenuz aller demourer et fornissant ce quilz ont accoustume fornir et les faisant joir des statutz qu'ont accoustumé de joir les preceddans marilhiers ilz sont prests aller demourer en ladite chambre et leur acquicter deleur debvoir ».

Le 1^{er} mars 1583, « a François Aucancistre [?] serviteur des marrilhiers pour avoir chanté une messe depuis le deceps de feu messire François Le Roy qui fut le penultiesme d'octobre jusques a huy : 3 sous ; et un teston pour les messes qu'il a dictes avant ». François Le Roy est donc mort le 30 octobre 1582. Le 28 février 1584, « monsieur Dumayne presente comme vicaire marrilher au lieu de feu messire François Le Roy messire Jehan Menaigier ». Le 4 octobre 1586, le rapport sur Jehan Going nagueres enfant de cuer a la place de feu François Le Roy, le juge capable (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540-1542, 8G 1543, f. 131v, 232, 8G 1544).

Jean Le Roy de Dame-Sainte (1559-†1613)

Jean Le Roy de Dame-Sainte est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges.

Jean Le Roy, cleric du diocèse de Bourges est le fils de Jacques Le Roy, troisième du nom, seigneur de Saint-Caprais et de Saint-Florent et de Françoise Lalement. Il est prieur de Dame-Sainte, chanoine de Saint-Etienne et de la Sainte-Chapelle de Bourges, grand vicaire de monseigneur l'archevêque, conseiller au Parlement de Paris, chanoine et archidiacre de Paris, abbé de Saint-Pierre de Selincourt et d'Épernays, seigneur de Bussières et de Marmagnes (Thaumas 1684, p. 689). Il teste le 20 septembre 1612 et meurt le 19 février 1613.

- *Parlement de Paris, 1585-1589*. D'après la notice d'Edouard Maugis, Jean II Le Roy est seigneur de Dame-Sainte, X3A 61, du 27 août 1611, prieur de Gaigny-l'Isle, chanoine de Paris, X1A 5170, f. 144 11, du 20 mai 1595. Il est reçu le 9 janvier 1585 à l'un des deux sièges de feus Antoine de Veignolles et Thibault Lesueur. Il disparaît pendant les 5 ans de troubles. (Maugis 1916, p. 268).

- *Cathédrale Notre-Dame de Paris, 1595-1612*. Jean Le Roy est d'après Maugis chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Paris.

- *Cathédrale Saint-Etienne de Bourges, 1612*. Jean Le Roy est d'après Thaumas de la Thaumassière chanoine de Saint-Etienne de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1559-1613*. D'après Regnier, « Jean Le Roy cleric du diocèse de Bourges a succédé à Jean Lalemant par la résignation qu'il fit en sa faveur qui fut admise à Paris le 10 juillet 1559. Il prit possession par procureur le 5 septembre et en personne le 23. Il étoit prieur de Dame-Sainte, chanoine de Saint-Etienne, Grand Vicaire de Monsieur l'Archevêque de Bourges, conseiller du Roy au parlement de Paris, abbé de Saint-Pierre de Selincourt et d'Épernay seigneur de Buxière et de Marmaignez. Il mourut le 19 février 1613. Il fut nommé l'agent du clergé de France en 1582 » Il est remplacé par Jacob Phelippeaux en 1613 (F-AD 18, 8G 1504, p. 67v)

Le 5 septembre 1559, Jehan Le Roy est reçu chanoine, par son procureur Germain Viallant, conseiller du roi en sa cour de Parlement à Rouen et chanoine de la dite Sainte-Chapelle. Les procurations sont datées du 10 août 1559, signées Tyverny, notaire apostolique à Paris. Les lettres de collation sont faites par Madame la duchesse de Berry de la chanoinie que souloit tenir messire Jehan Lalement [qui a résigné]. Jean Le Roy est cleric du diocèse de Bourges. Les lettres sont faites à Paris le 18 juillet 1558 signées Marguerite de France et Forget. Il est installé chaises basses du « cousté senestre, attendu que ledit Le Roy n'est constitué es sacrées et saintes ordres. [Le lieu sera revu] quand il sera promu aux dites ordres ». Il paie ses droits. Fougères donnera « 10 livres 15 sols tournois au maître de l'œuvre ladite somme provenant de la réception de messire Jehan Le Roy chanoine ». Le 21 octobre 1559, messieurs « ont adensé la maison que tenoit feu Simon Cotan à messire Jehan Le Roy, chanoine son frère l'adensera tant qu'il sera chanoine ». Le 3 février 1560, « messieurs en faveur de monsieur de Voulzay ont ordonné que messire Jehan Le Roy son neveu chanoine de ceans, et aussi en faveur de l'estude dudit Le Roy luy sera baillé pour les fruits de sa prébende la somme de 120 livres tournois par an à commencer du jour de sa réception, tant qu'il plaira... Messieurs ont adensé à messire Jehan Le Roy, absent noble homme Jacques Le Roy le Jeune seigneur de Saint-Crapaix son frère présent, tant qu'il sera chanoine et de Noël dernier, la maison canoniale ou demouroit messire Marin Rebours et depuis messire Simon Costan, assise près de la maison ou demeure Gilbert de Fougères soit 10 livres tournois payable par ledit sieur de Saint-Crapaix pour et au nom de sondit frère.

Le 23 septembre 1561, « messire Jehan Le Roy, chanoine s'est présenté en personne et a supplié messieurs suivant la provision à luy faite par Madame la duchesse de Berry de sa

prebende, le recevoir ad oscullum pacis et lui bailler lieu et place au cueur et au chappitre ». Il a ses lettres de promotion aux sacrées et saintes ordres. Il prête serment. « Messieurs l'on receu et recogneu ad oscullum pacis ». Il fait une requête en faveur de son estude. Le chapitre sursoit sa réponse. Le 27 août [sic septembre ?] 1561, on donne « sa presence a Jehan Le Roy en faveur de son estude en ceste ville de Bourges tout ainsi que l'avoit monsieur Germain Viillard ». Le 18 novembre 1561, « sur la requeste de monsieur Le Roy, messieurs ont ordonné sauf monsieur Gaillard, qui luy sera baillé pour sa distribution de blé 3 setiers de froment, 1 de seigle 1 d'avenne seulement ; et quand Gaillard il est d'avis que ledit Le Roy ait sa distribution au fur du temps quil a servy en l'église ». Le 7 mars 1562, sur la requeste faicte a messieurs par monsieur Le Roy quil leur plaise permectre a leur maistre des enffans de cueur d'aller avec aulcuns des enffans de cueur de l'église et chantres pour aller au service de feu monsieur de Saint Fleurant son pere pour une matinée tant seulement luy ont accordé ladite requeste (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 63, 81v, 113, 8G 1528, f. 73, 74v, 76, 92, 134v).

Jean Le Roy est présent en chapitre les 4 avril 1562. Les 11 et 14 avril, en l'absence du trésorier, René Dumerlier et Leroy ont prié monsieur le chantré d'avoir l'œil sur le gangne de ceulx de l'église et de le contreroller. Jean Le Roy est présent en chapitre les 7 août et 30 octobre 1563. Le 11 mars 1564, « apres que monsieur le tresaurier a remonstré a messieurs quil veult aller ce jour dhuy faire sa demourance actuelle en la maison de la tresaurerie requerant avoir communication de la vistration qui a esté faicte de ladite maison et de l'inventaire des meubles d'icelle declarant quil ne sera responsable que de smeubles quil y trouvera, messieurs ont commys messieurs Mothey et Le Roy pour recapituller l'ynventaire ». Le 20 juin 1564, messieurs ont « commis messieurs Dumayne et Le Roy pour visiter le logis de la cure Saint-Ypolite ce requerant messire Anthoine Montsayon a present curé dudit Saint-Hipolite ». Le 11 juillet 1564, messieurs ont « commis Mothey et Le Roy pour adviser des meubles qui sont en la maison de leur recepte afin que ceulx qui seront de l'église ne soient transportez ; et declaireront a messire Guillaume Pelet nagueres leur receveur quil ait a payer le quartier de la Saint-Jehan derniere a messieurs les chanoines et aux chappellains et vicaires [et gaigiers de l'église] officiers de l'église dans 8 jours ; et a faulte de le faire le temps passé sera contrainct ». Le 18 juillet 1564, « messieurs ont ordonné que ce qui a esté rendu par la Royne des Relicques de l'église de ceans a messieurs Dumaine et Le Roy sera descript et veriffié sur l'inventaire ; idem de ce qui a esté rendu par messire Guillaume Pellet. Jean Le Roy est présent en chapitre les 16 septembre et 25 novembre 1564. Le 20 février 1565, il reçoit avec les autres chanoines, chapelains et vicaires une deuxieme distribution de blé. Le 3 avril 1568, « monsieur Le Roy pour messire Michel Going chappelain a remonstré que ledit Going avoit fondé et ordonné une station a dire et chantré le jour de dominica in passione a 7 heures du soyr laquelle sera sonnée par la grosse cloche une demye heure et sera chanté et commence ce qu'en suit par deux enffans de cueur... Puis apres quil soit par le cueur chanté en musique le pater noster composé par Adrien Viillard et le psaulme miserere... ». Le 12 août 1568, monsieur Le Roy est commis à la récupération des biens dérobés à l'église pendant les troubles depuis 1562. Le 20 décembre 1568, monsieur Fougieres a remonstré a messieurs que le divin service demeure a dire le plus souvant, parce quil n'i a nombre de chappellains et vicaires ordinaires en l'église de ceans pour ce faire et se excusent quilz sont tous empeschez aung mesme jour aux gardes de la ville. Par quoy ledit sieur de Fougieres a supplié et requis messieurs Chevrier, cappitaine du clergé, Dumayne enseigne et vicaire de monseigneur le thesaurier, Le Roy sergent et Dumerlier caporal y pourvoir et faire rolles a ce que tous ceulx de l'église soyent separez ». Jean Le Roy est présent en chapitre le 27 décembre 1568 et le 19 mars 1569. Le 10 avril 1569, Chevrier demande la maison que tenoit monsieur Le Roy se desistant de celle de Dumerlier. Accordé. Le 21 avril 1569, monsieur Le Roy a prins la maison de feu messire Michel Going. Le 10 mai 1569, « requeste de messire André Bergier

vicair marrelier quil plaise a monsieur Le Roy, chanoyne le presenter a la place de vicair que souloit tenir messire Anthoine Rancon. Apres que ledit sieur Le Roy a dict quil entendoit presenter a ladite place personnaige qui soyt agreable a chappitre ainsi quil avoit promis et que si ledit Bergier estoit agreable a messieurs il estoit prest a le presenter. Ils oppinent chacun en leur rang, ont esté d'advise que lorsqu'on aura trouvé homme pour faire la charge de marrelier que fait a present ledit Bergier, icelluy Bergier soyt presenté a ladite place de vicair a la place dudit Rancon actendu que des son jeune aige il auroit esté enfant de cueur et a toujours deuissevy en ladite Sainte-Chapelle » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 1, 7, 8G 1530, f. 42, 59v, f. 69-69v, f. 107v, 8G 1531, f. 2-2v, f. 51, 53v, 67v, 100, 131, 149, 8G 1533, f. 4, 69, f. 72v-73, f. 114, 116, 120).

Le 23 mai 1570, on se partage les biens de de Fougieres. « par messieurs Chevrier et Guillouet a esté remonstré pour le regard desdits prez et vignes, quilz doibvent estre divizez et que chacun chanoine de ceans en doibt avoir sa portion ». Dumaine, Mothey, Le Roy et David penchent pour qu'ils soient « baillez au plus offrant et derniers encherisseurs au proffit de l'église » et semblent l'emporter ; Chevrier et Guillouet sortent du chapitre. Le 26 mai 1570, les chanoines se répartissent les bien de chapitre que tenait Gilbert de Fougieres : les prés à Dumaine, les vignes à Mothey, la maison à Le Roy et les prés de Mothey, la maison de Le Roy à David et les vignes de Mothey à Dumerlier. Et quand audit Guillouet a dict quil persiste en son empeschement et opposition de tous lesdits baulx et adenses, quand aux pres et vignes ; declarant pour le regard des maisons ne les vouloir empescher pourveu quil soit logé comme les aultres. Le 30 mai 1570, on demande à Chevrier s'il veut les pres de Le Roy puisque c'est son tour de choisir. Il répond qu'il faut les « crier au plus offrant ». On baille les prés à Amerard. Chevrier sort du chapitre. Le 31 mai 1570, Guillouet qui était empêché par la garde de la porte de la ville s'oppose au bail des prés de Le Roy à Amerard. Le 4 juillet 1570, « messieurs ont commis monsieur Le Roy pour aller a Lochy affin de scavoir que peuvent valoir les heritages que messire Guillaume de La Ballerye leur veult dellaisser en paiement de ce qui leur doibt ». Le 19 décembre 1570, « monsieur Le Roy a presenté a monsieur Laurent Dumaine vicair general maistre Toussaintz Rahel pour estre son vicair a la place de messire Anthoyn Rancon. Le 12 avril 1572, « monsieur Le Roy a mis es mains du receveur la somme de 100 livres tournois pour la fondation de feu messire Michel Goyne qui se fait le dimanche de la passion ». Le 20 mai 1572, « monsieur Le Roy a presenté a monsieur Mothey comme plus ancien chanoine de ceans monseigneur le tresorier absent et monsieur Dumayne son vicair n'estant au chapitre et ny estre voullu venir comme monsieur Mareschal la rapporté qui luy avoit dict qu'il estoit cedit jour dans feste, messire Robert Ravard vicair de l'église de ceans a la place de chappelain ». Le 6 juin 1572, Leroy représente Robert Ravard, vicair comme chappelain a Dumaine. Le 13 juin 1572, « monsieur Mothey a presenté a Dumayne messire André Bergier vicair marrelier en la place de vicair a laquelle... messire Robert Ravard a renoncé ». Il est renvoyé à Le Roy. Le 16 septembre 1572, « Le Roy veut aller faire sa demorance en la ville de Paris pour le temps de 2 ans ; et il veut son gaigne... a la charge de s'employer de plus en plus a ce que luy sera possible au service de la Sainte-Chapelle » ; avis favorable (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 30v-31, f. 32, f. 34v-35, 37v, 48, 90v, 8G 1535-1536).

Le 5 septembre 1573, « messieurs ont commis pour veoir et arrester les parties de monsieur de La Roche leur procureur, celles de Blaise enfant de cueur, Dumaine, Le Roy et David ». Le 20 octobre 1573, « monsieur Le Roy expose que messire Robert Ravard, chapelain a obtenu arrest de la court par raison d'une prebende en l'église Saint-Estienne de Dun le Roy qui luy avoit esté conferée par monsieur le tresorier de sean quoy que ce soyt par monsieur Dumayne son grand vicair a l'encontre des venerables dudit Dun le Roy... Messieurs ont conclud pour la conservation de leurs privileges que en poursuyvant par ledit Ravard

l'exécution de sondit arrest a l'encontre desdits venerables de Dun le Roy, il demandera et requerra estre payé pour l'advenir de tout le gaingne de sadite prebende... fondant sadite requeste sur l'arrest qui a esté donné au profit de ladite Sainte-chapelle de Paris a laquelle requeste adherant messieurs ; et se joindront avec ledit Ranard pour l'interest quilz ont a le conserver leurdit privilege ». Le 3 février 1574, messieurs ont « commis Chevrier et Le Roy pour acheter a Paris les choses necessaires pour l'eglise suyvant le memoire donné par messire Jaques Rossilhon ». Le 6 février 1574, Guillaume Lairiou « a esté trouvé capable et suffisant pour estre vicaire a la place de maistre Rahel, a la presentation de Le Roy, ladite vicairye estant vaccante par la demition dudit Rahel ». Le 17 septembre 1574, « monsieur Le Roy (habituellement a Paris) veut son gangne pour 2 années a venir ». Le 22 mars 1575, « messieurs ont ordonné quil sera escript a monsieur Le Roy quilz ont entendu qu'il y a une basse contre en la Sainte-Chapelle de Paris qui a vollonté de venir de pardeça pour y demourer et faire service a l'eglise proveu que lon luy face la despence... quil peult faire venir de par deça affin de avoir de luy sil a ceste vollonté pour telle ou il auroyt, fait marché au messagier de ceste ville pour faire la despence dudit bassecontre ». Le 26 avril 1575, « monsieur Chevrier a presenté au nom de monsieur Le Roy... comme vicaire a la place de maistre Thoussaintz Rahel vaccant par sa demission messire Jean Roy gagiste de seans. Le 19 janvier 1577, messire Jehan Tailhon sur presentation de monsieur de Dames Saintes [Jean Le Roy, chanoine, prieur de Dame-Sainte], chanoine est reçu a la place de vicaire vacant par demission de messire Jehan Le Roy (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537-1539).

Le 27 août 1580, Jean Le Roy chanoine et advocat de la Sainte-Chapelle en la cour de Parlement de Paris fait une liste en chapitre des « causes mue et pendantes qui ont esté jugées tan es requestes du Pallays que en la Court du Parlement de Parys » : 8 aux requêtes du Palais et 5 au Parlement. Le 18 février 1581, « messieurs ont commis monsieur de Dames-Saintes pour soy informer d'ung maistre des enffans pour gouverner et regyr les enffans de cueur en l'art de musique ». Le 15 janvier 1582, « monsieur de Dames Saintes a été nommé agent pour le clergé de France pendant 2 ans ». Il veut son gagne et son absence. Le 6 mai 1584, « a Leonard Petit, cochier 24 ecus 20 sous tournois pour avoir mené ung prisonnier a la conciergerie de Paris aussi pour avoir amené ung chantré haute de compte envoyé par monsieur de Dame Sainte ». Le 24 septembre 1586, « monsieur Foucault a presenté pour son chappelain messire Charles Loys vicaire de seans au lieu de feu messire Anthoine Claré » ; il est renvoyé a monsieur Le Roy. Le 24 septembre 1586, Le Roy plus ancien chanoine de ceans dans son rapport sur Charles Louis le juge capable et il est reçu chapelain. Le 30 novembre 1586, sont présents en chapitre Dumayne, Demerlyer, David, Foucault, Marault, Bochetel, de Buxerolles, Godart et sont absents à Paris, Gassot, Ruelle, Dame Sainte (soit 11 chanoines) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542, 8G 1543, f. 49, 248, 8G 1544).

Jean Le Roy reçoit ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore mentionné dans les comptes de 1590-1591 à 1613-1614. Cependant, s'il touche sa distribution de froment ordinaire, il disparaît de la liste des distributions pour cette année et donc ne réside plus jusqu'à son décès en 1613 (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19). Il teste le 20 septembre 1612 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1612).

Jean Le Roy [2] (1575-1576)

Jean Le Roy est vicaire en 1575 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1575-1576*. Le 12 mars 1575, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera a messires Claude Lepintre et Jehan Le Roy chantres par eulx receuz le dixiesme de ce present moys et an aux gaiges de 100 livres tournois par an et leur pain de

chappitre les gaiges desdits Lepintre et Le Roy par chacune sepmaine a fin de ce quil leur appartient a ladite raison ». Le 26 avril 1575, « monsieur Chevrier a presenté au nom de monsieur Le Roy... comme vicaire a la place de maistre Thoussaintz Rahel vaccant par sa demission messire Jean Roy gagiste de seans ». Il est renvoyé à Dumerlyer. Le 19 janvier 1577, messire Jehan Tailhon est reçu a la place de vicaire vacante par la démission de messire Jehan Le Roy (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538-1539). Un Jehan Leroy fifre est musicien de l'écurie du roy en 1587 (Handy 2008, p. 190, 425 d'après F-BnF fr 1441, f. 66v).

Jules Le Roy (1603)

Jules Le Roy est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1603.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1603*. Suivant l'ordonnance du 11 mars 1603 a este payé 15 livres pour six sepmaines de gaiges a Mr Julles Le Roy musicien comme il est porté dans l'ordonnance. Suivant cette même ordonnance, le chapitre a décidé de payer une robe audict Le Roy pour 6 livres, contre remboursement de 10 solz par semaine effectuée. Etant parti au bout de six semaines, le receveur est remboursé des trois livres manquantes (F-AD 18, 8G 1665).

Pierre Le Roy (1463)

Pierre Le Roy est sans doute chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1463.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1463*. Le chapelain Pierre Le Roy est l'objet d'un procès, en 1463, d'après Jean Mortis, engagé entre le trésorier Guy de Bel et le chanoine Thomas Levasseur, sur ce que le trésorier n'était pas en droit de refuser l'admission d'un chapelain présenté par un chanoine pour servir « sous sa prébende », si ce chapelain est « ydoine et suffisant ». Le chapelain présenté par Thomas Levasseur était prêtre et se nommait Pierre Le Roy (Brenet 1910 p. 33 d'après BnF ms. fr. nouv. acq. 2049, p. 433).

Jean de Lerville (1506)

Jean de Lerville est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1506.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1506*. Le 4 février 1506, un J. de Lerville est présent au chapitre en compagnie de M Bonet chantre, Pierre Convers, Henri Belestat, P. Joyeux, Bueilhe et J. de La Loe (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 20ca)

Didier Leschenet [Lechenetz] (1559-†1603)

Didier Leschenet, compositeur et chantre haute contre de la Chapelle Royale en 1559, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon en 1575 et de la Sainte-Chapelle de Paris en 1586. Il meurt en 1603.

- *Chapelle Royale de France (François II, Charles IX, Henri III, Henri IV), 1559-1595*. Didier Leschenet est chantre haute-contre, sous-maître de la chapelle de musique et compositeur ordinaire de la Chapelle Royale.

Pour le règne de François II, il est une première fois mentionné sur la liste des dépêches de Charles IX au 25 mars 1560 pour des services à François II en 1559, comme sousmaistre et haultcontre de la chapelle de musique. Il est appointé sousmaitre à la place de feu N. Testart (décédé le 28 octobre 1559). Il est payé 50 livres pour les mois de novembre et décembre

1559, où il a servi à la place de Testart. Il figure ensuite sur les comptes du Trésor de François II datés du 27 août 1560, comme sousmaistre de la chapelle de musique prenant sous sa responsabilité R de Fresmont, petit chantre (BrooksJ 2000 p. 500, 501 d'après F-BnF, fr. 3942 f. 2v et F-AN, KK 127, f. 2207).

Pour le règne de Charles IX, on possède un reçu au 20 février 1561, comme sousmaistre de la chapelle de musique, de 75 livres pour les gages de J Girard pour le dernier trimestre, agissant par procuration de Girard. Didier Leschenet est mentionné dans un acte du minutier central du 6 août 1561, relatif au paiement à Mathieu Parnille, paiement exigé par les chantres dont Leschenet (Handy 2008 p. 611 d'après F-AN, MC, VIII, liasse 247). Il est cité dans la liste des dépêches de Charles IX au 5 octobre 1563 pour l'attribution d'une prébende dans l'église St Estienne de Troyes. Il est probablement mentionné sous le nom de Chenetz dans le compte des fêtes de Bayonne de 1565. Il figure enfin dans la liste des gens de maison pour des habits de deuil sans doute pour les funérailles de Charles IX en 1574 (BrooksJ 2000 p. 501 d'après F-BnF, fr. 26143 pièce 272, ms. fr. 3942 f. 253 et ms. fr. 26171 f. 169v et Handy 2008 p. 478, 582 d'après F-AN, KK 130 f. 298v)

Pour le règne de Henri III, il figure dans l'état de chappelle d'Henri III de 1578 comme compositeur et haulte contre pour 133 écus 1 tier de gages annuels qui se répartissent comme compositeur, 33 ecus 1 tier, et comme haulte contre, 100 ecus et dans la liste des chanteurs de la chapelle et des officiers d'Henri III autour de 1586 (BrooksJ 2000 p. 399, 410, 501 d'après F-BnF, Cinq cents Colbert 54 f. 363v et Colbert 10 f. 10-11). Le 18 août 1582, Didier Leschenet, chantre de la Chapelle de musique du roi, chanoine de Saint-Etienne de Meaux, sollicite Mathieu Parnille pour l'aider à recevoir ce qui lui est dû par le chapitre de Meaux. Il établit une procuration à l'ordre de Mathieu (Handy 2008 p. 478 d'après F-AN, MC, CXXII, 1191).

Pour le règne de Henri IV, il est cité dans le testament de Nicolas Millot datant du 21 septembre 1590 (Handy 2008 p. 305 d'après F-AN, MC, VIII, 350) et il figure dans l'état de chapelle de 1595 (Le Moël 1966, p. 6 d'après F-BnF, ms. fr. 3994, f. 226-228).

- *Saint-Etienne de Troyes, 1563.* Didier Leschenet obtient du roi le 5 octobre 1563 une prébende de chanoine à Saint-Etienne de Troyes (Handy 2008 p. 478, d'après F-BnF, ms. fr. 3942, f. 253)

- *Sainte-Chapelle de Dijon, 1575.* Dans les registres de la Sainte-Chapelle de Dijon est inscrit la réception de « maistre Didier Leschenet, maistre des enfans de la chappelle du roy... prebande et chanonnye que souloit tenir feu maistre Christien de Semeur » (F-AD 21, G 1527, f. 307).

- *Collégiale de Saint-Quentin, 1579.* Didier Leschenet détient une prébende de Saint-Quentin au sujet de laquelle s'engage un conflit avec le chapitre en matière de droit de résidence, tranché en faveur du musicien par un arrêt du Parlement daté de février 1579 (Louët 1668, vol. 1, p. 153 et Le Moël 1966, p. 13).

- *Saint-Etienne de Meaux, 1582.* Le 18 août 1582, dans un acte de baptême, Didier Leschenet est qualifié de maistre compositeur et chantre de la chapelle du roi, chancelier et chanoine de la cathédrale Saint Etienne de cette ville (Handy 2008, p. 478, d'après F-AN, MC, CXXII, 1191).

- *Cathédrale de Langres, 1584-1586.* D'après l'abbé Roussel (Roussel 1873 t. IV, p. 103), Didier Leschenet est chanoine de Langres de 1584 à 1586. Les Archives Départementales de Haute Marne et leur inventaire donnent de nombreuses pièces relatives à Didier Leschenet et confirment ces dates. Tout d'abord une lettre de Catherine de Médicis au chapitre de Langres, pour lui recommander Didier Leschenet (Paris, 30 avril 1567) ; Puis une lettre de relance de

Charles IX au chapitre de Langres pour s'étonner que les recommandations de François II et les sciences en faveur de Didier Leschenet, sous-maître de la Chapelle Royale de musique, n'aient pas eu reçu d'effet et réitérer instamment sa recommandation (Paris, 18 avril 1567) (F-AD 52, Cotes 19 J 13-fol 30 et 19 J 13-fol 28). On possède dans les registres 2 G 13, 2 G 14 et 2 G 15 de nombreuses mentions de Didier Leschenet sur ses différentes démarches pour obtenir une prébende à Langres, démarches qui aboutissent le 30 avril 1584 par la réception de Didier Leschenet. Le 31 mars 1586 il part de Langres. On possède la « collation à Charles de Joussancourt, du diocèse de Noyon, prieur de Saint-Pierre de Revillon, au diocèse de Chartres, pourvu par signature apostolique, par permutation avec Didier Leschenet » (Inventaire AD 52, 2 G 15 Dignitaires, chanoines et prébendiers f. 408v, 454)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1586-1603*. Gilles Dongois écrit : « Didier Leschenet fut reçu chanoine [de la 11^e chanoinie] le 19 novembre 1586 au lieu de Nicolas L'huillier. Il étoit sous maître de la Musique du Roy dez l'année 1577 et fut élu chantre le 11 mai 1590 au lieu de Jean Froger. Il posséda sa chanoinie jusques en 1603 ». Il est remplacé, à son décès en 1603, par Jacques Mareschal. Gilles Dongois écrit encore dans la partie réservée à la chantrerie : « En 1589, sur la démission de la chantrerie faite par le dit Froger fut esleu Didier Leschenet chanoine qui ne pu avoir de lettres de confirmation a cause des mesmes guerres [guerres qui ont empêché Jean Froger d'obtenir des lettres de Henry IV]. En 1595 sur la démission dudit Lechenet pour cause de permutation avec Honoré Mourier fut esleu le dit Mourier... » (F-AN, LL 630, p. 278-279, p. 304 et Stein 1912 p. 136).

Dans Brenet, on a d'avantage de détails. Le 20 mai 1589, Monsieur Froger ayant démissionné de l'office de Chantre, les chanoines élisent « Maistre Didier Leschenet pour faire la charge et office ». Le 9 mai 1590, Beugrand, chantre du roi défunt, résidant au collège de Beauvais, présenté par Monsieur Leschenet, chantre, est admis « à porter l'habit de la Sainte-Chapelle et y venir chanter ». Le 1^{er} juillet 1594, Didier Leschenet expose que, quoique ayant été élu Chantre par Messieurs, il n'a point encore de lettres de provision ; sur quoi les Chanoines renouvellent la formalité de son élection. Le 27 mai 1595, Leschenet se démet de l'office de Chantre, « disant qu'il ne le pensoit plus exercer, et prie lesdits sieurs en gratifier et y eslire monsieur Mourier chapelain perpétuel ». Enfin, le 17 avril 1604, « le contract de la fondation de la messe de Requiem à l'intention du deffunct Maistre Leschenet a esté signé » (Brenet 1910 p. 140, 142, 143, 146, 151 d'après F-AN, LL 600, f. 113v, 125, f. 143-143v, f. 149, LL 601, f. 4v, LL 630 p. 278).

Son obit est célébré le 14 mai : « *Missa de defunctis fundata per magistrum desiderum leschenet huius sacre capelle quondam canonicum. Cuius anime deus etc. Et in fine misse dicetur psalmus. De profundis cum orationibus. Inclina domine et. fidelium deus. In qua quidem missa distribuentur scilicet Domino thesaurario presenti decem et octo solidi Cuilibet canonico presenti novem solidi. domino Cantori quatuor solidi turonenses. Cuilibet Cappellano tam perpetuo quam ordinario presenti. [trait] solidi. Cuilibet clerico present iiii solidi turonenses. Mi qui missam celebraverit octo solidi tur. distributori [blanc] solidi. pulsatori. duo solidi. Tribus matriculariis tres solidi turonenses. Pro qua fundatione dictus dominus leschenet dedit dictis dominis thesaurario et canonicis quadringentas libras turonenses in annuos redditus convertendas ut patet ex literis expeditis per Philippum Cothereau et Simonem de labarde natorios die decima quarta mensis aprilis anno millesimo sexcentesimo quatuor DATE 1604 » (F-Pm, ms. 3339).*

Œuvres. Voir la notice de Ruth K. Inglefield dans le *New Grove* (NG2. PCB). On conserve de lui un Magnificat et quinze chansons (éditées par Jane A. Bernstein dans la série *Sixteenth-Century Chansons*, vol. 18 [1990])

Magnificat, 4vv, 1557

A dieu gentil corsage, 4vv, 1553 ; En te contemplant je te prise, 4vv, 1553 ; Est-il douleur cruelle, 5vv, 1572 ; Gris et tanné me faut porter, 5vv, 1572 ; Helas, pourquoy ne suis-je mariée, 6vv, 1572 ; Je m'y plain fort qu'amours, 6vv, 1572 ;
Le cueur est mien, 6vv, 1572 ; Les mesdisantz par leur, 4vv, 1553 ; Pourvous ami tousjours, 4vv, 1553 ; Pourvous servir jusques à ce qu'il meure, 1557 ; Puis que j'ai belle amie, 5vv, 1572 ; Si par souffrir on peult, 6vv, 1554 ; Si vous me donnez jouissance, 1554 ; Souspirs ardents parcelles, 6vv, 1554 ; vous desirez et cherchez ma presence, 1554.

Pierre de Lescluse (1559-1570)

Pierre Lescluse, enfant de la Chapelle Royale en 1559, est clerc en 1559, puis chapelain en 1563 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Chapelle Royale de France (Henri II), 1559.* Pierre Escluse est mentionné parmi les enffans de la Chappelle et Chambre du feu Roy dans le compte des obsèques de Henri II au quartier de juillet 1559 (Handy 2008 p. 223, 571, d'après F-AN, KK 125, f. 1393v-1394)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1570 :* Le 30 décembre 1559, Pierre Lescluse est mentionné dans une ordonnance relative au port des chapes et sous-chapes sous le prénom sans doute erroné de Jean. Le 14 septembre 1560, il est invité avec d'autres clercs, René Du Puy, Jacques Passart, Guillaume Ysoron, Etienne Bigot et Valeran Brenero, à se faire promouvoir aux ordres. Les 21 mars 1562, comme clerc, et 12 septembre 1563, comme chapelain, il se voit signifié les ordonnances relatives à la gestion des absences. Le 8 juillet 1564, Pierre Lescluse reçoit un « don gratuit », de 40 sols tournois « en considération de la maladie de sa mère, qu'il a esté veoir à Orleans ». Le 20 février 1566, il est présent à l'installation du Chantre Guillaume Belin. Le 23 avril 1567, les chanoines « ont accordé trois mois de delay à Maistre Pierre Lescluse chappelain ordinaire de l'eglise pendant lesquelz il advisera de retourner ou non et ce pendant donnera ordre que ses sepmaines soient faictes en la maniere accoustumée ». Après ses absences et sans doute sa mise hors, il est à nouveau reçu le 4 octobre 1567, « clerc par provision soubz la prebende de Monsieur Truphy ». Le 17 juillet 1568, Messieurs « ont ordonné que maistre Pierre Lescluse chappelain ordinaire de l'eglise de faire les sepmaines tant hault que bas commençant demain au lieu de Maistre Robert Pihan a present retenu de maladie, et que ledit Lescluse en sera païé aux despens de l'eglise et aura cinquante solz tournois ». Les 19, 26 février et 19 mars 1569 (n. st.), Pierre Lescluse est réprimandé en compagnie d'autres chantres Rouille, Passart et Abraham de la Mare. Le 30 septembre 1570, il figure pour la dernière fois dans les registres de la Sainte-Chapelle : les chanoines « luy donnent et continuent son congé jusques à la Toussaintz prochaine pourveu qu'il ne les abuse point et que audit jour il ne faille à venir, et pour ce que mesdits sieurs sont advertis qu'il a accepté la charge de recepveur des enfans de chœur de l'eglise de Meaulx qu'il ait à leur escrire en bref sur ce son intention » (Brenet 1910 p. 102, 103, 105, 108, 109, 111, 112, 113, 118 d'après F-AN, LL 626, f. 117, 125, 141, 158, 164v, f. 178v-179, LL 599, f. 11v, 18, 26, f. 33-34v, 68).

- *Cathédrale de Meaux, 1570 ?.* Il est probable que Pierre de Lescluse ait choisi de prendre la charge de receveur des enfants de chœur de Meaux.

Jean Lescuyer (1482)

Jean Lescuyer est cleric marguillier gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1482.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1482*. Le 18 décembre 1482, Messieurs ordonnent que « Messire Jehan Lescuyer présenté cleric margelier par Pierre Guillier auroit les distributions de cleric pour et en attendant sçavoir s'il sera utile pour servir à la Sainte-Chapelle comme cleric margelier ». On trouve un Jehan Lescuyer, maître de musique de la cathédrale de Cambrai avant 1536. (Brenet 1910 p. 37, 38 d'après F-AN, LL 621, f. 106 et citant Houdoy 1880 p. 101).

Simon Lescuyer (1595-†1624)

Simon Lescuyer n'a jamais appartenu à la Sainte-Chapelle de Paris, malgré sa requête de 1602. Il meurt sans doute à une date très proche du dépôt de son testament en juillet 1624.

- *Chapelle Royale de France (Henri IV, Louis XIII). 1595-1624* : Simon Lescuyer figure sur l'état de chapelle de Henri IV de 1595, dans la pétition en faveur de Fiacre de Mortière du 13 février 1617. Lescuyer meurt en 1624 (Le Moël 1966 p. 14, 24 d'après F-BnF, ms. fr. 3994, f. 226-228, F-AN, MC, XXIV, 258). Michel Brenet précise qu'il figure dans le compte de 1619 comme « chantre ordinaire » de la famille royale (Brenet 1910 p. 150 d'après BnF, ms. Clair. 808 citant Brenet 1904 p. 20). On trouve son testament au minutier central à la date du 27 juin 1624 :

« Testament de Simon Lescuyer, chantre ordinaire de la musique du roi, demeurant rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, gisant au lit, malade. Le testateur élit sa sépulture en l'église des Augustins auprès de la tombe de M. Du Caurroy ; il ordonne que soient payées ses dettes à Antoine Oultrebon et les 75 livres dues pour loyer à M. Mabile, maître des enfants de chœur de l'église des Saints-Innocents. Choix, comme exécuteur testamentaire d'Antoine Oultrebon, chantre ordinaire de la musique du roi ». À la suite : 1624, 5 juillet. - Codicille. (Jurgens 1968, vol.1 p. 107 d'après F-AN, MC/ET/VII/13)

- [*Sainte-Chapelle de Paris, 1602*]. Le 16 janvier 1602, « Sur ce que Lescuyer, chantre du Roy a requis estre receu actuellement chantre et compaignon pour servir a l'église et en recepvoir les gaiges, a este ordonne qu'il sera receu sil veult aux gaiges de 25 escuz seulement et non aultrement et aura une chambre dessoubz la basse chapelle » (Brenet 1910 p. 150 d'après F-AN, LL 600, f. 185v). Simon Lescuyer n'accepte pas les propositions de la Sainte-Chapelle, puisqu'il reste à la Chapelle Royale au moins jusqu'en 1619.

Jean de L'Espée (1610)

Jean de L'Espée est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1610.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1610*. Jehan de L'Espée, enfant de chœur, est renvoyé le 22 septembre 1610 (Brenet 1910 p. 159, d'après F-AN, LL 601, f. 114v).

Jean [I] de Lespine (1519-1523)

Jean de Lespine, chantre haute contre, gagiste en 1519, puis reçu cleric en 1523 de la Sainte-Chapelle de Paris, sert entre temps à la chapelle ducale de Lorraine (1521).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1519 et 1523*. Le 15 octobre 1519, Messieurs « ont ordonné que Jehan de Lespine, jeune chantre venant de Beauvais, ayant voix de haulte contre, seroit pris à

l'essay et auroit distributions de cleric comme les aultres tant et pour si longuement qu'il leur plaira ». Il n'est plus cité avant le 23 mai 1523, date à laquelle un « Jehan de Lespine, venant de Lorraine » est reçu comme cleric (Brenet 1910 p. 72, 78 d'après F-AN, LL 624, f. 6, 64). Cette allusion est confirmée par les archives de la cour de Lorraine, où il servit de 1521 à 1523. On ignore combien de temps il continua à servir la Sainte-Chapelle après son retour en 1523.

- *Chapelle ducale de Lorraine, 1521-1523*. Un chantre du nom de Lespine, sans prénom, est rémunéré parmi les chantres de la chapelle privée du duc Antoine de Lorraine en 1521, 1522 et de janvier à mars 1523 (Freedman 1987, p. 525-526 ; transcription de la liste de 1521, p. 513 ; voir également Desaux 1998, p. 77).

Jean [II] de Lespine (1613)

Jean de Lespine est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1613.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1613*. Le 26 janvier 1613, Jehan de Lespine, natif de Châteaudun, est reçu enfant de chœur (Brenet 1910 p. 162 d'après F-AN, LL 601, f. 137-137v).

François de Lestrange [L'Estrange] (1517-†1524 ?)

François de Lestrange est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1517.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1517-1524*. Dongois écrit : « François de L'Estranges fut receu [chanoine de la 7^e chanoinie] le 6 juillet 1517 au lieu de Philippes Pot qui fut tresorier ». Il est remplacé en 1524 par François Faulcon (F-AN, LL 630, p. 210, Stein 1912, p. 135). Il est mentionné pour une distribution de sel le 15 février 1522 (n. st.) (Brenet 1910, p. 76, d'après F-AN, LL 624, f. 40).

Jean Lestulier [Lesculier] (1508-1514)

Jean Lestulier, ayant voix de dessus, mentionné deux mois en 1508 à la chapelle pontificale est renvoyé de la Sainte-Chapelle de Paris en 1511.

Richard Sherr propose de identifier Jehan Leculier de la chapelle pontificale en 1508 au Jehan Lestulier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1511. Ce dernier pourrait être aussi le Lesculier de la collégiale de Saint-Amé de Douai en 1513-1514. Il paraît peu vraisemblable qu'il soit le Jean Lescuyer de la Sainte-Chapelle en 1482 (voir Lescuyer [1 ; Paris]). ou beaucoup plus tard le maître des enfants de la cathédrale de Cambrai en 1536 (voir Lescuyer [2 ; Cambrai]).

- *Chapelle pontificale (Jules II), 1508*. Johannes Lesculier est mentionné sur des paiements en juin 1508 et juin-juillet 1508 de la chapelle pontificale de Jules II (Sherr CSB).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1511*. Jehan Lestulier, « ayant voix aussi de dessus » recevra 20 sols 10 deniers « pour retourner en son pays à cause que n'a esté trouvé souffisant » le 15 septembre 1511 (Brenet 1910 p. 59, d'après F-AN, LL 623, f. 89v).

- *Collégiale Saint-Amé de Douai, 1513-1514*. Il pourrait être le « Lesculier », vicaire (1/2 gages) de l'église en 1513-1514 (Bouckaert PCR).

Nicolas Le Tholier (1613)

Nicolas Le Tholier est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1613.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1613*. Le 25 mai 1613, Nicolas Le Tholier, prêtre du diocèse de Rouen, est reçu comme clerc (Brenet 1910 p. 162, d'après F-AN, LL 601, f. 141v).

Jacques Le Trot (1567-†1585)

Jacques Le Trot est clerc en 1567, chapelain en 1569, puis chapelain perpétuel en 1581 de la Sainte-Chapelle de Paris. En parallèle il est chantre de la Chapelle Royale en 1577. Il meurt le 23 juillet 1585.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1567-1585*. Jacques Le Trot est mentionné une première fois comme clerc, dans le procès verbal de délibération du 10 mai 1567. Le 10 septembre 1569, Jacques Le Trot et Regnault de Rasily sont reçus chapelains en remplacement de Thomas Richardot, qui a quitté le service et de Robert Pihan, qui est absent depuis trop longtemps. Le 8 juillet 1570, Jacques Le Trot est privé de ses distributions « pour ses absences ». Il est probable que ces absences sont liées à un service à la Chapelle Royale, dont on n'a des preuves qu'entre 1577 et 1584. D'après Gilles Dongois, Jacques Le Trot devient possesseur de la chapellenie perpétuelle de Saint-Blaise en 1581, prenant la suite d'Antoine Guillot, et la garde jusqu'à sa mort (F-AN, LL 630, p. 321). Le 23 juillet 1585, Jacques Le Trot, chapelain perpétuel, meurt. Le 24 juillet 1585, Maistre Maximin Jacquinet, chantre de la chambre du Roy s'est présenté... pour estre receu chappellain perpétuel au lieu du deffunct maistre Jacque Le Trot luy vivant chappellain de Saint Blaise fondée en la basse Sainte Chappelle... par la resignation que luy en avoit faicte ledit Le Trot, en date du 13^e juillet 1585, tesmoins Charles Benoist secrétaire conseiller du Roy sur le pont au change Maistre Jacques Salmon aussy chantre de la chambre du Roy. Messieurs répondent que en vertu des fondations la chapelle vacante par le décès de Le Trot doit revenir à « Maistre Leonard Boursault dit le Limosin, de longtemps habitué et desservant ordinaire en la Sainte Chapelle » (Brenet 1910 p. 111, 114, 117, 137, 138 d'après F-AN, LL 599, f. 12, 44v, 63, LL 600, f. 67). Gilles Dongois écrit que le successeur de Jacques Le Trot dans sa chapellenie est Antoine Morin en 1585 et Edmé [Mesme] Jacquinet en 1586. Quant à Léonard Boursaud, il devient titulaire de la chapelle Saint-Nicolas et Saint-Louis en 1585 (F-AN, LL 630, p. 321 et 324).

- *Chapelle Royale de Henri III, 1577-1584*. Jacques Le Trot est mentionné comme chantre de la Chambre ou de la Chapelle aux côtés de Claude Barbelot et Jacques Le Charron (Handy 2008 p. 400, 478 citant BrossardY 1965 p. 18). Il figure dans les chantres de la Chapelle du roi domiciliés à Rouen à la date du 24 mai 1578 (Tougard 1897, p. 189).

Firmin [Fremin] Le Vasseur [Le Vavasseur, Le Vaicheur] (1398-†1440)

Fremin Le Vasseur, chapelain du duc de Berry en 1398, est chanoine en 1405 de la Sainte-Chapelle de Bourges et de la chapelle ducale de Bourgogne en 1418.

- *Chapelle du duc de Berry (Jean), 1398-1401*. Françoise Lehoux mentionne Fremin Le Vasseur comme chapelain du duc de Berry en 1398 (Pilleboue 1990, p. 80, 83 et Pilleboue PCR citant Lehoux 1968, t. II, 391). En 1401, il est cité comme un parmi 9 chapelains : Ascelin Royné, premier chapelain, Pierre Belon, Pierre Boileau, Loys Chambly, Pierre Gillain, Etienne Le Quien, Melchior [de la Cousture], Bernard de Montigny, et 6 clercs : Richard de la Couldre, Cardinet d'IVille alias Malescure, Robinet de Heugueville, Perrinet l'Aisne, Jean Bonduc dit Fundamenta, Thassin Poschon et 7 sommeliers : Henri Riout, Etienne Du Boys, Jehannin le Noble, Symonnet Arnoul, Jehannin Carité, Robinet Huyot, Perrinet Estienne (Wright 1979, p. 81, 82, 210 d'après F-AN, KK 254, f. 119v-120 ; doc. 170).

- *Notre-Dame de Paris, 1401*. Fremin Le Vasseur est mentionné comme chanoine de Paris en mars 1401 en même temps que chapelain de Jean duc de Berry (Wright 1979 p. 105 d'après F-AN, LL 109a, p. 137, KK 254, f. 64v-65 et F-BnF, ms. fr. 6751, f. 7v).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1412*. Fremin Le Vasseur est mentionné comme chanoine de la Sainte Chapelle le 19 avril 1405 (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il est dans les comptes 1408-1409 mentionné comme chanoine mais gagne peu. Il ne touche rien en 1409-1410 comme P. Belon et P Boyleau et doit donc résider ailleurs. Par contre il est mentionné : A messire Fremin pour son reste de 11 livres 18 sols dont il a été assigné et 3 tonneaux de vin. Il est présent dans les comptes 1410-1411 et notamment le 20 avril 1410. Il disparaît une nouvelle fois en 1411-1412. Dans une lettre passée devant l'official de Bourges Pierre Martel, procureur de Firmin Le Vasseur ou Vavasseur, chanoine d'Amiens réclame tout ce qui peut lui être dû au titre de sa prébende [Vidimus d'un acte daté du 7 avril 1413] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1635-8G 1637, 8G 1509 et 8G 1502). D'après Regnier, Firmin Le Vasseur nommé en 1405 est remplacé par Rogier de Limbourg en 1415 (F-AD 18, 9G 1504, p. 84). On peut sans doute supposer que Firmin Le Vasseur reste chanoine en titre au moins jusqu'à 1412.

- *Cathédrale d'Amiens, 1413-1440*. Fremin Le Vasseur est chanoine d'Amiens comme le montre la lettre citée ci-avant dès 1413 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1502) et il y réside sans doute après la mort du duc de Bourgogne en 1419. Il meurt le 16 février 1440 (n. s.) et est enterré dans la cathédrale d'Amiens comme l'indique l'*Épithapier de Picardie* (Wright 1979, p. 105 citant Rodiere 1925 p. 42).

- *Cour de Bourgogne (Jean sans Peur), 1418-1419*. Il est mentionné sous les noms de Fremin le Vaicheur et Fremin Le Vasseur dans les listes de la chapelle de Bourgogne en 1418 et 1419 (Wright 1979, p. 233, 234 d'après F-AD 21, B 1601, f. 42v, 58v-59).

Jean Le Vasseur [Le Vavasseur] (1449-1472)

Jean Le Vasseur est enfant de chœur avant 1450, vicaire en 1450 de la Sainte-Chapelle de Bourges, clerc marguillier en 1457 de la Sainte-Chapelle de Paris, puis de retour à Bourges comme chapelain en 1466. Il est probablement au service de Charles de France en 1468, et sans doute avant.

A la Sainte-Chapelle de Paris, Jean Le Vasseur est emprisonné pour vol au début de 1458, et l'on a conservé sa déposition dans des actes concernant la Sainte-Chapelle de Paris conservés à la BnF. « Le 5 janvier devant l'official du trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, « Jean Le Vasseur, clerc, marguillier et vicaire » de l'église se dit âgé « de 25 ans ou environ, originaire de la cité de Bourges, fils de feu André Le Vasseur, maréchal [ferrant] ; il a pour mère Jeanne, à présent épouse de Jacques Cotin, résidant à Clichy-la-Garenne. Il déclare en outre qu'il demeura dans la Sainte-Chapelle de Bourges, où il fut longtemps enfant de chœur puis vicaire pendant 5 ou 6 ans ». Ce témoignage est confirmé par la documentation de la Sainte-Chapelle de Bourges pour la charge de vicaire. Il arrive à Paris à la fin 1457, puisqu'il déclare aussi qu'il était « clerc de matines », donc à la cathédrale Notre-Dame, le 24 novembre 1457. L'enquête porte sur la disparition de pierres précieuses et de perles prélevées par ledit Le Vasseur sur des vêtements et ornements liturgiques entreposés dans un coffre de la Sainte-Chapelle appelé « le charnier aux chapes ». Pour sa défense, il raconte avoir reçu des perles de marchands de Bourges Jean Turpin et Pierre Lermite, et que, ne les retrouvant pas après les avoir déposées dans « le charnier aux chapes », il en avait prélevé d'autres et vendu le tout pour 3 écus à un orfèvre — qui le dénonce au maître de l'œuvre. Suite à l'intervention, le 25 janvier, d'un orfèvre nommé Jean Vellot, résidant « en la rue Quinquempois », qui se porte caution et s'engage à faire restituer tous les biens « mal prins » par le jeune vicaire, l'affaire semble en être resté là. On ne sait ce que devient Jean Le Vasseur à Paris, mais il réapparaît en tout cas à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1466 (BnF, fr. 17107, f. 40-42).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1449-1457, 1466-1472.* De l'acte précédent, on apprend que Jean Le Vasseur a été enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges sans doute jusqu'à la Noël 1449, puisqu'il est reçu vicaire au terme de Pâques 1450 d'après le compte de la Sainte-Chapelle pour l'année 1449-1450. Le 21 janvier 1453 (dimanche avant Saint Vincent), Jean Le Vasseur est témoin avec Jean Semele à la réception de Jean Pernaut dont Hugues Polin est procureur. Par contre, il est absent des comptes 1458-1459 et 1462-1463. Il ne réside pas ces années et probablement il n'est pas résident à la Sainte-Chapelle de 1458 à 1463. Il réapparaît le 1^{er} février 1466, quand il demande à être reçu chapelain. Il figure comme chapelain dans les comptes de 1467-1468 à 1472-1473, avec des distributions nulles à Pâques et à Saint-Jean (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1647, 8G 1509, f. 51, 8G 1648, 8G 1510, 8G 1649-1654). Ne possédant pas les comptes de 1466-1467, on peut supposer qu'il a été reçu chapelain dès 1466. On verra plus loin que d'avril à septembre 1468 il appartient à la chapelle de Charles de France duc de Berry.

Le 4 août 1467, Martin Bonin prive Vincent Rabier et Jean Le Vasseur de leurs distributions, notamment pour des sorties non autorisées. Le 29 août 1467, Jean Le Vasseur est encore sorti sans la permission de M. Bonin (probablement pour son service auprès de Charles de France). Le 29 septembre 1467, Vincent Rabier et Jean Le Vasseur supplient le chapitre d'avoir pitié d'eux et de leur faire leurs distributions. Messieurs répondent qu'ils n'auront pas de distributions parce qu'ils ne font plus partie de la chapelle et qu'ils ont été privés à cause d'excommunication (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1647, 8G 1510).

Le 28 mars 1469, messieurs ordonnent que messire Lambert Grignon et monsieur Jean Le Vasseur seront sollicitateurs des procès aux gages de l'église de 100 sous. Le 17 mai 1469, messire Richard Benoit [Benoit Richart], récemment vicaire ou chapelain de l'église supplie messieurs de le recevoir à la place qu'il tenait dans l'église, vu qu'il avait quitté ladite église pour aller au service du duc de Berry avec l'autorisation du chapitre et du vicaire et vu que il n'a pas pu revenir jusque ici à cause des discordes qui étaient depuis ce temps jusque là. De plus il supplie que ses comptes soient vus et clos puisqu'il se montrait prêt à servir l'église en tout et selon ses possibilités. Messieurs ont ordonné qu'il sera admis et reçu à sa place habituelle et que Jean Le Vasseur qui occupe cette place pour le moment en sera chassé (exclu). Jean Leotier, M. Bonin, J. Ploton et Denis Le Duc verront ses comptes. Le 14 août 1470, M. Bonin arrête le pain et les distributions de Jean Vigier et Jean Le Vasseur jusqu'à ce qu'ils aient satisfait Jean de Bloys de ce qu'il lui doivent à cause du mistere fait récemment par les suppots de la chapelle le jour de penthecôte. Le 2 juillet 1471, Jean Le Vasseur a payé 3 hommes pour déménager des meubles dans la maison des enfants de chœur. Le 11 avril 1472, Jean Vasseur reçoit ses distributions pour le temps qu'il vaquera à la poursuite du procès pour la prébende de Dun le Roy (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533, 1534, f. 59v, 88v, 95).

- *Notre-Dame de Paris, 1457.* D'après la déposition de Jehan Le Vasseur devant l'official de la Sainte-Chapelle de Paris, on apprend qu'il est cleric des matines à Notre-Dame de Paris le 24 novembre 1457 (BnF, fr. 17107, f. 40-42).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1457-1458.* D'après la déposition de Jehan Le Vasseur devant l'official de la Sainte-Chapelle de Paris, on apprend que Jean Le Vasseur est cleric marguillier et vicaire. On ne sait ce qu'il est devenu entre 1458 et son retour comme chapelain à la Sainte-Chapelle de Bourges (BnF, fr. 17107, f. 40-42).

- *Chapelle de Charles de France, duc de Berry, frère du roi Louis XI, 1468.* Jean Le Vasseur est cité sous le nom de frère Jehan Le Vasseur dans le rôle des dépenses de Charles Duc de Normandie daté du 6 octobre 1468 pour la période d'avril 1468 (n.s) à septembre 1468 avec Gilles de Picquigny, Thomas Mondet, frère Jehan Le Fevre comme « prebstres chapelains et

confesseurs du commun » (Stein 1919, p. 682 pièce justificative n° 61 d'après F-BnF ms fr 21477, f 44-49 et extraits faits au XVIIe siècle F-BnF ms fr 6973, f. 29-31). Il est cependant probable qu'il appartienne à la chapelle de Berry plusieurs années auparavant et qu'il se confonde avec notre Jean Le Vasseur des Saintes-Chapelles de Paris et Bourges.

Martin Le Vasseur (1555)

Martin Le Vasseur est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1555.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1555.* Le 23 juillet 1555, « messieurs ont retenu aux gaiges de l'église de ceans Martin Le Vasseur, natif de la paroisse de Saingin ?? diocèse de Beauvois a la somme de 50 livres par an et 2 petitz pains de chappitre tant quil leur plaira et l'ont fait revestir d'un seurlpeliz par monsieur de Beauregard ». Le 27 août 1555, « monsieur le trésorier a nommé Martin Le Vasseur a la place et office de son vicaire que tenoit messire François Courrat au lieu de Simon Gentilz quil avoit cy davant nommé qui ne s'est trouvé cappable » Il est renvoyé à de Beauregard et Crenequin comme les plus anciens chanoines. Le 2 novembre 1555, le chapitre donne « 2 ecus a Martin Le Vasseur vicaire pour s'en aller a Beauvoys ou il a prins party et a ledit Vasseur prins congé de messieurs ». Le 16 novembre 1555, monsieur Lheret chanoine comme procureur de monsieur le tresorier (procuracion receue a Tours par le notaire de l'official) a nommé Jehan Arpicon cleric a la place et office de vicaire dudit tresorier que tenoit en ladite eglise Martin Le Vasseur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 45, 60ca, 87, 92)

• *Diocèse de Beauvais, 1555.* Voir ci-avant.

Thomas Le Vasseur [Levasseur] (1439-†1483)

Thomas Le Vasseur est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1439 jusqu'à sa mort le 9 octobre 1483.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1439-1483.* Dongois écrit : « Thomas Le Vasseur fut nommé chanoine [de la 11^e chanoinie] le 10 février 1439 (n. st.) au lieu de Nicolas Bonbihais par son testament du 7 octobre 1483, il est qualifié Curé de Sevres, de Chablis, chanoine de Paris, chancelier dans l'Eglise de Rheims, chapelain de Sainte-Anne dans l'église de Saint-Barthelemy et chanoine de la Sainte-Chapelle. Il mourut le 9 octobre 1483 et fut enterré au cimetierre des Saints Innocents ». Il est remplacé en 1483 par Jacques Martin (F-AN, LL 630, p. 276-277, Stein 1912, p. 136).

Il est mentionné pour la première fois par Michel Brenet dans les comptes de 1440 : « Aux diz chappellains et clerks qui ont fait ledit divin service... » « A messire Nicaise aussi chappellain de messire Thomas Levasseur qui pour ceste annee a esté absent l'espace de cinq sepmaines et n'a servy que 47 sepmaines, à 8 s. p. par sepmainevalant 181. 16 s. p. ». Il est cité aussi dans les comptes de 1450. Le 16 octobre 1448, le même Nicaise Barrat, des comptes de 1440, devenu chapelain perpétuel, est « deschargé de servir pour chapelain de chanoine », et Robert Paalle est reçu chapelain de messire Thomas Levasseur. Jean Mortis place en 1463 un procès engagé entre le trésorier Guy de Bel et le chanoine Thomas levasseur, sur ce que le trésorier n'était pas en droit de refuser l'admission d'un chapelain présenté par un chanoine pour servir « sous sa prébende », si ce chapelain est « ydoine et suffisant ». Le chapelain en question, présenté par Thomas levasseur, était prêtre et se nommait Pierre Le Roy. Le 9 décembre 1476, il est cité dans une ordonnance relative à la mort du trésorier Guy de Bel. Le 12 décembre 1481, il est mentionné dans la réponse des chanoines « à la supplication faicte par maistre Henry de Corbueil tenoriste, lequel avoit six s. p. par chacune sepmaine, requerant avoir plus

grans gaiges pour soy entretenir, luy ont octroyé mesdits sieurs qu'il aura distribucions en la Sainte-Chapelle comme ung clerc en les guaignant et recevant mereaulx, pour servir en ladite eglise ainsi que les autres clerchez » (Brenet 1910 p. 29, 31, 32, 33, 35, 36, d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 13v, 328v, ms. fr. nouv. acq. 2049, p. 433, F-AN, LL 598, f. 40-40v, LL 620, f. 7v et LL. 621, f. 98).

Le 12 mai 1484, sont mentionnées les exécutions testamentaires de Jehan Mortis et de Thomas Levasseur, ce dernier mort le 9 octobre 1483 et enterré au cimetière des innocents. Il a fait fondation à la Sainte-Chapelle d'un obit dont la mention est ajoutée au f. 263 du ms. 114 de la Bibl. de l' Arsenal (Brenet 1910, p. 39, d'après F-AN, LL 621, f. 116 et LL 630, p. 276 et Bibl. Ars. ms. 114, f. 263).

- *Notre-Dame de Paris, 1483.* D'après Dongois, Thomas Le Vasseur est chanoine de Notre-Dame de Paris, par son testament.

- *Autres bénéfices, 1483.* Dans son testament de 1483, Thomas Le Vasseur est qualifié Curé de Sevres, de Chablis, chancelier dans l'Église de Rheims et chapelain de Sainte-Anne dans l'église de Saint-Barthelemy.

Guillaume Le Vavasseur [Vavasseur, Le Vasseur] (1565-1607)

Guillaume Le Vavasseur ou Le Vasseur, chanteur taille, appartient sans doute à la Chapelle Royale dès 1565 et à celle de la Reine mère dès 1580. Il est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1573, puis clerc de la Sainte-Chapelle de Paris de 1574 jusqu'à son renvoi en 1581.

- *Chapelle Royale de musique (Charles IX, Henri III), 1565-1607.* Isabelle Handy propose d'identifier le Le Vasseur sans prénom, chantre aux fêtes de Bayonne de 1565, à Guillaume Le Vasseur. En 1587, maître Guillaume Le Vasseur, chantre du roi et chanoine de l'église de Notre-Dame de Melun se voit accorder l'autorisation de Henri III pour la permutation « qu'il dict et faire de ladite chanterie et chanoine avec Jehan Valet, conseiller et aumosnier de la Roynne mère de sa Majesté à la cure de l'église paroissiale de Rieu en Bretagne ». En 1589, d'après Isabelle Handy, il serait mentionné dans les comptes de la Chapelle Royale comme chantre taille aux gages annuels de 300 livres tournois. Jeanice Brooks donne pour la même source un état de maison de Catherine de Médicis daté entre 1580 et 1585 (Handy 2008, p. 293, 479 d'après F-AN, KK 130, f. 298, F-BnF, ms. fr. 21 480, f. 29, F-BnF, ms. Clair. 1216, f. 64). Le Minutier Central qualifie le 5 septembre 1600 « Guillaume Le Vasseur, prêtre, chantre de la chapelle du roi » : « Sommutation adressée par Guillaume Le Vasseur, prêtre, chantre de la chapelle du roi, chapelain de Notre-Dame de l'oratoire de la chancellerie et de Saint-Nicolas de Thieux en la Sainte-Chapelle du Palais, à Guillaume Hubert, receveur du domaine de Paris, demeurant rue Mauconseil, d'avoir à lui verser 50 écus pour six années de bénéfices affectés à la chapelle de Thieux et 76 écus 17 sols pour la chapelle de l'oratoire ». Il est probable qu'il n'ait pas quitté la Chapelle Royale, jusqu'à sa démission le 1^{er} mars 1607 : « Démission par Guillaume Le Vasseur, chanoine de l'église Saint-Georges de Vendôme et contre-taille de la chapelle de musique du roi, au profit de Nicolas Thiénot, chanoine de l'église de Troyes, de son office de chantre-taille, afin que ledit Thiénot s'y fasse recevoir avec le bon plaisir du roi et du grand-maître de la chapelle de musique » suivent la quittance de Guillaume Le Vasseur et une procuration en blanc (Jurgens 1968, vol. 1, p. 107, d'après MC/ET/VIII/570).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573.* Le 27 juillet 1573, « Jaques Rossilhon, chapelain, procureur de monsieur Dumonthet chanoine a présenté messire Guillaume Le Vavasseur pour estre vicaire a la place de feu Pierre Dupain [sic] ». Il est renvoyé à monsieur Amerard. Le 28

juillet 1573, Amerard présente son rapport sur Vavasseur. Il l'a interrogé en présence « d'aucuns chantres de ladite Sainte-Chapelle et l'a trouvé capable et suffisant tant en voye, champ, lecture que musique. Il promet chanter et tenir thaille ». Le 29 août 1573, « sera alloué a François Dumayne receveur la somme de 2 escus d'or sol quil a delivrez par le commandement desdits sieurs a messire Guillaume Le Vavasseur qui avoyt esté présenté par monsieur Amerard en la place de chappellain auquel il luy appartient de presenter a cause de sa prebende ». Levavasseur est reçu vicaire de Dumonthet et non chapelain. Le 19 septembre 1573, « monsieur Dumonthet remonstre que sa vicairye vacque par la longue absence de messire Guillaume Le Vavasseur qui est de deux moys et plus absent sans congé ny permission de monsieur le tresorier ou de son grand vicaire ; et partant en entendoit presenter et nommer ung aultre en son lieu qui est messire Jehan Fondeau chantre... lequel il a présenté actendu quil est capable et suffisant comme le pourront certiffier messires Jehan Regnault, Thoussainctz Rahel et Mace Arrachepied chappelains de seans quil a requis a ceste fin expres envoyez querir (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

- *Sainte Chapelle de Paris, 1574-1581 et 1600 ?*. Guillaume Levavasseur est reçu clerc à l'essai le 13 novembre 1574. Le 16 novembre 1581, les chanoines ordonnent qu'on fera vider les meubles de la chambre de Vavasseur, qui a été chassé de l'église « pour estre scandaleux » et le 17 décembre 1581, « il a esté fait deffence au recepveur de ne payer ce qui est deubt du gros au Vavasseur, pour la degradation qu'il a faicte à sa chambre devant que de s'en aller » (Brenet 1910 p. 126, 132 d'après F-AN, LL 599, f. 133-133v, LL 600, f. 14-14v). En 1600, il est qualifié de « Guillaume Le Vasseur, prêtre, chantre de la chapelle du roi, chapelain de Notre-Dame de l'oratoire de la chancellerie et de Saint-Nicolas de Thieux en la Sainte-Chapelle du Palais » voir ci-avant.

- *Chapelle de la reine mère (Catherine de Medicis), 1580 ?-1587*. Guillaume Le Vasseur est mentionné dans l'état de maison de Catherine de Médicis, entre 1580 et 1585, d'après Jeanice Brooks, dans la liste des maistres, sousmaistres et chantres de la chapelle taille pour 300 livres de gages annuels, dans l'état de maison de Catherine de Médicis de 1585, dans la liste des membres de la chapelle aux gages annuels de 100 écus pour les quartiers de janvier et juillet, et enfin dans l'état de maison de Catherine de Médicis de 1587 dans la liste des membres de la chapelle aux gages annuels de 100 écus pour le second semestre (BrooksJ 2000 p. 407, 409, 503, 504 d'après F-BnF, Clair. 1216, f. 64, F-AN, KK 116 f. 48v et F-AN, KK 117 f. 10v).

- *Chapelle de l'Oratoire, 1600*. Il est qualifié ci-avant le 5 septembre 1600 de « Guillaume Le Vasseur, prêtre, chantre de la chapelle du roi, chapelain de Notre-Dame de l'oratoire de la chancellerie et de Saint-Nicolas de Thieux en la Sainte-Chapelle du Palais ».

- *Autres bénéfices*. Guillaume Le Vasseur est qualifié en 1587 de chanoine de l'église Notre-Dame de Melun et chanoine de l'église Saint-Georges de Vendôme en 1600.

Henry Le Velu [Levelu] (1567-†1573)

Henri Le Velu est clerc en 1567, chapelain en 1571 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt le 16 septembre 1573.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1567-1573*. Henry Levelu est mentionné la première fois le 10 mai 1567 dans le procès verbal d'une délibération comme clerc. Le 23 mars 1568, il est autorisé d'« aller jusques à Tours a quelque affaire qu'il dict y avoir par la mort advenue d'un sien frère » Le 22 mars 1570, il est ordonné au sujet « des parolles sacandalleuses que Le Velu profera publiquement au chœur ». Le 11 avril 1571, Henry Le Velu, chapelain ordinaire, sert de témoin de la remontrance à Jehan Gueniart au sujet de son service à la chapelle de la reine, qui ne doit pas nuire à son service à la Sainte-Chapelle : « sur la remontrance faicte par

monsieur le Chantre que maistres Martin Beaufilz chapelain, Jehan Gueniart et Pierre Morillon, clerks ordinaires de ladite chapelle (qu'on dict estre receuz à la chapelle de la Roynne Mère), ne continuent à présent le service de l'église et s'occupent au service de ladite Dame, monsieur le Thresorier a ordonné qu'il leur sera dict que s'ils n'assistent continuellement ces jours prochains et festes de Pasques au service de l'église de céans, dès maintenant il les prive de leurs places attendu la nécessité du service et solennité des jours et ce pour ce que leur absence ne admenera scandale a l'église. Ledit jour et en ladite ordonnance de Monsieur le thresorier a esté signifiée à Maistre Martin Beaufilz, parlant à sa personne, ou giste de la Sainte-Chapelle, présent Maistre Denis Tabart, chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle, et à Maistre Jehan Gueniart au chœur d'icelle Sainte-Chapelle, presents maistres Jehan Barbachon et Henry Levelu, aussi chapelains ordinaires de l'église, lesquelz Beaufilz et Gueniart m'ont requis copie de ladite ordonnance qui leur a esté respectivement baillée par moy, Guynois ». Henry Le Velu meurt le 16 septembre 1573 (Brenet 1910 p. 111, 113, 116, 119, d'après F-AN, LL 599, f. 12, 35, 58, 77 et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v).

Claude Levesque (1615)

Claude Levesque est sans doute gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1615.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1615*. « Claude Levesque, prêtre du diocèse de Beauvais, est reçu pour chantré » le 17 juin 1615 (Brenet 1910, p. 164, d'après F-AN, LL 601, f. 160v)

Amédée [Amé, Aymé] Le Viste (1461-†1485)

Amédée Le Viste, licencié en lois, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris et conseiller au Parlement de Paris en 1461. Il meurt en 1485. Il est le fils de Barthélémy Le Viste aussi chanoine de la Sainte-Chapelle et conseiller au Parlement de Paris (Maugis 1916 p. 104, Billot 1996, p. 297).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1461-1485*. Amédée Le Viste est reçu chanoine de la 5^e chanoinie le 20 juin 1461 au lieu de Jean Potuel. Il le reste jusqu'en 1485 et est remplacé cette même année par Jean de Vesc, Grand Chantré et évêque de Vence (F-AN, LL 630, p. 173-174, Stein 1912 p. 134).

Son obit est mentionné les 5 et 17 octobre dans les obituaires de la Sainte-Chapelle : « *Obitus duplex dominorum Amedei le viste, domini nostri regis In sua parlamenti curia consiliarii, huiusque sacre capelle canonici, suorumque patris et matris, ac magistri Joannis de vely, eiusdem avunculi, necnon hugonis boyleau, eiusdem capelle thesaurarii, et Dionisii de collatoris quondam regis Karoli sexti elemosinarii dicteque capelle canonici. Quorum* » (Fiala PCR d'après F-Pm ms. 3399, f. 44, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 40).

- *Parlement de Paris, 1461-1485*. Aymé Le Viste remplace le 9 décembre 1461 Jean II de Vailly qui a résigné. Conseiller, il est remplacé le 14 novembre 1485 après son décès par Michel Gaillard (Charmasson 1980 p. 123).

Barthélémy Le Viste (1408-†1442)

Barthélémy Le Viste est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1433. Il meurt le 16 avril 1442. Barthélémy Le Viste, natif de Lyon, prévôt de la Grande Calestrie de Saint Martin de Tours est le fils de Jean Le Viste, docteur en lois de Lyon. Il est le père d'Amédée Le Viste aussi chanoine de la Sainte-Chapelle (Billot 1996 p. 297).

- *Parlement de Paris, 1408-1442*. Barthélémy Le Viste est avocat. Il est créé conseiller au Parlement entre le 22 juillet et le 26 août 1418. Il meurt en 1442 remplacé par Barthélémy Claustre le 16 avril 1442 (Maugis 1916 p. 63, 90 d'après X 1A 55 f. 296v, 28 juillet 1408, et 63 f. 186, 11 mai 1420).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1433-1437?*. Dongois écrit : « Barthelemy Le Viste [est] reçu chanoine le 8 novembre 1433 au lieu de Pierre Dierre ». Il est remplacé en 1437 par Jean Fuselier (F-AN, LL 630, p. 109 et Stein 1912 p. 132, 133).

Antoine Lheret (1554-†1558)

Antoine Lheret est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1554 jusqu'à sa mort le 15 janvier 1558.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1554-1558*. D'après Regnier, « Anthoine Lheret, curé de [Sainte-Marie de] Lis, diocèse de Bourges, a succédé à Monsieur Berthault par permutation et résignation admise à Compiègne le 16 mai 1554. Il prit possession le 23 juin de la même

année. Il est mort en janvier 1557 (a.s.) ». Il est remplacé par René de Merlier en février 1558 (n.s.). (F-AD 18, 8G 1504, p. 103).

Le 2 janvier 1555, messieurs « ont ordonné que Estienne Guyard enfant de cueur sera mis au college en pension et commis Anthoine Lheret pour luy mectre et s'en donner garde ». Le 14 juin 1555, « monsieur Lheret a requis monsieur de Beauregard lui declarer s'il a donné congé a Martin Le Rasle son vicaire et pour quel temps ; lequel a déclaré quil avoit donné congé pour 4 mois ». Le 16 novembre 1555, « monsieur Lheret chanoine comme procureur de monsieur le tresorier (procuracion receue a Tours par le notaire de l'official) a nommé Jehan Arpicon [Harpicon], clerc a la place et office de vicaire dudit tresorier que tenoit en ladite eglise Martin Le Vasseur ». Il est envoyé au chantre. Le 29 décembre 1556, « monsieur Lheret a présenté a monsieur le tresorier messire Anthoine Montsayon gagier a la place de vicaire en ladite eglise ou vaccacion escherra de ladite place auquel appartient la presentation ».

Le 15 janvier 1558, monsieur Lheret est mort. Le 5 août 1558, « messire Rene de Merlier a la collation de la prebende que tenoit feu messire Anthoine Lheret ; à Paris le 9 fevrier 1557 (a.s.) signées Marguerite et Forget.... Il est filz naturel et legitime de noble home Charles de Merlier et damoiselle Jehane Depernay... chaise basse du côté senestre actendu qu'il n'est constitué des sacrées et saintes ordres » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522, f. 130ca, 8G 1523, f. 23, 92, 8G 1524, f. 136, 8G 1525, f. 139, 8G 1526, f. 65ca).

Antoine Lheritier [L'Heritier] (1508-1532)

Antoine Lheritier est gagiste en 1508 de la Sainte-Chapelle de Paris et peut-être de la chapelle impériale de Charles Quint en 1520. C'est un compositeur incertain.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1508*. Le 22 décembre 1508, sont reçus à l'examen : Quentin de Vallast prêtre aux gages de chapelain, Antoine Lheritier et Christophle de La Haye aux gages de clercs « musiciens » (Brenet 1910 p. 50, d'après F-AN, LL 623, f. 52).

- *Chapelle impériale du Saint-Empire romain germanique (Charles-Quint), 1520-1532*. Sire Anthoine L'Heritier est mentionné dans l'état des arrérages dus aux personnes de la maison de l'Empereur de 1520 à 1531 dans les personnels non différenciés de la Grande et Petite Chapelle et l'état de la maison de l'Empereur en 1532 dans le personnel de la Grande Chappelle (Gachard 1882 tome III p. 306, 389 d'après Archives du royaume, tome II et III, des États des maisons des souverains et gouverneurs généraux).

Il est possible que Anthoine Lheritier soit le neveu de Pierre Basiron, frère de Philippe Basiron respectivement chanoine et compositeur de la Sainte-Chapelle de Bourges. En effet, le 7 septembre 1529, « monsieur le chantre a fait son rapport d'avoir esté revisiter avec monsieur Barbarin la maison que tenoit feu monsieur Basiron de l'église. Sur lequel rapport messieurs ont ordonné qu'il sera fait commandement a Anthoine Lheritier [neveu de feu Basiron], qu'il aye a mectre ladite maison en estat des reparations qu'il y convient faire et qui luy soit inhibé de ne transporter les victres et boys, tenans en fer et a clou de ladite maison et d'oster une cuve qu'il a faicte dresser en la chambre basse de ladite maison ». Le 15 septembre 1529, « est venu en chappitre messire Anthoine Lheritier lequel a exposé a messieurs quilz l'avoient fait adjourner pour quelque cuve qui avoit esté dressée en la salle de la maison ou se tenoit feu monsieur Basiron son oncle aussi pour faire les reparations necessaires en ladite maison ; et pour l'inhiber qu'il eust a transporter aucune chose de ladite maison ; et que quant a ladite cuve il estoit prest et apareillé de la faire oster de ladite salle, faire faire les reparations necessaires ne transporté aucune chose des appartenances dicelle maison le tout davant la Saint-Michel prochaine ; et consentant que ledit jour passé messieurs

fissent leur prouffit de ladite maison ; et leu et declaré que ledit jour Saint-Michel passé il n'entendoit plus la tenir et leur quictoit. Ce qui a esté accepté par messieurs » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 208).

Œuvres. Michel Brenet écrit qu'Antoine Lheritier ne doit pas être confondu avec Jean Lheritier, l'auteur des *Motetti de la Fama*, imprimés à Venise en 1555. Mais il ne serait pas invraisemblable que quelques unes des compositions publiées au seizième siècle sous le nom de Lheritier, sans prénom, appartiennent à Antoine : ainsi s'expliquerait comment Ambros pouvait trouver, dans certaines de ces œuvres, « un caractère absolument néerlandais, et dans d'autres le style français le plus aimable ». (Brenet 1910 p. 50 citant Ambros 1862, t. III, p. 128, 252, 268).

Antoine [III] Lheritier [L'Heritier] (1529-1561)

On trouve à la Sainte-Chapelle de Paris un Anthoine Lheritier en 1508, qui se retrouve probablement à la chapelle ducale de Bourgogne de Charles-Quint de 1520 à 1532. Il est très improbable que ce soit la même personne que l'on trouve à Bourges de 1529 à 1561. Je l'ai classé comme non musicien.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1531.* Anthoine Lheritier est mentionné de 1529 à 1531 comme neveu de Pierre Basiron et greffier du trésorier de la Sainte-Chapelle Jehan de L'Angellerie, puis en 1561 comme procureur en la cour ecclésiastique de Bourges âgé de 61 ans. Il serait donc né vers 1500.

Le 7 septembre 1529, « monsieur le chantre a fait son rapport d'avoir esté revisiter avec monsieur Barbarin la maison que tenoit feu monsieur Basiron de l'église ; sur lequel rapport messieurs ont ordonné qu'il sera fait commandement a Anthoine Lheritier [neveu de feu Basiron], qu'il aye a mectre ladite maison en estat des reparations qu'il y convient faire et qui luy soit inhibé de ne transporter les victres et boys, tenans en fer et a clou de ladite maison et d'oster une cuve qu'il a faicte dresser en la chambre basse de ladite maison ». Le 15 septembre 1529, « est venu en chappitre messire Anthoine Lheritier lequel a exposé a messieurs quilz l'avoient fait adjourner pour quelque cuve qui avoit esté dressée en la salle de la maison ou se tenoit feu monsieur Basiron son oncle aussi pour faire les reparations necessaires en ladite maison ; et pour l'inhiber qu'il eust a transporter aucune chose de ladite maison ; et que quant a ladite cuve il estoit prest et apareillé de la faire oster de ladite salle, faire faire les reparations necessaires ne transporté aucune chose des appartenances dicelle maison le tout davant la Saint-Michel prochaine ; et consentant que ledit jour passé messieurs fissent leur prouffit de ladite maison ; et leu et declaré que ledit jour Saint-Michel passé il n'entendoit plus la tenir et leur quictoit. Ce qui a esté accepté par messieurs ». Le 9 décembre 1531, les lettres de procuration de Philippe de Laval comme procureur de Jehan Gironde alias de Morenne chanoine pour la réception comme chapelain du nouveau maître des enfants de chœur Jean Le Boutillier sont signées par le trésorier Jehan de Langellerie et son greffier Lheritier. Le 16 décembre 1531, « Antoine Lhéritier greffier de monsieur le tresorier » est présent à la réception officielle de Jehan Le Boutillier.

Le 14 mai 1561, messire Anthoine Lheritier, procureur en la court ecclesiastique de Bourges, est témoin de l'installation du nouveau trésorier Charles Le Poucre. Le 23 septembre 1561, « messire Anthoine Lheritier procureur en la court ecclesiastique de Bourges âgé de 61 ans et messire Jehan Testard vicaire de ladite eglise aigé de 50 ans » certifient l'ingénuité de François d'Yvoy présenté comme vicaire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 206, 208, 8G 1515, f. 138, f. 140v-141, 8G 1528, f. 15ca, 74v).

Jacques Ligier [Robert dit Ligier] (1530-1543)

Jacques Ligier est d'abord gagiste organiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1530. Il est reçu vicaire fin 1534. Il est en procès contre la Sainte-Chapelle au moins jusqu'en 1543, dans lequel il se qualifie de vicaire.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1530-1534*. Le 7 mai 1530, messieurs ont « receu et retenu a gaiges ung nommé Jaques Ligier organiste pour jouer des orgues en l'église de ceans et servir en cueur au divin service. Aux gaiges de 30 livres tournois et ung pain de chapitre lesquels gaiges ont ordonné luy estre paiez par leur receveur general aux termes que sont acoustumés estre paiez ceulx de l'église ». Le 2 juillet 1530, Jaques Ligier organiste « supplie messieurs luy donner son terme de Saint-Jehan Baptiste entier de ses gaiges combien qui n'aye esté receu au commencement d'icelui ». Réponse positive. Il a manifestement reçu des gages insuffisants, car la suite des mentions de Jacques Ligier n'est qu'une longue litanie de demande d'augmentation de 30 livres annuels en 1530 à 70 livres en 1533. Par exemple le 30 octobre 1530, [Jacques Ligier] organiste de l'église « supplie messieurs luy augmenter ses gaiges qui ne sont que de 30 livres tournois. Messieurs luy ont creu et augmenté sesdits gaiges de 10 livres qui sont 40 livres tournois et son pain de chapitre ». Les autres demandes ont lieu à peu près dans les mêmes termes le 13 juin 1531, le 31 janvier 1533. De façon ponctuelle, il reçoit 100 sous le 2 janvier 1532 : messieurs « ont ordonné estre paié par leur receveur general a l'organiste de l'église de ceans 100 sous t. pour luy aider a avoir une robe pour ceste foys seulement » ; et pareillement le 26 mars 1532. Le 19 novembre 1532, on « paiera 20 sous a l'organiste pour luy aider a se faire penser de sa maladie » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 263, 8G 1515, f. 15ca, f. 37-37v, 100ca, 145ca, 165ca, 243).

Le 19 juin 1533, il fait une nouvelle demande d'augmentation. Le 29 juillet 1533, Jaques Ligier organiste de l'église « supplie messieurs luy donner congé pour aller en son pais querir ses lettres de couronne ; et luy faire avancer par leur receveur general son gaigne du terme Saint-Michel prochain venant et que pour seureté de ce il mettra entre les mains de leur receveur general tous ses meubles quil a de present. Messieurs ont donné congé audit organiste d'aller en son pais jusques a la Saint-Michel prochaine ». réponse positive pour le terme et les meubles. Le 17 février 1534, l'organiste « supplie messieurs luy faire obtenir sa lettre de naturalité ; messieurs ont ordonné que monsieur Desbarres lequel s'en va a Paris pour les affaires de l'église portera le memoire pour obtenir ladite lettre ; et que ledit organiste se obligera paier la somme a quoy se porra monter le coustz desdites lettres ». Le 7 novembre 1534, [le chantre] Alabat dit quil luy avoit esté renvoyé maistre Jaques Robert dit Lig[i]er organiste lequel avoit esté présenté par messire André Julian pour estre son vicaire au lieu de messire Pierre Bataille, pour icelluy Robert examiner. Il l'a prouvé suffisant pour servir audit office de vicaire et organiste ». Il est reçu et prête serment (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 1ca, 15ca, 80, 145v).

Autour de 1543, et semble-t-il dès mai 1542, a lieu un procès la quasi-totalité des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?] contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, sans avoir respecter d'après eux les statuts de la Sainte-Chapelle, qui veulent que l'on puisse très difficilement renvoyer un vicaire ou un chapelain. Est-il resté organiste de l'église jusqu'à son renvoi, peut-être avant 1538 ?

Le 28 juin 1547, « suyvant le renvoy fait a luy chantre, il a enquis de la capacité et suffisance de maistre Vincent de Monthoviller pour tenir l'office de vicaire que tenoit par avant Pierre de Corteval, présenté par monsieur Desbarres quil a trouvé ledit de Monthoviller suffisant tant en musique que pour jouer des orgues chose de present fort necessaire attendu qu'il ne s'est

trouvé y a longtemps homme expert pour ce faire ; et que ledit de Monthoviller est nommé de bonnes meurs ; et que il soit receu et institué ainsi qu'il a esté fait cy devant des personnes de maistres Guillaume Rossel et Jaques Robert ». Il est institué vicaire et a la charge de jouer des orgues les jours, heures, services et solempnitez acoustumées... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 30ca).

Geoffroy de Ligny (1630)

Geoffroy de Ligny est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1630.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630*. Sur les plaintes répétées qui ont été faites du mauvais exemple donné par Charles Dondé et Geoffroy de Ligny, clercs, les chanoines ordonnent qu'ils seront rayés et expulsés, le 16 février 1630. Le 23 février 1630, Dondé et de Ligny n'ayant pas tenu compte de l'ordonnance qui leur a été signifiée, le Trésorier décide que « le bras séculier sera imploré » pour leur faire vider leurs chambres (Brenet 1910 p. 173 d'après F-AN, LL 602, f. 77).

Guillaume de Lissy [Lissiac] (1288-†1297)

Guillaume de Lissy est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1288.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1288-1297*. Dongois écrit : « Guillaume de Lissy de Lissiac chanoine [de la troisième chanoinie] en 1288. Il étoit frere du Doyen d'Orléans en 1265 qui fut evesque d'Arras en 1293. Il posseda sa chanoinie jusques en l'année 1297 ». Il est probablement remplacé en 1297 par Jean de La Chapelle (F-AN, LL 630, p. 143-144, Stein 1912 p. 133). Son obit est mentionné le 30 mars ou le 5 avril : « *Obitus annalis magistrorum Guillelmi et Ogerii de Lissiac, fratrum, Petrique de Lissiac, et Geberti, quondam capellani de Vincennis* » (Fiala PCR d'après F-Pn, Lat. 17741, F-Pm, ms. 3339).

Roger [Rogier] de Limbourg [Limbourc, Lymboure, Limburgh, Limbourch] (1415-†1435 ?)

Roger Limbourg est le cadet des frères Limbourg, Paul, Jean et Herman qui ont pris une part importante dans la décoration des « très riches heures du duc de Bery » (Ribault 1990, p.50-51).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1415-1435*. D'après Regnier, « Roger de Limbourc [est le] successeur de Monsieur [Firmin] Levasseur ». Il est remplacé par Pierre Bechebien (F-AD 18, 8G 1504, p. 84).

Roger de Limbourg figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle de 1414-1415 à 1420-1421. Il a disparu du compte suivant de 1439-1440. En 1414-1415 ses distributions sont environ la moitié des autres. En recette on trouve les frais de réception de Roger de Limbourg, 25 livres. Sa réception a vraisemblablement eu lieu en 1414 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1639-1643). Regnier donne la date de 1415. Dans le registre des délibérations de la Sainte-Chapelle on ne trouve pas trace de sa réception, mais il est présent en chapitre très régulièrement de 1419 à 1429. Le 28 février 1432, il s'occupe des luminaires. Il est encore cité au chapitre le 1^{er} juin 1434. Le 12 septembre 1435, Pierre Bechebien est reçu à sa place. Il est probablement décédé cette même année.

Gilles [Guillaume] de Linas [Lignois, d'Igny] (1314-†1328)

Gilles de Linas est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1314.

Nous utilisons la notice n° 10 de Xavier de La Selle (La Selle 1995 p. 287) qui contrairement à Stein donne le prénom de Guillaume. Les dates de réception coïncidant, il est probable que c'est la même personne. Guillaume de Linas est mort avant le 7 juin 1328, date à laquelle ses exécuteurs testamentaires rendent le compte de ses recettes et de ses mises pour six années jusqu'en janvier 1322 (Langlois 1899 p. 375). D'après son nom, il peut être originaire de Linas ou de Ligny (Essonne, arr. Palaiseau). Il possédait une maison sise dans l'enceinte de la maison des Quinze-Vingts qu'il fait agrandir avec Jean de Grandpré en 1321 (La Selle 1995, p. 287, d'après Arch. Quinze-Vingts, A 20, n° 1094 et F-AN, JJ 60, n° 86, inv. Anal. N° 3456)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1314-1328*. Dongois écrit : « Gilles de Lignois fut pourvu d'une des quatre prebendes fondées par Philippe IV dit Le Bel. Il l'a possédé jusques en 1338 [sic]. Il étoit issu d'une famille ancienne du temps de Philippe Auguste ». D'après Henri Stein, il reste chanoine de la 11^e chanoinie jusqu'à sa mort en 1328. Le prochain chanoine de cette chanoinie est Hugues de Neauphle en 1338 (F-AN, LL 630, p. 273, Stein 1912, p. 136). Il manque donc au moins un chanoine entre les deux. Gilles de Linas est le procureur de la Sainte-Chapelle pour trois bulles de Jean XXII de 1320 et 1322 (Barbiche 1975 n° 2593, 2594, 2653). Il y fonde quatre messes du Saint-Esprit pour le pape, pour lesquelles Jean XXII remercie le trésorier et les chanoines de la Sainte-Chapelle, en 1321 ou 1322 (*Reg. Jean XXII*, n° 1516).

- *Cour de France (Philippe le Bel, Philippe V), 1314-1322*. Aide de l'aumône de Philippe le Bel, Gilles de Linas devient aumônier de Philippe V, *socius* de Jean de Grandpré (La Selle 1995, p. 287, d'après Arch. Quinze-Vingts, A 20, n° 1094). Il est nommé parmi les exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel (La Selle 1995, p. 287, d'après testaments du 28 novembre et de décembre 1314, F-AN, J 403 n° 18 et 20). De nombreuses distributions d'aumônes sont assurées par lui entre 1315 et 1321, mais payées seulement dans les années 1322-1325 (J. T. Charles IV, n° 413, 1464, 1840, etc.).

René Lizieres (1629-1645)

René Lizieres est clerc haute contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1629.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1629-1645*. La première mention de René Lizières, le 19 septembre 1629, est une plainte de Bastonneau et Lizieres, clercs, contre Loré, chapelain, qui loge chez lui un serrurier « qui les incommodait fort et qui travailloit jour et nuict ». Il obtient le 21 juin 1630, la permission de s'absenter jusqu'à la fête de la Notre-Dame d'août. Le 12 janvier 1636, Bastonneau porte plainte contre Lizieres, qui « l'auroit appelé gueux, frippon et yvrongne, avec plusieurs autres injures » à la suite de quoi, le 21 janvier 1637, les chanoines prononcent l'exclusion temporaire de Lizieres, pour « un grand scandale » qu'il a causé. Le 18 mars 1637, les chanoines donnent ordre au receveur de payer à René Lizières, haute contre, 40 livres pour ses absences, « attendu qu'il a apporté un arrest d'absolution de ce dont il estoit accusé ». Le 5 janvier 1639, René Lizières est cité pour une répartition de chambres entre Guillaume Charo, François Bastonneau, Robert Ciffnot. Les 21 août et 3 septembre 1644, René Lizières sollicite une pension pour se retirer « au pays d'Anjou pour assister sa mère dans sa vieillesse » ; les chanoines lui accordent une pension annuelle de 100 livres. Le 24 décembre 1644, sa chambre est réattribuée à Eustache Gehenault, clerc. Enfin le 8 avril 1645, René Lizières, ci-devant clerc, demande que la pension de 100 livres qui lui avait été attribuée soit convertie en un don de 400 livres, une fois payées, ce qui lui est accordé (Brenet

1910, p. 173, 174, 182, 183, 185, 195, 196, 198, d'après F-AN, LL 602, f. 66-66v, f. 87v, 233, 254v, f. 257-257v, LL 603, f. 10v, 137-137v, 143v, 155).

André Loirel [Loerrel, Loysel] alias Hemon (1438-1473)

André Loirel est vicaire de 1438 à 1450 et chapelain de 1458 à 1473.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1438-1473*. Andre Hesmon apparaît dans le comptes de 1438 comme vicaire avec de très faibles distributions et pas de vin. André Loirrel alias Hemon (Loirel, Lorrel) figure ensuite comme vicaire avec des distributions normales de 1439-1440 à 1449-1450. Il est mentionné ensuite comme chapelain dans les comptes suivants de 1458-1459 à 1472-1473 sous les noms de Loirel, Loerrel, Lourel. Il est qualifié de distributeur dans les comptes de 1444-1445 et 1458-1459 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1643-1654).

Le 28 février 1442 ou 1443, André Loerrel est vicaire auprès de l'abbé de Saint-Benoît sur Loire pour les choses et héritages que le chapitre tient en fief dudit abbé et auprès du prieur de Gien, pour le même office. Le 6 avril 1447, Guillaume de La Croix, Pierre Sarpe (chapelains), André Loysel, Arnoul Burlin (vicaires), Jean Menera (secrétaire du roi), Guillaume Carpentarii (clerc juré) sont témoins à la réception de Pierre de Crociis, prêtre licencié en droit, à la place de Pierre Burelli. En 1452, André Loerrel prend à cens une maison à la porte Amoise. En 1461, il est encore distributeur. Il est mentionné une fois en janvier 1465, quand Chastillon, André Loirrel et Jehan Vigier sont commis à faire le tabernacle des orgues de la chapelle déjà commencé par feu Robinet Amery menuisier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 40, 51, 8G 1510).

Le 7 juin 1469, le chapitre en les personnes de Leotier, G. Bonin, P. Dorsenne, P. Thouart, H. Cueur, L. Grignon constituent leur procureur monsieur André Loyrrel alias Hemon, prêtre et vicaire de la chapelle pour faire homage au nom du chapitre à l'abbé de Saint-Benoît sur Loire à cause des biens sis dans la paroisse de Doussoy et pour faire hommage à noble homme Jean de Languelle, écuyer, sire de Lannoy et du Chauny, à cause de 4 mesures sises dans la paroisse des cloud. Ledit André Hemon, est nommé vicaire auprès dudit abbé et écuyer. Le 16 janvier 1471, messieurs ont quieté André Hemon curé de Sainte Austrille d'un accordement qu'il doit à cause de sa cure 4 écus d'or ramenés à 2. Le 20 février 1473, André Loerrel alias Hemon et Jean Vigier prêtres sont témoins de la nouvelle réception de « vénérable homme messire Pierre de Crociis licencié en décret a des lettres royales pour la prébende que tenait messire Philippe Devoir, licencié en décret » (Pilleboue PCR d'après F-BnF, n.a.l. 1533 et F-BnF n.a.l. 1534, f. 118).

Guy Loiseau (1567)

Guy Loiseau est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1567.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1567*. Guy Loiseau est cité comme chapelain dans un procès verbal de délibération du 10 mai 1567 (Brenet 1910 p. 111, d'après F-AN, LL 599, f. 12).

Nicolas Loisel [Loysel] (1621-†1641)

Nicolas Loisel est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1621.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1621-1641*. Dongois écrit : « Nicolas Loisel receu chanoine [de la 5^e chanoinie] le 30 janvier 1621 au lieu d'Etienne Le Roy par résignation pure et simple admise par le Roy etoit de la famille de Loysel de Senlis, fils de Loysel President a la cour de

Aydes qui fut executeur du testament d'Estienne Le Roy chanoine de la Sainte-Chapelle ». Il est remplacé en 1641 par son neveu Antoine Loisel (F-AN, LL 630, p. 178, Stein 1912 p. 134).

Son obit est célébré les 12 février et 2 mars : [pour la première date ; Ajout main D:] « *Quando festum Annuntiationis B. Mariae V. occurrit feria sexta infra hebdom. secundam Quadragesimae, Missa fundata per Hugonem Menuisier cantatur feria sexta post cineres, & Missa fundata per Flor. Bienvenu cantatur fer. 6. infra hebdom. Iam Quadragesimae. quando idem festum occurrit feria 6. infra hebdom. 3. quadr. idem observatur, & Missa fundata per Nicol. Loysel cantatur feria 6. infra hebd. 2 quadrages. si occurrat feria 6. infra hebd. 4. quadrag. idem servatur. & 1a Missa fundata per Guill. de Paris cantatur Fer. 6. infra hebdo. 3. quadr. Demun eodem festo occurrente feria 6. infra hebd. Passionis, idem ordo servatur, & 2 Missa fundata per eundem Guill. de Paris cantatur feria 6. infra hebd. 4 quadragesimae. Idem observatur quoties commemoratio reversionis Urbis in obsequium Henrici IV quondam Franciae & Nav. Regis occurrit feria 6. infra quadragesimam* » (F-Pm, ms. 3339)

Grégoire Lombard (1601-†1615)

Grégoire Lombard est chanteur basse-contre en 1601 et maître de grammaire de 1604 à 1611 au moins de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en octobre 1615.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1601-1615*. Pour l'année 1601-1602, « messire Grégoire Lombard, bassecontre [est payé] la somme de sept vingts seize livres pour son gaigne pour l'année eschue le 30 juin 1602 a raison de 3 livres par semaine ». Grégoire Lombard ne figure pas dans le compte précédent 1599-1600 et donc a du être recruté pendant l'année 1600-1601. Il est payé encore comme basse contre gagiste jusqu'en 1614-1615. Il reçoit pour ses gages 146, 156, 182, 185 livres tournois à raison de 3 livres puis 3 livres 10 sols tournois par semaine. Il remplace Michel Babin comme maître de grammaire en 1604 : « A maistre Grégoire Lombard a present maistre de grammaire des enfans de cœur a esté payé 18 livres pour neuf mois de son gaigne escheus le 4 juin 1605, a raison de 24 livres par an ». Il est maître de grammaire des enfants de cœur de 1605-1606 à 1610-1611 aux gages de 24 livres en 1605 et 1606 et de 36 livres à partir de 1609-1610. Messieurs lui prêtent 18 livres tournois cette même année. Il reçoit encore en 1613-1614, 60 livres tournois pour des raisons non précisées dans le compte. En 1615-1616, une phrase commencée est barrée « a Mr Grégoire Lombard bassecontre a esté payé ». Plus loin, il est payé 3 livres tournois par ordonnance du 4 août 1615 et encore cette même année : « alloué la somme de 63 livres tournois payez a feu Maistre Grégoire Lombard pour 18 semaines de ses gaiges a raison de 3 livres 10 sols pour semaine comme il appert par son acquitz ». Il est donc mort au cours d'octobre 1615 (F-AD 18, 8G 1664-1671, 8G 1672, f. 106v, 111v, 8G 1673, f. 106v, 110v, 8G 1674, f. 106v, 109, 117, 8G 1675). Il est mentionné le 17 janvier 1609 comme gagiste pour un prêt de 9 livres dont il sera obligé (F-AD 18, 8G 1545, f. 4v).

Jean Lomedieu [L'Hommedieu alias Robelin] (1409-†1419)

Jean Lomedieu est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1409.

- *Hotel ducale (Jean de Berry)*. D'après Regnier, Jean L'Hommedieu alias Robelin est médecin du duc de Berry.
- *Cathédrale de Bourges*. D'après Regnier, Jean L'Hommedieu alias Robelin est chanoine en l'église de Bourges. Il meurt le 10 mai 1419. Dans la marge est inscrit que lorsqu'il « mourut, il n'était plus chanoine de la Sainte-Chapelle » (F-AD 18, 8G 1504, p. 47).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1409-1419*. Jean Lommedieu figure dans les comptes de 1409-1410, avec dans la rubrique distributions : à Jehan Lommedieu nouvellement chanoine pour le décès de feu messire Nicole Du Buisson. Il reçoit des distributions très faibles (49 sols 2 deniers tournois). Il figure aussi dans les comptes de 1410-1411, de 1413-1414 et 1414-1415 avec des distributions tout aussi faibles. Il ne figure pas dans les comptes de 1411 à 1413 et de 1415 à 1416. Dans les comptes suivants disponibles 1418-1419 un Jean Lommedieu figure avec des distributions normales de chanoine. Dans le registre 8G 1509 à la date du 12 juin 1419 deux chanoines sont candidats pour lui succéder Jehan Champion et Philippe Robelin. Il semble que ce soit ce dernier qui a été choisi et que l'on retrouve avec des distributions normales en 1420-1421 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636-1642 et 8G 1509).

Philipon Lomedieu (1412)

Philipon Lomedieu est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1412.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1412*. Philipon Lomedieu apparaît en 1411-1412 comme vicaire aux termes de Saint-Jean et Saint-Remy avec des distributions un peu faibles. Il figure encore dans les comptes 1412-1413 seulement aux deux premiers termes et avec des distributions minimales en 1412. Il coexiste avec le chanoine Jean Lommedieu. Il s'agit peut-être du Philipon Robelin qui signe le compte de 1409-1411 à la fin de l'année 1410-1411 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636, f. 120, 8G 1637). Il est aussi possible, mais peu probable, qu'il puisse se confondre avec le Philippe Robelin alias l'Homme Dieu chanoine qui remplace Jean Lommedieu.

Pierre de Longueil [Longueuil] (1629-†1656)

Pierre de Longueil est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1629 à 1633. Il meurt le 19 mai 1656.

Pierre Longueil est le fils de Jean de Longueil, Conseiller d'Etat, et Doyen de la Chambre des Comptes et de Madeleine l'Huillier. Son frère René de Longueil est premier Président de la Cour des Aides, puis Président à Mortier, et Surintendant des Finances. Pierre de Longueil possède les abbayes de Beaulieu en Touraine, de Val-Dieu en Champagne et de Fontaine Jean en Gâtinois, avec les Prieurés de Ragny, de Sainte-Mesme et de Saint-Martin-sous-Bellencombe. Pierre de Longueil meurt le 19 mai 1656, âgé de 57 ans. Il serait donc né vers 1599 (F-AN, LL 630, p. 135-136, Morand 1790 p. 197, 198).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1629-1633*. Dongois écrit : « Pierre de Longueil fut reçu chanoine [de la deuxième chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 14 février 1629 au lieu de Bernard de Fortias qui luy resigna cette chanoinie par permutation. Il étoit conseiller au Parlement de l'année 1624... Il posséda sa chanoinie jusqu'en 1633 qu'il la resigna à Jean Jacques Bernier à la charge d'une pension de 600 livres et de l'abbaye de Beaulieu que luy donna Bernier ». Il est donc remplacé par Jean-Jacques Bernier en 1633 (F-AN, LL 630, p. 135-136, Stein 1912 p. 133).

• *Parlement de Paris, 1624*. Pierre de Longueil, comme de nombreux de Longueil avant lui est conseiller clerc à la Grande Chambre à partir de 1624, d'après Dongois.

• *Cour de France (Anne d'Autriche). 1633*. D'après Morand, il résigne son canonicat en 1633 et devient chancelier de la reine Anne d'Autriche.

Antoine de Longueval (1498-1525)

Antoine de Longueval est compositeur, chantre et valet de chambre d'Anne de Bretagne, sous Charles VIII, puis chantre de Louis XII et maître de la Chapelle sous François I^{er}. Il sert dans les chapelles ducales de Savoie en 1502 et de Ferrare en 1503. Il est chanoine des Saintes-Chapelles de Dijon en 1509 et de Bourges en 1510.

Nous nous inspirons fortement de la biographie de Christelle Cazaux (Cazeaux 2002 p. 363, 364). Antoine de Longueval était issu d'une puissante famille noble d'Arras qui fournit quelques dignitaires à la Maison des rois de France.

• *Chapelle Royale de France (Louis XII, Anne de Bretagne, François I^{er}), 1498-1502 et 1507-1525 ?.*

1498-1502 : Antoine de Longueval apparaît pour la première fois, en 1498, dans un état des officiers domestiques d'Anne de Bretagne ayant reçu des habits de deuil pour les obsèques de Charles VIII. Sa naissance et le prestige de sa famille expliquent sans doute qu'il ait joui d'emblée du privilège d'être valet de chambre, cumulant ainsi les gages de chantre et ceux d'officier domestique de la reine, puis du roi (Cazaux 2002 p. 363 d'après Bibl. Ste Genevieve ms. 848, f. 73v et citant Sherr 1988 p. 68).

1507-1525 ? : En 1507, un état des officiers de la Maison le dit chantre de la chapelle de Louis XII. Il figure à nouveau parmi les officiers domestiques, comme valet de chambre, de 1509 à 1522 (Brenet 1910 p. 67-68 d'après BnF ms. fr. 21449, f. 1 et suiv., ms. Clair. 835, p. 2134 et ms. Fontanieu 589-590). Dans les années 1515-1520, Antoine de Longueval contribua à maintenir des liens musicaux entre la cour de France et celle de Ferrare, en faisant circuler, par exemple, des pièces de Jean Mouton. Un fragment de compte de la Chapelle pour avril-septembre 1515 montre qu'il devient, au cours de cette période, « maître et premier chapelain » de la Chapelle en remplacement d'Hilaire Bernonneau. Une lettre d'un musicien de la cour de Ferrare, Jean Michel, le cite comme tel au mois d'octobre 1515 (Cazaux 2002 p. 364 d'après F-BNF, ms. fr. 7856, p. 822 et ms. fr. 5118 f. 40v citant Lockwood 1979 p. 204). Il perçoit, en 1517-1518, 320 livres tournois de gages annuels. A la suite de l'entrevue de Bologne, où la Chapelle Royale accompagne François I^{er}, le pape Léon X le nomme notaire apostolique par une bulle du 17 décembre 1515 (H. W. Frey « Leo X » dans MGG). En 1518, au titre de ses fonctions de « Maître et premier chapelain de la chapelle du roi » et des responsabilités anciennes et traditionnelles sur la maîtrise des enfants de la Sainte Chapelle, Antoine de Longueval fait une visite des enfants de chœur de la Sainte Chapelle le 16 février 1518 (n. st.) dans le cadre de l'affaire Dreux Prieur. Le compte-rendu de cette visite figure dans (Brenet 1910 p. 65-68 d'après F-AN, L 621, pièce n° 10). Jusqu'en 1522, il continue en outre de percevoir les 40 livres tournois attachées à son office de valet de chambre. Il est à nouveau approché par le duc de Ferrare en 1519 (NG2. PCB). Ensuite, on perd sa trace jusqu'en 1525, date à laquelle il figure sur une liste de seigneurs et d'autres personnages pensionnés par le roi : « Longueval, de la Chambre, 120 livres » (Cazaux 2002 p. 364 d'après F-BnF, ms. fr. 21449 et F-AN, J 964 (55) f. 8). Ainsi, en l'absence de comptes permettant de le confirmer, il semblerait qu'il ait conservé ses fonctions de maître de la Chapelle jusqu'à une date comprise entre 1522 et 1525. Il est sans doute mort à la fin de 1525 ou au début de 1526.

• *Chapelle ducale de Savoie (Philibert II), 1502-1504.* Quittant momentanément la cour de Louis XII entre 1502 et 1504, Longueval est engagé comme chantre à la cour de Philibert de Savoie de juin 1502 à octobre 1504, percevant un salaire supérieur à celui des autres chantres de la chapelle de Savoie (Cazaux 2002 p. 363 d'après Bouquet 1968 p. 7).

• *Chapelle ducale de Ferrare (Alphonse d'Este), 1503-1504.* En parallèle à la cour de Savoie, il est payé au service du duc d'Este entre décembre 1503 et septembre 1504. A la fin de cette année, il est qualifié de membre de la chapelle ducale de Ferrare (Cazaux 2002 p. 364 d'après Lockwood 1979 p. 210 et Jeffrey Dean « Longueval » NG2. PCB).

A partir de son retour en France, sa carrière ecclésiastique devient particulièrement brillante. J'individualiserais les charges de chanoine des Saintes-Chapelles de Dijon et Bourges et de Notre-Dame de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Dijon, 1509-1511.* Antoine de Longueval est mentionné une première fois dans les comptes de la Fabrique de 1501-1513, tenus par Regnault Boulee, chanoine. En 1509, « pour le gros de l'ordre des prebendes que tenoit en ladite eglise maistre Guillaume Le Maire, Conrard, Longueval et Aymé Jaqueron... », puis pour sa réception comme chanoine et sa résignation. Le 6 mai 1510, « pour la reception de Longueval a la prebende de ladite eglise vacquant par le decez de feu maistre Jaques Vurry... 10 escuz ». Le 29 juillet 1511, « de maistre Regnault Glasson... 17 livres... pour sa reception a la prebende que souloit tenir Longueval chantre du roy, le 29^e jour de juillet... ». En 1511 toujours, « pour le gros des prebendes vacans... par les trespas et deces de feux messire Odo Macheco jadis doyen de ladite eglise, de maistre Guillaume le Maire, de Longueval, et de la prebende de Conrard... ». Enfin dans les comptes de 1513-1521, le 4 avril 1518, « maistre Aymé Jodon a esté receu en la chanoinie et prebende que tenoit Longueval, lequel l'avoit tenu par la mort du Forbisseur, resignée depuis par ledit Longueval ; et a payé icy Jodon a la fabrique 17 livres 10 sols ; plus en la boîte aux folz, 3 livres 10 sols » (F-AD 21, G 1521, f. 84v, 100v, 117, 120 et G 1514, f. 84).

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1510-1513.* Le 5 mars 1510, Anthoine de Longueval est reçu comme chanoine à la place de Jehan de G... [?] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 155ca). Regnier écrit qu'il remplace Henry Bellestat qui se démit avant sa mort en août 1510. Il est remplacé lui-même le 3 octobre 1513 par Pierre Basiron (F-AD 18, 8G 1504, p. 66). En 1510 et 1513, trois suppliques le disent curé d'Ancteville et d'Auquainville, dans les diocèses de Coutances et de Lisieux, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges (Cazaux 2002 p. 364 d'après Sherr 1988 p. 67, 68).

• *Notre-Dame de Paris, 1517-1519.* En 1517, Antoine de Longueval devient chanoine de Notre-Dame de Paris, bénéfice dans lequel il réside de temps en temps, continuant, comme son collègue Pierre Mouton, à servir François I^{er}. Tous deux faisaient en quelque sorte le lien entre le chapitre cathédral et la cour. Il résigne ce canonicat le 26 mai 1519, lorsqu'il obtint, en commende, le prieuré bénédictin Saint-Pierre de Longueville, une dépendance de l'abbaye de Jumièges, dont les revenus étaient particulièrement élevés (Wright 1989 p. 306-307).

• *Autres bénéfices.* 1510-1513 : il est qualifié dans les 3 suppliques sus-nommées cure d'Ancteville et d'Auquainville dans les diocèses de Coutances et Lisieux; Il possède plus tard une prébende à Autun et à Arc-en-Barrois (Cazaux 2002 p. 364 d'après Brobeck 1991 p. 594) ; 1519 : Il échange son canonicat à Notre-Dame de Paris contre la charge d'abbé commendataire du prieuré de Saint-Pierre de Longueville.

• *Œuvres.* Seules quelques pièces d'Antoine de Longueval nous sont parvenues : deux motets imprimés par Petrucci et Attaignant respectivement en 1514 et 1534, une Passion longtemps attribuée à Obrecht, ainsi qu'une chanson en canon, *Allés regrets*. Il faut reconnaître que c'est bien peu, en comparaison des faveurs dont le comblèrent Louis XII et François I^{er} et au regard des fonctions musicales qu'il occupa à la Chapelle pendant huit à dix ans. Enfin, dans le motet *Mater floreat florescat* de Pierre Moulu, Longueval est cité en tête du groupe de musiciens actifs vers 1500-1520, ce qui, en le mettant sur le même plan que Dufay, dont le nom se trouve en tête de ceux actifs à la fin du XV^e siècle, vient confirmer l'estime dont il jouissait

auprès de ses contemporains. Suivent les œuvres répertoriées dans la notice de Jeffery Dean (NG2. PCB)

Benedicat nos imperialis maiestas, 4vv, 1514 ; ed. in Gehrenbeck

Benedicite Deum caeli, 4vv, 1535, *I-Rvat* C.G. XII 4 ; ed. A.T. Merritt, *Treize livres de motets parus chez Pierre Attaingnant, 1534–5*, xi (Monaco, 1962)

Passio Domini nostri Jesu Christi, 4vv, *Fn* II.I.232 ; attrib. 'Jo. Ala venture' in *Rvat* C.S.42, *E-Tc* Res.23 ; attrib. La Rue in *D-Dlb* 1/D/505 ; attrib. Obrecht in 1538 and many German MSS ; ed. in *New Obrecht Edition*, xviii (1999)

Alle regres, 4vv, *I-Bc* Q19 ; ed. R.J. van Maldeghem, *Trésor musical : musique profane*, année i (Brussels, 1865) (with text 'O jours heureux')

Charles de Longueval (1561)

Charles de Longueval est chanoine six mois en 1561 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1561*. Dongois écrit : « Charles de Longueval receu chanoine [de la 12^e chanoinie] le 21 août 1561 au lieu d'Estienne de Brezé estoit abbé de Sainte Marie de Nogent au dioceze de Laon. Il tomba dans l'hérésie de Calvin. Il ne fut que six mois chanoine de la Sainte-Chapelle. Son pere s'apelloit Antoine de Longueval et sa mere Ysabeau de Margival ». Il est remplacé fin 1561 par Jérôme Des Moulins (F-AN, LL 630, p. 287, Stein 1912, p. 136).

- *Autre bénéfice*. Charles de Longueval est abbé de Sainte Marie de Nogent au dioceze de Laon.

Guillaume Lonnet (1510-1511)

Guillaume Lonnet est enfant de chœur en 1510, clerc en 1511 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1511*. Guillaume Lonnet « escollier estudiant au college de Navarre et nagueres enfant de cueur de l'eglise de céans » reçoit un don de 2 écus d'or, « de grace spécial » le 12 octobre 1510. Le 21 octobre 1511, il est reçu clerc (Brenet 1910 p. 57, 59, d'après F-AN, LL 623, f. 74v, 91v).

Jean Lonnet (1555)

Jean Lonnet est gagiste taille de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1555.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1555*. Le 30 mars 1555, messieurs « ont retenu au service de l'eglise tant qu'il leur plaira Jehan Lonnet tailhe, natif de la paroisse de Saint-Pierre [de la Ville] de Soulez aux gaiges de 40 livres par an et deux petits pains ». Le 2 avril 1555, messieurs ont « ordonné que Jehan Lonnet gaigier sera païé des et depuis le jour quil s'est présenté au service de l'eglise qui fut mardi dernier ». Le 8 juin 1555, Jehan Lonnet gaigier demande à messieurs « de luy bailler une robbe ». On ne lui en baillera pas (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522, f. 165ca, 183, 8G 1523, f. 23).

[-] Lontant (1512)

Lontant sans prénom est sans doute copiste auprès du trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1512.

- *Sainte-Chapelle de Paris*, 1512. Lontant, sans prénom, signe la copie, datée du 17 janvier 1512, du procès verbal de la visite du Trésorier Robert Coquebourne auprès des enfants de la Sainte-Chapelle faite le 3 novembre 1508. Cette copie est réalisée à la demande de Dreux Prieur dans le cadre des procès engagés contre la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 52, d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis.).

Louis Lore (1629-1630)

Louis Lore est chapelain gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1629.

- *Sainte-Chapelle de Paris*, 1629-1630. Le 28 mars 1629, le Chantre, Louis de La Haye, se plaint de Louys Loré l'un des chapelains, qui lui a dit « plusieurs parolles insolentes et de mespris, mesme proféré quelques injures contre luy, sur la remontrance qu'il luy faisoit de psalmodier avec respect et attention, escouter et suivre les autres chappains et chantres, veu qu'il chantoit sur la fin de matines à bastons rompus tantost devant tantost après » Les chanoines envoient quérir ledit Loré et lui font remontrance. Le 19 septembre 1629, Bastonneau et Lizieres, clerks, portent une nouvelle plainte contre Loré, chapelain, qui loge chez lui un serrurier « qui les incommodait fort et qui travailloit jour et nuit ». Le 22 septembre 1629, l'ordre lui est donné de « mettre hors ledit serrurier ». Le 27 mars 1630, Louis Loré, chantre gagiste, est chassé « pour ses insolences et le grand désordre qui arriva hier, chantant la Passion » ; il videra sa chambre sous trois jours. Sa chambre est donnée à Le Conte et Étienne Isnard le 6 avril 1630. Loré présente une requête afin d'obtenir « quelque délai ». Le 13 avril 1630. « Le bras séculier » sera imploré pour mettre hors Louis Loré, qui refuse de quitter sa chambre (Brenet 1910 p. 173, d'après F-AN, LL 602, f. 47v-48, f. 66-66v, f. 77, 79v, 81, 82, f. 83-83v).

Pierre L'Orfevre [Fabri] (1378-†1402)

Pierre L'Orfevre est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1388. Il meurt en 1402.

- *Sainte-Chapelle de Paris*, 1388-1394. Dongois écrit : « Pierre L'Orfevre Fabri en 1388 etoit chancelier de Louis duc d'Orleans fils de Charles V et frere de Charles VI qui fut tué rue Barbette par les gens du Duc de Bourgogne. Il est nommé en cette qualité dans le testament du dit seigneur comme un des exécuteurs testamentaires. Il meurt chanoine de la Sainte-Chapelle en 1402 apres avoir fondé un obit que les executeurs de son testament firent accepter le 11 juillet 1402... ». Il est remplacé en 1394 [après son mariage] par Raoul de Justines (F-AN, LL 630, p. 207-208, Stein 1912, p. 135).

Son obit est mentionné le 17 juillet dans l'obituaire de la Bibliothèque nationale : [Ajout main B] « *Obitus triplex pro domino Johanne de Luxembourg, Maria de Patemayo, Auberico de Verberia, Hylario Olivier, magistro Petro Dareth, magistro Petro Aurifabro [xiv s.]* » (Fiala PCR d'après F-BnF ms. lat. 17741, f. 28).

- *Parlement de Paris*, 1378-1395. Un Pierre Lorfèvre au Parlement de Paris peut correspondre à notre chanoine, qui se serait marié avec une veuve de conseillers Jean d'Artois et Jean Day après 1394. Il est avocat au Parlement de Paris les 17 mai 1378, 4 juillet 1379 et 18 mars 1381. Il est conseiller aux requêtes du Palais le 18 mars 1383 (Maugis 1916 p. 42, 331 d'après X 1A 1471, f. 42 ; 30, f. 54 et X 1A, 32, f. 125 ; f. 243 ; 34, f. 19).

- *Cour de France (Charles VI), 1384-1395*. Le même Pierre Lorfèvre du Parlement de Paris est avocat du roi les 19 décembre 1384, 16 mai 1385, 17, 21 août 1395 (Maugis 1916 p. 331 d'après X 1A 33, f. 4, 36, 1477, f. 604).

- *Cour ducale d'Orléans (Louis de France), 1388-1402*. Le même Pierre l'Orfèvre avocat du roi et du Parlement de Paris devient chancelier du duc. Il est cité le 12 novembre 1401 (Thibault 1999, p. 126 et Maugis 1916, p. 42, d'après X 1A 4785, f. 229 ; 66, f. 54v).

Pierre Lormeteau (1559-†1571)

Pierre Lormeteau est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1559.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1571*. Pierre Lormeteau est mentionné comme clerc pour une ordonnance relative au port des chapes et sous-chapes le 30 décembre 1559, puis sur les deux significations d'ordonnance sur la gestion des absences des 21 mars 1562 (n. st.) et 12 septembre 1563. Il est cité comme présent lors de l'installation de Guillaume Belin comme chantre le 20 février 1566 (n. st.) et le 10 mai 1567, dans un procès-verbal de délibération dans la liste des clercs ordinaires. Pierre Lormeteau meurt le 6 mai 1571 (Brenet 1910 p. 102, 105, 108, 109, 111 d'après F-AN, LL 626, f. 117, 141, 158, f. 178v-179, LL 599, f. 12, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51v et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v).

Guillaume Lorre (1439-1488)

Guillaume Lorre est vicaire en 1439, chapelain en 1449 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est né en 1423 ou 1424, car il est dit avoir 62 ans en 1485.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1439-1450*. Guillaume Lorre apparaît comme vicaire dans les comptes de la Sainte-Chapelle dans l'année 1439-1440 au terme de Saint-Remy avec des distributions très faibles. De 1444 à 1448 il est vicaire avec des distributions normales. En 1449-1450, il est mentionné comme chapelain avec un terme de Saint-Jean nul mais des distributions normales après. Il a disparu du compte suivant de 1458-1459 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1643-1648).

- *Cathédrale de Bourges, 1455 ?-1488*. D'après Claire Sibille, il est sûrement chanoine de Bourges en 1460 et peut-être à partir de 1455, jusqu'en 1488. Il est sous-chantre de 1468 à 1488. D'abord vicaire, il ne fait pas d'études universitaires, mais il a des prédispositions pour la musique et le chant. Le 24 mars 1460, il résigne sa vicairie et après échange avec Jean Castellain, est pourvu d'une vicairie de Sainte-Catherine en l'église paroissiale d'Osmoy (arr. Bourges) et est reçu chanoine de Saint-Etienne le même jour. Par son entrée au chapitre, il était l'un des quatre chanoines de résidence non capitulants. Il résigne encore l'église de Flavigny (pas de date). Le 25 janvier 1468, le chapitre le nomme sous-chantre, suite au décès du chanoine Robert Piné, ce qui lui valut un procès en Curie contre Jean Malortie et Jean Thomas. Le 4 février 1473, une commission apostolique est désignée pour juger des litiges de la sous-chanterie de Bourges. Il obtient gain de cause puisqu'il est dit sous-chantre et chanoine prébendé capitulant à partir de 1477. Le 13 novembre 1486, il est pourvu d'une vicairie en l'église Vornay après résignation de sa cure de Beaulieu. Le 10 mars 1488, il résigne ses canonicat et prebende et la sous-chanterie en faveur de Georges Robinet, en échange d'une église paroissiale non nommée. La date de sa mort est inconnue (Sibille 1991, p. 671-672).

Etienne [Stephanus] de Lorris [Lorriaco, Lorryaco, Lorriac] (1308-†1329)

Etienne de Lorris est maître des enfants, probablement maître de grammaire et chapelain, car porté dans la comptabilité du trésor royal, de la Sainte-Chapelle de Paris de 1322 à 1329. Il est à rapprocher d'un chapelain de même nom de la maison du roi en 1308 et sommelier de la Chapelle Royale en 1316.

• *Maison du roi et Chapelle Royale, 1308 et 1316*. Voir ci-après.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1322-1329*. Succédant à Guillaume de Poissy à la charge de maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris, Etienne (ou Stéphane) de Lorris apparaît du 16 novembre 1322 au 9 juillet 1327 dans les comptes du trésor de Charles IV le Bel. Il y est régulièrement qualifié de « *magister* (ou « *doctor* ») *puerorum capelle Regis* » (Viard 1917, page [article] : 326 [1860], 438 [2515], 578 [3333], 660 [3842], 809-810, [4867], 810 [4883], 813-814 [5242], 943 [5642], 1130 [6869], 1160 [7067], 1196-1197 [7286], 1368 [8395], 1409 [8691], 1503 [9394], 1563 [9748], 1658 [10277]). Bien qu'il ne soit pas mentionné dans les comptes du trésor de Philippe VI, il a continué son activité de maître des enfants au début de son règne puisque l'*Inventarium compotorum ordinarium et aliorum* de Robert Mignon signale deux comptes concernant les enfants de la Sainte-Chapelle rendus en son nom aux termes de la Toussaint 1328 et 1329. Leur existence est confirmée par deux fragments de comptes (Langlois 1899, p. 368, 370 ; Bautier 1961, p. 783, 786). Le dernier exercice du 10 mars au 9 décembre 1329 n'ayant pas été mené à son terme, il est probable qu'Etienne soit décédé peu après.

A partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, on rencontre de nombreux homonymes qui, manifestement, ne peuvent être considérés comme le même individu. Le maître des enfants ne saurait être rapproché de « Stephanus de Lorriz », maître de décrets signalé le 15 mai 1248 à l'université de Paris (Denifle 1889, vol. 1, p. 210), ni de « magister Stephanus de Lorriaco », membre du clergé archiépiscopal de Rouen de 1249 à 1253, probablement devenu chanoine en 1252 (Bonnin 1847, p. 51, 76, 79, 95, 138, 144, 151-154, 652-653, 786). Ce dernier pourrait être ce « *magister Stephanus de Lorriaco, canonicus remensi* », cleric au service de saint Louis en août 1268 (Berger 1902, p. 283 ; Varin 1839, vol. 1, t. 2, p. 780, qui donne août 1258), commissaire de Philippe III le Hardi en Languedoc de 1275 à 1280 (Langlois 1925, p. 207 et 260) et légataire de son oncle Eude de Lorris en 1274 (Odo de Lorriaco, évêque de Bayeux depuis 1263 et cleric du roi, Rossi 2009, p. 364-365 ; Neveux 2007, p. 382 ; Cuissard 1902, p. 137), que certains ont voulu affilier à l'auteur du Roman de la Rose (JarryL 1881, p. 39-40). Durant cette période, les quelques mentions d'un Stephanus de Lorriaco renvoient plus probablement au chanoine de Reims et/ou de Rouen qu'au maître des enfants de la Sainte-Chapelle. C'est certainement le cas du signataire d'un compte rendu entre le 11 juillet 1277 au 1^{er} juin 1300, inséré par Robert Mignon dans une série consacrée à la comptabilité du Mans, province de Tours (Langlois 1899, p. 64) ; cela pourrait également l'être de ce « Stephanus de Lorriz » qui se licencie en décrets à l'université de Paris en avril-mai 1280 (Langlois 1925, p. 295-296) ; ou bien encore d'« Etienne de Lorris », ce chanoine de la collégiale Saint-Aignan d'Orléans mentionné à partir de 1294 (de Vassal 1863, p. 45). Toutefois, l'activité de ce dernier étant attestée jusqu'en 1306 (« mestre Estienne de Lorris », Soyer 1906, p. 356-357) et 1310 (à la prévôté de Sologne, Cuissard 1895, p. 123), cette hypothèse est sujette à caution. Enfin, les comptes du bailliage de Lorris de 1305 font état d'un versement à un héritier nommé « Stephanus de Lauxiaco » (pour « Laurriaco », Fawtier 1953, vol. 1 p. 205) que rien ne permet de relier au maître de la Sainte-Chapelle.

On peut en revanche avancer quelques autres hypothèses plus satisfaisantes. L'apparition en mars 1307 d'un « Stephanus scholarius Lorriaci » dans les comptes de Philippe IV (Bouquet et Delisle 1865, p. 553) est assez suggestive. Celle-ci évoque fortement l'écôlatre pour lequel

une messe est fondée la cathédrale de Reims le 11 juin (« missa pro Stephano de Loriaco, scholastico », Varin 1844, p. 117). Cet obituaire mentionne par ailleurs l'évêque de Bayeux « Odo de Loriaco » au 10 août (en conflit avec le 27 mai donné par l'obituaire de la cathédrale d'Orléans, Cuissard 1902, p. 137 et Vidier et Mirot 1909, p. 62) et un « *Stephano de Loriaco canonico* » au 28 décembre qui est sans doute le chanoine rémois mentionné ci-dessus, *id.*, p. 89, 122). Plus convaincante encore est la mention dans les fragments de comptes de 1308 d'un « *Stephanus capellanus domus regis de Lorriaco* » (Bouquet et Delisle 1865, p. 556). Ce chapelain de la maison royale est peut-être le même que le sommelier de la Chapelle Royale nommé « Stephanus de Loriaco » dans le compte du trésor de 1316 (Fawtier 1930, p. 75). *JS, FT*

Michel Louvetel (1510)

Michel Louvetel est clerc et serviteur des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris en 1510.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510*. « Michaelem Louvetel, clericum et servitorem dictorum puerorum ». Michel Louvetel est clerc et serviteur des enfants de chœur le 1^{er} janvier 1510 (Brenet 1910 p. 53, d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis).

Laurent [Laurencius] de Louviers [De Locoveriis] (1343-1344)

Laurent de Louviers est maître des enfants, probablement maître de grammaire et à ce titre chapelain de la Sainte Chapelle de Paris en 1343 et 1344.

- *Sainte Chapelle de Paris, 1343-1344*. Laurent de Louviers est l'auteur de deux comptes « *pro necessitate puerorum capelle regalis* » ; le premier pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 1343 au 1^{er} juillet 1344, le second lacunaire mais probablement contemporain du précédent. Il a donc dû être maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris avant que Josce l'Allemand ne reprenne cette charge (Bautier 1961, p. 796 et 799). *FT*

Charles Loys [Louis] (1570-1591)

Charles Loys est enfant de chœur en 1570, vicaire en 1580 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Renvoyé de Bourges en 1583, il est reçu clerc haute contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1583. Il est à nouveau vicaire en 1585, puis chapelain en 1586 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1570-1583 et 1585-1591*. Le 12 mars 1570, « sur la requeste cy devant presentee par maistre Jehan Loys notaire et praticien a Montfaulcon, messieurs ont receu enffant de cueur en l'eglise de ceans Charles Loys son filz et de Martine Mauvelet apres quil a esté certiffié estre de legitime mariage d'iceulx maistre Jehan Loys et Martine Mauvelet par venerable personne messire Jehan de La Jounerye curé dudit Montfaulcon et maistre Estienne Forestz notaire royal en Bery demourant audit Montfaulcon presens. Ladite reception faicte a condition que ledit maistre Jehan Loys sera tenu d'entree habiller bien et honnestement ledit Charles pour une foys seullement ; et l'entretenir de chemises et mouchouers pendant le temps quil sera enffant de cueur de l'eglise ; et que en cas que au bout de l'an ledit Charles ne sera trouvé suffisant et cappable pour servir a l'eglise, sera tenu ledit maistre Jehan Loys le reprendre sans que mesditz sieurs soient tenez le mectre a mestier ou entretenir aux escolles ne pour raison de ce ou aultres payer aulcune chose » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 17-17v).

Le 14 novembre 1579, « messieurs ont ordonné estre païé a maistre François Vigant la somme de 25 livres tournois 9 sous... scavoir la somme de 20 livres pour la pention de Charles Loys nagueres enfant de cueur pour ung cartier de sadite penssion qui eschera... et la somme de 4 livres tournois 4 sous pour certains livres qui ont esté acheptes pour ledit Loys ». Le 8 janvier 1580, « messieurs ont ordonné que les parents de Jehan [sic] Loys nagueres enfant de cueur seront mandez pour avec eulx accorder ou l'on debvra mectre en pention ledit Loys ». Le 8 janvier 1580, messieurs ont « commis le chantre pour achepter une robe a Charles Loys nagueres enfant de cueur et prendre sa vieille robe pour la donner a ung petit enfant de cueur du pays de Provence ». Le 20 février 1580, messieurs ont « ordonné que monsieur Brunet achaptera du drapt bonzon ou groz noir pour faire faire une robbe, ung saye et une paire de chaulsse pour l'usage de Charles Loys nagueres enfant de cueur... et de present estant en pention et par eulx entretenu au college de Jhesuystes ». Le 20 février 1580, messieurs ont « ordonné que Brunet achaptera une paire de souliers et une payre d'heures [sic] a Charles Loys nagueres enfant de cueur de present estant au college des Jhesuystes ». Le 5 mars 1580, 31 livres tournois 12 sous pour la marchandise achetée pour habiller Charles Loys nagueres enfant de cueur ». Le 8 mars 1580, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera et baillera a maistre Turcent [sic] Piquet principal du college de Sainte-Marye de ceste ville de Bourges la somme de 10 escus et demy pour ung quartyer de la penssion de Charles Loys nagueres enfant de cueur de sceans et de present audit college, ledit quartier commanssant le dix neuviesme du mois de febvrier dernier et finissant a pareil jour du moys de may ». Le 9 avril 1580, sera payé « 7 testons a une femme nommée Philippine pour avoir pensé et traicté Charles Loys en la malladye de laquelle il estoit detenu ». Le 17 mai 1580, sera payé « a monsieur le chantre 100 sous tournois pour la pention et nourriture de 23 journées echeant le 8 du present moys que Charles Loys pentionnaire de l'eglise de seans a demouré en la maison dudit sieur chantre, laquelle pention est de 80 livres tournois par an et son pain de chapitre ; auquel Loys sera dict et declairé que pour ladite pention a luy accordée il s'entretiendra et nourrira sy bon luy semble et se mectre en telle maison quil vouldra sans que le chapitre soyt tenu envers luy ny aultres synon audit payement de 80 livres et sondit pain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1541).

Le 1^{er} octobre 1580, « messieurs ont receu et recoyvent Charles Loys nagueres enfant de cueur en l'eglise de sceans pour chanter de muziques et aultre et servir a l'eglise selon qu'il luy sera commandé par monsieur le chantre au pris de 100 livres tournois par an et son pain de chappitre, delaquelle some luy sera payé es mains de monsieur Picault pour avoir quelques habitz ou linge a son usage la somme de 20 livres tournois plus a la charge d'en bailler quittance par ledit Picault promectant par icelle rendre ladite some en cas que ledit Loys sen allast ; quoy qu ce soyt rendre ce que ledit Loys n'auroyt gangné desdits 20 livres pendant le temps d'ung an ; et le surplus sera payable a celluy qui le tiendra en pention de moys en moys, le premier payement estant escheu des le quinziesme jour de septembre dernnier passé ; et par cy apres de moys en moys tant de temps qu'il plaira a mesdits seigneurs mandant a leur receveur general de faire lesdits payemens et rapportant quittance tant dudit Picault que de celluy qui tiendra pentionnaire ledit Loys luy sera les sommes quil aura aussi payé alloué en la recepte de ses comptes. [Ce même jour], messieurs ont ordonné que leur receveur general payera a messire Jehan Barreau la some de 6 livres tournois 13 sous 8 deniers pour ung moys de la pention de Charles Loys qui est escheue il y a ja longtemps en le consentant par ledit Loys qui bailhera quittance au chappitre de tout le temps passé jusques au jour quil est rentré de nouveau pour demeurer en l'esglise de sceans qui feu il y a environ six sepmaines ainsi qu'il appert par acte de sa reception de ce jourdhuy ». Le 22 octobre 1580, « messieurs ont ordonné qu'il sera baillé a messires Yves Cycard, Samuel Duval, Jehan Thailon, messires François et Loys la somme de 100 sous tournois pour leur recompense des grandes peynes qu'ilz ont eues l'année presente a la levée de leurs dixmes de vin de Bouilhot ». Le 20

novembre 1580, « est venu en chappitre messire Charles Loys gagiste en l'eglise de seans, lequel a remonstré que ces jours passez monsieur le tresorier luy avoit arresté son pain pour ce quil comme faulte que l'on pretendoit quil avoit faicte a laquelle toutesfoys il n'avoit pensé ny ne vould et encores qu'il en eust faicte a supplyé le chappitre luy pardonner leur promectre de plus y retourner. Pour ces causes a supplyé tres humblement le chappitre luy bailher main levée de sondit pain aux conditions susdites ; ce qui luy a esté accordé pour ceste foys et sans tyrer a consequence ». Le 7 janvier 1581, « messieurs ont baillé congé a Charles Loys pour 4 jours a aller a Montfaulcon a la charge de se représenter le cinquiesme sous peyne de la perte de son gangne ». Le 31 janvier 1581, « monsieur Chevrier a présenté un vicaire au lieu et place de feu messire Richard Jardrin, Charles Loys nagueres enffant de cueur ». Il est renvoyé au chantre. Le 3 février 1581, le rapport du chantre sur Charles Loys le juge capable. Il est reçu vicaire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542).

Le 27 juin 1581, Clairé, Barreau, Taillon, Johannet, Foideau et Charles Loys obtiennent leurs gaignes « a la charge qu'ilz feront meilleure residence en l'eglise quilz n'ont fait par le passé ». Le 21 avril 1582, « messieurs ont conclud que Charles Loys nagueres enffant de cueur de sceans sera et demourera receu pour chanter en l'eglise de sceans du jour et feste de pasques dernyer aux gages de 40 escus par an [120 livres tournois] ; et son pain de chappitre, payables de sepmaine en sepmaine tous les samedis ; et mandant a leur receveur faire ledit paiement audit Loys selon et ainsi qu'il le faict d'ordinaire a ung chantre flament receu a pareilh gaiges ». Le 25 mai 1582, « le chapitre pour la vaccance de la chanoinie et prebende de feu Jehan Palu a présenté comme vicaire a la place de messire Loys [Raoul ?] Du Jardin messire Charles Loys » ; il est renvoyé au chantre. Le 25 mai 1582, « monsieur Chevrier presente comme vicaire au lieu de Charles Loys [sic] messire Estienne Maheil ». Le 26 mai 1582, dans son rapport, le chantre juge Charles Loys capable « tant en musique, voye, champ et deschamp ». Il est reçu. Le 28 juillet 1582, « monsieur le tresorier a... revoqué et revoque messire Charles Loys de la place de viccaire qu'il tenoyt de l'eglise de sceans ; et ce par le moyen de ce qu'il s'est absenté sans aulcung congé et permission deffendant au distributeur de luy bailher aulcune choses ». Le 1^{er} février 1583, « requeste verbale de messire Charles Loys tendant... luy bailher bled et vin qu'il peult avoir gagné » ; on verra le rolle. Le 2 avril 1583, « messieurs ont donné a Charles Loys 30 sous tournois pour son droit du vin qu'il pourroyt avoir gagné pendant qu'il estoit de sceans ayant esgard qu'il n'a peu gagner qu'ung quartier dudit vin ». Le 21 mai 1583, « le distributeur delivrera a messire Charles Loys le pain de chapitre qui luy est deub depuis le jour qu'il fust mis prisonnier jusques a huy ». Le 5 juillet 1583, Charles Louys obtient ses distributions pour 3 jours. Le 1^{er} octobre 1583, « messieurs cognoissant les faultes et malversations que a commis et que commect de jour a aultre Charles Loys, vicaire de sceans, la desobeysance qu'il leur faict tant en general que particullyer ; et aussi qu'il s'est absenté 3 jours entyers sans congé de monsieur le thesaurier ou de son grand vicaire joint que ces jours passez il s'est desisté et desparty de sadite place et icelle quicté es mains de monsieur David vicaire general de monsieur le tresorier l'ont revoqué et revocque ; laquelle revocation a l'instant esté signiffiée audit Loys quil a acceptée proveu que lon luy paye le gangne quil a peu faire jusques a huy ; ce qui luy a esté accordé... et sur sa requeste tendant affin de luy bailher quelques denyers pour aller viccaryer messieurs luy ont donné 2 escus sol et 1 teston ». Le 5 mai 1584, « monsieur Bochetel a présenté messire Pierre Cerneau [Cerveau] du diocese d'Angiers a la place de vicaire de Charles Loys » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 72, 79, 80, 108v, 122v, 142v, 200v et autres).

Le 31 août 1585, messieurs ont « conclud que la voyture et despence faicte pour 3 chantres envoyez de la ville de Paris en ceste ville par monsieur Demerlyer pour servir a l'eglise sera payée ». Le 3 septembre 1585, sera payé « 13 écus au cochier de la ville pour avoir admené

de la ville de Paris 3 chantres, tant pour leur dite voyture nourriture que ardes ». Le 7 septembre 1585, « le receveur payera a messire Charles Loys 2 ecus et a messire Guy Le Paige chantres 1 ecu lesquelz avoient estez envoyez par monsieur Demerlyer de la ville de Paris pour estre receuz en l'eglise de sceans et lesquelz n'avoient esté receuz partant messieurs en consideration de ce que dessus leur ont donné ladite somme ». Le 15 octobre 1585, « monsieur Bochetel a présenté comme vicaire a la place de messire Charles Loys demissionnaire messire Claude Barbellot. Le 9 novembre 1585, « monsieur de Buxerolles a présenté comme vicaire a la place de feu Nicollas Rebours, messire Charles Loys chantre et muzicien ». Le rapport sur Charles Loys le juge capable « en lecture, musique, voye champ et deschamp ». Il est reçu. Le 31 décembre 1585, « messieurs ont ordonné que le receveur payera a Charles Loys 2 ecus en consideration de sa malladye en laquelle il a esté destenu cydavant et du service qu'il a fait a l'eglise estant enffant de cueur ». Le 4 février 1586, « monsieur Gassot presente un chapelain en lieu de messire Samuel Duval vacant par sa demission messire Charles Loys ». Le 18 mars 1586, dans le rapport sur Charles Loys, « monsieur David a dit que... il avoit receu lettre de la part du sieur Gassot revocquant ladite presentation, et par monsieur de Buxerolles aussi a esté dict que ladite presentation estoit nulle de foy a cause que jamays ledit Duval n'a esté chappelain dudit sieur Gassot ny de son predecesseur ains de luy de Buxerolles au lieu duquel a présenté Pyerson et despuys maistre Melchyor a present maistre des enffens ». On attendra que ledit Gassot soit present. Le 18 mars 1586, Charles Louis obtient son gagne « pour 4 jours qu'il est allé en son pays ». Le 24 septembre 1586, « monsieur Foucault a présenté pour son chappelain messire Charles Loys vicaire de sceans au lieu de feu messire Anthoine Claré » ; il est renvoyé a monsieur Le Roy. Le 24 septembre 1586, Le Roy plus ancien chanoine de ceans dans son rapport sur Charles Louis le juge capable et il est reçu chapelain. Le 25 novembre 1586, messieurs ont « ordonné qu'on paiera a messire Charles Loys 50 sous tournois pour la domée qu'il a fait pour messire Jehan Morice en son absence durant 8 jours ». Le 14 mars 1587, Morice aura trois termes pour payer ses dettes, idem a Robert Ravaud, Tristan Regnard, François Guython, Charles Loys et Philbert Tabourot. Le 7 avril 1587, « monsieur de Buxerolles a présenté comme vicaire au lieu de messire Charles Loys [qui a] demissionné messire Claude Le Franc du diocese d'Amyens chantre et muzicien ». Le 28 avril 1587, « maistre Guillaume Fornyer chapelain de sceans a demandé la maison que tenoit deffunct messire Yves Bessac. [Le chapitre est d'accord ; la maison de Fournier est donnée à Charles Louis] a la charge entre aultre que s'il vient quelque basse contre ou compaignon il sera tenu luy adcenser pendant le temps qu'il sera a la maistrise ». Le 2 juin 1587, « Paillason passera bail a Guillaume Fornyer et Charles Loys pour l'adcense des maisons qu'ilz tiennent de chappitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Charles Loys, chapelain, reçoit ses distributions et est payé de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588, avec Brunet, Desvergnés et Le Franc des messes des enfans de 55 livres tournois 15 sols (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore mentionné comme chapelain pour l'année 1590-1591 et disparaît du compte suivant conservé celui de 1594-1595 (F-AD 18, 8G 1659-1660).

• *Sainte Chapelle de Paris, 1583-1585 ?*. Charles Louis, prêtre du diocèse de Bourges, haute-contre, est reçu comme clerc, à l'essai le 8 octobre 1583. Le 3 décembre 1583, Maître Charles Louis, clerc reçoit un don de 2 escuz « pour luy achepter des souliers » (Brenet 1910 p. 136 d'après F-AN, LL 600, f. 47-47v, f. 50). Il reste clerc de la Sainte-Chapelle de Paris sans doute jusque en 1585, année à laquelle on le retrouve à Bourges.

Macé Lucain [Lucquyn, Luquin] (1613-†1651)

Macé Lucain est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1613 jusqu'à sa mort en décembre 1651.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613-1651*. D'après Regnier, Macé Lucain, licencié en droit canon, clerc tonsuré du diocèse de Cens, fut pourvu de la prébende de Monsieur Phelippeaux par la résignation qu'il fit en sa faveur entre les mains du Roy qui fut admise à Paris le 16 juin 1613, dont il prit possession le 26 du même mois. Il est mort en décembre 1651. Il est inhumé a Saint-Jean le Sicil ? (F-AD 18, 8G 1504, p. 68). Il apparaît dans les comptes de la Sainte-Chapelle de Bourges le deuxième terme de Saint Michel 1613 de l'année 1613-1614 avec des distributions environ moitié de la normale. Il a ensuite des distributions normales de 1614-1615 à 1650-1651 (F-AD 18, 8G 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682-1687).

Jean Luctier [Luttier, Luthier] (1462-1463)

Jean Luctier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1462.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1462-1463*. On peut lire dans le comptes de 1462-1463 : « a messire Jehan Luctier, chanoine de ladite chapelle, pour le loage de sa maison canoniale en laquelle le maistre et les enffans de cueur demorent a present, par marché fait entre mesdits sieurs et le dessusdit a la somme de 11 livres chacun an ». Et dans la rubrique maisons Saint-Hypolite : « de la maison que tient messire Jehan Luttier a cause de sa prebende : 100 sous » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649).

Louis Ludet [Loudet] (1572-†1587 ?)

Louis Ludet est clerc en 1572, maître de grammaire des enfants avant 1577, probablement chapelain en 1582 et chapelain perpétuel de 1585 à 1587, année probable de sa mort.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1572-1587*. Loys Ludet, clerc ordinaire, reçoit un don de 8 livres tournois le 5 novembre 1572. Le 1^{er} juin 1577, les chanoines « ont donné à Maistre Loys Loudet, maistre des petitz enffans de chœur de ladite Sainte Chappelle les deux sepmaines qu'il a esté absent en considération qu'il avoit esté à Noyon persuader à deux basses contres de venir servir en ladite Sainte Chappelle ». Le 9 mai 1579, messieurs décident que Loys Ludet et Robert Pihan, clerks, seront payés de leur semaine, où ils ont été absents, et ce « en considération de la bonne résidence qu'ils font ordinairement en l'église et au service divin ». Le 3 février 1582, est payé à « Maître Ludet, maître [de grammaire] des enfants de chœur de la somme de deux escuz solz... par luy deboursee pour les affaires de messieurs... ». Une dernière fois le 14 novembre 1584, il est payé 17 ecus « pour le supplément de la pension de Toussaint [Odon] naguères enfant de chœur, décédé » (Brenet 1910 p. 125, 126, 130, 133, 137, d'après F-AN, LL 599, f. 103, 169-169v, f. 201, LL 600, f. 17, 60v). A l'année 1585, on a une transmission de legs par Louis Ludet : « de maistre Loys Ludet, maistre des enffans de la Sainte Chappelle du Pallais à Paris, executeur du testament de deffunct maistre Alexis Levesque, en son vivant chappellain des haultes messes du Roy et chanoine de Saint Spire de Corbeil, la somme de xxxiii escus xx s.t. par ledict deffunct leguez oudict Hostel Dieu » (Möring 1881, p. 22). D'après Gilles Dongois, Louis Ludet est pourvu de la chapellenie perpétuelle de Saint-Venant en 1586 et est remplacé en 1587 par Decret sans prénom (F-AN, LL 630, p. 333). Il était sans doute chapelain de 1582 à 1585 comme maître de grammaire.

Une mention supplémentaire, tirée du minutier central en 1575, est citée dans la recension de BrossardY 1965 par André Verchaly (RdM 52 (1966), p. 125 : Loys Ludet, chantre du roi à la Sainte-Chapelle, fichier Laborde, F-BnF, n. a. fr. 12158).

Antoine Luillier (1598-1602)

Antoine Luillier est brièvement gagiste avant d'être vicaire en 1598 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1598-1602*. Anthoine Luillier est gagiste à la Sainte-Chapelle de Bourges. On peut lire dans le compte de 1598-1599 : « A este paye maistre Anthoine Luillier pour cinq sepmaines de son gaigne a leglise suivant lordonnance du chappitre du 15 septembre 1598 ». Antoine Luillier est reçu vicaire au deuxième terme, le terme de Saint-Michel 1598, de l'année 1598-1599. On le retrouve vicaire de 1599-1600 à 1601-1602. Il touche sa distribution de froment en 1602 mais est absent des distributions de deniers pour toute l'année 1602-1603 et disparaît des comptes suivants conservés. Il est mentionné dans le compte de 1599-1600 : « Par ordonnance du tresorier du 4 juillet ont esté paye a Loys Going, Lauverjat, Cachouette, Musnier, Luillier, Bourgoing et Bonnet treize livres six solz 9 deniers » (F-AD 18, 8G 1662-1665).

Nicolas Luillier [Lhuillier, L'Huillier] (1569-1586)

Nicolas Luillier est chanoine et Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris de 1569 à 1586.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1569-1586*. Gilles Dongois écrit : « Nicolas L'Huillier, receu [chanoine de la 11^e chanoinie] le 1^{er} octobre 1569 au lieu de Pierre Truphy, etoit fils de Guillaume L'Huillier conseiller au Parlement. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1586. Il fut élu chantre huit jours apres ». Il est remplacé comme chanoine par Didier Leschenet. Gilles Dongois écrit dans sa quatrième partie consacrée à la chantrerie : « En 1569 sur la demission de la chantrerie faite par le dit Rousseau entre les mains des Tresoriers et chanoines fut esleiu Pierre Truphy chanoine et confirmé par le Roy Charles neuf le 19 juillet 1569. En la demission 1569 [sic] la chantrerie vacqua a cause de la resigantion que le dit Truffy fit de sa chanoinie de la Sainte-Chapelle et en son lieu fut esleu et confirmé par le Roy Charles IX le 21 septembre 1569. Les lettres de confirmation du Roy Charles IX portent cette clause *Cupus Cantoria electio vacantiae occurrente secundum statuta privilegia, et consuetudines ejusdem Sacra Capella, et ex fundatione prae decessorum nostrorum francia Regum vobis et successoribus vestris perpetua concessa ad vos confirmatio vero, collatio et quaevis alia dispositio ad nos spectare et pertinere dignoscuntur* ». Il fut remplacé comme chantre par Roger Descheverts en 1586 (F-AN, LL 630, p. 278, p. 303-304, Stein 1912, p. 136). Ces dates sont confirmées par Michel Brenet.

Le 23 juin 1571, la compagnie députe le chantre Luillier et le chanoine de Molins « pour aller vers Monseigneur [l'évêque] de Paris le prier de faire remonstrance à la Royne Mere du Roy sur les lettres que ladite dame a escriptes à messieurs en faveur de Maistres Martin Beaufilz et Pierre de Romanelles ». Le 8 février 1585, Nicolas Luillier fait une donation en tant que « Chantre et Chanoyne de la Saincte Chapelle du Palais Royal à Paris et y demeurant dans l'enclos dudit Palais » dont le texte a été publié par (Ecorcheville 1907 p. 66). Le 19 juillet 1586, les provisions de l'office de Chantre conféré par le Roi à M. Roger Deschevert, chanoine sont enregistrées (Brenet 1910, p. 114, 120, 140, d'après F-AN, LL 599, f. 46v, 48v, 50v, 80, LL 600, f. 75). On en déduit que Nicolas Luillier est resté Chantre de la Sainte-Chapelle de 1569 à 1586.

En outre, Nicolas Luillier, en tant que Chantre, reçoit du Trésorier avec le plus ancien des chanoines Jacques Belleau une clef des armoires du Trésor de la Sainte-Chapelle suite à l'inventaire du Trésor fait du 16 décembre 1573 au 31 janvier 1575 (Vidier 1910, p. 357).

Jean [Johannes] de Lupicen [Lupiac] (1305)

Jean Lupiac est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1305.

- *Sainte-Chapelle de Paris*, 1305. Johannes de Lupicen est cité comme enfant de chœur dans un compte de dépenses pour 1305 (Brenet 1910, p. 12, d'après F-BnF ms. Baluze 394, f. 3v).

Audry de Lussex [Lussens] (1510-1531)

Audry Lussex est gagiste chapelain en 1510 et chapelain ordinaire en 1513 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1531*. Audry de Lussex, prêtre, est reçu à l'essai, aux gages de chapelain le 31 juillet 1510. Le 11 août 1511, la chambre que tenait Robert Cangrin, renvoyé et en procès avec les chanoines, est donnée à Audry de Lussex. Le 22 novembre 1511, « aussi a esté conclud qu'on se adioindra avec Maistre Audry de Lussens, ayant gaiges de chapelain, en certain procez contre Maistre Robert Cangrin estant aux requestes du Palais ». Les 26 et 29 janvier 1512, Audry de Lussex est mentionné pour des répartitions de chambres. Audry de Lussex devient chapelain le 27 juillet 1513. Il est cité comme chapelain ordinaire le 15 février 1522 (n. st.) pour une distribution de sel. Audry de Lussex est mentionné une avant-dernière fois, quand il est donné l'ordre le 5 août 1531, de nettoyer les chambres de de Lussex et autres des compaignons qui « avaient eu la maladie ». Enfin, le 25 novembre 1531, Audry de Lussex est payé de ses distributions pendant les semaines « qu'il a été absent par ordonnance de Messieurs pour s'eslongner de peste qui a esté à sa chambre » (Brenet 1910, p. 57, 58, 59, 62, 63, 76, 87, d'après F-AN, LL 623, f. 72, 87, 92v, 115, 116v, 122v, L 624, f. 40, LL 625, f. 125v, 131v).

Simon de Luxembourg (1432-1438)

Simon de Luxembourg est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1432.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1432-1438*. Simon de Luxembourg est reçu chanoine le 15 Novembre 1432 au lieu de Jean Daigny. Il est probablement remplacé en 1438 par Hervé Du Fresnoy (F-AN, LL 630, p. 241, Stein 1912, p. 135). Morand écrit qu'il est de la famille de Jean de Luxembourg, comte de Ligny et de Roussy, qui vendit Jeanne d'Arc aux anglais. Son oncle Louis de Luxembourg était Chancelier de France en 1424, du temps d'Henri IV Roi d'Angleterre, qui prenait la qualité de Roi de France (Morand 1790 p. 277).

[-] Lyon dit le petit Lyon (1602)

Le petit Lyon est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1602.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1602*. La pension est accordée « au petit Lyon » enfant sortant le 28 juin 1602 (Brenet 1910 p. 150, d'après F-AN, LL 600, f. 188-188v).

Guillaume Lyrose (1409)

Guillaume Lyrose est maître de grammaire et maître de musique par intérim de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1409.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1409.* Guillaume Lyrose est mentionné comme maître de grammaire et maître des enfants « par interim » dans les comptes 1409-1411 de la chapelle, mais pas dans les effectifs résidents : « pour la despense de maistre Guillaume Lyrose maistre de grammere et 6 enffans de cueur, faite par la main de moy Baudry (receveur) depuis le 23 juillet [1409 : date du départ de Jehan Cesaris] au 22 août suivant [1409] l'un et l'autre jour inclus, que maistre Grenon prend le gouvernement desdits enffans... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636).

Jean Macé (1560-1562)

Jean Macé est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1560.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1560-1562*. Le 1^{er} février 1560, « messieurs ont ordonné que le filz de Johannet Darcay et le filz de feu Christofle Mace seront prins enffans de cueur en l'eglise de ceans veu le rapport fait par le maistre des enffans de cueur et par messire Jehan Regnault et Ursin Brunet et que ledit Johannet sera mandé et les parents dudit Mace pour en deliberer avecq eulx ». Le 6 février 1560, « maistre Marcillian Saultereau advocat a Bourges a certiffié a messieurs que Jehan Mace enffant de cueur de ceans est filz de feu Christofle Mace en son vivant apothicaire de la ville de Bourges et de Catherine Charlemaigne, est nay en loyal mariage, le sait parce quil a cogneu ledit feu Christofle Mace et cognoist sa veuve lesquelz il a veu vivre en bon et loyal mariage et dudit mariage est descendu ledit Jehan Macé pour tel tenu, censé et réputé ». Le 13 février 1560, François Charlemaigne marchant a Bourges a certiffié a messieurs que Jehan Macé enffant de cueur de ceans est le filz de feu Christofle Mace en son vivant apothicaire de ville de Bourges et de Catherine Charlemaigne est nay en loyal mariage, le sait parce quil est frere de la mere dudit Jehan Mace son nepveu et veu vivre en bon et loyal mariage ledit feu Christofle et ladite Catherine et dudit mariage est descendu ledit Jehan Macé pour tel tenu censé et réputé ». Le 17 février 1560, « messieurs ont receu enffant de cueur en l'eglise de ceans Jehan Macé filz de feu Christofle Macé et de Catherine Charlemaigne demourans a Bourges et luy ont baillé les aulbes et delaissé a la charge et garde de maistre Pierre de La Pierre, maistre des enffans de cueur de l'eglise ». Le 10 janvier 1562, « tradat a Pierre Jardrin, maistre barbier a Bourges 30 sous tournois pour avoir medicamenté deux des enffans de cueur qui sont Macé et Johannet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 111, 114v, 117v, 118, 8G 1528, f. 111v).

Pascal de Maciaco (sans date)

Pascal de Maciaco est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris à une date indéterminée.

• *Sainte-Chapelle de Paris*. Pascal de Maciaco est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris, connu uniquement par son obit mentionné le 9 ou 10 avril : « *Obitus duplex dominorum Leodegarii et Petri Auverardi sacre capelle canonicorum et Paschasii de maciaco eiusdem capelle capellani perpetui ac Thome de naelpha quondam camere computorum custodis, necnon dominorum Dyonisii decollatoris. Quondam regis karoli sexti elemosinarii. Istiusque capelle canonici, et Marci Casier, eiusdem capelle capellani. Quorum* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, F-Pn, lat. 17741).

Jean Macien (1511-1513)

Jean Macien est gagiste chapelain tenor de la Sainte-Chapelle de Paris en 1513, éventuellement maître de musique des enfants en 1513.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1511-1513*. Jehan Macien, ayant voix de ténor est reçu aux gages de chapelain le 11 septembre 1511. Le 12 janvier 1513 (n. st.), les chanoines « ont donné les distributions de chapelain en ladite eglise à Maistre Jehan Macien, plaidant la maistrise de musique des enffans de cueur de ladite Sainte Chappelle, que maistre Dreux Prieur en desservoit, jusques à ce qui soit paisible [possesseur] de ladite maistrise, et n'aura ne pain ne vivre » (Brenet 1910 p. 59, 62, d'après F-AN, LL 623, f. 89v, 114). Jean Macien est donc

nommé maître de musique des enfants en remplacement de Dreux Prieur. Mais l'on ne sait s'il a pu exercer cette fonction ; d'une part, Dreux Prieur, pendant son procès qui l'oppose à la Sainte-Chapelle, s'est peut-être maintenu à son poste empêchant Macien d'exercer sa fonction, d'autre part, après la mort de Prieur en 1521, Pierre Vermont L'Aîné mentionné en octobre 1525 comme maître de musique des enfants a pu prendre directement la suite de Prieur dès 1521.

Jean Maçon (1384-1385)

Jean Maçon est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1384.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1384-1385*. Jehan Maçon est mentionné dans les comptes de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, le 16 juillet 1384 pour un paiement de 13 francs « à messire Jehan Maçon, prestre, chapellain de la Sainte Chapelle Royale à Paris, pour la vendue d'un livre de moctés que Monseigneur a fait prandre et achepter dudit messire Jehan pour soy mesmes ». Il est encore cité dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris » de 1385 parmi les chapelains et clercs qui ont célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladicte Sainte-Chapelle et en la chapelle Saint Michiel le jour des dictes exeques et landemain... pour chacune messe 2 solz 8 deniers » (Wright 1979, p. 139, doc 49 d'après F-AD 21, B 1463, f. 161, Brenet 1910, p. 22, citant Prost B & H 1902 t. II, p. 163 et d'après F-AN, L 621, pièce n° 43).

Martin de Maçon (1448)

Martin de Maçon est ancien enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1448.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1448*. Le 10 août 1448, « a Martin de Maçon qui a esté enfant de cuer de l'église de ceans, a esté donné par l'ordonnance de Messeigneurs » 32 sols paris (Comet 1971, p. 748, d'après F-BnF, ms. fr. 22392).

Etienne Maeul (1569)

Etienne Maeul est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1569.

Il est possible que Etienne Maheul soit le Etienne Maheil gagiste, puis vicaire à la Sainte-Chapelle de Bourges de 1582 à 1584.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1569*. Le 4 juin 1569, « un teston a Estienne Maeul pauvre chantre pour avoir sebjourné en ceste ville en attendant la responce de messieurs (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 145v).

Etienne Maheil [Mahel, Mahuel, Mahuet] (1582-1583)

Etienne Maheil est vicaire en 1582 et chapelain fin 1583 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

Il est possible que Etienne Maheil soit le Etienne Maeul chantre passant en 1469 et recevant un teston.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1582-1583*. Le 15 mai 1582, « messieurs ayantz receu des le jour Sainte-Croix qui fut le troisieme du present moys messire Estienne [Mahel] Maheil muzicien du pays de Picardye pour chanter et servir a leur eglise comme font les aultres

chantres, chapelains et vicaires... ont ordonné que leur receveur payera par chacun an audit Maheil la somme de 40 ecus et ce par chacune semaine par esgalle portion plus ung pain de chappitre ». Le 19 mai 1582, messiers ont « ordonné que le receveur payera a messire Estienne Maheil puy nagueres receu aux gaiges de 120 livres tournois par an tout ce que ledit Maheil a gagné despuys sa reception qui fust le 3 mai jusques a huy ». Le 25 mai 1582, « monsieur Chevrier presente comme vicair au lieu de Charles Loys messire Estienne Maheil » ; il est renvoyé au chantre. Le 6 juin 1582, le rapport du chantre sur messire Estienne Mahuel [sic] le juge capable. Il est reçu vicair. Le 23 avril 1583, « le receveur baillera a messire Estienne Mahuel 100 sous tournois pour 12 setiers de blé et pour sa distribution de Saint-Michel dernier ». Le 26 juillet 1583, « au receveur 4 ecus et 1/3 payés pour la delivrance de messire Estienne Mahuet nagueres prisonnyer en la chambre des comptes pour aulcunes causes ; icelle somme de 4 ecus pour le gagne qu'il a peu faire en l'église de seans et 1/3 en aulmosne ». Le 28 janvier 1584, « monsieur Bochetel presente comme chapelain a la place de messire Estienne Mahuet demissionnaire maistre Berthelemy Destry » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 77, 77v, 79, 84, 185v, 225).

[-] Mahiot [Maillot] (1523-1525)

Mahiot sans prénom est gagiste clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1523.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1523-1525*. Le 25 octobre 1523, Hanotin Barra et Mahiot sont « receus au service de l'esglise » et ont « les gaiges et pain de chapitre comme les autres et asçavoir ledit Hanotin pour servir de chapelain et ledit Mahiot de clerc, et que la chambre que tenoit le Liegeois leur seroit donnée ». Le 18 mars 1525 (n. st.), Maillot est cité pour une répartition de chambres avec La Balle et « maistre Du Hamel ayant voix de dessus » (Brenet 1910, p. 79, 80 d'après F-AN, LL 624, f. 69v, 83).

[-] Maillet [Mahiet] (1586)

Maillet sans prénom est sans doute chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1586.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1586*. Le 7 juin 1586, « sera alloué au receveur 17 livres tournois payez a ung nommé Mahiet et Lecocq chantres qui leur avoyt esté avancez par leur receveur pour les avoir envoyez a Tours » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Jacques de Maisières [Maizières] (1541-†1549)

Jacques de Maisières est chanoine et Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1541. Il meurt en 1549.

D'après Morand, Jacques de Maisières est le petit fils de Philippe de Maisieres, Chancelier du Roi de Chypre et Conseiller du Roi Charles V (Morand 1790, p. 290).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1541-1549*. D'après Gilles Dongois, dans sa troisième partie consacrée aux chanoines : « Jacques de Maisieres fut receu chanoine [de la 9^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 26 mars 1540 [a.s.] au lieu de Jacque Du Moulin. Il fut eslu chantre un mois apres. Il posseda l'archevesché de Vienne et quitta sa chanoinie en 1546 [sic] ». Il est remplacé en 1549 comme chanoine par Pierre Fournier. Ces dates 1541-1549 sont confirmées par (Stein 1912 p. 135). Dongois semble se tromper en affirmant que Jacques de Maisières était archevêque de Vienne. Dans sa quatrième partie consacrée à la chantrerie, on peut lire : « En 1540, sur la démission de Jacques Du Moulin faite le 6 mars 1540 avant Pasques fut eslu Jacques de Maizieres chanoine et confirmé par le roy François Premier le 10 avril

1540 ». Il démissionne de la chantrerie en faveur de Michel Durand, chapelain perpétuel (F-AN, LL 630, p. 301-302).

D'après Michel Brenet, Jacques de Maisières est reçu chanoine le 26 mars 1541 (n. st.) et remplacé après sa mort le 8 juillet 1549 par Pierre Fournier. Jacques de Maisières est élu chantre le même jour que celui de sa réception de chanoine, en remplacement de Jacques Du Moulin démissionnaire. Jacques Du Moulin mourra cinq mois plus tard, le 6 septembre 1541. Le 1^{er} juillet 1543, Jacques de Maisières démissionne de l'office de Chantre, remplacé le 10 août par Michel Durant, chapelain perpétuel. « L'an 1549, le vendredi 5e jour de juillet, environ 2 heures du matin, maistre Jacques de Maisières, chanoine de la Sainte Chapelle, alla de vie a trespas. Dieu lui face pardon » (Brenet 1910 p. 90, 92, 97 d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 50v, 51 et F-AN, LL 626, f. 32-32v, f. 50).

On peut lire dans l'inventaire-sommaire des archives hospitalières antérieurs à 1790, vol 1 à 2 : « Jacques de Maisières, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, cède à Jean Chapelier, marchand, bourgeois de Paris, le septième par indivis d'une maison située rue Vieille-du-Temple, chargée de 12 deniers parisis de cens enviers le fief d'Automne (17 janvier 1542) » (Möring 1882, p. 111, acte 1729)

Forcy [Fourey, Ferricum] Malesieu [Melesieu, Malassieu, Maillesien] (1405-1422)

Forcy Malesieu est chapelain en 1405 de la Sainte-Chapelle de Bourges avant d'être chapelain en 1416 de la Chapelle Royale.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1416*. Françoise Lehoux mentionne Ferricum Maillelien ou plutôt Maillesien dans la liste du premier collège de la Sainte-Chapelle du 19 avril 1405 (n. s.) comme chapelain (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Frédérique Pilleboue écrit Forcy Mallesieu et assimile les deux personnages. Il figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle comme chapelain avec des distributions normales de 1406-1407 à 1411-1412 sous les noms de Forcy Malsieu, Forti Malaisieu, ou sous le simple prénom Forcy. En 1412-1413, il a des distributions faibles au terme de Noël et rien à Pâques. Il a disparu des comptes de 1413-1414. Plus précisément, en 1406-1407 est écrit : « a messieurs Forcy Malesieu et Guinot, marrilliers pour leurs gaiges et saleres 60 livres par an ». En 1415-1416, alors qu'il ne réside pas : « a messire Fourcy Malesieu pour avoir esté de Paris à Meaux pour trouver un maistre des enfans de la chapelle 26 sols tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1639, 8G 1640, f. 65v). On peut penser qu'il est parti chanter à la Chapelle Royale vers 1416.

- *Chapelle Royale de France (Charles VI), 1416 ?-1422*. Fourcy Mallessieu de la Sainte-Chapelle est Fourey Malassieu chez Jeanne Marix et Henry Malesieu chez Leeman Perkins. Jeanne Marix écrit (Marix 1939 p. 148, 149 et 149, n1) que la chapelle du roi de France avait en 1422 quinze chapelains gouvernés par Adam Maigret et donne la liste dans sa note n°1 : « Ordonnance de l'ostel du Roy Charles VI faite à Senlis le 1^{er} juillet 1422 par l'ordonnance du Roi d'Angleterre, héritier et régent de France : chapelains et clerc de chapelle, 1^{er} chapelain [Adam Maigret, F-AN 33, f. 25], Jehan Jossias, Jehan Vassal, Jehan de Douay, Guillaume Boutepoix, Fourey Malassieu, Jehan Mauconnet, Jacques Lienart, Jehan Huchet, Raoul Gueroust, un au lieu de Jehan Le fevre, Pierre Maletrine, Jehan Du Passage, sommelier, Thomas Lefort, Esyoienne Pétault » (Maris 1939 citant Douët-d'Arcq 1864, t. I, p. 444). Leeman Perkins donne une liste sans doute issue des mêmes sources, celle du compte des obsèques de Charles VI du mercredi 21 octobre 1422 (Perkins 1984, P. 545 d'après F-BnF, ms fr 7853, p. 1296) intitulé : Roolle des pauvres, officiers et serviteurs du feu Roy Charles VI, fait par l'ordonnance de Messeigneurs de la court de parlement . . . extrait du compte de

Regnault Doriac, commis au paiement des obseques et funerailles du feu Roy Charles qui trespasa a Paris . . . le mercredi 21 octobre 1422. Pour la Chapelle Royale :

Chapelains

Mess. Adam Maigret, 1^{er} - 50 francs / Mess. Jehan Jozias - 50 francs

Mess. Jehan Vassal - 50 francs / Mess. Jehan d'Estinoy - 40 francs

Mess. Jehan de Doucy - 30 francs / Mess. Guillaume Boutepoix - 30 francs

Mess. Henry Malesieu - 25 francs / Mess. Jehan Bassimain - 25 francs

Mess. Jacques Herobart - 20 francs / Mess. Jehan Fischet - 30 francs

Mess. Raoul Gueroust dit Mirelique - 20 francs / Mess. Michel Dart - 20 francs

Mess. Pierre Malelyme(?), joueur d'orgues - 25 francs / Mess. Estienne Petaut - 20 francs

Mess. Jehan Bymont - 12 francs / Jehan du Passage, teneur - 30 francs

Mess. Thomas Lefort, teneur - 16 francs

Sommeliers de ladite chapelle

Guillemin de Saultour, 1^{er} 20 francs / Jehan de la Tour – 16 francs

Clerc de la chapelle

Jerosme Buriden - 8 francs"

Marin Mallet (1587-1596)

Marin Mallet est vicaire en 1587 et chapelain en 1588 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587-1596*. Le 24 mars 1587, « messieurs ont receu messire Marin Mallet aux gaiges d'ung ecu par semaine et son pain de chappitre ». Le 24 mars 1587, « a messire Gillet cochier de la ville de Bourges 3 ecus pour avoir admené de la ville de Paris en son coche messire Marin Mallet suyvant la charge que luy en avait donné monsieur de Dames Saintes ». Le 7 avril 1587, « monsieur Demerlyer presente comme vicaire au lieu de messire Jaques Bauchet demissionné messire Marin Mallet chantre muzicien ». Le 11 avril 1587, sera alloué « au receveur 1 ecu baillé a messire Tristan Regnard qu'il avoit baillé et presté a messire Marin Mahlet pour faire les fraiz qu'il luy avoit conveu faire de la ville de Beauvoix a Paris pour s'acheminer de par deça ». Le 11 avril 1587, sera payé « 1 ecu d'une part a messire Marin Machet et d'autre a messire Claude Le Franc 5 sous tournois qui leur ont esté payés pour partye de fraiz qu'il ont faitz en ceste ville en attendant qu'ilz feussent receuz aux gaiges ». Le 11 avril 1587, sera payé « a Tristan Regnard 100 sous tournois qu'il a avancez a messire [rayé : Marin Mallet] Claude Lefranc a venir de la ville [rayé : de Beauvoix en Picardye ou il estoit] de Paris [rayé : et sebjourné en ladite ville jusques a ce que le cochier de ceste ville vienne de par deça par la voye duquel il est venu et a present receu vicaire de sceans] en ceste ville pour y demourer et faire residence en l'église de sceans ». Le 11 avril 1587, Dumayne présente son rapport sur messire Marin Mallet. Il est jugé capable et est reçu vicaire. Le 4 juillet 1587, messieurs ont « conclud que sera payé a messire Marin Mallet 1 ecu sol par semaine sur le gangne tant en deniers que en grain qu'il pourra faire a cause de sa viccayrie dont l'on comptera de quartier en quartier avec ledit Mallet ». Le 8 août 1587, sera payé « 1 ecu a Marin Mallet pour le rembourser des fraiz qu'il a faitz a soy faire garryr d'ung œil qu'il avoyt fort offencé ». Le 24 octobre 1587, « Jean Thailon a vendu a messire Marin Mallet une robbe noire 5 ecus somme rabaptue sur le gangne de Mallet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Marin Mallet reçoit ses distributions comme vicaire les deux premiers termes de l'année 1587-1588 et comme chapelain de Pâques 1588 à Saint-Jean 1588. De plus dans ces mêmes comptes on peut lire le 8 aout 1587 : « 1 ecu sol [3 livres tournois] a messire Marin Mallet pour le faire guerir d'ung œil ou il avoit mal » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il reçoit ses distributions de chapelain de 1590-1591 à 1595-1596 et disparaît des comptes

suivants (F-AD 18, 8G 1659-1662).

Antoine de Mally (1579)

Antoine de Mally est clerc basse contre à l'essai en 1579 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1579*. Anthoine de Mally, basse contre, clerc du diocèse d'Arras, est reçu à l'essai pour trois mois, comme clerc le 25 juillet 1579 (Brenet 1910 p. 130 d'après F-AN, LL 599. f. 210v).

Robert Mancel (1503-†1524)

Robert Mancel est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1503. Il meurt en 1524.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1503-1524* : Le 23 octobre 1504, Guillaume Cretin et Robert Mancel, chapelains perpétuels sont envoyés en mission auprès du Trésorier de France, pour recouvrer certains titres et papiers de la Sainte-Chapelle. Il est mentionné le 22 novembre 1508, comme procureur de la Sainte-Chapelle donnant à Henry Forin « ung cheval et dix livres tournois pour faire ses dépens » pour « querir et amener les meilleurs et plus excellens chantres qui pourra trouver pour servir en ladite Sainte-Chapelle, pour ce que le Roy, la Royne et Monseigneur de Bourbon ont prins en leurs services ceux qui estoient et les ont amenez ». Il est cité le 24 octobre 1509, pour une distribution de sel.

Le 15 avril 1524, Robert Mancel, chapelain perpétuel, décède. Le 23 avril 1524, les chanoines acceptent une fondation d'obit, faite par testament par Robert Mancel. L'obit fondé par Robert Mancel est inscrit au 19 mai : « *Obitus triplex defunctis magistri Roberti Mansel, huius sacre capelle quondam capellani perpetui. Cuius anime deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3339). D'après Michel Brenet, un inventaire des titres de la Sainte-Chapelle, dressé au dix-septième siècle indique par erreur à 1514, au lieu de 1524, « le testament de Maistre Robert Mancel contenant la fondation qu'il a faite à la Sainte-Chapelle » (Brenet 1910 p. 46, 49, 50, 79 d'après F-AN, LL 623, f. 4, 50, f. 58-58v, LL 624, f. 73v, 74, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 20 cité par Molinier 1902 p. 818 et F-AN, L. 620).

D'après Gilles Dongois, Robert Mauzelles [il faut sans doute lire Robert Mancel] est pourvu de la chapellenie perpétuelle de Saint-Clement en 1503 et aurait été remplacé par Michel Durand en 1514. D'après Michel Brenet cité ci-avant il faut lire 1524 (F-AN, LL 630, p. 318). Le problème est alors : si Michel Durant remplace Robert Mancel en 1514, pourquoi en 1524, si l'on suit Michel Brenet, le testament de Robert Mancel le qualifie de chapelain perpétuel ? Si Michel Durant reste à la chapelle Saint-Nicolas et Saint-Louis jusqu'en 1524, qu'en est-il de Nolin et de Charles de Vouges qui est mentionné chapelain perpétuel en 1522 ?

Jean Manchon (1378-†1420)

Jean Manchon est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1419.

Nous nous inspirons fortement de la notice n° 17 de (La Selle 1995 p. 276). Jean Manchon est originaire du diocèse de Bayeux et meurt sans doute en 1420. Il vient faire ses études à Paris, où il est maître ès arts et étudiant en théologie en 1378. Jean Manchon est bachelier en théologie en 1387, il représente la nation normande dans un *rotulus* de l'université de Paris, où il demande un canonicat dans la collégiale du Saint-Sépulcre de Caen. Il est licencié en

théologie en 1397. Il participe au vote de la soustraction d'obédience de 1398, dont il se montre un fervent partisan (Millet & Poulle 1988, t. I. n° 182, p. 203-204).

- *Université de Paris, 1389-1420.* Recteur de l'Université de Paris pendant l'affaire de l'immaculée conception, il est responsable en janvier 1389 de la décision de l'Université de faire passer les frères prêcheurs après tous les autres universitaires, dans les cours, les suppliques et les sermons. Il assiste à la rétractation du confesseur du roi Guillaume de vallan (*Chart. Univ. Par.*, t. III, p. 264, 269 n., 458, 513, 516). En octobre 1403, il est maître en théologie et régent de la faculté. L'université l'envoie en 1420 à Troyes, avec d'autres maîtres (Jean Beaupère et Pierre Cauchon), pour porter conseil à Charles VI et préparer en fait le traité de Troyes. Il est alors qualifié de docteur en théologie (*Chart. Univ. Par.*, t. IV, p. 377)

- *Chapelle Royale de la cour de France (Charles VI), 1409-1413 et 1418-1420.* Confesseur de Charles VI à partir d'octobre 1409, en remplacement de Michel de Creney, il reçoit une somme d'argent pour l'employer aux aumônes secrètes du roi (La Selle 1995 p. 276, d'après F-AN, KK 32, f. 26 et Oroux 1776 t. I p. 531). Favorable au parti bourguignon, il est renvoyé en 1413 quand les Armagnacs reprennent le pouvoir. il laisse sa place de confesseur à Pierre de Chantelle. Il est présent au concile de Paris de 1413-1414 (*Chart. Univ. Par.*, t. IV, p. 274) mais ne participe pas au vote. On le retrouve dans la même charge auprès de Charles VI à partir de 1418, après le retour au pouvoir des Bourguignons, et il reste confesseur royal au moins jusqu'en mars 1420 (*Chart. Univ. Par.*, t. IV, p. 377). Jean Manchon est remplacé comme confesseur de Charles VI au moins après 1420 par Renaud de Fontaines, de 1420 à 1422 (Oroux 1776, introduction). Renaud de Fontaines sera évêque de Soissons de 1423 à 1442.

- *Notre-Dame de Paris, 1414.* Jean Manchon est chanoine de Notre-Dame de Paris en 1414.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1419-1420.* Il est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle. Gilles Dongois écrit qu'il meurt Trésorier. On peut donc supposer qu'il meurt en 1420. Il succède à Arnoult de Chareton et est remplacé par Philippe de Rully (Stein 1912 p. 131, F-AN LL 630, 70).

- *Autres bénéfices.* 1412 : Il est chanoine de la cathédrale de Bayeux. (Oroux, t. I, p. 532) écrit dans une note : « Il étoit chanoine de Bayeux, comme on le voit par un compte de dépense du Chapitre d'Auxerre de l'an 1412 » ; 1414 : il est chanoine de la cathédrale de Chartres (La Selle 1995 p. 276 d'après F-AN, L 111, f. 7).

Antoine Mandoulx (1504-†1505)

Antoine Mandoulx est chapelain ténoriste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1504.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1504-1505.* Antoine Mandoulx, chapelain ordinaire, sera payé de ses distributions, malgré son absence, le 19 octobre 1504. Le 30 octobre 1504, il se voit attribué la chambre de feu Maistre Jehan Floté. Il meurt avant le 18 octobre 1505, quand Messieurs « ont donné à Jehan Rognon, clerc, la chambre où demeuroit feu Maistre Anthoine Mandoulx, en son vivant tenoriste en ladite Sainte-Chapelle » (Brenet 1910, p. 45, 46, d'après F-AN, LL 623, f. 4, 4v, f. 15v).

Jacques Manechez [Manechetz, Manechais] (1621-1650)

Jacques Manechez est vicaire en 1621 et chapelain avant 1639 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1621-1650.* Jacques Manechet est reçu vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges au milieu environ du deuxième terme de l'année 1621-1622, le terme de Noël 1621, sans doute à mi-novembre 1621 avec des distributions un peu supérieures à la moitié de la normale les deux dernières distributions sont normales. Le 23 octobre 1621, Messire Jacques Maurechez vicaire est payé 48 solz. Jacques Manechez est quatrième de la liste des chapelains en 1639-1640. On peut estimer qu'il a été reçu chapelain vers 1630 à une ou deux années près. Il le reste au moins jusqu'en 1650. De 1641-1642 à 1645-1646, Jacques Manechais est curé de Saint Ypolite et reçoit tous les ans 100 livres « pour les jardins dudict Saint Ypolite qui dépendent de ladite cure ». En 1650-1651, il ne touche que sa distribution de froment et aucune distribution en deniers. Il a probablement disparu au cours de l'année 1649-1650, dont nous ne possédons pas le compte (F-AD 18, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, f. 101v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682, 8G 1687, 8G 1692).

Robert Manhugéon (1473-†1484 ?)

Robert Manhugéon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1473.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1473-1484 ?.* Robert Manhugéon est reçu chanoine de la 8^e chanoinie le 7 octobre 1473 au lieu de Robert Mauger. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1484. Il est remplacé par Jean d'Espinay en 1484 (F-AN, LL 630, p. 230, Stein 1912, p. 135).

Girard Mansu (1611-1613)

Girard Mansu est clerc en 1611 et chapelain en 1612 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1611-1613.* Girard Mansu natif de Langres, est reçu clerc le 19 octobre 1611. Il est reçu chapelain le 7 mars 1612, en compagnie de Laurent Gallois et Jacques Bastonneau. Il est mentionné une dernière fois le 5 juin 1613, pour une permission d'aller faire le voyage de Notre-Dame de Liesse en compagnie de Hugues Menuisier, chapelain aussi (Brenet 1910, p. 161, 162, d'après F-AN, LL 601, f. 124, 128v, f. 142-142v).

Gabriel de Marand, abbé du Dorat dit Du Dorat (1596-†1649)

Gabriel de Marand est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1633 jusqu'à sa mort le 7 avril 1649.

• *Abbaye du Dorat, 1596-1649.* Gabriel de Marand est abbé de l'abbaye bénédictine du Dorat. Il se fait souvent appeler Monsieur Du Dorat. Gabriel Marand, Abbé de Dorat est mentionné en 1596 dans un contrat passé entre les « Archevesques, Evesques & Deputez du Clergé de France : et Maistre Philippe de Castille Receveur General dudit Clergé ». Il est mentionné en 1614 comme représentant du « pays & gouvernement de Lyonnais » dans les Etats Généraux tenus à Paris en 1614 : « vénérable & discrète personne Messire Gabriel Marand, Abbé de l'Eglise séculière et Collégiale Saint-Pierre-Dorat, député pour les Ecclésiastiques de la Sénéchaussée de la Basse Marche ». De même dans l'Assemblée Générale du Clergé de France tenue à Paris en 1615, il représente la province de Bourges, qualifié de Abbé de Dorat et est mentionné dans un « Contract fait et passé entre le Roy et le Clergé de France

(Desprez1 1768, p. 132, 165, Desprez2 1768, vol. 2, p. 64, 236).

- *Cour de France (Louis XIII)*. Il est conseiller du roi en ses conseils.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1631-1649*. Dongois écrit : « Gabriel de Marand abbé de Saint-Pierre du Dorat, étant seulement soudiacre presenta le 10 décembre 1631 des provisions du Roy de la tresorerie de la Sainte-Chapelle qui vacquoit par la mort de Gilles de Souvré Evesque d'Auxerre. Ses lettres portoient dispense d'être Prestre pour un an. Les chanoines ne le voulurent pas mettre en possession et firent des remonstrances au Roy pour le supplier de considerer que devant Dieu il n'étoit pas en seureté de conscience s'il les vouloit obliger a le recevoir au prejudice du serment que les Roys predecesseurs de sa Majesté confirmé par le concile de Constanceles avoit assujeti de faire de ne recevoir aucune personne dans la dignité de tresorier qu'il ne fut actuellement Prestre. On fit dresser un memoire qui fut présenté au Roy sur lequel sa Majesté donna de nouvelles lettres le 3 mars 1632 par lesquelles il dispensoit les chanoines de leur serment. Mais les chanoines ayant insisté et représenté au Roy que sa Majesté ne pouvoit pas les relever de leur serment, et qu'il n'y avoit que le Pape qui le put faire sa Majesté les renvoya au Pere Maillard jésuite son confesseur entre les mains duquel ils mirent leur memoire. Le confesseur du Roy fit conoitre a sa Majesté que les chanoines ne pouvoient estre dispensé de leur serment et qu'il falloit que l'abbé Du Dorat se fit Prestre, ce qu'il executa et ne fut mis en possession que le 25 mai de l'année 1633. Il a possédé cette dignité jusqu'à sa mort qui arriva le 7 avril 1649. Il est enterré dans la Basse Chapelle ». Il est remplacé par Anne de Levis de Vantadour qui ne fut trésorier que dix jours et s'en démit pour être archevêque de Bourges (F-AN, LL 630, p. 93-94, Stein 1912 p. 131 et Le Fèvre 1747, p. 578). On apprend par Le Fèvre, que nommé en 1631, il n'aura la jouissance de la charge qu'en 1633, ce qui est confirmé par le voyage de MM. Picot et de La Ferté (chanoines) faict à Saint-Germain-en-Laye » au sujet de la réception de M. Du Dorat, nommé Tresorier par le Roi 20 mars 1632. En 1634, il est l'auteur d'un mémoire sur la gestion de la maîtrise. Le 30 juillet 1643, « Gabriel de Marand, Conseiller du Roy en ses Conseils, Tresorier de la Sainte-Chapelle du Pallais à Paris rend une sentence concernant le règlement de la succession de Guillaume Le Blanc et des réclamations de la part du maître de grammaire, Daniel Alexandre. (Brenet 1910 p. 177, 180, 181, d'après F-AN, LL 602, f. 133, L 621, pièces 13 et 14).

Gilbert Marault [Maraut] (1568-†1589)

Gilbert Marault est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1579 et probablement Grand Chantre en 1584, chanoine et chantre de la cathédrale Saint-Etienne de Bourges. Il meurt en avril 1589.

Il est probable que Gilbert Marault soit le Marault sans prénom qui le 18 mai 1568, fut parmi les 238 habitants de Bourges avec l'archevêque de Bourges qui « signerent une convention par laquelle ils jurerent et promirent de s'unir tous ensemble et d'avoir une même volonté, pour defendre et maintenir la religion catholique, apostolique et romaine » [contre les huguenots] (Thaumas 1689, p. 190-191).

- *Cathédrale Saint-Etienne et archevêché de Bourges, 1579-1583*. Gilbert Marault se qualifie de Chantre de l'église de Bourges le 14 avril 1579. Grand vicaire de l'archevêque de Bourges, il est qualifié de domestique de l'archevêque en juin 1583 (voir ci-après).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1579-1589*. Le chanoine Regnier écrit : « Gilbert Maraut chantre et chanoine de leglise de Bourges a succédé a monsieur Quinaut en 1579. Il mourut au mois d'avril 1589 » (F-AD 18, 8G 1504, p. 40v).

Il apparaît dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges le 28 janvier 1579, pour une réunion de chapitre consacrée à l'entretien de la Sainte-Chapelle, Jehan de Baugy trésorier, Ursin Brunet chantre, Dumayne, Mareschal, Amerard, David, Gilbert Maraut chanoines, étant présents : « messieurs considerans le grand desgast et ruine des chappes de leur eglise pour n'estre maintenues et entretenues ». Le 11 avril 1579, monsieur Marault a présenté pour son vicaire messire Claude Laboret de Laon en Picardye au lieu de messire Guillaume Le Queulx par la demysson dicelluy ». Il est renvoyé au chantre. Le 14 avril 1579, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a monsieur Marault chantre en l'église de ceans [sic : de l'église de Bourges] 1 ecu pour 3 grands planchiers qu'il a fourniz ». Le 14 avril 1579, « monsieur Marault, chanoine veut son gaigne pour 15 jours pour servir personnellement en l'église de Bourges de laquelle il est chantre » ; réponse favorable. Le 2 mai 1579, monsieur Marault se qualifie de « chantre en l'église de seans » [la Sainte-Chapelle en même temps que Ursin Brunet]. Le 24 mai 1579, messieurs ont « commis messieurs Brunet et Marault chantres et chanoynes en l'église de seans pour voir et visiter les orgues de leur eglise quilz font faire a neuf par Laurent de La Grange et y avoir loiel [l'œil] quelles soient faictes selon le marché quilz en ont fait avec ledit de La Grange et a faulte de ce faire le contraindre par les voyes et contrainctes portées par ledit marché dont du tout ilz ont chargé et chargent lesdits seigneurs Brunet et Marault ». Le 10 décembre 1580, le chantre Marault est commis pour visiter des maisons. Le 20 décembre 1580, le chantre se plaint encore que les vicaires marrelliers [François Le Roy et François Berault] couchent en ville et pas en la chambre de la marilherye. Ces derniers répondent « faisant par lesdits venerables reacoustrer la chambre ou ilz sont tenuz aller demourer et fournissant ce quilz ont accoustume fornir et les faisant joir des statutz qu'ont accoustumé de joir les preceddans marilhiers ilz sont prests aller demourer en ladite chambre et leur acquicter de leur débvoir ». Le 6 mars 1581, « messieurs ont commys monsieur le chantre Marault au lieu de monsieur le chantre Brunet pour faire les baux dimanche prochain a Preully ». Le 10 juin 1581, « messieurs ont fait bail de la maison que tenoyt Jehan Tailhon a messire Yves Bessac, chapelain ». Gilbert Marault proteste car il n'a pas de maison (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540, 8G 1542).

Le 19 décembre 1581, « messieurs ont commis monsieur Marault pour aller voir la maison ou ont fait leur demeure les flamens chantres en l'église de seans afin de savoir les demolitions quilz ont faites en ladite maison ». Le 3 février 1583, « messieurs ont commis monsieur [rayé : le chantre] Marault pour fermer les portes et fenestres de la maison des enffens du costé de monsieur Dumayne ; et ce suyvant aultres ordonnances cydavant faictes et encores pour faire chastyer et punyr les enffens pour la faulte qu'ilz ont commise a l'[encontre] de monsieur Dumayne ». Le 15 mars 1583, « monsieur Marault a présenté messire François Masson a la place de vicaire que tenoit Guillaume Le Que... mais monsieur Foucault a écrit au tresorier quil ne se vouloit plus imiscer du vicariat. On renvoye ledit Masson a monsieur Dumayne le plus ancien chanoyne, pour ce que la place de chantre vacque [Ursin Brunet est mort]. Le 7 juin 1583, « le chapitre delibere pour savoir s'ils assisteront a la procession requise par l'archevêque de Bourges afin de faire priere a Dieu pour la conservation de l'estat ecclesiastique du roy et de son peuple ». On décide de faire signer a l'archevêque declaration comme quoi ladite assistance ne prejudiciera pas au chappitre de ceans. Opposition de Chevrier, Amerard et Foucault « depuis la fondation, le chapitre de sceans n'a assisté a la procession de l'église de Bourges, ains l'ont tousjours fait a part le jour mesme a mesme heure ». Ils parlent des statutz disant que le grand vicaire n'a pas le droit de les rompre et que Dumerlyer et Marault ne doivent pas oppiner actendu qu'ilz sont domestiques dudit sieur de Bourges. Les deux susnomés répondent qu'il ne sont pas « domestiques dudit sieur de Bourges mais c'est en quallité de chanoine de sceans qu'ilz ont ceste oppinion, tres sainte et fondée sur leurs raisons et le tout a l'honneur de Dieu et de l'église affin d'exciter le peuple a devotion ». L'archevêque déclare que c'est le jour du sacre et procession du corps de Dieu sur

admonition de l'archevêque. Le chapitre agréé « pour une foys et sans tirer a consequences ». Le 11 juin 1583, « a esté commis monsieur Marault pour faire l'office de chantre ledit jour de demain ». Le 20 août 1583, « monsieur Marault, grand vicaire de l'archevesque de Bourges estoit au concile provincial et veut son gaigne... ». Amerard proteste. Le 15 octobre 1583, on a une opposition constante entre Amerard et Marault. Le 26 mai 1584, Dumayne fait son rapport sur Jacques Brunet de la ville de Vallance, pour estre vicaire a la place de messire Jehan Lanourettes présenté par monsieur Marault. Il est jugé capable et reçu vicaire. Le 2 juin 1584, « messieurs ont commis monsieur Marault pour faire le jour de demain l'office de chantre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 45, 123, 137v, f. 161-161v, f. 165ca, 195ca, 202v, 249v, 250ca).

Le 5 janvier 1585, Marault est présent en chapitre. Le 22 juin 1585, « messieurs ont commis monsieur Marault pour faire l'office de chantre le jour de la procession de la feste-Dieu ». Le 23 novembre 1585, messieurs « ont receu de monsieur Marault 40 escus sol qu'il veut estre employé avec aultres deniers a la constitution et ediffication de certaines boutiques que le chapitre fait construire a neuf prehe l'eglise de sceans pour en tirer proffict, et ce moyennant que ledit Marault a fondé en ladite Sainte-Chapelle ung salut perpetuel le jour de la conception Notre Dame, lequel salut sera dict a cinq heures du soir et commencera a sonner durant complye et sera commencé immediatement a l'issue de complye par deulx des enffens de cuer par l'hymne « *O Gloriosa domina exelca supra cidera* » et le verset « Maria mater gracie » se chantera par troys fois a l'yssue de ladite hymne les orgues commanceront la prose « *mitita virgyna* » et l'ung de senffans ou aultre a voix puerille chanteront avec lesdits orgues ; et le cuer respondra de verset en verset en faulx bourdon selon que ledit sieur Marault a faict rediger par escript a l'yssue de laquelle pose les chantres tous ensemble chanteront le « pater noster » composé par maistre Adrian Vielhard, lesquelz enffens de cuer apres le champ dudit « *pater noster* » diront le verset « *O die concepta es beata virgo maria* » et le cuer respondra « ex progenye David » le domnier dira l'oraison « *supplicationem servorum tuorum* »... a la fin « *de profundis* » avec les oraisons « *deus venyet largitor et fidelum* » ; sera distribué ung sierge a chacun des messieurs au porte croix aux enffans et bastonnyers qu'ils tyendront a la main jusques a la fin dudit salut ; et sera delivré aux assistans jusques a la concurrence de deulx escuz deux tiers et 20 sols pour les sierges ». Le 7 juin 1586, messieurs « ont commis monsieur Marault pour faire l'office de chantre a la procession le jour de demain et monsieur Demerlyer pour signifier aux joueurs d'instrumens et trompectes qu'ilz n'ayent a eulx trouver a la procession pour hoster le murmure du peuple ». Le 11 juin 1586, « sur la requeste verballe faite par monsieur Marault tendant a ce qu'il plust a messieurs leur prester les enffens de cuer de ceans pour assister le jour de demain a la procession generale qui se fera en ladite eglise actendu que ceulx de Saint-Estienne se doibvent abstenir de sortir pour la maladie de contagion dont est attinte la maistrize. Ladite requeste mise en deliberation, messieurs ont accordé de prester leurdits enffens a messieurs de Saint-Estienne ledit jour de demain et ce sans tyrer a consequence ». Le 30 novembre 1586, sont présents en chapitre Dumayne, Demerlyer, David, Foucalt, Marault, Bochetel, de Buxerolles, Godart et sont absents à Paris, Gassot, Ruelle, Dame Sainte (soit 11 chanoines). Le 6 décembre 1586, « monsieur Marault acheptera un surpeliz a messire Jehan... gagiste et bassecontre de sceans ». Le 16 décembre 1586, « monsieur Marault presente comme chappelain a la place de feu messire Jehan Barreau messire Philbert Tabourot ». Le 10 mars 1587, messieurs ont « conclud que monsieur Marault escripra a messire Jehan Prevost basse contre a present demourant a Beauvoix qu'il vienne apres ses pasques et que messieurs luy feront composition honneste ». Gilbert Marault reçoit ses distributions de chanoine de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544, 8G 1657). On a vu que d'après Regnier, Gilbert Marault meurt en avril 1589.

Pierre Marault (1528-†1535)

Pierre Marault est maître des enfants et chapelain en 1528 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt entre le 10 octobre 1534 et le 6 avril 1535. Pierre Marault est éventuellement le musicien cité par Rabelais dans le prologue du quart livre.

Dans le prologue du quart livre de François Rabelais, on peut lire : « Neuf Olympiades et un an intercalare après..., je ouy Adrian Villart, Gombert, Janequin, Arcadelt, Claudin, Certon, Manchicourt, Auxerre, Villiers, Sandrin, Sohier, Hesdin, Morales, Passereau, Maille, Maillart, Jacotin, Heurteur, Verdelot, Bouteiller, Lupi, Pagnier, Millet, du Mollin, Alaire, Marault, Morpain, Gendre et aultres joyeux musiciens en un jardin secret, soubz belle feuillade, autour d'un rampart de flaccions, jambons, pastez et diverses cailles coyphées, mignonement chantans... (Rabelais Pantagruel, prologue). On y trouve trois musiciens qui sont passés par la Sainte-Chapelle de Bourges, [Le] Bouteiller, Passereau et éventuellement [Pierre] Marault. Frank Dobbins dans (Dobbins 2009, p. 234 n24) écrit au sujet de Marault : « *He may be Pierre Marault, an obscure choir master at the Sainte-Chapelle in Bourges in 1528. Or could this name refer to the poet Clément Marot ?* »

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1528-1535*. Le 1^{er} février 1528, messieurs, « hormis messieurs Bochetel et Basiron absents hors dudit chappitre, pour lors, ont aujourd'huy audit chappitre ordonné qu'il sera prins une complaincte au nom dudit chappitre a l'encontre dudit Bochetel soy disant vicaire de monsieur le tresorier pour raison de ce qu'il a baillé les draps de l'eglise a Corneille Zelande at a d'autres enffans sortis des aulbes. Aussi de ce quil a receu maistre Pierre Marault chappelain sans luy faire faire le serment en chapitre en tel cas requis et acoustumé. Et pour autres cas nouveaulx par luy faiz ». Le 21 novembre 1528, « oye la remonstrance faicte en chappitre touchant de pourveoir ung maistre des enffans de cuer de l'eglise et sur ce oppiné par antiquité messieurs ont ordonné et esleu maistre desdits enffans de cuer maistre Pierre Marault, vicaire de l'eglise de ceans et ordonné quil viendra faire le serment en tel cas acoustumé ». Le 1^{er} décembre 1528, messieurs « ont ordonné estre baillé par leur receveur general a maistre Pierre Marault maistre des enffans de cuer sur ses gaiges avenir de ladite maistrise la somme de 15 ou 16 livres tournois pour faire ses provisions en prenant de luy quittance ».

Le 5 février 1529, « oye la remonstrance faicte par le maistre des enffans de cuer de l'eglise touchant le puy qui est en la court du cloistre qui est trop bas et aussi les immondicités qui sont en ladite court messieurs apres avoir oy ladite remonstrance ont ordonné que tous ceulx qui ont des ymondicités danvant leurs huys respandans en ladite court les feront oster. Et quant audit puy ont commis et ordonné pour le aller revisiter monsieur le chancre ». Le 17 avril 1529, « oye la remonstrance faicte touchant le rolle que messieurs ont de coustume donner au maistre des enffans de l'eglise estimée a 6 livres tournois, messieurs ont ordonné parce que maistre Gaspard Verier nagueres maistre des enffans a esté maistre desdits enffans demy an en l'année que lesdits 6 livres tournois se partiroient par moitié entre ledit Verier et maistre Pierre Marault a present maistre desdits enffans ». Le 31 mai 1529, « touchant le proces intenté contre feu monsieur Bochetel pour raison du serment que n'a fait maistre Pierre Marault a sa reception de chappelain en l'eglise, messieurs ont ordonné quil sera prins comparuit contre ledit deffunct ». Le 28 août 1529, messieurs « ont commis et ordonné pour veoir les parties du maistre des enffans de cuer de l'eglise et pour accorder avec luy de la norriture de deux enffans quil a norry messieurs le chancre et Barbarin. Le 7 septembre 1529, messieurs « ont ordonné estre païé par leur receveur general a maistre Pierre Marault maistre des enffans de cuer de l'eglise la somme de 9 livres 2 sous et ung setier froment pour certaines parties quil a faictes pour l'eglise tant pour les enffans de cuer que de nourriture

quil a faicte d'aucuns desdits enffans ». Le 2 octobre 1529, « sur la requeste de maistre Pierre Marault par laquelle il demande quelque argent pour la nourriture des enffans messieurs ont ordonné que messieurs le chantre et Barbarin verront ses parties pour savoir ce qui luy est deu ».

Le 2 octobre 1529, messieurs « consideré les fortunes de maladie qui sont advenues aux enffans de cuer de l'eglise pour le mauvais traicement que leur a fait maistre Pierre Marault maistre des enffans par eulx commis et autres causes ad ce les mouvans, l'ont destitué de ladite maistrise et ordonné qu'il ne s'en meslera plus et que l'on fera venir lesdits enffans en la maison ou se soulast tenir feu monsieur Basiron et ont fait venir audit chappitre maistre Josse Rapailhot auquel ilz ont demandé s'il vouloit prandre la charge de gouverner lesdits enffans jusques ad ce quilz en eussent autrement proveu. Lequel leur a fait response que estoit prest de leur faire service et tant ce qui leur plaira. Messieurs luy ont baillé la garde desdits enffans tant qui leur plaira et jusques ad ce quilz aient trouvé quelque homme de bien scavent et expert ainsi que est requis pour estre maistre desdits enffans a la pencion acoustumée ». Le 23 octobre 1529, « touchant le maistre des enffans de cuer de l'eglise et veu le registre fait en chapitre du mardi 5^o de ce present moys messieurs ont ordonné pour dire a maistre Pierre Marault maistre des enffans quil n'aye plus a se entremectre de la maistrise et gouvernement desdits enffans monsieur Alabat ». Le 26 octobre 1529, « oye la requeste faicte par maistre Pierre Marault maistre des enffans de cuer de l'eglise sur le gouvernement desdits enffans messieurs ont dit audit Marault present audit chappitre, il se desparte de ladite maistrise. Et quant a ses parties ont commis messieurs le chantre, Barbarin et Buxerecte ». Le 6 novembre 1529, « touchant les parties baillées par maistre Pierre Marault nagerres maistre des enffans de cuer de l'eglise et oy le rapport de messieurs le chantre et Barbarin, messieurs ont ordonné quil en rend par ledit Marault les vielhz habillemens quil a des enffans et ceux de enffans qui sont mors on aura tel esgart a ces parties que de raison ». Le 13 novembre 1529, messieurs « ont commis et ordonné pour voir et calculer les parties de maistre Pierre Marault nagerres maistre des enffans... monsieur le chantre ». Le 16 novembre 1529, messieurs « ont ordonné estre païé a maistre Pierre Marault nagerres maistre des enffans... la somme de 14 livres 17 sous pour toutes les parties quil [a] faictes et païées pour lesdits enffans tant en leur maladie que autrement comme il est a plain declaré par icelles ».

Le 24 décembre 1529, la maison que tient Jehan Rafin pelletier est convoitée par Rafin, messieurs Jehan de Bailleul et Pierre Marault chappelain de l'eglise. On sursoit jusqu'au prochain chappitre general. Le 29 janvier 1530, Pierre Marault demande la maison de feu Guillaume Musnier. Le 30 avril 1530, Pierre Marault demande la maison de feu Martin Testard. Il lui est répondu positivement pour 10 livres tournois. Le 26 septembre 1531, Jehan de La Bertauche et Pierre Marault demandent leurs distributions pour le temps quilz ont esté prisonniers et davantage ledit de La Bertauche pour avoir esté faire leurdits partages a Sancerre. On verra à la Toussaint. Le 20 août 1532, Pierre Marault aura ses distributions pour le temps qu'il a esté a sa cure. Le 20 juin 1533, « oye la remonstrance faite touchant ung musicien bassecontre estant de present en la ville de Clermont en Auvergne messieurs ont ordonné que maistre Pierre Marault ou autre de l'eglise tel qu'ilz verront et leur plaira yront audit Clermont veoir si ledit bassecontre pourra servir et estre capable pour l'eglise de ceans ». Le 30 septembre 1534, Jehan Noel et Pierre Pastoris sont morts. Leurs maisons sont convoitées par messires Pierre Breul bassecontre, Loys Rousier, Pierre Marault, Jehan Le Conte, Denis Rolin, Pierre Bataille. Le 10 octobre 1534, « Pierre Resmon vicaire a quité messieurs de la maison quil tient du chapitre assise devant le fourt de chappitre. Cette maison est ascensée à Pierre Marault.

Le 6 avril 1535, Pierre Bataille demande la maison de feu maistre Pierre Marault (Pilleboue PCR et Pilleboue 1990 p. 217, 236 d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 83, 145, 147v, 160ca, 175,

185, 205ca, 207, 213, 215, 218, 220ca, 221, 230ca, 238v, 8G 1515, f. 125ca, 210ca, 260ca, 8G 1516, f. 1ca, 132, 135ca, 190ca).

Pierre Marchand [Marchant, Merchant] (1438-†1473)

Pierre Marchand est vicaire en 1438, chapelain en 1458 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

Un Jehan Marchant ou Mercatori est mentionné à la Chapelle Royale (Perkins 1984, p. 521, 533, 547, 551, 553) et a priori n'a rien à voir avec notre vicaire et chapelain Pierre Marchand.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1438-1473*. Pierre Marchand figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle comme vicaire ou clerc de 1438 à 1450 et comme chapelain de 1458 à 1473 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1502, 8G 1643-1654).

Lors de la fête-Dieu 1457, il prend a cens une petite maison sise à côté de la Sainte-Chapelle, à vie. En janvier 1463, le chapitre lui accorde d'ouvrir une porte de sa maison sur la cour de l'église, par derrière. Il donne à la chapelle une maison sise à Saint-Pierre le Marché, avec usufruit contre « cellebration de son asme et de celle de ses parens ». Le 7 février 1464, il est présent à la réunion de chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509-1510).

Le 3 février 1470, a lieu un rappel de discipline où sont présents Regnatum Billart, Le Duc, P. Marchant, prêtres, et Pierre Babou, Eloi [Gilles de Bierne ?], Bussinet, Etienne Pastoris, maîtres et rajoutés en marge Biart, Charlemaigne, Etienne Columbel, Laloyer. Le 16 janvier 1471, messieurs ont quitte pour cette fois Pierre Marchant d'un accordement a cause de 10 sous de rente perpétuelle dus sur sa vicairie fondée... . Le 26 février 1474, Denis Le Duc présente Regnatus Billart prêtre vicaire pour chapelain à la place de feu Pierre Marchant. Il est reçu mais sa réception est suspendue jusqu'à Pâques (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 50v, 70ca, 137v). Pierre Marchant est probablement mort en 1474 ou peut-être à la fin de 1473. Son obit est célébré le 22 mars (Ms 740, f. 9, 42).

Simon Marcelli senioris et Pierre Marcelli junioris (-)

Simon et Pierre Marcelli sont deux frères chapelains de la Sainte-Chapelle de Paris à une date indéterminée.

• *Sainte-Chapelle de Paris*. Les frères Marcelli sont deux chapelains de la Sainte-Chapelle, qui ont été réunis à la fondation d'un obit le 19 août 1497 par le chapelain perpétuel Jean Perrinet, sans doute maître des enfants. Cet obit se fête le 29 janvier : « *Obitus duplex Symonis Marcelli senioris et Petri Marcelli junioris et Johannis Perinet, quondam hujus capelle capellani perpetui* (Brenet 1910 p. 42 d'après BnF ms lat. 17741, f. 5v et Molinier 1902 t. 1 p. 815). Les dates d'exercice de ces deux frères sont inconnues.

Jacques Mareau (1468-1469)

Jacques Mareau est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1468.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1468-1469*. Jacques Mareau est reçu Trésorier de la Sainte-Chapelle le 14 mai 1468 par permutation avec Guy Le Bel et le reste jusqu'au 7 août 1469,

remplacé par Guy le Bel (Stein 1912 p. 131, F-AN, LL 630, p. 75). Morand, dans la liste des Trésoriers, passe directement à Olivier de Pontbriant en 1476 (Morand 1790 p. 306).

Antoine Marel (1499-1506)

Antoine Marel est enfant de chœur en 1499 et vicaire en 1506 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1499-1506*. Le 17 août 1499, Anthoine Marel, neveu du chantre [Gilbert Marel] reçoit 30 livres de pension (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 205ca).

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont été présents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prestres et vicaires lesquels assemble ensemble en fait de commun pour traicter de leurs affaires en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire d'eladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messe a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messe par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prestres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assemble ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour employer au prouffit de ladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Gilbert Marel [Mareil, Maret, Morel] (1465-†1502)

Gilbert Marel est Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1465 et en parallèle aumônier de Charles de France, frère du roi Louis XI et duc de Berry. Il meurt en mars 1502.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1465-1502*. D'après Regnier, Gilbert Marel, aumônier de Monseigneur le Duc de Berry, fut pourvu du canonicat et prébende de Monsieur Venot. Ses lettres sont datées du 30 janvier 1465. Il prit possession le 15 février suivant. Il mourut au mois de mars 1502 et fut remplacé par Georges Passerin (F-AD 18, 8G 1504, p. 19). Les registres capitulaires apportent plus de détail. Le 4 février 1465, un dénommé Gillebertus Marel a des lettres ducales pour la chantrerie. Le chapitre délibère, envoie chercher la voix de Menecier absent et finalement dit qu'il est prêt à obéir aux ordres du duc, mais que cependant il ne peut recevoir ledit Gilbert à la chantrerie à cause des statuts apostoliques qui s'y opposent, statuts que les chanoines ont juré d'observer le jour de leur réception et dans lesquels il est dit que le chantre est tenu de faire résidence continue à la chapelle, jours et nuits, et d'écouter les leçons, épîtres et évangiles, il a le gouvernement entier du chœur. Le 12 février 1465, Gilbert Marel est reçu chantre... avec nouvelles lettres du duc ou il est précisé que ledit Gilbert convient parfaitement. Le 12 mars 1465, messieurs ont ordonné que le nouveau chantre recevra ses distributions du fait de sa prébende tout le temps qu'il sera au

service du duc comme s'il était présent (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, f. 30, 31v).

Le 20 juin 1469, le chantre Gilbert Marel présente pour être son clerc Regnatus Billard. En fait, René Billard est présenté une nouvelle fois, car il est dit « alias fuera receptus in dicta capella et de novo in quantum opus est domini... eumdem Regnat in clericum receperunt ». Au chapitre sont présents en outre, Leotier, Bonin et Bonin, Dorsenne, Thouart et Grignon. Le 19 octobre 1470, le chantre renonce à sa chantrerie (la maison du chantre) et la prend à cens à vie. Le 4 janvier 1472, vu que le chantre n'a laissé personne avec charge de s'occuper de sa maison et de ses vignes, ni de payer les pensions, le receveur est chargé de les louer au profit de l'église.

Le 1^{er} février 1472 (note en latin, traduite en marge XVIII^e siècle) Gilbert Marel chantre et chanoine qui estoit en meme temps aumonier du duc de Berry devenu depuis duc d'Aquitaine estoit resté attaché à ce Prince qui en cette année estoit en guerre avec Louis XI son frere. Par haine contre les serviteurs de son frere, Louis XI donna cette prebende et chantrerie a Jean Beaufilz. Cette nomination ne paroît pas [avoir] eu d'effet [sic] car Morel resta dans la place jusqu'en 1501. La lettre de Louis XI est reproduite à la suite, ainsi que la réponse du chapitre.

« De par le roy

Chers et bon aimez, nous avons naguerrres donné a notre cher et bien ame Jehan Beaufilz sommelier ordinaire de notre chapelle la chantrerie et prebende de la Sainte-Chapelle de notre palais de Bourges que a tenues et occupées par cy devant ung nommé Gilbert Marel, vacant a present a notre disposition pour ce que ledit Gillebert Marel tient le party de notre frere de Guyenne et le sert a l'encontre de nous ainsi que pourrez veoir plus a plain par nos lectres de don et collation que avons sur ce octroyée a nostredit somelier. Car voulons et vous mandons bien expressement que ledit nostre somelier vous recevez et le mectez en possession et saisine desdits chantrerie et prebende et l'en faictes souffrez et laissez joyr et user paisiblement ainsi que nosdites lectres de collation le contiennent. Et que des sur tout que doubtiez mespandre envers nous et encourir notre indignation que ny faciez faulte car notre plaisir et entencion, n'est pas que ledit Mareil ait ne possede jamais lesdits benefices. Donné audit Montilz les Tours le 23^e jour de janvier ainsi signé Loys et Embas Tilhart »

Lettre de collation pour pourvoir une personne idoine a la place de Gilbert Marel fait a Tucellum le 12 janvier 1471 (a.s.) per regem Tilhartz

Réponse du chapitre : « Après avoir vu les lettres, Jean Leotier président du chappitre dit audit Beaufilz que il leur plairait qu'il sorte du chapitre, pour qu'ils deliberent. Messieurs répondent que en tant que fils tres obeissants ilz étaient prêts a obeir aux mandements du roi. Mais que... presents messires Jean Huault, Denis Le Duc prêtre, David Cerlin clerc de Bourges. A heure de vêpres

On demande a Beaufilz s'il a quelque document pour leur faire foi de la privation dudit Gilbert Morel desdits canonicat et prebende. Il repond que non mais affirme « pro certo » que ledit Morel a été apelé par un precepte du roi et ensuite privé des dits canonicat, prebende et chantrerie. Puis voulant « mandata prefati... regis juxta posse ad implere », ils mettent ledit Beaufilz en possession réelle etc ... de la chantrerie.. Jean Beaufiles prête serment et paie ses droits 27 livres (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 92-93).

Le 31 juillet 1490, le chantre Gilbert Mareil est sexagénaire et demande a être exempté de matines. Il est prêtre depuis 35 ans. Le 4 décembre 1492, sur sa requête, on lui donne ses matines de la chantrerie et prebende pour ce qu'il est viel et maladif. Le 14 novembre 1495, Jean Vigier le trésorier est présent au chapitre. Gilbert Morel chantre, Lambert Grignon et Denis Le Duc son cités comme présents. Le 17 août 1499, Anthoine Marel est le neveu du chantre. Il reçoit 30 livres tournois de pension. Le 22 juin 1500, Gilbert Mareil demande à

opiner en premier en sa qualité de chantre. De La Loe au nom de ceux qui sont de son côté (du chœur) s'y oppose. Le trésorier tranche en faveur du chantre. Le 23 mars 1502, Georges Passerin reçoit la prébende de Gilbert Marel, qui est décédé (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511).

- *Chapelle de Charles de France, frère du roi Louis XI, 1465-1472.* Le 12 mars 1465, messieurs ont ordonné que le nouveau chantre recevra ses distributions du fait de sa prébende tout le temps qu'il sera au service du duc comme s'il était présent (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510), ce qui indique qu'il était avant cette date au service du duc de Berry. Gilbert Mareil figure avec Pierre de Calmesnil aussi chanoine de la Sainte-Chapelle comme aumôniers, dans quatre pièces comptables de la maison de Charles de France de 1467 et 1468. Dans le rôle des dépenses de Charles de France duc de Normandie du 6 mars 1467, Pierre de Calmesnil figure comme aumônier avec Gilbert Mareil pour 10 livres chacun ; du 29 mai 1467 pour le mois de mars 1467 : « A maistre Pierre de Calmesnil et à messire Gilbert Mareil, prebstres aulmosniers de mondit seigneur à chacun 10 livres » ; du 6 août 1467 pour juin et juillet 1467 : « A maistre Pierre de Calmesnil et à messire Gilbert Mareil, prebstres aulmosniers de mondit seigneur 40 livres [pour les deux] » ; du 6 octobre 1468, d'avril 1468 (n.s.) à septembre 1468 : « a messire Gilbert Mareil aussi aulmosnier 10 livres » [Pierre de Calmesnil, aulmosnier reçoit 12 livres] (Stein 1919, p. 608, pièce justificative n° 39, p. 615, pièce justificative n° 41, p. 627, pièce justificative n° 44, p. 682, pièce justificative n°61).

Enfin, dans la lettre de collation de Jehan Beaufilz pour la prébende de Gilbert Mareil (voir ci-avant) datée du 12 janvier 1472, et inscrite dans les registres de la Sainte-Chapelle, Louis XI écrit : « Chers et bon aimez, nous avons naguerrres donné a notre cher et bien ame Jehan Beaufilz sommelier ordinaire de notre chapelle la chanterrie et prebende de la Sainte-Chapelle de notre palais de Bourges que a tenues et occupées par cy devant ung nommé Gilbert Marel, vacant a present a notre disposition pour ce que ledit Gillebert Marel tient le party de notre frere de Guyenne et le sert a l'encontre de nous ainsi que pourrez veoir plus a plain par nos lectres de don et collation que avons sur ce octroyée a nostredit somelier ».

Jacques Mareschal (1603-1607)

Jacques Mareschal est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1603.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1603-1607.* Dongois écrit : « Jacques Mareschal receu chanoine [de la 11^e chanoinie] le 8 juin 1603 au lieu de Didier Leschenet resigna sa chanoinie en 1607 a Jean Mareschal son frere. Il etoit fils de Claude Mareschal conseiller au Parlement en 1587 ». Il est donc remplacé par son frère Jean ou Antoine Mareschal (F-AN, LL 630, p. 279, Stein 1912, p. 136).

Jean [Antoine] Mareschal (1607-†1640 ?)

Jean Mareschal est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1607.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1607-1640.* Jean [Antoine] Mareschal, frère de Jacques Mareschal, est reçu chanoine en 1607, et remplacé en 1640 par Jérôme Le Fèvre de Laubrière (F-AN,, LL 630, p. 279, Stein 1912, p. 136).

Le chanoine Mareschal qui accompagne Nicolas Formé à La Rochelle le 7 octobre 1628, voyage « touchant l'ouverture d'une porte que Mr le president Le Jay prétendoit faire en leurs maisons, pour empescher ladite ouverture » est Antoine Mareschal comme indiqué dans l'index de Michel Brenet. Cet Antoine est inconnu de Stein (Brenet 1910 p. 171, d'après F-

AN, LL 602, f. 32-32v). L'arrêt du roi Louis XIII de 1630, autorisant la démolition des maisons canoniales d'Antoine Mareschal et de Nicolas Formé, clôt une affaire qui date depuis 1624. On a donc plusieurs possibilités : soit Jean Mareschal indiqué par Stein est en réalité Antoine Mareschal, soit un troisième Mareschal, inconnu de Stein est devenu chanoine. Je ferai la première hypothèse.

Philippe Mareschal (1566-†1581)

Philippe Marechal est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1566 à sa mort en avril 1581.

Une famille Maréchal est décrite dans l'histoire du Berry comme une grande famille du Berry sans que l'on trouve trace de notre Philippe Mareschal (Thaumas 1689, p. 1088).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1566-1581*. D'après Regnier, « Philippe Marechal, clerc du diocèse de Bourges, a succédé [à François Burgat] par permutation et résignation, laquelle fut admise à Turin le 15 avril 1566 par Madame la duchesse. Il prit possession le 22 juin de la même année. Il mourut au mois d'avril 1581 ». Il est remplacé par Simon de Chalon (F-AD 18, 8G 1504, p. 57v).

Les 3 janvier, 20 mars et 27 décembre 1568, Philippe Mareschal est présent en chapitre. Philippe Mareschal est très actif dans la gestion de la maîtrise. Le 1^{er} février 1570, « sur la remonstrance faite a messieurs par monsieur Dumaine quil est necessaire commectre aulcuns de messieurs pour avoir l'œil a ce que les enffans du cueur soyent traictez et enseignez et leur fournyr ce qui leur est necessaire d'habillemens linge et livres, messieurs ont commis pour cest effect messieurs Mareschal et Guilhouet ». Le 7 mars 1570, « messieurs ont ordonné que monsieur Mareschal verra l'acte de la reception de l'enfant de cueur de Tours pour scavoir a quelles conditions il fut receu affin de le renvoyer ». Le 13 mai 1570, « sera presté a monsieur Mareschal la somme de 120 livres receue de madame du Couldray pour la fondation d'une station en l'eglise de ceans ». Le 20 mai 1570, « Mareschal a presté 25 livres tournois a messire Pierre Dupain, vicaire de l'eglise sur les 120 livres que luy ont presté messieurs. [Messieurs ont] ordonné que au cas ou ledit Pain deceddroyt avant que payer ladite somme, ledit sieur Mareschal ne sera tenu au paiement de ce qui pourroit rester desdites 25 livres lors du decedz d'icelluy Dupain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 1, 19, 74, 8G 1534, f. 8, 15, 27, 29v).

Le 10 juin 1572, « sur la requeste par escript presentee par Loys Roullin pere de Joseph Rollin enfant de cueur, messieurs en consideration de la pauvreté de son pere ont ordonné que ledit Joseph sera tenu aux gaiges de 40 livres tournois pour une foye et pour une annee tant seullement sans tirer a consequence ; et a messire Philippe Mareschal present esté prié et requis par le chappitre de tenir en sa maison ledit Joseph durant le temps d'ung an a commancer d'huy ; ce quil a promis faire lesdits gaiges audit Joseph acordez moyennant que icelluy Joseph sera tenu chanter en ladite Sainte-Chapelle et faire service en icelle ainsi que ont acoustumé faire les gagistes d'icelle ». Le 26 août 1572, « apres que monsieur Mareschal a prié et requis messieurs luy bailler la clef de la porte commune des maisons de chappitre de seans ».

Le 13 juin 1573, « monsieur David a présenté messire Michel Cartier pour tenir et exercer l'office de vicaire » Il est renvoyé a monsieur Mareschal le plus ancien chanoine. Le 20 juin 1573, monsieur Mareschal présente son rapport « sur messire Pierre [?] Cartier. Il a icelluy interrogé tant sur le chant de chant musicque lecture d'evangile et voye[sic] lequel il n'a trouvé suffisant en voye ». Le 3 juillet 1573, « monsieur Dumayne a présenté pour son chappelin messire Thoussaint Rahel ». Il est renvoyé à monsieur Mareschal. Le 7 juillet 1573,

Mareschal présente son rapport sur Toussaint Rahel. [II] l'a enquis tant sur la musique que sur le plain chant et voye ». Il l'a trouvé suffisant et est reçu. Le 4 août 1573, est venu en chapitre maistre Thoussaintz Rahel chapelain de seant qui a dict et remonstré a messieurs quil est deument adverty que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de seans avoyt quicté ladite maistrise pour s'en aller resider en sa cure de Saint-Hostrilhe, et pour ce quil avoyt fort bonne volonté faire service a Dieu et a l'église de seant et parvenir en ladite charge de maistre de laquelle il s'acquitera fidèlement et bien... messieurs a la plurallité des voyes ont conclud et ordonné que ledit Rahel sera et demourera receu pour maistre des enffans au lieu dudit de La Pierre... [Messieurs] ont commis messieurs Dumerlier et Amerard ausquelz ilz ont baillé puissance de passer ledit contract ; et sur ce que dessus monsieur David a dict quil n'estoit dadvis que lon changeast de maistre que premier monsieur le Thesaurier ne s'est présenté disant oultre quil a charge de monsieur Mareschal pour faire telle remonstrance quil a faicte parlant tant pour luy que pour ledit Mareschal se oppose a le reception dudit Rahel ». Le 29 août 1573, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a monsieur Mareschal la somme de 10 sous pour la nourriture de Blaise enfant de cueur de seans que ledit Mareschal a nourry trois jours ». Le 5 janvier 1574, « monsieur Dumerlyer a présenté pour son vicaire... Ymbert Gueret du diocese de Chartres ». Il est renvoyé à Mareschal. Le 9 janvier 1574, Philippe Mareschal présente son rapport sur Ymbert Gueret : il a « oy enquis et interrogé ledit Gueret [en présence de Jehan Regnault] lequel il a trouvé capable et suffisant pour tenir... tant en voye, lecture, champ et deschamp ». Il est receu vicaire. Le 13 mars 1574, « monsieur Mareschal sera remboursé de la somme de 10 sous quil a payez pour la despense et conduite de deux enffans de cueur qui sen estoient enfuis lesquels il a fait ramener de la ville de Mehung en ceste ville ». Le 6 avril 1574, messieurs ont « commis Mareschal et Amerard pour acheter un petit chaslict... pour coucher le serviteur de la maistrise des enffans de seans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536-1537).

Le 11 juin 1575, « monsieur Dumerlyer a resentié comme vicaire au lieu de messire Ymbert Gueret demissionnaire messire Regné Jallous. Il est renvoyé à Mareschal ». Le 14 juin 1575, Mareschal présente son rapport sur Regné Jallous : il est jugé capable et reçu. Le 1^{er} décembre 1576, Mareschal présente son rapport sur André Bergier, « interrogé tant sur la musique, voyes, champ et deschamp. Il est jugé capable, mais ne peult faire rapport si ledit Bergier pourra bien chanter messe d'aultant quil ne luy en a veu chanter ; veu ce et auparavant que de recepvoir ledit Bergier en ladite place monsieur Dumayne a ordonné que ledit Bergier chantera messe en la presence de messieurs. Le 4 décembre, il a chanté messe basse et grande messe lequel a fort bien chanté et gardé et observé les ceremonies. Il est installé. Le 30 janvier 1577, « messieurs ont commis monsieur Mareschal pour voir si l'organiste qui avoit entrepris a reacoustrer les orgues de seant a satisfait a sondit marché et pour ce fait appeler a monsieur Facette et de La Pierre ». Le 28 janvier 1579, Jehan de Baugy trésorier, Ursin Brunet chantre, Dumayne, Mareschal, Amerard, David, Gilbert Maraut chanoines, sont présents au chapitre consacré à l'entretien de la Sainte-Chapelle : « messieurs considerans le grand desgast et ruine des chappes de leur eglise pour n'estre maintenues et entretenues ». Le 12 septembre 1579, « messieurs ont ordonné qu'il sera alloué a leur receveur general la somme de 7 livres 16 sous tournois quil a frayez et deslivrays par le menu pour les obseques de deffunct maistre Pierre de La Pierre selon quil est contenu par les parties arrestées par monsieur Mareschal ». Le 24 novembre 1579, « Mareschal et Chevrier verront les parties de Jacques Ligier [apothicair] pour les enffans de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538-1541).

Le 29 mars 1581, Philippe Mareschal dépose son testament. Il veut être inhumé en l'église Saint-Pierre-Le-Guillard en laquelle sont inhumés son père et sa mère. Il fait une fondation à Saint-Pierre Le Guillard. Il lègue à son frère Guillaume Mareschal, sieur de la Grand Rivière,

conseiller du roy au siège présidial de Bourges la moitié d'une metayrie. Sont témoins Jehan Regnault chapelain et curé de Saint Ypolite, Charles Johannet vicaire et André Bergier chapelain (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1612).

Le 22 avril 1581, monsieur Mareschal est mort, sa maison ses vignes etc... sont données à Amerard. Foucault reçoit la maison d'Amerard et quitte la maison de Thoussaint Rahel. Le 15 juillet 1581, « pour le deceds de monsieur Philippes Marechal, messieurs ont présenté pour estre chappelin au lieu de messire François Cohoict vacant par sa demission Samuel Duval ». Le 19 septembre 1581, « messieurs ont conclud que l'hostel et maison de la maistrise des enffens de sceans sera apres en l'hostel que tenoyt du chappitre feu monsieur Mareschal et la demourance du guetz ilz y ont estably et establyssent et d'aultant qu'avoyt cydevant esté acordée a monsieur Foucault en recompense et en echange a esté dellaisé audit sieur Foucault presentemeent et acceptant la maison et hostel de la maistrise estant pres le poyryer pour en joyr tant qu'il sera chanoine au pris charges et concitions que la tenoyt les predessesseurs chanoines ; dont luy sera fait bailh et adcence et laquelle maison sera au preallable mise en reparation pour quoy faire ont esté comis messieurs Chevrier et David ». Le 23 septembre 1581, la maison de feu Mareschal a esté réparée par ses executeurs testamentaires. Il ne reste que 4 ou 5 planches a mectre dans la chambre basse. Le 23 septembre 1581, « monsieur le chantre Brunet a esté commis pour hoster le maistre et enffens de cueur de sceans ensemble les meubles de la maistrise de la maison ou de present ilz demorent et la transporter et mectre en l'hostel que tenoyt feu monsieur Mareschal et faire faire par ledit Brunet les vitres qu'il conviendra mectre en la maison dudit feu Marechal ». Le 10 octobre 1581, sera payé « au chantre 14 sous 6 deniers pour deulx portefest qui ont porté les meubles de l'hostel de la maistrise a celui que tenoyt feu monsieur Mareschal ou les enffens ont esté my demeurence par ordre de l'eglise ». Le 10 octobre 1581, sera payé « a Hugues Bedu victryer 3 ecus pour 8 panneaulx qu'il a mys en l'hostel que tenoyt feu monsieur Mareschal ». Le 23 février 1585, « messieurs ont commué et commuent la demourance et residence du maistre de leurs enffans de cueur et de leursdits enffans qui demourent de present en l'hostel ou se souloyt tenyr deffunct messire Philippe Mareschal en l'hostel que tient a present du chapitre monsieur Foucault situé pres le poyrier de ceste ville ; ou antyennement souloyt estre la demourance dudit maistre des enffans priant ledit sieur Foucault prandre ladite maison ou se souloyt tenir ledit deffunct Philippe Mareschal en recompense de celle qu'il tenoyt dudit chapitre située pres ledit poyrier » ; réponse positive (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1612, 8G 1542, 8G 1543, f. 10, 21, 22, 22v, 23, 24, 8G 1544).

Robert Mareschal (1613-1615)

Robert Mareschal est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1613.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613-1614*. Robert Mareschal est mentionné d'abord dans le compte de l'année 1613-1614 pour un paiement de 3 livres. Puis : « sera alloué 39 livres a payer a Mr Robert Mareschal pour treize sepmaynes de ses gaiges escheus le dernier jour de juing et suivant lordonnance de messieurs du 28 avril 1613 ». En 1614-1615, il est payé 29 livres 10 solz pour ses gages du 5 juillet 1614 au 20 septembre 1614 (F-AD 18, 8G 1672, f. 114v, 8G 1673, 113v).

Marin [EC] [-] (1534)

Maris sans nom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1534.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1534*. Le 5 février 1534, « sur la remonstrance faicte touchant ung jeune enffant nommé Marin demorant en la maison du comissaire de Thou pour estre enffant de cueur en l'eglise, messieurs ont ordonné apres avoir mys ledit enffant par ledit sieur chez le maistre des enffans de l'eglise de ceans deux ou trois moys ; et que ledit enffant soit pour servir a l'eglise sera preferé sur tout autre a estre receu enffant de cueur ». Il ne semble pas avoir été mentionné plus avant à la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 75).

Barthélemy Marineau (1628-1659)

Barthélemy Marineau est cleric haute-contre en 1628, chapelain en 1640 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Cathédrale de Chartres*. Barthélémy Marineau est enfant de chœur (Clerval 1899, p. 295).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1628-1659* :

1628-1640 : Barthélémy Marineau est mentionné cleric haute-contre. Il est cité la première fois le 26 avril 1628, pour un don de 9 livres « pour subvenir aux frais de la maladie en laquelle il estoit tombé depuis sept ou huit jours ». Le 13 septembre 1628, un congé est accordé à Barthelemy Marineau, cleric haute-contre « pour aller à Auxerre pour prendre les ordres ». Le 7 avril 1629, il est à nouveau autorisé d'aller à Auxerre « pour prendre les ordre ». Le 5 mai 1629, Barthelemy Marineau est autorisé à célébrer sa première messe en la Sainte-Chapelle. Le 4 août 1635, il est cité comme témoin d'une querelle entre Artus Auscousteaux et Monsieur le Chantre : Maistre Artus Auscousteaux cleric haultcontre en ladite Saincte-Chappelle s'est venu plaindre à Mesdits Sieurs de ce que mercredy dernier, à vespres, Monsieur le Chantre l'auroit injurié usant envers luy de plusieurs menaces, mesme en plein tresor luy auroit voulu donner un soufflet, ce qui auroit esté s'il n'eust paré le coup, en présence de Maistre Paul, chappellain, et de Messire Barthélemy Marineau, cleric, priant lesdits Sieurs de les envoyer querir pour sçavoir la vérité et ensemble y donner ordre ne pouvant endurer cet affront et que si telle chose arrivoit une autre fois qu'il ne le pourroit endurer et pourroit causer un grand scandalle en l'eglise, un homme n'estant pas maistre principalement quand il est si fort offensé, pour lequel eviter il prioit lesdits Sieurs de deffendre à Monsieur le Chantre de n'user plus à l'advenir de telle violence, sur quoy lesdits sieurs luy ont fait responce qu'ils y donneroient ordre et luy ont enjoinct de se comporter le plus sagement qu'il pourroit envers ledit Sieur Chantre pour éviter scandalle » (Brenet 1910 p.168, 172, 181-182 d'après F-AN, LL 602, f. 11, 30, f. 50-50v, f. 220v-221).

Le 31 janvier 1632 Marineau est témoin de mariage en compagnie de Robert Chifflet : Contrat de mariage entre Jean Mercier, cleric au Palais, demeurant rue de Buci, et Denise Perdreau, veuve d'Etienne Pascault, maître drapier à Orléans, demeurant au faubourg Saint-Germain, devant la Charité. Parmi les témoins du fiancé figure Robert Chiflet, chantre de la chapelle de musique du roi, ami, et parmi ceux de la fiancée, Barthélemy Marineau, chantre de la Sainte-Chapelle (Jurgens 1968, t. 1, p. 94 d'après MC/ET/VIII/635 et MC/ET/III/548).

1640-1659 : Barthélémy Marineau devient chapelain le 29 décembre 1640 et marguillier le 19 janvier 1647. Il participe aux funérailles d'Eustache Picot en juin 1651. Barthélémy Marineau est encore mentionné comme marguillier le 24 décembre 1659 (Brenet 1910 p. 189, 201, 346 d'après F-AN, LL 603, f. 50v, 199-199v, LL 604, f. 62, 241).

Berault de Marle (1420-1422)

Berault de Marle est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1420.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1420-1422*. Dongois écrit : « Berault de Marle au lieu de Foulques de Marle fut reçu chanoine [de la 10^e chanoinie] en 1420 ». Il est remplacé en 1422 par Lieuvain de Neuville (F-AN, LL 630, p. 261, Stein 1912, p. 135).

Foulques de Marle [Marles, Marla] (1409-†1420 ?)

Foulques de Marle est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1409.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1409-1420*. Dongois écrit : « Foulques de Marles, de Marla, chancelier et chanoine de Tournay fut reçu chanoine [de la 10^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 15 novembre 1509 ». Il est remplacé en 1420 par Berault de Marle (F-AN, LL 630, p. 261, Stein 1912, p. 135).

Baptiste Marlot (1562-†1581)

Baptiste Marlot est clerc en 1562 et chapelain en 1570 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1562-1581*.

1562-1570 : Baptiste Marlot est mentionné comme clerc. Il se voit signifié les deux ordonnances du 21 mars 1562 (n. st.) et 12 septembre 1563 sur la gestion des absences. Il est dénommé clerc prêtre dans le procès-verbal d'installation de Guillaume Belin comme Chantre le 20 février 1566 (n.st.). Il est mentionné à nouveau dans un procès-verbal de délibération le 10 mai 1567 (Brenet 1910 p. 105, 108, 109, 111, d'après F-AN, LL 626, f. 141, 158, 178v, 179, LL 599, f. 12).

1570-1581 : Le 22 mars 1570, Baptiste Marlot est reçu chapelain ordinaire. Le 27 mai 1573, il est payé pour « une semaine sous la prébende de M. de Bangy, lequel n'a point de chapelain ». Il meurt le 17 février 1581. Le 22 février 1581, sa chambre est donnée à Antoine Morin (Brenet 1910 p. 116, 125, 131, d'après F-AN, LL 599, f. 58, f. 110-110v, LL 600, f. 3, Bibl. Maz. Mas. 3337, f. 51v).

Isambert Martel (1406-†1408)

Isambert Martel est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1406.

D'après Gilles Dongois, « Isambert Martel étoit fils de Guillaume Martel seigneur de Batteville qui porta l'oriflamme sous Charles VI ».

• *Chapelle Royale et chancellerie de France (Charles VI)*. Isambert Martel est chapelain du roi et conseiller maître des comptes.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1406-1408*. Il est nommé Chanoine-Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1406, succédant à Hugues Blanchet, jusqu'à sa mort le 28 avril 1408, où il est remplacé par Jacques de Bourbon. Il est inhumé dans la basse Sainte-Chapelle. Dongois écrit qu'il avoit donné un breviaire qui ne devoit servir qu'a l'usage des chanoines (Morand 1790, p. 306, Stein 1912, p. 131, F-AN, LL 630, p. 64).

Dans le Trésor de la Sainte-Chapelle, Isambert Martel est cité deux fois comme trésorier en Septembre 1406, pour une enquête au sujet d'un vol de lampiers d'argent commis à la Sainte-Chapelle en 1400. et dans une lettre de 1407 où Charles VI ordonne à ses trésoriers de payer à

Isambert Martel, trésorier de la Sainte-Chapelle, la somme de 1000 fr. d'or pour être employée à faire des ornements à l'usage de la Sainte-Chapelle (Vidier 1910 p. 314, 315, 318 d'après F-BnF, ms. lat. 17107, f. 38 et 39, F-AN, LL 630, p. 33, F-AN, S* 976, f. 6v et L 620, f. 55).

Pierre Martel [Martelli, Martheau] (1407-1421)

Pierre Martel est prêtre, vicaire en 1407 et chapelain en 1415 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1407-1421.* Pierre Martheau, vicaire apparaît au terme de Pâques 1407 dans les comptes de 1406-1407, comme Jehan de Paris, Jehan Cesaris et Pierre Regnon. Pierre Martel est ensuite mentionné comme vicaire avec des distributions normales de 1407 à 1415. Au milieu du terme de Noël 1415, il devient chapelain avec des distributions normales jusqu'en 1421. Il a disparu des comptes suivants 1439-1440 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1645).

Plus précisément, le 25 juin 1410 ou 1411, il est nommé receveur et procureur général. Il tient les comptes de la Sainte-Chapelle de 1410-1411 à 1418-1419. Il est témoin le 11 février 1411. En 1413-1414, il est mentionné au titre des dépenses pour les officiers de la chapelle pour des gages de 20 livres par an en 3 termes à cause dudit office de marrillerie et avoir livré le pain et vin à chanter en icelle et baillé charbon et encens. Il est receveur le 3 mai 1415. En mai 1419, on entend ses comptes. Pierre Baudry le remplace. En juin 1420, il reçoit des mereaulx en guise de distribution, comme marguillier. En 1420-1421, dans les autres dépenses nouvellement faictes pour la messe de Clamecy qui se dit chacun jour : A messire Pierre Martel, Jehan Dabert, Estienne Bernier, Aymery Cholet, prebstres pour leur salaire d'avoir chanté chacun jour une messe de Nostre-Dame a l'autier de Nostre-Dame de Pitié depuis l'apparition nostre seigneur jusques a la feste Saint-Jean Baptiste 7 livres 15 sous (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, 8G 1639, 8G 1643).

Nicolas Martien (1527-1559)

Nicolas Martien est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1527. Un nommé Nicolle Martins est parmi les clerks et officiers de la Chapelle Royale lors des obsèques de Henri II en 1559. Je ferai l'hypothèse que c'est le même homme

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527.* Le 8 janvier 1527, Nicolas Martien gagier de l'église aura ses distributions pour le temps qu'il a été absent (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514).

- *Chapelle Royale de France, 1559.* Nicolle Martins, peut-être notre homme est clerk parmi les clerks et officiers de la Chapelle Royale pour les obsèques de Henri II en juillet 1559 (Handy 2008, p. 214, 481, 571, d'après F-AN, KK 125, f. 1392)

[–] Martignac (1522)

Martignac sans prénom est clerk de la Sainte-Chapelle de Paris en 1522.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1522.* Clerk mentionné pour une distribution de sel le 15 février 1522 (n. st.) (Brenet 1910 p. 76, d'après F-AN, LL 624, f. 40v).

Bernard Martin (1420-1421)

Bernard Martin est bastonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1420.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1420-1421.* Bernard Martin est mentionné comme bâtonnier de la Sainte-Chapelle c'est-à-dire bedeau dans les comptes de 1420-1421 : « A Ancelot Rivière et Bernard Martin bastonniers » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642).

Claude Martin (1554-†1572)

Claude Martin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1554.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1554-1572*. Le 24 décembre 1554, messire Claude Martin a collation de prebende a la place de feu messire Charles Chevallier datée du 13 décembre 1554 à Saint-Germain en Laye. Il est placé chaise basse du côté droit « actendu que ledit Martin n'est constitué es sacrées ordres ». Le 23 novembre 1557, sont transcrites des lettres de la duchesse sur l'office de chantrerie, signées à Saint-Germain le 4 octobre 1557. Elle veut savoir si monsieur Gaillard accepte l'office de chantrerie. Il refuse et suggère Crenequin, de Fougieres ou Martin. « Il ne s'est trouvé nul des chanoines a present resident qui ait voulu accepter ladite charge et office de chantrerie tant a cause de leurs empeschemens, aiges que infirmitéz. Messieurs supplient la duchesse d'en pourvoir messire Pierre Lemarye, sinon messire Loys de La Roche ou Jehan Grangier prestres chappelains, lesquels ont moien faire ladite permutation et ont scavoir suffisant pour exercer ledit office ».

Le 9 juillet 1558, monsieur Martin a présenté messire Ursin Brunet vicaire a l'office de chappelain. Le 15 octobre 1558, monsieur « Gaillard a remonstré que cy davant il a esté commis a la charge des enfans de cueur aux reparations de l'eglise, aux moulins Le Roy et messire Jaques et reparations d'iceulx... Veu laquelle remonstrance et descharge dudit Gaillard, messieurs ont commis pour la charges desdits enfans de cueur et reparations de l'eglise lesdits Dumayne et Monthey, et pour la charge des molins lesdits Martin et Burgat.

Claude Martin est impliqué comme tous les chanoines dans l'affaire Jehan Testard, vicaire marrellier, qui veut se faire recevoir vicaire ordinaire sans repasser un examen de ses capacités de chantrerie. Le 19 novembre 1558, « apres lecture des conclusions du chapitre precedent monsieur Burgat pour et au nom de monsieur Martin et se soy disant avoir de lui charge a déclaré qu'il s'oppose a la deliberation faicte par messieurs de recevoir maistre Jehan Testard a l'office de vicaire ». Le 29 novembre 1558, on présente le rapport sur Jehan Testard : « messires de Fougieres, Martin et Burgat ont oy ledit Testard tant lecons que evangilles et congneu comme chacun a peu le faire notoirement quil deffault grandement en la lecture qui est chose fort indescente en ladite eglise et contre le statut d'icelle ; et n'est capable quant a ladite lecture d'estre receu audit office de vicaire ; et partant n'estoit advis quil soit examiné quant a ladite lecture veu son insuffisance notoire comme dit est potestant que ou il sera peisé outre du rapport de l'examen dudit Testard et reception d'icellui de nullité et eulx pouvoir ainsi qu'ils veront estre a faire par raison ».

Le 21 mars 1559, « messieurs... actendu les lettres que leur a escriptes madame la Duchesse ont commis messieurs Martin et Burgat pour dresser le cahier des antiquitez et choses dignes de memoire qui seront trouvées en la librairie de ceans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522, f. 120ca, 8G 1525, f. 120ca, 8G 1526, f. 45ca, 90ca, f. 108v-109, f. 109-110, f. 150ca).

Le 28 octobre 1559, « sur la requeste de monsieur Martin, chanoine, messieurs luy ont donné le mois extraordinaire et en faveur de monsieur de Laubespine luy ont aussi baillé un autre mois durant le temps quil a esté absent ». Le 20 janvier 1560, « monsieur Dumayne au nom de vicaire de monseigneur le tresorier a decclaré a messieurs qu'il proteste de nullité la reception et installation de messire Jehan Le Nays a l'office de chappelain faicte par messieurs messire Simon Gaillard, Claude Martin, François Burgat et Jaques Mothey, d'aultant qui ne l'ont d'une peu faire, proteste davantaige audit nom de se pourveoir en temps et lieu contre les susdits en leur noms prinz de ce quilz ont entrepris sur l'auctorité de monsieur le tresorier ». Le 29 janvier 1560, « maistre Jehan Le Nays est comparu en sa

personne audit chapitre general lequel a presenté la requeste qui s'ensuict : a messieurs les tresorier et chanoines de la Sainte-chapelle supplie humblement... quil vous plaise prier monsieur Dumayne comme luy mesme l'en supplie de l'installer en la place de chappelain... A quoy monsieur Martin a dit repondant a ladite requeste quil ne pretend avoir riens fait contre monsieur le tresorier ; et quand a la reception que ledit Le Nayn demande estre faicte est d'avis d'actendre la campaygnye et quil baillera plus ample declaration a ladite requeste... Auquel monsieur Dumayne vicaire... a declaré que... veu le rapport ci davant faict par messire Jehan Crenequin... a receu et reçoit ledit Le Nayn audit office de chappelain que tenoit ledit feu Cotan. Lequel sieur Martin sen est allé et sorty hors dudit chapitre... ». Le 15 avril 1561, le chapitre dont Claude Martin décide les réparations de la maison que tient de chapitre Jean de Ville, la muraille en la maison... [de] Michel Going, il sera alloué a monsieur Pallu son gangne de ce qui luy peult estre deub restant estant pourveu de curateur (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f 83-83v, f. 105, f. 107v-108v).

Le 19 avril 1561, Dumayne présente son rapport sur « Pierre Fauchon qui lui avoit remonstré quil n'estoit subject a examen actendu quil avoyt esté examiné lors quil avoit esté commis vicaire et trouvé et rapporté cappable. Crenequin prend l'avis des chanoines assistans assavoir Martin, Burgat, Mothey pour le costé droit et ledit Gaillard et Du Mayne pour le costé gaulche qui ont esté et d'avis que ledit Fauchon devoit estre institué et receu chapelain ». Le 14 juin 1561, « cappitulans et estans assemblez en chapitre pour decider des affaires messieurs Jehan Crenequin, Gilbert de Fougieres, Symon de Gaillard, Laurens Du Mayne, Claude Martin, Germain Viallard, François Burgat et Jaques Mothey tous chanoines de ladite eglise » en l'absence du tresorier, de son vicaire et du chantré décident de la suppression des distributions pour toute absence non autorisée des chapelains et vicaires. Le 29 juillet 1561, après lecture faicte du registre de la demission faicte par monsieur Lemarie au chapitre precedant de l'office de chantré et que monsieur Crenequin, de Fougieres, Gaillard, Dumayne, Martin et Mothey ont declaré quilz ne veulloient accepter ladite charge et s'en despartoient prians monsieur Burgat de l'accepter, ledit sieur Burgat a accepté ledit office de chantré et accorder faire la charge dicellui office ». Le 9 septembre 1561, « Symon Gaillard, procureur de maistre René de Merlier... presente messire François Dyvoy a la place et office de vicaire... a quoy par monsieur de Fougieres a esté remonstré que ja cy devant ledit Dumayne comme chanoine avoit presenté ledit Dyvoy a la place de vicaire marrelier... lequel Du Mayne a renvoyé ledit Dyvoy par devers monsieur Martin comme plus antien chanoine apres lesdits Crenequin et De Fougieres pour estre examiné... actendu que ledit Crenequin s'est excusé presentement de faire ledit examen et que ledit de Fougieres s'en seroit aussi excusé ». Le 20 septembre 1561, « monsieur Martin a declaré qu'il se deschargeoit de l'examen de François Dyvoy a luy renvoyé par le vicaire general veu ce que Dumayne a renvoyé ledit Dyvoy a monsieur François Burgat chanoine ». Le 11 novembre 1561, « sur ce que monsieur Crenequin a faict entendre a messieurs que monsieur le general vouloit faire saisir leur baronnys de graçay, messieurs ont commis ledit Crenequin et monsieur Martin pour communiquer audit sieur general les tiltres de leur dite baronnys ». Le 6 décembre 1561, monsieur Burgat a presenté les lettres de collation a lui faicte par madame la duchesse de Berry de l'office de chantré, les requerant le recevoir audit office. Il y a délibération. Les chanoines présents au chapitre, Crenequin, Gaillard, Martin, Dumayne sont partisans que l'on réunisse un chapitre complet. Dumayne remonstre que il est necessaire que celluy quil veult tenir l'office de chantré doibt estre capable et suffisant ; et luy semble quil ne doibt estre receu sans en avoir l'expresse demission de monsieur Le Marie chanoine de ceans qui en est porveu par Madame. Le 3 janvier 1562, « monsieur Martin a faict entendre a messieurs que monsieur de l'Aubespine luy avoit escript que le Roy avoit envoyé lectres a monsieur le general declaratives qu'il n'entendoit comprendre par ses lettres de la reunion de son domayne les terres et possessions detenues par les prelatz, gens d'eglise et en main morte ; et avoit une

coppie de ladite lettre qu'il a exhibée a messieurs qui en ont fait faire lecture et ordonné qu'elle sera enregistrée au present registre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 5, 29, f. 55-55v, f. 56, f. 70-70v, 72v, 88v, 96v, 110).

Le 26 octobre 1563, « sur la remonstrance faicte par monsieur Martin messieurs l'ont deschargé du coffre ou il souloyt serrer et mectre ses ornemens d'eglise ayant esté rompu par les troubles de la guerre ». Le 30 octobre 1563, « monsieur le chantre a rapporté a messieurs [dont Claude Martin] que suyvant le renvoy a luy fait par chapitre pour s'enquerir de la suffisance ou insuffisance de Mace Arrachepied... il a trouvé ledit Arrachepied cappable et suffisant pour tenir et exercer ledit office et vicariat ». Le 9 novembre 1563, messieurs ont « ordonné que le rolle de leur gaigne du quartier de Saint-Michel dernier sera corrigé, en ce que leur distributeur n'avoit mis monsieur Martin en son entier gaigne dudit cartier quil y sera mis cinquante troys livres 17 sous 9 deniers ». Le 4 juillet 1564, « messieurs ont donné a monsieur Martin en faveur de monseigneur de l'Aubespine ses distributions pour le temps quil a esté employé aux affaires dudit sire de l'Aubespine ». Le 20 février 1565, les chanoines dont Martin, les chapelains et vicaire reçoivent une deuxieme distribution de blé. Le 3 mars 1565, « monsieur Martin presente a messieurs une lettre de cachet du roy » qui dispense « de porter chappes et camardz... jusques a 3 ans prochainement » signée du 21 décembre 1564 Charles et plus bas de Laubespine. Le 8 mai 1565, « messieurs ont commis Crenequin et Martin pour dresser memoyres et trouver recompense de leur juridiction de la seizaine de may ; et on escripve a monseigneur de Laubespine au nom du chapitre ». Le 14 juillet 1565, « monsieur Dumerlyer demande la maison que tenoit monsieur Martin veu la declaration faicte par ledit Martin au chapitre precedent ». Le 14 août 1565, messieurs ont « commis messieurs Martin et Mothey pour visiter les reparations qui sont necessaires estre faictes en la maison du maistre des enffans de cueur ». Le 20 novembre 1565, « messieurs ont commis messieurs Martin et Demerlier pour visiter la maison de maistre des enffans de cueur de l'eglise que monsieur Mothey a dellaissee ». Le 24 novembre 1565, « messieurs après avoir veu les lettres que leur a escriptes monsieur de l'Aubespine ont donné a monsieur Martin en la loyauté et conscience dicelluy sa presence estant empesché pour les affaires dudit seigneur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 60, 67v, f. 69-69v, f. 72, 8G 1531, f. 49, 131, 132, 8G 1532, f. 5ca, 32, 42v, 72, 75).

Le 27 décembre 1568, sont présents au chapitre de Fougieres, Germain Vialard, Dumayne, Martin, Mothey, Dumerlier, Le Roy, Mareschal, Chevrier pour la réception de monsieur Vialart comme thesaurier de l'eglise de Sainte-Chapelle de ceans par la resignation que en avoit faicte messire Vincent Micheau et celle de Laurens David en place de Germain Vialart. Le 19 mars 1569 sont présents au chapitre pour se répartir les dépouilles de Simon de Gaillard, de Fougieres, Dumaine, Martin, Mothey, Le Roy, Chevrier, Aimerard, David, Guylhouet. Le 30 avril 1569, monsieur Guillaume Amerard chanoine a présenté a monsieur Dumayne vicaire general messire Anthoine Rancon, vicaire a l'office de chappelain a la place de feu Michel Going ». Il est renvoyé a monsieur Martin le plus ancien chanoine. Dans son rapport, Martin « avoit enquis et examiné ledit Rancon en la presence de plusieurs chantres... et l'a trouvé suffisant et capable ».

Le 23 mai 1570, Dumerlier et Martin sont absents au chapitre, car malades. Le 5 août 1570, « monsieur Guillouet a remonstré a messieurs que contre les ordonnances de chapitre a son prejudice et d'aultres de messieurs qui ne sont pourvez de maisons, monsieur Martin a baillé par adcense la maison quil tient de l'eglise a aultre, ce qui ne luy est permys ». Le 28 avril 1572, « le receveur a receu 150 livres tournois de messire Hugues Amignon comme executeur du testament de deffunct messire Claude Martin en son vivant chanoine donnees et leguees a la dite Sainte-Chapelle ». Le 29 juillet 1572, « messieurs ont commis monsieur Rivelle chanoine pour recevoir des heritiers de feu monsieur Claude Martin, chanoine 40 livres

tournois quilz doibvent pour les reparation de la maison canoniale dudit Martin » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 75ca, 107, f. 117-117v, f. 139, 8G 1534, f. 30, f. 34v-35, f. 55v, 8G 1535-1536).

François Martin (1581)

François Martin est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Paris en 1581.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1581*. Le 1^{er} septembre 1581, Maistre François Martin, chantre, est payé 40 solz tournois pour avoir servi à la Sainte-Chapelle huit jours durant (Brenet 1910 p. 132, d'après F-AN, LL 599, f. 11)

Gilles Martin (1622-1626)

Gilles Martin est souffleur d'orgues de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1622-1626*. En 1622-1623, « Gilles Martin maistre savetier a esté païé 9 livres tournois pour avoir tiré les souffletz de ladicté esglise durant 9 moys scavoïr depuis le mois d'octobre jusques au dernier juing suivant an du présent compte ». Il remplace Philippe Larcher. Il est encore mentionné comme souffleur d'orgues de 1623-1624 à 1625-1626 (F-AD18, 8G 1680, f. 97v, 8G 1681, f. 96v, 8G 1682).

Jacques [I] Martin [Paris] (1483-†1503 ?)

Jacques Martin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1483 et éventuellement chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1488.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1483-1503*. D'après Dongois : « Jacques Martin receu [chanoine de la 11^e chanoinie] le 16 octobre 1483 au lieu de Thomas Le Vasseur posseda sa chanoinie jusques en 1503. Il estoit fils du premier medecin du Roy et protonotaire du Saint Siege ». Il est remplacé en 1503 par François de Refuge (F-AN, LL 630, p. 277, Stein 1912, p. 136).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1488*. D'après Regnier, « Jacques Martin a succédé a Monsieur [Antoine] Pastoris. Il fut peu de temps chanoine. Il permutta avec [probablement la même année Charles Du Hautbois] » (F-AD 18, 8G 1504, p. 74).

Jacques [II] Martin [Bourges] (1488)

Jacques Martin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1488. Il est peut-être identifiable à Jacques Martin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1483 à 1503.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1488*. D'après Regnier, « Jacques Martin a succédé a Monsieur [Antoine] Pastoris. Il fut peu de temps chanoine. Il permutta avec [probablement la même année Charles Du Hautbois] » (F-AD 18, 8G 1504, p. 74).

Michel Martin (1558-1560)

Michel Martin est vicaire bassecontre en 1558 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558-1560*. Le 2 juillet 1558, messieurs « ont ordonné que le receveur baillera 20 sous pour un messenger a une basse contre de La Rochelle ; et ordonné quil sera escript audit basse contre venir par deça au service de l'eglise ». le 19 juillet 1558,

« messieurs ont receu au service de l'église tant qu'il leur plaira messire Michel Martin prebtre natif de la paroisse de Billy diocese de Nevers, aux gaiges de 80 livres tournois par an et 2 petits pains de chapitre chacun jour ; et sera païé par leur receveur de moys en moys ou de quartier en quartier ; et veu sa requeste par laquelle il a pryé messieurs luy donné congé pour ung moys pour aller retirer ses besongnes et hardes quil a a La Rochelle, luy ont octroïé ledit congé ». Le 6 août 1558, « messieurs ont ordonné que Michel Martin gaigier de l'église sera païé de ses gaiges par leur receveur general a commancer du premier jour de juillet dernier passé ». Le 1^{er} octobre 1558, « sur les requestes a eulx faictes par Michel Martin et Anthoine de Rancon bassecontres gaigiers de l'église par lesquelles ilz ont prié messieurs de les pourveoir chacun d'un office de vicaire en l'église de ceans, monsieur Mothey a presenté ledit Martin a monsieur Du Mayne au lieu et place de messire Ursin Brunet a present chappelain ; et messieurs ont presenté ledit de Rancon a la place vaccant de Ursin Arnault au lieu de messire Jehan Lallemand chanoine de ceans absent qui n'est pourveu aux Saintes ordres auquel en appartiendroit la presentation ». Ils sont renvoyés à Crenequin et Gaillard. Le 8 octobre 1558, le rapport sur Michel Martin et Anthoine Rancon les juge suffisans et capables. Le 22 octobre 1558, Michel Martin est reçu comme vicaire : « a la charge que ledit Martin sera tenu dedans 3 mois faire aparoir a messieurs de ses capacitez ; et a faulte de ce faire des a present... demoure la presente reception nulle comme pour non faicte et advenue ». Le 25 octobre 1558, « Michel Martin et Anthoine Rancon bassecontres... prient messieurs leur donner leur gaigne entier de ce present moys. [Messieurs] ont ordonné quilz seront couchez au roolle du jour quilz ont esté receuz vicaires et presté le serment ». Le 20 décembre 1558, monsieur de L'Aubespine intervient pour que monsieur Martin ait son gaigne. Le 11 février 1559, « messieurs sur la requeste de Jehan Lenain bassecontre lui faire distribution de blé de l'extraordinaire, ordonnent qui luy sera baillé 3 setiers mestou ; et a Anthoine de Rancon, Michel Martin et Estienne Guiant a chacun 3 setiers mestou ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 45, 56v, 60ca, 86, 99, 114, 125ca).

Les 26 septembre 1559 et 5 mars 1560, Michel Martin obtient ses distributions pour 8 jours d'absence. Le 10 février 1560, le receveur avancera a Michel Martin son quartier. Le 26 mars 1560, « sur la requeste faicte par messire Michel Martin naguere vicaire de ceans laquelle il faict entendre a messieurs quil a trouvé party ailleurs partant se voloit retirer quil plaise a messieurs luy bailler le quartier entier qui escherra a la fin de ce present moys ; et aussy luy bailler permission de porter les draps pendant quil sera en ceste ville ; et la ou il seroit fait quelque distribution extraordinaire l'en faire participant et le comprandre en icelle. Messieurs considerans quil laisse le service de l'église ont ordonné quil sera payé de ce quil a servy seulement ». Le 30 mars 1560, messieurs « ont ordonné que leur distributeur arretera le gangne qui peult estre deub a Michel Martin de ce present quartier et luy sera païé par leur receveur general » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 73, 116v, 132v, 134).

Robert Martin (1639-1657)

Robert Martin est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-16*. Robert Martin est mentionné comme vicaire de Saint-Jean 1639 à Saint-Jean 1657. Il a disparu avant 1664 (F-AD 18, 8G 1683-1687, 8G 1692, 8G 1697).

Antoine Mas (1484)

Antoine Mas semble avoir postulé en vain sur une prébende de chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1484.

- [*Sainte-Chapelle de Paris, 1484*]. Le 9 mai 1484, Antoine Mas se présente pour être reçu comme chanoine en la prébende de Jean Chevalier, élu Chantre. Les chanoines refusent de le recevoir, attendu que la dignité de Chantre n'est pas incompatible avec la possession d'une prébende de chanoine, et que, par conséquent J. Chevalier conserve la sienne (Brenet 1910 p. 39, d'après F-AN, LL 621, f. 123-123v).

François Masson (1583)

François Masson est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583*. Le 15 mars 1583, « monsieur Marault a présenté messire François Masson a la place de vicaire que tenoit Guillaume Le Que... mais monsieur Foucault a écrit au tresorier quil ne se vouloit plus imiscer du vicariat. On renvoye ledit Masson a monsieur Dumayne le plus ancien chanoyne, pour ce que la place de chantre vacque [Ursin Brunet est mort] » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 137v).

Pasquier de Massy (1365-†1386 ?)

Pasquier de Massy est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1365.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1365-1386*. D'après Gilles Dongois, Pasquier de Massy est le possesseur de la chapellenie perpétuelle de Saint-Nicolas et Saint-Louis en 1365. Son remplaçant est un Guillaume de [sans nom] en 1386 (F-AN, LL 630, p. 324).

François de Mastrey [Mastry, Le Mastray] (1574-1579)

François de Mastrey est reçu trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1574 et remplacé par Jean de Baugy en 1579. Il n'est jamais venu à Bourges exercer sa charge au moins jusqu'au 30 octobre 1576 et est sans doute resté aumônier du duc de Savoie. Des lacunes dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges entre le 8 juin 1577 et le 28 janvier 1579, ne nous permettent pas de connaître la date exacte de son remplacement par Jean de Baugy, présent à Bourges comme trésorier le 28 janvier 1579. Regnier écrit que Jean de Baugy a succédé à François de Mastrey en 1579 (voir plus bas).

- *Chapelle ducale de Savoie, 1574-1577*. François Le Mastray est « prothonotaire du Saint-Siege apostolic et aulmosnier ordinaire de monsieur le duc de Savoye » voir ci-après.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1574-1577*. Regnier écrit : « François de Mastry cleric du dioceze de Grenoble a succédé a Monsieur Vialar comme il paroist par ses lettres patentes données a Turin le 3 juin 1574. Il prit possession le 18 decembre de la même année par procureur ». Il a pour remplaçant en 1579 Jean de Baugy (F-AD 18, 8G 1504, p. 10v-11).

On possède une copie d'actes concernant la nomination comme trésorier de François de Mastrey après le décès de Germain Viallard. Des lettres de collation de la duchesse de Berry du 3 juin 1574, une lettre de procuration datée du 24 juillet 1574 et un acte de réception le 18 décembre 1574. Une très longue lettre, datée de Taurini [Turin] le 3 juin 1574, en latin de Marguerite de France, duchesse de Savoie et de Berry, introduit comme candidat à la dignité de trésorier vacante par la mort de messire Germain Viallard, messire François de Mastrey

clerc du diocèse Gratianopolitaneem [Grenoble], et demande qu'il soit reçu et installé. Il est reçu le 18 décembre 1574 « par procuration de François Ganthon conseiller du roy et contrerolleur general de ses finances et sa recepte generale de languedoy establee a Bourges a la place de feu Germain Vialard, vivant conseiller du Roy en sa court de Parlement a Paris », les lettres de procuration sont datées de Turin le 24 juillet 1574. Après serment, paiement des droits, acte d'attestation et de certification qu'il est né en légitime mariage daté de Chambéry le 13 octobre 1574, titres de prêtrise daté de Turin le 30 novembre 1574, il est « installé par messire Laurent David chanoine au cueur puis en l'hostel de la tresorerie » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1501).

Le 30 janvier 1575, « sur la requeste faicte par monsieur le maistre Genthon pour et au nom de monseigneur de Mastrey thesaurier de ceans tendant affin quil nous plust luy accorder le gangne de sa prebende qui luy appartient a cause de sa dignité de tresorier nonobstant son absence », le chapitre fait une réponse positive. Il aura 120 livres tournois par an. Le 22 mars 1575, « le vicaire general au nom du tresorier monsieur de Mastrey dit qu'il est permis et loysible audit tresorier presenter ung viccaire et chapelain quand vacation y eschet, et d'aultant que apres la place de vicaire dudit seigneur thesaurier est vaccante par la demysson que en a faicte messire Mace Arrachepied ». Il présente « messire Yves Bessac chantre et musicien natif de la ville de Rouen ». requerant le recevoir d'aultant quil a entendu et set quil est ydoyne et capable et suffisant... [Il est] mandé querir messire Jaques Rossilhon, Ursin Brunet et Thoussainctz Rahel chapelains de seans. [Ils] ont enquis et interrogé savoir si ledit Bessac estoit capable. [Ils] certiffient quil est suffisant tant en champ deschamp que voye ». Il est reçu vicaire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

Le 30 octobre 1576, « Laurent Dumayne prieur de l'église collegiale de Saint-Austrille du Chasteau et chanoine de la Sainte-Chapelle a remonstré que noble personne messire François Le Mastray prothonotaire du Saint-Siege apostolic et aulmosnier ordinaire de monsieur le duc de Savoye, auroit esté pourveu de la dignité de thesaurier vacante par le deceds de monsieur Germain Vialart par deffuncte haulte et puissante dame madame Marguerite de France, duchesse de Savoye et Berry et que despuys ladite provision ledit Mastray ne seroit venu en ce pays pour le service ordinaire quil doit audit sieur duc, pendant laquelle absence ung nommé Bertrand Gaultier auroyt poursuyvi au privé conseil que ledit deffunct Vialard avoit obtenu touchant la collation et pleine provision que ledit thesaurier a de la maladrerie de Dun le Roy lequel arrest du grand conseil a finalement esté cassé par les surprinses dudit Gaultier... ». Il y a opposition à « l'exécution dudit arrest auprès du chancelier qui demande au chapitre d'attester qu'il y a environ 3 ans que ledit François Le Mastray est pourveu de ladite tresorerie et qu'ils ne l'ont jamais vu et qu'il a toujours été en Savoie ». Le 30 janvier 1577, monsieur le trésorier demande a ce qu'on lui continue sa pension de 120 livres tournois. Il est toujours au service du prince de Piedmont. Le 28 janvier 1579, Jehan de Baugy trésorier, Ursin Brunet chantre, Dumayne, Mareschal, Amerard, David, Gilbert Maraut chanoines, sont présents au chapitre consacré à l'entretien de la Sainte-Chapelle : « messieurs considerans le grand desgast et ruine des chappes de leur eglise pour n'estre mainctenues et entretenues » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1540).

Etienne Mathe (1494-†1515)

Etienne Mathé est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1495. Il meurt en 1515.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1494-1515*. D'après Regnier, « Etienne Mathé fut le successeur de Monsieur Dorsanne en 1494. Il prit possession le 22 avril [1495]. [Il est] mort en 1515 ». Il est remplacé par Guillaume Alabat (F-AD 18, 8G 1504, p. 92).

Le 23 avril 1495, Etienne Mache [Mathé] est reçu chanoine à la place de feu Pierre Dorsaine [sic]. Il paie 27 livres 10 sous de droits. Le 24 août 1505, Etienne Mathé est présent à la réunion de chapitre. Le 28 janvier 1507, « oyes les requestes de messire Jehan Noël, Anthoine de Laboureur et Jehan Le Bel et autres de l'église messieurs [François] Joyeux, [Etienne] Mache visiteront les maisons qui sont a bailler celle que tenoit Charlemaigne et la vesve Moreau et apres quils auront baillé par declaration les reparations quils ont l'intention de y faire ensemble le pris quils en veuglent bailler et rapport fait en chapitre seront baillées au prouffit de l'église ». Le 21 février 1531, messire Ursin Gaudry, pretre licencié en decret a presenté ses lettres de collation pour la prebende de Pierre Convers qu'il a resignée... Tout le monde veut la maison de Pierre Convers... Pierre [?] de Laval l'obtient « d'autant que neantmoins que par le deces de feu messire Estienne Mathé en son vivant chanoine de ceans il eust esté proveu de ladite maison dudit feu Mathé laquelle depuis a la requeste de nous il eust remise entre nos mains pour loger noz enfans de cueur par protestation de ne perdre son tour » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 115ca, 8G 1513, f. 1, 52, 8G 1515, 75ca).

Pierre Mathe (1502-†1544)

Pierre Mathé est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1529 à 1532. Il meurt en 1544.

Pierre Mathé, fils de Pierre Marthé conseiller et avocat de Bourges, est cleric et licencié en lois (voir ci-après). En 1539, il est nommé un des commissaires à la rédaction de la coutume de Berry (Thaumas 1689, p. 82, 331, 348)

- *Cathédrale de Bourges, 1502-1544*. D'après Claire Sibille il est vicaire de la cathédrale de Bourges en 1502, vicaire de Saint-Pierre le Puellier, chanoine au chapitre en 1513. Il prend les ordres en 1516. En 1525, il est député à Rome pour soutenir l'élection de Tournon contre Du Breuil comme évêque de Bourges. Il est doyen du chapitre en 1539. Il y est enterré (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 676-679).

- *Parlement de Paris, 1526-1544*. Pierre Mathé est reçu au Parlement de Paris les 7 et 16 mai 1526 en remplacement de Jean Gigault. Il est remplacé à sa mort par François Aubert le 5 décembre 1544 (Maugis 1916, p. 156, 169, 187 d'après X3A 42 du 15 septembre 1536).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1532*. D'après Regnier, « Pierre Mathé conseiller en la cour du Parlement de Paris fut reçu chanoine de la Sainte-Chapelle le 16 septembre 1529. Il fut doyen de Sainte-Etienne, mourut en 1544 et y fut inhumé. Il fut nommé un des commissaires a la redaction de la coutume du Berry en 1539 ». Il est remplacé par André Julian en 1532 (F-AD 18, 8G 1504, p. 66v).

Le 16 septembre 1529, messire Pierre Mathé a pris possession de la prébende de messire Basiron. Il prête serment et paye ses droits de 27 livres 10 sous. Il est installé par Buxerecte. Le 7 mai 1532, André Julian a des lettres de collation pour la prébende de Pierre Mathé qui l'a résignée... Marguerite... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514-1515).

François Mathieu (1615-1616)

François Mathieu est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges du 30 juin 1615 au 31 décembre 1616.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1615-1616*. On peut lire dans le compte de 1615-1616 : « a Mr François Mathieu pour avoir enseigné lesdits enfans de cœur dans lart de grand maire pour lannée du présent compte escheue le 5 juin 1616 a este paye la somme de 36 livres tournois » et en 1616-1617 : « A Mr François Mathieu et maistre Going pour avoir enseigné lesdits

enfants de cœur en lart de grand maire ... 36 livres ». Il est remplacé par Pierre Going. Sans renseignement complémentaire je partagerai l'année en deux les deux premiers termes de 1616 pour François Mathieu et les deux derniers de 1617 pour maistre Going (F-AD 18, 8G 1674, f. 107v, 8G 1675, f. 112)

Gervais Mathis (1564-1566)

Gervais Mathis est enfant de chœur au collège en 1564 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1564-1566*. Le 15 avril 1564, une pension est accordée à Gervais Mathis, naguère enfant de chœur. Le 10 juillet 1566, « sur la requête aujourd'hui présentée à Messieurs par Gervais Mathis, naguères enfant de chœur de ladite Sainte Chapelle, tendant affin d'avoir augmentation pour soy vivre oultre la somme de 25 livres qui luy a esté paiée à cause de la cherté des vivres, ont délibéré et résolué que attendu qu'il n'y a aulcune fondation pour lesdits enfans de chœur et que le Roy par la fondation s'est chargé de les nourrir et entretenir pendant qu'ilz sont au service de ladite Sainte Chapelle, et quand ilz ont mué de voix leur a affecté deux bourses au college de Navarre pour avoir moïen de s'entretenir à l'estude, et que de grace on a donné au suppliant par forme d'aumosne pour trois ans la somme de vingt-cinq livres chacun an, qui ont esté paiées au suppliant ceste année, et que la despence de ladite Sainte Chapelle, pour ceste cause, a excédé la recepte, et est dû en récompense trois mil livres et plus pour avoir plus mis que receu, il n'y a moïen de donner aultre chose au suppliant, et mesme qu'il a esté mis hors du service de ladite Sainte Chapelle auparavant qu'avoir mué et achevé son temps, à cause qu'il est riotoux et incorrigible » (Brenet 1910, p. 108, 109-110, d'après F-AN, LL 626, f. 161, LL 599, f. 2v).

Maître Matthieu (1245-†1278ca)

Maître Matthieu est le premier Maître Chapelain [dénomination du futur Trésorier] de la Sainte-Chapelle de Paris à sa fondation en 1245.

• *Chapelle Royale, 1245*. Maître Matthieu est chapelain de la Chapelle de Saint-Nicolas, que Louis IX fait détruire pour construire la Sainte-Chapelle

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1245-1278 ca*. Maître Matthieu est le premier Maître Chapelain de la Sainte-Chapelle (titre qui se transformera en celui de Trésorier), et le seul qui soit nommé dans les fondations de Saint Louis. Il n'est connu que sous le nom de Maître Matthieu. Par la première fondation de l'an 1245, il apparaît comme chapelain de la Chapelle de Saint-Nicolas, que Saint Louis fait démolir pour bâtir la Sainte-Chapelle. En récompense de l'abandon de son bénéfice, Saint Louis lui donne d'abord une des sept Prébendes qu'il avoit fondées. Par les secondes Lettres de fondation de l'an 1248, il le choisit et le constitue en qualité de chef du Collège de la Sainte-Chapelle. Il exerce sa charge de Maître Chapelain de 1248 jusqu'à sa mort vers 1278, c'est-à-dire pendant la fin du règne de Louis IX et le début du règne de Philippe III, dit le Hardi qui régna de 1270 à 1285 (Morand 1790 p. 261, 262, F-AN, LL 630, p. 39-41, Gallia Christiana T2 p. 112).

Son obit est célébré les 9 juin et 26 juillet : « *Obitus annalis magistri Joannis Richardi, huius sancte capelle capellani perpetui. Nec non Mathei primi magistri capellani et magistri Guerardi de Tanvilla, eiusdem capelle canonici. Quorum* » (F-Pm, ms. 3339, f. 27v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 29).

Robert Mauger (1465-†1473)

Robert Mauger est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1465. Il meurt le 1^{er} août 1473.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1465-1473*. Robert Mauger est reçu chanoine de la 8^e chanoinie le 11 décembre 1465 au lieu de Pierre Bonnet son oncle jusques en 1473. Il est probablement remplacé par Robert Manhugeon en 1473 (Stein 1912 p. 135 et F-AN, LL 630, p. 230). Robert Maugier est mort le 1^{er} août 1473, dans les grandes chaleurs qu'a connues Paris à cette époque, d'après une note mise sur un feuillet de garde, en tête du manuscrit latin 5269 de la Bibliothèque nationale de France, sans doute par un de ses anciens possesseurs, « Jehan Hurtaut, de Sainte-Genevieve des Ardans »

« Et vous dy que ledict an mil IIIc LXXIII fut tellement chaut qu'il convenoit tousjours estre à couvert ou à l'ombre aucunes gens qui n'avoient point acoustumé à endurer de paine, et celle année moururent plusieurs personnes par la chaleur. Dieu ait l'âme de maistre Robert Maugier, vicaire et chanoine de la Sainte Chappelle du Roy à Paris, qui mourut le premier jour d'aoust, qui fut ung dimanche, et ne fut malade que le vendredi et samedi devant d'epidemie, combien qu'elle n'avoit point de cours à Paris. Il osta ou abatit, le Jeudi saint par avant sa mort, une croiz richement faite qui avoit esté mise par devocion sans son congié ou Palaiz sur le mur du cymetiere devant les saintes reliques » (*Bulletin de la Société de L'Histoire de Paris et de L'Ile-De-France, 1893*. 1893. Reprint. London: Forgotten Books, 2013, p. 166-167.)

François Maugis (1458-†1494)

François Maugis est vicaire en 1458, chapelain avant le 29 janvier 1471 et maître des enfants du 11 janvier 1474 probablement jusqu'à sa mort en novembre 1494

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458-1494*. François Maugis figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle comme vicaire de 1458-1459 à 1470-1471 ou il touche des distributions normales aux quatre termes sauf en 1462-1463 où il a des distributions faibles aux deux premiers termes. Il figure comme chapelain avec des distributions normales en 1472-1473 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648-1654).

Le 3 mars 1458, François Maugis prend à cens une pièce de vigne. A la fête-Dieu 1461, le chapitre ordonne qu'il ne recevra pas de distributions tant qu'il ne se fera pas promouvoir aux ordres sacrés. En août 1461, rappel d'avoir à se faire promouvoir aux ordres sacrés. Il est privé de distributions. Le 2 avril 1463, il est nommé receveur à la place de Benoit Richard, receveur. Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, 8G 1510, f. 1).

Le 29 janvier 1471, messieurs ont « ordonné qu'on écrira des lettres missives au trésorier pour qu'il présente à l'archevêque de Bourges monsieur François Mauges prebtre chapelain de la chapelle comme chapelain perpetuel de la cure ou eglise paroissiale de Saint-Pierre le Guillard, selon la teneur de la bulle d'union faite a ce sujet ». Le 27 avril 1471, Franciscus Mauges se prévaut des bulles impétrées par le duc de Berry pour obtenir un devolu disant que le trésorier a pourvu Denis Le Duc de la cure de Saint-Pierre le Guillard à l'encontre des privilèges de la chapelle. Le 11 mai 1471, messieurs ont constitué leurs procureurs en cour de Rome [messires Ancelin Potin, Jean Malartie, Jacques Girard, Jacques Chaussechien, Nicolas Rilliati] pour supplier le pape qu'il lui plaise d'assigner une pension de 30 ducats sur la cure

de Saint-Pierre le Guillard dont Denis Le Duc est curé. Présents Messires Jehan Charlemaigne, Micheleto Bussinet, prebstres de ladite Sainte-Chapelle, vicaires ou chapelains... ». Le 20 juin 1471, messire François Maugis a obtenu des lettres de « regnarum compulsorium » mandant au chapitre de lui livrer copie du privilège sur la collation des bénéfices par le trésorier. Le 5 février 1472, François Maugis, demande le remboursement de frais occasionnés par un voyage à la demande du chapitre à Tholose, pour voir le trésorier au sujet l'union de l'église de Saint-Pierre le Guillard. Le chapitre lui donne 10 écus d'or. Le 11 janvier 1474, Maugis est nommé maître des enfants de chœur : messieurs « depputaverunt dominum Franciscum Maugis vicarium huius sacre cappelle magistrum puerum huius sacre cappelle tamdiu quamdiu eis dominis capitulantibus placuent » (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 70, 74v, 76, 79, 94, 135).

Le 15 novembre 1494, « pour ce que messire François Maugis est malade, bien soit que si ledit Maugis va de vie a trespas et messire Hugues Meilhaud dira doresnavant deux desdites messes que ledit Maugis dit et l'autre messe au Cardinal ». Le 22 novembre 1494, « deux processions que a fondées feu messire François Maugis par son testament dont il donne pour une foiz 120 livres tournois pour acheter six livres de rente lesquelles se doivent fere le jour de la conception Nostre-Dame et le jour de la Saint-Couronne de Notre seigneur avec une messe basse le lendemain selon la cause de testament dudit deffunct sera acceptée et icelle ont eu pour agreable et acceptée ». Le règlement des fondations sont dans un acte notarial du 8 août 1495. Le 30 novembre 1494, « en l'absence du tresorier les capitulans ont nommé Charles Pachosteau a la cure de Dyo vaccante par le trespas de François Maugis » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 100ca, 8G 1567, f. 218).

Jacques Maugis (1614-1646)

Jacques Maugis est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1614-1646*. D'après (Thaumas 1689, p. 84), Jacques Maugis est abbé de Saint Ambroise de Bourges, chanoine de la Sainte-Chapelle et de Saint-Ursin dudit Bourges. Il fut reçu conseiller en la cour le 21 janvier 1638. Il estoit fils d'Etienne Maugis, sieur des Granges et de Crosses, secrétaire du Roy, maire de Bourges en 1595. Maugis sans prénom apparaît dans le compte de l'année 1614-1615, pour la distribution supplémentaire de froment et les quatre distributions en deniers de l'année avec des montants quasiment normaux. Il s'agit sans doute de Jacques Maugis. Il est payé 67 livres 1 sol 10 deniers a monsieur de Maugis chanoine de ladite Sainte Chapelle. Il est encore mentionné comme chanoine de 1615-1616 à 1645-1646. Il disparaît du compte suivant conservé, celui de 1650-1651 (F-AD 18, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, f. 108v, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682-1687).

- *Parlement de Paris, 1638-1646*. D'après Thaumas de la Thaumassière, il est nommé conseiller à la Cour le 21 janvier 1638. Il le reste sans doute jusqu'à sa disparition.

- *Autres bénéfices*. Abbé de Saint-Ambroise et chanoine de Saint-Ursin de Bourges.

Gilbert Maureau (1559)

Gilbert Maureau est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1559.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1559.* Le 14 janvier 1559, « Gilbert Maureau marchand demourant a Herisson a presenté a messieurs Gilbert Maureau son filz et de Anthoinette Perignat sa femme pour estre enffant de cueur sur quoy messieurs ont ordonné que ledit enffant sera retenu jusques a ung moys en la maison du maistre des enffans de cueur pour estre experimenté ; et ou il sera trouvé capable pour servir a l'eglise luy bailleront les aulbes et sera receu ; et que si dedans ung an il se trouvoit insuffisant sera envoyé a sondit pere ». Le 28 janvier 1559, messieurs ont... « receu enffant de cueur Gilbert Maureau filz de Gilbert Maureau Marchant drappier demourans a Herisson apres qu'ils ont esté certifiés de son ingenuité ; et luy ont baillé les aulbes et delaissé en la charge et garde de maistre Pierre de La Pierre, maistre des enffans de ladite Sainte-Chapelle ». Le 11 février 1559, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera 12 solz a cellui qui menera a Herisson le garson qui estoit venu pour estre enffant de cueur ». Il s'agit de l'un des deux enfants de chœur venant de Herisson, Blaise Bruneau ou Gibert Maureau (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 123-123v, f. 125ca, 130ca).

Guillaume Maulgras (1570)

Guillaume Maulgras est sans doute copieur pour la Sainte-Chapelle de Paris en 1570.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1570.* On trouve dans un compte rendu au trésorier de l'épargne par Maistre Claude Rossignol, commis à la chefcerie de la Sainte-Chapelle, en 1570 : « le chevecier a avancé à frère Guillaume Maulgras pour commancer faire ung livre de martirologe pour les enfans de chœur et ung livre des leçons et respondz des festes solempnelles qui se disent par lesdits enffans, la somme de 40 livres tournois » (Brenet 1910, p. 115, 116, d'après F-AN, L 418).

Robert Mauzelles (1503-1513)

Robert Mauzelles est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1503.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1503-1513.* D'après le mémoire de Gilles Dongois, Robert Mauzelles, qui est peut-être Robert Mancel, voir ce nom, est possesseur de la chapelle de Saint-Clement en 1503. Il est remplacé en 1513 par Michel Durant (F-AN, LL 630, p. 317-318). L'identification avec Robert Mancel est probable, mais ce dernier est mort en 1524, alors qu'il a été remplacé par Michel Durant en 1513 ou 1514.

Jean de Mehun (1494)

Jean de Mehun est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1494.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1494.* Frédérique Pilleboue fait l'hypothèse que Jehan de Mehun, naguères enffant de cueur cité le 10 juin 1494 n'est autre que Jehan Delacroix. Le 10 juin 1494, le chapitre decide de confier la charge de maître des enfants à Hector Charlemagne s'il en est d'accord : « Messieurs, touchant la provision du maistre des enffans, ont ordonné que maistre Hector Charlemagne sera prié et aussi luy sera comandé qu'il aye a tenir les enffans ung an ou deux et qu'il preigne aide d'un des jeunes de ceans comme de Jehan de Mehun ou aultre. Et au cas que ledit Charlemagne n'en voudra prandre la charge, ilz ont

nommé messire Nicoche [Nicole] Bonet ». Hector Charlemagne a accepté la charge (Pilleboue 1990, p. 219 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 100ca).

Hugues Meilhaud [Meilhault, Meilhand] (1472-†1504)

Hugues Meillault est enfant de chœur sorti des aubes en 1474, sans doute vicaire en 1474 et chapelain avant 1494 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 17 août 1504.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1472-1504*. Hugues Meillault figure une première fois dans les comptes de 1472-1473 au titre de l'habillement des enfants de chœur et en l'occurrence ici des enfants sortis des aubes : « 2 aulnes 3 quartiers de gris pour faire une robe à Hugues Meillault et 1 aulne de drap noir pour luy faire ung chaperon ». Le 10 septembre 1474, le chantre présente Hugues Meillault clerc du chœur pour son vicaire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1654 et F-BnF n.a.l. 1534, f. 148).

Le 15 novembre 1494, « pour ce que messire François Maugis est malade, bien soit que si ledit Maugis va de vie a trespas et messire Hugues Meilhand dira doresnavant 2 desdites messes que ledit Maugis dit et l'autre messe au Cardinal ». Le 30 janvier 1495, « messieurs les cappitulans en deffi de ce que monsieur le tresorier abuseroit et disposeroit autrement que a point de la prebende de Dun le Roy qui vaque par le trespas de feu messire Jehan Regnier ont fait collation a messire Hugues Meillault chappelain de ceans ». Le 26 mars 1496, messieurs « ont donné à messires Hugues Meilhaud et Ostrillet Davene a chacun 30 sous tournois pour avoir une paire de chausses pour les peines quilz ont eues a fere pescher lestang du pain ». Le 28 mai 1496, messieurs « ont ordonné que tous les habitués de ceans seront de la Confrerie du Corps de Dieu et paieront 2 sous 6 deniers et silz sont reffusans de paier quilz seront privés de ladmanum [sic] et ordonné de gaiges au maistre 25 sous et au varlet 20 sous et maistre de la confrairie messire Hugues Meillault ». Le 6 septembre 1496, il est élu maistre de l'œuvre à la place de Jean Byard.

Le 17 août 1504, « Hugues Meilhaud est mort. L'office de l'œuvre est donné a Joieux » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 100ca, 107v, 132, 158, 160ca, 8G 1512, f. 77).

Guillaume de Mello (1336-†1341)

Guillaume de Mello est trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1336 jusqu'à sa mort en 1341.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1336-1341*. Guillaume de Mello est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1336, succédant à Pierre Du Pont. Il fait réaliser du 26 janvier aux 29-30 août 1336 juste après sa prise de fonction un inventaire des reliques et bijoux du trésor de la Sainte-Chapelle (Vidier 1910 p. 291, 292 d'après une copie du XIV siècle F-AN, JJ, reg. F, f. 41v à 50). Guillaume Mello reste Trésorier jusqu'à sa mort en 1341 remplacé par Simon de Braelle, comme l'indique l'inventaire dressé en 1341, après sa mort et lors de l'installation de son successeur Simon de Braelle. Cet inventaire est en original au Trésor des chartes, sous la cote J 135, n° 14. (Stein 1912, p. 131 et Delisle 1868, t. 1, p. 259). Il n'est pas dans la liste des trésoriers, tout comme Pierre Du Pont et Simon de Braelle donnés par (Morand 1790 p. 306).

Etienne de Melun [Meloduno] (1323-†1345 ?)

Etienne de Melun est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1323.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1323-1345*. Etienne de Melun est reçu chanoine de la huitième chanoinie en 1323 et remplacé en 1345 par Jean Dauvet (F-AN, LL 630, p. 224-225, Morand 1790, p. 265, Stein 1912, p. 135).

Son obit est célébré le 25 juin : « *Obitus duplex dominorum Petri Christiani, presbiteri, illustrissime domine, domine Blanche, quondam regine Francie, elemosinarii, [Ajout main différente] et Stephani de Meleduno, hujus Capelle canonici, et Germani de Perto, ejusdem Capelle capellani [xv s.]* » (F-Pn, Lat. 17741, f. 25).

Louis de Melun [Melduno] (1433-†1474)

Louis de Melun est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1463. Il meurt le 9 septembre 1474. Il est probable que ce Louis de Melun soit le fils de Jean III de Melun chevalier et seigneur de la Borde le Vicomte.

- *Archevêché de Sens, 1433-1474*. Louis de Melun est archevêque de Sens de 1433 jusqu'à sa mort le 9 septembre 1474. Il est inhumé dans la cathédrale de Sens (wiki/Maison_de_Melun).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1463-1464*. Le 24 septembre 1463 [samedi après St Mathieu] a lieu la réception de Louis de Melun comme trésorier en pleine et réelle possession de la trésorerie. Il reprend en main la Sainte-Chapelle avec notamment des rappels de statuts, des obligations de sceau... . Il part début octobre, revient pour Noël et nomme son chapelain André Bony prêtre. Il est mentionné dans les comptes de 1462-1463 pour une distribution de pain et des dépenses d'avoine dans les dons et rémissions. Le 6 octobre 1464 en chapitre, dont le trésorier, Bonin, de Crosse, Dorsanne... , le trésorier nouvellement nommé Jehan Cheneteau, approuvant les actes de son prédécesseur Louis de Melun prive à nouveau Benoit Richard [familier de Charles de France frère du roi] de son office et de ses vêtements en interdisant aux autres chapelains et chanoines de lui permettre de les porter dans la chapelle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 71v, 8G 1510 et 8G 1649, f. 33, 55v, F-AD 18, 8G 1504, p. 6v-7).

Jehan Menaigier [Menagier] (1583-1587)

Jehan Menaigier est gagiste marrelhier en 1583, vicaire marrelhier en 1585 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1587*. Le 19 avril 1583, « messieurs ont receu aux gaiges de 80 livres tournois et le pain de chapitre messire Jehan Menaigier pour marrelhier et pour chanter au cueur d'icelle eglise auquel Menagier pour cest effect ont esté baillez les draps ». Le 7 juin 1583, « messieurs ont ordonné que a compter de la Saint-Jehan Baptiste sera payé a François Cousturyer, marrelher la somme de 50 livres tournois et a Jehan Menagier aussi marrelhyer 90 livres tournois le tout de gaiges par chacun an ». Le 18 février 1584, sera payé « a messire Jehan Menagier gagiste marrelhier 40 livres tournois pour demye année escheue a noel d'avoir fourni pain a chanter ». Le 28 février 1584, « monsieur Dumayne presente comme vicaire marrilher au lieu de feu messire François Le Roy messire Jehan Menaigier : sonner, garder les chappes et ornemens, caution ». Il est renvoyé a Chevrier. Le 3 mars 1584, le rapport sur Jehan Menagier interrogé par Chevrier en presence [rayé : des chantres] d'autres chapelains et vicaire le juge insuffisant et incapable. On en cherchera un capable. Le 17 mars 1584, Jehan Menagyer, gagiste obtient son congé pour 5 jours. Le 12 janvier 1585,

« messieurs ont remonstré a messire Jehan Menagier vicaire marrilhier les faultes qu'il fait de jour a aultre en l'exercice de la marrillerie ne sonant les cloches aux heures acoustumées dont ils ont receu et reçoivent ordinairement plainte davantage qu'il couche de jour de aultre hors la marrilherye. Pour ceste cause, messieurs ont déclaré audit Menagier que la ou il ne fera le deub de sa charge et exercice et qu'il ne soict tant de jour que nuyt en la marrelherye pour faire ce qu'il est tenu, de le priver de sa place et y provoier de personne capable et suffisante ; et lequel Menagier audit cas de faulte de satisfaire a tout ce qu'il est tenu, mesmes de bailher caution l'ont des a present comme pour l'hors privé et prive de sa dite place de vicaire marrilhier ». Le 28 septembre 1585, « messieurs ont remonstré pour la troisieme foys a messire Jehan Menaigier de se comporter sagement et honnestement en la charge de vicaire marellier de la quelle il a cydavant esté proveu et d'assister au service qui se dit et se cellebre en ceste eglise myeulx qu'il n'a fait par le passé, estant le plus souvent aux jeulx et tavernes pendant que le service se dict et aussi qu'il ayt a bailher caution dans 15 jours aultrement et ledit temps passé lesdits sieurs prouvoieront en ladite place ». Le 28 juin 1586, seront donnés « a Menagier et Tabourot [leurs] distributions pour le temps de 6 jours qu'ilz ont esté a Nevers prandre leurs ordres ». Le 14 février 1587, « Louys Going et Jehan Menagyer devront bailher caution pour le manyement des ornemens ». Le 24 février 1587, « si Jehan Menagier ne baille caution dans 4 jours » il sera revoqué. Le 21 mars 1587, « Jehan Menagier fera apparoir s'il est né en loyal mariage ». Le 7 avril 1587, « Jehan Menagier a 8 jours pour faire foy de son ingenuité et bailher caution », sinon monsieur Dumayne nommera un aultre vicaire marrilhier. Le 17 avril 1587, « messieurs ont conclud pour la derniere fois que Jehan Menagier et Jehan Going vicaire marrelhiers admeneront caution... et aussi feront apparoir de leur ingenuité ». Le 12 mai 1587, « messire Jehan Menagier vicaire marrelhier a présenté caution jusques... a 200 ecus de la personne de Jehan Chasgnon brodeur en ceste eglise ; et il a mis sur le bureau une enquete faicte sur son ingenuité en la presence de maistre Claude Mars notaire receveur d'Yssouldun datée du 29 avril dernier par laquelle 6 tesmoins examinez en icelle depposse ledit Menagier estre nay en loyal mariage ». Le 27 juin 1587, Jehan Menagier obtient son gagne pour 9 jours. Le 24 octobre 1587, « Jehan Going et Jehan Menagier ont 8 jours pour bailher caution ». Le 14 novembre 1587, messieurs ont « conclud que messire Symonnet fera son actuelle residence et demourera en la marrilherye ou il fera son debvoir en la chage que tenoyt messire Jehan Menagier pour veoir de son comportement pour ce fait le provoier cy apres se faire se doibt ». Le 12 décembre 1587, « monsieur Dumayne presente comme vicaire marrelhier au lieu de messire Jehan Menagier [qui a démissionné] messire Pierre Symonnet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 150, 160v, 230, 232, 236, 238, 8G 1544).

D'après les comptes pour l'année 1587-1588, Jehan Menaigier ne touche ses distributions que pour les deux premiers termes de 1587. Il est donc probable qu'il ait quitté la Sainte-Chapelle début 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1657).

Guillaume Menanteau (1415-1416)

Guillaume Menanteau est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1415.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1415-1416*. Guillaume Menanteau ou peut-être Menauteau n'est mentionné que dans les comptes de 1415-1416 comme vicaire à partir du terme de Saint-Remy avec des distributions normales. Il a disparu dans les comptes suivants en 1418-1419 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1640-1641).

Gilles [Eloi] Menetier [Menecier, Menessier] (1438-†1465)

Gilles Menetier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1438. Il meurt probablement en décembre 1465.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1438-1465*. D'après Regnier, Gilles Menecier succède à Monsieur Bechebien le 27 septembre 1438 (F-AD 18, 8G 1504, p. 84v). Il figure comme chanoine dans les comptes de la Sainte-Chapelle de 1439-1440 à 1462-1463 avec des distributions normales sauf à Noël 1458, période de peste. Il a disparu des comptes de l'année 1467-1468, étant décédé probablement en décembre 1465. Plus précisément, Gilles Menecier loue en 1447-1448 la maison que souloit tenir feu Girardin Pasquier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1643-1650).

Le 12 juillet 1446, Gilles Menetier apparaît dans les registres de la Sainte-Chapelle sans trace de réception. Il est présent au chapitre le 15 mai 1447, le 13 juillet 1453 et en septembre 1453, à la fête Dieu 1457, le 1^{er} juin 1459 et en janvier 1461.

Le 4 février 1465, un dénommé Gillebertus Marel a des lettres ducales pour la chantrerie. Le chapitre délibère, envoie chercher la voix de Menecier absent et finalement dit qu'il est prêt à obéir aux ordres du duc, mais que cependant il ne peut recevoir ledit Gilbert à la chantrerie à cause des statuts apostoliques qui s'y opposent, statuts que les chanoines ont juré d'observer le jour de leur réception et dans lesquels il est dit que le chantre est tenu de faire résidence continue à la chapelle, jours et nuits, et d'écouter les leçons, épîtres et évangiles, il a le gouvernement entier du chœur. Le 4 mai 1465, Vincent Rabier est admis comme chapelain sur présentation de Eloi Menecier.

Le 3 janvier 1466, Denis de Bar, licencié en droit, protonotaire du Saint-Siège apostolique avec des lettres de Louis, roi de France, datées de Pont Audemer (Normandie) le 28 décembre 1465, est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle, à la place d'Eloi Menecier (décédé) (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 37, 8G 1510, f. 31v).

Etienne Meniau (1506)

Etienne Meniau est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1506.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1506*. Le 23 février 1506, « messieurs ont ordonné que le receveur baillera 100 sous tournois à Estienne Menieau venu pour avoir une robe [et aura tant qu'il plaira à messieurs son pain comme un vicair pour une fois] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 30ca).

Hugues Menuisier [Menusier] (1601-†1638)

Hugues Menuisier est cleric marellier taille en 1601, chapelain en 1613 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt en novembre 1638.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1601-1638*. Maître Menuisier, prêtre, taille, et Jacques Bertran, chantre, prêtre du diocèse de Chartres, sont reçus comme marguilliers les 6 octobre et 9 novembre 1601. Le 5 juin 1613, il est autorisé avec Girard Mansu, tous deux chapelains, « d'aller faire le voyage de Notre-Dame de Liesse ». Le 29 novembre 1631, suite au décès du maître de musique des enfants Jacques Du Moustier « lesdits Sieurs ont ordonné à Maistre Hugues Menuisier chevecier de la Sainte-Chapelle, de faire la despence des enfans de la Sainte-Chapelle et d'avoir soing de leur nourriture jusque à ce que lesdits Sieurs ayent mis un maistre ». Le 2 juin 1632, Hugues Menuisier reçoit le même ordre concernant le décès de Jean de Bournonville : « Lesdits Sieurs, sur ce qu'ils avoient donné charge samedy dernier à

Maistre Hugues Menuisier, chefvécier et distributeur de ladite Sainte Chappelle, de faire la despence et avoir soing de la nourriture des enfans de chœur de ladite Sainte Chappelle a cause du deceds arrivé de M. de Bournonville le 27^e du mois de may de la presente année... ont ordonné la presente ordonnance estre escripte dudit jour... et luy ont enjoinct de faire ladite despence jusques à ce que lesdits sieurs ayent mis un maistre ou en ayent autrement ordonné ». Le 16 septembre 1634, le chefvécier Hugues Menuisier fait part du refus de Jean Motteau de « ne point chanter ny descendre au pupitre » : les chanoines le privent de ses distributions. Le 30 septembre 1634, Gabriel de Marand Trésorier de la Sainte-Chapelle émet une ordonnance sur la gestion des dépenses de la maîtrise dans laquelle le chevécier Hugues Menuisier joue les intermédiaires financiers entre le maître de grammaire et le maître de musique. Le 27 novembre 1638, les registres notent le règlement des frais de luminaire de l'enterrement de feu Hugues Menuisier, chapelain, qui est sans doute mort peu avant en novembre 1638 (Brenet 1910, p. 150, 162, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 185 d'après F-AN, LL 600, f. 184, LL 601, f. 142-142v, LL. 602, f. 124-124v, f. 138-138v, f. 194, L 621, pièce 14 et LL 603, f. 8v).

Son obit est mentionné les 10 et 12 février. Pour le 10 février, on a : « [Long ajout main C xviii s.:] *Ea die vel proximiori non impedita. em die, Obitus fundatus per Magistrum Stéphanum le Roy, hujus sacre Capellae quondam Canoniorum, Cuius animae. Responsus. sit propitius In quo fiet talis distribution praesentibus in vesperis mortuorum s[cili]cet Domino Thesaurario. xx. solid. cuilibet Canonico. x. fol. Domino Cantorio ultra praebendam. [blanc] sol. [blanc] cuilibet Capellano tam perpetuo quam ordinario iiij fol. [blanc] cuilibet Clerico. [blanc] fol. Pulsatori [blanc] fol. [blanc] duobus Choristis cuilibet j. sol. vj. denari. Sequenti vero die post Missam cantabr Musicae cum cantu solemn. Ps. De profundis. Feria vi. infra hebdomadam iam Quadragesimae. Missa Solémnis de quinque plagis Domini Nostri Iesu Christi, Fundata per Magistrum Hugonem Menuisier Presbiterum huius Sacrosanctae Capellae Cappellanum ordinarium. Cuius animae Deus sit propitius. Quae quidem Missa perpetuo cantabitur feria sexta infra hebdomadam primam Quadragesimae. In qua quidem Missa dicetur Prosa Stabat mater dolorosa quae cantabitur alternatim a choro musicae & a duobus Pueris & in fine dicte Missae dicetur De profundis musicae. cum precibus & orationibus assuetis. Absolve quaesumus Domine animam famuli tui Sacerdoti, & animas famulorum tuor benefactor nostrum. Sabbato immediate sequenti dicetur Missa pro deffunctis & in fine De profundis musice cum precibus & orationibus consuetis »*

Pour le 12 février : [Ajout main D:] « *Quando festum Annuntiationis B. Mariae V. occurrit feria sexta infra hebdom. secundam Quadragesimae, Missa fundata per Hugonem Menuisier cantatur feria sexta post cineres, & Missa fundata per Flor. Bienvenu cantatur fer. 6. infra hebdom. Iam Quadragesimae. quando idem festum occurrit feria 6. infra hebdom. 3. quadr. idem observatur, & Missa fundata per Nicol. Loysel cantatur feria 6. infra hebd. 2 quadrages. si occurrat feria 6. infra hebd. 4. quadrag. idem servatur. & 1a Missa fundata per Guill. de Paris cantatur Fer. 6. infra hebd. 3. quadr. Demun eodem festo occurrente feria 6. infra hebd. Passionis, idem ordo servatur, & 2 Missa fundata per eundem Guill. de Paris cantatur feria 6. infra hebd. 4 quadragesimae. Idem observatur quoties commemoratio reversionis Urbis in obsequium Henrici IV quondam Franciae & Nav. Regis occurrit feria 6. infra quadragesimam » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339).*

François Mercier (1529)

François Mercier est bastonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1529.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529.* Le 28 août 1529, François Mercier résigne son office de bastonnier attendu qu'il est vieil et caduc. On élit Symon Le Lorrain (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 204).

Michel Mercier [Le Mercier] (1547-†1585)

Michel Mercier est clerc en 1547, chapelain avant 1557 et chapelain perpétuel en 1557 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt en 1585.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1547-1585.* Michel Mercier est mentionné une première fois les 6 et 10 août 1547 pour une répartition de chambre, sans qualité, mais sans doute comme clerc vu les personnes citées. Le 29 janvier 1557 (nouveau ou ancien style ?), Michel Le Mercier, devenu chapelain perpétuel, cède sa chambre à Jehan de Boubers, chapelain ordinaire. Gilles Dongois donne l'année 1558 (F-AN, LL 630, p. 324). Le 21 mars 1562 (n. st.), une ordonnance sur la gestion des congés lui est signifié. Il est mentionné une dernière fois par Michel Brenet dans un procès-verbal de délibération le 10 mai 1567. Il meurt en 1585 et d'après Gilles Dongois est remplacé par Léonard Boursault. (Brenet 1910 p. 94, 101, 105, 111, d'après F-AN, LL 626, f. 91, 114, 141 et LL 599, f. 12 et LL 630, p. 324).

Son nom est mentionné dans l'obit du 30 juin de Claude Rossignol comme exécuteur testamentaire de ce dernier et chapelain perpétuel : « *Eodem vero die sabati magistri puerorum choralium antedicti missam pro defunctis celebrare tenebuntur In capelle Sancti Venantii que est in superiori capella retro maius altare fundata pueris assistentibus et cantantibus illam alta vocem cuius capelle idem rossignol modo est capellanus in cuius fine dicetur a dictis pueris clara voce Psalmus De profundis. cum precibus et oratione ut dictum est. [Obst] obituum vero dicti rossignol ne forte cum tempore eius fundatio dimitteretur eoquod minor quam parsit esset distributio maiorisque oneris pro frequentiori servio per dictum rossignol fundato ut autem omnes ecclesiastici dicte sacrosancte capelle assidue ad celebritatem dicturum missarum convenient Tradite sunt dominis Thesaurario et canonicis in perpetuos redditus convertande centum quinquaginta lib. turon. A magris Michaele le mercier et Claudio souchet eiusdem sacre capelle Capellanis perpetuis executoribus testamenti dicti rossignol idemque ut auferentur distributiones ut supra per pedinem sunt descripte. Videlicet Dominis Thesaurario Canonicis capellis cler[icis] et ceteriis officiariis sacro sancte capelle ex media parte prioris distribioris ut patet ex contractu confecto in presentia Croizet et Roze notariorum. 1583. die vero [blanc] mensis Julii » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, f. 30).*

Louis Meric (1604)

Louis Meric est gagiste basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1604.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1604.* « Suivant l'ordonnance du 28 mai 1604 a este preste a Mr Loys Meric Bascontre trois livres pour ce a fait obligation... aux gaiges de trois livres par semaine [et] a este payé audit Meric la somme de trente trois livres pour douze semaines quil a... et servi a leglise suivant son acquit » (F-AD 18, 8G 1666).

Beroald de Mernea (1409)

Beroald de Mernea est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1409.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1409*. Beroald de Mernea est cité comme chanoine en 1409 ; il est a priori inconnu chez Stein (Brenet 1910 p. 27, d'après F-AN, LL 598).

Pierre Mestinier dit le petit Pierre (1554)

Pierre Mestinier est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1554.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1554*. Le 31 janvier 1554, messieurs « ont ordonné que les deux enfans de cueur qui ont esté presentement amenez en chappitre par le maistre des enfans [Jean Ponchet] seront prins et retenus au service de l'eglise ». Le 7 février 1554, on paie le « drap et façon d'une robe pour le petit Pierre et 2 bonnets ». Le 10 février 1554, « messieurs ont receu enfant de cueur en l'eglise Pierre Mestinier filz de feu Pierre Mestinier en son vivant coffrier demourant en ceste ville de Bourges en la paroisse de Saint-Ostrillet et luy ont baillé les aulbes a la charge que ou il n'estoit pour le service a l'eglise le rendront dedans l'an a sa mere ».

En avril-mai 1554, on paie le maître des enfants de la pension d'un enfant surnuméraire reçu le 5 février 1554, sans doute Pierre Mestinier. Le 23 juin 1554, « sera baille a la mere de Pierre Mestinier enfant de cueur la somme de 20 sols pour paier l'apothicaire qui a pensé ledit Mestinier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 129, 130, 8G 1522, f. 14, 70ca).

Philippe Methenier (1527-1528)

Philippe Methenier est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1527.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527-1528*. Le 19 octobre 1527, « messieurs ont commis et ordonné pour monstrier de grant maire aux enfans de cueur de l'eglise messire Philipe Methenier aux gaiges acoustumez tant que plaira a messieurs ». Le 31 mars 1528, « veue la requeste du maistre de grant mere des enfans de cueur de l'eglise par laquelle il requiert a messieurs luy aider a ce faire passer maistre des arts, messieurs en obtemperant a sa requeste ont ordonné luy estre baillé et delivré par leur receveur general 40 sous tournois ; et que sera païé pour demye annee de ses gaiges qui est 50 sols tournois montant en somme toutalle 4 livres 10 sous tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 62, 95ca).

Grégoire de Meulan [Meullant, Mellento] (1265-†1297)

Grégoire de Meulan est le second Maître Chapelain en 1279, dénommé Trésorier en 1288 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est de la famille de Guillaume de Meulan, chancelier de Saint Louis, qui meurt à Chypre.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1265-1297*. D'après (Gallia Christiana p. 112, 113), Grégoire de Meulan est qualifié de *Maître gouverneur de la Sainte-Chapelle de Paris* en 1265 et deux lettres de Philippe le Bel lui donnent le titre d'archi-chapelain et de trésorier du roi. Morand et Stein le donnent Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, succédant à Maître Matthieu en 1279. Grégoire de Meulan est inhumé dans la Sainte-Chapelle. Si la liste des premiers Trésoriers donnée par Morand est exhaustive, il est remplacé à sa mort par Pierre de Mircourt ou de Moyencourt en 1297.

Gilles Dongois écrit qu'il poussa le roi « Philippe Le Bel a demander au pape Honoré IV une bulle qu'il obtint en 1288 qui luy donnoit pouvoir de faire promouvoir aux ordres sacrez tous ceux de la Sainte-Chapelle par tel Evesque ou Archevesque du Royaume que bon luy sembleroit sous le nom de Gregoire de Meullant qu'il qualifie de son Archichapelain de la Sainte-Chapelle. Le meme Roy dans les lettres patentes de l'amortissement de l'acquisition de Montreuil que la Sainte-Chapelle fit en 1288 le qualifie du nom de Threzorier qui depuis a passé a tous ses successeurs ». Il obtient en 1290 le double des distributions des chanoines. « en l'année 1291, il fonda une chapelle perpetuelle sous le titre de Saint Blaise... dont le chapelain serviroit dans l'église comme les chapelains des chanoines, et ny recevroit de distributions qu'en faisant les mêmes fonctions qu'eux ». Le roy Philippe dit Le Bel s'en « reserva et a ses successeurs Roys la nomination ». En Juin 1292, il est mentionné à l'occasion de la « célébration du mariage d'Henry de Luxembourg avec Marguerite, fille du duc de Brabant neipce de la Reyne Mary s'étant faite dans la Sainte-Chapelle en presence du Roy » (Morand 1790, p. 306, Stein 1912, p. 131, F-AN, LL 630, p. 43-45)

Son obit est sans doute mentionné les 12 et 20 mars : « *Obitus duplex dominorum Gregorii huius capelle magistri capellani ac Joannis de Pival alias Paris, necnon Roberti Brissonis, cuiusdem capelle canonicorum ac Reginaldo de Meulento, Eustachii de Messiacaco ac Petri Loysel et Octoviani Bonati, uxorumque suarum. Quorum animabus* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339).

Jean [I] de Meulan [Meullant, Melleto, Meulanto] (1334-†1363)

Nous utilisons essentiellement la notice prosopographique de Robert Gane et la notice de Morand (Gane 1999 p. 354, Morand 1790 p. 263, 264, Stein 1912 p. 131, F-AN, LL 630, p. 50-51). Né en Normandie vers 1275 et mort en 1363 (en contradiction avec Dongois et Morand, qui écrivent 1367), Jean de Meulan est le fils de Valéran de Meulan, sire de Neuborg et de Jeanne de Bouville, issu de la noblesse et allié à la famille de Trie.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1335*. Jean de Meulan est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1335, succédant à Eudes Boileau. D'après Henri Stein (Stein 1912 p. 131), il quitte la Sainte-Chapelle la même année, une fois nommé évêque de Meaux. Son successeur immédiat est Pierre Du Pont, qui restera Trésorier jusqu'à 1336. Pierre Du Pont est inconnu de Morand.

Son obit est célébré le 4 ou 5 juillet : « *Obitus duplex dominorum Inguerrani de media villa, quondam huius sacre capelle canonici, et Joannis de meulento, Stephanique laguette et eius uxoris, ac Nicolai de parvo cellario, necnon Gaufriori leboutellier, quondam regis Karoli quinti, prothocapellani, et Joannis perdrier, presentis capelle canonicorum. Quorum animabus. [Autre main:] Missa de quinque plagis / Rossignol. / vide supra* » (F-Pm, ms. 3339, f. 30v, F-Pn, Lat. 17741, f. 26v).

- *Evêché de Meaux, 1334 ou 1335-1350 ou 1351*. Jean de Meulan est évêque de Meaux du 26 novembre 1334 à 1350 d'après les Trésors de la Chronologie ou du 15 septembre 1335 à 1351 d'après la Grande Encyclopédie sous le nom de Jean VI de Meulan ou Johannes de Meulant (wiki/Liste_des_évêques_de_Meaux). Il se trouve en 1339 et 1340 dans les armées de Flandres.

- *Evêché de Noyon, 1351-1352*. Il est évêque de Noyon sous le nom de Jean 1^{er} de Meulan (wiki/Liste_des_évêques_de_Noyon-Tournai).

- *Evêché de Paris, 1353-1363*. Il est évêque de Paris sous le nom de Jean 1^{er} de Meulent, comme vérifié sur (wiki/Liste_des_archevêques_de_Paris).

- *Autres Bénéfices*. 1328-1331 : Chanoine de Paris et archidiacre de Brie ; chanoine de Cambrai et Saint Quentin ; Il fonde la chapelle Saint-Jacques-et-Saint-Julien à Saint-Gervais
- *Cour de France (Philippe VI)*. Jean de Meulan est Conseiller du roi ;
- *Parlement de Paris*. Il est conseiller.

Une bibliographie complémentaire peut être trouvée dans (Gane 1999 p. 354).

Jean [II] de Meulan (?) [Meillento] (1443 ?-1446)

Jean de Meulan est peut-être maître des enfants de musique ou de grammaire, de la Sainte-Chapelle de Paris en 1443.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1443 ?* L'anniversaire du maître Johannes de Meillento (sans doute de Meulan) est signalé le 4 février dans un obituaire de la Sainte Chapelle de Paris, au côté de celui d'Odo de Vert-le-Petit : « *Obitus annalis magistrorum Johannis de Meulento [ca. 1443] et domini Odonis de Vere parvo hujus capelle quondam magistrorum* » (Molinier 1902, t. 1, part. 2, p. 815 d'après F-BnF, lat. 17741, f. 6v). Son décès est situé par l'éditeur (qui transcrit « *Meulento* ») vers 1443, sans qu'il soit possible de retrouver la référence de cette date. Un second obituaire compilé à la fin du XVI^{ème} siècle place cet obit au 23 janvier, date à laquelle s'ajoute l'anniversaire du chanoine Pierre Bouvet : « *Obitus annalis magistri Petri Bouvet, hujus sacre capelle canonici, et dominorum Joannis de Meillento et Odonis de Vere parvo ejusdem capelle quondam magistrorum* ». Cet obit a été interprété comme l'indication d'une charge de maître des enfants. En suivant cette hypothèse, la mort de Jean de Meulan aurait motivé la décision du collège de la Sainte-Chapelle de solliciter, le 11 juin 1446, les services du maître des enfants de la cathédrale de Lyon par l'entremise de Jean Mortis (Brenet 1910, p. 30, d'après Paris Mazarine, 3339, f. 4v). *JS, FT*

Vincent Micheau (1566-1568)

Vincent Micheau est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1566.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1566-1568*. Regnier écrit « Vincent Micheau, licencié es droits a succédé à la dignité de la tresorerie vacante par la mort de Charles Le Poucre, dont il prend possession le 22 avril 1567, par procureur qui fut Monsieur Laurent David. Ses lettres furent données à Rivolles le 10 août 1566 par Marguerite de France, duchesse de Berry et Savoye ». Il est remplacé par Germain Vialat (F-AD 18, 8G 1504, p. 10). Le 8 mai 1568, « sur ce que messieurs en ont ordonné estre faicte aucune distribution de faryne a monseigneur le thesaurier [Vincent Micheau], monsieur Dumayne comme vicaire general du thesorier leur a remonstré quil luy en appartient autant que a un aultre actendu quil joist de ses prebendes jointt aussi quil a payé les droictz et a esté receu en thesaurier et chanoyne ». Le 18 septembre 1568, « honorable homme et sage messire Mace Foucault a esté institué par le chappitre official du tresorier [Vincent Micheau ?] (le siege et dignité de thesaurier vacant) lequel office il a toujours exercé y ayant esté constitué par monsieur Dumaine vicaire du tresorier, requerant estre payé la somme de 10 livres tournois pour ses gaiges d'une annee escheue ». Il sera payé sur les gangnes du sieur tresorier. Le 27 décembre 1568, « monsieur Vialart a faict entendre a messieurs que madame de Berry et de Savoye l'avoit pourveu de la dignité de thesaurier de la l'eglise de Sainte-Chapelle de ceans par la resignation que en avoit faicte messire Vincent Micheau, dernier paisible et pacifique possesseur de ladite thesaurerie ; et aussi a sa resignation avoir pourveu de sa chanoinye et prebende en ladite Sainte Chapelle Laurens David cleric en son lieu. Requerans messieurs ce que a faict aussi ledit David present

les recevoir respectivement savoir ledit Viallart en ladite dignité de thesaurier et ledit David en chanoine de ladite Sainte Chapelle. Sur lesquelles requestes messieurs ont délibéré comme il s'ensuit : Reception de messire Laurens David clerc avec lettres de la duchesse a la prebende que tenoit Germain Viallar datées de Paris 11 décembre 1568 ; reception de messire Germain Viallar conseiller du roy en la court de parlement a Paris a la tresorerie, vacant par resignation de messire Vincent Micheau lettres datées de Paris le 11 décembre 1568 » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 29v, 55v, 74v).

Michel [-] (1526-1527)

Michel sans nom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1526.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1526-1527.* Le 7 mars 1526 (n. st.), les chanoines ordonnent à Vermont L'Aîné d'envoyer, aux frais de l'église, un messenger à Chartres, avec lettres « pour veoir si il seroit possible par bonnes parolles ravoir » un enfant nommé Michel. Le 21 décembre 1527, est payé « un quartier de la pension de Michel qui nagueres estoit enfant de cueur de l'eglise de céans » (Brenet 1910 p. 83, 85 d'après F-AN, LL 625, f. 31, 81). La Sainte-Chapelle échange le recrutement d'un chantre contre une pension pour études.

- *Chartres, 1526.* Voir ci dessus.

Jehannin Michel [Michelet ?] (1418-†1446)

Jehannin Michel est clerc en 1418 et éventuellement si on peut le confondre avec Jean Michelet, chapelain perpétuel en 1437 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418-1446 ?.* Jehannin Michel est mentionné comme clerc dans l'« Etat des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910, p. 28, d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382). D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jean Michelet est titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis de 1437 à 1446 remplacé par Mathieu Prevost (F-AN, LL 630, p. 313).

Joachim Michon (1502-†1549)

Joachim Michon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1502.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1502-1549.* Dongois écrit : « Joachim Michon receu le 18 février 1502 au lieu de Jean de Cerizay a possédé sa chanoine iusques en 1547 [sic]. Il estoit seigneur de Acastaigne proche Ablis ainsi que nous l'apprenons de l'inscription qui est autour d'un tableau qui est derriere le chœur de la basse Sainte-Chapelle a l'autel de Saint Nicolas et de Saint Louis ou il est escrit : Le IV février 1547 / Est decedée noble et discrete personne / Joachim Michon chanoine de ceans sieur de Acastaigne pres Ablis / Dont le corps ceans repose... / Il a donné ce present tableau ou est sa figure. Par contract passé le 26 janvier 1548, il a fondé le salut du jour de Pasques ». Il est remplacé à son décès en 1549 (n. st.) par Jean Masson (F-AN, LL 630, p. 130, Stein 1912 p. 133, 199).

D'après Michel Brenet : « L'an dessudict le 13 février [1548, v. st.] venerable et discrete personne Monsieur Maistre Joachim Michon, chanoine de ladite Sainte Chapelle, trespassa. Dieu lui face pardon ». Cependant l'épitaphe (Raunié 1890 p. 484) donne pour date de décès le 4 février 1547. Il a fondé une procession (Brenet 1910 p. 97 d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 14, f. 50v et F-Pm, ms. 3339, f. 17v) au 1^{er} avril : « *Fundatio seu gratiarum actio domini*

Michon [1549†]. quondam huius sacrosancte capelle canonici. Die sancto pasche circiter horam septimam serotinam pro salute seu gratiarum actione ad pulsam campanarum omnibus de choro huius sacrosancte capelle more solito congregatis dominus cantore eius coadiutore et presbitero hebdomadario cappis Indutis quo- libetque puerorum choralium cereum album ponderis duarum unciarum tenente. Dominus cantor et eius coadiutor Incipient. R. Ego sum alpha et omega. Ituri processionaliter In navim ecclesie ante Crucifixum dicent Versum. Ego sum vestra. Pueri vero versi. Surrexit / presbiter orationem. presta quesumus omnipotens deus : ut qui pascha : et/Alléluia [voir Obituaire BnF lat 1774]. Le chant O filii et filiae commence par un Alleluia chanté trois fois] domus vere/ Organista ludet O filii et filie rex celestis rex glorie Choro Respondente. Cantor. Regina celi. Revertentur In chorum. pueri versi. Gaude et laeta. Oratio. Deus, qui per resur, deinde genibus omnium flexis ante altare. pueri Incipient. Domine non secundum. versi. Ostende nobis domine. oratio. Deus qui non mortem per christum Dominum nostrum. Amen. Distribuentur domino Thesaurario.xvi. sol. Cuilibet dominorum canonicorum. viii sol. Cantori. iiii s. Coadiutori. xii. d. Ebdo- madario. xii. d. Distributori. iiii s. singulis capellanis. iiii s. Clericis. iii s. Pueris chori. viii. s. Pro cereis albis. viii. s. Organiste. iiii s. Capicerio. iiii. s. Tribus matriculariis. iii. s. Curato. iii s. flatori. ii s. Pulsatori. iiii. s. Et quatuor osti- ariis. iiii. s. Pro premissorum fundatione magister Joachim Michon huius sacrosancte capelle quondam canonicus prebendatus dona- vit et manualiter tradidit dominis Thesaurario et Canoni- cis. xxv. libras turonenses. Annui. Redditus. Item ut cereus In candelabro cupreo quibusdem In signiis dominice passionis circumdato in Thesauro appensiis quem ante obitum suum Ibidem apponi facerat Imperpetuum Interteneretur et quotiens sacrosancte Reliquie visitaren- tur ac etiam singulis diebus veneris et festis annualibus totius anni accenderetur et coram dictis Reliquiis arde- ret. Donavit eisdem quinquaginta libras turonenses an- nui Redditus prout In confectis Inde litteris coram duobus Notariis Regiis castelleti parisiensis respectius passatis plenius continetur et latius apparebit. 1548 ».

Il est sans doute cité sous le nom de Mython et pour les distributions de sel du 24 octobre 1509 et du 15 février 1522 (n. st.). En effet, les noms de Mython ou Apchon ne figurent pas dans les listes de chanoines de Stein (Brenet 1910 p. 50, 76 d'après F-AN, LL 623, f. 58 et LL 624, f. 40). Enfin, il est mentionné le 28 juillet 1527, dans un article du Mémorial de la Sainte-Chapelle, intitulé : le chantre et les chanoines de la Sainte-Chapelle reconnaissent avoir reçu en don du roi un chef d'or à son effigie (Vidier 1910 p. 337, 338 d'après F-AN, LL 623, f. 73).

Contrairement à ce qu'écrit Claudine Billot, il ne semble pas être le Pierre Michon du Parlement de Paris, qui est plus tardif (Billot 1996 p. 30).

Nicolas Mignot (1584)

Nicolas Mignot est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1584.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1584* : Nicolas Mignot, natif de la paroisse Saint-Séverin, est reçu enfant de chœur le 19 mars 1584 (Brenet 1910 p. 136 d'après F-AN, LL 600, f. 54v).

Pierre Mignot [Mignoti] alias de Roules (1370-†1398)

Pierre Mignot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1380 et le reste jusqu'à sa mort le 11 mars 1398.

Nous utilisons principalement les notices prosopographiques de Xavier de La Selle (La Selle 1995 p. 294-295) et de Robert Gane (Gane 1999 p. 354). Pierre Mignot est originaire du diocèse de Noyon.

- *Université de Paris, 1378-1393*. Elève du collège de Navarre (Oroux 1776 t. 1, p. 511), Pierre Mignot appartient à la nation picarde de l'Université de Paris, et participe à l'inventaire des biens et bijoux de cette nation en 1382. Maître ès arts depuis au moins 1378, il étudie la théologie. Encore qualifié d'étudiant en 1387, il est bachelier en théologie et lecteur des Sentences en 1393 ? (*Chart. Univ. Par.*, t. III, p. 262, 311, 456 et t. IV, p. 337).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1380-1398*. Dongois écrit : « Pierre Mignot receu chanoine le 19 février 1380 (n.s.)... chanoine d'Amiens aumosnier du Roy Charles VI postule a l'Evesché de Xaintes mourut le 11 mars 1398 (n.s.) et est enterré a la basse Sainte-Chapelle ainsi qu'il paroist par son Epitaphe qui est écrite dessus sa tombe qui porte : *Hic jacet venerandus ac circum / spectus vir Petrus Mignot de / canonico Lemovicendi diocesis / Parisiensis, ambianensis Ecclesia / et hujus sancta capella Canonicus / Elemosynarius Domini Regis / Caroli sexti postulus ad Ecclesiam Xantonensis qui decessit die xj Maii 1397 [sic]* ». Il est éventuellement remplacé en 1399 par Guillaume Bélier (F-AN, LL 630, p. 228, Stein 1912, p. 135).

Son obit est célébré le 22 février et le 14 mars : « *Obitus duplex dominorum Petri mignoti quondam regis elemosinarii et Radulphi subiurno, ac Joannis de Kala huius capelle quondam canonicorum necnon Dyonisii decollatoris, quondam regis karoli sexti elemosinarii, et Joannis crete eiusdem capelle canonicorum. Quorum animabus* » (F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741).

- *Evêché de Saintes, 1396-1397*. Pierre Mignot est évêque de Saintes de 1396 à 1397 (wiki/Liste_des_évêques_de_Saintes).

- *Cathédrale de Paris, 1392-1398*. Pierre Mignot est chanoine de Paris et curé de de Saint-Nicolas-des-Champs

- *Autres Bénéfices* : En 1370, Pierre Mignot est sacristain de l'église du Mas d'Agenais, dans le diocèse de Concom, et chanoine de Saint-Saturnin de Sos, au diocèse d'Auch et vicaire général de l'évêque de Saintes (*Reg. Urbain V*, n° 26525, 27705). A la fin de sa vie, il est chanoine de Limoges et d'Amiens.

- *Chapelle Royale de France (Charles VI), 1394-1398*. Pierre Mignot devient sous-aumônier du roi le 22 février 1394, puis aumônier à partir du 2 juin 1395 et le reste jusqu'à sa mort en 1398 (La Selle 1995 p. 295 d'après F-AN, KK 9, f. 146). Il distribue les aumônes aux obsèques de Henri de Bar et du comte de Montpensier, les 27 octobre et 18 novembre 1397 (Père Anselme p. 229).

Thomas Mignot (1564)

Thomas Mignot est vicaire basse contre en 1564 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Diocèse de Chartres, 1564*. Les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges présentent Thomas Mignot comme basse contre et prestre du diocèse de Chartres, natif de la paroisse de Lye Planté, filz de Jehan Mignot.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564.* Le 11 mars 1564, « monsieur de Fougieres a presenté a monsieur le tresorier messire Thomas Mignot basse contre et prestre du diocese de Chartres, natif de la paroisse de Lye Planté, filz de Jehan Mignot a la place de vicaire en l'eglise de ceans que souloit tenir messire François Esse estant a la presentation ». Il est renvoyé a monsieur Crenequin plus antien chanoine pour l'absence de monsieur le chantre. Le 14 mars 1564, « monsieur Crenequin plus antien chanoine... a rapporté a monsieur le tresorier que... il a examyné messire Thomas Mignot prestre et l'a trouvé suffisant et capable ». Le 18 mars 1564, sera payé « a Mothey 1 ecu quil a baillé a messire Thomas Mignot vicaire en son gaigne a venir pour aller en son pays ». Le 8 avril 1564, messieurs ont « ordonné quil sera faict seconde distribution des bleds scavoir a 12 de messieurs a chacun 3 setiers froment 3 setiers mesto et 6 setiers marcesche ; et la moictié moingts aux chappelains et vicaires ; sauf a André Bergier qui n'aura que la moictié de ce que auront les autres vicaires et Gilles Huault, Toussaintz Rael, Macé Arragepied et Thomas Mignot qui n'auront aucune chose de ladite distribution ; et oultre a chacun de messieurs de 4 setiers avene, a quoy lesdits chappelains et vicaires ne prennent rien » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 107v, 119, 119v, 8G 1531, f. 2v-3).

Guillaume Migny [Meigny] (1449-1458)

Guillaume Migny est vicaire en 1449, chapelain en 1458 et brèvement maître des enfants d'octobre 1458 à la fin de 1458.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1449-1458.* Guillaume Meigny, vicaire apparaît dans les comptes de 1449-1450 au terme de Noël 1449, en même temps que Pierre Lambert avec des distributions faibles à Noël et normales à Pâques. Il est chapelain dans les comptes suivants de 1458-1459, avec des distributions normales au deux premiers termes et très peu aux termes de Noël et Pâques, pour la peste de 1458. Il est mentionné plus précisément dans les comptes de 1458-1459 dans la rubrique maisons de Saint-Ypolite : « de la maison de messire Pierre de Crosses laquelle tient de present Guillaume Migny ; Et y sont logés les enffans de cuer de ladite chapelle a 7 livres de pencion par an, ce ycy neant pour ceste année pour cause que mesdits sieurs l'ont baillé audit Migny pour lesdits enffans » ; dans la rubrique distributions : « a messire Guillaume Migny chappelain et maisre des enffans de cuer de ladite chapelle pour le nourrissement et instruction des six enffans de cuer... lesquels il a nourris et instruis les termes Saint-Jean et Saint-Remy et les premiers quinze jours du terme de Noël l'an de ce present compte 65 livres tournois » et « a Guillaume Migny maistre des enffans de cuer pour la pencion et instruction de Raoul Meslet par l'ordination de messieurs 7 livres depuis le 1^{er} avril jusques au 1^{er} septembre que ledit Raoulet s'en ala pour la mortalité » (Pilleboue 1990, p. 216 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1647, 8G 1648, f. 76v, 113v, 114v). Guillaume Migny a donc été maître des enfants de Pâques 1458 au début octobre 1458. Peut-être est-il décédé de la peste au terme de Noël 1458.

Etienne Millet (1562)

Etienne Millet est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1562.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1562.* Le 25 février 1562, sera payé « a Estienne Millet, chantre passant 5 sous tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 130).

Jean Million [Millon] (1508-1511)

Jean Million est chapelain teneur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1508.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1508-1511*. Le 2 décembre 1508, Jehan Million, « prestre, musicien, ayant voix de teneur » est reçu « aux gaiges de chappellain ». Le 24 octobre 1509, Jehan Million est mentionné comme chapelain pour une distribution de sel. Le 2 janvier 1510 (n. st.), il figure dans la liste des chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par le roi Charles V. Le 15 janvier 1511 (n. st.), maître Jehan Million reçoit un don de 40 sols parisis « par aumosne, à Maistre Jehan Millon, pour ce qu'il estoit fort mallade en grande necessité et aussi en faveur de ce que autreffoyz avoit servi de teneur en ladite Sainte Chappelle et sans plus y retourner » (Brenet 1910, p. 49, 50, 56, 58, d'après F-AN, LL 623, f. 51, f. 58-58v, f. 61v, 77v).

Noël Millot (1559)

Noël Millot est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1559.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1559*. Noël Millot est mentionné comme cleric dans une ordonnance relative au port des chapes et sous-chapes le 30 décembre 1559 (Brenet 1910 p. 102 d'après F-AN, LL 626, f. 117). Il est possible quoique peu vraisemblable de le confondre avec Nicolas Millot, chantre de la Chapelle Royale dès 1560 comme le mentionne avec un conditionnel Frank Dobbins (NG2. PCB).

Eloy [Gilles] Minat (1438-1452)

Gilles Minat est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1438.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1438-1452*. Gilles Minat, chanoine de la Sainte-Chapelle, n'y a sans doute jamais résidé. Il ne figure dans aucun des effectifs de la chapelle. Sa seule mention est dans les comptes de l'année 1447-1448, en note dans la rubrique des dépenses pour les enfants de chœur : « per quictanciam hic reddi de summa 60 lt quam idem Polin confessus fuit habuisse tam pro pueris quam pro suis distributionibus de duobus terminis finit in Sto Remigio et do Johannes Pinchemont qui in aliis duobus terminis fuit magister puerorum et in presentiam do Egidii Minati se habuisse solutionem de dicta summa » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1646, f. 78).

Par contre il est très régulièrement mentionné dans les registres capitulaires, depuis sa réception comme prêtre, le 27 septembre 1438 à la place de Pierre Beschebien et ensuite plusieurs fois par an de 1440 à 1452. Notamment, le 29 mars 1445, ledit Egidius renonce à la maison de Pierre de Sully [prise à cens le 18 février 1443] ; le 8 octobre 1446, il s'oppose à ce que l'on donne ses distributions à de Rouvray envoyé près du roi ; et le 29 juin 1448, Sadon accuse Minat d'être le fils illégitime d'Etienne de Montmoret, en son vivant aumônier du roi de France et d'une femme de mauvaise réputation. Cette accusation est retirée en août 1452 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 37v).

Pierre de Mirecourt [Mircourt, Moyencourt, Media Curte] (1297-†1301)

Pierre de Mirecourt est maître chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1297.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1297-1301*. Pierre de Mirecourt est Maître Chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris de 1297 à 1301. Il succède à Grégoire de Meulan et est remplacé à son décès par Guy de Laon. Gilles Dongois précise que « il a possédé la Thresorerie jusques en

1301 car il estoit present au statut du jour de Saint Grégoire en mars 1299 » (Morand 1790 p. 306, Stein 1912 p. 131, Gallia Christiana t. 2 p. 113, F-AN, LL 630, p. 45-46). L'office de Maître Chapelain sera transformé en celui de Trésorier à partir de 1303. Pierre de Mirecourt est mentionné par Michel Brenet, qui cite Charles Casati. Pierre de Mirecourt mentionne notamment les frais de correction d'un graduel et un don gracieux à l'organiste et aux enfants de chœur (Brenet 1910 p. 12, d'après BnF, ms. fr. 10365, f. 11 et Casati 1856, p. 163, 164).

Son obit est mentionné dans l'obituaire de la bibliothèque nationale au 5 décembre : « *Obitus annalis domini Petri de Mediacuria, quondam thesaurarii, et Galterii de Cantulupi, presentis Capelle canonici* » (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 46v).

Pierre Mocet (1468-†1488 ?)

Pierre Mocet est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1468.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1468-1488*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Pierre Mocet est possesseur de la chapelle de Saint-Clement de 1468 à 1488. Il est éventuellement remplacé en 1488 par Jean Colomby (F-AN, LL 630, p. 317).

Claude Mocquet (1587)

Claude Mocquet est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1587.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587*. Le 28 avril 1587, « messieurs ont receu messire Claude Mocquet pour chanter en l'église aux gaiges de 50 sous tournois par semaine et son pain ». Le 2 mai 1587, « le receveur payera a messire Claude Mocquet gagiste 50 sols tournois par semaine de ses gaiges escheus ce jour d'huy et le paiera de semaine en semaine » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Jean Mocquet [Moquet] (1533-†1569)

Jean Mocquet est enfant de chœur en 1533, serviteur gagiste en 1547 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en juillet 1569.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1533 et 1547-1569*. Le 29 octobre 1533, « sur la remonstrance faicte touchant l'enffant de Nicolas Mocquet apoticaire estant de present avec les enffans de cueur de l'église, messieurs apres avoir oy chanter ledit enffant et le rapport du maistre des enffans de cueur ont ordonné qu'il sera receu pour estre enffant de cueur en l'église de ceans a la charge quil sera dit au pere que si dedans ung [an] l'enffant changeoit sa voix et ne peult servir en l'église luy sera renvoyé sondit enffant ; ce que ledit Nicolas Mocquet pere a accepté et accordé a messieurs, luy present audit chapitre a la reception de sondit filz ». Le 31 octobre 1533, « messieurs ont receu pour estre enffant de cueur en l'église de ceans Jehan Mocquet filz de Nicolas Mocquet marchant apoticaire a Bourges et de Perpete [sic] Chenu sa femme ; et apres que ledit pere et maistre Jehan Hennetout et François Sarrazin eulx estant audit chapitre ont certiifié que ledit Jehan Mocquet estoit de legitime matrimonio procreatur monsieur le chantre luy a baillé les draps comme a ung enffant de cueur appartient » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 45v, 46v).

Le 21 mai 1547, « messieurs ont contynué a messire Jehan Moquet serviteur de l'église ses gages pour un an a compter de la fin de son année ; et oultre lesdits gages luy ont donné 100 sous pour ladite année seulement ». Le 14 avril 1548, on « achetera une robe pour Moquet au pris de celle que a eue Simon Gentilz ». Le 27 octobre 1548, « de Beauregard achettera a

Jehan Moquet un pourpoint de futayne une paire de chausses et des soulyers [pour 77 sous] ». Le 31 août 1549, « Jehan Mocquet serviteur de l'église aura 30 livres tournois par an pour ses gaiges depuis la Saint-Jehan Baptiste ». Le 7 décembre 1549, « sera donné a Beauregard 100 sous tournois pour acheter ung saiz et des chemises a Jehan Mocquet serviteur de l'église ». Le 10 octobre 1551, sur la « requeste de Jehan Mocquet gaigier de l'église quil plaise a messieurs luy augmenter ses gaiges, [messieurs] ont ordonné quilz ne luy en feront augmentacion, toutesfois luy sera achaptée aux despens de l'église une paire de chausses et ung pourpoint actendu sa pauvreté ». Le 16 février 1552, on paye « 50 sous a Jehan Mocquet qui est malade pour luy aider a vivre ». Le 25 juin 1552, « Jehan Moquet fera la sonnerie de l'église a la place de Simon Gentilz [reçu vicaire marrellier] pour 20 livres tournois par an, a la charge quil sera tenu coucher et faire residence a la marrelle ». Le 28 mars 1553, messieurs donnent un « congé a Jehan Moquet pour aller aux ordres au bourg de Deolz ». Le 6 février 1554, sur sa requête, on achète a Jehan Moquet une robe. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 20ca, 119, 186, 308, 8G 1518, f. 38v, 8G 1519, f. 70ca, 115ca, 8G 1520, f. 30ca, 150ca, 8G 1521, f. 130ca).

Le 27 avril 1557, « messire Jehan Mocquet curé de Ory, procureur de messire Jehan Lallemant présente la collation de la prebende que tenoit messire Estienne Lallemant sire de Voulzan maistre des requestes ordinaire de l'hostel du Roy, et qu'il a resigné a son neveu. Fait à Saint-Germain en Laye le 11 novembre 1556 ». Le 7 octobre 1559, messieurs « ont ordonné que les chapelains qui disent les messes des enffans de cueur seront paieez de trois en trois mois et pareillement messire Jehan Mocquet. Et ceulx qui disent la messe paresseuse et de prime de mois en mois ». Le 24 octobre 1559, messieurs ont ordonné que leur receveur paiera a Jehan Mocquet gaigier de l'église la somme de 8 livres 6 solz 8 deniers qui luy restent a paier pour les mois d'aoust et septembre dernierz passez. Le 31 août 1563, « sera baillé a messire Jehan Mocquet la somme de 6 livres tournois pour fornir du vin pour les messes de l'église ». Le 27 novembre 1563, « a Jehan Moquet pour avoir forny de pain a chanter pour le moys escheu le sixiesme du present mois de novembre 12 sous 6 deniers ». Le 22 décembre 1563, « messieurs ont ordonné que Jehan Moquet aura augmentation de gaiges par chacun an la somme de 10 livres tournois outre les gaiges que luy ont cy davant accordez ». Le 22 juillet 1564, « on pretera 20 livres tournois a messire Jehan Moquet s'il y a moien de ce faire a rabaptre sur ses gaiges (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 1, 8G 1527, f. 76, 82v, 8G 1530, f. 50, 76v, 85, 8G 1531, f. 54v).

Le 18 juin 1569, le chapitre donne « 19 sous 9 deniers a Jehan de Brielle, brodeur, pour avoir fait blanchir la chambre de la marrellerie ou est deceddé messire Jehan Moquet ». Le 25 juin 1569, « messire Robert Buxieres nagueres adenseur de la cure de Couy, s'est présenté a messieurs pour faire la charge de marrellier en l'église de ceans au lieu de feu messire Jehan Moquet (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 130ca).

Nicolas Mocquet [Moquet] (1562-1563):

Nicolas Mocquet est serviteur du marrellier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1562.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1562-1563.* Le 10 janvier 1562, « sur la requeste de Nicollas Mocquet, messieurs ont ordonné que quant ilz pourveoiront d'ung marrellier ilz auront esgard aux vaccacions qu'il a faictes pour la marrellerye ». Le 7 mars 1562, sera payé « 100 sous tournois a Nicollas Mocquet pour aulcunes vaccacion quil faictes pour l'église ». Le 30 mars 1563, messieurs ont « ordonné quil sera baillé 1 escu a Nicollas Moquet serviteur qui aide a sonner les cloches de l'église pour luy avoir une paire de chausses » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 111v, 135, 8G 1529, f. 66 bis).

Jacques de Molin [Du Molin, Du Moulin, Molendino] (1525-†1541)

Jacques Du Molin, probablement compositeur, est chanoine et Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1525 jusqu'à son décès en 1541.

Il est possible que le « Du Mollin », qui figure dans la seconde liste des [33] musiciens célèbres insérée dans le prologue du Quart livre de Rabelais, paru en 1552 soit notre homme Jacques Du Moulin, et donc le compositeur. « Neuf Olympiades, & un an intercalare après [...] ie ouy Adrian Villart, Gombert, [etc.], Millet, Du mollin, Alaire, Marault, Morpain, [...] & aultres ioyeux musiciens en un iardin secret soubz belle feuillade au tour d'un rampart de flacons, iambons, pastez, & diverses Cailles coyphées mignonement chantans : « S'il est ainsi que coingnée sans manche » » (RabelaisQL 1552, f. B8).

- *Université de Paris*. Jacques Du Molin est qualifié de Docteur en théologie.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1525-1541*. Dongois écrit : « Jacques Du Moulin Docteur Regent en theologie, Curé de Sainte-Nicolas du Chardonnet fut receu chanoine [de la 9^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 25 octobre 1525 a la place de Guillaume Cretin par resignation. C'etoit une personne de merite scavant dans l'art de Musique ce qui fit quil fut elu chantre apres a la place dudit Cretin. Il posseda et la chanoinie et la chanterrie jusques en 1540 (a.s.). Il est remplacé par Jacques de Maisières en 1540 (F-AN, LL 630, p. 243-244, Stein 1912, p. 135). On peut penser qu'il écrit en vieux style et que l'on peut lire 1541 comme nous l'indiquent les registres de la Sainte-Chapelle.

En effet, le 25 octobre 1525, M. de La Roullie, chanoine, dit avoir été chargé par Monsieur Guillaume Cretin, chantre et chanoine, de représenter que vu « son vieil age et la maladie où il estoit, qu'il ne pavoit plus faire la charge de son office de chantre selon sa charge, dont il estait deplasant et afin que l'eglise de ceans feust pourveue de quelque notable personage qui sceust l'art et science de musicque, il estoit délibéré soubz le bon plaisir de Mesiieurs de bailler sadite prebende de chantre à Monsieur Maistre Jacques Du Molin, docteur en théologie, curé de Saint Nicolas du Chardonnet qui est notable et grand personnage et bien savant en l'art et science de musicque, supplianl Messieurs en estre comptans et qu'il feust le plaisir de Messieurs le volloir presenter et nommer au Roy quant audit estat de Chantre. Ce que Messieurs conoissant les vertus et science dudit De Molin, ont esté trestous unis et ont ladite permutation pour agreable et en bailleront lettres de presentation et nomination quand besoin sera soubz les seaulx de Messieurs ». Le 25 novembre 1525, les provisions de l'office de chantre, données par le roi à Jacques « de Molendino » (du Moulin) sont enregistrées. Le 27 août 1539, la fondation d'un obit, proposée par Jacques du Moulin, chanoine et Chantre est acceptée. Le 26 mars 1541 (n. st.), Jacques de Maisières, chanoine, est élu à l'office de Chantre, vacant par la démission de Jacques Du Moulin. Jacques Du Moulin meurt cinq mois après, le 6 septembre 1541 (Brenet 1910, p. 80, 81, 89, 90, d'après F-AN, LL 625, f. 10-10v, f. 15v, f. 16-16v, LL 626, f. 21v, f. 32-32v et F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51).

En outre, le 28 juillet 1527, le chantre [Jacques Du Moulin] et les chanoines de la Sainte-Chapelle en l'absence de Robert Ceneau Trésorier, reconnaissent avoir reçu en don du roi un chef d'or à son effigie (Vidier 1910, p. 337, 338, d'après F-AN, LL 623, f. 73).

Son obit est célébré les 3, 8, 9, 10 et 11 mars : « *Obitus triplex pro magistro Jacobo du molin, sacre theologie doctore, presentisque capelle canonico et cantore, pro de suisquem patre, matre, parentibus, ac benefactoribus. In quo obitu et tribus sequentibus percipiet cantor ipsius sacre capelle et sui successores In ipsis obitibus existentibus pro cantoria et ustra prebendam medietatem unius canonici Inquolibet eorum per eundem du molin fundatis* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741).

- *Autre bénéfice*. En 1525, Jacques Du Moulin est curé de Saint-Nicolas du Chardonnet à Paris.

- *Œuvres*. Deux motets de Jacques Du Molin ont été édités par Jacques Moderne : « In Domino confido » dans le 2^e livre de Motteti del Fiore à 4 voix de 1532 ([1532]/11, no.16). L'œuvre est attribuée à « J. du Molin » (ou « Ja. du Molin » dans le livre du bassus). La secunda pars est faussement attribuée à « N. Paignier » dans le livre de l'altus et « Adonay Domine » dans le 5^e livre de Motteti del Fiore à 5, 6 et 7 voix de 1542 (1542/5, no.13), attribué à « Ja. du Molin ». Une messe « Iam non dicam » fut aussi imprimée par Attaignant (1534/2) avec attribution à « Du Moulin » dans la table (Nicolas PCR).

Jean Molin [Mollin, Du Molin, Du Mollin] (1505-1518)

Jean Molin, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1505, est probablement chantre de la Chapelle Royale en 1517 et compositeur. Un « Du Mollin », qui pourrait être Jean Du Molin, figure dans la seconde liste des (33) musiciens célèbres insérée dans le prologue du Quart livre de Rabelais, paru en 1552 : « Neuf Olympiades, & un an intercalare après [...] ie ouy Adrian Villart, Gombert, [etc.], Millet, Du Mollin, Alaire, Marault, Morpain, [...] & aultres ioyeux musiciens en un iardin secret soubz belle feuillade au tour d'un rampart de flacons, iambons, pastez, & diverses Cailles coyphées mignonement chantans : « S'il est ainsi que coingnée sans manche... » » (Rabelais QL 1552, f. B8).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1505-1506*. Jehan Molin, chapelain reçoit une gratification le 22 mars 1505 (n. st.) « pour et affin qu'il soit plus enclin et continuel au service d'icelle Sainte Chapelle ». Le 26 mars 1505, Messieurs « ont ordonné et conclud que Jehan Molin et Robert Mansel enquerront et se informeront où il aura de bons chantres chapelains pour faire le divin service en ladite Sainte Chapelle ». Le 8 avril 1506 (n. st.), Jehan Molin est mentionné avec Maistre Mathurin Du Buysson comme présents à la réception de Jehan Parent, chanoine (Brenet 1910 p. 46, 47 d'après F-AN, LL 623, f. 8, 8v, 22).

- *Chapelle Royale de France, 1517-1518*. Dans sa thèse, John Brobeck écrit que maître « Jehan Molin » était chantre à la Chapelle Royale de Paris en 1517-1518 (Brobeck 1991, p.17).

- *Œuvres*. Michel Brenet propose d'identifier Jean Molin avec Jean Du Molin, auteur d'un motet publié par Attaignant et par Moderne (Brenet 1910 citant Eitner 1877 p. 536). « *Pater peccavi* » dans le 4^e livre de Motteti del Fiore à 5 et 6 voix de 1539 (1539/5, no.24) est attribué « Jo. du Moulin » (Nicolas PCR)

Jean [Robert] de Mollemont [Molmont] :

Jean ou Robert de Mollemont est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1514.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1514-1522*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jean ou Robert de Molmont, neveu de Robert de La Longue est reçu à la place de ce dernier en 1514, comme chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste. Il est dit être remplacé par Michel Allard en 1527, cinq ans après la mort de Molmont. Il serait donc mort en 1522 (F-AN, LL 630, p. 328). De plus cette même année, le 15 février 1522 (n. st.), Mollemont, sans prénom, est mentionné, comme chapelain perpétuel pour une distribution de sel (Brenet 1910 p. 76 d'après F-AN, LL 624, f. 40).

Guillaume Mollet (1525-1526)

Guillaume Mollet est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1526.

- *Cathédrale de Reims, 1525*. Guillaume Mollet est prêtre de l'église de Reims avant d'être reçu à la Sainte-Chapelle (voir ci-après).
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1526*. Le 20 janvier 1526 (n. st.), Guillaume Mollet, prêtre venant de l'église de « Raintz » [Reims], est reçu comme clerc. Le 3 février 1526, Guillaume Mollet se voit attribuer la chambre « que souloit tenir Maistre Guillaume Du Hamel et Vermont le jeusne ». Guillaume Mollet apparaît une dernière fois le 16 mars 1526 pour le règlement des distributions pour la célébration des messes fondées (Brenet 1910 p 83 d'après F-AN, LL 625, f. 25, 26, 34).

[-] Mondain [Moudain] (1639-1657)

Mondain sans prénom est vicaire en 1639 et chapelain en 1642 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1657*. Mondain est vicaire de Saint-Jean 1639 à Saint-Jean 1642, puis chapelain de Saint-Jean 1642 à saint Jean 1657. Il disparaît avant 1664 (F-AD 18, 8G 1683-1687, 8G 1692, 8G 1697).

Charles de Montchal [Mont-Chal] (1619-†1651)

Charles de Montchal est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1619. Il meurt en 1651.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1619-1628*. Dongois écrit : « Charles de Mont Chal receu chanoine [de la 10^e chanoinie] le 8 juin 1619 au lieu de Jacques Le Camus etoit fils d'Antoine de Mont-Chal Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy et d'Anne Guillon, petit-fils de Meudon de Montchal Maitre d'Hotel du Roy et de Pertette de Broe son epouse. Il posseda l'abbaye de Saint Amand au dioceze d'Angoulesme qu'avoit possédé Bon de Broé son grand oncle, celle de Saint Sauveur le Vicomte au dioceze de Coutances. Il fut sacré archevesque de Toulouse en 1628. Il posseda sa chanoinie jusqu'en ce temps ma. Il apresidé deux fois aux assemblées generales du clergé de France... Il mourut en 1651 a Carcassonne et est enterré dans l'Eglise Saint-Estienne de Toulouse ». Il est remplacé par Eustache Le Bossu en 1628 après sa nomination à l'archevêché de Toulouse (F-AN, LL 630, p. 266-267, Stein 1912, p. 136).
- *Archevêque de Toulouse, 1628-1651*. Charles de Montchal devient archevêque par résignation du cardinal de Lavalette (Moreri 1740, vol. 2, p. 676 et [wiki/Liste_des_évêques_et_archevêques_de_Toulouse](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_évêques_et_archevêques_de_Toulouse))
- *Autres bénéfices* : Charles de Montchal est chanoine d'Angoulême, puis abbé de Saint Amand au dioceze d'Angoulesme et abbé de Saint Sauveur le Vicomte au dioceze de Coutances.

Etienne de Monte (1565)

Etienne de Monte est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1565.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1565*. Le 1^{er} février 1565, on donne « 6 sous a Estienne de Monte chantre passant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 123v).

Guillaume de Montespedon (1429)

Guillaume de Montespedon est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1429.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1429*. D'après Regnier, « Guillaume de Montespedon fut receu chanoine en 1429 le 12 septembre ». en marge : « il en fut dépossédé par sentence de l'officialité et le canonicat adjudgé à celui qui suit [Guillaume Chezzer, sans doute Charrier] » (F-AD 18, 8G 1504, p. 110v).

Le 12 septembre 1429, Regnault Motin est procureur pour la réception de Guillaume de Montespedon, comme chanoine. Le 24 novembre 1429, il y a un différent entre Guillaume Charrier et Guillaume de Montespedon : Charrier apporte une sentence définitive à son avantage, de la cour de Bourges (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

Vincent de Monthovillier [Montoviller, Mothoviller, Montonvillier, Montonvilles] dit Monton [Mouton] (1547-†1573)

Vincent de Monthovillier est reçu vicaire organiste de la Sainte-Chapelle de Bourges, en 1547, chapelain de 1562 à 1573, année de sa mort. Il est remplacé comme organiste en 1572 par Jean Barrillat.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1547-1573*. Le 22 juin 1547, en présence de Pierre Rondet, vicaire du trésorier nommé d'office par le bailli de Berry « Estienne Des Barres chanoine a dit et remonstré que longtemps [son office de vicaire est resté vacant] Pierre de Corteval est par la longue et continue absence dudit Corteval resident en autre eglise ou aultrement vaccant ; a ceste cause ayant droit de presenter audit office a cause de ses chanoinie et prebende, a presenté audit sieur vicaire en l'absence de monsieur le tresorier notoirement absent de ceste ville et diocese de Bourges, maistre Vincent Montonvilles dit Monton present pour estre par luy renvoié a monsieur le chantre affin d'enquerir de la suffisance dudit de Montonvilles ; et apres l'instituer audit office, lequel sieur vicaire a renvoié ledit de Montonvilles a monsieur le chantre pour suyvant son rapport et selon les statutz de l'eglise de ceans procedder a l'institution dudit de Montonvilles... s'ensuit la commission dudit sieur vicaire... ». Le 28 juin 1547, « apres que monsieur le chantre a raporté a venerable personne messire Pierre Rondet, prieur de Nostre-Dame de Salles de ceste ville de Bourges, vicaire en temporel et spirituel de monsieur le tresorier commis et depute par le Bailly de Bourges pour faire et exercer la charge dudit vicariat pendant le proces sur ce meu et en l'absence dudit tresorier estant des longtemps notoirement absent de ce diocese... que suyvant le renvoy fait a luy chantre, il a enquis de la capacité et suffisance de maistre Vincent de Monthovillier pour tenir l'office de vicaire que tenoit par avant Pierre de Corteval, presenté par monsieur Desbarres quil a trouvé ledit de Monthovillier suffisant tant en musique que pour jouer des orgues chose de present fort necessaire actendu qu'il ne s'est trouvé y a longtemps homme expert pour ce faire ; et que ledit de Monthovillier est homme de bonnes meurs ; et que il soit receu et institué ainsi qu'il a esté fait cy davant des personnes de maistres Guillaume Rossel et Jaques Robert ». Il est institué vicaire et a la charge de jouer des orgues les jours, heures, services et solempnitez acoustumées ; et fait apparoir par l'occasion de monseigneur l'evesque d'Amyens son diocese quil est nay en loyal mariage. Le 5 juillet 1547, messieurs « ont ordonné qu'il sera délivré audit Jehan Bastard sa reception en l'eglise de ceans par extraict ensemble celle de messire Vincent de Monthovillier ». Le 7 avril 1548, messieurs « ont octroyé a maistre Vincent de Montonvillier organiste ses distributions pour le temps quil a esté a Paris pour la sollicitation du proces de sa prebende ». Le 6 avril 1549, « Vincent de Motovillier vicaire aura ses distributions jusqu'au 1^{er} mars, vu quil est demeuré mallade tant a

Paris que Orleans estant a la sollicitation au proces de son benefice » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 26-27, f. 40ca, 45ca, 115ca, 255ca).

Le 28 septembre 1549, messieurs « ont ordonné qu'ils ne donneront a maistre Vincent de Monthoviller organiste de l'église ses distributions par luy requises pour 5 semaines quil a esté a Paris pour la malladie de sa mere et autres affaires par luy declairées ; actendu que autesfois il les a eues a autre voiage fait pour mesme cause ». Le 31 octobre 1550, sera payé « ung escu a l'organiste de Saint-Ursin pour ses peynes d'estre venu jouer des orgues en l'église de ceans en l'absence de l'organiste ». Le 10 janvier 1551, messieurs ont « ordonné que Jehan Lespinglier s'en yra hors de la maison de l'organiste qui est en adcense de monsieur Gaillard chanoine de ceans ; et commandé audit organiste present de le mectre hors dedans 8 jours ». Le 18 août 1551, messieurs « ont ordonné quil sera alloué au receveur 60 solz quil a baillez a ung organiste quilz avoient fait venir pour veoir les orgues de l'église ». Le 27 octobre 1551, Vincent de Montoviller vicaire aura ses distributions « pour 6 jours quil est allé a Orleans pour aucunes ses affaires ». Le 6 septembre 1552, « sur ce que Vincent de Montoviller organiste de l'église prie messieurs le rembourser de ce quil a payé a ung passant qui a racoustré les orgues de l'église, messieurs ont ordonné quil ne luy en sera baillé aucune chose actendu quil a ce fait sans en avoir parlé a messieurs ; et luy a esté deffendu par monsieur de Beauregard de ne mener doresnavant personnes avec luy audits orgues ». Le 14 février 1553, sera payé « a maistre Vincent Monthoviller organiste de l'église 6 livres pour 2 psaultiers a l'usaige de Paris qui ont esté achapté pour psalmodier en cueur ; et un ecu sol quil a baillé pour avoir acoustrer les orgues de l'église ; et actendu l'office dudit Monthoviller de bailler 10 ecus pour rhabiller lesdites orgues, messieurs ont prié le tresorier de faire venir par deça l'organiste de Tours pour les rhabiller » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 10ca, 170ca, 190ca, 8G 1519, f. 55ca, 78ca, 8G 1520, f. 70ca, f. 133-133v).

En mai 1553, le chapitre souhaite refaire à neuf ou faire réparer les orgues de la Sainte-Chapelle. Ils font appel à François des Oliviers, compositeur d'orgues de Troyes, mais reculent devant le prix demandé. Le 1^{er} juillet 1553, ont demandé leurs distributions [et les ont eues] « Vincent de Monthoviller pour le temps quil est allé a Troyes pour amener ung organiste pour voir les orgues de l'église ». Le 13 février 1554, « messieurs ont permis a maistre Vincent de Monthoviller organiste de faire nectoier les orgues ». Le 10 mars 1554, messieurs ont « ordonné qu'on baillera 5 ecus a maistre Vincent Montoviller quil a baillez pour faire rhabiller les orgues de l'église pour toutes choses ; et a ledit Motoviller recongneu a messieurs quil a par devers lui le petit jeu d'orgues appartenant a ladite eglise qui promet rendre ; toutefois et quantes quil en sera requis ». Le 2 octobre 1554, le chapitre ordonne estre payé « a messire Simon Coustan 7 livres 10 sous pour avoir escript ung livre de musique pour jouer aux orgues ; et 20 sous a maistre Vincent Montoviller pour le papier qu'il a achapté pour faire ledit livre ». Le 9 octobre 1554, la maison de Jehan Grangier est ascencée a Vincent de Montoviller. Le 27 octobre 1554, messieurs « ont reffere avoir baillé a messire Simon Coustan 8 livres pour le livre de musique qu'il a fait pour jouer aux orgues. Et 12 sous 6 deniers pour avoir fait relyer ledit livre dont il a quictance. Et avoient mis ledit livre es mains de maistre Vincent de Montoviller, organiste de l'église qui s'en estoit chargé ». Le 30 avril 1555, « messieurs estans deument advertiz que maistre Vincent de Monthoviller vicaire ne fait residence en ladite eglise durant le service ainsi quil est contenu par les statuz quil a juré d'observer, ont ordonné quil sera sommé de faire residence durant ledit service et a deffault de ce faire sera requis a son chanoyne presenter autre vicaire en sa place et office a monsieur le tresorier ou son vicaire pour en pourvoir ». Le 23 novembre 1555, « maistre Vinvent Montoviller vicaire a présenté a messieurs la presentation que leur fait madame la duchesse de sa personne a la vicairie de Nostre-Dame de Graçay quil dit estre vaccant par l'incapacité et insuffisance de messire Loys de La Roche, les suppliant luy en faire collation a ladite

presentation. [Le chapitre répond] madame la duchesse faisant ladite presentation avoit esté circonvenue et quilz scavent les statuz... de l'eglise et que suivant iceulx monsieur le tresorier y a bien deurement provu. Partant ne feront pour ceste foys aucune collation » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 40ca, 132ca, 140ca, 8G 1522, f. 79, 80ca, 100ca, 8G 1523, f. 5, 90ca).

Le 9 septembre 1556, Montoviller obtient ses distributions « pour 1 mois quil a esté a Paris pour aucunes ses affaires ». Le 15 mai 1557, « messieurs ont promis a maistre Vincent Montoviller organiste de l'eglise de faire une estude sur le portal de la court [en la maison qu'il tient de l'eglise] a ses despens... et que l'estable que tenoit monsieur de Fougieres lui sera adcensée ». Le 21 mars 1559, messieurs ont accordé « 13 jours a Vincent Mothoviller qu'il est allé a Paris ». Le 10 septembre 1559, « sur la remonstrance faite par monsieur Dumayne vicair du tresorier que maistre Vincent Mothoviller organiste de ceans luy avoit demandé congé pour ung jour seulement pour aller aux champs, toutesfoys avoit esté comme encore est absent il y avoit deux moys et plus sans avoir aulcunement residé a l'eglise, ont messieurs ordonné quil ne sera fait aucune distribution de vin audit Mothoviller reservé touttefois luy venu et oy aultrement en ordonner si faire se doibt ». Le 30 septembre 1559, Vincent Mothoviller « prie messieurs lui donner ses distributions pour 15 jours quil a esté absent et son vin » ; la réponse est négative. Le 6 avril 1560, Vincent Motoviller demande « quil plaise a messieurs admettre la cession de l'estable qui est au derriere de son logis laquelle a esté anciennement des appartenances de sondit logis quil tient a ferme du chapitre presentement faite par monsieur de Fogieres se contantant des reparations a quoy est tenu ledit de Fogieres et a la charge... pour 50 sols tournois par an. Ledit de Fogieres aura la moitié du bas de ladite estable pour 12 sols 6 deniers sans estre tenu des reparations Motoviller deu a faire a ses fraiz ung entre moyen [sic] et separation dudit bas de ladite estable » ; la réponse est positive. Le 30 septembre 1561, Monthovillier avec de nombreux chapelains et vicaires obtient ses distributions pour 2 jours pour 6 sous 11 deniers ; et messieurs ont « ordonné que doresnavant lesdits vicaires et chapelains ayans congé de monsieur le tresorier ou son vicair seront tenus le venir declarer a messieurs au prochain chapitre ensuyvant ». Le 30 janvier 1562, « sur la requeste portée a messieurs par les enffans de cueur ad ce quil leur soit permis d'apprendre a jouer de l'epinette [messieurs] ont ordonné quilz parleront a l'organiste de l'eglise ». Le 29 février 1562, « maistre Vincent Mothovillier vicair de l'eglise a rapporté a messieurs quil y avoit eu main levée de la saisie des foinctz du prieuré de l'Ordouer saisis a la requeste du procureur du Roy a Gueret ; et laquelle main levée il a rendue a messieurs. Pour les frais de ladite main levée, messire Vory Dagude a desbourcé 7 livres tournois pour les frais des commissaires et pour ung messagier quil a envoyé en ceste ville pour advertir messieurs de ladite saysie ainsi qu'il a fait apparoir par sa quictance qu'il a rendu a messieurs ; et a ledit Mothovillier outre la somme de 7 livres 4 sols tournois payée pour les frais au gouverneur de l'hostel dieu dudit Gueret ». Le 7 mars 1562, « messieurs ont permis aux enffans de cueur de l'eglise d'apprendre a jouer de l'epinette soubz l'organiste [Monthoviller] de l'eglise et leur sera achapté ung manycordion ». Le 24 mars 1562, Vincent Mothovillier vicair de l'eglise obtient ses distributions « pour 1 moys quil a esté absent par congé du tresorier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1524, f. 70ca, 8G 1525, f. 14, 8G 1526, f. 150ca, 8G 1527, f. 65, 73, 138, 8G 1528, f. 77v, 120v, 131v, 135, 143).

Le 17 octobre 1562, « sera païé par le receveur a maistre Vincent Montonvillhier chappelain, organiste de l'eglise un double ducat un escu au sol et ung teston qu'il a baillé pour retirer les quatre livres legendaires de l'eglise que avoient esté derobbez par les soldats de la nouvelle religion ; et ce en apportant et rendant lesdits livres ». Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard, Ranard et Dyvoy leurs distributions du

present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'eglise autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour preceddant quilz feront ladite faction ». Le 3 juillet 1563, « sur la requeste faicte par plusieurs chappelains et vicaires de l'eglise de leur donner leurs distributions pour quelques jours quilz ont esté absens, messieurs voyant quilz viennent en si grand nombre et que par ladite absence le service de l'eglise demeure et ne font leur debvoir ont ordonné quilz n'auront lesdites distributions ; et que le distributeur n'en exemptera les ungs [en marge : Mouton 15 jours, Le Rasle 12 jours, le Maistre [Lebegue ?] rien, Jardoin 8 jours, Rainaud 8 jours Gogne 15 jours]. Le 2 octobre 1563, [rayé : maistre Vincent Mothovillier a aussi requis ses distributions 15 jours quil est allé a sa cure : réponse négative ; Robert Ranard idem pour 4 jours : réponse positive]. Le 30 septembre 1564, « messieurs ont octroyé a messire Vincent Montonviller ses distributions pour dix jours quil a esté absent ayant esté a Agurande pour recouvrer les tiltres du prieuré de Saint-Pierre de l'Ourdouer ». Le 3 octobre 1564, le trésorier « a declaré quil s'oppose aux distributions données a messire Vincent Montonviller disant que s'est a luy de les donner. Et s'en est ledit thesaurier sorty hors dudit chapitre. [Messieurs] ont ordonné que sera formé complaincte contre monsieur le tresorier sur l'opposition quil a formée des distributions données a messire Vincent Motonviller ». Le 3 mars 1565, « apres que monsieur le tresorier est sorty de chapitre, s'est présenté audit chapitre messire Vincent Montovillier lequel a requis a messieurs luy bailler ses distributions pour le temps quil a esté absent qui est depuis la feste Sainte-Catherine jusques a present ayant esté a Paris » ; on sursoit la réponse. Le 6 mars 1565, on donne « a Montoviller la tierce partie de ses distributions. Il aura sa seconde distribution de blé ».

Le 30 juin 1565, « messieurs ont enjoinct a messire Vincent Montoviller present faire couvrir son estable, ce quil a promis faire dedans la feste Saint-Michel. Alors messieurs la feront couvrir a ses despens. [Ce même jour], est comparu en chapitre ledit Mononviller chappelain et organiste de l'eglise qui a requis messieurs luy donner son gangne pour trois semaines quil a esté absent de l'eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 29, f. 46v-47, 8G 1530, f. 29, 59, 8G 1531, f. 75, 76, 133, 135, 8G 1532, f. 23).

Le 27 mars 1568, « sur la requeste faicte a messieurs par messire Vincent Montonviller organiste de l'eglise [messieurs] luy ont octroyé ses distributions pour 8 jours quil a esté absent estant allé a Yssouldun ; et a la charge de faire mieulx son debvoir quil n'a faict cy devant ». Le 1^{er} mars 1569, « messire Vincent Montonviller a quicté et delaissé a messieurs la maison quil tenoit de chappitre. Ladite maison est baillée à Robert Ravard, vicaire ». Le 1^{er} juillet 1570, « payera le receveur, a maistre Vincent Montoviller organiste 3 escuz sol pour ung manicordion quilz ont achapté de luy pour les enffans de cueur. Messieurs ont convenu avec ledit Montonviller a la somme de 60 sous tournois par mois pour monstre a jouer de lespinete a deux enffans de cueur de l'eglise de ceans ; ce quil a promis faire ; et a ceste fin y vacquer une heure le jour laquelle somme luy sera payée par le receveur de mois en mois, pour le temps quil plaira a messieurs ; et sil se trouvoit quil eust deffault luy sera rabaptu au prorata dudit deffault. [Ce même jour, messieurs] ont octroyé a maistre Vincent Mouton ses distributions pour 10 jours quil a esté absent ». Le 7 octobre 1570, « sera alloué au receveur 2 escuz sol quil a payez pour ung manicordium qui a esté achapté pour les enffans de cueur lequel est es mains de maistre Vincent Monthonviller organiste de l'eglise de ceans qui monstre ausdits enffans ». Le 21 décembre 1570, « messieurs ont ordonné quil sera alloué a leur receveur 2 testons quil a remboursez a maistre Vincent Mouton organiste de l'eglise de ceans pour avoir fait accoustrer le clavier des orgues ».

Le 13 juin 1573, « monsieur David a presenté messire Michel Cartier pour tenir et exercer l'office de vicaire que souloit tenir deffunct maistre Vincent Montonvilhier ». Le 5 décembre

1573, « monsieur David a présenté Blaise Bonneau pour son vicaire au lieu de maistre Vincent de Monthonvillier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 19v, 102, 8G 1534, f. 47-47v, f. 69, 74, 8G 1537).

Bernard de Montigny (1400-1421)

Bernard de Montigny est chapelain et organiste du duc de Berry en 1400 et du duc de Bourgogne en 1416, et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405. Sa biographie est principalement reprise de Craig Wright (Wright 1979) et pour la partie Sainte-Chapelle de Frédérique Pilleboue (Pilleboue PCR).

- *Chapelle du duc de Berry (Jean), 1400-1416.* Maistre Bernard de Montigny est mentionné en 1400 comme organiste du duc de Berry. Le 18 janvier 1400, il reçoit « 6 escuz pour faire appariller les orgues de la chapelle de Neelle » [Nesle : hôtel du duc de Berry à Paris]. Le 7 janvier 1400 : « a maistre Bernart, chapellain de monseigneur, pour argent à lui rendu qu'il a donné du commandement de monseigneur, à deux povres hommes qui ont apporté les petites orgues de monseigneur, de Rouen à Andeli. Enfin, le 30 novembre 1400, [Pruce, chevaucheur de monseigneur] reçoit 77 sols et 6 deniers tournois « pour ses fraiz et despens en alant de Poitiers à Bourges querir le maistre des orgues ».

En 1401, Bernard de Montigny est cité comme un des 9 chapelains de la chapelle du duc Jean : Ascelin Royne, premier chapelain, Pierre Belon, Pierre Boileau, Loys Chambly, Pierre Gillain, Etienne Le Quien, Melchior [de la Cousture], Bernard de Montigny ; et 6 clercs : Richard de la Coudre, Cardinet d'iville alias Malescure, Robinet de Heugueville, Perrinet l'Aisne, Jean Bonduc dit Fundamenta, Thassin Poschon ; et 7 sommeliers de la chapelle : Henri Riout, Etienne Du Boys, Jehannin le Noble, Symonnet Arnoul, Jehannin Carité, Robinet Huyot, Perrinet Estienne. Entre 1401 et 1406, Bernard de Montigny est consulté pour l'installation et la réparation des orgues de la cathédrale Notre-Dame de Paris. Au printemps 1414, il est encore appelé à Notre-Dame pour inspecter le travail fait par Regnault Fresnel sur le nouvel orgue de la cathédrale. Il appartient encore à la chapelle du duc de Berry au moment de la mort du duc en juin 1416 (Wright 1979, p. 82n, 120-121, n31-34, 36 d'après F-AN, KK 254, f. 119v-120, f. 44, 52v, 106, F-AN, LL 109a, f. 142 et LL 109c p. 601, citant Mirot 1914, p. 261, n1 et d'après Paris, Bibli. Sainte-Geneviève, 841, f. 190). Il rejoint la chapelle de Bourgogne en 1416, voir ci-après.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1418.* Bernard de Montigny figure comme chanoine dans le premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges le 19 avril 1405 (n. s.) (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il est remplacé par Robert Le Maistre très probablement à la fin d'août 1418. Entre temps, Bernard de Montigny réside peu à la Sainte-Chapelle, car il reste au service du duc de Berry jusqu'à la mort de celui-ci en 1416, puis part au service du duc de Bourgogne. En effet, il ne réside pas de 1406 à 1408. Il a des distributions très faibles en 1408-1409, faibles en 1409-1410, moyennes de 1410 à 1412, nulles et très faibles de 1412 à 1414, normales en 1414-1415, faible en 1415-1416 et disparaît à partir des comptes 1418-1419. En 1409-1410 les comptes notent l'achat d'un cheval lequel avait été loué pour avoir mené messire Bernart [de Montigny : c'est le seul Bernard du personnel cette année] à Paris pour la chapelle ; auquel voyage ledit cheval a demouré 11 semaines (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1641 et 8G 1509).

- *Chapelle du duc de Bourgogne (Jean sans peur), 1416-1419.* En 1416-1417, après la mort du duc de Berry en juin 1416, Jean sans Peur, duc de Bourgogne engage Bernard de Montigny comme organiste et chapelain de sa chapelle. Ce dernier est mentionné dans les listes de la chapelle de Bourgogne comme chapelain en 1418 et 1419. Il figure dans la liste des membres

de la chapelle du duc de Bourgogne avec leur qualificatif pour 1419, donné dans le document 170 de Craig Wright : « A maistre Jaques de Templeuve, premier chappellain de monseigneur le duc, maistre Nicole Grenon, maistre Jehan Brunel, maistre Bernard de Montigny, messire Pierre Godeffroy, maistre Thomas Hopinel, messire Robert Baille, messire Pierre de Fontaines, Cardot de Bellenges, Jehan Dore, maistre Fremin le Vasseur, messire Jaques Hanart, messire Jehan Hanet, maistre Jehan de Rayneval et Johanny du Passage, tous chappellains de la chappelle de mondit seigneur ; Pierre Bonsaulx dit Provins, Jehan Greffroy, Raoul Gueroul dit Millica [fo1. 59] et Jehanninet de la Tour, sommeilliers de la chappelle d'icelluy seigneur » (Wright 1979, p. 119 et doc 170 p. 210-211 d'après F-AD 21, B 1601, f. 58v-59).

- *Cathédrale Saint-Pierre Saint-Paul de Troyes, 1419-1421*. Après l'assassinat du duc de Bourgogne en 1419, il quitte la cour de Bourgogne pour installer à Troyes un orgue à la cathédrale Saint-Pierre Saint-Paul (Wright 1979, p. 121, n38, citant Pirro 1930, p. 21, n3 d'après F-AD10, G 1561)

Antoine de Montjoyeux [Montjoyeux] (1542-1543)

Antoine de Montjoyeux est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1542.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1542-1543*. Le 11 janvier 1542 (n. st.), Anthoine de Montjoyeux est reçu à l'essai, comme clerc. Il est mentionné pour une répartition de chambre le 26 mai 1543, en compagnie de clercs (Brenet 1910 p. 91 d'après F-AN, LL 626, f. 38v, f. 48-48v).

Abel de Montliard (1597-1602)

Abel de Montliard est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1597. Il est le fils d'Antoine, seigneur de Rumont en Gatinais, et de Marie de Harlay, fille de Christophe de Harlay, président à mortier au Parlement de Paris, et sœur d'Achille de Harlay, qui fut premier président (F-AN, LL 630, p. 88-89, Gallia Christiana, p. 119)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1597-1598*. D'après Dongois, Abel de Montliard « fut receu Trésorier [de la Sainte-Chapelle de Paris] le 16 aoust 1597 sur la resignation qu'en avoit faite en sa faveur Jean Touchart nommé a l'Evesché de Meaux durant sa maladie dont il mourut... Il ne la posséda que six mois moins seize jours et s'en demit entre les mains du Roy qui la conféra a Charles de Balzac (F-AN, LL 630, p. 88-89, Stein 1912 p. 131, Morand 1790 p. 307).

- *Autres bénéfices*. 1601-1602. il est abbé commendataire de l'abbaye royale de Chaalis (wiki/Liste_des_abbés_de_Chaalis).

Philippe de Montmorency (1510-†1519)

Philippe de Montmorency est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1510 à sa mort le 21 octobre 1519.

Philippe de Montmorency est né vers 1496 et mort à Montluel le 21 octobre 1519. Il appartient à la Maison des Montmorency. Il est le fils de Guillaume de Montmorency (1453 ca-1531) général des finances et gouverneur de plusieurs châteaux royaux et d'Anne Pot. Son frère est Anne de Montmorency (1492-1567), duc et pair, grand maître, maréchal et connétable de France. Son parent Louis Pot fut Trésorier et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris (F-AN, LL 630, p. 113-114, Morand 1790 p. 283 et wiki/Philippe_de_Montmorency)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1519*. Philippe de Montmorency est reçu chanoine le 13 juillet 1510 et remplacé par Richard Le Roullier en 1519 à son décès (Stein 1912 p. 133).
- *Archidiaconé de Blois, 1514*. En 1514, il est archidiacre de Blois en l'église de Chartres.
- *Evêché de Limoges, 1517-1519*. Il est nommé évêque le 18 octobre 1517, et le reste jusqu'au 6 octobre 1519. Il meurt le 21 octobre 1519. Il faut lire dans Morand, 1519 et non 1579 pour l'année de sa mort (wiki/Liste_des_évêques_de_Limoges).
- *Autres bénéfices*. Il est chanoine prébendé de Cambremer, diocèse de Bayeux.

Etienne de Montmoret dit L'Aumônier [Montmort] (1418-†1446)

Etienne de Montmoret est chanoine en 1420 de la Sainte-Chapelle de Bourges et aumônier du Dauphin régent puis roi Charles VII en 1418.

On utilise ici la notice biographique de Xavier de La Selle (La Selle 1995, p. 299). Il est mentionné par (Moreri 1740) et (Oroux 1776, p. 577). Il meurt en 1446 et ses obsèques sont organisées par le confesseur du roi Gérard Machet (La Selle 1995 citant Père Anselme, p. 230). D'après les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges, Etienne de Montmoret affirme être septuagénaire le 10 février 1444, ce qui ferait remonter sa naissance à 1374.

- *Chapelle Royale (Charles VII), 1418-1446*. Aumônier du régent Charles au moins à partir de 1418, car il reçoit à cette date une somme d'argent pour les obsèques du connétable d'Armagnac (La Selle 1995, p. 2999 d'après F-BnF Clair. 77, p. 6069, n°161). En janvier 1422, il reçoit une somme de 3000 livres (La Selle 1995, p. 299 citant Archon 1704, t. II, p. 355-357) et reste aumônier de Charles VII jusqu'à sa mort en 1446.
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1420-1446*. D'après Regnier, Etienne de Montmoret dit l'aumônier succéda à Monsieur Arnoul. Ses lettres de provision lui furent données par Monsieur le Dauphin régent du royaume et duc de Berry. Il prit possession le 28 juillet 1420 par procureur et en personne le dernier septembre suivant. Il étoit aussi aumônier de Charles 7. Il est mort en l'an 1446 et est remplacé par Guillaume Bonin le 3 août 1446 (F-AD 18, 8G 1504, p. 73-73v). Les registres de la Sainte-Chapelle donnent plus de détails. Etienne de Montmoret que Frédérique Pilleboue appelle aussi de Montmort apparaît comme chanoine dans les comptes de la Sainte-Chapelle en 1420-1421 au troisième terme avec des distributions très faibles et rien au dernier terme. Il a des distributions normales en 1439-1440, 1444-1445 et 1445-1446. Il a disparu des comptes 1447-1448. Il semble qu'il meurt après pasques 1446. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642-1646).

Etienne de Montmoret, aumônier du Dauphin Régent, est reçu par procuration le 26 juillet 1420. Sa réception personnelle a lieu le 30 septembre 1420. Il est ensuite mentionné en chapitre de nombreuses fois jusqu'au 31 mai 1445, notamment le 29 janvier 1437, il est exempté de la pension de sa maison pour refaire la toiture. Le 12 avril 1442 ou 1443, 100 livres sont consacrées à la reconstruction de sa maison canoniale. Le 10 août 1446, Guillaume Bonin, dit « clericus puer chori », fils de Jean Bonin citoyen de Bourges est reçu par lettres royales à la place de feu Etienne de Montmoret, lettres datées du 3 août 1446 à Rasiliati. Le 18 août 1446, on visite sa maison pour en évaluer la pension. Le 29 juin 1448, Sadon accuse Minat d'être le fils illégitime d'Etienne de Montmoret, en son vivant aumônier du roi de France et d'une femme de mauvaise réputation (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 37v et autres).

• *Autres bénéfices* En septembre 1418, le régent demande au pape qu'il puisse jouir de plusieurs bénéfices à la fois : plusieurs chapellenies, les canonicats de Melun, de Saint-Suspiny et de Corbeil (La Selle 1995, p. 2999 d'après R.S. 130 Martin V, f. 121v).

Antoine [de] Montsayon (1533-†1572)

Anthoine Montsayon est gagiste haute contre en 1555, maître des enfants par intérim (12.11.1555-29.12.1556), vicaire en 1557, à nouveau maître des enfants par intérim (9.10.1560-25.12.1560) et chapelain en 1561 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt à la fin de 1572 ou au tout début janvier 1573.

Anthoine Montsayon chantre haute contre gagier a ses lettres de tonsure datées de 1533. Il « garde » les enfants de chœur une bonne année entre novembre 1555 et décembre 1556 à la place de Jean Ponchet, maître des enfants parti en novembre 1555. Jean Ponchet n'est remplacé par Pierre de La Pierre que fin 1556. Il connaît suffisamment la musique pour copier et « noter » la musique pour la maîtrise.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1555-1572.* Le 7 mai 1555, « messieurs ont prins au service de l'église Anthoine Monsayon, natif de la ville de Herisson en Bourbonnoys haulte contre aux gaiges de 40 livres tournois par an et deux petitz pains de chappitre tant qui leur plaira et l'on fait resvestir d'un surpeliz par monsieur Crenequin ce que ledit Monsayon a accepté. [ce même jour ont donné] 10 sous audit Monsayon pour avoir chanté durant huit jours actendant responce de messieurs ». Le 26 octobre 1555, sur la « requeste de Anthoine Monsayon gagier, [messieurs] luy ont augmenté ses gaiges de 10 livres [soit 50 livres par an] a commencer au 1^{er} novembre prochain ». Le 12 novembre 1555, « messieurs sur la requeste qui leur a esté faicte par maistre Jehan Ponchet maistre des enffans de cueur de l'église de luy bailler sa presence pour 13 jours quil a esté absent et d'avoir esgard a la perte quil dit avoir eue a la charge desdits enffans, ont ordonné que apres que messieurs de Fougieres et Du Maine auront verifié l'inventaire des meubles qui luy ont esté donnez et leur rapport oy de ce quilz trouveront en la maison sera ordonné sur ladite requeste. Et que le livre de musicque que a presenté ledit Ponchet a messieurs sera achapté pour servir l'église. Messieurs ont donné la charge de leurs enffans a messire Anthoine Montsayon gaigier de l'église jusques ad ce que aultrement y auront pourveu actendu que ledit Ponchet a prins congé d'eulx ». Le 11 février 1556, Claudin de Sermisy est mentionné : « sur les lettres que a escrites a messieurs maistre Claudin de Sermisy pour ung maistre pour les enffans de cueur de l'église ont ordonné avant que lui faire responce qu'il sera enquis de la capacité et mœurs de cellui qui est en ceste ville de Pignemy pres amyens ». Le 15 février 1556, « sur la remonstrance faicte a messieurs par messire Anthoyne Montsayon qui a la garde des enffans de cueur quil plaise a messieurs avoir esgard a la perte quil dit avoir eue a la norriture desdits enffans, [messieurs] ont commis monsieur le chantre pour luy remonstrer faire son debvoir comme il a encommancé et que ou il y aura provision de maistre pour lesdits enffans messieurs luy feront contantement » (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1523, f. 6v, 84v, 90v, 133v).

Le 22 mai 1556, messieurs « ont ordonné sur la requeste de Anthoine Montsayon gaigier de l'église qui a la charge des enffans de cueur de lui faire augmentation de ses gaiges ; et quil contynuera a ses gaiges de 50 livres jusques a la feste de Saint-Jean baptiste prochaine ; et a ladite feste lui feront augmentation jusques a 60 livres par an ». Le 8 août 1556, « messieurs ont receu enffant de cueur Claude Potier [rayé : et Gilbert Du Treil] natif de Herisson filz de messire Jaques Potier et Gilberte Du Treil apres quil a esté certiffié estre nay en loial mariage par messire Loys Rosier chapelain de l'église de ceans, Jehan Testard vicaire de ladite eglise et Anthoine Montsayon gaigier d'icelle presents ; et a ledit Claude Potier esté revestu par monsieur le chantre des aulbes comme les aultres enffans de cueur et envoyé au cueur ». Le

29 décembre 1556, « monsieur Lheret a présenté a monsieur le tresorier messire Anthoine Montsayon gagier a la place de vicaire en ladite eglise ou vaction escherra de ladite place auquel appartient la presentation ». Le 2 janvier 1557, « veu par messieurs la requeste que leur a présenté Anthoine Montsayon gagier de l'église qui a par cidavant eu la garde des enffans de cuer, [messieurs] ont ordonné que ou Martin Le Rasle sera receu chappelain, sera ledit Montsayon receu vicaire en sa place ; et ou ledit Le Rasle ne seroit pas trouvé capable pour exercer ledit office de chappelain sera ledit Montsayon receu audit office pourveu quil soit trouvé capable ; et neaulmoingt lui sera baillé par leur receveur general la somme de 20 livres tournois pour les peynes quil a eues a la garde desdits enffans ». Le 6 février 1557, monsieur Lheret a présenté Anthoine Montsayon à la place de vicaire. Le 9 février 1557, a lieu la réception officielle, son ingénuité est certifiée par Louys Rosier et Jehan Testard. Ses lettres de tonsure sont signées du secrétaire de l'archevêque de Bourges et datées du 26 août 1533. Le 27 février 1557, Montsayon obtient 8 jours de congé pour aller à son pays et s'il trouve une bassecontre pour servir l'église, qu'il l'amène. Le 20 mars 1557, Antoine Montsayon obtient ses distributions pour 14 jours qu'il est allé à la maison de son père (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1524, f. 21, 62v, 136v, 140ca, 171, 175ca, 180ca, 190ca).

Le 16 juin 1558, messieurs « ont ordonné que le ble deu a feu messire Jehan Harpicon vicaire sera delivré par le receveur a messire Anthoine Montsayon pour paier l'apotaire qui a pensé mallad[i]e dudit Harpicon ». Le 13 septembre 1558, « messieurs ont ordonné que la somme de 40 livres qu'ilz ont accordé bailler a Estienne Trotet nagerres enfant de cuer de l'église sera delivré a Jehan Jodyou (Jodyo) bouchier demourant a Herisson, son oncle pour le mettre a apprendre mestier... presents messire Anthoine Montsayon vicaire et messire Anthoine Amyot chanoine de Moustier moien ». Le 5 novembre 1558, « sera baillé par la maistre de leuvre 10 sous a Anthoine Montsayon pour avoir mis en parchemin l'ordre du service dernièrement ordonné par messieurs ». Le 20 décembre 1558, Montsayon a ses distributions pour « 2 jours quil est allé aux ordres » ; Le 21 mars 1559, 6 jours qu'il est allé dans son pais (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1526, f. 27, 85ca, 100v, 115ca, 150ca).

Le 26 septembre 1559, il touche ses distributions pour 8 jours. Le 17 octobre 1560, dans un acte notarié et juste avant le premier départ de la maîtrise de Pierre de la Pierre, Antoine Montsayon reconnaît lors de son intérim du maître des enfants en 1555-1556 s'être approprié des meubles de la maîtrise : « que maistre Anthoine Montsayon, vicaire de la Sainte-Chapelle du Palais Royal de Bourges et de nouvel commis par les venerables thesaurier et chapitre de la Sainte-Chapelle a la maistrise des enffans de cuer de ladite esglise a recongneu et confessé ausdits venerables absens et discretes personnes Dumayne et Mothey... luy avoir esté baillé et delivre par lesdits Dumayne et Mothey pour et au nom dudit chapitre en la maison des enfans appartenant a ladite Sainte-Chapelle les meubles qui s'ensuivent cest assavoir... (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1527, f. 73v, 8G 1575, f. 45v). Antoine Montsayon fait donc l'intérim du maître des enfants entre le départ de Pierre de la Pierre et l'arrivée de Jean Lebegue à Noël 1560.

Le 21 juin 1561, messieurs « ont octroyé a Anthoine Montsayon ses distributions pour 1 mois et 4 jours quil a esté absent ». Le 23 août 1561, « monsieur de Fougieres a présenté messire Anthoine Monsayon vicaire de l'église a l'office de chappelain que souloit tenir feu maistre Mathurin Savereau vaccant a present par son trespas ». Il est renvoyé à monsieur Crenequin « pour la vaction de l'office de chantre ». Le 26 août 1561, rapport de Crenequin sur Montsayon sur l'office de chapelain « que souloit tenir maistre Mathurin Savereau et depuis Pierre Le Jeune a present vaccant pour la longue absence dudit Le Jeune ». Il est jugé suffisant et reçu. Le 9 septembre 1561, Symon Gaillard, procureur de maistre René de Merlier presente messire François Dyvoy a la place et office de vicaire de l'église que souloit tenir messire Anthoine Monsayon. Cette présentation pose problème et le 23 septembre 1561,

François d'Yvoy est jugé capable par le chantre François Burgat. Le 20 décembre 1561, il reçoit ses distributions pour 4 jours. Le 24 mars 1562, Anthoine Montsayon, chapelain, reçoit ses distributions « pour 7 jours ayant esté a sa cure de Seury » (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1528, f. 33, 64, f. 70-70v, f. 74v, 103v, 143).

Le 1^{er} décembre 1562, « le chantre a remonstré que le service de l'église n'estoit faict comme il doibt parce quil y a plusieurs des chappelains et vicaires de ladite eglise qui ne sont en leur ordre de prestre... messires maistre Jehan Lebegue, Anthoine Montsayon, Anthoyne Claré chappelains lesquels doibvent estre prestres ». Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard, Ranard et Dyvoy leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'église autrement ne leur sera leur absence octroyée ». Le 23 mars 1563, Dumaine a déclaré quil avoit présenté a monsieur l'archevesque de Bourges maistres Anthoine Montsayon, Jehan Lebegue, Anthoine Claré chapelains, Richard Jardrin, Denis [sic] Ranard et André Bergier vicaires pour aller prendre les saintes ordres a Chateauroux ou est le seigneur archevesque » (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1529, f. 41-41v, 46v-47, f. 64bis).

Le 20 juin 1564, messieurs ont « commis messieurs Dumayne et Le Roy pour visiter le logis de la cure Saint-Ypolite ce requerant messire Anthoine Montsayon a present curé dudit Saint-Hipolite ». Le 5 août 1564, « maistre Jaques Rossillon naguerrés curé de Saint Hipolite a aporté a messieurs 2 calices leurs platines ung ciboire le tout d'argent 4 pieces de metal d'une cloche rompue, ung bassin d'airin que messieurs ont ordonné estre mis es mains de messire Anthoine Monsayon pour les mectre en inventaire ; et pour faire ledit inventaire ont commis monsieur Gaillard ; et pour faire visiter la maison en ladite cure suyvant la requeste que en a faicte ledit Rossillon ». Le 3 avril 1565, messieurs ont « ordonné quil sera payé a messire Anthoine Montsayon la somme de 10 livres tournois pour avoir escript et notté le livre des quatre patrons, la benediction du cierge paschal et les evangilles de noel et des roys ; et a la charge que ledit Montsayon fera relire le livre a ses despens » (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1531, f. 28, 59v, 148).

Le 3 juillet 1565, « sur la requeste de messire Anthoine Montsayon de luy prester ou avancer la somme de 10 escus d'or sol et il s'obligera rendre a messieurs dans la Saint Michel ung livre necessaire pour le mylieu du cueur de l'église, messieurs ont ordonné que ladite somme ne luy sera prestée ains sera payée a mesure quil besongnera a la faction dudit livre a raison de 2 sous par feuillet ». Le 2 octobre 1568, Anthoine Montsayon vicaire demande « ses distributions pour le temps quil a esté absent a cause du voiage et peregrinage quil a faict a Saint-Leonnard ». Le 3 février 1569, « messire Anthoine Montsayon vicaire a quicté et remis es mains de messieurs la maison qu'il tenoit de chappitre pour en disposer comme bon leur semblera a quoy messieurs l'ont receu sans prejudice des reparations. Messieurs ont ad censé ladite maison a messire Estienne Guyart chappelain de l'église de ceans pour le temps quil sera chappelain pour 8 livres par an » (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1532, f. 31, 8G 1533, f. 57v, f. 94v-95).

Le 11 juillet 1570, « sera alloué audit receveur la somme de 100 sous tournois quil a payé a messire Anthoine Montsayon pour avoir paté le papier aporté de Paris pour y noter des hymnes ». Le 19 décembre 1570, Anthoyne Montsayon reçoit ses distributions pour 10 jours. Le 26 avril 1572, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a messire Anthoine Monssayon la somme de 24 sous tournois pour avoir escript la forme des fondations de messire Loys de la Roche, Michel Going, madame du Couldray dedans le livre des obitz et aussy pour avoir redigé par escript les oraisons que l'on doibt dire ausdits obitz » (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1534 f. 49v, 90v, 8G 1535).

Le 15 juillet 1572, « messieurs ont ordonné quil sera payé a messire Anthoine de Montsageon [sic] la somme de 36 sous pour avoir escript petitz tableaux en vye ou sont escripts les noms de messieurs les chanoines, les chappellains les vicaires et les ymnes ». Le 16 août 1572, « messieurs ont ordonné que messire Ursin Brunet receveur baillera a messire Anthoine Montsayon chappellain de seans 3 escuz d'or sol pour tout fray que ledit Montsayon pourra faire a chercher ung enfant de cueur pour servir a ladite Sainte-Chapelle et pour ce faire monsieur Dumayne grand vicaire de monsieur le tresorier luy a donné congé pour 3 sepmaines pendant lequel temps il ne perdra aulcune chose de son gangne ». Le 27 septembre 1572, « messieurs ont ordonné que messire Anthoine de Montsayon chapelain aura son gaigne pour 3 sepmaines selon qui luy a esté par cidavant accordé et pour le surplus du temps qu'il a esté hors de ceans il le perdra entierement ».

Le 11 octobre 1572, « messieurs ont ordonné que messire Robert Ravard, chapelain dira par cy apres la messe des enffans de cueur au lieu de messire Anthoine de Montsayon qui est notoirement absent ». Le 9 janvier 1573, « monsieur Dumonthet chanoine de seant a presenté a monsieur Dumayne grand vicaire de monsieur le thesaurier pour son chappelin messire Yves Sycard affin d'estre receu en la place que souloit tenir le deffunct messire Anthoine de Montsayon a laquelle place... ». Le 13 janvier 1573, « Dumayne grand vicaire... a receu et recoyt... [Yves] Cycard en la place de chappelain au lieu dudit deffunct pierre ». Le 14 mars 1573, « messieurs ont ordonné que le receveur payera a Loys Roy sergent royal la somme de 20 sous pour ses peynes et salaires et vaction d'avoir esté en l'hostel de la seur de deffunct messire maistre Anthoine Montsayon chercher certains papier et tiltres qui concernent les affaires de l'eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1536).

Hugues Moquart [Mocquart] (1440-1450)

Hugues Moquart est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1440.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1440-1450*. Hugues Moquart, chapelain ordinaire, est mentionné dans les comptes de 1440 « Aux diz chappellains et clerics qui ont fait ledit divin service », et 1441, dans les comptes de 1444 « Aux chappellains de l'eglise pour avoir faict leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de mesdits sieurs comme par suplicacion appert, fut donné 32 sols parisis » et dans les comptes de 1448 et 1450 (Brenet 1910 p. 29, 31, 32 d'après BnF ms fr. 22392, f. 13v, 41, 130v, 140).

Jean Morard (1567)

Jean Morard est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1567.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1567*. Chapelain cité dans un procès verbal de délibération du 10 mai 1567 (Brenet 1910 p. 111, d'après F-AN, LL 599, f. 12).

Guillaume [Guillermus] Moreau [Morelly] (1384-†1428)

Guillaume Moreau, sans doute chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1385, est chapelain et aumônier du duc de Bourgogne en 1384. Il teste en août 1428.

Guillaume Moreau, est chapelain de la chapelle de Bourgogne, sous-aumônier du duc de Bourgogne, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris et procureur de deux chanoines de la Sainte-Chapelle de Bourges. Son testament a été enregistré le 12 août 1428 (Wright 1979, p. 72-73 d'après F-AD 59, 16 G 68, No. 675 et partiellement dans Hautcoeur 1894, II, 944-945). On peut donc penser qu'il est mort peu après. Guillaume Moreau est abondamment cité dans

le livre de Craig Wright sur la chapelle de Bourgogne (Wright 1979, 57, 57n, 59, 68n, 69n, 72n, 73n, 212-220; docs. 73, 86). Il est possible de rajouter à sa biographie essentiellement résumée dans la note 134 des pages 72-73 de cet ouvrage de Wright, ses deux mentions dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Chapelle du duc de Bourgogne, 1384-1394.* Guillaume Moreau et Jean Ondanch ont été recrutés et ajoutés aux effectifs de la chapelle en juillet 1384, chapelle qui comprenait 7 chapelains dont Jehan de Chartres premier chapelain, Jean Abidon, Toussains Perier, Jean d'Ambrun, Symon le Corier, Jacques Fescamp, Jean de Coulommiers et Guillaume Moreau et 7 clercs dont Jean Grosseteste, Jean Martin, Jean de Hamencourt, Henri de Zuren driesch, Henri Potage, Nicole de Hamencourt et Jean Ondanch (Wright 1979, p. 57, 59 d'après F-AD 21, B 1463, f. 61 et doc 49). Guillaume est dans la liste des personnels de la Chapelle ducale de Bourgogne comme chapelain de 1384 à 1389, 1391-1392 et 1394 (Wright 1979, p. 212-220 d'après F-AD 21, B 1461, f. 35v-38v, B 1463, f. 43-45v, B 1465, f. 37-38v, B 1467, f. 18-19v, B 1469, f. 24-25v, B 1479, f. 27-28, B 1486, f. 23, B 1495, f. 66, B 1500, f. 34-36 et F-BnF, CB 23, f. 154v, CB 98, f. 681).

Le 9 août 1389, Guillaume Moreau est mentionné dans le document 73 de Wright : « A lui [Symon de Lengres, pelletier et bourgeois de Paris] deuz lui estoient pour les causes et partiez qui s'ensuivent. C'est assavoir : pour la vendue et delivrance de LX penes de gros vair au pris de VII fr. la penne, IIIcIIIxx fr., lesquelles penes mon dit seigneur donna à ses XII chapellains, c'est assavoir : messire Jehan de Chartres, messire Toussainz Perier, messire Jehan Abidon, messire Jehan Ambrun, messire Symon Corier, messire Jehan de Colomiers, messire Jaques de Fescamps, messire Guillaume Moreau, messire Jehan Grosseteste, messire Jehan Martin, messire Jehan de Hamencourt et Henry Potage, à chascun V penes de gros vair pour fourrer la robe que lors [f. 29v] mon dit seigneur leur avoit donnee pour leur robe de pasques 1389. Item, pour XIIc de menu vair au pris de V frans le cent, valent LX franz, lequel menu vair mon dit seigneur donna à ses dis chappellains pour fourrer les chapperons de leurs dites robes, à chascun d'eulz, Ic. Item, pour une penne et demie de cuissettes d'aigniaux noirs et pour III penes d'aigniaux blanz que mon dit seigneur donna semblablement à frere Robert Souvent, moine son chapellain, pour la fourrure de la robe que semblablement il li donna, XV fr. Item, pour II petites penes d'aigniaux noires pour fourrer les chaperons de sa dite robe, II fr. Item, pour XV penes d'aigniaux blanz pour fourrer la robe que semblablement il donna à ses V clercs de chapelle, à chascun d'eulz III penes au pris de I franc la penne, valent XV franz, c'est assavoir: Hanequin Ontdanc, Colinet de Hamencourt, Jaquet de Templeuve, Jehan Haussant et Thevenin des Mares. Item, pour X penes d'aigniaux blanz pour fourrer leurs chaperons, VII franz demj. Item, pour Vc dos d'escureulz noirs pour la fourrure de la robe que pareillement mon dit seigneur donna à Casin Hulin, son valet de chambre et clerc de chapelle, au pris de VI fr. le cent, XXX fr. Pour tout païé à luy par mandement de mon dit seigneur... donné le IXe jour d'aoust 1389, et avec certifficacion dudit messire Jehan de Chartres, premier chapellain de mon dit seigneur, donnee le VII jour dudit mois audit an.... VIcXX frans de Paris » (Wright 1979, p. 192, doc 73 d'après F-AD 21, B 1476, f. 29-29v).

Le 4 juillet 1391, il est encore mentionné dans le document 86 de Wright : « A luy [Philipot des Harnaps, marchand demourant à Paris] qui deuz li estoient en parties qui s'ensuivent. C'est assavoir : pour VI draps et demi entiers sanghins de Bruxelles de grant moison à tondre d'une sorte pour le XIII chapellains de mon dit seigneur, à chascun d'eulz demi drap ; premierement messire Jehan de Chartres, messire Toussains Perier, messire Jehan Ambrun, messire Jehan de Colomiers, messire Jaques de Fescamps, messire Guillaume Moreau, messire Jehan Martin, messire Jehan de Hamencourt, Henry Potage, Nicole de Hamencourt, Jaquet de Templeuve, messire Nicole Faisant et Ynart le Fevre au pris de LXVI fr. par le drap, IIIc fr. Item, pour VI

aunes de brunette de liere et IIII aunes de drap blanc prest, à l'aune de Paris, pour frere Robert Souvent, moisne chappellain de mondit seigneur, à II fr. l'aune, XXfr. Item, pour I demi drap de Bruxelles roze de grant moison pour Tasin Hulin, clerc de chapelle et varlet de chambre de mon dit seigneur, XXXIII fr. Item, et pour deux draps et demy sanghins dudit Bruxelles de courte moison contenant le drap XX aunes, à ladit aune, pour V clercs de chapelle de mon dit seigneur, c'est assavoir : Jehan Ontanc, Jehan Haussant, Jehan Bacquere, Thevenin des Mares et Henriet le Fevre, à chascun demy drap au pris de XL fr. le drap, C fr. Paie par mandement de mon dit seigneur et quittance donnee IIII de juillet 1391 et sur ce certificacion du dessus dit messire Jehan de Chartres.... VcIIIxxII fr. » (Wright 1979, p. 194, doc 86 d'après F-AD 21, B 1486, f. 23).

Guillaume Moreau est en 1393 à la fois chapelain et sous-aumônier du duc de Bourgogne.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385.* Guillaume Moreau est cité comme chapelain ou clerc en 1385, dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris ». Il a célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladicte Sainte-Chapelle et en la chapelle Saint Michiel le jour des dictes exeques et landemain... pour chacune messe 2 sols 8 denier » (Brenet 1910 p. 22 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43). Son obit est célébré le 15 ou 23 mai : « *Obitus duplex dominorum Dyonisii decollatoris quondam regis karoli sexti elemosinarii et Guillermi Morelli. ac Joannis alondi, necnon Joannis de barberia, presentis capelle canonicorum, Et Rogerii boudiem eiusdem capelle capellani. Petrique laguette et eius uxoris. Ac Bonnati othoviani de spina. Et Petri de sarcellis. quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3339).
- *Eglise collégiale Saint-Pierre de Lille, 1394-1428.* Guillaume Moreau est chanoine à l'église collégiale Saint-Pierre de Lille à partir de 1404, et sans doute à partir de son départ de la chapelle ducale de Bourgogne en 1394. En 1404, il compile un registre de cette église (Wright 1979, p. 69, 72-73 citant Tits-Dieuaide 1960, p. 89 et F-AN, 16 G 1429). Le duc Philippe le Bon obtient à Guillaume Moreau une exemption qui lui permet, en novembre 1422, de se doter de la chapelle de Saint-Thomas de Canterbury dans l'église Saint-Pierre de Lille avec des revenus annuels de 12 livres pour célébrer chaque année des messes et donner du blé aux pauvres. Pour financer cette dotation, Guillaume donne à Saint-Pierre une maison qu'il possédait « rue des Vieux-Murs » à Lille et les revenus des taxes levées sur la ville voisine de Deulemont. Le testament de Guillaume Moreau a été enregistré le 12 août 1428, et à cette date il vivait dans le cloître de Saint-Pierre (Wright 1979, p. 72-73 d'après F-AD 59, 16 G 68, No. 675 et partiellement dans Hautcoeur 1894, II, 944-945).
- [*Sainte-Chapelle de Bourges*], 1409 et 1415. Guillaume Moreau est mentionné deux fois dans les registres de la Sainte-Chapelle. Une première fois le 8 mai 1409, il est le procureur de Jehan Jonis pour sa réception comme chanoine. Une seconde fois, le 19 mai 1415, il est le témoin du don du bout de la vraie croix. Le chapitre lui donne 200 livres tournois pour Symon Aligret, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges bien que non résident, physicien du duc de Berry.
- *Autres bénéfices.* En 1412, Guillaume est mentionné comme curé de Saint-Etienne de Lille, charge qu'il résigne en 1422 (Wright 1979, p. 72-73 d'après F-AD 59, B 1900, No. 53900 et citant Baix 1960, t. 1 p. 41). Les lettres d'exemption de Philippe le Bon mentionnent que Guillaume, chanoine de Saint-Pierre de Lille, est aussi chanoine des églises Notre Dame de Lille et Courtrai (Wright 1979, p. 72-73 d'après AN, 16 G 103, No. 1116 et citant Hautcoeur 1894, II, 920-921 et Hautcoeur 1895, p. 282).

Jean Moreau [Morreau, Moyreau] (1564)

Jean Moreau est prêtre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1564.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564*. Le 3 octobre 1564, « le receveur paiera a messire Jehan Morreau prestre [la somme] de 6 livres tournois 2 sous pour la messe de sixte quil a dicte durant les moys d'aoust et septembre ». Le 7 novembre 1564, « est comparu en chapitre messire Jehan Moyreau lequel a remonstré quil ne vouloit plus dire la messe de sixte les priant l'en descharger et luy paier la somme de 68 sous tournois pour ung mois et 4 jours quil a dit ladite messe » ; réponse positive (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8G 1531, f. 77, 88).

Clément Morel (1534-1552)

Clément Morel est maître des enfants de la cathédrale Saint-Jean de Besançon, de la Sainte-Chapelle de Dijon et de la cathédrale de Nevers. Dans ce dernier poste, il refuse la charge de maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges. La notice sur Clément Morel du *New Grove* (NG2. PCB) signée de Frank Dobbins présente les œuvres attribuées à Clément Morel et s'en tient sur le plan biographique au Clément Morel maître des enfants de Nevers refusant la maîtrise des enfants de Bourges. Le dépouillement des registres de la Sainte-Chapelle de Dijon et une liste des recteurs et maîtres de choriaux de Besançon nous permet d'enrichir la biographie de Clément Morel.

Clément Morel est actif comme compositeur de 1534 à 1552. Si Clément Morel figure dans le *New Grove*, il est aussi cité dans le dictionnaire de Fetis BUM2.

• *Cathédrale Saint-Jean de Besançon, 1540-1543*. Un Clément Morel est mentionné dans la liste des recteurs et des maître des choriaux de l'église Saint-Jean de Besançon du 12 mai 1540, succédant à Guillaume Duchet nommé le 12 avril 1540 jusqu'au 13 juin 1543 où il est remplacé par Jean Boucault (Robert 1900, p. 43) ; il s'agit sans doute du même homme.

« Voici, pour cette période, la liste des recteurs des écoles et des maîtres des choriaux de Saint-Jean et de Saint-Etienne. Elle témoigne encore de la même instabilité que celle qui a été déjà signalée plus haut :

Saint-Jean : Jean Durand, de nouveau et provisoirement, 20 juillet 1513 ; Jean de Halles, chantre, faisant fonctions provisoirement, 31 août 1513 ; Jean Chevreux, 1514-1517 ; Renaud Poinot, recteur des écoles ou du gymnase de Saint-Jean, 1515 ; Etienne des Prés, recteur des écoles, 1516 ; Perrequin, 1517 ; Jean Jourdain, et provisoirement Didier Clerc, 1519 ; Jean Communet, chargé d'enseigner la grammaire, 1520 ; de nouveau, Jean Chevreux, 1521 ; Jean Lasson, 1523 ; de nouveau, Jean Chevreux, 1524 ; Quentin Chevrot, 1527 ; Etienne Pierrard, juillet 1527 ; Guillaume Belot, 2 octobre non admis par décision du 9 octobre suivant ; Jean Vorpiéd, 25 octobre 1527-12 octobre 1530 ; Lazare Malgras, provisoirement, 1530 ; –Vernier Malgras, 1531 ; de nouveau et provisoirement, Jean Chevreux, 1531 ; Vernier Malgras, réintégré, 7 juin 1531 ; Anatoile Guernier, chargé de l'enseignement de la grammaire, 1532 ; Jean Boucault, al. Bouquault et Bocault, 1535 ; Guillaume Duchet, 12 avril 1510 ; Clément Morel, 12 mai 1540 ; de nouveau et provisoirement, Jean Boucault, 13 juin 1543 ; Jacques Bar, 27 juin 1543 ; de nouveau, Jean Boucault, 3 juillet 1544 ; Simon Joly, 1547 ; Jean Boucault, 23 mai 1548.

• *Sainte-Chapelle de Dijon, 1543*. Un maistre Clément Morel, maistre des enfans est mentionné dans les comptes de la fabrique de 1543 de la Sainte-Chapelle de Dijon comme ayant eu une chambre dans la Sainte-Chapelle : « A Jehan Moriset, lambroisseur, la somme de 53 sous tournois pour avoir faict un petit chalit mis en l'oratoire de ladite eglise pour coucher messire Humbert, secrestain, lequel a esté mis depuis en la chambre de maistre

Clement Morel, maistre des enfans et pour plusieurs autres parties faictes par ledit Moriset pour icelle eglise escriptes en ung papier cy rendu, pour ce cy : 53 solz tournois (Fiala PCR d'après F-AD 21, G 1524, f. 229-229v).

- *Cathédrale de Nevers, 1552.* Voici résumée la tentative de débauchage de Clément Morel de la cathédrale de Nevers, telle qu'elle figure dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges. Après le départ de Jehan Bastard de la maîtrise des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges, le chapitre entame des démarches pour faire venir Clément Morel, compositeur et maître des enfants de chœur de la cathédrale de Nevers. La démarche échoue et un nouvel essai est tenté auprès de Pierre Colin, maître des enfants d'Autun.

Le 5 juillet 1552, messieurs « ont ordonné que Morel, maistre des enffans de cueur de Nevers sera mandé, pour venir servir à la maitrise des enffans de cueur de l'eglise de ceans ». Le 9 juillet 1552, messieurs « ont ordonné que monsieur de Beuregard seroit prié de presenter maistre Clément Morel a l'office de chappelain en l'eglise de ceans pour servir à la maistrise des enffans de cueur ». Le 16 juillet 1552, 25 sous sont donnés « a un messenger envoyé a Nevers querir le maistre des enffans de cueur ». Le 30 juillet 1552, messieurs ont « ordonné ou le maistre des enffans de cueur de Nevers ne viendra dedans mardi prochain sera pourveu d'un autre maistre ». Le 6 août 1552, messieurs « ont ordonné qu'il sera envoyé ung homme de pied a Aultun vers maistre Pierre Colin maistre des enffans de cueur de l'eglise dudit lieu pour luy porter lettres pour scavoir s'il vouldroit venir au service de l'eglise et prandre la charge de la maistrise des enffans de cueur ». Le 9 août 1552, il est payé « 50 sous au messenger envoyé en la ville d'Aultun voir maistre Pierre Colin, maistre des enffans de cueur dudit lieu pour savoir s'il vouldroit venir à la maistrise des enffans de cueur de ceans (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 31v, 34v, 43, 45v et autre).

- *Œuvres.* L'œuvre de Clément Morel est présentée dans la notice du *New Grove* (NG2. PCB) signée de Frank Dobbins. Ses premières chansons paraissent anonymement à Paris en 1534, mais lui sont attribuées dans une autre anthologie de Pierre Attaignant 12 ans plus tard. 13 chansons supplémentaires sont incluses dans une seconde série d'Attaignant de 1536-1549. Le reste est imprimé par Du Chemin, Susato et Phalese. Il a composé aussi des motets publiés à Lyon, Paris, Anvers et Nuremberg. Un canon à huit voix et une chanson à six voix copiés dans des manuscrits liés à Henry Fitzalan comte d'Arundel (*GB-Lbl* Roy.8.G.vii, *Lbl* Roy.App.49–54) sont attribués à « Morel », mais peuvent être d'un compositeur différent. Un Nicolas Morel, maître des enfants de chœur de la cathédrale de Rouen a gagné le Puy d'Evreux en 1584 et 1586.

4 motets, 4vv, 1539, 1551, 1553 (1 also attrib. S. Moreau)

18 chansons, 4vv, 1534³, 1536, 1536, 1540, 1543, 1546, 1549, 1549, 1549, 1552, 1554, 1557; 1 ed. in PÄMw, xxiii (1899/R), 2 ed. in RRMR, xxxviii (1981).

Philippe Morel [Morelle dit Philippy] (1581-1586)

Philippe Morel est chantre gagiste bassecontre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1581.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1581-1586.* Le 6 juin 1581, « messieurs ont receu messires Symon Du Jardin taille et Phelippes Morel bassecontre natifs de Selain diocese de Tourné aux gaiges de 120 livres tournois par an et leur pain de chappitre ». Le 13 juin 1581, « messieurs ont conclud que leur receveur payera a messires Charles Baumard, Symon Dugardrin et Phelippes Morelle muziciens du pays de Flandres puis nagueres receuz aux gaiges de 6 xx livres tournois par an iceulx leursquelz gaiges de sepmaine en sepmaine et par chacun sabmedy dicelle a la raison que montera ladite sepmaine audit pris de 6 xx livres par an ». Le 18 novembre 1581, « messieurs ont ordonné que leur receveur achetera ung surepeliz a

messire Philippes Morelle basse contre puy nagueres receu en l'eglise de sceans ». Le 14 mai 1583, « messieurs ont receu messires François Credo du pays de Picardye et Phelippes Morel du pays de Flandres pour chanter au cuer de l'eglise de sceans sellon et ainsi que font les chapelains et vicaires de ladite eglise ; et ce aux gaiges de six vingt livres tournois pour chacun d'eulx et leur pain tel que lesdits chapelains et vicaires leprenent ; lesquelz six vingt livres leur seront payez par leur receveur general de sepmayne en sepmayne auquel ilz le mandent ainsi le faire ; et ordonnent ledit payement commancer pour la premiere sepmayne d'aultant qu'il y a huyt jours qu'ilz sont receuz ausdits gages et de la en avant de sepmayne en sepmayne pour tant de temps qu'il plaira audit chapitre ». Le 28 mai 1583, « messieurs ont commis messire Philippes Morel pour aller a Haultung querir ung bassecontre nommé Jehan Morice et pour faire ses fraiz luy ont ordonné la somme de 4 ecus sol et encores estre pour le recompenser dudit voyage luy seront baillez et payez 2 escus ». Le 14 juin 1583, « messieurs ont commis monsieur Bochetel pour faire marché avec ung barbyer pour gueryr messire Philippes Morel chantre de sceans a present malade d'une maladie a laquelle il est tres necessaire a provoir ». Le 9 juillet 1583, sera payé « au barbyer pour Philippe Morel toujours detenu de maladie 8 livres tournois ». Le 28 janvier 1584, « messieurs en consideration des bons services que fait messire Philippes Morel luy ont accordé de gaiges par chacun an la some de 50 ecus sol et son pain de chapitre ». Le 7 février 1584, sera donné « 1 ecu a un pauvre home... blessé par Philippe ; ledit ecu sera deffalqué audit Philippe sur son gangne qu'il fera cy apres ». Le 29 juin 1585, « messieurs ont comis David pour parler a messire Nicolas Rebours et luy dire qu'il laisse jouir de son logis Philippis actendu qu'il fait service a l'eglise ». Le 11 mars 1586, [rayé : « ordonné que monsieur Demerlyer baillera par le menu a Philippy gagiste de sceans jusques a la somme de 3 ecus qui luy seront rapbaptus a raison de 20 sous tournois par mois sauf 1 ecu dont le chapitre luy fait don pour achapter une robebe audit Philippy »]. Le 18 mars 1586, « messieurs ont ordonné que leur receveur baillera a messire Philippes Morel [Philippy] 3 ecus pour achapter une robebe a son usaige et aultres habitz dont il aura necessité ». Le 10 juin 1586, sera donné « congé de 1 mois a Philippes Morel pour aller en son pays et 2 ecus » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542, 8G 1543, f. 34v, 155v, 158, 166, 173, 225v, 230, 8G 1544).

Pierre Moreulx (1529-1557)

Pierre Moreulx, ancien enfant de chœur, est serviteur des marguilliers et prêtre. Il est révoqué en 1557.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1557*. Le 14 août 1529, Pierre Moreulx, marguillier est mis dehors parce qu'il ne couche pas à la Marellerie. Le 1^{er} février 1530, « le receveur general a supplié messieurs mectre ordre ad ce que lhuys de la grant court se ferme de bonne heure par ce que messire Pierre serviteur des marrelliers de nuyt sonneur sortoit par ladite porte ; et que lon menassoit devenir derobber et prandre des blez des greniers. Oye laquelle supplication messieurs ont envoyé querir messire Pierre Bataille et Jehan de La Bertauche, vicaires marelliers, ausquelz ilz ont exposé ce que dessus ; et dit quilz ordonnassent autrement garde quilz n'avoient fait deladite porte ; et que l'heure de 8 heures passée ilz ne sortent de ladite court ; et que s'il en advenoit inconvenient ilz en respondroient ». Le 12 mars 1530, « messire Pierre Moreulx demande a estre remis a la pension de 100 sous et ung petit pain de chapitre outre les gaiges acoustumés pour servir les marelliers qui sont 20 livres tournois » réponse positive « pourveu qu se sonnent myeulx quil n'a fait ». S'il y a des plaintes on lui otera les draps. Barbarin s'oppose. Le 3 décembre 1530, « en aumosne intuitu pietatis a messire Pierre Moreulx gagier de l'eglise, 40 sous actendu sa maladie ». Le 6 mai 1531, on a fait des remontrances à Pierre Moreulx serviteur en la marrellerie. On luy a dit plusieurs foys

de bien se gouverner et ne plus perseverer en sa venalité. Il n'en a pas tenu compte. Il est destitué des gages de ladite marellerie. Il devra se pourvoir ailleurs. Le 13 mai 1531, on fait venir au chapitre Pierre Moreulx et messire Jehan de La Bertauche. On signifie au premier sa destitution et au second « qu'il ait a se pourveoir d'un autre serviteur ». Le 20 mai 1531, messieurs « ont ordonné que messire Josse et Denis Rolin auront les messes que souloit dire messire Pierre Moreulx chacun par moitié » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 201-201v, 241, 250ca, 8G 1515, f. 45ca, 85, 90ca).

Le 4 septembre 1557, « messieurs ont ordonné qu'on baillera 20 sous a messire Pierre Moreulx pauvre prestre mandient pour luy aider a vivre en consideration quil a esté enffant de cueur en l'eglise » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525).

Jean Moret (1306-†1323 ?)

Jean Moret est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1306.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1306-1323 ?*. Dongois écrit : « Jean Moret [est reçu] chanoine [de la 6^e chanoinie] en 1306 après la mort de Jean de Bouville. Il l'a possédée jusques en 1323 ». Il est remplacé par Thibault de Beaune en 1323 (F-AN, LL 630, p. 188, Stein 1912, p. 134).

Nicolas Morgan [Mauregan] (1566-1586)

Nicolas Morgan, chantre haute contre de la Chapelle royale d'Angleterre est gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1583.

- *Chapelle Royale d'Angleterre (Elizabeth 1), 1566*. Nicolas Morgan est chanteur haute-contre à la Chapelle Royale d'Angleterre en 1566 (Brenet 1910 p. 139 citant Rimbault 1872). Catholique, il est chassé d'Angleterre.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1583-1586*. Il est mentionné une première fois pour un don de 10 écus le 23 juillet 1583, à « ung pauvre englès chantre » qui a chanté « avec les compaignons en l'eglise de céans ». Le 3 décembre 1583, il reçoit un nouveau don : Messieurs « ont ordonné au recepveur de donner à Nicolas Mauregan, Anglois, pauvre honteux, la somme de 10 escuz en considération de ce qu'il a esté chassé et expulsé de sa patrie pour voulloir mourir catholicque et pour n'avoir voullu suivre les huguenotz. Jointct qu'il se range tous les jours à l'eglise de ceans pour chanter sa partie de haulte-contre au cœur et à l'aigle ». Les 23 juin 1584, Morgan reçoit une aumône de 12 écus. Le 9 décembre 1585, « l'anglois chantre » reçoit un don de 10 escus en forme d'aumône « et pour la residence actuelle et debvoir qu'il faict au service de la Sainte Chappelle ». Le 8 mars 1586, il reçoit un nouveau dons de 10 écus « par aumône, à Morgant, pauvre englès fugitif de son pays pour estre catholique » (Brenet 1910 p. 135, 136, 139 d'après F-AN, LL 600, f. 43v, 50, 57v, f. 70-70v, f. 72).

Jean Morice (1583-1588)

Jean Morice, chantre basse contre est chapelain en 1583 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Autun, 1583*. Jean Morice est qualifié dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges de chantre bassecontre d'Autun.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1588*. Le 14 mai 1583, « messieurs ont commis monsieur Dumerlyer pour escrire a ung bassecontre flament de present estant en la ville d'Aultung pour venir par deça au service de l'eglise de sceans ; et y envoyer a home expres auquel il fera bailler argent, prandra une lettre d'ung flament gagiste de sceans pour acompagner la sienne

affin de persuader ledit basse contre a venir par deça ». Le 28 mai 1583, « messieurs ont commi messire Philippes Morel pour aller a Haultung querir ung bassecontre nomé Jehan Morice et pour faire ses fraiz luy ont ordonné la somme de 4 escus sol et encores estre pour le recompenser dudit voyage luy seront baillez et payez 2 escus ». Le 10 juin 1583, sera remboursé « 100 sous tournois a Dumerlyer pour telle somme avancée pour ung voiage qui auroict esté faict a Haultung affin de recouvrir une basse contre ». Le 23 juin 1583, « monsieur Dumayne a presenté comme chapelain a la place de maistre Thoussainctz Rahel messire Jehan Morice chantre basse contre du pays de Picardye » ; il est renvoyé a Dumerlyer pour l'absence de chantre. Le 25 juin 1583, le rapport sur Jehan Morice le juge capable. Il est reçu chapelain. Le 28 juin 1583, « le receveur payera a Jehan Morice chapelain 8 escus sol et 1 teston pour son remboursement des fraiz qu'il a faictz a venir de la ville d'Aultun en ceste ville suyvant le mandement que luy en avoit esté faict par le chappitre ». Le 9 août 1583, « messieurs ont ordonné que messire Jehan Morice dira et cellebrera la messe paresseuse qui a continué d'estre dicté par chacun jour apres la grand messe et ce jusques ad ce que messieurs ayent prins home pour la faire dire : 3 sous par messe ». Le 1^{er} octobre 1583, « messire Jehan Morice a supplyé messieurs luy bailher pour ayde a chanter la messe paresseuse de la personne de Bauchet » ; le chapitre accorde la requête. Ils seront payés chacun par moitié. Le 5 novembre 1583, « messieurs ont accordé a messire Jehan Morice bassecontre et chappelain ses distributions de blé et pour la moitié de la premiere distribution de l'année escheue a la Saint-Michel derniere encores qu'elle ne luy feust entiere acquise et ce en consideration des fraiz qu'il a faict pour venir au service de messieurs ». Le 7 janvier 1584, le chapitre prête 5 écus à Jehan Morice bassecontre. Le 6 mars 1584, « messieurs ont prié monsieur Bouchetel d'acomoder messire Jehan Morice d'ung lit duquel il s'obligera payer par les quartiers et en fera charger messire Anthoine Claré et aussi de faire faire ung bas de chausse a messire Jehan Dupré bassecontre ». Le 17 mars 1584, sera payé « 4 escus 1/3 a Bochetel pour acheter des meubles pour messire Jehan Maurisse, desquelz messire Anthoine Clare se chargera pour les représenter a messieurs toutes et quantes fois que bon leur semblera ». Le 8 janvier 1585, sera payé 1 ecu a Jehan Morice. Le 1^{er} février 1585, « messieurs ont donné charge a messire Jehan Maurisse prebtre chapelain... retournant de son pays ou il est allé par notre congé d'amener avec luy s'il faire il peult 3 chantres l'ung d'iceulx bassecontre, taille et haute contre bien chantant ; ce faisant messieurs luy bailleront lieu et place en ladite Sainte-Chapelle pour leur entretien et nourriture outre la recognoissance qu'ilz auront de leur voyage qu'ilz feront de par deça ». Le 19 février 1585, « messire Anthoine Desvergnés aura 50 sous tournois pour avoir fait la donnée et soubzdonnée de messire Jehan Morice la semaine passée a cause de son absence ». Le 30 mars 1585, messieurs « ont accordé a messire Jehan Morice son gagne pour le temps qu'il a esté absent a aller en son pays ». Le 18 mars 1586, messieurs « ont pryé monsieur David de trouver une maison pour Morice affin de se loger et respondre au pris envers ceulx qui acomoderont ledit Morice de ladite chambre ». Le 15 avril 1586, « messieurs ont commis Maurice pour dire la messe des enffans de cueur au lieu de Bauchet ». Le 19 avril 1586, « le receveur comptera avec Jehan Morice de toutes les sommes a luy cydavant avancées, et s'estant acquitté du contenu en icelluy compte, payera ledit Morice de sepmaine en sepmaine 1 ecu tant sur son marreau que groz de sadite viccayrie ». Le 31 mai 1586, « sera fait bail a Jehan Morice, chapelain bassecontre de la maison de feu Jehan Barreau ». Le 27 septembre 1586, sera donné « a Morice, Barbelot et au maistre des enffens leur gagne pour avoir esté absent ». Le 30 septembre 1586, messieurs « ont accordé un prest et la messe de prime a Tristan Regnard [au lieu de messire Jehan Morice] ». Le 24 février 1587, « messieurs deument advertis du scandalle que fait messire Jehan Morice chapelain tant de jour que de nuyt mesme en l'eglise pendant le service divin... a esté a diverses foys admonesté et que ordinairement il va aux tavernes ou il s'enyvre tellement qu'ung chacun s'en treuve scandallisé davantage qu'il ne

vacque au deivoir de sa charge pour ces causes monsieur David grand vicaire de monsieur le thesaurier a arresté le guangne dudit Morice tant de pain que argent faisant deffenses a leur distributeur et receveur ne luy bailler aucune chose ; en joignant audit Morice de corriger sa mauwayse vye et myeulx faire qu'il n'a faict faulte qu'il fera sera proveu a sa place ». Le 14 mars 1587, Morice aura trois termes pour payer ses dettes. Le 22 août 1587, messieurs ont « ordonné que du gangne cydevant fait par messire Jehan Morice sera payé a messire André Bergier et Brunet [rayé : Lefranc] les messes qu'ilz dyent les jours d'hier et ce jourd'huy ; et ce a raison de sous tournois pour chacune messes ». Le 26 septembre 1587, « messieurs ont donné a messire Jehan Morice son gaigne excepté ce qui est arresté pour les insolances ». Le 15 décembre 1587, « messire Jehan Morice, chapelain, sera payé par semaine 4 livres tournois pour tout droict qui luy pouroit appartenir a cause de sa chappellenye (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 156v, 158, 156v, 158, 167, 168, 169, 190v, 200v, 209, 220, 237, 238v, 8G 1544).

Jehan Morice reçoit comme chapelain ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1657).

Pierre Morillon (1571)

Pierre Morillon, cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1571, est probablement recruté pour la chapelle de Catherine de Médicis en 1571.

Il est probable que Jean Guéniart et Pierre Morillon aient été renvoyés de la Sainte-Chapelle de Paris en même temps que Martin Beaufilz pour leur appartenance à la chapelle de Catherine de Médicis, bien que contrairement à ce dernier, ils ne figurent pas dans les états de chapelle de Catherine de Médicis.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1571*. Pierre Morillon subit une remontrance le 11 avril 1571 de la part du Chantre en compagnie de Martin Beaufilz et Jehan Gueniart : « sur la remontrance faicte par monsieur le Chantre que maistres Martin Beaufilz chapelain, Jehan Gueniart et Pierre Morillon, clerics ordinaires de ladite chapelle (qu'on dict estre receuz à la chapelle de la Royne Mère), ne continuent à présent le service de l'église et s'occupent au service de ladite Dame, monsieur le Thresorier a ordonné qu'il leur sera dict que s'ils n'assistent continuellement ces jours prochains et festes de Pasques au service de l'église de céans, dès maintenant il les prive de leurs places attendu la nécessité du service et solennité des jours et ce pour ce que leur absence ne admenera scandale a l'église. Ledit jour et en ladite ordonnance de Monsieur le thresorier a esté signifiée à Maistre Martin Beaufilz, parlant à sa personne, ou giste [sic] de la Sainte-Chapelle, présent Maistre Denis Tabart, chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle, et à Maistre Jehan Gueniart au chœur d'icelle Sainte-Chapelle, presents maistres Jehan Barbachon et Henry Levelu, aussi chapelains ordinaires de l'église, lesquelz Beaufilz et Gueniart m'ont requis copie de ladite ordonnance qui leur a esté respectivement baillée par moy, Guynois » (Brenet 1910 p. 119 d'après F-AN, LL 599, f. 77).

- *Chapelle de la Reine Mère de France (Catherine de Médicis), 1571 ?*. Il n'y a pas d'autre preuve que la mention précédente dans les registres de la Sainte-Chapelle.

Antoine Morin (1570-†1609)

Antoine Morin est reçu clerc de la Sainte-Chapelle en 1570, chapelain en 1571 et chapelain perpétuel en 1586. Il est maître de grammaire des enfants au moins du 25 mai 1590 jusqu'à sa mort en 1609, après juin.

- *Eglise Saint-Germain l'Auxerrois de Paris, 1570*. Antoine Morin est cité comme clerc.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1570-1609*. Le 2 septembre 1570, « M. Durantel a présenté pour son clerc Maistre Anthoine Morin pour estre receu sitost qu'il aura pris congé de Saint Germain de l'Ausserrois où il est a present clerc, au lieu de Maistre Jacques Passart ». Le 18 juillet 1571, Antoine Morin, clerc, est reçu chapelain. Le 1^{er} juillet 1572, Antoine Morin est réprimandé et défense à lui signifiée « de n'aller à l'église, sauf que selon qu'on voira qu'il sera pénitent luy fera grace ». Le 2 juillet 1572, l'affaire s'envenime : « Après que ce jour d'hui Maistre Antoine Morin a esté veu en l'église et porte sa chappe nonobstant les défenses à luy faictes... Messieurs ont mandé ung huissier de ladite Saincte Chappelle pour lui faire itératif commandement d'aller en prison... et luy ont interdit de plus porter l'habit de ladite église ». Le 15 novembre 1572, les parties s'arrangent à l'amiable ; Antoine Morin reçoit une somme (en blanc) « pour luy ayder à vivre et donner meilleure application de servir à l'église », comme il a été réglé « par ung arrest d'entre Messieurs et luy par lequel les parties seront mises hors de court et de proces sans despens ».

Antoine Morin est mentionné le 22 février 1581, pour une attribution de chambre. D'après Gilles Dongois, Antoine Morin devient brièvement chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Blaise en 1585, avant de la laisser à Mesme Jacquinot en 1586. Il obtient alors la chapellenie perpétuelle de Saint-Jean l'Evangeliste, où il est remplacé par Jacques Renvoyré en 1595 (F-AN, LL 630, p. 321, 328). Michel Brenet conteste cette dernière date, qu'elle place en 1609, voir plus loin.

Anthoine Morin est encore mentionné le 10 juillet 1589 dans le Minutier Central pour un acte passé en l'étude de Laurent Haultdesens (Handy 2008, p. 250, 629 d'après F-AN, VIII, 349). Le 25 mai 1590, Antoine Morin est qualifié de maître de grammaire des enfants de chœur. Il présente trois enfants, qui sont reçus provisoirement, et que leurs parents « ont fait offre nourrir et entretenir lesdits enfans pendant et durant la calamité et misere de ce temps, s'il plaisoit auxdits sieurs leur donner place ».

Le 20 juin 1609, Antoine Morin, chapelain, maître de grammaire des enfants, est pourvu de la chapelle perpétuelle vacante par le décès de Léonard Boursault. Il engage un procès contre de La Haye pour la possession de ce bénéfice. On apprend par Michel Brenet que Jacques Renvoyré maître de musique des enfants a été pourvu en 1609 de la chapelle perpétuelle auparavant possédée par Antoine Morin. Ce qui veut dire qu'Antoine Morin a gagné son procès, mais qu'il est mort peu de temps après la même année (Brenet 1910 p. 117, 120, 124, 125, 131, 143, 156, 157 d'après F-AN, LL 599 f. 66v, f. 82-82v, f. 96-96v, f. 97-97v, f. 104, LL 600, f. 3, 125, LL 601, f. 80v, 94 et citant Dongois d'après F-AN, LL 630, p. 328).

Pierre Morin alias de Ruppe [La Roche] (1405-†1409)

Pierre Morin est chanoine et Grand Chantre du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt d'après le chanoine Regnier en 1409.

- *Château de Bourges, 1405*. Pierre Morin avait été d'après Regnier chanoine du château avant la réunion du chapitre à la Sainte-Chapelle en 1405 (F-AD 18, 8G 1504, p. 18).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1407*. Pierre Morin, alias de Ruppe [de la Roche] est le Grand Chantre du premier collège des chanoines de la Sainte-Chapelle du 19 avril 1405 (n. s.) (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Le chanoine Regnier écrit : « Premier chanoine Côté droit Pierre Morin autrement de La Roche avoit été chanoine du château avant la réunion du chapitre à la Sainte-Chapelle. Le Duc Jean fondateur de cette eglise le nomma chanoine et le mit en possession le 19 avril 1405 avec tous les autres chanoines et vicaires. Il mourut en 1409. Il est inscrit en bas de page et manuscrit : le 26 novembre 1408 un nommé Regnault Motin étoit Chantre et le 23 mars suivant c'étoit André de Thou (F-AD 18, 8G 1504, p. 18, d'après 1^{er} Reg. Cap. f. 1-2, registre perdu).

Les comptes en notre possession permettent de faire l'hypothèse que Pierre Morin a démissionné de son office et de son canonicat en mars 1407 et qu'il a été remplacé par Renault Motin lui même remplacé par André de Thou après le 28 novembre 1408 (Pilleboue PCR F-AD 18, 8G 1635).

Dans les comptes de 1406-1407, Pierre Morin reçoit 151 livres 14 sols et 7 deniers jusqu'au 1^{er} mars 1407 : « a messire Pierre de La Roche, lors chantre en ycelle chapelle pour ses distributions par lui desservies en ycelle a compter depuis le jour de pasques l'an de ce compte jusques au premier jour de mars ensuyvant que ledit chantre se desmit. Il n'apparaît plus dans les comptes suivants. Il est en outre mentionné dans les deux rubriques depense de vin et autres dépenses de 1406-1407 : « a Pierre de La Roche, chantre de la chapelle le tresorier ordonne qu'il sera payé sur ses distributions desservies et a desservir a prendre du vin creu audit disme de Saint-Privé... idem a Nicole Du Buisson, chanoine, 2 queues de vin tenans 4 muis estimées valloir 7 livres ; idem a Guillaume de Ruilly et Helie de Corvo » et « Autres depenses pour paier les distributions des oz faitz et celebrez en ladite chapelle et avant de la nativité... au trésorier, a Pierre de La Roche chanoine et chantre, Nicole Du Buisson, Helie de Corvo, Jehan de Pommereo, Guillaume de Ruilly ». Il ne réside plus en 1407-1408. André de Thou est mentionné comme Chantre les années suivantes (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633, f. 35, 8G 1634).

Erard [Evrard] Morizet (1416-†1434 ?)

Erard Morizet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1430.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1430-1434*. Dongois écrit : « Erard Morizet archidiacre des Flandres en l'église de Teroüanne, notaire et secrétaire du Roy et de monsieur le duc de Berry, comme il paroist par l'état du deuil qui fut fait pour les officiers en 1416. Il étoit chanoine de la Sainte-Chapelle le 1^{er} juillet 1430 au lieu de Jacques Ridé ». Il est probablement remplacé en 1434 par Pierre Herford (F-AN, LL 630, p. 172-173, Stein 1912 p. 134).

Son obit est mentionné dans l'obituaire de la Sainte-Chapelle à la bibliothèque nationale le 24 octobre : « *Obitus annalis magistri Erardi Moriset, ecclesie Morinensis archidiaconi quondam hujusque sacre Capelle canonici, pro se suisque parentibus, benefactoribus et amicis, qui parvam domum suam in vico Huchete sitam, nuncupatam « les Louaiges » gallice, eidem sacre Capelle legavit* » (Fiala PCR d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 41).

- *Maison du duc de Berry, 1416*. D'après Dongois, Erard Morizet est conseiller du duc Jean de Berry, oncle et régent du jeune roi Charles VI, porté sur l'état de deuil des officiers en 1416.

- *Chancellerie de la cour de France (Charles VI, Charles VII)*. Evrard Morizet est notaire et secrétaire du roi (Billot 1996 p. 295)

• *Eglise de Théroouanne*. D'après son obit à la Sainte-Chapelle de Paris, il était archidiacre de Théroouanne dans le Pas-de-Calais.

Antoine [de] Mornable (1530-1546)

Antoine de Mornable, enfant de chœur mis au collège en 1530 de la Sainte-Chapelle de Paris, est compositeur et appartient en 1546 à la chapelle du Comte de Laval. Nous utilisons majoritairement la notice de Franck Dobbins (NG2. PCB).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1530-1532*. Le 24 décembre 1530, les chanoines accordent « à Anthoine Mornable, enfant de cueur qui ne peut plus servir en icelle (église) parce qu'il est en mutation de voix », une pension de 25 livres tournois « pour ses estudes et tant qu'il plaira à Messieurs ». Il reçoit sa pension les 31 décembre 1531 et 28 décembre 1532 (Brenet 1910 p. 87 d'après F-AN, LL 625 f. 115, 137v, 149v). Il est donc né autour de 1515.

• *Chapelle du Comte de Laval (Comte Guy XVII), 1546*. C'est un compositeur connu dont on trouve le nom en 1546 sur la première page d'un recueil, publié par Attaignant, de Psaumes traduits en français par Clément Marot et Théodore de Bèze et mis en musique par « maistre Anthoine de Mornable, Maistre de la chappelle et valet de chambre de puissant seigneur Monsieur le Conte de Laval ». Le comte de Laval meurt le 25 mai 1547 à 26 ans.

Œuvres. Ses premières œuvres ont été publiées par Attaignant en 1534. Attaignant a publié, en 1546, un volume de 25 motets en latin et un livre de 17 psaumes en français. Les deux volumes se réfèrent à « de Mornable » comme compositeur, mais dans les anthologies, qui suivront, les attributions des différentes œuvres pourront varier. Mornable a encore écrit 43 chansons, publiées dans divers recueils, pour la plupart par Attaignant entre 1538 et 1553. La majorité d'entre elles sont de courtes pièces dans le style de Claudin de Sermisy et montrent le penchant de Mornable pour la forme épigramme.

Motetorum musicalium, liber primus, 5, 6, 8vv (Paris, 1546)

Livre second contenant XVII pseaulmes de David, 4vv (Paris, 1546)

Magnificat [primi toni], 4vv, 1534, ed. A. Smijers, *Treize livres de motets parus chez Pierre Attaignant en 1534 et 1535*, v (Paris, 1960)

3 motets, 3–6vv, in 1534, 1539

43 chansons, most 4vv, in 1538, 1538, 1538, 1540, 1542, 1542, 1543, 1544, 1545, 1545, 1546, 1546, 1547, 1549, 1549, 1549, 1553 ; 8 ed. in SCC, xxiv; xxvii (1992–3)

Pierre Morreau dit Le Begue (†1572)

Il est probable que Pierre Morreau appartienne à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1572 mais sa qualité est inconnue.

• [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1572*]. Le 15 novembre 1572, « messieurs ont ordonné quil sera escript a leur procureur fiscal de faire poursuytte a l'encontre [rayé : de Pierre Morreau dit Lebegue pour raison de l'homicide advenu par luy perpetré] de ceulx qui ont commis le meurtre advenu a la personne de Pierre Morreau dit Le Begue] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

Jean Mortis (1439-†1484)

Jean Mortis, chanoine et Grand Chantre en 1439 de la Sainte-Chapelle de Paris, est secrétaire et notaire du roi. Il meurt le 6 mai 1484.

Jean Mortis, conseiller du Parlement, Chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle fut le premier historien de la Sainte-Chapelle, dont il réunit les titres, chartes, lettres, fondations,... en un recueil intitulé : *Répertoire ou déclaration abrégée de tout l'estat de la Sainte-Chapelle du Palais* (Brenet 1910 p. 39 d'après F-AN, LL 627 et 628, F-BnF, ms. fr. nouv. aq. 2049, copie du dix-huitième siècle et Bibl. de la Ville de Paris, ms. 26828, copie du dix-neuvième siècle). Il meurt le 6 mai 1484.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1439-1484*. Gilles Dongois écrit « Jean Mortis fut reçu chanoine [de la 4^e chanoinie] le 18 janvier 1439 (n.s.) au lieu de Philippe Aimenon. En 1439, il fut élu chantre. Il fut aussi conseiller du Parlement. C'étoit un homme de mérite et de capacité fort affectionné à la discipline et aux affaires de la Sainte Chapelle dont il avoit acquis une connoissance particuliere. Il a fait le repertoire ou declaration abregée de tout l'état de la Sainte-Chapelle tant au spirituel qu'au temporel. On doit a ses soins selon toutes les apparences la nouvelle copie de l'ancien ordinaire du service divin de la Sainte-Chapelle faite en l'année [?] dont il y a une copie dans la Sainte-Chapelle de Vincennes. Il a fondé la station qui se fait les vendredis avant la grande messe et un obit pour luy qui se trouve marqué le 6 mai jour de sa mort par son testament olographe qui se trouve reconnu par devant notaires le 9 mai 1482. Il donna à la Sainte-Chapelle tout ce qui resteroit de son bien apres ses debtes et legs payez pour estre employez a l'entretien du service divin... Il est enterré a l'entrée de la basse Sainte-Chapelle sous une grande tombe de pierre sur laquelle on lit son epitaphe en ces termes : Cy gist Maistre Jean Mortis en son temps / Conseiller du Roy en la cour de Parlement, / Chantre et chanoine de cette Sainte-Chapelle / qui trepassa l'an de grace 1484 le VI jour / de May Dieu ait l'ame de luy Amen ». Il est remplacé [comme chanoine] à sa mort par Louis Gouffier en 1484. Comme chantre on peut lire « en l'année 1439 apres la mort de Jean Chambon les tresorier et chanoines eslurent pour chantre Jean Mortis chanoine conseiller au parlement et le presenterent au roy Charles VII qui luy en accorda ses lettres de provision le premier jour de décembre 1439. En 1453 Jean Mortis pretendit que la chanoinie dont Jean Le Peintre avoit esté pourveu apres le decez de Jean Chambon luy appartenoit comme Chantre a cause de l'union cy dessus de l'an 1406 et obtint commission pour faire assigner au Parlement ledit Le Peintre ». En 1484, il est remplacé comme chantre par Jean Chevalier élu le 8 mai 1484 (F-AN, LL 630, p. 160-161n p. 298 et Stein 1912 p. 134).

Il est mentionné une première fois par Michel Brenet dans les comptes de 1444, « aux chappellains de l'eglise pour avoir fait leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de Mesdits Sieurs comme par suplicacion appert, fut donné 32 s. p. », puis dans les comptes de 1446 et de 1450. Le 11 juin 1446, Jean Mortis écrit une lettre, qui figure dans les registres de la Sainte-Chapelle, au chapitre de Lyon pour recruter le maître des enfants de la cathédrale, Hubert Chassardon. Cette démarche n'aboutira pas. Mortis est mentionné le 1^{er} décembre 1447, en tant que chantre et vicaire général du trésorier, dans le règlement des gros et distributions aux chapelains et clercs. Le 7 août 1447, est transcrit au registre mémorial le texte d'un contrat passé avec les chanoines par Jean Mortis, chanoine et chantre, pour la fondation d'un obit solennel, Jehan Militis, licencié en théologie chanoine de la Sainte-Chapelle, sert de témoin (Brenet 1910 p. 29, 30, 31, 32 d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 140, 202v, 203, 328v, F-AN, LL 598, f. 34, 61v et LL 619, f. 104-104v).

Jean Mortis dans son histoire de la Sainte-Chapelle place à l'année 1463 la relation d'un procès engagé entre le trésorier Guy de Bel et le chanoine Thomas le Vasseur, sur ce que le trésorier n'était pas en droit de refuser l'admission d'un chapelain présenté par un chanoine

pour servir « sous sa prébende », si ce chapelain est « ydoine et suffisant (Brenet 1910 p. 33 d'après F-BnF, ms. fr. nouv. acq. 2049, p. 433).

Jean Mortis figure dans une ordonnance du 9 décembre 1476 d'après Michel Brenet, relative à la mort du trésorier Guy de Bel. Cependant, avec les mêmes références, Vidier écrit : le 9 octobre 1476, les chanoines de la Sainte-Chapelle, à la suite du décès du trésorier et jusqu'à réception de son successeur, confient à deux d'entre eux la garde du Trésor de la basse Sainte-Chapelle. Le 12 décembre 1481, Jean Mortis répond avec le collège des chanoines « à la supplication faite par maistre Henry de Corbueil tenoriste, lequel avoit six s. p. par chacune sepmaine, requerant avoir plus grans gaiges pour soy entretenir, luy ont octroyé mesdits sieurs qu'il aura distribucions en la Sainte-Chapelle comme ung clerc en les guaignant et recevant mereaulx, pour servir en ladite eglise ainsi que les autres clerchez ». Le 1^{er} août 1483, les chanoines de la Sainte-Chapelle, dont Jean Mortis, désignent les chanoines et chapelains qui porteront au roi la croix de Victoire et la verge de Moïse (Brenet 1910 p. 35, 36 et Vidier p. 327, 328, 331, 332 d'après F-AN, LL 620, f. 7v et LL. 621, f. 98 et 111).

Le 8 mai 1484, les chanoines sont convoqués pour l'élection d'un Chantre en remplacement de feu Jehan Mortis, décédé le 6 mai 1484. Le 12 mai 1484, sont entrepris les exécutions testamentaires de Jehan Mortis et de Thomas Le Vasseur. Jean Mortis fonde un deuxième obit mentionné les 6, 7 et 20 mai, 15 et 29 novembre : « *Obitus annalis magistri Johannis Mortis, dum vivebat regii consiliarii in parlamento et hujus sacre Capelle cantoris et canonici, suorumque patris et matris ac benefactorum* ». Une procession hebdomadaire chaque vendredi, dont les frais et l'organisation sont réglés après son décès, par ses exécuteurs testamentaires. Le détail des distributions afférentes à ces processions contient les mots : « A chascun des six enfants d'icelle [Sainte-Chapelle] et de leurs deux maistres qui ne seront du nombre desdits chapellains et clerchs, 2 d. p. » Les mêmes fondations sont inscrites dans les obituaires de la BnF et de la bibliothèque Mazarine (Brenet 1910 p. 38, 39, d'après F-AN, LL 621, f. 115v, 116, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 18v, 20v et 43v et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 22v, 46v et 56).

- *Sa pierre tombale*, ornée d'une représentation du bâton de Chantre, insigne de sa dignité, portait l'inscription suivante : « Cy gist maistre Jehan Mortis, en son temps conseiller du Roy en la cour de Parlement, chantre et chanoine de ceste Sainte-Chappelle, qui trespassa l'an de grace mil cccc quatre-vingtz et iiij, le siziesme jour de may. Dieu ayt l'ame de luy Amen .. » (Guilhermy 1883 t. I, p. 87 et Raunié 1890 t. II, p. 477).

- *Chancellerie de France (Charles VII, Louis XI)*. Jehan Mortis est notaire et secrétaire du roi (Billot 1996 p. 303).

- *Parlement de Paris (Charles VII, Louis XI), 1446-1469*. Il est d'après Maugis licencié en décret, conseiller au Parlement du 7 septembre 1446 au 21 février 1469 (Maugis 1916 p. 91 d'après X 1A 75, f. 250v et 4811, f. 63v)

- *Autres bénéfices*. Il est curé de Saint-André de Savigny au diocèse de Loudun ; Il est chantre et chanoine de Beauvais en 1469 (Maugis 1916 p. 91 d'après X 1A 100, f. 140 du 20 juillet 1469).

Pierre Mortis (1449-†1479 ?)

Pierre Mortis est clerc en 1449 et chapelain perpétuel de 1468 à 1479, éventuellement l'année de sa mort.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1449-1479*. Pierre Mortis est mentionné comme clerc dans les comptes de 1449 et 1450 (Brenet 1910 p. 32 d'après BnF ms. fr. 22392, f. 271v, 272, 328v).

Son obit est mentionné dans l'obituaire de la bibliothèque nationale au 26 octobre : « *Obitus duplex Alermi de Remis, istius capelle quondam canonici, Reginaldique, tailliatoris comitis de Claromonte et Johanne, uxoris ejus, Johannis Reginaldi, sartoris, [Ajout main différente] necnon Petri Mortis, ejusdem Capelle capellani perpetui* » (Fiala PCR d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 41). D'après le mémoire de Gilles Dongois, Pierre Mortis est possesseur de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste de 1468 à 1479. Il est éventuellement remplacé en 1479 par Guillaume Bourdin (F-AN, LL 630, p. 328).

Jacques Mothey [Mothe, Monthey] (1536-†1573)

Jacques Mothey est successivement officier de la maison de Charles d'Orléans, après 1536, clerc de chapelle de Marguerite de France, après 1545, clerc de la la Chapelle Royale en 1560 de François II et chanoine en 1557 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 5 avril 1573.

- *Chapelle de Charles d'Orléans, après 1536-1545.* Jacques Mothe est qualifié d'officier qui appartenait à feu monsieur d'Orléans (Handy 2008, p. 484 d'après F-BnF, ms. Dupuy 852, f. 26).

- *Chapelle de Marguerite de France, après 1545-après 1557.* Dans la procédure de réception comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, Jacques Mothey est qualifié de clerc de la chapelle de Marguerite de Savoie et de Berry. De même, après sa mort, le 14 avril 1573, son neveu Pierre Pollisson présente un brevet, daté du 8 novembre 1566, signé par la duchesse de Berry, actant la résignation de Jacques Mothey en sa faveur. Cette résignation ne se fera pas (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, 8G 1536).

- *Chapelle de musique du roi (François II), 1559-1560.* Jacques Mothe participe aux obsèques de Henri II en 1559, comme clerc de chapelle. Il est aussi clerc de la chapelle de musique du roi François II aux gages de 60 livres tournois en 1560. Il est qualifié d'officier qui appartenait à feu monsieur d'Orléans (Handy 2008, p. 461, 484 d'après F-BnF, ms. Dupuy 852, f. 26).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1557-1573.* D'après Regnier, Jacques Monthey, prêtre clerc de la chapelle de Madame la duchesse de Berry fut successeur de Monsieur de Beauregard, sa prébende ayant vacqué par sa mort. Ses lettres de provision furent données à Villiers proche Rais le 16 avril 1556....Il prit possession le 29 mai 1557. Il est remplacé par Jean Pierre Argentier qui ne prit point possession et qui en fit la résignation à monsieur Gilles Quinault (F-AD 18, 8G 1504, p. 40). Les registres de la Sainte-Chapelle donnent plus de détails. Le 29 mai 1557, « messire Jaques Monthey clerc de la chapelle de madame la duchesse de Berry a la collation de la prebende de feu messire Jehan de Beauregard » ; fait à Villiers le 6 avril 1557. Il devra être rasé lorsqu'il viendra aux festes annuelles. Le 27 juillet 1557, monsieur Monthey revient avec les lettres de la duchesse. Les lettres de reception comme chanoine seront corrigées et « sera mis quil a esté receu portant barbe ». Le 1^{er} octobre 1558, « sur les requestes a eulx faictes par Michel Martin et Anthoine de Rancon basses contres gaigiers de l'église par lesquelles ilz ont prié messieurs de les pourveoir chacun d'un office de vicaire en l'église de ceans, monsieur Mothey a présenté ledit Martin a monsieur Du Mayne au lieu et place de messire Ursin Brunet a present chappelain ». Le 15 octobre 1558, « veu laquelle remonstrance et descharge dudit Gaillard [de la charge des enfants de chœur et réparations de l'église], messieurs ont commis pour la charges desdits enfans de cueur et reparations de l'église lesdits Dumayne et Monthey ». Le 19 novembre 1558, Jacques Mothey est présent quand est évoqué l'affaire de la réception de Jean Testard, vicaire marrelier comme vicaire « normal » à la place de feu Jean Harpicon. Le 13 décembre 1558, « monsieur Dumayne a présenté a la place de vicaire marelrier que souloit tenir messire Jehan Testard, Estienne

Guyard naguerrès enfant de cœur et a présent aux gaiges de l'église ; et a fait ladite présentation a monsieur Monthey vicaire de monsieur le tresorier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 17, 60ca, 8G 1526, f. 86, 95ca, 105ca, 114,).

Jacques Mothey est présent aux réunions de chapitre des 4, 8, 11 et 15 avril 1559. Le 22 avril 1559, « messieurs ont... commis monsieur Mothey pour faire faire la muraille du jardoin que tient de l'église monsieur Paluz ». Le 1^{er} juin 1559, « monsieur Gaillard a remonstré a messieurs que le jour de la chevauchée de la soizaine de may dernier... luy survint ung flus de sang par le nez a grande effusion qui fut cause quil ne peult aller a ladite chevauchée neantmoing messieurs Du Mayne, Burgat et Mothey avoient party entre eulx la distribution dudit sieur Gaillard sans luy en faire protestant d'en avoir son recours ». Le 27 juin 1559, « Mothey a empoché 100 livres tournois des religieuses de l'anonciadde et declare les avoir depensées en reparations de sa maison et autres affaires de l'église... ». Le 20 janvier 1560, « monsieur Dumayne au nom de vicaire de monseigneur le tresorier a decclaré a messieurs qu'il proteste de nullité la reception et installation de messire Jehan Le Nayn a l'office de chappelain faite par messieurs messire Simon Gaillard, Claude Martin, François Burgat et Jaques Mothey... ». Le 15 avril 1561, Jaques Mothey est présent au chapitre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 1, 5ca, 7v, f. 10v-11, 23-23v, f. 44, 105).

Le 19 avril 1561, Dumayne fait son rapport pour la réception de Pierre Fauchon « qui lui avoit remonstré quil n'estoit subject a examen actendu quil avoyt esté examiné lors quil avoit esté commis vicaire et trouvé et rapporté cappable. [Crenequin prend l'avis des] chanoines assistans assavoir Martin, Burgat, Mothey pour le costé droit et ledit Gaillard et Du Mayne pour le costé gaulche qui ont esté et d'avis que ledit Fauchon devoit estre institué et receu chapelain... ». Le 3 juin 1561, messieurs ont « ordonné que messieurs Dumayne et Mothey qui ont la charge des enffans feront metre des pluncties [?] aux lictz desdits enffans qui en auront besoing, des toilles qui ont esté achaptées par chapitre ; et outre desdites toilles feront faire des aulbes pour l'église et douze aulbes pour lesdits enffans comprins celles qui ont esté ja factes ». Le 14 juin 1561, « cappitulans et estans assemblez en chapitre pour decider des affaires messieurs Jehan Crenequin, Gilbert de Fougieres, Symon de Gaillard, Laurens Du Mayne, Claude Martin, Germain Viillard, François Burgat et Jaques Mothey tous chanoines de ladite eglise » en l'absence du trésorier, de son vicaire et du chantre décident de la suppression des distributions pour toute absence non autorisée des chapelains et vicaires. Le 29 juillet 1561, « après lecture faite du registre de la demission faite par monsieur Lemarie au chapitre precedant de l'office de chantre et que monsieur Crenequin, de Fougieres, Gaillard, Dumayne, Martin et Mothey ont déclaré quilz ne veulloient accepter ladite charge et s'en despartoient prians monsieur Burgat de l'accepter, ledit sieur Burgat a accepté ledit office de chantre et accorder faire la charge dicellui office ». Le 19 août 1561, messieurs ont commis Dumayne et Mothey « pour aller a mydy au logis de monsieur de Bourges pour assister de la part de chapitre a la congregation qui se fait pour le clergé ». Le 4 novembre 1561 « sera remboursé par le receveur a monsieur Monthey la somme de 102 sous 3 deniers quil a frayé pour l'entretienement des souliers et chausses de André Bergier enfant de cœur estant au college ainsi quil est aplain déclaré par ses partyes ». Le 22 novembre 1561, messieurs ont « commis monsieur Burgat et Mothey pour faire faire la distribution des bleds et sera a chacun de messieurs 3 setiers de froment viel et aux chapelains et vicaire la moictié moins ». Le 20 décembre 1561, « monsieur Mothey a dict qu'il a entendu par les officiers de madame la duchesse que ladite dame trouveroit for estrange de ce que on auroit pourveu audit office [Le Roy] au lieu de monsieur Le Marie... actendu que madame avoit pourveu ledit Burgat audit office... ». Le 10 janvier 1562, Mothey et Burgat demandent successivement certification de leur chanoynie. Le 17 mars 1562, « messieurs ont ordonné que monsieur Mothey achaptera du drap a moindre despense que faire ce pourra pour fair une robe a André

Bergier qui est au college » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 4v, 22v, 29, 56, 87v, 93, f. 102v-103, f. 111v, 136).

Le 4 avril 1562, Mothey est présent au chapitre. Le 7 avril 1562, « tradat a monsieur Mothey 14 livres 14 sous 3 deniers quil a forni pour André Bergier enffant de cueur estant au college ». Le 23 mai 1562, il est présent au chapitre. Le 19 septembre 1562, « messeurs [dont Mothey] ont commis monsieur le chantre pour compter avec le maistre des enffans de cueur de l'eglise de ce qui luy peut estre deub de ladite maistrise au jour des enffans quil a euz selon quil est contenu par sa reception a ladite maistrise ». Le 26 septembre 1562, « sera païé a monsieur Mothey 60 sous 9 deniers quil a payé pour André Bergier nagueres enffant de cueur de l'eglise depuys la feste de pasques derniere passée assavoir en livres, ancre et papier 4 sous 6 deniers, en drap pour faire chausses 41 sous 3 deniers pour la façon desdites chausses 6 sous et pour une carrelure de souliers 9 sous ». Le 26 septembre 1562, messieurs ont... « commis monsieur Mothey pour faire habiller ledit Bergier ». Le 3 octobre 1562, « sera remboursé monsieur Mothey 12 livres 17 sols tournois qu'il a païé pour faire habiller André Bergier gagiste et nagueres enffant de cueur, assavoir une robe, un prepoint, une paire de souliers ; et que pour l'advenir ne luy sera aulcune chose baillé oultre ses gaiges ». Le 6 octobre 1562, il est présent au chapitre et messieurs Dumayne et Mothey sont commis par messieurs « pour en accorder » avec Marthe Degref pour le linge qu'elle a forni aux enffans. Le 10 octobre 1562, « messieurs ont my es mains de monsieur Mothey le marché de fourniture de linge fait avec Marthe Desgrez receu par Chenu notaire royal le 7 octobre 1562 ». Le 29 novembre 1562, Mothey reçoit « 1 escu pour les souliers quil a achapté pour les enffans de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 1, 5, 17v, 21, 22, 24v, f. 24v-25, f. 26, 27, 40v).

Les 7 et 27 avril, 7 août 1563, Jaques Mothey est présent au chapitre. Mothey est au chapitre à la présentation de Macé Arrachepied comme vicaire à la place de feu Jehan Testard. Le 31 décembre 1563, « sur la requeste presentée a messieurs par Mace Arrachepied vicaire de ceans ont ordonné que luy sera baillé des habillemens jusques a la somme de 10 escuz et commis monsieur Mothey pour les achapter entre les mains duquel sera mise la somme ». Le 8 janvier 1564, « messiers ont ordonné que au lieu de la distributions de bled accoustumée estre faicte a eulx et aux chappelains et vicaires et actendu quelle ne se peult faire d'aultant quilz ont vendu et apprecyé a leurs fermiers pour la necessité du temps grand quantité de bleds a argent... sera faict distribution de la somme de 600 livres sur la somme de 2528 livres tournois qui esttrouvée en ladite bource... et parce que messieurs Gaillard, Dumayne, Mothey estoient chargés de ces deniers dont ils avoient les clefs, messieurs les en ont deschargez jusques au reste de la somme de 1928 livres qui est demourée en ladite bource ». Le 11 janvier 1564, messieurs ont « ordonné que... le sieur Dumayne remboursera a monsieur Mothey la somme de 10 escus quil a bailliez pour Mace Arrachepied enffant de cueur de l'eglise suivant l'ordre du chapitre ». Le 30 janvier 1564, le chapitre a « comys messieurs Dumaine et Mothey pour faire nouveau inventaire des meubles de la amison de la maistrise ». Le 15 février 1564, Jehan de Brielle brodeur a rendu a messieurs les clefs des chappes et ornemens de l'eglise lequelles clefs ont esté mises es mains de monsieur Mothey pour en bailler une a de Brielle et l'autre au marrelier ». Le 22 février 1564, « messieurs ont accordé a monsieur Mothey la vigne que tenoit monsieur le chantre ». Le 11 mars 1564, Mothey est présent au chapitre pour la présentation par monsieur de Fougieres de « messire Thomas Mignot basse contre et prestre du diocese de Chartres » et messieurs « ont commys messieurs Mothey et Le Roy pour recapituller l'ynventaire » de la maison de la trésorerie. Le 18 mars 1564, Mothey est remboursé de « 1 ecu quil a baillé a messire Thomas Mignot vicaire en son gaigne a venir pour aller en son pays » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 1, f. 4-4v, f. 42, f. 69-69v, f. 88, 90v, 92, 96, 103, 104, 107v, 108v, 119v).

Le 8 avril, 16 septembre, 25 novembre 1564, Mothey est présent au chapitre. Le 11 juillet 1564, messieurs ont « commis Mothey et Le Roy pour adviser des meubles qui sont en la maison de leur recepte... » Le 14 octobre 1564, « tradat a monsieur Mothey sur la bource du chantre 19 livres 5 sous 10 deniers pour paier le drap quil a achapter pour faire des says et quemisolles aux enffans de cueur et pour la façon d'iceulx ». Le 5 janvier 1565, « sera remboursé a monsieur Mothey 6 livres 11 sols 3 deniers quil a payé pour les enffans de cueur pour les causes contenues en ses parties... ». Le 20 février 1565, il reçoit une deuxième distribution de blé. Le 7 avril 1565, « Mothey qui a frayé pour les enffans de cueur en sousliers neufs » reçoit 40 sous et messieurs ont « ordonné que de la toille apportée de Gien, monsieur Mothey fera faire des chemises aux enffans de cueur et ung pour pinct pour Claude l'ung desdits enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 1, 68, 79, 95ca, 108, 131, 151).

Le 19 juin 1565, « Mothey qui a frayé pour avoir fait racouster les souliers des enffans de cueur, pour ung alphabet et pour une paire de soulyers pour Claude » reçoit 23 sous 8 deniers. Le 14 août 1565, messieurs ont « commis messieurs Martin et Mothey pour visiter les reparations qui sont necessaires estre faictes en la maison du maistre des enffans de cueur ». Le 18 août 1565, « Mothey pour avoir fait rhabiller les souliers des enffans de cueur et pour une paire de souliers neufz achaptez pour Blaise l'ung desdits enffans » reçoit 21 sous. Le 16 octobre 1565, « messieurs ont baillé par adcense a monsieur Mothey pour le temps quil sera chanoine de l'eglise present et acceptant la maison ou souloit demourer le maistre des enffans de cueur de l'eglise pour le pris quil donnoit de l'aultre maison quil tenoit et a mesmes charges et conditions ; laquelle aultre maison il a dellaisée pour ledit maistre... et ont mesdits sieurs commis monsieur Vialard pour visiter ladite maison presentement adcensée audit sieur Mothey et y faire les reparations quil y convyent faire ». Le 20 novembre 1565, « messieurs ont commis messieurs Martin et Demerlier pour visiter la maison de maistre des enffans de cueur de l'eglise que monsieur Mothey a dellaisée ». Le 11 décembre 1565, « sur ce que monsieur Mothey requiert estre deschargé des reparations de la maison ou il a demeuré cy devant disant avoyr satisfait ausdites reparations de ce qui sont de sa charge ; ont ordonné que se purgeant de ce par serment, ilz luy bailheront descharges » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1532, f. 15v, 42v, 43, 60ca, 75v, 80).

Le 3 janvier 1568, Mothey est présent au chapitre. Il en est de même le 27 décembre 1568 pour la réception de Germain Viillard comme nouveau trésorier. Le 19 mars 1569, Mothey est présent au chapitre. Le 30 avril 1569, messieurs ont « commis messieurs Mothey et Amerard pour prendre garde si le maistre des enffans de cueur de l'eglise entretient lesdits enffans d'habillemens et silz sont traictez selon le marché faict avec luy et a celle fin lever ledit marché et le faire observer par ledit maistre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 1, 75, 107, 117s).

Le 23 mai 1570, Mothey est présent au chapitre pour l'exécution testamentaire du « deffunct messire Gilbert de Fougieres, vivant chanoine de la Sainte-Chapelle de ceans ». Le 23 mai 1570, on se partage les biens de de Fougieres. Dumaine, Mothey, Le Roy et David penchent pour qu'ils soient « baillez au plus offrant et derniers encherisseurs au proffict de l'eglise » et semblent l'emporter. Le 26 mai 1570, les chanoines se répartissent les bien de chapitre que tenait Gilbert de Fougieres : les prés à Dumaine, les vignes à Mothey, la maison à Le Roy et les prés de Mothey, la maison de Le Roy à David et les vignes de Mothey à Dumerlier. Le 14 décembre 1570, Mothey est présent au chapitre. Le 19 décembre 1570, « monsieur Le Roy a présenté a monsieur Laurent Dumaine vicaire general maistre Toussaintz Rahel pour estre son vicaire a la place de messire Anthoyne Rancon. Il est renvoyé à monsieur Monthey plus ancien chanoine en l'absence du chantre. Le 20 décembre 1570, le rapport de Mothey sur

Toussaintz Rahel le juge cappable et suffisant. Toussaint Rahel est reçu vicaire [à nouveau] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 30, f. 30v-31, f. 34v-35, f. 90, 90v, 91).

Le 14 mai 1572, « apres avoir par messieurs leu les lettres a eulx envoyees par monsieur messire Pierre Rivelle chanoine de ceans par laquelle il leu prie reception messire Duvergier bassecontre a la place de vicaire qui est a sa presentation a cause de sadite chanoinie... Il est renvoyé a Mothey plus ancien chanoine par Dumaine vicaire du tresorier, l'office de chantre vaccant. Et en l'instant ledit sieur Mothey et Jaques Rossilhon chappelain de ladite Sainte-chapelle a rapporté que depuis le temps que ledit Du Vergier a chanté en l'eglise de ceans ils ont cogneu comme est capable pour tenir et exercer ladite place de vicaire. Il est receu ». Le 20 mai 1572, monsieur Le Roy a présenté a monsieur Mothey comme plus ancien chanoine de ceans monseigneur le tresorier absent et monsieur Dumayne son vicaire n'estant au chapitre... messire Robert Ravars vicaire de l'eglise de ceans a la place de chappelain que souloit tenir et exercer feu François Bernard... ». Le 6 juin 1572, Leroy presente Robert Ravard, vicaire comme chappelain a Dumaine. Il est renvoyé à Mothey. Le 7 juin 1572, Mothey présente son rapport sur Ravard. Il la interrogé en la presence de plusieurs chantres de l'eglise de ceans et s'est ledit Ravard trouvé suffisant (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535).

Le 9 juin 1572 Jacques Mothey est présent au chapitre pour un nouvel examen du cas de Robert Ravard : « a tous... savoir faisons que monsieur Mothey chanoine auquel messire Robert Ravard avoit esté renvoyé par monsieur Dumayne vicaire general du resorier a examyné ledit Ravard sur sa capacité s'il pourra tenir et exercer l'office et place de chappelain... au lieu de deffunct messire François Bernard pour chanter et tenir la haulte contre... est jugé cappable et institué chapelain et installé par Dumonhet aussi chanoine de la Sainte-Chapelle ». Le 13 juin 1572, « monsieur Mothey a présenté a Dumayne messire André Bergier vicaire marrelier en la place de vicaire a laquelle... messire Robert Ravaud a renoncé ». Le 29 juin 1572, « monsieur Dumayne a présenté Symon Guerin pour vicaire marrelier au lieu de André Bergier ». Il est renvoyé à Mothey. Le 16 septembre 1572, Mothey est présent en chapitre. Le 9 janvier 1573, messire Yves Sycard présenté par « monsieur Dumonhet chanoine de seant a monsieur Dumayne grand vicaire de monsieur le thesaurier pour son chappelin affin d'estre receu en la place que souloit tenir le deffunct messire Anthoine de Montsayon » est renvoyé à Mothey pour l'absence de chantre. Mothey le trouve suffisant le 13 janvier 1573.

Le 7 avril 1573, « monsieur Jaques Mothey, chanoine est deceddé puyx deux jours enca ». Le 14 avril 1573, « est venu en chapitre messire Pierre Pollysson nepveu de deffunct messire Jaques Mothey lequel a dit et remonstré que cy devant et des longtemps madame la duchesse de Savoye et de Berry accorda a son feu oncle de resigner toutefoys et quante que bon luy semblera sadite chanoinie et prebende » selon le brevet suivant signé de la main de madame et plus bas Jullain son secretaire : « aujourd'hui 8 novembre 1566, madame la duchesse de Savoye et de Berry a Turin a accordé et permis qu'en consideration des bons et agreables services que messire Jaques Mothey luy a de longtemps faitz en estat de clerc de chapelle et a feu monsieur d'Orleans son frere, il puisse quand bon luy semblera resigner sa prebende quil a par cy davant eue par faveur et don de madame a Pierre Polisson son neveu... ». Le 15 juin 1573, « messire Pierre Pollisson neveu de feu messire Jaques Mothey lequel a dit que combien que par cydevant il leur ayt fait nottifier ung placet de madame duchesse... par lequel elle auroit permis audit deffunct..., que neantmoins il ne pretend plus aucun droit et ne veult et n'entend s'ayder dudit placet et a remis et remect tous les droictz qu'il y pourroit pretendre en vertu de ce entre ces mains de madame pour en faire et disposer comme bon luy semblera ». Le 22 septembre 1573, Pierre Pellysson neveu de feu Jaques Mothey veut le blé de son oncle. Le chapitre est favorable. Le 19 octobre 1574, messire Gilles Quinault, abbé de Saint-Genoulx a des lettres de collation de la duchesse pour la prebende de

messire Jehan Pierre Argentyer [qui a résigné] qui en avoit esté proveu madite dame par la mort de messire Jaques Motey (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536-1538).

Louis Motin (1605-1639)

Louis Motin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1605.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1605-1639*. D'après Regnier, Louis Motin, prêtre chanoine de Saint-Ursin et du Château les Bourges, fut successeur de Monsieur Dumaine. Ses lettres furent données à Paris le 17 décembre 1605 par Henry IV. En vertu desquelles il prit possession le 24 décembre de la même année. Pierre Motin, clerc du diocèse de Bourges [et poète (1566-†1612) (wiki/Pierre_Motin)], fut pourvu du canonicat de Monsieur Dumaine. Il le résigna à Louis Motin son frère sans prendre possession. Lui succède Ambroise Voisin en 1639 (F-AD 18, 8G 1504, p. 49v-50). Louis Motin apparaît dans les comptes au terme de Noël 1605, il ne touche presque rien de la première distribution de froment et rien de la seconde. Il a des distributions normales les deux derniers termes de l'année 1605-1606. Il est mentionné de 1609-1610 à 1625-1626 (F-AD 18, 8G 1669-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682-1683).

Regnault [I] [Renault, Reginaldus] Motin [Motini] (1407-1418)

Renault Motin est chanoine et Grand Chantre probablement en 1407 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

Il y a deux Renault Motin, le premier est chantre et chanoine en 1408-1409 de la Sainte-Chapelle de Bourges et le second est chanoine de Saint-Etienne et prieur des Ursins et reçu chanoine en 1429.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1407-1408*. Regnault Motin figure comme chanoine dans les comptes de 1408-1409, comme chantre avec André de Thou. Il a dû remplacer Pierre Morin le premier chantre de la Sainte-Chapelle démissionnaire en mars 1407. Car il est mentionné comme Chantre le 26 novembre 1408. Il est remplacé lui-même par André de Thou avant le 23 mars 1409 (F-AD 18, 8G 1504, p. 18).

Il ne gagne que 4 livres tournois. Il disparaît des effectifs résidents de 1409-1410 jusqu'à 1420-1421. Un Regnault Motin est reçu chanoine en 1429, sans que l'on puisse identifier ces deux personnages.

C'est peut-être encore le premier Renault Motin qui, le 31 août 1418, est parmi les témoins de Robert Le Maistre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1635-1647, 8G 1509, f. 51).

Regnault II [Regnaud, Renaud] Motin (1429-†1450)

Renaud II Motin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1429. Il meurt en juin 1450.

Il ya deux Renault Motin, le premier est chantre et chanoine en 1408-1409 et le second est chanoine de Saint-Etienne et prieur des Ursins et reçu chanoine en 1429. Il est possible qu'ils puissent être identifiés, mais je préfère laisser les deux notices.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1429-1450*. Regnier écrit : « Renaud Motin [d'une autre main est écrit en marge : « il y a un Renault Motin qui estoit chantre le 26 novembre 1408 »] chanoine de l'Eglise de Bourges et prieur de Saint-Ursin fut pourveu du canonicat de Monsieur de La Buxiere par Charles VII le 1^{er} octobre 1429. Il prit possession le 2 décembre suivant. Il fut vicaire de Monsieur le Tresorier Jean Juvenal des Ursins et de Jean de Bar [marqué en bas de passage d'une écriture différente : « Il fut maintenu par arrêt de la cour dans son canonicat contre Charle Le Borsier qui avoit été nommé au canonicat de Robert de La Buxiere par Arnoul Belin comme vicaire et procureur de Charles 7. Regnaud Motin avoit été nommé par le Roy même »]. Il est remplacé en 1450 par Jean Parnaut (F-AD 18, 8G 1504, p. 65-65v).

Il ne touche des distributions normales que de 1439-1440 à 1449-1450 quoique avec un terme de Pâques faible en 1450. Il a disparu dans les comptes 1458-1459.

Le 12 septembre 1429, Regnault Motin est procureur pour la réception de Guillaume de Montespedon. Le 2 décembre 1429, il est reçu chanoine à la place de feu Robert de Buxieres par don du roi de France fait le 1^{er} octobre 1429 [Charles Le Boursier avait obtenu cette prebende le 4 décembre 1424]. Le 22 septembre 1430, il rapporte un arrêt de la cour royale qui lui adjuge la prébende contre Charles Le Boursier. Regnault Motin est reçu effectivement chanoine. Il demande à être exempté des droits, en référence à Guillaume de Montespedon qui a payé sans être reçu. Le 28 février 1432, il est nommé maître d'œuvre de la chapelle et de sa fabrique avec Jonis, Robelin et Limbourg. Il est présent au chapitre de nombreuses fois de 1434 à 1449. Notamment, le 9 juin 1440 ou 1441, il laisse sa maison canoniale à Nicolas Cœur, tant qu'il vivra ou sera chanoine. Le 31 mai 1445, il reçoit le serment de Antoinnes Daboris, damoiseau époux de Petronille de Graçay, en tant que vicaire du trésorier. Le 14 mars 1446, il est nommé vicaire du trésorier avec de Rouvray et Pijaud. Le 31 mai 1449, il est procureur de Jean de Bar reçu trésorier à la place de Juvenal des Ursins.

En 1452, Jean Parnaut, chapelain du roi reçoit sa prébende par lettres datées du 27 juin 1450 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1635-1647, 8G 1509, f. 51). Regnault Motin est donc mort peu avant le 27 juin 1450, peut-être ce même mois.

- *Cathédrale de Bourges, 1429*. D'après Regnier, Regnault Motin est chanoine de l'église de Bourges et prieur des Ursins, avant d'être pourvu du canonicat de Monsieur de La Buxière par Charles VII le 1^{er} octobre 1429 (F-AD 18, 8G 1409, p. 65).

Jean Motteau [Moteau] (1634-†1653 ?)

Jean Motteau est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1634.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1634-1653*. Jean Motteau est mentionné une première fois comme chapelain perpétuel le 9 septembre 1634, pour une plainte : il « persiste à ne point chanter ny descendre au pulpitre »; les chanoines le font avertir « pour la troisieme fois» d'avoir à se présenter au chapitre. Le 16 septembre 1634, le chefvecier Hugues Menusier fait part du refus de Jean Motteau ; les chanoines le privent de ses distributions. Le 13 janvier 1635, l'affaire se résout à l'amiable ; Jean Motteau se désiste du procès par lui engagé et promet « de faire doresnavant son debvoir et les fonctions ordinaires auxquelles les chappellains de la Sainte Chappelle sont subjects ainsy que ses predecesseurs ont cy devant fait ». Le 1 septembre 1635, « Mre Jehan Motteau, chapelain perpétuel en la Sainte Chappelle, est venu faire plainte à la compagnie de quelques injures et menaces que Maistre Arthus Haulcoustiaux, clerc ordinaire en ladite Sainte-Chapelle, a profferées contre ledit Motteau. Sur quoy lesdits Sieurs ayant délibéré ont ordonné que ledit Haulcoustiaux seroit mandé au chappitre pour estre reprimandé ». Jean Moteau est mentionné une dernière fois pour les funérailles d'Eustache

Picot le 30 juin 1551 (Brenet 1910 p. 179, 181, 182, 346 d'après F-AN, LL 602, f. 193-193v, f. 194, 204v, f. 223-223v, LL 604, f. 62). D'après Gilles Dongois, Jean Moteau aurait été remplacé par Pierre Radigues en 1653, lequel n'est pas mentionné dans le livre de Michel Brenet.

Jean Moulle [Molle] (1519-†1547)

Jean Moulle est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1519. Il meurt en 1547.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1519-1547.* Le 3 septembre 1519, les chanoines « ont ordonné que Maistre Jehan Moulle, clerc, seroit mis hors, considéré que trop long temps estoit malade ». Malgré cette décision, Moulle continuera son service à la Sainte-Chapelle jusqu'à sa mort en 1547. Le 2 novembre 1520, Jehan Moulle reçoit une avance « pour avoir une chappe ». Le 15 février 1522 (n. st.), il est mentionné toujours comme clerc, pour une distribution de sel. Le 6 décembre 1525, le Chantre rapporte que Acher, Moulle, Du Mes et Barry sont venus le supplier d'obtenir de MM. leur pardon pour « les fautes du temps passé », ce qui leur est accordé. Le 17 mars 1526 (n. st.), Jehan Molle, Laurent Du Mes, Guillaume Mollet, Jehan Doultre et Zacarie sont mentionnés pour le règlement des distributions pour la célébration des messes fondées (Brenet 1910 p. 72, 73, 76, 82, 83 d'après F-AN, LL 624, f. 4-4v, f. 21, 40v et LL 625, f. 19, 34). Il meurt en 1547 ayant fait fondation d'un office pour la fête de la visitation (F-AN, L 620, Inventaire des titres de la Sainte-Chapelle, p. 41).

Honoré Mourier [Mourié] (1573-†1606)

Honoré Mourier est reçu chapelain en 1573, chapelain perpétuel en 1589, Grand Chantre en 1595. Il meurt en 1606.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1573-1606.* Honoré Mourier est reçu chapelain de M. de Bangy le 10 juin 1573 et à nouveau reçu le 23 décembre 1573. Peut-être avait-il été reçu à l'essai en juin et reçu définitivement en décembre. Le 16 juin 1582, « Maistre Honoré Mourier a demandé congé d'aller à champs pour huit ou dix jours et que cependant il s'informerait de quelques petits enfans qui eussent bonnes voyx pour servir d'enfans de cœur, ce qui luy a été accordé pour ledit temps ». Le 12 septembre 1582. « Les chappellains ordinaires ont fait ungne requeste, parlant par Mourier et Le Gueulx, à ce qu'il pleust ausdits sieurs [les chanoines] que en faisant la sepmaine des defaillans ilz receussent le profit et emolumens que lesdits chappellains gaigneroient » ; les chanoines leur ordonnent de « bailler leur dire par escript ». Le 28 novembre 1587, Honoré Mourier se fait rembourser des « parties de vin fournies par Monsieur Mourier par le commandement desdits sieurs tant pour les chantres du Roy que au banquet du Maistre des enfans le jour de la Sainte Cecille montant 8 livres 8 sols tournois ». Le 27 mai 1595, Leschenet se démet de l'office de Chantre, « disant qu'il ne le pensoit plus exercer, et prie lesdits sieurs en gratifier et y eslire Maistre Mourier chapelain perpétuel ». Dongois écrit : « en 1595 sur la démission du dit Lechenet pour cause de permutation avec Honoré Mourier fut esleu le dit Mourier chapelain perpétuel de Saint Venant [Chantre] et confirmé par le roy Henry IV le 8 juin 1595 » (F-AN, LL 630, p. 304, 333). Honoré Mourier était chapelain perpétuel depuis 1589. Il meurt en 1606, sans doute en mars ou fin février. Car, le 8 mars 1606, sa chambre est donnée à Moyse Huet, qui est « le plus ancien chapelain » (Brenet 1910 p. 125, 126, 133, 134, 141, 146 d'après F-AN, LL 599, f. 110-110v, f. 119, LL 600, f. 24, 28v, 93, 149, LL 601, f. 18).

René Mousseau (1609)

René Mousseau est marellier gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges, renvoyé au bout de 3 mois.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1609.* Le 28 avril 1609, René Mousseault, natif de Chinon et fils de Jehan Mousseault, est reçu vicaire marellier de la Sainte-Chapelle. Le 20 juillet, « messieurs ont donné et donnent congé à maistre René Mousseau A lui de se rendre où bon lui semblera » (F-AD 18, 8G 1545, f. 13, 25).

Jacques de Moustier [Mouthier, Dumoustier, Du Moustier] (1613-†1631)

Jacques de Moustier, clerc taille de la Sainte-Chapelle de Paris en 1613 et maître de grammaire des enfants, devient chapelain en 1625 et maître de musique des enfants au moins de 1625 jusqu'à son décès le 26 novembre 1631.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1613-1614, 1622-1624 ? et 1625-1631.*

1613-1614 : « Maistre Jacques de Mouthier, prebste du diocèse de Rouen », est reçu « clerc pour servir de taille a l'église » le 16 janvier 1613. Le 21 août 1613, messieurs ordonnent à Nicolas Gougelet « de ne plus se présenter pour porter l'habit a l'eglise et ne plus s'immiscer de la nourriture des enfantz de cœur ny de la maistrise de grammaire, au lieu duquel ilz [les Chanoines] ont commis maistre Jacques du Moustier pour avoir le soing et la conduite des enfantz » (Brenet 1910, p. 161, 162, d'après F-AN, LL 601, f. 137-137v, f. 143-143v).

1622-1624 : après sa démission de la cathédrale de Notre-Dame de Paris en 1622, il semble être revenu au moins de façon épisodique à la Sainte-Chapelle de Paris comme en témoigne un versement du 15 novembre 1622 mentionné dans l'inventaire des biens de Florent Bienvenu, organiste de la Sainte-Chapelle (Jurgens 1968, p. 643, 691).

1625-1631 : le 3 juin 1628, maître Jacques Du Moustier est qualifié de maître de musique pour un « congé d'aller aux champs ». Le 15 juillet 1628, messieurs « ont ordonné à leur receveur de payer à maistre Jacques Dumoustier la somme de 12 livres 16 sols pour distribuer aux chantes qui ont assisté aux feux de Saint Jean et de Saint Pierre ». Le 7 avril 1629, Jacques Du Moustier, maître des enfants de chœur, est autorisé d'aller « à sa cure », le 19 septembre 1629, d'aller « faire ses vendanges », pour quatre ou cinq jours. Le 7 août 1630, Du Moustier reçoit une allocation de 12 livres pour « mener les enfants aux champs » le lendemain (Brenet 1910 p. 169, 170, 172, 173, 174 d'après F-AN, LL 602, f. 15, 17v, f. 56-56v, f. 66-66v, f. 94v).

Jacques Du Moustier décède le 26 novembre 1631. Le fichier Laborde signale ses funérailles le 28 novembre 1631, à l'occasion desquelles il est qualifié de « curé d'Arble (?) » (Brossard 1965, p. 110). Il doit avoir obtenu cette charge au plus tard le 7 avril 1629, date à laquelle on lui donne permission d'aller « à sa cure » (voir ci-avant). Le 29 novembre 1631, « lesdits Sieurs ont ordonné à Messire Hugues Menuisier chevecier de la Sainte-Chapelle, de faire la despence des enfans de la Sainte-Chapelle et d'avoir soing de leur nourriture jusque à ce que lesdits Sieurs ayent mis un maistre. Le jour précédent qui estoit novembre 28 dudit mois, lesdits Sieurs s'estant assemblez extraordinairement à l'issue de la messe sur la mort arrivée de Maistre Jacques du Moustier maistre des enfans de cœur de ladite Sainte-Chapelle, auroient député ledit Sieur Barrin l'un desdits chanoines de ladite Sainte-Chapelle pour aller trouver le Roy à Chateauthierry et représenter à Sa Majesté l'interest que la Compaignie auroit à la nomination d'un maistre, sur quoy le Roy ayant entendu nos raisons il auroit laissé la disposition entiere à la Compaignie, ainsi qu'il a esté représenté par ledit Sieur Barrin lequel auroit dict à la Compaignie le 3^e jour de decembre que suyvant l'ordre qui luy avoit esté donné il auroit veu Sa Majesté avec le Sieur Picot, un desdits chanoines, et remercié de ce qu'il luy

avoit pleu conserver les droicts et les privileges de la Compagnie et remettre en sa disposition le choix d'un maistre des enfans de chœur, ce que le Roy leur auroit de nouveau confirmé et accordé en ces mesmes termes : Ouy, je veux bien, choisissez un habile homme ». Le 6 décembre 1631, messieurs « ont arrêté et ordonné que la maistrise des enfans de cœur de ladite Sainte-Chapelle seroit offerte à Monsieur de Bournonville, maistre des enfans de cœur de la ville d'Amiens » (Brenet 1910 p. 175, 176 d'après F-AN, LL. 602, f. 124-124v, f. 125).

- *Notre-Dame de Paris, 1614-1622 et 1624-1625*. Jacques Du Moustier devient par concours, sur la fin de 1614, maître de musique de Notre Dame de Paris, où il succède à Abraham Blondel. A la suite de difficultés avec les enfants et avec l'intendant du chapitre, il démissionne en 1622, mais reprend ses fonctions en 1624 pour les quitter définitivement en 1625 (Brenet 1910, p. 176, citant Chartier 1897 p. 89 et suiv.). C'est sans doute à cette époque (la lacune constatée dans les registres ne permet pas de s'en assurer) qu'il rentre définitivement comme maître de musique à la Sainte-Chapelle.

Enguerrand de Moyenville [Semiville, Media Villa] (1390-†1399 ?)

Enguerrand de Moyenville est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1390.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1390-1399 ?*. Enguerrand de Moyenneville est reçu chanoine en 1390 et probablement remplacé par Robert Dours en 1399 (F-AN, LL 630, p. 171, Stein 1912 p. 134).

Son obit est le 18 janvier, le 28 avril, le 5 mai, les 4 ou 5 juillet : « *Obitus duplex dominorum Dyonisii decollatoriis quondamregis karoli sexti elemosinarii et Inguerranni de media villa presentis capelle quondam canonicorum necnon Petriclerici et Alberici de barnayo de tornodoro quondam hujuscapelle canonicorum ac domini Joannis gresle. Quorumanimabus deus* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, f. 30v et F-Pn, Lat. 17741, 26v).

Charles Mulot (1635-1660)

Charles Mulot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1635.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1635-1660*. Regnier écrit : « Charles Mulot cleric du dioceze de Boulogne succeda [à Jean Mulot] en 1635 et a été receu chanoine le 1^{er} décembre de la même année par procureur. Ses lettres sont dattées du 1^{er} mars 1634 ». Il est remplacé par Louis Bouchel (F-AD 18, 8G 1504, p. 21v-22).

Jean Mulot (1631-†1649)

Jean Mulot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1631 et de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1634. Il meurt en 1649.

- *Sorbonne*. Jean Mulot est doyen de la faculté de théologie.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1631-1644*. Dongois écrit : « Jean Mulot docteur en Theologie de la maison et Société de Sorbonne fut receu chanoine [de la 10^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 22 fevrier 1631 apres la mort d'Eustache Le Bossu. Il fut installé dans la Basse Sainte-Chapelle a cause de l'incendie du clocher arrivée en 1630 au mois de juillet... Il fut Doyen de la faculté de Theologie et confesseur du Grand Armand Cardinal de Richelieu. Il posseda sa chanoinie jusques en 1644 qu'il la resigna a Jean-Baptiste de Rheims. Il mourut en 1649 et fut enterré en Sorbonne (F-AN, LL 630, p. 267-268).

- *Maison du cardinal de Richelieu*. Jean Mulot est confesseur du cardinal de Richelieu.
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1634*. Regnier écrit : « Jean Mulot neveu de Pierre Mulot [docteur en Sorbonne] lui succéda en 1634 par résignation que Pierre Mulot fit entre les mains du Roy ». Il est remplacé par Charles Mulot en 1635 par lettre du 1^{er} mars 1634 (F-AD 18, 8G 1504, p. 21v).

Pierre Mulot (1628-1634)

Pierre Mulot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1628.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1628-1634*. Regnier écrit que Pierre Mulot, docteur de Sorbonne a succédé a deffunct Monsieur Gassot en 1628. Il est remplacé par son neveu Charles Mulot en 1634 après résignation en sa faveur. (F-AD 18, 8G 1504, p. 21v).

Julien [Julianus] de Murs [Muris] (1347-†1365)

Julien de Murs, maître de grammaire des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris de 1347 à 1354 est probablement chapelain. Il est clerc et secrétaire du duc de Normandie, futur Charles V en 1357. Il reste sans doute à son service, ce dernier devenu roi. Il meurt entre mars 1365 et le 13 novembre de la même année.

- *Sainte Chapelle de Paris, 1347-1354*. Julien de Murs est probablement maître de grammaire des enfants comme comptable de la maîtrise, même s'il n'est qualifié que de maître des enfants. Julien de Murs apparaît dans les comptes du trésor royal de décembre 1347 à décembre 1350 en tant que « *doctor puerorum capelle regalis Parisiensis* » ou « *magister parvorum cappelle regis* » (Viard 1900, p. 165, 184, 223, 355, 426, 542, 589, 656, 703, 784 ; Bautier 1961, p. 817-818, 819-820), puis de nouveau en 1352 (Lalou 1986, p. 149). En compagnie d'un certain Maistre Thomas qui pourrait être maître de musique, il est également mentionné comme maître des enfants de la Sainte-Chapelle dans les comptes du terme de la Saint-Jean 1352 : « Maistre Thomas et maistre Julien de Murs, maistres et gouverneurs desdis enffens pour fourrer leurs robes qu'ils prennent de livree avec yceulx enffens (Douët-d'Arcq 1851, p. 160). Il conserve cette charge au moins jusqu'au 28 décembre 1354, date à laquelle est établie la quittance, qui conserve son sceau, d'un paiement pour les enfants de la Sainte-Chapelle « à cause de leur feste et giesus des Innocents » (Demay 1886, t. 1, p. 697). D'après Robert Gane, Julien de Murs aurait été chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris (Gane 1999, p. 150 et 359), mais il n'est cité ni par Dongois ni par Stein (F-AN, LL 630 et Stein 1912).

- *Université de Paris, 1349-1351*. Originaire du diocèse de Lisieux : « magister Julianus de Muris Lexoviensis diocesis », est actif à l'université de Paris où il obtient le grade de maître ès arts et devient probablement clerc à la même période puisque le rôle de la nation normande de 1349 le mentionne parmi les aspirants à entrer en religion (Chart. Univ. Paris, t. 2, p. 640). En décembre 1350, il est élu recteur de l'université de Paris (Boulay 1673, t. 4, p. 973), ce que confirme un acte de 1351 (Chart. Univ. Paris, p. 6-7).

- *Cour de France (dauphin Charles, duc de Normandie), 1357-1365*. Julien de Murs est clerc et secrétaire du duc de Normandie (futur Charles V) au plus tard en 1357 comme en témoigne une supplique adressée au Pape Innocent VI : « suo clerico et secretario, magistro in artibus in studio Paris » (Chart. Univ. Paris, t. 2, p. 642, n. 24). Il semble avoir conservé cette charge après l'accès du dauphin au trône. Ainsi, des quittances émises par la chambre des comptes royaux le 27 décembre 1364 et en mars 1365 portent les mentions « nostre ame et feal clerc et secretaire Maistre Julian des Murs » et « signees de mon saign de notaire » (Gushee 1969,

p. 23, d'après F-BnF, Pièces originales 2083, no. 47404 : pièces N° 6 et 7). Il décède entre le mois de mars 1365 et le 13 novembre de la même année (Chart. Univ. Paris, t. 2, p. 642, n. 24).

- *Cathédrale Paris, 1360*. Julien de Muris est mentionné comme chanoine de Notre-Dame de Paris en 1360

- *Autres bénéfices*. Julien de Murs obtient un canonicat à Évreux avant décembre 1358, puis sollicite une chanoinie à Beauvais l'année suivante (Chart. Univ. Paris, t. 2, p. 642, n. 24). Enfin, il aurait également été curé de Saint Maclou et chanoine de Rouen (AD 76, G 2115, cité par Pirro 1930, p. 29). Si Julien de Murs ne saurait être confondu – comme on l'a parfois fait – avec le mathématicien, astronome et théoricien de la musique Jean de Murs, il n'est pas impossible qu'il lui soit apparenté (Bessler 1925, p. 183). En effet, le monogramme « Julianus » que l'on trouve sur la quittance de la chambre des comptes de 1365 semble être le même que celui apposé sur la copie d'un traité d'astronomie (Londres LB, Royal 12.C.XVII, f. 144-218v) ayant probablement appartenu à Jean de Murs (Gushee 1969, p. 21-23). *JS & FT*

Guillaume Musnier (†1530)

Guillaume Musnier est sans doute chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges décédé en 1530.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1530*. Le 29 janvier 1530, Pierre Marault demande la maison de feu Guillaume Musnier, qui était sans doute comme Pierre Marault chapelain de la Sainte-Chapelle (F-AD 18, 8G 1514, f. 239)

Nicolas Musnier [Munier, Meusnier] (1580-1606)

Nicolas Musnier est vicaire en 1598 et chapelain en 1601 de la Sainte-Chapelle de Bourges et clerc de la chapelle de Catherine de Médicis en 1580.

- *Chapelle Royale et chapelle de la reine-mère Catherine de Médicis, 1580-1589*. De 1580 à 1585, Nicolas Musnier est clerc de chapelle de Catherine de Médicis et s'occupe également de « l'entretien du sommier de ladite Chappelle » aux gages de 86 écus et 10 solz tournois. En 1585, il est sommier de la chapelle et reçoit 2 écus et 35 sols tournois de récompense pour le quartier de janvier. En 1589, il est clerc de chapelle de la Chapelle Royale aux gages de 200 livres tournois (Handy 2008, p. 48, 485, 523 d'après F-AN KK 116, f. 26v-27, f. 49 et F-BnF, ms Clair. 1216, f. 61v).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1598-1606*. Il est probable que le Nicolas Musnier vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1598-1599 soit notre chantre des chapelles royale et de la reine-mère. Il est vicaire et reçoit des distributions normales pour les quatre termes de l'année. Il avait probablement été gagiste trois semaines en mai 1598. En effet on peut lire dans les comptes : « A Nicolas Musnier chantre pour trois semaines de son gage suivant l'ordonnance du 9 may 98 ». Il perçoit ses distributions en 1599-1600 et on peut lire : « Par ordonnance du tresorier du 4 juillet ont esté paye a Loys Going, Lauverjat, Cachouette, Musnier, Luillier, Bourgoing et Bonnet [Bonnier ?] treize livres six solz 9 deniers ». Il est promu chapelain pour le deuxième terme de l'année 1601-1602, c'est-à-dire pour la Saint-Michel 1601. Il reçoit une distribution de froment comme vicaire et l'autre comme chapelain. Il est chapelain de 1602-1603 à 1605-1606. Il a disparu du compte suivant conservé de 1609-1610 (F-AD 18, 8G 1662-1669).

Jean Mynereau (1527-1555)

Jean Mynereau est enfant de chœur de 1527 à 1532 et gagiste en 1555 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527-1532 et 1555*. Le 2 mars 1527, « a esté receu par messieurs 2 jeunes enffans de cueur, cest assavoir Jehan Mynereau filz de messire Guillaume Mynereau procureur en court laye a Bourges et de Françoise Morice sa femme et Pierret Basin filz de Jehan Basin et de – Bayrie sa femme. Et leur a esté mys par monsieur le chantre les aulbes et assys comme en tel cas est requis et acoustumé de faire ». Le 2 mai 1528, « oye la requeste des venerables de Saint-Pierre le Puillier, messieurs ont nommé vicaire ausdits venerables pour les vignes estans en leur censif Mynereau enfant de cueur de l'eglise ». Le 9 mai 1528, « Guillaume Mynereau procureur en court de laye a Bourges supplie messieurs de luy adcenser leur prevosté de may » ; réponse positive pour 10 livres tournois. Le 14 décembre 1532, messieurs ont « ordonné estre païé a Crespinet Barbier pour avoir pensé le petit Mynereau enfant de cueur de ceans d'une bruleure quil avoit au visage 15 sous » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 20v, 97, 8G 1515, f. 230ca).

Le 7 avril 1554, « sur la requeste présentée a messieurs par Jehan Mynereau qui prie messieurs le prandre aux gaiges de l'eglise ont ordonné que actendu les affaires urgentes de l'eglise qui luy sera faict responce ; qu'il se pourvoyra ailleurs si bon luy semble ». Le 11 janvier 1555, « requeste présentée par Jehan Mynereau prestre par laquelle il prie messieurs le pourveoir d'un benefice si aulcun en y a vacant sinon jusques ad ce le recepvoir a gaiges. Messieurs « ont remis pour en deliberer ». Le 19 janvier 1555, Jehan Mynereau sera receu aux gaiges de l'eglise (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522, f. 5ca, 133ca).

Nicole [Nicollas, Colas] Myson [Mijon, Michon, Micon] (1449 ou 1493-†1511)

Nicolas Mijon est Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1493 et fut peut-être chantre de la chapelle d'Anjou en 1449. Il meurt en 1511.

- *Chapelle de René d'Anjou, 1449-1454*. Nicolas Michon reçoit des gages de 6 écus par mois de janvier 1449 à octobre 1454. Il reçoit 10 écus pour des robes en mai, octobre de 1450 à 1452, puis en hiver 1453, en mai 1454 et « une robe de deul pour la sene royne Ysabel en avril 1453, « la penne d'une fourreure de gris a fourrez [sa] robe de migraine... donnée par le Roy » et enfin 10 ecus « pour avoir... ung cheval a aller de ce pays d'Anjou en Prouvence avec ledit seigneur [René d'Anjou] » (Allinson 1993, d'après F-AN, KK 245, f. 4-7v, f. 10, 8F-BnF, fr. 8588, f. 91-95, f. 97).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1493-1511*. Nicolas Mijon est reçu chanoine en 1493 et remplacé en 1512 après son décès (août 1511) par Jacques Nicolaï (Stein 1912 p. 134). Il est cité de nombreuses fois dans Michel Brenet sous le nom de Nicole Myson ou Mison. D'après Dongois il est élu chantre et confirmé par le Roy Charles 8 par lettres du 6 septembre 1493 (F-AN, LL 630, p. 299).

En 1504, quand on possède à nouveau des registres de la Sainte-Chapelle, Nicole Myson est Chantre avec Gilles de Pontbriant Trésorier de la Sainte-Chapelle. Le 16 septembre 1508, suite aux injures de « Gobert Desloges, musicien... à Pierre de Janailhac, chanoine... Myson, chanoine, vicaire de Monsieur le Tresorier, luy a osté l'abbit de ladite Sainte-Chapelle ». Le 24 octobre 1509, il est mentionné pour une distribution de sel. Il est mentionné dans le compte-rendu de la troisième visite de la maîtrise du 22 juillet 1510. Le 23 août 1511, Jehan Parent, chanoine, est élu Chantre, en remplacement de Nicole Myson, décédé (sans doute peu avant le 23 août). Le chanoine et Chantre Nicole Myson avait fait fondation d'un obit double qui se célébrait les 6 ou 15 février : « *Obitus duplex dominorum Dionysii decollatoriis quondam regis karoli sexti elemonsinariii. Iustusque capelle canonici et Roberti comitis*

attrebatensis, necnon Nicolay myion eiusdem capelle cantoris et canonici. Quorum animabus » (Brenet 1910 p. 45, 49, 50, 53, 54, 59 d'après F-AN, LL 623, f. 47, f. 58-58v, L. 621, pièce n° 10 bis, LL 623, f. 88 et Molinier 1902, p. 816, citant F-BnF, ms. lat. 17741, f. 7v et F-Pm, ms. 3339).

Jean-Baptiste [de Naples] (1586)

Jean-Baptiste [de Naples] est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1586.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1586.* Le 19 avril 1586, « messieurs ont receu aux gaiges de 100 livres tournois par an et le pain de messire Jehan Baptiste de la ville de Naples en Itallye pour chanter de musique et psalmodyer au service qui se fait dict et cellebre en l'eglise de seans » ; il est payé par semaine. Le 22 avril 1586, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a messire Jehan Baptiste les gaiges a luy accordez, lequel Baptiste feu receu le 19 du present mois ». Le 3 mai 1586, « au receveur 2 ecus payés a messire Jehan Baptiste chantre nagueres gagiste et pour ayder a se conduire en son pays ou aultre part qu'il voudra aller oultre sesdits gaiges » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Pierre [Pierron] Nau [Nart] (1503-1509)

Pierre Nau est enfant de chœur en 1503 et gagiste en 1505 de la Sainte-Chapelle de Bourges et renvoyé en 1507.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1503-1509.* Le 7 novembre 1503, « pour recompenser le maistre des enffans de ce quil a nourry Pierron l'un des enffans de cueur qui faille mener a l'escolle une année messieurs luy ont donné 6 livres tournois et ses distributions de ce qu'il a esté a Nevers ». Le 14 novembre 1503, le chapitre a conclud « que Robinet et Pierron qui ont esté enffans de cueur seront mis a l'escolle en deux collieges et ont commis messires le chantre et Bellestat ». Le 28 novembre 1503, messieurs ont « ordonné que les deux enffans de cueur c'est assavoir Robinet et Pierron seront mis l'un au colliege de Saint-Ursin et l'autre au colliege Saint-Michel ». Le 24 avril 1504, il « a esté conclud qu'on advisera quelz habillemens ont les deux enffans de cueur qui sont a l'escolle affin d'y pourveoir silz en ont besoing ; et pour y adviser y ont commis monsieur le chantre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 40ca).

Le 24 août 1505, « les deux enffans qui sonnent les cloches de la Sainte-Chapelle l'un nommé Robinet l'autre Pierron leur sera donné par le receveur a chacun 2 sureplys de toile neufve ». Le 22 novembre 1505, « messieurs ont ordonné que le receveur baillera à Pierron et Robinet des chausses, sousliers et autres choses necessaires ». Le 13 janvier 1506, « des 10 livres tournois que pieça fut ordonné estre baillez a Pierre Nart nagueres enffant de cueur de ladite eglise, luy en sera baillé par le receveur 100 sous ; et les autres 100 sous demoreront entre les mains dudit receveur jusques ad ce que messieurs en aient autrement ordonné ». Le 24 janvier 1506, « touchant Pierre Nan [Nart] enffant de cueur de seans, messieurs ont ordonné quil auroit ses gaiges d'icy a pasques pourveu quil se gouverne bien et se tienne avec sa mere et que plaira a messieurs ». Le 16 mai 1506, il « a esté ordonné par messieurs que le receveur baillera 1 boisseau a Pierron au pris de 10 sous ». Le 19 mai 1506, « messieurs ont ordonné veu la requeste de Pierre Nau que sa pencion luy sera continuée jusques a la Saint-Jehan Baptiste prochaine venant ; et tant qu'il plaira a messieurs ». Le 30 mai 1506, messieurs ont « ordonné estre baillé par le receveur a Pierre Nau serviteur de l'eglise une paire de chausses blanches et ung pourpoint de feutre ». Le 7 novembre 1506, il « sera baillé a Pierre Nau ung camal au pris de... ». Le 19 décembre 1506, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a Pierre Nau pour avoir des chausses et des soliers la somme de 31 sous 8 deniers qui seront baillées au chaussetier et cordonnier par ledit receveur et non audit Pierron Nau ». Le 15 mai 1507, sera baillé par le receveur a Pierre Nau serviteur de l'eglise la somme de 15 sous pour luy avoir ung... et des souliers ». Le 10 août 1507, messieurs ont « ordonné que on parlera samedi de Pierron touchant certaines choses qui ont esté faictes ». Le 14 août 1507, « touchant

Pierron que s'il est trouvé chargé par les information que on luy baillera congé et lui baillera de l'argent pour s'en aller ». Le 28 août 1507, messieurs ont « ordonné que on ostera les draps a Piaron jusques a ung temps veu les charges que on a treuvé sur luy par les informations et que on luy baillera 10 livres tournois pour s'en aller par le receveur ; que ledit Piaron a du maistre de l'œuvre ladite somme de 10 livres ».

Le 31 mars 1509, messieurs ont « ordonné que Pierre Nau ne sera presentement receu seans au draps » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 3, 15ca, 17v, 19, 30ca, 45ca, 64, 70ca, 80ca, 120ca).

Hugues de Neaufle [Neauphle, Nealfa] (1338-†1371 ?)

Hugues de Neaufle est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1338 et c'est semble-t-il par erreur qu'il est qualifié de Trésorier en 1352.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1338-1371*. Hugues de Neaufle est reçu chanoine en 1338 et probablement remplacé par Pierre Le Clerc en 1371 (Stein 1912 p. 136). Son obit est mentionné le 19 août dans l'obituaire de la Bibilothèque Nationale : « (Omission Molinier:) Obitus duplex dominorum Dyonisio de Collatoriis, quondam regis Karoli sexti elemosinarii et Hugoni de Nealpha, presentis capelle quaondam canonicorum. Quorum animabus. (Fiala PCR d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 32).

- *Chapelle Royale de France (Philippe VI, Jean le Bon), 1343-1353*. Hugues de Neaufle est premier Chapelain de Philippe VI avant 1343. Il est aumônier de Jean, duc de Normandie, avant 1350 (La Selle 1995 p. 307, d'après F-BnF, ms. fr. 7855, f. 497), année ou il devient roi de France sous le nom de Jean le Bon. Il reste alors au service du roi, mais comme sous-aumônier. En effet, on peut lire dans Oroux (Oroux 1776 p. 424, 435 et 438) :

à l'année 1343 : « Hugues de Neaufle, suivant une charte de l'an 1343 avoit le titre de premier Chapelain. Ayant été fait Aumônier du Prince Jean duc de Normandie, la place qu'il occupoit dans la chapelle du Roi, passa à Denys le Grand, que nous avons vu Clerc de chapelle au commencement de ce règne, & que ses services & son mérite élevèrent dans la suite à la dignité d'évêque de Senlis. »

A l'année 1351 : « Hugues de Neaufle, qui l'exerçait auprès du Prince (Aumônier), tandis qu'il n'étoit que le duc de Normandie, fut fait seulement Sous-aumônier ou Clerc de l'aumône (du roi Jean le Bon).

A l'année 1353 : « Edifié du zèle de ce digne Ecclésiastique (Haudry), & désirant d'en étendre les effets, le roi Jean déclara, par des lettres données à Bourg-fontaines au mois de Mars 1352, que l'Hôpital ou Hôtel-Dieu de Saint-André de Rouen, fondé & doté par les rois de France, seroit à l'avenir sous la juridiction & le gouvernement immédiat de leurs Aumôniers, sans qu'on pût jamais l'en retirer ; ... « & *nonobstant*, ajoute ce Prince, *que tandis que nous avons possédé le duché de Normandie, avant notre avènement à la Couronne, Hugues de Neaufle, alors notre Aumônier, ait toujours été Supérieur, Visiteur & Administrateur de cette Maison, à l'exception de l'Aumônier du Roi notre père* ».

Hugues de Neaufle est cité comme trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1352 par Dongois et Morand, ce qui est contredit par Stein. Il n'y a pas d'espace entre Pierre de Houdan exerçant la fonction de 1349 à sa mort en 1363, année ou il est remplacé par Arnould Grandpont comme l'indique l'inventaire des manuscrits fait à la prise de fonction de ce dernier en 1363 (Delisle 1868, citant F-BnF, fonds latin n° 17107, f. 66 à 72). L'erreur provient peut-être du fait que, outre sa charge de chanoine à la Sainte-Chapelle, Hugues de

Neaufle était premier Chapelain du roi avant 1343. Or cette charge de premier Chapelain s'est divisée en deux à partir de 1303 donnant naissance à celle de Trésorier.

• *Autres bénéfices*. 1343 : chanoine de Reims, Champeaux, trésorier de Meaux, prévôt de Saint-Cloud et chapelain du château de Neauphle, quand Jean, duc de Normandie demande pour lui au pape un canonicat et une prébende à Rouen en 1343 (La Selle 1995 p. 306 d'après R. S. 1 Clément VI, f. 150)

Jean Nepigue (1418)

Jean Nepigue est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. Jean Nepigue est mentionné comme chapelain dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910 p. 28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382).

Jean de Neufvillette [Meuvillette] (1443-†1487 ?)

Jean de Neufvillette est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1443.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1443-1470 ?*. Jehan de Neufvillette [Meuvillette pour Dongois] est reçu chanoine de la 10^e chanoinie le 10 août 1443. Il est probablement remplacé début 1470 par Pierre Guillier (F-AN, LL 630, p. 261-262, Stein 1912, p. 135).

Il est mentionné de plus par Michel Brenet dans les comptes de 1444 « pour avoir fait leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de Mesdits Sieurs comme par suplication appert, fut donné 32 s. p. », de 1447 et de 1450 (Brenet 1910, p. 29, 31, 32, d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 130v, 140, 328v et F-AN, LL 598, f. 61v).

• *Notre-Dame de Courtrai, 1484-1487 ?*. Un Jean de Neufvillette est mort doyen de Notre-Dame de Courtrai le 2 mars 1487 (n. st.) et inhumé dans cette église. On possède son testament olographe daté du 7 avril 1484 (n. st.) voir dans *Testaments d'une centaine de membres du Chapitre de Notre-Dame à Courtrai, 1328-1650* (Sevens 1922). Ce pourrait être notre homme.

Liévin [Lieuvin, Lyvin] de Neuville [Meuville, Neveline] (1422-†1443 ?)

Liévin de Neuville est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1422.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1422-1443*. Liévin de Neuville est reçu chanoine [de la 10^e chanoinie] le 16 avril 1422 apres Pasques au lieu de Berault de Marle. Il est probablement remplacé en 1443 par Jean de Neufvillette [de Meuvillette pour Dongois] (F-AN, LL 630, p. 261, Stein 1912, p. 135).

Michel Brenet mentionne le 31 janvier 1423 (n. st.) un Lyvin Neveline, chanoine, qui pourrait bien être Liévin de Neuville. Lyvin Neveline est cité dans une délibération de l'assemblée des chanoines, relative au nombre des chapelains et des clercs, qui consacre une réduction du personnel (Brenet 1910, p. 28, d'après F-AN, LL 619 f. 99-101).

Nicolas de Neuville [Neufville] (1584-1611)

Nicolas de Neuville, fils naturel de Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, secrétaire

d'Etat sous Charles IX, Henri II, Henri IV et Louis XIII, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1606.

- *Parlement de Paris, 1584-1611*. Nicolas de Neufville, chanoine de la Sainte-Chapelle, abbé de Chézy, de Saint-Wandrille et de Nozal, prieur de Sainte-Belaude de Thun, diocèse de Reims (31 juillet 1595), et de Royat, X^{3A} 61, 12 mars ou avril 1611, fils naturel de Nicolas, sieur de Villeroy, secrétaire d'Etat, est reçu clerc le 29 août 1584 (Maugis 1916 p. 267)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1606-1608*. Dongois écrit : « Nicolas de Neufville fut receu chanoine [de la 3^e chanoinie] le 9 septembre 1606... Il fut abbé de Vaudreville en 1602, de Fontanelle, de Lagny, de Chezy, de Saint-Lucien... de Saint-Loup de Troyes. Il posseda sa chanoinie iusquen 1608. Il eut encor l'abbaye de la Chaize-Dieu au dioceze de Clermont et de Soigny au dioceze de Laon ». Il est remplacé en 1608 par René de La Ferté (F-AN, LL 630, p. 154, Stein 1912 p. 133).

- *Autres bénéfices*. Voir ci-avant tous ses bénéfices.

Jean de Nevers (1467-1471)

Jean de Nevers est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1467.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1467-1471*. Jean de Nevers, enfant de chœur de la Sainte-Chapelle, n'est cité que dans les comptes des quatre années de 1467-1468 à 1469-1470. Notamment en 1467-1468 il est mentionné dans la rubrique dépenses « pour les abillemens des enffans de cueur : a Guillaume Fillou pelletier auquel a esté païé la somme de 16 livres 10 sous tournois pour la fourreure des robes desdits enffans et pour les robes de Jehan de Gien et Jehan de Nevers... pour l'achat d'une aulne de noir pour faire un cheperon a Jehan de Nevers 20 sous » ; en 1468-1469, dans la rubrique « depenses pour l'habillement des enffans de cueur : achapt d'ung pour point pour Jehan de Nevers enffant de cueur ; payé audit Noel pour l'achapt de 7 paires de chausses dont en y a 5 paires pour les petiz enffans et 2 longues a pourpoint court pour lesdits Colas et Jehan de Nevers... » ; en 1469-1470 dans la rubrique « paiement des officiers : a Philippon Basiron auquel esté payé la somme de 12 livres tournois et 4 setiers de blé par moitié froment et seigle pour la nourriture de Jehan de Nevers et pour ung an entier avecques 6 escus que messieurs luy ont donné pour s'en aller ».

En 1470-1471, Jehan de Nevers est cité dans la rubrique « paiement des officiers : audit Philippon Basiron auquel a esté payé la somme de 6 livres tournois, 4 setiers de seigle et 1 tonneau de vin pour le nourrissement d'un des enffans de cueur nommé [rayé : Jehan de Nevers] le filz a Robinet » et dans les « dons et remissions : a Jehan de Nevers [Denis] jadiz enffant de cueur auquel [messieurs] ont donné 3 escuz pour avoir une robe comme appert par sa supplication ; a Jehan de Nevers jadiz enffant de cueur auquel messieurs ont donné 1 escu comme appert par ces requestes cy rendues pour s'en aller » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1650-1652 8G 1653, f. 150v).

Le 17 avril 1470, on députe Dorsenne et Jehan de Nevers pour garder la couronne. Le 1^{er} décembre 1470, le chapitre donne à Jean de Nevers une tunique [dum et quando pueri chori huius sacre cappelle tunicus habebunt]. Le 31 janvier 1471, on lui donne « nuper clerico et puero chori intuitu pietatis » 3 écus d'or... (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 55ca, 65ca, 70).

Jacques Nicolaï [Nicolay] (†1512)

Jacques Nicolaï est reçu chanoine et Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris début 1512. Il meurt en décembre de la même année.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1512*. Gilles Dongois écrit : « Jacques Nicolaï receu [Chanoine de la 5^e chanoinie] le 4 janvier 1511 (a. st.) au lieu de Nicolas Mijon a possédé sa chanoinie pendant 6 mois et quelques jours, et avoit été esleu chantre. Il pouvoit estre de la maison de Nicolaï dont le premier fut premier Président en la chambre des comptes en 1506, s'apelloit Jean, natif de Languedoc ». Dongois écrit encore dans sa quatrième partie : « en l'année 1511 fut esleu [Chantre] et présenté au Roy Louis XII, Jacques Nicolay chanoine qui l'accepta pour l'amour de Dieu et du Roy mais nen prit point possession et sen demit. Cela donna occasion au Roy Louis XII qui avoit été informé qu'aucun des chanoines ne vouloit accepter la chanterie a cause des grandes charges qui y sont ; d'ecrire au Tresorier et chanoines pour leur recomander de vouloir elire pour chantre Guillaume Cretin, Tresorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes et chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris de vouloir. Il paroist par les lettres de ce Prince que les Tresorier et chanoines s'en excuserent fondez sur les chartres des Roys en depuis enoncez. Cest aparament a cause de pareils refus que dans la suite les Tresoriers et chanoines ont esleu les chapelains perpetuels dont il sera parlé cy apres.

En 1512 apres la mort de Jacques Nicolaï fut esleu Guillaume de Paris chanoine et confirmé par le Roy Louis XII le 10 janvier de la même année 1512 (a.st.) » (F-AN, LL 630, p. 174-175, 300).

Michel Brenet apporte à peu de chose près les mêmes informations. Le 22 octobre 1511, « sur le refus de Jehan Parent, l'office de Chantre est confié à Jacques Nicolaï, chanoine ». [Stein et Dongois donnent 1512 pour date de réception et de mort]. Il est remplacé début 1513 (n. st.) comme chanoine par Jean Robertet (Stein 1912 p. 134). Cependant Jacques Nicolay meurt en décembre 1512 ou début janvier 1513 (n. st.), puisque le 5 janvier 1513 [Dongois écrit le 10 janvier], Guillaume de Paris, chanoine, est élu chantre, en remplacement de Jacques Nicolay, décédé (Brenet 1910 p. 59, 62 d'après F-AN, LL 623, f. 91, 113v). En fait, Louis XII a tenté en vain d'imposer Guillaume Cretin, comme Chantre, Crétin, qui a été récusé par les chanoines, car chapelain. Jacques Nicolaï n'aura été Chantre que six mois jusqu'à la mi juin environ.

Nicolas [-] (1318)

Nicolas sans nom et relieur de manuscrits pour la Sainte-Chapelle de Paris en 1318.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1318*. Nicolas sans nom, est relieur de manuscrits musicaux pour la Sainte-Chapelle mentionné dans un compte de 1318 : « Item, Nicolao, ligatori librorum, pro tribus magnis antiphonariis novis ligandis et pro aliis libris religandis, per annum. 8 l. 10 s. » (Brenet 1910 p. 13 d'après F-BnF, ms. fr. 23256, f. 4, publié par Vidier 1901 p. 336-341).

Jean Nicolas (1527-†1530)

Jean Nicolas est organiste et vicaire en 1527 de la Sainte-Chapelle de Bourges jusqu'à son décès en février 1530.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527-1530*. Le 22 juin 1527, messieurs ont « ordonné estre paié... a maistre Jehan Nicolas organiste de l'église per modum doni la somme de 4 livres tournois ». Le 3 février 1529, « sur la requeste baillée en chapitre par maistre Jehan Nicolas vicaire et organiste de l'église de ceans par laquelle il supplie messieurs luy aider de quelque

argent pour luy survenir en aucunes ses affaires, messieurs apres avoir oy ladite requeste ont ordonné que monsieur de la Loe prandra dudit Nicolas par despense l'argent qu'il prie d'avoir ; et apres ce veu et ordonné aussi quilz voiront lesdites affaires ». Le 12 février 1530 messieurs ont remonstré a monsieur de Laval d'autant que son vicaire nommé messire Jehan Nicolas estoit allé a dieu que devoit si tost pourveoir par ce quil ny a que ceste place vuide. Et quil est besoing pour l'honneur et utilité de l'église avoir une ou plusieurs haultes contres. Aussi quelque excellent organiste. Et l'ont prié de ny pourveoir si tost. Ce que ledit Laval a promis de faire... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 40ca, 160ca, 244ca).

Le 24 mai 1530, « monsieur de Laval a presenté messire Estienne Piné pour son vicaire en ladite eglise au lieu de messire Jehan Nicolas ; lequel monsieur le tresorier pour savoir de ydoineyté et suffisance dudit Piné l'a envoyé a monsieur le chantre pour estre par luy examiné pour en faire son rapport au premier chapitre ». Le 10 septembre 1530, « pour ce que feu maistre Jehan Nicolas en son vivant vicaire de l'église de ceans puis la Saint-Michel dernier lequel a son trespas qui fuit au commencement de février a residé en icelle l'espace de 4 moys ou environ, messieurs ont ordonné que pour ledit temps sera mys a part le vin et le ble par ledit Nicolas gaigné ; et que ledit de Laval envoyra une queue aux pressouer pour mectre ledit vin lequel vin sera vendu au prouffit de l'église en deduction de l'argent que ledit Nicolas doit a l'église ». Le 20 septembre 1532, messieurs ont « ordonné estre païé a Remy de La Gasche pour s'en aller 8 escus d'or vallant 16 livres tournois. Ledit de La Gasche a quicté et renoncé a la presentation qui luy avoit esté faicte par ledit de Laval d'une vicairie de ceans vaccant par le trespas de feu maistre Jehan Nicolas ; et la remise et remect entre les mains dudit de Laval pour en disposer ainsi qu'il verra estre a faire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 1ca, 25ca, 211v).

Jean [I] Noel (1474-†1534)

Jean Noël est enfants de chœur de 1474 à 1487 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est renvoyé. Il est à nouveau gagiste marellier en 1489, vicaire avant 1504 où il est solliciteur à Paris et chapelain en 1510 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 30 septembre 1534.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1474-1487 et 1489-1534.* Le 10 septembre 1474, Jehan Noel est reçu enfant de chœur : « receperunt in puerum chori Johannem Natali, filium Johannis Natalis notarii et procurabris in curia biturici ad relationem magistri puerorum et quarumdem aliorum ipsius sacre capelle aserentium dictum puerum habere bonam vocem ». Le 3 octobre 1487, naguere reçu enfant de chœur, Jean Noel demande au chapitre de payer ses dettes pour ne pas avoir à mendier sa vie. Le chapitre répond qu'on l'a nourri un certain temps, et qu'on lui a donné de l'argent ; et que vu qu'il n'avait pas de voix pour servir à l'église, on lui demande de se pourvoir où il pourra. Le 16 août 1488, « in hoc capitulo dominus thesaurarius se opponunt ad ea quod eo absente in capitulo aliquid concludatur de huis de quibus altis fuit deliberatum et conclusum de pueri chori cui nuper fuit factum responsum et maxime de duobus nominatis Piret et Noel ».

Le 11 juillet 1489, Denis Le Duc chanoine suivant la fondation et les statuts de l'église a présenté a messire Guillaume Du Lion vicaire du trésorier pour être vicaire et marguiller Jehan Noël, demandant de bien vouloir l'admettre on lui répond que un jour le trésorier s'est opposé à ce que ledit Jehan Noël soit résident à la chapelle, vu qu'il n'avait pas de voix, à ce qu'il apparaît dans les registres du chapitre. Et il ne l'admettrait pas avant d'avoir eu le consentement du trésorier. On donne 10 livres à Jehan Noël pro assistendo in dicto loco usque ad la Saint-Michel. Le 16 janvier 1490, « messieurs ont donné a Jehan Noel le terme quil n'avait pas gangné qui est denviron quinze jours ». Le 5 août 1494, « sont commis Dorsenne, Le Duc et Convers pour faire des remonstrances a messire Jehan Noel ». Le 13 janvier 1495,

« Jehan Noel a esté a Paris ». Le 7 février 1498, « monsieur le tresorier a ammonesté particulièrement les marreliers cestassavoir messire Jehan Noel et messire Ostrilhe Davene sub pena sentencie excommunicationis ad ce quilz aient a coucher en l'eglise comme l'ont acoustumé de faire leurs predecesseur et quilz entendent mieulx a faire leurs offices quilz n'ont acoustumé alias mondisieur leur a dit quon y pourvoiroit ». Le 9 janvier 1501, messieurs ont conclud « quon escrira a messire Jean Noel qui sen viengne de Paris ». Le 29 janvier 1501, « que si Jean Noel ne vient pas dans les 8 jours, il n'aura plus ses distributions » (Pilleboue 1990 p. 262, 281 et Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 148, F-AD 18, 8G 1511, f. 1ca, 25ca, 32, 39, 100ca, 107v, 173, 227).

Le 7 février 1504, Jehan Noel vicaire qui est solliciteur aura cent sous pour les gaiges de la sollicitation ». Le 11 octobre 1505, « a esté ordonné touchant messire Jehan Noel que messieurs feront dire une de ses messes (celle des enffans) et luy y dira l'autre ».

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire de ladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour emploier au prouffit d eladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... .

Le 28 janvier 1507, « oyes les requestes de messire Jehan Noël, Anthoine de Laboureur et Jehan Le Bel et autres de l'eglise messieurs [François] Joyeux, [Etienne] Mache visiteront les maisons qui sont a bailler celle que tenoit Charlemaigne et la vesve Moreau et apres quilz auront baillé par declaration les reparations quilz ont l'intention de y faire ensemble le pris quilz en veuglent bailler et rapport fait en chapitre seront baillées au prouffit de l'eglise ». Le 4 septembre 1507, messieurs ont « ordonné a messire Jehan Noel pour ce quil a esté a Paris pour messieurs, luy ont donné demy setier avoine pour son cheval ». Le 5 octobre 1507, « messieurs ont ordonné pour estre solliciteur en tous leurs proces au lieu de messire Guillaume Leger messire Jehan Noel lequel l'a accepté ». Le 7 décembre 1510, « monsieur le chantre a exposé en chapitre que monsieur le tresorier avoit receu chapelain messire Jehan Noel sans apeler ledit chantre qui est contre la forme de presentation comme il disoit, a quoy a esté respondu que quand monsieur le tresorier seroit venu on luy en parleroit ». Le 30 octobre

1530, on doit « une demy queue de vin a messire Jehan Noel sur ses distributions du vin du pressouer ».

Le 30 septembre 1534, Jehan Noel est mort. On va visiter sa maison et faire arrester ses biens pour faire les reparations. Pierre Pastoris aussi est mort. Leurs maisons sont convoitées par messires Pierre Breul bassecontre, Loys Rousier, Pierre Marault, Jehan Le Conte, Denis Rolin, Pierre Bataille (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 50ca, 8G 1513, f. 8v, 52, 75ca, 80ca, 180ca, 8G 1515, f. 37-37v, 8G 1516, f. 132, 8G 1569, f. 6v-7).

Jean [II] Noel (1564)

Jean Noel est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1564.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564.* Le 9 septembre 1564, sera payé « 10 sous a Jehan Noel chantre passant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 70).

Jacques de Noiant (1588)

Jacques de Noiant est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1588.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1588.* On peut lire dans les comptes de Saint-Jean 1587-Saint-Jean 1588 : « a Jaques de Noiant gagiste a 50 sols tournois par semaine suyvant l'ordonnance du 19 mars 1588 : 22 livres 10 sols tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1657).

Innocent Nolin (1542)

Innocent Nolin est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1542.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1542.* Ynocent Nolin n'est mentionné qu'une fois le 15 avril 1542 comme vicaire absent dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Jean Nolin [Noly] (1510-†1521 ?)

Jean Nolin est chantre de la Chapelle d'Anne de Bretagne en 1510, puis de Louis XII et de François 1^{er}. Il est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1514.

- *Eglise de Saint-Rémi de Ponchon (diocèse de Beauvais), 1510.* En juin 1510, Jean Nolin était recteur de l'église de Saint-Rémi de Ponchon, dans le diocèse de Beauvais. (Cazeaux 2002, p. 369, citant Sherr 1988, p. 77).

- *Chapelle d'Anne de Bretagne, Chapelle Royale (Louis XII, François 1^{er}), 1510-1518.* En 1510, Jean Nolin est chantre de la chapelle d'Anne de Bretagne. Il demande, dans une supplique adressée au pape Jules II, une dispense pour tenir trois bénéfices incompatibles, ce qui tend à montrer que sa position à la cour devait déjà être bien établie. En 1512, Nolin est mentionné aux côtés de Jean Richafort, de Gilles Charpentier et de Baudouin Lupi dans un document semblable. Il y sollicite l'église de Nort, dans le diocèse de Nantes (Cazeaux 2002 p. 369 citant Sherr 1988, p. 77). A la mort de la reine Anne en 1414, il passe au service de

Louis XII et figure dans le compte des obsèques de Louis XII sous le nom de Noly. Il est encore intégré dans la Chapelle Royale de François 1^{er} et figure dans le compte de la Chapelle d'octobre 1517 à octobre 1518 (Cazeaux 2002, p. 238, 310, 369, d'après F-AN KK 289, f. 359-362, KK 89).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1514-1521 ?*. D'après Gilles Dongois, Jean Nolin est chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Nicolas et Saint-Louis de 1514 à 1521. Il est remplacé par Charles de Vouges (F-AN, LL 630, p. 324). Il y a cependant un problème. Michel Brenet affirme que Robert Mancel est mort en 1524 et n'a pu être remplacé par Michel Durant qu'à cette date, ne laissant pas de place pour Jean Nolin, ni Charles de Vouges. Or de Vouges est mentionné comme chapelain perpétuel en 1522 (F-AN, LL 630, p. 318 et Brenet 1910, p. 76 d'après F-AN, LL 624, f. 40).

Antoine [Antonius] Normand [Normant] alias Loyal [compère Gallus] (1528-†1557)

Antoine Normand, clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1528, est chantre de la chapelle pontificale en 1534. Il meurt en octobre 1557.

Originaire du diocèse d'Amiens, Antoine Normand est un chantre, mort à Rome peu avant le 13 octobre 1557, date de ses funérailles à Saint-Louis de Français. Quant au service d'Antoine Normand à la chapelle pontificale nous utilisons le livre à paraître de Richard Sherr (Sherr AP).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1528*. Anthoine Normant est reçu comme clerc le 2 septembre 1528. Il n'est mentionné qu'une fois (Brenet 1910 p. 85, d'après F-AN, LL 625, f. 90v).

- *Chapelle pontificale romaine (Clement VII, Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV), 1534-1557*. D'après Michel Brenet, il part quelques années plus tard pour l'Italie (Brenet 1910 p. 85 citant Haberl Bst t. III, p. 74-91). Antoine Normand est admis à la chapelle pontificale de Clément VII, le 27 mars 1534 [Brenet écrit le 27 mai] (Sherr AP d'après DS 2, f. 94v). On dispose des paiements de mai 1534 à mars 1558 et de documents « bénéficiais » inédits ; RL 1613 f. 42-43v : une bulle datée du 20 avril 1534 ; RL 1613, f. 43v-46 : une bulle datée du 27 avril 1534. Il est envoyé au concile de Bologne en 1546. Enfin, Rafaele Casimiri cite quelques documents : au 6 décembre 1536, « Eodem die Anthonius Normat alias Loyal solvit cantoribus duodecim ducatos pro regalibus suis » (Casimiri 1924, p. 273 d'après DS 1 f. 42v) ; au 13 octobre 1557, « Fuerunt celebrate exequie pro anima fratris nostri Antonii Loyal in ecclesia sancti Luisii » (Casimiri 1936, p. 313 d'après DS 5 f. 73v).

Jacques Nort (1513)

Jacques Nort est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1513.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1513*. Jacques Nort, chapelain, est mentionné pour trois répartitions de chambre les 29 janvier, 9 mars et 4 juin 1513 (n. st.) (Brenet 1910 p. 62, 63 d'après F-AN, LL 623, f. 116v, 117, 120v)

Jacques Nosseau (1613-1617)

Jacques Nosseau est gageur marelleux de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1613.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613-1617*. Jacques Nosseau sommier et Germain Roumault sont tous deux mentionnés pour leurs gages de marguillier et pour avoir partagé les messes des enfants en 1613-1614: « a maistre Germain Roumault et Jacques Nosseau pour avoir dict

et cellebré les messes des enffans de cœur a loffice des matynes pour lespace dung an : 114 livres tournois » et « aux deulx maistres Germyn Roumault et Jacques Nosseau a este païé la somme de 50 livres pour leurs gaiges de marguillier et pour lannée présente ». En 1614-1615 il est seul à célébrer les messes des enfants et à toucher son gaigne de marellier. Il est en outre payé 9 livres, puis 3 livres pour des raisons inconnues. Il est ensuite mentionné comme marellier pour 50 livres par an et pour avoir dict et cellebre les messes des enfants pour 64 livres de 1615-1616 à 1616-1617. Il touche 6 livres le 11 décembre 1615. En septembre 1617, Jacques Nosseau, tout en restant marellier, abandonne la célébration des messes des enfants au profit de François Demourloux aussi marellier. Ils touchent à eux deux 114 livres pour leurs gaiges et les messes des enfants. Il disparaît ensuite des comptes suivants conservés (F-AD 18, 8G 1672, f. 106v, 8G 1673, f. 105v, 110v, 111, 112v, 8G 1674, f. 105v, 112v, 8G 1675, 108v, 8G 1677, f. 106v, 8G 1678).

Toussaint Odon (1583-1584)

Toussaint Odon est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1583-1584*. Le 7 septembre 1583, deux pensions de 50 livres tournois par an sont accordées pour trois ans à Philippe Charron et Toussaint Odon, enfants sortis de la maîtrise. Le 14 novembre 1584, Ludet, Maître de grammaire, reçoit 17 ecus « pour le supplément de la pension de Toussaint [Odon] naguères enfant de chœur, décédé » (Brenet 1910 p. 135, 137 d'après F-AN, LL 600, f. 45v, 60v).

Jean Odry [de Gien ?] (1467-1468)

Jean Odry est ancien enfant de chœur en 1467, vicaire en surnombre en 1468 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1467-1468*. Jean Odry est ancien enfant de chœur de la chapelle, sans doute aussi Jean de Gien. Il est aussi clerc en surnombre sans avoir jamais figuré dans les effectifs de la chapelle. Les registres capitulaires en latin pour les années 1468-1470 mentionnent Jehan Odry et Johannes Cognati, dans le cadre de ce que Frédérique Pilleboue appelle « l'histoire de l'intégration des enfants de chœur ».

Jehan Odry figure dans les comptes de 1467-1468 dans la rubrique dépenses « pour les habillemens des enfans de cueur : a Thomas Noel auquel a esté païé 33 livres 14 sous 6 deniers pour l'achapt... [d']une aulne de drap noir pour Jehan de Gien et une paire de chausses pour ledit de Gien... ; a Guillaume Fillou pelletier auquel a esté païé la somme de 16 livres 10 sous tournois pour la fourreure des robes desdits enfans et pour les robes de Jehan de Gien et Jehan de Nevers ». Il figure aussi dans les comptes de 1468-1469, dans les autres dépenses : « a Jehan Odry jadis enfant de cueur... pour sen aller et pour payer sa encion 10 livres 10 sous tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1650, f. 87 et 8G 1651, f. 85).

Jean Odry de Giens, ancien enfant de chœur de la Sainte Chapelle de Bourges demande le 17 juillet 1468 à être reçu vicaire. Le chapitre répond à sa requête par un refus, mais en revanche décide de lui accorder pour vivre une pension annuelle de 10 livres tournois. Le 28 août 1468, messieurs ont ordonné que Johanes Odry de Gien, qui demandait à être reçu dans la chapelle... et Jean Cognate auront tous les deux et prendront ensembles pour un vicaire ou clerc dans ladite chapelle c'est-à-dire que chacun d'eux prendra la moitié des distributions et des autres choses qui reviennent à un clerc de la chapelle jusqu'à ce que le chapitre en ait ordonné autrement.

Cette décision est annulée deux jours plus tard le 30 août 1468, et le chapitre décide de prélever sur les revenus de quatre membres du collège les sommes nécessaires à la constitution d'une pension de vingt livres tournois. Il s'agit de Pierre Sarpe, chapelain et de Michelet Bussinet, Jean Biard et Jean Cousin, vicaires : « Ipsa die domini ordinauerunt pro provisione Johannis Odry quod capientur super distributionibus Sarpe, Michaelis Bussinet, Cognati et Johannis Biardi 20 libre t. videlicet super quolibet ipsorum quinque libre t. quousque alias per capitulum fuerit ordinatum omnibus aliis conclusionibus precedentis superdicta provisione factis nullis et pro non factis habitis ». Mais cette tentative d'intégration échoue, car le 26 novembre 1468, Jean Odry quitte la Sainte Chapelle et demande un don pour son départ. Un don de 10 livres tournois et 1 sétier et demi de seigle lui sont accordés, dont 100 sous lui servent à payer son hébergement chez le chapelain Pierre Lambert (Pilleboue 1990 p. 334-340 et Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533).

Nicolas Ogier de Corbeil [Corbolio] (1337-†1349)

Nicolas Ogier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1337. Il teste le 19 avril 1349.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1337-1344*. Dongois écrit : « Nicolas Ogier de Corbeil de Corbolio, chanoine [de la 7^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle par son testament du 19 avril 1349 il ordonne la fondation d'un obit et laisse pour exécuteurs Simon de Bragelles chanoine et aumosnier de la Reyne de France et Nicolas de Condet chanoine ». D'après Henri Stein, il est remplacé en 1344 par Renaud de Pré-Gilbert. Dongois ne donne pas la date de réception de Du Pré-Gilbert (F-AN, LL 630, p. 205, Stein 1912 p. 134).

Guillaume Olivier (1314-†1338 ?)

Guillaume Olivier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1314.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1314-1338*. Guillaume Olivier est reçu chanoine de la dixième chanoinie fondée en 1314 par Philippe Le Bel et l'a possédé jusqu'en 1338. Il est probablement remplacé en 1338 par Robert Bonsens (F-AN, LL 630, p. 259, Stein 1912, p. 135).

Son obit est célébré les 6 novembre et 16 décembre dans les deux obituaires de la Sainte-Chapelle : « Obitus duplex dominorum Joannis de Sancto Iusto, et Petro de ebroicis, huius capelle quondam canonicorum, Joannisque de prato, dicte capelle clerici, et Nicolai debosco, necnon Guillermi oliveri, et Joannis fillon, eiusdem capelle canonicorum, ac Petri de monte thesaurarii clerici. Quorum animabus deus » (Fiala PCR, d'après F-Pm ms. 3399, f. 48, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 48).

Hillaire Olivier (†1483)

Hillaire Olivier est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris décédé en 1483.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1483*. Le 1^{er} août 1483, est noté l'exécution testamentaire de défunt messire Hillaire Olivier en son vivant chapelain en la Sainte-Chapelle (Brenet 1910, p. 38, citant F-AN, LL 621, f. 111).

Son obit est mentionné le 17 juillet dans l'obituaire de la Bibliothèque nationale : [Ajout main B] « Obitus triplex pro domino Johanne de Luxembourg, Maria de Patemayo, Auberico de Verberia, Hylario Olivier, magistro Petro Dareth, magistro Petro Aurifabro [xiv s.] » F-BnF ms. lat. 17741, f. 28).

Nicole [Nicolas] Oresme (1348-†1382)

Nous utilisons principalement la notice de Morand (Morand 1790 p. 266-270) et l'article (wiki/Nicole_Oresme). Nicole Oresme, né à Allemagne (Fleury-sur-Orne depuis 1916) vers 1325 et mort à Lisieux le 11 juillet 1382, est un économiste, mathématicien, physicien, astronome, philosophe, psychologue, musicologue, théologien et traducteur français. Il n'est pas sûr qu'il ait été chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1463.

- *Université de Paris, 1348-1361*. Nicolas Oresme fait ses études au Collège de Navarre. Il y étudie les Arts (avant 1348), avec Jean Buridan, Albert de Saxe et reçoit son « Magister Artium ». En 1348, il étudie la théologie à Paris et obtient son doctorat en 1356 et devient, la même année, grand-maître ou recteur du Collège de Navarre. La plupart de ses traités latins

les plus intéressants datent d'avant 1360 et prouvent qu'il était déjà un universitaire établi dont la réputation a attiré l'attention de la famille royale et l'a mis en contact à partir de 1356 avec le futur Charles V, régent du royaume, pendant la captivité de son père Jean II en Angleterre.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1363 ?*. Morand cite : « Laulnoy dans l'histoire qu'il a donnée du Collège de Navarre dit : *Regendum Navarrae Gymnasium anno MCCCLVI suscepit IV nonas Octobres... intercà creatus Regia Palatii Capella Thesaurarius, & Rothomagensis Decanus, Navarrico Magistratu obiit* ». Mais, d'après (Morand 1790 p. 266-270), il n'existe aucun document de la Sainte-Chapelle qui prouve que Nicolas Oresme ait appartenu à la Sainte-Chapelle en tant que chanoine ou de trésorier. Pourtant dans (wiki/Nicole_Oresme), on peut lire que Oresme devient chanoine de la Sainte-Chapelle le 10 février 1363. En outre, Henri Stein ne le cite pas non plus. Mais on peut dire que Nicolas Oresme a été le maître ou le condisciple de nombreux chanoines de la Sainte-Chapelle, ce qui a pu entretenir l'ambiguïté.

- *Cathédrale de Rouen, 1362-1377*. Il est nommé chanoine de la cathédrale de Rouen le 23 novembre 1362. Il est élevé au poste de doyen du chapitre le 18 mars 1364. Des lettres envoyées par Charles V à Rouen du 28 août au 11 novembre 1372 établissent une coïncidence entre le début de son séjour ininterrompu à Paris et le commencement de ses activités de traduction prolongées à la demande du roi.

- *Cour de France (Jean le Bon, Charles V), 1372-1380*. Du Boulay (Boulay 1673) dans son histoire de l'Université de Paris écrit au sujet de Nicolas Oresme dans la liste des Grands-Maîtres de Navarre, t. IV, p. 97 : *anno 1355, M. Nicolaus Oresmius Caroliv Praeceptor. Anno 1360 factus Decanus Rothomagensis, & ex Decano anno 1377 Episcopus Lexoviensis* (Morand 1790 p. 268, 269) Il semble donc qu'il aurait été précepteur du dauphin Charles. Malgré son implication dans le chapitre de Rouen, il semble avoir résidé de plus en plus à Paris, à la demande de Charles V de 1372 jusqu'à 1380, lorsqu'il a commencé à travailler en 1369 à sa traduction de l'Éthique d'Aristote, qui semble avoir été achevée en 1370. Celles de la *Politique* et des *Économiques* du même philosophe ont pu être accomplies entre les années 1372 et 1374, et le *De caelo et mundo* en 1377. Ses grands travaux lui ont valu, dès 1371, une pension du trésor royal. Son travail infatigable pour Charles V et la famille royale lui a également valu, avec l'appui du roi, le poste d'évêque de Lisieux, le 3 août 1377.

- *Evêché de Lisieux, 1377-1382*. Il est évêque du 3 août 1377 jusqu'à sa mort le 11 juillet 1382. Il est enterré dans la cathédrale de Lisieux.

- *Autres bénéfices. 1361* : archidiacre de Bayeux.

Naudin Orjon (1458)

Naudin Orjon est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1458.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458*. Naudin Orjon figure comme vicaire dans les effectifs de la Sainte-Chapelle en 1458 aux termes de Saint-Jehan et Saint-Michel. Il disparaît les deux derniers termes de 1458-1459 en 1459, comme Gillet Allart et Jaques Carlet. Peut-être est-il mort de la peste ? (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648).

Robert Paalle [Paelle] (1448)

Robert Paalle est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1448.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1448*. Robert Paalle est reçu chapelain de messire Thomas Levasseur le 16 octobre 1448. Il figure dans les comptes de 1448 mais disparaît de ceux de 1449 (Brenet 1910 p. 31, 32 d'après F-AN, LL 598, f. 40-40v et F-BnF, ms. fr. 22392, f. 271v, 272, 306).

Pierre Paillasson (1590-1595)

Pierre Paillasson est greffier du chapitre

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1590-1595*. Pierre Paillasson d'une famille de notaires de Bourges est payé de 1590-1591 à 1594-1595 comme greffier du chapitre de la Sainte-Chapelle (F-AD 18, 8G 1659).

Charles Pain (1583)

Charles Pain est clerc à l'essai de la Sainte-Chapelle de Paris en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1583*. Charles Pain, clerc tonsuré du diocèse de Pamiers, basse contre, est reçu à l'essai le 1^{er} octobre 1583 (Brenet 1910 p. 135, d'après F-AN, LL 600, f. 46).

Etienne Pain [Pains] (1468-1470)

Nous ferons l'hypothèse qu'Etienne Pain est chapelain comme Jean Guillet de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1468.

La famille Pain est semble-t-il une grande famille de Bourges. On trouve un Etienne Pain maire de Bourges en 1546 (Thaumassiere 1689, p. 183).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1468-1470*. Le 29 novembre 1468, sont députés par le chapitre Martin Bonin, Jean Guillet et Etienne Pain pour s'informer sur le procès entre le chapitre du Château et celui de la Chapelle et transiger amicalement si possible. Le 18 novembre 1469, Etienne Pains est délégué avec Jehan Ploton pour visiter des lieux en litige entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Ambroise. Le 25 novembre 1469, sont procureurs ad lites soli Jacques Chaussechien, Denis Le Duc, Etienne Pains et Pierre Pelion. Le 9 décembre 1469 sont encore procureurs ad lites soli les mêmes et « tous les autres praticants ». Le 5 mai 1470, maître Etienne Pain, procureur du chapitre a pris possession des clefs des portes de la ville et des faubourgs que vénérable homme Pierre Tullier, bailli de messieurs lui a confiées de la part desdits messieurs et en leur nom... Sont témoins notamment un David Pain, Leonet Tabart, Denis Le Duc (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533 et 1534).

Martin Pain (1542-†1578)

Martin Pain, clerc gagiste en 1542 de la Sainte-Chapelle de Paris, sert à la Chapelle Royale à partir de 1561, comme basse contre.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1542*. Martin Pain est reçu à l'essai, comme clerc le 25 janvier

1542 (n. st.). La chambre prêtée à Cybot lui est donnée (Brenet 1910 p. 91 d'après F-AN, LL 626, f. 39).

- *Cathédrale de Laon, 1561-1578*. Outre sa prébende de Saint-Quentin, sur laquelle les sources très lacunaires de cette église ne fournissent aucune précision, il reçoit également un canonicat de la cathédrale de Laon, dont les registres capitulaires font état dès 1561. Le 19 novembre 1561, une lettre du roi de Navarre demande au chapitre de verser à « Martin Pain, chanoine de Laon et chapelain du roi » les fruits de sa prébende (F-AD 02, G 1857, f. 54v). Le 8 juin 1574, qualifié de chanoine et chantré du roi, il est dispensé de résidence comme étant retenu au service du roi ; les registres enregistrent la lecture de son testament le 1 septembre 1578, le lendemain de son décès, le 31 août vers 8 heures du soir (F-AD 02, G1860, f. 93v, 369).

- *Chapelle Royale de France (Charles IX, Henri III). 1561-1578*. « Chantré de la chapelle de musique » recompensé d'une prébende de Saint-Quentin par provision royale de Charles IX en date du 16 juin 1563 (BrooksJ 2000, p. 517, d'après F-BnF, fr. 3942, f. 249v ; N.B. : Handy 2008, p. 486, date la même entrée de 1559 — erronément semble-t-il), il était déjà membre de la chapelle en 1561 (voir ci-dessus). Il figure ensuite sur une liste non datée de livrées de deuil, sans doute pour les obsèques de Charles IX en 1574, puis parmi les onze « basse contre » recensés dans l'État de la chapelle d'Henri III en 1578, aux gages annuels de 100 écus (BrooksJ 2000, p. 400, 517 d'après F-BnF, fr 26171 f. 169v et Cinq cents Colbert 54, f. 364).

- *Autres benefices*. 1563 : il devient chanoine de la Collégiale de Saint-Quentin.

Pierre Pain (†1572)

Pierre Pain est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1572.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1572*. Le 13 décembre 1572, messieurs ont « ordonné que les heritiers de feu messire Pierre Pain de son vivant vicaire de ceans seront payez du gaingne que pourroit estre deub a icelluy deffunct et jusques au jour de son decedz » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

Robinet Painsdavene [Painsdaveine, Painsdavoine] (1405-1419)

Robinet Painsdavene est vicaire du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405 et peut-être compositeur.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1419*. Robinet Painsdavoine figure comme vicaire dans le premier collège de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n.s.) (Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il est encore comme tel dans les comptes de 1406-1407 à 1418-1419 avec des distributions normales aux quatre termes sauf au terme de Noël 1415 où ses distributions sont moitié des autres. Il a disparu des comptes de 1420-1421. Plus précisément en 1414-1415, Pains d'Avène est cité : « d'un hostel assis juxte l'église de Saint-Jehan l'Evangeliste que tient a present maistre Pierre Cesaris pour les enfans et lequel tenoit Pains d'Avène et de l'hostel que tenoit L'Apostolle » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1638, 8G 1639, f. 26v, 8G 1640). On retrouve dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges de nombreux fragments de musique à l'usage des enfants de chœur avec les noms de Jean du Bois et Robinet Painsdavoine (Owens 1997, p. 14 citant Higgins 1990a, p. 692).

Philippe de Palis (1411-1412)

Philippe de Palis est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1411.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1411-1412*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Philippe de Palis est possesseur de la chapelle de Saint-Clement de 1411 à 1412. Il est éventuellement remplacé en 1412 par Bertaud Couturier (F-AN, LL 630, p. 317).

Guillaume Palu [Palus, Paluz] (1563-1581)

Guillaume Palus est le frère de Jean Palus, chanoine de la Sainte-Chapelle et curateur de ce dernier à partir de 1576. Il occupe d'ailleurs sa maison canoniale. Sa position au sein de la Sainte-Chapelle est ambiguë. Il est maître de grammaire des enfants avant 1570. Il est mentionné dans l'histoire du Berry de Thaumassière : « lors des massacres de septembre 1572, Guillaume Palus ayant été emprisonné, fut jeté dans les Privez de l'Archevêché, où il demeura trois jours, et fut retiré ayant été reconnu catholique (Thaumas 1689, p.197).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563-1581*. Le 9 février 1563, messieurs ont « ordonné que le receveur paiera messire Guillaume Palu de la messe de prime a raison a ce que celluy qui la disoit auparavant en estoit payé a commencer du jour Saint Martin dernier ». Le 12 août 1564, « sera payé messire Guillaume Palus prestre de la somme de 9 livres tournois 6 sols pour les meres quil a aidés en l'eglise de ceans durant le temps de 3 mois commencez le 10 may dernier et escheu le 10 du present mois d'aoust ». Le 8 avril 1570, « messieurs ont ordonné que maistre Nicolle Jarre aura la somme de 18 livres tournois par an pour instruire en grandmaire les enffans de cueur de l'eglise et leur apprendre a escrire ; et sera payé par le receveur de l'eglise a maistre Guillaume Palu ce qui luy est deub de l'instruction desdits enffans ». Le 5 février 1572, « messieurs ont commis Chevrier pour parler a monsieur le lieutenant general des insolences et malversations que fait a messire Jehan Pallu chanoine de ceans son frere Guillaume Pallu en la maison ou il demeure ». Le 15 juillet 1576, « Guillaume Pallu est nommé curateur de Jehan Pallu son frere chanoine par le prevost de Bourges ». Le 13 mai 1581, le frere de monsieur Pallu, le seigneur de Coutres mene une vie scandalleuse en sa maison (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 57, 8G 1531, f. 61, 8G 1534, f. 21v, 8G 1535, 8G 1539, 8G 1542).

Jean Palu [Palus, Paluz] (1536-†1581)

Jean Palu est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1536.

Un « Joannes Palus bituricus, in numerum Doctorum Regentium cooptatu 19. Januarii 1536, et vixit ad 9. Februarii 1538 » fait partie des professeurs de médecine de l'Académie de Bourges (Thaumas 1689, p. 164). Il s'agit probablement de notre homme.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1536-1581*. D'après Regnier, Jean Palu a été receu chanoine au lieu et place de Monsieur de Charpeignes en 1536 (F-AD 18, 8G 1504, p. 121). Le 12 mars 1547, Jehan Paluz est présent au chapitre. Le 6 septembre 1547, « la maison de feu Pierre de Baugy est ascensée au plus offrant des chanoines, monsieur Palu a 14 livres tournois ». Le 14 mai 1549, « maistre Palu demande sa presence pendant le temps quil vaquera a la lecture de theologie » : 2 heures le jour une du matin l'autre l'après-midi. Le 26 août 1550, « le sieur Palu notoirement et griefvement malade est allé aux champs pour changer d'air et recouvrer sa santé ». On lui accorde sa présence. Le 30 juin 1556, messieurs « attendu l'indisposition notoyre de monsieur Jehan Palu chanoine auquel appartient la presentation de l'office de

chappelain que tenoit en l'eglise de ceans feu messire Pierre Bataille et ad ce que l'eglise ne demeure degarnye de musiciens ont nommé a monsieur Du Maine vicaire du tresorier messire Martin Le Rasle pour estre chappelain en ladite eglise ». Le 16 juillet 1558, on veut retenir le gaigne de monsieur Palu et le trainer en justice pour lui faire réparer sa maison. Le 8 octobre 1558, « sur la requeste faicte par la mere de monsieur Palu de donner main levée au sieur Palu de son gangne qu'ilz ont fait arrester pour les reparacions de sa maison en quoy il est tenu, messieurs ont ordonné que leur receveur se transportera en ladite maison pour veoir si les reparacions sont faictes ». Le 22 avril 1559, messieurs ont commis monsieur « Mothey pour faire faire la muraille du jardoin que tient de l'eglise monsieur Palu ». Le 29 avril 1559 Palu est présent au chapitre. Le 21 octobre 1559, « le receveur paiera a la mere de monsieur Palu chanoine son gaigne du quartier de Saint-Michel et en prendra acquit de ladite mere en presence de notaire ». Le 15 avril 1561, « sera alloué a monsieur Pallu son gangne de ce qui luy peult estre deub restant estant pourveu de curateur ». Le 28 juin 1561, « apres que la [rayé : Vesve Paluz] mere de monsieur Palluz chanoine de ceans a faict apparoir a messieurs quelle a esté pourveue par monsieur le prevost de Bourges au regime et gouvernement des biens et revenus dudit sieur Palu pour son infirmité de malladie, ont ordonné que leur receveur paiera le gangne dudit sieur Paluz a sadite mere en ladite qualité tant du passé que de l'avenir ; et sera delivré audit receveur l'acte portant l'lection faicte au regime et presentement exhibée par ladite mere dudit sieur Paluz ». Le 25 avril 1563, « sur ce que la veuve Palu requis a messieurs octroyer congé a messire Jehan Palu son filz chanoine de ceans pour se retirer aux champs actendu sa maladye ; et le dangier qui est en la ville, remis pour en ordonner a [prochain] chapitre ». Le 6 juin 1564, « messieurs ont accordé avec messire Jehan Palu comme curateur de messire Jehan Palu son frere chanoine de ceans a la somme de 75 livres tournois pour les despens quilz ont obtenus par arrest de la court contre ledit Palu chanoine qui sera payable de quartier en quartier sur les fruitz de sa prebende ; et desduict a chacun quartier 8 livres tournois jusques en fin de paiement » [procès avec Palu pour les réparations de la maison canoniale gagné en parlement par le chapitre]. Le 20 février 1565, Pallu reçoit une deuxieme distribution de blé comme les autres chanoines du chapitre, les chappelains et vicaires (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 1, 59, 263, 8G 1518, f. 153v, 8G 1524, f. 43v, 8G 1526, f. 56, 86v, 8G 1527 f. 10v-11, f. 81v, 8G 1528, f. 1, 35v, 8G 1530, f. 1, 8G 1531, f. 22, 131).

Le 12 décembre 1568, « est comparu la veuve Palu laquelle a remonstré a messieurs quil y a des vignes dont la joissance est affectée a messieurs les chanoynes de ceans pour ung pris acoustumé suppliant messieurs en vouloir pourvoir monsieur Palu plus antien chanoine de ceans son filz en son ranc et ordre pour subvenir a sa vie et nourriture estant de long temps allienné de son entendement. A quoy messieurs ont fait responce quil ni a aulcune vignes vaccantes ». Le 4 janvier 1569, « honneste femme Jacqueline Bordin, mere de monsieur messire Jehan Pallu, chanoine de ceans... pour ceste histoire de vignes... elle estoit advertye quil y en avoit aulcunes qui vaquent depuis sa requeste ». Le 5 février 1572, « messieurs ont commis Chevrier pour parler a monsieur le lieutenant general des insolences et malversations que faict a messire Jehan Pallu chanoine de ceans son frere Guillaume Pallu en la maison ou il demeure ». Le 14 août 1573, messieurs « ont commis pour la cloture des comptes au lieu de messire Jehan Pallu a cause de son infirmité ». Le 15 juillet 1576, « Guillaume Pallu est nommé curateur de Jehan Pallu son frere chanoine par le prevost de Bourges ». Le 11 septembre 1576, « messieurs ont... promis a messire Jehan Barreau receu puy nagueres aux gaiges de seans que ou messieurs David et Quynault chanoine de seans ne le presenterent chappelin suyvant le droict quilz ont de ce faire a cause de leurdite chanoynie le chapitre mesme le presentera en telle place de chappelin pour monsieur Pallu a caise de sadite prebende pour son infirmité ». Le 14 juin 1580, « messieurs se ressouvenant messire Raoul Du Jardin avoir esté proveu en la place de vicaire a laquelle et présenté par monsieur Palu,

quoy que ce soyt par le chapitre pour l'infirmité d'icelluy Palu a la charge quil feroit soubzdiacre dans l'an suyvant le statut et privilege de l'eglise... a quoy il navoyt jusques icy satisfait encores quil en avoit par plusieurs foys esté requis et interpellé, ont conclud de pryer monsieur le tresorier de deposer ledit Jardin de ladite place et deffendre au distributeur et receveur ne bailler aulcune chose audit de Jardin ». Le 13 mai 1581, le frere de monsieur Pallu, le seigneur de Coutres mene une vie scandalleuse en sa maison. Le 17 juin 1581, le chapitre a nommé et présenté Mathieu Buret pour monsieur Pallu. Le 12 septembre 1581, « messieurs ont... receu maistre des enfans de cuer de l'esglise de seans maistre Guillaume Fournyer... Messieurs ont accordé audit Fournyer present ce acceptant la chappellenye a la quelle appartient a nomer et presenter a monsieur Pallu chanoine de sceans ». Le 5 décembre 1581, monsieur Palu est mort. Le 25 mai 1583, « le chapitre pour la vaccance de la chanoinie et prebende de feu Jehan Palu a présenté comme vicair a la place de messire Loys [Raoul ?] Du Jardin messire Charles Loys » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 74, f. 80-81v, 8G 1535, 8G 1537, 8G 1539, 8G 1541-1542, 8G 1543, f. 19, 41v, 79).

Pierre Panart (1553)

Pierre Panart est gagiste basse-contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1553.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1553*. Le 22 août 1553, « messieurs ont retenu aux gaiges de l'eglise messire Pierre Panart bassecontre natif de Seez en Normandie a la somme de 50 livres par an et deux petitz pains de chapitre a commencer du jour quil entra au service qui sera dedans le quinziesme de septembre prochain quil a promis se rendre audit service ». Le 12 septembre 1553, « sur la requeste faicte par Jehan Testereau, François Testoris [sic] et Pierre Panart gaigiers et bassecontres de l'eglise ad ce qu'ilz soient paieez de leurs gaiges d'une semaine escleue samedi dernier 9 septembre, messieurs ont ordonné quilz et chacun d'eulx seront payez de leursdits gaiges de ladite semaine entiere en la maniere acoustumee ; et que doresnavant ils seront payez par le receveur de leurs gaiges par chascune semaine ». Le 24 octobre 1553, Pierre Panart demande augmentation de ses gages jusqu'à 60 livres tournois a compter du 1^{er} novembre [alignement sur les gages de Testereau et Textoris] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 61v, 70ca, 80ca).

Philippot Panier [Panie] (1409-1411)

Philippot Panier est vicair de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1409.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1409-1411*. Philippot Panier arrive en 1409-1410 dans les effectifs des clerks ou vicaires. Il a des distributions faibles [comme Nicole Grenon], au terme de Saint Remi 1409 et des distributions normales ensuite. En 1410-1411, il est mentionné avec des distributions normales. Il reçoit des distributions de vin pour le terme de Noël 1410. Il disparaît des effectifs en 1411-1412, mais est peut-être mentionné dans les comptes « pour avoir servi en ladite chapelle l'an 1411 pour Philipot sur le terme de noel 30 sous tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636, f. 85v-86, 8G 1637, f. 28).

Robert Pantehon (1576)

Robert Pantehon est chantr basse-contre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1576.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1576*. Le 15 juillet 1576, « messieurs ont receu aux gaiges de [x] et son pain par an messire Robert Pantehon chantr et musicien natif de Bilhon [Billom]

en Auvergne pour servir de bassecontre, ca que ledit Pantehon a promis faire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539).

Jean Parent (1506-†1533)

Jean Parent est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1506 et brièvement Grand Chantre en 1511, office qu'il refuse. Il est remplacé par Jacques Nicolai. Il meurt en 1533.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1506-1533*. D'après Dongois : « Jehan Parent, receu [chanoine] le 8 avril 1506 (n. st.) au lieu de François de Refuge, mourut chanoine en 1533. Il étoit notaire et secrétaire du Parlement. Il est remplacé par Claude de Sermisy en 1533 (Stein 1912 p. 136, F-AN, LL 630, p. 277-278).

Jean Parent est reçu en présence de Mathurin Du Buysson et Jehan Molin le 8 avril 1506 avant Pâques. Le 24 octobre 1509, le chanoine Jehan Parent est mentionné pour une distribution de sel. Le 23 août 1511, Jehan Parent, chanoine, est élu Chantre, en remplacement de Nicole Myson, décédé. Mais le 21 octobre 1511, il refuse cet office de Chantre qui est confié à Jacques Nicolai, chanoine. Le 11 février 1511, les chanoines décident de donner congé à Dreux Prieur, en accumulant les griefs contre lui : « et aussi est un séditieux et ne fait que semer noyses, questions et discors entre les compagnons musiciens d'icelle Sainte Chappelle. Aussi pour ce qu'il est de mauvaise vie, incorrigible, injurieux, orgueilleux, fier et arrogant envers ses supérieurs. Semblablement pour ce qu'il gaste et descorde toute la musique et harmonie du chant en icelle Sainte Chappelle. Davantage mondit Seigneur le Trésorier ne Messieurs ne l'ont et ne ne l'eurent jamais pour agreable et n'a jamais fait le service en ladite Sainte Chappelle du consentement et vouloir dudit sieur Parent duquel Sieur il se dit chapelain. Lequel Parent n'en veult point ne voulut jamais, mais du tout le desadvoue et n'entend qu'il face aucun service pour luy en icelle Sainte Chappelle » (Brenet 1910 p. 47, 50, 59, 60, 61, 76 d'après F-AN, LL 623, f. 22, 58-58v, f. 88, 91, 97v, 98 et LL 624, f. 40).

Jehan Parent est encore mentionné le 17 février 1522 (n. st.) pour une distribution de sel, le 7 décembre 1522, parmi le collège de la Sainte-Chapelle, qui remercie Mlle de Lusarche pour le don qu'elle a fait d'un calice d'argent, et le 28 juillet 1527, parmi le collège, qui reconnaît avoir reçu en don du roi un chef d'or à son effigie (Vidier 1910 p. 337, 338 d'après F-AN, LL 624 f. 54v et LL 623, f. 73).

Le Chanoine Jean Parent fit fondations d'offices à la Sainte-Chapelle mentionnés les 27 juin, 29 juillet, 4 décembre (Brenet 1910 p. 76 d'après Bibl. Arsenal, ms 114, f. 265, Molinier 1902 t. 1, p. 819, 820, 824, BnF ms lat. 17741, f. 25, 29, 46v, F-Pm ms 3339, f. 34v, 51v). Dans l'obit du 29 juillet et du 4 décembre, on apprend qu'il est notaire et secrétaire du roi « magistrum Johannem Parent, notarium et secretarium regis ac unum de quatuor notariis curie parlamenti ».

• *Chancellerie de France et Parlement de Paris*. D'après son obit il est notaire et secrétaire du roi et notaire du parlement : « magistrum Johannem Parent, notarium et secretarium regis ac unum de quatuor notariis curie parlamenti ».

François de Paris (1634-1657)

François de Paris est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1634.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1634-1657*. Dongois écrit : « François de Paris fut receu chanoine [de la 12^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 15 juillet 1634 par la demission pure et simple que fit en sa faveur Sebastien de La Grange... Il étoit fils de Nicolas de Paris conseiller du

Roy maistre de la chambre des Comptes son pere et de Marie Dreux sa mere, fille de Jean Dreux Procureur general de la chambre des comptes. Il se fit conseiller au Parlement de Mets ensuite maistre des comptes et posseda sa chanoinie jusques en 1657 qu'il se maria avec Marie Du Fos et resigna sa chanoinie a Pierre Du Fos frere de la fille quil devoit epouser. Depuis il a ete President des Comptes (F-AN, LL 630, p. 290-291).

• *Parlement de Metz*. Voir ci-avant.

Guillaume de Paris (1505-†1548)

Guillaume de Paris est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1505 et élu Grand Chantre en 1513. Il meurt le 15 avril 1548.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1505-1548*. Maître Guillaume de Paris est reçu chanoine en 1505 de la quatrième chanoinie à la place de Guillaume Gouffier et remplacé à sa mort en 1548 par Jacques Belleau (Stein 1912 p. 134). D'après Dongois « Guillaume de Paris receu le 2 juillet 1505 chanoine etoit archidiacre de Soissons et prieur de Maulle et mourut le 15 avril 1548. Il est enterré dans le chœur de la basse Sainte-Chapelle ou on lit son epitaphe en ces termes : Ci gist noble et scientifique personne Guillaume de Paris en son vivant archidiacre de Soissons, chanoine de la Sainte-Chapelle et prieur commendataire de Maulle qui trespassa le 15 avril 1548... Il etoit chanoine dez le 2 juillet 1503 [sic]. En 1512 (a.s.) apres la mort de Jacques Nicolai fut eleu Guillaume de Paris chanoine et confirmé par le Roy Louis XII le 12 janvier de la même année 1412. En 1523 il se démet et permute la chantrerie avec la cure de Saint Pierre de Tho diocese d'Auxerre avec Guillaume Cretin (F-AN, LL 630, p.162-163, p. 300-301).

Michel Brenet mentionne Guillaume de Paris le 24 octobre 1509 pour une distribution de sel. Le 5 janvier 1513 (n. st.), pour son élection de chantre, en remplacement de Jacques Nicolay, décédé. Guillaume de Paris est mentionné le 7 décembre 1522 parmi les membres du collège de la Sainte-Chapelle, qui remercie Mlle de Lusarche pour le don qu'elle a fait d'un calice d'argent. Le 4 juillet 1523, Guillaume Cretin prend possession de l'office de Chantre, par permutation avec le chanoine Guillaume de Paris. (Brenet 1910 p. 50, 62, 78 d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v, f. 113v, F-AN, LL 624 f. 54v, 66v et Vidier 1910 p. 337).

« L'an 1548, le jour saint Marc environ 5 heures du matin, venerable et discrete personne Monsieur Maistre Guillaume de Paris, chanoine de la Sainte-Chapelle, chapelain du Palais à Paris, alla de vie à trespas ». Dongois donne pour date de décès de Guillaume de Paris le 15 avril, alors que Raunié dans son épitaphe donne le 15 janvier. Guillaume de Paris fit fondation d'un obit triple (Brenet 1910 p. 97 d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 3, 50v, F-AN, LL 630, p. 162, L 620 et Raunié 1890 t. II, p. 467). Il est mentionné les 12 février et 22 mars : [Ajout main D:] « *Quando festum Annuntiationis B. Mariae V. occurrit feria sexta infra hebdom. secundam Quadragesimae, Missa fundata per Hugonem Menuisier cantatur feria sexta post cineres, & Missa fundata per Flor. Bienvenu cantatur fer. 6. infra hebdom. 1am Quadragesimae. quando idem festum occurrit feria 6. infra hebdom. 3. quadr. idem observatur, & Missa fundata per Nicol. Loysel cantatur feria 6. infra hebd. 2 quadrages. si occurrat feria 6. infra hebd. 4. quadrag. idem servatur. & 1a Missa fundata per Guill. de Paris cantatur Fer. 6. infra hebd. 3. quadr. Demun eodem festo occurrente feria 6. infra hebd. Passionis, idem ordo servatur, & 2 Missa fundata per eundem Guill. de Paris cantatur feria 6. infra hebd. 4 quadragesimae. Idem observatur quoties commemoratio reversionis Urbis in obsequium Henrici IV quondam Franciae & Nav. Regis occurrit feria 6. infra quadragesimam » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741).*

• *Autres bénéfiques*. Guillaume de Paris est archidiacre de Soissons (Stein 1912 p. 199) et prieur commendataire de La Coudre de 1528 à 1540 (grandmont.pagesperso-orange.fr).

Jean de Paris [Pyval dit Paris, Pinal dit Paris] (1418-†1428 ?)

Jean Pinal dit Paris est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1418-1426*. Dongois écrit : « Jean Pinal ou Paris [est] reçu chanoine [de la troisième chanoinie] le 31 août 1418 au lieu de Guillaume Pelletier. Il a fondé un obit marqué dans l'obitier au mois de janvier lan 1428 » [est-ce à dire qu'il est mort en 1428 ?]. Il est remplacé en 1426 par Alain Birreton (F-AN, LL 630, p. 147-148, Stein 1912 p. 133).

Il est mentionné dans la l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 », sous le nom de Jehan de Paris et dans une délibération du 31 janvier 1423 (n. st.) relative à une réduction de personnel. Jehan Pyval, dit de Paris, fonde un obit à la Sainte-Chapelle, le 12 mars : « *Obitus duplex dominorum Gregorii huius capelle magistri capellani ac Joannis de Pival alias Paris, necnon Roberti Brissonis, cuiusdem capelle canonicorum ac Reginaldo de Meulento, Eustachii que de Messiaco ac Petri Loysel et Octoviani Bonati, uxorumque suarum. Quorum animabus* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339) et le 20 mars dans (Brenet 1910 p. 28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382, F-AN, LL 619 f. 99 à 101, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 12v et Molinier 1902 p. 816-817).

Pierre de Paris (1632-1650)

Pierre de Paris est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1632.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1632-1650*. Le 24 janvier 1632, Pierre de Paris, natif de Paris, est reçu enfant de chœur. Le 13 avril 1650, Messieurs permettent à Pierre Paris, ancien enfant de chœur, de « porter les draps de la Sainte-Chapelle », sans pouvoir prétendre à aucune distribution (Brenet 1910, p. 177, 204, d'après F-AN, LL 602, f. 130-130v, LL 604, f. 35)

Pierre Pariset (1314-†1337 ?)

Pierre Pariset est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1314.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1314-1337*. Dongois écrit : « Pierre Pariset fut pourvu d'une des quatre prebendes [de la 9^e chanoinie] que Philippe IV dit Le Bel fonda en l'année 1314. Il l'a possédé jusques en 1337. Il est probablement remplacé en 1337 par Thomas de Saint-Mederic [ou pour Stein de Saint-Merry] (F-AN, LL 630, p. 239, Stein 1912, p. 135).

Gilbert Parton (1625-1626)

Gilbert Parton est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges mis au collège en 1625.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1625-1626*. Gilbert Parton est très probablement un ancien enfant de cœur mis au collège : « a Maistre Pierre Parton a esté païé 100 livres pour la dernière année de Gilbert Parton son neveu pour son entretien suivant l'ordonnance du 18 février 1625 et acquit dudict Parton » (F-AD 18, 8G 1682).

Johanin Parti alias d'Avene (1434)

Johannin Parti est probablement vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1434.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1434*. Le 1^{er} juin 1434, le chapitre reçoit Johanin Parti alias d'Avene et le Poyctevin sans doute comme vicaires, et le trésorier leur donne par mode de provision 30 livres tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 23v).

Girardin Pasquier alias d'Orleans [Parquier, Paiquier] (1405-1440)

Girardin Pasquier est vicaire du premier collège en 1405, chapelain en 1413 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt entre 1440 et 1447.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1440*. Sous le nom de Girard Parquier chez Françoise Lehoux, qu'il faut peut-être lire Pazquier, Girardin Pasquier figure comme vicaire dans le premier collège de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n.s.) (Pilleboue 1990 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il est mentionné comme vicaire de 1406-1407 [Girardin d'Orleans] jusqu'à Noël 1412 et comme chapelain du terme de Pâques 1413 à 1439-1440, en passant par l'année 1438. Il touche des distributions normales aussi bien comme vicaire que comme chapelain. Il disparaît des comptes en 1444-1445.

Plus précisément, il est mentionné en 1407-1408 comme habitant un hostel juxta l'hostel de la fleur de liz ; dans les comptes de 1413-1414 dans la rubrique dépenses pour les messes : « sont payés Apostole, Bailleul, Gueret, Jean Guinot, [Jehan] Richart, [Girardin] Pasquier, Paulet, chapelains pour avoir célébré des messes en la place de messire Nicole Le Fevre et Saliot [de Villeblanche] du 17 juillet 1412 au 25 juin 1413 ». Le 8 novembre 1423, il a une maison à pension pour 4 livres tournois. En 1439-1440, il figure dans la rubrique des recettes à cause des maisons assencées en la paroisse Saint-Ypolite et celle des dépenses de vin sous le nom de Girard Paiquier.

Enfin en 1447-1448, Gilles Menecier loue la maison que souloit tenir feu Girardin Pasquier. On peut en déduire qu'il est mort entre 1440 et 1447 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633, 8G 1634, f. 22, 8G 1635, f. 44, 8G 1636-1642, 8G 1643, f. 49, 8G 1644, 8G 1646, 8G 1509, f. 16).

Jacques Passart (1559-1570)

Jacques Passart est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1559.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1570*. Jacques Passart est mentionné comme clerc ordinaire tout au long de son passage à la Sainte-Chapelle. Le 30 décembre 1559, Jacques Passart est mentionné sur une ordonnance relative au port des chapes et sous-chapes. Le 14 septembre 1560, il est invité à se faire promouvoir aux ordres. Les 21 mars 1562 (n. st.) et 12 septembre lui sont signifiées les ordonnances relatives à la gestion des congés. Le 20 février 1566 (n. st.), il assiste à l'installation de Guillaume Belin comme Chantre (Brenet 1910, p. 102, 103, 105, 108, 109, d'après F-AN, LL 626, f. 117, 125, 141, 158, 178v et 179).

Le 10 mai 1567, Jacques Passart est mentionné dans un procès verbal de délibération. Les 19, 26 février et 19 mars 1569 (n. st.), il est réprimandé en compagnie des autres chantres Rouille, Lescluse et Abraham de la Mare. Le 8 juillet 1570, les chanoines informent au sujet des « scandales causés par Adrian Le Keu et Jacques Passart, dans leur chambre ». Le 2 septembre 1570, Durantel renvoie maître Jacques Passart et le remplace par maître Anthoine Morin. Le 16 septembre 1570, Passart est sommé de vider sa chambre (Brenet 1910, p. 111,

113, 117, d'après F-AN, LL 599, f. 12, 33, 34v, 63, 66v, 67).

Pierre Passereau (1509-1532)

Pierre Passereau est chantre ténor de la chapelle du duc d'Angoulême en 1509 et brièvement gagiste, maître des enfants en 1529 de la Sainte-Chapelle de Bourges

Nous nous inspirons de la notice du *New Grove* rédigée par Isabelle Cazeaux (NG2. PCB). D'après Fetis, il aurait été prêtre de l'église Saint-Jacques-de-la-Boucherie à Paris avant 1509, année où il chante dans la chapelle du duc d'Angoulême. La biographie de Pierre Passereau est fortement lacunaire.

Avec les compositions de Clément Jannequin, celles de Pierre Passereau sont parmi les plus célèbres dans la France musicale de la première moitié du XVI^e siècle. Il est mentionné dans le prologue du quart livre de François Rabelais, on peut lire : « Neuf Olympiades et un an intercalare après... je ouy Adrian Villart, Gombert, Janequin, Arcadelt, Claudin, Certon, Manchicourt, Auxerre, Villiers, Sandrin, Sohier, Hesdin, Morales, Passereau, Maille, Maillart, Jacotin, Heurteur, Verdelot, Bouteiller, Lupi, Pagnier, Millet, du Mollin, Alaire, Marault, Morpain, Gendre et aultres joyeux musiciens en un jardin secret, soubz belle feuillade, autour d'un rampart de flaccions, jambons, pastez et diverses cailles coyphées, mignonement chantans... (Rabelais QL, prologue).

- *Chapelle du duc d'Angoulême (futur François I), 1509.* Pierre Passereau est chantre tenor dans la chapelle du duc d'Angoulême, le futur François 1^{er}.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1530.* Le 11 décembre 1529, « messieurs ont... retenu et receu a gaiges ung nommé maistre Pierre Passereau pour servir es cueur au divin service aux gaiges de 50 livres tournois et son pain de chapitre paiables par leur receveur general aux termes que ont acoustumé estre paieez ceux de l'église ; et luy a monsieur de la Loe baille les draps et fait faire le serment comme gagier en tel cas requis tant que leur plaira ». Le 4 janvier 1530, « messieurs ont commis pour leur maistre des enffans de cueur de leur eglise et Sainte-Chapelle tant qu'il leur plaira maistre Pierre Passereau aux gaiges et pensions acoustumees ; lequel l'a acceptée et promis faire son devoir en tout et par tout. Messieurs pour veriffier les biens estant en la maison des enffans de cueur de l'église baillé par messieurs a Josse Raparilhot quand ilz luy baillerent la charge desdits enffans ; et baillé les biens a maistre Pierre Passereau par eulx commis maistre d'iceulx enffans ont commis et ordonné pour ce faire messieurs le chantre et Buxerecte qui prandront avec eulx le greffier de chapitre ». Le 8 janvier 1530, « oye la requeste de maistre Pierre Passereau gaigier de l'église par laquelle il supplie messieurs luy avancer ung moys de sesdits gaiges, messieurs ont ordonné que leur receveur general luy en avancera ung moys ». Le 13 janvier 1530, messieurs ont donné la garde de leurs enffans de cueur de l'église a maistre Pierre Pastoris chappelain en l'église tant que leur plaira et aux pensions acoustumees ; et pour ce quil y a ung enffant davantage et superabondant outre lesdits six enffans aura pour la nourriture d'icellui 20 livres seulement ; ce que ledit Pastoris present audit chapitre a accepté jusques ad ce quilz aient autrement pourveu a ladite maistrize desdits enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 228, 233, 235ca).

- *Cathédrale de Cambrai, 1531-1532.* D'après Craig Wright, on retrouve Pierre Passereau parmi les petits vicaires de Cambrai du 27 novembre 1531 au 15 novembre 1532 (Wright 1976, p. 218).

- *Son œuvre.* Outre un motet, son oeuvre consiste en vingt-six chansons, grivoises, narratives ou descriptives, dont le célèbre Il est bel et bon, toutes à 4 voix. La plupart des chansons de

Passereau ont été publiées par Pierre Attaignant. Passereau a souvent été considéré comme un compositeur mineur. Cependant Attaignant, a consacré une collection entière (RISM 1536⁶) aux œuvres de Janequin et Passereau, une procédure exceptionnelle à l'époque et une marque de leur popularité. Le très populaire *Il est bel et bon*, était chanté dans les rues de Venise selon Andrea Calmo. Les chansons de Passereau connurent de nombreuses éditions et des transcriptions pour instruments variés. Nous avons rappelé la citation de Passeron de François Rabelais dans le prologue du Quart Livre.

Edition : *Passereau : Opera omnia*, ed. G. Dottin, CMM, xlv (1967) [contient toutes les œuvres sauf « Il me convient »]

Chansons

A ung Guillaume, apprenti, dist son maistre ; Au joly son du sansonnet ; Ce fut amour dont je fus abusée ; Ce joly moys de may ; Ce n'est pas jeu, mais c'est bien cas pour rire ; Et gentil mareschal (aussi attribué à Janequin) ; Hellas, madame, faictes-luy quelque bien

Il est bel et bon, commere, mon mary ; Il me convient (transcription pour luth en 1582 attribuée à « Paserau » ; non dans Dottin ; modèle vocal inconnu) ; Je ne seray jamais bergere ; Je n'en diray mot, bergere, m'ameye ; Je n'en puis plus durer, Marquet ; L'oeil est a vous, le cueur et la pensée ; Marie monstroit a sa dame ; Mon mari est allé au guet

Nostre dince, mon con, mon compere (Superius et Tenor ont « Sainte Barbe, mon con, mon compere » ; attribué par erreur à Janequin in 1538) ; Perrin, Perrinette et Perrot ; Pourquoi donc ne fringuerons nous ; Si vous la baisez, comptez quinze ; Sur la rousée fault aller ; Sur le joly, joly, jonc, ma douce amye

Tous amoureux qui hantes le commun ; Ung compaignon gallin gallant ; Ung petit coup m'ameye, ung petit coup, hellas (attribué par erreur à Janequin in 1538) ; Ung peu plus hault, ung peu plus bas ; Va, mirelidroge, va

Pourquoy voulez-vous, cousturier, attribué à Passereau en 1538 est de Janequin (1534)

•*Motet*

Unde veniet auxilium michi

Georges Passerin dit L'Aumonier (1492-†1504)

Georges Passerin est aumônier de Jeanne de France duchesse de Berry avant 1492 et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1502.

• *Chapelle de la duchesse de Berry (Jeanne de France), 1492-1501.* Georges Passerin est aumônier de la duchesse de Berry. Le 26 avril 1492, il reçoit une procuration de Pierre Bergerat, clerc, demeurant en la maison de la duchesse d'Orléans (F-AN, MC, acte 1458). Il est mentionné le 10 août 1501 comme tel aux côtés de la duchesse, quand elle déclare qu'elle veut rester dans le siècle (Thaumas 1689, p. 39). La duchesse de Berry fille de Louis XI a été mariée à Louis, duc d'Orléans, lequel une fois roi sous le nom de Louis XII a fait reconnaître par le pape la nullité du mariage.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1502-1504.* D'après Regnier, « Georges Passerin dit L'Aumonier parce qu'il étoit aumônier de Madame la Duchesse Jeanne de France duchesse de Berry fille de Louis onze et de Charlotte de Savoie succeda a Monsieur Marel. Il prit possession le 23 mars 1501 (a.s.). Il mourut le 20 février 1503 (a.s.) ». En marge de la notice de Georges Passerin de Regnier est écrit : « aparamment qu'on pensoit dans ce tems que la chantrerie et ladite prébende devoient être sur la même tête. Il n'a jamais été Chantre. Après la mort de Gilbert Marel, la Chantrerie resta vacante. Passerin eut la prebende dudit Marel jusqu'au 12 juillet 1502 qu'il permuta sa prébende avec celle de Nicolas Bauer, qui en même temps eut la chantrerie. Tout cela est bien expliqué audit jour 12 juillet 1502. Passerin n'est

jamais nommé Chantre ni le premier chanoine. Il fut d'abord le dernier ensuite le penultieme » (F-AD 18, 8G 1504, p. 18).

On peut encore lire dans les registres de la Sainte-Chapelle : le 18 février 1505, « un quidam vient porter des lettres de collation de benefice (prebende de Passerin) attribuées a Jehan Nicolas par feu la duchesse pasque ledit Nicolas est malade a Paris ». Le 20 février 1505, « deux quidam, honorables maistres es lois apportent des nouvelles de la prebende de feu Georges Passerin : le roi nostre sire l'a donnée a Louis de La Loe, cleric » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511-1512).

Guillaume Passeron (1631)

Guillaume Passeron est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1631.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1631*. Le 16 juillet 1631, Guillaume Passeron, natif de Saint-Germain-en-Laye, est reçu comme enfant de chœur (Brenet 1910, p. 175, d'après F-AN, LL 602, f. 120).

Antoine [Anthonin] Pastoris [Pastoret, Pasteur] (1462-1487 ou 1493)

Antoine Pastoris est maître de grammaire gagiste en 1462, vicaire en 1464, maître de musique des enfants de chœur du 12 mai 1464 au 17 août 1465, et enfin chanoine en 1483 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est peut-être chanoine de Salles en 1493.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1462-1487*. Anthoine Pastoris figure dans les effectifs et les comptes de la Sainte-Chapelle de 1467-1468 à 1472-1473 comme vicaire avec des distributions normales, en compagnie de Etienne Pastoris d'abord vicaire puis chapelain. Seul Etienne Pastoris figure dans les comptes de 1462-1463, les plus proches comptes antérieurs à 1467-1468. Cependant, dès 1462-1463, Anthoine Pastoret est rémunéré comme maître de grammaire des enfants, sans doute comme gagiste [peut-être introduit par un parent Estienne Pastoris] « a Anthoine Pastoret maistre de gram maire des enffans de cuer auquel a esté bailhé par l'ordonnance de mesdits seigneurs la somme de 10 livres tournois pour sa peine et salaire d'avoir instruit lesdits enfans en grammaire ». En 1467-1468, Antoine Pastoris est distributeur : « a Anthoine Pastoris, distributeur auquel a esté baillé la somme de 10 livres tournois 13 sous 6 deniers pour distribuer au de profundis qui se dit chascun jour apres la grant messe par le chapelain diacre soubzdiacre et enffans de cuer sur la sepulture de feu monsieur de Berry fundé par ledit monsieur de Carcassonne [Jean d'Estampes] ; et distribué en la maniere acoustumée » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649, f. 117, 8G 1650, f. 82v, 8G 1651-1654).

Le 15 mars 1464, Antoine Pastoris était déjà distributeur : « le trésorier prive de vêtements d'église Benoît Richard et Simon Anguialt chapelains parce que ceux ci se sont éloignés de la chapelle sans permission du trésorier ou de son vicaire. Et pour d'autre raison. Et il interdit aux chapelains de les accueillir dans la chapelle, et interdit a Denis Le Duc, receveur et Anthoine Pastoris distributeur de leur donner quoi que ce soit ». Le 12 mai 1464, Pierre Lambert est destitué de son office de maistre des enfants, commis à cette charge Anthoine Pastoris, tandis que Philippe, enfant de chœur, est chargé d'instruire les autres enfants en chant et en musique « ad quorum regimens iidem domini capitulantes commiserunt Anthonio Pastoris ordonentes quod Philipus alter jamdictorum puerorum... instruet et docebit alios pueros in cantus sive arte muzice ». Le 17 août 1465, Jean Vigier, prêtre maître des enfants de chœur demande à ce que soit fait un inventaire des biens et meubles des dits enfants qui lui ont été confiés. On y commet Thouart et Ploton (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1510, f.

15ca, 17v, 60). Il est donc probable qu'Antoine Pastoris, maître de grammaires des enfants gagiste en 1462-1463, prenne la suite comme maître de musique de Pierre Lambert le 12 mai 1464, aidé par un grand enfant de chœur doué en la personne de Philippe Basiron, et qu'il soit remplacé par Jean Vigier en attendant Jean Laloyer et Philippe Basiron lui-même (Higgins 1990, p. 9 note 37).

Antoine Pastoris continue sa carrière de distributeur à la Sainte-Chapelle. Le 17 avril 1470, on le députe à la garde du clou [relique] avec Lambert Gongnon. Le 5 février 1472, Antoine Pastoris distributeur fait part au chapitre d'un différent entre le trésorier et les chanoines sur une distribution d'un anniversaire... Le chapitre lui ordonne de distribuer. Le 21 décembre 1473, Jacques Chaussebien permute avec Pierre Lambert pour une vicairie du Château de Vierzon et apprend que Antoine Pastoris a obtenu une présentation du roi pour cette vicairie. Il s'oppose à ce que le chapitre en fasse collation à Pastoris (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 55ca, 95ca, 133v).

Il est probable qu'il ait été promu chapelain. Quoi qu'il en soit d'après Regnier, « Antoine Pastoris a succédé [comme chanoine] à Monsieur [Jean] Perrier en l'an 1483 ». Il est remplacé par Jacques Martin, puis très vite sans doute la même année en février 1488 par Charles Du Hautbois (F-AD 18, 8G 1504, p. 73v-74).

- *Salles, 1493 ?*. Le 29 octobre 1493, « maistre [-] Pastoris chanoine de Salles a exposé en chapitre quil avoit ceans ung enfant de cueur son cousin lequel il vouloit envoyer a Paris estudier pour une bourse quil a au colliege de Navarre et qui pleust a messieurs luy donner quelque chose pour l'entretenir. Ce consideré messieurs luy ont donné congié et ordonné que pour le aider a le tenir aux escolles luy sera baillé par trois ans 15 livres rournois cestassavoir cent sous par chacun an et presentement quand il s'en yra cent sous » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 78).

Etienne Pastoris (1458-1473 ou 1493)

Etienne Pastoris est vicaire en 1458, chapelain en 1472 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est peut-être chanoine de Salles en 1493.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458-1473*. En 1458-1459 Etienne Pastoris est vicaire avec des distributions faibles pendant la peste aux termes de Saint-Michel et Noël 1458. Il est nommé à Pâques. Il est ensuite avec des distributions normales de vicaire de 1462-1463 à 1470-1471 et de chapelain en 1472-1473 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648-1654).

Le 3 octobre 1469, en chapitre, Jean Guillet et Etienne Pastoris demandent des lettres de non residence (de non residendo) parce que les officiers de l'archevêque de Bourges refusaient de les leur donner. Messieurs ordonnent que Lambert Grignon ira parler avec monsieur l'archevêque et le sommerá... Le 3 février 1470, a lieu un rappel de discipline où sont présents Regnatum Billart, Le Duc, P. Marchant, prêtres, et Pierre Babou, Eloi [Gilles de Bierne ?], Bussinet, Etienne Pastoris, maîtres et rajoutés en marge Biart, Charlemaigne, Etienne Columbel, Laloyer (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 30ca, 50v).

- *Salles, 1493 ?*. Le 29 octobre 1493, « maistre – Pastoris chanoine de Salles a exposé en chapitre quil avoit ceans ung enfant de cueur son cousin lequel il vouloit envoyer a Paris estudier pour une bourse quil a au colliege de Navarre et qui pleust a messieurs luy donner quelque chose pour l'entretenir. Ce consideré messieurs luy ont donné congié et ordonné que pour le aider a le tenir aux escolles luy sera baillé par trois ans 15 livres rournois cestassavoir cent sous par chacun an et presentement quand il s'en yra cent sous » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 78).

Pierre Pastoris (1483-†1534)

Pierre Pastoris est enfant de chœur en 1483, maître de grammaire gagiste en 1497, chapelain en 1526, maître des enfants du 13 janvier 1530 au 5 juillet 1531 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 30 septembre 1534.

Enfant de chœur en 1483, Pierre Pastoris est nommé vicaire auprès du seigneur de Marmagne. Il sort des aubes en 1493 et est envoyé au collège de Navarre de 1493 à 1496. De retour à Bourges en 1497, en parallèle à des études au collège, il est gagiste maître de grammaire. Présenté pour vicaire en 1498, il n'est pas reçu par mesure disciplinaire. Il est révoqué en 1499, et n'est pas réintégré après ses requêtes de 1503 et 1507. Cependant en 1526, il est chapelain et le reste sans doute jusqu'à sa mort en 1534. Il est probable qu'il ait été reçu vicaire dans les années 1510.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1483-1498 et 1526-1534.* Pierre Pastoris « choriarium » c'est-à-dire enfant de chœur, est nommé vicaire auprès du seigneur de Marmagne le 21 juin 1483 pour 7 arpents de terres. Le 29 octobre 1493, « maistre – Pastoris chanoine de Salles a exposé en chapitre quil avoit ceans ung enfant de cueur son cousin lequel il vouloit envoyer a Paris estudier pour une bourse quil a au colliege de Navarre et qui pleust a messieurs luy donner quelque chose pour l'entretenir. Ce consideré messieurs luy ont donné congié et ordonné que pour le aider a le tenir aux escolles luy sera baillé par trois ans 15 livres tournois cestassavoir cent sous par chacun an et presentement quand il s'en yra cent sous ». Le 18 juillet 1495, messieurs « ont ordonné a Pastoris enfant de cueur de ceans qui est a Navarre pour ceste foiz cent sous tournois ». Le 12 décembre 1495, messieurs « ont ordonné que pour entretenir le petit Pastoris a lescolle de Navarre et quil puisse doresnavant servir a l'eglise que on luy aidera de douze livres tournois par chacun an tant que sera a Navarre et aussi tant quil plaira a mesdits sieurs ».

Le 28 novembre 1497, « pour consideration que... Pastoris qui a esté enfant de cueur de ceans qui nouvellement est venu de Paris monstrera aux enffans de cueur et sera leur maistre d'escolle et pour ce faire et pour l'entretenir messieurs luy ont donné 20 livres tournois de penssion par chacun an et ont accordé que le magister des enffans [Jean Le Bel] le tiendra pour 12 livres tournois et ainsi l'a promis et ce tant quil plaira a messieurs ». Le 24 mars 1498, monsieur maistre Lambert Grignon chanoine de ceans demande à présenter comme son vicaire, Pierre Pastoris « qui avoit esté par cy devant enfant de cueur de ceans estoit capable d'estre vicaire ainsi qu'il avoit esté adverty ». Le vicaire du trésorier, monsieur de La Loe a faict responce a mondit sieur Grignon que monsieur le tresorier voulait que l'on l'attende pour faire ladite présentation. Le 1^{er} décembre 1498, « veu la requeste faite en chapitre par Pierre Pastoris, messieurs outre la somme de 30 livres quil a pour les services quil fait tant a l'eglise que a estre maistre des enffans luy ont donné cent sous pour ceste année ». Le 26 janvier 1499, « conclud a esté que moiennant 20 livres tournois qui ont esté baillez a Pastoris pour quelque folie quil a faites quil ne sera plus du college ne habitué de ceans et l'en ont privé messieurs du chapitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1611, 8G 1511, f. 78, 120ca, 129, 166, 175ca, 190ca).

Le 26 juin 1503, « veue la requeste de Pastoris qui nagueres a esté enfant de cueur de ceans, qu'on luy donnera pour ceste foiz 60 sous tournois ; et luy sera dyt qui ne porte plus le surepliz ceans et l'en ont cassé et destitué messieurs et luy sera dyt que sans congié de chapitre y ne porte plus ledit surpliz ». Le 23 octobre 1507, « touchant la requeste de Pastoris a esté dit quil ne sera point receu a gaiges ». Le 9 novembre 1507 ; « messieurs on conclud en ensuyvant la premiere deliberation que Pastoris ne sera point receu a gaiges ny autrement et luy ont baillez 2 escuz du soleil contant que a baillez monsieur Belestat pour s'en aller

lesquels seront baillez par le receveur de messieurs audit Belestat (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 30ca, 8G 1513, f. 85ca)

Le 17 novembre 1526, « le chapitre preste 25 livres tournois a Pierre Pastoris chappelain ». Le 4 janvier 1530, « messieurs ont commis pour leur maistre des enffans de cueur de leur eglise et Sainte-Chapelle tant qu'il leur plaira maistre Pierre Passereau aux gaiges et pensions acoustumees ; lequel l'a acceptée et promis faire son devoir en tout et par tout ». Le 13 janvier 1530, messieurs ont donné la garde de leurs enffans de cueur de l'église a maistre Pierre Pastoris chappelain en l'église tant que leur plaira et aux pensions acoustumees ; et pour ce quil y a ung enffant davantage et superabondant oultre lesdits six enffans aura pour la nourriture d'icellui 20 livres seulement ; ce que ledit Pastoris present audit chapitre a accepté jusques ad ce quilz aient autrement pourveu a ladite maistrize desdits enffans ». Le 15 janvier 1530, « oye la remonstrance faicte par maistre Pierre Pastoris touchant ung jeune musicien nommé maistre François estant en l'église de Bourges lequel ledit Pastoris dit estre suffisant pour monstrier avec luy ausdits enffans, messieurs ont sur ce ordonné et commis monsieur Alabat pour en parler audit maistre François ». Le 26 janvier 1530, « requeste de maistre Pierre Pastoris par laquelle il supplie messieurs faire faire deux estudes pour les enffans de cueur en la maison desdits enffans, messieurs ont commis et ordonné pour faire faire lesdites estudes monsieur Barbarin ». Le 7 février 1530, « oye la requeste de maistre Pierre Pastoris, maistre des enffans de cueur... par laquelle il supplie messieurs luy faire avancer quelque argent pour l'entretienement des enffans de cueur sur ce resent terme de pasques a venir ; et que en ce faisant il sera plus enclin a bien traicter et gouverner lesdits enffans, messieurs suyvant ladite requeste ont ordonné que leur receveur general avancera audit Pastoris 30 livres tournois 9 sols sur le terme de pasques de son gaigne ». Le 26 février 1530, « messieurs ont ordonné que maistre Pierre Pastoris maistre des enffans de cueur monstiera de grant maire ausdits enffans jusques ad ce que messieurs en ayent trouvé ung autre ; et que cependant ledit Pastoris aura et prandra les gaiges de ladite maistrize de grant maire qui sont 100 sous tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 2, 235ca, f. 238-238v, f. 244, 247).

Le 5 juillet 1531, « messieurs ont commis et ordonne pour voir les parties de maistre Pierre Pastoris quil a faictes et payées pour les enffans de cueur de l'église, messieurs le chantre et Gaudon ». Le 6 octobre 1531, « messieurs ont ordonné estre paie par le receveur a maistre Jehan Jorlin chappelain de l'église la somme de 8 livres tournois pour aller a Engiers faire venir le maistre des enffans de cueur dudit lieu pour ceux del'église de ceans ». Le 16 décembre 1531, messieurs ont adensé a messire Jehan de Bailleul comme procureur de messire François de Launay chanoine de ceans comme estant le plus ancien chanoine a pourveoir la maison que souloit tenir feu messire Pierre Basiron et en laquelle demeure de présent maistre Pierre Pastoris nagueres maistre des enffans de cueur de l'église, tant que icellui de Launay sera chanoine de ceans pour la somme de 10 livres tournois chacun an aux charges et condicions des autres maisons... ». Le 19 décembre 1531, sera achapté ausdits enffans de cueur des chausses pour ceste foys seullement actendu que Pastoris qui nagueres estoit leur maistre les a renduz sans chausses ne souliers. Aussi considere que leur maistre qui a present est [Le Boutiller] les a forniz de souliers ; et pour faire fourrer les robes desdits enffans et faire faire ce que dessus, messieurs ont commis monsieur de Laval s'il luy plaist en prandre la charge ». Le 2 janvier 1532, « suyvant la requeste faicte en chappitre par maistre Pierre Pastoris nagueres maistre des enffans de cueur de ceans, messieurs ont commis messieurs Alabat et de Bezombes pour voir le contenu en sa requeste ; et veriffieront le contenu en l'inventaire des meubles et linge desdits enffans avec ledit Pastoris ». Le 13 août 1532, « Pierre Pastoris n'aura pas ses distributions pour le temps quil a passé a Dun le Roy ». Le 28 septembre 1532, Pierre Pastoris réclame la maison de feu Messire Jehan de Bailleul (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 127, 138, 140, 150ca, 211)

Le 30 septembre 1534, Jehan Noel est mort. On va visiter sa maison et faire arrester ses biens pour faire les reparations. Pierre Pastoris aussi est mort. Leurs maisons sont convoitées par messires Pierre Breul bassecontre, Loys Rousier, Pierre Marault, Jehan Le Conte, Denis Rolin, Pierre Bataille (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 132).

Gabriel Patault (1543-†1596)

Gabriel Patault, enfant de chœur petit vicaire en 1543 de la Sainte-Chapelle de Bourges, sorti des aubes et mis au collège en 1548. En 1550, il est pris au service de l'église comme gagiste. Il meurt en février 1596.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1543-1551*. Le 28 avril 1543 : « nous tenons en censive des venerables prier et chapitre de l'église collegiale de Saint-Pierre Le Puellier de Bourges 8 livres tournois de rente sur une maison, nommé vicaire quant ad ce Gabriel Patault enffant de cuer ». Le 25 août 1548, « messieurs ont commis lesdits seigneurs de Beauregard et de La Grange pour mectre a l'estude Gabriel enffant de cuer de l'église cheux messire Charles Girard ou messire Guillaume Popardin ainsi quilz adviseront pour le mieulx ». Le 28 août 1548, « lesdits seigneurs de Beauregard et de La Grange ont refferé a messieurs quilz avoient parlé a messires Charles Girard et Jehan Popardin le prandre par l'un d'eulx en penssion Gabriel Patault enffant de cuer de l'église ; et s'en estoit ledit Girard excusé ; et quand audit Popardin ne le voloit tenir a moingtz de 20 escuz par an et le fornir en linge seulement. Sur ce messieurs ont ordonné que ledit Gabriel sera mis en penssion a la maison dudit Popardin pour ladite somme de 20 ecus pour ung an a commencer du 1^{er} jour de septembre prochain venant ; et pour ce faire ont commis les mesmes ». Le 1^{er} septembre 1548, « messieurs ont pryé monsieur de La Grange de subvenir aux necessitez de l'estude a Gabriel Patault enffant de cuer de l'église estant en penssion en la maison de Jehan Popardin ». Le 23 janvier 1549, « quand au congii requis par Gabriel Patault pour aller a la maison de son pere, messieurs l'ont remis a la discretion de monsieur de La Grange ». Le 21 décembre 1549, sera payé « a Jaques Emere marchand 11 livres 17 sous pour la robe achetée a Simon Gentilz et pour une paire de chausses pour Gabriel Patault serviteurs de l'église ». Le 29 avril 1550, « sera payé 30 ecus a messire Jehan Pojardin pour la penssion de Gabriel Patault depuis le 1^{er} jour de septembre l'an 1548 jusques au dernier jour de fevrier dernier passé ».

Le 26 août 1550, « apres que messieurs ont entendu la requeste qui leur a esté faite par Gabriel Patault, [messieurs] ont ordonné que ledit Patault sera retenu au service de l'église a quarente livres tournois par an et son pain de chapitre, tant qu'il plaira a messieurs ; et que le maistre d'escolle dudit Patault sera payé de ce qui luy est deu pour sa penssion ». Le 2 septembre 1550, « messieurs ont prié monsieur le chantre de parler a messire Loys de La Roche ou autre chappellain de l'église pour prandre en penssion Gabriel Patault ». Le 6 septembre 1550, « monsieur le chantre a reffere a messieurs avoir parlé a messire Loys de La Roche pour prandre en penssion Gabriel Patault dont il s'estoit excusé et ont prié ledit chantre luy trouver logis ». Le 4 avril 1551, messieurs « ont ordonné estre alloué a leur receveur general la somme de 125 sous tournois pour la grosse de 4 lettres de coronne pour Richard Jardoïn, Anthoine Chevallier, Gabriel Patault et Silvain Gogne enffans de cuer de l'église lesquelles ont esté mises au tresor ou coffre des quictances ».

Le 13 février 1596, Pierre Desmollins enfant de chœur de la Sainte-Chapelle est nommé au lieu de defunct Gabriel Patault pour raison de la somme de 8 livres tournois de rente (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1611, 8G 1517, f. 164v, 165, 227, 8G 1518, f. 55ca, 103, 153v, 157v, 8G 1519, f. 1).

Abel Patriges [Patuges] (1532-1535)

Abel Patriges est gagiste en 1532 et vicaire en 1535 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Eglise du Château les Bourges*. Abel Patriges est mentionné comme ancien enfant de chœur du château les Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1532-1535*. Abel Patuges ou Patriges est mentionné deux fois d'abord comme gagiste en 1532 puis comme prêtre vicaire en 1535. Plus précisément le 31 mai 1532, « Jehan Guerin chapelain de l'église de ceans demande que messieurs receoivent a leurs gaiges ung jeune musicien nommé Abel Patuges [Patriges ?] qui autresfoys a esté enfant de cueur en l'église du château lez Bourges. Messieurs apres avoir oy le rapport dudit Guerin et des aultres habituez de l'église l'ont retenu et receu gaigier en l'église aux gaiges de 30 livres tournois et ung grant pain de chapitre ; et luy ont baillé le surpely comme gagne ». Le 19 octobre 1535, « messire Abel Patuges vicaire de l'église ... supplie messieurs lui permettre dire sa première messe au grant autel, laquelle il entend chanter dymanche prochain » ; ce qui est accepté (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 190ca, 8G 1516, f. 235).

Jean Paul [Pol] (1596-†1638)

Jehan Pol est reçu clerc marellier taille en 1596, chapelain en 1598 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est renvoyé en 1600 et à nouveau reçu clerc en 1607. Il est à nouveau qualifié de chapelain en 1611 et le reste jusqu'à son décès le 2 janvier 1638.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1596-1600 et 1607-1638*. Jehan Paul, chantre-taille, natif de Beauvais, est reçu marguillier le 28 juillet 1596. Le 7 février 1598, Pol, clerc marguillier, sera reçu chapelain, à la condition « qu'il fera diligence d'apprendre à chanter sur le livre ». Le 21 novembre 1598, a lieu une dispute entre Monsieur Pol, chapelain, et Royer, clerc marguillier, Paul « et ses compagnons jointtz avec luy disant qu'il [Royer] n'estoit capable d'estre du corps de la musique »; les chanoines maintiennent Royer en sa place et défendent à « Paul et aux aultres » de « n'entrer plus en telle dispute ». Le 7 novembre 1599, Moyse et Paul sont admonestés « et leur est enjoinct à l'advenir de mieulx faire ». Enfin, le 27 mai 1600, le chapelain Pol (ou Paul) est chassé et rayé à cause des « propos scandaleux » qu'il a tenus au chœur. Sa chambre est donnée à Collinet, comme étant « le plus ancien » le 14 juin 1600 (Brenet 1910, p. 146, 147, 148, d'après F-AN, LL 600, f. 153, 160, 165, f. 171-171v, f. 176-176v).

Le 10 novembre 1607, Paul, qui avait été chassé, est reçu de nouveau comme clerc. Le 9 juin 1610, Jehan Paul est payé 18 livres tournois « pour la notte et escripture des antiphonaires, et correction des livres du chant de ladite église, pour les faire servir à l'usage du service de Romme, nouvellement ordonné en ladite Sainte-Chapelle. Le 1^{er} février 1611, « a esté ordonné au Recepveur de bailler à Maistre Jehan Paul, chapelain de la Sainte-Chappelle, la somme de 60 livres tournois sur et tant moins de la besongne qu'il a commencée à faire pour la notte des livres de la Sainte Chappelle ». Les 24 et 28 septembre 1611, Maistre Jehan Paul reçoit la somme de 68 livres 10 sols tournois qui lui reste due d'un total de 199 livres 10 sols tournois, « à raison de dix solz tournois pour chacun feuillet tant pour l'escripture que pour la notte » (Brenet 1910, p. 154, 158, 159, 160, d'après F-AN, LL 601, f. 50v, 111v, f. 117-117v, f. 124-124v).

Le 19 janvier 1628, Paul, chapelain ordinaire, reçoit un don de « six escus quartz » à « pour luy subvenir à sa maladie ». Le 4 août 1635, il est témoin d'une altercation entre Artus Auxcousteaux et le Chantre. Jean Paul, chapelain, meurt le 2 janvier 1638 (Brenet 1910, p.

168, 181, 182, 184, d'après F-AN, LL 602, f. 1v, f. 220v-221, f. 273v).

Pierre Paulmier [Palmier, Paumier] (1523-†1554)

Pierre Paulmier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1523.

Pierre Palmier est le fils de Jean Palmier, premier Président du Parlement de Grenoble. Un de ses frères est Conseiller au Parlement de Paris en 1538 Il est possible qu'il ait possédé un manuscrit de Jean Gerson conservé à la Bibliothèque Nationale, dont la dernière feuille de garde porte la mention autographe : « Ce livre appartient à maistre Pierre Paulmier, examinateur de par le Roy nostre sire au Chastellet de Paris »

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1523-1554*. Dongois écrit : « Pierre Paulmier receu chanoine [de la 5^e chanoinie] le 19 septembre 1523 a la place de Louis Robertet, etoit le fils de Jean Paulmier premier President au Parlement de Grenoble seigneur de la Bastie, Mont gascon et autres lieux... Il posseda sa chanoinie en 1554 et la resigna a Martin Rousseau. Il avoit un frere en 1538 qui etoit Conseiller au Parlement de Paris [non dans Maugis] et une soeur nommée Catherine Paulmier femme de Jean Chaponay, seigneur de Faisin premier Président en la Chambre des Comptes du Dauphiné » (F-AN, LL 630, p. 176, Morand 1790 p. 285-286, Stein 1912, p. 134).

- *Archevêché de Vienne, 1528-1554*. Pierre Paulmier est archevêque de Vienne sans doute jusqu'à sa mort (wiki/Liste_des_archevêques_de_Vienne).

- *Chapelle Royale de France (Henri II), 1547*. Jean Paulmier a la charge des offices de l'Oratoire du Roi dans l'état des obsèques de François 1^{er}. Il est dit par Dongois Maître de l'Oratoire du roi Henry II en 1547.

Jean de Pavilly [Pavilli] (1316-†1327)

Jean de Pavilly est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1323 jusqu'à sa mort en 1327.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1323-1327* : Chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris reçu en 1323 et mort en 1327. Il est enterré dans le chœur de la Sainte-Chapelle (Stein 1912, p. 133, 199).

Son obit est célébré le 14 juin : « Omission Molinier:) Obitus duplex dominorum Dyonisio de Collatoriis, quondam regis Karoli sexti elemosinarii ac Johannis de Pauilliaco et Johannis de Sancto Iusto, presentis capelle canonicorum. Quorum animabus » (F-Pn, Lat. 17741, f. 23v).

- *Cour de France (Louis X le Hutin, Philippe V le Long), 1316-1321*. Jean de Pavilly est médecin de la reine Jeanne, fille du comte Othon IV de Bourgogne, épouse de Philippe V ; il est mentionné dans un compte de l'hôtel de la reine notamment en 1320-1321 (Wickersheimer p. 173). Billot écrit aussi qu'il a été le médecin du roi Louis X le Hutin et de son frère Philippe V le Long, c'est-à-dire avant 1316, mort de Louis X jusqu'à une année antérieure à 1322, mort de Philippe V (Billot 1996, p. 302, 304).

Pierre Pechebien [Bechebien, Beschebien] (1415-†1459)

Pierre Pechebien, médecin de la reine Marie d'Anjou, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1435, et Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1440.

J'utiliserai principalement (Lecocq 1858, p. 63, Morand 1790 p. 276, 306). Pierre Bèchebien est né à Blois vers 1380. Il exerce la médecine dans cette ville où il devient un médecin reconnu. Il devient alors médecin de la Reine Marie d'Anjou, qui réside souvent dans cette

ville. Il est appelé à la Cour. Marie d'Anjou le fit pourvoir de la prévôté de Normandie, en l'église de Chartres, puis le fit désigner par le chapitre de Chartres évêques de Chartres. Cependant un certain Pierre de Comborn avait déjà été nommé par Rome et il dut attendre la mort de ce dernier pour prendre possession de son évêché.

- *Université de Paris, 1415.* Membre « *magister in medecina, anno Domini Me CCCCe decimo quinto* » puis doyen de la Faculté de Médecine.
- *Cour de France (Charles VII), 1416-1459.* Médecin de la reine et du roi. Il soigne en 1416 Jean d'Arsonval, chanoine de la Sainte-Chapelle.
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1435-1438.* Sous le nom de Bechebien et qualifié de Phizicus du roi, Pierre Pechebien est reçu le 12 septembre 1435 à la place de Rogier de Limbourg (Roger de Limbourg). Il est remplacé par Egidius Minat (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1509)
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1440-1445.* Il est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle, le 6 octobre 1440, succédant à Philippe de Rully. Il est remplacé lui-même par Olivier du Châtel (F-AN, LL 630, p. 72-73).
- *Evêché de Chartres, 1444-1459.* Pierre Pechebien est évêque de Chartres de 1444 jusqu'à sa mort le 14 mars 1459 (n. st.) (wiki/Liste_des_evêques_de_Chartres). Wickersheimer donne l'année 1441 (Wickersheimer p. 227). Il est enterré dans l'abbaye de Saint-Chéron. On trouve dans le nécrologue de cette abbaye à la date du 14 mars : *Anniversarium deffuncti reverendissimi domini Pietri de Bechebien, epicopi Carnotensis... Sepultus fuit in choro nostrae ecclesiae, 1458.* Il y a certainement une erreur dans (Gallia christiana T2 p. 116) qui donne le 14 mars 1468 comme date de sa mort.

Pierre Pelion (1469)

Pierre Pelion est peut-être vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1469.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1469.* Le 25 novembre 1469, sont procureurs ad lites soli Jacques Chaussechien, Denis Le Duc, Etienne Pain et Pierre Pelion (Pilleboue PCR d'après F-BnF, n.a.l. 1534, f. 45ca). Pierre Pelion est sans doute vicaire comme les autres à cette époque.

Noël Pellerin (1565-1569)

Noël Pellerin est trompette de la Sainte-Chapelle de Bourges pour les processions en 1565.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1565-1569.* Le 19 mai 1565, messieurs ont « ordonné que leur receveur general payera a Noel Pellerin trompette 10 sous tournois pour avoir joué le jour de la chevalchée de la seizaine de may et 5 sous pour le louage de son cheval ». Le 22 mai 1568, « sera payé a Noel Pelleryn trompette qui a aussi assisté a ladite chevalchée 20 sous tournois, assavoir 10 sous pour le louage de son cheval et 10 sous pour sa vacation ». Le 10 juillet 1568, sera payé « 10 sous tournois a Noel Pelleryn qui a joué de la trompette a la procession du corps de Dieu ; plus 30 sous quil a payez a cinq personnes qui ont joué des instrumens a ladite procession ». Le 15 juin 1569, « sera alloué au receveur 30 sous tournois quil a payez aux joueurs d'intrumens qui ont assisté a la procession du corps de Dieu, plus 10 sous quil a payez a la trompette [Pellerin] qui a assisté a ladite procession ; et 20 sous tournois payez au couvreur pour avoir tendu la piece de tapisserie au Pellerin a ladite procession » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1532, f. 7, 8G 1533, f. 34, 43, 130v).

Guillaume Pellet (1561-1564)

Guillaume Pellet est receveur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1561.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561-1564*. Le 17 mai 1561, « messieurs ont ordonné que les 54 livres de receptes de la reception du tresorier [Charles Le Poucre] soient réparties en 20 livres pour le receveur Guillaume Pellet, 30 livres a maistre François Bernard pour l'œuvre, 20 sous pour les enfants de chœur, 40 sous pour les marguilliers et 20 sous aux bastonniers ». Le 20 novembre 1563, messieurs « ont rapporté avoir y et examyné le compte de messire Guillaume [rayé : Mareschal] Pellet leur receveur general de l'année fynie et escheue a la feste Saint-Jehan Baptiste ». Le 20 novembre 1563, « le receveur continuera a Pierre Chaignon la somme de 10 sous tournois par semaine en faveur de sa pauvreté jusques a noel ». Le 11 juillet 1564, messieurs ont « commis Mothey et Le Roy pour adviser des meubles qui sont en la maison de leur recepte afin que ceulx qui seront de l'église ne soient transportez ; et declaireront a messire Guillaume Pelet nagueres leur receveur quil ait a payer le quartier de la Saint-Jehan derniere a messieurs les chanoines et aux chappelains et vicaires [et gaigiers de l'église] officiers de l'église dans 8 jours ; et a faulte de le faire le temps passé sera contrainct. [Ce même jour, messieurs ont] ordonné que messire Guillaume Pelet nagueres receveur de l'église payera a Pierre Raffin 50 sous tournois pour ses gaiges de soffleur d'orgues de l'église pour demye année escheue a la Saint-Jehan Baptiste ». Le 18 juillet 1564, messieurs ont « ordonné que les receveurs Pellet et Brunet ne delivreront rien a messire Toussaintz Rael de son quartier escheu et aultres a escheoir ains le retiendront par leurs mains jusques au parfaict paiement de la somme de 200 escus dont il est obligé a messieurs et se sont messieurs obligez pour luy suivant le contenu en ladite obligation et declaration ar luy lors d'icelle faicte quil avoit aultres moiens pour vivre. [Ce même jour, messieurs ont ordonné que les receveurs Pellet et Brunet] rabaptront a messire Estienne Guyart la somme de 10 livres sur le quartier Saint-Michel prochain venant pour le paiement de la somme de 30 livres quil doit au chappitre et dont il est obligé... . [Ce même jour] messieurs ont ordonné que ce qui a esté rendu par la Royne des Relicques de l'église de ceans a messieurs Dumaine et Le Roy sera descript et veriffié sur l'inventaire ; idem de ce qui a esté rendu par messire Guillaume Pellet ». Le 16 septembre 1564, présents le trésorier [Charles Le Poucre], Jehan Crenequin, Simon de Gaillard, Dumaine, Germain Vialard, Mothey, René Demerlier, Jehan Le Roy. « Monsieur Vialart a remonstré a messieurs que monsieur Burgat les prient luy donner son quartier de la Saint-Jehan dernier a raison de la pension qui leur plaisoit luy donner de 120 livres tournois et aussy le quartier de la Saint-Michel prochaine... Sur ce messieurs ont ordonné que messire Guillaume Pellet nagueres receveur general paiera audit sieur Burgat la somme de 30 livres pour son gaigne du quartier de Saint-Jehan » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 18, 8G 1530, f. 73, 8G 1531, f. 50ca, 53v, 71).

Guillaume Pelletier (1385-†1418 ?)

Guillaume Pelletier est chapelain en 1385 puis chanoine quelques mois en 1418 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Cour de France (Charles VI), 1403-1416*. Guillaume Pelletier est médecin du roi Charles VI (Billot 1996 p. 302) dès 1403 et l'est encore en 1416, date à laquelle il donne des soins à Isabeau de Bavière (Lehoux 1956 p. 79 d'après Wickhersheimer)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1385-1418*. Guillaume Pelletier est cité comme chapelain en 1385 dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris » (Brenet 1910 p. 22 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43). D'après Dongois, Guillaume Pelletier [est] receu chanoine [de la troisième chanoinie] le

28 février 1417 (a.s.) au rapport de Godefroy dans ses annotations sur l'histoire de Charles VI et employé en cette qualité dans l'état des officiers de la mason du Roy ». Il est remplacé le 31 aout 1418 par Jean Pinal (ou Paris) (F-AN, LL 630, p. 147, Stein 1912 p. 133).

En 1394, Philippe de Hardy duc de Bourgogne lui paye 30 francs or pour « un petit bréviaire a l'usage dudit Paris » (Wright 1979, p. 148, doc 96 d'après F-AD 21, B 1500, f. 157v).

Jean Perdrier (1398-†1403)

Jean Perdrier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1398 jusqu'à sa mort en 1403.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1398-1403*. Dongois écrit : « Jean Perdrier chanoine de Chartres et conseiller maître de la chambre aux deniers de la Reyne de France fut receu chanoine [de la 6^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle en 1398 au lieu de Guillaume de Baudin. Il posseda sa chanoinie jusques en 1403 et mourut au mois de juillet etant a Lay dou on l'amena pour être enterré dans la basse Sainte-Chapelle... Il avoit fait son testament le 7 juin 1401... Il estoit le fils de Guillaume Perdrier maistre de la chambre aux deniers du Roy Charles VI... Nous avons son testament et le compte de son execution testamentaire qui fut fait devant Hugues Blanchet tresorier de la Sainte-Chapelle en 1405... ». Il semble remplacer Estienne Poulet reçu chanoine en 1396 et le chanoine suivant est reçu en 1408 Nicole Charreton (F-AN, LL 630, p. 190, Stein 1912 p. 134, 200).

Dans l'*Inventaire des titres concernant les reliques de la Sainte-Chapelle, XVIIe s.* (S 972* 2) on trouve à l'année 1403, le testament et inventaire après décès de Jean Perdrier, chanoine de la Sainte-Chapelle et maître de la Chambre aux deniers de la Reine (Galand 2001 p. 14, Brenet 1910 p. 28 d'après Vidier 1901 p. 325).

Son obit est célébré le 4 ou 20 juillet : « *Obitus duplex dominorum Inguerrani de media villa, quondam huius sacre capelle canonici, et Joannis de meulento, Stephanique laguette et eius uxoris, ac Nicolai de parvo cellario, necnon Gaufriori leboutellier, quondam regis Karoli quinti, prothocapellani, et Joannis perdrier, presentis capelle canonicorum. Quorum animabus. [Autre main:] Missa de quinque plagis / Rossignol. / vide supra* » (F-Pm, ms. 3339, f. 30v, 32v et F-BnF lat. 17741, f. 28v).

- *Cour de France (Isabeau de Bavière, Charles VI), 1403*. Jean Perdrier est qualifié de maître de la Chambre aux deniers de la Reine avant 1403.

- *Cathédrale de Chartres*. D'après Dongois, Jean Perdrier est chanoine de Chartres.

François Pergon [Pergen] (1628-1635)

François Pergon est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1628.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1628*. Le 20 septembre 1628, Anthoine Pierre est reçu enfant de chœur, en place de François Pergon, sortant. François Pergon, « naguères sorti d'enfant de cœur... à cause des services qu'il a rendu en ladite Sainte Chappelle et ayant rendu plus long service que les autres » reçoit le 4 octobre 1628 une gratification de 30 livres (Brenet 1910 p. 171 d'après F-AN, LL 602, f. 30, 31). Jules Ecorcheville publie un contrat de mariage d'un François Pergen, musicien, daté du 13 octobre 1635 (Ecorcheville 1907 p. 79) qui pourrait bien être notre homme.

Henry Perinet (1498-1511)

Henry Perinet est enfant de chœur en 1498, vicaire en 1502 et chapelain en 1503, distributeur en 1505 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1498-1504 ou 1511.* Henry ou messire Henry est présent dans les registres de délibérations de la Sainte-Chapelle comme enfant de chœur de 1498 à 1501, puis vicaire en 1502 et chapelain en 1503. Le nom de Henry Perinet apparaît en 1505, comme distributeur et semble remplacer le nom messire Henry. Frédérique Pilleboue fait l'hypothèse, en l'absence des comptes, que messire Henry et Henry Perinet ne sont qu'un même personnage.

Le 12 mai 1498, « a maiori parte capituli a esté conclud qu'Henry aura une robe de demourant du drap des robes des enfans a quoy monsieur Convers s'est opposé ». Le 17 juillet 1498, « sera baillé a Henry enfant de cuer 25 livres pour une foiz s'il s'en veult aller ou y luy plairai ». Le 2 janvier 1499, « veu la requeste faite en chapitre par les chapelains et vicaires touchant certains mistere des Roys et ygnoscens messires leur ont donné douze livres tournois et a Anthoine et Henry enfans de cuer et aussi a Ostrillet a chacun d'eulx pour aider a paier leurs habits 30 solz qui est 4 l. 10 sous ». Le 4 mai 1499 et le 31 mars 1500, messieurs « ont donné a Henry l'un des habituez de l'eglise en faveur des services qu'il a fait a l'eglise la somme de 25 sous » et « messieurs ont donné a Henry deux ecus pour luy aider a avoir une robe ». Le 18 juillet 1500, messieurs ont conclud « quon rabbatra au magister la pension de Henry prorata de ce quil a esté malade ». Le 9 janvier 1501, messieurs « ont aussi conclud que Henry qui solloit estre enfant de cuer aura 30 livres tournois pour toutes choses quelzconques ». Le 8 mars 1502, messieurs « ont donné a Henry pensionnaire de l'eglise 100 sous tournois pour luy aider a avoir une robe en faveur des services qui fait a l'eglise et que sa pension est petite ». Le 26 mars 1502, Henry est reçu vicaire à la presentation de Jehan de Villiers à la place de Denis Bourgoing reçu comme chapelain à la place de feu René Billard. Le 30 mai 1502, « ... la maison ou depresent demeurent Denis Bourgoing, Ostrilhet et Henry [tous les trois ex-enfants de chœur] laquelle est chargée de 15 livres a la confrairie du corps de bien sera baillée audit Bourgoing pour lesdites 15 livres par an tant qu'il sera habitué ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511 f. 180ca, 190ca, 200ca, 206, 220ca, 227, 250ca).

Le 4 avril 1503, messieurs « ont donné a Henry naguere fait nouveau chapelain de ceans ses distributions d'avoir esté aux ordres ». Le 17 juin 1503, messieurs ont « donné les distributions a ceulx qui ont esté a Nevers avec messire Henry lun des chapelains de ceans qui puis nagueres a esté chanté aud Nevers sa premiere messes ». Le 3 septembre 1504, messieurs ont « donné a messire Henry ses distributions du voyage qu'il avoit entrepris d'aller a Nostre-Dame du Puy ». Le 31 décembre 1504, « du voyage que le maistre des enfans et messire Henry ont fait a Nevers, messires leur ont donné pro hac vice leurs distributions (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 20ca, 27, 80ca, 90ca).

Le 4 octobre 1505, Henry Perinet est élu distributeur. Le 18 novembre 1505, messieurs ont « ordonné que la messe que messire Henry dit le vendredi sera baillée a Rodes pour icelle dire ». Le 27 avril 1510, « a esté destitué de la distribution messire Jehan Gaudry et mis en son lieu pour faire ladite distribution messire Henry Perinet et ordonné qu'il baillera des mereaulx et aussi ordonné pour le conteroller messire Estienne de Villiers et en son absence monsieur de La Ville et la exercera ung an a conter du jour dhuy et quil commancera demain a bailler les mereaulx et fera savoir si ung mois davant quil la laisse pour y pourveoir ». Le 1^{er} février 1511, Henry Perinet, chapelain loue une maison à Saint-Hypolite (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 8, 10ca, 155ca, 185ca).

Jacques Peris (1588-1596)

Jacques Peris est compositeur, chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1591.

En 1588 et 1589, Jacques Pérís gagne le Puy d'Evreux. En 1588, « Jacques Peris du pays de Prouvence pour la meilleure chanson remporta Le Lut, dél. » pour « Ceulx qui peignent amour sans yeulx ». En 1589, « Jacques Pérís devant dict pour le debatu du motet, remporta La Harpe » pour « Oregina, reum miseratrix » et cette même année, pour la meilleure chanson « mon œil tremblant », fut premier du Luth (Bonnin & Chassant 1837, p. 60-61). Jacques Pérís est donc compositeur et est probablement chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges. On ne sait où il sert avant d'être mentionné à Bourges. Il est mentionné dans le Dictionnaire historique des musiciens et artistes... (Choron 1817, p. 111) dans l'article sur Jules Caccino « dit le Romain, grand contrapuntiste, vivait vers 1600. Ses ouvrages, ainsi que ceux de Jacques Peris, furent regardés, de son tems, comme classiques. Il vécut à la cour du duc de Toscane. Il était disciple de Scipion della Palla ». Il semble qu'il s'agisse ici de Giacomo Peri et non de Jacques Pérís. Aucune de ses œuvres n'a été conservée.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1591 et 1595-1596.* Jacques Peris est mentionné comme chantre gagiste en février 1591, dans le compte de 1590-1591 : « a Mr Jaques Peris chantre a este paye la somme de 17 livres tournois pour ses gages a raison de 50 solz par sepmaine quil a servy en ladicte eglise l'année du present compte pour sept sepmaines ». Un nommé Peris sans prénom est chapelain les deux derniers quartiers de l'année 1590-1591, les quartiers de Pâques et Saint-Jean 1591. Il est probable qu'il soit encore chapelain dans le compte de 1594-1595, bien que la graphie ne ressemble pas à celle du compte précédent. Mais il réapparaît sûrement en 1595-1596, les deux premiers termes de 1595-1596, les termes de Saint Michel et Noël 1595. Ses distributions de Noël sont faibles. Il disparaît aux deux derniers termes comme chapelain mais touche encore 100 solz pour ses gaiges en février 1596. Il disparaît complètement du compte suivant conservé, celui de 1598-1599 (F-AD 18, 8G 1659-1662). Compte-tenu des lacunes des comptes de 1591-1592 à 1593-1594 compris, l'on ne sait si Jacques Pérís est resté chapelain après la Saint-Jean 1591.

Jean Perlant (1505-1509)

Jean Perlant est clerc de la Saine-Chapelle de Paris en 1505. Je fais l'hypothèse qu'il a été réglarisé clerc dans les trois mois.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1505-1509.* Le 24 décembre 1505, « a esté receu Messire Jehan Perlant aux gaiges de clerc de ladite Saincte Chapelle tant qu'il plaira à Messieurs d'icelle, moyennant le bon rapport que a fait mondit Sieur le chantre de la bonne qualité et suffisance dudit Perlant ». Il est mentionné sans prénom comme clerc pour une distribution de sel le 25 avril 1509 (Brenet 1910 p. 47, 50, d'après F-AN, LL 623, f. 18v, f. 58-58v).

Jean Pernault [Pernaut, Parnaut] (1451-1461)

Jean Pernaut, présent aux obsèques de Charles VII en 1461, appartient à la Chapelle Royale au moins de 1451 à 1459 et est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1452.

- *Chapelle Royale de France (Charles VII), 1451-1459 (ou 1461-1462 ?).* Il est cité dans la chapelle de Charles VII dans un résumé préparé au XVIIIe siècle, extrait de comptes tenus par Mathieu Beauvarlet. Il est aussi sous le nom de Pernaut pour l'année 1452-1453 dans les autres chapelains à xii livres tournois par mois. Il figure aussi sous le nom de Parnaut dans le compte des obsèques de Charles VII : les noms des officiers de la maison du Roy Charles VII,

qui ont eu robes et chaperons faits de draps noirs pour les obsèques et funérailles du corps du feu Roy, l'an 1461... Extrait du compte de M. Pierre Burdelot, notaire et secrétaire du Roy et son argentier pour l'année finie en septembre 1461... parmi les xviii chapelains de la chapelle dudit Seigneur qui ont eu 18 robes longues et autant de chaperons, les quatre premières à iii escus l'aulne et les autres à ii escus l'aulne

Johannes Okegham – premier / Mess. Jehan Parnaut – prestre faisant l'office d'aumosnier / Mess. Hugues Poulain - prestre faisant l'office d'aumosnier /... / Mess. Jehan Cousin – prestre /... / Pierre Guillier – prestre

Malgré cette présence pour les funérailles de Charles VII, il n'est pas payé avec les autres membres de la chapelle à la fin de l'année 1461-1462 (Perkins 1984, p. 546, 547, 551 d'après F-AN, ms. K 1713, n° 11 (1^{ère} feuille), F-BnF, ms. fr. 32511, f. 162v et ms. fr. 7853, p. 1412). En résumé pour Perkins, il figure dans la Chapelle Royale de 1451 à 1459, avec un point d'interrogation pour 1461-1462 (Perkins 1984 p. 553, 556).

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1452-1459*. D'après Regnier, Jean Parnaut chapelain premier aumônier de Charles 7 succéda à Monsieur Motin. Ses lettres sont données en l'abbaye Dardennes proche Caen le 27 juillet 1450. Il prit possession par procureur le dimanche d'après la Saint Vincent l'an 1452. Martin Bonin lui succède par permutation et resignation le 25 mai 1459 (F-AD 18, 8G 1504, p. 65v). Les registres de la Sainte-Chapelle donnent plus de détails. En 1452, le jeudi avant St Jude et St Symon, Jehan Parnaut, dit chapelain du roi, est reçu chanoine à la place de feu Regnault Motin par lettre du 27 juin [?] 1450. En 1452, le dimanche avant Saint-Vincent, Hugues Polin est son procureur et montre les lettres de nomination. Ses témoins sont Jehan Le Vasseur et Jehan Semelé, clercs. Le 1^{er} juin 1459, il a résigné et Martin Bonin est reçu à sa place (Pilleboue PCR, d'après 8G 1509, f. 51, 61v).

Robert [Robertus] Pernot (1508)

Robert Pernot est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris (1508)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1508*. Maître Robert Pernot, clerc du maître de grammaire Nicole Du Boys mentionné dans le compte-rendu de la première visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle du 3 novembre 1508 « *Quibus sic actis, supervenit magister Robertus Pernot, clericus dicti magistri Nicolai Du Boys, qui onus assumpsit distribuendi necessaria dictis pueris et hujusmodi onus accepit de consensu dicti Du Boys, qui Du Boys promisit et voluit dare et expedire eidem Pernot qualibet ebdomada pecunias requisitas conformiter ad hujusmodi tabulam seu statuta* » (Brenet 1910 p. 51 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis).

Jean Perot (1497)

Jean Perot est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1497.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1497*. Le 21 janvier 1497, « messieurs ont nommé vicaires Jehan Perot et ung autre nommé Jehan Robinet pour bailler vicaires aux scelleriers de Sait-Sulpice et Saint-Ambroise ». Le 8 avril 1497, « messieurs ont nommé vicaire pour les vignes de Vasselay estans au censif de Saint-Ursin un des enfans de cueur de ceans nommé Perot » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 149, 155ca).

Mathurin Perrault (1637-1646)

Mathurin Perrault est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1637.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1637-1646*. Mathurin Perrault est reçu chapelain le 30 décembre 1637. Le 10 février 1646, il reçoit une gratification de 18 livres (Brenet 1910 p. 184, 200, d'après F-AN, LL 602, f. 273v, LL 603, f. 175-175v).

Jean Perrenet [Perrinet, Perinet, Parnet] (1449-†1499)

Jehan Perrenet est qualifié de clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1449. Il est sans doute chapelain, quand il devient maître des enfants avant 1463 et il est chapelain perpétuel de 1468 jusqu'à sa mort en 1499.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1449-1499*. Jehan Perrenet apparaît comme clerc dans les comptes de 1449. Il est mentionné dans les comptes de 1450. On trouve dans les registres de la Sainte-Chapelle à la date du 19 août 1497, la fondation d'un obit par Jehan Perrinet, chapelain perpétuel. Cette fondation est réunie à celles de deux autres chapelains au 29 janvier : « *Obitus duplex Symonis Marcelli senioris et Petri Marcelli junioris et Johannis Perinet, quondam hujus capelle capellani perpetui* » (Brenet 1910 p. 32, 42, d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 271v, 272, 328v, F-AN, LL 622, f. 62v, Molinier 1902, p. 815, d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 5v).

Entre temps, un Jehan Parnet, maître des enfants de choeur, est cité dans un registre de compte de l'ordinaire de la prévôté de Paris pour 1463 : « *Deniers payés par mandement de Nosseigneurs des Comptes / Maistre Jehan Boussiquault... ; Maistre Jehan Parnet Maistre des Enfants de Chœur de la Sainte-Chapelle... ausquels Charles VII assigna la somme... ; sçavoir... & deux cens cinquante livres pour la nourriture & entretenement des Enfans de Chœur...* » (Morand 1779, p. 86, citant Sauval 1724, p. 329). D'après Dongois, Jehan Perrinet succède en 1468 à Nicaise Barrat, comme chapelain perpétuel et a pour successeur en 1499, François Duval, maître de musique des enfants (Brenet 1910 p. 42 d'après F-AN, LL 630, p. 324.). Cette fonction de maître des enfants de François Duval, permet de faire l'hypothèse que Jehan Perrinet et Jehan Parnet sont la même personne et que Jehan Perrinet est maître de musique des enfants au moins de 1463 à 1499, année probable de sa mort.

Jean Perrier (1476-1483)

Jean Perrier est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1476.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1476-1483*. D'après Regnier, « Jean Perrier a succédé [comme chanoine à Guillaume Bonin] au précédent en 1476 ». Il est remplacé par Antoine Pastoris en 1483 (F-AD 18, 8G 1504, p. 73v).

Pierre Perronnet [Peronnet] (1572-†1590)

Pierre Perronnet est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris de 1572 à sa mort peu avant le 21 mars 1590.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1572-1590*. Pierre Perronnet, chapelain ordinaire, est autorisé de dire sa première messe à la Sainte-Chapelle le 10 mai 1572. Pierre Peronnet meurt avant le 21 mars 1590. En effet, à cette date : « Sur la demande faicte par Laboureau de la chambre du deffunct Peronnet, lesdits sieurs ont ordonné que l'antiquité pour l'esgard des chambres des chappellains et clercs sera gardée et observée comme elle estoit le passé (Brenet 1910 p. 123,

143 d'après F-AN, LL 599, f. 93-93v et LL 600, f. 123v).

Blaise Perrot (1629-1635)

Blaise Perrot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1629.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1629-1635*. D'après Regnier, « Blaise Perrot a été reçu chanoine le 10 avril 1629, au lieu et place de Monsieur Dupuy ». Il est remplacé par son frère le 1^{er} août 1635 (F-AD 18, 8G 1504, p. 86v).

Jean Perrot (1635)

Jean Perrot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1635.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1635*. Regnier écrit : « Jean Perrot du diocèse de Châlons frère de Blaise Perrot luy a succédé. Il étoit conseiller du Roy en ses conseils, président en la chambre des comptes, Baron de Milly, fut reçu chanoine par procureur le 1^{er} août 1635. Ses lettres dont datées du 24 juillet de la même année ». Il est remplacé début janvier 1636 par Pasquier de Saint-Denis (F-AD 18, 8G 1504, p. 86v-87).

- *Chancellerie du roi, 1635*. D'après Regnier, Jean Perrot est conseiller du Roy en ses conseils, président en la chambre des comptes.

[-] Perrotin (1639-1681)

Perrotin sans prénom est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1681*. Perrotin sans prénom est mentionné comme chapelain dans les comptes de Saint-Jean 1639 à Saint-Jean 1681. Il reçoit de 1639 à 1642 : « A messire Perrotin 18 livres pour ses gaiges de distributeur pour l'année du present compte » et « audit Perrotin pour ses gaiges d'avoir gardé la cire l'année du present compte 8 livres ». En 1643 il est remplacé par Simon Jausson comme distributeur et gardien de la cire (F-AD 18, 8G 1683-8G 1707).

Nicolas Pertuys (1527-1528)

Nicolas Pertuys est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1527.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1527-1528 ?*. D'après Gilles Dongois, Nicolas Pertuys devient possesseur de la chapelle Saint-Blaise en 1527. Il sera remplacé par Marc Henry en 1528 (F-AN, LL 630, p. 321). Un Anthoine Perthuis est chantre et chapelain de la chapelle de plainchant de François 1^{er} au moins entre 1525 et 1539 (Cazaux 2002, p. 370).

André Petit (1640)

André Petit est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1640.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1640*. Le 9 septembre 1640. André Petit, natif de Pierrefitte, et Nicolas Fernou, natif de Paris, sont reçus enfants de chœur (Brenet 1910, p. 188, d'après F-AN, LL 603, f. 46v).

Clément Petit (1378-†1399)

Clément Petit est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1378, et nommé Trésorier en 1396.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1378-1399*. Chanoine reçu en 1378 et probablement remplacé en 1393 par Jean de Chartres. Il est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1396, succédant à Pierre d'Ailly, et le reste jusqu'à sa mort le 19 avril 1399, où il est remplacé par Hugues Blanchet. En 1398 par contrat de 16 juillet, il fonda la feste de Saint Laurent et celle de Saint Vincent (Stein 1912 p. 131, 132, Morand 1790 p. 306, F-AN, LL 630, p. 61-62). Il a fondé un obit triple mentionné dans les deux obituaires de la Sainte-Chapelle, les 18 avril, 10 et 22 octobre : « Obitus triplex pro domino Clemente parvi huius sacre capelle quondam Thesaurario... » (F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741, f. 40v).

- *Chapelle Royale de France (Charles VI), 1385*. L'historien de la Chapelle Royale Archon indique qu'il était premier chapelain du roi en 1385 : « De tout ce qui composoit le reste du corps de la Chapelle Royale, dans les commencemens du règne de Charles VI, nous ne connoissons que Clément Petit, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, & premier Chapelain du Roi. Le monument qui nous a conservé son nom, est un compte rendu par Jean de Chantepreme, Receveur général des Aides pour la guerre. On y lit : à Maistre Michel de Creney, Aumosnier du Roi, ci-devant Maistre d'escole dudit Roy, quand il étoit Dauphin ; à Monseigneur Guillaume, Confesseur du Roy, évêque de Bethléem, deux cens livres pour sa pension ; à Monseigneur Clément Petit, premier Chapelain du Roy, cent livres pour sa pension » (Compte de l'an 1385 cité dans Archon 1704, t. II, p. 303 et également cité par Oroux 1776 p. 487).

Georges Petit (1630-1634)

Georges Petit est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1630.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630-1634*. Georges Petit a l'autorisation d'aller aux champs cinq ou six jours le 22 mai 1630. Le 29 juillet 1634, Georges Petit, chapelain, est averti « qu'à cause du long temps qu'il y a qu'il est infirme », l'augmentation qu'il avait obtenue lui est retranchée, et que congé lui est donné « pour aller à sa cure pour quelque temps » (Brenet 1910 p. 174, 179 d'après F-AN, LL 602, f. 86v, 190v)

Guillaume Petit (1385)

Guillaume Petit est probablement chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1385.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385*. Vraisemblablement chapelain cité en 1385, dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris ». Il a célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladicte Sainte-Chapelle et en la chapelle S. Michiel le jour des dictes exeques et landemain... , pour chacune messe 2 s. 8 d. » (Brenet 1910 p. 22 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43).

Jean Petit (†1637)

Jean Petit est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1637.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1637*. Les chambres devenues vacantes par le décès de Jean Petit, chapelain, sont données à Auxcousteaux, et son cellier à Guillaume Charo le 28 novembre

1637 (Brenet 1910 p. 183 d'après F-AN, LL. 602, f. 270v).

[Jean ?] Petit (1578-1582)

Jean Petit est bassecontre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1582.

Il est probable que le Petit sans prénom bassecontre de Cléry soit le Jean Petit, basse contre à la cathédrale d'Orléans en 1578 (McDonald PCR).

- *Cathédrale d'Orléans, 1578*. Jean Petit servait comme basse-contre à la cathédrale d'Orléans. (Leroy & Herluison 1897, p. 785, d'après les registres capitulaires de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1582*. Le 3 juillet 1582, 2 ecus seront baillés « a ung bassecontre de Clery qui fut ce jour de samedi dernier receu a l'office de basse contre et lequel jour d'hier a quicté ladite charge pour ce qu'il ne pouvoyt chanter comme l'on a acoustumé faire en l'eglise de seans et qui avoyt esté mandé par messieurs ». Le 7 juillet 1582, messieurs ont « conclud que leur receveur baillera a ung bassecontre nommé Petit qui estoit venu en ceste ville pour estre receu en l'eglise de sceans et qui estoit venu suyvant le mandement que luy avoit fait un chappelain de seans la somme d'ung ecu sol » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 93v, 95).

Louis Petit (1470-1471)

Louis Petit est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1470.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1470-1471*. « A Loys Petit, jadiz enfant de cuer, auquel messeigneurs ont donné pour l'amour de dieu pour s'en aler pour cause qu'i[1] n'avoit point de voix, Il escus » (Higgins 1990, p. 24 d'après F-AD 18, 8 G 1653, f. 151).

Martin Petit (1553)

Martin Petit est trompette de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1553.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1553*. Le 8 juin 1553, messire « Chevallier maistre de l'euvre paiera Martin Petit trompette de ce qu'il a acoustumé avoir pour avoir joué dimanche dernier a la procession du corps de Dieu (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 20ca).

[-] Petrot (1420)

Petrot sans prénom est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1420

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1420*. Petrot sans prénom figure dans les comptes de 1420-1421 comme vicaire avec des distributions faibles au terme de Saint-Jean et nulles ensuite (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642).

Jacques Pezard (1584-†1621)

Jacques Pezard est enfant de chœur en 1584, vicaire en 1594, chapelain en 1598, distributeur en 1620 et probablement décédé en décembre 1621.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1584-1621*. Le 13 mars 1584, « messieurs ont ordonné que Jacques Pezard filz de Esmon Pezard et de Thoinette Boullee sera receu enfant de cuer ; et a

esté certiffié que ledit Jaques Pezard est yssu de legitime mariage par Guillaume et Pierre Boulee ». Le 17 mars 1584 « messieurs ont receu Jaques Pezard filz de Esmon Pezard pour enfant de cuer ; et luy ont donné les draps suivant la derniere conclusion ». Le 26 septembre 1587, sera payé « a la femme de Guillaume Visve 1 ecu 30 sous tournois pour avoir nourry 1 semaine Guynon l'ung de leurs enffens de cuer plus la somme de 25 sous tournois tant pour façon de quelques linceux que pour ce qu'elle a payé a ung meddecin pour Pezard l'ung desdits enffens » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 238, 8G 1544). Jacques Pezard est mentionné comme naguerrès enfant de chœur dans le compte de 1590-1591 : « A este paye a maistre Blaise Bonneau organiste pour avoir monstre a jouer de lespinette à Pezard naguerrès enfants de cuer ». Il est sans doute gagiste, car ne figure pas dans les effectifs permanents de la Sainte-Chapelle. Il est mentionné dans le compte 1594-1595 comme vicaire, sans doute depuis peu de temps car il est antepénultième dans la liste des vicaires à cette date. Il est encore mentionné comme vicaire en 1595-1596 et chapelain de 1598-1599 à 1618-1619. En 1621-1622, ses distributions sont normale pour le premier terme de Saint Michel 1621, seulement deux-tiers de la normale pour le deuxième terme, celui du terme de Noël 1621 et nulles pour les deux derniers termes et les comptes suivants conservés. En fait, on peut lire dans ce compte que Maistre Jacques Pezard, qui avait du remplacer Michel Cachouet comme distributeur en 1620, quand ce dernier est nommé receveur général, reçoit ses gages de distributeur pour cinq mois seulement du 1 juillet au 30 novembre 1621. Il est remplacé par Pierre Robin. Il est probablement décédé, car des travaux sont entrepris « au logis ou se tenoit maistre Jacques Pezard par ordonnance du 1^{er} mars 1622 » (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, f. 1098G 1672, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, f. 113v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 96v, 104).

Jacob Phelippeaux (1613-†1647)

Jacob Phelippeaux est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 23 octobre 1647. Une partie des données proviennent de (2004 Etienne Pattou ; mise à jour : 01/10/2013 sur <http://racineshistoire.free.fr/LGN>)

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613*. D'après Regnier, Jacob Phelippeaux est aumonier ordinaire du roi et conseiller clerc en la Cour de Parlement de Paris. Il a succédé à monsieur Le Roy. Ses lettres furent données à Paris le 20 février 1613 et prit possession le 12 mars suivant. Il étoit fils de Louis Phelippeaux conseiller du roi au siège presidial de Blois comme il secrit par son acte d'ingenuité enregistre dans le cab. Capitulaire. Macé Lucain lui succède par la résignation quil fit en sa faveur entre les mains du roi qui fut admise le 16 juin 1613 (F-AD 18, 8G 1504, p. 67v-68).
- *Parlement de Paris, 1601*. Jacob Phelippeaux est reçu conseiller clerc au parlement de Paris le 16 mars 1601 au lieu de feu Jacques Brizard (Maugis 1916, p. 317). Il est probable qu'il reste au parlement de Paris jusqu'à sa mort
- *Chapelle Royale*. D'après Regnier, Jacob Phelippeaux est aumônier ordinaire du roi.
- *Autres bénéfices*. Il est abbé de Bourgmoyen et de L'Esterpe

Jacques Philippes (1613-1614)

Jacques Philippes est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1613.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1613-1614*. Dongois écrit : « Jacques Philippes fut receu chanoine [de la deuxième chanoinie] de la Sainte-Chapelle de Paris le 30 mars 1613. Il ne posséda sa chanoinie que neuf mois ». Il est remplacé par Valentin Boutin en 1614 (F-AN, LL 630, p. 134, Stein 1912 p. 133).

Jean Pibault (1488)

Jean Pibault est bastonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1488.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1488*. Le 15 novembre 1488, « messieurs ont donné l'office de bastonnier a Jehan Pibault barbier et cirurgien a Bourges (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 29v)

Guillaume Picard [Le Picard, Le Picart] (1439-1472)

Guillaume Picard est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1439.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1439-1444*. Regnier écrit : « Guillaume Le Picard, licentier es lois et bachelier en droit a succédé a Monsieur Vassal qui fut Archevesque de Vienne. Il prit possession de la Tresorerie le 16 décembre 1439 » (F-AD 18, 8G 1504, p. 5v).

Il figure dans les comptes de 1439-1440 avec des distributions faibles au terme de Noël et normales au terme de Pâques. Il paye au chapitre pour sa réception 45 écus d'or. Il est présent au chapitre le 13 janvier 1440 ou 1441, le 28 février 1442 ou 1443, le 26 juin 1443.

Le 18 février 1444, Guillaume Picard ou Le Picart résigne sa charge de trésorier par permutation avec Jacques Juvenal des Ursins par lettres royaulx datées d'Angers, le 25 janvier 1443 (a.s.). Son procureur de résignation est Robert [de Rouvre] évêque de Maguelone. Guillaume Le Picart devient donc à la place de Juvénal des Ursins trésorier de l'église de Tours (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 27 et autres, 8G 1643).

- *Saint-Martin de Tours, 1444-1472*. Par permutation avec Jacques Juvénal des Ursins, Guillaume Le Picart devient trésorier de Saint-Martin de Tours. L'armorial de Touraine donne pour les dates de Guillaume Le Picart en tant que trésorier de Tours 1442-1472 (Armorial de Touraine 1867, p. 757). Il faut sans doute au moins corriger la date d'arrivée à 1444. L'inventaire sommaire des archives d'Indre-et-Loire nous signale l'existence d'un acte de vente en 1461 de la terre et seigneurie de Forge, paroisse de Saint-Paterne, par Guillaume le Picard, trésorier de l'église de Tours et prévôt d'Oé, à Jean le Texier, écuyer, pour 1000 livres (Inventaire F-AD 37).

Jean Picault (1561)

Jean Picault est solliciteur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1561.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561*. Le 7 octobre 1561, « seront appelés au chapitre pour adviser du faict de leur maison messire Jehan Picault et Robert Duperozem ; et que ledit Picault solliciteur de l'église apportera l'estat des proces » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 80ca).

Mathelin Pichonet [Pichonnet] (1507-1509)

Mathelin Pichonet est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1507.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1507-1509*. Le 24 décembre 1507, « messieurs ont baillé pour vicaire aux beneficiers de Saint-Pierre le Puillier pour les 3 arpens de vignes de Saint-Pierre le Puellier Mathelain Pichonnet enffant de cueur de l'eglise ». Le 20 mars 1508, Mathelin Pichonnet enffant de cueur est nommé vicaire au prieur de Saint-Pol lez Bourges. Le 27 octobre 1509, messieurs « ont ordonné que messieurs le chantre et Bueille parleront a Robinet le barbier pour visiter le petit Matelin et savoir quil en voudra avoir ». Le 18 décembre 1509, messieurs ont « ordonné estre baillé par le receveur a Robinet Ban maistre barbier pour avoir pansé et norry l'espace de six a sept sepmaines Mathelain enffant de cueur de ceans la somme de 4 escus d'or » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 87, 140, 142, 8G 1611).

Eustache Picot (1592-†1651)

Eustache Picot, compositeur de la Chapelle Royale, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1520 et de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1523. Il meurt le 26 juin 1651.

Nous utilisons la notice n° IV de Michel Brenet (Brenet 1910 p. 337-347) et l'article de Denise Launay et de James R. Anthony du (NG2. PCB). Eustache Picot est l'un des personnages les plus considérables de la Sainte-Chapelle. Originaire d'Evreux ou « du diocèse d'Evreux », on peut déduire de son épitaphe qu'il naît autour de 1575.

- *Épitaphe*. « Cy gist le corps de feu messire Eustache Picot, vivant conseiller et aumosnier du Roy, maistre de musique de sa chapelle, abbé de Chalivoy et Chanoine de la Sainte Chapelle royalle du Palais, qui décéda le XXVIe jour de juin MDCLI, aagé de LXXVI ans. Requiescat in pace » (Brenet 1910 p. 346 d'après F-AN, LL 630, p. 247 cité par Raunié 1890 t. II, p. 471).

- *Cathédrale d'Evreux, 1592*. Eustache Picot est probablement élevé à la maîtrise de la cathédrale d'Evreux et il y sert comme « cleric de semaine » en 1592, année où il s'associe au Puy de musique érigé en cette ville (Brenet 1910 p. 336 citant Bonnin & Chassant 1837 p. 51).

- *Cathédrale de Rouen, 1601-1604*. Le 9 mai 1601, il prend la charge de maître de musique des enfants de la cathédrale de Rouen, et l'occupe jusqu'en 1604 (Brenet 1910 p. 336 citant Inventaire AD-76-G n° 2974 et Collette & Bourdon 1892 p. 121).

- *Chapelle Royale de France (Louis XIII). 1609 ?-1651*. Nous ne connaissons pas la date de son entrée au service du roi. Il semble cependant qu'il prenne la charge de sous-maître de la Chapelle Royale pour le premier semestre (commençant en janvier), avec Formé assurant le second semestre, en 1609 à la mort d'Eustache du Caurroy, lequel exerçait seul la charge de maître de chapelle du roi Henri IV. Il est mentionné dans les comptes de 1619 avec des gages de 900 l., dans une quittance de 1635, dans les états de chapelle de 1631 et 1638. A la mort de Nicolas Formé en 1638, celui-ci est remplacé par Thomas Gobert comme sous-maître, mais Eustache Picot cumule les fonctions de compositeur de la Chapelle Royale pour les deux semestres au travers d'une charge spécialement créée de « Compositeur de la musique de la Chapelle » au gages annuels de 600 l. (Brenet 1910 p. 338 d'après F-BnF, ms. Clair. 808, ms. fr. 7835, pièce 44, ms. Clair. 814, p. 70, ms. fr. 21479, p. 227 et F-AN, Z ia, 486). Plus tard, il devient « Conseiller et aumônier du Roi », sans quitter ses fonctions musicales.

- *Sainte Chapelle de Paris, 1620-1651*. Le 5 octobre 1613, « Mr Eustache Picot, maître de la chapelle du Roy, s'est présenté avec lettres de collation du Roy, de la Chapelle perpétuelle de

St Louys, et de celle de Notre Dame de la Gisante, en date du 25 septembre 1613, vacantes par la mort de Mr Hilaire de Vitte; auquel a esté fait response que lesdits lieux estoient rempliz, des personnes de Mre Laurent Galloys et Mre Florent Bienvenu, qui auroient pris possession dès le 26 et 27 septembre dernier » (Brenet 1910 p. 162, d'après F-AN, LL 601, f. 144-144v). Cette contestation est mentionnée comme « précédent » dans un factum du procès Pierre Blaise, *Arrest du Conseil privé du Roy, etc.*, Paris, 1673, in-f., dont un exemplaire est contenu dans (Morand Usus t. 1, pièce 205). Le 3 mars 1615, Eustache Picot se fait recevoir maître ès arts de l'Université de Paris (Diplôme orig. sur parchemin, Arch. de l'Assistance publique, dossier Picot).

Le 2 mai 1620, Eustache Picot est reçu chanoine. Il sera remplacé à sa mort par son assistant à la Chapelle Royale Jean Veillot (Brenet 1910 p. 164 d'après F-AN, LL 630 p. 240 et Stein 1912 p. 135).

Le 31 mars 1623, Eustache Picot, chanoine montre « les Saintes Reliques » à Monsieur, frère du Roi, venu à la Sainte-Chapelle. Soucieux des prérogatives dues à sa qualité de prêtre, il provoque, conjointement avec un autre chanoine, Nicolas Loysel, un arrêt du Parlement, rendu le 4 juin 1625, qui donne la préséance dans la Sainte-Chapelle, aux chanoines prêtres sur ceux qui n'étaient que diacres ou sous-diacres (Brenet 1910 p. 338 d'après F-AN, LL 630 p. 467 et Morand Usus, t. 1, pièce 173).

Le 28 juillet 1629, Eustache Picot reçoit dans sa prébende Thomas Le Conte, natif de Meaux. Le 3 décembre 1631, Eustache Picot accompagne le chanoine Barrin auprès du roi pour plaider le remplacement du maître de musique Jacques Du Moustier décédé. Le roi leur aurait laissé libre disposition du choix et dit « Ouy, je veux bien, choisissez un habile homme » (Brenet 1910 p. 172, 175, 176 d'après F-AN, LL 602, f. 63v, 124-124v).

Le 11 décembre 1641, Eustache Picot propose à la Compagnie la fondation d'une procession solennelle pour le jour de Pâques, ce qui est accepté. Le 17 septembre 1642, il verse à la Compagnie la somme de trois mille livres pour sa fondation d'une procession. Le 7 juin 1645, une querelle avec Artus Auxcousteaux au sujet de la réception d'un enfant présenté par ce dernier conduit au renvoi de Auxcousteaux de la Sainte Chapelle. Le 27 février 1649, Picot prête 400 l. à la Sainte Chapelle pour payer la semaine des chantres (Brenet 1910 p. 177, 194, 199, 203 d'après F-AN, LL 603, f. 71, 96, 158v, 252v). Son obit est célébré le 27 mars : « Aux f. 13-16v : [manifestement un cahier inséré, main C-xviiie s.] ORDO Processionis quae quotannis fieri debet, in honorem Resurrectionis Domini nostri Jesu Christi, sub aurora diei Paschae, in Ecclesia Sanctae Capellae Parisiensis. A D. EUSTACHIO PICOT, Presbitero, dictae Ecclesiae Canonico, Caluii montis Abbate, nec non Regiae Capellae Musicae, primo Praeposito fundata » (F-Pm, ms. 3339).

Maistre Eustache Picot meurt le 26 juin 1651. Les chanoines Tardieu et Barrin sont chargés d'« assister à l'inventaire qui sera fait des papiers et veoir s'il n'y en a aucun qui concerne les droicts de la Sainte Chappelle ». Le 5 juillet 1651, « Me Jean Villot, prestre du diocèse de Paris » est pourvu par le roi de la prébende de chanoine, vacante par le décès d'Eustache Picot (Brenet 1910 p. 206 d'après F-AN, LL 604 f. 60, 62).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1623-1643*. D'après Regnier, Eustache Picot soumaître de la chapelle de la musique du Roy et chanoine de la Sainte-Chapelle du Palais à Paris a succédé à defunct Monsieur de Camp. Ses lettres furent données à Moissac le 14 août 1621 et prit possession le 20 septembre 1623. Il fut remplacé par Jean Berault le 4 juillet 1643 (F-AD 18, 8G 1504, p. 121v). Il apparaît dans le compte 1623-1624 de la Sainte-Chapelle de Bourges au deuxième terme, le terme de Noël 1623. Il reçoit 460 livres tournois annuelles par ordonnance du 20 septembre 1623. Il est mentionné encore comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1625-1626 à 1642-1643. Il disparaît des comptes suivants conservés, notamment

celui de 1645-1646. Cependant, dans le compte de 1642-1643, on peut noter dans le compte correspondant que le chapitre décide de payer « 246 livres... a maistre Picot pour les quartiers de pasques et Saint Jehan 1643 dont il avoit esté retranché ci depuis restably par ordonnance du 2 avril 1644 ensemble pour son pain de chapitre et a demye année escheue le dict jour de Saint Jehan retour pour assoupir le proces par ledict sieur Picot contre messieurs » (F-AD 18, 8G 1680, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 100, 8G 1682-1686).

• *Autres bénéfices.* En 1620, ayant suivi le Roi à Poitiers, il obtient de lui une prébende de chanoine en l'église cathédrale Saint-Hilaire, de cette ville, pour laquelle il doit entamer une action contre le chapitre, voir les archives départementales de la Vienne (Brenet 1910 p. 338 d'après F-AD 86 G 542). En 1626, Eustache Picot est gratifié par le Roi de l'abbaye de Cercamp, au comté de Saint-Paul, en Artois ; mais à la même époque l'archiduchesse des Flandres, comtesse d'Artois, avait octroyé le même bénéfice à un autre personnage, un religieux nommé Jacques Lemaire ; c'est la source d'un procès, que Picot engage au Conseil d'Etat contre son compétiteur et contre l'ambassadeur de l'archiduchesse. On possède quatre factums relatifs à cette affaire, mais nous ne connaissons pas l'issue de ce procès (Brenet 1910 p. 338 d'après F-BnF, Fm 25890 (1) et (2), et Recueil Thoisy, vol 430). Mais c'est sans doute en compensation de la perte et en échange de l'abbaye de Cercamp, que Picot reçoit du roi l'abbaye de Chalivoy, au diocèse de Bourges, dont il prend possession par procuration, le 21 janvier 1627 (Brenet 1910 p. 338 d'après Arch. Assistance publique, dossier Picot, originaux sur parchemin de la bulle pontificale conférant à Picot cette abbaye, et du procès-verbal de prise de possession). En 1639, un nouveau bénéfice lui est octroyé : l'abbaye de Saint-Bertault de Chaumont, au diocèse de Reims qu'il paraît n'avoir pas conservé au delà de 1648 ou environ. En effet, il ne prend plus le titre d'abbé de Chaumont dans son testament, en 1650 (Arch. Assist. publ., dossier Picot : état du domaine de l'abbaye en 1639 ; concordat passé pour des réparations aux bâtiments, 1644).

• *Fondations et donations*

Tant de charges et de bénéfices constituent à Eustache Picot des revenus fort élevés. Parvenu à la vieillesse, il s'occupe d'employer sa fortune en donations et fondations pieuses et charitables, pour perpétuer son souvenir. On a vu qu'il fonde à la Sainte Chapelle une procession solennelle doté le 17 septembre 1642, d'un versement de 3000 l.. Tout le cérémonial de cette procession, fixée au matin du dimanche de Pâques, est réglé minutieusement par le fondateur, qui a lui-même composé les chants devant y être exécutés, et qui les a fait noter dans un livret spécial (Brenet 1910 p. 339 d'après Bibl. Maz. ms. 3339 f. 13v à 15v).

Trois ans plus tard, par contrat en date du 11 octobre 1645, Eustache Picot fait donation à l'Hôtel Dieu de Paris d'une somme de vingt mille livres, par laquelle il veut « contribuer de sa part au dessein depuis longtemps proposé pour augmenter la salle d'icel Hostel Dieu afin que lesdits pauvres ne soient si pressez qu'ilz ont esté par le passé » (Brenet 1910 p. 341 citant Ecorcheville 1907 p. 80, 81).

En 1650, Picot se souvenant de son lieu d'origine et de ses débuts de musicien à la cathédrale d'Evreux, renouvelle en faveur de cette église, la fondation qu'il avait faite à la Sainte-Chapelle, d'une procession pour le jour de Paques, avec exécution de chants de sa composition. On trouve parmi ses papiers conservés aux Archives de l'Assistance publique, les pièces concernant cette fondation (Arch. Assist. Publ., dossier Picot).

Dans la même année 1650, Eustache Picot rédige et écrit son testament olographe, qu'il augmente d'un codicille, le 17 mai 1651. Michel Brenet le reproduit in extenso. Il montre toute la richesse d'Eustache Picot et témoigne de l'excellente gestion de son patrimoine accumulé tout au long de sa vie. Il lègue des sommes importantes à différents ordres religieux

parisiens, à sa famille, ses domestiques et différentes personnalités. Il réaffirme ses donations à l'Hostel Dieu et des Incurables, le tout en échange de prières en son souvenir. Dans un codicille, Picot donne toute sa musique à Eustache Gehenault, maistre de la musique de la Sainte Chapelle. A la rédaction de son testament et des codicilles, Picot était déjà fort malade. Il meurt le 26 juin 1651. L'inhumation a lieu dans la basse Sainte-Chapelle, comme il l'avait demandé.

De toutes les œuvres que Picot avait dû composer pour la chapelle du roi, et de celles que par un codicille il léguait au maître de musique de la Sainte Chapelle, aucune n'a été conservée. Il n'existe pas aujourd'hui de moyens d'apprécier son talent musical.

Jean Picqlin [Piquelin] (1486)

Jean Picqlin est clerc en 1486, puis chapelain à une date indéterminée de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1486*. Les chanoines ordonnent « que maistre Jehan Picqlin, en faveur du divin service, auroit son vivre entier comme ung des clercs ordinaires à comancer au tems saint Jehan-Baptiste dernier passé » le 27 septembre 1486 (Brenet 1910 p. 39 d'après F-AN, LL 621, f. 132).

Il semble qu'il faille rapprocher Jehan Picqlin de Jean Piquelin auteur de plusieurs ouvrages. On peut lire dans *La bibliothèque française de Fernand Colomb, Paris*, de Jean Barbelon (Barbelon 1913, p. 168-170 et en ligne) : « 176. PIQUELIN (Jean). Le messenger d'amour. Avignon, Jean de Channey, s. d. (p. 168)... Jean Piquelin, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris, est également l'auteur d'une vie de Ste Reine ».

On en déduit que Jean Piquelin de clerc en 1486, a été reçu chapelain à une date indéterminée.

Guillemin Piefort (1447-1465)

Guillemin Piefort, d'abord gagiste en 1447, puis clerc en 1448 de la Sainte-Chapelle de Paris, est chantre de la chapelle de Charles d'Orléans en 1465.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1447-1449*. Le 1^{er} décembre 1447, suite au renvoi du service divin de Mace Gogue, « on a accordé de grace audit messire Mace tant qu'il plaira à mesdissieurs les trésorier et chanoines qu'il ayt chascune sepmaine la moitié des distributions entieres de clerc de ladite eglise, et Guillemin Piefort aura de grace l'autre moitié desdites distributions s'il les gagne chascune sepmaine, et ce que ledit Guillemin en perdra à gagner du totage sera a ses despens et sur sa part et non pas dudit Mace ». Le 16 octobre 1448, Guillaume Piefort est officiellement reçu comme clerc pour « faire à son tour le service pour les absents clercs ». Guillaume Piefort est aussi mentionné dans les comptes de 1448 et 1449 (Brenet 1910 p. 31, 32 d'après F-AN, LL 598, f. 62, f. 40-40v, et F-BnF, ms. fr. 22392, f. 271v et 272, f. 306). Il fait sans doute partie des chantres recrutés à la Sainte-Chapelle par Charles d'Orléans vers 1450, comme Jean Sohier ou Pierre de Verneul.

- *Chapelle de Charles, duc d'Orléans, 1455-1465*. Il est certainement le « Piéfort » qui figure dans les listes des chantres de la chapelle de Charles d'Orléans en 1455 (Laborde 1853, t. 3, p. 351 et 372-373) et toujours en 1465 : « A lui, pour Ixiiij aulnes de drap noir, pour faire xiiij robes et xiiij chapperons de livrée pour les xiiij chantres de feux mondit seigneur... c'est assavoir ... Perrinet, l'organiste, Guillaume le Grain, Pierre Billart, Eloy Lateneur, Piéfort... au pris de ix solz tournois l'aulne » (Roman 1885, p. 231).

Pierre [-] [Paris] (1318)

Pierre sans nom est noteur de musique pour la Sainte-Chapelle de Paris en 1318.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1318*. On trouve dans des comptes de 1318 un Petrus ou Pierre « noteur » de musique « Item, Petro, notatori, pro quartovolumine predictorum antiphonariorum notando, 4 l. » (Brenet 1910 p. 13 d'après F-BnF, ms. fr. 23256, f. 4, publié par Vidier 1901 p. 336-341).

Pierre [-] [Bourges] (1530)

Pierre sans nom est serviteur des marelriers en 1530 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1530*. Le 1^{er} février 1530, « le receveur general a supplié messieurs mectre ordre ad ce que lhuys de la grant court se ferme de bonne heure par ce que lon luy a dit que messire Pierre serviteur des marrelriers de nuyt sonneur sortoit par ladite porte. Et que l'on le menassoit de venir derobber et prandre des blez des greniers. Oye laquelle supplication messieurs ont envoyé querir messire Pierre Bataille et Jehan de la Bertauche, vicaires marelriers, ausquelz ilz ont exposé ce que dessus. Et dit quilz ne donnassent autrement garde quilz n'avoient fait de ladite porte et que l'heure de 8 heures passée ilz ne sortent de ladite court; Et que s'il en advenoit inconvenient ilz en respondroient » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 240ca).

Antoine Pierre (1628-1633)

Antoine Pierre est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1628.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1628-1633*. Le 20 septembre 1628, Anthoine Pierre est reçu enfant de chœur, en place de François Pergon, sortant. Le 11 juin 1633, Antoine Pierre, enfant de chœur sortant, reçoit une gratification (Brenet 1910, p. 171, 178, d'après F-AN, LL 602, f. 30, 163).

Jean Pierre (1630-1639)

Jean Pierre est enfant de chœur (1630) de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1630-1639*. Le 24 août 1630, Jean Pierre est reçu enfant de chœur, en place de Anthoine d'Inville, sortant. Le 1^{er} juillet 1639, il est délivré un certificat à Jehan Pierre, natif de Gandelu près Château-Chinon, du temps qu'il a servi comme enfant de chœur (Brenet 1910 d'après F-AN, LL 602, f. 97, LL 603, f. 23v)

[Maistre] Pierre (1531-1538)

Maistre Pierre, sans prénom ou sans nom est chantre bassecontre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1531.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531-1538*. Le 23 septembre 1531, messieurs ont « congé donné a maistre Pierre, basse contre pour s'en aller aux champs obstant le danger jusques a la feste de toussain prochaine » [période de peste]. Le 6 octobre 1531, il « sera païé a maistre Pierre basse contre la somme de 40 sous tournois en don; et quand aux 10 livres tournois qu'il doibt a l'église pour sa robbe, messieurs ont ordonné que le receveur lui deduira sur chacun terme de ses gaiges 40 sous jusques a la fin du paiement ». Le 27 octobre 1531,

« messieurs ont fait venir au chappitre maistre Pierre basse contre et luy ont fait remontrance des faultes quil fait en l'eglise et mesmement puy 15 jours en ça ; et a cause luy ont dit que ou il ne voudroit faire autre residence quil eust a ce pourveoir ; et ont deffendu au distributeur de ne luy bailler son pain de chappitre sinon en residant au service ». Le 6 février 1532, « oye la remontrance faicte touchant les faultes et mauvaise residence que maistre Pierre basse contre a faict par cy davant... combien par plusieurs foyz ont esté dictes et remonstrées ». Messieurs l'ont destitué de ses gaiges et luy donnent congé de se pourveoir ailleurs ou bon luy semblera. On le paie de ses gaiges jusques au dernier jour de ce present mois de fevrier seulement. Le 12 mars 1532, « messieurs ont remys maistre Pierre basse contre en ses gaiges acoustumes jusques a troys moys prochains venant ». Le 26 mars 1532, on avance a maistre Pierre basse contre sur son gaigne la somme de 6 livres tournois. Le 9 avril 1532, « sera païé a maistre Pierre basse contre la somme de 30 sous tournois compris 10 sous qui luy ont esté fait bailler par monsieur le chantre et quil aye a ce pourveoir ailleurs » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 124, 127, 129v, 151, 163, 170ca).

Le 21 janvier 1538 (n.s.), le lieutenant du prevost de Bourges et le procureur du roi ouvrent une procedure a l'encontre d'ung nommé Guillaume [Orry] serviteur du prothonotaire de Chanzeon. Or ledit Guillaume sur les conseils de son maistre s'est refugié en franchise en la Sainte-Chapelle pour éviter la prinse de corps... Le lieutenant et 2 sergents royaux décident de passer outre et se saisissent dudit Guillaume. « A quoy avons esté empeschez par messire Michel Going, ung nommé le grand maistre Pierre autrement basse contre et ung autre chantre nommé Robinet l'organiste de ladite Sainte-Chapelle, disans par eux que ne l'extrairions ». Ils le laissent et le reprennent le lendemain et le mettent en prison. Il est libéré le 12 avril 1537 [a.s.] avant pasques a la requeste dudit Guillaume qui demande a estre ramené en son immunité de franchise comme avoit esté promis aux chanoines (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1472).

Jean Pierson [Piarson] (1571-1586)

Jean Pierson est chantre bassecontre, chapelain en 1586 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Ses lettres de prêtrise sont datées de 1571.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1585-1586*. Le 3 septembre 1585, « monsieur de Buxerolles presente comme chapelain a la place de feu Samuel Duval, Jean Piarson, prebtre et bassecontre natif de Haulsson ville de Lorraine diocese de Thou [Toul ?] ». Le 7 septembre 1585, « le receveur payera de semaine en semaine tous les samedi a messire Jehan Piarson la somme de 1 ecu sol pour semblable somme a luy acordez de gaiges par chacune semaine pour tant de temps qu'il sera au service de l'eglise jusqu'à aujourdhuy d'aultant qu'il ya 8 jours qu'il fut receu ausdits gages ». Le 24 septembre 1585, le rapport sur Jehan Piarson, prebtre et muzicien du diocese de Thou en Lorraine, le juge capable et suffisant. Il présente ses lettres de pretrise donnée en l'evesché dudit Thou le 24 mai 1571. Il est reçu chapelain. Le 28 septembre 1585, « le receveur payera a messire Jehan Piarson nagueres gagiste et a present chapelain les gages qui luy sont deubz depuis sa reception ; et sera presté audit Piarson 8 ecus d'or pour l'employer a l'achapt d'un licet et chaslicet pour son coucher, priant monsieur David d'avoir l'œil a l'achapt dudit licet affin que ladite somme ne soyt employée a aultre effect ». Le 22 février 1586, messieurs ont « ordonné que le receveur mectra hors de prison messire Jehan Pierson et ung nommé Tabourault vicair et chapelain de l'eglise sans prejudice de leur deub ». Le 28 février 1586, « monsieur de Buxerolles presente messire Mechyor de Rouchel comme chapelain a la place de Jehan Pierson demissionnaire ». Le 18 mars 1586, dans le rapport sur Charles Loys, « monsieur David a dit que... il avoit receu lettre de la part du sieur Gassot revocquant ladite presentation, et par monsieur de Buxerolles aussi a esté dict que

ladite presentation estoit nulle de foy a cause que jamays ledit Duval n'a esté chappelain dudit sieur Gassot ny de son predecesseur ains de luy de Buxerolles au lieu duquel a présenté Pyerson et despuys maistre Melchior a present maistre des enffens » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Pierre Pigeart [Pijart] (1552)

Pierre Pigeart est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1552.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1552.* Le 12 avril 1552, « messieurs ont retenu au service de l'église Pierre Pigeart natif de la ville de Paris de la paroisse de Saint-Jacques de la Boucherie aux gaiges de 40 livres tournois par an avec deux petits pains de chapitre chacun jour pour tant quil leur plaira ». Le 14 mai 1552, « messieurs ont donné a Pierre Pijart gagier de l'église sa presence pour 3 semaines d'absence ». Le 20 juin 1552, Pierre Pigeart gagier demande « ses gaiges pour le temps de son absence et une augmentation. Messieurs ont ordonné qui ne luy feront augmentation ; et que congié luy sera donné ; et sera payé de ses gaiges pour le temps quil a esté absent » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 137, 8G 1520, f. 20ca).

Robert Pihan [Pihen] (1568-†1584)

Robert Pihan, chapelain basse contre en 1568 de la Sainte-Chapelle de Paris, part ou est renvoyé en 1569. Il sert à la Chapelle Royale ou à la chapelle de Catherine de Médicis en 1578. Revenu comme gagiste en 1579, puis clerc en 1581 à la Sainte-Chapelle de Paris, il en est à nouveau renvoyé en 1582. Il meurt avant le 17 septembre 1584, date de l'inscription de son exécution testamentaire au Minutier Central. Les comptes de l'église Saint-Jacques de l'Hôpital pour ces années font mention des frais de son service funèbre (Bordier & Brièle 1877 p. 124).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1568-1569 et 1579-1582.*

1568-1569 : Maître Robert Pihan, très certainement chapelain, « a present retenu de maladie » est remplacé par Maistre Pierre Lescluse, chappelain ordinaire de l'église le 17 juillet 1568. Le 10 septembre 1569, Regnault de Rasily et Jacques Le Trot sont reçus chapelains en remplacement de Robert Pihan, qui est absent depuis trop longtemps et de Thomas Richardot, qui a quitté le service. Le 1^{er} octobre 1569, les chanoines décident que Robert Pihan continuera de jouir de sa chambre et d'être payé comme chapelain ordinaire, en attendant la réponse de M. Regnault de Rasily (Brenet 1910 p. 112, 114 d'après F-AN, LL 599, f. 26, 44v, 46v).

1579-1582 : Robert Pihan, qui avait quitté la Sainte-Chapelle en 1569, soit pour maladie, soit pour le service du roi et de la reine mère, est à nouveau mentionné à la Sainte-Chapelle en 1579. Le 9 mai 1579, il est payé d'une semaine d'absence et ce « en considération de la bonne résidence [qu'il fait] ordinairement en l'église et au service divin ». Le 22 mars 1581, « Monsieur Froger [chanoine] a présenté Maistre Robert Pihan chantre du Roy nostre sire et de la Roynne sa mère à Monseigneur le Tresaurier pour estre receu clerc soubz sa prebende, lequel Pihan avoit esté chassé, soit pour le peu de residence ou de debvoir qu'il faisoit à la Sainte Chappelle, soit à cause de sa maladresse ordinaire ou pour estre en son quartier le temps et espace de six moys ou plus par chascun an, et principalement pour ses faultes et scandales advenus à l'occasion d'icelles, il y a « huict ou neuf moys ». Il est reçu le 25 mars sous condition « que icelluy Pihan ne pourra demander l'augmentation de gaiges accordée à aucuns basse-contres et que si après avoir chamberière ou aultre train de femme en sa

chambre et ne face de devoir d'homme d'église et résidence continuelle au service divin de ladite Sainte Chapelle, il en sera expulsé et mis hors sans autre forme et procetz ». Le 7 mars 1582, « Robert Pihan clerc bas contre soubz la prebende de monsieur Froger » est renvoyé et devra vider sa chambre d'ici Pasques (Brenet 1910 p. 130, 131, 133 d'après F-AN, LL 599, f. 201 et LL 600, f. 5, 17v).

- *Chapelle Royale et chapelle de la reine mère (Henri III, Catherine de Médicis), 1578-1584.* Il est mentionné comme chantre basse-contre en 1578 aux gages de 100 écus (Handy 2008 p. 231, 488 d'après F-BnF, Cinq cents de Colbert 54, f. 364). Jeanice Brooks, faisant référence à la même source ne le mentionne pas (BrooksJ 2000 p. 400). Il est qualifié de chantre du roi et de la reine dans les registres de la Sainte-Chapelle le 22 mars 1581 (Brenet 1910, p. 131, d'après F-AN, LL 600, f. 5). Son inventaire après décès est mentionné au minutier central le 17 septembre 1584 ; Il est qualifié de prêtre et chantre des Chapelles de musique du roi et de la reine sa mère. Georges de Corbeil est son exécuteur testamentaire et Denis Tabart en est le légataire (Handy 2008, p. 488, d'après F-AN, MC, I, 9).

Bernard Pijault (1436-†1462)

Bernard Pijault est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1438. Il meurt en 1462.

- *Archevêché et cathédrale de Bourges, 1436-1462.* D'après Thaumassière de la Thaumassière, Bernard Pijault est vicaire de l'archevêque de Bourges Henry d'Avaugour (archevêque de 1421 à 1436, année où il résigne sa charge en faveur de Jean Cœur). Henry Avaugour nomme Bernard Pijault son vicaire, son exécuteur testamentaire le 14 juillet 1445. L'archevêque meurt le 13 octobre 1446 (Thaumassière 1689, p. 321). D'après les registres de la Sainte-Chapelle, il est doyen du chapitre de la cathédrale de Bourges en 1462.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1438-1462.* D'après Regnier : « Bernard Pijault licencié es loix doyen de Moutiermoyen a été reçu chanoine le 11 août 1438. Il fut chancelier de l'Eglise de Bourges, Grand vicaire de Monsieur Davaugour et son exécuteur testamentaire et grand vicaire de Monsieur le Tresorier de Bar ».

Bernard Pijault est reçu chanoine à la place de Guillaume Charrier élu évêque d'Orléans, par procuration de Guillaume Drouet. Le 11 août 1438, a lieu sa réception personnelle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

Bernard Pijault figure dans les effectifs et comptes de la Sainte-Chapelle depuis 1439-1440 avec des distributions faibles aux deux premiers termes de l'année. Il touche des distributions normales de 1444-1445 aux trois premiers termes de 1462-1463. Il ne touche rien aux termes de Noël et Pâques 1462-1463. Plus précisément en 1447-1448, Pijault et Menecier font l'office du chantre et du trésorier, en 1458-1459 dans la rubrique des dépenses pour « la fête de la Visitation nouvellement fondée de la chapelle le 2 juillet par monsieur Bernard Pijault 100 sous » et en 1462-1463 « a messire Bernard Pijault chancelier de Bourges... » et le 12 juillet 1462 « fondation de la visitation Notre-Dame nouvellement fondée par feu messire Bernard Pijault en son vivant chanoine de ladite chapelle » (8G 1643-1647, 8G 1648, f. 117, 8G 1649, f. 120). Il est donc décédé avant juillet 1462.

Il est présent à quelques réunions de chapitre du 30 janvier 1439 à août 1461. Notamment le 24 décembre 1441 ou 1442, il est procureur de Jean Cœur qui prend la place de Nicolas Cœur nommé évêque de Luçon. Le 14 mars 1446, il est nommé vicaire du trésorier avec de Rouvray et Motin. Le 15 mars 1446, il est qualifié de doyen de l'église Sainte-Marie medii monasterii de Bourges. Il est toujours vicaire général du trésorier en septembre 1453. Le 6 décembre 1469, le chapitre ascende à Lambert Grignon pour 3 ans et 14 livres tournois de cens [de] la

maison sise pres du four du chapitre que tenait de son vivant Bernardus Pijault (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, F-BnF n.a.l. 1534).

Son obit est célébré le 2 juillet et qualifie Bernard Pijaud de licencié en lois chancelier de l'église de Bourges et chanoine de la Sainte-Chapelle (Ms 740, f. 13-14, f. 55).

Pierre Pinard (1348-†1356 ?)

Pierre Pinard est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1348.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1348-1356*. Dongois écrit : « Pierre Pinard chanoine [de la troisième chanoinie] en 1348 dont est issu un Claude Pinard qui étoit secrétaire d'Etat Vicomte de Comblisy mari de Marie de L'Aubespine ». Il est remplacé par Gilles de Chaumont en 1356 (F-AN, LL 630, p. 145-146, Stein 1912 p. 133).

Il est mentionné dans les obituaires à la date des 5 et 14 août : « *Obitus annalis magistrorum Joannis amyoti, quondam clerici et solutoris operum regis, necnon Odonis boyleau Thesaurarii. et Petri pinardi quondam canonici. quorum animabus deus sit propitius* » (Fiala PCR d'après F-Pm, mas. 3399, f. 36, F-BnF ms. lat. 177441, f. 31v).

Pierre Pinault (1574)

Pierre Pinault est chanoine de Dun Le Roy en 1574.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1574*]. Le 29 juin 1574, « messieurs ont conclud que monsieur Dumayne grand vicaire general institué par le chapitre par le decedz de feu monsieur le thesaurier dellivrera ung devolu de la prebende de messire Pierre Pinault chanoyne en l'église de Saint-Estienne de Dun le Roy pour son incappacité a maistre Pierre de la Pierre chappelain de seans et ce a ses periliz et fortunes » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

Jean Pinchemont [Pincemont] (1444-1458)

Jean Pinchemont est chapelain en 1444 et maître des enfants du 1^{er} octobre 1447 au 31 juillet 1451 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1444-1458*. Jean Pinchemont est mentionné dans les comptes de la Sainte-Chapelle comme chapelain avec des distributions normales de 1444-1445 à 1449-1450. Il figure dans les comptes de 1458-1459 avec des distributions très faibles au premier terme de Saint-Michel et rien à partir du terme de Noël, qui correspond à une période de peste. Plus précisément, en 1447-1448, on peut lire dans les dépenses : « a messire Hugues Poulain chapelain et maistre des enffans de cuer... lesquels il a norris et instruits durant l'année de ce present compte. Mais on peut lire en note : « per quictanciam hic reddi de summa 40 l.t. quam Idem Polin confessus fuit habuisse tam pro pueris quam pro suis distributionibus de duobus terminis finit in Sto Remigio et do Johannes Pinchemont qui in aliis duobus terminis fuit magister puerorum et in presentiam do Egidii Minati se habuisse solutionem de dicta summa » et « a messire Jehan Pinchemont maistre des enffans de cuer pour avoir fait appareiller les aubes robes et chausses desdits enffans 9 sous 7 deniers ». En 1449-1450 il reçoit des distributions en vin et argent : « a messire Jehan Pinchemont chapelain et maistre des enffans de cuer pour le norrisement de 6 enffans de cuer, lesquels il a norris ry instruis durant l'année du present compte... 120 livres tournois ». « La maison que souloit tenir Pierre Haton prestre [est] adcensée a messire Jehan Pinchemont a sa vie le pris de 60 sous chacun an ». Il touche encore 8 livres de distributions en 1458-1459 et Guillaume Mygny semble

prendre la suite comme maître des enfants. Toujours en 1458-1459, « messire Jehan Ploton [lour] la maison que souloit tenir feu messire Pierre Haton ». Ce qui veut dire que Jean Pinchemont n'occupe plus cette maison. Soit il est mort de la peste par exemple, soit il a quitté la Sainte-Chapelle et sa maison (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1644-1645, 8G 1646, f. 78, 88, 8G 1647, 8G 1648, f. 77v).

Etienne Pine (1513-1531)

Etienne Pine chanoine de la Cathédrale de Bourges est refusé comme vicaire de la Sainte-Chapelle en 1530.

- *Cathédrale de Bourges puis collégiale Saint-Pierre Le Puellier, 1513-1514*. D'après Claire Sibille, Etienne Pine est chanoine semi prébendé en 1513. Il est reçu chanoine en 1514 et résigne en décembre 1514 pour un canonicat à la collégiale Saint-Pierre le Puellier de Bourges (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 695).

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1530-1531*]. Le 24 mai 1530, « monsieur de Laval a présenté messire Estienne Piné pour son vicaire en ladite eglise au lieu de feu messire Jehan Nicolas ; lequel monsieur le tresorier pour savoir de ydoineyté et suffisance dudit Piné l'a envoyé a monsieur le chantre pour estre par luy examiné pour en faire son rapport au premier chapitre ». Le 3 septembre 1530, « messire Philippe de Laval a dit et exposé a messieurs audit chapitre que ja pieça il avoit présenté a monsieur le trésorier pour son vicaire en l'eglise de ceans messire Estienne Pine. Et que derechief entend que besoing seroit. Il le presentoit a monsieur Barbarin comme vicaire de monsieur tresorier, lequel Barbarin a dit a monsieur le chantre quil examinast de sa suffisance ou insuffisance pour pouvoir ainsi que devra et vera estre a faire ». Le 13 mai 1531, « messieurs déclarent a Estienne Pine que la provision par luy pretendue de l'office simple de vicaire est contraire aux statuz fondacion de ladite eglise, privillieges a eulx octroyez par le Saint-Siege apostolic et de tout temps et d'ancienneté observez et gardez inviolablement en ladite eglise ; et que veu le rapport par le chantre de ladite eglise a monsieur le tresorier d'icelle et depuis a feu monsieur Pierre Barbarin chanoine... son vicaire sur l'insuffisance dudit Pine quilz ne sont deliberez de le recevoir ne souffrir qui soit admis audit office » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515).

François Pinot (1563)

François Pinot est cleric basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1563.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1563*. Le 27 mars 1563 (n. st.) François Pinot, basse-contre, est payé de ses semaines. Le 12 septembre 1563, lui est signifiée une ordonnance sur la gestion des absences, en tant que cleric ordinaire (Brenet 1910 p. 108 d'après F-AN, LL 626, f. 153, 158).

Germain Pinot (1546)

Germain Pinot est sans doute cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1546.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1546*. Germain Pinot est mentionné les 28 avril 1546 et 24 juillet 1546 pour des répartitions de chambres. Il est sans doute cleric les autres noms cités étant ceux de clerics (Brenet 1910 p. 93 d'après F-AN, LL 626, f. 83, 86v).

Guillaume Pinot (1603-1604)

Guillaume Pinot, facteur d'orgues, valet de chambre du Roi, demeurant à Rennes, est intervenu en 1603-1604 à la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Lyon, 1579*. Guillaume Pinot peut-être notre homme est mentionné comme organiste de Lyon en 1579 (Guillot 1991, p. 166)
- *Cathédrale de Vannes, 1600*. Guillaume Pinot, valet de chambre du Roi, demeurant à Rennes est mentionné pour un marché concernant des réparations des petites orgues, le 10 septembre 1600 (F-AD 56, inventaire sommaire, chapitre de la cathédrale de Vannes, f, 58).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1603-1604*. « sera alloué au receveur la somme de neuf vingt trois livres [183] payés a Guillaume Pinot organiste pour avoir racomode les orgues de leglise comme porté sur la quittance du 25 mars 1604 » (F-AD 18, 8G 1666).

Jean Pinson (1570)

Jean Pinson est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1570.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1570*. Le 4 octobre 1570, les chanoines accordent à Jehan Pinson, naguères enfant de chœur, une pension de trente livres tournois par an, pour trois ans, en lui enjoignant « de venir aux bonnes festes chanter à ladite église pourveoir et estre examiné par deux de messieurs s'il aura prouficté et estudié » (Brenet 1910 p. 118 d'après F-AN, LL 599, f. 68v).

Nicole [Colinet, Nicolas] Pinson [Pincon, Pinsson] (1418-1420)

Nicole Pinson est chapelain et maître des enfants du 1^{er} octobre 1418 au 5 novembre 1420 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1418-1420*. Nicole Pinson, chapelain succède à Pierre Césarès comme maître des enfants autour du 12 septembre 1418 quand on fait l'inventaire des meubles de la maison des enfants et est remplacé par le même Cesarès le 6 novembre 1420. En effet le 12 septembre 1418, on peut lire : « inventoire fait au jour duy 12^o jour de septembre l'an mille quatre cent et dix huyt du mesnage des enffans de la chapelle du Palais de Bourges, receu de maistre Pierre Cesarès, livré a maistre Nicole Pinçon par la main de Symonnet Arnoul et de Pierre Baudri commis ad ce par messieurs... » (Pilleboue 1990 p. 233 d'après 8G 1509, f. 86).

Nicole Pinson apparaît dans les effectifs et comptes de la Sainte-Chapelle comme chapelain à partir de juin 1418 avec des distributions normales. Il figure dans les comptes de 1420-1421 uniquement aux deux premiers termes de Saint-Jean et Saint-Remy avec des distributions normales. Plus précisément en 1418-1419 : « de l'hôtel assis jouxte l'église de Saint-Jehan l'Evangeliste que tient a present messire Nicole Pinsson pour les enffans » ; dans la rubrique distributions : « a Pierre Cesarès maistre des enffans pour son salaire d'avoir instruit lesdits enffans et norry depuis le jour de pasques 1418 jusques a la feste Saint Remy ensuyvant audit an la somme de cinquante livres ; a maistre Nicole Pinson chappelain de ladite chapelle et maistre des enffans d'aube dicelle la somme de 50 livres tournois pour son salaire d'avoir instruit les enffans et norriz depuis ladite feste Saint-Remy 1418 jusques au 1^{er} jour d'avril ensuyvant » ; dans la rubrique dépenses communes : « Item a Jehan de Vilaige drappier pour 1 drap de vernoir contenant 18 aulnes pour vestir le maistre des enffans d'aubes de ladite chapelle achapté par le chantre et Hemon le costurier ; Item a luy pour 1 aulne d'autre drap vernoir pour faire un chapperon pour ledit maistre cest assavoir messire Nicole Pincon ; Item

a Pierre Cesaris naguerrres maistre des enffans pour sa robe qui luy estoit deue a cause du gouvernement desdits enffans pour l'an passé ; Item a Guillemin Burlin peletier... a luy pour avoir mis lesdits pennes en œuvre a fourrer les 9 robes et 8 chapperons du maistre et des enffans ; A messire Nicolle Pinson pour don a luy et auxdits enffans fait pour une fois pour fere la feste des innocens avecques les compaignons dicelle chapelle 60 sous »

En 1420-1421 dans la rubrique distributions : « a mestre Nichole Pinson mestre des enffans d'aulbe lequel a acoustumé d'avoir chacun an pour le norrissement et gouvernement des 4 enffans de boire manger a 100 livres par an auquel a esté payé par compte fait avec ledit Pinson depuy le 1^{er} avril a 5 novembre 1420 que le gouvernement des enffans a Cesaris 59 livres 6 sols 8 deniers ; audit Cesaris chapellain et nouvellement ordonné maistre des enffans aux gaiges pension de 100 livres tournois par an depuis le 6 novembre 1420 au 31 mars 1421 40 livres 13 sols 4 deniers » ; dans la rubrique autres dépenses : « audit Colinet Pinson maistre des enffans a esté payé par accord fait avec messieurs de la robe qu'il devoit avoir » (Pilleboue 1990, p. 233 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1641-1642).

Nicolas Pipault (1580)

Nicolas Pipault est noteur copiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1580.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1580*. Le 10 septembre 1580, « messieurs ont ordonné que le receveur general payera et baillera a monsieur Brunet chantre la somme de 4 escuz d'or sol pour ses remboursements de pareille somme qu'il a payé et baillé a ung nommé messire Nicollas Pipault pour avoir escript et notté ung livre de responce en parchemyn pour les enffans de cueur de seans et 16 sols pour la rellieure dudit livre ; et lequel livre a presentement esté mys sur le bureau pour estre mys au cueur afin de servir ausdits enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542).

Jacques Piquet (1414-1416)

Jacques Piquet est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1414.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1414-1416*. Jacques Piquet apparaît avec Jean Piquet dans les comptes de la Sainte-Chapelle au cours du terme de Saint-Jean sans doute en juin 1414, avec des distributions faibles. Les autres termes sont normaux. Il figure encore en 1415-1416 avec un terme de Saint-Remy un peu faible. Il a disparu en 1418-1419 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1639-1641).

Jean Piquet (1414-1418)

Jean Piquet est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1416.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1414-1418*. Jean Piquet apparaît avec Jacques Piquet dans les comptes de la Sainte-Chapelle au cours du terme de Saint-Jean sans doute en juin 1414, avec des distributions faibles. Les autres termes sont normaux. Il figure encore en 1415-1416 avec un terme de Noël un peu faible. En 1418-1419, il touche un terme de Saint-Jean normal, de Saint-Remy faible et rien pour la fin de l'année. Il disparaît donc en septembre 1418 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1639-1641).

Claude Plantin [Plantain] (1596-†1607)

Claude Plantin, chapelain basse contre en 1596 et chapelain perpétuel en 1598 de la Sainte-Chapelle de Paris, est chantre de la Chapelle Royale en 1601.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1596-1607*. Le 9 mars 1596, Claude Plantain, natif de la ville de Salgues, diocèse de Mende, est reçu basse-contre, chapelain. Plantin devient chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Blaise le 20 février 1598. Le 18 juillet 1607, la chambre que tenait Claude Plantin, chapelain perpétuel, est accordée à Jehan Chabot « à présent l'un des clercs » de la Sainte-Chapelle. Le 15 septembre 1607, La chapelle perpétuelle de Saint Blaise, vacante par « incapacité » de Maistre Claude Plantin, est accordée par les chanoines à Maistre Jehan Buccan [en marge: Jehan Du Camp], chapelain ordinaire (Brenet 1910 p. 146, 147, 153, 154 d'après F-AN, LL 600, f. 151-151v, f. 160 et LL 601, f. 44, 47v). Il est probable que Claude Plantin soit mort peu après. Gilles Dongois donne par erreur le prénom Charles à Claude Plantin (F-AN, LL 630, p. 322)

- *Chapelle Royale de France (Henri IV), 1601*. Claude Plantin est chantre de la Chapelle Royale avant 1601. En effet, on possède à la date du 14 mai 1601, un « bail pour six ans par Claude Plantin, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais, chantre de la chapelle du roi et chapelain de la chapelle Sainte Catherine de Bois-le-Roi à Mathurin Desvignes, le jeune, laboureur, d'une maison, cour, grange et jardin, en ruines, sis audit lieu, moyennant 20 écus de loyer annuel » (Jurgens 1968 p. 115).

- *Autres bénéfices, 1601*. Claude Plantin est chapelain de la Chapelle Sainte Catherine de Bois-Le-Roi (voir ci-avant).

Leonard Plotin (1545)

Léonard Plotin est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1545.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1545*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Leonard Plotin remplace Georges Du Vivier en 1545, lequel a sans doute été renvoyé pour des raisons disciplinaires, à la chapellenie perpétuelle Saint-Jean l'Évangéliste. Georges Du Vivier est réintégré cette même année 1545 (F-AN, LL 630, p. 328).

Jean Ploton (1420-†1471)

Jean Ploton est vicaire marellier en 1420, chapelain en 1445 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en juillet 1471.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1420-1471*. Jean Ploton apparaît dans le compte de la Sainte-Chapelle de 1420-1421, comme vicaire, au terme de Noël avec des distributions normales. Il figure dans les effectifs en 1438 et dans les comptes de 1439-1440, comme vicaire avec des distributions normales. Il en est de même en 1444-1445 pour les deux premiers termes. Il est chapelain pour les deux suivants avec des distributions normales jusqu'en 1449-1450. En 1458-1459 il a des distributions faibles aux termes de Saint-Michel et de Noël, période de peste puis il est chapelain avec des distributions normales jusqu'en 1470-1471. Il a disparu du compte suivant 1471-1472.

Plus précisément en 1420-1421, est payé : « a Jehan Ploton (mariller) et Jehan Richome pour avoir soufflé à feu Symonnet joueur des orgues et maistre Pierre Cesaris pour la feste de pasques jusqu'à la Saint-Michel auquel temps sont compris 27 festes a 2 sous par festes qui sont 52 sous ».

Jean Ploton tient les comptes en 1439-1440, 1444-1445 (et sans doute les années intermédiaires), 1445-1446. Il est remplacé par Durand Bardet en 1447-1448.

En 1439-1440, Jehan Ploton et Pierre Dargent sont mentionnés comme marguilliers. En 1458-1459 dans la rubrique recettes : « de messire Jehan Ploton la maison que souloit tenir feu messire Pierre Haton ». Il est encore mentionné dans les comptes de l'année 1462-1463 « pour la despense des Innocens montant en somme de 16 livres 10 deniers sur quoy messieurs ont baillé ung mandement de 100 sous et 40 sous tournois pris sur messire Jehan Ploton et 20 sous sur le maître des enffans [Pierre Lambert] aussi reste 8 livres 10 deniers dont messieurs ont ordonné en chapitre quelles se payront sur la bourse du chapitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642-1653).

Le 6 février 1443, Jean Ploton est témoin de l'installation par procuration de Jean Venot comme chantre. Le 8 mars 1446, comme receveur, il doit rendre ses comptes avant le 1^{er} juin sous peine de perdre ses distributions. Le 27 décembre 1446, Henri Cœur est reçu comme chanoine à la place de son frère Jean Cœur, avec pour témoins, Nicolas Cœur évêque de Luçon, Lambert de Leodepart, prévost de Bourges et appartenant à la partie flamande de la famille, Jean Richart, Jean Ploton et Guillaume de La Croix, chapelains. En octobre 1449, Jean de Bar, trésorier de la Sainte-Chapelle effectue sa réception personnelle. Il nomme un vicaire général, Regnault Motin, un official, Guillaume de Villeneuve, un promoteur, Barthelemy Marechal junior et un penitencier, Jean Ploton. En 1450, Jean Guillet et Jean Ploton sont chargés de la moisson. Lors de la fête-Dieu 1456, qualifié de prêtre et chapelain, il ascende une maison pour 4 livres tournois.

Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier). Le 17 août 1465, Jean Vigier, prêtre maître des enfants de chœur demande à ce que soit fait un inventaire des biens et meubles des dits enfants qui lui ont été confiés. On y commet Thouart et Ploton. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 29, 36, 40, 8G 1510).

Le 17 mai 1469, messire Richard Benoit [Benoit Richart], récemment vicaire ou chapelain de l'église... qu'il avait quitté... pour aller au service du duc de Berry, est repris à la Sainte-Chapelle. il supplie que ses comptes soient vus et clos. Jean Leotier, Martin Bonin, Jean Ploton et Denis Le Duc sont commis pour voir ses comptes. Le 18 juillet 1469, Etienne Pains est délégué avec Jehan Ploton pour visiter des lieux en litige entre le chapitre et l'abbaye de Saint-Ambroise. Le 21 octobre 1469, Guillaume Bonis, le prieur Arturus Bastardi et Denis Le Duc, chanoines de l'église du château sont députés par leur chapitre pour montrer les statuts à Maître Bonin vicaire du trésorier... . Sont présents J. Ploton et Eloi de Bienne. Le 14 novembre 1469, le chapitre entendra les comptes de Jean Poton nuper receptoris. Le 3 juillet 1470, on écrira au trésorier en faveur de Jean Ploton. Le 17 avril 1470, Jean Leotier chanoine, Jean Ploton chapelain et Jean Cousin vicaire sont chargés de la garde des trésors de l'église.

Le 16 juillet 1471, messieurs ordonnent que maître Fauques prêtre sera présenté exparte capituli au trésorier ou son vicaire pour être reçu chappelain à la place de feu Jean Ploton. [conclusum fuit quod dominus Faugues presbiter presentabitur ex parte capituli domino thesaurario seu eius vicario ut recipiatur et admictatur ad cappellanum seu in cappellaniam sacre cappelle loco deffuncti domini Johannis Ploton] (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 28, 30ca, 35ca, 57v, 80v).

Antoine [Poncellet] Poiget (1585)

Antoine Poiget est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1585.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1585*. Le 19 février 1585, « messieurs ont reçu Poncellet Poiget fils de deffunct Poiget et de Denise Aubery pour enffant de cueur en l'église de sceans lors que [François] Going sera mis hors d'enffant de cueur a la charge toutesfoys que ladite Aubery sa mere payera sa pention au maistre desdits enffans jusques a ce que ledit Going soit sorty et encores l'entretiendra er habillera d'habitz jusques audit temps ; et lorsqu'il sera sorty luy donnera les habitz accoustumez ». Le 21 septembre 1585, « monsieur Bochetel a rapporté avoir suyvant la charge a luy donnée fait confirmer en la journée d'hier par monsieur l'evesque de Lusson ung nommé Poisselet (Poncellet ?) enffant de cueur de seans et pour ce que ledit nom n'estoit convenable et nom de saintz l'a fait nommer Anthoine ce que messieurs ont trouvé bon » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Noël [Natalis] Poignat [Poignard, Poignart, Prignat, Poignardi] (1405-1416)

Noël Poignat est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405 et de la chapelle ducale de Bourgogne en 1415.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1410*. Noël Poignard figure comme chapelain dans le premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges du 19 avril 1405 (n.s.) (Pilleboue 1990, p. 424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il est mentionné dans les comptes de 1406-1407 à 1409-1410 comme chapelain avec des distributions normales. Il a disparu des comptes de 1410-1411. Plus précisément en 1406-1407, dans la rubrique dépenses de froment : « a messire Noel Prignat chappelain 4 boisseaulx froment qui deuz luy estoient a cause de son pain non pris et lequel a rendu les mereaulx pour ce » et en 1407-1408 dans les dépenses communes « louage de 2 chevaulx pour Cesaris et Noel lesquels ont esté a la Brerie pour visiter deux enffans tant pour despense comme autres parties 15 sous [Il n'y a qu'un Noël] (Pilleboue 1990, p. 255 [où il faut lire 1416 au lieu de 1419] et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633, f. 10 et autres, 8G 1634, f. 57, 8G 1635-1636).

- *Eglise du Saint-Sépulcre de Paris, 1412*. Noël Poignard est vicaire de l'église du Saint-Sépulcre de Paris (Wright 1979, p. 100 citant Collette & Bourdon 1895, p. 11-12).

- *Chapelle ducale de Bourgogne (Jean sans Peur), 1415-1416*. Noël Poignard est dans les listes du personnel de la chapelle de Bourgogne en 1415 et 1416 comme chapelain au sixième rang entre Pierre de Fontaines et Guillaume Ruby (Wright 1979, p. 100, 231, 232 d'après F-BnF, CB 55, 189, CB 58, f. 294-296 et CB 56, f. 248).

Mathurin Poisson (1558-†1563)

Mathurin Poisson est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1558 à sa mort en décembre 1563.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558-1563*. Le 22 novembre 1558, « sur la requeste faicte par Mathurin Poisson maistre de grand maire des enffans de cueur, messieurs ont ordonné que leur receveur baillera audit Poisson la somme de 100 sous tournois pour luy avoir une robe ad ce qu'il soit plus enclin de monstrier audits enffans ». Mathurin Poisson a dû s'absenter pour une période suffisante pour être remplacé par François Burgat, chanoine, car : le 23 mars 1560, messieurs « ont payé ledit sieur Burgat faire faire la lecture de grand maire ausdits enffans de cueur en sa maison en lieu leur maistre qui a acoustumé les instruire jusques ad ce

quilz auront pourveu d'un maistre ». Le 6 octobre 1562, « messieurs ont ordonné sur la requeste de Mathurin Poisson, maistre de grammaire des enffans de cueur de l'église qui luy sera paié par leur receveur general la somme de 6 livres tournois pour avoir instruit lesdits enffans de cueur depuis le jour de noel dernier passé jusques a la feste Saint-Jehan Baptiste ensuivant et dernière passée ; et en continuant l'instruction desdits enffans sera paié pour l'advenir depuis ce jourd'huy faisant son debvoir ». Le 7 août 1563, « messieurs ont ordonné que maistre Mathurin Poisson, maistre de grand maire des enffans de cueur de l'église sera payé de ses gaiges du quartier escheu a la feste Saint-Jehan Baptiste dernière passée par le receveur general ».

Le 18 décembre 1563, « messieurs au lieu de deffunct maistre Mathurin Poisson maistre de grand maire des enffans de cueur de l'église ont commis maistre Silvain Gogne aux gaiges de la somme de 12 livres tournois par an qui luy sera payé par le receveur general de troys moys en troys moys par esgalles portions a commencer du premier jour d'octobre dernier passé » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, 8G 1529, f. 26, 8G 1527, f. 131bisv, 8G 1530, f. 42, f. 83v-84).

Guillaume [Guillelmus] de Poissy [Pisciaco, Pissiaco, Passiaco] (1293 ? ou 1316-1322)

Guillaume de Poissy est maître des enfants sans doute, maître de grammaire et chapelain, de la Sainte-Chapelle de Paris de 1316 au 28 mai 1322.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1316-1322*. Guillaume de Poissy occupe la charge de maître de musique ou de grammaire des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris au moins depuis 1316, date à laquelle il rend compte des dépenses engagées pour l'entretien des enfants, payées aux termes de l'Ascension et de la Toussaint 1319 : « Computus Guillelmi de Pissiaco de expensis puerorum capelle regis Parisiensis, ccc^oxvi^o » (Langlois 1899, p. 363 d'après *Inventarium compotorum ordinarium et aliorum* de Robert Mignon). Du 13 février au 28 mai 1322, au début du règne de Charles IV le Bel, les comptes du trésor font apparaître un « magister (ou « doctor ») puerorum capelle regis » nommé « Guillelmus de Pisciaco », soit Guillaume de Poissy (Viard 1917, p. 12 [45], p. 80 [362], p. 122 [584], p. 129 [617]).

Ces mentions correspondent à la fin de sa carrière puisqu'Étienne de Lorris le remplace le 16 novembre de la même année. Guillaume de Poissy occupe la charge de maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris, probablement de grammaire, au moins depuis 1316, date à laquelle il rend compte des dépenses engagées pour l'entretien des enfants : « Computus Guillelmi de Pissiaco de expensis puerorum capelle regis Parisiensis, ccc^oxvi^o », issu de *Inventarium compotorum ordinarium et aliorum* de Robert Mignon, pour les termes de l'Ascension et de la Toussaint 1319 (Langlois 1899, p. 363). Ainsi, il est probablement le « mestre aus enfanz de la chapelle de Paris » bénéficiaire de « 2 fourreures de rouz veir pour sa robe de la Toussainz, et pour 1 chaperon de menuver et 2 chaperons de gros veir » à l'occasion des dons de la Toussaint 1316 où 5 enfants de chœur reçoivent également des dons : « Item pour les enfanz de ladite chapelle / premièrement. Pour Jehannin de Chartres, une penne d'aigniaus à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Jehan le Petit, son frère 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Raoul, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour Jehannin de Chielle, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Collin, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon » (Douët d'Arcq 1851, p. 25). Il n'est pas certain qu'il ait occupé cette charge plus tôt, des comptes antérieurs laissant entendre que Thomas de Bourgogne (termes de l'Ascension 1310 et 1314) puis, de manière plus incertaine, Pierre d'Épone (compte de 1315, terme de l'Ascension 1316) aient alors été maîtres des enfants (Langlois 1899, p. 357-360).

Toutefois, il a pu être en relation avec la Sainte-Chapelle avant 1316, car il est tentant de faire un rapprochement avec un chanoine titulaire d'une prébende de la collégiale Saint-Hildevert à Gournay-en-Bray qui, le jeudi 4 avril 1308, a été payé 6 livres parisis pour avoir mené les enfants de chœur de la Sainte-Chapelle auprès de Philippe IV le Bel : « Guillelmus de Passiaco, canonicus de Gornaio, pro ducendis pueris capelle Regis Parisiensis ad dominum Regem » (Viard 1940, p. 861). Une corruption graphique pourrait expliquer la variante « Passiaco » (Passy) au lieu de « Pissiaco » (Poissy). Plus hypothétiquement, il pourrait s'agir de ce Guillelmus de Pissiaco qui, d'après les rôles du bailliage parisien, reçoit un paiement de 60 solz tournois au terme de la Chandeleur 1293 et de 6 livres tournois au terme de l'Ascension 1305 (Fawtier 1953, p. 3, 172). *JS, FT*.

Israël de Poix (1582-†1642)

Israel de Poix, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle en 1582, est maître de grammaire des enfants de la Chapelle Royale en 1588.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1582-1642*. Israel de Poix aurait possédé, d'après Dongois, la chapelle Saint-Clément de 1582 à 1642, suivi par François Bastonneau de 1642 à 1645. Cette dernière date est à corriger, car François Bastonneau est enterré le 31 mai 1644. Israël de Poix serait donc mort en 1642, bien que le 6 mai 1645, la Chapelle Saint-Clément est encore qualifiée de « ci-devant possédée par Israël de Poix » (Brenet 1910 p. 195, 199 d'après F-AN, LL 603, f. 131v, 156v et LL 630, p. 218 citant Dongois).

Le 23 juillet 1591, les chanoines députent de Poix, chapelain perpétuel, vers le roi de Navarre, pour « obtenir main levée des biens de la Sainte-Chapelle ». Le 16 août 1608, permission est donnée « à l'organiste, Blondin, Charpentier, et le Cornet d'aller demain à Sorbonne avecq Monsr de Poix ». D'après Dongois, Israël de Poix célébrait probablement une messe à l'église de la Sorbonne. (Brenet 1910 p. 144, 156 d'après F-AN, LL 600, f. 130v, LL 601 f. 75v et LL 630 p. 318).

- *Chapelle Royale de musique de France (Henri III), 1588*. Dans un acte notarié du 16 mai 1588, dans l'étude de Laurent Haultdesens, Israël Poix achète à maistre Edme Guillaume la charge de maître de grammaire des enfants de la Chapelle de musique du roi : « Pardevant nous, fut present Maistre Edme Guillaume maistre des enffans de la Chappelle de musicque du Roy nostredict sire, demeurant avec Monsieur le Grand aulmosnier de France, evesque d'Auxerre. Lequel, soubz le bon plaisir du Roy nostre sire, s'est huy, desmis et dessaysi icelles presentes se demect et dessaysist de sondict estat de maistre de grammaire d'iceulx enffans pour, au nom, et au proffict de maistre Israël Poix (Handy 2008, p. 220 d'après F-AN, MC, VIII, 348).

Guillaume Pollaer (1562)

Guillaume Pollaer est enfant de chœur renvoyé de la Sainte-Chapelle de Paris en 1562.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1562*. Le 3 octobre 1562, est payé 13 sols tournois à Guillaume Pollaer, enfant de chœur, qui a été retiré de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 106 d'après F-AN, LL 626, f. 149).

Pierre Pollysson [Pollysson, Polisson] (1566-1573)

Pierre Polisson est neveu de Jacques Mothey et vient réclamer en vain sa prébende en 1573.

• [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1573*]. Le 14 avril 1573, « est venu en chapitre messire Pierre Pollysson neveu de deffunct messire Jaques Mothey lequel a dit et remonstré que cy devant et des longtemps madame madame la duchesse de Savoye et de Berry accorda a son feu oncle de resigner toutefoys et quante que bon luy semblera sadite chanoinie et prebende ; *et ce jour et en consideration des bons et agreables services que ledit deffunct Mothey avoit faictz en estat des clerc de chappelle a madame et deffunct monsieur Dorleans son frere laquelle prebende ledit deffunct Mothey avait eue par faveur et en don de madame madame ayant la majesté de madame madame voulloir que en cas que par surprinse ou inadvertance elle conferast par mort ou autrement ladite prebende a quelque personnaige que ce fust sy ce nestoit par la donation et resignation dudit Mothey et tres venerable tresorier, chanoines et chapelains de la Sainte-Chapelle ne le reconussent et quilz n'eussent aulcunz esgard aux provisions qu'ilz en pourroient obtenir, ainsy que ledit Polisson dict aparoir par le don...* signée de la main de madame et plus bas Jullain son secretaire... Requerant ledit brevet et don estre leu en la presence et la compaignye... [lequel brevet commence par] aujourd'hui 8 novembre 1566, madame la duchesse de Savoye et de Berry a Turin a accordé et permis qu'en consideration des bons et agreables services que messire Jaques Mothey luy a de longtemps faictz en estat de clerc de chapelle et a feu monsieur d'Orleans son frere, il puisse quand bon luy semblera resigner sa prebende quil a par cy davant eue par faveur et don de madame a Pierre Polisson son neveu ». Le 15 juin 1573, « messire Pierre Pollysson neveu de feu messire Jaques Mothey lequel a dit que combien que par cydevant il leur ayt fait nottifier ung placet de madame duchesse... par lequel elle auroit permis audit deffunct..., que neantmoins il ne pretend plus aulcun droit et ne veult et n'entend s'ayder dudit placet et a remis et remet tous les droictz qu'il y pourroit pretendre en vertu de ce, entre les mains de madame pour en faire et disposer comme bon luy semblera ; et de ce noble homme Claude Genthon conseiller du roy notre sire et maistre d'hostel de madame present a requis acte ». le chapitre est d'accord (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536-1537).

Pierre Pommereu [Pomereu] (1527-1532)

Pierre Pommereau est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1527.

Jean de Pomereu, seigneur de Bleuré, était, sous Louis XI, écuyer et châtelain d'Angle. Son fils Jean II fit construire dans le cimetièrre des Innocents, à Paris, la chapelle où les Pomereu auront leur sépulture. « Elle est sous les charniers, à la première arcade à gauche, en entrant par la porte qui donne dans la rue Saint-Honoré ». Il eut trois fils : Jean III, qui suit, Claude, qui fut capitaine et Bailli de la ville de Sens, et Pierre qui devint chanoine de la Sainte Chapelle de Paris (Aubert de La Chesnaye 1776, p. 399).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1527-1532*. Pierre Pommereu est reçu chanoine de la 10^e chanoinie le 14 mars 1527 (n.s.) au lieu de Guyon d'Espinay par permutation avec le Prieuré de Saint Christophe de Valences. Il resigna peu de temps apres Jean Pommereu son neveu son frere [sic] et rentra le 1^{er} décembre 1528. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1532 ». Il est probablement remplacé en 1532 par Jean Rossy. Dongois n'est pas très clair dans sa notice (F-AN, LL 630, p. 263-264, Stein 1912, p. 136). Il est mentionné une fois parmi les chanoines de la Sainte-Chapelle qui reconnaissent avoir reçu en don du roi un chef d'or à son effigie (Vidier 1910, p. 337, 338, d'après F-AN, LL 623, f. 73).

Jean de Pommerolles [Pommereo, Pommeroles, Pomerolles, Pommereau] (1395-1408)

Jean de Pommerolles est chanoine du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

- *Eglise du Château de Bourges, 1395*. D'après Regnier, Jean Pommereau étoit chanoine du Château en 1395 (F-AD 18, 8G 1504, p. 110).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1408*. Jean de Pommerolles appartient au premier collège de chanoine de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n.s.) (Pilleboue 1990, p. 423-424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Jean Pomereo figure dans les effectifs de 1406-1407 avec des distributions en argent sur le même plan que le trésorier et 3 chanoines (Dubuisson, Ruilly, de Corvo). Il reçoit 119 livres 19 sous 7 deniers. Il est encore mentionné cette même année dans la rubrique : autres depenses pour paier les distributions des oz faitz et celebrez en ladite chapelle et avant de la nativité. Jean Pomereo figure encore dans les effectifs de 1407-1408 et de 1408-1409. Cette dernière année, messire Jehan Pomereo reçoit 30 livres 10 sous a lui deues a causes de ses distributions en ladite chapelle de ladite feste de pasuques commançant l'an de ce compte jusques au jour de son trespasement. Il meurt donc vers juin, juillet 1408, car il touche environ un quart de ce qu'il touchait en 1406-1407. Un peu plus loin dans la rubrique distributions : a messire Nicolas Viaut receu nouvellement chanoine par la mort et deces de feu messire Jehan Pomereo... . Le 27 mai 1408, il est encore vivant car il donne un dîner (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1635).

Charles Poncet (1624-†1626)

Charles Poncet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1624.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1624-1626*. Dongois écrit : « Charles Poncet receu chanoine [de la 7^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 27 mars 1624 au lieu de Pierre Poncet, son oncle sur la resignation quil luy avoit fait et a qui on reserva place au chœur. Il ne la posseda que jusques en l'année 1626. Il etoit frere de Poncet qui a été doyen des conseillers d'Etat ». Il est remplacé en 1626 par Nicolas Formé (F-AN, LL 630, p. 215, Stein 1912 p. 135).

Pierre Poncet (1583-†1625)

Pierre Poncet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1583-1624*. Dongois écrit : « Pierre Poncet fut receu [chanoine de la troisième chanoinie] le 12 mai 1583 au lieu de Philippes Poutre. Il donna le prieuré de Sainte Marie de Savenay pour avoir la ditte chanoinie. Il permuta sa chanoinie avec celle que possedoit Roger Des Cheverts en 1589 quil posseda depuis jusqu'en 1624 quil la resigna a Charles son neveu, et conserva son rang qui luy fut accordé. Il mourut le 21 juin 1625... Il est enterré dans la basse Sainte Chapelle...[où il est écrit] Cy gist en ce moment sous ce tombeau dans ce lieu enterré le corps de feu maître Pierre Poncet vivant conseiller et aumosnier du Roy et chanoine de la Sainte-Chapelle Royale du Palais a Paris qui deceda en sa maison canoniale au Palais le Jeydi 19 juin 1625 aagé de 79 ans et six mois lequel a été chanoine de la Sainte Chapelle l'espace de 42 ans un mois 19 jours ». Il est remplacé dans la troisième chanoinie par Roger Descheverts en 1589. Il passe alors dans la septième chanoinie où il remplace Roger Des Cheverts et garde cette chanoinie jusqu'en 1624, qu'il résigne à son neveu Charles Poncet (F-AN, LL 630, p. 152-153, p. 215, Stein 1912 p. 133, 200).

Il est mentionné dans le Mémorial de la Sainte-Chapelle le 29 mars 1589 dans les

remontrances du collège des chanoines au Trésorier touchant les exhibitions de la vraie Croix, et décision du trésorier attribuant à deux chanoines une clef des reliquaires, le 6 juillet 1591, quand les chanoines de la Sainte-Chapelle transmettent à la Chambre des comptes l'avis favorable donné par le légat touchant la vente d'objets du Trésor, le 20 juillet 1592, dans la présentation au collège de la Sainte-Chapelle de l'arrêt de la Chambre des comptes autorisant l'aliénation d'objets du Trésor, et enfin le 3 octobre 1592, quand le collège de la Sainte-Chapelle décide de vendre la croix donnée par Madame de Champvallon pour payer les chapelains et les clercs de l'église (Vidier 1910 p. 307, 375, 383, 384 d'après F-AN, LL 600 f. m, d'après F-BnF, ms. fr. 11065 f. 93, et nouv. acq. fr. 1649 f. 392v et d'après F-AN, LL 600 f. 130v, 135v). Son obit est célébré le 19 juin : « *eodem die Obitus sollemnis fundatus per Magistrum Petrum Poncet [praesbyterum] ["eodem die" et "prae..." ont été ajoutés par la suite et se trouvent dans la marge] huius sacre Capelle, quondam Canonicum, Cuius animae Deus sit propitius. De profundis* » (F-Pm, ms. 3339, f. 28v).

- *Chancellerie et Chapelle Royale (Louis XIII)*. Pierre Poncet est conseiller, secrétaire et aumônier du roi d'après Dongois et Stein. Il passe marché les 2 et 4 janvier 1621 pour la construction d'une maison en cette qualité de conseiller et secrétaire du roi : « PONCET (Pierre) Conseiller et secrétaire du Roi demeurant rue des Deux-Portes, paroisse Saint-Benoît § Marché de fouille et transport de terre à Louis GIRARD, maître maçon, chargé d'une construction en la maison de Pierre PONCET ; Devis et marché de maçonnerie par ledit GIRARD à Pierre PONCET pour cette maison où il demeure, appartenant à Marie DOUJAT, sa mère. 2 janvier 1621 - 4 janvier 1621 » (MC/ET/XXIII/259).

Jean Ponchet [Pouchet] (1553-1564)

Jean Ponchet est chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges du 25 novembre 1553 au 12 novembre 1555.

Jean Ponchet maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges est un des successeurs de Jean Bastard dans cette charge dont l'histoire du remplacement est décrite en détail dans la thèse de Frédérique Pilleboue (Pilleboue 1990, p. 225, 228-230, 237, 240, 304, 308, 422).

- *Collégiale Saint-Aignan d'Orleans, 1553*. Les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges (voir ci-après) indiquent que Jehan Ponchet était en 1553 maître des enfants d'Orléans. Il est en fait maître des enfants de la collégiale Saint-Aignan (Britta, Turellier & Vendrix 2009, p. 131 et Lesure 1999, p. 243).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1553-1555*. Jehan Ponchet est amené à Bourges par François Bernard. Le processus de sa réception est décrit dans les registres de la Sainte-Chapelle à la date du 25 novembre 1553.

Le 14 novembre 1553, messieurs ont « ordonné que messire François Bernard se transportera a Orleans pour trouver un maistre pour les enffans de cueur de ceans et l'amener pardeça ». Le 25 novembre 1553, « messire François Bernard chapelin [sic] de l'église a rapporté a messieurs que suyvant l'ordonnance de chapitre il avoit esté a Orleans pour trouver un maistre pour les enffans de cueur et avoit amené maistre Jehan Ponchet qui estoit homme capable pour deservir a la maistrise desdits enffans homme de bonne vie et de bonne meurs comme il avoit esté certiffié. Et prenant deliberation par messieurs sur ce ont esté desadvis chascun en leur ren [sic] c'estassavoir lesdits Gaillard, de Fougieres et Chevallyer que ledit Ponchet seroit receu a gaiges pour ladite maistrise et jusques ad ce quil soit receu en l'office de chappellain en ladite eglise.

Monsieur Vialard a esté dadvis de actendre jusques a lundy ou a mardy pour en ordonner et parce qu'il y a plusieurs de messieurs absens ont commandé a moy leur greffier aller vers monsieur le chantre auquel ay declaré ce que dessus qui a fait responce quil ne cognoist ledit Ponchet et ne l'avoit jamais oy chanter ; par quoy n'en pourroit bailler oppynyon certaine ; et s'il plait a messieurs remectre le negoce jusques a lundy ou mardi il yra a l'eglise et le verra chanter. Et n'est dadvis qu'on differast plus a pourveoir ladite maistrise pour maistre Pierre La Pierre ; ne que ledit de La Pierre en soit jamais pourveu d'aultant qu'il n'a tenu sa promesse. Me suys aussi transporté en l'hostel de monsieur Crenequin lequel m'a esté certiffié n'estre en ceste ville. En l'hostel de monsieur Berthelot ma fait responce ledit Berthelot quil est dadvis d'actendre qu'on eust nouvelle dudict de La Pierre. Et retourné en chapitre apres avoir oy l'advis desdits chantre et Berthelot, monsieur de Beauregard a esté d'advis de recepvoir ledit Ponchet a ladite maistrise et charge desdits enffans. Et ont fait appeler audit chapitre ledit Ponchet auquel ilz ont donné ladite charge et maistrise desdits enffans aux gaiges de 80 livres tournois par an et de son pain de chapitre jusques ad ce quil soit pourveu d'un office de chappelain en ladite sainte-chapelle et quil aura [la somme de six vingt livres tournois et deux muys de blé aussy par an] pour la nourriture desdits enffans plus autant que ont eu les aultres maistres qui ont esté cy d'avant, ce que ledit Ponchet a accepté et promis se rendre au service de l'eglise dedans 3 semaines ».

Le 25 novembre 1553, « A maistre Jehan Ponchet 3 escus pour sa despense d'estre venu d'Orleans pour la charge de la maistrise... » et « A messire François Bernard, 4 livres oultre la somme de 10 livres qui luy ont cy davant donné pour le voiage quil a fait a Orleans pour amener un maistre aus enffans de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 91, f. 99-100).

Jean Ponchet, après son arrivée à Bourges, demande sa réception comme chapelain comme cela lui avait été promis et il se débat dans les problèmes budgétaires que ses prédécesseurs avaient déjà subi. Les distributions données par le chapitre ne semblent pas suffisantes pour entretenir lui-même et les enfants de chœur.

Le 5 décembre 1553, « sur la requeste faicte par maistre Mathurin Savereau qui prie messieurs avoir esgard a la pene quil a eue a gouverner les enffans de cueur par le temps de 14 moys et que l'annee passée il a forny de bois pour le chauffer desdits enffans et autres frais par luy faictz, ont remis pour en ordonner jusqu'à ce que le maistre d'Orleans soit venu ». Le 19 décembre 1553, « monsieur le chantre a refferé a messieurs quil et de Beauregard en la presence du greffier de chapitre avoit fait faire inventaire des meubles trouvez en la maison des enffans appartenans a l'eglise de ceans, lesquelz ils avoient dellaissez a maistre Jehan Ponchet a present maistre desdits enffans lequel ilz avoyent mis en possession de ladite maistrise ; [messieurs] ont ordonné que ledit inventaire sera enregistré en ce present livre ». Le 2 janvier 1554, « sur la requeste faicte par le maistre des enffans de cueur de l'eglise de le pourveoir d'un office de chappelain en l'eglise de ceans suyvant l'assurance qui dict luy avoir esté faicte et quil plaise a messieurs luy faire avancer denyers sur ses gaiges pour subvenir a ses necessitez et norriture des enffans ont ordonné que on lui avancera par chacun moys sesdits gaiges et sur le reste de sa requeste remis jusques ad ce quilz soient en plus grand nombre de compaignye pour en ordonner ». Le 31 janvier 1554, veu la requeste faicte par le maistre des enffans de cueur, messieurs ont ordonné que les 20 livres qui luy ont esté delivrées par leur receveur general sera pour le mois de decembre dernier tant pour ses gaiges que norriture desdits enffans et le surplus luy ont donné avec les 4 boisseaux de blé ; et ordonné quil sera païé par leur receveur general la chacun moys a raison de 80 livres de gaiges et neuf vingt livres pour la nourriture desdits enffans de cueur ».

Le 6 février 1554, messieurs ont « ordonné que pour le messel noté que a apporté Courrat lui sera baillé 60 solz achapté [pour] servir au cueur et a esté dellaissé es mains du maistre des enffans de cueur présent [Ponchet] ».

Le 13 février 1554, « de Beauregard a dict a monsieur le tresorier que long temps l'office et place de chappellain que tenoit maistre Jehan Bastard et par la longue et continuelle absence dudit Bastard ou aultrement est vaccant. A ceste cause ayant droict de presenter audit office... a presenté a monsieur le tresorier messire Jehan Ponchet, pour estre par luy envoié a monsieur le chancre afin d'enquerir de la suffisance dudit Ponchet ; et apres l'instituer audit office ». Le 14 février 1554, le rapport du chancre sur Jehan Ponchet trouve « ledit Ponchet estre suffisant tant en musique que pour instruire les enffans, chose de present fort necessaire ». Il est institué : le trésorier le revêt « du surpeliz et chape telle que les chappelains de ladite eglise portent ». Il est affecté en chaise basse du couste droit « actendu quil n'est pas proveu aux saintes ordres ». Le 10 mars 1554, maistre Jehan Ponchet maistre des enffans de cueur a promis et marchandé a messieurs de fournir les enffans de cueur de linge de table et pour leur cocher, blanchir ledit linge et les aulbes et chemises desdits enffans... le tout a ses despens et commencera a les fournir... au premier jour d'avril prochain... et pour ce faire messieurs luy ont promis et prometent paier chacun an la somme de 50 livres tournois... ». Le 5 mai 1554, « messieurs apres avoir entendu par leur maistre des enffans de cœur [Jean Ponchet ?] que André Vergier, Estienne de Herisson et Moucquet enffans de cueur n'ont voix pour servir a l'église ont ordonné que en leur lieu en sera mis d'autres et quilz seront rendus a leurs peres apres que messieurs en seront pourveu ». Le 16 octobre 1554, « au maistre Jehan Ponchet maistre des enffans de cueur 6 livres pour aucuns services quil a faicts a l'église » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 105ca, 107, 110ca, 129, 130ca, 131, 139, 8G 1522, f. 14v, 80ca).

Devant les difficultés et les dernières requêtes non satisfaites Jean Ponchet quitte la maîtrise. Le 26 octobre 1555, sur la « requeste de maistre Jehan Ponchet maistre des enffans de cueur, messieurs ont ordonné quilz ne luy presteront aucun argent et ne luy feront augmentation pour la nourriture desdits enffans ». Le 12 novembre 1555, « messieurs sur la requeste qui leur a esté faite par maistre Jehan Ponchet maistre des enffans de cueur de l'église de luy bailler sa presence pour 13 jours quil a esté absent et d'avoir esgard a la perte quil dit avoir eue a la charge desdits enffans, ont ordonné que apres que messieurs de Fougieres et Du Maine auront verifié l'inventaire des meubles qui luy ont esté donnez et leur rapport oy de ce quilz trouveront en la maison sera ordonné sur ladite requeste. Et que le livre de musicque que a presenté ledit Ponchet a messieurs sera achapté pour servir l'église ».

« Messieurs ont donné la charge de leurs enffans a messire Anthoine Montsayon gaigier de l'église jusques ad ce que aultrement y auront pourveu actendu que ledit Ponchet a prins congé d'eulx ». Le 13 novembre 1555, messieurs ont ordonné que leur receveur baillera la somme de 30 livres a maistre Jehan Ponchet nagueres maistre des enffans de cueur scavoir est 15 livres pour le linge qui luy appartient quil a dellaissé a messieurs, 100 sous tournois pour ung livre de musicque, 6 livres qui luy sont deubz pour la fourniture du linge et chausseure des enffans pour le temps de 6 semaines en delaisant lesdites chausseures et 4 livres pour les services quil a faictz audits enffans. Et oultre ladite somme luy ont donné son gaigne pour 13 jours quil a esté absent » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 84v, 90v, 92).

• *Cathédrale Saint-Etienne de Bourges, 1555-1564 ???*. François Lesure écrit que Jean Pouchet était maître de chapelle de la cathédrale Saint-Etienne en 1564. Si Pouchet et Ponchet sont bien le même personnage et si la date pour la cathédrale de Bourges est bonne, il aurait pu passer directement de la Sainte-Chapelle à la cathédrale de Bourges et y rester jusqu'à son départ pour Toulouse (Lesure 1999, p. 111).

• *Cathédrale Saint-Etienne de Toulouse, 1564*. Le 9 novembre 1564, Jehan Ponchet devient maître de musique de la cathédrale de Toulouse (Britta, Turellier & Vendrix 2009, p. 131 et Lesure 1999, p. 297 d'après F-AD 31, 498, f. 229v).

Gilles de Pontbriand [Pontbrian, Pontbriant] (1477-1518)

Gilles de Pontbriant est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1477 et Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1505.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1477-1482*. D'après Regnier, Gilles de Pontbriant succède à Guy Burdelot, comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1477 (F-AD 18, 8G 1504, p. 48v).

• *Cathédrale de Bourges, 1505*. Gilles de Pontbriant est aussi chanoine de la Cathédrale de Bourges en 1505 d'après Regnier (F-AD 18, 8G 1504, p. 48v)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1505-1510*. Gilles de Pontbriand est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris, en remplacement de son frère Olivier de Pontbriand le 24 août 1505. Il est remplacé par Nicolas de Coquebourne en 1510 (Stein 1912 p. 131, Morand 1790 p. 280, 307, F-AN, LL 630, p. 77).

Il est mentionné par Vidier le 1er juin 1507, quand la Chambre des Comptes commet trois maîtres et un greffier pour faire le récolement des reliques, bijoux et ornements de la Sainte-Chapelle et en faire charger Me Gilles de Pontbriant, trésorier (Vidier 1910 p. 336, 337 d'après F-AN, LL 631 et F-BnF, nouv. acq. fr. 1649, f. 193 citant le Journal V de la Chambre des comptes, 2^o partie, f. 230v).

Il est cité par Michel Brenet le 24 octobre 1509, pour une distribution de sel et dans les compte-rendu des première et deuxième visites de la maîtrise des enfants de la Sainte-Chapelle du 3 novembre 1508 et 1^{er} janvier 1510 (n. st.) (Brenet 1910 p. 50, 51, 52 d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v et L 621, pièce 10 bis).

• *Autres bénéfices*. Si l'on en croit le site (g.bachelier.free.fr/pontbriant.htm), Gilles de Pontbriand, frère d'Olivier de Pontbriand chanoine de Limoges, « est prêtre, trésorier de l'abbaye Saint-Martin de Tours, puis doyen du chapitre de Cléry. En 1518. Gilles de Pontbriant entreprend la construction ou l'embellissement de plusieurs chapelles dans l'église Notre-Dame de Cléry, dont la chapelle Saint-Jacques. Il fit son testament en ces termes : « Je veux et élis la sépulture de mon corps être faite en la chapelle que mon frère François et moi avons fait faire et édifier en l'église Notre-Dame de Cléry en l'honneur de Monsieur Saint Jacques et du Saint-Sépulcre... ». A aucun moment, il n'est question de la Sainte-Chapelle, ce qui pose problème.

Olivier de Pontbriand [Pontbrian, Pontbriant] (1476-†1505)

Olivier de Pontbriand est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1476 et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1482.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1482-1488*. D'après Regnier, Olivier de Pontbriant succède à son frère Gilles de Pontbriant, comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1482. Il est remplacé par Pierre Convers en 1488 (F-AD 18, 8G 1504, p. 48v).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1476-1505*. Gilles Dongois écrit « Olivier de Pontbrian sous diacre succeda a la Tresorerie après la mort de Guy Le Bel [en 1476]. On fit difficulté de le recevoir, parce quil n'etoit pas actuellement Prestre, quoy qu'il eut des lettres de jussion du

Roy. L'avis des docteurs qui furent consultés sur les statuts de l'église l'obligea de se faire promouvoir au sacerdoce. On le mit ensuite en possession le 28 février 1476. Il était Doyen de Poitiers et de Clery, et archidiacre d'Evreux, conseiller du Roy. Il mourut le 4 août 1505 et fut enterré dans la basse chapelle... Il était aumosnier de Louis XII et alla en 1500 en Pèlerinage à Saint-Jacques en Galice. Par son testament qui est du 10 octobre 1505, il institua Gilles son frère exécuteur avec Nicolas Mijon chantre et chanoine. En l'année 1490 Raoul son frère en vertu d'une Bulle du pape Innocent 8 adressée à l'évêque de Paris ou ses vicaires généraux, et à Jean Fournier chanoine de Paris le fit pourvoir à Rome de la Trésorerie de la Sainte-Chapelle et en voulut prendre possession au préjudice d'Olivier de Pontbriant. Il intervint un arrêt du Parlement qui maintint le dit Pontbriant ». Morand reprend presque intégralement Dongois. Gilles de Pontbriant lui succéda à sa mort (F-AN, LL 630, p. 75-76, Morand 1790 p. 280, 306). Stein écrit qu'il succéda à Jacques Mareau ce qui semble erroné (Stein 1912 p. 131, 200).

Il est cité par Vidier, le 6 juillet 1480, pour l'inventaire du Trésor de la Sainte-Chapelle dressé après le décès du chevecier Jean Fillas ou Phallax et à l'occasion de la remise dudit Trésor à Olivier de Pontbriant, trésorier et entre le 12 septembre et le 8 octobre 1487, dans le procès-verbal de l'ostension des reliques de la Sainte-Chapelle à l'ambassadeur de Hongrie (Vidier 1910 p. 329, 330, 332, 333 d'après Inventaire K et une copie du XVIII^e siècle, d'après un registre du Parlement : F-BnF, Rés. Lk 7 7200, n° 135, publié par L. Paris, *Négociations, lettres et pièces diverses relatives au règne de François II* (Paris, 1841, in-4°) p. 547, note). Il est encore mentionné par Brenet le 4 juin 1488 pour une délibération sur le logement du personnel de la Sainte-Chapelle et pour l'année 1504 (Brenet 1910 p. 39, 40, 45 d'après F-AN, LL 622 f. 3v).

- *Chapelle Royale de France (Louis XII)*. Pour Dongois et Morand, Olivier de Pontbriant est « Conseiller & Aumônier du Roi Louis XII ».

- *Autres bénéfices*. Toujours d'après Dongois et Morand, « il était Doyen de l'Eglise de Poitiers & de Clery, Abbé de Préaux en Normandie, Archidiacre d'Evreux ».

Jean Porcher (1533-1556)

Un Jean Porcher est reçu chanoine à la Sainte-Chapelle de Bourges, mais a résigné sans avoir résidé en 1533. Un homonyme sinon le même personnage est chapelain de la chapelle de musique du Roi en 1556.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1533*. Le 1^{er} février 1533, messire Gillebert de Charpeignes a présenté des lettres de collation de la prébende de feu Barbarin, et depuis messire Jean Girondier alias de Morenne, puis Jean Porcher qui en a fait résignation (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515). Jean Porcher n'est pas mentionné par Regnier (F-AD 18, 8G 1504).

- *Chapelle Royale de musique de France (Henri II), 1556*. Un Jean Porcher, peut-être notre homme, est chapelain de la Chapelle Royale en 1556 aux gages de 240 livres tournois (Handy 2008, p. 488 d'après F-BnF ms Clair. 1216, f. 46).

Antoine Pot (1594-1606)

Antoine Pot est chanoine de la Sainte-Chapelle

Antoine Pot est le fils de Guillaume Pot chevalier prévôt des deux Ordres du Roy, Grand Maître des cérémonies de France, premier Ecuyer trenchant & Porte-Cornette de sa Majesté, seigneur de Rhodes, Menetou-Salon... (Thaumas 1689, p. 636)

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1594-1606*. D'après Regnier, « Antoine Pot, frère de Guillaume Pot, lui succéda ayant fait une résignation en sa faveur dans les mains de Henri IV, laquelle fut admise à Paris le 28 septembre 1594. Il prit possession le 22 mars 1595. D'après Thaumas de la Thaumassière, il fut abbé de Saint-Georges sur Loire et qu'il se fit capucin ». Antoine Robert lui succède le 25 juillet 1606 par sa résignation (F-AD 18, 8G 1504, p. 41 et citant Thaumas 1689, p. 637). Il ne touche pas ses distributions et donc ne réside pas de 1595-1596 à 1603-1604. Il apparaît dans les comptes uniquement au dernier quartier de 1604-1605, le quartier de Saint-Jean 1605. Il reçoit des distributions normales en 1605-1606 et disparaît dans les comptes suivants (F-AD 18, 8G 1661-1669).

Guillaume Pot (1589-1594)

Guillaume Pot est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges.

Guillaume Pot est le fils de Guillaume Pot chevalier prévôt des deux Ordres du Roy, Grand Maître des cérémonies de France, premier Ecuyer trenchant & Porte-Cornette de sa Majesté, seigneur de Rhodes, Menetou-Salon... (Thaumas 1689, p. 636). Il semble avoir été marié sans enfant.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1589-1594*. D'après Regnier, Guillaume Pot, fils de Guillaume Pot, « cleric du diocèse de Bourges a succédé à Gilbert Marault après sa mort en 1589. La Reine le présenta au Roi Henri III qui lui accorda ce bénéfice. Ses lettres patentes sont datées à Tours le 13 avril 1589 ». Guillaume Pot résigne sa prébende en faveur de son frère, Antoine Pot, frère, résignation admise par Henri IV, à Paris le 28 septembre 1594. (F-AD 18, 8G 1504, p. 40v). Il reçoit ses distributions pour l'année 1590-1591 et sans doute pour les deux premiers quartiers de 1594. Il ne touche pas ses distributions de froment, ni son frère, en 1594-1595 (F-AD 18, 8G 1659-1660).

Philippe Pot (1509-†1525)

Philippe Pot est trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1517.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1515-1525*. Gilles Dongois écrit « Philippe Pot, président en la 1^{ère} chambre des enquêtes est reçu chanoine [de la 7^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 1^{er} juillet 1515 au lieu de Charles de Blanchefort » nommé trésorier, il est remplacé en tant que chanoine ordinaire en 1517, par François de Lestrangle. Dans la partie consacrée à la Trésorerie : « Philippe Pot... fut receu Tresorier le 6 juillet 1517 sur la permutation de Robert de Coquebourne. Il étoit abbé de Ferrieres en Gastinois dioceze de Sens et ne fut que sept années Trésorier, car il mourut le 1^{er} avril 1524 et fut enterré dans le cimetièrre de la Sainte-Chapelle ou l'on voit sa tombe ur laquelle son epitaphe est escrite. Son frere Louis Pot étoit evesque de Tournay, puis de Lectoure, abbé de Saint-Lomer de Blois et de Marmoutier ». Il est remplacé par Robert de Cenalis (F-AN, LL 630, p. 210, 78). On peut voir aussi (Stein 1912 p. 131, 135 et Morand 1790 p. 286, 307). Il est allié à la famille de Richard le Roullier.

Il est cité le 7 décembre 1522, parmi les membres du collège de la Sainte-Chapelle qui remercie Mlle de Lusarche pour le don qu'elle a fait d'un calice d'argent (Vidier 1910 p. 337 d'après F-AN, LL 624 f. 54v).

• *Parlement Paris, 1509-1525*. Conseiller clerc, licencié en lois, reçu le 13 novembre 1509, il est reçu Président des Enquêtes de la Petite Chambre en 1515 au décès de Pierre du Refuge le 13 juin 1515. Il est remplacé par André Verjus le 30 juin 1525 (Maugis 1916 p. 151, 152).

Claude Potier (1556-1565)

Claude Potier est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1556.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1556-1565*. Le 8 août 1556, « messieurs ont receu enfant de cueur Claude Potier [rayé : et Gilbert Du Treil] natif de Herisson filz de messire Jaques Potier et Gilberte Du Treil apres quil a esté certiffié estre nay en loial mariage par messire Loys Rosier chapelain de l'eglise de ceans, Jehan Testard vicaire de ladite eglise et Anthoine Montsayon gaigier d'icelle presents ; et a ledit Claude Potier esté revestu par monsieur le chantre des aulbes comme les aultres enffans de cueur et envoyé au cueur ». Le 22 décembre 1556, « a messire Anthoine Montsayon qui a la garde des enffans de cueur 6 livres pour 3 moys qui escheront le 26 de ce mois a cause de la nourriture de Claude Potier enfant de cueur supernumeraire qui est a raison de 40 sous par mois ». Le 12 octobre 1563, [rayé : plus luy sera alloué [Dumaine] la somme de 100 sous qu'il a baillez a Claude Potier nagueres enfant de cueur de l'eglise pour ses despens de son retour en son pays]. Le 6 novembre 1563, « sera escript a messire Jaques Potier envoyer Claude Potier son filz pour continuer son service a l'eglise ». Le 7 avril 1565, messieurs ont « ordonné que de la toille apportée de Gien, monsieur Mothey fera faire des chemises aux enffans de cueur et ung pourpoinct pour Claude l'ung desdits enffans ». Le 19 juin 1565, sera payé « 23 sous 8 deniers a Mothey qui a frayé pour avoir fait racouster les souliers des enffans de cueur, pour ung alphabet et pour une paire de soulyers pour Claude ». Le 6 novembre 1565, messieurs ont « ordonné quil sera escript au pere de Claude Potyer enfant de cueur quil ne peult plus servir a l'eglise ; si bon luy semble le mectre au college a Paris ou autre part messieurs luy bailleront 60 livres tournois pour une foy payer pour toutes choses ». Le 4 décembre 1565, « sera escript a Jaques Potyer que son filz n'a aucune voix et ne peulx aucunement servir a l'eglise ; partant le retire et l'envoie querir par homme nu ; et bailheront messieurs la somme de 100 livres tournois pour l'entretenir aux estudes ou a autres vacation laquelle somme ou partie d'icelle sera delivrée a celluy quil enverra ayant pouvoir dudit Potyer » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1524, f. 63, 133, 8G 1530, f. 63, 71, 8G 1531, 8G 1532, f. 15v, 72, 80).

Jean Potuel [Potnia] (1461)

Jean Potuel est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1461.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1461*. Jean Potuel ou Potnia fut receu le 18 avril 1461 (n.s.) [chanoine de la 5^e chanoinie] au lieu de Jean Boucher et remplacé deux mois plus tard par Aimé Le Viste (F-AN, LL 630, p. 173, Stein 1912 p. 134).

Hugues Poulain [Polin] (1444-1461)

Hugues Poulain est chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1444, membre de la Chapelle Royale en 1447 et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1457.

• *Sainte Chapelle de Bourges, 1444-1447*. Hugues Poulain est mentionné dans les inventaires de la maîtrise des enfants du 26 octobre 1444 et du 12 juillet 1446. Ces inventaires témoigneraient d'après Frédérique Pilleboue d'une volonté réitérée de Hugues Poulain de quitter la Sainte Chapelle de Bourges. Il est mentionné dans les comptes de 1444-1445, « a maistre Hugues Poulain, chapelain et maistre des enffans de cuer pour le nourrissement des six enffans lesquelz il a nourriz et instruys durant l'annee de ce present compte pour lequel nourrissement et instruction il a eu par marche faict entre messieurs et lui 120 livres tournois » (Pilleboue 1990 p. 167, 234 d'après AD 18, 8G 1509 f. 32, 37 et 8G 1644, f. 70v). Dans les comptes de 1445-1446, il reçoit encore 120 livres tournois pour l'année « par marché ». Dans les comptes de 1447-1448, Hugues Poulain est payé pour les deux premiers termes. Mais n'est plus sur la liste des chapelains au troisième terme (Pâques). Il chante des messes pour le terme de St Jean, mais pas celui de St Remi. La moitié de ses 120 livres de gages sont payées à Jean Pinchemon, qui a enseigné les enfants pour les deux derniers termes. On en déduit que Hugues Poulain reste maître des enfants et appartient à la Sainte Chapelle de Bourges jusqu'à la St Remi (1^{er} octobre 1447 ?) (Pilleboue PCR d'après AD 18, 8G 1645 et 8G 1646).

• *Chapelle Royale de France (Charles VII), 1447-1461*. Il est encore mentionné dans le registre des délibérations capitulaires le 21 octobre 1447 quand il « a demandé et redemandé à faire permutation avec Pierre Brunel, prêtre, curé de l'église paroissiale de St Florent. Cette permission lui est refusée par les vicaires, comme celle de quitter la chapelle, sur ordre écrit du trésorier. Il dit être au service du roi de France dans la chapelle de l'Hôtel, et chanoine de l'église séculière et collégiale de St Etienne de Dun-le-Roy ». Frédérique Pilleboue signale que, outre Hugues Poulain, Jean Venot, Jean Pernault, qui est chanoine de la Sainte Chapelle de Bourges de 1450 à 1459, et Jean Cousin, compositeur, qui est maître des enfants en 1459 ont appartenu à la Chapelle Royale (Pilleboue 1990 p. 168-169 d'après AD 18, 8 G 1509 f. 43— texte latin en note 37 — et p. 260, note 12).

En 1452, Hugues Poulain est procureur pour la réception de Jean Parnant, chanoine, « chap. du roi » ; les témoins sont Jean Le Vasseur, Jean Semele, clercs. Enfin, il nous faut signaler que le 29 janvier 1461, les chanoines réunis en chapitre général décidaient d'admettre comme enfant de chœur le neveu de Hugues Poulain : « Ipsa die...dederunt pannaee ecclesie nepoti Hugonis Polin, et eum admiserunt in puerum jamdicte ecclesie, casu quo dictuspuer habeat bonam vocem tempore futuro et erit utiis pro dicta ecclesia sive capella » (jeudi ap. St Julien, est admis parmi les enfants de chœur le neveu de Hugues Polin, pourvu qu'il ait une bonne voix dans l'avenir). A l'ascension, on admet le neveu de dominus Hugues Polin dans la maîtrise (Pilleboue 1990 p. 259-260 d'après AD 18, 8G 1509 f. 62v et Pilleboue PCR d'après AD 18 8G 1509 f. 51, 64).

D'après Perkins, il est qualifié de sommelier avec Geoffroys Belin a viii livres tournois par mois chacun et 80 livres tournois pour les menues necessitez de ladite chapelle pour l'année 1452-1453 dans le 4^{ème} compte de Mr. Mathieu Beauvarlet, notaire et serviteur du Roy, receveur general de toutes finances au Pays de langue d'oïl pour l'année finie le dernier septembre 1453 (Perkins 1984 p. 547 d'après F-BnF, ms. fr. 32 511, f. 162v). Il figure aussi dans le compte des obsèques de Charles VII : les noms des officiers de la maison du Roy Charles VII, qui ont eu robes et chaperons faits de draps noirs pour les obsèques et funérailles du corps du feu Roy, l'an 1461... Extrait du compte de M. Pierre Burdelot, notaire et secrétaire du Roy et son argentier pour l'année finie en septembre 1461... parmy les xviii

chapelains de la chapelle dudit Seigneur qui ont eu 18 robes longues et autant de chaperons, les quatre premières à iii escus l'aune et les autres à ii escus l'aune

Johannes Okegham – premier / Mess. Jehan Parnaut – prestre faisant l'office d'aumosnier / Mess. Hugues Poulain - prestre faisant l'office d'aumosnier /... / Mess. Jehan Cousin – prestre /... / Pierre Guillier – prestre (Perkins 1984 p. 551 d'après F-BnF, ms. fr. 7853, p. 1412).

Dans son tableau p. 554 et note p. 556, Hugues Poulin figure comme prestre, sommelier, aumosnier de 1452 à 1459 et éventuellement pour l'année 1461-1462 avec un point d'interrogation par le fait qu'il figure dans le compte des obsèques de Charles VII).

• *Sainte Chapelle de Paris, 1457-1458*. Hugues Poulain est reçu chanoine [de la 2^e chanoinie] le 4 décembre 1457 au lieu de Jean Verneau. Il est remplacé en 1458 par Jean Chevalier (F-AN, LL 630, p. 128 et Stein 1912 p. 133).

• *Autres bénéfices*. 1447 : Il se qualifie dans une demande permutation (voir ci-avant) le 21 octobre 1447 comme chanoine de l'église Saint-Etienne de Dun-Le-Roy.

Etienne Poulet (1396-1398 ?)

Etienne Poulet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1396.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1396-1398 ?*. Dongois note l'existence d'un chanoine non nommé dans Henri Stein en 1396, qui viendrait donc après Guillaume Baudin reçu en 1389 et avant Jean Perdrier reçu en 1398 (F-AN, LL 630, p. 190).

François Poulin (1531)

François Poulin est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1531.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531*. Le 30 mars 1531, messieurs « ont reçu pour estre enfant de chœur en l'église de ceans François Poulin filz de feu Gillet Poulin et luy ont baillé les draps comme à un enfant de chœur... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 83).

Claude Poullard (1582)

Claude Poullard est chantre gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1582.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1582*. Le 7 juillet 1582, « messieurs ont reçu messire Claude Poullard pour chanter de muzicque et plain champ en l'église de ceans aux gaiges de 20 ecus [60 livres] par an et le pain de chappitre » (Pilleboue PCR d'après AD 18, 8G 1543, f. 95).

Laurent [Etienne] Poulet (1613-†1641)

Laurent Poulet est vicaire en 1613, puis chapelain avant 1639 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613-1641*. Estienne Poulet apparaît comme vicaire avec des distributions normales en 1613-1614 et sous le prénom d'Estienne pour la distribution de froment ordinaire et les 4 distributions en deniers. Il est reçu vicaire au rapport de monsieur Godard. De 1614-1615 à 1616-1617, il porte le prénom de Laurent pour la distribution de

froment ordinaire, et d'Estienne pour les 4 distributions en deniers. De 1617-1618 à 1639-1640, le seul prénom utilisé est Laurent. Le rang du dénommé Pouillet dans la liste des vicaires permet de penser qu'il s'agit du même homme. Laurent Pouillet est vicaire au moins de 1613-1614 à 1625-1626. En 1639-1640, Laurent Pouillet est chapelain. En 1641-1642, année du compte suivant conservé, Laurent Pouillet n'est mentionné que pour une distribution de froment et d'un paiement aux héritiers de Laurent Pouillet : « payé aux heritiers de maistre Laurent Pouillet chappellain 10 livres qui luy estoient deus pour parties de son quartier de saint Michel par ordonnance du 15 avril 1642. Il a dû décéder dans les tout premiers jours de juillet 1641. Le 27 mars 1616, Laurent Pouillet est payé 30 sols pour avoir dict les passions suyvant le tradat signé Decamp, Lurquyn et Charbonnier. Le 22 avril 1623, Maistre Laurent Pouillet reçoit 30 solz « pour avoir dit la passion de la Sepmaine Sainte ». (F-AD 18, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, f. 114, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 104v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682-1684).

Lucas Poupard (1568-1588)

Lucas Poupard est souffleur d'orgues de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1568.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1568-1588*. Le 27 avril 1568, « sur la requeste presentée a messieurs par Lucas Poupard l'ont receu au service de l'eglise pour souffler les orgues dicelle au lieu de feu Pierre Raffin aux gaiges qu'en avoyt ledit deffunct ». Le 6 avril 1574, « sera alloué au receveur la somme de 50 sous payez a Lucas Poupard nagueres pour demye annee escheue a la Saint-Michel passé a cause de ses gaiges de souffleur de orgues de seans ». Le 30 janvier 1575, Lucas Poupard reçoit du blé pour services rendus (Pilleboue PCR d'après AD 18, 8G 1533, f. 28, 8G 1537-1538).

On peut lire dans les comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 : « a Lucas Poupa [sic] souffleur d'orgues 8 livres tournois pour ses gaiges d'une annee escheue le jour de Saint-Jean 1588 » ; « a Lucas Poupa 1 ecu sol pour avoir nectoie soubz la voulte du cerf et autour de l'eglise » ; « et a J. Boulholle pour avoir fourny les chausses desdits enffans durant lannee suivant le marché signé Paillasson le 9 juillet 1583 : 25 livres tournois » ; en décembre 1587 « a Lucas Poupa, 1 ecu en aumone pour sa maladie » (Pilleboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1657).

Philippe Poutre (1582-1583)

Philippe Poutre est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1582.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1582-1583*. Dongois écrit : « Philippe Poutre fut receu [chanoine de la troisième chanoinie] le 2 mai 1582 au lieu de Jean Froger qui lui resigna sa chanoinie ». Il est remplacé en 1583 par Pierre Poncet (F-AN, LL 630, p. 152, Stein 1912 p. 133).

Jean de Pouzay (1521-1558)

Jean Pouzay est peintre pour la Sainte-Chapelle de Bourges en 1557.

Dans l'article de Charles de Grandmaison sur la peinture en Touraine dans les mémoires de la Société archéologique de Touraine, on peut lire : Jean Brèche, dans un passage de son commentaire latin sur les Pandectes nomme parmi les peintres de Tours successeurs de Fouquet et Poyet *Bernardu et Johanes Deposeus*. Le second est sans doute Jean de Pouzay. Dans le compte de la ville de Tours qui se termine le 21 octobre 1521, Jean Pouzay, maistre

peintre dudict Tours reçoit 10 livres tournoys « pour ses peynes et salaires et vaccations d'avoir en l'an de ce present compte... faitz deux pourtraitz, l'un en pappier et l'autre en parchemyn, tout emprès le vif, de la scituacion de ceste dicte ville de Tours... » (Grandmaison 1870, p. 59).

Louis de Farcy dans son Histoire et description des tapisseries de la Cathédrale d'Angers donne un acte de commande de deux tapisseries pour l'année 1537 : « mises faictes par moy Anthoyne Jaulnoye l'un des procureurs de la confrairie M. Saint-Sebastien... Pour la faczon de deuz pourtraictz en toilles et deux pieces de tapisserie suivant lesdits pourtraictz » par Jean de Pouzay peintre de Bourgueuil (1518-1544). Ces tapisseries commandées en 1537, se retrouveront dans le château de la Borne de Charles d'Aubusson (F-AD 49, G 706, p. 118 ou 122)

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1557-1558*. Le 10 août 1557, sera donné 60 sous « a Jehan de Pouzay peintre... pour la figure quil a faicte du cours de l'eau des molins Saint-Estienne et de messire Jacques ». Le 17 mai 1558, sera donné « 20 solz a Jehan de Pozay peintre pour la figure quil a faicte de la chaussée nouvelle des molins messire Jaques » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, 8G 1526).

Guillaume Pradon (1564)

Guillaume Pradon est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1564.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564*. Le 11 mars 1564, « sera donné par le receveur a Guillaume Pradon chantre et a ung basse contre passant et a chacun d'eulx ung teston » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 108v).

Jean Prestat (1385-1418)

Jean Prestat est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1385 et probablement chapelain perpétuel en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385-1418*. Jehan Prestat est cité vraisemblablement comme chapelain en 1385, dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris ». Il a célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladicte Saincte-Chapelle et en la chapelle S. Michiel le jour des dictes exeques et landemain... , pour chacune messe 2 s. 8 d. ». Il figure comme chapelain dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » en premier précédant des chapelains perpétuels. Il l'est probablement, bien que non mentionné comme tel par Gilles Dongois (Brenet 1910 p. 22, 28, 29 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43 et citant Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382 et F-AN LL 630).

Charles Presteau dit le petit Patissier (1565-1577)

Charles Presteau est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1565.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1565-1577*. Le 17 mars 1565, « messieurs ont retenu le filz de Guillaume Presteau paticier pour enffant de cueur en l'eglise de ceans ; et ordonné que son pere sera mander pour l'habiller et apres estre receu ». Le 20 mars 1565, messieurs ont « ordonné quil sera dit a Guillaume Presteau qu'il habille son filz qui a esté presenté enffant de cueur de l'eglise sinon qui le retire ; et estant receu n'en sera plus receu outre le statut de

l'église ; et depuis est venu audit chapitre ledit Presteau auquel messieurs ont fait entendre ce que dessus ; lequel leur a fait réponse qui luy est impossible [sic] de l'habiller attendu sa pauvreté ». Le 14 février 1574, sera payé « a Amerard 50 sous pour l'achapt et fasson d'un pourpoint qui a esté baillé au petit Patissier enfant de cueur de seans ». Le 25 octobre 1576, « messieurs ont ordonné que Charles Presteau naguères enfant de cueur de seans et a present entretenu par le chappitre au college... apportera au premier jour les livres et papier portez par la ceddulle dudit Presteau quil en a faite a maistre Ambroys libraire et aussi quil apportera ses deux robes et ses deux says pour savoir en quel estat ils sont ». Le 30 octobre 1576, messieurs ont « ordonné que le receveur se transportera vers maistre Jehan esmain princippal du colleige de ceste ville avec lequel il accordera pour les livres. Le 13 avril 1577, « messieurs ont ordonné que le receveur payera a Jehan Boulholle tailleur de draps 45 sous tournois pour avoir fait pour ung nommé Patissier naguères enfant de cueur de ceans une robe longue, ung propoint et une paire de chausse le tout pour l'usage dudit Patissier » que Charles Presteau a pris de Ambroys le libraire et les luy payera et en tirera acquit » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 142, 144v, 8G 1537, 8G 1539).

Bernard Prevost (1594)

Bernard Prevost est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1594.

- *Notre-Dame de Paris, 1594*. D'après Dongois, Bernard Prevost est chanoine de Notre-Dame de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1594*. Bernard Prévost est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1594. Il démissionne la même année, résignation admise par le roi Henri IV. Il succède à Nicolas de Villars et est remplacé par Jean Touchard (F-AN, LL 630, p. 87, Morand 1790 p. 294, Stein 1912 p. 131).

Jean Prevost [Paris] (1465-†1492 ?)

Jean Prevost est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1465.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1465-1492 ?*. Jehan Prévost est reçu chanoine de la 12^e chanoinie le 20 juin 1465 au lieu de Jean Coillet. Il est éventuellement remplacé en 1492 par Nicolas Bourgeois (F-AN, LL 630, p. 285, Stein 1912, p. 136).

Jehan Prévost est mentionné le 9 décembre 1476, dans une ordonnance relative à la mort du trésorier Guy de Bel, le 12 décembre 1481 dans la réponse positive des chanoines « à la supplication faite par maistre Henry de Corbueil tenoriste, lequel avoit six sols parisis par chacune semaine, requerant avoir plus grans gaiges pour soy entretenir, luy ont octroyé mesdits sieurs qu'il aura distributions en la Sainte-Chapelle comme ung clerc en les guaignant et recevant mereaulx, pour servir en ladite eglise ainsi que les autres clerz » et le 4 juin 1488 dans une délibération sur le logement du personnel de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 35, 36, 39, 40 d'après F-AN, LL 620 f. 7v et LL 621 f. 98 et LL 622 f. 3v).

Il faut noter que Michel Brenet émet l'hypothèse que le Prévost de la lamentation de Cretin sur la mort de Jean de Ockeghem peut être soit Guillaume Prévost soit notre Jehan Prévost (Brenet 1911, p. 62).

Jean Prevost [Bourges](1587)

Jean Prevost est chapelain bassecontre en 1587 éventuellement de la Sainte-Chapelle de Bourges ?

- *Beauvais, 1587*. Jean Prevost, dont nous ne savons pas s'il est venu à la Sainte-Chapelle de Bourges est mentionné comme basse contre de Beauvais.
- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1587*]. Le 10 mars 1587, messieurs ont « conclud que monsieur Marault escripra a messire Jehan Prevost basse contre a present demourant a Beauvoix qu'il vienne apres ses pasques et que messieurs luy feront composition honneste ». Le 13 juin 1587, « le receveur payera 2 ecus a un chantre nommé La Ruelle du pays [rayé : d'Aultung] de Beauvoix qui est venu de la part d'un nommé Prevost bassecontre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Mahieu [Mathieu] Prevost (1440-†1468 ?)

Mahieu Prevost est chapelain en 1440 et chapelain perpétuel en 1446 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1440-1468*. Mahieu Prevost est cité comme chapelain dans les comptes de 1440 « Aux diz chappellains et clerks qui ont fait ledit divin service... qui... par toute ceste année ont fait ledit divin service en icelle sainte chapelle... , a chacun d'eulx par an 20 livres 16 sols parisis valant 7 livres 4 sols parisis » et dans les comptes de 1444, « pour avoir fait leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de mesdits sieurs comme par suplication appert, fut donné 32 sols parisis ». Mathieu Prevost est mentionné comme chapelain perpétuel dans les comptes de 1448, 1449 et 1450 (Brenet 1910, p. 29, 31, 32, d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 13v, 130v, 140, 271v, 272 et 328v). D'après le mémoire de Gilles Dongois, Mathieu Prevost est titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis de 1446 à 1468, remplacé par Jean Silaix (F-AN, LL 630, p. 313).

Audry Prieur (1509-1513)

Audry Prieur est clerc gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1509.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1509-1513* : Audry Prieur est mentionné sans prénom comme clerc le 24 octobre 1509 pour une distribution de sel et avec son prénom le 1^{er} janvier 1513 (n. st.) : les chanoines ordonnent « que Audry Prieur aura les gaiges de clerc tant qui leur plaira » (Brenet 1910 p. 50, 62 d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v, f. 113).

Dreux [Audry, André] Prieur [Drouet alias Prieur] (1509-†1521)

Dreux Prieur est chapelain de la Sainte-Chapelle de 1509 à sa mort en juillet 1521. Il est maître des enfants par intérim de 1510 à 1512. Malgré un procès contre le chapitre, il reste maître de musique en titre de 1512 à 1518 et vraisemblablement jusqu'à sa mort en juillet 1521.

Dreux Prieur se trouve au milieu d'un gigantesque imbroglio à la Sainte-Chapelle, qui a fait couler beaucoup d'encre. Brièvement, il exerce les fonctions de maître de musique par intérim en l'absence de François du Val, malade. Le trésorier de la Sainte-Chapelle veut remplacer François Du Val, et donc ne pas titulariser Dreux Prieur dans cette fonction. Dreux Prieur entame un procès contre la Sainte-Chapelle, avec en arrière fond la rivalité entre la Sainte-Chapelle et la Chapelle Royale pour nommer les maîtres de grammaire et maîtres de musique des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle. Ce procès va durer jusqu'à la mort de Dreux

Prieur en juillet 1521, et le contentieux sera réglé à l'amiable avec les héritiers de Dreux Prieur.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1509-1521*. Il est mentionné le 24 octobre 1509, pour une distribution de sel, le 2 janvier 1510 (n. st.) dans une liste des chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par Charles V (Brenet 1910, p. 50, 56, d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v, f. 61v).

Il est cité de nombreuses fois dans les compte-rendu des deuxième et troisième visites du trésorier à la maîtrise des enfants le 1^{er} janvier et 22 juillet 1510. Les copies de ces comptes-rendus ont été faites sur demande de Dreux Prieur en vue de son procès contre la Sainte-Chapelle en 1511.

Le 16 août 1511, les chanoines donnent à « deux ou trois des chappellains ou clerics la chambre que souloit tenir mestre Drouet Prieur, lequel Monsieur le Tresorier a excommunié et mis hors de ladite Sainte-Chappelle et du service d'icelle ». Le 15 novembre 1511, « a esté délibéré et conclud que le procez ou les procez qui a et peult avoir messire Dreux Prieur naguères habitué en ladite Sainte Chapelle contre Messieurs les trésorier et chanoines sera mené et conduit aux despens de la bourse commune de cette eglise ». Le 7 février 1512 (n. st.), les chanoines décident de poursuivre en la Cour de Parlement le procès contre Dreux Prieur. Le 11 février 1512 (n. st.), Dreux Prieur est renvoyé et les chanoines mettent par écrit leur argumentaire : « pour ce qu'il estoit du tout inutile et n'avoix aucune souffisante pour chanter et servir en une telle eglise que ladite Sainte Chappelle et aussi ne sçait lire ne chanter et n'entent ou aulcune chose qui die en lisant... Aussi ordinairement en ladite eglise il est yvre et ne sçait qui fait ni qui dit. Oultre pour ce qu'il est noysif, rioteux, mutin et scandaleux en ladite eglise et ne sert que de plaider et jamais en quelque lieu qui soit n'y a paix ne concorde. Et aussi est un séditieux et ne fait que semer noyses, questions et discors entre les compaignons musiciens d'icelle Sainte Chappelle. Aussi pour ce qu'il est de mauvaise vie, incorrigible, injurieux, orgueilleux, fier et arrogant envers ses superieurs. Semblablement pour ce qu'il gaste et descorde toute la musique et armonie du chant en icelle Sainte Chappelle ». Le 12 janvier 1513 (n. st.), les chanoines « ont donné les distributions de chapelain en ladite eglise à Maistre Jehan Macien, plaidant la maistrise de musique des enfans de cuer de ladite Sainte Chappelle, que maistre Dreux Prieur en desservoit, jusques à ce qui soit paisible [possesseur] de ladite maistrise, et n'aura ne pain ne vivre » (Brenet 1910 p. 52-54, 59, 60, 61, 62 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis, LL 623, f. 87v, 91v, 97v, 98, 114).

Il est à nouveau mentionné dans le procès-verbal de visite de la maison des enfants de chœur, visite faite le 16 février 1518 (n. st.), non pas, comme en 1508-1510, par le Trésorier, mais par le « Maître et premier chapelain de la chapelle du roi », Antoine de Longueval. Ce procès-verbal prouve que malgré les décisions du collège, et malgré notamment l'expulsion prononcée le 11 février 1512 (n. st.), Dreux Prieur continuait d'exercer les fonctions de maître de musique des enfants de la Sainte-Chapelle. Le 27 juillet 1521, les chanoines décident de « faire composition aux héritiers feu Maistre Dreux Prieur pour de toutes choses quelconques qu'ils pourraient debvoir à ladite eglise à cause des procès pour lesquels ledit Dreux Prieur demandoit estre païé de ses distributions, messes, vivre, pain de chappitre, nécessités et autres choses ». Dreux Prieur était donc décédé sans doute en juillet 1521 (Brenet 1910 p. 68, 69, 73, 74, d'après F-AN, L 621, pièce n° 10, F-AN, LL 624, f. 34). On peut trouver dans le livre de Michel Brenet, les références de pièces supplémentaires relatives au procès.

Jacques Prieur (1595)

Jacques Prieur est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1585.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1595*. Les 18 et 21 janvier 1595, Jacques Prieur et Moyse Huet sont reçus comme chapelains (Brenet 1910 p. 146, d'après F-AN, LL 600, f. 148).

Paul Prieur (1580)

Paul Prieur est greffier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1580.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1580*. Le 23 décembre 1580, Paul Prieur est le greffier de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542).

Etienne Promptus (1564)

Etienne Promptus est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1564.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564*. Le 19 décembre 1564, « sera baillé a Estienne Promptus chantre passant 10 sous tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 103).

Pierre Prophete (1399-†1408)

Pierre Prophete est secrétaire en 1399 et aumônier du roi. Il est chanoine en 1401 de la Sainte-Chapelle de Paris. Pierre Prophète meurt à la fin de l'année 1408. Nous nous inspirons fortement de la notice de Xavier de La Selle (La Selle, 1995 p. 297 n° 24 des aumôniers du roi).

- *Chancellerie de la cour de France, 1399*. Pierre Prophète est secrétaire du roi (La Selle 1995, p. 297 d'après F-AN, JJ 154 f. 260v, 263).
- *Chapelle Royale de France (Charles VI), 1400-1408*. Pierre Prophète est sous-aumônier du roi du 24 janvier 1400 au 1^{er} août 1408. Il est ensuite promu aumônier du roi, mais meurt peu après (La Selle 1995 p. 297 d'après F-AN, KK 9 f. 202, X 1A 4789 f. 91) puisque son successeur, Jean Courtecuisse, est nommé en 1408.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1401-1408*. Gilles Dongois écrit que Pierre Prophete est reçu « chanoine [de la 7^e chanoinie] en 1401 au lieu de Raoul Justines. [il était] clerc de l'aumosnerie du Roy, c'est a dire aumosnier ». Il est remplacé en 1408 par Jean d'Arsonval (F-AN LL630, p. 208, Stein 1912, p. 135).
- *Autres bénéfices* : Le Duc d'Orléans lui fait conférer une chapellenie dans son château de Beaumont, par permutation avec Gilles des Champs qui reçoit la chapelle Saint-Anne de l'hôpital des Quinze-Vingts (La Selle 1995 p. 297 d'après F-BnF, pièces originales 2390, Prophete, n° 2).

Jean Prudhomme [Preudomme, Prudomme] (1497-†1503)

Jean Prudhomme est peut-être vicaire, étant donnée son association avec Pierre Barizon chapelain et son futur emploi à la cathédrale de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1497-1498*. Le 1^{er} février 1497, « messieurs ont donné a Jehan Preudomme et Ostrillet d'Avène 20 sous tournois en faveur de quelque mistere quilz jouerent le jour des ignoscens ». Le 21 août 1498, messieurs ont commis pour corriger les psaultiers

qui ont été nouvellement faiz avant que les enluminer messires Pierre Barizon et Jehan Prudhomme (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 150, 180ca).

- *Cathédrale de Bourges, 1500-1503*. D'après Claire Sibille, Jean Prudomme, maître des enfants de la cathédrale, est pourvu d'une semi prébende le 15 janvier 1500. Il meurt le 28 août 1503 (Sibille 1991, p. 706). Le premier point est confirmé par François Lesure (Lesure 1999, p. 111).

Q

Pierre Queneau (1510)

Pierre Queneau est prêtre, maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1510.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1510*. Le 31 août 1510, messieurs ont « ordonné estre païé a messire Pierre Queneau, prestre qui a monsté aux enffans de cuer par le receveur de ceans la somme de 100 sous tournois pour demye année escheue a la feste Saint-Jehan baptiste derniere passée (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 160ca).

Vautier [Vaultier] Quenouille [Quenoüille] (1462-†1468 ?)

Vautier Quenouille est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1462.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1462-1468*. Vaultier Quenouille reçu [chanoine de la 9^e chanoinie] le 28 juin 1462 au lieu d'André Syreau jusques en 1468. Il est remplacé en 1468 par Jean Chausson (F-AN, LL 630, p. 242, Stein 1912, p. 135).

Pierre Quersi (1495)

Pierre Quersi est éventuellement chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1495.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1495*. Pierre Quersi est présent sans doute comme chanoine, au chapitre le 14 novembre 1495 en présence du trésorier (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511). Il n'est cependant pas cité par le chanoine Regnier (F-AD 18, 8G 1504)

Richard Quesneau (1385)

Richard Quesneau est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1385.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385*. Richard Quesneau est cité comme chapelain en 1385, dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris ». Il a célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladicte Sainte-Chapelle et en la chapelle S. Michiel le jour des dictes exeques et landemain... pour chacune messe 2 s. 8 d. » (Brenet 1910, p. 22, d'après F-AN, L 621, pièce n° 43).

Jean Quimere (1418)

Jean Quimere est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*, « Messire Jehan Quimere » figure parmi les quinze chapelains cités dans l'« Etat des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910, p. 27-28, d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382).

Gilles Quinault de Saint-Genoulx (1569-1579)

Gilles Quinault est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1574.

- *Cathédrale de Bourges, 1569*. D'après Regnier, Gilles Quinault, cleric du diocèse de Bourges, abbé de Saint-Genou en Berry est doyen de Saint-Etienne en 1569 (F-AD 18, 8G 1504, p. 40v).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1574-1579*. D'après Regnier, « Gilles Quinault cleric du dioceze de Bourges abbé de Saint Genou en Berry succeda a Monsieur Argentier par resignation qu'il fit en sa faveur entre les mains de Madame la Duchesse laquelle fut admise a Turin le 20 janvier 1574. Il prit possession le 12 octobre suivant. Quinault fut doyen de l'église de Bourges en 1569 ». Il est remplacé par Gilbert Marault en 1579 (F-AD 18, 8G 1504, p. 40v).

Le 19 octobre 1574, « messire Gilles Quinault, abbé de Saint-Genoulx a des lettres de collation de la duchesse pour la prebende de messire Jehan Pierre Argentyer [qui a résigné] qui en avoit esté proveu madite dame par la mort de messire Jaques Motey » signé Marguerite a Francia, Taurini, 20 janvier 1574. Quinault est cleric du diocèse de Bourges. Le 22 juin 1576, Gilles Quynault est présents au chapitre. Le 11 août 1576, « monsieur de Saint-Genoulx demande a estre dispensé de matynes pour la grande malladye quil a sur les jambes » ; avis favorable. Le 11 septembre 1576, « messieurs ont... promis a messire Jehan Barreau receu puyz nagueres aux gaiges de seans que ou messieurs David et Quynault chanoine de seans ne le presenterent chappelin suyvant le droict quilz ont de ce faire a cause de leurdite chanoynie le chapitre mesme le presentera en telle place de chappelin pour monsieur Pallu a caise de sadite prebende pour son infirmité ». Le 15 septembre 1576, « Quinault presente comme chappelain a la place de maistre Pierre de La Pierre vaccant par sa demysson qui tient a present la chappellenye de monsieur le tresorier, messire Jehan Barreau ». Le 30 avril 1577, « monsieur de Saint-Genoulx chanoine a présenté comme vicaire a la place de messire André Bergier vacant par sa demysson messire Guillaume Lequeulx natif de la ville de Soissons » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538-1539).

Gervais Quotin (1385-1394)

Gervais Quotin est chapelain en 1385 et éventuellement chapelain perpétuel en 1394 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1385-1394 avant 1408*. Chapelain ou cleric cité dans le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris » énumère les chapelains et clerics qui ont célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladicte Sainte-Chapelle et en la chapelle S. Michiel le jour des dictes exeques et landemain ... » (Brenet 1910, p. 22, d'après F-AN, L 621, pièce n° 43). Il est possible que le Gervais, chapelain perpétuel reçu en 1394 d'après Gilles Dongois soit Gervais Quotin, qui aurait été remplacé avant 1408 par Hugues Ferret (F-AN, LL 630, p. 321).

Vincent Rabier (1465-†1504)

Vincent Rabier est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1465 et appartient peut-être à la chapelle de Charles de France en 1468.

Il n'est pas impossible que notre Vincent Rabier soit malgré la différence de prénom le Jehan Rabier « cleric de chappelle » inscrit dans les comptes de la maison de Charles, duc de Normandie d'avril à octobre 1468. En effet dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges, Vincent Rabier est associé pour ses absences non autorisées à Jehan Le Vasseur, qui appartient à la chapelle de Charles de France.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1465-1504.* Vincent Rabier apparaît dans les effectifs et comptes de la Sainte-Chapelle en 1467-1468 comme chapelain avec des distributions faibles pour le terme de Saint-Michel et normales ensuite. Vincent Rabier figure dans les autres comptes jusqu'en 1472-1473 avec des distributions normales.

Le 4 mai 1465, Vincent Rabier est admis comme chapelain sur présentation de Eloi Menecier. Le 17 mai 1466, messieurs ont ordonné que dominus Vincent Rabier aura s'il le veut la maison que tient Jean d'Aubigny pour 100 sous. Le 28 juin 1466, à cause d'une dispute avec le capitaine de la Grosse Tour, les chapelains Vincent, Tabart et Jean [?] sont privés de distribution par Guillaume Bonin. Dominus Tabart et Prefatus Dominus Vincentius s'y opposent. Le 4 août 1467, Martin Bonin prive Vincent Rabier et Jean Le Vasseur de leurs distributions, notamment pour des sorties non autorisées. Le 29 septembre 1467, Vincent Rabier et Jean Le Vasseur supplient le chapitre d'avoir pitié d'eux et de leur faire leurs distributions. Messieurs répondent qu'ils n'auront pas de distributions parce qu'ils ne font plus partie de la chapelle et qu'ils ont été privés à cause d'excommunication (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510).

Le 28 mars 1469, sera donné à Vincent Rabier chapelain de la chapelle ses distributions pour le temps qu'il a été à Paris parler au trésorier pour le maître des enfants de chœur [Philippon Basiron]. Le 3 février 1470, il est présent à un rappel de discipline. Le 24 mai 1471, messieurs ont ordonné que Vincent Rabier aura ses distributions pour les dix jours qu'il est allé vers monsieur de Chastellis et voir son père et sa mère (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533 et 1534, f. 77 et autre).

Le 20 août 1504, le chapitre « conclut que les marrelhiers de ceans auront doresnavant la vigne que tenoit feu messire Vincent Rabier pourveu qu'ils paieront 10 sous tournois de rente au curé de Saint-Ypolite et qu'ilz la feront faire de toutes façons necessaires selon la coutume du pais » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512). Il est probable que Vincent Rabier soit décédé cette même année.

- *Chapelle de Charles de France, duc de Berry, frère du roi Louis XI, 1468.* Un Jehan Rabier est cité dans le rôle des dépenses de Charles Duc de Normandie daté du 6 octobre 1468 pour la période d'avril 1468 (n.s) à septembre 1468 avec Jehan Lemaire et Pierre Grosseteste comme « cleric de chappelle » alors que Jehan Le Vasseur qui lui est associé dans les registres de la Sainte-Chapelle est cité comme « prebstres chappelains et confesseurs du commun » (Stein 1919, p. 682 pièce justificative n° 61 d'après F-BnF ms fr 21477, f 44-49 et extraits faits au XVIIIe siècle F-BnF ms fr 6973, f. 29-31). Il est donc aussi probable qu'il appartienne à la chapelle de Berry plusieurs années avant.

Martin de Racines [Racine] (1594-1626)

Martin de Racines est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1595.

- *Hotel du Roi et Chapelle Royale, 1595-1624*. D'après Regnier et Renard (voir plus loin), Martin de Racines est conseiller et aumônier du Roy.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1595-1626*. Regnier écrit : « Martin de Racines natif de Blois, conseiller et aumônier du Roy, abbé de la Vernusse, et de Cîteaux, chanoine de Notre-Dame de Paris, fut pourveu de la Trésorerie par la demission qu'en fit Monsieur de Baugy en sa faveur entre les mains du Roy Henry IV comme il se voit par les lettres pattentes de sa Majesté données a Paris le 23 mai 1595. Il prit possession le 4 juillet de la même année... Il estoit fils de François de Racines chevalier de l'ordre du Roy sieur de Villegomblain, gouverneur pour le Roy en la ville de Blois capitaine des chasses et maître des eaux et forests du comté de Blois, et de dame Louise de Gaudeau ». Il est remplacé par Antoine Fradet le 15 juillet 1626 (F-AD 18, 8G 1504, p. 11-11v).

Dans le recueil des contrats passés avec les rois, Martin de Racines est mentionné de 1605 à 1625, comme abbé de Vernusse, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges et/ou chanoine de Notre-Dame de Paris (Desprez 1780, p. 143, 160, 189, p. 178-179, p. 206). Dans le recueil des actes et titres concernant les affaires du clergé, Martin de Racines est mentionné pour l'assemblée du clergé de 1610 en tant que procureur de Bourges et il est convoqué pour l'assemblée de Bourges comme Trésorier de la Sainte-Chapelle (Actes 1768, p. 2, 29)

- *Notre-Dame de Paris, 1615-1625*. Selon Regnier et Desprez 1780, Martin de Racines est chanoine de Notre-Dame de Paris.

- *Prieuré de Boulogne, 1594-1624*. On trouve dans des transcriptions d'archives départementales de Loir et Cher, une histoire du prieuré de Boulogne, commendataire depuis le 15^e siècle. En 1594, Martin de Racine, abbé commendataire de l'abbaye de La Vernusse, est présent au prieuré de Boulogne. C'est en 1624, que l'on apprend que Martin de Racines, aumônier du roi, est prieur commendataire du prieuré de Boulogne (Renard 1962, p. 8, 11 d'après F-AD 41, G 1157, en ligne : www.archeoforet.org/ouvre/plulo/prior/rd.pdf).

- *Abbaye de Vernusse, 1594-1626*. Martin de Racines se fait appelé de façon générale, abbé de Vernusse.

Pierre Raffin (1555-†1568)

Pierre Raffin est souffleur d'orgues de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1555.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1555-1568*. Le 7 mai 1555, « François Bernard, maistre de l'œuvre avancera a Pierre Raffin les 50 sous qui luy seront deubz au jour Saint Jehan Baptiste prochain pour demye année de ses gaiges de souffleur d'orgues de l'église de ceans ; c'est assavoir 40 sous pour ses gaiges de souffleur et 10 sous pour les confrairies du corps de dieu ». Le 2 janvier 1557, messieurs « ont commis Gaillard et Burgat pour voir les robes que a fournies Pierre Raffin pour les 7 enfants de cueur et pour celle de Estienne qui est au college ». Le 7 octobre 1559, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a la femme de Pierre Raffin 100 sous pour deux mois quelle a gouverné les enffans de cueur malades en la maison de monsieur Gaillard ». Le 26 juillet 1561, « sur la requeste faicte par Pierre Raffin souffleur des orgues et varlet de la confrayrie du corps de dieu de l'église de ceans de luy avancer sur ses gaiges la somme de 60 sous, messieurs ont ordonné que ladite somme de 60 sous luy sera avancée sur sesdites gages par messire François Bernard maistre de l'œuvre ». Le 24 janvier 1562, messieurs ont « ordonné que les 40 sous qui avoient esté arestés des gaiges de Pierre

Raffin seront actendu jusques a l'aultre quartier de sedits gaiges et sera paié par le maistre de l'œuvre du quartier dernier eschu ». Le 6 mars 1563, « sera Pierre Raffin souffleur d'orgues de l'église payé de ses gaiges accoustumés par le receveur pour demye année escheue a noel dernier ». Le 24 juillet 1563, « sera Pierre Raffin payé par leur receveur de ses gaiges de la demye année escheue le jour Saint-Jehan dernièrement passé a la charge quil se representera a l'église pour estre employé au service d'icelle ». Le 15 janvier 1564, messieurs ont « ordonné que le receveur general paiera a Pierre Raffin souffleur la somme de 50 sous tournois pour demye année de ses gaiges escheue a noel dernier passé ». Le 11 juillet 1564, messieurs ont « ordonné que messire Guillaume Pelet nagueres receveur de l'église payera a Pierre Raffin 50 sous tournois pour ses gaiges de soffleur d'orgues de l'église pour demye année escheue a la Saint-Jehan Baptiste ».

Le 27 avril 1568, « sur la requeste présentée a messieurs par Lucas Poupard l'ont receu au service de l'église pour souffler les orgues dicelle au lieu de feu Pierre Raffin aux gaiges qu'en avoyt ledit deffunct ». Le 27 juin 1570, « requeste d'Estienne de Lafarge qui veut la maison du Panier que tenoit feu Pierre Rafin leur souffleur d'orgues, et maintenant sa veuve » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, 8G 1527, f. 76v et autre, 8G 1528, f. 55-55v et autre, 8G 1529, f. 62, 8G 1530, f. 60, 94, 8G 1531, 8G 1533, f. 28, 8G 1534, f. 46).

Jean Ragner [Raguier] (1567)

Jean Raguier est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1567.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1567*. Jehan Ragner est cité comme cleric dans un procès verbal de de délibération du 10 mai 1567 (Brenet 1910, p. 111 d'après F-AN, LL 599, f. 12).

Toussaint Rahel [Rael] (1563-1607)

Maître Toussaint Rahel, natif du Mans, est vicaire taille en 1563, maître de grammaire quelques mois en 1565 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il quitte la Sainte-Chapelle pour l'église de Vastan où il reste peut-être jusqu'en 1570. Il est à nouveau vicaire de de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1570 et chapelain en 1573. Il est maître de musique des enfants du 30 mars 1573 au 15 novembre 1581. Il quitte la Sainte-Chapelle peut-être pour aller directement à la Cathédrale de Bourges comme maître de musique, où il est mentionné de 1585 à 1607. Il est sous-chantre de la Cathédrale de Bourges en 1607. C'est le père du luthiste et musicien du Roi, Sidrac Rahel et le grand-père de Toussaint Sidrac, chantre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1630.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563-1565, 1570-1583*. Le 4 décembre 1563, « messieurs ont déclaré quilz ont retenu au service de l'église des le 29 octobre dernier passé messire Toussaintz Rahel, tailhe natif de la ville du Mans aux gaiges de 50 livres tournois par an et deux pains de chapitre ; et sera paié par chacun moys par leur receveur general au feur de ladite somme de 50 livres tournois ». Le 18 décembre 1563, « monsieur du Gaillard a présenté a monsieur le thesaurier messire Toussaintz Rael cleric du diocese du Mans au lieu et place de vicaire en l'église de ceans que souloit tenir messire Anthoine Clare a présent chappelain estant a la presentation dudit Gaillard » Il est renvoyé au chantre. Le 22 décembre 1563, « monsieur le chantre fait son rapport sur Toussaintz Rael et la trouvé cappable et suffisant pour estre vicaire. [Il sera receu. Mais messieurs] ont remis son installation quant il fera apparoir de son ingenuité et de ses lettres de tonsure ». Le 27 décembre 1563, « maistre Toussaintz Rael vicaire de l'église au lieu et place de messire Anthoyne Clare a present chappelain est comparu en chapitre lequel a faict apparoir a messieurs de son ingenuité ; au

moyen de quoy apres le serment faict et presté audit chapitre... presents Pierre Chaignon brodeur, Pierre Raffin pelletier ». Le 15 janvier 1564, messieurs ont « ordonné que messire Thoussaintz Rael fera venir une basse contre qui est au Mans le quel monsieur de Fougieres a promis presenter a l'office de vicaire en l'eglise de ceans s'il est suffisant et agreable a messieurs ». [rayé : Le 15 avril 1564, « sur la requeste a eulx presentée par Macé Arrachepied, Gilles Huault et Toussaint Rahel vicaires de l'eglise de ceans afin de leur faire part de la seconde distribution de blé, ont ordonné qui ne leur sera fait distribution et pour aucunes causes ad ce les mouvans ont ordonné que leur sera baillé a chacun d'eulx 25 sous par le receveur. [messieurs] ont ordonné que les parties baillées par Toussaintz Rahel que messieurs verront l'ordonnance de chapitre par laquelle il dit avoir esté commis pour aller au Mans pour trouver une basse contre] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 77v-78, f. 83v, 85v, 87, 94, 122v).

Le 8 avril 1564, messieurs ont « ordonné quil sera fait seconde distribution des bleds scavoir a 12 de messieurs a chacun 3 setiers froment 3 setiers mesto et 6 setiers marcesche ; et la moictié moingts aux chappelains et vicaires ; sauf a André Bergier qui n'aura que la moictié de ce que auront les autres vicaires et Gilles Huault, Toussaintz Rael, Macé Arragepied et Thomas Mignot qui n'auront aucune chose de ladite distribution ; et outre a chacun de messieurs de 4 setiers avene, a quoy lesdits chappelains et vicaires ne prennent rien ». Le 18 juillet 1564, messieurs ont « ordonné que les receveurs Pellet et Brunet ne delivreront rien a messire Toussaintz Rael de son quartier escheu et aultres a escheoir ains le retiendront par leurs mains jusques au parfaict paiement de la somme de 200 escus dont il est obligé a messieurs et se sont messieurs obligez pour luy suivant le contenu en ladite obligation et declaration a luy lors d'icelle faicte quil avoit aultres moiens pour vivre ». Le 12 décembre 1564, « messieurs ont ordonné que le receveur delivrera a messire Toussaintz Rahel son bled de distribution de la Saint-Michel derniere qui est 3 setiers froment et 3 setiers seigle ». Le 9 janvier 1565, « sur la requeste de messire Thoussaintz Rahel vicaire de l'eglise, messieurs ont ordonné que pour le paiement de ce quil doibt de reste de la somme de cent escuz d'or soleil dont il est obligé a chappitre sera rabaptu par leur receveur audit Rahel sur chacun quartier de son gangne pour l'advenir a compter du jour de noel dernier la somme de 5 escuz d'or soleil jusques a finir le paiement de ladite somme de 100 ecuz ». Le 30 mars 1565, « messieurs ont commis messire Thoussaintz Rahel vicaire de l'eglise presentement maistre de grand maire des enffans de cueur au lieu de messire Silvain Gogne laquelle charge ledit Rahel a accepté aux gaiges accoustumes montant la somme de 12 livres tournois par an payées par quartier de 3 mois en 3 mois 60 sous tournois a partir du 1^{er} avril ». Le 3 avril 1565, Thoussaintz Rahel reçoit ses distributions pour 8 jours (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 2v-3, f. 53v, 100v, 116, 147v, 149).

Le 9 juin 1565, Toussaint Rahel de mande « quil plaise a messieurs que de ce qui leur doibt ne soyt riens prins sur ce present quartier de Saint-Jehan affin quil puisse avoir moiens d'avoir une robe ». Le 10 novembre 1565, « messieurs ont déclaré que sur la somme de 250 livres dont leur est obligé messire Toussaintz Rahel, vicaire de l'eglise de ceans, a esté rabaptu par le receveur... sur le gaigne dudit Rahel depuis qu'il auroit esté receu a ladite vicairie jusques au terme Saint-Michel icelluy compris la somme de 81 livres 2 sols 2 deniers, ainsi que ledit Rahel present en avoit confessé ; et partant reste a paier de ladite obligation la somme de huit vingt huit [168] livres 17 sous 6 deniers. Aujourdhuy est comparu en chapitre messire Toussaintz Rahel vicaire... lequel en la presence de Germain Myneau notaire royal et de Jehan de Brielle brodeur et Guillaume Colombeau, musnyer appelez pour tesmoins a déclaré a messieurs quil avoit prins party en l'eglise de Vastan ; a ceste cause leur quictoit et dellaissoyt et de faict a quicté et delaisé ladite place et office de vicaire ; a quoy messieurs l'ont receu et accepté ledit desistement ». Le 17 novembre 1565, sera payé « au receveur 4

livres tournois payées a Toussaintz Rahel nagueres vicair tant pour son quartier que pour avoir montré aux enffans de [Grand maire] grammere pour le moys d'octobre et my novembre ». Messieurs ont « ordonné que l'obligation dudit Rahel sera mise es mains du receveur de Gracay pour se faire paier de ce qui reste a paier ».

Le 19 décembre 1570, « monsieur Le Roy a présenté a monsieur Laurent Dumaine vicair general maistre Toussaintz Rahel pour estre son vicair a la place de messire Anthoyne Rancon ». Il est renvoyé à monsieur Monthey plus ancien chanoine en l'absence du chantre. Le 20 décembre 1570, le rapport de Mothey sur Toussaintz Rahel le juge cappable et suffisant. Il est reçu vicair [à nouveau]. Le 12 juillet 1572, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a maistre Thoussaintz Rahel la somme de 4 livres tournois pour les livres de tablature quil a presentement apporté en chappitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1532, f. 11v, 72v, 74v, 8G 1534, f. 90v, 8G 1536).

Le 3 juillet 1573, « monsieur Dumayne a présenté pour son chappelin messire Thoussaint Rahel au lieu de feu messire Pierre Le Jeune ». Il est renvoyé à monsieur Mareschal. Le 7 juillet 1573, Mareschal présente son rapport sur Toussaint Rahel « l'a enquis tant sur la musicque que sur le plain chant et voye ». Il l'a trouvé suffisant. Il prête serment. Le 4 août 1573, « est venu en chapitre maistre Thoussaintz Rahel chapelain de seant qui a dict et remonstré a messieurs quil est deument adverty que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de seans avoyt quicté ladite maistrise pour s'en aller resider en sa cure de Saint-Hostrilhe, et pour ce quil avoyt fort bonne volonté faire service a Dieu et a l'eglise de seant et parvenir en ladite charge de maistre de laquelle il s'acquictera fidellement et bien. A ces causes a supplyé et requis messieurs luy baillher et accordder ladite maistrise pour la tenir et exercer comme la tenoyt maistre Jehan Le Begue, offrant en ce faisant y faire son devoir et faire en sorte et maniere de donner contantement a mesdits sieurs. Icelle requeste mise en deliberation et auparavant que de rien ordonner sur icelle messieurs ont mandé querir messire Jaques Rossilhon et Jehan Regnault plus antians chappelains de seans pour savoir d'eulx la cappacité suffisance ou insuffisance dudit Raphael et s'il est propre pour tenir et exercer ladite maistrise ou non ; et estant audit chappitre ayant esté enquis sur ce que dessus ont dune mesme voye dict notiffié et atesté de verité quilz cognoissent ledit Rahel estre ung des plus suffisans homme pour tenir ladite maistrise que homme qui se puisse trouver ; et quant lesdits sieurs le recepvront a ladite maistrise ilz ne sauroient faire ung plus grand bien pour lesdits enffans et service de ladite eglise ; et apres ce messieurs a la plurallité des voyes ont conclud et ordonné que ledit Rahel sera et demourera receu pour maistre des enffans au lieu dudit de La Pierre ; et pour en passer contract selon et suyvant que celluy dudit Lebegue... et aussi pour avoir... sur ladite maistrise affin que ledit Raphael ne face en sa maison que chose digne d'ung bon maistre. [Messieurs] ont commis messieurs Dumerlier et Amerard ausquelz ilz ont bailhé puissance de passer ledit contract ; et sur ce que dessus monsieur David a dict quil n'estoit dadvis que lon changeast de maistre que premier monsieur le Thesaurier ne s'est présenté disant oultre quil a charge de monsieur Mareschal pour faire telle remonstrance quil a faite parlant tan pour luy que pour ledit Mareschal se oppose a le reception dudit Rahel ; et apres ce de l'ordonnance desdits sieurs moy leur scribe soubz signé suys transporté pardevers monsieur Dumonthet aussi chanoine a present malade en son hostel auquel je signiffye le contenu cy dessus qui a déclaré quil est dadvis que ladite maistrise fut bailhée des a present audit Rahel comme suffisant pour tenir et exercer icelle veue le quictement dudit de La Pierre ». Le 14 août 1573, « messieurs ont commis messieurs Dumerlyer et Amerard pour passer le marché quilz entendent faire avec maistre Thoussaintz Rahel pour la maistrise de leurs enffans de cueur ». Le 19 septembre 1573, « monsieur Dumonthet remonstre que sa vicairye vacque par la longue absence de messire Guillaume Le Vavasseur qui est de deux moys et plus absent sans congé ny permission de monsieur le tresorier ou de son grand vicair.

Et partant en entendoit presenter et nommer ung aultre en son lieu qui est messire Jehan Foideau chantre... lequel il a presenté actendu quil est capable et suffisant comme le pourront certifier messires Jehan Regnault, Thoussainctz Rahel et Mace Arrachepied chappelains de seans quil a requis a ceste fin expres envoyez querir ». Le 22 septembre 1573, « messieurs ont ratiffié, louent et ratiffient et ont pour agreable le contract de la maistrise des enffans de ceans que messieurs Dumerlier et Amerard ont fait en la presence de Paillason avec maistre Thoussainctz Rachel, chappellain de ceans comme icellui contract estant fait en tout et parties selon et suyvant la volonté du chapitre ». Le 29 septembre 1573, « messieurs ont ordonné que les enffans de cueur seront tyrez de la maison de maistre Pierre de La Pierre et iceulx mis en l'hostel de maistre Thoussainctz Rahel pour troys jours pendant lequel temps il les instruyra et nourrira ; et pendant ledit temps monsieur Dumerlier commis quant ad ce de par leur chapitre fera faire nectoyer et acouter la maison de ladite maistrise affin que ledit Rahel y puisse bien tost aller demourer en ladite maison suyvant le marché fait avec luy ». Le 29 septembre 1573, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera a maistre Pierre de La Pierre nagueres maistre des enffans de seans la somme de 112 livres pour certaines meubles quilz luy appartiennent en ladite maison de la maistrise pour la commodité du maistre qui y va demourer par mesme moyen, messieurs ont ordonné que maistre Thoussainct Rahel se chargera par inventaire sommaire tant des susdits meubles que aultres qui luy seront baillez pour sa dite commodité ; au pied duquel inventaire il se obligera de rendre lesdits meubles ou la valeur d'iceulx selon la claire portée par son bailh ; et pour cest effect a esté commis monsieur Dumerlier ». Le 24 octobre 1573, « sera alloué au receveur 9 livres tournois 13 sous quil a payez par le menu pour certaines reparations qui ont esté faictes en la mison de la masitrise des enffans de cueur de ceans ». Le 27 octobre 1573, « sur la requeste verballe presentement faicte par Maistre Thoussainctz Rahel maistre des enffans de ceans tendant affin que son pain de chapitre soyt convertty en blé mestou a raison du bled quil peult entrer en sondit pain pour subvenir a la nourriture desdits enffans, messieurs ont conclud que ledit pain sera baillhé en espece de blé mestou audit Rahel ». Le 23 décembre 1573, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a maistre Thoussainctz Rahel maistre des enffans de cueur la somme de 100 sous tournois pour subvenir au banquet des innocens que ledit maistre est tenu faire et aultre quil luy sera delivré par leur distributeur le pain acoustumé estre delivré pour cest effet ». Le 2 janvier 1574, « messieurs ont commis monsieur David pour acorder avec le maistre des enffans de cueur ou autre pour blanchir et nectoyer le linge pour chacun desdits enffans. [Ce même jour], Richard Jardin, Ursin Brunet, Thoussainctz Rahel et Nycolle Rebours vicaires [obtiennent leurs gaignes] tous ensemble ». Le 19 janvier 1574, « requeste verbale de maistre Thoussainctz Rahel maistre des enffans de cueur quil luy soit baillé par chacun an la somme de 18 livres tournois pour la blanchissure du linge desdits enffans pendant le temps quil en sera maistre et que en ce faisant il fera faire la dite blanchissure a ses despens en sorte et maniere que lesdits enffans seront blanchiz et nectoyez de leur linge. Messieurs ... ont accordé et accordent audit Rahel ladite somme de 128 livres pour chacun an payable de troys en troys moys par esgalle pourtion le premier payement escheu le derier jour de Noël dernier passé et consentiz esdits termes, a la charge quil sera tenu faire ledit blanchissement a sesdits despens ; et que chacun dymanche et feste de chantre lesdits enffans auront des aulbes blanchyes et des chemyses et aultre linge blanc de huict en huict jours. En mandant a leur receveur de faire lesdits payements ». Le 6 février 1574, Guillaume Lairiou « a esté trouvé capable et suffisant pour estre vicair a la place de maistre Rahel, a la presentation de Le Roy, ladite vicairye estant vaccante par la demition dudit Rahel ». Le 27 février 1574, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a maistre Thoussainctz Rahel, maistre des enffans de seans la somme de 40 sous, 1 denier pour le gaigne que messire Guillaume Lauryot chantre de seans a fait pendant le temps quil a demouré au service de l'eglise de seans ainsi quil apert par la certiification de Gognay leur distributeur ; et ce

d'autant que ledit Lauryot demouroyt en la maison dudit Rahel ». Le 2 mars 1574, « messieurs ont commis monsieur Demesnard pour parler au maistre des enffans et scavoit et entendre de luy pour combien il voudra nourrir et hospitaliser [sic] Jehan Taillon durant le temps d'une année tant seulement ». Le 16 mars 1574, « sera païé au maistre des enffans de ceans pour le guaigne de Jehan Lauryot nagueres gagiste de ceans pour 19 jours quil a residé la somme de 4 livres 11 solz qui est tout ce que peult estre deub audit Lauryot ». Le 17 mars 1574, « s'ensuyvent les meubles dellaissez a messieurs de la Sainte Chapelle du Pallais Royal de Bourges par maistre Pierre de La Pierre nagueres maistre des enffans de cueur de ladite Sainte-Chapelle ; et iceulx prizez aux sommes de deniers en la marge de chacun article... [on a ainsi une description des salles, du mobilier et des objets d'études, des habits de la maison des enfants de chœur] personnellement estably maistre Toussaintz Rahel chappellin et maistre des enffans de cueur de la Sainte-Chapelle du Pallais Royal de Bourges ; lequel certain a cognu et confesse avoir en sa possession en l'hostel de ladite maistrise des venerables thesaurier, chanoines et chappitre de la Sainte Chapelle, venerable personne messire Guillaume Amezard [sic] l'ung d'iceulx present et acceptant pour ledit chapitre... fait a Bourges au chapitre de la Sainte-Chapelle le 23 mars 1574 ». Le 24 mars 1574, « monsieur Amezard a rapporté avoir fait marché pour la pention de Jehan Tailhon avec maistre Thoussaintz Rahel maistre des enffans de ceans a la somme de 50 livres tournois et le pain de chapitre acoutumé estre baillé aux chapelains et vicaires pour ung an a commencer du 27 février 1574 et outre par mes mesmes presentes ont accordé audit Tailhon pour soy entretenement durant ledit temps dung an la somme de 20 livres tournois qui est avec sadite pention la somme de 70 livres. On lui avancera 12 livres sur lesdites 20 livres tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Le 3 juillet 1574, « sera payé 100 sous tournois au maistre des enffans de cueur pour le banquet de la Saint Oulchard quil maistre est tenu faire suyvant les bonnes et vielles coutumes. [Ce même jour] sera alloué au receveur 100 sous quil a baillez a maistre Thoussaintz Rahel maistre des enffans de cueur de seans pour son remboursement de pareilhe somme quil avoyt avancez pour les affaires de chappitre ». Le 24 juillet 1574, « Monsieur Chevrier a requis comme cydevant il a fait que maistre Thoussaintz Rahel maistre des enffans de seans ayt a chasser de sa maison la servante quil a de present pour estre femme de mauvayse gouverne et avec laquelle les enffans ne peuvent aprandre bonne chose et pour obvier au scandalle congneu ». Le 22 février 1575, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a maistre Thoussaintz Rahel maistre des enffans de seant la somme de 2 ecus pour son remboursement de pareille somme quil a avancée pour les affaires de chappitre au voyage quil a fait de ceste ville a Vasten chercher des chantres pour l'eglise de ceans ». Le 22 mars 1575, « le vicaire general au nom du tresorier monsieur de Mastrey... présente messire Yves Bessac chantre et musicien natif de la ville de Rouen, requerant le recevoir d'autant quil a entendu et set quil est ydoyne et capable et suffisant... [Il est] mandé querir messire Jaques Rossillon, Ursin Brunet et Thoussaintz Rahel chapelains de seans. [Ils] ont enquis et interrogé savoir si ledit Bessac estoit capable. Ils certiffient quil est suffisant tant en champ, deschamp que voye ». Le 9 avril 1575, « le vicaire du tresorier presente comme chappellain du tresorier a la place de maistre Jehan Grangyer, messire Pierre Satin [Sappin]. Sur rapport de Jaques Rossillon, Jehan Regnault et Thoussaintz Rahel il est jugé capable (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

Le 25 août 1576, « messieurs ont ordonné que le receveur payera a maistre Thoussaintz Rahel maistre des enffans de cueur la somme de 100 solz tournois pour le banquet de la Saint-Oulchard quil a acoutumé faire aux chappellins et vicaires de seans par chacun an ». Le 22 décembre 1576, messieurs ont « ordonné que le receveur payera et baillera a maistre Thoussaintz Rahel maistre des enffans de cueur de seant la somme de 100 sous tournois pour

subvenir aux fraiz du banquet des ynocens que ledit maistre est tenu faire ausdits enffans ». Le 8 janvier 1577, messieurs ont « ordonné que le receveur payera au maistre des enffans 40 sous tournois pour quelque affaire quil a faicte pour le chapitre ».

Le 10 novembre 1579, « sur la requeste de masitre Thoussaintz Rahel maistre des enffans de l'eglise de seans par laquelle il auroit remonstré le pris a luy ci devant accordé pour la nourriture desdits enffans n'estre suffisant et luy coustoyt par chacun an de soy plus de 30 à 40 livres davantage que despuys quil estoit a la maistrise il avoit fait plusieurs livres de musique qui presentement servent a l'eglise dont il n'avoit receu aulcune recompense ; encores que plusieurs foyz il eust faict telle et pareille requeste ; icelle requeste myse en deliberation messieurs se ressouvenant ledit Rahael [sic] leur estre relicquateur de quelques sommes de deniers quilz luy avoient ja longtems prestez et dont il leur estoit obligé laquelle obligation ilz avoient perdue et adherée... ont en consideration desdits livres de musicque faictz par ledit Rahel despuys le temps quil est a la maistryse jusques a huy et encores a la charge quil parfera le martirologue par luy encommancé remy et remectent audit Rahel les sommes de deniers quil doibt audit chappitre par ladite obligation que ledit chappitre a accordé et accorde estre et demeurer cassée comme non advenue ; et a ceste cause en ont quicté et quictent ledit Rahel et ses successeurs ; et pour l'augmentation du pris quil pretendoyt et demandoyt par sadite requeste, messieurs cognoissans l'année presente n'estre pas trop chere et qu'il Rahel a pris raisonnable pour la nourriture desdits enffans luy a ladite augmentation esté refusée quant a present ». Le 7 mai 1580, « messieurs ont conclud quilz yront a la procession et chevalchée de la sezeine de may prochaine ; et a ceste fin le maistre des enffans droissera chanssons quil communicquera a monsieur le chantre ». Le 8 juin 1580, « messieurs entendu le desordre qui se fait des habillemens linge et aultres meubles de la maistrise ont ordonné que messieurs le chantre et Dumayne mectront ordre ou y verront estre necessaire soict pour les habillemens linge et aultres meubles et feront rendre compte au maistre de ce dont il est chargé suyvant l'inventaire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1541).

Le 27 août 1580, « sont venuz en chappitre maistre Thoussaint Rahel, chappelain en l'eglise de seans et messire Jehan Thaillon vicaire en ladite eglise lesquels ont supplyé messieurs leur accorder de permutter et eschanger ensembles les maisons de l'ung l'aultre. Sur ce mesdits sieurs ont accordé et accordent aux supplians ladite permutation et eschange sans tyrer a consequence, ce a la charge que chacun d'eulx seront tenuz aux charges conditions et modifications portées et declairées par lesdites adcenses ausquelles ilz nont entendu derroger ny prejudicyer ». Le 18 février 1581, il y a un different entre messieurs et Jehan Tailhon qui pretend avoir droict d'une maison que souloyt tenir maistre Thoussaintz Rahel. On verra le conseil. Ce même jour, « maistre Thoussaintz Rahel chappelain et maistre des enffans de l'eglise de seans nous a dict et remonstré qu'il est envye et vollonté de se retyrer du service de sceans et prandre party ailheurs ; et pour ce que l'on pourroit pensser qu'il auroyt faict acte indigne d'home de bien a quoy il n'a oncques penssé ny ne vouldroict a supplyé et requis le chappitre faire declairation de son comportement vye et meurs pour sen prevalloir partout ou il appartiendra et besoing sera. La susdite requeste myse en deliberation, messieurs assistans en chapitre ont d'une mesme voix et commung accord certiffié et attesté de verité a tous quil apartiendra que ledit Rahel s'est toujours bien et honnestement comporté es charges qu'il a eues en l'eglise de seans sans que jamays il ayt faict acte digne de reprehantion ; et scavent icelluy Rahel estre home de bien vyvant catholicquement et l'ont tousjours tel congneu despuys dix sept ou dix huict ans enca qu'il est au service de ceste eglise dont et de laquelle attestation et certiffication ledit Rahel a requis acte ». Le 21 février 1581, « est venu en chappitre maistre Thoussaintz Rahel lequel a quicté et remys au chapitre la maistrise des enffans de cueur de l'eglise de seans quil tenoyt en adcence dudit chappitre, les suppliant se

contenter de son service lequel il a fait au mieulx qu'il luy a esté possible. Messieurs ont conclud et ordonné que leur receveur baillera a maistre Thoussaintz Rahel maistre des enfans la somme de 8 escuz d'or sol pour son remboursement de pareille some quil a cydavant advencé pour les affaires du chappitre ». Le 5 mars 1581, messieurs ont « comis monsieur Chevrier pour accorder avec maistre Thoussaintz Rahel pour raison des vitres de voyries qu'il Rahel a fait faire a ses despens en la maison de la maistrise. [Idem], il fera faire des serrures et gonds es portes de ladite maistrise ». L'échange de maison entre Rahel et Thailon sera communiqué au conseil. Blaise Bonneau et Foucault sont sur les rangs pour la maison. Le 14 mars 1581, « messieurs ont accordé a maistre Thoussaint Rahel nagueres maistre des enfens de cuer... la somme de 4 escus sol pour toutes les reparations que icellui Rahel a faictes a ses... despens en l'hostel et maison de la maistrise soyt des vitres estudes et aultres ». Le 18 mars 1581, le bail de la maison de Rahel sera fait a monsieur Foucault. Le 22 avril 1581, monsieur Mareschal est mort, sa maison ses vignes etc... sont donnés à Amerard. Foucault reçoit la maison d'Amerard et quitte la maison de Thoussaint Rahel. Le 30 avril 1581, [rayé : « ordonné que la maison que tenoit maistre Thoussaintz Rahel nagueres vicair sera donnée en adcence au plus ancien chapelain ou vicair ou le suivant » : opposition de Brunet, Dumayne, Amerard parce que la maison a été donnée à Jean Taillon]. Le 17 juin 1581, le chapitre a nommé et présenté Mathieu Buret pour monsieur Pallu. Son attestation d'ingenuité a esté faite par deposition de maistre Thoussaintz Rahel et Pierre Bauchet (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1542).

Le 16 août 1581, « messieurs ont ordonné qu'il sera escript a monsieur Fornyer maistre des enfans de cuer de l'église de Sanslys pour savoir s'il veult prandre la maistrise de seans a tel pris charges et consitions que la tenoyt maistre Thoussaintz Rahel et pour cest effect luy sera envoyé coppie du contract dudit Rahel ; et oultre que luy sera baillée une chappellenye qui est de valleur de 200 livres tourois ». Le 16 septembre 1581, « messieurs ont conclud que maistre Thoussaintz Rahel, Berault et Du Val seront payez du vin de pressoir au proprata qu'ilz ont servy ». Le 23 juin 1583, monsieur Dumayne a présenté comme chapelain a la place de maistre Thoussaintz Rahel messire Jehan Morice chantre basse contrre du pays de Picardye » ; il est renvoyé a Dumerlyer pour l'absence de chantre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 14v, f. 19v-20, f. 167).

Enfin il est une dernière fois mentionné au moment de la nomination de Blaise Bonneau à la maîtrise des enfants de chœur. Le 29 août 1587, « messieurs ont conclud que oultre le pris qui sera porté et declairé par le bailh de la maistrise qu'ilz entendent et veullent faire a maistre Blayse Bonneau, luy serra payé et baillé par leur receveur par chacun an de moys en moys par esgalle pourtion la somme de 20 ecus sol et ce pour tant de temps que ledit Bonneau aura et tiendra ladite maistrise ; [messieurs] ont aussi conclud que le pain de chappitre dudit Bonneau qui luy appartient a cause de sa vicairye sera commué en bled qui luy sera payé en pareilhe quantité que l'on payoit a maistre Thoussaintz Rahel l'hors qu'il estoit maistre desdits enfens aussi pour tant de temps qu'il sera maistre ; et en consideration du cher temps de la presente année ont ordonné qu'il sera baillé pour ceste foys seulement audit Bonneau 1 quarteron de fagoz ou la somme de 6 ecus pour iceulx achaptez » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

• *Cathédrale Saint-Etienne de Bourges, 1585-1607*. D'après François Lesure, Toussaint Rahel devient maître de chapelle en 1585 (Lesure 1999, p. 111). D'après une communication personnelle de Fanch Thoraval, un acte de vente daté du 28 avril 1607 indique que « maistre Thoussaintz Rahel, vivant chanoine et soubzchantre en l'église de Bourges » aurait été le père de Sidrac (ou Sidrach) Rahel, « personnellement estably noble homme, [...] demeurant a Bourges » (Soyer 1905, p. 214-217), qui est très certainement le luthiste Cydrac Rael Bituricensis dont la musique a été imprimée en 1603 dans le huitième livre du *Thesaurus*

harmonicus de Jean-Baptiste Besard (*Branle de la gavotte alterius toni a Cidrac Rael Bituricensi composit*, f. 146) et que l'on retrouve comme musicien du Roi en 1616 (« Sidrach Rahel », BrossardY 1965, p. 251).

- *Autres bénéfices*. 1565-1570 : Toussaint Rahel est vicaire ou chapelain de l'église Saint-Sulpice de Vatan en Berry.

Simon de Rambouillet (1306-†1323 ?)

Simon de Rambouillet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1306.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1306-1323*. Simon Rambouillet chanoine [de la 7^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle en 1306 au lieu de Laurent de Balancourt a possédé son canonicat jusqu'en l'année 1323. Il est probablement remplacé en 1323 par Guillaume de Crèvecoeur (F-AN, LL 630, p. 204, Stein 1912 p. 134).

Antoine de Rançon (1558-1591)

Antoine de Rançon est chantre basse-contre vicaire en 1558, chapelain en 1569, maître de l'œuvre en 1584 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558-1591*. Le 9 août 1558, messieurs ont « ordonné que Anthoine de Rancon bassecontre qui s'est présenté au service aura de gaige 80 livres par an et 2 petits pains de chappitre chacun jour ou il voudra demorer ». Le 9 septembre 1558, messieurs « ont ordonné que Anthoine de Rançon gaigier de l'église sera païé de ses gaiges par leur receveur de tout le mois d'aoust a raison de 80 livres tournois par an ». Le 1^{er} octobre 1558, « sur les requestes a eulx faictes par Michel Martin et Anthoine de Rancon bassecontres gaigiers de l'église par lesquelles ilz ont prié messieurs de les pourveoir chacun d'un office de vicaire en l'église de ceans, monsieur Mothey a présenté ledit Martin a monsieur Du Mayne au lieu et place de messire Ursin Brunet a present chappelain ; et messieurs ont présenté ledit de Rancon a la place vaccant de Ursin Arnault au lieu de messire Jehan Lallemand chanoine de ceans absent qui n'est pourveu aux Saintes Ordres auquel en appartiendroit la presentation ». Ils sont renvoyés à Crenequin et Gaillard. Le 8 octobre 1558, le rapport sur Michel Martin et Anthoine Rancon les juge suffisants et capables. Le 22 octobre 1558, Anthoine de Rancon est reçu comme vicaire. On lui baille une aulmusse ; et ce « a la charge que ledit Rancon sera tenu dedans 3 mois faire aparoir a messieurs de ses capacitez ; et a faulte de ce faire... la presente reception [sera] nulle comme pour non faicte et advenue ». Le 25 octobre 1558, sur la « requeste de Michel Martin et Anthoine Rancon bassecontres par laquelle ilz prient messieurs leur donner leur gaigne entier de ce present moys, messieurs ont ordonné quilz seront couchez au roolle du jour quilz ont esté receuz vicaires et presté serment ». Le 3 janvier 1559, messieurs « ont commandé a leur distributeur s'enquerir si Anthoine de Rancon vicaire est mallade parce qu'il ne vient a l'église et ou il ne sera mallade le mectra en perte ». Le 11 février 1559, « messieurs sur la requeste de Jehan Lenain bassecontre lui faire distribution de blé de l'extraordinaire, ordonnent qui luy sera baillé 3 setiers mestou ; et a Anthoine de Rancon, Michel Martin et Estienne Guiant a chacun 3 setiers mestou ». Le 27 juin 1559, « messieurs ont octroïé a Anthoine Rancon ce requerant ses distributions pour 8 jours qu'il est allé aux champs pour l'indisposition de sa personne » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 69, 79 et autres, 8G 1527).

Le 14 juin 1561, « messieurs ont octroyé a messire Anthoyne Rancon ce requerant ses distributions pour ung moys et 1 jour quil a esté absent estant allé a La Rochelle par congé de chapitre pour le fait de son benefice ». Le 28 juin 1561, « sur les requestes respectivement

faictes par messires François Bernard, Jaques Rossillon, Nycole Rebours, Martin Le Rasle, Anthoine Rancon, Loys Rozier, Ursin Brunet, Sylvain Goghay et Pierre Fanchon pour avoir l'adense de la maison de chapelain que tenoit feu Marin Rebours nagueres deceddé », on sursoit. Le 27 août [sic : septembre ?] 1561 : requeste de messires Jehan Testard, Martin Le Rasle, Vincent Brunet, Silvain Gogne, Anthoine Rancon, Jehan Lebegue, Loys Rozier, Pierre Fanchon et Anthoyne Chevallier leur donner leurs distributions pour aucuns jours quilz ont esté absents. On attend de savoir combien de journées chacun s'est absenté. Le 30 septembre 1561, Rançon obtient ses distributions pour 14 jours : 59 sous 9 deniers, ainsi que de nombreux autres ; et messieurs ont « ordonné que doresnavant lesdits vicaires et chapelains ayans congé de monsieur le tresorier ou son vicaire seront tenus le venir declarer a messieurs au prochain chapitre ensuyvant ». Le 21 mars 1562, messieurs « ont octroyé a messires Jaques Rossillon, au maistre des enffans [Jehan Le Begue] Rancon, Gogne, Le Rasle et Ranard leurs distributions pour troys jours quilz ont esté a Saint Florent a la quarentaine du sieur dudit lieu par ordonnance de chapitre ».

Le 28 avril 1562, Nycolle Rebours demande la maison que tenoit messire Loys Rosier nagueres deceddé ; idem pour messires Martin Le Rasle, chapelain, Anthoyne Rancon, Anthoyne Claré, Estienne Guyard. Le 17 octobre 1562, Anthoine Rancon dit que la maison ou il demeure (celle de Loys Rozier) est grandement deviée... et on poursuivra les heritiers de Loys Rozier. Sur la « requeste dudit Rancon affin d'avoir son pain de chapitre pour le temps quil a esté absent de la ville et que le service de l'église n'a esté fait au moyen des guerres », on en parlera au distributeur. Le 5 janvier 1563, on adense à Anthoine Rançon la maison de feu Loys Rozier pour 10 livres tournois par an. Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard, Ranard et Dyvoy leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'église autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aucun d'eulx ou bien le distributeur le jour precedant quilz feront ladite faction (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 29, 76, 77v, 142v et autre, 8G 1529, f. 28v-29, f. 45, f. 46v-47 et autre).

Le 10 juillet 1563, « est comparu en chapitre messire Anthoine Rançon qui a requis suivant autres requestes precedentes ses distributions pour 5 ou 6 jours quil a esté absent estant allé a sa cure, remonstrant que sadite requeste luy doit estre octroyée actendu que son absence a esté pour cause legitime et par permission et congié de monsieur le vicaire ». Le 2 octobre 1565, Anthoine Rancon vicaire demande ses « distributions pour 20 jours estant allé a Verrosson parce quil estoit malade ». Le 30 avril 1569, monsieur Guillaume Amerard chanoine a présenté a monsieur Dumayne vicaire general messire Anthoine Rancon, vicaire a l'office de chappelain a la place de feu Michel Going ». Il est renvoyé a monsieur Martin le plus ancien chanoine. Martin dans son rapport dit qu'« il avoit enquis et examiné ledit Rancon en la presence de plusieurs chantres » et l'a trouvé suffisant et capable. Le 10 mai 1569, sur la « requeste de messire André Bergier vicaire marrelier quil plaise a monsieur Le Roy, chanoyne le presenter a la place de vicaire que souloit tenir messire Anthoine Rancon... [messieurs] ont esté d'avis que lorsqu'on aura trouvé homme pour faire la charge de marrelier que fait a present ledit Bergier, icelluy Bergier soyt présenté a ladite place de vicaire a la place dudit Rancon actendu que des son jeune aige il auroit esté enffant de cueur et a toujours depuis servy en ladite Sainte-Chapelle ». Le 19 décembre 1570, Anthoyne Rancon obtient ses distributions pour 3 jours. Le 14 avril 1572, sur la « requeste de messire Anthoine Rancon chapellain par laquelle il a remonstré a messieurs que leur distributeur luy avoit fait perdre sur le quartier de pasques derniere 50 sous tournois encores que messieurs luy eussent octroyé ses distributions pour le temps de son absence... [messieurs ont] ordonné que le

receveur payera 4 livres audit Rancon tant pour sa perte de son gaigne que pour la despence quil a payé sur les champs pour messire René Duvergier bassecontre quil a amené pour servir a l'église » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 32-32v et autre, 8G 1532, 8G 1533, f. 117-117v, f. 120, 8G 1534, f. 90v, 8G 1535).

Le 13 octobre 1573, « le vin de feu messire Pierre Le Jeune sera baillé a maistre Anthoine Rancon comme ayant le droict des heritiers dudit deffunct ». Le 2 mars 1574, une muraille est tombée entre le logis de François Rouilly et Anthoine Rancon. Le 2 octobre 1574, Sivain Guaugné et Anthoine Rancon chappelains échangent leurs maisons. Le 28 mars 1575, Anthoine de Rancon obtient ses distributions pour 5 jours. Le 23 juin 1579, messire Anthoyne Ramon chappellin en l'église de seans a supplié messieurs luy donner son gaigne pour 6 jours quil a esté aux champs excepté les festes annuelles, festes de chantere et obiitz de mosneigneur le duc ». Le 9 avril 1580, Anthoine Rancon, chapelain obtient son gaigne. Le 22 octobre 1580, « Antoine Rancon, chapelain, a demandé congé en l'absence du tresorier pour aller donner ordre a sa cure de Baugy d'autant quil a entendu le fermier de sa dite cure s'en estre allé et emporté tout ce qu'il a peu et layssé ladite cure sans prebste ; a quoy il desire donner ordre [réponse positive] et a luy commandé de demourer le moins qu'il pourra actendu la necessité que l'église de seans a de personne de sa quallité ». Le 23 décembre 1580, Rancon obtient ses distributions. Le 4 avril 1581, Anthoyne Rancon obtient son gaigne. Le 4 janvier 1583, Anthoine de Rancon et Anthoine Clairé ont aussi demandé leurs distributions « pour le temps qu'ils ont estez absens tant a cause de la contagyon que par les congez ». Le 18 octobre 1583, Anthoine de Rancon, chapelain fait une fondation pour 25 livres de rentes pour 100 ecus sol ». Le 29 octobre Anthoine de Rancon teste : « pour le grand desir et zelle quil a et dict porter a leglise de la Sainte Chapelle du pallais royal de ceste ville de Bourges ou il a longtemps fait a demoure, receu et amasse sy peu de biens quil a eu en ce monde, recongnissant icelle dite eglise pour estre lune des myeulx desservie de ce royaulme... ». Le 16 janvier 1584, une main mal intentionnée a rayé du catalogue des fondations le nom d'Anthoine Rancon. Il menace de porter plainte. On charge Foucault official de faire une enquête. Le 8 janvier 1585, le maistre de l'œuvre Anthoine Rancon rend ses comptes. Le 15 janvier 1585, « messieurs ont commis et commectent en la charge de l'œuvre de l'église de sceans, garde des ornemens d'icelle vigilance sur les brodeurs qui travailleront et besongneront audits ornemens que aultres choses requises et necessaires a ladite œuvre e choses qui en dependent, messire Anthoine de Rancon chappellin de sceans aux gaiges de 20 livres tournois par an d'autant qu'il a desservi ladite charge depuis le jour de Saint-Jehan 1584 ». Le 21 septembre 1586, messieurs ont « commis messire Anthoine Rancon pour faire la sous chappe des festes annuelles et hobitz de feu monsieur le fondateur aux gaiges de 2 escuz sol par an ». Le 25 octobre 1586, « Anthoine de Rancon est dispensé de matines cet hiver pour son indisposition et viel eage cogneu a ung chacun de sceans ». Le 7 avril 1587, messieurs ont « ordonné que messire Anthoine de Rancon fera faire des contrepois a ung petitorloge qu'ilz ont fait monter et le fera metre en estat pour sonner ». Le 17 avril 1587, Anthoine de Rancon s'est deschargé de l'œuvre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537-1538, 8G 1540-1542, 8G 1543, f. 220v et autres, 8G 1544, 8G 1612).

On peut lire dans les comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 : « a Anthoine Rancon pour avoir fait la sous-chappe aux festes annuelles : 16 livres tournois » ; Antoine de Rancon reçoit comme chapelain ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore mentionné dans le compte de l'année 1590-1591 comme chapelain et « pour avoir fait la soubzchappe », mais il disparaît du compte de l'année 1594-1595 (F-AD 18, 8G 1659-1660).

Mestre Raoul [-] (1316)

Raoul sans nom est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1316.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1316.* Guillaume de Poissy est probablement le « mestre aus enfanz de la chapelle de Paris » bénéficiaire de « 2 fourreures de rouz veir pour sa robe de la Toussainz, et pour 1 chaperon de menuver et 2 chaperons de gros veir » à l'occasion des dons de la Toussaint 1316 où 5 enfants de chœur reçoivent également des dons : « Item pour les enfanz de ladite chapelle / premièrement. Pour Jehannin de Chartres, une penne d'aigniaus à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Jehan le Petit, son frère 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Raoul, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour Jehannin de Chielle, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon / Pour mestre Collin, 1 penne à seurcot et 2 à chaperon » (Douët d'Arcq 1851, p. 25).

Josse Raparilhot [Laparilhot, Rapailhot] (1527-†1531)

Josse Raparilhot est vicaire en 1527, maître des enfants par interim du 2 octobre 1529 au 4 janvier 1530 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en septembre 1531.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527-1531.* Le 19 février 1527, « messieurs ont ordonné que messire Josse Laparilhot, vicaire de l'église dira doresenavant la messe (?) qui se dit 2 foys le moys savoir le premier et le troisieme lundy de chacun moys de l'an ; e commencera a dire ladite messe le premier lundy de mars prochain venant et payé de ladite messe par les mains de leur receveur general en la maniere acoustumée ». Le 10 juillet 1529, « oye la remonstrance touchant les enffans de cueur par ce que promptement il est besoing d'en avoir et recouvrer, messieurs ont ordonné que messire Josse [Raparilhot] et Jehan Jorlin yront sur les champs pour en chercher ». Le 31 août 1529, « veu la requeste de Josse Raparilhot, messieurs ont ordonné luy estre payé par le receveur general audit messire Josse la somme de ung escu d'or sol pour ses peines d'avoir esté chercher des enffans de cueur pour l'église ».

Le 2 octobre 1529, « messieurs, consideré les fortunes de maladie qui sont advenues aux enffans de cueur de l'église pour le mauvais traictement que leur a fait maistre Pierre Marault maistre des enffans par eulx commis et autres causes ad ce les mouvans, l'ont destitué de ladite maistrise et ordonné qu'il ne s'en meslera plus et que l'on fera venir lesdits enffans en la maison ou se soulast tenir feu monsieur Basiron et ont fait venir audit chappitre maistre Josse Rapailhot auquel ilz ont demandé s'il vouloit prandre la charge de gouverner lesdits enffans jusques ad ce quilz en eussent autrement proveu. Lequel leur a fait response que estoit prest de leur faire service et tant ce qui leur plaira. Messieurs luy ont baillé la garde desdits enffans tant qui leur plaira et jusques ad ce quilz aient trouvé quelque homme de bien scavent et expert ainsi que est requis pour estre maistre desdits enffans a la pencion acoustumée ».

Le 4 janvier 1530, « messieurs ont fait venir en chapitre messire Josse Raparilhot auquel ilz avoient bailé la garde de leurs enffans de cueur jusques ad ce quilz en eussent pourveu ; et auquel ilz ont déclaré quilz avoient trouvé homme expert lequel ilz entendoient le commectre et faire maistre de leurs enffans ; et luy ont dit quil ne s'en meslast plus ; et laissant exercer ladite maistrise a leur deputé et commis. Lequel Josse a fait responce qui luy plaisoit bien et l'avoit agreable. Toustesfoys les supplioit quilz eussent esgard ad ce qui les avoit tenus pendant l'yver et qui luy avoit convenu achapter beaucoup de boys pour chauffer lesdits enffans » et ce même jour « messieurs ont commis pour leur maistre des enffans de cueur de leur eglise et Sainte-Chapelle tant qu'il leur plaira maistre Pierre Passereau aux gaiges et pensions acoustumées ; lequel l'a acceptée et promis faire son devoir en tout et par tout ». Le 18 janvier 1530, « oye la requeste faicte en chapitre par messire Josse Raparilhot nagueres maistre des enffans de cueur de l'église par laquelle il demande quilz soient le plaisir de

messieurs avoir esgard ad ce quil a tenu lesdits enffans de cueur, messieurs ont sur ce ordonné quil baille par declaration ce quil a receu et mys pour lesdits enffans pour en ordonner ainsi que de raison » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 20ca, 195v, 206, 215, 233, 237).

Le 28 mai 1530, « messire Josse Raparilhot, vicaire demande un prest sur son gaigne de 10 livres tournois pour ses affaires » : accordé. Le 23 décembre 1530, « touchant les messes que souloit dire messire Marin Rebours messieurs ont ordonné que messire Josse Raparilhot vicaire de ceans les dira et sera païé d'icelles par leur receveur general ainsi... ; le quel Josse present au chapitre a icelles acceptées et promis icelles dire ou faire dire par ceulx de l'église et non par autres ; et ce tant quil plaira a messieurs ».

Le 26 septembre 1531, « messieurs ont ordonné estre baillé a messire Nicolle Poncet la somme de 40 sous tournois tant pour l'enterage de feu messire Josse Raparilhot en son vivant vicaire de l'église que pour luy faire dire vigilles et une grant messe pour l'ame dudit deffunct ». Le 3 octobre 1531, « touchant les messes que avoit feu messire Josse Raparilhot et veu les requestes de messires Morin, Bataille, Jorlin et Rousier vicaires de l'église de ceans qui les demandent messieurs ont ordonné que ledit bataille aura la messe du lundi au lieu de celle quil a du vendredi ; ledit Jorlin celle du samedi ledit Morin celle du vendredi que avoit ledit Bataille et ledit Rousier la messe de la septimaine des enffans de cueur (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 1ca, 54, 125, 126).

Regnault de Rasilly (1561-1569)

Regnault de Rasilly est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1561.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1561-1563*. Regnault de Rasilly est mentionné comme chapelain ordinaire dans les listes de signification des ordonnances sur la gestion des absences des 21 mars 1562 (n. st.) et 12 septembre 1563. Il quitte sans doute la Sainte-Chapelle après septembre 1563 pour postuler à nouveau et être reçu chapelain une seconde fois le 10 septembre 1569, en remplacement de Robert Pihan, qui est absent depuis trop longtemps. Il ne viendra pas. Le 1^{er} octobre 1569, les chanoines décident que Robert Pihan continuera de jouir de sa chambre et d'être payé comme chapelain ordinaire, en attendant la réponse de M. Regnault de Rasilly (Brenet 1910 p. 105, 108, 114 d'après F-AN, LL 626, f. 141, 158, LL 599, f. 44v, 46v).

Guy Rat de Salvert (1628-†1651)

Guy Rat de Salvert est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1628 jusqu'à sa mort en 1651.

- *Maison du Prince de Condé, 1628-1647*. Il est mentionné comme signataire d'un acte du 30 janvier 1637 et du 26 février 1647 dans le recueil des actes... concernant le clergé de France. Il y est qualifié de conseiller et aumônier ordinaire du Prince de Condé, chanoine de l'église cathédrale de Poitiers et prieur commendataire du prieuré de Julles (Le Merre 1716, p. 967, 978).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1628-1651*. D'après Regnier, « Guy Rat de Salvert, de Poitiers, conseiller et aumônier de Monsieur le Prince, abbé de Nanteuil, diocèse de Poitiers a succédé à Monsieur Simounin par son deceds. Le Roy lui accorda ses lettres de Provision données au camp devant La Rochelle le 12 juin 1628. Il prit possession par procureur le 10 juillet et en personne le 29 du même mois. Il est mort en 1651 ». Il est remplacé par Jean Dumesnil Simon le 27 février 1651 (F-AD 18, 8G 1504, p. 58v).

Guy Rat est mentionné dans la liste des chanoines de 1639-1640 à 1650-1651. En 1645-1646, s'il touche deux de ses distributions de froment, il ne touche aucune distribution. Mais on peut lire dans ce même compte qu'il est en procès contre le chapitre : « a monsieur Rat 250 livres pour les quartiers de pasques de 1646 a raison de 50 livres par an a luy accordez par transaction entre messieurs et ledict Rat en suite du proces quil lamené au Grand Conseil ». Il est, dans le compte suivant conservé, de 1650-1651, présent les deux premiers termes de Saint Michel et Noël 1650 et il disparaît en 1651 (F-AD 128, 8G 1683-1687).

Robert Ravart (1561-†1594)

Robert Ravard est chantre haute-contre vicaire dès 1561, chapelain en 1572. Il meurt sans doute en 1594.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561-1594*. Le 21 juin 1561, « messieurs ont octroyé... ses distributions... a messire Robert Ranard pour 11 jours a la charge de rendre le pain quil a prins contre le vouloir du distributeur ». Le 11 octobre 1561, sera payé « a Robert Ranard 74 sous tournois pour ses distributions du mois de septembre dernier passé quil a esté absent estant allé a son pays querir ses lettres de seminoire pour prandre ses ordres ; et aussi ses distributions du mois d'octobre depuis le 1^{er} jour ». Le 18 novembre 1561, messieurs ont « ordonné sauf monsieur Gaillard sur la requeste faicte par messires Jehan Lebegue, Pierre Fauchon, Pierre Chevallier, Robert Ranard, Anthoine Claré, chapelains et vicaires de l'église, qui leur sera faict de grace distribution de blés pour moictié seullement actendu qu'il n'a esté faict autrement d'ancieneté. Ledit sieur Gaillard a esté d'avis qu'il soit fait distributions tant a messieurs que auxdits chapelains et vicaires au fur du temps qu'ilz ont servy » [Nota : on a fait une distribution de blé comme d'habitude ; les chapelains et vicaires n'ont droit qu'à la moitié de ce que reçoivent les chanoines et pas d'avoine car ils n'ont pas de chevaux]. Le 3 mars 1562, « messieurs ont prié monsieur le tresorier commander aux chappelains et vicaires qui n'ont prins leurs ordres de les prandre entre cy et pasques, que monsieur de Bourges doibt tenir les ordres, suyvant les statuts de l'église. A quoy monsieur le tresorier a remonstré a messieurs quil avoit baillé surceance a messire Robert Ranard, vicaire de ceans jusques a ung an, parce que ledit Ranard l'avoit prié de le differer pour ledit temps d'aultant quil vouloit encores estudier durant ledit temps, ce que ledit sieur lui avoit accordé actendu quil est inhibé par les ordonnances a tous les prelatz ne promouvoir aux saintes ordres ecclesiastiques quilz ne soient cappables et suffisant, par quoy de grace luy avoit donné ledit temps d'ung an pour estudier et se faire cappable. Messieurs ont respondu audit tresorier que ne la peu ne deu faire suyvant le statut de ladite eglise ; et partant protestent eulx pourvoir en justice tant contre luy que contre ledit Ranard ». Le 21 mars 1562, messieurs « ont octroyé a messires Jaques Rossilhon, au maistre des enffans [Jehan Le Begue] Rancon, Gogne, Le Rasle et Ranard leurs distributions pour troys jours quilz ont esté a Saint Florent a la quarentaine du sieur dudit lieu par ordonnance de chapitre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 32v, 80, 92, 132v, 142v).

Le 4 avril 1562, « messieurs ont donné a Robert Ranard, vicaire ses distributions pour 2 jours et demy du quartier passé et trois jours du present quartier quil est allé a Nevers pour prandre ses ordres ». Le 1^{er} décembre 1562, « le chantre a remonstré que le service de l'église n'estoit faict comme il doibt parce quil y a plusieurs des chappelains et vicaires de ladite eglise qui ne sont en leur ordre de prestre, diacre, soubzdiacres messires maistre Jehan Lebegue, Anthoine Montsayon, Anthoyne Claré chappelains lesquels doibvent estre prestres ; Robert Ranard, vicaire lequel doibt estre diacre. [Messieurs ont] ordonné que si au prochain ordre qui seront tenuz ilz ne se font pourvoit en lesdites ordres il empesche que par apres et jusques ad ce quilz y soient pourvez ilz gangnent aulcune chose. [II] enjoinct au distributeur Estienne Guyard de

leur faire scavoir et a luy inhibé de les faire gangner de son auctorité sur peyne de sentence d'excommunication ». Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard, Ranard et Dyvoy leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'eglise autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour precedant quilz feront ladite faction ». Le 23 mars 1563, Dumaine a declaré quil avoit présenté a monsieur l'archevesque de Bourges maistres Anthoine Montsayon, Jehan Lebegue, Anthoine Claré chapelains, Richard Jardrin, Denis [sic] Ranard et André Bergier vicaires pour aller prendre les saintes ordres a Chateauroux ou est le seigneur archevesque » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 1, f. 41-41v, f. 46v-47, f. 64bis).

Le 3 juillet 1563, « sur la requeste faicte par plusieurs chapelains et vicaires de l'eglise de leur donner leurs distributions pour quelques jours quilz ont esté absens, messieurs voyant quilz viennent en si grand nombre et que par ladite absence le service de l'eglise demeure et ne font leur debvoir ont ordonné quilz n'auront lesdites distributions ; et que le distributeur n'en exemptera les ungs... [en marge : ... Rainaud [Ravard ?] 8 jours, Gogne 15 jours] ». Le 2 octobre 1563, [rayé : Robert Ranard aura ses distributions pour 4 jours]. Le 12 octobre 1563, « messieurs ont ordonné que le maistre des enffans de cueur de l'eglise remercies a l'enfant de cueur de Romorantin ; et sera payé a Ranard pour les frais quil a faictz pour amener ledit enffant la somme de 60 sous tournois ; et luy ont octroyé ses distributions pour 4 jours qu'il est allé audit Romorantin ». Le 4 janvier 1564, le distributeur met le rolle des gaignes des chapelains et vicaires sur le bureau : « messieurs... ont veu que par ledit Rolle Denis Ranard vicaire estoit couché audit Roole avoir gagné tout ledit quartier combien il est notoire quil a fait beaucoup de faultes d'absence durant ledit quartier ; et que a ceste fin ledit distributeur soit sur ce enquis par serment. Par quoy leur semble que ledit Ranard ne peult et doit gagner les jours quil a deffailli au service divin... A quoy le tresorier a dit que les deffaults que avoit faictz ledit Ranard estoient a cause de malladie comme ledit Ranard luy avoit affirmé au moyen de quoy il luy avoit donné ses distributions comme a luy appartenant de ce faire a cause de sa dignité de tresorier ; et commandoit audit distributeur present qui a apporté ledit roolle l'aperter ainsi ; et a mandé presentement en chapitre ledit Ranard lequel a prins le serment et demandé quelz deffaults il a faictz et pour quelles causes lequel a declaré que les deffaults quil a faictz estoient par necessité de malladie a luy survenue mais n'estoit recors de combien de foys et de temps et n'en avoit souvenance. [On demande au distributeur lequel dit] que ledit Ranard toute une sepmaine dudit quartier s'estoit excusé des matines au moien d'une collique quil disoit avoir eue ; et oultre toutes les excuses dudit Ranard il avoit perdu sur ledit quartier la somme de 28 sous tournois, messieurs ont dit que le tresorier peut donner congé aux chapelains et vicaires et non le gangne de leurs absences lequel appartient a donner a messieurs avecque ledit sieur tresorier ; et ont remis le negoce a demain pour en adviser entre monsieur le tresorier et eulx » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 29, 59, 62v, f. 89-89v).

Le 1^{er} juillet 1564, « messieurs ont octroyé... a messire Robert Ranard aussi 5 jours quil est allé aux ordres ». Le 4 juillet 1564, le tresorier s'oppose aux distributions données à Claré, Ravard, Regnault, Jardrin. Le 3 avril 1565, Robert Ravard obtient ses distributions pour 3 jours. Le 1^{er} mars 1569, messire Vincent Montonviller a quicté et delaissé a messieurs la maison quil tenoit de chappitre. Ladite maison est baillée à Robert Ravard, vicaire. Le 20 décembre 1569, « sur la requeste faicte a messieurs par messire Robert Ravard, messieurs ont dit quilz n'ont aulcun moyen de luy aider veu les troubles « pour payer les espices du proces quil a gagné pour sa cure de Bussy ». Le 3 janvier 1570, « monsieur Guilhoet prie messieurs

luy donner sa presence pour le temps quil a esté absent en la ville de Molins ; et ne s'est osé achemyner pour s'en retourner en ceste ville aumoien des gens de guerre qui ont esté sur les chemins comme sont de present ». Il obtient une réponse positive, mais pas Robert Ravard. Le 14 janvier 1570, « messieurs en consideration des peynes que prent messire Robert Ravard a ouvrir et fermer la grant porte de la court commune, luy ont diminué de l'adense de sa maison 40 sous par chacun an » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 31, 48v, 148, 8G 1533, f. 102, 163, 8G 1534).

Le 5 janvier 1572, Robert Ravard obtient ses distributions pour 8 jours à sa cure ; Le 29 mars 1572, pour 6 jours. Le 20 mai 1572, monsieur Le Roy a présenté a monsieur Mothey comme plus ancien chanoine de ceans monseigneur le tresorier absent et monsieur Dumayne son vicaire n'estant au chapitre et ny estre voullu venir comme monsieur Mareschal la rapporté qui luy avoit dict qu'il estoit cedit jour dans feste, messire Robert Ravas vicaire de l'eglise de ceans a la place de chappelain que souloit tenir et exercer feu François Bernard ». Le 6 juin 1572, Leroy presente Robert Ravard, vicaire comme chappelain a Dumaine. Il est renvoyé à Mothey. Le 7 juin 1572, Mothey présente son rapport sur Ravard. Il la interrogé en la presence de plusieurs chantres de l'eglise de ceans et « s'est ledit Ravard trouvé suffisant ». Le 9 juin 1572 « a tous... savoir faisons que monsieur Mothey chanoine auquel messire Robert Ravard avoit esté renvoyé par monsieur Dumayne vicaire general du tresorier a examyné ledit Ravard sur sa capacité s'il pourra tenir et exercer l'office et place de chappelain... au lieu de deffunct messire François Bernard pour chanter et tenir la haulte contre... est jugé cappable et institué chapelain et installé par Dumonthet aussi chanoine de la Sainte-Chapelle ». Le 13 juin 1572, monsieur Mothey a présenté a Dumayne messire André Bergier vicaire marrelier en la place de vicaire a laquelle... messire Robert Ravard a renoncé ». Le 11 octobre 1572, « messieurs ont ordonné que messire Robert Ravard, chapelain dira par cy apres la messe des enffans de cueur au lieu de messire Anthoine de Montsayon qui est notoirement absent ». Le 21 mars 1573, Robert Ravard aura ses distributions pour 7 jours. Le 20 juin 1573, Robert Ranard obtient ses distributions pour 3 semaines ; le 26 septembre 1573, pour 12 jours. Le 10 octobre 1573, il y a un procès devant l'official de Bourges entre les chanoines et chapitre de Dun le Roy et messire Robert Ravard, chappelain. Le trésorier réplique que c'est devant son official que doit être jugé le procès. Il demande le renvoy de la cause. Le 20 octobre 1573, « monsieur Le Roy expose que messire Robert Ravard, chapelain a obtenu arrest de la court par raison d'une prebende en l'eglise Saint-Estienne de Dun le Roy qui luy avoit esté conferée par monsieur le tresorier de ceans quoy que ce soyt par monsieur Dumayne son grand vicaire a l'encontre des venerables dudit Dun le Roy... Messieurs ont conclud pour la conservation de leurs privileges que en poursuyvant par ledit Ravard l'execution de sondit arrest a l'encontre desdits venerables de Dun le Roy, il demandera et requerra estre payé pour l'advenir de tout le gaingne de sadite prebende... fondant sadite requeste sur l'arrest qui a esté donné au proffit de ladite Sainte-Chapelle de Paris a laquelle requeste adherant messieurs ; et se joindront avec ledit Ranard pour l'interest quilz ont a le conserver leurdit privilege ». Le 2 octobre 1574, Robert Ravard obtient ses distributions pour 6 jours (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535-1538).

Le 9 juin 1579, François Roy est reçu comme « vicaire mariller à la place que soulloyt tenir messire Charles Johannet viccaire. Robert Regnard [sic : Ravard ?] chappelain de ladite Sainte-Chapelle a dit qu'il s'opposoyt a la reception et prinse de possession de ladite place de vicaire pour les causes qu'il entend[ent] desduyre ». Le 26 juin 1579, « monsieur Robert Ravard chappelin a esté 5 ou 6 jours absent tant pour aller a sa cure Dannordre que ailheurs » Messieurs sont d'accord pour 3 jours seulement. Les 26 septembre 1579, 9 avril et 28 juin 1580 et 4 avril 1581, Robert Ravard obtient ses distributions pour 6 jours, [x jours], 10 jours et [x jours].

Le 11 janvier 1583, « messieurs ont conclud que leur greffier expedyera au proffiz de messire Robert Ranard present et requerent une [requete ?] de sa personne a monseigneur filz de France frere unique du roi duc de Berry pour le supplyer tres humblement nommer et presenter ledit Ranard a la cure de Saint-Pierre le Guilhard de ceste ville vaccant par le deceps de feu Pierre Grezault et a laquelle cure ledit Ranard pretend avoir esté mal proveu par monsieur le tresorier pour l'avoir donnée a son immediat chappelain luy estant vingt ans et plus et messire Yves Bessac a present proveu de ladite cure puy 6 ans ; ofrant en ce faisant remectre es mains de chappitre les benefices qu'il tyre pour en provoier telle personne que le chappitre advisera. Les registres reproduisent la requête écrite de Robert Ravard : « la cure de Saint-Pierre le Guilhard vaque par la mort de Pasquet Gressault a laquelle il auroit esté proveu par monsieur Foucault comme grand vicaire de la personne de messire André Besac lequel ne peult ny ne doit obtenir ladite cure pour n'estre de la quallité portée et requise par les privileges... tellement que la provision que a esté faicte par ledit Foucault est abusive... jointt aussi qu'il n'a peu et ne peult en provoier a mon prejudice qui suis de la quallité requise et qui despuis vingt et cinq en ça ay fait service en vostre eglise ; tellement qu'apres avoir prié et supplyé ledit Foucault... de me provoier de ladite cure luy offrant mectre entre ses mains la cure d'Ennordre qui m'a esté parcidavant donnée par monsieur le tresorier... ce qui m'a esté refusé par ledit Foucault ; et n'ayant aultre moyen plus propre en telle necessité je me suis adressé a vous messieurs vous suppliant humblement me donner ungne nomination de ladite cure laquelle vous appartient en le cas comme ayant ledit Foucault mal et ideument proveu... vous offrant derechef mectre entre vos mains la cure d'Ennordre et la vicairye du Berle ». La requête est accompagnée d'une lettre au duc en trois points :

- 1- Les benefices doivent estre donnés successivement et par ordre d'antiquité pour recompense des bons et agreables services ;
- 2- L'altesse presente, puis le chapitre nomme ;
- 3- Robert Ravard est prêtre, bachelier en droit canon et sert depuis 25 ans.

Le 19 mars 1583, Robert Ravard a des procès avec messire Yves Bessac pour la cure de Saint-Pierre le Guilhard et le trésorier s'est joint à Bessac. Ravard veut que le chapitre se joigne à lui. Le chapitre est d'accord sauf opposition de Chevrier et Foucault. Le 28 juin 1583, « messieurs ont accordé a messire Charles Johannet vicaire d'aller chanter sa premiere messe en la paroisse d'Arcay dont il est natif ; et que avec luy, il emmenera pour le jour de dimanche messires Robert Ravard, Duval et François Guython ».

Le 20 décembre 1586, les chapelains et vicaire s'endettent de plus en plus : 10 ecus pour Robert Ravard. Le 14 mars 1587, Morice aura trois termes pour payer ses dettes, idem a Robert Ravard, Tristan Regnard, François Guython, Charles Loys et Philbert Tabourot (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1540-1542, 8G 1543, f. 113-114, f. 115-116, f. 138v, 169v, 8G 1544).

Robert Ranard reçoit comme chapelain, ses distributions de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est encore mentionné comme chapelain dans le compte de l'année 1590-1591. Il reçoit une très faible distribution de froment pour 1594 mais aucune de ses distributions en deniers pour l'ensemble de l'année 1594-1595. Il disparaît dans les comptes suivants. Il est sans doute décédé en 1593-1594 (F-AD 18, 8G 1659-1660).

Jacques Ravenel (1418-1422)

Jacques Ravenel est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418-1422*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jacques Ravenel est possesseur de la chapelle de Saint-Clement de 1418 à 1422. Il est éventuellement remplacé en 1422 par un certain Michel sans prénom (F-AN, LL 630, p. 317).

Amand Raymond [Resmond] (1609-1626)

Amand Raymond est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1609.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1609-1626*. Raymond sans prénom est mentionné comme vicaire les 4 termes de 1609-1610. Il est encore mentionné comme vicaire de 1609-1610 à 1625-1626. Le 3 janvier 1612, le chapitre lui fait un avertissement sous peine de destitution ; il doit faire sortir de sa chambre certaine femme... (F-AD 18, 8G 1669-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682, 8G 1545, f. 134).

Marin Rebours (1525-†1561)

Marin Rebours chantre basse-contre est pris à l'essai en 1525 à la Sainte-Chapelle de Paris. Il est reçu gagiste, puis vicaire à la fois tenoriste et basse contre en 1529 à la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est chapelain en 1533, distributeur en 1553 et Grand Chantre en 1558. Marin Rebours meurt entre le 6 mai 1561 et le 28 juin 1561.

- *Sainte Chapelle de Paris, 1525*. Marin Rebours, prêtre, basse-contre, venant de l'église de Beauvais, est reçu à l'essai le 7 octobre 1525 (Brenet 1910 p. 80, d'après F-AN, LL 625, f. 6v).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1561*. Le 23 février 1529, « messieurs ont... retenu et receu a gaiges ung musicien nommé Marin Rebours servant de basse contre pour servir en cueur au dyvin service de l'église aux gaiges de 40 livres tournois et son pain de chappitre paiables par leur receveur general aux termes que ont acoustumé estre paieez ceulx de l'église ; et luy a monsieur le chantre baillé les draps et fait faire le serment comme gagier en tel cas requis, tant qui leur plaira ». Le 20 mars 1529, « oye la requeste de Marin Rebours voix haulte/basse contre gagier de l'église par laquelle il supplie messieurs luy bailler son quartier de le terme de pasques prochain pour luy aider a avoir des surpelis et chausses ; et que ce faisant il sera plus enclin a bien servir l'église, messieurs ont ordonné que leur receveur general luy paiera sondit quartier entier qui sont 10 livres tournois pour luy aider a avoir ce que dessus est dit ; et que aye meilleur vouleoir de servir l'église ». Le 30 avril 1529, « pour ce que six septimaines y a ou plus que messire Denis Rolin est prisonnier et qui y a des faultes a dire les messes paresseuses et autres messes... dont il est païé par leur receveur, messieurs ont ordonné que messire Marin Rebours bassecontre les dira doresenavant et en sera païé par les mains de leur receveur general ». Le 26 mai 1529, messire Marin Rebours a esté receu vicaire en ladite Sainte-Chapelle de monsieur Basiron chanoine de ladite eglise. Au rapport fait par monsieur le chantre lequel a rapporté et dit a monsieur Barbarin comme vicaire du tresorier que ledit Rebours estoit suffisant en l'art de musique et capable pour tenir ladite vicairie. Apres lequel rapport ledit Barbarin comme vicaire a renvoïé ledit Rebours audit chantre pour le installer et faire faire le serment en tel cas requis et acoustumé... ». Le 30

avril 1530, « oye la requeste de messire Marin Rebours tenoriste par laquelle il supplie messieurs luy donner les messes des enfans de cuer que souloit dire feu maistre Martin Testard, messieurs en obtemperant a sa requeste luy ont donné lesdites messes ». Le 14 mai 1530, « oye la requeste de messire Marin Rebours vicaire de l'eglise par laquelle il supplie messieurs luy aider de la somme de 12 livres pour luy survenir a sa pencion et a la maladie quil a eue ; et en ce faisant il sera toujours plus enclin a bien servir l'eglise, messieurs ont ordonné que ladite somme luy sera baillée par leur receveur general, laquelle il luy rabattra sur son gaigne a 4 termes a chacun 60 sous, le premier terme commençant a la Saint-Michel prochaine » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, 165, 170v, 178, 182, 260ca).

Le 17 décembre 1530, Loys Rousier demande a avoir les messes qu'avoit [rayé : feu] Marin Rebours tenoriste. On attendra pour les pourvoir jusqu'à la fin du mois. Le 23 décembre 1530, « touchant les messes que souloit dire messire Marin Rebours messieurs ont ordonné que messire Josse Raparillhot vicaire de ceans les dira et sera païé d'icelles par leur receveur general ainsi... lequel Josse present au chapitre a icelles acceptées et promis icelles dire ou faire dire par ceulx de l'eglise et non par autres ; et ce tant quil plaira a messieurs ». Le 3 octobre 1531, « touchant les messes que avoit feu messire Josse Raparillhot et veu les requestes de messires Morin [Marin Rebours ?], Bataille, Jorlin et Rousier vicaires de l'eglise de ceans qui les demandent messieurs ont ordonné que ledit Bataille aura la messe du lundi au lieu de celle quil a du vendredi ; ledit Jorlin celle du samedi ledit Morin celle du vendredi que avoit ledit Bataille et ledit Rousier la messe de la septimaine des enfans de cuer ». Le 8 février 1533, on envoie messire Marin Rebours chapelain et bassecontre de l'eglise, à Tours pour faire venir un nommé Guillot bassecontre. Marin Rebours reçoit 6 livres pour ses frais de voyage. Le 10 juin 1534, Marin Rebours demande « un prest sur son gaigne de 10 escus pour luy aider a faire son voyage d'aller voir son pere ». Le 1^{er} août 1534, « messire Marin Rebours veut ses distributions pour avoir esté en son pays ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 50ca, 126, 250ca, 8G 1516, f. 110ca, 120ca).

Autour de 1543, et semble-t-il dès mai 1542, a lieu un procès de quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?] contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence ; alors que les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle se revendiquent comme perpétuels. Un de leurs représentants est les 2 mai et 4 juin 1543 Marin Rebours.

Le 5 avril 1547, « sur la requeste faicte par Marin Rebours chappelain de l'eglise et curé de Saint-Ypolite, [messieurs ont] ordonné que de Beauregard lui delivrera des ornemens pour la feste de pasques ». Le 10 mars 1548, « Crenequin et de La Grange ont veu le compte de messire Clement Gaultier leur receveur general du revenu de la cure Saint Hipolite pour estre remboursez de 40 escus dont ilz avoient respondu a messire Martin Baucher plus 16 escus prestez a 2 fois a messire Marin Rebours curé dudit Saint Hipolite... ». Le 24 décembre 1548, « seront prestés des ornemens a Marin Rebours curé de Saint Hypolite pour servir le jour de noel ». Le 19 mars 1549, « Marin Rebours qui est allé a Amyens pour trouver quelque basse contre pour l'eglise » aura ses distributions. Le 2 avril 1549, « messieurs ont ordonné que sera alloué a leur receveur un escu d'or sol quil a baillé a messire Pierre Gruyer [Gonier] chancre bassecontre qui dit estre venu icy par le commandement de monsieur Borbouins chanoine de la Sainte Chapelle qui desja a chanté quelques foyes en l'eglise et se retirera ledit Gruyer [parce que messires Marin Rebours, Bastard et La Roche ont rapporté qu'il y a un plus suffisant pour le service de ladite Sainte Chapelle] par ce quil ne s'est trouvé suffisant ». Le 4 février 1552, le chanoine Lallemand est conseiller du roi en son grand conseil. Il délaisse sa maison ascensée à messire Marin Rebours. Le 5 avril 1552, « Marin Rebours pour 3 jours quil a esté avec le tresorier » aura ses distributions. Le 3 février 1553, « messieurs ont commis

messires François Bernard, Simon Coustant, Marin Rebours et Loy de La Roche pour voir les faultes qui sont es psaultiers ou erreur tant d'un couste que d'autre et les corriger ou il se trouvera des faultes ; et ont prié monseigneur d'y assister ». Le 30 août 1553, « Marin Rebours, distributeur demande augmentation de ses gages considerées les peynes quil a de calculler les parties [?] et obolle du gaigne ». Réponse positive (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517 f. 10ca, 110ca, 220ca, 250, 252, 8G 1519, f. 110ca, 135ca, 8G 1520, f. 130ca, 8G 1521, f. 65ca, 8G 1508).

Le 7 juin 1558, messieurs « ont ordonné que achevant par messire Marin Rebours a faire l'office de chantre et roolle a quoy est tenu ledit chantre a la fin de ce present quartier, luy sera baillé la somme de 10 livres tournois pour ses peynes ; et ont pryé ledit Rebours de faire le bref de l'église et sera satisfait ». Le 29 avril 1559 sont présents au chapitre Palu, Crenequin, de Fogieres, Martin, Dumaine, Burgat : « messieurs sur la requeste faicte par messire Marin Rebours ont ordonné quil luy sera presté 70 livres tournois des deniers de l'église qui sont entre les mains de monsieur Crenequin dont il passera obligation a paier par moictie es cenes Saint Luc et de pasques ; toutesfoys sera ladite obligation passer a paier a volonté de mesdits sieurs et demourera ledit sieur Crenequin deschargé de semblable somme de 70 livres tournois ». Le 20 juin 1559, « sur la requeste presentée par les executeurs du testament de feu Loys de La Roche luy vivant chappelain de ceans... Messire Marin Rebours a prié messieurs lui bailler par adcense la maison que tenoit de chapitre feu messire Loys de La Roche, delaisant celle quil tient pour en pourveoir aultre que bon leur semblera. Simon Cotan a fait semblable requeste, de même que messire Martin Le Rasle ne voulant toutesfoys contrevenir aux requestes des anciens de l'église qui pourront demander ladite maison et en le pourvoiant de l'une de celles quilz dellaisseront dont ilz ont pourvez », idem Loys Rozier, Jaques Rossillon, Pierre Le Jeune... « Ladite maison sera baillée a messire Marin Rebours ; Et celle que tient ledit Rebours a Simon Cotan et icelle dudit Cotan a messire Pierre Le Jeune a la charge... des reparations... ». Le 27 juin 1559, « sur la requeste de Marin Rebours par laquelle il a requis messieurs luy passer l'adcense de la maison que tenoit feu messire Loys de La Roche et remettre le pris de ladite adcense a la somme de 10 livres, messieurs ont ordonné que son marché lui sera passé selon l'ordonnance de chappitre... ». Le 1^{er} juillet 1559, réparations à faire dans la maison de Loys de La Roche adcensée a Marin Rebours. Témoins : Jehan De Brielle brodeur et Mathurin Grillhé musicien demourant a Chartres. Le 1^{er} juillet 1559, adcense de la maison de Marin Rebours a Simon Cotan chappelain : ne peut lever des tielles du jardin a l'endroit des fenestres de la maison de monsieur de Fogieres qui puisse empescher la veue. Il est tenu les faire chacun an et les entretenir de boys bien et deument. Le 11 juillet 1559, messieurs ont « ordonné sur la requeste faicte par Marin Rebours qu'il recognoistra au prochain chappitre le patronage quil doit a cause de sa cure d'Annoix ». Le 15 juillet 1559, Marin Rebours curé d'Annoix reconnaît son patronage. Le 3 octobre 1559, « messieurs ont continué a messire Marin Rebours le paiement de l'argent quil leur doit jusques a pasques prochaines ». Le 19 décembre 1559, Marin Rebours chapelain reçoit ses distributions « pour 20 jours continuels et consecutifs quil a esté absent estant allé a sa cure » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 25ca, 8G 1527, f. 11, 30ca, 40ca, 45ca, 48, f. 74v-75).

Le 3 mai 1561, « apres que monsieur Crenequin a déclaré avoir l'obligation de la somme de 70 livres tournois contre messire Marin Rebours, messieurs ont ordonné qu'il la rendra audit Rebours ». Le 6 mai 1561, « messieurs ont rendu a messire Marin Rebours chapelain son obligation de la somme de 70 livres a cause de prest a luy faict par chapitre signee Dauberville en dacte du sixiesme may 1559 comme solue et acquictée ; ce qui a esté endoulcé sur ladite obligation. Ledit Rebours a déclaré avoir esté satisfait par chappitre de la charge quil a faicte de l'office de chantre jusques au jour de pasques dernier passé dont il a quicté

ledit chapitre ». Le 28 juin 1561, « sur les requestes respectivement faictes par messires François Bernard, Jaques Rossillon, Nycole Rebours, Martin Le Rasle, Anthoine Rancon, Loys Rozier, Ursin Brunet, Sylvain Goghay et Pierre Fanchon pour avoir l'adcense de la maison de chapelain que tenoit feu Marin Rebours naguerrres deceddé » : on sursoit. Le 8 juillet 1561, « messieurs ont adcensé a messire Jehan Grangier chappelain de l'eglise tant quil sera chapelain la maison que souloit tenir feu messire Marin Rebours ». Le 26 juillet 1561, sont présents au chapitre Jean Crenequin, Gilbert de Fougieres, Simon Gaillard, Laurent Dumaine, Claude Martin, Pierre Le Marie, François Burgat. « Monsieur Le Marie a présenté a monsieur Dumayne vicaire de monsieur le thesaurier messire Estienne Guyard a l'office de chappelain [a present vaccant par son deces] que soloit tenir deffunct messire Marin Rebours ». Il est renvoyé a Crenequin (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 11v, 12, 30ca, 46, f. 55-55v).

Nicolle [Nicole, Nicolas] Rebours (1547-†1585)

Nicolle Rebours a été reçu à la Sainte-Chapelle entre 1536 et 1547 vues les lacunes des registres entre ces dates. Il est alternativement mentionné comme vicaire ou chapelain, peut-être par confusion avec Marin Rebours. Demandant la maison de Louis Rouzier chapelain, il est probablement chapelain en 1562. Je supposerai qu'il est chapelain de 1547 à son décès en 1585.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1547-1585.* Le 13 août 1547, « Nicolle Rebours aura ses distributions, aussi ont octroyé a messire François Brevault son congïé pour 3 ans ou autre temps pour aller chercher party ; et luy ont donné 6 escus d'or ». Le 10 avril 1548, ont lieu les enchères de la maison de feu Jehan Leconte aux chapelains et vicaires après complies : Nicolas Rebours 9 livres, Jehan Regnault, vicaire, 15 livres 10 sous adjudée, François Bernard, François Courrat, Jaques Carbonnyer, Martin le Rasle. Le 23 août 1550, Nicolle Rebours chappelain aura ses distributions « pour 17 jours quil est allé voir ses parens ». Le 30 janvier 1552, Nicolle Rebours chappelain aura ses distributions « pour 4 jours quil est allé a Dun le Roy ». Le 1^{er} juillet 1553, « ont demandé leurs distributions [et les ont eues]... Nicolle Rebours, 5 jours pour prendre possession de la cure de Viplex ». Le 6 octobre 1554, la maison de feu François Courrat est convoitée par Jehan Grangier et Nicolle Rebours. La maison est adcensée à Jehan Grangier. Le 16 février 1555, sur la « requeste faicte verbalement par Mathurin Savereau, Jaques Rossilhon et Nicole Rebours chapelains et vicaires a ce quil pleust a messieurs leur faire raison de François Rolin distributeur lequel les avoit surchargez de pertes au quartier finissant le dernier jour de decembre passé ; pour consideration de laquelle requeste apres lesdits chapelains et vicaires retirez, ilz ont fait appeler ledit distributeur auquel ilz ont fait entendre ce que dessus ; et de luy prins le serment sil avoit fait perdre aucune chose ausdits... a juré et affirmé que non et que le roole par lui rendu et présenté au chappitre pour ledit quartier contenoit verité et navoit fait sort a aucuns des habituez de l'eglise ; mais justement les avoit ponctuez quand ilz ont fait faulte d'assister aux heures. Le dit role aura lieu ». Le 1^{er} août 1556, « messire Nicolle Rebours vicaire supplie messieurs le nommer a madame la duchesse de Berry a la cure de Saint-Pierre d'Annoys que tient messire Gilles Vallet par la resignation de messire Jehan Boison ou reffuz a lui fait par monsieur le tresorier faisant foy d'un acte attaché a ladite requeste signé Vergier daté du 24 avril dernier quil dit contenir ledit reffus ; et... messieurs ont dict que actendu que ledit tresorier y avoit proveu ne le nommeront » ; il y a discusion au chapitre. Le 9 décembre 1556, « messire Nicolle Rebours est allé a la cour pour la pousuite d'un benefice » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 50, 119, 8G 1518, f. 151, 8G 1519, f. 105, 8G 1521, f. 45ca, 8G 1522, f. 79, 150ca, 8G 1524, f. 56, 120ca).

Les 26 septembre et 23 décembre 1559, Nicolle Rebours, vicaire, reçoit ses distributions pour 4, 3 jours d'absence ; les 30 mars 1560 et 17 juin 1561, « pour quatre jours quil est allé a sa cure de Dannoye ». Le 28 juin 1561, « sur les requestes respectivement faictes par messires François Bernard, Jaques Rossillon, Nycolle Rebours, Martin Le Rasle, Anthoine Rancon, Loys Rozier, Ursin Brunet, Sylvain Goghay et Pierre Fanchon pour avoir l'adcense de la maison de chapelain que tenoit feu Marin Rebours nagueres deceddé » : on sursoit. Le 23 septembre 1561, messieurs ont octroyé a Nycolle Rebours ses distributions pour 6 jours. Le 30 septembre 1561, il obtient 20 sous ; et messieurs ont « ordonné que doresnavant lesdits vicaires et chapelains ayans congé de monsieur le tresorier ou son vicaire seront tenus le venir declarer a messieurs au prochain chapitre ensuyvant ». Le 20 décembre 1561, Nycolle Rebours obtient encore ses distributions pour 4 jours. Le 24 mars 1562, « Nycolle Rebours veult ses distributions pour 7 jours pour aulcunes ses affaires, mais messieurs ne luy ont accordé actendu quil s'est absenté sans cause legitime ». Le 28 avril 1562, Nycolle Rebours demande la maison que tenoit messire Loys Rosier nagueres deceddé. Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard, Ranard et Dyvoy leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur devoir de venir au service de l'église autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aucun d'eulx ou bien le distributeur le jour preceddant quilz feront ladite faction ». Le 10 octobre 1564, messieurs ont « ordonné que le receveur rabaptra a messire Nicolle Rebours sur le prochain quartier de son gangne 30 sous tournois pour les offices qu'on a faictes pour luy durant le temps quil a esté malade ». Le 29 novembre 1569, « messieurs ont donné a messire Nicolle Rebours vicaire ses distributions pour les 6 jours quil est allé a sa cure » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 73v, 94, 134, 8G 1528, f. 13v, 29, 33, 73, 77v, 103v, 143, 8G 1529, f. 10ca, f. 46v-47, 8G 1531, f. 78, 8G 1533, f. 154v).

Le 5 décembre 1570, « messieurs ont quicté et remys a messire Nicolle Rebours, vicaire de la vicairie Saint-Nicollas fondée en l'église de Saint-Pierre le Guillard les accordements qui leur devoit a cause de 7 livres tournois de rente quil a droict de prendre chacun an comme vicaire susdit sur une maison assise en la paroisse dudit Saint-Pierre le Guillard qui est au censif de l'église ». Le 27 septembre 1572, Nicole Rebours chapelain obtient « ses distributions pour 10 jours pour aulcunes ses affaires ». Le 23 décembre 1572, il les obtient pour 5 jours. Le 6 juin 1573, « messieurs en suiivant les bonnes et louables coustumes dont ilz ont acoustumé user envers les chappellains et vicaires de seans pour les loger quand il y a des maisons vacantes, ayant receu l'humble et suppliante requeste de messire Anthoyne Clare chapelain et Nicolle Rebours vicaire tendant afin d'avoir en adcense la maison que souloyt tenir deffunct messire Pierre Le Jeune nagueres deceddé de son vivant chapelain de seans, ladite requeste myse en deliberation, messieurs ont accorde et accordent audit Claré la maison que puys peu de temps en ca avoyt esté bailee en adcence audit Le Jeune qui est celle que acquité messire Jaques Rossilhon ; et ont aussi accordé audit Rebours celle que quicte a present ledit Clairé ». Les 20 juin et 19 septembre 1573, Nicolle Rebours obtient ses distributions pour 4 jours et 12 jours respectivement. Le 2 janvier 1574, « Jardin, Ursin Brunet, Thoussainctz Rahel et Nycolle Rebours vicaires tous ensembles » obtiennent leur gaigne. Le 26 juin 1574, Nicolle Rebours obtient ses distributions pour 3 semaines par le vicaire du desffunct tresorier. Le 22 décembre 1574, il les obtient pour 11 jours. Le 28 novembre 1579, « messire Nicolle Rebours, vicaire a supplié messieurs luy bailler son gaigne pour le temps quil a esté absent ; et encores excuser pour le present yver de la presence quil doibt aux matynes veu et considéré son viel eaige et caducité ».

Le 29 juin 1585, « messieurs ont comis David pour parler a messire Nicolas Rebours et luy dire qu'il laisse jouir de son logis Philippis actendu qu'il fait service a l'eglise ». Le 5 novembre 1585, Blayse Bonneau veut la maison de feu messire Nicolle Rebours. Le 9 novembre 1585, « monsieur de Buxerolles a presenté comme vicaire a la place de feu Nicollas Rebours, messire Charles Loys chantre et muzicien » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1534, f. 85, 8G 1536-1538, 8G 1541, 8G 1544).

François de Refuge (1503-1505)

François de Refuge est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1503 et conseiller et aumônier du roi Louis XII.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1503-1505*. Dongois écrit : « François de Refuge receu le 4 juin 1503 au lieu de Jacques Martin posseda sa chanoinie [de la 11^e] jusques en 1505. Il estoit aumosnier du Roy Louis XII, fils de Raoul de Refuge conseiller du Roy Charles VII et maitre ordinaire en la chambre des comptes a Paris, chancelier et gouverneur des finances du duc d'Orléans et de Milan... Il estoit frere de Pierre de Refuge chanoine et archidiacre de Paris son ainé conseiller d'Eglise et President des Enquestes, aui mourut [le 31 mai 1515] » Il est remplacé par Jean Parent en 1505 (F-AN, LL 630, p. 277, Stein 1912, p. 136).

- *Chapelle Royale*. D'après Dongois et confirmé par le dictionnaire de la Noblesse, François de Refuge est conseiller et aumônier de Louis XII (Aubert de La Chesnaye 1786, p. 406-407).

Tristan Regnard (1575-1602)

Tristan Regnard, reçu clerc de la Sainte-Chapelle de Paris et renvoyé en 1575, se retrouve à la Sainte-Chapelle de Bourges vicaire en 1586, puis chapelain en 1586. Il réapparaît probablement en 1596 comme simple vicaire.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1575*. Tristan Regnard est reçu comme clerc le 12 janvier 1575. Il est renvoyé le 29 octobre 1575 avec Arthur Le Long (Brenet 1910 p. 127 d'après F-AN, LL 599, f. 135, 146v)

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1586-1588 et 1596-1602*. Le 23 août 1586, « monsieur Godard chanoine a presenté pour vicaire a la place de Jehan Foydeau demissionné messire Tristan Regnard du diocese de Beauvoix prebtre et muzicien ». Il est renvoyé à Dumayne. Le 26 août 1586, « tradat messire tristan Regnouard, [messieurs ont] ordonné que leur receveur payera une foys a messire Tristan Regnard 2 escuz d'or sol pour le rembourser des fraiz qu'il a faitz a venir de par dela pour servir a l'eglise ; et ce d'aautant qu'il auroict esté mandé de par eulx a ceste fin » [Ce même jour ont] ordonné que le receveur payera de sepmayne en sepmayne a compter du jour de samedi dernier a messire Tristan Regnard vicaire de l'eglise de seans la somme de 40 sous sur le gaigne qu'il fera a cause de sadite viccayrie le 1^{er} payment commançant ledit jour de samedi prochain venant ». Le 30 août 1586, Dumayne dans son rapport sur Regnaud, le juge capable et il est reçu. Le 21 septembre 1586, monsieur Gassot a presenté pour son chapelain messire Tristan Regnard au lieu de messire Samuel Duval [rempli par la suite] nagueres chapelain ». Le 27 septembre 1586, Dumerlyer, plus ancien chanoine, dans son rapport sur messire Tristan Regnard le juge capable et il est reçu. Le 30 septembre 1586, messieurs « ont accordé un prest et la messe de prime a Tristan Regnard [au lieu de messire Jehan Morice] ». Le 11 octobre 1586, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a messire Tristan Regnard 4 livres tournois pour le service qu'il a fait en l'eglise despuys le jour de son arryvée jusques au jour qu'il feu receu chapelain ; lequel service a esté en quinze jours avant sadite reception ». Le 5 janvier 1587, « messire Tristan

Regnard chapelain sera payé de son gagne par semaine ». Le 28 janvier 1587, sera « 3 ecus prestés a messire Tristan Regnard pour subvenir au voyage qu'il entend faire en son pays ». Le 14 mars 1587, Morice aura trois termes pour payer ses dettes, idem a Robert Ravaud, Tristan Regnard, François Guython, Charles Loys et Philbert Tabourot. Le 11 avril 1587, sera alloué « au receveur 1 ecu baillé a messire Tristan Regnard qu'il avoit baillé et presté a messire Marin Mahlet pour faire les fraiz qu'il luy avoit convenu faire de la ville de Beauvoix a Paris pour s'acheminer de par deça ». Le 11 avril 1587, sera payé « a Tristan Regnard 100 sous tournois qu'il a avancez a messire [rayé : Marin Mallet] Claude Lefranc a venir de la ville [rayé : de Beauvoix en picardye ou il estoit] de Paris [rayé : et sebjourné en ladite ville jusques a ce que le cochier de ceste ville vienne de par deça par la voye duquel il est venu et a present receu vicaire de sceans] en ceste ville pour y demourer et faire residence en l'eglise de sceans ». Le 4 août 1587, « monsieur de Buxerolles presente comme chappelain a la place de Tristan Regnard [qui a démissionné] messire Jehan de Beugyn ; rapport a heure de vespres de Dumayne. Il est capable et reçu. Le 29 septembre 1587, « il sera escript a monsieur le tresorier qu'ilz ne peulvent ny ne doibvent recepvoir messire Tristan Regnard pour chappellin comme il estoit auparavant pour les faultes et abuz qu'il a commis tant du temps qu'il estoit par dela que despuys son département et aultres causes qui luy seront escryptes » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Tristan Regnard reçoit comme chapelain ses distributions pour l'année 1587-1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Un Regnard sans prénom apparaît comme vicaire les deux premiers termes de 1596. Il s'agit peut-être du même homme. Regnard est encore mentionné comme vicaire dans les comptes de 1598-1599 à 1601-1602. En 1601-1602, il reçoit sa distribution de froment et seulement les distributions du premier terme de Saint-Michel. En novembre 1601, il est payé 13 livres. En 1602-1603, il reçoit sa distribution de froment pour l'année. Il est mentionné T. Regnard. Ce qui rend probable l'assimilation des deux Regnard. Il est absent des distributions de l'année en question et des années suivantes. Il est sans doute parti ou décédé l'année précédente début 1602 (F-AD 18, 8G 1661-1665).

Jean Regnault (1543-1591)

Jehan Regnault est probablement chantre de la chambre du roi Henri II. Il chante à ses obsèques en juillet 1559. Vicaire avant 1543, il est reçu chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges à la fin de 1548. Jehan Regnault est souvent amené à certifier de la suffisance des nouveaux recrutés et ce jusqu'en 1575, année où il disparaît des registres. Il est cependant témoin sur le testament de Philippe Mareschal daté du 29 mars 1581. Il est cité une dernière fois dans les comptes de 1590-1591 pour une distribution de froment. Il est probablement mort en 1590.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1543-1575 et 1590-1591*. Regnault sans prénom, sans doute Jehan est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme vicaire dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maître Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 10 avril 1548, ont lieu les enchères de la maison de feu Jehan Leconte aux chapelains et vicaires après complices : Nicolas Rebours 9 livres, Jehan Regnault, vicaire, 15 livres 10 sous adjugée, François Bernard, François Courrat, Jaques Carbonnyer, Martin le Rasle. Cet adense est mentionnée dans un acte du 19 avril 1548. Le 7 décembre 1548, la place de chapelain que tenoit Anthoine de Laborest est vacante. De La Grange présente messire Jehan

Regnault vicaire pour estre chappelain. Il est receu le 11 décembre. Le 5 août 1550 dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges sous le nom de Serton : messieurs ont « octroyé a messire Jehan Regnault ce requerant ses distributions pour 5 journées quil est allé avec monsieur Serton maistre des enffans de la Sainte-Chapelle de Paris ». Le 21 février 1551, Jehan Regnault chappelain obtient ses distributions « pour 3 jours quil est allé a Dun le Roy pour aucunes ses affaires d'une vicairie ». Le 20 septembre 1552, « messieurs ont octroyé a messires Michel Going, Pierre Le jeune, Jehan Regnault et Pierre Vierely ce requerans leurs distributions pour 4 jours quilz sont allez a Montloys en la cure dudit Going ». Le 7 avril 1554, messieurs « ont donné a messire Jehan Regnault chappelain la charge de lorloge du linge et cire de l'église ». Les 5 mars 1555, 26 septembre 1556 et 21 mars 1559, Jehan Regnault obtient ses distributions pour « 2 jours quil est allé a Dun le Roy prendre possession d'une vicairie... pour 4 et 3 jours a Dun le Roy pour sa prebende ». Le 26 septembre 1559, Jehan Regnault obtient ses distributions pour 4 jours d'absence. Le 1^{er} février 1560, « messieurs ont ordonné que le filz de Johannet Darcay et le filz de feu Christofle Mace seront prins enffans de cueur en l'église de ceans veu le rapport fait par le maistre des enffans de cueur et par messire Jehan Regnault et Ursin Brunet ». Le 1^{er} juillet 1564, « messieurs ont octroyé... ses distributions... a messire Jehan Regnault pour 13 jours quil est allé a Paris pour ses affaires considéré quil sert ordinairement a l'église ». Le 4 juillet 1564, le tresorier s'oppose aux distributions données à Claré, Ravard, Regnault, Jardrin. Le 4 mai 1568, « apres que monsieur de Fougieres a refferé a messieurs quil y a ung jeune enffant en la maison du maistre des enffans de cueur de l'église de ceans que monseigneur de Vatan gouverneur pour le Roy en ceste ville desire estre mis enffant de cueur ceans, ont delliberé en faveur dudit seigneur le recepvoir s'il est cappable. Et pour congnoistre sa cappacité l'on fait amener en chappitre et chanter es presences de maistres Jaques Rossilhon, Jehan Regnault, Ursin Brunet chappellains de ladite Sainte Chapelle et dudit maistre des enffans appelez pour l'examiner et en faire rapport comme il est accoustumé faire selon le statut de ladite eglise ; lesquelz l'ayans ouy chanter ont rapporté quil a la voix grandement forcée et n'est propre pour servir a l'église » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 118, 199, 8G 1573, 8G 1518, f. 141, 215ca, 8G 1520, f. 70, 8G 1522, f. 5ca, 159, 8G 1524, f. 70ca, 8G 1526, f. 145ca, 8G 1527, f. 73v, f. 111-111v, 8G 1531, f. 48v, 8G 1533, f. 28v-29).

Le 4 août 1573, « est venu en chapitre maistre Thoussaintz Rahel chapelain de seant qui a dict et remonstré a messieurs quil est deuement adverty que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de seans avoyt quicté ladite maistrise pour s'en aller resider en sa cure de Saint-Hostrilhe, et pour ce quil avoyt fort bonne volonté faire service a Dieu et a l'église de seant et parvenir en ladite charge de maistre de laquelle il s'acquictera fidellement et bien... Icelle requeste mise en deliberation et auparavant que de rien ordonner sur icelle messieurs ont mandé querir messire Jaques Rossilhon et Jehan Regnault plus antians chappellains de seans pour savoir d'eulx la cappacité suffisance ou insuffisance dudit Raphael et s'il est propre pour tenir et exercer ladite maistrise ou non ; et estant audit chappitre ayant esté enquis sur ce que dessus ont dune mesme voye dict notiffié et atesté de verité quilz cognoissent ledit Rahel estre ung des plus suffisans homme pour tenir ladite maistrise que homme qui se puisse trouver ; et quant lesdits sieurs le recepvront a ladite maistrise ilz ne sauroient faire ung plus grand bien pour lesdits enffans et service de ladite eglise ; et apres ce messieurs a la pluralité des voyes ont conclud et ordonné que ledit Rahel sera et demourera receu pour maistre des enffans au lieu dudit de La Pierre ». Le 19 septembre 1573, monsieur Dumonthet remonstre que sa vicairye vacque par la longue absence de messire Guillaume Le Vavasseur qui est de deux moys et plus absent sans congé ny permission de monsieur le tresorier ou de son grand vicaire. Et partant en entendoit presenter et nommer ung aultre en son lieu qui est messire Jehan Fondeau chantre... lequel il a présenté actendu quil est capable et suffisant comme le pourront certiffier messires Jehan Regnault, Thoussaintz Rahel et

Mace Arrachepied chapelains de seans quil a requis a ceste fin expres envoyez querir. Ce qui a esté fait et estant present nous ayant les dessus dits sur ce document esté enquis ont par le serment par eulx presté dict certiffié et atesté de verité que ledit Fondeau est fort suffisant et capable pour tenir et exercer ladite place de vicaire. Ce scavent pour l'avoir veu chanter en musique [rayé : lecture] et plain chant et avoir la voye bonne telle quelle est requise en ladite place de vicquaire ». Le 5 janvier 1574, Dumerlyer a fait un rapport sur Blaise Bonneau nagueres enffant de cueur : il l'a enquis et interrogé en presence de messire Jaques Rossillon et Jehan Regnault chapelains lequel il a trouvé capable et suffisant pour tenir ladite place tant en voye, lecture, champ et deschamp ». Le 9 janvier 1574, Philippe Mareschal présente son rapport sur Ymbert Gueret : il a « oy enquis et interrogé ledit Gueret [en présence de Jehan Regnault] lequel il a trouvé capable et suffisant pour tenir... tant en voye, lecture, champ et deschamp ». Le 9 avril 1575, sera payé « 7 livres 10 sols a Jehan Regnault pour avoir fourni du vin pendant 1 an pour le service » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537-1538).

Jean Regnault teste le 27 juin 1580 : « pour le grand desir affection et bonne volonte quil a dict porter a l'eglise de ladite Sainte-Chapelle en laquelle il a eu cest honneur que dy avoir de mouré despuis son plus jeune aage ». Il est de plus témoin le 29 mars 1581 sur le testament de Philippe Mareschal. Il appartenait peut-être encore à la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1612). Il est mentionné comme premier de la liste des chapelains dans les comptes de l'année 1590-1591 pour une distribution de froment. En 1601-1602, Jehan Taillon se voit attribué la maison de feu maistre Jehan Regnault. Il est donc mort avant la Saint-Jehan 1602 et probablement peu après 1590 (F-AD 18, 8G 1659, 8G 1664)

• *Chambre de musique du roi, 1559*. Un Jehan Regnault participe aux obsèques de Henri II en juillet 1559 d'après Isabelle Handy (Handy 2008 p. 403, 404 et 571 d'après F-AN KK 125, f. 1394). Il est possible que ce soit le même personnage. En faveur de cette hypothèse : les dates sont cohérentes et Jehan Regnault de Bourges connaît Pierre Certon en effet ce dernier est cité le 5 août 1550 dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges sous le nom de Serton : messieurs ont « octroyé a messire Jehan Regnault ce requerant ses distributions pour 5 journées quil est allé avec monsieur Serton maistre des enffans de la Sainte-Chapelle de Paris » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 141). De plus Pierre Certon et Jehan Regnault sont tous les deux mentionnés dans les comptes des obsèques de Henri II, sans appartenir avec des preuves formelles à la Chambre du feu Roy. A l'encontre de cette hypothèse : Jehan Regnault est un nom très fréquent et de plus une absence de Jehan Regnault [de Bourges] n'est pas notée dans les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges.

Jean Regnault [enfant de chœur] (1553-1554)

Jean Regnault est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1553.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1553-1554*. Le 7 mars 1553, « [rayé : André Vergier] Jehan Regnault aussi enffant de cueur sera retiré de cheux la barbiere et amené en la maison du maistre des enffans [Mathurin Savereau] ». Le 29 janvier 1554, sera payé « 4 livres tournois au pere de Jehan Regnault enffant de cueur qui luy a esté rendu pour son infirmité de malladie » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 140, 8G 1521, f. 128).

Mathieu [Matthieu, Matthaeus] Regnault [Renauld, Reginaldi de Bapaume] (1379-†1414)

Mathieu Regnault est médecin et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1389.

Une notice prosopographique figure dans (Gane 1999, p. 373). Je m'inspirerai fortement de la biographie de Mathieu Regnault (Wickersheimer, t. II p. 547).

Mathieu Regnault est originaire du diocèse d'Arras.

- *Université de Paris, 1379-1387*. Mathieu Regnault est mentionné dans le rôle de la nation picarde en 1379. Il devient maître ès arts. Il est Recteur de l'Université en 1381 et Maître de médecine en 1387. Il est licencié en théologie en 1398 et maître ès théologie en 1399 (Wickersheimer citant Chart. Univ. Par. III p. 262, IV p. 37). Il entretient aussi des relations littéraires avec Eustache Deschamps (Wickersheimer citant les œuvres complètes d'Eustache Deschamps (Raynaud 1878, I, p. 271, 275 ; IV, p. 321, 337, 338 ; V, p. 130 ; X, p. 225 ; XI, p. 295)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1389-1398*. Dongois écrit : « Mathieu Regnault [est reçu chanoine de la troisième chanoinie] au lieu de Michel de Cresne le 12 septembre 1389. Il étoit confesseur du Roy Charles VI, Evêque de Therouanne dit de Morienne et l'un de ses medecins. Il en est fait mention dans le catalogue des officiers de la maison du Roy Charles VI que Godefroy rapporte dans ses annotations sur l'histoire de Charles VI ». Il est remplacé en 1398 par Guillaume Anguier (F-AN, LL 630, p. 146-147, Morand 1790 p. 271 et Stein 1912 p. 133).

- *Cathédrale de Paris, 1390-1395*. Mathieu Regnault est chanoine de Paris en 1390. En 1395, il achète une maison du Cloître Notre-Dame.

- *Evêché de Thérouanne, 1404-1414*. Mathieu Regnault est évêque de Thérouanne de 1404 jusqu'à sa mort en 1414 (wiki/Liste_des_évêques_de_Thérouanne). Il est enterré dans son église d'après la *Gallia Christiana* qui ajoute qu'il avait été le confesseur de Charles VI, chanoine de Notre-Dame, et qu'il rédigea une *vie des papes* (*Gallia christiana* X, col. 1564).

- *Autres bénéfices* : 1390 : chanoine et trésorier de Saint-Martin de Tours ; 1397 : archidiacre Arras.

- *Maison de Louis I duc d'Orléans, 1389* : Mathieu Regnault est physicien de Louis de France, futur duc d'Orléans, aumônier de ce dernier. Il reçoit du duc d'Orléans une pension de 300 livres tournois.

- *Cour de France (Charles VI), 1392*. Mathieu Regnault est médecin et confesseur de Charles VI. En 1392, il est appelé au Mans auprès de Charles VI frappé de démence. En 1403, il est envoyé par la Cour de France en ambassade auprès de Benoît XIII, pour lui notifier la restitution d'obédience (Wickersheimer citant Valois 1902, III, p. 345).

Jean Regnier (1495)

Jean Regnier, chapelain ou chanoine de Dun le Roy, prébende dépendant de la Sainte-Chapelle de Bourges, n'appartenait peut-être pas à la Sainte-Chapelle.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1495 ?*]. Le 30 janvier 1495, « messieurs les cappitulans en deffi de ce que monsieur le tresorier abuseroit et disposeroit autrement que a point de la prebende de Dun le Roy qui vaque par le trespas de feu messire Jehan Regnier ont fait collation a messire Hugues Meillault chappelain de ceans » » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511).

Alleaume [Allerinus, Alermi] de Reims [Rheims, Remis] (1248-†1297 ?)

Alleaume de Reims est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1248 et au moins jusqu'en 1290.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1248-1290*. Dongois écrit : « Allerinus de Rheims de Remis est qualifié chanoine [de la 4^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle dans les anciens statuts... Il étoit encore chanoine dans l'année 1290 et l'obitier fait mention d'un obit qu'il avoit fondé dans le mois d'octobre ». Le chanoine suivant est Gilles de Condé en 1297 (F-AN, LL 630, p. 157, Stein 1912 p. 133, 134).

Son obit est mentionné dans l'obituaire de la bibliothèque nationale au 26 octobre : « *Obitus duplex Alermi de Remis, istius capelle quondam canonici, Reginaldique, tailliatoris comitis de Claromonte et Johanne, uxoris ejus, Johannis Reginaldi, sartoris, [Ajout main différente] necnon Petri Mortis, ejusdem Capelle capellani perpetui* » (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 41).

Pierre de Reims [Remis] (1315-1318)

Pierre de Reims est le premier organiste connu en 1315 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1315-1318*. Pierre de Reims est organiste de la Sainte-Chapelle cité dans des comptes de 1315 et 1318. En 1315, on a : « *Item, magistro P. de Remis, organiste, pro organis dicte capelle in festibus annualibus ducendis, per annum, 4 l.* » et en 1318 : « *Item, magistro Petro, organiste, pro organis ducendis, per annum, 4 l.* » (Brenet 1910 p. 13 d'après F-AN, L 621, n° 20 et F-BnF, ms. fr. 23256, f. 4 citant Vidier 1901, p. 333-336 et 336-341).

Jean de Rely (1430-†1499)

Jean Rely est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1452 à 1454. Il meurt le 27 mars 1499. On trouve notamment dans la Biographie universelle... de Joseph Michaud et Mouis Gabriel Michaud une notice biographique de Jean de Rely (Michaud 1824, p. 311).

• *Notre-Dame de Paris*. Jean de Rely est chanoine, chancelier puis archidiacre de Notre-Dame de Paris. Il rédige en 1461, les remontrances du Parlement à Louis XI pour le maintien de la Pragmatique Sanction. Il est député du Clergé pour les Etats Généraux de Tours en 1483-1484 et il est chargé de présenter les résultats des délibérations de l'assemblée au roi.

• *Université de Paris, 1471-1478*. Jean de Rely est professeur de théologie, recteur de l'université en 1471, puis Docteur de Sorbonne en 1478.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1452-1454*. Dongois écrit : « Jean de Rely receu chanoine de la 8^e chanoinie le 13 janvier 1452 (n.s.). Il est remplacé début 1454 par Pierre Bonet (F-AN, LL 630, p. 229-230, Stein 1912, p. 135).

• *Chapelle Royale de France, 1491-1499*. Jean de Rely est confesseur et précepteur du roi Charles VIII, puis aumônier du roi. Il bénit à ce titre le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne. Il suit le roi dans son expédition à Naples et il est chargé de négociations avec le pape Alexandre VI (La Selle 1995, p. 281-283).

• *Evêché d'Angers, 1491-1498*. Il est évêque d'Angers de 1491 à 1498 juste avant sa mort en 1499 dans le Saumurois.

Jacques Renglard [Reulhard] (1506-1508)

Jacques Renglard est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1506 à 1508.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1506-1508.* Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire d eladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour employer au prouffit d eladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Le 9 septembre 1508, messieurs ont « ordonné que messires Jaques Renglard et André Julian auront leurs distributions durant le temps quilz ont esté a Sancerre ; et veu leurs requestes plus ont donné audit messire André 3 jours quil a esté a sa cure ; et sera païé audit messire Jacques la despense quil a faicte touchant le maistre des enffans [Jehan Sequin] dernier venu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 107).

Pierre Renon [Regnon] (1406-1412)

Pierre Renon est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1406.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1406-1412.* Pierre Renon est reçu clerc le 22 novembre 1406, mais n'apparaît dans les effectifs de la Sainte-Chapelle qu'au terme de Pâques 1407 avec des distributions normales, qu'il garde jusqu'en 1410-1411. Pierre Renon a des distributions un peu faibles les deux premiers termes de Noël et Pâques de 1411-1412 et disparaît ensuite. Plus précisément en 1408-1409, messire Pierre Renon reçoit un don de 15 sous « pour luy aidier a faire sa feste du jour de sa première messe » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1637).

Jacques Renvoyré [Renvoiré] (1568-†1628)

Jacques Renvoyré, enfant de chœur sortant en 1568, clerc en 1573, chapelain avant 1590 de la Sainte-Chapelle de Paris est maître de musique des enfants avant 1594 et chapelain perpétuel en 1595. Il meurt fin août 1628.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1568-1628*. Le 18 septembre 1568, les chanoines « ont ordonné au recepveur paier à Jacques Renvoiré nagueres enfant de chœur en la Sainte Chapelle la somme de trente livres tournois chacune des trois années prochaines, à commencer au terme de Noel aussi prochain venant ». Le 25 juillet 1573, Jacques Renvoiré est reçu comme clerc. Le 14 juillet 1590, il est mentionné comme chapelain dans une réprimande collective aux chapelains et clercs chantres (Brenet 1910, p. 112, 126, 144, d'après F-AN, LL 599, f. 27, f. 114-114v, LL 600, f. 126).

Le 9 juillet 1594, Pierre Jobart, natif de Langres, Jehan Le Roux dit Bugues, natif de Gisors, et Jacques Blondin, natif de Bouillon, sont reçus enfants de chœur « soubz Maistre Jacques Renvoyré, Maistre de musique en icelle Sainte Chappelle ». Le 8 novembre 1598, « Monsieur le Thesaurier apres avoir envoyé querir les enfans de cœur en l'assemblée desdits sieurs, et les avoir interrogez sur la nourriture et entretenement que leur faict Maistre Jacques Renvoyré leur Maistre de musique, ensemble quelles leçons il leur faict et civilitez qu'il leur enseigne, et apres avoir esté ouys, ont esté renvoyez, et ledit Maistre appelé en ladite congregation, auquel ledit Sieur Thesaurier auroit faict plusieurs remonstrances sur les plainctes qu'il auroit entendues, tant de plusieurs desdits Sieurs, et Chantre, que desdits enfans, de la mauvaise nourriture, en viande, pain, vin et feu, linge, civilitez à la table et peu de soing qu'il avoit de les instruire et enseigner de son art de musique, et qu'il estoit plus occupé à son mesnage et à son son prouffict, que de leur faire leçon, n'estant sa vocation de faire l'œconomye qui a accoustumé estre faicte en la maistrise, et que c'est à faire au Maistre de grammaire avoir le soing de ladite œconomye, nourriture et entretenement desdits enfans, ledit Sieur Thesaurier et lesdits Sieurs désirant remettre et restablir ladite maistrise comme elle estoit le temps passé, ont ordonné que à l'advenir ce sera le maistre de grammaire qui aura soin de ladite œconomye et nourriture desdits enfans a commencer du jour de Noël prochain et que pour cet effect il sera adverty de faire ses provisions, et que ledit Renvoyré continuera ladite nourriture jusques audit jour seulement et luy sera enjoinct à l'advenir de mieulx faire son debvoir d'instruire et enseigner lesdits enfans tant dans son art de musique que aux sirimonies de l'église mieulx qu'ils n'ont esté le passé, et de vivre paisiblement avec ledit Maistre de grammaire ». Le 13 juillet 1603, « monsieur le Thésaurier a donné congé à Maistre Jacques Renvoyré, maistre de musique de la Sainte-Chapelle, pour les plainctes que luy ont faictes les peres et meres des enfans à cause de la rudesse qu'il leur faisoit en leur enseignant leur lesson ». Ce renvoi ne se fera pas, car Jacques Revoyré est chargé de travailler en tant que maître de musique à la révision des chants lithurgiques en 1607 et 1608. Le 14 février 1607, « ont esté commis et deputedés Messieurs [un nom en blanc], Chantre, Renvoyré, maistre de musicque, Moyse et Du Camp, chapellains de ladite eglise, pour refformer et regler le service de l'eglise de ladite Sainte Chappelle conformement au service et breviaire de Romme ». De même le 2 juillet 1608, Messieurs « ont député et commis Messieurs de La Grange, Lalement, Le Chantre Jacquier et Renvoyré maistre des enfans de chœur de musicque pour adviser et ordonner pour le mieulx ce qu'il sera bon de faire touchant le retranchement des proses qui se chantent à l'église » (Brenet 1910, p. 146, 147, 148, 151, 153, 155, d'après F-AN, LL 600, f. 144v, 164v, LL 601, f. 1v, 32v, 72v).

Le 18 juillet 1609, « Maistre Jacques Renvoyré, Maistre de musicque et chappellain perpétuel de ladite eglise, lequel pour son indisposition et antiquité en quoy il est retenu à présent, supplye lesdits sieurs de voulloir avoir pour agreable que Maistre Anthoine Blesinart, prebtre,

a présent chappellain ordinaire de ladite eglise le puisse soullasger et luy ayder à instruire et enseigner et moriginer lesdits enfans de chœur de ladite église et pour la conduite d'iceulx, ce qui a esté accordé par lesdits sieurs audit Renvoyré suivant l'accord et transaction faicte entre eulx ». Jacques Renvoyré avait été pourvu en 1609 [1595] de la chapelle perpétuelle auparavant possédée par Anthoine Morin (Brenet 1910, p. 157, d'après F-AN, LL 601, f. 96v-97 et citant Dongois F-AN, LL 630, p. 328).

Le 2 septembre 1628, certains des chanoines font « remonstrance... que la compagnie n'avoit point esté advertie des funerailles de feu Maistre Jacques Renvoyré chappellain perpétuel de la Sainte Chappelle, qui furent hier faictes ». Jacques Renvoyré est donc mort fin août 1628. Par contrat, il fait deux fondations à la Sainte-Chapelle. Datée du 15 janvier 1622, la première fonde une messe basse quotidienne suivie d'un *De profundis* et trois oraisons ; une messe solennelle « des cinq plaies de nostre seigneur jesus christ » avec la prose *Stabat Mater* (chantée par un chœur polyphonique en alternance avec deux enfants) célébrée chaque 1^{er} vendredi de septembre dans le haut-chœur par l'ensemble du collège, doublée d'une messe haute de requiem célébrée par le maître des enfants sur l'autel de Saint-Jean l'Évangéliste [dans la basse chapelle, où est enterré Renvoyré] suivie d'un *De profundis* et d'oraisons chantés par les enfant de chœur ; enfin, le lendemain (1^{er} samedi de septembre) une messe solennelle de requiem, chantée de nouveau dans le haut-chœur par le collège, suivie d'un *De profundis* en musique et de trois oraisons. La seconde, datée du 15 mai 1626, fonde deux hautes messes de requiem [toujours suivies du *De profundis*] devant être chantées le jour de la fête de saint Jean l'Évangéliste et le lendemain sur l'autel de la chapelle homonyme par les chapelains perpétuels à célébrer chaque année deux messes hautes des trépassés, pour le repos des âmes de Renvoyré et de ses parents et bienfaiteurs. Une inscription française, sur une table de marbre noir, placée dans la Sainte-Chapelle, rappelle ces deux fondations (Brenet 1910, p. 170, d'après F-AN, LL 602, f. 29, Bibl. Maz. ms. 3339, f. 39v-40v et citant Raunié 1890 t. II, p. 482, d'après le ms. 4621 de la Bibliothèque de l'Arsenal).

On trouve dans le minutier central deux indications biographique le concernant. Le premier consiste en une quittance faite le 12 août 1600 à Potentielle de Mormoret, épouse de Martin Girard, docteur régent en la faculté de médecine de l'Université de Paris, pour les biens meubles ayant appartenu à Antoinette Rennoyré, probablement sa mère. La quittance est cosignée de Claire Picquet, veuve du peintre Pierre Rennoyré et tutrice de Jean Rennoyré résident en l'enclos du Palais [sans doute la Sainte-Chapelle] (Jurgens 1968, t. 2, p. 696). Le second concerne son inventaire après décès : « Inventaire après décès de Jacques Renvoyre, prêtre, l'un des 6 anciens chapelains perpétuels de la Sainte Chapelle, décédé en sa maison de l'enclos du Palais, à la requête de Jean Langlois, valet de garde-robe du Roi, demeurant rue de la Pelleterie, comme tuteur des enfants qu'il a eus de défunte Martine Cherbonnier, sa femme, et autres héritiers. Prisée de bibliothèques par David Gilles et Adam Pardessus, marchands libraires à Paris qui reçurent 6 livres tournois.-Procuration par les mêmes.-Partage, 1er, 18 septembre, 10 et 16 novembre 1628 (F-AN, MC/ET/VIII/626)

Bertin Resin (1543-†1575)

Bertin Resin est clerc en 1543, chapelain en 1562, chapelain perpétuel en 1574 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt probablement en 1575.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1543-1575*. Bertin Resin est mentionné comme clerc pour des répartitions de chambre les 26 mai 1543 et 24 juillet 1546. Il se voit signifié comme chapelain ordinaire les ordonnances sur la gestion des absences les 21 mars 1562 (n. st.) et 12 septembre 1563. Le 2 décembre 1562, les chanoines lui enjoignent d'avoir à « faire raser sa barbe suivant l'ancienne coutume, statutz et ordonnances de l'église ». Enfin, il figure comme chapelain sur

un procès verbal de délibération le 10 mai 1567 (Brenet 1910, p. 91, 93, 105,108, 107, 111, d'après F-AN, LL 626, f. 48-48v, f. 86v, 141, 150, 158, LL 599, f. 12). D'après le mémoire de Gilles Dongois, Bertin Rezin devient chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Louis en 1574 en remplacement d'Estienne Bigot. Il est remplacé lui-même par Isaac Romery en 1575 (F-AN, LL 630, p. 314)

Macé Resmon [Remond] (1491-1522)

Macé Resmon est vicaire en 1491 et chapelain en 1496 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1491-1522.* Le 4 mai 1491, Macé Resuron vicaire reçoit 6 livres pour lui aider à payer une aulmusse. Le 9 juillet 1496, « pour le scandalle que a fait messire Mace Resmon chappelain de ceans en cuer tant es personnes de monsieur le chantre que de messieurs Convers et Bellestat, le chapitre a conclud que les distributions dudit Mace seront arrestées d'un moys et les ont arrestées. Au surplus que ledit scandalle et excès par luy fait et commis en cuer seront repares par justice et pour les pousuites y ont commis mondit sieur Bellestat » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 55ca, 150ca).

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire de ladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seullement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour emploier au prouffit d eladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain...

Le 29 juillet 1509, Pierre Remond diacre et vicaire de la Sainte-Chapelle du Pallais de Bourges doit a messire Macé Remond chapelain son oncle 40 livres tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7, f. 11).

Le 21 février 1522 : « Messieurs les tresorier et chantre de la Sainte-Chapelle doibvent vicaire et accordemens a messieurs de Notre-Dame de Moustiermoyen de Bourges a cause des chouses qui s'ensuyvent... 100 sols tournois de rente pour le chapitre de la Sainte-Chapelle sur la maison de feu Jean Vigier chapelain de la Sainte-Chapelle, et a present a messire Macé Resmond, prebstre chapelain de la Sainte-Chapelle, icelle maison assise a Bourges en la paroisse dudit Moustiermoyen... desquels 100 sols tournois de rente nous avons nommé et

par ces presentes nommons vicairé quand ad ce Dydiér Cigogne enfant de cœur de notre Sainte-Chapelle. Et s'il meurt ils en bailleront un aultre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1611).

Pierre Resmon (1509-†1535)

Pierre Resmon est vicairé de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1509. Il meurt en 1535.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1509-1535*. Le 29 juillet 1509, Pierre Remond diacre et vicairé de la Sainte-Chapelle du Palais de Bourges doit à messire Macé Remond chapelain son oncle 40 livres tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 11). Le 5 décembre 1528, Pierre Resmon, vicairé obtient ses distributions « pour le temps qu'il est allé auprès de son frère malade » avec le congé du trésorier. Le 1^{er} octobre 1530, il y a un procès touchant des distributions dues à Loys Rousier, de Laboures, Jorlin et Resmon. Le 5 juillet 1531, Pierre Resmond vicairé reçoit un don de 100 sous tournois pour services rendus. Le 10 octobre 1534, « Pierre Resmon vicairé a quitté messieurs de la maison qu'il tient du chapitre assise devant le four de chappitre. Cette maison est ascensée à Pierre Marault. La maison de feu Jehan Noel est baillée à Pierre Resmon pour 10 livres tournois à condition de faire des réparations.

Le 9 novembre 1535, messire Vital Jouguet, vicairé demande « une petite maison et jardin... que souloit tenir feu messire Pierre Resmon et auparavant monsieur Alabat » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 148, 8G 1515, f. 29, 106, 8G 1516, f. 133, 235ca).

Georges Reverdy [Reverdi, Raverdi] (1506-1516)

Georges Reverdy, gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1506, sert à la Chapelle Royale avant 1508 et est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1511.

- *Sainte Chapelle de Paris, 1506-1508*. Le 25 février 1506 (n. st.), les chanoines « ont receu Maistre Georges Reverdy, prestre, aux gaiges de chapelain et Pierre Blondeau aux gaiges de clerc, pour estre et assister solennellement au service divin qui se fait nuyt et jour en ladite Sainte Chapelle, tant qui plaira à Messieurs. ». Le 15 novembre 1508, les chanoines « ont délibéré et conclud que Maistre Georges Reverdy auroit quatre escuz d'or couronné de grace special pour luy ayder à avoir ung cheval pour ce que le Roy le renoit en son service et de sa chapelle. Et ont baillé la chambre que tenoit ledit Reverdy à maistre Michel Durant » (Brenet 1910 p. 49 d'après F-AN, LL 623, f. 20v, 49v). On en déduit que Georges Reverdy a été à la chapelle de Louis XII avant 1508 et y retourne en novembre 1508.

- *Chapelle Royale de Louis XII, 1508-1515*. D'après les registres de la Sainte Chapelle on peut supposer qu'avant 1508 Georges Reverdy avait été à la Chapelle Royale. Il est mentionné comme tel en 1513 et dans le compte des obsèques de Louis XII de janvier 1515 (Cazeaux 2002 p. 310 citant Sherr 1988 et d'après F-AN, KK 89).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1511-1516*. D'après Regnier, Georges Raverdy succède comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges à Monsieur Joyeux et il est remplacé par Jean Du Thenon en 1516 (F-AD 18, 8G 1504, p. 101v).

Henry Riblette (1602-1605)

Henry Riblette est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1602.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1602-1605*. Le 1^{er} mai 1602, Henry Riblette, clerc, obtient la permission de célébrer sa première messe en la Sainte-Chapelle. Le 1^{er} juillet 1604, il est

réprimandé, pour ses « insolences et désobéissances ». Le 21 mai 1605, les chanoines décident que Henri Riblette sera rayé du livre des distributions, pour « les grandes fautes qu'il avoit faictes en sa chambre » et que l'entrée de l'église lui sera interdite. Le 28 mai 1605, sur lettre du Trésorier, les chanoines consentent à différer le renvoi de Riblette et lui font délivrer la somme de 6 livres « en considération de sa pauvreté » (Brenet 1910 p. 150, 151, 152 d'après F-AN, LL 600, f. 187, LL601, f. 5-5v, f. 11-11v, f. 12). Il n'est plus mentionné à partir de cette dernière date.

Benoit Richard [Richart] (1461-1476)

Benoit Richard est chapelain en 1461 de la Sainte-Chapelle de Bourges et parallèlement chapelain et aumônier de Charles de France, duc de Berry en 1461, puis de la chapelle ducale de Bourgogne en 1473.

L'histoire de Benoît Richard chapelain, aumônier de Charles de France est indissociable des luttes entre Louis XI et son frère le duc de Berry. Les références sont le livre de Henri Stein sur Charles de France (Stein 1919, p. 42, 74, 253, 468, 608, 615, 627) la thèse de Frédérique Pilleboue (Pilleboue PCR) et pour la fin de sa vie à la chapelle de Bourgogne (Marix 1939).

- *Chapelle de Charles de France, duc de Berry, frère du roi Louis XI, 1461-1472*. Benoît Richard était très probablement chapelain du duc de Berry, bien avant sa première mention à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1461.

Il part en voyage en mars ou début avril 1465 pour rejoindre Charles de France en Normandie : « a messire Benoist Richard, chappellain en l'église du Palays de Bourges la somme de 55 sous tournois pour partie d'un voyage qu'il faisoit lors, partant de Bourges avec son clerc, devers mondit seigneur porter certaines lettres closes de monseigneur de Beaujeu » (Stein 1919, p. 74 note 3 F-AN K 530 3, n° 19).

Il est mentionné dans les rôles de dépenses de Charles de France, duc de Normandie datées du 6 mars, du 29 mai et du 6 août 1467 pour mars 1467, Juin et Juillet 1467. Il est qualifié de messire Benoist Richard prebtre chappellain. Les deux dernières dates, il est en compagnie de Thomas Drouin, Pierre Daubusset, et Jehan Guillemet, prebstrs chappellains de mondit seigneur (Stein 1919, p. 608, 615, 627, pièce 39, 41 et 44 d'après F-BnF, ms. fr. 26090, n° 576-577, 21477, f. 25-30 et f. 31-39).

Il est vraisemblablement avec le duc, lors du séjour emprisonnement de Charles de France en Bretagne : le 21 septembre 1468, l'autorité locale [en Bretagne] intervient pour faire restituer à l'aumônier de Charles de France, messire Benoit Richart, une somme de 25 livres qui restait lui être due (Stein 1919, p. 253 note 1 d'après F-AD 44, B6, f. 160v).

Quand il rentre en mai 1469, il est réintégré à la Sainte-Chapelle de Bourges tout en restant sans doute à la chapelle du duc jusqu'à la mort de ce dernier en 1472, car il ne figure pas dans les effectifs résidents de la Sainte-Chapelle.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1461-1465 et 1469-1472 ?*. Benoît Richard ne figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle qu'en 1462-1463 comme chapelain avec des distributions environ doubles de la moyenne des chapelains. En 1467-1468, il a disparu. L'année suivante en 1468-1469, intervient une régularisation de ses comptes dans la rubrique : despences pour avoir payé a messieurs certains deniers qui leur restoyent a payer de l'an LXII que messire Richart Benoist estoit receveur (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649-1651). Il est probable qu'il ne réside plus à la Sainte-Chapelle à partir de sa réintégration en mai 1469.

En février 1461, Benoît Richard prend à cens une pièce de vigne. Le 2 avril 1463, Benoit Richard, receveur est destitué ; François Maugis est nommé receveur à la place. Mais en mai 1463, il est à nouveau procureur et receveur général. En 1463 il est envoyé à Rome pour négocier des bulles pour le duc (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, 63v et autres).

Le 15 mars 1464, le trésorier prive d'habits de l'église Benoit Richard et Simon Anguiant chapelains parce que ceux-ci se sont éloignés de la chapelle sans permission du trésorier ou de son vicaire, et pour d'autres raisons ; et il interdit aux chapelains des les accueillir dans la chapelle ; et interdit à Denis Le Duc, receveur et Antoine Pastoris distributeur de leur donner quoi que ce soit... . Le 6 octobre 1464 en chapitre, dont le trésorier, Bonin, de Crosse, Dorsanne etc... . Le trésorier approuvant les actes de son prédécesseur Louis de Melun prive à nouveau Benoit Richard de son office et de ses vêtements en interdisant aux autres chapelains et chanoines de lui permettre de les porter dans la chapelle. Le 3 mars 1465, le duc veut que Benoit Richard ait ses distributions pour le temps qu'il a été à Rome. Le 5 mars 1465, il reçoit 10 livres. Le 9 mars 1465, Martin Bonin vicaire général de Jean Cheneteau trésorier a reçu Benoit Richard comme chapelain, comme il l'était avant les privations données par Louis de Melun et Jean Cheneteau. On le remet en possession de son office. Et il aura ses distributions pour le temps passé à Rome. Le 12 mars 1465, on entend les comptes de Benoit Richard du temps où il était receveur et on verra ce qu'on lui doit. Le 19 mars 1465, le receveur Benoit Richard sera quitte des sommes dues par Laurent Juillet au chapitre en jurant son obligation sur la somme surcitée et de la rendre au chapitre. Le 2 avril 1465, on cloture les comptes de Benoit Richard comme receveur. Le 30 avril 1465, Benoit Richard poursuivi en justice par les fermiers des moulins de Saint-Privé auxquels il doit de l'argent sur sa recette demande au chapitre d'intervenir en sa faveur. On délibère. Thouart s'oppose à ce qu'on paie ses distributions à Richard si ce n'est comme aux autres chapelains de la chapelle. Le 14 mai 1465, Benoit Richard est au chapitre avec les fermiers de Saint-Privé et on veut l'aquiter de la quantité de blé demandée à Richard par les fermiers. Thouard s'oppose à ce que Richard reçoive toutes ses distributions pour le temps où il était receveur, mais seulement la moitié, comme els autres chapelains. Le 17 août 1465, les distributions données à Richard pour un an lui seront allouées sur les comptes, à quoy Thouard s'est opposé en ce qui le concerne, à ce qu'il disait c'était contraire aux statuts, et que il ne devait pas avoir plus que les chapelains ce qui fait somme haute de 25 livres 21 sous 3 deniers. Et Ploton donne à Richard les 6 écus d'or sur les dix écus ; et 10 livres seront défalquées sur les comptes (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510).

Le 20 août 1468, le receveur remetra ses comptes et paiera à Thouard et à Martin Bonin ce qui leur était dû sur les comptes de Richard Benoit [sic]. Le 17 mai 1469, messire Richard Benoit [Benoit Richart], récemment vicaire ou chapelain de l'église supplie messieurs de le recevoir à la place qu'il tenait dans l'église, vu qu'il avait quitté ladite église pour aller au service du duc de Berry avec l'autorisation du chapitre et du vicaire et vu que il n'a pas pu revenir jusque ici à cause des discordes qui étaient depuis ce temps jusque là. De plus il supplie que ses comptes soient vus et clos puisqu'il se montrait prêt à servir l'église en tout et selon ses possibilités. Messieurs ont ordonné qu'il sera admis et reçu à sa place habituelle et que Jean Le Vasseur qui occupe cette place pour le moment en sera chassé (exclu). Jean Leotier et M. Bonin et J. Ploton et Denis Le Duc verront ses comptes (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533).

• *Chapelle du duc de Bourgogne (Charles le Téméraire), 1473-1476.* Après la mort en 1472 de Charles de France, rares sont ceux qui préférèrent aux promesses du roi de France l'asile que leur offrit le duc de Bourgogne : le 26 octobre 1473, « nous Nicolas Dentis, docteur en theologie et benoît Richart archidiacre de Bourges nagueires serviteurs de feu monseigneur le duc de Guyenne, confessons avoir receu de Nicolas de Gondeval conseiller et argentier de

monseigneur le duc de Bourgogne, la somme de soixante livres du prix de quarante gros, monnaie de Flandres, le livre, que nostre dit seigneur nous a de sa grace donnée pour une fois assavoir a chascun de nous trente livres pour nous aidier à vivre et entretenir honnestement en son service, et pour autres causes à ce nous mouvans, dont il ne veult autre declaration icy faicte » (Stein 1919, p. 468 d'après F-AD 59, B 2096, n°5). De plus, Benoît Richard figure aux côtés d'Antoine Busnois dans l'état du personnel de la chapelle de Philippe le Bon du 30 août 1474 au siège de Neuss (Marix 1939, p. 262 d'après F-BnF ms fr. 8255, pièce 45). Il ne figure plus dans l'état de chapelle de 1477. D'après la base de données prosopographique de Rob C. Wegman (Wegman BSCE) Benoît Richard est chapelain de la chapelle de Bourgogne du 26 octobre 1473 au 7 décembre 1476.

Jean Richard [Paris] (1465-†1476)

Jean Richard est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1465.

Un Jehan Richard est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris de 1465 à 1476 et un Johannes Richardi est mentionné en 1475 à la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est peu probable qu'il s'agisse du même homme (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 154).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1465-1476 ?*. D'après Gilles Gondois, Jehan Richard est possesseur de la chapellenie Saint-Blaise de 1465 à 1476, quand il est remplacé par Guillaume Cretin (F-AN, LL 630, p. 321). Il est en outre mentionné 2 fois dans les comptes de la prévôté de 1471 : « Messire Jehan Richard, prestre, chapelain perpetuel de la Sainte-Chapelle du Palais Royal à Paris, pour une maison scise à Notre-Dame des Champs, en la franchise de Mureaulx, sur laquelle est dû un muid de vin de rente à la Sainte-Chapelle, et trente sols parisis envers les chanoines de Saint Meri » et « messire Jehan Richard, prestre chapelain de la Sainte-Chapelle du Palais Royal à Paris, pour heritages scis en la franchise des Mureaulx » (Sauval 1724, p. 405). Son obit pourrait être celui mentionné dans les obituaires de la Sainte-Chapelle de Paris les 9 et 26 juin : « *Obitus annalis magistri Joannis Richardi, huius sancte capelle capellani perpetui. Nec non Mathei primi magistri capellani et magistri Guerardi de tanvilla, eiusdem capelle canonici. Quorum* » (F-Pm, ms. 3339, f. 27v ; F-Pn, Lat. 17741, f. 25) et le 7 août : « *Obitus annalis dominorum Jonannis richardi, necnon hugonis ferreti huius capelle capellanorum perpetuorum. Quorum, animabus* » (F-Pm, ms. 3399, f. 36).

Jean [II] Richard [Richart] [Bourges] (1405-1450)

Jean Richard est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1450*. Jean Richard est mentionné comme chapelain dans le premier collège de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n.s.) (Pilleboue 1990, p. 423-424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il figure dans les effectifs et les comptes de la Sainte-Chapelle de 1406-1407 à 1449-1450, en passant par 1438 avec des distributions normales de chapelain. Il disparaît des comptes de 1458-1459. Plus précisément en 1413-1414 : « sont payés Apostole, Bailleul, Gueret, Jean Guinot, [Jehan] Richart, [Giradin] Pasquier, Paulet, chapelains pour avoir célébré des messes en la place de messire Nicole Le Fevre et Saliot [de Villeblanche] du 17 juillet 1412 au 25 juin 1413 » ; en 1439-1440, il est listé parmi les chapelains pour les distributions de vin et les dépenses pour les messes fondées par le sire d'Alegre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1647 et 8G 1502).

Il est mentionné en juillet 1434 pour une remise de mension de maison canoniale, comme témoin le 27 décembre 1446 de la réception de Henri Cœur comme chanoine à la place de son frère Jean Cœur, qui a résigné après avoir été nommé archevêque de Bourges, par lettres du roi du 20 juillet 1446, à Razilliacum (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 23v, 40).

Jean [III] Richard [Bourges] (1475)

Un Jehan Richard est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1471 et un Johannes Richardi est mentionné en 1475 à la Sainte-Chapelle de Bourges. Il s'agit peut-être du même homme.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1475*. Un Johannes Richardi est mentionné une seule fois le 11 février 1475 dans les registres de Bourges : « consenserunt relaxione Johaniis Richardi usque ad 8 dies » (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 154). Il est très probablement différent du Jean Richard du premier collège de la Sainte-Chapelle.

Jean [IV] Richard [Bourges] (1531-1532)

Jean Richard est serviteur des marguilliers en 1531 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531-1532*. Le 16 juin 1531, il « sera payé a Jehan Richard serviteur de la mareillerie pour luy aider a avoir une robbe ». Le 12 juin 1532, Jehan Richard serviteur de la marrellerie reçoit « 20 sous... pour le aider a ce faire penser de sa maladie » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 100ca, 190ca).

Thomas Richardot (1562-1569)

Thomas Richardot est clerc en 1562 et chapelain en 1563 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1562-1569*. Thomas Richardot est mentionné dans la signification des deux ordonnances sur la gestion des congés du 21 mars 1562 (n. st.), comme clerc et du 12 septembre 1563, probablement comme chapelain. Le 10 septembre 1569, Jacques Le Trot est reçu chapelain en remplacement de Thomas Richardot, qui a quitté le service (Brenet 1910 p. 105, 108, 114, d'après F-AN, LL 626, f. 141, 158, LL 599, f. 44v).

Pierre Richault [Richaut] (1509-1510)

Pierre Richault est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1509.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1509-1510*. Pierre Richault est mentionné comme chapelain pour une distribution de sel le 24 octobre 1509 et le 2 janvier 1510 (n. st.) dans une liste des chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par le roi Charles V (Brenet 1910 p. 50, 56 d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v, f. 61v).

Jean Richome (1420-1421)

Jean Ricome est souffleur d'orgues de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1420.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1420-1421*. « A Jehan Ploton (mariller) et Jehan Richome pour avoir soufflé a feux Symonnet joueur des orgues et maistre Pierre Cesaris pour la feste de

pasques jusques a la Saint-Michel auquel sont compris 27 festes » a 2 sous la feste qui valent 54 sous (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642).

Jacques Ridé (1427-1430)

Jacques Ridé est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1427.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1427-1430*. Jacques Ride est reçu chanoine le 2 mai 1427 et probablement remplacé en 1430 par Evrard Moriset (F-AN, LL 630, p. 172, Stein 1912 p. 134).

[-] de Rieux (1590)

De Rieux est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1590.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1590*. De Rieux sans prénom n'est mentionné qu'une seule fois comme chapelain, pour une réprimande collective le 4 juillet 1590 (Brenet 1910 p. 144, d'après F-AN, LL 600, f. 126).

[-] Riglet (1558)

Riglet sans prénom est receveur general de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1558.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558*. Le 23 juillet 1558, messieurs sont allez voir le receveur general Riglet pour retirer les 600 livres qu'ils ont dernièrement portées au roy ; laquelle ledit sire par ses lettres patentes a voulu leu estre rabatue sur les decimes de ceste année ou icelle somme faire allouer par ledit Riglet au receveur desdits decymes (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 57).

Jean Rigolet [Rigollet] (1413-†1468)

Jehan Rigolet est cité comme vicaire en 1413, puis chapelain en 1416 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est chapelain en 1440 et chapelain perpétuel en 1448 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1413-1416*. Jean Rigollet est mentionné dans les comptes de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1412-1413, où il apparaît comme vicaire au terme de Pâques avec des distributions un peu faibles. Il a des distributions normales en 1413-1414 et en 1414-1415 sauf au terme de Pâques 1415 où il a des distributions faibles. Il est vicaire normal aux trois premiers termes de 1415-1416. Il est sur la liste des chapelains pour le terme de Pâques. Il a disparu du compte suivant en 1418-1419. Il est mentionné en 1415-1416 pour des dépenses sur une maison qu'il partage avec Saint-Yon (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1637-1641).

- *Sainte Chapelle de Paris, 1440-1468 ?*. Jehan Rigolet est mentionné comme chapelain dans les comptes de 1440 « Aux diz chappellains et clerks qui ont fait ledit divin service... a chacun d'eulx par an 20 livres 16 sols parisis », de 1444 « Aux chappellains de l'eglise pour avoir fait leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de mesdits sieurs comme par suplication appert, fut donné 32 solz parisis » et comme chapelain perpétuel dans les comptes de 1448 (Brenet 1910 p. 29, 31, 32 d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 13v, f. 130v, 140, 271v et 272). Il est encore cité le 31 mars 1448 (n. st.) dans un registre de la Sainte Chapelle cité par Arthur Forgeais en 1864 dans sa « collection de plombs historiés trouvé dans la Seine » : « Le

penultiesme jour de mars 1448 après Pasques furent bailliez à messire Jehan Rigolet, chapelain perpétuel de la sainte Chapelle du Palais de Paris et distributeur des mereaulx la somme de 809 mereaulx pour les *prebendes* et pour la *chantrerie* d'icelle, qui ont en la pille chacun une croix longue et à l'entour une couronne d'espine » (Forgeais 1864, p. 8 d'après F-AN, LL 587). D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jean Rigolet serait reçu chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste de 1462 à 1468. Il est éventuellement remplacé en 1468 par Pierre Mortin [probablement Mortis] (F-AN, LL 630, p. 328). Il semble y avoir un problème de date ou de chapellenie perpétuelle. De même, l'identification des deux homonymes serait plus aléatoire.

Louis Rivet [Revet, Renet] (1624-†1660)

Louis Rivet est chapelain perpétuel en 1624 de la Sainte-Chapelle de Paris et en parallèle chantre basse-contre de la Chapelle Royale.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1624-1660*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Louis Rivet, devient titulaire de la chapellenie Saint-Louis, remplaçant Florent Bienvenu en 1624 (F-AN, LL630, p. 314). Il assiste aux obsèques d'Eustache Picot en 1651. Sa mort est annoncé dans Michel Brenet le 20 octobre 1660 (Brenet 1910, p. 215, 346 d'après F-AN LL 604, f. 266v)

- *Chapelle Royale de France, 1624 ?-1656*. D'après Michel Brenet, Louis Rivet était le 9 décembre 1656 chantre basse contre de la musique du roi. En effet dans le procès qui opposait les chapelains perpétuels aux chanoines de la Sainte-Chapelle notamment sur l'obligation faite aux chapelains perpétuels de participer aux exécutions musicales : Louis Revet, chantre de la musique du roi, fit constater par notaires et signifier aux chanoines, le 9 décembre 1656, que s'il lui plaisait de participer au chant dans la Sainte-Chapelle, « c'était par un pur zèle de contribuer à la gloire de Dieu qui lui avait donné ce talent », et nullement pour satisfaire aux devoirs de son état de chapelain perpétuel (Brenet 1910, p. 226 citant le factum, f. 19 : *Requestes de Messires Louis le Fournier*, etc). Louis Renet est cité de nombreuses fois sans date précise. Cependant, il est très probable qu'il était membre de la Chapelle Royale dès 1624 et le soit resté au moins jusqu'en 1656 (Le Moël 1966, p. 14).

Ancelot Riviere (1420-1421)

Ancelot Riviere est bastonnier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1420.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1420-1421*. Ancelot Riviere est mentionné comme bâtonnier de la Sainte-Chapelle c'est-à-dire bedeau dans les comptes de 1420-1421 : « A Ancelot Rivière et Bernard Martin bastonniers » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642).

Noël Riviere (1498)

Noël Riviere est curé de Graçay en 1498.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, église de Graçay, 1498*]. Le 16 janvier 1498, messieurs « ont ordonné que l'église de Grassay sera ostée a Noel Riviere pour ce quil est incapable de tenir office pour son mauvais gouvernement (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511).

Philippe Robelin alias L'Homme Dieu [Hominis Dei] (1419-1437)

Philippe Robelin est médecin du duc de Berry et chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1419.

- *Hôtel ducal de Berry*. D'après Regnier, Philippe Robelin, alias L'Hommedieu, est médecin du duc Jean de Berry (F-AD 18, 8G 1504, p. 47).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1419-1437*. D'après Regnier, « Philippe Robelin ou L'homme Dieu a succédé à Jean Robelin le 20 avril 1419. Il étoit aussi médecin de Monseigneur le Duc ». et en marge « Il eut un procès pour la prébende et il gagna ». Il est remplacé par Nicolas Cœur en juillet 1437 (F-AD 18, 8G 1409, p. 47).

Philippe Robelin figure comme chanoine dans les comptes de 1420-1421 avec des distributions normales. Il a disparu des comptes suivants de 1439-1440. Il s'agit peut-être du Philipon Robelin qui signe le registre des comptes 1409-1411 en fin de 1410-1411. Un Lommedieu sans prénom figure dans les comptes de 1418-1419. On peut penser que c'est Jean Lommedieu qui sera remplacé l'année d'après par Philippe Robelin. Quant au Philipon Lomedieu, vicaire en 1412 et qui coexiste avec le chanoine Jean Lommedieu, il paraît plus vraisemblable de lui laisser une identité à part (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636-1637, 8G 1641-1643).

Le 12 juin 1419, Jean Champion présente des lettres de collation émanant du dauphin de Viennois, duc de Berry, pour la prébende de feu Jehan Homme Dieu. Le chapitre lui préfère Philippe Robelin alias Homme Dieu. Il est mentionné de nombreuses fois en chapitre de 1420 à 1437. Le 24 mai 1420, le chapitre délibère sur le conflit entre Champion et Robelin. Le 21 juin 1430 la réparation de sa maison avec l'argent de sa pension est évoquée. Le 28 février 1432, il est nommé pour tenir le contrôle de la fabrique et de l'œuvre que tient Regnault Motin. Le 21 mai et 12 novembre 1434, il est mentionné pour des absences. Le 8 juin 1435, il doit 117 livres, 14 sous 11 deniers et 1 obole. Les 11 octobre 1436 et 21 février 1437, il est mentionné pour la réparation de sa maison. Enfin, le 28 juillet 1437, Nicolas Cœur, licencié en droit, est reçu chanoine à la place de Philippe Robelin « quequidem prebenda est matricularia » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

Antoine Robert (1606-1630)

Antoine Robert est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1606-1630*. D'après Regnier, Antoine Robert, licencié es loix, fut le successeur d'Antoine Pot par résignation qu'il fit en sa faveur laquelle fut admise à Villers Cotteret le 25 juillet 1606. Il en prit possession le 28 novembre suivant. Il résigne et est remplacé par Gilbert Bequas le 15 juillet 1630 (F-AD 18, 8G 1504, p. 41, 41v). Il est mentionné dans les comptes subsistants de 1609-1610 à 1625-1626 (F-AD 18, 8G 1669-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682).

Louis Robert (1587-1589 ?)

Louis Robert est chantre haute-contre vicaire en 1587 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est peu probable qu'il puisse être identifié au Robert basse-contre de la Chapelle Royale en 1589.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587*. Le 16 mai 1587, « messieurs ont receu aux gaiges de 50 sous tournois par semaine et le pain messire Loys Robert haulte conte ». Le 23 mai 1587, « monsieur Foucault a presenté pour son vicaire au lieu de feu messire Chabot vacant par son decedz messire Loys Robert gagiste ». Le 27 mai 1587, le rapport sur « Louys Robert, muzicien natif du pays de Bretagne » le juge capable. Il est reçu vicaire. Le 13 juin 1587, « le receveur payera 1 ecu a messire Louys Robert pour luy subvenir a ses necessitez ». Le 11 juillet 1587, « messire Loys Robert s'oblige sur son gaigne pour 7 livres tournois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Dans les comptes de François Dumayne de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588, on peut lire : « prêt de 13 livres tournois a messire Loys Robert nagueres vicaire de ladite eglise par ordonnance du 11 juillet 1587 ». Il ne reçoit ses distributions qu'au terme de Saint-Michel 1587 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658).

- *Chapelle Royale de France, 1589*. Un Robert sans prénom est chantre basse contre de la Chapelle Royale en 1589 aux gages de 300 livres tournois (Handy 2008, p. 490 d'après F-BnF, ms Clair. 1216, f. 64v). C'est peu probable que ce soit notre homme malgré une cohérence de dates, mais en l'absence de prénom et avec une tessiture différente.

Jean [Jean-Jacques] Robertet (1512-†1518)

Jean Robertet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1512, puis évêque d'Albi jusqu'à sa mort le 26 mai 1518.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1512-1515*. Dongois écrit : « Jean Robertet receu [chanoine de la 5^e chanoinie] le 21 juillet 1512, apres la mort de Jacques Nicolaï a possédé sa chanoinie jusques en 1515. Il etoit fils de Claude Robertet et frere de Florimond Robertet baron d'Alluye et de Brou, secrétaire du Cabinet et des Commandements du Roy et frere de Charles Robertet Evesque d'Alby en 1511 qui mourut quatre ans apres en 1515, le 9 aoust. Il succeda en l'année 1515 a l'Evesché d'Alby après sa mort, et mourut en 1518. Louis Robertet son frere fut pourveu de sa chanoinie » (F-AN, LL 630, p. 174, Morand 1790 p. 283, 284, Stein 1912 p. 134).

- *Evêché d'Albi, 1515-1518*. Jean-Jacques Robertet quitte la Sainte-Chapelle pour devenir évêque d'Albi, en remplacement de son frère décédé Charles Robertet. Il le reste jusqu'à sa mort le 26 mai 1518 (wiki/Liste_des_évêques_et_archevêques_d'Albi). On peut supposer que, les données concordant, Jean et Jean-Jacques Robertet sont les mêmes personnes.

Louis Robertet (1515-†1523 ?)

Louis Robertet est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1515.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1515-1523*. Dongois écrit : « Louis Robertet, receu chanoine [de la 5^e chanoinie] le 14 octobre 1515 a la place de Jean Robertet son frere qui fut Evesque d'Alby et qui mourut peu de temps apres a possédé sa chanoinie jusques en 1523 ». Il est remplacé par Pierre Paulmier en 1523 (F-AN, LL 630, p. 175-176, Stein 1912 p. 134).

Il est de plus mentionné deux fois dans Brenet le 15 février 1522 pour une distribution de sel et le 3 décembre 1522, quand Jehan Rougnon, cleric, est reçu chapelain » sous sa prébende, à

condition que « si celui-ci le requéroit il viendrait demeurer avec lui et laisseroit la maistrise des enfans qu'il possède et tient pour le présent » (Brenet 1910 p. 76, 78, d'après F-AN, LL 624, f. 40, 54).

Robert Robertin (1419)

Robert Robertin est mentionné comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1419.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1419*. Robertus Robertini ne figure pas dans les effectifs et comptes de la Sainte-Chapelle, ni dans le livre du chanoine Regnier, mais sa réception est mentionnée le 20 avril 1419 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

André Robin (1639-1646)

André Robin est gagiste marguillier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1646*. André Robin est gagiste marellier aux gages de 160 livres annuels de 1639 à 1646. Il a disparu des comptes avant 1650. Il est aussi payé régulièrement pour la fourniture du pain et vin de chapitre en 1639 à 1646, 30, puis 36 livres (F-AD 18, 8G 1683-1687).

Claude Robin (1604-1605)

Claude Robin est brièvement vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1604.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1604-1605*. Claude Robin gagiste reçoit 18 livres « pour six semaines de son gaige suivant lordonnance du 28 avril 1604 ». Il est reçu vicaire dans la foulée pour le premier terme de 1604-1605 et est mentionné comme tel avec des distributions normales pour les 3 premiers termes de l'année. Il disparaît du 4^e terme et des comptes suivants (F-AD 18, 8G 1667-1668).

Jean Robin (1575)

Jean Robin est un basse contre d'Angers qui n'est pas venu à Bourges en 1575.

- *Cathédrale Saint-Maurice d'Angers, 1575*. D'après les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges ci-après, Jean Robin était bassecontre à la cathédrale d'Angers ; et a priori il n'est pas venu à Bourges.

- [*Sainte-Chapelle de Bourges, 1575*]. Le 29 janvier 1575, « sera escript a messire Jehan Robin basse contre de Saint-Morice d'Angiers quil vienne de pardeça et que y estant il sera appointé d'une place de chappellain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

[Mathieu] Robin (1563-1583)

Robin sans prénom est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1563. Il est éventuellement Mathieu Robin prêtre de la cathédrale d'Angoulême.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563*. Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard, Ranard et Dyvoy leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'eglise

autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certifieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour precedant quilz feront ladite faction (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 46v-47).

- *Cathédrale Angoulême, 1563-1583*. Mathieu Robin est prêtre et nommé en 1563. Il a un adjoint pour la musique et un autre pour la grammaire. Il cesse pour cause de vieillesse en août 1583. (McDonald PCR citant Nanglard 1893, p. 228, 243). Est-il maître des enfants de chœur ?

Pierre Robin (1595-1626)

Pierre Robin est enfant de chœur en 1595, vicaire en 1602 et distributeur en 1621 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il enseigne le clavecin.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1595-1606 et 1609-1626*.

Le 28 octobre 1595, sera alloué huit escus paiez à Pierre Robin enfant de chœur. En 1601-1602, Pierre Robin naguères enfant de cœur est payé 8 livres tournois pour sa pension. Il est nouveau vicaire au quatrième terme de 1601-1602, au terme de Saint-Jean 1602. Cette même année : « a Michel Cachou organiste de ladite eglise la somme de 75 livres pour la pension de Pierre Robin naguères enfant de cœur de leglise ». Il est mentionné comme vicaire dans tous les comptes conservés de 1602-1603 à 1625-1626. En 1604-1605, un second Robin fait son apparition comme vicaire, Claude Robin, mais disparaît dès le quatrième terme. Concernant Pierre Robin, il est probable qu'entre Saint-Jehan 1606 et janvier 1609, il soit parti de la Sainte-Chapelle, car, le 17 janvier 1609, Pierre Robin est jugé suffisant pour être vicaire et reçu le 27 janvier suivant : « sur le rapport auparavant fait par monsieur Foucault ... est interrogé maistre Pierre Robin. sur la voix lecture chant et deschant est trouvé suffisant et capable. Monsieur le trésorier a ... pour icelluy mettre en possession et saisine d'une place de vicaire de seans » et « ce jourd'huy mardi 27^e janvier 1609 du .. 9h du matin, Par devant Jehan Favre, notaire et greffier de Fontaine... monsieur de Buxerolles... a mis en possession... corporelle maistre Pierre Robin en une place de vicaire de l'église... de chaise basse. A partir du 1^{er} décembre 1621, il est nommé distributeur à la place de Jacques Pezard. Il y reste jusqu'à la fin de l'année et de 1622-1623 à 1625-1626. En 1621-1622, Pierre Robin remplace Charles Johannet comme gardien de la cire. Le 29 août 1623, il reçoit de chapitre 10 livres. Le 29 juillet 1625, Maistre Pierre Robin est payé 24 livres tournois « pour six mois d'avoir enseigner a deux enfans de coeur a jouer de l'espinnette ». C'est sans doute toujours Pierre Robin, qui « a esté païé la somme de 24 livres tournois pour six mois d'avoir montré a deux enfants de cœur a toucher l'espinnette et manicordion par ordonnance du 3 mars 1626 » (F-AD 18, 8G 1661, 8G 1664-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 96v, 97, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 96v, 97, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 95v, 96, 8G 1682, 8G 1545, f. 4v, 5).

Sylvain Robin (†1626)

Sylvain Robin est chirurgien des enfants.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1626*. Sylvain Robin a remplacé Jean Jardin pour la « rasure » des enfants de chœur. Sa veuve reçoit ce que la Sainte-Chapelle lui doit (F-AD 18, 8G 1682).

Jean Robinet (1495-1543)

Jean Robinet est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges envoyé au collège en 1495, gagiste marellier en 1508, vicaire avant 1528, distributeur en 1532. Il est qualifié d'organiste de la Sainte-Chapelle en 1538.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1495-1543*. Le 27 octobre 1495, messieurs « ont nommé vicaire a labbe de Saint-Ambrois, Jehan Robinet enffant de cueur touchant les estimes de Montmerault et les 6 livres de rente sur la maison Michel ». Le 21 janvier 1497, « messieurs ont nommé vicaires Jehan Perot et ung autre nommé Jehan Robinet pour bailler vicaires aux scelleriers de Saint-Sulpice et Saint-Ambroise ». Le 14 novembre 1503, « conclud a esté que Robinet et Pierron qui ont esté enffans de cueur seront mis a l'escolle en deux collieges et ont commis messires le chantre [Bonet] et Bellestat ». Le 28 novembre 1503, messieurs ont « ordonné que les deux enffans de cueur c'est assavoir Robinet et Pierron seront mis l'un au colliege de Saint-Ursin et l'autre au colliege Saint-Michel ». Le 24 avril 1504, il « a esté conclud qu'on advisera quelz habillemens ont les deux enffans de cueur qui sont a l'escolle affin d'y pourveoir silz en ont besoing ; et pour y adviser y ont commis monsieur le chantre ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 120ca, 8G 1512, f. 40).

Le 24 août 1505, « les deux enffans qui sonnent les cloches de la Sainte-Chapelle l'un nommé Robinet l'autre Pierron leur sera donné par le receveur a chacun 2 sureplys de toile neufve ». Le 31 août 1505, « touchant le vicariat de l'estang du Perris a esté nommé par messieurs Jehan Robinet, clerc demorant en ladite eglise ». Le 22 novembre 1505, « messieurs ont ordonné que le receveur baillera à Pierron et Robinet des chausses, sousliers et autres choses necessaires ». [Il est possible que le Johannes serviteur des marelliers, ne soit pas le Jehan Robinet, vicaire]. Le 8 janvier 1508, « messieurs ont ordonné estre baillé a Johannes [Robinet] marellier pour ses estrennes et a telle fin que sont plus enclin a servir a l'eglise la somme de 40 sous tournois et gouverner l'orloge ». Le 29 janvier 1509, « messieurs ont ordonné estre baillé par le receveur a Johannes serviteur des marelliers pour le gouvènement de l'orloge 15 sous tournois ». Le 17 novembre 1509, messieurs ont « ordonné quil sera baillé a Johannes serviteur des marelliers par le receveur ung escu pour luy avoir une paire de chausses » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 1, 3, 4, 80, 142).

Le 14 juillet 1528, « touchant la remonstrance faite par messire Jehan Robinet vicaire de l'eglise disant quon a chair et crocte soubz la tour de la cité respondant a la maison quil tient de l'eglise au grant prejudice de ladite maison... ». Le 9 avril 1532, Jehan de Bailleul, malade quitte son office de distributeur, donné à Jehan Robinet, vicaire ». Le 3 février 1533, messieurs ont « ordonné que messires Denis Bourgoing chapelain et Jehan Robinet vicaire feront faire ung colletaire et ung autre livre auquel seront inserez les anthenes de benedictus de magnificat et des laudes » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 106, 8G 1515, f. 172, 247v).

Il est probable que Jehan Robinet soit encore mentionné dans le compte-rendu suivant lié à la franchise de l'enceinte de la Sainte-Chapelle. « Le 21 janvier 1538 (n.s.), le lieutenant du prevost de Bourges et le procureur du roi ouvrent une procedure a l'encontre d'ung nommé Guillaume [Orry] serviteur du prothonotaire de Chanzeon. Or ledit Guillaume sur les conseils de son maistre s'est refugié en franchise en la Sainte-Chapelle pour éviter la prinse de corps... Le lieutenant et 2 sergents royaux décident de passer outre et se saisissent dudit Guillaume. « A quoy avons esté empeschez par messire Michel Going, ung nommé le grand maistre Pierre autrement basse contre et ung autre chantre nommé Robinet, l'organiste de ladite Sainte-Chapelle, disans par eux que ne l'extrairions... Ils le laissent et le reprennent le lendemain et le mettent en prison. Il est libéré le 12 avril 1537 avant pasques (a.s.) a la

requête dudit Guillaume qui demande a estre ramené en son immunité de franchise comme avoit esté promis aux chanoines » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1472).

Jehan Robinet est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme vicaire dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

- *Cathédrale de Bourges, 1524*. D'après Claire Sibille, un Jehan Robinet, peut-être le même résigne sa vicairie de Notre-Dame de Moutiermoyen et après échange avec Bonnet Pilhou est pourvu d'une vicairie en la cathédrale de Bourges. Il la résigne le 21 juin et Jean Dupuy le remplace (Sibille 1991, p. 824)

Gilles de Rochefort (1336-†1348 ?)

Gilles de Rochefort est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1336.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1336-1348*. Dongois écrit : « Gilles de Rochefort chanoine [de la troisième chanoinie] de la Sainte-Chapelle par la resignation de Jean de la Chapelle son oncle... Il posseda sa chanoinie depuis l'année 1336 jusques en l'année 1348 ». Il est remplacé par Pierre Pinard en 1348 (F-AN, LL 630, p. 145, Morand 1790, p. 264 et Stein 1912, p. 134).

Son obit est mentionné dans les obituaires de la Sainte-Chapelle les 26 août et 28 septembre : « *Obitus duplex dominorum Egidii et Nicolai dictorum de condeto, huius. sacrecapelle canonicorum, ac Joannis de vanuis, Andrecque de audeliaco, et Martini regis dicte capelle capellanorum necnon Joannis de fonte, et Egidii derupeforti (Rochefort) eiusdem capelle canonicorum, ac Jacobi quondam Thesaurarii de medunta. Quorum animabus deus sit propitius* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3399, f. 38v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 37v).

Nicolas Roger (1591)

Nicolas Roger est cleric marelhier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1591.

Sainte-Chapelle de Paris, 1591. Nicolas Roger est reçu comme cleric marguillier le 25 mai 1591 (Brenet 1910, p. 144, d'après F-AN, LL 600, f. 129v)

Jacques Rogier [Ragier] (1586)

Jacques Rogier est brodeur pour la Sainte-Chapelle de Bourges en 1586.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1586*. Le 6 septembre 1586, « on engage un brodeur pour travailler aux ornemens de l'eglise pour 7 sols 3 deniers par jour ». Le 9 septembre 1586, messieurs « ont conclud que Jehan Chaignon brodeur sera superieur sur Jaques Rogier brodeur compaignon » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Antoine Rognon (1587)

Antoine Rognon est enfant de chœur à l'essai de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1587.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1587*. Le 8 septembre 1587, messire Loys Bernyer receveur du Thailon s'est adressé au chappitre et a supplyé messieurs se voulloir charger de Anthoine Rognon son neveu qui s'est vohé a l'esglise pour y servir d'enfant de cueur en icelle ; ce que lesdits sieurs ont accepté a la charge qu'il Bernyer habillera dans 8 jours ledit Rognon d'habitz d'enfant de cueur ; et encores ou il ne se trouvera capable en voye pour servir a ladite eglise que ledit Bernyer sera tenu de les en descharger sy tost qu'il en sera requis sur peyne de payer sa pention et de tous depens dommages et interestz ; ce qu'il Bernyer a promis faire et s'y est obligé luy et ses biens ; et est accordé que lhors que la voys muera s'il se trouve capable pour servir l'eglise lesdits sieurs le retyendront et ne seront tenuz l'entretenir au college ; et ce d'aultant qu'il est a present trop eaigé pour mectre enfant de cueur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Jean Rognon [Rougnon, Rongnon] (1505-†1543)

Maître Jean Rognon est cleric en 1505, chapelain en décembre 1522 et maître de grammaire et enfin chapelain perpétuel en 1542 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt le 26 mai 1543.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1505-1543*. Le 18 octobre 1505, Messieurs « ont donné à Jehan Rognon, cleric, la chambre où demeuroit feu Maistre Anthoine Mandoulx, en son vivant tenoriste en ladite Sainte-Chapelle ». Il est mentionné, comme cleric, les 24 octobre 1509 et 15 février 1522 (n. st.), pour une distribution de sel. Le 29 novembre 1511, il est fait mention d'un procès entre Jehan Du Mesnil, maître de grammaire des enfants et maître Jehan Rognon. Messieurs « ont accordé que Maistre Jehan du Mesnil maistre des enffans de grammaire ayant procez à cause de ce, auroit ce qui demande en vertu du compulsoire de Messieurs des requestes pour soi ayder audit procez contre maistre Jehan Rognon sa partie adverse ». Le 3 décembre 1522, Jehan Rougnon, cleric, est reçu chapelain sous la prébende de Monsieur Robertet, à condition que « si celui-ci le requéroit il viendroit demeurer avec lui et laisseroit la maistrise des enffans qu'il possède et tient pour le présent ». Le 4 juillet 1523, est fait mention d'un autre procès intenté par Jehan Rougnon à Nicole Bodin, au sujet de la possession de la chapelle perpétuelle dite de Saint-Jean l'évangéliste. D'après Dongois, Rougnon ne devint chapelain perpétuel qu'en 1542. Le 29 septembre 1525, Maistre Jehan Rougnon « chapelain et maistre des enfans de cœur en gramere » reçoit un prêt de 30 écus.

Le 17 novembre 1526, Vermont, maître des enfants de chœur, présente Symon Giroult, qui a longtemps servi comme enfant de chœur et qui est « trop grand pour desservir dorenavant » ; Vermont demande aux chanoines de « luy donner quelque chose pour l'entretenir au college ». Messieurs décident que Maistre Jehan Rougnon visitera Messieurs de la Chambre des Comptes, et que la Sainte-Chapelle paiera « le surplus de ce qu'il faudra au college jusques à ung an ». Le 4 septembre 1527, Maistre Jehan Rougnon, Maistre des enfants de chœur, représente qu'il lui est dû plus de 100 livres pour la nourriture des enfants ; les chanoines lui en accordent le remboursement (Brenet 1910 p. 46, 50, 59-60, 76, 78, 80, 84 d'après F-AN, LL 623, f. 15v, f. 58-58v, f. 93v, LL 624, f. 40, 54, 66v, LL 625, f. 6, 54v, 77v et citant Dongois LL 630 p. 314).

Le nom de Jehan Rongnon est cité sur la page de garde d'un manuscrit (Cazaux 2002 p. 260, 261 citant le manuscrit F-BnF, ms. fr. 17276, f. 95, « quint volume ») comportant l' « *Epitre de Jean Du Four à Hector Boucher, dit l'Enfant* » que Christelle Cazaux cite intégralement. « Ce présent livre escript de la main de maistre Jehan Rongnon chapelain ordinaire de la Sainte-Chapelle du Palais de Paris et maistre des enfantz de cuer d'icelle en l'art de grammaire appartient audit Rongnon et le luy relia le lundi XIXe septembre Mil vc trente Audri de Brie, maistre relieur juré en Paris demourant en la rue Saint Jacques à l'enseigne de la Roze blanche près les Jacobins ». Voir aussi sur le même sujet (Brobeck 1991 p. 588).

Les quatre dernières mentions des registres de la Sainte-Chapelle de Jehan Rougnon sont relatives à des changements de chambre significatifs de changements de situation. Le 1 janvier 1541 (n. st.), les chanoines ordonnent que « la chambre que tient Maistre Symon Giroult seroit baillée a Maistre Jean Rougnon par ce qu'il s'est defaict de la maistrise des enfans de cuer audit Maistre Symon Giroult ». On a un autre changement le 1^{er} avril 1541. Le 10 janvier 1543 (n. st.), Jehan Rougnon étant devenu chapelain perpétuel, sa chambre est donnée à Guillaume Ysoré, celle d'Ysoré à Claude Rossignol, celle de Rossignol à Jehan de Boubers. Le 30 mai 1543, les chanoines décident que Cybot gardera sa chambre jusqu'à ce qu'il soit « paisible possesseur » de la chapelle perpétuelle dont il vient de devenir titulaire. La chapelle perpétuelle donnée à Cybot était celle de Saint-Venant, vacante par le décès de Jehan Rougnon, qui l'avait obtenue en 1542 et qui mourut le 26 mai 1543.

Jehan Rougnon a fait fondation d'un obit et d'un office de la visitation mentionné les 18 et 26 mai et à nouveau le 9 juillet : « *Obitus solennis trium lectionum pro magistro Joanne Rougnon presentis capelle capellano perpetuo prose suisque patre matre parentibus, et benefactoribus. Quorum animabus etc. [marge, à droite : "Pro cantoria / iii s iv. paris."] Incipiens a placebo, vespere etiam mortuorum Integre insuper quod superest, cum tribus psalmis et tribus solummodo lectionibus. loco vero laudum post matutinas Responsorium. Ne recorderis decantabitur cum versiculo. Incipiente ebdomadario. hoc finito dicetur ps. De profundis. cum orationibus. Deus indulgentiarum. et aliis dicere consuetis. Vice vero recommendationum sacerdos Indutus casula cum dyacono et subdyacono genibus flexis ante magnum altare dicte capelle omnique choro sic existente In suis cathedris Incipet. Domine non secundum. quod perficiet chorus cum duobus versiculis. Domine ne memineras. et. Adjuva nos. Preterea a duobus pueris dicetur versiculus. Non Intres in iudicium cum servis tuis domine. choro respon- dente Quoniam non Iustificabitur In conspectu tuo omnis vivens. Postea a sacerdote orationes. Omnipotens sempiternus deus qui nunquam fine[spe]. Deus in cuius miseratione. In fine autem. Absolve quaesumus de Sanctis Incipiat missa de requiem. In illa vero loco Sicut cervus. dicatur prosa Integre. Die illa dies ire. Qui quidem fiet Immediate post octavas sanctissimi sacramenti. xix. F. Petri pape et confessoris. ix. lect. » (Brenet 1910 p. 90, 91, 92 et Fiala PCR d'après F-AN, LL 626, f. 31-31v, f. 42, 46, LL 630, p. 332, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 21, 27, 51 et F-Pm, ms. 3339, f. 24, 31v).*

Denis Rolin (1529-1534)

Denis Rolin est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1529

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1534*. Le 24 avril 1529, Denis Rolin prisonnier demande un écu et son pain de chapitre. On lui accorde seulement son pain. Le 30 avril 1529, « pour ce que six septimaines y a ou plus que messire Denis Rolin est prisonnier et qui y a des faultes a dire les messes paresseuses et autres messes... dont il est païé par leur receveur, messieurs ont ordonné que messire Marin Rebours bassecontre les dira doresnavant et en sera païé par les mains de leur receveur general ». Le 16 octobre 1529, Denis Rolin demande « ses distributions pour le temps quil a esté prisonnier dans les prisons du tresorier et dans celles des juges deleguez par nostre Saint-Pere le pape ». Il n'aura rien. Le 23 juillet 1530, Denis Rolin chapelain reçoit 2 sous 6 deniers « pour avoir dit une messe a la procession de dimanche 15 juillet a Sainte-Clere ». Le 1^{er} juillet 1531, Denis Rolin, chapelain reçoit un don de 5 livres tournois « intuitu pietatis ». Le 23 juillet 1533, « Denis Rolin chapelain demande un prest de 20 livres sur ses gaiges pour payer le mariage de sa seur ». Le 30 septembre 1534, il convoite les maisons de feu Jehan Noel et Pierre Pastoris (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 175, 178, 215ca, 8G 1515, f. 16, 105, 8G 1516, f. 12, 132).

François Rolin [Roolin] (1526-†1584)

François Rolin est d'abord enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges avant 1526, puis reçu vicaire, mais son installation différée en 1526. Il est mentionné comme vicaire en 1535 et distributeur de 1555 à 1558. Il meurt vicaire avant le 25 août 1584.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1526-1584*. Le 7 décembre 1526, « audit chapitre es presence de messieurs les capitulans, monsieur de La Loe a fait venir audit chappitre François Rolin enfant de cueur de l'eglise pour luy pieça presenter son vicaire en ladite Sainte Chapelle ; auquel Rolin monsieur le chantre a fait faire et lire le serment tel quil est contenu au livre des status de ladite Sainte-Chapelle et que ont acoustumé faire les vicaires de ladite eglise ; et a esté differé l'installacion dudit Rolin jusques ad ce que autrement en soit ordonné ». Le 4 mai 1535, « monsieur le tresorier... avoit ordonné distributions estre faites a François Rolin et François Courrat vicaires de l'eglise pour le temps quilz avoient esté detenus prisonniers ». Le chapitre répond que c'est contre les statuts et refuse (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 3, 8G 1516, f. 191).

François Rolin est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme vicaire dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1508).

Le 14 février 1548, on ne délivrera pas leur pain à ceux qui sont suspendus a divinis, dont messire François Rollin. Le 17 janvier 1551, François Rolin reçoit ses distributions « pour 3 jours quil est allé aux champs pour aucunes ses affaires ». Le 3 avril 1554, « sur la requeste faicte par messire François Rolin de nommer et presenter a madame la duchesse pour la cure de Mordre, [messieurs] ont ordonné avant que lui faire responce que on consultera les cappitulans absens ». Le 7 avril 1554, sur la « requeste de François Rolin demandant estre présenté et nommé a madame la duchesse pour obtenir collation de la cure de Mordre qui a vaqué par le trespas de feu messire Guillaume Penin, [le chapitre est] d'avis de ne pas troubler le tresorier de ce quil avoit pourveu de ladite cure ». Le 22 décembre 1554, « monsieur [Laurent] Dumaine a prié messieurs lui permectre tenir messire François Roolin, vicaire de l'eglise ou aultre dans la maison qui lui a esté baillée, que tenoit feu monsieur Chevallier ». Le 16 février 1555, sur la « requeste faicte verbalement par Mathurin Savereau, Jaques Rossilhon et Nicole Rebours chapelains et vicaires a ce quil pleust a messieurs leur faire raison de François Rolin distributeur lequel les avoit surchargez de pertes au quartier finissant le dernier jour de decembre passé ; pour consideration de laquelle requeste apres lesdits chapelains et vicaires retirez, ilz ont fait appeler ledit distributeur auquel ilz ont fait entendre ce que dessus ; et de luy prins le serment sil avoit fait perdre aucune chose ausdits... a juré et affirmé que non et que le roole par lui rendu et présenté au chappitre pour ledit quartier contenoit verité et navoit fait sort a aucuns des habituez de l'eglise ; mais justement les avoit ponctuez quand ilz ont fait faulte d'assister auxheures. Le dit role aura lieu ». Le 13 juillet 1555, l'affaire n'est pas close. Le chapitre renvoie tout les intervenants à la justice. Le 3 septembre 1555, « messieurs ont nommé messire François Rollin vicaire a madame la duchesse a la cure de Buxi » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 102v, 8G 1518, f. 190ca, 8G 1522, f. 1, 5ca, 120, 155ca, 8G 1523, 40ca, 64).

Le 16 juillet 1558, « messieurs pour aucunes causes ont destitué messire François Rolin distributeur de l'eglise de la charge de ladite distribution et ont commis messire Ursin Brunet vicaire [sic] ». Le 9 août 1558, « monsieur Du Mayne, vicaire de monsieur le tresorier a remonstré a messieurs qu'il a esté adverti que Ursin Arnault vicaire de ceans s'est absenté de

la ville sans son congé il y a quinze jours, qui est contre les statutz sur quoy messieurs ont mandé messire François Rolin distributeur de l'église venir en chapitre ; lequel estant audit chapitre a esté enquis si ledit Arnault est absent et s'il a deffailly venir a l'église et depuis quel temps ou bien s'il s'est fait excuser comme malade ; lequel Rolin a fait responce qu'il n'en pourroit certainement faire declaration, synon qu'il ayt veu son papier toutesfoys que ledit Arnault ne s'est fait excuser malade ; sur ce messieurs ont commandé audit Rolin d'en venir au prochain chapitre faire declaration certaine ». Le 13 août 1558, « François Rolin distributeur est comparu en chapitre... lequel a refferé a messieurs que Ursin Arnault vicaire s'est absenté de la ville des le 27^e juillet dernier passé et depuis ledit jour n'est ledit Arnault venu a l'église ». Le 16 août 1558, « apres lecture faicte des conclusions de chapitre et veu par monsieur Dumaine, vicaire du tresorier le rapport fait au chapitre par messire François Rolin que messire Ursin Arnault vicaire de l'église de ceans s'est absenté de la ville des le 27 juillet dernier et depuis n'est venu a l'église ; et actendu que ledit Arnault s'est absenté sans congé de monsieur le tresorier, ont déclaré que il [Dumaine] a destitué et destitue ledit Arnault dudit office de vicaire. Le 21 février 1559, Cotan demande un prêt de 20 ecus pour les pieces du proces qu'il a contre Rolin pour la cure d'Avor[d]. Le chapitre refuse. Le 4 février 1569, « messire Estienne Guyard chappelain procureur de messire François Rolin vicaire a dellaisé es mains de messieurs la maison que ledit Rollin tient de chappitre. Messire Ursin Brunet a dellaisé la maison quil tient de chappitre en laquelle demeure a present messire Jaques Rossillon chappelain. Messieurs l'ont adensé audit Rossillon ; et ont adensé audit Brunet la maison que tenoit ledit Rollin » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 55ca, 68, 69, 70ca, 143, 8G 1533, f. 95).

Le 25 août 1584, « Pierre Guymon, filz de Jehan Guymon demourant en la paroisse de Saint-Fulgent a present enfant de cuer en ladite Sainte-Chapelle au lieu de deffunct messire François Roullin, vivant vicaire en ladite Sainte-Chapelle » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1611)

Joseph Rolin [Rollin] (1563-1572)

Joseph Rolin, natif de Vierzon, est d'abord enfant de chœur en 1563, puis gagiste en 1572 à la marrellerie de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563-1572.* Le 24 juillet 1563, « messieurs ont receu enffant de cuer en l'église de ceans Joseph Rolin filz de Loys Rollin menuzier demourant a Vierzon, apres quilz ont estez certiffiez par messieurs Jehan Le Begue et Martin Le Rasle de ladite eglise de son ingenuité ; et laissé en la charge et garde dudit Le Begue maistre des enffans de cuer d'icelledite eglise. Le 15 avril 1570, « messieurs ont commis monsieur Guillouet pour faire examyner par aucuns chantre de ceans l'enffant de cuer de Vierzon pour scavoit s'il y a esperence quil puisse servir a l'église ; et en fera son rapport au premier chapitre ». Le 22 avril 1570, « apres que monsieur Guillouet a rapporté que par ordonnance de chappitre il avoit par trois chantres de ceans fait examyner l'enffant de cuer de Vierzon lesquelz chantres tiennent quil est pour servir a l'église ; messieurs ont ordonné que ledit sieur Guillouet conviendra avec ung organiste pour apprendre audit enffant de cuer a jouer du manicordion ». Le 20 mai 1570, « en la presence de Myneau notaire royal, messieurs ont déclaré a Loys Rolyn pere de Joseph Rolin enffant de cuer de l'église present en chappitre que ledit Joseph avoit changé et mué de voix depuis sa reception et n'estoit pour servir a l'église ainsi que lui auroient par plusieurs fois fait entendre. A ceste cause l'ont sommé et requis de le retirer et déclaré s'il a volenté de le faire estudier ou le mectre a mestier ; offrant payer sa pention pour deux ans ; protestans ou il ne voudra ce accepter de ny estre tenu a quoy ledit Loys Rolin n'a voulu faire aucune responce ». Le 20 juin 1570, « messieurs ont

commis monsieur Guilhouet pour trouver avec Loys Rolin pere de Joseph Rollin enfant de cuer de leglise maison pour mectre en penssion ledit Joseph soit avecq le maistre des enffans de cuer de l'eglise [Pierre de La Pierre ?] ou aultre lieu ; ce requerant ledit pere dudit Joseph ; et luy faire aprendre a jouer du manicordion pour le temps de deux ans ; et l'entretiendront durant lesdits deux ans aux despens de chappitre moyennant ce que ledit pere a quicté et deschargé ledit chappitre de tout ce qui leur pourroit estre tenu a cause de temps quil a esté enfant de cuer pour toute recompence ». Le 27 juin 1570, « monsieur Guillouet a refferé a messieurs avoir accordé avec Loys Rollin pere de Joseph Rollin son filz enfant de cuer de l'eglise selon la quictance quil a mise sur le bureau signée Paillasson laquelle messieurs ont eu agreable ». Le 27 juin 1570, messieurs « sur la requeste du maistre des enffans de cuer, ont ordonné quil entretiendra ledit Joseph Rollin comme ung des autres enffans de cuer et le tiendra aux aulbes jusques ad ce quil en soit autrement décidé par messieurs ». Le 31 mai 1572, messieurs ont ordonné que le nepveu de la Renarde sera receu enfant de cuer en l'eglise de ceans au lieu de Joseph de Vierzon quand ledit Joseph sera a fin de son temps (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 22v, 38v, 8G 1534, f. 23v-24, f. 30, 45v, 46, 8G 1535).

Le 10 juin 1572, « sur la requeste par escript presentee par Loys Roullin pere de Josep [sic] Rollin enfant de cuer, messiers en consideration de la pauvreté de son pere ont ordonné que ledit Joseph sera tenu aux gaiges de 40 livres tournois pour une foye et pour une annee tant seulement sans tirer a consequence ; et a messire Philippe Mareschal present esté prié et requis par le chappitre de tenir en sa maison ledit Joseph durant le temps d'ung an a commancer d'huy ; ce quil a promis faire lesdits gaiges audit Joseph acordez moyennant que icelluy Joseph sera tenu chanter en ladite Sainte-chapelle et faire service en icelle ainsi que ont acoustumé faire les gagistes d'icelle ». Le 29 juillet 1572, « sera alloué au receveur 23 sous tournois 10 deniers quil a debourcez par le commandement de monsieur Chevrier pour habiller Joseph Rollin qui est sorty ces jours passez des aulbes de l'eglise de seans ». Le 30 septembre 1572, « messieurs ont ordonné quil sera baillé a Joseph Rollin nagueres enfant de cuer de seans ung says de drap noir et une paire de soulhyers pour l'usaige dudit Roullin ; et ce pour ceste foys seulement et sans tirer a consequence ; ont commis Chevrier ». Le 8 novembre 1572, « messieurs ont accordé a Joseph Roullin nagueres enfant de cuer la somme de 60 livres tournois et la moitié du pain que ont acoustumé de prandre les chapelains et vicaires de penssion par chacun an a la charge que ledit Rollin servira a la marrellerye au lieu de messire Gilles Huault et pour ce faire sera tenu de coucher a ladite Marelherye ; et ce tant quil plaira a messieurs ». Le 22 novembre 1572, messieurs ont « ordonné quil sera alloué a leur receveur la somme de 9 livres 4 sous tournois 6 deniers pour ce quil a payé pour le chapitre a Guillaume Villier La Ville marchand pour certaine marchandise qui a esté prinse dudit de La Ville pour habiller Joseph Rollin nagueres enfant de cuer de seans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

François Rolland [Roland] (1639-1681)

François Rolland est gagiste en 1639 et vicaire en 1641 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1681*. François Rolland chantre gagiste a raison de cent solz par sepmaine [est payé pour 1639-1640] 265 livres. François Rolland est reçu vicaire avant la Saint-Jean 1641 et le reste jusqu'en 1681 (F-AD 18, 8G 1683-1707).

Pierre de Romanelles [Rommenelles, Roumenille] (1563-1599)

Pierre de Romanelles, chantre haute contre de la chapelle de Catherine de Médicis en 1563 et de la Chapelle Royale, est renvoyé de la Sainte-Chapelle de Paris en 1571. Il était peut-être chapelain.

- *Chapelle de la reine-mère et Chapelle rRoyale de France (Catherine de Médicis, Henri III, Henri IV), 1563-1599.* Pierre de Romanelles sert la reine mère Catherine de Médicis au moins à partir de 1563 d'après un acte du 26 février 1563, inscrit le 4 juing 1565 : « Pardevant Cleophas Peron et Jacques Filesac notaires, donation entrevifs par : Maistre Pierre de Roumenille chantre de la Royne mère du Roy : A noble homme Denis de Roumenille son frère Conseiller du Roy secrétaire des maisons et Couronne de France et des Finances de Sa Majesté ; De tous les biens meubles & immeubles qui luy peuvent eschoir par le trespas et succession de deffunct Jehan de Roumenilles, vivant marchand demeurant à Prouvins et de Denise Branche leur père & mère, après partage avec ses autres frères & sœurs » (Handy 2008 p. 523 citant Ecorcheville 1907 p. 90 d'après F-AN, Y 111, f. 102).

Pierre de Rommenelles figure comme haulte contre dans un état de maison de Catherine de Médicis non daté entre 1580 et 1585 pour 300 livres de gages annuels, les états de maison de Catherine de Médicis de 1585 pour les premier et troisième trimestres et 1587 pour le deuxième semestre, pour 100 écus de gages annuels, dans la liste des chanteurs et officiers domestiques de Henri III non daté entre 1585 et 1589 (BrooksJ 2000 p. 407, 409, 411, 523 d'après F-BnF, Clair. 1216, f. 64, F-AN, KK 116, f. 49 et KK 117, f. 10v, F-BnF, Cinq cents de Colbert 10, f. 10v-11). Il figure aussi dans la liste des requêtes à Henri III au 30 mai 1587 pour une demande de chapelle et de l'administration de Saint Lazare dans le faubourg de Bray et en juin 1587 pour son rejet (BrooksJ 2000 p. 523, 524 d'après F-BnF, fr. 21480, f. 101 et 107).

Pierre de Romanelles appartient à la Chapelle Royale de Henri IV au moins jusqu'en 1599. En effet il figure sur l'état de 1595 des comptes de Henri IV, et en 1599 les archives départementales de l'Aisne font état de disputes avec le chapitre de la collégiale de Saint-Quentin (Le Moël 1966 p. 6, 12 d'après F-BnF, ms. fr. 3994, f. 226-228 et F-AD 02, G 783, f. 291-293).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1571.* Le 25 avril 1571, « Maistre Martin Beaufilz a supplié Messieurs, disant qu'à cause qu'il prend le party de la Royne Mere, il leur plaise luy laisser sa chambre en laquelle il demeure pour y laisser ses meubles jusques à la saint Jehan Baptiste prochain. Comme aussi a supplié Maistre Pierre de Romanelles « de luy donner six semaines de congé ce que messieurs ont remis pour en délibérer ». Le 23 juin 1571, la compagnie députe le chantre et le chanoine de Molins « pour aller vers Monseigneur de Paris le prier de faire remonstrance à la Royne Mere du Roy sur les lettres que ladite dame a escriptes à messieurs en faveur de Maistres Martin Beaufilz et Pierre de Romanelles » (Brenet 1910 p. 120 d'après F-AN, LL 599, f. 77v, 80v).

- *Collégiale de Saint-Quentin, 1574-1599.* Pierre de Romanelles est chanoine de la Collégiale de Saint-Quentin et n'y résidant pas, il est comme son collègue Didier Leschenet en conflit avec le chapitre de Saint-Quentin qui ne veut pas lui verser les revenus de sa prébende accordée par le roi. Les archives départementales de l'Aisne en garde des traces en 1574 et 1599 (Le Moël 1966, p. 12, d'après F-AD 02, G 783, f. 291-293).

Isaac de Romey [Romerey] (1575-†1598)

Isaac de Romey est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1575.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1575-1598.* Isaac de Romey n'est cité qu'une fois dans le livre de Michel Brenet, le 27 juin 1579 quand « Maistre Isaac » qui a été « en son pays de Normandie pour ses affaires particulières » est payé pendant son absence. Cependant d'après Dongois, Isaac de Romey est chapelain perpétuel depuis 1575 et est remplacé par Hilaire de Vitte en 1598 (Brenet 1910 p. 130 d'après F-AN, LL 599, f. 304v et LL 630, p. 314). Il est encore mentionné le 16 septembre 1589 quand la Chambre des comptes arrête que, par suite du décès de l'évêque de Meaux, trésorier de la Sainte-Chapelle, les clefs des reliques de la dite chapelle seront remises provisoirement à Robert Danès, greffier et le 3 octobre 1592, quand le collège de la Sainte-Chapelle décide de vendre la croix donnée par Madame de Champvallon pour payer les chapelains et les clercs de l'église (Vidier 1910 p. 370, 371, 384, 385, d'après F-BnF, ms. fr. 11065, f. 91, et nouv. acq. fr. 1649, f. 367 et F-AN, LL 600, f. 135v).

Son obit est mentionné le 8 décembre dans l'obituaire de la Bibliothèque Mazarine : « *Eodem die, obitus solemnus fundatus per magistrum Ysaac Tomey, huius sacrosancte cappelle cappellanum perpetuum, pro suisque parentibus amicis et benefactoribus. Quorum &c. Quiquidam obitus perpetuo, nonamensis decembris, ut moris est, nisi fuerit dies illa aliquo impedimento prepedita et tunc alia die sequente et viciniore fiet In eo obitu, distributio erit in pecunia presentaria. Talis autem erit distributio presentibus, videlicet. In vigiliis mortuorum, domino Thesaurario octodecim solidi turonenses cuilibet canonico ix sol. turon., domino Cantorum ultra suam prebendam [gratté] s. vi. d. tur. Cuilibet cappellano tam (f. 52v) ix. G. perpetuo quam ordinario vi s. t. Cuilibet clerico iiii s. vi d. t. distribuentur. Sequenti vero die In missa, fiet assistentibus similis distribution, et celebranti missam. x s t. Matriculariis. cuilibet iii s t. Pulsatori. vi s t. Ostiariis, cuilibet vi s t distribuentur, et puero choralis cuilibet ii s t. qui tenebuntur dicere clara voce supra foveam dicti Fomey psalmus. De profundis. cum orationibus. Deus qui inter apostolicos, Deus venie largitor. et. Fidelium, et eorumdem magistris assistentibus ad dictas preces cuilibet iii s t distribuentur. In fine autem dicti obitus, [evonabuntur] etiam pauperibus per manus domini thesaurarii aut antiquioris canonici dicte capelle eodem assistentium sommam xx f t. Pro qua huiusmodi fundatione facienda, idem Tomey realiter tradidit dictis dominis thesaurarie et canonicis sex centas libras turonenses in perpetuos redditus convertendas ut patet per literas coram Croiset et Buffon notarii regis inde confectas, die mercurii ante prandium, xxviii mensis octobris Millesimo nonagesimo octavo DATE 1598 (sans doute) (Fiala PCR d'après F-Pm ms. 3399, f. 52-52v).*

Jean de Roncherolles [Roncerolles] (1523-†1533 ?)

Jean de Roncherolles est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1523.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1523-1533.* Jean de Roncherolles est reçu chanoine de la douzième chanoinie le 9 janvier 1523 au lieu de François Halluin. Il est remplacé par Antoine de Halluin en 1533 (F-AN, LL 630, p. 286, Stein 1912, p. 136).

Pierre Rondet (1547)

Pierre Rondet est nommé d'office en 1547 vicaire du trésorier Jean de Langellerie, en l'absence de celui-ci et devant les relations détestables de ce dernier avec le chapitre.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1547.* Le 22 juin 1547, « auquel chapitre s'est trouvé et assister venerable et discrete personne messire Pierre Rondet, prieur de l'église seculiere et collegiale

de Nostre-Dame de Salles de ceste ville de Bourges, et prieur de Chaumont, vicaire, ordonné par monsieur le bailly de Berry ou son lieutenant, de monsieur le tresaurier en son absence tant en spirituel que en temporel pour regir ledit vicariat suyvant la commissison... » Le bailly de Bourges commet un vicaire du trésorier d’office dans le procès qui oppose le chapitre et le trésorier Jehan de Langellerie. Le 28 juin 1547, « apres que monsieur le chantre a raporté a venerable personne messire Pierre Rondet, prieur de Nostre-Dame de Salles de ceste ville de Bourges, vicaire en temporel et spirituel de monsieur le tresorier commis et depute par le Bailly de Bourges pour faire et exercer la charge dudit vicariat pendant le proces sur ce meu et en l’absence dudit tresorier estant des longtemps notoirement absent de ce diocese... » (Pilleboue PCR d’après F-AD 18, 8G 1517, f. 30ca).

Jean [Giovanni Battista] Rossi [Rossy, di Iacopo dit Rosso Fiorentino, Le Rosso] (1494-†1540)

Jean Rossy est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1532 à sa mort en 1540.

Giovanni Battista di Iacopo, né à Florence en 1494 et mort à Fontainebleau en 1540 dit Rosso Fiorentino à cause de la couleur de ses cheveux, est un peintre italien de la Renaissance tardive (wiki/Rosso_Fiorentino). Contrairement aux affirmations de Dongois reprises par Morand, il est issu d’une famille modeste et non apparenté à Luigi Rossi neveu du pape Léon X (Billot 1996 p. 293, 294 citant F-AN, LL 630 p. 264)

D’abord élève du maniériste Andrea del Sarto, comme le Pontormo, son alter-ego dans la peinture pendant bien des années, il entre en 1516 dans la corporation des peintres florentins de l’Académie du dessin de Florence. Il est l’un des initiateurs du courant maniériste quiva marquer un tournant décisif dans l’art de la Renaissance italienne. En Toscane, il exécute plusieurs œuvres importantes, dont l’*Assomption de la vierge* (1517) au cloître de l’Annunziata, la *Déposition de Croix* de Volterra (1521) et le *Mariage de la vierge* pour l’église San Lorenzo à Florence (1523).

Il est à Rome en 1524 et découvre Raphaël et son école dont Perino del Vaga, et aussi Parmigianino et en 1527, au moment du sac de la ville par l’armée de Charles Quint, il est fait prisonnier. Il réussit à se faire libérer en 1527, circule ensuite entre Pérouse, Borgo san Sepolcro, Città di Castello, Arezzo jusqu’en 1530 où, à Venise, il est appelé à la cour du roi de France, François 1^{er} recommandé par Pierre l’Arétin.

• *Cour du roi de France, François 1^{er}, 1530-1540*. Il est nommé peintre du roi, qui lui confie la décoration du château de Fontainebleau, qu’il réalise notamment le pavillon de Pomone, le pavillon des Poesles, la galerie Basse (tous détruits) et surtout la galerie François I^{er} (1534-1540), son chef-d’œuvre, un décor nouveau de fresque et de stuc. Il y meurt en 1540.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1532-1540*. Jean Rossy est reçu chanoine de la dixième chanoinie le 14 août 1532 au lieu de Pierre Pommereu. Il est remplacé à sa mort en 1540 par Jean de Gagny (F-AN, LL 630, p. 264, Morand 1790, p. 290, Stein 1912, p. 136). Dongois ajoute que « ce fut a son occasion [de la mort de Jean Rossi] qu’on feroit un obit a tous les chanoines apres leur mort ».

• *Cathédrale Notre-Dame de Paris, 1540*. A sa mort, Jean Rossi est qualifié de chanoine de Paris.

Claude Rossignol [Roussignol] (1540-†1583)

Claude Rossignol est clerc marellier en 1540, probablement chapelain en 1543, chapelain perpétuel brièvement en 1546 puis en 1562 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt le 15 mai 1583.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1540-1583*. Le 13 novembre 1540, Claude Rossignol devient marguillier en place de feu Mathieu Le Coq. Le 10 janvier 1543 (n. st.), il est cité pour une attribution de chambre probablement comme chapelain. Le 21 mars 1562 (n. st.), il se voit signifié comme chapelain perpétuel, une ordonnance sur la gestion des congés (Brenet 1910 p. 90, 91, 105 d'après F-AN, LL 626, f. 30, 46, 141).

D'après le mémoire de Gilles Dongois, Claude Rossignol semble pourvu pour quelques jours du 1^{er} au 23 janvier 1546 de la chapellenie de Saint-Venant, laissant sa place à Simon Girout le 23 janvier 1546, qui lui-même est remplacé par Paul Du Mesnil en 1552. Claude Rossignol est cette fois en 1562 pourvu de la chapelle de Saint-Venant. Il est remplacé à son décès en 1583 par Claude Ouchet (F-AN, LL 630, p. 332).

Il est mentionné dans le Mémorial de la Sainte-Chapelle du 14 décembre 1566 : Claude Rossignol, chapelain perpétuel et exécuteur testamentaire de François de Butor, trésorier, rapporte le sceau de la Sainte-Chapelle et les clefs des reliquaires et armoires et le 10 mai 1567, il est cité dans un procès-verbal de délibération (Vidier 1910 p. 353, 354 et Brenet 1910 p. 111, d'après F-AN, LL 599, f. 6v et f. 12).

Claude Rossignol, devenu chevecier de la Sainte-Chapelle, est chapelain perpétuel depuis 1561 [ou 1562 ?] et il meurt le 15 mai 1583. Le 13 juillet 1583, Souchet, exécuteur testamentaire de « défunt Roussignol, chappellain perpétuel », remet aux chanoines les 50 ecus de sa fondation. Claude Rossignol avait fait fondation au 28 juin d'une « messe des cinq plaies » qui devait être chantée « en musique », avec les leçons composées par Claudin de Sermisy: « Quequidem missa decantabitur musice et dicetur missa novem lectionum composita a Domino Claudin, *cum Gloria in excelsis Deo et Credo et etiam prosa Stabat mater doloros decantabitur musice ... In finevero misse decantabitur psalmus De profundis musice alta voce cum precibus et orationibus assuetis* » (Brenet 1910 p. 135 d'après Bibl. Maz., ms. 3339, f. 29 et 30, f. 61v et F-AN, LL 600, f. 43v). Son obit est aussi inscrit au 30 juin : « *Eodem vero die sabati magistri puerorum choralium antedicti missam pro deffunctis celebrare tenebuntur In capelle Sancti Venantii que est in superiori capella retro maius altare fundata pueris assistantibus et cantantibus illam alta vocem cuius capelle idem rossignol modo est capellanus in cuius fine dicetur a dictis pueris clara voce Psalmus De profundis. cum precibus et oratione ut dictum est. [Obst] obituum vero dicti rossignol ne forte cum tempore eius fundatio dimitteretur eoquod minor quam parsit esset distributio maiorisque oneris pro frequentiori servio per dictum rossignol fundato ut autem omnes ecclesiastici dicte sacrosancte capelle assidue ad celebritatem dicturum missarum convenient Tradite sunt dominis Thesaurario et canonicis in perpetuos redditus convertande centum quinquaginta lib. turon. A magris Michaele Le Mercier et Claudio Souchet eiusdem sacre capelle Capellanis perpetuis executoribus testamenti dicti Rossignol idemque ut augerentur distributiones ut supra per pedinem sunt descripte. Videlicet Dominis Thesaurario Canonicis capellis cler[icis] et ceteriis officiariis sacro sancte capelle ex media parte prioris distribioris ut patet ex contractu confecto in presentia Croizet et Roze notariorum. 1583. die vero [blanc] mensis Julii DATE ».*

Moyse Rouart (1577-1590)

Moyse Rouart est clerc en 1577, organiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1584.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1577-1590*. Rouart est reçu comme clerc le 22 mai 1577. Le 19 mars 1578, Roland Blassel et Rouart reçoivent un don « de 2 escus d'or sol, en considération de leur pauvreté ». Le 30 septembre 1584, il est fait mention de Henry Bellenger [sic pour Bérenger], qui a suppléé pendant une semaine Moyse Rouart, clerc absent. Le 19 avril 1585, Moyse Rouart est envoyé en prison pour 24 heures « à cause du scandalle et insolences faict par ledit Rouart à Ténèbres ». Le 14 juillet 1590, il partage une réprimande collective aux chapelains et clercs chantres. Il est alors qualifié de clerc (Brenet 1910 p. 129, 137, 144 d'après F-AN, LL 599, f. 169-169v, f. 184v, LL 600, f. 59, f. 64-64v, f. 126).

Robinet de Rouen [de Bosco Auberici, de Bois Aubry] (1405-1409)

Robinet de Rouen est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1409*. Robinet de Bosco Auberici appartient au premier collège de la Sainte-Chapelle du 19 avril 1405 (n.s.) (Pilleboue 1990, p. 423-424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Bosco Auberici peut se traduire par Bois-Aubry qui est une abbaye près de Luze en Indre et Loire. La comparaison de la liste des participants du premier collège et des effectifs de 1406-1407 conduit Frédérique Pilleboue à identifier ce Robinet de Bosco Auberici au Robinet de Rouen des comptes de la Sainte-Chapelle. Il est mentionné comme vicaire en 1406-1407 pour les termes de Saint-Jean, Saint-Remi et Noël. Il ne touche rien à Pâques 1407 et est absent des comptes de 1407-1408. Il a quitté la chapelle dans le courant du terme de Noël 1406 comme Jean Roy et Jehan Dubois. Robinet de Rouen réapparaît comme vicaire en 1409-1410 avec un terme de Saint-Jean normal de Saint-Remi faible et rien à Noël et Pâques. Plus précisément en 1406-1407, on peut lire : « a Robinet de Rouen tant pour don fait par messieurs comme pour ses distributions », idem à Dubois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1636).

Jean Rouille [Le Rouille] (1559-†1572)

Jean Rouille est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1559. Il meurt le 24 août 1572.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1572*. Jehan Rouille, clerc, obtient un sursis pour se faire promouvoir aux ordres les 27 mars et 3 avril 1559. Le 21 mars 1562 (n. st.), il se voit signifié une ordonnance sur la gestion des absences comme clerc ordinaire. Le 19 septembre 1562, Jehan Rouille sollicite un don pour payer ses médecins et médicaments ; les chanoines répondent « qu'il vienne à l'église aussi bien qu'il va à la ville et au Palais ». Le 12 septembre 1563, il se voit signifié une deuxième ordonnance sur la gestion des absences. Cette fois Jehan Rouille, clerc ordinaire « a faict refus et... s'y oppose ». Le 15 septembre 1563, le Trésorier ordonne qu'il sera passé outre à l'opposition de Jehan Rouille et que « où il sera faulte il sera puny ». Le 19 décembre 1565, les chanoines portent plainte contre Jehan Rouille. Le 10 mai 1567, il est mentionné dans un procès-verbal de délibération. Les 19, 26 février et 19 mars 1569 (n. st.), les chantres Rouille, Passart, Lescluse et Abraham de la Mare sont réprimandés. Les 15 et 16 octobre 1569, les clercs Jehan Rouille et René Du Puy apportent leurs lettres de sous-diaconat (Brenet 1910 p. 102, 105, 106, 108, 109, 111, 113, 114 d'après F-AN, LL 626, f. 119, 141, 148v, 158, 177, LL 599, f. 12, 33, 34v, 49v).

Le 17 mai 1570, les chanoines « ont député Messieurs le Chantre et Froger (chanoine) pour aller voir Monsieur (l'évêque) de Paris luy supplier de vuyder le procès contre Rouille ». Le 4

octobre 1570, les chanoines décident de continuer leur procès contre Rouille « et en avoir justice » devant l'official. Le 21 mars 1571, les chanoines ordonnent que Jehan Rouille « sera païé entièrement de son gros et vivre qui escherra samedy prochain, combien qu'il ne l'ayt entièrement gagné ». Le 11 avril 1571, est fait mention du paiement des frais du proces soutenu par la Compagnie contre Rouille. Le 11 juillet 1571, « après la remonstrance faicte par Monsieur le chantre des insolences faictes dimanche dernier a vespres par le Rouille, cleric de Monsieur de Molins, a esté par toute la compagnie resolu qu'il doibt estre chassé après la venue de Monsieur le trésorier ». Le 29 septembre 1571, les chanoines « ont délibéré et conclud que le Rouille sera payé de ce qu'il a gagné et gagnera jusques à ce que son procès sera vuydé, par la vuydange duquel s'il se trouve innocent, sera païé de ce qu'il a gagné et luy a esté arrêté par cy devant ». Jehan Rouille a probablement gagné son procès puisque le 5 mars 1572, les chanoines ordonnent au receveur du temporel de la Sainte-Chapelle de lui payer la somme de 21 livres 10 sols 11 deniers tournois « qu'il a cy devant gaignez et lui ont estez arreztez ». Le 5 juillet 1572, Jehan Rouille reçoit une dernière remonstrance. Jehan Rouille meurt le 24 août 1572 (Brenet 1910 p. 116, 118, 119, 120, 121, 124 d'après F-AN, LL 599, f. 60v, 68v, 75v, 77, f. 82-82v, f. 85v, 92, f. 97-97v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51v et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v).

Germain Roumault (1613-1614)

Germain Roumault est marellier gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1613.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613-1614*. Jacques Nosseau sommier et Germain Roumault sont tous deux mentionnés pour leurs gages de marguillier et pour avoir partagé les messes des enfants en 1613-1614: « a maistre Germain Roumault et Jacques Nosseau pour avoir dict et cellebré les messes des enffans de cœur a l'office des matynes pour l'espace dung an : 114 livres tournois » et « aux deulx maistres Germyn Roumault et Jacques Nosseau a este païé la somme de 50 livres pour leurs gaiges de marguillier et pour l'année présente » (F-AD 18, 8G 1672, f. 106v).

Jean Rousee (1531-1559)

Jean Rousée est un compositeur français actif entre 1534 et 1560, dont on ne connaît qu'une chose selon la notice du *New Grove* rédigée par Frank Dobbins (NG2. PCB), qu'il aurait été selon Fétis un chanteur de la chapelle de Henri II.

- *Eglise de Chinon, 1531 ?*. Les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges mentionnent une fois Jehan Rousee à propos du recrutement d'un nouveau maître de musique qui sera Jehan Le Botiller.

Le 25 novembre 1531, messieurs « ont présenté a monsieur le tresorier et autres que appartiendra, a l'office de chappellenie vaccant par le deceps et trespas de feu messire Gaspard Verier, maistre Jehan Le Botiller, maistre des enffans de cueur de ceans comme suffisant et ydoine pour obtenir led office actendu le deceps de feu messire Pierre Barbarin en son vivant chanoine prebendé de ceans a qui appartenoit ladite presentation a cause de sadite chanoine et prebende quil n'est point deument apparu de chanoine au lieu dudit feu Barbarin jusques a present. Et que ce pendant le divin service de ceans en est diminué grandement. Messieurs ont commis monsieur de Bezombes pour aller a Montray Bellay devers monseigneur le tresorier pour faire recevoir le maistre des enffans maistre Jehan Le Botillier en l'office de chappelain et quil menera avecques luy ledit Botillier et le greffier de mondit sieur.

Aussi ont ordonné qu'il sera envoyé un double signé des registres qui furent faiz en chappitre pour avoir maistre Jehan Rouzee et pour luy bailler la maistrize des enffans. Afin d'envoyer le tout a monsieur le tresaurier avec les lettres missives de messieurs ». On a reuni le conseil la veille « touchant le maistre des enffans ».

On sait que Jehan Jorlin a été chercher un maître de musique d'abord à Angers, puis à Chinon :

Le 6 octobre 1531, « messieurs ont ordonné estre païé par le receveur a messire Jehan Jorlin chappelain de l'église la somme de 8 livres tournois pour aller a Engiers faire venir le maistre des enffans de cueur dudit lieu pour ceulx de l'église de ceans ». Le 21 octobre 1531, il « sera payé a Jehan Jorlin chappelain la somme de 9 livres tournois pour aller a Chinon faire venir le maistre des enffans dudit lieu ».

Ajouté au fait que Jean Jorlin est mentionné comme maître des enfants de la cathédrale d'Anger d'après François Lesure en 1531 (Lesure 1999, p. 61), on peut donc faire l'hypothèse que Jehan Le Botiller était maître des enfants de chœur de la cathédrale d'Angers. Quant à Jean Rousée, deux hypothèses sont possibles.

- Jehan Rousée aurait été maître des enfants de chœur de l'église de Chinon et aurait refusé de venir au dernier moment. La Sainte-Chapelle aurait préparé un dossier de réception de Jean Rousée. C'est ce dossier que communique au trésorier le chapitre en novembre 1431 pour le recrutement de Jean Le Botiller.
- Jehan Rousée et Jean Le Botiller sont la même personne, les différentes dates sont cohérentes, mais il faudrait étudier les œuvres de chacun d'eux et de voir si elles peuvent être la création du même compositeur.
- *Chapelle Royale de France (Henri II), 1547-1559*. D'après Fétis, Jean Rousée appartient à la Chapelle Royale de 1547 à 1559. Il n'est pas mentionné dans le compte des obsèques de François 1^{er} de 1547.

Œuvres.

Les œuvres connues de Jehan Rousée se réduisent à six motets et quatre chansons publiées dans des anthologies parisiennes par Attaignant et Le Roy et Ballard.

Edition : *Treize livres de motets parus chez Pierre Attaignant en 1534 et 1535*, ed. A. Smijers and A.T. Merritt (Paris and Monaco, 1934–63) [S]

Congratulamini michi omnes, 4vv, 1534⁹, S vii; Exurge, quare obdormis, Domine, 6vv, 1534¹⁰, S viii; Lapidaverunt Stephanum, 4vv, 1534⁹, S vii; Laudem dicite Deo nostro, 4vv, 1534⁹, S vii; Regina caeli, 8vv, 1535⁴, S xii; Sospitati dedit aegros, 4vv, 1534⁹, S vii

Fortune laisse-moy la vie, 5vv, 1572², ed. in SCC, xxi (1991); J'ay veu soubz l'ombre d'ung buisson, 4vv, 1534¹⁴; La rousée du moys de may, 4vv, 1537⁴; 6vv, 1572², ed. in SCC, xxi (1991)

Sans attribution: Fortune, Laisse-moy la vie, 3vv, 1529³; 1v, lute, 1529; kbd, 1531⁷, ed. A. Seay, CMM 20/II (1958), no.23; La rosée du moys de may, 4vv, 1530⁴ [=Roussee 1537⁴]

Hesme Rouse [Rosse] (†1559)

Hesme Rouse est receveur général de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1559.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1559*. Le 1^{er} août 1559, « messire Hesme Rosse, receveur general a quicté a messieurs la charge de la recepte de la feste Saint-Jehan-Baptiste prochaine ». Le 12 septembre 1559, comparaît en chapitre « de la veuve de Hesme Rouse feu

le receveur general. Elle supplie messieurs de commectre quequ'un pour l'exercice de la recepte parce quelle ne la peult et veult exercer et fair ouvrir le comptoir dudit deffunct quilz ont fait sceller. [Le chapitre est d'accord] et on lui donne 1 queue de vin et le pain de chapitre en la manière accoustumée jusques ad ce qu'elle ait delaisser la maison de leur recepte ». Le 30 septembre 1559, « messieurs ont commis monsieur Dumaine pour adviser avec la veuve de feu messire Hesme Rosse leur receveur sur le papier du dict deffunct pour veoir ce qui est deub au maitre des enffans de cueur [Pierre de la Pierre] sur le paiement que demande ledit maistre des enffans ». Le 3 octobre 1559, messieurs « oy le rapport de monsieur Dumaine qui a advisé avecq la veuve feu messire Hesme Rousse sur la forme du payement que demande le maistre des enffans de l'église tant pour la penssion desdits enffans que du fornissement de linge et solliers pour iceulx ont ordonné que leur receveur que est a present avancera audit maistre des enffans au commencement du moys la moictié de ce qui luy est deub [rayé : du present quartier] plus de chacun moys pour la nourriture desdits enffans et l'autre moictié au 15^o dudict moys ; et pour le fornissement du linge et des solliers sera païé de quartier en quartier ainsi quil a esté accordé avecq luy » (Pileboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 54, 65, 73v, f. 74v-75).

Martin Rousseau (1554-†1569)

Martin Rousseau est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1554 et Grand Chantre d'avant 1557 à 1566 et de 1568 à 1569. Il meurt le 19 septembre 1569.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1554-1569*. D'après Gilles Dongois « Martin Rousseau receu chanoine [de la 5^e chanoinie] le 30 juin 1554 au lieu de Pierre Paulmier fut élu chantre le 3 novembre 1568 et posséda sa chanoinie jusques en 1569 ». Il est remplacé à sa mort en 1569 par Jean de Baugy. Dans sa quatrième partie consacrée à la chanterie, Dongois ne semble pas connaître la première période d'avant 1557 à 1566, où Martin Rousseau exerce sa charge de Grand Chantre (F-AN, LL 630, p. 176, 302, Stein 1912 p. 134).

1554-1566 : Il n'est pas interdit de penser qu'il a été choisi pour remplacer Michel Durand, Chantre, décédé en 1553 et dont Guillaume Belin faisait l'intérim. En effet, Guillaume Belin est mentionné en cette qualité le « dernier février 1553 » (v. st.). Quoi qu'il en soit, nous ne connaissons pas la date à laquelle fut élu Chantre le chanoine Martin Rousseau : il était en fonction depuis plusieurs années en 1557. Il est mentionné nommément comme chantre le 29 janvier 1557 et le 30 décembre 1559 (Brenet 1910 p. 99, 101 d'après F-AN, LL 626, f. 102v, 112).

Martin Rousseau est mentionné comme Chantre par Vidier, le 27 juin 1562 dans l'« Obligation du collège de la Sainte-Chapelle par laquelle il s'engage, lorsqu'il aura été remboursé de tout ou partie des sommes représentant la valeur des reliquaires et bijoux du Trésor de la Sainte-Chapelle fondus sur l'ordre du roi, à en faire le remploi sous forme de reliquaires et bijoux identiques, à l'exception du chef de François 1^{er} (Vidier 1910 p. 351 d'après F-AN, L 620, n° 13).

1566-1568 : Le 16 janvier 1566 (n. st.), les chanoines « ont accordé à Monsieur Belin leur présentation à la chanterie à eulx appartenant quand elle vacquera par la resignation de Monsieur Rousseau ». Martin Rousseau est mentionné comme chanoine ordinaire le 10 mai 1567 dans un procès-verbal de délibération (Brenet 1910 p. 109, 111 d'après F-AN, LL 626, f. 178, LL 599, f. 12).

Martin Rousseau n'est plus qualifié de Chantre dans les délibérations du Collège de la Sainte-Chapelle du 22 mars 1566 touchant l'exposition de la vraie Croix le jour du vendredi saint, le 14 décembre 1566 quand Claude Rossignol, chapelain perpétuel et exécuteur testamentaire de

François de Butor, Trésorier, rapporte le sceau de la Sainte-Chapelle et les clefs des reliquaires et armoires, et enfin le 26 mars 1567 pour une délibération du collège de la Sainte-Chapelle touchant les mesures à prendre pour l'exposition de la vraie Croix (Vidier 1910 p. 353, 354 d'après F-AN, LL 599, f. 6v, 10).

1568-1569 : Le 3 décembre 1568, les chanoines « ont esleu et présenté au Roy Monsieur Rousseau à l'office de Chantre vacant par le décès de Monsieur Guillaume Belin aujourd'huy décédé ». Le 25 mai 1569, le chanoine Rousseau démissionne et l'Assemblée élit pour Chantre, « sous le bon plaisir du Roy », Maistre Germain Jehanne, chapelain perpétuel. Le 4 juin 1569, M. Rousseau fait savoir « qu'il désire de résigner la Chantrerie entre les mains d'un chanoine ». Le 11 juin 1569, la compagnie remet à une séance ultérieure l'élection du Chantre. Martin Rousseau meurt peu de temps après, le 19 septembre 1569 (Brenet 1910 p. 112, 113 d'après F-AN, LL 599, f. 29, 37, 38, f. 30-30v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51v et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 61v).

Guillaume Roussel [Roucel, Rossel] (1508-1558)

Guillaume Roussel est organiste gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1508.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1508-1509.* Le 29 juillet 1508, « messieurs ont retenu un jeune filz nommé Guillaume Roucel pour servir a l'église et jouer des orgues et aura des gaiges par chacun an la somme de 30 livres tournois et son pain comme un vicaire tant que plera a messieurs ». Le 3 octobre 1508, « messieurs on creu les gaiges de Guillaume Roucel de 10 livres tournois, organiste de ceans » qui valent 40 livres tournois ». Le 5 janvier 1509, messieurs ont « ordonné estre baillé par le receveur a Guillaume l'organiste la somme de demy escu d'or pour luy avoir des surpelys ». Le 22 décembre 1509, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera 3 escus d'or a l'organiste pour luy avoir une robe que ledit receveur paiera a ceulx de qui elle sera achaptée » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 104v, 110ca, 120ca, 145ca).

Guillaume Roucel a dû laisser un grand souvenir car en 1547, on s'en souvenait encore lors du recrutement de Vincent de Monthoviller : le 28 juin 1547, « suyvant le renvoy fait a luy chantre, il a enquis de la capacité et suffisance de maistre Vincent de Monthoviller pour tenir l'office de vicaire que tenoit par avant Pierre de Corteval, présenté par monsieur Desbarres quil a trouvé ledit de Monthoviller suffisant tant en musique que pour jouer des orgues chose de present fort necessaire actendu qu'il ne s'est trouvé y a longtemps homme expert pour ce faire ; et que ledit de Monthoviller est nommé de bonnes meurs ; et que il soit receu et institué ainsi qu'il a esté fait cy davant des personnes de maistres Guillaume Rossel et Jaques Robert ». Il est institué vicaire et a la charge de jouer des orgues les jours, heures, services et solempnitez acoustumées... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 30ca).

- *Sainte-Chapelle de Riom, 1558.* Il est peu probable, mais possible que Guillaume Roussel très jeune organiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1508-1509 soit maistre Guillaume Roussel, reçu maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Riom par contrat donné dans les registres de la Sainte-Chapelle à la date du 23 novembre 1558. Il aurait à cette date autour de 65 ans. « chappitre d'une part, et maistre Guillaume Roussel, prebtre de Clermont, a present maistre des enffens de cœur de ladicte esglize et sainte chappelle... assavoir que ledit Roussel a prins charge... nourrir et alymenté... quatre ans » (Fiala PCR d'après F-AD 63, f. 134).

Jean Roussel (1365-†1385)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1365-1385*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jehan Roussel est titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis depuis 1365. Il y est remplacé par Pierre Boré en 1384 (F-AN, LL 630, p. 313).

On trouve dans (Brenet 1910 p. 22 d'après F-AN, L 621, pièce n° 43), le « Compte de l'exécution du feu messire Jehan Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle du Palais-Royal à Paris » énumère les chapelains et clercs qui ont célébré « quinze messes basses chantées pour ledict defunct en ladicte Sainte-Chapelle et en la chapelle S. Michiel le jour des dictes exeques et landemain... » Ce compte est dans (Galland 2001 p. 52). On y trouve quelques précisions supplémentaires. La pièce n° 43 du registre L 621 est à la date du 21 octobre 1385 et porte comme mention : Succession de Jean Roussel, chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle. Compte de la succession rendu devant Hugues Boileau par les exécuteurs : Adam de Laon, abbé de Saint-Acheul d'Amiens, Guillaume Béliet, clerc du roi, et Jean Gilet, notaire public.

Melchior [Melchyor] Roussel [Rouchel] (1585-1586)

Melchior Roussel est chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges du 26 novembre 1585 au 18 octobre de 1586.

• *Eglise de Montluçon, 1585-1586*. Melchior Rouchel [Roussel ?] est maître des enfants de Montluçon d'après les registres de Bourges ci-après. On sait que l'église Saint-Nicolas de Montluçon possédait une maîtrise avec un maître et six enfants de chœur. Il est probable que Melchior Roussel en était le maître en 1585-1586 (Langlois 2009).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1586*. Le 16 novembre 1585, « sera escript au maistre des enffens de Montlucon nommé Melchyor pour entendre et savoir de luy s'il veult prandre party en ceste eglise, tant pour la conduite des enffens que d'une chappellenye de laquelle le chapitre le provoira et pour faire tenir la lettre ont pryé monsieur David ». Le 23 novembre 1585, sera alloué « au receveur 1 ecu a un homme envoyé expres a Montluçon pour les affaires du chapitre ». Le 26 novembre 1585, « messieurs ont conclud de prandre pour maistre de musique a leurs enffans de la personne de Melchior Rouchel et pour en passer le bailh ont commis messieurs Dumayne et David ; et qu'il sera baillé et payé par leur receveur audit Melchyor 2 ecus sol pour ses peynes d'estre venu en ceste ville pour l'effect que dessus ». Le 28 février 1586, « monsieur de Buxerolles presente messire Mechyor de Rouchel comme chapelain a la place de Jehan Pierson demissionnaire ». Le 1^{er} mars 1586, le rapport de Dumayne sur Melcyor « qui a esté oy tant de champ que deschamp, sur la composition par icelluy Melcyor faicte et certain verset ». Il est suffisant, reçu et installé. Le 18 mars 1586, « monsieur David a dit que... il avoit receu lettre de la part du sieur Gassot revocquant ladite presentation, et par monsieur de Buxerolles aussi a esté dict que ladite presentation estoit nulle de foy a cause que jamays ledit Duval n'a esté chappelain dudit sieur Gassot ny de son predecesseur ains de luy de Buxerolles au lieu duquel a présenté Pyerson et despuys maistre Melchyor a present maistre des enffens ». Le 15 avril 1586, messieurs ont « ordonné que Dumayne et Bouchetel achepteront les meubles qui sont necessaires a la maistrise et feront charger le maistre d'icelle tant des meubles qui y sont de ceulx qu'ilz achepteront ». Le 29 mars [avril ?] 1586, sera payé « au maistre des enffans 6 ecus pour le rembourser des fraiz qu'il a faictz d'estre venu de Montluçon ou il demouroyt en ceste ville ». Le 1^{er} juillet 1586, sera « 38 sous payez au maistre des enffens de ceans pour certaine besongne qu'il avoit faicte pour le chapitre ». Le 19 juillet 1586, « messieurs ont donné congé au maistre des enffens de sceans pour le temps de 15 jours afin d'aller a Montluçon pour donner ordre a ses affaires ; et

pour ce qu'il detyent et possede ung benefice audit Montluçon ; ont conclud qu'il sera escript a Madame de Montmorency au proffict dudit... comme il est chappelain et actuellement resident en ceste eglise a cause de quoy il est debout exempt de desservir les benefices dont il est proveu suyvant le privilege et fondation de monsieur le duc de Berry. [Ce même jour], messieurs ont chargé maistre Melchior Rouchel que s'il treuve en la ville de Paris quelques compaignons de musique soit basse contre ou tailhes qui soient propres pour servir a l'église, il les admenera avec luy et on leur bailhera l'appointz tel qu'ilz donnent a leurs chapelains et vicaires ». Le 13 septembre 1586, « messieurs ont ordonné qu'il sera baillé au maistre des enffans la somme de 6 livres tournois pour partyes par luy fournies pour les enffens et que le contenu esdites partyes sera inseré en l'inventaire ». Le 27 septembre 1586, sera donné « a Morice, Barbelot et au maistre des enffens leur gagne pour avoir esté absent ». Le 18 octobre 1586, « maistre Melchior chappellin et maistre des enffens de sceans s'est en personne présenté lequel a prins congé de messieurs et ce faisant quicte les places qu'il tenoyt en ceste eglise ; sur ce messieurs ont chargé monsieur Bochetel d'en parler au maistre Guillaume Fornyer pour ce fait estre proveu qu'il appartiendra ». Le 28 octobre 1586, « messieurs ont commis monsieur Bochetel pour faire rendre compte au maistre des enffens de present des meubles qui sont en sa possession et ce fait en charger maistre Guillaume Fornyer. [Ce même jour] messieurs ont conclud de prandre de ce jour pour maistre a leurs enffens maistre Guillaume Fornyer et pour faire rendre compte des meubles a maistre Melchior a present maistre desdits enffens ont commis monsieur David et Bochetel affin de les mectre es mains dudit Fornyer lequel en feront obliger d'iceulx » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Jean Rousselet [Russelet] (1536-†1579)

Jehan Rousselet jeune gagiste « voix de dessus » en 1536 à la Sainte-Chapelle de Bourges est probablement le Jehan Rousselet de la Chapelle Royale, de l'Oratoire et de la chapelle de la Reine Mère entre 1560 et 1578. Il meurt en 1579.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1536*. Le 7 février 1536, « messieurs ont... retenu et receu ung jeune compaignon musicien servant [rayé : de haulte contre] a Paris vois de dessus nommé Jehan Roussellet natif de la ville de Melun aux gaiges de 25 livres tournois et un grant pain de chapitre... ». Le 8 février 1536, « messieurs ont ordonné estre paié et avancé a Jehan Roussellet gagier de l'église de ceans sur son gaigne la somme de 6 livres tournois pour luy aider a avoir une robbe et autres ses necessitez » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 272).

- *Chapelle Royale de musique, 1550, 1556, 1559-1560, 1575 (Henri II, François II, Charles IX, Henri III)*. Jehan Rousselet est sommier, puis clerc et sommier de la Chapelle Royale aux gages de 180 livres tournois par an (Handy 2008, p. 491 d'après F-BnF ms. Clair 813, f. 12 [1550], F-BnF ms. Clair 1216, f. 46 [1556], F-AN, KK 129, f. 9-9v et F-BnF ms. Dupuy 852, f. 4-5 [1559-1560] et F-BnF ms. fr. 7007, f. 97-97v [1575])

- *Chapelle de l'Oratoire du roi (Charles IX), 1572-1574*. Jehan Rousselet ou Russelet est clerc et sommier aux gages de 160 livres tournois par an (Handy 2008, p. 504 d'après F-AN, KK 134, f. 10v-11).

- *Chapelle de la Reine Mère (Catherine de Médicis), 1560-1573 et 1576-1578*. Jean Rousselet est qualifié de chapelain de la chapelle de Catherine de Médicis aux gages annuels de 120 livres tournois. Il remplace en 1560, Pierre Gonet Meneroy et est remplacé par Salomon Chambellan en 1473. Il réapparaît à la chapelle de la Reine Mère en 1576 et remplace Michel Convers décédé. Il est cité hors en 1578. Notons qu'un Pierre Convers a été chanoine de la

Sainte-Chapelle de Bourges de 1488 à 1531 (Handy 2008, p. 514, 515, 518, 524 d'après F-BnF ms. Clair 1216, f. 33v et F-BnF ms. fr. 7854, f. 25v).

- *Abbaye du Bon Repos (Bretagne), 1563-1579*. Jean Rousselet, clerc et sommelier de la chapelle et oratoire du roi, succède à Guillaume Lateranus, comme abbé commendataire de Notre-Dame de Bon-Repos, fait serment de fidélité au roi en 1563, assiste aux Etats de Vannes en 1567, et meurt en 1579 (wiki/Abbaye_Notre-Dame_de_Bon-Repos). Il est qualifié comme tel dans (Sauvageau 1737, p. 288) à l'occasion d'un committimus : « Maître Jean Rousselet Clerc & Sommelier ordinaire de la Chapelle du Roy, Chapelain de la Reine Mere, Abbé commandataire de l'Abbaye de Bon Repos , a Lettres de Committimus du grand seel par lesquelles le Roy commet en ce ressort ses causes devant les Juges de Rennes, & les autres aux Requêtes du Palais de Paris. Suivant icelles il ajourne quelques particuliers à Rennes, lesquels disent être de Ploërmel & qu'ils sont mal ajournez ».

Enguerrant Rousset (1508)

Enguerrant Rousset est faiseur d'orgues pour la Sainte-Chapelle de Bourges en 1508.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1508*. Le 8 février 1508, « messeurs ont fait marché avec maistre Anguerant Rousset faiseur d'orgues pour faire les orgues de ceans a fornir par luy de toutes choses et selon le devis par luy baillé a la somme de 200 livres tournois, le pain d'un chanoine, une queue de vin cleret et doit avoir fait et forni de tout dedans la feste de pentecoste prochaine venant... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 90v-91)

Jacques [de] Roussillon [Rossillon, Rossilhon] (1529-1575)

Jacques Roussillon, natif de Romorantin, est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1529, sans doute vicaire avant 1549, chapelain en 1551, maître des enfants de chœur par interim en 1552. Il fait office de chantre, soit pour absence du Grand Chantre soit pour vacation de l'office de chantre, très souvent et pour de longues périodes, sinon continuellement de 1561 à 1574. En 1573, il est nommé maître de l'œuvre.

Il est probable que Jacques Rossillon est le Roussillon sans prénom qui est le 18 mai 1568, parmi les 238 habitants de Bourges avec l'archevêque de Bourges qui « signèrent une convention par laquelle ils jurèrent et promirent de s'unir tous ensemble et d'avoir une même volonté, pour defendre et maintenir la religion catholique, apostolique et romaine » [contre les huguenots] (Thaumas 1689, p. 190-191).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529-1575*. Le 1^{er} décembre 1529, « messieurs ont receu Michel Forfait filz de Pierre Forfait barbier demourant a Romorantin et Jaques de Rousilhon filz de feu Jehan de Rousilhon en son vivant tondeur demourant audit Romorantin pour estre enffans de cueur en ladite Sainte Chapelle ; et leur ont messieurs baillé les draps comme enffans de cueur en icelle Sainte-Chapelle ». Le 4 décembre 1529, « messieurs ont ordonné estre alloué a leur receveur general la somme de 54 sous quil a paieez... a la mere de Jaques de Rousilhon enffant de cueur de l'église pour sa despence de l'avoir amené de Romorantin en ceste ville 50 sous et 4 sous de messagier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 225v).

Le 21 septembre 1549, messire Jaques Rossilhon obtient ses distributions pour 5 jours. Le 10 février 1551, messire Jaques Rossilhon demande à messieurs « quil leur plaise le recevoir a l'office de chappelain que tenoit feu messire Jehan Jorlin ». on remet en délibéré au prochain chapitre. Le 3 mars 1551, sur la « requeste de Jaques Rossillon quil pleust a messieurs le

pourveoir de l'office de chappelain en l'église, en la place de feu messire Jehan Jorlin. Messieurs luy ont octroyé ladite place estant en la disposition de chapitre obstant la mort de messire Philippe de Laval chanoine d'icelle qui est vaccant [au]quel appartenoit la place de chappelain ; et ont icellui présenté a monseigneur le tresorier le quel la renvoié a monsieur le chantre pour l'interroger suyvant les statutz ». Le 4 avril 1551, le chantre fait son rapport d'avoir examiné Jaques Rossillon. Il l'a trouvé suffisant et demande son institution comme chappelain ; ce qui est accordé. Le 7 avril 1551, « Jaques Rossillon a fait et presté les serments des chappellains ». Il sera installé par monsieur Chevallier chanoine a l'une des chaises hautes du costé droit. Le 9 décembre 1551, « messieurs ont octroyé a messire François Bernard, Simon Costand et Jaques Rossillon leurs distributions pour 3 jours quilz sont allez a la chapelle d'Anguillon ». Le 5 mars 1552, messieurs ont « ordonné que Jaques Rossillon se transportera par les colleges de ceste ville pour trouver deux jeunes enffans pour servir d'enffans de cueur a l'église ; et quil ne sen trouvera se transportera a Menesto Sallon [Menetou-Salon] en lon dit quil sen pourra trouver ». Le 2 avril 1552, Jaques Rossillon aura ses distributions « pour 2 jours quil est allé avec le tresorier ». Le 30 avril 1552, messieurs ont « ordonné que messire Jacques Rossillon pendant l'absence de maistre Jehan Bastard, maistre des enffans de cueur aura la conduite et garde desdits enffans jusques a la penthecoste prochaine, sauf que s'il se treuve personaige propre pour ceste charge y sera prouveu et seront [r]envoiez les serviteurs dudit Bastard ». Le 5 juillet 1552, messieurs « ont ordonné que messire Jaques Rossillon paiera la chamberiere qui a servy les enffans depuis que Bastard s'en est allé, compris les 20 solz que messieurs luy ont cy davant ordonné pour ladite cause ; et ou il ne la vouldra paier, sera prins sur ce qui luy est deu pour le gouvernement desdits enffans qui luy sera baillé par le receveur general ». Le 27 septembre 1552, messire Jaques Rossillon aura ses distributions « pour 6 jours quil est allé prendre possession d'une cure ». Le 1^{er} octobre 1552, « veu le rapport de monsieur le tresorier qui a refferé a messieurs avoir parlé a maistre Mathurin Savereau de prendre la charge des enfants de cueur de l'église jusques ad ce qu'il se soit trouvé ung maistre, messieurs ont donné la charge desdits enffans audit Savereau... et ordonnent que messieurs le chantre et Berthelot feront faire inventaire des meubles estans en la maison desdits enffans.jusqu'à ce qu'on ait trouvé un maistre [à la place de Jacques Roussillon] ». Le 14 mars 1553, Jehan de la Bertauche est mort. Sa maison est demandée par Jehan Grangier, François Courrat, Gilbert Bogy, Pierre Le Jeune, Jacques Rossillon, Martin Le Rasle et Jaques Carbonnyer. Le 9 juin 1553, Rossillon aura ses « distributions pour 4 jours qu'il est allé avec le tresorier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 1, 209v, 210ca, 8G 1519, f. 1, 4, 90ca, 122v, 135ca, 8G 1520, f. 3, 30, 70, f. 71-71v, f. 145ca, 8G 1521, f. 25ca).

Le 16 février 1555, sur la « requeste faite verbalement par Mathurin Savereau, Jaques Rossillon et Nicole Rebours chapelains et vicaires a ce quil pleust a messieurs leur faire raison de François Rolin distributeur le quel les avoit surchargez de pertes au quartier finissant le dernier jour de decembre passé ; pour consideration de laquelle requeste apres lesdits chapelains et vicaires retirez, ilz [messieurs] ont fait appeler ledit distributeur auquel ilz ont fait entendre ce que dessus ; et de luy prins le serment sil avoit fait perdre aucune chose ausdits... a juré et affirmé que non et que le roole par lui rendu et présenté au chappitre pour ledit quartier contenoit verité et navoit fait sort a aucuns des habituez de l'église ; mais justement les avoit ponctuez quand ilz ont fait faulte d'assister aux heures ; ledit Role aura lieu ». Le 22 décembre 1556, messire Jaques Rossillon vicaire perpétuel de Saint-Ypolite, demande qu'on lui prête des ornements pour Noël. Le 20 juin 1559, « sur la requeste présentée par les executeurs du testament de feu Loys de La Roche luy vivant chappelain de ceans... messire Marin Rebours a prié messieurs lui bailler par adcense la maison que tenoit de chapitre feu messire Loys de La Roche, delaisant celle quil tient pour en pourveoir aultre que bon leur semblera ». Jacques Roussillon demande d'être pourvu d'une des maisons qui

sera delaissée. Le 28 juin 1561, « sur les requestes respectivement faictes par messires François Bernard, Jaques Rossillon, Nycole Rebours, Martin Le Rasle, Anthoine Rancon, Loys Rozier, Ursin Brunet, Sylvain Goghay et Pierre Fanchon pour avoir l'adcense de la maison de chapelain que tenoit feu Marin Rebours naguerrres deceddé », on sursoit. Le 28 juin 1561, « messieurs ont octroyé a messire Jaques Rossillon ses distributions pour 4 jours ». Le 23 septembre 1561, « messieurs pour aulcunes considerations ont octroyé a messire Jaques Rossillon ce requerant ses distributions pour 9 jours d'absence » ; Le 30 septembre 1561, pour 8 jours : 41 sous 2 deniers ; et messieurs ont « ordonné que doresnavant lesdits vicaires et chapelains ayans congé de monsieur le tresorier ou son vicaire seront tenus le venir declarer a messieurs au prochain chapitre ensuyvant ». Le 20 décembre 1561, « sera païé 100 sous tournois a messire Jaques Rossillon pour avoir fait l'office de chancre en l'absence du chancre de ladite eglise... depuys la feste Saint-Jehan baptiste dernièrement passée jusqu'à huy ». Le 21 mars 1562, Jaques Rossillon obtient ses distributions « pour troys jours quil a esté absent pour aulcunes ses urgentes affaires [et] quilz ont esté [avec d'autres] a Saint Florent a la quarentaine du sieur dudit lieu par ordonnance de chapitre ». Le 26 septembre 1562, « messire Jaques Rossillon sera payé de l'office de chancre quil a faicte par fin de temps jusques au jour que monsieur le chancre a esté receu. [Ce même jour] le receveur rembourcera Rossillon curé de Saint-Ypolite de 3 escus quil a dit avoir baillez a des soldats pour le recouvrement d'aulcuns ornemens de l'eglise que avoient esté derobbes a la charge quil emploiera lesdits 3 escuz a racoustrer les vitres de l'eglise dudit Saint-Ypolite ». Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a Going, Rossillon, Le Rasle, Le Begue, Chevalier, Montsayon, Robin, Rebours, Monthovillier, Gogne, Jardrin, Rancon, Testard, Ranard et Dyvoy leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'eglise autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certifieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour precedant quilz feront ladite faction » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1522, f. 150ca, 8G 1524, f. 130ca, 8G 1527, f. 30ca, 8G 1528, f. 34v, 73, 77v, 103v, 142v, 8G 1529, f. 22, f. 46v-47).

Le 10 juillet 1563, « messieurs ont commis messire Jaques Rossillon et François Bernard pour oyr chanter ung petit enfant qui a esté présenté au chapitre par le maistre des enfans de cueur de l'eglise et en faire rapport s'il a voix pour le service de l'eglise ». Le 1^{er} juillet 1564, messieurs ont « ordonné que sera payé par le receveur general Brunet la somme de 1000 sous a messire Jaques Rossillon pour avoir fait l'office de chancre par le temps de 6 mois pour l'absence de monsieur le chancre ». Le 5 août 1564, « maistre Jaques Rossillon naguerrres curé de Saint Hipolite a aporté a messieurs 2 calices leurs platines ung ciboire le tout d'argent 4 pieces de metal d'une cloche rompue, ung bassin d'airin que messieurs ont ordonné estre mis es mains de messire Anthoine Monsayon pour les mectre en inventaire ; et pour faire ledit inventaire ont commis monsieur Gaillard ; et pour faire visiter la maison en ladite cure suyvant la requeste que en a faicte ledit Rossillon ». Le 3 octobre 1564, messieurs ont « ordonné que le receveur payera 50 sous tournois a messire Jaques Rossillon pour avoir exercé l'office de chancre durant 3 mois escheuz le dernier jour de septembre dernier passé et continuera a le payer de troys en troys mois a raison de 50 sous pour lesdits troys mois tant que monsieur le chancre sera absent seulement ». Le 17 novembre 1565, sera payé « 2 sous 6 deniers baillez a Jaques Rossillon qui avoit dict la messe dimanche dernier de la procession faicte pour le roi en l'eglise de ceans ». Le 4 mai 1568, « apres que monsieur de Fougieres a refferé a messieurs quil y a ung jeune enfant en la maison du maistre des enfans de cueur de l'eglise de ceans que monseigneur de Vatan gouverneur pour le Roy en ceste ville desire estre mis enfant de cueur ceans, ont delliberé en faveur dudit seigneur le recepvoir s'il est cappable. Et pour congnoistre sa cappacité l'on faict amener en chappitre et chanter es presences de maistres Jaques Rossillon, Jehan Regnault, Ursin Brunet chappellains de ladite

Sainte Chapelle et dudit maistre des enffans appelez pour l'examiner et en faire rapport comme il est accoustumé faire selon le statut de ladite eglise ; lesquelz l'ayans ouy chanter ont rapporté quil a la voix grandement forcée et n'est propre pour servir a l'eglise ». Le 4 février 1569, « messire Estienne Guyard chappelain procureur de messire François Rolin vicaire a delaissé es mains de messieurs la maison que ledit Rollin tient de chappitre. Messire Ursin Brunet a delaissé la maison quil tient de chappitre en laquelle demeure a present messire Jaques Rossilhon chappelain. Messieurs l'ont adcensé audit Rossilhon ; et ont adcensé audit Brunet la maison que tenoit ledit Rollin ». Le 11 juin 1569, « sur la remonstrance faicte par monsieur Dumayne du deffault qui se fait chaque jour au divin service de l'eglise par les chapelains et vicaires de ladite eglise... qui doibvent chanter les evangiles et epistres tellement que le plus souvent telz deffaults viennent du scandalle de l'eglise et du peuple quil seroit bon que sur le gangne de ceulx qui doibvent lesdits offices que leur receveur de l'eglise paye celluy qui sera commis pour faire lesdits offices a l'ordonnance que en fera messire Jaques Rossilhon qui est commis faire l'office de chantre. Sur laquelle remonstrance apres que messieurs ont delibere sur icelles, chacun en leur ranc, ont ordonné que ceulx desdits chappelains et vicaires qui seront a leur ranc de faire lesdits offices ou ilz deffauldront et ne seront a l'heure de faire lesdits offices que ledit Rossilhon commis a faire l'office de chantre commectra autres desdits chappelains et vicaires pour faire lesdits offices, sera payé cellui qui fera lesdits offices a l'ordonnance que en fera ledit Rossilhon sur le gaigne du deffailhant par leur receveur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1530, f. 32-32v, 8G 1531, f. 31v, 59v, 76, 8G 1532, f. 74, 8G 1533, f. 28v-29, f. 95, f. 128v-129).

Le 14 mai 1572, « apres avoir par messieurs leu les lettres a eulx envoyees par monsieur messire Pierre Rivelle [Ruellé] chanoyne de ceans par laquelle il leu prie reception messire Duvergier bassecontre a la place de vicaire qui est a sa presentation a cause de sadite chanoynie... Il est renvoyé a Mothey plus ancien chanoine par Dumaine vicaire du tresorier, l'office de chantre vaccant. Et en l'instant ledit sieur Mothey et Jaques Rossilhon chappelain de ladite Sainte-Chapelle a rapporté que depuis le temps que ledit Du Vergier a chanté en l'eglise de ceans ils ont cogneu comme est capable pour tenir et exercer ladite place de vicaire ». Le 17 mars 1573, « a Jaques Rossilhon present ce requerant [messieurs] ont accordé la maison que souloyt tenir deffunct Jehan Grangier de son vivant chappelain pour sa vie... ». On donne sa maison a messire Pierre Le Jeune chapelain. Le 6 juin 1573, « messieurs en suiivant les bonnes et louables coustumes dont ilz ont acoustumé user envers les chappelains et vicaires de seans pour les loger quand il y a des maisons vacantes, ayant receu l'humble et suppliante requeste de messire Anthoyné Clare chapelain et Nicolle Rebours vicaire tendant afin d'avoir en adcense la maison que souloyt tenir deffunct messire Pierre Le Jeune nagueres deceddé de son vivant chapelain de seans, ladite requeste myse en deliberation, messieurs ont accordé et accordent audit Claré la maison que puy peu de temps en ca avoyt esté bailee en adcence audit Le Jeune qui est celle que a quicté messire Jaques Rossilhon ; et ont aussi accordé audit Rebours celle que quicte a present ledit Clairé ». Le 27 juillet 1573, « Jaques Rossilhon, chapelain, procureur de monsieur Dumonthet chanoine a présenté messire Guillaume Le Vavasseur pour estre vicaire a la place de feu Pierre Dupain [sic] ». Le 4 août 1573, « est venu en chapitre maistre Thoussainctz Rahel chapelain de seant qui a dict et remonstré a messieurs quil est deument adverty que maistre Pierre de La Pierre maistre des enffans de cueur de seans avoyt quicté ladite maistrise pour s'en aller resider en sa cure de Saint-Hostrilhe, et pour ce quil avoyt fort bonne volonté faire service a Dieu et a l'eglise de seant et parvenir en ladite charge de maistre de laquelle il s'acquitera fidellement et bien... Icelle requeste mise en deliberation et auparavant que de rien ordonner sur icelle messieurs ont mandé querir messire Jaques Rossilhon et Jehan Regnault plus antians chappelains de seans pour savoir d'eulx la cappacité suffisance ou insuffisance dudit Raphael et s'il est propre pour tenir et exercer ladite maistrise ou non ; et estant audit chappitre ayant esté enquis

sur ce que dessus ont dune mesme voye dict notiffié et atesté de verité quilz cognoissent ledit Rahel estre ung des plus suffisans homme pour tenir ladite maistrise que homme qui se puisse trouver ; et quant lesdits sieurs le recevront a ladite maistrise ilz ne sauroient faire ung plus grand bien pour lesdits enffans et service de ladite eglise ». Le 29 août 1573, « messieurs ont commis et commectent messire Jaques Rossillon chappelain de seans pour avoir... soing de l'œuvre de ladite eglise et pour ce luy ont accordé 6 livres de gaiges par chacun an qui luy seront payez par leur receveur et allouez en la redition de ses comptes ». Le 10 octobre 1573, « messire Jaques Rossillon maistre de l'œuvre bailhera le linge de ceans pour blanchir a la femme de Jehan Boulholle cousturier et pour ses sallaires par chacun an 16 livres tournois de 6 mois en 6 mois ». Le 5 décembre 1573, « messieurs ont commis messire Jaques Rossillon, Pierre Chasgnon leur bastonnyer pour faire racoustrer les souffletz des orgues ». Le 5 janvier 1574, Dumerlyer a fait un rapport sur Blaise Bonneau nagueres enfant de cueur : il l'a enquis et interrogé en presence de messire Jaques Rossillon et Jehan Regnault chapelains lequel il a trouvé capable et suffisant pour tenir ladite place tant en voye, lecture, champ et deschamp ». Le 3 février 1574, « sur la requeste verbale de messire Jaques Rossillon tendant a avoir augmentation de gaiges pour l'estat et office de chantré quil fait en l'église de seans a cause que icelluy vacque de present, [messieurs] ayant esgard que ledit Rossillon fait bien son devoir audit office, ont conclud que il aura de gaiges desormays et pour l'advenir la somme de 12 livres tournois chacun an au lieu que par le passé il n'en avoyt que 10 livres ». Le 3 février 1574, messieurs ont « commis Chevrier et Le Roy pour acheter a Paris les choses necessaires pour l'église suyvant le memoire donné par messire Jaques Rossillon ». Le 7 août 1574, « messieurs ont commis messires Jaques Rossillon et Jehan Arnault chappellains de seans pour avoir l'œil et ordonner les chappellains et vicaires qui pourront aller sur la tour de Saint-Estienne pour faire la guette de peur du peril de ceste ville a cause des guerres et les faire aller et entrer en ladite guette par ran ». Le 22 mars 1575, le vicaire général au nom du trésorier monsieur de Mastrey... présente « messire Yves Bessac chantré et musicien natif de la ville de Rouen... requerant le recevoir d'autant quil a entendu et set quil est ydoyne et capable et suffisant... [messieurs ont] mandé querir messire Jaques Rossillon, Ursin Brunet et Thoussainctz Rahel chapelains de seans... [qui] ont enquis et interrogé savoir si ledit Bessac estoit capable. Ils certiffient quil est suffisant tant en champ deschamp que voye ». Le 9 avril 1575, « le vicaire du tresorier presente comme chappelain du tresorier a la place de maistre Jehan Grangyer, messire Pierre Satin [Sappin]. Sur rapport de Jaques Rossillon, Jehan Regnault et Thoussainctz Rahel il est jugé capable » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1535-1538).

- *Autres bénéfices*. 1556-1564. Jacques Roussillon est qualifié de vicaire perpétuel de Saint-Hypolite.

Jullian de Roussy [Roussel, Rousse] (1583-1586)

Jullian de Roussy est barbier de la maîtrise de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1586*. Le 28 mai 1583, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a Jullian de Roussy maistre barbyer et cyrurgien la some de 3 escus pour ses peynes d'avoir pensé deulx des enffans de cueur de sceans de la maladye de contagyon que aussi pour avoir gouverné et nourry son beaufreere d'une malladye qu'il a eue puyz quinze jours ença ». Le 9 juillet 1583, sera payé « au barbyer pour Philippe Morel toujours detenu de maladye 8 livres tournois ». Le 30 juillet 1583, sera payé 6 ecus « au barbyer Jullian de Rousse pour Philippe Morel ». Le 1^{er} mars 1586, « sur le rapport fait par monsieur Bochetel d'avoir mis en pention ung nommé [Jehan] Louis Going en logis de maistre Jullian de

Roussel barbier au pris de 24 ecus sol a la charge d'avancer un quartier... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 158v-159, f. 173, 186, 8G 1544).

Sébastien Roussy (1608-1609)

Sébastien Roussy est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1608.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1608-1609*. Sébastien Roussy est enfant de chœur sortant, il reçoit sa première pension sans son nom le 9 août 1608 puis la suivante en juillet 1609 sous son nom complet (Brenet 1910 p. 156 d'après F-AN, LL 601 f. 75v, 96).

Jean de Rouvroy [Rouveroy, Rouvray, Rovroy, Rovray, Rovrayo, Rovroyo] (1388-†1461)

Jean de Rouvroy est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1425.

Jean de Rouvroy est surtout connu pour sa traduction des *Stratagèmes* de Frontin faite pour Charles VII et adressée à lui dans son prologue sans doute entre 1420 et 1425 et plus récemment par sa défense de la thèse de l'Immaculée Conception au concile de Bâle. La vie de Jean de Rouvroy fait l'objet d'un grand article de Pierre Santoni (Santoni 1979) dont je reprendrai les grandes lignes et auquel je renvoie pour plus de précisions. Jehan de Rouvroy est mentionné pour la première fois en 1388 dans une liste des élèves « artistes » du collège de Navarre publiée par Launoy (Launoy 1677, p. 99), lequel propose 1373 comme date de naissance probable.

- *Université de Paris, 1401-1418 ?*. En 1403, alors qu'il était en troisième année d'études théologiques, il est mentionné dans le grand rôle adressé par l'université de Paris au pape Benoît XIII avec les qualités de clerc du diocèse de Paris et secrétaire du duc Louis d'Orléans. En 1404, il est mentionné par Eugène Jarry (JarryE 1889, p. 308-309), comme l'un des serviteurs du duc d'Orléans qui devaient accompagner le comte de la Marche dans une expédition destinée à soutenir les rebelles du pays de Galles contre Henri IV d'Angleterre. L'expédition tourna court (Chart. Univ. Paris., t IV, p. 81).

En 1408, il donne son premier cours de bachelier en théologie (Santoni 1979, p. 23). Il est mentionné le 6 septembre 1413, à une assemblée de l'université qui délibéra sur une proposition de Jean Gerson tendant à condamner la doctrine du tyrannicide et la *Justification du duc de Bourgogne* de Jean Petit (suite à l'assassinat de Louis d'Orléans par le duc de Bourgogne) (Chart. Univ. Paris., t IV, p. 263)

Il doit passer sa licence puis la maîtrise de théologie entre fin 1413 et 1416. En 1416 il signe un acte condamnant la *Justification du duc de Bourgogne*. Le 19 octobre 1416, il est institué maître du collège de Fortet (Santoni 1979, p. 23-24 d'après F-AN, LL 112, p. 105, 124, 125, 137). A la fin de 1417, il postule une chapellenie dont la collation appartient à l'université (Chart. Univ. Paris., t IV, n° 12090, p. 333). Il doit avoir quitté l'université de Paris après la prise de Paris par les bourguignons le 29 mai 1418.

- *Maison du roi Charles VII, 1425-1433*.

Dans la partie finale du *Thesaurus novus anecdotorum* que l'on peut dater de 1425, le roi Charles VII recommande au pape Martin V huit de ses serviteurs dont Gérard Machet son confesseur depuis 1420, Pierre de Chantelle, confesseur du feu roi Charles VI et Jean de Rouvroy, tous trois qualifiés de conseillers du roi (*Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, Paris 1717, col. 1760).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1425-1459.* D'après Regnier, « Jean de Rouvray ou de Rouvre docteur en théologie, curé de Saint-Pierre-Le-Guillard a succédé au précédent [Robert Daudu] en 1425. Il fut grand vicaire de Monsieur des Ursins Trésorier et archevesque de Reims. Le Roy envoya Jean de Rouvre au concile de Basle. Il l'appelloit son bien aimé et fidel Conseiller. Il est Professeur de théologie ». En marges « On ne trouve point sa reception dans l'acte capitulaire, n'y en ayant point de l'année 1425. Il parut pour la première fois au chapitre du 10 [?] décembre 1429. Il parut pour la dernière fois à un chapitre du mois de juing 1460 ». Il est remplacé par Pierre Thouard en 1460 (F-AD 18, 8G 1504, p. 100v). Ces données sont reprises par (Santoni 1979, p. 26)

Jean de Rouvray apparaît comme chanoine dans les comptes et les effectifs résidents de la Sainte-Chapelle en 1444-1445. Il le reste jusqu'en 1449-1450. Il reçoit des distributions normales jusqu'en 1449-1450. En 1458-1459, ses deux derniers termes de Noël et Pâques sont très faibles. Il a disparu en 1462-1463 (Pileboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1644-1649).

Il est mentionné en chapitre de nombreuses fois par an jusqu'au 1^{er} juin 1459. Le 28 février 1432, il est procureur du chapitre pour l'assemblée générale réunie à Bourges par le roi de France et les prélats et les chapitres des églises de Bourges. Le 21 mai 1434, maître en théologie, il est au concile de Bâle. On lui envoie 20 livres. Le 14 juin 1434, il reçoit encore 3 livres tournois à prendre sur la pension de Saint-Pierre le Guillard. Il est exempté de pension de maison (il doit 13 livres) jusqu'à son retour. En juillet 1434, à la requête du confesseur du roi de France, on lui accorde 10 livres de plus, de même le 22 avril 1435, 40 livres. Le 26 juin 1442 ou 1443, en tant que recteur ou curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre le Guillard, il est tenu de dire une messe à Saint-Jehan l'évangéliste et se plaint de ce que les marguilliers refusent de lui fournir pain et vin. Le 24 novembre 1444, il présente la grande lettre où il est question de Juvenal des Ursins. Le 27 novembre 1444, il a entamé une procédure contre le trésorier à propos du pain, vin et luminaire nécessaires à la célébration de la messe de Saint-Jehan. Le 9 mars 1446, il y a un compromis à propos de cette messe de Saint-Jehan. Le 14 mars 1446, il est nommé vicaire du trésorier avec Motin et Pijaud, receveur des oblations pour la fabrique et maître d'œuvre pour la réparation de la chapelle. Le 15 mars 1444, le trésorier lui permet de dire sa messe de Saint-Jehan à l'heure qui lui plaira. Le 8 octobre 1446, on lui accorde ses distributions pour le temps qu'il a été envoyé auprès du roi par le clergé de Bourges pour une question de subsides. Minat et Sadon s'y opposent (Pileboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 23v, 24, 38-39).

- *Cathédrale Saint-Etienne de Bourges, 1426-1461.* Jean de Rouvroy passera son temps à concilier les exigences de deux bénéfices véritablement incompatibles (Santoni 1979, p. 28) ; la Sainte-Chapelle et la cathédrale de Bourges, sans compter le service du roi.

Jean de Rouvroy est mentionné à partir du 5 août 1426 dans les registres capitulaires où le chapitre lui renouvelle une dispense de résidence, l'obligeant seulement à assister à l'une des principales heures de l'office Il demande dispense sur dispense, notamment en 1427 et 1431. Pendant son séjour au concile de Bâle il fut dispensé jusqu'au premier chapitre général suivant son retour, bénéficiant ainsi d'une dipense de trois ans de janvier 1434 à janvier 1437. En 1438 et 1439, le chapitre se contente de tolérer qu'il ne réside pas pendant un an. Cependant sa présence en chapitre est attestée de temps en temps, notamment le 18 février 1437, le 4 mai 1442. Malgré l'intervention épistolaire de son ami Gérard Machet en 1441-1442, sa situation au chapitre de Bourges reste tout aussi inconfortable, et il n'obtiendra une des prébendes « libres » de la cathédrale que le 21 septembre 1442 où il remplace Guillaume Ymbert décédé. Il assiste régulièrement aux réunions de chapitre, jusqu'à son « année stérile » qui lui est proposée le 20 septembre 1443, où il devait abandonner ses revenus. Il préfère alors résider complètement à la Sainte-Chapelle et y percevoir son revenu complet (Santoni 1979, p.

28, 38, 41 d'après F-AD 18, 8G 148, f. 5, 17v, 21, 30v, 240, 8G 149, f. 16v, 19v, 39v, 40v, 41, 68v, 177v, 205). Il continue à se partager entre les deux institutions, mais avec une préférence pour la Sainte-Chapelle, qu'il doit quitter vers la fin 1459.

Au début 1460, il prend ses dispositions pour se faire enterrer dans la cathédrale. Le 17 octobre 1460, le chapitre lui accorde son « jubilé » le dispensant des « matines ». Il doit avoir bien plus que les 60 ans requis à cette époque. Il est très assidu aux réunions de chapitre de Saint-Etienne début 1461 jusqu'au 22 mai. Le 10 juillet 1461 son décès est indiqué dans le registre capitulaire : *Ipsa die veneris obiit dominus Johannes de Rovrayo* (Santoni 1979, p. 45 d'après F-AD 18, 8G 152, f. 147). Le lendemain sa prébende fut conférée à Jean Jouvenel des Ursins fils du chancelier de France.

- *Concile de Bâle, 1433-1436*. Jean de Rouvroy est incorporé au concile le 4 novembre 1433 comme procureur du chapitre de Bourges et de l'évêque du Puy. Il conserve pendant ce temps sa prébende de la cathédrale de Bourges mais pas celle de la Sainte-Chapelle. Il obtient cependant quelques dons voir plus haut. Le 16 juin 1435, il est mentionné une première fois dans le journal du concile avec un grand sermon. Le 8 décembre 1435, jour de l'Immaculée Conception il prononce un grand serment pour défendre la thèse correspondante (Santoni 1979, p. 33 citant *Concilium Basiliense*, t. II, p. 410, 515, 587). Le 29 mars 1436, le concile élit 4 rapporteurs sur la question de l'Immaculée Conception Jean de Rouvroy et Pierre Porcher pour défendre la thèse et deux théologiens dominicains Jean de Montenegro et Jean de Torquemada pour soutenir la cause adverse. Le 21 avril 1436, Jean de Rouvroy lit son rapport devant le concile en congrégation générale. Le concile ne se prononcera favorablement pour la thèse de l'Immaculée Conception qu'en 1439 (Santoni 1979, p. 34-35). La présence de Jean de Rouvroy est attestée une dernière fois le 3 juillet 1436.

- *Autres bénéfices*. En 1426 il est mentionné comme curé de l'église paroissiale de Vierzon et de Saint-Pierre le Guillard à Bourges, comme trésorier de l'église du Puy en Velay charge mentionnée pendant son séjour à Bâle.

Michel Roux (1625-1626)

Michel Roux est maître de grammaire sur une grande partie de l'année 1625-1626.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1625-1626*. On peut lire dans le compte de 1625-1626 : « a maistre Michel Roux pour avoir montré et enseigné la grande mere aux enfants de cœur a esté païé 25 livres 10 solz ainsy quil appert par ordonnance du 16 décembre 1625. Il remplace François Ballet (F-AD 18, 8G 1682).

Louis Rouzier [Rosier, Rozier] (1508-†1562)

Louis Rouzier est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Riom en 1508, vicaire en 1527, chapelain en 1539 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Né vers 1477, il meurt en avril 1562.

- *Sainte-Chapelle de Riom, av. 1508*. Un « Loys Rouzier » est cité dans une liste de 12 enfants de chœur sortis de la maîtrise avant 1508 (F-AD 63, 27G 1, registre des Statuts et Ordonnances, f. 16).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527-1562*. Deux requêtes ultérieures indiquent qu'il avait été reçu en octobre 1527 et qu'il était âgé de 84 ou 85 ans en 1562. Le 30 octobre 1529, Louys Rousier vicaire a été longtemps absent. Il n'aura rien. Le 3 novembre 1529, il obtient quand même 69 sous 7 deniers tournois. Le 21 mai 1530, « messire Loys Rousier vicaire demande 2 ecus d'or pour paier ses debtes sur son gaigne du terme de Saint-Jehan Baptiste » accordé. Le

1^{er} octobre 1530, il y a un procès touchant des distributions dues a Loys Rousier, de Laboures, Jorlin et Resmon. Le 17 décembre 1530, Loys Rousier demande « a avoir les messes qu'avoit [rayé : feu] Marin Rebours tenoriste ». On attendra pour les pourveoir jusqu'à la fin du mois. Le 24 mars 1531, « messieurs apres avoir oy les remonstrances et requestes de messire Loys Rousier vicaire de ceans sur lesquelles il dit que le penultieme jour d'avril dernier passé, monsieur le tresorier promet et presenta a la cure de Preully vacant par le trespas de feu messire Martin Testard messire Gaspard Verrier chappellain de ceans neantmoins quil eust esté proveu d'autres benefices et en ce faisant auroit ledit tresorier contrevenu aux previlieges de ceans ; pour ce seroit ladite cure de Preully devolue a la nomination de messieurs de chappitre la presentation a la Royne de Navarre duchesse de Berry et la collation a monsieur de Bourges, les suppliant a conceder le nommer a icelle, ont ordonné actendu que ledit Verrier est homme de bien... et renommé et quil fait honnestement son debvoir a l'eglise ; et au contraire que ledit Rousier est de mauvaise vie et conversacion presque tous les jours excommunié quil a ne sont deliberez de le nommer a ladite cure de Preully ; et icelle ordonnance ont ordonné estre baillee audit Rousier pour responce ». Le 3 octobre 1531, « touchant les messes que avoit feu messire Josse Raparillhot et veu les requestes de messires Morin, Bataille, Jorlin et Rousier vicaires de l'eglise de ceans qui les demandent messieurs ont ordonné que ledit Bataille aura la messe du lundi au lieu de celle quil a du vendredi ; ledit Jorlin celle du samedi ledit Morin celle du vendredi que avoit ledit Bataille et ledit Rousier la messe de la septimaine des enffans de cueur. Le 23 mars 1532, « messire Loys Rousier, vicaire veut une avance de 3 ou 4 ecus sur son gaigne du terme de Saint-Jehan pour paier ses creanciers qui le tiennent en sentence ». Accordé. Le 4 mai 1532, on paiera « monsieur de Beauregard medecin 2 ecus d'or pour avoir visité Rousier vicaire de ceans et 2 des enffans de cueur estans malades ». Le 7 mai 1532, on paiera « 4 livres 5 sous a de Baugy qui les a deboursez pour la maladie de Rouzier vicaire ». Le 12 juin 1532, Rouzier est guéri. Le 28 septembre 1532, Loys Rousier, vicaire, demande ses distributions « pour le temps quil a esté a sa vicairie de Graçay ». accordé. Le 10 juin 1533, Louis Rousier vicaire et Jehan Jorlin chapelain sont en proces l'un contre l'autre. Le 28 mars 1534, Rousier veut une avance de 4 livres pour paier ses creanciers. Le 20 juin 1534, Louis Rousier est malade. Il obtient un prêt de 40 sous. Le 30 septembre 1534, Jehan Noel est mort. On va visiter sa maison et faire arrester ses biens pour faire les reparations. Pierre Pastoris aussi est mort. Leurs maisons sont convoitées par messires Pierre Breul bassecontre, Loys Rousier, Pierre Marault, Jehan Le Conte, Denis Rolin, Pierre Bataille (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 218, 8G 1515, f. 1, 29, 50v, 76, 126v, 165ca, 180ca, 190ca, 211, 260ca, 8G 1516, f. 85ca, 110ca, 132).

Loys Rozier est mentionné les 2 mai et 4 juin 1543 comme chapelain dans les pièces d'un procès contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines engageant quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?]. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence, ce qui est revendiqué comme non statutaire par les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle (Pilleboue PCR d'après 8G 1508).

Le 10 septembre 1547, Louys Rouzier aura ses distributions pour 10 semaines passées à Paris pour la sollicitation d'un procès. Le 3 janvier 1548, « messieurs ont ordonné quil seroit delivré a messire Loys de Roziers ce requerant sa reception de vicairie en l'eglise de ceans et sa réception de chappellain ». Le 27 mars 1548, « sur la requeste a nous faicte par messire Loys Roziers par laquelle il nous a remonstré que des le moys d'octobre de l'an 1527 il fut receu en l'office de vicaire en l'eglise de ceans ; et a joy de ladite vicairie des et depuis ledit jour jusques au 20 septembre 1539, auquel jour il fut receu en office de chappellain en icelle eglise. Depuis lequel temps quil a esté receu chappellain il a joy et deservi comme encores il fait ». La lettre du greffier atteste : il est tenu et réputé chappellain de ladite Sainte-Chapelle.

Le 7 août 1548, messire Loys Rozier et Jehan Grangier partagent la même maison. Le 30 juillet 1549 Loys Rosier aura ses distributions « pour 3 semaines ou un mois a Paris pour ses affaires ». Le 5 février 1554, « Loys Rouzier vicaire prie messieurs lui octroyer nomination de la cure de Baugy a madame la duchesse de Berry, ordonné quil fera dresser sa requeste par son conseil pour icelle veue et communiquée en ordonner ». Le 27 février 1554, messieurs ordonnent qu'il « ne sera fait aucune nomination par messieurs a madame la duchesse de la cure de Baugy a Loys Rouzier ». Le 8 août 1556, « messieurs ont receu enffant de cueur Claude Potier [rayé : et Gilbert Du Treil] natif de Herisson filz de messire Jaques Potier et Gilberte Du Treil apres quil a esté certiffié estre nay en loial mariage par messire Loys Rosier chapelain de l'église de ceans, Jehan Testard vicaire de ladite eglise et Anthoine Montsayon gaigier d'icelle presents ; et a ledit Claude Potier esté revestu par monsieur le chantre des aulbes ncomme les aultres enffans de cueur et envoyé au cueur (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 60ca, 85ca, 115a, f. 153-154, f. 300ca, 8G 1521, f. 130ca, 135ca, 8G 1524, f. 63).

Le 20 juin 1559, suite au décès de Loys de La Roche luy vivant chappelain de ceans, messires Marin Rebours, Simon Cotan, Martin Le Rasle, Loys Rozier, Jaques Rossillon, Pierre Le Jeune sont candidats à la reprise d'une des maisons qui seront libérées. Le 28 juin 1561, « sur les requestes respectivement faictes par messires François Bernard, Jaques Rossillon, Nycolle Rebours, Martin Le Rasle, Anthoine Rancon, Loys Rozier, Ursin Brunet, Sylvain Goghay et Pierre Fanchon pour avoir l'adcense de la maison de chapelain que tenoit feu Marin Rebours nagueres deceddé » : on sursoit. Le 27 août [sic septembre ?] 1561 : requeste de messires Jehan Testard, Martin Le Rasle, Vincent Brunet, Silvain Gogne, Anthoine Rancon, Jehan Lebegue, Loys Rozier, Pierre Fanchon et Anthoyne Chevallier leur donner leurs distributions pour aucuns jours quilz ont esté absents. On attend de savoir combien de journées chacun s'est absenté. Le 30 septembre 1561, distributions a Loys Rozier et aux autres subzsequans les jours entiers quilz ont esté absents par congé suyvant le rapport que en a faict Estienne Guyard distributeur. Assavoir : Rossillon 8 jours 41 sous 2 deniers ; Le Rasle 20 jours 4 livres 5 sous 10 deniers ; Brunet 9 sous 6 deniers ; Chevallier 40 jours 9 livres 14 sous 2 deniers ; Guiart 4 livres 14 sous 2 deniers ; Rebours 20 sous ; Monthovillier 2 jours 6 sous 11 deniers ; Jardrin 2 jours 6 sous 11 deniers ; Rançon 14 jours 59 sous 9 deniers ; Testard 20 sous 2 deniers, Fanchon 6 jours. Et messieurs ont « ordonné que doresnavant lesdits vicaires et chapelains ayans congé d'emonsieur le tresorier ou son vicaire seront tenus le venir declarer a messieurs au prochain chapitre ensuyvant ». Le 24 mars 1562, Loys Rozier, chappelain, demande ses distributions pour les jours quil a esté absent en ce present quartier qui a esté pour cause de l'indisposition de sa personne procedant de son viel aige quil est de quatre vingt quatre ou cinq ans ». Accordé. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 30, 8G 1528, f. 33, 75, 143).

Le 28 avril 1562, Nycolle Rebours demande la maison que tenoit messire Loys Rosier nagueres deceddé ; idem messires Martin Le Rasle, chapelain, Anthoyne Rancon, Anthoyne Claré, Estienne Guyard. Le 9 mai 1562, messieurs ont « ordonné qu'il sera entendu de Silvain Gogne s'il veult prandre la maison que tenoit feu messire Loys Rozier et laisser la sienne a chapitre ou autrement sera contraict entretenir et charges et clauses contenues par l'ordonnance de chapitre ; et Dumerlier demande une maison ». Le 23 mai 1562, la maison de Loys de Rozier sera baillée au plus ancien chapelain ou vicaire. Le 10 novembre 1562, « Monsieur Dumayne a présenté a messieurs pour l'absence du tresorier, messire Pierre Le Jeune gaigier a la place et office de chappelain que souloit tenir deffunct messire Loys Rozier ». Il est renvoyé au chantre. Le 5 janvier 1563, on adcense à Anthoine Rançon la maison de feu Loys Rozier 10 livres tournois par an (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 10ca, 13, 17v, 34, 45).

Jean Roy (1405-1406)

Jean Roy est chapelain du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1406.* Jean Roy fait partie du premier collège de chapelains de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n. s.) (Pilleboue 1990, p. 423-424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Jean Roy figure dans les effectifs et les comptes de la Sainte-Chapelle en 1406-1407 avec des distributions normales aux termes de Saint-Jean et Saint-Remy, relativement faibles à Noël et nulles au terme de Pâques. Il a disparu en 1407-1408. Plus précisément en 1406-1407, on peut lire : « a messire Jehan Roy pour ses distributions par luy gangnees en ladite chapelle jusques au 17^o jour de novembre ensuivant l'an que dessus [1406] exclus qui fut privé de son office et au lieu de luy fut mis ce jour le Grant Guillaume de Saint-Mery. Ici a luy païé 12 livres 10 sols tournois ». En effet Jean Roy ne touche pas son terme de Noël en entier ; il ne touche que 12 livres au lieu de 15 en moyenne pour les autres chapelains. Il quitte la Sainte-Chapelle au même moment que les vicaires Robinet de Rouen et Jean Dubois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1634).

Martin Roy [Regis] (15^e siècle)

Martin Roy est un chapelain du 15^e siècle de la Sainte-Chapelle de Paris uniquement connu par les obituaires de la Sainte-Chapelle.

• *Sainte-Chapelle de Paris, XV^eme siècle.* Martin Roy est un chapelain du XV^e siècle dont l'obit est mentionné dans les deux obituaires de la Sainte-Chapelle les 26 août et 26 septembre : « *Obitus duplex dominorum Egidii et Nicolai dictorum de condeto, huius sacrecapelle canonicorum, ac Joannis de vanuis, Andrecque de audeliaco, et Martini regis dicte capelle capellanorum necnon Joannis de fonte, et Egidii derupeforti eiusdem capelle canonicorum, ac Jacobi quondam Thesaurarii de medunta. Quorum animabus deus sit propitius* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3399, f. 38v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 37).

Nicolas Royer (1591-1598)

Nicolas Royer est clerc marellier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1591.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1591-1598.* Michel Brenet assimile Nicolas Roger reçu clerc marguillier le 25 mai 1591 avec Royer, clerc marguillier mentionné le 21 novembre 1598 dans une contestation avec Maistre Pol, chapelain : Paul « et ses compaignons jointcz avec luy disant qu'il [Royer] n'estoit capable d'estre du corps de la musique »; les chanoines maintiennent Royer en sa place et défendent à « Paul et aux aultres » de « n'entrer plus en telle dispute » (Brenet 1910 p. 144, 148, d'après F-AN, LL 600, f. 129v, 165). Il a fondé un obit le 18 mars : « *Ea die vel proximari non Impedita. [main B-xvie s.] Obitus fundatus per Magistrum Nicolaum Roger, huius Sanctae Cappellae Cléricum Matricularium et Distributorem. In quo fiet talis distributio presentibus scilicet Domino Thesaurario. xxxvi. solidi. Cuilibet Canonico. xviii. solidi. Domino Cantori ultra prebendam. x. sol. Cuilibet Cappellano tam perpetuo quam ordinario. xii. sol. Cuilibet Clerico. ix. sol. et Distributori. ix. fol. Celebranti Missam. x. solidi. duobus Choristis Cuilibet. iii. sol. Diacono et Subdiacono. Cuilibet. xviii. denariis. Matriculariis tribus Cuilibet. iii. sol. Magistro puerorum musicae. iii. sol. Ut faciat post Missam cantare musice cum Cantu solemni Psalmum. De profundis. In superiori Cappella. Cuilibet Puero Chori ii. sol. Ut in Inferiori Cappella*

Cantent dictum Psal. De- profundis. supra foveam et Magistro eorum qui praesens. ibi fuerit. iii. sol. Curato Inferiori Cappellae. ix. sol. Pul- satori. iv. sol. Cuilibet Hostiario qui praesens fuerit. iii. sol. Et ad distribuendum Pauperibus. xx. sol. qui tra- dentur. Intra manus dicti Domini Thesaurarii. Vel in eius absentia antiquioris Canonici qui praesens fuerit. Et fiet ista distributio manualiter mediatim. In fine Vesperarum Defunctorum et Missae cum suffragiis. Pro qua quidem fundatione ad implenda dedit dictus Roger dictis Dominis Thesaurario et Canonicis Octingentas libras in annuos redditus convertendas. Ut patet per litteras confectas coram Chauvin et Autrat. Notariis Parisiis. Via die mensis Novembris anno domini millesimo sexcentesimo decimo quarto » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339).

[Jacques ?] Roze (1586-1587)

Rozé chantre basse contre sans doute gagiste en 1587 de la Sainte-Chapelle de Paris est renvoyé. Il peut éventuellement être identifié à Jacques Rozé de la Chapelle de Musique et l'Oratoire du Roi (ca 1586).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1587.* Le 27 décembre 1587, Rozé, chantre basse contre ayant donné sujet de plainte, est chassé du service de l'église (Brenet 1910 p. 141 d'après F-AN, LL 600, f. 94).
- *Chapelle Royale de la cour de France (Charles IX), 1586 ?.* Un Jacques Roze figure sans tessiture de voix, dans la liste des soubz maistres chantres chappelains clerks de la Chapelle de musique et Oratoire du Roy non datée entre 1585 et 1589. Peut-être est ce notre homme (BrooksJ 2002 p. 411, 525, d'après F-BnF, Cinq cents Colbert 10, f. 10v-11).

Guillaume Ruelle [Ruellé] (1613-1652)

Thaumas de la Thaumassière (Thaumas 1689, p. 85) écrit que la famille du surnom de Ruelle, originaire du Comté de Sancerre en Berry a donné deux conseillers au Parlement de Paris, Pierre Ruelle et son neveu Guillaume Ruelle. Je fais l'hypothèse qu'il est aussi le deuxième Ruellé, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1613-1626.* Ruellé est mentionné sans prénom comme chanoine dans tous les comptes jusqu'à 1625-1626. Il s'agit sans doute de Guillaume Ruellé. Il disparaît des comptes suivants qui subsistent, et notamment du compte de l'année 1639-1640 (F-AD 18, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675, f. 18-19, f. 104v-108, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, 8G 1682, 8G 1683)
- *Parlement de Paris, 1613-1652 ?.* Il est nommé conseiller au Parlement de Paris le 1^{er} juin 1613 juste avant le 4 juin date de la mort de Pierre Ruellé.
- *Notre-Dame de Paris, 1613-1625.* Guillaume Ruelle est chantre et chanoine de l'église de Paris et à ce titre collateur et directeur des petites écoles de Paris (Le Merre 1768, p. 1049). Il est enterré à Notre-Dame de Paris à côté de son frère.
- *Archevêché de Lyon, 1623.* Il est aussi en 1623 grand vicaire de l'archevêque de Lyon cité dans l'histoire du règne de Louis XIII (Le Cointe 1717, p. 424)

Pierre Ruelle [Ruellé] (1572-†1613)

Pierre Ruellé, du Parlement de Paris, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1572 et de la Sainte-Chapelle de Paris en 1579.

Thaumas de la Thaumassière (Thaumas 1689, p. 83) écrit que la famille du surnom de Ruelle, originaire du Comté de Sancerre en Berry a donné deux conseillers au Parlement de Paris, Pierre Ruelle et Guillaume Ruelle (Maugis 1916, p. 268, 291, 296, 324, 327). Il semble d'après le livre de Maugis que ce ne soit pas le cas pour Guillaume. Pierre Ruelle était chantre et chanoine de Notre-Dame de Paris, chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges, prieur et seigneur de Saint-Ceols en Berry. Il est inhumé en l'Église de Notre-Dame de Paris, où se lit cet épitaphe : « Cy git M. M. Pierre Ruelle, natif de Sainte-Gemme eu Pays de Berry, Comté de Sancerre, Conseiller du Roy en sa cour de Parlement, President aux Enquestes d'icelle, Abbé de la Grande Confrerie aux Bourgeois de Paris, lequel deceda le 4 juin 1613 »

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1572-1587*. Le 8 janvier 1572, « messieurs ont accordé à messire Pierre Rivelle chanoine de ceans pour les fruycts de sa prebende la somme de 60 livres tournois par an actendu quil n'est proveu des sacrées et saintes ordres ». Le 12 avril 1572, en présence du trésorier, Germain Vialard conseiller du roy en parlement, « messieurs ont ordonné quil sera escript a monsieur Pivelle [Ruele] quil envoye procuration pour presenter messire René Duvergier bassecontre a la place de vicaire quil doibt a cause de sa prebende ». Le 14 mai 1572, « apres avoir par messieurs leu les lettres a eulx envoyees par monsieur messire Pierre Rivelle chanoine de ceans par laquelle il leu prie reception messire Duvergier bassecontre a la place de vicaire qui est a sa presentation a cause de sadite chanoinie... Il est renvoyé a Mothey plus ancien chanoine par Dumaine vicaire du tresorier, l'office de chantre vaccant. Et en l'instant ledit sieur Mothey et Jaques Rossilhon chappelain de ladite Sainte-chapelle a rapporté que depuis le temps que ledit Du Vergier a chanté en l'église de ceans ils ont cogneu comme est capable pour tenir et exercer ladite place de vicaire. Il est receu ». Le 29 juillet 1572, « messieurs ont commis monsieur Rivelle chanoine pour recevoir des heritiers de feu monsieur Claude Martin, chanoine 40 livres tournois quilz doibvent pour les reparation de la maison canoniale dudit Martin ». Le 24 avril 1574, Chevrier demande le gaigne de Joumyer et Rivelle. Le 17 septembre 1574, « monsieur Ruelle chanoine presente vicaire a la place de Regné Duvergier, vacant par sa demission, messire [André] Huagon, chantre ». Il est renvoyé à monsieur Dumerlyer pour l'interroger. Le 17 septembre 1574, « monsieur Le Roy (habituellement a Paris) veut son gangne pour 2 années a venir, idem pour Ruelle ». Le 26 avril 1575, « monsieur Chevrier a présenté au nom de monsieur Ruelle comme vicaire au lieu de messire Regné Duvergier nagueres vicaire, vacant par sa demission messire Claude Le Pintre ». Le 14 juillet 1576, « le chapitre au nom de monsieur Ruelle presente messire Jehan Jouselin pour tenir la place que souloit cydavant tenir un nommé [rayé : Duvergier] messire Claude Le Pintre vaccant par sa demysson ». Le 13 octobre 1576, « monsieur Ruelle, conseiller du roy en Parlement veut son gaigne comme d'habitude ». Le 30 octobre 1576, monsieur Ruelle dit qu'il a été averti que monsieur Dumerlyer a résigné sa prébende. Il veut sa maison. Le 2 avril 1577, requête de monsieur de Mesnard pour monsieur [rayé : Ruelle] de Merlyer chanoine pour avoir son gaigne » ; réponse favorable. Le 28 avril 1579, le « procureur de Ruelle, conseiller du Roy en Parlement, presente comme vicaire a la place de messire Jehan Jouselin qui a demissionné messire Charles Johannet, vicaire marilher en l'église ». Il est enfin mentionné comme absent au chapitre, à Paris, le 30 novembre 1586. Le 15 décembre 1587, « messieurs ont conclud [que sera] escript a monsieur Ruelle de desloger de sa maison ceulx qui y demourent qui sont personnes laycs » (Pileboue PCR, d'après F-AD 18, 8G 1535-1540, 8G 1544).

• *Parlement de Paris, 1572-1613*. Pierre Ruelle est reçu conseiller-clerc du Parlement de Paris

le 30 décembre 1572 à la place de Jacques Roillard, mort avant le 12 décembre 1572. Pierre Ruelle ou Ruellé est qualifié de clerc, chantre de Notre-Dame et écolâtre des petites écoles de Paris, (X3A 61, du 26 septembre 1611), prieur de Saint-Léger au bois, diocèse de Soissons. Il est nommé président aux enquestes de la IIIe chambre le 14 juillet 1587, à la place de François le Cirier, mort le 24 novembre 1586. Il est mentionné dans la liste des présidents des enquestes ayant prêté le serment d'Union, comme clerc, absent le 26 janvier 1594 et déclaré coupable de félonie. Il est sans doute réintégré, en vertu des articles de la capitulation de la ville de Bourges le 30 mars 1594. Il résigne le 3 septembre 1604 sa charge de président de la IIIe chambre tout en gardant son office de conseiller et y est remplacé par Timoleon Granger (Maugis 1916, p. 241, 276).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1579-1582.* Pierre Ruelle est reçu chanoine de la douzième chanoinie le 18 juillet 1579 au lieu de Hierosme Des Moulins. Il posséda sa chanoinie jusques en 1582. Il est remplacé en 1582 par Charles de la Grange (F-AN, LL 630, p. 289, Stein 1912, p. 136).

- *Notre-Dame de Paris.* Pierre Ruelle (du Parlement de Paris) est Chantre et Chanoine de Notre-Dame de Paris et écolâtre des petites écoles de Paris (Maugis 1916, p. 243, d'après X 3A 61, du 26 septembre 1611).

- *Autres bénéfices.* Pierre Ruellé est prieur et seigneur de Saint Ceols en Berry, prieur de Saint-Léger-au-Bois au diocèse de Soissons.

Guillaume de Ruilly [de Ruilhaco] (1389-†1420)

Guillaume de Ruilly est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405. Il meurt le 13 mars 1420.

- *Maison du duc Jean de Berry, 1389-1416.* Guillaume de Ruilly est en 1339 [sans doute une erreur 1389 ?], « contrerouleur de la despense de l'ostel du Duc », avec 80 livres de pension annuelle et 60 francs de supplement, puis, en 1400, secretaire et garde des joyaux, avec 60 livres de pension annuelle, charge qu'il résigne en décembre 1401 en faveur de Robinet d'Estampes et en 1413, « conseiller du duc de Berry en sa Chambre des comptes, aux gages de 15 sols tournois par jour, avec pension de 100 livres tournois par an » (Guiffrey 1894, t. I, p. 180 d'après F-AN, KK 250, f. 19, KK 254, f. 11, 34 et 69 et Pilleboue 1990, p. 79).

Guillaume de Ruilly en tant que garde des joyaux du duc entame un inventaire de ces joyaux en 1401 année à laquelle il résigne sa charge en faveur de Robinet d'Estampes « Cy apres s'ensuit l'inventoire des joiaux d'or, d'argent, perrerie et de plusieurs autres choses que maistre Guillaume de Ruilly avoit en garde... inventaire commencé le second jour de decembre 1401... ». Le 16 décembre il vait déjà transmis la charge à Robinet d'Estampes. Il est cependant présent aux différentes phases de cet inventaire notamment le 15 mai 1402 (Guiffrey 1894, t. I, p. 1 et t. II, p. 26, 50).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1420.* D'après Regnier, « Guillaume de Reüilly de Ruliaco fut en 1405 chanoine de l'église de Bourges et conseiller de Monsieur le Duc. Il mourut le 13 mars 1420 (a.s.). Il y avoit un Jean de Reuilly qui etoit secretaire de Monsieur le Duc ». Il est remplacé par Jean Venot. C'est le premier chanoine de la prébende marguillière (F-AD 18, 8G 1504, p. 55)

Guillaume de Ruilly figure dans le premier collège des chanoines de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n. s.) (Pilleboue 1990, p. 79, 423-424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Guillaume de Ruilly figure dans les comptes et les effectifs de la Sainte-Chapelle de 1406-1407 à 1420-1421 avec des distributions normales

sauf la dernière année où il touche un premier terme de Saint-Jehan normal un second terme de Saint-Rémy très faible et rien pour les deux derniers termes.

Plus précisément dans les comptes de 1406-1407, dans la rubrique dépenses de froment : « à Guillaume de Ruyilly 1 septiers de froment qui deu luy estait pour son mois quil a pris au mois d'aoust » ; dans la rubrique depense de vin : « a Pierre de La Roche, chantre de la chapelle le tresorier ordonne qu'il sera payé sur ses distributions desservies et à desservir a prendre du vin creu audit disme de Saint-Privé... idem a Nicole Du Buisson, chanoine, 2 queues de vin tenans 4 muis estimées valloir 7 livres ; Idem a Guillaume de Ruilly et Helie de Corvo » ; dans la rubrique : autres depenses pour paier les distributions des oz faitz et celebrez en ladite chapelle et avant de la nativité Le trésorier, Pierre de La Roche chanoine et chantre, Nicole Du Buisson, Helie de Corvo, Jehan de Pommereo, Guillaume de Ruilly ; et « pour despence faicte par mesdits les chanoines, disner en l'ostel de maistre G. de Ruilly le mardi 21 septembre, l'official de monseigneur l'archevesque, les gens du conseil de ladite chapelle et autres pour pain, vin, plusieurs chairs et autres choses : 7 livres 12 sols. Dans les comptes de 1420-1421, le 13 mars à messieurs pour l'anniversaire de feu Guillaume de Ruilly distribué 100 sous aux portiers, seigneurs, chapelains clerks lequel est fondé sus 4 arpens de pres ; en 1439-1440, « pour l'obit de feux maistre Guillaume de Ruilly à chacun et à tous ensemble la somme de 40 sous tournois, c'est assavoir ce que les pres quil a baillez à ladite chapelle sont adcensés et en 1468-1469, « obit de maistre Guillaume de Ruilly le 14 mars 100 sous tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1641, 8G 1642, f. 7v, 8G 1643, f. 74, 8G 1651) et (Ms 470, f. 9, 40).

Guillaume de Ruilly est en outre mentionné de nombreuses fois dans les registres de délibérations du chapitre du 26 novembre 1408 au 22 juin 1420. Le 6 septembre 1420, Jean Venot, clerc de la chapelle du roi est reçu à la place de Guillaume de Ruilly décédé (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509).

- *Cathédrale de Bourges, 1405*. D'après Regnier, Guillaume de Ruilly était chanoine de la Cathédrale de Bourges en 1405 (F-AD 18, 8G 1504, p. 55).
- *Autres bénéfices*. Il semble être très impliqué dans l'église Notre-Dame de Vierzon, où il fonde une chapelle dédiée à Sainte-Catherine et il y place une inscription française avec ses armoiries pour transmettre à la postérité les clauses de la fondation.

Philippe de Rully [Reuilly] (1410-†1440)

Philippe de Rully, seigneur du Plessis-Gassot et de Pontarmé, est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1420 et le reste jusqu'à sa mort en 1440. Il est inhumé dans la basse Sainte-Chapelle. Son frère Jacques fut fait President a mortier du Parlement de Paris.

- *Parlement de Paris, 1410-1440*. Philippe de Ruilly est conseiller du Parlement le 13 août 1410 et devient maître des Requêtes en 1425 (Maugis 1916 p. 63).
- *Notre-Dame de Paris, 1429*. Chanoine. D'après (Morand 1790 p. 276, 277), il est député par le Conseil du Roi, avec Marc Foras, Archidiacre de Laon, pour faire prêter serment, à tous les Bénéficiaires dépendants de l'Eglise de Paris, de garder et entretenir le Traité fait par le défunt Roi avec le Roi d'Angleterre, et d'entretenir de tout leur pouvoir la ville de Paris en paix. Cette anecdote est consignée dans les Registres du Chapitre de Notre-Dame de Paris, en date du 26 Août 1429.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1420-1440*. Philippe de Rully est nommé Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris le 30 novembre 1420, succédant à Jacques Manchon. En 1422, après la mort de Charles VI, le parlement subroge pour exécuteurs testamentaires du feu roi, parmi

d'autres, Renaud de Fontaines son confesseur et Philippe de Reully, Trésorier de la Sainte-Chapelle qui assistent à l'inventaire des meubles du roi (Oroux 1776 p. 542). Il est mentionné dans les registres mémoriaux au 31 janvier 1423 (n. st.) dans une délibération de l'assemblée des chanoines, relative au nombre des chapelains et des clercs, qui consacre une réduction du personnel (Brenet 1910 p. 28 d'après F-AN, LL 619 f. 99-101). Philippe de Rully reste Trésorier jusqu'à sa mort le 5 septembre 1440. Philippe de Rully est remplacé comme Trésorier par Pierre Bechebien, médecin du Roy Charles VII.

Son epitaphe est : *Hic Jacet Nobilis et Discretus vir Magister Philippus de Rully, hujus Sacrae Capella Thesaurarius et Parisiensium et Remensium Ecclesiarum Canonicus, Domini nostri Regis in hoc Parlamento Consiliarius Dominus de Ponthimier et Duplessis-Gallot qui obiit an 1440 die 3^e septembris, anima cujus requiescat in Pace.*

(Stein 1912 p. 131, 199, Morand 1790 p. 306, Gallia Christiana t. 2 p. 115, 116, F-AN, LL 630, p. 70-72). Son obit est mentionné le 12 août et 3 septembre dans les obituaires de la Sainte-Chapelle : « *Obitus annalis dominorum Philippi de Rulliaco quondam regis consilarii huiusque sacre capelle thesaurarii, necnon Joannis le pelletier eiusdem capelle canonici, parentisque amicorum ac benefactorum. Quorum* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3399, f. 36v).

Jean Sacosper (1602)

Jean Sacosper est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1602.

Sainte-Chapelle de Paris, 1602. Jean Sacosper, « petit enfant âgé de 8 à 9 ans, natif de la ville de Reims », est reçu enfant de chœur le 11 mars 1602 (Brenet 1910, p. 150, d'après F-AN, LL 600, f. 186-186v).

Pierre Sadet (1573)

Pierre Sadet est éventuellement chantre gagiste et maître de grammaire en 1573 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573.* Le 4 août 1573, « est venu en chappitre messire Pierre Sadet chantre de la ville de Nevers lequel a supplyé et requis messieurs le voulloir recepvoir en une des places de vicaire de seans qui vaccent de present offrant en ce faisant y faire son debvoir en sorte et maniere que lesdits sieurs auront occasion de contantement ; estant entré au service de ladite eglise et pourra estre au plus tard dedans la Saint-Michel prochaine ; ladite requête pryse en deliberation, messieurs ont conclud que auparavant que de recepvoir ledit suppliant en la place ou il demande estre receu quilz prendront et retiendront icellui pour le service de l'escolle aux gaiges de 100 livres tournois seulement ; et du pain telz que ont acoustumé avoir les vicaires de servir pour savoir et cognoistre le service quil pourra faire et fera et pour ce fait le recepvoir en la place de vicaire de seans ou il sera présenté par l'ung de messieurs si faire se doibt » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Robert Sadon (1405-†1464)

Robert Sadon est enfant de chœur en 1405, vicaire en 1412, chanoine en 1415 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en avril 1464.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1464.* Robert Sadon figure dans le premier collège de la Sainte-Chapelle comme clerc de chœur c'est-à-dire enfant de chœur le 19 avril 1405 (n. s.) (Pilleboue 1990, p. 79, 423-424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Comme enfant de chœur, il figure dans les comptes de 1406-1407 pour des robes fourrées : « au pelletier pour avoir fourré 2 robbes, une pour Robert [Sadon] et l'autre pour Colin [Auxard] lesquels deux enfants sont comptés à part des autres enfants de chœur.

Robert Sadon figure dans les comptes de la Sainte-Chapelle de 1412-1413 à 1414-1415 comme vicaire avec des distributions normales.

D'après Regnier, « Robert Sadon fut son successeur [Simon Alligret] en 1415. Robert Sadon et Gausselin [Sadon] étoient les neveux d'Arnoult Belin. Gausselin Sadon fut un des exécuteurs testamentaires d'Arnoult Belin premier Trésorier ». En marge « [Robert Sadon est] dénommé pour la première fois dans l'acte capitulaire du 10 novembre 1415. Il ne mourut qu'en 1464. Il étoit présent au chapitre du 18 avril 1464, et il est dit mort dans celui du 21 du même mois. Parmi les premiers enfans de chœur on donne un Robert Sadon. Il y a grande apparence que ce n'est pas le même » (F-AD 18, 8G 1504, p. 38). Je n'adopterai pas ce point de vue.

Robert Sadon est chanoine dans les comptes de 1415-1416 jusqu'en 1462-1463, avec des distributions normales sauf en 1458 au terme de Noël (période de la peste). Il a disparu en

1467-1468. Il a obtenu de très faibles distributions extraordinaires en 1414-1415. Il est vicaire de l'abbaye de Saint Ambrois en 1417 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1650, 8G 1611).

Robert Sadon figure de nombreuses fois dans les délibérations du chapitre du 3 [?] novembre 1415 au 2 janvier 1462. Notamment, le 25 juin 1433, sa maison menace de tomber en ruine et est exonérée de pension ; le 12 octobre 1436, on lui donne pour 2 ans à compter de la Toussaint prochaine la maison qui a été réparée pour les enfants de chœur, qui est face au marches de l'« anteportalis » de la chapelle. Il y a des réparations à faire sur la voûte des sous-sols ; le 29 janvier 1437, ce qu'il doit, sera utilisé à réparer sa maison canoniale ; le 21 janvier 1442 ou 1443, il prend à cens une pièce de vigne que tenait feu André de Thou ; le 10 juillet 1444, il est nommé pour s'occuper des cens ; le 11 octobre 1446, il s'oppose à ce qu'on donne ses distributions à Jean de Rouvroy envoyé auprès du roi. Le 29 juin 1448, Robert Sadon produit des lettres de l'official prouvant qu'il est archidiacre depuis 1413, date à laquelle il était déjà clerc de la Sainte-Chapelle ; il accuse Egidius Minat d'être le fils illégitime d'Etienne de Montmoret, en son vivant aumônier du roi de France et d'une femme de mauvaise réputation. Cette accusation est retirée en août 1452. En mars 1461, on lui accorde comme à Jean Venot sa « réception » au cas où il voudrait permuter. En novembre 1461, il est en procès contre le chapitre devant le Bailli de Bourges, à cause de la chantrerie (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 37v et autres).

Eustache de Sains (1509-†1518 ?)

Eustache de Sains est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1509.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1509-1518*. Dongois écrit : « Eustache de Sains receu chanoine [de la 8^e chanoinie] le 8 juillet 1509 a possédé sa chanoinie jusques en 1518 ». Il est remplacé par Antoine Sanguin en 1518 (F-AN, LL 630, p. 232, Stein 1912, p. 135).

On trouve très probablement mention du même Eustache de Sains comme écolâtre d'Amiens et protonotaire en 1518. Il échange au profit des pauvres clercs, une maison sise rue Saint-Denis contre le fief de Bregicourt dans l'Histoire littéraire de la ville d'Amiens de Jean-François Daire (Daire 1782, p. 480, 517).

Pasquier de Saint-Denis (1636)

Pasquier de Saint-Denis est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1636.

- *Maison du Prince de Condé, 1636*. D'après Regnier, Pasquier de Saint Denis est aumônier ordinaire du Prince de Condé.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1636*. Regnier écrit : « Pasquier de Saint Denis pretre du dioceze de Rouen aumônier ordinaire de Monsieur le Prince de Condé succede a Monsieur Jean Perrot en 1635. Ses lettres sont dattées du 20 décembre de ladite année. Il prit possession par procureur le 3 janvier 1636 et en personne le 20 mars suivant ». Il est remplacé par Janneqyn Lalemant en 1637 (F-AD 18, 8G 1504, p. 87).

Pierre Saint Etienne [Saint Etienne, Saint-Etienne] (1587-1590)

Pierre Saint-Etienne est clerc en 1587, chapelain en 1589 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1587-1590*. Pierre Saint Etienne est reçu comme clerc (chantre) le 29 avril 1587. Le 15 avril 1589, « Monsieur Caillot, vicaire de Monseigneur le Trésorier a

envoyé quérir de Saint-Etienne, chappellain ordinaire auquel il a enjoinct et commandé se comporter doresnavant plus révéremment au cœur de la Sainte Chappelle, et qu'il ayt à psalmodier plus distinctement et devotement que n'a accoustumé sans faire actes qui retournent à scandalles. Et aussi qu'il ne luy advienne plus estre subject au vin, et vive doresnavant paisiblement et honnestement avec toute modestie qu'il n'a cy devant fait ». Le 14 juillet 1590, il subit une réprimande collective adressée aux chapelains et clerks chantres. Il est qualifié de chapelain (Brenet 1910, p. 140, 142, 144, d'après F-AN, LL 600, f. 87v, 29v, 126).

Jacques de Saint-Genis (1483-†1513)

Jacques de Saint-Genis est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1495.

- *Cathédrale de Bourges, 1483 ?-1513*. D'après Claire Sibille il est reçu chanoine de Bourges entre 1483 et 1485, il est chancelier de Bourges en 1510 et meurt en 1513 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 720-721).
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1495-1496*. Jacques de Saint-Genis est présent en chapitre le 14 novembre 1495 en présence du trésorier Jean Vigier qui fonde une messes et le 12 novembre 1496, pour entendre la requête de Jacques Du Pont qui souhaite être reçu vicaire (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511). D'après Regnier, il aurait succédé à Pierre Des Crosses en 1488, mais sans doute sans résider et aurait été remplacé par Etienne Du Vergier le 25 avril 1497 (F-AD 18, 8G 1504, p. 30).

Robin de Saint Guillin (1626)

Robin de Saint Guillin est gagiste basse-contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1626.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1626*. « A Monsieur Robin de Saint Guillin... receu bassecontre par mesdictzseurs par ordonnance du 19 avril 1626 aux gages de 4 livres par chascune sepmaine a esté paié la somme de 29 livres 10 solz comme il appert par un acquitz dudict de Guillin ». Le 19 mai 1626, « maistre Robert de Guillin bassecontre [est payé] 4 livres tournois a luy octroyé par messieurs pour luy ayder a avoir une soutane » (F-AD 18, 8G 1682).

Jean de Saint-Juste [Saint-Just] (1319-†1370)

Jean de Saint Just est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1360.

- *Chambre des Comptes, 1319-1346*. On peut lire dans la « Dissertation historique... sur la chambre des comptes de Lechanteur que M. de Saint Just fut Maître des comptes depuis le 25 novembre 1319, jusqu'au 14 décembre 1346. On verra plus de détails dans cet ouvrage (Lechanteur 1765, p. 177)
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1360-1369*. Dongois écrit : « Jean de Saint Just chanoine de Saint-Quentin et de Beauvais et Maitre des Comptes fut receu chanoine [de la 8^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle en l'année 1360. Il fut Evesque de Chaaalons sur Saone en l'année 1361, et posseda sa chanoinie jusques en 1369... C'est luy qui a composé l'ancien Memorial de la chambre des comptes appellé le Registre de Saint Just ou il a été huit ans [sic] Maistre des Comptes ». Il est remplacé en 1369 par Denis de Couleurs (F-AN, LL 630, p. 225-226, Morand 1790 p. 268, Stein 1912 p. 135).

Son obit est mentionné les 14 juin, 6 et 22 novembre : « *Obitus duplex dominorum Dyonisio*

de Collatoriis, quondam regis Karoli sexti elemosinarii ac Johannis de Pauilliaco et Johannis de Sancto Iusto, presentis capelle canonicorum. Quorum animabus » (Fiala PCR d'après F-Pn, Lat. 17741, f. 23v, 44v, F-Pm ms. 3399, f. 48).

- *Evêché de Châlon-sur-Saône, 1361-1370*. Jean de Saint Just est évêque de Châlon-sur Saône de 1361 jusqu'à sa mort début 1370 (Morand 1790 p. 268, wiki/Liste_des_évêques_de_Chalon-sur-Saône)

- *Cathédrale de Paris*. Jean de Saint Just est chanoine de Paris d'après Morand, Robert Gane et Claudine Billot (Gane 1999, p. 150).

- *Autres bénéfices*. Dongois écrit aussi que Jean de Saint Just est chanoine de Saint-Quentin et de Beauvais.

Nicole [Colin] de Saint-Marc (1508-1510)

Nicole de Sainte-Marc est gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1508 et musicien du chapitre de la cathédrale de Langres en 1510.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1508*. Le 2 déc 1508, Antoine de Lattoc et Nicole de Saint-Marc sont reçus aux gages de clerc, à l'essai (Brenet 1910 p. 49, d'après F-AN, LL 623, f. 51).

- *Cathédrale de langres, 1510*. Un Colin de Saint-Marc, qui est très certainement notre homme, est mentionné dans l'inventaire en ligne des archives de la Haute-Marne dans les habitués et les offices et charges les 23 et 27 septembre 1510 parmi les musiciens du chapitre de la cathédrale de Langres (Inventaire F-AD 52, 2 G 11, f. 135, 136 ; inventaire en ligne : archives.haute-marne.fr/adhmpl3)

Thomas de Saint-Merry [Saint-Mederic] (1336-†1346 ?)

Thomas de Saint-Merry est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1336.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1336-1346*. Pour Dongois et Stein, Thomas de Saint-Mederic est chanoine de la neuvième chanoinie en 1337. Le prochain chanoine de la chanoinie est en 1346, Robert de Vernon (F-AN, LL 630, p. 239, Stein 1912, p. 135). Cependant la date de réception est certainement antérieure à 1336, puisque Thomas de Saint Merry est présent avec Gilles de Condé, Chantre et Nicolas de Corbeil du collège de la Sainte-Chapelle à l'inventaire du 26 janvier aux 29-30 août 1336 des reliques et bijoux du trésor de la Sainte-Chapelle (Vidier 1910, p. 291, 292, d'après une copie du XIV siècle F-AN, JJ, reg. F, f. 41v-50).

[-] de Saint-Pierre (1494-1495)

Monsieur de Saint-Pierre, sans prénom, est un des chanoines chargés de la maîtrise de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1494.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1494-1495*. Le 20 décembre 1494, messieurs « ont ordonné que les enffans de cueur auront des robes et les deux grans qu'on leur achaptera du drap gris et pour ce faire ont commis pour acheter messires de Saint-Pierre et Bellestat ». Le 5 février 1495, messieurs ont « ordonné qu'on fera faire 2 psaultiers » ; messire de Saint-Pierre est commis ad ce. Le 30 mai 1495, messieurs ont « commis messires de Saint-Pierre et Bellestat pour aller visiter les enffans de cueur et veoir le compte et reliquat du mesnage qui pieça fut baillé au maistre des enffans maistre Hector [Charlemaigne] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 105ca, 109v, 110ca).

Mahieu [Mathieu, Macé, Michel] de Saint-Pol dit Paultet (1405-1421)

Mathieu de Saint-Pol est chapelain du premier collège de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405. Paula Higgins dans sa notice biographique du *New Grove* dédiée à Paultet propose une identification du compositeur français actif entre 1380 et 1414 avec notre Mahieu de Saint-Pol dit Paultet.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1421*. Mathieu de Saint-Pol figure dans le premier collège des chapelains de la Sainte-Chapelle le 19 avril 1405 (n. s.) (Pilleboue 1990, p. 79, 423-424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Paultet, M. Paultet, Macé Paultet figurent dans les comptes de 1406-1407 à 1409-1410 avec des distributions normales. En 1410-1411, M. Paultet est normal au premier terme puis disparaît après. Un Mahieu de Saint-Pol apparaît au trois termes suivants les deux avec des distributions normales. Compte-tenu que M. Paultet et Michel de Saint-Pol figurent alternativement dans les comptes suivants avec des distributions normales, il paraît probable que ce soit la même personne sous deux noms différents. Mahieu de Saint-Pol dit Paultet a des distributions normales jusqu'en 1420-1421 sauf au terme de Saint-Jehan 1415, Saint-Remy 1415 et Saint-Jean et Saint-Remy 1421 où ses distributions sont faibles. Il est cité dans les comptes de 1413-1414, dans la rubrique dépenses pour les messes : sont payés Apostole, Bailleul, Gueret, Jean Guinot, [Jehan] Richart, [Giradin] Pasquier, Paultet, chapelains pour avoir célébré des messes en la place de messire Nicole Le Fevre et Saliot [de Villeblanche] du 17 juillet 1412 au 25 juin 1413 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1642).

- *Œuvres*. Paultet compositeur français n'est connu que par une œuvre complète, une ballade à trois voix « J'aim. Qui ? Vous. Moy ? Voyre douce figure (ed. dans CMM, xi/2, 1959), qui se trouve dans le septième fascicule de GB-Ob Canon.misc.213, où l'inscription 'Paultet' est d'une main un peu plus tardive. Cette ballade apparaît dans les fascicules V-VIII du manuscrit d'Oxford, généralement reconnus comme les plus récents du manuscrit et contenant plusieurs œuvres des compositeurs associés à la Sainte-Chapelle de Bourges : Guillaume Legrant, Nicolas Grenon, Pierre Fontaine, Johannes Cesaris, Jean Charité. La ballade survit aussi dans les fragments de Cambrai (F-CA 1328), qui peuvent être datés des années 1380. Le texte intelligent est inhabituel sous la forme d'un dialogue entre un homme et une femme.

Philippe [Philipot] de Saint-Quentin [Saint-Quantin] (1415-1416)

Philippe de Saint-Quentin est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1415.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1415-1416*. Philipot de Saint-Quantin n'apparaît comme clerc qu'au terme de Pâques 1415 avec des distributions faibles. Il est encore là en 1415-1416 avec un terme de Pâques un peu faible. Il disparaît en 1418-1419 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1639-1641).

Pierre de Saint-Yon (1414-†1418)

Pierre de Saint-Yon est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1414. Il meurt en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1414-1418*. Pierre Saint-Yon apparaît dans les comptes de la Sainte-Chapelle de Bourges comme vicaire au terme de Pâques 1414 avec des distributions normales. Il a encore des distributions normales en 1414-1415, 1415-1416 et dans le premier terme de Saint-Jean 1418. Son terme de Saint-Remy est faible et il ne touche plus rien aux

termes de Noël et Pâques. Plus précisément en 1415-1416, on apprend que Saint-Yon et Rigolet habitent la même maison et en 1418-1419, on apprend que le chapitre entreprend des réparations de la maison de feu Saint-Yon assise devant l'hostel Quoquilhon (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1638-1640, 8G 1641, f. 63-70).

Pierre Salitz (1574)

Pierre Salitz est chantre passant de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1574.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1574.* Le 17 juillet 1574, 1 teston au receveur baillé a messire Pierre Salitz chantre passant (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

Jacques Salmon (1571-1587)

Jacques Salmon, chantre et compositeur, est né autour de 1545 en Picardie et actif de 1571 à 1586 (notice de Frank Dobbins NG2. PCB) et n'a probablement pas appartenu à la Sainte-Chapelle de Paris, sauf pour un séjour de quelques jours en 1585.

- *Maison de François, duc d'Anjou, 1571.* Frank Dobbins dans sa notice du New Grove pointe que Jacques Salmon est chantre de la chambre du duc d'Anjou, François en 1571.

- *Chapelle de Louis de Lorraine, cardinal de Guise, 1577.* L'état de maison de Louis de Lorraine, cardinal de Guise fait mention dans la section « Chantres et joueur de lire » de Jacques Salmon, en compagnie de Pierre de La Mothe, Jehan Forcade et Claude Balifre autres chanteurs de la Chapelle Royale pour des gages annuels de 200 livres (BrooksJ 2000 p. 88, 89 d'après F-BnF, Clair. 816 f. 203-203v).

- *Chapelle Royale de la cour de France (Henri III), 1575-1587.*

Jacques Salmon figure dans les états de maison d'Henri III de 1575, 1580 et de 1584 comme chantre taille en 1575 avec 200 livres de gages annuels, comme chantre haultecontre en 1580 avec des gages de 66 écus 2 tiers, comme chantre taille en 1584 pour 66 écus 2 tiers (BrooksJ 2000 p. 397, 403, 527, 527 d'après F-BnF, fr. 7007, f. 125v, F-BnF Dupuy 127, f. 92 et F-AN, KK 138, f. 34).

On possède aussi des reçus de paiement de 50 livres pour les premier et deuxième trimestres 1577, au 19 juillet 1577 et 2 mars 1579, comme chantre (ordinaire) de la chambre (BrooksJ 2000 p. 527 d'après F-BnF, fr. 26160, pièce 557 et F-BnF, fr. 26162, pièce 1057).

Il est mentionné comme vois ordinaire taille dans la liste des membres gagés de la maison d'Henri III, en 1584 (BrooksJ 2000 p. 406, 527 d'après F-BnF Dupuy 489, f. 13). Il figure aussi comme chantre ordinaire de la chambre dans un fragment de compte du trésor daté du 10 février 1586, dans un ordre de paiement de 100 écus, correspondant à un don pour les étrennes de 1584 (BrooksJ 2000 p. 527 d'après F-BnF, n. aq. f. 1441, f. 40). Isabelle Handy donne pour la même source et le même folio le paiement à Girard de Beaulieu et Jacques Salmon, qualifiés de chantres ordinaires de la Chambre du roi, à la date du 2 février 1587 d'un don de 200 écus d'or soleil chacun, du roi « en considération de leurs services pour leurs estrennes ».

On possède enfin une requête de Jacques Salmon au 7 mars 1587 pour céder une prébende de Saint Pierre de la Court du Mans à Estienne Piau (avec une réponse favorable) (BrooksJ 2000 p. 528 d'après F-BnF, fr. 21480, f. 48v). Salmon avait été reçu à cette prébende le 1 décembre 1584 suite à la mort de Mathieu Brette, et y fut effectivement remplacé par Etienne Piau le 24 mars 1587 (Menjot d'Elbenne 1909, p. 421).

En 1575, il remporte le prix de la meilleure chanson (luth d'argent) au premier Puy de musique d'Évreux, où le palmarès précise: "Luth : Jacques Salmon, de Picardie, chantre et vallet de chambre du Roy : *Je meurs, pensant en ta douceur*" (Bonnin & Chassant 1837, p. 53-61 d'après F-AD 27, D3, f. 123). Cette chanson est aujourd'hui perdue (NG2. PCB).

C'est également comme « taille » qu'il est cité en 1581 parmi les musiciens du roi, qui assistent au Puy d'Évreux cette année-là (Handy 2008 p. 407 citant Bonnin & Chassant 1837 p. 23-24).

En 1583, il figure parmi les huit chantres de la cour inscrits dans la Congrégation des pénitents blancs nouvellement fondée par le roi à l'église des Augustins de Paris (Handy 2008, p. 245 et 407, citant *Heures de Notre-Dame* et F-BnF, ms. Dupuy 489, f. 13, 1584). Un « Salmon » figure dans la liste des membres de la Congrégation de l'Oratoire de Notre-Dame de Vie Saine, établie à Vincennes en 1584 par le roi Henri III (NG2. PCB).

- *Autres benefices*. 1584-1587 : prébende de Saint Pierre de la Court du Mans (voir ci-avant). Il a pu se retirer dans son canonicat de l'abbaye de Saint Vulfran à Abbeville.

- [*Sainte-Chapelle de Paris, 1585*]. Jacques Salmon n'a jamais appartenu à la Sainte-Chapelle. Cependant, il est cité dans ses registres deux fois. La première fois, le 24 juillet 1585, il est témoin de la résignation du « deffunct Maistre Jacque Le Trot luy vivant chappelain de Saint Blaise fondée en la basse Sainte Chappelle » en faveur de Maximin Jacquinet, chantre de la chambre du Roy. La chapelle perpétuelle sera en fait attribuée à « Maistre Leonard Boursault dit le Limosin, de longtemps habitué et desservant ordinaire en la Sainte-Chapelle » et ancien de la Chapelle Royale. La seconde fois, le 11 janvier 1586, les chanoines leur abandonnent les 20 sols dus par De Mesmes et Salmon, chantres du Roi, pour le loyer d'une chambre qu'ils ont occupée pendant quatre mois (sans doute Maximin Jacquinet) (Brenet 1910 p. 138, 139, d'après F-AN, Arch. Nat. LL 600, f. 67, f. 71-71v).

- *Collégiale de Saint Vulfran à Abbeville, 1593-1640 ???*. Un "Maistre Jacques Saulmon" est reçu chanoine-clerc de la collégiale Saint-Vulfran d'Abbeville le 2 septembre 1593. Il est également curé de Saint-Gilles d'Abbeville et député du clergé du Ponthieu aux États généraux de 1614. Docteur en théologie, il est qualifié, en 1630, de grand vicaire du grand aumônier de France, le cardinal de la Rochefoucauld. Il meurt à Abbeville le 16 avril 1640. Malgré la similitude des noms, il est peu probable, bien que possible qu'il s'agisse de l'ancien chanteur d'Henri III.

- *Œuvres*. Il collabore avec Girard de Beaulieu pour les cérémonies du mariage du Duc de Joyeuse le 15 octobre 1581 et pour la musique du *Balet comique de la Royne* de Beaujoyeux (Paris, 1582). Deux de ses airs *Baisez o déesses* et *O beau laurier* (RISM 1583) furent imprimés par Le Roy & Ballard (NG2. PCB).

Pierre de Samois [Samesio] (1288-†1303)

Pierre de Samois est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1288 à sa mort en mars 1303.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1288-1303*. Dongois écrit : « Pierre Samois De Samesio etoit chanoine de la Sainte-Chapelle en 1288... Il a été chanoine jusqu'en 1303, car il est nommé dans une donation qu'il fit en 1303 a la Sainte-Chapelle de quatre livres et quatre sols parisis de rente et cens qu'il possedoit sur une maison size a Villeneuve Saint Georges sans aucune charge... Il paroist dans le cartulaire qui a été écrit au mois de mars 1303 que Pierre Samois etoit mort ». Il est remplacé en 1303 par Jean de Gartiel (F-AN, LL 630, p. 123-124, Stein 1912 p. 133).

Son obit est mentionné le 28 juillet dans l'obituaire de la Bibliothèque nationale : « *Obitus duplex dominorum Symonis de Bragella, quondam hujus Capelle thesaurarii, Petrique de Samesio ac Johannis d'Annet et Theobaldi de Belna, ejusdem Capelle canonicorum, necnon Hugonis de Bisontio, hujus palatii quondam hostiarii, et ejus uxoris* » (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 29v).

Jean Sanale (1450)

Jean Sanale est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris renvoyé en 1450.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1450.* « A Jehan Sanale, enfant d'aube de ceste eglise, au prendre congié de Messeigneurs et de l'eglise, pour s'en aler devers son pere, par l'ordonnance de mesdisseigneurs lui ont esté baillez » 32 sols parisis (Comet 1971, p. 950, d'après F-BnF, ms. fr. 22392).

André [Antoine] Sanguin (1525-†1539)

André Sanguin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1525. Il meurt le 15 avril 1539.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1525-1528.* Dongois écrit : « Antoine [sic André] Sanguin receu le 31 juillet 1525 au lieu d'Antoine Sanguin cardinal de Meudon son frere etoit conseiller au Parlement de Paris et possédé sa chanoinie jusques en 1528... ». Il est remplacé par Denis Bidart On a beaucoup d'erreurs de dates aussi bien pour Dongois, que Morand et Stein (F-AN, LL 630, p. 234, Morand 1790 p. 284, 285, Stein 1912 p. 135).

- *Parlement de Paris, 1536-1539.* André Sanguin de Livry est cleric, licencié en lois, commissaire du roi au Parlement de Rouen, au Grand Conseil et à la Table de Marbre. Il est reçu conseiller du parlement de François 1^{er} le 11 février 1536. Il meurt le 15 avril 1539 remplacé par le Président des Enquêtes Augustin de Thou mué de cleric en lai le 21 avril 1539 (Maugis 1916 p. 175).

Antoine Sanguin dit le Cardinal de Meudon (1502-†1559)

Antoine Sanguin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1518.

Né en 1502 en Picardie et mort en 1559 à Paris, il est le second fils d'Antoine Sanguin, seigneur de Meudon, maître des eaux et forêts de l'Ile de France, la Champagne et la Brie. Il est également l'oncle d'Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes et maîtresse de François 1^{er}. (Morand 1790 p. 284, 285 et [wiki/Antoine_Sanguin_de_Meudon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Antoine_Sanguin_de_Meudon))

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1518-1525.* La notice de Dongois est assez fantaisiste sur les dates. Il écrit : « Antoine Sanguin... fut receu chanoine [de la 8^e chanoinie] en l'année 1518, le 16 février au lieu d'Eustache de Sains. Il posseda cette chanoinie jusques en l'année 1525 qu'il la resigna a son frere qui portoit le meme nom [sic souvent on a André]. Il posseda l'abbaye de Fleury sur Loire avec l'Evesché d'Orléans en 1527 [sic 1533 pour l'évesché] et le quitta depuis pour l'archevesché de Thoulouze en 1559 [sic 1551]... Il eut grande part au traité de Crespy en Vallois [le 18 septembre 1544]... François 1^{er} le fit maitre de son oratoire en 1544. Il dit en cette qualité la messe a l'enterrement de François 1^{er}. C'est luy qui le premier a pris la qualité de Grand Aumosnier de France... [il etoit] abbé d'Auvillers au dioceze de Rheims dez l'année 1527 celle de Saint-Benoist su Loire en 1533, l'Evesché de Limoges en 1543 [sic 1546], l'Abbaye des Vaux de Cernay en 1546 et de La Vieuville au dioceze de Dol et de la trinité de Vendosme, de Saint-Benigne de Dijon. Il mourut en 1559 et fut enterré dans l'Eglise

de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers ». Stein écrit 1535, pour son remplacement sans doute par erreur, contrairement à Morand qui écrit 1525, année compatible avec la réception de Denis Bidart en 1528 (F-AN, LL 630, p. 232-234, Stein 1912 p. 135).

Il est mentionné par Michel Brenet pour une distribution de sel le 15 février 1522 (n. st.) (Brenet 1910, p. 76, d'après F-AN, LL 624, f. 40).

- *Evêché d'Orléans, 1533-1546.* En 1533, Antone Sanguin est élu évêque d'Orléans, charge qu'il exercera jusqu'en 1546. Le site (wiki/Liste_des_évêques_d'Orléans) donne l'année 1550 au lieu de 1546.
- *Curie romaine (Paul III, Jules III), 1539-1559.* Antoine Sanguin est créé cardinal-prêtre en 1539 et reçoit le chapeau rouge en 1540 des mains du cardinal Alexandre Farnèse, légat du pape en France. Il est alors qualifié de Cardinal de Meudon. Après la mort de François I^{er} en 1547, il est nommé cardinal-prêtre au titre de San Crisogono. Il part à Rome et participe au conclave de 1550, qui élit le pape Jules III.
- *Cour de France (François I^{er}), 1543-1547.* Antoine Sanguin devient Grand Aumônier de France en 1543, titre créé cette même année et est nommé maître de l'Oratoire du Roy en 1544. Il dit la messe d'enterrement de François I^{er} à ce titre.
- *Evêché de Limoges, 1546-1550.* En 1546, il est nommé évêque de Limoges et le reste jusqu'en 1550 (wiki/Liste_des_évêques_de_Limoges)
- *Archevêché de Toulouse, 1551-1559.* A son retour de Rome en France, Henri II le nomme archevêque de Toulouse, fonction qu'il exercera jusqu'à sa mort en 1559.
- *Autres bénéfices.* D'après Dongois, Antoine Sanguin est abbé commendataire de Fleury sur Loire et d'Hauvilliers au diocèse de Rheims en 1527, abbé de Saint-Benoist su Loire en 1533, abbé des Vaux de Cernay en 1546 et de La Vieuville au diocèse de Dol et de la trinité de Vendosme, de Saint-Benigne de Dijon.

Denis Sanguin (1638-†1702)

Denis Sanguin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1638. Il meurt probablement en 1702.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1638-1652.* Dongois écrit : « Denys Sanguin fils de Charles Sanguin secretaire ordinaire de la chambre du Roy et depuis maistre d'hotel ordinaire du Roy et de Marie Dolé, petit fils de Jacques Sanguin seigneur de Livry et de Marie Du Ménil, neveu de Nicolas Sanguin conseiller au Parlement, chanoine de Chartres et depuis Evesque de Senlis... fut receu chanoine [de la 7^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 9 juin 1638 apres la mort de Nicolas Formé. Il a possédé sa chanoinie jusques en 1652 qu'il la resigna a Nicolas Sanguin son cousin ayant été nommé a l'Evesché de Senlis au lieu de Nicolas son oncle (F-AN, LL 630, p. 216-217). Les registres relatent aussi la reception de Denis Sanguin (Brenet 1910, p. 185, d'après F-AN, LL 602, f. 289).
- *Evêché de Senlis, 1653-1702.* D'après (wiki/Liste_des_évêques_de_Senlis), Denys II Sanguin est évêque de Senlis du 14 janvier 1653 au 13 mars 1702.

Pierre de Sany (1563)

Pierre de Sany est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1563.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1563*. Pierre de Sany est mentionné une fois comme chapelain ordinaire pour la signification d'une ordonnance sur la gestion des absences le 12 septembre 1563 (Brenet 1910 p. 108 d'après F-AN, LL 626, f. 158).

Jean Sarde (1523-1539)

Jean Sarde est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1523.

Jehan Sardé est sans doute issu d'une famille originaire de Vierzon qui se transplanta à Bourges (Thaumas 1689, p. 1118). On trouve un livre d'heures de Jean Sardé, manuscrit à miniatures du XV^e et XVI^e siècle mentionnant quelques saints orléanais ou berrichons (Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, XLII^e volume, 1927, Bourges, Tardy-Pigelet).

- *Cathédrale de Bourges, 1523-1539*. Jehan Sardé est d'après Claire Sibille chanoine de la cathédrale de 1523 à 1539 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 723). Il est cité en 1537 comme chanoine de la cathédrale de Bourges avec Claude de Vulcob archidiacre et Guillaume de Cambray chancelier comme procureur de Jaques Le Roy, le premier à être nommé archevêque de Bourges, par le roi, selon le concordat fait entre Léon X et François 1^{er} (Thaumas 1689, p. 105).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1523-1527*. D'après Regnier, Jehan Sardé succède à Robert de Cambray [l'aîné ?] le 24 novembre 1523 (F-AD 18, 8G 1504, p. 30v). Il est mentionné en chapitre le 10 novembre 1526. Le 4 juillet 1527, « monsieur maistre Robert de Cambray le Jeune a prins possession et saisine de la chanoinie et prebende de ladite Sainte-Chapelle que souloit tenir messire Jehan Sardé par la résignation que luy en a faicte ledit Sarde » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 40ca).

Pierre Sarpe (1438-†1474)

Pierre Sarpe est vicaire en 1438, chapelain en 1439 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en février 1474.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1438-1474*. Pierre Sarpe est mentionné en 1438 parmi les vicaires et dans les comptes et effectifs de la Sainte-Chapelle en 1439-1440 comme chapelain avec des distributions normales. Il est ensuite chapelain avec toujours des distributions normales de 1444-1445 à 1472-1473 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1502, 8G 1643-1654).

En outre, Pierre Sarpe est témoin le 6 avril 1447, de la réception comme chanoine de Pierre de Crociis, prêtre licencié en droit, à la place de Pierre Burelli. Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier). Le 30 août 1468, il est l'un des 4 clercs choisis pour donner une partie de leurs distributions à Jehan Odry clerc en surnombre : « Ipsa die domini ordinaverunt pro provisione Johannis Odry quod capientur super distributionibus Sarpe, Michaelis Bussinet, Cognati et Johannis Biardi 20 lib. T. videlicet super quolibet ipsorum quinque libre t. quousque alias per capitulum fuerit ordinatum omnibus aliis conclusionibus precedentis superdicta provisione factis nullis et pro non factis habitis ».

Enfin, le 22 février 1474, messire Guido Burdelot, chanoine presente Jean Biart, pretre vicair pour son chappelain a la place de feu Pierre Sarpe (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 40-43, 8G 1510 et F-BnF n.a.l. 1533 et 1534, f. 137v).

Pierre Satin [Sappin] (1575)

Pierre Satin est chapelain, chantre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1575.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1575*. Le 9 avril 1575, « le vicair du tresorier presente comme chappelain du tresorier a la place de maistre Jehan Grangyer, messire Pierre Satin [Sappin]. Sur rapport de Jaques Rossillon, Jehan Regnault et Thoussaintz Rahel, il est jugé capable (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

Michel [Michault, Michau, Michaelis] Sauvage [Sauvaige, Silvestris, Silvestre] (1461-1470)

Michel Sauvage est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1463. Il ne semble pas avoir résidé.

- *Chapelle Royale de France (Louis XI), 1461-1470*. Michau Sauvaige est l'un des xviii chapelains qui figure dans le compte des obsèques de Charles VII c'est-à-dire la liste des « noms des officiers de la maison du Roy Charles VII, qui ont eu robes et chaperons faits de draps noirs pour les obseques et funerailles du corps du feu Roy, l'an 1461 ». Michel Sauvage est cité dans l'« Extrait du 1^{er} compte de Pierre Jobert, receveur general des finances de Langue d'oïl pour l'annee finie en septembre 1462 » sous le nom de Michault Sauvage de le Lutin et dans l'état intitulé : "Quelques officiers de l'hostel du Roy Loys XI pour l'annee commenee le 1^{er} octobre 1463 et finie le dernier septembre 1464", en tant que sommelier de la chapelle. Il figure dans une bulle papale du 5 décembre 1463, citée par Perkins, qui autorise certains membres de la Chapelle Royale de Louis XI dont Okeghem, à détenir trois bénéfices incompatibles au même moment. Il s'agit de Martin Comtoys [recte Courtois], Pierre Guillier, Jean du Clerc [Leclerc], Jean Marchant, Vincent le Beut [Lekent], Jean de Fontenelle, Jean Escatafer, David d'Aunet [de Lannoys?], Jean Bourti, Michel Silvestre [Michault Sauvage ?], Jacques Leuteri [Waghe Feustrier ?], Maurice Martinet dit Carpeau, and Andre Vielt. Enfin le tableau chronologique de l'Appendix II, reconstruit par Perkins, des personnels de la Chapelle Royale montre que Michault Sauvage dit le Lutin (n° 27) est sommelier de la chapelle des années 1461-1462 à 1469-1470. Il est dit 1^{er} sommelier en 1465-1466. En 1469, le roi Louis XI dans une lettre adressée au chapitre de la Sainte Chapelle de Bourges le qualifie de « chappelain ordinaire et sommelier de notre chappelle » (voir ci-après) (Perkins 1984, p. 533, 541, 552, 554, 556 d'après F-BnF, ms. fr. 32511, f. 220, ms. fr. 7853, p. 1412, 1490-1493 et citant Dubrulle 1905 d'après I-ASV, RV 513, f. 14 et 17v).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1463-1469*. D'après Regnier, « Michel Silvestri Sauvage chappelain ordinaire et sommelier de la Chapelle du Roy a succédé à monsieur Pijaud en l'an 1463. Lambert Gougnon lui a succédé par permutation et résignation le 22 janvier 1468 (a.s.) » (F-AD 18, 8G 1504, p. 111). Cependant, Michel Sauvage n'est cité que dans les registres de délibérations du chapitre et qu'en mars 1469. Il est probable qu'il n'ait pas été reçu en personne. Il ne figure ni dans les comptes de 1468-1469, ni dans ceux de 1469-1470. Le greffier de la Sainte Chapelle de Bourges a recopié à la date du 7 mars 1469, une lettre de Louis XI datée du 5 mars 1469 à Amboise, qui donne l'ordre de recevoir Maistre Lambert Grignon dans la prébende vacante par la résignation de Michel Sauvage, entre les mains de

l'évêque d'Avranches, confesseur du roi : Lettre CCCCXXV au chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges.

« Amboise, 5 mars 1469, [J'ai] donné les chanonie et prébende de la Sainte Chappelle de nostre palais de Bourges à nostre bien amé maistre Lambert Grignon, licencié en loys et bachelier en décret, vacant par la resignacion qui en a esté faicte, es mains de nostre amé et féal conseiller et confesseur l'evesque d'Avranches, par nostre bien amé chappellain ordinaire et sommelier de nostre chappelle Michel Sauvage, à cause de permutacion d'autres bénéfices que ledit maistre Lambert lui a pour ce baillez et resignés.

Les autres bénéfices sont l'église paroissiale de Varnay à Bourges, et deux vicairies perpétuelles une à l'église de Bourges, une à l'église collégiale de Sainte-Marie de Gracay. Le 9 mars 1469, Lambert Gognon paye ses droits et ceux de Michel Sauvage (Louis XI COR p. 308-310 d'après F-BnF, n. a. l. 1533, f. 27 et 1534, f. 25 et Pilleboue PCR).

On peut en conclure que Michel Sauvage en 1469 n'avait pas encore été reçu officiellement chanoine de la Sainte Chapelle de Bourges, car il n'avait pas payé ses droits.

Michel Sauvage [Bourges] (1506)

Michel Sauvage est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1506.

Il est probable que ce Michel Sauvage ne soit pas le Michel Sauvage de la Chapelle Royale. Car d'une part ce dernier passa à la Sainte-Chapelle, 37 ans avant que ne soit mentionné ce Michel Sauvage et d'autre part, le premier était chanoine et le second vraisemblablement vicaire ou chapelain d'après la réponse à sa requête généralisée à l'ensemble des vicaires et chapelains.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1506.* Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testart, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assembles ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire d eladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seullement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testart, Jehan Guerin et Jacques Du Pont prebstres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailher a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assembles ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient païé pour employer au prouffit de ladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Le 14 février 1506, « touchant la requeste de monsieur Michel Sauvaige, messieurs ont ordonné que pour ceste foyz il luy sera baillé ses distributions du temps quil a esté absent excepté les festes annuelles, obit de monsieur de Berry et les messes de Nostre-Dame ; et ordonné que desormes aucuns vicaires ne chappelains n'auroit aucunes distributions quant ilz yront dehors ny n'assistera au service s'il n'y a grant cause » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513).

Mathurin Savereau [Savoureau, Sauvereau] (1531-†1558)

Mathurin Savereau est sans doute vicaire en 1531, chapelain en 1535 et maître des enfants par interim (1.10.1552-19.12.1553) de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt le 8 février 1558.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1531-1558*. Le 8 août 1531, « messieurs ont retenu et receu ung jeune musicien nommé messire Mathurin Savereau aux gaiges de 40 livres tournois et son pain ». Autour de 1543, et semble-t-il dès mai 1542, a lieu un procès de quasiment l'ensemble des chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges, plus maistre Jacques Robert [Jacques Ligier ?] contre le trésorier Jean de Langellerie et les chanoines. Jacques Robert à une date entre 1534 et 1542 a dû être renvoyé par le chapitre, peut-être pour non résidence ; alors que les chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle se revendiquent comme perpétuels. Un de leurs représentants est les 2 et 5 mai et le 4 juin 1543 Mathurin Savereau. Le 5 avril 1547, messire Mathurin Savereau, chapelain demande le registre de sa reception comme chapelain. Le 19 octobre 1547, Mathurin Savereau, receu chapelain le 13 novembre 1535, demande certification de sa reception et residence (établie d'après les comptes du gaigne). Le 29 mai 1548, « Mathurin Savereau et Jehan Jorlin qui sont allez 6 ou 7 jours a Vendosme » reçoivent leurs distributions. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 115v, 8G 1517, f. 10ca, 65ca, 130ca, 8G 1508).

Mathurin Savereau est nommé maître des enfants de chœur par interim. La recherche d'un maître définitif continue.

Le 1^{er} octobre 1552, « veu le rapport de monsieur le trésorier qui a refferé a messieurs avoir parlé a maistre Mathurin Savereau de prandre la charge des enfants de cueur de l'eglise jusques ad ce qu'il se soit trouvé ung maistre. Messieurs ont donné la charge desdits enffans audit Savereau... et ordonnent que messieurs le chantre et Berthelot feront faire inventaire des meubles estans en la maison desdits enffans jusqu'à ce qu'on ait trouvé un maistre [à la place de Jacques Roussillon] ». Le 4 octobre 1552, « le chantre et Berthelot ont rapporté avoir fait inventaire des biens meubles trouvez en la maison des enffans de cueur qu'ilz ont delaissez en la garde de maistre Mathurin Savereau qui a la charge desdits enffans. Et ce fait, a esté apporté sur le bureau par ledit Savereau 14 livres de musique tant grandz que petiz qui n'ont esté mys par ledit inventaire lesquels livres, messieurs ont delivrez audit Savereau et ordonné qu'ilz seront inventariez ; Et que la robe de damaz et aultres habillemens servans pour l'evesque des Innocens qui sont en ladite maison seront semblablement inventoriez ». Le 22 novembre 1552, messire Mathurin Savoureau, chapelain fait une fondation avec musique d'orgues de 105 livres tournois comptant, les 4 dimanches de l'advens une station entre vepre et complies... Il prévoit des deniers pour les enfants de chœur et le souffleur d'orgues. Le 13 décembre 1552, « sera envoyé un homme a Albic vers le maistre des enffans de cueur dudit lieu duquel a parlé Bataille pour scavoir s'il voudra venir par deça prandre la charge de la maistrise des enffans de cueur de l'eglise ». Le 17 décembre 1552, « messire Symon Coustand se transportera a Chaalons ou autre lieu pour trouver quelque personne cappable et ydoine pour estre maistre des enffans de cueur avec une basse contre et les amener avec luy... ». Le 3 janvier 1553, messire « Simon Coustand a reffere a messieurs qu'il avoit esté a Chaalons pour amener une basse contre et le maistre des enffans de cueur dudit lieu pour

servir en l'église de ceans suyvant la charge a luy donnée de ce faire et avoit parlé audit maistre et basse contre qui luy avoient promis eulx rendre en ceste ville dedans la chandelleur prochaine... ». Le 6 fevrier 1553, messieurs « ont ordonné qu'il sera envoyé un messagier a maistre Jehan Seron, maistre des enffans de cueur de Chaaslons pour scavoir s'il veult prandre la maistrise des enffans de cueur de l'église de ceans ». Le 21 février 1553, messieurs « veu les lettres que leur a envoiées maistre Jehan Cyron maistre des enffans de cueur de Chaaslons qui s'est excusé de venir servir a la maistrise des enffans de cueur de l'église, ont ordonné que la charge en demourra a maistre Mathurin Savereau jusques ad ce qu'ils y auront pourveu ». Le 7 mars 1553, « [rayé : André Vergier] Jehan Regnault aussi enffant de cueur sera retiré de cheux la barbiere et amené en la maison du maistre des enffans [Mathurin Savereau] ». Le 11 mars 1553, « messieurs ont ordonné que messire Mathurin Savereau qui a la garde des enffans de cueur fera faire les treilles du jardin de la maison desdits enffans ; et luy seront les façons remboursees par chapitre actendu qu'il n'est ne quil a seullement la garde desdits enffans » (Pilleboue 1990, p. 223, 327 et Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 71v-72, f. 95ca, 105, 130ca, 135ca, 140ca).

La recherche d'un maître des enfants de chœur se poursuit ; et après un échec avec Pierre de La Pierre de Tours, le chapitre reçoit Jean Ponchet d'Orléans.

Le 18 avril 1553, « messieurs ont ordonné que ayant oy chanter le personnage qui a esté envoyé de Tours pour servir a la maistrise des enffans de cueur de l'église, sera receu sil est trouvé cappable ». Pierre de La Pierre est trouvé capable le 22 avril 1553. Le 8 juillet 1553, « messieurs ont commis Crenequin pour aller voir le grenier de la maison des enffans de cueur que Savereau demande estre carrellé que maistre Mathurin Savereau tient de l'église ». Mathurin Savereau est toujours maître des enfants, car Pierre de La Pierre n'est pas venu. Le 25 novembre 1553, le maître des enfants de chœur d'Orléans maître Jehan Ponchet est reçu maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle. Le 5 décembre 1553, « sur la requeste faicte par maistre Mathurin Savereau qui prie messieurs avoir esgard a la pene quil a eue a gouverner les enffans de cueur par le temps de 14 moys et que l'annee passée il a forny de bois pour le chauffer desdits enffans et autres frais par luy faitz, ont remis pour en ordonner jusqu'à ce que le maistre d'Orleans soit venu ». Le 19 décembre 1553, on fait un inventaire des biens de la maîtrise que l'on passe à Jean Ponchet et Mathurin Savereau en est déchargé. Ce même jour, « il sera païé et baillé a messire Mathurin Savereau pour ses peines et sallaires d'avoir instruit et gouverné les enffans le temps et espace de un an ou environ, la somme de 10 livres tournois sur laquelle somme sera desduict et rabaptu audit Savereau les 100 sous quil a receuz plus quil ne luy est deu du present mois pour la nourriture desdits enffans en delaissant sa faryne qui est en ladite maison pour la nourriture desdits enffans ». Le 16 février 1555, « requeste faicte verbalement par Mathurin Savereau, Jaques Rossilhon et Nicole Rebours chapelains et vicaires a ce quil pleust a messieurs leur faire raison de François Rolin distributeur lequel les avoit surchargez de pertes au quartier finissant le dernier jour de decembre passé ; pour consideration de laquelle requeste apres lesdits chapelains et vicaires retirez, ilz ont fait appeler ledit distributeur auquel ilz ont fait entendre ce que dessus ; et de luy prins le serment sil avoit fait perdre aucune chose ausdits... a juré et affermé que non et que le roole par lui rendu et présenté au chappitre pour ledit quartier contenoit verité et navoit fait sort a aucuns des habituez de l'église ; mais justement les avoit ponctuez quand ilz ont fait faulte d'assister aux heures. Le dit Role aura lieu » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 5v, f. 7-7v, f. 45, 105ca, 107, 8G 1522, f. 155ca).

Le 15 janvier 1558, « messire Mathurin Sauvereau supplie messieurs lui octroyer sa sepulture en l'église de ceans davant l'autel de Nostre-Dame de pitié ou les enffans de cueur chantent leur messe ; et pour ce faire donnera la somme de 10 livres tournois pour appliquer ad ce quil plaira ordonner a messieurs. Et quil leur plaise assister avec les chapelains et vicaires au

convoy de son corps et pour ledit convoy donnera 100 solz qui se distribueront ad manum comme l'on a acoustumé. Et quand son corp sera en ladite eglise sera dit vigilles davant ou apres son enterrement ainsi que plus commodement se pourra ; et le lendemain la mes des mors comme a ung obit ordinaire ; et pour lesdites vigilles et messe donnera 10 livres tournois qui se distribueront ad manum. Messieurs ont accordé audit Savereau a la charge que ses heritiers feront ouvrir et fermer a leurs despens la sepulture ». Le 8 février 1558, messire Mathurin Savereau est mort... et on lui fait sa cérémonie. Le 9 juillet 1558, « monsieur de Fougères a remonstré que messire Pierre Le Jeune vicaire s'en vouloit aller ; toute fois estoit adverti que ou on voudroit le pourveoir d'une place de chappelain demoreroit au service de l'église ; surquoy messieurs ont prié ledit sieur de Fougieres de le presenter a la place de son chappelain au lieu de feu maistre Mathurin Savereau. [Le chapitre répond favorablement.] Messieurs ont commis Crenequin pour l'interroger parce que l'office de chantré est vaccant ». Le 23 août 1561, « monsieur de Fougieres a présenté messire Anthoine Monsayon vicaire de l'église a l'office de chappelain que souloit tenir feu maistre Mathurin Savereau vaccant a present par son trespas ». Il est renvoyé à monsieur Crenequin « pour la vacation de l'office de chantré ». Le 26 août 1561, rapport de Crenequin sur Montsayon sur l'office de chapelain « que souloit tenir maistre Mathurin Savereau et depuis Pierre Le Jeune a present vaccant pour la longue absence dudit Le Jeune. Il est suffisant et est reçu (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1525, f. 139-139v, 152, 8G 1526, f. 45, 8G 1528, f. 64, 65ca).

Antoine de Saveuse (1563-1588)

Antoine de Saveuse est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1563.

L'essentiel des données proviennent de l'ouvrage de Maugis sur le parlement de Paris (Maugis 1916, p. 219, 228, 249).

- *Parlement de Paris, 1563-1588*. Clerc, élu à la 2^e chambre le 8 avril 1562 et reçu le 11 décembre 1563 au lieu de Philippe Hurault fait Maître des Requêtes. Il résigne en faveur de Pierre Le Maistre le 29 juin 1588.
- *Chancellerie de France (Charles IX, Henri III)*. Antoine de Saveuse est notaire et secrétaire du roi.
- *Cathédrale de Paris*. Antoine de Saveuse est qualifié de chanoine de Paris.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1568*. Antoine de Saveuse est chanoine de la Sainte-Chapelle, mais ne figure pas dans les listes d'Henri Stein. Seul un Charles de Saveuse est reçu chanoine en 1658.
- *Autres bénéfices*. 1567 : le 20 mars 1567, il est qualifié de prieur commendataire des prieurés conventuels de Saint-Léger de Fliscourt et de Notre-Dame de Montdidier, diocèse d'Amiens ; Doyen d'Amiens par résignation de Nicolas Griveau ; 1582 : le 18 août 1582, il est qualifié de Doyen de Saint-Hilaire de Poitiers, seigneur de Lozinghem.

Martin Savineau [Semeneau] (1420 ?-1440)

Martin Savineau est peut-être vicaire en 1420 et chapelain en 1438 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1420 ?-1440*. Martin Savineau figure dans les effectifs et comptes de 1438 et 1439-1440 comme chapelain avec des distributions normales sauf au terme de Pâques 1440 où elles sont faibles. Il est peut-être identifiable au vicaire M.

Semeneau qui apparaît comme vicaire au terme de Noël 1420 dans les comptes de 1420-1421 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642-1643).

Jean Seguin [Sequyn, Sequin] (1508-1510)

Jean Seguin est chapelain et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges du 8 juillet 1508 au 9 novembre 1510.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1508-1510*. Le 8 juillet 1508, « messieurs ont retenu maistre Jehan Sequyn [ou Seguin] prebstre pour estre et demorer maistre des enffans de seans a la maniere que ont esté les autres maistres par cy davant et sera receu en vicaire et lui ont baillé 8 livres tournois pour aller et revenir et sera paiee sa despence que a faicte ». Le 2 septembre 1508, « veu l'opinion de la plus grant et sene partie [de] messieurs que monsieur le chancre seroit sommé de presenter en une de ses plaices maistre Jehan Sequyn [à la maîtrise des enfants] le dit chancre present seroit sommé et de fait l'ont sommé de le presenter ; a quoy monsieur le chancre s'est opposé et qu'il ny consentoit en rien et proteste d'en appeler ; et apres ce a esté ordonné que maistre Jehan Sequyn sera receu modo et forma que avoit esté receu Moton Cralier et prandra ses gaiges de chapelain avec le prouffit de la maitrize des enffans de cueur ». Le 9 septembre 1508, messieurs ont « ordonné que messires Jaques Renglard et André Julian auront leurs distributions durant le temps quilz ont esté a Sancerre ; et veu leurs requestes plus ont donné audit messire André 3 jours quil a esté a sa cure ; et sera païé audit messire Jacques la despence quil a faicte touchant le maistre des enffans [Jehan Sequin] dernier venu ». Le 14 avril 1509, « a esté ordonné que le maistre des enffans de cueur yra chercher des enffans et prandra ung de l'eglise ad ce congnoissant pour luy faire compaignie ». Le 24 novembre 1509, messieurs ont « ordonné pour aller chercher des enffans le maistre desdits enffans au lieu de Sancerre ». Le 4 mai 1510, messieurs ont « ordonné estre baillé par le receveur au maistre des enffans tant pour la robe que la despence quil a faicte aux enffans et son voiage de Sancerre la somme de 6 escus d'or cest assavoir 3 ecus pour la robe... et ung muy de blé moetié froment et seigle pour toutes choses contenues en sa requeste ». Le 3 septembre 1510, messieurs ont « ordonné que l'on fera venir le maistre des enffans de ceans au premier chappitre pour luy faire certaines remonstrances touchant les enffans ». Le 13 septembre 1510, « messieurs ont fait venir le maistre des enffans de cueur de ceans ainsi que l'avoit esté ordonné en chapitre et luy ont remonstré ce quil avoit esté ordonné ». Le 9 novembre 1510, messieurs ont « ordonné que le receveur baillera au maistre des enffans de cueur la somme de 20 livres tournois pour le recompenser de la pencion des enffans quil a tenu et fait leur depense de troys enffans quil a tenu qui sont sortys daubes » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 102, 107v, 125, 142v, 156v, 170ca, 171).

Charles Seigneuret (1550-†1551)

Charles Seigneuret est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1550. Il meurt en novembre 1551.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1550-1551*. Le 27 septembre 1550, « messieurs ont ordonné que Charles Seigneuret filz de Jehan Seigneuret de la paroisse d'Estrichy sera receu enfant de cueur actendu la certification de sa suffisance faicte par messires Jehan Bastard, Loys de La Roche et François Bernard chappelains de ceans ». Le 30 septembre 1550, « venerable personne messire Noel Boguin docteur en theologie et Sulpice L'Auvertan natif d'Estrichy de present demourant a Bourges ont certiffié a messieurs que Charles Seigneuret filz de Jehan Seigneuret de la paroisse dudit Estrichy est nay et procee en loyal mariage, le scavent par ce qu'ilz et chacun d'eulx congnoissent les pere et mere dudit Charles lesquelz ilz ont toujours

bien conversé ; veue laquelle certification, messieurs ont ordonné que les aulbes seront baillees audit Charles ainsi que aux aultres enffans de cueur de l'église ». Le 13 octobre 1551, il est donné « 40 sous au pere de Charles enffant de cueur survenu mallade pour le conduyre en sa maison ». Le 14 novembre 1551, il « sera baillé au pere de feu Charles Seigneuret qui estoit enffant de cueur de l'église la somme de 110 sols oultre 40 sols qui luy ont esté donnez pour les medicamens et norriture qui luy ont esté baillez durant sa malladie en rendant par luy le lit et la robbe neufve de sondit filz » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 163v, 164, 8G 1519, f. 70ca, 80).

Raoul de Sejour [Du Sejour, de Subjurno] (1248-†avant 1288)

Raoul de Sejour est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1248.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1248-1288*. Raoul de Sejour est reçu chanoine en 1248 et probablement remplacé en 1288 par Guillaume de Lissy (F-AN, LL 630, p. 143, Stein 1912 p. 133). Son obit est célébré le 22 février et le 14 mars : « *Obitus duplex dominorum Petri mignoti quondam regis elemosinarii et Radulphi subiurno, ac Joannis de Kala huius capelle quondam canonicorum necnon Dyonisii decollatoris, quondam regis karoli sexti elemosinarii, et Joannis crete eiusdem capelle canonicorum. Quorum animabus* » (F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741).

Guillaume Sellier (1621-1626)

Guillaume Sellier est vicaire en 1621 et chapelain en 1624 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1621-1626*. Guillaume Sellier est reçu vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges à la fin du deuxième terme, de Noël, de l'année 1621-1622, sans doute vers la mi-décembre. Il touche environ 1/6 de la distribution normale pour ce terme. Les deux autres sont normaux. Il est encore vicaire de 1622-1623 à 1623-1624. En 1623-1624, il est reçu chapelain au quatrième terme, le terme de Saint-Jean 1624. En 1625-1626, il n'est mentionné comme chapelain que les trois premiers termes avec des distributions normales pour les deux premiers et un quart de la normale pour le troisième. Il disparaît du quatrième terme, celui de Noël 1626. Il quitte donc la Sainte-Chapelle autour du 15 janvier 1626. Il reçoit 6 livres le 22 mars 1622. Le 22 septembre 1623, il touche 3 livres 4 solz tournois (F-AD 18, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, f. 104, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 100, 8G 1682).

Jean Semelle [Semele] (1452-1489)

Jean Semelle est peut-être clerc de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1452, mais surement chapelain de la Reine Marie d'Anjou en 1452.

- [*Sainte Chapelle de Bourges, 1452*]. Jehan Semelé, clerc, est témoin à la réception de Jean Parnant, dont Hugues Polin est procureur, avec Jean Le Vasseur le dimanche avant la Saint-Vincent (22 janvier) 1452 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 51).
- *Chapelle de la reine de France Marie d'Anjou, 1452-1463*. Chapelain de la chapelle en continu d'avril 1459 à 1463 (Perkins 1984, Annexe I-5, p. 548-550), il figure dans les expectatives de la cour de France envoyées à Rome en 1462, parmi les officiers recommandés par la reine, au titre de chanoine de Poitiers (par expectative) et chapelain de la reine (Gotteri 1971, annexe III, p. 519, renvoyant à I-BAV, Reg. Vat. 521, f. 100v).

• *Collégiale Saint-Hilaire de Poitiers, 1489*. Par une lettre du 27 mai 1489, le roi Charles VIII donne ordre au Parlement de Paris de vider le procès entre « nostre cher et bien amé chappellain ordinaire, maistre Jaques de Gascoignolle » et « un nommé maistre Jehan Semelle », au sujet « de la prebende de Saint Hylaire le Grant de Poictiers » (Charles VIII COR, t. 2, p. 338). On peut supposer que Semelle, qui n'était manifestement plus au service de la cour, était bien alors devenu chanoine de Poitiers.

M. Semeneau (1420-1421)

M. Semeneau, s'il n'est pas identifié à Martin Savineau, est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1420.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1420-1421*. M. Semenau qui pourrait être Martin Savineau n'est mentionné, qu'une fois dans les comptes de 1420-1421 comme vicaire aux termes de Noël et Pâques (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642).

Jean-Jacques de Sene (1597-1598)

Jean-Jacques de Sene est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1597.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1597-1598*. Dongois écrit : « Jean-Jacques de Sene est reçu [chanoine de la 5^e chanoinie] le 22 février 1597 apres la mort d'Anselme de Caillot ne posseda qu'un an sa chanoinie ». Il est remplacé par Etienne Le Roy [de Saint-Martin] en 1598 (F-AN, LL 630, p. 177, Stein 1912 p. 134).

Jacques Sergeant (1586-1590)

Jacques Sergeant est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1586.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1586-1590*. Jacques Sergeant est reçu comme clerc le 14 décembre 1586. Le 14 juillet 1590, il subit comme clerc chantre une réprimande collective (Brenet 1910 p. 140, 144 d'après F-AN, LL 600, f. 79v, 126).

Guillaume Sergent (1575)

Guillaume Sergent est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1575.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1575*. Guillaume Sergent, du diocèse de Beauvais est reçu comme clerc le 26 novembre 1575 (Brenet 1910 p. 127 d'après F-AN, LL 599, f. 147v).

Claude [Claudin] de Sermisy [Cermisy] (1508-†1562)

Claude de Sermisy, compositeur avec œuvres conservées, clerc en 1508, puis chanoine (1533) de la Sainte-Chapelle de Paris, appartient à la Chapelle Royale de 1509 jusqu'à 1560. Il meurt à Paris le 13 octobre 1562 et est enterré dans la Sainte-Chapelle de Paris. Nous nous inspirons fortement de Christelle Cazaux (Cazaux 2002, p. 375-376) et de la notice du New Grove rédigée par Isabelle Cazeaux et John T. Brobeck (NG2. PCB).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1508-1509 et 1533-1562*.

1508-1509 : La première mention de Claude de Sermisy est dans un registre de la Sainte-Chapelle au 19 juillet 1508, comme clerc de la Sainte-Chapelle pour une répartition de

chambre (Brenet 1910 p. 48, 49 d'après F-AN, LL 623, f. 44). Il la quitte avant octobre 1509, sans doute pour rejoindre la Chapelle d'Anne de Bretagne (voir ci-après).

1533-1562 : Claude de Sermisy revient à la Sainte-Chapelle comme chanoine de la 11^e chanoinie. Gilles Dongois écrit : « reçu le 20 septembre 1533 au lieu de Jean Parent, il avoit été soumaître de la Chapelle du Roy François premier qui créa cet office en 1543. Cette charge luy donnoit l'intendance sur la Musique de la chapelle du Roy. Il posseda sa chanoinie jusques en 1562. Gabriel Verdereau receu le 11 juillet 1562 au lieu de Claude Sermisy, qui mourut trois mois a près... » (F-AN, LL 630, p. 278 et Stein 1912 p. 136).

Claude de Sermisy est cité comme chanoine dans le procès-verbal de récolement des reliques de la Sainte-Chapelle, qui fut dressé le 22 mars 1534 (n. st.) (Brenet 1910 p. 88, 89 d'après Morand 1790, Pièces justificatives p. 104, Félibien 1725 t. III, p. 156 et Vidier 1910, p. 339). Il est encore mentionné au minutier central à la date du 27 août 1561, en compagnie de François de Butor et des chanoines Jacques Belleau, Jouachim du Griffon, Jehan Durantel et Toussaintz Barin pour l'exécution du testament de feu Joachim Michon en faveur de la Sainte-Chapelle (Handy 2008, p. 248 d'après F-AN, MC, VIII, 247) : « Nobles et discrettes personnes, maistres François Debutord trésorier, Claude de Sermisy, Jacques Belleau, Jouachim du Griffon, Jehan Durantel et Toussaintz Barin, tous chanoines de la Sainte Chappelle du Palays roral à Paris, deument assemblez au lieu dict le parc, jour, lieu et heure accoustumez, pour traicter des négozes et affaires de ladicte Sainte-Chappelle. Ce, faisans et représentans la plus grade et saine partye des chaoines d'icelle Sainte Chapelle à Paris, résidens en ceste ville de Paris. Confessent, oudict nom, avoir eu et receu et leur avoir esté baillé, paié et distribué par honorable homme maistre Léon de Cerbye, examinateur pour le Roy nostre Sire en son Chastelet de Paris, le jour de l'adjudication par décret faicte au parc civil dudict Chastellet, d'une maison size rue Troussevache, qui fut et apartint à feu honorable homme Joachim Michon en son vivant Conseiller du Roy en icelluy Chastellet, la somme de trois cens soixante-quatre livres, unze solz, six deniers tournoyz, savoir est LXIII l., XI s., VIII d. t., pour tous les arrérages qui estoient deubz ausdictz Sieurs de la Sainte Chappelle, à cause des vingt-cinq livres tournoys de rente desclarées et contenues audict banc ».

Claude de Sermisy n'est plus mentionné dans Brenet qu'après son décès : « Le 13^e jour d'octobre 1562 environ 8 heures du soir trespassa Mons. Claude de Sermisy, Chanoine de ceste Sainte Chapelle. *Cujus anime Deus sit propicius* ». Et à la date du 14 octobre 1562, les chanoines « ont ordonné que feu Monsieur Maistre Claude de Sermisy nagueres leur confrere qui mourut le jour d'hier ainsi qu'il a esté raporté et après que le testament dudit deffunct a esté leu, pour le regard de la sepulture, sera ensepulturé et ouverture sera faicte de la terre en la basse Chappelle en l'endroit qui sera advisé par les exécuteurs et parents dudit deffunct ». Il est si célèbre que « Roussignol, chappellain perpétuel » fait la fondation d'une « messe des cinq plaies », qui devait être chantée « en musique », avec les leçons composées par Claudin de Sermisy : « ...*Quequidem missa decantabitur musice et dicetur missa novem lectionum composita a Domino Claudin, cum Gloria in excelsis Deo et Credo et etiam prosa Stabat mater dolorosa decantabitur musice... In fine vero misse decantabitur psalmus De profundts musice altavoce cum precibus et orationibus assuetis* ». Le 13 juillet 1583, Souchet, exécuteur testamentaire de « défunt Roussignol », remet aux chanoines les 50 ecus de sa fondation (Brenet 1910 p. 106, 135 d'après F-AN, LL 626, f. 149, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 51v et Bibl. Maz. ms. 3339, f. 29 et 30).

• *Chapelle Royale de la cour de France (Anne de Bretagne, François 1^{er}, Henri II, François II), 1509-1560.*

1509-1514 : Il appartient à la chapelle privée de la reine Anne de Bretagne probablement avant octobre 1509, mais certainement en 1510, comme l'indiquent deux suppliques au pape

Jules II du 4 février et 8 juin 1510 (Sherr 1988 p. 78 d'après RS 1339 f. 65v-66 et RS 1348, f. 129) qui le qualifie aussi de clerc du diocèse de Noyon.

1514-1515 : Il est probable qu'à la mort de la reine en janvier 1514, il passe au service de Louis XII comme chantre de la Chapelle Royale. Il figure dans les comptes des obsèques du roi en janvier 1515 (Cazaux 2002 p. 310 d'après F-AN, KK 89). Il est l'un des 23 musiciens de la Chapelle cités pour les obsèques du roi, dont au moins huit étaient auparavant dans la chapelle de la reine.

1515-1547 : Claude de Sermisy reste à la Chapelle Royale de François 1^{er} et accompagne sans doute ce dernier en Italie à l'été 1515. Il est probablement présent quand la Chapelle Royale chante une messe avec la chapelle pontificale pendant la rencontre entre François 1^{er} et le pape Léon X à Bologne du 11 au 15 décembre 1515. Pour témoigner de sa reconnaissance, le pape récompense certains membres de la Chapelle Royale, une charge de notaire apostolique pour le maître de la Chapelle Royale Antoine de Longueval et le compositeur de la cour Jean Mouton. De même Claude de Sermisy, chanoine de Noyon et quatre autres chantres (Jean Richafort, Guillaume Cousin, Noël Galoys et Johannes Durand dit le Fourbisseur) reçoivent de Léon X une dispense pour tenir des bénéfices incompatibles le 30 janvier 1516 (Cazaux 2002 p. 375 citant H. W. Frey, « Leo X », dans *MGG* d'après RV 1206, f. 466v-468v). Claude de Sermisy figure dans les comptes de la Chapelle Royale du 1^{er} octobre 1517 au 31 septembre 1518 pour des gages annuels de 240 l. t. (Cazaux 2002 p. 310 d'après F-AN, KK 289). Il prend peut être part aux festivités du Camp du Drap en d'Or du 7 juin au 10 juillet 1520, où pendant trois semaines, François Ier et Henry VIII d'Angleterre rivalisèrent de fastes et d'apparats. Claude de Sermisy devient sous-maître de la Chapelle Royale sans doute dès 1525 au départ d'Antoine de Longueval et certainement avant 1530. En effet dans une épître citée intégralement dans (Cazaux 2002, p. 260, 261) que le poète Jean Du Four dédia à Hector Boucher, Claudin est cité en premier et avec le titre de « maistre et recteur ». Claude de Sermisy est certainement présent à Boulogne pour la seconde rencontre entre François 1^{er} et Henri VIII du 21 au 29 octobre 1532, où la Chapelle Royale chante notamment le motet de Sermisy *Da pacem Domine*. Claude de Sermisy figure comme sous-maître de musique dans les comptes de la Chapelle Royale de 1533 et dans le compte des obsèques de François Ier en 1547 (Cazaux 2002 p. 311, 312 d'après F-BnF, ms. fr. 10389 et 10392). Il est en 1533 sous la responsabilité administrative du cardinal François de Tournon, diplomate et humaniste. Il dirige environ 40 chantres adultes et six enfants de chœur et est responsable des livres de musique et de liturgie de la chapelle. Comme sous-maître, Claude de Sermisy gagne 400 l. t. de gages annuels en 1533. Selon Du Peyrat, qui se fonde sur des comptes des Menus-Plaisirs aujourd'hui perdus il gagne 600 l. t. de 1543 à 1545 et 700 l. t. en 1547, tandis que le cardinal François de Tournon, lui, gagne 1200 l. t. (Du Peyrat 1645 p. 482). Ses revenus sont augmentés des nombreuses prébendes qu'il possède.

1547-1560 : Claude de Sermisy occupe la charge de sous-maître au moins jusqu'en 1555 (NG2. PCB), la partageant avec Jean-Loys Hérault de Servissas, de 1543 à 1545, avec Guillaume Belin et Hilaire Rousseau de 1547 à 1553 et avec Guillaume Belain et Nicolas Testard en 1559, aux obsèques de Henri II. Il se qualifie en 1555 de chantre, chanoine, sous-maître de la chapelle, quand il est le parrain de Marie, la fille de Jehan 1^{er} Dugué. (Handy 2008 p. 492, d'après F-AN, KK 125, f. 1381v et F-BnF, nouv. acqui. Fr. 12097, fiche n° 24179). Enfin, Claude de Sermisy est mentionné dans les comptes du Trésor de François II le 4 juin 1560 pour le paiement des gages à Ferry Finet pour le dernier semestre 1559 fait à C. de Sermisy comme son procureur (BrooksJ 2000 p. 528 d'après F-AN, KK 129, f. 291v-292).

• [*Sainte-Chapelle de Bourges*], 1556. Le nom de Claudin de Sermisy est mentionné une fois le 11 février 1556 : sur les lettres que a escrites a messieurs maistre Claudin de Sermisy pour

ung maistre pour les enffans de cueur de l'eglise ont ordonné avant que lui faire responce qu'il sera enquis de la capacité et mœurs de celui qui est en cesteville de Pignemy pres Amyens (Pilleboue PCR d'après F-AD18, 8 G 1523, f. 133v). Il est probable que Claudin de Sermisy recommande quelqu'un pour le poste de maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Autres bénéfices.* Il obtient en 1510 le bénéfice du prieuré de Saint-Jean de Bouguennec dans le diocèse de Nantes. Sur la permission du pape, voir plus avant, il possède trois bénéfices inconciliables. En 1516 il possède un canonicat à Noyon, un autre à Notre-Dame-de-la-Ronde à Rouen qu'il résigne avant le 10 décembre 1524, contre une chapelle de la paroisse de Cambron, dans le diocèse d'Amiens (Robertet 1888 n° 117). En 1533, il devient chanoine de la Sainte-Chapelle où il restera jusqu'à sa mort, voir ci-avant. Cette charge lui offre une résidence à Paris suffisamment grande pour accueillir les chanoines de Saint-Quentin, quand leur ville est envahie par les troupes espagnoles. En 1554 il obtient une prébende dans l'église Sainte-Catherine de Troyes.

- *Sa réputation, son œuvre*

Reconnu dès son vivant comme l'un des plus grands musiciens de son temps, Claudin est l'auteur d'environ 175 chansons composées sur des vers de poètes de la cour, Marot, Saint-Gelais, François I^{er}, Marguerite de Navarre ou Claude Chappuys. Son œuvre religieuse comprend une centaine de pièces, dont plus de 70 motets. On y trouve quelques pièces purement liturgiques, destinées à embellir les offices de la cour, comme l'hymne *O salutaris hostia*, institué par Louis XII dans la messe royale, et dont Jean Mouton avait également, quelques années plus tôt, donné une version polyphonique (Brobeck 1991 p. 148, 149), ou *Regi Seculorum*, chanté lors des grâces dites à table. Mais Claudin a également composé des motets de circonstance au caractère politique plus affirmé, comme le *Quousque non reverteris pax orba Gallis*, qui se rapporte sans doute à la captivité de François I^{er} en Espagne, en 1525 (Dunning 1970 p. 323 et Heartz 1969 p. 63). Les musicologues considèrent volontiers Claudin de Sermisy comme le chef de file de la messe dite « parisienne » en raison de l'influence des techniques de composition de la chanson de l'époque sur ce genre religieux (Allaire 1967 p. 38). Quelques-unes des messes du musiciens connurent un succès assez durable : la *Missa novem lectionum* était chantée à la Sainte-Chapelle dans un office spécial fondé par Claude Rossignol (voir ci-avant). Les œuvres religieuses du musicien furent à plusieurs reprises parodiées, réutilisées par lui-même ou par d'autres compositeurs, transcrites et arrangées pour instruments, ce qui montre qu'elles étaient relativement célèbres (NG2. PCB). On pourra trouver la liste exhaustive des œuvres de Claude de Sermisy dans le *New Grove*.

Gilbert Sernin [Sernain, Servain] (1598-1610)

Gilbert Sernin est enfant de chœur en 1598 et vicaire en 1601 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1598-1602 et 1610.* En 1598-1599, « sera alloué au receveur la somme de 33 livres quil a payez a Jehan Lafon pour ung quartier de la pention de Gilbert Sernin naguerrres enfants de cueur de leglise commancant ledict quartier le premier jour de may » et en 1599-1600 : « A esté payé a monsieur Jacques Moulu, principal du college de Sainte Marie la somme de quarante six livres pour la pention de Gilbert Sernin naguerrres enfants de cœur suivant l'ordonnance signee Paillasson le 25 aoust 1599 ». Sernain sans prénom, sans doute Gilbert, est nouveau vicaire dans le compte de l'année 1601-1602. On peut lire dans ce même compte le 6 janvier 1602 « Gilbert Sernain vicaire marelier trente solz pour avoir fait le pain de chantrre ». Le 15 mai 1602, Gilbert Sernin reçoit la somme de 18

livres pour aller voir le pays. Il réapparaît en 1610 : par ordonnance du 18 mai 1610, « Gilbert Sernain chantre » reçoit un don de 9 livres (F-AD 18, 8G 1662-1664, 8G 1669).

Bon de Serres (1588-1601)

Bon de Serres est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1588.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1588-1601*. Dongois écrit : « Bon de Serres neveu de Bon de Broé, fut receu chanoine [de la deuxième chanoinie] au lieu de Bon de Broé son oncle le 2 mars 1588. Il étoit fils de Jacques de Serres, Lieutenant Général de Vivares et de Barbe de Broé sœur de Bon de Broé. Il fut conseiller au Parlement [inconnu de Maugis], et posséda sa chanoinie jusques en 1598 [sic pour 1601]. Il avoit un frere Evesque du Puy qui succéda a l'Abbaye de Montebourg apres la mort de Bon de Broé et son neveu Jules de Serres qui succéda a l'Evesché et a la même abbaye. Il y a eu un Jean de Serres qui avoit été conseiller au Parlement de Rouen et qui fut en 1522 conseiller au Parlement de Paris ». Il est remplacé en 1601 par Pierre Lallemand (F-AN, LL 630, p. 133, Stein 1912 p. 133).

[-] Serrurier [Sarrurier, Le Serrurier] (1532-†1533)

Le Serrurier, sans prénom, est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1532. Il meurt en août 1533.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1532-1533*. Le 7 mai 1532, « sera baillé a la femme qui pense le petit Sarrurier enfant de cueur 2 boisseaux de froment et 2 de marcesche ». Le 19 novembre 1532, il sera donné « au medecin (monsieur Tillier) 10 sous pour avoir visité le petit Sarrurier enfant de cueur ». Le 21 juin 1533, « sur la remonstrance faicte touchant ung jeune enfant de cueur de l'eglise de ceans nommé Le Sarrurier auquel luy est survenu quelque maladie par le moyen de laquelle il ne peut servir ne chanter en l'eglise, ce considéré messieurs ayant pitié de pouvre enfant lequel est orfelin ont ordonné luy estre païé par leur receveur general 20 sous par moys pour luy aider a vivre ; et ce tant quil leur plaira... ». Le 2 août 1533, « sera païé a la mere du feu petit Sarrurier en son vivant enfant de cueur de ceans la somme de 70 sous compris 10 sous tournois qui pieça luy ont esté baillez » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 180ca, 224v, 8G 1516, f. 10ca, 20ca).

Nicolas Seurat (1576-1577)

Nicolas Seurat est facteur d'orgues à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1577.

• *Hôpital Général de Lyon, 1576*. Nicolas Seurat a restoré en 1576 les orgues de l'hôpital général de Lyon d'après Frank Dobbins (Dobbins 1992, p. 305).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1577*. Le 22 janvier 1577, « Nicollas Seurat organiste de la ville de Troyes en Champagne a promis et s'est obligé a messieurs de la Sainte-Chapelle de reparer bien et deuement le grand jeu des orgues de leur esglise, recoller les soufflectz, l'endroit ou il en sera besoing en sorte quil ne se puisse perdre vent, et faire jouer tous les thuyaulx qui sont et se trouveront esdits orgues et fornyra ledit Seurat des matyeres qui y sont, laquelle besongne il sera tenu rendre faicte et parfaicte bien et deuement comme dict est dans six sepmaynes au plus tard ; et ce pour la somme de 40 livres tournois qui luy sera payable a fur quil fera ladite besongne sur lequel point luy a presentement esté dadvance la somme de 10 livres tournois ». Sont présents Jehan Budholle couturier et Louis Cleryault : signature de Seurat. Le 29 janvier 1577, « messieurs ont ordonné que leur receveur payera et bailhera a Nicollas Seurat entrepreneur pour racoustrer les orgues de seans la somme de 10 livres tournois ».

sur la somme de 40 livres tournois audit Seurat promise pour reabilher et racoustrer lesdites orgues ». Le 30 janvier 1577, « messieurs ont commis monsieur Mareschal pour voir si l'organiste qui avoit entrepris a reacoustrer les orgues de seant a satisfait a sondit marché et pour ce fait appeler a monsieur Facette et de La Pierre. [Ce même jour, messieurs ont] ordonné que le receveur payera a Nicollas Seurat organiste la somme de 10 livres tournois ». Le 10 février 1577, « le receveur payera a Nicollas Seurat 10 livres tournois qui luy reste a payer de la somme de 40 livres tournois... ainsi quil a esté rapporté par Facette et de La Pierre commis quant ad ce ». Le 9 mars 1577, le receveur payera « a Nicollas Seurat organiste 26 livres tournois oultre et par dessus les 24 a luy cy davant avancez pour faire 6 jeulx sur le petit sommyer des orgues ». De nouveaux payements « a Nicolas Seurat organiste » s'échelonnent les 16 mars 1577, pour 20 livres tournois, 30 mars 1577, pour 30 livres tournois et 13 avril 1577, pour 10 livres tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539).

Toussaint Sidrac (1630-1645)

Toussaint Sidrac est clerc taille en 1630, puis à nouveau en 1636 de la Sainte-Chapelle de Paris.

Fanch Thoraval suggère dans une communication personnelle que Sidrac, mis en scène par Boileau dans le *Lutrin*, quand ce dernier propose de placer le meuble devant la stalle du chaire, est notre Toussaint Sidrac, fils de Sidrac Rahel, luthiste et musicien du roi en 1616 et aussi le petit fils de Toussaint Rahel, maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1573 à 1581.

Jacques Boileau, dans la lettre qu'il adresse à Claude Brossette, précise que Sidrac « est un vrai nom d'un vieux chapelain-clerc de la Sainte-Chapelle, c'est-à-dire un chantre-musicien dont la voix étoit une taille fort belle » (Cizeron-Rival 1770, vol. 1, p. 243). Bien que le frère de Boileau n'en dise pas plus, il ne fait pas de doute que l'inspirateur de l'intrigue du *Lutrin* ait été Toussaint Sidrac, clerc originaire de Bourges, rentré le 17 avril 1630 à la Sainte-Chapelle de Paris comme chantre taille (Brenet 1910 p. 173 d'après F-AN, LL 602, f. 83-83v). Ce clerc est certainement le « Toussaint Rahel dit Sidrac » qui entre en 1625 au collège de Fortet de l'université de Paris (Pirro 1930, p. 54), ce qui permet de le rapprocher d'une famille de musiciens installée à Bourges depuis la seconde moitié du XVI^e siècle. Natif du Mans, Toussaint Rahel fut engagé à la Sainte-Chapelle de Bourges le 29 octobre 1563 comme taille. Il y devient maître de grammaire, puis maître de musique de la psalette avant de prendre en 1585 la charge de maître de chapelle de la cathédrale Saint-Étienne (voir sa notice). Un acte de vente daté du 28 avril 1607 indique que ce « maistre Thoussaintz Rahel, vivant chanoine et soubzchantre en l'église de Bourges » aurait été le père de Sidrac (ou Sidrach) Rahel, « personnellement estably noble homme, [...] demeurant a Bourges » (Soyer 1904, p. 214-217), qui est très certainement le luthiste Cydrac Rael Bituricensis dont la musique a été imprimée en 1603 dans le huitième livre du *Thesaurus harmonicus* de Jean-Baptiste Besard (*Branle de la gavotte alterius toni a Cidrach Rael Bituricensi composit*, f. 146) et que l'on retrouve comme musicien du Roi en 1616 (« Sidrach Rahel », De Brossard 1965, p. 251). Lui-même natif de Bourges, Toussaint Rahel dit Sidrac (ou Toussaint Sidrac), le clerc de la Sainte-Chapelle de Paris mis en scène par Boileau, lui est très certainement apparenté.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1630-1634 et 1636-1645.*

1630-1634 : Toussaint Sidrac, natif de Bourges, est reçu comme chantre taille et clerc, le 17 avril 1630. Le 7 juin 1634, les chanoines ordonnent que Sidrac « sera mandé au prochain chapitre pour luy faire des remonstrances des insolences qu'il faict tous les jours ». Le 23 décembre 1634, la chambre ci-devant occupée par Sidrac est donnée à Auxcousteaux (Brenet

1910 p. 173, 179, 180 d'après F-AN, LL 602, f. 83-83v, f. 185, 203). Toussaint Sidrac a donc quitté la Sainte-Chapelle fin 1634, pour une église du diocèse de Bourges, voir ci-après.

1636-1645 : Toussaint Sidrac, sous-diacre du diocèse de Bourges, est reçu clerc taille le 29 novembre 1636. Le 4 février 1637, la chambre de Michel de la Guerre organiste, est donnée à Sidrac. Le 2 mars 1644, Toussaint Sidrac reçoit une gratification de 15 livres tournois « pour lui ayder à vivre ». Le 5 octobre 1644, Toussaint Sidrac reçoit un don de 25 livres « par pure gratification ». Le 4 janvier 1645, Toussaint Sidrac est renvoyé à cause de ses disputes avec Bellezaize et lui est permis seulement de rester jusqu'au 1^{er} mars. Le 4 mars 1645, Toussaint Sidrac se refusant à quitter sa chambre, les chanoines la font ouvrir par le commissaire au bailliage du Palais, et dresser inventaire des meubles s'y trouvant, dont la garde est confiée à Charles Angot, clerc (Brenet 1910 p. 183, 194, 195, 196, 198 d'après F-AN, LL 602, f. 252, f. 255-255v et LL 603, f. 126, 128v, 138v, 146, 152v).

• *Bourges, 1634-1636*. Toussaint Sidrac est dit sous-diacre du diocèse de Bourges. Il est donc revenu dans sa ville natale.

Martin Sidre (1608)

Martin Sidre est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1608.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1608*. Le 13 décembre 1608, Martin Sidre, prêtre du diocèse de Noyon, est reçu comme clerc (Brenet 1910 p. 156, d'après F-AN, LL 601, f. 81-81v).

Jean Silaix (1468-†1476 ?)

Jean Silaix est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1468.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1468-1476 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jean Silaix est titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis de 1468 à 1476. Il remplace Matthieu Prevost et est remplacé par Pierre Brissault en 1476 (F-AN, LL 630, p. 313-314).

Julien Simonin (1639-1642)

Julien Simonin est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges mis au collège en 1639.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1642*. Julien Simonyn est enfant de chœur mis au collège en 1639. En effet on a dans le compte 1639-1640 : « payé a monsieur... pour deux quartiers de la pension de [Julien] Simonyn naguerrres sorty des aulbes 60 livres ». De même dans le compte de 1641-1642 « Payé a Julien Simonin naguerrres sorty des aulbes six livres ». Notons qu'un messire Simonin est vicaire d'une vicairie fondée par la Sainte-Chapelle dans la cathédrale de Bourges en 1656-1657 (F-AD 18, 8G 1683-1684).

Guillaume Simonneau [Symonneau] (1558)

Guillaume Simonneau est cierger de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1558.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558*. Le 7 mai 1558, « Jehanne Gilbert veuve de feu Guillaume Simoneau ciergé a recogneu a messieurs 8 deniers parisis de cens accordables sur la maison de Saint Jacques et appartenances assises en la rue d'Orron paroisse de Saint Fulgent et... sur une grange derriere ladite maison assise en la rue des dains (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 1ca).

Simon Simony (1546)

Simon Simony est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Paris en 1546.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1546*. Symon Simony « pauvre prêtre musicien natif du pays de Flandres » reçoit « par aulmosne » un don de un écu sol., le 4 septembre 1546 (Brenet, 1910 p. 93, d'après F-AN, LL 626, f. 88).

Cirus Simounin (1625-†1628)

Cirus Simounin est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1625.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1625-1628*. D'après Regnier, « Cirus Simounin, clerc du diocèse de Châlons fut nommé chanoine par la résignation que fit le sieur Charbonnier en sa faveur, laquelle fut admise à Paris le 19 décembre 1625. Il prit possession le 10 février 1626. Il mourut le mois de juin 1628 (F-AD 18, 8G 1504, p. 58). Cirus Symonnin apparaît dans le compte de 1625-1626 aux troisième et quatrième termes de l'année, avec des distributions moitié de la normale au troisième terme de Pâques 1626. Il disparaît du compte suivant qui subsiste, le compte de 1639-1640 (F-AD 18, 8G 1682-1683).

Jean Sohier alias Fede [Bourges] (1436-1477)

Il est possible que cette biographie très fournie, soit en réalité trop fournie et soit celle de plusieurs Sohier (Fiala PCR). Quoi qu'il en soit Jehan Sohier alias Fede est compositeur et chantre de la chapelle pontificale en 1443, de la chapelle du marquis de Ferrare en 1445, de la Chapelle privée de Charles d'Orléans en 1451, éventuellement de la chapelle ducale de Bourgogne en 1454, de la Chapelle de la reine Marie d'Anjou en 1462 et de la Chapelle Royale en 1473. Il est chapelain en 1449 et éventuellement, chanoine sous le nom de Sohier Le Clerc en 1473 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est encore gagiste en 1472 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Concile de Bale, 1436*. On trouve dans le Volume 6, p. 36 du (Concilium Basiliense : Studien und Quellen zur Geschichte des ...: Volume 6 books.google.fr Johannes Haller, Gustav Beckmann, Hermann Herre – 1925) au 22 mars 1436. Super supplicatione Johannis Sohier clerici Morinensis diocesis petentis secum dispensari, ut non obstante defectu natalium, quem patitur 35 de presbitero et soluta, ad minores et sacros ordines promoveri valeat temporibus juris, ...

• *Collégiale Saint-Amé de Douai, 1438-1441*. « Fede » puis « sire Jehan Fede » figure dans la liste des vicaires de Saint-Amé de Douai pour les années 1438-1439 et 1440-1441 (F-AD 59, 1G 2211 et 1G 2212) et, en 1439, « Johannes Sohier, maistre des enfans de chœur », reçoit 1 franc pour payer les ménestrels qui ont joué « le nuyt et le jour des Innocens » (La Fons-Mélicocq 1855, p. 174, repris dans 1887, p. 359). Les actes capitulaires révèlent toutefois qu'un père et un fils du même nom étaient actifs dans l'église : la veille de la Saint-Jean-Baptiste 1445, dans la section des chapelains demandant par leurs procureurs l'autorisation de ne pas être astreint à résidence, on relève que « sire Jean Sohier alias Fede demande l'autorisation de ne pas résider par son procureur, Jean Fede, père dudit sire Jean » (F-AD 59, 1G 17, f. 239 : « dominus Jo. Sohier alias Fede, per procuratorem vj [?] Johannem Fede, eiusdem domini Jo. genitorem, petiit licentiam non residendi »). Jean Sohier fils semble donc bien être le compositeur, qui était à cette époque en Italie. Que la famille soit étroitement associée à Douai est encore confirmé par l'existence d'un Guillaume Sohier, dit Fede cité

comme huissier en 1459 (voir l'Inventaire analytique des Archives communales antérieures à 1790. Ville de Douai. 1878).

- *Chapelle Pontificale à Rome (Eugène IV, Paul II), 1443-1445.* « Jo. Fede alias Sohier » ou « Joh. Sohier alias Fede » apparaît comme chanteur dans les documents de la chapelle pontificale de novembre 1443 à juillet 1445 (Haberl Bst t. III, p. 35, 36).

- *Chapelle du marquis de Ferrare (Leonello d'Este), 1445-1446.* Jehan Sohier est mentionné à la chapelle du marquis de Ferrare, Leonello d'Este, du 14 juillet 1445 à avril 1446.

- *Cathédrale de Cambrai, 1446.* Jean Fede est petit vicaire de la cathédrale de Cambrai du 30 juin au 23 novembre 1446. Pour André Pirro, le 19 septembre 1446, « recipiatur Johannes Fede in vicarium parvum ». Il reçoit une cape le 24 octobre 1446 (PirroBN-acta1058, f. 78v). Pour Plachart, Jehan Fede [Jehan Sohier] est un petit vicaire du 28 juin 1446 au 15 mars 1447. Son départ n'est signalé que par son absence de la liste des vicaires du 15 mars 1447 [LAN, 4G 7446, f. 6-6v]. Curieusement le chapitre n'enregistre sa réception que le 19 septembre 1446 [CBM 1058, f. 77v], même si les comptes de vin mentionnent spécifiquement sa présence le 28 juin 1446.

- *Saintes Chapelle de Paris, 1449-1450 et 1473-1477 ?.*

1449-1450 : Jehan Fede apparaît comme chapelain dans les comptes de 1449 et 1450 (Brenet 1910 p. 32 d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 271v, 272, 328v). Il est recruté en 1451, comme plusieurs collègues, par Charles d'Orléans.

1473-1477 ? : Gilles Dongois écrit « Sohier Le Clerc, [qui peut être différent de Jean Sohier alias Fede] reçu chanoine [de la 6^e chanoinie], le 12 janvier 1473, au lieu d'Antoine Caille. Il l'a possédé jusques en 1474 ». Il est remplacé par Artus Daunoy (F-AN, LL 630, p. 191-192, Stein 1912, p. 134). Henri Stein et Dongois donnent la date de 1474, Michel Brenet écrit 1477 ainsi que David Fallows dans sa notice du *New Grove*. Ce dernier affirme qu'il figure dans les comptes de la Sainte Chapelle jusqu'à 1477 (Brenet 1910 p. 76). Nous conserverons en conséquence une notice pour Sohier Le Clerc.

- *Chapelle privée de Charles d'Orléans, 1451-1453.* Jean Sohier est chantre de la chapelle de Charles d'Orléans.

- *Chapelle du duc de Bourgogne, 1454 ?.* Il pourrait être le « Jehan Zoïhier » mentionné avec « Jehan du sart » surement le compositeur comme un échevin du duc de Bourgogne à Genappe dans deux documents du 15 février 1454 (Brussels, Archives Générales du Royaume, Chartes du Brabant);

- *Chapelle de la reine Marie d'Anjou, 1462-1463.* Maistre. Jehan Sohier dit Fede, (chapelain) figure dans l'« estat des officiers domestiques de l'hostel de la Reyne Marie d'Anjou, femme du roi Charles VIIe, depuis l'année 1452 jusqu'en et compris 1463 » au titre de l'année 1462 et 1463 (Perkins 1984 p. 548, 549 d'après F-BnF, ms. Fr. 7853 p. 1420-1421).

- *Chapelle Pontificale, 1465-1466.* En 1466, un « Fede, nostro contratenoristae », très certainement Jehan Sohier, figure dans les document de Saint-Pierre à Rome, à la chapelle Giulia de décembre 1465 à avril 1466 comme contre ténor. Pendant ce séjour il réclame un canonicat à Noyon le 14 avril 1466 (Reynolds 1995, p. 48 et 333 et Haberl 1887 p. 49). Dans le chapitre consacré à ses prédécesseurs à la dignité de doyen de la cathédrale de Noyon, Levasseur glisse une allusion intéressante pour l'histoire de la musique dans la notice qu'il consacre au doyen Guillaume Boville, élu en 1446, théologien reconnu qui fit notamment le discours inaugural du procès en révision de Jeanne d'Arc : « Estant a Rome par la commission du Chapitre pour la cause du corps de saint Eloy, il résigna en 1466 sa

Chanoine à son serviteur Sohier, ou Fedé, par un certain déplaisir d'avoir été révoqué par lesdits de Chapitre, & un autre subrogé en sa place » (Levasseur 1633, p. 1323).

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1472-1473.* Le 22 août 1472, sur la requête de « *Domini ... Fede, supplicantis ut reciperetur un huiusmodi ecclesia seu sacra cappella in cappellanum seu vicarium usque ad certum tempus quo ad durante serviet in predicta sacra cappella... prefati domini cap. ordinauerunt quod dictus Fede habeat panna huius sacre cappelle et illa portabit et habeat tamdiu quamdiu eisd dominis placuent et de salario suo post modum advisabunt* ». [Les chanoines lui proposent de porter l'habit et de servir la chapelle pour un salaire tant qu'il plaira aux chanoines. Il semble engagé comme gagiste]. Le 13 février 1473, « *ordinauerunt tradi domino Joh. Fede 6 écus d'or, de et pro tempore quo servit et fuit conclusum quod [a cetero nichil ?] habeat* » [ordre de payer à Jehan Fede 6 écus d'or, pour le temps qu'il a servi] (Pilleboue PCR d'après F-AN, 1534, f. 105v, 117v). Jehan Sohier est mentionné dans les comptes de l'année 1472-1473, au dernier terme de l'année (le terme de la Saint-Jean), pour un paiement de 14 écus soit 19 livres tournois, 12 sols 6 deniers (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8 G 1654). Ce sont les derniers comptes disponibles avant l'année 1567-1568.

- *Chapelle Royale de la Cour de France (Louis XI), 1473-1474.* Après son séjour italien, il figure sous le nom de Phede pour l'année 1473-1474 dans la chapelle du roi (Brenet 1910 p. 32 et Perkins 1984 p. 534, 535, 555, 557, annexe II n° 38 d'après F- BnF, ms. fr. 20685, p. 623, 631).

- *Autres bénéfices.* Il obtient pendant son service à la chapelle de la reine Marie d'Anjou un canonicat à Saint-Omer. De même pendant son second séjour à Rome il réclame un canonicat à Noyon.

- *Réputation.* Fedé est mentionné au moins dans trois listes de musiciens par les poètes de son temps : la Complainte de la mort de Jacques Milet (1466) de S. Greban, la Déploration sur la trépas de Jean Ockeghem (1497) de Guillaume Crétin et le Livre de la deablerie (après 1500) d'Eloy d'Amerval. Le premier le cite avec Ockeghem, Du Fay et Binchois seulement. Les autres dans des listes plus longues, mais écrites après la mort présumée de Sohier. La Déploration de Guillaume Crétin le range parmi les musiciens décédés avant Ockeghem, c'est-à-dire avant 1497, qui saluent ce maître à son arrivée aux Champs-Élysées, et chantent en son honneur plusieurs de ses compositions (Brenet 1910 p. 32 citant Brenet 1893).

- *Œuvres.* Les deux Magnificat antiphones pour l'octave et la fête de Saint Dominique sont complets dans le manuscrit de Ferrare de la fin des années 1440 (I-MOe; voir AH, xxv, 1897, p. 241) ; le discantus paraphrase le chant dans les deux. Gaffurius mentionne la notation proportionnelle de O lumen dans son Tractatus practicabilium proportionum, c1482 (I-Bc A69, f.19). Tout a sa dame, A la longue and Mon cuer et moy se trouvent seulement dans le Chansonnier Nivelles de La Chaussée (F-Pn Rés.Vmc.57), bien que les textes du premier des deux soient aussi dans D-Bk 78B17 (ed. M. Löpelmann, Die Liederhandschrift des Cardinals de Rohan, Göttingen, 1923). Depuis dans le chansonnier Nivelles les deux premiers sont effacés (les seules pièces effacées dans la source après les pages de couverture ; On peut les lire par photographie en ultraviolet. D'autre part, L'omme banny survit dans de nombreuses sources, mais peut probablement être attribuée à Barbingant comme dans le Chansonnier Mellon (US-NH).

Magnificat antiphons. Magne pater sancte Dominice, 2vv, 'a faulx bourdon', ed. in M. Kanazawa: Polyphonic Music for vespers in the Fifteenth Century (diss., Harvard U., 1966)/O lumen ecclesie, 3vv, ed. in Kanazawa

Rondeaux. L'omme banny de sa plaisance, 3vv (probablement par Barbingant)/Tout a sa dame, 3vv (discantus affacé)

Virelais. A la longue j'ay bien cognu, 3vv (effacée)/Mon cuer et moy avons cencé, ? 3vv (seul le discantus survit)

Jean de Sommereuse (1337-†1365 ?)

Jean de Sommereuse est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1337.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1337-1365*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Jean de Sommereuse est le premier possesseur de la chapelle Saint-Jean l'Évangéliste de 1337 à 1365. Il est éventuellement remplacé en 1365 par Jean D'Arras (F-AN, LL 630, p. 327).

Jacques Sorbin (1611)

Jacques Sorbin est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1611.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1611*. Le 31 août 1611, Jacques Sorbin, demeurant à Dreux, est reçu enfant de chœur « en la place de Jacques Jacquinet » (Brenet 1910 p. 160 d'après F-AN, LL 601 f. 123-123v).

Claude Souchet (1563-†1586 ?)

Claude Souchet est cleric en 1563, chapelain en 1566 et chapelain perpétuel en 1583 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1563-1586*. Claude Souchet est mentionné pour la première fois le 12 septembre 1563 comme cleric dans la signification d'une ordonnance sur la gestion des absences. Le 20 février 1566 (n. st.), il est présent en tant que chapelain pour l'installation de Guillaume Belin comme Chantre. Le 10 mai 1567, il est mentionné comme chapelain dans un procès-verbal de délibération. Le 13 février 1574, Claude Souchet est encore mentionné comme chapelain. D'après Gilles Dongois, Claude Ouchet [il faut sans doute lire Souchet] est pourvu de la chapellenie perpétuelle de Saint-Venant en 1583 et est remplacé par Louis Ludet en 1586 (F-AN, LL 630, p. 333). Enfin le 13 juillet 1583, Michel Le Mercier et Claude Souchet, chapelains perpétuels, sont exécuteurs testamentaires de « défunt Roussignol, chappellain perpétuel » et remettent aux chanoines les 50 ecus de sa fondation (Brenet 1910 p. 108, 109, 111, 126, 135 d'après F-AN, LL 626, f. 158, 178v-179, LL 599, f. 12, 122 et LL 600, f. 43v).

Son nom est mentionné dans l'obit du 30 juin de Claude Rossignol comme exécuteur testamentaire de ce dernier et chapelain perpétuel : « *Eodem vero die sabati magistri puerorum choralium antedicti missam pro defunctis celebrare tenebuntur In capelle Sancti Venantii que est in superiori capella retro maius altare fundata pueris assistentibus et cantantibus illam alta vocem cuius capelle idem Rossignol modo est capellanus in cuius fine dicetur a dictis pueris clara voce Psalmus De profundis. cum precibus et oratione ut dictum est. [Obst] obituum vero dicti Rossignol ne forte cum tempore eius fundatio dimitteretur eoquod minor quam parsit esset distributio maiorisque oneris pro frequentiori servio per dictum rossignol fundato ut autem omnes ecclesiastici dicte sacrosancte capelle assidue ad celebritatem dicturum missarum convenient Tradite sunt dominis Thesaurario et canonicis in perpetuos redditus convertande centum quinquaginta lib. turon. A mag[ist]ris Michaele Le Mercier et Claudio Souchet eiusdem sacre capelle Capellanis perpetuis executoribus testamenti dicti rossignol idemque ut auferentur distributiones ut supra per pedinem sunt descripte. Videlicet Dominis Thesaurario Canonicis capellis cler[icis] et ceteris officiariis sacro sancte capelle ex media parte prioris distribioris ut patet ex contractu confecto in*

presentia Croizet et Roze notariorum. 1583. die vero [blanc] mensis Julii » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, f. 30).

Guillaume Soudays (1583)

Guillaume Soudays, avocat, est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1583.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583*. Le 8 février 1583, « messieurs ont accordé avec maistre Guillaume Soudays advocat a Bourges pour monstrier et enseigner les enffens de cueur de sceans en l'art de grand mere au myeulx que luy sera possible et ce pour et moyennant la some de 8 ecus sol par an [24 livres tournois] payables de 3 en 3 moys ; et pour faire ledit enseignement desdits enffens une foys par chacun jour et sans aucun intervalle [signé G. Soudais] seront achaptez des livres pour l'instruction des enffans en l'art de grandmere et pour iceulx achaptez comis monsieur Dumayne » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 125v).

Jean Soupison (1468-1470)

Jean Soupison est grand enfant de chœur en 1468 et compositeur incertain de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1468-1470*. Jean Soupison est d'après Paula Higgins un compositeur enfant de chœur sous la maîtrise de Philippe Basiron et sans doute un de ses élèves. Il est mentionné dans les registres de la Sainte-Chapelle le samedi 21 mai 1468, messieurs ont ordonné que le receveur donnera à Jean Soupison 20 sous tournois pour avoir *unum capucium nigrum*. De même le 16 janvier 1470, messieurs ont ordonné que leur receveur donne et délivre à Jean Soupison récemment cleric du chœur de la chapelle, qui à cause de son insuffisance ou inexpérience, a été privé de ladite chapelle par les trésorier et chapitre, 6 écus d'or pour faire ses dépenses et payer et supporter toutes ses autres nécessités. [*Eadem die [16 January 1470] prefati domini capitulantes ordinaverunt quod eorum receptor tradat et deliberet Johanni Soupison nuper clerico chori dicte sacre cappelle qui propter suam insufficienciam seu impericiam fuit per dominum thesaurarium et capitulum ab eadem sacra cappella privatus, sex scuta auri pro faciendo expensas suas et solvendo et supportando alia sua neccessaria*] (Pilleboue PCR et Higgins 1990b, p. 15, 17, 23, d'après F-BnF n.a.l. 1533, f. 2v et 1534, f. 48).

- *Œuvres*. Il est possible que la chanson *Ma douce* du chansonnier Casanatense (Higgins 1990b, p. 15 d'après I-Rc 2856, f. 11v-12) sous le nom de « Sonspison » soit de Johannes Soupison. Ce chansonnier comporte aussi des œuvres de Philippe Basiron de Bourges.

Jean Sourys (1639-1640)

Jean Sourys est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1640. Jehan Sourys est mentionné comme chapelain de Saint-Jean 1639 à Saint-Jean 1640. Il a disparu du compte suivant 1641-1642. Jehan Sourys chappelain est payé par ordonnance et acquit dudit jour 27 janvier 18 deniers (F-AD 18, 8G 1683-1684).

Gilles de Souvré [Souvray] (1614-†1631)

Gilles de Souvré est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris de 1625 à sa mort le 20 septembre 1631.

Gilles de Souvré est le fils de Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaut, maréchal de France, gouverneur de Touraine et Lieutenant-Général du Roi, Marechal de France et gouverneur du roy Louis XIII pendant sa minorité et de Françoise de Bailleul de Renouard. Il a composé des paraphrases sur l'épître de Saint Paul aux hebreux et plusieurs autres livres (F-AN, LL 630, p. 91-92, Morand 1790, p. 296 et Gallia christiana T2 p. 120).

- *Evêché de Comminges, 1614-1623*. Il est nommé évêque de Comminges en 1614 et sacré à Ravenne le 12 mars 1617. Il le reste jusqu'à 1623 (wiki/Liste_des_évêques_de_Comminges).
- *Evêché d'Auxerre, 1626-1631*. Il permuté l'évêché de Comminges pour le siège d'Auxerre le 13 mai 1623 avec François de Donadieu. Mais il ne prend possession de son évêché d'Auxerre que le 17 octobre 1626 et le reste jusqu'à sa mort (wiki/Liste_des_évêques_d'Auxerre).
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1625-1631*. Dongois écrit : « Gilles de Souvray, Evesque d'Auxerre, et auparavant de Comminges, fut receu Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris le 7 décembre 1625 après la mort de Charles de Balzac Evesque de Noyon. Il a possédé cette dignité jusques au jour de sa mort, qui fut le 20 septembre 1631 [à l'âge de 36 ans]. Il est enterré a Auxerre » (F-AN, LL 630, p. 91-92). Pendant son administration, un incendie détruit une partie de la Sainte-Chapelle. Il est remplacé par Gabriel de Marand, abbé de Saint-Pierre du Dorat.

Crispin [Crespin, Cripiaenene, Crispijne] van [van der, de] Stappen [Destappen] (1485-†1533)

Crispin de Stappen, sans doute brièvement gagiste en 1492 de la Sainte-Chapelle de Paris, est chanteur ténor de la chapelle pontificale en 1492. Il est né vers 1465 et mort à Cambrai le 10 mars 1533. Crispin de Stappen un compositeur et chanteur ténor, probablement né dans les Pays-Bas du Sud. Nous empruntons l'essentiel de cette biographie à l'article du New Grove signé Stanley Boorman et Barbara H. Haagh (NG2. PCB).

- *Saint-Nicolas de Bruxelles, 1485-1489*. Crispin de Stappen est payé comme chanteur « cotidienne » du 30 septembre 1485 au 25 mars 1489 (n.s.). Il est chanteur ténor et maître des enfants de chœur en 1486-1487.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1492*. Le 18 août 1492, messieurs décident que Gilles Guerart, chapelain « aura la chambre que tenoit naguere Crespin Destappen, tenoriste, en leur hostel dessus la grant porte du palais » (Brenet1910 p. 41 d'après F-AN, LL 622, f. 27v).
- *Cathédrale de Padoue, 1492 et 1498*. Crispin de Stappen est mentionné une première fois le 22 mai 1492 à la cathédrale de Padoue, peut-être en son absence. Il est reçu le 7 octobre 1492 « maestro di cappella » de la cathédrale de Padoue, mais n'y sert que 3 mois. Il reviendra 6 mois à Padoue dans son poste alors qu'il est employé à la chapelle pontificale à partir d'août 1498.
- *Chapelle pontificale à Rome (Alexandre VI, Jules II), 1492-1507*. Crispin De Stappen entre en août 1492 à la chapelle pontificale comme chanteur ténor et y reste jusqu'en 1507 (Haberl Bst t. III p. 58, 59, 60).
- *Cathédrale de Cambrai, 1504-1533*. Crispin de Stappen, alors à la chapelle pontificale, est reçu chanoine non résident de la cathédrale de Cambrai le 23 août 1504 et y est documenté en

décembre de cette même année. En 1506-1507 il rejoint la confraternité mariale de l'église Saint Jean de 's-Hertogenbosch. Il revient à Rome avant septembre 1507. Il réside à Cambrai à partir de juillet 1509 jusqu'à sa mort le 10 mars 1533 (n.s.). En 1509 cependant, il part recruter des chantres pour la chapelle pontificale. En 1521, il fait un pèlerinage à Rome, Padoue et Loreto. Dans les Archives Départementales du Nord (F-AD 59, 4G 80), Crespin de Stappen est qualifié en 1524 de chantre de la chapelle papale et il organise des cérémonies à Notre-Dame de Lorette.

Il occupe brièvement une charge de maître de chapelle à Loreto en 1524-1525. Il est de retour à Cambrai avant le 26 février 1526, quand il lègue de l'argent pour réparer l'autel de la chapelle Sainte-Anne.

- *Santa Casa de Loreto, 1524-1525*. En 1524-1525, il occupe brièvement une charge de maître de chapelle à la Santa Casa de Loreto dont il devient chanoine honoraire le 5 mai 1525.
- *Œuvres (NG2. PCB)*. Les quelques compositions complètes de Stappen apparaissent dans des sources datant d'avant 1508, et à juger de leur style, elles peuvent dater des années 1485-1495. *Beati pacifici* reprend une antienne débutant sur un obstinato dans la voix supérieure d'après le tenor de *De tous biens plaine* édité en 1504. Le tenor de *Gentil galans* est une monodie (ed. G. Paris et A. Gevaert, *Chansons du XVe siècle publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris*, Paris, 1875, no.126), qui fait directement référence au soulèvement Breton de 1488 et fut sans doute composé avant son départ de Paris en 1492. Le strambotto *Vale vale de Padoa*, avec son adieu à Padoue, termine le manuscrit de strambotto magnifiquement illuminé, copié à Padoue en 1496 et doit probablement avoir été composé avant son départ en 1493. De même dans cette source son *Ave verum corpus* a sûrement été composé en Italie.

Ave Maria, 4vv; ed. A. Smijers, *Van Ockeghem tot Sweelinck* (Amsterdam, 1952)

Ave verum corpus, 3vv, *I-MOe* α.F.9.9 (fac. in RMF, xiii, 1987; ed. in G. La Face Bianconi, *Gli strambotti del codice estense α.F.9.9*, Florence, 1990)

Beati pacifici/De tous biens plaine, 4vv, 1504³

Exaudi nos filia, 5vv, 1508¹

Non lotis manibus, 4vv; ed. H. Albrecht, *G. Rhau: Symphoniae jucundae*, Musikdrucke aus den Jahren 1538 bis 1545, iii (Kassel and Basle, 1959)

Virtutum expulsus, 4vv, 1504³

Gentil, galans, 4vv, 1504³, *D-Rp* C120 (attrib. Prioris); ed. in CMM, xc/3, 1985

Vale, vale de Padoa, 3vv, *I-MOe* α.F.9.9; ed. in G. La Face Bianconi, *Gli strambotti del codice estense α.F.9.9* (Florence, 1990)

Yves Sycard [Cycard, Chicard] (1573-1583)

Yves Sicard est chapelain basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1573.

- *Cathédrale de Bourges, <1573 et 1582-1583*. Yves Sycard est passé d'une demi prébende de chapelain à la cathédrale à une chapellenie complète à la Sainte-Chapelle. Il est revenu en décembre 1582 (voir ci-après).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573-1582*. Le 9 janvier 1573, « monsieur Dumonthet chanoine de seant a presenté a monsieur Dumayne grand vicaire de monsieur le thesaurier pour son chappelin messire Yves Sycard affin d'estre receu en la place que souloit tenir le deffunct messire Anthoine de Montsayon a laquelle place... ». Il est renvoyé à Mothey pour l'absence de chantre. Le 13 janvier 1573, monsieur Mothey dans son rapport sur Yves Cycard le trouve suffisant ; « monsieur Dumayne a remonstré que il avoyt fait auparavant que de

bonne et louable coustume ; l'église de Bourges et celle de seant n'avoient eu et n'ont acoustumé de prandre et recepvoir les chappellains et vicaires qui avoient esté nourriz a chacune des esglises partant seroyt bien d'avis de garder lesdites bonnes et louable coustumes et s'il est possible de ne substraire ledit Cycard de ladite eglise de Bourges... ce seroit une fort bonne chose et une occasion de vivre en amytié les ungs avec les aultres comme ils ont toujours fait ; et par ledit Demonthet a esté dict quil n'a tiré ne substraict ledit Cycard de ladite eglise, ains s'est présenté de bonne voullenté et a esté prys par ledit Cycard et aultres ses amys de le presenter pour son chappellain ; pour ceste cause et d'autant qu'il est adverty que ledit Cycard s'estoit deffoict de sa semy prebende en ladite eglise a requis ledit sieur Dumaine le recepvoir en ladite place de chappelin en laquelle il luy appartient de presenter, veu ce et le sont mys en deliberation et apres que lesdits sieurs assistans audit chapitre ont esté d'avis que ledit Cycard feust receu en ladite place de chappellain [rayé : toutesfoys que a ladvenir il en feust plus receu sans en parler a messieurs de Saint-Estienne]. Ledit sieur Dumayne grand vicaire susdit a receu et recoyt ledit Cycard en la place de chappellain au lieu dudit deffunct de Montsayon ; en faisant apparoir de ses lettres de prestrise ce quil a presentement faict qui sont signees de ... et datees du samedi 10 mars 1567. Il prête serment et promet chanter et tenir la basse contre tant de temps qu'il sera audit office et place de chapelain ». Le 14 mars 1573, « messieurs ont accordé a messire Yves Chichard chappellain de seans son gaigne pour 15 jours quil a esté absent » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

Le 24 mars 1574, « le receveur baillera a messire Yves Cycard chappelin la somme de 100 sous tournois sur ce qui luy sera deub pour le present cartier ». Le 30 avril 1575, le chapitre prête à Yves Cicard 15 livres tournois. Le 17 juillet 1576, « messieurs pour l'entretènement de la messe qui a accoustumé d'estre dicte et cellebrée pour les enffans de cueur de seant qui se doibt dire par chacun jour a chacune heure de matyne ont conclud et ordonné pour icelle dire messires Anthoine Claré, Yves Cycard, Symon Guerin et Nicolle Cochez chappelins qui seront tenus de la dire chacun en leur rang affin quil n'en advienne aulcune faulte ny desordre ». Le 18 août 1576, Yves Cycard est qualifié de chapelain pour la réparation de sa maison. Le 27 juin 1579, « messieurs ont donné a messire Anthoyne Claire chapelain 9 jours de distributions et 4 jours a Yves Cycard ». Le 25 juin 1580, Yves Cycard reçoit son gaigne pour 10 jours. Le 1^{er} octobre 1580, il obtient ses distributions. Le 22 octobre 1580, « messieurs ont ordonné qu'il sera baillé a messires Yves Cycard, Samuel Duval, Jehan Thailon, messires François et Loys la somme de 100 sous tournois pour leur recompense des grandes peynes qu'ilz ont eues l'année presente a la levée de leurs dixmes de vin de Bouilhot ». Les 23 décembre 1580, 4 avril 1581, 31 mars 1582 Yves Cycard obtient ses distributions « pour le temps qu'il a esté aux champs ».

Le 23 décembre 1582, « Yves Bessac, chapelain dict que la maison de Yves Cycard est vaccante, ayant prins party en l'église de Bourges. Il demande cette maison. Le 3 février 1583, la maison de Cycard est baillée a Charles Johannet (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537-1540, 8G 1542, 8G 1543, f. 109v, 123v).

Jean Symon (1570-1604)

Jean Symon est chantre passant haute contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1570.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1570.* Jehan Symon, haute-contre, qui a « tenu le service de l'église durant la semaine passée » est payé de 24 sols tournois le 26 août 1570 (Brenet 1910, p. 117, d'après F-AN, LL 599, f. 66)
- *Eglise Notre-Dame la Grande de Poitiers, 1570-1604.* Jehan Symon est maître de la psalette (Brenet 1910, p. 117, d'après F-AD 86, G 1302).

Jean Symonnet alias d'Aulbigny (1560)

Jean Symonnet est chantre taille vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1560.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1560.* Le 23 janvier 1560, messire Jehan Symonnet natif de la ville de Graçay tailhe s'est présenté au service de l'église priant messieurs le recevoir a une de l'église de ceans [sic]. Sur ce messieurs ont ordonné que ledit Symonnet sera arrêté gagier pour quelque temps a raison de 60 livres tournois par an pour cognoistre s'il est capable pour servir a l'église pour ce fait estre pourveu d'une place de vicaire sil est suffisant ». Le 20 février 1560, « monsieur Gaillard a présenté a monsieur Du Maine vicaire du tresorier Jehan Symonnet a la place et office de vicaire en l'église de ceans que soloit tenir messire Jehan Le Nain ». Il est renvoyé a monsieur de Fogieres « pour la vacation de l'office de chantre, comme plus ancien chanoine pour l'examiner ». Le 24 février 1560, « monsieur de Fogieres a referé quil a enquis Jehan Symonnet... et l'a trouvé cappable et suffisant pour tenir ladite place de vicaire ». Le 27 février 1560, « oy le rapport fait par monsieur de Fougieres de la personne de Jehan Symonnet alias d'Aulbigny présenté comme vicaire... le vicaire du tresorier a déclaré quil a vu les lettres de tonsure dudit Symonnet et sa dispense de son ingenuité et que par icelle il est capable tenir ladite place et benefice ». Il est reçu vicaire et prête serment. Le 2 mars 1560, messieurs ont « ordonné que le receveur paiera a Jehan Symonnet ses gaiges depuis le 23 janvier jusques au jour quil a esté receu vicaire qui fut le 27 février ». Le 9 avril 1560, Jehan Symonnet vicaire de ceans demande « qu'on luy fasse distributions de blez ». On verra (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 106v, 120, 120v, 122, 140ca).

Pierre Symonnet (1583-1595)

Pierre Symonnet, enfant de chœur sortant au collège de Billon en 1583, est reçu gagiste maître de grammaire fin 1586, vicaire marrellier fin 1587 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est peut-être encore gagiste en 1595.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1583-1587 et 1595.* Le 26 novembre 1583, « sera escript a Symonnet demourant a Vastan qu'il vyene de par deca pour adviser de son frere que l'on veult mectre hors d'enfant de cuer ». Le 30 novembre 1583, « messieurs ont retenu pour enfant de cuer Jaques Guynon... et Michel Cachouet... et ce au lieu de Symonnet et Lauvergat [Lamergat] ». Le 7 janvier 1584, messieurs « ont receu maistre une missive de maistre Pierre Poyade regent du college de jhesuiste de Bilhon dacté du 1^{er} de ce moys contenant... avoir receu du chapitre par les les mains de Pierre Gainyer la some de 16 ecus d'or pour la pention de Lauvergat et Symonnet nagueres enffans de cuer de sceans ; partant ont deschargé ledit Pierre Gainyer du contenu en l'obligation... du 26 décembre ; d'autand qu'il Gainyer a respondu et fait promesse de la pention desdits enffans a raison de 24 escus pour chacun et par an » ; il a payé 3 mois jusqu'au 1^{er} avril. Le 7 janvier 1584, messieurs ont

ordonné être « au receveur 91 livres tournois 11 sols payez tant pour la pension de Lamergat et Symonnet menez au college des jhesuistes a Bilhon que pour leur nourriture et conduite audit Bilhon ». Le 23 juin 1584, sera payé « pour la pension des enffans de cueur estant au college des jhesuites 24 ecus pour ladite pension de 6 moys jusqu'au premier octobre prochain et 6 ecus pour les parties desdits enffens » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 212, 212v, f. 219v-220, f. 220v et autres).

Le 23 mars 1585, « on a envoyé 35 ecus par Pierre Gainier a Pierre Poyade principale du college de Bilhon pour la pension de Pierre Lamergat et Pierre Symonnet pour 2 quartiers jusqu'au premier jour d'avril prochain ». Le 24 août 1585, sera « payé a messire Jehan Desmontz escolier en ceste ville de Bourges 24 ecus pour son remboursement de pareille somme qu'il a payée a maistre Pierre Poyade precepteur du college des jhesuistes de Bilhon pour la pension de Lamergat et Symonnet nagueres enffans de cueur de 6 mois escheant le dernier jour de septembre prochain ». Le 27 août 1585, « on écrira a monsieur Poyade... que si Lamergat et Symonnet ont affaire de quelques habitz, il leur fornyra selon leur quallité toutesfoys sans aulcung manteaulx ». Le 12 octobre 1585, messieurs ont « conclud que les deux enffans estant au college de Bilhon seront entretenus audit college pour le temps d'ung an depuis la Saint-Michel dernier au pris que le demande a present le princippal dudit college qu'il est d'ung ecu pour chacun enffant et par chacun quartiyer ; et au surplus qu'il sera demandé a monsieur Poyan leur princippal qu'il advise acomoder lesdits enffens pour l'hyver prochain d'habité selon leur commodité et a plus petit pris qu'il vera ». Le 11 mars 1586, 25 ecus payez a maistre Poyade es mains de monsieur Guerin escollyer en ceste ville pour la pension des enffans de cueur estant au college de Bilhon ». Le 10 mai 1586, « sera escript a monsieur Poyard maistre du college de Billon qu'il face faire a Symonnet et Lamergat a chacun ung manteau et ce au moindre fraiz que faire ce pourra estant payé 25 ecus au filz de monsieur Chastry le 9 avril dernier ». Le 13 septembre 1586, on verra ce qu'on doit encore de « la pension des enffans qui sont a Bilhon ; et sera chargé Pierre Gaignyer allans de par dela de les amener ». Le 16 septembre 1586, « sera escript a monsieur Poyade que messieurs ont advisé qu'ilz veullent retirer leurs enffens et le prier de les envoyer ensemble les partyes qu'il a fournyes pour luy aire tenyr ce qu'il luy sera deub ». Le 11 octobre 1586, « le receveur [payera] a Pierre Gainyer maistre tailleur d'habit de ceste ville de Bourges 59 ecus qu'il a payé scavoir 50 ecus pour la pension de Pierre Symonnet et Pierre Lamergat qui estoient en pension au college de Bilhon es mains de maistre Estienne Poyade ; et pour avoir admené dudit Bilhon en sa charrette les dessusdits enffens avec leurs ardes ». Le 18 octobre 1586, « messieurs ont receu Pierre Lamergat et Pierre Symonnet nagueres enffens de cueur aux gaiges chacun d'eulx de 33 ecus 1/3 par an qui seront payables de semaine en semaine » depuis aujourd'hui. Le 15 novembre 1586 sera payé « a Pierre Symonnet gagiste 40 sous tournois qui luy sont deubz pour ses gaiges d'une semaine qu'il a esté absent ». Le 5 janvier 1587, « messieurs ont conclud que Symonnet aura de gaiges par chacun an la somme de 30 livres tournois pour laquelle somme il sera tenu monstrier et enseigner les enffens de ceans en l'art de grand mere a compter du 1^{er} décembre dernier ». Le 7 avril 1587, messieurs ont « ordonné que le receveur ne dellaissera de payer [messire Pierre] Symonnet gagiste de ses gaiges malgré son absence ». Le 11 avril 1587, « messieurs ont receu aux gaiges de 120 livres tournois par an messire Pierre Symonnet pour chanter en l'eglise de seans ». Le 23 août 1587, messieurs ont « ordonné que Lamergat et Symonnet auront chacun 2 demy pains par jour pour leur ayder a vivre et ce pour tant de temps qu'ils feront leur debvoir a l'eglise » à compter du 1^{er} septembre. Le 14 novembre 1587, messieurs ont « conclud que messire Symonnet fera son actuelle residence et demourera en la marrilherye ou il fera son debvoir en la charge que tenoyt messire Jehan Menagier pour veoir de son comportement pour ce fait le provoir cy apres se faire se doit ». Le 1^{er} décembre 1587, « congé pour 3 jours a Symonnet pour aller a Gracy charcher une caution pour estre receu a la vicairie marilherie ». Le 12 décembre

1587, « monsieur Dumayne presente comme vicair marrelhier au lieu de messire Jehan Menagier [qui a démissioné] messire Pierre Symonnet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544). Cependant, on peut lire dans les comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588 : « a maistre Pierre Symonnet gagiste 65 livres tournois pour 7 moys de ses gaiges a raison de 120 livres tournois par an (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il ne semble donc pas que Pierre Symonnet ait été reçu vicair marelhier. Il a disparu du compte 1590-1591 (F-AD 18, 8G 1659). Pierre Symonnet est peut être identifiable à Pierre Symonyn payé 15 solz en 1594-1595 comme chantre gagiste (F-AD 18, 8G 1660).

Guillaume Symonnis (1562).

Guillaume Symonnis est prêtre gagiste pour dire des messes en 1562 à la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1562.* Le 7 février 1562, messieurs ont « ordonné que le receveur delivrera a messires Guillaume Daro et Guillaume Symonnis prebstres qui disent les messes de l'église a chacun d'eulx 40 sous tournois par aulmone et charité » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 122v).

André Syreau (1452-†1462 ?)

André Syreau est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1452.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1452-1462.* Dongois écrit : « André Syreau receu chanoine [de la 9^e chanoinie] le 18 avril 1452 au lieu d'Hervé Du Fresnoy a possédé sa chanoinie jusques en 1462 ». Il est remplacé en 1462 par Vautier Quenouille (F-AN, LL 630, p. 242, Stein 1912, p. 135).

Denis Tabart [Thabart] (1560-†1604)

Denis Tabart appartient à la Chapelle Royale en 1560 et à la Sainte-Chapelle de Paris comme chapelain en 1563 et chapelain perpétuel de Notre-Dame de la Gesine en 1587.

- *Chapelle Royale de France (Charles IX, Henri III), 1560-1587.* A l'avènement de Charles IX, en 1560, Denys Tabart figure parmi les petits chantres (les « escolliers et chantres », rattachés à la Chapelle de musique), aux gages de 150 livres tournois (Handy 2008 p. 156 d'après F-BnF, Cinq cents de Colbert 54, f. 32). Le 4 juillet 1570, il est qualifié dans un acte au Minutier Central de chantre ordinaire de la Chapelle de musique du roi, chanoine de l'église collégiale de Corbeil (Handy 2008 p. 493 d'après F-AN, MC, VIII, 374). En 1572, Denys Tabart est dans la liste des pensionnés de Charles IX comme chantre pour une pension de 150 livres. Il figure dans la liste des membres de la Maison du roi pour des habits de deuil, très certainement en 1574 pour les funérailles de Charles IX (BrooksJ 2000 p. 531 d'après F-BnF, fr. 7007, f. 82 et fr. 26171, f. 169v).

Quant au règne de Henri III, Denis Tabart figure dans l'état de chapelle d'Henri III comme basse contre en 1578 pour 100 écus de gages annuels, sur les listes des pensionnés d'Henri III en 1578 et autour de 1578 comme chantre pour 150 livres. Il figure encore sur la liste des chanteurs et officiers domestiques d'Henri III autour de 1586 (BrooksJ 2000 p. 400, 410, 531, 532 d'après F-BnF Cinq cents de Colbert 54, f. 364, F-BnF Dupuy 852, f. 68v, F-BnF Dupuy 127, f. 32 et F-BnF Cinq cents de Colbert 10, f. 10v-11). Le 17 septembre 1584, Denis Tabart est le légataire, Georges de Corbeil en est son exécuteur testamentaire, de Robert Pihan, chantre basse contre de la chapelle, mais aussi de la Sainte-Chapelle de Paris (Handy 2008, p. 488 d'après F-AN, MC, I, 9). Enfin, nous possédons deux requêtes à Henri III datées respectivement du 2 mai 1587 pour la trésorerie et la prébende de Notre-Dame de Noyon (avis défavorable) et en septembre/octobre 1587 demandant la permission pour Louis Ludet de résigner sa chapelle de Notre-Dame de la Gésine de l'église Saint-Michel du Palais à Tabart (BrooksJ 2000 p. 532 d'après F-BnF, fr. 21480, f. 72 et 167). Cette demande se réalisera voir ci-après.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1563-1572 et 1587-1604.*

1563-1572 : Denys Tabart se voit signifié comme chapelain ordinaire le 12 septembre 1563 une ordonnance sur la gestion des absences. Le 10 mai 1567, il figure dans un procès verbal de délibération. Il est cité comme témoin de la remontrance faite à l'encontre de Martin Beaufilz au sujet du service de ce dernier auprès de la reine mère le 11 avril 1571. Le 19 février 1572, « Maistre Denis Tabart, chapellain ordinaire soubz la prebende de Monsieur Griffon, chantre de la chapelle de musicque du Roy, disant avoir recompense une prebende de Noyon où il dict qu'il s'en va résider, est venu mercier Messieurs du bon traictement par eulx à luy fait, mesmes de l'avoir tolléré en la Sainte Chapelle depuis qu'il est au service du Roy ».

1587-1604 : Après septembre/octobre 1587, date de sa requête à Henri III, Denis Tabart devient chapelain perpétuel de Notre Dame de la Gisante, dépendant de la Sainte-Chapelle. Il meurt en 1604 (Brenet 1910 p. 108, 111, 119, 121 d'après F-AN, LL 626, f. 158 et LL 599, f. 12, 77, 91).

Autres bénéfices. Le 4 juillet 1570, il est qualifié dans un acte au Minutier Central de chantre ordinaire de la Chapelle de musique du roi, chanoine de l'église collégiale de Corbeil (Handy 2008 p. 493 d'après F-AN, MC, VIII, 374). En 1572, il obtient une prébende de chapelain à Noyon, différente semble-t-il de celle qu'il demande en vain en 1587 (voir ci-avant), laquelle prébende lui donne le prétexte de quitter la Sainte-Chapelle. Il obtient après, un bénéfice de

chapelain en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, à Paris (voir la table chronologique des résignations, permutations et promotions ... aux 14 chapelles de Saint Germain-l'Auxerrois, à la fin d'un factum : *Au Roy et à NN. SS. de son Conseil d'État*, impr. en 1675 ; Brenet 1910 p. 121 d'après F-BnF ms fr. 23494).

Leontin Tabart [Tabert] (1463-1475)

Léontin Tabart est vicaire en 1463, puis chapelain en 1465 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il semble avoir été à Rome en 1472 et est remplacé comme chapelain en 1475.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1463-1475*. Lyonnet Thabart apparaît comme vicaire dans les comptes et effectifs de la Sainte-Chapelle en 1462-1463 au terme de Saint-Michel avec des distributions très faibles. Il a ensuite des distributions normales aux termes suivants. Leonnet Tabart figure ensuite comme chapelain dans les comptes de 1467-1468 à 1470-1471 avec des distributions normales sauf au terme de Noël 1469. Il a disparu en 1472-1473, bien que les registres le mentionnent en 1473, sans doute absent et avec la mention de son décès en janvier 1475 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649-1650, 8G 1651, f. 101v, 8G 1652-1654).

En 1463 à la Saint-Eloi et Saint-Loup, Martin Bonin [ou Guillaume] présente comme clerc, Leontin Tabert, pour servir jusqu'à Pâques. Le 23 février 1465, Leo Tabart est reçu comme chapelain sur présentation de messire Pierre Dorsenne. Le 28 juin 1466, à cause d'une dispute avec le capitaine de grosse tour, les chapelains Vinvent [Rabier], Tabart et Jehan [?] sont privés de distributions. Leo Tabart s'y oppose (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509-1510).

Le 30 janvier 1470, l'official Guillaume de Villeneuve vient se plaindre de Leo Tabart au vicaire général. Cité pour dettes par un dénommé Dousat, il a porté la main sur lui, puis a injurié l'official en le traitant d'apostat, et même l'a menacé d'un couteau. L'official réclame des excuses. Tabart reconnaît avoir frappé Dousat, mais pas avoir injurié l'official... Il refuse de prêter serment. Le vicaire général l'excommunie et le déclare « emendable ». Il fera une enquête au sujet des injures. Le 5 mai 1470, un Lionetus est témoin à la remise des clefs de la ville. Le 1^{er} octobre 1471, le trésorier en personne avertit Leonet Tabart d'avoir à bien se conduire et à laisser ses vices : querelles, blasphèmes, mœurs ; sinon il sera exclus de la chapelle ou sera puni comme de droit. Il semble que Leonet Tabart ait passé la fin de sa vie éloigné de la Sainte-Chapelle, peut-être à Rome. Le 13 juin 1472, sera payé à Leonet Tabart, prestre ses distributions entières pour le temps passé jusqu'à aujourd'huy « *ad sibi juvandum eo quo in viam recessionis ad curiam romanam* ». A-t-il été missionné à Rome ? Le 2 octobre 1473, messieurs ont ordonné « *tradat et solvi Leoneto Tabart cappelano huius sacre cappelle distributiones suas integras tempore quo venit ultimate usque nunc* ». Le 23 octobre 1473, Denis Le Duc s'oppose à ce que désormais il soit rien donné à Leonet Tabart chapelain « *afferto huius capelle* », protestant que si on lui donne quelque chose, ce ne sera par sur son gagne, mais ce sera à récupérer sur celui des autres. Le 14 janvier 1475, Pierre Dorsenne présente Jean Charlemagne prêtre « *nuper vicarium* » pour son chapelain à la place de Leonet Tabart « *quondam cappelanum* » (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1534, f. 50, 55ca, 84v, 100ca, 128, 132, 151v).

Philipon Tabert (1497)

Philipon Tabert est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1497.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1497.* Le 30 mai 1497, « messieurs ont nommé Philipon Tabert enfant de chœur pour estre vicaire a messieurs de Saint Ursin pour les vignes qui sont en leur censif » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 155ca).

Geoffroy Tabary (†1556)

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1556.* « Le jour de la conversion de Saint Paul [25 janvier] 1555, Maistre Geoffroy Tabary, clerc ordinaire de Monseigneur Durantel [chanoine] trespasa en sa chambre et fut inhumé à Saint Michel » (Brenet 1910 p. 99 d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 50).

Philibert Tabourot [Tabourault, Taboureau] (1585-1589)

Philibert Tabourot, présent à la Sainte-Chapelle de Bourges de 1585 à 1587 comme vicaire en 1585, puis chapelain fin 1586, est très probablement le Philibert Taboureau de la Sainte-Chapelle de Paris en 1589, gagiste « quoyque ne soit encore receu ». Vu les lacunes des registres de la Sainte-Chapelle de Bourges entre 1587 et 1609, nous ne pouvons pas savoir avec certitude l'année où Tabourot quitte Bourges pour Paris. Il est cependant possible que ce soit en 1589. Est-il lié à Guy Tabourot maître de musique de la cathédrale de Langres en 1521 et de Jean Tabourot (1520-1595) trésorier en 1542, puis chanoine de la cathédrale de Langres en 1547, auteur sous le nom de Thoinot Arbeau du premier traité de chorégraphie, l'Orchesographie, publié en 1588 à Langres (Lesure 1999, p. 158-159) ?

- *Autun, 1585.* D'après les registres de la Sainte-Chapelle de Bourges, Philibert Tabourot est « chante et muzicien de la ville d'Aultung », voir ci-après.
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1585-1587.* Le 28 septembre 1585, « messieurs ont receu messire Philibert Tabourot chante et muzicien de la ville d'Aultung aux gaiges de 33 ecus et 1 livre par an et son pain de chapitre [100 livres] ». Il est payé par semaine. Le 5 octobre 1585, sera payé « a messire Philibert Tabourot gagiste 100 sous tournois pour ses gaiges de 2 semaines escheant samedi prochain laquelle semaine prochaine luy a esté dnnée en advence en consideration de ce qu'il a promis d'accepter la vicairye que luy est a presenter par monsieur Foucault ». Le 8 octobre 1585, « monsieur Foucault presente pour son vicaire a la place de feu messire Thibault Chabot messire Philibert Thabourot ». Le 12 octobre 1585, le rapport sur Philibert Tabourot le juge capable. Il est reçu chapelain. Le 7 décembre 1585, Philibert Tabourot reçoit 4 ecus « pour avoir un lict ». Le 22 février 1586, messieurs ont « ordonné que le receveur mectra hors de prison messire Jehan Pierson et ung nommé Tabourault vicaire et chapelain de l'eglise sans prejudice de leur deub ». Le 28 juin 1586, Menagier et Tabourot recevront leurs « distributions pour le temps de 6 jours qu'ilz ont esté a Nevers prandre leurs ordres ». Le 27 septembre 1586, « la maison de Anthoine Claré est accordée a Anthoine Desvergues [rayé : Philibert Tabourot] et Jacques Brunet ». Le 16 décembre 1586, « monsieur Marault presente comme chappelain a la place de feu messire Jehan Barreau messire Philibert Tabourot ». Le 20 décembre 1586, Dumaine fait son rapport sur messire Philibert Tabourot : il est capable et reçu. Le 30 décembre 1586, sera payé « a messire Philibert Tabourot 15 sous tournois pour 5 messes dites a la descharge de messire Anthoine Desvergues qui est tenu cellebrer celle des enffens ». Le 13 janvier 1587, Tabourot emprunte à nouveau au chapitre. Le 14 mars 1587, Philibert Tabourot [et beaucoup d'autres] « aura trois termes pour payer ses dettes ». Les 27 juin et 26 septembre 1587, Philibert

Taboutot obtient « son gagne pour 3 jours qu'il a esté aux champs pour l'exercice de sa cure » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1589*. Les chanoines décident « que Philbert Taboureau sera payé de sa sepmaine extraordinairement quoyque ne soit encore receu » le 15 juillet 1589 (Brenet 1910 p. 142 d'après F-AN, LL 600, f. 117).

Jean Taillon (1573-†1639)

Jean Taillon, natif de Moulins, est enfant de chœur en 1573, chantre et vicaire marrilier en 1574. Il est reçu vicaire « ordinaire » en 1577. Il est nommé distributeur en 1579, charge dont il démissionne en 1582. Il est receveur général de 1610-1611 à 1618-1619. Il fait une fondation important dont celle pour deux enfants de chœur supplémentaires en 1616 et meurt en 1639.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1573-1639*. Le 14 mars 1573, « messieurs ont ordonné que l'enffant de cueur de Molins sera mandé pour savoir sil a intention de demourer en l'eglise de sean et sil est suffisant pour chanter en cueur ou non affin destre receu sy faire se doibt ». Le 4 avril 1573, « messieurs ont commis monsieur Chevrier de parler au maistre des enffans de ceans pour tenir en son hostel et maison le temps de troys ou quatre moys l'enffant de cueur admené par monsieur David de la ville de Molins pour certain pris dont il s'accordera avec ledit maistre. [Ce même jour, messieurs ont] ordonné que monsieur David achaptera une robbe et 2 surpeliz pour ledit enffant ; et ordonné que le receveur bailhera et paiera a monsieur David chanoine la somme de 6 escus dix sols pour son remboursement de pareille somme quil a frayé et avancée pour admener de la ville de Molins en ceste ville ung enffant de cueur nommé Jehan Tailhon ». Le 7 avril 1573, « monsieur Chevrier a remonstré que suyvant la charge que le chapitre luy avoit donnee pour faire marché avec le maistre des enffans pour la pention de l'enffant de cueur admené de la ville de Molins par monsieur David, il a fait marché avec ledit maistre des enffans a la somme de 30 livres tournois et 4 septiers de blé mestou par an pour la nourriture dudit enffant le tout soubz le bon plaisir di chapitre sur ce messieurs ont ordonné que ledit marché marché tiendra at aura lieu, lequel ilz ont pour agreable ; et commancera l'année au cinquiesme du present moys a la charge que ledit maistre monstrera audit enffant l'art de musicque et a chanter sur le lyvre au mieulx qui luy sera possible » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1536).

Le 22 mai 1573, messieurs ont « ordonné que le receveur remboursera a monsieur David 4 livres 2 sous quil a payez et avancez par ordre du chapitre pour deux surpeliz achaptez a l'enffant de Molins et pour la fasson de la robbe d'icellui ». Le 6 juin 1573, sera payé « 14 livres 8 sous tournois a Gilles Huitault, marchand pour ce que monsieur Amerard a achapté pour habiller l'enffant de cueur qui a esté admené de Molins ». Le 21 juillet 1573, « messieurs ont ordonné que le receveur payera les chaulsses et soulhiers qui seront achaptez par monsieur Dumayne pour l'usage de Jehan Thailhon enffant de chœur de seans ». Le 8 août 1573, « le receveur remboursera a monsieur Dumayne 9 livres tournois 17 sous tournois 6 deniers quil a payez et avancez pour habiller Jehan Thailhon enffant de seant ». Le 1^{er} décembre 1573, sera payé « au receveur 13 livres 4 sous 3 deniers pour avoir habillé Taillon par monsieur de Merlieres [sic] ». Le 28 janvier 1574, messieurs ont « commis Amerard pour achapter un bas de chaulsse pour Tailhon et aussi pour acheter de la thoille pour faire des chemises aux enffans de cueur ». Le 30 janvier 1574, sera payé « a Guilbert Lorville 34 sous pour ung bas de chaulsse quil a forny a Thailhon chantre de seans ». Le 27 février 1574, « monsieur Amerard presente Jehan Thailhon comme vicaire marreilher en la place que souloyt tenir Gilles Huault qui s'est dicelle vicairie demys. Messieurs cognoissant ledit Thailhon estre jeune et n'estre encore de la quallité de ceulx qui doibvent estre receus vicaires, ont de

prouveoir a ladite place la personne dudit Thailhon jusques a ung an lequel sera proveu de ladite place sy pendant ledit temps il fait bien son debvoir d'estudyer et de faire service en ladite eglise ; et cependant durant ceste année ont ordonné que ledit Thailhon aura la somme de 60 livres tournois et son pain pour son entretenement et nourriture ». Le 2 mars 1574, « messieurs ont commis monsieur Demesnard pour parler au maistre des enffans et scavoir et entendre de luy pour combien il voudra nourrir et hospitalliser [sic] Jehan Taillon durant le temps d'une année tant seulement ». Le 24 mars 1574, « monsieur Amerard a rapporté avoir fait marché pour la pension de Jehan Tailhon avec maistre Thoussainctz Rahel maitre des enffans de ceans a la somme de 50 livres tournois et le pain de chapitre acoutumé estre baillé aux chapelains et vicaires pour ung an a commencer du 27 février 1574 et outre par mes memes presentes ont accordé audit Tailhon pour soy entretenement durant ledit temps dung an la somme de 20 livres tournois qui est avec sadite pension la somme de 70 livres. On lui avancera 12 livres sur lesdites 20 livres tournois ». Le 15 mai 1574, « monsieur Dumayne suyvant la presentation a luy a esté faite de la personne de Jehan Thailhon chantre par monsieur Amerard pour estre proveu de la vicairye marellerie » ; il est renvoyé a monsieur Dumerlyer. Le 22 mai 1574, le rapport sur Jehan Taillon, « interrogé tant sur la musique, lecture, chan et deschan [le juge] suffisant et capable aussy quil a la voix propre ». Son ingénuité est certifiée par déposition de monsieur David, chanoine et messire Loys Bon chanoine du château « qui ont dit le bien cognoistre pour estre natif de la ville de Mollins ». Il est reçu vicaire marillier, en baillant caution. David et Bon le cautionnent et pleigent (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537).

Le 3 juillet 1574, messieurs « a messire Andre Bergier vicaire, ont accordé le licit quil debvoit rendre a la marellerye et quil avoyt en charge de chappitre pour la somme de 8 livres tournois : a rabaptre afin d'en acheter un autre qui sera baillé a Jehan Thailhon de present resident a la marellerie ». Le 14 août 1574, « est venu en chapitre messire Ymbert Gueret vicaire de seans lequel a dict et exposé que deux jours sont quil fut pryé par Jehan Tailhon aussi vicaire d'aller coucher avec luy en la marrellerye de seans ce que pour luy faire plaisir luy avoit eccordé et que le jour d'hier enthour lheure de neuf heures du soir estant couché nu et sans chemise dans le licit ou a coustume coucher ledit Tailhon, survinct deux hommes de l'eglise de seans a luy incongnuz par ce quil estoit nuyt, lesquelz boterent a la porte de ladite marilherye deux petitz coups seulement la porte de laquelle marrilherye incontinent quilz firent entrer se meyrent apres luy avec grandes poignées et verges, de fasson et manniere quil en a tout le corps meurtry et n'y a bourreau qui en eust tant voullu bailher a larron quil en avoyt et ne sachant la cause pour quoy ; partant a supplyé et requis messieurs luy faire admi[ni]strer justice ladite exposition et requeste myse en deliberation, messieurs ont renvoyé et renvoye le present delict a monsieur l'official de la thesaurerie de ceans et au promoteur des causes d'office pour en faire raison et justice ». Le 21 août 1574, Jehan Thailhon vicaire, « veut qu'on luy avance de l'argent pour se purger d'aucunes faulses accusations a luy [faites] par aucuns ses malveillans. [La réponse est négative] mais certains de messieurs ont demandé que ladite requeste demourast au greffe pour en avoir revue d'aultant quelle est callomnyeuse. [On] envoye le greffier la chercher pour la faire signer dudit Thailhon, lequel Taillon ayant icelle entre ses mains ma dict ces motz : je voys que messieurs entrent en controverse l'ung contre l'aultre pour ma requeste j'ayme mieulx men despartyr que de mectre noyse et querelle entre eulx ; et sur ces propos a rompu et lassere ladite requeste en ma presence et de plusieurs aultres qui estoient lhors presens ». Le 7 septembre 1574, Jehan Thailhon, vicaire fait une « requeste escripte... tendant ad ce que le chappitre ayt a luy declarer si icelluy est sa partye pour raison d'aucunes pretendues charges et accusations contre luy faites par Ymbert Gueret aussi vicaire de seans et si ledit chapitre a donné charge ou non a l'ung de messieurs de se rendre partye et faire les fraiz et despens dicelluy contre luy ou non pour ce fait se proveoir ainsi que de raison ; et semblablement pour se purger desdits

cas requerant quil ne soyt mené en aultres prisons que celle de ceans offrant si représenter toutesfoys et quante que par temps en sera ordonné. Sur ce messieurs ont dict quilz ne sont aucunement partye dudit Thailhon quilz ne veullent ny n'entendent que les fraiz que l'on faict a la poursuyte de ladite accusation soyt faicte aux despens dudit chapitre ains aux despens dudit Gueret sy bon luy semble ; quilz entendent quil soyt mys en prisons de ceant et quilz ont seullement chargé monsieur Chevrier de solliciter les officiers de la thesaurerie de ceans de faire garder le droict a qui il appartient ». Le 14 septembre 1574, messieurs ont « ordonné que Ymbert Gueret aura une queue de demy vin et Jehan Thailhon une queue de vin pour et ce d'autant que les dessusdits n'ont aultre chose gangné dudit vin pour ce que atard ils ont estez receuz en la place de vicaire ». Le 2 octobre 1574, Jean Thailhon obtient son gagne « pour le temps de 3 semaines quil a esté absent ». Le 30 janvier 1575, sera payé « 50 sous tournois a Jehan Taillon pour le pain a chanter quil a fourni depuis quil est vicaire marrilhier jusques au jour de noel dernier » ; et le 9 avril 1575, « 2 ecus a Jehan Thailhon pour avoir fait sonner les cloches depuis sa reception » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

Le 19 janvier 1577, Demerlyer fait son rapport sur messire Jehan Tailhon sur presentation de monsieur de Dames Saintes [Jean Le Roy, chanoine, prieur de Dame-Sainte], chanoine a la place de vicaire vacant par demission de messire Jehan Le Roy ». Il est reçu. Le 21 février 1579, « monsieur Amerard a présenté comme vicaire a la place de Jehan Tailhon messire François Berault ». Le 4 avril 1579, Tailhon est nommé distributeur a la place de Jehan [sic] Bergier. Le 26 septembre 1579, « messire Jehan Thailhon vicaire a demandé ses distributions pour 3 semaine » ; le chapitre est d'accord. Le 22 octobre 1580, « messieurs ont ordonné qu'il sera baillé a messires Yves Cycard, Samuel Duval, Jehan Thailhon, messires François et Loys la somme de 100 sous tournois pour leur recompense des grandes peynes qu'ilz ont eues l'année presente a la levée de leurs dixmes de vin de Bouilhot ». Le 23 décembre 1580, Jehan Tailhon obtient ses distributions. Le 18 février 1581, on a un « different entre messieurs et Jehan Tailhon qui pretend avoir droict d'une maison que souloyt tenir maistre Thoussaintz Rahel ». On verra le conseil. Le 5 mars 1581, l'echange de maison entre Rahel et Thailhon sera communiqué au conseil. Le 30 avril 1581, [rayé : « ordonné que la maison que tenoit maistre Thoussaintz Rahel nagueres vicaire sera donnée en adcence au plus ancien chapelain ou vicaire ou le suivant » : opposition de Brunet, Dumayne, Amerard parce que la maison a été donnée à Jean Taillon]. Le 10 juin 1581, « messieurs ont fait bail de la maison que tenoyt Jehan Tailhon a messire Yves Bessac, chapelain » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1539-1542).

Le 27 juin 1581, Clairé, Barreau, Taillon, Johannet, Foideau et Charles Loys obtiennent leur gagne « a la charge qu'ilz feront meilleure residence en l'eglise quilz n'ont fait par le passé ». Le 1^{er} août 1581, « Jehan Tailhon vicaire dit que en la maison quil tient de chapitre ou se souloyt tenir maistre Thoussaintz Rahel y avoyt ung sellyer assez mal ediffyé et basty ». Il demande de quoi réparer. Le 10 octobre 1581, Jehan Tailhon obtient son gagne. Le 28 juillet 1582, Jehan Tailhon demissionne de son office de distributeur, il est remplacé par Charles Johannet. Le 23 décembre 1582, « messire Jean Thailhon est venu en chapitre sur la fin du mois de juillet dernier luy fut donné congé par le tresorier pour aller voir ses pere et parens en la ville de Molins en Bourbonnois ou il demera mallade par le moyen de laquelle sa maladie il n'a peu si tost estre de par dela qu'il eut bien désiré et avoir esté absent de ceste eglise le temps de 3 mois ». Il veut son gangne. Le 4 janvier 1583, Thailhon redemande son quartier entier, Anthoine de Rançon et Anthoine Clairé ont aussi demandé leurs distributions « pour le temps qu'ils ont estez absents tant a cause de la contagyon que par les congez ». Le 17 janvier 1583, « messieurs ont commis monsieur le chantre pour parler a messire Jehan Taillon s'il se veult charger d'aller monstrier la grand mere aux enffans de cueur de seans au pris de 20 livres

tournois par an ». Le 15 février 1583, « messieurs ont commis pour avoir l'œil sur le lumynaire de l'église messire Jehan Tailhon aux gaiges acoustumez ; et a l'instant luy ont esté [sic] les clefs du coffre ou se met la cyre et cyerges en ses mains pour s'en acquicter ». Le 14 mai 1583, « Jehan Tailhon s'est presenté a monsieur David, grand vicaire, pour demander la cure de Bussy, vaccant par incapacité de celui qui en a esté proveu. [David refuse. Il s'adresse au chapitre, David repond] qu'il a proveu a ladite cure par permutation et partant ne peult bailler autre provision, laquelle responce ledit Tailhon a prins pour reffuz ; il prie le chapitre le nommer a son altesse duc de Berry pour ladite cure de Bussy ». Le chapitre est d'accord. Le 15 mai 1584, « a messire Jehan Tailhon 20 sous tournois pour avoir nourry messire Pierre Cerneau 2 jours avant qu'il feust receu vicaire » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543, f. 13, 23, 108v, 110, 118v, 128, 156, 248 et autres).

Le 9 mai 1587, « Jehan Thailhon a requis estre nommé au roy pour la cure de Saint-Pierre le Guillard a cause de ce qu'il pretend avoir esté mal proveu a ladite cure par monsieur David » ; on verra. Le 30 juin 1587, « messire Jehan Thailhon vicaire a dit qu'il avoit advertissement certain que ung certain personnage tyent et possede la cure d'Avoy qui toutesfoys n'est de la quallité requise et incapable pour les cause qu'il entend desduyre en temps et en lieu [rayé : point qu'il est entré en icelle par symonnye comme il pretend] ; a ceste cause a supplyé messieurs le nomer au roi pour avoir ladite cure comme estant de la quallité pour icelle tenir mesmement que ladite cure est affectée aux chappelains et vicaires pour le service qu'ilz font d'ordinaire a l'église de sceans ». Le 5 septembre 1587, messieurs ont « ordonné que le receveur payera a Jehan Thailhon 100 sous tournois pour la nourriture d'ung petit enffant de cueur venu du pays de Bourbonnoix qu'il a nourry par leur commandement durant le temps d'ung mois ; et lequel Thailhon ils ont chargé d'escrire aux parens du petit enffant [rayé : pour savoir s'ilz le veulent habiller] de venir de par deca pour adviser avec messieurs ». Le 24 octobre 1587, « Jean Thailhon a vendu a messire Marin Mallet une robbe noire 5 ecus somme rabaptue sur le gangne de Mallet » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1544).

Jean Taillon reçoit ses distributions comme vicaire pour l'année 1587-1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il reçoit encore des distributions de vicaire de l'année 1590-1591 à 1625-1626 avec en sus ses gaignes de distributeur, 18 livres tournois, jusqu'en 1609-1610. Il est encore mentionné comme vicaire dans le compte de 1639-1640, mais disparaît aux troisième et quatrième termes. Il meurt en novembre 1639. Après la promotion de Blaise Bonneau comme chapelain, Jehan Taillon est le premier des vicaires. A partir de la Saint-Jean 1610, il devient receveur général à la place de François Dumayne tout en restant le premier des vicaires et son nom apparaît sur les registre des comptes 8G 1670-1678, intitulés premier à neufviesme comptes de Jehan Taillon. Il est payé 112 livres pour sa charge de receveur général de la Sainte-Chapelle. Jean Taillon, vicaire de la chapelle et receveur général fait une fondation le 13 février 1616 de 220 livres tournois de rente et revenus annuels permettant notamment la création de deux enfants de chœur. Dans le compte de 1613-1614, on commence à mentionner cette fondation : « alloué la somme de 12 livres 2 sols 6 deniers au lieu de la distribution de l'obit de la fondation suivant le concordat fait par messieurs... le 23 mars 1613 attendu que de la somme de 440 livres livres tournois par ledit Taillon fournye a este acquis 27 livres 10 sols de rente institue de maistres Laurent Bourdon et Jehan Fontayne du 27 mars 1613... ». En 1623-1624, on peut lire : « a Maistre Jehan Taillon vicaire de ladicte esglise a esté payé la somme de 25 livres tournois faisant partie des 50 livres a luy accordeez avec son logis en recompense de la maison quil tenoit de ladicte esglise vendue aux freres de l'Oratoire a cause que l'argent de ladicte vante est tournée au profict du chapitre et pour la derniere année escheue au jour de Pasques an du présent compte ». Cette fondation de Jehan Taillon prend de plus en plus de place dans les comptes (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105, 8G 1675,

f. 18-19, f. 104v-108, f. 112, 8G 1677, f. 18-19, f. 102v-106, f. 110v, 119v, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, f. 105, 115, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, f. 107-107v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, f. 103v, f. 107-107v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 94v, f. 106-106v, 8G 1682-1683).

Il décède le 26 novembre 1639 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1613).

Claude Taneau (1566)

Claude Taneau est clerc gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1566.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1566*. Claude Taneau, clerc, pris à l'essai, sur ce « qu'il n'a été trouvé souffisant » est payé 17 sols 10 deniers tournois le 8 mai 1566 (Brenet 1910 p. 109 d'après F-AN, LL 626, f. 182).

Guérard [Gérard] de Tanville (1248-†1291)

Gérard de Tanville est chanoine de la Sainte-Chapelle remplacé en 1288 par Pierre de Samois. Dongois et Stein supposent qu'il fut le premier chanoine de la 2^e chanoinie.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1248-1291*. Guérard de Tanville est reçu chanoine en 1248 et probablement remplacé en 1288 par Pierre de Samois, à moins qu'il ne soit resté chanoine jusqu'à sa mort. Il est enterré dans la Sainte-Chapelle et serait mort en 1291. (Stein 1912 p. 133, 200, Raunié 1890 p. 462 n° 922 d'après Guilhermy 1855 t. 1 p. 72). On peut lire son épitaphe :

HIC JACET MAGISTER (GUERARD)US DE TANVILLE, QUONDAM ISTIUS (CAPELL)E//CANONICUS, DOMINI REGIS NOTARIUS, QUI..... // MO PRIMO, DIE VICESIMA OCTAVA AUGUSTI. ANIMA EJUS//MISERICORDIAM DEI REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

D'après les fragments de la date qui restent la mort de Tanville ne peut-être antérieure à 1291.

Son obit est célébré le 9 juin et le 26 juillet : « *Obitus annalis magistri Joannis Richardi, huius sancte capelle capellani perpetui. Nec non Mathei primi magistri capellani et magistri Guerardi de tanvilla, eiusdem capelle canonici. Quorum* » (F-Pm, ms. 3339, f. 27v, F-BnF lat. 17741, f. 29).

- *Chancellerie de France*. Son épitaphe indique qu'il est notaire du roi.

Jehannin Taquetot (1418)

Jacques Taquetot est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1418.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1418*. Jehannin Taquetot est mentionné comme clerc dans l'« État des bourgeois de Paris qui prêtèrent serment entre les mains de Jean sans peur, duc de Bourgogne, au mois d'août 1418 » (Brenet 1910 p. 28 d'après Le Roux de Lincy & Tisserand 1867 p. 382).

Jacques Tardieu (1618-†1665)

Jacques Tardieu est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1618.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1618-1626*. Dongois écrit : « Jacques Tardieu receu chanoine [de la 6^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 21 décembre 1618 au lieu de Jacques Gillot son

oncle qui luy avoit resigné avant que de mourir, posseda sa chanoinie jusques en 1626 quil la resigna a Pierre Tardieu son frere. Il fut conseiller au Parlement en 1620. Apres avoir resigné sa chanoinie il epousa [blanc] de Ferrieres qui estoit de Gascogne. Son pere s'apelloit Richard Tardieu et estoit secretaire du Roy et gerffier en chef du criminel. Sa mere s'apelloit Gilles Charles. Il fut depuis Lieutenant criminel en l'année 1636 au retour des grands jours et exerça cette charge jusques a sa mort » (F-AN, LL 630, p. 197, Morand 1790, p. 295, Stein 1912 p. 134). Son avarice est raillée dans le Lutrin de Nicolas Boileau.

- *Parlement de Paris, 1620*. Jacques Tardieu est conseiller du Parlement de Paris en 1620.
- *Lieutenant criminel de Paris, 1636-1665*. Jacques Tardieu et sa femme Marie Ferrier fille de Jeremie Ferrier ministre protestant de Nimes, furent assassinés en 1665 et ces crimes font l'objet de nombreux textes dont les « Chroniques du crime » (Champagnac 1833, p. 225-232).

Pierre Tardieu (1626-†1655)

Pierre Tardieu est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris de 1626 jusqu'à sa mort en 1655. Il étoit sieur de Gallerbois et est raillé aussi dans le chant V du Lutrin de Nicolas Boileau (Boileau-Despréaux 1765, p. 57, 62).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1626-1655*. Dongois écrit : « Pierre Tardieu, receu chanoine [de la 6^e chanoinie] le 26 septembre 1626 par la resignation de son frere Jacques Tardieu... Il posseda sa chanoinie jusques en 1655 qu'il mourut... Il est enterré aux Carmelites du Faubourg Saint-Jacques. Seguiet theolodal de Paris, depuis Evesque de Lombez et ensuite de Nismes, son neveu et executeur de son testament a fondé son obit selon ses intensions ». Il ne sera remplacé qu'en 1657 par François Fletty (F-AN, LL 630, p. 195-196, Stein 1912 p. 134). Il est sans doute cité par Michel Brenet, sans prénom, en 1645 et lors des obsèques d'Eustache Picot en 1651 (Brenet 1910 p. 199, 206, 346 d'après F-AN, LL 603, f. 159-159v et LL 604, f. 62). Son obit est célébré le 3 juillet (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, f. 30v).

François Tarier (1572)

François Tarier, à nouveau reçu en 1572, cleric de la Sainte-Chapelle de Paris, après un service auprès de Nicolas de Neufville seigneur de Villeroy.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1572*. Le 1^{er} juillet 1572, les chanoines décident que François Tarier « qui par cy devant a esté cleric ordinaire en ceste Sainte-Chapelle et depuis a prins le party et service de Monseigneur de Villeroy, et est revenu demandant estre remis en son premier lieu, rang et ordre, qu'il demeurera reçu cleric ... à la charge que si cy après il prend aultre party, que jamais ne sera reçu céans » (Brenet 1910 p. 124 d'après F-AN, LL 599, f. 96-96v). François Tarier ancien cleric de la Sainte-Chapelle, parti puis revenu au 1^{er} juillet 1572.

- *Chapelle de Nicolas IV de Neufville, seigneur de Villeroy, 1572*. François Tarier avant 1572, comme Jehan Gilloteau avant 1585, a appartenu à la chapelle privée de Villeroy, Secrétaire d'Etat sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII.

Pierre Tartel [Tarcie] (1508-†1525 ?)

Pierre Tartel est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1508.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1508-1525 ?*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Pierre Tartel est titulaire de la chapellenie perpétuelle de Saint-Louis de 1508 à 1525 (F-AN, LL 630, p.

314). Tartel, sans prénom, chapelain perpétuel, est mentionné pour deux distributions de sel le 24 octobre 1509 et le 15 février 1522 (n. st.) (Brenet 1910 p. 50, 76 d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v et LL 624, f. 40). Il n'est pas impossible que l'on puisse le confondre avec Pierre Tarciel, chapelain, dont on ne possède que l'obit, mentionné en même temps que celui de Renault Dupré-Gilbert (1353†) le 24 septembre : « *Obitus duplex dominorum Reginaldi de Prato Gilberti, canonici, et Petri Tarciel, quondam presentis Capelle capellani* » (Fiala PCR d'après F-BnF, ms. lat. 17741, f. 37).

Jean Taschet dit Facette (1547-1577)

Jean Taschet dit Facette, organiste de Saint-Ursin de Bourges est testé par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1547. Il est encore cité en 1577 pour son rapport sur le travail exécuté par le facteur Nicolas Seurat.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1547-1577*. Le 19 mars 1547 ; « sur la remonstrance faicte par ledit de La Grange d'avoir ung organiste pour l'église ; et qu'il y avoit l'organiste de Saint-Ursin qui luy en avoit fait parler, messieurs ont esté d'avis de parler audit organiste et scavoir de luy sil vouldroit prandre la charge d'organiste de ladite eglise ; et se contenter de 40 livres de gages avec son pain ». Le 26 mars 1547, messieurs « ont ordonné que Jehan Taschet nepveu du maistre des enffans de cueur de Salles viendra jouer des orgues par l'espace de 2 ou 3 jours pour scavoir sil est capable estre organiste ». Le 5 avril 1547, « messieurs ordonnent que messire Jehan Facette [Taschet], nagueres enfant de cueur de Saint Etienne, viendra jouer des orgues a ceste feste de pasques et les feries jusques ad ce que messieurs en aient autrement ordonné ; et sera commandé par monsieur le chantre a maistre Mathurin Savereau qu'il ait a delivrer les clefs audit Facette ». Le 30 janvier 1577, « messieurs ont commis monsieur Mareschal pour voir si l'organiste qui avoit entrepris a reacoustrer les orgues de seant a satisfait a sondit marché et pour ce fait appeller a monsieur Facette et de La Pierre ». Le 10 février 1577, « le receveur payera a Nicollas Seurat 10 livres tournois qui luy reste a payer de la somme de 40 livres tournois... ainsi quil a esté rapporté par Facette et de La Pierre commis quant ad ce » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 6, 10ca, 8G 1539).

Eustache Tassin (1365-†1380 ?)

Eustache Tassin est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1365.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1365-1380*. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Eustache Tassin est possesseur de la chapelle de Saint-Clement de 1365 à 1380. Il est éventuellement remplacé en 1380 par Jean Darras (F-AN, LL 630, p. 317).

Charles Ternisien (1583 et 1585)

Charles Ternisien est clerc marellier basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1583 et 1585.

Sainte-Chapelle de Paris, 1583 et 1585. Charles Ternisien, prêtre du diocèse de Beauvais, est reçu clerc marguillier le 8 octobre 1583. Le 8 mars 1585, Charles Ternisien, « naguères clerc basse-contre », est de nouveau reçu comme clerc. Charles Ternisien meurt le 22 mars 1585 (Brenet 1910 p.135, 136, 137 d'après F-AN, LL 600, f. 47-47v, f. 63).

Jean Tesson (1423)

Jean Tesson est maître des enfants, probablement maître de grammaire et chapelain, de la Sainte-Chapelle de Paris en 1423.

Sainte-Chapelle de Paris, 1423. Les dépenses du compte du trésor royal signalent au 27 février 1423, un paiement de 40 livres tournois versées au « *magister Johannes Tesson, magister puerorum sacre capelle regalis Palatii Parisiensis* » pour le traitement des 4 enfants de la Sainte-Chapelle (Ritter 1912, p. 475). Il s'agit là de l'unique mention explicite d'un maître des enfants à la Sainte-Chapelle de Paris durant la première moitié du XV^{ème} siècle. Il est probablement chapelain comme maître des enfants.

Etienne Testard [Testart, Testar] (1576-1585)

Etienne Testard est clerc en 1576 et maître des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est compositeur comme gagnant du Puy de musique d'Evreux en 1578.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1576-1585.* Estienne Testart est reçu clerc sous la prébende de Monsieur de Bangy le 28 juillet 1576. Le 25 août 1576, maistre « Estienne Testart, maistre des enffans de chœur » reçoit « la somme de 30 livres tournois et sans tirer à conséquence pour luy subvenir à ses affaires et nécessitez et en considération de sa suffisance et du bon devoir que messieurs esperent qu'il fera à ladite Sainte Chappelle ».

En 1578, il obtient le prix dit de l'orgue, au Puy de musique d'Evreux, pour un motet à Sainte Cécile, *Caeciliam intra cubiculum* (Bonnin & Chassant 1837 p. 55).

Le 27 juillet 1585, « ledit Seigneur Trésorier a mandé Maistre Estienne Testar, clerc soubz la prébende de Monsieur de Caillot et maistre de musique de la Sainte Chappelle pour luy réitérer les remonstrances que plusieurs foys ledit Seigneur et ditz Messieurs luy avoient faictes tant sur le peu de devoir qu'il faict de faire leçon et enseigner les enffans de cœur que des follies oculaires qu'il faisoit dont en advenoit scandalle et pour lesquelles ledit Testard en avoit esté mis cy devant prisonnier et admonesté estre à l'advenir plus sage, modeste, et faire mieulx son devoir en son estat et charges qu'il n'avoit fait le passé. Ce dont il n'avoit fait compte et d'avantaige, au lieu de se corriger et prendre en bonne en bonne part tout ce qu'il luy avoit esté remonstré, a continué mal parler desdits sieurs, et faict pis que devant, le tout considéré par lesdits sieurs, ledit Seigneur Tresaurier ayant prins leur advis, lui a donné congé luy enjoignant de chercher aultre party que ceans et ordonné d'estre mis hors d'affaires du livre des distributions de ladite Sainte Chappelle ». Le 14 août 1585, « Jehan Gillotteau chantre natif de Vains diocèse de Cambray et depuis quelque temps Maistre de la chappelle de Monsieur de Villeroy, a esté receu clerc soubz la prébende du Sieur de Caillot et Maistre des enfans de cœur de la Sainte-Chapelle, au lieu de Testart, mis hors de la maîtrise d'icelle Sainte Chappelle depuis naguères ». Le 25 septembre 1585, sa chambre est réattribuée à Charles Cronier (Brenet 1910, p. 128, 138, d'après F-AN, LL 599, f. 157v, 158 et LL 600, f. 67, f. 68-68v).

Jean Testard (1547-†1563)

Jean Testard, vicaire marellier demande en novembre 1558 d'occuper un office de vicaire « ordinaire » c'est-dire de chantre. Il provoque une opposition entre les chanoines du chapitre et en particulier du trésorier et de certains chanoines sur l'opportunité qu'il ait à repasser un examen « lecture, voix, chant et deschant... ». Le trésorier finit par avoir gain de cause.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1547-1563*. Le 28 juin 1547, « sur la remontrance faite a messieurs par maistre Jehan Testard l'un des vicaires marreliers que peu apres la feste de pasques, messire Gilbert de Bogy son compagnon et vicaire marellier s'estoit absenté de ceste ville de Bourges sans y avoir residé ne servy depuis, ne fourni ce qu'ils doivent fournir a cause de leur charge, ce qui adde au grant prejudice et domage dudit Testard et de l'eglise. On le dira a Jehan Crenequin, chanoine marrelier et maistre dudit Bogy ad ce quil pourvoye au plus tost ». Le 17 juillet 1548, « le chantre a remonstré que ce jourdhuy, au cueur, durant matines, messire Jehan Testard vicaire marrelier en luy remonstrant par ledit chantre quelques fautes quil avoit faictes contrevenans aux ordonnances capitulaires qui estoient d'avoir sonner avant l'heure sur ce ordonnée, signifiees audit Testard le jour precedant par messieurs ; icelluy Testard avoit dit et proferré audit chantre plusieurs parolles arrogantes et desobeissantes ; et que pour ce avoit arresté le pain dudit Testard attendu les insolences et parolles arrogantes et desobeysances faictes par ledit Testard, ont ordonné que ledit arrest tiendra ». Le 29 octobre 1549, « monsieur Bourboins a dit et remonstré a monsieur de Beauregard vicaire general du tresorier que l'office et place de vicaire que tenoit en l'eglise de ceans feu messire Jehan Leconte est vaccant par le deces dudit Leconte. A ceste cause aiant droit de presenter audit office a cause de ses chanoynie et prebende a presenté messire Jehan Testard pour estre par le tresorier renvoié a monsieur le chantre affin d'enquerir de la suffisance dudit Testard ». Le 10 décembre 1549, « Jehan Testard... dit que des longtemps il a esté presenté par monsieur Bourboins pour estre vicaire a la place de Jehan Leconte et renvoié au chantre. A ceste cause a sommé et requis ledit chantre de faire son rapport a monsieur le vicaire ; a quoy ledit chantre a dit que autresfois il a examiné ledit Testard sur sa suffisance ou insuffisance et l'avoit trouvé insuffisant tant en musique, voix que en lecture ; et que depuis le dernier renvoy a luy fait dudit Testard qui fust le 29 octobre, il luy a fait lyre par plusieurs et diverses foys evangilles et lecons de matines et l'avoit encores trouvé et trouve insuffisant, tant en lecture prononciacion que en voix. Apres le quel rapport ledit Testard a offert estre examiné sur sa suffisance ou insuffisance par musiciens, lequel chantre... [s'y oppose, les statuts attribuant] audit chantre la congnoissance de ladite suffisance ou insuffisance... ; et en son rapport ce doibt ledit Testard contanter ». Le 5 août 1550, messieurs ont « octroyé a messire Jehan Regnault ce requerant ses distributions pour 5 journées quil est allé avec monsieur Serton, maistre des enfans de cueur de la Sainte-Chapelle de Paris ; idem a maistre Jehan Testard pour 7 journées quil est allé avec ledit Serton ». Le 11 avril 1551, Jehan Testard reçoit « 4 livres 5 sous pour avoir dit les messes paresseuses et de prime au lieu de feu messire Jehan Jorlin trois mois durant escheus a pasques dernieres ». Le 20 juin 1552, messieurs ont « commis messieurs de Fogieres et Chevallier pour advertir maistre Jehan Testard quilz ait a oster de la chambre de la marelle les potz et sabotz qui y sont ; et ou il ne les ostera seront jectes en la rue ». Le 8 août 1556, « messieurs ont receu enfant de cueur Claude Potier... apres quil a esté certiffié estre nay en loial mariage par messire Loys Rosier chapelain de l'eglise de ceans, Jehan Testard vicaire de ladite eglise et Anthoine Montsayon gaigier d'icelle presents ». Le 4 janvier 1558, Jehan Testard obtient son congé pour « 3 semaines a Paris pour l'obsequie de son frere » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 40ca, 145ca, 8G 1518, f. 23, 40ca, 141, 8G 1519, f. 5v, 8G 1520, f. 10ca, 8G 1524, f. 63, 8G 1525, f. 129).

L'affaire Testard comme l'appelle Frédérique Pilleboue prend place entre novembre et décembre 1558. Le 15 novembre 1558, « monsieur Burgat au nom et comme procureur de monsieur le tresorier a nommé et presente comme son vicaire maistre Jehan Testard a la place et office a present vaccant par le trespas de feu messire Jehan Harpicon... [Il déclare] ledit Testard ydoine et suffisant ». Il sera examiné par Gaillard. Le 19 novembre 1558, « apres lecture des conclusions du chapitre precedent monsieur Burgat pour et au nom de monsieur Martin... a déclaré qu'il s'oppose a la deliberation faicte par messieurs de recevoir maistre

Jehan Testard a l'office de vicaire. [Monsieur Gaillard présente son rapport sur Jehan Testard], a remonstré que ledit Testard quinze ans ou environ a esté receu et est vicaire marguiller ; et déclaré cappable et suffisant par chapitre de tenir ledit office auparavant sa reception ; et n'est question que de le commuer d'un siege en l'autre ; et partant n'est besoing le reexaminer sur sa cappacité de tenir ledit office de vicaire auquel il a esté présenté. Monsieur Du Maine a dit que faisant aparoir par ledit Testard de sa suffisance de tenir ledit office de vicaire faite par chapitre il est d'avis de recevoir ledit Testard au lieu et place de vicaire dudit deffunct Harpicon. Neantmoins pour cognoistre si ledit Testard a depuis mué de voix n'empesche qu'il soyt de nouveau examiné. Monsieur Burgat a dit que adherant aux opynyons de messieurs Crenequin, Dumaine et Monthey il est d'avis que ledit Testard soit receu a ladite place de vicaire et a ceste fin soit de nouvel examyné ; et quand ad ce ledit Gaillard a remonstré que ledit seigneur tresorier par ladite procuracion declaire ledit Testard suffisant, l'on ne doit avoir esgard a ladite declaration d'autant que celluy qui presente ne doit juger de la suffisance de celui qui a présenté ou s'il en juge chappitre ne se doit arrester. Et aussi ne doit avoir lieu ce que ledit Gaillard a remonstré que ia une foys ledit Testard a esté examiné pour estre receu vicaire marguiller ; et partant n'estre besoing examyner pour estre receu en autre place par ce qu'il est requis examen plus rigoureux en autre cas que de marguiller ; tellement que messire Symon Gentilz a esté déclaré comme il a entendu suffisant a l'exercice de l'office de vicaire marguiller et inhabille pour tenir une autre place. A ceste cause que l'on doit ensuivre l'ordonnance du chapitre precedant qui est d'examiner ledit Testard. Monsieur de Fougieres a remonstré que notoirement ledit Testard est deffectueux de tenir ledit office tant en voix, art, que lecture ; et partant est requis qu'il soit examyné suivant le statut ; et conclud ad ce que ledit examen soit fait audit Testard par autre que ledit Gaillard ou il ne lui plaira ce faire. Messieurs ont ordonné qu'il sera cherché les registres de la presentation de Simon Gentilz et Jehan Testard a l'office de vicaire marguiller ; et la presentation depuis ce faite par monsieur Bourboins de la personne dudit Testard en autre place de vicaire ».

Le 29 novembre 1558, on a « donné a monsieur Gaillard des extracts du registre sur la presentation de Testard a l'office de vicaire par Bourboins. Monsieur de Fougieres, Martin et Burgat ont oy ledit Testard tant lecons que evangilles et congneu comme chacun a peu le faire notoirement quil deffault grandement en la lecture qui est chose fort indescente en ladite eglise et contre le statut d'icelle ; et n'est capable quant a ladite lecture d'estre receu audit office de vicaire ; et partant n'estoit avis quil soit examiné quant a ladite lecture veu son insuffisance notoire comme dit est potestant que ou il sera peisé outre du rapport de l'examen dudit Testard et reception d'icelui de nullité et eulx pouvoir ainsi qu'ils verront estre a faire par raison. [Ce même jour, Gaillard présente dans son rapport] une lettre quil dit luy avoir esté envoyée par un homme supposé a tout le moins congneu qui faignoit venir de Vierzon. De laquelle lettre qu'il maintient estre escripte de la main dudit Burgat a esté a sa requeste fait lecture ; et cy apres incérée comme il s'ensuit : Monsieur vous avez beaucoup fait pour l'honneur de votre chapelle d'y avoir introduit deux bassecontre les meilleurs que l'on a peu trouver. Mais quant par votre moien un personaige y doit estre introduit en place de laquelle il n'est digne, ladite chapelle s'en sentira a jamais autant de tous offenser comme jusques icy elle s'est sentye honorer. En tout ainsi que pour favoriser quelques particuliers vous ferez peu pour elle autant peu ferez pour votre renommée car vous donnerez occasion de juger de votre integrité ; autrement et sont au contraire que l'on n'a fait jusques icy ne sauryez garder que les gens de bien ne jugent que vous eussiez aussi bien fait de vous arrester au jugement d'un homme de bien et meilleur musicien de la Sainte-Chapelle que au leger jugement de quelques ungs qui ont voulu favoriser votre intencion et adherer a votre particuliere affection ainsi que vous messires en pouvez juger ; et tel estant votre jugement votre conscience se sentira par cy apres chatoillée quand vous lyrez ce que Saint Pol vous dit

que tout mesmes est le pesché de retenir en son cueur la verité en faict de justice et de mentir a son esciant ».

Le 7 décembre 1558, « monsieur Gaillard suivant la charge a laquelle il a esté commys par ordonnance de chappitre pour l'absence du chantre pour enquerir de la suffisance de messire Jehan Testard vicaire et marguiller en l'eglise présenté... Monsieur Gaillard combien qu'il ne fust besoing examyner ledit Testard actendu quil estoit porveu de semblable office des l'an 1539 a rapporté qu'il avoit fait appeler tous les chappelains de l'eglise ; et en la presence des musitiens desdits chappelains il avoit examyné ledit Testard en lecture chant et musique ; et par l'advis desdits chappelains l'avoit trouvé cappable et suffisant pour obtenir ledit office de vicaire actendu qu'il avoit par l'espace de quinze ans exercé le mesme office et plus onereux en ce que il n'est comme vicaire dudit tresorier tenu aux espistres et evangilles comme sont les aultres vicaires ; et aussi que depuis sa premiere reception il n'est en aucune chose dymnué soit en voix ou lecture ; mais plus tost augmenté et ainsi que dessus, icellui Gaillard l'a certiffié a monsieur Dumayne grand vicaire general de monsieur le tresorier ; et ce en sa conscience pour le proffict et honneur de ladite eglise ; au moyen de quoy et que messieurs cappitulans n'ont sur ce voulu aucune chose oppyner ledit Dumayne a institué ledit Testard audit office de vicaire. [Il prête serment ; et messieurs ont] ordonné a la charge qu'il sera tenu et a promis d'exercer la charge de marguiller en ladite eglise jusques ad ce qu'il y ait esté porveu, que ledit Testard sera mys et installé par ledit Gaillard en l'une des chaises basses ». Le 13 décembre 1558, « monsieur Dumayne a présenté a la place de vicaire marelier que souloit tenir messire Jehan Testard, Estienne Guyard nagueres enffant de cueur et a present aux gaiges de l'eglise ». (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 108v-109, f. 109-110, f. 113-113v et autres).

Le 1^{er} juin 1559, « sont comparus en chapitre en leurs personnes [rayé : Jehan Testard] Simon Gentilz et Estienne Guynart vicaires marreliers lesquels ont déclaré a messieurs qu'ilz avoient trouvé que les ornemens de l'eglise estoient entierement selon quilz sont contenus et declarez par l'inventaire d'iceulx et partant quilz s'en chargent et que Jehan Testard nagueres vicaire marrellier en demoure deschargé si bon semble ce faire a mesdits sieurs lequel Testard present a pryé mesdits sieurs l'en descharger. Sur ce mesdits sieurs ont ordonné que ledit Guiart et Gentilz signeront ledit inventaire desdits ornemens et que ledit Guyart fera obliger ses pleiges et cautions pour ce faict ordonnez ce que de raison ; a quoy monsieur de Fogieres na en riens consenty et s'en est sorty de chappitre ». Le 28 octobre 1559, « messire Jehan Testard a mis sur le bureau 25 livres 6 sols des deniers provenues des accordements ; et a esté mise entre les mains du distributeur pour distribuer en la maniere acoustumée ». Le 26 mars 1560, messieurs ont « donné a Michel Goyn, Jehan Testard et Simon Gentilz leurs distributions pour 3 jours a chacun d'eulx » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 23, 83, 132v).

Le 5 juillet 1561, « messieurs ont commis maistre Jehan Testard pour suyvre la dismye du quartier d'Aurron ». Le 23 août 1561, « sera cherché les actes de chapitre de reception de messire Jean Grangier a l'office de chappelain et de messire Jehan Testard a l'office de vicaire pour veoir ce que sera a faire et procedder sur la presentacion faite au chappitre par monsieur Dumayne a l'office de vicaire marrellier de la personne de messire François Divoy et autres actes consernant le mesme faict ». Le 23 septembre 1561, François Burgat fait son rapport sur « François d'Yvoy sur la presentation de René Demerlier pour estre vicaire a la place de Anthoine Montsayon ». Il est capable et présente ses lettres de tonsure pour faire apparoir de son ingenuité. Messire Anthoine Lheritier procureur en la court ecclesiastique de Bourges agé de 61 ans et messire Jehan Testard vicaire de ladite eglise aigé de 50 ans presens, desquelz a esté prins le serment au cas requis lesquelz chacun d'eulx ont rapporté et certiffié de verité quilz ont congneu les pere et mere dudit Dyvoy lesquelz en leur mariage se sont bien gouvernez sans aulcun vil blasme ou reproche ; et que d'eulx est descendu en loyal mariage

ledit Dyvoy ains quilz ont cognu et veu par la frequentation quilz ont faite quasi ordinere avec lesdits pere et mere dudit Dyvoy ». Il prête serment de vicaire. Le 27 août [sic septembre ?] 1561, messires Jehan Testard et autres demandent « leur donner leurs distributions pour aucuns jours quilz ont esté absents ». On attendra de savoir combien de journées chacun s'est absenté. Le 30 septembre 1561, Testard obtient ses distributions (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 46v, 64, 74v, 76, 77v).

Le 5 janvier 1563, « messieurs ont octroyé a... Testard [et autres] leurs distributions du present cartier et ordonné que ci apres ilz assisteront et feront mieulx leur debvoir de venir au service de l'église autrement ne leur sera leur absence octroyée. Synon es jours qu'ilz feront faction pour la garde de la ville dont ilz certiffieront messieurs ou aulcun d'eulx ou bien le distributeur le jour precedant quilz feront ladite faction ». Le 26 octobre 1563, « monsieur Dumaine pour et au nom et comme vicaire de monseigneur le thesaurier et ayant deluy charge a présenté a messieurs Mace Arrachepied enfant de cueur a la place et office de vicaire de l'église de ceans que souloyt tenir deffunct messire Jehan Testard a present vaccant par son decedz lequel Arragepiet messieurs ont renvoyé a monsieur le chantre ». Le 21 avril 1569, de Jehan Basset commissaire estably a la saisye faite a la requeste de messieurs des heritaiges qui furent a feu Jehan Testar [mort en 1563] assiz en la paroisse de prez, sur ce que Patyneau fermier desdits heritaiges peult debvoir 14 livres 16 sous tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, . 8G 1529, f. 46v-47, 8G 1530, f. 67, 8G 1533, f. 116).

Martin Testard (1504-†1530)

Martin Testard est reçu teneur gagiste en 1504, vicaire en 1506 et chapelain avant novembre 1526 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en avril 1530.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1504-1530.* Le 17 août 1504, « messieurs ont ordonné a messire Martin Testard prebtre 30 livres tournois de pension par an tant que leur plaira pour savoir si sera teneur proffitable pour l'église ». Le 8 octobre 1504, « conclud a esté que le jeune tenorite [sic] de nouvel venu en l'église de ceans nommé messire Martin servira en l'office de marrelhier pour ung an et aura pour tous gaiges 50 livres tournois et son pain de chapitre pourveu qu'il baillera pleiges et souffisans caucion contre laquelle conclusion monsieur Coppin s'est opposé » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1512, f. 77, 80v).

Dans un acte notarié du 12 janvier 1506, ont esté presents en leurs personnes venerables et discrettes personnes messires : Pierre Basiron, Thomas Barrilher, Mace Remond, Etienne Fouchart, Pierre de Brosses, Denis Bourgoing, Jehan Lebel, Henry de Ris, Anthoine de Labores, Michel Sauvage chapelains et Jehan Gaudry, André Jullien, Jehan Noel, Jacques Dupont, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Martin Testard, Anthoine de Arena, Jehan Guerin prebstres et vicaires lesquels assemble ensemble en fait de commun pour traicter de leurs afferes en l'absence des autres chapelains et vicaires defailhans tous d'une voix et accord ont ordonné que doresnavant quand ung chapelain ou vicaire d eladite Sainte-Chapelle ira et decedera de vie a trespas, ilz luy feront compagnie a le pourter en terre bien et honnorablement jusques au lieu ou il aura ordonné et esleu sepulture. Et avecque ce luy donneront et feront tous par ensemble ung service, cest assavoir unes vigilles et une grand messes a diacre et soubzdiacre sollempnellement comme il est accoustume de fere pour une fois seulement a leurs despens. Et sera dite ladite messes par le cure de Saint-Ypollite ou son vicaire... et pour ce fere seront tenus luy bailher pour son sallere la somme de 5 sous tournois pour une fois seulement...

Ce meme jour le 12 janvier 1506, Henry de Ris, Anthoine de Laboures, Michel Sauvage, André Jullian, Jacques Reulhard, Anthoine Marel, Anthoine de Arena, Martin Testard, Jehan

Guerin et Jacques Du Pont prestres chapelains et vicaires de la Sainte-Chapelle lesquels certains ont promis paier et bailler a la communaulte sellon l'ordonnance faicte par pieca les chapelains et vicaires estant assemblez ensemble... comme nouveaulx chapelains et vicaires a cause de leur nouvelle reception la somme de 1 ecu d'or ou la monnoye chacun pour ce qui ne l'avoient paie pour employer au prouffit d'eladite communaulte et ce dedans la feste de la purification Notre Dame prochain... (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1569, f. 6v-7).

Le 26 novembre 1510, « messire Martin Testard n'aura ses distributions durant 4 jours quil a esté veoir son pere ». Il est sans doute déjà vicaire avec distributions (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 181).

Le 17 novembre 1526, Martin Testard tenoriste et chapelain a réparé sa maison ; on lui remet sa pension. Le 4 janvier 1530, messieurs ont « ordonné estre baillé... a messire Martin Testard chapelain de l'église 4 arbres a bastir pris en leur foretz de Marroy au lieu le moyns damageable ». Le 2 avril 1530, Martin Testard, chapelain demande ses distributions pour 5 ou 6 jours d'absence pour ses negoces et affaires avec le congé du vicaire du tresorier. Refusé parce que ledit Testard s'absente souvent.

Martin Testard meurt entre le 2 et le 30 avril 1530. Le 30 avril 1530, « oye la requeste de messire Marin Rebours tenoriste par laquelle il supplie messieurs luy donner les messes des enfans de cueur que souloit dire feu maistre Martin Testard, messieurs en obtemperant a sa requeste luy ont donné lesdites messes ». Le 30 avril 1530, Pierre Marault demande la maison de feu Martin Testard. Il lui est répondu positivement pour 10 livres tournois. Le 16 juillet 1530, « les heritiers de Martin Testard auront un proces pour avoir emporté des meubles et negligé de reparer la maison appartenant a l'église ». Le 23 juillet 1530, « la seur de Testard reclame les biens de son frere qui ont esté confisqués ». Le 24 mars 1531, « messieurs apres avoir oy les remonstrances et requestes de messire Loys Rousier vicaire de ceans sur lesquelles il dit que le penultieme jour d'avril dernier passé, monsieur le tresorier promet et presenta a la cure de Preully vacant par le trespas de feu messire Martin Testard messire Gaspard Verrier chapelain de ceans neantmoins quil eust esté proveu d'autres benefices et en ce faisant auroit ledit tresorier contrevenu aux previlieges de ceans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 2, 230ca, 250, 260ca, 8G 1515, f. 16, 76).

Nicolas Testart [Testard] (1534-†1559)

Nicolas Testard, compositeur, est sans doute deux brèves fois gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1540 et 1546. Il appartient à la Chapelle Royale de façon documentée de 1547, jusqu'à son décès le 27 octobre 1559.

• *Cathédrale de Rouen, 1534-1535, 1540-1546 et 1549-1557.*

1534-1535 : un enfant de chœur de la cathédrale de Rouen nommé Testart fait partie des enfants de la maîtrise, enlevés et placés à la Chapelle Royale sous le règne de François 1^{er} (Collette & Bourdon 1892 p. 51, sans date ni référence). Cet enfant de chœur est évidemment le clerc rouennais Nicolas Testart. Sa première mention d'archive connue à ce jour indique qu'il est payé par le chapitre de la cathédrale pour huit mois d'octobre 1534 à mai 1535, au pro rata de son salaire de 60 livres annuelles, mais il était très probablement présent depuis plusieurs années : « *Item domino Nicolao Testart, musico ... 60 l. annuatim pro suis stipendiis. Ideo ad rationem illiud somme pro octo mensibus sui finiti, videlicet a festo Michaelis usque ad ultimum diem mensibus maii, 40 l.* » (F-AD 76, G 2941, Registre des vacants de la cathédrale 1534-1535).

1540-1546 : d'après les registres de la Sainte-Chapelle de Paris, il serait reparti à Rouen dès octobre 1540.

1549-1557: Albert Tougard (Tougard 1897) cite Nicolas Testart comme chapelain de 1549 à 1557 et son décès est signalé le 30 octobre 1559.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1540 et 1546*. Nicolas Testart est reçu clerc à l'essai le 18 septembre 1540 « pour l'excellence et superlativité de savoix et son sçavoir en musique [...] et ce affin que ledit Testart fut plus enclin de doumurer en icelle et y faire son debvoir ». Le 16 octobre 1540, sa chambre est réattribuée à Maistre Loys de Bretheville, basse-contre « parceque ledit Testard ne s'estoit pas voulu tenir en la Sainte Chapelle en laquelle avoit esté receu à l'essay clerc, ains s'en estoit retourné à Rouen sans plus revenir ainsi quil l'avoit mandé par deça ». Le 24 juillet 1546, Nicolas Testart est revenu à la Sainte-Chapelle et se voit attribué une chambre (Brenet 1910 p. 89, 90, 93 d'après F-AN, LL 626, f. 29v, 86v)

- *Chapelle Royale de la cour de France (François 1^{er} Henri II, François II), 1547-1559*. Nicolas Testart figure dans le compte des obsèques de François 1^{er} en 1547 comme chantre haute-contre (Cazaux 2002 p. 377 d'après F-BnF ms. fr. 10392 f. 172v) et il est mentionné comme sous-maître dans la liste de la chapelle pour les obsèques d'Henri II (Handy 2008, p. 493, d'après F-AN, KK 125, f. 1381v). Nicolas Testart figure enfin dans la liste des mouvements de Charles IX au 25 mars 1560 comme naguères sous maître de la chapelle, décédé le 27 octobre 1559 et remplacé par Didier Leschenet (BrooksJ 2000 p. 532, d'après F-BnF ms. fr. 3942, f. 2v).

- *Autres bénéfices*. Ils sont cités par Albert Tougard (Tougard 1897).

1551 : Nicolas Testard est chapelain de la chapelle de Saint-Aignan au château de Caen le 3 juin 1551 ; 1549-1557 : il est chapelain en la cathédrale de Rouen de 1549 à 1557, où son décès est signalé le 30 octobre 1559 ; 1555 : Nicolas Testart est nommé curé de Saint-Gilles de Crétot le 6 mai 1555 ; 1556 : curé de Beaumont-le-Hareng le 9 octobre 1556 (Tougard 1897 p. 188-189).

- *Œuvres*. Une anthologie de 29 chansons publiée en 1539 par Attaignant (1539/17, Hertz n° 88) se clôt par une chanson à 5v avec superius en canon, attribuée à « Tetart », qui doit être l'œuvre de ce musicien (« Le doux penser et regret langoureux » ; voir Catalogue Chanson, Hertz 1969, p. 303).

Sylvain Testard [Testart] (1529)

Sylvain Testard est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1529.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1529*. Le 20 mars 1529, « oye la requeste des 2 enffans de cueur qui sont sortis du colleges, messieurs veu et consideré que l'eglise est pour le present trop chargée ont ordonné que leur receveur general leur baillera a chacun 10 livres tournois pour aller veoir le pais jusques a quelque temps ». Le 23 mars 1529, « oye la requeste des 2 enffans de cueur sortis du colleges, par laquelle ilz supplient messieurs leur donner quelques gaiges pour servir et vivre en l'eglise et que pour le present actendu quil fait mal vivre sur les champs ne sauroient ou aller, messieurs sur ce oppiné ont ordonné que la conclusion faicte de ce au chappitre de samedi dernier tiendra et se tiennent a icelle et non autrement ». Le 24 avril 1529, « messieurs ont ordonné estre païé par leur receveur general a Jehan Laboures marchant la somme de 10 livres 10 sols tournois pour sept aulnes de drap quil a fourni pour habiller Goyn et Testard nagueres enffans de cueur ». Le 30 avril 1529, « sur la requeste de Goyn et Testart nagueres enffans de cueur de l'eglise messieurs cognoissans le temps qui est malaisé et qui ne pouroient facilement trouver lieu ou on les voulust recevoir ont ordonné que jusques

a la feste de pasques charnez prochaine venant ilz auront chacun 10 livres tournois de gaiges ». Le 4 septembre 1529, « oye la requeste faicte en chapitre par Silvain Testard nagueres enffant de cueur de l'eglise par laquelle il supplie messieurs que leur plaisir soit luy donner congie d'aller veoir le pais jusques a quelque temps a cause de la mutation de sa voix ; et pour ce faire luy aider de quelque argent ; en obtemperant a laquelle requeste, messieurs ont donné congie audit Testard pour les causes que dessus et ordonné luy estre païé par le receveur general 10 livres tournois pour aider a le conduire et vivre ; et oultre les 10 livres tournois quil soit païé de son gaigne du terme de Saint-Michel prochain qui sont 50 sous » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, 171v, 172, 178, 206v).

Mathieu [Maheu, Micheau, Mahieu, Mahiet, Michel] Testart (1405-1421)

Mathieu Testart est prêtre chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1405.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1421*. Mathieu Testart est chapelain de la Sainte-Chapelle dans le premier collège de la chapelle le 19 avril 1405 (n. s.) (Pilleboue 1990, p. 423-424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Il est mentionné comme chapelain dans les effectifs et les comptes de la Sainte-Chapelle de 1406-1407 à 1420-1421, avec le nom de Maheu, Micheau, Mahieu, Mahiet, Michel, M. Testart. Il a disparu en 1439-1440. Il a des distributions normales sauf au terme de Saint-Remi 1407 où elles sont faibles. Plus précisément il est cité en 1410-1411 dans les dépenses de messes : « A Mahieu Testart, Forcy, Richart, Lapostolle, Girardin, prebstres et Jehan de Paris pour avoir célébré plusieurs messe en l'absence du Grant Guillaume et dit plusieurs evangiles et tenir cueur en l'absence d'aucuns de ladite chapelle : 39 sous » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633-1643).

Jean Testereau (1553-1554)

Jean Testereau est gagiste basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1553.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1553-1554*. Le 5 septembre 1553, « messieurs ont retenu au service de l'eglise François Textoris natif de la ville de Champagnart diocese de Clermont aux gaiges de 60 livres tournois par an et deux petits pains de chapitre chacun jour ; semblablement ont receu audict service [de l'eglise] Jehan Testereau natif de la paroisse de Chenes diocese de Chartres aux gaiges de 60 livres tournois par chacun an et 2 petits pains de chapitre par jour ». Le 12 septembre 1553, « sur la requeste faicte par Jehan Testereau, François Testoris [sic] et Pierre Panart gaigiers et bassecontres de l'eglise ad ce qu'ilz soient paiez de leurs gaiges d'une semaine escheue samedi dernier 9 septembre, messieurs ont ordonné quilz et chacun d'eulx seront payez de leurs dits gaiges de ladite semaine entiere en la maniere acoustumee ; et que doresnavant ils seront payez par le receveur de leurs gaiges par chascune semaine ». Le 11 novembre 1553, « Jehan Testereau gaigier a prié messieurs luy augmenter ses gaiges. Pour le present il se contentera desdits gaiges a luy donnez si bon luy semble ». Le 20 février 1554, Jehan Testereau gaigier « pryé messieurs lui augmenter ses gaiges. Messieurs ont pryé monsieur le tresorier luy faire responce que pour le present il se contente de ses gaiges ». Le 14 avril 1554, Jehan Testereau « prie messieurs lui augmenter ses gaiges et lui faire quelque grace pour le temps quil est retourné a son pays pour aller querir ses habillemens. Messieurs ont ordonné que ou ledit Testereau voudra demourer au service de l'eglise aux gaiges a luy accordez lui sera baillez 2 ecus sol pour son absence et non aultrement » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 68-68v, f. 91, 135ca, 8G 1522, f. 10ca).

François Textoris [Testoris] (1553-†1586)

François Textoris est gagiste basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1553 et probablement aussi gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1560, renvoyé pour sa double appartenance dès 1559 à la Chapelle Royale. Il meurt à la fin de 1586 ou au début de 1587.

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1553-1555.* Le 5 septembre 1553, Messieurs ont retenu au service de l'église François Textoris natif de la ville de Champagnart, diocèse de Clermont aux gages de 60 livres tournois par an et deux petits pains de chapitre chacun jour. Le 12 septembre 1553, il est noté que Tertereau, Textoris et Panart seront payés par semaine. A partir de sa réception, les mentions de François Textoris dans les registres de la Sainte Chapelle sont relatives à des requêtes pour être augmenté ou avoir un office de vicaire. Par exemple, le 17 février 1554, on a une requête de « François Textoris basse contre quil plaise à Messieurs de le pourvoir d'un office de vicaire en l'église de ceans ou lui augmenter ses gages ». Cette requête se heurte à une fin de non-recevoir. Le 22 mai 1554, les gages de François Testoris sont augmentés de 10 livres tournois par an soit 70 livres tournois. Les 8 janvier 1555, les 11 et 14 mai 1555 et enfin le 27 juillet 1555, François Textoris renouvelle ses demandes (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1521, f. 68, 70ca, 131ca, 8G 1522, f. 20ca, 135ca, 8 G 1523, f. 11, 45).

- *Sainte Chapelle de Paris, 1560.* Le 17 avril 1560 après Pâques. François Textoris sera rayé du livre des semaines « attendu le long temps qu'il est au service et gaiges du Roy » (Brenet 1910 p. 102 d'après F-AN, LL 626, f. 121). On peut en déduire d'une part que François Textoris était sans doute gagiste à la Sainte Chapelle de Paris, comme il l'était à Bourges et que cette position était aussi incompatible avec un service à la chapelle du roi. François Textoris avait sans doute commencé son service à la Chapelle Royale avant la mort d'Henri II.

- *Chapelle Royale de la cour de France (Henri II, François II, Charles IX, Henri III), 1559-1586.* La mention de François Textoris depuis longtemps au service du roi le 17 avril 1560, fait supposer qu'il appartenait à la Chapelle Royale d'Henri II. Il est dans la liste des chantres basse-contre participant aux funérailles de Henri II en juillet 1559 (Handy 2008, p. 493 d'après F-AN, KK 125, f. 1392). En 1571, il est concerné par un arrêt du Parlement de Paris du 27 juillet 1571 sur la double appartenance au chapitre de l'église de Clermont et la Chapelle Royale (voir plus bas).

François Textoris figure dans la liste des membres de la maison du roi pour l'achat d'habits de deuil très certainement en 1574 pour les funérailles de Charles IX et en 1578 dans l'état de chapelle de Henri III comme basse-contre. Enfin, on apprend le décès de François Textoris vers la fin 1586 ou avant le 28 février 1587 dans une requête à Henri III datée du 28 février 1587. Pierre Le Large, comme chantre de la chapelle, demande le paiement de 32 écus et demi qui auraient dû être payés en gages pour le dernier trimestre 1586 à F. Textoris décédé (BrooksJ 2000, p. 532, 400, 495 d'après F-BnF ms. fr. 26171, f. 169v, F-BnF Cinq cents Colbert 54, f. 364, F-BnF ms. fr. 21480, f. 26)

- *Cathédrale de Clermont, 1571.* François Textoris est chanoine de l'église de Clermont en 1571. Il est poursuivi par le Chapitre de l'Eglise de Clermont pour sa double appartenance de Chantre ordinaire de la Chapelle de Musique et de titulaire d'un bénéfice de « Chanoine Sacerdotal ou Hebdomadier en l'Eglise de Clermont ». L'arrêt est défavorable à Textoris.

« Le different s'estant présenté en la Cour au procez d'entre François Textoris Chantre ordinaire de la Chapelle de Musique, & Chanoine Sacerdotal ou Hebdomadier en l'Eglise de Clermont, demandeur d'une part, & le Chapitre de ladite Eglise, deffendeur d'autre. La

question demandée aux Chambres par Arrest du 27 Iuillet 1571, iugé que tel privilege n'avoit lieu, & que la residence ne se pouvoit separer d'avec le benefice, dautant que les fruicts sont plus specialement affectez au service, & que pour l'absence des titulaires le service demeureroit, ne pouvant deservir *per vicarios*. Aussi que tels benefices ne se peuvent resigner, peuvent vacquer pour l'absence, & *non tam beneficia dicuntur, quam officia, seu potius onera*. Ledit arrest contient les moyens des parties, & se trouve au registre des Iugez. » (Louët & Brodeau 1678 p. 154).

Louis Thay (1639-1642)

Louis Thay est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1657*. Louis Thay est mentionné comme vicaire de Saint-Jean 1639 à Noël 1642. Il a disparu début 1643 (F-AD, 8G 1683-1685).

Denis de Thermes [Thernies] (1492-1510)

Denis de Termes est cleric en 1507 et chapelain en 1509 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Église Saint-Jacques de l'Hôpital de Paris, 1492-1494*. « Denis de Thernies » est organiste de l'église (Baron & Noisette de Crauzat 1974, p. 100).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1507-1510*. Malgré une transcription différente de son nom, il est évidemment le « Denis de Termes » reçu comme cleric à la Sainte-Chapelle le 24 décembre 1507. Il est encore mentionné comme chapelain le 24 octobre 1509 pour une distribution de sel et le 2 janvier 1510 (n. st.) dans la liste des chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par le roi Charles V (Brenet 1910, p. 50, 56, d'après F-AN, LL 623, f. 58-58v, 61v).

Mathieu Thinot (1611)

Mathieu Thinot est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1611.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1611*. Mathieu Thinot, natif de Troyes en Champagne, est reçu enfant de chœur le 13 août 1611 (Brenet 1910 p. 160, d'après F-AN, LL 601, f. 123-123v).

Claude Thomas (1620-1657)

Claude Thomas est enfant de chœur avant 1620, envoyé au collège en 1621, vicaire en 1623 et chapelain en 1642 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1620-1657*. Claude Thomas ancien enfant de chœur est envoyé au collège : « monsieur Claude Thomas naguerrès enffant de cœur de l'esglise a esté païé 100 livres tournois de pension suivant l'ordonnance de messieurs du 18 janvier 1620 ». On a la même formulation en 1622-1623. Il est reçu vicaire en 1623-1624 Il touche des distributions en deniers normales pour les quatre termes, mais ne touche pas de froment. Cependant il touche un quartier de sa pension pour le terme de Saint Michel 1623 ; ce qui explique sans doute l'absence de froment : « a Monsieur Claude Thomas naguerrès enfant de cœur a esté païé 25 livres pour un quartier de la pension de 100 livres que messieurs luy avoient accordé escheu a la Saint Michel 1623 quil a esté receu vicaire ». Il est encore mentionné comme vicaire de 1625-1626 à 1641-1642. Claude Thomas est chapelain de 1642-1643 à 1656-1657 au moins. Il disparaît avant 1564-1565 (F-AD 18, 8G 1679, f. 96, 8G 1680, f. 96, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v, f. 95, 8G 1682-1697).

Etienne [Guillaume] Thomas (1415-†1468)

Je ferai l'hypothèse que Guillaume Thomas et Etienne Thomas ne font qu'un, que Guillaume Thomas est enfant de chœur en 1415, vicaire en 1420 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il meurt en 1468 comme chanoine et chantre de la cathédrale Sainte-Etienne de Bourges.

On trouve deux Thomas à la Sainte-Chapelle de Bourges à la même époque, Guillaume et Etienne. Guillaume Thomas est enfant de chœur en 1415-1416 et vicaire en 1420-1421. Estienne Thomas est vicaire en 1439-1440. Guillaume Thomas est vicaire en 1444-1445 et 1445-1446. Etienne Thomas est mentionné en 1445 dans une délibération du chapitre. Thomas sans prénom est vicaire en 1447-1448. Etienne Thomas est vicaire avec des distributions faibles au terme de Saint-Jean 1449 et rien après. En 1449, Etienne Thomas devient chanoine et chantre de la Cathédrale de Bourges et le reste jusqu'à sa mort en 1468. La présence simultanée dans deux registres différents en 1445 et les autres présences disjointes et entrelacées militent pour une erreur de prénom au moins entre 1439 et 1450. Il a pu exister un Guillaume Thomas enfant de chœur puis vicaire en 1420-1421, différent de Etienne. Je ferai l'hypothèse d'un seul Thomas, Etienne, de 1416 à 1468.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1415-1449*. Si Guillaume et Estienne Thomas ne font qu'un, il [Guillaume] est mentionné dans les comptes de 1415-1416 : « A Guillemain Burlin pelletier pour avoir livré 4 manteaux de panne blanche et mis en œuvre a fourrer les robes de Jehan Cordier, Guillaume Thomas, Pierre Tixier et Chauday a 30 sous chaque manteau valent 7 livres. Dans les comptes de 1420-1421, Guillaume Thomas apparaît comme vicaire au terme de Saint-Jean 1420 avec des distributions un peu faibles. Il a des distributions très faibles à Saint-Rémy, un peu faibles à Noël et normales à Pâques.

Estienne Thomas est mentionné la première fois dans les comptes de 1439-1440 avec des distributions normales aux deux premiers termes et très faibles aux deux suivants Noël 1439 et Pâques 1440. Guillaume [=Estienne] Thomas est mentionné en 1444-1445, avec des distributions un peu faibles les deux premiers termes et très faibles les suivants, en 1445-1446 avec des distributions un peu faibles, en 1447-1448 sans prénom avec des distributions normales les deux premiers termes et très faibles les deux autres. Enfin Estienne Thomas est mentionné une dernière fois en 1449-1450 avec des distributions moitié de la normales à Saint-Jean 1449 et nulles ensuite ; ce qui est cohérent avec la charge de chanoine de la cathédrale Saint-Etienne à partir de 1449 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1640-1647).

Estienne Thomas est mentionné dans les registres de délibération de la Sainte-Chapelle le 23 septembre 1445, quand il est procureur de Pierre Bureau pour sa réception comme chanoine à la place de Jean d'Etampes junior (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 35v).

- *Cathédrale de Bourges, 1449-1468*. D'après Claire Sibille, Etienne Thomas est chanoine et chantre de la cathédrale de 1449 à sa mort en 1468 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 727, 728).

Guillaume Thomas (1612)

Guillaume Thomas est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1612.

Sainte-Chapelle de Paris, 1612. Guillaume Thomas est reçu enfant de chœur le 4 juillet 1612 (Brenet 1910 p. 161, d'après F-AN, LL 601, f. 132v).

Maistre Thomas [-] (1352)

Maître Thomas est maître de musique des enfants de la Sainte-Chapelle de Paris avant le 9 avril 1352 jusqu'après le 22 juin 1352 pendant que Julien de Muris est maître de grammaire. A ce titre, il est probablement au moins chapelain.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1352*. Maître Thomas est mentionné comme maître des enfants de la Sainte-Chapelle dans les comptes du terme de la Saint-Jean 1352 avec Julien de Murs que l'on sait être maître de grammaire : « Maistre Thomas et maistre Julien de Murs, maistres et gouverneurs desdis enffens pour fourrer leurs robes qu'ils prennent de livree avec yceulx enffens (Douët d'Arcq 1851, p. 160). Il est probable qu'il soit maître de musique des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris et à ce titre chapelain. *JS, FT*.

François Thorreau [Thorieau] (1563)

François Thorreau est musicien passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1563.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1563*. Le 19 janvier 1563, le receveur baillera a François Thorreau (Thorieau ?) musicien passant la somme de 5 sous tournois (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 50).

François Thorel (1561)

François Thorel est souffleur d'orgues de la Sainte-Chapelle de Paris en 1561.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1561*. Le 24 mai 1561, François Thorel, souffleur des orgues, reçoit une avance sur ses gages (Brenet 1910, p. 104, d'après F-AN, LL 626, f. 130-130v).

André [Andreas] de Thou [Tho] (1408-†1443)

André de Thou est chanoine et Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1408. Il meurt en janvier 1443.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1408-1443*. André de Tho apparaît comme chanoine et Chantre en 1408-1409. Il remplace Regnault Motin en octobre-novembre 1408 comme chantre. André de Thou figure dans les effectifs et comptes de 1409-1410, [1410-1411], 1411-1412, 1412-1413, 1413-1414, [1414-1415, 1415-1416, 1418-1419, 1420-1421, 1439-1440] soit sous son nom propre soit sous la qualité de chantre pour les années entre crochets, mais nous n'avons pas de certitude quant à son identité. A partir de 1444-1445, la qualité de chantre n'est plus mentionnée. Le 21 janvier 1443, Robert Sadon prend à cens une vigne que ledit chantre tenait de son vivant. Donc le chantre est mort avant le 21 janvier 1443. On peut faire l'hypothèse qu'il est resté Chantre jusqu'à sa mort. André de Thou est mentionné plusieurs fois par an dans le registre des délibérations du chapitre de la Sainte-Chapelle du 23 mars 1409 au 13 janvier 1442 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1635-1645 et 8G 1509).

Pierre Thouard [Thouart, Touard, Toart, Toard, Touardi] alias Chastillon (1444-1476)

Pierre Thouard alias de Chastillon est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1444, vicaire en 1444-1445, chapelain sans doute en 1451, maître des enfants (07.1451-pâques 1458 ?), chanoine en 1461 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

Deux Pierre Thouard alias Chastillon apparaissent dans les comptes de la Sainte-Chapelle de

Bourges, l'un comme vicaire, chapelain et maître des enfants pour les années 1444-1445 et 1458-1459 et le second chanoine de 1462-1463 à 1472-1473 sans discontinuer. Ils sont tous les deux appelés incidemment Chastillon et le premier est une fois prénommé Jean maître des enfants en 1456. Un Pierre Chastillon, sans autre nom, est mentionné comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1465 et 1472-1473. De plus un Pierre de Chastillon est mentionné à la Saint-Nicolas 1444 à la Sainte-Chapelle de Paris. Il paraît très probable que ce soit la même personne. La carrière de Pierre Thouars est peut-être due au fait que ce dernier appartient à une grande famille des Thouars, seigneurs de Chastillon alliée à Louis d'Amboise d'abord ennemie du roi Charles VII, puis réconciliée avec la famille royale. Nous supposons donc pour cette notice qu'il s'agit du même personnage.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1444.* Pierre de Chastillon est cité dans les comptes de 1444 comme, « cleric nouvellement venu », « pour avoir fait leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de mesdits sieurs comme par suplicacion appert, fut donné 32 sols parisis » (Brenet 1910, p. 29, d'après F-BnF, ms fr. 22392, f. 130v).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1444-1445 et 1451-1476.* Pierre Touart apparaît dans les comptes de 1444-1445 comme vicaire avec des distributions normales à Saint-Jean, Saint-Remy et Noël 1444, très faibles à Pâques (cela correspondrait avec un petit décalage à un séjour possible pour la Saint-Nicolas à la Sainte-Chapelle de Paris). Il est absent des comptes et effectifs de 1445-1446, 1447-1448 et 1449-1450. En 1458-1459, Pierre Thoart apparaît comme chapelain avec des distributions normales au terme de Saint-Jean, très faibles à Noël et nulles à Pâques. En 1462-1463, un Thouart apparaît comme chanoine avec des distributions normales. P. Thoart ou Thouart est mentionné comme chanoine de 1467-1468 à 1472-1473 comme chanoine avec des distributions normales. Il est listé en 1472-1473 parmi les chanoines résidents à la chapelle et figure dans la rubrique comptes non reçus : « de la maison de messire Pierre Chastillon chanoine, neant pour ce qu'elle a esté brulée » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1644-1654).

En juillet 1451, Petrus Touardi alias Chastillon est admis comme maître des enfants, à la pension de 120 livres tournois et deux muids de blé (froment). Messieurs doivent lui fournir tout ce qui est nécessaire à la maison et aux enfants, mais doit en revanche payer le barbier, et tenir les aubes, les chausses... et les faire blanchir et nettoyer ainsi que les vêtements de lin et de laine (panne) des enfants ». En janvier 1452, le maître des enfants, qui n'est pas nommé mais qualifié de maître « mordernus » est dispensé de payer le barbier pour les enfants, le receveur payera comme d'habitude. Le 18 février 1456, Jean [sic] Touart est dit chapelain et maître des enfants de chœur. Il doit un accordement au chapitre pour 50 sous tournois de rente qu'il reçoit sur une maison. Le chapitre lui en fait remise et le tient quitte de ce qu'il doit au chapitre pour avoir nourri Jean d'Aubigny enfant de chœur pendant 2 mois.

En 1461, on retrouve Pierre Thouard chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. D'après Regnier, « Pierre Thouard du Chatillon a succédé à Monsieur de Rouvre en 1460 » et en marge « on ne trouve pas l'acte de reception. Il est denommé en chapitre de janvier 1461 ». Il est remplacé en 1476 par Jean Charpentier (F-AD 18, 8G 1504, p. 100v).

A la date de Noël 1462, est mentionné un procès au sujet de Pierre Thouard. A la fête Dieu 1461, il y a au chapitre un chanoine appelé Chastillon, or dans les comptes de l'année d'après 1462-1463, n'est mentionné que Pierre Thouart chanoine ; ce qui mis en regard du maître des enfants Petrus Touardi alias Chastillon de juillet 1451 conduit à penser qu'il s'agit du même homme. En juin 1461, le chanoine Chastillon s'oppose à ce que les chapelains et vicaires reçoivent plus que leurs gages ou lucrata sur les deniers communs, s'opposant ainsi au chanoine Pierre des Crosses. En août 1461 Touard est mentionné parmi les chanoines. A Noël

1463, Pierre Thouard est solliciteur des procès de la chapelle (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 47, 54, 62v).

Le 9 juin 1464, le chapitre avec de Crosse, Bonis, Dorsanne, Thouart rassemble chapelains et vicaires pour leur exposer leurs défauts de vie et de mœurs et dans leur service et Martin Bonin leur demande de s'abstenir de ces défauts. En janvier 1465, Pierre Chastillon, [probablement Pierre Touart, qui comme maître des enfants a dû toucher les orgues] est mentionné une fois, quand messieurs ont ordonné que Pierre Chastillon, André Loirrel et Jehan Vigier fassent faire le tabernacle des orgues de la chapelle déjà commencé par feu Robinet Amery menuisier. A lieu ensuite un épisode cocasse qui dure de janvier à octobre 1465, où Pierre Thouart est accusé par le chapitre d'avoir la lèpre. En retour, il refuse d'approuver les comptes de Benoît Richard sous-aumônier de Charles de France. Il s'agit sans doute des nombreuses brimades que se font les partisans du duc de Berry Charles de France et le roi Louis XI son frère. En janvier 1465, le duc demande au trésorier et chanoines s'ils ont interdit [d'interdire ?] à Pierre de Thouard d'entrer parce qu'il est suspect d'avoir la lèpre. Le 9 février 1465, Pierre Thouard montre des lettres du duc : « A mes chers et bons amez le tresorier et chapitre de nostre chapelle du palays de Bourges... Pierre Thouard dit Chastillon, chanoine est venu par deça et nous a fait remonstrer que comme par aucuns ses envieux et malveillans avons esté advertis que ses pere, mere, freres et seurs ont esté malades de lepre et que lui semblablement estoit malade et que a ceste cause vous avons escript ne le laisser entrer en nostre chapelle... [le duc ordonne] que icelui Chastillon sest soubzmis et soubmet de ce que dit est a ce que les medecins et cirurgiens en diront, nous voulons et nous mandons que vous faites et laissez joir et user ledit Chastillon doresnavant de sa prebende et aller et venir aux heures de ladite chapelle ainsi quil a acoustumé de faire le temps passé jusques a ce qui soyt cogneu du vray de sondit cas... » Le chapitre obéit... Le 23 février 1465, Pierre Thoard sera examiné par les medecins et cirurgiens sur sa lepre dont il est suspect. Le 2 avril 1465, Thouart sort du chapitre avant que l'on ne cloture les comptes de Benoit Richard [sous-aumônier de Charles de France]. Le 30 avril 1465, Thouard s'oppose à ce qu'on paie ses distributions à Richard, si ce n'est comme aux autres chapelains de la chapelle. Le 14 mai 1465, Thouard s'oppose à ce que Richard reçoive toutes ses distributions pour le temps où il était receveur mais seulement la moitié comme les autres chapelains. Le 17 août 1465, Pierre Thouard est commis par le chapitre avec Ploton pour faire l'inventaire des meubles de la maîtrise confiée à Jean Vigier. Le 17 août encore il s'oppose aux distributions de Benoît Richard. Le 7 septembre 1465, « 6 livres tournois sont données à maîtres Eloi de Sermez, Hugues de Beauregard, Hugues le Bourguignon, Nicolas Boyleau, Philibert Guerin et le chirurgien du sire bastart de Bourbon, requis pour examiner Pierre Thoard suspecté de lepre, vu que Thouard a refusé de se laisser examiner a nouveau, seront payées par ledit Thouart et prises sur ses distributions ». Le 10 septembre 1465, on donne 40 sous de Thouard sur les 6 livres à payer sur ses distributions. Le 24 septembre 1465, Thouard s'oppose au chapitre à propos des 6 livres. Le 29 octobre 1465, Thouard finit par se faire exempter (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, f. 17ca, 30ca, 35ca, 45ca).

Les 13 et 17 mai 1468, Pierre Touart est présent au chapitre avec Jean Leotier, Guillaume Bonin, Martin Bonin, Pierre Dorsenne, Jean Baquelier, Denis de Barre, chanoines. Le 22 novembre 1468, les chanoines décident de solliciter et poursuivre le procès contre l'archevêque de Bourges d'après le conseil de Pierre Thouard, chanoine. Le 18 janvier 1469, le chapitre représenté par Jean Leotier, Pierre Dorsenne, Martin Bonin, Pierre Thouart, prebstres chanoines de la Sainte-Chapelle reçoit par procuration Jean Viguiet comme trésorier à la place de feu Jean Cheneteau. Le 14 octobre 1469, suite aux lettres patentes du roi, les présents au chapitre [Leotier, G. Bonin, M. Bonin, Dorsanne, Thouart] renoncent à leurs maisons sauf H. Cœur et L. Grignon qui y ont déjà renoncé lors de leur réception. Le 24 août

1470, il est encore présent au chapitre pour la réception comme chanoine de Philippe Devoir à la place de Pierre de Callemesnil (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533, f. 1, 12, 20ca, F-BnF n.a.l. 1534, f. 40ca, 60ca).

Robert Thuot (1609)

Robert Thuot est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1609.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1609.* Robert Thuot, de Péronne, est reçu enfant de chœur le 14 janvier 1609 (Brenet 1910 p. 156 d'après F-AN, LL 601, f. 84v).

Thibault Thurel (1440-†1442)

Thibault Thurel est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1440.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1440-1442.* Thibault Thurel est mentionné comme chapelain dans les comptes de 1440 : « Aux diz chappellains et clerks qui ont fait ledit divin service, c'est assavoir maistre Thibault Thurel,... a chacun d'eulx par an 20 l. 16 s. p.valant 71. 4 s. p. » et dans ceux de 1442 pour son trépas. La liste des chapelains et clerks d'où il disparaît, se complète par le nom de Pierre de Verneil [en 1443, Verneul] (Brenet 1910, p. 29, d'après F-BnF, ms fr. 22392, f. 13v, 68v).

Denis Tiercelin (1555-1563)

Denis Tiercelin est enfant de chœur en 1555, gagiste en 1563 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1555-1563.* Le 14 mai 1555, « messieurs ont prins enffant de cueur en l'eglise de ceans Denis Tiercelin filz d'André Tiercelin natif de Suly sur Loire pour ung an seulement apres que sondit pere present a déclaré a messieurs quil ne le vouloit laisser que pour ung an ». Le 14 juillet 1556, il est payé « a Jehan Ligier apothicaire 7 livres tournois pour les medicamens fournis pour Denis Tiercelin nagueres enffant de cueur ».

Le 30 janvier 1560, « messieurs ont ordonné que Denis Tiercelin aura 8 jours pour penser de quel estat il veult estre ». Le 17 février 1560, « messieurs ont ordonné que Denis Tiercelin enffant de cueur sera mis au college en penssion et pour ce faire ont commis monsieur Burgat pour s'en donner garde ». Le 20 février 1560, « messieurs après que monsieur Burgat leur a rapporté quil a mis Denis Tiercelin enffant de cueur au college de Moutiermoyen a 20 escus de penssion par an ont ordonné quil sera advencé 12 livres 10 solz pour le premier quartier qui commencera le dimanche 18 de ce present moys ». Le 9 mars 1560, messieurs ont « ordonné que le receveur paiera a monsieur Burgat la somme de 47 solz t. 8 deniers quil a debourcé pour achapter les livres et aultres menues necessitez a Denis Tiercelin mis au college » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1523, f. 11v, 8G 1526, 8G 1527, f. 109v, 118v, 120v, 128v).

Le 6 février 1563, « messieurs ont retenu au service de l'eglise Denis Tiercelin jusques au jour de pasques prochaine venant, aux gaiges a raison de 30 livres tournois par an et deux petitz pains de chapitre chacun jour lesquelz gaiges seront paieez par le receveur de mois en mois par esgalle portion ». Le 9 février 1563, messieurs ont « ordonné quil sera baillé 3 escus a Denis Tiercelin pour luy avoir une robbe ». Le 29 mai 1563, « sur la requeste presentée a messieurs par Denis Tiercelin gagiste de l'eglise affin d'augmentation de ses gaiges, mesdits sieurs ont fait response que actendu que le temps pour lequel ledit Tiercelin avoit esté retenu

au service de l'église est passé se retire ou bon luy semblera ; et que luy sera donné 50 sous tournois par leur receveur ; et neantmoins payé ses gaiges pour le temps quil a servi jusques a huy ».

Le 28 juin 1563, « messieurs ont ordonné que Denis Tiercelin sera payé par leur receveur de ses gaiges au fur quil a servy a raison de la somme qui luy a esté cy davant accordée pour seditz gaiges ». Le 24 juillet 1563, « messieurs ont ordonné quil sera mis es mains de monsieur Du Mayne deux escuz pour bailer a Denis Tiercelin pour s'en aller hors de la ville affin de trouver parti » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1529, f. 56, 57, 8G 1530, f. 16, 28, 40).

Blaise Tillar (1631)

Blaise Tillar est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1631.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1631*. Le 12 mars 1631, Blaise Tillar reçoit une gratification de 30 livres « par dessus la somme qu'on a accoustumé de donner aux enfants de cœur » (Brenet 1910, p. 175, d'après F-AN, LL 602, f. 112-112v).

Jean [Tiphaine] Tiphaine [Thiphaine, Tifaine] (1421-†1468 ?)

Jean Tiphaine est prêtre, maître ès arts et médecine. Il participe aux procès en condamnation et en réhabilitation de Jeanne d'Arc. Il dépose dans le procès en condamnation de Jeanne d'Arc le 29 mai 1431 comme chanoine et docteur en médecine, et dans le procès en nullité de la condamnation le 2 avril 1456. Il est à cette date qualifié de vénérable et discrète personne maître Jean Tiphaine, prêtre, maître ès arts et en médecine, chanoine de la Sainte-Chapelle Royale de Paris, âgé d'environ 60 ans. Il serait donc né autour de 1396 (www.stejeannedarc.net).

- *Archidiaconé de Totnes (Devon), 1421-1433*. Jean Tiphaine est archidiacre de Totnes (Wickherschmeier, p. 185, citant Talbot 1865, p. 190 ; C.H. Talbot et E.A. Hammond, *The medical practitioners in medieval England, A biographical register*, Londres, 1865).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1432-1468*. D'après Dongois, « Jean Tiphaine fut receu chanoine [de la troisième chanoinie] le 8 avril 1432 au lieu d'Allain Birreton ». Il est probablement remplacé le 15 janvier 1468 (a.s.) par Jean Fournier (F-AN, LL 630, p. 148, Stein 1912 p. 133).

Il est nommé dans les comptes de 1444, de 1446, le 1^{er} décembre 1447 pour le paiement des gros et distributions aux chapelains et clercs et enfin dans les comptes de 1450 (Brenet 1910 p. 29, 31, 32 d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 140, 202v, 203, 328v et F-AN, LL 598, f. 61v).

Pierre Tixier (1415-1416)

Pierre Tixier est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1415.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1415-1416*. Pierre Tixier est mentionné dans les comptes de 1415-1416 : « A Guillemain Burlin pelletier pour avoir livré 4 manteaux de panne blanche et mis en œuvre a fourrer les robes de Jehan Cordier, Guillaume Thomas, Pierre Tixier et Chauday a 30 sous chaque manteau vallent 7 livres (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1640).

Jean Torchon (1639-1670)

Jean Torchon est solliciteur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1639 et receveur général en 1659.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1657*. Jehan Torchon est solliciteur de la Sainte-Chapelle de 1639 à 1657. Jehan Torchon est receveur général de la Sainte-Chapelle à partir de 1659. Il l'est encore en 1669-1670. En 1680-1681, c'est une femme, Marie Champssel veuve de l'ancien receveur général (F-AD 18, 8G 1683-1687, 8G 1692, 8G 1697, 8G 1702).

Jean Touchard [Touchart] (1583-†1597)

Jean Touchard, né à Issy et Docteur de théologie de l'Université de Paris, chanoine de Notre-Dame de Paris est précepteur du cardinal de Bourbon. Il est nommé à l'Evêché de Meaux, mais meurt le 8 juillet 1597 avant d'en prendre possession. Jean Touchart était de la famille de Philippe Touchard seigneur Larry dont la famille étoit alliee a celle du Président de Thou (F-AN, LL 630, p. 87-88, Gallia Christiana t. 2 p. 119).

- *Notre-Dame de Paris*. Jean Touchart est chanoine de Notre-Dame de Paris.

- *Abbaye Notre-Dame de Bellozanne, 1583-1588 et 1591-1597*. Jean Touchart est abbé commendataire de l'abbaye de Bellozanne, au diocèse de Rouen, comme Ronsard l'avait été en 1564, de 1583 à 1588 où il laisse la place à Charles Brossin et de 1591 à sa mort en 1597 (wiki/Abbaye_Notre-Dame_de_Bellozanne, F-AN, LL 630, p. 87-88, Morand 1790 p. 293, 294, 307).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1594-1597*. Dongois écrit : « Jean Touchart... fut receu Tresorier [de la Sainte-Chapelle de Paris] le 21 décembre 1594, sur la résignation de Bernard Prévost, qui fut admise par le roi Henri IV. Nicolas de Villars Evesque d'Agen qui avoit été pourveu de cette dignité par le Duc de Mayenne pendant les guerres, s'opposa a cette prise de possession mais on n'y eut aucun egard... Il mourut le 8 juillet 1597... et fut enterré dans la Basse-Sainte-Chapelle. Il avoit résigné, pendant sa maladie la Trésorerie à Abel de Montliard a la recommandation du Premier Président de Harlay (F-AN, LL 630, p. 87-88, Morand 1790 p. 307 et Stein 1912 p. 131).

Il est mentionné trois fois dans Vidier du 5 au 12 août 1596 dans le procès-verbal du récolement du Trésor de la Sainte-Chapelle et de la remise des clefs à Jean Touchard, évêque de Meaux et trésorier, les 8 juillet 1597 et 10 juillet 1597 après sa mort pour l'apposition des scellés sur les armoires du revestiaire de la Sainte-Chapelle et pour la mainlevée provisoire des scellés apposés sur sa maison (Vidier 1910 p. 389, 390, 391 d'après une copie à la suite de l'inventaire de 1573-1575, F-BnF, ms. fr. 4609, f. 254 et ms. fr. 11065, f. 97 et nouv. acq. fr. 1649, f. 371 et 380v).

Pierre Touloupe (1602)

Pierre Touloupe est enfant de chœur sortant de la Sainte-Chapelle de Paris en 1602.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1602*. Pierre Touloupe, grand enfant de chœur sortant, obtient la pension ordinaire de 50 livres par an, pendant trois ans le 2 février 1602 (Brenet 1910 p. 150, d'après F-AN, LL 600, f. 186-186v).

Guy de Tourettes [Torrettes, Torretes] (1468-1497)

Guy de Tourettes est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1468.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1468-1487*. Dongois écrit : « Guy de Torrettes ou Tourettes receu chanoine [de la 7^e chanoinie] le 13 août 1468 au lieu de Jean Le Paintre a possédé sa chanoinie jusques en 1487 ». Il est remplacé par permutation en 1487 par Charles de Blanchefort (F-AN, LL 630, p. 209, Stein 1912, p. 135). Il est mentionné comme chanoine les 9 octobre 1476 et 9 décembre 1476 dans deux ordonnances relatives à la mort du Trésorier Guy le Bel. Le 12 décembre 1481, Guy de Tourrettes, vicaire du Trésorier, répond avec les chantre et chanoines « à la supplication faicte par maistre Henry de Corbueil tenoriste » (Vidier 1910, p. 327 et Brenet 1910, p. 35, 36, d'après F-AN, LL 620, f. 7v, LL 621, f. 98).

- *Cathédrale de Saintes, 1493-1497*. Un Guy de Torettes ou Tourettes fils de Hélie de Tourettes feu premier Président du Parlement de Paris et frère d'Arnault conseiller au Parlement (Maugis 1916 p. 80, 110), figure dans un procès pour l'évêché de Saintes au moins de 1493 à 1497. Guy de Tourettes, doyen, est l'élu du chapitre et Pierre de Rochechouart est le pourvu de la charge, par résignation de son oncle Louis de Rochechouart en 1493 (Julerot 2006, p. 219, 238). Il semble que Pierre de Rochechouart ait gagné le procès (wiki/Liste_des_évêques_de_Saintes).

Pierre Tourillon (1582-1605)

Pierre Tourillon est cleric gagiste basse contre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1582. Il est possible qu'il appartienne à la Chapelle Royale en 1605.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1582*. Pierre Tourillon, cleric, basse contre, est reçu « d'autant qu'il y a faulte de basses-contres ... à condition que [si] dedans troys mois ledit Tourillon n'est trouvé souffisant, capable, ou [s'il est] scandaleux et mal vivant selon son estat, il sera chassé et rayé des livres sans autre forme de procetz » le 28 juillet 1582 (Brenet 1910, p. 134, d'après F-AN, LL 600, f. 26).

- *Chapelle Royale (1605)*. Le 19 décembre 1605, Bonaventure Laude promet à Pierre Tourillon chantre de la Chapelle Royale de le remplacer pour le quartier de juillet (Jurgens 1968, vol. 1, p. 106-107, d'après F-AN, MC/ET/VIII/567) : « Promesse aux termes de laquelle Bonaventure Laude, prêtre, chanoine [sic] de la Sainte-Chapelle, résidant en la cour du Palais, s'engage envers Pierre Tourrillon, chanoine de la cathédrale de Clermont-Ferrand, chantre de la chapelle de musique du roi, demeurant rue Saint-Honoré, à l'enseigne des Trois Pucelles, paroisse Saint-Eustache, à faire le service auquel celui-ci est tenu, à cause de son office de chantre, en la chapelle du roi et à la cour, [p. 106] durant le semestre de juillet. Cette promesse est faite à la condition que Tourrillion fasse recevoir Laude en son lieu et place par M. du Caurroy, sous-maître de la chapelle de musique, et moyennant la somme de 225 livres, payable soit à raison de 45 livres par mois, soit en une seule fois par Louis Delahaye, chanoine [sic] de la Sainte-Chapelle et chantre de la musique du roi, qui a une procuration de Tourrillion pour recevoir ses gages ».

- *Cathédrale de Clermont-Ferrand (1605)*. Il est possible qu'il soit chanoine de la cathédrale comme l'indique l'acte ci-dessus.

Antoine Noël Tourin (1478)

Antoine Noël Tourin est cleric ou chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1478.

Sainte-Chapelle de Paris, 1478. Antoine Noel Tourin, clerc, reçoit le 18 novembre 1478 un don de 8 s. p. pour qu'il fasse « de mieulx en mieulx son service de chapelain » (Brenet 1910, p. 36, d'après F-AN, LL 620, f. 25v).

Jacques [Jacobus] de Tournai [Tornaco] (1296 ?-1301)

Jacques de Tournay sert à la Sainte-Chapelle de Paris comme maître des enfants, sans doute maître de grammaire et chapelain, sûrement de 1298 à 1301 et probablement à partir de 1296.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1296-1301* Jacques de Tournai est mentionné comme maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris (« magister » ou « doctor puerorum capelle regis parisius ») du 21 avril 1298 au 24 novembre 1301, période durant laquelle il reçoit régulièrement des versements pour l'entretien des enfants. Il est probablement encore actif le 13 décembre 1301 lorsqu'un nouveau paiement est effectué « pro expensis puerorum [...] et magistrorum suorum » (Vidier 1911, p. 28 d'après F-BnF, Lat. 9783, f. 18v, 41, 61, 65v, 99 et Viard 1940, p. 38 [201] 21 avril 1298 [Jacobus], 192 [1194] 21 septembre 1298 [Jacobus], 221 [1380] 5 novembre 1298 [Jacobus], 372 [2362] 4 avril 1299 [Jacobus], 517 [3442] 27 octobre 1299 [Jacobus], 810 [5597] 24 novembre 1301 [Jacobus de Tornaco : dépenses jusqu'à la Saint-Mathieu 1300 a.s.), 829 [5724] 13 décembre 1301 [anonyme Magister capelle regis]). En outre, il n'est pas impossible qu'il soit le « magister pueorum (sic) capelle regis parisius » anonyme qui, selon les comptes du trésor du Louvre, reçoit en 1296 deux paiements de 90 livres et 99 livres 18 sols (Havet 1884, p. 252-254 d'après Londres BL, Add Ch 13941 cité aussi par Fawtier 1930, p. 21).

Louis de Trappieres (1558)

Louis de Trappieres est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1558.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1558.* Le 30 août 1558, messieurs « ont reeu enffant de cueur Louis de Trappieres, filz de Anthoine de Trappieres de la ville de Bourbon Archambaut diocese de Bourges ; et ont ordonné que les draps lui seront baillez a la charge que ou cy apres il seroit trouvé non capable de le renvoyer » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1526, f. 77v).

Jacques Traversier (1579-1585)

Jacques Traversier est clerc marellier en 1579 et chapelain en 1585 de la Sainte-Chapelle de Paris.

Sainte-Chapelle de Paris, 1579-1585. Jacques Traversier est reçu clerc marguillier le 21 novembre 1579. Fontaine et Traversier sont réprimandé le 6 avril 1585, pour « la baterie et scandalles par eux faits, en leur chambre » Le 1^{er} mai 1585, le congé demandé par Jacques Traversier, chapelain, lui est refusé, et les chanoines l'engagent à trouver « aultre party que celui de la Sainte Chappelle pour le train qu'il y a mené et que a ceste occasion il y estoit mort deulx compaignons qui faisoient service a l'eglise » (Brenet 1910 p. 130, 137, d'après F-AN, LL 599, f. 215v, LL 600, f. 64-64v, f. 65).

Jean Tremblay (1426-†1437 ?)

Jean Tremblay est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1426.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1426-1437 ?*. D'après Gilles Dongois, Jean Tremblay est pourvu chapelain perpétuel de la chapelle de Saint-Venant en 1426. Il est éventuellement remplacé par Jean Brunet en 1437 (F-AN, LL 630, p. 332).

Etienne de Trois-Maisons (1248-avant 1288)

Etienne de Trois-Maisons est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1248.

Sainte-Chapelle de Paris, 1248-1288 ?. Dongois écrit : « Estienne de Trois-Maisons marqué chanoine [de la 5^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle dans l'obitier au mois de février et il n'en est point parlé depuis 1288 ». Il est reçu éventuellement remplacé par Jean Aloud en 1288 (F-AN, LL 630, p. 169, Stein 1912 p. 134).

Son obit est célébré le 25 février ou le 21 mars : « *Obitus annalis dominorum Stephani de tribus dominis et fratris Guerini sagonensis episcopi, huius capelle quondam canonicorum : necnon Nicasii barat, eiusdem capelle capellani perpetui. Quorum animabus deus sit propitius* » (F-Pm, ms. 3339, F-Pn, Lat. 17741). Un Estienne de Trois-Maisons est maître chapelain de Jean le Bon en 1353 (Anheim citant F-AN KK 8, f. 168v-169).

Guillaume Toppelin [Troupelin, Tropelain, Toupellin, Tropelui] (1532-1578)

Guillaume Toppelin est brièvement vicaire basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1532 et sert à la Chapelle Royale à partir de 1559.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1532*. Guillaume Toppelin n'est sans doute pas resté plus que quatre mois à la Sainte-Chapelle, comme le montrent les délibérations de début février 1533. Le 20 septembre 1532, messieurs ont « ordonné estre païé a Remy de La Gasche pour s'en aller 8 escus d'or vallant 16 livres tournois. Ledit de La Gasche a quicté et renoncé a la presentation qui luy avoit esté faite par le dit de Laval d'une vicairie de ceans vacant par le trespas de feu messire Jehan Nicolas ; et l'a remise et remect entre les mains dudit de Laval pour en disposer ainsi quil verra estre a faire ; et lequel de Laval a cejourdhuy passé procuration a chappitre pour presenter a ladite vicairie tel personnage que bon leur semblera pour ceste foys seulement et constitué son procureur... [en marge : revoquee ladite procuracion le 1^{er} jour d'octobre dudit an par le dit de Laval par ce quil a esté porveu par icelluy de Laval du consentement de messieurs de ladite vicairie de la personne de Guillaume Toppelin, et ont messieurs consenty ladite procuracion estre passee et annulee comme non advenue] ». Le 1^{er} octobre 1532, « monsieur le chantre a dit et exposé a monsieur Gaudon vicaire general du tresorier de ceans comme... apres ce que le dit de Laval luy eust présenté pour son vicaire vacant ung nommé messire Guillaume Toppelin bassecontre et a luy renvoyé pour l'examiner selon la forme des statuz de ceans et quil l'avoit examiné le dit Toppelin, lequel il avoit trouvé suffisant et ydoine pour deservir le dit office de vicaire... Au veu du rapport dudit chantre monsieur Gaudon vicaire a receu audit office de vicaire ainsi présenté par le dit de Laval le dit Toppelin ; lequel Toppelin a fait le serment ». Le 5 février 1533, « touchant les bassecontres quil convient promptement avoir en l'eglise de ceans et veu les remonstrances faictes sur ce, messieurs ont ordonné que monsieur de Charpegnes escriptra a Toppelin qui autresfoys a esté receu en l'eglise de ceans vicaire afin de le faire venir par deça. Aussi qu'on envoyra ung homme de pié a Tours par devers ung nommé Guillot bassecontre pour icellui faire venir par deça ». Le 16 septembre 1533, Philippe de Laval présente Jehan Berault comme vicaire à la place de messire Guillaume Toppelin absent [sa place est déclarée vacante] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 211v, f. 214-214v, 249v, 8G 1516, f. 39ca).

- *Chapelle Royale (Henri II, François II, Charles IX, Henri III), 1559-1578.* Guillaume Toppelin figure parmi les 7 basses contre [maistre Rolland Blaceil, <Vincent> de <Tournay>, Jehan Duval, Guillaume Toppelin, Pierre Le Vasseur, Jacquet Carbonnier, François Testoris] qui participent aux obsèques de Henri II dont 5 appartiennent à la chapelle et notamment Jacquet Carbonnier et François Testoris anciens gagistes de la Sainte-Chapelle de Bourges (Handy 2008, p. 213, 231, 494, 571 d'après F-AN KK 125, f. 1392). Il est probable que Guillaume Toppelin appartenait déjà à la Chapelle Royale depuis un certain temps. Le 24 août 1560, il figure dans une liste de courriers de Charles IX, en tant que chantré basse-contre. Le roi lui promet les premières « chanoynies ou les prebendes qui viendront a vacquer es eglises nostre-Dame de Boy [sic] et Saint-Sauveur de Bloys » (Handy 2008, p. 494 et BrooksJ 2000, p. 533 d'après F-BnF, ms. fr. 3942, f. 213v). Il figure en 1565 dans les comptes de l'argenterie de Charles IX comme chantré de la chapelle pour l'achat d'habits pour les fêtes de Bayonne (Handy 2008, p. 494 et BrooksJ 2000, p. 534 d'après F-AN KK 130, f. 297v). Il participe probablement aux obsèques de Charles IX en 1574, car il est dans la liste des membres de la maison du roi pour des habits de deuil (BrooksJ 2000, p. 534 d'après F-BnF fr. 26171, f. 169v).

Le testament de maître Guillaume Toppelin en 1574, le qualifie de chantré de la chapelle du roi et chapelain de la collégiale Saint-Sauveur de Blois. Le testament de « maistre Guillaume Toppelin, chantré de la chappelle de musique du Roy et chappellain de la chapelle Saint Jehan Baptiste fondée en l'église collegiale Saint-Sauveur de Bloys, demourant sur les pavez de Chambourdin », donne aux chanoines de Saint-Sauveur qui assisteront à son convoi et enterrement, un écu d'or soleil, et à Marie Grossart, une maison sise rue Champbourdin, joignant à la maison du sieur de Saint-Bohaire » (Inventaires F-AD 41, G 61).

Il est mentionné encore dans l'état de chapelle de Henri III de 1578, comme basse-contre aux gages annuels de 100 écus (Handy 2008, p. 494 et BrooksJ 2000, p. 400, 534 d'après F-BnF Cinq cents de Colbert 54, f. 364).

- *Autres bénéfices.* En 1574, Guillaume Toppelin, selon son testament, est chapelain de la collégiale Saint-Sauveur de Blois.

Etienne Trote [Trotet] (1551-1558)

Etienne Trote est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1551.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1551-1558.* Le 5 décembre 1551, « messieurs ont receu enffant de cueur de l'église de ceans Estienne Trote fils de maistre Mathieu Trote advocat a Herisson et de Gerffrete Jodyo apres ce quilz ont esté certiffiez quil est nay en loyal mariage par Philippes Blanchou de ladite paroisse de Maillay, Pierre Regoin de la paroisse de Vyenot et Gabriel Meunyo de la paroisse du Breton presens qui ont dit congnoistre les pere et mere dudit Estienne ; et les avoir toujours veu bien et honestement vivre et gouverner ; et ont messieurs ordonné que les aulbes luy seront baillees a la charge toutesfois que ou il se trouvera dedans ung an quil ne pouvoit servir a l'église le rendre a sondit pere ». Le 5 mai 1554, « messieurs apres avoir entendu par leur maistre des enffans de cœur [Jean Ponchet ?] que André Vergier, Estienne de Herisson et Moucquet enffans de cueur n'ont voix pour servir a l'église ont ordonné que en leur lieu en sera mis d'autres et quilz seront rendus a leurs peres apres que messieurs en seront pourveu ».

Le 6 février 1557, « sur la remonstrance faicte par ledit maistre des enffans [Pierre de La Pierre] que Estienne de Herisson n'est pour servir a l'église [messieurs] ont ordonné quil sera mandé pour luy faire entendre affin de en ordonner par messieurs comme ilz verront estre a faire ». Le 20 mars 1557, messieurs ont « ordonné quil sera escript a la mere du petit enffant

de cueur qui est d'Herisson quelle l'envoye querir dedans ung mois parce quil ne peult servir a l'eglise. Autrement luy sera renvoyé ». Le 16 août 1558, « sur la remonstrance faicte a messieurs par le maistre des enffans de cueur, [messieurs] ont ordonné que Estienne enffant de cueur sera renvoyé a sa mere et mené au lieu de sa demeureance actendu qu'il n'est pour servir l'eglise ; et qu'il sera escript a sadite mere le mectre en mestier ; et qu'ilz paieront sa pension jusques a la somme de 40 livres ; et sera habillé ainsi que monsieur de Fougieres vera estre a faire dequel pour ce faire ilz ont commis ». Le 13 septembre 1558, « messieurs ont ordonné que la somme de 40 livres qu'ilz ont accordé bailler a Estienne Trotet nagueres enffant de cueur de l'eglise sera delivré a Jehan Jodyou [Jodyo] bouchier demourant a Herisson, son oncle pour le mectre a apprendre mestier et de faict a esté delivré autant par monsieur Crenequin de la bource de chapitre audit Jodyou present qui s'en est chargé et promet l'employer pour ledit Trotet a lui faire apprendre quelque mestier et ad ce s'est obligé et present messire Anthoine Montsayon vicair et messire Anthoine Amyot chanoine de Moustier moien » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 89v, 8G 1522, f. 14v, 8G 1524, 8G 1526, f. 70ca, 80ca).

Mathieu Trotet (1533-1535)

Mathieu Trotet est maître de grammaire gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1533.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1533-1535*. Le 23 juillet 1533, « messieurs ont... retenu a gages maistre Mathieu Trotet pour monstrier de grant maire aux enffans de cueur de l'eglise, aux gaiges de 12 livres tournois par chacun an a commencer du jour dhuy en 4 termes ». Le 11 août 1535, « messieurs ont retenu maistre de grant maire des enffans de cueur de l'eglise de ceans maistre Jehan [rayé : Breton] Chagnon aux gaiges acoustumes qui sont 12 livres tournois par chacun an payable... messieurs ont ordonné estre païé a maistre Jehan [sic] Trote nagueres maistre des enffans de cueur la somme de 30 sous tournois qui luy restoient a paier de ses gages d'avoir monstrier ausdits enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1516, f. 15ca, f. 221-221v).

Pierre Truphy [Truffy] (1565-†1569)

Pierre Truphy est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1565 et brièvement Grand Chantre en 1569. Il meurt en septembre 1569.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1565-1569*. Gilles Dongois écrit : « Pierre Truphy chanoine le 11 avril 1565 au lieu de Gabriel Verdereau estoit licentié es loix et posseda sa chanoinie jusques en 1569 au mois de may et mourut au mois de septembre suivant ». Il est remplacé en 1569 par Nicolas Luillier. Et dans sa quatrième partie consacrée à la chantrerie, Gilles Dongois ajoute : « En 1569, sur la démission de la chantrerie faite par ledit Rousseau entre les mains des Trésorier et chanoines fut esleu [sic voir plus loin] Pierre Truffy chanoine et confirmé par le Roy Charles Neuf le 15 juillet 1569 ». Il semble déjà avoir démissionné. Il est remplacé à sa mort le 21 septembre 1569 par Nicolas Lhuillier (Stein 1912 p. 136, F-AN, LL 630, p. 278, 302).

Pierre Truphy est cité par Michel Brenet sans son prénom. Le 15 mars 1567, « sur la requeste faicte par Monsieur Durantel à Messieurs de luy vouloir faire quelque grace et gagner par luy sa prebende qu'il sera au service du roy par ce que par son commandement monseigneur le grand aulmosnier l'a mandé y aller et que s'il y avoit affaire en la court par l'eglise qu'on lui veuille commander il se y emploiera, ont délibéré que affin que ledit Sieur Durantel ayde à Monsieur Truphy [chanoine] aux affaires pour lesquelz il est commis pour lesdictz seigneurs

et qui luy seront donnez durant son quartier, il gagnera son gros entier et six sepmaines de ses distributions manuelles sans participer au cuilibet pour lesdites six sepmaines. A la charge que tous Messieurs ont resolut de ne donner plus telles graces pour l'advenir ». Le 4 octobre 1567, Messieurs ont reçus « Maistre Pierre Lescluse clerc par provision soubz la prebende de monsieur Truphy » et 12 mai 1568 « Pierre Le Roux, lequel a esté par cy-devant enfant de chœur en la Sainte Chapelle afin qu'il pleust à Messieurs le recepvoir clerc soubz la prebende de Monsieur Truphy, de long temps absent, soubz la prebende duquel il n'y a aucun clerc ». Enfin, le 23 juillet 1569, le chanoine Truphy reçoit du roi les provisions de l'office de Chantre. Cette nomination se fait sans élection suite au rejet de Germain Jehanne, parce que non chanoine, par Martin Rousseau démissionnaire. Mais le 24 août 1569, les chanoines font sommation à M. Truphy d'avoir à remplir les obligations de l'office de Chantre. Pour clore cet épisode Nicolas Luillier est élu à l'office de chantre à la place de Pierre Truphy, le 8 octobre 1569 (Brenet 1910 p. 110-114 d'après F-AN, LL 599, f. 9v, 10, 12, 18, 23, 43, 44, 48v).

Pierre Truphy est mentionné par Vidier le 22 mars 1566, dans une délibération du collège de la Sainte-Chapelle touchant l'exposition de la vraie Croix le jour du vendredi saint, le 14 décembre 1566, dans le procès verbal où Claude Rossignol, chapelain perpétuel et exécuteur testamentaire de François de Butor, trésorier, rapporte le sceau de la Sainte-Chapelle et les clefs des reliquaires et armoires, le 20 mars 1567 (n. st.) dans une délibération du collège de la Sainte-Chapelle touchant les mesures à prendre pour l'exposition de la vraie Croix (Vidier 1910 p. 352, 353, 354 et, LL 599, 6v, 10). Il semble que notre Pierre Truphy soit mentionné dans l'Histoire de la Bête du Gévaudan comme régent du roi de l'évêché de Mende après la mort de l'évêque Nicolas Daudu (Dalle 1972, p. 82).

[-] Turgis (1608-1611)

Turgis est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1608.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1608-1611*. Turgis est mentionné sans prénom. Le 16 juillet 1608, les chanoines « ont déclaré à Turgis que au cas que sa voix ne diminue point et qu'elle continue et qu'elle soit convenable et propre pour servir à l'eglise [l'espace de plusieurs mots est laissé en blanc] sy mieulx il n'ayme se pourvoir ailleurs ». Il est mentionné le 22 novembre 1608, pour une attribution de chambre, sans doute comme clerc, et le 6 août 1611, il est renvoyé : « Sur la plainte faicte par aulcuns de Messieurs de la batterie et insolence faicte entre Turgis et Joly, clerchez, qui se sont battuz avec effusion de sang, a esté ordonné que tous deux seront rayez du livre des distributions et leur a este enjoinct de se retirer, et prendre party ailleurs » (Brenet 1910 p. 155, 160 d'après F-AN, LL 601, f. 73, 80v, f. 123-123v).

Jean de Turmegnies [Turmeigniz] (1551-1552)

Jean de Turmegnies, compositeur, est gagiste haute contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1551.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1551-1552*. Le 12 décembre 1551, « messieurs ont receu aux gaiges de l'eglise tant quil leur plaira Jehan de Turmeigniz haulte contre natif de la ville de Beaulmont en Beauvoisin [Beaumont-en-Beauvaisis] a raison de 40 livres par an avec son pain de chapitre ». Le 2 janvier 1552, messieurs « ont ordonné que Jehan de Turmeigniz gaigier de l'eglise sera païé de ses gaiges de tout le moys de decembre entierement ». Le 5 avril 1552, « sera baillé a Jehan de Turmeigniz gaigier de l'eglise la somme de 12 livres pour luy avoir une robbe et un surpliz ». Le 23 juillet 1552, on « donne a Jehan de Turmeigniz gagier 100 sous qu'on luy avoit presté sur son gaigne ». Le 24 décembre 1552, Jehan de

Turmeigniz, gaigier, reçoit 70 sous pour une paire de chausse et un pourpoint (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 91v, 95ca, 130ca, 8G 1520, f. 42, 110).

• *Œuvres*. François Lesure cite Jehan de Turmegnies gagier de la Sainte-chapelle de Bourges comme l'auteur de la chanson « *Je le sais bien que la mort fait cognoistre* » publiée par Du Chemin en 1560 (Lesure 1982, p. 520).

Pierre Turquan [Turquan] (1472-†1526 ?)

Pierre Turquan est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1526 sans en prendre possession.

• *Parlement de Paris (Louis XI, Charles VIII), 1472-1491*. Pierre Turquan ou Turquant est clerc, licencié en lois, auditeur au Châtelet, reçu le 12 novembre 1472 au lieu de Jacques de Reilhac. Il résigne en faveur de son fils Philippe le 16 décembre 1491 (Maugis 1916, p. 109, 120). Claudine Billot confirme l'identité de Pierre Turquan (Billot 1996 p. 295, 303).

• *Cathédrale de Paris, 1513-1526*. D'après Léon Le Grand, Pierre Turquant figure dans un registre capitulaire à l'année 1513 (Le Grand 1926). Le 22 février 1526 (n. st.), il demande à la régente d'échanger sa prébende à Notre-Dame contre un canonicat à la Sainte-Chapelle avec François de Faulcon (François 1^{er} actes n° 23871).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1526*. Dongois écrit : « Pierre Turquan pourveu de la chanoinie [la 7^e] de la Sainte-Chapelle le 30 mai 1526 par permutation de celle de Notre-Dame quil possedoit avec François Faucon n'en prit point possession et il traita avec Jean de Aqua de la ditte chanoine. Il etoit d'une famille dont il y a eu plusieurs conseillers au Parlement de Paris... Il fut lui-même conseiller au Parlement ». Il est remplacé la même année par Jean Deleau ou de Aqua (F-AN, LL 630, p. 211-212, Stein 1912, p. 135).

Gabriel Ursin (1561-1573)

Gabriel Ursin est chantre passant à la Sainte-Chapelle de Bourges en 1564.

- *Cathédrale de Laon, 1561*. En octobre 1561, il demande au chapitre à être reçu aux gages habituels des chantres ou à recevoir une aumône, qui lui est refusée (registres capitulaires, F-AD 02, G 1857, f. 38v : "*Quidam cantor nomine Gabriel Ursin petit admitti ad stipendia assueta aut aliquid ei in elemosinam dari : nichil*").
- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1564*. Le 27 mai 1564, le chapitre paye « 5 sous tournois a Gabriel Ursin chantre passant » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 16).
- *Cathédrale d'Orléans, 1573*. En 1573, il servait comme chantre-choriste à la cathédrale d'Orléans (Leroy & Herluison 1897, p. 785, d'après les registres capitulaires de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans).

Blandin Vacher (1603)

Blandin Vacher est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1603.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1603*. Blandin Vacher chantre est payé 51 livres 14 solz 8 deniers sans doute pour ses gages par ordonnance du 11 octobre 1603 (F-AD 18, 8G 1666).

Jean Vachereau (1475-1509)

Jean Vachereau est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1489.

Le 20 août 1475, Jean Vachereau, procureur du futur cardinal de Saint Denis Jean de Bilhères, fait à sa place sa visite *ad limina* (Samaran 1978, p. 438). Il permute sa prébende à Saint Julien contre un canonicat de Saint-Pierre-la-Cour en 1489.

- *Collégiale de Saint-Pierre-la-Cour du Mans, 1489-1509*. Il est reçu chanoine et Chantre, le 16 mars 1489 après résignation de Pierre Le Sassier. En 1490 il est dispensé de la résidence perpétuelle et continue dans l'église, car résidant à la Sainte-Chapelle. Il s'occupe des intérêts de la collégiale à Paris. Il est encore en exercice le 8 décembre 1498. Il semble encore vivant le 28 avril 1509, quand le chapitre de Saint-Pierre le rembourse d'une dette de 100 écus. Pour plus de détails voir (Menjot d'Elbenne 1909).
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1488-1500*. Jehan Vachereau est reçu chanoine de la neuvième chanoinie le 6 juin 1488. Il est remplacé en 1500 par Foucault de Bonneval (F-AN, LL 630, p. 242, Stein 1912, p. 135).

Son obit est mentionné le 13 octobre dans l'obituaire de la bibliothèque nationale : « [Ajout main différente] *Ob. duplex pro magistro Johanne Vachereau, quondam hujus sacrosancte Capelle canonico, pro cujus fundatione suo in testamento legavit ac donavit prefate ecclesie xx libras turonenses annni redditus, singulis annis habendas et percipiendas in festo sancti Martini yemalis, super quadam domo sita apud Rueil prope Parisius vulgariter nuncupaia Domus Ferrea* (F-BnF, ms. lat. 17741, f. 39v).

Mathieu Vaillant (1606-1608)

Mathieu Vaillant est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1606.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1606-1608*. Mathieu Vaillant, du diocèse de Beauvais est reçu comme clerc le 27 septembre 1606. Le 22 novembre 1608, il est mentionné pour une répartition de chambres (Brenet 1910 p. 152, 156 d'après F-AN, LL 601, f. 25, 80v).

Quentin de Vallast (1508-1510)

Quentin de Vallast est chapelain en 1508 de la Sainte-Chapelle de Paris et hypothétiquement compositeur.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1508-1510*. Le 22 décembre 1508, sont reçus à l'examen : Quentin de Vallast prêtre aux gages de chapelain, Antoine Lheritier et Christophle de La Haye aux gages de clercs « musiciens ». Il est mentionné comme chapelain le 24 octobre 1509 pour une distribution de sel et le 2 janvier 1510 (n. st.) dans la liste des chapelains désignés pour célébrer les messes fondées par le roi Charles V. Enfin, il est renvoyé le 24 avril 1510 « pour ce qu'il est noysif et batteur de gens et ne s'est voulu corriger » (Brenet 1910 p. 50, 56 d'après F-AN, LL 623, f. 52, f. 58-58v, f. 61v, 66v).

Michel Brenet suggère qu'il puisse être l'auteur d'une chanson publiée en 1539, sous le seul prénom de Quentin dans le *Second livre contenant XXVII chansons nouvelles* imprimé par Attaignant (Brenet 1910 p. 56).

Jacques Vallet (1604)

Jacques Vallet est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1604.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1604*. Jacques Vallet est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris attesté en 1604, année de la mort de Denis Tabart. Jacques Vallet, Hilaire de Vitte et Antoine Horand ont engagé un procès pour la possession du bénéfice de la chapelle de Notre-Dame de la Gisante dépendant de la Sainte-Chapelle. Il semble que Hilaire de Vitte ait gagné (Brenet 1910, p. 121, d'après F-BnF, ms. fr. 26345, f. 4).

Mahyet Vallet dit le Ruste (1511-1513)

Mahyet Vallet est gagiste de la Sainte-Chapelle de Paris en 1511 et selon Michel Brenet éventuellement compositeur.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1511-1513*. Mahyet Vallet, musicien, « lequel auroit assisté au service de ladite eglise l'espace de 40 jours et mieulx, et n'a esté trouvé souffisant pour servir » reçoit un don de 28 sols parisis le 25 avril 1511. Le 9 mars 1513 (n.s.), les distributions de pain sont accordées à Mahyet Vallet, musicien. Les 7 avril 1513, Messieurs « ont baillé à Mahyet Vallet musicien ayant les distributions en icelle eglise deux petites tournelles tant qu'il leur plaira, où souloit demorer Maurice Auberge ». Le 4 juin 1513, il est mentionné pour une nouvelle répartition de chambre. Le 26 novembre 1513, les chanoines « ont donné à Mahyet Vallet, autrement dit le Ruste, le vivre, pour le terme de Noel » (Brenet 1910 p. 58, 63 d'après F-AN, LL 623, f. 82v, 117, 118, 120v, 125v).

D'après Michel Brenet, une chanson à quatre voix, «Voulant amour », figure sous le nom de Mahiet dans le recueil de *Trente-et une chansons musicales*, publié par Attaignant en 1534 (Brenet 1910, p. 63).

Jacques Vallon (1630-1638)

Jacques Vallon est enfant de chœur en 1630 de la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1630-1638*. Le 20 mars 1630, Estienne Boisseau et Jacques Vallon sont reçus comme enfants de chœur, en place de Hugues Bourguinne et Jehan David « qui ne pouvaient rendre aucun service à cause de leur infirmité ». Le 9 janvier 1638, Gilles Bigot, natif de Paris, est reçu enfant de chœur en remplacement de Jacques Vallon qui a fait son temps (Brenet 1910 d'après F-AN, LL 602, f. 80, 274).

Jean de Vanves (15^e siècle)

Jean de Vanves est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris sans doute au 15^e siècle.

• *Sainte-Chapelle de Paris, XV^eme siècle*. Jean de Vanves est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris au XV^eme siècle dont l'obit est mentionné dans les deux obituaires de la Sainte-Chapelle les 26 août et 26 septembre : « *Obitus duplex dominorum Egidii et Nicolai dictorum de condeto, huius. sacrecapelle canonicorum, ac Joannis de vanuis, Andrecque de audeliaco, et Martini regis dicte capelle capellanorum necnon Joannis de fonte, et Egidii derupeforti eiusdem capelle canonicorum, ac Jacobi quondam Thesaurarii de medunta. Quorum animabus deus sit propitius* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3399, f. 38v, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 37).

Guillaume de Varennes [Varin, Varinis, Vuarinis] (1248-†avant 1288 ?)

Guillaume de Varennes est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1248.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1248-1288*. Dongois écrit : « Guillaume Varin de Varinis se trouve qualifié chanoine [de la 6^e chanoinie] de la Sainte-Chapelle dans l'obitier qui marque un obit pour luy dans le mois de juillet. Je ne trouve point qu'il soit parlé de luy depuis l'année 1288. Ainsy il y a apparence quil estoit de la premiere fondation de la Sainte-Chapelle ». Il est éventuellement remplacé par Léger en 1288 (F-AN, LL 630, p. 183, Stein 1912, p. 134).

Son obit est sans doute célébré le 6 juillet sous le nom de Guillermi Vuarinis : « *Obitus duplex dominorum petri dehoudanto quondam Thesaurarii, et Guillermi de vuarinis, necnon Joannis pictoris, huius sacre capelle canonicorum, ac Bernardi curati sancti Eusatchii parisiense, et Georgii de gregi. Quorum animabus* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3339, f. 31).

Jean Varinelli alias Loiauté (1424-1438)

Jean Varinelli est enfant de chœur en 1424, vicaire en 1438 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1424-1438*. Le 18 avril 1424, Jean Varinelli, grand enfant de chœur, est nommé vicaire pour des terres de Moyenmoustier : « *Jean Varinelli alias Loiauté, juniorem dicte sacré capelle vicarium* ». Jo[hannes] Varinelli ne figure que dans les comptes de 1438 comme vicaire pour les termes de Saint-Jehan et Saint-Remi 1438 avec des distributions très faibles. Il ne prend pas de vin (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1502, 8G 1611).

Maurin de Varlot (1544-1546)

Maurin de Varlot est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1544.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1544-1546*. Maurin de Varlot, enfant, « ayant longtemps servi » reçoit un don de 2 écus sol, le 29 mars 1544 (n. st.). Le 2 janvier 1546 (n. st.), Maurin [Varlot], ancien enfant de chœur, reçoit un don de 28 livres tournois (pour sa pension comme Guyon Dyonis) (Brenet 1910 p. 92, 93 d'après F-AN, LL 626, f. 59v, 80v).

Geoffroy [Gaufridius] Vassal [Vassalli] (1420-†1446)

Geoffroy Vassal, du Parlement de Paris en 1420 est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1436, archevêque de Vienne en 1440 et de Lyon en 1444.

Un nommé Jean Vassal est chapelain du feu roi Charles VI lors de ses obsèques le 21 octobre 1422.

- *Parlement de Paris, 1420-1439*. Geoffroy Vassal est cleric du pays d'Angoulême. Il est présent en séance le 22 juin 1420. Il est remplacé par Jean de Charpaigne le 13 mars 1439 sans y avoir jamais siégé (Maugis 1916, t. III, p. 75, 88).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1436-1439*. Regnier écrit : « Geoffroy Vassal, licentier es loix, Président au Parlement de Paris, succeda a « feu » monsieur Bellin. Charles 7 le nomma Trésorier. Il prit possession le 23 octobre 1436... Il mourut le 18 octobre 1446 ». Il est remplacé par Guillaume Picard (F-AD 18, 8G 1504, p. 5-5v).

Il est cité le 16 août 1437. Le 16 décembre 1439, Guillaume Picard, licencié en lois et bachelier en droit, apporte ses lettres de collation de la trésorerie de la Sainte-Chapelle à la place de Geoffroy Vassal promu archevêque de Vienne. Geoffroy Vassal n'est mentionné que dans les comptes de 1439-1440 où il touche des distributions normales aux termes de Saint-Jean et Saint-Remi et nulles après. Il part fin septembre 1439 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, f. 25, 8G 1643).

- *Archevêché de Vienne, 1440-1444*. Geoffroy Vassalli est élu archevêque de Vienne en 1439, mais ne fait son entrée dans Vienne que le 20 octobre 1440. Il est remplacé par Jean de Poitiers.

- *Archevêché de Lyon, 1444-1446*. Le 20 avril 1444, le pape Eugène IV nomme archevêque de Lyon Gaufridius ou Geoffroy de Vassali, ancien président du parlement de Paris, ensuite archevêque de Vienne. Cette nomination d'un protégé du roi et du dauphin se fait dans le contexte de la pragmatique sanction. Le chapitre de Lyon avait élu Charles de Bourbon le 7 avril 1444 après renonciation de son oncle Jean de Bourbon et s'oppose à la nomination de Geoffroy de Vassali. Il ne semble pas que ce dernier ait pris possession personnelle de son siège. L'élection de Charles de Bourbon est confirmée en décembre 1446, il n'a que 13 ans. Cependant la *Gallia Christiana* place Geoffroy de Vassali parmi les archevêques de Lyon entre Amédée de Talaru et Charles de Bourbon. Il meurt à Tours le 18 octobre 1446 (Péicaud 1839 p. 55, année 1444).

Jacques Vasseur [Le Vasseur] (1559-1560)

Jacques Vasseur ou Le Vasseur est membre de la Chambre du roi en 1559 et reçoit un don en 1560 comme ancien enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris et peut-être gagiste.

- *Chambre du Roi (Henri II), 1559*. Un Jacques Le Vasseur, peut-être notre homme participe aux obsèques de Henri II en juillet 1559 comme membre de la Chambre du Roi aux côtés de

Nicollas Paulmier et Jehan Benard (Handy 2008, p. 575, d'après F-AN KK 125, f. 1413).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1560*. Le 8 mai 1560, les chanoines font un don de 100 sols tournois à Jacques Vasseur, ancien enfant de chœur, et lui font remontrance d'avoir à se faire promouvoir aux ordres (Brenet 1910, p. 102, d'après F-AN, LL 626, f. 122-122v).

Antoine Vatelay (1609-1611)

Antoine Vatelay est solliciteur de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1609.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1609-1611*. « Sera alloué 150 livres a Anthoine Vatelay pour ses gaiges de solliciteur d'une année ». Il touche encore 65 et 60 livres tournois pour cette même année. Il reçoit 112 sols en 1610-1611 (F-AD 18, 8G 1669-1670).

Pierre de Vaudetar [Vaudetart] (1613-†1642)

Pierre de Vaudetart est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1613.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1613-1642*. Dongois écrit : « Pierre de Vaudetart, neveu de René Le Roullier, fut receu chanoine de la Sainte-Chapelle le 16 janvier 1613, après la mort de ené Le Roullier son oncle [qui serait mort toujours d'après Dongois en 1559 et Pierre en 1578]. Il posseda sa chanoinie avec l'Abbaye d'Herivaux pendant trente ans et mourut en 1642 apres l'avoir resigné a son neveu. Il etoit fils de Roger de Vaudetart conseiller au Parlement en 1544 ». (F-AN, LL 630, p. 118-119, Stein 1912 p. 133).

Sous le nom de Monsieur de Vandetar, il est témoin de la dispute entre le Chantre et Artus Auxcousteaux mentionnée le 26 février 1639 (Brenet 1910 p. 186, d'après F-AN, LL 603, f. 16-16v).

Denis Vaultier (1518-†1545)

Denis Vaultier est sonneur de la Sainte-Chapelle de Paris en 1518 jusqu'à sa mort le 1^{er} octobre 1545.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1518-1545*. Denis (Dionisius) Vaultier, prêtre du diocèse de Noyon accompagne Antoine de Longueval, maître de la Chapelle du roi le 16 février 1518 (n. st.) dans sa visite de la maîtrise de la Sainte-Chapelle. Il est aussi le « pauvre prestre sonneur de la Sainte Chappelle, par forme d'aulmosne et don pitoyable » qui reçoit un don de un escu sol le 17 mars 1540 (n. st.). Il meurt le 1^{er} octobre 1545 (Brenet 1910 p. 69, 89 d'après F-AN, L 621, pièce n° 10, LL 626, f. 25-25v et F-BnF, ms. lat, 17741, f. 51).

Antoine de Vausselles (1588-1615)

Antoine de Vausselles est vicaire en 1588, chapelain en 1590, Grand Chantre en 1590-1591.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1588-1615*. Dans les comptes de Saint-Jean 1587 à Saint-Jean 1588, on peut lire : « a maistre Anthoine de Vauselle 2 escus sol pour 2 semaines de ses gaiges par ordonnance du 26 mars 1588. Il est reçu vicaire au terme de Saint-Jean 1588 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1658). Il est chapelain et reçoit ses distributions de 1590-1591 à 1614-1615. En 1590-1591, « a esté payé par ledict receveur a Maistre Anthoine de Vausselles la somme de 63 livres tournois... pour avoir dict et celebrer les messes de Clamecy... des enfans de cœur a loffice des matynes ». Cette même année, il est payé 18

livres « pour avoir forny du vin l'année du présent compte » et 6 livres « pour avoir fait loffice de Chantre l'année du présent compte a la feste Saint-Jacques ». Il est mentionné pour le premier terme de Saint Michel 1615, de l'année 1615-1616 avec des distributions égales aux deux tiers des distributions normales et disparaît ensuite des termes et comptes suivants. Il a donc quitter la Sainte-Chapelle vers la fin août 1615 (F-AD 18, 8G 1659-1671, 8G 1672, f. 18-19, f. 102v-106, 8G 1673, f. 18-19, 101v-105, 8G 1674, f. 18-19, f. 101v-105).

Jacques de Vausselles (1590-1591)

Jacques de Vausselles est vicaire marellier Sainte-Chapelle de Bourges en 1590.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1590-1591*. Dans le compte de 1590-1591, on trouve sur les quatre termes un « de Vausselles » chapelain, certainement Antoine et un « de Vausselles » vicaire, prénommé dans la suite du compte Jacques. En outre, « par ordonnance du 6 avril 1591 a este païé a Mr Jacques de Vausselles vicaire marrelier 45 livres tournois pour avoir forny le pain de chantres ». Il disparaît du compte suivant conservé celui de 1594-1595 (F-AD 18, 8G 1659-1660).

Jean Vauveray (1638)

Jean Vauveray est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris en 1638.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1638*. Le 28 avril 1638, Jehan Vauveray, prêtre du diocèse de Coutances, chantre est reçu comme chapelain (Brenet 1910, p. 184, d'après F-AN, LL 602, f. 286).

Jean Venot [Vernet, Vernot] (1414-†1464)

Jean Venot appartient à la chapelle de Louis duc de Guyenne en 1414 et à celle du Dauphin Charles duc de Berry en 1420. Il est chanoine en 1420, puis Grand Chantre en 1443 de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il appartient enfin à la Chapelle Royale en 1443.

- *Chapelle de Loys, duc de Guyenne, 1414-1416*. Louis, duc de Guyenne et dauphin de Viennois est le fils aîné de Charles VI. Il meurt cependant très jeune le 8 décembre 1415. Un Jehan Vernet, probablement notre Jehan Venot ou Vernot figure comme clerc de chapelle sur la liste de quelques officiers domestiques de l'hostel de Monseigneur Loys Duc de Guyenne et Dauphin Viennois, fils aîné du Roy Charles VI, pendant les années 1414, 1415 et 1416 (Perkins 1984, p. 545-546 d'après F-BnF, ms. fr. 7853, p. 1132).

- *Chapelle de Charles, Dauphin de Viennois et duc de Berry, 1420*. D'après les registres de la Sainte Chapelle de Bourges, Jean Venot est qualifié lors de sa réception comme chanoine de la Sainte Chapelle de clerc de la chapelle du régent du royaume, Dauphin de Viennois et Duc de Berry. Il s'agit du futur Charles VI qui s'est réfugié à Bourges après la mort du dauphin Jean le 4 avril 1417. Il a vraisemblablement été clerc de la chapelle de Jean après celle de Louis puis celle du futur Charles VII (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509)

- *Sainte Chapelle de Bourges, 1420-1464*. Jean Venot intervient deux fois dans le livre du chanoine Regnier, car il change de chanoinie quand il devient Grand Chantre en 1443. Pour la première fois : « Jean Venot, clerc de la chapelle de Monseigneur le Dauphin Viennois duc de Berry regent du royaume. Il prit possession le 6 septembre 1420. Il fut nommé à l'office de chantre et à la prebende en 1442 après la mort de Monsieur de Tho. Il étoit chapelain de Charles 7. Ses lettres sont données à Montauban le 20 janvier 1442 (a.s.). Il mourut en 1464 ».

Il remplace Guillaume Reüilly à son décès et est remplacé par Jean Leotier dans sa première chanoinie le 20 janvier 1442 (a.s.). Pour sa seconde chanoinie, il succède à Monsieur de Thou et est remplacé par Gilbert Marel le 30 janvier 1465 (F-AD 18, 8G 1504, p. 18v-19, 55-55v).

Jean Venot, reçu le 6 septembre 1420 à la Sainte-Chapelle, a dû quitté à ce moment la chapelle du dauphin Viennois et duc de Berry, car il ne figure pas dans le compte des obsèques de Charles VI au 21 octobre 1422 (Perkins 1984, p. 545). En effet, il apparaît dans le compte de l'année 1420-1421 au troisième terme de Noël avec des gages faibles aux deux derniers termes. Il figure dans les registres capitulaires les 19, 21 février et 6 mars 1421, les 28 avril et 15 juin 1422, le 4 décembre 1424, le 29 novembre 1426 et le 3 novembre 1427 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1642 et 8G 1509).

Jean Venot figure dans les comptes 1439-1440, avec de gages faibles les deux premiers termes, et rien à Pâques. Le 6 février 1443, il est nommé par lettres royales du 20 janvier 1442 (v. s.) signées à Montauban, chantre à la place de feu André de Thou. Il est qualifié de « dilectus capellanus noster ». Son procureur est Guillaume de la Croix, chapelain. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1643 et 8G 1509, f. 29).

Il est absent des comptes 1444-1445 et 1446-1447. Le 3 avril 1447, il se présente avec ses lettres de collation de la chantrerie. On le reçoit personnellement au chœur après serment. Le 4 avril, on lui attribue définitivement sa maison à la chantrerie, près de l'église St Jean l'Evangeliste à côté de la maison du Trésorier. Il est encore cité les 24 avril et 2 mai, puis le 15 mai 1447, on apprend que les droits qu'il doit pour sa réception seront employés à réparer sa maison. Il figure dans les registres capitulaires le 30 septembre 1447, puis les 24 et 31 octobre 1449 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1644-1645 et 8G 1509, f. 40).

Jean Venot figure dans les comptes 1447-1448, pour des gages très faibles sauf à Pâques et pas du tout dans les comptes de 1449-1450. Il est cité dans les registres capitulaires en août 1451 pour la décision de réparer sa maison pour 100 livres tournois, en août 1452 et pour la fête Dieu de 1457 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1646-1647 et 8G 1509).

Par contre sur les comptes de 1458-1459 et de 1462-1463, le Chantre Jean Venot reçoit des distributions normales sauf pour le terme de Saint-Michel dans la dernière année. Il est mentionné dans les registres capitulaires en janvier 1461, en mars 1461, quand Jean Venot se voit accordée sa « réception », comme Robert Sadon au cas où ils voudraient permuter et le 2 janvier 1462 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648-1649 et 8G 1509).

Jean Venot meurt très probablement en décembre 1464 ou janvier 1465 quand on loue sa maison et son jardin de St Hippolyte, à côté de St Jean l'Evangeliste. En février 1465, on vend ses biens pour réparer sa maison et payer ses dettes envers le chapitre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1510, f. 30v)

- *Chapelle Royale de France (Charles VII), 1443-1453 ou 1454.* Il est qualifié de chapelain du roi en janvier 1443, quand il est nommé par lettre royale du 20 janvier 1443, chantre à la place de André de Thou décédé. Il est encore qualifié de prestre, chapelain de la Chapelle Royale pour les années 47, 48, 51, 52, 52-53 et éventuellement 53-54 sous le nom de Jehan Vernot dans le tableau reconstruit des personnels de la Chapelle Royale de l'Appendix II de Perkins. Une première source est un résumé préparé au 18^{ème} siècle, extrait des comptes tenus par les officiers des finances de Charles VII : Xaincoins pour 1447-1448 ; Mathieu Beauvarlet pour 1451-1453. Cette dernière est confirmée sous le nom de Jehan Vanot par un extrait du 4^{ème} compte de Mr Mathieu Beauvarlet, notaire et serviteur du Roy, receveur general de toutes finances au Pays de Langue d'oïl pour l'année finie le dernier septembre 1453 (Perkins 1984 p. 546, 547, 553 d'après F-AN, ms. K 1713, n° 11 (1^{ère} feuille) et F-BnF, ms. fr. 32511, f. 162v). On peut penser que les années où il ne réside pas à la Sainte Chapelle, notamment

1444-1447, 1449-1450 il sert le roi comme chantre prestre et chapelain. Il aurait donc appartenu selon toute probabilité à la Chapelle Royale de 1444 à 1453 ou 1454.

Aubry [Aubery] de Verberie (1320-†1367)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1320-1367*. Dongois écrit : « Aubery de Verberie fut pourveu de sa chanoinie [de la 1^{ère} chanoinie] en 1320 par la resignation que luy en fit Jean son oncle. Il l'a possédé jusqu'en 1369 [sic] apres avoir fondé un obit dez lannée 1346... ». Il est remplacé par Geoffroy Le Bouthelier en 1367. Henry Stein rétablit les dates : Aubry de Verberie est remplacé en 1367 par Geoffroy Le Bouteiller de Senlis (Stein 1912 p. 132). Il est le signataire le 21 juin 1343 d'une lettre de Philippe VI à la Sainte-Chapelle, qui mande aux gens des comptes de rayer de l'inventaire de la Sainte-Chapelle « le Camahieu » qu'il a offert au pape (Vidier 1910 p. 303, 304, d'après F-AN, J 155, n° 15).

Son obit est mentionné le 17 juillet dans l'obituaire de la Bibliothèque nationale : [Ajout main B] « *Obitus triplex pro domino Johanne de Luxembourg, Maria de Patemayo, Auberico de Verberia, Hylario Olivier, magistro Petro Dareth, magistro Petro Aurifabro [xiv s.]* » (Fiala PCR d'après F-BnF ms. lat. 17741, f. 28).

Jean de Verberie [Verberia] (1288-†1320)

Jean de Verberie est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1288.

• *Notre-Dame de Paris*. D'après Robert Gane, Jean de Verberie est chanoine de Notre-Dame de Paris (Gane 1999, p. 389)

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1288-1320*. D'après Dongois « Jean de Verberie de Verberia etoit chanoine [de la 1^{ère} chanoinie] de la Sainte-Chapelle en 1288. Il est parlé de lui dans un acte de cette année et il l'a possédé jusqu'en 1316 [sic] ». Il faut sans doute lire comme Henry Stein, 1320. Car Dongois écrit plus loin, qu'il a résigné son canonicat à son neveu Aubery en 1320 (F-AN, LL 630, p. 106, Stein 1912 p. 132).

Son obit est célébré le 25 mai : « *Obitus duplex dominorum Johannis de Verberia, istius Capelle canonici, et Rogerii Bondieu, ejusdem Capelle capellani, Petrique la Guette et ejus uxoris ac Bonnati Othoviani de Spina, et Petri de Sarceilis* » (Fiala PCR d'après F-BnF, Lat. 17741, f. 21).

Gabriel Verdereau (1559-1565)

Gabriel Verdereau est chantre de la Chapelle Royale en 1559 et chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1562.

• *Chapelle Royale de France, 1559*. Gabriel Verdereau est mentionné comme chantre de la chapelle du roi lors des obsèques de Henri II en juillet 1559 (Handy 2008, p. 214, 495, 571 d'après F-AN, KK, 125, f. 1392).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1562-1565*. Gilles Dongois écrit : « Gabriel Verdereau reçu [chanoine de la 11^e chanoinie] le 11 juillet 1562, au lieu de Claude Cermisy... ne posséda sa chanoinie que jusques en 1565 ». Il est remplacé en 1565 par Pierre Truphy (F-AN, LL 630, p. 278 et Stein 1912 p. 136). Sur le premier feuillet de garde du manuscrit des « Chroniques de France, en vers, par Guillaume Créatin » déposé à la Bibliothèque nationale F-BnF, fr. 17274-17275) on peut lire : « Pour monsieur Claudin, maistre de la Chappelle du Roy et chanoine de la Sainte-Chappelle » et plus bas : « Pour Monsieur Verdereau, chanoine de la Sainte-

Chappelle du Palays Royal, à Paris ». Au folio 2, on lit encore : « Je suis à maistre Claude de Sermisy, maistre de la Chappelle du Roy et chanoyne de la Sainte-Chappelle du Palays à Paris » et au folio 235: « Bauldet, chantre de la Chappelle du Roy, est mon maistre, et m'a donné à Me Claude de Sermisy ».

Richard de Verdun (1318)

Richard de Verdun est enlumineur de manuscrits musicaux en 1318, pour la Sainte-Chapelle de Paris.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1318*. On trouve dans des comptes de 1318 un Richardus ou Richard de Verdun enlumineur de manuscrits musicaux « *Item, Richardo de Verduno et Johanni de La Mare, socio suo pro dictis antiphonariis illuminandis de grossis et minutis, 10 l. 13 s.* » (Brenet 1910 p. 13 d'après F-BnF, ms. fr. 23256, f. 4, publié par Vidier 1901 p. 336-341).

Pierre [Petrus] [de] Vermont [Vermond, Veremont] L'Aîné [Primus, Seniore] (1510-†1533)

Pierre Vermont L'Aîné, compositeur avec œuvres conservées, est enfant de chœur en 1510, clerc marelle en 1512, maître des enfants et sans doute chapelain en 1525 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il est chantre basse contre de la Chapelle Royale de 1525 jusqu'à sa mort en janvier 1533. Il est certainement un proche parent de Pierre Vermont Le Jeune qui aura une carrière équivalente à la Sainte-Chapelle et à la Chapelle Royale. Nous nous inspirons fortement de Michel Brenet, de la biographie de Christelle Cazaux et de la notice du *New Grove* de John T. Brobeck (Brenet 1910, Cazaux 2002 p. 378, 379 et NG2. PCB).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1527*. Pierre Vermont L'Aîné est enfant de chœur de la Sainte-Chapelle de Paris, le 1^{er} janvier 1510 (n. st.), lors de la seconde visite du trésorier de la Sainte-Chapelle, Gilles de Pontbriant, à la maison des enfants. « *Et paulo post interrogavit pueros chori, videlicet Petrum Vermond seniore, Germanum Charron, Gaulfridum Alexandre, Danjoie, Guillermum Dauret et Johannem Conseil super administratione expensarum victualium prius, et deinde super lecturis seu lectionibus* ». La mention de senior dans le compte-rendu latin indique vraisemblablement que Pierre Vermont Le Jeune était déjà dans les murs de la Sainte-Chapelle comme enfant de chœur. Le 12 novembre 1511, les chanoines « ont donné de grace especial à Germain Charron et Pierre de Veremont nagueres enfans de cueur lesquelz s'en alloient estudier au college, la somme de quatre livres parisis qui est a chascun 40 sols parisis pour acheter des livres ». Le 3 mars 1512 (n. st.), Pierre Vermond sert « de marglier » et en a « les distributions et pain de chappitre ». Le 2 juin 1512, les chanoines donnent « de grace special et pour cette foiz seulement » le vivre d'un « terme » à Jehan Fabry et à Pierre de Vermont. De même, le 4 décembre 1512, les chanoines accordent à Pierre Vermont « à présent à la marglerie », le vivre du terme de Noël, « de grace special et pour cette foiz seulement ».

Vermont l'aîné est mentionné comme maître des enfants de 1525 à 1527. Cependant il a pu, comme le suggère Michel Brenet, prendre cette fonction plus tôt en 1521 à la mort de Dreux Prieur, qui s'était maintenu maître des enfants, pendant son procès contre la Sainte-Chapelle, malgré la nomination en 1513 à cette même charge de Jean Macien, chantre ténor. Vermont l'aîné n'apparaît donc dans les registres de la Sainte-Chapelle comme maître des enfants que le 28 octobre 1525, quand Vermont l'aîné doit récupérer un enfant de chœur « qu'y estoit de Corbeil dont les chanoynes de Corbeil vouilloient faire poursuite ». Le 11 novembre 1525,

Vermont l'aîné est « excusé d'aller à matines ». Le 7 mars 1526 (n. st.), les chanoines ordonnent à Vermont l'aîné d'envoyer, aux frais de l'église, un messenger à Chartres, avec lettres « pour veoir si il seroit possible par bonnes parolles ravoir » un enfant nommé Michel. Le 17 novembre 1526, Vermont, maître des enfants de chœur, présente Symon Girout, qui a longtemps servi comme enfant de chœur et qui est « trop grand pour desservir doresnavant » ; Vermont demande aux chanoines de « luy donner quelque chose pour l'entretenir au college ». Les chanoines acceptent. Le 23 octobre 1527, Pierre Vermont réclame en vain le remboursement des sommes qu'il a dépensées pour réparations de sa chambre (Brenet 1910 p. 52, 59, 61, 62, 74, 81, 83, 84 d'après F-AN, L 621, pièce 10 bis, LL 623, f. 91v, f. 99-99v, f. 104, 111 et LL 625, f. 11v, 13, 31, 54v, 79).

- *Chapelle Royale de France (François I^{er}), 1525-1533*. Pierre Vermont l'aîné fait partie de la Chapelle Royale dès 1525, car il est mentionné comme tel, sans plus de précision, dans sa nomination le 23 janvier 1525, par Louise de Savoie à la chantrerie de l'église Saint-Quiriace à Provins que Jean Baillet avait résignée (Cazaux 2002 p. 378 citant Robertet 1888 n° 238). Ce document aurait pu concerner Pierre Vermont Le Jeune, mais ce dernier n'entrera à la Chapelle Royale qu'après la mort de Vermont l'aîné en 1533, mort qui est attestée par un rôle d'acquets sur l'Épargne du 20 janvier 1533, date à laquelle le roi ordonne de payer 80 livres tournois « aux heritiers feu maître Pierre Vermont, chantre » (Cazaux 2002 p. 378 d'après F-AN, J 960 (6), f. 12).

- *Œuvres*. Pierre Vermont L'Aîné est presque certainement l'auteur des douze œuvres qui nous sont parvenues sous le nom de « Vermont ». Huit motets sont attribués à « Vermont Primus » et sont parus en 1534 et 1535 dans la série de recueils de motets sortis des presses d'Attaignant. Cinq chansons sont attribuées à Vermont L'Aîné, l'une explicitement attribuée à « Vermont Primus » et les quatre autres à « Vermont » sans autre qualification. Ces cinq chansons ont été publiées avant avril 1533, juste après la mort de Vermont L'Aîné, mais vingt-cinq ans avant celle de Vermont Le Jeune, en 1528, 1529 et 1533 par le même Attaignant. D'après Brobeck, l'homogénéité de leur style ne permet pas d'en attribuer à Vermont le jeune. Un motet a été faussement attribué à Vermont L'Aîné : *Ave virgo gloriosa O clemens o pia* à 6 voix de 1534, qui doit aujourd'hui être attribué à Jacquet de Mantua d'après Brobeck (NG2. PCB).

Motets (Ed. *Treize livres de motets parus chez Pierre Attaignant en 1534 et 1535*, ed. A. Smijers and A.T. Merritt (Paris and Monaco, 1934–63)) : *Adest namque beati Dionysii Gaude prole*, 5vv ; *Adorna thalamum tuum Syon*, 4vv ; *Benedicat nos Deus noster*, 4vv ; *In Domino confido quomodo dicitis*, 4vv ; *Recordare Domine testamenti tui*, 4vv ; *Regina caeli laetare*, 5vv ; *Virgo flagellatur Virgo sancta Katherina*, 5vv

Chansons : *Ce n'est pas trop que d'avoir ung amy*, 4vv, 1529, éd. dans *Les maîtres musiciens de la Renaissance française*, v (1897/R) ; *Hayne et amour dedans mon cueur se tiennent*, 4vv, 1533 ; *Las voulez vous que une personne chante*, 4vv, 1528, ed. in CMM, xx (1961), kbd in tabulation in 1531, ed. ibid. ; *Les yeulx bendez de triste congnoissance*, 4vv, 1533 ; *On dit qu'amour luy mesmes l'aymera*, 4vv, 1533.

Attribution erronée : *Ave virgo gloriosa O clemens o pia*, 6vv, 1534⁵, S iii; by Jacquet of Mantua (*Ave virgo gratiosa*)

Pierre [Pernot] Vermont Le Jeune (1510-†1558)

Pierre Vermont Le Jeune, compositeur très hypothétique, est enfant de chœur en 1510, clerc en 1522, chapelain en 1526 et enfin chapelain perpétuel en 1539 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il sert comme tenor à la chapelle pontificale en 1528, puis à la Chapelle Royale à la mort de Pierre Vermont L'Aîné en 1533.

Pierre Vermont Le Jeune, peut-être un proche parent de Vermont l'aîné, est né vers 1495 et mort probablement en 1558, quand il quitte sa chapellenie perpétuelle à la Sainte-Chapelle de Paris. Nous nous inspirons fortement de la biographie de Christelle Cazaux, de la notice du *New Grove* de John T. Brobeck et des biographies de Richard Sherr (Cazaux 2002 p. 379, NG2. PCB et Sherr CSB).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1510-1526 et 1539-1558.*

1510-1526 : Pierre Vermont Le Jeune devait être déjà enfant de chœur, car Pierre Vermont, mentionné le 1^{er} janvier 1510 lors de la deuxième visite du Trésorier à la maîtrise des enfants, est qualifié « senior » par opposition sans doute à un junior. Les dates sont cohérentes, car Pernot Vermont le jeune « naguères enfant de cueur de ladite sainte Chappelle » reçoit « la somme de 60 solz tournois, pour luy aider à avoir des livres » le 31 décembre 1513. Le 27 décembre 1522, Pernot Vermont reçoit une gratification de « ung escu soleil » et permission à lui de célébrer sa première messe le jour de l'an. Le 28 mars 1523 (n. st.), les chanoines ordonnent que « Vermont touchera son gros du terme de Paques où il a été absent une semaine ». Le 3 février 1526 (n. st.), sa chambre est réattribuée à des clercs et il est donc probable qu'il ait été reçu chapelain. Le 14 mars 1526, il a une retenue, pour s'être absenté sans congé (Brenet 1910 p. 52, 64, 78, 83 d'après F-AN, L. 621, pièce 10 bis, LL 623, f. 126v, LL 624, f. 55v, 61v et LL 625, f. 26, 36v)

1539-1558 : Parallèlement à sa carrière à la Chapelle Royale, il obtient une chapellenie perpétuelle la chapelle de Saint-Nicolas et Saint-Louis à la Sainte-Chapelle, de 1539 à sa mort en 1558, d'après Gilles Dongois (F-AN, LL 630, p. 324).

• *Chapelle pontificale romaine (Clément VII), 1528-1532.* Michel Brenet et John Brobeck divergent sur ce point. Michel Brenet fait l'hypothèse que Pierre Vermont l'aîné est parti en Italie au service du Pape, alors que Brobeck suivi par Cazaux attribue ce service papal à Vermont Le Jeune. La preuve en est qu'il est encore à Rome en juin 1532, alors que Vermont l'aîné est cette même année à la Chapelle Royale et va bientôt mourir. En 1528, Pierre Vermont Le Jeune est remarqué par le légat pontifical à la cour de France, Jean Salviati, qui aidait Jean Conseil à recruter des chanteurs pour la chapelle de Clément VII. Il est admis le 24 décembre 1528 (Sherr CSB d'après DS 2, F. 94v). Conseil avait ramené de Flandre « cinq ou six bons chanteurs », tandis que Salviati avait recruté de son côté, un « bon ténor », Pierre Vermont Le Jeune. Son nom apparaît le 10 janvier 1529, parmi les six nouvelles recrues de la chapelle papale Pierre Jouault, Pierre Lambert, Philippe de Fontaines, Ives Barry, et Antoine Souman. Pernot Vermont reste à la chapelle pontificale jusqu'en juin 1532. On possède les paiements de juillet à septembre 1529, avril 1530 à septembre 1532 (Haberl Bst, t. III p. 73, 74 et Sherr CSB).

• *Chapelle Royale de France (François 1^{er}, Henri II), 1533-1556.* Pierre Vermont Le Jeune quitte la chapelle pontificale fin 1532, rentre en France et remplace en 1533, Vermont l'aîné à la chapelle de musique de François 1^{er}, comme taille. En 1547, dans le compte des obsèques de François 1^{er}, Vermont Le Jeune figure parmi les chapelains des hautes messes servant par quartier (Cazaux 2002 p. 311, 312 d'après F-BnF, ms. fr. 10389 f. 10 et ms. fr. 10392 f. 173v). Il est encore chantre de la chapelle du roi le 14 avril 1556 quand il lègue à ses arrières-neveux une partie de ses terres situées à Verrières, près de Paris pour leur donner le moyen de les

« entretenir aux estudes ». Ces biens lui avaient été offerts par Thomas de Clerebourg, écuyer et capitaine du Château d'Amblainvilliers (Handy 2008 p. 225, 495, 604 d'après F-AN, MC CXXII, liasse 106).

- *Autres bénéfices* : Outre sa chapellenie à la Sainte-Chapelle de Paris, Vermont le Jeune possède deux bénéfices de chapelain perpétuel à Tally et à Béthancourt en Picardie (Handy 2008 p. 225 citant Brenet 1904 p. 16 et MGG 1, notice « Pierre Vermont » par F. Lesure).
- *Œuvres* : Brobeck ne pense pas que l'on puisse lui attribuer aucune des chansons imprimées par Attaignant sous le seul nom de Vermont (NG2. PCB et Brobeck 1991).

Odon [Odonis] de Vert-le-Petit [Vere Parvo] (sans date)

Odon de Vert-Le-Petit est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris à une date indéterminée. Il est peu probable qu'il puisse être maître de musique ou maître de grammaire des enfants en même temps que Jean de Meulan.

- *Sainte-Chapelle de Paris*. Un obituaire de la Sainte Chapelle de Paris fait état de l'anniversaire de deux maîtres le 4 février : Jean de Meulan (Johannes de Meulento) dont le décès est situé par l'éditeur vers 1443 et Odon de Vert-le-Petit (Odo de Vere Parvo) dont la date de décès n'est pas précisée : « *Obitus annalis magistrorum Johannis de Meulento [ca. 1443] et domini Odonis de Vere parvo hujus capelle quondam magistrorum* » (Molinier 1902, t. 1, part. 2, p. 815 d'après F-BnF, lat. 17741, f. 6v). L'Obituaire de la bibliothèque Mazarine rédigé à la fin du XVI^{ème} siècle transporte cet obit au 23 janvier, reprenant la même formulation augmentée de la fondation du chanoine Pierre Bouvet : « *Obitus annalis magistri Petri Bouvet, hujus sacre capelle canonici, et dominorum Joannis de Meillento et Odonis de Vere parvo ejusdem capelle quondam magistrorum* » (Brenet 1910, p. 30 d'après Bibli. Mazarine, 3339, f. 4v). Peut-être à la suite d'une confusion de ponctuation évoquant la charge de « *magister parvorum* » (« *Odonis de Vere, parvo hujus capelle [...] magistrorum* » au lieu de « *Odonis de Vere parvo, hujus capelle...* »), on a suggéré que ces deux maîtres auraient pu être maîtres des enfants, et auraient donc été concernés par la missive de Jean Mortis offrant une charge au maître des enfants de la cathédrale de Lyon en 1446 (Brenet 1910, p. 30). Très spéculative, cette hypothèse ne peut s'appliquer, au mieux, qu'à Jean de Meulan. *JS, FT*.

Jean Verneau [Vesneau] dit Loyauté [Loyaulté] (1446-1459)

Jean Verneau, chanoine en 1446 de la Sainte-Chapelle de Paris est prêtre, chapelain et aumosnier du Roy de 1452 à 1459.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1446-1457*. D'après Gilles Dongois : Jean Verneau dit Loyauté receu chanoine [de la 2^e chanoinie] le 28 juin 1446, au lieu de Jean de Brabant jusques en 1457 ». Il est remplacé en 1457 par Hugues Poulain. (F-AN, LL 630, p. 128 et Stein 1912, p. 133). Son nom figure dans les comptes de 1450 (Brenet 1910 p. 32 d'après F-BnF, ms. fr. 22392, f. 328v). Cette même année, il est aussi mentionné comme chanoine de la Sainte-Chapelle recommandé par Gérard Machet pour un bénéfice à Poitiers (Pirro 1940, d'après F-Bnf, ms. lat. 8577, f. 63).
- *Chapelle Royale de la cour de France (Charles VII), 1452-1459*. Jehan Verneau dit Loyauté est qualifié de prestre, chapelain et aumosnier dans la liste chronologique du personnel de la Chapelle Royale de Charles VII (Perkins 1984 p. 547, 554 n° 16 d'après F-AN, ms. K 1713 n° 11, F-BnF, ms. fr. 32511).

Pierre [Perrinot, Perrinet] de Verneul [Verneil] (1442-1465)

Pierre de Verneul est cleric en 1442 de la Sainte-Chapelle de Paris, avant de servir dans la chapelle privée de Charles d'Orléans en 1455.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1442-1450.* Pierre de Verneil ou Verneul apparaît comme chapelain ou cleric de la Sainte-Chapelle en 1442, peut-être en remplacement de Thibault Thurel, décédé en 1442, et semble servir en continu jusqu'en 1450. Il est encore cité dans les comptes des années 1443 et 1444, comme chapelain ou cleric, mais en 1444, sous le nom de Pierre de Verneul, en avant-dernière place devant Pierre de Chastillon « cleric nouvellement venu ». Il est sans doute cleric, ce qui est confirmé par les comptes de 1448 et 1449, où « Perrinot de Verneul » est mentionné comme cleric. Sous le nom de « Perrenet de Verneul », il figure aussi comme cleric dans le compte de 1450 (Brenet 1910, p. 29-32, d'après F-BnF, ms fr. 22392, f. 68v, 130v, 140, 271v-272 et 328v). Il fait partie des chantres recrutés à la Sainte-Chapelle par Charles d'Orléans vers 1450, avec Jean Sohier et Guillaume Piefort.

- *Chapelle de Charles, duc d'Orléans, 1455-1465.* Simplement appelé « Perrinet / Perrenet l'organiste », il figure dans les listes des chantres de la chapelle de Charles d'Orléans en 1455 (Laborde 1853, t. 3, p. 351 & 372-373) et toujours en 1464-1465 (Higgins 2009a, p. 181-182 : liste des gages de janvier, février et mars 1464, d'après F-AD 45, 2J100 et F-BnF, ms. n.a.fr. 20515, pièces 9 et 11 bis ; liste de livrée de deuil pour les obsèques de Charles d'Orléans en janvier 1465, d'après F-BnF, ms. pièces originales 2161, pièce 573 [1], également publiée par Roman 1885, p. 231). Son identité complète est bien confirmée par un compte de la duchesse d'Orléans pour 1475, par lequel il perçoit des arriérés de gages (« Deniers paieez [...] A messire Pierre de Vervel, organiste et chantre de la chappelle de feu monseigneur le duc — pour le reste de ses gaiges, 16£ 10s » ; Laborde 1853, t. 3, p. 416).

Richard de Vernon (sans date)

Richard de Vernon est chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris à une date indéterminée

- *Sainte-Chapelle de Paris, XVème siècle.* Richard de Vernon n'est connu comme chapelain de la Sainte-Chapelle, que par son obit mentionné les 16 et 17 janvier : « *Obitus duplex minorum Ludovici primo geniti beati Ludovici regis ac Anuerardi Regine Ysabellis capellani : Petrique de Stampis et Joannis Hector parisensis quondam canonicorum necnon dominorum Joannis de capella quondam hujus sacre capelle canonici et Richardi de vernone capellani. Quorum animabus deus sit propitius* » et le 17 janvier « *Obitus duplex dominorum Johannis de Capella, quondam hujus Capelle canonici [post ann. 1316], [Ajout main différente] et Richardi de Vernone, capellani [xv s.]* » le 2 mai : « *Obitus duplex pro dominis Richardo de Vernone Radulphoque de Calvomonte et eorum parentibus* » (Fiala PCR d'après F-Pm 3339, F-BnF, lat. 17741).

Robert de Vernon (1328-†1361 ?)

Robert de Vernon chapelain de Philippe VI est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1346.

- *Chapelle Royale de France (Philippe VI), 1328-1340.* Robert de Vernon est chapelain de l'Hostel de Philippe VI de Valois. Il était déjà chapelain de Philippe VI en mars 1328, alors que celui-ci n'était que régent du royaume (Viard 1894 p. 599 et d'après Journaux du Trésor, n° 14). D'après Dongois : « il a fondé une chapelle dans la Sainte-Chapelle comme il paroist par un contrat d'acquisition de 40 livres tournois de rentes de l'année 1336 et les lettres

d'amortissement de cette rente accordées par Philippe de Valois en 1340 en faveur dudit Vernon pour fonder une chapellenie dans la Sainte-Chapelle » (F-AN, LL 630, p. 239).

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1346-1361*. Robert de Vernon est chanoine en 1346 d'après Gilles Dongois et Henri Stein. Il est probablement remplacé en 1361 par Jean de Hetomesnil (F-AN, LL 630, p. 239-240, Stein 1912, p. 135). Son obit est mentionné dans les obituaires au 11 et 17 septembre : « *Obitus duplex dominorum Radulphi Bonisensus et Roberti de Vernone, hujus Capelle quondam canonicorum, [Ajout main différente] ac Johannit de Divione et Johanne, ejus uxoris [xv s.]* » (Fiala PCR d'après F-Pm, ms. 3399, F-BnF, ms. lat. 17741, f. 35).

Etienne Verrier (1559-1563)

Etienne Verrier est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1559.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1559-1563*. Etienne Verrier est mentionné comme cleric pour la première fois le 30 décembre 1559, dans une ordonnance relative au port des chapes et sous-chapes. Le 19 juin 1560, Etienne Verrier reçoit un don de 40 sols tournois pour se faire promouvoir aux ordres de sous-diacre. Le 5 novembre 1561, une avance est consentie à Etienne Verrier, cleric, « pour l'aider a paier les medecins et chirurgiens qui l'ont pensé et médicamenté ». Le 7 Janvier 1562 (n. st.), il reçoit un don de 50 sols tournois « pour luy ayder à supporter les frais qu'il a eus en sa maladie en laquelle il a perdu ung œil ». Les 21 mars 1562 et 12 septembre 1563, lui sont signifiées des ordonnances sur la gestion des absences, comme cleric ordinaire. Les 2 et 5 décembre 1562, les chanoines décident qu'il sera fait information par l'official des « blasphèmes, insolences, noises et debatz » commis par Verrier, puis consentent à la retirer, Verrier demandant à « quicter sa place amiablement ». Etienne Verrier n'est plus mentionné après le 12 septembre 1563, où une ordonnance sur les congés est signifiée aux clerics et chapelains (Brenet 1910, p. 102, 104, 105, 108, d'après F-AN, LL 626, f. 117, f. 122-122v, f. 138v, 139, 150, 158).

Gaspard Verrier [Verier] (1527-†1531)

Gaspard Verier est chapelain, maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de 1527 à 1528, et reste à la chapelle jusqu'à sa mort en octobre 1531 (Pilleboue 1990 p. 217, 236, 264, 421).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527-1531*. Le 1^{er} juin 1527, « messieurs ont ordonné estre païé par leur receveur general a maistre Gaspard Verier, maistre des enffans de cueur de l'eglise la somme de 6 livres tournois pour luy aider a avoir une robbe ». Le 21 avril 1528, « messieurs ont ordonné estre païé par leur receveur general a maistre Gaspard Verier, maistre des enffans de cueur de l'eglise la somme de 6 livres tournois pour luy aider a avoir une robbe pour la seizeine de may prochaine ».

Le 30 août 1528, « oye la requeste de maistre Gaspard Verier curé de Saint-Ypolite touchant les accordemens quil doit a cause de sadite cure, messieurs ont ordonné quil reconnoisse et baille par declaration ce quil tient au censif et ce fait messieurs verront ce quil sera de faire quant aux accordemens ». Le 1^{er} septembre 1528, « oye la requeste de maistre Gaspard Verier chappellain de l'eglise de ceans et maistre des enfants de cueur par laquelle il a quicté et quicte a messieurs la maison quil tenoit de l'eglise pour 8 livres ; et que le plaisir de messieurs soit la bailler en son lieu a messire Jehan Jorlin aussi chappelain de l'eglise aux charges et conditions quil la tenoit messieurs en obtemperant a ladite requeste ont baillé et adcensé audit Jorlin present audit chappitre ladite maison que tenoit ledit Verier pour 8 livres chacun an aux charges et conditions mises et apposées par son bailh par notaire royal... et ce tant quil sera

habitué en l'église ». Le 19 septembre 1528, « oye la requeste de Guillaume Chaumeau procureur es court laye a Bourges par laquelle il supplie messieurs de recevoir pour leur enfant de cuer... Berault filz de Guyot Berault aussi procureur en ladite court lequel puyt ung an ou deux en ça a esté entretenu aux despens de son pere, messieurs apres avoir fait absentier ledit Chaumeau et sur ce oppine ont ordonné que l'on actendra le maistre nouveau et lors si ledit enfant se trouve estre cappable pour servir et tel que est requis il sera prefere a ung autre et non autrement ».

Le 21 novembre 1528, « oye la remonstrance faicte en chappitre touchant de pourveoir ung maistre des enffans de cuer de l'église et sur ce oppiné par antiquité messieurs ont ordonné et esleu maistre desdits enffans de cuer maistre Pierre Marault, vicaire de l'église de ceans et ordonné quil viendra faire le serment en tel cas acoustumé ». Le 6 avril 1529, « oye la requeste de maistre Gaspard Verier curé de Saint Ypolite et nagueres maistre des enffans de cuer de l'église ; et veu les parties baillees par ledit Verier quil a faictes pour lesdits enffans, messieurs quand ausdites parties ont commis et ordonné pour les veriffier messieurs le chantere et Barbarin ; Et quand a ce que ledit Verier demande estre exsant par ce quil dit estre empesché au service de sa dite cure et quil plaise a messieurs le exenter de venir a prime et tierce, messieurs ont ordonné quilz verront les registres de chappitre comme ses predecesseurs curez dudit Saint Ypolite en ont usé ». Le 17 avril 1529, « oye la remonstrance faicte touchant le rolle que messieurs ont de coustume donner au maistre des enffans de l'église estimée a 6 livres tournois, messieurs ont ordonné parce que maistre Gaspard Verier nagueres maistre des enffans a esté maistre desdits enffans demy an en l'année que lesdits 6 livres tournois se partiroient par moitié entre ledit Verier et maistre Pierre Marault a present maistre desdits enffans ». Le 6 novembre 1529, « messieurs ont ordonné estre païé... a maistre Gaspard Verier nagueres maistre des enffans de cuer de l'église la somme de 6 livres tournois 2 sous 6 deniers pour certaines parties quil a frayee pour les enffans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 33, 94v, 128, 130ca, 144, 152, 170ca, 220ca).

Le 28 janvier 1531, « oye la remonstrance faicte touchant les enffans de cuer de l'église et veu quil est besoing en recouvrer, messieurs ont ordonné que maistre Gaspard et messire François gaigier de l'église yront par les colleges de ceste ville pour veoir si s'en pourra trouver qui ayent bonne voix et qui soient pour servir en l'église ». Le 24 mars 1531, « messieurs apres avoir oy les remonstrances et requestes de messire Loys Rousier vicaire de ceans sur lesquelles il dit que le penultieme jour d'avril dernier passé, monsieur le tresorier promet et presenta a la cure de Preully vacant par le trespas de feu messire Martin Testard messire Gaspard Verrier chappellain de ceans neantmoins quil eust esté proveu d'autres benefices et en ce faisant auroit ledit tresorier contrevenu aux previliages de ceans ; pour ce seroit ladite cure de Preully devolue a la nomination de messieurs de chappitre la presentation a la Royne de Navarre duchesse de Berry et la collation a monsieur de Bourges, les suppliant a conceder le nommer a icelle, ont ordonné actendu que ledit Verrier est homme de bien... et renommé et quil fait honnestement son debvoir a l'église ; et au contraire que ledit Rousier est de mauvaise vie et conversacion presque tous les jours excommunié quila ne sont deliberez de le nommer a ladite cure de Preully ; et icelle ordonnance ont ordonné estre baillee audit Rousier pour rеспonce ».

Le 21 octobre 1531, on écrira « touchant la chapellenie vaccante de feu messire Gaspard Verrier affin de se enquerir qui a eu la prebende de feu Barbarin pour y faire pourveoir ». Le 21 novembre 1531, messieurs « ont ordonné que monsieur de Bezombes yra a Mehun par devers monsieur le chantere pour luy porter la procuracion de monsieur de Morenne et luy présenter le maistre des enfants, chapellain dudit de Morenne au lieu de feu messire Gaspard Verier suyvant ladite procuracion ». Le 25 novembre 1531, messieurs ont « présenté a monsieur le tresorier et autres... a l'office de chapellenie vaccant par le deces et trespas de

feu messire Gaspard Verier, maistre Jehan Le Botillier, maistre des enffans de cueur de ceans comme suffisant et ydoine pour obtenir ledit office... ». Le 9 décembre 1531, « messire Philippe de Laval comme procureur de messire Jehan Gironde alias de Morenne... a présenté a monsieur de Bezombes comme vicaire de monsieur le tresorier... a l'office de chappelain vacant par le trespas de feu messire Gaspard Verier ledit maistre Jean Le Botillier maistre desdits enffans... ». Le 16 décembre 1531, Jehan Le Boutillier est reçu officiellement « en l'office de chappelain vaccant par le deceps et trespas de feu messire Gaspard Verier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1515, f. 55ca, 76, 129, 135ca, 138, f. 140v-141).

Rotillo Vesin (1618-1619)

Rotillo Vesin est gagiste basse-contre et cornettiste

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1618-1619.* « Rotillo Vesin bassecontre jouant du cornet a este payé 27 livres 10 sols pour sept sepmaynes de ses gaiges » (F-AD 18, 8G 1678, f. 102).

Jean [I] de Vest [Vesc] (1485-†1525)

Jean de Vest est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1485. Il résigne en faveur de son frère Jean II de Vest en 1587. Il est élu Grand Chantre en 1490 par dispense du pape et est en parallèle évêque de Vence. L'un des deux Jean de Vest est probablement chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1486 à 1488. Nous ferons l'hypothèse pour nos statistiques que Jean II de Vest fut chanoine de Bourges et de Paris, et que son frère fut Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1490.

Jean de Vesc est vraisemblablement de la famille d'Etienne de Vest, Valet-de-Chambre, puis Chambellan du Roi Charles VIII et Président en la Chambre des Comptes (Morand 1790 p. 282, 283).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1485-1487 et 1490-1493.* Jean de Vesc est reçu chanoine le 5 novembre 1485, Jean de Vesc résigne en faveur de son frère, de même nom, Jean de Vesc en 1487 (Stein 1912 p. 134). Dongois écrit : « Jean de Vest fut receu le 5 novembre 1485 apres la mort d'Amé Le Viste. Il fut eslu chantre et fut depuis evesque de Vence en 1487 et resigna sa chanoinie a Jean de Vest son frere. Il etoit fils ou petit fils de Estienne de Vest valet de chambre du Roy Charles VIII et son favory qui fut senechal de Baucaire son pays natal, et de Nismes, President en la chambre des Comptes, Duc de Nesle et d'Arilin, comte de Sarly, baron de Grimauld dont tous les biens sont a present dans la maison de Sault ». Dans la quatrième partie consacrée à la chantrerie : « en l'année 1490 Jean de Vesc fut pourvu de la chantrerie après Jean Chevalier, et ayant depuis été élu Evesque de Vence il obtint du Pape Alexandre VI dispense pour tenir la chantrerie avec son Evesché de Vence, et sur cette dispense il obtint le 25 avril 1493 de nouvelles provisions du Roy Charles VIII (F-AN, LL 630, p. 174, p. 298-299).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1486-1488.* D'après Regnier, un Jean de Vest, probablement l'un des deux Jean de Vest, succède à Jean Charpentier comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est remplacé par Jacques Chevreuil le 2 mai 1488 (F-AD 18, 8G 1504, p. 101).

- *Evêché de Vence, 1491-1494.* Jean de Vesc est nommé évêque de Vence, non en 1487 comme l'écrit Morand, mais en 1491. Il le reste jusqu'en 1494, année où il est transféré dans l'évêché d'Agde (wiki/Liste_des_évêques_de_Vence).

- *Evêché d'Agde, 1494-1525.* Jean de Vesc reste évêque d'Agde jusqu'en 1525

(wiki/Liste_des_évêques_d'agde).

Jean [II] de Vest [Vesc] (1486 ?-1493)

Jean II de Vest, frère de Jean de Vest, est reçu chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1487, par résignation de son frère évêque de Vence. Lui ou son frère était peut-être aussi chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1486 à 1488. Nous ferons l'hypothèse pour nos statistiques que Jean II de Vest fut chanoine de Bourges et de Paris, et que son frère fut Grand Chantre de la Sainte-Chapelle de Paris en 1490.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1486-1488*. D'après Regnier, un Jean de Vest, probablement l'un des deux Jean de Vest, succède à Jean Charpentier comme chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges. Il est remplacé par Jacques Chevreuil le 2 mai 1488 (F-AD 18, 8G 1504, p. 101).

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1487-1493*. Jean de Vest, frère d'un homonyme Jean de Vesc ou Vest évêque de Vence, est reçu en 1487, et probablement remplacé par Nicolas Mijon en 1493 (Stein 1912 p. 134 et Morand 1790 p. 282, 283). Gilles Dongois écrit : « Jean de Vest frere de l'Evesque de Vence receu chanoine le 23 décembre 1487 sur la résignation de son frère, posseda cette chanoinie jusques en 1493 » (F-AN, LL 630, p. 174). La similitude des noms des deux frères laisse planer un doute sur leurs biographies respectives. Il est sans doute cité le 4 juin 1488 dans la délibération du collège sur le logement du personnel de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 39, 40 d'après F-AN, LL 622, f. 3v).

D'après Dongois, « en l'année 1490 Jean de Vesc fut pourvu de la chanterie après Jean Chevalier, et ayant depuis été élu Evesque de Vence il obtint du Pape Alexandre VI dispense pour tenir la chanterie avec son Evesché de Vence, et sur cette dispense il obtint le 25 avril 1493 de nouvelles provisions du Roy Charles VIII (F-AN, LL 630, p. 298-299). Ceci pourrait expliquer qu'il n'y ait qu'un seul Jean de Vesc, contrairement à ce qu'affirme Henri Stein.

Germain Vialart [Viallard, Vialart, Vialar] (1551-†1574)

Germain Vialart est chanoine en 1551 et Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1568 jusqu'à sa mort peu avant le 22 mai 1574.

Germain Viallard est le fils de Jean Vialart président en la cour de parlement de Rouen. Il est le frère d'Antoine Vialart, archevêque de Bourges du 16 septembre 1572 jusqu'à sa mort le 6 décembre 1576, et inhumé dans la cathédrale de Bourges ; et de Jacques Viallard, qui a été nommé en 1563, sollicitateur de la Sainte-Chapelle de Bourges à Paris (Thaumas 1689, p. 333).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1551-1574*. Regnier écrit « Germain Vialar conseiller du roy en sa cour de Parlement de Paris, cy devant chanoine de leglise de la Sainte Chapelle fut pourveu de Tresorerie par la resignation pure et simple que fit en sa faveur Maitre Vincent Micheau entre les mains de Madame la Duchesse Marguerite de France, comme il paroist par ses lettres patentes en dattes du 11 décembre 1568 dont il prit possession le 27 du même mois. Il mourut en 1574... Il resigna sa prebande a Monsieur Laurent David laquelle fut admise le même jour. Il prit possession aussi le même jour 27 décembre ». Il est remplacé par François de Mastry (F-AD 18, 8G 1504, p. 10-10v).

Le 7 mai 1551, « messire Germain Viallard a des lettres de collation pour la prebende de feu messire Estienne Desbarres a la resignation de messire Jehan d'Albret [protonotaire du Saint-Siège apostolique] » fait à Blois le 2 avril 1551. Germain Viallard « n'est constitué es sacrées ordres ». Le 1^{er} juin 1551, « monsieur Viallard a supplié messieurs luy donner sa presence

pendant le temps que vacquera a l'estude de droict, une heure du matin et une heure de l'apresdynée. [accordé] seulement pour l'apresdynée les jours qu'on fera lecture ». Le 9 décembre 1551, « messieurs ont ordonné que au premier de janvier prochain Silvain et Anthoine enffans de cueur seront mis au college ; et a monsieur Berthelot prins la charge dudit Silvain et ont prié monsieur Viallart prandre la charge dudit Anthoine ». Le 21 mars 1553, « monsieur Viallart a refferé a messieurs que Ursin Arnault gaigier de l'eglise a prié messieurs le pourveoir de l'office de vicaire en l'eglise de ceans qui est a la presentation de monsieur Lallemand ; et qui leur plaise luy ayder de quelques habillemens. [messieurs] ont esté d'avis que actendu que ledit Lallemand est absent... ». Le 25 novembre 1553, « messire François Bernard chapelin [sic] de l'eglise a rapporté a messieurs que suyvant l'ordonnance de chapitre il avoit esté a Orleans pour trouver un maistre pour les enffans de cueur et avoit amené maistre Jehan Ponchet qui estoit homme capable pour deservir a la maistrise desdits enffans homme de bonne vie et de bonne meurs comme il avoit esté certiffié. Et prenant deliberation par messieurs sur ce ont esté desavis chascun en leur ren [sic] c'est assavoir lesdits Gaillard, de Fougieres et Chevallyer que ledit Ponchet seroit receu a gaiges pour ladite maistrise et jusques ad ce quil soit receu en l'office de chappellain en ladite eglise. Monsieur Vialard a esté d'avis de actendre jusques a lundy ou a mardy pour en ordonner et parce qu'il y a plusieurs de messieurs absents... ». Le 14 août 1556, messieurs « ont marchandé avec Jacques Bremault a faire des livres de musique au cayer et païé du pris qu'il fera le cayer ; et ont commis monsieur Viallard pour marchander ». Le 16 août 1558, « messieurs ont commis monsieur Viallard pour faire calliffier [qualifier] maistre... gaigier de l'eglise ». Le 29 octobre 1558, « monsieur Vialart a requis messieurs luy donner son gaigne de son mois supernumeraire, ce que messieurs luy ont donné » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 13, 25ca, 90, 8G 1520, f. 150, 8G 1521, f. 99-100, 8G 1524, f. 63, 8G 1526, f. 65-65v, f. 72v, 99).

Les 4, 11 avril 1559, Germain Vialard est présent en chapitre. Le 29 avril 1559 un messenger a porté de Dun le Roy au chapitre un paquet de lettres de Paris de monsieur Viallart. Le 27 mai 1559, « messieurs ont receu de monsieur Viallart les lettres anciennes et de don fait par le roy François deux mil escus sur les decimes pour les reparations de l'eglise, le proces verbal fait dernièrement desdites reparations une recognoissance de Quynault de la somme de 13 livres 6 solz qui a esté mise en ses mains par ledit sieur Viallart de reste des cent livres qui luy furent baillez et les parties dudit sieur Viallart de l'employ du reste de ladite somme. Lesdites lettres de don avecq ledit proces verbal ont esté baillez a monsieur Crenequin qui sen va a Paris pour l'eglise de Bourges pour obtenir aultre don du Roy de l'exemption desdites decimes avec la recognoissance dudit Quynault et parties dudit sieur Viallart ». Le 5 septembre 1559, Germain Viallart, conseiller du roi en sa court de Parlement à Rouen et chanoine de la dite Sainte-Chapelle est procureur de Jehan Le Roy pour sa réception. Le 9 septembre 1559, « sur ce que monsieur Viallard a voulu presenter ung aulte contre qui a chanté a l'eglise, [messieurs] ont remis pour en ordonner au premier chapitre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 1, 5ca, 11, 18v, 61v, 63, 65).

Le 15 avril 1561, « a esté présenté a monsieur Jehan Crenequin comme plus antian chanoyne l'office de thesaurier vaccant, par messieurs cappitullans au nom de monsieur Viallard et en vertu de son mandement et pouvoir qui sera cy apres inseré messire Pierre Chevallier prestre du diocese d'Avygnon gagiste de l'eglise de ceans... affin d'estre par lui enquis, oy et examiné sil est capable et suffisant... s'ensuyt la teneur dudit mandement dudict sieur Villard... daté du 28 mars 1560 à Rouen ». Le 6 juin 1561, il est écrit dans les registres que la maison de Germain Viallard se ruine. Le 27 août [sic septembre ?] 1561, on donne « sa presence a Jehan Le Roy en faveur de son estude en ceste ville de Bourges tout ainsi que l'avoit monsieur Germain Viallard ». Le 20 décembre 1561, on a nommé « solliciteur a Paris

messire Jaques de Viallard, frere de monsieur Viallard chanoine de ceans ». Le 23 mai 1562, Vialard est arrivé a cheval de Paris au chapitre. Le 26 mai 1563, messieurs ont « ordonné que ce qui avoit esté demoly en la maison de monsieur Viallart par les huguenaulx sera rhabillé et que ledit sieur Viallart marchandera a ung maçon ». Le 11 juin 1563, « messieurs suyvant l'ordonnance cappitulaire faicte le 8^o du mois d'octobre 1562 et dernier passé par laquelle avoit esté ordonné que messieurs chappelains, vicaires de l'église soient entierement payées de leur gaigne du quartier Saint-Michel a cause des troubles advenuz estre faict, ont ordonné que monsieur Vialart sera payé dudit quartier et sera le rouble corrigé et mis pour sondit gangne la somme de 53 livres 7 sous 2 deniers comme aux autres chanoines ». Le 20 août 1563, il « sera alloué au receveur 10 sols tournois quil a remboursez a monsieur de Fougieres pour ung messenger qui a apporté des lettres de Rouan de monsieur Vialart pour les affaires de l'église (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 1, 28, 75, f. 102v-103, 8G 1529, f. 17v, 8G 1530, f. 11ca, 18v, 48).

Le 8 avril 1564, Viallart est présent au chapitre avec le trésorier [Charles Le Poucre]. Le 16 septembre 1564, « monsieur Vialart a remonstré a messieurs que monsieur Burgat les prient luy donner son quartier de la Saint-Jehan dernier a raison de la pension qui leur plaisoit luy donner de 120 livres tournois et aussy le quartier de la Saint-Michel prochaine ; delaquelle pention il se contenteroyt comme il est contenu dans un memoire escript de la main dudit sieur Burgat baillé audit sieur Viallart ; et exhibé par ledit sieur Viallard es mains duquel il est demouré. Sur ce messieurs ont ordonné que messire Guillaume Pellet nagueres receveur general paiera audit sieur Burgat la somme de 30 livres pour son gaigne du quartier de Saint-Jehan ; et pour le quartier Saint-Michel luy sera payé semblable somme par messire Ursin Brunet a present receveur ». Le 30 septembre 1564, monsieur Vialard a referé a messieurs quil avoit veu le sac pieces et proceddure du proces du prieuré de Dun le Roy... A quoy monseigneur le thesaurier a dit quil s'opposoit ». Le 23 décembre 1564, « sera escript a monsieur Vialard faire évoquer toutes les instances d'entre le chappitre de ceans et monseigneur le tresaurier aux requestes a Paris et a ceste fin obtenu commission ». Le 20 février 1565, dix chanoines dont Germain Viallard, treize chappelains et onze vicaires reçoivent une deuxième distribution de blé. Le 6 mars 1565, « le trésorier fait lecture de missives receues de son conseil de Paris touchant le proces qui est entre luy et messieurs... on verra si on peut traiter a l'amyable. On en envoie copie a monsieur Vialard a Paris pour quil dise ce quil en pense ». Le 9 octobre 1565, « monsieur Vialard a achapté 2 misselz 10 livres et on lui demande des psautiers ». Le 16 octobre 1565, « messieurs ont baillé par adcense a monsieur Mothey pour le temps quil sera chanoine de l'église present et acceptant la maison ou souloit demourer le maistre des enffans de cueur de l'église pour le pris quil donnoit de l'aulture maison quil tenoit et a mesmes charges et conditions ; laquelle aulture maison il a dellaisée pour ledit maistre ; et s'est desparti de l'adcense qui luy en avoit esté faicte et a promis icelle maison rendre en bonne reparation audit maistre ; et ont mesdits sieurs commis monsieur Vialard pour visiter ladite maison presentement adcensée audit sieur Mothey et y faire les reparations quil y convyent faire ». Le 3 novembre 1565, « monsieur Vialard a requis messieurs luy faire bail des vignes prés... que tient monsieur Crenequin en cas que ledit Crenequin se demecte de sa prebende » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1531, f. 2-2v, f. 68ca, 76, 103, 131, 134, 8G 1532, f. 60ca, 70ca).

Le 6 mars 1568, « messieurs ont ordonné quil sera payé a Macé Arrachepied vicaire de ceans la somme de 73 livres 10 sous tournois qui ont esté baillez des deniers dudit Arachepied a messire François de La Roche procureur de chapitre a Paris sur ses parties de la presente annee comme auroit mandé monsieur Vialard ». Le 27 décembre 1568, « monsieur Viallard a faict entendre a messieurs que madame de Berry et de Savoye l'avoit pourveu de la dignité de thesaurier de la l'église de Sainte-Chapelle de ceans par la resignation que en avoit faicte

messire Vincent Micheau, dernier paisible et pacifique possesseur de ladite thesaurerie ; et aussi a sa resignation avoir pourveu de sa chanoine et prebende en ladite Sainte Chapelle Laurens David cleric en son lieu. Requerans messieurs ce que a fait aussi ledit David present les recevoir respectivement scavoir ledit Viallart en ladite dignité de thesaurier et ledit David en chanoine de ladite Sainte Chapelle. Sur lesquelles requestes messieurs ont deliberé comme il s'ensuit : reception de messire Laurens David cleric avec lettres de la duchesse a la prebende que tenoit Germain Viallar datées de Paris 11 décembre 1568 et reception de messire germain Viallar conseiller du roy en la court de parlement a Paris a la tresorerie, vacant par resignation de messire Vincent Micheau lettres datées de Paris le 11 décembre 1568 ». Les 4 et 8 janvier 1569, les registres se font l'écho de querelles entre le trésorier [Germain Viallart] et Chevrier. Le 12 avril 1572, en présence du trésorier, Germain Viillard conseiller du roy en parlement, « messieurs ont ordonné quil sera escript a monsieur Pivelle [Ruellé] quil envoie procuration pour presenter messire René Duvergier bassecontre a la place de vicaire quil doit a cause de sa prebende ». Il est encore présent en chapitre le 16 septembre 1572 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1533, f. 13, 75ca, f. 80-81v, f. 83v, 8G 1534-1536).

Le 10 octobre 1573, « on payera 73 écus d'or sol à monsieur Viillard tresorier, qu'il a avancées pour les affaires de l'église ». Le 3 avril 1574, « messieurs ayant veu les lettres missives escriptes par monsieur Viillard thesaurier de seans a mandé quil ne peut par le moien des guerres qui se sont meues et meulvent en ce royaume de France venir de par deça pour la reception des fiefs de la baronnye de Gracay » Il charge monsieur Dumayne son grand vicaire de se transporter audit lieu de Gracay accompagné dudit sieur Chevrier.

Le 22 mai 1574, le trésorier est mort on baille ses vignes. Le 22 mai 1574, « monsieur Dumayne plus antien chanoine de seans et president en chapitre pour l'absence de monsieur le thesaurier et chantre a dict et remonstré que ayant plus a Dieu appeler a soy monsieur Germain Viillard leur thesaurier il convenoyt pour les affaires de chappitre et ainsi que l'on a acoustumé faire quant ladite thesaurerye vacque... nommer entre eulx ung des chanoines de ladite eglise pour vicaire affin d'expédier les provisions et collations des benefices que viendront a vacquer pendant et jusques ad ce quil se soyt apparu autre thesaurier au lieu dudit deffunct sieur Viillard ; et aussi pour faire administrer la justice que ledit sieur thesaurier a en ladite Sainte-Chapelle ». Le registre 8G 1501 contient une très longue lettre en latin de Marguerite de France, duchesse de Savoie et de Berry : « La dignité de trésorier vaccant par la mort de messire Germain Viillard : candidat messire François de Mastrey cleric du diocèse Gratianopolitaneem [Grenoble], demande qu'il soit reçu et installé lettre datée de Taurini [Turin] le 3 juin 1574 ». Le 14 août 1574, « le reverendissime archevesque de Bourges est le frère du deffunct tresorier ». Il hérite et fait faire les réparations de la tresorerie (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1537-1538, 8G 1501).

- *Parlement de Paris, 1564-1573.* Germain Viillard est d'après Maugis, cleric, conseiller au Parlement de Rouen, frère de l'archevêque de Bourges, Antoine (8 août 1573), chanoine de Paris et de la Sainte-Chapelle de Bourges, fils de Jehan avocat de ceans et de Marie fille du feu conseiller Gérard Séguier. Il est reçu le 7 janvier par résignation de Guillaume Viole fait évêque de Paris. Il meurt le 12 mai 1574, in medio cursu etatis ereptus. Il est inhumé en l'église de Paris. Il est remplacé par Jean Midorge le 12 juin 1573 (Maugis 1916 t. III p. 229).

- *Cathédrale Saint-Etienne de Bourges, 1569.* Germain Viillard est mentionné dans l'histoire du Berry comme doyen de l'église de Bourges entre Jean Crenequin (1563) et Gilles Gainaut en 1569 (Thaumas 1689, p. 338).

- *Cathédrale de Paris, 1574.* D'après Maugis, Germain Viillard est chanoine de Paris et inhumé dans la cathédrale Notre-Dame de Paris.

Jacques Vialart [Viallard, Vialart, Vialar] (1561-†1563)

Jacques Vialart est solliciteur à Paris de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1561. Il meurt en octobre 1563.

Jacques Vialart est le fils de Jean Vialart président en la cour de parlement de Rouen. Il est le frère d'Antoine Vialart, archevêque de Bourges du 16 septembre 1572 jusqu'à sa mort le 6 décembre 1576, et inhumé dans la cathédrale de Bourges (Thaumas 1689, p. 333) ; et de Germain Vialart, qui a été reçu en 1568, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges à Paris.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1561-1563*. Le 20 décembre 1561, on a nommé « solliciteur a Paris messire Jaques de Viallard, frere de monsieur Viallard chanoine de ceans ». Le 5 octobre 1563, « messieurs ont commis leur solliciteur a Paris au lieu de feu maistre Vialart, maistre Jehan Amellot advocat audit Paris aux gages de 15 livres tournois par an actendu la certification qui leur en a esté faite par lectres de monsieur Viallard, chanoine de ceans et monsieur de La Roche leur procureur » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1528, f. 103, 8G 1530, f. 60).

Martin Viaud [Viau, Vrau] (1458-1464)

Martin Viaud est vicaire en 1458 de la Sainte-Chapelle de Bourges avant de servir à la cour de René d'Anjou en 1464.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458-1459*. Martin Viau n'est mentionné dans les comptes et effectifs de la Sainte-Chapelle qu'en 1458-1459, comme vicaire. Il a des distributions normales pour le terme de Saint-Jean et très faibles pour ceux de Saint-Remy et Noël (termes de la peste), nulles pour Pâques 1459. Il a disparu des comptes suivants de 1462-1463. Il est cependant mentionné dans les registres de délibération de la chapelle : le 13 octobre 1459, « Martin Viau est ou sera privé des vêtements et distributions comme Jean d'Aubigny et Jean Villain s'ils continuent à se battre » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648-1649 et 8G 1509, f. 62).

- *Cour de René d'Anjou, 1464*. Martin Viau sert comme chapellain chantre de la chapelle de René d'Anjou (Maxe-Werly 1897, p. 1002).

Nicolas [Nicolaus] Viaud [Viaudi] (1403-†1419)

Nicolas Viaud est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1408. Il meurt en juillet 1419.

- *Maison du duc Jean de Berry, 1403-1416*. Nicolas Viaud, conseiller du duc de Berry et l'un des gens de ses comptes, reçoit en cette qualité 30 sous de gages par jour quand il reside à Bourges, et 60 sous quand il chevauche au dehors pour les affaires du Duc. Il meurt vers juillet 1419, laissant un testament daté du 13 mai 1418, dont le texte a été conservé (Guiffrey 1894 p. 175 d'après F-AN, KK 250, f. 18v et citant Journal de Nicolas de Baye, t. II, p. 240 et Tuetey, Testaments enregistrés au Parlement de Paris, p. 264).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1408-1410*. D'après Regnier, Nicolas Viaud conseiller du duc Jean remplace Jean Pommereau en 1408 et est remplacé [après une longue vacance du poste] par Jean Bonduc alias Fundamenta, en 1417 (F-AD 18, 8G 1504, p. 110). Nicolas Viaud est mentionné dans les comptes de 1408-1409 avec des distributions égales au tiers des distributions normales. Il remplace Jean de Pomereo. Il est peu payé en 1409-1410 et il a disparu des comptes 1410-1411. Plus précisément en 1408-1409, Nicolas Viaud nouvellement

reçu chanoine a payé 20 livres tournois pour ses droits de réception, « lesquels deniers ont esté baillez a Cesaris par la main de mesdits seigneurs ». Il est présent en chapitre le 26 novembre 1408, les 23 mars, 26 avril et 8 mai 1409 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1635, f. 30v et autres, 8G 1636-1637, 8G 1509).

- *Evêché de Limoges, 1413-1414 ?*. Apres la mort de Hugues de Magnac, évêque de Limoges en 1412, Nicolas Viaud dispute ce siège à Renaud de Peyrusse que la Gallia Christiana considère comme le véritable titulaire. En août 1413, Nicolas Viaud est nommé évêque de Limoges par l'antipape Jean XXIII au lieu de Pierre d'Ailly qui a renoncé. Nicolas Viaud résigne à son tour et est remplacé par son compétiteur Ranulphe de Perusse le 25 juin 1414. Jean XXII est déposé en 1415 (wiki/Ranulphe_de_Pérusse_d'Escars).

Jean Vibelle (1414-1416)

Jean Vibelle est menestrel gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1414 pour jouer dans les processions.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1414-1416*. On trouve dans les comptes de 1414-1415 : pour Jehan Vibelle menestre tant pour sa peine d'avoir esté a Mehun querir deux autres menestres ses compaignons comme pour avoir joué avecques eulx ses compaignons de instrumens haulx chacun 10 sous qui valent 30 sous ; et dans les comptes de 1415-1416 : a Jehan Nibelle et a ses 2 compaignons pour leur penne d'avoir joué de leurs instrumens : 30 sous ; item a Pont Charrant trompette pour avoir joué de sa trompe : 5 sous (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1639, 8G 1640).

Paul Vic (1618-1624)

Paul Vic est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1618.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1618-1624*. Paul Vic est nouveau chapelain au premier terme de 1618-1619 avec des distributions environ un tiers des distributions normales, les trois autres sont normales. Il est donc arrivé vers fin juillet début août 1618. Le 8 janvier 1619, le chapitre lui prête « la somme de 30 livres... sur son bled que messieurs ont depuis fait delivrer ». Paul Vic est encore mentionné comme chapelain de 1620-1621 à 1623-1624 (F-AD 18, 8G 1678, f. 13-14, f. 97-100v, f. 109v, 8G 1679, f. 13-14, f. 91-92v, 8G 1680, f. 13-14, f. 91-94v, 8G 1681, f. 13-14, f. 90-93v).

Durant [André ?] Viel [Vielz] (1440-1475 ?)

Il est possible que Durant Viel, cleric en 1440 et chapelain en 1450 de la Sainte-Chapelle de Paris soit André Vielz de la Chapelle Royale de 1462 à 1475.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1440-1450*. Durant Viel est mentionné comme cleric dans les comptes de 1440 « Aux diz chappellains et clerics qui ont fait ledit divin service,... a chacun d'eulx par an 20 l. 16 s. p. », dans les comptes de 1444 « Aux chappellains de l'eglise pour avoir fait leur feste de saint Nicolas, par l'ordonance de Mesdits Sieurs comme par suplication appert, fut donné 32 sols parisisis » et dans les comptes de 1448. Durant Viel est chapelain dans les comptes de 1450 (Brenet 1910 p. 29, 31, 32 d'après F-BnF, ms fr. 22392, f. 13v, 130v, 140, 271v, 272, 328v).

- *Chapelle Royale de France (Louis XI), 1462-1475*. Un André Vielz est cleric, chapelain de 1462 à 1475 à la Chapelle Royale de Louis XI (Perkins 1984, p. 554). Il est possible que ce

soit le même personnage.

Herman [Hermand, Hervieu, Hervien] de Vienne (1450-†1491)

Herman de Vienne est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1463. Herman de Vienne est chirurgien de René d'Anjou puis de Charles VII.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1463-1470*. Dongois écrit « Herman de Vienne fut receu chanoine de la [Première chanoinie] le 17 octobre 1463 au lieu de Thomas Gerson. Il étoit issu de la famille de Pierre de Vienne, Amiral de France sous le regne de Charles VI en 1388, dont le pere s'appelloit Jon, qui avoit été aussi Amiral de France en 1374... Il a possédé sa chanoinie jusques en 1470 ». Il est remplacé par Robert Cordelle en 1470 (F-AN, LL 630, p. 109-110, Morand 1790 p. 279, Stein 1912 p. 133).

• *Autres bénéfices*. 1450-1466 : chanoine de Reims ; 1454-1472 : chanoine de Rouen ; 1453-1491 : chanoine puis doyen de la Collégiale Saint-Martin d'Angers dans laquelle il est enterré.

Cour de René d'Anjou. 1439-1448. Herman de Vienne est chirurgien de René d'Anjou (Matz 1998).

Cour de France (Charles VII). Herman de Vienne est chirurgien de Charles VII.

Girardin Vientois [Vientoys] (1410-1412)

Girardin Vientois est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1410.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1410-1412*. Girardin Vientois ou Vientoys est mentionné dans les comptes 1410-1411 avec des distributions très faibles pour le terme de Saint-Jean et normales ensuite et ceux de 1411-1412 avec les deux premiers termes normaux, Noël 1411 et Pâques 1412 et aucune distribution pour le reste. Il reçoit des distributions de vin en 1410-1411. Il disparaît ensuite (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1636, f. 86, 8G 1637-1638).

Pierre de Vierely (1551-1560)

Pierre de Vierely est gagiste fin 1551, vicaire en 1552 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Eglise de La Chastre, 1551*. Maître Pierre de Vierely est dit ci-après de la ville de La Châtre et maistre des enfants de chœur de l'église de La Châtre.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1551-1560*. Le 5 septembre 1551, « messieurs ont ordonné que le maistre des enffans de cueur de La Chastre qui s'est presenté au service de l'église sera retenu a 100 sous de gaiges par moys [60 livres par an] ». Le 14 novembre 1551, messieurs ont « ordonné que monsieur de Fogieres escripra au maistre des enffans de cueur de La Chastre venir par deça pour servir a l'église ou il se trouvera suffisant pour ce faire a la place de vicaire vaccant qui est a la presentation de monsieur de Fogieres ». Le 19 décembre 1551, « messieurs ont retenu au service de l'église maistre Pierre de Vierely de la ville de La Chastre et maistre des enffans de cueur dudit lieu aux gaiges de 60 livres tournois par an et deulx petitz pains de chapitre ; et a promis venir au service des le jour des roys ». Le 9 janvier 1552, « messire Pierre de Vierely s'est presenté en chapitre pour faire le service a l'église suivant le delibération cy davant faicte lequel messieurs ont receu aux gaiges a luy ordonnez ; et luy a monseigneur le tresorier bailler le surpelis ».

Le 1^{er} février 1552, messieurs ont « ordonné que messire Pierre Vierely gaigier de l'église sera païé de ses gaiges pour tout le mois de janvier passé ». Le 15 mars 1552, « sur la requeste faicte par messire Pierre Vierely gaigier de l'église qui leur plaise lui donner sa presence pour le temps quil a esté malade a La Chastre, [messieurs] ont ordonné que sadite presence ne luy sera donnee, sinon pour le temps de 8 jours quil a eu congié de monsieur le tresorier » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1519, f. 60v, 80v, 93, 100ca, 105ca, 123).

Le 14 juin 1552, « de Fogieres a presenté messire Pierre Viereli pour estre receu vicaire ». Il est renvoyé au chantre. Le 25 juin 1552, le rapport du chantre sur Pierre Vierely le juge suffisant. Il est institué vicaire et prête serment. Le 20 septembre 1552, « messieurs ont octroyé a messires Michel Going, Pierre Le Jeune, Jehan Regnault et Pierre Vierely ce requerans leurs distributions pour 4 jours quilz sont allez a Montloys en al cure dudit Goin ». Le 12 juin 1555, « messieurs ont ordonné quil sera mandé a messire Pierre Vierely vicaire de ceans quil ayt a mectre hors la maison de monsieur Dumaine les ecolliers quil y a mis et de vuyder les bles qui sont es greniers de ladite maison ». Le 6 février 1557, Vierely demande de l'argent (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1520, f. 15ca, 25ca, 71, 8G 1523, f. 23v, 8G 1524, f. 168).

Le 6 juin 1559, « messieurs apres avoir veu la requeste de Pierre Vierely vicaire de ceans ont pryé monsieur de Fogieres luy remonstrer ses faultes et prendre par declaration les debtes quil doit pour son rapport oy ordonner par messieurs sur l'argent quil demande luy estre presté ». Le 13 juin 1559, « messieurs ont remis sur la requeste de Vierely qui demande luy estre presté de l'argent jusques ad ce que monsieur de Fougieres son chanoine soit oy ». Le 27 juin 1559, « messieurs ont commis monsieur de Fougieres pour achapter a Pierre Vierely vicaire deux surplis et deux chemises jusques a la somme de 100 sous tournois ». Le 29 juillet 1559, « de Fogiere a refferé de l'achapt pour Pierre Vierely de nombreux habits pour 6 livres 2 sols 6 deniers. Messieurs on ordonné que ledit Vierely s'oubligera de ladite somme. Et sera ladite somme allouée audit G. de Fogieres sur les deniers quil a de l'église ». Le 4 novembre 1559, « messire Pierre Vierely, vicaire, demande a estre païé de mois en mois. [Messieurs ont] ordonné quil sera païé par quartier ainsi que les aultres vicaires ». Le 13 janvier 1560, messieurs ont « ordonné que les 6 livres 12 sols 6 deniers que leur doit Pierre Vierely sera actendu jusques au quartier de pasques prochain ». Le 9 avril 1560, messieurs ont « ordonné que le receveur paiera a Vierely ce quil aura gagné au quartier dernier ; et ne luy rabattra les 6 livres 2 sols 6 deniers quil doit a l'église, ains au quartier de la Saint-Jehan Baptiste » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1527, f. 25, 28, 30ca, 50ca, 85, 99, 140ca).

Jean Vigier (1447-1475)

Jean Vigier, vicaire en 1447, puis chapelain en 1462 et maître des enfants de la Sainte-chapelle de Bourges du 17 août 1465 au 22 février 1466, a pu être selon Paula Higgins (Higgins 1990a, p. 16) membre de la Chapelle Royale. Il est cependant absent des documents cités par Leeman Perkins (Perkins 1984). Cependant le roi le qualifie dans sa lettre de présentation pour un canonicat de « nostro cappellano Johanni Vigerii ». Il semble avoir été absent de la Sainte-Chapelle au maximum entre 1450 et 1462. On trouve en 1451, à Herment en Auvergne un maître de musique nommé Jehan Vigier qui est peut-être notre homme.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1447-1449 et 1462-1475.* Jean Vigier est mentionné une première fois dans les comptes de 1447-1448 comme vicaire avec des distributions normales, en 1449-1450 avec des distributions très faibles sauf au terme de Noël 1449, où elles sont normales. Il disparaît des comptes 1458-1459 pour réapparaître en 1462-1463 comme chapelain avec des distributions très faibles et nulles au terme de Saint-Michel. Il est ensuite mentionné dans tous les comptes de 1467-1468 à 1472-1473 avec des distributions normales

de chapelain (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1646-1654). Les années 1459-1462 constituent une fenêtre cohérente pour qu'il appartienne à la Chapelle Royale si les sources de Paula Higgins sont vérifiées.

Le 7 février 1464, il est présent au chapitre (formé de G. Bonin, M. Bonin, de Callemesnil, P. de Crosse, Dorsanne) pour une exhortation de Martin Bonin à respecter les statuts aux clercs et chapelains (Jean d'Aubigny, Jean Biart, Michel Bussinnet dit Pierret, Jean Gillet, Denis Le Duc, François Maugis, Pierre Merchant, Jehan Ploton, Pierre Sarpe, Jean Vigier). En janvier 1465, il est mentionné, quand messieurs ordonnent que Pierre Chastillon, André Loirrel et Jehan Vigier fassent faire le tabernacle des orgues de la chapelle déjà commencé par feu Robinet Amery menuisier. Le 17 août 1465, Jean Vigier, prêtre, maître des enfants de chœur demande à ce que soit fait un inventaire des biens et meubles desdits enfants qui lui ont été confiés. On y commet Pierre Thouart et Jean Ploton. Le 22 février 1466, messieurs ont ordonné que les enfants de chœur soient retirés à Jehan Vigier et confiés à Pierre Lambert. Jean Vigier reçoit pour son service 80 livres tournois. Le 11 mars 1466, messieurs ont ordonné que sur les 20 livres tournois réclamées par Jean Vigier pour 2 mois du fait des enfants de chœur, il ne lui sera payé que 10 livres. Le 1^{er} avril 1466, messieurs accordent 15 livres tournois à Jean Vigier sur les 20 qu'il demande pour 2 mois à cause des enfants de chœur (dont il a été déchargé), et 100 sous à Philippon Barrizon [*concluserunt quod solvatur domino Johanni Vigier de XX libris turonensibus quas petit de et pro duobus mensis racione puerorum chori quos tenet summa quindecim librarum turonensium et Philippo Barizon C solidos turonenses*]. (Pilleboue PCR et Higgins 1990 p. 24 d'après F-AD 18, 8 G 1510).

Le 23 juin 1469, « Jean Vigier, prêtre chappelain de la Sainte-Chapelle est nommé vicair pour faire les foy et hommage a noble demoiselle Jeanne Caumiere veuve du seigneur de Malsay ». Le 5 septembre 1469, sont députés pour lever les dîmes de Saint-Privé et de... Jean Vigier, Pierre Babou, Jean Bart receveur, et Jaques son clerc. Le 14 août 1470, Martin Bonin arrête les distributions de Jean Vigier et Jean Levasseur jusqu'à ce qu'ils aient satisfait Jean de Bloys de ce qu'ils lui doivent à cause de la fête du « mistere » fait récemment par les supputs de la chapelle le jour de la penthecôte. Le 20 février 1473, vénérable homme messire Pierre de Crociis licencié en décret a des lettres royales pour la prébende que tenait messire Philippe Devoir, licencié en décret, qui a résigné les canonicats et prébendes des églises cathédrales et collégiales Sainte-Marie et Saint-Pierre du Puillier de Bourges, que tient à present Pierre des Crosses ; donné à Tours le 14 février 1473. Sont témoins André Loerrel alias Hemon et Jean Vigier prêtres. Le 18 mars 1475, Jean Vigier chapelain a des lettres missives clauses et des lettres royales de presentation par dévolu à la prébende de Saint-Etienne de Dun le Roy que tenait feu Guillaume Foucher. Ces lettres sont signées du roi qui qualifie Jean Vigier de « *nostro cappellano Johanni Vigerii* ». Il termine sa lettre par [Louis nous] vous mandons de lui conferer ce canonicat, daté de Paris le 6 mars 1475. Le chantre demande du temps. (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, G 1611, F-BnF, n.a.l. 1534, f. 59v, 118, 160ca).

• *Collégiale Notre-Dame d'Herment, 1451*. On peut lire dans l'Histoire de la ville, du pays et de la baronnie d'Herment, en Auvergne dans le chapitre sur l'Ecole d'Herment au Moyen-Âge (Tardieu 1866, p. 161) : « Un titre épargné par le temps nous apprend que l'instruction donnée au peuple Hermenchois n'était pas tout-à-fait nulle il y a plus de quatre siècles. Le soin d'élever la jeunesse était confié aux chanoines de notre ville. Le 15 janvier 1451, leur chapitre donne « les escolliers de grameyre, depuis le jour de Saint Jehan-Baptiste prochain venant jusqu'à l'autre Saint Jehan-Baptiste, à discret homme Marsal Anut, qui enseignera les clercs que y viendront dans ledit an, comme un bon maître doit faire ». Discret homme Jehan Vigier, maistre de chant, reçoit « les escolliers de chant ». L'un et l'autre donneront leur

leçons dans « l'ousteil du chapitre ». L'acte est passé en présence de Maistre Jehan Masuer, le célèbre jurisconsulte, fils de Géraud Masuer, bourgeois de Montferrand ».

- *Chapelle Royale de France (Louis XI), 1475 ?*. Si l'on se fie aux affirmations de Paula Higgins et si l'on interprète en ce sens les lettres missives du roi du 6 mars 1475, en faveur de Jean Vigier, qualifié de « *nostro cappellano Johanni Vigerii* », pour un dévolu à la prébende de Saint-Etienne de Dun le Roy.

Jean Vigier [Viguiet, Vigico] (1469-†1498)

Jean Vigier est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges de 1469 jusqu'à sa mort début 1498.

- *Parlement de Paris*. Maître Jean Vigier, est notaire apostolique et conseiller au Parlement de Paris (voir ci-après et le Dictionnaire généalogique, héraldique, chronologique et historique de François-Alexandre Aubert de La Chesnaye des Bois (Aubert de La Chesnaye-Desbois 1761, supplément 3 vol 6, p. 576).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1469-1497*. Le chanoine Regnier écrit : « Jean Vigico licentier es loix et coneiller au Parlement de Paris fut pourveu par le Roy Louis XI de la Trésorerie vacante par la mort de Monsieur Cheneteau, le 13 mai comme il se voit par ses lettres patentes incerrées dans le registre capitulaire qui commence en 1468. Ses lettres furent données au Montil Les Tours le 13 janvier 1468. Il prit possession par procureur le 18 janvier du même mois et en personne le 14 février suivant. Il fut ensuite évêque de Lavour et garda la Trésorerie. Il mourut au commencement de l'année 1497 ». Il est remplacé par Gabriel Dumas (F-AD 18, 8G 1504, p. 7-7v).

Jean Vigier apparaît dans les comptes de la Sainte-Chapelle au terme de Pâques 1469 qu'il partage avec Jean Cheneteau, il est mentionné dans les comptes de 1469-1470 à 1472-1473 seuls comptes disponibles avant 1567-1568. Plus précisément, en 1468-1469, dans la rubrique pain du chapitre, on peut lire : à Jean Cheneteau pour 7 mois ; à Jean Vigier [pour le restant de l'année, je suppose] ; et dans celles des dépenses de voyages : « depense faite par messire Jean Leotier et messire Jean Vigier [trésorier] pour avoir esté a Tours devers le roy obtenir unes lectres adressans a nostre Saint Pere et aux cardinaulx par lesquelles le roy requeroit nostre Saint Pere qu'il luy pleust non revoquer ung privilege derrenierement octroïé par nostre dit Saint Pere le pape a ladite Chapelle par lequel il donne faculté et puissance au tresorier et chapitre d'icelle Sainte-Chapelle de pouvoir donner les lettres de non résidence aux chapelains et vicaires regens les cures des dessusdits... Et aussi pour obtenir unes chartres coment le roy se consent doresnavant que les maisons canoniales soient baillées aux plus offrans au proffit dudit chapitre et quilz ne soyent plus unies audites prebendes... » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1651, f. 92v, 8G 1652-1654).

Le 18 janvier 1469, le chapitre représenté par Jean Leotier, Pierre Dorsenne, Martin Bonis, Pierre Thouart, prebstres chanoines de la Sainte-Chapelle en la présence de messire Guillaume Capitis, prebstre maclonen [?] diocesis, bachelier en droit, curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre de Senona, diocèse d'Angers, procureur de maistre Jean Vigerii, licencié en droit, conseiller du roi en la cour du Parlement, lit les lettres patentes du roi, scellées de cire jaune au sujet de la collation de la tresorerie que tenoit feu Jean Cheneteau, conseiller en cour de Parlement audit Jean Viguiet. Datées de Opidum Montileii le 12 janvier 1468 (a.s.). Une fois le lettres lues, on fait sortir le procureur, on délibère et on installe Jean Viguiet par procuration... témoins Jean Pinot, docteur en droit, chanoine de l'église de Bourges ; Jean Salat, in utroque jure ; Estienne de Lalbergue, licencié en lois etc... Les trois témoins promettent de payer les droits du tresorier ce qui est fait le 31 janvier 1469 par Martin

Bonin, vicaire du trésorier : 39 escus d'or, 7 sous et 6 deniers tournois. Le 14 février 1469, sont présents au chapitre Jean Vigerii, Jean Leotier, G. Bonin, P. Dorsenne, M. Bonin, Pierre Thouard. Le trésorier prête personnellement le serment écrit dans les statuts. Le trésorier prétend que le droit d'instituer les capitaines des châteaux de la chapelle appartient à lui seul, alors que les chanoines prétendent qu'il appartient au trésorier et aux chanoines ensemble. Le trésorier confie la garde du château de Gracay à noble homme Guidon Vigier écuyer et frère dudit trésorier de même que l'office de capitaine de Gracay. Le 18 février 1469, il n'est plus présent.

Le 14 octobre 1469, sont présents au chapitre le trésorier Jean Vigier, Jean Leotier, M. et G. Bonin, P. Dorsenne, Pierre Thouard, H. Cœur L. Gognon, Dulyon et Laquan. Le trésorier a des lettres apostoliques bulées à la manière de Rome [du pape Paul : Rome 1469] et une lettre du Roi [signée de Coulonge les royaulx le 12 septembre 1469] qui lui accordent de garder la trésorerie, même s'il est élu évêque de Laval. Il garde aussi le prieuré de Sainte-Marie Scalmellis, ordre des Augustins, diocèse de Saint-Flour, en considération des louables services qu'il fait, ainsi que ses proches parents. Le 13 octobre 1470, il est présent au chapitre et qualifié de trésorier évêque de Laval. Le 5 février 1472, François Maugis fait une requête « disant que à la demande du chapitre il a été vers le trésorier, videlicet tholose, pour l'union de l'église Saint-Pierre le Guillard et que il a fait beaucoup de dépenses a ce voyage » : 20 livres. On lui donne 10 écus d'or (Pilleboue PCR d'après F-BnF n.a.l. 1533, n.a.l. 1534, f. 94).

Le 14 novembre 1495, sont présents au chapitre Jean Vigier le trésorier, Gilbert Morel chantre, Lambert Gognon et Denis Le Duc, Guillaume de Chaumont, Jacques de La Loe, Pierre Quersi, Jaques de Saint-Genis, Jean Byard, Jean de Villiers son cités comme présents. Le trésorier fonde cette même date une messe pour sa vie et 4 obits pour sa mort, pour 400 écus d'or. Le 12 novembre 1496, sont présent au chapitre le trésorier et une majorité des mêmes. En avril 1497, Jean Vigier meurt et est remplacé le 9 mai 1497, par Gabriel Du Mas, évêque de Périgueux (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 130ca, 146, 155ca, 8G 1567, f. 234).

• *Evêché de Laval, 1469-1497*. Jean Vigier, chanoine de Laval, est nommé évêque de Laval en juin 1469 et le restera jusqu'à sa mort en 1497.

Jean Vilhot (1582)

Jean Vilhot est enfant de chœur Sainte-Chapelle de Bourges en 1582.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1582*. Le 9 janvier 1582, « au receveur 2 ecus baillés en aulmosne a Jehan Vilhot nagueres enffant de cueur de sceans » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1543).

Jean Villain (1458-1459)

Jean Villain est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1458.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1458-1459*. Jehan Villain n'est mentionné que dans les comptes de 1458-1459 comme vicaire avec des distributions normales au terme de Saint-Jean et très faibles pendant la peste aux termes de Saint-Michel et Noël. Nommé à Pâques, il prend du vin. Il a disparu dans les comptes suivants de 1462-1463. Il est mentionné une fois dans les registres de la Sainte-Chapelle, le 13 octobre 1459 : Jehan Villain est ou sera privé des vêtements et distributions comme Martin Viau et Jean d'Aubigny s'ils continuent à se battre (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1648-1649, 8G 1509, f. 62).

Nicolas de Villars (1586-†1608)

Nicolas de Villars est Trésorier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1589.

Nicolas de Villars, fils de Claude de Villars et Charlotte Gayan, annobli par Henri III en 1588, est originaire de Calderac, diocèse de Lyon. Il meurt le 10 décembre 1608.

- *Cathédrale Notre-Dame de Paris*. Nicolas de Villars est chanoine de Paris.
- *Parlement de Paris, 1586-1588*. Nicolas de Villars est reçu clerc le 28 mars 1586 et résigne en 1588 en faveur de son neveu Gérosme de Villars le 1^{er} juin 1588 après avoir été nommé évêque d'Agen (Maugis 1916 p. 269).
- *Evêché d'Agen, 1587 ou 1588 ou 1589-1608*. Nicolas de Villars est Evêque d'Agen, mais sa date de nomination varie selon les sources. (Gallia Christiana p. 118 n° 40) donne 1589, (wiki/Liste_des_évêques_d'Agen) donne 1587 ou 1588. Il reste évêque jusqu'à sa mort en 1608.
- *Sainte-Chapelle de Paris, 1589-1592 ou 1594 ?*. Dongois écrit que « Nicolas de Villars Evesque d'Agen succeda a Louis de Brezé dans la Tresorerie dont il fut pourveu par le Duc de Mayenne Gouverneur de l'Isle de France et mis en possession le 28 octobre 1589 ». Il le reste jusqu'en 1592 avec un point d'interrogation chez Stein (Stein 1912 p. 131) ou jusqu'en 1594 et remplacé par Bernard Prévost chez Dongois et Morand (F-AN, LL 630, p. 86, Morand 1790 p. 307).

Geoffroy Vincent (1577-1584)

Geoffroy Vincent n'est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, que cinq semaines en 1577.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1577*. Dongois écrit : « Geoffroy Vincent receu chanoine [de la 5^e chanoinie] le 3 août 1577 au lieu de Jean de Bangy etoit chanoine de l'Eglise de Paris. Il ne posseda sa chanoinie que cinq semaines ». Il est remplacé la même année par René Foussier (F-AN, LL 630, p. 177, Stein 1912, p. 134).
- *Notre-Dame de Paris, 1577-1584*. D'après Dongois, Geoffroy Vincent est chanoine de Paris en 1577. On a sa trace au minutier central au 30 mai 1584 : Denis Hurault, évêque d'Orléans, et Geoffroy Vincent, chanoine de Paris, à cause de l'échange du prieuré de Blaru au diocèse d'Évreux fait par feu Pierre Mariau, chanoine de Paris le 13 septembre 1576 (6 pages) (F-AN, MC, cote 6/127)

Hilaire de Vitte (1579-†1613)

Hilaire de Vitte est clerc marellier en 1579, chapelain en 1590 et chapelain perpétuel en 1598 de la Sainte-Chapelle de Paris.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1579-1613*. Hilaire de Vitte, clerc marguillier, est mentionné la première fois pour un congé, le 26 septembre 1579. Le 4 juillet 1590, Hilaire de Vitte, chapelain, est l'objet d'une réprimande collective à certains chapelains et clercs chantres. En 1604, Hilaire de Vitte engage un procès contre Jacques Vallet et Antoine Morand pour la possession de la chapelle perpétuelle de Notre-Dame de la Gisante vacante par le décès de Denis Tabart. D'après le mémoire de Gilles Dongois, Hilaire de Vitte devient chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Louis en 1598 en remplacement d'Isaac de Romey. Il est remplacé lui-même par Laurent Galloys en 1613, qui sera remplacé en 1616 par Florent Bienvenu (F-AN, LL 630, p. 314). Cependant Michel Brenet écrit que le procès précédemment cité, fut sans doute gagné, car en septembre 1613 au décès d'Hilaire de Vitte,

ce dernier est mentionné comme propriétaire de cette chapelle perpétuelle, chapelle attribuée à Florent Bienvenu et convoitée le 5 octobre 1613 par Eustache Picot (Brenet 1910 p. 130, 144, 162, 163 d'après F-AN, LL 599 f. 213, LL 600 f. 126, LL 601 f. 144-144v).

Richard Vivast (1355-†1369 ?)

Richard Vivast est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1355.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1355-1369*. Richard Vivast est reçu chanoine de la 2^e chanoinie en 1355. On ne sait quel chanoine, il a remplacé, car Jean de Pavilly est mort en 1327. Il est probablement remplacé par Gontier de Bagneux en 1369 (F-AN, LL 630, p. 124, Stein 1912 p. 133).

René Villart [Vilhart, Bilhart] (1494-†1502)

René Villart est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1494, décédé en mars 1502.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1494-1502*. Le 11 mars 1494, « comme puis naguères les distributions de messire Rene Bilhart, chappelain de ceans pour ce quil ne faisoit continue residence en l'eglise et au divin service comme il est tenu faire, avaient esté arrestées par monsieur le vicaire de Chaumont, aujourd'hui est venu en cestedite chapelle ledit messire Rene qui nous a exposé qu'avoit esté malade tellement qui ne peust peu venir a l'eglise au moien de laquelle maladie et quil a affirmé a monditsieur le vicaire... ladite maladie... ». Il semble qu'il n'ait pas eu ses distributions pendant sa maladie. Le 26 mars 1502, Denis Bourgoing est reçu comme chapelain « présenté par Denis Le Duc a la place de feu Rene Villard » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 90, 260ca).

Saliot de Villeblanche (1405-1412)

Saliot de Villeblanche est vicaire du premier collège en 1405 et chapelain en 1407 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1405-1412*. Saliot de Villeblanche fait partie du premier collège de vicaires de la Sainte-Chapelle de Bourges du 19 avril 1405 (n.s.) (Pilleboue 1990, p. 423-424 citant Lehoux 1968, t. III, 32, note 5 d'après F-AD 18, 8G 1448, cote H, f. 25-25v). Saliot de Villeblanche est mentionné comme cleric dans les comptes de 1406-1407 avec des distributions normales aux deux premiers termes et faibles au terme de Noël. Il est chapelain au terme de Pâques. Il garde des distributions normales de chapelain de 1407-1408 à 1410-1411. En 1411-1412, il touche des distributions normales à Noël 1411 et Pâques 1412 et très faibles à Saint-Jean 1412. Il est parti pour le terme de Saint-Remy 1412 et il n'est plus mentionné en 1412-1413 et suivantes.

Plus précisément en 1406-1407, il tient le contrôle des distributions qualifié de « cleric et commis distributeur des merreaux » ; et pour sa réception comme chapelain : à Saliot de Villeblanche qui ledit jour (17 novembre 1406) fut reçu chapelain au lieu de messire Jehan Gilart : 9 livres 1 sol 8 deniers. Enfin, on peut lire dans les comptes de 1413-1414 : sont payés Apostole, Bailleul, Gueret, Jean Guinot, [Jehan] Richart, [Giradin] Pasquier, Paulet, chapelains pour avoir célébré des messes en la place de messire Nicole Le Fevre et Saliot [de Villeblanche] du 17 juillet 1412 au 25 juin 1413 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1633, f. 36, 8G 1634-1637, 8G 1638).

Guillaume de Villeneuve (1449-1469)

Guillaume de Villeneuve est official de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1449, sans doute chapelain, et chapelain de la Reine Marie d'Anjou en 1462.

Il est possible que Guillaume de Villeneuve soit l'un des tenants de Pierre Cadouet nommé archevêque de Bourges, sur ordre de Louis XI contre les désirs du chapitre de la cathédrale de Bourges. Pierre Cadouet succède à Jean Cœur qui meurt en 1482 (Julerot 2006, p. 159-201)

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1449-1469.* Absent des chanoines mentionnés par le chanoine Regnier, je ferai l'hypothèse que Guillaume de Villeneuve n'est que chapelain (F-AD 18, 8G 1504). En octobre 1449, Jean de Bar, trésorier de la Sainte-Chapelle effectue sa réception personnelle. Il nomme un vicaire général, Regnault Motin, un official, Guillaume de Villeneuve, un promoteur, Barthelemy Marechal junior et un pénitencier, Jean Ploton. Le 27 octobre 1467, le trésorier écrit à messire Guillaume de Villanova, son official, qu'il avait entendu que certains se tenaient mal dans la chapelle. Il ordonne que l'on fasse une enquête. Le 15 octobre 1469, le trésorier visite l'église de Saint-Austrille du Château hors les murs, à savoir le corps du Christ, le Grand Autel, les fons. Il intime au prieur et chapelains sous peine d'excommunication d'avoir dans les 8 jours à montrer les statuts ou ordonnances qu'ils disent avoir fait sans autorisation du trésorier et leur interdit de s'obliger sous un autre sceau que le sien et il proteste de ce que le chapitre et prieur ne viennent pas vers lui avec les chapes, la croix et les reliques... en procession ; présents Leotier, Cœur, Guillaume de Villanova [official du précédent trésorier Cheneteau] (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1509, 8G 1510 et F-BnF n.a.l. 1534).

- *Chapelle de la reine Marie d'Anjou femme du roi Charles VII, 1462-1463.* Guillaume de Villeneuve est dans la rubrique autres chapelains de la Reine dans l'« Etat des officiers de l'hostel de la Reyne Marie d'Anjou, femme du Roy Charles VII, depuis l'année 1452 et compris 1463 » pour les années 1462 et 1463 (Perkins 1984, p. 548 d'après F-BnF, ms. fr 7853, p. 1420-1421).

Etienne de Villiers (1498-1528)

Etienne de Villiers est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1506.

Etienne de Villiers est le neveu de Jean et le frère de Jérôme de Villiers chanoines de la cathédrale et la Sainte-Chapelle de Bourges. Il fera de même. Il est cité dans les registres de la Sainte-Chapelle dès 1498 : le 16 juin 1498, le nouveau receveur de Gien « baille pour pleige noble homme Etienne de Villiers escuier seigneur de Marceiny » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 180ca).

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1506-1510.* Etienne de Villiers semble n'avoir que très peu résidé à la Sainte-Chapelle et avoir préféré la cathédrale de Bourges. Le 16 juin 1506, « Etienne de Villiers, frère de Jerome de Villiers a des lettres royaulx pour recuperer sa prebende ». Le 30 septembre 1506, « a esté ordonné que messire Estienne de Villiers sera distribué a la tierce partie d'ung aultre chanoine du vin de Saint-Privé qui luy a esté ordonné par le chapitre parce qu'il n'a residé que depuis le 28^e jour d'aoust dernier passé ». Le 27 avril 1510, « a esté destitué de la distribution messire Jehan Gaudry et mis en son lieu pour faire ladite distribution messire Henry Perinet et ordonné qu'il baillera des mareaulx et aussi ordonné pour le conteroller messire Estienne de Villiers et en son absence monsieur de La Ville et la exercera ung an a conter du jour dhuy et quil commancera demain a bailler les mereaulx et fera savoir si ung mois davant quil la laisse pour y pourveoir » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1513, f. 40ca, 43, 155).

- *Cathédrale de Bourges, 1506-1528*. Etienne de Villiers est d'après Claire Sibille chanoine de la cathédrale de Bourges de 1506 à 1528 et doyen du chapitre de 1515 à 1528 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 740-741). Le 5 juin 1525 à la mort de M. de Bueil, Etienne de Villiers doyen de l'église de Bourges annonce en chapitre qu'il nomme monsieur maître Jacques Du Breuil archevêque de Bourges. Une partie du chapitre s'oppose et une élection est tenue qui élit messire François de Tournon. La dispute continue et le 8 janvier 1526, le pape Clément VII confirme l'élection de François de Tournon (Thaumas 1689, p. 103).

Jean de Villiers (1492-†1524)

Jean de Villiers, oncle des deux frères Jérôme et Etienne de Villiers, est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1493 et de la cathédrale de Bourges dès 1492. Il meurt en 1524.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1493-1502*. D'après Regnier, « Jean de Villiers doyen de Saint-Etienne en 1493 a succédé à Monsieur Du Hautbois en 1493. Il prit possession le 24 octobre. Il fut grand vicaire de Monsieur Boyer Archevesque Cardinal de Bourges ». En marge « au 24 octobre 1493, il est dit précisément qu'il succeda a Henry Cœur ». Il est remplacé par son neveu Jérôme de Villiers en 1502 (F-AD 18, 8G 1504, p. 74-74v).

Le 24 octobre 1493, Jean de Villiers avec lettres du roi du 19 octobre 1493 a pris possession réelle de sa prebende et canonicat vacants par la mort de Henri Cœur. Il prête serment et paye ses droits ; « aussi messieurs ont commis messire de Chaumon et de Villiers pour parler a monsieur de Bourges touchant les lectres de non residence ». Le 26 octobre 1493, « monsieur de Villiers a exposé que feu son predecesseur monsieur Cueur avait présenté ung nommé Denis Bourgoing en ensuyvant les statuts de ceans pour estre vicaire et le presente a monsieur de vicaire de Chaumon » [voir au 26 janvier 1493, dans la biographie de Denis Bourgoing]. Regnier écrit sans doute par erreur qu'il a succédé à Charles Du Hautbois. Le 26 avril 1494, « messieurs ont ordonné que ung registre qui fait en chapitre touchant ung vicariat de la prebende de feu monsieur Cordis adrecé a monsieur de Chaumon sera baillé a monsieur messire Jehan de Villiers qui de presen joist de ladite prebende ». Le 31 mai 1494, on fait une faveur à Jean de Villiers doyen de Bourges, chanoine de ceans. Le 26 septembre 1495, Il « a esté remonstré, dit et exposé a monsieur messire Pierre de Convers chanoine de ceans que... en son absence le chapitre avoit donné la capitainerie de Graçay a noble homme Jehan Chevrier, escuier sire de Pandi, laquelle donation luy avoit esté notifiée pour savoir sur ce son oppinion lequel n'avoit voulu respondre si non que luy et monsieur de Villiers estoient opposans... ». Le 14 novembre 1495, Jean de Villiers est présent au chapitre. Le 19 janvier 1496, Jean Chevrier capitaine de Graçay expose que Gabriel de La Chastre a obtenu des lettres de don de la capitainerie... On fait sortir de Villiers parent de Gabriel de La Chastre et opposant... . Le 11 juin 1502, Jérôme de Villiers, cleric du diocèse d'Auxerre [?] prend possession de la prébende résignée par Jehan de Villiers. Il paye 27 livres de droit. Le 19 juillet 1502, Jean de Villiers est qualifié de doyen de l'église de Bourges (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 78, 95ca, 120ca, 125ca, f. 131-132, f. 260ca).

- *Cathédrale de Bourges, 1492-1524*. D'après Claire Sibille, Jean de Villiers, frère de Jérôme de Villiers et oncle d'Etienne de Villiers est doyen de la cathédrale de Bourges de 1492 à 1515. Il meurt en 1524 (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 743-745). En 1505, Jean de Villiers doyen du chapitre de la cathédrale se prononce en faveur de l'élection de Michel de Bucy comme archevêque de Bourges. En 1511, il est qualifié de vicaire de Michel de Bussy archevêque de Bourges (Thaumas 1689, p. 46). Regnier écrit Boyer Archevêque et Cardinal de Bourges.

Jerôme de Villiers (1502-†1506)

Jérôme de Villiers est chanoine de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1502. Il meurt le 10 août 1506.

Jérôme de Villiers est le neveu de Jean et le frère d'Etienne de Villiers, tous trois chanoine de la cathédrale et de la Sainte-Chapelle de Bourges.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1502-1506*. D'après le chanoine Regnier, « Jérôme de Villiers est maître es arts, clerc du diocèse d'Auxerre, neveu du précédent [Jean de Villiers], luy succéda en 1502. Il prit possession le 11 juin de la même année. Il est remplacé par son frère Etienne de Villiers (F-AD 18, 8G 1504, p. 74v).

Le 11 juin 1502, Jérôme de Villiers, clerc du diocèse d'Auxerre prend possession de la prébende résignée par Jehan de Villiers. Il paye 27 livres de droit. Le 5 novembre 1502, Jérôme de Villiers, chanoine est nommé pour 4 ans solliciteurs des procès à Paris pour 100 livres de gages. Le 12 novembre 1502, de Villiers et Passerin se disputent la préséance ; le chapitre l'accorde à de Villiers, vu que Passerin a été le dernier reçu. Le 28 février 1503, « monsieur messire Jherosme de Villiers chanoine de ceans a expousé en chapitre que... il est délibéré s'en aller a Paris tant pour solliciter les proces de l'église dont chapitre luy a donné charge que pour frequenter l'estude. En merciant messieurs dudit chapitre de la pension qui luy ont donnée pour faire les choses dessusdites ; et outre... s'il en estoit besoing a passé procureur mondit sieur Bellestat pour faire toutes choses... nécessaires [par exemple recruter un chapelain ou vicaire]. Le 31 décembre 1504, on ait des « dons a messire Jerosme de Villiers leur frere et chanoine escollier estudiant a Paris ». Le 16 juin 1506, « Etienne de Villiers, frère de Jerome de Villiers a des lettres royaulx pour recuperer sa prebende ». Le 27 décembre 1506, « messieurs ont confessé avoir eu et receu de reverend pere en dieu monsieur Michel de Bussy archevesque de Bourges par les mains de messire Estienne de Villiers quil disoit luy avoir receu de messire Jehan Sororis sellon ledit reverend la somme de 35 livres tournois a cause d'un accordement du par le reverend de son cloux de vigne assiz en la paroisse de Fucy estant en la censif desdits venerables dont ilz ont quicté pour ceste fois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1511, f. 260ca, 8G 1512, f. 1, 15ca, 90ca, 8G 1513, f. 40ca, 50ca,).

- *Cathédrale de Bourges, 1505-1506*. D'après Claire Sibille, Jérôme de Villiers est chanoine du 5 août 1505 au 10 août 1506 date de son décès (Pilleboue PCR citant Sibille 1991, p. 746). Le 22 septembre 1505, Hiérôme de Villiers s'oppose à l'élection par le chapitre de la cathédrale de Bourges de Michel de Bucy comme archevêque de Bourges (Thaumas 1689 p. 94).

Pierre de Villiers (1429-†1448)

Pierre de Villiers est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1429.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1429-1448*. D'après Gilles Dongois, Pierre de Villiers est le possesseur de la chapellenie perpétuelle de Saint-Nicolas et Saint-Louis en 1429. Son remplaçant est Nicolas Barrat reçu en 1448, contrairement à ce qu'écrit Dongois (F-AN, LL 630, p. 324).

Louis de Villiers de L'Isle-Adam [Villers] (1485-†1521)

Louis de Villiers de L'Isle-Adam est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1485 avant d'être élu comte évêque de Beauvais en 1597.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1485-1498*. Dongois écrit : « Louis de Villiers seigneur de L'Isle-Adam fut receu chanoine [de la première chanoinie] de la Sainte-Chapelle le 28 avril 1485 après la mort de Robert Cordelle. Il fut nommé Evesque de Beauvai en 1448 [sic] au prejudice de la reserve faite de cet evesché a Antoine Du Bois son neveu qui estoit abbé de Saint Lucien de Beauvais. Ils eurent une longue contestation ensemble, et enfin en 1497 Louis de Villiers demeura paisible possesseur de l'evesché de Beauvais et donna sa chanoinie a Antoine Du Bois son neveu. Il mourut en 1521 et fut enterré a Beauvais. Il estoit issu de l'ancienne maison de Villiers... ». Il est remplacé par Antoine Du Bois (F-AN, LL 630, p. 110-111, Morand 1790 p. 282, Stein 1912 p. 133). Morand écrit par erreur 1488 au lieu de 1498. Louis de Villiers, sous le nom de Loys de Villers, est cité dans les registres de la Sainte-Chapelle le 4 juin 1488 dans une délibération sur le logement du personnel de la Sainte-Chapelle (Brenet 1910 p. 39, d'après F-AN, LL 622, f. 3v).

• *Evêché de Beauvais, 1497-1521*. Comte-évêque, Louis de Villiers est le dernier évêque de Beauvais élu, le 24 juin 1497. Les évêques furent par la suite désignés par le roi. Il reste évêque de Beauvais jusqu'à sa mort le 14 août 1521 (wiki/Liste_des_évêques_de_Beauvais). Il est enterré dans la cathédrale de Beauvais. Auparavant, il a restauré le palais épiscopal et poursuivi la construction de la cathédrale Saint-Pierre de Beauvais. Il reçoit Louis XII dans sa cathédrale en 1513.

Pierre Vine [Vyne, Vinie] (1414-1449)

Pierre Vine est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1414.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1414-1449*. Pierre Vine apparaît au terme de Saint-Jean de 1414-1415 (dès avril 1414) comme chapelain avec des distributions normales sauf au terme de Pâques ou elles sont un peu faibles. Il a des distributions normales ensuite 1415-1416 à 1444-1445. Il est nommé Vyne en 1418-1419. Ses distributions sont un peu faibles en 1445-1446, puis normales en 1447-1448. En 1449-1450, il a des distributions très faibles au terme de Noël et nulles à Pâques 1450. Pierre Vine a disparu des comptes suivants de 1458-1459. Il est nommé P. Vinie dans la liste du personnel en 1438 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1639-1648, 8G 1502).

Nicolas Viziaux [Vignault] (1609-1615)

Nicolas Viziaux est marguillier gagiste en 1609, maître de grammaire gagiste en 1613 de la Sainte-Chapelle de Bourges.

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1609-1615*. Nicolas Viziaux remplace Joachim Cousin comme marguillier dans le compte de 1609-1610, sans doute vers juillet 1609. En effet on peut lire dans ce compte : « a Mr Nicolas Viziaux pour avoir dit, et celebré les messes des enfans de cœur a l'office des matines a este païé 64 livres tournois a raison de 30 solz six deniers chacune » et « audit monsieur Viziaux a este payé la somme de 47 livres 19 solz pour ses gaiges de marguillier a raison de 50 livres par an ». Il occupe encore cette charge de 1610-1611 à 1611-1612 avec des revenus inchangés 50 livres de gages et 64 livres pour les messes des enfants. En 1613-1614 et en 1614-1615, maistre Viziaux sans prénom est maître de grammaire. Il est peu probable qu'il s'agisse de Pierre Viziaux qui a disparu en 1612 et je

ferai l'hypothèse qu'il s'agit de Nicolas Viziaux. « Au Maistre Viziaux pour avoir enseigné les ditz enfans en la grand maire pour lannée du present compte eschue le 5 juing... a este paye 36 livres tournois » (F-AD 18, 8G 1669-1671, 8G 1672, f. 108v, 8G 1673, 107v).

Pierre Viziaux [Vignault] (1594-1611)

Pierre Viziaux est vicaire de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1594.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1594-1611*. Pierre Viziaux est mentionné comme vicaire dans les comptes de 1594-1595 à 1610-1611 avec des distributions normales. Il touche ses distributions, normales, pour le premier semestre de 1611-1612 et disparaît du second semestre et des comptes suivants. On a encore « 15 livres payez a Maistre Pierre Viziaux par le commandement de messieurs suivant le certificat de François Bourgoing ». Dans le compte 1672 de 1613-1614 François Bourgoing prend la maison de Pierre Vignault (F-AD 18, 8G 1660-1672).

Ambroise Voisin (1639-†1662)

Ambroise Voisin est chanoine de la Sainte Chapelle de Bourges de 1639 à sa mort le 2 octobre 1662. Il est mentionné comme Grand Chantre dès 1650, mais payé au moins en 1656.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1639-1662*. Regnier écrit : « Ambroise Voisin, pretre du dioceze de Bourges a succédé a Monsieur Motin en 1639. Il prit possession le 19 septembre en personne en 1645, l'ayant prise auparavant par Procureur. Il etoit chapelain du Roy et chantre de cette eglise. Il mourut le 2 octobre 1662. Il est enterré dans la Sainte-Chapelle ou on voit son epitaphe ». Il est remplacé par François Biet qui lui succede comme chanoine et Grand Chantre (F-AD 18, 8G 1504, p. 50). Il est mentionné sans distribution de 1639 à 1646, avec distribution et mention Pro Cantoria mais sans distribution associée en 1650-1651, et avec distribution au moins en 1656 F-AD 18, 8G 1683-1687, 8G 1692).

- *Chapelle Royale, 1639-1645 ?*. D'après Regnier, Ambroise Voisin est chapelain du Roi.

Henry Volant (1543-1547)

Henry Volant est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1543.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1543-1547*. Henry Volant est mentionné pour des répartitions de chambre de clerc les 26 mai 1543 et 6 et 10 août 1547 (Brenet 1910 p. 91, 94 d'après F-AN, LL 626 f. 48-48v, f. 91).

André Vole (1462-1463)

André Vole est chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1462.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1462-1463*. André Vole n'est mentionné que dans les comptes de 1462-1463, comme chapelain à partir des termes de Noël et Pâques avec des distributions très faibles. Il disparaît au compte suivant de 1467-1468 (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1649-1650).

Charles de Vouges (1521-1529)

Charles de Vouges est chapelain perpétuel de la Sainte-Chapelle de Paris en 1521.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1521-1529 ?*. D'après Gilles Dongois, Charles de Vouges est chapelain perpétuel de la chapelle Saint-Nicolas et Saint-Louis de 1521 à 1529. Il est remplacé par Pierre Vermont (F-AN, LL 630, p. 324). Il est mentionné sans prénom comme chapelain perpétuel le 15 février 1522 (n. st.) pour une distribution de sel (Brenet 1910, p. 76 d'après F-AN, LL 624, f. 40). Il y a cependant un problème, car Michel Durant pourvu en 1512, change de chapellenie en 1514, d'après Gilles Dongois et en 1524 d'après Michel Brenet, ne laissant pas de place pour Jean Nolin, ni Charles de Vouges (F-AN, LL 630, p. 318).

Jean de Voury (1423)

Jean de Voury est chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris en 1423.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1423*. Jehan de Voury, est mentionné comme chanoine, quoique non cité par Henri Stein, une fois par Brenet le 31 janvier 1423 (n. st.) dans une délibération relative au nombre des chapelains et des clercs, qui consacre une réduction du personnel (Brenet 1910, p. 28, d'après F-AN, LL 619, f. 99 à 101).

André Vuagon [Huagon, Wagon, Ouagon] (1573-1574)

André Vuagon est clerc à l'essai de la Sainte-Chapelle de Paris en 1573 et vicaire haute-contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1574.

Les noms de Vuagon ou Huagon sont probablement des transcriptions du wallon Wagon.

• *Sainte-Chapelle de Paris, 1573*. André Vuagon est reçu à l'essai, comme clerc le 2 décembre 1573, apparemment sans suite (Brenet 1910 p. 126 d'après F-AN, LL 599, f. 118v).

• *Sainte-Chapelle de Bourges, 1574*. Le 26 juin 1574, « messieurs ont receu et recognoissent André Ouagon aux gaiges de 90 livres tournois par an et son pain ordinaire pour servir a l'esglise de haulte contre ». Le 3 juillet 1574, « sur la requeste verballe presentement faite par messire André Ouagon chantre et receu aux gaiges de seant [a la somme de 90 livres tournois par chacun an et son pain] tendant affin d'estre payé de sesdits gaiges de huyct en huyct jours affin d'avoir moyen de vivre, messieurs ont conclud et ordonné que François Dumayne leur receveur general payera de huyt en huyt audit [Onayson] Ouagon les gaiges a luy accordez qui sont de 90 livres tournois par chacun an ». Le 10 juillet 1574, « sur la requeste presentée par Andre Huagon chantre aux gaiges de ceans tendant affin quil pleust a messieurs luy donner une robbe et ung surpeliz sur et tant moings du gangne quil fera a l'eglise de seans ont conclud et ordonné que ladite robbe et surpeliz sera achapté par monsieur Chevrier chanoine de ceans qui a esté commis quant ad ce et le pris que ladite robbe et surpeliz cousteront sera desduicte par le receveur audit Huagon de moys en moys 20 solz tournois ». Le 17 juillet 1574, sera payé « robe et surpeliz de André Huagon gagiste 10 livres tournois ». Le 7 août 1574, sera donné « 100 sous tournois au receveur quil a payez a messire André Huagon chantre et gagiste pour son remboursement de pareille somme quil avoyt avancée pour les affaires du chappitre a certains voyages quil a faictz pour aller chercher des basse contres pour l'eglise de seans ». Le 14 août 1574, « messieurs ont conclud et ordonné que leur receveur rabaptra a André [Huagon] Vagon la somme de 10 livres tournois que coste la robbe que monsieur Chevrier luy a achapté sur ses gaiges a raison de 20 sous par chacun moys jusques au remboursement ». Le 17 septembre 1574, « monsieur Ruellé chanoine presente

vicair a la place de Regné Duvergyer, vacant par sa demission, messire [André] Huagon, chantre ». Il est renvoyé à monsieur Dumerlyer pour l'interroger. Le 14 septembre 1574, le rapport sur André Vuagon le juge capable. Il prête serment. Le 14 septembre 1574, sur la « requeste verbale de messire Andre Huagon vicair, quil plust a messieurs ordonner quil feust payé de son gaingne de semaine en semaine, consideré la cherté du temps ou [nous] sommes de present et affin que myeulx il se puisse entretenir et nourryr ce que aultrement il ne peult faire ». Le chapitre est d'accord. Le 15 octobre 1574, messieurs ont avancé « 8 livres 8 sols tournois a André Huagon vicair et deffence au receveur de ne plus rien luy payer sous peine de payer deux fois » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1538).

Jean de Vulcourt [Bulcourt] (1549-1550)

Jean de Vulcourt est gagiste, basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1549.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1549-1550.* Jean de Vulcourt est sans doute arrivé dans le courant d'octobre 1549 (voir la décision du 16 novembre). Le 5 novembre 1549, « sera achapté a messire Jehan de Vulcourt gaigier de l'eglise une robbe jusques a la somme de 4 livres qui luy sera deduite de son gaigne ». Le 12 novembre 1549, « sera achapté 8 aulnes de drap pour messires Simon Gentilz et Jehan de Vulcourt gaigiers de l'eglise pour leur faire a chacun d'eulx une robbe et pour ce faire ont commis lesdits de Beauregard et de La Grange ». Le 16 novembre 1549, messieurs ont « ordonné quil sera achapté un surpliz a messire Jehan de Vulcourt basse contre de l'eglise ; et sera païé de son service par le receveur de tout le mois d'octobre ». Le 7 décembre 1549, « monsieur de Beauregard a refferé a messieurs que la robe quil a achapté par commandement de chapitre a messire Jehan de Vulcourt basse contre sera prise au terme prochain sur le gaigne dudit Vulcourt lequel sera payé doresebavant de ses gaiges par chacun moys ». Le 22 février 1550, messieurs ont « ordonné 25 sous pour payer le medecin qui a pensé Jehan de Vulcourt bassecontre de l'eglise de quelque maladie a luy survenue ; et 1 ecu pour distribuer audit de Vulcourt pour son vivre durant sa malladie ». Le 22 avril 1550, sur la « requeste de messire Jehan de Bulcourt [sic] bassecontre quil leur plaise luy augmenter ses gaiges ; [messieurs] ont ordonné qui ne luy en feront augmentation » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1518, f. 28, 28v, 29, 38, 75v, 98v).

Regnault Ynard [Hynard] (1549-1557)

Regnault Ynard est gagiste, basse contre de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1549 et 1556.

Il faut noter qu'un Mathurin Ygnard est clerc et sommier en 1566 de la Chapelle de Catherine de Médicis et de 1575 à 1587 clerc et sommier de la chapelle de l'Oratoire (Handy 2008, p. 505), peut-être un parent.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1549 et 1556-1557*. Le 14 mai 1549, « messieurs ont retenu au service de l'église messire Regnault Ynard de la paroisse de Vellenne pres Beauvois en Picardie aux gaiges de 70 livres par an et deux petits pains de chapitre chacun an. Et luy ont fait bailler le surpliz par monsieur le Chantre ». Le 24 août 1549, messieurs ont « octroyé a Regnault Ynard gaigier de l'église son congé pour se retirer ; et ont ordonné quil sera payé de son gaigne le present mois d'août entierement ».

Le 6 juin 1556, « messieurs ont retenu au service de l'église messire Regnault Ynard bassecontre aux gaiges de 50 livres tournois par an et deux petits pains ». Le 30 janvier 1557, « messieurs ont ordonné que le receveur paiera a Regnault Hynard gaigier de ce qui luy est deub de ses gaiges jusques a huy ; messieurs a la requeste dudit Hynard luy ont donné congé pour 15 jours pour aller a Vendosme » (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1517, f. 263v, 308, 8G 1524).

Claude Ysore (1526)

Claude Ysoré est clerc de la Sainte-Chapelle de Paris en 1526.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1526*. Le 3 février 1526 (n. st.), Claude Ysoré, reçu ce jour comme clerc, aura la chambre que tenait Philippot Fontaynes (Brenet 1910 p. 83, d'après F-AN, LL 625, f. 26).

Guillaume Ysore (1522-†1563)

Guillaume Ysoré, compositeur avec œuvres conservées, est reçu clerc marellier à l'essai en 1522, clerc ordinaire en 1526, chapelain en 1543 et chapelain perpétuel en 1556 de la Sainte-Chapelle de Paris. Il meurt le 11 mars 1563.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1522-1563*. Le 13 septembre 1522, les distributions de pain, et une chambre, sont accordées à Jehan Du Mes et Ysoré, chantres nouvellement pris à l'essai. Je fais l'hypothèse qu'il s'agit de Guillaume Ysoré chantre et compositeur. Le 1^{er} octobre 1522, il reçoit une gratification avec La Balle et Du Mes. Le 19 septembre 1526, Guillaume Ysoré, qui était marguillier, ayant été reçu clerc, Messieurs reçoivent à l'essai Le Roy, qui servira comme clerc à la marguillerie.

Le 10 janvier 1543 (n. st.), Jehan Rougnon étant devenu chapelain perpétuel, sa chambre est donnée à Guillaume Ysoré [qui était très certainement passé récemment chapelain]. Le 1 juillet 1543, Jacques de Maisières démissionne de l'office de Chantre et le même jour, Guillaume Ysoré est nommé distributeur. Le 3 novembre 1548, Guillaume Ysoré est à nouveau mentionné pour une répartition de chambre. Le 29 août 1556, La chambre de Guillaume Ysoré devenu chapelain perpétuel [de la chapelle Saint-Louis, succédant à Noël Cybot], et celle de défunt Noël Cybot, étant vacantes, les chanoines décident que « pour obvier à plusieurs monopoles, seditions et ligues illicites des chapelains et clercs », les chambres seront désormais données ou choisies par eux selon l'ordre d'ancienneté. Il est

encore mentionné dans les registres de la Sainte-Chapelle le 21 mars 1562 pour la signification d'une ordonnance sur la gestion des absences.

Enfin, l'obituaire de la Sainte-Chapelle nous apprend sa mort « Le 11e jour de mars 1562 (v. st.) entre les 11 et 12 heures du matin trespassa Maistre Guillaume Ysore, chapelain perpétuel de la chapelle de St Loys. *Cujus anime Deus sit propicius* » (Brenet 1910 p. 78, 84, 91, 92, 94, 105, 106 d'après F-AN, LL 624, f. 53v, LL 625, f. 46, f. 50v, LL 626, f. 46, 50, 101, 109v, 141, LL 630, p. 314 et F-BnF, ms. lat. 1741, f. 51v).

- *Œuvres*. Huit chansons attribuées à Guillaume Ysoré survivent et toutes sauf une sont publiées dans les années 1530 ; voir la notice de Guillaume Ysoré ou Isoré du *New Grove* de Lawrence F. Bernstein.

Ce qui me tient en merueilleux esmoy, 4vv, 1534 ; Endurer fault, le temps leveult ainsy, 4vv, 1534 ; En revenant de jouer trouway m'amy, 4vv, 1534 ; Je languiray si devous n'ay secours, 4vv, 1534 ; Joye et douleur, 4vv, 1531, ed. A. Seay, *Thirty Chansons for Three and Fourvoices from Attaingnant's Collections* (New Haven, 1960), 70 ; Sansvous changer, 4vv, 1530 ; Si j'ay eu du mal, 3vv, attrib. Gosse dans P. Attaingnant : Trente et une chansons musicales a troys (Paris, 1535), attrib. Janequin in 1541, attrib. Ysoré in 1542 ; Trop dure m'est la longue demourée, 3vv, Trente et une chansons musicales (Paris, 1535)

Guillaume Ysoron (1560-†1562)

Guillaume Ysoron est cleric marelhier de la Sainte-Chapelle de Paris en 1560. Il meurt le 11 août 1562.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1560-1562*. Le 17 juillet 1560, Guillaume Ysoron, cleric marguillier sous la prébende de M. Belin, reçoit sommation de se faire promouvoir aux ordres, « aultrement sera mis hors ». Cette invitation est réitérée le 14 septembre 1560. Le 21 septembre 1560, il reçoit un don de 20 sols tournois « pour retirer ses lettres d'accolite ». Le 21 mars 1562 (n. st.) il reçoit signification d'une ordonnance sur la gestion des absences, comme cleric ordinaire. Le 3 octobre 1562, ordre est de payer 21 sols 3 deniers à un prêtre qui a visité « feu Guillaume Ysoron et ung enfant de chœur trespassez de maladie pestilentielle ». L'obituaire nous apprend que Guillaume Ysoron est mort le 16 août 1562 (Brenet 1910 p. 102, 103, 105, 106 d'après F-AN, LL 626, f. 123-123v, f. 125, 141, 149 et F-BnF, ms. fr. 17741, f. 51v).

Zacarie [-] (1526)

Zacarie sans nom est cleric de la Sainte-Chapelle de Paris en 1526.

- *Sainte-Chapelle de Paris, 1526*. Zacarie, cleric, obtient le 17 mars 1526 règlement des distributions pour célébrations de messes (Brenet 1910 p. 83, d'après F-AN, LL 625, f. 34).

Corneille Zelande (1527-1529)

Corneille Zelande est gagiste de la Sainte-Chapelle de Bourges en 1527.

- *Sainte-Chapelle de Bourges, 1527-1529*. Le 7 juin 1527, « messieurs ont retenu ung jeune musicien nommé Corneille aux gaiges de 40 livres tournois et son pain de chapitre comme ung vicaire payables par leur receveur general es termes acoustumez parmi an tant quil plaira a messieurs ; et ont ordonné que leurdit receveur avancera audit Corneille 100 sous ou 6 livres pour luy avoir une robe de laquelle somme il se ramboursera sur lesdites 40 livres tournois ;

en oultre avancera audit Corneille toutes les sepmaines estant pour son vine ». Le 17 septembre 1527, « oye la requeste de Corneille Zelande gagier de l'eglise par laquelle il supplie et requiert messieurs luy croistre et augmenter ses gaiges qui sont de 40 livres tournois... disant qui ne se peult bonnement entretenir et vivre pour les dites 40 livres, messieurs en obtemperant a sa requeste et ad ce qui serve mieulx doresenavant en l'eglise luy ont augmenté sesdits gaiges de la somme de 10 livres tournois a commencer de la feste Saint-Michel prochain venant qui est en somme 50 livres tournois et son pain chacun an ; laquelle somme sera luy ordonnee par leur receveur general es termes acoustumez tant quil leur plaira ». Le 1^{er} février 1528, « messieurs, hormis messieurs Bochetel et Basiron absents hors dudit chappitre, pour lors, ont aujourd'huy audit chappitre ordonné qu'il sera prins une complaincte au nom dudit chappitre a l'encontre dudit Bochetel soy disant vicaire de monsieur le tresorier pour raison de ce qu'il a baillé les draps de l'eglise a Corneille Zelande et a d'autres enffans sortis des aulbes. Aussi de ce quil a receu maistre Pierre Marault chappelain sans luy faire faire le serment en chapitre en tel cas requis et acoustumé. Et pour autres cas nouveaulx par luy faiz ». Le 20 mars 1529, « oye la requeste de Corneille Zelande par laquelle il supplie messieurs le remectre et retenir a leur service comme gaigier et que doresenavant il est deliberé ne les laisser jamais veu le bon vouloir quil dit avoir de servir Dieu et l'eglise, l'ont retenu et receu aux gaiges de 40 livres tournois et son pain de chapitre ; et luy ont mys audit chapitre par monsieur le chantre le surpelis comme gaigier en ladite eglise ; et ordonné que de sesdits gaiges il soit payé par leur receveur toutes les septimaines ». Le 2 octobre 1529, « Corneille Zelande gaigier de l'eglise... supplie messieurs luy augmenter ses gaiges ou luy donner quelque chose pour avoir des habillemens. Messieurs ont ordonné qui luy sera baillé argent pour luy avoir ung porpoint et une paire de chausses (Pilleboue PCR d'après F-AD 18, 8G 1514, f. 35v, 55v, 170v, 213).

INDEX BIBLIOGRAPHIE

A

Agnel 1908	584
Allinson 1993	582, 583, 584, 908
Anheim 2011	224
Archon 1704	370, 495, 709, 878, 950
Armorial de Touraine 1867	953
Autrand 1996	180

B

Bacquet 1688	650
Baix 1960	385, 738, 884
Balsamo & Simonin 2003	487
Barbelon 1913	957
Barbiche 1975	798
Barbier 1999	154
Baron & Noisette de Crauzat 1974	1125
Baudrillart 1949	98
Bautier 1961	807, 808, 906
Beauvais 1829	537
Bent 1990	484
Berger 1902	807
Bessler 1925	907
Billot 1996	55, 127, 132, 294, 296, 315, 326, 328, 339, 356, 362, 366, 382, 444, 470, 473, 476, 516, 561, 562, 599, 604, 606, 793, 863, 892, 895, 941, 943, 1045, 1139
Bisaro PCR	657
Bonnet 1913	220
Bonnin & Chassant 1837	94, 154, 247, 409, 539, 616, 735, 755, 946, 954, 1076, 1116
Bonnin 1847	807
Bouckaert PCR	784
Boulay 1673	394, 906, 922
Bouquet 1968	802
Bouquet 1970	43
Brenet 1893	585, 1096
Brenet 1904	37, 560, 783, 1151
Brenet 1910	37, 39, 43, 44, 45, 47, 49, 52, 54, 56, 61, 64, 65, 67, 69, 70, 72, 74, 78, 79, 80, 81, 83, 85, 86, 88, 89, 90, 91, 96, 97, 98, 99, 107, 112, 122, 125, 126, 132, 134, 135, 137, 138, 143, 147, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 164, 165, 167, 168, 169, 171, 172, 173, 174, 179, 183, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 202, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 214, 215, 218, 219, 220, 223, 227, 236, 239, 245, 252, 254, 256, 257, 260, 261, 264, 265, 268, 269, 274, 275, 278, 279, 280, 283, 287, 288, 289, 290, 291, 295, 296, 298, 301, 309, 313, 314, 316, 317, 321, 324, 325, 327, 329, 331, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 349, 355, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 375, 378, 380, 386, 387, 392, 394, 395, 396, 397, 399, 401, 402, 403, 406, 409, 410, 412, 413, 414, 415, 417, 434, 435, 436, 437, 439, 440, 443, 446, 447, 449, 450, 452, 453, 454, 461, 464, 465, 466, 472, 473, 478, 479, 481, 482, 483, 485, 486, 487, 488, 489, 496, 501, 502, 506, 507, 510, 511, 512, 513, 516, 523, 524, 525, 526, 527, 532, 533, 534, 536, 537, 538, 539, 541, 542, 543, 544, 545, 549, 556, 558, 559, 560, 565, 569, 572, 573, 574,

575, 579, 581, 582, 584, 585, 586, 589, 594, 599, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 611, 612, 614, 615, 616, 617, 618, 623, 626, 628, 629, 630, 636, 638, 643, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 656, 657, 658, 663, 666, 667, 669, 672, 684, 685, 686, 687, 689, 695, 697, 698, 699, 703, 706, 707, 714, 715, 716, 717, 718, 720, 721, 722, 724, 727, 731, 732, 736, 737, 750, 751, 755, 756, 761, 762, 766, 768, 770, 771, 773, 779, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 797, 799, 802, 804, 805, 806, 808, 811, 812, 813, 814, 816, 817, 818, 819, 821, 822, 823, 824, 829, 833, 837, 838, 840, 844, 846, 849, 852, 857, 858, 859, 861, 862, 863, 866, 867, 869, 870, 871, 877, 882, 884, 888, 890, 891, 893, 894, 895, 903, 904, 905, 909, 912, 914, 918, 920, 921, 924, 925, 929, 930, 931, 932, 935, 940, 943, 944, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 954, 955, 956, 957, 958, 960, 961, 963, 964, 966, 970, 976, 977, 983, 984, 985, 986, 987, 990, 991, 994, 1005, 1010, 1015, 1020, 1022, 1023, 1024, 1025, 1026, 1029, 1030, 1031, 1034, 1037, 1038, 1039, 1043, 1044, 1046, 1047, 1048, 1050, 1051, 1052, 1059, 1064, 1065, 1069, 1070, 1072, 1073, 1076, 1078, 1079, 1087, 1088, 1092, 1093, 1095, 1096, 1097, 1102, 1106, 1107, 1108, 1109, 1113, 1114, 1115, 1116, 1122, 1124, 1125, 1126, 1127, 1128, 1130, 1131, 1132, 1133, 1134, 1138, 1141, 1142, 1143, 1144, 1145, 1148, 1149, 1150, 1151, 1152, 1153, 1156, 1161, 1168, 1172, 1173, 1174, 1176, 1177

Brenet 1911	343, 344, 984
Britta, Turellier & Vendrix 2009	973, 976
Brobeck 1991	134, 403, 527, 528, 803, 870, 1038, 1090, 1151
Brobeck 1995	43, 195
Brooks] 2000	63, 125, 126, 134, 172, 209, 212, 238, 246, 263, 280, 288, 340, 343, 409, 417, 448, 449, 454, 483, 542, 545, 574, 605, 607, 613, 616, 724, 736, 737, 750, 755, 762, 771, 772, 773, 780, 791, 925, 961, 1043, 1075, 1089, 1106, 1122, 1124, 1136
BrossardY 1965	89, 97, 173, 213, 280, 288, 365, 539, 560, 762, 786, 813, 1001
Brouette 1963	457, 458

C

Casimiri 1924	918
Casimiri 1932	193
Casimiri 1936	918
Castelnau 1731	516
Cazaux 2002	38, 43, 47, 79, 80, 97, 98, 134, 173, 174, 195, 220, 268, 340, 341, 357, 358, 361, 436, 448, 527, 542, 575, 586, 723, 736, 737, 740, 802, 803, 949, 1038, 1087, 1089, 1122, 1148, 1149, 1150
Cazelles 1959	495
Celani 1907	99, 193, 485
Champagnac 1833	1114
Charles V Actes	484
Charles VIII COR	602, 1087
Charmasson 1980	722, 793
Charpillon 1868	94
Chart. Univ. Paris	705, 716, 906, 907, 1059

Chartier 1897	905
Choron 1817	946
Cizeron-Rival 1770	1092
Clerval 1899	64, 713, 837
Collette & Bourdon 1892	89, 361, 403, 954, 1121
Comet 1971	582, 817, 1077
Concilium Basiliense	1061, 1094
Cousse-maker 1869	481
Coyecque 1905	97, 100, 261
Crétin OP	104, 195, 914, 1096, 1147
Cuissard 1895	807
Cuissard 1902	807, 808

D

Daire 1782	1071
Danjou 1834	771
Decobert 2011	155
Delaborde 1900	467
Delachenal 1917	127
Delisle 1868	215, 219, 514, 562, 853, 911
Demay 1886	906
Demeunynck 1937	381
Denis 1650	164
Des Salles 1729	188
Desaux 1998	784
Desbois 1757	94
Desprez1 1768	487
Devillers 1908	458
Dictionnaire de la Noblesse	651
Dion 1869	220
Dobbins 1992	1091
Dobbins 2009	827
Dompnier 2003	155
Dongois39, 40, 47, 48, 54, 55, 56, 60, 63, 65, 66, 74, 76, 77, 78, 79, 81, 82, 86, 95, 96, 99, 115, 122, 123, 127, 132, 134, 135, 138, 151, 153, 163, 164, 166, 169, 170, 174, 179, 181, 183, 192, 193, 194, 195, 202, 203, 209, 212, 213, 219, 220, 223, 224, 225, 229, 248, 252, 256, 261, 267, 268, 278, 279, 282, 290, 294, 295, 296, 297, 298, 301, 307, 315, 316, 321, 325, 326, 327, 328, 334, 335, 337, 339, 356, 357, 358, 362, 363, 365, 366, 367, 368, 380, 387, 390, 394, 400, 401, 410, 411, 413, 418, 435, 436, 439, 440, 443, 444, 446, 453, 454, 460, 464, 465, 466, 467, 470, 473, 476, 477, 478, 479, 482, 484, 485, 487, 490, 495, 505, 506, 507, 510, 511, 512, 514, 516, 524, 525, 526, 533, 537, 538, 540, 542, 543, 544, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 571, 573, 578, 580, 598, 599, 600, 606, 607, 615, 617, 622, 640, 646, 649, 650, 652, 655, 656, 661, 662, 663, 672, 679, 688, 699, 703, 708, 710, 714, 715, 717, 722, 728, 731, 732, 736, 755, 766, 767, 768, 773, 781, 784, 786, 789, 790, 793, 797, 798, 799, 801, 804, 805, 812, 813, 818, 821, 822, 824, 833, 838, 844, 846, 852, 858, 860, 862, 864, 866, 867, 869, 870, 871, 877, 888, 891, 892, 894, 896, 903, 905, 906, 908, 911, 912, 913, 914, 918, 921, 926, 929, 930, 931, 941, 943, 944, 948, 949, 953, 962, 966, 970, 971, 972, 973, 976, 977, 978, 981, 982, 983, 984, 985, 987, 991, 1010, 1015, 1019, 1020, 1023, 1024, 1031, 1033, 1037, 1038, 1044, 1045, 1046, 1050, 1052, 1071, 1072, 1073, 1076, 1077, 1078, 1087, 1088, 1091, 1093, 1095, 1097, 1099, 1104, 1113, 1114, 1115, 1131, 1132, 1133, 1135, 1137, 1139,	

1142, 1144, 1147, 1150, 1151, 1152, 1153, 1155, 1156, 1162, 1167, 1171, 1172, 1174	
Dubrulle 1906	385, 568
Dufourcq 1971	365, 388
Dufourcq 1982	657
Dumitrescu PCR	408, 447
Dumont 1971	247
Dunning 1970	527, 1090
Dupont 1759	568
Durand 1922	208

E

Earp 1995	484
Ecorcheville 1907	165, 365, 450, 488, 489, 689, 813, 944, 956, 1043
Eitner 1877	386, 870
Esquieu 1981	285

F

Fabri Rh	739
Fabris 2005	55, 646, 672
Fallows 1982	458
Fallows 2009	207
Fawtier 1953	464, 467, 807, 970
Félibien 1725	46, 488, 1088
Fétis BUM2	195
Fiala 2002	457
Fiala PCR	66, 402, 437, 443, 447, 465, 466, 470, 511, 525, 526, 561, 566, 603, 604, 606, 608, 612, 646, 686, 756, 774, 793, 797, 805, 816, 857, 858, 860, 869, 886, 892, 896, 905, 911, 921, 930, 931, 962, 1037, 1039, 1044, 1051, 1064, 1065, 1069, 1073, 1094, 1098, 1114, 1115, 1142, 1147, 1152, 1153
Fierens 1910	481
Fossier 1976	706, 716
Fournier 1913	320
Franklin 1875	219
Freedman 1987	784
Frey 1955	193

G

Gachard 1882	107, 794
Galland 1674	411
Galland 2001	132, 133, 606, 1052
Gallia Christiana 98, 170, 171, 179, 291, 298, 370, 380, 411, 413, 466, 488, 558, 562, 703, 849, 859, 867, 877, 1019, 1069, 1132, 1143, 1161, 1167	
Gane 1999	39, 170, 171, 180, 215, 279, 328, 356, 441, 706, 710, 716, 860, 861, 864, 906, 1019, 1073, 1147
Gantez 1643	67, 543
Gazzaniga 1976	83
Gil & Nys 2004	684
Glénisson & Guérout 1958	464
Glorieux 1966	219
Gomart 1851	67, 543
Gonzalez 2004	634
Gotteri 1971	324, 1086
Grandmaison 1870	983
Grijpink & Holtkamp 1937	458

Guenée 2004	63
Guiffrey 1894	283, 1067, 1160
Guilhermy 1855	132, 1113
Guilhermy 1883	98, 895
Guillot 1991	964
Günther 1964	401
Günther 1993	401
Gushee 1969	906, 907

H

Haberl 1885	384, 568, 738
Haberl 1887	193, 485, 1095
Haberl Bst	99, 683, 918, 1095, 1099, 1150
Haggh 1988	451, 458
Haggh 2000	458
Hamon 2008	90
Handy 2008	56, 63, 89, 94, 97, 98, 125, 126, 134, 135, 137, 172, 209, 213, 238, 241, 246, 248, 263, 270, 280, 281, 288, 340, 343, 360, 361, 364, 365, 387, 388, 389, 417, 446, 448, 449, 454, 486, 514, 539, 542, 545, 572, 574, 586, 594, 616, 718, 723, 724, 736, 740, 755, 761, 762, 766, 767, 771, 772, 779, 780, 782, 786, 790, 840, 891, 896, 907, 925, 961, 970, 977, 1018, 1033, 1043, 1053, 1054, 1076, 1088, 1089, 1106, 1122, 1124, 1136, 1144, 1147, 1151, 1176
Hauréau 1881	219
Hautcoeur 1894	882, 884
Hautcoeur 1895	884
Havet 1884	1134
Heartz 1969	135, 526, 1090, 1122
Hénault 1749	78, 79
Henri II Actes	97
Henwood 1980	478, 525
Herluison 1873	64, 165
Herluison 1897	267, 268, 576, 628, 951, 1140
Hermant 1710	212
Hersan 1858	90
Higgins 1986	665
Higgins 1987	567, 739
Higgins 1990a	124, 270, 343, 483, 665, 689, 738, 925, 1163
Higgins 1990b	101, 102, 103, 104, 384, 666, 668, 1098
Higgins 2009	636, 1152
Hommey 1900	79
Houdoy 1880	207, 783
Hunt 1982	516

J

JarryE 1889	1059
JarryL 1881	807
Jassemin 1933	327, 473
Jouet 1999	644
Julerot 2006	1133, 1169
Jurgens 1968	173, 904, 966, 1023

K

Kellman 1976	458
Kolk 2007	723

L

La Fons-Mélicocq 1855	1094
La Fortelle 1845	269
La Selle 1995	39, 74, 92, 93, 95, 151, 170, 171, 179, 180, 181, 215, 265, 266, 317, 319, 320, 326, 327, 338, 356, 362, 366, 369, 467, 473, 495, 537, 709, 798, 821, 822, 864, 878, 879, 911, 912, 987, 1020
Laborde 1853	187, 514, 636, 957, 1152
Lalou 1986	906
Langlois 1899	203, 464, 798, 807, 969
Langlois 1925	807
Langlois 2009	1052
Launoy 1677	1059
Laurain 1941	436
Laverny 2002	64
Le Clech 1993	121
Le Cointe 1717	1065
Le Fèvre de La Boderie 1578	771
Le Franc CdD	272
Le Guillou 1997	477
Le Moël 1966	209, 340, 359, 363, 409, 487, 488, 534, 545, 560, 607, 643, 773, 780, 783, 1031, 1043
Le Roux de Lincy & Tisserand 1867	56, 74, 133, 194, 278, 290, 349, 394, 461, 478, 525, 697, 699, 716, 721, 722, 731, 756, 766, 862, 912, 931, 983, 990, 1113
Le Roux de Lincy 1854	123
Leber 1838	228, 236, 439, 605, 684
Lebeuf & Cocheris 1863	54, 179, 358
Lebeuf 1855	301
Lechanteur 1765	1072
Lecocq 1858	941
Lecocq 1876	328
Lecouvet 1859	411
Lecoy 1973	641
Lefebvre 1886	85
Lehoux 1968	46, 66, 115, 130, 133, 137, 138, 157, 182, 199, 213, 336, 401, 407, 467, 468, 482, 490, 575, 581, 589, 612, 636, 679, 708, 728, 737, 738, 786, 787, 819, 876, 892, 925, 932, 968, 972, 1028, 1047, 1064, 1067, 1070, 1074, 1123, 1168
Lelong 1775	512
Lesure 1955	448
Lesure 1966	713
Lesure 1999	57, 310, 617, 628, 673, 710, 973, 975, 976, 988, 1000, 1049, 1108
Levasseur 1633	1096
Lhuillier 1868	269
Lockwood 1979	802, 803
Loret 1857	657
Loüet & Brodeau 1678	1125
Louis XI COR	317, 319, 570, 1081
Lütteken 1993	401

M

Malingre 1640	559
Marichal 1892	79, 361
Marix 1939	384, 385, 458, 567, 568, 685, 686, 819, 1026, 1028
Mater 1904	381
Matricule Louvain	458
Matz 1998	1162

Maugis 1916	225, 239, 256, 261, 298, 390, 444, 465, 466, 490, 508, 516, 538, 558, 561, 573, 602, 635, 661, 663, 688, 767, 775, 793, 805, 806, 848, 895, 913, 952, 979, 1066, 1067, 1068, 1077, 1084, 1133, 1139, 1143, 1159, 1167	
Maxe-Werly 1897		1160
McDonald PCR		586, 951, 1035
Menjot d'Elbenne 1909		286, 1140
Merkley & Merkley 1999		285, 457
Merkley 2001		457, 458
Mersenne 1636		280
MeyerC 1991		283, 284
MGG	270, 739, 802, 1089, 1151	
Michaud 1824		1020
Millet & Poulle 1988		822
Molinet CHR		457, 458
Molinier 1902	74, 93, 95, 180, 219, 325, 334, 338, 339, 356, 360, 362, 366, 495, 514, 565, 821, 829, 861, 909, 929, 931, 948, 1151	
Montagna 1987		452
Morand 1779		948
Morand 1790	39, 40, 55, 76, 77, 82, 95, 96, 134, 169, 170, 179, 180, 200, 213, 214, 220, 221, 248, 265, 267, 282, 283, 315, 316, 321, 327, 334, 355, 356, 357, 358, 360, 366, 368, 370, 390, 391, 399, 410, 411, 412, 413, 444, 447, 465, 469, 476, 485, 505, 516, 538, 543, 555, 557, 558, 562, 578, 598, 599, 607, 646, 672, 703, 767, 768, 801, 814, 818, 830, 838, 849, 853, 854, 860, 867, 877, 921, 922, 941, 950, 976, 977, 978, 984, 1019, 1033, 1037, 1045, 1068, 1069, 1072, 1073, 1077, 1088, 1099, 1114, 1132, 1155, 1156, 1162, 1167, 1172	
Morand Usus		955
Moreri 1740	315, 411, 687, 871, 878	
Möring 1881		812
Möring 1882		819
N		
Nanglard 1893		275, 1035
Nelis 1934		480
Neveux 2007		807
NG2. PCB	57, 67, 72, 85, 101, 111, 135, 163, 174, 193, 207, 268, 270, 280, 283, 322, 326, 328, 344, 360, 364, 365, 384, 385, 401, 412, 451, 452, 475, 476, 482, 487, 489, 511, 526, 527, 542, 565, 655, 671, 689, 690, 695, 713, 727, 739, 781, 802, 803, 804, 866, 885, 886, 893, 933, 954, 1048, 1075, 1076, 1087, 1089, 1090, 1099, 1100, 1148, 1149, 1150, 1151	
Nicolas PCR		403, 870
O		
Ordonnances 1755		338, 478, 717
Oroux 1776	334, 356, 484, 495, 599, 641, 703, 709, 822, 864, 878, 911, 950, 1069	
Owens 1997		925
P		
Paris-Jallobert 1894		108
Père Anselme	92, 95, 338, 369, 370, 864, 878	
Péridaud 1839		1143
Perkins 1984	83, 123, 203, 212, 213, 324, 344, 358, 364, 366, 511, 586, 685, 819, 829, 947, 980, 981, 1080, 1086, 1095, 1096, 1145, 1146, 1151, 1161, 1163, 1169	
Peyrat 1645		134, 1089
Pilleboue 1990	46, 101, 108, 113, 115, 133, 137, 182, 183, 184, 213, 270, 272, 284, 285, 333, 345, 384, 401, 468, 469, 483, 517, 532, 567, 635, 648, 704, 705, 708, 712, 753, 786, 828, 853, 865, 916, 920, 932, 964, 965, 968, 972, 973, 980, 1028, 1047, 1064, 1067, 1070, 1074, 1083, 1123, 1153, 1168	
Pilleboue PCR	37, 41, 42, 43, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 65, 66, 73, 74, 76, 78, 81, 83, 84, 85, 88, 89, 90, 92, 94, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 113, 114, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 166, 168, 175, 176, 177, 178, 179, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 196, 197, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 211, 212, 214, 216, 217, 218, 222, 223, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 249, 250, 253, 254, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 265, 267, 268, 269, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 280, 281, 284, 285, 286, 287, 289, 290, 291, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 317, 318, 319, 320, 322, 323, 325, 326, 331, 332, 333, 334, 336, 337, 340, 342, 343, 344, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 359, 362, 363, 364, 365, 367, 368, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 381, 382, 384, 389, 391, 392, 393, 395, 396, 397, 402, 407, 408, 414, 415, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 451, 455, 456, 459, 460, 462, 467, 468, 469, 472, 475, 476, 477, 478, 479, 481, 482, 486, 490, 491, 492, 493, 494, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 504, 505, 508, 510, 514, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 526, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 540, 544, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 556, 561, 563, 564, 565, 567, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 585, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 595, 596, 597, 600, 601, 602, 603, 605, 606, 608, 609, 610, 611, 612, 615, 617, 618, 619, 620, 621, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 646, 647, 648, 651, 653, 654, 655, 660, 661, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 686, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 695, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 709, 712, 713, 714, 718, 719, 721, 723, 725, 726, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 737, 738, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 769, 773, 774, 776, 777, 778, 779, 786, 787, 788, 789, 791, 794, 795, 796, 797, 799, 801, 803, 804, 806, 808, 809, 810, 811, 812, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 825, 826, 828, 829, 831, 832, 833, 834,	

835, 836, 837, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 858, 859, 862, 865, 866, 867, 868, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 878, 879, 880, 881, 882, 885, 886, 887, 888, 890, 892, 893, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 908, 910, 911, 913, 915, 916, 917, 920, 922, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 932, 933, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 942, 943, 945, 947, 951, 952, 953, 954, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 965, 967, 968, 969, 971, 972, 974, 975, 977, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 987, 988, 990, 991, 992, 994, 995, 996, 998, 999, 1000, 1001, 1002, 1003, 1005, 1006, 1007, 1008, 1009, 1011, 1012, 1013, 1014, 1015, 1016, 1017, 1018, 1019, 1021, 1024, 1025, 1026, 1027, 1028, 1029, 1030, 1031, 1032, 1033, 1034, 1035, 1036, 1037, 1038, 1039, 1040, 1041, 1042, 1045, 1047, 1051, 1053, 1054, 1055, 1056, 1057, 1058, 1059, 1062, 1063, 1064, 1068, 1070, 1071, 1072, 1073, 1074, 1075, 1079, 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1090, 1091, 1092, 1093, 1096, 1098, 1101, 1102, 1103, 1104, 1107, 1108, 1109, 1110, 1111, 1112, 1113, 1115, 1117, 1119, 1120, 1121, 1123, 1124, 1126, 1127, 1128, 1129, 1130, 1131, 1134, 1135, 1137, 1139, 1140, 1142, 1143, 1144, 1145, 1146, 1154, 1155, 1157, 1158, 1159, 1160, 1161, 1162, 1163, 1164, 1165, 1166, 1168, 1169, 1170, 1171, 1172, 1173, 1175, 1176, 1178	
Pirro 1926	198, 472
Pirro 1929	440
Pirro 1930	283, 708, 877, 907, 1092
Pirro 1935	193
Pirro Mélanges	708
Planchart PCR	451
Pouillé général 1648	559
Prévost 1905	223
Prizer 1999	690

Q

Quétif 1719	219
Quicherat 1841	393

R

Rabelais QL 1552	870
Raunié 1890	132, 362, 495, 672, 708, 862, 895, 930, 954, 1023, 1113
Raynaud 1878	1019
Regnier 42, 84, 116, 128, 133, 182, 214, 224, 230, 281, 393, 421, 445, 467, 629, 635, 739, 740, 824, 891, 892, 990, 1034, 1145, 1165, 1169, 1171	
Reynolds 1995	475, 1095
Ribault 1990	797
Richard 1761	507
Rimbault 1872	888
Ritter 1912	1116
Robert 1900	885
Robertet 1888	79, 195, 1090, 1149
Robijns 1960	458
Robillard 1865	381, 484
Roman 1885	636, 957, 1152
Romaneix 2001	95
Roquet 1903	397

Rossi 2009	807
Roth 1991	457
Rouillard 1606	584
Rouillard 1628	269
Roussel 1873	780
Roy 1974	188

S

Sabatier 1854	399
Samaran 1935	46, 708
Santifaller 1949	457
Santoni 1979	368, 1059, 1060, 1061
Sauvageau 1737	1054
Sauval 1724	454, 489, 948, 1028
Schnerb 2005	685
Schuler 1968	738
Schwob 1974	320
Sevens 1922	912
Sherr 1975	457
Sherr 1976	193
Sherr 1988	436, 511, 527, 802, 803, 917, 1025, 1089
Sherr 1998	485
Sherr AP	918
Sherr CSB	329, 403, 784, 1150
Sibille 1991	168, 186, 236, 286, 294, 317, 319, 332, 381, 408, 495, 569, 580, 664, 690, 695, 806, 848, 963, 988, 1037, 1072, 1079, 1126, 1170, 1171
Smijers 1932	457
Sorbin 1574	771
Soubeyran 1988	420
Soyer 1904	1092
Soyer 1905	1000
Soyer 1906	807
Stein 1912	40, 48, 55, 60, 63, 65, 66, 74, 76, 77, 78, 79, 82, 95, 96, 98, 115, 122, 123, 127, 132, 135, 151, 163, 169, 170, 179, 180, 181, 183, 184, 192, 193, 195, 200, 203, 212, 213, 214, 215, 220, 221, 224, 225, 236, 248, 256, 261, 266, 267, 268, 278, 279, 282, 283, 290, 294, 295, 296, 297, 298, 301, 307, 315, 316, 320, 321, 326, 327, 328, 334, 335, 339, 355, 356, 357, 358, 362, 366, 368, 369, 370, 376, 377, 378, 380, 382, 387, 391, 394, 399, 410, 411, 412, 413, 418, 437, 439, 441, 443, 444, 449, 454, 464, 465, 466, 467, 469, 470, 473, 476, 477, 480, 485, 486, 487, 488, 490, 495, 505, 507, 510, 511, 512, 514, 516, 524, 525, 526, 537, 538, 555, 557, 558, 560, 561, 562, 571, 573, 578, 584, 586, 598, 599, 604, 606, 607, 617, 634, 640, 646, 649, 650, 652, 655, 661, 663, 672, 688, 703, 708, 710, 714, 716, 717, 718, 722, 730, 731, 736, 755, 756, 767, 768, 771, 773, 781, 784, 789, 793, 797, 798, 800, 801, 804, 805, 813, 814, 818, 822, 823, 824, 830, 833, 838, 844, 850, 853, 854, 860, 862, 864, 867, 869, 871, 877, 878, 888, 892, 894, 905, 906, 908, 911, 912, 913, 914, 921, 929, 930, 931, 941, 944, 950, 953, 955, 962, 971, 972, 976, 977, 978, 979, 981, 982, 984, 987, 990, 1001, 1015, 1019, 1020, 1030, 1033, 1037, 1044, 1045, 1050, 1067, 1069, 1071, 1072, 1073, 1076, 1077, 1078, 1086, 1087, 1088, 1091, 1095, 1104, 1113, 1114, 1131, 1132, 1133, 1135, 1137, 1139, 1140, 1142, 1144, 1147, 1151, 1153, 1155, 1156, 1162, 1167, 1168, 1172
Stein 1919	257, 258, 259, 789, 833, 992, 1026, 1028
Straeten 1888	153

Strong 1991 771

T

Tabbagh 1998 739
Tabbagh PCR 89
Talbot 1865 1131
Tardieu 1866 1164
Thaumas 1689 40, 42, 50, 84, 88, 133, 184, 186, 236,
260, 286, 288, 295, 332, 351, 367, 396, 428, 467,
468, 469, 491, 493, 508, 509, 569, 659, 660, 661,
690, 740, 824, 834, 848, 851, 926, 934, 961, 978,
1054, 1065, 1066, 1079, 1156, 1159, 1160, 1170,
1171
Theunissens 1881 458
Thibault 1999 806
Tisset 1960 265
Tits-Dieuaide 1960 884
Tomasello 1983. 483
Tougard 1897 417, 786, 1122
Tournier 2000 181
Triger 1896 174

V

Valois 1902 1019
Varin 1839 807
Varin 1844 808
Vassal 1863 807
Vayssière 1891 343

Veucelin 1892 365
Viard 1894 214, 495, 1152
Viard 1900 214, 215, 279, 328, 495, 906
Viard 1917 807, 969
Vidal 1902 481
Vidier 1901 218, 581, 608, 667, 672, 914, 944, 958,
1020, 1148
Vidier 191098, 122, 133, 136, 221, 248, 256, 267, 327,
334, 368, 387, 443, 454, 482, 513, 524, 556, 572,
573, 652, 715, 814, 839, 853, 863, 869, 929, 930,
971, 973, 976, 977, 979, 1044, 1046, 1050, 1051,
1073, 1088, 1132, 1133, 1138, 1147
Vidier 1911 1134
Villain 1758 756

W

Wegman 2009 89, 405
Wegman BSCE 402, 1028
Wickersheimer 46, 510, 525, 752, 941, 942, 1019
Winter 1985 484
Wouters & Schreurs 1996 458
Wright 1975 451
Wright 1976 472, 933
Wright 1978 480
Wright 1979 61, 78, 137, 183, 213, 236, 272, 277, 283,
383, 384, 385, 401, 439, 469, 479, 480, 566, 567,
568, 581, 612, 685, 786, 787, 817, 876, 877, 882,
883, 884, 944, 968
Wright 1989 173, 188, 268, 803